



Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

LE

CORRESPONDANT

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

LE
CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
— SCIENCES —
LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

129
TOME CENT VINGT-NEUVIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE. — TOME QUATRE-VINGT-TREIZIÈME

PARIS
BUREAUX DU *CORRESPONDANT*

29, RUE DE TOURNON, 29

1882

LE

CORRESPONDANT

LA VIE RURALE

DANS L'ANCIENNE FRANCE

« Que de préjugés nous nous formons à l'égard des étrangers ! » écrivait un docteur anglais, agronome distingué, qui traversa la France au mois de juillet 1789. « J'avoue que je pensais que les Français avaient une apparence chétive et qu'ils vivaient dans la misère, par suite de l'oppression que leur faisaient subir leurs supérieurs. Tout ce que nous avons vu contredit cette opinion¹. » Les préjugés des Anglais du dernier siècle ne sont-ils pas analogues aux idées que la plupart des Français de notre temps se forment à l'égard des paysans d'autrefois ? Il s'est créé sur la condition de ces derniers une sorte de légende que la passion politique favorise et propage. Quelques citations de la Bruyère, de Saint-Simon, de Massillon, de René d'Argenson ont suffi pour représenter les campagnards de l'ancien régime comme les plus misérables des hommes ; les maux trop certains qu'ils ont éprouvés dans les années de disette et dans des circonstances exceptionnelles ont été signalés comme les symptômes d'un état normal et permanent. Dans ces derniers temps, ils ont été surtout mis en lumière, et, sous l'empire de sentiments étrangers à la critique historique, ils ont été commentés et amplifiés dans des livres populaires, qui ne mériteraient que le dédain, s'ils n'empruntaient une notoriété trop

¹ Dr Rigby's *Letters from France in 1789*. London, 1880, p. 11 et 12.

réelle à la situation officielle de leurs auteurs et à la publicité qui leur est donnée dans les écoles.

Ce qui a contribué à propager ces assertions systématiques, c'est la difficulté de connaître la vie journalière des paysans d'autrefois. La lumière de l'histoire n'éclaire d'ordinaire que les sommets, laissant dans l'ombre les profondeurs où le travail s'abrite. Le rayonnement de Versailles empêche de voir, à partir de Louis XIV, le reste de la France. Sur Versailles et la cour, les mémoires et les documents abondent; les historiographes en ont retracé les plus petits événements, et les moindres gestes des princes et des ministres ont été relevés, décrits et commentés. On peut arriver aussi à connaître la vie administrative des provinces et des villes, en fouillant les archives, en allant chercher les histoires locales dans l'oubli qui les enveloppe trop rapidement; mais la vie intime, la vie de famille, surtout celle des petits et des humbles, n'a point d'historiographes, n'a point d'archives. Si l'on ouvre les histoires des villages, on y lit la plupart du temps la généalogie des seigneurs qui les ont possédés, et s'il y avait une abbaye, la description de cette abbaye et la liste de ses abbés; sur les paysans, presque rien; la mention de quelques procès soutenus par la communauté, la nomenclature de quelques syndics, la quotité des impôts royaux et des charges seigneuriales. Rien de plus; la vie matérielle et morale a échappé aux recherches, tant les documents écrits sont rares, tant les traditions locales disparaissent rapidement!

On peut cependant trouver de précieuses indications sur la vie matérielle du paysan, et particulièrement sur son logement, son mobilier, son vêtement, son train de culture, dans les nombreux inventaires qui furent dressés après les décès des parents, pour sauvegarder les intérêts des mineurs. Au premier abord, rien de plus aride et de plus monotone que ces inventaires, dont il m'est passé sous les yeux des milliers; mais bientôt de ces paperasses rédigées dans le style le plus plat, avec l'orthographe la plus irrégulière, on voit se dégager des images précises, et peu à peu les objets revêtent une forme et une couleur qui saisissent l'imagination. Nous revoyons le paysan, au coin de son foyer, au milieu de ses meubles, avec les vêtements qu'il portait les jours de fête et de travail; nous parcourons les diverses pièces de sa maison, ses étables, ses dépendances; certains ustensiles, certains meubles nous révèlent ses habitudes et ses mœurs. Il y a pour le chercheur des moments qui le dédommagent de bien des heures de travail ingrat; ce sont ceux où du milieu de textes fastidieux il croit voir la vie du passé renaître à ses yeux.

C'est surtout la vie matérielle que l'on trouve dans les inven-

taires; il n'en ressort que de rares lumières sur la vie morale, et ces lumières ont besoin d'être renforcées par celles que fournissent les mémoires locaux, les récits de voyage, les écrits des publicistes et des littérateurs contemporains. Nous sommes loin de croire que nous avons rassemblé tous les témoignages qui se rapportent au sujet; le lecteur jugera si les traits qu'il nous a été possible de réunir suffisent à donner, aux différents tableaux que nous esquissons, le degré de vérité relative qui doit être l'ambition de l'historien. Cette vérité ne se trouve ni dans l'idylle ni dans le drame. Également éloignée de la diatribe et du panégyrique, elle doit se dégager de l'étude patiente des faits et de la multiplicité des détails que fournissent les documents authentiques.

Grâce à ces détails, nous essayerons, à côté de l'histoire politique, dont nul ne saurait méconnaître l'intérêt supérieur, de retracer quelques traits de cette histoire plus modeste, mais non moins digne d'attention, que le publiciste anglais Herbert Spencer appelle l'histoire naturelle de la société. Décrire l'habitation, le mobilier, le vêtement, l'alimentation, les délassements, les mœurs; pénétrer dans la vie de famille, en n'oubliant pas l'étude du sentiment religieux; étudier ces manifestations diverses chez les habitants des campagnes de France pendant les trois derniers siècles, n'est-ce pas une tâche qui vaut la peine d'être tentée?

I

LA MAISON

On peut juger de l'aisance, des mœurs, des occupations d'un peuple par la nature de son habitation. La tente du nomade indique une civilisation toute autre que la maison du laboureur attaché au sol; la demeure du citadin est différente de celle du campagnard. Pour le premier, elle est un atelier; pour le second, elle est un abri. L'artisan ou le marchand passe ses journées dans sa demeure, le paysan n'y rentre que la nuit. Tandis que le premier consacre une partie de ses épargnes à embellir la façade de la maison dans laquelle il travaille, le second les emploie toutes à agrandir les champs qu'il cultive; le premier est fier de son pignon sur rue, le second de ses biens au soleil.

Les habitations rurales, en effet, ne se distinguent point par leur architecture. L'architecture est l'apanage de la richesse, et si le paysan, dans notre histoire, n'a pas toujours été malheureux, il a rarement été riche. Il n'y a d'architecture à la campagne que dans les églises et les châteaux; il n'y en a point dans les chaumières; il y en a rarement dans les fermes. Créées par le besoin, les habita-

tions ne portent point l'empreinte de l'architecture dominante ; l'ancien régime les a souvent trouvées telles que le moyen âge les avait élevées, et la plupart de celles qui ont persisté jusqu'à nos jours n'ont pas de date. On les a reconstruites sur les modèles anciens, sans modifications sérieuses ; elles ont conservé pendant des siècles les formes les plus antiques. Sans parler de ces demeures souterraines qui rappellent, sur certains points des bords de la Loire et de la Seine, les habitations de l'époque préhistorique qu'on se plaît à désigner sous le nom d'âge des cavernes ¹, on trouve encore dans les montagnes de l'Auvergne et du Velay des maisons circulaires à toit conique, à cheminée centrale, comme les huttes des Gaulois ; le Languedoc et la Provence nous montrent des habitations rurales qui rappellent les maisons des champs des peintures antiques, et l'on pouvait voir en Normandie, il y a quelques années, des maisons en bois, dont les faîtages, les charpentes et les poinçons décorés offraient une frappante analogie avec certaines constructions de la Norvège, d'où les Normands étaient venus au dixième siècle.

Mais, si les types persistent avec une rare ténacité dans certaines régions, les habitations varient selon les cantons et les provinces, suivant les occupations des habitants et les ressources que présente le sol. Le vigneron n'est pas logé comme le laboureur, le père comme le bûcheron. Tantôt agglomérées autour de l'église, tantôt disséminées sur le territoire paroissial, les maisons ont été formées des matériaux que fournissaient les alentours ; ici la pierre, la brique, la terre ; là le bois mêlé à la terre et à la paille ; ailleurs, le bois servant de charpente et de revêtement. Quel contraste entre les lourdes maisons de granit du Morvan aux toitures de pierre plate et les larges chalets des Vosges ; entre les maisons de brique à toits d'ardoises des Ardennes, sombres d'aspect, mais reluisantes de propreté, et les constructions du Midi, en pierres blanches, avec leurs toits aplatis recouverts de tuiles creuses ! Cette diversité, qui dérivait de la nature des matériaux, était rendue plus sensible par le degré d'aisance des provinces et des individus.

Il ne faut pas juger de l'ancien régime par des exemples isolés. Rien de plus variable que les institutions locales ; la prospérité d'une contrée dépendait non seulement des conditions économiques où elle se trouvait, mais de ses impôts, de ses droits féodaux

¹ Arthur Young, *Voyages en France pendant les années 1787, 1788, 1789*, trad. Lesage, I, 90, 175. — On trouve dans certains villages de Champagne des souterrains très prolongés, qui auraient, croit-on, servi de refuge, au seizième siècle, aux paysans pour se soustraire aux violences des gens de guerre. (Cerf, *Travaux de l'Académie de Reims*, LXVIII, 521 à 526.)

et de l'influence exercée par le seigneur. On a souvent cité, comme les types des maisons rurales de l'ancien régime, les maisons « couvertes de chaume et de roseaux » que Jamerai Duval, errant et convalescent, a rencontrées dans une partie de la Champagne. « Elles s'abaissaient, dit-il, jusqu'à terre et ressemblaient à des glacières. Un enduit d'argile broyé avec un peu de paille était le seul obstacle qui en défendait l'entrée. » Notez qu'il s'agissait d'un pays où la pierre, comme le bois, fait à peu près défaut; notez, en outre, que Jamerai Duval avait parcouru cette région en 1709, à une époque de disette cruelle qui succédait à la période la plus désastreuse pour les campagnes qu'ait traversée la monarchie des Bourbons. C'est à des causes analogues que l'on doit le grand nombre de maisons ruinées et désertées que Vauban signale dans l'élection de Vézelay et que des rapports officiels nous montrent aussi dans l'élection de Mantes¹. C'est au contraire à des causes locales qu'il faut attribuer l'aspect misérable des huttes des pauvres habitants des marais du Poitou vers 1670. Le voyageur qui les visita en trace le plus triste tableau. « Les murailles, dit-il, le toit et la porte mesme n'estoient que de paille, où le vent dans ces temps d'hiver passe tout outre². » L'émigration est la cause de l'abandon et de la ruine de certains villages de la haute Auvergne, que Legrand d'Aussy traversa à la veille de la révolution. « J'en ai vu, dit-il, où les masures en décombres faisaient plus du tiers du village. » Mais ce sont là des exceptions, et le soin qu'on prend de les signaler en est la preuve. Les voyageurs ne racontent pas d'ordinaire ce qu'ils voient journellement, et l'on aurait tort d'ériger leurs observations isolées en généralités.

Un témoin mieux informé que les précédents, c'est Arthur Young, qui parcourut à plusieurs reprises la France, de 1787 à 1790, monté sur sa jument, allant d'auberge en auberge, observant tout sur son passage, notant tout, surtout ce qui concernait l'état de l'agriculture et des campagnes. Il venait d'Angleterre, où l'aisance était plus grande dans les villages, où les maisons se distinguaient par leur propreté et le soin de leur construction; il ne pouvait leur comparer que d'une manière désavantageuse les habitations rurales de la France³; le tableau qu'il en fait n'est pas toujours

¹ A. de Boislisle, *Mémoires des intendants, Généralité de Paris*, I, 742, 560. — On cite aussi, au milieu du dix-septième siècle, de nombreuses maisons ruinées par le passage des gens de guerre. (Rossignol, *le Bailliage de Dijon après la bataille de Rocroy*. — Gabriel Dumay, *État des paroisses et communautés du bailliage d'Autun en 1645*, p. 10, 11.)

² Jouvin, de Rochefort, *Voyage d'Europe*, 1672, I, 194.

³ C'est encore une opinion qu'on exprime de nos jours en Angleterre.

flatteur; mais il n'indique pas un état général de misère. Si, en passant à Combourg, il est frappé de la pauvreté des cabanes construites en boue, à tel point qu'il s'écrie, en parlant du seigneur du lieu : « Quel est donc ce M. de Chateaubriand dont les nerfs s'arrangent d'un séjour au milieu de tant de misères et de saleté? » S'il nous montre, dans le Dauphiné, des « huttes de boue », couvertes en chaume, sans cheminées, et dont la fumée sort par un trou pratiqué dans le toit ou par les fenêtres¹ : en revanche, il nous signale les maisons carrées et blanches du Quercy, qui ajoutent à la beauté de la campagne; il admire dans le Béarn des chaumières solides et confortables, couvertes en tuiles, entourées de jardins bien tenus et d'étables bien closes. On pourrait en citer d'autres exemples dans les provinces du nord de la France.

Un fait qui frappa singulièrement Arthur Young, lorsqu'il parcourut le Midi, c'est l'absence de vitres, même dans des maisons « fort bien bâties en pierres et couvertes en tuiles et en ardoises ». Dans le Limousin, il cite aussi des bâtiments trop bien construits pour mériter le nom de chaumière, et qui n'ont pas une vitre. La vitre, si précieuse dans les pays du Nord, où l'on se plaît à en entretenir soigneusement la transparence, la vitre était moins utile dans le Midi, où le jour est plus vif et le ciel plus clément. Certaines chaumières du Languedoc et du Limousin n'avaient d'autre ouverture que la porte. Pendant longtemps, les vitres ne furent pas en France d'un usage populaire. Lorsque Montaigne se rendit en Suisse, il remarqua depuis Épinal qu'il n'y avait « si petite maison qui ne fût vitrée. » Au siècle suivant, pour signaler l'heureux état de la Lorraine avant la guerre de Trente ans, on dira que « les paysans avoient des vistres aux fenestres² ». Il n'est pas surprenant que les vitres fussent rares dans les campagnes; c'est à peine si au dix-huitième siècle l'on en voyait dans certaines villes. En 1759, un élève du collège de Limoges, voulant distribuer sa thèse, demanda dans quelles maisons il fallait la porter. — Partout où

Lady Verney a publié, en 1881, dans la Revue périodique *the Contemporary*, un article intitulé : *les Paysans propriétaires en France*, où elle les montre accablés de travail, mangeant rarement de la viande, buvant seulement le petit-lait de leurs vaches et vivant dans une complète saleté. Les plus riches, ceux qui possèdent la *maison la plus élégante du voisinage* (ces mots sont en français), sont, suivant elle, beaucoup plus bas dans l'échelle du confortable que les ouvriers agricoles de fermes bien payés en Angleterre. Les observations de lady Verney, à coup sûr pessimistes, s'appliquent à la Savoie, au Lyonnais et à la Bourgogne.

¹ Cent ans auparavant, Locke décrit des huttes analogues, sans fenêtres et sans cheminée. (*Frag. du voyage de Locke en France, de 1675 à 1679. Revue de Paris, XIV, 75.*)

² N. Goulas, *Mémoires*, I, 143.

vous verrez des vitres, lui répondit-on ¹. La plupart des maisons de Limoges, en effet, n'avaient point de carreaux, mais des panneaux de verre enfumé, montés en plomb. Il n'en était pas de même partout, et l'on n'aurait point été frappé à cette époque, comme du temps de Montaigne, du défaut de vitres dans les régions de l'Est.

La diversité que l'on signale entre les régions se retrouvait entre les localités mêmes. Ici les maisons étaient serrées les unes contre les autres, comme dans une petite ville; là, dressées au milieu d'un enclos verdoyant. Parfois les paysans avaient éprouvé le besoin de se grouper; ils avaient même entouré leur village de murailles, pour résister aux violences des gens de guerre, à tous les dangers qui pouvaient venir du dehors. Mais, dans ce cas, la maison perdait son caractère rural pour se rapprocher du type de celle des villes. La véritable demeure de l'homme des champs dans le Nord est la chaumière, la *masure* normande, dont l'aspect trop souvent misérable est pourtant pittoresque sous les arbres du verger qui l'entoure et l'ombrage. Dans le pays de Caux, les villages sont des agglomérations de maisons entourées d'enclos boisés, dont la réunion forme, au milieu des champs cultivés, un bosquet du centre duquel s'élançe le clocher. Il n'en est pas là, comme dans les villes, où rien ne voile la nudité de la maison du pauvre. A la campagne, la nature pare la misère; elle pose ses festons, elle répand ses ombres, elle fait grimper ses lierres sur « la chaumine enfumée » de l'indigent; elle forme un cadre riant à un tableau dénué de beauté par lui-même.

Ce tableau, le tableau de la maison rurale, il faut essayer de le peindre, sans artifice de lumière et d'ombre. Le modèle que je prendrai ne sera ni la demeure du riche cultivateur, ni celle du pauvre manouvrier, encore moins celle de l'homme de loi ou du gentilhomme; c'est celle du laboureur, propriétaire, fermier, métayer ou colon, de l'homme qui gagne sa vie à la sueur de son front, et qui, sans jouir du superflu, possède le strict nécessaire. Cette maison se présente à nous, avec ses dépendances souvent plus importantes que la demeure de la famille elle-même, sous un aspect patriarcal qui rappelle les civilisations primitives. Le paysan peut être considéré comme un nomade qui s'est arrêté sur un point déterminé du sol avec ses bestiaux: il se suffit à lui-même; pour vivre il n'a pas besoin d'autrui, comme l'homme des villes, qui doit recourir journallement au boucher, au boulanger, au maraîcher; le laboureur vit de ses récoltes; son grain lui fournit la farine dont il pétrit son pain; il a toujours sa huche et souvent son four; il a

¹ J.-J. Juge, *Changements survenus dans les mœurs des habitants de Limoges depuis une cinquantaine d'années*, 1817, p. 9.

ses granges où il entasse ses gerbes; il a ses hangars et ses étables. Sa maison, quelque humble qu'elle soit, a besoin d'espace pour s'étaler avec ses dépendances.

Ces caractères de l'habitation rurale, je les trouve au seizième siècle, en Bretagne, dans le logis d'un « prud'homme rustique bon vilain », que Noël du Fail décrit avec beaucoup de précision et de charme dans le langage de son temps. Après être entré dans la cour, close de beaux églantiers et épines blanches, « il aperçoit en un coin un beau fumier amassé », spectacle qu'il est encore donné de voir à tous ceux qui approchent d'une maison de village. À côté s'élèvent des « tects (ou toits), çà et là, bâtis en forme carrée, hauts environ de 3 pieds et quelque poutée », qui forment, les uns l'étable aux vaches, les autres le « tect des brebis, clos de gaules de coudres enlacés subtilement ». Près de l'entrée, se trouve « un petit appentis sous lequel étaient force charrues, essieux, timons et limons ». La maison du vilain n'est pas grande; elle a « 17 pieds en carré, et 28 de large et non plus, à raison, dit l'auteur, que le villageois disait le nid être assez grand pour l'oiseau ». La paroi est « formée de belle terre détrempée avec beau foin », placée entre quatre poutres perpendiculaires; « au dessus force sablières et chevrons, dont était enlevé le beau pignon vers le soleil couchant »: l'autre était garni d'une lucarne. La couverture était de paille et de jones entremêlés; car l'ardoise aurait coûté à amener... mais « le tout si proprement agencé qu'un excellent couvreur confessa que de mieux était impossible... et au-dessus du faite force marjolaine et herbe au charpentier ». La fleur cultivée ou sauvage décore la cabane, comme la chaumière anglaise, si bien décrite par le poète Crabbe, qui voit grimper le chèvrefeuille vers le faite de son chaume.

Deux siècles après Noël du Fail, Cambry trouvera dans la basse Bretagne des maisons d'un aspect analogue. Presque toujours elles sont situées dans un fond, auprès d'un courtil. Un appentis couvert de chaume abrite les charrues et les instruments de labourage. Point de granges; les blés dans les greniers et « en mulons ». L'aspect riant des vergers qui entourent ces habitations contraste malheureusement avec la saleté des paysans qui les habitent ¹. La saleté est un des vices de la campagne; vice d'autant plus invétéré que le paysan ne s'en aperçoit point et ne sent point le besoin de s'en corriger. Dans le Roussillon, les villageois, non seulement mettent leur fumier devant leur porte, mais ils gardent leurs cochons sous leur propre toit. Dans le Périgord, pores, chèvres et volailles vivent avec les paysans dans des chambres basses, humides

¹ Cambry, *Voyage dans le Finistère, en 1793 et 1794*. Paris, an VI, I, 57.

et malsaines. Pour beaucoup d'entre eux, la propreté est un luxe que l'aisance seule permet d'acquérir; elle leur est aussi rendue difficile par la vie qu'ils mènent au milieu des animaux domestiques.

C'est surtout dans le centre de la France que la famille rurale vit avec ses bestiaux. En Auvergne, son habitation est partagée en trois : à droite, l'étable; à gauche, la grange; au milieu, la maison communiquant directement avec la grange et l'étable. Quand l'hiver vient, la famille entière passe dans l'étable; elle y vit, elle y couche. L'air, que la température animale échauffe, y devient étouffant; les émanations malsaines, qu'exhale une épaisse couche de fumier, engendrent des maladies; on n'en persiste pas moins dans les anciennes coutumes. Dans le Rouergue, les maisons couvertes en chaume, dénuées de vitres, étaient abritées du froid par les étables qui les entouraient¹. Souvent, à côté des étables, se trouvaient des constructions légères et grossières servant de poulaillier ou de « soue à porc ». Une barrière à claire-voie pouvait fermer la cour, où picoraient le coq et les poules.

La maison villageoise recherche d'ordinaire le soleil; toutes les fois que le terrain s'y prête, elle ouvre sa porte et ses étroites fenêtres vers le midi. Au nord, son toit s'abaisse parfois jusqu'au sol, pour mieux la garantir de la bise. Surtout dans les pays vignobles, elle est surmontée d'un étage; le rez-de-chaussée sert de vinée ou d'écurie pour l'âne, la chèvre ou la vache. Mais le plus souvent, elle n'a qu'un rez-de-chaussée, à coup sûr insalubre, lorsque, sans carrelage ni plancher, il se trouve au niveau ou en contre-bas du sol, et ce rez-de-chaussée ne contient qu'une chambre à feu. Celle-ci communique avec un cabinet, une autre chambre où peut se trouver le four. Que l'on y ajoute un cellier en contre-bas, que dans le centre de la France on appelle basse-goutte², au-dessus un grenier où l'on pénètre par une échelle, et l'on aura le type le plus fréquent de la chaumière rurale. Habitation exigüe, plus que modeste, mais à laquelle le paysan attache un prix infini, parce qu'il en est d'ordinaire le propriétaire et qu'elle est pour lui le siège de la famille.

Presque partout, surtout en Champagne, le laboureur et le manouvrier sont propriétaires de leur maison. Tantôt ils l'ont reçue en héritage de leurs parents; tantôt elle a constitué leur dot ou elle a été le premier acquêt de leur mariage. Le prix a suivi les variations de la valeur de l'argent, de la prospérité locale, de l'importance de la propriété; il est en rapport avec le prix des denrées et le taux de la main-d'œuvre. La maison la plus modeste

¹ Alexis Monteil, *Description du département de l'Aveyron*, an X, p. 24.

² Comte Jaubert, *Glossaire du Centre*, II, 470. — Arch. jud. de l'Aube.

vaut de 3 à 400 livres, à la fin du siècle dernier. Il est peu de ménages qui n'ait la sienne, car elle est pour chacun d'eux l'abri nécessaire, le domicile qui distingue l'habitant du vagabond et lui donne un rang dans la société communale.

Si l'on peut comparer la commune à une ruche, la maison en est la cellule. Cette cellule ne renferme pas un individu, mais une famille. C'est une famille qui se groupe sous le même toit, autour du même foyer, et les légères colonnes de fumée qu'on voit s'élever vers le soir au-dessus des maisons indiquent l'existence et le nombre des familles que renferme l'agglomération communale. Dans les recensements officiels comme dans les décisions relatives à la répartition des tailles entre les localités, on ne comptait pas la population par têtes, mais par feux. Le mot de feu resta toujours employé dans le langage administratif pour désigner le groupe de famille que renfermait la maison; et comme on estimait au siècle dernier que chaque feu correspondait à quatre ou cinq habitants, on peut se former une opinion approximative de la quantité moyenne des membres de chaque famille. Aux élections de 1789 même, le nombre des députés aux assemblées bailliagères accordé à chaque paroisse, fut calculé d'après le nombre des feux et non d'après celui des électeurs. La famille, la maison est donc le premier élément de l'agglomération communale, et les droits communaux ne sont reconnus, la plupart du temps, qu'aux chefs de familles, chefs de maisons ou chefs de feux. Aussi le paysan ne s'attache-t-il pas seulement à sa demeure comme à l'abri matériel qui garantit son repos contre les intempéries de l'air; il y voit le gage de ses droits communaux; il y voit la propriété que l'héritage et l'épargne lui ont acquise; il y voit le sanctuaire de la famille; il y voit son domaine propre, dont il est, pour ainsi dire, le seigneur. — Charbonnier est maître chez lui. — C'est un vieux dicton que le paysan peut répéter à son profit, lorsque sa porte est close et que son chien veille à l'extérieur; il a une pioche, au besoin un fusil, pour repousser le maraudeur qui voudrait forcer sa demeure. Rien ne saurait la violer, si ce n'est le sergent de justice et l'employé des gabelles, qui, sur un simple soupçon de fraude, peut pénétrer chez lui et s'y livrer à des perquisitions vexatoires; c'est pour cette raison qu'il hait d'une haine profonde et tenace le sergent et le gabelou, tandis qu'il contemple d'un œil confiant les cavaliers de maréchaussée qui parcourent deux à deux depuis le seizième siècle les routes et les chemins¹, répandant la terreur parmi les malfaiteurs et rassurant les campagnards paisibles.

¹ Jodocus Sincerus, *Voyage dans la vieille France*, tr. du latin par Thalès Bernard, 1859, p. 23..

Il éprouve aussi le sentiment de la propriété héréditaire depuis que le servage a disparu dans presque toute la France. J'ai rencontré un inventaire rédigé, vers la fin du quinzième siècle, après le décès d'un homme de corps assujetti à la mainmorte. C'était un vieillard considéré et d'une aisance au-dessus de l'ordinaire; il avait marié sa fille à un homme de loi, au mayeur du village voisin; il possédait une maison qu'on qualifiait d' « hostel », et qui était composée de plusieurs corps de logis désignés sous le nom de « frestes de maison »; il avait des vaches dans ses étables et à cheptel; cinquante-trois « bêtes à laine » étaient réunies dans sa bergerie; il avait enfin 40 arpents de terre labourables; mais tous ces biens, fruits de son travail et de son épargne, devaient revenir après sa mort au chapitre d'une cathédrale, qui possédait la seigneurie de son village et dont il était l'homme de corps ¹. Le paysan du siècle dernier pouvait envisager l'avenir avec plus de sécurité; il savait qu'il pouvait transmettre à l'un de ses enfants la maison, tout humble qu'elle fût, où souvent il était né et dans laquelle sa famille avait grandi et vécu.

II

LE MOBILIER

Entrons dans cette maison que nous avons essayé de dépeindre. La porte étroite et basse n'est souvent fermée que par une serrure de bois. « Tirez la chevillette, la bobinette cherra. » C'est la description d'un loquet, que Charles Perrault a tracée pour faire sourire les enfants, et qui peut, dans le cas présent, nous instruire.

La porte nous introduit dans une salle, qui est le plus souvent la seule de la chaumière. L'aspect en est sombre, parce que le jour n'y pénètre qu'à travers d'étroites et de rares ouvertures. Le soleil n'y entre guère que par la porte, lorsqu'elle est entièrement ouverte. La salle est d'ordinaire très basse, sans plancher ni plafond; sous les pieds, le sol battu; au-dessus de la tête, des poutres surbaissées et noircies. Si par hasard, dans une de ces expéditions triomphantes que faisait Louis XIV en sa jeunesse, une princesse du sang couche dans une de ces salles rustiques, il faudra creuser le sol pour que son lit puisse y tenir. C'était en 1674, aux environs de Dôle; la reine et M^{lle} de Montpensier sui-

¹ Inventaire des biens de feu Giles Thibaut, en 1479. Arch. de l'Aube, G. 2860.

vaient le roi et l'armée; une nuit, elles furent forcées de coucher dans un village; on trouva pour la reine une chambre de paysan pourvue de vitres et de plancher; mais la grande Mademoiselle dut se contenter d'une salle basse, aérée par deux fenêtres sans vitres, et dans laquelle la pluie filtrait à travers le toit couvert de planches¹. Abri médiocre, qui suffisait au paysan, dont la chambre n'a pas besoin d'être vaste; c'est à peine s'il y demeure; la pluie, le froid ou la nuit seuls l'y font rentrer; dans la semaine, il travaille dans les champs; le dimanche, il assiste aux offices religieux, aux assemblées, aux adjudications, et quand il est jeune, il se livre au jeu ou à la danse.

Si l'extérieur des maisons diffère, leur intérieur présente de singulières similitudes; c'est que l'aspect extérieur dépend des matériaux dont on dispose; l'aspect intérieur, des besoins, des ressources, des mœurs de l'habitant. Or, du seizième au dix-huitième siècle, ces besoins, ces ressources, ces mœurs, ont peu varié. Si l'on compare la demeure d'un paysan breton du seizième siècle, telle que l'a décrite Noël du Fail², avec celle d'un paysan champenois du dix-huitième, on y trouvera les mêmes meubles que les générations successives se sont transmis, la table, les coffres, le lit, ainsi que les ustensiles de ménage et de travail disposés sur les dressoirs ou suspendus le long des murs. On signalait, dans les maisons rurales du Rouergue, au commencement de ce siècle, des meubles du temps de la Ligue : armoires, couchettes, bancs sculptés, en bois dur si solide qu'on pouvait dire qu'ils avaient « usé plusieurs maisons³ ». Fait particulier, et qui rappelle quelque peu la vie nomade, où la richesse est entièrement mobilière : les meubles ont souvent plus de valeur et de durée que l'abri où se réfugie la famille, et surtout si l'on fait entrer en ligne de compte les bestiaux, le contenu de l'habitation rurale est estimé plus cher que le contenant.

Lorsqu'on a pénétré dans la chambre de la chaumière, on est d'abord frappé par la vue du foyer : le foyer, lieu sacré, que révéraient les anciens, parce qu'il était le siège du feu et le centre autour duquel se groupait la famille. La large cheminée à laquelle s'adosse l'âtre est pour ainsi dire la pierre angulaire de la maison; c'est elle qui en forme le point de résistance, et lorsque l'incendie ou la ruine a passé sur elle, sa masse noircie se dresse encore comme le dernier témoin de son existence. La cheminée est aussi

¹ *Mémoires de M^{lle} de Montpensier*, édition Chéruef, IV, 366.

² *Baliverneries ou contes nouveaux d'Entrapel*, IV.

³ A. Monteil, *Description de l'Aveyron*, I, 123. — Voy. aussi Charles de Ribbe, *les Familles et la Société en France avant la révolution*, 1873, p. 211.

l'indice de la fixité du domicile ; dans les huttes ou les tentes des peuples primitifs, le foyer est situé au centre et la fumée s'échappe à travers une ouverture pratiquée dans la toiture mal jointe, comme dans les cabanes de Franche-Comté, que l'on pouvait voir encore à une époque peu éloignée de la nôtre¹. Mais presque toujours, dans la maison du paysan français aux deux derniers siècles, le foyer se présente, sous le large manteau de la cheminée, avec ses lourds et solides accessoires de fer ou de fonte ; les chenets ou « chiens » de fer à tête recourbée ou terminée en boule ; l'indispensable crémaillère, destinée à suspendre la marmite de fer ou d'airain ; et chez quelques-uns, la broche, qui indique qu'on ne met pas seulement la poule au pot, mais qu'on la fait rôtir². C'est que la cheminée n'est pas seulement le lieu où la famille, au retour du travail, vient se sécher, se réchauffer et se réjouir à la flamme des ramées ; le coin où les parents sur les escabeaux de bois passent les veillées d'hiver ; où le vieillard malade dégourdit ses membres glacés par l'âge et dicte son testament ; c'est l'endroit où chaque jour, dans la chaudière ou la marmite, se préparent et cuisent les aliments qui servent à la nourriture de la famille. Aussi de toutes parts, aux abords de la cheminée sont accrochés ou posés les divers ustensiles de cuisine : le gril, qu'on appelle au seizième siècle le rostier, la poêle et le poëlon, les pots de terre, les marmites et les chaudrons de fer, de cuivre et d'airain.

Lorsque le fagot flambe, sa lueur suffit à éclairer la chambre ; mais il ne flambe pas toujours, et il faut recourir à d'autres moyens pour y répandre la lumière. Si dans les provinces reculées comme la Bretagne, on se sert de torches dont la fumée épaissit la couche noire qui recouvre les poutres du plancher supérieur³, en Champagne on emploie depuis le seizième siècle les lanternes, les chandeliers et les lampes. La lanterne « à corne », à carcasse de cuivre ou de fer-blanc⁴, peut être emportée sans danger dans

¹ Xavier Marmier, *Nouveaux souvenirs de voyage. Franche-Comté*, 1845, p. 44.

² Arch. jud. de l'Aube. — Inventaire d'un vigneron de Gennevilliers-1736. Arch. nationales, Z² 4121. — Dans les campagnes du Rouergue, on appelle horloge le tourne-broche. (A. Monteil, *Descr. de l'Aveyron*, II, 111.) — « Chez la plupart de nos montagnards, vous trouverez une broche, une casserole et d'autres ustensiles... » (Dusaulx, *Voyage à Barèges en 1788*, I, 84.)

³ Dans les Pyrénées, on ménageait sous le manteau de la cheminée une niche dans laquelle on faisait brûler des éclats de bois résineux pour éclairer la pièce. (Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, 1807, IV, 550.)

⁴ Lumière à corne (inventaire de 1670), lumière à corne de cuivre (manouvrier, 1687), une lanterne de fer-blanc (1750). Arch. jud. de l'Aube.

les étables et les greniers. Les chandeliers de cuivre, de bois et de fil de fer, ne sont pas toujours usités pour supporter des chandelles, et ce n'est que par exception que l'on trouve des mouchettes; quelquefois les chandeliers sont destinés à recevoir une lampe. Les lampes se trouvent partout, et à toutes les époques, depuis le seizième siècle : lampes de cuivre ou de potain, à queue de fer ou sans queue; lampes à un, à quatre ou à cinq feux; lampes qu'on transporte et qu'on suspend. Lampes et chandeliers, en effet, se placent d'ordinaire sur la saillie supérieure du manteau de la cheminée ou s'accrochent à ce manteau même.

C'est également au-dessus de ce manteau que l'on suspend le mauvais fusil qu'un grand nombre de paysans champenois conservent chez eux. Le fusil n'est pas toujours en bon état; tantôt il consiste en un vieux canon long de 3 pieds; tantôt c'est « un fusil monté » et garni de sa platine. En général, la valeur vénale de l'arme est médiocre, et il serait peut-être plus dangereux de s'en servir que d'en affronter les coups. Chez l'un, une vieille épée, un mauvais pistolet, accompagnent le fusil; chez un autre, un fusil propre à tirer les canards, estimé 15 liv., est pendu près d'une carnassière et non loin d'une « paire de bottes de cuir fort à canardière ». Malgré les ordonnances sur le port d'armes et la chasse, on trouve dans beaucoup de maisons des armes à feu destinées à la défense et peut-être au braconnage.

Au seizième siècle même, le paysan s'en était servi pour repousser les violences des gens de guerre. Pour montrer quelle sécurité lui fut assurée sous Louis XII, on disait qu'à cette époque, les armes des campagnards étaient

Euronilles partout, et que des morions
Et des vieilz corselets on faisait des chandrons.

Lorsque, sous Henri III, il y avait des battues au loup, les manants accouraient au rendez-vous, non seulement avec des épieux, des fléaux, des faux, des leviers, mais aussi avec des hallebardes, de vieilles épées et des arquebuses. Certaines coutumes féodales obligeaient même les paysans à avoir des armes. Jusqu'en 1787, les manants et habitants de Thiais, « en reconnaissance de l'affranchissement de leurs auteurs », comparaissaient périodiquement devant le juge tenant ses assises, « habillés honnêtement et décentement, avec armes offensives et défensives, selon l'usage ordinaire ».

Près de la cheminée, où est pendu le fusil, l'on apporte les escabeaux ou escabelles, quelquefois un vieux fauteuil de bois noirci

par l'usage, et à partir du dix-septième siècle, les chaises à fond de paille : dans certaines provinces on y place le *siège à sel*, sorte de meuble à base carrée où l'on enferme la provision de sel de la maison : mais les sièges les plus usités, ce sont encore les coffres rangés le long des murs, et les bancs ou bancelles de bois attachés à la table ou placés à sa proximité.

La table, longue, étroite et rectangulaire, était tantôt posée sur des tréteaux, tantôt assise sur des pieds solides. C'est à l'un de ses bouts qu'au seizième siècle, en Bretagne, on mettait la « touaille ou nappe », sur laquelle on servait le dîner. Beaucoup de paysans possédaient aux siècles suivants plusieurs nappes et des serviettes dans leur coffre. Quoiqu'ils en eussent parfois plus d'une douzaine, il est peu probable qu'ils s'en soient servis tous les jours. L'excès de propriété n'est pas le défaut des chaumières. L'on mangeait souvent dans des écuelles de terre ou de bois. Outre les plats et les écuelles de poterie, qu'on qualifie avec un certain dédain de « terrasse » ou de « terrasserie », les campagnards possédaient des plats et des assiettes d'étain ; ils étaient fiers de les étaler sur leurs dressoirs et sur leurs tablettes ; ils y mettaient aussi des pots, des « potagers » ou soupnières, des brocs à bec, des gobelets d'étain. L'étain avait précédé l'argenterie chez les bourgeois, et même chez les dignitaires de l'Église. La faïence n'apparut chez les paysans que sous Louis XV. A cette époque, les ménagères étalent sur leur buffet ou dans leur « vaisselier » dix à douze assiettes avec un saladier et quelques plats de faïence. Fabriquées spécialement pour elles, ces pièces de céramique populaire, avec leurs fleurs, leurs coqs et leurs personnages peints en couleurs crues sur un émail brillant, éclairent de leur aspect gai l'intérieur sombre de la chaumière.

Comme les bouteilles, les verres sont rares ; Jamerai Duval, de retour en Champagne, se trouva un jour dans un hameau habité par des sabotiers ; comme il faisait chaud, il demanda à boire ; on lui apporta de la mauvaise eau dans un grand gobelet de bois. S'il s'était adressé à un laboureur ou à un vigneron dans l'aisance, on aurait pu lui servir du vin dans un gobelet ou dans une timbale d'argent. Les timbales d'argent étaient cependant plus difficiles à rencontrer que les gobelets de bois. Il y avait peu d'argenterie dans les campagnes. Outre les timbales, on trouve dans beaucoup de pays des tasses d'argent ¹, qui servent particulièrement

¹ Dans les grandes et petites villes, encore plus dans les campagnes, les vigneron, les marchands de vin, marchands forains, rouliers, voituriers, voyageurs, laboureurs, etc..., portent leur tasse d'argent. (*Système nouveau présenté au roi*, par M. Jurie des Camiers, l'un des électeurs du tiers état, au pays de Forez, 1789.)

à goûter le vin et qui sont quelquefois façonnées en forme de gondole. Le nom ou les initiales du propriétaire y sont gravés. Mais d'ordinaire les cuillers sont d'étain; les fourchettes sont d'acier ou de fer. Il y a des manouvriers qui ont 23 fourchettes et 15 cuillers. Peu ou point de couteaux; chaque convive sans doute apporte le sien. On ne trouve de couverts d'argent, et encore en petit nombre, que chez les gros fermiers, les curés qui ne sont pas à la portion congrue, et quelques juges seigneuriaux d'ordre supérieur. L'argenterie est enfermée avec les objets précieux dans le bas d'un buffet ou dans un coffre en cuir bouilli. On la mettait aussi dans une armoire, dans un balut ou dans un de ces cabinets de bois de chêne, à deux battants, où le cultivateur enfermait sous clef ses titres de propriété; on la serrait dans le « buffet ferré » que surmontaient les deux ou trois tablettes du dressoir, couronnées d'une crête ou d'une sorte de fronton, désigné sous le nom de « chapeau ».

Les cabinets et les buffets, surtout lorsqu'ils sont sculptés et à quatre battants, ne se rencontrent pas partout. Il n'en est pas de même de la huche, que dans certaines provinces on appelle la *met*. Que son couvercle soit plat ou en dos d'âne, elle est faite d'ordinaire en bois de chêne, et sa longueur est de 4 ou 5 pieds. « La met de chesne propre à faire du pain » est l'indice caractéristique de la nourriture la plus usitée; elle se rencontre dans les chaudières comme dans les maisons bourgeoises sous Henri IV. Le pétrissage domestique, qui peut être regardé comme un des symptômes de la vie patriarcale, se suffisant à elle-même, persista dans les campagnes, où les boulangers étaient rares. Les pains que la ménagère pétrissait étaient cuits au four banal, et plus fréquemment dans le four de la maison même. La plupart des maisons rurales de Champagne contenaient un four dont la porte, close avec un « bonchoir de fer », s'ouvrait fréquemment sous le large manteau de la cheminée. Le four était aussi placé dans une chambre spéciale, qui servait de buanderie et de débarras. Les pains étaient ensuite renfermés dans la huche, et s'y desséchaient jusqu'au moment où la ménagère en coupait de larges tranches, soit pour le repas, soit pour l'aumône. « Chez les paysans, la huche et le fruitier sont toujours ouverts », a dit Jean-Jacques Rousseau.

Le meuble fondamental et nécessaire de la chambre et par conséquent de la maison, c'est le lit. Il se présente à nous avec un luxe relatif qui montre quelle importance on y attache. C'est pour ainsi dire le sanctuaire de la vie domestique; dans certaines provinces, le curé vient bénir le lit nuptial; c'est dans le lit qu'il donne les derniers sacrements au mourant. Le lit est surtout le

siège du repos, de ce repos chèrement gagné par le travail et d'autant plus apprécié qu'il est moins prolongé. Aussi c'est le meuble le plus coûteux de la maison, c'est le principal apport des mariés¹, et sa propriété est souvent assurée par le contrat au survivant d'entre eux; dans les ménages peu aisés, sa valeur égale ou dépasse celle du reste du mobilier. Ce n'est que chez les indigents que le bois de lit, le châlit, est fait à la serpe; d'ordinaire il est en menuiserie de chêne, de noyer ou de poirier. On semble vouloir l'abriter le plus possible contre le vent du dehors, qui passe entre les ouvertures mal jointes. Tantôt il est enfoui dans une sorte d'alcôve ou d'armoire sans porte, garni de courtines et de bonnes grâces; tantôt il avance dans la pièce, avec des pentes et des rideaux que peuvent supporter des traverses élevées sur quatre colonnes; on le garnit même de ciel-de-lit, de dossiers et de mantelets. Ces rideaux, ces pentes, ces mantelets sont en toile dans certains pays et à certaines époques²; mais le plus souvent, en Champagne, à partir du dix-huitième siècle, ils sont en serge, rarement rouge, violette ou jaune, mais presque toujours verte. La serge est parfois bordée de franges, de galons de soie de même couleur ou de couleur assortie ou tranchante. Sur le lit même, les deux draps de toile, tissés avec le chanvre filé par la ménagère³, sont dissimulés sous une couverture ou mante de tiretaine rayée ou de drap uni que fait bomber le lit de plumes.

Le lit de plumes, c'est la règle dans les campagnes du Nord-Est. Les paysans de cette région, qu'on représente comme si misérables⁴, couchent tous sur la plume. Il n'en est pas ainsi dans toute la France. En Bretagne, les lits, placés dans des armoires sans portes, se composent de balles d'avoine ou de seigle, recouvertes de couvertures de gros fil d'étaupe ou de poil; en Auvergne, les pauvres n'ont aussi que des matelas de guérets; mais le lit de plume est le partage des ménages aisés, et les filles en se mariant

¹ Couche à hauts piliers, garnie de serge de Saint-Lô rouge... donnée en mariage, estimée 100 l. (1683). (Arch. nationales. — Contrats de mariage des environs de Brioude, de 1611 à 1659.)

² Particulièrement aux environs de Paris, aux seizième et dix-septième siècles, et dans ceux de Brioude, au dix-septième. Un contrat de mariage de 1642, dans cette région, cite « un pair de courtines, trois rideaux... » pour mettre à la muraille et garde-jour de lit en toile blanche... Une autre de 1644 indique une paire de courtines de toile avec leurs franges de filet.

³ Dans les provinces reculées, on se sert encore de draps de laine, comme au moyen âge. (Bonnaire, *Descr. des Hautes-Alpes*, p. 16.)

⁴ La pauvreté de la Champagne était proverbiale sous l'ancien régime. (L. de Lavergne, *Économie rurale de la France depuis 1789*, p. 127.)

font insérer dans le contrat que leur mari leur apportera un matelas de plumes ¹. Aux environs de Paris, le lit est assez souvent garni, au dix-huitième siècle, d'un matelas de laine et d'un traversin; mais, fréquemment, la couche de noyer ou de chêne à hauts piliers a son lit de coutil rempli de plumes. En Champagne, on ne trouve pas seulement la plume dans le lit des chefs de famille; il y en a dans le lit des enfants, placé dans la même chambre ou dans un cabinet voisin, même dans les petits lits, que l'on recouvre d'un linge de serge bleue ou rouge: on en trouve jusque dans le lit taillé à la serpe qui est destiné au domestique dans un coin de l'écurie ou de l'étable. Ces lits de plumes sont de plusieurs dimensions; ils pèsent de 25 à 70 livres; on en rencontre dans les plus pauvres chaumières comme dans les habitations des fermiers et des gens de loi. Un fait, rapporté dans les curieux mémoires de M^{me} de la Guette, peut donner une idée de la quantité de lits de plume qui existaient dans les campagnes, aux environs de Paris. A l'époque des guerres de la Fronde, les habitants du village de Sussy transportèrent leurs meubles dans l'intérieur de leur église, espérant que la sainteté du lieu les mettrait à l'abri du pillage des troupes lorraines, qui répandaient la terreur par leurs devastations et volaient extraordinairement. Mais les Lorrains qui, selon M^{me} de la Guette, « étaient faits comme des hiboux », forcèrent les portes de l'église et détruisirent tout ce qu'ils y trouvèrent. Les personnes qui y entrèrent après leur départ y virent « un désordre épouvantable »; partout, « les coffres et armoires brisés », et « l'on y marchait dans la plume jusqu'à la moitié de la jambe ». Les matelas des paysans avaient été éventrés, et leur contenu formait une couche épaisse sur les dalles de l'église.

Comme les maisons rurales n'avaient d'ordinaire qu'un rez-de-chaussée et que le sol de la chambre était souvent la terre battue, le paysan élevait son lit le plus qu'il le pouvait. Dans le Rouergue, les valets de ferme couchaient sur des ais que des poteaux élevés soutenaient; en Bretagne, les lits étaient superposés aux deux côtés de la vaste cheminée; dans les Alpes, des sortes de tiroirs placés les uns au-dessus des autres recevaient la literie. En Champagne, le lit est également exhaussé, soit pour le préserver de l'humidité du sol, soit pour mieux faire ressortir l'épaisseur des matelas. Aussi trouve-t-on dans certains villages des marchepieds

¹ Cambry, I, 58, 59. — Legrand d'Aussy, p. 282, 283. — Des contrats de mariage, des environs de Brioude, mentionnent, au dix-septième, siècle des coettes ou lits de basle (d'avoine) avec cuissin de basle ou de plume. Chaque lit est garni de deux « linceux » ou draps et d'une couverture de layne blanche.

de lit, en bois de chêne ou de poirier, qu'on peut fermer à clef, et qui sont de véritables coffres pour serrer les vêtements.

Les coffres constituent le mobilier primitif, ils rappellent la vie nomade; et le moyen âge, après les avoir conservés jusque dans les châteaux et les palais, les a légués aux chaumières de l'ancien régime. Partout on y trouve des coffres en bois de chêne, de noyer ou de poirier, à pieds ou sans pieds, ferrés ou non ferrés, garnis ou non de serrures. Ils ont d'ordinaire de 3 à 6 pieds de long. Il s'en rencontre en cuir bouilli garni de clous. Désignés au quinzième siècle sous le nom d'écrins, on leur donne aussi celui de baluts. Comme à la cour des derniers Valois, ces coffres servaient de siège, soit qu'on les plaçât le long des murs, soit qu'on les approchât de la table, on les destinait surtout à renfermer les vêtements, le linge et les provisions de la famille. Les paysans, fils des serfs attachés à la glèbe et les plus sédentaires des hommes, avaient tous leurs effets empilés dans des coffres, comme s'ils étaient sur le point de partir pour un long voyage.

Outre les coffres, les paysans aisés possédaient des armoires de bois de chêne, de noyer, de bois blanc ou de « bois meslé »; elles sont à deux ou même à quatre battants. En Normandie, leurs battants sont quelquefois sculptés, et l'on en a conservé qui portent l'empreinte du style gracieux du dix-huitième siècle. Dans le pays de Léon, au fond de la Bretagne, l'armoire est le principal meuble des jeunes mariés. Elle est encore, dans notre siècle, l'objet d'une fête caractéristique. Le troisième jour des noces, l'armoire en noyer ciré, rehaussée de cuivres polis, ornée de bouquets, est apportée au logis du mari sur une charrette trainée par des chevaux dont la crinière tressée est décorée de rubans. Un combat simulé a lieu entre les parents de la mariée qui veulent introduire le meuble et les gens de la maison qui refusent de le recevoir. La réconciliation a lieu bientôt, et tandis que l'on apporte du vin et des crêpes, des toasts et des chants célèbrent l'arrivée de ce meuble, qui est enfin placé au lieu le plus apparent de la demeure.

Les armoires, comme les coffres, n'ont d'ordinaire d'autre luxe que leur propreté. Au seizième siècle, on faisait l'éloge des meubles qu'on voyait dans les campagnes de la Brie, « tant ils étaient bien forbis et reluisans ». A défaut d'un entretien assidu, qui n'était pas partout la règle, le temps mettait sa sombre patine à reflets de bronze ou d'ébène sur le chêne et le poirier vieillissés. Les sculptures étaient rares; lorsqu'on en rencontrait, elles représentaient d'une manière assez grossière des emblèmes religieux ou des attributs. En général, l'art était inconnu dans les chaumières; un peintre pouvait y trouver des effets heureux dans le jeu des lumières sur

les meubles noircis et sur les objets accrochés çà et là; mais la valeur intrinsèque de ces meubles et de ces objets est minime. Le luxe des paysans est l'aisance; il ne faut pas leur en demander d'autre. Aucune idée de luxe et d'art ne pouvait être éveillée par la vue des gravures sur bois, parfois enluminées, qui représentaient des sujets religieux ou populaires, et que l'on achetait aux colporteurs pour orner les murs dénudés ¹. De grands progrès furent réalisés au dix-huitième siècle dans ce qu'on pourrait appeler le confortable intérieur; accueillis chez l'habitant des villes, ils ne pénétrèrent point chez le paysan. S'il a chez lui des petits tapis de treillis, il est rare, sauf dans les environs de Paris ², qu'on y trouve un petit miroir ³. Les horloges n'y apparaissent que sous le règne de Louis XVI; et ce ne sont pas d'ordinaire des horloges de cuivre, ou « sonnant heure », mais des « horloges de bois » ou « à eau », dont la valeur vénale varie de 3 à 12 livres ⁴. La vie intérieure, la vie intime, se borne au strict nécessaire; on réserve ses dépenses extraordinaires pour la vie extérieure, pour les fêtes religieuses ou communales; on les réserve surtout pour les vêtements, qui permettent d'y figurer avec honneur.

III

LE VÊTEMENT

La mode exerce son influence sur le vêtement du paysan, bien plus que sur son mobilier. Les costumes surannés se perpétuent,

¹ Dans un caharet breton, Cambry (III, 2) signale une estampe représentant *Créfit est mort*, et le portrait d'un vieillard de 135 ans, Jean Gausmir. Une des jolies gravures qui ornent l'édition de 1779 de la *Vie de mon Père*, de Rétif de la Bretonne, nous montre deux assez grandes estampes attachées au-dessus du manteau de la large cheminée. Je trouve chez un laboureur d'Aubervilliers, peu à l'aise, puisque le total de son inventaire ne dépasse pas 168 l., un grand tableau sur toile, garni de sa bordure de bois, représentant la création du monde, et qui est estimé 5 s.; chez un autre, un petit tableau représentant l'Enfant Jésus. (Arch. nationales, Z² 121 et 123.)

² « Petit miroir carré bordé d'rsbonne noir, 5 s. (meunier, 1684). — Un petit miroir garni d'un petit cadre noir viel, 8 s. (jardinier, 1669). — Petit miroir à bordure de bois noir (laboureur, 1719). » (Arch. nationales.)

³ On connaît la fable de Florian, qui débute ainsi :

Un enfant élevé dans un pauvre village
Reviut chez ses parents et fut surpris d'y voir
Un miroir.

⁴ « Horloge de bois, estimée 1 l. 10 s. (1776)... 1 l. (1780)... avec sa boîte 12 l. (1787). Reloge de bois avec deux poids de pierre, 5 l. (1780), une montre à l'eau garnie de son cadran et cordeaux, 55 s. » (Inv. de 1780, d'un laboureur de Pâlis.) Arch. jud. de l'Aube, nos 1372, 1566, 1367.

il est vrai, dans quelques cantons reculés. A la fin du siècle dernier, les montagnards du Rouergue, avec leurs pourpoints à basques boutonnées, les femmes, avec leurs capes et leurs surcots, conservaient la coupe de certains vêtements de la fin du moyen âge; les pères de famille de l'Auvergne avaient de larges braies et des jaquettes plissées comme sous Henri IV; de notre temps nous avons pu voir encore les Cauchoises et les femmes de l'Avranchin porter les hautes coiffes du quinzième siècle, les bas Bretons garder les vestes et les hauts-de-chausses du dix-septième. La plupart des costumes rustiques, qui frappent par leur originalité, sont des modes arriérées qui ont pris un caractère pittoresque en vieillissant. Il y en avait un certain nombre à la veille de la révolution, mais moins qu'on ne pourrait le croire ¹. Si les femmes conservèrent souvent les coiffures d'un type tout local, les hommes de la campagne imitaient davantage le costumes des citadins. Leur tailleur connaissait quelque peu les modes, et comme les vêtements s'usent plus vite que les meubles, ils renouvelaient leurs vêtements ², en se conformant aux modifications que le tailleur jugeait à propos d'opérer dans leur forme.

Dès le seizième siècle, nous voyons les paysans s'efforcer d'imiter les bourgeois. Les rois mêmes sont obligés de leur défendre de porter « pourpoints de soye, chausses bandées ou bouffées de soye ». Encore en 1614, un cahier du village demande que « défences soient faites aux serviteurs et servantes de porter soye, argenterye, ny habitz non convenables à leur estat et condition ». Lors même qu'il n'y a pas lieu de réprimer le luxe de leurs vêtements, les laboureurs s'habillent comme les artisans des villes. Par-dessus sa jaquette de drap noir doublée de serge blanche, un laboureur du temps de François I^{er} mettra une robe noire fourrée d'agneau blanc. La mode des fourrures, répandue vers la fin du moyen âge, à tel point qu'on pourrait se demander si les hommes de ce temps étaient plus frileux ou la température plus froide que de nos jours, la mode des fourrures a gagné les campagnes. Un autre jettera sur sa jaquette « de gris » un manteau de panne de

¹ Sous Louis XIV, on est si surpris de voir dans un bourg de Bourgogne un costume qui diffère de celui des localités voisines, qu'on est amené à dire que les habitants descendent des Suisses, parce qu'ils portent des hauts-de-chausses de drap violet à la suisse. (Nicolas de la Brosse, *Description de la terre et baronnie de Ricey, située en Bourgogne*, 1654, p. 93.) — On décrit, en 1788, des restes de l'antique habillement dans les hautes montagnes des Pyrénées. (Dusaulx, *Voyage à Barèges en 1788*, I, 79.)

² A la veille de la révolution, les paysans des Hautes-Alpes se faisaient faire tous les ans un costume de drap du pays, dit *Cordeilla*. Leur costume et celui de leur femme revenaient par an à 74 liv. (Ladoucette, p. 647, 648.)

couleur blanche, également fourré d'agneau¹. Un poète du temps nous montre un père de famille de village visitant ses blés, le matin d'un jour de fête, avec un costume analogue.

Le beau manteau tanné faict à double rebras
Luy cachoit les genoux et luy couvroit les bras :
Sa jaquette de mesme, et la grosse brayette
Nouée çà et là d'une double esguillette :
Le bonnet rouge en teste, et dessus le bouquet
Bien joliment tressé de thim et de muguet.
Il avoit au costé vieillement composée
La gibsière de cuir, d'y fouiller toute usée;
La baguette à la main; d'une telle façon
Marchait le bon Pierrot le jour de saint Sanson :
Un enfant de quatre ans avec qui il caquette,
Cheminant se pendait au pan de sa jaquette².

Les gens de la campagne portaient aussi à cette époque des pourpoints de drap ou de « trisly ». Les pourpoints furent en usage dans la Champagne méridionale pendant près de deux siècles. Voici en 1632 un laboureur, en pourpoint et hauts-de-chausses de drap noir, avec un manteau de même drap, rehaussé de galons gris et de bandes de velours noir³. Sous Louis XIV, on garde à peu près le même costume; le pourpoint est de tiretaine ou de drap gris, quelquefois de serge grise garnie de rubans noirs; le manteau de bou-racan couleur musc, de drap gris de fer ou rose sèche. Le pourpoint recouvre la chemisette de drap ou de laine, voire même de peau de cerf à boutons d'argent, sorte de gilet court, qui garnit le dos, les bras et la poitrine. Depuis le milieu du dix-septième siècle, les paysans revêtaient aussi le justaucoups, espèce de veste qui descendait jusqu'au genou et s'ajustait à la taille. Le costume se complétait par une petite fraise ou collerette plissée qui s'attachait autour du cou.

Avec le règne de Louis XV, l'habit, la veste et la culotte se montrent partout dans les campagnes. L'habit est de drap, d'espagnollette, de bouge, même de velours, de laine ou de peluche; la nuance en varie du bleu au gris, au gris de fer, à l'olive⁴, à l'ardoise, au poil de souris; il y en a de couleur cendre et de couleur musc. L'étoffe des vêtements, qui dans les contrées reculées

¹ Inv. de 1531, 1532, 1537, 1546. Arch. jud. de l'Aube.

² Cl. Gauchet, *les Plaisirs des champs*, 1583, p. 58.

³ Un vigneron aura, en 1633, un manteau noir à collet de velours et à passements de soie. (Arch. nationales, Z² 4340)

⁴ « Un habit de drap couleur d'olive garny de sa veste et culotte, 91 l. » (Laboureur, Aubervilliers, 1721). Arch. nationales.

peut être tissée par la femme du paysan, provient aussi de fabriques éloignées, et l'on est surpris de voir les villageois de Champagne porter des draps d'Elbeuf, de Romorantin, de Vire, de Donchery, de Berg-op-Zoom, de Londres et de Maroc. La veste, souvent doublée de serge, peut être d'impériale ou de basin; d'ordinaire, comme la culotte, elle est de drap assorti ou semblable à l'habit; ou d'étoffes solides et spéciales comme le fort-en-diable dont on fait aussi des habits². On réserve pour le travail ou pour l'intérieur le bonnet de drap noir, brun ou écarlate que l'on avait sous François I^{er}. Sous Louis XV, le chapeau noir, blanc ou gris, à larges bords, sera relevé sur deux ou trois côtés, et si ses moyens le lui permettent, le paysan le garnira d'un bord et de boutons de fil d'argent. S'il a des sabots pour le travail, il a toujours une paire de souliers et des bas de laine qu'il met le dimanche; il a du linge, huit, douze, quinze chemises, et il en change chaque semaine. Il y ajoutera au besoin des collets de grosse mousseline. « Je ne sais comment il est arrivé, écrit Voltaire, que dans nos villages où la terre est ingrate, les impôts lourds, la défense d'exporter le blé qu'on a semé intolérable, il n'y ait guère pourtant un colon qui n'ait un bon habit de drap, et qui ne soit bien chaussé et bien nourri. »

Bien chaussé! cela tenait peut-être au soin extrême qu'il avait de sa chaussure, de l'unique paire de souliers que souvent il possédait. Les sabots, d'après Furctière, étaient la chaussure usuelle des villageois, des pauvres gens. Dans le centre de la France, on les fabriquait avec une certaine coquetterie; taillés dans des troncs de noyer, d'aune ou de bouleau, on les terminait en triangle, en bec-de-corbin, en volutes. Dans le Midi, on s'en passait comme de souliers. Sur les routes grandioses du Languedoc, les femmes marchent pieds nus; quelques-unes vont au marché avec leurs souliers dans leurs paniers. Dassoucy raconte qu'il aperçut un jour en pleine campagne trois personnages dont l'aspect lui inspira de loin une certaine terreur; mais il se rassura, dès qu'il les vit de près. « C'estoit, dit-il, un curé de village monté sur une bourrique avec deux paysans, qui aimans mieux user leurs pieds que leurs souliers, portaient glamment leurs souliers au bout d'un baston. » Sous le rapport des chaussures, les paysannes champenoises ne

¹ Un paysan, en 1781, a un habit et veste de fort-en-diable avec une culotte de toile flambée. (Arch. jud. de l'Aube.) — Le fort-en-diable est indiqué par Rétif de la Bretonne, qui écrit, dans le *Paysan pervers*: « Mon Edmond, je t'envoie des chausses de filoselle avec des culottes de fort-en-diable, deux vestes et l'habit de bouracan pour te faire brave les dimanches et fêtes. » (Monselet, *Rétif de la Bretonne*, p. 21, 22.) Notons aussi le drap crépé (1717).

sont pas mieux fournies que leurs maris, quoique plusieurs d'entre elles possèdent des souliers blancs, des mules et des pantoufles.

Les paysans, qui ôtaient ainsi leurs souliers, gardaient-ils leur habit et leur veste quand ils allaient aux champs? Monteil raconte que dans le Rouergue on portait dans ce cas ses vieux vêtements, mais en les recouvrant d'une espèce de saie de toile grise, faite en forme de grande chemise, avec des ouvertures latérales pour passer les mains dans les poches de la veste. C'était la blouse dont on ignorait même le nom sous Louis XV, où le *Grand Dictionnaire de Trévoux* ne connaît que la blouse de billard¹, et qui s'est répandue de nos jours dans les campagnes à un tel point qu'on a voulu y voir un vêtement national d'origine gauloise. On a toujours porté des vêtements de dessus pour le travail, comme les *garde-corps* du treizième siècle, que l'on reconnaît dans les *garde-robres* du dix-septième. Les *biaudes* ou *blaudes* dont il est question avant la révolution seraient identiques à la souquenille, longue veste de grosse toile semblable à la *souquenie* que Montaigne revêtit par-dessus ses vêtements pour visiter les mines d'argent de Bussang, dans les montagnes des Vosges. La *biaude* des Berri-chons était une sorte de grande redingote, de toile écrue, à larges boutons, qu'on mettait par-dessus la veste; mais ce n'était pas la vraie *blaude*, vêtement de travail, qu'on rencontre bien rarement en Champagne au siècle dernier. Le paysan se pique d'imiter les citadins; le manouvrier s'habille de même que le gros fermier, et s'il met une *blaude*, il se garde bien de la conserver le dimanche et de la porter quand il se rend à la ville.

Dans la période sombre du règne de Louis XIV, on signale, il est vrai, des paysans si misérables que leurs vêtements, hauts-de-chausses ou jupons, sont de « toile à demi pourrie et déchirée ». On pourrait montrer, d'après les estampes du temps, des travailleurs en veste ou en justaucorps de toile. Au commencement du dix-septième siècle, des vignettes du *Mesnaye des champs*, d'Olivier de Serres, représentent des paysans au travail vêtus de tuniques serrées à la taille, les jambes nues dans des sortes de demi-bottes. C'est aussi le costume du berger Céladon, tel qu'il est dessiné sur le frontispice de l'édition de l'*Astrée* publiée en 1618. En sa qualité de berger, il porte en plus une panetière et une houlette à grand fer recourbé et concave. Cette tunique a une réelle analogie avec le *rochet* ou roquet réservé aux vilains du quinzième siècle. Sous Louis XIV et Louis XV, les souquenilles ou les tuni-

¹ Furetière n'en parle non point plus. J'ai rencontré pour la première fois le mot blouse dans un inventaire de Lassicourt, en 1788.

ques de toile, comme les habits de drap, affectent de plus en plus la coupe des vêtements en usage dans les villes. L'auteur d'un voyage en vers, imprimé en 1760, a pour guide un manant, qui porte une large veste, un habit à longues basques, des culottes, des guêtres et des souliers. N'étaient sa démarche lourde et ses cheveux mal peignés, rien ne le distinguerait du citadin qu'il accompagne.

Le paysan n'a pas, il est vrai, comme ce dernier, le loisir de friser ou de poudrer ses cheveux. Il a recours au barbier plutôt qu'au perruquier; il ne sent pas le besoin de porter perruque; il laisse d'ordinaire à ses longs cheveux leur couleur naturelle et se contente de les relever en les nouant avec un ruban. Mais, malgré la différence de sa coiffure, il ressemble bien plus à un bourgeois que la paysanne ne ressemble à une bourgeoise.

Au dix-septième siècle, le costume de la paysanne est plus riche, plus éclatant, plus pittoresque que celui du campagnard, mais il diffère davantage du costume des classes supérieures. C'est que la mode pour les femmes est difficile à saisir; ses transformations, qui portent quelquefois sur des nuances, peuvent être rapides et fugitives; il faut une certaine souplesse de corps et d'esprit pour s'y prêter. La paysanne fait des sacrifices pour acheter de belles étoffes; mais elle ne peut pas les renouveler fréquemment, et sa taille, épaissie ou déformée par le travail, les fait rarement valoir. Transmettant parfois à ses enfants les vêtements de fêtes ou de noces qu'elle a reçus de ses parents, elle ne peut suivre que de très loin et imparfaitement les modes, dont elle a entrevu les modèles à la ville ou au château.

Il est à remarquer que pendant les deux derniers siècles les vêtements d'hommes se sont modifiés en changeant leurs dénominations; le pourpoint, le haut-de-chausses et la chemisette ont été remplacés par l'habit, la veste et la culotte, tandis que les paysannes conservent jusqu'à la fin du règne de Louis XV la cotte ou jupe, le corps ou corsage, plus ou moins garni de baleines et montant jusqu'au-dessous des bras; les brassières qui couvrent les épaules; les manches, dont la couleur tranche avec celle du *corps*, et qui se rattachent aux brassières. Quelquefois, on ajoutera un devantier et un tablier. C'est qu'au fond le costume des femmes change moins que celui des hommes dans ses caractères essentiels; les hommes ont porté tantôt la robe, tantôt le justaucorps, tantôt l'habit; ils ont eu les chausses collantes, le large haut-de-chausses, la culotte courte; les femmes n'ont jamais quitté la robe.

Aussi se sont-elles ingénérées à en varier la forme, les dimensions, les ornements, les tissus et les couleurs. En Champagne,

sous François I^{er}, elles ne paraissent pas plus richement vêtues que les hommes; leurs vêtements sont de couleurs sombres ou ternes; cotillons de drap noir ou brun, fourrés de panne ou d'agneau blanc, manches de drap de couleur tannée ou blanche; mais à mesure que la civilisation progresse, le costume de l'homme devient plus simple, celui de la femme plus éclatant. Sous Louis XIV, les cottes sont de serge violette, bleue, grise, blanche, rouge écarlate ou pourpre. La nuance rose sèche est en faveur. Les corps ou corsages sont de couleurs diverses et d'étoffes différentes, depuis les plus communes, la tiretaine, le droguet, la serge, la futaine jusqu'aux plus riches, telles que le brocart, le damas, le tabis, le satin uni ou figuré. J'ai trouvé même dans l'inventaire d'une manouvrière un corps garni d'une dentelle d'argent. Les guipures, lors même qu'elles ont cessé d'être portées par les grandes dames, restent à la mode dans les campagnes. On comprend la robe de drap de Hollande décomposé sur du tabis et les manches tailladées de la jolie fermière bretonne dont parle M^{me} de Sévigné; on s'explique encore qu'une fermière du duché d'Aumont ait dans sa garde-robe des corps de damas orangé et bleu, de damas à fleurs et de satin; qu'elle y attache des devantiers de satin avec des rosettes d'argent; mais si nous poursuivons nos recherches dans le siècle de Louis XV, nous verrons, surtout dans les villages peu éloignés des villes, des femmes de laboureurs, de vigneron et de manouvriers dont les vêtements offrent une variété et quelquefois une richesse qui nous surprennent. Il nous serait facile de les évoquer les jours de fêtes ou de noces; dans la semaine, aux champs, elles portent des cotillons de laine ou de toile, et pour protéger leurs vêtements, le *garde-robe* de toile ou de serge; mais, comme dans les occasions solennelles ou joyeuses, elles se dépouillent de la livrée du travail pour apparaître sous un tout autre aspect que celui sous lequel les a présentées la Bruyère! Sont-ce là les « femelles » dont parle le grand moraliste, cette manouvrière en cotte de serge rouge gipée ou guipurée par le bas, avec ses brassières de drap musc, son devantier de damas à fond rouge, ses manches de damas blanc piqué, son tablier de gros de Tours; cette fermière, dont le corps de satin guipuré est accompagné d'une jupe couleur de rose sèche également guipurée; cette femme de laboureur en cotte jaune et en corps de satin; et celle-ci, en corps de damas à fleurs, à manches de serge blanche, et cotte de serge couleur lie de vin; et celle-là, la femme d'un vigneron, en cotte de drap couleur poil de souris à manches assorties; celle-là, la femme d'un manouvrier, en corps de brocart, cotte et manches de serge blanche guipurée; et cette autre, la femme d'un laboureur, en juge de popeline, corps

de damas, tablier de gros de Tours? On pourrait en montrer un bien plus grand nombre, avec leurs blanches cornettes, avec leurs croix d'or et d'argent suspendues à leur cou, et cette évocation quelque peu surprenante autoriserait peut-être à se demander si les paysannes d'opéra-comique n'ont pas eu des modèles dans la réalité.

Il est vrai de dire que toutes les paysannes de Champagne n'ont pas des corps de damas ou de satin et des croix d'or. Dans cette province on trouve à coup sûr plus de luxe dans le voisinage des villes que dans les villages écartés. Est-ce une règle générale pour toute la France? La richesse du vêtement ne peut-elle être plus grande dans des pays reculés qu'aux abords de la capitale? Ainsi, les paysannes de la Bresse garnissent de galons d'or et d'argent leurs chapeaux, leurs corsets et leurs manches, bordent de dentelle leurs tabliers de mousseline et de soie, tandis que les femmes de différents villages des environs de Paris ne portent que des vêtements de laine ou de coton. Sous Louis XIII, il est vrai, quelques-unes avaient eu des corps de serge d'Aumale, garnis de velours et de passements; une vigneronne de Thiais mettait des tabliers de taffetas à cordelettes de velours, garnis d'attaches d'argent doré; les cottes de drap violet étaient bordées de « tripes de velours noir. » Sous Louis XIV, des chemisettes ou des cottes de serge rouge sont garnies de dentelles noires et de passements de soie; mais ce luxe de passements et de garniture ne se retrouve plus au siècle suivant¹. Peut-être les femmes des villages rapprochés de Paris sentaient-elles l'impossibilité d'atteindre, même de très loin, à la magnificence déployée par les gens de la cour et de la ville; peut-être préféraient-elles employer plus utilement leur épargne; l'argent monnayé et les meubles qu'elles possèdent attestent souvent chez elles l'aisance. Des bouchères d'Aubervilliers, qui sont meublées comme des bourgeoises, avec des fauteuils de serge rouge et des tentures de tapisserie de Bergame, n'ont que des cottes de serge et de drap. Mais, si le vêtement est d'une simplicité presque austère, les campagnardes, comme partout, n'en ont pas moins quelques bijoux, et possèdent presque toutes des croix ou des anneaux d'or et d'argent.

Il faut en effet qu'une paysanne soit réduite à l'indigence pour ne pas avoir au moins un anneau et une croix d'argent. La croix d'or est un signe d'aisance. C'est aussi une ressource dans les

¹ Les étoffes qu'on y rencontre souvent au dix-huitième siècle sont les serges, les ras de Châlons ou de Gènes, l'étamine, la ratine, le crespon, le pinchina, la calmande rayée, la toile d'Orange, etc. En 1785, je trouve un jupon de bourre de soye, estimé 18 l. Je relève aussi un « tablier d'éternelle » la même année, et un « jupon de spéculation » en 1777. (Arch. nationales, Z².)

mauvais jours où l'on peut trouver à emprunter en la donnant en gage. La grande majorité des femmes ont des croix : croix d'or ou d'argent, en Normandie, parfois très larges, relevées en bosse ou montées en pierreries qu'on tire des environs de Caen; croix à lentilles, dans l'Île-de-France; en Champagne, croix plates ou « branlantes », qu'on attache à une chaîne simple ou double de même métal et garnie d'un coulant ou travers. Quelques-unes sont ornées d'un christ sculpté en relief, et leurs extrémités se découpent en fleurons fleurdelisés. En 1755, un seigneur, ayant gagné un procès contre les habitants de trois villages, les fit saisir. L'huissier, dit un mémoire judiciaire, enleva « tout le mobilier de ces habitants, jusqu'aux croix d'or que les femmes portent à leur cou et les anneaux qu'elles portent à leur doigt ». Toutes les femmes du Rouergue ont aussi des croix d'or et d'argent, et l'on remarqua que ce fut le seul signe du culte qui échappa pendant la Terreur à la rigueur des lois. Partout, la croix peut être accompagnée d'un cœur fixé sur un velours noir. Elle est parfois remplacée dans le Bugey par un papillon d'or ou d'argent; dans le Velay et en Auvergne, par une pendeloque en losange, décorée de grenats polis, et désignée sous le nom de Saint-Esprit. Le Saint-Esprit, comme les croix normandes, après avoir été importé des villes dans les campagnes, a fini par être délaissé des paysannes pour être recherché de nouveau par les femmes qui donnent ou suivent la mode.

Outre ces bijoux, quelques campagnardes possèdent des crochets, des agrafes, des boucles et des petits boutons d'argent. Quand leur maison est bien pourvue de coffres et d'armoires, les ménagères portent un demi-ceint d'argent avec sa clavière ou son clavier muni de ses crochets, sorte de demi-ceinture après laquelle elles attachent le trousseau de leurs clefs. Ailleurs, elles laissent tomber autour de leur taille quatre chaînes d'argent, à l'extrémité desquelles pendent leur couteau, leurs clefs, leurs ciseaux et leur épinglier.

Le goût des chaînes d'or et d'argent est répandu de toutes parts. « Telles femmes de la ville et de la campagne, dit-on en 1789 dans le Forez, pour peu qu'elles soient commodes (c'est-à-dire à l'aise), portent au cou une chaîne de 300 livres, qui n'auront pas chez elles une provision de bled pour un mois »; ces colliers d'or ont quelquefois huit, neuf et jusqu'à douze rangs; ils sont garnis d'une large rosette et d'un fort claveau; et l'on ajoute que ce genre de parure est plus multiplié à la campagne qu'à la ville.

En Artois, les paysannes ne se parent pas seulement de leurs bijoux les jours de fêtes. En 1789, un voyageur anglais en ren-

contre, se rendant au marché, le dos chargé de grands et lourds paniers, mais relativement élégantes avec leurs jolis bonnets, leurs cheveux poudrés, leurs boucles d'oreilles, leurs colliers et leurs croix.

La coiffure est aussi pour les femmes une occasion de déployer leur luxe; il est vrai qu'elle varie de province à province, et même dans certaines régions, comme la Bretagne, de village à village. En Bourgogne, principalement dans le Mâconnais, les paysannes posent sur leurs cheveux coupés courts des chapeaux à grands bords semblables à ceux des hommes. Des voyageurs le constatent en 1672 et en 1789; nouvelle preuve que la mode ne s'est pas sensiblement modifiée dans les campagnes pendant cette longue période. Le costume n'en était pas plus disgracieux; une femme auteur, M^{me} du Boccage, traversant le pays de Mâcon, déclare que les « paysannes y sont joliment vêtues ». Dans le Rouergue, ainsi qu'aux environs d'Aix, elles ont aussi des chapeaux de feutre; celles du Rouergue, dans leur jeunesse, selon les inspirations de la coquetterie ou du caprice, les inclinent tantôt sur une oreille, tantôt sur l'autre; mais, passé quarante ans, elles le placent horizontalement. En Provence, les chapeaux sont gris, entourés de rubans à fleurs et de rubans argentés. Ailleurs, et le plus souvent, la toile, la mousseline et la dentelle abritent la tête, tantôt serrées contre les cheveux qu'elles cachent, tantôt rayonnant en festons tuyautés ou s'épanouissant en pièces empesées, dont l'ampleur va jusqu'à l'extravagance. Les jeunes filles se contentent rarement de la parure naturelle de leurs cheveux. C'est par exception qu'on en voit recourir à la poussière de chêne pourri ou à la farine pour imiter les dames de la ville qui se poudraient. Tantôt, comme en Auvergne, on dispose les cheveux tressés en forme de cercle sous un transparent rouge ou vert; on les couvre d'une étoffe noire retroussée par une chaîne de laiton, que les mauvais plaisants appellent serre-malice; tantôt, comme dans le Bourbonnais, la tête est abritée sous des chapeaux de paille, allongés et relevés en arrière; le plus souvent on porte la cornette à dentelles, le *doublot* ou serviette pliée en diagonale, dont on se couvre la tête dans certains villages de Champagne; les bavolets, en linge fin et empesé, avec une queue pendant sur les épaules, que l'on porte aux environs de Paris¹; les calles, les coiffes et les bonnets de tout genre; et tandis que la Normandie s'enorgueillit des bonnets des

¹ De là le nom de bavolettes qu'on donne aux paysannes. (Furetière, *Dictionnaire universel*.) — Bérenger cite avec éloge les bonnets ornés de barbes dentelées de rouge des Landaises, et surtout les toques de mousseline, en forme de mitre par devant, s'arrondissant en queue de pigeon par derrière, que portent les Charolaises. (*Voyages en France*, II, 140, 183.)

Cauchoises, semblables à des pains de sucre enveloppés d'ornements, des bonnets des Avranchaises pareils à de grandes ailes de papillons éployées, les environs de Troyes sont fiers de leurs toquats, qui présentent fixées par d'innombrables épingles des sortes de toques, au-dessus et en arrière desquelles s'étale un large cercle de dentelles raidies par l'empois.

On ne saurait dire que le luxe des étoffes, des bijoux et des coiffures soit la règle dans les campagnes ; mais la tendance au luxe y est générale, parce qu'elle est inspirée par des sentiments inhérents à la nature humaine. Il y a bien des époques douloureuses, des années de pénurie et de disette, où la profondeur de la misère se mesure à la pauvreté du costume. « Les femmes de la campagne, dit un intendant en 1685, qui étaient curieuses d'un cotillon rouge ou bleu, n'en portent plus guère ; elles sont fort mal habillées et presque toutes de toiles blanches. » Il fallait une longue continuité de détresse pour renoncer aux vêtements de laine, et surtout aux couleurs voyantes, qui non seulement flattaient la vue, mais avaient aussi leur symbole, comme dans le Rouergue, où le rouge et le vert étaient réservés à la jeunesse, le bleu à l'âge moyen, le brun minime à la vieillesse. Mais les disettes trop fréquentes, l'excès des impôts ne nuisent pas d'ordinaire à la garde-robe des femmes de campagne, qui préfèrent jeûner plutôt que de ne pas se faire braves le dimanche. Si elles n'ont pas en Champagne et dans l'Île-de-France, comme dans d'autres provinces, des mantes avec ou sans capuchons, quelques-unes auront des manchons en fourrure commune, comme la peau de chien garnie de mouton blanc. Presque toutes ont du linge dans leurs coffres : huit à quatorze chemises, des mouchoirs, et une quantité quelquefois considérable de cornettes de nuit et de jour, de coiffes de mousseline et de toile. A coup sûr, bien peu pourraient empiler dans leur armoire, comme le fait en 1776 une manouvrière de Chessy, quarante-huit cornettes de toile fine, quatorze cornettes de toile commune, quinze petits tours de bonnet, neuf bonnets piqués, sans compter trente-quatre chemises de toile. En 1762, une servante de curé possédait soixante coiffes de toile de ménage, de toile de marchand et de mousseline. Ces deux femmes avaient sans doute la passion du linge poussée jusqu'à la manie ; mais on trouvera chez d'autres, à la même époque, de quinze à vingt cornettes, des bonnets avec ou sans dentelles, dont la quantité prouve l'importance qu'on attache à la coiffure et combien l'on regarde peu au blanchissage. Si l'on fouille leurs coffres, avec les rédacteurs des inventaires, on ne saurait croire combien on en retire de cottes, de corps, de justes, de camisoles et de tabliers, sans compter, chez les femmes les plus à leur aise, les

pièces de toile et de lainage qui attendent le moment d'être employées. Puis quelle variété dans les étoffes et dans leur dénomination ! Voici surtout les étoffes de laine, l'étamine, le bouge, le camelot, la serge d'Aumale ou de Londres, la calmande, le crêpon, le pinchina, le drap d'Elbeuf, la dauphine, l'impériale, le ras, la ratine, le drap de Silésie, le crêpe d'Alençon¹ ; les étoffes de fil et laine, comme le droguet, la tiretaine et la tiretainette ; enfin les différents tissus de toile et de coton.

C'est au dix-huitième siècle que le coton commence à se répandre dans les campagnes : sous Louis XVI, il est à la mode. On ne voit que siamoises rayées, mouchetées ou semées de fleurs, indiennes de toutes nuances, toiles d'Orange, cotonnades, mousselines. Le coton, qui dans toute l'Europe tend à faire disparaître les costumes anciens et pittoresques, exerce déjà sur le costume sa fâcheuse influence au point de vue artistique. Les accortes paysannes de Gravelot et d'Eisen font place aux paysannes, souvent mieux portantes, mais moins élégantes de Freudenberg et de Greuze. Les costumes ont moins de richesse, mais peut-être plus de fraîcheur et d'aisance. La forme des vêtements sur quelques points s'est modifiée ; le corps toujours un peu raide a fait place au *juste*, corsage à basques, et à la camisole ; le mouchoir de mousseline, de toile fine et même de soie, remplace la brassière² ; la cotte, un peu moins raide et à plis moins serrés, prend le nom plus moderne de jupe ; les cornettes sont plus nombreuses, plus fournies et plus soignées que jamais. On porte des tabliers de siamoise ou de coton brodé. Les vêtements de coton, moins coûteux que ceux de laine, se renouvellent davantage ; sous l'apparence de la simplicité, la recherche du luxe ne diminue point. Un curé de campagne écrira, dans le Maine, en 1783 : « Les servantes d'aujourd'hui sont mieux parées que les filles de famille il y a vingt ans. » Dans une vallée reculée des Pyrénées, on dira, en 1788 : « On n'y connaissait il y a soixante ans, excepté chez les ecclésiastiques, que trois chapeaux

¹ Quelques-unes de ces étoffes étaient de belle qualité, comme la calmande, étoffe de laine lustrée d'un côté comme le satin, et le crêpon, étoffe légère de la plus fine laine. Un poète du dix-huitième siècle dit à une jeune paysanne :

Si notre penchant doit dépendre
De l'élégance des habits,
Ton corset de crêpon, ta cotte de calmandre
Ne valent-ils pas bien leur prix ?

(La Louptière, *Poésies et œuvres diverses*, 1768, I, 156.)

² C'est aussi le fichu de mousseline garnie d'une petite dentelle, que porte une vigneronne en 1786. (Arch. nationales, Z³ 2711.)

et deux paires de souliers; le moindre pâtre aujourd'hui veut en avoir pour se parer à l'occasion. Les mousselines, les draps fins ont dégoûté des toiles et des étoffes du pays »; et c'est, sans doute, en parlant du costume, qu'un cahier d'un village de Provence dira, en 1789 : « Le luxe est devenu si général, qu'il a pénétré jusque dans les pauvres chaumières. »

Même avec les modifications que le coton apporta dans le costume, celui-ci resta si attrayant que pour la première fois la mode vint du village. Déjà, M^{me} Favart avait fait une révolution au théâtre, en osant y paraître sous les vrais vêtements d'une paysanne, l'habit de serge, la coiffure villageoise et les sabots. A la suite des exagérations de la mode qui signalèrent les premières années du règne de Louis XVI, on arriva par un mouvement de réaction naturelle à une simplicité extrême. La reine Marie-Antoinette, dans le village fictive qu'elle créa au Petit-Trianon, en donna l'exemple. A la veille de la révolution, « on ne voyait dans les promenades que justaucorps à la paysanne, chapeaux de paille, tabliers et fichus ». Quand la comtesse de Lamotte s'échappa de la Salpêtrière où elle avait été renfermée après l'affaire du collier, elle ne trouva pas grande difficulté à se travestir en paysanne et à porter avec aisance « le corset de toile à mille raies, le tablier de même étoffe, la jupe de calmande à raies bleues, roses et blanches, et la paire de gros souliers garnis de très petites boucles d'argent ».

Il ne faudrait cependant pas conclure que la richesse et l'élégance des costumes soient un indice indiscutable d'une aisance exceptionnelle chez les campagnards. Si elles prouvent d'une manière certaine que la gêne et la misère ne règnent pas chez eux sans partage, en revanche elles ne sont pas toujours en rapport avec la quantité de leurs terres et le nombre de leurs bestiaux. Il y a des manouvrières qui ont une garde-robe mieux garnie que des fermières. C'est du reste leur seul luxe, et le luxe des vêtements est le luxe des peuples primitifs. Quand on a peu, on veut porter beaucoup sur soi. Le vêtement, quelquefois le bijou, c'est à peu près le seul superflu du paysan. Dans les inventaires des nobles et des prêtres de la fin du moyen âge, vêtements et bijoux figurent aussi dans une proportion prépondérante : il faut arriver à un certain degré de culture intellectuelle, de richesse et de sécurité, pour tenir davantage à parer sa demeure que sa personne.

Albert BABEAU.

La suite prochainement.

LA QUESTION

DE

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

AU XVIII^e SIÈCLE ET DE NOS JOURS ¹

V

Parmi les réserves et les critiques que nous ont inspirées les méthodes pédagogiques dont nous avons parlé, le lecteur aura déjà pu constater, au siècle dernier, un véritable engouement public pour l'enseignement utilitaire. Quand on observe de près l'enthousiasme de cette époque pour l'étude des sciences, on s'aperçoit qu'elle professait une prédilection particulière pour celles qui offrent des avantages immédiatement pratiques. Locke avait demandé aux gentilshommes anglais d'apprendre un métier manuel ². Rousseau, qui s'est si souvent inspiré du philosophe anglais, prend soin d'enseigner un état à Émile, pour le mettre à l'abri du besoin, au jour prochain où une crise révolutionnaire viendra lui enlever toute sa fortune ³. Rousseau n'aime point la science pour elle-même, mais pour les avantages qu'on en retire : « Il ne s'agit pas de savoir ce qui est, disait-il, mais seulement ce qui est utile. » Voilà la grande règle à retenir. « A quoi cela est-il bon? voilà

¹ Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 septembre 1882.

² Locke, *op. cit.*, p. 374-382, voulait pour les nobles « un métier mécanique qui a besoin du travail des mains. Un gentilhomme qui demeure à la campagne devrait s'exercer au jardinage et à travailler en bois, comme à la charpenterie, à la menuiserie ou au tour, à apprendre à tenir les livres de comptabilité ».

³ « Nous approchons, avait dit Rousseau, du siècle des révolutions. Qui peut nous répondre de ce que vous deviendrez alors! Je tiens pour impossible que les grandes monarchies de l'Europe aient encore longtemps à durer : toutes ont brillé, et tout État qui brille est sur son déclin. » Trente ans plus tard, lorsque les événements vinrent donner raison à cette étrange prophétie, les seigneurs français, qui avaient dû en rire, regrettèrent peut-être de ne savoir pas le métier d'Émile. Un autre auteur s'était plu aussi à faire ressortir l'importance de connaître un état pour parer aux coups du sort. (Voy. Grivel, *Théorie de l'Éducation*, 1775 et 1783, 3 vol, in-12, t. II, p. 384 et suiv.)

désormais le mot sacré, le mot déterminant de toutes les actions de la vie. » Il faudra sans cesse rappeler ces maximes à Émile, qui, de douze à quinze ans, ne doit se conduire que par l'intérêt. Qu'il ne s'avise pas de s'éprendre d'un bel amour pour la science. S'il était tenté de se laisser emporter par je ne sais quelle vaine curiosité vers des connaissances spéculatives, Rousseau s'empresse de le ramener à la réalité des choses. Il lui représente la science recherchée pour elle-même, comme une « mer sans fond, sans rives, toute pleine d'écueils », dont il est impossible de s'échapper. Un homme épris d'amour pour les connaissances théoriques, séduit par leur charme trompeur, passe de l'une à l'autre sans pouvoir s'arrêter, et rappelle à Rousseau un enfant qui s'amuserait à « ramasser des coquilles sur le rivage, commençant par s'en charger, puis, tenté par celles qu'il voit encore, en rejeter, en reprendre, jusqu'à ce que, accablé par leur multitude et ne sachant plus que choisir, il finisse par tout rejeter et retourner à vide ».

Tous les écrivains du dix-huitième siècle ne traitaient pas avec le même dédain que Rousseau le côté spéculatif de la science; mais la plupart cherchaient, avant tout, dans l'étude des connaissances humaines, les avantages positifs qu'on peut en retirer. Diderot pense ici comme Rousseau. S'il admet que, dans l'enseignement, il faut tenir compte de « l'enchaînement naturel d'une science avec les autres », il s'empresse d'ajouter qu'on doit tenir plus de compte encore de « la raison d'utilité » que présente cette science elle-même ¹.

On le voit, l'instruction utilitaire triomphait sur toute la ligne. De l'instruction *utilitaire* à l'instruction *professionnelle* il n'y avait qu'un pas; car comment rendre la science utile dans l'instruction secondaire, si on ne la diversifie pas selon les différentes situations que les jeunes gens comptent un jour occuper. Un esprit sage et tempéré, le président, Rolland s'étonne, dans son *Plan d'éducation*, de voir tous les élèves « entrer dans la même carrière, suivre le même cours des classes dans le même nombre d'années, tendre au même genre et au même degré de connaissances ²... Les écoles publiques, ajoutait-il, ne sont-elles destinées qu'à former des ecclésiastiques, des magistrats, des médecins et

¹ Aussi Diderot place en tête des sciences à apprendre les mathématiques (arithmétique, algèbre, géométrie), comme étant plus utiles. Puis venaient la mécanique, l'astronomie, l'histoire naturelle, la physique, la chimie et l'anatomie.

² Voltaire écrivait, de son côté, à Collenot, en janvier 1765: « L'éducation des collèges et des couvents a toujours été mauvaise, en ce qu'on enseigne la même chose à cent enfants qui ont tous des talents différents. »

des gens de lettres. Les militaires, les marins, les commerçants, les artistes, sont-ils indignes de l'attention du gouvernement? » Le président Rolland concluait, en demandant à l'Université d'élargir ses programmes, pour que ses élèves fussent du moins préparés d'une façon générale aux divers états qu'ils devaient embrasser plus tard.

Rien de mieux; cette réforme était juste et facile à obtenir, mais, en formulant ses plaintes, Rolland avait posé un des plus graves problèmes qui puissent être soulevés en fait d'instruction publique. Je veux parler de la part à faire à l'enseignement professionnel. Faut-il non seulement permettre, mais favoriser les études professionnelles, à l'exclusion des études classiques, et si durant quelque temps on soumet indistinctement ceux qui ne sont pas certains de leur vocation à l'enseignement littéraire et à l'apprentissage des langues anciennes, à quelle époque convient-il d'arrêter cette formation commune pour les appliquer à des connaissances spéciales en rapport avec la carrière qu'ils comptent embrasser un jour? Grave problème qui, depuis cent ans, a produit chez nous tant d'essais infructueux, tant d'allées et de retours, et que nous ne pouvons pas nous vanter encore d'avoir résolu à la satisfaction générale.

Le dix-huitième siècle ne pouvait pas plus hésiter sur ce point que sur les autres, et ici encore les réformateurs de l'enseignement apportèrent cet esprit d'innovation, cette témérité hardie dont le lecteur a déjà trouvé tant de preuves dans cette étude. Nous ignorons si M. Fortoul avait puisé l'idée de la *bifurcation* dans les écrivains qui traitèrent de l'éducation au dernier siècle; il aurait trouvé dans leurs ouvrages non le mot, mais la chose. Dès 1764, un auteur proposa en effet un véritable système de bifurcation, qui consistait à créer, sous le nom d'école « de mœurs, de sciences et de belles-lettres », une maison d'instruction commune à tous les enfants de six à douze ans. Au-dessus de cet âge, ils devaient entrer selon leur future profession et rester jusqu'à dix-huit ans dans l'académie militaire, l'académie magistrale, l'académie financière, l'académie commerçante, l'académie des arts utiles, ou enfin dans l'académie des arts agréables. « Mon désir, disait ce réformateur, est de fonder l'éducation sur la distinction des états, voilà le nœud gordien ¹. » L'abbé Coyer recule l'époque de la bifurcation à l'âge de quatorze ou quinze ans. A ce moment, il

¹ Fleury, *Essai sur les moyens de réformer l'éducation*, 1764, préface, p. 16 et 44. Un écrivain de 1789 (Verlac, *Nouveau plan d'éducation*, p. 38-39), après avoir consacré trois ans à l'étude du latin, qui doit n'être « qu'une nomenclature de mots », renferme, dès onze ans, l'élève dans les connaissances spéciales à la profession qu'il compte embrasser un jour.

divise les élèves en cinq classes : « celle de la robe, celle de l'épée, celle de l'Eglise, celle de la négociation et celle des savants », dont il développe successivement le programme ¹.

Ici encore, parmi les différentes carrières que les élèves peuvent embrasser, l'instinct utilitaire, auquel obéissent les instituteurs de ce siècle, les pousse à une prédilection manifeste pour les professions manuelles. La Chalotais veut habituer les enfants à observer « les machines simples qui produisent et facilitent le mouvement, à remarquer les effets sensibles du levier, des roues, des poulies, de la vis, des coins et des balances... Les femmes considèrent des ciseaux comme un bijou ». Cet auteur trouve je ne sais quel avantage à leur faire remarquer de bonne heure que cet instrument est composé « de deux leviers réunis par un clou qui leur sert de point d'appui ² ». Un écrivain de 89, désirant faire une large part à l'enseignement des arts et métiers, et voulant éclairer par l'expérience les leçons mécaniques, conduit, aux jours de congé, les élèves dans différents ateliers où les ouvriers les plus habiles leur expliquèrent l'usage des outils. Cet enseignement, outre son utilité pratique, pourrait avoir, dit-il, les plus heureuses conséquences pour le bien de la société : « Un tour, un rabot, une scie, tombés par hasard sous la main d'un enfant, en ont fait quelquefois un très célèbre artiste. Quelques-uns de ces instruments, abandonnés pendant la récréation à la disposition des écoliers, feraient peut-être éclore des talents inconnus à leurs maîtres et à eux-mêmes ³. »

Prétendre que la vue d'un rabot, d'une lime, peut allumer quelquefois la flamme du génie, c'était pousser un peu loin l'amour des arts mécaniques, mais cet engouement n'était rien en comparaison de l'enthousiasme que les réformateurs de l'enseignement affichaient pour l'agriculture. Que de fois dans ce siècle on célébra, même en chaire, cette agriculture, cette sainte agriculture ! Que de larmes furent versées par les âmes sensibles à la seule pensée de cette noble et modeste profession ! Que de fois on montra à une jeunesse attendrie Cincinnatus à la charrue, ou l'empereur de la Chine, ouvrant tous les ans le premier sillon pour donner le signal du labour à son immense empire. Rollin avait dit, en homme sérieux, qu'il est bon de conduire quelquefois, aux jours de congé, les enfants à la campagne pour les faire assister aux

¹ Coyer, *op. cit.*, p. 282-322.

² La Chalotais, *op. cit.*, p. 62.

³ *Plan d'éducation nationale*, 1789, in-8°, p. 84-87. — Grivel (*op. cit.*, t. II, p. 393 et suiv., p. 402-459) indique les travaux manuels, les principes de labourage, les connaissances commerciales, auxquels il faut initier les élèves.

travaux des champs¹, ce qui pouvait être pour eux une distraction utile et agréable. Cette idée est reprise et exagérée par les réformateurs. Il ne s'agit plus seulement d'apprendre aux jeunes Parisiens, qui souvent ignorent l'origine du pain qu'ils mangent, à connaître « les engrais, le labour, les semailles, les moissons, les vendanges, les instruments aratoires », il faut en faire autant d'agriculteurs. A cet effet, dans le jardin potager du collège, chaque élève aura son coin de terre, où il cultivera du blé ou des légumes. Les plus faibles « épieront, d'autres sarcleront; les plus forts laboureront à la bêche, ceux-là avec la charrue. » Chaque élève, pris d'un tendre amour pour ce coin de terre qu'il arrose de ses sueurs, apprendra par là même à respecter le droit de propriété. Ces jeunes hommes, appelés un jour à gouverner la nation, connaîtront par expérience un art sans lequel il n'y a point de nations, et, au besoin, ils sauront « s'attendrir sur les infortuné qui l'exercent² ». Qui ne reconnaît ici déjà les idées et le style de la révolution française? On peut prévoir les fameuses fêtes de l'agriculture.

VI

Nous trouvons une preuve nouvelle des tendances utilitaires qui inspiraient les réformes pédagogiques de ce siècle dans les plaintes que lui arrachaient l'engouement de la nation pour les études classiques, le trop grand nombre d'étudiants et de colléges. On reproche quelquefois à l'Église d'avoir négligé l'instruction primaire du peuple avant la révolution, bien que sur ce point les documents, puisés aux archives départementales, que chaque jour voit éclore, montrent combien cette accusation est mal fondée; mais personne n'a jamais songé à affirmer qu'elle n'ait pas suffisamment encouragé l'enseignement secondaire. Durant les longs siècles où elle remplit le glorieux rôle d'institutrice de la nation, elle mit les études classiques à la portée de tous, fournissant au plus humble enfant des campagnes les moyens de recevoir une éducation littéraire, établissant des colléges sur tous les points du territoire, y plaçant ces maîtres habiles, membres des universités, du clergé séculier ou des congrégations religieuses, qui surent élever et polir la jeunesse, former le goût public, augmenter enfin de génération

¹ Cette idée paraît avoir été chère au dix-huitième siècle. Nous la retrouvons dans un livre publié en 1774 : *Principes d'institution*, par l'abbé Le More, p. 224. En 1791, le projet de Talleyrand portait le décret suivant : « On rendra souvent les enfants témoins des travaux champêtres et des ateliers; ils y prendront part autant que leur âge le leur permettra. »

² Coyer, *op. cit.*, p. 93. Voy. aussi sur ce sujet Guyton de Morveau, *op. cit.*, p. 273 et suivantes; et Grivel, *op. cit.*, t. II, p. 362 et suivantes.

en génération le patrimoine intellectuel de la France. Le nombre des écoliers qui, avant la révolution, recevaient l'instruction, soit entièrement, soit partiellement gratuite, dépassait quarante mille. Tant de facilités données aux études littéraires les rendaient accessibles à toutes les classes, fournissaient à tous les talents l'occasion de se produire, et allumèrent plus d'une fois la flamme du génie dans l'âme de tel pauvre enfant des campagnes, qui, sans cet appel, serait resté attaché à la charrue. M. Villemain, comparant, sous ce rapport, 1842 à 1789, montrait qu'en 1789 un enfant sur trente recevait l'éducation classique, tandis qu'en 1842 la proportion n'était que de un sur trente-cinq.

C'était là un résultat brillant, trop brillant même aux yeux d'une partie de l'opinion. Convient-il d'ouvrir au premier venu l'entrée du collège? N'y a-t-il pas de graves inconvénients à universaliser l'enseignement classique? N'est-il pas imprudent d'aller allumer des ambitions littéraires dans les plus humbles conditions? En enlevant à la charrue le fils du cultivateur, à l'atelier le fils de l'artisan, ne s'expose-t-on pas à faire des déclassés, à créer des exigences que la patrie sera incapable de satisfaire, à jeter ainsi sur la surface du pays des avocats sans causes, des médecins sans clientèle, des écrivains sans emploi, de faire, en un mot, des milliers de mécontents qui tourneront, par dépit contre la société, même les armes qu'elle leur a mises en main?

Cette question, qu'on a agitée à toutes les époques, qu'on a cherchée à résoudre dans la nôtre, en favorisant l'instruction intermédiaire et l'enseignement spécial, se posait d'une façon redoutable il y a un siècle. La multiplicité des collèges, leur dispersion sur toute la surface du territoire, la facilité d'obtenir des bourses ou de payer une rétribution toujours modique, mettaient les études classiques à la portée de toutes les conditions. Le bien-être croissant de la bourgeoisie, et même des habitants des campagnes, permettait à un très grand nombre de familles de faire un léger sacrifice. L'importance qu'avaient prise dans ce siècle les hommes de lettres faisait rechercher une profession qui conduisait le plus souvent à la renommée et à la fortune. L'amour des places, qui fut toujours si grand dans notre pays, la vanité des parents, toujours flattée de voir les enfants s'élever au-dessus de leur condition, tout semblait concourir à pousser la jeunesse dans les maisons d'instruction secondaire.

En même temps, par une anomalie étrange qui devait être une des causes de la révolution française, tandis que l'enseignement classique se répandait dans toutes les classes, tandis que les collèges peuplaient chaque province d'hommes ayant reçu une

instruction soignée, sachant écrire, sachant parler, se passionnant pour les idées qui commençaient à agiter ce siècle, lisant avec ardeur les écrits, les brochures politiques, après avoir dévoré les productions des philosophes, ces hommes, préparés par leur éducation, leur travail, leur intelligence, leur ambition tenace, à occuper les situations les plus importantes de la société, trouvaient devant eux des barrières qui les empêchaient d'y atteindre. Il fallait de l'argent pour acheter un office dans la judicature, il fallait des titres de noblesse pour prétendre à un rang élevé dans l'armée. Dans le sein du clergé, les roturiers n'avaient point d'autre perspective que la portion congrue : les abbayes et les évêchés étaient réservés aux fils de famille. Les hommes de plume eux-mêmes, tout en constituant dans l'État une puissance nouvelle, l'opinion, n'obtenaient pas pour cela l'estime publique, n'avaient pas toujours rang dans la société ; et quoiqu'on ne fût plus au temps où Corneille, le grand Corneille, se trouvait réduit à dédier humblement sa tragédie de *Cinna* à celui que Voltaire appelle quelque part *le sieur de Montoron*¹, nous trouvons encore très souvent dans ce siècle les hommes de lettres dans la domesticité des grands.

Il y avait dans cette situation une anomalie et aussi un véritable danger pour l'avenir. Tous ces jeunes hommes auxquels une éducation soignée avait donné des aptitudes et des ambitions entendaient bien se faire leur place au soleil, jouer un rôle sur le théâtre du monde ; et, comme ils rencontraient sur leur chemin des préjugés, des obstacles, ils s'élançèrent avec une ardeur irrésistible pour renverser les barrières factices élevées sous leurs pas, ils furent les plus ardents apôtres de la révolution française. Danton disait un jour, en 1793, à un de ses vieux confrères, avocat au conseil : « L'ancien régime a fait une grande faute. J'ai été élevé par lui dans une des bourses du collège du Plessis. J'y ai été élevé avec de grands seigneurs qui étaient mes camarades et qui vivaient avec moi dans la familiarité. Mes études finies, je n'avais rien, j'étais dans la misère, je cherchai un établissement. Le barreau de Paris était inabordable, et il fallait des efforts pour y être reçu. Je ne pouvais entrer dans le militaire, sans naissance ni protection. L'Église ne m'offrait aucune ressource. Je ne pouvais acheter une charge, n'ayant pas le sou. Mes anciens camarades me tournaient le dos. Je restai sans état, et ce ne fut qu'après de longues années que je parvins à acheter une charge

¹ Nous aimons mieux, du reste, voir Corneille pauvre dédier *Cinna* à M. de Montoron que de voir Voltaire riche dédier *Tancrède* à M^{me} de Pompadour ; appeler Pollion le financier La Popelinière, et adresser des vers adulateurs à M^{me} Dubarry.

d'avocat aux conseils du roi. La révolution est arrivée, moi et tous ceux qui me ressemblaient, nous nous y sommes jetés. L'ancien régime nous y a forcés en nous faisant bien élever, sans ouvrir aucun débouché à nos talents¹. »

Quoique Danton n'ait guère qualité pour plaider les torts de l'ancien régime à son égard, il faut convenir que la situation de la jeunesse lettrée était très anormale. En présence de l'engouement qui, chaque année, poussait dans les collèges, dans les écoles publiques, des milliers d'étudiants, il fallait ou faire tomber les barrières qui irritaient leur impatience en leur fermant certaines fonctions publiques, ou s'efforcer de modérer le courant qui portait tant d'écoliers vers l'éducation classique. On sait que, sur le premier point, le progrès des idées et des mœurs préparait dans les institutions, dans les lois, une révolution pacifique qui ne pouvait manquer, à bref délai, d'ouvrir tous les emplois à tous les mérites, et qui, par là même, aurait dû épargner au pays les malheurs de la révolution sanglante. Quant à la seconde partie du problème, certains esprits s'étaient préoccupés depuis longtemps de restreindre les facilités accordées jusqu'alors aux études classiques.

Tandis que l'Église répandait l'instruction secondaire à pleines mains, sans s'inquiéter si elle ne donnait pas des armes à des ingrats qui allaient les tourner contre le sein qui les avait nourris, plusieurs écrivains demandaient expressément qu'on opposât une digue à ce « torrent d'éducation ».

Dès le dix-septième siècle, cette question avait attiré l'attention de Richelieu. Ce grand homme, préoccupé de favoriser l'industrie, le commerce et aussi « le labourage et le pâturage » que Sully avait déjà tant encouragés, écrivait dans son *testament politique*² : « Comme la connaissance des lettres est tout à fait nécessaire à une république, il est certain qu'elles ne doivent pas être enseignées à tout le monde. Ainsi qu'un corps qui aurait des yeux à toutes ses parties serait monstrueux, de même un État le serait-il si tous ses sujets étaient savants. Le commerce des lettres humaines bannirait absolument celui de la marchandise, qui comble les États de richesses, et ruinerait l'agriculture, vraie nourricière des peuples. C'est par cette considération que les politiques veulent, en un État bien réglé, *plus de maîtres ès arts mécaniques que des maîtres ès arts libéraux.* » Comme sanction à ces idées, Richelieu, suivant le

¹ Voy. Mallet-Dupan, *Mémoires*, t. II, p. 491. L'histoire de Brissot, de Robespierre, de Camille Desmoulins, de Couthon, etc., prouve que ces hommes furent poussés à la révolution par les mêmes motifs ou, si l'on veut, les mêmes prétextes.

² Ch. II, sect. X.

sentiment du cardinal Duperron, « qui souhaitait ardemment la suppression d'une partie des collèges », voulait les conserver uniquement dans les douze plus grandes villes du royaume, plaçant dans chacune deux écoles, « l'une des séculiers et l'autre des pères jésuites », pour que « l'émulation aiguisât leur vertu ». L'abbé Fleury écrivait, à son tour, cinquante ans plus tard : « Les praticiens, les financiers, les marchands et tout ce qui est au-dessous, peuvent se passer de latin ; l'expérience le fait voir ¹. »

Le siècle suivant, dont nous avons fait connaître les déclamations contre le latin, qui, par la bouche de l'abbé de Saint-Pierre, de Diderot et de tant d'autres écrivains, avait si souvent réclamé un enseignement utilitaire, ne pouvait se montrer favorable à l'extension de l'éducation classique ni à la multiplication des maisons d'éducation. La plupart des réformateurs de l'instruction publique s'accordent à reconnaître qu'il y a trop d'étudiants, trop de collèges, et ils établissent de véritables thèses pour prouver qu'il faut en diminuer le nombre. Pourquoi cette fureur d'apprendre le latin et les langues? s'écrie La Chalotais. « Il n'y a pas assez de laboureurs dans un pays où il y a des terres en friche... L'instruction des procès exige-t-elle ce nombre incroyable d'officiers et de suppôts de judicature qui désolent les habitants des campagnes? Est-il besoin pour l'instruction des peuples et pour le bien de la religion qu'il y ait au moins deux cent cinquante mille prêtres ou religieux et religieuses dans le royaume...? N'y a-t-il pas trop d'écrivains, trop d'académies, trop de collèges...? Il n'y a jamais eu tant d'étudiants dans un royaume où tout le monde se plaint de la dépopulation; le peuple même veut étudier. Des laboureurs, des artisans envoient leurs enfants dans les collèges des petites villes, où il en coûte peu pour vivre ². » Nous trouvons les mêmes arguments

¹ Fleury, *Traité du choix des Études*, ch. xxii.

² La Chalotais poussait la défiance jusqu'à proscrire l'instruction primaire du peuple : « Les frères de la Doctrine chrétienne qu'on appelle Ignorantins, sont survenus, disait-il, pour achever de tout perdre. Ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot et la lime. Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que ses occupations. Tout homme qui voit au-delà de son triste métier ne s'en acquittera jamais avec courage et avec patience. Parmi les gens du peuple, il n'est presque nécessaire de savoir lire et écrire qu'à ceux qui vivent par ces arts ou à ceux que ces arts aident à vivre. » (*Essai d'éducation nationale*, p. 24-26.) Voltaire écrivait, à ce sujet, à La Chalotais : « Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. Moi, qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres et non des clercs tonsurés. Envoyez-moi surtout des frères Ignorantins pour conduire mes charrues ou pour les y atteler. »

reproduits par Guyton de Morveau ¹ et par tous les auteurs qui traitent d'instruction publique à cette époque. Le président Rolland, tout en affirmant que « l'éducation ne peut être trop répandue », que chaque « classe de citoyens » doit être « à portée » de recevoir « l'éducation qui lui est propre », n'en est pas moins favorable à la réduction des collèges ², dont il veut remplacer une partie par de simples pédagogues. A mesure que nous approchons de la révolution française, nous voyons se multiplier les plaintes contre l'extension de l'enseignement classique. L'inventeur d'une *Théorie de l'éducation* rappelle aux parents qu'il y a « des choses plus utiles à apprendre » aux enfants que « le grec et le latin... Quelle manie, s'écrie-t-il, que, dans un État bien policé, on fasse consister l'éducation de la jeunesse dans une vaine science de mots et que, au lieu de former des hommes, on cherche à faire d'orgueilleux pédants et d'inutiles sophistes ³ ! »

C'est 1789 qui nous fournit peut-être la plainte la plus vive, la déclamation la plus passionnée contre la trop grande fréquentation des collèges. L'auteur d'un *Plan d'éducation*, qui avoue avoir commis quatre mille vers, et qui, pour expier ce péché de jeunesse, avait été professer l'anglais à l'école de marine établie à Vannes, exhale sa mauvaise humeur dans de longues pages où l'on retrouve l'inspiration du poète mariée au style des temps. « Tout le monde envoie ses enfants au collège, s'écrie-t-il, les pères veulent donner à leurs enfants des états brillants. — Où est votre fils? demandai-je à cet artisan. — Il est au collège, me répondit-il, avec un air de satisfaction et de mystère. — Et que voulez-vous en faire? Oh! nous verrons. Il faut qu'il commence par apprendre un peu son latin, il peut prendre la soutane. — Vous le dévouez donc à l'état ecclésiastique? — Sans doute, c'est le meilleur parti; *Dominus vobiscum* n'a jamais manqué de pain. — L'habitude de faire apprendre le latin, ajoute notre auteur, a dégénéré en manie. Fils d'artisans, de journaliers, de domestiques, cuistres de couvents, tout apprend le latin et tout aspire à la soutane. » Et alors il nous montre dans un collège de Bretagne, vraie pépinière de latinistes, quinze cents écoliers sortant de classe en veste, en sabots, les coudes percés, les habits rapetassés, les cheveux épars, le teint hâlé, une pile de livres sous le bras, le père étudiant avec le fils, l'enfance confondue

¹ *Op. cit.*, p. 42-50.

² Il est vrai que la diminution des collèges simplifiait alors la question posée par la suppression des Jésuites, celle de trouver des professeurs pour les remplacer. On sait que tous les petits collèges de Paris furent réunis à cette époque à Louis-le-Grand.

³ Grivel, *Théorie de l'Éducation*, 1783, 3 vol. in-12, t. I, p. 245-246.

avec l'âge mûr. C'est un enivrement universel. « Les chaumières, les hameaux, les bourgs et les villages ne retentissent que de ces cris pendant les deux mois de vacances : Envoyez vos enfants au collège. » Assez de latinistes, assez d'hommes de lettres. En fauchant leurs rangs, on aura moins de fades romans, moins de bouquets à *Iris*, moins d'*anagrammes*, d'*énigmes*, de *charades*, de *logogriphes*. Le grand malheur, nos pères s'en sont bien passés. Avec moins de latinistes, on aura moins de médecins et, sans doute, moins de maladies; moins d'avocats et procureurs et, à coup sûr, moins de procès; moins de froids littérateurs et plus de savants; moins de bénéficiers oisifs; moins de prêtres, « lesquels sont d'ailleurs trop nombreux et pris généralement dans la classe des plébéiens », ce qui enlève à « la religion de sa dignité ».

On le voit, c'est une charge à fond; mais où est le moyen d'arrêter « ce torrent d'éducation qui submerge tant de chaumières, qui dépeuple tant de campagnes, qui fait tant de charlatans, d'intrigants, de jaloux, d'enragés et de malheureux en tout genre, qui introduit la confusion dans tous les états ¹? » Comment combattre ce mal du pays, qu'on peut appeler, avec Sénèque, une débauche de littérature : *litterarum intemperantia laboramus*? Ici le grand remède universellement accepté, nous l'avons vu, était la suppression d'une partie des collèges. Cependant certains esprits étaient en quête d'autres moyens de salut. Montesquieu avait fait remarquer, dans l'*Esprit des lois* ², que, dans quelques pays, il est prescrit à chacun de « rester dans sa profession et de la faire passer à ses enfants. Ces lois, ajoutait-il, peuvent être utiles dans les États despotiques ». Tandis que certains écrivains rejettent toute voie de compression comme indigne de la monarchie française, comme « directement opposée à l'esprit de sa constitution ³ », d'autres ne craignent pas de demander formellement à l'État de s'opposer par la force à la trop grande extension de l'instruction classique ⁴. « Le gouvernement, disait Sabbathier, ne devrait pas permettre que les enfants du bas peuple passassent un si grand nombre d'années dans les collèges, quand ils ne donnent point de marques de leur aptitude pour les études. » Il faisait suivre ces paroles d'un règle-

¹ Verlac, *Nouveau plan d'éducation pour toutes les classes*, 1789, in-12, 150 p., voy. surtout p. 4-20.

² Liv. XX, ch. xx.

³ Guyton de Morveau, *op. cit.*, p. 45.

⁴ Coyer (1770, *Plan d'éducation publique*, p. 254-258) dit que sur les 5160 élèves qui reçoivent, dit-il, l'instruction classique dans les collèges de Paris, on compte 2460 enfants du peuple qu'il propose simplement de renvoyer à leurs parents. Les autres devaient servir de pépinière à la robe, à l'épée, à l'*encensoir* et aux grands, auxquels on apprendra à être « vraiment grands ».

ment destiné à fixer les enfants dans la condition de leurs parents ¹. On se demanda s'il ne convenait pas de supprimer les bourses que le clergé avait fondées, pour fournir à tous les talents et à toutes les classes l'occasion d'émerger. « Les collèges ne coûtent rien, dit-on », s'écriait Verlac ², et on s'y précipite. Guyton de Morveau, qui discute longuement cette question, veut le maintien des bourses, parce que la suppression du « cours gratuit d'études » rendrait, dit-il, impossible le recrutement des ministres subalternes pour la justice, des précepteurs pour les enfants, des pasteurs pour les campagnes. Il croit qu'en élevant de préférence les maisons d'instruction à la campagne, pour ne pas offrir de tentations aux artisans des villes, en n'établissant qu'un seul grand collège dans chaque province, « auquel tous les collèges des petites villes puissent ressortir » et envoyer leurs écoliers pour y terminer leurs études, on obtiendra le résultat qu'on poursuit avec tant d'ardeur ³.

Verlac prétend arriver au même résultat, en obligeant tout père de famille, qui veut faire un prêtre, un médecin ou un avocat, à « donner caution pour son entretien jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, et, en outre, de lui faire une pension de 1200 livres, au moins ». Ce règlement, dont il veut confier la surveillance aux assemblées provinciales, lui paraît d'autant plus important, que les états généraux étant sur le point de se réunir, tous les emplois vont être ouverts « au mérite, à la vertu », et qu'il n'y aura « aucun parti-

¹ Sabbathier, *Dictionnaire pour l'intelligence des auteurs classiques*, t. XVI, mot *Études*.

² Verlac, *op. cit.*, p. 5.

³ Le lecteur a peut-être quelque peine à concilier la préférence évidente que les réformateurs attribuaient à l'instruction utilitaire sur l'instruction classique avec la faveur que les familles continuaient à accorder aux collèges; mais il ne faut pas oublier que sur les 560 collèges ouverts, en 1789, sur le sol de la France, un très grand nombre n'étaient pas de plein exercice et qu'aussi, parmi les élèves qui les fréquentaient, un très grand nombre n'y terminaient pas leurs études. « C'est un usage de presque tous les artisans des villes, disait Guyton de Morveau (*op. cit.*, p. 49), d'envoyer leurs enfants au collège seulement pour passer quelques années et dans le dessein de les retirer après un certain temps. La plupart de ceux qui y entrent en sortent avant le terme pour reprendre l'état de leurs pères. » Le président Rolland (*Recueil de plusieurs ouvrages*, p. 28) disait des collèges : « Les classes élémentaires y sont communément remplies, mais la seconde, la rhétorique et surtout la philosophie, sont encore plus communément désertes. » Les choses n'avaient pas changé en 1789. L'auteur d'un *Plan d'éducation nationale* (1789, p. 104) écrit, à cette époque : « L'expérience d'un grand nombre d'années prouve que la plupart des collèges de province seraient forcés de fermer les classes de seconde, de rhétorique et de philosophie, si elles n'étaient pas fréquentées par les étudiants qui se destinent à l'Église et au barreau. Presque tous les autres enfants ont à peine parcouru la moitié de leurs études, qu'ils les abandonnent pour toujours. »

culier qui ne s'efforce de faire étudier son fils dans l'espoir de le faire évêque, général ou président ». Si ces moyens ne devaient pas réussir, notre pédagogue réformateur, se souvenant qu'il a été poète, compte sur son éloquence pour faire évacuer les collèges. Entendez-le s'écrier avec enthousiasme : « Revenez à la raison, latinistes trop longtemps égarés. Une grande partie de nos terres est en friche, que vos bras les rendent fertiles. Reportez vos sentiments sur la nature. Les doux noms de père, d'époux, de citoyen, d'ami, de cultivateur, d'homme libre et de Français, n'ont-ils point pour vous assez d'attraits ? Et vous, citoyens des villes, le commerce vous offre des trésors, couvrez la mer de voiles, apprenez à dompter l'inconstance des vents et la fureur des flots, lisez dans les astres, parcourez l'ancien et le nouveau monde ; commerçants, vous êtes les nourriciers de la terre. » Les exclamations, les apostrophes se succèdent sous la plume de notre écrivain : « Jeunesse précieuse, s'écrie-t-il, ne désertez plus nos champs, la charrue va devenir un honneur. Que ne puis-je d'un souffle vous transporter au-delà des mers, au milieu de ces terres incultes qui ne demandent que des bras ! » Allez à l'étranger, restez en France ; « exploitez nos bois et nos mines ; amollissez, préparez et façonnez le fer, l'acier ; fabriquez des ancres, des canons ; aplanissez nos routes, embellissez nos villes, desséchez nos marais, creusez des canaux ; construisez des vaisseaux, couvrez-en la surface des mers ; pesez, distillez, salez, trafiquez, échangez ; et plutôt que d'être pauvres, soyez, s'il le faut, les caboteurs de l'univers¹ ». Il est à croire que nos sensibles ancêtres de 1789 ne purent s'empêcher de verser de douces larmes en lisant cette harangue.

Que les plaintes contre le trop grand nombre de collèges se produisissent dans le style empoulé de l'époque ou qu'elles revêtissent une forme plus sérieuse, elles avaient pour origine commune une défiance évidente contre l'éducation classique. Les novateurs plaisaient, avec Diderot, sur « l'aigle de l'université de Paris », comme on l'a fait si souvent de notre temps sur le fort en thème. Ce siècle, enivré de ses découvertes scientifiques, altéré de changement, de progrès, de nouveauté, avait pris en dégoût l'ancien système d'études. Dans sa pensée, les sciences devaient remplacer les lettres comme base de l'éducation. Le vent était à l'instruction utilitaire. On avait hâte d'abrégé l'enseignement classique, commun à tous, pour appliquer chaque élève aux connaissances spéciales à la profession qu'il comptait embrasser un jour. La plupart des écoliers ne terminaient point leurs études, ne laissant le plus

¹ Verlac, *op. cit.*, p. 8, 12, 20, 23.

souvent dans les hautes classes que les candidats au sacerdoce ou au barreau, et encore l'opinion se plaignait-elle qu'il y eût trop de latinistes, réclamant avec insistance la suppression d'une partie de ces établissements, de sorte que les réformateurs de l'éducation publique en ce siècle, après avoir bouleversé les anciennes méthodes d'enseignement littéraire, en venaient maintenant à remplacer l'enseignement littéraire lui-même par un enseignement scientifique et utilitaire.

VII

Le dix-huitième siècle, après avoir transformé les méthodes et les programmes de l'éducation intellectuelle, voulut réformer ou plutôt créer l'éducation physique. Les anciens maîtres de l'université de Paris étaient des chrétiens convaincus et sévères qui, faisant passer avant tout autre intérêt le salut éternel de leurs élèves, pensaient moins à la santé des corps qu'à celle des âmes. Rollin ne faisait pas de difficulté de l'avouer dans le *Traité des études*. La Chalotais pouvait dire avec vérité : « On a trop mis à l'écart le soin de la santé, les moyens de la conserver et les exercices du corps¹. » A la veille de la révolution, l'Université avait à se défendre contre les mêmes reproches. Voici l'accusation qu'on nous adresse, disait, en 1788, un professeur du collège de la Marche : « Le physique est absolument négligé. L'on ne s'occupe que de thèses, de versions et de vers latins, quand il s'agirait de former, à l'État, des hommes robustes et des citoyens utiles. » On ne parle que de cultiver l'esprit, le cœur, et on oublie le « corps, qui mérite des soins particuliers². »

Est-ce à dire, pourtant, que l'ancienne éducation prit plaisir à écarter tout soin physique, à donner aux élèves un travail au-dessus de leurs forces ! Nullement. Rollin avertit, au contraire, les parents « de ne pas trop pousser leurs enfants pour l'étude dans les premières années, parce que le soin de leur santé doit marcher avant celui de la science ». Il place entre les études un temps de récréation, où les élèves se livrent aux divertissements de leur âge. Ils préfèrent, dit-il, « ceux où le corps est en mouvement... Une balle, un volant, un sabot, sont fort de leur goût, aussi bien que les promenades et la course³ ». Des récréations, des promenades, quelques jeux mettant le corps en mouvement, voilà ce que les collèges accordaient à l'éducation physique. C'était trop peu. Aussi

¹ La Chalotais, *op. cit.*, p. 21.

² L'abbé Gosse, *Exposition raisonnée des principes de l'Université, relativement à l'éducation*, 1733, p. 78-79.

³ *Traité des Etudes*, t. III, p. 253-254.

avec quelle amertume les réformateurs reprochent aux anciens maîtres de négliger totalement « le physique, comme si l'homme n'avait point de corps, comme si le corps ne partageait pas les fonctions de l'âme, comme si l'homme achevé ne résultait pas de la perfection de l'un et de l'autre¹ ».

Il fallait donc rétablir l'équilibre entre les deux parties du composé humain et remplir enfin dans l'éducation un vide que les esprits éclairés des âges précédents avaient demandé de combler. Montaigne n'avait-il pas dit depuis deux siècles : « Ce n'est pas une âme, ce n'est pas un corps qu'on dresse ; il ne faut pas dresser l'un sans l'autre, mais les conduire également comme un couple de chevaux, attelés à mesme timon². » Cent ans plus tard, un esprit à la fois sage et hardi, l'abbé Fleury, après avoir revendiqué les droits de l'esprit et du cœur, plaidait la cause du corps, « cette autre partie de nous-mêmes... On connaît assez les biens du corps, disait-il, la santé, la force, l'adresse, la beauté, mais on croit qu'il faut que la nature nous les donne. L'art de les acquérir est totalement oublié, cette sorte d'étude n'est point en usage parmi nous³ ».

Les écrivains du dix-huitième siècle ne pouvaient manquer de s'autoriser de ces témoignages ; mais, hâtons-nous de le dire, leur sollicitude pour l'éducation physique de la jeunesse ne s'étendait pas seulement aux années du collège ; elle prenait l'enfant à sa naissance même et s'emparait de lui dès le berceau. L'auteur le plus souvent cité à ce point de vue particulier, durant cette époque, Locke, avait donné pour titre à son livre : *de l'Éducation des enfants* ; l'écrivain anglais avait, comme les anciens, pour maxime que « le bonheur dont on peut jouir en ce monde se réduit à avoir l'esprit bien réglé et le corps en bonne disposition. Ces deux avantages, ajoutait-il, renferment tous les autres⁴. » Locke, qui cite

¹ Coyer, *op. cit.*, p. 97.

² Montaigne, *Essais*, l. I, ch. xxv. Gargantua (dans Rabelais, ch. xxiii) reçut aussi une éducation physique complète. Il « montait sus un coursier, courait le cerf, le chevreuil, l'ours, le sanglier, le lièvre, nageait en profonde eau, gravait ès arbres comme un chat, sautait de l'une en l'autre comme un escurieux ; jectait le dard, la pierre, la javeline, l'espieu, la hallebarde, l'arc, pour s'exercer le thorax et pulmon, criait comme tous les diables, appelant Eudemon depuis la porte Saint-Victor jusques à Montmartre. Stentor n'eut oncques telle voix à la bataille de Troie. Pour galentir les nerfs, on lui avait fait deux grosses saulmones de plomb, lesquelles il nommait alteres. Icelles prenait de terre en chasque main et les eslevait en l'aer au-dessus de la teste, etc. » Voilà une gymnastique complète, sans compter les deux cent seize jeux énumérés, ch. xxii, auxquels on faisait amuser Gargantua.

³ Fleury, *Traité du choix et de la méthode des Études*, ch. xxi.

⁴ Locke, *op. cit.* Les quarante premières pages de cet ouvrage renferment

souvent Montaigne, est cité à son tour par les écrivains français du dix-huitième siècle. On voit alors paraître une foule de livres qui ont généralement pour titre : *de l'Éducation des enfants*¹, et où l'on conduit l'homme depuis le berceau jusqu'aux dernières années de l'adolescence. Ce sont de véritables traités d'hygiène, j'allais dire de médecine, qui s'inspirent, pour la plupart, d'un ouvrage publié sur ce sujet, en 1760, par un médecin, nommé des Essartz². Tous les perfectionnements relatifs à l'éducation physique, toutes les réformes que Rousseau devait faire triompher par son éloquence, comme la liberté du maillot, l'allaitement des enfants par leur mère, avaient été demandés avant l'apparition de l'*Émile*.

Néanmoins, c'est bien Rousseau qui doit être regardé comme le véritable apôtre de l'éducation physique au dix-huitième siècle. Tout en faisant de larges emprunts aux écrivains qui l'ont précédé, tout en s'inspirant de Montaigne, de Locke, de des Essartz, il donne à ses conseils cette forme entraînante qui les fait accepter. Son amour même du paradoxe, sa rupture éclatante avec les anciens usages, le parti pris qu'il affecte de ne voir que le corps dans son élève, de laisser dormir, durant les premières années, son esprit, sa conscience et son cœur, le soin qu'il prend de faire de lui un animal robuste, tout assure à Rousseau l'honneur d'avoir converti l'opinion à l'éducation physique. Les contemporains ne s'y trompèrent pas. L'abbé Auzanville, professeur d'éloquence au collège de Rouen, plus tard professeur au Collège de France, dans un discours prononcé dans la capitale de la Normandie, après avoir rendu hommage à l'auteur de l'*Émile*, « à ce philosophe profond » dont le livre « est un riche trésor où l'on trouve, sur l'éducation, une foule de vérités neuves et lumineuses, les réflexions les plus justes

des détails minutieux sur le soin à donner aux enfants. L'un des conseils de Locke, qui fut le plus discuté par le siècle, fut de savoir s'il convient de leur faire prendre des bains froids. Rousseau, Grivel, etc., sont, avec Locke, pour l'affirmative.

¹ La sollicitude pour le corps se traduit jusque dans le titre de ces ouvrages, par exemple : *Principes d'institution ou la manière d'élever les enfants des deux sexes, par rapport au corps, à l'esprit et au cœur*, par l'abbé Le More, 1774, 1 vol. in-12, 464 page.

² Des Essartz, *Traité de l'éducation corporelle des enfants en bas âge*, 1764, 1 vol. in-12, 440 p. — Cet auteur traite de la grossesse, du maillot, du berceau, du coucher, du sommeil, de la nourriture, du lait, de la nourrice, du sevrage, des soins de propreté, de la pousse des dents, de l'habillement, de l'exercice, etc. On est un peu surpris de retrouver ces conseils, qui ne sauraient nous étonner de la part d'un médecin, dans les ouvrages pédagogiques du temps qui, par leur sujet, paraissaient se reporter moins directement à l'hygiène. (Voy. en particulier l'ouvrage cité plus haut de Le More, p. 1-99; celui de Grivel, *Théorie de l'éducation*, t. I, p. 267-398.)

et les plus sensées, la morale la plus pure et la plus sévère », fait remarquer que le précepteur d'Émile « travaille surtout à lui *fortifier le corps à perfectionner ses organes* », ne formant « l'esprit et le cœur que par occasion et par forme de conversation ». Auger se devait à lui-même de trouver excessive cette « éducation toute corporelle », mais cette restriction une fois faite, il ne tarit pas d'éloges sur la pensée qui inspire l'auteur de l'*Émile*; et à Rouen, dans un discours public prononcé à la rentrée des classes, devant une assemblée « composée en partie de *mères tendres* », quel est le sujet qu'il traite, c'est de *l'influence de l'éducation du corps sur l'esprit et sur le cœur*¹. » On le voit, la cause de l'éducation physique était gagnée, et désormais elle occupe une large place dans tous les ouvrages qui traitent de pédagogie jusqu'à la révolution française².

La sollicitude corporelle qui suivait l'enfant depuis son berceau ne pouvait l'abandonner à son entrée au collège. Il fallait dès lors organiser dans les établissements d'instruction secondaire tout un système d'exercices destinés à fortifier, à développer les forces de l'élève. Avec quelle ironie on raillait les amusements enfantins, les quelques petits jeux jusqu'alors en usage dans les collèges, comme la toupie, colin-maillard, cligne-musette, la balle, le ballon, quelques sauts de corde, quelques courses d'étourderie sans but et sans émulation. Voilà, s'écriait-on, tout l'appareil gymnastique de nos maisons d'éducation, « on prendrait nos collègues pour des gynécées³ ». Comment combler cette lacune, comment donner à la formation physique l'importance qui lui appartient, c'est en établissant en France ces exercices de gymnastique qui avaient donné le nom aux gymnases de l'antiquité. « Instituteurs modernes, s'écriait Coyer, vous traduisez en latin le mot collège par celui de *gymnasium*, gymnase⁴ »; vous avez gardé le mot et rejeté la chose.

On sait jusqu'à quel point cette époque abusa, du moins dans ses livres, de l'idéal païen, et avec quel étrange à-propos elle allait chercher dans la Grèce et dans Rome des modèles pour la société raffinée du dix-huitième siècle. Qui est-ce qui songeait à tenir compte de la différence des civilisations? N'était-ce pas se donner un renom d'érudition et céder à la mode, que d'évoquer les coutumes de deux grands peuples disparus? Les écrivains aimaient à faire des recherches sur les différents jeux en usage dans l'antiquité, et un professeur du collège de Châlons-sur-Marne ne consacra-

¹ Auger, *Discours sur l'éducation*, prononcé au collège de Rouen 1775, 180 pages.

² Voy. Grivel, *op. cit.*; Corbin, *Traité d'éducation*, 1788.

³ Coyer, *op. cit.*, p. 97.

⁴ *Ibid.*, p. 55.

crait pas moins de deux volumes à un ouvrage qui avait pour titre : *les Exercices du corps chez les anciens, pour servir à l'éducation de la jeunesse* ¹. Quelle bonne occasion la question de la gymnastique fournissait aux auteurs de faire défiler, devant le lecteur, toutes les autorités païennes. Les uns invoquent de préférence le grand nom de Rome. « Quelle différence, s'écrie l'abbé Auger, entre nous et les Romains ! car j'y reviens volontiers et *je ne puis assez les prendre pour modèles* ². » D'autres aiment mieux aller demander des exemples à la Grèce ; ils nous font une pompeuse description des jeux olympiques, des jeux isthmiques, des jeux néméens ; ils nous montrent la jeunesse d'Athènes s'exerçant au disque, au ballon, à la paume, au pancrace, au pugilat, à la lutte, au javelot, à tirer de l'arc, à sauter, à danser, à courir à pied, à cheval et sur des chars. On ne nous épargne aucune citation : le *Mens sana in corpore sano*, de Juvénal ; le mot de Solon : « Notre premier soin est de donner aux citoyens des corps robustes et de bonnes âmes » ; la fière réponse des Dix Mille à Xénophon : « Nous avons des corps plus robustes, plus endurcis à la peine que ceux des Perses qui nous poursuivent, nous avons aussi des âmes plus fortes. La victoire doit être pour nous » : tout est rappelé à son tour ; tous les grands noms de la Grèce et de Rome défilent devant nous, pour venir témoigner en faveur de la gymnastique. Comment résister à de telles autorités, à de tels arguments ? La gymnastique triomphe, tous les cœurs sensibles s'attendrissent à la pensée des bienfaits qu'elle va répandre sur la France ; ce mot est familier à toutes les bouches, gravé dans tous les cœurs, et c'est de la gymnastique, nous l'avons vu, que les principaux de collège parlent, à la rentrée des classes, devant des assemblées composées « de mères tendres ».

On avait beau pourtant vouloir copier les usages des anciens, on ne pouvait vraiment pas transporter dans la société du dix-huitième siècle les habitudes de Rome et de Sparte. Certains esprits trouvaient ces prétentions ridicules. « Toujours des Romains et des Grecs pour exemple, disaient-ils, on en est excédé ³. » Eh bien, on fera quelques concessions. Grivel renoncera à la course des chars, au pugilat, au ceste, au pancrace, à condition que vous lui accordiez le ballon, la paume, le mail, l'arc, la course, le saut, la lutte, l'équitation, l'escrime, la danse et la natation ; et comme plusieurs auteurs contestent l'utilité de ce dernier exercice, sous prétexte qu'on trouve toujours plus de noyés parmi ceux qui savent nager, Grivel ne manque pas de donner un moyen sûr pour rap-

¹ Sabbathier, 1772.

² Auger, *op. cit.*, p. 44.

³ Voy. Coyer, *op. cit.*, p. 55, 99, 252.

peler les noyés à la vie¹. Hàtons-nous de dire que tous les réformateurs ne se montraient pas d'aussi bonne composition. Ils demandaient, pour la jeunesse française, ces exercices violents que Diderot avait admirés en Russie, et au sujet desquels il disait à l'impératrice : « Ainsi élevés, vos jeunes gens ne seront pas de malheureux petits hygromètres. » Comment les Français tenus sévèrement, habitués de bonne heure aux bains froids, au mouvement, au grand air, aux variations de climat, aux intempéries des saisons, à une nourriture frugale, à des vêtements légers, à coucher sur la dure, à des exercices faits pour développer et fortifier les membres, ne formeraient-ils pas un peuple nouveau? « Du sein de cette éducation mâle, s'écrie avec enthousiasme un réformateur, on verrait sortir *une race avec des muscles d'acier*. Et pourquoi ne jetterait-on pas aussi quelque degré de force dans l'éducation des filles, quelques exercices qui leur donneraient des nerfs comme aux filles de Sparte. De tels mariages, de tels aigles n'engendreraient plus des colombes. » Nous voilà à Lacédémone. On appelle *petits athlètes* des bambins de sept ans; à onze ans, on leur fait franchir des fossés « pleins d'eau »; à douze ans, on leur fait « soulever des masses, porter des fardeaux ». On couronnera l'œuvre par la gymnastique des jeunes filles auxquelles il s'agit de donner « des nerfs comme aux filles de Sparte² ». Nous devons nous tenir heureux qu'on ne leur demande pas de faire ces exercices en présence des jeunes gens.

A travers ces exagérations mêmes de certains écrivains, qui croyaient pouvoir transporter en plein dix-huitième siècle et dans la société de Louis XV les exercices gymnastiques de la Grèce et de Rome, on lit la résolution bien arrêtée de faire désormais une grande part à l'éducation physique. On accuse les anciens maîtres d'avoir paru oublier que l'homme est composé d'un corps, on le leur rappelle avec amertume et, comme s'ils étaient appelés désormais à suppléer la nourrice auprès de l'enfant, on leur décrit longuement les soins qu'il convient de lui donner depuis le berceau jusqu'à son entrée au collège, depuis son entrée au collège jusqu'aux dernières années de l'adolescence³.

¹ Grivel (*op. cit.*, t. II, p. 1-80) consacre quatre-vingts pages à la question de la gymnastique.

² Coyer, *op. cit.*, p. 98, 290-296.

³ On sait l'importance que notre époque attache à son tour et avec raison, pourvu qu'on ne tombe pas dans l'exagération, à l'éducation physique. M. Jules Simon, dans son remarquable ouvrage sur la *Réforme de l'enseignement secondaire*, y consacre près de cent pages. Voy. aussi l'*Hygiène des lycées, collèges et institutions de jeunes gens*, par Romuald Gaillard; l'*Éducation physique des garçons*, par Fonssagrives; l'*Hygiène scolaire*, par

Il convenait à ce siècle, après s'être ainsi occupé de procurer la force à la jeunesse française, de songer aussi à lui donner la grâce. A une époque où la vie de société, la distinction des manières, les succès de salon, avaient tant d'importance, les parents attachaient moins de prix à voir les enfants bien instruits que bien élevés. Quoique sur ce point l'éducation de la famille, l'usage du monde, valussent mieux que toutes les leçons de ceux qu'on appelait volontiers des cuistres et des rustres de collège, on n'en demandait pas moins à ces cuistres et à ces rustres de dégrossir le nourrisson des muses, et on leur aurait plus difficilement pardonné d'en faire un pédant qu'un petit maître. Un écrivain contemporain nous apprend que les parents donnaient volontiers à un enfant trois ou quatre professeurs, « pour la musique, le dessin, la danse, les armes, le violon. Je ne veux pas que mon fils soit un docteur », disait-on, faites-en non un pédant, mais un homme du monde. Dans ce but, il fallait apprendre à l'élève les arts d'agrément que nous venons d'énumérer et, par-dessus tout, la danse qui a pour effet de donner de la souplesse aux membres et de la grâce à tous les mouvements. Il n'est pas un auteur traitant de l'éducation à cette époque, qui ne nous vante, avec la musique, le dessin, l'escrime, les bienfaits et les vertus de la danse¹. A peine le gamin peut-il faire quelques gambades, qu'à six ou sept ans il est déjà question de l'astreindre aux mouvements corrects et mesurés. Je ne jurerais pas que dès cet âge on ne l'eût appliqué au grave menuet, si cette danse n'eût depuis longtemps passé de mode avec Louis XIV lui-même. On voit que, ici encore, ce siècle, poussant à l'excès une juste réforme, apporte, dans la question de l'éducation physique, les mêmes exagérations que nous avons déjà eu l'occasion de constater dans les autres branches de l'enseignement public.

L. Guillaume; *l'État hygiénique des lycées de l'empire*, en 1867, par Vernois; les circulaires et les derniers discours de M. Jules Ferry.

¹ Voy. Grivel, *op. cit.*, t. II, p. 41-48. Le More, *op. cit.*, p. 264-270. Coyer, *op. cit.*, p. 130-132, 214, 221-226. On connaît la consultation qui a lieu, dans le conte de *Jeannot et Colin*, par Voltaire, au sujet de l'éducation du jeune marquis de la Jeannotière. On écarte successivement l'étude du latin, de la géographie, de l'astronomie, de l'histoire, de la géométrie, de la botanique, du blason, etc. « Que faudra-t-il donc apprendre à mon fils? demande le père. — A être aimable, répond l'ami que l'on consultait. » Effectivement « après avoir examiné le fort et le faible des sciences, il fut décidé que M. le marquis apprendrait à danser ». Diderot écrivait, de son côté : « Si ces talents qui distinguent le galant homme, l'homme du monde, du pédant et du moine, n'ont jamais fait partie d'aucune institution publique, c'est sans doute une des suites du défaut invétéré de notre éducation monacale. Il y a près de neuf cents ans que nous ne voyons aux étudiants que la soutane et le froc. »

Le lecteur peut mesurer maintenant toute l'étendue des réformes qu'une partie de l'opinion, au dix-huitième siècle, voulait introduire dans le domaine de l'instruction secondaire. Après s'être élevés avec force contre le temps consacré au latin, après avoir proposé des méthodes nouvelles qui, dans leur pensée, devaient abrégér considérablement l'étude des langues anciennes, les novateurs voulaient élargir les programmes, y faire avec raison une grande place au français, aux langues vivantes, à la géographie, à l'histoire, refondre complètement l'étude de la philosophie et en chasser la scolastique¹, mais surtout donner une part prépondérante aux sciences diverses qu'il s'agissait désormais d'apprendre d'une façon pratique et utilitaire à tous les élèves appelés à devenir de petits encyclopédistes. Enfin à l'éducation intellectuelle ainsi renouvelée, devait se joindre l'éducation physique trop longtemps délaissée par des maîtres qu'on accusait d'avoir toujours sacrifié le corps à l'âme. En suivant l'exposé que nous venons de faire, le lecteur a dû se dire plus d'un fois : Mais ces théories pédagogiques que le dix-huitième siècle agita avec l'ardeur qu'il apportait dans toutes ses discussions passèrent-elles dans les faits ? De ce laboratoire d'idées, de cette fermentation des esprits, de cette fièvre de changement sortit-il une réforme pratique ? En un mot, les corps enseignants essayèrent-ils d'élever la jeunesse d'après les principes nouveaux que cent voix retentissantes proclamaient comme le salut de la régénération de l'éducation publique ? La révolution, on le sait, accepta, exagéra même le programme tracé par les novateurs. Sur ce point, comme sur tous les autres, le siècle qui avait semé le vent moissonna la tempête. Mais, avant cette époque, avant 1789, les vrais instituteurs de la jeunesse, les universités, les congrégations ouvrirent-elles aux idées nouvelles la porte des collèges ? Les hommes pratiques subirent-ils l'influence des hommes de théorie ? c'est ce qu'il nous reste à raconter. A côté de résistances faciles à prévoir de la part de certains corps naturellement attachés à la tradition, moins sensibles aux fluctuations de l'esprit public, nous allons rencontrer des essais hardis, des tentatives audacieuses, qui vont nous montrer jusqu'à quel point certaines corporations étaient ouvertes à tous les progrès et préparées à toutes les expériences.

A. SICARD,

Vicaire de Saint-Philippe du Roule.

La suite prochainement.

¹ Forcés de nous en tenir aux grandes lignes, nous ne pouvons développer avec détail les réformes que l'opinion voulait introduire dans l'enseignement de ces connaissances diverses (langues vivantes, français, histoire, géographie, philosophie, etc.).

DANS LES FORÊTS ¹

II

De nouveau les parents et les amis de Tchapourine remplissaient sa maison, mais il ne s'agissait plus de fiançailles. Pour la dernière fois on s'empressait autour de Nastia. Selon l'usage, Aksinia cousait de ses propres mains les trois premiers points du linceul de sa fille; Nikiticha mettait un mouchoir de toile neuve près de sa filleule, afin que, au jugement dernier, elle pût essuyer la sueur froide de son front; Paracha brodait la croix à huit branches ² sur une pièce de velours, prise dans le trousseau de sa sœur, puis elle en revêtait la morte. Les hommes de la famille ajustaient eux-mêmes les planches de sapin du cercueil, et ils jetaient les copeaux à l'eau du ruisseau, car les brûler eût fait souffrir la peine du feu à Nastia. Trois fois le coq chantait au-dessus du lit où elle avait rendu le dernier soupir, alors que, semblable à une beauté endormie, elle était déjà étendue, dans sa bière, sur une couche de velours rouge, parsemée de fleurs odoriférantes.

La chapelle se remplit de monde, et la belle voix de Mariouchka trembla d'émotion, quand elle entonna l'hymne qui appelait les fidèles à donner le baiser de paix à la morte. Tchapourine s'inclina par trois fois devant la bière, puis il approcha ses lèvres du pâle visage de Nastia. Le pauvre père chancela. Il serait tombé, si son filleul Kolichkine ne l'avait pas soutenu. Parents et amis s'avancèrent à leur tour, puis de fidèles serviteurs emportèrent le cercueil sur leurs épaules. Le faire conduire par des chevaux eût été un péché.

Au moment où Nastia franchissait, pour la dernière fois, le seuil de la maison paternelle, un nuage de poussière s'éleva sur la route, une télèga s'arrêta, et Alexis sauta en bas de la voiture.

— Qui donc enterre-t-on? demanda-t-il.

¹ Voy. le *Correspondant* du 25 septembre 1882.

² Croix des Raskolniks qui ajoutent une barre pour la tête du Sauveur et une pour ses pieds.

— Anastasie Patapovna.

A ce moment passait le cercueil dont Alexis aperçut les draperies rouges, — rouges comme le mouchoir que portait Nastia le jour où il l'avait vue pour la première fois, — rouges comme le sarafane dont elle était vêtue le jour où, pour la première fois, il l'avait embrassée. Voilà la chanteuse Mariouchka! — elle sait leur amour. Voilà Nicéphore, qui semble l'avoir deviné. Tchapourine est soutenu par ses proches; on porte la malheureuse Aksinia. Pâle comme une coupable, Floenouchka regarde Alexis, et sanglote en se cachant le visage. — La jeune veuve Marie marche l'une des dernières. A la vue d'Alexis, elle se trouble et baisse les yeux. Voici venir les pleureuses, les nonnes de Komarov et d'innombrables jeunes filles. Enfin la longue file des voitures qui suivent le corps. — Alexis se souvint alors qu'il avait un rôle à jouer; il remonta dans sa télèga et ferma le triste cortège. Au détour du chemin, il s'efforça de voir Marie, mais elle lui était cachée par le cercueil de Nastia.

— Comment Anastasie Patapovna est-elle morte? demanda-t-il brusquement à l'ouvrier qui le précédait.

— Mais frappée par la mort! répondit celui-ci.

— Tâche de parler sérieusement.

— Elle a été malade une douzaine de jours. Le médecin est venu. A quoi bon, s'il était écrit qu'elle mourrait?

— Quelle maladie avait-elle?

— Qui le sait? C'est l'affaire des maîtres! Elle était sans connaissance, sans parole.

— Sans parole! interrompit vivement le jeune homme. — S'il en est ainsi, pensa-t-il, toute trace du passé a disparu.

Cependant les pleureuses faisaient résonner la forêt de touchantes plaintes, écrites au temps où les ancêtres priaient le nuage qui passe, la foudre qui gronde et notre mère la Terre-Humide. Dès qu'elles s'arrêtaient, on entendait les chœurs de Komarov entonner les hymnes liturgiques et les psaumes. On dit un dernier adieu à Nastia; Alexis se pencha sur elle, sur elle dont il était le bourreau. Puis tout se tut. Les paysans dételèrent leurs chevaux et les rattelèrent, sans quoi ils auraient rapporté la mort dans la maison de Tchapourine. Lentement on s'éloigna du cimetière.

Nastia restait-elle seule, abandonnée de tous? — Non, un homme pleurait et priait près d'elle. — C'était le *loup* Nicéphore!

La foule parla avec attendrissement de la belle morte, elle loua Tchapourine d'avoir enterré sa fille selon les rites *vieux-croyants*. Les monastères et les pauvres furent reconnaissants des largesses qu'on leur fit; tous burent la coupe des funérailles, et quand Paracha remit à chaque personne un souvenir de sa sœur, en demandant des

prières pour le repos de l'âme d'Anastasia Patapovna, elle s'adressa à des cœurs émus. Seul, Alexis ne but pas la coupe des funérailles ; seul, il ne reçut aucun souvenir de Nastia. Il se cachait comme un meurtrier. Le plus vieux serviteur de la maison l'aperçut, et lui raconta dans tous ses détails touchants la mort de la jeune fille... « Elle a parlé de tous, sauf de toi », disait le vieillard, sans comprendre la portée de ses paroles.

A ce moment, Tchapourine fit appeler son intendant. Alexis croyait fermement que Nastia gardait leur secret dans sa tombe, et pourtant il tremblait comme une feuille. Tchapourine était étendu sur son lit. On lui voyait à peine les yeux, tant les larmes avaient gonflé ses paupières, mais son regard étincelait de courroux.

— Es-tu revenu bien portant, Alexis Trifonitch ?

— Incapable d'articuler un seul mot, l'intendant s'inclina.

— Tu es de retour depuis ce matin, continua Tchapourine sans le quitter des yeux.

— En effet, depuis ce matin.

La voix d'Alexis était si faible, qu'on ne l'entendait pas.

— Et il a fallu un ambassadeur pour t'obliger à venir me rendre compte de mes affaires ?

— Dans un tel moment ! était-ce possible ? Je n'ai pas osé.

— Moi, je suppose que c'est ta conscience qui t'a arrêté.

Paralysé de terreur, Alexis se taisait.

— Parle, reprit Tchapourine.

— Ne me perdez pas ! cria le jeune homme en tombant à genoux.

— Sois sans crainte. Au moment où son âme quittait la terre, elle a obtenu ta grâce. Pauvre enfant ! afin que le monde ne connût pas sa honte, elle l'a cachée dans le tombeau.

Alexis fondit en larmes.

— N'avais-je pas eu pitié de toi ? ne t'aimais-je pas ? En retour, tu m'as percé le cœur.

— J'ai péché contre Dieu et contre vous.

— Et contre elle ! contre elle, que moi, comme un aveugle, je voulais te faire épouser. Allons, relève-toi.

Le jeune homme hésitait.

— Obéis, reprit-il vivement.

Et d'une voix plus calme, il continua :

— Je saurai maîtriser ma colère ; la colère c'est humain, la rancune c'est diabolique. Mais souviens-toi de ce que je vais te dire. Hors ma femme et moi, nul ne sait le péché de Nastia ; si tu en parles, je te jetterai au fond de la mer. Maintenant, va te confesser et garde-toi de nommer ma fille.

— J'obéirai, le secret mourra avec moi.

— Tu dois comprendre que tu ne peux plus vivre ici. Mon cœur qui t'aimait se détourne de toi. Il est, d'ailleurs, impossible que tu revoies ma femme. Je ne te congédierai pas tout de suite, cela ferait parler, mais cherche une place. Tu garderas en mémoire d'elle l'argent que je t'ai prêté, et je ne t'abandonnerai pas.

On frappa à la porte.

— Puis-je entrer? dit Kolichkine.

— Oui, certes. Voici mon intendant qui revient de voyage. Hélas! je n'ai pas le cœur de m'occuper d'affaires.

André chercha aussitôt à distraire son parrain par ses questions. Cela lui était d'autant plus facile, qu'il connaissait l'histoire du sable aurifère.

Interrogé sur le monastère de Beau-Rivage, Alexis répondit qu'il n'y était point allé, parce qu'en chemin il avait rencontré l'abbé et Stoukolov, qu'on emmenait au bain.

Tchapourine se précipita hors de son lit. Le pèlerin, il s'en défiait, mais l'abbé! l'abbé si bon, si hospitalier, était un faux monnayeur? Même alors Tchapourine ne le crut pas.

— Qu'as-tu fait de la lettre de ton maître à l'abbé? se hâta de dire André.

— La voici.

— Dieu soit loué! et André déchira le papier.

— Afin qu'on ne connût pas le but de mon voyage, je me suis détourné de ma route, continua Alexis.

— Tu as un intendant avisé, dit André à son parrain.

— Le sommeil me gagne, je vais dormir, fut la réponse du pauvre père.

Alexis sortit attendri. En voyant sa faute découverte, il s'était dit : Ma dernière heure est venue. Au lieu de cela, Tchapourine le comblait de nouveaux bienfaits. La pensée que Nastia, mourante, avait songé à le protéger faisait couler ses larmes. C'était avec regret qu'il quitterait cette maison où on l'avait accueilli comme un fils, alors qu'il errait sans asile; cette maison où, pour la première fois, il avait connu les joies de l'amour. Passant devant la chambre de Nastia, il s'arrêta. A la place du lit était une table couverte d'icônes et de cierges. Sur le bord de la fenêtre fleurissaient les plantes soignées par la jeune fille. Près d'elles, des broderies inachevées pendaient d'un métier, qu'Alexis reconnut. Là, c'était là qu'elle l'avait embrassé. Là, à sa dernière heure, elle avait demandé grâce pour son bourreau. L'ardent désir de se prosterner sept fois dans ce lieu poussa Alexis à entrer. Marie, que le battant de la porte ouverte lui cachait, se trouva en face de lui.

— Je vous ai fait peur? balbutia-t-il.

— Non, dit la veuve, assez confuse en regardant le beau jeune homme qui ne lui rappelait plus Eugraf.

Alexis avait oublié ses génuflexions et Nastia.

— Retournez-vous à Komarov? demanda Marie.

— Je ne sais. Je vais voyager pour affaires. Je cherche une place.

— Mon frère a besoin d'un intendant, je lui écrirai.

— Tant que je vivrai, je me souviendrai de votre bonté, s'écria Alexis.

Il s'avançait vers elle. Très troublée, la veuve recula et sortit en disant :

— Venez dans quinze jours savoir la réponse de mon frère.

Pour la seconde fois, dans cette chambre, Alexis venait de subjugué un cœur; il le comprit, et l'image de la morte pâlit devant celle de la vivante. Pourtant ni l'une ni l'autre ne régnait sur lui, la vraie idole du jeune homme, c'était l'or.

Marie et les autres amis de Tchapourine restèrent à Osipovka, afin d'assister à l'office que, le neuvième jour, on célébra pour le repos de l'âme de Nastia. Ensuite chacun rentra chez soi. Avant de partir, la veuve recula verbalement l'échéance d'un prêt d'argent qu'elle avait fait au *richard*, et elle le consulta sur le placement de fonds dont elle disposait. Marie désirait s'occuper de commerce; Tchapourine lui fit observer que c'était chose difficile pour une femme. Mettre Alexis à la tête de tout était son vœu secret, et elle témoigna l'intention de prendre un intendant.

— J'aurai des bateaux à vapeur sur le Volga, disait-elle.

— Bien, je vous chercherai de bons capitaines et de sûrs pilotes, lui répondit son vieil ami.

Dès son retour à Komarov, Marie reçut la visite de mère Manetha, qui était encore fort souffrante. Avec les douleurs de sa famille selou le monde, l'infortunée abbesse portait celles de sa famille du cloître. On voulait, en haut lieu, supprimer les ermitages *vieux-croyants*, et Komarov se sentait menacé.

— Je vous croyais pourvue de lettres de faveur impériales, lui dit Marie.

— Hélas! ce diplôme n'existe que dans l'esprit du peuple, dont nous encourageons l'erreur. Si nous disions la vérité, les archevêques et les papes persuaderaient au vulgaire que nous sommes les ennemis de l'empereur, et c'en serait fait de la *vicille foi*. Potemkine avait promis à notre Ermitage des lettres de l'impératrice Catherine, mais le favori mourut avant l'exécution de sa promesse.

— Votre couvent, si charitable, a des amis, des défenseurs, reprit Marie.

— Judas vendit le Christ pour un peu d'argent, et nos paysans nous vendraient pour un peu de vin, soupira Manetha; s'ils gardent le secret de ces prétendues lettres et de leur cachette présumée, c'est qu'ils s'imaginent avoir là une garantie pour leur possession du sol. Tous sont des réfugiés, nul d'entre eux n'a de droits réguliers à la terre. Quant à nous, notre sort sera celui de tant d'autres monastères célèbres. On nous jettera dehors, et les Nikoniens nous remplaceront. Éclairées par le malheur de nos devanciers, nous avons pris nos mesures afin de n'être point renvoyées chacune dans son pays. Toutes, nous nous sommes fait inscrire sur les rôles de la ville voisine : les unes, comme bourgeoises; d'autres, dans la corporation des marchands.

— Et moi! s'écria Marie.

— Vous, madame, on ne peut vous inquiéter!

— Vous vous trompez. On a envoyé à Kasan la veuve d'un marchand qui vivait à Irgiz. Si l'on m'interne à Moscou, j'en mourrai.

— Alors faites-vous inscrire ici, dans la corporation des marchands. Peu d'entre eux s'occupent de commerce.

— Pourquoi s'inscrivent-ils donc dans la corporation?

— Afin d'éviter le recrutement pour toute la famille. C'est moins cher que de payer la quittance individuelle, et souvent quand tous les hommes sont hors d'âge, on rentre dans la bourgeoisie.

— Je réfléchirai, répondit la veuve.

Cependant, par les fenêtres ouvertes, on entendait les chœurs harmonieux des novices, auxquelles le chantre de Moscou multipliait ses leçons. Basile était adoré non seulement d'elles, mais de toutes les mères. Depuis les plus subtils commentaires sur les textes anciens jusqu'aux recettes de cuisine, il savait tout. Même la sévère abbesse avait confiance en lui, et l'entretenait des affaires de son couvent. Elle ne lui cachait point les lettres alarmantes qu'elle recevait de toutes parts; le péril du monastère d'Olenev, le danger que courait celui de Charpane de se voir enlever sa Vierge miraculeuse; elle lisait au jeune homme ses correspondances secrètes, écrites avec l'alphabet Tarabarskien¹ et autres chiffres à l'usage des *vieux-croyants*. Manetha espérait réunir à Komarov les abbesses des nombreux ermitages de la forêt, afin de s'entendre avec elles sur la question des évêques autrichiens, et aussi afin de prendre des mesures générales en présence du péril commun. Le jour de la Saint-Pierre avait été fixé pour cette assemblée, et elle dit à Basile qu'elle ne lui donnerait point son congé auparavant.

— Quelle tentation! soupira l'envoyé de Rogojski, puis il jeta

¹ Le mot signifie indéchiffable.

un furtif regard à Justine, la plus séduisante de ses élèves, et se soumit de bonne grâce à son sort.

C'était l'époque où l'enivrant printemps erre sur la surface de la terre; les jours bénis où, sans tarder, l'aurore succède au crépuscule réjouissent la nature. Oublieuse des fatigues de son labeur, la jeunesse courait et dansait dans les bois et les prés. Si elle rencontrait un clair ruisseau, elle s'y baignait en chantant. Depuis la Semaine sainte jusqu'à la Saint-Pierre la vie se réveillait et s'épanouissait dans la création animée et inanimée. Aussi quels soupirs poussaient les novices enfermés dans les cloîtres! Quels efforts pour s'échapper, même sans autre but que les tombeaux des saints de la *vieille foi* qu'on allait visiter en pèlerinage!

Floenouchka passait par des alternatives de désespoir et de gaieté incompréhensibles pour qui ne connaissait pas sa nature mobile et passionnée. Tantôt, attérée par la mort de Nastia, elle se disait qu'elle obéirait à mère Manetha, qu'elle prendrait l'habit. Tantôt les instincts de la vie se révoltaient en elle, et elle prétendait revendiquer ses droits à une part de bonheur. Un soir qu'elle avait longtemps écrit sous la dictée de l'abbesse, elle lui dit tout à coup :

— Ma mère, j'ai une requête à t'adresser. Je voudrais accompagner les religieuses qui se rendent au tombeau de saint Sofont?

Au refus de Manetha, elle insista en disant :

— Je pourrais entretenir les diverses abbesses des affaires que tu traites par correspondance.

Manetha ne semblait pas convaincue.

— Vois, insista Floenouchka, ne suis-je pas en âge d'agir? N'ai-je pas vingt-cinq ans? Je possède ta pleine confiance. Mieux que mère Arcade, je saurai compléter tes lettres par des paroles.

Manetha la traita d'enfant.

— Ne l'étais-tu pas toi-même à mon âge? s'écria la pauvre fille à bout d'arguments. Mère Platonide m'a toujours assuré que je te ressemblais.

— Tu te souviens de Platonide? répliqua l'abbesse avec effroi.

— Comme si je la voyais.

— Qu'est-ce qu'elle te disait?

— Elle me disait : « Respecte Manetha comme si elle était ta mère. En ce monde, personne ne t'est plus proche. »

Manetha céda aux désirs de la novice.

— Mariouchka et Justine m'accompagneront-elles, ma mère?

— Oui, qu'elles se préparent à partir.

Deux pentes gazonnées soutiennent le petit toit couvert de lichens sous lequel repose saint Sofont. Non loin de là s'élève une chapelle, et dans l'herbe grêle et serrée on aperçoit un puits, dont les eaux

passent pour posséder de merveilleuses vertus. Seule, l'ortie prouve que ce lieu a été habité, et cependant, lorsque saint Sofont y vivait avec ses moines, il en partait des missions chargées d'évangéliser toutes les contrées de la Russie. L'hiver, la terre est couverte d'un si épais linceul de neige qu'on n'aperçoit ni la tombe du saint ni sa chapelle, mais au printemps, le jour de sa fête, les religieux et les laïques s'y réunissent dans un solennel pèlerinage. On apporte des icones d'or enrichies de pierres précieuses, on chante des hymnes auxquels répondent d'imposants chœurs, et les sarafanes rouges et bleus des paysannes égayent les noires processions des ermitages. C'était là que se rendirent mère Arcade, Basile, Floenouchka et ses compagnes. La confidente de mère Manetha s'occupa sérieusement de sa mission diplomatique, et lorsque, après l'office, les mères prirent à pied le chemin du village de Devianovo, elle se mêla à tous les groupes, parla à toutes les abbesses, et décida celles qui étaient opposées à la réunion de la Saint-Pierre à assister au moins à la fête religieuse et au banquet.

Cependant le moment vint où Tchapourine trouva opportun de congédier Alexis.

— Ton successeur est arrivé, lui dit-il sans le regarder, prépare-toi à partir, et que Dieu te protège.

Alexis s'inclina en silence.

— Pour sauver les apparences, tu iras à mon moulin du Krasnoï-Ramen et de là à la ville. Puis tu feras ce que tu voudras. S'il faut expliquer notre séparation, dis que tu cherches une place mieux rétribuée. Quant à ton père, il ne me doit rien, et toi, si tu sais te taire, je ne t'abandonnerai pas. Voici mon cadeau d'adieu. Le Seigneur nous ordonne de rendre le bien pour le mal.

Appuyé à sa fenêtre, Tchapourine avait les yeux fixés sur l'horizon. Ce fut sans se retourner qu'il tendit à son intendant un gros paquet d'assignats.

— Alexis repoussa l'argent. Vos bienfaits m'écrasent, dit-il d'une voix étouffée.

— Oses-tu me résister? cria Tchapourine, en jetant les billets dans les mains tremblantes du jeune homme.

Alexis aimait l'argent, et pourtant à celui-là il eût volontiers renoué.

— Si tu es dans la gêne, continua Tchapourine, écris-moi, je t'aiderai, mais ne remets jamais les pieds ici. As-tu une place en vue?

— Non, répondit Alexis.

— Eh bien, vas à Komarov. Marie Gavrilovna Maslanikova cherche un intendant, elle te prendra de ma main.

Alexis tressaillit.

— C'est impossible, pensait-il, elle me l'aurait dit.

— Allons, adieu, reprit avec effort Tchapourine, qui ne quitta pas la fenêtre.

— Patap Maximitch!

— Quand on s'est dit adieu, on se sépare. Je te donne une paire de chevaux rouans et une charrette. Attelle et pars.

— Pour l'amour de Dieu, pardonne-moi, sanglota Alexis, en tombant aux pieds de son maître.

— Va-t'en, dit celui-ci sans se retourner.

Alexis sortit à pas lourds et lents. Toujours Tchapourine se tenait près de la fenêtre. De là il vit partir le jeune homme, et bientôt le nuage de poussière qui environnait la charrette disparut à son tour. Quelque temps encore on entendit le sabot des chevaux résonner sur la route; peu à peu le bruit s'affaiblit, enfin il cessa. Et pourtant Tchapourine regardait et écoutait encore. Sa maison lui semblait déserte depuis la mort de Nastia. Le vide fut complet après le départ de cet Alexis, qu'il ne pouvait chasser de sa mémoire ni de son cœur.

C'était vers Poronovo que se dirigeait Alexis. Il arriva au moment où le repas du soir réunissait la famille. De nouveau, tout semblait prospère chez le vieux Lokhmatii, et il considérait, comme un dieu, le fils auquel il devait ce retour de la fortune. Pourtant ce fils n'était qu'un étranger assis à la table paternelle. Il n'avait plus les goûts, les habitudes, les soucis, ni même les affections de la famille. Sa mère le sentait et esseyait une larme furtive, quand Lokhmatii la mit à la porte, afin de causer plus librement avec Alexis.

— Resteras-tu quelque temps ici? dit le vieillard.

— Non, je vais au moulin du Krasnoï-Ramen et à la ville, pour les affaires de mon maître.

La voix d'Alexis trembla. C'était son premier mensonge à son père.

— Le malheur a frappé Tchapourine, continua Lokhmatii.

— J'étais loin d'Osipovka se hâta de dire Alexis; mais bientôt, contre son gré, chacune de ses paroles fut un mensonge.

Quand Lokhmatii sut que Tchapourine lui faisait remise entière de sa dette, il resta stupéfait de tant de générosité. Quel service extraordinaire as-tu rendu à cet homme, répétait-il à son fils.

— Mon père, balbutia Alexis avec embarras, je voudrais prendre un emploi sur les bateaux à vapeur du Volga. Approuves-tu mon projet?

— C'est ainsi que tu récompenses Tchapourine de ses bienfaits? s'écria le vieillard indigné.

— J'agis par son conseil, répliqua Alexis.

— Alors, sois franc. Il t'a chassé?

— S'il m'avait chassé, m'aurait-il donné tout cet argent?

Et Alexis montra environ le quart du cadeau de Tchapourine.

— Eh bien, cherche une place puisque ton maître te le conseille. Je bénis ton dessein.

Lokhmatii se tut, puis il ajouta :

— Laisseras-tu beaucoup de cet argent ici.

— Ce que vous voudrez, mon père. Je vous appartiens avec ce que je possède.

— Je le sais sans que tu me le dises, interrompit sèchement le vieillard. Ce que je te demande, c'est ce qu'il te faut pour voyager.

— Environ 50 roubles, répondit Alexis.

— Maintenant travaille pour toi, tu ne dois plus rien à la maison paternelle. Ma bénédiction te suivra.

Le jeune homme ne dormit guère. Sa conscience lui reprochait de voler à son père les roubles qu'il lui cachait; sans les menaces de Tchapourine il aurait tout avoué à ses parents.

Grâce à ses bons chevaux rouans, Alexis voyagea rapidement. Tout à coup, au détour d'un chemin, le jeune ouvrier, qui n'avait jamais vu que sa forêt natale, parsemée de marais et coupée de rivières, s'arrêta ébloui. Devant lui s'étendait la large nappe d'eau bleue de *notre mère Volga*, tout émaillée de voiles, et du haut de montagnes couvertes d'arbres et de jardins une ville¹ étincelante descendait vers le fleuve. C'était dimanche et jour de marché. Cinquante cloches répondaient à celle de la cathédrale, et bientôt, dans les faubourgs, le jeune homme se heurta contre des groupes animés, ardents à courir où les appelaient leurs plaisirs ou leurs affaires. Enivré de bruit et de mouvement, le villageois n'eût peut-être pas trouvé d'auberge, sans le secours d'un compatriote et coreligionnaire qui se fit traiter par lui.

Les deux amis mangeaient et buvaient copieusement, quand un orgue de Barbarie, instrument rare dans cette partie de la Russie, exécuta des fragments de la *Vie pour le Tsar*. La musique de Glinka émut aussitôt Alexis, comme elle émeut toujours les Russes, quelque sauvages ou cultivés qu'ils soient. Le jeune homme sentit au fond de son âme d'inexprimables élans de patriotisme. Le frémissement des forêts, le bruit des flots de sa terre natale, arrivaient à lui comme un écho. Il se croyait bercé par la voix de sa mère et les chansons de son enfance; les premiers mots d'amour qu'il avait entendus résonnaient à son oreille. Alexis se cacha le visage et

¹ Nijni-Novgorod.

pleura. Nastia, dans toute sa beauté, dans toute la poésie de sa douloureuse destinée, se dressait devant lui. Descendant alors jusque dans les replis de son cœur, il en mesura la bassesse et s'humilia devant la morte... La musique avait cessé. Alexis jeta un assignat au garçon, prit sa monnaie sans la compter et rentra silencieusement dans sa chambre. Mais, dès le lendemain, les discours de la ville distrayaient le jeune homme du souvenir réveillé en lui par les mélodies de Glinka. Gain, argent, considération, voilà des mots qu'il était apte à comprendre. Avec son habileté ordinaire, il sut, en changeant d'hôtel, se débarrasser du parasite qu'il avait pris pour guide. Puis il se dit que Marie n'épouserait point un fils de paysan, qu'il ne devait plus songer à elle, mais chercher un emploi. La rencontre d'André Kolichkine fut une bonne fortune, et invité par ce riche citadin, il l'alla trouver chez lui. André fumait en compagnie d'un Anglais bien nourri, bien vêtu, à l'air opulent; et pendant qu'Alexis était présenté à M. Knop, directeur d'une compagnie de steamboats, il pensait à part lui : Voilà ce que fait la Russie! elle engraisse les étrangers et laisse jeûner ses propres enfants; quelle marâtre!

— Je ne t'offrirai pas cette herbe maudite, *vieux-croyant*! s'écria gaiement André, en montrant au jeune homme une boîte de cigares; puis, se tournant vers Knop, il ajouta : Vous me demandiez, l'autre jour, sur la *vieille foi* des renseignements que j'étais incapable de vous fournir; voici un jeune homme élevé et nourri dans cette doctrine, il saura vous les donner.

M. Knop parlait fort couramment russe, cependant Alexis ne comprit point ses questions et regarda André avec embarras.

— M. Knop te demande en quoi votre foi diffère de la nôtre? expliqua celui-ci.

— D'abord nous nous signons avec deux doigts ¹, dit Alexis. Puis nous n'allons pas à l'église russe; nous ne fumons ni ne prions, enfin... que diable faisons-nous encore!... Ah! oui, nous ne nous rasons jamais, et nous ne portons pas d'habits à l'allemande ². Mais de notre temps on se relâche sur ce point, surtout les femmes.

— Mon cher monsieur, interrompit l'Anglais avec un léger mouvement d'impatience, vous me parlez des coutumes des *vieux-croyants*, et moi, je voudrais connaître les préceptes de leur foi. Me comprenez-vous?

— Parfaitement, dit Alexis, mais il n'y a de préceptes que dans les couvents.

¹ Les *vieux-croyants* font le signe de la croix avec deux doigts en mémoire des deux natures du Christ.

² A l'européenne.

Il commençait à énumérer les prosternations des jours de grand jeûne, quand l'Anglais l'arrêta.

— Ce sont les règles, les canons, dont je suis curieux, répétait-il.

Alexis répondit par des détails sur les canons liturgiques. Renonçant alors à s'éclairer sur le *credo* des *vieux-croyants*, M. Knop interrogea Alexis sur les sectes.

— Chez nous, dit Lokhmatii, il y a, assure le proverbe, autant de religions que d'hommes, autant de règles que de femmes.

— En quoi diffèrent ces sectes ?

— En ce qu'elles se nourrissent et prient diversement.

— S'élève-t il des querelles entre vous ?

— Pourquoi ? puisque chacun peut vivre à sa guise !

— Mais afin de se convaincre réciproquement.

Alexis rit aux éclats.

— A quoi bon, grand Dieu ! puisque chaque homme doit garder jusqu'au tombeau la foi de ses pères. On ne change pas de foi comme de culottes.

L'Anglais dissimula un sourire et quitta le *vieux-croyant*, en lui exprimant ses regrets de ne pas mieux parler russe.

Resté seul avec André, Alexis l'entretint de son désir de se placer, et quand, rapide à saisir les mouvements de physionomie, il comprit qu'il était soupçonné de torts envers Tchapourine, il parla aussitôt des promesses de son maître.

— Bien ! repartit André, je vais écrire à Osipovka, et si la réponse de mon parrain est favorable, je te garantis un emploi.

L'attente, l'incertitude, l'agitation, rendaient la solitude insupportable à Alexis, qui, pour y échapper, passait la journée sur le port à regarder les navires. L'un d'eux, la *Zibeline*, lui parut d'une beauté remarquable. Il s'approchait afin de mieux l'admirer, quand la conversation de deux passants lui apprit que le bâtiment venait de changer de maître, et appartenait depuis peu de jours à Marie Maslanikova.

— Comment ! à une femme ? disait l'un.

— Oui, répondait l'autre. Elle cherche un intendant, mais son frère y mettra bon ordre. C'est lui qui a conclu le marché, il saura garder le navire entre ses mains.

Une sourde colère contre Marie anima Lokhmatii. Pourquoi cette ruse ? C'était donc elle et non son frère qui voulait un intendant. Mais la colère d'Alexis ne dura pas, car en songeant à la jeune femme, il revit sa ravissante image.

La lettre de Tchapourine ne se fit pas attendre.

« Je réponds de Lokhmatii sur tous mes capitaux », écrivait le *richard* « et je suis prêt à lui confier des fonds. Sans le nommer, je

J'avais proposé à Marie Maslanikova, mais déjà elle s'est pourvue d'un intendant. Traite Alexis non en serviteur, mais en ami, et ce que tu feras pour lui tu le feras pour moi. »

Kolichkine, qui ne parvenait point à s'expliquer la situation, tendit le papier au jeune homme; celui-ci fut sincèrement ému. Beaucoup de pères n'en feraient pas autant pour leur fils, pensait-il, et moi comment ai-je agi envers lui. Soudain il frissonna; de nouveau la voix intérieure lui répétait : « Cet homme te perdra. »

— Comme il t'aime, s'écria André; je crois vraiment qu'il te donnerait sa fille en mariage.

— Ne parlons pas de choses impossibles, répliqua Lokhmatii.

— Ce que veut mon parrain n'est jamais impossible. C'est toi qui l'as quitté?

— Oui.

— Mais pourquoi? insista André.

— Que voulez-vous? balbutia Alexis d'une voix inarticulée; le poisson cherche l'eau la plus profonde, et l'homme l'endroit où il se trouve le mieux.

Les conditions que Kolichkine proposa au jeune Lokhmatii étaient extrêmement avantageuses. L'acceptation d'Alexis ne fut que polie. Au fond de son cœur, il se disait qu'un tel chemin vers la fortune serait long.

— Va maintenant chez toi demander un passeport, valable pour trois ans, dit André à son nouvel intendant, quand tout fut convenu entre eux.

L'homme qui devait délivrer ce passeport à Lokhmatii aurait payé cher la joie de le lui refuser. C'était un certain Carotte, né on ne sait où, d'on ne sait qui, et ainsi nommé du légume qu'il suçait quand on l'avait ramassé. La commune de Poromovo l'élevait afin de le fournir comme soldat et exempter un de ses citoyens de la casquette rouge, lorsqu'une nouvelle loi changea le sort de l'enfant trouvé. Les communes étaient forcées d'envoyer un certain nombre de garçons à l'école de la ville. Aussitôt les villageoises, qui s'occupaient de Carotte pour l'empêcher de se crever les yeux ou de se casser la mâchoire, accidents qui l'eussent rendu impropre au service, résolurent qu'il remplacerait un de leurs fils à l'école. Ainsi fut fait; mais on n'avait pas prévu que Carotte travaillerait assez brillamment pour qu'on parlât de lui jusqu'à Piter! Impossible désormais de le jeter en pâture à l'officier de recrutement. S'il avait trouvé une fille de la commune pour l'épouser, il s'y serait fixé; de toutes parts on le repoussa. Outre que les gens de Poromovo se souciaient peu de s'allier à l'enfant trouvé, on le soupçonnait d'avoir perdu, à l'école, les mœurs et les coutumes des *vieux-croyants*. Force

fut donc au jeune homme de se faire fonctionnaire, et il devint le greffier et le bras droit de Skorniakov, le président du tribunal de Pesotchno.

Poromovo dépend du ressort de Pesotchno. Carotte s'y fixa et rendit avec usure tous les coups qu'il avait jadis reçus. On se plaignit en haut lieu. Peine inutile! Par calcul, Carotte se faisait adorer des autres contribuables. Il eut de nombreux défenseurs, et le seul résultat de la plainte fut la haine que Carotte voua à celui qui l'avait portée au nom de tous, au vieux Lokhmatii. Carotte était homme à se venger. Parlant à propos devant d'habiles *loups*, il leur enseigna comment on pouvait voler les chevaux de Lokhmatii, et, naturellement, il ne retrouva point les coupables. Peu après, le greffier et le vieillard avaient une querelle plus sérieuse. Paranka¹, la fille aînée de Lokhmatii, faisait avec Carotte de longues et fréquentes promenades; on le remarqua d'autant plus que jusqu'alors le jeune homme ne trouvait aucune compagne pour cueillir les champignons et les baies. Lokhmatii se fâcha; Carotte, devenu greffier, n'épouserait point une paysanne, il le savait, et, de son côté, il ne voulait pas lui donner Paranka pour femme. Il attendit donc les amoureux, armé d'un bon fléau, et il les battit de telle sorte que de plusieurs jours ils ne purent se montrer. Cette fois, la vengeance de Carotte fut terrible. Pendant une nuit obscure, il incendia l'atelier de Lokhmatii et le ruina; puis, par un raffinement de méchanceté, il proposa de coûteuses démarches en justice, et offrit même à Paranka de prêter des capitaux à ses parents. Il espérait ainsi tenir toute la famille dans ses filets. Le vieillard refusa, et peu après son fils le tirait de la misère. Carotte porta alors sa colère sur Alexis, qu'il voulut faire prendre comme recrue; grâce à Tchapourine, Carotte fut désappointé, et cette nouvelle victime lui échappa.

Tel était le fonctionnaire devant lequel Alexis se présentait, avec une anxiété d'autant plus grande, qu'il venait d'être mandé à Komarov par Marie.

— Il faut attendre plusieurs semaines, dit Carotte au jeune homme; d'ailleurs, avant d'obtenir un passeport de trois ans, on doit être en mesure de payer les quittances annuelles du recrutement.

— J'ai les capitaux, fut la réponse d'Alexis.

— Eh bien, repasse dans trois semaines, cria Carotte de fort mauvaise humeur.

Il n'y avait ni à raisonner ni à discuter. Alexis s'inclina; puis, du

¹ Diminutif de Prascovie.

trot le plus rapide de ses chevaux rouans, il se rendit chez Skorniakov. Celui-ci reconnut et accueillit l'intendant de son ami Tchapourine, mais ne voulant désobliger ni désavouer son greffier, il fit à Lokhmatii force sermons sur la patience. L'habile jeune homme laissa négligemment tomber quelques paroles sur le sable aurifère. Skornikov avait été mêlé à cette affaire, il savait que même les innocents ont tout avantage à se défendre du soupçon, et il comprit l'intérêt qu'il aurait à éloigner ce malencontreux bavard. Alexis eut son passeport sur l'heure.

Le soleil descendait derrière les noirs sapins de la forêt lorsque le jeune homme arriva à Komarov. En proie à une invincible mélancolie, Marie l'attendait. Elle n'avait plus une pensée pour Eugraf, et à la vue du voyageur tout son être tressaillit.

— Vous m'avez fait demander, dit-il. Et il la salua à la façon des paysans, en secouant ses boucles blondes.

— J'ai acheté un bateau à vapeur et.... L'émotion ne permit pas à Marie d'achever sa phrase.

Les yeux étincelants d'Alexis étaient fixés sur la belle veuve. Silencieusement, il s'approcha d'elle et la prit dans ses bras. Ils se quittèrent fiancés, après que le coq eut chanté pour la seconde fois.

L'abbesse était à Osipovka, où l'on célébrait la quarantaine¹ de sa nièce. Abandonner Komarov en son absence fut le premier désir de Marie. Elle envoya Alexis à la ville chercher des voitures et, avec une joie enfantine, elle emballa ce qu'elle possédait; puis elle partit avec son fiancé. Au moment où elle ne vit plus l'Ermitage, il lui sembla qu'elle sortait de son tombeau, afin de ressusciter. La veuve n'avait pas prévu ce que serait son arrivée à la ville, sa terreur de la foule curieuse et maligne. Elle obligea Lokhmatii à demeurer dans un hôtel, et, avec sa servante Tania, elle s'installa sur les collines qui dominent le Volga, dans une maisonnette isolée. Près d'Alexis, Marie se sentait joyeuse; seule, elle soupirait souvent et pleurait parfois. Ce nouvel amour n'était pas l'amour que, jadis, elle éprouvait pour Eugraf, un amour béni de Dieu, ailé, purifiant. C'était un sentiment plein de trouble, devant lequel le passé et le futur s'effaçaient, pour ne laisser subsister que la passion de l'heure présente. Aussi, dès qu'Alexis disparaissait, Marie, accoudée à sa fenêtre, suivait d'un regard triste le sillage des bateaux sur le fleuve, leur fumée dans les airs. Les pavillons chinois et les coupes bizarres de Makariev, qui se dessinaient à l'horizon, lui rappelaient Eugraf, leur première entrevue, les jours paisibles et doux de leurs fiançailles.

¹ Officé qu'on chante quarante jours après la mort des défunts.

Que le ciel te garde d'un troisième amour, Marie! Le proverbe est sage, et tu le sais, le peuple a raison quand il répète que notre premier amour nous vient de Dieu; le second, des hommes; le troisième, du démon.

Marie priait beaucoup pour le repos de l'âme d'Engraf, mais dès qu'elle entendait la voix d'Alexis, dès qu'elle l'apercevait, elle se jetait dans ses bras, et l'univers ne contenait que lui.

La pensée qui, chez Alexis, dominait toutes les autres, c'était de prendre possession de la *Zibeline*. Habilement, il persuada à sa fiancée que le seul moyen d'éviter des pertes d'argent considérables était qu'il signât l'acte d'achat du bateau.

— Je t'appartiens, lui dit Marie, avec ce que je possède. Mais hâte notre mariage. Dans la vie, je suis entraînée à la dérive. J'ai quitté le port et n'ai point encore abordé.

Alexis hésitait. Il n'y avait point dans le pays de pope *vieux-croyant*, et il lui coûtait de se marier à l'église nikonienne. Jadis son pope l'avait condamné à d'innombrables prosternations pour s'être baigné avec des orthodoxes, que serait-ce s'il se faisait marier par eux? Point de rémission pour un semblable péché.

Marie le tira de ses perplexités.

— Les dissidents de la secte du Saint-Esprit¹ ont pour le mariage les mêmes cérémonies que nous, lui dit-elle, de plus l'union qu'ils célèbrent est indissoluble. Ainsi, quand tu auras assez de moi, tu ne pourras pas me jeter loin de toi comme un vieux soulier.

— Alexis protesta tendrement.

— J'ai plusieurs années de plus que toi, soupira la jeune femme, qui sait l'avenir?

— Déjà Lokhmattii était en instances pour se faire inscrire dans la première corporation des marchands²; déjà le courtier qui le conseillait dans l'affaire de la *Zibeline* lui avait fait changer la coupe de ses vêtements, ses manières et son rustique langage. Maintenant il lui fallait une maison pour y célébrer des noces dignes d'un tel personnage. Il en trouva une fort belle qu'il proposa à Marie d'acheter. Afin de conclure ce marché la jeune veuve devait comparaître devant la chambre civile. Alexis ne compta pas inutilement sur l'horreur qu'elle éprouvait à se montrer avant son mariage. Comme le bateau, la maison fut acquise au nom de Lokhmattii. Ce jour-là, en s'en allant, Alexis rencontra la jolie servante Tania. Les paroles de Marie lui revinrent à l'esprit. Oui, se dit-il, elle vieil-

¹ Ou *unicroyants*. L'Église orthodoxe leur fournit des popes qui, par une tolérance de Catherine II, se servent de l'ancien rituel.

² La patente était de 570 roubles.

lira, mais maintenant je possède un bateau de 50 000 roubles et une maison de 40 000 : total 90 000 ; et il lança un aimable regard à la jeune soubrette.

C'était l'ombre d'Eugraf qui tenait compagnie à Marie.

Alexis revêtit ses nouveaux habits de citadin pour se rendre chez Kolichkine. Ils lui allaient, comme une selle à une vache, auraient dit les belles de Poromovo. Quelques semaines auparavant il avait diverté maîtres et gens par ses gaucheries villageoises, aujourd'hui il leur parut encore beaucoup plus ridicule.

Kolichkine venait à lui, mécontent de la durée de son voyage ; en le voyant de près il fut pris d'un tel fou rire qu'il ne put parler. Les mots nouveaux qu'Alexis avait appris et qu'il employait au hasard, à la façon des perroquets, vinrent encore augmenter la gaieté d'André, mais lorsque Lokhmatii lui fit comprendre qu'il était inscrit dans la première corporation des marchands, l'étonnement coupa court à l'hilarité du filleul de Tchaporine.

— Tu épouses la fille de mon parrain ? s'écria-t-il.

— Non, répondit Alexis ; quoique Prascovie Patapovna soit une fille fort bien, et charmante pour une personne élevée à la campagne, elle ne rentre pas dans *ma ligne* actuelle. D'ailleurs, je dépendrais de son père. Maintenant la *Zibeline* est à moi. Ma fiancée Marie Gavrilovna Maslanikova me l'a donnée.

— Quel conte ! s'écria Kolichkine.

— Il vous sera facile de vous assurer que je ne mens point, repartit Alexis. Aujourd'hui même ma fiancée achète en mon nom la maison de Rikalov.

— Marie Gavrilovna ! répétait André au comble de la stupéfaction. — Je te fais mon compliment, dit-il enfin à Alexis.

— J'espère que vous honorerez notre mariage de votre présence ?

Kolichkine remercia assez sèchement.

— Je tiens à un mariage régulier, devant de nombreux témoins, continua Lokhmatii. Les unicroyants vous lient par écrit ; c'est important pour les questions d'intérêt... Marie a un frère, des neveux... Ce que font nos popes est verbal, on n'a qu'à passer à l'Église nikonienne pour retrouver sa liberté. Voyez les Mokévitch. L'un d'eux s'est fait aimer d'une héritière, il a abandonné sa femme et son enfant, et l'a épousée. Aucune trace de son premier mariage n'existe. L'autre frère était marié à une femme riche ; elle a emporté ses capitaux et s'est fait unir à son intendant par un pope orthodoxe.

— Quelles abominations ! s'écria Kolichkine.

— C'est la loi, dit tranquillement Alexis.

— La loi, c'est possible, mais la conscience !

— La loi est plus forte que la conscience, continua le jeune

homme avec le même calme. L'important c'est d'empêcher une femme de s'en aller avec son argent.

— Tu es avancé pour ton âge.

— Que voulez-vous? A vos yeux, celui qui possède est considéré.

— Tchapourine sait-il ton mariage?

— Non, pas encore.

— Et tes parents?

— Je ne leur en ai point encore fait part.

— Il serait pourtant opportun de demander leur bénédiction.

— Mon père et moi, nous sommes quittes l'un envers l'autre, dit Alexis.

Kolichkine ne comprit pas.

— Oui, insista Alexis, il m'a assuré lui-même que je ne lui devais pas un kopeck.

— Je ne te parle pas de kopecks, je te parle de la bénédiction de ton père, de l'amour de ta mère.

Le jeune homme s'était troublé; il se remit aussitôt.

— J'ai trop à faire pour m'occuper de cela, repartit-il, d'ailleurs mon père m'a promis de bénir tous mes projets.

Kolichkine se tut. Après un instant de silence il reprit.

— Naturellement vous ne songez plus à entrer chez moi.

Alexis éclata de rire.

— Puisque moi-même je possède l'un des plus beaux navires du Volga!

— Bon succès alors, répliqua André, qui, en reconduisant le jeune homme, garda ses mains croisées derrière son dos.

— J'espère que vous viendrez à notre mariage? répéta Alexis, le repas sera excellent. Vous recevrez, d'ailleurs, un billet imprimé en lettres d'or.

Cependant on chantait à Osipovka l'office anniversaire des quarante jours, pour le repos de l'âme de Nastia. La tombe de la jeune morte était couverte de fleurs, et nul n'aurait reconnu le *loup* Nicéphore dans l'homme pieux et tranquille qui les soignait. Grâce aux chœurs de Manetha, le service fut pompeux. Pourtant Basile, qui dirigeait les cérémonies, était fort distrait de ses fonctions par l'opulente beauté de Paracha. Justine faillit mourir de dépit; et Floenouchka noua d'autant plus volontiers cette nouvelle intrigue, que Tchapourine semblait prendre le jeune chantre à gré. Il riait des byzantinerics que Basile racontait, et il s'amusait de lui entendre interpréter les textes à la bizarre façon des monastères. L'ambassadeur de Rogojski connaissait tout; il parlait des souffrances du pauvre, des allègements à y apporter, et un jour ne s'était point

écoulé que Tchapourine lui offrait des capitaux et le poussait à monter des fabriques.

Basile objecta qu'il manquait de hardiesse pour de telles entreprises.

— Alors cesse de rôder de couvent en couvent, deviens mon intendant, dit Tchapourine. Nous établirons des manufactures sur les montagnes et nous enrichirons les paysans d'alentour.

Plus sincèrement que de coutume, Basile dit à voix basse.

— O tentation !

Il croyait pécher en abandonnant le spirituel pour le temporel, et réclama quelques semaines de réflexion. Quant à Manetha, elle ne cherchait point à dissimuler son courroux. Se méprenant sur le sens des textes, elle s'imaginait que Tchapourine enlevait un serf à l'Église et méritait les châtimens éternels.

Lorsque la colonie de Komarov partit, chargée des dons du *richard*, elle emmena Paracha, que Tchapourine recommanda longtemps à l'abbesse.

— Ne lui laisse pas voir de jeunes gens, dit-il, et surtout qu'elle ne rencontre aucun de vos *bienfaiteurs*.

— Et Basile ?

— Celui-là c'est différent, il est sérieux, réservé et fort bien.

L'arrivée à Komarov fut douloureuse. Il fallut annoncer à l'abbesse le départ mystérieux de Marie, et on n'était point remis de cette nouvelle, que des colonnes de fumée révélèrent un incendie dans les parties éloignées de la forêt. Prompte à profiter des circonstances favorables à l'exécution de ses projets, Floenouchka obtint de Manetha de l'envoyer en pèlerinage avec deux religieuses, Mariouchka, Paracha et Basile. On visiterait les tombeaux des saints enterrés dans les bois, et par leur intercession le feu s'éteindrait.

Basile se mit en route d'un air dévot. Floenouchka ne fut pas sa dupe.

— Nous autres, lui dit-elle, nous avons le nom de Dieu sur les lèvres, et le monde dans le cœur.

— Peut-être me ferai-je ermite, répliqua-t-il sérieusement.

— Alors essayez à deux. Au moins en se regardant l'un l'autre on sourit, tandis qu'en se regardant soi-même on pleure.

Les pèlerins suivaient à pied un sentier sous bois. Après avoir engagé la conservation, Floenouchka courut en avant et laissa Paracha avec Basile. Ils ne se dirent pas grand'chose, mais bientôt ils marchaient la main dans la main, et en silence ils s'embrasèrent.

Ainsi, tantôt en voiture, tantôt pédestrement, on alla de couvent en couvent, parcourant la forêt arrosée par le Kergentz et le

Tchornii-Ramen. Une promenade sur les prairies d'Olenev laissa aux amoureux d'ineffaçables souvenirs.

Partout le chantre de Rogojski s'entretint avec les abbesses, et l'archevêque Antoine fut le thème principal de ses discours. S'il parut un peu moins lucide que de coutume, on l'excusa en songeant aux fatigues de sa mission.

Enfin les pèlerins de Komarov se dirigèrent vers le lac où, selon la légende, Dieu enfonça la ville de Kitige, pour la soustraire aux coups du Tatar Batii. De toute la vitesse des bons chevaux du monastère, on courait au travers de la forêt; soudain des rumeurs, semblables à celles qui précèdent l'ouragan, ébranlèrent la terre.

— Voilà l'incendie! cria le cocher.

Les arbres se fendaient depuis le sommet jusqu'à la base. Pareils à des oiseaux de feu, les rameaux enflammés volaient au vent. Au-dessus de la forêt s'étendait une fumée rouge, et les sapins se précipitaient sur le sol brûlant, comme des éclairs. Croyant leur dernière heure venue, les pèlerins se recommandèrent à Dieu, mais l'habile cocher de la première télèga fit tourner ses chevaux, les autres suivirent, et on s'abandonna à l'instinct des animaux. Ils partirent au galop et s'arrêtèrent sur le bord d'un marais couvert de mousse, fort loin de l'incendie.

Bien avant que Dieu eût plongé la ville de Kitige dans le lac où elle se mirait, les mythes slaves célébraient ce beau lieu. Là, le lumineux soleil Jar avait réveillé notre mère la Terre-Humide par ses baisers, et sous ses caresses elle s'était couverte de fleurs parfumées, de forêts frémissantes, d'hommes et d'animaux. Là il l'avait abandonnée, et, frissonnante sous son linceul de neige, elle n'avait eu d'autre consolateur que le feu. De tels contes étaient plus poétiques et aussi vrais que ceux qu'on fait maintenant sur Batii, les hordes tatares, le prince Georges ¹ et la ville morte, dont les dévots entendent les cloches, tandis que les saints parviennent à y pénétrer au prix de terribles épreuves ².

A l'arrivée des pèlerins de Komarov, le rivage était encombré de laïques, de religieux, d'ermites et de vagabonds, dont la plupart portaient la trace des baisers du bourreau. L'un lisait d'anciens livres; l'autre, de vieilles chroniques. Irrité des folies qu'il écoutait, Basile prit la parole au nom de la vérité et de l'histoire, mais il s'aperçut vite que, dans une discussion, les principaux arguments seraient des coups de poing, et, avec sa prudence ordinaire, il se retira. Bientôt, d'ailleurs, il fut distrait de Batii par les beaux yeux

¹ Dolgorouki, le fondateur de Nijni-Novgorod.

² Il existe, sur Kitige et d'autres villes invisibles, des légendes analogues à celle du purgatoire de saint Patrick.

de Dounia¹ Smolokourova, une amie des novices de Komarov, rencontrée par hasard à Kitige.

— En un clin d'œil, Floenouchka comprit le danger, et familièrement elle frappa sur l'épaule de l'ambassadeur.

— Causons un peu, lui dit-elle.

— O tentation ! soupira Basile.

— Laisse-moi tranquille avec tes tentations. Me prends-tu pour une sotte ? Souviens-toi que Paracha est la fille unique de Tchapourine, si tu la trompes...

— Ne m'effrayez pas ainsi, interrompit Basile... je suis un homme timide.

— Tais-toi, et note ce que je vais te dire. Si tu t'occupes de Dounia, j'avouerai tout à Patap Maximitch, sans souci de ce qui pourra m'arriver !

— Seigneur, ayez pitié de moi ! articula Basile terrifié !

— Aussitôt après la Saint-Pierre, continua la novice, nous vous marierons.

— A quelle Église ?

— A l'Église orthodoxe de Sviblovo.

— A l'Église Nikonienne ! s'écria l'ambassadeur des *vieux-croyants*.

— Oui, mon cher ! Pas de popes autrichiens dans cette affaire. Pour nos mariages, il faut des gens consciencieux ; tu ne l'es pas, et un nœud solide te liera à ta femme.

— Floena Basilievna, je vis à Rogojski, vous me ferez perdre mon pain.

— Paracha ne t'en laissera pas manquer.

— Et Tchapourine ?

— De l'autel, vous irez vous jeter à ses pieds. Il vous battra un peu et ne vous aimera que mieux après.

— Ne serait-il pas préférable de lui demander la main de sa fille ?

— Point ! répliqua l'impérieuse novice, vous vous marierez à *la dérobée*.

— O tentation, jusqu'où peux-tu conduire l'homme ! se disait Basile à part soi. Me marier ? Ne pas me marier ? quelque parti que je prenne, je serai également malheureux ! Qu'il était plus gai de cuire des beignets et de chanter avec les novices de tous les ermitages !

Absorbé par de telles réflexions, Basile parla peu à ses compagnes, il dit qu'il préparait son discours pour l'assemblée de la Saint-Pierre, et à cela il n'y avait rien à répliquer.

Sans accident, on revint à Komarov. Devant le monastère de

¹ Diminutif d'Eudoxie.

Boïarkine, ainsi nommé parce que ses fondatrices étaient des filles nobles, se tenaient deux jeunes gens qui se découvrirent avec respect au passage des télégas. Floenouchka et Manouchka retinrent un cri de joie, et quand elles mirent pied à terre au couvent de Manetha, elles étaient gaies comme les oiseaux le sont au printemps.

Chacun, selon son rang, salua l'abbesse, en prononçant la formule d'usage : « Ma mère, bénis ; ma mère, pardonne. »

Manetha répondit avec son calme accoutumé, mais, restée seule avec Floenouchka, elle ne cacha point l'angoisse qu'elle avait éprouvée à la vue du feu.

— Tu ne peux croire combien tu m'es chère, disait-elle à la jeune fille avec une infinie tendresse. Que deviendras-tu à ma mort ? Tu auras à subir de mauvais traitements, et nul ne sera là pour te défendre.

Courbée sous le poids des soucis, la tête de la vieille femme s'affaissa sur l'épaule de son enfant.

— Tu devrais prendre l'habit.

La jeune fille se tut.

— Floenouchka ! prépare-moi une fin tranquille. Permits-moi de paraître devant mon Créateur dégagée de préoccupations humaines.

La novice se taisait toujours.

— Si tu savais comme je t'aime ! insista l'abbesse.

— Ma mère, ne le sais-je pas ? Ne vois-je pas chaque jour tes bienfaits ? Sans toi, que serait ma vie ? Si tu meurs, emmène-moi.

— Prends l'habit, ne me brise pas le cœur. Je te bénirai, et à partir de ce jour tu seras abbessse et libre.

Floenouchka sanglotait. Manetha la regardait au travers de ses propres larmes. Lui révélerais-je mon secret ? se demandait-elle. Non, il sera temps à mon lit de mort, et même alors elle ne saura pas le nom de son père.

— Ma mère ! accorde-moi deux mois de réflexion, reprit la novice d'un accent désespéré ; puis je te dirai si j'ai la force de me conformer à ton désir, qui n'est pas le mien. Maintenant, je t'en conjure, ordonne qu'on me laisse seule.

La pauvre enfant disparut, légère comme un fêtu de paille emporté par la tempête.

Les hôtes de Boïarkine vinrent s'entretenir avec mère Manetha. L'un d'eux, Pierre Samokvasov, jeune marchand de Kasan, et *bien-facteur* attitré de Komarov, demandait qu'une chanoinesse allât chez son oncle lire les prières des morts pour son bisaïeul. Le vieux Samokvasov mourait à plus de cent ans ; il avait fait le métier de brigand, et tué nombre de personnes, voire même son propre fils ; puis, se convertissant, il s'était cloîtré au fond d'une cave, où il

avait rendu le dernier soupir après vingt-deux ans de pénitence. En plus des canons que devait dire la chanoinesse, Pierre réclama de Manetha un *Requiem* solennel, et lui remettait une aumône de 800 roubles. Son camarade Siméon, l'amoureux de Mariouchka, qui était l'intendant d'une riche famille, présentait une requête semblable. L'abbesse promit que les deux offices seraient chantés avec pompe, l'un à la suite de l'autre.

Samokvasov écouta avec recueillement les prières dites pour son bisaïeul, mais lorsqu'on entonna le second *Requiem*, il s'aperçut de l'absence de Floenouchka et sortit.

Voilà un signal à une fenêtre. Pierre connaît ce petit mouchoir blanc. Il sait aussi pénétrer dans la cellule d'où il s'agite.

— Je t'attendais à la Trinité et tu viens à la Saint-Pierre furent les premiers mots de Floenouchka.

— La mort de mon bisaïeul m'a empêché de venir plus tôt, dit le jeune homme, dont le beau visage avait une expression franche et séduisante.

— Quand tu seras mon mari, je t'arracherai yeux et cheveux, répliqua-t-elle gaiement.

Mais ici l'accent de Floenouchka s'attendrit.

— Pierre, épouse-moi tout de même.

— Tu ne changes pas, Floenouchka. D'une main tu me repousses et de l'autre tu m'attires.

Un éclat de rire arrêta cette phrase sentimentale.

— Voilà trois ans que tu me fais souffrir, continua Pierre d'un ton de reproche. Est-ce bien?

Sa voix tremblait de passion contenue.

— Qu'attends-tu de moi? reprit Floenouchka en plaisantant.

— Ma chérie, tu le sais bien! Maintenant que mon bisaïeul est mort, je suis libre et riche.

Pierre saisit la main qu'il demandait. D'un geste rapide, Floenouchka la lui retira.

— Vois, dit-elle, on sort de l'office; et elle lui montra les mères, qui de la chapelle se dirigeaient vers le couvent. Viens ce soir avec Siméon. J'amènerai Mariouchka.

Pierre voulut l'embrasser. Elle le mit à la porte. A la chute du jour, Pierre et Siméon erraient à pas lents dans les brouillards étendus sur la rivière.

— Si vous êtes là pour écouter les rossignols, leur cria ironiquement une voix fraîche et gaie, vous vous trompez de saison. Ils ne chantent plus, ce sont les grenouilles qui coassent.

— Je préfère ta chanson à celle du rossignol, dit Pierre en allant à la rencontre de Floenouchka.

— La preuve est que je t'ai vainement attendu !

— Tu me perces le cœur, répondit Pierre de sa voix pleine et sincère. Dès que la débâcle du Volga a commencé, mon oncle m'a expédié à Astrakan et ensuite mon bisaïeul est mort.

Ils étaient entrés dans le bois. Le visage de Floenouchka changea d'expression ; elle tendit les bras à Pierre et l'embrassa.

Quelques instants après, le jeune homme regardait la petite main qu'il serrait entre les siennes.

— Où est mon anneau ?

— Au logis, dans mon coffre.

— Floenouchka, te l'ai-je donné pour cela ?

— L'écervelé ! il croit que les novices portent des bagues de fiançailles.

— Quand m'épouseras-tu ? Je vais partager avec mon oncle la succession de notre aïeul.

— Pourquoi me racontes-tu tout cela ? Je n'ai pas à partager avec ton oncle.

— Pierre s'impatienta de ce qu'elle ne voulait pas le comprendre.

— Marions-nous. Est-ce clair ? s'écria-t-il.

— Je ne veux pas, répondit-elle. En voilà assez.

— Si tu ne m'épouses pas, quel sera ton sort ?

— Tais-toi ! L'avenir est assez dur sans que tu me le montres !

Le front de la pauvre fille se voila, un lourd soupir souleva sa poitrine.

— L'abbesse morte, on te persécutera, puis on va fermer les ermitages.

— Tais-toi ! répéta Floenouchka, avec désespoir.

— Ma bien-aimée, loin de toi, ma vie n'est que souffrance.

Elle fixa un regard plein de mélancolie sur son amoureux.

— Mon pauvre petit Pierre ! tu ne me connais pas, et tu ne te comprends point toi-même. Quel mari serais-tu pour moi ?

— Comment ? s'écria Samokvasov.

— Le mari doit être le maître de la femme, continua très tristement Floenouchka, et jamais tu ne seras le mien.

— Tu verras, répliqua le jeune homme avec un sourire tendre et franc.

Floenouchka lui rit au nez et reprit son ton persifleur.

— Peux-tu rester longtemps ici ? Pierre.

— Aussi longtemps que tu le voudras.

— Et Siméon ?

— Aussi longtemps que je le voudrai, puisque je le prends pour intendant.

— Pierre, tu as vraiment envie de m'épouser ?

— Floenouchka, je te le répète, depuis trois ans.

— Il faudra nous marier *à la dérobée*, ajouta-t-elle.

— Puisque nous ne pouvons pas faire autrement.

— Tu as besoin d'un apprentissage. Je veux juger de ton audace.

Samokvasov devint fort gai.

— Dois-je enlever mère Manetha et la marier au pope de Gorodetz?

— Pas de plaisanteries sur l'abbesse, dit sévèrement Floenouchka.

— Eh bien, fournis-moi la fiancée et l'époux, et je donnerai tant d'argent au pope, qu'il les mariera, fussent-ils frère et sœur.

— Fais le mariage et je t'épouse le lendemain.

— Alors, même s'il faut prendre le diable par les cornes, tu seras obéie.

— Écoute-moi, Pierre. Demain tu iras chez le pope de Sviblovo, et tu le préviendras d'avoir à marier Basile, le chantre de Rogojski, et... Paracha Tchapourine.

— Ce glaçon avec cette eau dormante!

— Joue serré. Basile est poltron comme un lièvre et volage comme un chat. Fais-lui peur de Tchapourine.

— C'est entendu. Seulement, dit le jeune homme, que tu veuilles ou non, il me faut des arrhes, et il couvrit de baisers la jolie tête de sa fiancée.

Ce fut le cœur léger que Pierre prit le chemin d'Osipovka et s'arrêta à Sviblovo. Bien que le lieu portât le nom de village, il se composait uniquement de l'église, du presbytère et de la maison où demeuraient le diacre, le sacristain, et un vieil invalide chargé de la garde du sanctuaire. Grâce à quelques verres de liqueur, Samokvasov sut de l'invalide l'influence qu'une centaine de roubles auraient sur le pope. Cependant le mariage *à la dérobée* ne s'arrangea point facilement. Quand tout fut enfin convenu, le prêtre demanda le nom et la condition des futurs époux.

— Le fiancé se nomme Basile Borisov, on ne sait trop s'il est bourgeois ou marchand, dit Pierre; la fiancée c'est Paracha Pata-povna, la fille du riche Tchapourine.

A ce nom, le pope faillit sauter au cou de Samokvasov.

— Que ne me disiez-vous cela tout de suite! s'écria-t-il.

Puis il appela sa femme, afin qu'elle préparât la maison pour l'arrivée d'hôtes très chers et impatiemment attendus. Il aurait voulu marier Paracha sur l'heure. Samokvasov ne comprit rien à ce brusque changement. S'il en avait su la cause, sa sympathie pour le personnage dont il marchandait la conscience ne s'en serait pas accrue. Mais le pope n'expliqua rien. Comment aurait-il avoué que le *vieux-croyant* le comblait jadis de dons, et n'avait cessé que

lorsque le maladroit orthodoxe prétendit lui faire augmenter ses charités par l'intimidation ! Comment surtout aurait-il avoué sa haine contre son ancien bienfaiteur, sa joie de se venger de lui en mariant Paracha à la dérobée.

Samokvasov profita des bonnes dispositions du pope pour que l'union se célébrât selon l'ancien rituel. On convint qu'il y aurait un dais, que les époux boiraient dans le même verre et le casseraient ensuite, qu'on dénatterait la tresse de la mariée, puis qu'on relèverait ses cheveux avec un peigne trempé dans l'hydromel avant de les cacher sous le *povoïnik*¹. Tout cela se régla à grand renfort de roubles. Quand le pope sut que c'était de chez Manetha qu'on enlevait la fiancée, quand il apprit que l'absence de Tchaporine et de sa femme assurait les jeunes gens contre tout danger de poursuite, sa joie ne connut plus de bornes, et les dix jours qui le séparaient de celui fixé pour le mariage lui parurent un siècle.

Il restait à trouver des chevaux et des voitures, à s'assurer le concours de bras vigoureux pour l'enlèvement, et à louer un logis que Paracha ne trouvât pas trop différent de sa maison paternelle. Le généreux Samokvasov pourvut à tout, en riant de la figure qu'on ferait à Rogojski, au récit des aventures de l'ambassadeur Basile.

Le jour de la Saint-Pierre vint enfin. Tandis que la jeunesse des campagnes allait, en chantant et en dansant, jeter aux eaux des fleuves l'effigie du dieu Jar, mère Manetha préparait un somptueux festin. Tous les habitants du voisinage, de quelque religion qu'ils fussent, y étaient conviés, à l'indignation des popes, qui, non sans cause, voyaient dans ces banquets l'origine d'une foule de conversions à la *vieille foi*. L'autorité locale parut chez Manetha dans la personne de Skorniakov, impatient de montrer au public un beau cafetan galonné dont le tsar le gratifiait en récompense de ses services. Puis arrivèrent les parents, les amis de l'abbesse, Tchaporine et sa femme, le ménage Zaplatine, Dounia et son père, Nikiticha et quelques autres. Mais les personnages importants de cette fête, dont le côté sérieux n'échappait à personne, étaient les abbesses des autres couvents de Komarov et des divers ermitages de la forêt. Elles parurent en grande pompe avec leurs conseillères, leurs novices et leurs converses. Le repas, auquel Basile eut une place d'honneur, ne fut que le prélude du concile. D'abord la vénérable assemblée discuta l'opportunité de se ranger sous l'obédience d'Antoine, que le métropolitaine Cyrille qualifiait d'archevêque de Vladimir et de toute la Russie. De sa plus belle voix, le chantre ambassadeur débitait un joli petit discours. Mais

¹ Coiffure des femmes mariées.

de tous côtés on l'interrompit, et à qui répondre quand tout le monde parlait à la fois? Il fallut la calme autorité de Manetha pour obliger au silence. A ce silence Basile ne gagna rien, car la plus savante des abbesses commença un terrible interrogatoire.

— De quelle secte sort Antoine? lui dit-elle.

— De la secte théodosienne¹, articula le jeune homme à regret.

— Bien. Ensuite il a été trésorier du monastère de la Transfiguration.

— Oui.

— Enfin, il a pris l'habit en octobre 7361², et Cyrille l'a fait diacre, prêtre et archevêque dans le courant de l'année. Cette manière d'agir est-elle oui ou non contraire à la tradition apostolique, aux décrets des conciles?

— O tentation! soupira l'envoyé de Rogojski.

— Donc, le sacre d'Antoine est irrégulier, conclut l'impitoyable abbesse.

Contraint de répondre, Basile souleva des subtilités dogmatiques, sachant qu'ainsi il porterait la discussion sur un terrain moins périlleux. En un instant le désordre fut à son comble.

-- Quel os je leur ai jeté à ronger! se disait l'ambassadeur.

Hélas! il comprit bientôt que le résultat de sa mission serait nul. Les plus modérées des mères, se rangeant à l'avis de Manetha, déclarèrent qu'elles ne pouvaient trancher une question imparfaitement connue. Elles attendraient de nouveaux renseignements pour prendre un parti, et jusque-là elles resteraient en bons rapports avec tout le monde. Manetha avait ses raisons pour pencher vers la conciliation et l'expectative. D'une part, on lui assurait qu'Antoine s'était marié deux fois, ce qui constituait un cas absolu d'indignité; d'autre part, les bienfaiteurs des ermitages soutenaient l'archevêque, et il importait de ne point les mécontenter à la veille d'une persécution. Cette affaire remise, on parla du péril qui menaçait les monastères. Chaque abbesse avouait à son tour que les lettres de faveur attribuées à son couvent par la voix publique n'avaient jamais existé ou n'existaient plus. En tremblant, on se disait que le fonctionnaire chargé de fermer les ermitages tarderait peu à venir. D'abord il devait se rendre à Olenev, puis à Charpane, afin d'y voler la Vierge miraculeuse de Kasan.

— L'abbesse de Charpane ne cacherait-elle pas sa précieuse icône à Moscou? Le concile le lui demanda.

¹ Cette fraction de la secte des *sans-prêtres* déclare que l'empereur est l'Antechrist.

² Les Raskolniks font commencer l'année en septembre, et leur ère à la création.

— Je ne reconnais chez moi d'autre autorité que celle de Dieu, répliqua-t-elle vertement.

On lui rappela qu'une ancienne prophétie annonçait la ruine des ermitages de la forêt, si l'icône tombait aux mains des Nikoniens. Elle montra un vieux manuscrit, dans lequel la Vierge elle-même prédisait de terribles maux au cas où on l'arracherait du sanctuaire qu'elle protégeait depuis plus de cent soixante-dix ans.

A ce moment se leva la doyenne du concile. Avec la plus extrême exaltation, elle parla des délices de mourir dans les flammes, victime volontaire de la foi ¹. Aucune des mères ne désirait un sort aussi beau, mais nulle ne contredit la doyenne, et le concile se sépara sans avoir rien décidé.

Basile sortit contrit et humilié. En vain il voulut reprendre la discussion avec Manetha, lui rappeler que, sans le premier concile de Rogojski, la graine enfouie depuis deux cents ans n'aurait point germé et produit, avec Ambroise, une hiérarchie épiscopale et un clergé digne de ce nom. L'abbesse ne changea point sa décision. Le faux monnayeur Sofronius n'était point fait, disait-elle, pour lui inspirer beaucoup de confiance dans le nouvel épiscopat; et malgré le prix qu'elle attachait à la discipline, elle n'entendait point prendre contre sa conscience un mot d'ordre à Moscou. Le malheureux Basile baissa la tête, se reprochant d'avoir parlé sans adresse et sans talent. Il s'avouait que les jeunes filles rassemblées à Komarov lui avaient donné de coupables distractions. Qui sait? les yeux de Dounia empêchaient peut-être les ermitages de se ranger à l'obédience d'Antoine.

Brusquement la voix joyeuse de Tchapourine tira l'ambassadeur de ses réflexions; elle l'appelait à rire et à boire, et de nouveau le riche marchand proposait à Basile de l'emmener à Osipovka.

Moins bruyante, mais aussi gaie peut-être, était la réunion qui entourait le samovar de Floenouchka, quand Justine, qu'on n'avait point conviée, parut sur le seuil de la porte. Les habits en désordre, l'œil brillant de colère, la petite novice se dirigea sur Floenouchka; elle venait d'apprendre son départ pour Kasan en qualité de *lectrice* ² des Samokvasov, et elle se doutait bien que la favorite de Manetha la faisait désigner à cet emploi.

Un instant Floenouchka laissa la pauvre fille exhaler ses reproches; mais, comprenant que la jalouse Justine pouvait compromettre Paracha, elle dit d'une voix froide et calme qu'on eût juré être celle de l'abbesse :

¹ Des milliers de Raskolniks périrent ainsi dans des incendies allumées de leurs mains.

² Lectrice des prières pour les morts, ou chanoinesse.

— Si tu ajoutes un mot, j'appelle la mère, et elle te mettra au cachot les fers aux pieds.

Justine n'obéit pas.

— Mariouchka, va prévenir notre mère, dit Floenouchka.

— Qu'elle vienne! je lui dirai tout, criait Justine.

L'abbesse parut.

— La voiture t'attend, pars, furent ses seules paroles.

La novice se tut, salua jusqu'à terre, articula la formule d'adieu et disparut.

Cette scène avait attristé les hôtes de Floenouchka. Afin de ramener les jeux et les rires, la bonne Nikiticha raconta une histoire :

« Il y avait une fois, dit-elle, un Tsarévitch nommé Ivan. C'était un prince si beau, que toutes les filles rêvaient à lui. Un jour Ivan obtint de son père l'autorisation de visiter la terre, et il se mit à voyager sous les forêts, le long des rapides cours d'eau. Ainsi il arriva dans des contrées éloignées. Aux fenêtres d'un splendide palais il aperçut trois sœurs jeunes et jolies qui causaient ensemble de leur mariage. Le prince Ivan s'arrêta afin de les écouter. Elles parlaient de lui, que les historiens et les poètes célébraient à l'envi.

« — Si Ivan Tsarévitch m'épouse, disait l'aînée, je lui filerai une chemise comme on n'en a jamais vu.

« — Moi, continua la seconde, je lui broderai un cafetan, aussi brillant que le plumage du phénix.

« — Moi, ajouta la troisième, je ne sais ni filer ni broder, mais je lui donnerai un enfant plus beau que les astres du ciel. »

— Nous savons la suite, interrompirent les jeunes filles. Il épouse la plus jeune des princesses, les méchantes sœurs enlèvent leurs neveux, et les remplacent par des petits chiens; Ivan Tsarévitch fait jeter sa femme à l'eau et ¹...

— Racontez; j'écouterai, dit Nikiticha.

— Nous ne savons pas raconter, répliquèrent les interruptrices confuses.

— Puisque vous ne savez pas parler d'Ivan, parlez de vous. Ainsi que les jolies sœurs vous êtes dans une grande maison, à la fenêtre ouverte. Allons, voyez Ivan Tsarévitch courir sous les rayons de la lune et des étoiles. S'il vous épouse, que ferez-vous pour lui?

Chacune des jeunes filles dit son mot. L'une travaillerait, l'autre divertirait son mari en chantant. Celle-ci supporterait patiemment les coups; celle-là déclarait que les hommes battaient les femmes

¹ Pouchkine a rendu célèbre le conte d'Ivan Tsarévitch.

depuis assez longtemps, que l'heure de la revanche était venue et qu'elle comptait prendre le fouet en main.

Contre son gré on contraignit Floenouchka à parler. Alors elle s'approcha de la fenêtre et regarda silencieusement dans la nuit. Un éclair d'une seconde brilla sous ses longs cils ; et, froide, compassée, elle s'assit, disant d'une voix assurée :

— Si je désirais me marier, je m'enfuirais du monastère. Rien n'est plus simple. On l'a prouvé maintes fois. Mais je ne causerai point cette douleur à l'abbesse. D'ailleurs, pourquoi me marierai-je ? J'aime la liberté, à tout prix je voudrais gouverner. Bien fou qui m'épouserait ! Le malheureux n'aurait ni paix ni joie. S'il m'enchaînait au joug, je briserais tout !

— Tais-toi, Floenouchka, interrompit Nikiticha, espérant faire cesser ce bizarre discours.

Peine inutile ! plus facile eût été contenir un troupeau de cavales sur le vaste steppe qu'arrêter les paroles sur les lèvres de la jeune fille.

— Mon cœur, continua-t-elle en accentuant chaque parole, n'est point de ceux qui se laissent subjuguier. Mieux vaut donc enterrer ici ma jeunesse que faire le malheur d'autrui et le mien. Et gardez-vous de croire que je parle par dépit. Si je le voulais, mon fiancé m'emporterait au travers de tous les obstacles ; il est brave, il est beau, il est riche...

— De grâce, tais-toi, répétait la pauvre Nikiticha.

— Tu m'as obligée à parler, Nikiticha, écoute-moi, continua la jeune fille d'une voix vibrante et sonore ; à mon bien-aimé, s'il était sous cette fenêtre, je crierais : Pars Ivan Tsarévitch, nous ne sommes pas faits l'un pour l'autre ; et s'il entrait, je lui montrerais Dounia : Voilà la femme que Dieu a créée pour toi, lui dirais-je, près d'elle tu seras heureux.

Le plus profond silence succéda à ces mots. Enfin, Nikiticha se retourna vers la fille de Tchapourine.

— Tu as la parole, Paracha.

— Quand je serai mariée, je me reposerai toute la journée, articula la somnolente héritière au milieu de l'hilarité générale.

— Et toi Dounia ?

Dounia releva sa jolie tête blonde :

— Mon père m'a promis de ne me contrarier en rien, dit-elle d'un accent timide et sincère ; je me marierai par amour à un homme qui m'aimera et que j'aimerai jusqu'au tombeau. La mer est couverte de brouillards et la terre de mensonges ; nous ne savons pourquoi nous sommes ici-bas. Si mon mari cesse de m'aimer, s'il me trompe, je ne me plaindrai à personne ; Dieu seul le jugera. Ce

que je ferai après mon mariage? je l'ignore; mais lorsque les époux vivent ensemble dans la concorde et l'amour, Dieu habite leur maison, et Dieu me guidera.

Un bruit de pas résonna dans la cour. Était-ce Ivan Tsarévitch? Les curieuses jeunes filles se précipitèrent à la fenêtre. Aux pâles rayons de la lune elles aperçurent Samokvasov, qui s'éloignait lentement. Blessé au cœur par les dures paroles de sa bien aimée, il emportait, comme un baume, les mots tombés des lèvres de la ravissante Dounia.

Dès le lendemain, Pierre et Floenouchka eurent une explication.

— Était-ce un jeu, une plaisanterie? me savais-tu sous la fenêtre? demanda le jeune marchand à la novice.

— Ce que j'ai dit, je le pense de toute mon âme.

— Je ne m'attendais pas à cela.

— T'ai-je caché mes sentiments? reprit Floenouchka avec tristesse. Ne t'avais-je pas averti?

— Alors pourquoi ces aveux d'amour? ces promenades dans le bois, où tu restes avec moi depuis le coucher du soleil jusqu'au lever de l'aurore?

— Je m'ennuyais, répondit-elle cruellement.

— Alors, Floenouchka, il faut nous séparer.

L'accent de Samokvasov était ferme, il avait réfléchi avant de parler.

— C'est ce que nous pouvons faire de mieux, Pierre. Cherche une bonne fiancée.

— Floenouchka, je ne m'attendais pas à cela, répéta-t-il.

— Nous ne prévoyons jamais notre sort, répliqua mélancoliquement la jeune fille; il nous accable, contre lui nous sommes impuissants.

— Adieu, Floena Basilievna.

— Adieu, répondit-elle en rougissant et en baissant la tête.

Il s'éloignait. Floenouchka le rappela de sa voix la plus gaie.

— Mon petit Pierre! n'oublie pas ta promesse.

— Quelle promesse?

— Au sujet de Basile.

— Sois tranquille, Floenouchka, j'ai l'habitude d'être fidèle à ma parole.

Chacun d'eux continua sa route. D'un pas assuré Samokvasov se dirigea vers Boïarkine. La novice prit alertement le chemin de son couvent, mais, arrivée chez elle, elle mit ses verrous, et longtemps elle sanglota en versant des larmes amères.

Dès que Manetha put se soustraire à ses hôtes, elle appela sa favorite. Plus la destinée des ermitages semblait incertaine, plus

elle voulait, dans la mesure où elle le pouvait encore, assurer la destinée de Floenouchka.

— Réfléchis, lui répétait-elle, prends l'habit et je te nomme abbesse à ma place.

— Hélas ! dit la malheureuse fille en fixant sur Manetha ses grands yeux désespérés.

— Veux-tu rentrer dans le monde ?

— Ma mère, ne me brise pas le cœur.

— Avoue-moi tout, je ne te ferai pas un seul reproche.

— Je suis jeune, j'ai besoin d'air, de liberté, ici j'étouffe.

— Le bonheur n'est pas dans la liberté, mon enfant. Aimes-tu quelqu'un ?

Droit, franc, limpide fut le regard que la jeune fille arrêta sur l'abbesse.

— Je suis aussi pure qu'en sortant des eaux du baptême, dit-elle.

— Et ton âme ?

— Mon âme souffre ; je ne puis me vaincre.

— Qui aimes-tu ? reprit très bas Manetha.

Floenouchka se tut. Des larmes brûlantes sillonnaient ses joues. Enfin d'une voix pleine de volonté, elle articula :

— Maintenant, je n'aime plus personne.

Le souffle lui manquait, elle respirait entre chaque mot.

— Je comprends tes craintes, ma mère, continua-t-elle, tu crois que je me marierai *à la dérobée*. Jamais, je le jure devant Dieu, je ne te causerai cette douleur. Je ne déshonorerai pas ton couvent.

Les larmes, que l'abbesse retenait sous ses paupières, s'échappèrent et inondèrent la tête de Floenouchka.

— Ne pleure pas, ma mère ! s'écria la pauvre fille, je n'aurai d'autre volonté que la tienne.

— A quel prix on domine son cœur, je le sais, pensa Manetha. Dis-moi toute la vérité ! ajouta-t-elle.

— Plus tard, répondit la novice, qui baisa la main de l'abbesse et sortit lentement.

Pâle, le front ruisselant de sueur froide, Floenouchka se jeta sur son lit. Le regard fixé sur l'icone de sa cellule, elle se disait : Oui, mon Ivan Tsarévitch, tu as tout entendu, et je parlais ainsi afin de te détacher de moi. Cependant je t'aimais ! J'aurais vécu pour toi seul. Hélas ! c'est impossible. L'abbesse en mourrait de douleur. Puis, continua-t-elle très bas, je suis pauvre, Pierre est riche, il faudrait vivre de sa charité. On lui reprocherait d'avoir épousé une novice ; à cause de moi, il subirait des affronts. Non ! sois heureux avec une autre, mon bien-aimé, je ne tuerai pas ta vie, mais la

mienne. Mon abbesse veut que je prenne le voile. Meurs, ô ma jeune vie!

— Es tu malade? s'écria Mariouchka, en ouvrant la porte de la cellule.

— Un peu, répondit Floenouchka. Péniblement elle se leva et alla s'asseoir près de la fenêtre.

— Je t'apporte une nouvelle, dit la chanteuse, Basile nous fait ses adieux.

— Aussitôt Floenouchka retrouva toute sa décision de caractère, toute sa lucidité d'esprit. Son visage se ranima. Je saurai bien l'empêcher de partir! s'écria-t-elle. Rassemble tes chœurs, Mariouchka, fais-le chanter, occupe-le.

Infortuné Basile! il ne savait auquel de ses saints favoris se vouer. Quand Tchapourine lui offrait sa protection, son amitié et sa bourse, à condition qu'il abandonnât les monastères, il se disait en soupirant :

— J'épouserai Paracha; toute ma vie, je serai lié à ce pieu!

S'il regardait les poings du *richard*, il songeait aussitôt qu'après le mariage à *la dérobée*, il lui faudrait en sentir le poids. Ne valait-il pas mieux fuir n'importe où, fût-ce chez les Cosaques?

— Tchapourine a le bras long, répétaient alors au timide jeune homme Siméon et Samokvasov, Paracha fera des aveux et son père te tuera.

Averti par une sorte d'instinct, Basile se fût éloigné sans Floenouchka, qui mena cette intrigue avec une merveilleuse adresse. Mère Manetha était appelée à Charpane, la novice lui persuada d'obliger Basile à prolonger son séjour à Komarov; puis, invoquant des motifs de haute convenance, elle fit loger le chantre chez l'abbesse de Boïarkine, avec Pierre et Siméon. Enfin elle sut garder Paracha.

A peine Manetha et sa suite avaient-elles disparu au premier détour du chemin de Charpane, que tout se prépara pour l'enlèvement. Pierre Samokvasov fit boire les ouvriers de l'ermitage; Siméon prit Basile sous le bras et se promena à pas lents avec lui dans la direction de Sviblovo; sous la garde d'une vieille religieuse, les jeunes filles allèrent, comme de coutume, se promener au bord de la rivière. Soudain, chants et rires expirent sur leurs lèvres. Vêtus de chemises rouges et de grands chapeaux, une foule de jeunes gens se précipitent au milieu des novices, et Paracha disparaît dans les bras vigoureux d'un homme que Floenouchka reconnaît. Aux cris des novices, aux gémissements de la religieuse, on accourt, on agite les marteaux de bois, tout l'ermitage se rassemble! Mais que faire? Les ouvriers sont trop ivres pour qu'on tente une poursuite. On se contente donc de passer la nuit en conjectures. Au

fond de sa cellule, Floenouchka pleurait amèrement ; entre ses doigts se trouvait l'anneau d'or que Pierre lui avait donné.

Cependant les Zaplatine emmenaient Aksinia chez eux, et Tchapourine, qui avait des affaires au chef-lieu du gouvernement, demandait l'hospitalité à son filleul André. Là il apprit le surprenant mariage d'Alexis, qui ne se faisait plus appeler Lokhmatii mais Lokhmatov.

— C'est un garçon habile, dit André à son parrain, et quoiqu'il n'ait guère plus de vingt ans il entend ses intérêts.

— J'ai des affaires à régler avec Marie, il faut que je la voie, répondit Tchapourine, préoccupé ; il songeait au billet que la veuve avait renouvelé verbalement à Osipovka.

Le *richard* parut donc chez son ancien intendant. Tout d'abord il fut ébloui par le luxe de la maison ; mais partout éclatait la vanité de l'enrichi, le mauvais goût du parvenu. Triste, écrasée par le poids de son ajustement, Marie glissa comme une ombre sur les épais tapis et vint à la rencontre de Tchapourine.

— Je vous félicite de votre mariage, dit-il à la jeune femme. Si j'étais arrivé un jour plus tôt, j'y aurais assisté.

— Merci, articula Marie d'une voix étouffée.

— L'échange de questions et de réponses banales qui suivit fut fort contraint. Quand Tchapourine parla du billet, payable le surlendemain, Marie rappela elle-même qu'elle avait prié son ami d'en reculer l'échéance.

— Alexis Trifonitch va rentrer, dit-elle, il régularisera cette affaire.

A ce moment un violent coup de sonnette se fit entendre, et, pareil à une gravure de modes, parut le maître de la maison. Malgré son trouble, Tchapourine eut fort envie de rire. Quant à Lokhmatov, il tourmentait sa femme afin qu'on apportât des mets recherchés. Leur devoir, disait-il, était d'honorer l'hôte dont l'un et l'autre ils avaient reçu l'hospitalité.

Tchapourine traita promptement la question du billet. Marie l'avait verbalement prolongé de deux mois ; et comptant sur la parole de la jeune femme, il n'avait point de fonds disponibles.

— Je reconnais que j'ai pris l'initiative de reculer l'échéance, dit aussitôt Marie à Lokhmatov.

Celui-ci intervint.

— Marie n'aura point voulu vous parler d'argent, au moment de la mort d'Anastasia Patapovna.

— Il ose la nommer, le misérable ! pensa Tchapourine.

La colère l'étouffait, pourtant il se domina.

— Il ne te convient guère de parler ainsi, fut sa seule réplique.

— Ne vous tourmentez pas, dit timidement la jeune femme, Alexis Trifonitch fera tout ce que vous voudrez.

— As-tu oublié nos conventions d'hier, écervelée? repartit grossièrement Alexis. Ne sais-tu pas que nos fonds doivent rentrer avant le marché? Loin d'accorder des délais de deux mois, nous ne pouvons point en accorder de deux jours.

Tchapourine s'inclina silencieusement devant la maîtresse de la maison, n'en salua pas le maître, et sortit.

Kolichkine sut bientôt le résultat de la démarche de son parrain. Le *richard* devait 20 000 roubles à Marie. Il lui faudrait aller de marchand en marchand tendre la main, et s'il ne les trouvait pas... le Volga serait son dernier asile.

— Sans toi, je n'aurais pas un kopeck, dit simplement Kolichkine, je ne l'ai point oublié, et demain les 20 000 roubles seront ici.

Tchapourine put donc de nouveau se présenter chez Lokbmatov.

— Asseyez-vous, balbutia Marie.

— Merci, madame, je ne viens que pour affaires.

— Le billet est chez mon mari, je vais le chercher.

Marie avait les paupières gonflées et rougies par les larmes. Tchapourine la suivit du regard, puis il leva les yeux au ciel et pria. Merci, mon Dieu, pensait-il, de quel sort vous avez préservé ma Nastia! Gloire soit rendue à votre éternelle sagesse!

Marie revint, amenant Alexis.

— Comptez, dit Tchapourine à son ancien intendant.

Le jeune homme prit les assignats et vérifia chacun d'eux.

— Il pourrait s'en trouver du monastère de Beau-Rivage, s'écria-t-il d'un ton goguenard.

Ce ne fut pas sans peine que Tchapourine se content. En recevant son billet, il parut ne pas voir la main qu'Alexis lui tendait. Très bas il répéta à son ancien intendant :

— Si tu dis un mot de la morte, je te tuerai.

Derechef Alexis entendit l'avertissement de la voix mystérieuse; mais il haussa les épaules, et dans l'antichambre il prit par la taille la jolie servante Tania, qui passait.

Aida! avait crié Samokvasov, en installant Paracha dans la première voiture, et à ce mot tatare, bien connu de leurs chevaux, les postillons étaient partis au galop. On enlève une jeune fille, disaient les passants sans se déranger de leur route, un tel événement est si commun dans les forêts du Volga, que nul n'en prend souci.

Le pope reçut avec joie l'argent de Samokvasov. Maintenant il pouvait doter et marier sa fille! Ce fut elle qui habilla Paracha, tandis que le diacre aidait Basile à endosser son habit de noces.

La main de l'ambassadeur archiépiscopal tremblait quelque peu lorsqu'il apposa sa signature sur le registre de l'Église orthodoxe. Cela fait, il aurait voulu se passer des autres cérémonies, mais Samokvasov l'entraîna au temple. À côté de Paracha, rayonnante de satisfaction, il avait l'air d'un condamné à mort. O tentation ! soupira-t-il maintes fois, quand de l'église il fut conduit à la ville et installé à un festin, pendant lequel Samokvasov et les postillons chantèrent des épithalames improvisés pour la circonstance.

Le lendemain Pierre et Siméon quittèrent les jeunes époux, mais ce ne fut point pour retourner à Komarov. L' amoureux de Floenouchka n'avait plus rien à y faire.

Basile resta la proie de ses indécisions.

— Avant de s'embrasser, disait-il à sa femme, surprise de sa froideur, il faut songer aux moyens de nous présenter à Osipovka.

— C'est fort simple, répliquait Paracha, mon père doit y arriver aujourd'hui ; louons des chevaux et allons le retrouver.

— Ce n'est pas partir qui est difficile, c'est arriver.

— Bast ! mes parents crieront, puis ils pardonneront, repartit tranquillement Paracha.

— On nous battra jusqu'à la mort !

À ce moment Basile aperçut mère Manetha dans la rue. Au retour de Charpane, elle s'arrêtait à la ville afin de conclure ses achats de maison. L'idée de rencontrer l'abbesse causa une telle terreur à l'envoyé de Rogojski, que sur-le-champ il prit la route d'Osipovka.

Tandis que le jeune ménage s'approchait de la maison paternelle, Tchaporine, averti de l'enlèvement de Paracha, brandissait un terrible gourdin ; la pensée de son impuissance accroissait sa colère. Il ignorait jusqu'au nom du ravisseur de sa fille. Comment la retrouver ? Tout à coup le tarantasse des mariés parut au détour du chemin. Facilement, Tchaporine reconnut Paracha, mais son compagnon, blotti dans le fond de la voiture, restait presque invisible. Qui était-ce, grand Dieu ? Peu à peu la physionomie du *richard* s'adoucit, il jeta son gourdin et saisit un petit fouet de soie qui jadis servait à l'éducation de ses filles.

Muets, tremblants, les nouveaux époux entrèrent et se précipitèrent aux pieds de Tchaporine. Enfin Paracha cria de toutes ses forces :

— Pardonne-moi, mon père, pour l'amour de Dieu !

Et Basile dit à voix basse :

— Seigneur, souvenez-vous de David et de sa mansuétude¹.

¹ 1^{er} verset du psaume cxxxv (heb. cxxxii), que les Russes adressent à leurs supérieurs lorsqu'ils craignent un châtement.

— Sortez, hurlait Tchapourine à gorge déployée, en les repoussant du pied, je voudrais vous faire rendre l'âme !

Mais le ton dont ces terribles menaces étaient proférées eût rassuré les plus timides. Tchapourine récitait une simple formule.

Attirée par le bruit, Aksinia accourut avec Ivan et Grounia. Les mêmes cérémonies recommencèrent.

— Malheureux, criait Aksinia, vous me percez le cœur ! Paracha, serpent que j'ai réchauffé sur mon sein, tu me fais mourir de honte !

Et Tchapourine accablait les jeunes gens de coups de pied fort peu cruels. Enfin, d'un air parfaitement heureux, le *richard* s'adressa à sa femme :

— Leur pardonnerons-nous ? dit-il.

— Tu es le maître !

Grounia était allée chercher les icones. Les parents bénirent leurs enfants et les embrassèrent ; puis ils rassemblèrent leurs amis autour d'un splendide banquet. Durant toute une semaine la maison fut en fête ; et, quoique *penchant sur le retour de son âge*, Tchapourine se souilla, pour la première fois, d'un grand péché : dans l'excès de sa joie, il se mit à danser.

Comtesse DE FLAVIGNY.

M. Melnikov vient de publier un nouveau roman intitulé : *Sur les Montagnes*. Nous donnerons ici l'analyse de ce livre, qui est la continuation de : *Dans les Forêts*.

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE

DES CONTES DE FÉES

I

L'homme ne vit pas seulement de pain, il vit encore et surtout, on peut le dire en songeant combien ce superflu lui est nécessaire, il vit encore et surtout de surnaturel, de merveilleux. C'est là le pain quotidien, d'imagination et de sentiment, dont se nourrit sa pensée. C'est là cette vie de fiction, cette *vie de derrière* dont parle Pascal, où il se réfugie pour se consoler et se venger des déceptions de la *vie de devant*. On peut dire que l'âme humaine n'a toute sa respiration, tout son souffle, toute son envergure, que du côté de l'infini ; aussi n'est-il pas étonnant qu'elle échappe, tant qu'elle le peut, à l'atmosphère étroite, étouffante de la réalité, pour se dilater, se développer dans l'air idéal, pour respirer et s'épanouir, selon le mot de Bossuet, du côté du ciel.

Ce besoin d'oublier la terre, la réalité, leurs déceptions, leurs affronts, si durs aux âmes fières, leurs chocs brutaux, si douloureux aux sensibilités délicates, est un besoin universel. Le rêve, plus que le rire, distingue l'homme des animaux et établit sa supériorité.

C'est un besoin même pour les grands, pour les forts, pour les riches, pour ceux qui peuvent réaliser leurs moindres désirs, leurs moindres caprices, vivre à leur fantaisie, embellir leur existence de toutes les poésies du luxe, de tous les charmes de l'art. Ceux-là même, plus d'une fois par jour, touchent le tuf de leur jouissance et sentent que le fond de toute chose est amer. Ils épuisent les ressources de la fortune et du pouvoir. Ils fatiguent les ministres de leur plaisir sans parvenir à rassasier leur soif de nouveauté, leur appétit d'idéal, d'autant plus exigeants qu'ils sont plus excités par cette chaleur de bien-être, par cette intensité de vie, par cette fièvre de curiosité qui les consume. Ce sont les grands que dévore l'insomnie de la vanité,

ou de l'ambition, toujours mécontentes lors même qu'elles semblent devoir être le plus satisfaites, et qui s'agitent et se retournent sur leur lit de duvet; ce sont les sybarites qu'un pli de rose offusque, ce sont ceux qui peuvent le plus, qui sentent le plus ce qu'ils ne peuvent point et qui s'indignent de la borne mise à leur portée; ce sont ceux qui ont goûté de tout, qui sont las de tout; ce sont ceux à qui la réalité devrait suffire tant elle les gêne, qui s'indignent le plus du frein, qui regimbent le plus contre les barrières derrière lesquelles l'infini leur échappe, qui aspirent le plus ardemment aux plaisirs de la fiction, aux consolations du rêve. Tout rassasié est un affamé. Tout Salomon attend sa reine de Saba.

Mais si ce dédommagement, cette réparation, cette revanche de la vie idéale, de la vie du songe, de la vie telle qu'on la voudrait, qui console de la vie telle qu'elle est, sont un besoin même pour les puissants, les grands, les riches, à combien plus forte raison le sont-ils pour les pauvres, les humbles, les simples, les déshérités, les sacrifiés de ce monde. A ceux-là, à ces disgraciés de la terre, il reste, pour les dédommager, pour les consoler, pour les venger, les délices du royaume des cieux. Le royaume des cieux leur appartient, en effet, dans le double sens du mot, le profane et le sacré. L'Évangile le promet à leur foi candide, la féerie l'ouvre à leur imagination ingénue.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que l'origine des contes de fées soit aussi populaire qu'antique, et que ce caractère démocratique, rustique, patriarcal, soit comme le sceau naïf de ces traditions et de ces légendes, sorties du peuple, faites pour le peuple, qui est toujours enfant, pour l'enfant, qui est toujours peuple.

Malgré les enjolivements dont elles furent l'objet quand une fantaisie de la mode, un caprice du goût, les introduisirent à la cour et qu'elles furent façonnées au tour des Précieuses, elles gardent la fruste empreinte du coup de pouce calleux qui le premier donna figure à leur argile, et l'indélébile parfum de la terre agreste. Elles demeurent d'un art primitif, naïf, comme leurs auteurs et leur public.

Il importe de le constater dès le début : c'est une vérité absolue, confirmée par l'histoire et la critique, que la littérature féerique est d'origine, d'essence populaire. Les contes de fées sont des fleurs des champs, de frustes chefs-d'œuvre de l'imagination rustique; leurs types sont sortis un à un de la cervelle d'auteurs sans le savoir : patriarches au chef chenu, courbé sur leur bâton et dont un verre de cidre ou de vin réveillait les souvenirs; grand'mères à coiffe de lin, filant leur quenouille ou tournant leur rouet; nourrices, cherchant à endormir sur leur sein tari les enfantelets repus. La chaumière et

la taverne, avant le château, ont entendu les premiers contes de fées, à la lueur de la lampe des veillées.

Perrault, le premier, a recueilli ces canevas populaires et les a quelque peu habillés, poudrés, brodés, tout en respectant leur naïveté et leur malice foncières. Après lui sont venues les belles dames, les baronne d'Aulnoy, les comtesse de Murat, les comtesse d'Auneuil, les demoiselles de la Force et L'Héritier de Villaudon, qui ont exécuté de brillantes et galantes variations sur ces thèmes si nouveaux pour les oreilles aristocratiques et si anciens pour celles des rustres.

Mais il n'importe : qu'elle ait été ou non, au dix-septième siècle, paysanne pervertie, transportée de la campagne à la ville, de la chaumière au salon, au boudoir, la littérature féerique n'en demeure pas moins, par son origine, ses débuts, son inspiration, ses moyens, son but, une littérature essentiellement populaire, rustique et, par là même, admirablement accommodée, appropriée à son public enfantin ou villageois.

A ce public, conviennent, par excellence, ces récits brefs, naïfs et narquois, aux animaux parlants, aux personnages fantastiques, charbonnés du trait grossier, mais vivant, de la caricature, à la moralité vulgaire, mais marquée le plus souvent au coin de l'observation, de l'expérience et de la malice, et riant de ce rire des humbles, doux et même un peu triste, de ce rire des philosophes de la bure et du chaume, qui rient de tout, de crainte d'en pleurer, mais sans rien des prétentions politiques et de la verve effrontée de ce philosophe de la livrée qui sera *Figaro*.

Figaro n'eût pas trouvé ces apologues rustiques, au sel naïf et fruste ; il eût haussé les épaules à ces paysanneries de Perrault. Beaumarchais détonne dans le pastoral, comme un courtisan de l'OEil de Bœuf au village ; et malgré tout son esprit, il n'a jamais pu atteindre au naïf. C'est bien simple, en apparence, mais cela lui est défendu, aussi bien qu'à Voltaire ; et les gens de la veillée, le loustic en tête, perdraient leur patois à comprendre ce français, bon pour les grands seigneurs philanthropes et les bourgeois frondeurs, pour les salons et pour les cafés. C'est autre chose qu'il faut à l'imagination populaire et enfantine, à qui suffisent des drames comme celui du *Chaperon rouge*, des *imbroglios* comme celui du *Petit-Poucet*, et qui prend un plaisir extrême aux aventures de *Peau-d'Ane*.

Ces drames faisaient pleurer, ces *imbroglios* faisaient rire les grand'mères, les mères, les nourrices et les enfants bien avant Perrault. On peut dire que le conte de fées est de toute antiquité, qu'il a amusé l'humanité dès son berceau, et que l'origine de ces

réécits traditionnels et légendaires se perd dans la nuit des temps. Nous analyserons soigneusement, tout à l'heure, pour les plus connus de ces types légendaires, les éléments d'origine, de formation, d'alliage. Mais il nous est impossible de ne pas clore ces premiers aperçus par le tableau qu'a tracé, avec une plume digne du pinceau des Le Nain et des Valentin, Noël du Fail, sieur de la Hérissaye, d'une veillée au seizième siècle, en Bretagne, dans le pays fatidique par excellence, le pays de Merlin l'enchanteur, de la fée Viviane et de la forêt de Brocéliand, pleine de mystères.

Écoutons le gentilhomme lettré, le malin conseiller au Parlement de Rennes, et considérons son tableau, d'une couleur si vive et si franche, d'une veillée chez Robin Le Clerc, compagnon charpentier de la Grand'Dolouëre, en 1547, l'année de la mort de François I^{er}.

Voluntiers après souper, le ventre tendu comme un tabourin, saoul comme Patault, jazoit le dos tourné au feu, teillant bien mignonnement du chanvre, ou raccoustrant à la mode qui couroit ses botes..., chantant, comme il le sçavoit faire quelque chanson nouvelle. Joanne, sa femme, de l'autre costé, qui filoit, lui respondant de mesme; le reste de la famille ouvrant chacun en son office : les uns adoubans les courroyes de leurs fléaux, les autres faisant dents à rateaux; bruslant hars pour lier, possible, l'aixeul de la charette, rompu par trop grand fais, ou faisant une verge de fouet de nellier, ou meslier. Et ainsi occupés à diverses besongnes, le bonhomme Robin (après avoir imposé silence) commençoit le conte de la Cigogne, du temps que les bestes parloient; ou comme le Renard desroboit le poisson aux poissonniers; comme il fit battre le Loup aux lavandières lorsqu'il l'apprenoit à pescher; comme le Chien et le Chat alloient bien loing; du Lyon, roy des bestes, qui fist l'asne son lieutenant, et voulut estre roy de tout; de la corneille qui, en chantant, perdit son fromage; de Mélusine; du Loup-Garou, du Cuir-d'Asnette, du Moyne bourré; des Fées, et que souventes fois parloit à elles familièrement mesme la vesprée passant par le chemin creux et qu'il les voyoit dancier au bransle près la fontaine du Cormier, au son d'une belle veze couverte de cuir rouge, ce lui estoit advis, car il avoit la veuë courte, pour ce que depuys que Vichot l'avoit abattu de coups de trenche par les fesses, les yeux luy avoient toujours pleuré; mais que voulez-vous? nous ne nous départons les fortunes. Disoit (en continuant) que en charriant le venoient voir, affermant qu'elles sont bonnes commères, et voluntiers leur eust dit le petit mot de gueule, s'il eust bien osé, ne se deffiant point, qu'elles ne lui eussent joué un bon tour. Aussi que un jour les espia, lorsqu'elles se retiroient en leurs cavernes rocs, et que, soudain qu'elles approchoient d'une petite motte, elles

s'esvanouissoient : dont s'en retournoit, disait-il, aussi sot comme il estoit venu ¹.

Nous prenons sur le fait, dans ce tableau d'après nature, la prédilection superstitieuse de l'imagination populaire pour le merveilleux, le fantastique : merveilleux à sa portée, fantastique au décor grossièrement brossé dont les bêtes qui parlent et les fées de la fontaine voisine font, le plus souvent, les frais, et que met en scène un récit naïf et goguenard dont la lourdeur laisse éclater parfois, comme le feu de mottes et de bourrées autour duquel on se chauffe en devisant et en humant le piot, une étincelle de sel gaulois. Nous retrouvons, dans ce répertoire de la veillée agreste en Bretagne, sous François I^{er}, plusieurs des personnages des fables et des contes de la Fontaine, des contes de Perrault, et notamment la Corneille qui laisse échapper son fromage, *Cuir-d'Asnette*, c'est-à-dire *Peau-d'Ane*.

Surtout, à côté du *Moyne bourré* ou velu, légende bretonne et berrichonne, nous voyons apparaître, dans les souvenirs du conteur rustique, cette mystérieuse et fugitive troupe des fées familières, menant leur branle autour de la fontaine de Saint-Aubin-le-Cormier, bonnes commères, dit Robin, qui ne s'effarouchent pas du passage du bûcheron ou du pâtre, et qui ne sont pas si fières avec les pauvres gens qu'elles ne lient conversation avec eux.

Cette religion superstitieuse des fées, que l'on retrouve de tout temps dans les esprits rustiques, dans les récits de la chaumière ou du cabaret, mérite une étude à part, et c'est cette étude que nous allons entreprendre, après des préliminaires qui ne nous ont point paru superflus.

II

Et d'abord le nom avant la personne, le mot avant la chose. D'où vient le mot *fée* et que signifie-t-il ? Là-dessus les philologues sont loin de s'entendre. Essayons de dégager une solution de ces controverses et de ces mêlées d'opinion.

Selon Littré, on doit entendre par fées « des êtres fantastiques à qui l'on attribuait un pouvoir surnaturel, le don de divination et une grande influence sur la destinée, et que l'on se figurait avec une baguette, signe de leur puissance ». Cette dernière partie de la définition semble contestable ; car la baguette n'est pas l'arme,

¹ *Œuvres facétieuses de Noël du Fail, etc.*, édition Assézat, 1874, t. I, p. 40-42.

n'est pas l'attribut indispensable, caractéristique des fées selon les images traditionnelles; la quenouille, l'aiguille, font aussi partie de leur arsenal; elles ne dédaignent pas de manier ces instruments familiers, de filer, de coudre, de broder des ouvrages aussi merveilleux que le pouvoir surnaturel dont elles sont investies.

Ce pouvoir s'étend à tout, et l'expression de *féerique*, pour signifier quelque chose d'exquis, de parfait, est à la mode dès Voiture : « Nous arrivâmes au logis, dit-il, dans une de ses lettres, où nous trouvâmes une table qui sembloit avoir été servie par les fées. »

M^{me} de Sévigné, se félicitant et s'émerveillant des succès de son petit-fils, le marquis de Grignan, à la cour et à la guerre, écrit : « Les fées ont soufflé sur toute la campagne du marquis; il a plu à tout le monde, et par sa bonne contenance dans le péril, et par sa conduite gaie et sage. »

Chose qu'il est bon de noter dès le début : la fée apparaît à l'imagination populaire sous deux formes, deux aspects très différents et même contraires, suivant l'influence favorable ou néfaste qu'elle représente, tantôt petite, svelte, mignonne, gracieuse, ingénieuse, industrielle, ourdissant des trames aériennes ou brodant un canevas de fleurs célestes; tantôt grande, maigre, sèche, ridée, jalouse, mécontente, menaçante, brandissant, comme un bâton, la baguette du mauvais sort sur ceux qui ont encouru sa disgrâce.

C'est dans ce double sens qu'on dit proverbialement *grâce de fée*, *ouvrage de fée*, et *vieille fée*, *méchante fée*, pour exprimer la laideur et la malice dans ce qu'elles ont de plus odieux ou de plus ridicule. C'est dans ce dernier sens que Saint-Simon écrira : « La femme de Montchevreuil était une grande créature, à qui il ne manquait que la baguette pour être une parfaite fée. » C'est cette espèce de fées malignes, malfaisantes, à la vicillesse ennemie de toute jeunesse, à la laideur ennemie de toute beauté, dont il ne faisait pas bon attirer sur soi le regard louche et l'ire implacable, à laquelle le satirique Regnier faisait allusion quand il écrivait :

De peur, comme l'on dit, de courroucer les fées.

Ce pouvoir surnaturel, fatidique, féerique, n'était pas seulement un attribut des personnes; ce pouvait être aussi, toujours suivant la tradition populaire, une propriété des choses. Il y avait des lieux hantés, enchantés, des châteaux *fées* comme celui de Lusignan, des forêts *fées* comme celle de Brochéliand, des pierres *fées*, des escaliers *fées*, des chevaux *fées* comme *Bayard*, le cheval de Renaud, des épées *fées* comme l'épée de Lancelot du Lac, des clefs *fées* comme la clef de Barbe-Bleue, des masses *fées* comme la

masse de Loup-Garou, dans *Pantagruel*, des bottes *fées* comme celles de l'ogre dans le Petit-Poucet : ainsi encore sont enchantées, sont *fées*, comme le remarque le commentateur de Perrault, dans l'édition Hetzel, « les bottes du dieu Locki, dans les légendes de l'ancienne Scandinavie ; ainsi encore le tapis enchanté dont le prince Ahmed fait l'acquisition dans les *Mille et une Nuits*, le fauteuil du dieu Karmaratja, le talisman de Salomon et le chapeau de Fortunatus, tous objets qui permettent de franchir des distances prodigieuses ».

Après avoir parcouru ainsi rapidement, superficiellement, les diverses acceptions du mot *fée*, et fait résonner chaque touche du clavier, chaque note de cette gamme de significations successives, nous interrogeons encore Littré et lui demandons les étymologies.

Il répond : « Génev., *faye* ; Berry, *fade*, *fadette* ; provençal, *fada* ; espagnol, *hada* ; portug., *fada* ; italien, *fata*, du latin *fata*, qui se trouve pour parque et qui est dérivé de *fatum*, destin. »

Le *Dictionnaire* de Littré n'a pu que concentrer les définitions, que résumer les interprétations. Il importe, pour être complet, et vider à fond cette question des origines historiques et étymologiques, d'interroger tour à tour les travaux de Walckenaër, de Maury, de Le Roux de Lincy, de Hersart de la Villemarqué, de Ch. Giraud, et de s'enfoncer avec eux, sans nous y perdre, dans la forêt des gloses, en dégageant, chemin faisant, les idées génératrices de ce mot de *fée*.

La raison des mots est dans les idées auxquelles ils correspondent. L'idée principale, l'idée maîtresse du mot *fée*, est évidemment l'idée du *sort*, du *destin*, du *fatum* mystérieux, de l'avenir inconnu, objet éternel des craintes et des espérances de l'homme. Les parques, qui, selon les croyances païennes, filaient et tranchaient le fil de la destinée humaine, les Parques, maîtresses du destin, *dominæ fati*, dit Ovide, et aussi, par extension, les *nymphes* (*fatuæ*) qui peuplaient les champs, les prés et les bois, et dansaient, d'un pied ailé, au clair de lune, sur l'herbe argentée : telles sont les mères et les sœurs des fées de la tradition celtique et druidique, qui tiendront une si grande place, joueront un si grand rôle dans les lais et les poèmes chevaleresques du moyen âge, y présideront aux natalités héroïques, et en aiguillonneront ou contrarieront l'action par leurs enchantements.

Dans la formation du mot, comme dans la formation du personnage fantastique, de l'être intermédiaire entre le naturel et le surnaturel, qui sera la *fée*, il faut encore tenir compte, pour s'expliquer toutes les filiations et toutes les métamorphoses de ces prêtresses vierges de l'île de Sein, de ces muses des chants bardiques, aux

cheveux blonds couronnés de verveine, à la faucille d'or pendue à la ceinture pour couper le gui sacré, qui, selon les Celtes et les Gallois, renaissaient, après leur mort, à une nouvelle vie, supérieure en privilèges à celle qu'elles avaient perdue. On aura ainsi tous les éléments, tous les souvenirs confus des superstitions païennes et druidiques, dont la fermentation, la corruption, ont présidé à la naissance, dans l'imagination populaire, de cet être fantastique, de cette *femme de vision* (*spakanur*) qui tient de la parque grecque, de la nymphe latine, de la druidesse celtique : la *fée*. « On a fait de *fatum fata*, dit M. Alfred Maury, *fac, fée, féerie*, comme de *pratum, prata*, on avait fait *prae, pré, prairie*. »

Il importe de ne pas oublier ce fait, qui a, dans l'espèce, une importance tout à fait capitale, que les restes du paganisme furent très lents à s'effacer dans la Gaule et la Germanie depuis longtemps converties. Les conciles fulminèrent souvent l'anathème contre ces superstitions idolâtres opiniâtres qui avaient survécu au triomphe du christianisme; et les *Capitulaires* édictent encore des peines contre les auteurs et les propagateurs de ce culte furtif rendu traditionnellement aux divinités inférieures, domestiques, champêtres, qui recevaient en fraude des droits uniques du Christ, des prières et des offrandes sur les pierres des dolmens bretons, au pied des chênes, des hêtres, des tilleuls, des aubépines fatidiques, à la source couronnée de fleurs des fontaines *hantées*.

On peut dire qu'il existe encore dans nos campagnes des traces indélébiles de cette superstition païenne et celtique, rebelle aux enseignements de l'école comme à ceux de l'Église. Le commerce intime de la nature, pour le travailleur de la terre et pour certains métiers agrestes, pâtres, bûcherons, charbonniers, pêcheurs, la pratique de la solitude, la fréquentation du mystère des bois et des eaux, encouragent invinciblement cette tendance naturelle à l'homme, qui le pousse à concrétiser l'abstrait, à personnifier les influences dont il dépend, à donner une forme à l'invisible, une figure à l'inconnu dont il est entouré, une âme aux bêtes, une voix aux choses mêmes.

Cette tendance est de tous temps. Elle a présidé, sous l'empire du polythéisme, à la création des parques, des nymphes des eaux (naïades), nymphes des bois (dryades et hamadryades), des centaures, des faunes, des satyres et des œgipans. Et en dépit de l'empire du christianisme même, elle a présidé à la création, par l'imagination celtique et scandinave, des fées, des enchanteurs, des géants, des nains, des sylphes, lutins, farfadets, korrigans, kobolds, elfes.

Les elfs, cette famille germaine des esprits familiers, sont un

genre des plus féconds, qui comprend les *neks*, les *niks*, les *stromkarl*, les *mermaids*, esprits des eaux; les *bergmännchen*, esprits des montagnes; les *trolls*, des bois et des rochers; les *gnômes*, *dwarfs*, *dwerger* ou nains; ceux du sol, des pierres, des cavernes, dont ils gardent les trésors; les *alfs* ou *elks*, ceux des airs et des eaux dont il est impossible de parler sans songer à l'*Oberon* de Wieland, roi des elks, et au *Roi des aulnes* (*Elfenkœnig*) de Goethe.

Pour en revenir à cette mythologie païenne en France, survivant durant tout le moyen âge et résistant sourdement à l'influence chrétienne, il nous reste à marquer le trait caractéristique de la physionomie de la fée, trait que rien n'a pu effacer, qui répond bien à l'origine historique du personnage comme à l'origine étymologique de son nom, et qui explique son prestige et son empire sur l'imagination populaire.

C'est ici qu'on va voir combien Walter Scott s'est trompé dans son étymologie du mot *fée*, qu'il fait, en romancier plus qu'en historien, dériver, par un caprice inexplicable, de l'arabe *peri*, *feri*. La *peri* arabe, il serait facile de le démontrer, n'a rien de commun avec la fée française. Celle-ci tient bien son origine de la parque, de la nymphe, de la prêtresse druidique. « C'est donc à la fois, dit Alfred Maury ¹, dans le culte des parques et des *deæ mairæ*, dans celui des bois et des fontaines, aussi bien que dans le caractère accordé aux druidesses, qu'il faut chercher l'explication des attributs qui furent donnés aux fées, et la preuve que celles-ci sont nées d'un mélange dont nous avons séparé les éléments primitifs. »

Ce qui le prouve, c'est que, comme les parques, les fées, et il faut voir dans cet attribut essentiel la raison de leur crédit, président à la natalité, à la destinée des hommes, et la fixent dès leur venue au monde. C'est d'elles, de leur caprice faste ou néfaste que dépend ce hasard de la naissance, qui, au moyen âge, était tout, puisqu'il assurait aux uns, les favorisés, la fortune, le pouvoir, le bonheur, et aux autres, les disgraciés, les déshérités, la pauvreté, la servitude, le malheur.

Ce hasard de la naissance, qui joue encore un si grand rôle dans la destinée humaine, en jouait un tel à cette époque que l'envie, la crainte, l'espérance des humbles, des simples, des naïfs, l'avaient personnifié, que disons-nous? divinisé dans la fée, l'influence surnaturelle qui présidait au sort natal, la divinité maîtresse du fruit du ventre, *ventrière*, comme l'appelaient naïvement et énergiquement nos pères. Divinité familière qui paraissait au moment de l'accou-

¹ *Les Fées du moyen âge, recherches pour servir à la connaissance de la mythologie gauloise*. Paris, 1843, p. 26.

chement, seule ou en compagnie de ses sœurs, d'accord ou brouillée avec elles, mêlant ses malélices, si elle était mal disposée, aux bénéfices des fées favorables, et dont il s'agissait à tout prix de se ménager les bonnes grâces ou de conjurer la colère.

Cette influence décisive des fées sur la natalité, le sort natal, influence dont le théâtre est la chambre de l'accouchée, et qui sacre, dès son apparition à la vie, le nouveau-né pour le bonheur ou l'adversité, fait au moyen âge partie essentielle du *Credo* de la superstition. On lit, dans le roman de *Lancelot du Lac* : « Toutes les femmes sont appelées *fées* qui savent des enchantements et des charmes et qui connaissent le pouvoir de certaines paroles, la vertu des pierres et des herbes ; ce sont les fées qui donnent la richesse, la beauté et la jeunesse. »

Le pouvoir de la fée, s'il s'exerçait particulièrement ce jour-là, n'était pas borné au jour de la naissance. Sa faveur portait bonheur non seulement au berceau, mais au foyer. Les pauvres gens, qui savaient bien que leur hospitalité ne pouvait tenter ces gracieuses et élégantes visiteuses et qu'elles ne s'arrêtaient guère, pour y *douer* les princes au berceau, qu'à la porte des palais, avaient créé une fée à leur image et à leur usage, une bonne commère, point fière au petit monde, qui apportait, dit Guillaume de Paris, l'abondance au logis qu'elle fréquentait et qu'ils appelaient *dame Abonde*.

Il n'en est pas question et on ne la rencontre pas dans les poèmes romanesques, chevaleresques, d'inspiration tout aristocratique du moyen âge, où les fées et la féerie jouent un si grand rôle et où ce merveilleux païen survit à la conquête et au triomphe du christianisme. Ce sont des poètes chrétiens qui nous montrent les fées favorisant certains châteaux, s'attachant à certaines familles, comme la fée Mélusine qui a adopté les Lusignan, présidant à la naissance des paladins illustres, et s'humanisant souvent jusqu'à nouer, avec les héros légendaires, des amours passagères ou même de durables et fécondes unions. Nous en citerons tout à l'heure plus d'un exemple, mais ce ne sera pas sans avoir insisté sur ce caractère particulier de l'intervention des fées dans les affaires humaines, sur cette spécialité qui leur attribue le rôle d'ambassadrices du destin aux naissances illustres, ni surtout sans avoir fait remarquer l'identité de ce rôle avec celui des parques antiques, dont les fées, à ce point de vue, sont les traditionnelles descendantes, les immédiates héritières.

Ce sont les parques qui président à la naissance d'Achille, suivant la mythologie antique, et trempé par elles dans l'eau du Styx, il ne demeure vulnérable qu'au talon par lequel on le tenait suspendu sur l'eau préservatrice. Pindare nous les montre assistant aux

couches d'Evadné; dans Ovide, nous les voyons, dans la chambre d'Althée, allumant le tison fatal, auquel est attaché le sort de Méléagre; ce sont elles qui se font, à la naissance d'Hercule, les instruments des vengeances jalouses de Junon contre Alcmène, et nous les retrouvons encore assistant à la naissance de Bacchus.

Dans les croyances superstitieuses du moyen âge, dont les lais et les poèmes chevaleresques ont gardé la trace, ce sont les fées qui ont remplacé les parques, plus nombreuses et plus puissantes qu'elles, mais gardant et exerçant surtout la principale de leurs attributions, celle d'influer sur le sort de l'enfant nouveau-né, de le *douer* de dons heureux ou funestes, suivant que les parents ont obtenu leur faveur ou encouru leur disgrâce. Elles font chacune un don différent à Ogier le Danois. Trois fées dotent Brun de la Montagne dans la forêt de Brochéliand. Trois fées font présent d'un beau souhait au fils de Maillefer. Les fées, suivant les légendes scandinaves, veulent être invitées aux fêtes de naissances; et dans la cabane comme dans le château, comme dans le palais, elles doivent trouver, sous peine de vengeance, leur table mise et leur couvert dressé au milieu de la chambre contiguë à celle de l'accouchée. On ne manquait pas jadis, en Bretagne et en Scandinavie, de préparer ce repas d'attente et d'hommage qu'on appelait le *repas des fées*. On se souvenait qu'une fée mécontente de n'avoir pas été invitée, comme les autres, aux fêtes de la naissance d'Oberon, le condamna à être nain. Dans la légende de Saint-Armentaire, composée vers l'an 1300 par un gentilhomme provençal nommé Raymond, il est fait mention des sacrifices, célébrés sur la pierre dite la *Lanza de la Fada*, à la fée Esterelle, qui rend les femmes fécondes.

C'est à l'île d'Avalon que les poètes chevaleresques placent le royaume de féerie. Elles ont des lieux de séjour favoris, des rendez-vous de prédilection. On dit ces lieux *faés*, chers aux fées, et participant de leur influence. La forêt des Ardennes, l'ancienne fontaine druidique de Baranton, dans la forêt de Brochéliand, la forêt de Colombiers, en Poitou, et bien d'autres endroits que nous citerons bientôt, sont des lieux *faés* par excellence. *Là soule l'en les fées veoir*, écrivait, en 1096, Robert Wace de la fontaine de Baranton. C'est là que Viviane, fée célèbre (corruption de *Vivian*, génie des bois, dans les chants celtiques), habitait un buisson d'aubépine où elle tint Merlin ensorcelé, enchanté. C'est près de la fontaine aux fées, dans la forêt de Colombiers, que Mélusine apparut à Raimondin ¹. Marie de France, dans le lai de Graellent, place aussi à l'affût, près d'une fontaine *hantée*, la fée dont

¹ *Histoire de Mélusine*, par Jean d'Arras. Paris, 1698, in-12.

dont Graellent devint amoureux, et qui l'entraîna avec elle on n'a jamais su où. Dans le lai de Lanval, c'est aussi près d'une rivière *faée* que Lanval rencontra la fée éprise de lui qui l'emmena dans l'île d'Avalon, après l'avoir soustrait au ressentiment jaloux de Genève.

Au quatorzième et au quinzième siècle, la croyance aux fées, à leur influence sur le sort des nouveau-nés, aux caprices de passion qui les enchaînait parfois à la destinée d'un homme, d'un héros privilégié¹, luttait encore contre les anathèmes de l'Église, qui condamnait cette superstition comme attentatoire à la liberté et à la responsabilité humaines, et traitait les fées d'êtres diaboliques, dont se moquait encore timidement le chroniqueur. « Mon enfant, dit un auteur anonyme du temps cité par M. Le Roux de Lincy², les fées se estoient *deables* qui disoient que les gens estoient destinez et *faés* les uns à bien, les autres à mal, selon le cours du ciel ou de la nature; comme se un enfant naissoit à tele heure ou un tel cours, il li estoit destiné qu'il seroit pendu ou qu'il seroit noie, et qu'il épouserait tel dame ou teles destinées; pour ce les appelloit bien *fées*, quar fée selon le latin, vaut autant comme *destinée*; *fatatrices vocabuntur*. »

Malgré les anathèmes de l'Église et les protestations naïves des moralistes, la croyance aux fées demeura encore longtemps opiniâtrément mêlée, dans le cerveau des pauvres gens, à la croyance aux anges, et ils useront souvent, à la fois et aux mêmes lieux, des pratiques de la dévotion chrétienne et de cette superstition idolâtrique. La pieuse et naïve Jeanne d'Arc entendit peut-être tour à tour les anges et les fées dans ses visions de l'*arbre des fées*, de l'arbre hanté, dont l'ombrage abritait ses rêveries. Comme témoignage de cette croyance, un grand nombre de lieux, en France, ont consacré par leur nom le souvenir de cette fréquentation, de ces apparitions des fées.

Parmi ces lieux *faés*, on peut citer, en Bretagne, la lande de Kerliou; la *Roche aux fées*, canton de Rethiers, dans la forêt du Theil, et à Essé (Ille-et-Vilaine); la *Motte aux fées*, tombelle gauloise, à Vihiers (Maine-et-Loire); le *Terrier de la fade*, dans l'île de Corcourcq, près de Saintes; le *Puits aux fées*, près de Vienne (Isère); la *Pierre aux fées*, à Noailles (Oise); le peulvan de Sainte-Hélène (Lozère), où l'on voit *lou Bertel de las fadas* (le fuseau des fées); les dolmens de Saint-Maurice (arrondissement de Lodève), où l'on signale la *Maison de fées* (*l'oustal de los fados*); la *Cabane*

¹ Un enfant naissait parfois de ces unions. *Le Bel inconnu ou Siglain, fils de messire Gauvain et de la fée aux blanches mains*, poème du treizième siècle, par Renauld de Beaujeu, publié par Hippeau, Aubry, 1860.

² *Le Livre des légendes*. Introduction.

des fées, dolmens situés près de Felletin (Creuse); le *Four des fées*, grotte druidique sur la route de Dijon à Plombières; la *Grotte aux fées*, près des ruines du château d'Urfé. Aux confins de l'Auvergne et du Velay, au village de Bornes, sur la rive gauche de la rivière de ce nom, on trouve des rochers et des grottes portant depuis l'époque celtique le nom de *Chambre des fées*. A Pinols, près de Saint-Flour, les pierres de la *Tioule de las fadas* passent pour avoir été apportées par les fées pour leur servir de sièges, et l'on rencontre à plus d'un endroit de l'Auvergne ces *peyros de las fadas*. De même, on trouve près de Blois, entre Pontlevoy et Thenay, la *Pierre de minuit*, ouvrage des fées; et aux environs de Tours, une autre pierre druidique que les fées ont, dit-on, apportée sur le bout de leurs doigts ¹.

Nous connaissons maintenant l'origine historique des fées, l'origine étymologique de leur nom, leur place et leur rôle dans cette mythologie fantastique dont le brouillard s'élèvera et s'interposera pendant des siècles comme un rideau entre les obscurités païennes et les lumières chrétiennes; nous savons leur figure, leur costume typique, leur caractéristique attribut de présider au sort de la naissance.

Mais nous ne saurions nous borner à ces notions sommaires, à ces aperçus superficiels dont le but a été uniquement de nous initier aux rudiments du sujet et de nous permettre de passer, forts de cette indispensable préparation, à l'exposition et à l'examen critique des théories, des systèmes, des controverses dont les fées et la féerie ont été l'objet.

III

Ces divers systèmes, ces diverses théories de l'origine des fées et de la féerie peuvent se personnifier dans les trois écrivains qui les ont soutenus, et dont le nom seul suffit, en effet, à les révéler et à les caractériser. Nul lecteur ne s'étonnera, en effet, d'apprendre que M. le baron Walckenaër est le champion à outrance d'une origine celtique, nationale, exclusive de tout alliage, de la féerie; que M. Ch. Giraud lui attribue une origine latine, mais modifiée par des influences successives, des courants divers, éclectique, pourrait-on dire; enfin que M. François-Victor Hugo, examinant la question de l'origine de la superstition des fées, sous ses rapports moraux, sociaux, religieux même, et se plaçant au point de vue des idées du seizième siècle sur la matière, telles qu'elles résultent de l'examen du

¹ Alfred Maury, *les Fées au moyen âge*, p. 46-47.

théâtre fantastique de Shakespeare, voit dans la féerie une superstition non païenne mais chrétienne, et issue de la Bible elle-même.

Sans abandonner la solution, qui a nos prédilections et qui nous semble absolument orthodoxe de l'origine latine et païenne, que nous avons attribuée à la fée et à la féerie, nous aurions mauvaise grâce à refuser d'admettre à cette solution quelque tempérament, c'est-à-dire de tenir compte des solutions différentes. Il est bien rare que ces personnages mythiques, traditionnels, légendaires, soient d'une seule pièce. Aux éléments de création, il faut ajouter les éléments d'influence et faire part de ces vicissitudes du type et de ces successifs alliages. La fée est un personnage de formation éclectique, elle est de sang (si on peut s'exprimer ainsi à propos d'êtres d'imagination) latin, mais qui a subi tour à tour un croisement celtique et un croisement arabe. C'est là l'avis de MM. Alfred Maury et Le Roux de Lincy, et ce n'est point du tout celui de M. le baron Walckenaër. L'ingénieux auteur des *Lettres sur les contes de fées*¹ s'exprime à cet égard avec une netteté absolue, beaucoup trop absolue même, à notre gré.

La croyance aux fées, dit-il, était la mythologie de nos ancêtres; c'est une production du sol de notre patrie. Elle ne nous est venue ni des Grecs ni des Romains, comme l'ont prétendu quelques savants : elle est née dans notre France, elle nous est propre, elle nous appartient².

Plus loin, à propos de la question étymologique, M. Walckenaër renouvelle son assertion.

Nous inclinons à penser que le mot fée est purement celtique ou breton, et que c'est à tort qu'on a cru pouvoir retrouver son étymologie dans la langue latine³.

A l'appui de cette thèse, adressée, sous forme épistolaire, à une femme, l'auteur des *Lettres à Amélie sur les contes de fées* invoque galamment le prestige particulier dont jouissait, auprès des Gaulois et des Germains, la femme, reine de leur foyer nomade, compagne héroïque de leurs luttes, prêtresse de leurs sacrifices : condition très différente de celle que subit partout ailleurs un sexe considéré comme inférieur, réduit à la solitude du gynécée, écarté des affaires, admis dans la famille aux seuls travaux et aux seuls

¹ Paris, Didot, 1862.

² P. 39-40.

³ P. 58.

plaisirs de la maternité, et n'exerçant en public, à titre de courtisane, que le frivole ministère du plaisir et du luxe. La mythologie des fées, réparation et revanche de lois égoïstes et inégales, rachète la femme de cette tyrannie du sexe masculin, en n'admettant que son sexe aux honneurs de son Panthéon et en divinisant, sous le nom de fée, sa beauté, sa grâce et son empire.

Les peuples qui avaient de telles opinions sur les femmes, qui leur accordaient une si grande part dans les affaires humaines, une telle participation aux secrets de la divinité même, étaient de tous les mieux préparés pour admettre un genre de merveilleux et de mythologie, où les femmes jouent le principal rôle et exercent un pouvoir souverain sur toute la nature¹.

Selon M. Walckenaër, c'est donc dans les croyances, les traditions, les légendes gauloises et germanes, galliques et celtiques, qu'il faut chercher la fée, qui se distingue de tous les types de divinité inférieure, de divinité terrestre, en quelque sorte, chers à la superstition païenne.

S'il est un genre de superstition qui ait un caractère particulier, c'est celui de la croyance aux fées, à ces génies femelles, le plus souvent sans nom, sans filiation, sans parenté, qui sont sans cesse occupées à bouleverser l'ordre de la nature pour le bonheur ou le malheur des mortels qu'ils chérissent ou favorisent sans motifs ou haïssent et persécutent sans cause. Tous ceux qui ont étudié avec soin les diverses religions, les diverses croyances superstitieuses, conviennent que les êtres fantastiques qui étaient désignés par le nom de *fées* ne se retrouvent sous un même type ou avec les mêmes caractères ni dans les *parques* et les *magiciens* de l'antiquité, telles que les Circé, les Calypso, les Médée, ni dans les *déeses mères*, si révéérées chez les anciens par les habitants des campagnes, ni dans les *sibylles* ou les prêtresses grecques qui rendaient des oracles, ni dans les *prophétesses* de la Germanie, ni dans les *péris* des Persans, les *enchanteresses* des Arabes, et autres peuples orientaux, ni enfin dans les compagnes de ces *sylphes*, de ces *ondins*, de ces *gnomes*, de ces *salamandres* et de ces multitudes de *farfadets* et de divinités lilliputiennes dont les cabalistes avaient peuplé les quatre éléments.

Dès qu'il est reconnu que nos fées sont des êtres distincts et particuliers, qu'on ne doit pas confondre avec les autres êtres surnaturels, il nous faut d'abord rechercher quel est le plus ancien auteur qui en parle d'une manière claire et précise, et ensuite trouver le pays où elles

¹ P. 46.

ont le plus anciennement dominé les esprits, à l'exclusion de toutes les autres divinités que la superstition avait ailleurs enfantées.

Cet auteur c'est, suivant Walckenaër, Pomponius Mela, géographe du premier siècle de l'ère chrétienne, qui parle le premier de neuf vierges douées d'un pouvoir surnaturel, habitant l'île de Sein, située près de la pointe Audierne, à l'extrémité de Penmarch ou du cap le plus reculé vers l'ouest de toute la Bretagne. Ce sont là les fées, s'écrie un peu arbitrairement l'auteur, et on ne pouvait, en effet, retrouver leur berceau dans aucun autre pays plus approprié que cette Armorique qui, selon les éloqu岸tes paroles du plus célèbre Armoricain de nos jours, « n'offre que des bruyères, des bois, des vallées étroites et profondes, traversées de petites rivières que ne remonte pas le navigateur : région solitaire, triste, orageuse, enveloppée de brouillards, retentissante du bruit des vents, et dont les côtes, hérissées de rochers, sont battues d'un océan sauvage ».

Il y a du vrai dans tout cela, mais tout n'y est pas également vrai, et le système absolu, exclusif de M. Walckenaër, ce système farouche qui cantonne dans les brouillards celtiques et sur les rocs armoricains la patrie de la fée, cet être brillant, aérien, dont l'élégance et la grâce n'ont rien des rudesses germanes, et dont l'œil bleu et la chevelure blonde ont gardé les reflets d'un ciel plus clair et d'un soleil plus chaud que le ciel brumeux et le soleil blafard des paysages ossianesques, ce système prête à plus d'une critique et a été battu en brèche par M. Charles Giraud, avec infiniment d'érudition et de malice.

Il insiste, avec mille bonnes raisons, sur le caractère éclectique, universel, cosmopolite de la féerie, sur ses origines incontestablement latines, sur les courants divers qui ont traversé et modifié, tour à tour, suivant l'influence prépondérante du moment, l'invasion et la conquête du jour, les types traditionnels et les formes païennes; il réfute, non sans ironie, l'engouement de certains auteurs pour cette origine celtique, druidique, chère à Walckenaër, à Henri Martin, à M. de la Villemarqué. Il fait remarquer que les superstitions druidiques sont cruelles, que la fée n'a pu avoir pour berceau l'autel de leurs sacrifices sanglants, et que ces Gaulois, ces Germains, ces Celtes, qu'on nous dit si chevaleresques, si galants, si respectueux dans leur culte de la femme, sont peints par César, qui les connaissait bien, d'un œil et d'un pinceau beaucoup moins indulgents, en termes dont la franchise et l'énergie ont besoin des voiles de la langue latine, que nous ne soulèverons pas.

Il y a plaisir à citer ces pages curieuses et fines, où l'auteur de

la dissertation, petit chef-d'œuvre d'érudition et d'esprit, qui précède, sous le titre modeste de *Lettre critique*, notre meilleure édition des contes de Perrault¹, montre que le fonds de la féerie est un fond commun, un canevas antique brodé successivement par l'imagination de tous les peuples; que le double besoin d'imagination et de sensibilité qui a fait créer une divinité inférieure, intime, domestique, familière, accessible à tous, qui ne dédaigne ni le commerce du pâtre ni l'hospitalité de l'âtre rustique, hante la chaumière comme le château, et l'a placée dans ce monde imaginaire, dans ce ciel réparateur, où sont corrigées et les inégalités de condition et les injustices du monde réel, que ce double besoin est ancien comme l'homme lui-même et a participé à toutes les vicissitudes de son histoire : de telle sorte qu'on peut dire que si la robe de la fée est latine, sa baguette est grecque; que si son voile est d'un tissu germain ou gothique, il est brodé de fleurs mauresques, et que son pied est chaussé de babouches arabes.

La féerie n'est qu'une variété de la fiction que, dans tous les temps et dans tous les pays, la poésie employa pour remuer l'imagination humaine... L'homme est partout et toujours fasciné par le merveilleux.

... Le simple conte, petit poème en miniature, épopée familière, réduite à quelques lignes, emprunte aussi au merveilleux son attrait et sa puissance, et, par le merveilleux, le conte acquiert la popularité. Le conte merveilleux est une branche principale de la poésie populaire. Dès la jeunesse des sociétés, il a offert à l'homme un attrait irrésistible.

Quant à la forme elle-même, en laquelle le merveilleux se manifeste dans l'histoire littéraire, on y peut remarquer, d'abord, un fond commun d'inventions, qui semble à l'usage de l'humanité tout entière; on le rencontre partout où l'homme se développe sous l'influence des mêmes causes et des mêmes éléments de civilisation. Indépendamment de ce fond commun, il est facile de reconnaître, parmi les monuments divers de l'imagination poétique, les caractères particuliers des nations au milieu desquelles ils se produisent. Enfin, on peut remarquer, dans les œuvres des conteurs, des poètes, une sorte de généalogie d'histoires fabuleuses, un courant d'imitation et d'emprunt, qui, quoique insensible en apparence, n'en a pas moins une incontestable réalité. Tel est le cas d'une foule de contes merveilleux, dont on retrouve le passage d'une littérature dans une autre, pour peu qu'on y applique ses recherches et qu'on y attache d'attention.

Nous découvrons ces divers phénomènes, soit isolés, soit combinés, dans l'histoire de la féerie. On rencontre des génies bienfaisants et

¹ Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 2^e édition. Paris, 1855.

malfaisants, des enchanteurs, des magiciens dans l'antiquité classique tout entière. Partout ils animent la nature, et la foi dans leur empire est le fond de la croyance populaire en tout pays. Le nom des fées est romain lui-même, et on lui cherche vainement une autre origine. Les mots mêmes de *fatum* et de *fata* se lisent, avec le sens d'esprit familier, d'être surnaturel, de protecteur domestique, d'enchanteresse, sur une foule d'inscriptions latines répandues dans l'Europe romaine.

La synonymie de *fata* ou *fatua* et de parque ou sibylle n'est pas douteuse. Or le nom de *fata* ou *fada* est celui qu'a retenu la langue romane du moyen âge pour désigner les fées. Nos idiomes du Midi n'en ont pas d'autre, et la célèbre fée *Esterelle* de Provence n'est pas différemment connue dans les plus anciens monuments. Le vieux roman de *Lancelot du Lac* a gardé la même trace d'étymologie pour la langue des trouvères, et peu importe que les dialectes modernes en aient altéré la dernière forme. « Fée, selon le latin, vaut autant comme destinée, dit un auteur du moyen âge : *Fatatrices vocabantur.* »

Or, si l'on se souvient du nombreux personnel de divinités subalternes qui, dans la religion romaine, faisaient cortège à l'homme, depuis sa conception jusqu'à sa mort; si l'on se souvient qu'à l'époque de la destruction du paganisme, l'attaque des chrétiens se dirigea surtout contre les grands dieux, qui tombèrent les premiers sous les coups de la raison et de la vérité; mais que la polémique s'attacha moins vivement aux superstitions vulgaires qu'elle parut dédaigner; de telle sorte que les dieux domestiques, les génies locaux, les esprits familiers qui avaient fait comme la seconde ou troisième couche du culte païen purent se réfugier dans les campagnes et y conserver pendant longtemps des sectateurs, d'où le nom de *pagani*, on ne sera point étonné de retrouver les dévotions païennes du peuple des champs encore vivantes sous le christianisme, et mêlées, avec les pratiques de la nouvelle religion où la poésie a été les chercher, au réveil de l'esprit humain et au début de la formation des sociétés modernes.

Dans ce *caput mortuum* des vieux cultes du paganisme, abolis ou modifiés, chaque nationalité naissante a puisé, après le démembrement de l'empire, un fond de superstitions qu'elle s'est appropriées, en les mêlant avec d'autres qui lui étaient particulières; et de ce mélange est sortie une théurgie romanesque dont la chevalerie a, plus tard, vivifié les inventions au gré des caprices poétiques. La magie, la féerie, les esprits, les farfadets, les enchanteurs, les ogres du moyen âge, tirent donc leur origine de la famille de Médée, des devineresses, des parques, des sibylles, des lamies, des cyclopes et autres êtres de ce genre, que l'antiquité a redoutés, honorés, écoutés ou invoqués; car il est des traditions de crainte, d'espérance ou d'amour qui sont impérissables parmi les hommes. Une fois entrées dans le cerveau

humain, elles n'en sortent plus ; chaque peuple et chaque siècle leur donne sa couleur. Rabelais voyage *au pays des fées* avec ses souvenirs de vieille histoire.

Les attributs de la féerie dans les temps modernes ne ressemblent donc plus à ceux de la féerie de l'antiquité grecque et latine, bien qu'ils en dérivent. La féerie moderne a pris quelque chose d'oriental. La magie gracieuse de l'Orient s'est superposée à la féerie fatidique de l'antiquité classique, en en gardant le fond. Il est des contes qui courent le monde depuis que le monde existe...

... C'est sur le fonds éternel de la superstition des peuples et sur les débris de tous les cultes de l'Europe, échappés à la destruction opérée par le christianisme triomphant, que les relations ouvertes, avec l'Asie et la Syrie, par les voies nouvelles du négoce, par les pèlerinages, les pérégrinations monastiques et les guerres saintes, ont implanté les notions asiatiques de la mythologie féerique, qui ont ravivé les sources du merveilleux dans la littérature européenne. L'Inde nous a révélé, dès les premiers siècles, ses apologues, ses fables, ses contes, ses récits de magie et d'enchantements, que l'Occident s'est appropriés, en les mêlant à ses traditions indigènes. Une littérature féconde est sortie de ces éléments confondus.

... Pour en citer un exemple, y a-t-il rien de plus répandu, au moyen âge, que le *Roman des Sept Sages*, recueil d'histoires que tout le monde connaît, et dont les conteurs, en poésie comme en prose, se sont emparés, dans toutes les langues modernes ? La rédaction primitive de ce livre le rattache à l'Inde ; une vieille traduction hébraïque l'a importé en Europe, où l'hébraïque, à son tour, a été traduit en latin dans un couvent de Lorraine ; et de cette ancienne traduction latine est éclosé une nombreuse famille d'imitations qui remontent aux premiers jours du treizième siècle. *Li Romans de Dolopathos* est une traduction libre, en vers français de 1225, de cette ancienne traduction latine dont je viens de parler et qui est perdue.

Je n'ose vous parler d'un ouvrage allemand de M. Benfey, où des trésors d'érudition sont prodigués pour démontrer que, depuis l'Orient indien jusqu'à nous, on peut suivre la filiation des contes les plus répandus en notre Europe ; je me bornerai à citer un petit livre publié il y a quelques années, l'*Hitopudeça*, autre recueil de contes traduits du sanscrit en français, et où vous trouverez aussi, non sans surprise, des rapprochements multipliés des contes hindous avec nos contes modernes.

... Dans le *Dolopathos* figurent des fées ; des animaux enchantés y jouent un grand rôle. Ces ingénieuses fictions avaient passé des Brahmines aux Persans, et des Persans aux Arabes, chez lesquels les Européens les ont recueillies. Un ancien roman français, celui de *Floire et*

Blancheflor, conserve encore la trace de ces importations indiennes, qu'il est facile de constater aujourd'hui dans plusieurs de nos épopées du douzième et du treizième siècle, par exemple dans *Partenopeus de Blois*. Les caractères de la féerie française, observés dans le centre et dans le midi de la France, la rattachent évidemment aux Sarrasins ou Maures...

Après avoir établi ainsi le caractère éclectique, cosmopolite, de la littérature féerique, formée d'un fonds commun, fécondée par des alluvions successives, des importations indiennes, arabes, germaniques, l'ingénieux critique n'a pas de peine à faire justice du système exclusif des celtomanes, qui veulent attribuer à la féerie française une origine exclusivement nationale, celtique, alors qu'il est démontré, au contraire, que cette littérature, soi-disant originale, n'est qu'un tissu d'imitations, et que dans la composition de sa trame multicolore les fils de provenance bretonne entrent certainement pour la plus petite part. S'autorisant des aveux de M^{lle} Lhéritier, dont il réimprime la lettre sur ce sujet, il démontre que les auteurs de contes de fées du dix-septième siècle, Perrault tout le premier, ont emprunté les canevas légendaires qu'ils ont brodés aux lais et fabliaux du moyen âge, aux récits des trouvères et des troubadours et à la populaire *Bibliothèque bleue*, alimentée par ce *Pentamerone*, qui a été comme le répertoire, le recueil par excellence de la littérature féerique en Espagne et en Italie, avant que la traduction des *Mille et une Nuits*, publiée par Galland, seulement de 1704 à 1717, c'est-à-dire postérieurement aux contes de Perrault et de M^{me} d'Aulnoy, eût ouvert à leurs imitateurs les sources du merveilleux oriental.

Les contes de fées furent importés en Europe par les troubadours et les trouvères, et eurent bientôt dans les châteaux un succès plus complet que les chansons de geste et les romans-poèmes. Le récit était court; une moralité facile à saisir s'y rattachait, et l'auditeur pouvait garder dans sa mémoire, pour le reproduire à son gré, le conte qui avait captivé son attention. Le conte fit donc partout échec au roman; aussi, retrouvez-vous les mêmes familles de contes en des pays fort opposés. Wolfram d'Eschenbach entretenait la cour de Saxe, à la Wartburg, des mêmes contes qui avaient ému la cour seigneuriale du Léonois, et qu'admiraient les nobles chevaliers de Milan et de Ferrare.

M. DE LESCURE.

La suite prochainement.

HUÉ, L'ANNAM, LE TONG-KIN

CONCLUSION DU TRAITÉ DE 1874

IMPRESSIONS ET SOUVENIRS

Les intérêts coloniaux préoccupent aujourd'hui vivement l'Europe. Ne dirait-on pas que chaque nation, ne pouvant dépenser, en grandes guerres, l'activité dont elle dispose, cherche à la transporter au loin, pour la faire servir à l'extension de son influence? On voit, en effet, les puissances continentales (sauf l'Allemagne, qui n'a pas de colonies, parce qu'elle n'en veut point avoir) agrandir leurs établissements lointains ou fortifier leur domination dans ceux qui ont levé l'étendard de la révolte.

L'Angleterre, après avoir pris possession des îles Nicobar, s'empare de Chypre; elle essaye vainement de couvrir l'Afghanistan de son protectorat et d'étendre sa domination dans l'Afrique australe; elle plante son pavillon au nord de l'île de Bornéo, en accordant des privilèges considérables à M. Dent, directeur de la compagnie qui s'intitule : *North British Borneo trading Company*. On voit ce qu'elle fait en Égypte, après y avoir de longue date préparé le terrain; et cette conquête, en mettant la mer Rouge à sa merci, fera de Suez l'avant-garde de l'Inde. En cas de guerre, l'Angleterre aurait l'avantage inappréciable de pouvoir fermer l'accès du canal maritime; et ses ennemis, pour aller attaquer Calcutta et Bombay, se trouveraient réduits à reprendre la route du cap de Bonne-Espérance, celle de Vasco de Gama.

L'Espagne conserve définitivement Cuba, dont le rêve d'autonomie n'a pu se réaliser.

La Hollande combat à Sumatra, pour rester en possession de cette mine inépuisable de richesses.

L'Italie, obligée d'abandonner ses vues sur Tunis, et cherchant des colonies, comme elle a essayé de nouer des alliances, s'établit auprès de nous, à Assab, et penserait, dit-on, à prendre possession de la Nouvelle-Guinée.

La Russie cède l'Alaska aux Américains, et, malgré ses embarras intérieurs créés par le nihilisme, elle continue sa marche à travers les steppes de l'Asie centrale et rencontrera bientôt les Anglais au pied de l'Himalaya.

La France, en Afrique, entreprend une longue guerre contre les tribus tunisiennes. En Asie, elle protège le Cambodge; elle occupe la basse Cochinchine, et sera, croyons-nous, fatalement entraînée à s'annexer l'empire d'Annam et le Tong-Kin, placés, déjà, sous un protectorat plus ou moins déguisé. L'année dernière, la Chambre a voté un crédit de 2 400 000 francs, pour faire la police de Song-Coï (fleuve qui traverse le Tong-Kin, du nord au sud) et rétablir l'ordre dans le pays, en général. Où la France s'arrêtera-t-elle dans cette voie? Il n'est pas aisé de maintenir le calme au milieu d'une région qui compte 15 millions d'habitants; et, l'œuvre de pacification commencée, il faudra nécessairement entretenir dans le pays des forces considérables. Cette extension sera-t-elle un bien ou un mal? La France retirera-t-elle de cette occupation un avantage proportionné à ses sacrifices? Il serait facile de répondre, si la grandeur coloniale d'un pays, se mesurait à l'étendue des territoires occupés.

Au point de vue philanthropique, il est incontestable que le pavillon tricolore, flottant à Hué et à Hanoï, marquera, dans ces deux capitales, le signal d'un ordre de choses moins barbare et plus régulier. Sans envisager ce côté purement spéculatif, si j'examine le côté pratique, je ne puis m'empêcher de faire l'observation suivante : l'Algérie est placée dans des conditions exceptionnelles, sous le rapport de la proximité de la métropole, de la fertilité du sol, de la douceur du climat, de la facilité des communications; malgré ces avantages, la colonisation n'y marche qu'avec une extrême lenteur : les rares colons qui traversent la Méditerranée se fixent dans les villes, tandis que la campagne demeure, à peu près, déserte. Pourtant, quelle différence entre les champs de blé et de lin de la Mitidja et les plaines insalubres du Cambodge, de la Cochinchine et du Tong-Kin! Ce ne sont ici que des terrains d'alluvion, soumis à l'influence d'un soleil ardent qui active l'évaporation et répand dans l'atmosphère une buée lourde et pénétrante. Cette disposition climatérique empêche l'habitant des zones tempérées d'y cultiver lui-même le sol.

L'accès des rizières lui demeure interdit sous peine de la vie; et,

pour en tirer un revenu, il faut qu'il appelle à son aide les travailleurs chinois ou indigènes; or chacun sait ce qu'est une exploitation que le propriétaire est incapable même de surveiller. Ainsi l'Européen, abattu par l'influence pernicieuse du climat et livré, en outre, à des mercenaires, ne saurait s'occuper avec fruit de la culture des terrains, laquelle est, cependant, l'industrie la plus importante et la plus rémunératrice, car les rizières rapportent de 160 à 200 francs par hectare, et les riz trouveront toujours un débouché dans les marchés de la Chine et dans ceux de l'Australie.

Que restera-t-il au Français expatrié? Le commerce? Mais, n'oublions pas qu'après la conquête de la basse Cochinchine, le colon, trop confiant, s'est butté à des difficultés de premier ordre, et remarquons que ces mêmes difficultés subsistent encore en très grande partie. A la vérité, le propriétaire indigène faisait de la soie; il récoltait des cannes à sucre, du thé, de la cannelle, du poivre, de l'indigo et du tabac; mais, refusant (ce qui était son droit) de vendre ces produits aux nouveaux venus, il aimait mieux porter ses cannes aux moulins à bois mus par des buffles et appartenant aux personnages influents du pays. Le tabac, l'indigo, la soie, le riz et le reste, continuaient à être l'objet de transactions actives avec les Chinois : ces israélites de l'extrême Orient, presque nés sous le ciel cochinchinois, ne redoutent point les atteintes du climat; ils ont envahi le territoire depuis fort longtemps; ils ont noué partout des relations commerciales, et nul ne pourra lutter contre eux. S'ils le jugent nécessaire, ils abaisseront momentanément leurs tarifs, et ils sortiront vainqueurs d'une lutte, où l'on ne combat pas à armes égales. Nous ne voyons donc pas pour quelle raison (et nous ne saurions trop insister sur ce point) l'émigration, qui dédaigne l'Algérie, où de réels avantages lui sont pourtant assurés, se porterait en Annam et au Tong-Kin.

Néanmoins, le traité de 1874 a marqué le prélude d'une occupation qui n'a été retardée jusqu'ici que par les événements dont le beylicat de Mohamed-el-Sadock a été le théâtre. L'action diplomatique engagée en 1874, après l'évacuation précipitée des citadelles tong-kinoises, est la suite des négociations entamées avec l'Annam depuis 1867, époque à laquelle l'amiral de la Grandière ajouta les provinces de la Cochinchine occidentale au territoire conquis, quatre années auparavant, par l'amiral Bonard. Le gouvernement annamite, pressé de reconnaître ce nouvel état de choses, n'avait jamais fait aucune réponse. L'empereur Tu-Duc s'était pourtant décidé à envoyer une ambassade en France; mais, à la suite des nouvelles hostilités, cette démarche resta sans

résultat. La mission avait pour chef Phan-tan-giang, homme vraiment remarquable, qui, dès le principe, avait compris que l'empire annamite était menacé, par nous, d'une ruine totale, et qu'il valait mieux faire une prompte soumission que d'essayer de prolonger la résistance. Les personnages rapportèrent des impressions de voyage qu'ils traduisaient de la manière suivante : « Après avoir dépassé Suez, on trouve un nouveau ciel, dont le nôtre ne saurait donner une idée, et une autre terre, dont Paris est le centre; tout le monde y est bon, poli, riche et heureux; on n'y donne jamais de coups de bâton; il y a des maisons sextuples, des palais inimaginables, des choses merveilleuses et incompréhensibles. »

Les négociations, plusieurs fois rompues, furent définitivement reprises en 1874. On voulait d'abord obtenir la sanction de l'Annam, au sujet des faits accomplis depuis 1867; on se proposait aussi de chasser les pirates qui infestent les côtes, de forcer l'empereur Tu-Duc à ouvrir ses ports au commerce, et d'atteindre, par les rivières, le sud de la Chine, afin de détourner, à notre profit, une partie des produits du Céleste-Empire. La province méridionale chinoise qui porte le nom de Yün-Nân commence à la frontière du Tong-Kin : elle contient des mines dont la richesse a été quelque peu exagérée, mais qui pourraient, néanmoins, fournir un aliment au commerce, puisque, à l'époque du traité, un chargement d'étain s'était rendu à Hong-Kong, en descendant le Song-Coï. Toutefois, pendant la saison des pluies, ce fleuve inondant les campagnes, il n'est pas aisé de se maintenir entre ses rives; pendant la saison sèche, les eaux n'ont qu'une profondeur insuffisante, et il faut employer des bâtiments spéciaux pour remonter à une certaine hauteur. Ainsi, pendant plusieurs mois, la manœuvre, qui consiste à employer le fleuve comme voie de communication, ne s'exécute qu'au prix de sérieuses difficultés. Que si l'on veut pénétrer dans l'intérieur même du Yün-Nân, le Song-Coï n'est plus navigable : on rencontre les rapides à une petite distance de la ville-frontière, Lao-Kai; et, à partir de ce point, le trajet doit forcément s'effectuer par terre, à travers un pays montagneux, où les transports sont toujours difficiles et souvent périlleux. Les voyageurs qui parcourent cette région du haut fleuve, ne peuvent circuler qu'en nombre considérable et doivent être parfaitement armés, car les bandes de pillards qui sillonnent le pays sont un danger permanent.

Avant de chercher à exploiter les richesses de la Chine, il était indispensable, au point de vue théorique, d'ouvrir des débouchés à ces produits, en établissant la liberté de la navigation dans les ports et celle du commerce dans les provinces. Il suffira de mettre

sous les yeux du lecteur l'édit d'un gouverneur laotien, pour montrer la façon dont les mandarins entendent cette liberté.

« ARTICLE 1^{er}. — Les populations sont prévenues que j'achèterai la cardamome, 41 ticaux le picul; et l'ortie de Chine, 4 barre d'argent les 3 piculs.

« ART. 2. — Tout producteur qui vendra à un autre qu'à moi aura la tête tranchée. »

On n'est pas plus *sans gêne*. Le mandarin dont je viens de citer la prose établissait lui-même le prix, un prix modique, assurément, et, grâce à son système d'intimidation, il ne pouvait manquer de voir affluer chez lui tous les produits non consommés sur place. Les mandarins ont donc un intérêt majeur à exploiter eux-mêmes le pays, nouvelle nécessité d'un traité destiné à protéger les étrangers contre la malveillance de ces potentats et les difficultés de toute espèce qu'ils ne se feraient pas faute de susciter.

L'ouverture des ports annamites à la navigation ne fut pas l'article le plus facile à obtenir : les sujets de Tu-Duc, très inquiets sur l'avenir, inquiétudes justifiées par les conquêtes qu'ils ont déjà subies, se renfermaient dans un mutisme à peu près absolu. Plusieurs ambassades furent envoyées à Hué, pour obtenir l'adhésion de l'empereur; mais tout s'en alla en atermoiements et en protestations d'amitié. Les ministres indigènes opposaient à nos ouvertures une insigne mauvaise foi : ils accordaient certains points avec des réticences; le lendemain, ils refusaient tout (la nuit porte conseil), et il fallait reprendre les négociations par le commencement.

Mgr Sohier, alors évêque de Hué, prit une large part à toutes ces affaires. Fixé dans l'Annam depuis plus de trente ans, il avait appris à connaître, souvent à ses dépens, les subtilités, les métaphores invraisemblables de la langue annamite, et il jouissait, parmi les habitants, d'une considération justement méritée. Les négociateurs indigènes l'avaient en haute estime, d'autant plus que l'empereur lui-même daignait, parfois, lui demander des conseils et, ce qui est plus étonnant, ne dédaignait pas de les suivre. Mgr Sohier, presque toujours présent aux conférences, apportait, dans ses rapports avec les ministres, une bienveillance au-dessus de tout éloge et une patience angélique qui applanirent bien des obstacles. Ce concours fut d'autant plus utile à la cause française, que le langage et les raisonnements des Annamites empruntaient à la gravité des événements une déplorable ambiguïté. D'ailleurs, les indigènes ont toujours été extrêmement méfiants : les Français d'un côté, les Chinois de l'autre, ne leur laissent aucun répit; ils se tiennent continuellement sur la défensive, se bornant à opposer

une grande force d'inertie, quand on essaye d'exercer sur eux une pression quelconque. Ils sentent que le danger vient surtout du Sud; leurs plus riches provinces, échappées à leur domination, témoignent surabondamment de quelle prudence ils doivent user dans leurs rapports avec nous. Cette méfiance, trait fondamental de leur caractère, se reproduit dans tous leurs actes, et ils multiplient les obstacles autour d'eux, afin de maintenir les étrangers à distance.

À la seule inspection de la carte, l'empire de Tu-Duc paraît considérable; mais il n'occupe, en réalité, qu'une étroite bande de terrain, resserrée entre la mer et les montagnes. Celles-ci sont habitées par des tribus sauvages, désignées sous le nom générique de Moïs, complètement insoumises, et dont les Annamites évitent soigneusement le contact; ces tribus, qui semblent être les restes de la population primitive du territoire, représentent les débris d'une migration mongole. Tous les ports de l'Annam sont situés à une certaine distance de la mer, comme si les indigènes avaient eu l'idée de les placer hors de l'atteinte des étrangers, en les mettant à l'abri des bancs de sable et de vase qui en forment les défenses naturelles.

Le Hué-Fo, rivière qui traverse Hué, la capitale de l'empire, est obstruée par plusieurs barrages successifs, composés de pieux plantés sur deux ou trois rangées parallèles; vers le milieu, une étroite ouverture donne passage aux embarcations, et cette disposition a pour but d'empêcher les grands navires d'entrer librement. En 1868, chaque passage avait une largeur d'environ 20 mètres; il n'en a plus aujourd'hui que 3 ou 4 : à chaque événement fâcheux, tel que l'arrivée d'une ambassade française ou la hardiesse croissante des pirates, les indigènes ajoutaient de nouveaux pieux, et sans le traité de commerce récemment conclu, la rivière serait complètement barrée. Les navires d'un certain tonnage sont donc obligés de mouiller dans l'estuaire du fleuve; leur personnel ne remonte à la capitale, dans des canots, que lorsque l'empereur veut bien en accorder l'autorisation. L'embouchure, resserrée entre deux dunes de sable plantées de cocotiers, est défendue par plusieurs ouvrages, auprès desquels se trouve le village de Thuân-An, grand marché de poisson. Le mandarin qui commande le fort principal a, sans doute, été choisi parmi les plus ombrageux : il voit d'un fort mauvais œil les étrangers, fait exercer sur eux une étroite surveillance, et la moindre infraction à la coutume établie devient aussitôt un cas pendable. Son principal rôle consiste à opérer un triage parmi les embarcations qui se présentent à l'entrée du cours d'eau; il témoigne une méfiance extrême à toute

barque qui ne peut donner sur sa provenance et sur le but de son voyage les explications les plus détaillées.

Un matin, je me promenais aux environs du marché. Mon intention était de prendre pacifiquement des croquis et, à tout hasard, je me faisais suivre d'un interprète. Arrêté devant une boutique où se débat, à grands cris, le prix du *nuoc-mam* et du poisson salé, je commençais à dessiner la rue principale, au fond de laquelle un mirador est juché sur des pieux comme sur des échasses, lorsque mon interprète accourt d'un air effaré. Il me prévient que le gouverneur trouve fort mauvais de me voir ainsi installé et me prie de passer chez lui; je fais répondre que je veux bien aller le voir, mais seulement lorsque j'aurai terminé.

Plusieurs émissaires me sont dépêchés à court intervalle : tous reçoivent la même réponse.

Enfin, je lève le siège et, la curiosité me poussant, je me fais conduire à la case qui sert de palais au mandarin : deux soldats annamites, les jambes nues, un chapeau de paille conique sur la tête, une pique à la main, montent la garde devant la porte. Au moment où je pénètre dans le prétoire où mon sort va se décider, une foule nombreuse se précipite à ma suite.

Le gouverneur, imbu de ses hautes fonctions, a pris l'air grave d'un juge sur le point de rendre un arrêt. Il est assis sur un vaste lit élevé au-dessus du sol; un turban noir fait ressortir l'éclat de sa moustache blanche, et il mâche du bétel, à la façon des ruminants. Ça et là, quelques soldats déguenillés, les uns accroupis, d'autres debout, forment une garde d'honneur.

Au lieu de rester dans l'attitude d'un prévenu qui va subir un interrogatoire, je m'assieds sans façon sur la natte, à côté de lui. Pendant ce temps, mon interprète se confond en salutations; il met les mains sur son cœur et, les joignant au-dessus de sa tête, il s'incline trois fois jusqu'à terre.

Le mandarin me regarde obliquement derrière ses lunettes et prend aussitôt la parole :

— Que venez-vous chercher ici?

— Je viens me promener d'abord, dessiner ensuite; ce sont, vous le voyez, deux occupations également innocentes et qui ne vous causeront, certes, aucun dommage. Aussi n'ai-je aucune justification à présenter : je ne suis entré chez vous que par simple curiosité et non pour obéir aux nombreuses réquisitions que vous avez cru devoir m'adresser.

— Vous voulez, sans doute, lever le plan du pays?

— Vous n'y êtes pas, cher gouverneur; ce travail, qui est fait depuis longtemps, ne servirait à rien.

— Ignorez-vous donc qu'il faut la permission de l'empereur pour se promener librement ici et dessiner, comme vous le dites?

— Je l'ignorais absolument, et si je l'avais su, je ne l'aurais probablement pas demandée : mes instants sont comptés ; et, songez donc, je serais encore ici dans un mois, attendant toujours la fameuse autorisation. Au reste, ajoutai-je, si vous estimez que votre responsabilité soit engagée, demandez vous-même cette permission si nécessaire ; car je reviendrai ici demain et les jours suivants, jusqu'à ce que j'aie terminé. Croyez que je regrette vivement de n'avoir pu finir en une seule séance ; mais, à une certaine heure, la trop grande chaleur me force à m'arrêter et à remettre la suite au lendemain.

Le mandarin était hésitant : sa longue moustache éprouvait des tressaillements inusités, et il roulait de grands yeux, en tournant l'un sur l'autre ses deux pouces ornés d'ongles contournés en hélice. Cette mimique dénotait, avec évidence, un grand embarras ; j'attendis vainement une décision ; puis, songeant que mes explications devaient être suffisantes, j'abandonnai brusquement le gouverneur à ses réflexions.

Je ne sais quelle fut la suite de ses raisonnements, j'ignore s'il fit demander, à Hué, l'autorisation qu'il regardait comme indispensable. Toujours est-il qu'à partir de ce moment, il ne cessa de nous combler de cadeaux : nous recevions, à tout instant, des fruits et de nombreux échantillons des gallinacés qui peuplaient ses basses-cours, j'entends celles de ses administrés.

Il est vrai que, vers le même temps, un mandarin, envoyé par la cour, débarquait à Thuân-an : il était chargé de nous accompagner à la capitale, dans le cas où nous manifesterions le désir de l'aller visiter. Vraisemblablement, l'arrivée de cet homme et de son escorte, avait fait sur le gouverneur une favorable impression ; car, depuis lors, le nombre des sentinelles fut notablement diminué, et la forteresse reprit l'air de profonde désolation qui lui était spécial. Tous les soirs, au coucher du soleil, les soldats, grimpés au haut des murailles, profilaient leurs maigres silhouettes sur le rouge du ciel et jouaient la retraite, en frappant en cadence sur des bambous. Puis, les murs se dégarnissaient, et tout rentrait dans le silence et l'ombre.

Cependant les négociations se poursuivaient à Hué ; comme nous recevions peu de nouvelles, je résolus de mettre à contribution le guide envoyé si à propos. Sûr, d'ailleurs, d'être bien accueilli par les missionnaires, je fis tout préparer pour le départ. Un sampang, manœuvré par dix soldats, m'aida à franchir commodément les quelques milles qui me séparaient de la capitale : ces

embarcations portent un toit en bois ou en paille ; à l'intérieur, un plancher couvert de nattes permet de se reposer tout à l'aise, et de faire, sans la moindre fatigue, d'assez longs voyages.

Nous remontions le courant avec une sage lenteur, en faisant halte auprès de chaque barrage, afin de franchir sûrement le passage laissé libre entre les piquets. L'étroite rivière ne rappelle en rien la majesté des grands cours d'eau qui baignent le royaume de Siam, la basse Cochinchine et le Tong-Kin ; son aspect est profondément triste ; ses eaux roulent doucement entre deux rangées de palétuviers. De nombreuses pêcheries, délimitées par plusieurs lignes de bambous, sont établies au milieu des lagunes ; quelques petits forts en terre s'échelonnent le long des rives ; de vieux arbres couvrent de leurs branches des tombeaux de morts illustres ; des miradors, juchés sur quatre pieux, s'élancent au-dessus des hautes herbes ; de monotones champs de riz s'étendent jusqu'aux montagnes qui limitent l'horizon ; aucun bruit, nul mouvement ; rien qui annonce l'approche d'un grand centre commercial.

Près de la ville, une file de gros navires, couverts de toits en paille, dorment et pourrissent en paix le long des rives : c'est la marine militaire de l'Annam ! L'empire possède d'autres bâtiments de guerre, plus légers et tout aussi misérables : leurs voiles de paille sont percées à jour ; leurs canons, attachés aux murailles par de petits fils d'osier, font assez triste mine, et n'ont absolument rien du redoutable aspect, habituel à ces engins de combat.

Après une navigation de quatre heures, nous arrivons au marché de Mang-ca ; nous franchissons la première partie de la ville et l'île qui contient le palais impérial. A la fin, j'interpelle le mandarin, pour savoir si la mission est encore éloignée. Il déclare à l'interprète qu'il a reçu l'ordre de me déposer à la *Maison des étrangers*, afin que je puisse y attendre, à mon aise, les ordres du ministre compétent. Cette plaisanterie me sembla du plus mauvais goût : je n'avais nulle envie de passer la nuit à la *Maison des étrangers* ; les moustiques ne nous quittaient pas depuis le départ, et je désirais, avant tout, me mettre en lieu sûr, avant d'être complètement dévoré. Aussi trouvai-je, fort à propos, le P. Hoang, prêtre catholique annamite, qui remplit, à Hué, les fonctions d'interprète, et accompagne les ambassadeurs partout où sa présence est jugée nécessaire. Il se chargea de lever toutes les difficultés et voulut bien m'accompagner à la résidence de Mgr Sohier : le trajet était long ; il faisait complètement nuit, et, sans le P. Hoang, je ne sais ce que je serais devenu.

Nous nous engageâmes dans un sentier bourbeux, qui serpentait sur le flanc d'une colline ; la lune voilée ne projetait qu'une

faible lueur sur la route encaissée entre deux haies de lataniers et remplie de trous béants, laissés dans la terre argileuse par le passage des éléphants. De loin en loin, à hauteur d'homme, une masse noire, sorte de châsse de pierre contenant une image de Bouddha, marque l'emplacement d'un tombeau. Autour du monument, de petits cierges brûlent sans flamme, en répandant une odeur parfumée. Enfin, une lueur brille entre les bambous : c'est l'évêché.

Bien que tout le monde fût déjà couché (il était onze heures), le personnel entier, y compris l'évêque lui-même, vint me recevoir. Je donnai à tout le monde des nouvelles de France, et, en revanche, on m'apprit que le fameux traité n'était pas encore signé. A la suite d'une séance orageuse, l'évêque avait eu, le soir même, une entrevue secrète avec le ministre des affaires étrangères : la rencontre avait eu lieu, sans témoin, dans un sampang mouillé au milieu du fleuve.

Je ne manquai pas, comme on le pense bien, de me rendre à la conférence du lendemain. Les négociateurs sont réunis dans une vaste salle ouverte de tous côtés, et construite dans le style chinois. A droite, un meuble est surchargé de mets à l'aspect bizarre et peu engageant : des confitures vertes et bleues ; du thé servi dans des tasses microscopiques ; un massif de riz cuit à l'eau, hérissé de bâtonnets qui le font ressembler à un porc-épic ; au milieu, un énorme quartier de porc bouilli reluit, comme une cuirasse, sous l'influence d'un rayon de soleil.

Le plénipotentiaire français siège au centre d'un vaste table ; autour de lui, se groupent confusément les ministres indigènes. Ceux-ci, coiffés d'un turban noir, sont enfouis dans une ample robe brodée d'épouvantables dragons. Ces sauriens fabuleux montrent une langue démesurément longue et présentent en avant des griffes invraisemblables. Serait-ce une fine allusion à l'empire d'Annam, prêt à dévorer quiconque ose en approcher ? Les farouches ministres ont commencé par enlever leurs babouches et sont assis, à la façon des Turcs, sur des sièges européens. Ils tournent, à droite et à gauche, leur mine futée ; ils se livrent à l'exploration de chaque coin de la salle et jettent furtivement, çà et là, des regards perçants : c'est le *conseil tenu par les rats*. Munis d'un pinceau et d'encre de Chine, ils prennent consciencieusement des notes. Ce mouvement leur permet de faire l'exhibition d'ongles jaunis et tordus comme des cors de chasse : telle est, en Annam, la manière d'affirmer une naissance illustre. Le traité est coupé en menus morceaux ; les articles, disséqués un à un, sont retournés dans tous les sens et passés au crible de l'astuce indigène. Par

instants, la discussion s'envenime; tout le monde parle à la fois : il faut être un diplomate véritablement rompu aux affaires, pour s'entendre au milieu de cette cacophonie. Cependant les esclaves s'avancent, d'un air craintif, en apportant le thé sur de grands plateaux; le calme renaît alors, comme par enchantement; on lit, sur tous les visages, cette parodie d'un mot célèbre : « A tout à l'heure les affaires sérieuses! » Chacun déguste en silence la précieuse infusion; puis le vacarme, déjà signalé, recommence de plus belle. Enfin, lorsqu'on se sépara, chacun était d'accord : il ne manquait plus, au bas du traité, que la signature de Sa Majesté Tu-Duc. Mais nous avons éprouvé déjà combien l'empereur est avare de sa griffe, et il fallait s'attendre à de nouveaux délais... En effet, le lendemain, dès l'aube, le premier ministre fit dire à l'évêché que l'empereur, s'étant trouvé *subitement* indisposé, ne pouvait, à son grand regret, s'occuper, pour le moment, des affaires courantes, et se déclarait incapable de donner même une signature.

En attendant le bon plaisir du monarque, je manifestai le désir de visiter la ville et ses environs. Mgr Sohier m'engagea vivement à me mettre sous la protection d'un missionnaire et, tout d'abord, il voulut me montrer, en détail, les établissements de la mission, où sont recueillis un grand nombre d'enfants; car les missionnaires s'occupent, avec une grande sollicitude, des jeunes indigènes : ils les prennent dès le berceau et ne les quittent que lorsqu'ils ont reçu une éducation assez complète.

Nous parcourûmes successivement la Sainte-Enfance, le collège des garçons, l'école et les ateliers des filles. Les enfants recueillis en bas âge sont envoyés à la Sainte-Enfance, où des nourrices les élèvent jusqu'au sevrage. Chacun d'eux a son panier suspendu au plafond par une corde, et la nourrice couche à côté sur une natte : le dortoir contient douze ou quinze de ces paniers. Chacun de ces petits êtres est acheté, moyennant 1 kilogramme de sapèques, aux parents qui ne peuvent les nourrir, ou ne veulent pas se charger de ce soin.

Remarquons, en passant, que la monnaie divisionnaire de l'Annam rappelle celle de Lycurgue. On fait usage, dans tout l'empire, d'un numéraire lourd et encombrant : ce sont des pièces en zinc, appelées *sapèques*, portant au centre un trou carré, qui permet de les réunir en *ligatures* pour les usages commerciaux : chaque sapèque à la valeur de $1/6$ de centime.

Vers l'âge de trois ans les enfants sont envoyés à l'école : on leur apprend à lire, à écrire et à calculer. Les filles, élevées de la même manière que les garçons, font, en outre, de la toile et de la

soie. Les métiers, contenus dans de vastes ateliers, sont sans cesse en mouvement : le travail, habilement divisé, permet d'utiliser chaque sujet selon sa force et ses aptitudes particulières. Les uns cueillent les feuilles de mûrier ; d'autres s'occupent des magnaneries et donnent aux vers à soie les soins minutieux que comporte leur élevage ; d'autres dévident les cocons ; les plus forts et les plus habiles travaillent aux métiers. Cette petite industrie augmente les ressources de la communauté ; mais la mission ne garde que le nécessaire : le reste est mis à part, et, lorsqu'il a acquis une certaine importance, on l'envoie à Rome, sous forme de denier de Saint-Pierre. Les missionnaires, persuadés que la religion ne s'établira solidement que lorsqu'on aura formé un clergé national, travaillent, depuis leur arrivée dans le pays, à obtenir ce résultat. Aussi les jeunes indigènes qui montrent une aptitude suffisante, en même temps que la vocation indispensable, apprennent le latin et la théologie ; ils sont ordonnés prêtres dans le pays et rendent à la mission de grands services : telle est l'origine du P. Hoang, qui me recueillit à mon arrivée à Hué.

Les indigènes qui n'ont pas la vocation ecclésiastique épousent des filles élevées à la communauté, et construisent, autour de l'établissement, des maisons facilement reconnaissables à leur propreté et à l'aisance qui semble y régner ; car les cases annamites sont, en général, dans un état de malpropreté inqualifiable. Elles sont construites en grosse paille, avec une charpente de bambou ; le sol d'argile y est rempli de trous bourbeux, où les canards et les porcs peuvent, en toute liberté, prendre leurs ébats ; une marmite, pleine de riz, bout dans un coin, sur un feu de bois vert de palétuvier, qui dégage une odeur suffocante. Dans ce milieu, grouille, mange, boit, dort, vit, en un mot, dans une complète promiscuité, une famille souvent nombreuse.

Tout en faisant le bien, nos excellents missionnaires ne s'enrichissent pas et vivent de la façon la plus simple. Loin de tout centre civilisé, enfermés dans un pays qui n'a aucune communication régulière avec le reste du monde, ils se nourrissent, à la mode annamite, de riz et de poisson. Aussi le sac de pain qui m'accompagnait fut-il reçu avec un enthousiasme indescriptible : le pain rappelait la patrie !

En vertu du traité signé, en 1863, entre l'amiral Bonard et l'empereur d'Annam, les bons pères obtinrent, à titre de concession, un certaine quantité de terrain ; la construction de l'évêché date de cette époque. C'est alors que Mgr Sohier, après être resté caché pendant vingt ans pour échapper aux persécutions, a pu faire exécuter, autour de l'établissement, des plantations, aujourd'hui en

pleine prospérité; le mûrier, le caféier, l'arbre à thé, y donnent d'excellents produits, et la mission pourrait largement se suffire à elle-même, sans sortir des limites qui lui ont été assignées. Pourtant, elle rayonne autour de son centre et envoie souvent, au loin, de hardis pionniers de la foi, qui franchissent les montagnes pour aller porter l'Évangile chez les Moïs. De tous ceux qui sont partis, bien peu sont revenus; quelques-uns sont mis à mort dès leur arrivée; d'autres passent plusieurs années parmi ces sauvages, luttant péniblement contre la faim et contre les maladies, mais presque assurés de grossir le martyrologe de leurs devanciers.

La ville de Hué, composée de maisons basses pressées l'une contre l'autre, embrasse une étendue de plusieurs kilomètres, le long des rives du Hué-Fo : la population y est misérable et le mouvement presque nul. Aucun Européen n'y réside, sauf les missionnaires; les étrangers y sont fort mal vus : nous verrons plus loin l'accueil qui leur est réservé.

La ville extérieure est habitée par les négociants annamites et chinois. Ces derniers viennent surtout de l'île d'Hainan et du sud de la Chine. Les Annamites entretiennent depuis fort longtemps des relations avec eux; pourtant ils n'éprouvent à leur égard aucune sympathie, mais plutôt un mélange de crainte et d'admiration; aussi s'efforcent-ils de les imiter avec soin, persuadés que les habitants de l'empire du Milieu sont régis par la civilisation la plus avancée. Ce sentiment mélangé est cause que l'empereur Tu-Duc²a fait une exception en faveur des fils du Ciel; il leur permet de résider à Hué, mais en petit nombre.

La ville murée est située dans une île formée par les deux bras de la rivière; c'est une grande citadelle carrée de 3 kilomètres de côté et flanquée de douze bastions. Elle fut construite au temps de Già-Long (à la fin du siècle dernier), sous la direction de Français, dont le plus connu est M. Vannier. Ce Già-Long réorganisa l'empire, vers 1800; il noua des relations commerciales avec les Malais, les Chinois et les peuples de Bornéo. Mais, depuis cette époque, les caprices et la mauvaise foi des mandarins, l'audace des pirates, les incessantes difficultés provenant des douanes, ont éloigné de la côte tous les étrangers. La citadelle comprend deux enceintes : les ministres et les grands mandarins occupent la première; la seconde est réservée à l'empereur et à ses femmes. Ce personnel peut, d'ailleurs, se mouvoir aisément dans un carré qui a plus de 2 kilomètres de côté. La résidence impériale comprend une foule d'habitations, des jardins immenses, un établissement de bains donnant sur la rivière, des chapelles et des tombeaux, en sorte que l'empereur peut y vivre et même y mourir, sans jamais en

franchir l'enceinte. Jusqu'ici aucun ambassadeur n'avait été admis en sa présence; mais le gouvernement français ayant exigé qu'il reçût, en personne, le plénipotentiaire envoyé en 1874, celui-ci est entré dans la première enceinte, mais n'a pu, sous aucun prétexte, pénétrer dans l'autre.

Derrière ces hautes murailles, l'empereur Tu-Duc mène une vie suffisamment paisible, quoique peu enviable. Son royaume est mis au pillage par les mandarins; les Moïs insoumis font des incursions sur le territoire; les lettrés lèvent des armées et entrent en rébellion contre l'autorité souveraine; les Chinois, commerçants et pirates à l'occasion, infestent les rivages et viennent dicter leurs conditions aux portes mêmes du palais. Que lui importe? Les eaux du Hué-Fo n'en continuent pas moins à rouler doucement vers la mer. D'ailleurs, il faut bien que les mandarins vivent; les Moïs ne sont guère à redouter. Il conclut des trêves avec les lettrés; il négocie avec les Chinois et les éloigne à prix d'argent. Quand ils deviennent trop exigeants, il réclame, au besoin, l'aide de la France, pour purger son territoire de ces hôtes incommodes; car il ne saurait, avec une poignée de soldats en haillons, faire la police de ses États. Ce malheureux prince, sans héritier direct, voit clairement l'agonie de l'ancienne société annamite. Hors d'état de résister au courant qui l'entraîne, il a, du moins, recours à l'injure : ses édits ne sont que de lamentables plaintes, remplies d'insultes contre les idées nouvelles, contre ceux qui les représentent et les propagent. Extrêmement irascible, il entre en fureur toutes les fois qu'il s'agit de donner une signature ou d'accorder une demande quelconque; et de même que les enfants font supporter à leurs jouets les effets de leur impatience, Tu-Duc, nouveau Barbe-Bleue, fait marcher une de ses femmes au supplice, lorsqu'on l'oblige à signer un traité de commerce. Triste souverain d'un empire décrépît, où la justice est mise aux enchères et où le vol est une institution d'État!

Cet empire a pourtant un vassal, et il faut avouer que les 15 millions d'âmes qui peuplent le Tong-Kin sont d'excellente composition; ils payent annuellement à l'Annam un tribut qui s'élève à plusieurs centaines de quintaux de riz. Tout irait bien sans les pirates; mais ceux-ci ne manquent pas de piller les convois, toutes les fois qu'ils en trouvent l'occasion. Ces pillards, admirablement servis par la disposition des lieux, accomplissent sans difficulté leur aimable besogne. En quittant le Tong-Kin, les jonques ne peuvent gagner la haute mer que par le delta du grand fleuve qui traverse le pays du nord au sud. Près de l'embouchure, on rencontre un archipel où les pirates ont établi leur repaire : de là ils peuvent aisément surprendre les navires.

En 1872, le tribut chargé sur des jonques a dû attendre, pendant trois ou quatre mois, le moment favorable pour sortir : les Chinois étaient embusqués aux bouches du fleuve, et le convoi, tout entier, courait le risque de tomber entre leurs mains. Une autre fois, ces sifustiers sont venus à Hué enlever une jonque chargée, sous les yeux mêmes de l'empereur.

Il est surprenant que l'empire d'Annam parvienne à tirer une redevance de ce pays, qui ne lui est soumis, pour ainsi dire, que nominalement. Il est vrai que, au besoin, Tu-Duc lève, dans les montagnes du Yün-nân, des bandes chinoises qui traitent à forfait pour rétablir une tranquillité relative sur un territoire déterminé. Lorsque le calme renaît, ces dangereux auxiliaires menacent de faire cause commune avec ceux qu'ils viennent de combattre, à moins qu'on ne leur abandonne un nouveau dédommagement dont ils fixent eux-mêmes le taux : ce système de chantage organisé rappelle le rôle joué par les mercenaires dans les armées de Carthage, avec cette différence qu'ici les rébellions tournent toujours au profit de ceux qui les fomentent.

Le Tong-Kin est lui-même en proie à de sanglants déchirements, et c'est entre deux batailles que les habitants songent à envoyer le tribut à leur suzerain : prévoyance admirable ! Les partis (et ils sont nombreux) s'y livrent une guerre acharnée. D'abord, les chrétiens et les bouddhistes, toujours en lutte ; puis le parti des anciens rois du pays, les Lé, qui entendent renverser la dynastie usurpatrice des Nguyen, afin de replacer sur le trône un descendant de la branche légitime. Enfin les Chinois arrivent dans le pays sous couleur de faire du commerce et, ne se rangeant sous aucun drapeau, ils profitent des divisions pour sortir de leurs jonques et piller les villages, en les parcourant en bandes armées.

L'Annamite est l'être le plus insouciant qui soit au monde : une poignée de riz le fait vivre pendant un jour. Au besoin, il se livre à la pêche qui lui fournit du poisson en abondance. S'agit-il de faire cuire des aliments ? il arrête son sampang et coupe quelques branches de palétuvier, le long de la rive. Aussi passe-t-il la moitié de sa vie à manger et l'autre à dormir. Il laisse croître en toute liberté sa chevelure et la noue derrière la tête, après l'avoir enduite préalablement d'huile de coco rance. Il marche les pieds nus, porte une longue robe flottante et un large pantalon ; les femmes revêtent identiquement le même costume. Les Annamites, d'origine mongole, se reconnaissent facilement à leur figure écrasée, à leurs pommettes saillantes et à leur teint cuivré ; ils sont généralement petits, maigres et chétifs : la fièvre les mine et les consume peu à peu. Doués d'une grande finesse, ces Normands de l'extrême

Orient ne répondent jamais ni oui ni non, et ils pourraient, sans inconvénient, supprimer de leur langue ces deux monosyllabes. On ne peut tirer d'eux que des réponses vagues; et, pour détourner l'attention, ils ont toujours soin de souligner des considérations étrangères au sujet traité. Aussi est-il fort difficile de résoudre, avec de telles gens, une question par la voie diplomatique. Sans rien accorder, ils protestent invariablement de leur complet désintéressement et de leur dévouement le plus absolu.

Le système politique qui les régit, aussi bien que les conditions misérables dans lesquelles ils vivent, ont dû certainement influencer sur leur caractère. En présence de l'arbitraire qui règne dans l'empire, on éprouve une certaine difficulté à débrouiller le chaos de leurs institutions et à discerner les lois en usage de celles qui ne sont plus invoquées. On peut cependant avancer, avec certitude, que leurs lois sont justes, puisqu'elles viennent de la Chine. Les codes, civil et pénal, calqués également par les lettrés sur ceux du Céleste-Empire, ont été, naturellement, revus, corrigés, annotés, et augmentés par une longue série de législateurs. Mais on ne les applique pas, et c'est au plus offrant qu'appartient le droit. Les Annamites sont, en effet, fort éloignés d'être égaux devant la loi : ainsi plusieurs catégories d'individus ne peuvent passer en jugement sans un ordre spécial du souverain. Après l'énumération des personnes qui jouissent de cette sorte d'immunité, le code ajoute avec candeur : « En tout cas, lorsqu'il s'agit d'un mandarin, la plus scrupuleuse attention doit être apportée dans l'examen de l'affaire. » Ainsi, d'un trait de plume, tous les mandarins sont mis hors de pair.

Voici les observations qui ressortent de l'examen du système politique : en haut de l'échelle, l'empereur; autour de lui, à distance respectueuse, les mandarins, ses esclaves; et enfin, le peuple, esclave des mandarins et à distance très respectueuse de ces derniers.

L'empereur, être mystérieux et invisible, *deus absconditus*, dont on parle le moins possible, car son nom inspire une profonde terreur. Considéré comme le père de ses sujets (à la façon de Saturne, qui dévorait ses enfants) et le maître absolu de leurs propriétés, il possède les personnes comme les biens de tous ceux qui peuplent ses États. Il a le pouvoir de les envoyer au supplice sans indiquer le motif qui le fait agir, sans même faire savoir que c'est lui, le souverain maître, qui a donné l'ordre fatal. La police impériale pénètre partout, le régime de la terreur plane sur toutes les têtes.

Avant les traités, ces mêmes agents exécutaient à Hué de fréquentes visites domiciliaires chez les Annamites chrétiens, pour en faire le recensement et s'assurer qu'ils ne possédaient pas d'armes.

Malheur à l'imprudent qui se laisse prendre en flagrant délit par les espions du palais ! Aucune forme de procédure, point d'instruction, point de jugement : une justice sommaire et mystérieuse condamne et fait tomber sur l'heure la tête du mécontent.

On comprend que ce régime ait pu rendre l'Annamite méfiant au point de déguiser sa pensée lorsqu'il s'agit des choses même les plus futiles.

Les mandarins n'échappent pas à ce système d'espionnage, et si la cour ferme les yeux sur leurs malversations, il faut avouer qu'elle y est fortement intéressée : l'empereur, en envoyant des gouverneurs dans les provinces, n'entend nullement supporter les frais de leur établissement (les appointements les plus élevés de ce vice-rois ne dépassent pas 150 francs par mois). On laisse aux administrés le soin d'y pourvoir, suivant le bon plaisir de leur nouveau chef et au taux que celui-ci daignera fixer.

Il résulte de cette situation que les mandarins sont des forbans sans pudeur ; ils sont censés rendre la justice, percevoir l'impôt, commander et entretenir les armées : ces fonctions multiples sont, pour eux, autant de prétextes à prévarications ; ils sont assurés de l'impunité : qui donc oserait élever la voix, pour faire une réclamation à l'empereur ?

Les cadeaux jouent ici un grand rôle dans les relations : un mandarin a-t-il quelque présent à faire à un Européen qui traverse sa province, à un grand dignitaire qui voyage pour son agrément ? Il puise indistinctement dans les maisons de ses administrés, dans leurs basses-cours, dans leur bourse même ; il fait saisir les volailles, les porcs, les fruits, et ne s'arrête qu'après avoir accumulé des vivres en quantité suffisante, c'est-à-dire proportionnelle à la dignité du personnage à satisfaire.

L'état de ruine et de misère où est réduit l'empire s'explique par le peu d'initiative laissé aux administrateurs. S'agit-il d'élever un mur, de construire une digue, de réparer un fort, de nettoyer un canal ? Il faut l'ordre de l'empereur. Les mandarins, peu soucieux d'importuner Tu-Duc et d'assumer une responsabilité souvent dangereuse, laissent tout dépérir : c'est plus expéditif et plus sûr.

Les mandarins civils (les militaires ne jouissent que d'une considération médiocre) sont choisis parmi les lettrés. Ceux-ci lisent et écrivent le chinois de Confucius. Aussi existe-t-il très peu de monuments en langue annamite ; le plus curieux sera certainement une histoire du pays, non encore livrée à la publicité, et dont Tu-Duc écrit la partie relative à son règne.

Les lettrés sont extrêmement hostiles aux étrangers : sous l'influence de l'occupation française, leur prestige diminue ; et pendant

mon séjour à Hué, un grand nombre d'entre eux se trouvaient sans place. Entrant en lutte ouverte contre l'empereur, ils avaient levé une armée, à l'aide de laquelle ils se proposaient d'empêcher la conclusion du traité avec la France; afin de prévenir le retour de semblables événements, ils avaient formé le dessein de s'emparer de Hué et de l'empereur lui-même, pour lui imposer à loisir leurs conditions. Le premier ambassadeur, l'une des fortes têtes de l'empire, chargé de conjurer le péril, a organisé des troupes, armé des sampangs et des jonques, et dispersé les rebelles.

L'étiquette a, chez les Annamites, une grande importance : c'est le seul devoir qu'ils remplissent à la lettre. La chose est, d'ailleurs, merveilleusement réglée; le chapitre du cérémonial et des préséances contient une multitude d'articles. Ainsi, dans toute l'étendue de l'empire, les mandarins des trois premiers degrés n'ont droit qu'à un seul parasol; les autres en possèdent deux, et cet insigne doit toujours être replié lorsqu'un supérieur vient à passer ou que la résidence impériale est en vue : l'esclave qui n'observe pas assez promptement cette prescription est châtié sur l'heure avec le manche de l'instrument. Le supérieur salue d'une certaine manière, et l'inférieur, d'une autre; mais chacun de ces saluts diffère suivant le rang du dignitaire auquel il est adressé. Les inférieurs s'accroupissent; les mandarins d'un certain rang ont seuls le droit de s'asseoir sur un siège élevé.

Le peuple annamite se meut donc entre les bornes étroites d'une rigoureuse étiquette : chacun, avant d'entrer ou de sortir, de parler ou de répondre, doit avoir le long chapitre du cérémonial présent à l'esprit. Aussi, pendant les premières années de l'occupation française, les ambassadeurs et interprètes chargés d'une mission près la cour de Hué se voyaient-ils obligés de faire un stage de plusieurs jours pour se mettre en état de se présenter. Dans ces répétitions générales, on apprenait au personnel le nombre et l'espèce de genuflexions usitées dans tel ou tel cas, la forme générale du salut, et certaines phrases de rigueur. Cette coutume est aujourd'hui tombée en désuétude; et, nous l'avons déjà vu, le gouvernement a obligé, purement et simplement, Tu-Duc à recevoir ses mandataires.

Tout, en Annam, sert de prétexte à impôt : les industries sont tarifées, les douanes nombreuses; toute permission ou licence se paye, et souvent fort cher. Ne rien faire est le meilleur moyen de se soustraire, dans une certaine mesure, à l'obligation de l'impôt : l'Annamite applique merveilleusement ce système. Aussi plusieurs sources de richesses sont-elles laissées absolument improductives. Les montagnes contiennent des mines; mais personne ne veut les

exploiter, de peur d'avoir à payer, de ce chef, une redevance qui absorberait le revenu.

Sans compter les dons forcés que les indigènes, en certaines circonstances, sont obligés de fournir à l'empereur, et qu'ils augmentent d'une large part représentant la dîme du mandarin chargé du rôle d'intermédiaire, les impôts réguliers sont au nombre de trois :

La capitation, ou impôt personnel ;

L'impôt foncier ;

L'impôt indirect sur l'eau-de-vie de riz.

La capitation ne rapporte que peu de chose au gouvernement ; elle varie de 3 à 7 tha-yang (0 fr. 30 à 0 fr. 70) et n'est payée que par l'infime minorité des habitants, par les *inscrits*, c'est-à-dire par les fondateurs des villages ou ceux qui les ont remplacés, au fur et à mesure des décès.

L'impôt foncier est, de tous, le plus important et se paye, généralement, en nature ; mais, le cadastre n'existant pas, une partie des terres cultivées échappe à l'impôt. La majeure partie de cette imposition était payée par la basse Cochinchine ; car la province de Saïgon était au premier rang pour la production du riz. Avant l'occupation française, l'empereur Tu-Duc possédait trente-six greniers à riz ; il n'en a plus, aujourd'hui, que vingt-quatre.

L'impôt indirect sur l'eau-de-vie de riz est réparti d'après le nombre des distilleries qui *pourraient* exister. Ainsi tel village assez peuplé pour avoir deux distilleries et qui, pourtant, n'en possède qu'une, paye la même somme que si les deux établissements y fonctionnaient avec régularité. Ce genre d'impôt est, comme on le voit, assis d'une façon aussi simple qu'originale et imprévue.

La religion dominante, en Annam, est le bouddhisme ; mais les fervents sont très peu nombreux : presque tout se réduit à la religion des ancêtres. Le long des chemins, au milieu des propriétés privées, au fond des bois, on rencontre des tombeaux honorés par les indigènes et entretenus avec le plus grand soin. Ici, comme en Chine, les philosophes antiques sont particulièrement vénérés ; on les considère comme ayant atteint la suprême sagesse. Les indigènes ne croient mieux faire que de suivre à la lettre leurs maximes, et l'on peut dire que ce respect des ancêtres a engendré la vénération aveugle de l'antiquité. Cette immobilité, favorisée par la langue monosyllabique, est la cause principale de la stagnation du peuple annamite.

A quelque distance de la ville, on rencontre une grande pagode, appelée le temple du Ciel. Cet édifice, construit sur une éminence, domine le cours du Hué-Fo, lequel, semblable à un ruban d'argent, serpente entre des mamelons boisés qui s'étendent à perte de vue,

comme une troupe de cavaliers chevauchant dans la plaine. Quelques montagnes coniques s'élèvent au-dessus d'eux; telles sont : le Hon-Dun et le Dià-Binh, ou montagne du roi. Un escalier monumental conduit au sommet, qui sert de piédestal au temple. On aperçoit, de toutes parts, des toits cintrés et relevés en pointe, des fleurs en faïence vernissée, d'épouvantables dragons et des bois sculptés avec une patience infinie : c'est l'architecture chinoise dans toute sa pureté.

Au centre, une tour de sept étages, construite sur le modèle de celle de Nang-King; à gauche, un énorme gong placé dans un élégant pavillon. A droite, dans une construction analogue, une immense tortue de pierre portant une table verticale, couverte d'inscriptions tirées du livre de Confucius.

La bonzerie occupe la partie la plus reculée des jardins : le grand prêtre, qui s'y promenait seul sous les grands arbres, nous reçut avec son plus aimable sourire. Il nous offrit, dans ses appartements particuliers, du thé, des cigarettes et même du bétel. Cette dernière substance n'eut, bien entendu, qu'un succès au-dessous du médiocre, ce qui provoqua, chez notre hôte, un rire bruyant et lui fournit l'occasion de nous montrer sa mâchoire rongée par la chaux vive. Il nous contemplait avec une curiosité enfantine et manifestait son étonnement au missionnaire qui avait bien voulu m'accompagner. Après avoir visité quelques pavillons et le temple lui-même, absolument déserts, nous nous quittâmes très bons amis, en lui promettant une autre visite; mais nous ne devons pas songer à exécuter ce projet, à moins de revenir armés jusqu'aux dents.

Nous cheminions tranquillement pour regagner l'évêché, lorsqu'une grêle de pierres tomba sur nous : c'était une aimable plaisanterie d'un groupe de Chinois et d'Annamites qui nous suivaient depuis le temple; la bande avait grossi peu à peu, et nous avions maintenant affaire à une trentaine d'individus, qui, après avoir conservé, pendant quelque temps, une attitude menaçante, étaient devenus tout à coup agressifs. Nous faisons volte-face pour riposter; mais, en présence de nombreux ennemis, la situation allait devenir critique, lorsque plusieurs chrétiens s'élançèrent, en toute hâte, à notre secours. En peu d'instants, la mêlée devient générale; les projectiles pleuvent de toutes parts, et nos agresseurs finissent par se disperser, en poussant des cris rauques, qui étaient, paraît-il, des menaces de mort.

En passant sur la lisière des épaisses forêts que nous avions contemplées d'en haut, mon compagnon de route signalait à mon admiration le nombre de mètres cubes de madriers qu'on en pourrait tirer pour l'usage des constructions navales et le nombre de

kilomètres de planches susceptibles de rendre à l'ébénisterie de grands services. S'étendant complaisamment sur les facilités de l'exploitation, il me parlait d'un outil merveilleux à l'aide duquel il est possible d'abattre en quelques minutes ces géants de la forêt qui n'atteignent qu'en trois ou quatre siècles tout leur développement. Quelle admirable chose que l'industrie ! Jamais je n'ai mieux compris que colonisation est parfois synonyme de destruction.

Les forêts qui couvrent le pays contiennent, en effet (les spécialistes l'assurent), des essences nombreuses, propres à tous les usages ; mais les indigènes, au lieu de les exploiter, se contentent de couper, sur la lisière, les bois nécessaires à la construction de leurs barques. D'ailleurs, avant de procéder à une exploitation sérieuse, il faudrait établir des voies de communication, macadamiser les routes argileuses, incendier les broussailles, ouvrir des tranchées dans les massifs, pour permettre à l'air d'y circuler librement. Et encore on ne pourrait faire disparaître les tigres qui infestent ces forêts, et les indigènes n'y travailleraient qu'à contre-cœur.

Plus loin, en côtoyant une rizière, nous aperçûmes des buffles au labour. Ces précieux animaux, merveilleusement appropriés au pays, sont attelés à une sorte de charrue : ils barbotent, avec joie, dans la vase noire et infecte qui leur monte jusqu'au poitrail ; leurs muscles forment, à l'extérieur, d'énormes saillies, qui traduisent l'effort produit, et ils semblent beaucoup moins enclins à la paresse que l'Annamite perché, derrière eux, sur la charrue et dans une position d'équilibre tout à fait instable. Celui-ci les excite de la voix ; il les aiguillonne avec un bambou pointu ; et, tenant une corde passée dans leurs naseaux, il lui suffit d'exercer une légère pression de la main, pour faire hurler de douleur ces sauvages ruminants et les forcer à obéir avec une docilité parfaite.

Après les hésitations que l'on sait, Sa Majesté Tu-Duc consentit à tout : le traité du 15 mars 1874 établit, en réalité, le protectorat français en Annam et au Tong-Kin. Voici les principales dispositions de ce document :

L'Annam reconnaît d'abord la souveraineté pleine et entière de la France sur tout le territoire occupé dans la basse Cochinchine par les troupes françaises.

L'empereur Tu-Duc s'engage :

1° A laisser sur tout le territoire le libre exercice de la religion catholique ; en conséquence, les indigènes chrétiens ne seront plus considérés comme un État dans l'État ; ils ne seront plus soumis aux vexations ni aux recensements particuliers ; on les traitera comme les autres indigènes, relativement à l'impôt, et ils seront admis aux emplois publics.

Afin de donner à un acte de cette importance toute la publicité désirable, un édit impérial a proclamé, dans toutes les communes, la liberté accordée par Sa Majesté à tous les chrétiens de l'Annam.

2° A ouvrir au commerce un certain nombre de ports et à laisser libre le passage du fleuve du Tong-Kin, depuis la mer jusqu'à Yün-Nân.

Un résident français sera accrédité auprès de l'empereur; d'autres seront envoyés dans les ports ouverts au commerce. Chargés de veiller à la stricte observation de ces clauses, ils connaîtront des différends entre les Européens et les indigènes.

Pour reconnaître ces avantages, la France accorde à l'Annam :

1° Le reste de la contribution de guerre, due depuis 1862;

2° Cinq bâtiments à vapeur, cent canons et mille fusils.

La France promettait, en outre, de donner *gratuitement* à Tu-Duc l'appui nécessaire pour détruire la piraterie et pour maintenir dans ses États l'ordre et la tranquillité. Elle mettait à sa disposition des instructeurs pour réorganiser la flotte et l'armée; des ingénieurs, des agents, pour assurer le fonctionnement régulier des douanes; et même des professeurs, pour instruire la jeunesse.

L'Annam n'a pas encore profité de ces offres séduisantes; il s'efforce de demeurer à l'écart, afin de retarder une ruine totale, à laquelle il ne peut désormais se soustraire. Il a toutefois demandé au gouvernement français des officiers pour commander les bâtiments dont il est question plus haut. On lui a envoyé des capitaines au long cours, qui sont revenus peu après, malades, abreuvés de dégoût, et sans avoir pu, m'a-t-on dit, toucher entièrement le traitement qui leur avait été promis.

Ainsi que je l'ai dit en commençant, je me suis proposé, dans cette étude, d'examiner le côté pratique de l'établissement projeté. J'ai essayé d'abord de montrer que l'Algérie, placée, à tous les points de vue, dans des conditions exceptionnelles, se colonisait fort mal et très lentement. J'ai dit ensuite que le climat de l'Annam et celui du Tong-Kin sont très défavorables aux habitants des zones tempérées; j'ai fait voir que ceux-ci ne pourraient s'y occuper fructueusement ni de la culture ni même des transactions commerciales, et j'en ai inféré que les colons n'iraient point en Cochinchine, ou n'y feraient que de courtes apparitions. J'estime donc que l'agrandissement de notre colonie d'Indo-Chine se traduira par un accroissement de charges, sans qu'on puisse formuler, d'une façon précise, les avantages qui résulteront de cette prise de possession.

Je vais essayer de donner encore quelques preuves de ce que j'avance : on a dit que les populations du Tong-Kin nous accueille-

raient comme des libérateurs; on a ajouté que les indigènes chrétiens se joindraient à nos troupes pour combattre les infidèles; mais l'événement l'a déjà prouvé, il serait prudent de n'accueillir ces allégations qu'avec la plus grande réserve.

Il est pourtant bien certain qu'on s'emparerait du pays avec peu de troupes : pendant la campagne de 1874, certaines citadelles tong-kinoises ont été prises à l'aide de dix ou quinze hommes et même moins; mais il fallait garder les positions conquises : là, commençait la difficulté. Nous croyons, en effet, qu'il faudra des troupes solides et nombreuses pour conserver le pays, prévenir ou réprimer les révoltes, déjouer les tentatives des lettrés, donner aux rives du Song-Coï une sécurité qu'elles n'ont jamais connue et former des colonnes volantes, pour anéantir, au milieu des rizières et des marais, les bandes chinoises qui ne vivent que de brigandages.

Admettons, pour un instant, le calme rétabli au prix de combats sans cesse renouvelés : les étrangers seuls en tireront un profit; toutes les nations, sauf les Français, établiront des comptoirs¹; les Chinois afflueront sur les territoires occupés, ils flatteront les Européens et s'empresseront d'établir ce fameux drainage de l'or qui leur réussit partout.

Les rares et infortunés colons venus dans le pays se grouperont dans les villes : ils seront décimés par les épidémies et discuteront stérilement les affaires de la colonie; quelques-uns songeront à une autonomie irréalisable, et le but suprême de la fraction la plus modérée sera d'envoyer un mandataire à la Chambre des députés. Peut-être, un jour, les Annamites et les Tong-Kinois seront-ils tous électeurs, et si, par aventure, ils avaient de l'entente et un peu d'esprit de suite, nous assisterions au spectacle curieux d'un indigène défendant à la Chambre les intérêts des envahisseurs de sa patrie.

A côté de cela, les plaines demeureront en friche, le commerce tombera entre les mains des étrangers et les chemins de fer projetés resteront lettre morte.

Puisse l'avenir ne pas justifier nos craintes!

Albert DE CHENCLOS.

¹ Voici le mouvement commercial à Haï-Phong (embouchure de Song-Coï) pendant une année (de septembre 1875 à septembre 1876).

NAVIRES ENTRÉS			NAVIRES SORTIS		
Anglais.	. 19	représentant 5834 tx	Anglais.	. 15	— 5292 tx
Allemands.	11	— 3551	Allemands.	10	— 3196
Chinois.	. 145	— 3254	Chinois.	. 139	— 3198
Français	. 2	— 1170	Français	. 1	— 801

MACHIAVEL

SES DOCTRINES ET SA MÉMOIRE

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX ¹

V. LE CONFLIT DES THÉORIES DE MACHIAVEL AVEC L'OPINION *(suite)*.

On a vu par quels motifs on pouvait supposer que l'*Apologie de Machiavel* était de Pascal. Il n'en est rien. Pascal demeure, au point de vue politique, un homme de la famille de Machiavel, par ses tendances sceptiques et son goût de l'autorité en l'absence de principes. Il est également acquis, par l'interprétation légitime du témoignage de Nicole, exposé précédemment, que Pascal a dû laisser des écrits politiques qui sont perdus ou qui ont été détruits. L'*Apologie* ne lui est plus imputable. Par une coïncidence étrange, au moment même où nous énumérons les raisons qu'il y avait d'attribuer à Pascal la paternité de l'*Apologie*, le nom de son auteur véritable, inconnu depuis bientôt deux siècles et demi, sortait de l'ombre². Cet auteur, jusqu'ici anonyme, est un familier de Richelieu,

¹ Voy. le *Correspondant* des 10 mai, 10 juin, 10 juillet et 25 août 1882.

² Voy. les *Annales de la faculté des lettres de Bordeaux*, numéro d'octobre-décembre 1881, article de M. Raymond Céleste, intitulé : *Louis Machon, apologiste de Machiavel et de la politique du cardinal de Richelieu ; recherches sur sa vie et ses œuvres*.

Louis Machon n'a de biographie dans aucun recueil. Ce n'est pas qu'il n'ait joué un rôle. Il est peut-être destiné à une illustration posthume. Il sentait sa valeur et s'attendait à ce qu'elle fût un jour reconnue. Il appelle son *Apologie* « cest enfant glorieux, qui sera assurément recherché après la mort de son père affligé. » Il fut en effet une victime de la politique en un temps où les disgrâces, comme la sienne, n'étaient point rares. Il était fils d'un conseiller de l'évêché de Toul, et frère d'un lieutenant général au

et son œuvre a été rédigée sous l'inspiration directe du ministre de Louis XIII. L'agent de Richelieu, en Lorraine, écrit, en 1668, à Arnaud de Pontac, premier président au parlement de Bordeaux, en lui dédiant ses justifications de Machiavel : « Les voicy que je vous présente dans cette défense, que le plus grand homme du monde,

bailliage de Nancy. On suppose qu'il est né à Toul dans les premières années du dix-septième siècle. Sa famille figure dans le recueil des anoblis de 1628. Il serait venu faire sa philosophie à Paris, au collège de Boncourt, « es années 1625 et 1626 ». On le trouve archidiacre de Port, au diocèse de Toul, en 1633. Il était déjà chanoine et chapelain épiscopal de la même ville. Il jouissait dès lors de quelque autorité comme savant, et il y a lieu de croire qu'il joignait à cette qualité une forte dose d'ambition. Ce fut, sans doute, à ces deux titres que, en 1633, lorsque Charles IV, duc de Lorraine, céda par traité sa ville de Nancy « pour quatre ans » à Louis XIII, Louis Machon fut chargé de rédiger un *traité des droits du roi tant anciens que modernes sur les estats du duc de Lorraine, avec denombrement des villes, bourgs, chasteaux, villages et autres lieux et raretez du pays*. Le titre indique dans quel esprit l'ouvrage était conçu. C'était une machine de guerre montée par Richelieu contre le duc de Lorraine. Comment Louis Machon avait-il acquis la faveur du cardinal ? Ceci est un mystère. Toujours est-il qu'il consentit à servir les vues du ministre tout-puissant qui rêvait d'annexer la Lorraine à la couronne.

A ce propos, M. Raymond Céléste se demande si Louis Machon ne serait pas par hasard le *secrétaire de nuit* dont il est question dans la préface de M. Avenel, à la *Correspondance* de Richelieu. Cela paraît vraisemblable. La plupart des lettres de la *Correspondance*, écrites par le *secrétaire de nuit*, sont relatives aux affaires de Lorraine. De plus, Richelieu n'aurait pas confié à un homme qu'il n'aurait pas connu de près, et dont il n'aurait pu juger par lui-même le mérite, le soin de défendre sa politique sous le couvert de Machiavel.

Quoi qu'il en soit, l'*Apologie* était terminée en 1643 et dédiée au chancelier Séguier. Dans une lettre du 18 juillet de cette année, Louis Machon sollicite l'honneur de présenter au chancelier quatre livres de sa façon, « accompagnés de trois historiens manuscrits de ces pays ». Il se plaint de ses infortunes. La mort de Richelieu ne lui avait pas été favorable. Le maître ayant disparu, naturellement les Lorrains avaient chassé son agent, après l'avoir dépouillé de ses bénéfices. Il cherche à entrer au service de Séguier, et lui explique son cas, — lettre du 11 juin 1644 : — « Vous avez, dit-il, trop d'expérience, Monseigneur, pour ne pas savoir que nos actions ont deux faces, et qu'il n'y a que la haine ou l'amour qui leur donne le nom de bonnes ou de mauvaises, suivant les mouvements qui nous en font juger. » Au service de Séguier, L. Machon eut d'autres déboires. Durant la Fronde, on avait fait courir les vers suivants :

La reine donne tout,
Monsieur joue tout,
M. le prince prend tout,
Le cardinal Mazarin fait tout,
Le chancelier scelle tout.

Séguier mettait le sceau de l'État sur toutes sortes de pièces, titres ou

le cardinal de Richelieu, a tiré de ma plume pour en connoître plus à fond. Et, parce qu'il est mort trop tost pour moy, et que je me treuve engagé de ne point estouffer cest enfant glorieux qui sera très assurément recherché après la mort de son père affligé, je le confie entre vos mains aussi saintes que fidèles, Monseigneur, et le mets, comme en dépôt dans la bibliothèque de Pontac, don le nom et la vertu font l'honneur de la robbe et la gloire de la pro-

emplois dont il trafiquait. Il était très compromis. Machon consentit à prendre sur ses épaules une partie du faix qui chargeait celles du chancelier. Il avoua avoir mis le sceau de la chancellerie sur des lettres fausses. On le mit à la Bastille, et on l'y laissa. Séguier n'était pas fâché qu'on crût à la culpabilité réelle de son serviteur. Celui-ci, indigné, se vengea par des pamphlets contre Séguier et contre Mazarin. Il y aurait là un curieux épisode de la Fronde à élucider. Cependant Machon finit par être mis en liberté sans avoir été jugé, et on peut voir pourquoi dans les extraits de lettres de Séguier, publiés par M. Raymond Céléste. Mais, l'ancien agent de Richelieu avait perdu encore une fois ses charges et son crédit. On le retrouve, en 1654, curé d'une petite paroisse de Guyenne, nommée Le Tourne. Il avait obtenu, on ne sait comment, la bienveillance d'Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux. Il était encore au Tourne en 1672, date de la mort de Séguier. A partir de là on perd sa trace.

L'amitié ou la protection d'Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux, explique comment les armes de la maison de Béthune décorent le manuscrit de l'*Apologie* que nous avons cité, et aussi la présence des papiers de Machon à la bibliothèque publique de Bordeaux, qu'ils viennent de la bibliothèque de l'archevêché ou de la bibliothèque de Pontac. Mais le manuscrit publié par Buchon n'est qu'un fragment de l'ouvrage. Celui-ci existe en entier à la bibliothèque publique de Bordeaux. M. Léopold Delisle en indique deux autres copies sous les numéros 19 046 et 19 047 — fonds Séguier — dans son inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale. On a vu plus haut que l'*Apologie*, achevée en 1643, avait été dédiée à Séguier. Elle fut remaniée en 1650, comme il résulte de plusieurs passages, et en particulier de celui où le pape Innocent X, mort en 1655, est signalé comme actuellement régnant. Elle fut encore modifiée plus tard. Le manuscrit de la bibliothèque publique de Bordeaux est daté de 1668, et précédé d'une dédicace à Arnaud de Pontac, premier président au parlement de Bordeaux.

Machon avait dressé le catalogue de la bibliothèque de Pontac. Durant son séjour à Toul, il se délassait par l'amour des livres de ses travaux d'érudit. — On lui doit le *pouillé* de plusieurs villes de Lorraine et plusieurs traités d'histoire chronologique et généalogique. — Il en avait réuni une collection tous plus ou moins rares. On présume qu'il a fourni des livres à la bibliothèque de Richelieu. Le fonds Séguier, de la Bibliothèque nationale, contient une dizaine de volumes ornés de son *ex libris*. Ses connaissances bibliographiques étaient d'ailleurs fort appréciées. Dans la préface du catalogue dressé par lui de la bibliothèque du premier président de Pontac, il expose sa méthode de classement qu'il dit avoir été appliquée dans plusieurs bibliothèques célèbres, parmi lesquelles celles du chancelier Séguier, du garde des sceaux Molé, et de plusieurs autres dont il a rédigé le catalogue.

De quelque côté qu'on l'examine, Machon est une mémoire à exhumer.

vince. S'il ne mérite pas cette place éminente, au moins il y servira de marque et de preuve évidente du désir que j'ay de reconnoître les secours, les protections et les charités que j'ai reçues de vous au plus fort de mes disgrâces et lors même que j'attendois le repos qu'une vieillesse comme la mienne demande, et que je croyois achever avec plus de tranquillité et moins de souffrances. Dieu l'a permis de la sorte; et pour adoucir tant de ruines et un exil si cruel et si rigoureux, il a voulu m'approcher de vous et vous choisir, Monseigneur, pour soulager et protéger, comme vous faites si chrétiennement, *un martyr d'Etat*, qui est assez riche et assez consolé de se dire, Monseigneur, votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur. » La lettre est datée du Tourne, où Machon était curé. Au cours de l'ouvrage, il revient sur l'ordre qu'il a reçu de Richelieu. « Le cardinal de Richelieu, qui peut passer pour un miracle de nos jours et pour l'estonnement des siècles à venir, m'a fait l'honneur de me dire, dans sa bibliothèque dont il faisoit la meilleure pièce, qu'il ne pouvoit assez s'estonner que tous ceux qui écrivoient de la politique, donnoient atteinte à ce rare esprit, — Machiavel, — sans que pas un ait jamais eu le cœur ni le courage de défendre les maximes indispensables et raisonnables de cet écrivain solide et véritable, ce qui me fit entreprendre son apologie, à la prière de ce ministre sans pareil, auquel on ne pouvoit rien refuser. »

On voit de quelle officine sort la pièce. Ce n'est pas une opinion isolée, comme elle aurait été sous la plume de Pascal. C'est un manifeste, un écho de la pensée de Richelieu, traduit par un écrivain à son service; derrière le masque de Machiavel, il y a la figure de Richelieu. Il est contesté, maudit par la foule qui souffre de la grandeur de ses entreprises, en horreur à la noblesse qu'il a décimée et subjuguée, mal vu du roi qui l'admire et le hait, qui souhaite qu'on le tue, car Cinq-Mars a une commission tacite de Louis XIII. Richelieu en appelle à l'opinion et, à défaut d'elle, à la postérité. Il se défend par des actes et par son ascendant personnel; il veut pourtant qu'on le comprenne, qu'on le juge, qu'on ne le croie pas un tyran obéissant à sa fantaisie, mais l'instrument de la raison d'Etat. Il appelle Machiavel à son secours.

Vingt-cinq ans après la mort de son maître, Machon se plaint d'être un martyr d'Etat, et il l'est; on ne sert pas impunément un homme tel que Richelieu. Mais était-il un instrument de taille à répondre à l'intention de Richelieu? Richelieu devait le connaître; il avait la main heureuse dans le choix des hommes, et il l'avait sans doute pratiqué puisqu'il en avait fait son agent dans une affaire aussi importante que l'annexion de la Lorraine, qu'il rêvait, et

que Machon est peut-être le *secrétaire de nuit* de la *Correspondance*. Dans l'art de justifier les doctrines de Machiavel, ces talents pratiques n'auraient pas suffi; il y fallait de plus le don de l'exposition littéraire. Machon le possède avec une pénétration et une violence de style qui produisent l'effet d'une éloquence poignante. Ayant à examiner cette maxime du *Prince*, que la dissimulation est nécessaire à un chef d'État, il s'en tire avec une profondeur d'analyse digne de Sénèque ou de Tacite : « Quand on veut, dit-il, faire une vertu de la dissimulation, on l'appelle prudence; et quand on veut en faire un vice, on lui rend son premier nom, avec un petit motif et quelque accent d'aigreur, de plainte et d'accusation. » La dissimulation est une condition de la vie; les particuliers en usent comme les gouvernements; sans elle, notre existence privée serait honteuse et ridicule. On lui donne des noms infinis : on l'appelle politesse, discrétion, savoir-vivre, encore plus que prudence. Le commerce social en est tissu. « Qui auroit, dit l'auteur de l'*Apologie*, assez de bonté et de complaisance pour souffrir toutes les déclarations de celui qui voudroit ouvrir son cœur, publier ses pensées et ne rien faire qu'en public? Quand je me cache pour vacquer à mes fonctions naturelles, n'est-ce pas dissimuler la faiblesse humaine qui est en moy? Quand je ne dis point toutes les resveries que j'ay dans l'esprit et les extravagances qui s'y présentent sans mon consentement, n'est-ce pas être dissimulé, puisque mes paroles sont autres que mes pensées et que je n'en découvre pas seulement la centième partie? Quand je desnie les vices dont on m'accuse, que je cache ma mauvaise humeur, que je fais le libéral par force, que je ne dis point aux femmes les faveurs que j'en souhaite en mon âme, que je ne m'échappe point devant ceux à qui je dois le respect, et que toute ma vie, comme celle des autres hommes, n'est qu'en contrainte et qu'en cérémonies, n'est-ce pas dissimuler, n'est-ce pas pratiquer, en effet, ce qu'on veut que je condamne de bouche et en paroles seulement? Que seroit-ce du monde sans la dissimulation? Que deviendroient la prudence, la pudeur, la modestie, la discrétion, la retenue, l'honnêteté, la civilité, la complaisance, la bonne estime, la réputation, l'honneur, la gloire, la récompense, l'amour, la clémence, la compassion, les bienfaits et toutes les plus belles vertus qui tempèrent notre malice, et qui mettent à couvert nos infirmités et nos défauts? Véritablement les hommes s'entre-tueroient les uns les autres; ils seroient tous les jours aux prises; il n'y auroit que rage, fureur, vengeances, meurtres et cruautéz parmi eux; ils se defferoient d'eux-mêmes et par ainsi, pour un vice imaginaire et qui n'est point, ils ruineroient tout ce qu'ils ont de vertu, de justice et de

religion. » C'est toujours la théorie de Hobbes, que l'homme, à l'état de nature, est un être misérable et malfaisant ; qu'il convient de rapporter à la vie commune et aux exigences sociales ce qu'il a de bon et de supérieur, ce qui équivaut à dire que la vie commune a créé l'homme, et qu'il doit à la coutume le rang qu'il tient dans la nature.

Eh bien, il en est de même dans les affaires d'État que dans la vie privée. « Le prince qui ne sait couvrir son jeu donne de grands avantages à ceux qui veulent entreprendre non seulement contre lui, mais contre son État, attendu la liaison étroite et inséparable qui s'y rencontre ; il fait ni plus ni moins que le joueur qui, montrant ses cartes, n'est pas seulement cause de sa perte mais de celle de ses compagnons. Et ceux qui gouvernent les affaires d'État sont obligés, pour la seureté publique, d'en montrer plus souvent les prétextes que les causes ; parce que les autres les considèrent si peu ou bien sont aveuglés de tant de passions, qu'ils en savent rarement la vérité. Il faut prendre garde néanmoins d'user de la dissimulation comme l'on fait des antidotes et des poisons en la composition des médicaments, qui meslés à propos profitent, mais donnés hors de saison nuisent et gastent tout. » Ceux qui ont le cœur sur le front et l'âme sur les lèvres ne sont pas propres à délibérer dans un conseil. Sur le théâtre des affaires publiques, les acteurs ont besoin d'un masque. Il est même indispensable qu'ils en changent à chaque scène. Le bien et le salut de l'État le requièrent au même degré : *Si portum tenere non queas, id possis mutata velificatione adsequi*¹.

Il a manqué au commentateur de Machiavel une condition indépendante et l'autorité qu'elle procure. Les déboires et les vicissitudes d'une carrière plusieurs fois interrompue l'ont rendu modeste. « Je ne suis pas, écrit-il, si idolastre de mes sentiments ni si peu connoissant du pouvoir et de l'autorité de l'opinion commune, que je veuille m'opiniâtrer à celles que je viens de mettre en avant. » C'est sa conclusion. Il est juste qu'il trouve des juges, comme il est lui-même juge des choses qu'il discute. Afin de s'excuser de son audace, il se rejette sur le procédé familier à Machiavel : « Je n'ai pas considéré les hommes tels qu'ils devraient être, mais tels qu'ils sont d'ordinaire. » Encore a-t-il eu égard au peu qu'il est dans le monde, où les puissants ont seuls droit à beaucoup d'assurance. Il aurait pu traiter le sujet avec plus d'ampleur et moins de retenue. Il n'a pas voulu : « Ni le temps présent, dit-il, dans sa préface, ni ma condition ne le permettent. » A-t-il au moins le désir de solliciter un verdict du public ? Non. M. Raymond Céléste

¹ Cicéron, *Epistolæ ad fam.*, I, ix, 21.

avance par inadvertance, croyons-nous, qu'il a sollicité, en 1643, sans pouvoir l'obtenir, le privilège d'imprimer son œuvre. En tête du manuscrit aux armes de la maison de Béthune, déposé à la Bibliothèque nationale, l'apologiste de Machiavel déclare formellement qu'il n'a pas l'intention de livrer son livre à l'impression : « Comme les lois de la bienséance et de la modestie, dit-il, défendent de se montrer nu et à découvert à toute sorte de personnes, aussi la raison et la discrétion m'empêchent d'exposer au public ce qui doit être réservé aux plus sages. » Ce sont sa condition, la nature du sujet, le temps qui exigent de la prudence. Le temps, en particulier, l'intimide. Il craint de scandaliser le vulgaire; il entend le ménager. La plupart des hommes sont susceptibles à l'endroit de la vérité : « Ils la cherchent, y emploient volontiers leurs soucis et leurs veilles; mais s'ils la découvrent, ils ne la peuvent souffrir, et à moins que de leur être favorable, ils la méprisent... comme si elle devoit s'accommoder à nos esprits, et non pas nos esprits à ce qui est de sa lumière et de sa connoissance. »

Il traite Machiavel comme Pascal traite Montaigne. Il n'a pas égard à l'homme, mais à l'écrivain. Il court à la vérité, à l'erreur, s'il y en a. Le surplus ne lui importe pas. Il n'y fait pas allusion. Il ne connaît en lui ni le collaborateur de César Borgia, ni l'auteur de comédies obscènes, ni la haine qui est sa muse ordinaire, un virus né des misères de sa vie privée.

L'auteur de l'*Apologie* n'a lu de Machiavel que le *Prince* et les *Discours sur Tite Live*, comme tout le monde. Mais avant d'aborder les *Discours sur Tite Live*, il a quelques observations à présenter.

Il craint d'abord, en osant défendre le monstre, d'avoir lui-même l'air d'un méchant homme. Il se rassure néanmoins. Que Machiavel soit ce qu'on voudra; il n'en a pas souci. Il ne cherche en lui que le vrai : voir les choses comme elles sont, ce n'est pas être méchant. Afin d'éclaircir cette assertion, il emprunte une image à Érasme : « Le comique Philoxène, lit-on dans les *Apophthegmes*, étant interrogé pourquoi il avoit accoutumé de représenter les femmes toujours mauvaises et de blâmer sans cesse leur humeur en toutes ses comédies, vu que Sophocle, excellent poète tragique, les représentoit toujours bonnes, gentilles et agréables, ne faisant aucun acte public où il ne leur donnât quelque éloge et quelque titre de gloire, répondit que lui les décrivoit telles qu'elles étoient, et que l'autre les représentoit telles qu'il désiroit les voir. » Eh bien, Machiavel décrit les princes et leurs ministres tels qu'ils sont; il les considère comme des hommes non comme des anges; il les contemple dans leur chute, non dans leur innocence.

Cette allusion au péché originel rappelle les comparaisons de Nicole, chez qui l'état du péché, opposé à l'état d'innocence, est un argument familier. L'auteur de l'*Apologie* prend d'ailleurs ici une précaution. Ce qu'il loue dans Machiavel, c'est l'intelligence des intérêts politiques chez l'homme de la chute. On verra tout à l'heure ce que cela veut dire, car l'*Apologie pour Machiavel*, si on la regarde en-dessous, est une satire violente.

Quoi qu'il en soit, on lui objecte inutilement que Dieu et la religion sont absents des écrits de Machiavel. Eh! Machiavel va son chemin, sans lever les yeux du côté des choses du ciel, « qui sont tellement réglées sans nous et avant nous que nous n'y pouvons rien que le respect et l'obéissance. » De plus, Machiavel est naïf dans ses peintures. Est-ce un reproche à lui faire? C'est la meilleure de ses qualités. On ajoute qu'il ne savait ni latin ni grec. Est-ce que Plutarque et Tacite savaient une autre langue que celle de leur pays? Ils parlaient celle qu'ils avaient apprise de leur nourrice, de leurs domestiques, des gens de la rue. Cette façon d'agir est la bonne. Ce ne sont pas les langues étrangères qui nous rendent sages et prudents : c'est notre propre raison, notre expérience personnelle. Ceux qui ont écrit les premiers livres n'avaient pas d'écrivains classiques à étudier, chez lesquels ils pussent se former le goût! Ce goût ne fait pas partie de la politique. Si, d'ailleurs, ils s'étaient abstenus d'écrire afin de se conformer au précepte de l'école, celle-ci n'aurait pas de quoi faire montre de tant d'érudition. Soit, en définitive; Machiavel a fait ses livres tout seul. Il ne les a pas compilés dans les écrivains de l'antiquité. C'est en quoi il est plus admirable, puisqu'il a si bien réussi sans le secours de personne. Eh! les classiques sont bons dans les chaires d'université, dans les cabinets d'amateur, dans les bibliothèques, au palais : ceux de l'accusé Machiavel sont dans la main des rois. L'auteur de l'*Apologie* en appelle à Commynes, qu'il dit s'appeler le Tacite français, non qu'il ait cette opinion, mais il l'a entendu exprimer. Commynes dit, dans l'Histoire de Louis XI, que « d'ordinaire il se trouve auprès des princes quelques clercs ou gens de robe longue qui y sont bien-séants quand ils sont bons, et bien dangereux quand ils sont méchants; lesquels, à tout propos, ont une histoire dont le meilleur qui s'y puisse trouver se trouverait bien de mauvais sens ». Commynes entend que les clercs et gens de lettres qui vivent dans l'intimité des princes ne sont pas les meilleurs conseillers que les princes puissent avoir, et l'apologiste abonde en ce sens.

Ils sont fins, habiles à retourner les questions sans les faire avancer d'un pas : « Quand on met un scrupule en l'âme d'un roi,

sa conscience n'en est pas meilleure ni son état mieux conservé pour cela. » Les princes n'obéissent pas aux mêmes mobiles que les particuliers : « Leurs actions n'entrent en parallèle qu'avec elles-mêmes. » Ceux qui essayent d'arracher le pouvoir « des mains qui tiennent les sceptres et manient les couronnes » n'aspirent pas tous à ruiner l'autorité des princes, mais « à la corrompre en la partageant ».

Enfin, l'auteur de l'*Apologie* est catholique autant que royaliste. L'un et l'autre sont sujets à caution, autant que Machiavel. Cependant l'auteur de l'*Apologie* déclare qu'il a expressément écrit son œuvre en vue de démontrer que Machiavel, s'il n'a pas la foi, n'est pas hostile à l'Église en pratique, et que ses doctrines offrent à celle-ci un appui efficace.

« Je ne veux point, dit-il, justifier partout cet Italien, ni discuter s'il a bien et régulièrement parlé de l'histoire, des bonnes lettres, des diversités de gouvernement, des règles générales de la politique et des maximes plus ordinaires et plus communes, mais seulement de celles qu'on dit être contre la piété et la religion. » Les adversaires de Machiavel aiment à se placer de préférence sur ce terrain : il n'a pas de religion; du moins, ils n'en ont pas vu chez lui. Ils ressemblent au manichéen de saint Augustin, qui n'avait pas découvert de prophéties dans l'Ancien Testament, et à qui l'évêque d'Hippone répond : « C'est qu'il ne comprend pas, et si l'on me demande pourquoi il ne comprend pas, je dirai : c'est qu'il a lu avec un esprit de résistance, avec un esprit ennemi¹. » De sorte que ceux qui font Machiavel plus noir que leur robe ou que leurs humeurs, ne l'entendent point ou le lisent d'un œil chassieux; on ne plaît pas au premier venu. Il y aussi des haines nationales qui se dressent contre lui : il est Italien. Cela suffit à le faire mal réputer en France. Les Français ne peuvent sentir ni Mariana, ni Suarez, ni Sanchez, ni Bellarmin, parce qu'ils sont Espagnols. La plupart des écrivains ont un goût de terroir qui les rend suspects au dehors et faciles à travestir.

L'examen de la première maxime tirée des *Discours sur Tite Live* est à lui seul un traité. L'auteur débute; il a tous ses moyens, et la matière offre un intérêt que l'on va comprendre. Il s'agit du droit de conquête. Est-il permis d'acquérir des États par force d'armes? C'est toute la politique extérieure de Machiavel. La notion moderne du principe en vertu duquel les nations ont seules le

¹ « Quia non intelligit. Et si cur non intelligat quispiam quaerit, respondebō : quia inimico, quia averso animo legit. » Saint Augustin. (*De la foi*, contre les Manichéens, ch. xxxviii; *Contre Faustus*, l. XVI, ch. xiv.)

droit de disposer d'elles-mêmes n'a pas effleuré la pensée du Florentin, qui en aurait beaucoup ri s'il l'avait connue. Consulter les intéressés par voie de suffrage! Puisqu'il n'a pas souci des gouvernés, comment veut-on qu'il leur accorde le droit de disposer d'eux-mêmes par voie de suffrage? S'il avait vécu de nos jours, il est possible qu'il aurait trouvé bon qu'on jouât de cette musique, en 1860, en Savoie et dans le royaume de Naples, sans imaginer que cela pût avoir d'autre importance que celle qu'on attache à une formalité de contrat. Encore M. de Bismarck n'en usant pas en Alsace plus que nous en Tunisie, Machiavel fut resté neutre : *fortuna usu dat multa*.

Donc, les vrais fondateurs d'États, avait écrit Machiavel¹, sont ceux que la peste, la guerre ou la famine, chassent du territoire qu'ils occupaient, et contraignent d'aller chercher fortune au loin, comme firent Moïse et Énée. Il y a d'autres sources au pouvoir. La vie sociale a commencé par la famille, et le pouvoir social par l'autorité paternelle. Machiavel ne le sait pas ou ne veut pas le savoir. Ce serait inutile à sa démonstration; l'apologiste n'y fait pas allusion non plus. Le fait à discuter est la légitimité du droit de conquête. L'apologiste de Machiavel constate que si tout peut être l'objet d'un commerce, « la souveraineté est la seule pièce qui ne s'estime point à prix d'argent », quel qu'en soit le principe ou le fondement. C'est l'opinion unanime des princes au dix-septième siècle. Leur défenseur n'y fait pas d'objection formelle, mais son acquiescement est un peu ironique. C'est vrai que les princes sont d'accord à se dire maîtres de la vie et des biens de leurs sujets, comme Dieu est le juge unique de leur personne et de leur conduite. Ils sont les lieutenants de Dieu sur terre, où leur volonté ne relève que de lui. Si on le pressait, au lieu de dire Dieu, Machiavel dirait certainement la fortune, mais, en pratique, il n'y a pas de différence. Il n'y a pas davantage à pressentir ce qu'il n'avance pas en termes exprès. L'apologiste analyse les prétentions des rois sans réflexion, sinon qu'en attendant le jugement de Dieu, ils agissent « par provision ». Leur autorité exorbitante l'amène à rechercher ce qu'ils sont pour disposer d'un privilège aussi redoutable. Ce sont des hommes-dieux en apparence; en pratique, ce sont quelquefois des démons et des tyrans. Ils n'en sont pas plus heureux. Si on vit sous leur domination, ils sont, de leur côté, esclaves du pouvoir. Selon l'expression de Sidoine Apollinaire, « les rois sont gouvernés par le désir de la domination ». On accordait jadis la royauté à la vertu, au mérite, à la beauté; elle est devenue héréditaire partout

¹ Discours sur la première décade de Tite-Live, I, 1.

où les hommes se laissent gouverner. Cependant leurs domaines héréditaires suffisent rarement aux princes. Le prince est un être particulier et redoutable : « Comme si la force ou l'ambition lui donnaient autant de droit sur les terres d'autrui que le hasard ou la bonne fortune lui en ont acquis dans les siennes, le faisant naître roi avant qu'il le sache, et le récompensant avant que de l'avoir mérité », il marche sans peur et sans remords à l'accomplissement de ses desseins. La fortune est aveugle : elle décerne des couronnes à qui ne les a pas gagnées; elle n'accorde que des lauriers et des fleurs, qui sont fanés en quelques heures, à ceux qui vieillissent dans la tâche de conserver l'État et n'obtiennent que l'ombre de la récompense due à leurs travaux. Or, puisqu'il en est ainsi à l'intérieur des États, pourquoi en serait-il autrement à la frontière? Mon Dieu! Moïse a conquis la terre promise à la pointe de l'épée sans en être repris par l'Écriture; il n'y a pas de pouvoir qui n'ait commencé par la conquête.

Ce n'est pas Machiavel, au moins, qui tient ce langage; c'est l'apologiste qui prend sa théorie à celle de l'auteur du *Prince* et donne carrière à sa verve ironique. Machiavel ne nie pas cette théorie, mais il ne la fait pas. C'est un positiviste, qui trace les règles du succès dans la matière, sans s'attarder à le justifier. Il va jusqu'à nier que toute conquête soit non légitime, car Machiavel ignore ce que le mot peut signifier, mais honorable. Il cite l'exemple d'Agathocle à Syracuse. Agathocle avait de l'habileté, du courage; il a été amnistié par le succès. Machiavel ne l'amnistic pas. Il a comme le sentiment que l'intérêt général donne au succès une consécration. Le bonheur à lui tout seul n'en est pas une; celui d'Agathocle ne l'empêche pas d'être resté, dans l'histoire, le type d'un scélérat sur le trône. « La brutale cruauté d'Agathocle et sa nature inhumaine, accompagnées d'infinis autres vices, dit Machiavel ¹, ne permettent point qu'il soit mis au nombre des princes vertueux et magnanimes. » Qu'on dise maintenant que Machiavel enseigne que tous les moyens sont bons. Il ne l'enseigne pas là, pourrait-on répondre à son apologiste, mais il enseigne ailleurs en propres termes que la fin justifie les moyens. La langue lui aura fourché.

Quoi qu'il en soit, une conquête qui veut être acceptée comporte la prudence, la raison. « Véritablement, dit Machiavel ², c'est chose naturelle et ordinaire que de désirer étendre ou amplifier ses limites, et quand les hommes le peuvent et l'entreprennent,

¹ *Le Prince*, ch. VIII.

² *Ibid.*, ch. III.

ils en sont grandement louables, ou pour le moins non repris; mais s'ils ne le peuvent et néanmoins l'entreprennent à tout heurt, là est le blâme, l'erreur et la témérité. » Il est aisé, selon l'apologiste, d'incriminer ici Machiavel, de prétendre qu'il fait du succès la mesure de la justice. Qu'on y réfléchisse cependant; il n'invente rien, il se contente d'enregistrer ce qui arrive et ce qui obtient l'assentiment général. Il ne dogmatise pas : il raconte; c'est la pensée courante du seizième siècle. C'était également celle du dix-septième; c'est celle d'aujourd'hui. Machiavel possède l'art d'aller saisir dans la conscience de chacun ce qui s'y trouve, afin de l'étaler au soleil. Qu'on s'en prenne à soi-même, non à lui. Si l'on est de cet avis, et si on le manifeste par ses paroles, par sa conduite; si la race humaine est faite ainsi, considère le succès comme une preuve, et le bonheur comme la justice, la faute n'en est pas à Machiavel. Il n'est pas l'auteur de la nature; il l'observe et dit ce qu'il découvre en elle, sans la juger; juger n'est pas son fait. Il est constant que, dans son procédé, le fait coïncide avec le droit, l'utile avec ce qui est juste. C'est l'axiome antique : *Quidquid valde utile est, id fieri honestum etiamsi antea non videretur*, ce que l'apologiste traduit en ces termes : « Les princes n'ayant rien que ce qu'ils ont usurpé, les plus forts font la loi aux plus faibles et prennent ce qui est à leur bienséance, parce qu'ils croient juste ce qui est utile et que les États n'ont d'autre objet que leur propre conservation au préjudice de celle de leurs voisins. Salomon, qui avait la pratique aussi grande que la théorie, et qui, dans ses écrits, n'est point sujet au désaveu, comme il l'a été en quelques-unes de ses actions, dit « que la grandeur et la « dignité d'un roi paraissent au grand nombre et à la grande quan- « tité de son peuple et de ses sujets; et que la honte et l'ignominie « d'un prince viennent du petit nombre de ses sujets ¹. »

Il y a une dose considérable d'ironie dans l'abondance de ces raisons. Au fond l'auteur de l'*Apologie* est l'ennemi intime de Machiavel, du politicien et de la politique. Il est de l'école des moralistes qui professent que la sagesse consiste à vivre loin du monde, afin de n'être ni le mouton ni celui qui tond sa laine; mais il se place comme il peut dans son rôle, sauf à laisser échapper de temps en temps une interjection attestant qu'il n'est pas dupe.

A propos de la citation empruntée tout à l'heure au livre des *Proverbes*, il observe que le Jésuite Sà, en ses notes sur ce passage, l'a accommodé à l'opinion de Machiavel, disant : « La honte

¹ « In multitudine populi dignitas regis et in paucitate plebis ignominia principis. » (*Proverbes*, xiv, 28.)

d'un prince est de ne savoir pas, par sa sagesse, augmenter son royaume¹. »

Machiavel est donc dans la pure tradition de l'Écriture. Est-ce que Moïse n'a pas dit au peuple d'Israël : « Tu pilleras pour toi et tu mangeras le butin de tes ennemis que l'Éternel ton Dieu t'aura donné » ? Tacite offre le même enseignement : *Id in summa fortuna aequius, quod validius et sua retinere privata domus, de alienis certare regiam laudem esse...*². « Garder ce qu'on a est le propre d'un père de famille; mais conquérir le bien d'autrui, c'est l'honneur et la gloire d'un prince. » Il n'y a pas besoin de forcer le sens de Tacite, c'est sa pure doctrine; Machiavel est son élève. Ce n'est pas qu'il le prétende, mais il n'y a pas un point essentiel dans le *Prince* ou dans les *Discours sur Tite Live* qu'on ne retrouve dans Tacite. Tacite est son maître ordinaire. Il n'en a pas la réputation. Cela tient à deux choses : la première qu'on n'entend guère Tacite; la seconde qu'il n'a pas la crudité de Machiavel. Là où celui-ci scandalise, on admire Tacite, qui bénéficie du proverbe que la langue latine est tolérante. Le droit de conquête, il faut bien le dire aussi, est, de toute antiquité, une maxime banale. Quand les Romains demandent aux Gaulois, dans Tite Live, de quel droit ils pillent l'Étrurie, les Gaulois répondent que leur droit pend à la pointe de leur épée, que tout est au plus fort. Ce n'étaient pas les Romains qui auraient pu faire une objection là-dessus. Aussi ne manquent-ils pas de se taire : ils sont convaincus. Le moraliste Sénèque, avec l'humeur stoïque et sereine qu'on lui connaît, professe³ que tout ce qui ne peut résister par la force devient légitimement la proie du premier venu. Sénèque est un politicien sans beaucoup de scrupule, et il en avait encore moins en pratique que dans ses œuvres. Par quels prodiges de morale as-tu acquis dix-sept millions? lui demandait le délateur Suilius. Ces dix-sept millions gênaient Sénèque plus qu'il ne veut en convenir. Après avoir cité l'exemple d'Auguste⁴, qui aspire à se retirer du pouvoir sans y parvenir, Sénèque montre combien il est

¹ *Ignominia principis quia nescit prudentia augere imperium.* (Sà, *hist.*) Le P. Sà, de la Compagnie de Jésus, et Portugais d'origine, était renommé au seizième siècle par son savoir et son éloquence. Il est mort à Arona, au diocèse de Milan, en 1596. Le pape Pie V l'avait chargé de participer à l'édition de la Bible, ordonnée par le Concile de Trente. On a de lui des scholies sur les quatre évangiles, des notes sur l'Écriture sainte et des aphorismes à l'usage des confesseurs. La citation de Machon est prise dans les notes sur l'Écriture sainte.

² *Annales*, XV, 1.

³ *De la colère*, II, ix.

⁴ *De la brièveté de la vie*, §§ 3 et 4.

difficile aux princes d'en descendre : *Cupiunt interim ex illo fastigio suo, si tuto liceat, descendere*; oui, s'ils le peuvent sans risquer leur vie. Lui-même ne put quitter ses millions sans en mourir, quoi qu'il ait essayé.

Mais si, aux yeux des moralistes, on peut être obligé quelquefois de restituer des biens privés, acquis d'une façon douteuse, les princes ne sont pas obligés de restituer ce qu'ils ont pris. L'apologiste de Machiavel est de cet avis. Il invoque des autorités, celle de Mathieu¹; celle d'Ennodius, qui dit à Théodose : « Tout ce qui n'augmente pas l'empire te semble le diminuer »; celle d'Isocrate, qui compare les États à des animaux qui cessent de vivre quand ils cessent de croître. Il y a une autre raison : les princes ne prennent pas pour eux personnellement. Afin de rendre ce qu'ils ont pris, ils seraient obligés de dépouiller leurs sujets.

L'amertume de l'apologiste n'est pas moindre dans l'examen de la seconde maxime : Que Machiavel conseille aux princes d'entretenir des divisions et des séditions parmi ses sujets dans l'intérêt de l'État.

Selon Machiavel, ceux qui se plaignent des séditions arrivées à Rome sous la république se plaignent de la liberté qui y régnait, et qui n'a pas été inutile à la grandeur romaine. Certes, oui, il y eut des émeutes; elles n'ont pas été préjudiciables au bien commun. De quelle manière? Il faut que la colère du peuple puisse s'écouler, que l'ambition de quelques-uns soit quelquefois satisfaite. Eh! sans doute. Cela trempe les caractères, quand on n'en meurt pas; cela augmente la vitalité d'une nation. De fait, la plupart des institutions romaines sont nées de l'émeute. Est-ce là conseiller la sédition, comme le prétend Gentillet? demande l'apologiste. Non; Machiavel en montre des effets qui ont été bons. Les dissensions de la plèbe et du patriciat ont eu celui-ci, de fortifier chacun des deux ordres, d'entretenir entre eux et dans l'État une émulation salutaire. La sédition, à Rome, a eu les avantages qu'ont, en hiver, le vent et la pluie sur la végétation et jusque sur la santé de l'homme. Le vent et la pluie font monter la sève chez les plantes; le froid purifie le sang. Cependant, loin de conseiller la sédition, Machiavel veut qu'on la réprime au besoin par la violence. Ce n'est pas par la violence qu'il importe de commencer. La douceur est préférable, ainsi que de bonnes raisons, la persuasion, les moyens de Virgile :

Tunc pietate gravem et meritis si forte virum quem
 Conspxere, silent, arrectisque auribus adstant.

¹ *Remarques d'État* : Mathieu a joui au dix-septième siècle d'un crédit considérable.

« Qu'à ce moment se présente un homme respecté par sa piété et par son noble caractère, on se tait et on l'écoute, l'oreille attentive. » Cela ne suffit pas toujours. Alors seulement, on peut recourir à la force. Ceci est un lieu commun. Ce n'est pas ce qu'on reproche à Machiavel : on lui reproche de conseiller la cruauté (Maxime IV). Sans doute, il conseille la cruauté, un petit mal en vue d'un grand bien. Il excuse Romulus d'avoir tué son frère Rémus, d'avoir consenti au meurtre de Titus Tatius Sabinus, son collègue au pouvoir. « Quant à moi, dit-il, je serais bien d'opinion que de tels actes n'étaient pas bons, à les prendre simplement, mais qu'il faut regarder à quelle fin il les faisait ; car c'est une maxime générale et certaine qu'il n'est pas possible de commencer une république, ni d'y mettre entièrement nouvelle police, s'il y a plus d'un entrepreneur qui s'en mêle. Il faut qu'il n'y ait qu'une personne et qu'un seul esprit à tout faire, régler et disposer. A cette cause, le fondateur qui aura le cœur bon, qui ne tendra pas à ses fins, mais au profit et à l'utilité de sa république, qui ne cherchera à élever ni lui ni sa maison, mais son royaume seulement, tâchera, s'il est sage, de gagner l'autorité totale et ne sera jugé digne de répréhension aucune s'il fait quelque exploit extraordinaire pour y parvenir. »

C'est le théorème éternel de Machiavel, celui de la dictature ou, si l'on veut, de la monarchie pure, qui ne lui paraît pas moins propre à fonder les États qu'à les conserver. Il se couvre des noms de Moïse, de Lycurgue, de Salomon, qui ont gardé la plénitude du pouvoir afin de n'être pas gênés dans l'exécution de leurs projets. Si l'exécution de ces projets exige qu'on verse un verre de sang de plus ou de moins, ceci est une bagatelle. Le tout est que l'État vive et prospère. Machiavel est partisan de la théorie dite des grands hommes. La civilisation est l'œuvre de quelques-uns. Ceux qui font les lois n'en ont point à suivre ; ils ont le droit d'être jugés par d'autres règles que les règles communes. Si on voulait leur appliquer les règles communes, il n'y en a pas un d'entre eux qui ne puisse être considéré comme un scélérat. Alors qu'on ferme le livre de l'histoire, qu'on arrache du cœur de l'homme l'estime et l'admiration que le génie lui inspire. L'amour des grands hommes est un sentiment au-dessus des ratiocinations d'une critique hybride et sans portée.

Mais en dehors de l'invincible attrait qu'ils possèdent, les grands hommes ont de quoi faire taire l'envie, car l'envie se rejette volontiers du côté de l'utile. Eh bien, l'utile, lui aussi, est l'œuvre des grands hommes ; ici l'apologiste vient au secours de Machiavel : il lui tend des textes : « Tout ce qui est utile devient honnête, dit

Cicéron ¹, lors même que cela ne semblerait pas ainsi auparavant. » Sénèque et dix autres témoignages autorisés viennent au secours de Machiavel, qui ne les connaissait pas : qu'on les confonde tous dans un anathème commun. Le génie du Florentin lui a fourni des arguments pareils aux leurs, par un mystère qui a l'air de répugner au sens commun, qui est pourtant une loi naturelle. Il y a une justice supérieure qui n'obéit pas aux lois ordinaires, et en vertu de laquelle les sociétés vont à leur fin qui est de vivre.

L'examen de la cinquième maxime : Qu'il faut suivre la religion par raison d'État, est le principal objet que poursuit l'auteur de l'*Apologie*, comme il l'annonce dans sa préface.

Nous avons eu déjà l'occasion de citer une distinction faite par Nicole, qui la tenait de Pascal. Elle est ici le fondement de la discussion ; c'est qu'il y a dans l'homme l'état d'innocence et l'état de péché. Il n'y a pas, observe Nicole, une vertu politique qui ne soit opposée à quelque vertu chrétienne. La légitimité de l'état politique et des maximes qui dirigent la politique est un fruit du péché, de la chute. L'état politique est légitime, parce que la nature est corrompue, que l'homme est devenu méchant, en un mot. La politique est la police de ses mœurs dégénérées. *Homo homini lupus*, c'est à cela qu'il convient d'aviser d'une manière empirique. Au fait, c'est la philosophie de Richelieu, de Mazarin, de Louis XIV, comme de Machiavel et de Hobbes ; le motif de cette vaste organisation monarchique qui fut l'ancien régime et qui fut la leçon donnée à l'Europe par les événements du seizième siècle. L'auteur de l'*Apologie* n'a pas d'autre objectif. Il ne considère pas la religion prise en elle-même, mais comme institution sociale et auxiliaire du pouvoir dans le gouvernement de la société. Machiavel pose en principe que la religion, que ce soit le christianisme ou une autre, est le meilleur appui de l'État : « Quiconque, dit-il, — nous prenons la traduction de Machon, — veut maintenir un État en son entier doit sur toute chose penser de la religion qu'elle ne se passe pas et que peu à peu ne vienne en non chaloir ; car le signe qu'on peut avoir de la perte d'un pays, c'est quand on voit que Dieu s'y oublie et son service... Plût à Dieu que les princes chrétiens en fissent ainsi ; j'entends qu'ils gardassent bien leur religion telle qu'elle leur fut premièrement donnée. Leurs États se porteroient un peu mieux qu'ils ne sont. Vraiment, c'est un mauvais signe, pour eux, de voir que les contrées les plus prochaines de l'Église romaine sont celles qui ont le moins de religion ². »

¹ « Quidquid valde utile est, honestum fit, etiamsi antea non videretur. » (*De officiis*, III.)

² *Discours sur Tite Live*, I^{er}, XII.

Jamais, remarque l'apologiste, l'accord n'a été plus unanime et plus complet que sur ce point. Il n'y a pas de sujet non plus qui soit de nature à causer autant de bien ni autant de mal que la religion. Il n'y a point de nation, au témoignage de Cicéron, qui n'ait pas de religion ¹. Le consentement à l'existence de Dieu est universel comme la religion. « Mais, pour savoir, dit l'apologiste, qui a la meilleure, la plus pure, la plus sainte, c'est ici que les haines, les guerres, les persécutions, les martyres et les cruautés trouvent leur sujet, et la cause générale de tous les désordres de la terre. Chacun combat pour la sienne; personne n'épargne ni son bien, ni son rang, ni sa vie pour la faire valoir. On met ici le souverain bien pendant la vie et le repos de confiance dans la mort, et l'on croit mériter le ciel pour avoir disputé qui en aurait le plus de connoissance, et qui seroit celui qui l'iroit embrasser le premier et le plus dévotement. Sur cette vérité non contestée, il faut tirer cette conséquence infaillible que la religion est le plus commun, le plus certain, et le principal appui de l'État. »

Il s'agit donc de démontrer, « 1° que la religion est l'appui des États; 2° que le mépris de la religion en est la ruine, 3° que la religion tient les sujets dans le devoir; 4° qu'il n'appartient pas aux princes d'en juger ni de vouloir la réformer; 5° que les princes chrétiens ont moins de religion que les païens en ont eu; 6° qu'elle se corrompt de plus en plus au lieu d'augmenter.

L'apologiste n'est pas théologien; il considère la religion au point de vue politique. Or le pouvoir, les lois et l'ordre intérieur, dépendent d'elle. Platon l'avait enseigné; Plutarque appelle la religion le ciment de la société; Philon lui accorde le privilège d'être l'attrait le plus efficace, le lien le plus sûr de la bienveillance et de l'amitié; Cyrus lui attribue, dans Xénophon, le respect et l'obéissance de ses sujets. Elle est la source de la bonne foi et de la justice, au dire de Cicéron : « Elle n'est point contraire à la police, puisqu'elle est la police même. » Cet avantage qu'elle a n'aurait pas de succès aujourd'hui; mais les hommes d'État en ont toujours fait cas, et l'apologiste de Machiavel n'oublie pas de l'énumérer parmi les autres et il appuie dessus avec éloquence : « Et parce que les actions des hommes sont inconstantes, leurs résolutions vaines, leurs desseins suspects, et leurs lois incertaines et sujettes à désaveux, ceux qui ont apporté la religion parmi eux et qui en ont fait la base et le fondement de leurs États, les ont fait autoriser du ciel, quelque vertueux qu'ils aient pu être. » La religion légitime leur pouvoir.

¹ « Nulla gens est, neque tam serva, quæ non, etiamsi ignoret qualem Deum habere deceat, tamen habendum sciat. » (*De legibus*, I.)

Quant à la ruine des États, qui serait un effet du mépris de la religion, cela résulte par voie de conséquence de ce qui précède. Les raisons de l'apologiste scandaliseraient la libre pensée moderne. Il vaut mieux ne pas insister. Au fait, la religion tient les sujets dans le devoir et c'est une autre pierre d'achoppement. Le respect du pouvoir n'est guère plus un besoin de la politique, quoique prétende Sénèque que sans ce respect l'homme est le plus indomptable des animaux ¹. L'apologiste de Machiavel, qui n'a pas prévu le droit à l'insurrection, ne consent pas à priver le pouvoir du respect : « Ce remède, dit-il, est louable, légitime et glorieux ; c'est le plus doux et le plus puissant de tous ; c'est l'unique qui n'est point contrôlé et le plus universellement approuvé. Ceux même qui le méprisent lui obéissent. Et si l'intérieur dément l'extérieur, qu'importe au prince ? Il n'est pas responsable de nos pensées, c'est assez qu'il soit obéi. » Sans contredit ; le pouvoir civil n'a de prise que sur notre corps et sur nos actes ; à Dieu seul appartient le gouvernement de la conscience. Il n'y a que lui qui la connaisse. D'ailleurs, le mal qu'on pense du pouvoir lui est indifférent.

L'apologiste de Machiavel parle ici du pouvoir au point de vue de l'utile, non de sa conviction. Celle-ci perce malgré lui. A le lire, on découvre sans effort que le pouvoir est un métier brutal. Le métier de dompteur d'hommes n'est point son idéal. Il y a en lui le mépris très hautain qui aime à distinguer entre la grandeur naturelle et la grandeur d'établissement. Le prince a la grandeur d'établissement ; mais ce n'est pas elle qui a les préférences du commentateur de Machiavel : il la salue ; il n'est pas nécessaire qu'il l'estime. Et puis, il rêve aux croyances religieuses un rôle plus élevé que celui de collaborer avec la police. La fonction de servir l'État n'est pas celle à laquelle il destine la religion ; mais enfin elle peut servir à cela. Il ne lui répugne pas de le constater.

Le côté faible de la défense de Machiavel est la maxime VI² : « Qu'il faut accommoder la religion à l'État pour le bien et la conservation d'iceluy ». L'auteur a démontré tout à l'heure que les princes n'ont pas le droit d'intervenir dans les choses de la religion, qu'il leur est interdit d'en juger et de vouloir la réformer. Il suit de là qu'ils n'ont pas le droit non plus de l'accommoder à leurs desseins : ce serait une profanation. Aussi Machiavel a-t-il vu l'argument qu'on en pourrait tirer contre lui. Il a soin de ne mettre en scène que la religion des Romains. La religion catholique

¹ « Natura est contumax animus humanus et in contrarium atque arduum nitens. » (*De la clémence.*)

² *De l'Apologie.*

a l'air d'échapper à sa théorie. Elle n'y échappe pas. Son emploi à des buts politiques est dans la pensée de Machiavel. Cependant il ne l'indique pas d'une manière formelle; il se borne à décrire ce qu'ont fait les anciens.

Il s'agit de la question des auspices que Machiavel affirme avoir été le ressort de la politique romaine à l'intérieur. Cicéron, Tacite, Montesquieu et de Maistre sont de cet avis. Mais il résulte du témoignage de Cicéron et de Tacite que la religion des Romains, comme dit l'apologiste, « estoit plus de police que de devoir », ce qui n'est pas le cas de la religion chrétienne. Si l'on essayait de l'accommoder à la raison d'État, le défenseur de Machiavel avoue qu'elle ne serait plus que la police des pensées des hommes, comme l'État est la police de leurs actions. Donc, s'il y a une occasion d'accuser Machiavel d'impiété, c'est, à coup sûr, celle-ci. Est-ce à tort qu'on lui reproche d'être « le maître de l'impiété, l'horreur du monde, l'ennemi de Dieu et de ce qui le regarde? » L'avocat de Machiavel biaise. Il cherche à établir que, depuis l'origine des sociétés, ceux qui ont dirigé les États ont agi comme si Machiavel avait raison. Ils ont obéi à la raison d'État; ils n'ont pas argumenté; ils se sont conduits d'une façon purement empirique. Or Machiavel est un empirique: il ne juge pas, il expose ce qu'on a fait. Ce n'est pas un théologien; il n'entend pas toucher à la religion chrétienne prise en elle-même. Le sujet est hors de sa compétence; il est également hors de l'objet qu'il poursuit. Quand il parle d'accommoder la religion à l'État, d'en faire un instrument de pouvoir, un instrument de règne, il fait allusion aux sentiments religieux du vulgaire: « Il ne faut pas être grand théologien ni grand politique, dit l'apologiste, pour connaître et savoir que Machiavel accommode ici la religion aux esprits bas et grossiers de la populace, pour ne pas les obliger à davantage qu'ils ne peuvent, sachant bien qu'ils ne sont pas capables d'une plus pure et plus relevée, qu'il n'y a rien en eux qui ne soit altéré et corrompu et qu'ils ne se laissent conduire que par l'erreur et l'opinion commune et non par la vérité la plus saine et la plus entière. » Eh! dit Machiavel, les généraux romains qui consultaient les auspices avant de livrer bataille ne croyaient pas aux auspices; ils savaient ce qu'en valait « la marchandise ». Néanmoins, ils ne voulaient pas heurter la foi populaire. Machiavel rend hommage à leur habileté. Les croyances populaires ne lui inspirent pas de mépris. Il en professe, au contraire, le respect; mais il les emploie comme instruments politiques. « Et s'il semble dire qu'il faut suivre indifféremment toutes sortes de religion, il ne méprise pas la bonne pour cela; mais seulement dans une nécessité d'État aussi

permise que la politique, il conseille au prince de s'accommoder à l'humeur de ses sujets. »

Ce commentaire, quoi qu'il vaille, traduit exactement la pensée de Machiavel.

IV

Le souffle qui anime l'*Apologie* est un grand souffle; il n'y en a pas de plus puissant dans la littérature française de la période qui s'ouvre. Il n'a pas l'ampleur de celui de Bossuet; il est plus aigu; la pensée a autant d'énergie et plus de solidité, une indépendance absolue. Elle n'est pas même contenue par la foi, qu'elle écarte quelquefois sous le spécieux prétexte que la politique n'est pas de son domaine. Le fond est triste. Ayant à expliquer cette tempête du monde qui est le champ des passions et des intérêts, l'écrivain ne découvre de refuge que dans le principe d'autorité. Il est d'accord avec les tendances du moment; mais c'est un pis aller qu'il n'accepte pas sans remords. Dans l'effort qu'il met au service de la raison d'État, l'ironie déborde; entre le dédain qu'il éprouve et la nécessité de pourvoir à l'ordre public, il hésite souvent. Son éloge du pouvoir, comme remède aux maux de l'anarchie, dégénère constamment en satire; il est vrai qu'il se reprend aussitôt. Il résiste à l'entraînement de ses instincts au profit de l'opinion qui règne et de la tâche qu'il s'est assignée. On découvre sans peine que Machiavel est un démon sinistre qui l'obsède malgré lui. Mais quoi? il a raison; il n'y a pas moyen de se dérober à cet observateur sans illusion. L'apologiste est de la famille de Hobbes qu'il méprise sans le nommer; mais il ne peut échapper à la vision de Hobbes; l'homme est une bête dangereuse qui a besoin d'être menée avec une verge de fer. Il a sous les yeux les spectacles de la guerre de Trente ans, de la politique à outrance de Richelieu, les clameurs de la révolution d'Angleterre; il est, en quelque sorte, effaré; il n'a guère d'espérance. On dirait parfois qu'il envie la destinée de ceux qui sont morts; il répéterait volontiers les paroles de Shakespeare: « Pleurez-moi seulement au moment où la cloche tintera pour dire que je vais loger avec les vers... oubliez-moi et ne répétez point ce pauvre nom de Shakespeare. » Son opinion est celle d'un homme qui a une maladie nerveuse plutôt que celle d'un homme d'État.

Ceux-ci ne professent pas. Certes, le chaos dans lequel la société européenne se débat et dont la Fronde est le couronnement français les touche. Mais ils ne crient pas dans un livre que Machiavel est un grand homme, que ses idées noires sont un fruit de l'ex-

périence, que ses moyens, si entachés qu'ils soient de cruauté, de ruse ou de mauvaise foi, sont des moyens nécessaires, que son parti pris de ne voir que des gouvernants et de négliger les gouvernés est un procédé royal. Ils laissent ces disputes à ceux qui parlent dans une chaire ou écrivent des pamphlets ; ils se compromettraient. Ils se contentent de consulter Machiavel et de l'admirer sans en souffler un mot. A leur avis, Machiavel veut être jugé comme on fait de la diplomatie, à huis clos. Que d'autres le condamnent ou l'absolvent, ils n'en ont cure. C'est le praticien qui les attire, celui qui peut leur inspirer un motif de conduite. Ils disent comme Bacon : « J'ai cru plus convenable de suivre la vérité effective de la chose que des opinions d'imagination. » Leur mesure, à propos de Machiavel, est celle de Hugues de Lyonne, successeur de Mazarin au ministère des affaires étrangères de France, et qui écrit de Fontainebleau (30 juin 1661) à Conring¹, auteur de trois volumes in-folio dirigés contre Machiavel : « Quant à Machiavel, que vous avez choisi pour le combattre, vous tirerez honneur de la grandeur de l'adversaire. Votre candeur ne lui enlève rien, et vous vous montrez en cela bien différent de tous ceux qui, toutes les fois qu'ils veulent représenter un homme abominable, ont coutume d'offrir le *Prince* de Machiavel, qu'ils vous donnent pour uniquement nourri d'un mépris obstiné de la probité et de toutes les lois, d'une connaissance de toutes les ruses perfides et d'une perfidie acquise par une longue habitude, *ce qui certainement ne fut pas sa pensée*. » Lyonne cache une leçon sous des fleurs. Le pédant Conring aurait pu s'acharner davantage contre Machiavel ; il ne l'a qu'égratigné. Le ministre de Louis XIV accepte qu'on mette son nom en tête du livre de Conring. Celui-ci espère que le nom de Lyonne le protégera contre les injures ; il sera là comme des insignes à la porte d'une bonne maison. « Je veux bien, déclare Lyonne, mais ce n'était pas la peine ; les bonnes choses valent par elles-mêmes ; votre renommée et vos ouvrages vivront dans l'éternité des temps. » Lyonne se moque de lui agréablement.

L'opinion de Lyonne est provoquée. En général, les diplomates

¹ Conring (Hermann), en latin Conringius, érudit allemand, né en 1606, à Norden (Ost-Frise), mort en 1681. Il professait à Helmstaedt la physique, la philosophie, la théologie, la médecine, le droit et quelques autres sciences. Il a laissé des *Opera omnia*. (7 vol. in-folio, Brunswick, 1730) qu'on ne lit plus et qu'on n'a pas beaucoup lu de son vivant, quoiqu'il eût une vanité peu commune. On lit, en effet, dans sa dédicace à Lyonne : « Quoique j'engage un si grand combat en présence de l'univers et non entre les murailles d'une seule maison ou dans l'enceinte d'une seule ville, etc. » Il figure parmi les gens de lettres pensionnés par Louis XIV, pour une somme annuelle de 900 livres.

et les princes se taisent sur le compte de Machiavel. Parmi les contemporains de Lyonne, il convient néanmoins d'excepter la reine Christine de Suède, bien que ses notes ne fussent pas destinées au public. La reine de Suède, qui mourut à Rome en 1689, s'était fait envoyer en Italie un exemplaire de la traduction du *Prince*, par Amelot de la Houssaye, que Villari a retrouvée couverte de remarques de la main de Christine ¹.

Les souvenirs attachés au nom de la fille de Gustave-Adolphe donnent un intérêt piquant à ces réflexions faites, sans arrière-pensée du côté de l'opinion, par une femme à qui plusieurs de ceux qui l'ont connue de près ont accordé du génie, et reproduites *in extenso* par le nouvel historien de Machiavel ². Christine a surtout des qualités d'apparat. Ce n'est pas qu'elle n'eût une supériorité réelle, mais elle a trop vécu dans l'intimité des gens de lettres. Elle en a pris les sentiments et les idées, peut-être aussi avait-elle désappris son métier de reine. Quand elle écrit sur Machiavel, elle n'est plus aux prises depuis longtemps avec les difficultés pratiques du pouvoir. Au moins, elle n'a pas acquis de scrupules, mais là, où, si elle avait eu à prendre une décision, elle l'eût prise jadis dans le sens indiqué par Machiavel, elle hésite, partagée qu'elle est entre la raison d'État qui la sollicite d'un côté, et sa raison d'héroïne qui l'attire de l'autre. Et puis ce sont toujours les deux morales qui sont en présence, celle des moralistes, qui est la morale privée, et celle de l'intérêt commun, qui en diffère un peu. « Qui a le succès a l'honneur », dit Commines; mais Christine a lu Épictète, vécu auprès de Descartes. Ayant à juger le *Prince*, elle est un peu dans la situation de l'âne de Buridan.

Cependant ses notes, inédites en France, méritent d'être connues, du moins en substance. Elles sont datées de 1684 et tiennent vingt-sept pages dans l'ouvrage de Villari, qui a dû placer en regard le texte auquel elles se rapportent. La traduction d'Amelot de la Houssaye est plutôt une paraphrase qu'une traduction. Dans la préface, il cite l'*Ambassadeur* de Wicquefort, qui s'exprime en ces termes au sujet de Machiavel : « Il dit presque partout ce que les princes font et non ce qu'ils devraient faire. C'est donc condamner ce que les princes font, que de condamner ce que Machiavel dit, s'il est vrai qu'il dit ce qu'ils font ou, pour parler plus juste,

¹ L'exemplaire de la reine de Suède est de l'édition d'Amsterdam, 1683, Il appartient au professeur E. Minacci, qui l'a communiqué à Villari, et l'a autorisé à reproduire les observations marginales de Christine, écrites dans un français un peu suédois. Le P. Theiner, consulté, a reconnu qu'elles étaient autographes.

² Villari, *Machiavelli e i suoi tempi*, t. II, Appendice.

ce qu'ils sont quelquefois contraints de faire. » A cela, Christine répond en demi-français : « Wicquefort se trompe. Machiavel n'a dit ni ce qu'ils font ni ce qu'ils devroient faire, mais il a dit ce qu'ils voudroient faire. Plusieurs princes ont envi d'être contraints qui le sont moins qu'il ne pense. » Wicquefort continue : « L'homme, dit-il dans le chapitre xv de son *Prince*, qui voudra faire profession d'être parfaitement bon parmi tant d'autres qui ne le sont pas *ne manquera jamais de périr*. » — « Qu'importe, répond Christine, qui souligne ces mots : *ne manquera jamais de périr*. Cet héroïsme est plus commode à afficher sur la marge d'un livre qu'à pratiquer en effet. Wicquefort enseigne donc, après Machiavel, que le prince qui veut se maintenir au pouvoir, doit apprendre à n'être point bon ; par exemple, qu'il *ne doit pas tenir sa parole lorsqu'elle fait tort à son intérêt*. Christine observe qu'« il n'y a pas d'intérêt plus grand que celui de tenir sa parole ». Sans doute, si les hommes étaient bons, reprend Wicquefort, mais comme ils sont tous *méchants et trompeurs*, l'intérêt du prince est de savoir l'être aussi à l'occasion. Christine n'en convient pas. Elle accorde que tous les hommes sont méchants et trompeurs : « Cela suffit pour ne s'y fier pas, mais ne justifie pas ceux qui sont, comme le reste, méchants et trompeurs. » Il n'est pas besoin, dit Machiavel au prince, *que tu aies toutes les qualités que j'ai dites, mais seulement que tu paraisses les avoir. Tu dois paraître clément, fidèle, affable, intègre et religieux : en sorte qu'à te voir et à t'entendre, l'on croie que tu n'es que bonté, que fidélité, qu'intégrité, que douceur et religion*. Christine, qui souligne encore, déclare cette « maxime très sottise et très fautive. Ceux qui croyent tromper les gens se trompent fort ». Quant à la religion, s'il arrivoit par hasard que le prince n'en eût pas, « il auroit raison, dit Christine, de ne s'en vanter pas ». Ce n'est pas qu'elle lui conseille de feindre d'en avoir : « Il n'y a pas, dit-elle, de plus grands impies que les hypocrites. » Alors, d'ailleurs, il n'y a pas de remède, car « on ne paroît pas longtemps ce qu'on n'est pas ». L'intérêt de l'Etat ! l'intérêt de l'Etat ! répète Machiavel. Eh ! s'écrie Christine : « Il faut le connoître. » Machiavel est-il un impie ou un athée ? « On n'en jureroit pas. » Quant à ce qu'on a prétendu qu'il n'aurait pas osé dédier le *Prince* à Laurent de Médicis, du vivant de Léon X, Christine n'en croit rien : « On n'étoit pas, dit-elle, si scrupuleux en ce temps-là. » Cependant il a fait l'éloge des ordres de Saint-François et de Saint-Dominique. Christine n'estime pas qu'il l'ait fait de bonne foi : « Il n'en a pas dit tout ce qu'il en a pensé. »

Jusqu'ici Christine traite d'égal à égal avec Machiavel, c'est-

à-dire qu'elle le juge comme il veut être jugé, par des motifs politiques. Mais l'élève de Descartes ne tarde pas à reparaitre. Quand Machiavel professe que vouloir être loyal avec ceux qui ne le sont pas mène à la ruine, elle détourne la tête: elle doute que l'empire du monde vaille l'honneur; elle blâme les moyens employés par César Borgia dans les Romagnes, ou du moins elle avoue qu'il y en a de meilleurs. Au fait, conclut-elle en digne fille de Gustave-Adolphe, celui qui réussit toujours est la force des armes. Elle avoue néanmoins que César Borgia avait du génie et un caractère héroïque; elle admire Alexandre VI, qui avait également du génie et fut « un grand pape, quoi qu'on en dise ». La cruauté qu'on reproche à Machiavel ne l'effraye pas : « En politique comme en chirurgie, dit-elle, après l'auteur du *Prince*, le mal ne guérit que par le fer. »

Il y a, au chapitre iv du *Prince*, un curieux passage, où Machiavel est d'avis que la Turquie serait difficile à conquérir et aisée à garder une fois conquise, parce qu'il n'y a pas de grands, c'est-à-dire de féodalité, et que le sultan détruit, il n'y a plus qu'à prendre, un peuple sans chefs étant une masse impuissante. En France, au contraire, le roi vaincu, le pays reste à conquérir, parce qu'il y a des grands qui occupent les provinces, ont des sujets à eux, une puissance propre. Christine, qui n'a lu que l'histoire grecque, et l'histoire grecque est étrangère aux ressorts qui faisaient mouvoir le monde féodal, conteste l'assertion de Machiavel : « Le gouvernement de la France est celui de la Turchie, écrit-elle, mais en miniature. » Elle parle évidemment du gouvernement de Louis XIV, le seul qu'elle ait vu, et encore elle se trompe. Elle est tout à fait étrangère à ce fait immense qu'en Europe depuis l'organisation du régime féodal, il n'y a pas eu de guerre de conquête, c'est-à-dire la guerre romaine, parce que l'Occident, dont chaque parcelle était couverte de châteaux forts, était de fait un buisson d'épines inabordable. Venu au déclin de ce régime, Machiavel en avait mesuré la force défensive. La France du dix-septième siècle avait changé, sans que ce changement pût justifier l'énormité de ce qu'avance Christine : « Je tiens la France, écrit-elle, aisée à conquérir et pas difficile à conserver. » Quel est son moyen de conservation? Le voici : « Qui voudroit, dit-elle, établir sa demeure en France après l'avoir conquise, en viendrait aisément à bout. » Ce n'est pas sûr. La dynastie normande des Plantagenets, qui était une dynastie française par l'origine et dont les possessions en France lui étaient venues en grande partie par voie d'hérédité, n'a pu s'établir chez nous au quinzième siècle, malgré le génie d'Henri V de Lancastre.

Au fond, l'auteur du *Prince* et la reine Christine de Suède ne

sont pas loin de s'entendre. Ils sont l'un et l'autre autoritaires à outrance. La raison d'État est leur guide commun. Ils le sont même en matière religieuse, comme l'était Louis XIV quand il révoquait l'édit de Nantes au nom de l'unité politique du royaume. Lorsqu'il s'agit en particulier des croyances, Machiavel et Christine sont tout à fait d'accord, avec quelques dissentiments de détail néanmoins. L'idée d'imposer les croyances par la force leur semble une chose admise d'avance. Machiavel avait écrit : Il est aisé de leur — aux peuples — persuader une chose, mais il est difficile de les entretenir dans cette persuasion. Il faut donc mettre si bon ordre, que lorsqu'ils ne croiront plus, on les puisse faire croire de force. Christine apporte à cela quelque restriction : « On ne peut, dit-elle, faire croire les gens par force, mais on peut les forcer d'en faire semblant, et c'est assez. » Ce sont des dompteurs d'hommes. On peut forcer les hommes à croire, affirme l'un; non, répond l'autre : il suffit qu'ils en fassent semblant. Où Machiavel réclame la foi, Christine, à l'exemple de l'apologiste de Machiavel, se contente du respect. Machiavel s'appuie sur Sénèque : *Lex jubeat, non suadeat*. L'exemple est faux. Sénèque en a vue les lois civiles, non le droit intérieur, ce que les Pères de l'Église nomment « la liberté chrétienne ». Le principat tel qu'ils le conçoivent, renouvelé du césarisme romain tourne le dos au christianisme. C'est le bon plaisir de l'État aux yeux duquel l'individu n'est que de la matière gouvernable : ce n'est plus la raison d'État. Mais Machiavel n'en a pas souci. Ce n'est pas de son ressort; il ne considère que le pouvoir. Que le reste s'arrange comme il pourra. Encore ne décrit-il pas le prince, comme ses successeurs, les faiseurs d'*Institutions d'un Prince*. Il le suppose existant, le prend comme il est, en tire le parti qu'il peut, que ce soit un individu ou une assemblée comme le sénat romain ou le peuple de Florence. Il est le précepteur du pouvoir; il lui enseigne à lutter et à vaincre, sans se préoccuper de la cause dans laquelle il y a à lutter ou à vaincre. S'il autorise le prince à faire la conscience des sujets, cette conscience ne le regarde pas. Il est nécessaire qu'elle soit avec le prince. Il n'entend qu'ôter aux sujets « le plus spécieux prétexte qu'ils puissent avoir de lui refuser l'obéissance ». Il n'examine même pas si celle-ci est due ou non. Il suppose qu'elle l'est. Le tout à ses yeux est de supprimer un obstacle qui s'oppose à l'exercice du pouvoir. D'autre part, la religion, il le remarque, est le plus fort lien qui existe entre le prince et ses sujets. Il lui faut ce lien. Il ne peut plus s'en passer. Cela fait partie de son outillage politique. Naturellement Christine est charmée. Elle admire et appuie. Elle n'inventerait pas Machiavel, mais elle est contente de l'avoir.

Pourtant elle et lui n'ont pas le même tempérament. Il n'estime que l'habileté; il n'est pas sensible à la grandeur; il n'a pas une âme héroïque comme Christine, chez qui, il est vrai, cet héroïsme est une opinion plutôt qu'une vertu. Elle ne méprise pas l'habileté, elle en admet la valeur. Mais ce n'est pas avec de l'habileté qu'on la fait vibrer. Au contraire, le nom d'Alexandre la fait tressaillir. Machiavel écrit : « Alexandre le Grand était devenu maître de l'Asie en peu d'années. » Christine met en marge : « Six années ». Machiavel ajoute : « Tout cela considéré, on ne s'étonnera point de la facilité qu'eut Alexandre à conserver l'Asie. » — Comment! s'écrie Christine, « vous lui faites tort ». A cette affirmation de Machiavel, qu'il y a trois moyens de conserver une province conquise : la ruiner, s'y établir ou lui laisser ses institutions à condition de payer un tribut ¹, Christine observe que cette énumération est arbitraire.

En définitive, son commentaire est intéressant. Elle était bien douée. Sa vie, pleine d'aventures et de vicissitudes, lui avait acquis une supériorité rare chez les personnes de son sexe. Machiavel lui inspire des sentiments mêlés. Elle n'est plus jeune, il lui reste peu d'illusions. Peut-être le cas échéant, aurait-elle pu tenir le rôle de Catherine de Médicis. Encore est-ce douteux : elle n'a ni l'énergie cauteleuse, ni la perspicacité italienne de la mère de nos derniers Valois. Mais elle en a la hauteur d'âme et l'absence de préjugés. A une réflexion de Machiavel, que si une race royale vient à s'éteindre, on ne s'entend pas à en faire une autre, ce qui est un hommage indirect à la valeur du principe d'hérédité que Machiavel n'apprécie pas assez, parce qu'il n'existe pas en Italie, Christine objecte qu'il est dangereux de vouloir changer la forme du gouvernement. « Eh! dit Machiavel, il y a plus de vitalité dans les républiques; les souvenirs de la liberté, quand elle y a régné, n'y sauraient mourir. » « Bah! répond Christine, tout meurt en ce monde. » Le fait est que ce qui est arrivé à Florence aussitôt après la mort de Machiavel contredit son opinion à cet égard. Ni elle ni lui ne croient à la légitimité exclusive de n'importe quelle forme de gouvernement. Moïse, d'après Machiavel, a fondé une théocratie admirable. Cependant, Cyrus et d'autres, qui ont créé des sociétés différentes, sont aussi dignes d'admiration que Moïse, « qui avait un si grand précepteur ». Christine en convient et ajoute : « Tout est de Dieu de quelque part qu'il vienne. » Mais il y faut l'occasion, c'est la fortune qui la fournit aux grands hommes.

¹ *Le Prince*, ch. v.

L'estime des grands hommes, de l'occasion et de la fortune, est ce qui attire Christine. Ah! la fortune; c'est le secours de la fortune qui donne l'habileté, la vertu, le bonheur, la gloire. Eh bien, Agathocle n'a pas de gloire, dit Machiavel. Il en a, répond Christine; ses crimes « n'empêchent pas qu'il n'ait eu de la vertu et de la fortune ».

A la longue, le tête-à-tête de Machiavel et de la reine Christine produit une impression pénible. Ce sont deux séides du pouvoir, qui n'ont que lui en vue. L'auteur de l'*Apologie* est un autre homme. Si sous sa plume le principe d'autorité est nécessaire, si cette nécessité doit rendre indulgent sur les moyens auxquels le pouvoir est contraint d'avoir recours, au moins s'agit-il de procurer l'intérêt commun. Le pouvoir en est considéré comme l'instrument légitime, seulement à ce titre. Ce sont les gouvernés qu'on a en vue! Ici, on est en présence de deux maîtres d'armes qui disputent sur la meilleure façon de subjuguier les nations, afin d'en jouir comme d'une propriété privée qu'on exploite à son gré, dans un pur intérêt d'ambition et de gloire. Or c'est de la vie et du bien d'autrui qu'ils veulent s'emparer afin de s'en faire un patrimoine. Cela ne tarde pas à provoquer l'indignation. On se dit que ce sont des ennemis publics.

Combien est différent le point de vue de Bossuet qui, lui aussi, a cédé à la tentation de refaire le *Prince*. La pensée de Machiavel domine : elle domine le dix-septième siècle tout entier. Sa *Politique, tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*¹, est la traduction catholique de cette passion générale. Bossuet est au-dessus de l'intrigue, des moyens empiriques de Machiavel, qu'il ne proscribit pas; il ne s'amuse point à discourir sur la cruauté, à faire une théorie des conjurations, à épilucher les moyens de police qu'emploient les gouvernements. Sans doute, dira-t-on, il plane dans les cieux, il substitue l'imagination à la réalité! Non. Il est pratique, ne s'attarde pas aux détails, mais il met des principes là où Machiavel et ses disciples ne mettent que des faits. Bossuet se préoccupe d'appuyer l'idée monarchique sur des raisons tirées d'ailleurs que de l'utilité empirique. L'école machiavélique s'appuie sur cet axiome, que l'homme est méchant. Bossuet ne le nie ni ne l'affirme. De fait, il ne suppose pas que l'homme soit exclusivement bon; il préfère néanmoins le considérer sous ce jour-là, et ce qui le lui permet, c'est la conception élevée qu'il a de l'origine du pouvoir et de la royauté. Cette conception est restée

¹ 1 vol. in-4°. Paris, 1709. Bossuet était mort depuis cinq ans (12 avril 1704).

debout et n'est pas susceptible d'être contestée, parce qu'elle est fondée sur l'étude attentive de l'histoire dont il a une connaissance autrement profonde que Machiavel. Qu'il invoque l'exemple de Cyrus, de Lycurgue, de Romulus ou de César Borgia, Machiavel voit dans la fondation d'un Etat ou d'une société une œuvre de force secondée par l'habileté. Cette origine commune engendre le système de ruse et de violence propre à le conserver. Ce n'est pas là la vraie origine du pouvoir, dit Bossuet : le pouvoir a commencé par l'autorité paternelle. Il dérive de l'ascendant exercé par le père de famille sur les siens : « Dès l'origine du monde, Dieu dit à Ève et en elle à toutes les femmes : « Tu seras sous la puissance de l'homme « et il te commandera. » Adam tient Ève de Dieu ; il en tient aussi ses enfants : « L'un et l'autre tenoient de Dieu cet enfant et l'empire « qu'ils avoient sur lui. » Ceci est l'origine du pouvoir : « Dieu ayant mis dans nos parents, comme étant en quelque façon les auteurs de notre vie, une image de la puissance par laquelle il a tout fait, il leur a aussi transmis une image de la puissance qu'il a sur ses œuvres... De là nous pouvons juger que la première idée de commandement et d'autorité humaine est venue aux hommes de l'autorité paternelle. Les hommes vivoient longtemps au commencement du monde, comme l'attestent non seulement l'Écriture, mais encore toutes les anciennes traditions, et la vie humaine commence à décroître seulement après le déluge, où il se fit une si grande altération de toute la nature. Un grand nombre de familles se voyoient par ce moyen réunies sous l'autorité d'un seul grand-père, et cette union de tant de familles avoit quelque image de royaume. »

Alors le pouvoir prend un caractère différent de ce qu'il a dans Machiavel et les politiciens de son école. Ce n'est plus un privilège qu'on obtient par la force, par l'intrigue, qu'on conserve par la ruse ou la cruauté, qui ne se légitime que par les services qu'en tirent ceux qui y sont assujettis. C'est un droit naturel, le droit du sang, le droit du père sur son fils, sur sa femme, sur leur postérité comme premier ascendant. Cette origine familiale empêche qu'il ne soit une verge qui frappe et se fait obéir par la crainte. Le pouvoir venant de là est bienveillant de sa nature ; le père qui le possède a le devoir de protéger les siens, de pourvoir à leurs besoins plutôt que le droit d'en être servi lui-même et de vivre à leurs dépens. S'il est obligé de sévir, il le fait comme un père envers son fils, avec douceur et modération, sous l'empire de la nécessité. Nous voici loin du césarisme de Tacite et de Machiavel.

Mais Bossuet poursuit. Les documents sur lesquels il travaille ne sont pas déposés à la Bibliothèque nationale ; au fait, ceux de

Machiavel non plus. L'un et l'autre commentent la tradition. Outre les princes issus du droit paternel, il y a eu de bonne heure, dit Bossuet, des rois élus. C'est ainsi qu'Abimelech, fils de Gédéon, devint roi de Sichem. « Lequel aimez-vous mieux, dit-il aux habitants de Sichem, d'avoir pour maîtres, soixante-dix hommes, enfants de Jérobaal, ou de n'en avoir qu'un seul? Encore il est de votre ville et de votre parenté ». Les habitants de Sichem prirent Abimelech. Abimelech, en hébreu, signifie *mon père le roi*. Bossuet observe que les anciens peuples de la Palestine qualifient communément leurs chefs politiques par le nom d'Abimelech : « Les sujets se tenaient tous comme enfants du prince, et chacun l'appelant mon père le roi, ce nom devint commun à tous les rois du pays. »

Cette différence des rapports de souverain à sujet, dans la théorie de Bossuet et dans celle de Machiavel, change le caractère de l'autorité. Chez Bossuet, elle est sainte; elle se propose le bien-être des sujets, la protection de leur personne et de leur bien; dans Machiavel, elle a sa source dans l'ambition et ne songe qu'à elle-même et à sa conservation. Bossuet n'est pas hostile à la forme républicaine du pouvoir, que cette forme soit aristocratique ou démocratique. « Les formes de gouvernement, dit-il, ont été mêlées en diverses sortes, et ont composé divers États mixtes... Nous voyons en quelques endroits de l'Écriture sainte l'autorité résider dans une communauté. » Il constate sans juger. Cependant, à son avis, la monarchie est la forme de gouvernement la plus conforme aux instincts de l'homme : « Rome a commencé par là et y est enfin revenue comme à son état naturel. » La Grèce avait précédé Rome dans cette voie. Bossuet cite la maxime si connue d'Homère : « Le gouvernement de plusieurs est mauvais. » Sur le tard, un grand nombre de cités helléniques se sont organisées en républiques, gouvernements municipaux, incompatibles avec une domination étendue. On cite l'exemple de Rome à l'encontre de cette remarque : c'était une aristocratie qui a fait et conservé la république; quand elle a succombé, il a fallu avoir recours aux Césars et reprendre la forme monarchique. Les modernes sont dans le cas des anciens. Et Venise? Encore une institution aristocratique. La monarchie n'est pas seulement préférable par expérience, elle est un fruit de l'éducation : « Les hommes naissent tous sujets, dit Bossuet, et l'empire paternel qui les accoutume à obéir les accoutume en même temps à n'avoir qu'un chef. »

Mais le gouvernement monarchique, pour être le plus commun, pourrait n'être pas le meilleur. Bossuet remarque que c'est le plus opposé à la division, « qui est le mal essentiel des États et leur cause de ruine la plus commune ». Cependant des formes variées

de la monarchie, la monarchie héréditaire offre le plus d'avantages à ceux qui en jouissent; elle constitue un droit comme la conquête qui dure. Pour qu'une conquête devienne légitime « la possession paisible doit y être jointe ». La possession paisible implique le consentement tacite des populations. Il en est de même en matière d'hérédité : la possession paisible implique le consentement tacite des populations. Ce consentement tacite n'est pas autre chose que la souveraineté du peuple, qui est aussi ancienne que le monde et dont on a tort de vouloir faire une doctrine moderne. On n'a jamais gouverné sans le concours de l'opinion, quel que soit le mode de consultation en vigueur. La souveraineté du peuple existe donc de temps immémorial, dans des conditions appropriées aux circonstances. Imaginer qu'elle a son origine dans l'*Esprit des lois* de Montesquieu, ou dans le *Contrat social* de Rousseau, est une preuve qu'on est étranger aux études historiques. De sorte que la légitimité de la conquête et du droit d'hérédité a la même source. « On suppose, dit Bossuet, que la conquête a été suivie d'un acquiescement tacite des peuples soumis, qu'on avait accoutumés à l'obéissance par un traitement honnête » ; on suppose également que la non-résistance au droit d'hérédité est le résultat d'un honnête traitement et de la garantie des intérêts généraux. De cette manière, Bossuet arrive à des conclusions identiques à celles de Machiavel et de Hobbes, quoique son point de départ soit fort différent : *Homo homini lupus*, disent-ils de concert; non, dit Bossuet, il y a la chute. L'homme est moins bon qu'il n'était auparavant; il n'est pas méchant par nature; s'il l'était, il serait l'œuvre d'un Dieu méchant. Le pouvoir n'est pas organisé contre lui, comme le pensent Machiavel et Hobbes : il existe afin de le servir. La fin de l'homme est Dieu, les hommes sont frères; nul homme n'est étranger à un autre homme. Leur intérêt unit les hommes; la société s'est fondée là-dessus, mais elle est tenue en échec par les passions. La nécessité du pouvoir dérive de celle de contenir les passions.

Mais un gouvernement implique des lois, le partage des biens, l'amour de la patrie. L'autorité royale assure le règne de ces trois objets. Les qualités du prince de Bossuet ne sont pas celles que requiert de lui Machiavel. La première, selon Bossuet, est la bonté. La bonté est une vertu royale, le véritable apanage de la grandeur. La seconde des qualités du roi est de ne pas imaginer qu'il existe pour lui-même : il est un instrument à l'usage de tous. En troisième lieu, il a le devoir de pourvoir aux besoins publics. En quatrième lieu, parmi ses sujets, ceux dont il a le plus à se préoccuper, ce sont les faibles. Bossuet se résume ainsi : *Le vrai caractère du*

prince est de pourvoir aux besoins du peuple, comme celui du tyran est de ne songer qu'à lui-même. Ceci est le jugement que Bossuet porte sur Machiavel; son prince est un tyran étranger à la qualité royale. Il cite à Machiavel ces paroles de l'Écriture : « Malheur aux pasteurs d'Israël qui se paissent eux-mêmes. Les troupeaux ne doivent-ils pas être nourris par leurs pasteurs? Vous mangiez le lait de mes brebis et vous vous couvriez de leur laine, et vous tuiez ce qu'il y avait de plus gras dans le troupeau et vous ne les paissiez point. Vous n'avez pas fortifié ce qui était faible, ni guéri ce qui était malade, ni remis ce qui était rompu, ni cherché ce qui était égaré, ni ramené ce qui était perdu. Vous vous contentiez de leur parler durement et impérieusement. Et mes brebis, dispersées parce qu'elles n'avaient point de pasteurs, ont été la proie des bêtes farouches; elles ont erré dans toutes les montagnes et dans toutes les collines et se sont répandues sur toute la face de la terre, et personne ne les recherchait. » Bossuet n'ajoute pas un mot de commentaire au texte d'Ézéchiel.

D'autre part, Machiavel professe qu'il vaut mieux à un prince être craint qu'aimé; Bossuet lui répond que le prince a le devoir strict de se faire aimer : « Un prince qui se fait haïr est toujours à la veille de périr. » Il est aisé à un prince d'être aimé. Le public ne demande pas mieux. Son principal moyen d'être aimé est la clémence : « La clémence est comme la pluie du soir ou de l'arrière-saison. La pluie qui vient alors rafraîchit la terre desséchée par l'ardeur du jour ou de l'été. »

Si l'on peut avancer, en général, que la caractéristique de Machiavel est qu'il est méchant, celle de Bossuet est qu'il est bon, ce qui ne l'empêche pas d'avoir du génie. Cette bonté intime qui court dans les œuvres de Bossuet faisait dire à Tréville : « Il n'a pas d'os. » Machiavel aussi l'aurait dit. Bossuet lui réplique : « Un prince comme le vôtre est regardé non comme un homme, mais comme une bête féroce »; et il ajoute, toujours à l'adresse de Machiavel, que « les hommes sanguinaires et trompeurs ne verront pas la moitié de leurs jours ¹ ».

L'autorité royale n'a pas de limites. Il est vrai qu'elle est soumise à la raison, et que, dans l'esprit de l'auteur, cette raison vaut un parlement. Bossuet consacre tout le livre V de sa *Politique* à l'exposé de cette proposition que l'autorité royale est soumise à la raison. S'il lui accorde beaucoup et exige beaucoup de l'autorité royale, les sujets ne sont pas sans devoirs de leur côté. Machiavel ne s'occupe pas d'eux. Comme il accorde au prince le droit d'en disposer à son gré, d'employer leur vie et leurs biens à ses desseins,

¹ Psaume LIV.

il est concevable qu'il ne demande rien aux sujets : ce serait une dérision. Bossuet, faisant du prince leur tuteur et leur père, peut leur imposer quelques obligations en échange de ce qu'ils reçoivent de lui. Ces obligations dérivent d'ailleurs de la religion. La protection de leurs intérêts, de la part du prince, ne suffirait pas à leur faire une conscience obéissante. Il estime, comme Machiavel, que la religion est le plus sûr appui des États. Mais le respect des sujets a une compensation : ils ont droit à la justice.

Du reste, Bossuet ne s'en tient pas, comme le secrétaire de Florence, à l'examen pur et simple de la conduite à suivre par le prince ; il embrasse tout l'état social, traite (livre IV et V) des armes, des richesses, des finances, des conseils. Dans l'énumération que fait Bossuet des revenus de l'État, l'impôt ne vient qu'en quatrième ordre. Les sources du revenu sont : 1° le commerce et la navigation ; 2° le domaine du prince ; 3° les tributs imposés aux vaincus, et dans ces tributs, il y a la confiscation qui, depuis les temps romains, est un revenu ordinaire de l'État. Mais la vraie richesse consiste dans une nombreuse population.

La théorie de Bossuet marque une transition à noter dans l'idée qu'on a du prince depuis Machiavel. Avant Bossuet, on n'envisage que sa personne et l'intérêt de sa couronne. Désormais c'est de l'intérêt public qu'il est question. Le prince n'en est plus que le gérant. Le *Prince* de Machiavel n'est qu'un traité de l'habileté du prince. Depuis Bossuet, qui n'intitule pas son œuvre : *le Prince*, mais qui prend, le premier, le titre de *Politique*, il s'agit de la société. C'est une révolution. Sa *Politique, tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, est un des grands livres du dix-septième siècle, bien qu'on ne le connaisse guère maintenant et qu'on n'en parle que par ouï-dire. Elle doit moins cette qualité à son mérite littéraire et politique qu'à la nature des problèmes qu'elle pose, et dont l'étude va créer l'économie politique et l'économie sociale. On ne peut pas dire de Bossuet ce que Louis XIV disait de Fénelon : « M. l'archevêque de Cambrai est le plus chimérique des beaux esprits de mon royaume. » Bossuet n'est pas chimérique du tout ; c'est un homme d'État. Télémaque reste dans la tradition des traités de l'éducation d'un prince. Il ne leur ressemble pas, mais il n'innove pas. Bossuet ouvre une ère. On ne prendra pas ses principes, mais on suivra la route qu'il a tracée le premier. Machiavel n'est pas fini : il restera le conseiller secret de la diplomatie. Le *Prince* est fini ; l'État lui succède.

C'est aussi la fin d'une littérature. Spinoza, qui a écrit un *Prince*¹,

¹ *Tractatus theologico-politicus*.

célèbre d'avance les funérailles de cette littérature. Il se moque avec raison de ces princes « à vertus imaginaires » que les auteurs d'institutions royales créent à leur plaisir. « Leurs préceptes, dit-il, sont des rêveries praticables dans l'âge d'or des poètes... Ce défaut a fait prévaloir l'idée que, de toutes les sciences, la politique théorique est la plus en contradiction avec la politique pratique, et que personne n'est moins en état de gouverner qu'un philosophe. » Ceci était déjà l'enseignement exprès de Machiavel que ses disciples ont trahi, et qui néanmoins continue d'obséder l'intelligence des publicistes, car il importe de ne pas oublier que tout le monde des publicistes du dix-septième siècle comme du seizième, du dix-huitième siècle comme du dix-septième, Bacon, Grotius, Hobbes, Spinoza, Puffendorf, Pascal, Nicole, Bossuet, Fénelon, Locke, Montesquieu, Voltaire, vivent des miettes tombées de la table de Machiavel, ne sont que des commentateurs. Durant ces trois siècles, Machiavel est en politique ce qu'Aristote est dans les chaires d'université, le maître, le fournisseur général d'arguments à développer ou à contredire. On est pour ou contre lui, mais il est le fond sur lequel on travaille.

L. DEROME.

La suite prochainement.

REVUE DES SCIENCES

Astronomie : Comète au Brésil; comète en France. — Les comètes visibles en plein midi. — **Météorologie :** Nouvelle explication des brouillards. — Les poussières et la vapeur atmosphérique. — Pouvoir condensant du sel marin et du soufre. — Les nuages au sel. — Les brouillards de Londres au soufre et à l'ammoniaque. — **Marine :** Effets de l'huile sur les vagues de la mer. — Moyens de calmer les flots. — Essais de M. Shields. — Théorie de M. Van der Mensbrugghe. — **Hygiène générale :** — Les vapeurs sulfureuses et la fièvre intermittente. — Observations de M. d'Abaddie. — Histoire naturelle : Les abeilles attaquent-elles les fruits intacts? — Une expérience et une opinion désintéressées. — Similitude entre les piqûres d'abeilles et les piqûres d'orties. — Variétés : Un émule du docteur Tanner. — Un jeûne de quarante et un jours. — Illusion d'optique. — Représentations foraines. — La femme à trois têtes.

Encore une comète! Que de comètes depuis quelque temps! On en a relevé au passage *sept* l'année dernière. Nous voici à la *troisième* en 1882. La première de l'année a été découverte, le 18 mars, par M. Wells: elle a disparu, le 40 juin, derrière le soleil; la seconde a été observée et photographiée pendant l'éclipse totale du 17 mai; on ne l'a plus revue; la troisième a été trouvée, le 11 septembre, à l'Observatoire impérial, du Brésil par M. Cruls.

A peine recevait-on la nouvelle de sa découverte en France, le 15, que, dès le 18, un grand nombre de télégrammes d'Espagne, du Portugal, du midi de la France, annonçaient qu'une brillante comète se montrait près du soleil; elle était visible à *l'œil nu en plein jour*. Cette brillante comète est-elle la même que celle qu'a vue M. Cruls? Les comètes sont douées de vitesses si prodigieuses, qu'elles franchissent du jour au lendemain des millions de lieues. Il n'y aurait donc rien d'impossible à ce que la comète vue au Brésil le 12 dans la constellation du Sextant fût bien la même que celle qu'on observait le 17 dans la constellation du Lion¹. Elle est encore visible, bien qu'elle s'éloigne rapidement; on la distinguait fort bien avec sa queue resplendissante le 6 de ce mois, vers quatre heures et demie du matin.

Une comète visible même en plein jour à trois degrés du soleil!

¹ L'Académie des sciences vient de recevoir la nouvelle dépêche suivante de S. M. l'empereur du Brésil : « Grande comète australe visible de jour, queue 30 degrés. Présence sodium et carbone. Vue par moi de quatre heures dix minutes à cinq heures quarante minutes matin. Splendide le 26 septembre. — Don Pedro d'Alcantara. » Cette dépêche tendrait à faire supposer qu'on a découvert deux comètes distinctes dans le ciel du Brésil.

C'est une apparition fort rare. On l'a bien vue cette fois, et les sceptiques qui se refusaient de croire à l'apparition d'une comète en plein jour seront obligés de se rendre à l'évidence. Les comètes visibles en plein jour se comptent. En voici la liste authentique¹ : la comète de l'an 43 avant J.-C., prise par les Romains pour l'âme de César tombé peu de temps auparavant sous les poignards de Brutus et de Cassius; celle du siège de Jérusalem, en l'an 70; les deux comètes de l'an 1407; celles des années 1532, 1577, 1618 et 1744; celle de 1843, qui est passée si près du soleil, qu'elle a traversé ses flammes supérieures avec la vitesse vertigineuse de 550 000 mètres par seconde; elle était apparue brusquement tout près du soleil, à la grande stupefaction des astronomes du temps. La dixième est la comète actuelle.

MM. Thollon et Gouy l'ont observée au spectroscopie, à Nice. Le noyau a donné un spectre continu très brillant et très étendu vers le violet; donc le noyau est solide; le noyau et la chevelure montraient les raies du sodium extrêmement brillantes.

Elle a été visible à l'œil nu en plein jour les 17, 18 et 19. Le 20, elle était déjà très affaiblie et invisible à l'œil nu en plein jour.

Est-ce tout? Pas encore, M. Barnard de Boston vient aussi de découvrir la quatrième comète de l'année. Jusqu'ici elle n'est que télescopique, mais elle approche et peut-être descendra-t-elle visible à son tour.

Des profondeurs du ciel descendons sur terre. Nous arrivons peu à peu à la saison des brouillards; le moment est propice pour exposer la très intéressante théorie des brouillards que soutient depuis quelque temps un physicien anglais, M. John Aitken, de la Société royale d'Édimbourg. Évidemment, nous sommes restés jusqu'ici sans avoir une notion bien nette du phénomène des brouillards; cela prouve, une fois de plus, que la météorologie est encore une science bien peu avancée.

Pour M. Aitken, il n'y a pas de brouillards sans poussière; en d'autres termes, comme l'avait déjà, du reste, avancé M. Mascart, il faut un support à la vapeur d'eau qui constitue le brouillard, et ce support, ce sont des poussières. M. Aitken ne se contente pas d'émettre une hypothèse, il l'appuie d'expériences démonstratives. Il prend deux ballons de verre, l'un rempli d'air ordinaire; l'autre, d'air soigneusement filtré et débarrassé de poussière par son passage sur de la ouate. Puis il fait passer un courant de vapeur d'eau dans les deux ballons. On voit se constituer un épais brouillard dans le ballon à l'air ordinaire. On n'aperçoit rien dans le second; la vapeur sature l'air, mais l'air reste transparent. Conclusion : les poussières de l'air servent de noyaux aux gouttelettes dont se composent les nuages.

Le rôle des poussières s'explique assez facilement quand on sait, ainsi que l'a prouvé, il y a quelques années, M. Aitken, que l'interposition d'un corps solide, ou d'un gaz ou d'une vapeur, favorise le passage de l'eau à l'état de vapeur. L'assemblage moléculaire est plus facilement détruit dans ce cas. On sait bien, en effet, que de l'eau, débarrassée de toute poussière, de tout sel, de l'eau distillée, passe bien plus difficilement à l'état de vapeur que de l'eau ordinaire. On peut la surchauffer au-delà de 100 degrés sans qu'elle entre en ébullition. Récipro-

¹ *Revue mensuelle d'astronomie populaire.*

quement de la vapeur d'eau en présence de matériaux solides se condense plus vite et plus facilement.

L'expérience suivante est encore très frappante. Un vase contient de l'eau; on le place sous la cloche d'une machine pneumatique. On diminue la pression, immédiatement de l'eau se vaporise; si l'air de la cloche n'a pas été filtré, un nuage épais apparaît; s'il a été préalablement filtré, il n'y a pas de condensation perceptible. Ce résultat a été toujours obtenu, quelle qu'ait été la température et avec des vapeurs quelconques: vapeurs d'acide sulfurique, d'alcool, de benzine, etc.

Il semble donc acquis que les poussières favorisent considérablement la formation des précipitations de vapeur. Il ne faut encore que des traces de poussière pour hâter la formation des nuages. Ainsi des fils de fer, de laiton et même de platine, suffisamment chauffés, dégagent assez de poussière pour amener dans de l'air filtré des nuages perceptibles. Si l'on pouvait opérer, avance M. Aitken, sur une parcelle de fer pesant les deux tiers d'un millionième de gramme, on obtiendrait encore un léger nuage par la condensation de la vapeur.

Fait remarquable: c'est le sel marin et le soufre qui possèdent, au plus haut degré, le pouvoir de précipiter la vapeur. On conçoit bien, dès lors, comment les nuages se formeraient si facilement en plein océan. Un seul grain de sel, déposé dans la flamme de l'alcool, dégage assez de poussière pour donner lieu à un nuage épais; un grain, dissous dans de l'eau qu'on pulvérise et que l'on projette sur un brûleur Bunsen, fournit un nuage. Le gaz sulfureux auquel on ajoute un peu d'ammoniac détermine un brouillard opaque. Si l'on réfléchit que, dans les grandes villes, à Londres notamment, la quantité de soufre brûlée dans la houille, avec dégagement simultané d'ammoniac, est énorme, — 74 000 tonnes pour Londres, selon M. Aitken, — on s'expliquerait facilement l'intensité des brouillards qui plongent dans une demi-obscurité, pendant une partie de l'année, la capitale de la Grande-Bretagne.

M. Aitken ne s'est pas contenté d'expérimenter dans le laboratoire; il a essayé, sur une plus grande échelle, dans une grande cave, en y pulvérisant de l'eau salée. Les nuages se sont rapidement formés.

En définitive, il semble qu'il soit permis de déduire des essais très méthodiquement conduits du physicien anglais que, même dans de l'air non saturé d'humidité, l'existence de certaines poussières suffit pour provoquer la formation de nuages; généralement, toutefois, l'air doit être saturé pour que la précipitation ait lieu. Les brouillards secs résulteraient donc surtout de la précipitation de la vapeur par les poussières de sel marin ou de soufre, sans, bien entendu, que la présence du sel soit toujours nécessaire. Ces vues sont neuves et originales; il est à souhaiter qu'elles soient reprises et étendues, s'il est possible, dans notre pays.

Il y a longtemps qu'on affirme qu'il suffit d'étaler de l'huile sur la mer en fureur pour calmer, comme par enchantement, la violence des vagues. Aristote, Pline et Plutarque, si j'ai bonne mémoire, vantaient déjà l'action de l'huile sur les flois. A vrai dire, leur opinion très respectable n'a jamais été prise au sérieux par les modernes, et plus d'un marin hausserait encore les épaules, si l'on venait lui dire qu'il suffit de jeter quelques bidons d'huile pour calmer la mer. En théorie,

on ne voit réellement pas trop ce que peut faire une mince couche d'huile étalée sur l'eau pour apaiser le mouvement énergique des lames. Nous partagerions assez volontiers l'opinion des marins incrédules. Mais, en matière scientifique, nul n'a le droit d'être trop affirmatif. Sommes-nous bien certain de nos théories? et alors même qu'elles seraient rigoureuses, savons-nous bien les interpréter? C'est pour cette raison qu'il nous paraît convenable de signaler les singulières expériences qui ont été entreprises dans le port de Peterhead, en Écosse, par M. Shields.

M. Shields affirme que les anciens ont raison, et que l'huile calme parfaitement les vagues en fureur. Et il essaye de le prouver. Depuis près de deux ans, il a, en effet, très souvent, affirme-t-on, rendu possible l'accès du port, alors qu'il eût été inabordable sans l'usage de l'huile. Le procédé opératoire est tout simple. M. Shields a installé sur la côte une pompe foulante qui chasse dans un tuyau de plomb disposé sur le fond de la mer un volume assez considérable d'huile. Le tuyau va déboucher en eau profonde à 780 mètres du rivage. Quand la mer devient trop grosse, on fait manœuvrer la pompe pendant une demi-heure. L'huile s'élève du fond de l'eau à la surface, s'étale à l'entrée du port, et le flot vient se briser contre cette nappe de graisse, au point que les barques les plus petites peuvent circuler sans danger dans l'avant-port.

C'est un fait; s'il est absolument exact, nous n'avons plus qu'à nous incliner et à en chercher la cause. Comment la force vive des lames est-elle anéantie par un obstacle aussi léger? Comment expliquer cette action si énergique d'une mince couche d'huile?

M. Van der Mensbrugge, physicien belge éminent, a déjà tenté l'entreprise. C'est une conception ingénieuse que développe M. Van der Mensbrugge; mais est-ce bien là la vérité? En tout cas, il est bon de faire connaître en quelques lignes l'explication du savant physicien. M. Van der Mensbrugge admet que l'énergie du flot a pour origine la superposition d'une infinité de couches liquides très minces, animées successivement de grandes vitesses; ces couches en glissant les unes par-dessus les autres finiraient par imprimer à de grandes masses des vitesses considérables. Si l'on parvenait à couper, à arrêter la formation successive de ces couches minces, on détruirait dans sa racine la cause du flot, on empêcherait l'accumulation de la force vive.

Le cheminement de l'eau superficielle sous l'action du vent est, affirme l'auteur, un fait certain. La translation des couches superficielles peut s'observer. Cela étant, du moment où l'on étend une couche d'huile sur la mer, le vent avant d'agir sur l'eau aura à vaincre la cohérence de l'huile, et sa force vive s'épuisera en effectuant cette besogne. Le glissement des couches d'eau n'aura plus lieu et le flot ne pourra plus grossir.

M. Van der Mensbrugge cite à l'appui de sa théorie le calme relatif que présentent les parages de la mer où se trouve étalée une matière grasse telle que l'huile de baleine, de phoque, de foie de morue, etc. Ainsi sur le grand banc de Terre-Neuve que les pêcheurs de morue regardent comme une espèce de port, parce que la mer y est toujours très peu agitée, même pendant les violentes tempêtes qui sévissent au-delà des limites du banc, on enlève les foies des morues aussitôt

qu'elles ont été amenées à bord et on recueille l'huile qui s'en écoule. Mais on ne peut éviter qu'une portion de cette huile ne retombe à la mer; elle s'y étale et constitue ainsi la cause du grand calme qui y règne pendant toute la saison de la pêche.

Ces vues sont intéressantes et rationnelles. On comprend à la rigueur qu'une nappe d'huile puisse épuiser l'action du vent et protéger l'eau sous-jacente contre tout déplacement. Mais on ne voit plus avec la même netteté comment quelques hectolitres d'huile, jetés autour d'un navire surpris par une mer démontée, peuvent brusquement amener le calme autour du bâtiment. La vague est furieuse, animée d'une force vive énorme, comment cette accumulation de force serait-elle brusquement anéantie par la rencontre d'une nappe d'huile? L'huile est brisée, dispersée par les mouvements de la lame, comme le seraient des matelas de bouchons. Et après? Comment cette faible résistance épuiserait-elle la puissance énorme des vagues? Si vraiment l'huile jouit de cette propriété extraordinaire, nous demandons que le phénomène soit étudié de près, que des effets soient sérieusement expérimentés, il est clair que la marine en tirerait des applications d'une extrême importance; le problème vaut certes la peine d'être étudié une bonne fois par des personnes compétentes et dépourvues de tout excès d'imagination. Il y a d'ailleurs tout intérêt à multiplier les essais et à se mettre ainsi à l'abri de toute exagération. La mer est facile à trouver; l'huile n'est pas d'un prix exorbitant. Comment n'a-t-on pas tenté l'aventure dans un de nos grands ports de mer?

M. d'Abbadie vient de signaler à l'Académie l'influence que paraissent avoir les émanations sulfureuses sur les fièvres paludéennes. Nous avons dernièrement mentionné un mémoire d'un médecin américain, relatif à l'action des locomotives sur l'assainissement des pays à fièvre. Y aurait-il, en effet, une relation de cause à effet entre la disparition de la *malaria* et les fumées sulfureuses des locomotives? M. d'Abbadie, sans faire ce rapprochement, cite des exemples qui tendraient à prouver l'efficacité de l'acide sulfureux. Ainsi sur les hauts plateaux de l'Ethiopie, où le mal est endémique, les chasseurs d'éléphants bravent impunément les régions les plus délétères, et ils attribuent l'innocuité dont ils jouissent à l'habitude qu'ils ont de s'administrer tous les jours des fumigations de soufre.

Il est aussi une observation qui tendrait à démontrer la réalité de cette protection: partout où il existe des soufrières, en Sicile, la fièvre ne fait pas de ravages; elle est meurtrière tout autour des régions à soufre. Mieux encore, selon M. Fouqué, la ville de Zephyria est devenue déserte depuis que tout alentour elle n'est plus soumise aux émanations sulfureuses. La fièvre paludéenne a dévasté la population. Il y aurait donc lieu de voir d'un peu près s'il n'y a pas dans ces exemples de simples coïncidences et si réellement les émanations de la vapeur sulfurée ne constitueraient pas un remède efficace contre une maladie qui rend inhabitable tant de régions dans le monde entier, et qui, même autour de grands centres industriels, porte la misère et la désolation.

M. Robertson a écrit dernièrement au *Scientific American*, pour défendre les abeilles contre une accusation qui serait mal fondée. Les abeilles sont accusées de détruire les raisins et les autres fruits.

M. Robertson affirme qu'il n'en est rien ; bien au contraire, les abeilles nous rendraient service dans la circonstance. M. Robertson conclut peut-être un peu vite ; mais son argumentation est si facile à contrôler qu'il est utile de la faire connaître. Il a placé des grappes de raisin à portée d'une ruche ; pendant des journées entières, il a pu constater qu'aucune abeille n'y touchait ; ensuite il a fait une piqûre sur la moitié des grains de chaque grappe. Les abeilles sont venues aussitôt sucer jusqu'à épuisement les grains piqués, mais en respectant scrupuleusement les grains intacts. L'auteur en conclut que les abeilles ne s'attaquent jamais qu'aux fruits déjà entamés par d'autres insectes, par des oiseaux, par la pourriture, etc. En sorte qu'en suçant un fruit malade et qui se perdrait, en le transformant en miel, l'abeille nous rendrait un véritable service ? Bien sages les abeilles !

M. Vogt de Munich a appelé dernièrement l'attention sur l'identité des effets de la piqûre d'abeille et de guêpe ou de la piqûre des orties. Le végétal et l'insecte déterminent la même irritation. La cause en est très simple. L'aiguillon de l'abeille ou de la guêpe renferme le même composé irritant, c'est l'acide formique. Cet acide sert à l'insecte pour l'offensive, mais lui sert aussi pour préserver le miel de la fermentation. Si l'on en croit Holtz, il y aurait, d'après cela, avantage à avoir des abeilles à « mauvais caractère ». Chaque fois, en effet, que l'abeille se fâche, elle laisse tomber une goutte d'acide formique dans son miel, ce qui le rend plus savoureux et moins corruptible. Nous laissons, au naturaliste allemand, la responsabilité de cette interprétation ingénieuse.

Encore une excentricité américaine ! Le fameux docteur Tanner vient d'être dépassé. Il avait jeûné quarante jours ! Le nommé Clark a jeûné quarante et un jours. Il était fou, il est devenu raisonnable. La diète a du bon.

H. Clark avait été enfermé dans le *Camden County Insane Asylum*, situé près de Philadelphie. Sa folie était considérée comme d'origine héréditaire ; il avait des moments de lucidité, pendant lesquels il exprimait l'opinion qu'il devait y avoir, certainement, des moyens de le guérir. Il voulut tenter l'expérience et essaya d'abord de se traiter par les procédés violents. Il s'administra tous les jours une volée de coups de poings, puis cela ne suffisant pas, il se servit de sa tête comme d'un bélier et battit la muraille en brèche. Le médecin de l'asile fut obligé de lui affirmer que la méthode était mauvaise, et le supplia d'en chercher une plus rationnelle. « C'est possible, répliqua Clark ; je vais me traiter par le jeûne. » Et malgré les nouvelles observations du médecin, il tint bon. « Cette fois, je n'en démordrai pas, dit-il ; la cure est certaine, et il refusa obstinément tous les aliments. Je ne veux pas mourir, soyez-en certain, répétait-il chaque matin, quand je me sentirai trop faible, je mangerai. » L'expérience fut prolongée malgré les objections continuelles du médecin. On le tenta, en mettant en sa présence les mets les plus succulents ; il résista. Pendant quarante jours il n'accepta que de l'eau et de l'eau tiède. Le trente et unième jour, il dut se coucher ; le quarante et unième, il rompit le jeûne en buvant une tasse de café, puis du lait ; il s'en tint au régime lacté pendant une semaine. Maintenant il va très bien, et on le considère comme guéri. La méthode réussirait-elle toujours ? Il est bien permis d'en

douter. Ce qui est regrettable, c'est qu'on ne nous ait pas transmis les détails de l'essai : température journalière, perte de poids quotidienne, etc.

Pour finir, pourquoi ne donnerions-nous pas, puisqu'on nous le demande, le secret de la femme à trois têtes? Cette année, dans les fêtes foraines des environs de Paris, la femme à trois têtes a eu la vogue. La foule se pressait pour la voir, et l'on a souvent entendu des cœurs sensibles plaindre cette créature trop vite considérée comme un phénomène absolument extraordinaire. Trois têtes et pas de jambes. Il n'est pas superflu de rassurer le public féminin. Libre à chacun de faire à volonté autant de femmes à trois et quatre têtes qu'on peut le désirer. Le phénomène est à la portée de tout le monde.

D'abord la scène, l'explication viendra ensuite. On entre; sur un petit théâtre en miniature, une fois le rideau levé, on voit, en effet, émerger d'une corbeille de fleurs un buste, une femme tenant entre les mains un éventail qu'elle agite; seulement à droite et à gauche de la tête s'en greffent deux autres. « Cette femme vit bien et parle, messieurs, dit le Barnum; elle est même, ajoute-t-il, plus bavarde qu'une femme ordinaire, ce qui n'est pas peu dire; car, vous voyez, messieurs, les trois bouches s'agitent et les trois têtes parlent à la fois. » C'est, en effet, un babillage assourdissant. Les trois têtes remuent les yeux, se penchent indépendamment l'une de l'autre, elles saluent. Le rideau tombe, la séance est levée.

Pénétrons dans la coulisse. Sur la scène rien; pas de femme, la corbeille de fleurs isolée, et c'est tout. Pardon! une grande glace sans tain barre la scène, légèrement inclinée du côté des spectateurs; ses bords sont cachés par des draperies; en arrière, une sorte de renfoncement tapissé d'une étoffe noir mat. En avant, à quelques pas de la scène, s'élève une planche-appui qui sert de limite extrême à la salle. Les spectateurs sont arrêtés par cet obstacle. Entre cette planche et la scène, en contre-bas, existe un plancher incliné sur lequel est fixé un siège; c'est sur ce siège qu'est assise la femme à trois têtes, devant la glace. Les bras, le tronc et la tête sont libres; à partir des genoux un drap noir cache le vêtement; à droite et à gauche sont assises deux autres femmes vêtues de laine noire; elles approchent leur tête convenablement, de façon que le cou semble se fondre avec le cou de la femme du milieu. Ce groupe est vivement éclairé par une douzaine de lampes à pétrole.

La glace reproduit seulement les parties blanches ou claires et point les parties noires, en sorte qu'on voit se dessiner au-dessus de la corbeille de fleurs ce trio limité au buste et aux trois têtes. C'est aussi simple que cela!

Cette méthode n'est qu'une variante de l'illusion d'optique qui a donné lieu si longtemps au décapité parlant. Une tête d'homme apparaissait sur un plat posé sur un piédestal. Le corps de l'homme était vêtu de noir, et la glace réfléchissante ne montrait que la tête blafarde du décapité entourée d'un cercle de sang. Toutes ces exhibitions dérivent des effets de réflexion des glaces sans tain, mis à la mode, il y a une vingtaine d'années, en Angleterre d'abord, en France ensuite, pour produire sur la scène l'apparition des spectres.

HENRI DE PARVILLE.

QUINZAINÉ POLITIQUE

9 octobre 1882.

Ce siècle a bien changé nos vieilles mœurs et nos vieux usages. Nos palais ne sont plus que des hôtels pour nos gouvernements passagers et nous avons, pour les voyageurs ordinaires, des hôtels qui ressemblent à des palais. Nos banquets ne sont plus les festins joyeux où nos pères aimaient à chanter autant qu'à boire; ce sont des agapes politiques, les repas communs de tout un parti; la table y devient une tribune. De ces habitudes du siècle il y en a une au moins dont nous ne nous plaindrons pas trop aujourd'hui. Les royalistes qui ont fêté, dans leurs banquets du 29 septembre, le soixante-deuxième anniversaire du jour où M. le comte de Chambord est né, y ont célébré, outre un souvenir qui leur est cher, une espérance qui leur est précieuse. Que leurs vœux suffisent à la monarchie, que leurs imprécations suffisent contre la république, ils n'ont pas cette illusion, assurément. Mais il n'est pas indifférent à leur cause que les royalistes se soient ainsi rassemblés par milliers dans une centaine de banquets : ils y ont parlé haut; or le peuple, sous ce régime du suffrage universel, a besoin, on ne l'ignore plus, d'entendre non seulement des paroles loyales, des devises nettes, mais des discours retentissants. Il reste à montrer dans le pays la même concorde, à y grouper et confondre dans une même union tous les conservateurs, à y préparer avec le même concert les conditions et les moyens d'agir. Il ne faut pas qu'avec un dédain insolent les républicains puissent dire des royalistes qu'ils ne sont qu'un parti de convives, qui se contente de toasts périodiques et de souhaits perpétuels.

Le 19 septembre, M. le comte de Chambord, recevant à Frohsdorff les fidèles « Maréchins » qui venaient de la Vendée « saluer le Roi », a prononcé ces mots : « Les événements marchent vite ; nous approchons de l'heure du salut. Chaque instant accroît ma confiance dans le succès de la mission providentielle qui m'incombe, et je suis prêt, entendez-le bien, à remplir, quoi qu'il arrive, dans toute leur étendue, les devoirs sacrés que m'imposent ma naissance et les malheurs de ma patrie. » Ce langage de M. le comte de Chambord a une gravité vraiment solennelle. Il ne nous appartient pas de scruter ses desseins; il serait inutile de commenter ses promesses. C'est à M. le comte de Chambord de choisir avec la France l'heure qui sera celle « du salut », l'heure de reprendre vaillamment et d'accomplir heureusement l'œuvre interrompue de 1873 : la France et Dieu y aideront M. le comte de Chambord comme il les y aidera lui-même. Ce qui est sûr, c'est que de plus en plus la fortune semble vouloir rendre à la monarchie l'occasion de ressaisir entre ses mains réparatrices les des-

tinées de cette France malheureuse, dégradée par l'empire, avilie par la république. Oui, tandis que les bonapartistes, partagés entre le prince Jérôme et le prince Victor, se battent dans leurs clubs pour le père et pour le fils qui se disputent leurs cœurs, à la muette et comme à l'amiable; tandis que les socialistes s'expulsent les uns les autres de leurs congrès; tandis que M. Duclerc essaie si vainement de réconcilier ces républicains qui pratiquent toujours, comme l'observait Chamfort, « la fraternité d'Étéocle et de Polynice », la France apprend de nouveau à tourner son regard vers la monarchie. Puisse bientôt la monarchie, représentée par M. le comte de Chambord et servie par le parti conservateur tout entier, s'attacher invinciblement, à force d'habileté autant que de courage, la volonté encore vacillante de notre pauvre France!

L'état de la république n'a guère varié, durant ces quinze jours. Il n'y a pour ses témoins et pour ses juges que quelques scandales de plus. C'est M. Wilson qui, pour économiser ses timbres-poste, affranchit ses lettres et ses circulaires avec le cachet privilégié du président de la république, son beau-père. C'est M. Labuze, le sous-secrétaire d'État du ministère des finances, qui réclame confidentiellement des préfets « une notice individuelle » sur chacun des agents de son administration, sur sa conduite, « sur son attitude politique, sur ses relations de famille et ses fréquentations habituelles ». M. Wilson fraudant le Trésor, lui, le président de la commission du budget! s'écrient les vertueux amis de M. Gambetta. M. Labuze, un démocrate, organisant la délation! s'écrient les farouches sectateurs de M. Clémenceau. C'est également une nécromancienne qu'on ne sait quel ministre autorise à chercher du bout de sa baguette cabalistique un trésor enfoui, paraît-il, dans les caveaux de Saint-Denis; et M. Rochefort, qui s'enorgueillit de ne pas plus croire au diable qu'à Dieu, se plaint que la république favorise la sorcellerie. C'est le maire de Caen qui fait disparaître d'une place publique la statue de Louis XIV, du roi qui donna l'Alsace à la France; c'est la municipalité de Marseille qui menace de renverser la statue de Mgr Belzunce, ce héros charitable de la peste de 1720, et, tout autour de M. Ribot et de M. Hébrard, les journalistes républicains protestent avec nous, au nom de l'honneur national, contre ces actes de vandalisme historique. C'est M. Tirard qui non seulement remanie le budget, pour en retirer une convention désagréable aux financiers et aux traitants du « grand ministère », mais qui, obligé d'avouer un déficit, propose d'y subvenir en augmentant la dette flottante; et, parmi les économistes républicains eux-mêmes, les uns en accusent la gestion changeante de la république, l'ignorance de la Chambre, l'imprévoyance du gouvernement, la prodigalité continue de ses crédits extraordinaires, tandis que les autres, qui regrettent le programme sévère de M. Léon Say et ses expédients ingénieux, accusent surtout la mollesse et l'insuffisance de M. Tirard. Enfin, M. Goblet déclare désespérément à ses électeurs qu'avec les groupes qui divisent au-

jourd'hui la gauche, il est impossible à n'importe quel ministère de se constituer une majorité compacte et stable; et cette déclaration trop franche irrite les confidents de M. Duclerc qui compte toujours, paraît-il, sur le pouvoir persuasif de ses colloques et sur la secrète vertu de ses caresses pour réconcilier ces républicains séparés par tant de haines, par tant de soupçons, par les différences de tant d'opinions contraires et de prétentions rivales. Ainsi, même pendant cette époque idyllique des vacances et presque à la veille du jour où la Chambre va se rouvrir comme une arène aux luttes plus ou moins acharnées des partis, point de repos, à peine une trêve, partout des défiances et des provocations, des querelles incessantes et des mécontentements nouveaux!

S'il y a des gens de bonne volonté qui ont pu s'illusionner sur le libéralisme et la tolérance du successeur de M. Jules Ferry, les discours que M. Duvaux a prononcés, en inaugurant à Foix la statue de Lakanal et à Rouen son « lycée de demoiselles », ont dû les détromper. C'est en jacobin, quasi en athée, qu'il a célébré Lakanal, comme s'il ne voulait voir en lui que l'apôtre révolutionnaire de l'éducation sans Dieu. Ignore-t-il qu'au moins Lakanal mourant disait à ses amis : « Je vais comparaître devant cette Providence que je ne comprends pas, mais que je sens?... » De même, quand M. Duvaux a tant vanté, à Rouen, cette instruction qui doit donner aux jeunes filles « des habitudes viriles », les familiariser avec les « procédés scientifiques » et ne pas permettre, le jour où elles auront un mari à aimer, « que rien se place entre leurs cœurs », il est manifeste que M. Duvaux a voulu préconiser l'enseignement sans religion. Sous les auspices de M. Duvaux comme sous ceux de M. Jules Ferry, la loi du 28 mars sera, non pas neutre, selon la promesse du législateur, mais irrégieuse, selon le vœu impérieux de leur parti. On n'en saurait douter après tous les cris d'impiété, d'athéisme, que la secte des radicaux a poussés triomphalement, la semaine dernière, en louant de ces futurs bienfaits cette loi du 28 mars qu'on avait commencé d'appliquer. On ne peut pas douter davantage de l'arbitraire et du despotisme avec lesquels les préfets et les maires qui prétendent avoir bien l'esprit de cette loi en dirigeant la première application. Les abus sont déjà innombrables. Nous pourrions citer des milliers de conflits, ici entre les maires et les instituteurs congréganistes, là entre les maires et les pères de famille, ailleurs entre les pères de famille et les instituteurs laïques. Le trouble est dans une foule de villages où jusqu'alors on n'avait pas cessé d'élever en paix les enfants. Que sera-ce bientôt, quand les instituteurs laïques enseigneront, sous ce souffle de guerre, et quand séviront toutes les pénalités de la loi! Nos amis se hâteront d'interpeller M. Duvaux sur ces abus, dès qu'ils seront munis des renseignements nécessaires. Encore plus s'empresseront-ils d'interpeller M. Fallières et M. Devès, sur l'attentat commis par le préfet de la Seine dans cette école de la rue de la Lune d'où il a chassé les Sœurs de la Charité

qui en étaient les propriétaires. Qu'il leur retirât leur mandat d'institutrices communales, M. Floquet en avait le triste pouvoir et il imitait en cela M. Herold. Mais violemment, avec un serrurier et un commissaire de police, s'emparer d'une maison qui leur appartient depuis l'an 1693, en vertu d'une donation, et que ceux qui leur en ont contesté la possession en 1797 et en 1839, ont été obligés judiciairement de leur restituer, c'est une atteinte au droit commun; c'est un coup de force, un acte de confiscation; et si, arguant de son titre de préfet, M. Floquet peut décliner devant les tribunaux la justice ordinaire, s'il est reconnu libre de s'approprier un local sur lequel M. Herold lui-même croyait illégal de porter la main, il n'y a plus de propriété dont le respect soit assuré en France. La république aura livré la propriété individuelle au caprice de son gouvernement! Le socialisme n'aura plus qu'à se rendre maître de l'État : la république l'aura d'avance légitimé!

Impuissant encore, mais bruyant et déjà entreprenant, le socialisme vient d'avoir deux congrès, à Saint-Étienne et à Roanne. Un observateur attentif y aura aisément reconnu plus d'une habitude chère en tout temps aux démagogues républicains : c'est la phraséologie déclamatoire, le goût de l'ostracisme, la violence. Ces ouvriers sont surtout de beaux parleurs qui se sont exercés au « verbiage humanitaire » de 1848 : même amour des grands mots sonores et vides de sens : même usage des formules vagues et solennelles. Ils pourraient discourir sur les grèves, sur les salaires, sur les heures de travail, sur la responsabilité du patron, sur les sociétés coopératives, sur les syndicats professionnels; ils le pourraient simplement, sensément, honnêtement, avec toute la compétence de gens à qui leur expérience rend familière chacune de ces questions. Eh bien! ils préfèrent pérorer sur « l'émancipation » du parti ouvrier, sur les vices de « l'infâme bourgeoisie », sur « la révolution sociale », sur « la socialisation des moyens de produire », sur « l'expropriation forcée du capital », sur la sollicitude que méritent également tous « les êtres humains, sans distinction de sexe, de race, de nationalité. » Et quelles tirades banales! Quelles invectives furieuses et burlesques! Quelles disputes vaines! Tous sont socialistes; tous s'honorent d'être révolutionnaires. Mais, à peine rassemblés, ils se suspectent et se proscrivent les uns les autres : les « possibilistes » restent à Saint-Étienne, avec Malon; les « collectivistes » purs s'en vont à Roanne, avec Jules Guesde : ceux-là ont expulsé ceux-ci. Toutefois les socialistes de Saint-Étienne se diviseront eux-mêmes en autoritaires et en « anarchistes ». Les uns, dont Malon est le chef, veulent former « un quatrième État » qui gouvernera la société selon des lois inflexibles : ce « quatrième État » aura donc, fatalement, son ordre et sa hiérarchie. Les autres, dont Bordat est l'apôtre, veulent « l'anarchisme » dans leur société : point de discipline, point de lois, plus de rapports réglés par une police quelconque, plus rien; la liberté absolue, la nature; voilà leur idéal. A

Roanne, les « collectivistes » commencent par anathématiser la secte de Saint-Étienne. Leur sentence fait savoir au public que le journal du sieur Malon, *le Prolétaire*, « a insulté jusqu'à ceux de ses actionnaires et obligataires qui refusaient de se laisser opprimer, et qu'il a gardé, malgré leurs réclamations, l'argent qu'il leur avait extorqué en vue de sa transformation — impossible — en journal quotidien ». En conséquence, le congrès de Roanne déclare « déchu de son mandat, comme traître au parti qu'il a déchiré et tenté d'embourgeoiser, le comité dit national sorti des manipulations possibilistes »; il met « *le Prolétaire*, devenu l'égoût officiel du possibilisme, au ban du prolétariat militant ». Ainsi fraternisent à Saint-Étienne et à Roanne ces socialistes qui doivent, confondant tous les peuples en un seul, enseigner à tous les hommes l'art de vivre en famille, comme sous le même toit et à la même table!

Les harangues des socialistes sont violentes : c'est à l'excès du langage que se mesure l'éloquence, chez ceux de Roanne comme chez ceux de Saint-Étienne. Relativement, le plus modéré de leurs propos, c'est ce mot du citoyen Dormoy : « Impossible d'améliorer notre sort sans faire la révolution. » Le citoyen Fargeat est un peu plus énergique; il ne se contente pas de vous inviter, dans son jargon, « à décentraliser la bourgeoisie » et à « centraliser le prolétariat » : il veut qu'à main armée on ôte à la bourgeoisie « toutes ses libertés »; il veut qu'on la détruise. Voici un orateur plus véhément encore, le citoyen Jules Guesde : « Il faut, dit-il, que le fusil reste en permanence tant que le dernier bourgeois n'aura pas disparu avec la dernière propriété individuelle. » Sommairement, le citoyen Régis Faure demande « la fusillade de tous les bourgeois. » Le citoyen Bordat, qui veut « la mort pour tous les traîtres », propose spécialement l'emploi de la dynamite pour renverser tous ces palais, tous ces temples, tous ces théâtres, tous ces tribunaux où règne la bourgeoisie. Encore se trouve-t-il là un « anarchiste » à qui la dynamite ne suffit pas : elle n'anéantit que les monuments; « il faut avant tout, s'écrie-t-il, s'attaquer aux personnes! » Il était bien logique que ces réformateurs féroces eussent dans leurs mœurs oratoires autant de violence que dans leurs avis et dans leurs paroles. Palsembleu! gardez-vous de contredire la divinité de leurs principes. On chasse à coups de poing, à coups de pied, de la salle du congrès de Saint-Étienne, deux importuns assez osés pour nier « les doctrines » du « possibilisme » socialiste; on met en loques leurs vêtements. Pendant la vérification des pouvoirs, un de ces aimables révolutionnaires avait déjà souffleté le secrétaire du président. Le 30 septembre, le tumulte, qui d'abord n'avait été que comique, se change en rixe. On s'apostrophe avec des qualificatifs peu fraternels, ce semble : on s'appelle « polissons; ivrognes, fous! » Les amis du citoyen Chabert, qu'on bafouait, le vengent en se ruant sur les interrupteurs. Un des combattants est blessé; on le relève couvert de sang. Le longanime commissaire de police qui surveillait ce congrès

intervient alors : on le frappe, on le terrasse, on le foule aux pieds. Qu'il aille apprendre à son gouvernement que les socialistes étaient là, de par la volonté du peuple, et que, s'ils se gourment, s'ils se rossent, pour le bonheur de la république et de l'humanité, leur « anarchisme » en est bien libre, vraiment !

L'audace des idées a été de plus en plus violente elle-même, dans l'esprit du parti socialiste, à mesure que le gouvernement devenait plus républicain et que ce parti voyait se réaliser peu à peu son rêve de « la vraie république ». En 1871, les socialistes n'étaient encore que des radicaux : ils cachaient prudemment sous ce nom honnête leurs prétentions et leurs espérances. Leur programme était modeste encore : ils ne voulaient que supprimer le budget des cultes, l'armée permanente, les octrois. Pendant cinq ou six ans, ils ne firent qu'assister les radicaux : en attendant qu'ils pussent reconstruire la société selon leur propre plan, ils travaillaient à la bouleverser, en commun avec tous les réformateurs du parti radical. Depuis 1878, ils ont cessé de se déguiser, ils ont essayé de former dans le parti radical un groupe distinct, ils ont revêtu leur ancien nom et arboré leur drapeau. Toutefois, soit qu'ils suivissent la manie du siècle, soit qu'il leur ait semblé bon d'imiter de M. Gambetta son pédantisme ignorant, ils ont affecté d'avoir dans leurs théories et dans leur langage on ne sait quoi de méthodique et de technique qui devait paraître nouveau, décisif, souverain, infaillible, au peuple naïf ; leur socialisme, c'était le socialisme « scientifique ! » Scientifiquement ou non, leur imagination a été s'enhardissant de chimère en chimère ; leurs vœux ont été se complétant de plus en plus dans l'impossible ; ils ont étalé dans leurs clubs des propositions de plus en plus extraordinaires. En un an, quelle progression dans la folie de leurs programmes ! Au congrès de Bordeaux ils ont déjà moins de retenue qu'au congrès du Havre, bien qu'encore moins tapageurs et moins licencieux qu'ils ne seront aux congrès de Saint-Etienne et de Roanne. Cependant il y a déjà bien des revendications déraisonnables, bien des desseins inexécutables dans le programme de ce congrès de Bordeaux : abolition des contributions indirectes ; suppression de tous les impôts de consommation ; suppression des bureaux de placement ; défense au patron d'organiser une caisse de secours mutuels dans sa maison. Au congrès de Saint-Etienne, le programme des socialistes, celui qui doit être pour eux « le programme de la Révolution », exprime des volontés tout autrement oppressives ou subversives pour la société : abolition de toutes les lois de presse ; armement immédiat et complet du peuple ; abrogation de la loi faite contre l'Internationale ; suppression des livrets ; réduction de la journée de travail à une durée de six heures ; suppression des amendes dans les ateliers ; fixation des salaires par une loi ; égalité des salaires entre les sexes et entre les individus ; « mise en commun de tous les enfants », lesquels seront élevés tous ensemble aux frais de l'Etat ; abolition

de tous les impôts actuels et création d'un impôt progressif qui ne frappera que les revenus dépassant 3000 francs. Quant au congrès de Roanne, son programme est plus simple encore : réduction de la journée de travail à une durée de cinq heures; confiscation de la grande industrie au profit du personnel ouvrier; confiscation de tous les grands magasins; confiscation de la grande propriété, respect de la petite culture; suppression de toutes les dettes chirographaires; diminution de 50 pour 100 sur la « dette hypothécaire ». Serait-ce trop peu? Et les communistes nous réservent-ils le programme d'un socialisme encore plus parfait, dans un autre congrès de Roanne? Que promettent-ils au peuple? Le régime de Sparte ou de Munster? Celui d'Utopie ou d'Icarie?

Les socialistes traitent la bourgeoisie, en 1882, avec plus de haine encore que celle-ci ne traitait la noblesse de 1792. Leurs diatribes sont virulentes comme celles des Marat et des Babeuf. Il faut entendre leurs injures contre cette bourgeoisie « fainéante », contre cette caste « capitaliste », contre cette société « pourrie! » En vain proteste-t-elle qu'elle n'est qu'une sorte d'aristocratie plébéienne, dans les rangs de laquelle quiconque travaille et sait épargner a librement son droit de cité. Ils la détestent, si républicaine, si démocratique qu'elle se targue d'être aujourd'hui. Oh! le bourgeois républicain! le bourgeois démocrate! avec quel mépris leurs tribuns le signalent aux ouvriers comme un faux frère! Ce n'est plus seulement M. Gambetta qu'ils invectivent; c'est M. Clovis Hugues qu'ils flétrissent : l'un d'eux le taxe de « fripon » et veut qu'on lui interdise l'entrée du congrès; « Clovis, s'écrie un autre aux applaudissements de toute l'assemblée, est un intrigant ambitieux qui vole ses 25 francs par jour. » Un délégué de Lyon dit avec une âpre ironie aux socialistes de Roanne : « Les républicains bourgeois, qui nous ont tant fait risette pour arriver aux bonnes places, ne vous parlent plus de vos revendications, maintenant qu'ils ont ce qu'ils voulaient... N'écoutez pas ces hâbleurs... » On n'épargne pas la république elle-même. « Les républiques ne valent pas mieux que les royautés; elles font aussi bien les unes que les autres tirer sur le peuple » : c'est un délégué d'Angoulême qui le proclame. Est-ce seulement dans les congrès que les socialistes jettent à la bourgeoisie ces outrages, ces reproches, et lui déclarent la guerre? Non. Le citoyen Dormoy vient dans une petite commune de la Nièvre, à Ville-Gozet, exciter les ouvriers à se débarrasser de leurs maîtres : « Lorsque le tocsin sonnera, nous descendrons dans la rue, et cette classe de capitalistes, ces parasites, cette classe qui a tout et qui ne fait rien, nous les fusillerons. » Aux environs d'Autun, on distribue parmi les paysans une proclamation qui les exhorte à voir « qu'il y a possibilité de détruire cette société — dans laquelle les uns, la grande majorité, succombent sous les peines pendant que d'autres, une infinitésimale minorité, peuvent se procurer toutes les satisfactions — et de la remplacer par une société égalitaire de Travailleurs libres ». On appose sur les murs

de la ville de Reims un placard où se lisent ces mots : « Voleurs, les Jeckers de l'empire, comme ceux de la république bourgeoise!..... Voleurs, les politiciens, leurs compères!..... Voleurs, les propriétaires!..... Voleurs, les repus fainéants!..... Voleurs, les seigneurs de la féodalité capitaliste!... Voleurs, les fonctionnaires qui les défendent!... Tous voleurs, ceux-là... Il n'y a plus qu'à les punir... Mort aux voleurs! » Libre à la bourgeoisie de se rire de ces insultes; libre à la république de dédaigner ces menaces, même après l'avertissement qui lui a été donné par les désordres de Montceau-les-Mines. Ceux qui se rappellent bien l'histoire des jacqueries et des émeutes des deux premières républiques ne se sentent pas si rassurés; ils ont même le droit de craindre un peu pour la troisième république la destinée que la seconde a eue en partie aux divagations et aux fureurs du socialisme.

Nos hommes d'État républicains haussent les épaules. Ces déclamations leur semblent « aussi ridicules qu'elles sont au fond inoffensives »; ils espèrent qu'elles « tourneront au bénéfice de la démocratie pacifique et laborieuse. » Un journal républicain, qui a l'honneur de recevoir les oracles de M. Gambetta, va même jusqu'à remercier les socialistes de ce spectacle de leur insanité : « Quel service, s'exclame-t-il, quel service ces énergiques, sans s'en douter, rendent à la république! » Et on nous raconte avec joie les querelles des socialistes; on nous répète les huées qui ont réduit au silence leurs derniers harangueurs; on triomphe de leur confusion, on se moque de leur impuissance. Soit. Nous souhaitons bien sincèrement que les socialistes de 1882 restent aux yeux de la foule une bande de fantoches dont elle n'a qu'à s'amuser. Puisse la république avoir raison de ne pas s'effrayer du « spectre rouge! » Mais qu'on prétende que les socialistes ne sauraient être redoutés, parce que leurs chefs n'ont aucun des talents des Fourier, des Cabet, des Proudhon, c'est oublier que la multitude n'est pas si difficile dans le choix des héros obscurs qui la mènent, dans ses jours de délire. Qu'on nous jure doctrinalement que la république porte en soi « cette garantie de l'ordre social qu'on nomme la liberté », une si superbe allégation ne prévaut pas contre nos annales de 1848 et de 1871. Qu'on nous prie de nous confier à la liberté; qu'on nous affirme qu'en laissant à ces sectaires le droit de conspirer à la pleine lumière, d'exhaler publiquement toutes leurs haines, de pousser très haut tous leurs cris, de débiter sur la place toutes leurs sottises, eux-mêmes se désarment à force de s'agiter et se discréditent à force de dérision; qu'on nous veuille persuader qu'une permission si ingénieuse est le meilleur moyen de rendre le socialisme incapable de nuire, nous demeurons dans le doute, au souvenir de tout ce qui se fit de terrible en 1792, en 1848, en 1871, à l'aide de cette même liberté sophistique. Était-ce donc dans le silence que les révolutionnaires d'alors préparèrent leurs révoltes, leurs coups, leurs crimes? Ou plutôt n'était-ce pas dans leurs clubs, librement, cyniquement? Et leur fanatisme n'avait-il pas

présumé par la rage de ses discours à la rage de ses exploits?

Quel que puisse être le péril aujourd'hui ou le mal demain, la république qui nous gouverne en aura toute la responsabilité. Elle a trouvé dans « les lois existantes » des décrets pour expulser des écoles et des hôpitaux des religieux et des religieuses; sa police n'y a rien trouvé, paraît-il, qui l'autorisât à sévir contre les sociétés secrètes des « collectivistes » et des « anarchistes » : impunément les socialistes peuvent abattre nos croix; impunément, mettre à prix la tête d'un maire, d'un curé, d'un ingénieur; impunément, prêcher la guerre civile. Ah! si ces socialistes étaient des congréganistes!... Comme on leur appliquerait les articles 291 et 293 du Code pénal!... Mais ce n'est pas seulement par cette tolérance que la république est responsable de tous les troubles du socialisme. Est-ce que ses hommes d'État, dans leurs professions de foi électorales et même dans leurs manifestes ministériels, n'ont pas enflammé par mille promesses la convoitise de la masse? N'ont-ils pas habitué aux tentations du chimérique l'esprit de la multitude? N'ont-ils pas été les alliés des socialistes? N'ont-ils pas amnistié et ramené sur la scène ces assassins et ces incendiaires de la Commune qui sont maintenant les coryphées du socialisme? N'ont-ils pas laissé se réorganiser ces sociétés secrètes où les ouvriers de Paris, de Lyon, de Marseille, de Saint-Etienne, de Limoges, s'enrégimentent à l'envi? N'ont-ils pas enseigné aux socialistes par leurs édits et par leurs attentats comment on viole la propriété, comment on brise une porte, comment on renverse un mur, comment on confisque une maison? N'encouragent-ils pas par l'anarchie de leur gouvernement « l'anarchisme » des socialistes? Est-ce en vain qu'ils affichent leur matérialisme? Est-ce en vain qu'ils affaiblissent dans le cœur du peuple le respect de cette religion qui contient ses révoltes, qui guérit ses vices, qui console ses souffrances, qui sanctifie ses misères et qui, au loin, parmi ces ténèbres d'ici-bas où il traîne de labeur en labeur sa patience sans espoir, lui montre le rayon d'une récompense éternelle? Et puis, n'est-il pas vrai qu'en France, soit par une illusion du suffrage universel, soit par la faute de nos traditions républicaines, la république est, dans l'opinion de la foule, un mode de gouvernement social plutôt que de gouvernement politique, un gouvernement qui doit fatalement être socialiste? M. Louis Blanc l'écrivait la semaine dernière à ses électeurs de Paris : « Régénération sociale, voilà le but. La république, bien comprise, est un moyen d'y atteindre, mais elle n'est que cela. En quoi vaudrait-il mieux qu'un gouvernement monarchique le gouvernement républicain qui ne ferait rien pour arracher à la misère et à l'ignorance leurs victimes? »

Mgr Czacki a reçu, le 4 octobre, à l'Élysée, la barrette cardinale. Il sera remplacé dans sa nonciature par Mgr de Rende, qui, on nous l'assure hautement, ne sera pas moins digne de la confiance du Souverain Pontife. Mgr Czacki avait, dans le monde diplomatique, plus que son rang légitime; il s'y était acquis un

renom particulier de sagacité et d'habileté. Courtois, aimable, bienveillant, il laisse de plus au monde parisien la réputation d'un causeur spirituel, qui, dans ses jugements, avait le don des mots heureux. On ne pouvait agir avec plus de discrétion, de mesure, de prudence, parmi les menaces ou les violences au milieu desquelles il vient d'exercer trois ans sa délicate fonction. Il a été l'homme que sa mission voulait qu'il fût : on n'a pu le contester que faute de connaître toutes les obligations de son rôle. Il n'était pas à Paris pour y être un Père de l'Église ou le prédicateur d'une croisade, mais un ambassadeur, un négociateur même, et c'est le Concordat à la main qu'il paraissait parmi nous, intermédiaire sacré du Pape entre le clergé et le gouvernement de la France. Il ne faut pas l'oublier, si l'on veut bien savoir pourquoi Mgr Czacki a dû avoir une diplomatie, au lieu d'avoir telle ou telle chevalerie aussi téméraire que facile. Mgr Czacki n'a professé la politique d'aucun parti. Il a voulu garder aux principes de la religion leur vraie grandeur et leur suprême utilité, en les maintenant à l'écart et au-dessus des doctrines incertaines et des programmes variables de nos électeurs et de leurs élus. Il a bien accueilli tous les catholiques; à aucun il n'a demandé un certificat de civisme. Diplomatiquement, c'était habile; religieusement, c'était juste. Quant aux droits qu'il avait à défendre, il a fait, pour les préserver, et tout ce qu'il a dû et tout ce qu'il a pu, fidèle aux ordres du Pape éclairé qui l'avait choisi, qui l'a inspiré et qui l'a récompensé. La modération et la résignation qu'il a montrées, Léon XIII lui en donnait l'exemple et lui en commandait la pratique. Or Léon XIII, du haut de cette place sublime qui le rapproche de Dieu et qui lui permet de considérer dans le vaste ensemble des choses et des temps les impérissables intérêts du christianisme, à quelque qualité, on ne le niera pas, pour bien discerner la règle qui convient à sa sagesse; il a, pour mesurer aux besoins du jour les actes de l'Église, une compétence supérieure, ce semble, à celle de ces docteurs laïques et peu angéliques qui, dans leur logique implacable, aiment mieux tout compromettre que rien ménager, tout perdre que rien préserver. Grâce aux préceptes de Léon XIII et à ses propres mérites, Mgr Czacki a pu tempérer, ajourner, empêcher plus d'un des coups furieux dont le fanatisme de cette république est toujours prêt à frapper l'Église. Tout empêcher, il l'aurait certes voulu de toute son âme; il l'a dû vouloir autant et plus que ses censeurs. Ce n'est pourtant pas la première fois qu'un nonce n'empêche pas tout, en France, et ce grief ne peut décemment tourner en excommunication chez ceux que n'a pas courroucés, sous l'empire, le spectacle d'un nonce demeurant à son poste, le lendemain du jour même où Napoléon III pactisait en Italie avec les spoliateurs de la Papauté. Et puis, rappelons-nous-le équitablement, l'impuissance de Mgr Czacki a été la nôtre d'abord : ce sont toutes les défaites des conservateurs et des catholiques qui ont été la cause fatale de sa faiblesse devant les dé-

crets et les lois de la république. Pour nous, respectueux du Pape et reconnaissants envers son serviteur, nous saluons de nos hommages et de nos regrets le nonce qui nous quitte. Mgr Czacki a prouvé, à Paris, qu'il aimait la France avec une prédilection sincère. Nous ne doutons pas qu'il ne le prouve également à Rome, chaque fois qu'il le pourra pour le bien et pour l'honneur de l'Eglise de France.

On se recueille, on prépare des plans, on négocie mystérieusement en Europe, depuis la victoire de Tel-el-Kébir et l'occupation du Caire; rien de décisif ne s'est encore fait pour régler l'affaire égyptienne. L'Égypte paraît bien pacifiée. Tewfik est rentré dans sa capitale, entre deux haies de soldats anglais, et le Caire s'est illuminé pour fêter son retour. La reine a créé barons sir Garnet Wolseley et lord Seymour; Tewfik distribue par centaines à leurs officiers ses plus riches décorations. Baker-Pacha va réorganiser l'armée égyptienne; on engage des Albanais et des Suisses, même des Allemands, pour former au khédive une garde un peu sûre. Des cours martiales sont instituées, au Caire et à Alexandrie, pour juger Arabi-Pacha et les principaux rebelles. Quant aux graves questions qui intéressent spécialement la France en Égypte, on n'en saurait rien dire de certain aujourd'hui. Le gouvernement français reste silencieux. Le gouvernement anglais est muet. Seuls les journaux de Londres parlent et c'est avec un orgueil que le temps, qui laisse de plus en plus l'ombre s'étendre sur les trophées de Tel-el-Kébir, n'a pas encore apaisé. Nous nous garderons bien de prendre pour des documents diplomatiques les rodomontades de ces journaux. Il est toutefois à craindre qu'ils n'aient raison contre ceux de nos journaux républicains qui, les uns d'un ton dolent, les autres d'un air irrité, se plaignent que l'Angleterre paraisse peu disposée à rétablir au Caire le dualisme de l'ancien contrôle. Ce n'est pas seulement à Londres que nous avons en ce moment à interroger la volonté de l'avenir; c'est aussi à Varzin où le comte de Munster est venu prendre les instructions de M. de Bismarck. Est-il vrai que M. de Bismarck affecte d'approuver et même d'admirer la politique que M. Gladstone, devenu malgré lui l'émule de lord Beasconsfield, a suivie en Égypte? Est-il vrai que M. de Bismarck offre à M. Gladstone une sorte de blanc-seing pour ce qu'il lui plaira d'ordonner au Caire, sans avoir égard ni à la suzeraineté du sultan ni à la susceptibilité de la France? On devine sans peine que s'il y a dans ces événements, dans ces péripéties, une occasion et un moyen de briser les liens d'amitié qui unissent la France à l'Angleterre, M. de Bismarck ne négligera pas de les saisir avec sa brusquerie et sa dextérité habituelles. Peut-être la circonstance n'est-elle pas moins critique pour le gouvernement français qu'à l'heure où il lui fallut s'abstenir de toute expédition d'Égypte. Hélas! ce gouvernement, quelle est sa force, son autorité, son art, son prestige?...

Auguste BOUCHER.

MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

DU 24 SEPTEMBRE AU 9 OCTOBRE 1882

La liquidation s'est accomplie avec une grande facilité, l'argent était abondant, les reports à un taux très modéré; mais par un phénomène assez bizarre, elle a été une véritable déception pour les deux camps qui divisent la Bourse. Spéculateurs à la baisse et spéculateurs à la hausse, s'ils n'ont pas éprouvé un égal mécompte, puisqu'en somme la hausse l'a emporté, ont cependant ressenti d'assez vives déceptions. Jusqu'à la réponse des primes, les baissiers se croyaient maîtres de la position, mais un vigoureux élan de la rente a bouleversé leurs combinaisons; les haussiers à leur tour s'attendaient à voir le mouvement de reprise sur les rentes faire de nouveaux progrès quand tout à coup il s'arrête, et un léger recul se produit; par contre, toute l'activité des affaires se porte sur les valeurs, et, entre toutes, les valeurs orientales se signalent par une fermeté qui se change bientôt en une hausse très marquée.

Les hésitations du marché des rentes ont été attribuées à diverses causes. On semblait redouter la hausse de l'escompte à Londres et les difficultés qui pourraient en résulter pour la place de Paris, si la Banque de France était obligée, à son tour, d'élever le loyer de l'argent; le budget et les modifications que devaient lui apporter M. Tirard étaient aussi commentées, la diminution dans la rentrée des impôts, pendant le mois d'août, donnait lieu également à des observations; mais, quel qu'en fût le désir, il était impossible de trouver dans la politique étrangère la moindre cause de préoccupation. De ce côté, aucun nuage, car pour la Bourse tout se résume dans la certitude de la paix; or elle est convaincue que les tiraillements diplomatiques ne modifieront point l'état pacifique de l'Europe. A tort ou à raison, telle est son opinion, et elle opère en conséquence. La victoire des Anglais en Egypte lui semble la victoire de la civilisation sur la barbarie, l'arrêt de l'esprit de révolte du monde musulman contre l'Occident, et l'ouverture, en quelque sorte, d'une période nouvelle, pendant laquelle doit avoir lieu la transformation économique de ces beaux pays. Le temps nécessaire pour que cette évolution s'accomplisse sera plus ou moins long, mais le premier obstacle est renversé, et l'œuvre du progrès doit se

poursuivre lentement, sans doute, mais sans que rien puisse l'arrêter.

La vérité est que la haute banque et les établissements de crédit, après avoir travaillé d'un commun accord au relèvement de la rente comme remorqueurs du marché, avaient réalisé en partie leurs bénéfices et changé la base de la manœuvre qu'ils comptaient poursuivre. Convaincus, eux aussi, de l'importance des modifications survenues en Orient, ils entendaient tirer parti de tous ces faits nouveaux et préparer le terrain pour le classement des titres qu'ils détiennent en grande quantité, ou pour les affaires nouvelles qui doivent bientôt être émises. La situation leur paraît favorable et la bonté de la récolte, en rendant disponible l'épargne des campagnes, amènera à la Bourse des capitaux considérables qui absorberont les titres flottants et dégageront la spéculation.

857 millions en 1879; — 788 millions en 1880; — 529 millions en 1881, soit en trois années le chiffre formidable de 2 milliards 174 millions, telle est la somme colossale que la France a dû, par suite des mauvaises récoltes, dépenser en achats de blé, pour la plupart de provenance américaine. Il a fallu payer ces grains avec de l'or, par suite des tarifs douaniers qui ne permettaient pas de solder ces acquisitions avec des marchandises, et ce n'est que deux ans plus tard, quand les États-Unis ont été saturés d'or et que les nouveaux enrichis ont voulu, à tout prix, se procurer les articles de luxe de l'Europe, tandis que les développements gigantesques de la construction des chemins de fer amenaient des importations considérables de rails et de machines, que le précieux métal a commencé à faire retour. Pendant ce temps, l'agriculteur français perdait les avances qu'il devait faire à la terre et était obligé de continuer à pourvoir aux dépenses d'entretien de son outillage, au renouvellement et à la nourriture des animaux, aux salaires des travailleurs. La nécessité d'une économie absolue et la cessation de toute dépense se sont donc imposés. Cette année la terre rendra les avances qui lui ont été faites et laissera de large profits. Ce changement de position se fera sentir dans un grand nombre de branches de l'industrie; il y aura enfin des économies, et ces économies ne seront point laissées stériles, multipliées par le nombre, elles prennent des proportions très importantes et elles exerceront une influence incontestable sur la tenue des valeurs.

Tout permet donc d'espérer, si la contraction monétaire ne fait pas de nouveaux progrès, et elle serait seulement inquiétante dans le cas où le change américain deviendrait défavorable et nécessiterait des envois d'or à New-York, et si aucun incident imprévu ne pèse sur le marché, que nous entrerons avant peu dans une période d'affaires actives, et que la combinaison des intérêts, si pareille expression peut être employée, des différents centres financiers de l'Europe fera de nouveaux progrès et les unira pour mettre en œuvre le champ nouveau qui s'ouvre dans l'Orient.

La Banque ottomane par ses puissants comités de Londres et de

Paris et par ses alliances avec les grandes maisons allemandes est l'intermédiaire naturel qui sert de lien à toutes ces forces. Devenue une véritable banque internationale, elle a, par la défense habile qu'elle a pris des droits des créanciers de la Turquie, acquis une grande autorité et gagné la confiance. C'est un guide sûr, et les porteurs de titres ou l'épargne peuvent toujours suivre avec sécurité les conseils qu'elle donne ou les directions qu'elle indique. Dans les conditions où elle se trouve maintenant, la hausse de ses titres est des plus justifiées. Les fonds Turcs montent également, c'est une hausse d'espérance; les résultats de l'administration européenne qui fait rentrer les contributions cédées aux créanciers de la Turquie, sont chaque jour meilleurs, et, avec la pacification de l'Égypte, certaines denrées dont l'exportation avait été suspendue, seront de nouveau expédiées et les droits qu'elles acquittent, accroîtront les revenus. Quant à l'Unifiée égyptienne, elle est traitée par la spéculation avec une véritable tendresse. La voilà cotée 368 fr. et l'on prétend qu'elle montera encore. Les petits porteurs doivent se rappeler l'énorme quantité de titres que la haute banque possède et les charges nouvelles qui vont peser sur l'Égypte et auxquelles il est peu probable que la dette Unifiée ne soit point appelée à participer. Dans ces cours élevés et quand ils retrouveront leurs prix d'achats, la prudence conseille de se dégager et de faire choix d'une autre valeur, jusqu'à ce que la situation ne laisse plus aucun doute.

Les actions du canal de Suez un moment très agitées à la suite d'articles parus dans le *Times*, menaçant la compagnie et M. de Lesseps du creusement d'un second canal, ont repris tout leur entrain. On a réfléchi et l'on apprenait en même temps, l'accord complet qui s'était établi avec les membres anglais du conseil et entre le conseil et le gouvernement anglais.

Au point de vue de la place, l'événement le plus intéressant est l'entente définitive établie entre le conseil d'administration du Crédit foncier et le conseil d'administration de la Banque hypothécaire relativement à la soulte à payer par les actionnaires de la Banque hypothécaire. Cette soulte, après un examen contradictoire, a été fixée à 99 francs, qui sera versée, à partir du 9 octobre, aux caisses du Crédit foncier avec les intérêts à 5 0/0 à partir du 1^{er} janvier dernier. On sait que les actionnaires de la Banque hypothécaire reçoivent une action du Crédit foncier entièrement libérée en échange de quatre actions de la Banque hypothécaire. La fusion étant devenue un fait accompli, les actions du Crédit foncier dont le nombre a été porté de 260 000 à 310 000 par la création des 50 000 actions nouvelles destinées aux actionnaires de la Banque hypothécaire, se négocient entièrement libérées par suite du versement des derniers 100 francs pris sur l'apport de la Banque hypothécaire. Le Foncier ayant été coté samedi à 1435, défalcatons des 100 francs dont les actions ont été libérées, il ressort, en réalité, à 1535 francs. Les cours prendront bientôt une pro-

gression nouvelle, car les opérations ne cessent de s'accroître. Les prêts dépassent maintenant 30 millions par mois, et les obligations qui les alimentent trouvent preneurs avec une facilité aussi grande. Emises à 480 francs, remboursables à 500 francs, rapportant un revenu net de 4 0/0, elles offrent avec un intérêt rémunérateur une sécurité absolue. L'épargne ne peut choisir un meilleur placement. Signalons aussi l'excellente situation des Magasins généraux de France et d'Algérie et de la Compagnie foncière de France et d'Algérie, deux sociétés que le Crédit foncier couvre de son bienveillant patronage.

Les cours des chemins de fer français qui avaient montré une légère faiblesse se sont relevés et se maintiennent sans grands changements. Parmi les chemins étrangers, les chemins autrichiens et les lombards conservent leurs cours élevés, bien que le trafic soit interrompu sur les chemins du sud de l'Autriche sur une longueur de 237 kilomètres, par suite des dégâts que les inondations ont causé. Malgré la quantité de blé exporté de Hongrie et d'Autriche, les prix ayant dû être abaissés, pour que la vente, rendue plus difficile par la bonté générale de la récolte, soit possible, l'empire Austro-Hongrois en retire un bénéfice moins considérable qu'on ne l'espérait d'abord. Toutefois la situation du pays est prospère, et la Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens a pu placer avec un grand succès l'emprunt à lots de la Croix-Rouge qu'elle vient d'émettre. Le capital a été souscrit quatre fois, et les souscriptions d'unité ont été si nombreuses, que les gros souscripteurs ont dû subir de notables réductions.

Peu de mouvement sur les fonds internationaux. On parle d'un emprunt russe pour les chemins de fer qui seraient émis en Hollande et en France; à Paris, le Comptoir d'escompte s'en serait chargé. Le change du rouble continue à baisser.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

LES CORRESPONDANTS

DE M. JOUBERT

I. — M. DE FONTANES

M. Joubert est trop apprécié du public lettré pour qu'il soit utile de le présenter aux lecteurs du *Correspondant*. Sa gloire littéraire a été consacrée par M. de Chateaubriand, son contemporain et son ami. Des critiques éminents, qui, n'ayant pas goûté le charme de son commerce, ont été plus indépendants peut-être pour le juger, ont pleinement confirmé les appréciations de l'auteur du *Génie du christianisme*. Avant tous les autres, il faut nommer le plus sévère et le plus délicat, Sainte-Beuve, qui le premier a fait connaître M. Joubert et dans de nombreux articles a mis en relief l'élévation et l'originalité de son esprit et l'élégance achevée de son style. Peu d'écrivains sont aujourd'hui plus cités par les esprits distingués ; et ses *Pensées*, devenues comme une monnaie de bon aloi, ont cours au même titre que celles de la Rochefoucauld, de Vauvenargues ou de Pascal lui-même.

M. Joubert arriva, de Montignac en Périgord, à Paris vers 1778, à l'âge de vingt-quatre ans. Sa jeunesse avait été studieuse, et il ne venait chercher ni la fortune ni les distractions qu'une grande ville offre toujours aux jeunes gens. Il n'avait quitté sa famille que pour accroître son instruction. Admis bientôt, grâce aux qualités supérieures de son intelligence et à l'agrément de ses manières, dans la familiarité des écrivains les plus illustres de cette époque, il vécut à Paris, comme y vivaient alors les gens d'esprit, il *causa*. Il voyait souvent Marmontel, la Harpe, d'Alembert, qui ne dédaignaient pas de s'entretenir avec lui. Il connut surtout Diderot. Mis en garde par une éducation solidement religieuse contre les erreurs du temps, Joubert ne trouva que profit dans cette société brillante,

mais parfois dangereuse. L'influence de Diderot, fait observer Sainte-Beuve, fut plus grande qu'on ne le supposerait à voir la différence des résultats : « Diderot eut en lui un singulier élève, un élève épuré, finalement platonicien et chrétien, épris du beau idéal et du saint, étudiant et adorant la piété, la chasteté, la pudeur, ne trouvant pour s'exprimer sur ces nobles sujets aucune forme assez éthérée, aucune expression assez lumineuse. Pourtant ce n'est que par ce contact de Diderot qu'on s'explique bien, en M. Joubert, la naissance, l'inoculation de certaines idées si neuves, si hardies alors, et qu'il rendit plus vraies en les élevant et les rectifiant. » C'est peut-être aussi à l'influence de Diderot qu'il faut attribuer le développement de qualités particulières à M. Joubert, si bien mises en relief par le même critique : « cette singularité et cette humeur individuelle dans les jugements, et cette manière qui fait qu'il ne dit rien, absolument rien, comme un autre ».

En 1790, M. Joubert retourna à Montignac, pour remplir les fonctions de juge de paix, nouvellement créées, et auxquelles il avait été élu en son absence; mais, en 1792, se reconnaissant impuissant à faire quelque bien, il refusa une seconde élection et revint à Paris.

Peu de temps après, et au milieu même de la tourmente révolutionnaire, il s'allia à une honorable famille de Bourgogne, et épousa M^{lle} Moreau de Bussy, qu'il avait pu apprécier dans de fréquents voyages auprès d'un vieux parent, à Villeneuve-sur-Yonne, et dont la raison, l'esprit et la bonté devaient assurer le bonheur de son intérieur.

C'est près de Villeneuve, où il se fixa d'abord après son mariage, qu'il connut, en 1794, M^{me} de Beaumont, échappée, comme par miracle, et seule de tous les siens, aux émissaires envoyés de Paris pour arrêter les membres de sa famille.

C'est là qu'il avait déjà, en 1788, préparé, entre son ami Fontanes et M^{lle} de Chantal, de passage à Villeneuve, une union qui apporta bientôt au jeune poète une brillante situation de fortune.

Quand les temps redevinrent calmes, il partagea sa vie entre Villeneuve et Paris : pendant l'hiver et une partie de l'été, il habitait Paris avec la famille de sa femme, dans une maison appartenant à l'un de ses beaux-frères et située rue Saint-Honoré, près de la rue de l'Échelle¹; après 1803, la société distinguée qui se réunissait chez M^{me} de Beaumont se transporta dans le salon de M. Joubert : M. et M^{me} de Chatcaubriand, M^{me} de Vintimille,

¹ Cette maison porte le numéro 175 et est occupée par la fabrique de chocolat Devinck. M. Joubert habitait le fond de la cour.

M. de Fontanes, M. Molé, M. de Chênédollé, M. Guéneau de Mussy, s'y rendaient très fréquemment.

Chaque été, M. Joubert retournait à Villeneuve; il y assistait aux vendanges et y passait l'automne. Le charme paisible de cette petite ville, située sur les bords de l'Yonne, avec « son fleuve de lumière qui coule du côté de Sens et ses trente coteaux autour de la ville », était en harmonie avec les goûts de M. Joubert. Le 1^{er} mai 1793, il écrivait à M^{lle} Moreau, qui devait bientôt devenir sa femme : « J'aime en vous, et vous, et votre frère, et votre amie, et ce pays qui m'a tant plu. » Il considérait avec plaisir les vignobles et les bois qui bordent la vallée, les belles promenades qui entourent Villeneuve, sa jolie église gothique, ses vieux remparts et ses élégantes portes de ville. L'hospitalité simple, mais large et cordiale, de M. et M^{me} Joubert, attirait, chaque année, quelques-uns de leurs amis à Villeneuve : M. et M^{me} de Fontanes, M. Molé, M. et M^{me} de Chateaubriand y firent de longs séjours, et l'on montre encore dans la vieille maison de la rue du Pont, conservée par l'une des petites-nièces de M. Joubert, avec le mobilier d'autrefois et tous les souvenirs de famille, l'appartement de l'auteur du *Génie du christianisme* et la table où, au retour de son voyage en Orient, il commença les *Martyrs*.

Nous ne raconterons pas en détail la vie de M. Joubert, qui fut très calme et remplie surtout, comme le dit son biographe, par « la poursuite de la vérité et du beau, passion et rêve de sa vie », et par les jouissances simples et paisibles de la famille et de l'intimité. Les lettres de ses correspondants jetteront sur cette existence une vive lumière.

Disons seulement qu'en 1808, M. de Fontanes, devenu grand maître de l'Université impériale, appela son ami aux fonctions importantes de conseiller et d'inspecteur général de l'Université. M. Joubert en remplit les devoirs avec un intérêt passionné et le dévouement le plus consciencieux. Les tournées qu'il dut entreprendre achevèrent d'altérer sa santé; et, dans les dernières années de sa vie, il fut obligé de garder la chambre la plus grande partie du jour; mais ses amis, privés de ses visites, ne voulurent pas renoncer au charme de son entretien, et son lit était assidûment entouré par les hommes les plus spirituels et les femmes les plus aimables. M^{me} de Vintimille et les duchesses de Duras et de Lévis étaient particulièrement exactes à venir jouir de sa conversation.

M. Joubert, bien qu'il y eût été souvent convié, ne publia rien de son vivant; sa modestie égalait son mérite, et il avait un sentiment si délicat de perfection littéraire qu'il n'était jamais satisfait de la forme donnée à sa pensée. Il n'écrivait que « par

fragments, pour lui seul, à de longs intervalles et à de rares instants ». — « J'aime le papier blanc plus que jamais, mandait-il à M. de Fontanes, et je ne veux plus me donner la peine d'exprimer avec soin que les choses dignes d'être écrites sur de la soie ou de l'airain. Je veux, vous dis-je, être parfait, cela seul me sied et peut me contenter. »

Après la mort de M. Joubert, survenue en 1824, M. de Chateaubriand se fit remettre les cartons où son ami avait accumulé ses notes; et relevant sur les petits cahiers, où celui-ci avait coutume de les écrire, ses jugements philosophiques et ses appréciations littéraires, il fit paraître, avec une préface éloquente, un choix de *Pensées*, tiré à un petit nombre d'exemplaires et destiné seulement au cercle des amis. Le cercle, ainsi que l'avait prévu Sainte-Beuve, rendant compte de cette nouveauté, s'élargit tellement que le public voulut y entrer. Le succès dépassa même les bornes de la France. Un jour, M^{me} Joubert reçut une lettre d'une princesse de la famille impériale de Russie, qui sollicitait instamment un exemplaire des *Pensées*; elle racontait qu'elle avait eu grande peine à se procurer l'ouvrage une première fois, et que l'empereur Nicolas, l'ayant lu, en avait été si charmé, qu'il le conservait toujours sur sa table de travail et refusait de le rendre.

Un neveu par alliance de M. Joubert, M. Paul de Raynal, frère de mon père, fut pressé par les admirateurs des *Pensées* d'en donner une édition accessible à tous; il revit avec le plus grand soin les papiers de M. Joubert, y découvrit des pensées négligées par M. de Chateaubriand, et qui cependant ne semblaient pas inférieures aux premières; il rechercha les lettres écrites par M. Joubert et s'adressa à ses amis, qui presque tous les avaient pieusement conservées et s'empressèrent de les communiquer; il composa, des pensées et des lettres, deux volumes, qu'il fit précéder d'une notice pleine de renseignements intéressants sur M. Joubert et sur la société où il avait vécu. Le style de cette biographie ne dépare pas, au dire des meilleurs juges, l'œuvre à laquelle elle sert de préface : « C'est un de ces portraits vivants, dit M. de Sacy, dont la ressemblance se fait sentir à ceux qui n'ont jamais vu le modèle. Je connais maintenant M. Joubert; je l'ai entendu causer; j'ai été admis dans cette bibliothèque qu'il n'ouvrait qu'à ses meilleurs amis; j'ai manié son vieux *Platon*, tout couvert de ses notes; il m'a conté l'histoire et pour ainsi dire la généalogie de chacun de ses livres. Je l'ai vu aussi bon et aussi simple dans les relations de famille que supérieur dans le commerce de l'esprit et de la pensée. » Le succès de la publication fut considérable, mais M. Paul de Raynal, prématurément enlevé

à l'affection des siens, put à peine jouir de la récompense qu'il avait si bien méritée, et lorsque l'édition fut épuisée, c'est à mon père qu'échut, malgré les travaux absorbants de sa carrière judiciaire, la mission de répondre aux désirs de la famille de M. Joubert et du public : il recueillit encore quelques pensées et quelques lettres, et donna en 1850 une nouvelle édition ; celle-ci s'épuisa à son tour, et, dans une troisième, publiée en 1862¹, il ajouta aux pensées et aux lettres les articles les plus remarquables consacrés à M. Joubert par MM. Sainte-Beuve, Gérusez, Saint-Marc Girardin, de Sacy et Poitou.

M. Joubert, par le genre de son talent, n'est pas destiné à devenir jamais un écrivain populaire, mais il est aujourd'hui classé à un rang élevé dans l'estime des connaisseurs, et son œuvre est dans les mains de tous les hommes instruits². Elle y est aussi complète que possible ; l'on ne trouverait en effet plus rien à glaner dans les notes qu'il a laissées, et il serait difficile de découvrir de nouvelles lettres émanant de sa plume, après les recherches minutieuses faites dans la famille de tous ses correspondants. Mais il avait eu le rare privilège de n'entretenir de relations qu'avec des personnes de l'esprit le plus distingué, et l'on devait se demander si le travail, inauguré par M. de Chateaubriand et achevé par ceux dont j'ai l'honneur de porter le nom, ne pouvait être enrichi, si son intérêt ne pouvait être accru par la réunion de quelques-unes des lettres adressées à M. Joubert. Bon nombre de ces lettres avaient été conservées, j'en connaissais quelques-unes ; le mérite de celles-ci et le nom des amis de M. Joubert suffisaient pour me faire deviner la valeur des autres, mais des occupations plus graves m'avaient empêché de satisfaire ma curiosité et de rechercher toutes celles qui pouvaient encore exister.

L'exécution des décrets contre les congrégations religieuses, en m'obligeant à quitter la magistrature, m'a procuré des loisirs : j'ai été assez heureux pour pouvoir les employer à poursuivre une idée conçue depuis longtemps. Les petites-nièces de M. Joubert, petites-filles de son frère, ancien conseiller à la cour de cassation, gardent religieusement tout ce qui se rattache à leur grand-oncle. Admis par elles en toute liberté dans leurs archives de famille, j'ai dépouillé de précieux autographes, j'en ai extrait les parties qui m'ont paru dignes de l'attention du public, et je les offre aux abonnés du *Correspondant*.

¹ *Pensées et correspondance de Joubert*. Paris, Didier.

² Une traduction en anglais des *Pensées* a paru en 1877 (London, Mac-Millan and Co) ; elle est l'œuvre du professeur Attwell, qui habite Barnes, dans le comté de Surrey.

Je dois, toutefois, révéler certaines déceptions : les lettres de M. de Chateaubriand, plus que toutes les autres, provoquaient mes recherches, et, connaissant l'intimité qui l'avait uni pendant plus de vingt ans à M. Joubert et leurs fréquentes séparations, j'espérais recueillir de ce côté une abondante et riche moisson ; malheureusement, je n'ai découvert, au milieu de billets purement intimes, que quatre lettres susceptibles d'être publiées. J'ai tout lieu de croire du moins qu'elles intéresseront le lecteur.

J'ai vainement aussi recherché la trace de celles de M^{me} de Vintimille, dont il est fait si souvent mention dans la correspondance de M. Joubert : écrites par une femme spirituelle, qui devait se piquer d'honneur en recevant les missives si aimables et si soignées de son respectueux admirateur, elles auraient offert un charme particulier.

Celles de M. de Chênédollé font également défaut.

Par bonheur, M. Joubert avait d'autres correspondants dont les lettres ont été conservées : j'en ai rassemblé un grand nombre de M. de Fontanes, de M. Molé, de M^{me} de Chateaubriand ; celle-ci, très peu connue du public, était fort appréciée de ses amis, qu'égayait la verve originale et brillante de son style et qu'édifiait son admirable charité. Celles de M^{me} de Beaumont, pleines de détails sur son existence en Bourgogne, ses relations avec M. de Chateaubriand et les derniers mois d'une vie prématurément interrompue, sont aussi nombreuses. Quelques-unes enfin, mais en trop petite quantité, sont adressées à M. Joubert par deux femmes très distinguées, M^{me} la comtesse de Guitaut et M^{me} la chanoinesse Victorine de Chastenay. La lecture de ces diverses correspondances dédommagera, j'espère, le lecteur de l'absence de celles qui n'ont pu être retrouvées.

Il y rencontrera, je dois l'en prévenir tout d'abord, peu d'allusions politiques : échelonnées de 1785 à 1820, elles datent cependant pour la plupart d'années très solennelles de notre histoire ; mais les événements publics absorbaient alors une si grande partie de l'existence, qu'on avait besoin de s'en distraire en écrivant à ses amis. La politique aujourd'hui occupe autant qu'à cette époque, mais elle fatigue encore plus par ses incidents dépourvus de toute grandeur, et l'on sera sans doute, par là même, mieux disposé à goûter les détails intimes dont ces lettres sont pleines.

L'ordre chronologique a paru le meilleur à adopter dans cette publication : avant les lettres de M. de Chateaubriand, dont les premières sont de 1803, et celles de M^{me} de Chateaubriand, qui débudent en 1806, on trouvera donc celles de M. de Fontanes,

qui commencent en 1785, et celles de M^{me} de Beaumont, dont la plus ancienne est datée du mois de décembre 1794. Les lettres de M. Molé, adressées pour la plupart à M. Joubert, en 1804 et 1805, et qu'on ne pouvait intercaler entre celles de M. et de M^{me} de Chateaubriand, ainsi que les lettres de M^{me} de Guitaut et de M^{me} Victorine de Chastenay, écrites de 1806 à 1814, viendront en dernier lieu.

I

C'est dans la société des gens de lettres que, peu de temps après son arrivée à Paris, M. Joubert fit la connaissance de M. de Fontanes, plus jeune que lui de quelques années, et qui venait de publier sa première œuvre : *la Forêt de Navarre*. Comme M. Joubert, il avait quitté depuis peu de temps sa province et était venu chercher à Paris le commerce des hommes instruits. Tous les deux avaient fait leurs hautes classes dans des congrégations enseignantes : Joubert, chez les pères de la Doctrine chrétienne de Toulouse, et Fontanes, chez les Oratoriens de Niort. Celui-ci était épris de poésie et cherchait de préférence ses modèles dans les écrivains du grand siècle; celui-là se sentait plus porté vers la philosophie, et, malgré un goût très sévère formé par l'étude de l'antiquité, se montrait favorable à l'esprit nouveau qui poussait les écrivains à introduire dans leurs compositions plus de spontanéité et un caractère plus personnel. Il défendait souvent, contre M. de Fontanes, Shakespeare et les auteurs d'outre-Manche. Ces divergences littéraires n'empêchèrent pas les deux jeunes gens, rapprochés par l'éducation et par l'élévation des idées, de se lier bien vite de la plus étroite amitié.

L'un et l'autre étaient pour ainsi dire sans fortune, et ils conçurent l'idée, pour employer leurs talents et augmenter leurs ressources, de fonder en commun une revue, destinée particulièrement à faire connaître à l'étranger le mouvement des idées françaises. Muni de nombreuses recommandations près de l'ambassade de France et de personnages haut placés dans la société anglaise, M. de Fontanes partit à la fin de l'année 1785 pour Londres, dans l'espoir d'y réunir de nombreux souscripteurs. Dans une sorte de journal, où il ouvre son cœur à celui qu'il appelle « le seul homme que j'estime, chérisse et honore sans restriction », il lui communique longuement ses impressions. Le style de ces premières lettres n'est sans doute pas toujours irréprochable; M. de Fontanes, qui faisait déjà des vers avec succès et qui devait plus tard prononcer, comme académicien et comme président du Corps législatif, des discours

si remarquables, laissait alors dans des récits intimes courir librement sa plume. Elles contiennent, d'autre part, des descriptions de lieux fort connus, mais elles sont curieuses par la sincérité des impressions qu'un jeune Français recevait, à cette époque déjà éloignée, de Londres et de l'Angleterre, et par les détails dont elles sont pleines sur la vie anglaise. Certaines explications familières sur ses dépenses pourront elles-mêmes fournir l'occasion d'un rapprochement avec ce qu'un voyage semblable coûterait aujourd'hui.

L'on y trouvera, en outre, d'intéressantes appréciations sur les écrivains, sur les artistes et sur les goûts littéraires de nos voisins.

Plus d'une fois fait allusion aux dissentiments des deux amis sur les auteurs anglais; et l'on pourra, en comparant la sévérité des jugements de M. de Fontanes, en 1785, sur celui qu'il appelle un peu dédaigneusement « votre Shakespeare », avec l'admiration qu'il proclama plus tard pour cet auteur, se rendre compte de l'influence exercée par M. Joubert sur l'esprit de son correspondant.

A un certain moment, séduit par l'accueil qu'il reçoit, M. de Fontanes a l'idée de se fixer et peut-être de se marier en Angleterre; mais bientôt, changeant de résolution, comme on en change à son âge, atteint sans doute par quelque blessure d'amour-propre, et voyant d'ailleurs qu'il ne pourra réussir à trouver un nombre suffisant de souscripteurs pour la revue projetée, il tourne les yeux vers la France. Il est dégoûté « de ce pays trop pratique où l'or gâte tout, où l'on ne demande pas : cet homme est-il bien élevé? mais cet homme est-il riche? » de cette ville qui lui laissa toujours une impression défavorable et qu'il appellera plus tard, dans des conversations familières avec ses amis, « la ville des marchands, un grand comptoir ». Le mal du pays l'envahit, et il souhaite de revoir « la patrie de l'imagination et le premier royaume de l'Europe ».

Le première lettre de M. de Fontanes est datée de Londres, jeudi 27 octobre 1785 :

A M. Joubert, à Paris.

Londres, ce 27 octobre 1785.

Il y a trois jours, mon ami, que je suis à Londres; je me suis embarqué à Dieppe le samedi au soir 22 octobre; je suis arrivé le lendemain, à trois heures après midi, sur les côtes d'Angleterre; j'ai couché à Brighton. Le lundi, à six heures du matin, j'ai pris la route de Londres, où je suis arrivé à sept heures du soir. J'ai déjà vu

M. de Barthélemy ¹, M. le comte de Cambis, neveu de M. d'Adhémar ². J'ai été reçu, comme on l'est en Angleterre, poliment et froidement. Personne n'y tient une maison. Ils m'en ont eux-mêmes averti. Le comte de Cambis m'a dit que, s'il voulait aller dîner une seule fois en ville, il ne saurait à qui s'adresser, quoiqu'il habite Londres depuis deux ans. Miss Pulteney est à la campagne, ainsi que le général Melville et milord Lansdown. M. Mathy est ici; je compte le joindre demain au *Museum Britannicum*, où il loge.

Cette ville-ci, quoiqu'elle soit immense et beaucoup plus longue que Paris, ne m'a offert, dans certains quartiers, qu'une solitude désespérante; tous les riches propriétaires habitent leurs campagnes. J'ai déjà traversé Londres dans toute son étendue; j'ai vu les deux premiers jours ce qu'elle offre de plus remarquable en beaux monuments; la liste est courte. Westminster est le vieux temple fameux par quelques souvenirs et quelques beaux morceaux de sculpture. L'église Saint Paul est magnifique et supérieure à tous nos églises, mais elle manque d'une place, comme la plupart de nos édifices. Les rues de Londres sont très larges, très commodes et, en général, très bien alignées; on n'y voit pas dix maisons de pierre, tout est en brique, jusqu'au palais du roi, qui ne vaut, à beaucoup près, ni l'hôtel de Beaujon, ni même celui de M. de la Reynière. Cette brique, toujours noircie par l'éternelle fumée du charbon de terre, donne le coup d'œil le plus triste à toutes les rues. Les places publiques sont en grand nombre, mais elles se ressemblent toutes; je ne puis mieux vous les comparer qu'à notre place Royale, où se voit la statue équestre de Louis XIII. C'est le même dessin, et les mêmes ornements. Les trois ponts qui couvrent la Tamise ont plus de majesté que notre Pont-Neuf et notre Pont-Royal. Il me faudrait un heureux moment d'imagination pour vous peindre le sublime aspect de la Tamise: c'est véritablement sur la Tamise qu'est toute la grandeur du peuple anglais, qui ne se montre que rarement dans l'enceinte de Londres. Le parc Saint-James n'est qu'une vaste prairie traversée de quelques allées d'arbres. Hyde-Park vaut un peu mieux, mais ce qui doit charmer un étranger, en arrivant dans ce pays, c'est la propreté qui règne dans toutes les maisons, à la ville et dans les villages; tout est nettoyé, arrosé sans cesse. Les boutiques de Londres sont ravissantes par leur éclat. La campagne est plus verte que la nôtre. Mais, dans la partie de l'Angleterre que j'ai traversée, je n'ai encore rien vu qu'on puisse comparer aux bords de la Loire, au pays de Caux, aux belles vues du Lan-

¹ M. François de Barthélemy, secrétaire de l'ambassade française et neveu de l'auteur du *Voyage d'Anacharsis*.

² Ambassadeur de France.

guedoc. Les brouillards continuels qui couvrent l'Angleterre, les bestiaux qui vivent le jour et la nuit dans les prairies en renouvellent toujours la verdure. Je ne sais si vous, qui êtes grand ennemi du démon de la propriété et des barrières de fer, vous aimeriez l'Angleterre ; il n'y a point de petite chaumière qui n'ait sa borne marquée, point de maison qui ne soit environnée d'un grillage de fer. Le dieu *Terme* est le dieu le plus respecté de l'Angleterre. Il s'en faut bien que la terre soit commune dans ce pays libre ; on y trouve à chaque pas tous les signes de l'esclavage. Cependant ils soignent, ils entretiennent mieux la terre que nos laboureurs français. On voit que ce peuple-ci est un peuple économe qui ne perd rien et tire parti de tout.

Je m'accommode très bien de leur cuisine, qui est monotone mais saine. Elle est pénible pour les estomacs faibles. Le porter est une boisson très agréable.

Les femmes sont en général bien faites, blanches et fraîches. Cependant je ne suis pas émerveillé de celles que j'ai rencontrées, il y a du mélange comme chez nous. J'ai trouvé des visages odieux. Les caricatures anglaises que nous voyons sur les quais de Paris sont pour la plupart d'une parfaite ressemblance. Les vieilles femmes sont plus laides qu'en France, si je ne me trompe. J'ai été frappé de quelques figures monstrueuses qui ont tous les signes du vice et de la bassesse, et qui doivent servir de modèles à des personnages tels que *Solm* et *Saint-Clair*¹. Les physionomies repoussantes me paraissent plus rares à Paris. Peut-être aussi n'avons-nous pas en aussi grand nombre ces physionomies modestes et sensibles qui sont assez communes dans cette ville. Elle est peuplée de voleurs ; heureusement, je n'ai encore perdu qu'un mouchoir, tout le monde me fait compliment de mon bonheur. Je n'ai presque pas d'argent, aussi je perdrai peu de chose.

Je suis logé chez de vieilles filles très honnêtes. Nous ne nous entendons que par signes. Elles logent aussi un ministre anglais, homme de mérite. Nous parlons latin, ce qui facilite les communications.

La route que j'ai prise est beaucoup moins coûteuse que celle de Calais ; elle le sera moins au retour. Dans les 5 louis donnés à la diligence, on ne compte ni le port des malles ni les faux frais, qui doublent la dépense. Je le tiens de plusieurs Français arrivés par Douvres.

Il faut prendre garde, quand vous m'écrirez, de mettre des papiers doubles ou des enveloppes, la taxe alors est arbitraire, elle devient énorme. On n'affranchit jamais d'Angleterre en France ; il faut affranchir de France en Angleterre jusqu'à la frontière.

J'oubliais de vous dire que mon trajet de mer a été superbe, jamais je n'ai été plus gai, plus heureux et mieux portant. J'aurais voulu

¹ Personnages de romans anglais.

voguer jusque dans les îles de la mer du Sud, pourvu que vous m'eussiez suivi.

Adieu, aimez-moi à Paris comme je vous aime à Londres.

Londres, 10 novembre 1785.

Le général Melville et le docteur Mathy, qui sont dans ma confiance, goûtent assez notre projet, sans espérer un succès aussi prompt et aussi sûr que nous le voulons. Ils me conseillent de ne porter les grands coups que vers la fin de novembre, temps auquel la ville se remplit et la campagne est abandonnée. Ils me promettent de me seconder, et j'avoue que je n'ai jamais trouvé plus de bonhomie, de franchise, de philanthropie que dans ce général Melville. Il ne faut pas non plus vous figurer qu'on lise beaucoup à Londres tout ce qui n'est pas politique, commerce, industrie. Les nouvelles purement littéraires amusantes, les recueils d'anecdotes n'y ont qu'un médiocre succès. Les Anglais sont bien plus occupés de nous enlever une branche de commerce que d'apprendre ce qui se fait et se dit dans les sociétés de France. Quand nous pensons que toute l'Europe a les yeux sur Paris, cela est moins vrai de Londres que de tout autre pays. C'est une observation qu'on m'a faite et que j'ai vérifiée. Il n'y a point ici une classe d'hommes aimables, instruits, de bonne compagnie, qui aient assez de loisir pour jeter les yeux hors de leur île sur les petits mouvements particuliers de nos cercles. Ils ne connaissent guère que les grands mouvements de l'Europe. Les arts les intéressent fort peu en général. Quelques Anglais, à la vérité, sont passionnés de la peinture, de la musique et quelquefois des lettres. Mais ces exceptions sont très rares. Les arts, pour être cultivés avec avantage, ont besoin d'esprits qui vivent dans une douce oisiveté. Voilà pourquoi toutes les choses de goût valent mieux en France qu'en Angleterre. Je ne désespérerais point cependant d'établir ici la *Correspondance*, si je restais, mais le nombre des souscripteurs, si nous réussissons, sera bien moindre que nous ne l'avons imaginé. Ceux des riches Anglais qui s'occupent de notre littérature, de nos événements publics et particuliers, ont tous des correspondances à Paris. Les autres vous riraient au nez, quand vous leur porteriez votre feuille.

Vous me demanderez comment j'ai pu connaître en si peu de temps la nation anglaise. Sachez, mon ami, que je suis placé très avantageusement pour la juger avec vérité. J'avais des lettres du marquis de Bouillé¹, c'est tout dire dans ce pays-ci. Il s'est rendu tellement respectable aux Anglais, en prenant leurs îles dans la der-

¹ Célèbre par le rôle qu'il a joué pendant la guerre d'Amérique, en protégeant nos possessions contre les Anglais.

nière guerre, qu'il a suffi que le général Melville me dit recommandé par lui, pour qu'on ait couru au-devant de moi. Les meilleures maisons de Londres me sont ouvertes. L'ancien premier ministre, le comte Shelburne, est venu me voir. La duchesse de Devonshire, qui passe pour la femme la plus aimable de l'Angleterre, m'a prié de venir chez elle. On doit me présenter à la duchesse de Rutland, sa rivale en beauté, et la femme du premier pair d'Écosse. Si j'avais des habits, j'aurais déjà vu le roi et la reine. Tout cela m'aurait paru presque incroyable, si on me l'avait dit en quittant Paris. Je ne vous écris rien qui ne soit de la plus scrupuleuse exactitude. D'un autre côté, je dois beaucoup à M^{lle} de M., qui m'a recommandé à son amie, miss Pulteney, la plus riche héritière de Londres, et qui va tout à l'heure se marier avec M. Pitt, le premier ministre actuel. Son imprudence me donne dans quelques soirées un air très intéressant. Imaginez que M^{lle} de M. a écrit si chaudement en ma faveur, que miss Pulteney, toute sa famille, toutes les jeunes Anglaises élevées à Panthemont, s'imaginent que je vais épouser celle qui s'intéresse si fort à moi. On me l'a déjà fait entendre plus d'une fois, j'ai répondu comme je le devais. Quand j'aurai fait connaître le dessein qui m'amène à toutes ces folles, sans doute leurs idées s'évanouiront. Sachez de plus que je demeure dans une des maisons les plus agréables de Londres ; j'ai pour commensaux deux ministres écossais, dont l'un est le premier poète d'Angleterre après Mason. Les dames à qui m'a adressé M. Johnson me traitent avec tous les égards, tous les soins que peut désirer un étranger. Il faut qu'il se soit conduit à merveille, je jouis de l'excellente réputation qu'il a laissée. Les visites éclatantes que j'ai reçues m'ont donné tout le relief dont j'avais besoin ; j'ai le plaisir d'être conduit par mes hôtes dans d'excellentes maisons bourgeoises tous les soirs ; elles sont elles-mêmes filles d'un ministre, mais elles ont peu de fortune. L'une d'elles, qui a environ trente ans, chante fort bien, elle sait plusieurs anciens airs écossais qui m'enchantent par leur simplicité. Il est très vrai, plusieurs hymnes d'Ossian ont encore gardé leurs premiers airs ; elle m'a répété son apostrophe à la lune ; la musique ne ressemble à rien de ce que j'ai entendu ; je ne doute pas qu'on ne la trouvât très monotone à Paris ; je la trouve, moi, pleine de charme : c'est un son lent et doux qui semble venir du rivage éloigné de la mer, et se prolonger parmi des tombeaux ; qui s'anime un moment pour peindre des danses ni trop graves ni trop vives, et qui revient expirer peu à peu au point d'où il est parti. Le moment des chansons écossaises est un de ceux où je vous désire le plus, pour vous faire partager mon plaisir.

La vie n'est pas plus chère ici qu'à Paris : avec 5 guinées, on est mis comme les pairs ; on ne porte d'épée qu'à la cour en gala ;

c'eût été un meuble bien inutile, si je m'en étais chargé; on va dîner en frac, c'est l'habit universel.

Je ne puis vous dire à présent les hommes et les choses que j'ai vus ici; la place manque au nombre des observations. Sachez seulement que je connais de Londres et des environs tout ce qu'en peut connaître un ami des arts dans le séjour que j'y ai fait. Je n'ajouterai plus qu'un mot : j'ai dîné avec le capitaine Carteret, qui a fait le tour du monde avec votre ami Cook. J'ai vu le portrait original d'Omay¹ dans le cabinet du chevalier Reynolds; vous voyez que je songe à vous. Sitôt que Banks² sera de retour à Londres, je le verrai pour vous d'abord et pour moi ensuite.

M. Joubert s'intéressait beaucoup aux voyages et en lisait les relations avec une vive curiosité, surtout celles des expéditions et découvertes.

Un passage des *Pensées* contient un jugement curieux sur les principaux navigateurs : « Anson voyagea avec faste, suivi pompeusement d'une nombreuse escorte; Byron se promena sur la mer en homme qui voulait la connaître, parce qu'il devait s'y battre; Carteret, en marin qui aime son métier; Wallis, en gentilhomme qui veut étudier les coutumes et les lieux; M. de Bougainville, en militaire français qui prépare une relation piquante; Cook, en navigateur qui veut acquérir un grand nom et laisser une longue mémoire chez les nations polies et chez les sauvages. »

On voit, par cette appréciation de Cook, l'estime que lui portait M. Joubert, et l'on s'explique l'empressement mis par M. de Fontanes, pendant son séjour à Londres, à lui transmettre des détails sur la personne, la famille et les compagnons du navigateur et sur l'opinion que ses compatriotes s'étaient formée de ses services.

Londres, 29 novembre 1785.

Je vois mieux que jamais qu'il est impossible d'établir une correspondance sans l'aveu de l'ambassadeur, or l'ambassadeur ne donnera cet aveu que sur celui de M. de Vergennes. Nous voilà dans le labyrinthe inextricable...

Je rapporterai de Londres des avantages fort au-dessus de quelques souscriptions. Les choses que je vois, tout ce que je pense et ce que je sens sont des richesses réelles qui ne m'abandonneront jamais. Enfin, j'ai vu le respectable Banks; mais je savais à peu près ce qu'il m'a dit; je l'ai interrogé sur Cook, sur ses voyages. Soyez sûr que

¹ L'un des naturels emmenés par Cook de Taïti.

² Célèbre naturaliste, qui accompagna Cook.

Forster ¹ a mis dans ses récits tout ce qui peut intéresser une imagination sensible, le reste est peu de chose. Cook a laissé une veuve pensionnée par le roi d'Angleterre, il n'a pas encore de monument à Westminster, mais on s'occupe de lui en élever un. Au reste, sa renommée a moins d'éclat ici qu'en France. Soit que ce peuple singulier loue peu ce que nous louons beaucoup, soit qu'enfin Cook à ses yeux ne surpasse pas ses autres grands navigateurs, il est sûr qu'il ne partage pas notre enthousiasme. Les idées changent étrangement, quand on habite Londres. Vous avez entendu dire quelquefois que Richardson est moins admiré des Anglais que des Français, mais on est loin encore de vous avoir tout appris. Le fait est que Richardson est à peine lu aujourd'hui, qu'on le trouve hors de nature, sans élégance et surchargé de longueurs. *Pamèla* est dans le mépris. Clémentine seule fait lire *Grandison*, et *Clarisse Harlowe* est mise fort au-dessous de tous les romans de Fielding, sans exception. Voilà la vérité, le contraire n'est que mensonge. A Paris, je n'oserais parler de ce que j'ai entendu à Londres, on me prendrait infailliblement pour un homme de mauvaise foi. Shakespeare seul conserve les honneurs. Cependant les Ecossais n'ont pas pour cet auteur la même vénération que les Anglais. Ils se rapprochent fort du goût français à cet égard. Les descendants d'Ossian regardent un peu leurs vainqueurs comme des barbares. Plusieurs gens d'esprit d'Édimbourg m'ont parlé en blasphémateurs de Shakespeare; mais ils ont tous ajouté qu'aucun d'eux ne voudrait écrire publiquement ce qu'il pensait. Je n'ai nul intérêt de vous tromper, je me mets en garde contre les fausses observations, et jusqu'à présent je crois n'en avoir laissé entrer que de bonnes dans ma tête.

Je vous parlerai du jubilé de Shakespeare, que j'ai vu représenter le 25 novembre. Comme je ne veux pas vous donner plus de vérités que n'en peut porter encore votre foi chancelante, je ne vous dirai pas que toutes les tragédies de Voltaire sont traduites et jouées souvent; que *Mahomet*, *Alzire* et *Tancrède* ont été représentés depuis mon séjour dans cette ville; que Voltaire, comme poète tragique et comme historien, jouit de la plus grande célébrité. J'attends que vous soyez plus fort pour vous mettre à de si cruelles épreuves. Consolez-vous : j'aurai sûrement des airs notés d'Ossian, on m'en a promis.

Vous savez qu'on perd 11 pour 100, d'après le cours du change, sur l'or ou le papier de France dans la Grande-Bretagne. Sur 100 écus, il y a 48 francs de diminution; la balance du commerce n'est pas en notre faveur, comme vous le voyez. Outre cela, on reçoit continuellement de fausses monnaies, j'en ai déjà pour plus de 24 livres. La

¹ Naturaliste prussien, qui accompagna Cook dans son second voyage et en publia la relation.

police est nulle dans cette île. Mes deux poches de eulotte ont été retournées à Drury-Lane, sans que je m'en sois aperçu. Heureusement, d'après l'avis de mes hôtes, j'avais laissé ma montre et mon argent.

Je continue de voir bonne compagnie. Je refuse d'aller à la campagne de temps en temps, mes dépenses doubleraient. J'ai quitté la semaine dernière un noble Norvégien, qui a une femme charmante et qui retourne dans sa patrie; il m'avait pris tellement en amitié qu'il voulait absolument me conduire en Norvège. Nous aurions passé par l'Écosse, et de là nous nous serions embarqués sur la mer du Nord. La Norvège, d'après ce que m'en ont dit des Écossais qui l'ont parcourue, est un pays digne d'être vu. Si j'avais eu plus d'argent, j'acceptais; j'ai été ébranlé quelque temps. Tout cela vous paraîtra romanesque, mais si je vous disais qu'il ne me serait pas difficile de faire un excellent mariage dans ce pays-ci, je vous étonnerais davantage. Je vous jure que mon grand désir est d'arranger mon petit patrimoine en Poitou, de vendre, et de venir passer une année à Londres; je vous y mène et je vous avertis que des Français bien recommandés, encore jeunes, qui se font estimer, sont aux yeux de toutes les femmes les premiers hommes du monde. Beaucoup de mauvais sujets de notre patrie nous discréditent ici; mais, quand on nous connaît, la confiance s'établit vite. J'y suis décidé, je veux revenir à Londres, je vous le répète; j'y établis ma considération. Sitôt que j'aurai des nouvelles du Languedoc, je repasse en France; sur-le-champ je préparerai tout pour un second voyage. Tels sont mes desseins. Ne soyez plus triste, écrivez-moi. Je ne puis vous mander la vingtième partie de ce que je vois, de ce que j'entends. Il y a encore du chaos dans ma tête, et j'attends le jour de la création pour vous parler d'une manière digne de vous.

Adieu.

Londres, 12 décembre 1785.

A mesure que je vis dans ce singulier pays, mon cher ami, mes observations s'étendent et se confirment. Vous avez parfaitement jugé, de la distance où vous êtes, que les mœurs des Anglais n'étaient pas propres à notre projet. Je le vois plus que jamais. D'abord, je vous le répète, les arts d'agrément les occupent peu, quoi qu'on dise; leur vie farouche et solitaire les rend incapables de goûter une feuille de ce genre. Maintenant que j'ai renoncé à la réussite, j'en parle plus librement aux deux personnes qui ont été mes confidants; elles sont l'une et l'autre stupéfaites que nous ayons pu compter sur cinq ou six cents souscripteurs. Deux cents eussent été le plus magnifique succès dans ce pays-ci. Apprenez qu'il n'y a pas douze maisons à Londres où il se trouve une bibliothèque considérable; un grand

seigneur qui a trois ou quatre cents volumes est cité comme un curieux de livres. Un seul peut se comparer dans ce genre à ce que nous connaissons à Paris, mais son cabinet avait été formé par son père. Les jeunes gens de la cour boivent et font des courses de chevaux. Le grand nombre tient la banque. Rien n'est moins littéraire. Il y a plus : les artistes ici jouissent d'une considération médiocre. Croiriez-vous que le chevalier Reynolds, dont je vous parlerai en temps et lieux quant à son talent, n'est pas reçu chez les miladys qu'il a peintes ? Un jour, — ce fait est attesté, — il voulut rendre une visite à la duchesse de Rutland, qu'il a fort embellie dans son portrait ; le duc le rencontra dans l'escalier, lui demanda où il allait, et, voyant quel était le dessein de l'artiste, il lui dit froidement : « Vous pouvez retourner chez vous, ma femme ne se fait pas peindre aujourd'hui. » Vous ne sauriez croire quel tort s'est fait Berquin, à Londres, en cherchant des souscriptions de porte en porte pour son *Ami des enfants*. Malgré mes recommandations j'éprouverais nécessairement le même sort, si je ne jugeais mieux les gens à qui j'ai affaire. Le siècle de Charles II et de la reine Anne est passé ; il avait un peu poli les mœurs de la cour, mais la masse de la nation est toujours restée barbare.

Votre ami Forster la juge comme moi. Il vient de publier un livre qui fait grand bruit à Londres ; il y parle du peuple anglais avec une indignation mêlée de mépris : Vous n'en serez pas surpris quand vous saurez que le pauvre Forster n'a pu rien obtenir de la cour d'Angleterre, qu'on l'a traité avec l'ingratitude qu'éprouvent toujours les talents étrangers et quelquefois les nationaux. Il a écrit de l'Allemagne, où il est professeur ¹, une brochure annoncée dans tous les papiers anglais, où il maltraite furieusement la nation dont quelques fous sont enthousiastes en France, sans savoir pourquoi.

Au reste, vous me demandez des détails sur Cook ; j'ai recueilli là-dessus tout ce qu'il est possible de savoir. Il n'a point laissé d'enfants, mais une veuve assez obscure qui jouit d'une petite pension. Des personnes qui ont connu ce grand homme dans la vie privée disent qu'il y portait un esprit peu agréable. On m'a certifié que MM. Forster père et fils n'en avaient pas été contents. Il s'est élevé plusieurs contestations entre eux pendant le voyage, et ils se sont séparés froidement. On accuse Cook de dureté et même de jalousie. D'un autre côté, Forster fils paraît avoir mis de l'aigreur et beaucoup de vanité dans ses procédés. Il semble même, au silence que garde M. Banks sur les Forster, qu'il partage les sentiments de Cook à leur égard. Cependant

¹ Forster avait été accusé, — ce que M. de Fontanes ignore sans doute, — d'avoir publié le récit du voyage de Cook, malgré la promesse de ne pas le faire, et obligé de quitter l'Angleterre.

tenez-vous pour dit que ces noms ne remplissent point les esprits de Londres comme ceux de Paris.

Les deux romans français dont on me parle sans cesse, c'est *Gil Blas* et *Marianne*, et surtout le premier. On me demande si j'ai vu des personnes qui aient connu Le Sage. L'*Essai sur les mœurs* de Voltaire, son théâtre, *Télémaque*, Raynal, Montesquieu, Boileau, Bossuet et Massillon, et Le Sage, comme je viens de vous le dire, sont les auteurs les plus généralement lus et goûtés. La *Nouvelle Héloïse* de Rousseau conserve seule de la réputation. *Emile* leur paraît une folie, et ils ne lisent pas le reste des ouvrages du Génevois; mais ils préfèrent *Héloïse* à *Clarisse*. Massillon vous étonne, mais je suis obligé d'écrire ce que je vois, ce que j'entends; si vous voulez que j'invente, je vous surprendrai moins. Les sermons de Massillon se reproduisent sous toutes les formes. La véritable raison est que ce peuple est beaucoup plus religieux que le nôtre; c'est ce qu'on ne croit pas, mais ce qui est à la lettre. Comme il faut des bornes et que je ne puis pas toujours vous parler de l'Angleterre, je finirai aujourd'hui ces courtes observations par une dernière qui vous paraîtra plus douteuse que toutes les autres, c'est que Locke, en Angleterre, n'est presque rien au moment où je vous parle; sa métaphysique y paraît fausse, tout comme celle qu'il a détruite. On ne le donne plus à l'université d'Oxford et de Cambridge; je vous en dirai la raison, quand j'aurai de la place. Newton a plus d'incrédules dans sa patrie que dans la nôtre; la différence est que les meilleurs esprits doutent à Londres et que ce sont les derniers à Paris. On se plaint que plusieurs comètes prédites n'ont point paru; et Priestley ¹ a formé une école qui change tout le système sur la lumière. Voilà l'état réel des choses. Je ris du soir au matin des étranges illusions qui nous bercent en France, quand nous parlons de nos voisins. Mason est un véritable poète, ami de Gray, qui valait mieux que lui; je me propose de vous faire connaître le *Barde* de ce dernier, je l'ai lu plus d'une fois.

L'obligation où je suis de parler anglais hâte mes progrès; d'ailleurs, j'ai cru devoir prendre quelques leçons d'un bon maître; elles me coûtent de l'argent, mais c'est la dépense la plus utile. Mon loyer est réglé à 11 francs de notre monnaie par semaine, ce qui n'est pas cher à Londres; mais le charbon de terre, la chandelle et les déjeuners et les soupers que je fais presque toujours chez miss Somerville, ont enflé le mémoire du double. Du reste, je ne fais pas la moindre folie. Un mois de séjour à Londres me fortifiera encore dans la langue anglaise.

Je crois que mon talent s'est doublé, depuis que je hume les brouil-

¹ Célèbre physicien anglais.

lards de la Tamise. Une région nouvelle, des mœurs opposées aux nôtres, un ciel, une terre, un peuple qui, dans leur caractère monotone et bizarre, parlent pourtant avec force à l'imagination, tout multiplie mes forces poétiques. J'achève un hymne dont j'ai l'idée depuis longtemps et qui, je crois, surpassera le *Timothée* de Dryden et le *Barde* de Gray. Au reste, je vous demande à genoux de ne montrer les vers que je vous ai laissés à qui que ce soit; cette crainte me trouble quelquefois. J'aurais dû vous parler d'abord de vous-même; mais c'est l'idée sur laquelle je veux reposer, elle est la dernière. Dépêchez-vous de vous bien porter et de vous réjouir, si vous voulez que je me porte bien et que je ne m'afflige pas. Vous croirez au ton de ma lettre que je vous ai écrit dans un jour de misanthropie; il n'en est rien, j'ai été un historien fidèle.

Sachez si M. de la Harpe a reçu une lettre que je lui ai écrite.

Adieu, mon bon ami, j'écrirai plus longtemps une autre fois, je vois un rayon de soleil, je vais le saisir dans Hyde-Park, pour dissiper un léger mal de tête.

FONTANES.

Londres, 20 janvier 1786.

.
 . . Il me faut tous les jours près de 15 francs, tout calcul fait, outre les dépenses extraordinaires, comme habit, bottes, souliers. Dans une semaine, 3 louis et demi disparaissent avec bien de la facilité. Chaque invitation dans ce pays-ci est un surcroît de dépense; il faut jouer au whist ou aller à la comédie; refuser est impoli; ne pas payer sa place ou son dîner à la taverne, quand on vous y invite, c'est vouloir se déshonorer. Outre cela, un deuil de cour, qu'on porte fort régulièrement à Londres, quoique nous n'en croyions rien, m'a contraint de faire une dépense de plus de 12 louis, et encore étais-je vêtu fort mesquinement.

Il faut que j'arrive à Paris. Je commence à m'ennuyer horriblement dans cette ville, et ma présence, comme vous l'observez, est indispensable en France. M. de Cambis part mercredi 1^{er} février pour Calais, et va au-devant de son oncle, le comte d'Adhémar; il me propose de me mener avec lui. La poste à deux est la moins chère de toutes les voitures, car je veux vous rassurer sur les frayeurs que vous éprouvez sans doute, en songeant à mon peu d'économie. Ne craignez rien. Vous auriez fait plus de dépenses que moi dans ce pays-ci, parce que vous y auriez éprouvé plus d'enthousiasme et par conséquent plus de fantaisies. Je n'en ai pas satisfait une seule. Il est vrai que j'ai eu peu de peine à me vaincre à cet égard. Plus je vis en Angleterre et plus je suis convaincu que cette terre est celle du commerce et de l'or, mais

non pas des beaux-arts, de l'amour et du plaisir. « Cet homme est-il riche? » Voilà le mot de toutes les sociétés de Londres, comme chez nous : « Cet homme est-il bien élevé? » Quand je vous ai dit que les artistes et même les gens de lettres jouissaient d'une médiocre considération, je n'ai fait que les répéter : ils se plaignent tous de l'orgueil des nobles et des riches. Leurs grands hommes ont des tombeaux dans Westminster, mais de leur vivant ils sont dans le mépris. La brutalité et la stupidité du matelot et de l'artisan anglais donnent la loi au spectacle et dans tous les lieux publics; aussi qu'applaudit-on au théâtre? Ne croyez pas que ce soient les morceaux de Shakespeare, vraiment dignes d'estime, c'est ordinairement ce qu'il y a de plus dégoûtant et de plus ridicule; par exemple, dans une pièce de ce poète tragique, qui n'a vraiment écrit que pour les tavernes de Londres, intitulée : *Mesure pour mesure*, j'ai vu un enthousiasme universel pour les quolibets que se permet un criminel sur le supplice de la potence, auquel il est condamné. Ils viennent de faire une pantomime d'*Omaïj*; c'était un sujet charmant, le génie de Cook devait les élever; eh bien, ils ont donné Arlequin pour domestique à *Omaïj*; ils peignent l'Otaïtien débarquant à Portsmouth, poursuivi par les officiers de la douane et la justice, en grand panier. La scène change; le jeune insulaire retourne dans sa patrie, on attend quelque chose : c'est un matelot qui, voulant reprendre son habit, trouve, dans le panier où il l'a laissé, un crabe immense qui lui dévore toute la tête, etc. Cette pantomime, qui attire une grande affluence, se joue à Covent-Garden. Les décorations ont été imitées des dessins du fameux Louthembourg¹; elles sont très belles et ne font que mieux sentir le ridicule de tout le reste.

Leurs artistes de Londres sont presque tous étrangers, ils ne restent là que parce qu'on y gagne de l'argent. Vous admirez tous les jours les gravures anglaises qui sont sur nos quais. Apprenez que le graveur est Italien et se nomme Bartholozzi; les autres étaient Flamands. Bartholozzi embellit bien, je vous jure, les peintres dont il grave les compositions. Je connais peu de tableaux plus médiocres que le tableau original de *Wolf*, par West²; la gravure est très belle. Ce West est un quaker de la Pensylvanie, je l'ai vu deux fois, je lui ai parlé; il me paraît au-dessus du chevalier Reynolds, qui ne m'a fait aucun plaisir. Ce que j'ai remarqué de plus frappant dans l'atelier de West, c'est un *Moïse* descendant du mont Sinaï, et portant les tables de la loi au peuple hébreu; l'ordonnance m'a paru imposante. J'ai aussi fort goûté un *Jérémie* dans le désert, que couronne un ange. En général, le choix de

¹ Jacques-Philippe de Louthembourg, né à Strasbourg, fit les croquis des décors du théâtre de Drury-Lane.

² Peintre américain établi à Londres, auteur de la *Mort du général Wolf*.

ses sujets me plaît beaucoup. Il est de la secte des illuminés, et il se plaît à reproduire toutes les scènes susceptibles d'exciter l'enthousiasme et l'inspiration. Son coloris est assez flatteur, mais en général il manque d'expression et de vie. Pour Reynolds, toutes les fois qu'il veut peindre l'histoire, il délire. Il vient de faire une *Mort de Didon*, indigne du plus médiocre barbouilleur. Ses portraits valent mieux, mais je le trouve inférieur en ce genre à un Romney ¹, qui est aussi peintre anglais; je n'ai rien vu de plus agréable en Angleterre que les portraits de ce Romney; ils sont pleins de vérité, de grâce et de facilité. Cette école anglaise, qui est dans sa naissance et qui expose tous les ans, ne fera jamais de grands progrès; la terre et le soleil et le génie des habitants le défendent. On loue beaucoup, à Londres, un peintre français, nommé Serres ²; il est de Gascogne et peint les marines, comme Vernet. Cet homme, admiré ici, ne serait pas, je crois, supporté en France. Je vous dis franchement ce que je pense, et je suis sûr de ma bonne foi. Voilà tout ce dont je peux répondre. Il me sera difficile de vous rapporter tous les détails que vous me demandez, mais vous en aurez un certain nombre. J'ai visité souvent un cabinet d'histoire naturelle où Cook a déposé la plus grande partie des curiosités d'Otaïti. Ce cabinet n'est point le British Museum, c'est celui de sir Arthur Lewis. La collection de ce chevalier baronnet est superbe; il a consacré une salle entière aux présents de Cook, on l'appelle *Sandwich room*, salle de *Sandwich*, du nom d'une des îles découvertes par ce grand navigateur. On y lit des inscriptions honorables pour lui et on y voit son portrait. C'est jusqu'à présent le seul hommage rendu à sa mémoire par les Anglais. Ce que je vais vous dire vous paraîtra bizarre, mais la France les a souvent avertis du mérite de leurs grands hommes; ce n'est qu'en 1542 que Shakespeare a eu un monument à Westminster. Voltaire, qui passe maintenant chez quelques enthousiastes pour le détracteur de Shakespeare, l'a véritablement plus loué dans ses premières lettres sur l'Angleterre que tous les écrivains du siècle de Charles II et de la reine Anne. Pope lui-même, dans sa préface de l'édition de Shakespeare, met de grandes restrictions à ses éloges; les critiques n'ont point été traduites dans la Préface des Préfaces. Je vous parle de tout cela, parce que je me suis abonné chez un libraire français et que j'ai emprunté la traduction de Letourneur.

Je ne crois pas qu'il y ait rien de plus réjouissant par l'absurdité que cette Préface des Préfaces, je ne connais que l'ouvrage du chevalier de Cubières digne d'être comparé. Je m'amuse le soir, avec

¹ Auteur du portrait célèbre de lord Derby et sa sœur, enfants.

² Surnommé le *Vernet français*, né à Auch, auteur de *Georges III, inspectant la marine à Portsmouth*, qu'on voit à Hampton-Court.

un aimable ministre écossais, homme d'esprit et même de génie, qui m'a donné un recueil de ses poèmes, à lire cette étrange traduction. Il entend fort bien le français et rit comme un fou. Il ne conçoit pas l'enthousiasme forcené de Letourneur, qui admire obstinément tout ce qui est même honni en Angleterre. J'ai été obligé, pour sauver l'honneur du traducteur d'Ossian, de mettre tous ces éloges ridicules sur le compte de Catuëlan. Cet honnête ministre, qui s'appelle M. Langhen, et dont je vous porterai des vers, me dit souvent : « Nous ne vaudrons rien en littérature, jusqu'à ce que l'Angleterre à cet égard soit une province de la France. » Il croit, avec tout ce qui a quelque instruction, que la renommée de Shakespeare ne tardera pas à décliner dans sa patrie. Il m'a donné de bonnes raisons pour m'expliquer sa grande réputation, et je m'applaudis d'en avoir deviné plusieurs. Au reste, le vœu de la saine partie de l'Angleterre est pour un théâtre français; et si on ne craignait pas les murmures de la populace, il serait déjà élevé. Que voulez-vous, après des faits aussi notoires, après de observations aussi sûres, que je pense de la folie de Mercier¹ et des déclamations de Catuëlan? L'insensé Barretti², l'Italien qui a aussi rompu des lances en faveur de Shakespeare, a donné, il y a deux ans, un coup de couteau, dans le parc de Saint-James, à un Anglais; il allait être condamné à être pendu, quand son adversaire fort heureusement s'est rétabli. Letourneur s'est fait tort en France et en Angleterre par sa traduction de Shakspeare; elle est également méprisée des deux peuples, à cette différence près que l'Angleterre en fait encore moins de cas que la France. Voilà des vérités dures, mais qu'y puis-je faire? Je sais admirer ce qui le mérite dans la littérature anglaise, mais à présent que mes idées sont mûres, je vous avoue que votre Shakespeare me fait rarement plaisir. Dans l'effervescence de la première jeunesse, j'ai pu me permettre des saillies un peu fortes, mais le temps de la raison est venu. J'ai eu la plus grande admiration, à seize ans, pour *les Soirées helvétiques* et *l'An deux mil quatre cent quarante*, je vous dirai en conscience que, pour me punir, il faudrait me condamner à lire ces deux ouvrages dans ce moment-ci. Il y a mille choses que je vous écrirais si je ne craignais de vous bouleverser totalement.

Mon résultat est que le peuple anglais vaut moins de près que de loin. Leurs mœurs domestiques ne sont pas telles que nous nous le figurons : les hommes y sont moins jaloux des femmes et ne se font nul scrupule d'épouser souvent des filles perdues. En général, le père aime

¹ Auteur du *Tableau de Paris* et de *l'An 2440*.

² Italien fixé à Londres, a traduit les tragédies de Corneille, et défendu Shakespeare contre Voltaire.

moins ses enfants qu'en France. Mais aussi les sentiments de l'amitié y sont plus énergiques. L'Anglais s'attache rarement, mais, quand il a une fois adopté un ami, il renouvelle les dévouements des Pylades et des Pirithoüs. La belle scène de Cassius et de Brutus, dans le *Jules César*¹, est le véritable tableau des mœurs anglaises, quand elles sont nobles et grandes, ce qui arrive rarement; l'or gâte tout, il n'y a rien qu'on n'achète avec l'or. Le peuple français défend encore plus sa vertu contre l'argent que le peuple anglais. Les filles de ministre les mieux élevées sont la proie de celui qui a le plus de guinées. Les honnêtes gens de l'Angleterre gémissent. J'ai vu le vénérable général Melville humilié de la corruption de la Grande-Bretagne; il m'a avoué toutes les turpitudes que je vous révèle, et que j'ai apprises d'ailleurs. Les femmes du peuple vendent souvent leurs enfants, à deux ou trois ans, aux vieux ramoneurs qui les exercent à ce dur métier, avant qu'ils aient la force de marcher. La licence qui règne dans la police ne peut réprimer ces horribles abus. Quand je vous ai dit que ce peuple était barbare, j'avais raison; il n'y a qu'à le voir marcher. Les attitudes de nos riches fermiers du pays de Caux ressemblent absolument à celles de l'Anglais le mieux élevé; nulle grâce, nulle élégance. Toutes les Anglaises ont des pieds et des jambes insupportables; elles marchent absolument comme les hommes; elles ne connaissent nullement cet art de plaire que l'on reproche d'ordinaire à leur sexe.

Si dans quelques manufactures, dans quelques ouvrages, les Anglais réussissent mieux que nous, c'est qu'ils sont mieux payés. La façon des habits est double, les souliers de même. Étonnez-vous après que l'habit et les souliers soient cousus d'une manière plus solide! En général, l'ouvrier anglais invente peu, mais perfectionne beaucoup; c'est le contraire en France; quelle en est la raison? Il a moins d'esprit, mais plus d'aisance; il se donne le temps nécessaire à polir. Pour moi, je n'ai pas le temps de polir ma lettre, je vous l'envoie à la hâte.

Je reverrai Banks, samedi, pour vous seul; vous aurez d'excellents détails sur Cook. J'ai les airs d'Ossian. Encore un mot; la patrie de l'imagination est celle où vous êtes né. Pour Dieu, ne calomniez point la France, à qui vous pouvez faire tant d'honneur. Lisez dorénavant quelques pages de Shakespeare, et toute *Athalie*, toute *Zaïre*, toute *Mérope*. Félicitons-nous d'être nés sous ce beau ciel, sur cette belle terre, parmi les aimables habitants du premier royaume de l'Europe. J'en dirais davantage, mais il faut finir. Cinq heures sonnent et le crier public vient chercher ma lettre. Adieu.

¹ Shakespeare, *Jules César*, actes 1^{er} et 2^e.

Londres, 1786¹.

.
 . . Avec quel plaisir je quitterai cet ennuyeux séjour, mon cher ami ! Ce n'est pas que le pays ne soit magnifique ; avec un hôte qui voudrait ne la pas gâter, la nature me charmerait. Mais nous avons trop compté sur les événements, je suis désabusé.

Je suis charmé que vous travailliez ; à travers le chaos qui me bouleverse, je cherche encore quelques douces rêveries ; j'ai fini *Orphée et Job*, j'ai retranché au luxe de la *Forêt de Navarre* ; j'ai ajouté à la maigreur de la *Chartreuse*. Tout cela est bien, parce que la situation de mes idées, qui ne me permet guère l'enthousiasme, me donne toute la réflexion et la justesse nécessaires au travail dont je m'occupe.

Avez-vous lu par hasard les *Etudes de la nature*, par M. de Saint-Pierre ? C'est une tête bien faible, mais il y a un tel charme dans son livre qu'il m'a consolé pendant trois jours. Lisez ce pauvre homme, il vous fera plaisir, ou vous êtes endurci depuis deux mois.

Aimez-moi en dépit de tous mes défauts, car je vous aime, vous êtes le seul homme que j'estime, chérisse et honore sans restriction.

Le projet de trouver à Londres des abonnés pour une revue avait complètement échoué, et M. de Fontanes ne revint pas dans « le premier royaume de l'Europe » sans éprouver quelque tristesse ; son voyage avait entraîné d'assez grandes dépenses, qui, en raison de la fortune modeste des deux amis, n'étaient pas pour eux indifférentes. Le désappointement était d'autant plus grand que les espérances avaient d'abord paru mieux fondées. Toutefois le temps n'avait pas été perdu : M. de Fontanes rapportait une certaine habitude de la langue anglaise, quelque expérience des idées littéraires de nos voisins, et des relations distinguées qu'il devait retrouver plus tard, lorsque, après le coup d'État de fructidor, il serait obligé de retourner en Angleterre.

Aussi le découragement ne fut pas de longue durée.

Il eut bientôt le désir de voir Genève, où sa famille, originaire du Languedoc, avait émigré après la révocation de l'édit de Nantes. Elle était depuis lors redevenue catholique. Seul, un oncle de M. de Fontanes était demeuré protestant ; il était fixé, comme pasteur et professeur, à Genève. C'est près de ce parent que se rendit M. de Fontanes dans l'été de 1787. La vue des montagnes et du lac Léman fit éprouver au jeune poète une admiration enthousiaste, qu'il eût voulu partager avec son ami :

¹ Un fragment seul de cette lettre a été retrouvé dans les papiers de M. Joubert.

Vévey, 24 août 1787.

Ah ! mon ami, je vous appelle ; que n'êtes-vous à Vévey pour admirer, pour pleurer, pour sourire, pour recevoir toutes les émotions douces de l'âme ? Je viens de voir le mont Blanc, j'ai traversé les deux plus fameux glaciers de la Savoie, le glacier des Bossons et la Mer de glace. Les trois pointes du mont Blanc m'ont offert le plus magnifique spectacle dont mon imagination ait encore joui. Mais tout cela n'est rien. Les hauteurs effrayantes des montagnes m'avaient écrasé ; je me suis enfoncé par le col de Balme dans le Valais : non, l'âge d'or n'est point un rêve ! Cette délicieuse vallée réfute tous ceux qui n'y croient pas. Feuillitez Homère, Virgile et tous les poètes que vous aimez le mieux, et lorsque vous serez plein de leurs plus aimables tableaux, venez ici ; vous oublierez vos poètes, et vous vous mettrez à à genoux devant le grand poète qu'on ne peut égaler. De Villeneuve, où commence le lac, jusqu'à Vévey surtout, l'enchantement est si profond et si doux, que toutes les peines et même les plaisirs passés s'oublient. Ce lac est entouré de roches semblables à celles que peint Télémaque dans le lieu où il est berger. Mon ami, la *Nouvelle Héloïse* était toute faite à Vévey. N'admirez plus ou admirez-en davantage Rousseau, pour avoir si bien deviné.

Un bateau m'attend pour passer à la Meilleraye.

Peut-être le spectacle terrible des montagnes que je venais de parcourir a-t-il ajouté au charme des sites doux et rians qui m'environnent, mais je sais que jamais la vie ne m'a été plus précieuse et l'idée de la mort plus suave en même temps que sous ce beau ciel et sur ces rives enchantées.

Adieu, que ne voyez-vous ce que je vois ?

Il traduisit bientôt son admiration en quelques beaux vers dans le poème du *Verger*, publié en 1788 et refait plus tard sous le titre modeste d'*Essai sur la maison rustique*.

Il y décrit d'abord les beautés sévères de la vallée de Chamounix et de la Mer de glace.

.
 Sapins du mont Anvers, puissiez-vous me cacher !
 Que le vaste horizon devant moi s'agrandisse,
 Que la cascade roule, et de loin retentisse,
 Et que le bois vieilli pende au roc escarpé !
 Là, du fond de son antre en grondant échappé,
 Dans de larges ravins qu'à longs flots il sillonne,
 Le fougueux Arveyron bondit, tombe et bouillonne,
 Rejaillit et retombe, et sur ses bords, errant,
 L'aigle mêle sa voix au fracas du torrent.

Je m'élève : à mes pieds l'éclair luit, les vents grondent,
 Les tonnerres lointains sourdement se répendent.
 Sombre dieu de l'hiver! J'ai foulé ces sommets
 Sous ton sceptre de glace engourdis à jamais.

Puis il peint l'aspect riant du lac de Genève :

Quand de ce pur Léman je découvris les flots,
 Oui, je crus qu'échappé des débris du chaos,
 L'univers tout à coup naissant à la lumière
 M'étalait sa jeunesse et sa beauté première.

.

L'année suivante, M. Joubert, se trouvant en Bourgogne, à Villeneuve-le-Roi¹, put contribuer au mariage de M. de Fontanes. C'est dans cette petite ville qu'il devait se marier lui-même cinq ans plus tard; mais il songea d'abord au bonheur de son ami. Deux dames de Lyon, M^{me} de Chantal et sa fille, voyageant avec le baron de Jüys, leur vieux parent, s'étaient arrêtées quelques jours à Villeneuve; elles y rencontrèrent M. Joubert, qui ne tarda pas à les charmer par les grâces de sa conversation et à gagner leur confiance; trouvant dans M^{me} de Chantal toutes les qualités qu'il rêvait pour M. de Fontanes, il fit valoir le mérite de celui-ci, ménagea une entrevue à Paris, et, quand il sut la jeune fille favorablement impressionnée, décida par son active intervention et ses lettres pressantes la mère et le vieux parent à accepter un projet considéré comme irréalisable par le principal intéressé lui-même.

Il faut lire tout entière la lettre au baron de Jüys, publiée en tête de la correspondance de M. Joubert, où il plaide éloquemment la cause de son ami. Après l'avoir représenté comme « un homme destiné à faire un jour le plus grand honneur à son pays, jeune, aux portes de l'Académie, ayant déjà de la gloire et un mérite de cette espèce verte et robuste qui ne fait que croître avec le temps », il ajoute : « En le mariant, en lui donnant de la fortune et une fille charmante, propre à entretenir en lui un perpétuel enchantement, vous rendriez un grand service aux beaux-arts et à la France : vous hâteriez l'achèvement d'un grand homme. Il faut que les grands talents, pour acquérir leur maturité, aient été battus par l'adversité passée et qu'ils soient favorisés par la prospérité présente. Ce sont là leurs vents et leur soleil. »

M. de Fontanes ne connut que plus tard cette correspondance, où M. Joubert prédisait si bien l'avenir de son ami : il en fut très touché et déclarait, dans sa reconnaissance, « que Platon, écrivant

¹ Aujourd'hui Villeneuve-sur-Yonne, arrondissement de Joigny.

pour marier son disciple, n'aurait pas pu tenir un langage plus beau et plus persuasif ».

Après les premières entrevues, il écrit à M. Joubert :

A M. Joubert, chez M. Desmond, à Villeneuve-le-Roi, Bourgogne.

6 octobre 1788.

J'ai été heureusement exact près de M. de Jüys, je l'ai vu ; il m'a paru excellent homme et ces dames fort aimables. Je n'ai pu encore leur faire voir M. de Florian, qui est à la campagne. Vous m'avez fait bien rire. Au moment où je recevais votre dernière lettre, elles sont venues me visiter dans mon appartement de garçon, je les ai reçues en bonnet de nuit. Jugez de mon embarras. Êtes-vous fou ? Comment, diable ! voulez-vous qu'on me donne des filles de 100 000 écus ? Vous sentez, je crois, que, dans ma position, si un pareil mariage était possible, je ne ferais pas le cruel ; d'ailleurs la demoiselle, que j'ai vue trois ou quatre fois, n'a rien qui me déplaît. Mais quelle extravagance ! Je vous reconnais bien. Vous croyez tout possible et les projets les plus invraisemblables ne vous rebutent point. D'ailleurs quels sont vos moyens pour réussir ?

Adieu, mon cher ami, croyez que pour ne plus vous aimer, il faudra que je ne sois plus.

Le mariage eut lieu en 1789, à Lyon, et fixa les époux dans cette ville.

Le 25 août de la même année, M. de Fontanes remporta le prix de l'Académie française, pour un poème sur *l'Édit en faveur des non catholiques*, par lequel Louis XVI rendait aux protestants les libertés supprimées par la révocation de l'édit de Nantes. Il en informe son ami et le prie d'en avertir le chevalier de Langeac. Celui-ci jouissait alors d'une fortune et d'un crédit considérables et en faisait un noble usage en faveur des jeunes littérateurs ; il fut plus tard exilé et ruiné par la révolution ; et M. de Fontanes, devenu grand maître de l'Université impériale, eut le bonheur de pouvoir lui témoigner sa reconnaissance en le nommant chef de son secrétariat et conseiller de l'Université.

1789.

Je suis très sensible à la bonne nouvelle que vous avez la complaisance de me donner. Je m'en vais vous payer par quelque chose de moins heureux, mais qui pourtant vous fera plaisir : j'ai le prix de l'Académie française. Je n'avais dit mon secret à personne, pas un seul académicien n'était dans ma confidence. J'avais envoyé mon

ouvrage sans nom. On m'a couronné par acclamation. La Harpe s'est douté que les vers étaient de moi, il m'a envoyé sa femme pour me sonder. On m'a dit l'épigraphe et j'ai tout avoué. Le prix est de 100 pistoles. J'ai chargé la Harpe de me nommer jeudi. Je vous supplie d'aller chez le chevalier de Langeac, je le connais, il pourra être choqué du secret que j'ai gardé avec lui. Mais dites-lui que je n'ai eu aucun confident, et engagez-le à ne pas se fâcher pour si peu de chose.

Adieu.

M. Joubert perdit son père en 1790. M. de Fontanes avait lui-même, de 1772 à 1774, vu disparaître successivement son frère, son père et sa mère. Sa douleur, des plus profondes, s'était alors exhalée dans des vers touchants intitulés *le Cri de mon cœur*; elle n'avait pas été effacée par le temps, et en apprenant le malheur qui frappait son ami, il compatit vivement à son chagrin et lui offrit les seules consolations dont il eût éprouvé l'efficacité.

A M. Joubert, à Paris.

... Je sens tous vos chagrins, et je me reproche de ne vous avoir point porté les très faibles consolations dont l'homme peut disposer; mais, croyez-moi, ce n'est qu'avec Dieu qu'on se console de tout. J'éprouve de jour en jour combien cette idée est nécessaire pour marcher dans la vie. J'aimerais mieux me refaire chrétien comme Pascal ou le père Ballan, mon professeur, que de vivre à la merci de mes opinions ou sans principe, comme l'Assemblée nationale; il faut de la religion aux hommes, ou tout est perdu.

Attendez mon retour pour voir l'abbé Barthélemy. Adieu.

La correspondance des deux amis présente une lacune de 1790 à 1794. Pendant que M. Joubert va remplir, à Montignac, les fonctions de juge de paix, puis revient se marier et se fixer à Villeneuve, M. de Fontanes est exposé à de cruelles épreuves : enfermé à Lyon, en 1792, lorsque le siège commença, il dut faire conduire M^{me} de Fontanes, qui se trouvait dans un état de grossesse avancée, dans une grange, où elle accoucha de son premier enfant; les bombes des assiégeants éclatèrent plus d'une fois près du berceau du nouveau-né. Une partie de la fortune de M^{me} de Fontanes fut alors anéantie; ses valeurs furent brûlées, sa maison s'écroula sous les projectiles.

En novembre 1793, M. de Fontanes put revenir à Paris; il y vivait oublié, quand les atrocités commises à Lyon par les commissaires Collot d'Herbois, Couthon et Fouché, obligèrent les habi-

tants de *Commune-Affranchie* à envoyer des députés pour se plaindre à la Convention; ceux-ci chargèrent Fontanes de composer leur discours, dont l'effet fut grand sur l'Assemblée. Recherché pour cette œuvre, il dut se cacher à Sevran, près de Livry, chez M^{me} Dufresnoy, puis aux Andelys, où il resta jusqu'au 9 thermidor.

La Terreur passée, il rentra à Paris, et nous trouvons dans une lettre que lui adressa alors M. Joubert un passage qui peint bien les impressions que l'on ressentait à ce moment : « Le temps permet enfin aux gens de bien de vivre partout où ils veulent. La terre et le ciel sont changés. Heureux ceux qui, toujours les mêmes, sont sortis purs de tant de crimes, et sains de tant d'affreux périls. » Il aurait voulu attirer ses amis à Villeneuve, il leur témoigne la part que M^{me} Joubert prend à leurs malheurs : « Elle avait retiré tous ses sentiments de la société, pour les renfermer dans sa chambre. Ils en sont tous sortis à la nouvelle de vos désastres et ne cessent d'errer sur les ruines de vos maisons. Je lui connus du mérite et des agréments; elle a perdu ses agréments, mais elle a gardé son mérite; il se montre tout entier à mes regards dans cette grande circonstance. Tout son regret est de ne pouvoir vous être bonne à rien personnellement. » Il leur a trouvé une maison aux portes de la ville, et pour les séduire il leur écrit : « Vous y auriez notre rivière sous les yeux, notre plaine devant vos pas, nos vignobles en perspective, et un bon quart de notre ciel sur votre tête. Cela est assez attrayant : une cour, un petit jardin dont la porte s'ouvre sur la campagne, des voisins qu'on ne voit jamais, toute une ville à l'autre bord, des bateaux entre les deux rives et un isolement commode, tout cela est d'assez grand prix. Vous trouverez en débarquant, ajoute-t-il, un homme qui vous recevra avec un respect bien profond et une affection bien tendre. »

Mais ce projet ne put se réaliser, et M. de Fontanes se fixa à Paris.

La lettre suivante, où il se montre préoccupé des questions de vie matérielle, est un indice des difficultés d'existence que l'on rencontrait alors dans les grandes villes. Ces embarras ne l'empêchaient pas d'ailleurs de soupirer après la société et les conversations de son ami, dont il était séparé depuis si longtemps; elles ne le détournaient pas non plus du travail. En même temps qu'il s'occupait activement de son poème la *Grèce délivrée*, il défendait, dans le *Mémorial*, le retour aux traditions conservatrices et y prêchait la modération et la nécessité des croyances religieuses. Sa collaboration à ce journal devait bientôt le faire considérer comme favorable au rétablissement de la monarchie et attirer sur sa tête, au 18 fructidor, les sévérités du Directoire.

A M. Joubert, à Villeneuve.

Paris, 2 octobre 1794.

Votre jeune frère est plus heureux que nous : il va vous voir dans le monde magique où vous êtes émigré pour votre bonheur ; il est chargé de vous dire combien nous vous aimons tous, et quel désir j'ai, en particulier, de votre société et de vos conversations.

Cependant, quelque plaisir que j'eusse à vous embrasser, je n'ose vous inviter au voyage de Paris ; ceux qui n'ont pas des montagnes de papier ou de l'or en rouleau, qui ne sont pas représentants, marchands ou voleurs de grand chemin, n'y peuvent plus vivre. J'ai cru dès longtemps que le mal avait atteint son dernier période, mais il redouble de jour en jour, et nous approchons du temps où il faudra 50 000 francs pour dîner, comme en Amérique. Le vin de Paris est détestable et fort cher. Savez-vous que j'achète la viande 3 fr. 40 sous ? Je m'imagine que tout est un peu moins cher à Villeneuve. En conséquence, j'attends de votre amitié et je vous supplie, au nom de ma femme, de vouloir bien m'acheter dans vos cantons 40 ou 50 livres de beurre fondu, des œufs en quantité raisonnable, quelques pots de résiné pour l'hiver, quelques bouteilles de liqueur d'Auxerre ; de plus, ne pouvez-vous nous envoyer des petits pains comme ceux que vous mangez ? Ils seraient excellents pour la soupe, parce qu'ils ont beaucoup de croûte. Je ne vous fixe point le nombre de livres, plus il vous sera possible de m'en envoyer et plus vous serez aimable.

Je finis en vous embrassant. Mettez-moi en famille entre M^{me} Joubert et votre enfant ; la mienne vous fera, je l'espère, une petite visite incessamment ; elle ira demander à déjeuner à votre petit bonhomme. Bonjour. Ma femme vous dit mille choses, ainsi que ma belle-mère. Bonjour encore !

P. S. — Et des pommes de terre ! des pommes de terre ! achetez-m'en quelques boisseaux par pitié ou retenez-les du moins.

M. de Fontanes perdit bientôt, de la petite vérole, son premier enfant, cette petite fille qui était née dans des circonstances si dramatiques et dont il annonçait la visite à Villeneuve. La lettre dans laquelle il fait part de ce malheur à M. Joubert nous manque, mais nous avons la réponse de celui-ci : « Nous avons été bien sensibles à la perte de votre pauvre enfant. Nous nous étions amusés à faire, pour la recevoir, de petits préparatifs dignes de son âge. Ces soins d'un moment ont été cruellement trompés. Ils nous avaient donné avec elle une espèce de liaison et de société qui a fort augmenté nos regrets. Ces êtres d'un jour ne doivent pas être pleurés longuement comme des hommes ; mais les larmes

qu'ils font couler sont amères. Je le sens quand je songe que votre malheur, à chaque instant, peut devenir le mien, et je vous remercie d'y avoir pensé comme moi. Je ne doute point que, en pareil cas, vous ne fussiez prêt à partager mes sentiments, comme je partage les vôtres. Les consolations sont un secours que l'on se prête, et dont, tôt ou tard, chaque homme a besoin à son tour. »

M. Joubert, dans la même lettre, entretient M. de Fontanes de ses travaux, de son amour toujours croissant de la perfection littéraire et de l'idée qu'il se forme sur la nature de son cerveau. « J'ai trop de cervelle pour ma tête, elle ne peut pas jouer à l'aise dans son étui », lit-on dans le recueil de ses *Pensées*; il développe une idée différente, mais du même ordre : « Je m'occupais, ces jours derniers, à examiner nettement comment était fait mon cerveau. Voici comment je le conçois : Il est sûrement composé de la substance la plus pure et a de hauts enfoncements, mais ils ne sont pas tous égaux. Il n'est point du tout propre à toutes sortes d'idées. Il ne l'est point aux longs travaux. Si la moelle en est exquise, l'enveloppe n'en est pas forte, la quantité en est petite, et ses ligaments l'ont uni aux plus mauvais muscles du monde. Cela me rend en même temps opiniâtre dans le travail, car je ne puis me reposer que quand j'atteins ce qui m'échappe. Mon âme chasse aux papillons, et cette chasse me tuera. Je ne puis ni rester oisif ni suffire à mes mouvements; il en résulte, pour me juger en beau, que je ne suis propre qu'à la perfection; du moins, elle me dédommage lorsque je puis y parvenir, et d'ailleurs elle me repose en m'interdisant une foule d'entreprises; peu d'ouvrages et de matières, en effet, sont susceptibles de l'admettre. La perfection m'est analogue, car elle exige la lenteur autant que la vivacité. Elle permet qu'on recommence et rend les pauses nécessaires. Je veux, vous dis-je, être parfait; cela seul me sied et peut me contenter. Je vais donc me faire une sphère un peu céleste et fort paisible, où tout me plaise et me rappelle, et dont la capacité, ainsi que la température, se trouve exactement conforme à l'étendue et à la nature de mon pauvre petit cerveau. Je prétends ne plus rien écrire que dans l'idiome de ce lieu. J'y veux donner à mes pensées plus de pureté que d'éclat, sans pourtant bannir les couleurs, car mon esprit en est ami. Quant à ce qu'on nomme force, vigueur, nerf, énergie, élan, je prétends ne plus m'en servir que pour monter dans mon étoile. C'est là que je résiderai quand je voudrai prendre mon vol, et lorsque j'en redescendrai pour converser avec les hommes, pied à pied et de gré à gré, je ne prendrai jamais la peine de savoir ce que je dirai, comme je fais en ce moment, où je vous souhaite le bonjour. »

M. Joubert compatissait d'ailleurs aux préoccupations matérielles de M. de Fontanes et lui annonçait l'envoi des petits pains demandés : « Je les ai, dit-il, fait faire par un boulanger allemand, le seul habitant du pays qui s'y entende, et qu'on ne peut cependant déterminer à allumer son four qu'une ou deux fois par an dans les grandes circonstances. »

Son ami lui répond :

A M. Joubert, à Villeneuve.

Décembre 1794.

Vous raisonnez aussi bien des choses d'ici-bas que des choses célestes.

Vous m'avez écrit, avec l'imagination épurée de Montaigne, une page charmante sur votre cerveau. Je sais depuis longtemps que ce cerveau est fait comme celui de Platon, quand Platon n'est ni vide ni ténébreux, s'entend. Si vous ne voulez pas me parler d'autre chose, parlez-moi de vous. Tout ce que vous laisserez tomber sera recueilli pieusement. Dans vos heures de loisir, descendez de votre étoile et communiquez-moi quelques sons des harmonies ineffables que vous devez entendre. Vous avez bien fait de vous retirer du monde visible.

J'irai vous voir pour me donner plus de saveur. J'irai prendre le goût du terroir de votre planète. Savez-vous que j'ai grand besoin d'y monter? Je fais un passage des Thermopyles, la mort de Léonidas en récit dans un de mes chants. C'est le dernier Spartiate échappé de la mêlée qui est mon narrateur. Je veux faire savourer les délices de la mort, la couvrir de tant de rayons, qu'elle paraisse belle aux plus lâches; j'y mêlerai des idées et des images tellement surnaturelles, que la vie paraîtra le plus chétif de tous les biens. Je cherche le merveilleux, mais un merveilleux paisible. J'ai beaucoup aimé la région des orages. Je me plaisais au bruit, aux tempêtes et aux tonnerres; véritablement, un mont Sinai avec son artillerie a quelques beautés. Mais il y a quelque chose de plus élevé que les montagnes, c'est la sérénité d'un beau ciel.

Largior hic campos æther et lumine vestit
Purpureo ¹.

Je tâche que ce soit là le genre de ma poésie.

Adieu, tout mon monde vous embrasse, et j'embrasse tout votre monde.

Bientôt M. de Fontanes manifeste ses appréhensions politiques :

¹ *Énéide*, VI, 640, 641.

l'horizon, éclairci au 9 thermidor, est encore chargé de gros nuages, et l'on peut redouter de nouvelles tempêtes.

2 mars 1795.

Mon bon ami,

Tout ce qui se passe, tout ce qui se dit et tout ce qu'on prévoit est fort extraordinaire. Que deviendra tout ceci? Qu'en pensez-vous? Irons-nous à l'autre extrémité du bâton? Restez toujours dans votre planète enchantée. Notre terre n'est pas encore habitable. Elle pourra peut-être le redevenir, et alors je vous y donne rendez-vous à Paris. Bonjour, ma famille vous dit mille choses tendres, ainsi qu'à M^{me} Joubert.

M. de Fontanes travailla très longtemps à son poème : *la Grèce délivrée*, qu'il n'acheva jamais. Il consultait souvent M. Joubert. Dans la lettre qui suit, il le remercie de ses avis et lui montre en même temps qu'il partage ses goûts sur les vieux écrivains. M. Joubert lui avait écrit : « Achetez et lisez les livres faits par les vieillards qui ont su y mettre l'originalité de leur caractère et de leur âge; j'en connais quatre ou cinq où cela est fort remarquable »; et après avoir cité le vieil Homère, le vieil Eschyle, puis Varron, Marculphe, Cornaro, il ajoutait : « J'en connais, je crois, encore un ou deux, mais je n'ai pas le temps de m'en souvenir. Feuillotez ceux que je vous nomme, et vous me direz si vous ne découvrez pas visiblement, dans leurs mots et dans leurs pensées, des esprits verts, quoique ridés, des voix sonores et cassées, l'autorité des cheveux blancs, enfin des têtes de vieillards. Les amateurs de tableaux en mettent toujours dans leur cabinet. Il faut qu'un connaisseur en livres en mette dans sa bibliothèque. » M. de Fontanes lui demande une liste exacte de ses vieux auteurs préférés.

Au citoyen Joubert, à Villeneuve.

Paris, 12 juillet 1795.

Tout ce que vous me dites des Grecs m'enchanté; j'aime à entendre parler un Grec comme vous; mais les anciens étaient grands parleurs et vous l'êtes trop peu. Écrivez-moi quelques autres pages aussi pleines et aussi serrées sur Xerxès. Je le bats dans ce moment-ci, j'aime à le bien connaître.

Je vous demande une note des précieux *bouquins* dont je dois former le premier rayon de ma bibliothèque; mais souvenez-vous que je veux qu'ils aient au moins la mousse de dix siècles. Je hais les modernes, à commencer par Rousseau, en dépit du Panthéon. J'ai un Voltaire incarcéré à Châlons, et je ne fais aucune démarche pour le faire

élargir, quoique la chose soit facile. Je crains de le revoir et de le relire; j'aime mieux quelque pédant bien lourd et bien coriace. J'ai l'estomac fort, je le digérerai.

Adieu, mon bon ami, j'ai chargé vos frères d'une accolade fraternelle pour vous; ils s'en acquitteront, je l'espère. Dites à votre compagne combien je la remercie de faire le bonheur d'un homme tel que vous. La mienne est bonne et aimable. Pourvu que le diable ne se mêle pas encore de nos affaires! S'il me rapproche jamais de vous, ce sera un bon diable.

Adieu.

FONTANES.

Condamné, au 18 fructidor, à la déportation, M. de Fontanes put s'y dérober par la fuite; il gagna l'Angleterre par l'Allemagne, et retrouva à Londres M. de Chateaubriand, qui y était réfugié depuis 1793, et y vivait dans la situation la plus modeste. Ils s'étaient déjà rencontrés à Paris en 1789, alors que M. de Chateaubriand, sous-lieutenant au régiment de Navarre, et venu pour quelques mois à Paris, y assista à la prise de la Bastille et à l'arrivée du roi prisonnier; ces temps étaient peu propres aux relations intimes et suivies; mais, à Londres, l'exil les rapprocha et ils se lièrent d'une profonde amitié.

M. de Fontanes se risqua à rentrer en France vers le mois de juillet 1798 et se tint quelque temps caché. Le retour d'Égypte du général Bonaparte, auquel il avait déjà, le 15 août 1797, adressé, dans le *Mémorial*, une lettre remarquée, et dont il voyait souvent le frère Lucien et la sœur, M^{me} Baciocchi, lui permit de sortir de sa retraite. Après le 18 brumaire, il fut rayé de la liste des déportés et choisi par le Premier Consul pour prononcer, aux Invalides, alors le temple de Mars, l'éloge funèbre de Washington, à la cérémonie des drapeaux.

Le succès de ce discours, composé en trente-six heures, devint le point de départ de sa fortune politique. Nous voyons, dans une lettre adressée à cette époque à M. Joubert par son frère Arnaud ¹, les hésitations, presque les inquiétudes de M. de Fontanes, lorsqu'il fut inopinément chargé de rédiger cet éloge :

Paris, ce 6 avril 1801.

Tu as lu avec grand plaisir le discours de Fontanes, mais tu ne sais pas encore ce qui lui a valu l'honneur insigne d'être choisi entre tant d'autres qui briguaient cet honneur, lui qui n'y pensait pas.

La résolution de mêler l'éloge de Washington à la cérémonie des

¹ M. Arnaud Joubert devint sous le premier Empire procureur impérial au tribunal de la Seine, et fut plus tard conseiller à la cour de cassation.

drapeaux d'Égypte fut prise fort tard, trois jours restaient à peine à l'orateur qui serait choisi. On proposa à Bonaparte tous ceux qui avaient marqué dans la révolution, tels que G., T., Ch. et autres¹ ; il les refusa tous sous différents prétextes, et il indiqua lui-même Fontanes, comme le plus propre à seconder ses vues et remplir son intention. Fontanes ne fut prévenu que le lendemain de ce choix, et je le laisse à penser son étonnement ; il lui restait à peine trente-six heures ! Ce court délai pour un sujet si vaste, et la nouveauté pour lui du poste où on l'appelait, l'effrayèrent à tel point qu'il allait refuser, si quelques amis, au nombre desquels j'étais, ne s'étaient pas trouvés là pour l'en empêcher et lui faire sentir combien il serait barbare envers sa réputation, s'il négligeait une aussi brillante occasion de montrer son talent : « La manière dont vous avez été choisi, lui dis-je, le sujet que vous avez à traiter, le lieu où vous devez parler, sont un ensemble de bonnes fortunes qui ne peuvent pas se présenter deux fois dans la vie. Vous pouvez faire plus en vingt-quatre heures pour votre réputation, que vous n'avez fait depuis vingt ans que vous travaillez à l'établir. Tout, jusqu'à l'étonnement où vous voilà, doit vous servir dans cette occasion importante. Osez, et je vous répons du succès. » Le messager partit avec un mot d'acceptation. Le lendemain il avait à peine débrouillé quelques idées, il était en fureur contre nous, je m'en moquais pour ma part ; il passa la nuit, s'arracha maint et maint cheveux qui n'en pouvaient mais ; et, de ses fureurs, de ses brusqueries, de son désespoir, sortit, comme la lumière du chaos, le discours qui l'a fait tant de plaisir, et qui, comme je le lui avais prédit, a plus avancé sa réputation que tout ce qu'il avait fait jusqu'alors. Depuis ce moment, il est recherché, fêté, choyé, on ne l'appelle plus que le nouveau Bossuet.

M. de Fontanes fut bientôt admis dans l'intimité du Premier Consul. Nommé en 1802 membre du Corps législatif pour le département des Deux-Sèvres, il ne tarda pas à être porté sur la liste des cinq candidats à la présidence annuelle, et choisi comme président de l'Assemblée.

Une lettre adressée à M. Joubert en juin 1803, à propos de vers que Bonaparte avait demandés et qu'il voulut faire mettre en musique par Paesello et chanter à l'Opéra, montre que le poète n'était pas insensible à l'approbation du *maître* :

Juin 1803.

Mon ami, tout ce qui m'est arrivé depuis huit jours est si extraordinaire, que j'avais besoin de vous en parler.

¹ Ces initiales paraissent s'appliquer à Garat, Talleyrand et Chénier.

J'irai vous voir avant trois heures. Que parlez-vous de procédé? Le maître, qui a tout dicté, commenté, revu et approuvé, voulait encore moins de politesse diplomatique. Je l'ai vu vendredi et samedi, deux jours de suite tête à tête. C'est la plus singulière chose du monde. Comment, diable! tout le monde n'a-t-il pas su que le *châtelain* était complice de cette espièglerie, puisqu'il est resté seul, la toile baissée, et a fait revenir tous les spectateurs? Rien n'était égal à son impatience. Il m'a envoyé deux fois son préfet du palais pour savoir si j'avais eu le temps de parler des embouchures de l'Elbe et du Weser, etc., etc. Rien n'est plus fou. Du reste, il est enchanté de moi. Je suis retourné hier à Saint-Cloud. Quelques représentations de F...¹ que j'avais prévues, retardent l'impression, mais le seigneur du château se fâche et veut absolument que Paesiello mette la pièce en musique.

Vous saurez le reste ce soir.

M. de Fontanes, occupé de politique et collaborant alors au *Mercure de France*, où il avait salué avec enthousiasme l'apparition du *Génie du christianisme*, laissait cependant un peu de côté la poésie. Il se justifie et prie son ami de le défendre du reproche d'indolence que quelques personnes lui adressaient. Le conseil pressant qu'il envoie lui-même à M. Joubert d'écrire chaque soir les *méditations de sa journée* prouve, à lui seul, qu'il prenait toujours l'intérêt le plus vif aux choses de l'esprit. Il lui fait part en même temps des nouvelles qu'il a reçues de M. de Chateaubriand, alors secrétaire de légation à Rome, près du Cardinal Fesch, et de l'accueil très flatteur dont Pie VII a honoré le jeune défenseur des idées religieuses.

Neuilly, 22 juillet 1803.

Je vous conjure, mon cher ami, de vous mettre en colère contre tous les *sots* et toutes les *sortes* qui vous disent que je ne fais rien. C'est le plus absurde et le plus *dangereux* de tous les propos. Je sais qu'on l'a écrit et l'a fait dire, par le préfet Réal, à Bonaparte, avec l'intention formelle de refroidir son intérêt. Je viens de lui écrire. Il aime fort l'*activité*, et l'indolence est inexcusable à ses yeux. Il aurait puni le serviteur qui avait enfoui son talent. C'est un homme, à cet égard, fort semblable à Frédéric, il ne fait cas que d'une vie toujours occupée. Vous voyez que les petites choses toujours répétées peuvent avoir de grandes conséquences.

Chateaubriand a écrit hier de Rome à M^{me} Baciocchi : il a vu le pape, qui *lit son livre et qui l'a appelé son cher Chateaubriand*; il est toujours

¹ Probablement Fouché.

au comble du bonheur. Je vous ai souligné ses propres expressions. La belle édition du *Génie du christianisme* a paru hier, j'en ai relu un demi-volume. Je persiste à croire que l'auteur de cet ouvrage est un homme du plus grand talent, malgré Morellet¹ et Suard², qui en disaient grand mal l'autre jour. Que de beautés de tout genre ! Et comment Suard, ami de M^{me} de Beaumont, est-il si injuste ?

Je vis à Neuilly, sur les bords de la Seine, chez M^{me} Baciocchi. Elle a loué une maison de campagne auprès de la rivière. Je n'ai pu en conséquence voir M^{me} de Beaumont aussi souvent que je l'aurais voulu. Je vous prie de lui témoigner mes regrets, si vous lui écrivez. Je compte m'échapper un de ces jours, j'irai parler de vous dans la rue de Luxembourg³.

Vous êtes dans la solitude, mon bon ami. Rien ne vous distrait. Je vous exhorte à écrire tous les jours en rentrant les méditations de votre journée. Vous choisirez au bout de quelque temps dans ces fantaisies de votre pensée, et vous serez surpris d'avoir fait, presque à votre insu, un fort bel ouvrage. Profitez de mon conseil. Ce travail ne sera pas pénible et sera glorieux. Il faut laisser quelques traces de son passage et remplir sa mission. Si je vis encore quelques années, j'aurai rempli ma tâche, je vous le promets.

Adieu, mon bon ami, je vous embrasse de tout mon cœur.

Nous n'avons pas la réponse de M. Joubert à M. de Fontanes, relativement au conseil souvent cité qu'on vient de lire, mais nous trouvons, dans une lettre datée du 26 juillet et adressée à M^{me} de Beaumont, le passage suivant :

« Fontanes me recommande d'écrire chaque soir le résultat de mes méditations du jour, et m'assure qu'à la fin il se trouvera que j'aurai fait un beau livre sans aucune peine. Cela assurément serait fort agréable ; mais, pour peu que je continue, je ne ferai qu'un livre blanc. Mon esprit n'est point mon maître ; je ne suis pas son maître non plus, il est absent et je ne sais que vous en dire. »

M^{me} de Beaumont, malade depuis longtemps de la poitrine, et dont l'état inquiétait vivement M. Joubert, avait dû, dans l'été de 1803, quitter Paris, et aller au Mont-Dore, dont les eaux avaient aggravé son mal ; sur le conseil des médecins, elle se rendit en Italie, où, malgré les soins dévoués de M. de Chateaubriand, elle ne tarda pas à mourir ; M. de Fontanes, qui apprit le premier la fatale nouvelle, dut l'annoncer à M. Joubert :

¹ L'abbé Morellet, académicien, appelé, en 1807, au Corps législatif.

² Futur secrétaire perpétuel de l'Institut.

³ Où demeurait M^{me} de Beaumont.

Samedi, 26 novembre 1803.

Vous me demandiez il y a quelque temps des nouvelles, mon cher ami. Je gardais le silence parce que je n'avais rien de sûr à vous apprendre. Aujourd'hui je sais trop bien ce qui se passe à Rome. Cette aimable et malheureuse femme, amie de Chateaubriand et la vôtre, y est morte le 4 novembre avec un courage extraordinaire. La relation de ses derniers moments, adressée à M. de la Luzerne, son beau-frère, m'a profondément attendri. Mourir si jeune à 300 lieues de la France ! Heureusement, elle a vu son lit de mort entouré de tous les secours et de tous les regrets de l'amitié. Ses funérailles ont été accompagnées de tout ce qu'il y a de plus illustre à Rome, et sa mémoire vivra dans des cœurs dignes d'elle. Votre souvenir a occupé ses dernières pensées. Elle vous laisse quelques-uns des meubles qu'elle affectionnait le plus. Ses livres sont à Chateaubriand. Ce pauvre ami est dans la désolation ; il demande son rappel. J'aurais voulu qu'il pût tenir encore. Grâce à des démarches actives et à deux conversations avec le *maître*, toutes les préventions se dissipent. Le cardinal même est changé. Les agréments allaient succéder aux persécutions. Mais Chateaubriand insiste. Il veut quitter cette carrière et revenir à Paris. Du moins, c'est lui qui fait ici les conditions. Il sortira de la manière la plus honorable. Je ne sais encore quels sont ses plans. Il paraît que sa destinée future a fort inquiété les derniers moments de M^{me} de Beaumont. Vous reconnaissez bien là le cœur de cette généreuse et charmante femme. Je partage vivement la douleur que vous éprouverez. Je voudrais être avec vous pour parler longuement de celle qui n'est plus. Toutes les fois qu'un être aimable disparaît, je crois voir un grand vide autour de moi. Pour le combler, je voudrais réunir tous ceux qui restent, et vous êtes obstinément fixé dans votre campagne ! On dit qu'on ne vous verra pas de tout l'hiver. Je tremble même que la perte de M^{me} de Beaumont ne vous éloigne encore de Paris. Je regretterais doublement sa mort. Écrivez-moi, mon cher et véritable et ancien ami. Croyez que dans tous les lieux, dans tous les temps et malgré vos plaintes, que je ne mérite pas, mon cœur est tout entier à vous.

FONTANES.

De 1804 à 1808, les lettres de M. de Fontanes, alors président du Corps législatif, orateur impérial et mêlé activement à toutes les choses de la politique, nous manquent. Ont-elles été perdues, ou faut-il expliquer cette lacune par les séjours prolongés que faisaient dans ce temps les deux amis à Paris, et qui les dispensaient de s'écrire ? Dans tous les cas, leurs relations étaient toujours très

intimes, et M. de Fontanes donna bientôt à M. Joubert une preuve éclatante de son affection et de son estime.

En effet, dès que, en septembre 1808, il fut nommé grand maître de l'Université impériale, il parla à l'empereur de M. Joubert, et tint essentiellement à le faire entrer des premiers dans le conseil de l'Instruction publique, avec MM. de Beausset, ancien évêque d'Alais, de Bonald, Rendu, Cuvier, Jussieu, Laromiguière, avec l'abbé Émery, directeur du séminaire de Saint-Sulpice, avec le P. Ballan, oratorien et son ancien professeur. M. de Fontanes chercha le plus qu'il put à introduire dans ce conseil, à côté des représentants de la science, des hommes religieux, des ecclésiastiques et même des membres des anciens ordres enseignants. Il voulait rétablir des études fortement classiques et restaurer en même temps dans la jeunesse l'esprit social et chrétien. Il lui fallut souvent de longues luttes pour vaincre la résistance de l'empereur, qui partageait au fond du cœur les sentiments de son grand maître et comprenait la nécessité de rassurer les pères de famille, mais craignait aussi de porter ombrage aux anciens conventionnels dont il était entouré.

M. de Fontanes recourait sans cesse pour les questions d'enseignement à l'expérience de M. Joubert, dont il connaissait sur toutes choses la sagesse et la perspicacité, et qui d'ailleurs, avant de venir à Paris, avait enseigné quelques années chez les pères de la Doctrine chrétienne de Toulouse. Nous trouvons dans la correspondance de M. Joubert plusieurs lettres, où il envoie son avis au grand maître, sur un mémoire relatif à l'Instruction publique, présenté au roi de Hollande par quelques professeurs de ce pays, et soumis par Louis-Bonaparte à l'appréciation de M. de Fontanes : « Ce travail m'a fait rester deux fois au lit jusqu'à quatre heures du soir, en tenant les yeux collés tantôt sur le mémoire, tantôt sur le papier. Je serais fâché de ne pas aller jusqu'au bout. Cela me sert d'ailleurs à me fouiller moi-même en passant, et on est toujours bien aise de savoir ce qu'on porte en soi. » — « Cinquante inspecteurs pour dix départements, écrit plus loin M. Joubert, veillent et courent sans cesse pour maintenir ou rétablir l'ordre dans les écoles ; ces petits établissements sont traités comme les dignes du pays. » Il approuve les professeurs hollandais, rédacteurs du mémoire, « de comprendre dans l'Instruction élémentaire le profond respect pour l'Être suprême et le culte qui lui doit être rendu », de vouloir qu'on parle de religion ou du moins qu'on la pratique publiquement dans les écoles et de dire fort sensément à ce sujet, dans leur mémoire, « qu'il faut que les enfants sentent que si le gouvernement a laissé sagement aux ministres des cultes une instruction religieuse détaillée, il attache néanmoins une grande importance à la religion,

qu'il la considère comme la base de la morale, du bonheur particulier et public, du respect dû au souverain et de toute instruction sociale. » N'est-ce pas, en effet, M. Joubert qui a laissé ces belles pensées : « Tout enfant impie est un enfant méchant ou débauché ; — il faut du ciel à la morale comme de l'air à un tableau ; — il faut aimer la religion comme une espèce de patrie et de nourrice : c'est elle qui a allaité nos vertus, qui nous a montré le ciel, et qui nous a appris à marcher dans les sentiers de nos devoirs? »

N'est-ce pas lui qui recommandait, à la même époque, à son ami Chénedollé, professeur de littérature à Rouen, de ne « considérer dans les écoliers que de jeunes âmes et dans les maîtres que des pasteurs d'enfants, à qui on indique les eaux pures, les herbes salutaires et les poisons » ?

Au sujet de l'éducation littéraire, M. Joubert exprime son admiration pour les corps ecclésiastiques enseignants, Doctrinaires, Oratoriens, Jésuites, dont il voudrait faire revivre au moins les traditions ; il regrette d'avoir vu disparaître leurs anciens collèges : « L'enfant, dit-il, y était dressé à distinguer et à goûter tout ce qui doit charmer l'imagination et le cœur » ; l'on y faisait des littérateurs, « et non pas seulement des grammairiens » ; la jeunesse, « au lieu de cette ignorance qui s'ignore et de ce savoir qui se connaît, fruits pernicieux et repoussants de notre éducation actuelle », en sortait avec « une ignorance qui se connaissait et un savoir qui s'ignorait, avide de s'instruire encore et pleine d'amour et de respect pour les hommes qu'on croyait instruits ».

Ces doctrines, si différentes de celles qui dirigent aujourd'hui les maîtres officiels de la jeunesse et qu'on veut imposer même par la force aux générations nouvelles, étaient alors celles de l'Université tout entière. Elles ne pouvaient trouver aucune contradiction dans l'esprit éminent et si religieux du grand maître. Il s'appropriâ les appréciations de M. Joubert, et le remercia dans les deux billets qui suivent :

Le Sénateur Grand Maître de l'Université impériale.

J'ai lu ce matin vos notes ; elles sont fort bonnes. Quand vous aurez dit un mot de leurs écoles supérieures, ne pourriez-vous me donner votre avis général sur l'ensemble du système ? Je tirerai de vos idées le texte de ma réponse au roi, qui m'a fait l'honneur de me consulter sur le projet qui est entre vos mains. Je vous embrasse.

FONTANES.

Mon cher ami, vos notes sont aussi bonnes que les premières. J'attendrai jusqu'à vendredi votre *ultimatum*. Je ferai une excellente

lettre d'après ce que vous m'avez envoyé. Je brillerai beaucoup, mais grâce à vous.

FONTANES.

9 juin 1809.

Ici s'arrêtent les lettres de M. de Fontanes, retrouvées dans les papiers de M. Joubert. La correspondance des deux amis continua cependant, comme le prouvent les lettres de M. Joubert, jusqu'à la mort de M. de Fontanes, c'est-à-dire jusqu'en 1821. A cette époque, le fils de M. de Fontanes fut tué en duel, et le malheureux père survécut peu de temps à son désespoir. M. Joubert ressentit la plus douloureuse surprise, en apprenant la mort de son ami, plus jeune que lui de trois ans et d'une santé très vigoureuse; il devait, du reste, trois ans plus tard, le suivre au tombeau; mais il pleura jusqu'à son dernier jour celui auquel le rattachaient depuis plus de quarante années les liens d'une affection sans nuage. Tous ceux qui avaient vécu dans l'intimité de M. de Fontanes partagèrent ses regrets. M. de Chênédollé, dont il avait encouragé et aidé de ses conseils le talent poétique, exprimait ainsi sa douleur ¹ : « La mort de M. de Fontanes a achevé de me désanchanter de tout, même des lettres et de la poésie. J'ai tout perdu en le perdant. C'était pour moi plus qu'un maître, c'était un ami, un frère littéraire... Fontanes aimait la jeunesse, il aimait l'espérance. Tout ce qui annonçait du talent était sûr de trouver faveur et protection auprès de lui... »

M. de Fontanes ne laissait qu'une fille, M^{me} la comtesse Christine de Fontanes, qui, aidée de M. de Chateaubriand et de Sainte-Beuve, a pieusement recueilli les œuvres paternelles. M. de Chateaubriand, qui réunissait à la même époque les *Pensées* de M. Joubert, écrivait, dans la préface des œuvres de M. de Fontanes, en parlant des deux hommes qu'il avait le plus aimés : « Mais, hélas ! j'ai tant de regrets que je ne sais auquel entendre. Resté le dernier, je m'occupe à tout arranger dans la maison vide, à fermer les portes et les fenêtres. Ces pieux devoirs remplis, si mes amis, lorsque je les irai rejoindre, me demandent ce que je faisais, je leur répondrai : « Je pensais à vous. » Il y aura bientôt entre eux et moi communion de poussières après union de cœurs. »

Paul DE RAYNAL.

La suite prochainement.

¹ *Chateaubriand et son groupe littéraire*, p. 285, t. II.

LA VIE RURALE

DANS L'ANCIENNE FRANCE ¹

IV

L'ALIMENTATION

Il n'en est pas de la nourriture du paysan comme de ses vêtements ; il ne la fait point venir de loin ; il la tire du sol qui l'entoure. Aussi son alimentation, peu variée dans ses éléments principaux, varie-t-elle souvent en quantité et en qualité selon les époques, selon les régions, selon les produits du sol, l'industrie ou le travail des habitants et surtout suivant l'importance des récoltes.

L'alimentation, plus grossière que dans les villes, est aussi plus précaire et plus incertaine. Il en était du paysan d'autrefois comme du sauvage, qui demande à la chasse sa subsistance journalière ; s'il abat une pièce de gibier, il est dans l'abondance ; si le gibier lui échappe, il souffre de la faim. Le paysan cultivateur doit compter de même avec les récoltes ; belles ou seulement passables, il est dans l'aisance ; insuffisantes ou nulles, il connaît la misère. Vivant au jour le jour, il n'a pu conserver l'excédant des récoltes précédentes ; il n'a point les ressources nécessaires pour faire venir de loin le blé qui lui manque ; et réduit à se priver de ce qu'il ne peut se procurer, il se voit menacé de mourir de faim, si la charité publique ou privée ne vient à son aide.

Que de fois, dans les années de disette, le paysan et la paysanne, assis au coin de leur feu, sur des escabelles, comme le bûcheron et la bûcheronne du conte de Perrault, se sont-ils dit avec douleur qu'ils ne pouvaient plus nourrir leurs enfants ! Que de fois ils ont gémi en voyant leur huche dégarnie, leur saloir vide, leurs maigres récoltes épuisées ! Les famines n'ont été que trop

¹ Voy. le *Correspondant* du 10 octobre 1882.

fréquentes pendant les deux derniers siècles : les unes produites par la guerre civile ou étrangère, comme sous les minorités de Louis XIII et de Louis XIV; les autres par l'insuffisance des récoltes et les entraves apportées au commerce des blés. Des témoins autorisés n'ont-ils pas dit qu'à certaines époques et dans certaines provinces les paysans étaient réduits « à paître l'herbe à la manière des bestes »? Qui aurait pu en douter, lorsqu'aux états généraux de 1614 Savaron l'attestait dans les termes les plus pathétiques à Louis XIII, en ajoutant ; « Cela est tellement véritable, que je confisque à Votre Majesté mes biens et mes offices, si je suis convaincu de mensonge. » A d'autres époques, Saint-Simon, Massillon, René d'Argenson affirment les mêmes faits navrants. D'autres témoignages viendront confirmer les effets désastreux des disettes. « Je pense, écrivait Guy Patin en 1661, que les Topinambous sont plus heureux dans leur barbarie que ne le sont les paysans français d'aujourd'hui; la récolte n'a pas été bonne ¹. » « Je ne vois, écrit de Bretagne M^{me} de Sévigné, que des gens qui me doivent de l'argent et qui n'ont pas de pain, qui couchent sur la paille et qui pleurent ². » Plus tard, la mauvaise récolte de 1788, contribua beaucoup au mécontentement général qui précéda la révolution de 1789; elle fut une des causes de son explosion: elle inspira les plaintes de certains cahiers de bailliages et de paroisses. Bien peu d'entre eux, il est vrai, écriront comme les villageois du Vermandois avec une orthographe que je conserve parce qu'elle est caractéristique : « Le sort des gens de travail est à peu près le même partout; ils ont à peine du pain à mangé et de l'eau à boire et de la paille pour se couché et un réduit pour se loger; leur état est pire que celui des sauvages de l'Amérique. » S'il y a de l'exagération dans ces plaintes, il y a plus de vraisemblance dans celles qui signalent la misère du paysan réduit à se nourrir de pain et d'eau, quand ce pain noir et grossier ne lui fait pas défaut.

Tous ces témoignages affligeants ne peuvent être niés; ils dépeignent dans les années mauvaises la situation du paysan comme pire que ne l'est celle du paysan d'aujourd'hui dans des circonstances analogues. Mais, quelque nombreux, quelque accablants

¹ *Lettres de feu M. Guy Patin*, II, 245.

Sans mentir, quand une chère année
 Stérile en blé, nous est du ciel donnée,
 C'est en ce temps qu'un esclave enchaîné
 Parmi les Turcs n'est pas plus mal mené.

² Lettre du 9 juin 1680. — Madame de Sévigné n'écrivait pas ainsi tous les ans.

qu'ils soient, ils ne sauraient s'appliquer aux années beaucoup plus fréquentes où la récolte a été abondante ou passable. Ils ont, il est vrai, si vivement frappé l'imagination, que beaucoup d'historiens ont été portés à présenter ces symptômes d'un état exceptionnel comme les manifestations d'un état normal. Grâce à Dieu, il n'en a rien été; et, malgré les crises lamentables et trop prolongées qui ont pesé sur les classes agricoles pendant la seconde période du règne de Louis XIV, malgré les effets désastreux d'une législation financière et économique défectueuse, le paysan a vu plus d'une fois son saloir plein de lard, ses greniers, ses granges et ses étables garnis, et ses pains, enfermés dans la huche ou étalés sur la planche, sur l'ais, comme on dit en Berry, comme autant de preuves de sa subsistance assurée pour le lendemain.

Le pain est la base de l'alimentation du paysan, on pourrait dire du Français; mais, tandis que celui du citadin, fait avec du froment, est blanc et de qualité supérieure, celui du paysan est grossier; la couleur en est bise ou noire. L'orge, le seigle, l'avoine, la châtaigne, les pois, entrent, selon les pays, dans sa composition. Dans une année de disette, M^{me} de Maintenon donna à Versailles l'exemple de manger du pain d'avoine ¹; mais quel pain mangeait-on alors dans les campagnes? Lors de certaines famines, on voit des paysans se nourrir de pains faits de farine de glands et de racines de fougère ². Le pain de seigle, d'avoine, d'orge et de farine mêlée de son, était dans certaines provinces lourd et gluant; mais, en général, la ménagère y mettait ses soins, et plus d'un citadin, qui vint en goûter, fut disposé, comme Jean-Jacques Rousseau, à trouver bon le pain bis fait avec le blé recueilli par le paysan ³.

Ce pain pouvait être bon quand il était frais; mais au bout de peu de temps il se desséchait, il devenait résistant et dur comme du biscuit de mer. Dans le Dauphiné, on le faisait cuire deux fois par an, et il se gardait jusqu'à dix-huit mois. Les petits paysans qui allaient étudier au collège d'Embrun emportaient leur pain pour six mois. Aussi fallait-il le briser à coups de marteau et le tremper pour le manger. « La nourriture ordinaire, disent des paysans du Vermandois en 1789, est du pain trempé dans l'eau salée que ce n'est pas la peine de dire qu'on y mest du beurre. »

¹ Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. xxi.

² En 1687, on fit bouillir de la racine de fougère avec de la farine d'orge et d'avoine. (A. de Boislesle, *Mém. des intendants*, I, 783.) — Mêmes faits au siècle suivant. (*Inv. arch. Sarthe*, Supplément E, p. 62).

³ J.-J. Rousseau, *Emile*, éd. 1772, II, 64.

Même affirmation dans le Maine : « Le menu peuple n'a pour soutenir la rigueur de ses travaux qu'une soupe au pain bis, de mauvaise qualité, dont le sel fait tout l'assaisonnement. » La soupe qu'on fait chauffer dans le chaudron d'airain et de fer, la soupe est le plat de résistance du repas principal. Le paysan d'Auvergne en mange même trois fois par jour, sur les cinq repas qu'il fait dans les longs jours de l'été. Plus elle est compacte, mieux elle vaut; mais souvent l'assaisonnement y fait défaut. Si le dimanche on y met du lard, si parfois on y verse du lait, plus fréquemment elle est faite au beurre et « même au pur sel ». On se plaint même, en Normandie, de ce que le fisc interdit au peuple de prendre de l'eau de mer pour « agouter une nourriture fade et grossière ». Si un commis rencontre une femme qui est allée chercher de cette eau, il brise le vase qui la contient. Mais d'ordinaire, on se plaint davantage du haut prix du sel que de sa rareté; en Champagne même, on ne se refuse pas le poivre; dans des ménages de petits cultivateurs et de manouvriers, on rencontre assez souvent un moulin à poivre, un « brioux à brier poivre », deux poivriers ou une poivrière de bois blanc, avec un égrugeoir de bois qui sert à râper le poivre ¹.

Quand le paysan fait la moisson ou la vendange, c'est aux champs que sa femme lui porte sa soupe, « un pot plein de potage, dit Gauchet, du fourmage et du lard pour sa crouste en frotter ». Le même poète du seizième siècle nous montrera une troupe de vendangeurs venant faire le repas de midi, sur l'herbe et sous les saules. L'un d'eux

... Coupant par morceaux un pain faitif² entier
 D'un couteau bien tranchant, disant maintes sornettes,
 Faict tout autant de parts qu'il y a de serpettes.

Les travailleurs arrivent...

A pas lent et petit,
 Tout chargés de vendange, encor' plus d'appetit.
 Alentour de la nappe allamez ils s'arrangent,
 Et sur la terre assis quatre à quatre se rangent :
 La grand' marmite est là, dont la fumée sort,
 Pleine de pain, potage et de choux jusqu'au bord :
 Pour entrée de table on leur donne à soulée,
 Tant qu'il en peut tenir, à quatre une esculée...
 Lors d'appetit pareil se rue la brigade
 Avecques les cinq loigts sur la chaulde panade³.

¹ Inv. de 1652, 1697, 1744, 1749, 1785. (Arch. jud. Aube.)

² Pain faitif, pain bis. (Du Cange.)

³ Cl. Gauchet, *le Plaisir des champs*, 1583, p. 99 et 184,

On ne fait pas seulement de la soupe au pain ; en Bretagne, on sert deux fois par jour de la bouillie de sarrasin. « Le laboureur, dit une chanson bretonne, se nourrit de bouillie, de pain sec et de lavure ». Dans le Centre, on mangera des châtaignes bouillies ; dans le Midi, de la bouillie de maïs : nourritures compactes qui alourdiront le paysan peu dégourdi de sa nature. Il est vrai qu'en Bretagne il mangera des crêpes et des galettes de sarrasin ; partout il relèvera sa fade pitance par le condiment des légumes à forte odeur, l'ail, la ciboule, l'oignon. N'a-t-il pas le plus souvent dans son courtil, dans son enclos, un carré de terre où il plante, où il récolte quelques légumes verts ou quelques racines ? N'a-t-il pas un coin de terre où il cultive des choux et des fèves ⁴ ? « On peut aussi quelquefois mangé des fevres et des aricots, disent les vigneronns du Vermandois, quand le maître n'empêche pas d'en maître dans les vignes. » Et les fruits, dans les années abondantes, croit-on qu'ils fassent défaut ? Si l'on ne possède point d'arbres qui en portent, ne peut-on s'en procurer à bon compte, au moyen d'échanges avec les voisins qui en regorgent ? Et de ces fruits, aux jours de fêtes, ne saura-t-on faire de rustiques tartes, que la ménagère cuira dans son four ? Dans le Nivernais, on y cuit d'appétissantes galettes aux poireaux à la crème.

Le lait est aussi un des éléments essentiels de l'alimentation rurale. En Champagne, dans les contrées où il existe des prés communaux, il faut qu'un manouvrier soit bien dénué de ressources pour ne pas avoir une vache ; il faut qu'il soit dans la dernière misère pour ne pas avoir une chèvre. La vache est l'animal nourricier par excellence des races aryennes ; la fille ou la femme, dont le nom dans certaines langues indo-européennes signifie celle qui trait la vache, la femme recueille le lait, le convertit en beurre ou le réduit en fromage. Dans bien des maisons on trouve la baratte

⁴ Joachim du Bellay nous montre un paysan cultivant « la bette au grand feuillage, la vinette, la mauve, l'eaule, les chiches pois, oignons, pavots, la friande lactue... et la concourde ventrue. »

Il en portait chaque jour à la ville,
Et puis au soir retournoit à grand'joie
Leger d'espaule et chargé de monnoye...

Il mangeait pour sa part de l'oignon, le cresson allenois... endive... roquette, des aulx, des coriandes gresles, du persil, de la rhue. Avec ces légumes, du « fromage » dur et salé, un peu d'« olif » et « un petit fil de vinaigre », le paysan fait une sorte de tourteau que J. du Bellay compare au *moretum* de Virgile. (*Divers jeux rustiques*, 1570.) Pomerol montre en 1631 le paysan « dans une chère année... se nourrissant de raves et d'avoine. » (*Discours sur une pourmenade*, Fournier, *Var. hist.*, VI, 158.)

ou « tinette à battre le beurre », les « chazières d'ozière »¹ ou « claies d'ozière à mettre fromage ». Dans le Nord, le beurre est l'accompagnement par excellence du pain bis et l'assaisonnement de la soupe; dans le centre, en Auvergne, par exemple, c'est le fromage²; le fromage qu'on fabrique pour la vente entre pour une part importante dans l'alimentation de celui qui le préparé. Et avec le beurre n'a-t-on pas sous la main les œufs qui se cuisent dans la poêle, « la poêle à queue », que dans tant de chaumières champenoises on voit appendue près de la cheminée? Les œufs ne sont pas loin, car bien souvent le paysan possède six, huit, dix, vingt, trente poules et le coq, poules qu'on désigne tantôt comme renfermées dans le « gelinier », tantôt sous le nom caractéristique de « poules de fumyèr ».

La poule nous fait songer au vœu populaire du roi Henri, de ce roi gascon, qui eut tant de verve française. « Nous n'avons pas, disaient des paysans de Normandie en 1789, selon les vœux d'un de nos rois, tous les dimanches le morceau de lard et la poule au pot. » Malgré les incontestables progrès de l'alimentation, je doute que le souhait du Béarnais soit réalisé de nos jours; à coup sûr, il ne pouvait l'être dans l'ancienne France, où les paysans mangeaient moins de viande que dans notre siècle. N'en mangeaient-ils pas du tout? Voltaire leur faisait dire : « Est-il quelqu'un qui ignore que nous ne mangeons jamais de viande? Hélas, il est prouvé que si chaque personne en mangeait, il n'y en aurait pas quatre livres par mois pour chacune. Peu d'entre nous ont la consolation d'un bouillon gras dans leurs maladies. » Ce qui est assez piquant, c'est que la pièce qui débute ainsi est dirigée contre les évêques qui obligent les paysans à faire abstinence de viande pendant le carême! « On nous déclare, disent ceux-ci, que ce serait un grand crime de manger un morceau de lard rancé avec notre pain bis. » Ils mangeaient donc du lard, qui, pour être rancé, n'en était pas moins un aliment gras. Presque partout, dans la porcellière ou la soue, petit réduit attaché à la maison, on entendait, on apercevait, on sentait le porc à l'engrais: dans un recoin de la demeure, on trouvait le saloir en pierre ou en planches de chênes garnies de ferrements, dans lequel 20, 30, 100 livres de

¹ Paniers à deux étages où l'on fait sécher le fromage salé. (Grosley, *Vocabulaire troyen, Ephémérides*, II, 164.)

² Ordinaire, Stat. man. du Puy-de-Dôme. — Au souper des vendangeurs, dans le Valois, on donne pour deux un plat de choux et du pain à foison : Cl. Gauchet ajoute (p. 185) :

Parfois à leur dessert pour leur donner courage
Ils ont avecq' cela la pièce de fromage.

lard étaient entassées. Quelquefois deux jambons pendaient à la cheminée; des quartiers de lard étaient accrochés aux poutres de la chambre, au milieu de paquets d'ails, de bottes d'oignons et de raisins ridés. Le porc avait été, surtout au moyen âge, le principal aliment populaire. Souvent, comme les anciens Gaulois, les villageois possédaient des troupeaux de porcs, qu'ils envoyaient chercher leur nourriture dans les grandes forêts des seigneuries et des monastères. Au quinzième siècle, les nobles bretons louaient encore la glandée de leurs bois, qui figurait souvent au nombre des droits d'usage que possédaient les habitants. La réduction de ces droits diminua le nombre des porcs; mais quoiqu'on les eût proscrits dans certaines villes, où leur chair put être regardée comme malsaine, elle n'en resta pas moins la principale alimentation animale des paysans. Pour ceux du Périgord, c'était la *maîtresse viande*; pour tous, la nourriture préférée. « Si j'étais roi, dit un campagnard dans un conte populaire, je mangerais tous les jours une soupe dont les trempes seraient de lard et le bouillon de graisse ². » « Le nombre des porcs excède celui des maisons, dit-on en Auvergne. Il n'est pas de famille, surtout dans les campagnes, qui ne tue un de ces animaux; pour peu qu'elle soit à l'aise, elle en tue deux. C'est aussi pour ainsi dire la seule chair d'usage dans les villages ³. »

On n'en faisait pas usage tous les jours, car les jours d'abstinence étaient nombreux. On s'en servait surtout, en quantité restreinte, pour relever le goût de la soupe et des légumes. Un chanoine du siècle dernier, qui avait fait ses humanités chez un curé de village, était logé et nourri, avec quelques condisciples, dans une pauvre chaumière, à la façon des paysans. « La nourriture, dit-il, était semblable au logement. On nous fournissait un pain pour quinze jours, du beurre, du lait, des œufs, du lard et quelques légumes. Les jours gras, avant de partir pour la classe, nous jetions chacun un petit morceau de lard dans trois pintes d'eau; le soin en était confié à une vieille fille que nous désolions. Nous rentrions à midi; une j tte de soupe, telle qu'on en sert à ces rustiques habitants de l'Auvergne, était notre unique met; le soir, on mangeait le lard... » Les cultivateurs peu aisés n'en mangeaient à coup sûr qu'une ou deux fois par semaine. Dans

¹ Conte populaire des environs de Brioude, recueilli et communiqué par M. Paul Le Blanc. Le second paysan dit : « Si j'étais roi, je ne porterais que des souliers bien ferrés ou des sabots de fer »; le troisième : « si j'étais roi, je garderais mes moutons à cheval. »

² Statistique manuscrite du département du Puy-de-Dôme rédigée en l'an XII par l'abbé Ordinaire, p. 354. (Comm. de M. Vernière, de Brioude.)

le Correjou, en Bretagne, ils se nourrissaient le dimanche, le mardi et le jeudi, de vache salée, de lard et de soupe de graisse.

Les paysans consommaient bien moins de viande de bœuf ou de mouton que de lard; dans certaines régions, c'était pour eux un régal exceptionnel. « Pour de la chair, disent les vigneron de Vermandois, on en mange le jour du mardy gras, le jour de Pâques et le jour de la fette patron, lorsqu'on va au pressoir pour le maître et lorsqu'on va aux noces ». En Bretagne, le bœuf et le veau ne figurent sur les tables rustiques que les jours de fête et de mariage. Dans le Berry, les paysans donnaient le nom *d'habit à la viande* ¹ à leur costume des dimanches et des fêtes, parce que c'étaient les seuls jours où ils mangeassent de la viande. Si, dans d'autres régions, ils en avaient moins souvent encore et même presque jamais, il n'en était pas partout ainsi. Les paysans des Dombes du dix-septième siècle, ceux du Roussillon du dix-huitième, qui se faisaient servir de la viande quatre fois par jour, ² étaient des exceptions peut-être plus difficiles à rencontrer que celles qui consistaient dans l'abstinence complète de ce genre de nourriture. Il semble aussi contraire aux idées les plus répandues d'admettre de prime abord l'opinion d'un érudit moderne, d'après laquelle on aurait fait dans les campagnes de la basse Normandie « une plus grande consommation de viande au seizième siècle qu'on ne le fait de nos jours » ³. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans certaines provinces les paysans n'ont pas cessé de recourir à ce genre d'alimentation pendant plusieurs jours de la semaine. Dans les montagnes du Rouergue, on se nourrissait toute l'année de bœuf salé, dont les quartiers pendus au plafond de la chaumière forçaient les visiteurs à se tenir inclinés. Dans la Champagne méridionale, il n'est pas de cultivateur qui n'ait au moins deux vaches, et souvent les manouvriers en ont une. Ils ont aussi quelques moutons, surtout lorsque le village possède des pâturages communaux. « Lesdits habitants, écrit-on en 1664, en parlant des paysans d'un village, ne font nourriture de bestial, pour n'avoir bois, pasturage, ny commune ⁴. » Il faut en conclure que ceux qui en avaient se nourrissaient de bestiaux; les communaux étaient alors plus étendus que de nos jours; le nombre des animaux de

¹ Comte Jaubert, *Glossaire du centre de la France*, 1855, I, 520.

² Voy. le *Village sous l'ancien régime*. 3^e éd., p. 363 et 364.

³ Tollemer, *Journal d'un sire de Gouberville* 2^e éd., p. 401.

⁴ Archives de l'Aube, G. 1181. — En 1790, le cinquième des villages de ce département possédait encore des communaux. (*Procès-verbaux de l'assemblée du dép. de l'Aube en 1790*, p. 475.)

boucherie était relativement considérable ¹. Les statistiques de 1787 comparées avec les statistiques actuelles permettent de dire que dans le département de l'Aube le nombre des bêtes à corne n'a augmenté que d'un cinquième et celui des moutons que d'un onzième ². L'approvisionnement de Paris venant en prélever une moins grande quantité, il en résultait que les habitants en consommèrent à peu près autant qu'aujourd'hui. Les bouchers étaient nombreux dans les campagnes : des bourgs de 7 à 800 âmes en avaient trois ou quatre, et presque tous étaient dans l'aisance ³.

Dans d'autres provinces, l'alimentation était plus copieuse encore. En Normandie, sous Louis XVI, les deux tiers des paysans auraient été des « laboureurs opulents aimant à étaler à l'envi leur germe de magnificence dans la parure et la bonne chère ; ils sont même devenus gourmands », ajoute-t-on ⁴. « La nourriture des habitants, dit un curé de l'Anjou en parlant de son village, même chez les moins aisés, était substantielle et abondante. Le pain dans lequel il n'entrait qu'un tiers d'orge sur deux tiers de blé était fort bon, et le cidre, plus ou moins affaibli par l'eau, ne manquait à personne. La soupe, au dîner et au souper, était suivie d'un plat de viande ou d'œufs ou de légumes ; au déjeuner et à la collation, on avait toujours deux plats, beurre et fromage, puis souvent un troisième de fruits crus ou cuits ou secs, pommes, noix, etc. Les plats étaient servis entiers, sur une table couverte d'une nappe, où chacun, muni d'assiette, de cuiller et de fourchette, mangeait suivant son idée ⁵. » Nous savons aussi qu'en Champagne presque tous les ménages avaient, au dix-huitième siècle, des fourchettes, et les fourchettes servent surtout à manger des aliments solides, tels que la viande.

Le paysan, qui, suivant certains auteurs, n'aurait jamais ou presque jamais mangé de viande, ne buvait-il que de l'eau ? Lorsque la récolte de la vigne ou les fruits des pommiers faisaient défaut, il était obligé de recourir à cette boisson. Un intendant dit en 1698, en parlant du Périgord : « Cette province a perdu dans les

¹ Un rapport fait en 1722 signale un plus grand nombre de vaches qu'il n'y en a jamais eu dans certaines régions de la généralité de Paris. (A. de Boislisle, *Mém. des intendants*, I, p. 674, 675.)

² D'Arbois de Jubainville, *l'Administration des intendants*, p. 190.

³ Archives judiciaires de l'Aube. — On accuse les bouchers de campagne, en 1789, de profiter de la hausse « pour survendre ». (*Cah. des par. du Maine*, I, 155.)

⁴ Henri Baudrillard, *la Normandie, passé et présent*, 1880, p. 92, d'après Lepecq de la Clôture.

⁵ François-Yves Besnard, *Souvenir d'un nonagénaire*, publié par M. Célestin Port, 1880, I, 301.

années de disette le tiers de ses habitants; ce qui reste est réduit au seul breuvage de l'eau, qui est contraire à leur naturel ¹. » Mais on dira plus tard : « Le vin est la boisson chérie des paysans pauvres et riches; aussi l'ivrognerie est-elle le vice par excellence ». Que de fois l'on s'en plaindra dans les campagnes! Il y avait autrefois dans les régions du Nord plus de vignes qu'aujourd'hui; on en cite même au quinzième siècle en Normandie et en Picardie, où le cidre a prédominé ². « Le vin est commun à tous en France, dit-on à la fin du seizième siècle, aux enfants, filles, serviteurs, charretiers et tous autres ³. » On croit que la culture de la vigne nuit à celle du blé, et l'on demande que l'on réprime par des ordonnances, comme le fit plus tard Louis XV, la tendance des paysans à planter une trop grande quantité de vignes. Leurs produits trop variables influaient sur la quantité et la cherté du vin. Tantôt il était d'un prix aussi élevé qu'aujourd'hui; tantôt il n'égalait pas la valeur du tonneau, et l'on s'en félicitait, parce que le vin bon marché faisait oublier au peuple la misère qui l'accablait ⁴. Dans ce cas, le cultivateur en achetait quelques fûts; beaucoup avaient aussi une vigne pour leur consommation personnelle; si la grêle ou la gelée survenait, il fallait renoncer au vin et recourir au cidre, au jus de prunelles, à l'eau. Souvent, en jetant de l'eau sur le marc pressuré, on faisait pour la boisson des vigneronns et des garçons de charrue du petit vin qu'on appelait du *travin* en Auvergne et du *rapé* en Bourgogne. Dans cette contrée, le père de famille buvait du vin vieux, tandis que la mère et les enfants n'avaient que de l'eau. La qualité du vin variait selon les climats; dans l'Ouest, il était parfois si vert et si âpre qu'on lui donnait le nom caractéristique de *grince-dents*; mais dans des contrées plus méridionales, Jean-Jacques Rousseau ne dédaignait pas le vin du paysan, qu'il trouvait noir et grossier, mais désaltérant et sain ⁵. On

¹ Boulainvilliers, *Etat de la France*, II, 341. — On ne boit que de l'eau dans les Landes. (Millin, IV, 601.)

² De Robillard de Beaurepaire, *Mém. Soc. libre de l'Eure*, 3^e série, VIII, 456 et suiv. — Baron de Calonne, *la Vie municipale du quinzième siècle*, p. 93.

³ *Discours sur les causes de l'extrême cherté qui est aujourd'hui en France*, 1596. Ed. Fournier, *Variétés historiques*, VII, 163.

⁴ Théron de Montaugé, *l'Agriculture... dans le pays Toulousain*, p. 83. — Les variations du vin son extrêmes. En 1780, dans la haute Auvergne, l'hectolitre vaut 8 francs; en 1790, 25 francs. (Saint-Ferréol, *Notices sur Brioude*, II, 173, 180.) Voici quelques prix du vin dans les derniers siècles : vin clair et du cru de Noisy-le-Sec, 1691, 16 l. le muid. — Vin de Nogent-sur-Marne, 1780, 18 l. (Arch. nat.) — Vin de Vauchassis, 1720, 20 l. le muid; vins de Lassicourt et de Lesmont (Aube), 1782, 15 l.; 1786, 10 l. — Vin de Bouilly, 1784, 115 à 125; vin de qualité inférieure, de 70 à 80 l.

⁵ *Emile*, II, 64.

ne le buvait pas seulement pendant les repas ; on en offrait pour souhaiter la bienvenue à un hôte et pour sceller un marché ; il semblait qu'il eût un rôle dans les relations sociales.

En résumé, la nourriture des cultivateurs et des manouvriers de l'ancien temps, fournie directement par les produits du sol, participait de la nature de ces produits, sans être excessive ou insuffisante dans les années ordinaires. Un Allemand, qui parcourut la France au commencement du dix-septième siècle, ne pouvait assez s'extasier sur la richesse de ses productions. Il admire ses bois et ses pâturages servant à faire paître le gros et menu bétail... la quantité de viande, de lait, de beurre, de fromage, de laine qu'ils produisent. Il signale l'abondance de la volaille et du gibier. « Si l'on consommait, s'écrie-t-il, en un an dans les autres pays le même nombre de chapons, de poules et de poulets qu'on fait disparaître ici en un jour, il serait à craindre que l'espèce n'en périt » ! ¹ Ce tableau, qui s'appliquait à l'ensemble de la France, pouvait être vrai sous Louis XIV dans quelques cantons où le défaut de communications et l'éloignement des villes maintenaient l'abondance et le bon marché des vivres. « Le gibier, la volaille, la chair de boucherie, dit un voyageur, étaient donnés presque pour rien en Bretagne ; un veau bien gros et gras n'était vendu que trente sous. » En pareil cas, le paysan, s'il ne s'enrichissait pas, consommait lui-même ce qu'il ne pouvait vendre. Au siècle suivant, Voltaire parlera de « l'affluence de nourritures excellentes » que les campagnes apportent à toutes les villes de France. L'étranger, dit-il, est étonné de l'abondance qu'on y trouve. L'abondance de certaines provinces et de certaines années, qui rendait, dit-on, le paysan paresseux ², n'empêchait pas la disette et la pénurie de se produire en d'autres temps et en d'autres lieux. Quoique Voltaire ait dit que le paysan était bien nourri, il l'était moins bien que de nos jours ; la pomme de terre, si saine et si nourrissante, ne fut introduite dans nos campagnes que vers le milieu du siècle dernier ³ ; et bien que la viande et le vin fussent servis sur la table des villageois, ils l'étaient moins fréquemment et moins largement qu'ils ne l'ont été depuis ⁴. On dit bien que le régime frugal des

¹ Jodocus Sincerus, *Voyage dans la vieille France*, p. 49.

² Guy Coquille, *Hist. de Nivernois*, 1622, p. 337. — Boulainvilliers, *Etat de la France*, II, 154, 399 (Dauphiné, Touraine.)

³ En Irlande, grâce à la pomme de terre, la population s'est élevée de 3 000 000 en 1766, à 8 295 501 en 1845. (De Molinari, *l'Irlande, le Canada, Jersey*, p. 18.)

⁴ L'accroissement de la nourriture animale a été général dans la majeure partie de l'Europe depuis quarante ans. Il y a trente ans, dit-on, en Angleterre, un tiers du peuple ne consommait pas de nourriture animale plus

paysans convient à leur santé ¹, on les loue de connaître les avantages de la sobriété ², on signale leur aspect vigoureux et sain dans certains pays; mais quelque robustes que fussent les hommes d'autrefois, leur force vitale était moindre qu'aujourd'hui, puisqu'il est avéré que la durée de leur vie moyenne était d'environ vingt-sept ans à la veille de la révolution de 1789, et qu'elle dépasse aujourd'hui quarante. Ce résultat, qui fait à coup sûr honneur à notre civilisation, ne doit pas être attribué, comme on l'a fait tant de fois, à des causes exclusivement politiques; la culture de la pomme de terre, les progrès des moyens de communication, les améliorations agricoles, l'élévation des salaires et du prix des denrées y ont partout et surtout contribué.

V

LES DIVERTISSEMENTS

Si le paysan d'autrefois est moins bien nourri que celui d'aujourd'hui, en revanche il est plus sociable et plus gai. Le village qu'il habite forme une sorte de grande famille reliée par des liens de voisinage, sinon de parenté. Chaque dimanche, les habitants se réunissent dans l'église et à ses alentours: après les offices, viennent les assemblées, les longs colloques, les jeux, la danse. S'il s'agit d'affaires sérieuses,

La commune s'assemble. En hâte, on délibère
Et chacun, comme à l'ordinaire,
Parle beaucoup et ne dit rien.

Aux réunions communales, dont médit ainsi Florian, succèdent des exercices d'un autre genre; on se repose des travaux de la

d'une fois par semaine; presque tous maintenant en ont une fois tous les jours... (Escott, *l'Angleterre*, I, 296) — Il y a quarante ans, mangeait-on de la viande dans les villages de Bretagne? Voyez, à ce sujet, un curieux passage du *Rapport d'un voyage dans les cinq départements de la Bretagne*, par MM. Benoiston de Chateauneuf et Villermé, *Mém. de l'Académie des sciences morales*, IV, 65. Aujourd'hui, la consommation de la viande en France laisse encore beaucoup à désirer, surtout dans les campagnes. Tandis qu'on l'évalue à 68 kilogrammes en moyenne pour l'habitant des villes, cette moyenne ne dépasserait pas 6 à 7 kilogrammes pour le paysan. (Alexandre Layet, *Hygiène des paysans*, 1882, p. 212, 213.)

¹ J.-J. Rousseau, *Emile*, I, 49.

² *L'Espion dans les cours des princes chrétiens*, 1717, III, 303.

semaine par une activité nouvelle. Les parties se forment; les jeunes gens s'emparent des boules et des quilles. Au seizième et même au dix-septième siècle, le seigneur ne dédaignait pas de prendre part à leurs jeux; il va même danser sous l'ormeau avec les garçons du village. Le curé lui-même mettant bas la soutane, lançait la balle ou jouait à la longue paume avec ses paroissiens. Dans le Nord, on s'exerce au palet, à l'arc, à l'arbalète; dans l'Ouest et le Midi, à la course, au saut, aux barres, à la lutte, au ballon. Partout les boules et les quilles sont en faveur. C'est un spectacle pour les vieillards, « les uns, sous le large chêne, couchés les jambes croisées, et leurs chapeaux un peu abaissés sur la vue: les autres appuyés sur leurs coudes, et jugeant des coups »; les fermiers se mêlent aux manouvriers; joueurs et spectateurs s'asseyaient sous la ramée des cabarets dont l'enseigne ou le bouchon flotte au vent, tandis que les fermières et les matrones se promènent gravement, en surveillant de loin les jeunes filles qui se mêlent aux rondes et à la danse.

Quelle différence entre le dimanche français et le dimanche anglais! Au delà du détroit, le dimanche, tel que l'a fait le puritanisme, est un jour de repos, mais de repos sans gaieté. Le poète Crabbe nous montre, en 1783, à l'issue du sermon, les habitants se promenant gravement dans la prairie qui s'étend entre le portail de l'église et l'entrée du château; les *beaux* du village ont mis leurs plus riches vêtements pour conquérir le cœur de leurs « nymphes », tandis que les gens mariés depuis longt mps sont vêtus simplement. Les uns parlent du sermon, qu'ils louent s'il a été débité d'une voix retentissante; les autres se félicitent du gain de la semaine, tandis que d'autres jouissent simplement du repos qui suit le travail. Voilà « les heures de gaieté passagère et de doux loisir » dont jouit le paysan anglais. Si celui-ci est plus riche, si sa maison est plus propre et plus confortable, si sa nourriture est plus substantielle, il en est réduit à envier le caractère et le sort de ses voisins. Voltaire a traduit les vers suivants d'un poète anglais parlant de l'habitant de la France :

Dans la disette il chante; il danse avec ses fers;
Fier dans la servitude, heureux dans sa folie,
De l'Anglais libre et sage il est encore l'envie!

Il est vrai qu'au dix-huitième siècle, le paysan français n'a jamais été dans les fers; mais si l'image est forcée et déclamatoire, elle montre quelle idée on se faisait en Angleterre de la gaieté française. Cette même opinion se retrouve dans un des poèmes de Goldsmith, où la France est qualifiée de gai et joyeux pays d'allé-

gresse et de bien-être social... Et le poète voyageur avait pu s'en assurer en traversant ses gais villages les jours de fête. Dans les belles soirées des dimanches d'été, quelle animation, quel entrain sous l'orme séculaire, sous les tilleuls ¹ qui s'élèvent aux abords de l'église! Un poète provincial en a tracé un tableau véridique, lorsque, s'adressant aux tilleuls mêmes, il dit :

Autour de vous une troupe champêtre
 Aux jours de fête et de repos
 Par sa gaieté bruyante éveille les échos
 Que mes vers endorment peut-être.
 Tandis qu'au cabaret voisin
 Les uns savent noyer les soins du lendemain
 Et la prévoyance importune;
 D'autres, assis sur le bord du chemin,
 A leurs jeux innocents appellent la fortune,
 Et la nuit les surprend les cartes à la main.
 A la gêne de l'étiquette
 Ce groupe n'est point asservi;
 On y voit paraître à l'envi,
 Avec la vieille et la fillette,
 Des mamans qui, pour plaire aux notables du lieu,
 Se souviennent encor comme il faut qu'on se pare.
 La jeunesse autour d'eux danse, chante et s'égare
 Sur un large gazon qui s'étend au milieu ².

Si l'on compare la peinture de Crabbe à cette esquisse tracée par un témoin oculaire, gentilhomme champenois, qui dépeint les mœurs de son village, quel contraste en faveur de la gaieté et de la sociabilité française ne peut-on signaler?

Les plaisirs et les jeux des villageois témoignent de leur caractère et dérivent de leur naturel. Plus calmes dans le Nord-Est, ils sont plus animés et plus ardents dans l'Ouest et le Midi. Les parties se nouent de village à village; en Picardie, les compagnies de l'arc se réunissent sagement chaque année dans une des paroisses de la

¹ Voyez, sur ces arbres, *le Village sous l'ancien régime*, 3^e éd., p. 44. — On appelle aussi dans le centre ces arbres des *sully*. (Jaubert, *Glossaire*, II, 341.) — Dans le roman de Sorel, Francion, arrivé dans un village près de Lyon, s'assied sous l'orme de la grande place qui donnait un gracieux ombrage (liv. X). Le P. Vanière, dans son *Prædium rusticum* (lib. II), a aussi décrit l'orme de la place de village :

Ulmo sub patula, mediis quæ publica pagis
 Umbra viret.

² La Louptière, *Poésies et Œuvres diverses*, 1768, I, 202-203.

région pour « tirer l'oiseau ¹ ». Si les habitants de deux communes rurales se rassemblent en Vermandois, c'est pour jouer aux « battoirs » et pour se rafraîchir avec les paniers de vin qu'on leur porte. Moins inoffensives et plus violentes étaient les luttes que provoquaient en Bretagne la poursuite et la possession de la *choule*. C'était un ballon plein de son qu'on lançait avec un bâton recourbé; on le poursuivait avec un entrain brutal; on se le disputait avec un acharnement qui allait jusqu'à la folie; un homme se cassa la jambe en sautant dans une cave pour le saisir; d'autres périrent dans la mer en le cherchant, et l'on fut obligé d'interdire la *choule* dans un canton de Bretagne, parce que quarante hommes s'étaient noyés dans l'étang de Pont-l'Abbé en s'y précipitant pour l'atteindre.

Il y avait heureusement des jeux moins sauvages; il y en avait aussi d'enfantins, auxquels filles et garçons prenaient part. La *cligne-musette*, la *queue leu-leu*, le *cache-cache Nicolas* étaient en usage dans les villages ². Le jeu de *Monsieur le Curé* était plein d'entrain. — De trois choses en ferez-vous une? Une; volez en l'air! Deux; prenez la lune avec les dents! Trois; embrassez Tien-nette! — Quelle verve également dans les jeux du *loup*, de la *chèvre*, de la *belle-mère*, de la *pucelle*. Cette dernière entourée de ses compagnes était défendue par elles contre les garçons, qui s'efforçaient de lui enlever les tabliers dont elle était couverte. *Nous voulons l'épouser par mariage*, chantaient les garçons, *Non, vous la battriez avec rage*, répondaient les filles. Et quand la pucelle était sur le point d'être prise, ses compagnes de se lamenter : *Comme la rose effeuillée elle sera bientôt; comme la prune secouée, elle sera mangée par le ravousio*. Complainte symbolique, qui accompagnait de son chant cadencé le mouvement et les fluctuations de la ronde.

Ce sont là jeux d'enfants, qui ne valent pas la danse. Au village, la danse, c'est le premier des plaisirs. Le paysan, si lourd, si gauche, si emprunté, trouve pour la danse une agilité, un aplomb, un entrain qu'on ne lui soupçonnerait point. Il y rencontre l'oubli de ses peines, l'étourdissement du mouvement, la satisfaction de l'amour-propre. Il a pris des leçons de ses aînés, du ménétrier ou du maître de danse ambulant, qui parcourt les bourgs et les villages avec sa pochette. M^{me} de Genlis, retirée pendant l'absence de son mari à l'abbaye d'Origny, s'avise d'y organiser des bals avec les élèves, et fait venir pour les diriger le ménétrier du village. C'était un homme de soixante ans, qui se piquait de savoir toutes

¹ Roucher, *les Mois*, notes, I, 167.

² Dancourt, *le Colin-Maillard*, 1701, scène XXIII.

les figures et tous les pas, les confondant quelque peu les uns les autres, au point d'appeler les *chassés* des *flanqués*. La danse au village, c'est le commencement de l'éducation extérieure; elle exige l'harmonie des gestes, le sentiment de la mesure; elle fait déployer à la fois la force et une certaine grâce; elle assouplit les mouvements, les rend moins rudes et moins brusques; elle fait du rustre presque un homme policé.

De toutes parts, dans les contrées les plus reculées comme dans les provinces les plus civilisées, la danse est en honneur. Dans le Nord, on danse avec autant d'entrain que dans le Centre et le Midi. Tout le long de la route, entre Lille et Douai, le docteur Rigby rencontre par une belle soirée d'été des groupes qui dansent joyeusement. Un jour, les jeunes gens des environs de Guise veulent entraîner les jeunes filles élevées par les sœurs, sous le prétexte qu'ils manquent de danseuses. Les villages de l'Artois comme ceux de Provence instituent des princes ou des abbés de la jeunesse, jolis garçons poudrés à blanc, le chapeau, la veste et la canne enrubannés, qui ont le droit d'ouvrir la danse et de choisir les danseuses. Aux environs de Paris, on multiplie les bals champêtres. A Choisy-le-Roi, on danse dans l'avenue et dans la salle des gardes du château; on danse même jusqu'à deux heures du matin sur un bateau amarré au milieu de la Seine. Dès le seizième siècle, les branles de Bourgogne et de Champagne font fureur, ainsi que d'autres branles variés selon les provinces; il faut voir avec quelle allégresse on mène le branle dans les villages du Valois, au son des hautbois et des cornets; il faut voir les paysans bretons, aux accords du rebec et du chalumeau, se trémousser, « ribon, ribaine, leurs robes et hoquetons bas. » Les vieux eux-mêmes donnent l'exemple aux jeunes, « tournoyant la danse sans beaucoup fredonner des pieds, ni faire gambades à la mâconnaise... La jeunesse alors faisait son devoir de mener le grand galop, et n'y avait garçon qui ne dansât toutes les filles. » Aux siècles suivants, l'ardeur ne se ralentit pas en Bretagne. Des bandes parcourent les carrefours des villages ou se répandent dans les prairies, au son du hautbois, de la cornemuse, de la flûte, du biniou et des bombardes. Dans quelques parties du diocèse de Quimper, on danse même dans des chapelles jusqu'au milieu de la nuit. La musique est vive et légère, le peuple a l'oreille juste, et dans un branle de cent personnes, il n'en est pas une qui ne tombe d'aplomb, pas une qui contrarie par un faux mouvement l'harmonie du ballet. Les figures en sont cependant compliquées; marchés, rondes, évolutions de tous genres rivalisent de précision et de variété; ici, les femmes y prennent part, l'air contrit et l'œil baissé; là, les hommes représentent, aux

applaudissements de la galerie, l'ivrognerie, l'amour et la colère, ou contrefont le forgeron, le jardinier, le matelot. Dans le Poitou, les bergères ont la réputation, qu'elles justifient, d'exceller dans la danse et pour le chant; les bachelettes du Poitou ne sont pas moins renommées que les bacheleries, fêtes dont elles font l'ornement. Si nous allons dans le Centre, les passe-pieds, les sauteuses, les bourguignottes, les sabotières et les rondes sont en vogue dans le Morvan. Le lourd Auvergnat danse avec une ardeur et un aplomb étonnants. Si la *goignade* méritait par ses allures trop vives les censures des moralistes¹, la bourrée, plus monotone, était la passion de tous. Quoique les énormes sabots des danseurs, dit un témoin oculaire, quoique leurs larges culottes, leurs gros bas-guêtres, leur chapeau rond et tout leur costume fût fait pour donner à rire, j'ai été frappé malgré moi de la cadence avec laquelle sautaient ces masses pesantes. Tous les sabots tombaient ensemble, et l'on n'entendait qu'un coup. Le régiment le mieux exercé ne mettrait pas plus de précision dans ses manœuvres². » Quelquefois, dans l'ardeur du plaisir, le paysan pousse pour s'animer de retentissants *you-you*³. Dans le Bourbonnais, à Vichy, le peuple a plus de légèreté et de grâce. M^{me} de Sévigné est folle des bourrées qu'on y danse. « C'est la plus surprenante chose du monde, écrit-elle à sa fille. Des paysans, des paysannes, une oreille aussi juste que vous, une légèreté, une disposition. Je donne tous les soirs un violon avec un tambour de basque à très petits frais; et dans ces prés et ces jolis bocages, c'est une joie que de voir danser les restes des bergers et des bergères du Lignon. » Au fur et à mesure qu'on descend vers le Midi, la danse s'anime et devient plus ardente. Dans le Vivarais, les garçons font à bras tendus pirouetter leurs danseuses autour de leurs têtes avec un grand étalage de jupes. » Dans les Landes, on saute avec ardeur, tandis que des ménétriers, perchés sur leurs échasses, jouent du tambour, du fifre et de la musette. En Languedoc, en Provence, la race est plus fine et plus souple. « Je suis épouvanté tous les jours, écrit Racine, dans son voyage à Uzès, de voir des villageois, pieds nus ou ensabotés, qui font des révérences comme s'ils avaient appris à danser toute leur vie; outre cela, ils causent des mieux. » On dirait qu'ils ont conservé les traditions des Grecs leurs ancêtres, surtout dans quelques-unes de leurs danses qui sont analogues à celles qui sont en usage dans l'Archipel. Outre la traditionnelle farandole, dont les anneaux circulent rapidement

¹ Fléchier, *Mémoires sur les grands jours d'Auvergne*, p. 242-243.

² Legrand d'Aussy, 1788, p. 301.

³ Comte Jaubert, *Glossaire du Centre*, II, 443,

dans les rues des villages et jusque dans la campagne, la moresque semble venir de l'Orient; la candiote a un nom et des allures d'origine grecque. Dans les montagnes du Dauphiné, une sorte de phyrhique s'est conservée. Près des villes, avec quelle prestesse et quelle vivacité les jeunes Provençales se démènent dans le rigodon ou le branle des bals champêtres! Aussitôt qu'elles ont accepté le beau paquet d'épingles que le cavalier leur présente, elles s'élancent, sautent, tournent, et « valsent comme des moulinets ».

Tout est prétexte à la danse. Le poète anglais Goldsmith, parcourant les bords ombragés de la Loire, se plaît à faire danser les villageois au son de sa flûte. Aux airs joyeux qu'il leur joue, les matrones et les grands-pères rivalisent d'entrain avec les jeunes gens. Sterne reçoit l'hospitalité chez un paysan de la Touraine; à la suite du repas frugal, dont il a pris sa part, les enfants et les petits-enfants vont se livrer à la danse sur l'esplanade de gazon qui s'étend au devant de la maison. L'aïeul lui-même joue de la vielle, et sa femme l'accompagne de la voix. Un autre voyageur, traversant un village du Périgord, le trouve rempli de troupes joyeuses courant et dansant de toutes parts au son des tambours et des fifres; elles célèbrent la fête d'un vieux fermier. Le marquis de Mirabeau nous montre de tous côtés « le peuple agissant pendant le jour, dansant au clair de lune... au son des musettes et des tambours ». On danse à la fin des chaudes journées de la fenaison comme des belles journées des vendanges; il semble que l'exercice volontaire repose du travail obligé. Au seizième siècle, les moissonneurs, à qui l'on sert un repas où figurent des quartiers de bœuf, dansent jusqu'à minuit dans la salle d'un manoir normand. Plus tard et ailleurs, on porte en grande cérémonie une gerbe, ou bien l'on offre les prémices de la moisson au fils ou à la dame du seigneur. Le soir, repas rustique, chansons et danses. En Bretagne, quand on prépare une aire neuve, on la bat pendant toute la soirée sous les pieds solides des danseurs et des danseuses. La récolte des châtaignes en Poitou est un prétexte de réjouissances. La Provence célèbre, à la cueillette des olives, les divertissements des olivettes. Quelle gaieté dans les vendanges du Rouergue! « On chante sur les coteaux, en dépouillant les vignes; les vigneron chantent sur les arbres en gaulant les fruits; le beau monde chante dans les vallons... Après souper viennent les danses... Les femmes tiennent les poings appuyés sur les côtés, les hommes sautent continuellement et marquent lourdement la mesure, en retombant sur leurs souliers ferrés; de temps en temps, ils lèvent tantôt une jambe, tantôt l'autre, et claquent des mains au-dessous du jarret en poussant des cris aigus. Ces danses se forment au son

d'une flûte de berger, et plus souvent à la voix; elles sont éclairées par une seule lampe dont la lueur est affaiblie par un tourbillon de poussière... A la danse succèdent des farces grossières, et la veillée ne se termine qu'assez avant dans la nuit ».

On danse aussi et surtout dans les noces. On danse aux foires comme aux fêtes de village, où de toutes parts on court « comme au feu ». Les fêtes communales étaient presque toujours des fêtes patronales; on y célébrait la fête du patron du village. En Champagne, la fête se continuait le dimanche suivant, qu'on appelait le beau dimanche, et comme il n'y avait pas de fête sans lendemain, elle se prolongeait le lundi et le mardi. Les marchands forains en profitaient pour venir étaler leurs marchandises tandis que bateleurs et joueurs d'instruments s'y donnaient rendez-vous. Les rues sont pleines de gens qui jouent du tambour, du hautbois, de la musette et du violon. Dans le Languedoc, les faiseurs de tours étonnent à tel point les paysans, que ceux-ci les prennent pour des sorciers; des montreurs de marionnettes, abrités derrière une toile tendue jouent avec leurs acteurs de bois des comédies qui se terminent par des coups de bâton; des bohémiennes disent la bonne aventure, et sous les regards du magistrat local, des jeunes gens montés sur des chevaux se disputent le prix de la bague, qui consiste dans un bonnet orné de rubans ¹. Ailleurs, c'est un machiniste que le bailli autorise à jouer « Malbroux »; c'est un brochet qu'on pend à une corde et qu'il faut atteindre avec une épée, les yeux bandés; ce sont des mariniers qui font des exercices à la lance sur la rivière. Les fêtes de village changeaient de nom suivant les provinces; ducasses ou kermesses dans le Nord, vogues dans la Bresse et le Dauphiné, pardons en Bretagne, apports dans le Berry, romerages en Provence, ballades ou gros fromages en Poitou; mais, quels que fussent leurs noms, elles étaient partout, à la suite des offices religieux, consacrées aux jeux, aux repas et à la danse. On croyait même que le saint patron n'y était pas défavorable; dans le diocèse de Châlons les jeunes gens et les jeunes filles allaient chercher processionnellement sa bannière, et l'attachant au-dessus d'une lance, la faisaient pour ainsi dire présider à leurs ébats. Il fallut, en 1661, menacer les jeunes gens d'excommunication pour les faire renoncer à cet usage.

Outre la fête du patron du village, les laboureurs, les vigneron,

¹ Vanière, *Prædium rusticum*, lib. VII. — Le traducteur Berland parle des chevaux de bois qu'on fait tourner (t. II, 38). Vanière a dit seulement : *Concurrunt in equis juvenes*; mais la version de Berland prouve qu'il y avait de son temps des chevaux de bois aux fêtes de village.

les artisans, les filles et les garçons célébraient la fête de leur patron particulier. Chacun l'honorait d'un culte jaloux, comme saint Vincent, à qui les vigneronns voulaient donner une serpe pour emblème, au lieu de la palme que la tradition lui attribuait. Les grandes fêtes religieuses étaient aussi le prétexte de certaines réjouissances; le curé s'y prêtait, surtout à Noël, où il organisait une crèche dans un coin de l'église. Dans le Vermandois, les bergers se rendaient encore, à des époques rapprochées de nous, à la messe de minuit, portant sous leur large manteau le dernier-né de leurs brebis et défilant processionnellement devant l'autel pour le faire bénir. Au seizième et au dix-septième siècle, des curés firent même jouer par les paroissiens et les écoliers des mystères et des *histoires* édifiantes¹, analogues à ceux qu'on joue encore tous les dix ans à Oberammergau, dans le Tyrol bavarois.

D'autres fêtes, dont l'origine était vraisemblablement païenne, s'étaient perpétuées à travers les siècles dans les campagnes. Tels étaient le *gui l'an neuf*, les brandons, le mai, les feux de la saint Jean. Ces antiques traditions, dont le sens était perdu depuis longtemps, avaient revêtu des formes chrétiennes pour se maintenir. Dans l'Anjou, le *gui l'an neuf* ou bachelette était une quête pour l'entretien du luminaire des paroisses, et cette quête était le prétexte de réjouissances, de débauches, de danses, de chansons dissolues. Le premier dimanche de carême, les paysans font des processions le long de leurs bordes ou granges, avec des flambeaux de paille tortillée pour chasser le mauvais air; ici, ils courent dans les champs avec des torches, en chantant des couplets traditionnels; là, ils brûlent des bourres ou des étoupes devant la porte des maisons. Ces courses aux flambeaux, ces flambées qui se retrouvent dans le Jura, où l'on allume des feux sur les montagnes, sont désignées sous le nom de brandons, de bordes, de behours, selon les contrées. Le 1^{er} mai, on plante le *mai* au milieu de réjouissances variées, et dans la plupart des pays qui furent soumis à la domination romaine, des jeunes filles, appelées *trimazos*, vêtues de robes blanches ornées de rubans, vont danser et chanter devant chaque maison. En Bretagne, les samedis de juin, les garçons portant des épis verts à leur chapeau, les filles parées de fleurs de lin, dansent à l'entour des dolmens. Presque partout, l'on allume les feux de la Saint-Jean, que l'on s'exerce à franchir et que l'on accompagne de réjouissances particulières, comme celle du Loup vert à Jumièges, comme la danse répétée trois fois autour de la

¹ Félix Brun, *la Vie privée des paysans au moyen âge et sous l'ancien régime*, p. 46 à 48. — Petit de Julleville, *les Mystères*, II. — Ed. Fleury, p. 60-61.

halle d'Attigny par les habitants de Rilly-aux-Oies, qui s'acquittaient ainsi d'une ancienne redevance féodale.

Certaines localités, en effet, ont conservé des fêtes d'une nature toute spéciale. Telle était celle que célébraient le 23 avril les habitants des villages voisins du champ de bataille où Marius avait exterminé les Teutons. Ils se rendaient ce jour-là sur une montagne connue sous le nom de Sainte-Victoire, y construisaient un bûcher, et dansaient, autour de ses flammes, la tête couronnée de fleurs. La fête des laboureurs de Montélimart ne rappelait pas des souvenirs aussi héroïques. Elle durait trois jours; le deuxième jour, les laboureurs, montés sur des mules enrubbannées, sur la croupe desquelles se tenait une femme ou une fille de laboureur, s'en allaient, au son de la musique, de ferme en ferme, distribuant du pain béni dans chacune d'elles, et descendant pour danser et pour prendre leur part d'un repas qu'on leur offrait. Le troisième jour, on ouvrait un concours en faveur de celui qui saurait le mieux diriger sa charrue. A la Sainte-Catherine, à Berlaimont, les filles jouaient à la crosse, comme les hommes, et invitaient elles-mêmes leurs danseurs. A la Brède, le lendemain de la fête locale, une coutume barbare exigeait qu'on bernât sans merci, au milieu d'un grand concours de badauds, tous les chiens qu'il était possible de saisir. Mais rien ne saurait égaler, au point de vue de la bizarrerie, les concours de grimaces de certains villages du Soissonnais, à Villemontoire-la-Grimace, par exemple. Cet étonnant concours avait lieu, chose plus surprenante, le jour de Noël, près de l'église, en présence de trois chanoines de Soissons, seigneurs du lieu, qui remettaient un beau pourpoint rouge « à celui qui fesoit la plus belle grimace ».

Ces fêtes, si nombreuses et si variées, avaient pourtant leurs inconvénients. On se plaignait de leur multiplicité. « Ce sont presque toujours, disait-on, des temps de rixes, de tumulte et de débauches. » Des batteries et des querelles suivies d'accidents funestes s'y engagent. Certains *apports* du Nivernais se terminent régulièrement par une bataille en règle entre les jeunes gens de la localité et ceux des villages voisins. Heureusement on s'en tire d'ordinaire à coups de poing et à coups de bâton, car le paysan français ne joue point du couteau. Les princes ou les abbés de la jeunesse soulèvent des querelles par leurs prétentions plus souvent qu'ils ne les apaisent par leur autorité. En Picardie, un parrain refuse le bouquet que lui présente le prince, dans l'espoir d'une gratification; le prince se fâche, s'élançe sur le parrain; un coup de pistolet part dans la bagarre; le soir, la compagnie de la jeunesse assiège la maison du parrain, qui barricade sa porte avec

la table du festin. Les festins étaient nombreux; il y en avait aux fêtes, comme aux noces, aux baptêmes et aux enterrements. Malheureusement la sobriété n'y était pas toujours observée; des hommes habitués à ne pas satisfaire tous les jours leur appétit, ne savaient pas se contraindre, lorsqu'il savaient la possibilité de manger et de boire sans mesure. L'ivresse, l'ivrognerie, n'étaient que trop fréquentes. On s'enivrait surtout au cabaret. « Il n'y a pas de village qui n'en ait plusieurs, dit-on en Auvergne, et il est rare qu'on en sorte sans être ivre. » On s'enivre aussi trop souvent en Bretagne et dans les Landes. Des moralistes indulgents excusaient ceux qui savaient encore se modérer. « Mon curé le dit, raconte le marquis de Mirabeau, et ce n'est pas à moi à le contredire, quoique ce soit assez la mode aujourd'hui... Boire un peu sec et seulement jusqu'à chanter, rire et s'embrasser, épanouit la rate, bannit les inimitiés et lie la société. »

Le clergé était plus sévère pour la danse. Il aurait voulu bannir les jours de fêtes toutes sortes de jeux, « farces, débauches, danses, vyrogneries »; il voulait surtout défendre absolument les danses les dimanches et « autres fêtes chômables ». De bons curés ne reculaient devant aucune démarche pour persuader leurs paroissiens d'y renoncer, et l'un d'eux même, en désespoir de cause, s'avisa de louer à prix élevé au ménestrier son violon, pour qu'il ne pût s'en servir aux grandes fêtes religieuses. Un moraliste rigoriste n'admettait pas même les danses les jours de nocce, « où elles sont d'usage partout; il reconnaissait bien que les gens de campagne avaient besoin de délassements le dimanche, mais il leur recommandait de chercher ces délassements dans la fréquentation des offices, dans la lecture et la promenade. C'était méconnaître la nature humaine et la nature du paysan. Le délassement d'un travail ingrat est dans l'oubli, et pour les esprits peu cultivés, l'oubli ne se trouve que dans les passe-temps violents. « Les fêtes sont dans l'année, sauf respect, disait-on, comme l'avoine à midi dans la journée d'un cheval... Elles réveillent, réunissent la jeunesse, mais, sous les yeux des parents, font naître les unions de convenance, les propositions de mariage, rappellent les souvenirs d'antique fraternité et parenté. » Aussi le marquis de Mirabeau exalte-t-il l'utilité des fêtes votives, des pèlerinages, des processions, qu'il voudrait raviver. « Les cailloux deviennent ronds et polis par le frottement, dit-il, les hommes se civilisent par la société. » Mais déjà les anciennes mœurs disparaissent, et sur bien des points les vieilles traditions de gaieté française s'effacent: les fêtes rurales tombent en désuétude à mesure qu'on approche de la révolution. « Déjà l'on a trop laissé perdre l'usage de célébrer

ces fêtes, dit un publiciste en 1785... Je voudrais qu'on rallumât les feux de la Saint-Jean, qu'on rétablît, si plus d'aisance le permettait, le repas de la Saint-Martin; que les devoirs de la religion remplis, la fête du patron ramenât les jeux, la danse et tous les plaisirs permis ¹. »

Ces fêtes, ces plaisirs n'étaient pas toujours en rapport avec le degré d'aisance du paysan. On a dit : Contentement passe richesse ; on peut dire aussi : Contentement se passe de richesse. Il semble qu'à mesure que les idées générales avec l'aisance se répandent dans les campagnes, elles font reculer devant elles les vieilles coutumes joyeuses. Un personnage du *Vicaire de Wakefield* raconte que les paysans français les plus pauvres étaient les plus gais, et que leur allégresse était toujours en rapport avec leurs besoins. Cette assertion n'est pas en désaccord avec l'opinion commune d'après laquelle le bonheur ne dépend pas de la fortune, mais de la modération des désirs et du défaut de préoccupation pour l'avenir.

Albert BABAUE.

La suite prochainement.

¹ *Le Bonheur dans les campagnes*, Neufchatel, 1785, p. 197.

VICTOR HUGO AVANT 1830¹

DERNIÈRE PARTIE

LES ORIENTALES. — LE DERNIER JOUR D'UN CONDAMNÉ. — LE GÉNACLE DE 1829. — MARION DE LORME. — HERNANI. — CONCLUSION.

I

Paris, 21 décembre 1828.

Pour une fois que vous me grondez sur cent que je le mérite, vous êtes mal tombé, mon cher ami. Votre paresseux ami n'a pas été paresseux ce mois-ci, et s'il ne vous a pas écrit, ce n'est pas parce qu'il ne faisait rien, c'est parce qu'il faisait trop. Si je ne réponds pas aussi vite qu'il le faudrait à vos bonnes et aimables lettres, c'est parce que je travaille jour et nuit; et au lieu d'une lettre, vous aurez, le mois prochain, un volume de prose et un volume de vers.

Adieu, ne m'en veuillez plus. Lamartine vient de m'adresser une ode charmante, et je ne lui ai pas encore répondu. C'est que, en vérité, le temps et les plumes me font défaut, mais non la vieille et bonne amitié que j'ai pour vous et les vôtres.

VICTOR².

Le volume de prose et le volume de vers dont Victor Hugo, à cette date de décembre 1828, annonçait la prochaine publication, étaient le *Dernier jour d'un condamné* et les *Orientales*.

Les *Orientales* parurent les premières, au mois de janvier 1829. Encore bien qu'elles n'aient point eu *quatorze* éditions en un mois, comme il a plu à l'auteur de l'affirmer³, leur succès n'en

¹ Voy. le *Correspondant* des 25 février, 10 et 25 mars, 10 et 25 avril, 25 mai, 10 juin, 25 juillet, 10 août et 10 septembre 1832.

² Lettre de Victor Hugo à M. Adolphe de Saint-Valry.

³ *Les Orientales*, éditions Charpentier (1840), Furne et Co (1843). Voy. le *Correspondant* du 25 mai 1832, p. 698.

fut pas moins des plus vifs. « A peine, lisons-nous dans l'*Annuaire historique* de C.-L. Lesur pour 1829, à peine avait-on mis au jour les *Orientales* de M. Victor Hugo, qu'il a fallu les tirer trois fois en quelques mois, à plusieurs milliers d'exemplaires ¹. » La seconde édition est du mois de février 1829; et la troisième, du mois d'avril ².

Nulle part, le poète n'a déployé plus de souplesse, n'a manié le rythme avec plus d'habileté et fait faire à la langue de plus difficiles évolutions. Nulle part, surtout, il n'a prodigué des couleurs plus chaudes et plus éclatantes. Un rayon du soleil d'Orient éclaire et brûle ces pages, qui ne pâlissent pas à côté des toiles de Decamps et d'Eugène Delacroix. On est ébloui, mais on n'est pas ému; et lorsqu'on ferme le livre, on se surprend à se demander si les vers par lesquels s'ouvre le volume ne pourraient pas lui servir d'épigraphie :

La voyez-vous passer, la nuée au flanc noir,
Tantôt pâle, tantôt rouge et splendide à voir,
Morne comme un été stérile?
On croit voir à la fois, sur le vent de la nuit,
Fuir toute la fumée ardente et tout le bruit
De l'embrasement d'une ville.

Dans ces strophes, merveilleuses de forme, on cherche en vain un sentiment qui aille au cœur, une pensée qui élève l'intelligence. Au sortir de cette poésie, qui s'adresse aux yeux, mais qui ne dit rien à l'âme, *splendide à voir*, mais pareille à *un été stérile*, on est bien près de regretter ces humbles pièces où le vers est faible, où l'image est froide et décolorée, mais où le sentiment est pur et touchant : la *Pauvre fille*, de Soumet; la *Chute des feuilles*, de Millevoye; *l'Ange et l'Enfant*, de Reboul. Fuyant le soleil qui darde sur lui ses rayons étincelants, le lecteur altéré va demander à la petite source qui se cache au fond du bois

Une goutte d'eau qu'on peut boire.

Au mois de février 1829, en même temps que la seconde édition des *Orientales*, paraissait, sans nom d'auteur, le *Dernier jour d'un condamné*.

En 1832, alors qu'un très vif mouvement d'opinion s'était produit dans la presse et à la Chambre des députés en faveur de l'abolition de la peine de mort, M. Victor Hugo s'empressa d'écrire une longue

¹ *Annuaire historique universel pour 1829*, par C.-L. Lesur, p. 285.

² *Bibliographie de la France*, année 1829.

préface, où il déclarait que son ouvrage n'était rien moins que « la plaidoirie générale et permanente pour tous les accusés présents et à venir; le grand point de droit de l'humanité, allégué et plaidé à toute voix devant la société, qui est la grande cour de cassation; la question de vie et de mort, déshabillée, dénudée, dépouillée des entortillages sonores du parquet, brutalement mise au jour, et posée où il faut qu'on la voie, où il faut qu'elle soit, où elle est réellement, dans son vrai milieu, dans son milieu horrible, non au tribunal, mais à l'échafaud, non chez le juge, mais chez le bourreau ¹ ». Je ne sais si j'ai tort, mais j'imagine que M. Victor Hugo ne s'est avisé de toutes ces belles choses qu'après coup, et qu'en 1828, en écrivant son livre, il se proposait uniquement de faire œuvre d'art et de *fantaisie*. Voici, en effet, les quelques lignes qui se trouvent en tête de toutes les éditions de son ouvrage antérieures à 1832 :

Il y a deux manières de se rendre compte de l'existence de ce livre. Ou il y a eu une liasse de papiers jaunes et inégaux sur lesquels on a trouvé, enregistrées une à une, les dernières pensées d'un misérable; ou il s'est rencontré un homme, un rêveur occupé à observer la nature *au profit de l'art*, un philosophe, un poète, que sais-je? dont cette idée a été la *fantaisie*, qui l'a prise ou plutôt s'est laissé prendre par elle, et n'a pu s'en débarrasser qu'en la jetant dans un livre.

De ces deux explications, le lecteur choisira celle qu'il voudra.

En composant le *Dernier jour d'un condamné*, Victor Hugo ne faisait donc point œuvre d'apôtre, mais œuvre d'artiste, d'un artiste qui, selon sa constante habitude, suivait la mode du jour. Or, à ce moment, la mode était aux têtes de mort, aux squelettes et aux fantômes. C'était le temps où les amoureux se promenaient la nuit sous le balcon de leur belle, non une guitare, mais une tête de mort à la main. Le biographe de Sainte-Beuve, auquel nous empruntons ce trait de mœurs romantiques, ajoute : « Sainte-Beuve, environ vers ce temps, reçut la visite d'une jeune et illustre dame; elle lui remit une tête de mort préparée pour l'étude. Le crâne scié formait couvercle et s'ouvrait sur charnière. Elle avait mis dedans une mèche de ses cheveux : « Vous remettrez cela à A*** », dit-elle ² ». Jules Janin, qui flairait le vent, lui aussi, et dont les débuts sont contemporains du *Dernier jour d'un condamné*, ne trouve rien de mieux, afin d'en assurer le succès, que de choisir pour sujet de son premier roman, de son *Maiden speech*, l'histoire d'une

¹ Préface de la 5^e édition, mars 1832.

² *Sainte-Beuve poète*, par A. France, p. 12.

jeune fille qui meurt à la place de Grève sous le couteau de la guillotine. Je m'empresse, du reste, de reconnaître que Jules Janin n'a jamais prétendu avoir fait une œuvre humanitaire en écrivant *l'Anc mort et la Femme guillotinée*. Son livre n'était même, à le bien prendre, qu'une critique de la littérature de cour d'assises et d'échafaud. Le spirituel écrivain n'était la dupe ni de son propre talent ni du génie de Victor Hugo, et il jugeait ainsi, dans la *Quotidienne*, le *Dernier jour d'un condamné*.

C'est à en devenir fou. Ce livre, tout étincelant d'une atroce et horrible vérité, doit mettre à bout le peu d'émotions qui nous restent. Or, ici, le succès ne peut pas justifier un écrivain, le talent ne peut pas le rendre excusable, rien ne peut lui faire pardonner son acharnement à flétrir une âme d'homme, à effleurer la paix d'une nation qui, certainement, après ce qu'elle a vu, devait se croire habituée à l'échafaud, et qui, en lisant le *Dernier jour d'un condamné*, reculera épouvantée. Figurez-vous une agonie de trois cents pages; figurez-vous un homme de style, d'imagination et de courage, un poète habitué à jouter avec les plus grandes difficultés de la langue et des passions, se plongeant par plaisir dans ces longues tortures, interrogeant le pouls de ce misérable, comptant les battements de ses artères, prêtant l'oreille à ce cœur qui se gonfle dans cette poitrine, et ne se retirant de l'échafaud que lorsque la tête a roulé. Tout ceci n'est-il pas de l'atroce? et puis ne s'agit-il pas d'un homme de sang? Que si, par hasard, vous avez essayé un plaidoyer contre la peine de mort, je vous répondrai qu'un drame ne prouve rien. De grâce, vous nous faites trop peur. Trêve à ces tristes efforts! Préservez-nous d'une vérité si dure. Permettez-nous encore de nous sentir hommes quelquefois, c'est-à-dire d'être assez bien organisés pour être émus par des beautés simples et naturelles, intéressés par une fable riante et jeune, attendris par des récits animés et vivement passionnés...

Il convient d'ajouter, pour être juste, qu'il y a, dans le *Dernier jour d'un condamné*, des pages admirables, des tableaux d'un art achevé. A cette date de 1829, le talent du prosateur, chez Victor Hugo, est à la hauteur de son talent de poète. Ce double talent atteindra bientôt son apogée dans deux œuvres, publiées seulement en 1831, mais qui furent composées toutes les deux en 1830, les *Feuilles d'automne* et *Notre-Dame de Paris*.

II

Bayle remarque quelque part que chaque écrivain a dans sa vie son époque lumineuse, son moment plus favorable que les autres et vers lequel ses souvenirs aiment à se reporter. Ce moment doit être pour M. Victor Hugo l'année même où nous sommes parvenus, cette année 1829, où prennent place la publication des *Orientales* et du *Dernier jour d'un condamné*, la composition de *Marion de Lorme*, d'*Hernani* et de quelques-unes des plus belles pièces des *Feuilles d'automne*. Agé de vingt sept ans, en pleine sève et en pleine gloire, il est le chef incontesté de l'école romantique; il voit se presser autour de lui, dans le Cénacle nouveau qui a succédé à celui de 1824¹, Alfred de Vigny, Sainte-Beuve, Charles Nodier, Ulric Guttinguer, Adolphe de Saint-Valry, Fontaney, Alcide de Beauchesne, Émile et Antony Deschamps, Alfred de Musset, Victor Pavie, Jules de Rességuier, Gérard de Nerval, Alexandre Dumas; et, à côté des poètes, les peintres et les sculpteurs, Louis Boulanger, Achille et Eugène Devéria, Eugène Delacroix et David d'Angers. David fait son médaillon et l'envoie, avec quelques autres, à Alfred de Vigny, qui le remercie en ces termes : « J'ai devant moi mes chères médailles. Mes yeux ne cessent de passer de la gloire à la gloire et de l'amitié à l'amitié, en allant de l'image de mon cher Victor à votre nom². » Achille Devéria fait son portrait, et à cette lithographie, qui attiré la foule à la vitrine de tous les marchands d'estampes, la *Revue de Paris* consacre aussitôt un article, dont j'extrais les lignes suivantes :

C'est peut-être la première fois qu'un portrait sur pierre ressemble autant à une peinture, et qu'un seul et même crayon a su produire à l'œil l'illusion de tant de nuances diverses. L'ensemble est plein d'agrément, d'éclat et saisit tout d'abord. La tête, haute et puissante, se détache en blanc sur un fond noir, et cette blancheur des parties saillantes du front et de la face fait ressortir davantage l'ardeur inextinguible et redoublée des yeux. A regarder de plus près, le *modelé* des joues est d'une exécution achevée. Il n'est pas jusqu'à la nuance lustrée de cette cravate de soie noire qui ne se distingue du collet noir de l'habit, autant que la blancheur de la joue se sépare du blanc de ce gilet. La ressemblance est réelle et frappante; l'expression de l'âme et du talent de M. Hugo ne l'est pas moins; il semble qu'un rayon inté-

¹ Sur le Cénacle de 1824, voy. le *Correspondant* du 10 juin 1882.

² *David d'Angers*, par M. Henry Jouin, t. I, p. 199.

rieur, un pâle éclair se brise, se reflète et joue sur les contours de ce front immense et de cette noble et grave figure. Il est impossible de ne pas faire reposer un glorieux avenir sur cette tête de vingt-sept ans. M. Devéria n'aurait su débiter, dans sa série de portraits contemporains, par une plus belle œuvre ni par un modèle plus digne ¹.

Sainte-Beuve, qui vient de terminer son choix des poésies de Ronsard, fait hommage au chef de la Pléiade romantique du bel exemplaire in-folio sur lequel avaient été pris les extraits, et le lui dédie par cette épigraphe :

*Au plus grand inventeur lyrique
que la poésie française ait eu depuis Ronsard,
le très humble commentateur de Ronsard.*

S. B.

Et sur cet exemplaire à grandes marges, Alfred de Vigny, Fontaney, Sainte-Beuve, Ulric Guttinguer, Alexandre Dumas, M^{me} Tastu, d'autres encore, inscrivent pieusement quelque strophe, quelque marque de souvenir ².

Pour ses jeunes disciples du Cénacle, Victor Hugo n'est pas seulement LE MAÎTRE, il est bien près d'être un dieu. Un des poètes du groupe, et non le moindre, assurément, leur dit :

Nous sommes devant vous comme un roseau qui plie;
Votre souffle en passant pourrait nous renverser ³.

Aussi, toutes les fois qu'il daigne lire devant eux une ode ou quelque scène d'un drame inédit, avec quelle ferveur d'admiration,

¹ *Revue de Paris*, 1820, t. VI, p. 272.

² Je trouve, dans un spirituel article de M. Édouard Laboulaye, concernant le catalogue de la bibliothèque de M. Charles Giraud (*Journal des Débats* du 11 mars 1855), ces lignes charmantes : « Pour moi, si j'étais poète, je pousserais à l'enchère ou cette *Imitation* de Corneille, qui porte une dédicace de la main de l'auteur, ou ce beau Ronsard in-folio, offert à Victor Hugo par Sainte-Beuve. Ce livre qui porte sur ses marges des vers autographes de Victor Hugo, de Dumas, d'Alfred de Vigny, de Sainte-Beuve, d'Ulric Guttinguer, de M^{me} Amable Tastu, ce livre, sorti des mains de son véritable maître, errant comme lui, n'est-il pas toute une histoire? Où sont maintenant tous ces beaux rêves d'il y a vingt-cinq ans? Quel vent a dispersé tous ces fidèles qu'unissaient la religion des lettres et l'amour de la poésie? Où sont envolées tant d'espérances et tant d'amitiés? — Et cependant, si précieux que soit ce livre qui me rappellerait ma jeunesse, il en est un qui me serait plus cher encore : c'est un Nouveau Testament grec, qui porte un simple nom, mais c'est celui de Racine... »

³ Sainte-Beuve, *les Consolations*, sonnet à Victor Hugo.

avec quels transports d'enthousiasme chacun de ses vers n'est-il pas accueilli! Pénétrons, à la suite d'un guide aimable et sûr, dans le salon de Charles Nodier, à l'Arsenal, un soir où Victor Hugo y récite des vers.

Quand Hugo, dit M^{me} Ancelot, dans ses intéressants souvenirs sur les salons de Paris, la tête inclinée et le regard sombre et soucieux, disait, de sa voix puissante dans sa monotonie, quelques strophes d'une belle ode sortie nouvellement de sa pensée, pouvait-on employer ces mots d'admirable! superbe! prodigieux! qu'on venait d'user devant lui en l'honneur de quelque médiocrité! C'était impossible!

Alors il se faisait un silence de quelques instants, puis on se levait, on s'approchait avec une émotion visible, on lui prenait la main, et on levait les yeux au ciel! La foule écoutait. Un seul mot se faisait entendre à la grande surprise de ceux qui n'étaient pas initiés, et ce mot retentissant dans tous les coins du salon, c'était :

— Cathédrale!

Puis l'orateur retournait à sa place; un autre se levait et s'écriait :

— Ogive!

Un troisième, après avoir regardé autour de lui, hasardait :

— Pyramide d'Égypte!

Alors l'assemblée applaudissait et se tenait ensuite dans un profond recueillement; mais il ne faisait que précéder une explosion de voix qui toutes répétaient en chœur les mots sacramentels qui venaient d'être prononcés chacun séparément¹.

Par cette scène, on peut voir à quel diapason était monté l'enthousiasme des adeptes du romantisme. Bien plus encore que celui de 1824, le *Cénacle* de 1829 était une école d'admiration mutuelle. Un esprit mordant et dur, Henri de Latouche, dans un article de la *Revue de Paris*², intitulé *la Camaraderie littéraire*, se donna le malin plaisir de relever ce travers de M. Victor Hugo et de ses disciples. « Entre tout adepte, disait-il, rencontré par un autre adepte, il s'échange toujours un regard qui veut dire : *Frère, il faut nous louer!*... Ces mutuelles compagnies d'assurances pour la vie des ouvrages ne sont attaquables, nous le répétons, que par leur influence sur l'avenir des lettres. Du reste, elles sont douces et commodes. Si elles nuisent à l'art, elles font peut-être le bonheur de l'artiste. Cette banque de vanité escompte les mérites futurs et permet de réaliser des jouissances qui suffisent aux exigences du moment. Des poètes *encamaradent* des musiciens; des musiciens,

¹ *Les Salons de Paris*. — *Foyers éteints*, par M^{me} Ancelot, p. 123.

² Octobre 1829.

des peintres; des peintres, des sculpteurs. On se chante sur la plume et sur la guitare; on se rend en madrigaux ce qu'on a reçu en vignettes; on se coule en bronze de part et d'autre; chacun peut, à l'heure qu'il est, se suspendre à sa cheminée et se constituer le dieu lare de son foyer. »

Pour justes et piquantes que fussent ces lignes, il faut bien reconnaître cependant que quelques-uns de ces *camarades* n'ont pas laissé de faire dans le monde un chemin assez glorieux. Il faut reconnaître surtout que c'était une merveilleuse époque, — et dont nous sommes, hélas! bien loin, — que celle où David d'Angers, le grand statuaire, pouvait écrire : « Hier, Lamartine a lu des vers chez Hugo. Il faisait presque nuit; cependant le ciel gardait encore une suffisante clarté. Lamartine s'était adossé à la fenêtre. Sa tête se détachait en silhouette sur le ciel qui lui servait de fond. Il semblait une statue de bronze, et parfois on eût dit qu'il allait prendre place parmi les astres ¹. »

III

À l'époque où eut lieu, dans le petit salon de la rue Notre-Dame-des-Champs, la lecture dont parle David (juin 1829), Victor Hugo écrivait *Marion de Lorme*. Commencée le 1^{er} juin, la pièce était terminée le 24 du même mois, après vingt-quatre jours de travail, deux de plus que n'en avait mis Voltaire à composer *Zaïre*. Le poète lut son drame, qui s'appelait alors *un Duel sous Richelieu*, devant une réunion dont ne faisaient partie, cette fois, ni Lamartine, qui venait de retourner à Saint-Point ²; ni David, qui se disposait à partir pour aller voir Goethe à Weimar, mais dans laquelle on remarquait Balzac, Alfred de Vigny, le baron Taylor, commissaire royal près le Théâtre-Français; Sainte-Beuve, Soumet, Émile et Antony Deschamps, Alexandre Dumas, Charles Magnin, Eugène et Achille Devéria, Eugène Delacroix, Frédéric Soulié, Armand et Edouard Bertin, Alfred de Musset, Prosper Mérimée, Villemain, M^{me} Tastu, etc. ³.

Aujourd'hui, sans doute, il arrive à M. Victor Hugo de faire des lectures devant ses nouveaux amis. L'un d'eux, et non le moins

¹ *David d'Angers*, par M. Henry Jouin, t. I, p. 199. — Notes autographes de David. Quelques lignes plus loin le statuaire ajoute : « Quand Lamartine est avec ses amis, il ne s'assied jamais comme les autres. Son corps a la souplesse du serpent et prend toujours des attitudes ondoyantes. »

² *Correspondance de Lamartine*, t. IV, p. 242.

³ *Victor Hugo raconté*, etc., t. II, p. 282.

enthousiaste, M. Gustave Rivet, dans un livre intitulé : *Victor Hugo chez lui*, a pris soin de nous faire connaître ceux qui se réunissent, le soir, « dans le salon rouge », et « composent le bataillon sacré et comme la garde d'honneur du MAITRE ¹ ». Il m'a paru qu'il ne serait pas sans intérêt de mettre en regard des noms de ses auditeurs d'autrefois les noms des auditeurs d'à présent.

1829

H. de Balzac.
 Alfred de Vigny.
 Baron Taylor.
 Sainte-Beuve.
 Alexandre Soumet.
 Émile Deschamps.
 Antony Deschamps.
 Alexandre Dumas.
 Charles Magnin.
 Eugène Devéria.
 Achille Devéria.
 Eugène Delacroix.
 Frédéric Soulié.
 Armand Bertin.
 Édouard Bertin.
 Alfred de Musset.
 Prosper Mérimée.
 Villemain.
 M^{me} Tastu.

1882

E. de Goncourt.
 Auguste Vacquerie.
 Colonel Langlois.
 Gustave Rivet.
 Catulle Mendès.
 Émile Deschanel.
 Antony Mérat.
 Paul Meurice.
 Edmond Magnier.
 Chiffart.
 Régamey.
 Bonnat.
 Ernest Blum.
 Pierre Véron.
 Ildefonse Rousset.
 Théodore de Banville.
 Tony Révillon.
 Allain-Targé.
 M^{me} Adam.

Je laisse au lecteur le soin de prononcer entre les deux listes, et je m'assure que M. Victor Hugo lui-même doit se sentir plein de tristesse et d'ennui dans son « salon rouge », lorsqu'il compare

Aux hommes d'autrefois les hommes d'aujourd'hui.

Marion de Lorme fut reçue par acclamation au Théâtre-Français ; mais le ministre de l'intérieur, M. de Martignac, crut devoir interdire la pièce, en raison du rôle que l'auteur y faisait jouer à Louis XIII. M. Victor Hugo en appela du ministre au roi. L'audience demandée lui fut accordée sur-le-champ. « Il reçut le lendemain matin, lisons-nous dans son autobiographie, un mot du duc d'Aumont, l'avertissant que Sa Majesté recevrait, le jour même, à midi, en audience particulière, « le baron Victor Hugo. » Il n'avait

¹ *Victor Hugo chez lui*, p. 17.

jamais pris son titre, et c'était la première fois qu'on le lui donnait¹. » M. Victor Hugo se trompe lorsqu'il dit qu'il n'avait jamais pris le titre de baron. Nous avons vu, dans notre précédent chapitre, qu'il l'avait pris au moins une fois².

L'audience eut lieu au palais de Saint-Cloud, et se prolongea près de trois quarts d'heure. C'était le 7 août 1829. Le prince fut plein de bonne grâce et de bienveillance; le poète, plein de franchise et de respect. Il a rendu compte de cette entrevue, une première fois, en 1839, dans la pièce des *Rayons et des Ombres*, qui a pour titre *le Sept août mil huit cent vingt-neuf*; une seconde fois, en 1864, dans le chapitre LIV^e de son autobiographie³. Ces deux récits, l'un en vers, l'autre en prose, tous deux d'une convenance parfaite, ont cependant le défaut d'avoir été composés longtemps après l'événement. Aussi le lecteur, curieux de connaître exactement la vérité sur *l'audience accordée par S. M. Charles X à M. Victor Hugo*, fera-t-il bien de recourir à la *Revue de Paris* du mois d'août 1829, où il trouvera un compte rendu écrit au lendemain même de cette audience, et qui, bien que signé par le directeur de la *Revue*, le docteur Louis Véron, émane visiblement de M. Victor Hugo lui-même⁴.

En quittant Saint-Cloud, l'auteur de *Marion de Lorme* avait respectueusement déposé aux mains du monarque l'*acte redoutable* du drame, le IV^e. Après l'avoir lu, Charles X crut devoir maintenir la décision de ses ministres, et il faut reconnaître qu'elle n'était que trop justifiée par les circonstances du moment. N'était-ce pas le temps où le roi était, dans la presse, l'objet des plus violents outrages, et où l'*Album* publiait contre lui cet article odieux qui avait pour titre *le Mouton enragé*⁵? Dans le Louis XIII du drame, caricature de celui de l'histoire⁶, dans ce roi qui se laisse gouverner par un prêtre, et qui ne pense qu'à la chasse, l'opposition n'eût pas manqué de voir une allusion à Charles X. Certes, cette allusion n'était point dans la pensée de l'auteur, alors encore royaliste; mais de ses intentions certaine portion du public aurait eu peu de souci,

¹ *Victor Hugo raconté*, etc., t. II, p. 287.

² *Correspondant* du 10 septembre 1882.

³ *Victor Hugo raconté*, etc., t. II, p. 281.

⁴ *Revue de Paris*, 1829, t. V, p. 127.

⁵ L'auteur de l'article, M. Fontan, « un homme de plus de prison que de talent », fut poursuivi devant le tribunal de police correctionnelle de la Seine, et condamné le 24 juillet 1829.

⁶ On n'a pas oublié la remarquable étude publiée ici même, en 1875, sur *Louis XIII et Richelieu*, par M. Marius Topin. L'auteur a parfaitement démontré que « Louis XIII n'avait pas été l'esclave couronné de Richelieu, mais bien son collaborateur actif, son ami reconnaissant et dévoué. »

et elle eût infailliblement tourné la pièce contre le prince dont M. Victor Hugo avait célébré l'avènement par de si beaux vers.

Pour adoucir le refus qu'il était obligé d'opposer à la requête du poète, Charles X ne se contenta pas de bonnes paroles, il multiplia les marques de sa bienveillance. On lit dans le *Moniteur* du 12 août 1829 :

L'intendant général de la maison du roi a fait souscrire, chez le libraire Charles Gosselin, à quinze exemplaires de la cinquième édition des *Poésies* de M. Victor Hugo, renfermant les *Odes et ballades* et les *Orientales*, et au même nombre de la troisième édition des *Poèmes* de M. Alfred de Vigny. Ces exemplaires sont destinés aux bibliothèques particulières de Sa Majesté.

En même temps, le successeur de M. de Martignac au ministère de l'intérieur, M. de la Bourdonnaye, à peine entré en fonctions, écrivait à l'auteur de *Marion de Lorme*, pour lui annoncer que le roi lui donnait une nouvelle pension de deux mille francs, et non *une nouvelle pension de quatre mille francs*, comme le dit à tort M. Victor Hugo, qui enfe ici le chiffre de l'offre, afin d'accroître d'autant l'honneur du refus. Il répondit, en effet, au ministre par la lettre suivante :

Monseigneur,

Je suis profondément touché des bontés du roi.

Mon dévouement au roi est, en effet, sincère et profond. Ma famille, **NOBLE DÈS L'AN 1531**, est une vieille servante de l'État. Mon père et mes deux oncles l'ont servi quarante ans de leur épée. J'ai moi-même peut-être été aussi assez heureux pour rendre quelques obscurs services au roi et à la royauté. *J'ai fait vendre cinq éditions d'un livre où LE NOM DE BOURBON SE TROUVE A CHAQUE PAGE.*

Monseigneur, ce dévouement est tout désintéressé. Il y a six ans, le feu roi daigna m'accorder, par ordonnance royale, et en même temps qu'à mon noble ami, M. de Lamartine, une pension de 2000 francs sur les fonds littéraires du ministère de l'intérieur. Je reçus cette pension avec d'autant plus de reconnaissance que je ne l'avais pas sollicitée.

Monseigneur, cette pension, si modique qu'elle soit, me suffit. *Il est vrai* que toute la fortune de mon père, à peu près, est détenue sous le séquestre par le roi d'Espagne, contrairement au traité de 1814. *Il est vrai* que j'ai une femme et trois enfants. *Il est vrai* que je soutiens des veuves et des parents de mon nom. Mais j'ai été assez heureux pour trouver dans ma plume une existence honorable et indépendante. C'est

pourquoi cette pension de 2000 francs, qui m'est précieuse, surtout comme gage des bontés du roi, me suffit.

Il est vrai pourtant encore que, vivant de ma plume, j'avais dû compter sur le produit légitime de mon drame de *Marion de Lorme*. Mais, puisque la représentation de cette pièce, œuvre cependant toute de conscience, d'art et de probité, paraît dangereuse, je m'incline, espérant qu'une auguste volonté pourra changer à cet égard. J'avais demandé que ma pièce fût jouée; je ne demande rien autre chose.

Veillez donc, Monseigneur, dire au roi que je le supplie de permettre que je reste dans la position où ses nouvelles bontés sont venues me chercher. Quoi qu'il advienne, il est inutile que je vous en renouvelle l'assurance, *rien d'hostile ne peut venir de moi*. Le roi ne doit attendre de Victor Hugo que des preuves de fidélité, de loyauté et de dévouement.

Je désire, Monseigneur, que Votre Excellence veuille bien mettre cette lettre sous les yeux du roi, avec l'hommage de ma vive gratitude et de mon profond respect.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur,

VICTOR HUGO,
rue Notre-Dame-des-Champs, 11.

Paris, le 14 août 1829.

IV

Deux mois après l'interdiction de *Marion de Lorme*, M. Victor Hugo était en mesure de lire, au comité du Théâtre-Français, un nouveau drame, composé également en quelques semaines, au mois de septembre 1829.

Reçu le 1^{er} octobre suivant, *Hernani* fut distribué immédiatement. Si quelqu'un doit connaître les noms des acteurs qui eurent l'honneur de créer les rôles de la pièce, ce doit être l'auteur. Là pourtant, comme partout, il trouve moyen d'être inexact. « Des bouts de rôle, dit-il, furent acceptés et sollicités par des comédiens de grand mérite, MM. Régnier, Samson, etc.¹ » Samson joua, en effet, le rôle de *don Ricardo*; quant à Régnier, il n'appartenait pas encore au Théâtre-Français, où il ne devait débiter qu'au mois de novembre 1831. M. Victor Hugo a confondu ici dans ses souvenirs (et la confusion, il faut l'avouer, est un peu forte) l'excellent acteur Régnier avec sa mère, M^{me} Tousez-Régnier, qui joua, dans *Hernani*, le rôle de la duègne *dona Josefa Duarte*.

¹ *Victor Hugo raconté*, etc., t. II, p. 292.

La pièce était en pleine répétition au mois de décembre, et Victor Hugo écrivait à M. de Saint-Valry :

Paris, 18 décembre 1829.

Que vous êtes bon, mon ami, de vous souvenir toujours un peu de moi, qui ai l'air de vous oublier tous ! C'est que vous savez bien que je n'en ai que l'air. Vous avez quelque chose qui vous dit au fond du cœur qu'il est impossible que le mien change. Et puis vous êtes indulgent, et c'est en cela que vous êtes véritable ami. Vous me savez obéré, écrasé, surchargé, étouffé. La Comédie-Française, *Hernani*, les répétitions, les rivalités de coulisses, d'acteurs, d'actrices, les menées de journaux et de police, et puis, d'autre part, mes affaires privées toujours fort embrouillées, l'héritage de mon père non liquidé, nos biens d'Espagne accrochés par Ferdinand VII, nos indemnités de Saint-Domingue retenues par Boyer, nos sables de Sologne à vendre depuis vingt-trois mois, les maisons de Blois que notre belle-mère nous dispute..., par conséquent rien ou peu de chose à recueillir dans les débris d'une grande fortune, sinon des procès et des chagrins. Voilà ma vie : le moyen d'être tout à ses amis quand on n'est pas même à soi ! Du moins, si je leur écris peu, je les aime toujours, et vous êtes des plus chers, des plus anciens, des plus désirés. Allez ! vous êtes au port, tenez-vous-y. Moi, je nage, je lutte, je remonte le courant. Vous vous y laissez aller. C'est vous qui êtes le sage et l'heureux.

VICTOR.

Le 25 février 1830, l'affiche du Théâtre-Français annonça la première représentation de *HERNANI ou L'HONNEUR CASTILLAN*, *drame nouveau en cinq actes et en vers*. En même temps, les journaux publiaient la note suivante, que M. Victor Hugo leur avait adressée, avec prière de l'insérer, prière à laquelle le *Constitutionnel* lui-même s'était empressé de déférer :

Il est peut-être à propos de mettre sous les yeux du public ce que dit la chronique espagnole de Alaya (qui ne doit pas être confondu avec Ayala, l'annaliste de Pierre le Cruel), touchant la jeunesse de Charles-Quint, lequel figure, comme on sait, dans le drame de *Hernani*.

« D. Carlos, tant qu'il ne fut qu'archiduc d'Autriche et roi d'Espagne, fut un jeune prince amoureux de son plaisir, grand coureur d'aventures, sérénades et estocades sous les balcons de Saragosse, ravissant volontiers les belles aux galants, et les femmes aux maris, voluptueux et cruel au besoin. Mais, du jour où il fut empereur, une révolution se fit en lui (*se hizo una revolución en él*), et le débauché don Carlos devint ce monarque habile, sage, élément, hautain, glorieux, hardi

avec prudence, que l'Europe a admiré sous le nom de Charles-Quint. » (*Grandezas de España, descanso 24.*)

Nous ajouterons que le fait principal du drame de *Hernani*, lequel sert de base au dénouement, est historique ¹.

L'auteur ne s'en tint pas là, et il eut soin de faire distribuer cette note dans la salle, avant le lever du rideau. La plupart des spectateurs, du reste, n'étaient guère d'humeur à le chicaner sur les libertés qu'il avait pu prendre avec l'histoire. Le baron Taylor, en effet, lui avait abandonné l'orchestre des musiciens, les secondes galeries et le parterre presque tout entier. On sait quel merveilleux parti M. Victor Hugo sut tirer des places ainsi mises à sa disposition, et qu'il dépensa plus de génie pour assurer le succès de sa pièce qu'il ne lui en avait fallu pour l'écrire.

Je ne décrirai pas la première représentation, après Théophile Gautier et M. de Pontmartin. Le premier, dans l'*Histoire du Romantisme*, le second dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* ², ont tracé de cette soirée mémorable deux tableaux aussi exacts que brillants. J'arrive immédiatement au lendemain de la victoire, et je prends tout d'abord le récit de M. Victor Hugo.

La première représentation, dit-il, avait eu lieu un samedi; le lundi, jour de la seconde, les feuilletons parurent. Sauf celui du *Journal des Débats*, tous étaient hostiles; ils s'en prenaient au drame et à son public: l'auteur avait amené des spectateurs dignes de sa pièce, des espèces de bandits, des individus incultes et déguenillés, ramassés dans on ne sait quels bouges, qui avaient fait d'une salle respectée une caverne nauséabonde; ils s'y étaient livrés à une orgie qui avait eu des conséquences immondes; ils avaient entonné, les journaux libéraux disaient des chants obscènes, les journaux royalistes disaient des chants impies; le temple était à jamais profané, et Melpomène était dans un état pitoyable. Le commissaire royal accourut chez l'auteur. Il était fort inquiet; évidemment, cette unanimité des journaux allait redonner de l'élan aux inimitiés domptées l'avant-veille, et il y aurait bataille le soir. Puisque M. Victor Hugo ne voulait pas de claqueurs (!), il fallait que ses amis revinssent défendre la deuxième représentation comme la première ³.

Naturellement, il n'y a pas dans cette page une seule ligne qui ne soit inexacte:

¹ *Constitutionnel*, 25 février 1830.

² Voy. le *Correspondant* du 10 janvier 1882. — *Mes Mémoires*, par Armand de Pontmartin, p. 129 et suiv.

³ *Victor Hugo raconté*, etc., t. II, p. 320.

La première représentation n'avait pas eu lieu un samedi. Le 25 février 1830 était un jeudi.

En 1830, l'institution du feuilleton dramatique du lundi n'existait pas encore; les comptes rendus de théâtre paraissaient, dans chaque journal, à des dates irrégulières, et en général le surlendemain de chaque pièce nouvelle. Pour *Hernani*, en raison du bruit qui s'était fait autour de la pièce et de la célébrité de son auteur, tous les journaux en rendirent compte dès le vendredi 26 février.

Aucun d'eux ne peignit le public de la première représentation sous les couleurs qu'il a plu à M. Victor Hugo d'imaginer. Les deux journaux qui se montrèrent le moins favorables au drame nouveau furent le *Constitutionnel* et la *Gazette de France*. Voici en quels termes la première de ces feuilles parlait des spectateurs qui, suivant le mot de Théophile Gautier, avaient répondu au cor d'Hernani :

Oubliant, peut-être parce que c'est le vieux Corneille qui l'a dit, que

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire,

les ligueurs se sont escrimés en champ clos, et ils avaient pris des précautions pour pénétrer seuls dans la lice; les hommes d'armes en fermaient les issues à quiconque ne portait pas inscrit sur sa bannière : *HERNANI*. Si, par hasard ou par miracle, quelque faux frère est entré dans l'enceinte, la visière baissée, force lui a été de se renfermer dans l'inaction et le silence; s'avisait-il de laisser échapper un mouvement, un geste, un son, qui peignissent autre chose que l'admiration et l'enthousiasme, mille cris et mille bras s'élevaient soudain pour le réduire au néant. Les chevaliers *hernaniens*, cuirassés et armés de pied en cap, n'ont donc combattu que des fantômes ou des moulins à vent, et leur victoire n'a pas été moins glorieuse que celle de don Quichotte¹.

La *Gazette de France* terminait ainsi son article du 26 février.

Quant à la séance d'hier au soir, c'est une représentation que l'auteur s'est donné la satisfaction d'offrir à ses amis. Les bravos furieux, les trépignements frénétiques, les exclamations folles ne lui ont pas été épargnés. Les spectateurs étaient au niveau des acteurs, qui ont joué comme des épileptiques. Je ne puis donc dire si la pièce a eu du succès. J'attendrai pour cela la première représentation : on dit que ce sera la cinquième.

¹ *Le Constitutionnel*, 27 février 1830.

Et c'est tout. Des *bandits*, des *bouges*, de la *caverne nauséabonde*, de l'*orgie* et de ses *conséquences immondes*, des *chants obscènes* et des *chants impies*, il n'y a trace nulle part; tout cela est invention pure de M. Victor Hugo, désireux de prouver que s'il a rempli la salle de claqueurs volontaires à la seconde représentation et aux suivantes, c'est bien malgré lui, et uniquement parce que les outrages et les violences de ces gueux de journaux lui en faisaient une obligation! Pure invention, également, cette prétendue unanimité des comptes rendus « tous hostiles, sauf celui du *Journal des Débats* ». C'est le contraire qui est vrai. Tous les journaux s'accordèrent à reconnaître le talent du poète et les beautés du drame nouveau; tous, même la *Gazette de France*, qui signalait, dans la pièce, « des *lueurs de génie*, des pensées fortes et profondes ¹ »; — même le *Constitutionnel*, qui disait :

Hâtons-nous de le proclamer, lorsqu'un poète d'une imagination aussi riche que M. Victor Hugo s'abandonne sans frein à toute l'effervescence de ses passions poétiques, il est impossible qu'il ne trouve pas fréquemment de nobles inspirations, des beautés de pensée et d'expression qui font pressentir un grand poète. Dans le drame de *Hernani*, si la plupart des combinaisons sont fausses, elles n'en donnent pas moins lieu à des développements de caractères et de passions qui sont vrais. L'ensemble du tableau est reprochable de tous points; mais beaucoup de détails pris séparément sont d'un naturel et d'une beauté que la seule mauvaise foi pourrait contester. Le vieux don Diègue, dans la situation de don Gomez, lorsqu'il trouve chez lui deux hommes se disputant sa fiancée l'épée à la main, ne s'exprimerait ni avec plus de noblesse, ni d'une manière plus énergique que l'oncle de dona Sol. Nous pourrions citer nombre d'autres passages, d'autres scènes, où le poète s'élève aussi à une grande hauteur de talent.

Le *Moniteur*, dans son numéro du 28 février, publia des extraits empruntés aux divers journaux : le *National*, le *Journal des Débats*, le *Temps*, le *Messenger des Chambres*, le *Courrier des Tribunaux*, le *Drapeau blanc*, le *Courrier français*, le *Journal du Commerce*, l'*Universel*, le *Globe*, etc. Ces extraits donnent un démenti à l'assertion de M. Victor Hugo; sans doute quelques-uns de ces journaux attaquent la conception et certains détails de la pièce, mais il n'en est pas un seul qui ne mêle à ses critiques de justes et considérables éloges. Plusieurs même se montrent beaucoup plus favorables que les *Débats*, le *Globe*, par exemple, dont les bulletins étaient rédigés par un des meilleurs écrivains de ce temps, M. Charles

¹ *Gazette de France*, 27 février 1830.

Magnin. Dans une page charmante, Sainte-Beuve nous a retracé l'histoire de ces bulletins.

M. Magnin, dit-il, eut l'honneur de rédiger au *Globe* les feuilletons et les bulletins de *Hernani* : c'est de lui (sans compter le grand article qui suivit), c'est de lui que sont les entre-filets des 26 et 28 février 1830, tout haletants, tout fumants, tracés le soir à minuit, sur un coin de table à l'imprimerie, au sortir d'une représentation brûlante. Quel dommage, pour l'histoire littéraire du temps, que tout cela soit enfoui, enterré ! On y verrait le vrai degré de chaleur des esprits... Je me souviens, pour l'avoir vu faire sous mes yeux, du premier de ces bulletins et des moindres circonstances qui l'accompagnèrent. M. Magnin, qui d'habitude avait besoin d'écrire à tête reposée, était au fond de l'imprimerie du *Globe*, voisine du Théâtre-Français ; nous étions venus là plusieurs, au sortir du spectacle ; on discutait, on admirait, on faisait des réserves ; il y avait, dans la joie même du triomphe, bien du mélange et quelque étonnement. Jusqu'à quel point le *Globe* s'engagerait-il ? Prendrait-il fait et cause pour le succès d'une œuvre dans laquelle il ne reconnaissait, après tout, qu'une moitié de ses théories ? On hésitait, je n'étais pas sans anxiété, quand, d'un bout à l'autre de la salle, un des spirituels rédacteurs (qui a été depuis ministre des finances, et qui n'était autre que M. Duchâtel) cria : « Allons, Magnin, lâchez l'admirable ! »

Voici ce premier bulletin, celui du 26 février :

Nous sortons d'*Hernani*, et le public enthousiasmé applaudit encore. Cette grande et poétique composition a tenu au-delà des espérances et des craintes de l'amitié et de l'envie. Ébloui de tant de beautés, enivré d'une poésie si vive et si nouvelle, nous ne hasarderons pas ce soir un jugement : nous ne voulons aujourd'hui qu'annoncer le triomphe de M. Victor Hugo ; *Hernani* a obtenu un succès complet, un succès mérité. Grandeur et profondeur de pensée, poésie lyrique admirablement mêlée au drame, intérêt un peu romanesque, mais vif et pressant, vers souvent de facture cornélienne, le public a tout senti, tout écouté, tout applaudi : çà et là, il a indiqué au poète, avec une justesse extrême, quelques coupures nécessaires. Mais l'œuvre est si pleine, si riche, que M. Victor Hugo peut élaguer quelques accessoires sans craindre d'appauvrir l'ensemble. Nous osons prédire à ce drame un succès de vogue, un succès populaire.

¹ Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, t. V, p. 455. — Article sur M. Charles Magnin.

Dans le *Globe* du 28 février, M. Charles Magnin rendait compte, en ces termes, de la seconde représentation :

Ce soir, l'affluence était aussi grande et la réunion aussi brillante que la première fois. Le même zèle d'admiration enflammait la jeunesse du parterre; mais les loges étaient plus calmes. L'opposition était représentée. Plusieurs fois, durant les premiers actes, elle s'est manifestée par des réclamations timides; mais elle a été vite étouffée, et par le respect que chacun porte à un grand talent, et aussi par la violence de l'amitié. Il faut le dire pourtant, ces réclamations ont rarement été injustes; elles ont éclaté à des passages que dès hier la critique la plus bienveillante signalait à l'auteur comme trop longs ou trop prétentieux. Ainsi la fin malheureuse du dialogue entre Hernani et Charles-Quint, lorsqu'ils disputent tous deux du prix de la tête du proscrit; ainsi la longue apostrophe aux portraits de famille; et, çà et là, quelques affectations dans l'entretien avec Charlemagne. La scène de la conspiration n'a pas produit d'effet; mais toutes les grandes beautés de l'ouvrage, la magnanimité de Charles-Quint surpris par Hernani et refusant le duel, le premier entretien d'amour à la lueur de l'incendie de Saragosse, les excuses délicates et tendres du vieillard sur son amour, le magnifique symbole du peuple et de l'empire dans le monologue; enfin tout le cinquième acte, chef-d'œuvre de grâce, de naturel et de force, ont excité les plus vifs transports.

Après ces deux épreuves, la critique peut maintenant juger avec plus d'assurance. L'œuvre d'un homme comme M. Hugo doit exciter une controverse sérieuse. Il le faut pour l'art et l'avenir du poète. Excès de force et de grandeur, proportions colossales, confusion du roman vulgaire et du fantastique le plus idéal; style épique et lyrique; du coloris quelquefois le plus riche et le plus harmonieux, et quelquefois mêlé et heurté; mots de cœur et de génie, jetés en images étincelantes, ou échappant tout vifs de simplicité; puis des recherches, des affectations, des redites, des plaisanteries, les unes de mauvais goût, les autres rudes et gauches; voilà, certes, matière à discussion. Mais partout il faudra reconnaître la supériorité, l'originalité et la puissance, vertu de génie si rare et si vainement demandée depuis tant d'années à notre scène épuisée et appauvrie.

Le *Moniteur* reproduisit, en déclarant s'y associer, les deux articles du *Globe*, et voilà comment, « sauf les *Débats*, tous les journaux étaient hostiles! » M. Victor Hugo ne s'est pas borné à mettre en oubli les services que lui avait rendus le *Globe*, en cette circonstance; lorsqu'il en a parlé dans ses *Mémoires*, non à l'occasion d'*Hernani*, mais à propos d'un article de M. Dubois, sur les *Odes et Ballades*, il l'a fait avec le ton légèrement dédaigneux qui sied, paraît-il, vis-

à-vis de ces croquants de l'Université, à un gentilhomme dont la famille était *NOBLE DÈS L'AN 1531*¹. « Le *Globe*, dit-il, *universitaire* et *gourmé*, avait pour les novateurs une sorte de bienveillance protectrice. Il s'interposait entre les combattants, enseignant le progrès à droite et la modération à gauche². »

A côté des journaux quotidiens, il existait alors trois revues : l'une hebdomadaire, la *Revue de Paris*; l'autre bi-hebdomadaire, le *Correspondant*; la troisième, la *Revue française*, paraissant tous les deux mois. La *Revue de Paris* publia, dès la fin de février, un examen critique d'*Hernani*, dû à la plume de Philarète Chasles, et plein d'observations aussi fermes que judicieuses.

Ce qui manque, faisait remarquer avec raison le spirituel écrivain, ce qui manque à cet assemblage de beautés mâles et sombres, c'est la composition; il y a trop; et le spontané, l'involontaire, l'indépendance du talent ne s'y trouvent pas. Quelque chose de systématique, d'exagéré, de contraint, de tendu, se mêle à tous ces efforts; et pour résumer notre opinion en peu de mots, c'est l'œuvre d'une volonté puissante qui s'astreint à une création laborieuse, plutôt que d'un génie marchant dans sa force, dans sa liberté, se développant sans peine et développant avec naïveté tous ses trésors³.

Les deux articles du *Correspondant*, insérés dans les numéros des 12 et 16 mars 1830, ne portent pas de signature. Écrits en dehors de toute préoccupation d'école, remplis de vues neuves, présentées d'une piquante façon, ces articles sont extrêmement remarquables, et nous aurions aimé à en reproduire de nombreux fragments. Faute d'espace, nous nous bornerons à en extraire ces quelques lignes :

L'invocation au tombeau de Charlemagne est noble et belle. L'image des deux souverainetés est riche de couleurs, et n'est pas en dehors du génie du temps; toutefois l'ensemble est entaché du vice d'une fausse profondeur; il y a plus d'images que de pensées, et les pensées arrivent par les images. J'y vois plutôt l'éclat et la manière de M. de Chateaubriand que la simplicité profonde de Shakspeare. Mon oreille est étonnée, mon âme n'est pas profondément ébranlée⁴...

Il y a plus d'images que de pensées, et les pensées arrivent par

¹ Voy. ci-dessus, p. 882.

² *Victor Hugo raconté, etc.*, t. II, p. 154.

³ *Revue de Paris*, t. XI, p. 213.

⁴ *Le Correspondant*, 12 mars 1830.

les images : M. Victor Hugo poète, avec ses qualités et ses défauts, n'est-il pas tout entier dans cette phrase ?

Moins bienveillant, moins sympathique que l'article du *Correspondant*, celui de la *Revue française* accompagnait ses éloges de réserves plus accentuées. Il avait pour auteur M. Auguste Trognon. M. Victor Hugo, qui oublie vite les services rendus (nous l'avons vu tout à l'heure, à propos de M. Magnin), a la mémoire plus longue, lorsque sa vanité est blessée. Huit ans après *Hernani*, il livrait aux risées du parterre le nom du critique de la *Revue française*, enchâssé dans ces vers de *Ruy Blas* :

... Une duègne, affreuse compagne,
Dont la barbe fleurit et dont le nez trognonne ¹.

V

Le succès d'*Hernani*, constaté par tous les journaux, même par ceux-là, en petit nombre, qui en contestaient la légitimité, ne tarda pas à recevoir une consécration nouvelle, celle de la parodie.

Devançant tous les autres théâtres, la Porte-Saint-Martin joua, dès le 12 mars 1830, *N, I, NI, ou le Danger des Castilles, amphigouri romantique en cinq tableaux et en vers*, qui avait pour auteurs MM. Dupenty, Carmouche et de Courcy. Dans cette pochade, où *Hernani* était transformé en M. N, I, NI, vagabond échappé du dépôt de mendicité, dona Sol s'appelait M^{lle} Parasol ; don Ruy Gomez, M. Dégommé ; et Charles-Quint, *Arlequin-Pathos*, fabricant de blanc d'Espagne, à Madrid, près le bois de Boulogne. Engagé dans un immense monologue, où il entassait métaphores sur métaphores, montagnes sur montagnes, *Arlequin-Pathos* s'arrêtait tout à coup, tirait sa montre, regardait l'heure et annonçait au public qu'il n'achèverait pas son monologue ce jour-là, car le spectacle n'en finirait pas. Un peu plus loin, les auteurs de la parodie mettaient en relief, avec non moins d'esprit, un des plus grands défauts du drame. Après le quatrième tableau (le quatrième acte), le régisseur se présentait avec un grand sérieux, et s'adressant aux spectateurs, qui se disposaient à sortir, disait : « Messieurs, l'administration vous supplie de rester ; vous avez peut-être cru que la pièce était terminée, tout le monde l'aurait pensé comme vous, mais il y a encore un acte, pour le second et le vrai dénouement de l'ouvrage. » C'est Provost qui jouait le rôle du brigand *N, I, NI*, ne se

¹ *Ruy Blas*, acte IV, sc. VII.

doutant guère qu'il créerait bientôt des rôles dans les drames de M. Victor : Hugo, l'Angély, dans *Marion de Lorme*; Gubetta, dans *Lucrèce Borgia*; Simon Renard, dans *Marie Tudor*; et Homodei dans *Angelo*.

Le 16 mars, la Gaité représenta *Oh! qu'Nenni, ou le Mirliton fatal*, par Brazier et Carmouche. Voici deux couplets du vaudeville final :

Plus d'un grand homme au berceau
Dit qu'il a tué Rousseau,
Que Voltaire est éclopé,
Que Racine est enfoncé :
Oh! qu'neni!

Si quelqu'un disait ici
Qu' l'auteur qui fit *Hernani*
Est un homme sans talent,
On répondrait à l'instant :
Oh! qu'neni!

Les Variétés donnèrent, le 23 mars, *Hernani*, imitation burlesque du drame du Théâtre-Français, avec Odry et Vernet dans les deux principaux rôles; mais cette pièce ne valait pas à beaucoup près les amusantes bouffonneries de la Porte-Saint-Martin et de la Gaité ni surtout la farce désopilante jouée, le 23 mars également, sur le théâtre du Vaudeville, sous ce titre : *Harnali ou la contrainte par cor*, par Auguste de Lauzanne. C'est une vraie et bonne parodie, spirituelle, amusante, et dont plus d'un trait porte juste. M. Dégommé-Comilva, M^{lle} Quasifol, Charlot, Harnali, sont d'excellentes caricatures dessinées d'après don Gomez de Silva, dona Sol, Charles-Quint et Hernani. Une foule de vers heureux furent vivement applaudis. L'auteur parodiait ainsi la manière dont M. Victor Hugo coupait quelquefois ses alexandrins :

Il faudrait donc que j'eusse,
Trompété pour Sa Ma — jesté le roi de Prusse!

Le rôle d'*Harnali* était rempli par Arnal, à qui il appartenait à un double titre,

Et par droit de conquête et par droit de naissance.

Ceux de *Dégommé-Comilva*, de M^{me} Joseph (*dona Josefa*) et de *Quasifol* étaient tenus par Lepeintre jeune, M^{me} Ravel et M^{lle} Suzanne Brohan. *Harnali*, qui a eu, en 1838, les honneurs d'une

reprise, est resté la meilleure et la plus célèbre parodie de notre temps, — après cependant les *Petites Danaïdes* de Désaugiers, jouées le 14 décembre 1817, et où se trouve ce type d'une facétie incomparable, si admirablement rendu par Potier, *le père Sournois*!

VI

M. Victor Hugo avait pu remplir de ses amis la salle du Théâtre-Français pendant les trois premières représentations. A partir de la quatrième, il n'eut plus que cent places à donner. Cette représentation, qui eut lieu le 3 mars, fut troublée par les plus violents orages. « Les sifflets, lisons-nous dans la *Gazette de France*, ont été très vifs à la représentation du mercredi 3 mars. Le vrai public était enfin entré ². » La lutte se renouvelle, ardente, acharnée, à chacune des représentations suivantes. « Beau temps, écrivait, plus tard, Théophile Gautier, à l'occasion d'une reprise d'*Hernani*, beau temps, où les choses de l'intelligence passionnaient à ce point la foule ³! » J'emprunte à une lettre inédite de Sainte-Beuve le bulletin de ces dramatiques et mémorables soirées :

Ce lundi 8 mars 1830.

Mon cher Saint-Valry, nous voici ce soir à la septième d'*Hernani*, et la chose commence à devenir claire, elle ne l'a pas toujours été. Les trois premières représentations, soutenues par les amis et le public romantique, se sont très bien passées; la quatrième a été orageuse, quoique la victoire soit restée aux braves; la cinquième, mi-bien, mi-mal; les cabaleurs, assez contenus; le public, indifférent, assez ricaneur, mais se laissant prendre à la fin. Les recettes sont excellentes, et avec un peu d'aide encore de la part des amis, le cap de Bonne-Espérance est décidément doublé: voilà le bulletin. Victor, au milieu de tout cela, calme, l'œil sur l'avenir, cherchant jour dans son temps pour faire une autre pièce, véritable César ou Napoléon, *nil actum reputans*, etc. La pièce est imprimée demain; il a fait un très bon marché avec le libraire: 15 000 francs trois éditions, de deux mille exemplaires cha-

¹ *Les Petites Danaïdes ou quatre-vingt-dix-neuf victimes*, par Désaugiers et Gentil, étaient une parodie des *Danaïdes*, tragédie lyrique en cinq actes, paroles du bailli du Rollet et du baron de Tochudy, musique de Saliéri, représentée sur le théâtre de l'Académie royale de musique le 26 avril 1784, et reprise le 22 octobre 1817. La pièce de Désaugiers et Gentil a eu, comme *Hernani*, les honneurs d'une reprise au théâtre de la Porte-Saint-Martin, en 1846.

² *Gazette de France*, 9 mars 1830.

³ *Moniteur*, 25 juin 1867.

cune, et pour un temps déterminé. Nous sommes tous sur les dents; car il n'y a guère de troupes fraîches pour chaque nouvelle bataille, et il faut toujours donner, comme dans cette campagne de 1814. En somme, la question romantique est portée par le seul fait d'*Hernani* de cent lieues en avant, et toutes les théories des contradicteurs sont bouleversées; il faut qu'ils en rebâtissent d'autres à nouveaux frais, que la prochaine pièce de Victor détruira encore. — Et vous, êtes-vous rendu à vos bois, à votre vie de famille, à vos rêveries de cœur? Attendez-vous avec anxiété ce premier souffle du printemps qui fait tout oublier et remplit l'âme de parfums et de jeunesse? Pensez toujours à nous; pensez un peu à moi, et achevez vite ce petit livre dont vous m'avez parlé, et dont la confiance me sera si chère. — Mon volume n'est pas encore paru ¹; quand il le sera, vous ne tarderez pas à en recevoir un exemplaire qui réclamera de vous la même indulgence amicale que vous portez à son aîné ².

Un mois plus tard, Sainte-Beuve adressait à M. de Saint-Valry une nouvelle lettre que nous reproduisons également :

11 avril 1830.

Mon cher Saint-Valry, je suis bien tardif, mais non coupable. Vous ne vous faites pas idée de la multitude de dérangements qui sont venus interrompre mes bonnes intentions de vous écrire chaque matin. Vous recevrez en même temps que cette lettre, ou le lendemain, mon petit volume. Victor, qui ne vous a pas oublié, vous enverra *Hernani*; il n'en avait pas ces jours-ci; il a dû en redemander au libraire. — C'est vous que j'ai bien à remercier des bons et doux vers que vous m'adressez. Ils sont, comme ce qui me plaît surtout, pleins de sensibilité, de naturel, de *réalité*; vous me faites bien envier votre sort, heureux homme. J'espère bien que votre roman continue; il vous doit être délicieux de *refeuilleter ainsi votre âme et votre vie*, comme dit André Chénier ³.

Lamartine est ici; il a très bien parlé à l'Académie ⁴, et n'a pas abjuré du tout; bien au contraire, il a noblement avoué ses amis du dehors. Son discours a fait le meilleur effet, mais il a ranimé ses ennemis. — *Christine* ⁵ a réussi, après un bon nombre de coupures; il

¹ Les *Consolations* furent publiées quelques jours après cette lettre, en ce même mois de mars 1830.

² *Vie, poésies et pensées de Joseph Delorme* (mars 1829).

³ Le roman de M. de Saint-Valry, dont parle ici Sainte-Beuve, parut seulement en 1836, avec une préface de Charles Nodier, sous le titre de *M^{me} de Mably*.

⁴ Le discours de réception de Lamartine avait été prononcé quelques jours auparavant, le 1^{er} avril 1830.

⁵ *Stockholm, Fontainebleau et Rome*, trilogie en cinq actes et en vers, avec

y a du talent aux deux derniers actes; mais c'est du second ordre, et autant au-dessous d'*Hernani* que l'hysope est au-dessous du cèdre, — quoique avec assez de prétention de l'égaliser.

Hernani est à sa vingt-troisième, faisant toujours de l'argent, et plaisant toujours avec plus ou moins de restrictions; mais peu importe, la brèche est faite, le cheval est entré en triomphe ¹...

La dernière représentation d'*Hernani*, — c'était la quarante-cinquième, — eut lieu le 18 juin 1830.

Vers ce même temps, M. Victor Hugo quitta son appartement de la rue Notre-Dame-des-Champs pour venir demeurer aux Champs-Élysées, dans une rue projetée du quartier François I^{er}, la rue Jean-Goujon, qui ne comptait alors qu'une seule maison.

C'est là qu'il composa *Notre-Dame de Paris*, publiée seulement au mois de mars 1831, mais écrite en 1830. Il pensait à ce roman dès 1828, époque à laquelle il l'avait vendu au libraire Gosselin, s'engageant à le livrer en avril 1829.

Les *Feuilles d'automne* parurent, comme *Notre-Dame de Paris*, en 1831, mais la Restauration peut les revendiquer aussi bien que les *Odes et Ballades* et les *Orientales*. Sur les quarante pièces dont se compose ce recueil, trente sont antérieures, par la date de leur composition, au mois de juillet 1830.

A cette date de juillet 1830, à laquelle nous sommes arrivés et que nous ne dépasserons pas, M. Victor Hugo était en possession d'une gloire aussi légitime qu'elle était pure. Sa vie était sans tache comme son talent, et il pouvait écrire ces vers, qu'il nous est doux de rappeler, au terme de cette trop longue étude :

L'orage des partis, avec son vent de flamme,
 Sans en altérer l'onde, a remué mon âme;
 Rien d'immonde en mon cœur, pas de limon impur
 Qui n'attendit qu'un vent pour en troubler l'azur!
 Après avoir chanté, j'écoute et je contemple,
 A l'empereur tombé dressant dans l'ombre un temple,
 Aimant la liberté pour ses fruits, pour ses fleurs,
 Le trône pour son droit, le roi pour ses malheurs ²!

un prologue et un épilogue, par Alexandre Dumas, jouée sur le théâtre de l'Odéon, le 30 mars 1830. L'épilogue, qui se passait à Rome, ayant été supprimé après les premières représentations, la pièce n'eut plus alors que ce titre : *CHRISTINE, ou Stockholm et Fontainebleau*.

¹ Nous sommes redevables de ces lettres de Sainte-Beuve à une obligeante communication de M^{me} G. de Saint-Valry.

² *Les Feuilles d'automne*, I, juin 1830.

VII

Notre tâche est maintenant remplie. « Ce que je voudrais avant tout, a dit Sainte-Beuve, dans son livre sur *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire*, ce serait de donner simplement des chapitres d'histoire littéraire, de les donner vrais, neufs, s'il se peut, nourris de toutes sortes d'informations sur la vie et l'esprit d'un temps encore voisin de date et déjà lointain de souvenir ¹. » C'est là aussi ce que nous avons essayé de faire, dans l'humble mesure de nos forces, en écrivant ces études sur *Victor Hugo et son groupe littéraire sous la Restauration*, et peut-être nous aurait-il été donné de ne pas échouer complètement, grâce aux nombreux documents qui ont été si obligeamment mis à notre disposition. Si imparfait qu'il soit, il restera, du moins, de notre travail quelques pages d'Alfred de Vigny, de Sainte-Beuve et de Victor Hugo lui-même, arrachées à l'oubli, quelques fouilles patientes, pratiquées dans les journaux d'autrefois, la vérité rétablie sur nombre de petits faits, assez peu importants en apparence, mais qu'il convient pourtant de ne point laisser dénaturer : altérés et travestis, les *petits faits* ne sont pas plus inoffensifs que ces *petites pluies* dont M^{me} de Sévigné a dit dans l'une de ses lettres : « Ce sont les petites pluies répétées qui gâtent bien les chemins. »

Au moment de fermer ces pages, une dernière tâche s'impose à nous, et nous ne la déclinons pas.

Depuis 1830, M. Victor Hugo n'a cessé de produire des œuvres nombreuses, considérables. Des *Chants du Crépuscule* à la *Légende des siècles*, des *Voix intérieures* aux *Châtiments*, des *Rayons et les Ombres* aux *Quatre Vents de l'esprit*, des *Misérables* à *Quatre-vingt-treize*, du *Roi s'amuse* à *Torquemada*, il a multiplié ses publications, poésies, drames, romans, avec une énergie et une continuité de travail qui commandent le respect. Voici bien des années qu'il a dit, dans les *Contemplations* :

Qui travaillait avant l'aurore
Peut s'en aller avant le soir.

Le soir est venu et il travaille encore. Comme Goethe et comme Chateaubriand, il a rempli toute sa journée. Tout ce qu'il avait en

¹ T. II, p. 145.

lui de force et de génie, de sentiments et de pensées, d'images et de couleurs, il a pu le traduire au dehors, donnant ainsi un complet épanouissement à ses merveilleuses qualités, — et aussi à ses énormes défauts.

Quel rang l'ensemble de cette œuvre étonnante lui assure-t-il parmi les poètes et les écrivains de notre temps?

M. Victor Hugo est le plus grand artiste en vers que la littérature française ait produit. Nul n'a manié la langue avec plus de force et d'habileté; nul ne lui a fait rendre davantage et n'en a tiré des effets plus prodigieux. Le génie de l'exécution n'a jamais été poussé plus loin. Mais en poésie, comme en musique, il y a autre chose que l'exécution, autre chose que le doigté : il y a l'âme; et l'âme est presque toujours absente de la poésie de M. Victor Hugo. La poésie de Lamartine est plus haute et plus pure, plus intime et plus sincère. Elle n'éblouit pas, mais elle charme; elle ne force pas l'admiration par le relief du style, la précision du dessin et l'éclat du coloris; elle émeut et elle touche. On discutait un jour devant Rossini sur les mérites comparés de Beethoven et de Mozart. « Beethoven, dit Rossini, est le plus grand des musiciens; oui, sans doute; mais Mozart, c'est la musique. » Ne pourrait-on pas dire de même : — Victor Hugo est un grand poète; mais Lamartine, c'est la poésie.

Comment oublier, d'ailleurs, que c'est Lamartine qui a rapporté la poésie à la France après le siècle de Voltaire et le règne de l'abbé Delille, comme les Bourbons lui avaient rapporté la paix et la liberté après les guerres de l'empire et le despotisme de la république? Les *Méditations* ne sont pas seulement un livre immortel, elles sont une date dans notre histoire littéraire. Ce petit livre, publié sans nom d'auteur au mois de mars 1820, a fait une révolution dans la poésie. Avant lui, on ne pouvait faire des vers, on ne pouvait en lire sans avoir sous la main le *Dictionnaire de la Fable*; c'est Lamartine qui a changé tout cela, qui a banni de la poésie les sentiments et les images du paganisme, qui lui a rendu ses titres et restitué son domaine : la nature et l'idéal, l'âme et Dieu.

A cette double supériorité d'avoir été un initiateur, alors que Victor Hugo n'était encore qu'un enfant, et d'être le poète de l'âme, alors que l'auteur des *Orientales* est surtout le poète de la forme, Lamartine en joint une troisième. Tandis que Victor Hugo, dans ses divers recueils, et même dans la *Légende des siècles*, n'a écrit que des pièces détachées, le chantre des *Méditations* et des *Harmonies* s'est révélé grand poète épique dans *Jocelyn*, cette épopée domestique, dont Victor de Laprade, le chantre de *Pernette*, a dit quelque part : « Je n'hésite pas, pour mon compte, à prononcer à côté du nom de Lamartine le nom divin d'Homère... *Jocelyn* est

pour moi la plus haute expression de cette forme nouvelle et tout à fait chrétienne de l'épopée qui élève la vie privée, la vie de famille à la dignité de l'histoire, qui accorde aux destinées individuelles une large place dans la peinture des événements nationaux, qui ne prise pas moins l'héroïsme caché et l'intime développement de l'âme que la vertu militaire et la grandeur politique. Une telle poésie a seule le droit de dire d'après l'antiquité : « Je suis la poésie humaine, et rien de ce qui est humain ne m'est étranger ¹. »

Lamartine restera donc le premier poète du dix-neuvième siècle. Victor Hugo ne viendra qu'après lui, au troisième rang, parmi les écrivains de notre temps, car au-dessus de Victor Hugo et de Lamartine, il y a Chateaubriand. Voltaire a dit, au sujet de Corneille : « Les novateurs ont le premier rang à juste titre dans la mémoire des hommes. » Si nous faisons à Chateaubriand l'application de cette parole, d'une incontestable justesse, comment ne pas reconnaître que jamais gloire ne fut plus justifiée que la sienne, et que, dans notre siècle au moins, nul écrivain ne lui peut disputer la primauté ?

Le *Génie du Christianisme* a relevé la religion dans les esprits, à l'heure même où le Premier consul relevait les autels dans les temples. Et en même temps qu'il ramenait à la vérité religieuse les esprits et les cœurs, il donnait le signal du retour à la vérité littéraire. La Bible vengée du sarcasme de Voltaire ; l'antiquité classique remise en honneur et Homère replacé à son rang ; l'attention ramenée sur les Pères de l'Église, sur ces hommes en qui se résume l'âge héroïque de la littérature chrétienne ; la supériorité des écrivains du dix-septième siècle sur ceux du dix-huitième hautement proclamée et invinciblement établie ; les chefs-d'œuvre des littératures étrangères admis au foyer d'une hospitalité plus large et plus intelligente ; l'art gothique réhabilité ; les nouveaux historiens de la France invités, par l'exemple même de l'auteur, à étudier avec un respect filial le passé de la patrie ; le système représentatif salué comme l'idéal des gouvernements chrétiens : tels sont les principaux services rendus aux lettres et à la société par le *Génie du Christianisme*. « Ce livre, a dit M. Léon Gautier, a enfanté et mis au monde le dix-neuvième siècle ². » « Toutes les nouveautés, a dit, de son côté, M. Nisard, toutes les nouveautés durables de la première moitié du dix-neuvième siècle, en poésie, en histoire, en critique, ont reçu de Chateaubriand ou la première inspiration ou l'impulsion décisive. Il a ouvert la marche... Il nous a donné des

¹ Victor de Laprade, *Essais de critique idéaliste*, p. 275.

² *Portraits littéraires*, par Léon Gautier, p. 6.

goûts qui sont devenus des sciences. Son admiration pour les beautés de l'architecture gothique a suscité l'archéologie chrétienne¹. »

Dans l'*Itinéraire*, Chateaubriand a créé un genre, et il en a, du même coup, donné le modèle.

On peut discuter sur la valeur des *Martyrs*, considérés comme épopée²; on ne saurait contester ni la beauté ni la nouveauté de tant d'admirables peintures : le tableau du christianisme naissant, dans les catacombes de Rome, dans les vallons de la Grèce et les forêts de la Germanie; les coutumes et les mœurs des barbares revivant pour la première fois avec leurs vraies couleurs; le combat des Romains et des Franks, plein de flamme et de poésie, comme un chant d'Homère, plein de précision et de clarté comme un bulletin de Napoléon. Ces grandes et fortes pages étaient à la fois d'un poète et d'un historien : ce sont elles qui ont révélé sa vocation à l'auteur des *Récits mérovingiens*³. A l'entrée de cette voie nouvelle, où vont s'engager, avec Augustin Thierry, Guizot, de Barante, Michelet, c'est encore Chateaubriand que nous apercevons; là encore il est l'initiateur et le guide.

Si Chateaubriand marche le premier dans toutes les directions, il n'en va pas de même de M. Victor Hugo. M. Nisard écrivait de lui, en 1836 : « M. Victor Hugo n'est jamais à la tête, mais toujours à la suite; jamais créateur et maître d'une idée, mais toujours serviteur et héraut des idées du moment⁴. » Rien n'est plus vrai, et

¹ D. Nisard, *Histoire de la littérature française*, t. IV, p. 503.

² « Dans les *Martyrs*, M. de Chateaubriand a livré la plus grande bataille que le talent puisse livrer, la bataille épique; il suffit à sa gloire de dire qu'il ne l'a pas perdue. » (Sainte-Beuve, *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'empire*, t. II, p. 46.)

³ Voy. la Préface des *Récits des temps mérovingiens*, par Augustin Thierry, p. 28.

⁴ *Victor Hugo en 1836*, *Revue de Paris*, t. XXV, p. 313. — Après plus de quarante ans, M. Victor Hugo n'a pas encore pardonné à son confrère, M. Nisard, cet article de 1836. Hier encore, il l'injurait dans les *Quatre vents de l'esprit*, comme il l'avait fait déjà dans les *Châtiments* et dans l'*Art d'être grand-père*, où il compare l'éminent historien de la littérature française à un hibou et à un âne :

Un âne qui ressemble à M. Nisard, brait,
Et s'achève en hibou dans l'obscur forêt.

Avec M. Victor Hugo, pas de milieu : ou il faut tout admirer dans ses œuvres, comme une brute (*William Shakespeare*, p. 371); ou il faut se résigner à être traité de hibou, d'âne et de gâte-sauces, comme M. Nisard; de nain horrible, comme Gustave Planche; de gueux et de coquin, comme M. Louis Veuillet; d'idiot, comme Mgr de Ségur (*les Châtiments*, l'*Art d'être grand-père*, *les Quatre vents de l'esprit*, passim.) Que M. Hugo soit satisfait; il a rêvé

nous en avons déjà fourni plus d'une preuve ; mais il sied d'y revenir et, sur un point aussi décisif, de compléter la démonstration.

Victor Hugo, dans ses premières *Odes*, se refuse à donner place aux divinités du paganisme ; ses expressions et ses images sont chrétiennes ; il demande ses inspirations à la Bible, au lieu de les puiser aux *sources d'Hippocrène*, au *ruisseau du Permesse* et à la *fontaine de Castalie*. Cette réconciliation de la religion chrétienne et de la poésie, qui constitue la première phase du romantisme, n'est rien moins qu'une révolution ; mais lorsque parut le premier recueil de M. Victor Hugo, les *Odes et poésies diverses*, au mois de juin 1822, cette révolution était consommée depuis deux ans par Lamartine et par les *Méditations*.

De 1822 à 1826, date du second recueil du poète, le triomphe des idées ultra-royalistes a son contre-coup dans le monde des lettres. Les chevaliers et les troubadours sortent des pages du *Génie du Christianisme*, tandis que les lutins et les sylphes s'échappent des pages de *Trilby*. Ce ne sont que joutes, castilles et pas d'armes ; les fanfares sonnent, les pônts-levis s'abaissent, de toutes parts retentit le cri : *l'amour des dames, la mort des héros, louange et pris aux chevaliers!* C'est la seconde phase du romantisme, celle qui a pour organe et pour centre la *Muse française*¹, — la phase moyen âge. Lamartine, ce poète spontané, qui puise en lui même ses inspirations, ne fait pas à la mode nouvelle la concession d'un seul hémistiche. Victor Hugo, au contraire, *écho sonore* des bruits du dehors, se fait le chantre de ce pseudo-moyen âge ; il écrit son ode contre la *Bande noire*, le *Sylphe*, *Trilby*, le *Chant du tournoi*, les *Deux Archers*, la *Ronde du Sabbat*. Plusieurs de ces pièces sont charmantes ; quelques-unes mêmes sont admirables. Pourquoi faut-il qu'ici encore, au lieu de devancer le mouvement, Victor Hugo n'ait fait que le suivre ? Tout à l'heure, il venait après Chateaubriand et Lamartine ; cette fois, il vient après Chateaubriand... et Marchangy.

Avec l'année 1827, commence la troisième phase du romantisme. Jusque-là, Victor Hugo a été romantique dans la pensée seulement ; il est resté classique dans l'expression. A partir de 1827, il fait usage de la césure mobile et de l'enjambement. Mais, là encore, il

toute sa vie de ressembler à Napoléon I^{er}, et de lui aussi l'on peut dire ce que disait de l'empereur le prince de Talleyrand : « C'est un grand homme, mais un homme bien mal élevé »

¹ Voy. le *Correspondant* du 25 mai 1882.

² Mon âme aux mille voix, que le Dieu que j'adore
Mit au centre de tout comme un *écho sonore*.

(*Les Feuilles d'automne.*)

n'a garde de venir le premier. Non seulement André Chénier, dans ses œuvres publiées en 1819, avait montré, avec quel merveilleux talent! le parti que l'on pouvait tirer de l'alexandrin ainsi jeté dans un nouveau moule; mais Alfred de Vigny, dès 1822¹, s'était approprié, avec un rare bonheur, les procédés du chantre de l'*Aveugle* et de la *Jeune captive*. Il est, d'ailleurs, remarquable que Victor Hugo ne se soit avisé de ces libertés de rythme et n'ait donné une si grande importance à ces questions de facture qu'à la suite de sa liaison avec Sainte-Beuve, et après que ce dernier l'eut familiarisé avec Ronsard et les poètes de la Pléiade.

S'est-il, du moins, montré novateur dans la fameuse préface de *Cromwell*? Ce n'est pas assurément en combattant les unités de temps et de lieu, après M^{me} de Staël, Manzoni et Stendhal. Ce n'est pas non plus en proclamant la supériorité de Shakespeare sur Racine, plusieurs années après que Stendhal avait consacré à cette démonstration deux brochures retentissantes, et au lendemain du jour où les pièces du grand tragique anglais venaient d'obtenir, à Paris même, un succès éclatant. Il y a dans cette Préface une idée, — d'ailleurs éminemment fautive, — qui semble, au premier abord, être propre à M. Victor Hugo. D'après lui, le grotesque est une des beautés suprêmes du drame qui, loin de repousser les trivialités, doit les rechercher et en faire l'assaisonnement du sublime. Mais même cela n'était pas neuf; ici, en effet, l'auteur de *Cromwell* ne faisait que copier l'auteur d'*Hamlet*; et, en France même, est-ce que Népomucène Lemercier, quelque vingt ans auparavant, dans sa pièce de *Christophe Colomb*, — dont l'action commençait en Espagne et se dénouait en Amérique, — n'avait pas entremêlé son drame de lazzi burlesques, tels que celui-ci :

Je répons qu'une fois saisi par ces coquins,
On t'enverra bientôt au pays des requins?

Sur quel terrain M. Victor Hugo s'est-il donc révélé novateur? Est-ce au théâtre? Sa première pièce, *Hernani*, a été jouée le 25 février 1830, quatre mois après *le More de Venise* d'Alfred de Vigny (24 octobre 1829), un an après *l'Henri III*, d'Alexandre Dumas (11 février 1829). Et plus tard, *Lucrece Borgia*, *Angelo*, *Marie Tudor*, n'ont fait que renchérir sur les drames à la suite desquels ils sont venus, dont ils imitent, en les exagérant encore, les déclamations et les monstruosité, et dont ils ne se distinguent que par ce souci du style qui n'abandonne jamais l'auteur des *Odes et Ballades*.

¹ *Poèmes*, par A. de Vigny. 1822. Voy. surtout la *Dryade*, le *Bain*, etc.

Est-ce dans le roman ? le révérend Maturin, Lewis et le bon Nodier lui-même ont mis à la mode le *genre frénétique* : M. Victor Hugo écrit *Han d'Islande*, *Bug-Jargal* et le *Dernier jour d'un condamné*. Le moyen âge fait fureur, et aussi les romans historiques de Walter Scott : M. Victor Hugo écrit *Notre-Dame de Paris*. Eugène Sue obtient une vogue extraordinaire avec les *Mystères de Paris* et le *Juif errant*, deux romans humanitaires et socialistes. Vite, M. Victor Hugo prend la plume et écrit les premiers chapitres des *Misérables*, roman socialiste et humanitaire, publié seulement en 1862, mais commencé dès 1846.

Lorsqu'il a fait paraître, en 1859, la *Légende des siècles*, on lui a fait honneur d'avoir créé un genre, d'avoir le premier composé de courts poèmes, de *petites épopées*, dont la succession forme une œuvre d'ensemble. Le malheur est que, dès 1829, Alfred de Vigny, dans ses *Poèmes anciens et modernes*, avait fait précisément ce que M. Victor Hugo devait faire à son tour, — trente ans après lui¹.

On le voit, M. Victor Hugo ne saurait prétendre à ce *premier rang, réservé à juste titre aux inventeurs*. Et ce que M. Désiré Nisard écrivait en 1836, nous pouvons le redire en 1882 : « Je ne sais pas un de ses ouvrages dont la pensée lui soit propre ; je n'en sais pas un où il ait crié, le premier, du haut du mât de misaine : « Italie ! Italie ! » Il a quelquefois exploité les découvertes d'autrui, mais il n'a jamais rien découvert². »

Et parce que chez lui l'inspiration personnelle manque, parce que sa pensée n'est qu'un écho, c'est vainement que l'on chercherait dans ses livres cette spontanéité puissante, cette originalité vraie, cette émotion sincère, qui seules font les grandes œuvres. Les *Châtiments* mis à part, et quelques rares pièces exceptées, celles où, à vingt ans, il chantait ses jeunes et pures amours, et celles que lui a inspirées la mort de sa fille, dans tout le reste, c'est à-dire dans vingt recueils et dans la masse la plus énorme de vers que jamais poète ait entassés, vous trouverez des strophes superbes, des vers artistement ciselés, une langue poétique admirable ; vous n'y trouverez pas le frémissement de la passion, l'élan de l'enthousiasme, la voix de l'âme ou le cri du cœur.

¹ Une des plus belles pages de la *Légende des siècles*, les *Pauvres gens*, est empruntée, pour le fond et pour un grand nombre de détails, à une pièce de M. Charles Lafont, publiée huit ans auparavant et intitulée : *les Enfants de la morte*. Sans doute, M. Victor Hugo a su tirer un admirable parti de la petite pièce blanche de M. Charles Lafont et il en a centuplé la valeur. Mais l'emprunt n'en est pas moins incontestable, et il serait bien au grand poète de le reconnaître dans l'édition définitive de ses Œuvres. (Voy. *les Légendes de la charité*, par Charles Lafont, p. 101.)

² *Revue de Paris*, année 1836, p. 313.

M. Victor Hugo n'est pas de ceux qui, suivant le mot d'un poète castillan qu'il cite lui-même quelque part ¹, parlent par la bouche de leur blessure, *por la boca de su herida*. Est-il un seul de ses admirateurs qui ait jamais, en le lisant, versé une larme? C'est pour cela que de bons juges, se méprenant d'ailleurs, à notre sens, sur l'infériorité relative d'Alfred de Musset, n'ont pas hésité à mettre le poète de la *Nuit de mai* et des *Stances à la Malibran* au-dessus du poète des *Orientales*. Nous ne saurions, pour notre part, souscrire à une telle appréciation; mais ce qu'il faut reconnaître, c'est qu'il y a, chez Musset, plus de tendresse et d'émotion, plus de passion et de douleur sincère, de vrais sanglots, des cris poignants et des accents immortels. Lorsque nous lisons M. Victor Hugo, nos yeux éblouis restent secs; nous pleurons avec Alfred de Musset, parce que lui-même a pleuré.

Je disais tout à l'heure que les *Châtiments* devaient être mis à part. Ici, en effet, le poète n'est plus un écho; sa passion est une vraie passion; sa colère, une vraie colère; sa haine, une vraie haine. Aussi le livre est-il violent jusqu'à la rage, brutal jusqu'au cynisme, injuste jusqu'à la folie; mais violent, brutal et fou, il est vivant! Cette fois, ce n'est plus un auteur qui écrit, c'est un homme qui se venge! Il est seulement fâcheux que le seul livre que M. Victor Hugo ait tiré de ses entrailles soit une œuvre de colère et de haine.

VIII

Un dernier mot.

En lui donnant le génie, Dieu n'a pas ménagé à M. Victor Hugo ses autres dons, la force physique, l'énergie de la volonté, la puissance du travail, la longévité. Né avec le siècle, le poète des *Feuilles d'automne* assiste vivant à son apothéose. Le jour où il est entré dans ses quatre-vingts ans, un demi-million d'hommes a défilé sous ses fenêtres. Les théâtres célèbrent à l'envi sa gloire; on parle de lui élever des statues, sa popularité est inouïe. Mais tout cela, c'est l'éclat, c'est le bruit, c'est la parade. Où est l'influence? Où est l'action exercée sur les imaginations, sur les âmes? Chateaubriand a subjugué, dominé, enivré plusieurs générations. René a fait école; il a marqué de son signe la jeunesse de la première moitié de ce siècle. Où est l'école de Bug-Jargal, de Claude Frolo, de Jean Valjean, des *Travailleurs de la mer* et de l'*Homme qui rit*? Lamartine s'est emparé des femmes, des âmes tendres et

¹ Préface de *Cromwell*, p. 52.

rêveuses. Il a transfiguré le langage de l'amour : Victor Hugo s'est borné à renouveler la forme matérielle du vers. Aussi n'est-il jamais arrivé à un de ses lecteurs de prendre ses poèmes pour confidants, d'y chercher l'expression de ses rêveries, de ses sentiments, de ses secrètes aspirations vers un idéal de tendresse, de beauté morale, d'espérance divine et de foi. A ce point de vue, Alfred de Musset, si incomplet, mort à quarante-sept ans, fini à trente, est entré plus avant dans le cœur de ses contemporains, et l'on pourrait en dire autant de George Sand et de Balzac.

Détail remarquable ! La popularité de M. Victor Hugo date de 1852, et elle a été depuis lors grandissant sans cesse ; elle est aujourd'hui à son apogée. Il semble donc que ce soit pendant ces trente années, qui vont du coup d'État à 1882, que l'influence du grand écrivain a dû se faire sentir. Il s'est produit, en effet, durant cette période, un changement total de nos goûts et de nos mœurs littéraires. Mais il se trouve précisément que ce changement est la négation absolue des doctrines, des programmes et des prétentions du poète. Le romantisme, dont il est resté le chef, a fait place au réalisme d'abord, au naturalisme ensuite. Or l'école réaliste et l'école naturaliste, qui copient grossièrement l'ignoble, qui érigent en doctrine qu'il n'y a de vrai que le laid, le commun et le trivial, sont en tout l'opposé du romantisme et en particulier du procédé de M. Hugo, qui crée Quasimodo, Triboulet, Lucrece Borgia, Gwynplaine, mais qui a bien soin de rendre poétique leur laideur et leur difformité. L'auteur des *Misérables* est à ce point le contraire d'un réaliste, que, lorsqu'il a à peindre un homme de police, il ne peut se défendre de l'idéaliser, et il fait de Javert un mouchard sublime !

Le succès du réalisme et du naturalisme est d'ailleurs la conséquence logique, le corollaire naturel du triomphe, chaque jour plus accentué, de la démocratie. Eh bien, rien n'est plus contraire que l'esprit démocratique à la vraie tradition, au véritable esprit romantique, qui vit de souvenirs, de grandeur, d'exceptions, de tout ce qui n'est pas le niveau révolutionnaire.

L'influence du poète depuis trente ans a donc été absolument nulle. Si bruyante qu'ait été sa renommée, il n'aura exercé aucune action sur son temps. On a pu dire : le siècle de Voltaire. On ne dira jamais : le siècle de Victor Hugo. Le dix-huitième siècle, jusqu'au bout, jusqu'à Coblenz et sous l'échafaud, est le commentaire vivant ou mourant de l'omnipotence voltairienne. Le dix-neuvième siècle, à dater du moment où il prend sa vraie et fatale direction, tourne le dos à la poésie des *Odes et Ballades* et des *Voix intérieures*, d'*Hernani* et d'*Olympio*.

Dira-t-on qu'il est difficile de concilier cette absence complète

d'influence avec la popularité qui entoure le nom de M. Victor Hugo? Eh! mon Dieu! cette popularité, il est facile d'en démêler les causes. Elle ne s'adresse pas à l'auteur des *Feuilles d'automne* et de la *Légende des siècles*; elle ne lui vient pas de ses lecteurs : ceux qui défilent aux grands jours sous ses fenêtres et qui acclament son nom ne lisent pas ses vers, ils lisent M. Zola. La popularité de M. Victor Hugo est tout simplement la récompense — ou le châtiment — des flatteries qu'il prodigue depuis trente ans au peuple et à Paris, *la cité de lumière!* Il encense la démocratie, et la démocratie lui rend ses coups d'encensoir : voilà tout, et cela ne tire pas autrement à conséquence.

Dans une des plus belles pièces des *Châtiments*, il nous montre Napoléon I^{er} condamné à monter sur un tréteau devant la baraque du Deux-Décembre, et, entouré de pitres et de paillasses, à battre pour eux la grosse caisse. N'est-ce pas là justement le rôle que les républicains font aujourd'hui jouer au poète, et à lui aussi ne pourrait-on pas adresser ces vers de l'*Expiation* :

Te voilà dans leurs rangs; on t'a, l'on te harnache,
Ils t'appellent tout haut grand homme, entre eux ganache¹?

Que M. Victor Hugo le sache bien, là ne sont pas ses vrais amis, ses vrais admirateurs. Ceux qui l'admirent véritablement, ce ne sont pas ceux qui exploitent son nom et sa gloire; ce sont ceux qui oublient l'homme politique pour ne voir que le poète, ceux qui l'aiment encore, malgré tout, pour tant de beaux vers et de pages éloquentes, qui recherchent jusqu'aux moindres écrits de sa jeunesse et qui, après avoir fait la part équitable du bien et du mal dans son talent et dans ses œuvres, constatent, sans les réduire et sans les surfaire, ses titres à l'immortalité.

Le premier de tous est son respect de la langue. Il fut un temps où ses adversaires se plaisaient à le représenter comme un barbare qui foulait aux pieds toutes les règles. La vérité est que, dans ses plus grandes audaces, il a toujours obéi aux lois de la grammaire. Qu'il écrive en vers ou en prose, il est toujours de la plus irréprochable correction, et, à ce point de vue, son style est véritablement impeccable. Dans son *Commentaire sur Corneille*, Voltaire a relevé, chez l'auteur du *Cid*, à tort quelquefois, il est vrai, de nombreuses incorrections. Qui entreprendrait un semblable travail sur l'auteur d'*Hernani* ne trouverait peut-être pas à signaler, dans toutes ses œuvres, une seule faute contre la langue.

¹ *Les Châtiments*, liv. V, XIII.

Dans ses vers, faibles de sentiment et de pensée, qui ne viennent pas du cœur, mais de la tête, tout est forme et couleur. Mais quelle forme incomparable ! quel merveilleux coloriste ! quelle imagination fut jamais plus riche et plus puissante ? Notre littérature n'a pas de plus grand peintre ; elle n'en a pas qui ait déployé des qualités descriptives plus prodigieuses.

Au-dessous des grands poètes épiques, — Homère, Virgile, Dante, Milton, le Tasse, Goethe ; — au-dessous de ces maîtres du théâtre, — Corneille, Shakespeare, Racine, Corneille, — qui ont fait marcher, agir devant nous, sur la scène, des êtres vivants de la vie humaine tout entière ; au-dessous des poètes lyriques qui nous ont livré leur âme, qui ont fait parler la portion divine du cœur humain, au-dessous de Lamartine, — j'allais dire aussi d'Alfred de Musset, — il y a encore une belle place pour celui qui a été le maître souverain du rythme et de l'image, et cette place ce sera celle de Victor Hugo.

Edmond BIRÉ.

LA BUISSONNIÈRE

I

— C'est le nouveau médecin, se disaient l'un à l'autre les bonnes gens assis devant leur porte, les ménagères penchées à leur fenêtre, et les enfants jouant sur le trottoir.

— C'est le nouveau médecin, répétait-on tout en le saluant d'un air où la curiosité se mêlait à la bienvenue, tandis qu'il suivait d'un pas ferme et rapide la grande rue de la petite ville de Dommerais.

— Il est très jeune, observaient les uns.

— Il paraît un peu sévère, ajoutaient les autres.

— Est-il marié? demandaient les femmes.

— Il aura grand'peine à remplacer notre pauvre cher docteur, murmuraient les vieillards en secouant la tête.

Et lui, un peu distrait, rendait les saluts à droite et à gauche ou donnait une petite tape, en passant, sur la joue des marmots.

C'était un homme d'une trentaine d'années que le docteur Mesnard, brun et de haute stature, les épaules un peu larges, la physionomie ouverte et bienveillante, le regard profond et chercheur de ceux qui observent. Sa tenue très simple était mêlée d'une certaine gravité, tandis que la coupe familière des vêtements donnait une sorte de bonhomie à l'ensemble de sa personne.

On était au mois de juin; les petits jardins embaumaient devant les maisons. Celles qui n'en avaient point s'en étaient créé aux fenêtres. Les roses et les œillets s'épanouissaient sur les étroits balcons, la glycine s'enroulait autour des grilles peintes, les clématites tapissaient les vieux murs; par-dessus les toits, le ciel radieux tendait son rideau d'azur, tandis que le soleil couchant disparaissait derrière les coteaux boisés que l'on apercevait au fond de l'horizon.

Il s'arrêta devant une maison de modeste apparence, mais qui réjouissait l'œil par son aspect riant. C'était la sienne et c'était toujours avec satisfaction qu'il y rentrait, sa laborieuse journée finie. Son extrême propreté lui faisait une élégance. Dans la cour, une corbeille de verveines aux mille nuances étalait ses vives

couleurs sur le gazon soigneusement tondu; une bordure de petits œillets roses entourait l'unique allée circulaire; dans un angle, sous un tilleul en fleurs, un banc invitait au repos; par les croisées ouvertes, on apercevait un intérieur à la fois simple et confortable.

— Il poussa la porte et, s'arrêtant devant la cuisine où la vieille Monique préparait le dîner :

— Personne n'est venu me chercher? demanda-t-il.

— Pardon, monsieur, on est venu il y a une heure environ de la Buissonnière, où il y a quelqu'un de bien malade, à ce qu'il paraît, et on espère que vous pourrez y aller ce soir encore.

— C'est dommage, je comptais passer une bonne soirée tranquille... Et l'on est bien ici, ajouta-t-il en promenant un regard satisfait autour de lui, tandis que passant dans son cabinet, il se laissait tomber un peu las, mais toujours de bonne humeur, sur l'un des deux grands fauteuils qui se trouvaient auprès de la cheminée.

— C'est égal; je vais y aller. Le devoir avant tout. Monique, le dîner le plus vite possible, et puis mon cheval tout de suite après. A propos, où est-ce donc exactement la Buissonnière?

— La Buissonnière, monsieur, je la connais bien. J'ai servi là autrefois et chez de bons maîtres. C'est cette maison au fond de la vallée, sur la droite, dont on n'aperçoit au-dessus des arbres qui l'entourent que le haut toit qui a l'air de celui d'une vieille chapelle. C'est, dit-on, une ancienne abbaye, et les moines qui l'habitaient devaient vivre là bien à l'abri de toute distraction. Pas de vue, pas d'horizon, jamais un passant; mais, dame, dans la haute futaie, beaucoup d'oiseaux et, sur le sol tapissé de mousse ou de lierre, beaucoup de fleurs, si sauvages, que l'on n'en rencontre pas ailleurs de semblables.

— Le chemin est-il bon?

— Bon et beau, monsieur. A peine a-t-on quitté la grande route que l'on tombe dans des sentiers si frais et si riants, qu'ils ressemblent à des allées tracées dans un parc. C'est joli tout à fait.

— Et qui donc habite là?

— Un vieil officier retraité, avec sa femme et sa fille. On ne les voit guère, car ce n'est qu'aux grandes fêtes qu'ils viennent ici pour les offices. A l'ordinaire, ils vont au petit bourg de Mortelles.

— Ah! c'est là qu'il y a cette église si propre, si ornée, que j'admiraïs un jour en y cherchant un abri contre une averse?

— Oui, monsieur; la jeune demoiselle est très pieuse, paraît-il: même elle voulait entrer en religion. C'est pour ne pas affliger ses parents, vieux et infirmes, qu'elle y a renoncé. Mais c'est tout comme; elle s'en dédommage à sa manière et trouve moyen d'être quand même une vraie sœur de charité. Les pauvres la connaissent

bien ; les malades sont heureux d'être soignés par elle ; aux enfants elle apprend à lire, et s'il lui reste un moment de loisir, c'est à travailler à quelque ornement d'autel qu'elle l'emploie.

— Une bigote, alors ?

— Qui n'en a pas l'air, car il est impossible de rencontrer un visage plus aimable et plus gai. Mais, à bavarder, j'oublie mon dîner. Excusez-moi, monsieur.

Monique se sauva, pour réparaître quelques instants après en annonçant que la soupe était sur la table. Le docteur se hâta de faire honneur au modeste repas de sa solitude, et une demi-heure plus tard, il suivait le chemin de la Buissonnière. Il avait coutume de faire ses courses à cheval. Il en abrégait ainsi la longueur tout en évitant la monotonie des grandes routes banales et leur donnait un intérêt qu'elles n'auraient pas eu, en suivant toujours la voie tracée. A travers champs, à travers bois, par les étroits sentiers à demi frayés, le long des haies verdoyantes ou des ruisseaux qui serpentent autour des prés, ici passant un gué, là sautant un obstacle, il faisait de la grave visite du médecin l'instructive et agréable promenade de l'homme épris de vivre et plein d'enthousiasme pour les beautés de la nature.

Sa jument était une de ces vieilles bêtes de race qui gardent du sang jusqu'à la dernière heure. Les jambes un peu arquées conservaient une rare finesse ; la robe, d'un noir d'ébène, avait des reflets moirés ; la tête élégante et bien attachée se redressait fièrement, tandis que l'œil intelligent semblait répondre à la voix du cavalier.

La soirée était belle. Le docteur, au pas lent de sa monture, repassait dans sa pensée les incidents de la journée, les malades visités, ceux qu'il avait eu la satisfaction de trouver mieux à la suite des remèdes prescrits, ceux qu'il avait quittés sans espoir de les revoir le lendemain... Il songeait à ces intérieurs pauvres où l'on souffre presque autant de la faim que de la maladie, à ces vies laborieuses auxquelles ordonner le repos est en même temps retirer le gagne-pain. Puis il se demandait quelle est cette loi sévère qui veut qu'ici-bas la joie soit plus rare que la souffrance. Et ne trouvant pas dans sa foi religieuse la réponse aux graves questions qui se succédaient dans son esprit, il restait attristé en songeant aux misères entrevues. Et pourtant le ciel était si pur, l'air était si doux, la nature était si radieuse, qu'il lui semblait qu'il faisait bon de vivre.

La ville était déjà loin, tandis que la campagne étendait devant lui ses grands espaces lumineux. Il avait dépassé le cimetière et les champs qui l'avoisinent, puis longé les grands carrés où la vigne commençait à fleurir ; ensuite il avait traversé le petit hameau de Mortelles et prenant le sentier à droite qu'on lui avait indiqué à

l'angle du chemin où s'élevait une vieille croix couronnée de buis, il s'était engagé dans les bois qui, avec une petite ferme, composaient tout le domaine de la Buissonnière. Les aboiements des chiens ne tardèrent pas à lui annoncer qu'il approchait. Bientôt une lumière dans une fenêtre apparut à travers le feuillage, achevant de le guider. Au bout de quelques instants, il se trouva devant une grille qui fermait le jardin réservé et il lui fallut descendre pour l'ouvrir. Puis, tournant une allée que la pluie du matin avait jonchée des fleurs blanches secouées aux grands acacias qui la bordaient, il s'arrêta près d'un étroit perron aux marches vermoulues. Là il mit pied à terre, tandis qu'un vieux serviteur, qui avait un peu l'air d'un invalide, s'emparait de son cheval, et il monta les degrés.

— Entrez, monsieur, lui dit le vieux domestique. La porte à droite, c'est le salon. Vous y trouverez Monsieur et Mademoiselle.

Il s'avança, et au moment où il allait frapper à la porte, elle s'ouvrit, et sur le seuil apparut un homme d'une soixantaine d'années, grand, sec, d'une belle figure sous ses cheveux blancs, qui lui dit en s'inclinant :

— Soyez le bienvenu, monsieur.

C'était M. de Laurières, le propriétaire du lieu.

— M. le curé de Mortelles, ajouta-t-il en lui présentant un vieillard à la physionomie douce et respectable.

— Je suis heureux de faire votre connaissance, docteur, dit celui-ci en s'inclinant. Nous aurons quelquefois l'occasion de nous rencontrer près du même chevet, chacun dans l'exercice de notre ministère, l'un poursuivant le soulagement du corps, l'autre, la guérison de l'âme, deux tâches difficiles !

M. Mesnard répondit un peu froidement au salut et au discours ; puis, se tournant vers M. de Laurières :

— Je regrette, dit-il, de n'avoir pu venir plus tôt ; je ne suis rentré qu'assez tard à mon logis. J'aime à penser que vous n'avez autour de vous aucun sujet d'inquiétude ?

En cet instant la porte du salon s'ouvrit, et sur le seuil parut une jeune fille vêtue d'une simple robe de toile, qui s'arrêta un peu interdite. Il s'agissait de sa mère, et, en apercevant le médecin, son regard expressif semblait dire qu'elle ne s'était pas attendu à le trouver si jeune. Elle tenait à la main un flambeau dont la lumière l'éclairait en plein, détachant sa silhouette claire et blanche sur le fond obscur de la pièce. Son visage était si calme qu'il semblait insignifiant d'abord. Mais ses lignes pures, son expression douce et sympathique lui donnaient un charme pénétrant.

— Il s'agit de ma femme, dit M. de Laurières ; sa santé, depuis longtemps atteinte, en est arrivée à une phase qui nous préoccupe,

et j'ai désiré vous consulter sans retard sur son état. Si vous voulez bien aller jusqu'à sa chambre, qu'elle ne peut plus quitter, vous comprendrez, en voyant la chère malade, toutes les appréhensions de notre foyer.

M^{lle} de Laurières tenait toujours son flambeau.

— Je vous suis, mademoiselle, dit le docteur en s'inclinant; et, suivi de M. de Laurières, il s'engagea dans un large corridor, orné de quelques vieux tableaux. Parvenu à l'extrémité, la jeune fille s'arrêta. On était à la porte d'un petit salon qui précédait la chambre de sa mère. Elle était pâle, mais, sous sa blancheur émue, on devinait la force morale qui la soutenait.

M. de Laurières, touchant alors le bras du docteur, lui dit à demi-voix, avec une expression de tristesse empreinte d'un ferme courage :

— Je vous demande, monsieur, de nous dire la vérité; ne craignez pas, nous sommes assez forts l'un et l'autre pour la supporter...

Le docteur parut surpris.

— Nous avons coutume, dit-il, de dissimuler autant qu'il se peut les vérités pénibles. N'est-ce pas de la bonne charité?

— Je n'oserais le dire, monsieur; dans tous les cas, ma fille et moi désirons sincèrement être éclairés et faisons appel à votre franchise. Nous nous sentons capables l'un et l'autre de puiser dans notre foi le courage d'entendre une révélation douloureuse...

M. Mesnard regarda la jeune fille avec un étonnement où se mêlait une curiosité pleine de respect.

— Pourtant, répliqua-t-il, la vie est belle parfois et mérite un regret...

— Oui, reprit M. de Laurières, se quitter est une grande amertume! Mais la séparation n'est-elle pas adoucie par la certitude du revoir?... Du reste, monsieur, quoique ma femme me semble gravement atteinte, je ne désespère ni de la miséricorde divine ni de la science humaine, et j'ai la confiance que vos bons soins pourront nous la conserver longtemps encore.

II

M^{lle} de Laurières ouvrit la porte, en conduisant le médecin jusqu'au lit de la malade, puis alla s'asseoir anxieuse à l'autre extrémité de la chambre, les mains jointes sur les genoux, attendant en silence le résultat de l'examen auquel se livrait le docteur. Celui-ci interrogea longuement, ausculta avec minutie, parut chercher à se rendre un compte très réfléchi des choses, et parfois ses yeux allaient de la mère à la fille avec une expression hésitante.

— Eh bien ? demanda doucement M. de Laurières.

— L'état est sérieux, sans être alarmant... Il y a une anémie... peut-être compliquée de quelque chose au cœur... Mais, avec des soins... en évitant toute imprudence, je ne doute pas... Faut surtout éviter le plus léger refroidissement, parce que dans l'état de faiblesse où est madame, tout accident serait une aggravation...

Pour mieux entendre, M^{lle} de Laurières était venue se placer près du lit. Sa mère ne put se défendre d'allonger vers elle son bras amaigri et de caresser un moment les tresses brunes de sa chevelure avec une tendresse émue.

— N'avez-vous pas, monsieur, quelques remèdes à prescrire ? demanda la jeune fille en s'efforçant de dominer son trouble, tant pour en épargner le contre-coup à son père et à sa mère, que parce qu'il lui semblait indiscret d'en faire subir le spectacle à un étranger.

— Oui, sans doute, répliqua-t-il, et il se dirigea vers un petit bureau.

Elle l'accompagna, en lui présentant la plume d'une main tremblante. Ils échangèrent un regard, où elle crut discerner de la compassion ; puis le docteur se rapprochant de la malade :

— Je reviendrai demain, si vous le permettez, madame, pour voir l'effet de la potion et surveiller la crise que vous traversez en ce moment.

— Je vous remercie, monsieur, répondit la malade d'une voix faible.

Il salua respectueusement et sortit accompagné de M. et de M^{lle} de Laurières. Mais, à peine hors de la chambre, celle-ci, vaincue par l'émotion qu'elle avait si énergiquement comprimée, se sentit prise d'une sorte de faiblesse, et toute chancelante tomba dans les bras de son père.

M. Mesnard s'élança.

— Mademoiselle avait trop présumé de ses forces, dit-il, et je regrette...

— Non, monsieur, interrompit-elle en revenant à elle ; ce n'est qu'un vertige... Vous avez été bon, et je vous en remercie.

Mais, en dépit de ses efforts, la pâleur s'étendait sur son visage, et, complètement défaillante, il lui fut impossible de se tenir debout plus longtemps.

Éperdu, M. de Laurières la saisit dans ses bras et l'emporta comme un enfant. Heureusement sa chambre était voisine, et le pauvre père put la déposer dans un grand fauteuil. M. Mesnard se tenait discrètement sur le seuil.

La chambre était pleine de fleurs, simple et gaie à la fois. Une étoffe de toile à rayures roses la tendait entièrement. Quelques

volumes sur une étagère, un ouvrage commencé sur le métier, dans la croisée la cage où perchent les bengalis, sur une chaise la robe du matin oubliée, un grand christ en ivoire au fond du lit un peu étroit ; au-dessus d'une image sainte qui surmontait un prie-Dieu, une branche de buis. Voilà tout ce qu'il aperçut d'un rapide coup d'œil, à la lueur de la lampe de nuit qui brûlait sur un meuble.

La jeune fille revint lentement à elle, en promenant à l'entour ce regard qui semble venir de trop loin pour voir les choses réelles, ce regard de ceux qui ont un moment perdu le sentiment de l'existence, puis elle fondit en larmes en répétant à travers ses sanglots ces mots entrecoupés :

— Ma mère, ma chère mère ! Mon Dieu, ayez pitié de nous !

Puis, tout à coup, apercevant le docteur, elle se redressa en disant avec l'accent de la pudeur troublée :

— O monsieur, que je vous demande pardon ; mais que m'est-il donc arrivé ?

— Rien, mon enfant, dit son père, une petite faiblesse. Prends mon bras et viens respirer quelques bouffées d'air à cette fenêtre.

Il ouvrit doucement la fenêtre, et la fraîcheur du soir, en frappant son visage, lui rendit, en effet, quelque force.

— Je suis heureux de voir, dit le docteur, que cette légère défaillance n'aura aucune suite, et que mademoiselle n'aura nul besoin de mes soins.

— Non, docteur, et merci encore pour ma mère, qui doit seule nous occuper.

M. de Laurières remit sa fille dans le fauteuil ; puis, précédant le docteur, le reconduisit au salon où le vieux curé de Mortelles attendait le résultat de la visite. Mais M. Mesnard était pressé. Il s'excusa de ne pas s'asseoir, et, prenant son chapeau qu'il avait déposé à l'arrivée, il se retira après quelques paroles vaguement rassurantes à M. de Laurières.

Quelques instants après, les aboiements des chiens de la ferme accompagnaient le bruit du galop de son cheval sur le sable de la cour.

III

M. et M^{me} de Laurières habitaient la Buissonnière depuis de longues années, mais autrefois l'existence qu'ils y menaient était fort différente. Leur position leur permettait d'y inviter de nombreux amis ; l'hiver, ils avaient coutume d'aller passer au moins trois ou quatre mois à Tours, et dans la belle saison, ils faisaient un petit voyage d'agrément, cherchant en Suisse ou dans les Pyrénées, l'air pur des montagnes et les grands spectacles de la nature.

Mais leur fortune s'était tout à coup trouvée amoindrie par la générosité qu'avait eue M. de Laurières de payer toutes les dettes d'un frère plus jeune que lui, malheureusement ruiné dans une entreprise qui n'était pas absolument honnête. Il fallait sauver l'honneur du nom, de ce nom déjà ancien et laissé par un père qui l'avait noblement porté. Il n'y eut pas dans le digne ménage un instant d'hésitation.

— Pauvre Antoinette! dit seulement la mère en songeant à sa fille, elle aura désormais une bien petite dot.

— Qu'importe, répondit le père, cela ne l'empêchera pas de trouver quelque noble cœur qui reconnaîtra ses éminentes qualités, et elle aura au moins la satisfaction de n'être épousée que pour elle-même.

Désormais la vie devint plus sévère dans le petit manoir, qu'il fallait à tout prix conserver. N'était-ce pas là qu'on était né, qu'on avait vécu les jours heureux! On vendit les chevaux, on remercia les domestiques; une vieille servante et un jardinier, ce fut tout ce que l'on garda. Il ne fut plus question de voyages ni de toilettes, et la pension au couvent étant trop élevée, Antoinette fut rappelée sous le toit paternel. Toutefois, s'il fallait compter de près avec tout ce qui était de luxe, on continua de ne pas marchander avec la charité; la misère trouva toujours sa part, et les pauvres purent croire à la même aisance chez leurs bienfaiteurs, en trouvant toujours le même accueil et les mêmes largesses. L'aumône devint la meilleure consolation de ce logis éprouvé. La mère et la fille avaient le secret de donner avec cette grâce qui relève, avec cette bonté qui double.

La vie s'écoulait ainsi, douce et silencieuse, pour les habitants de la Buissonnière, séjour simple et tranquille, qui convenait bien à ses hôtes, quand la maladie vint s'abattre sur M^{me} de Laurières. Ce fut d'abord peu de chose, une légère fatigue. C'est l'âge qui arrive, disait-elle; et pourtant son visage aux contours fermes, aux lignes régulières, semblait la démentir. Elle s'était mariée jeune à un homme aimé; elle avait toujours été heureuse, et les années s'étaient écoulées sans presque laisser de traces sur son front. Mais peu à peu le mal avait augmenté, creusant les yeux, amaigrissant les joues, éteignant lentement le sourire. Un jour, elle dit à sa fille :

— Antoinette, je me sens mourir; il faut faire venir un médecin, non pour me guérir, quelque chose me dit que je suis condamnée, mais pour connaître la vérité. J'ai toujours aimé savoir ce que je fais.

On la rassura; mais, à la suite d'un nouvel accès de faiblesse, M. Mesnard fut mandé, et, comme on vient de le voir, n'osa pas démentir les tristes pressentiments de la malade.

Quand M^{lle} de Laurières eut compris que l'état de sa mère n'était pas dû à un malaise passager, mais bien à un mal profond, il se fit un grand déchirement en elle. Il lui sembla que sa vie présente se séparait distinctement de sa vie passée, que tout était changé en elle, comme dans les choses qui l'entouraient. Cette délicieuse impression de l'existence inconsciente, qui est un des bonheurs de la jeunesse, fit place à l'austère sentiment de la responsabilité. C'était sur elle désormais que reposait non seulement la direction de la maison, mais encore le bien-être de ceux qui l'entouraient, le soin du repos de son vieux père, la charge de consoler la chère malade, toute l'influence morale de l'intérieur. Hélas ! comme il lui eût semblé plus doux d'être encore, de rester toujours, l'enfant que l'on guide et protège, la jeune fille que l'on caresse et à qui sont inconnus les inquiétudes et l'àpre souci de l'avenir ! Ce temps-là n'était plus. Mais qu'importe ! Elle était courageuse, et sa vaillance se puisait à une source qui ne tarit pas. Elle voulait à la fois accomplir la volonté de Dieu avec une ferme résolution et l'accepter avec une obéissance absolue. Précieux mélange de la résignation qui se soumet et de l'énergie qui combat. Ame forte et douce en même temps ! Plus grave, plus pensive, mais non moins sereine, elle se mit bravement à sa tâche.

— Ne penses-tu pas, Antoinette, lui dit un jour son père, qu'il serait convenable d'inviter le docteur à venir dîner avec nous ? C'est un nouveau venu dans le pays et nous ne lui avons pas fait le moindre accueil. Cependant son zèle est infatigable ; je n'ai jamais vu un médecin aussi dévoué à ses malades ; on dirait un ami.

— Et c'en est vraiment un, mon père, répondit M^{lle} de Laurières. Que de fois ne vient-il pas de lui-même, sans qu'on s'y attende, parce qu'il a surpris un peu plus de fatigue chez ma mère ou un peu plus d'inquiétude chez nous. Parfois il assure qu'il passait, que c'était son chemin, ou même que c'est pour abrégé sa route en traversant nos bois, qu'il est entré, puis il a toujours quelque bon sourire, quelque parole encourageante. On sent qu'il plaint autant qu'il soigne. Mais avec qui allez-vous l'engager ? Notre seule compagnie ne saurait être bien attrayante pour lui.

— Avec le curé, si tu crois que cela se puisse.

— Et pourquoi cela ne se pourrait-il pas, mon père ?

— Je ne sais, on le dit libre-penseur.

— En êtes-vous sûr ?

— Je le crains. D'abord on dit qu'il ne paraît jamais à l'église.

— C'est mal, mais il est si occupé, il fait tant de bien. Je suis persuadée que l'on ne saurait être aussi charitable que lui sans que Dieu, en récompense, ne donne la foi. S'il ne croyait pas, d'où lui

viendraient toutes les précieuses qualités que nous voyons en lui?

— Eh bien, je vais écrire à notre cher curé en même temps qu'à lui et, pour plus de sûreté, j'inviterai aussi notre voisin, M. Levasseur. Celui-là en tous cas est un homme religieux avec lequel M. Rastaud trouvera à s'entendre.

— Ce qui ne l'empêche pas, cet excellent M. Levasseur, d'être un peu ennuyeux...

— Tu es sévère pour lui, ma chère enfant. Et je le regrette d'autant plus que, s'il faut te le dire, ce voisin riche et considéré, passe pour songer à toi...

— A moi ! Dieu m'en préserve ! On le dit d'un caractère désagréable et faisant le bien par ostentation plus que par vraie bonté de cœur...

— Il ne faut pas croire tout ce qu'on dit, et il est plus sage d'étudier soi-même les gens. Ne brusque rien ; je vais l'inviter pour dimanche, et promets-moi de l'examiner impartialement, en cherchant à discerner en lui des qualités capables de racheter les défauts qu'on lui prête ; puis, si décidément il te déplaît, il n'en sera plus question.

— Comme vous voudrez, mon père ; d'ailleurs il sera toujours poli de l'engager à dîner. Il vient constamment prendre des nouvelles de ma mère, et puisqu'elle va précisément un peu mieux en ce moment, c'est le cas d'en profiter pour placer une politesse.

Le soir même les trois invitations furent faites.

IV

Le docteur arriva, comme cela se fait encore quelquefois à la campagne, presque une heure avant le dîner ; mais M^{lle} de Laurières était habillée et se trouvait déjà au salon. Elle le reçut avec sa grâce ordinaire, en le priant d'excuser son père qui s'était mis un peu en retard en allant voir une futaie. Elle était vraiment jolie dans sa simple robe de toile. Une large ceinture d'un rose pâle se nouait à sa taille en retenant un gros bouquet d'œillets ; ses cheveux, qu'elle portait tout plats, se relevaient derrière la tête en lourdes tresses, et son visage un peu aminci depuis deux mois, tout en portant l'empreinte des veilles et des soucis, n'en gardait pas moins sa charmante sérénité.

— Êtes-vous bien fatigué aujourd'hui, docteur, avez-vous eu beaucoup à courir ? demanda-t-elle en le faisant asseoir auprès d'elle dans l'embrasure de la croisée si large et si profonde qu'on eût dit une petite pièce distincte du salon. Elle y avait installé deux ou trois sièges, et c'est là qu'elle avait coutume de se tenir, surveil-

lant l'intérieur et se trouvant à la portée de tous, en jouissant de la contemplation du splendide paysage qui s'ouvrait devant elle.

Il prit place sur le siège bas qu'elle lui désignait, et il raconta, en souriant, l'emploi de sa laborieuse journée : comment il avait été ici et là, par les bois et les mauvais chemins, dès l'aube, quand tous dorment encore et dans le plein midi, sous le chaud soleil d'août. Il ne se plaignait pas ; tout cela l'intéressait, le passionnait même. Il aimait le malade et il aimait la science. M^{lle} de Laurières lui ayant dit : « Docteur, lorsque vous rencontrerez de pauvres gens qui n'auront pas le moyen de se soigner, veuillez aller les voir de ma part ; je vous dédommagerai pour eux. » Il répondit fièrement : « Mademoiselle, c'est notre charité à nous. Offrez les remèdes, si vous le désirez, mais le prix des visites, non. » Et elle n'avait pas osé insister.

— Vous allez presque toujours à cheval ? demanda-t-elle, comme il achevait son récit.

— Oui, j'y gagne du temps et du plaisir. Chacun veut bien me permettre de traverser ses champs et ce système me varie à l'infini. Chaque jour je découvre quelque ravin nouveau, quelque site inconnu. Ce pays est merveilleux : que de frais vallons, que de larges prairies ! Et les bois tapissés de mousse ! Et les genêts, les bruyères ! Que d'enchantements, que de surprises ! Il me semble par moments que tout cela est à moi, que le monde entier m'appartient. Je possède par la jouissance, et à ce compte-là, je suis peut-être plus propriétaire que tous les propriétaires ensemble. Puis, ce qui est charmant, c'est la solitude presque absolue, ce profond silence de la nature qu'il est si bon d'écouter en son muet langage... Je puis me perdre entièrement dans mes rêves, tout oublier pour ne songer qu'à ce qui m'est cher...

Il s'arrêta. Son regard semblait fixé sur le sien. Elle rougit un peu.

— Que de réflexions vous devez faire, dit-elle. Sont-elles gaies ? sont-elles tristes ?

— Ni l'un ni l'autre. Elles sont souvent hésitantes, comme tout ce qui cherche et interroge. Le doute a sa mélancolie, et pourtant il y a un âpre intérêt à poursuivre la vérité.

— Ne l'avez-vous pas atteinte ?

— Peut-on l'espérer jamais ? La science, qui ne s'arrête pas, n'amène-t-elle pas chaque jour de nouvelles découvertes, qui viennent détruire ou modifier les précédentes ? Ce qu'on nommait hier le vrai, ne se trouve-t-il pas n'être aujourd'hui que l'ignorance surannée ; et l'incessant progrès ne met-il pas à néant tout ce qui l'a précédé ? L'homme s'imagine avoir trouvé le mot de l'énigme,

puis il fait un pas de plus, et la solution se trouve distancée, tandis que l'énigme reste... reste toujours.

— Oui, sans doute, dans le domaine de l'intelligence, l'esprit marche sans cesse de conquête en conquête, de même que dans le monde moral, l'âme progresse constamment. Mais ne pensez-vous pas cependant qu'il soit, par-delà, et bien au-dessus de nous-mêmes, une immuable lumière dont nous ne faisons après tout que nous rapprocher?

— Comment l'appellez-vous, mademoiselle?

— Mais... Dieu! ce me semble...

Il garda le silence un moment, hésitant à répondre et devenu un peu pâle; puis, avec effort :

— Si douloureux, mademoiselle, qu'il puisse être de se séparer de ceux que l'on estime, je ne saurais affecter de partager des croyances que je respecte, que j'envie, mais qui ne sont pas les miennes. Non, je vous demande pardon de vous l'avouer avec franchise : je ne crois pas à Dieu...

— C'est donc vrai! fit-elle en passant sa main sur son visage, comme pour lui en dérober la douloureuse expression; c'est donc vrai!...

Puis, au bout d'un instant, relevant la tête et le regardant avec un demi-sourire :

— Vous vous trompez, monsieur, vous y croyez sans le savoir. Pourquoi, sans cela, feriez-vous tant de bien et comment seriez-vous si bon?

— Je voudrais mériter cet éloge, mais j'en suis bien loin, et je ne sais plus quel sentiment je vais vous inspirer?...

— Je vous plains, monsieur, je vous plains infiniment, et même je dirai que je ne comprends pas bien ces paroles dans votre bouche. Tout en vous les dément. Mais, ajouta-t-elle avec une grâce attristée, écartons ce sujet; j'ai été fort indiscreète en y touchant, et j'oublierais tout ce que je vous dois en insistant. La journée est très belle : vous plairait-il d'attendre mon père sur la terrasse?

— Très volontiers. Je serai charmé de voir vos roses et tout ce qui vous occupe.

— Oh! mes roses, je les néglige un peu depuis la maladie de ma mère, et je fais appel à votre indulgence.

— Il ne faut pas négliger vos fleurs; vous avez besoin de distraction; vous êtes pâle; M^{me} de Laurières elle-même s'en aperçoit, et je sais qu'elle vous demande d'être moins assidue à son chevet.

— Je ne me sens bien que là. Si du moins je pouvais alléger un peu ses souffrances!...

— Vous pouvez lui faire beaucoup de bien en lui montrant un visage heureux et bien portant...

— Heureux... comment le pourrais-je, docteur?...

Ils marchaient l'un à côté de l'autre sur la terrasse plantée de marronniers. Elle s'arrêta pour le regarder bien en face, cherchant au fond de ses yeux l'espoir qu'elle n'avait pas dans son propre cœur. Il restait muet. Mais, sans courage pour répondre, le docteur ne put lui dérober l'expression de sa sympathie. Une larme avait mouillé silencieusement sa paupière. Elle lui tendit la main. Il la retint un moment dans les siennes.

— Pardon, lui dit-elle, de vous attrister de mes peines, quand c'est le repos que vous venez chercher ici, quand vous devriez y trouver une trêve à vos fatigues. Cela n'est vraiment pas hospitalier!...

En ce moment, au bout de l'avenue, on vit paraître le phaéton de M. Levasseur, attelé de deux chevaux fringants, sous un riche harnais qui manquait absolument de la simplicité voulue à la campagne. Lui-même étalait dans sa mise trop recherchée autant de mauvais goût que de prétention. Il arrivait au coup de sept heures, comme un élégant qu'il voulait être, ayant préféré le plaisir de montrer qu'il connaissait les usages du monde à celui de passer quelques moments d'aimable causerie avec ses hôtes. D'un air suffisant, il s'avança et, saluant le médecin avec un peu de hauteur, il offrit son bras à M^{llo} de Laurières pour aller au-devant de son père. Celui-ci venait à leur rencontre, en compagnie du curé qui était arrivé à pied de son côté, par le petit chemin de traverse, et l'on ne tarda pas à se mettre à table.

La grande salle à manger conservait encore dans son ameublement les restes d'une splendeur passée. Les vieux rideaux verts se drapaient aux fenêtres avec une pâle majesté; les antiques bahuts chargés d'anciennes faïences dessinaient leurs formes surannées sur les boiseries sombres, tandis qu'un cartel Louis XVI, finement ciselé, marquait l'heure, immobile sous son aiguille engourdie; mais le repas était des plus modestes, et lentement servi par une seule femme, qui en même temps l'achevait. Une grande corbeille de fleurs, quelques assiettes de pâtisserie, et une abondance de fruits dus au jardin de la Buissonnière couvraient presque entièrement la nappe blanche. Auprès de M. de Laurières, deux ou trois bouteilles de vin vieux promettaient un joyeux dessert, tandis que, par les larges croisées ouvertes, pénétrait l'air frais du soir avec les parfums du parterre.

Placée vis-à-vis de son père, Antoinette avait à sa droite le curé, à sa gauche M. Levasseur. Mais, involontairement, c'était presque toujours vers le docteur que se tournaient ses regards, et tout observateur attentif aurait pu remarquer la différence qu'il y avait

entre les paroles qu'elle réservait à l'un et celles qu'elle adressait à l'autre. Dans les unes régnait le ton froid de la politesse indifférente, dans les autres on sentait percer une sympathie inconsciente. Comme ils sont différents, pensait-elle tout bas, en les observant tour à tour. Combien celui-ci n'a-t-il pas l'air plus intelligent et même plus distingué, avec son visage ouvert, ses manières franches, son langage un peu rond, que celui-là avec ses traits réguliers, mais sans expression, ses façons correctes, mais trop cérémonieuses, ses réflexions tranchantes, bien que sans valeur, son esprit moqueur et dénigrant.

On achevait le potage, lorsqu'on entendit crier le sable de la cour sous le lourd roulement d'une charrette. Un homme en blouse qui paraissait fort pressé en descendit.

— Le docteur Mesnard n'est-il pas ici? demanda-t-il assez haut pour être entendu de tous.

— Oui, mon ami...

— Eh bien! veuillez le prévenir tout de suite qu'une femme se meurt à la ferme de Blancaux.

Le docteur se leva aussitôt.

— Vous m'excuserez, monsieur, dit-il en s'adressant à M. de Laurières. Mais vous avez entendu; je vais, à mon grand regret, être obligé de vous quitter.

— Comment! sans avoir dîné?...

— Que voulez-vous! C'est le devoir, et il faut bien lui sacrifier le plaisir.

— C'est fort loin, et vous n'arriverez qu'à la nuit, par d'assez mauvais chemins...

— Oh! j'y suis habitué! Mon seul regret est de répondre si mal à votre aimable invitation et de perdre une charmante soirée, ajouta-t-il en se tournant légèrement vers M^{lle} de Laurières.

— Mais vous nous reviendrez?

— Il sera trop tard, car de là je devrai me rendre à la Hotte où je suis attendu par une femme en couches. Mais je reviendrai demain matin prendre mon cheval, que je vous prie de vouloir bien garder.

Et s'inclinant, il sortit.

Quelques instants après, il montait dans la carriole du paysan et s'emparant des rênes pour faire marcher plus vite le vieux cheval poussif, il disparaissait dans le bois.

— Brave médecin! dit le curé.

— C'est son métier après tout, et il ne fait que son devoir, objecta M. Levasseur,

— Faire son devoir en tout, toujours, ce n'est pas déjà si peu de

chose, répliqua le digne prêtre, indulgent comme toutes les âmes vraiment chrétiennes.

Un regard de M^{lle} de Laurières traversa la table pour le remercier.

— Vous êtes, monsieur le curé, d'une grande bienveillance pour un païen, continua l'impitoyable Levasseur.

— L'est-il vraiment, ce cher docteur? Je ne puis me résoudre à le croire. Toutes les fois qu'il voit un malade sérieusement atteint, il est le premier à m'envoyer chercher. Il lui est même arrivé de venir me prendre dans sa voiture pour me conduire au chevet de pauvres mourants. J'en ai été, je vous l'avoue, profondément touché.

— Alors il est plus zélé pour les autres que pour lui-même.

— Peut-être; en tous cas ne faut-il pas lui savoir gré de sa parfaite franchise et l'estimer de ne pas feindre des sentiments qui ne sont pas les siens? Avoir le courage de son opinion est chose rare partout, mais surtout en province, où l'on sait, lorsqu'on ne partage pas les croyances de la majorité, à quelle malveillance on s'expose. Il faut être vaillant pour l'affronter.

— Si bien, que nous devons lui savoir gré d'afficher ses étranges idées?

— Il ne les affiche pas; loin de là, il m'a toujours paru éviter ces graves questions que l'on semble, depuis son arrivée, se faire un plaisir de ramener sans cesse en sa présence. Bien évidemment, il ne s'y engage qu'à regret et d'un ton respectueux, peiné en même temps, qui m'a frappé. Je suis persuadé qu'il y a en lui un homme sincère et convaincu, de sorte que je l'estime quand même.

— Vous avez raison, dit M. de Laurières, car n'est-ce pas ainsi, monsieur le curé, que vous avez le plus de chance de le ramener aux convictions qui nous sont chères? Manquer d'indulgence ne pourrait lui en inspirer l'estime. D'ailleurs, il doit souffrir de ne point les posséder.

— Que de remerciements j'ai à vous faire, monsieur, dit Antoinette en s'adressant à M. Levasseur pour rompre l'entretien. Vous avez envoyé à ma mère des fruits superbes. Ils lui ont fait grand plaisir!

— J'en suis heureux, mademoiselle. J'espère qu'un jour vous voudrez bien venir voir mes serres. Elles sont dignes de vous être montrées, surtout la serre aux ananas et celle des orchidées.

Mis sur ce sujet, M. Levasseur put se livrer tout à son aise aux pompeux récits qu'il aimait à faire sur ce qu'il possédait, et le dîner s'acheva avant qu'il eût fini de dépeindre les merveilles de ses jardins, de ses écuries et de son salon. La vanité l'avait

remis de bonne humeur, et l'attention bienveillante que M^{lle} de Laurières voulut bien lui prêter en apparence, quoiqu'elle fût au fond un peu distraite, l'encouragea si bien, qu'il la trouva plus charmante que jamais et partit, résolu à faire au prochain jour sa demande formelle.

V

— Je vous y prends cette fois, dit le docteur en poussant devant lui la porte de la chaumière.

— En quoi? demanda M^{lle} de Laurières.

— En plein exercice illégal de la médecine!... Voyons, qu'est-ce qu'il y a dans ce panier? Je le sais sans y regarder : du vin de quinquina, des poudres de fer, du tilleul, un peu de fleur d'oranger et puis du bouillon?

— C'est cela même, et... vous approuvez les ordonnances de votre confrère?

— Entièrement. Mais permettez-moi de vous dire, mademoiselle, que vous avez été imprudente de sortir à une heure si matinale, et de faire une course pareille par cette pluie battante.

— Il pleut donc? Je ne m'en étais pas aperçue...

— Alors, c'est qu'il y a longtemps que vous êtes ici, car il pleuvait déjà lorsque je me suis mis en route. C'est ce qui m'a décidé fort heureusement à prendre ma voiture, ce qui me permettra, si vous le voulez bien, de vous ramener à la Buissonnière...

— Nous verrons... Je ne savais pas que vous deviez venir ici ce matin, et je pensais que la mère Louault avait grand besoin d'être soignée. Il me semble qu'elle va mieux depuis quelques jours?

— Depuis que vous vous en occupez, mademoiselle, et cela ne m'étonne pas. Vous êtes une excellente sœur de charité; douceur et gaieté, c'est ce qu'il faut auprès des malades. Et pour faire un pansement, je n'ai jamais vu de main si légère!

M^{lle} de Laurières rougit d'un modeste plaisir. Nul compliment adressé à sa beauté et à ses talents n'aurait pu la flatter davantage.

— Vous avez raison, monsieur le docteur, dit la bonne femme, c'est un ange que notre demoiselle, et puisque vous l'avez trouvée là, je puis bien vous dire qu'elle y vient souvent et pas seulement ici, mais plus loin encore; rien ne la rebute. L'autre jour, ce petit enfant de la Caillaud qui avait eu la jambe cassée...

— Assez, assez, ma bonne mère Louault, interrompit Antoinette, un peu brusquement cette fois. Vous oubliez que le silence vous est ordonné et que vous devez vous tenir tranquille!

— Oui, mère Louault, ajouta le docteur, taisez-vous. Il faut

respecter les secrets de la charité; c'est à la charité seule qu'ils appartiennent.

M^{lle} de Laurières s'était levée et, debout devant la croisée, regardait tomber la pluie, se demandant si elle allait pouvoir se mettre en route à pied.

— C'est impossible, dit le docteur, répondant à sa pensée. Avez-vous le temps de devenir malade, et moi ai-je celui de vous soigner? Voulez-vous me donner encore plus à faire que je n'ai déjà? Vous avez donc bien peur de monter dans mon humble carriole?

— Non, certes. Je suis seulement fâchée de vous faire faire un détour.

— J'irai un peu plus vite ensuite pour rattraper le temps perdu. Craignez-vous de vous confier à moi?

— Je ne le crains pas et je me confie avec plaisir, dit-elle résolument, en ramenant son manteau autour de ses épaules et rassemblant les plis de sa robe. Me voilà. Au revoir, mère Louault, ajouta-t-elle en se retournant pour lui envoyer un signe amical de la main. Puis elle s'élança dans la voiture.

M. Mesnard avait pris place à ses côtés. La capote était baissée et le tablier relevé, ce qui n'empêchait pas la pluie, chassée par le vent, de leur fouetter le visage. Il prit une couverture grise et la contraignit de la poser sur ses genoux. Là, seuls tous deux, dans l'ombre de cette voiture demi-close, invisibles à tous les regards, isolés pour un instant dans le vaste monde, à quoi rêvaient-ils l'un et l'autre?...

La Grise marchait d'un trot rapide, tandis que la route semblait fuir, variant à l'infini ses tableaux. Tantôt c'était un long rideau de peupliers; puis de grands carrés de vigne déjà rougissante, des morceaux de prés entourés de haies; puis un bout de bois que l'on traversait pour retomber bientôt dans la grande plaine nue.

— Savez-vous que c'est bien amusant de courir ainsi? dit gaiement Antoinette. Je ne vous plains plus du tout, docteur.

— Si, plaignez-moi quand je suis seul.

— Vous lisez?

— Souvent; des livres de médecine, des journaux scientifiques, des choses graves qui font contraste avec ce qui m'entoure et parfois avec ce qui se passe en moi..... car, par moments, il me semble que je suis plus jeune que la vie que je mène.....

— C'est une vie austère, en effet, mais c'est une noble vie. Rendre sans cesse service à ses semblables, lutter constamment contre le désordre sous la forme de la maladie, être secourable à toute souffrance et parfois risquer sa vie pour sauver un autre de la mort : quel plus digne intérêt, quelle plus belle mission, et que

de joies, parfois, vous devez éprouver quand le succès couronne vos efforts !

La pluie avait cessé, et le soleil, perçant les nuages, jetait toutes ses paillettes sur les gouttes humides accrochées au bout de chaque brin d'herbe ou suspendues au feuillage. On eût dit une éblouissante rosée. La terre mouillée sentait bon, de tièdes parfums étaient répandus dans l'air.

— Voulez-vous me permettre de m'arrêter un moment ici. J'ai un malade dans cette ferme à gauche. Êtes-vous assez brave pour rester là toute seule et.... pour tenir les guides, comme cela, dans votre main ?

— Oui, je suis assez brave. Allez et ne vous pressez pas.

Et elle le suivit d'un long regard. Au bout de cinq minutes, il reparut, la joie sur le front.

— Il est sauvé ! dit-il.

Mais était-ce seulement le bonheur d'avoir conservé la vie à un homme qui animait ainsi le visage du docteur ; ou bien, en voyant cette charmante figure grave et sereine, à demi ombragée sous son grand chapeau de paille, en contemplant d'un œil ému, cette jeune fille assise dans sa voiture, avait-il entrevu, dans un vague avenir, une soudaine espérance, un rêve doré ? Oui, tout à coup, ce qu'il n'avait jamais osé s'avouer à lui-même, lui avait semblé possible...

— Descendez-moi ici, dit M^{lle} de Laurières, lorsqu'ils eurent dépassé le hameau. Il fait très beau maintenant, et me voilà rendue ; je n'ai plus que quelques pas à faire en prenant par la traverse, au lieu de suivre l'avenue.

Il mit pied à terre pour l'aider à descendre. Elle se dégagea d'un saut léger et lui tendant la main :

— Merci, docteur, à bientôt !

Puis, tenant sa robe un peu relevée, elle se mit à courir et disparut au détour du bois.

— C'est étrange, pensa le docteur, un moment immobile à la place qu'elle venait de quitter, je crois que je l'aime !....

La fin prochainement.

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE

DES CONTES DE FÉES¹

IV

De l'exposé des théories du baron Walckenaër et de M. Ch. Giraud sur l'origine des fées, de la féerie, l'inspiration et les sources de la littérature féerique, nous passons au système ou plutôt au tableau, car il peint plus qu'il ne prouve, tracé par M. François-Victor Hugo, et attribuant à la fée une origine à la fois légendaire et biblique, profane et sacrée.

La féerie, qui a eu son conteur dans Perrault, a eu son poète dramatique dans Shakespeare, qui a mis en action ses gracieux mystères et l'a fait monter sur le théâtre. Pour nous, aujourd'hui, comme le dit l'ingénieux et parfois éloquent traducteur et commentateur de la *Tempête* et du *Songe d'une nuit d'été*, Shakespeare n'est plus guère, envisagé sous ce rapport, qu'une sorte de « Perrault sublime ». Mais si nous nous plaçons au point de vue non des idées du dix-neuvième siècle, mais au point de vue des idées du seizième, nous arrivons à nous rendre compte des efforts d'imagination et des besoins de sentiment qui avaient donné naissance à tout un monde intermédiaire, fantastique, suspendu entre la terre et le ciel, à toute une hiérarchie de gracieux ou terrifiants fantômes, à tout un système de superstition populaire et légendaire dont l'histoire et la philosophie ont été exposées par M. François-Victor Hugo en caractères brillants, dans des pages qu'un travail sur la féerie ne saurait négliger.

Les générations du seizième siècle croyaient, avec la Bible, qu'un Dieu unique a créé l'homme, mais elles croyaient, avec la Bible aussi, que, entre l'homme et le Dieu créateur, il existe une quantité innombrable de créatures invisibles.

Ces êtres immortels, n'ayant jamais failli et voués à une béatitude sans fin, sont rangés sur les degrés d'une échelle immense que Jacob a entrevue et qui monte de la terre au ciel. Au bas de cette échelle, placés le plus près de l'homme, mais déjà inaccessibles à ses regards, voici les Anges; plus haut, voici les Archanges; plus haut, voici les

¹ Voy. le *Correspondant* du 10 octobre 1882.

Principautés. Montons encore; plus haut, voici les Puissances; plus haut, voici les Vertus; plus haut, voici les Dominations. Montons encore; plus haut, voici les Trônes; plus haut, voici les Chérubins; plus haut, voici les Séraphins; et enfin, voilà Dieu!

Lorsque Dieu, perdu dans l'infini, daigne envoyer quelque message à l'homme, il le lui fait transmettre ordinairement par un des êtres inférieurs de cette hiérarchie. C'est un ange qui arrête le bras d'Abraham prêt à immoler son fils; c'est un ange qui console Agar dans le désert; c'est un ange qui délivre saint Pierre enfermé dans la prison d'Hérode... L'homme n'a jamais vu d'être céleste qui prenne rang au-dessus de l'archange. C'est bien un séraphin qui a chassé Adam du Paradis, mais Adam n'a aperçu que le bout de son épée de flamme.

Au-dessous de Jéhovah, le Dieu du bien, qui trône dans la lumière au sommet du ciel, la Bible nous montre, siégeant dans les ténèbres, à l'autre extrémité, Satan, le dieu du mal. Satan, ange révolté, commande à une foule d'autres anges, révoltés comme lui.

Ici, la tradition sacrée laissait une lacune.

La tradition populaire remplit cette lacune.

Entre le bon ange et le mauvais, la Bible ne voyait rien; la légende découvrit un être.

Cet être ce fut la fée.

La fée devint l'intermédiaire entre l'ange et le démon.

Entre le ciel et l'enfer, la Bible avait fait le vide.

La légende combla ce vide en y jetant un monde.

Ce monde, ce fut la féerie.

La féerie fut le pont jeté entre le ciel et l'enfer.

La Bible faisait d'un côté la lumière, de l'autre les ténèbres.

Entre la lumière et les ténèbres, la légende créa un crépuscule. Ce crépuscule fut la féerie.

De même que la race angélique et la race diabolique, la race féerique se classait hiérarchiquement. Plus l'esprit était dégagé de la matière, plus il était élevé. La fée planait dans l'éther, le sylphe volait dans l'air, le lutin voltigeait sur la terre, le gnome circulait dans la terre. Tous ces êtres s'étagaient par ordre de sentiment sur les degrés de l'échelle indéfinie qui monte du mal au bien. Le gnome était méchant. Le lutin était malicieux. Le sylphe était doux. La fée était bonne. Le gnome était presque un démon, la fée presque un ange.

La diversité des climats de notre globe maintenait dans tous ces êtres la hiérarchie établie par la diversité de leurs natures. Plus un pays était lumineux, plus l'esprit qui y paraissait d'ordinaire était pur. Le gnome, esprit hibou, choisissait de préférence le séjour des régions polaires; il s'acclimatait en Suède, en Norwège, en Islande, en Laponie et dans l'Allemagne du Nord. Le lutin, moins ennemi du grand

jour, se rapprochait un peu du Midi, et semblait avoir adopté l'Écosse. Le sylphe, plus méridional encore, affectionnait l'Irlande et l'Angleterre centrale. Enfin, la fée, amie des régions plus éclairées, choisissait d'ordinaire, pour lieu de ses apparitions, le sud de la Grande-Bretagne et la France, et envahissait parfois l'ardente patrie du Tasse et de l'Arioste.

Historiquement, le gnome était Scandinave d'origine; le lutin était Écossais; le sylphe était Anglais; la fée était Celte.

Autant le lutin était farceur, autant le sylphe était doux; autant le lutin était folâtre, autant le sylphe était mélancolique. Autant le lutin était effronté, autant le sylphe était timide. Le sylphe, que les Anglais appellent *elf*, fuyait l'humanité, non par haine, comme le gnome, mais par pudeur... Le sylphe était un misanthrope... C'était dans la nature seulement qu'il pouvait vivre. Il affectionnait les bois, les collines, les prairies, le bord des lacs. Amoureux du printemps, il en portait la livrée et s'habillait tout de vert. C'était même un sacrilège à ses yeux qu'un homme osât porter la couleur de la végétation.

..... Le sylphe ne changeait de forme que pour changer d'élément. Alors il se faisait farfadet pour s'élancer dans le feu et jouer avec sa cousine la salamandre païenne; il se faisait ondin pour pénétrer dans l'eau et surprendre sa tante, la naïade antique... Le gnome n'aimait qu'un homme; le lutin aimait une famille; le sylphe aimait la nature; la fée aimait l'humanité.

D'après le dogme celtique, les créatures tutélaires qui, dans leur passage sur cette terre, avaient dirigé par leurs conseils et gouverné par leurs oracles les assemblées gauloises ne cessaient pas, une fois mortes, de protéger ceux qu'elles avaient défendus, vivantes. Avant de revenir dans ce monde animer d'autres corps, les âmes d'élite passaient dans un monde meilleur et vivaient là des milliers d'années sous l'enveloppe transparente du fantôme. Druidesses sur la terre, elles étaient fées au ciel. Les Celtes les vénéraient comme des déesses; ils plaçaient sous leur invocation leur foyer, leur cité, leur patrie, et ils leur élevaient des autels symboliques semblables à celui qui fut découvert au siècle dernier, orné de cette inscription mystérieuse : *Genio Arvernorum*. Ce n'était pas seulement l'Auvergne qui avait son génie. Dans toute la Gaule, dans toute la Grande-Bretagne, chaque ville avait sa fée protectrice. Bibracte avait la sienne, Lutèce avait la sienne, Bordeaux avait la sienne, la puissante Tudela; Lyon avait la sienne; Londres, Cantorbéry, Winchester avaient les leurs.

Ce ne fut qu'après le règne de Constantin que les populations celtiques, converties au christianisme, commencèrent à négliger leur ancien culte et à délaisser les fées druidiques pour les anges de l'Orient.

..... Ainsi oubliées par ces peuples ingrats, les fées s'étaient réfugiées

au plus profond de l'éther. Mais telle était leur indulgence pour la race humaine, que, dans les dangers pressants, elles redescendaient bien vite sur la terre pour prêter leur secours souverain aux générations qui les invoquaient. C'est ainsi que, en plein moyen âge, la fée Mélusine avait accepté l'hommage de Guy de Lusignan, et, en daignant épouser le comte, lui avait apporté en dot la victoire.

Les fées avaient gardé là-haut ce don de prophétie que, sibylles, elles avaient en bas. Elles voyaient l'avenir ; elles connaissaient tous les secrets de la matière ; elles avaient, comme la marraine de Cendrillon, le privilège divin de dispenser le bonheur, et elles avaient, par-dessus le marché, cet autre privilège divin d'être dispensées du travail. Mais, remarquons-le bien, quoique placées dans une région supérieure à la nôtre, elles n'en étaient pas moins soumises aux passions, aux infirmités, aux défaillances de la créature. Bien que chaque jour de leur vie équivalût à une année de la nôtre, elles n'en étaient pas moins immortelles. Bien que leurs aliments fussent plus raffinés que les nôtres, elles n'en étaient pas moins obligées de se nourrir... Si, comme l'Élysée de Virgile, le pays féerique avait un air plus pur et un autre soleil que notre terre, il n'offrait pas à ses élus de nouvelles jouissances. Là, les grandes distractions étaient encore des distractions humaines : la musique, la danse et la chasse. Et telle était, assure-t-on, la prédilection des fées pour le plaisir de Diane, que, sortant de leur région, elles faisaient ici-bas des cavalcades périodiques, afin d'essayer sur notre gibier leurs flèches enchantées...

..... Une hiérarchie traditionnelle divisait la race féerique en quatre espèces principales : la fée placée au-dessous de l'ange ; le sylphe, au-dessous de la fée ; le lutin, au-dessous du sylphe ; le gnome, au-dessous du démon.

Ces quatre espèces, Shakespeare les a symbolisées dans son drame par quatre créations impérissables. Le gnome, c'est Caliban ; le lutin, c'est Puck ; le sylphe, c'est Ariel ; la fée, c'est Titania.

Ici, une autre question surgit. Entre le monde invisible et l'homme, les communications étaient-elles possibles ?

Le moyen âge le croyait... L'homme pouvait exercer son action sur les esprits de tous ordres. Mais cette action même était qualifiée diversement, selon la nature des esprits auxquels l'homme s'adressait. Remarquez bien ici la distinction. Quand l'homme avait recours aux esprits de ténèbres, il pratiquait la *magie noire*. Quand il se mettait en rapport avec des esprits de lumière, il exerçait la *magie blanche*. Dans le premier cas, il était sorcier ; dans le second, il était enchanteur¹.

¹ *Œuvres complètes de W. Shakespeare*, François-Victor Hugo, traducteur. T. II : *les Féeries*, introduction, p. 8 à 43. (Pagnerre, libraire-éditeur, 1859, in-8°.)

Nous n'irons pas plus loin. Nous ne descendrons pas plus avant dans cette théorie en spirale du monde féerique, qui n'est pas exempte de mystères, et dont les derniers degrés sont enveloppés de l'obscurité systématique. Mais nous avons le devoir de faire entendre à nos lecteurs quelques fragments de cette histoire de la légende, pleine de tableaux et de portraits exquis, de cette dissertation brillante et sonore, harmonieuse et colorée comme une symphonie, qui séduit l'imagination, si elle ne satisfait pas toujours la raison.

Quand on redescend de ces hauteurs vertigineuses du voyage dans le bleu, en compagnie de Shakespeare et de ses dignes commentateurs, on n'est pas fâché de se reposer de l'éblouissement de cette apocalypse de la superstition populaire, non moins énigmatique que l'autre, en compagnie des fées des *Contes* de Perrault, qui sont de bonnes personnes, quoique leur ton soit celui du meilleur monde et sente la grande dame. On prend même un plaisir extrême à l'évocation et à la conversation de ces fées de la légende bretonne contemporaine, divinités dégénérées jusqu'à l'humanité et tombées de cieus abaissés aux proportions de l'horizon terrestre, qui partagent les misères de ce monde : fées d'une féerie inférieure, populaire, rustique, pédestre, par opposition à la féerie aristocratique, mystique, équestre, ailée. Les fées bretonnes n'ont pas besoin d'ailes ; leur sceptre est une quenouille. Le peuple crée non seulement à son image et ressemblance, mais à sa taille, à sa portée, les idoles de ce culte profane des esprits familiers, cher à l'enfance de l'homme et à l'enfance des peuples, cher aussi à leur vieillesse, et dont ils concilient naïvement l'illusion et la superstition avec les révélations de la foi, les scrupules religieux.

Ceux qui voudront connaître en détail l'état présent de la superstition féerique, de la tradition légendaire en Bretagne, n'auront qu'à lire ces *Contes des paysans et pêcheurs*, recueillis par M. Sébillot, ou seulement cette préface qui les analyse et les résume si curieusement.

Sur le littoral de la Manche, en Ile-et-Vilaine et dans la partie des Côtes-du-Nord où la langue française est aujourd'hui en usage, on donne le nom de *houle* (anglais, *hole*, caverne, grotte) aux grottes des falaises. On en trouve à Cancale, presque sur la limite de la Normandie et de la Bretagne ; et, dans la commune d'Étables, à quelques kilomètres du pays bretonnant, est la houle Notre-Dame.

Entre les deux points extrêmes, il y a un grand nombre de houles : j'en connais plus de vingt, et je suis certainement loin de les connaître toutes.

De ces grottes, les unes, comme celles de la falaise de Fréhel-en-Plévenon, ont des proportions monumentales et grandioses. Leur entrée est parfois une sorte de voûte, souvent en forme de cintre, élevée de 10 à 12 mètres au-dessus des galets; elles se prolongent sous terre si loin, que personne, assurent les gens du pays, n'a pu aller jusqu'au fond. On pénètre dans les autres par une fente étroite et haute, dissimulée entre les rochers, et qui laisse à peine un passage suffisant pour un homme : quand on a dépassé l'entrée, la grotte devient plus large et parfois elle s'étend assez loin sous la falaise. Il est d'autres houles qui sont actuellement à l'état de ruines... Presque toutes celles de Saint-Cast sont en cet état. Les gens du pays, surtout les personnes âgées, disent que, depuis le départ des fées, les grottes, n'étant plus habitées et entretenues, sont tombées en ruines.

Outre le nom de houle, qui est le plus généralement employé, ces grottes portent aussi celui de *pertus* (pertuis, trou) des fées, ou de goule. Ce dernier mot est peut-être une corruption de houle. Parfois, aussi, on les appelle les chambres des fées. Il y en a où l'on voit encore, dit-on, les tables de pierre sur lesquelles les bonnes dames prenaient leurs repas, leurs sièges, et les berceaux en pierre de leurs enfants...

Les fils des houles se nommaient fées; les fées mâles, *faitos* ou *faitauds* : on les appelait aussi *fêtes*; ce dernier mot, très voisin du latin *fata*, était masculin et féminin. Vers Saint-Briac, on les désigne parfois sous le nom de *foms*, mot qui s'applique aux fées des deux sexes, et aussi à certains lutins espiègles.

Quand les fées habitaient leurs grottes, elles se montraient assez fréquemment aux hommes, mais elles sortaient plus volontiers la nuit que le jour. Avant le soleil couché, elles n'étaient visibles que pour ceux qui avaient eu le tour des yeux frotté avec la pommade qui rend clairvoyant. Mais, à la nuit close, tout le monde les voyait, paraît-il.

A part leur pouvoir surnaturel et leur immortalité, les fées et les faitauds vivaient comme les hommes et avaient presque les mêmes passions qu'eux : les hommes ont toujours fait les dieux à leur image. Comme eux, ils étaient sujets aux maladies; dans l'*Enfant de la Fée*, un enfant des fées a mal aux yeux; la dame de la Goule des fées est accouchée par une sage-femme.

Elles se mariaient, soit avec des faitauds, qui jouent en général un rôle effacé, soit avec des hommes. Mais il semble qu'en s'unissant aux hommes, elles cessaient d'être immortelles, soit par suite de leur baptême, comme la fée de Crehen et ses parents, soit simplement parce qu'elles vivaient parmi les hommes. Elles avaient des enfants; quelquefois, aussi, elles enlevaient ceux des hommes et mettaient à leur place, dans le berceau, des enfants à l'air vieux, qui ne grandis-

saient point, ou elles emmenaient dans leurs grottes des jeunes filles qui y restaient plusieurs années.

Elles se livraient à des occupations semblables à celles des hommes. On les entendait bercer des enfants, boulanger pour mettre du pain au four. Elles lavaient leur lessive et étendaient sur l'herbe du linge qui était si blanc, qu'on dit, comme proverbe, en parlant du beau linge : « C'est comme le linge des fées », ou « blanc comme le linge des fées ». Elles allaient à la pêche. Parfois, elles possédaient des animaux domestiques : des vaches qui étaient quelquefois invisibles pour tout le monde, excepté pour la pâture qui les gardait; des bœufs. Leurs moutons venaient pâturer avec ceux des fermiers; parfois ils étaient noirs et de grande taille. Celles de Saint-Briac avaient des chevaux; d'autres, des oies, des chats, des poules, généralement noirs.

Elles empruntaient les animaux de leurs voisins les hommes, ou bien les leur achetaient. Mais certaines trouvaient plus simple de le prendre. D'autres volaient ce qui était à leur convenance, et seules les personnes qui avaient eu le tour des yeux frotté avec leur pommade pouvaient les voir. Elles disaient aussi la bonne aventure.

Cependant les fées — à part de rares exceptions, et celles-là on les nommait les mauvaises fées, tandis que les autres s'appelaient les bonnes dames ou les bonnes mères — se plaisaient à rendre service aux hommes, et presque jamais elles ne demandaient de récompense. Elles filaient le lin des jeunes filles; elles donnaient aux hommes des remèdes qui les guérissaient ou une graisse qui, à la place des animaux disparus, en faisait revenir de plus beaux.

Les fées étaient de belles personnes à l'air jeune et avenant, il y en avait toutefois de vieilles qui paraissaient âgées de plusieurs centaines d'années.

Il est probable que les fées des houles ont succédé à d'anciennes divinités de la mer et du rivage, dont la trace et le nom sont encore aujourd'hui perdus; il n'est peut-être pas aussi inutile de faire remarquer que beaucoup de ces grottes ont pu servir d'asile aux fraudeurs, à l'époque où la contrebande était active sur les côtes; le costume de *toile grise* qu'on prête en général aux fées et aux faitaids était celui des faux-sauniers. Ils ont pu, pour accréditer la croyance ancienne et empêcher des visites indiscretes dans les grottes qui leur servaient de retraite, simuler de temps en temps des apparitions.

V

Cette observation, toute pratique et peut-être un peu sceptique, à propos du parti que la contrebande a pu tirer de la superstition féeri-

que, nous ramène à la réalité et nous ramène à Perrault, car elle l'eût fait sourire de ce sourire plein de bonhomie malicieuse qui anime la moralité de ses contes de fées, lui en révélant une des plus imprévues, à laquelle il n'eût jamais sans doute pensé. Il était, en effet, l'honnête homme par excellence, il avait toutes les probités, même celle de l'esprit, la plus rare de toutes, ne pratiquait aucune contrebande, ne fraudait point ses imitations, ne dissimulait point ce qu'il devait à la tradition et ne prétendait pas à l'originalité. C'est ainsi qu'il atteignit à la meilleure de toutes : celle qu'on a à son insu.

Et puisque nous en sommes à Perrault, c'est le cas de ne le plus quitter. Nous ne le ferons pas, en effet, sans avoir essayé de pénétrer son secret et de déterminer dans son œuvre la proportion du double élément de la tradition et de l'invention.

Nous avons recherché et apprécié ce que la suite des temps et les variations des idées et des mœurs avaient fait de cette création fantastique et légendaire : la fée ; nous avons montré quelles vicissitudes ont subies son prestige et son empire jusqu'au moment où la fée des traditions populaires, des romans chevaleresques et du théâtre fantastique de Shakespeare arrive, de décadence en décadence, à n'être plus que le personnage favori, familier comme un dieu tombé, des contes de grand'mère et de nourrice que Perrault entendit aux veillées de la chaumière et du château, en observateur curieux, après les avoir entendus, durant son enfance, en auditeur naïf et charmé, pour les reproduire en traductions, en imitations égales à une création, en récits dignes du nom de chef-d'œuvre.

Ces chefs-d'œuvre ont inauguré chez nous tout un genre littéraire qui a vécu deux siècles, qui dure encore.

Il n'est donc pas sans intérêt de se poser, pour y répondre, les questions suivantes : Ce conte de fées, élevé par Perrault à la dignité d'un genre littéraire, où avait-il pris ses héros, son action, le dénouement de son petit drame ? Quelles furent ses sources d'imitation, d'emprunt ? Quel fut le plus puissant élément de succès de ce genre inauguré par Perrault, et la raison morale de l'empire, sur les imaginations populaires et enfantines, de ce personnage charmant ou terrible de la fée, dont nous venons d'étudier la filiation historique et étymologique, et les transformations successives ? En un mot, c'est la question des fées et de la féerie, envisagée au point de vue non plus historique et philologique, mais littéraire et philologique, qu'il s'agit de résoudre.

Nous avons déjà effleuré le premier de ces aspects de la question, puisque nous avons conduit l'examen des sources de la littérature féerique jusqu'au *Pentameron*, son répertoire principal, aux seizième et dix-septième siècles. Qu'était-ce que ce *Pentameron*, recueil par

excellence des traditions et des légendes de la féerie au dix-septième siècle, et dont il nous semble difficile, contrairement à l'opinion de M. Ch. Giraud, que Perrault n'ait pas eu directement connaissance, puisqu'il fut publié en 1637, et qu'on y trouve *Cendrillon* et le *Chat botté*? C'est encore à l'auteur de la *Lettre critique sur les contes de fées* que nous emprunterons le signalement et l'analyse de ce répertoire fécond de la littérature féerique italienne.

Un des recueils les plus curieux que l'on possède en ce genre est intitulé : *Il Pentamerone del cavalier Giovan Battista Basile, ovvero lo cunto de li cunti, traite nimiento de li peccerille, di Gian Alesio Abbatutis*, c'est-à-dire : « Le Pentamerone (ou les cinq journées) du cavalier Jean-Baptiste Basile : autrement le conte des contes, composé pour la récréation des enfants, par Jean-Alexis Abbatutis. » Ce dernier nom est l'anagramme de l'auteur, Jean-Baptiste Basile, comte del Torone, dont la vie est peu connue. Né vers la fin du seizième siècle, à Naples, il mourut, en 1637, au service du duc de Mantoue. Son livre des cinq journées, à dix contes chacune, contient cinquante histoires de facétie et de féerie tout à la fois. Il s'adresse à tous les âges, à tous les goûts, à tous les caractères, et chacun y trouve à rire. Écrit en patois napolitain, difficile à comprendre même en Italie, il n'y eut pas un grand retentissement. Cependant, depuis 1637, date de la première édition publiée à Naples, il a été souvent reproduit. Les Espagnols paraissent lui avoir fourni la plupart de ses modèles.

A côté des contes de fées populaires, il a rassemblé des proverbes, des calembours, des trivialités, qui font le bonheur héréditaire des populations oisives du midi de la péninsule. Le *Decamerone* de Boccace s'adressait aux châteaux, aux cours polies; le *Pentamerone* s'adresse aux carrefours. Il provient d'un pays où le conteur cherche le succès sur la place publique, comme en Orient, plutôt que dans la salle féodale, comme en Occident, et auprès des belles châtelaines.

Lorsque, dans ces derniers temps, le *Pentamerone* a été plus particulièrement remarqué chez nous, il a été assez goûté des gens d'esprit, et l'on a cru que c'était là que Perrault et les autres conteurs du siècle de Louis XIV avaient trouvé leurs charmantes historiettes. Mais il n'en est rien; il n'y a pas le moindre indice que le livre de Basile soit arrivé à Paris avant notre époque contemporaine, quoi qu'aient pu croire, à cet égard, M. Génin et M. Brunct. La lettre que je réimprime de M^{lle} Lhéritier, l'auteur de l'*Adroite princesse*, nous apprend que c'est à nos poètes du moyen âge que les conteurs de son temps avaient directement emprunté leurs récits. L'auteur du *Pentamerone*, en ce qui le touche, révèle parfaitement l'origine de son recueil; il en a pris les types aux Espagnols, qui les avaient reçus des Arabes, qui les avaient

transmis à nos poètes du Midi. Voilà comment Basile Perrault, et M^{lle} Lhéritier ont pu se rencontrer.

Quoi qu'il en soit de cette explication, plus spécieuse que décisive, nous sommes désormais assez avancés dans la partie historique et critique de notre travail, dans l'étude des origines et des influences, pour examiner la question à un nouveau point de vue, celui qu'on pourrait appeler moral ou philosophique.

Les contes de fées ont, en effet, leur philosophie comme leur histoire, et si l'on veut se rendre compte des raisons de leur long crédit non seulement auprès de l'auditoire élégant des châteaux, mais encore auprès de l'auditoire ignorant des chaumières, de leur prestige, qui dure encore, sur le public enfantin et populaire, il ne suffit pas, pour expliquer cet attrait, du seul plaisir de l'imagination, il faut y ajouter une satisfaction de conscience et de sentiment. Tout conte de fées a, en effet, sa moralité; et cette moralité, cette leçon, cet exemple, plus ou moins directs, plus ou moins décisifs, le plus souvent assaisonnés d'une pointe de malice et même d'ironie, comme il faut s'y attendre pour ces contes traditionnels et aiguisés de siècle en siècle sur l'observation et l'expérience, sont cependant irréprochables au point de vue moral. Le crime y est toujours puni, la vertu toujours récompensée; la pauvreté n'y est pas méprisée, parce qu'elle est un malheur et point un vice, et que toujours, par son travail et son industrie, le pauvre du début peut devenir le riche de la fin; la laideur elle-même y est réhabilitée, parce que le visage disgrâcié qui cache une belle âme et peut s'éclairer de bonté ou s'animer d'esprit est toujours beau, dans ces moments-là, et d'une beauté qui est au-dessus des défaillances de la nature ou des outrages du temps. La fée n'y est qu'une sorte de figure familière de la Providence, veillant sur les bons opprimés, et rétablissant, tôt ou tard, les choses humaines comme les choses naturelles, de façon à ne pas permettre, au triomphe insolent du mal ou du méchant, de calomnier jusqu'au bout le gouvernement divin qui mène les hommes, tandis qu'ils s'agitent.

C'est cette moralité irréprochable des contes de fées qui explique leur attrait non seulement pour les esprits avides de merveilleux, mais encore pour les cœurs généreux, affamés de justice, comme l'enfance en fournit partout, sous la bure comme sous la soie, sous le chaume comme sous les lambris dorés. De là aussi, pour cette littérature profane et, en somme, frivole, essentiellement populaire et puérile, l'indulgence traditionnelle des moralistes et même des moralistes chrétiens, qui l'ont admise à l'honneur mérité de participer, dans une certaine mesure, à l'œuvre de l'éducation.

M. Ch. Giraud a remarqué que, au moyen âge, « la piété, simple alors et naïve, ne s'alarmait point de compositions où le paganisme et la foi chrétienne avaient confondu leurs croyances. Les hagiographes s'emparèrent eux-mêmes de ce puissant moyen d'émotion pour édifier les fidèles, et ils mirent les saints aux prises avec le diable, avec les magiciens et les fées ».

Le saint devant sortir toujours victorieux de l'épreuve de ce combat contre les tentations ou les persécutions de ces esprits capiteux, de ces monstres malins de la féerie, superstition païenne aux yeux de l'Église, c'est ainsi que s'explique le tableau ressemblant de la veillée au château, où Voltaire lui-même a montré l'aumônier se mêlant, sans rien perdre de sa dignité, comme auditeur et même comme conteur, à ces récits de féerie.

O l'heureux temps que celui de ces fables,
Des bons démons, des esprits familiers,
Des farfadets, aux mortels secourables !
On écoutait tous ces faits admirables,
Dans son château, près d'un large foyer.
Le père et l'oncle, et la mère et la fille,
Et les voisins et toute la famille,
Ouvraient l'oreille à monsieur l'aumônier,
Qui leur faisait des contes de sorcier.
On a banni les démons et les fées ;
Sous la raison, les Grâces étouffées
Livrent nos cœurs à l'insipidité.
Le raisonner tristement s'accrédite ;
On court, hélas ! après la vérité :
Ah ! croyez-moi, l'erreur a son mérite.

Avant de passer de l'histoire et de la philosophie générales des contes de fées à leur histoire et à leur philosophie particulières, en prenant un à un chacun des types immortalisés par Perrault, nous ne saurions mieux faire que d'insister sur ce double attrait, pour l'imagination et le sentiment, pour le cœur et l'esprit, de ces récits féeriques, admis, par les plus sévères pédagogues, à participer à l'éducation et à la récréation de l'enfance, au double titre de chefs-d'œuvre littéraires et d'irréprochables exemples moraux. Cet attrait moral des contes de fées a été expliqué et glorifié avant nous par un savant professeur, un grave écrivain, qui n'a pas craint de compromettre sa réputation ni son autorité, en écrivant aussi ses *Contes bleus*, le meilleur essai de ce genre, depuis ce *Tribby*, cette *Fée aux miettes* et ce *Chien de Brisquet*, qui ont fait de Charles Nodier, par rapport à Perrault, ce que Florian est à la Fontaine.

« Non, a dit, dans sa *Préface*, M. Édouard Laboulaye, les contes de fées ne sont point un mensonge, et l'enfant ne s'y trompe pas. Les contes sont l'idéal, quelque chose de plus vrai que la vérité du monde... L'innocence l'emporte toujours, le méchant est toujours puni ; il n'est pas besoin d'attendre un monde meilleur pour châtier le crime et couronner la vertu. Ce qui fait le charme des fées, ce n'est point l'or et l'argent qu'elles sèment partout, c'est la baguette magique qui remet l'ordre sur la terre et qui, du même coup, anéantit ces deux ennemis de toute vie humaine : l'espace et le temps. Qu'importe que Grisélidis souffre quinze ans de l'exil et de l'abandon ? L'épreuve finie, elle sera jeune et aimable comme au premier jour. »

C'est par cet attrait moral, cet aliment qu'ils fournissent aux illusions généreuses et aux nobles espérances, plus encore que par leur poésie surannée et leurs fictions puériles que les contes de fées plaisent aux petits et aux grands enfants. Car les contes de fées, en général, et ceux de Perrault et de M^{me} d'Aulnoy, en particulier, ne brillent pas surtout par la puissance d'invention, par leur ragoût pour l'imagination, par l'ingéniosité de leurs moyens d'exciter et de varier l'émotion. Leur drame ou leur comédie sont d'un *imbroglio* peu compliqué ; il est facile d'y suivre les fils de l'intrigue et d'en prévoir le dénouement. L'imagination du conteur est de courte haleine. Les contes sont destinés à l'enfance ou à l'ignorance, et ils émanent de frustes auteurs, appartenant eux-mêmes à l'enfance des peuples. La trame des contes de fées est vieille comme le monde, et il n'y a pas lieu de s'étonner qu'elle soit forte et simple comme tout ce qui est primitif. Ce n'est que très tard qu'on s'avisera de mettre de l'esprit dans les contes, comme cette M^{me} de Murat, qui, dans son *Palais de la vengeance*, nous montre un Génie jaloux et vaincu, se vengeant de sa défaite en condamnant son infidèle et le préféré à être éternellement implacablement heureux du bonheur légitime et du tendre tête-à-tête de la solitude à deux dans une tour inaccessible à toute visite.

Ce châtement par le mariage, ce bonheur mourant d'ennui dans la solitude, ce sont les solutions épigrammatiques d'une femme d'esprit mal mariée, qui se souvient trop de ses propres déceptions. Ces ironies savantes et ces dénouements sceptiques ne sont pas du premier âge des contes de fées, mais du dernier, des époques de décadence et de critique. Il faut arriver à la fin du règne de Louis XIV, pour voir travestir ainsi et servir à la satire l'antique inspiration de ces contes, dont les canevas originaux proviennent tous du fond traditionnel de légendes fantastiques et populaires : récits de la nourrice, récits de la chaumière, récits de la tente, du

Bivouac ou du tillac, des peuples patriarcaux, conquérants ou marins, récits de la veillée autour du foyer féodal, où le troubadour, où le trouvère errants, payent leur écot en histoires ou en fables. Ces canevas, grossiers d'abord, d'origine grecque, romaine, égyptienne, juive, hindoue et brahmanique, chinoise et bouddhique, germanique, italique, espagnole, ont été successivement ornés, enjolivés, brodés, suivant les temps et les lieux, par l'imagination des poètes du genre, qui porte l'empreinte de toutes les phases de civilisation qu'il a traversées.

Ce magique édifice, aux ordres et aux styles mêlés, superposés, des légendes grecques et indiennes, où la superstition des chrétiens du moyen âge demeurés païens d'imagination, a accolé, éclairées par le même azur de vision, ses chapelles gothiques aux restes de temple grec et de mosquée arabe, repose, comme sur un double fondement, sur un double besoin propre à l'humanité dans tous les temps et dans tous les pays : le besoin de peupler le monde de l'imagination d'êtres d'une puissance supérieure et d'une vie extraordinaire ; le besoin de peupler le monde du sentiment d'êtres bienfaisants, capables de réparer les injustices d'ici-bas et de fournir aux cœurs déçus le refuge d'un empire du bien qui les guérissent des blessures de l'empire du mal.

Asile idéal des esprits avides d'infini, malades de solitude, blessés par les batailles humaines, des cœurs que désole l'éternelle lutte de la passion et du devoir, et que révolterait, si elle était sans espérance, la loi de l'inévitable séparation, souci de toute affection humaine, ce monde enchanté avait, au siècle de Louis XIV, à la veille d'une transformation du genre, à la veille de ce qu'on peut appeler la renaissance de la féerie française, son histoire, ses traditions, ses Bibles privilégiées, sources rafraîchissantes et salutaires où puisèrent, pour bâtir leurs fictions nouvelles sur des éléments antiques, Perrault et M^{me} d'Aulnoy en fidèles, et Hamilton en sceptique de la religion de la chimère.

Avant d'entrer dans l'étude critique des chefs-d'œuvre de l'école française de la féerie et d'esquisser l'histoire et la philosophie de ses personnages typiques, nous emprunterons à Paul de Saint-Victor, le poète de la critique, quelques fragments, quelques lambeaux de pourpre de son article sur les *Contes de fées*, et nous les dresserons, comme un superbe rideau de fond, comme un décor olympien, sur la scène de nos modestes analyses.

Il n'est pas de bibliophile qui ne connaisse la première édition des *Histoires ou Contes du temps passé, avec des moralités*, publiés chez Charles Barbin, en 1697. Vénérable et charmant bouquin imprimé en grosses lettres, comme pour être lu plus à l'aise par les lunettes

troubles des aïeules et les yeux éblouis des petits enfants. Il a pour frontispice une belle estampe jaunie par le temps, qui représente une vieille, assise à son rouet, dans une chambre éclairée par une lampe antique, et contant des contes à trois marmots groupés autour d'elle, le nez en l'air, et la bouche ouverte. Au-dessus de la vieille se déroule un écriteau qui porte ces mots : *Contes de ma mère l'Oye*.

N'est-elle pas, en effet, notre mère à tous, cette vieille flamande? Elle a bercé nos premiers rêves, donné des ailes à nos idées naissantes; elle a fait voler l'oiseau bleu sous le ciel de notre berceau. Humble Schéhérazade de la France! elle n'a ni la bouche d'or ni l'imagination magnifique de sa grande sœur orientale. Elle ne raconte pas ses histoires sur la terrasse d'un sérail, accoudée au lit d'un calife. Elle n'a pas devant elle, comme la conteuse arabe, pour inspirer ses récits, cet horizon de Bagdad, d'où l'on découvre tant de pays enchantés, depuis la Syrie jusqu'au fond de l'Inde...

... Tout au contraire, la mère l'Oye de nos contes est née dans les forêts de la Germanie, sous un ciel chargé de brouillards; et, si vous sautez brusquement des contes arabes à ses légendes, il vous semblera passer du plein soleil à un clair de lune. Plus de génies aux ailes d'aigle ni de péris lumineuses, mais des guomes qui rampent sous la mousse, des nains velus qui thésaurisent dans le creux des pierres, des nixes aux dents vertes qui gardent au fond de l'eau les âmes des noyés, des ogres qui mangent la chair fraîche, des vampires qui boivent le sang chaud, des vierges-serpents qui rampent dans des souterrains, des preneurs de rats qui emportent les petits enfants, des sorcières à califourchon sur des chats d'Espagne, des mandragores qui chantent sous les potences, des *homoncules* qui vivent, comme des sangsues, au fond d'une bouteille... toute une mythologie folle et sinistre, dont le diable est le Jupiter, et dont le sabbat est l'Olympe.

Cette sorcellerie excentrique n'a, sans doute, ni l'harmonieuse beauté de la fable grecque ni l'éclat du conte de l'Orient. Et pourtant, que de poésie dans ces cauchemars! que d'aurores boréales dans cette nuit du Nord, que d'apparitions délicieuses surgissent à chaque détour de la forêt des légendes!

C'est la willis, dansant du bout de ses pieds morts sur l'herbe pâle des clairières; c'est l'ondine folle et sans âme, peignant ses cheveux d'or au bord des fontaines; c'est la femme-cygne, qui dépouille, lorsqu'elle vient à terre, sa robe de plumage; c'est la walkirie, qui raye de ses patins d'argent l'opale à perte de vue des glaces scandinaves; ce sont ces volées de lutins et de farfadets, dont les noms seuls brillent comme des gouttes de rosée au soleil : Origan, Marjolaine, Saute-aux-Champs, Saute-Buisson, Saute-aux-Bois, Vert-Joli, Jean-le-Vert, Jean-des-Arbrisseaux, Fleur-des-Poix, Grain-de-Moutarde : dimi-

nutifs de Faunes, monades de Sylvains, parcelles d'Amours, âmes des fleurs, élixirs des plantes, atomes incarnés, globules animés de l'air! C'est encore la fée, reine de cette ruche de génies ailés, jeune comme l'aurore dont elle réfléchit les couleurs, millénaire comme la montagne qu'elle habite, changeante comme la lune sous laquelle elle danse, perfide comme l'eau qu'effleurent ses pieds aériens. La fée, c'est-à-dire la nymphe antique à l'état fluide et incorporel! un être aux mille visages, aux mille masques, aux mille nuances, tantôt bête et tantôt étoile; une forme illusoire, nuageuse et mobile, comme la nature de l'Occident dont elle est l'image.

Ce terrible et doux grimoire, compliqué par les traditions étrangères, alla, de siècle en siècle, s'allongeant et s'embrouillant sur les lèvres des nourrices et des vieilles femmes.

Les nourrices, surtout, en perpétuèrent les récits. C'est de leur sein rustique qu'a jailli cette voie lactée de la féerie qui sillonne d'une si vague clarté le ciel de l'enfance. Charles Perrault écrivit son livre sous la dictée de ces muses crédules. L'accompagnement naturel de sa lecture serait le bourdonnement d'un rouet, le branle assoupissant d'un berceau.

Livre unique entre tous les livres, mêlé de la sagesse du vieillard et de la candeur de l'enfant. Il incarne le mensonge, il persuade l'impossible, il apprivoise les chimères et les hippogriffes, et les fait s'ébattre dans la maison, comme des animaux domestiques. Tous les êtres fabuleux qui, dans la légende, voltigent à une distance infinie de la vie réelle, Perrault les prive et les humanise. Il leste d'un grain de bon sens français ces esprits évaporés que la lune gouverne; il les revêt de clarté et de vraisemblance, il leur donne l'air familier d'une race fraternelle. Le conteur emmène l'enfant jouer au pays des Songes, et l'enfant croit courir dans le jardin de sa mère ¹.

VI

Perrault publia ses contes sous le nom de son fils, non par scrupule de vanité, non qu'il n'osât point s'avouer l'auteur de ces petits chefs-d'œuvre de littérature et de morale puérile, mais parce qu'il lui semblait plus naturel de faire signer par un enfant un ouvrage destiné surtout aux enfants et leur convenant à merveille par la simplicité de la fable et le caractère proverbial, populaire de la leçon.

Car, à les examiner de près, comme le fait remarquer, dans sa *Lettre sur les contes de fées*, M^{lle} Lhéritier, tous ces contes de fées ne sont guère que des proverbes dramatisés, des conseils de morale

¹ *Hommes et Dieux, études d'histoire et de littérature*, p. 467-474.

familière mis en action. Perrault insiste à plusieurs reprises sur l'esprit dans lequel ont été composés ces petits ouvrages, sur leur caractère pédagogique, leur but exemplaire. « Ils renferment tous, dit-il dans sa *Dédicace* à Mademoiselle, une morale très sensée, et qui se découvre plus ou moins, selon le degré de pénétration de ceux qui les lisent. »

La *Préface des contes en vers* est encore plus explicite à ce sujet : « Il est vrai que quelques personnes qui affectent de paraître graves et qui ont assez d'esprit pour voir que ce sont des contes faits à plaisir, et que la matière n'en est pas fort importante, les ont regardés avec mépris ; mais on a eu la satisfaction de voir que les gens de bon goût n'en ont pas jugé de la sorte.

« Ils ont été bien aises de remarquer que ces bagatelles n'étaient pas de pures bagatelles, qu'elles renfermaient une morale utile, et que le récit enjoué dont elles étaient enveloppées n'avait été choisi que pour les faire entrer plus agréablement dans l'esprit et d'une manière qui instruisît et divertît tout ensemble. »

Partout la vertu y est récompensée et partout le vice y est puni. Ils tendent tous à faire voir l'avantage qu'il y a d'être honnête, patient, avisé, laborieux, obéissant, et le mal qui arrive à ceux qui ne le sont pas.

Tantôt ce sont des fées qui donnent pour don à une jeune fille qui leur aura répondu avec civilité, qu'à chaque parole qu'elle dira, il lui sortira de la bouche un diamant ou une perle ; et à une autre fille qui leur aura répondu brutalement, qu'à chaque parole, il lui sortira de la bouche une grenouille ou un crapaud. Tantôt ce sont des enfants qui, pour avoir bien obéi à leur père et à leur mère, deviennent grands seigneurs ; ou d'autres qui, ayant été vicieux et désobéissants, sont tombés dans des malheurs épouvantables.

Quelque frivoles et bizarres que soient toutes ces fables dans leurs aventures, il est certain qu'elles excitent dans les enfants le désir de ressembler à ceux qu'ils voient devenir heureux, et en même temps la crainte des malheurs où les méchants sont tombés par leur méchanceté. N'est-il pas louable à des pères et à des mères, lorsque leurs enfants ne sont pas encore capables de goûter les vérités solides et dénuées de tout agrément, de les leur faire aimer et, si cela peut se dire, de les leur faire avaler, en les enveloppant dans des récits agréables et proportionnés à la faiblesse de leur âge ? Il n'est pas croyable avec quelle avidité les âmes innocentes, et dont rien n'a encore corrompu la droiture naturelle, reçoivent ces instructions cachées ; on les voit dans la tristesse et dans l'abattement, tant que le héros ou l'héroïne du conte sont dans le malheur, et s'écrier de joie quand le

temps de leur bonheur arrive ; de même qu'après avoir souffert impatiemment la prospérité du méchant ou de la méchante, ils sont ravis de les voir enfin punis comme ils le méritent. Ce sont des semences qu'on jette qui ne produisent d'abord que des mouvements de joie et de tristesse, mais dont il ne manque guère d'éclorre de bonnes inclinations.

Si nous avons tant insisté, après Perrault, sur cette inspiration morale, cette leçon salutaire, cette destination enfantine des contes, ce n'est pas pour nous excuser de les étudier, comme il se justifie de les avoir écrits. C'est pour faire comprendre au lecteur que dans ces contes la simplicité des moyens égale la probité du but ; que leur fable comporte peu de personnages, et que le dénombrement de la famille fantastique, dont tous les membres concourent au nœud de l'action et à l'effet de la leçon, est bientôt fait.

Cette famille typique, que nous voulons étudier en détail, se compose à peu près exclusivement d'abord de la fée, qui préside, suivant une tradition uniforme, à la naissance du héros ou de l'héroïne, et les doue, selon les cas, de dons heureux ou de destinées funestes ; de ce héros et de cette héroïne dont les inclinations sont traversées et la vertu mise à l'épreuve par un sort malin, œuvre de quelque fée mécontente, de quelque nain jaloux ou de quelque géant persécuteur ; de l'ogre avide de chair fraîche ; de l'animal parlant, car la fable de la Fontaine et le conte de Perrault n'admettent guère d'animaux muets, et chez eux les bêtes parlent comme les gens, soit loup affamé, prêt à croquer le Chaperon-Rouge en école buissonnière, soit oiseau sous les plumes duquel bat le cœur d'un prince enchanté, soit chat ingénieux et narquois qui fera par ses artifices du fils du meunier un marquis de Carabas.

Les fées de Perrault ne sont pas celles du moyen âge et de la Renaissance. Ce sont des fées Louis XIV, qui portent le costume et qui parlent le langage du grand siècle. Si elles se présentent parfois sous les rides de la vieillesse et les haillons de la pauvreté, c'est qu'elles se sont déguisées dans l'intérêt de l'épreuve, de la punition ou de la récompense ; le plus souvent elles sont vêtues en grandes dames, en paniers, en poudre et en mouches, et si elles se montrent parfois auprès de la fontaine qui leur est traditionnellement chère, ce n'est point dans l'état de nudité païenne où les montre Ronsard, quand il les apostrophe en ces termes :

Et vous, dryades, et vous, fées,
 Qui de joncs simplement coiffées
 Nagez dans le cristal des eaux.

Non certes, et c'est ici le cas de rappeler une observation critique de Paul de Saint-Victor, non formulée en mots, mais traduite, comme il se plaît à le faire, doué, comme il l'est, de la baguette d'évocation, en quelques saisissantes et pittoresques images.

Les fées, courbées en deux sur leurs baguettes fatidiques, ressemblent aux mères-grands du temps, courbées sur leurs longues cannes à bec-de-corbin. Les jeunes princesses si polies et si sages sortent d'hier de la maison de Saint-Cyr. Les fils de rois qui les rencontrent dans les bois, en revenant de la chasse, ont la haute mine et la courtoisie des dauphins de France. Le style Louis XIV, répandu sur ces féeries gothiques, leur donne un charme nouveau.

Nous ajouterons qu'en traduisant ainsi, dans le costume et le langage de son temps, les contes des mères-grands et des mies qui avaient bercé son enfance et celle de ses enfants, Perrault a eu une idée ou un instinct de génie. Il a renouvelé, rajeuni, ravivé, brodé de variations piquantes ces thèmes qu'une longue circulation, qu'une tradition orale séculaire, à travers des lèvres grossières, avaient émoussés, altérés, ternis. C'est là une originalité de traduction égale à l'originalité d'invention, et que nous goûtons avec plus de plaisir encore que les contemporains.

Il y a des heures décisives, des après-midi suprêmes pour ces fleurs délicates de l'imagination, et Perrault est venu à cette heure recueillir ces roses de la féerie, prêtes à s'effeuiller, et fixer dans un style simple comme ce sujet, mais animé d'une grâce magique, d'une féérique malice, leur couleur rajeunie et leur parfum ravivé. Traduire ainsi — et le premier — c'est créer. Il faut avoir beaucoup d'esprit pour savoir se borner à celui qui convient dans un sujet donné. Perrault a eu ce tact, cette mesure, ce bonheur. Chacun de ses personnages parle la langue du temps, mais parle surtout celle de son rôle et de son caractère. Perrault a su faire parler, marcher, agir dans un air de vérité humaine, des personnages sur-humains, dont la figure n'apparaissait que dans des formes fantastiques et avec les exagérations terribles ou grotesques du cauchemar. Il a mis ce grossier et brutal merveilleux du moyen âge au ton des sociétés polies et des enfances cultivées. Ses fées ont des têtes de grand'mères; ses ogres eux-mêmes n'ont rien de trop repoussant. Ils sont bons pères, bons maris, et il semble que ce n'est pas leur faute s'ils ont coutume de se nourrir de petits enfants et de se régaler de ces chairs fraîches, tendres, rosées et lactées, en compagnie de leur famille et de leurs amis.

Il y a des ogres et des ogresses dans la plupart des contes de Perrault; et c'est le cas de dire ce qu'il faut penser, historiquement

et étymologiquement, de cette race fantastique d'anthropophages européens qui semblent être la personnification, exagérée par la terreur populaire, des excès commis par les races d'invasion. Pendant la guerre de Cent ans, du temps de Du Guesclin, comme le remarque son dernier historien, la terreur et la haine des paysans et des bourgeois foulés et rançonnés à merci par les chefs des grandes compagnies, par les bandes de soudards anglais et navarrois, dont les châteaux forts étaient de vrais repaires de bandits, les accusaient de boire, pendant leurs orgies, le sang des petits enfants et de manger leur chair ¹.

De tout temps les peuples-frontières, ceux qui souffrent les premiers et le plus longtemps des maux et des excès inséparables d'une invasion, ont traité d'ogres les farouches intrus, et dans les récits de la veillée on entend encore parler des Tartares, Kalmouks, Cosaques et Baskirs de l'invasion de 1814-1815, comme de véritables ours humains, mangeurs de chandelle et de viande crue, macérée sous la selle, chair d'enfant plus que d'agneau, disent en se signant les vieilles commères. L'ogre est donc, dans les contes de fées, la personnification, vue avec les yeux grossissants de la terreur populaire, du brigand, du larron, de l'envahisseur, habitant des cavernes et des forêts. Il y a là un souvenir des géants, des cyclopes antiques, mêlé avec celui des Goths d'Alaric, des Huns d'Attila, des Tartares de Gengis-Khan et de Tamerlan.

Les plus anciens et les plus cruels de ces dévastateurs devinrent les plus célèbres, dit Walckenaër ², et leurs noms servirent à désigner tous les autres. C'est ainsi qu'on réunit les noms des anciens Huns et des féroces Oïgours pour désigner les Madgiars, tribu tartare, venue des bords du Volga, qui s'établit le plus avant dans l'intérieur de l'Europe. En Dacie et en Pannonie, on les nomma d'abord *Hunni-Gours* et leur pays *Hunni-Gourie* : de là sont venus les noms de Hongrois et de Hongrie. Ces *Hongrois*, ces *Hunni-Gours*, ces *Oïgours* sont les *ogres* de nos contes de fées ; ce sont des êtres féroces qui dévorent les enfants et aiment la chair humaine tendre et savoureuse.

Les *Hongrois*, au dix-neuvième siècle, sont les Oïgours ; et dans les écrits en langue romane des douzième et treizième siècles, ce sont les *ogres*. Ouvrez le dictionnaire de la langue romane au mot *Ogre*, et vous y trouverez pour synonyme le mot *Hongrois*. Il n'y a rien de plus certain et de mieux prouvé que cette origine.

L'ogre serait donc une création fantastique, une race imaginaire

¹ *Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque*, par Siméon Luce, p. 294 et 309. (Hachette.)

² P. 142-143.

d'hommes géants, torves, velus, menant la vie sauvage, issue du souvenir toujours vivant, chez nos populations rurales, des excès des invasions barbares, hunniques, tartares, normandes, sarrasines, anglaises : toutes les légendes ont de même leur race cannibalesque d'hommes, ou de monstres à face humaine pire que les tigres et les loups, ogres des contes français, *gouls* (voir *goulu*) des contes arabes, d'anciens sauvages retirés, embusqués dans les lieux déserts, affamés de chair humaine, et dont la griffe ne fait quartier à aucun passant, dont il est question dans la quinzième des *Mille et une Nuits*.

L'étymologie du mot *ogre*, donnée par Walckenaër, et qui nous semble assez plausible, est contestée ou plutôt chicanée par Littré, qui lui oppose des étymologies beaucoup moins naturelles selon nous, sous prétexte que la formation du mot, dans les langues romanes, ne se prête pas à la dérivation d'*ogre* par *Hongrois*, *Hongre* et *Oïgours*. Pour lui, l'étymologie régulière est, dans l'ancien espagnol, *huergo*, *huerco*; et l'espagnol moderne, *ogro*, *ogre*, *huerco*, triste; dans l'italien, *orco*; le napolitain, *huarco*; l'anglo-saxon, *orc*, démon infernal, du latin *orcus*, enfer, dieu de l'enfer, d'après Dietz (*orcus*, d'après Maury, est un mot étrusque). Tout cela est bel et bon; mais nous persistons à trouver beaucoup plus claire, logique et conforme à la raison historique, dont il faut bien tenir quelque compte dans la formation des mots, l'étymologie tirée de *hongre* et de *oïgour*.

Ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le remarquer, mais nous insistons parce que c'est là un trait essentiel et original de sa physionomie de conteur, Perrault s'est bien gardé de donner à ses ogres cette figure antique, quelque peu grimaçante, et d'une férocité à la fois terrible et grotesque. Il n'a pas plus exagéré la férocité, l'air farouche et le ton brutal de ses personnages odieux, qu'il n'a exagéré la beauté ou la majesté de ses fées, la grâce de ses héroïnes, la galanterie de ses héros, personnages agréables, *grate persone* de ses drames.

Toutes ces figures sont à un point juste, familier, naturel. Ces rois sont des tyrans débonnaires qui, comme celui de *Peau-d'Ane*, n'ont que des caprices, des velléités de persécution, dont ils font bientôt amende honorable, et qui semblent conspirer eux-mêmes à mettre en relief la vertu de leur passagère victime. Barbe-Bleue lui-même n'est pas si pressé de tuer sa femme qu'il ne lui donne le temps d'éviter le châtiement suprême. Il menace sans cesse de monter au haut de la tour si elle ne descend point, mais il ne le fait pas, et les frères libérateurs arrivent, qui n'ont pas de peine à débarrasser leur sœur d'un mari plus prodigue de menaces qu'expéditif dans ses cruautés. La belle-mère de la *Belle au bois dormant*, qui a la fan-

taisie de manger ses petits-fils à la sauce Robert, semble plutôt une folle, une maniaque, atteinte d'un appétit dépravé, qu'une véritable ogresse, une goule, une harpie, une lamie, une vampire, un monstre enfin. Les personnages les plus méchants des petits drames ou plutôt des petites comédies de Perrault, car tout y finit par des mariages et par des moralités galantes et piquantes qui ont des airs d'épithalames, ce sont les belles-mères, jalouses et fantasques peut-être encore plus que cruelles, comme la marâtre de Cendrillon. Mais ces marâtres fâcheuses, grondeuses et envieuses, quel charmant repoussoir elles ont dans la marraine, la fée familière et officieuse, qui prend à tâche de tout arranger, et qui semble de la famille tant elle est bonne personne! Jusqu'aux méchantes fées, qui se contentent de sorts presque anodins, et dont la vengeance se satisfait à peu de frais, comme celle qui se contente de condamner à dormir cent ans la *Belle au bois dormant*.

Ce tact, cette mesure, cette sobriété, cette discrétion, ce goût, dans l'emploi heureux et la mise au point juste de personnages fantastiques et légendaires, sont d'autant plus à remarquer à l'éloge de Perrault, qu'il écrivit son livre en pleine vieillesse, à un âge d'expérience et de désabusement, et qu'il dut résister à la tentation d'avoir de l'esprit, d'en donner à ses héros, de les accommoder à la façon, à la mode du jour, et préférer au succès auprès des enfants le succès auprès des parents.

Ces parents, au moment où il écrivait, appartenaient eux-mêmes à une génération qui n'était pas revenue, sans en garder une forte tendance au scepticisme et à l'ironie, des illusions romanesques ou héroïques de la Fronde. Aux premières Précieuses, solennelles et guindées, avaient succédé les secondes, dont M^{me} des Houlières, qui a souvent le propos leste et le mot gaillard, est le type. Cette seconde préciosité comportait fort bien ce commérage jovial, ce cailletage malicieux dont les lettres de M^{me} de Sévigné sont le chef-d'œuvre.

En petit comité, elle l'avoue elle-même, sans repentir, elle n'hésitait pas à rire, avec cette étourdie pleine de verve, M^{me} de Coulanges, des chimères qui avaient fait pleurer sa jeunesse.

Le soir du grand siècle sera comme une revanche du bon sens, du bel esprit sur les surprises du cœur qui ont animé et troublé son midi. Aux larmes romanesques de la grande Mademoiselle, que Lauzun fait pleurer, répondent malignement le rire amer et discret de la Rochefoucauld, le rire sec et clair de Hamilton. Le moment où Perrault, sollicité entre le parti d'être naïf ou celui d'être sceptique, entre l'air de croire à ses fictions ou celui de s'en moquer, sut préférer le premier, est précisément cette époque critique où on affecte de rire

de tout, où, si l'on garde encore la religion de Dieu et du roi, on est en train de perdre la superstition des héros de roman et de contes de fées, où l'art et le succès des beaux diseurs de cour, des beaux esprits de salon, consistent précisément, non à émouvoir, non à charmer, mais à amuser, à chatouiller, à *mitonner*, c'est le mot du temps, les dames avec des amalgames comiques de fables et de personnages féeriques, un salmigondis d'aventures dérisoires, un grossissement caricatural et grotesque des fictions romanesques et chevaleresques.

Suivant le courant ainsi indiqué, M^{me} d'Aulnoy, M^{lle} de la Force, M^{lle} de Murat, qui viendront après Perrault, tomberont dans une double exagération : l'exagération de l'intrigue et du ton. Leurs *imbroglios* seront compliqués, enchevêtrés ; leurs moyens, d'une ingéniosité raffinée et puérile ; leurs héros, trop féconds en conversations d'une galanterie poussée jusqu'à la fadeur.

Quinze ans après Perrault, viendra Hamilton, qui ne verra, dans la féerie française et la féerie arabe elle-même, qu'un thème à variations ingénieuses et ironiques, qu'un prétexte à jeux de patience et d'esprit, à casse-tête pour les imaginations desœuvrées et frivoles. Ainsi, quinze ans après ce chef-d'œuvre immortel, les *Contes* de Perrault, paraîtront ces contes dont Hamilton ne s'est même pas donné la peine d'achever deux sur quatre, et qui ne sont plus d'un naïf mais d'un malin, d'un croyant mais d'un sceptique.

Perrault, trop avisé pour ne pas choisir le parti d'être naïf, eût pu, avant Hamilton, enterrer brillamment la féerie, être le Ceryantes de ce donquichottisme du conte de fées. Il préféra raviver la lampe de la veillée aristocratique ou populaire des âges romanesques et chevaleresques, et lui faire jeter un suprême et inextinguible éclat. Il préféra la popularité éternelle auprès des enfants et des simples, à un succès moins durable auprès des gens d'esprit. Il préféra, comme marraine de ses contes, l'Imagination à la Raison. Il les dédia à Mademoiselle, future duchesse de Lorraine, non la dernière des héroïnes de roman, des princesses de féerie, mais une princesse d'un esprit et d'un cœur tempérés, digne fille de la seconde Madame. Il ne se piqua point, comme M^{me} d'Aulnoy, la meilleure pourtant de ses imitatrices, et qui eut aussi l'esprit de paraître croire à ses fictions, seul moyen d'y faire croire les autres, de faire les délices de la petite cour qui chassait, devisait et médissait, et surtout dînait et soupait à Meudon, dont les jardins étaient le théâtre de ces derniers Décamérons de la décadence. Il ne prétendit même pas, comme y prétendit et y réussit peut-être Hamilton, à faire sourire M^{me} de Maintenon, fée sensée et chagrine, dont l'enfance aventureuse et délaissée n'avait été bercée d'aucun conte,

dont la jeunesse n'avait été parée d'aucun roman, et qui passait son temps à gronder, en marraine acariâtre, la duchesse de Bourgogne, une vraie petite princesse de féerie, celle-là, égarée dans cette fin de règne d'un automne attristé.

Perrault, et c'est là que son goût, son flair, son tact, éclatent jusqu'aux proportions du génie, ne céda point à la tentation de parti pris sceptique et ironique qui fit à Hamilton un succès de bien moindre aloi et de bien moindre durée que le sien. Il eut l'art et le goût de rajeunir et de raviver, sans les enjoliver, sans les gâter, des fictions surannées; il donna le costume et le langage de son temps à leurs personnages¹, mais il leur laissa le caractère traditionnel, la physionomie typique, et, sous le costume et le langage moderne, laissant à propos percer par quelque détail, par quelque trait, par quelque formule, leur naïveté archaïque et populaire, comme on mêle un coin, un lambrequin de vieille tapisserie à la tapisserie moderne, et comme on les attache, au besoin, par un clou terni de l'ancienne décoration².

Il leur fit jouer leur comédie au profit de deux ou trois moralités de morale mondaine, profane, courante, familière, de ce qu'on peut appeler la morale du bon sens. Nous sommes loin, dans l'inspiration et dans l'exécution de ses *Contes*, de l'état d'esprit de la haute société du temps à l'égard des fées et de la féerie, état d'esprit qu'une lettre de M^{me}. de Sévigné à sa fille, du 6 août 1677,

¹ « Le style Louis XIV, répandu sur ces féeries gothiques, dit encore excellemment Paul de Saint-Victor, leur donne un charme nouveau. On aime à retrouver, dans le palais de la Belle au bois dormant, les filles d'honneur, les gentilshommes de la chambre, les mousquetaires, les vingt-quatre violons, et les « Suisses au nez bourgeonné » de la grande galerie de Versailles. Il nous plaît que la méchante reine veuille manger la petite Aurore « à la sauce Robert ». Les « mouches de la bonne faiseuse » vont à ravir aux sœurs de Cendrillon. Quant au Petit-Poucet, « après avoir fait quelque temps le métier de courrier et y avoir amassé beaucoup de bien », achète pour son père et pour ses frères « des offices de nouvelle création », cette conclusion de l'histoire paraît un dénouement naturel. Mascarade piquante et naïve! Il nous semble voir Oberon, en habit de marquis, se promener avec Titania, coiffée à la Fontanges, dans une chaise à porteurs aérienne, qu'escortent Ariel et Puck, déguisés en pages. »

² C'est encore là une fine remarque de Paul de Saint-Victor. « De temps en temps, des formules anciennes se détachent sur le clair langage du conteur, pareilles à des inscriptions archaïques enchâssées entre les pierres creuses d'un édifice reconstruit. — « Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir? — Je ne vois rien que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie. » — « Tire la chevillette, la bobinette cherra. » — « Elle vient, de douze mille lieues de là. » — « Elle alla donc bien loin, bien loin encore plus loin. » C'est la voix cassée et lointaine de la tradition interrompant un récit moderne. »

antérieure d'un an seulement à *Peau-d'Ane*, nous peint à merveille, nous mettant ainsi à même de comprendre ce que ne fit pas Perrault, et ce que, quinze ans plus tard, fit Hamilton. M^{me} de Sévigné écrivait donc, le 6 août 1677, à sa fille :

M^{me} de Coulanges, qui est venue ici me faire une visite jusqu'à demain, a bien voulu nous faire part des contes avec quoi l'on amuse les dames de Versailles ; cela s'appelle les *mitonner* ; elle nous mitonna donc, et nous parla d'une île verte où l'on élevait une prêtresse plus belle que le jour. C'étaient les fées qui soufflaient sur elle à tout moment. Le prince des Délices était son amant ; ils arrivèrent tous deux un jour, dans une boule de cristal, à la cour du roi des Délices, et ce fut un spectacle admirable : chacun regardait en l'air, et chantait sans doute :

Allons, allons, accourons tous
Cybèle va descendre.

Ce conte dura une bonne heure ; je vous épargne beaucoup en considération de ce que j'ai su que cette île verte est dans l'Océan : si c'eût été dans la Méditerranée, je vous aurais tout dit.

Perrault ayant fait, pour le succès plus durable et plus doux qu'il y a à contribuer à l'éducation et à la récréation de l'enfance, le sacrifice du plaisir d'amuser, de *mitonner* les dames, devait se montrer, en ce qui regarde la moralité de ses contes, aussi sobre, aussi discret, mais aussi plein de tact et de mesure qu'il l'avait été en ce qui touche leur invention ou plutôt leur traduction à l'usage du temps.

Ses moralités, en effet, sont sans prétention dogmatique, de même que ses récits sont sans prétention pédantesque. Il concluait et le plus souvent il laissait, à la raison et à la sensibilité naissantes de l'enfant, le soin de conclure à des leçons claires, simples, donnant du bien, du devoir, de la vertu une idée agréable, encourageante. Il fera ressortir, par exemple, et mettra en relief les dangers de l'école buissonnière dans le *Chaperon-Rouge*, les dangers de la curiosité dans *Barbe-Bleue* ; il réhabilitera, dans le *Petit-Poucet*, la force morale cachée sous la faiblesse physique, et glorifiera le triomphe de la ruse intelligente sur la brutalité inepte.

La *Belle au bois dormant*, c'est l'éloge de la patience ; tout vient à point à qui sait attendre ; il faut savoir dormir et s'éveiller à propos.

Cendrillon, c'est l'espoir rendu, le triomphe assuré à la cadette disgraciée, opprimée par des sœurs jalouses, et qui n'en verra pas moins un prince à ses pieds, couronnés de la pantoufle victorieuse,

et qui trouvera à se venger, par des bienfaits, le seul plaisir digne de sa jolie âme.

Peau-d'Ane, c'est un saisissant conseil de patience dans l'épreuve domestique et de confiance dans la vertu donnée aux jolies princesses menacées par d'odieuses entreprises, qui savent préférer la fuite, l'exil, la servitude et la déchéance passagère de la misère à la perte de leur liberté et de leur dignité morale.

Le *Chat botté*, c'est comme le *Petit-Poucet*, l'éloge de la finesse, de l'industrie, de la malice, mises non plus au service du salut personnel, mais au service d'un dévouement familial. Le *Chat botté* enrichit son maître, le *Petit-Poucet* s'enrichit lui-même. Cet exemple, on le sent, est de beaucoup le plus cher à Perrault ; c'est de tous ses contes, peut-être, celui où il a mis le plus de son cœur, en même temps que le plus de son esprit. Il semble l'entendre dire : « Parents malheureux (car il y a aussi des leçons pour les parents dans ce livre destiné aux enfants), ne cédez jamais aux mauvais conseils du désespoir ; ne sacrifiez jamais vos enfants, cette vivante espérance ; parmi eux il en est un, peut-être, qui vous dédommagera de toutes vos peines, qui désarmera le sort et trouvera grâce devant la fortune. Et vous, enfants, songez à ce que vous coûtez à vos parents qui vous donnent deux fois la vie, par la naissance et l'éducation ; songez à bien profiter de vos leçons, de façon à savoir toujours retrouver votre chemin dans la forêt de la vie, et à échapper, par d'heureux stratagèmes, aux crocs affamés de la misère, qui rôde autour des pauvres et des petits. »

Riquet à la houppe, c'est la consolation de la laideur dont notre sexe a le privilège ; c'est un hommage rendu à l'éloquence que l'esprit peut prêter à des lèvres disgracieuses, du charme même dont la passion fidèle peut parer un masque ingrat, à la bonté, plus belle que la beauté, à la supériorité des agréments et des succès de l'esprit, qui sont éternels, sur les succès et les attraits passagers de la beauté physique et plastique.

C'est une recherche pleine de curieux enseignements et de piquants contrastes que l'étude des variations, des vicissitudes, à travers les temps et les lieux, de ces thèmes d'imagination et de moralité, de ces récits légendaires, de ces leçons traditionnelles, que Perrault a su mettre au point du génie, du caractère et du langage français à leur meilleure époque, à leur classique et glorieux apogée ; et c'est cette à recherche que nous allons maintenant nous livrer.

La fin prochainement.

M. DE LESCURE.

MACHIAVEL

SES DOCTRINES ET SA MÉMOIRE

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX¹

VI. DÉCADENCE ET RETOUR DU CRÉDIT DE MACHIAVEL.

I

L'estime qu'on accorde quelquefois au génie n'était pas un mérite à l'usage de l'auteur du *Prince*. Il était fameux; il n'avait pas de gloire. On lui contestait de l'autorité. Il en avait obtenu auprès de quelques-uns, qui ne l'avouaient pas toujours, dominés qu'ils étaient par l'hostilité de l'opinion dont le mépris était persistant. Ce qui le servait contre elle, c'étaient la puissance et l'équilibre de sa pensée, la supériorité implacable d'un jugement qu'on pouvait haïr, sans le méconnaître. Peu étaient à même d'en mesurer l'étendue, mais ils dirigeaient, gouvernaient; et leur suffrage muet le défendait. Au dix-huitième siècle, on ne le défend plus. Les grands et les petits, ceux qui gouvernent et ceux qui pensent, sont d'accord contre lui. On l'abjure à l'unanimité, bien que l'on continue de s'occuper de lui, ce qui est un restant de faveur ou, si l'on veut, un souvenir de la longue polémique à laquelle ses écrits ont donné lieu.

Les gouvernés l'avaient mal vu dès l'origine. Il était leur ennemi. Il avait été le précepteur des princes, dans le dessein de leur forger un joug, disaient-ils; il les considérait comme

¹ Voy. le *Correspondant* des 10 mai, 10 juin, 10 juillet, 25 août et 10 octobre 1882.

des moellons dans la main d'un architecte. Quiconque avait souci de la liberté de conscience et de la liberté politique, de la vertu et de l'honneur, lui devait du mépris.

Maintenant ce sont les princes, les hommes d'État, les historiens, ceux qui spéculent sur le droit social, qui le quittent, non pas dans des discours d'apparat, comme il leur était arrivé auparavant, mais sincèrement, dans leur for intérieur. Il n'est plus seulement compromettant, il ne répond plus à rien, il n'a plus de conseils à donner; il n'y a plus d'intérêts qu'il puisse servir. Il est même arrivé cette chose singulière, qu'il est désormais l'ennemi des rois, dont il était la veille l'inspirateur écouté. Il y a des motifs nombreux pour qu'il en soit ainsi. Ils n'échappent pas à la perspicacité de Villari, qui les analyse avec une clarté qui défie la contradiction.

« A mesure qu'on avance dans le dix-septième siècle, dit-il¹, les conditions politiques de l'Europe se transforment rapidement, et la condition des souverains vis-à-vis de leurs sujets devient très différente de ce qu'elle était au moment de la Renaissance. Il ne s'agit plus de faire des conquêtes sur la féodalité dès lors vaincue, ni sur les petites républiques et les gouvernements locaux qui ont disparu. Le pouvoir a cessé d'osciller; il a acquis de la sécurité dans les mains des dynasties régnantes. Par contre, dans chaque État est né un peuple nouveau, dont les souverains éprouvent le besoin de se rapprocher, afin de trouver en lui un secours dans leurs guerres d'État à État. Ils cherchent la force dans le bien-être, dans le progrès moral, civil et matériel des sujets. Ils ouvrent ainsi la voie aux princes éclairés (?) et réformateurs (?) du dix-huitième siècle. Ils sentent le besoin d'être les chefs, les guides, les représentants de leur peuple, les soutiens et les protecteurs de ses intérêts; ils ne peuvent plus, ne veulent plus voir dans le *Prince* leur image! » Le souverain d'alors, en effet, n'est plus l'homme qui dit : l'État c'est moi. Louis XIV le dit encore, ou on le lui fait dire afin de le déconsidérer. Il ne le croit pas. Lui et le collègue des rois, pris dans son ensemble, s'étudient à consolider leur pouvoir, en accordant aux sujets le plus de satisfactions qu'ils peuvent sans ruiner leur autorité; ils pourvoient avec une sollicitude de plus en plus inquiète aux besoins du plus grand nombre. Ils fondent, en un mot, des monarchies administratives, où le droit est la règle et l'arbitraire non prévu sinon tout à fait absent. Il n'est pas étonnant qu'ils répudient tout lien de parenté avec le *Prince*, personnage tragique avec une âme de fer, tirant de l'effroi qu'il

¹ *Machiavelli e i suoi tempi*, t. II, p. 422.

inspire le plus sûr élément de sa grandeur. C'était un lion dans un antre : eux sont les chefs des nations. Le *Prince* ne fascinera plus à l'avenir, parmi les rois, que les mélancoliques (*tristi*) ou les princes nouveaux, quand il en viendra, car le *Prince* de Machiavel est un prince nouveau, général ou chef de faction victorieuse, et il n'y en a plus depuis Cromwell, qui n'a pas fait souche en Angleterre. Tout à l'heure Napoléon viendra, qui, lui aussi, sera un prince nouveau, prendra celui de Machiavel en affection et contribuera à rendre à Machiavel sa réputation.

En attendant, le *Prince*, né dans le chaos qui a suivi l'effondrement du régime féodal, n'a plus d'actualité. Jadis les souverains avaient dû vivre de la ruse et, au besoin, ne pas reculer devant le meurtre ou le poison, afin de se débarrasser de leurs ennemis. Machiavel les avait vus à l'œuvre, les avait peints d'après nature; et le portrait qu'il en avait fait, si noir qu'il fût, n'était point de la fantaisie. Il n'était plus en ce moment qu'un souvenir archéologique. Cet homme, — le *Prince*, — qui devait son sceptre à la fortune et à son courage plutôt qu'à son droit ou au contentement des sujets, était un aventurier. Le prince du dix-huitième siècle n'est pas un aventurier. Il a obtenu la couronne par droit d'hérédité; les sujets, d'autre part, au lieu d'en avoir peur, d'être menacés par lui dans leur personne ou dans leurs biens, voyaient en lui un père et leur protecteur naturel plutôt qu'un maître. Les traits du prince s'étaient donc détendus, ses mœurs adoucies. La possession incontestée du pouvoir avait répandu sur sa figure un air débonnaire et tranquille. En face de lui, le *Prince* de Machiavel n'était plus qu'un sachein à l'usage des Caraïbes, tout au plus un objet d'art gothique propre à être placé dans un musée. Celui qui lui avait succédé en Europe apparaissait aux yeux de tous comme un lieutenant de la Providence, chargé de nourrir ses sujets, de pourvoir à leur sécurité, non de prendre et de châtier. C'est déjà le caractère qu'il affecte dans Bossuet, et que, avant Bossuet, Nicole avait esquissé. Il se prête volontiers à ce rôle. La physionomie de son grand-père, dessinée par Machiavel, lui déplait encore plus qu'elle ne manque de réalité. On l'offense en la lui donnant comme la sienne. Il nie descendre de ce grand-père. Louis XI lui-même est un mythe. Machiavel a calomnié la royauté.

Il y a encore autre chose. On est sorti de l'épouvante chronique qui avait crispé les âmes au seizième siècle, et fait de cette époque un enfer habité par des démons à tête de chimère. On jouissait d'une paix relative, la sécurité était venue; on avait même du bien-être; on n'était plus pessimiste. On ne voit plus sous le pinceau du peintre ces visages contractés d'autrefois, dont la con-

traction n'était pas une contraction mystique, mais une contraction de douleur; il n'y a plus d'Holbein, ni d'alphabet de la mort. On est au contraire optimiste, humanitaire. L'abbé de Saint-Pierre rêve de la paix perpétuelle. Un philosophe la décrivait : « La guerre n'est plus qu'un restant des mœurs barbares destinées à disparaître prochainement ; on en est sûr. Une humanité pastorale, vivant dans des bosquets à respirer l'odeur des roses, est à l'horizon. Ce triste casuiste de Machiavel est un revenant qu'il importe de chasser au plus tôt; il représente la violence et les ténèbres. »

Ce sont Frédéric II et Voltaire qui prennent l'offensive contre le monstre. La *Réfutation du Prince* par Frédéric II a peu de valeur par elle-même, mais elle tire des circonstances et de la qualité de l'auteur une importance considérable. C'est un manifeste, et le bruit qu'il a fait est indépendant de son contenu. Lorsque Frédéric l'écrivit (1739), il n'était que prince royal de Prusse; il devait monter sur le trône l'année suivante. Il était une anomalie parmi les princes d'alors; il n'avait pas été élevé dans les principes où on élevait les grands, qui étaient ceux de la tradition considérée comme l'appui et l'ornement naturel de la souveraineté. Il s'était donné à lui-même l'éducation courante, celle qui était dans les tendances intimes du siècle. Ce ne sont ni Voltaire ni les encyclopédistes qui ont créé ces tendances; ils n'en ont été que les crieurs publics.

L'histoire de la *Réfutation du Prince*, par Frédéric, est un roman d'aventures. Voltaire, bien qu'il ne connût Machiavel et ses écrits que d'une façon incomplète et superficielle, en faisait plus de cas que d'Homère, qu'il n'appelle pas Gilles, comme il appelle Shakespeare, mais qu'il estime encore moins. Il avait jugé Machiavel favorablement, non que l'auteur du *Prince* fût à sa portée; c'était, sans doute, le libre penseur qu'il prisait en Machiavel. Voltaire avait ébauché, dès l'année 1737, son *Histoire du siècle de Louis XIV*, qu'il ne devait publier que longtemps après (1751), et il en avait communiqué le manuscrit au prince royal de Prusse, dont il était déjà l'ami et dont il retouchait, à l'occasion les *pouéchies* (poésies). Or, dans ce manuscrit, Machiavel était rangé parmi les grands hommes de l'Italie moderne. Frédéric, nouvel adepte des opinions à la mode en France, et encore dans toute l'ardeur d'un néophyte, fut indigné de l'honneur fait à Machiavel par Voltaire. Il lui écrit ¹ : « Votre *Histoire du siècle de Louis XIV* m'enchanté; je voudrais seulement que vous n'eussiez pas rangé Machiavel, qui était un malhon-

¹ Lettre du 20 mars 1738, t. LIII, p. 92, de l'édition des *Œuvres de Voltaire*, donnée par Beuchot.

nête homme, au nombre des autres grands hommes de son temps. Quiconque enseigne à manquer de parole, à opprimer, à commettre des injustices, fût-il d'ailleurs l'homme le plus distingué par ses talents, ne doit point occuper une place due uniquement aux vertus et aux talents louables... Vous êtes trop honnête homme pour vouloir mettre en honneur la réputation flétrie d'un coquin méprisable. » Des injures ne sont pas des raisons, et Voltaire le savait de reste, mais il s'empresse, en bon courtisan, d'acquiescer à la colère de Frédéric et il lui répond ¹ : « La première chose dont je suis forcé de parler est la manière dont vous pensez de Machiavel. Comment ne seriez-vous pas ému de cette colère vertueuse où vous êtes presque contre moi de ce que j'ai loué le style d'un méchant homme? » Cela ne lui arrivera plus.

Voltaire se moque évidemment de Frédéric. Ce n'est pas précisément le style qu'il a loué dans Machiavel; il ne sait l'italien qu'à demi et n'est pas en état de juger du style de Machiavel; il ne saurait apprécier en lui que l'historien et l'homme politique. Il se rattrape sur une équivoque. Qu'il sût mal l'italien, il y en a des preuves variées dans l'*Anti-Machiavel*, où il traduit la pensée de l'auteur du *Prince* par à peu près, où il commet des inadvertances continuelles, où il imagine que le mot *tristi* signifie les mélancoliques. Il n'a d'ailleurs pas lu les discours sur Tite Live. De Machiavel, comme des écrivains et des littératures classiques, comme de la littérature anglaise qu'il prétend connaître de près, il n'a qu'une notion banale; il en parle et il en écrit à l'aventure, comme de toutes choses, en homme universel qu'il est. Il n'en saisit pas moins avec empressement l'occasion de se rétracter. Ce ne sont pas les doctrines de Machiavel qu'il a louées; celui-ci a une politique infernale; il appartient à Frédéric de le mépriser à son aise. L'art de Machiavel est celui de Locuste et de la marquise de Brinvilliers. Le poison, et c'en est, procure quelquefois un héritage; il ne fait pas de grands hommes. Machiavel n'en est pas un; lui Voltaire a eu tort de l'écrire : c'est un lapsus. Les sentiments que Machiavel inspire à Frédéric sont les *idées innées* de Frédéric; sa magnanimité le touche. Voilà des idées royales, conclut Voltaire, « des vérités qui sont le catéchisme de votre belle âme ». Tout à l'heure la belle âme de Frédéric ne l'empêchera pas de prendre la Silésie et, au cours de la guerre entreprise par lui contre Marie-Thérèse, de manquer à sa parole, comme Machiavel ne conseille pas de le faire, même en cas de nécessité. Afin de s'excuser, il aura des habiletés de langage qui eussent émerveillé Machiavel. Par exemple, quand

¹ 20 mars 1738, t. LIII, p. 122-123 de l'édition Beuchot.

le maréchal de Belle-Isle lui expose qu'il n'avait pas le droit de traiter secrètement avec Marie-Thérèse, parce qu'il est lié par un traité formel avec la France, et c'est bien là ce qu'on peut appeler manquer à sa parole, ou la chose n'a pas de sens, Frédéric répond avec ingénuité : « Je n'ai pas manqué à ma parole, je me suis tiré d'affaire ¹. » Du moment qu'il s'est tiré d'affaire, il n'y a plus rien à objecter, et on n'a pas le droit de lui retourner l'expression de coquin méprisable dont il qualifie Machiavel. Du reste, en injuriant Machiavel, Frédéric se tirait déjà d'affaire; il se préparait le concours de l'opinion qui valait plus qu'une armée.

La remontrance de Frédéric opéra sur Voltaire d'une manière définitive. Il ne lui arriva plus de louer Machiavel. Il écrit dans son *Dictionnaire philosophique* : « Observons que, dans tous les ouvrages de Machiavel, sur tant de différents sujets, il n'y a pas un mot qui rende la vertu aimable, pas un mot qui parte du cœur. » Si Machiavel avait été là, il aurait pu lui faire observer que s'il avait eu du cœur, son devoir aurait été de ne pas le montrer. Chez les hommes d'État, le cœur est hostile à la raison; ils s'étudient à le faire taire quand il parle, sinon ils manquent à leurs fonctions, qui est de régler des intérêts et non d'avoir du cœur. Quant à la vertu, elle n'est pas absente des œuvres de Voltaire, où elle sert d'ornement, de trope, si l'on veut; il n'y en a pas autant dans sa vie. C'est lui qui disait à un homme de lettres sans talent, qui lui faisait observer qu'il fallait bien vivre : « Je n'en vois pas la nécessité, monsieur. » Il est constant que Machiavel n'a pas dressé d'autel à la vertu; c'était un mélancolique, estimant que la vertu était un assaisonnement à l'honneur des gens heureux, qui contribue à les rendre gais. Il n'est ni l'un ni l'autre; il est à l'unisson des circonstances. L'Italie de la Renaissance est réaliste; elle n'est pas sentimentale; elle n'a pas même le soupçon de ce que peut être la vertu. Machiavel lui ressemble : il confond la vertu avec l'énergie. Le jugement de Voltaire, à propos de Machiavel, témoigne contre Voltaire : il n'entend ni Machiavel ni la Renaissance.

L'envie d'écrire contre Machiavel vint à Frédéric, à la suite de l'altercation qui précède. Il consulte Voltaire; celui-ci l'entretient dans cette bonne intention, lui donne des conseils, lui trace des plans. L'ouvrage composé, Frédéric lui envoie le manuscrit à corriger et à enrichir de quelques fleurs. C'est alors que les deux augures découvrent qu'on a déjà écrit sur Machiavel. On cherche les commentateurs de Machiavel et l'on n'arrive pas à se les procurer.

¹ L'incident est raconté en détail dans les récits diplomatiques du duc de Broglie.

« C'est que, dit Voltaire, ils sont probablement mauvais puisqu'ils sont difficiles à trouver. » Il achète les œuvres de Machiavel. Mais il n'y a pas grand'chose à corriger, encore moins à ajouter dans l'œuvre de Frédéric, tout au plus « quelques poignées de mortier dans un ou deux endroits d'un édifice de marbre ».

Au fait, la tâche l'ennuie. Il est très occupé; il est en train de raboter Mahomet, le Machiavel d'Asie; et puis Frédéric va trop loin, il engage la responsabilité de Voltaire, qui veut bien médire de Machiavel, mais ne tient à être considéré comme un sot : « On dit que Dieu, infiniment bon, hait infiniment le vice » : pourtant « quand on a dit à Machiavel honnêtement d'injures, on pourrait après cela s'en tenir aux raisons ».

Voltaire était à Bruxelles. Il se hâte d'envoyer la *Réputation du Prince*, à laquelle il a donné le nom d'*Anti-Machiavel*, et qu'il a repeinte à neuf, à un libraire de la Haye. Sur ces entrefaites, Frédéric parvient à la couronne (31 mai 1740). Il est inquiet de son œuvre; il y aura des polémiques à soutenir; il sera obligé d'y prendre part; cela offrira plus d'un inconvénient. Il prévoyait, sans doute, que sa conduite de roi serait un peu différente de ses opinions d'auteur. Il a une autre besogne en perspective que celle de guerroyer contre Machiavel. Que Voltaire essaye de rentrer en possession du manuscrit. Voltaire, toujours complaisant, consent à s'en charger. Il négocie avec le libraire. Mais celui-ci, qui flaire une bonne aubaine et un peu de scandale, refuse de se dessaisir de la copie royale. On lui offre en vain jusqu'à 2000 florins. Il espère, sans doute, gagner davantage. Tout ce qu'on peut obtenir de lui est que Voltaire pourra revoir une épreuve et y introduire quelques modifications. Encore y eut-il du tirage. Voltaire raturait, éteignait, rognait, réduisait l'ouvrage à rien. Le libraire fut obligé de l'arrêter en chemin. Enfin l'ouvrage parut au commencement de 1741 (1 vol. in-8°), avec la date de 1740. Mais Minos de Berlin n'était pas satisfait, et ce fut sans doute afin d'obéir à ses scrupules croissants que Voltaire en donna une deuxième édition encore adoucie, et c'est celle-là que Frédéric fit présenter, sous le couvert de Voltaire, au cardinal de Fleury, qu'il nommait plaisamment Machiavel en barrette. Comme l'origine de l'ouvrage n'était pas un mystère, il eut tout de suite du retentissement. Ce n'était pas la première fois qu'un livre médiocre était un événement: il y avait ici du parti pris. Des clameurs enthousiastes s'élevèrent de partout. Le ban et l'arrière-ban de la philosophie avaient été convoqués. Il arriva ce qui arrive à une mauvaise pièce de théâtre lorsqu'on a su organiser la claque. Depuis les *Provinciales* de Pascal, on n'avait rien vu de pareil. Ceci explique comment, malgré la pauvreté du pamphlet de Frédéric retouché

par Voltaire, c'est d'après lui qu'on a jugé Machiavel durant tout le dix-huitième siècle et que le vulgaire le juge encore.

Il n'y a pas lieu de s'y arrêter désormais; la critique ne s'en occuperait plus, si on n'avait découvert récemment dans les papiers de Frédéric II le texte originel de la *Réfutation du Prince*, qu'on a inséré dans les OEuvres du roi de Prusse, publiées sous les auspices du gouvernement prussien¹.

Dans la pensée de Frédéric, comme dans celle de tout le monde, Machiavel est l'auteur du *Prince*; il n'y a pas d'autre Machiavel. Il essaye de réfuter le *Prince*, chapitre par chapitre, — il y en a vingt-six, — et avait d'abord manifesté le désir de placer le texte de l'auteur vis-à-vis du sien, de manière à ce qu'on pût les comparer. Mais il a eu la prudence d'y renoncer. Voltaire avait aperçu tout de suite le défaut essentiel de la prétendue réfutation de Frédéric : « Machiavel se retranche dans un terrain, écrivait-il, et Son Altesse Royale le combat dans un autre. » Il n'y a pas autre chose à dire, sinon que la rhétorique, l'inexpérience, le lieu commun, l'injure gratuite, les réflexions oiseuses, ajoutent à ce premier défaut. De plus, il y a le style qui est au-dessous du médiocre, quoique Voltaire affirmât, sans en croire un mot, qu'il était supérieur à celui de Machiavel. Frédéric n'est pas un écrivain. Il est incorrect, inégal, bizarre, souvent trivial. La langue française, qu'il avait adoptée, n'était pas sa langue maternelle. C'est un amateur de littérature française plutôt qu'un écrivain français. Heureusement pour lui, il n'a pas eu besoin de son talent d'écrivain pour se faire une carrière. Sa gloire de roi et de général lui a permis de se passer de la gloire d'écrivain. Mais, dans sa *Réfutation du Prince*, cette infériorité n'est pas celle qui frappe : c'est l'incapacité du livre de Machiavel. Son chapitre premier en est un bel échantillon. Dans le chapitre premier du *Prince*, Machiavel examine combien il y a de sortes de souverainetés. Il en découvre de deux sortes, les républiques et les principautés. Les républiques ne le regardent pas; il les réserve pour ses *Discours sur la première décade de Tite Live*. Il les néglige et s'enferme dans les principautés. Les principautés, dit-il, sont héréditaires ou nouvelles. Il élimine encore les principautés héréditaires; il vise le prince nouveau, celui qui fonde un État : c'est l'objet du livre. Ce sont des princes nouveaux qu'il y a en Italie, particulièrement à Florence, où les Médicis viennent de rentrer (1512), et il écrit le *Prince* l'année suivante. Ce sont les Médicis et le gouvernement de Florence qui le préoccupent d'une

¹ On l'a mis à côté de l'*Anti-Machiavel*, de Voltaire, au tome VIII des œuvres, tome qui a paru en 1848, et dont le professeur Preuss, de Berlin, a surveillé l'impression. Il y manque le chapitre II, qu'on n'a pas retrouvé.

manière exclusive. C'est un point qu'il n'y a pas à perdre de vue. Les principautés nouvelles, remarque Machiavel, sont tout à fait nouvelles, ou ce sont des membres nouveaux réunis à un corps héréditaire, comme le royaume de Naples que vient de conquérir Ferdinand d'Aragon. Il fait encore quelques distinctions. Ce chapitre est le programme du *Prince*.

Au lieu de prendre ainsi ce qu'il a sous les yeux et qui est le but qu'il poursuit, il aurait dû, selon Frédéric, remonter à l'origine de la souveraineté. Il aurait aperçu sans effort que la souveraineté originelle n'est pas la tyrannie. Sans doute; mais quand on regarde les tours de Notre-Dame, on ne regarde pas le Pont-Neuf qu'on a derrière soi. Donc, si Machiavel avait tourné les yeux vers l'origine de la souveraineté, « il y aurait eu mauvaise grâce à lui de dire que les peuples, ayant trouvé nécessaire, pour leur repos et leur conservation, d'avoir des juges pour régler leurs différends, des protecteurs pour les maintenir contre leurs ennemis dans la possession de leurs biens, des souverains pour réunir tous leurs différents intérêts en un seul intérêt commun, avaient choisi d'entre eux ceux qu'ils avaient crus les plus sages, les plus équitables, les plus désintéressés, les plus humains, les plus vaillants, pour les gouverner, pour prendre sur soi le fardeau pénible de toutes les affaires ». C'est l'idéal du prince du dix-huitième siècle. Ce n'était pas tout à fait ainsi que les choses se passaient. Elles étaient censées devoir se passer ainsi. Machiavel n'avait pas à prévoir cet idéal qui n'était pas né. Il aurait existé au seizième siècle qu'il n'aurait pas pris la peine de le discuter. La poésie n'est pas son fait. Le prince qu'il entend décrire n'est pas le prince imaginaire que les précepteurs royaux s'amuseront tout à l'heure à peindre afin de l'opposer au sien. Celui qu'il a choisi est celui qui est là en Italie, qui règne et qui gouverne. Il est un peu plus rude d'aspect. Le droit en vertu duquel il tient un sceptre n'entre d'ailleurs pas dans le cadre de Machiavel. S'il avait voulu remonter à l'origine du pouvoir, il aurait été un théoricien, ce qu'il évite d'être de propos délibéré : c'est un empirique par système; un cas étant donné, il raisonne dessus.

Ce que peuvent dire les sages est hors de propos. De sorte que Frédéric se fourvoie dès le début sur la nature du projet de Machiavel dans le *Prince*, et sur les circonstances qui l'ont décidé à écrire. Cette erreur préliminaire se continue tout le long de la *Réfutation* et en fait une œuvre en l'air sans relation avec le sujet, indépendamment des assertions mal fondées qui en émaillent chaque chapitre.

Dans son *Anti-Machiavel*, la seule version du pamphlet de Fré-

déric que les lecteurs du dix-huitième siècle aient eue à leur disposition, Voltaire voit parfaitement que Frédéric est à côté de la question; mais comme lui-même n'a pas étudié celle-ci et que son siège est fait, il se contente de déclamer. Il avance, dans la préface, que Machiavel est dans le domaine politique ce que Spinoza est dans celui de la religion, un destructeur. Il est plus dangereux que Spinoza. Spinoza est un spéculatif; Machiavel, un homme pratique. « Cependant il s'est trouvé que les théologiens ont sonné le tocsin et crié aux armes contre Spinoza... tandis que Machiavel n'a été harcelé que par quelques moralistes. » C'est encore une manière d'esquiver le débat et d'offenser la logique. Les théologiens sont sur leur terrain, quand ils discutent Spinoza; Machiavel n'est pas de leur ressort. Il n'a été harcelé que par quelques moralistes, selon Voltaire. Il résulte de sa correspondance qu'il n'en sait rien, qu'il a découvert, après avoir écrit son *Anti-Machiavel*, qu'il y avait d'autres écrits que le sien sur la matière, que même il n'inventait pas le titre déjà employé au seizième siècle. Il croit donc arriver le premier. « J'ose, dit-il, prendre la défense de l'humanité contre ce monstre; j'ose opposer la raison et la justice au sophisme et au crime, et j'ai hasardé mes réflexions — il parle au nom de Frédéric — sur le *Prince* de Machiavel, chapitre à chapitre, afin que l'antidote se trouve immédiatement auprès du poison. » *Verba et flatus vocis*. L'auteur de la *Pucelle* est surtout frappé du péril couru par les jeunes gens qui liraient Machiavel, comme si les jeunes gens lisaient Machiavel. « Il n'est que trop facile qu'un jeune homme ambitieux, dont le cœur et le jugement ne sont pas assez formés pour distinguer sûrement le bon du mauvais, soit corrompu par des maximes qui flattent ses passions. » Il continue longtemps de ce train, exagérant les lieux communs de Frédéric, affirmant ou niant à tort et à travers, sans souci du fond, comme un orateur uniquement préoccupé de l'ampleur de sa voix. L'*Anti-Machiavel* est d'ailleurs un des ouvrages de Voltaire qu'on ne lit plus du tout.

Comme manœuvre politique, le manifeste de Frédéric et de Voltaire eut beaucoup de succès dans les cours comme ailleurs. Il venge les rois que Machiavel a outragés; on lui doit des remerciements. Mais si Frédéric ne parle pas comme Machiavel, il agit sur le trône comme Machiavel conseille d'agir. Le conseille-t-il vraiment? Il n'y a pas à rentrer ici dans cette discussion épuisée.

Au point de vue du résultat obtenu, la conduite de Frédéric ne lui a pas été inutile. En agissant comme il a fait, il a pu fonder sa gloire personnelle et la grandeur de la monarchie prussienne, deux faits qui restent acquis et dont il a touché la récompense de son

vivant. Ce qui est arrivé à Frédéric tendrait à laisser croire que la maxime connue de Commynes : « Là où est le succès, là aussi est l'honneur », n'est pas un vain mot, et cela justifierait Machiavel, car c'en est le fond. Les moralistes la contredisent; l'histoire paraît l'admettre. Dans tous les cas, l'opinion l'admet. Frédéric, idolâtré par ses contemporains, est honoré par la postérité. Il le fut et il l'est parce qu'il a obéi aux leçons de Machiavel, diraient les détracteurs de Machiavel, dont l'enseignement vaut mieux que la conduite de Frédéric dans l'affaire de la Silésie et du partage de la Pologne. Il est le héros du « fait accompli ». La maxime de Commynes n'est plus professée dans les termes où il l'a émise. La chose demeure, la formule a changé. Commynes disait : « Là où est le succès, là aussi est l'honneur. » On invoque aujourd'hui l'autorité du fait accompli. Cette autorité du fait accompli est devenue un lieu commun politique. Nul ne la récuse. Ce qu'il y a dessous est toujours la pensée de Commynes, mais on la repeint de temps en temps suivant les exigences de la langue. C'est parce qu'il en est ainsi que la Pologne reste partagée. Quelques-uns en souffrent peut-être encore dans l'intimité de leur conscience; ils gardent cette douleur secrète. Selon la Rochefoucauld, « nous sommes toujours assez forts pour supporter les maux des autres ». Eh bien, si l'on veut en croire les apologistes récents de Frédéric II et, parmi eux, Villari, il n'y a pas contradiction entre la *Réfutation du Prince* de Machiavel et la conquête de la Silésie ou le partage de la Pologne. Il n'y aurait qu'opposition entre la raison de Frédéric II, qui était droite, et son caractère qui ne l'était pas. Il s'agit toujours de vérifier l'adage antique : *Meliora video, deteriora sequor*. Le caractère de Frédéric a été plus fort que sa raison, voilà tout. « Le fait d'avoir écrit l'*Anti-Machiavel*, se demande Villari ¹, fut-il l'acte d'un profond machiavélisme, à l'aide duquel il voulut se faire croire différent de ce qu'il était, afin de pouvoir mieux réussir dans ses projets? » Non. Frédéric n'y a mis ni tant de subtilité ni tant de profondeur. Il était peut-être sincère lorsqu'il écrivit la *Réfutation du Prince*. Il y a une explication plus simple, poursuit Villari : Frédéric avait les opinions du temps. Il en avait l'éducation, les idées, l'attachement aux intérêts nouveaux de la civilisation; son cœur battait à l'unisson de celui de tout le monde. Il a été offusqué au spectacle des doctrines nées dans un autre milieu, livré aux caprices de la force et de la ruse. « Ce qui caractérise la grandeur historique de Frédéric de Prusse et, malgré ses fautes, en fait un grand homme ² et un grand roi, c'est le profond

¹ *Machiavelli e i suoi tempi*, t. II, p. 426.

² « Ce n'est pas un grand homme, disait de Maistre, c'est un grand Prus-

sentiment qui l'identifiait avec son peuple. On en peut citer comme témoignage ce qu'il écrit à son premier ministre à la veille de la bataille de Rosbach : — « Si je venais à être fait prisonnier, arrangez-vous pour que, sous le commandement de mon frère, la guerre continue comme si je n'avais jamais été au monde. Lui et les ministres répondront sur leur tête qu'on ne fera aucune concession en vue de me racheter. » Un homme animé de telles pensées, qui entend se sacrifier de la sorte à la grandeur et à la gloire de son peuple et de son État, bien que, afin d'arriver à ce but, il ne se soit laissé arrêter par aucun scrupule de conscience, devait éprouver un invincible mépris contre l'écrivain qui lui semblait vouloir former son prince à l'image d'un homme exclusivement préoccupé de soumettre l'État et le peuple à son arbitraire personnel. » Le pouvoir de Frédéric en Prusse n'était donc pas arbitraire et personnel? Quant à son patriotisme, si réel qu'on le suppose, il n'est pas au-dessus de celui de Machiavel.

Lui aussi est patriote et il a plus de mérite à l'être que Frédéric, car il est un simple particulier. Frédéric est roi; dans les théories d'alors, son peuple est son patrimoine, et puis il n'a pas un intérêt qui ne lui conseille d'allier sa cause à celle de ses sujets. Sa lettre à son ministre est donc celle d'un propriétaire à son intendant. Le patriote n'y est qu'une supposition gratuite.

De quelque façon qu'on explique la *Réfutation du Prince*, par Frédéric II, il demeure qu'il n'a pas compris Machiavel, et que son œuvre est une amplification vide, bien au-dessous de ce qu'on aurait pu attendre d'un homme qui a une vie militaire et administrative comme la sienne.

Montesquieu peut lui servir de leçon. Il n'a pas tant fait que lui sur le terrain de l'action. En qualité de juge de Machiavel, un mot de lui a plus de poids qu'un livre de Frédéric, revu par Voltaire. Montesquieu a des torts vis-à-vis de Machiavel. Dans ses *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, il a traité le même sujet que Machiavel dans ses *Discours sur la première décade de Tite Live*. Il a plus d'une idée commune avec le commentateur de Tite Live; il en a même qui sont évidemment des emprunts. Il l'a étudié, mais il ne le cite pas, ne fait pas allusion à son commentaire sur Tite Live. Il est vrai que Hobbes, Vertot et beaucoup d'autres sont dans un cas identique. Pourtant, dans l'*Esprit des lois*, qui est postérieur de huit ans à l'*Anti-Machiavel*, Mon-

sien. » Ceci n'est pas une boutade dans la bouche de M. de Maistre. Il veut dire que, sans avoir les qualités d'un grand homme, Frédéric en a fait l'office au profit de la monarchie prussienne.

tesquieu paye une partie de sa dette et proteste indirectement contre les procédés de Frédéric et de Voltaire. Le passage est à la fois court et péremptoire. « Machiavel, écrit Montesquieu ¹, attribue la perte de la liberté de Florence à ce que le peuple ne jugeait pas en corps, comme à Rome, des crimes de lèse-majesté commis contre lui. Il y avait pour cela huit juges établis. Mais, dit Machiavel, *peu sont corrompus par peu*. J'adopterais bien la maxime de ce *grand homme*. » Il ne l'adopte pas néanmoins et il dit pourquoi. Il est possible que Montesquieu ne cite formellement Machiavel que parce qu'il trouve, une fois par hasard, l'occasion de se montrer supérieur à lui, et il l'est en effet. « Comme, dans ce cas, dit Montesquieu, l'intérêt politique force, en quelque sorte, l'intérêt civil, car c'est toujours un inconvénient que le peuple juge lui-même ses offenses, il faut, pour y remédier, que les lois pourvoient, autant qu'il est en elles, à la sûreté des citoyens. » Montesquieu fait ce que Machiavel ne fait nulle part, et ce qui est la principale cause de l'odieux qui pèse sur sa mémoire : il sépare l'intérêt civil de l'intérêt politique, la justice du pouvoir. La confusion de la justice et du pouvoir politique est la cause profonde de l'angoisse qu'on éprouve souvent à la lecture de Machiavel. Il est l'écho de l'esprit répandu en Italie par le régime électoral issu du droit romain. On vote une sentence judiciaire comme une mesure politique. Ce ne sont point les lois qui servent de règle, ce sont les passions ou le caprice. C'est le régime monarchique qui a introduit en Europe la distinction pratique de la justice et de la politique. C'était déjà fait quand Montesquieu écrivit *l'Esprit des lois*, mais il prend plaisir à l'établir contre Machiavel. Quand un intérêt civil est en jeu, lui enseigne Montesquieu, c'est aux lois d'agir et non aux armes, ou à la volonté arbitraire des princes, sans quoi les personnes et les biens n'ont pas de sécurité; ils sont la proie des armes ou la proie du prince.

Cette confusion de la justice et du pouvoir, qui est constante chez Machiavel, est ce qu'il a de repoussant et dont on ne se rend pas compte tout de suite; mais il a à côté de quoi retenir ses clients, ce que Montesquieu explique dans un autre passage de *l'Esprit des lois* : « Il ne faut pas toujours tellement épuiser un sujet, qu'on ne laisse rien à faire au lecteur. Il ne s'agit pas de faire lire, mais de faire penser ². » Machiavel fait penser. Il possède le privilège peu commun de mettre sans effort le bout du

¹ *Esprit des lois*, l. VI, ch. v. — Montesquieu ajoute en marge : *Discours sur la première décade de Tite Live*, l. I, ch. vii. — C'est le seul endroit de ses œuvres où Montesquieu témoigne qu'il a lu Machiavel.

² *Ibid.*, l. XI, ch. xx.

doigt sur le motif de l'acte qu'il cite. Il a la perspicacité d'un hypocondre.

Le motif qu'il trouve n'est pas souvent poétique ; il a par contre l'avantage d'être le vrai. On s'en va rêveur et désabusé, mais instruit, et l'on revient au politicien morose avec l'envie de le contredire. Il insiste et persuade. C'est un mauvais génie. Il pèse sur l'esprit comme un cauchemar. C'est un montreur d'ulcères. On finit par se mettre en colère. La colère est d'autant plus inutile qu'il n'enseigne pas, n'a pas de doctrine : il expose des faits. Il n'a pas de passion, ne tient pas à son avis ; ayez-en un meilleur, il s'y rendra tout de suite. Ce n'est pas qu'il soit impartial ; personne n'est impartial, c'est encore Montesquieu qui le remarque. « Aristote, dit-il¹, voulait satisfaire tantôt sa jalousie contre Platon, tantôt sa passion pour Alexandre. Platon était indigné contre la tyrannie du peuple d'Athènes ; *Machiavel était plein de son idole*, le duc de Valentinois. Thomas Morus, qui parlait plutôt de ce qu'il avait lu que de ce qu'il avait pensé, voulait gouverner tous les États avec la simplicité d'une ville grecque ; Harrington ne voyait que la république d'Angleterre, tandis qu'une foule d'écrivains ne trouvaient que désordre partout où ils ne voyaient pas de couronne. » Machiavel se distingue d'eux tous, et c'est pourquoi il fait penser : il parle d'abondance de cœur ; il n'a pas de doctrine apparente. Il en a une qu'on ne voit pas, celle que lui a fournie le spectacle des événements. Il ne plaide pas ; il raconte. Aussi les injures de Frédéric II et de Voltaire, les clameurs de l'école encyclopédique, ont-elles passé sur lui comme une averse sur une plaque de pierre polie, sans l'entamer.

II

Sa revanche contre eux est un effet de la révolution française. La veille, il était au pilori ; le lendemain, il est redevenu Machiavel, comme auparavant. C'est un médecin politique auquel on a recours dans les temps d'épidémie. Naturellement, ce sont les jacobins qui l'ont exhumé. Il y a, au troisième livre de ses *Discours sur la première décade de Tite Live*, un chapitre qui semble écrit à leur intention. L'intitulé du chapitre est ainsi conçu : *Il faut défendre la patrie soit avec ignominie, soit avec gloire. Tous les moyens sont bons, pourvu qu'elle soit défendue.*

Durant la longue paix qui avait précédé la révolution, cet énoncé

¹ *Esprit des lois*, l. XI, ch. xx.

n'aurait fixé l'attention de personne. La violence morale qu'il y a dessous n'avait pas d'écho dans les âmes. Il n'en pouvait être de même sous la Terreur. La guillotine en permanence, l'insurrection en province, les armées de l'Europe à la frontière, donnaient à ce titre de chapitre un sens. Qui est-ce qui disait qu'il n'y avait rien dans Machiavel, que sa prose forcenée était un spectre bon à effrayer les petits enfants? Non, non; il était une voix qui sort du sépulcre, la tradition d'un âge comme celui-ci, auquel on ne croyait plus parce qu'il était loin, trop terrible pour qu'on pût imaginer que ce n'était pas un mythe. On se remit, comme au temps des guerres de religion et de la Fronde, à chercher dans ses écrits des conseils, une expérience qu'on n'avait plus, quelque lumière, de quoi présager l'issue de la crise terrible dans laquelle on était engagé. Berquin et Florian ne sont plus de mise. L'assombrissement des imaginations est général. À droite, dans le monde de l'émigration, on pronostique un avenir lugubre. « La vérité et l'erreur, écrit de Maistre, se partagent cette terre, où l'homme ne fait que passer, où le crime, la souffrance et la mort lui sont des signes certains qu'il est une créature déchue. » La Terreur, chez lui, est une punition de la Providence, une leçon à méditer. Ce n'est pas l'avis des jacobins qui sont les instruments de cette leçon. Ils se tournent vers Machiavel. Comment se faisait-il qu'il fût dès le seizième siècle à l'unisson de leur humeur? Il avait donc assisté à une besogne comme celle qu'ils accomplissaient?

Il avait raison néanmoins. Il fallait défendre la patrie, « soit avec ignominie, soit avec gloire ». La patrie, c'était surtout leur tête. Ils n'ignoraient pas qu'ils n'avaient, au point où les choses en étaient arrivées, d'autre alternative que celle d'être vainqueurs ou d'être pendus. Machiavel était un homme de génie. Si étrange que cela fût, il leur apprenait que la situation dans laquelle ils se trouvaient n'était pas nouvelle en France. Dans le chapitre cité tout à l'heure, et à propos des Fourches Gaudines, où les Romains n'avaient pas regardé à la honte, il écrit en effet : « Ce trait est digne des remarques et des réflexions de tout bon citoyen qui se trouve obligé de donner des conseils à sa patrie. S'il s'agit de délibérer sur son salut, il ne doit être arrêté par aucune considération de justice ou d'injustice, d'honnêteté ou de cruauté, de honte ou de gloire. Le point essentiel, qui doit l'emporter sur tous les autres, c'est d'assurer son salut et sa liberté. Les Français suivent cette maxime dans leurs discours et dans leurs actions, en défendant la majesté du roi de France et la grandeur de ce royaume; il n'est rien qu'ils souffrent aussi impatiemment que d'entendre dire que telle chose est honteuse pour leur roi, quelque parti qu'il prenne, dans la

bonne ou dans la mauvaise fortune. Leur roi, selon eux, est toujours au-dessus de la honte, qu'il soit vainqueur ou vaincu ¹. »

Eh bien, la révolution est dans le cas de l'ancienne royauté, sa cause est celle de la patrie. Quoi qu'elle fasse, elle a raison; et Machiavel, qui lui donne raison, est un grand homme. De sorte que la Terreur était, dans la pensée des terroristes, une nouvelle forme de la raison d'État. Elle était légitime à ce titre. La mort du roi, la proscription de classes entières de citoyens, la guillotine, les confiscations, la ruine ou la destruction de dix ou quinze États au-delà des frontières, étaient des moyens politiques au service de la raison d'État. De Maistre, malgré son horreur, adhère à cette doctrine. « La France, dit-il, est le soldat de Dieu : *Gesta Dei per Francos*; il ne fallait pas qu'elle mourût. » Elle eût manqué à sa mission providentielle. La France morte, l'Europe eût été éborgnée. Le reste n'est rien. « Je sens bien, écrit-il, que, dans toutes ces considérations, nous sommes continuellement assaillis par le tableau si fatigant des innocents qui périssent avec les coupables; mais sans nous enfoncer dans cette question qui tient à tout ce qu'il y a de plus profond, on peut la considérer seulement dans son rapport avec le dogme universel, et aussi ancien que le monde, *de la réversibilité des douleurs de l'innocence au profit des coupables* ². » De Maistre expose cette doctrine d'une manière plus ample dans son *Traité des sacrifices sanglants*, mis en appendice aux *Soirées de Saint-Petersbourg*. Il était déjà en possession de cette doctrine en 1792, car on lit encore dans ses *Considérations* : « On demande quelquefois à quoi servent ces autorités terribles exercées par certains ordres religieux et qui sont aussi des *dévouements* : autant vaudrait précisément demander à quoi sert le christianisme, puisqu'il repose tout entier sur ce même dogme, agrandi *de l'innocence payant pour le crime*. » Il ajoute qu'il n'y a que de la violence dans l'univers, mais que nous sommes gâtés par la philosophie qui dit que *tout est bien*, tandis que, dans un sens très vrai, *tout est mal*. Il est pessimiste au même degré que Machiavel, quoique non par les mêmes motifs, et, de fait, il a autant de génie que Machiavel, avec plus de pessimisme, car Machiavel aurait reculé devant la théorie du bourreau.

Pourtant le *Prince* a des points communs avec le bourreau de M. de Maistre. Il est inviolable et saint comme le bourreau, entouré d'une considération sinon de la même espèce, au moins d'une espèce voisine. De Machiavel, on n'avait lu en France que le

¹ Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite Live*, l. III, ch. XII.

² *Considérations sur la France*, 2^e édition. Londres, 1797, in-8^o, ch. III, p. 53.

Prince, depuis le seizième siècle. Deux traductions des œuvres, les deux premières, se succèdent, à un court intervalle, celle de Guiraudet¹ et celle de Périès². Guiraudet cherche à expliquer le mauvais renom du maître, mauvais renom qui subsiste. Il est légendaire et synonyme de scélérat. Ceux qui prononcent le nom de Machiavel ne savent ordinairement pas de qui il s'agit. Ils croient que Machiavel est un tyran plus redoutable que le commun des tyrans, par l'énormité de ses crimes et le raffinement de sa perfidie, quelque Phalaris qui faisait cuire les hommes à petit feu dans un taureau d'airain. Si, par hasard, on sait que Machiavel était un simple particulier, qui donnait des préceptes aux tyrans par amour de l'art, l'horreur augmente, compliquée d'une grande surprise. On songe à Barbe-Bleue. « Cependant, dit Guiraudet, quelques-uns de ces hommes dont l'estime vaut celle de tout un peuple, et dont le jugement peut lutter avec avantage contre celui de leur siècle, avaient laissé échapper sur cet étranger si décrié une opinion qui doit rendre perplexes ceux qui pèsent les voix plus qu'ils ne les comptent. » Le principe de Guiraudet, qui est un jacobin, est pourtant de compter les voix et non de les peser. Il y a des exceptions à la règle. Guiraudet n'invoque pas en faveur de son client le témoignage de Pascal, qu'on n'écouterait pas. Celui de Jean-Jacques Rousseau possède une autorité mieux assortie aux circonstances. En 1798, l'autorité de Jean-Jacques Rousseau est un peu défraîchie; le 9 thermidor lui a été funeste. Il demeure néanmoins l'auteur du *Contrat social* et de l'*Émile*. Il peut encore servir « auprès de cette classe d'individus d'autant plus nombreuse que son rôle est plus facile », car ce rôle consiste « à redire sans examen ce que d'autres ont pensé ». Guiraudet est sévère. Il insiste : ce sont de « vrais télégraphes de l'opinion qu'ils répètent sans la comprendre ». Ils colportent la décision ou la nouvelle du génie « sans en avoir connu le sens ou pénétré le secret ».

Guiraudet a raison, puisque sa traduction eut un succès de vente. Mais ce que la légende, aidée de Frédéric et de Voltaire, avait fait contre Machiavel, ce ne sont pas ses arguments qui l'ont défait. Ce sont les événements; ils ont eu plus d'éloquence que lui. Il est vrai qu'il en tire un parti assez habile. Sans doute, la légende est vieille; elle remonte aux guerres de religion, à l'opposition aux derniers Valois. Sans doute encore, Frédéric et Voltaire ont eu tort de lui prêter leur concours; et Montesquieu, qui a tiré de Machiavel la substance de sa *Grandeur des Romains* et une part de ce qu'il y a

¹ 1798, 9 vol. in-8°. Elle ne contient que les œuvres politiques.

² 12 vol. in-8°. Paris, 1823-1826, chez Michaud.

dans l'*Esprit des lois*, n'a pas eu le courage d'avouer ce qu'il devait à l'auteur du *Prince*. Eh bien, selon Guiraudet, si Machiavel a laissé des souvenirs sinistres, la faute n'en est pas à eux. Cette légende hostile à Machiavel est l'œuvre de la cour de Rome. Ce fut elle qui jeta Machiavel aux gémonies et l'y a tenu durant près de trois cents ans. C'était là que Guiraudet voulait en venir. Bonaparte venait de faire son expédition d'Italie, de détruire le pouvoir temporel du Saint-Siège. Tout à l'heure, il nommera Guiraudet préfet de la Côte-d'Or. Bonaparte est un partisan de Machiavel; il a peut-être suggéré à Guiraudet l'idée de sa traduction. Le traducteur lui doit des remerciements; aussi s'écrie-t-il avec conviction : « La cour de Rome n'est plus; l'Italie va renaître; le grand dessein de Machiavel est accompli. Bonaparte a été l'instrument de la vengeance du maître; il a dispersé « la légion sacrée ». Guiraudet se trompe : Gentillet, Bodin, les réformés du seizième siècle, Bayle, Barbeyrac, Frédéric II, Voltaire et les encyclopédistes, n'appartenaient pas à « la légion sacrée ».

Un autre signe du temps, chez Guiraudet, à moins que ce ne soit encore une suggestion de Bonaparte, mais l'un n'empêche pas l'autre, est qu'il loue Machiavel d'avoir été « un homme de pouvoir ». Le 18 brumaire est proche, et le courant des esprits porte dans cette direction. De sorte que cette traduction de Machiavel est un des nombreux indices de la réaction monarchique qui s'accuse. L'instinct général ne se trompe pas. Si ceux qui, depuis le seizième siècle, et il y a parmi eux Jean-Jacques Rousseau, avaient suivi les vicissitudes de la mémoire de Machiavel, ils auraient découvert tout de suite que le crédit de Machiavel renaît chaque fois que le principe monarchique est en recrudescence dans l'opinion. Les philologues d'Allemagne et les politiciens d'Italie se fussent épargné beaucoup de conjectures invraisemblables et de disputes inutiles. Ce sont les œuvres de l'homme de pouvoir que Guiraudet traduit. Il l'appelle Prométhée; l'Église est le vautour qui lui mangeait le foie. L'Italie doit à la république française d'être délivrée du vautour et de pouvoir honorer Prométhée. « Les peuples de l'Italie reconnaissants se rappelleront toujours quel fut l'Hercule dont les flèches ont percé le vautour et délivré leur Prométhée. » On croirait ces choses-là écrites en 1859. On comptait alors sur la reconnaissance des compatriotes de Prométhée. On voit à quel point les jacobins considéraient dans le *Prince* un ancêtre et dans ses moyens de gouvernement une doctrine à suivre.

Napoléon hérita de la tradition jacobine. Sur ce point, comme en beaucoup d'autres, il est le plus illustre des disciples de Machiavel, qui fut le conseiller de sa vie entière. Dans le parallèle que Villari

a esquissé de Frédéric II et de Napoléon, il attribue la haine de Frédéric II contre Machiavel à ce fait, que le *Prince* de Machiavel est l'ennemi de ses sujets et Frédéric II le premier serviteur des siens. Alors Napoléon, qui était un disciple de Machiavel, est l'ennemi de ses sujets? Oui, vraiment. Il était un étranger en France. D'ailleurs, il était l'ennemi naturel des gouvernés. A l'appui de cette assertion, Villari cite une conversation de Napoléon, rapportée dans les *Mémoires* de M^{me} de Rémusat ¹. « Mais, après tout, un homme d'État est-il fait pour être sensible? N'est-ce pas un personnage complètement excentrique, toujours seul d'un côté, avec le monde de l'autre? » Il ne se soucie pas plus des sujets que le *Prince* de Machiavel. Ce sont des outils au service de son ambition et de sa gloire. Si Villari connaissait l'anecdote suivante, il ne manquerait pas de la joindre à son dossier. On apporte à Napoléon les états du recrutement annuel. Il y avait cent vingt mille hommes. « Cela me fait, aurait dit Napoléon, dix mille hommes à dépenser par mois. » Ce sont là des mots aiguisés dans un salon. Quant à l'observation, racontée par M^{me} de Rémusat, qu'un homme d'État est un personnage excentrique, toujours seul d'un côté, avec le monde de l'autre, cela est vrai à certains égards, et Napoléon peut l'avoir faite. Il est même à présumer qu'il l'a faite; elle est conforme à l'idée qu'on peut avoir de lui. Il serait injuste d'en conclure qu'il se considérât comme étranger en France et qu'il fût par système l'ennemi de ses sujets. Cela pourrait se soutenir s'il fallait ajouter foi au récit de la fameuse entrevue de Dresde, racontée aussi par Metternich dans ses *Mémoires* : « Voyez-vous, Metternich, un homme comme moi se f... de la vie des hommes. » Et afin de confirmer son dire, il aurait jeté sur le parquet son chapeau, qui alla s'aplatir dans un coin. Napoléon, pourtant, ne peut pas être jugé sur une parole tombée de sa bouche dans un accès de colère. Il n'y a pas à confondre un acte fugitif de la volonté, avec la pensée habituelle d'un prince, celle qui préside à sa conduite.

Villari continue son acte d'accusation et il continue de citer Metternich : « Napoléon était persuadé que les hommes n'obéissent qu'à leur intérêt personnel. » D'ailleurs, reprend M^{me} de Rémusat, il avait soin de distinguer entre les motifs qui président à la vie privée et à celle des hommes d'État ². « La conduite d'un homme d'État doit être jugée par des règles qui lui sont propres, non par les règles qui dirigent la vie privée. » C'était chez Napoléon un axiome. Ses actes que le monde blâme, parce qu'il les considère

¹ *Mémoires* de M^{me} de Rémusat, t. I, p. 335-336 de la 1^{re} édition.

² *Ibid.*, à l'endroit cité tout à l'heure.

d'une manière absolue, font partie d'une œuvre générale, qu'on connaîtra plus tard et qui permettra de les juger. « Elevez votre imagination, regardez de plus haut; vous verrez que ces hommes d'État qui vous paraissent violents, cruels, et dont je suis un, ne sont que des hommes politiques qui savent dominer leurs passions et calculer au mieux les effets de leurs actes. J'ai versé du sang et je le devais; j'en verserai peut-être encore, mais sans colère, parce que le sang entre dans les prescriptions de la médecine politique. Je suis l'homme de l'État, je suis la révolution ¹. » Quand on lit cela, conclut Villari ², on aperçoit comment et pourquoi Napoléon était un si grand admirateur de Machiavel.

Metternich, qui affectait de mépriser Machiavel, et qui était en Europe, dès les premières années du dix-neuvième siècle, le chef du parti conservateur contre Napoléon, après avoir constaté le goût que Machiavel inspirait à ce dernier, se demande, avec le sang-froid dont il ne se départ dans aucune circonstance, si Napoléon était bon ou méchant. S'il avait été méchant, ce serait peut-être par là que Machiavel lui aurait plu, bien que lui non plus ne fût pas méchant dans la vie privée. « A un homme comme Napoléon, dit Metternich, ni l'une ni l'autre de ces deux épithètes n'est applicable, au sens qu'on leur donne ordinairement. Préoccupé de sa grande entreprise, il avançait toujours, brisant tous les obstacles qu'il rencontrait en chemin, sans pouvoir jamais arrêter son char. Il avait deux faces : comme homme privé, il était bon et traitable; comme homme d'État, il n'avait aucun sentiment. Il n'y a qu'un moyen de juger sa grandeur, c'est de savoir juger son œuvre et le siècle qu'il parvint à dominer. Si l'œuvre fut vraiment grande, tel doit être jugé Napoléon; si elle est éphémère, telle sera aussi sa gloire ³. » Metternich savait que l'œuvre de Napoléon n'a pas été jugée à Waterloo; et comme sa grandeur en dépend, il a la prudence de n'émettre aucun avis sur la nature de cette grandeur.

La restauration de l'autorité de Machiavel entraînait-elle dans le plan de cette œuvre? Peut-être; peut-être aussi que Napoléon entendait faire prévaloir son opinion personnelle. Ce n'est pas la première fois qu'on aurait vu un prince mettre son pouvoir au service de son goût. Richelieu l'avait fait, Louis XIV l'avait fait, Frédéric II avait été plus loin qu'eux; il avait voulu installer à Berlin la littérature française, et c'est ce qui faisait dire à Voltaire qu'il y avait en lui César et l'abbé Cotin. Napoléon pouvait donc

¹ Metternich, *Mémoires*, t. I, p. 289-292.

² *Machiavelli e i suoi tempi*, t. II, p. 431.

³ Metternich, *Mémoires*, loc. cit.

se permettre de rendre du crédit à la mémoire de Machiavel. Il mit la question de Tacite et de Machiavel à l'ordre du jour. N'était-il pas le directeur de l'esprit public? Il se mit à la tâche de le gouverner dès le lendemain du 18 brumaire. A l'Église qu'il consentait à rétablir sur l'ancien pied et qui réclamait une indépendance légitime, il disait avec emportement : « Comment, vous me laissez les corps et vous voulez prendre les âmes? » En matière politique et littéraire, il avait moins de résistance à craindre. Les grands corps de l'État étaient dans sa main comme l'enseignement public, comme les académies. Il avait domestiqué la presse, la librairie, essayé de fonder une littérature d'État. On n'écrivait et l'on ne parlait qu'après en avoir obtenu l'autorisation et sur le sujet qui lui plaisait. Or il lui plaisait qu'on discutât Machiavel, qu'on le mit en parallèle avec Tacite, et que Tacite n'eût point l'avantage, quoique Tacite fût le père spirituel de Machiavel, car l'humeur agressive de Tacite ne lui revenait pas. Il n'y eut que des escarmouches. Morellet balbutia quelques objections timides, au nom de la tradition antimachiavélique du dix-huitième siècle. « On trouve, chez le politique italien, écrivait-il ¹, qui par là même semble se distinguer le plus fortement de Tacite, une absence totale dans ses écrits de tout sentiment de justice et d'humanité. » On ne l'écouta pas; on n'écouta pas davantage Ginguéné, qui hasarda de non moins timides observations, et attendit à les produire que l'empire eût disparu ². Pourtant le procédé de Morellet n'était pas sans quelque malice. Il extrait de Machiavel une série de maximes qui, tirées de leur milieu et présentées d'une manière absolue, tandis qu'elles n'ont, dans Machiavel, qu'un sens relatif, plus ou moins autorisé pour les circonstances, sont facilement odieuses. Un autre artifice de Morellet est de feindre que Machiavel a copié saint Thomas d'Aquin, dont le *Prince* serait issu : « Pour maintenir la tyrannie, dit saint Thomas, il faut faire mourir les plus puissants et les plus riches, parce que de telles gens peuvent se soulever contre le tyran par le moyen de l'autorité qu'ils ont. Il est aussi nécessaire de se défaire des grands esprits et des hommes savants, parce qu'ils peuvent trouver par la science les moyens de ruiner la tyrannie. Il ne faut pas même qu'il y ait des écoles ni autre congrégation, par le moyen desquelles on puisse apprendre les sciences, car les savants ont de l'inclination pour les choses grandes et sont par conséquent courageux et magnanimes. » Morellet trahit saint Thomas d'Aquin — *traduttore, traditore*. — Il

¹ Son étude, médiocre et dépourvue de compétence, a été réimprimée au t. IV de ses *Mélanges*. Paris, 1818.

² Voy. le t. VIII de son *Histoire de la littérature italienne*, publiée en 1819.

n'ajoute pas que saint Thomas d'Aquin commente Aristote. Il n'ajoute pas non plus qu'Aristote n'enseigne pas, mais raconte comment font les petits tyrans de la Grèce déchue. Où, d'ailleurs, y a-t-il une trace dans Machiavel, non d'emprunt de ce genre, mais des doctrines commentées par saint Thomas d'Aquin? La piètre attaque de Morellet n'eut pas de succès. Pendant qu'il s'escrime dans le vide, naît la nouvelle école historique, à qui Machiavel doit bien plus qu'à Napoléon d'avoir reconquis la faveur de l'opinion.

Les lettres proprement dites répondirent mal au vœu de Napoléon. Peu leur importait. Il n'y avait que les historiens qui eussent pu aborder le sujet de Machiavel avec une autorité suffisante. Or si Napoléon faisait de l'histoire, on n'en écrivait pas sous son règne. Cependant quelques diplomates consentirent à opiner. Il n'a subsisté qu'un souvenir de l'enquête ouverte par eux : c'est celui de M. de Rayneval, dans ses *Institutions au droit de la nature et des gens*, qui sont de 1803, c'est-à-dire de l'époque précise où le Premier consul a soulevé le débat ¹. M. de Rayneval essaye de dégager le principe sur lequel repose la doctrine de Machiavel. Ce principe, l'auteur du *Prince* l'appelle la raison d'État. C'est la vieille maxime romaine, dit M. de Rayneval : *Salus populi suprema lex esto*. M. de Rayneval, sans le contester, le déclare dangereux et arbitraire dans l'application. « De toutes les maximes politiques, dit-il, celle-ci est la plus dangereuse, parce que tous les termes en sont vagues et, par conséquent, l'application indéterminée ou, pour mieux dire, indéfinie. Aussi a-t-elle de tout temps servi à justifier tous les genres d'excès et de crimes. Elle sert d'église à la tyrannie aussi bien qu'à l'anarchie populaire. On l'a appliquée à Marc Aurèle comme à César. Elle est la base de la doctrine à laquelle Machiavel a donné son nom. Elle a été celle de la révolution française en 1789, et surtout en 1793 ; elle l'a été également de celle du 18 brumaire. Les premiers ont couvert la France de crimes et l'ont livrée à la tyrannie la plus effroyable ; la seconde l'a sauvée. » Une accusation fréquente dans la bouche des ennemis de Machiavel, sous l'ancien régime, est que le *Prince* est le manuel des courtisans et des flatteurs. M. de Rayneval ne le croit pas. « Ces conseillers pervers, dit-il, ne pourraient pas même s'appuyer de l'autorité de Machiavel, car cet écrivain, quoiqu'on donne son nom, sans qu'on sache trop pourquoi, à la politique la plus cor-

¹ L'ouvrage n'avait qu'un volume. Il en a été publié une seconde édition (2 vol. in-8°), en 1832, par le fils de M. de Rayneval, alors ambassadeur en Espagne.

rompue, établit partout, comme un motif puissant d'une conduite sage, la crainte du mécontentement du peuple. » M. de Rayneval est donc machiavelliste au sens de Napoléon et de Montesquieu, qui écrit dans l'*Esprit des lois*¹ : « Dans les monarchies, la politique fait faire aux hommes de grandes choses avec le moins de vertu qu'elle peut, comme, dans les plus belles machines, l'art emploie aussi peu de mouvements, de force et de roues qu'il est possible. » M. de Rayneval ne doute pas que Montesquieu n'ait emprunté à Machiavel la substance de cette remarque admirable, mais il en méconnaît la profondeur et même le sens littéral. « Cette opinion de Montesquieu, dit-il, paraît puisée dans le *Prince* de Machiavel; mais au lieu de suivre les développements de l'auteur florentin, il a voulu réduire sa doctrine en une seule maxime et, par là, il l'a dénaturée. Machiavel ne demande pas qu'on emploie le moins de vertu qu'on peut; il dit seulement qu'il y a des occasions où il peut être nécessaire à un prince de n'être pas vertueux... On ne peut s'empêcher de remarquer qu'il y a dans cette doctrine plus de moralité que dans la maxime de Montesquieu². »

Il est clair que la signification de la maxime de Montesquieu échappe à M. de Rayneval. La formule de Montesquieu, prise dans Machiavel, ne l'est pas à l'endroit cité et n'y a pas de rapport. Montesquieu ne prétend pas que, dans les monarchies, il faille employer le moins de vertu qu'on peut. Il est même de l'avis de Machiavel, qu'il en faut employer autant qu'on en a à sa disposition. Il énonce simplement que, comme on n'en a pas toujours sous la main autant qu'on en désire, les monarchies arrivent à de grands résultats à l'aide de moins de vertu, ce qui rend la monarchie préférable, puisqu'elle a besoin d'une moindre dépense de vertu. Le cas de Montesquieu est constaté par l'expérience. Dans les États qui ne sont pas monarchiques, les efforts des hommes d'État s'usent à des compétitions personnelles; il ne leur en reste pas, ou il leur en reste peu à mettre au service de l'État. Dans les monarchies, l'autorité du prince est un obstacle à ces luttes inutiles, de pure ambition. Dans les monarchies, on peut donc employer au bien public ce qu'ailleurs on dépense en luttes stériles, qui ne sont propres qu'à satisfaire des appétits individuels. Montesquieu ne veut pas dire autre chose.

Un commentaire instructif de la pensée de Napoléon, concernant Machiavel, est contenu dans un pamphlet anonyme de 1816³, qui

¹ L. III, ch. v.

² *Institutions*, t. II, p. 284, de l'édition de 1832.

³ *Machiavel commenté par Napoléon Bonaparte*, manuscrit trouvé dans ie

est une sorte de journal des impressions du maître sur Machiavel, à diverses époques de sa vie. Le prétendu manuscrit se compose d'une traduction de divers fragments de Machiavel, parmi lesquels une version inédite du *Prince* et plusieurs morceaux extraits des discours sur Tite Live. L'essentiel, ce sont les notes marginales attribuées à Napoléon. Elles concernent quatre périodes distinctes : celle où il était général, le consulat, l'empire, son séjour à l'île d'Elbe. Cette division est une méthode à l'usage de l'écrivain. Ces notes sont fausses en ce sens qu'elles n'étaient pas dans le manuscrit, puisque le manuscrit est une supposition ; elles ne sont pas fausses dans un autre. En effet, elles sont puisées dans les conversations, dans les lettres et documents variés émanant de Napoléon. Elles eurent un grand succès de curiosité lors de leur apparition, et peuvent encore aujourd'hui être consultées avec fruit par ceux qui voudraient étudier quelques-uns des courants qui régnaient dans la tête orageuse de celui qui fut, durant quinze ans, le maître du monde. Ce ne serait pas du temps perdu. Il était aussi grand par l'intelligence que par l'action. Une physionomie comme la sienne n'a pas de petits côtés. Les attributions de l'abbé Guillon ne sont pas toujours sûres. Elles auraient quelquefois besoin d'être contrôlées. Elles sont instructives. Dans une note aux extraits des Discours sur Tite Live, on lit : « C'est dans cet ouvrage que Montesquieu et J.-J. Rousseau ont puisé ce qu'ils ont de plus judicieux. L'abbé Vertot lui doit plus particulièrement les idées profondes et lumineuses qui sont le principal mérite de ses *Révolutions romaines*. » Ce n'est pas d'aujourd'hui que les livres se font avec des livres. Vertot, Montesquieu et J.-J. Rousseau ont emprunté à Machiavel une partie de leur mobilier.

Ils ne sont pas seuls à lui devoir ; les débiteurs secrets de Machiavel sont nombreux. Nous avons eu déjà l'occasion de remarquer qu'il est le fond commun de la sagesse politique depuis le seizième siècle, l'Aristote des publicistes, à cette différence près qu'on avoue Aristote et qu'ils n'ont pas avoué Machiavel. On n'aime pas à avouer ses dettes ; ce serait laisser soupçonner qu'on en a davantage qu'on n'en veut convenir et compromettre ainsi l'autorité à laquelle on aspire. Il y avait ici un autre motif : Machiavel était en mauvaise odeur. Accepter sa tutelle n'eût pas été seulement d'un mauvais exemple, c'eût été se compromettre. La prudence comme l'amour-propre étaient intéressés à dissimuler la

carrosse de Bonaparte après la bataille de Mont-Saint-Jean, le 18 juin 1815 ; 1 vol. in-8°. — L'ouvrage est l'œuvre de l'abbé Aimé Guillon, qu'il n'y a pas à confondre avec l'abbé Guillon, évêque de Maroc, *in partibus*.

source d'où provenait une moisson si abondante d'expérience politique. C'est une réédition de l'affaire de l'*Institution d'un prince*.

Le manuscrit de l'abbé Guillon débute par où il aurait pu finir, par un discours sur Machiavel, qui est le résumé des idées de Napoléon sur l'auteur du *Prince*. Il y est considéré comme « pré-munissant les souverains contre les révolutions, domptant l'anarchie et affermissant les trônes ». Le discours enseigne que Machiavel est le médecin des temps difficiles. Il intervient dans les maladies des États. Il est plus chirurgien que médecin. Ses expériences et ses moyens sont des opérations violentes; ils guérissent avec douleur. On n'en peut pas dire plus de mal que de la guerre; on ne renonce pas à celle-ci, parce qu'elle laisse des cadavres derrière elle. La victoire justifie la guerre; le but de Machiavel justifie également ses moyens. Ce but est l'ordre, le retour à la civilisation. Celui qui ne verrait pas que la foudre et les orages ramènent la sérénité dans le ciel serait un sot, un idéologue.

L'école historique qui a valu au dix-neuvième siècle le titre pompeux de siècle de l'histoire, et à qui Machiavel doit une réhabilitation contestée par quelques-uns, mais qui paraît définitive, arrive aux mêmes conclusions. Elle ne s'arrête point à la personne de Machiavel, elle ne discute point le détail de ses doctrines; elle laisse à ses ennemis la liberté d'injurier l'une et de contester les autres, sans les contredire. Elle se borne à lui accorder de l'autorité.

Par le mot d'école historique moderne, ce serait une erreur d'entendre les méthodes historiques d'après lesquelles on partage volontiers les historiens de la première moitié du dix-neuvième siècle en partisans de la méthode descriptive : Aug. Thierry et M. de Barante, — en partisans de la méthode philosophique — M. Guizot et ses disciples, — et en partisans de l'école fataliste — M. Thiers et ceux qui croient à l'impuissance des individus dans la direction des événements. Ce ne sont pas ces trois groupes qui ont rendu du prestige au nom de Machiavel. Ils ne constituent pas l'école historique, qui est un fait plus général. « De même que les hommes et les peuples, a écrit M. de Barante, n'ont pas toujours pensé et agi avec les mêmes dispositions, ils n'ont pas toujours vu les faits sous le même aspect. » Eh bien, l'école historique dont il s'agit a cessé de voir les faits sous l'aspect où les voyait le dix-huitième siècle. Elle constate que, à cet égard, l'année 1789 est l'ouverture d'une ère. Elle déclare que cette ère est l'avènement du *réel* dans l'histoire. Le goût du *réel* s'étend à toutes les données de la tradition. Il consiste à en éliminer tout ce qui n'est pas conforme à la disposition nouvelle dans laquelle on se trouve. Mais quelle

est cette disposition? C'est un penchant invincible à rejeter ce qui n'est pas un fait matériel, à rechercher celui-ci avec opiniâtreté, à ne lui faire dire que ce qu'il dit ou semble dire, surtout à n'en pas tirer de conclusions prématurées, ce qui équivaut en pratique à n'en pas tirer de conclusions du tout. Conclure, raisonner, serait se rejeter dans le domaine de l'arbitraire, du possible, qui est infini. Cette disposition est, en réalité, une tendance empirique, accompagnée d'une tristesse morne. Or Machiavel est empirique et triste. Donc il est le réel. Il est possible que ce ne soit pas beau, mais c'est le réel. Qu'on s'incline devant le réel. Machiavel est le prophète du réel. Est-il plus réel d'être triste et pessimiste que d'être gai et optimiste? Ce réel prétendu ne concerne-t-il pas notre tempérament plus que la vérité? On pourrait le croire. Chaque époque a son humeur qu'elle estime être la mesure du vrai. C'est pourquoi l'histoire est toujours à refaire. Chaque fois qu'un changement a lieu dans l'état moral d'une société, elle ne trouve plus rien de conforme à la vérité, c'est-à-dire à ce qu'elle considère comme tel et qui est l'état présent de sa conscience. Le dix-neuvième siècle, dont l'imagination est tombée parce qu'il est vieux, qu'il a de l'expérience comme il dit, ne veut plus que du réel dans l'histoire. Ce réel est de l'empirique, le rejet de n'importe quelle doctrine, fût-elle d'accord avec la raison. La raison est un instrument de musique comme un autre, un ancien outil métaphysique, dont l'emploi caractérise un âge de la race, l'âge métaphysique, dit l'école positiviste.

Or Machiavel a bénéficié de cette disposition moderne. Sa pensée est à l'unisson de cette mélancolie revenue des illusions de la jeunesse. Il a vécu à une époque analogue à la nôtre, à une époque où on était sorti de la foi chrétienne, sans qu'une autre l'eût remplacée. Les âmes étaient vides et elles en ressentaient ce malaise et cette angoisse de ceux qui ont perdu toute espérance. Là est la cause de l'actualité qu'il a retrouvée.

Dans l'espèce, ce n'est peut-être pas un inconvénient. Le défaut absolu d'illusion rend les historiens perspicaces, et Machiavel est un historien. Le défaut d'illusion, qui est son lot, il le possède en commun avec Guichardin, qui fut son contemporain, son compatriote, son ami, avec qui on soupçonne, nous ne savons trop d'après quelles données, qu'il a collaboré à la *Storia d'Italia*. Tous les deux ont cédé à l'envie de regarder les choses humaines comme elles sont, surtout par leur envers, qui diffère souvent beaucoup de leur endroit. D'autre part, tous les deux sont unis dans l'intention de ne point paraître meilleurs qu'ils ne sont. N'aimant pas à vanter la nature humaine chez autrui, il sont résolus à ne la pas vanter

non plus chez eux. « J'affirmerai, dit Botta ¹, que les historiens de cette classe sont plus véridiques, relativement aux causes et aux motifs des actions, et peut-être les plus utiles de tous, si l'on veut s'attacher à ce qui est gouvernement des États, et non pas aux améliorations — quelques-uns diraient perfectibilité — de la race humaine, si l'on veut s'attacher à méditer sur l'art de vivre dans une patrie pour la bien servir sans trop l'aimer. Ces écrivains cherchent le but et ne se donnent aucun souci du moyen; vice ou vertu, peu leur importe, pourvu qu'on arrive... Ce sont des narrateurs terribles, mais des narrateurs tels, qu'ils pénètrent profondément dans l'égout du cœur humain et qu'ils y découvrent tout ce qu'il y a de sale et d'immonde. » Ils sont plus impartiaux; ils n'ont pas de passion. La vertu ne les corrompt pas, le vice ne leur fait pas peur; l'amour de la patrie ne leur trouble pas le jugement. « L'un et l'autre étaient de grands professeurs dans l'art, sinon de bien faire au moins de bien juger. » Botta estime que celui qui « simplement vit dans ce monde de folie et de douleur » doit toujours avoir le regard fixé sur eux. Ce ne sont pas des guides à suivre : ils indiquent les écueils. S'ils ont attristé leur temps, un mal plus misérable nous atteint : ce sont les politiciens que la Renaissance n'a pas connus, qui s'attaquent, comme « des insectes imperceptibles », — des tarets, — à l'art de gouverner. « Ceux qui raffinent sur les idées, conclut Botta, corrompent les institutions. » Botta a été à l'école de l'ennemi des idéologues, qu'il a servi dans l'administration, et il s'en souvient.

L'attention accordée à la mémoire et aux écrits de Machiavel a été plus grande en France qu'ailleurs. Cette préoccupation subsiste. Il n'est pas à présumer qu'elle finisse demain. Si Machiavel est un écrivain italien, il est un homme d'État français. Il lui a été donné d'intervenir à trois reprises différentes dans notre histoire. Introduit à la cour des Valois par Catherine de Médicis, il y a régné durant plus de soixante ans. Son livre du *Prince* y est devenu le manuel des courtisans. A tort ou à raison, on a cru que son esprit inspirait la conduite du pouvoir. Son nom est devenu une arme dans la main des factions. Les diplomates italiens, installés au ministère des affaires étrangères et dans les hauts emplois de la couronne, à la suite des guerres d'Italie et par l'influence de Catherine de Médicis, ont gardé à la cour de France leur position après la disparition des Valois. Marie de Médicis a fortifié cette position. Ils l'avaient encore à l'avènement de Mazarin. La Fronde est le

¹ *Parallèle de Machiavel et de Guichardin*, dans la préface à la *Storia d'Italia*, de Guichardin, éditée par lui, à Paris, en 1832.

deuxième acte de la pièce jouée par la tradition de Machiavel dans nos affaires. Le troisième est l'ascendant qu'il a pris sur l'esprit de Napoléon. Machiavel n'a pas été étranger à sa conduite, et, avant lui, les jacobins lui avaient accordé leur confiance. Il n'a pas eu ce rôle dans sa patrie d'origine, où, peu considéré pendant sa vie, oublié après sa mort, il n'a obtenu depuis que des couronnes littéraires. Il y a maintenant une gloire d'acquisition récente. En Allemagne et en Angleterre, il a été et il reste un sujet de controverse historique. L'épisode de Hobbes est un incident : le livre de Hobbes a été écrit et publié en France, en Hollande, si l'on veut, mais cela revient au même. La réfutation de Frédéric II n'est-elle non plus qu'un épisode? En France, au contraire, il a hanté les conseils de la couronne durant un siècle, et il y est rentré un instant au début de celui-ci; ses idées ont fait la guerre, servi de drapeau à l'insurrection pendant la Ligue, coûté la vie au duc de Guise et à Henri III.

Aussi l'enquête ouverte sur lui et ses écrits y continuera plus vive qu'à l'étranger. Villari convient que cette enquête n'est pas close. « La raison principale du fait, dit-il ¹, est que les écrivains, même les plus autorisés, l'ont presque toujours pris sous un seul des aspects multiples qu'il présente. L'un a cherché l'explication de l'énigme dans l'étude du temps où il a vécu; l'autre, dans l'étude du caractère de l'homme; un troisième s'est enfermé dans l'étude de ses œuvres, et encore n'a-t-il voulu y voir qu'un théoricien de la république ou un défenseur du principat. Il y en a qui n'ont considéré en lui que le côté politique; d'autres l'ont fait passer (le côté politique) après la question morale. »

Villari conseille de s'en tenir à la biographie de Machiavel; sa figure est trop complexe. La divergence des sentiments à son égard a des causes qui sont hors de lui. D'abord les écrivains, si autorisés qu'ils puissent être, ne sont pas les juges naturels de Machiavel, surtout de l'auteur du *Prince*. Ce sont des gouvernés. Machiavel écrit à l'usage des gouvernants, c'est-à-dire contre eux. Il est leur adversaire. Tous ne se considèrent pas comme ses ennemis. Ils le sont, qu'ils y consentent ou n'y consentent pas. Leur condition les range parmi ses ennemis. Leur éducation ordinaire les y range aussi. Ils écrivent dans l'intérêt de la vie privée; ils n'ont qu'elle en perspective. Ce n'est qu'une infériorité relative. Ils représentent un plus grand principe que le sien. Ils représentent la liberté morale et politique, l'âme indépendante, le souci de s'appartenir, de vivre pour soi et chez soi. Ils sont les interprètes de toutes les résistances de l'individu à la raison d'État. Prenons un exemple : la foi reli-

¹ *Machiavelli e i suoi tempi*, t. II, p. 471-472.

gieuse. Lui ne l'envisage pas en elle-même, mais comme élément de pouvoir. S'il convient de la respecter, c'est parce qu'il est dangereux de s'y heurter, parce que son concours est nécessaire à la sécurité et à la puissance du prince. Eux la regardent comme un bien qui leur est propre, auquel le prince n'a pas le droit de toucher. Elle est le soutien de leur vie, la source de leurs espérances, une flamme intérieure qui les réchauffe et les éclaire. Ils sont indignés de voir qu'il en trafique comme d'une marchandise. On en peut dire autant de la liberté des personnes, de la possession des biens, de tout ce qui est le ressort de la vie privée. Tout cela, dans la pensée de Machiavel, est au service de la raison d'État, en d'autres termes, à la discrétion du prince, qui s'en sert à son gré. Machiavel le sait et ne les accepte pas pour juges. Il veut être jugé par les princes, au point de vue de leur pouvoir et de leur morale, qui est la morale d'État. Or les princes n'écrivent pas; ils gardent par devers eux, et au profit de leurs intérêts dynastiques, les sentiments qu'ils puisent dans la lecture de Machiavel. Leurs sentiments font partie du secret de l'État. Quiconque, autour d'eux, est leur agent, le dépositaire de leur autorité, se conduit comme eux.

La difficulté de s'entendre sur Machiavel tient donc à la nature des choses. Il y a dans le monde deux principes en présence, dont le conflit éternel est le tissu de l'histoire. L'un est le principe d'autorité, la raison d'État, que sert Machiavel, et qui est nécessaire au gouvernement des sociétés; l'autre, le principe d'hostilité à la raison d'État, qui la contient et lui fait échec dans l'intérêt des individus, qui est également nécessaire et éternel. A celui-ci Machiavel répugne et répugnera toujours; et à cause de cela, ceux qui servent ce principe et qui ont raison de le servir, traitent et traiteront Machiavel de fauteur de la tyrannie. Eh bien, oui, il l'est. C'est son métier de l'être. Il est un homme de pouvoir, il n'est que cela. On l'accuse en vain de contradiction. Nulle part il ne trahit son rôle, qui est d'enseigner comment on acquiert le pouvoir et comment on le conserve. On invoque en vain, afin de le mettre en contradiction avec lui-même, ses Discours sur Tite Live, où il vante l'anarchie politique à Rome. Les dissensions qui règnent entre la plèbe et le patriciat ont trempé la race et lui ont permis de conquérir le monde. Donc cette anarchie a été féconde. C'est un moyen comme un autre. Si cette anarchie n'avait pas eu la conquête du monde comme résultat, Machiavel ne la vanterait pas. Il ne vante pas l'anarchie grecque, qui a détruit la société grecque. Il vante ce qui réussit; il néglige ce qui ne réussit pas. A Rome, par hasard, grâce à un concours de circonstances extraordinaires, l'anarchie a eu de bons résultats. Il les constate,

tache d'en expliquer la cause. D'ordinaire, c'est l'unité du pouvoir qui amène de grands résultats politiques. Ce moyen de pouvoir lui paraissant le meilleur, il l'adopte et en fait le sien.

C'est en définitive un maître d'armes, le serviteur du principe qui crée de la puissance, des dominations étendues, qui, au besoin, range un continent sous le joug d'un seul gouvernement. Napoléon, qui fut dans le domaine de l'activité ce que Machiavel avait été dans le domaine de la théorie, a tout de suite reconnu l'auteur du *Prince* comme un homme de sa famille. L'un joue aux échecs, et l'autre enseigne à jouer aux échecs. Ils laissent tous les deux une grande mémoire sujette aux mêmes objections. De plus, et on ne l'a pas assez mis en évidence jusqu'ici, tous les deux sont d'origine italienne et ont fait leur carrière en France. Ce n'est pas que leurs deux noms doivent avoir le même poids dans les balances de la postérité, et encore on ne le sait pas au juste, mais l'oubli ne menace ni l'un ni l'autre.

Jamais d'aucun mortel le pied qu'un souffle efface
N'imprima sur la terre une plus forte trace,

a-t-on dit de l'un.

Tanto nomini nullum par elogium,

lit-on sur le tombeau de l'autre.

L'imagination des hommes s'arrête de préférence sur la mémoire de celui qui a joué aux dés avec leur vie.

L. DERÔME.

REVUE CRITIQUE

- I. *L'Empire des Tsars et les Russes*, par M. Anatole Leroy-Beaulieu, t. II. — II. *La Russie et les Russes, indiscretions de voyages*, par M. Victor Tissot, 1 vol. — III. *La Californie, impressions et souvenirs*, par M. Leuba, 1 vol. — IV. *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord*, par Francis Parkman, traduction de M^{me} la comtesse Gédéon de Clermont-Tonnerre, 1 vol. — V. *Résurrection de Julien l'Apostat*, par le R. P. Ragey, 1 vol.

I

M. Anatole Leroy-Beaulieu vient de publier un second volume d'études sur l'état présent de la Russie ¹. C'est, comme nous l'avons dit du premier (*Correspondant* du 23 juin 1881), une consultation médico-politique dans toute l'exactitude du mot; car le célèbre économiste ne se borne pas à constater les symptômes du mal dont souffre ce grand pays et à en rechercher les causes, il discute les remèdes appliqués jusqu'ici par les médecins spéciaux et propose les siens. Quand nous disons « les siens », nous nous exprimons mal; c'est « le sien » qu'il faudrait dire. Il n'en a qu'un, en effet, la grande panacée du jour, la liberté. Après ce qu'elle a produit chez nous jusqu'ici et ce qu'on peut présager encore de ses effets, il y a quelque hardiesse à en conseiller l'emploi pur et simple à un peuple qui se trouve si mal des premiers essais qu'il en fait. Car il n'y a pas à dire — c'est M. Leroy-Beaulieu lui-même qui l'avoue — la crise aiguë dont est prise aujourd'hui la Russie, est venue justement à la suite des réformes essayées sous l'honnête et paternelle inspiration d'Alexandre II. « Nous l'avons dû constater à chaque pas, dit-il, pour l'émancipation des paysans, pour l'administration, pour la justice, pour la presse, aucune des grandes réformes n'a donné au gouvernement et au pays ce que le gouvernement et le pays en attendaient. Presque partout nous avons vu que l'optimisme confiant des premières années avait fait place à une sorte de pessimisme découragé ou de scepticisme anxieux. A considérer le malaise de la nation, le trouble des intelligences, le désarroi du pou-

¹ *L'Empire des tsars et les Russes*, t. II, in-8°. Librairie Hachette.

voir, on dirait que les réformes n'ont profité qu'à l'esprit révolutionnaire. »

La situation de l'empire est du moins, cela est certain, plus mauvaise qu'elle n'était à la mort de l'empereur Nicolas. Or, selon M. Leroy-Beaulieu, la cause en serait au trop peu, plutôt qu'au trop de liberté introduite dans le régime nouveau. Mêlé à doses insuffisantes au vieux fond des institutions nationales et des pratiques héréditaires, ce remède, d'ailleurs mal administré, a jeté le désordre dans tous les organes, au lieu de les rajeunir et de les vivifier, comme on l'espérait. Eût-il mieux fait plus abondant et plus habilement infusé? C'est ce que cherche à prouver l'auteur, dans l'étude critique qu'il fait des réformes du dernier règne.

Cette étude, qui est l'objet spécial de ce volume, n'est pas, comme nous venons de le dire, exempte de préoccupations doctrinales, mais elle témoigne au moins d'un travail d'enquête sérieux et accuse une compétence incontestable. M. Leroy-Beaulieu entend les questions qu'il traite et connaît le pays dont il s'occupe; il a visité la Russie, il en sait la langue (ce qui n'est pas encore aujourd'hui très commun) et a lu dans leur texte les oukases impériaux et les commentaires dont ils sont l'objet dans la presse. Son livre est donc de beaucoup supérieur, en fait de renseignements, à ceux qui ont paru jusqu'ici, à l'étranger comme chez nous, sur les sinistres et mystérieuses agitations qui troublent un empire voué, semblait-il, à son orientale immobilité.

Cette immobilité subsiste encore au fond cependant; ce n'est pas dans les couches intérieures, c'est-à-dire dans le peuple, qu'est né cet amour des nouveautés dont la Russie est saisie depuis soixante ans, et qu'existe cette fièvre de destruction qui la dévore en ce moment. « Pris en masse, le fond du peuple est, dans les villes comme dans les campagnes, dit M. Leroy-Beaulieu, entièrement étranger aux idées subversives. Par ses habitudes comme par ses croyances, l'homme du peuple, le *moujik* surtout, répugne aux nouveautés qui se présentent à lui sous forme de rupture avec tout le passé et les traditions, sous forme de révolte contre les autorités de la terre et du ciel. » Ce n'est pas de lui, ce n'est point d'en bas, mais d'en haut, de l'aristocratie, des gens instruits, du prolétariat lettré spécial au pays, que sont venues les plaintes contre les institutions traditionnelles, les demandes de changements dans les institutions et les conditions d'existence des classes et des particuliers.

De lui-même, le paysan, le serf, comme on dit ici, n'eût point eu la pensée de ce que nous appelons son affranchissement, surtout, croyons-nous, s'il avait pu prévoir le sort que lui a fait la constitution « libérale » par laquelle l'empereur Alexandre II a inauguré, aux applaudissements de toute l'Europe, son avènement au trône des tsars. Assu-

rément, les intentions du souverain étaient humaines et généreuses. Généreuses aussi et humaines également étaient les dispositions des conseillers dont il invoqua les lumières et qu'il chargea de dresser la charte libératrice de 1857. Mais qu'elle est loin d'avoir réalisé ce qu'elle promettait! M. Leroy-Beaulieu n'ose pas dire tout à fait, comme le font la plupart de ceux qui ont vu de près les choses, que la condition du paysan russe est pire qu'autrefois, mais il accorde que, au moins pour le moment, elle est extrêmement douloureuse et remplie de périls pour l'avenir.

Et d'abord c'est une grande erreur de croire que le paysan a été affranchi personnellement, qu'il est devenu libre, au sens que nous donnons à ce mot. Non. Il a cessé d'être le serf du seigneur, mais il est devenu l'esclave de la commune; il n'est plus l'homme d'un homme, mais il est une des molécules du *mir*, de ce petit monde fermé où il n'existe pas de propriété individuelle, où personne n'a rien à soi, ne dispose librement de rien et ne s'appartient même pas, à proprement parler. En effet, la commune russe d'aujourd'hui, telle qu'elle est sortie du remaniement de sa primitive constitution, est un phalanstère régi par le suffrage universel, dont l'ancien seigneur est exclu et qui a reconstitué pour ses membres, qui n'ont pas le droit de se séparer, le vieux servage de la glèbe. C'est une antique institution nationale, sans doute, que le *mir*; et, à ce titre, elle avait droit à être prise en sérieuse considération pour les réformateurs de notre époque. Mais, au lieu de l'améliorer, de la mettre d'accord avec les exigences du présent et de l'ouvrir aux progrès de l'avenir, ils en ont aggravé les anciennes rigueurs et en ont fait une cause prochaine de dangers pour l'État. Les renseignements de M. Leroy-Beaulieu sur ce chapitre sont de l'intérêt le plus neuf et le plus curieux. Ce que nous venons d'en dire pent à peine en donner une idée.

La plus considérable des institutions nouvelles de la Russie, après le *mir*, est celle des *zemelvos*, espèces d'états provinciaux à deux degrés, comprenant les *zemelvos* de gouvernement et les *zemelvos* de district, analogues, mais pour leur division seulement, à nos conseils généraux et à nos conseils d'arrondissements. Leur composition et leurs attributions sont tout autres. Comme le *mir*, ou commune rurale, les *zemelvos* avaient des antécédents dans l'histoire, mais les traces en étaient effacées depuis la fin du seizième siècle. Jusqu'à quel point ces états provinciaux d'aujourd'hui ressemblent à ceux d'autrefois et dans quelle mesure font-ils revivre le passé? Nous ne saurions le dire; ce qu'il y a d'important et de remarquable, c'est qu'à l'inverse de la commune rurale, dont le cadre étroit ne renferme qu'une seule classe de la population, le *zemelvo* les embrasse toutes; les députés de la noblesse et de la propriété individuelle s'y mêlent aux représentants

des paysans et de la propriété collective. C'est le centre où les uns et les autres se rencontrent et se doivent concerter pour leurs intérêts communs. Les membres du *zemstvo* de gouvernement se partagent en trois catégories : les élus des villes, les élus des communes de paysans, les élus des propriétaires fonciers. Dans les *zemstvos* de district, une place est faite aux classes accessoires, les colonies militaires, par exemple, lorsqu'il y a lieu. Par bien des côtés, les nouveaux états provinciaux rappellent ceux de la France sous l'ancienne monarchie. Ils ne fonctionnent pas encore très régulièrement, et les diverses classes dont ils sont composés n'y ont pas la même influence et n'en tirent pas également avantage; la noblesse et la propriété individuelle en ont, jusqu'à ce jour, plus profité que les paysans. D'autre part, cette institution n'est pas étendue à toutes les parties de l'État; certaines provinces n'en ont pas encore été dotées. Toutefois l'essai en a assez réussi auprès du public, pour encourager le pouvoir à en étendre la concession. Il est à souhaiter, dans son intérêt, qu'il réalise bientôt l'espoir qu'il en a donné. Ce serait un acheminement à l'établissement d'un régime de liberté constitutionnelle et de gouvernement représentatif, seul capable peut-être de sauver les tzars et le peuple lui-même de la dissolution dont l'empire russe est visiblement menacé.

C'est de l'autocratie, en effet, selon M. Leroy-Beaulieu, et des vices qu'elle engendre, qu'est né, en principe, l'esprit de révolte qui s'est emparé de la partie éclairée de la nation. Des causes extérieures y ont contribué aussi sans doute : l'importation des idées étrangères, l'humiliation provenant de l'infériorité de civilisation par rapport aux autres peuples et attribuée à la différence des institutions, le spectacle des grandes fortunes politiques faites dans les révolutions, chez les nations voisines, enfin l'esprit d'incrédulité qui, depuis deux siècles, souffle d'Occident en Orient, et rencontre en Russie de plus nombreux éléments de succès, qu'ailleurs par suite de l'absence d'enseignement religieux. M. Leroy-Beaulieu analyse très bien ces diverses causes, sauf la dernière, à laquelle il touche à peine; il les voit sortir, pour celles du dedans, non seulement de la nature vicieuse du pouvoir autocratique, mais souvent des efforts tentés de bonne foi par lui-même pour arrêter le mal qu'il craint de commettre ou qu'il a conscience d'avoir commis. Ainsi en est-il, par exemple, de presque tous les sacrifices faits pour répondre au reproche de laisser le peuple croupir dans l'ignorance. La plupart des écoles d'hommes et de femmes fondées et entretenues à grands frais sont devenues des foyers de nihilisme. L'auteur entre, sur ce chapitre, dans des détails curieux, auxquels nous pourrions ajouter, de notre expérience personnelle, d'amples confirmations. Si les moyens préservatifs, prophylactiques, devrions-nous dire, puisqu'il s'agit ici d'une vraie con-

sultation, tels que la censure préalable des écrits indigènes, les avertissements aux gazettes, la prohibition des livres et des journaux étrangers, n'ont pas précisément tourné contre le pouvoir qui les a employés, ils ne lui ont guère servi. On verra, dans M. Leroy-Beaulieu, comment ces barricades intellectuelles ont été franchies ou tournées, et comment l'appétit du fruit ainsi défendu s'est avivé, au lieu de se calmer. Non moins inefficaces ont été et sont encore, paraît-il, les mesures méticuleuses, gênantes, agaçantes pour les honnêtes gens, que la police prend contre les associations nihilistes.

A quels remèdes faut-il donc recourir pour arrêter les progrès d'une gangrène contre laquelle échouent tous les traitements de la vieille médecine politique? Un seul, répète M. Leroy-Beaulieu, la liberté : liberté politique, liberté de la presse, liberté de l'enseignement et, sans doute aussi, liberté des cultes, quoique l'auteur n'en fasse mention qu'en passant, n'étant pas arrivé encore, dans ses études, au chapitre de l'Église russe et de ses rapports avec l'État. Là se trouve le gros nœud. La liberté sera, à cet endroit, d'un emploi particulièrement difficile et dangereux. Le tsar n'est pas seulement empereur, il est pape. La moitié au moins de son prestige vient de ce caractère auprès du peuple. Le peuple, défiant, par instinct ou par ignorance, de tout changement, acceptera-t-il une réforme qui laïciserait son souverain et n'en fera plus que le premier des *tchinovniks*? D'autre part, une explosion formidable n'aura-t-elle pas lieu dans les sectes déjà si difficilement contenues des *raskolniks*? Les tsars eux-mêmes se dépouilleraient-ils volontiers d'ailleurs de leurs prérogatives pontificales? Nous verrons là, à l'application, la vertu curative du fameux orviétan politique et social de notre siècle.

II

M. Victor Tissot, dans la poursuite de ses études déambulatoires sur les États de l'Est, nous conduit, lui aussi, dans cet empire des tsars, l'une des grandes curiosités du moment. Il y avait bien déjà, à plusieurs reprises, jeté les yeux par-dessus les frontières; cette fois, il y entre tout droit. L'auteur du *Voyage au pays des Tsiganes* vient en effet de publier la première partie d'un voyage au pays des *moujiks*¹. C'est, ici comme là, une suite de croquis vifs, brillants, bien enlevés, où, sous une apparente légèreté, se révèle souvent une observation fine et pénétrante.

Une chose ici était à craindre, c'était qu'après tout ce qui a été écrit, dans ces derniers temps sur la Russie, l'auteur n'eût plus rien de

¹ *La Russie et les Russes*, indiscrétions de voyage. 1 vol. in-12. Dentu.

neuf à en dire. Sans doute, mais M. Tissot avait, sur le vaste terrain qu'il abordait, un champ tout à fait inexploré et qui, à lui seul, offrait matière à un volume. Il y a deux Russies, la Grande et la Petite. Or, on ne nous a guère parlé jusqu'ici que de la première. La seconde a pourtant bien son intérêt et sa physionomie aussi, voire son importance au point de vue de l'avenir du pays. La Petite Russie, qui ouvre le présent volume de M. Tissot, aurait pu le défrayer tout entier. Que le voyageur ne s'arrêtait-il plus longtemps à Barditscheff, à Bielaïa-Tserkoff, à Kieff, au lieu de se hâter d'arriver à Moscou? De quelle importance n'est pas, en face des problèmes que présente l'état présent de la Russie, la connaissance de cette population petite-russienne, non pas assurément plus intelligente, mais plus active, plus persévérante, plus pratique que celle de la Grande Russie! « Causez avec un Petit-Russien, dit M. Tissot, vous serez étonné de la vivacité de son esprit, de sa sensibilité d'âme, de son amour passionné et profond pour la liberté! Très attaché à son pays, il ne le quitte qu'à regret et avec l'espoir d'y revenir. La Grand-Russien, au contraire, est un nomade, un vagabond, un errant... Avant tout agriculteur, le Petit-Russien fuit les villes et ne se plaît que dans l'immensité rêveuse de ses prairies... Le Petit-Russien ne ressemble pas physiquement au Grand-Russien; il a la tête plus petite, les traits plus distingués et plus fins. Svelte et élancé, il est plus souple et plus agile que le Grand-Russien... Le sang du Petit-Russien est d'ailleurs plus pur, ce qui ne veut pas dire qu'il soit tout à fait sans mélange; mais le Petit-Russien passe pour le type du vrai Slave et du vrai Russe, descendant des Scythes, tandis que le Moscovite est croisé de Tchoude, de Kirghis de Tartare. » Ajoutons que la langue du Petit-Russien est le plus élégant et le plus doux des idiomes slaves. Ses aptitudes intellectuelles pour les sciences sont aussi remarquables; il y a trente ans on constatait un jour, devant nous, que parmi eux se recrutaient surtout les officiers d'artillerie. Il y avait du moins ceci de positif à Moscou, c'est que les trois quarts des professeurs de mathématiques et de physique des établissements impériaux étaient originaires de la Petite Russie. Les paysans de la Petite Russie sont ceux qui aujourd'hui ont le mieux tiré parti de l'émancipation et dont le bien-être s'est augmenté le plus vite. Nulle part, en outre, il n'y a plus de vrais gentilshommes campagnards, vivant sur leurs terres et, malgré les derniers événements, y conservant leur influence héréditaire parfaitement intacte. Les quelques esquisses de la vie de château qu'a prises là M. Tissot, sont pleines d'une saine poésie.

La persécution qui sévit en ce moment contre les Juifs aurait mérité, selon nous, un tableau plus développé de l'état de cette race parasite dans ces villes et ces villages de la Petite Russie qu'elle dévore

depuis des siècles, comme le phylloxera fait de nos vignobles. Et Kieff, avec ses belles églises, ses grands monastères, ne méritait-elle pas mieux que les cinquante pages que lui consacre le voyageur? Quelle hâte d'arriver à Moscou? La vieille capitale russe est connue. M. Tissot est de force, sans doute, à en rajeunir le tableau; mais ce tableau méritait bien un cadre à part.

III

Sait-on ce qu'est devenu l'homme heureux qui, le premier, il y a une cinquantaine d'années, vit briller à ses yeux les pépites d'or de la Californie? Un nabab, sans doute! Non. Le général Sutter (c'était son nom) est mort pauvre, il y a quelque temps, en Pensylvanie, où il vivait obscurément d'une maigre pension que lui servait, et avec mauvaise grâce encore, l'État qui lui doit son avènement à la vie politique. Que sont devenus aussi — nous ne dirons pas les aventuriers que la fascination de l'or attira sur les *placers*, comme des bandes d'oiseaux de proie sur un champ de bataille abandonné, mais ces champs de bataille, théâtre, on le sait, de tant d'espérances et de déceptions si nombreuses? De quel appât la Californie allèche-t-elle encore, aujourd'hui qu'elle ne jette plus aux yeux la même poudre qu'autrefois, la foule bigarrée qui ne cesse d'y affluer de l'Europe et de l'Asie? Quels sont les éléments dont se compose l'agglomération qui en résulte? Quelle est sa physionomie et que promet-elle au monde à venir?

A ces questions et à quelques-unes de celles que suggère le fait de l'émigration qui continue à se porter vers le nouvel État du Pacifique, répond le livre intéressant qu'un voyageur, homme d'esprit, M. Leuba, vient de publier sous ce titre : *la Californie, impressions et souvenirs*¹. Et d'abord on se tromperait en croyant que les *placers* ne sont plus pour rien dans les séductions californiennes. Sans doute, ils ne donnent plus autant d'or, on les a gaspillés; mais les Chinois y glanent encore, et c'est en grande partie ce qui les y attiret naguère en si grand nombre. L'or est toujours un des produits du sol de la Californie; seulement, l'extraction n'est plus guère à la portée des particuliers; la recherche et la sélection s'en font à l'aide de machines qui exigent une mise de capitaux dont des compagnies seules sont capables. L'élevage du bétail et la culture du sol sont plus accessibles aux immigrants pauvres. Aussi est-ce à ces deux industries que la plupart d'entre eux s'appliquent maintenant, les Allemands surtout et les Alsaciens. Aujourd'hui, le plus grand propriétaire terrien de la Californie est un de nos compa-

¹ Un vol. in-12. Librairie Sandoz et Thuillier.

trijotes, accouru là des bords du Rhin, un des derniers de la grande attraction, pour tenter la fortune, mais qui l'y a trouvée ailleurs que dans les sables aurifères. Il s'appelle M. Lux. Son histoire, que M. Leuba nous apprend, donne idée de ce qu'avec de l'intelligence et de la persévérance on peut faire encore là. « Arrivé dans ce pays presque sans ressources, ayant débuté comme petit boucher, M. Lux est actuellement à la tête de 7 à 800 000 acres de terre (l'acre est un peu moins d'un demi-hectare) distribués dans tout l'État, et sur lesquels il nourrit d'immenses troupeaux de bœufs et de moutons. L'exploitation de ces vastes territoires, l'élève de quelques centaines de mille bœufs et moutons destinés à l'alimentation de San-Francisco, réclament toute une administration. Le personnel employé toute l'année par M. Lux est de plus de mille individus. Cette fortune princière, malgré tous les tracas qu'elle donne, ne satisfait pas l'ambition d'un homme dont les goûts sont fort simples d'ailleurs. M. Lux est toujours disposé à augmenter ses immenses domaines. Aussi peut-on assurer que, dans un temps qu'il verra sans doute, car il n'a pas dépassé de beaucoup la cinquantaine, sa fortune réalisable atteindra au chiffre des plus grandes fortunes d'Amérique et d'Europe. »

Sauf nos Basques, nous comptons, parmi nos compatriotes, peu d'agriculteurs en Californie. C'est l'espoir d'y trouver une fortune prompte et facile qui y poussa la plupart de ceux qui s'y portèrent, quand le bruit se répandit de la découverte de l'or. « Peu sont parvenus à la fortune en ce pays, où cependant, dit M. Leuba, avec la moindre prévoyance et quelque sens d'économie, il était, dans ces temps déjà éloignés, si facile de se constituer une belle aisance... Il faut reconnaître, à la vérité, que les émigrants français arrivés en Californie vers les premiers temps de la découverte de l'or étaient peu propres à faire fortune dans un pays nouveau et presque inexploré. Au lieu de colons et de cultivateurs, la France avait déversé sur cette côte lointaine des gens sans aptitude au travail et sans métiers, des déclassés, des aventuriers, débris de la garde mobile des journées de Juin 1848, ou des gens enfiévrés par la *loterie du lingot d'or*. »

Aussi est-il peu resté de cette première émigration. Entre 1850 et 1860, il y avait, à San-Francisco et dans les placers, environ dix mille Français; aujourd'hui, ils n'y en a pas peut-être, dans toute la Californie, six mille. Ils n'y font guère que du commerce, et ce commerce n'est pas de premier ordre. « L'ambition de parvenir à la fortune par le commerce n'est pas, dit l'auteur, un desideratum aussi commun chez nous que chez les peuples voisins. Le sol de la patrie tient trop aux talons des jeunes gens qui ont quelques ressources pour qu'ils soient tentés d'aller chercher à l'étranger les moyens d'augmenter leur

patrimoine. Le Français qui s'expatrie est trop souvent celui qui n'a rien ou ne sait rien. »

C'est dur, mais vrai, du moins dans ce siècle de visées bourgeoises et de mesquines ambitions; Toutefois il y aurait injustice à oublier les grands essais de colonisation et de commerce français du seizième et du dix-septième siècle, où rivalisèrent si vaillamment le peuple et la noblesse.

Aujourd'hui donc, quant à la Californie, nous y avons petite place et petit rôle. A d'autres peuples appartiennent les grandes affaires, l'influence présente et la préparation des destinées futures de l'État, nouvellement annexé à la grande fédération de l'Amérique du Nord. Faite à ce triple point de vue, l'étude de leur génie et de leur moralité aurait une grande valeur politique et philosophique. Celle de M. Lenba n'a pas cette largeur et cette élévation; mais, quoique prise seulement du côté industriel et économique, elle ne laisse pas, grâce à d'anecdotiques et pittoresques détails, d'être une lecture instructive, curieuse et souvent amusante.

IV

Tout le monde connaît les missions des Jésuites dans l'Amérique du Sud et les curieux résultats qu'elles y obtinrent, notamment dans le Paraguay; le régime social auquel elles donnèrent naissance et qui fleurit deux siècles est encore aujourd'hui un objet d'admiration et un sujet de controverse entre les publicistes. Il n'en est pas ainsi des missions que les religieux de la même Compagnie entreprirent, vers le même temps, dans l'Amérique du Nord; on n'en a qu'un vague et faible souvenir. A la vérité, le succès en fut très différent: elles échouèrent, par suite de guerres fatales, ou du moins n'eurent aucun effet d'ensemble et ne donnèrent naissance à aucun établissement ni à aucune institution durables. Combien cependant elles furent plus laborieuses, combien plus grands furent les efforts et les sacrifices qu'elles imposèrent aux prêtres qui en furent chargés. Les Jésuites du Canada furent des héros, disons mieux: des saints. Rien, ou presque rien, ne vint soutenir ou encourager leur dévouement, et pourtant rien ne le lassa; si, au bout de cinquante ans, ils abandonnèrent le champ de bataille, c'est qu'il était devenu désert: la nation dont ils avaient commencé la conversion avait été entièrement anéantie.

L'histoire de cette glorieuse bien qu'infructueuse campagne apostolique a été faite sur place et d'après des documents, dont beaucoup sont encore inédits, par un écrivain anglais, M. Parkman, dont nous avons déjà parlé ici, à l'occasion d'un autre ouvrage traduit par M^{me} G. de Clermont-Tonnerre, *les Pionniers français dans l'Amérique du*

Nord. Cette histoire a pour titre : *les Jésuites dans l'Amérique du Nord, au dix-septième siècle*, et nous en devons la traduction à la même plume ¹. C'est le complément du précédent travail. Dans le premier, M. Parkman nous avait montré à l'œuvre les chercheurs d'établissements coloniaux ; dans celui-ci, ce sont les chercheurs d'âmes dont il nous rappelle les pieuses et intrépides explorations. Ce n'est pas que le salut des sauvages américains fût étranger à la pensée de beaucoup des premiers Français qui firent des reconnaissances dans l'Amérique : le zèle de la foi était alors encore général ; mais la propagation du christianisme n'était chez eux qu'un but très secondaire. Avant les Jésuites, des religieux récollets étaient partis avec nos colons ; mais ils étaient trop peu nombreux pour la tâche qui leur incombait. Champlain, lorsqu'il fut remis en possession de Québec (1632), leur donna pour auxiliaires et leur substitua bientôt les Jésuites. « Car Champlain, dit M. Parkman, plus rempli de la ferveur du moyen âge que des calculs du dix-septième siècle, s'était donné absolument à des principes qui ne lui permettaient pas de séparer la cause de la religion d'avec celle du patriotisme. »

Les Jésuites envoyés de France pour s'adjoindre aux Récollets et mener plus activement cette œuvre de la conversion des sauvages étaient non seulement des prêtres pleins de zèle, mais des hommes de grand caractère, et la plupart de bonne maison, tels que le P. de Brébeuf, d'une noble famille de Normandie, « l'Ajax de la mission », comme l'appelle M. Parkman ; le P. Garnier, fils d'un gentilhomme de Bourgogne, tous distingués, du reste, par l'éducation, comme le témoignent leurs lettres et les relations que quelques-uns ont laissées. Nous ignorons comment les Récollets s'y étaient pris avec les sauvages, mais, quant aux Jésuites, on peut dire qu'ils abordèrent de face l'entreprise de leur conversion et qu'ils entrèrent du premier coup dans le cœur de la place. Ils ne se bornèrent pas à attirer les sauvages, ils allèrent à eux, s'établirent dans leurs campements, les suivant dans leurs migrations, vivant de leur vie, dans ce qu'elle avait de plus rude, de plus grossier, de plus répugnant, de plus rebutant au physique comme au moral, afin de bien apprendre leurs idiomes, de gagner leur confiance et leur affection, et de profiter de toutes les occasions pour leur donner les premières notions du christianisme et les disposer à recevoir le baptême. Ce qu'ils nous rapportent, dans leurs relations et leurs correspondances, avec une simplicité, du reste, qui écarte toute idée de doute ou d'exagération, ne saurait s'expliquer, de l'aveu de M. Parkman, qui, en sa qualité de protestant, n'est pas suspect, que

¹ *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord*, par Francis Parkman, traduction de M^{me} la comtesse Gédéon de Clermont-Tonnerre, née Vaudreuil. 1 vol. in-12. Didier, édit.

par des motifs surhumains. « Quelle était, dit-il, l'alternative la moins cruelle d'un missionnaire, à cette triste époque surtout? L'éloignement de tout commerce humain, nulle compensation réservée à l'amour-propre, même légitime, et une mort isolée, lui apparaissant trop souvent sous la forme la plus hideuse. Leurs détracteurs pourront parler de crédulité, de fanatisme, d'obéissance passive; mais nul n'aura le droit de les accuser d'ambition ni d'hypocrisie dans leur courageuse carrière.

L'idée de patriotisme s'y fût-elle mêlée, les missionnaires jésuites eussent-ils agi avec l'idée de mettre leur propagande au service de leur pays, qu'ils mériteraient encore l'admiration, car ils travaillaient avec une suprême intelligence dans l'intérêt de la France et dans celui des malheureuses populations de l'Amérique. « Ils arrachaient, en effet, continue M. Parkman, ces hordes sanguinaires à leurs divisions intestines et leur apprenaient à se réunir dans l'hommage rendu à Dieu et au roi. Mises en contact avec des trafiquants et des colons français, adoucies par la civilisation française, dirigées par des prêtres français, ces bandes éparses pouvaient devenir le noyau d'un vaste empire qui s'étendrait sur tout le continent. »

Ces hommes, dont les catholiques seuls avaient jusqu'ici honoré la mémoire, ont donc droit aussi aux hommages de ceux qui se parent du nom de philanthropes; ils ont été à la fois, — comme le sont au surplus tous les saints, — les héros de la religion et ceux de l'humanité. Ils méritaient bien ainsi, de toute façon, d'être remis en lumière. Français et catholiques, nous devons être doublement reconnaissants à M. Parkman, qui les a rappelés à notre mémoire au double titre de catholique et de Français. Selon lui, en effet, « la politique espagnole anéantissait l'Indien, la civilisation anglaise le méprisait et le lui faisait sentir : la France seule savait l'accueillir et s'en faire aimer ».

Aussi l'impartial historien regrette-t-il que la colonisation française n'ait pas prévalu sur les autres; car, sous son influence civilisatrice, les populations indigènes, unies et pacifiées, auraient échappé à l'extermination sous laquelle elles achèvent de succomber, et, au lieu d'être le déversoir de l'ancien, l'Amérique serait devenue un véritable nouveau monde.

V

La ressemblance entre la guerre faite de nos jours à l'Église et la persécution dont souffrirent les chrétiens, sous Julien l'Apostat, devient de plus en plus sensible; quiconque connaît un peu l'histoire en est frappé. Hier, dans un petit écrit que les attaques de nos ennemis recommandent ¹, un homme de bien et de talent en faisait la

¹*Examen de conscience d'un catholique dans les temps présents.* Librairie Palmé.

remarque et appelait, sur ce point, l'attention des catholiques. « En ce moment, disait-il, Dieu et l'Église sont attaqués de toutes parts et de la manière la plus odieuse. Ce n'est pas encore la persécution sanglante des Néron et des Domitien, mais celle non moins funeste imaginée, il y a quinze siècles, par l'empereur Julien l'Apostat. » Et M. Beluze déduisait de ce fait les devoirs nouveaux qui s'imposent aux catholiques.

Cette conformité de la tactique des ennemis du Christ au temps de la décadence romaine avec celle des libres penseurs de notre temps fait l'objet d'une étude comparative d'histoire très remarquable et pleine d'enseignements, que vient de publier un savant et éloquent religieux, le R. P. Ragey, sous ce titre : *Résurrection de Julien l'Apostat*¹. Le fait est évident, s'écrie l'auteur : « Quand on suit d'un œil attentif les détails de la dernière phase de la cruelle guerre soulevée par le paganisme contre le christianisme croissant, on y rencontre des ressemblances tellement frappantes avec la crise que nous traversons à cette heure, qu'on s'aperçoit à peine, à certains moments, qu'on se soit reporté à quinze siècles en arrière... Aux tracasseries de toute sorte, par lesquelles un gouvernement sournoisement hostile cherche à entraver l'action de l'Église, s'ajoutent, chaque jour, des attentats qui, de l'avis des esprits les plus calmes et les plus modérés, constituent une véritable persécution. Et, en effet, comme l'écrivait, il y a tantôt un an, le vénérable archevêque de Paris, « l'Église n'est pas persécutée seulement quand ses membres sont placés, par des lois tyranniques, entre le martyre et l'apostasie ; elle est persécutée aussi quand la puissance publique lui retire ce qui est nécessaire à l'accomplissement de sa mission ».

C'est ce qui eut exactement lieu sous le règne du neveu de Constantin. Dans la première partie de son livre, le P. Ragey, après avoir esquissé à grands traits le portrait de ce prince, retrace dans les détails sa conduite vis-à-vis de l'Église, organisée dès lors civilement, et fait ressortir l'adresse perfide des mesures qu'il prit contre elle. Ces mesures comprenaient un plan tout à fait « opportuniste », dont les prescriptions furent successivement et de proche en proche appliquées. Dans ses dispositions relatives aux études, Julien se borna-t-il à enlever aux chrétiens la liberté d'enseignement, ainsi que l'ont cru quelques historiens catholiques ou, comme l'en ont accusé plusieurs contemporains ; alla-t-il, dans l'espoir de les avilir et de les annuler par l'ignorance, jusqu'à leur interdire l'entrée des écoles publiques ? Le P. Ragey ne le décide point, mais il croit le sophiste couronné très capable d'avoir laissé subsister en apparence, dans ses

¹ 1 vol. in-8°. J. Gervais, éditeur.

décrets, une liberté dont certains arrangements auraient empêché les chrétiens de faire usage. « Mais, au surplus, ajoute l'auteur, pour fermer les écoles publiques à la jeunesse chrétienne, l'Apostat n'avait pas besoin de leur en interdire l'entrée par un édit; il lui suffisait de mettre ces écoles sur un tel pied, que les chrétiens ne pussent les fréquenter sans exposer leur foi et leur vertu. »

N'est-ce pas ce qui commence à se faire chez nous? Et ce n'est pas sur ce point seulement, c'est sur tous les autres que les manœuvres du gouvernement de la troisième république rappellent la stratégie hypocrite de celui de Julien. Ce qu'a fait et ce que projette de faire contre l'Église le jacobinisme aujourd'hui régnant procède également d'une haine mortelle, plus ou moins habilement dissimulée. Cela a été clairement démontré ici, dans une des précédentes livraisons (voyez l'article de M. Deville), et nous dispense d'y revenir. Il y a identité d'esprit et de moyens chez le César romain et dans le parti qui domine chez nous. Deux différences existent toutefois : Julien n'était pas un radical en irrégion; il avait des croyances¹; c'était un fanatique. Ceux qui nous gouvernent sont des athées qui feignent l'indifférence envers toutes les religions, mais qui demain, si on leur résiste, en deviendront les persécuteurs implacables. Julien, d'autre part, était un savant homme, qui connaissait à fond les doctrines qu'il combattait, et qui n'en craignait aucun sur toutes les questions d'alors : ses imitateurs sont des ignares dont les bourdes nous font rougir devant l'étranger. En outre, Julien était un grand homme de guerre, qui battit les Allemands et les rejeta hors des frontières de l'empire. Pas n'est besoin de rappeler ce que, après mille fanfaronnades, ont fait, avec les descendants de ces barbares, les hommes qui ont en main l'autorité depuis douze ans!

Mais ce n'est pas à de stériles quoique légitimes récriminations que doit conduire l'étude des deux époques que met en face l'une de l'autre l'auteur de la *Résurrection de Julien l'Apostat*; ce qu'elle doit nous inspirer, c'est, avec la ferme résolution de combattre, une active surveillance de nos ennemis; car, comme le disait saint Cyprien, qui le savait d'expérience: « Ce n'est pas la persécution ouverte qui est la plus à craindre. L'ennemi le plus redoutable, l'ennemi contre lequel on doit plus particulièrement se prémunir, c'est celui qui se glisse dans l'ombre sous de trompeuses apparences de paix et par des détours cachés, à la manière du serpent. »

P. DOUHAIRE.

¹ Nous n'irons pas pourtant jusqu'à dire, comme l'a fait, il y a quelque vingt ans, un écrivain paradoxal, que Julien était un vrai chrétien, sinon un catholique fervent, et que son malheur a été d'être mal compris.

QUINZAINÉ POLITIQUE

24 octobre 1882.

Le Parlement ne tardera plus à siéger : ce sera le 6 novembre, affirment certains novellistes ; ce sera le 9, assurent d'autres, et ceux-ci prétendent malignement que M. Duclerc aurait bien voulu prolonger encore cette ère de loisir gouvernemental et de trêve ministérielle ; il en est même qui vous diront à voix basse qu'il aurait bien voulu n'accorder à la Chambre que le temps strictement nécessaire au vote du budget. On conçoit sans peine que le cœur de M. Duclerc se trouble un peu à la vue de ces arènes parlementaires où il va entrer, sans force, sans réputation, sans éloquence et quasi sans espérance. La saison n'est plus où il n'avait qu'à deviser à l'aise, dans son cabinet, avec les correspondants des journaux étrangers, et où, feuilletant tour à tour l'Évangile et les Histoires de Salluste, il copiait doctement et pieusement des maximes faites pour inspirer au parti républicain l'amour de l'union et le goût de l'unité. M. Duclerc aura eu trois mois d'un règne libre et pacifique pour préparer la réconciliation qu'il a juré d'opérer au sein bruyant et agité du parti républicain. Eh bien ! cette œuvre de persuasion et de douceur, il ne semble guère être plus capable de l'accomplir en novembre qu'en août. Il n'a pas plus assorti les prétentions des uns qu'harmonisé les doctrines des autres. Les divisions du parti républicain ne sont pas moins visibles aujourd'hui que naguère ; les mêmes groupes s'opiniâtrent à vouloir subsister, et les mêmes défiances, les mêmes haines séparent toujours les ennemis et les amis de M. Gambetta. Les vagues desseins que M. Duclerc a énoncés dans ses colloques intimes, le parti républicain les a-t-il agréés ? Les lois que les collègues de M. Duclerc ont annoncées plus ou moins publiquement, le parti républicain les a-t-il approuvées ? Au contraire. Quand M. Duclerc prit le pouvoir entre ses mains, il n'en demanda

la consécration au Sénat et à la Chambre par aucun ordre du jour spécial ; son gouvernement n'aura eu pour titre, durant trois mois, qu'une confiance platonique qui ne s'était pas témoignée. Quelle question pourra-t-il choisir, qui lui vaille immédiatement un témoignage de confiance réel et absolu ? Comment tracera-t-il autour de soi, dans la Chambre, le cercle de cette grande majorité dont la circonférence doit être partout et le centre nulle part ? N'a-t-il même pas à craindre que, parmi ses collègues, plusieurs, qui s'évertuent discrètement à distinguer leur destinée de la sienne, ne lui fournissent qu'un très faible appui ? N'a-t-on pas déjà, dans le public, un soupçon quelconque du peu d'homogénéité de son ministère ? Et lui-même, dans les propos qu'ont répétés ses confidents, n'a-t-il pas jeté au vent de la république quelques mots discordants et une prophétie sinistre ? M. Duclerc se présentera donc au Parlement dans un médiocre état d'autorité et de sécurité. A moins que sa politique, avec un art merveilleux, ne se soit ménagé un trésor de bienfaits et de services qui étonneront tout le monde, il est peu probable qu'il ait la joie de voir luire, en son palais du quai d'Orsay, le printemps de l'année 1883...

M. Duclerc mérite vraiment qu'on le plaigne un peu ; il est l'innocente victime d'une fatalité : les présages fâcheux se seront multipliés devant lui, pendant ses trois mois, pour menacer l'avenir de la république elle-même ; et ce n'est pas seulement des audacieux désordres du parti socialiste qu'il est obligé de s'inquiéter, c'est du déficit qui se creuse de plus en plus dans le Trésor et qu'on ne peut plus dissimuler davantage. Il faut bien le constater enfin : la république, en continuant tout à la fois d'accroître ses dépenses, de faire des dégrèvements et de contracter des emprunts, ruinera tôt ou tard nos finances ; il n'y a pas de prospérité qui puisse y suffire toujours. De trimestre en trimestre, les plus-values dont le budget s'était tant enflé depuis deux ans ont été s'amointrissant, cette année : à la fin du premier trimestre, l'excédent était encore de 33 millions ; il n'était plus que de 24 millions, à la fin du deuxième, et de 16 millions, à la fin du troisième ; l'excédent n'aura été supérieur que de 9 millions à celui qui s'était produit, en 1881, pendant la même période. Or les 75 millions que composent les plus-values de ces neuf mois n'égalent pas même la moitié de la somme déjà prodiguée par nos imprévoyants ministres en crédits extraordinaires. Comment subviendra-t-on à ces dépenses ? Faut-il compter que, par surabondance, le dernier trimestre sera assez riche en plus-values pour donner au Trésor tout ce qui lui manque dès ce moment ? Les optimistes les plus généreux n'en ont plus l'espoir. Il ne restera bientôt qu'à préciser le chiffre du déficit. Sera-t-il de 50,

de 70 ou de 80 millions? C'est à cette estimation que les financiers de la république sont contraints de borner maintenant leurs calculs. Naguère encore, narguant les avertissements de M. Buffet et de M. Ed. Bocher, ils déclaraient fastueusement que, grâce à sa sévère économie, grâce aux ressources dont elle était pourvue, la république aurait toujours assez d'argent pour payer toutes ses réformes.... L'argent! voici qu'elle n'en a plus assez pour payer toutes ses imprudences, toutes ses folies. En trois ans, les purs républicains qui ont administré nos finances auront mis la France dans l'alternative de se résigner à un déficit ou de recourir à un emprunt. Et la république saura-t-elle mieux ménager demain la fortune de la France? En trois ans, les dépenses créées ou grossies par les lois qui procèdent de l'initiative des députés eux-mêmes, forment un total d'environ 38 millions. Est-ce tout? Non, les lois proposées cette année par les députés coûteraient à la France plus de 363 millions, en 1883, si elles étaient définitivement votées? Combien de millions M. Duvaux n'aura-t-il pas à réclamer encore pour l'exécution de la loi scolaire du 28 mars? Qui peut, en outre, certifier qu'avant la fin de l'année deux ou trois ministres n'auront pas besoin encore de tel ou tel crédit extraordinaire? Enfin, M. Tirard, qui n'imité pas la sagesse de M. Léon Say, nous élabore un nouveau budget. Celui de M. Allain-Targé s'élevait à un total de 3 594 042 621 francs. Celui de M. Léon Say était plus modeste, il ne montait qu'au chiffre de 3 285 376 098 francs. Quel sera le budget de M. Tirard? Parmi les combinaisons ingénieuses de M. Léon Say, il supprime la convention conclue avec la compagnie du chemin de fer d'Orléans; il faudra que, d'autre part, il comble le déficit. Il est difficile de supposer que, dans ces conditions, M. Tirard puisse améliorer le budget. Que le gouvernement républicain y prenne garde! Aux yeux de beaucoup de gens, cet embarras de la république semblerait être le commencement d'une banqueroute financière qui coïnciderait avec sa banqueroute politique.

Autre signe grave, plus apparent et plus effrayant. Le socialisme, ce mal naturel et comme favori de la république, s'est manifesté par les troubles de Montceau-les-Mines avec une audace qu'il n'avait pas eue depuis la Commune. M. Duclerc a la mauvaise fortune d'avoir eu à réprimer ces troubles et de s'être montré impropre ou inégal à la tâche, soit faiblesse de son ministère, soit impuissance de son gouvernement. Les actes de brigandage et de dévastation commis à Montceau-les-Mines, pendant le mois d'août, n'étaient qu'un prélude pour les organisateurs savants et acharnés de ces attentats; l'emprisonnement des vingt-trois misérables qu'ils ont employés, instruments dociles et la

plupart inconscients, à ces premiers forfaits si odieusement prémédités et réglés, n'a pu décourager leur fureur révolutionnaire. D'autres affiliés ont, sur un ordre secret, perpétré dans la même région de nouveaux délits, de nouveaux crimes, qui, selon leur calcul, continueront la terreur et créeront une sorte d'anarchie. Presqu'à la veille du jour où la cour d'assises de Saône-et-Loire allait juger les premiers perturbateurs, des bandits, isolés maintenant et se cachant dans l'ombre, essaient de faire sauter par la dynamite, ici une école de Sœurs, là la maison d'un contre-maître ; ailleurs, on tire un coup de révolver sur un maître mineur. Les gens du pays ne vivent plus que dans l'épouvante. Le préfet lui-même s'émeut et de Paris accourt le directeur de la sûreté générale. Deux mille soldats viennent camper à Montceau-les-Mines et aux environs. Protection vaine ! En présence de ces troupes, on essaie encore de faire sauter par la dynamite une église et un presbytère. Quand finiront ces troubles ? On pourrait plutôt demander quand, à Paris même, les radicaux finiront d'excuser ou d'exciter les scélérats qui, sous le nom de socialistes, en sont les instigateurs et les artisans. Oh ! assassiner des Sœurs et des prêtres, détruire des chapelles et des églises, c'est un méfait si léger ! On ne s'attaque qu'au « cléricalisme » ! Est-ce que les « cléricaux » n'ont pas, en vérité, provoqué ces exploits, et faut-il tant s'apitoyer sur eux, quand le peuple se venge de leur tyrannie ? Ce langage cruel et sot est mensonger, les républicains éclairés ne l'ignorent pas. Car le « cléricalisme » n'a pas provoqué ces troubles. Il y avait dix mois que les chefs du parti socialiste, d'anciens apôtres ou héros de la Commune, avaient enrégimenté les ouvriers de la région ; leur « bande » marchait portant le drapeau rouge et vociférant : « Vive la révolution sociale ! Vive la révolution de 1793 ! Vive Robespierre ! » Elle menaçait de mort, non seulement M. Chagot ou le curé de Bois-du-Verne, mais le maire de Montceau-les-Mines, qui est un républicain zélé, un démocrate chaleureux, un ennemi implacable des prêtres et des religieuses. La cause réelle des troubles de Montceau-les-Mines, le procureur général, un magistrat dont le républicanisme n'est pas suspect et qui n'est pas non plus un « clérical », l'a nettement décrite aux jurés en ces quelques lignes : « Le soulèvement de Montceau, probablement prématuré au gré des meneurs, a été surtout le résultat d'un concert dès longtemps préparé et dont le but n'était autre que l'application des doctrines collectivistes ou socialistes révolutionnaires, la propagande par le fait, la destruction de la propriété bourgeoise et de la bourgeoisie elle-même. » Que cette bourgeoisie soit républicaine ou monarchiste, catholique ou juive, déiste ou athée, on veut anéantir en elle « l'infâme capital » : voilà la

raison supérieure de ces troubles ; telle est toute la politique des socialistes qui les ont préparés. La république a enhardi leurs doctrines ou toléré leurs complots ; le gouvernement n'a su les contenir ni par sa vigilance ni par son énergie ; il a laissé douter de sa force et laissé mépriser aux mains de ses fonctionnaires son autorité changeante, incertaine et de plus en plus timide ou complaisante ; il s'est désarmé des seules lois qui pussent lui servir contre ces incorrigibles agitateurs, contre ces utopistes toujours délirants ou ces ambitieux et ces cupides toujours occupés à exploiter les vices et les souffrances du peuple ; et quand, décidé à sévir enfin, il veut saisir leurs journaux ou arrêter leurs tribuns, les lois qui lui restent ne peuvent plus que trahir sa sévérité. Les conservateurs en avaient mille fois averti la république, et c'est pourquoi elle a, dans les troubles de Montceau-les-Mines, une responsabilité sur laquelle les populations ne se tromperont bientôt plus.

Oui, nos contempteurs républicains ont eu beau le nier, il y a un ordre moral, qui se compose non seulement de prudence politique, de prévoyance sociale, de sagesse humaine, mais de respect religieux et d'idéal divin. Ce n'est pas impunément que la république s'en sera moquée et qu'elle aura prétendu s'en passer ; peut-être même le pouvait-elle et le devait-elle moins qu'aucun autre gouvernement : plus on met la liberté sur la place publique et dans la rue, plus il faut qu'au-dessus de cette liberté, si prompte à devenir parmi nous la licence, on mette la discipline volontaire et nécessaire de l'ordre moral. Mais il y a surtout, dans cet ordre moral, une logique qu'on ne viole pas sans péril et sans préjudice pour l'ordre matériel. Quand on proclame devant la foule que la république n'a pas besoin d'une religion et qu'il n'y a ni Dieu ni Providence ; quand on ridiculise ou qu'on repousse les républicains mêmes qui veulent enseigner dans l'école les devoirs de l'homme envers Dieu ; quand on bannit de l'école le nom de Dieu, la notion de la divinité, et qu'on en retire l'image du Christ comme si on voulait y abolir jusqu'au souvenir du christianisme ; quand on bafoue le clergé et quand on le dénonce comme l'auteur de presque tous les maux que la république s'efforce à guérir ; quand on ferme les chapelles et qu'on brise les portes des monastères ; quand on s'empare des maisons des religieux ou des religieuses, en alléguant pour cette confiscation la seule volonté de l'État, son bon plaisir, et en couvrant de la majesté omnipotente de « l'acte administratif » l'arbitraire et l'odieux du rapt ; quand on donne ces exemples et qu'on fournit ces arguments à la violence populaire ; enfin, quand on surexcite par des promesses chimériques les appétits mal satisfaits de la masse et que, d'autre part, on désespère ici-bas la

patience du malheureux, en lui ôtant l'espérance du ciel, il ne faut pas s'étonner si les ouvriers de Montceau-les-Mines écoutent les prédicateurs du parti socialiste et se ruent aveuglément, derrière ses menaces, à la destruction, au pillage, à l'assassinat. La logique violée de l'ordre moral a fatalement ce genre de justice : elle punit par le désordre matériel le gouvernement qui l'outrage et la blesse. Que sera-ce quand la loi scolaire du 28 mars aura encore troublé davantage les populations ? Cette loi ne les divise pas seulement ; elle ne cause pas seulement, par toutes les querelles qu'elle occasionne, une sorte d'état de guerre dans les communes ; elle n'indigne pas seulement les catholiques et les conservateurs, dans les villages les plus pacifiques, dans ceux de la Seine-Inférieure notamment, où le préfet oblige les instituteurs à décrocher des murs les crucifix, malgré la prière des familles et par un abus de la loi que Mgr de Bonnechose a justement signalé. Il ne faut pas oublier que cette loi est dure au pauvre. Mgr Turinaz, évêque de Nancy, l'a dit dans une lettre fort éloquente : « Au point de vue du droit qu'ont les parents de choisir les maîtres auxquels ils confient ce qu'ils ont de plus cher, le plus douloureusement atteint par la loi, c'est l'ouvrier, c'est le pauvre, c'est le peuple, l'éternelle victime de ceux qui le flattent et qui le trompent... C'est l'ouvrier, c'est le pauvre, c'est l'homme du peuple qui est ici sans issue enfermé dans un cercle de fer. Comment songerait-il à envoyer au loin ses enfants ou à leur donner des maîtres dans sa pauvre demeure ? Il a grand-peine à leur donner du pain. Lui, l'ouvrier et le pauvre, il n'a qu'à courber la tête sous cette servitude inexorable ; il ne peut que livrer ses enfants à des maîtres qui n'ont pas sa confiance et à un enseignement qu'il réprouve. » La république est-elle sûre qu'il n'y aura pas là pour le peuple un grief qu'on tournera contre elle ? Est-elle sûre qu'il ne se plaindra pas et ne se rebellera pas, lui aussi, le jour où, obéissant à la devise de M. Duvaux qui ose préconiser « la politique à l'école », les instituteurs soumettront l'enfant à l'enseignement plus ou moins orthodoxe de la politique qu'il leur plaira ou qui plaira au gouvernement ? En un mot, la loi du 28 mars, avec tous ses commentaires et toutes ses pratiques, ne sera-t-elle pas un nouveau moyen d'aggraver l'anarchie morale et, conséquemment, l'anarchie matérielle à laquelle la république aura livré notre société française tout entière ?

L'autre jour, Léon XIII, recevant au Vatican les pèlerins français qui revenaient de Jérusalem, leur répétait ces paroles mélancoliques adressées par le Christ aux femmes pieuses dont il était suivi sur la route du Calvaire : « Filles de Jérusalem, pleurez sur vous et sur vos enfants ! » Que des larmes remplissent parfois nos

cœurs, à nous qui sommes hélas ! témoins de tant de maux meurtriers pour la France, nous avons encore foi pourtant dans son salut, et nous sommes des combattants en qui la douleur ne doit servir qu'à irriter généreusement leur courage. Nous ne voulons pas que la patrie périclite, ni devant nous ni devant nos fils ; nous avons à la préserver avec l'aide de Dieu et à la restaurer, dans toute sa grandeur et dans toute sa prospérité, avec l'aide de la monarchie. Pouvons-nous n'y pas réussir, si, sentant nos misères et les déplorant, nous avons en même temps assez de virilité pour lutter à l'envi les uns des autres et assez de sagesse pour ne lutter qu'ensemble, sous un même drapeau ? Il y a eu une époque où la France faillit aussi se perdre tout entière ; elle se débattait dans la guerre civile et dans la guerre religieuse ; elle avait plus qu'aujourd'hui même le fer de l'étranger sur la gorge : C'était vers la fin du seizième siècle. Duplessis-Mornay peignait ainsi, en 1587, le triste état où tant d'anarchie avait mis la France : « Ne nous flattons point en la condition de nostre France ; nous peult estre, qui nous corrompons en elle et avec elle, n'en pouvons pas bien appercevoir la diminution telle qu'elle est... Les mœurs proches de gangrene ; les lois non moins vénales que les offices ; les forces, indices de foiblesse ; les régimens de nos pères plus forts il y a trente ans que nos armées, leurs compagnies que nos régimens ; plus, au reste, de respect ni aulx labeurs, ni aulx mérites, ni aulx ans ; plus aulx degrés, soit d'honneur, soit de nature ; plus de révérence au nom de Dieu, d'amour à son prince, de devoir à sa patrie. » La paix seule, et, avant la paix, l'union pouvait, selon Duplessis-Mornay, sauver de ces maux la France. « Telle sera la paix, s'écriait-il dans une sorte de souhait suprême, telle sera elle quand les bons François se rallieront, s'entreporteront les uns les autres, s'entredonneront ou souffriront ce qui sera requis au mutuel repos..... Que Dieu doint ¹ au roy par son esprit (et c'est lui seul qui la tient en sa main), d'en trouver bientôt le moyen et la voie ! Que Dieu doint désir au peuple (car aussi est-il besoing que nous l'y rappelions par nostre désir et par nostre mansuétude), de s'y rendre et facile et ployable, de se rendre ardent à bon escient à la solliciter ! Que Dieu doint à tous et à chascun de nous, de nous bien ressoubvenir de tous les maux que nous avons soufferts, d'en avoir un sentiment qui ne passe jamais, afin que nous détestions ces misères civiles, afin que nous en abhorriions les auteurs non moins que les effets et que nous puissions bientôt, d'un mesme cœur et esprit, chas-

¹ Donne.

cung selon la vocation où Dieu l'a appelé, rechercher la parfaite santé de ce royaume, la pureté et sincérité du service de Dieu, le redressement des bonnes mœurs et saintes loix, la vraie liaison du roy avec le peuple, des supérieurs à leurs inférieurs, dont dépend le bien, le repos et la prospérité du roy, des subjects et de l'État. » Or ce vœu de Duplessis-Mornay s'est accompli à travers mille raisons d'en douter et d'en désespérer. On sait comment Henri IV, rassemblant autour de lui tous « les bons François », trouva « le moyen et la voie » de la paix.

Ces souvenirs et ces exemples de notre histoire ne font que confirmer, au sens de la vérité humaine, le conseil que, dans le même discours, Léon XIII donnait aux pèlerins français, en les exhortant à s'unir et à rester unis pour la défense des intérêts religieux. Vou-lons-nous, religieusement aussi bien que politiquement, maintenir ou reconquérir nos droits et rétablir dans notre pays la paix avec la liberté? C'est le même précepte : entendons-nous, parlons et agissons de concert. Politiquement, le précepte est plus que juste : religieusement, il est sacré. Léon XIII nous le dit avec une autorité à laquelle personne, dans le monde catholique, ne voudra se dérober : « Pour que cette défense soit efficace, il faut avant tout l'union, l'accord fraternel de tous les bons catholiques. Il faut que les enfants fidèles de l'Église sachent imposer silence aux dissentiments des opinions humaines, qui souvent les divisent. Il faut qu'ils apprennent à résister avec fermeté et avec ensemble au mal qui envahit la société tout entière. Il faut qu'ils n'oublient jamais que les divisions entre frères affaiblissent les résistances les plus légitimes et fortifient les ennemis de la vérité. Et, comme il s'agit ici d'un combat essentiellement religieux et moral, il est de nécessité absolue que ce combat se livre sous la conduite et sous la direction des évêques. » Il n'est que trop vrai, par malheur, que cette concorde et cette discipline ont manqué aux catholiques français, dans les derniers temps. Quand, pour l'application de la loi du 20 mars, la Société générale d'éducation et d'enseignement a cru devoir dicter aux familles les sages avis qu'on se rappelle, elle a été contredite vivement par des catholiques, bien que l'archevêque de Paris et tous les évêques eussent approuvé ces mêmes avis : peu s'en est fallu qu'en dépit d'une approbation si vénérable, les contradicteurs de la Société générale d'éducation et d'enseignement n'allassent jusqu'à dénoncer et anathématiser dans ses rangs un Chesnelong, un Keller, et tant d'autres qui ne sont pas plus suspects de trahir la religion ! Quand Mgr Czacki a quitté sa nonciature, des journalistes, qui se targuent pourtant d'être de « bons catholiques », ont violemment censuré, outragé,

calomnié ce serviteur du Pape, sans daigner considérer en lui le représentant fidèle et le mandataire docile de Léon XIII : on aurait pu croire qu'il leur importait peu que les reproches insultants dont ils l'ont poursuivi jusqu'à la frontière atteignissent ou non, à Rome, le souverain pontife lui-même. Quand Mgr Bellot des Minières, évêque de Poitiers, a frappé d'interdiction dans son diocèse Mgr Gay, évêque d'Anthédon, des journalistes catholiques se sont hâtés d'intervenir passionnément et de prendre parti dans ce conflit ecclésiastique et qui n'avait rien de doctrinal ; ils n'ont point voulu, humblement et simplement, laisser d'abord au Pape le soin de juger ; ils ont, eux laïques, prononcé la sentence ; or, cette sentence qu'ils n'avaient pas la présomption de déclarer religieuse, ils l'ont édictée au nom de la politique ! Il y a, dans cette série d'oublis, d'abus, d'excès, une singulière méconnaissance du respect chrétien, du respect catholique : nous nous devons les uns aux autres plus d'égards ; nous devons surtout à l'Église une obéissance plus sincère et plus intelligente, qui nous retienne mieux dans les vraies limites de nos propres services et de nos propres rôles. Léon XIII, attristé de ces fautes, a voulu avertir ceux qui les commettaient au détriment de l'union même dont les catholiques ont un besoin si urgent. Son discours aura été entendu, nous n'en doutons pas : il n'enseigne pas seulement la concorde, il enseigne la prudence.

À l'étranger, peu d'événements. L'attention de l'Europe est toujours tout entière tournée vers l'Orient. Sur les bords et aux bouches du Danube, la Russie revendique la possession de la Kilia. En Serbie et en Bulgarie, les partis plus ou moins démocratiques qui s'y sont formés inquiètent le roi Milan et le prince Alexandre. Le Monténégro épie l'occasion d'une aventure, d'une guerre. A Constantinople, Saïd-Pacha échange avec lord Dufferin des notes inutiles, pour l'évacuation de l'Égypte. Sir Garnet Wolseley revient en Angleterre. Baker-Pacha réorganise l'armée du khédivé ; Arabi prépare sa défense avec les avocats anglais dont sir Malet a bien voulu lui ménager l'assistance. Quant à M. de Bismarck, que les élections préliminaires du Landtag ont à peine la vertu de distraire, il surveille avec une vive sollicitude les incidents qui pourraient rompre ou distendre les bonnes relations de la France et de l'Angleterre. Quel système d'administration l'Angleterre substituera-t-elle au contrôle qu'elle paraît si peu disposée à maintenir ? Est-il vrai qu'elle offre à la France un arrangement acceptable ? On n'en sait rien encore avec précision, et cette ignorance même commanderait un peu de réserve au dépit de nos journaux républicains : il s'ierait que la république, après tant de fautes, gardât au moins dans son

impuissance diplomatique et militaire une certaine dignité et une certaine circonspection. En attendant le règlement de l'affaire égyptienne, la France a le loisir de comparer son histoire d'aujourd'hui à celle d'hier : comparaison qui n'a rien de glorieux pour nos hommes d'État républicains, pas même pour leurs vertus patriotiques. En 1839 et en 1840, au temps où la France, jalouse d'affermir la presque indépendance de Méhémet-Ali et de lui assurer la possession de la Syrie, était en désaccord avec les grandes puissances, il avait été bien vif, bien bruyant, bien intempestif et malhabile, bien téméraire, le patriotisme des libéraux. On n'a pas oublié combien furent hardies et impétueuses les espérances et les volontés des orateurs du parti libéral, à la Chambre, quand, en 1839, le gouvernement demanda un crédit de 10 millions pour ses armements maritimes du Levant; on se rappelle que le langage vantard des journalistes libéraux alla jusqu'à irriter l'étranger. En 1840, le 15 juillet, la politique de lord Palmerston l'ayant emporté sur celle de M. Thiers dans les conseils de l'Europe, la Russie, l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre signèrent à Londres un traité qui réglait l'affaire d'Égypte; ce traité avait été fait à l'insu de la France, contre elle et sans elle. Un long cri de colère s'éleva dans tout le parti libéral, quand on connut ce traité conclu au mépris de la France : il était injuste et injurieux, s'écriait-on. Ce mécontentement s'aigrit encore quand on sut que les puissances, pour mettre plus vite en pratique le traité du 15 juillet, négligeaient les formalités les plus usuelles de la diplomatie. Il n'y eut plus de mesure dans la protestation, quand on apprit qu'avant la ratification même du traité, l'Angleterre l'exécutait déjà en bombardant Beyrouth. On proclama que la France était déshonorée. On accusa le roi Louis-Philippe de supporter un outrage qui avilissait la nation. On loua les propos militaires et les airs fanfarons de M. Thiers. Le parti libéral fut pris d'une fureur héroïque : il voulait la guerre à tout prix ; il bravait l'Europe ! On entonna la *Marseillaise* dans les rues de Paris, et les échos en vinrent réveiller dans les rues des plus petites villes allemandes les chants de Arndt, les refrains de 1814. On donna des banquets où l'on fulminait contre la Sainte-Alliance des rois. Les sociétés populaires menacèrent le gouvernement de redresser leurs barricades, s'il ne déclarait pas la guerre. Une bande de prétendus patriotes poignarda un sous-officier de la garde nationale, jugé trop pacifique; il fallut que, par un ordre du jour, le maréchal Gérard avertît la garde nationale de ne point prêter l'oreille aux tribuns qui l'excitaient à des démonstrations belliqueuses. M. Thiers, soit qu'il fût vraiment en proie à cette fièvre, soit qu'il simulât par une ostentation artificieuse des desseins guerriers qu'il n'avait pas

en réalité, fit renouveler les approvisionnements des arsenaux, appeler les réserves, armer les côtes et munir les places fortes; le gouvernement décréta les fortifications de Paris; on hâta la convocation des Chambres. Si le roi Louis-Philippe n'avait eu la sagacité de discerner dans ces tumultes belliqueux du parti libéral les apprêts révolutionnaires qui s'y cachaient et s'il n'avait eu la sagesse de résister aux entraînements de M. Thiers, la France provoquait l'Europe à une guerre où elle aurait pu succomber. M. Thiers se retira, le 22 octobre 1840. La France fut sauvée d'un grand danger, et bientôt la Chambre elle-même, la majorité de la nation approuva la décision du roi. Mais pendant combien d'années et avec quel emportement les violents du parti libéral reprochèrent à la monarchie de Juillet d'avoir, en 1840, subi une humiliation qui valait un désastre!

Les fils de ceux qui déclamèrent le plus véhémentement, en 1839 et en 1840, contre la pusillanimité du roi Louis-Philippe, la fortune de la France a mis à l'épreuve, en 1882, leur courage et leur habileté, dans une autre querelle d'Égypte. Nous ne voulons pas leur imputer à crime, selon leur propre exemple d'alors, la politique de résignation et d'abstention qui a retenu leur république, quand elle pouvait, selon M. Gambetta, associer ses armes à celles de l'Angleterre devant Alexandrie et Tel-el-Kébir. Du moins avons-nous maintenant le droit de constater qu'eux aussi peuvent plier, à certains jours, sous la nécessité de conserver la paix au prix d'un sacrifice plus ou moins coûteux de l'orgueil national. Encore plus avons-nous le droit de leur demander ce qu'est devenu ce patriotisme bouillant de 1840 qui refusait de reconnaître en Égypte l'arbitrage souverain de l'Europe et qui brandissait si audacieusement le drapeau de la France en face des quatre puissances. Certes, en 1882, ils ont assisté, les bras croisés, à un spectacle tout autrement douloureux et honteux que les patriotes exaltés de 1840; ils ont donné à nos amiraux des ordres autrement humiliants, ils ont exposé le pavillon de la France à des affronts autrement sanglants. En 1840, le ministère concentra la flotte aux îles d'Hyères, tout en déclarant que, si une puissance quelconque attaquait l'Égypte, ce serait un *casus belli*; et les républicains, qui voulaient qu'on envoyât la flotte à Alexandrie, s'écrièrent que la France reculait: ils accablèrent le gouvernement de leurs diatribes les plus violentes. Eh bien! en 1882, la république a obligé l'amiral Conrad à lever l'ancre au premier coup de canon tiré par les vaisseaux anglais, et, pendant que notre flotte s'en allait, la populace d'Alexandrie massacrait nos nationaux sous les yeux de nos consuls! Les républicains, au lendemain du traité du 15 juillet

1840, « appelaient hautement la nation aux armes » ; un de leurs historiens, M. Élias Regnault, l'a dit : « Ils comprenaient parfaitement qu'une guerre européenne devait nécessairement ébranler le trône, leur offrir toutes les chances de l'inconnu, toutes les occasions qui appartiennent à l'audace. » En 1882, les républicains ont laissé faire l'Angleterre en Égypte sans même froncer le sourcil ; ils ont perdu tout ce que la France avait de force, de crédit, de prestige en Égypte, sans protester et presque sans en gémir. Le gouvernement avait devant lui, en 1840, l'Europe entière ; en 1882, pas de coalition à susciter contre soi ; la république avait moins à craindre l'hostilité de l'Angleterre qu'à soupçonner l'inimitié de l'Allemagne ; l'Angleterre lui disputait seule la gloire et le projet d'une expédition d'Égypte ; encore cette concurrence affectait-elle d'être bienveillante, amicale ; l'Angleterre de M. Gladstone n'était certes pas celle qu'animait en 1842 la rage tracassière de lord Palmerston. En 1840, le gouvernement discutait avec toute l'Europe ; en 1882, c'est l'Angleterre seule qui lui imposera sa loi au Caire. Le traité de 1840 ne changeait rien aux conditions dans lesquelles se mouvaient les intérêts de la France, en Égypte ; on avait seulement à décider si la Syrie resterait ou non aux mains de Méhémet-Ali. C'est le gouvernement total de l'Égypte que l'Angleterre tient actuellement sous sa domination ; elle occupe le Caire et Alexandrie ; elle est et sera dorénavant, à son gré, maîtresse sur l'isthme de Suez ; elle va modifier ou supprimer le dualisme même que nous avons établi au Caire avec elle ; le khédive n'est plus que le vassal de l'Angleterre. Et combien d'autres différences qui ne sont pas pour flatter ou pour consoler notre patriotisme ! Oui, en 1840, la France fut isolée ; mais ce ne fut pas un isolement absolu dans toute l'Europe, et il ne dura pas : non seulement la France, fière de ses souvenirs d'Ancône et d'Anvers, forte de son excellente armée et solidement appuyée sur une frontière intacte, était encore respectée dans le monde ; un an s'était à peine écoulé que déjà, reprenant sa place dans le concert des grandes puissances, elle réparait le traité du 15 juillet 1840 par celui du 13 juillet 1841 ; elle restait, dans le sentiment des Égyptiens, la bienfaitrice de l'Égypte ; elle gardait au Caire l'autorité de ses services et dans l'Orient celle de sa vieille réputation. Plût à Dieu que la république ne fût pas plus malheureuse, plus faible, plus dégradée, en 1882, et qu'elle fût aussi sûre des compensations du lendemain !

Auguste BOUCHER.

MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

DU 9 AU 24 OCTOBRE 1882

La liquidation de quinzaine s'est accomplie sans difficultés à la Bourse de Paris, malgré une légère élévation du taux des reports sur certaines valeurs, dont les titres avaient donné lieu à d'assez grands mouvements de spéculation. Les exigences des banquiers n'avaient rien que de très légitime, et, dans un autre moment, elles auraient paru fort raisonnables ; mais le marché était mal impressionné, et, s'il était permis d'employer une expression qui, malgré sa singularité, traduit très exactement la disposition générale des esprits, le marché avait *ses nerfs* ! De là un malaise difficile à définir et dont les résultats se traduisent par l'hésitation et l'arrêt du mouvement de hausse. Il y a comme un alanguissement général dans les transactions et un manque absolu d'entrain. Ce n'est point encore la défiance, mais plutôt un manque de confiance et d'abandon ; la place ne se sent pas dirigée et, comme le monde politique ne lui paraît point en meilleur état, elle se laisse aller à des sentiments de prudence exagérée et presque de découragement.

La déception causée par l'ajournement de l'émission annoncée, des obligations privilégiées de la Banque ottomane, a été très vive, et le marché n'en est pas remis encore. Cette émission devait laisser de grands bénéfices aux intermédiaires et elle était en outre considérée comme le point de départ d'une reprise des transactions. La haute banque, croyait-on, serait obligée de soutenir les valeurs et beaucoup de spéculateurs petits et grands, avaient acheté ferme ou à prime, des actions de la Banque ottomane, de la Rente turque et de l'Unifiée d'Égypte. Il a fallu vendre, réaliser les pertes, et comme, pendant ce temps, on commentait la diminution survenue dans les rentrées des contributions indirectes, pendant les mois d'août et de septembre, les indécisions des projets financiers de M. Tirard qui paraissait vouloir remanier une fois encore le budget de 1883, présenté par M. Léon Say, et les tendances agressives ou

tout au moins peu bienveillantes du ministre des travaux publics, M. Hérisson, contre les grandes compagnies, dont le choix pour la composition de la commission du régime des chemins de fer, ne pouvait laisser aucun doute, le revirement qui trouvait un nouvel aliment dans les agitations socialistes de Montceau-les-Mines, s'explique très naturellement, malgré les bonnes nouvelles du marché monétaire, le maintien du taux de l'escompte à Londres et à Paris, l'abondance très réelle des ressources et l'amélioration de la situation en Orient. L'action en quelque sorte morale, qui existe toujours dans les affaires, l'emportait, et le manque de confiance tenait et tient encore tout en suspens. Ces dispositions peuvent se modifier très rapidement, car à la Bourse, où la vie pratique est fort réaliste, on n'a pas coutume, selon la formule populaire, de boudier longtemps contre son ventre, et les dispositions se modifieraient rapidement, si les politiciens voulaient bien, à la rentrée des Chambres, ne point soulever de nouveau les inquiétudes par leurs agitations stériles.

L'ajournement et peut-être la diminution de l'émission des obligations privilégiées de la Banque ottomane étaient une chose fort simple motivée uniquement par une appréciation différente survenue entre les participants de Londres et de Paris. Les uns voulaient garder un titre parfaitement gagé et dont le revenu, amortissement compris, est de 7 0/0 ; les autres, mobiliser la créance. L'accord sera bientôt établi par la séparation des titres dont les uns iront à Londres et resteront dans les caisses, sans être mis sur le marché, et les autres seront offerts au public.

La Banque ottomane et les banquiers de Constantinople, en garantie des avances qu'ils avaient faites à la Porte, se montant à 8 170 000 livres turques (la livre turque vaut 22 fr. 78 au pair et au tarif 22 fr. 69) avaient reçu, en 1879, les revenus des six contributions indirectes jusqu'à concurrence de 37 millions et organisé une administration spéciale chargée de les percevoir. Pour faciliter les arrangements de la Turquie et de ses créanciers, la Banque ottomane et les banquiers intéressés ont abandonné leurs privilèges sur ces revenus, qui ont été transférés aux créanciers avec toutes les plus-values dont ils pouvaient être susceptibles, et ils ont réduit leur annuité à 590 000 livres turques, soit à 13 millions 570 000 francs, comprenant l'intérêt et l'amortissement répartis sur une période de vingt années. L'intérêt et l'amortissement des obligations doivent être réglés avant tout autre paiement sur les revenus concédés aux porteurs ; les autres créanciers peuvent seulement recevoir, après l'acquittement des 13 570 000 fr., le surplus de l'argent, excédant très considérable, parce que les

contributions s'élevaient à 37 millions et les dépassent maintenant.

Les obligations du chemin de fer transcaucasien, que le Comptoir d'escompte et la maison Hottinger, émettent cette semaine, à Paris, pendant que la souscription est ouverte le même jour, aux caisses de la Banque d'escompte à Saint-Petersbourg; chez MM. Baring frères, à Londres; MM. Hope et C^{ie}, à Amsterdam; MM. Mendelsohn et C^{ie}, et MM. Warschauer et C^{ie}, à Berlin, sont garanties par le gouvernement russe et destinées à rendre toute sa prospérité à l'une des voies les plus fréquentées de l'ancien monde. Ces routes, que l'on ne suivait plus depuis que Vasco de Gama avait doublé le cap de Bonne-Espérance, reprennent, grâce à la vapeur et à l'électricité, le privilège de la ligne la plus courte. L'Égypte, Suez, la mer Rouge, mènent maintenant aux Indes; bientôt la mer Caspienne sera unie à la mer Noire, par le chemin de Batoum, Poti, Tiflis, Bakou, auquel le montant de ces obligations nouvelles est destiné. Au lieu du mauvais mouillage et de la rade foraine de Poti, le traité de Berlin a donné à la Transcaucasie russe l'excellent port de Batoum, et ces magnifiques régions de la Géorgie, de la Mingrèlie et de la Transcaucasie, vont avoir de nouveau débouchés, pour leurs bois, les vins, les soies et surtout pour le naphte et le pétrole dont les puits et les sources sont plus abondants que ceux de l'Amérique, pendant que la Perse aura la régularité de ses exportations assurée. Tout ce pays de Transcaucasie remplit pour la Russie un rôle analogue à celui de l'Algérie à l'égard de la France; quant aux naphtes et aux pétroles, qui, en 1873, n'entraient que pour 31 pour 100 dans la consommation russe, par suite des difficultés de transport, ils avaient, en 1877, depuis l'établissement de services spéciaux à vapeur, sur la mer Caspienne, atteints 73 pour 100. Le chemin de fer achevé, ils pourront, de Batoum, être transportés à Odessa, et refouler les derniers pétroles américains, pendant que, dans une autre direction, ils gagneront Marseille, qui, de son côté, approvisionnera les usines de Bakou de l'acide sulfurique qui leur manque maintenant pour le raffinage. Un nouveau courant commercial s'établira aussi à l'avantage des deux pays. Encore une barrière qui tombe et un champ nouveau ouvert à l'activité de l'Occident.

Le paiement des obligations du chemin de fer transcaucasien aura lieu en quatre fois; 25 francs en souscrivant; 35 francs lors de la répartition du 3 au 7 novembre; 100 francs le 15 décembre et 100 francs le 15 février 1883.

Cette semaine, les actions du Crédit foncier ont subi un léger recul provenant des réalisations des actionnaires de la Banque hypothécaire; mais le marché absorbe facilement les nouveaux

titres, et l'action reste, avec les obligations, l'un des meilleurs et des plus solides placements pour le capitaliste qui tient avant tout à la régularité du revenu.

Les chemins de fer, après avoir baissé, quand la composition de la grande commission a été connue, ont repris une certaine fermeté, mais la hausse est arrêtée jusqu'à ce qu'une décision soit intervenue. Les fonds internationaux conservent leurs cours. L'Italien pourtant a peine à se maintenir et, quant aux revenus des contributions indirectes en France, elles commencent à faiblir : 2 millions au mois d'août ; 2 210 000 francs au mois de septembre. Les sept premiers mois avaient donné 13 143 000 francs sur 1881. Il n'en reste plus que 9 millions et, si la baisse se maintient, ils auront disparu à la fin de l'exercice.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AVANT ET APRÈS LA RÉVOLUTION

Histoire du dépôt des Archives des Affaires étrangères, par Armand Baschet. — *Le ministère des Affaires étrangères pendant la révolution*, par Frédéric Masson. — Rapport de M. de Freycinet et décret présidentiel sur la réorganisation du ministère des Affaires étrangères. (*Journal officiel*, 24 janvier 1880.)

Nous avons assisté, il y a peu de temps, à une polémique à mots couverts, non moins amusante qu'instructive, entre deux ministres de la république. Ces serviteurs d'une même cause, appelés à diriger, l'un après l'autre, à deux mois d'intervalle, le même département ministériel, ont eu le malheur de différer absolument et de se contredire dans les termes sur un objet qui, pour l'un comme pour l'autre, ne pouvait manquer d'intérêt; car ils étaient préposés à l'instruction publique, et il ne s'agissait entre eux de rien moins que de savoir si, avant la date fatidique de 1789, il a existé une histoire de France qui vaille la peine d'être enseignée aux générations nouvelles.

Le premier de ces grands hommes du jour (celui qui a fait partie de l'administration qui s'est appelée grande par excellence et par exclusion de tout autre) paraît avoir été résolument d'avis que cette histoire n'avait pas de raison d'être, faute de sujet : la France n'ayant eu avant 1789 aucune existence digne de ce nom. Elle n'existait pas en fait, car elle ne constituait qu'un ramassé de tribus à demi sauvages obéissant à des chefs lâches et corrompus, et vivant sur un sol sans culture de racines stériles, quand la faim ne les réduisait pas à se manger les uns les autres : elle tenait à peu près plus sur la carte la place qu'occupent aujourd'hui ces régions australes redoutées des voyageurs, le royaume du Congo ou de Tombouctou. Elle n'existait même pas dans l'esprit des

Français qui ont attendu 1789 pour savoir ce que c'était qu'une patrie. Si quelque chose a eu lieu avant cette date qui ressemblât pour les Français à un peu de gloire, de grandeur ou de puissance; si, en particulier, le royaume de France, restreint d'abord aux environs de Paris, s'est étendu par des conquêtes et des annexions successives jusqu'à l'Océan, aux Pyrénées, aux Alpes et, hélas! même au Rhin, ce développement merveilleux a été dû à d'heureux aveugles qui ont fait de l'histoire, comme M. Jourdain de la prose, sans le savoir. Telle est la thèse historique que, dans un manuel quasi-officiel, tous les instituteurs de France étaient engagés à inculquer de bonne heure à la jeunesse, en procédant au besoin, contre les pères de famille récalcitrants, par autorité de justice, ou, suivant l'expression qu'affectionnent les libéraux du jour, *manu militari*.

Le successeur de ce doctrinaire d'un nouveau genre a-t-il pensé qu'il n'y aurait jamais assez de gendarmes pour faire supporter à la conscience publique l'énormité d'un si inepte mensonge? Toujours est-il qu'il a reculé devant cet héritage. A la vérité, il a exécuté ce mouvement de retraite avec une timidité savante. Interrogé au Sénat pour savoir s'il entraît dans les idées de son devancier, il s'est borné à détourner la conversation. Mais quelques jours seulement après, au congrès des sociétés savantes, les échos du lieu lui ayant paru sans doute plus favorables, il a repris courage; à deux pas du tombeau de Richelieu, il a bien voulu reconnaître qu'il y avait eu, même avant 1789, une nation française qui avait fait un certain bruit dans le monde, et dont la grandeur territoriale et politique avait su faire quelques progrès. Il s'est bien gardé de dire à qui ces progrès étaient dus, car il aurait fallu prononcer certains noms propres qui brûlent les lèvres d'un ministre philosophe et républicain, tels, par exemple, que saint Louis, Jeanne d'Arc ou Henri IV. Il a préféré se renfermer dans une admiration vague pour l'unité française; mais au moins, a-t-il reconnu que cette abstraction historique avait eu en 1879, non son début, mais au contraire son *dénouement* ¹.

L'intention était bonne, bien que l'expression manquât de justesse et prêtât à plus d'un malentendu; car, en premier lieu, on ne comprend guère ce que c'est que le dénouement d'une histoire qui continue. De plus, des dénouements il y en a de plus d'une sorte: Il y a le dénouement tragique, qui termine le drame par la mort violente des personnages principaux. Je ne pense pas que ce soit un dénouement de cette nature, qui, dans la pensée de

¹ Discours de M. Jules Ferry, au congrès des sociétés savantes. (*Journal officiel* du 16 avril 1882.)

M. Jules Ferry, ait préparé à l'unité française. Il y a aussi le dénouement heureux que nos vieux conteurs exprimaient autrefois en ces termes naïfs. Ils vécurent paisibles et ils eurent beaucoup d'enfants. Celui-là ne convient guère non plus à la France du dix-neuvième siècle, dont les jours ne se sont pas précisément écoulés dans une paix sans mélange et qui, en fin de compte, n'a pas vu malheureusement accroître le nombre de ses enfants. Il convient donc de chercher encore quelque autre manière de dire un peu de vérité sur l'ancien régime sans manquer de respect au nouveau.

Faute de mieux, je serai tenté de proposer à nos gouvernants une formule qui ne leur serait pas suspecte, car elle émane de leurs devanciers de 1793. Voici en effet ce que je trouve dans un rapport du Comité de salut public à la Convention. Il s'agissait de constituer un bureau diplomatique; et, à ce propos, le rapporteur se mit en devoir d'apprécier la situation de la France en Europe et les résultats obtenus pour la grandeur nationale par la politique de la royauté : « Sous la monarchie, dit ce rapport, le département
« des Affaires étrangères était le seul bien administré. Depuis
« Henri IV jusqu'en 1756, les Bourbons n'ont pas commis une seule
« faute majeure. Depuis Henri IV jusqu'au régent, les rois ou un
« premier ministre dirigeaient, lisaient et signaient de leurs propres
« mains les dépêches. Le ministre n'était qu'un scribe, un secrétaire
« d'État des volontés du maître; ce maître était l'héritier de quelques
« principes de famille, de quelques axiomes, bases des vues ambi-
« tieuses de la maison de Bourbon, au préjudice des maisons rivales.
« Nos tyrans ne s'écartèrent jamais de ces axiomes et, forts de l'in-
« dustrie nationale, ils parvinrent à donner à la France les degrés
« d'étendue qui en ont fait la puissance la plus terrible au dehors.
« Dans toutes nos guerres, une province nouvelle était la récom-
« pense de notre politique et de l'usage de nos forces ¹. »

Sauf le tort de faire dater ces effets de la tyrannie, de l'avènement d'Henri IV et des Bourbons, au lieu de chercher le péché originel beaucoup plus haut dans la généalogie de la maison de France, on ne saurait mieux dire pour concilier la vérité historique avec la juste horreur qu'un républicain se doit à lui-même d'éprouver pour toutes les œuvres de la monarchie. Je ne voudrais rien retrancher de ce jugement, pas même le reproche d'ambition ou d'égoïsme fait à nos rois, pour mieux expliquer les heureux fruits de leur politique. Fondé ou non, ce reproche ajoute, sinon à la justesse de l'appréciation, au moins à la naïveté de l'aveu. Quel

¹ Masson, *le Département des Affaires étrangères pendant la révolution*, p. 327.

parti même n'en pourrait pas tirer un publiciste de la rude école de M. de Maistre, puisant, dans sa foi robuste et mystique aux principes, le droit de ne pas ménager les personnes ! Quelle vertu, pourrait-il dire, réside donc dans l'institution royale, pour que de l'intérêt personnel, égoïste même, si l'on veut, d'une seule famille, sorte, à son insu et presque malgré elle, la grandeur de tout un État ? Les hommes qui gouvernent les peuples étant rarement d'un désintéressement irréprochable, quelle bonne fortune d'avoir trouvé un moyen de faire tourner au profit commun leurs faiblesses privées ou domestiques !

Mais ce n'est pas sur cette vue philosophique que je me propose d'appeler principalement l'attention des lecteurs dans les pages qui vont suivre. Les paroles étranges que je viens de citer renferment une observation d'une nature moins élevée, mais qui présente un caractère égal de sagacité et de justesse, c'est celle qui consiste à chercher le secret des grands développements politiques et nationaux, obtenus par la royauté, non seulement dans le génie de ses ministres, ou dans la valeur de ses généraux, mais aussi dans la savante organisation de son mécanisme diplomatique. C'est un point que des études récentes m'ont permis d'éclaircir et sur lequel, à ma grande surprise, je me trouve complètement d'accord avec le Comité de salut public. Je voudrais, à l'abri de cette haute autorité qui doit me préserver, aux yeux de M. Paul Bert lui-même, de tout soupçon d'esprit réactionnaire et rétrograde, me permettre, à ce sujet, quelques développements, dût-il en résulter, en faveur de nos tyrans d'autrefois, une comparaison qui ne sera pas à l'avantage de nos libérateurs de 93 et de leurs imitateurs d'aujourd'hui.

I

Le service diplomatique s'exerçait, on le sait, sous l'ancienne monarchie, par deux ordres de titulaires bien distincts. Les ambassades et les légations de premier ordre étaient confiées, non à des diplomates de profession, mais à des personnages qui jouissaient déjà, par leur naissance ou leur rang à la cour, d'une situation élevée dans le monde politique et social d'alors. C'étaient, ou des gens de qualités appartenant à la première noblesse, ou de hauts fonctionnaires issus de cette grande bourgeoisie que la sagesse des rois avait de bonne heure placée au niveau, presque au-dessus de la noblesse. Sortis de l'armée, de la magistrature, ou des conseils royaux, ils entraient en général d'emblée, et sans préparation antérieure, au poste qu'ils devaient remplir, car on les choisissait, non précisément en vue de connais-

sances acquises, ou en récompense de mérites éprouvés, mais plutôt pour qu'ils pussent tout de suite se trouver, par l'éclat de leur nom et leur importance personnelle, à la hauteur du caractère semi-royal dont ils étaient revêtus.

Mais ces représentants éminents de la personne du souverain laissaient derrière eux, au ministère des Affaires étrangères, ou emmenaient avec eux, dans leurs ambassades, sous le nom de secrétaires ou de commis, des agents d'un tout autre ordre. Ceux-là, au contraire, étaient appliqués, dès leur jeunesse, à l'étude des questions diplomatiques; ils en faisaient leur profession et même leur carrière, car si leur condition modeste et les préjugés du temps leur défendaient d'aspirer au premier rang, ils pouvaient pourtant, en s'élevant de degré en degré, arriver à des situations suffisamment rétribuées et honorées pour être regardées comme le salaire de bons services et l'objet d'une ambition raisonnable. Chaque ambassade renfermait ainsi, pour ainsi dire, une première et une seconde couche diplomatiques, la seconde moins brillante, mais aussi moins mobile que la première. Les secrétaires ne formaient pas, comme de nos jours, la pépinière des ambassadeurs en espérances, mais de véritables directeurs de bureaux, chargés d'étudier plutôt que de négocier, et de préparer à un point de vue, en quelque sorte abstrait, les questions que le chef devait ensuite traiter et résoudre d'homme à homme, avec les ministres étrangers, par son influence et son habileté personnelles.

Cette division de la diplomatie en deux ordres supérieur et inférieur, sans communication prévue et sans passage habituel de l'un à l'autre, avait, j'en conviens, sa principale raison d'être dans la constitution aristocratique de la société de l'ancien régime. L'essentiel, en effet, dans toute négociation, c'est que ceux qui la traitent, soient de part et d'autre sur un pied d'égalité. Quand les ministres de tous les grands États appartenaient à une classe privilégiée, un ambassadeur de France ne devait jamais être en reste avec aucun d'eux sur un avantage dont sa considération pouvait dépendre. Puis les ministres officiellement chargés du pouvoir étaient bien loin de représenter la seule, ni même la plus grande autorité politique, dans les monarchies d'autrefois. A côté et souvent au-dessus d'eux, il fallait compter avec les influences de cour; chambellans ou favoris, maîtresses des rois, ou grandes maîtresses des reines; tout un beau et grand monde qui se mêlait volontiers d'affaires et qui n'aimait à frayer qu'avec ses pareils. C'était un milieu élégant et raffiné, où un ambassadeur devait se mouvoir avec l'aisance d'un homme habitué à y vivre, et où on ne lui aurait pas pardonné de porter l'air emprunté et

empêché d'un parvenu. Enfin la noblesse formait en ces temps, à la surface de toute la société européenne, comme un grand ordre de chevalerie dont tous les membres étaient liés par des sentiments où, si l'on veut, des préjugés communs, et souvent aussi par des alliances domestiques. Pour y pénétrer, il fallait être de la famille. Conçoit-on des grands d'Espagne à Madrid, ou des princes du saint-empire à Vienne, forcés de céder le pas, dans la personne de l'envoyé de France, à un intrus qui, chez lui, à Versailles, n'aurait pu faire les preuves nécessaires pour monter dans les carrosses? On fût venu se heurter à tout instant contre des difficultés d'étiquette. Rien que pour recevoir ces décorations brillantes qui étaient le signe et la récompenses des négociations heureuses, il fallait justifier de plus d'un quartier de noblesse.

Mais laissant de côté ce qui n'était que la conséquence des conditions factices d'une société qui n'est plus, il reste vrai qu'en tout temps et en tout état politique, la diplomatie, c'est-à-dire l'art d'entretenir des relations et de débattre les questions qui s'élèvent entre des nations indépendantes, se présente sous deux faces différentes, et suppose deux ordres d'aptitude qui n'ont en soi rien de commun. Il y faut, d'abord, des connaissances qui ne s'acquièrent que par l'étude et aussi une habileté, on dirait volontiers un tour de main, qui est affaire d'instinct ou d'éducation. Les intérêts que la diplomatie doit défendre dépendent de relations commerciales, industrielles, territoriales, stratégiques même, au besoin, qu'on ne peut apprendre que par un travail patient, l'œil fixé sur des cartes, ou en feuilletant des mémoires ou des livres. Il y a d'ailleurs sur tous ces points des traditions, des précédents dont l'enchaînement se lie à toute la suite de l'histoire moderne, des textes de traités dont l'intelligence suppose et dont l'appréciation exige un apprentissage et des habitudes d'esprit juridiques. Le droit des gens est une branche du droit général, liée à toutes les autres, et dont pas plus qu'aucune autre, la science ne peut être improvisée. Il y a donc un noviciat diplomatique qui ne peut se faire, comme tous les noviciats du monde, sans une préparation laborieuse. Mais dès qu'après avoir bien compris les questions il s'agit de les résoudre, et après avoir bien apprécié les intérêts de son pays, il s'agit de les faire prévaloir, la connaissance des faits cède le pas à celle des hommes, un peu de dextérité vaut mieux que beaucoup de mémoire, et les dons naturels l'emportent sur l'érudition acquise.

Dans ce jeu serré, dans cette lutte courtoise, qui fait le fond d'une négociation diplomatique, l'intelligence des caractères, — des passions et souvent des faiblesses qui les dirigent, — le sang-froid, l'art de rester maître de soi sans apprêt et sans effort, la

promptitude du coup d'œil et de la réplique, la sagacité qui surprend un mot au passage et devine une pensée dans un regard, un heureux mélange de facilité et de réserve dans la bonne humeur qui sait nouer utilement des relations aimables et se lier sans se compromettre, voilà les qualités dont aucune autre ne peut tenir lieu. Rien, assurément, ne les donne à ceux qui n'en tiennent pas le germe de la nature, mais ce qu'on nomme en tout pays l'usage du monde est nécessaire pour les développer, car c'est dans le monde, le plus souvent, qu'on a l'occasion de les exercer. C'est dans un salon, parfois dans une fête, que s'achève ce qui a été commencé, peut-être manqué dans une conférence. On interrogeait un jour une très grande dame qui avait vécu dans l'intimité d'un célèbre diplomate des temps modernes et qui, par un grand charme d'esprit et de beauté, l'avait assisté souvent dans ses missions les plus délicates, et on lui demandait à quoi avaient tenu des succès auxquels elle avait un peu contribué : « A un grand savoir-vivre, répondit-elle. » Il fallait n'en pas manquer soi-même pour tout dire ainsi d'un seul mot.

Je n'ai garde de prétendre qu'on ne puisse être à la fois un homme du monde et un homme d'étude; mais il est certain que ces deux qualités ne se rencontrent pas toujours dans les mêmes personnes, et ne se supposent pas réciproquement. Aussi l'une et l'autre concourant, à titre à peu près égal, à une bonne œuvre diplomatique, l'embaras de savoir laquelle, au choix, il faut préférer, est grand pour le ministre qui doit désigner le titulaire d'une mission importante. Pour un ministre de l'ancien régime, cet embaras n'existait pas. La question était résolue d'avance : l'ambassadeur devait être pris sans hésitation dans cette élite sociale que la Bruyère et M^{me} de Sévigné désignaient par le nom d'*honnêtes gens*. On n'était pas en peine ensuite de lui faire trouver, à côté de lui, des gens d'étude et de cabinet pour lui préparer la besogne et suppléer à son insuffisance.

C'est au concours de ces ouvriers d'ordre si divers qu'a été dû l'heureux résultat des grandes négociations diplomatiques de l'ancien régime. Le principal honneur en est resté (c'était naturel et jusqu'à un certain point c'est justice) à ceux qui les ont conduites et dont le nom éclatant figure au bas des traités qu'ils ont conclus : aux d'Ossat, aux d'Avaux, aux Servien, aux Polignac, car ce sont eux qui, dans le moment décisif, ont dirigé le feu de l'action; et c'est à leur plume, toujours aisée et élégante bien qu'incorrecte, que sont dues ces merveilleuses dépêches, où l'appréciation pleine d'intelligence des situations est relevée par la peinture vivante des caractères : trésor de nos archives, qui font le charme de la posté-

rité curieuse. Mais aujourd'hui que l'érudition se plaît à regarder le dessous des cartes, il est temps de faire aussi la part des instruments plus modestes dont les travaux ont posé les fondements de l'édifice que d'autres couronnaient. C'est ce que j'avais déjà essayé de faire indirectement dans le *Secret du Roi*. Mais j'avais déjà été devancé dans cette tâche, sans le savoir, par deux ouvrages de nature et de mérites différents, mais l'un et l'autre pleins de recherches curieuses.

L'un est celui que M. Frédéric Masson, ancien bibliothécaire au ministère des Affaires étrangères, a consacré à l'histoire des vicissitudes de ce département ministériel pendant la révolution¹. L'autre est un travail du même genre dans lequel M. Baschet, déjà avantageusement connu par ses essais historiques, nous a raconté l'origine et la formation successive du vaste dépôt des Archives qui existe aujourd'hui au quai d'Orsay. La plupart des directeurs de ce dépôt ayant été choisis, de tout temps, parmi les anciens agents du ministère à qui cette honorable situation servait de retraite, M. Armand Baschet a trouvé l'occasion de nous présenter, sur plusieurs de ces bons serviteurs de l'ancienne France, des notices biographiques pleines d'intérêt et dont la suite forme un ensemble tout à fait caractéristique. Ces deux écrits qui se complètent peuvent nous donner une idée assez juste de ce qu'était cette diplomatie inférieure, jusqu'ici très peu connue.

C'est ainsi qu'au début de son intéressant ouvrage, M. Frédéric Masson, après nous avoir exposé quelle était l'organisation du ministère des Affaires étrangères à la veille de 89, a eu la curiosité de rechercher de quelle origine étaient sortis, et par quelles filières de services avaient passé, les principaux employés placés à ce moment à la tête de chacune des divisions de ce département. Ce qui frappe, rien qu'en jetant les yeux sur cette nomenclature souvent un peu sèche, c'est l'esprit intelligent et libéral avec lequel était opéré le recrutement de ce corps qu'on pourrait nommer les sous-officiers diplomatiques. Rien n'est négligé pour y appeler toutes les lumières, aussi bien celles que pouvait fournir une expérience héréditaire, que celles qui pouvaient venir du dehors, acquises dans des travaux

¹ M. Frédéric Masson était encore bibliothécaire au ministère des Affaires étrangères en 1877, lors de la publication de son livre. L'administration actuelle, par un acte d'équité et d'intelligence qui rappelle le traitement qu'un ministre de la guerre a fait subir à mon éminent confrère M. Camille Rousset, s'est, depuis lors, privée de ses services. L'Académie française, qui se croit le devoir de réparer ces injustices, a couronné, cette année, un nouvel ouvrage, tout à fait distingué et agréable de M. Masson, sur le marquis de Grignan.

étrangers, en apparence, à ceux de la profession elle-même. La plus grande partie des agents oubliés, dont M. Masson a retrouvé les noms, sont, pour ainsi dire, nés dans la maison. Ce sont des fils élevés dans la profession et sous les yeux de leurs pères. Il y avait ainsi de véritables familles consulaires et diplomatiques auxquelles chaque génération fournissait son contingent. Mais à côté de ces *enfants de la balle*, les rangs s'ouvrent à toute heure à de nouveaux venus partis de tous les points de l'horizon. De jeunes avocats qui ont, par occasion, rédigé un mémoire sur une question de droit des gens, de simples secrétaires emmenés par un ambassadeur pour le service de sa correspondance privée, et qui ont fait apprécier, par leur chef, leur plume facile ou leur esprit délié, sont admis sans difficulté aux premières épreuves et participent à titre égal aux chances de l'avancement. Ainsi se maintient dans les bureaux un esprit traditionnel constamment renouvelé par ce qu'on appellerait de nos jours un courant démocratique.

L'éducation de ces futurs conseillers de notre diplomatie était aussi bien conçue que leur recrutement. Bien qu'ils fussent destinés plutôt à une vie d'étude que d'action, on ne les laissait pourtant pas grandir à l'ombre. De bonne heure on les envoyait au dehors et on les faisait passer par les résidences et, en quelque sorte, par les climats politiques les plus divers : tantôt, comme agents inférieurs, dans les légations importantes; tantôt même, comme gérants d'un poste minime, dans un des innombrables petits États entre lesquels était divisée l'Europe d'alors. Admis aussi à remplir, pour l'expédition courante des affaires, le vide momentanément laissé dans les plus grandes ambassades par les vacances ou l'absence des titulaires, ils approchaient, en cette qualité, d'un peu loin à la vérité et surtout d'un peu bas, des personnes éminentes qui dirigeaient les cabinets. Ce contact de quelques jours était suffisant pour éclairer des témoins sagaces, d'autant plus portés à l'observation qu'ils étaient condamnés à plus de réserve, et qu'assistant, en spectateurs désintéressés ou même en qualité de figurants, à tous les incidents de la scène politique, ils avaient plus de loisir et de liberté d'esprit pour étudier la physionomie et le jeu des acteurs. Après ces années d'apprentissage pratique, ils revenaient au logis, l'esprit meublé de souvenirs précis et personnels, ayant étudié tous les points litigieux sur place, en même temps qu'ils pénétraient dans les coulisses de tous les théâtres, aussi au fait de la configuration de tous les pays que du caractère des hommes, et pouvant se reconnaître dans les moindres détails, non seulement de la carte matérielle où sont délimités les territoires, mais de cette carte morale, bien plus compliquée, que dessinent à

tout moment, en traits mobiles et confus, les intérêts et les passions de ceux qui mènent les peuples.

Quelques exemples, pris au hasard, suffiront pour faire voir comment s'opéraient ce mélange de conditions diverses et cette variété d'épreuves préparatoires dont l'expérience avait montré les heureux effets.

Ainsi regardez seulement, dans le cours du dix-huitième siècle la suite des employés supérieurs appelés à remplir, à Versailles, au ministère, le poste le plus élevé de cette carrière secondaire, celui de premier commis. Au début du siècle, nous trouvons successivement les deux frères Ledran et, à la fin, les deux Gérard père et fils, souche de cette honorable famille qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours sous le nom de Raynoval, toujours représentant la France avec dignité sur les théâtres les plus divers. C'est la part de l'hérédité et de la tradition. Mais, à côté, voici l'abbé de la Ville, emmené à la Haye, comme petit collet sans bénéfice, par le marquis de Fénelon, en qualité de précepteur de ses fils. Employé, un jour, par hasard, pour chiffrer une dépêche, en l'absence du secrétaire en titre, il parut si bien comprendre et si agréablement commenter la pièce qu'il traduisait, que son chef ne voulut plus d'autre secrétaire ni d'autre remplaçant pendant ses déplacements momentanés. La Hollande n'étant guère qu'un poste d'observation, mais l'un des plus importants et, grâce à la liberté de ses gazettes, presque l'unique centre de publicité d'Europe, il ne fallut pas longtemps pour s'apercevoir que la légation ne perdait rien aux absences répétées du marquis. Tout aussi bien renseignée quand elle était sans chef, elle rendait beaucoup mieux compte de ses informations. L'abbé de la Ville fut donc laissé à la Haye pour y faire des intérim qu'on rendit, un peu artificiellement, aussi fréquents que possibles, pendant les premières années de la guerre de la Succession d'Autriche, et il s'employa longtemps avec succès à retarder et à paralyser le concours promis par les états généraux à Marie-Thérèse. Initié au jeu des partis et au travail souterrain d'une république aristocratique et parlementaire, il ne rentra en France que quand la guerre, enfin déclarée, ne laissa plus aucune place à ce genre de négociations, et du premier coup, dès son retour, on le voit placé à la tête du ministère. Partirait-on de plus bas et avancerait-on plus vite dans une république de nos jours ?

A la vérité, il n'est pas seul, et il a un associé à titre égal dans le poste élevé qu'il va remplir, mais celui-là, aussi, est un officier de fortune, et dans toute la force du terme, car c'est de l'armée qu'il est sorti. La Porte du Theil, c'est son nom, est un simple commissaire des guerres que le maréchal de Tessé a attaché à sa

personne, pendant la campagne assez malheureuse en Espagne au service de Philippe V. Le maréchal était un ami de M^{mo} des Ursins, un correspondant de M^{mo} de Maintenon. Il n'y a point, on le sait, de pièce à caractère où les serviteurs tiennent plus de place à côté de leurs maîtres que dans les comédies espagnoles, et la cour de Madrid, tout entière, n'était, à cette époque féconde en intrigues, qu'un vaste théâtre comique. Du Theil eut donc son rôle, obscur peut-être mais important, dans ces scènes moitié plaisantes et moitié tragiques, où deux reines et une femme ambitieuse se disputaient le cœur d'un roi débile, et dont Saint-Simon a tracé un éloquent tableau, et Louville, un plaisant crayon. Il y donna une assez haute idée de son savoir-faire, qui consistait, disent les mémoires du temps, dans le mélange d'un grand phlegme à beaucoup de vivacité, pour que, admis à son retour dans les bureaux du ministère, il ne tardât pas à être détaché comme secrétaire auprès des négociateurs qui allaient traiter à Utrecht de la paix du monde.

Depuis lors et pendant les vingt ans qui suivirent, il n'y eut pas une conférence, pas une réunion d'ambassadeurs, pas une rédaction de traité dont Du Theil ne fût appelé à prendre sa part. Ce fut lui qui prépara, à Vienne, en 1735, le traité qui réconciliait la France et l'Autriche; et le marquis de Mirepoix, qui vint après lui comme ambassadeur, n'eut absolument qu'à le signer. L'empereur Charles VI le savait si bien, qu'à son départ il lui donna de sa propre main son portrait enrichi des plus beaux diamants, en lui recommandant, bien vainement, hélas! les intérêts de sa fille Marie-Thérèse. A Paris, le même jour, une gratification de 100 000 livres l'attendait. Après la mort du cardinal de Fleury, Louis XV, ayant eu un instant la fantaisie d'imiter son aïeul et de gouverner par lui-même, pour bien marquer sa prise de possession, laissa pendant six mois le ministère des Affaires étrangères vacant. Ce fut Du Theil qui, en sa qualité de premier commis, accompagna le prince dans sa campagne des Flandres, et qui présentait chaque matin lui-même à la signature royale les dépêches qu'il avait préparées¹.

On voit quelle part était réservée, même dans cette carrière qui semblait l'apanage de la noblesse, au mérite personnel de ceux qu'on appellerait de nos jours les fils de leurs œuvres. C'est en tenant compte de cette part, trop négligée par l'histoire, que je me suis permis, dans le *Secret du Roi*, de saluer, en la personne des premiers commis des Affaires étrangères, de véritables et modestes ouvriers de la grandeur française. Depuis lors, des recherches

¹ Armand Baschet, *Histoire du Dépôt des Affaires étrangères*, chap. VII et VIII, p. 242-292.

nouvelles n'ont fait que me confirmer dans cette appréciation. En étudiant les correspondances des plus petites légations, des postes tout à fait inférieurs et effacés aujourd'hui de la carte diplomatique, je n'ai pas reconnu, sans surprise, qu'il n'était pas un de ces lieux imperceptibles où la direction du ministère, confiée à ces dignes agents, ne se fit sentir avec une vigilance intelligente, de manière à imprimer partout à la politique française une marche sûre, ferme et tendant de tous les points au même but.

Pour suffire à la tâche vraiment énorme de suivre tout du regard, de tout lire et de répondre à tout, il avait fallu partager le travail et diviser les divers États d'Europe entre deux premiers commis mis sur le même pied et à titre égal. L'abbé de La Ville seul fut un instant le supérieur commun, préposé à ces deux subdivisions; mais une fois faite, cette répartition, pour ainsi géographique, était la seule et n'était suivie d'aucune autre. Chacun des deux premiers commis, dans sa sphère, avait charge de toutes les affaires commerciales et contentieuses, aussi bien politiques que personnelles, et les inspirait toutes du même esprit. D'ailleurs, la modestie de condition qui les éloignait de la faveur, les préservait aussi de la disgrâce, et ils survivaient habituellement aux changements ministériels. Les deux que j'ai nommés occupèrent trente ans leur emploi sans interruption et virent passer au-dessus de leur tête plus de dix titulaires différents. C'est sur ces solides piliers que reposaient cette unité, cette stabilité dans les vues, cette persistance dans les desseins dont le rapport révolutionnaire, cité plus haut, faisait peut-être trop exclusivement honneur à la personne des souverains.

Au demeurant, ces mérites de notre ancienne diplomatie seront bientôt mis sous les yeux du public français (qui n'a malheureusement pas beaucoup d'occasion d'en retrouver le modèle dans le temps présent) par des témoignages irrécusables; car la commission instituée au ministère des Affaires étrangères pour l'examen de nos archives diplomatiques doit, si je suis bien informé, commencer prochainement la série de ses publications, en mettant au jour la suite des instructions données pendant les trois derniers siècles aux plénipotentiaires partant, soit en ambassade ordinaire pour les grands postes, soit en mission extraordinaire pour les congrès ou les conférences. Je serais bien trompé si les lecteurs de ces programmes politiques ne sont pas frappés non seulement de l'élevation des pensées et de la constance des sentiments patriotiques qui y respirent, mais aussi d'un mélange de gravité et d'élégance dans le langage qui, même à un point de vue purement littéraire, mérite d'être apprécié. Pour tenir ainsi la plume, il fallait y avoir été préparé par une haute et fine culture intellec-

tuelle. C'était le fait. Sans être eux-mêmes des lettrés de profession, les premiers commis étaient habituellement assez versés dans les lettres pour être tenus en estime et regardés comme des leurs par les gens du métier qui les admettaient volontiers dans leurs cénacles privés ou officiels. On se rappelait, non sans raison, que l'un des titres d'honneur de la langue française était d'être devenue la langue diplomatique par excellence, celle des traités et des protocoles, et d'avoir ainsi remplacé la latine dans les rapports internationaux, et on trouvait qu'il n'était que juste d'en savoir gré à ceux qui lui avaient valu cet avantage. On pensait aussi (et c'était encore justice) que parler dignement au nom de la France, c'était montrer suffisamment qu'on savait parler français.

C'est grâce à ces rapports établis de bonne heure entre les diplomates et la littérature, que Tercier, joignant à sa fonction de commis celle de censeur royal, fut admis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et l'abbé de La Ville à siéger parmi les quarante de l'Académie française. En prenant séance, l'abbé fit même délicatement allusion à la qualité qui lui avait mérité cet honneur :

« Il n'est point, messieurs, dit-il, de profession qui exige autant que celle qui a rapport au ministère étranger une supériorité de talent et de connaissances ; il est surtout essentiel à tout négociateur de posséder exactement notre langue, puisque, par vos soins et vos ouvrages, elle est devenue dans toutes les cours le lien nécessaire de société et de correspondance entre les administrateurs des intérêts publics. » De nos jours, je dois le dire, l'Académie, qui ne néglige aucune tradition, n'a pas oublié celle-là : avant de composer ses grands travaux historiques, mon cher et éminent confrère, M. de Viel-Castel a été, nombre d'années, directeur des travaux politiques aux Affaires étrangères. Si j'avais eu l'avantage de présider à sa réception, j'aurais compté ce souvenir parmi tant d'autres titres qui l'appelaient à siéger à l'Institut, et je suis sûr qu'il ne m'en aurait pas su mauvais gré.

On se tromperait pourtant si l'on s'attendait à trouver dans ces pièces, si intéressantes, rien qui ressemble à une vaine recherche d'éloquence ou de traits d'esprit. Outre que la dignité d'un gouvernement qui, en transmettant ses ordres, doit s'attendre à être obéi et ne pas se mettre en peine de persuader ni de convaincre, doit écarter de son langage tout ce qui paraîtrait viser à l'effet ou à l'éclat, la nature même des transactions diplomatiques se refuserait absolument à ce genre de prétention. Il faut, avant tout, en telle matière, éviter de donner à la pensée des formes trop accusées et trop précises qui courraient risque d'enfermer le terrain

d'une négociation et la liberté d'un négociateur dans des bornes trop étroites.

C'était le cas surtout autrefois, alors que le télégraphe n'existant pas, les communications étaient rares, lointaines et difficiles. L'envoyé avait alors à tout moment à prendre sous sa responsabilité personnelle des décisions imprévues : sa ligne de conduite devait lui être tracée en quelques traits généraux, lui laissant assez de latitude pour faire face, par ses propres inspirations, aux nécessités d'une situation qui pouvait changer d'un jour à l'autre. Mais même de nos jours et en tout temps, le champ d'un débat diplomatique, n'étant jamais bien déterminé d'avance, puisque chacune des parties commence par demander plus qu'elle n'est assurée, plus même souvent qu'elle ne se flatte d'obtenir, rien n'est si dangereux que d'user, au début, de termes trop absolus et de se couper ainsi la retraite pour des concessions qui peuvent devenir nécessaires. Il faut se garder avant tout de s'engager soi-même par ses propres paroles. De là, dans les pièces émanées des véritables maîtres de l'art, un peu de vague dans les dessins du contour, un défaut de saillie dans l'expression qui, loin de trahir une imperfection involontaire, sont au contraire des précautions calculées et la véritable règle du genre. Le vêtement de la pensée doit rester assez souple et assez large pour laisser à l'action toute la liberté de ses mouvements.

On voit par là quelle erreur c'est de penser, comme nos gouvernants paraissent l'avoir fait dans ces derniers temps, que pour s'assurer une bonne rédaction diplomatique, un ministre peut choisir à peu près, au hasard, parmi les écrivains dont le talent s'est fait connaître avantageusement dans la presse : non seulement ce jugement n'est pas conforme à la vérité, mais il y serait plutôt directement contraire. Je n'ai garde de dire, comme le faisait un mauvais plaisant de ma connaissance : « Qu'il n'y a rien de si dangereux que de mettre des journalistes de profession dans la diplomatie, parce que les journaux, dans leur publicité hâtive, forcent souvent leurs rédacteurs à parler des choses qu'ils ne savent pas, tandis que les diplomates ont le devoir de ne pas parler de celles qu'ils savent. » Ce mot était trop piquant pour être juste ; mais il est certain que rien ne prépare moins à bien rédiger les instructions d'un ambassadeur, que les qualités qui assurent, dans la presse contemporaine, le succès et la vogue. Aucun des mérites qui font lire, avec avidité, par le public un pamphlet, ou un premier Paris de gazette, ou un brillant article de revue, ne sont de mise dans les documents diplomatiques : ni les généralités théoriques que la pratique est exposée à démentir, ni les épigrammes

acérés qui se répètent, volent de bouche en bouche et font aux amours-propres des blessures inguérissables, ni l'appel aux sentiments auquel la réalité, habituellement sèche et dure, fait rarement écho. Tous les ornements doivent être laissés pour faire place à la froide justesse de la pensée et à la discrète sobriété du langage, et un écrivain qui leur doit son renom aura, je ne dirai pas beaucoup à acquérir, mais au contraire beaucoup à désapprendre, en passant le seuil du ministère. Ce sont précisément les dons dont il fait le plus de cas, dont il lui faudra suspendre l'usage. Ce qu'il devra dépouiller aussi, c'est un sentiment naturel et très légitime dans la carrière littéraire, le désir de jouir de sa renommée. Les succès diplomatiques font peu de bruit et jettent peu d'éclat par leur nature, et de plus il faut se garder de s'en vanter, de peur de les compromettre.

Il faut donc ici un désintéressement d'amour-propre qu'il est rare de rencontrer chez un littérateur de profession. Il faut la résignation et presque le goût à l'obscurité. Suivant un grand connaisseur dont on ne récusera pas l'autorité, et dont j'aurai tout à l'heure, dans cette étude même, à parler un peu plus longuement, c'est la condition-même de l'emploi. « Il savait (disait M. de Talleyrand, en faisant peu de jours avant sa mort, à l'Institut, l'éloge de son ancien subordonné, le comte Reinhard) combien de qualités diverses devaient distinguer un chef de division des Affaires étrangères : un tact délicat lui avait fait sentir que les mœurs d'un chef de division doivent être simples, régulières, retirées; qu'étranger au tumulte du monde, il devait vivre uniquement pour les affaires et leur vouer un secret impénétrable... qu'alors même qu'il entraînait son ministre à son opinion, son succès devait rester dans l'ombre, car il savait qu'il ne devait briller que d'un éclat réfléchi; mais il savait aussi que beaucoup de considération s'attachait naturellement à une vie aussi pure et aussi modeste ¹. »

Les anciens premiers commis n'avaient pas attendu que ce portrait fût tracé ainsi de main de maître pour s'y conformer. Ils se résignaient facilement à demeurer pendant une longue carrière satisfaits de l'estime de leurs chefs, appréciés de quelques esprits d'élite, et ignorés du grand public. Ils ne paraissaient même pas s'en étonner. A vrai dire, cette modestie dans le dévouement n'était rare dans aucune carrière parmi les serviteurs de la vieille France. Par là, je ne voudrais pas dire, était compensé, mais au moins très atténué, le vice d'une société, où le premier rang n'était pas ouvert même aux ambitions légitimes. Pour les talents de premier ordre,

¹ Éloge du comte Reinhard par le prince de Talleyrand, prononcé à l'Académie des sciences morales, le 3 mars 1838.

cette privation imméritée était dure et leur causait une impatience bien explicable ; mais les mérites secondaires se contentaient aussi plus facilement de postes secondaires comme eux, par là même faits à leur taille, et ne se plaignaient pas d'y vieillir. Il est bon sans doute que chaque soldat ait dans sa giberne un bâton de maréchal, mais comme en définitive tout le monde ne peut pas être maréchal de France, il est utile aussi que de bons officiers consentent à rester à la tête des compagnies ou des bataillons, dussent-ils ne pas aspirer à commander l'armée tout entière.

II

Il est curieux maintenant de voir, avec M. Masson, ce que la révolution fit de cette diplomatie qui était, suivant son propre aveu, si bien organisée. Pour commencer, elle fit table rase, là, comme en toutes choses, et surtout sabra sans pitié les personnes. L'épuration du personnel est, nous le savons par expérience, le premier acte de toute révolution triomphante. C'est l'effet quand ce n'a pas été la cause. Le motif fut celui qu'on donne toujours en pareil cas. Écoutez Dumouriez, racontant, dans ses mémoires, sa prise de possession du ministère des Affaires étrangères ; vous croiriez lire un numéro d'hier de tel journal que vous connaissez.

« Les bureaux des Affaires étrangères et les ministres en pays étrangers, dit-il, étaient très contre-révolutionnaires. Les ministres, ses prédécesseurs, plus courtisans qu'hommes d'État, avaient été plus occupés d'intrigues que des affaires de la France. Il fallait, pour rendre à la France sa considération, changer tous les agents et en adopter qui fussent propres à soutenir avec dignité le régime constitutionnel. Il commença la réforme dans ses bureaux. » Dumouriez parle de lui à la troisième personne, comme César. Ne croiriez-vous pas entendre ce député qui expliquait, l'autre jour, à ses électeurs, l'acte de dévouement qu'il avait fait en acceptant une grande ambassade, parce que les agents diplomatiques avant lui n'étaient pas assez républicains.

Le vainqueur de Valmy, qui avait de l'esprit, ne disait pas sérieusement ces pauvretés ; en sa qualité, d'ailleurs, d'ancien agent du duc de Choiseul et du comte de Broglie, il savait parfaitement à quoi s'en tenir sur les torts prétendus de ses collaborateurs. Mais Dumouriez faisait partie du ministère de Roland, ou plutôt de M^{me} Roland ; et Brissot, l'ami de la maison, avait besoin de deux places pour deux de ses protégés. En conséquence, le député s'était fait donner une mission par le comité diplomatique de l'Assemblée législative, et était venu, en cette qualité, s'installer au

ministère, culbuter tous les dossiers et se faire montrer toutes les dépêches. L'examen ne lui révéla aucun des ténébreux méfaits qu'il se plaisait à soupçonner; au contraire, « il faut avouer, dit-il en terminant sa lecture, que ces gens-là savent de la politique ». Mais il n'en exigea pas moins le renvoi immédiat des deux premiers commis, Hennin et Gérard de Rayneval, qui furent avertis d'offrir leur démission s'ils ne voulaient pas la recevoir et perdre tout droit à une retraite. Pour quarante-deux ans de service, Hennin obtint une pension d'un peu plus de 7 000 livres; il était protégé, sans doute, par le souvenir de l'amitié de Voltaire dont il avait joui pendant qu'il était résident à Genève, car son collègue fut moins heureux; sous prétexte qu'il avait touché plus d'une gratification, on ne lui alloua rien du tout.

La réforme fut poursuivie du haut en bas du ministère qui fut divisé en six bureaux, auxquels fut préposé un directeur général.

« Pour le choix des sujets nouveaux, ajoute Dumouriez, on consulta les membres les plus éclairés de l'Assemblée et généralement le choix fut bon », c'est-à-dire conforme aux vœux de la majorité qui était girondine. Mais pourquoi le directeur général, un nommé Bonne-Carrère, fut-il pris parmi les jacobins alors encore en minorité? Peut-être parce que le ministre, qui avait fait plus d'un métier, et savait la pente sur laquelle il était placé, voulait se préparer à tout événement. M^{me} Roland se fâcha tout rouge. Subordination des ministres aux députés, lutte de favoritisme et compétitions intestines entre puritains; il semble que nous sommes encore ici en pays de connaissance.

La guerre n'ayant pas tardé à être déclarée et à devenir générale, la France se trouva bientôt en ruptures de relations avec toute l'Europe. Toute la diplomatie de la Convention, pendant ces deux premières années, consista alors à lancer à travers le monde des manifestes de propagande : le nouveau personnel n'eut donc pas l'occasion d'être mis à l'épreuve, d'autant plus qu'on ne manqua pas de le modifier à plusieurs reprises (suivant une coutume qui nous est aussi familière), à mesure que le pouvoir passait d'une fraction à l'autre du parti révolutionnaire. Dumouriez lui-même, comme on le sait, dut aller voir à l'étranger s'il avait véritablement accru la considération de la France, en changeant tous ses représentants.

Il faut croire, en outre, que ceux-mêmes qui avaient mis en place les nouveaux diplomates n'avaient pas une confiance absolue dans l'habileté de leurs clients, car, lorsqu'après le 9 thermidor, la république, un peu rassise au dedans et victorieuse au dehors, reçut des propositions de paix et crut à

propos d'y prêter l'oreille, ce ne fut à aucun de ces novices qu'elle s'adressa pour lui servir d'intermédiaire avec les puissances d'Europe, mais à un homme de la vieille roche et de l'ancienne école. On sait quel fut le négociateur de la fameuse paix conclue en 1795 à Bâle, d'abord avec l'Espagne, puis avec la Prusse, acte important qui amena la dissolution de la première coalition européenne, et marque, à ce titre, une ère nouvelle dans l'histoire diplomatique des temps modernes. François Barthélemy, ambassadeur en Suisse et plus tard directeur, avait quarante-sept ans quand il eut l'honneur d'apposer sa signature à ce traité, non moins heureux pour la France que pour la république; mais il en avait déjà passé trente dans le service des ambassades. Il était le neveu de l'auteur des *Voyages d'Anacharsis*, l'honnête et savant abbé qui fut jusqu'à sa mort le commensal de la maison de Choiseul et le servant discret de l'aimable duchesse. C'était l'oncle qui avait placé son jeune parent, encore presque enfant, sous les ordres de son protecteur; et depuis lors, secrétaire à Stockholm, sous Vergennes, détaché de l'ambassade de Vienne pour le congrès de Teschen, chargé d'affaires à Londres pendant huit ans, Barthélemy n'avait pas cessé un instant de défendre à l'étranger les intérêts de son pays. La bonne fortune, qui le fit trouver ambassadeur en Suisse en 1792, lui permit de maintenir, à l'abri de la neutralité helvétique, sa propre neutralité dans nos débats intérieurs, et de passer inaperçu et indoffensif les plus mauvais jours. Ce fut à ce vétéran, à ce débris, à cette épave de l'ancienne diplomatie, que la république confia la mission de ménager sa rentrée dans la société européenne.

Choix ou hasard, elle avait la main heureuse. Dans un travail récent et plein d'intérêt, M. Albert Sorel, qui professe avec tant de distinction l'histoire diplomatique à l'École des sciences administratives, nous a fait connaître avec quel tact et quelle intelligence Barthélemy s'acquitta de la tâche délicate qui lui était confiée. Sa longue expérience lui servit au moins autant que ses dons naturels. Il eut l'avantage de parler tout de suite avec les représentants des cours étrangères la langue à laquelle ils étaient habitués, celle des intérêts, du droit et des affaires, en gardant pour lui les phrases creuses tour à tour empreintes d'une fausse philanthropie ou enflammées d'une violence incendiaire dont étaient gonflées, encore plus que remplies, les instructions qu'il recevait du Comité de salut public. M. Sorel nous apprend aussi qu'il fut aidé, dans les complications sans cesse renaissantes de sa double opération, par un secrétaire qui, lui aussi, pouvait faire remonter son entrée dans la carrière à une date antérieure à la modifica-

tion révolutionnaire du personnel. Bacher, c'était son nom, avait été placé en Suisse par la monarchie. Bien qu'il eût paru plus pressé de se mettre au goût du jour et que ses opinions (disent les rapports du Comité) fussent plus manifestement *civiques* que celles de son ambassadeur, ils marchèrent pourtant constamment de concert dans la voie de sagesse dictée par la raison et par les convenances ¹.

On voudra bien remarquer que la république était ainsi amenée, par son intérêt, bien entendu, à choisir ses instruments dans ce que j'ai appelé la seconde couche de l'ancienne diplomatie, celle qui, bien que composée d'agents ayant fait des questions extérieures l'étude de toute leur vie et leur profession, était écartée des premiers postes par les traditions aristocratiques de la monarchie. Elle trouvait là un état-major tout dressé auquel il n'aurait tenu qu'à elle de s'adresser dès le premier jour. C'était la bonne fortune, à vrai dire, qui lui était échue dans plus d'une branche des services publics et en particulier dans l'armée. Là aussi, elle avait trouvé au-dessous des grades supérieurs généralement occupés par la noblesse, au-dessous des généraux dans les divisions, au-dessous des colonels dans les régiments, comme une réserve de bons officiers écartés des postes les plus élevés, ou retardés dans leur promotion par le défaut, non du mérite, mais de la naissance. Quand le premier rang se trouva subitement éclairci par l'émigration ou par l'échafaud, le second était tout prêt et on n'eut qu'à le faire passer en tête. Ainsi s'explique la bonne tenue des armées républicaines, qui surprit les coalisés à Valmy et qui, appuyée par un véritable élan national, nous valut tant de victoires. Pas plus ce jour-là qu'aucun autre, on ne fit sortir de la terre, en la frappant du pied, ni soldats ni capitaines. La monarchie avait préparé pour la république d'excellents éléments dont elle avait eu le tort de ne pas tirer elle-même assez parti.

J'ai eu occasion déjà de comparer ce phénomène social à ce qui se passe dans des bois maladroitement aménagés, où on a laissé de vieux arbres envahir le sol sans profit et disputer aux nouvelles pousses la sève, l'air et la lumière; une coupe même exagérée peut alors, en rendant l'essor aux jeunes sujets, imprimer à la végétation de la forêt entière une puissance et comme une ardeur nouvelles. Ce fut l'histoire de la plupart des grands développements civils ou militaires dont les gouvernements, issus de la révolution, ont eu le droit d'être fiers. Seulement il faut remarquer que cette opération

¹ M. Albert Sorel, *les Paix de Bâle*. (*Revue historique*, décembre 1877.)

ne peut se faire qu'une fois et qu'il est dangereux de la recommencer. A la seconde épreuve, le sol épuisé d'avance ne réparerait plus ses pertes. Or nous sommes, à bien compter, au cinq ou sixième abatis de ce genre qui ait été mis en œuvre en France depuis le commencement du siècle. Il n'est pas étonnant que la terre végétale qui produit les hommes paraisse singulièrement appauvrie.

Quoi qu'il en soit, la pratique ayant réussi dans l'armée et la première expérience qu'on venait d'en faire à Bâle, en diplomatie, étant plus heureuse encore qu'on ne pouvait s'y attendre, il eût été naturel d'y persévérer. L'ancien ministère des Affaires étrangères aurait ainsi fourni à la république une pépinière de ministres et d'ambassadeurs d'une intelligence éprouvée et qui, quels que fussent leurs regrets pour le régime tombé, auraient su gré au nouveau d'avoir supprimé les barrières qui limitaient la perspective de leur ambition. L'origine même qui leur avait noi dans les traditions précédentes leur permettait de s'adapter sans peine à des institutions plus démocratiques. Mais la république trouva sans doute que des choix de ce genre seraient trop modestes et ne lui donneraient pas un relief et un éclat suffisants. Comme la monarchie, elle voulut pour les grands postes avoir ses grands seigneurs, et elle ne reconnut naturellement cette qualité qu'à ceux qui s'étaient distingués par quelque acte bien éclatant à son service.

On sait, en effet, qu'il y eut alors ce que M^{me} de Staël a plaisamment appelé, dans les *Considérations sur la révolution française*, l'*aristocratie du régicide*. Pour prétendre au poste suprême institué par la Constitution de l'an III, les premiers directeurs durent justifier qu'ils avaient inscrit dans leurs parchemins ce sanglant titre de noblesse ; ce fut cette garantie ou l'équivalent qu'on exigea aussi des ambassadeurs accrédités auprès des grandes cours. Sieyès, destiné pour Berlin, avait tous ses quartiers suffisamment établis et aucune preuve à faire. Pour le philosophe Garat qu'on envoyait à Naples, on se contenta du fait qu'étant ministre de la Justice au 21 janvier, c'était lui qui avait lu sa sentence à Louis XVI ; mais son ami, le littérateur Ginguené, dont on voulait faire aussi un diplomate, ayant un peu faibli et montré quelques scrupules pendant la Terreur, eut un peu plus de peine à se mettre en règle. Il dut écrire dans le journal qu'il rédigeait, la *Décade philosophique*, « qu'il n'avait jamais cru à l'innocence du roi, peut-être impolitiquement, mais non injustement puni, et qu'il enviait aux hommes purs et probes qui l'avaient condamné l'espèce de réprobation dont ils étaient l'objet. Après quoi, on put le faire partir en sécurité pour Turin, poste auquel on le trouvait approprié, peut-être, parce qu'il avait étudié la littérature italienne.

Un écrivain qui excellait à mêler au ton grave de l'histoire le sel d'une discrète épigramme, M. de Barante, a merveilleusement dépeint, dans l'*Histoire du Directoire*, la singulière figure que firent ces ambassadeurs d'un nouveau genre quand leur morgue pédantesque se trouva aux prises avec l'étiquette cérémonieuse, la dédaigneuse élégance et les préjugés des vieilles cours. Ce sont des scènes qu'un auteur comique doit désespérer d'égaliser.

Voici d'abord Sieyès, qui, en sa qualité de docteur politique et de philosophe constitutionnel, se met en devoir de faire sentir au successeur de Frédéric II l'honneur et le profit que la Prusse peut tirer de la présence et des leçons d'un homme tel que lui. Suit une instruction bienveillante, destinée à encourager le jeune roi à suivre les traces de son illustre oncle et des compliments protecteurs sur la *raison judicieuse* et les *bonnes intentions* qui signalent le commencement de son règne. Frédéric-Guillaume ne s'étant probablement pas soucié de rester longtemps sur ce terrain de remontrances paternelles et affectueuses, « la conversation fut embarrassée et peu significative, dit Sieyès dans sa dépêche ». Ce qui ne l'empêcha pas d'ajouter avec une satisfaction naïve : « J'ai parlé de moi beaucoup plus qu'il n'eût été décent de le faire en tout autre circonstance. »

La réception officielle de Garat à Naples est plus amusante encore. A la vérité, un contraste déjà curieux existait d'avance entre l'ambassadeur et les augustes personnages qui devaient l'accueillir : d'un côté, le roi Ferdinand, le moins littéraire, le moins philosophe des souverains, dit M. de Barante, il pouvait ajouter — le moins imposant, le moins soucieux de sa dignité, méprisant ses sujets et se méprisant lui-même et n'aimant à frayer qu'avec les lazaroni de la plage, pour leur emprunter leurs gestes, leurs habitudes et leur langage ; de l'autre, son épouse l'ardente Caroline, fille de Marie-Thérèse, comme l'infortunée Antoinette ; aussi passionnée, mais moins magnanime que sa mère, ne respirant que vengeance depuis la mort d'une sœur chérie, et fixant un regard plein d'un feu sinistre sur le représentant de ses assassins. C'est à ce couple étrangement associé que Garat adresse une véritable bucolique.

Il commence par un retour modeste sur lui-même pour se comparer à Pythagore et aux sages de la Grèce : « Ce n'est pas parce qu'il m'a vu errer sous les portiques de la faveur et de l'ambition que le Directoire a fait tomber son choix sur moi. Je n'ai guère vécu que dans le silence des campagnes, dans les lycées et sous les portiques de la philosophie. Lorsque la révolution et une république m'envoient auprès de Sa Majesté, revêtu d'un titre et chargé d'une mission qui peuvent être utiles à plusieurs peuples, l'imagi-

nation rappelle ces temps de l'antiquité, où, du milieu des républiques de la Grèce, des philosophes qui n'avaient un nom que parce qu'ils savaient penser, venaient sur ces mêmes bords, sur ce même continent, sur ces mêmes rives, apporter leurs vœux pour le bonheur de l'humanité... Dans ces lieux où vous réglez, au milieu des plus étonnans phénomènes du ciel et de la terre, sur ce sol, magnifique amas des débris entassés par les révolutions du globe, à côté de ces volcans dont les bouches, toujours ouvertes, font penser aux laves en flammes qu'elles ont données : il me semble, Sire, que sous quelque nom qu'on vive, sous celui de république ou sous celui de roi, on doit être plus impatient de signaler, par quelque bien durable fait aux hommes, une existence si fugitive et si incertaine. » Et le roi ne répondant rien peut-être parce qu'il ne comprenait pas, l'ambassadeur se tourne vers la reine, « Vous nourrirez, madame, lui dit-il, dans le cœur de votre époux des sentiments qui contribueront aussi à votre repos et à votre bonheur personnel. » Caroline les nourrit si bien, que onze jours seulement après, pendant que Garat retouchait encore ses phrases pour les envoyer aux journaux de Paris, elle négociait avec l'empereur, son frère, la signature d'un traité d'alliance offensive et défensive contre la France.

Ginguené, enfin, a sa petite pièce (un peu plus connue) qui, sur un ton moins relevé, n'est pas moins divertissante. Là, le vieux Charles-Emmanuel, pour se dispenser, lui aussi, de répondre à quelques généralités philosophiques qui n'étaient pas de son goût, coupe court à la politique par une de ces questions banales que les souverains, quand ils ne savent que dire, adressent à tous les étrangers qu'on leur présente : « Avez-vous des enfants, monsieur l'ambassadeur? — Non, Sire, répondit Ginguené, mais je m'en console, comme Votre Majesté, par la tendresse d'une vertueuse épouse. » La reine de Sardaigne était Madame Clotilde, sœur de Louis XVI; et Ginguené, en louant ses vertus privées, croyait faire acte d'impartialité et de bon goût. Je ne sais si la comparaison plut au roi : Ginguené le pensa apparemment, car il profita de l'ouverture pour demander que M^{me} Ginguené fût admise à être présentée à la reine, ce qui, à ce qu'il paraît, ne faisait pas partie de ses instructions. Là-dessus grande difficulté, non sur la réception qui allait de soi, mais sur le costume de cour qui était de rigueur : il fallait du rouge, des barbes et une queue, une vraie républicaine pouvait-elle se parer de ses oripeaux d'un autre âge? Ginguené s'y refusa, tint bon, et en définitive put écrire en triomphe à Paris que la citoyenne Ginguené avait *inauguré le pet-en-l'air* aux yeux des courtisans étonnés.

Mais le malheur voulut que le ministre qui reçut la dépêche était M. de Talleyrand, rappelé récemment d'exil par la grâce du ci-devant gentilhomme Barras, et devenu momentanément républicain. Fort peu satisfait au fond de l'âme des collaborateurs qu'on lui avait imposés, Talleyrand ne demandait pas mieux que de les prendre en faute et de les tourner en ridicule; avec Sieyès et Garat, il y aurait regardé, avec Ginguené, il ne se gêna pas. La plaisante histoire racontée par lui à sa manière fit le tour de Paris, et en fin de compte le *Moniteur* inséra une petite note conçue en ces termes qu'on y peut lire encore aujourd'hui : « Un ambassadeur de la république française, a écrit, dit-on, au ministre des relations extérieures qu'il venait de remporter une victoire signalée sur l'étiquette de la cour d'une vieille monarchie, en y faisant recevoir *l'ambassadrice* en habits bourgeois... Le ministre lui a répondu que la république n'envoyait que des ambassadeurs parce qu'il n'y avait chez elle que des directeurs, et qu'on n'y connaissait de directrices que celles qui se trouvaient à la tête de quelques spectacles¹. »

On conçoit sans peine quelle impatience causait à Talleyrand les choix qu'on l'avait forcé de subir. Esprit juste par excellence, élevé dans tous les raffinements de l'élégance sociale, plus soucieux de convenance que de morale, personne plus que lui ne devait souffrir de ces fautes de tact, de mesure et d'usage, — conséquence inévitable des brusques invasions faites par la politique dans la diplomatie, — dont les Ginguené et les Garat de tous les temps se rendent coupables sans le savoir, ce qui ne les rend pas moins ridicules, bien au contraire. C'étaient autant de fausses notes qui agaçaient ses nerfs délicats; mais, pour qu'il pût en témoigner son mécontentement autrement que par des épigrammes, il ne fallut pas moins que le 18 brumaire et une révolution nouvelle.

C'était lui en effet, c'était ce grand seigneur, ce prélat de cour, si étrangement travesti en républicain, que Bonaparte, maître du pouvoir, allait charger de porter, dans la diplomatie réorganisée, l'esprit qu'il voulait faire prévaloir dans toutes les branches des services publics, cet esprit, non de réaction aveugle, mais de restauration conciliante et discrète, qui fera l'éternel honneur de la première année du Consulat. Pour une telle tâche, Talleyrand, tenant à la fois de l'ancien régime par sa naissance, du nouveau par ses aventures, était un instrument merveilleusement approprié qu'un si grand connaisseur d'hommes ne pouvait laisser de côté.

¹ *Moniteur* de l'an VI, p. 1114. Barante, *Histoire du Directoire*, t. III.

Bonaparte trouvait en lui, pour la diplomatie, ce qu'il rencontra dans Fontanes pour l'instruction publique, dans Émery et Portalis pour l'organisation des cultes, dans d'autres excellents auxiliaires pour la magistrature et les finances : le respect du passé associé à l'intelligence du présent.

M. Masson nous fait connaître, par des détails très bien choisis, avec quelle rapidité et quel succès l'œuvre réparatrice, confiée à Talleyrand, fut accomplie. Pour le choix du personnel, ce fut un mélange heureusement fait, à parties presque égales, sans aucun esprit d'exclusion, entre les anciens serviteurs que la révolution avait eu le tort de proscrire et les mérites nouveaux auxquels elle avait donné occasion de se produire. Il ne fut pas question, bien entendu, de rien rétablir qui eût ressemblé de près ou de loin à l'ancienne division de la diplomatie en deux ordres inférieur et supérieur, inaccessible l'un à l'autre, car rien de pareil n'eût été compatible avec la nouvelle constitution de la société. Ce fut désormais au choix ministériel, seul, à faire la part des mérites de nature différente.

Quant à l'intérieur du ministère, les quelques lignes que j'ai citées plus haut font assez connaître comment Talleyrand entendait le rôle qui convient aux employés supérieurs et indiquent par là même le caractère général des mesures qu'il eut à prendre. Il y pourvut par une série de règlements préparés de concert avec son ami d'Hauterive, un revenant du passé comme lui, car leur liaison s'était faite dans le salon du duc de Choiseul. Aussi n'était-ce guère qu'une reproduction à peu près textuelle de l'ancien état, à part la substitution du nom moderne de chef de division à celui de commis, et sauf la création d'une section commerciale indépendante parfaitement explicable par l'importance croissante des affaires qui durent en faire l'objet. En terminant cet exposé, M. Masson le résume très justement par ces mots : « L'aventure est finie, l'histoire recommence. » — Il a raison, et une histoire qui s'est prolongée pendant plus d'un demi-siècle, non sans profit, ni même sans gloire pour la France.

Non, assurément que j'aie l'intention de faire honneur ni à Talleyrand lui-même ni à ses mesures administratives d'aucun des succès du premier Empire : Napoléon n'a guère négocié en sa vie qu'à coups de canon, et tous les secrétaires eussent été bons pour écrire sous la dictée de ses victoires. Mais où le mérite de l'œuvre fut apparent, ce fut au contraire quand Napoléon eut disparu et que la fortune eut abandonné la France, et, chose étrange, ce fut encore alors, malgré cette vicissitude, le principal ouvrier qui fut appelé à recueillir lui-même les fruits de son travail. On sait, en effet, par

quel caprice du sort, aidé d'un prodige d'adresse, Talleyrand, ayant eu l'art de traverser l'orage qui emportait l'Empire, se trouva, en 1814, en face d'une situation où tous les rôles étaient renversés. Au lieu de transmettre à l'Europe les ordres d'un vainqueur hautain, il fallait plaider devant elle la cause d'un vieux roi et les droits d'une nation vaincue. C'était au tour de la diplomatie à réparer le mal fait par les armes, et bien lui prit d'avoir été d'avance préparée à cette tâche. Une publication récente a montré aux yeux les plus prévenus comment, à Vienne, elle sut s'en acquitter¹.

Mais avant même ces révélations, si instructives, les historiens impartiaux avaient déjà remarqué, non sans surprise, avec quelle rapidité la France, dénuée de troupes et d'argent, gémissant encore sous le poids de l'occupation étrangère, sut, dans les premiers congrès qui suivirent la Restauration, faire écouter sa voix, reprendre son rang et presque son ancienne prépondérance. L'honneur d'une telle résurrection appartient avant tout, sans doute, au prestige de la royauté légitime si habilement mis en œuvre par Talleyrand lui-même, et accru après lui par l'autorité morale du duc de Richelieu. Mais aucun de ces deux hommes d'État n'eût refusé de reporter lui-même une part du mérite aux intelligents commis du ministère : ces modestes auxiliaires qui se trouvaient toujours prêts à leur fournir dans tous les débats qu'ils avaient à soutenir les arguments tirés, soit des faits passés, soit des intérêts présents, les plus propres à agir sur l'esprit des souverains coalisés ou, au besoin, à susciter à propos entre eux d'utiles dissentiments.

C'est dans ce nombre, par exemple et au premier rang qu'il fallait compter le confident, ou plutôt le conseiller que Talleyrand avait amené avec lui à Vienne, le spirituel La Besnadière ; La Besnadière avait été placé depuis dix ans par Talleyrand lui-même à la tête de la seconde division politique du ministère. Des témoins, très bien informés, m'ont raconté un détail qui atteste quelle intimité ne cessa pas de régner pendant ces longues transactions de Vienne entre le chef et l'inférieur. Quand, après des entretiens prolongés avec Metternich et Alexandre, Talleyrand rentrait, le soir, fatigué et cédant à un laisser-aller de paresse qui était dans le fond de sa nature, il mandait La Besnadière, lui racontait son entretien du jour et le chargeait de rédiger la relation qui devait passer sous les yeux du roi. La pièce lui était rapportée juste après le temps nécessaire pour l'écrire, traduisant sa pensée

¹ La Correspondance de Louis XVIII et de M. de Talleyrand au Congrès de Vienne a été récemment publiée par les soins de M. Palain, directeur au ministère des finances.

avec une fidélité intelligente. Talleyrand la lisait négligemment, répandait, çà et là, par quelques traits heureux, cette finesse de ton et cette fleur de bonne grâce qui n'appartenaient qu'à lui; puis comme l'étiquette n'aurait pas permis d'envoyer au roi autre chose qu'une lettre autographe, force lui était de se mettre à son bureau et de faire lui-même le métier de secrétaire pour copier la prose de La Besnardière. Ainsi, ces belles dépêches, qu'un dignitaire de la république a eu l'indiscrétion, presque l'imprudence, de publier, — tant elles font d'honneur à la monarchie, — sont dues en partie à la plume d'un humble fonctionnaire dont le nom est presque inconnu de la postérité et qui n'a jamais, à coup sûr, songé à en revendiquer le mérite.

On aurait d'autant plus tort d'attribuer ce retour de supériorité diplomatique qu'on ne peut plus refuser à la Restauration, uniquement à l'action de certaines personnalités éclatantes, que le même avantage s'est prolongé, à peu près sous tous les ministères pendant les deux gouvernements monarchiques dont la succession a rempli les trente années suivantes. Ce fut, on le sait, la période des congrès et des conférences par excellence; il n'y en eut jamais tant en si peu d'années: il y en eut à propos de tout. Espagne, Italie, Grèce, Belgique, tout y passa successivement. Quand ces travaux n'auraient eu d'autre effet que d'assurer à l'Europe une durée de paix plus longue qu'elle n'en avait jamais connue, on ne pourrait les accuser que d'avoir été stériles. Mais il n'est que juste de leur faire honneur de ce que j'appellerai sans hésiter deux tours de forces diplomatiques. On ne peut, en effet, à mon sens, donner d'autre nom au fait jusque-là sans exemple de deux remaniements importants de frontières et de la constitution de deux États indépendants, opérés au centre de l'Europe, sur le théâtre de tous les anciens conflits, au milieu des plus ardentes compétitions, et menés à fin presque sans une goutte de sang versé, par la voie des négociations et des protocoles. Pour bien moins que l'affranchissement de la Grèce et l'établissement du royaume de Belgique, les siècles précédents auraient vu tous les grands États aux prises, les populations soumises à toutes les rigueurs d'une longue guerre et les champs de batailles jonchés de milliers de cadavres. Parce que ces transformations ont eu lieu sans amener aucun de ces tristes spectacles, la génération contemporaine les a laissées passer presque inaperçues, et en a promptement perdu le souvenir. Mais qui n'aurait pas dû les oublier, c'était la France; car l'une et l'autre étaient en grande partie son œuvre et ne tournaient qu'à son profit. La création d'une Grèce indépendante donnait l'essor dans la Méditerranée à une de ces marines secondaires qu'elle avait toujours considérée comme for-

mant un contre-poids utile à la prépondérance navale de l'Angleterre. La destruction du royaume des Pays-Bas la délivrait d'un surveillant jaloux, institué, en 1815, sur sa frontière du nord pour y substituer un voisin souvent ami et toujours neutre. Et ces deux résultats avaient le mérite d'être à la fois conformes à ses anciennes traditions et aux principes nouveaux qui lui faisaient réclamer, pour deux peuples opprimés, le droit de se soustraire au joug de la domination étrangère. La France n'a donc pas eu, pendant cette époque plus utile qu'éclatante, à se plaindre de ceux qui ont défendu ses intérêts au dehors : pas même au point de vue de ces idées générales d'humanité dont nous avons peut-être trop souvent aimé à nous faire les champions désintéressés ; car ces réunions d'ambassadeurs qui tranchaient ainsi les questions, sans dégainer et sans coup férir, c'étaient de véritables congrès de la paix, plus sobres de paroles, mais d'un effet plus bienfaisant que ceux où on proclame avec fracas la fraternité philanthropique ou démocratique des peuples.

Je ne sais que trop, hélas ! que cette ère de raison et de paix n'a pas duré, que le sang a de nouveau coulé et même inondé l'Europe, que la France a reperdu au jeu des combats tout ce qu'elle avait regagné, et qu'en définitive la chute du second Empire l'a rejeté bien au delà, bien au-dessous de l'état où l'avait laissé le premier. Je l'ignore d'autant moins, cette douloureuse vérité, que je suis de ceux qui avaient eu le chagrin de la prévoir. Si l'avantage d'avoir prédit le malheur de son pays n'était pas un des plus tristes dont on puisse se prévaloir, je rappellerais que j'ai été un des premiers à signaler ici même dans ce recueil ¹, il y a vingt ans, la voie fatale dans laquelle de fausses théories qui commençaient à dominer l'esprit de Napoléon III menaçaient d'entraîner la politique française. Mais le péril, je le voyais alors comme aujourd'hui dans l'oubli et nullement dans l'observation des anciennes traditions diplomatiques. Le dédain des sages précautions de l'équilibre européen, les remaniements de territoires, opérés au moyen de plébiscites imposés par la force ou par la ruse, les faveurs prodiguées à l'unité italienne qui préparait l'unité allemande, la proclamation du principe vague des nationalités si bien fait pour servir de prétexte et de déguisement à toutes les conquêtes ; toutes ces aberrations inconnues à notre ancienne diplomatie, j'en dénonçais le vice et le danger dans des termes qui parurent alors empreints d'un pessimisme exagéré. Ceux qui les reliraient aujourd'hui les trouveraient bien faibles en comparaison de la réalité qui est sous

¹ *La Diplomatie du suffrage universel.* (Correspondant, 25 janvier 1863.)

nos yeux. Mais je me rappelle parfaitement aussi à quels adversaires j'avais à faire quand j'essayais de prévenir ces maux dans leur germe, et à l'aide de quels arguments mes contradicteurs ne réussirent que trop aisément à rendre tous les avertissements inutiles. C'étaient d'abord les conseillers de la jeunesse aventureuse du souverain, élevés comme lui dans la fâcheuse atmosphère des conspirations, et toujours prêts à lui persuader qu'il pourrait remanier l'Europe à son gré, comme il s'était rendu maître de la France, par un mélange de force et d'adresse; mais c'étaient ensuite et surtout les publicistes de grands journaux, dès lors très démocratiques et aujourd'hui tout à fait républicains, qui trouvaient dans les allures de la nouvelle politique impériale je ne sais quel air de famille avec les doctrines révolutionnaires qui sont de leur goût. Le principe des nationalités en particulier n'avait pas de plus chaleureux défenseurs. Grands et perspicaces politiques, qui se sont aperçus du danger du principe quand l'application en a été faite à l'Alsace, et qui commencent aujourd'hui seulement à douter de la reconnaissance de l'Italie!

Parmi ceux-là dont la voix n'eut pas de peine à couvrir la mienne, il en est qui continuent aujourd'hui à conseiller la politique de la république; il en est, dont elle a même songé à faire des représentants à l'étranger. Ce sont les plus ardents à reprocher aux anciens serviteurs de l'Empire les fautes même où ils l'ont entraîné. Quant aux diplomates de profession et de tradition, ils ont eu le tort, sans doute, de se conformer avec la docilité, trop habituelle aux fonctionnaires français, à des instructions qui contrariaient tous leurs instincts et les leçons de leur jeunesse. Mais la preuve que l'origine du mal ne peut leur être attribué, c'est que tous les coups d'éclat qui ont amené le bouleversement de nos relations internationales ont été préparés, dans l'ombre, par des transactions clandestines confiées à des agents inconnus, ou traitées par le souverain lui-même, en dehors de tous les regards; à Plombières, à Biarritz, jamais dans les régions officielles des ministères et des ambassades.

Je pourrais même, aujourd'hui que tout est connu, citer plus d'une occasion où la diplomatie traditionnelle s'est opposée, non sans efficacité, à la fausse direction qu'on voulait lui imprimer. Je n'en mentionnerai que deux, l'une au début, l'autre à la dernière période de la série des fautes qui nous ont perdus.

La première fois que Napoléon III trahit l'étrange préoccupation qui lui faisait voir d'un œil favorable la reconstitution de l'empire d'Allemagne au profit de la Prusse, ce fut avant son avènement à l'empire et pendant sa présidence, à la suite des troubles qui avaient agité, en 1848, la confédération germanique: il fit confiance de ses

sentiments secrets au ministre qu'il envoyait à Berlin, M. de Persigny, choisi, comme on le voit, dans son intimité personnelle. Dès que l'effet de ces instructions ignorées commença à se manifester, le ministère des Affaires étrangères, confié alors au général Lahitte, et où M. de Viel-Castel dirigeait les travaux politiques, prit l'alarme et arrêta cette folie par un blâme sévère : le prince, gêné encore dans l'exercice de son pouvoir, ne défendit pas son agent.

Quinze ans après, le lendemain de la bataille de Sadowa, il ne s'agissait plus de prévenir cette déplorable tendance, mais de l'empêcher de produire ses derniers et plus désastreux effets. Ce fut de même un ministre élevé dans les bureaux des Affaires étrangères, M. Drouin de Lhuys, préparé à ces hautes fonctions par trente ans d'expérience, qui proposa d'arrêter, par une action militaire sur le Rhin, la marche triomphante de l'armée prussienne sur Vienne. Son avis était écouté, les ordres étaient donnés, la mobilisation des réserves résolue, et le Corps législatif convoqué par un décret déjà envoyé au *Journal officiel* pour sa publication du lendemain. Dans la nuit tout fut suspendu par l'influence d'un prince qu'une alliance avait rendu plus Italien que Français; et à la surprise du ministre, le journal du matin resta muet !.

Heure solennelle qui décida peut-être pour jamais de la destinée de la France! Ne semble-t-il pas qu'on y dut entendre le vieux génie de la politique et de la diplomatie françaises, le génie familier des Henri IV, des Richelieu et des Mazarin, celui qui avait anéanti la puissance impériale des Césars autrichiens et fondu dans notre unité nationale la Flandre, la Franche-Comté, la Lorraine et l'Alsace, adresser, dans le silence de la nuit, un dernier appel à la conscience du souverain égaré! Que serait-il arrivé si cet appel eût été entendu, et sans cette fatalité qui pèse à certains jours, suivant l'expression du poète, sur l'esprit des maîtres des peuples?

Et si fata Deum, si mens non læva fuisset
Impulerat ferro Argolicas tentare latebras,
Trojaque nunc staret, Priamique arx alta maneres.

III

Les souvenirs que je viens de rappeler permettent d'apprécier à leur valeur les modifications que la république actuelle, marchant

¹ Voy. sur ces faits l'ouvrage si intéressant de M. Rothan et celui que M. le comte Bernard d'Harcourt a publié sous le titre de : *les Quatre ministères de M. Drouin de Lhuys*.

sur les traces de sa devancière, s'est empressée d'apporter dans notre organisation diplomatique. J'ai déjà exprimé, une fois à la tribune du Sénat, un jugement critique sur quelques-unes de ces innovations, mais les bornes d'un débat parlementaire ne me permettaient pas d'apporter, à l'appui de ma pensée, tous les éclaircissements désirables. D'ailleurs, je ne crois pas inutile de faire voir qu'une très courte expérience est venue plus rapidement même, que je ne m'y attendais, confirmer en partie mes craintes ¹.

Il est bien entendu que je ne parle pas des modifications sommaires et un peu brutales apportées par les ministères républicains dans tous les rangs du personnel. Toute appréciation de ce genre entraînerait des comparaisons portant sur des noms propres et par conséquent peu convenables. Tout au plus pourrait-on faire remarquer qu'il serait désirable qu'après avoir placé dans de nouveaux agents la confiance retirée à d'anciens serviteurs de la France, la république n'eût pas paru ensuite, par des mutations trop fréquemment renouvelées, avoir eu lieu à l'essai de se repentir ou de se dégoûter elle-même de ses propres choix.

Mais j'ai hâte de me renfermer dans la sphère tout à fait abstraite des réformes administratives et réglementaires. Celles-là ont porté sur deux points principaux : de nouvelles conditions mises à l'entrée de la carrière ; une nouvelle répartition des attributions du travail dans l'intérieur du ministère.

Je dirai peu de choses du premier point dont on a fait plus de de bruit qu'il ne méritait. Des programmes de connaissances très étendus, et par suite de très sévères examens, ont été imposés aux aspirants diplomates pour donner (a-t-on dit) à cette carrière,

¹ Ces pages étaient déjà imprimées quand a paru le décret du 20 octobre dernier, par lequel le ministre actuel des Affaires étrangères, M. Duclerc, revenant sur une partie des prétendues réformes de M. de Freycinet, a supprimé la direction du personnel et rendu à la direction politique la plus grande partie de ses anciennes attributions. Les considérations par lesquelles le nouveau ministre justifie, dans son exposé des motifs, ce retour au passé, sont tout à fait conformes à celles que j'avais présentées moi-même au Sénat, et que je reproduis ici avec plus de développement. Je n'ai pas cru cependant devoir les supprimer ; il me semble intéressant de faire toucher au doigt le danger des funestes habitudes du régime nouveau, dans lequel un ministre a pu se croire autorisé à bouleverser une organisation séculaire et à porter ainsi dans une grande administration un trouble peut-être irréparable, pour des motifs que, moins de trois ans après, son successeur déclare sans valeur. D'ailleurs, M. Duclerc pouvant être remplacé demain soit par M. de Freycinet lui-même, soit par tout autre animé du même esprit, et le nouveau décret n'offrant pas plus de garantie de durée que le précédent, la vérité sur de si importantes matières est toujours utile à rétablir.

comme à tout autre, un caractère franchement démocratique, ne l'ouvrir qu'au mérite et au travail et en fermer la porte aux influences mondaines de la faveur. Cette idée, en partie juste, n'est pas nouvelle, je crois même que le premier essai fait pour la mettre en pratique date de l'administration de M. de Polignac. Depuis cette date, de mémoire fort peu démocratique, je ne crois pas qu'il y ait eu de ministres qui n'aient songé à quelque tentative de ce genre, ne fût-ce que pour se débarrasser de sollicitations importunes. Les cartons du ministère regoignent donc d'arrêtés et de décrets posant des règles pour l'admission dans la carrière. Malheureusement, presque tous ces règlements, un instant appliqués, ont été bientôt enfreints, et, en fin de compte, laissés de côté. Il pouvait être utile de les relever de cette désuétude. Mais la première condition, ce semble, devait être de se demander par quelle cause ils y étaient tombés. En réfléchissant, peut-être eût-on trouvé l'explication du fait dans la remarque que j'ai présentée plus haut : c'est que la diplomatie exige un mélange de connaissances acquises et de dons naturels dont la réunion est rare, et dont aucun examen ne fournit une preuve suffisante. Une série de questions, bien posées, peut apprendre si un candidat connaît le droit, a étudié le texte des traités, peut lire couramment une langue étrangère : mais la discrétion, le tact, la sagacité, ces qualités qui ne sont pas moins, qui sont peut-être plus nécessaires encore à un diplomate que toute la science puisée dans les livres, quel examinateur pourra en une heure d'épreuve discerner si elles existent chez le jeune sujet qui est devant lui ? et quelle interrogation lui fera-t-il pour s'en assurer ?

De là vient que les examens nécessairement incomplets ont été promptement jugés inutiles et finalement mis en oubli ; on a pu alléguer de bonnes raisons pour les trouver incommodes. Il pourrait en effet arriver (et c'est un peu ce que je crains de la richesse et de l'étendue des nouveaux programmes) qu'on exigeât des candidats une dose de travail et une sûreté de mémoire dont beaucoup d'entre eux, distingués par d'autres mérites, ne sont pas capables. On priverait ainsi la carrière de recrues précieuses, et on lui préparerait des vides qu'il serait difficile de combler. On aurait abondance de travailleurs propres à rédiger des mémoires et disette de gens habiles pour conduire une négociation. En particulier, tout ce qui tendrait à donner aux examens soit d'entrée, soit de promotion dans la diplomatie, le caractère d'un concours assurant au candidat heureux le droit à l'avancement, et la propriété de son grade comme dans l'armée, serait contraire à la nature essentiellement discrétionnaire et confidentielle de ce genre de service. Je souhaite

donc aux nouveaux règlements meilleure chance qu'aux précédents, mais sans beaucoup d'espérance et non sans un fond d'inquiétude.

En réalité, ce qui vaut mieux, presque dans toutes les carrières, que tous les examens du monde, c'est un choix impartial fait par un supérieur éclairé. On dira, je le sais, qu'un ministre appartient toujours plus ou moins à un parti, et que son passage, souvent rapide aux affaires, ne lui laisse pas le loisir d'apprécier les sujets qui sont sous ses ordres : aussi est-ce précisément, à suppléer à l'insuffisance du ministre lui-même que doit pourvoir une bonne et stable organisation de l'intérieur même du ministère. La présence d'un directeur attaché à son poste pendant de longues années, ayant ainsi le temps de suivre tous les membres de la carrière depuis leurs premiers pas et à travers leur passage par tous les grades, pouvant juger par là l'ensemble de leurs travaux et de leur conduite, de quoi ils sont capables et à quoi ils sont propres, c'est la vraie garantie du bon recrutement d'un corps diplomatique. C'était celle que l'ancien régime trouvait dans les premiers commis et que le nouveau chercherait vainement à remplacer par aucune autre.

Mais c'est précisément cette organisation intérieure reconstituée sur le modèle ancien, d'après les leçons d'une longue expérience, que la république actuelle s'est empressée de modifier d'une façon beaucoup plus radicale encore que la première. Au directeur unique, héritier des premiers commis, ont été substitués trois directeurs, indépendants l'un de l'autre : l'un, chargé du travail politique proprement dit, de la rédaction des instructions et des dépêches ; l'autre, de la nomination du personnel ; le troisième, de toutes les questions qui présentent un côté contentieux et juridique. Cette innovation est, à mon sens, très regrettable, mais bien plus regrettable encore et plus caractéristique du régime nouveau est la manière dont elle a été introduite ou plutôt improvisée.

D'ordinaire, en effet, quand un ministre prend, pour la première fois, possession du département qui lui est confié, il a soin, pour se mettre au courant de ses fonctions nouvelles, de réclamer, pendant quelque temps du moins, l'aide de ceux qui ont aidé son prédécesseur à les remplir. Fût-on homme d'affaire soi-même, encore a-t-on besoin de savoir sur chaque point en particulier quelles questions sont pendantes et quels intérêts se trouvent engagés. Eût-on conçu les meilleurs plans de réforme, il est toujours nécessaire de connaître l'état de choses existant avant d'y porter atteinte. Chacun, il est vrai, ne parle en ce genre que d'après son humble expérience ! mais je confesse qu'il m'est impossible de comprendre comment un

ministre peut faire, au moins pendant un temps moral et suffisamment long pour prendre une résolution un peu grave, sans en avoir conféré d'abord avec ceux qui ont la tradition et tiennent, pour ainsi dire, entre leurs mains, le fil des affaires. Agir autrement m'aurait toujours paru aller à tâtons et à l'aveugle dans un pays inconnu. Mais les ministres du régime nouveau ne paraissent pas avoir de tels scrupules. Si la nature des institutions ne permet pas de dire d'eux, avec Beaumarchais, qu'ils ont pris la peine de naître, au moins peut-on dire, avec Molière, qu'ils savent tout sans avoir rien appris.

C'est, par exemple, le 29 décembre 1879 que M. de Freycinet a été appelé à passer du ministère des travaux publics à celui des Affaires étrangères. Bien que cet orateur, très distingué, n'eût jamais eu à s'occuper de diplomatie, ce choix en lui-même ne soulevait aucune objection; ni M. Guizot, ni M. Thiers en France, ni Canning en Angleterre, n'étaient non plus des diplomates de profession. Le régime parlementaire serait impossible si les ministères politiques ne pouvaient être attribués qu'à des hommes spéciaux. Rien de plus naturel par conséquent que l'entrée de M. de Freycinet au quai d'Orsay : mais ce qui l'était assurément beaucoup moins, c'est qu'un ministre aussi novice dans les affaires qu'il avait à régir se séparât, du premier coup, de tous ses collaborateurs et, trois semaines jour pour jour après sa nomination, procédât par une sorte d'inspiration à la réorganisation complète ou plutôt à la révolution, de fond en comble, de son département. C'est le spectacle que n'avaient donné ni M. Guizot ni M. Thiers. C'est pourtant ce qui a été fait par un décret en date du 23 janvier 1880. En déduisant le temps nécessaire pour donner des ordres et les faire transcrire, on voit combien il en est resté au ministre réformateur pour méditer sur la convenance de ses réformes. Encore les médisants prétendent-ils qu'une partie de ce court délai fut employé à tracer le dessin graphique de la disposition des nouveaux bureaux. Et, notez que, depuis dix ans, les questions relatives à l'organisation de la diplomatie avaient fait à plusieurs reprises l'objet de l'étude et des rapports de plusieurs commissions, soit dans le sein, soit en dehors du Parlement. La dernière, où siégeaient, à côté de députés du parti républicain, les fonctionnaires les plus expérimentés du ministère, avait terminé son travail dont le fond était inséré dans un décret ministériel qui n'avait pas deux ans de date. Il ne semble pas que le nouveau ministre se soit donné la peine de lire aucun de ces documents dont son exposé de motifs ne mentionnait même pas l'existence ¹.

¹ Voy. le rapport à l'Assemblée nationale, fait, au nom de la commission
10 NOVEMBRE 1882.

J'ai dit au Sénat, à M. de Freycinet lui-même, je ne répéterai donc ici que très brièvement quels sont, à mes yeux, les inconvénients propres à sa nouvelle organisation. Sortie tout armée du cerveau d'un ingénieur, elle paraît inspirée par l'idée préconçue d'assimiler de point en point le ministère des Affaires étrangères à la direction générale des Ponts-et-chaussées.

La séparation du personnel et de la politique serait en effet la chose du monde la plus naturelle, si des négociations à conduire étaient la même chose qu'un pont ou une route à construire. Pour ce genre de travaux, qu'ils aient lieu en Bretagne ou en Gascogne, qu'il s'agisse de traverser le Rhône ou la Loire, le procédé à suivre est toujours à peu près le même. Il faut toujours étudier le terrain, prendre des niveaux, déterminer la formule des courbes à décrire et des hauteurs à atteindre : tout bon élève de l'École polytechnique est apte à faire cela en tout pays. Dès lors, tout agent étant propre à tout, non suivant la nature, mais suivant le degré de son intelligence, il peut être utile de réserver à un ordre d'employés les plans à faire et à un autre le choix des instruments pour les exécuter : c'est une division du travail qui s'explique et peut avoir son avantage.

Mais les nations, les gouvernements, les hommes, en un mot, ne sont point faits à l'image des pierres et des cours d'eau. Les peuples tels que les ont faits la variété de leurs mœurs et les aventures de leur histoire n'obéissent point aux lois uniformes de la physique. Pour les connaître, pour les comprendre, pour traiter avec eux, il faut des aptitudes diverses, appropriées à cette diversité de leurs intérêts et de leurs caractères. Par suite, pour mener à fin une négociation ou simplement pour entretenir sans trouble des relations internationales, le choix de l'agent qu'on charge d'une telle mission a le même genre d'importance et doit être déterminé par les mêmes raisons que la nature des instructions qu'on lui donne. Tel qui convient à Constantinople serait déplacé à Washington ; c'est à établir ce rapport de convenance entre le poste à pourvoir et celui qui doit le remplir que consiste, à chaque moment, la partie vraiment délicate des attributions ministérielles. Combien de négociations ont réussi ou échoué par le mérite ou par la faute d'un négociateur bien ou mal choisi ! En un mot, en ce genre, politique et personnel, c'est tout un. Il faut posséder les deux éléments

des services administratifs, sur le ministère des Affaires étrangères, par M. Em. Arago. (*Journal officiel* du 22 mars 1874.) — Rapport du duc Decazes au président de la république, et décrets relatifs aux diverses directions du ministère des Affaires étrangères. (*Journal officiel* du 8 février 1877.)

pour diriger l'un ou l'autre, et leur séparation empruntée à un tout autre ordre d'idées est aussi contraire à la nature du sujet qu'au bien du service.

Quand je présentai cette considération, la seule réponse qui me fut faite est celle-ci : il existe au ministère deux natures de personnel, celui de la division commerciale et celui de la division politique, celui des consulats et celui des ambassades : entre ces deux ordres d'agents, l'usage a établi une séparation qui commence au début des deux carrières et persiste à tous les degrés, d'où résulte qu'ils se connaissent à peine entre eux, alors même qu'ils résident dans le même pays, communiquent rarement, et se portent réciproquement peu d'appui. C'est une séparation fâcheuse qui rappelle les distinctions sociales admises par l'ancienne monarchie entre les diplomates du premier et du second degré. La nouvelle division du personnel a pour but de faire tomber cette barrière, en réunissant sous une même main les apprentis comme les titulaires des deux carrières, en les assujettissant aux mêmes épreuves préparatoires et en les faisant mouvoir ensuite sur le même tableau d'avancement.

L'explication loin de me satisfaire m'alarma davantage. Elle repose en effet sur une confusion d'idées qui, à la faveur d'une fausse apparence démocratique, menace de se traduire dans les faits par un désordre non moins fâcheux. La distinction des deux carrières diplomatique et consulaire n'emprunte rien aux préférences de rang et de naissance reconnues dans un régime qui n'est plus. Ce sont deux carrières tout à fait égales devant l'estime publique et pareillement honorables qui diffèrent entre elles uniquement par la nature des services qu'elles sont appelées à rendre et des connaissances nécessaires pour y préparer.

Les consuls chargés uniquement de veiller sur les intérêts privés de leurs nationaux n'ont à traiter aucune question politique avec les autorités, elle-mêmes inférieures et subordonnées, auprès desquelles leur *exequatur* leur donne accès et qui n'auraient aucune qualité pour les suivre sur ce terrain. C'est aux ambassades exclusivement et aux légations que cette partie plus étendue des relations internationales est dévolue. Pour une des missions à remplir, on ne saurait acquérir une connaissance trop approfondie de l'économie politique, du droit civil et maritime de chaque pays, de la statistique industrielle et commerciale des divers États ; l'autre exige des esprits préparés à embrasser d'un point de vue plus général l'histoire des peuples et les lois comme les intérêts qui régissent leur situation respective. Rien de plus différent. Ce qui trompe à cet égard, c'est que dans ces derniers temps on a vu, en Orient

surtout, des consulats généraux qui étaient devenus de véritables postes politiques : c'était le cas des capitales de certains États détachés de l'empire ottoman, mais conservant envers la Porte un lien de vassalité qui n'aurait pas permis, sans offenser le suzerain, d'y accréditer des agents diplomatiques proprement dits. Tels étaient Belgrade et Bukarest avant la constitution des royaumes de Serbie et de Roumanie ; tel, Tunis avant notre protectorat ; tel sera encore probablement demain Alexandrie. Il est clair que le consul général accrédité auprès du khédive est tout aussi bien un agent politique que le ministre de France auprès de l'empereur du Maroc. Mais à part ces circonstances exceptionnelles, auxquelles on peut toujours pourvoir par les dispositions également exceptionnelles, rien ne serait plus dangereux que d'inspirer à tous les agents consulaires la pensée que, dans chacun des lieux où ils résident, ils ont un rôle politique à prendre et à jouer ; ce serait créer, dans chaque État, autant de petits centres d'action diplomatique qui échapperaient à la direction et à la surveillance de l'ambassade. Se figure-t-on ce que deviendrait un ambassadeur à Londres, si le même jour, à Calcutta, à Melbourne et à Québec, des consuls pouvaient engager des affaires avec les gouverneurs des colonies et lui créer ainsi des embarras à 1000 lieues de distance et à son insu : ce serait un véritable chaos ? Je plaçais tout à l'heure, au nom de la nature, des choses pour le maintien de l'unité ; je plaide maintenant, par le même motif, pour le maintien de la séparation.

Mais la même raison n'existait pas pour la création d'une direction indépendante du contentieux. On sait ce qui fait l'objet du bureau du contentieux dans toutes les administrations : c'est l'examen des questions juridiques auxquelles donne lieu, entre les particuliers et l'État, soit l'application des lois et règlements, soit l'exécution des contrats. Sont contentieuses, par exemple, en matière de travaux publics, toutes les contestations qui s'élèvent à propos de l'exécution du cahier des charges, des compagnies de chemins de fer ou de l'application aux usines et manufactures de règles qui régissent soit les cours d'eau, soit les précautions imposées pour la salubrité publique. Les relations diplomatiques prêtent, comme toutes les autres, à des difficultés de ce genre ; il en naît à tout instant, et des plus délicates, au sujet de l'interprétation des traités ou de la portée des règles, toujours assez vagues et un peu incertaines du droit des gens. Seulement le contentieux diplomatique présente un caractère tout particulier. En tout autre matière, en effet, quand une question est posée, on trouve tout prêt pour la trancher un tribunal administratif ou judiciaire. Les réclamants

peuvent porter leur plainte et les plaideurs leur litige, suivant la nature de l'affaire, devant le conseil d'État ou la justice de droit commun. En matière diplomatique, ce tribunal souvent n'existe pas. Quand il s'agit, par exemple, d'une plainte formée par un particulier contre les agents d'un État étranger qu'il accuse d'avoir violé le droit en sa personne, comme on n'a pas, jusqu'à présent, trouvé manière d'établir de juges ou d'arbitres internationaux, la réclamation ne peut être soutenue que d'État à État par voie diplomatique ou militaire. C'est au gouvernement à le résoudre, soit au moyen de négociations, soit à toute extrémité, si le différend en vaut la peine, en recourant à la force des armes. Il suit de là que le contentieux diplomatique est politique par sa nature, ou du moins peut toujours le devenir, car c'est la politique seule qui peut décider par quel moyen, dans quelle mesure un gouvernement doit prendre en main un grief particulier, au risque d'y compromettre l'ensemble de ses relations avec un cabinet étranger et peut-être la paix générale. Combien de conflits sanglants ont eu lieu entre des nations voisines, par suite de réclamations commerciales ou maritimes imprudemment formées ou trop obstinément soutenues ! Quoi de plus contentieux, par exemple, dans toute la force du terme, que les protestations faites, lors de la dernière expédition d'Égypte, par la compagnie propriétaire du canal de Suez contre les procédés des officiers anglais ! Et pourtant si un accommodement équitable n'était promptement intervenu, dira-t-on que la question de savoir s'il convenait au gouvernement français de prendre fait et cause pour M. de Lesseps n'était pas politique au premier chef ? C'était donc une très sage disposition que celle qui faisait relever, en dernier ressort, toutes les questions contentieuses du jugement de la direction politique. Ce rapport de subordination était fondé sur la connaissance des faits et sur l'expérience, et le ministre qui l'a détruit, n'ayant pas pris le temps d'étudier les conditions de son service, ne les avait pas non plus devinées par intuition.

Mais quelque graves que soient ces inconvénients de détail, l'effet le plus fâcheux encore, suivant moi, de ces divisions arbitraires, c'est encore d'avoir rompu l'unité intérieure du ministère ; une seule direction tenant en main tous les services qui tiennent de près ou de loin à la politique, les inspirant tous d'une même pensée, les faisant converger au même but, imprimait à la conduite des affaires une sûreté, une rectitude, une persistance qui est en matière de politique extérieure, encore plus qu'en toute autre, la condition indispensable du succès. Si l'avantage de cette concentration de pouvoirs était déjà senti sous l'ancienne monarchie,

quand le pouvoir supérieur changeait rarement de main, l'utilité est devenue une nécessité avec les fréquentes mutations ministérielles que le régime parlementaire amène et dont le régime républicain ne paraît pas disposé à rendre la succession moins rapide. Quand le moindre coup de vent qui s'élève sur la mer d'une assemblée, quand un ordre du jour, un amendement inattendu, enlèvent un cabinet entier du soir au matin, — si l'on veut préserver de ces incertitudes nos intérêts permanents traditionnels, ceux qui n'ont rien à voir avec nos dissentiments civils et les querelles intestines des partis, ou tout simplement si on ne veut pas qu'une transaction commencée soit brusquement interrompue, il faut que la politique étrangère trouve quelque part un centre d'action stable, que n'atteignent pas les orages de la politique intérieure. La direction politique était ce point fixe, respecté jusqu'ici même dans les tempêtes révolutionnaires. Survivant au ministère tombé et suppléant à l'inexpérience de son remplaçant, elle rendait la transition de l'un à l'autre insensible; les changements causaient moins de secousses et les intermittences n'amenaient pas de temps d'arrêt. Pour les agents, le directeur était un intermédiaire amical qui, les connaissant d'avance, les faisait connaître du ministre. Pour le chef lui-même, c'était un conseiller discret qui, souvent sans l'en avertir, prévenait ses écarts, contenait ses fantaisies, dissipait ses ignorances. Si ce n'était pas le moteur, c'était le régulateur de la machine; une fois ce ressort brisé, les tronçons qui le remplacent, dépourvus de lien et de concert, ne peuvent plus présenter la même résistance. C'est une conséquence qu'avait prévue et presque acceptée M. de Freycinet, car, quand je lui demandai comment se rétablirait l'unité entre les services qu'il avait séparés, il convint que ce serait désormais le ministre seul qui en aurait le soin. Cette pensée, qui supposait la perspective d'une longue vie ministérielle, répondait sans doute à ses espérances mais nullement à mes craintes.

Dans la réalité, ce sont mes craintes qui se sont trouvées justifiées. Deux mois seulement après ce débat, mon interlocuteur quittait cette administration qu'il avait entrepris d'animer tout entière de son souffle. S'il l'a reprise en main depuis lors, c'est après un an d'intervalle et cette fois encore pour quelques mois. Dans l'espace de moins de deux ans, le portefeuille des Affaires étrangères a changé cinq fois de titulaire, et, comme on pouvait s'y attendre, l'instabilité devenant contagieuse, la direction politique mutilée et la nouvelle direction du personnel ont suivi à peu près autant de renouvellements: et voici même qu'il passe à peu près en usage que chaque ministre nouveau amène avec lui son

directeur comme ses secrétaires particuliers, tous, bien entendu, aussi étrangers que lui à la carrière, en telle sorte que c'est le ministère entier qui, de haut en bas, fait plusieurs fois dans l'année, maison nette, et si on ose se servir de cette expression vulgaire, peau neuve. C'est une grande classe où chacun fait son apprentissage et où personne ne finit ses études.

Demandez-vous maintenant comment à travers ces mobiles épreuves pourrait subsister, je ne dis pas le moindre respect des traditions, je ne dis pas même la moindre connaissance des précédents (ce sont là des expressions trop ambitieuses), mais la moindre suite d'un jour à l'autre et dans le cours d'une même affaire. Étonnez-vous que l'irréflexion, l'incohérence, le décousu, soient visibles, en quelque sorte, à l'œil nu et pour le spectateur le moins inexpérimenté dans la diplomatie nouvelle. Étonnez-vous que sur les trois ou quatre questions qui se sont élevées dans ces dernières années, en Grèce, à Tunis, en Égypte, la politique française n'ait pu éviter d'être prise, à tout moment, en flagrante contradiction avec elle-même, soit qu'elle ait brusquement changé ses interprètes, soit que ces interprètes eux-mêmes aient non moins brusquement changé de conviction et de conduite. Étonnez-vous que des traités dictés par nous et imposés par nos armes se trouvent à l'usage parfaitement inexécutables, parce qu'ils renferment des clauses dont la moindre connaissance des faits et des lieux aurait démontré l'imprudence et même l'absurdité. Étonnez-vous de voir nos escadres envoyées aujourd'hui sur le théâtre des conflits maritimes avec leurs canons chargés, et recevant le lendemain l'ordre de ne pas s'en servir et d'amener leur pavillon au premier coup de feu. Plaignez-vous que toutes ces misères, un peu naïvement étalées dans nos *Livres Jaunes*, fassent la risée de l'Europe et placent nos agents à l'étranger dans une situation vraiment digne de commisération. C'est le contraire, en vérité, qui serait surprenant. Naît-on en ce monde avec la science infuse? Comment des hommes de mérite, très bien intentionnés sans doute, mais nullement préparés, l'un par les mathématiques, l'autre par la philosophie, un troisième par le barreau, à la tâche qu'ils avaient inopinément à remplir, et ne trouvant à côté d'eux personne de qui attendre une lumière et recevoir un avis, aient hésité d'abord, puis fait fausse route. Il faut presque savoir gré à ceux d'entre eux qui, reconnaissant ensuite qu'ils s'égarèrent, n'ont pas craint de revenir sur leurs pas. Beaucoup des fautes dernièrement commises ont été amèrement reprochées à M. de Freycinet par ses anciens amis. Je suis plus indulgent; je ne l'accuse que de s'être arrangé de manière à n'être jamais averti avant de les commettre.

Dira-t-on qu'on eut au moins l'avantage de remplacer une diplomatie réactionnaire par une diplomatie vraiment républicaine? Comme en conscience il n'y a pas lieu de se vanter du résultat, c'est une réponse que je me garderais de prêter aux partisans anciens et zélés de la république. S'ils me la faisaient, cependant je me permettrais de leur dire que la royauté dont ils ont tant accusé les étroites préoccupations avait une autre et plus large manière d'entendre les intérêts de la France. Je ne leur citerai qu'un seul exemple. Dans le cours de ces pages, le nom de Talleyrand s'est retrouvé à plus d'une reprise à propos des circonstances les plus diverses sous ma plume : c'était naturel ; on ne pouvait présenter même le plus rapide exposé de la diplomatie du dix-neuvième siècle sans rencontrer, à tout moment, sur sa route celui qui y a été constamment mêlé et sous tant d'aspects différents. Mais c'est cette persistance et en même temps cette variété du rôle diplomatique de Talleyrand qui nous donnent la meilleure preuve du parti que la royauté savait tirer, dans un intérêt public, de tous les services utiles, sans se laisser arrêter par de mesquins ressentiments de parti et même par des préjugés qui auraient pu paraître légitimes.

Rien, en effet, ne dut sembler si singulier aux souverains réunis à Vienne, en 1814, que de voir le même personnage politique qu'ils avaient connu ministre du Directoire et de l'Empire, venir représenter devant eux le souverain dont la Restauration avait été de leur part un hommage rendu au principe sûr et absolu de la légitimité monarchique. Rien même n'avait dû plus coûter à Louis XVIII que de confier les intérêts de sa couronne à un avocat qui s'était montré si peu dévoué à ses droits héréditaires. Il s'y résigna cependant, parce qu'il trouvait dans cet enfant prodigue de l'ancienne monarchie, si longtemps égaré dans la révolution, indépendamment de grands dons naturels, une expérience des hommes et une pratique des affaires, et en particulier une connaissance personnelle des chefs d'État avec qui il devait avoir à traiter, que n'auraient pas procuré au même degré à des serviteurs plus fidèles des années passées en exil ou dans la retraite. L'intérêt public fit taire, dans l'âme royale, tous les souvenirs du prince offensé. On sait aujourd'hui que ce sacrifice a été pleinement récompensé.

L'envoi de M. de Talleyrand à la conférence de Londres, après les événements de 1830, ne dut pas paraître au premier moment moins surprenant aux contemporains. Pour ceux qui venaient de fonder la monarchie de Juillet, M. de Talleyrand, par la part même qu'il avait prise à la restauration de la royauté légitime, pouvait présenter l'apparence d'un déserteur de 1789 et d'un renégat des idées libérales. Rien, d'ailleurs, dans sa manière d'être, dans sa tenue aristo-

cratique, dans ses airs de prince, dont le titre qu'il affectionnait ne nous donne aujourd'hui qu'une faible idée, ne le mettait en accord avec les sentiments qui dominent au lendemain d'une insurrection triomphante. Le roi Louis-Philippe jugea pourtant que seul, celui qui avait tenu tête à tous les souverains d'Europe, en 1814, était propre à dissiper les méfiances de ces mêmes potentats contre l'établissement nouveau, et en concluant l'alliance britannique, à assurer le maintien de la paix. Pour imposer ce choix inattendu même à son premier ministre, il dut risquer sa popularité déjà très ébranlée, mais qui était pourtant dans ce moment critique, en face d'une foule victorieuse et d'une armée suspecte ou dissoute, la seule force de gouvernement. A cette résolution courageuse, la Belgique a dû son indépendance, la France, sa sécurité, l'Europe, vingt années de prospérité et de paix.

Voilà comment se comportait la royauté sous l'empire de ce qu'on a appelé l'égoïsme de ses préoccupations dynastiques. De nos jours, si quelque Talleyrand existait encore, le désintéressement républicain, tel que nous le voyons à l'œuvre, l'aurait depuis longtemps mis de côté comme réactionnaire, et je vois d'ici ceux qui se seraient offerts pour le remplacer dans les congrès et les conférences. Après quatre-vingts ans de révolution, il serait temps cependant de comprendre que, pour représenter la France à l'étranger, l'essentiel n'est pas d'être dévoué à telle ou telle des institutions éphémères qu'il lui plaît de se donner, mais d'être capable de la bien servir. Il devra être superflu, mais il paraît qu'il est opportun de le répéter : la capacité est une condition dont aucun dévouement ne peut tenir lieu.

DU C DE BROGLIE.

LES CORRESPONDANTS

DE M. JOUBERT¹

II. — M^{ME} DE BEAUMONT

II

Pauline de Montmorin était fille du comte de Montmorin-Saint-Hérem, l'un des menins du Dauphin (Louis XVI). M. de Montmorin fut successivement ambassadeur à Madrid, membre de la première assemblée des Notables en 1787, ministre des affaires étrangères lors de l'ouverture des états généraux, et ministre de l'intérieur en 1791. Il dut se cacher après le 10 août, fut bientôt découvert, et périt dans les massacres de Septembre. Pauline de Montmorin avait épousé le comte François-Christophe de Beaumont, qui la rendit très malheureuse.

Les relations de M^{me} de Beaumont et de M. Joubert datent du moment le plus émouvant de la Terreur. Nous avons déjà dit qu'après son mariage célébré en 1793 à Paris, celui-ci vint habiter Villeneuve-sur-Yonne, pays de sa femme. Les passions révolutionnaires, si furieuses partout alors, agitaient peu cette petite ville, où la nouvelle famille de M. Joubert était d'ailleurs entourée de respect; il s'efforça d'y oublier dans l'étude des malheurs auxquels il ne pouvait porter remède.

Mais bientôt il apprit qu'à Passy, château voisin, situé entre Villeneuve et Sens, et appartenant à M^{me} Megret de Sérilly, femme de l'ancien trésorier général de l'Extraordinaire des guerres, les familles de Sérilly et de Montmorin venaient d'être arrêtées par ordre du Comité de sûreté générale. M^{me} de Montmorin, après le massacre de son mari, s'était d'abord retirée à Rouen, avec l'un de ses fils et ses deux filles, M^{mes} de la Luzerne et de Beaumont:

¹ Voy. le *Correspondant* du 25 octobre 1882.

puis, la sécurité leur manquant dans cette grande ville, ils avaient confié les jeunes enfants de M^{me} de la Luzerne à des institutrices anglaises et étaient venus se réfugier à Passy, chez M^{me} de Sérilly, leur parente. Tous s'y croyaient en paix, lorsque, dans les premiers mois de 1794, un cordonnier du château, nommé Guéneau, les dénonça au Comité. Les membres des deux familles furent arrêtés et jetés dans des charrettes qui devaient les conduire à Paris, et on apposa les scellés sur le château. Mais, au moment où le triste convoi franchissait les grilles du parc, M^{me} de Beaumont, malade depuis quelque temps, se trouva dans un tel état de faiblesse que les envoyés du Comité, par le désir de ne pas retarder le départ, et peut-être aussi par un sentiment de pitié, la firent déposer sur le chemin. Elle erra quelque temps dans la campagne en proie à une grande frayeur, et fut recueillie par des paysans, à Étigny, non loin de Passy. M. et M^{me} Joubert, informés de son malheur, voulurent lui venir en aide, et après avoir cherché longtemps sa retraite, ils la découvrirent un jour devant la porte de sa chaumière; ils l'emmenèrent sous leur toit et s'efforcèrent, par des soins assidus, de rétablir sa santé et de calmer sa douleur.

Les membres de la famille de Montmorin périrent presque tous : M^{me} de Montmorin et son fils, enfermés à la Conciergerie, montèrent sur l'échafaud le 10 mai 1794, en même temps que M^{me} Élisabeth, sœur de Louis XVI. M^{me} de la Luzerne, tombée malade en arrivant à Paris, fut transportée à l'archevêché, devenu l'hôpital des prisons, et y succomba le 10 juillet. M^{me} de Beaumont apprit à la même époque la mort de son second frère. Quant à M^{me} de Sérilly, après une assez longue détention, elle fut mise en liberté au 9 thermidor.

M. Joubert, sa femme et les parents de celle-ci, redoublèrent d'attentions envers M^{me} de Beaumont, pour la consoler de tant de deuils, et il s'établit depuis lors entre elle et ses hôtes l'intimité la plus affectueuse. La douceur, la grâce et la distinction de la jeune femme eussent suffi, en dehors de l'intérêt qui s'attachait à sa situation, pour la faire apprécier de tous. Son intelligence élevée et son instruction rendaient sa société particulièrement agréable à M. Joubert. C'est d'elle qu'après l'avoir perdue, il écrivait à M. Molé : « M^{me} de Beaumont avait éminemment une qualité qui, sans donner aucun talent, sans imprimer à l'esprit aucune forme particulière, met une âme au niveau des talents les plus éclatants : une admirable intelligence. Elle entendait tout, et son esprit se nourrissait de pensées, comme son cœur de sentiments, sans chercher dans les premières les satisfactions de la vanité, ni un autre plaisir qu'eux-mêmes dans les seconds. Mais vous ne l'avez tous connue que

malade, et vous ne pouvez pas savoir cela comme moi. Nous nous étions liés dans un temps où nous étions tous les deux bien près d'être parfaits, de sorte qu'il se mêlait à notre amitié quelque chose de ce qui rend si délicieux tout ce qui rappelle l'enfance, je veux dire le souvenir de l'innocence. Vous rencontrerez dans le monde beaucoup de femmes d'esprit, mais peu qui, comme elle, aient du mérite pour en jouir et non pour l'étaler. Elle était, pour les choses intellectuelles, ce que M^{me} de Vintimille est pour les choses morales. L'une est excellente à consulter sur les actions, l'autre l'était à consulter sur les idées. Elle en jugeait bien, et l'on pouvait compter que tout ce qui l'avait charmée était exquis, sinon pour le public, au moins pour les parfaits. »

M^{me} de Beaumont retournait quelquefois chez les braves paysans qui l'avaient recueillie; après la mise en liberté de M^{me} de Sérilly, elle put rentrer au château de Passy et habiter de temps à autre celui de Theil, voisin du premier et appartenant à la même famille. Elle faisait des voyages assez fréquents à Paris; elle s'y fixa plus tard pendant une partie de l'année, quand les temps devinrent tout à fait calmes, et son salon de la rue Neuve-du-Luxembourg attira vite une société choisie d'hommes politiques et d'hommes de lettres.

Une correspondance très suivie s'établit entre ces diverses résidences et Villeneuve-sur-Yonne.

La première des lettres que nous avons retrouvées est datée de Passy, peu de temps après la mort de Robespierre :

Au citoyen Joubert, à Villeneuve.

Passy, ce lundi, à deux heures, décembre 1794.

Je pars, monsieur, triste de ne pas vous dire adieu, le cœur serré de quitter ma chaumière, et effrayée de revoir cette ville teinte du sang de ce que j'avais de plus cher au monde, et cependant je vais revoir mes amis; je voudrais ne m'occuper que de cette idée, et toutes les autres m'accablent. Je me sens trop maussade pour causer plus longtemps avec vous. J'espère vous revoir; je vais voir monsieur votre frère; j'ai bien fait de me déterminer, ma présence était nécessaire.

Encore une fois, adieu, monsieur.

Dans la seconde lettre, elle fait un assez curieux parallèle entre la bonté de M^{me} de Staël, qu'elle aimait beaucoup, et l'orgueil de M^{me} Roland. Elle répond ensuite à M. Joubert, au sujet d'un ouvrage récemment publié, dont il lui avait parlé dans la lettre du 26 avril, et qui fit alors une vive impression : les *Mémoires d'un détenu*. Son

auteur, Riouffe, enfermé en 1793 à la Conciergerie, comme ami des Girondins, et délivré par la mort de Robespierre, vit les derniers moments de M^{me} Roland; il devait devenir plus tard président du tribunal, préfet de la Côte-d'Or, et mourir, en 1813, baron de l'Empire et préfet de la Meurthe.

Mai 1795.

Comment ai-je pu être si longtemps à vous écrire, moi qui aime tant à recevoir de vos lettres? Sans expliquer cette bizarrerie, je vous dirai seulement qu'à l'heure de la poste je me dis : Si j'avais écrit, j'espérerais une lettre, et que je maudis ma paresse.

Je ne vous envoie pas par ma cousine l'ouvrage de M^{me} de Staël, parce que monsieur votre frère m'a dit que vous l'aviez lu. Je vous jure qu'il est bien entièrement d'elle, sa beauté et ses défauts lui appartiennent. Son père est trop fâché qu'elle se fasse imprimer pour l'aider; il est absorbé dans sa douleur, j'ai vu une lettre de lui sur la mort de sa femme, qui est d'une sensibilité profonde et qui exprime une douleur qui ne finira jamais. Cependant sa santé est bonne, il ne faut point croire le public, mes nouvelles valent mieux que les siennes, puisque je les tiens de sa fille.

J'ai été bien touchée de la revoir, après plus de deux années d'absence et des siècles de malheur. Quand elle ne serait pas aussi remarquable qu'elle l'est par son esprit, il faudrait encore l'adorer pour sa bonté, pour son âme si élevée, si noble, si capable de tout ce qui est grand et généreux. Elle est ce que M^{me} Roland se croit, mais elle ne songe point à en tirer vanité; elle croit tout le monde aussi bon et aussi généreux qu'elle. Combien cette simplicité est aimable et ajoute encore à son mérite! Tandis que l'orgueil de M^{me} Roland m'a presque rendue injuste; j'ai besoin de me rappeler sans cesse qu'elle est tombée sous le glaive pour lui pardonner, et, malgré sa mort, elle ne sera jamais pour moi que la Providence du 10 août. Elle m'a rappelé des intrigues qui ont réveillé en moi bien des ressentiments. J'espère cependant que je rends justice à son caractère, et je suis sûre de sentir toute la beauté de sa mort.

Et moi aussi, je suis bien fâchée d'Ibrascha, et je n'aime point la comparaison de Robespierre avec Jésus-Christ. Cependant pour rien au monde je ne voudrais être privée de cette lettre. Comme tous les sentiments en sont vrais et naturels, que la sensibilité de Riouffe est profonde! Il sent bien plus qu'il n'exprime; il peint si bien la sécheresse de ceux qu'on rencontre dans le monde, il dit si bien : « Et moi qui ai voyagé plus avant qu'aucun mortel peut-être vers les extrémités de la vie, lorsque je reparais, des hommes qui m'ont connu dès mon enfance me demandent à peine d'où je viens. » N'ai-je pas vu

cela trente fois pour ma cousine ¹? On lui demande à peine des détails sur sa détention, et on lui raconte bien au long les plus petites circonstances de la plus simple arrestation ou d'un vol. Cela me met hors de moi! Pardonnez-moi encore une citation : que je l'aime de se justifier d'avoir pu supporter si longtemps ce spectacle! « Je n'étais pas le témoin de leurs cruautés, j'en étais la victime; j'ai vécu, parce qu'à chaque instant je croyais que j'allais cesser de vivre, et je ne suis pas mort des maux d'autrui, parce qu'ils n'étaient pas plus grands que les miens. »

Je sens bien qu'au lieu de vous parler si longuement de Riouffe, j'aurais dû vous parler de nos dangers, de nos défaites, de nos victoires. J'ai été un moment résignée à tout. Il faut espérer que nous voilà sages pour longtemps.

Adieu, monsieur, j'espère que j'aurai le plaisir de vous voir, de vous voir souvent.

MONTMORIN BEAUMONT.

M^{me} de Beaumont et M. Joubert échangeaient beaucoup de livres. Il la dirigeait dans ses lectures et savait lui faire goûter les auteurs les plus graves : la Bruyère, Pascal, le Tasse, dans l'original, les poésies d'Ossian, Malebranche, Platon même, n'effrayaient pas l'esprit sérieux de M^{me} de Beaumont. Elle lisait aussi *son cher abbé de Condillac*, mais cette lecture n'avait pas l'approbation de M. Joubert, qui la trouvait aride et desséchante pour l'esprit, et reprochait à ce philosophe d'être « plein de demi-vérités ».

De Theil, ce samedi soir, mai 1797.

On ne me ramène pas encore la carriole, de sorte que je ne puis vous envoyer de livres ni vous en renvoyer.

Si j'étais plus versée dans la lecture des anciens, je déterminerais avec plus de précision ce qu'il y a de moderne dans le *Phédon*: lorsque rien ne me guide dans ma décision, j'assigne au juif ce qui me déplaît, à Platon ce qui me plaît. Si cela n'est pas rigoureusement juste, cela est judicieux.

Ce qui m'occupe, m'intéresse et m'étonne, c'est l'histoire de Port-Royal; elle m'apprend à connaître l'esprit janséniste dont je n'avais qu'une idée bien imparfaite. La préface est vraiment curieuse. L'auteur a presque autant d'humeur contre Voltaire de ce qu'il a été élevé par des Jésuites que de ce qu'il est Voltaire. Sûrement je vous redemanderai les derniers volumes. Il me semble que, dans un chrétien, je désirerais l'esprit janséniste et le cœur un peu moliniste. Peut-être

¹ M^{me} de Sérilly.

que la dernière partie de mon souhait est due aux préjugés de ma jeunesse : ma vieille tante était un peu amie des Jésuites.

Voulez-vous bien m'envoyer l'adresse de votre libraire de Sens, je veux absolument qu'il me débarrasse d'une édition de Voltaire trop volumineuse. Ma seule prétention est d'emporter un moindre poids. Vous l'offrir après cet aveu, c'est s'y prendre aussi spirituellement que cet homme qui, apportant un panier de prunes à son curé, l'assurait que ses cochons n'en voulaient plus. N'importe, si ce n'est de bonne grâce, c'est de bon cœur que je vous l'offre.

M^{me} de Staël part pour la Suisse et me donne rendez-vous sur sa route, à Sens ou à Villeneuve. Je crois que ce sera à Sens. Aussitôt que j'aurai les œuvres de sa mère et les mémoires qu'on me promet, vous les aurez.

Mille tendres compliments à toute la famille.

M. Joubert n'aimait de Voltaire que ses lettres : « Je me représente fort bien, lit-on dans ses *Pensées*, Bossuet, Fénelon, Platon, portant leurs ouvrages devant Dieu, même Pascal et la Bruyère, même Vauvenargues et la Fontaine, car leurs œuvres peignent leur âme et peuvent leur être comptées dans le ciel. Mais il me semble que Jean-Jacques Rousseau et Montesquieu n'auraient osé y présenter les leurs ; ils n'y ont mis que leur esprit, leur humeur et leurs efforts. Quant à Voltaire, le siennes le peignent aussi, et elles lui seront comptées, je pense, mais à sa charge. » Il dit ailleurs : « Voltaire a, comme le singe, les mouvements charmants et les traits hideux. On voit toujours en lui, au bout d'une habile main, un laid visage. » Il répond à l'offre de M^{me} de Beaumont, comme l'aurait fait M. de Fontanes, décidé, avons-nous vu dans une de ses lettres, à laisser son Voltaire incarcéré à Châlons, et à ne faire aucune démarche pour le faire élargir : « Dieu me préserve d'avoir jamais en ma possession un Voltaire tout entier ! »

M. Joubert avait à cette époque beaucoup d'admiration pour M^{me} de Staël, et avait écrit d'elle quelque temps auparavant : « De toutes les femmes qui ont imprimé, je n'aime qu'elle et M^{me} de Sévigné. » Il devait plus tard, après la publication de *Corinne*, modifier son opinion, et reprocher à M^{me} de Staël d'avoir voulu peindre les passions comme ce qu'il y a de plus beau et, prenant leur énormité pour leur grandeur, d'avoir fait un roman difforme. Dès qu'il est informé de son prochain voyage en Bourgogne, il s'empresse, quoique très souffrant, d'offrir pour elle à M^{me} de Beaumont la *chambre verte*, et ajoute : « Je serai, je crois, assez fort pour ne pas céder au désir de la voir et pour fuir le danger de l'entendre, ainsi consultez votre commodité. » Mais M^{me} de Beaumont sait que M. Joubert ne pourra

résister à la tentation de causer avec M^{me} de Staël, et que M^{me} de Staël elle-même ne voudra pas se priver de voir M. Joubert; elle n'ignore pas que la fougue de son amie est à ce moment plus surexcitée que jamais par sa lutte contre les conventionnels et les royalistes en faveur des républicains modérés, et, dans la crainte que les entretiens ne soient trop fatigants pour M. Joubert, elle répond en ces termes à la proposition qui lui est faite :

De Theil, ce lundi 1797.

Pourvu que M^{me} de Staël ne me tienne pas dans l'attente de son passage : du 24 vendémiaire, elle s'annonce dans huit ou dix jours; en doublant le terme, j'ai encore du bon temps; cependant je ne suis pas sans crainte. Non assurément, je ne ferai point entrer ce tourbillon dans la paisible chambre verte, vous ne seriez pas maître de ne pas la voir, quand même vous auriez le courage de résister à la tentation; elle m'a déjà entendu parler de vous, il faudrait lui en parler encore et, malgré tout mon désir d'assurer votre tranquillité, ce ne pourrait être de manière à éteindre son insatiable curiosité. Vous seriez attiré, troublé, et cette pauvre chambre verte ne serait plus un lieu de recueillement. L'*Ecu* ou le *Chapeau-Rouge* seront le lieu de l'entrevue.

Savez-vous bien que, si Port-Royal eût encore existé, j'étais en danger d'y courir. Mon zèle commence heureusement à se calmer un peu. Je vais relire les *Provinciales*, aussitôt que j'aurai fini mes trois volumes.

Grand merci du *Charles I^{er}*!

Mille tendresses à M^{me} Joubert : la connaître beaucoup, c'est s'engager à l'aimer beaucoup.

M. Joubert ne partageait pas cet entraînement pour les jansénistes; il leur reprochait de « sembler aimer Dieu sans amour et seulement par devoir, par raison, par justice; d'insister sur ce qui est incertain, obscur, affligeant, et de glisser sur le reste; d'éclipser enfin les vérités lumineuses et consolantes par l'interposition des vérités opaques et terribles ».

La cinquième lettre de M^{me} de Beaumont révèle un état de profond découragement, bien naturel dans la triste situation où elle vivait : elle se sentait déjà atteinte de la maladie de poitrine qui devait, six ans plus tard, la ravir à ses amis et n'avait pas le courage de se soigner sérieusement; elle vivait isolée et ne pouvait songer à se rapprocher de M. de Beaumont. Elle n'avait pas d'enfants et avait perdu tous ses proches; pour supporter ses malheurs, elle ne savait pas puiser la force à sa source véritable.

Une lettre, écrite, à cette époque, de Versailles, par M^{me} Michelet, ancienne gouvernante de M^{me} de Montmorin, et retrouvée par

hasard au milieu des papiers de M. Joubert, souhaitait à M^{me} de Beaumont, en termes touchants et respectueux, les consolations dont elle avait besoin : « Si j'osais vous engager, madame, à tourner vos regards vers notre Père commun, j'ose croire que vous supporteriez toutes vos peines avec résignation. Que je serais heureuse avant de mourir de vous voir sainte, oui sainte, si vous le voulez ! » Les livres, en attendant, restaient la grande distraction de M^{me} de Beaumont.

Theil, ce mercredi, août 1797.

M. Desprez m'a dit hier que vous étiez bien mécontent de votre santé ; personne assurément n'est plus en mesure que moi de vous plaindre et d'entrer dans vos maux, que je ne puis soulager. Mais n'est-ce pas un chagrin poignant de penser qu'on ne peut ôter à ses amis les plus légères douleurs, même en consentant à en être accablé et à fléchir sous le poids ? Je suis sûre au moins que vous avez du courage ; cette pensée me console. Mais moi, je vous ferais pitié, j'ai retrouvé ma solitude avec humeur, je m'occupe avec dégoût, je me promène sans plaisir, je rêve sans charme et je ne puis trouver une idée consolante. Je sais bien que cet état ne peut durer longtemps, mais la jeunesse se passe, les ressources s'usent, et il ne reste que des regrets.

Je suis sûre que vous m'accuserez, à ma lettre, de lire au moins les *Nuits d'Young* : Mon Dieu ! non, je lis *Tristram Shandy*, vous voyez avec quel fruit !

Si j'avais le temps de récrire, je ne vous enverrais pas tout ce noir, car je ne crois pas que le mal des autres soit une consolation ; ce remède n'est point à mon usage, et je ne le crois point au vôtre.

Est-il vrai que vous songez à venir me voir ? que vous serez assez aimable pour venir rendre quelque charme à ce lieu désenchanté, que cela ne vous fera point de mal ? Il est bien sûr au moins que l'espérance seule de vous voir me donne le désir de sortir de cet état d'abattement, et c'est beaucoup.

Adieu, rappelez-moi au souvenir de M^{me} Joubert et dites-vous bien que je vous suis tendrement attachée pour la vie.

M. Joubert lui répond que non seulement il ira la voir, mais que sa femme et son fils l'accompagneront à Theil, et que tous les trois passeront avec elle une demi-semaine.

Par un très singulier hasard, pendant qu'elle lit *Tristram Shandy*, il est plongé dans les méditations d'Young, et ce Young ne « le rend pas farouche ». Il sait mauvais gré à ceux dont la société a dégoûté M^{me} de Beaumont de la solitude et lui prêche le repos de la campagne, la recommandant « à tous les Saints et Saintes de Theil, à sa caverne de verdure, à ses lacs d'air et de clarté », et la

suppliant « à mains jointes d'avoir le repos en amour, en estime, en vénération ». Il voudrait même qu'elle imitât son exemple et ne lût plus de journaux : « Je viens, dit-il, d'écrire à Paris qu'on ait à ne plus m'envoyer aucun journal dont l'auteur sache lire et écrire. Je ne veux plus m'en occuper. » Le lendemain, il la prévient d'un petit retard au voyage projeté, et la remerciant de détails donnés par elle sur son régime dans une lettre qui nous fait défaut, il ajoute : « De tous les journaux de ce siècle, il n'en est point qui puisse m'intéresser autant que celui de votre pot-au-feu. »

La lettre suivante de M^{me} de Beaumont se place après le coup d'État du 18 fructidor et la condamnation de M. de Fontanes à la déportation. Elle se croit alors près de revoir les malheurs de 1793, et se montre plus que jamais découragée.

Sachant correspondre aux sentiments de M. Joubert, qui ne professait aucune estime pour le caractère ni même pour le talent de Benjamin Constant, et écrivait peu de temps auparavant à M^{me} de Pange, cousine de M^{me} de Beaumont : « Quiconque chante pouilles à Benjamin Constant semble prendre une peine et se donner un soin dont j'étais chargé; je me sens soulagé d'autant, cet homme est pour moi

Comme un violon faux qui jure sous l'archet,

tout ce qu'il dit me blesse l'esprit », M^{me} de Beaumont manifeste son aversion pour ce personnage. Nous la verrons plus d'une fois manifester les mêmes sentiments, et elle ira dans une de ses lettres jusqu'à l'appeler « un être venimeux ».

Ce dimanche, 1^{er} octobre 1797.

Vous savez trop bien qu'on pense à ses amis sans leur écrire, pour que je vous demande pardon de mon silence, qui n'est point de la paresse, mais du découragement et du malaise. Je n'aime point à causer avec vous dans une pareille disposition d'esprit, et, si je m'y détermine, c'est que je vois beaucoup de raisons pour m'y plonger davantage et pas une seule pour m'en tirer.

Jé suis bien aise de n'avoir point vu la personne qui vous intéresse; il m'eût été dur de lui refuser jusqu'à l'espérance, et pour être vraie, j'y aurais été obligée. J'ai plus d'hommes d'affaires que je n'ai d'affaires, et tout ce que je connais est dans la même position. Tout le monde est dans l'incertitude, se préparant à faire son paquet, et courbé sous le joug de la déportation comme autrefois sous le joug de la guillotine. J'attends ma destinée avec assez de fermeté, peut-être uniquement parce que je me crois invulnérable, pour avoir échappé à un sort qui paraissait inévitable. Cependant je ne me fais pas illusion, je suis

assez bien préparée pour tous les voyages, et celui dont on ne revient pas n'est pas celui que je ferais avec le moins de plaisir. Le moment où je souffre le plus est celui où je sens que, si les circonstances étaient différentes, si telle ou telle chose existait, il y aurait encore du bonheur pour moi qui en ai le sentiment et le besoin. Alors je n'ai plus de résignation et je comprends très bien ce que c'est que l'enfer. Il y a longtemps que je conçois les génies malfaisants. Pardon de mon triste galimatias. J'espère que vous n'y comprendrez rien, et je vous prie de ne pas vous en tourmenter. J'ai un accès de fièvre morale qui passera bientôt.

Je ne sais si c'est une manière de vous calmer que de vous assurer que Benjamin Constant est autant haï que possible, malgré son succès au cercle constitutionnel. Lui-même ne peut parvenir à s'aimer. Au reste, il n'est pas content. Mais cela prouve seulement son impuissance pour jouir. J'ai eu, malgré la gravité des circonstances, une plaisante scène avec lui, lui avouant tout franchement ma haine pour sa personne et ses opinions et mon mépris pour ses moyens.

Ma cousine et moi, nous vous aimons tendrement et pour la vie, chacune à notre manière. Mille tendresses à M^{me} Joubert.

En 1798, le repos de la campagne a produit un bon effet sur la santé de M^{mo} de Beaumont, ses appréhensions sur l'avenir ont diminué, et sa correspondance est plus vive et presque gaie. Elle adresse d'abord à M. Joubert des souhaits affectueux de nouvel an :

De Theil, ce jeudi, 1798.

Si j'avais quelqu'un à douer, je lui donnerais votre esprit, votre caractère, votre femme et tout votre intérieur. Il ne me reste donc qu'à vous souhaiter une forte santé. Nous autres bonnes gens qui aimons les mœurs patriarcales, nous pouvons nous souhaiter une bonne année. J'embrasse M^{me} Joubert.

Beauchêne me mande que M. de Montesquiou ¹ est mort de la *maladie noire*, qu'il avait quatre médecins et deux ou trois chirurgiens, que lui n'a fait que les fonctions d'avertisseur et d'ami; il est extrêmement regretté de toute sa famille. Adieu.

De Theil, ce dimanche soir.

Je serais heureuse ici, si j'étais moins éloignée de vous, si vous pouviez venir vous promener avec moi, venir ouvrir, feuilleter mes livres,

¹ Marquis de Montesquiou-Fezensac, ancien menin des enfants de France, membre des États Généraux en 1789, chargé, sous la République, de commander l'armée du Midi, occupa la Savoie en 1792, émigra en Suisse, et rentra en 1795.

quand ce serait même pour gronder mon cher abbé de Condillac. Je désire passionnément vous voir ici, parce que j'y jouis d'un bien-être qui m'est inconnu partout ailleurs; j'y suis si forte, si bien portante, que si j'y passais seulement trois mois de suite, vous verriez sur mon visage cet air de jubilation et de contentement de soi que nous avons quelquefois admiré sur celui de M. Tronc. Au lieu de cela, je vais me jeter encore dans le tourbillon, me laisser entraîner au torrent, et n'être contente ni de ceux qui me gâtent, ni de moi. Je vais relire tous les matins une tirade de Boileau, qui commence par ce vers :

Rarement un esprit ose être ce qu'il est,

et qui finit par ceux-ci :

Un esprit né chagrin plaît par son chagrin même...

J'ai oublié les deux autres ¹.

Ici, je pense sans cesse à tous les amis que j'ai perdus. Je ne sais pourquoi, ici, leur souvenir a quelque chose de plus doux, de plus tendre et de plus aimable, je vis pour ainsi dire avec eux, et tous les rêves d'Ossian me paraissent réels. Mon cœur est livré à une douce et profonde mélancolie, il n'éprouve ni accès de gaieté ni accès de désespoir.

J'ai abusé, je crois, de la permission qu'a un solitaire de parler de soi-même à un ami. Quand vous en auriez le temps, ne vous fatiguez pas à me répondre.

Ce lundi soir.

Des arrangements de chevaux me forcent de remettre à samedi le plaisir de vous voir. Je voudrais après tant de délais vous trouver mieux; vous voyez que je suis un *faux frère* parmi les gouteux, car il n'y en a pas un qui ne se réjouisse d'un confrère de plus et qui ne cache sa malignité sous le prétexte que cette maladie dispense de toutes les autres, tandis que cela n'est pas vrai et que plutôt elle prend la forme de toutes.

Adieu, vos lettres sont aimables comme vous, comme vos procédés, comme votre amitié.

Tueil, ce 14 avril 1798.

Je voudrais bien que ma cousine vous eût quelquefois parlé de moi;

¹ La tirade fait partie de l'épître IX, dédiée au fils de Colbert, et qui contient le vers célèbre :

Rien n'est beau que le vrai : le vrai seul est aimable.

Les deux vers qu'oublie M^{me} de Beaumont sont ceux-ci :

Chacun pris dans son air est agréable en soi :

Ce n'est que l'air d'autrui qui peut déplaire en moi.

je l'en ai souvent priée. Je lui ai mandé, il y a déjà bien longtemps, que j'attendais pour vous écrire un rayon de soleil et un instant de bien-être. Je suis en pleine jouissance du soleil et de la belle lumière de Theil, mais j'attends toujours le bien-être. Cependant je vous écris, quoique je me reconnaisse beaucoup plus digne d'écrire à M. Tronc, chef ou modèle de tous les ennuyeux. *S'il est vrai qu'il faut rire avant d'être heureuse, sous peine de mourir avant d'avoir ri*, j'ai raison. Beauchêne est chargé de vous remercier beaucoup du la Bruyère, un de mes auteurs favoris.

J'ai retrouvé ici d'anciennes lettres de vous qui me recommandent *l'amour du repos et de la solitude*. Vous aviez raison, je le sentais, mais j'étais alors indigne de la solitude et incapable de repos. Il n'en est pas de même aujourd'hui. La vie que je mène est celle qui me convient le mieux, et je sens tout le mérite du repos, sans en excepter celui qui est voisin de l'anéantissement. Il me semble que je végète assez bien, quoique beaucoup moins agréablement que les plantes qui m'environnent. Beauchêne vous dira que je suis engraisée; j'en suis moins sûre que lui. Je ne suis pas trop contente de ma santé. J'ai pris de vous la mauvaise habitude de ne digérer qu'en marchant. La rêverie est funeste; il me faut donc dans ma promenade m'accoster de M. Perron, me faire ennuyer par le pauvre homme et le lui rendre. Je lui fais chaque soir les mêmes questions et je reçois les mêmes réponses, que je n'écoute pas toujours jusqu'à la fin. De son côté, régulièrement aux mêmes passages, il me raconte les mêmes histoires; à quelques pas près, je me les annonce sans jamais me tromper d'une minute. Je suppose qu'il en fait de même de mes questions. Ce petit commerce qui repose si bien l'âme, l'esprit et l'imagination, ne me déplaît pas toujours et me divertit quelquefois. D'ailleurs c'est par régime, mais lui qui n'a nullement besoin de régime, je ne sais trop s'il s'en accommode. Je tâche pour calmer mes remords de me persuader qu'il n'est pas encore bien sûr de son ennui, qu'il n'en est encore qu'au doute.

J'ai voulu lire Malebranche. Il n'est plus temps. Les pédants se sont emparés de mon esprit. Je ne trouve pas que ce soit la peine de le leur disputer. Mais je ne puis m'empêcher de regretter un plaisir que vous goûtez et que vous donnez envie de goûter.

Je ne sais si c'est vous qui m'avez conseillé de lire la correspondance de Voltaire. Je le voudrais, parce que cette lecture me plaît singulièrement. Je conviens qu'il faut beaucoup de loisir pour y trouver du charme; mais alors elle tient lieu de société et d'une société vive, animée, spirituelle. Voltaire a été longtemps un homme très bon; il l'est encore souvent dans sa vieillesse. C'est lui, c'est votre souvenir, c'est le Tasse, que j'écorce en italien, qui m'em-

pêche de devenir une lourde pédante. Grand merci à tous les trois.

Malgré toute ma pédanterie, je serai ravie de vous embrasser. Votre imagination ranimera la mienne. Vous ne me reprocherez plus au moins trop de vivacité. Vous verrez ce que c'est que d'avoir été à l'école de M. Perron. Je fais mille tendres amitiés à M^{me} Joubert.

Nous trouvons dans la correspondance de M. Joubert une réponse datée du 15 mai 1798 à cette dernière lettre. Il envoie à M^{me} de Beaumont *l'Esprit des journaux*, journal dont l'avantage, dit-il, est « de dispenser de lire les autres, ce qui n'est pas peu »; puis il ajoute : « Je vous ai, en effet, conseillé de lire les lettres de Voltaire; j'ai eu, en cela, le mérite de deviner votre goût. Je me pique d'avoir ce talent, et il me tourmente, car je suis sûr que votre esprit ne s'est point encore occupé des objets les plus propres à lui donner des jouissances ravissantes, et je suis impatient de voir en votre possession les ouvrages les plus propres à y ramener votre attention : cela me rend fort affairé. Si Dieu me prêtait vie et mettait devant mes yeux les hasards que je lui demande, il ne me faudrait cependant que trois semaines pour amasser tous les livres que je crois dignes d'être placés, non pas dans votre bibliothèque, mais dans votre alcôve, et, si je parviens à me les procurer, il me semblera que je n'ai plus rien à faire au monde. »

Il la félicite enfin de ce que la Bruyère est si fort de ses amis : « Il y a, dit-il, d'aussi beaux et de plus beaux livres que le sien; mais il n'en est point d'aussi absolument parfait. »

Après un assez long séjour à Theil, dont le calme avait continué à lui être salulaire, M^{me} de Beaumont se rendit à Ormesson; elle y mena une existence plus agitée, qu'elle trouva de nouveau moins favorable à sa santé et moins conforme aux dispositions de son esprit, et elle écrivit de là à M. Joubert :

Ormesson, le 12 mai 1798.

Je veux vous écrire tandis que je ressemble encore à la personne pour qui vous aviez une bienveillance si aimable, c'est celle-là dont je désire que vous conserviez le souvenir, en vous demandant cependant pour l'autre intérêt et indulgence.

Une partie de mes craintes s'est déjà réalisée. Je ne me plais pas dans le monde, et il a de l'influence sur moi. J'y éprouve une sécheresse de cœur qui est un état pénible, lorsqu'on en a éprouvé un plus doux. Je vous dois de savoir positivement que celui que je regrette est le meilleur. C'est beaucoup, et je me félicite de vous avoir établi le juge de mes sentiments. Votre indulgence passée m'encourage et empêche que l'ennui profond qui m'accable ne se répande jusque sur

ma solitude. Je suis quelquefois prête à douter des instants de bien-être dont j'ai joui. Si votre souvenir ne s'y mêlait, je les placerais peut-être au rang des chimères qui ont abusé ma vie. Je ne conviens point à la société dans laquelle je vis. Mon esprit s'y use sans fruit pour moi, sans jouissance pour les autres. Celle qui la dirige a pris une route qui n'est pas celle du bonheur. Son esprit a reçu une impulsion qui ne lui est pas naturelle. Il n'y a plus que son cœur de noble et de généreux, il l'est à un degré éminent.

J'ai chargé ma cousine de vous faire passer l'ouvrage de Benjamin Constant. Sans prévenir votre jugement, je le prévois et je sais d'avance que je suis moins sévère que vous ne le serez.

Je viens de relire *Tristram*, qui m'a singulièrement amusée. Je m'imaginai quelquefois que vous lisiez par-dessus mon épaule. Mais ce qui m'a vivement rappelé et nos conversations et cette promenade dont je me souviendrais avec bonheur, si elle ne vous avait fait tant de mal, c'est la traduction du *Phédon*, que je crois au-dessus de tout. L'apologie de Socrate m'a fait beaucoup moins d'effet. Je crois que cela tient aux circonstances. Nous avons vu tant de procès aussi injustes et tant de magnanimité parmi des victimes qui nous intéressaient plus vivement !

Connaissez-vous le nouvel ouvrage d'Adrien Lezay ¹ ? Je ne l'ai point encore lu. Je crains bien que le pressentiment de ce pauvre jeune homme ne soit justifié. Il est fort malheureux et fort malade ; il est à présent chez son père.

La lettre qui suit est écrite après le 18 brumaire (9 novembre 1799) ; M^{me} de Beaumont, malgré la police qui, sous la dictature de trois mois confiée à des consuls provisoires, « a triplé, dit-elle, ses moyens », et malgré le peu de goût de son correspondant pour la politique, ne peut s'empêcher de lui communiquer ses préoccupations sur l'avenir ; le mal lui semble sans remède et elle accuse de nouveau Benjamin Constant, qui déjà fait opposition au pouvoir nouveau :

A M. Joubert, à Montignac.

Paris, décembre 1799.

Il est difficile de rendre l'état où nous sommes ; ce n'est pas de la terreur, ce sentiment n'existe pas ici, on parle aussi hautement que jamais ; les journalistes seuls sont forcés à un peu de prudence, cependant jamais on ne fut moins libre effectivement. La police a

¹ Adrien de Lezay-Marnésia, auteur de quelques écrits littéraires et politiques.

triplé ses moyens, et tout lui est soumis. Le gouvernement n'a pas un agent qu'il ne soit disposé à briser au moindre soupçon, et il n'est pas un de ces agents qui ne sache combien son existence est précaire. C'est pour eux que la terreur existe : méfiants et soupçonnés, envieux et enviés, ils éprouvent tous les sentiments désagréables qu'ils inspirent, et je doute qu'ils en soient dédommagés par l'exercice d'un pouvoir aussi peu assuré.

Votre ami Benjamin fait ce qu'il peut pour n'être pas oublié; malheureusement, comme les animaux venimeux, il n'appelle l'attention qu'en blessant, c'est sa seule existence. Toutes les sensations douces sont nulles pour lui, il lui faut pourtant des sensations pour l'arracher à l'ennui, et c'est en bouleversant la France qu'il travaille à ses plaisirs.

J'ai bien tort de vous parler de ce que vous voulez ignorer, il est bien ridicule de s'appesantir ainsi sur des maux sans remèdes, mais ils nous touchent tellement dans tous les sens qu'il est difficile de les oublier.

Adieu, monsieur, pensez quelquefois à moi, écrivez-moi si vous pouvez, vous savez bien que vous me ferez grand plaisir.

M. Joubert, alors à Montignac, près de sa mère, voit les événements moins en noir; il éprouve assurément un profond mépris pour les associés du Premier Consul, et ne croit pas qu'on puisse jamais dire d'eux :

Soldats sous Alexandre et rois après sa mort.

Mais Bonaparte lui semble supérieur aux autres hommes, fait pour les gouverner, et destiné à laisser dans les têtes humaines une haute opinion de sa personne.

La réponse de M^{mo} de Beaumont nous manque, mais nous avons une lettre d'elle de février 1800 :

2 février 1800.

J'ai fait un cri de joie en voyant votre écriture. Recevoir une lettre de vous est un bonheur que je ne veux même pas désirer, et toujours troublé par cette idée que peut-être vous êtes fatigué et souffrant au moment où j'en jouis.

Votre opinion a déterminé ou affermi la mienne sur beaucoup de points. Je ne combats plus que bien faiblement pour des idées adoptées depuis longtemps, adoptées sans goût et conservées sans attrait, mais dont j'ai de la peine à me débarrasser, sans que je puisse bien expliquer la cause et la nature de cette peine.

Je veux cependant me justifier de mon enthousiasme qui se com-

posait en partie d'espérances et d'espérances qui ont été trompées. Je me flattais que les places seraient remplies par des propriétaires sages, et non par des savants à systèmes et par toute l'ancienne assemblée. Sans être fort initiée dans les mystères du gouvernement, je puis vous garantir que Bonaparte sent toute sa supériorité et qu'il n'est pas à se repentir de l'empire qu'il a laissé prendre à Sieyès sur les choix. Cependant tous ceux tirés de l'Institut appartiennent bien à Bonaparte. Mais cet homme, par sa passion pour les savants, me donne l'idée d'un Louis XIV parvenu. J'excepte de l'anathème le conseil d'État, composé presque en entier par des hommes qui joignent la théorie à la pratique; beaucoup étaient employés par l'ancien gouvernement et le seront, ce me semble, par tout gouvernement qui voudra marcher.

Il y a des Tribuns dont j'ai lu le nom avec ravissement, Riouffe, par exemple. On n'a pas voulu écouter un discours de lui, qui assurément méritait mieux. Ce discours qu'on m'a envoyé l'a brouillé avec Benjamin et avec M^{me} de Staël. Ce Benjamin, novateur perpétuel, ennemi de tout ordre, de toute modération, et qu'on devrait bannir d'un État policé, a pensé être renvoyé en Suisse et avec lui M^{me} de Staël. Ils en ont été quittes à peu près pour la peur; elle est cependant obligée de rester à Saint-Ouen; sa maison était, dit-on, le rendez-vous de tous les mécontents. Voilà ce qu'ils ont retiré de l'impatience enfantine de jouer à l'opposition, sans bien savoir ce que veut dire opposition, comme dit Riouffe. Je me déssole de voir le sort d'une femme que j'aime lié à celui de cet homme vraiment haïssable.

Je laisse là toute politique pour vous dire tous mes regrets de quitter Theil au moment où vous vous en rapprochez. J'y ai passé avec beaucoup de douceur un séjour fort rude, sans un moment de dégoût ou d'ennui. Ma santé a été passable, ma solitude absolue, que puis-je espérer de mieux, si je ne suis pas près de vous? Le monde ne m'est pas bon. J'en ai mille preuves pour une, et j'ignore encore si j'aurai le courage de m'en tenir éloignée. Ma destinée future est un peu plus obscure que jamais. Aucune de mes affaires ne sont finies, pas même celles qui paraissaient l'être. L'espérance de vous dire définitivement ce que je devenais m'a fait différer de vous écrire, et cependant je vous écris encore avant d'en rien savoir.

Un regret bien vrai pour moi, c'est de ne plus savoir si j'irai au Mont-Dore, surtout depuis que je sais qu'il ne serait pas impossible ou de vous prendre en passant ou enfin de vous y voir.

Adieu. Il me semble qu'en vous désirant de la santé, je désire ce qui manque le plus à votre bonheur.

Après m'être fait un plaisir de voir Montignac sur la carte, je commence à trouver ce plaisir bien stérile; j'aurais besoin d'espérer de

vous revoir bientôt et de savoir quand et comment je vous reverrai.

M. Joubert n'accepte pas pour Bonaparte l'épithète de Louis XIV parvenu; il le trouve un « un inter-roi admirable ». « Cet homme », qui en si peu de temps a rétabli la confiance, rendu les églises au clergé, négocié avec l'Europe, pacifié la Vendée, et fait, après la campagne d'Égypte, celle d'Italie, « n'est point un parvenu, il est arrivé à sa place; je l'aime ». Et plus loin il ajoute : « Sans lui, on ne pourrait plus sentir aucun enthousiasme pour quelque chose de vivant et de puissant. Ce jeu de la réalité, placé en son vrai point de vue et que vous nommez *illusion*, quand elle nous plaît et nous charme, ne s'opérerait pas dans notre âme, sans cet homme extraordinaire, en faveur de rien d'agissant. Je lui souhaite perpétuellement toutes les vertus, toutes les ressources, toutes les lumières, toutes les perfections qui lui manquent peut-être ou qu'il n'a pas eu le temps d'avoir. Il a fait renaître, non seulement en sa faveur mais en faveur de tous les autres grands hommes, pour lesquels il le ressent aussi, l'enthousiasme qui était perdu, oisif, éteint, anéanti. Ses aventures ont fait taire l'esprit et réveillé l'imagination. L'admiration a reparu et réjoui une terre attristée, où ne brillait aucun mérite qui imposât à tous les autres, qu'il conserve tous ses succès; qu'il en soit de plus en plus digne, qu'il demeure maître longtemps. Il l'est, certes, et il sait l'être. Nous avons grand besoin de lui ! Mais il est jeune, il est mortel et je méprise toujours infiniment ses associés. »

M^{me} de Beaumont devait se laisser convaincre par un plaidoyer si éloquent; elle ne tarda pas en effet à subir la séduction que M. Joubert avait le premier ressentie et à partager les sentiments qu'inspirait alors à presque tous le Premier Consul.

Dans la même lettre où M. Joubert s'exprimait ainsi sur Bonaparte, il traitait un sujet plus émouvant encore pour M^{me} de Beaumont et l'entretenait du procès en divorce qu'elle avait dû engager contre son mari. Ce jugement fut favorable à M^{me} de Beaumont, mais M. Joubert ne le connaissait pas encore, et il écrivait de Montignac : « Êtes-vous bien dé mariée ? Il me reste sur ce point une incertitude qui arrête et tient en suspens tous les mouvements de ma joie : votre acte d'affranchissement est-il dressé, signé, paraphé, expédié ? C'est ce que je vous prie de me faire savoir au plus vite, afin que je prenne un parti, celui d'être bien content si vous parvenez à ne dépendre que de vous-même. » La situation de M^{me} de Beaumont devait être intolérable, pour que M. Joubert approuvât une détermination si contraire en principe à ses idées les plus arrêtées. C'est lui en effet qui a formulé ces deux

pensées : « De l'indissolubilité seule du mariage peut naître pour les femmes une communauté réelle des dignités de leurs époux et, de là, la considération extérieure, les honneurs et les respects, Le divorce déplait même dans les oiseaux; Buffon a diffamé les tourterelles. » Mais la loi de 1792 n'offrait que ce remède extrême; en introduisant le divorce, elle avait refusé aux scrupules religieux des époux l'ancienne ressource de la séparation de corps, qui ne fut rétablie que par le Code Civil. M^{me} de Beaumont ne cherchait d'ailleurs qu'à assurer son indépendance et ne songeait nullement à contracter de nouveaux liens.

La tranquillité et la confiance succédant alors aux convulsions de l'anarchie, on vit renaître des cercles brillants et s'ouvrir des salons où s'assemblaient les débris d'une société échappée à la tourmente révolutionnaire. Il faut lire, dans Sainte-Beuve, ce qu'il dit des salons de Paris en 1800; il y en avait de brillants, comme ceux de M^{me} de Staël, de M^{me} Récamier, de M^{me} Joseph Bonaparte; de réguliers et qui continuaient purement et simplement le dix-huitième siècle, chez M^{me} Suard et M^{me} de Houdetot; il allait y avoir un salon unique qui ressaisirait la fine fleur de l'ancien grand monde revenu de l'émigration, le salon de la princesse de Foix. « Mais le petit salon de M^{me} de Beaumont, à peine éclairé, nullement célèbre, fréquenté seulement de cinq ou six fidèles qui s'y réunissaient chaque soir, offrait tout alors : c'était la jeunesse, la liberté, le mouvement, l'esprit nouveau, comprenant le passé et le réconciliant avec l'avenir. » M. Joubert, fixé depuis peu à Paris pour une grande partie de l'année et voisin de la rue Neuve-du-Luxembourg, y venait assidûment et en était l'un des hôtes les plus appréciés; MM. Pasquier, Molé, de Fontanes, de Chênédollé, Guéneau de Mussy, M. et M^{me} de Vintimille, M^{me} de Krudner, la duchesse de Duras, la duchesse de Lévis, s'y rendaient fréquemment. « Paisible société, écrit M. Joubert, après la mort de M^{me} de Beaumont, où n'avaient accès aucunes des prétentions qui peuvent désunir les hommes, où la bonhomie s'unissait à la célébrité, où, sans y penser, on se faisait une occupation assidue de louer tout ce qui est louable, où l'on ne songeait qu'à ce qui est beau; paisible société, dont les débris ne se réuniront jamais que pour s'entretenir entre eux de celle qui en était le nœud et qui les avait rassemblés. »

L'homme qui devait jeter le plus d'éclat dans ce salon et devenir bientôt, suivant l'expression du biographe de M. Joubert, *le dieu du Temple*, n'allait pas tarder à y faire son entrée.

Réfugié à Londres en 1793, après avoir suivi l'armée des princes, M. de Chateaubriand rentra en France au printemps de 1800. Il raconte, dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, l'hésitation

qu'il avait eue à y revenir, les instances faites par M. de Fontanes pour l'y rappeler, le voyage qu'il entreprit sous un faux nom et avec le passe-ports du Suisse Lassagne. De Calais à Paris, il vit les châteaux abattus, leurs futaies rasées, les églises abandonnées, les cimetières sans croix, les murailles barbouillées de l'inscription républicaine : *Liberté, égalité, fraternité ou la mort*. A Saint-Denis, les nefes étaient découvertes et verdies, les fenêtres brisées. Il ne pénétra pas tout d'abord dans Paris, et descendit aux Ternes, dans une petite auberge où M. de Fontanes vint le chercher le lendemain. Ensemble ils entrèrent à pied par la barrière de l'Étoile, et ce fut avec une impression profonde que M. de Chateaubriand revit les Champs-Élysées, où il avait assisté, le 6 octobre 1789, avant de partir pour l'Amérique, à l'arrivée du roi, escorté par une populace en délire, et la place Louis XV, devenue place de la Révolution, et où avaient péri son frère, sa belle-sœur, et tant de nobles victimes. M. de Fontanes, qui habitait rue Saint-Honoré, près Saint-Roch, le conduisit chez lui, et le présenta à sa femme; bientôt il lui fit connaître M. Joubert, dont il l'avait souvent entretenu dans leur commun exil. Des relations presque journalières s'établirent alors entre ces trois hommes, si bien faits pour s'entendre. Le discernement de M. Joubert lui fit promptement deviner le génie naissant du nouvel arrivé et prophétiser le rôle littéraire qu'il était appelé à remplir. « Il faut seulement, disait-il, le débarbouiller de Rousseau, d'Ossian, des vapeurs de la Tamise, des révolutions anciennes et modernes, et lui laisser la Croix, les Missions, les couchers de soleil en plein Océan et les savanes de l'Amérique, et vous verrez quel poète nous allons avoir pour nous purifier des restes du Directoire, comme Épiménide, avec ses rites sacrés et ses vers, purifia Athènes de la peste. » Le « jeune sauvage », comme l'appellent familièrement ses deux amis, était alors presque inconnu : son *Essai sur les Révolutions*, publié en Angleterre pendant la Terreur, avait eu peu de lecteurs en France; il n'avait pas encore fait paraître le *Génie du Christianisme*, dont il apportait le manuscrit et qu'il devait presque entièrement refaire. M. de Fontanes, après avoir, dans leurs entretiens et leurs promenades autour de Londres, révélé en quelque sorte M. de Chateaubriand à lui-même, devait bientôt, comme critique autorisé, signaler, dans le *Mercure de France*, l'œuvre nouvelle au public et en préparer le succès. « C'est lui qui encouragea mes premiers essais, écrit plus tard M. de Chateaubriand en tête des œuvres de son ami, c'est lui qui annonça le *Génie du Christianisme*, c'est sa muse qui, pleine d'un dévouement étonné, dirigea la mienne dans les voies nouvelles où elle s'était précipitée. »

M. de Fontanes n'avait pas manqué déjà de vanter les rares talents et les qualités aimables du jeune écrivain près des fidèles du salon de la rue Neuve-du-Luxembourg, et il pria M. Joubert de le présenter chez M^{me} de Beaumont. Recommandé par de tels patrons, M. de Chateaubriand reçut un accueil digne de son mérite, et fut bientôt l'un des membres les plus entourés de cette société choisie.

Au commencement de 1801, il fit paraître *Atala*, épisode détaché de son grand ouvrage, et de cette publication, comme il le dit dans ses *Mémoires*, date le bruit qu'il a fait dans le monde. Exalté par les uns, dénigré par les autres, il devint le sujet de toutes les conversations et remplit la presse de son nom.

M^{me} de Beaumont passait alors une partie de l'été près de Paris, à Savigny-sur-Orge; elle y avait loué une maison à l'entrée du village, près d'un vieux chemin appelé par les habitants *le chemin de Henri IV*, et en face du parc de Savigny; elle aimait ce pays, entouré de vallées où elle allait chaque soir avec quelques amis à la découverte de promenades nouvelles; la maison était adossée à un coteau de vignes et avait devant elle la plaine de Viry, jusqu'aux fontaines de Juvisy. Dans l'été de 1801, elle y reçut M^{mes} de Marigny et de Caud, sœurs de M. de Chateaubriand, et M. de Chateaubriand lui-même. C'est dans cette retraite paisible que celui-ci, comprenant, comme il l'a dit lui-même, « qu'on n'écrit avec mesure que dans sa patrie », refondit, d'après les conseils de M. Joubert et de M. de Fontanes, *le Génie du Christianisme*. Les lettres de M^{me} de Beaumont, adressées de Savigny à M. Joubert, nous font assister au travail de M. de Chateaubriand; elles nous montrent avec quelle ardeur, sentant alors, suivant l'expression de Sainte-Beuve, « que son heure était venue », il corrigea l'œuvre qui devait tant contribuer à sa gloire. M. Joubert l'aidait de ses avis et de ses livres, et M^{me} de Beaumont, avec le goût littéraire dont elle était douée, l'encourageait de son admiration éclairée.

Dans la première lettre, elle rend compte à M. Joubert de leur arrivée à Savigny, et le presse de venir les y rejoindre.

Savigny, 23 mai 1801.

A peine arrivée depuis vingt-quatre heures, je suis déjà impatiente de vous donner de nos nouvelles. Il me semble que vous devez être plus curieux du solitaire que de moi. Vous savez trop combien la campagne me charme, combien la solitude m'est bonne. C'est donc du sauvage que je veux vous entretenir.

Avant même la fin du voyage, il avait oublié la conversation avec Fontanes, ses sujets d'inquiétude et de chagrin. Jamais je ne l'ai vu

plus calme, plus gai, plus enfant et plus raisonnable. Il n'y a pas jusqu'à M. Pigeau, qui n'ait été un sujet de joie pour nous. Nous redoutions sa figure sur le seuil de la porte, il était absent. Et ensuite, quand il est venu me faire signer son état de maison, et le supplément de douze poules et deux coqs, et le retranchement de sept lignes composées de soixante-douze mots, il nous a pris un fou-rire qui dure encore. Après son départ, nous avons été aux fontaines de Juvisy par un chemin court et charmant. A dix heures, toute la maison était couchée et profondément endormie. Ce matin, le sauvage m'a lu la première partie du premier volume en m'indiquant les changements qu'il doit faire. En vérité, je lui souhaite des critiques plus froids et plus éclairés que moi : car je ne suis pas sortie du ravissement et suis beaucoup moins sévère que lui. Cela est détestable.

Adieu, j'embrasse M^{me} Joubert. Je vous répète que le pays est charmant et que nous vous attendons avec une extrême impatience.

La correspondance de M. Joubert contient deux lettres¹, qui se placent par leur date à la suite de celle qu'on vient de lire. Il envoie, pour M. de Chateaubriand, à Savigny, une traduction d'*Atala*, en italien, qui vient de paraître, ainsi qu'un feuillet de Geoffroy, rédacteur littéraire aux *Débats*. Ce feuillet était mêlé d'éloge et de critique : « Geoffroy, dit-il, y donne d'abord assez joliment la patte ; mais il finit par des ruades, qui mettent trop en évidence les quatre fers attachés à ses quatre pieds. » Il signale en même temps un article du même journal, où M. de Chateaubriand ne trouvera que des louanges : « Offrez, dit-il, à son esprit, à son talent et à son âme ce peu de justice qu'on lui a rendu en passant et qui ne peut que lui faire du bien dans l'état d'abattement où le réduisent, par-ci par-là, les rudesses de la critique. » Puis il conte d'une manière plaisante l'inutilité du travail qu'il s'est imposé pour permettre à Fontanes, chargé de faire un article sur Kant, « qui tourne alors tant de têtes », de juger ce philosophe, sans prendre la peine de l'étudier. Il compare Kant, dont il traite d'ailleurs le système avec respect, mais dont il trouve la morale plus neuve et plus belle que la métaphysique, à un homme qui accouche de ses idées sur son papier et qui n'y met rien de net, de tout prêt et de tout lavé, « et son style à des œufs d'autruche qu'il faut casser avec sa tête et où la plupart du temps on ne trouve rien ».

M^{me} de Beaumont lui répond :

Savigny, août 1801.

M. de Chateaubriand me laisse entièrement le soin de vous remer-

¹ On trouvera ces deux lettres, comme toutes celles que nous citons de M. Joubert, au tome I^{er} des *Pensées et correspondance*.

cier de son *Atala*. Il a jeté avec ravissement un coup d'œil sur le vêtement italien de sa fille. C'est un plaisir qu'il vous doit, mais qu'il ne goûte qu'en courant, tant il est plongé dans son travail. Il en perd le sommeil, le boire et le manger. A peine trouve-t-il un instant pour laisser échapper quelques soupîrs vers le bonheur qui l'attend à Ville-neuve. Au reste, je le trouve heureux de cette sorte d'enivrement qui l'empêche de sentir tout le vide de votre absence. Quant à moi, je ne le sens que trop vivement, et vous vous en apercevriez bien à la tristesse de ma lettre, si je me livrais au sentiment qui me domine. Tandis que nous menions une vie si douce, que nous formions le projet enchanteur de la continuer, et de nous y fixer, on faisait au pauvre solitaire (en projet) de terribles querelles avec un tourbillon de ce monde, je veux parler de M^{me} de Staël. On l'accusait d'avoir montré ses lettres avec orgueil. C'est à moi qu'elle a porté ses plaintes, douces de paroles et amères de cœur. Elles n'ont assurément aucun fondement, et sa justification est facile. Il n'en eût pas été de même, si quelque malveillant plus malin l'eût accusé d'avoir perdu les lettres, de les avoir très mal lues ou de ne les avoir pas lues du tout. Alors il eût fallu parler sans conviction, c'est-à-dire ne pas persuader. Mais laissons les tracasseries de ce monde qu'il ne faudrait voir qu'en perspective, seulement du rivage et comme les tempêtes, pour s'applaudir d'être à l'abri.

J'avais laissé Fontanes si décidé à faire son article sur Kant dans un certain sens, que si votre examen ne vous eût pas donné un très grand plaisir, j'aurais beaucoup regretté les soins et l'attention qu'il vous coûtait. Mais vous avez *gagné* quelques idées qui vous plaisent et trouvé un point lumineux mal placé, pour lequel vous bâtirez un *phare* à votre guise. Convenez que, sans le point lumineux, le *phare* ne mériterait pas un nom si pompeux, qu'il serait inutile ou plutôt un véritable casse-col. Au reste, l'article sur Kant, sans être ce qu'il aurait été, s'il n'eût été conçu qu'après votre impression donnée, sera fort adouci. C'est une obligation de plus que vous aura Fontanes, cet autre tourbillon. Puisse votre souffle l'envoyer enfin dans les régions élevées pour lesquelles il est fait!

Êtes-vous bien sûr que Geoffroy, en ruant, montre quatre fers de bon aloi? N'y aurait-il pas quelque bout d'une corne tout usée?

Mille tendresses à M^{me} Joubert. M. de Chateaubriand me charge de mille tendres compliments. Il est malade de travail. Sa sœur m'a écrit une lettre aimable, dans laquelle elle me charge de mille choses pour le ménage.

Adieu, il faut vous quitter. C'est bien assez, comme dit Geoffroy, de payer avec du cuivre, il ne faut pas en rendre la charge trop pesante. Vous savez bien ce que j'éprouve en recevant une lettre de vous. Mon

plaisir serait trop vif, si la crainte qu'il ne vous eût fatigué ne s'y mêlait.

M. Joubert, dans sa réponse datée du 12 septembre, indique le moyen de se procurer certains livres que M. de Chateaubriand désire consulter, et il insiste pour que celui-ci « n'en fasse pas trop », et observe avec le plus grand soin la règle : *L'art est de cacher l'art*. « Notre ami n'est point un tuyau, ajoute-t-il, comme tant d'autres; c'est une source, et je veux que tout paraisse jaillir de lui. Qu'il file la soie de son sein, qu'il pétrisse son propre miel, qu'il chante son propre ramage; il a son arbre, sa ruche et son trou : qu'a-t-il besoin d'appeler là tant de ressources étrangères? » — « Recommandez-lui, je vous prie, de faire ce qu'il voudra, dans sa chambre, de ses in-folio, mais de se garder bien d'en rien transporter dans ses opérations. Bossuet citait, mais il citait en chaire, en mitre et en croix pastorale; il citait aux persuadés. Ces temps-ci ne sont pas les mêmes. Que notre ami nous raccoutume à regarder avec quelque faveur le christianisme, à respirer avec quelque plaisir l'encens qu'il offre au Ciel, à entendre ses cantiques avec quelque approbation : il aura fait ce qu'on peut faire de meilleur, et sa tâche sera remplie. Le reste sera l'œuvre de la Religion. Si la poésie et la philosophie peuvent lui ramener l'homme une fois, elle s'en sera bientôt réparée, car elle a ses séductions et ses puissances qui sont grandes. On n'entre point dans ses temples, bien préparé, sans en sortir asservi. »

M^{me} de Beaumont, qu'une défiance exagérée de son tact littéraire rendait plus timide dans ses conseils, montre dans la lettre suivante qu'elle partage tout à fait les idées de son correspondant, mais n'espère pas les faire complètement accepter par son hôte.

Savigny, septembre 1801.

En vous faisant toutes mes demandes, j'étais convaincue intérieurement que j'allais recevoir une nouvelle marque de votre intérêt pour M. de Ch. et pour son ouvrage, mais qu'elle serait inutile dans la partie qui concerne les livres. Je ne me suis pas trompée. Il a fallu se les procurer de suite. Il les a, et maintenant les *Lettres édifiantes* et l'*Histoire de la nouvelle France* sont à vos ordres, quand vous aurez le goût et le loisir de vous en occuper. M. de Ch. a maintenant à peu près tout ce qui lui est nécessaire.

L'*Histoire ecclésiastique* ne lui a servi qu'à s'assurer de la hiérarchie; *Montfaucon*, à rien encore. Mais il fait des *Lettres édifiantes* et de tous les missionnaires un usage merveilleux. Cela me paraît tout simple : il y a là une ample moisson. Mais ce qui me confond, c'est

le parti qu'il a tiré des huit volumes des *Moines*, de ce fatras si sec, si aride, et qui m'a si mortellement ennuyée. Il y a véritablement là une sorte de miracle, et le secret de l'enchanteur est de s'enchanter lui-même. Il n'a l'air d'avoir fait que rassembler des traits épars, et avec cela, il vous fait fondre en larmes et pleure lui-même, sans se douter que son talent soit pour quelque chose dans l'effet qu'il produit et qu'il éprouve. Cependant, au milieu de son ravissement, il faut que je vous avoue la crainte dont je suis tourmentée et qui ne me laisse pas un moment de repos. Il veut que son ouvrage paraisse au mois de février au plus tard, et d'après ce qu'il a encore à faire, et surtout à refaire, s'il paraît aussitôt, je suis intimement convaincue que ce ne peut-être qu'avec de grandes imperfections, et très faciles à effacer, en se donnant plus de temps; mais la moindre note sur ce ton le jette dans un abattement qui approche du désespoir, de sorte que j'ose à peine m'avouer à moi-même toute ma crainte. Mon seul espoir est qu'en lui montrant ces imperfections, il se sentira, de sa propre impulsion, forcé de les faire disparaître; mais l'impatience de finir ne lui fera-t-elle pas illusion? Je n'ai jamais mieux senti que dans cette occasion le malheur de n'avoir pas un goût plus ferme, plus sûr, plus exercé, et de manquer de cette conviction et de cette force qui entraînent. Je lui ai lu, comme vous croyez bien, toute votre lettre. Il en a été enchanté, mais il n'en profitera pas. Il s'est écrié vingt fois : « C'est le meilleur, le plus aimable, le plus étonnant des hommes! Oui, je le reconnais bien. Il craint toujours que je ne cite trop. Puis il s'est mis à rire. Il a réellement retranché beaucoup de citations; mais il en a beaucoup ajoutées. Ce qui m'effraye surtout, c'est la légèreté avec laquelle il énonce certains jugements qui demanderaient, pour ne pas effaroucher, à être présentés avec une adresse et une douceur infinies. A cela il n'y a plus de remède. Ce qui me rend timide dans mes observations, c'est qu'il est réellement important pour lui que son ouvrage paraisse promptement. Sans cela, j'aurais bien plus de courage et je ne serais effrayée que de son extrême docilité.

Si par hasard vous m'écriviez encore avant que j'arrivasse, ne me parlez pas de ce long bavardage, et ne m'en parlez pas devant lui avant que nous ayons causé ensemble.

J'embrasse M^{ms} Joubert, je vous embrasse et meurs d'envie de vous voir.

M^{me} de Caud[†], qui est ici, me charge de la rappeler à votre souvenir.

M^{me} de Beaumont, après avoir rendu compte d'une visite de M. de Fontanes à Savigny, entretient M. Joubert d'un certain

[†] Lucile, sœur de M. de Chateaubriand.

animal qu'il faisait engraisser à Villeneuve, et dont il lui avait écrit le 12 septembre : « Je n'ai que deux mots essentiels à dire à Chateaubriand, les voici, ne les lisez pas : *Le porc à s'engraisser coûtera peu de son*; on l'en gorge, et dans peu de jours il ne sera bon qu'à être tué. Mais il est amoureux de vos dents blanches, et ne veut être mangé que par vous. Venez donc, que nous puissions vous offrir le mets d'Eumée, les festins du divin porcher; la première graisse et les grillades opimes seront pour vous. Je salue et j'attends avec impatience votre ogreterie, qui me demandait d'un ton à faire trembler les étables : « Et le cochon ! est-ce qu'il vivra tous les jours ? » Vous aviez la fièvre canine, apparemment, en parlant d'une voix si forte et avec cette impatience d'affamé. Je souhaite qu'il vous soit resté quelque pointe de cet effroyable appétit. »

Savigny, 19 septembre 1801.

Votre ami Fontanes a été extrêmement aimable, et nous avons enfin été assez heureux pour lui arracher des vers et des vers *admirables*; pour cette fois, l'expression banale de Savigny tombe juste, votre poète m'a si bien assuré qu'aucune femme n'aimait les vers, que j'ai été un moment effrayée, mais je me suis rassurée en me rappelant l'impression que les siens m'ont faite et me font encore. Est-ce une preuve de ne pas aimer que de n'aimer que ce qui est excellent ?

Votre frère a dû vous dire que X. possède des lettres originales de M^{me} de Sévigné. Il n'a, ce me semble, oublié ni son rôle de vieille commère, ni ses vieilles petites haines; la critique de Necker fait, dans cette petite notice, le revers de l'éloge de M^{me} de Sévigné. Cet acharnement n'est-il pas misérable? et parce que M^{me} de Grignan aime Descartes, la voilà, malgré toute sa paresse et son excellente conduite, rangée parmi les femmes philosophes; ici la commère est bien maladroite.

M. de Chateaubriand est retombé assez d'aplomb du Marais ¹ dans la solitude; il travaille comme un nègre.

Tout le Marais doit fondre ici à dîner ou à déjeuner, et une lettre doit avertir du jour qu'enfin il faut savoir.

Vous n'avez pas d'idée du degré de renommée où arrive votre cochon; je ne serais pas étonnée que tout Paris et ses environs ne

¹ Le Marais appartenait à M^{me} de la Briche. Chateaubriand, dans ses *Mémoires*, dit (p. 72 du t. IV) : « Quelques-uns de ces manoirs étaient restés intacts, tels que le Marais, échu à M^{me} de la Briche, excellente femme dont le bonheur n'a jamais pu se débarrasser. Je me souviens que mon immortalité allait, rue Saint-Dominique d'Enfer, prendre une place pour le Marais dans une méchante voiture de louage, où je rencontrais M^{me} de Vintimille et M^{me} de Fezensac. »

fondissent à Villeneuve pour être témoin de sa glorieuse mort et pour se partager ses dépouilles; j'en tremble et ne tarirais point sur un si beau sujet, sans l'inquiétude que me cause votre fils.

Adieu, je vous embrasse tous tendrement.

Les lettres qu'on va lire maintenant datent de 1803, année fatale où M^{me} de Beaumont, mortellement atteinte, dut, sur le conseil des médecins, prendre le chemin du Mont-Dore, puis de l'Italie¹. Depuis longtemps ses amis s'inquiétaient sérieusement de sa santé, et, dès 1795, M. Joubert lui écrivait : « Je suis payé pour vous désirer de la santé, puisque je vous ai vue; j'en connais l'importance, puisque je n'en ai pas. Je suis tourmenté depuis trois mois de l'inquiétude que vous me causez à cet égard. Un homme habile, bien consulté et bien écouté, peut rendre le voyage à Plombières inutile; mais, si vous tardez à prendre des précautions, votre éloignement nous deviendra indispensable et ne produira peut-être aucun fruit. » M^{me} de Beaumont n'avait pas suivi ces conseils, elle vit trop tard le danger, et les soins qu'elle consentit enfin à accepter furent inutiles. Au moment de son départ, M. Guéneau de Mussy écrit à M. de Chênédollé : « A mon avis, sa santé s'altère de plus en plus. Je crois les sources de la vie desséchées; sa force n'est plus qu'irritation, et son esprit si plein de grâces ressemble à cette flamme légère, à cette vapeur brillante qui s'exhale d'un bûcher prêt à s'éteindre. Ce n'est pas sans une sorte d'effroi que j'envisage les fatigues du voyage qu'elle projette d'entreprendre au Mont-Dore. »

Avant de quitter Paris, elle met M. Joubert au courant de tout ce qui peut l'intéresser. Elle parle de l'auteur de *Paul et Virginie*, rencontré fortuitement par elle chez la baronne de Krudner, et dont la physionomie ne répondait pas au portrait qu'elle s'en était tracé. Elle donne des nouvelles de M. de Chateaubriand, arrivé récemment à Rome et rempli d'enthousiasme pour les ruines et pour le pape Pie VII.

Paris..... 1803.

Je ne voulais vous écrire que pour vous dire : *Je suis partie*; le guignon en ordonne autrement. Je suis excédée au point d'attendre du repos de la diligence même. Ne me grondez pas de mon impatience d'arriver au Mont-Dore et de mon profond dégoût pour les lenteurs d'une diligence qui ne sera pas composée de mes plus chers amis comme vous. J'aime la doctrine de Montlosier, mais je ne la pratique pas aussi bien, et tout ici est en votre faveur.

¹ Elle avait à peine trente-quatre ans.

J'ai eu une sorte de bonne fortune depuis votre départ. J'arrive une après-dinée chez M^{me} de Krudner; je la trouve avec les habitués de la maison, établie dans son jardin, auprès d'une table; près d'elle était une femme au teint bruni par le soleil, aux lèvres épaisses, à l'air bien commun, bien matériel; un peu plus loin, un vieillard qui n'avait rien de bien distingué, si ce n'est une chevelure flottante; la petite Krudner, une véritable rose, placée entre le vieillard et sa mère, et lisant avec un son de voix enchanteur le fameux roman. Tout le monde a tâché d'être fâché de l'interruption, mais personne ne l'était. Bientôt j'ai appris, et déjà je m'en doutais, que le vieillard était Bernardin, la grosse femme, sa femme, et le maillot, son enfant. Je suis bien aise de l'avoir vu, mais je ne désire pas le revoir. Il a reçu fort simplement des louanges vraies et faites de bon cœur. Je lui en ai su gré. Mais je ne sais jusqu'à quel point sa bonhomie est bonne.

Depuis votre départ, je n'ai presque pas passé un jour sans voir M. de Lézay. Je ne saurais m'expliquer cette assiduité que par son désœuvrement; son esprit me plaît quoiqu'il me tourmente, et il ne me tourmente que parce qu'il est lui-même tourmenté. Il a de la bonhomie et de la naïveté, mais c'est dans l'esprit et non dans le cœur. Cela forme un composé piquant et bien près d'être attachant. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les plus longues apparences d'oubli ne m'ont jamais désintéressé de cet homme très remarquable. Il parle dignement de votre héros, de Bonaparte; il le fait admirer. C'est une autre manière de voir que Fontanes, mais c'est le même résultat : grandeur, justesse, etc.

J'aurais dû commencer par vous parler de Rome. J'en ai reçu deux lettres. C'est une sorte de délire et des monuments et des déserts que l'on trouve de toutes parts, des déserts « où la trace de la dernière charrue romaine n'a pas été effacée, des villes tout entières vides d'habitants, des aigles planant sur toutes ces ruines, etc. Le pape a une figure admirable, pâle, triste, religieuse. Toutes les tribulations de l'Église sont sur son front... »

Le pape l'a reçu avec une bonté toute particulière. Il lui a pris la main affectueusement, l'a appelé son cher Chateaubriand, et l'a fait asseoir auprès de lui.

Voilà un extrait bien sec d'une lettre bien aimable, mais je ne saurais faire mieux, et je vous quitte parce que je suis fatiguée. Je n'ai plus assez de force pour vous dire tout ce que je sens pour vous tous. Comment vous trouvez-vous de la solitude? Êtes-vous le maître de vos idées, ou sont-elles maîtresses de vous? Vous devriez bien faire que je trouvasse une lettre de vous à Clermont. Songez combien de Clermont, et distinguez par le nom du département. M. Julien me charge de mille choses.

Je vous écrirai de Clermont. Si vous saviez combien j'ai pris longuement des potions édulcorées, sans que ma poitrine s'en trouve mieux.

M^{me} de Beaumont partit le 28 juin de Paris pour l'Auvergne, n'emmenant avec elle que M^{me} Saint-Germain, femme de chambre d'origine espagnole, qui lui était très dévouée. Elle arriva à Clermont le 2 juillet et s'empressa d'écrire à M. Joubert.

Cette lettre et celles qui viennent à la suite, pleines de détails sur sa santé, sur les fatigues qu'elle éprouve, témoignent en même temps de la profonde affection qu'elle portait à M. et à M^{me} Joubert. On voit qu'elle les considère comme ses amis les plus dévoués et sa véritable famille, et l'on se sent ému par l'accent de tristesse et de découragement dont ces lettres sont empreintes à chaque page.

Clermont, ce 2 juillet 1803.

Il fait une chaleur si accablante que je n'ai pas le courage d'aller à la poste voir si j'y trouverai une lettre de Villeneuve; j'écris donc au hasard et dans l'espérance d'en avoir une.

Je suis partie jeudi de Paris, à onze heures du matin, dans un cabriolet allant à Moulins. J'avais pour compagnons de voyage un vieux négociant, rusé, très occupé de lui, de ses affaires, très peu du reste du monde, po i cependant et plein de sens; un jeune homme, menteur, hâbleur, connaissant tout, s'étant trouvé partout, ayant pourfendu des bataillons entiers, mais réellement ne sachant pas donner un ordre à un postillon, d'ailleurs, le meilleur enfant du monde, plein de complaisance et d'attention; il ne me manquait, pour me divertir, qu'une dupe de ses vaillantises, mais mon vieux négociant riait sous cape et ma femme de chambre bayait aux corneilles ou dormait, non pas de tout son appétit, car nous étions cruellement cahotés. En arrivant à Fontainebleau, j'étais tellement fatiguée que je ne croyais pas pouvoir continuer; le lendemain, à demi morte, j'ai pris mon courage à deux mains et me suis embarquée dans ce terrible cabriolet, pour faire une traite de 32 lieues; je n'ai pas été plus fatiguée que la veille, mais le lendemain, en arrivant à Moulins, je n'avais plus ni force ni volonté; une espèce de mégère qui tenait notre auberge m'a rendu le service de me mettre en colère, ce qui m'a remontée. J'ai arrangé mon départ pour le lendemain dans une noble patache; pour se payer du bien qu'elle m'a fait, elle m'a volée, — non pas la patache. — Je suis montée en tremblant et j'ai été toute surprise de me trouver mieux que dans le cabriolet. J'ai couché à 6 lieues de Clermont, où je suis arrivée de très bonne heure et d'où je vous écris, toujours bien fatiguée. Les quintes de toux que vous me connaissez m'ont quittée le long de la route; je n'avais plus qu'une

toux de rhume et mal à la poitrine; les quintes m'ont reprise avec violence depuis que je suis à Clermont; à la vérité, le temps est extrêmement orageux; tout le monde me salue d'un : *Madame est malade?* qui m'impatiente, quoique je n'en sois que trop convaincue. Il y a un monde prodigieux aux eaux, cela me désole; j'y serai ennuyée, logée indignement; adieu! tout le bien que j'en attends. Je ne vous dis rien de vous tous, si ce n'est que je suis souvent avec vous, même en courant les grands chemins et presque morte, à la souffrance près.

On vient de me demander 27 francs pour me mener au Mont-Dore en carriole; j'ai refusé bravement, mais peut-être que j'ai eu tort, et je ne suis pas sans inquiétude.

M. Joubert avait écrit le 26 juillet et le 10 août; il cherchait maintenant à rassurer la malade sur sa santé : « Gardez-vous de croire, disait-il, qu'elle est désespérée, quand même ce premier essai ne serait suivi d'aucun succès. Il est impossible que la vivacité qui vous anime avec une force si constante ne tienne pas à un principe de vie parfaitement conservé. Votre esprit a tant et tellement tarabusté votre pauvre machine, qu'elle est lasse et surmenée : voilà, je crois, toute la cause de votre mal. Ranimez votre corps et faites reposer votre âme : nous ne tarderons pas à vous revoir telle que nous vous désirons. » Il la pria de leur écrire souvent : « Ayez soin de nous envoyer le bulletin de votre conduite et de vos remèdes, toutes les fois que vous le pourrez sans vous fatiguer. Nous recevrons trois lettres de vous par semaine avec reconnaissance. Qu'il me tarde de voir le timbre du lieu dont je vais écrire le nom à côté du vôtre! »

Mais les deux lettres de M. Joubert subirent un retard, et M^{me} de Beaumont, accablée par la solitude et la maladie, se crut un instant abandonnée par ses amis.

Ce 20 août 1803.

Je commence à croire que je partirai du Mont-Dore sans avoir reçu un mot de vous. Si monsieur votre frère ne m'avait écrit de Vichy, je serais inquiète. S'il ne s'agissait de M. et M^{me} Joubert, je me croirais oubliée et je me résignerais tristement au sort des absents; mais cela ne peut être, et je ne sais que craindre ou que penser. Je vous ai écrit de Clermont, et même dans le plus fort de mes dégoûts et de mes fatigues; ma tête vous écrivait, et je rêvais à vous! Mille petits détails me semblaient devoir vous plaire, et je m'en occupais, quoique je ne fusse pas trop en état de le faire; enfin votre silence m'a tout effarouchée, et il a ajouté aux déplaisances que m'inspirent le Mont-Dore, et sa société, et ses quatre pas de promenades, et ses montagnes que je

ne puis franchir, et ses orages continuels qui amènent tout à coup un froid du mois de novembre. Ma chambre n'a point de cheminée, il n'y en a guère qu'à la cuisine; aussi je gèle en vous écrivant. Cependant je suis encore ici pour dix-sept jours au moins, je veux faire les choses en règle. Adieu, si par hasard je sais quelque chose de vous, alors je causerai de meilleur courage; en attendant, je suis, comme le temps, triste, sombre et maussade, pas froide cependant, ma tristesse même prouve pour moi.

Elle a enfin reçu des nouvelles de Villeneuve, et répond en donnant des détails sur la fin de son voyage, sur le traitement qu'elle suit et le pays où elle se trouve :

Au Mont-Dore, ce vendredi 26 août 1803.

De vous dire que votre lettre m'a fait un extrême plaisir, ce n'est pas vous donner une idée de ce que j'ai éprouvé en la recevant; toutes les inquiétudes, tous les brouillards se sont dissipés en un moment, et me voilà en état de causer avec vous autant que mes forces me le permettraient; mais elles sont très faibles, mes forces! Je vais reprendre mon récit à Clermont. Je ne vous ai point parlé du pays que j'ai traversé pour y arriver, parce que je n'ai rien trouvé qui me fît grand plaisir, excepté la situation des eaux de Pougues. Je désirais fort que ce fût là le but de mon pèlerinage; je le désire bien plus depuis que j'ai vu le Mont-Dore; j'y suis arrivée sous de mauvais auspices. Les environs de Clermont m'avaient paru charmants, je désirais en voir la sortie, mais je suis partie à deux heures du matin. On ne distinguait rien, et, lorsque le jour a paru, cet ennuyeux et éternel Puy-de-Dôme s'est présenté à moi pour ne me quitter de longtemps. A six heures, nous nous sommes arrêtés dans une cabane, où nous avons pris d'excellent lait et du courage contre les cahots; j'avais trouvé une manière de me coucher sur le matelas qui me les rendait supportables. Ainsi nous sommes arrivés à Rochefort, il était dix heures; le cheval devait séjourner, on m'a proposé de dîner, je n'avais point faim. Je me suis promenée le long d'un ruisseau charmant, dans un pays très agréable. Je crois vous avoir entendu parler du château de Rochefort; il fait, entouré de ses vieux arbres et de ses ruines, un effet très pittoresque, et de la route on le voit sous plusieurs aspects également piquants. A midi, nous sommes repartis par une chaleur insupportable. J'ai recommandé au conducteur d'arrêter pour dîner au Drap d'or, mais il a mangé l'ordre et mon dîner en même temps, car depuis nous n'avons pas même trouvé un morceau de pain. Pour comble d'infortune, un orage qui menaçait depuis longtemps a éclaté, la pluie nous a pris au dos, et, en tournant dans ce chemin qui

tourne sans cesse, nous l'avons bientôt trouvée en face; une forte grêle s'y est mêlée, rien du tout ne garantissait le devant de la carriole, de sorte que nous avons été mouillés et glacés jusqu'aux os. Dans cet état, je suis arrivée au Mont-Dore, et, pendant une demi-heure, nous nous sommes arrêtés de porte en porte pour trouver un logement, que nous ne trouvions point; enfin, l'on m'a donné un petit cabinet et, pendant qu'on le préparait, je me suis réchauffée comme j'ai pu à la cuisine; mais j'étais si fatiguée, si étourdie, que je ne savais ce que je disais ni ce que je faisais; il m'a été impossible de rien manger. Une légion de puces affamées m'a fait de mon lit un enfer, et lorsque le jour est venu me montrer dans quel affreux bouge j'étais logée, le courage m'a manqué. Aussitôt que j'ai pu me lever, j'ai voulu voir les promenades. On m'a montré une douzaine de pas à faire dans un endroit assez désagréable, je suis rentrée plus triste que je n'étais sortie. A force de monter en grade et de profiter des départs, je me trouve dans une chambre à feu assez passable, au moins pour le Mont-Dore, mon logement est en face de la fontaine où l'on boit. Vous la rappelez-vous? Le médecin vint me voir le soir, je lui demandai tout simplement une heure pour me baigner, il jeta les hauts cris : me baigner dans l'état où j'étais! il fallait me reposer d'abord et commencer par boire; je me soumis, et dès le lendemain je commençai à boire deux verres d'eau coupée avec du lait; ils passèrent très bien, et je dormis une grande partie de la journée. Ainsi se passèrent trois ou six jours; mais le sommeil m'abandonna et la toux revint plus violente que jamais; le dégoût de toute nourriture et la faiblesse étaient extrêmes. Je fis de nouvelles instances pour qu'on me permit de me baigner, je ne pus l'obtenir. Le dixième jour, le médecin me proposa un vésicatoire; je lui répondis : — Vous ne croyez donc pas que je sois en état de supporter les bains? En ce cas je vais demander des chevaux et partir, car je ne ferai pas au Mont-Dore des remèdes que je puis faire ailleurs. Le résultat de la conversation fut un bain pour le lendemain, et le résultat du bain un mieux sensible; ce bain était d'eau mélangée qu'un mourant aurait pu prendre sans inconvénient. Le mieux s'est bientôt arrêté, mais je n'ai point rétrogradé; depuis trois jours, je prends des douches sur l'épine du dos, et les bains dans toute leur chaleur; elle est de 32 degrés; j'en suis, à l'étonnement de tout le monde, moins fatiguée que des personnes plus fortes que moi. Je continue de boire; on assure que ces eaux, lorsqu'elles passent bien et ne font point cracher de sang, ne peuvent manquer leur effet, qu'elles sont merveilleuses. Résultat, je tousse beaucoup moins, mais ma poitrine est serrée comme dans un étai; je ne puis faire quatre pas ni surtout monter sans être étouffée d'une manière extrêmement pénible. Je mange un peu plus, j'ai souvent de

grands malaises, et je ne me tire d'affaire que par un grand repos. Lorsque je me sens de l'irritation, je m'étends sur mon lit et compte les solives du plancher; avec ce secours, le calme revient. Cette aptitude à l'imbécillité serait assez triste, elle n'a pas été assez forte pour me faire supporter votre silence sans murmure; vous avez vu mon chagrin, et, si vous saviez ce que c'est que de se trouver seule, malade, au milieu d'indifférents et dans un pays perdu, vous me pardonneriez d'avoir eu besoin d'une preuve matérielle du souvenir de mes plus chers amis.

J'ignore combien de temps je pourrai supporter les douches, et je partirai dès qu'il sera possible. Vous me demandez ce que c'est que mon médecin : il n'est pas plus mauvais qu'un autre. J'avais d'abord accusé ses lenteurs, mais il paraît qu'il a réellement été effrayé de ma faiblesse, je lui pardonne.

Votre goût pour les hauteurs me gagne depuis que je me sens écrasée sous le poids des montagnes dont je suis environnée; les géants qui avaient osé combattre les Dieux n'étaient pas plus maltraités que moi. Pas une échappée pour la vue, pas une possibilité de grimper, mes forces ne le veulent pas, et je ne connais pas un seul promeneur qui voudrait d'ailleurs se soumettre à marcher si lentement, à s'arrêter aussi souvent. Je n'oserais pas le demander à une vieille connaissance. En deux mots, je n'ai fait société avec personne. Le climat est un des grands inconvénients du pays : aujourd'hui, un jour d'août; demain, un jour de janvier. Quelquefois on éprouve cette variation dans la même journée. Au reste, on ne se doute ici de l'excès ni de la chaleur ni de la sécheresse, mais les échos ne répètent que des désolations, et les vôtres m'affligent. Je crains que vous ne finissiez par en souffrir. Cependant songez ce que doit être Paris, son odeur, sa poussière; cette idée me réconcilie avec le Mont-Dore. Je n'ai point reçu la lettre que vous m'avez adressée à Clermont; j'ai passé moi-même à la poste, et depuis moi, une de mes cousines y a envoyé tous les jours. Je regrette beaucoup cette lettre, elle m'eût épargné bien des chagrins.

Les nouvelles de Rome sont très tristes, très ennuyées, très mécontentes; j'en excepte la dernière, qui était d'une inconcevable folie.

Adieu, j'embrasse tendrement M^{me} Joubert. Je ne finis pas cette lettre, je la reprendrai incessamment; je vous écris avec joie, mais avec fatigue, et je suis souvent obligée de m'interrompre pour aller compter les solives.

Le courrier ne passait à Villeneuve que trois fois la semaine, et les lettres du Mont-Dore n'y arrivaient pas régulièrement. M. Joubert, inquiet de la santé de M^{me} de Beaumont, se désolait de ne rien recevoir. Il avait eu cependant des nouvelles indirectes par M^{me} de Vinimille, et il raconte le plaisir qu'il a ressenti en les lisant. La lettre

de M^{me} de Vintimille lui avait été remise au moment où il montait en voiture pour se rendre à la maison de campagne d'un de ses beaux-frères : « Je ne l'avais pas ouverte avant de partir, dit-il, parce qu'il m'avait fallu du temps pour jurer, tempêter et gémir de ce que je n'en recevais pas d'autres que celle-là. Nous allions à Bussy tristement, lorsqu'en lisant cette lettre, à la lueur d'une des quatre lucarnes de notre fourgon, j'ai trouvé et articulé la mention qu'elle faisait de vous : la carrossée eut, comme moi, une surprise qui ragaillardit tout le monde, jusqu'aux enfants et au cheval. Songez donc quelquefois avec quelle incurable fidélité on vous aime dans ce petit coin de terre, et que cela vous engage à guérir et à nous faire part de ce que vous tenterez pour cette bonne œuvre. »

Il ajoute, pour la distraire, que son frère Arnaud, alors en traitement à Vichy, et qui doit passer par le Mont-Dore en revenant à Paris, a rencontré aux eaux un M. de Chazal, vieillard de soixante-seize ans, gai et bien portant, dont le régime consiste à *se tenir en appétit en ne mangeant pas*, et qui considère une cuillerée à café de miel dans un verre d'eau, tous les matins, avec une rôtie de pain bien grillée, comme un régime excellent. La supérieure de Ville-neuve, d'après M. Joubert, vit elle-même depuis quatre mois d'un verre d'eau rougie et sucrée, et supporte à merveille ses quatre-vingts ans : « Vous n'avez que trente et peu d'années, écrit-il en lui transmettant ces détails encourageants ; si vous pouvez vous résoudre à vivre quelquefois couchée et à compter les solives souvent, vous vivrez autant que la supérieure, et vous serez aussi vive, aussi gaie que le M. de Chazal de mon frère. »

La lettre du 29 août est adressée à M^{me} Joubert : elle annonce une légère amélioration et se termine par le portrait de la femme de chambre de M^{me} de Beaumont.

Au Mont-Dore, ce lundi 29 août 1803.

Votre lettre a suivi de bien près celle de M. Joubert, toutes les consolations me sont arrivées à la fois, ma belle dame ; j'en avais besoin, car j'étais bien chagrine. Je mettais un prix infini à recevoir un mot de l'un de vous en arrivant, il me semblait que ce mot me donnerait le courage de supporter le long silence de tout le monde. Je n'ai rien trouvé, rien reçu, les courriers arrivaient sans m'apporter ce que je désirais, je me disais : M. Joubert est peut-être dans ses impossibilités d'écrire, mais madame, pourquoi garde-t-elle le silence ? Je ruminais toute seule tristement et souffrant beaucoup ; à présent je n'ai plus de regrets que ceux de vous avoir causé de l'inquiétude. Au reste, quelque soin que j'y eusse pu mettre, mes lettres n'auraient pas été bien rassurantes, je suis arrivée bien malade, et jusqu'au moment

où j'ai pris des bains, qu'on ne me croyait pas en état de prendre, j'ai été persuadée que le Mont-Dore serait mon tombeau ; c'est la première idée qui m'a frappée en y arrivant, sans avoir cependant l'orgueil de croire qu'il fallait d'aussi hautes montagnes pour m'ensevelir. J'ai ces maudites, maudites montagnes sur le nez ou plutôt sur la poitrine, elles m'oppressent véritablement, et je n'ai d'autre plaisir dans mes promenades solitaires qu'à les déranger, à les empiler, enfin à me faire jour quelque part. Pour en finir de moi, ma belle dame, je vous dirai que, depuis cinq jours que je prends des grands bains et des douches, je suis mieux, et voici à peu près en quoi consiste ce mieux :

J'ai plus de forces ; la diminution de la toux, je l'attribue au silence et au repos qui sont excessifs. Ma poitrine reste opiniâtrement serrée, sans me faire d'autre mal ; mais c'est bien assez pour m'ôter l'espoir de guérir. Je dois restituer quelques degrés à nos bains, ils ont 35 degrés, près de 36 ; je n'y reste pas longtemps. Je suis curieuse de savoir si monsieur votre frère prend ses bains à 40. Je voudrais trouver un autre mot pour exprimer combien je désire avoir de ses nouvelles ; je ne crois pas avoir eu l'esprit de lui en demander, tant j'étais offusquée de la vue du Mont-Dore, de sa saleté, de ses puces, de ses cochons, de ses habitants et de ses étrangers ; peut-être viendra-t-il incessamment, malgré mes représentations et ma description du pays. Je voudrais le savoir, car mon séjour ici est très incertain. Si j'ai la force de supporter les douches de suite, il ne sera pas long, et Dieu sait avec quelle impatience j'attends le jour de la délivrance ; je compte m'en aller en litière, pour soigner mon mieux, s'il subsiste. Je rencontrerai peut-être monsieur votre frère sur son mulet ! Quelle joie, quelle surprise, si j'eusse rencontré M. Joubert ! L'impossibilité m'a fait quelque chose de si gros devant les yeux que je n'ai été frappée de cette idée que de souvenir. Dites-lui, je vous prie, à M. Joubert, que je suis fâchée de lui voir prendre Villeneuve en aversion. Si son imagination lui représentait Paris, comme je me le représente dans ce moment, il me semble qu'il serait plus indulgent. Vous savez qu'ici nous ne nous doutons ni de la chaleur ni de la sécheresse. La Dordogne va son train, s'échappant de partout ; elle court très vite pour fuir ce vilain pays. Je vois que vous l'avez complètement oubliée ; elle est limpide et vive, mais elle est toute nue, sans rivage, sans arbres.

Je m'aperçois que j'ai très mal répondu à la lettre de M. Joubert ; il me parle de M^{me} Saint-Germain. Elle est insupportable en voyage, elle est tout empêtrée. Tout ce qui est inutile est sous sa main, tout ce qui est utile manque, elle est toujours effarée, elle ne sait ni faire un compte ni donner un ordre ; elle veut tout faire, cela ne se peut pas. Tout manque, je m'impatiente intérieurement ; elle prend de l'humeur, et tout finit par s'apaiser sans en mieux aller ; ici c'est le train

accoutumé. Elle boit des eaux et s'en trouve très bien ; j'en bois, sans qu'elles me fassent ni bien ni mal ; c'est par ordre, ainsi ne grondez pas. Mon habit de cheval serait encore tout neuf, s'il ne m'avait servi contre le froid ; il n'y a point ici de selle anglaise, et puis je ne saurais monter toute seule et je ne connais âme qui vive.

Vous savez, ma belle dame, comme je suis devenue gourmande, d'autant plus que je n'ai point d'appétit ; voici l'abrégé de notre cuisine : du beurre détestable, de la viande desséchée, des légumes crus et point de fruits.

Adieu, ma belle dame ; je finis ce griffonnage, interrompu dix fois, pour vous prier de ne pas perdre un moment à me récrire un mot, à cette adresse : « M^{me} de Vichy, rue des Capucins, pour remettre à M^{me} de Beaumont ; Clermont, département du Puy-de-Dôme. »

C'est une chose merveilleuse que la douche, j'en ai pris une d'une demi-heure ce matin, je suis mieux que je n'ai encore été. Dans cette bonne disposition, j'embrasse M. Joubert et vous, ma belle dame. J'écrirai à M. Joubert avant mon départ, qui sera, je crois, de demain mardi en huit, mais je m'arrêterai à Clermont.

M^{me} de Beaumont annonce ensuite son départ du Mont-Dore et son intention de se rendre à Lyon. Elle ne sait pas encore où elle passera l'hiver ; et, sans conserver beaucoup d'espoir, elle croit avoir éprouvé quelque bien des eaux.

Au Mont-Dore, ce 4 septembre 1803.

Combien chaque lettre que je reçois de vous me donne de remords ! J'avais fait un effort de courage pour vous écrire de Clermont ; je n'y ai pas trouvé un mot de vous, je n'en ai point vu arriver à mon triste Mont-Dore, et, au lieu de jeter tout de suite les hauts cris, comme une sotte enfant, j'ai attendu pour me plaindre que le chagrin inondât mon cœur. Alors je vous ai écrit une lettre bien maussade que je voudrais ravoïr, mais que cependant vous me pardonneriez un jour. Vous savez que les malades ressemblent aux enfants, et j'étais bien malade, beaucoup plus que je ne le disais et que vous ne le croyiez. Tous les passants me condamnaient sans rémission, je le voyais, et j'étais de leur avis. Cela ne compte pas ; mais le médecin en faisait autant ; il m'a avoué que jusqu'à l'effet du premier bain, qu'il ne croyait pas que je pusse supporter et que j'ai pris malgré lui, il trouvait impossible de me tirer d'affaire ; j'ai appelé de leur arrêt, jusqu'à une rechute qui sera pour cet hiver ; elle sera d'autant plus facile que je n'ai pas perdu l'habitude de tousser. Vous avez eu tort de rire des puces et des cochons, et de la saleté du lieu ; je vous affirme que, dans l'état de faiblesse où j'étais, le tourment et le dégoût

ajoutèrent beaucoup à mes souffrances. Je crois que l'ennui m'est bon, ce qui, d'après Figaro, est bien mauvais signe; ce n'est pas lui cependant qui me chasse, c'est le froid. Il gèle toutes les nuits, et un vent du nord très violent fait plus mal que les bains ne feraient de bien. Demain donc, je prends ma dernière douche, et après-demain, mes adieux au Mont-Dore, où je ne retourne que sous peine de la vie. Je ne voudrais pas donner à un tyran l'idée d'exiler dans un tel lieu. J'irai de là, c'est-à-dire de Clermont à Lyon; j'y attendrai des lettres qui décideront de mon hiver. Le médecin d'ici me conseille fort de le passer dans le midi de la France et, comme de raison, de revenir l'année prochaine. Je dois avouer que ce médecin, qui ne me plaît pas, est instruit, qu'il est fort simple dans son langage et dans sa médecine, et point du tout charlatan sur ses eaux; il m'en a fait boire constamment; j'ai obéi, car je suis devenue très docile.

Je n'ai point reçu de nouvelles de M. de Chateaubriand depuis ma dernière lettre, elles étaient extravagantes de gaieté; j'en trouverai à Lyon, où, quelque parti que je prenne, je resterai au moins jusqu'au 18 septembre; voyez si vous avez le temps de m'y faire parvenir un mot. J'écrirai de Clermont à M^{me} Joubert. Je lui demande pardon de vous avoir inquiétés, je vous en demande pardon à vous-même du fond de mon cœur. Conservez-moi votre amitié et soyez sûrs tous les deux qu'elle est peut-être le plus fort lien qui m'attache à la vie. Villeneuve et Rome renferment ce qui m'est le plus cher au monde. M^{me} de Vintimille vous a donné de mes nouvelles, mais ne m'a pas répondu. M. Julien m'a écrit à Paris, il n'a pas voulu me quitter qu'il ne m'ait vu pendue ou plutôt rouée; il m'a embarquée dans un cabriolet que je n'oublierai de ma vie, tant j'en suis restée meurtrie. Vous ai-je mandé que nous avions pensé brûler? Le feu a pris à une maison couverte de paille, environnée de maisons couvertes de même; un peu de vent, tout était consumé! Nous en avons été quittes pour la peur.

Adieu, écoutez patiemment mon bavardage et pardonnez mon silence; j'embrasse vous et M^{me} Joubert.

Les deux lettres suivantes, dont l'une est adressée à M^{me} Joubert, sont écrites de Clermont, où M^{me} de Beaumont s'était arrêtée, quelques jours chez une parente, et dont elle avait fort goûté le site et les environs. Elle remercie chaudement ses amis qui lui avaient demandé de venir passer l'hiver près d'eux, mais persiste dans son projet d'aller à Lyon. C'est là qu'elle prit la résolution fatale de se rendre en Italie.

Clermont, le 8 septembre 1803.

Mon premier soin, en arrivant à Clermont, a été de réclamer cette lettre perdue qui m'a causé tant de chagrin et qui m'a rendue si

maussade; on l'a trouvée avec beaucoup de peine, et lorsque j'ai demandé la cause de cette négligence, on m'a répondu que jamais on ne regardait au dos d'une lettre; j'ai montré l'avertissement, mais il a bien fallu se payer de mauvaises raisons et se retirer bien vite pour lire mes trésors. Je tenais trois lettres de vous; l'enfant perdu a eu d'abord la préférence. Je trouve qu'on est sévère pour ce pauvre *Mercur*, il m'a fait plaisir au Mont-Dore, et il est très en vogue à Clermont. Tout ce que vous me mandez de Fontanes m'a fort divertie, et je me réjouis qu'il relise le livre de notre ami; mais où peut-il prendre que nous ne le voyions pas avec plaisir ? Il me semble qu'on doit lire sur ma figure et qu'ayant si bien le talent naturel d'exprimer la déplaisance, elle devrait aussi exprimer le *bien-aise*; il faut donc prendre mon parti de n'être que maussade. Je vous dirai quelque jour la cause des assiduités de M. de Lézay, elle est vraiment plaisante. Mais combien vous étiez dans l'erreur de croire que l'activité dans laquelle je vivais était une preuve et une cause du mieux, elle me tuait; la pauvre goutte d'huile se consumait, avec une rapidité effrayante, je le sentais, et en arrivant au Mont-Dore je ne sentais presque plus rien. Ces eaux ont été chercher de la vie je ne sais où, enfin me voilà marchant sans peine et plus animée que je ne le voudrais, car je crains que l'huile ne brûle trop vite. Me voilà devenue une vraie poule mouillée. C'est ce que vous voulez. Cependant une journée a pensé me faire perdre tout le fruit de mes eaux. Les derniers jours que j'ai passés au Mont-Dore ont été troublés par le vent du Nord le plus froid, et le jour de mon départ il a été si violent qu'il a tout renversé; que vêtue comme au mois de janvier, j'ai horriblement souffert du froid; il en est résulté que je suis arrivée à Clermont avec de fortes douleurs dans le cou, dans les épaules et un rhume qui durera plus longtemps qu'elles n'ont duré. Arriver par un orage et s'en aller par une tempête, il me semble qu'il y a là du guignon! Vous voyez que j'ai bien fait de m'obstiner à rester et de m'obstiner à prendre des bains. Le médecin m'a juré que désormais il n'oserait pas s'opposer au violent désir d'un malade. Quoiqu'il ait vu des exemples merveilleux de ces eaux, il ne revient pas de l'effet qu'elles ont fait sur moi, des forces qu'elles y ont été rechercher.

J'ai reçu le 6 septembre votre lettre du 1^{er} et une sans date, mais fût-elle arrivée dans le fort de ma détresse, croyez-vous que je fusse arrivée au milieu de vous avec l'idée d'y mourir, et c'était la seule qui m'occupât; je n'aspirais qu'à un mot de vous, quoique j'aie vivement senti toute l'horreur de la solitude et que j'aie beaucoup perdu de mon

¹ M^{me} de Beaumont avait mal compris la lettre de M. Joubert; celui-ci avait dit que M. de Fontanes croyait à tort la société de la rue Neuve-du-Luxembourg mal disposée contre un de ses amis.

goût pour l'auberge. D'ailleurs, je n'eusse pas été en état de soutenir le voyage. Je n'en ai pas moins senti tout ce qu'il y a de bon et d'aimable dans votre proposition, j'en suis touchée sans en être étonnée; vous et M^{me} Joubert, êtes bien les amis qui savent aimer de la manière la plus aimable, aussi j'aurais bien dû n'accuser que la poste de votre silence; je ne me pardonne pas; mais vous devez me pardonner, parce que j'ai été bien malheureuse; sans l'exactitude de Rome, je me serais crue abandonnée du monde entier. Je vous ai mandé qu'il me serait impossible de vous donner ma marche précise avant d'être à Lyon; ainsi je ne rabâcherai pas. Je veux vous dire que la ville de Clermont m'enchanté, ses toits plats, les fontaines, les points de vue, sa cathédrale, tout cela en fait une ville singulière et plus agréable que tout ce que j'ai vu, excepté Lyon. Demain, je dois faire une promenade aux environs: je vous en rendrai compte. Cette pauvre ville est encore tout épouvantée d'un horrible fratricide qui s'y est commis; c'est l'histoire de Caïn, renouvelée de la Bible, mais beaucoup plus atroce: un frère aîné, mauvais sujet, jaloux de son cadet, jeune homme très intéressant, sachant que son grand-père lui laissait 50 000 livres, a, dans la nuit, massacré son frère; il l'a percé de vingt coups de sabre. La malheureuse mère, venue au bruit, mais trop tard, a été baignée du sang de son fils chéri; le monstre s'est sauvé. Dans le premier moment de son désespoir, elle a accusé l'aîné de ses fils: elle est tombée dans un affreux délire, chargeant et déchargeant tour à tour le coupable. On n'a pu cacher au vieillard cet horrible événement, et on prétend qu'il se reproche d'avoir élevé ce monstre dans de mauvais principes. Le malheur de cette famille est de ceux sur lesquels l'imagination ne saurait s'arrêter.

Le médecin de monsieur votre frère me semble un vieux fou, son régime ne sera pas sûrement adopté par moi; mais je crains bien de vous retrouver à la rôtie et à la cuillerée de miel. Ce soin continuel de sa santé me semble la plus cruelle de toutes les maladies; et votre vieille prieure, vous appelez cela vivre? — Lisez, si cela est possible, cet horrible griffonnage. M^{me} Saint-Germain m'a tant de fois interrompue de ses sottes et inutiles questions, que j'ai fait cent bêtises. Cette lettre devrait être jetée au feu, mais le moyen de la recommencer!

Adieu, j'écrirai ce soir à M^{me} Joubert.

Clermont, 9 septembre 1803.

Je rentre d'une promenade ravissante, j'ai vu le pont de pierre, ses incrustations, j'ai vu des arbres superbes, des prairies enchantées, des perspectives immenses; toute cette joie s'est terminée par une quinte de toux, telle que je n'en avais pas eu depuis bien longtemps; elle est suivie d'une violente irritation à la poitrine; il résulte

tera donc de toute la peine que je me suis donnée, que j'aurai acquies la force de résister un peu plus longtemps au mal. M. de Chazal en dira ce qu'il voudra, on n'est pas maître de rejeter une idée noire, lorsqu'elle vous obsède; je plaide ici une cause qui n'est pas la mienne. Plût à Dieu que mon imagination seule fût malade! mais pourquoi, ma belle dame, vous entretenir de ces tristes sottises, lorsque je devrais n'employer mon temps qu'à vous remercier de votre aimable lettre, de votre aimable proposition, que je n'accepte pas pour le moment. Je vais à Lyon. Là, je me déterminerai ou à revenir, ou à passer mon hiver dans des pays chauds. Je vous écrirai aussitôt que je saurai ce que je veux et ce que je puis.

Nous avions au Mont-Dore un médecin qui est exactement le pendant de celui de Vichy; c'est un vieux commandeur de Lacépède, qui, pour son plaisir, exerce la médecine depuis quarante ans, qui a fait des cures superbes, qui est grand, maigre, sec, et qui a par-dessus l'autre le mérite de magnétiser; je ne sais malheureusement rien de ses systèmes, car il en a aussi; il marche et fait marcher beaucoup ses malades, voilà tout ce que je sais. Je n'en ai rien dit à M. Joubert, parce qu'il n'aime pas les *pendants*. J'ai aussi oublié de lui faire compliment des *Mélanges* de M. Suard; il les attendait avec impatience, et enfin ils paraissent.

Je voulais lui dire que cette cousine que j'ai retrouvée si meilleure, la plus excellente personne qui existe au monde, et qui m'adore, parce que je suis fille de ma mère, et que j'entends parler ici de mes vieux parents et de mon malheureux père d'une manière qui me donne de vraies jouissances.

Adieu, madame, j'aurais beaucoup de choses à vous dire encore, si je n'étais pas obligée d'aller compter les solives. Si je ne m'embarque pour le Midi, j'aurai bientôt le plaisir de vous embrasser. A présent que je suis moins enfant, le plaisir de voir de l'écriture de M. Joubert est troublé par la crainte qu'il ne soit fatigué d'écrire. Il ne me dit pas comment il a trouvé son frère, et si lui-même est content ou peu mécontent de sa santé.

M. Joubert, informé, par une lettre qui nous manque, de la résolution prise par M^{me} de Beaumont d'aller à Rome, ne pouvait prendre son parti de ce voyage; il avait le pressentiment qu'un séjour dans cette ville serait fatal à son amie. Le 14 septembre, il lui écrit : « Je n'ose m'opposer au Midi, il s'agit de tousser moins, et cela est sacré. Néanmoins, je crois quelquefois que le vent du désert et le froid de l'isolement vous sont plus funestes que tous les autres. » Le 12 octobre, il ajoute : « Je n'ai jamais entendu dire que l'air de Rome fût bon à rien. Vous me ferez haïr et détester ce lieu dont je

rêvais avec tant de délices, par la seule raison que vous y êtes allée, ce semble, mal à propos. Nous parlons sans cesse de vous dans tous les coins de la maison, mon frère, M^{me} Joubert et moi. Je ne leur dis pas à eux-mêmes la moitié de ce que je souffre, et nous n'avons encore parlé à personne de ce quartier d'hiver qui nous désole. » Quand il reçut la lettre datée de Milan, il comprit à l'écriture toute la gravité du danger.

Milan, 1^{er} octobre 1803.

Je suis arrivée à Milan en beaucoup meilleur état que je ne l'espérais, quoique extrêmement fatiguée; j'ai passé une journée et demie, non pas à compter les solives des planchers, mais à considérer des bonshommes à figure étrange, des oiseaux et des papillons; tout cela est déjà un peu fort pour ma tête qui est d'un vide complet. Le mouvement de la voiture suspend ma toux, jusqu'à ce que la fatigue devienne extrême, de sorte que, si je pouvais voyager bien à mon aise, ce serait peut-être le meilleur de tous les remèdes; maudit argent! Je vais faire le reste du voyage plus commodément dans un bon cabriolet, avec le frère de Bertin, nos gens suivant dans un autre; cela me redonne du courage.

La Savoie, depuis le pont de Beauvoisin jusqu'à Chambéry, et plusieurs lieues au delà, est un pays enchanteur: c'est Luciennes avec toutes ses variétés et peut-être une plus belle végétation. Le Piémont est excellent pour celui qui recueille, mais ennuyeux. Le Milanais est plus varié et plus agréable, moins cependant à mon gré que la Savoie. Ce qui me confond, c'est l'éclat de la verdure.

Adieu, je ne vous écrirai plus que de Rome. Adieu, j'espère que le repos me rendra un peu moins imbécile; j'espère surtout que vous continuerez de m'aimer telle que je serai. Cela seul me rassure, le reste est douteux. J'embrasse M^{me} Joubert. Mon cœur n'est que triste, aucun rayon de joie n'y a encore pénétré¹.

Cette lettre est la dernière que nous ayons trouvée, et, peut-être, la dernière écrite par M^{me} de Beaumont. M. Joubert répondit: « Votre lettre, datée de Milan, 1^{er} octobre, est arrivée ici le 8. La date qui la terminait portait dans ses caractères une telle empreinte d'accablement et de fatigue que les larmes m'en sont venues aux yeux. »

M^{me} de Beaumont était partie épuisée de Milan, sous la conduite de M. Bertin l'aîné, propriétaire des *Débats*, exilé alors en Italie, que

¹ M^{me} de Beaumont avait deux cachets: l'un égyptien, du dix-huitième siècle, où était gravé en arabe cette pensée: « Son pouvoir ne saurait ni diminuer ni disparaître »; l'autre, où se voyait un chêne avec cette devise: « Un souffle m'agite, et rien ne m'abat. » Ce dernier lui avait été donné par Rulhière.

M. de Chateaubriand avait envoyé au-devant d'elle. Elle le trouva lui-même à Florence. La faiblesse et la maigreur de la malade avaient augmenté d'une manière effrayante, elle ne pouvait plus ni marcher ni monter un escalier. M. de Chateaubriand la conduisit à Rome et l'installa dans un appartement retenu pour elle près de la place d'Espagne, sous le mont Pincio. Les médecins de Rome furent appelés, et déclarèrent qu'un miracle seul pouvait la sauver. Chaque jour à midi, quand le temps le permettait, elle faisait une promenade en voiture; mais bientôt ses forces disparurent tout à fait, elle ne put même plus quitter sa chambre, et le jeudi soir, 3 novembre, les médecins avertirent M. de Chateaubriand qu'il était temps pour elle de songer à mettre ordre à sa conscience. Il accomplit avec un profond déchirement le suprême devoir de prévenir M^{me} de Beaumont du danger qui la menaçait; avec un calme surprenant, elle fit appeler l'abbé de Bonnevie, ancien aumônier à l'armée des princes, où M. de Chateaubriand l'avait connu, et attaché, comme grand vicaire, au cardinal Fesch; elle se confessa et fut ensuite administrée par le curé de la paroisse. Le vendredi, 4 novembre, à trois heures de l'après-midi, elle rendit le dernier soupir. Le lendemain, à sept heures du soir, suivant l'usage italien, son corps fut transporté, à la lueur des torches et au milieu d'un grand nombre de Français accourus de toutes les parties de Rome, à l'église de Saint-Louis-des-Français. Le dimanche eut lieu la messe d'enterrement, puis le corps fut enseveli dans l'église même. Plus tard, et par les soins de M. de Chateaubriand, un tombeau de marbre blanc, que l'on peut voir encore à Saint-Louis-des-Français, fut élevé près de ceux des la Trémouille, des d'Ossat et des Mortemart. Il représente M^{me} de Beaumont couchée et montrant au-dessus d'elle les médaillons de ses parents morts pendant la Terreur avec l'inscription : *Quia non sunt!* Une seconde inscription, gravée sur le marbre, porte ses noms et les deux phrases qui suivent : « Après avoir vu périr son père, sa mère, sa sœur et ses deux frères, elle vint ici finir ses jours. F.-A. de Chateaubriand éleva ce monument à sa mémoire !. »

Il existe dans la famille de M. Joubert deux portraits de M^{me} de Beaumont : l'un, peint à l'huile en 1788, peut être compté au nombre des plus belles œuvres de M^{me} Vigée Lebrun ; l'autre, très petit et à la sépia, a été offert par M^{me} de Vintimille à M. Joubert, après la mort de M^{me} de Beaumont. Tous deux donnent l'idée de la grâce parfaite et de la physionomie spirituelle du modèle; ils rendent quelque chose de ce que Sainte-Beuve appelle « l'âme aérienne » de M^{me} de Beaumont, et on comprend, en les regardant, la comparaison que M. Joubert faisait d'elle avec « ces figures d'Herculanum qui coulent sans bruit dans les airs, à peine enveloppées d'un corps ».

La mort ne fit pas oublier M^{mo} de Beaumont, et tous ceux qui l'avaient connue gardèrent fidèlement son souvenir. Nous avons vu précédemment les regrets de M. de Fontanes. M^{mo} de Vintimille écrivait, de son côté, à M. de Chênédollé : « Quelle perte nous avons tous faite par la mort de cette malheureuse amie ! Je ne puis dire le chagrin que j'en ressens ; c'est une plaie qui ne se fermera jamais ; l'idée de ne plus la revoir me poursuit sans cesse, et il m'est doux de parler de cette peine à une personne qui, j'en suis sûre, sait m'entendre. » Quant à M. Joubert, il ne se consola pas non plus de la mort de « cette jeune femme qui n'avait paru dans la vie que pour en souffrir tous les maux », de celle qu'il appelait encore « la plus nécessaire de ses correspondances » ; il parle dans ses lettres « du grand vide qu'elle lui a laissé », « de la pauvre société dissoute », et écrivant à M. de Chênédollé, il lui dit : « Je ne vous dirai rien de ma douleur, elle n'est point extravagante, mais elle sera éternelle. Quelle place cette femme aimable occupait pour moi dans le monde ! » Plus tard, à la fin de 1807, correspondant avec M^{mo} de Guitaut et lui parlant de sa fille, Pauline, il ne peut s'empêcher d'ajouter : « Son nom appartenait à une femme bien regrettée, bien digne de l'être, et dont l'amitié a fait les délices des dix dernières années de ma vie. J'ai déjà souhaité bien des fois que Pauline de Guitaut fût plus heureuse que Pauline de Montmorin. »

Paul DE RAYNAL.

La suite prochainement.

L'ATLANTIDE

ET LES OSCILLATIONS DE L'ÉCORCE TERRESTRE

I

Peu de personnes se rendent compte des phénomènes d'émergence et d'affaissement, qui modifient si profondément les contours et l'étendue des terres et des mers. Si la science n'en peut encore pénétrer les causes multiples, l'histoire du globe les constate à chaque page; nous les voyons, pour ainsi dire, s'accomplir sous nos yeux et nous pouvons mesurer leur importance, même durant le court espace d'une vie humaine. De nombreux récifs sous-marins, bien connus des vieux navigateurs, dépassent aujourd'hui le niveau des eaux de la mer; d'anciens ports sont situés dans l'intérieur des terres; de petites îles, parfois réunies entre elles, ont été rattachées au continent par des plaines fertiles; des rochers, autrefois à peine visibles, sont devenus, à leur tour, des îles couvertes d'habitations et de moissons. La même force, qui créait les terres nouvelles, faisait disparaître des villes riches et puissantes; et les vagues, en se retirant, laissent à découvert leurs ruines, irrécusables témoins d'un antique passé. Quelles que soient les causes de ces phénomènes, elles agissent sans relâche; et ces actions incessantes, quelque infimes qu'elles puissent être en elles-mêmes, produisent par leur durée des résultats considérables. Darwin a montré que le sol entier était remué et renouvelé par ces vers de terre que nous foulons aux pieds, sans nous douter de l'importance du rôle qui leur a été assigné. La formation de certains continents est l'œuvre d'organismes microscopiques qui, pendant une longue suite de siècles, ont travaillé sans relâche au fond de la mer. Les puissantes assises de la craie sont exclusivement formées des carapaces de rhizopodes, infimes parmi les infiniment petits; et le calcaire sécrété par les nummulites a produit tout le système des hautes montagnes.

Les oscillations, que nous voulons raconter, n'avaient pas une moindre importance, elles étaient connues de toute antiquité, et

Ovide mettait dans la bouche de Pythagore ces remarquables paroles :

. Vidi factas ex æquore terras,
Et procul a pelago conchæ jacere marinæ.

« J'ai vu ce qui était un terrain solide devenir une mer ; j'ai vu des terres sortir du sein des flots... Si vous cherchez dans l'Achaïe Hélice ou Buris, vous les trouverez submergées ; le navigateur montre encore sous les ondes leurs murs inclinés. » « La terre s'élève à l'instar des flots qu'agite la tempête », avait dit Aristote ; Strabon n'est pas moins explicite : il nous apprend qu'une grande partie des continents a été successivement couverte, puis abandonnée par les eaux, et il sait déjà en attribuer la cause à l'affaissement et à l'émergèment des terres. Cedrenius, moine grec du onzième siècle, rapporte qu'une île nouvelle surgit du sein des mers sous le règne de l'empereur Léon l'Iconoclaste. Plusieurs siècles plus tard, Bernard Palissy proclamait, par une intuition véritablement de génie, les faits que la science moderne a mis hors de doute : « Voilà comment, disait-il, la mer, se diminuant d'une part, accroît d'autre part, dont j'ai pris témoignage que le rocher, qui était tout plein de diverses espèces de coquilles, a été autrefois vase marin, produisant poissons... et parce qu'il se trouve aussi des pierres remplies de coquilles presque au sommet des plus hautes montagnes, il ne faut que tu penses que lesdites coquilles soient formées, comme aucuns disent que nature se joue à faire quelque chose de nouveau. Quand j'ay eu de bien près regardé aux formes des pierres, j'ay trouvé que nulle d'icelles ne peut prendre forme de coquille ny d'autre animal, si l'animal même n'a basti sa forme. »

Si nous ne parvenons pas, malgré les progrès de la science, à pénétrer les causes très variables de ces phénomènes, nous pouvons du moins montrer, à toutes les époques de l'histoire du globe et sur les points les plus éloignés, l'action de forces inconnues et un double mouvement d'exhaussement et d'affaissement dont nous sommes les témoins, comme nos pères l'ont été avant nous. Dans l'île de Capri, à l'entrée du golfe de Naples, un des palais de Tibère est actuellement sous l'eau ; le temple de Jupiter Sérapis, construit vers le commencement de notre ère, s'est tour à tour affaissé, puis relevé ; ses colonnes criblées de trous de pholades, à une hauteur de 7 à 8 mètres au-dessus du niveau actuel de la mer, en sont l'éclatant témoignage. A Gaëte, le sol s'est affaissé de 9 mètres, durant les neuf premiers siècles de notre ère ; il s'est relevé durant les siècles suivants. Nous constatons les mêmes faits sur d'autres points du littoral méditerranéen ; à Gibraltar, c'est un mouvement

d'affaissement, et l'ancien temple d'Hercule est aujourd'hui recouvert par la mer; à Menton, c'est un mouvement d'exhaussement, et là aussi les rochers, percés par les pholades, s'élèvent à une hauteur considérable.

L'Afrique nous montre un ensemble de plages soulevées à une assez faible hauteur, qui constituent, comme un cordon continu sur les rivages de la mer Rouge, de la Méditerranée et de l'Atlantique jusqu'au golfe de Guinée. Ce mouvement, dont l'origine remonte aux temps quaternaires, s'est continué durant la période historique. Les ports si célèbres de Carthage, d'Utique, de Bizerte ont disparu; la mer baignait jadis les pyramides de Memphis; et l'île de Pharos, séparée de l'Égypte par une longue journée de navigation, nous dit Homère, fait aujourd'hui partie du continent.

Ces mêmes phénomènes se produisent à l'extrême Sud; le soulèvement lent du sol amène, au Cap, de profondes modifications dans le régime des eaux; et le dessèchement graduel des rivières, qu'on attribue à tort à la destruction des forêts, est une menace sérieuse pour une florissante colonie de l'Angleterre.

Notre propre pays nous fournit des exemples non moins curieux. Les anciens plans de Saint-Jean-de-Luz prouvent que des maisons qui existaient lors du mariage de Louis XIV sont envahies par l'Océan, et l'on peut encore, aux basses marées, apercevoir leurs fondations. Le même fait se produit auprès de Dunkerque, et des médailles gauloises et romaines ont été retirées de ruines entièrement recouvertes par la mer. A Boulogne, à Étaples, ce sont les vestiges d'une ancienne forêt, dont la submersion est postérieure à l'invasion romaine. La baie du Mont-Saint-Michel, le plateau des Minquiers, les îles Chaussay, peut-être même les îles de Jersey et de Guernesey faisaient partie d'une vaste forêt, qui portait le nom de Koquelunde au sud, de Scissey au nord; cette forêt s'étendait de Granville à la pointe de la Hogue; c'était au milieu d'elle qu'avait été fondée, en 709, l'abbaye du Mont-Saint-Michel, à plus de 10 lieues de la mer qui maintenant l'enveloppe de toutes parts¹.

La Bretagne, malgré sa formation granitique, a subi les mêmes actions, et les conquêtes de l'Océan sont visibles sur presque toutes ses côtes.

¹ Il faut, sans doute, aussi tenir compte des érosions de la falaise par la mer; sur le littoral de la Seine-Inférieure, on estime ces érosions à 0,30 par an. Le cap Gris-Nez, le point de nos côtes le plus rapproché de la Grande-Bretagne, recule en moyenne de 25 mètres par siècle. (E. Reclus, *la Terre*, t. II, p. 177.)

L'île de Noirmoutier, à l'embouchure de la Loire, semble s'affaisser graduellement; et, dans le golfe du Morbihan, on découvre des mégalithes sur des points entièrement sous l'eau, même lors des plus basses marées. A l'île d'Er-Lanec, le docteur de Closmadeuc a reconnu un cromlech dont une moitié est couverte par les hautes marées; à l'extrémité de ce mégalithe, on peut en apercevoir un autre, bien au-delà des limites extrêmes de la mer. Évidemment ce dernier cromlech n'avait pas été construit dans l'eau, il faut donc bien admettre un affaissement de 6 à 8 mètres depuis son érection.

Plus on avance vers le Finistère et plus on constate la force envahissante de l'Océan¹. Par suite d'affaissement, de submersion ou d'érosion, les vagues ont remplacé des campagnes jadis fécondes. Des vestiges de voies romaines vont se perdre dans la mer; les marées basses découvrent leurs ruines; et au seizième siècle, les fouilles du chanoine Moreau, sur divers points de la plage, mettaient au jour des armes, des urnes et des cercueils en pierre.

Les côtes septentrionales de la Bretagne portent le même enseignement; à Saint-Servan, près de la tour Solidor, on aperçoit une ancienne voie avec ses ornières encore apparentes; elle plonge actuellement dans les eaux; dans l'anse des Bas-Sablons, se dressent des pans de mur submergés; et en 1735, lors d'une grande marée, on découvrait, à une certaine distance du littoral, les ruines encore debout du village de Saint-Étienne-de-Paluel. L'île de Césambre est aujourd'hui à 2 lieues de Saint-Malo; elle était, au quatorzième siècle réunie, au continent, et le chapitre affirmait ses pâturages².

Celsius attirait l'attention, il y a plus d'un siècle déjà, sur la dépression de la mer Baltique. C'était, à vrai dire, le soulèvement lent et graduel des côtes de la Suède, dont on ne se rendait pas encore compte et que les observations de L. de Buch ont mis hors de doute. Ces phénomènes d'émergence s'étendent depuis Fredericia, sur la côte orientale du Jutland, jusqu'à Abo en Finlande; le sol s'élève lentement; il a été calculé que le soulèvement, depuis les débuts de l'époque historique, n'avait pas été moindre

¹ Ce mouvement, qui a duré de longs siècles, éprouve plutôt aujourd'hui un temps d'arrêt. L'éminent ingénieur hydrographe, M. Bouquet de la Grye, estime que, d'après les variations du niveau moyen du port de Brest, de 1834 à 1868, la Bretagne subit un exhaussement qu'il évalue à 1 millimètre par an. (Académie des sciences, 7 février 1881.)

² Cette île fut submergée en 1438. L'abbé Hamard, dans un excellent travail sur le Mont-Dol, signale d'autres faits du même genre.

de 10 mètres par siècle ; et la Suède a été assez justement comparée à une planche posée sur un point d'appui qui éprouverait un mouvement de bascule.

Le même soulèvement serait plus rapide encore en Russie, si nous acceptons les conclusions de Keyserling et de sir R. Murchison qui ont trouvé sur les bords de la Dwina et de la Vaga, à plus de 400 kilomètres, au sud de la mer Blanche, des amas de coquilles marines, conservant encore leurs brillantes couleurs. On constate les mêmes faits en Sibérie ; et l'île de Diomida, reconnue en 1760, à l'est du cap Sviatoj, était complètement reliée au continent, lorsqu'elle fut visitée, soixante ans plus tard, par Wrangel.

C'est, on le voit, un mouvement contraire à celui qui est signalé sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord ; à Katwyk (Hollande), les ruines d'une forteresse romaine, bâtie sous le règne de l'empereur Claude, se voient sous les eaux à 550 mètres du rivage, et plusieurs documents historiques prouvent que dans des temps moins éloignés encore la Frise touchait à la Hollande et le Zuyderzée n'avait pas ses contours actuels. Au septième siècle, après Jésus-Christ, on comptait quatorze îles, là où il s'en trouve aujourd'hui neuf seulement ; et à Zandwort, auprès de Harlem, la mer a gagné 73 mètres depuis 1750.

Les explorations récentes permettent d'affirmer des phénomènes analogues sur tout le continent des deux Amériques ; elles constatent un relèvement progressif du niveau du sol au tour de la baie de Hudson. Depuis que les postes de la Compagnie ont été établis aux embouchures des différentes rivières, il est devenu de plus en plus difficile d'y aborder avec de grandes embarcations. Les traces d'anciens rivages se rencontrent jusqu'à 100 mètres au-dessus du rivage actuel, et l'on ne peut évaluer à moins de 2 à 3 mètres par siècle l'exhaussement progressif des terres. « Tous ceux, disait le docteur Föster, à une réunion de l'Association américaine pour l'avancement des sciences, qui ont étudié les terrasses successives qui bordent nos fleuves et nos grands lacs, ont constaté jusqu'à l'évidence qu'elles n'ont pas été formées par l'effort impétueux des eaux, brisant les barrières qui leur étaient opposées, mais bien par l'émergement progressif du continent, émergement tantôt brusque et violent, tantôt assez tranquille, pour que les alluvions se déposent sur les rives. » Darwin nous apprend que depuis deux cent vingt ans Valparaiso s'est élevé de 19 pieds, et que depuis un temps que l'on ne peut supputer, mais qui est certainement postérieur à l'existence de l'homme dans le pays, l'exhaussement de Lima n'a pas été moindre de 80 à 90 pieds.

Dans l'Amérique plus qu'ailleurs, les oscillations terrestres sont compliquées de phénomènes volcaniques et telluriques d'une grande importance. Nous savons que tout le sol auprès de Callao avait été soulevé sur une étendue considérable, lors du tremblement de terre qui, en 1746, couvrit le Pérou de ruines, et les remarquables travaux géologiques exécutés dans la Californie montrent ce qu'a dû être dans des temps plus anciens l'effort des volcans.

L'action des volcans a eu certainement un effet sur le relief terrestre. Chaque année, la grande île Hawaï, la plus importante du groupe des îles Sandwich, gagne sur l'océan Pacifique, dont elle repousse les flots, élargissant sa ceinture de récifs et projetant au large ses puissantes coulées de lave, véritables fleuves de matières incandescentes. « Nous avons vu, ajoute M. de Varigny, à qui nous empruntons ce fait, des torrents de lave qui mesuraient près de 3 kilomètres de large, descendre du flanc des montagnes, comblant les ravins et les vallées, plongeant dans la mer avec le sifflement d'une barre de fer rouge, la refoulant lentement, accumulant ses scories jusqu'à une hauteur de 300 mètres et formant un cap noir et menaçant, là où peu de jours auparavant se creusait un golfe profond. » C'est peut-être aussi à l'action volcanique, agissant cette fois en sens inverse, qu'il faut attribuer la disparition des îles Kaïoa; elle s'effectue avec une telle rapidité, que l'on peut, dit Wallace, apercevoir au fond des eaux les arbres encore debout et constater les traces de leur dernière végétation.

Jusqu'à présent nous n'avons parlé que des temps historiques; les oscillations du sol, les émergences ou les affaissements des terres, les phénomènes volcaniques, ont certainement eu une importance autrement grande à l'époque quaternaire. A ce moment, par exemple, la France, la Scandinavie, l'Angleterre, formaient un vaste continent que parcouraient librement les grands pachydermes et les grands félines. La Manche, le canal de Saint-Georges, la mer du Nord, n'existaient pas; à l'est, la forêt de Cromer, en pleine végétation, s'étendait au loin dans la mer. Une période d'affaissement, marquée par une grande extension des glaciers, succède à cette période d'émergence; tout le pays au nord de la Tamise et du canal de Bristol, la Belgique, la Hollande, une grande partie de la Suède, sont submergés; et les nombreuses coquilles marines, trouvées loin des côtes, à des hauteurs où elles n'auraient pu être rejetées, si la terre avait conservé son relief actuel, en gardent l'irréfutable témoignage. Un mouvement contraire ramène le continent à sa forme première; l'émergence est même plus considérable, et les eaux de la Tamise vont se confondre avec celles du Rhin. La mer gagne de nouveau; le sol de la Grande-Bretagne est

découpé en une multitude d'îles; des oscillations d'une faible étendue les rapprochent et marquent le terme de cette dernière période, à la fin de laquelle les différents pays de l'Europe septentrionale offrent à peu près leurs contours actuels.

La stratification des roches fait supposer un émergement qui aurait à une certaine époque uni en un seul continent le Japon, les îles Aléoutiennes et l'Alaska. Le continent asiatique s'étendait aussi dans la direction de l'Australie, et des îles rapprochaient, par une chaîne non interrompue, ce dernier continent de l'Amérique du Sud. La comparaison des faunes et des flores, la dispersion de certains animaux, de certains oiseaux ¹ surtout, que leurs moyens de locomotion n'ont certainement pas mis à même de passer d'une de ces stations dans les autres, font croire qu'à une époque relativement récente l'océan Pacifique baignait un vaste continent austral, dont la Nouvelle-Zélande, les îles Maquarie, Campbell et Chatham faisaient partie ².

Si les études géologiques ou zoologiques ne fournissent pas encore des preuves absolument complètes, l'archéologie vient à notre secours; elle nous montre de grandes ruines préhistoriques, disséminées à travers les épaisses forêts de l'Hindoustan, de l'Indo-Chine et de Ceylan, se continuant à travers l'île de Java et se reliant à une suite de gigantesques constructions, de curieux monuments découverts dans la Polynésie, aux îles des Larrons, à Tonga, aux îles Sandwich, à l'île de Pâques. Toutes ces constructions suivent une grande ligne allant de l'est à l'ouest et dominant une chaîne sous-marine, qui s'étend jusqu'au continent américain.

Remontons l'échelle des âges; si on jette les yeux sur les cartes encore bien incomplètes des pays tertiaires, on sera surpris de l'aspect général du globe, si différent de celui auquel nos yeux ont été accoutumés; on sera plus surpris encore de l'importance des variations que la science constate ³.

Il est très certain que depuis la création de l'homme le système des montagnes, l'étendue relative des terres et des mers, l'oro-gra-

¹ Parmi les oiseaux, MM. Blanchard et A. Milne-Edwards citent l'Ap-terix, le Dinornis, le Palapterix et le Strygaps. Tous sont incapables de voler; on les retrouve dans toutes les îles à l'état fossile; la conclusion nécessaire est qu'ils n'ont pu y arriver que par la voie terrestre.

² Darwin, qui a étudié toutes ces questions avec une grande précision, montre les îles madréporiques du Pacifique, comme les signes les plus certains de l'abaissement d'un grand continent austral.

³ Nous avons déjà traité, dans le *Correspondant*, la question de la configuration des terres et des mers durant les longues périodes de l'époque tertiaire, nous nous permettons d'y renvoyer le lecteur.

phie du globe, ont subi de notables modifications; des îles, des continents nouveaux, ont surgi du fond des eaux; d'autres terres, au contraire, ont été emportées par les flots de l'Océan. Sur certains points, ces mers elles-mêmes ont disparu dans les violentes oscillations qui se produisaient, cédant tantôt la place à des nappes lacustres fluviales ou dormantes, tantôt empiétant de nouveau sur les terres à peine émergées. De grandes chaînes de montagnes, succédant peut-être à d'autres disparues à jamais, se sont soulevées parfois avec une énergie dont on retrouve la trace dans l'àpreté des plissements qui les sillonnent, plus souvent encore, par des mouvements imperceptibles, qui n'ont dû leur importance qu'à leur longue durée.

Toute cette histoire du globe, d'un si puissant intérêt, est encore à faire; nous connaissons quelques traits généraux, nous constatons des faits isolés; il faut les compléter. Il faut demander au fond des mers, aux diverses couches de l'écorce terrestre, les secrets qu'ils recèlent, pénétrer les causes de ses phénomènes si frappants par leur durée, leur nombre et leurs conséquences. Dans l'état actuel de la science, nous ne pouvons qu'exposer les faits connus, aborder ceux qui le sont moins, demander enfin aux uns et aux autres les enseignements qu'ils peuvent déjà nous donner.

II

Parmi ces faits, il n'en est aucun qui ait plus frappé l'imagination des peuples que l'existence de l'Atlantide, ce continent mystérieux qui rapprochait l'Europe et l'Amérique et qui a disparu dans une de ces oscillations dont nous venons de dire la puissance. On a de nos jours repris l'étude de ce problème. Son importance est considérable, pour expliquer les premiers rapports entre le nouveau monde et l'ancien; à ce titre, nous voulons l'exposer avec quelques détails aux lecteurs du *Correspondant*.

Une terre plus vaste que l'Asie et la Libye réunies, douée d'un air pur, d'un climat doux, d'un sol fertile, s'élevait jadis au-delà des colonnes d'Hercule et s'étendait au loin dans l'océan Atlantique. Les Atlantes, c'est le nom donné aux habitants, étaient soumis à des rois; la conquête avait assuré leur domination; l'Égypte jusqu'à la Libye, l'Europe jusqu'à la Tyrhénie, obéissaient à leurs lois. Les peuples en deçà de ces limites s'unirent pour leur résister; les Athéniens se mirent à leur tête et après une longue et sanglante lutte, ils restèrent vainqueurs de la puissante armée qui

prétendait asservir l'Europe et l'Asie. Les forfaits des Atlantes provoquèrent le courroux céleste; l'éruption soudaine d'un volcan et un tremblement de terre vinrent détruire leurs demeures; puis un déluge, tel que les hommes n'en virent jamais, fit disparaître en une nuit cette terre que nous nommons l'Atlantide, et dont les Canaries, les Açores, les îles du Cap-Vert et Madère restent les muets témoins.

Tel est, en substance, le récit que firent à Solon les prêtres de Saïs, en ajoutant que ces événements avaient eu lieu neuf mille ans avant sa venue en Égypte. Son authenticité paraît incontestable; Critias, dont le grand-père était le contemporain de Solon, l'avait raconté à Socrate, et Platon, qui le tenait de Socrate, l'a transmis à la postérité. Une tradition constante avait conservé à Athènes la mémoire de ces faits; et dans les petites Panathénées célébrées en l'honneur de Minerve, on portait un péplum qui rappelait la protection de la déesse dans la guerre que les Athéniens avaient dû soutenir contre les Atlantes.

D'autres écrivains mentionnent également l'Atlantide; Aristote parle d'une grande île Antilla, à plusieurs journées de navigation du continent; elle avait été, rapporte-t-il, découverte et colonisée par les Carthaginois. Mais ils cachaient son existence avec un soin si jaloux, qu'ils faisaient mourir ceux qui osaient la nommer. Diodore de Sicile cite une île située à l'ouest de la Libye; il ajoute ce détail important, qu'elle était arrosée par des fleuves navigables qui témoignaient de son étendue. Plutarque parle d'un grand continent transatlantique et d'un étranger arrivant à Carthage de cette terre inconnue; suivant son récit, ce fait aurait eu lieu plusieurs siècles avant l'ère chrétienne.

Théopompe, qui écrivait, comme Platon, au quatrième siècle avant Jésus-Christ, raconte les enseignements donnés par Silène à l'antique roi Midas. Plusieurs se rapportent à cette terre mystérieuse, nous nous contenterons d'en citer un seul : « L'Europe, l'Asie et la Libye étaient des îles autour desquelles coulait l'Océan comme un cercle. Mais il est une autre île, en dehors de ce monde, qui seule mérite le nom de continent. » Ammien Marcellin appelle l'Atlantide la plus grande île du monde; Proclus, dans son *Commentaire sur le Timée*, parle de la domination incontestable qu'elle exerça durant un long espace de temps; et Timagène, qui vivait vers le premier siècle de notre ère, dit que les récits des Druides s'accordent sur ce point avec ceux de Platon et de Théopompe. Hérodote, Pomponius Méla, Denys de Mitylène, Pline, parlent tous des Atlantes et les disent riches et puissants. La poésie ne pouvait rester indifférente à ce peuple disparu. Virgile

a immortalisé son souvenir; et Sénèque, dans *Médée*, semble doué d'un souffle prophétique quand il s'écrie :

Venient annis sæcula seris,
 Quibus oceanus vincula rerum
 Laxet, et ingens pateat tellus
 Thetysque novos detegat orbes,
 Nec sit terris ultima Thule.

De l'autre côté de l'Atlantique, nous trouvons, chez des peuples bien divers, une tradition constante de cataclysmes, de déluges, d'éruptions volcaniques qui auraient amené la destruction de régions immenses, de continents entiers. Ces traditions peuvent être exagérées, il est difficile de supposer qu'elles ne reposent que sur des faits imaginaires.

Les témoignages concordants que nous venons de reproduire, tout vagues et obscurs qu'ils restent encore, sont importants; quelques remarques aideront à les compléter.

Si nous cherchons les traces des premières migrations des Aryas, nous voyons ces hommes partir du fond de l'Asie, envahir successivement l'Inde, la Perse, les différentes régions de l'Europe; mais des races nombreuses, des peuples entiers restent étrangers non seulement aux Aryas, mais aussi à toutes les filiations que l'on a prétendu établir. Les Égyptiens se disaient autochthones, créés par le dieu Horus sur la terre même qu'ils habitaient. S'ils avaient été d'origine asiatique, comment le cheval, qui ne paraît que sous la dix-huitième dynastie, le chameau, importé vers le quatrième ou le troisième siècle avant notre ère, leur seraient-ils restés si longtemps inconnus? D'où pouvait sortir cette population de plusieurs millions d'habitants, isolés dans la vallée du Nil, sans lien avec les populations voisines? La même question se pose pour les Berbères, les Ibères, les Étrusques, également étrangers à la souche aryenne et dont l'anthropologie relève chaque jour les caractères communs. « Dans toute la région Atlantique, dit le docteur Lagneau, dans les Canaries, dans la Mauritanie, si différente sous le rapport zoologique du reste de l'Afrique, dont elle était séparée par la mer de Sahara, il se trouve une race identique; à cette race se rattachent les Kabyles, les Corses, de nombreux habitants de l'antique Bétique et de la Lusitanie, certains Basques du Guipuzcoa, les Troglodytes, dont les ossements ont été recueillis à Sordes, à Cro-Magnon, à Gibraltar, à la caverne de l'Homme-Mort. Tous ces peuples ne sont-ils pas sortis d'une souche commune? et ne doit-on pas chercher chez les Atlantes leur berceau, dans l'Atlantide leur point de départ? »

La faune américaine était essentiellement distincte de la faune de l'ancien continent; les mammifères, les oiseaux, les poissons, les reptiles, présentaient des différences si nettement accusées, que les zoologistes n'ont pas hésité à les ranger dans d'autres familles. L'étude de la flore conduit aux mêmes conclusions au moment de la découverte de l'Amérique, la séparation dans tous les règnes était complète. Il n'en avait pas toujours été ainsi; il y a quelques années déjà, M. Gaudry faisait remarquer la ressemblance entre un éléphant qui vivait en Amérique, au début des temps quaternaires, et l'*Elephas primigenius*, dont on a recueilli les ossements dans toute l'Europe. Il existe également une grande analogie entre l'*Elephas Americanus* et l'*Elephas antiquus*, que l'on regarde comme le prédécesseur du mammoth dans nos régions. Le *Mastodon Americanus* paraît avoir des rapports étroits avec le *Mastodon Turicensis*, qui a vécu en Europe durant les périodes miocène et pliocène. « Si on réfléchit, continue M. Gaudry, qu'à côté de ces affinités des proboscidiens, des affinités non moins grandes ont existé entre les bisons, les ovibos, les rennes, les cerfs de l'Amérique du Nord et leurs congénères européens, on est bien disposé à croire qu'il y a eu autrefois une communication entre l'ancien et le nouveau continent. »

Si nous remontons encore l'échelle des temps, nous verrons la faune éocène des environs de Reims se rapprocher singulièrement de la faune éocène du Nouveau-Mexique. L'étude des mollusques tertiaires des États-Unis a établi la complète identité de quelques-uns d'entre eux avec ceux des couches françaises correspondantes, et on a trouvé, dans le Yang-tse-Kiang, des coquilles dont les analogues ne vivent actuellement que dans les grands cours d'eau de l'Amérique. Un nombre considérable de vertébrés tertiaires de la France, aujourd'hui complètement disparus, ont leurs similaires de l'autre côté de l'Atlantique. Le docteur Hamy cite, parmi beaucoup d'autres, les *Chélydres*, dont les congénères appartiennent à l'Amérique du Nord, les *Didelphes*, qui rappellent les sarigues de l'Amérique du Sud, les *Géotrypes*, qui relient nos taupes aux condyures des États-Unis, les *Archæomis* et les *Falanæma* qui reproduisent les formes les plus caractéristiques de la faune sud-américaine, un tapir presque identique avec le tapir américain, un ours qui ressemble à celui des Cordillères, un mégathérium qui diffère peu de celui du Brésil. Un nombre plus considérable encore d'insectes semblables ont vécu sur les rivages opposés de l'Océan¹

¹ Tout récemment encore, on découvrait dans les travertins éocènes de Sézanne un coléoptère qui ne se trouve aujourd'hui que dans l'Amérique du Sud.

et présentent à peine quelques légères différences de l'Angleterre à l'Alabama.

L'observation de la flore fossile a permis de constater les mêmes analogies entre les végétaux tertiaires de l'Europe et ceux de l'Amérique. Dans les terrains tertiaires européens, on a trouvé des tulipiers, des cyprès de la Louisiane, des robiniers, des pacanes ou noix des États-Unis, des feuilles d'érables, de magnolias, de sassafras, d'ifs, de séquoias californiens. Tous ces arbres ne se rencontrent que dans l'Amérique du Nord. Est-il possible d'expliquer ces similitudes, ces analogies si curieuses, autrement que par une communication entre les deux continents?

Si l'on étudie la belle carte géologique de l'Espagne dressée par MM. Colomb et de Verneuil, on verra trois immenses dépôts lacustres, remontant à l'époque tertiaire et couvrant près de 145 000 kilomètres carrés. Leur puissance sur plusieurs points dépasse 100 mètres. Lentement déposés en couches horizontales, ils supposent des fleuves considérables, qui ont déversé, durant un laps de temps fort long, leurs eaux dans de larges bassins. Ces fleuves n'ont pu être alimentés que par des continents dont l'étendue devait correspondre au volume des eaux, et ces continents n'ont pu exister que vers le nord-ouest de l'Espagne. Au nord, en effet, les roches des Pyrénées, à l'ouest, les granits ou les gneiss des monts Carpentaniques, les massifs siluriens, de la Sierra-Morena et des monts lusitaniques barraient tout passage; au sud et à l'est, les dépôts tertiaires marins de l'Andalousie, de Murcie, de Valence et de la Catalogne formaient les rivages d'une mer intérieure. C'est donc au nord-ouest, nous le répétons, qu'il faut chercher cette Atlantide, qui a pu servir de pont, si ce mot est permis, aux migrations plus ou moins lentes des plantes, des animaux, de l'homme lui-même.

Que l'Atlantide ait été située plus au nord, que ses limites, au contraire, aient été reculées vers le sud, comme nous le croyons, il est difficile de rien préciser. Toutes les hypothèses sont admissibles, et nous ne nous hasarderons pas, comme Bory de Saint-Vincent, à dresser une carte conjecturale de ces pays inconnus; nous prétendons seulement que les documents historiques, les faits géologiques et zoologiques, prouvent l'existence de vastes terres disparues, soit par une de ces catastrophes brusques toujours possibles, bien que l'histoire moderne n'en offre pas d'exemple, soit par un affaissement lent et continu, que la géologie permet d'affirmer dans le passé et qui s'accomplit sous nos yeux sur tant de points différents.

L'importance des phénomènes nécessaires est l'objection la plus sérieuse que l'on oppose à l'existence de l'Atlantide. Les sondages

récents du *Challenger* ont montré qu'un émergement de 1800 mètres serait nécessaire pour rattacher Madère au Portugal, les Canaries à l'Afrique. Ce serait incontestablement un fait considérable dans l'histoire géologique du globe; mais les oscillations qui ont successivement rattaché l'Angleterre du continent pour l'en séparer de nouveau; celles qui ont fait surgir les hautes montagnes du globe étaient plus considérables encore. D'autres sondages d'ailleurs font connaître à des profondeurs variant de 1800 à 3600 mètres une série de montagnes et de vallées se continuant à travers l'Atlantique sur une longueur de plus de 1600 kilomètres. Les Açores, Saint-Paul, Tristan da Cunha, sont les pics de cette chaîne qui a dû appartenir à un continent submergé. A part cette indication, notre ignorance reste profonde sur la forme, l'étendue, la position de ce continent. Il est même probable que ses limites ont éprouvé des changements notables avant sa disparition complète. Notre ignorance n'est pas moindre sur le moment où ces cataclysmes ont eu lieu. On a prétendu que l'Atlantide s'était affaissée dans les flots, à l'époque de l'émergement de la région qui s'étend des Carpathes au plateau central de l'Asie et qui était couverte jusque-là par l'océan Scythique. C'est une hypothèse de plus à ajouter à toutes celles qui ont été émises; les preuves manquent également et pour l'affirmer et pour la nier.

Il est un autre ordre d'idées, qu'il faut aussi exposer. Quand les premiers Européens arrivèrent en Amérique, ils trouvèrent une population nombreuse, présentant les nuances de coloration les plus extrêmes, parlant les langages les plus divers; si les uns étaient plongés dans la barbarie la plus complète, les autres avaient un culte, une hiérarchie, des lois, un gouvernement; ils avaient quelques notions des arts, ils formaient une société. Cette civilisation n'avait pu se développer, cette société n'avait pu se créer, ces différences si profondes entre les populations n'avaient pu s'accroître qu'avec le temps. Quel que soit le nombre de siècles nécessaires pour le développement de ces populations, et, pour ma part, je ne suis pas disposé à le diminuer, il faudra toujours poser cette grande question: d'où venaient ces hommes? comment la terre d'Amérique a-t-elle été peuplée? Il n'est que deux manières de l'expliquer: des centres de création différents, ou les migrations d'hommes partis des anciens continents. Examinons ces deux hypothèses.

La théorie des races autochtones est très à la mode de nos jours; elle a été soutenue avec talent de l'autre côté de l'Atlantique, et la thèse de l'homme américain né sur le sol américain est un axiome non moins célèbre que la devise patriotique: l'Amérique aux Amé-

ricains. Agassiz avait depuis longtemps émis l'opinion de centres de création différents, et il avait fini par étendre à la race humaine ce qu'il avait tout d'abord attribué aux seuls animaux. « Nous soutenons, disait-il, que, comme les autres êtres organisés, les hommes n'ont pu paraître individuellement; les hommes ont été créés par nations, comme les abeilles par essaims. » Nous ne pouvons méconnaître ce que cette théorie a de spécieux; la différence radicale, au moment de la découverte de l'Amérique, entre la faune et la flore de l'ancien et du nouveau continent, est un argument dont on ne saurait nier l'importance. Nul ne peut croire que l'ocelot ou le jaguar, qui font entendre leurs rugissements du Rio-Gila jusqu'aux bords de l'Amazone, soient arrivés à la nage; il est encore moins admissible que les hommes les aient amenés, à leur suite, de régions, où rien ne prouve leur existence antérieure; il faut donc bien admettre pour eux des créations distinctes, et alors on se demande pourquoi l'homme formerait une exception unique à une règle générale.

Mais une objection fatale rend cette hypothèse inadmissible; il faudrait, pour admettre la théorie autochtone, que la race Américaine fût une et qu'elle présentât un même type, des froides régions du Canada et de l'Alaska aux Pampas de la Plata et aux déserts brûlants de la Patagonie. Or c'est le contraire qui a lieu, et nulle part l'espèce humaine ne montre des variétés plus distinctes¹. D'Orbigny, après un long séjour en Amérique, affirmait qu'à ses yeux il existait plus de différence entre le Patagon et le Péruvien, par exemple, qu'entre un Grec et un Éthiopien. Récemment encore, M. Virchow établissait, avec une grande autorité, la pluralité des races du nouveau monde et l'impossibilité absolue de considérer ses habitants, quelque haut que l'on veuille remonter, comme une race unique. Cela est si vrai, que des types absolument différents se rencontrent, jusque dans la collection de crânes américains, formée avec un grand soin par Morton, pour soutenir une doctrine dont il était un des plus ardents partisans, et cette collection est devenue la preuve la plus sérieuse que nous puissions donner contre sa théorie. Ce n'est donc plus un seul, mais un nombre illimité de centres de création, qu'il faudrait supposer, et il n'existe aucun fait anthropologique, géologique ou linguistique, qui puisse appuyer une semblable hypothèse.

Je sais bien que les doctrines à la mode sont plus larges; il ne

¹ Dans une réunion récente de l'Association pour l'avancement des sciences, tenue à Montréal, le Dr Wilson montrait la différence extrême des crânes qu'il avait recueillis sur le continent des deux Amériques.

s'agit plus de création, c'est là un fait que l'orgueil scientifique du dix-neuvième siècle ne se résout guère à accepter. L'homme, nous dit-on, est apparu sur des points bien différents, quand les circonstances favorables ont permis à cette forme nouvelle de se développer, succédant à d'autres qui, peu à peu, se rapprochaient de la forme humaine actuelle. Nous ne nous arrêterons pas à demander pourquoi on ne nous montre aucune de ces formes intermédiaires, aucun débris, quelque faible qu'il soit, qui puisse combler les lacunes existantes, lacunes que les plus ardents sont forcés d'admettre. Notre objection a plus de portée, elle s'attaque au principe même que l'on invoque et nous demanderons comment il se peut faire qu'en Amérique, des conditions biologiques et climatériques différentes, une faune différente, une flore différente, aboutissent, en fin de compte, à un homme semblable à l'homme de l'ancien monde, semblable par ses détails anatomiques ou physiologiques, semblable par ses instincts comme par son intelligence et son génie créateur. Ces hommes apparus dans des circonstances dissimilaires, séparés par des mers immenses, savaient fournir, par les mêmes moyens, aux mêmes besoins; bâtir une demeure, fonder une famille, se soumettre à des chefs, élever des temples, reconnaître, par conséquent, un être supérieur à eux, créer un langage, arriver enfin à une civilisation comparative par un progrès incessant, caractère distinctif du genre humain à travers le temps et à travers l'espace¹. Comment se peut-il que des coefficients différents, pour me servir des mots de l'école, aboutissent partout à des résultats identiques.

On invoque l'exemple des animaux; nous demandons la permission d'y revenir un moment, car c'est le seul argument de quelque valeur que l'on puisse mettre en avant. Il est certain que les mammifères du nouveau monde présentent, avec ceux de l'ancien continent, des différences si sensibles, que l'on ne saurait leur trouver, parmi les espèces actuelles, ni ancêtres ni congénères. La conclusion naturelle est qu'ils n'ont pu descendre de ces espèces, ni par voie directe ni par croisement, il faut donc bien admettre que, par une de ces lois mystérieuses que nous ne connaissons pas encore, ils ont été créés dans les régions mêmes où ils étaient destinés à vivre. Pour appliquer cette même théorie à l'homme, il faudrait tout d'abord démontrer qu'il est dans des conditions identiques à celles des animaux; que l'Américain diffère essentiellement de l'Européen ou de l'Asiatique par ses caractères physiques ou

¹ Remarquons que le progrès est l'apanage exclusif de l'homme; nous le trouvons chez les races en apparence les plus déshéritées, et il n'appartient à aucune autre famille zoologique.

moraux. Or c'est le contraire qui a lieu, et l'unité de l'espèce humaine, qui domine toutes les variétés de race, de type, de conformation ou de coloration, est démontrée jusqu'à l'évidence. « L'homme, a dit excellemment M. de Quatrefages, ce type à part, cette espèce privilégiée entre toutes, alors même que l'on ne voit en lui que l'être physique, pouvait-il naître à la fois en tous lieux? Non; ou bien il eût constitué une de ces exceptions uniques, dont nous ne connaissons pas encore d'exemples. »

Nous nous sommes étendus sur cette partie de notre travail à raison de son importance. Les deux termes du dilemme que nous avons posé subsistent, et si l'on ne peut admettre, comme nous croyons l'avoir prouvé, que les races américaines soient autochtones, il faut de toute nécessité que les premiers habitants du nouveau continent soient partis de l'ancien monde. « La communication fréquente entre les deux mondes, écrivait Humboldt, se manifeste d'une manière indiscutable dans les cosmogonies, les monuments, les hiéroglyphes, les institutions des peuples de l'Amérique. » On ne peut méconnaître la similitude qui existe dans l'origine et dans la construction des mots. Au congrès des orientalistes, tenu à Saint-Petersbourg en 1876, on a prétendu faire ressortir la ressemblance des langues primitives de l'Amérique et de celles de l'Arménie et du Caucase. Que dire aussi des singulières affinités que l'on remarque entre l'eskuara, cette langue des anciens Basques, et les divers idiomes américains! « Nous croyons que, par l'ensemble de ses caractères, disait M. de Charencey, un de ceux qui ont le mieux étudié la question, le basque se rattache directement aux dialectes canadiens et par eux à tous les idiomes du nouveau monde, car ils ont à peu près tous la même physionomie grammaticale, s'ils diffèrent énormément entre eux par le vocabulaire. » Les ressemblances entre les noms de personnes et de lieux, aux Canaries et à Haïti, ne sauraient être absolument fortuites. Les légendes qui concernent Bouddha, Odin ou Votan, présentent des analogies qu'il est impossible d'attribuer au seul hasard. Les usages, les rites funéraires, souvent si différents dans la même région, se retrouvent avec ces mêmes différences en Amérique. Nous voyons les tumuli, les cairns, les cryptes, les chambres sépulcrales marquer le lieu de la sépulture. La crémation a existé sur tous les continents; l'usage de momifier les cadavres s'est conservé longtemps au Mexique et au Pérou, comme en Égypte et aux Canaries; partout nous trouvons les cadavres tantôt étendus horizontalement, tantôt assis ou repliés sur eux-mêmes, comme l'enfant dans le sein de sa mère. Partout aussi on dépose auprès du mort des armes, des outils, des vases,

des vivres pour l'aider dans la vie nouvelle que tous ces hommes, si divers par leur origine, attendaient avec une même confiance.

On a découvert en Amérique des cylindres de pierre semblables à ceux de Babylone et de Persépolis. Certains temples de l'Amérique centrale font souvenir, par les détails de leur architecture, des vieux monuments de l'Égypte; en 1862, il avait été trouvé auprès de Tuxtla (province de Vera-Cruz) une statue en granit de près de 2 mètres de hauteur, dont le type éthiopien est parfaitement reconnaissable. En Égypte comme au Mexique, les bras et les mains des figurines sont rarement détachés du corps; la coiffure égyptienne, appelée *calantica*, se voit sur les statues mexicaines, et la simple comparaison, au musée du Louvre, des spécimens de la céramique péruvienne et de la collection égyptienne excite une surprise involontaire. Cette même similitude se fait remarquer dans les usages funéraires; des fragments de lame d'argent ont été recueillis dans la bouche des momies du cimetière d'Ancon (Pérou); les Égyptiens étaient aussi dans l'usage de placer une petite lame de métal dans la bouche des cadavres avant leur embaumement. Le portique de Kabah dans le Yucatan, l'aqueduc du Rodadero à Cuzco, ressemblent à s'y méprendre aux constructions romaines. Les bas-reliefs de Palenque, ceux de la *Casa de Monjas* à Uxmal, font souvenir des images de Bouddha. Les monuments de Chichen-Itza, une des villes saintes des Yucatecs, rappellent singulièrement les topes et les dagobas de l'Inde. Des idoles en argent, trouvées à Chimu (Pérou) et à Chinca-Alta, à 400 milles plus au sud, portent des caractères gravés, où les sinologues ont cru reconnaître les plus anciens caractères chinois, et cette année même, à l'exposition ouverte à Madrid en l'honneur du troisième congrès américaniste, on a pu voir une petite statuette en bronze découverte sous un huaca, au pied des Andes, et qui représente un homme assis, les jambes croisées, sur une tortue, et appuyant ses bras sur une tablette où est tracée une inscription; or l'inscription est chinoise, et la tortue appartient aux espèces asiatiques.

Des pointes de flèche, des idoles, des haches polies en néphrite, en jadeïte, ont été recueillies au Yucatan et au Mexique; nul gisement de ces roches n'est connu en Amérique. Des fouilles dans le New-Jersey ont donné un marteau en pierre portant le swastika; comment ce signe mystérieux des Aryas se trouve-t-il aux États-Unis? Plusieurs des anciens monuments de l'Amérique portent des trompes d'éléphants comme motif d'ornementation; sur un bas-relief de Palenque, la coiffure du grand prêtre simule une tête d'éléphant; on conserve, au musée de la Paz (Bolivie), deux vases,

vestiges de l'ancien art aymara; l'artiste a représenté sur chacun d'eux un éléphant portant un palanquin. Des pipes en pierre simulant ce même proboscidien ont été trouvées dans l'Iowa. Où ces hommes avaient-ils connu l'éléphant, qui depuis les temps quaternaires n'avait pas vécu sur le continent américain?

Chez tous les peuples civilisés de l'Amérique, le calendrier était semblable, et le moyen ingénieux dont ces peuples se servaient pour indiquer le jour et l'année dans un cycle déterminé est identique avec celui des Hindous, des Thibétains, des Chinois et des Japonais, qui distinguent les années par plusieurs séries périodiques. Peut-on supposer que des méthodes chronologiques aussi avancées, puisqu'elles ne diffèrent du temps vrai que 2 9", soient des conceptions spontanées du génie américain?

Il serait facile de multiplier ces exemples, si nous ne craignons de continuer une fastidieuse énumération. Il n'en est d'ailleurs pas besoin; les preuves données semblent évidentes et témoignent des rapports nombreux qui ont existé entre le nouveau monde et les anciens continents, ainsi que des migrations successives qui ont peuplé l'Amérique ou qui ont du moins apporté de profondes modifications chez ses populations primitives. Les émigrants n'ont pu venir que de l'Asie ou de l'Afrique; il nous reste à examiner la route qu'ils ont dû suivre.

Ces migrations, quelque difficiles qu'elles paraissent, étaient possibles; l'histoire nous les montre à toutes les époques. Nous avons dit la marche des Aryas; les invasions des Gimbres et des Teutons sont mieux connues encore; on ne peut sans étonnement suivre sur une carte le chemin parcouru par Alexandre et ses lieutenants. Les Huns, partis des hauts plateaux de l'Asie, ont pénétré jusqu'au cœur de l'Europe, livrant sur tout leur passage de sanglants combats. De nos jours même, n'avons-nous pas vu les Boërs s'enfoncer dans le Transvaal, pour éviter la domination anglaise, et les Mormons pénétrer dans les déserts de l'Utah, pour fuir celle des États-Unis. Ces odysées, ces expéditions, montrent la force expansive de races bien diverses sous l'empire de circonstances différentes: les mêmes faits ont dû amener en Amérique les mêmes résultats.

Il est certain qu'étant données les limites actuelles des terres et des mers, aucun peuple ancien n'était capable de franchir l'Océan; quelques naufragés, quelques aventuriers partis de notre continent, ont pu peut-être aborder sur les côtes de l'Amérique, ils n'ont pu modifier profondément la population primitive; c'est donc par la route de terre que les Asiatiques sont arrivés dans le nouveau monde, et il est possible de dresser une carte, tout au moins

approximative, de leurs étapes. On peut supposer des peuples partant des bords de l'Indus ou du Gange, traversant la chaîne de l'Himalaya, les hauts plateaux du Thibet, les déserts de la Mongolie, les steppes de la Sibérie; ils auraient ensuite gagné, par le détroit de Behring, les pays qui forment aujourd'hui les possessions anglaises, les États-Unis, le Mexique, s'étendant peu à peu du Labrador au cap Horn. Les immigrations chinoises et japonaises présentaient des difficultés moindres; les historiens chinois nous en ont conservé la trace, et il est aujourd'hui prouvé que la terre de Fou-Sang, qu'ils mentionnent, ne pouvait être que l'Amérique¹. Mais comment ces hommes n'avaient-ils pas emmené leurs chevaux, dont l'importance pour eux était incalculable? S'ils l'avaient fait, comment tout souvenir de ces chevaux était-il si complètement effacé de l'esprit de leurs descendants, qu'ils ne pouvaient dominer leur terreur à la vue de ceux que débarquaient les Espagnols et que les Yucatecs s'empressèrent de les mettre au rang de leurs dieux?

Les Polynésiens ont pu aussi aborder sur les côtes de l'Amérique, et Pickering croit avoir trouvé toute une zone malaise² des côtes du Pérou à celles de la Californie. Les mers profondes rendaient, il est vrai, ces communications difficiles durant les temps, où nous savons l'existence de l'homme; mais les insulaires de la Polynésie étaient d'excellents marins; ils entreprenaient sans crainte de longues expéditions sur des bâtiments de faible tonnage et de mauvaise construction. Les courants et les vents qui règnent habituellement sur l'Océan Pacifique facilitent cette navigation; ils mèneraient rapidement un canot détaché de l'île de Pâques, dans les parages de Quito. Mais si les Polynésiens ont pu contribuer au peuplement de l'Amérique, leur civilisation très imparfaite ne peut avoir été l'origine de celle que les *conquistadores* ont rencontrée au Mexique et au Pérou, de celle, dont les ruines imposantes du Chiapas et du Yucatan proclament l'éclat.

Acceptons l'arrivée des Asiatiques ou celle des Polynésiens dans le nouveau monde; ne nions pas l'influence des premiers sur le développement, les progrès, les conceptions religieuses des nations les plus civilisées de l'Amérique; nous ne pourrions expliquer ainsi les rapports que nous avons montrés entre les Égyptiens ou les Phéniciens et les premiers Américains, ni les analogies que l'on

¹ Ceux qui désireraient approfondir la question des rapports entre la Chine et l'Amérique la trouveront savamment élucidée dans les travaux du marquis d'Hervey de Saint-Denys et de M. d'Eichthal.

² La race malaise résulte de la fusion d'éléments blancs, jaunes et noirs en proportion inégale et variable.

découvre entre l'eskuara et les nombreux idiomes de l'Amérique du Nord et du Sud. Il est évident que ni les Égyptiens ni les Ibères n'ont traversé tout le continent asiatique pour gagner le détroit de Behring; il faut donc qu'une autre route ait été possible, nous ne voyons que l'Atlantide qui puisse justifier cette hypothèse, et ce seraient les Atlantes qui auraient été les premiers habitants du sol américain.

Les Atlantes ont fourni des rejetons nombreux; ce que les Ibères ou les Étrusques ont accompli en Europe, d'autres rameaux, issus de cette race féconde, ont pu le faire dans le nouveau monde. Ni les uns ni les autres ne connaissaient les animaux domestiques; les Aryas, leurs successeurs et peut-être leurs vainqueurs, les ont amenés en Europe du fond de l'Asie. Ces animaux sont restés inconnus en Amérique, où les peuples issus des Atlantes ont été plus lentement et moins profondément modifiés par le contact de la civilisation aryenne.

En résumé, les oscillations du globe permettent d'accepter l'hypothèse d'un continent disparu. Les faits géologiques ou zoologiques l'imposent; les traditions historiques la révèlent, et il n'est guère possible d'expliquer autrement le peuplement de l'Amérique. Nous avouons cependant que l'existence de l'Atlantide n'est encore que probable. Les découvertes ultérieures de la science permettront peut-être de pénétrer les secrets que l'Océan garde encore au fond de ses eaux. Peut-être aussi, si la vie persiste assez longtemps sur notre globe, nos arrière-neveux verront-ils l'Atlantide, par un relèvement semblable à son affaissement, reparaitre à leurs yeux et justifier d'une manière éclatante les hypothèses de leurs ancêtres.

Marquis DE NADAILLAC.

LA VIE RURALE

DANS L'ANCIENNE FRANCE ¹

VI

LA FAMILLE

La famille du paysan se présente à nos yeux avec des apparences patriarcales que la littérature de la fin du siècle dernier s'est plu à revêtir de couleurs séduisantes. A lire certains auteurs, on croirait que la vertu comme le bonheur était l'apanage des campagnes. Berquin met en scène des paysans dont les vices ne sont que des erreurs et dont les qualités méritent de servir de modèles ; si Florian veut nous montrer dans ses comédies la *Bonne Mère* et le *Bon Fils*, il va les chercher au village. On s'extasie sur la vie simple, sur les jouissances pures, sur les plaisirs sans remords que l'on goûte aux champs ; on se persuade que les mœurs des campagnards sont en rapport avec l'innocence de leurs occupations. Et ce ne sont pas seulement les poètes qui parlent ainsi ; des écrivains plus précis, des économistes, des historiens s'exprimeront de même. « En pénétrant dans les maisons des laboureurs, écrira Quesnay fils, on peut admirer encore la droiture, l'humanité, la foi conjugale, une religieuse simplicité. » Monteil, qui a étudié particulièrement les paysans du Rouergue, vantera également leurs vertus fortes et héréditaires, leur esprit religieux, leur austérité et leur inébranlable ténacité. De toutes parts, ce sont des éloges d'autant plus vifs qu'on semble vouloir opposer les vertus des campagnes à la corruption des villes.

La réalité ne confirme pas toujours ces antithèses ; elle nous fait voir des familles vertueuses dans les cités comme dans les villages ; elle ne nous montre pas dans la majorité des familles rurales toutes les vertus édifiantes dont l'idylle les a parées ; mais

¹ Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 octobre 1882.

elle nous permet de constater chez beaucoup d'entre elles le maintien des traditions de sagesse, de patience, de travail et de foi religieuse qui, dans les époques sombres de leur existence, avaient été leur force et leur soutien.

La famille rurale, affranchie du servage et de la mainmorte, avait acquis, à la fin du moyen âge, une importance sociale qu'elle n'avait jamais eue. Au lieu d'appartenir au sol, elle sentit que le sol pouvait lui appartenir; elle s'attacha à la propriété, qu'elle put acquérir, et en particulier à la maison, qui, sauf de rares exceptions, lui appartint en propre. On n'obligea plus le paysan à se marier dans la localité même; on ne partagea plus ses enfants, lors de l'ouverture d'une succession, entre les divers héritiers d'un même seigneur. La famille fut désormais maîtresse d'elle-même, et le père de famille, exerçant son autorité sous son toit, devint véritablement, selon l'expression de Bodin, le premier des chefs sociaux.

La famille est en effet l'unité sociale, sanctionnée par la religion, reconnue par l'État et la commune, à tel point que l'individu ne possède d'ordinaire de droits communaux que s'il est chef de famille. Le grand mouvement d'émancipation qui accompagna la Renaissance a constitué à la famille rurale des droits civils complets, en la dégageant du servage, qui avait été la transition peut-être nécessaire entre la servitude et la liberté. La famille s'affermir par les contrats de mariage et par les stipulations conformes aux différents génies provinciaux, que les Coutumes réformées au seizième siècle édictèrent sur les mariages et les successions. La révolution de 1789 a fait régner dans ces lois les principes de l'égalité et de l'uniformité; mais elle a sur certains points affaibli la famille au profit de l'individu. Celle-ci s'était fortement constituée dans les campagnes depuis le moyen âge, sous la double influence du christianisme et de la législation civile.

C'est dans l'ensemble et dans l'esprit de cette législation, plutôt que dans ses détails, qu'il faut en chercher les effets sur la constitution de la famille. C'est ainsi que tous les modes de succession étaient admis en France par les différentes coutumes. Le droit d'aînesse, qui se justifie pour l'aristocratie par de hautes considérations politiques et sociales, s'appliquait aux familles rurales de certaines provinces. Dans les profondes vallées des Alpes et des Pyrénées, où les anciennes traditions se conservaient intactes, on comptait un grand nombre de familles de toutes classes, dont l'existence remontait à quatre ou cinq siècles¹. L'attribution du

¹ Charles de Ribbe, p. 501. — Le Play, *les Ouvriers européens*, 2^e éd.,

domaine paternel à l'aîné ou au plus méritant des fils avait l'incontestable avantage de garantir la continuité de la propriété et par conséquent de l'aisance dans la famille; la liberté de tester renforçait l'autorité paternelle; mais dans les pays où la Coutume et les mœurs favorisaient les partages égaux, les familles plus instables, mais stimulées par la nécessité, pouvaient se ramifier en branches plus prospères que la souche dont elles étaient sorties.

Dans la famille primitive, la famille patriarcale, la famille des anciennes communautés aryennes, la terre reste indivise entre les enfants qui la cultivent sous l'autorité du père ou d'un frère; ce n'est que plus tard que les différents enfants, en se mariant, forment de nouvelles familles et s'attribuent, après la mort de leurs parents, des parts spéciales du domaine patrimonial. Plusieurs traces de ces coutumes primitives s'étaient conservées dans le centre de la France. « Il y a dans certains villages du Limousin, dit-on, des familles où l'on voit plus de cent personnes du même sang, qui vivent en commun ainsi qu'en un collège. » On a souvent parlé des communautés taisibles du Nivernais et du Berry¹. Les enfants se mariaient et travaillaient dans la même métairie. Le chef était le frère aîné, comme étant le plus expérimenté; la maîtresse, la femme du frère cadet, comme étant la plus active; mais il arrivait que, si chacun cherchait à arrondir sa bourse particulière, la bourse commune restait pauvre; les améliorations étaient nulles. Chacun, se livrant à des occupations pour ainsi dire passionnelles, travaillaient le moins qu'il pouvait. L'assemblée provinciale du Berry, qui a décrit avec beaucoup de détails l'organisation de ces communautés taisibles, n'hésitait pas à déclarer que la possession d'héritages par indivis était presque aussi nuisible que les subdivisions infiniment petites des autres héritages²; mais il faut reconnaître que ces subdivisions étaient la règle, tandis que les communautés taisibles étaient la grande exception.

IV, 494. — Dans le Béarn, pays remarquable par son aisance et où les terres étaient très divisées, l'aîné héritait de tous les biens, et quand la révolution supprima le droit d'aînesse, les puînés refusèrent le plus souvent de se prévaloir des avantages que leur assuraient les nouvelles lois. (Général Serviez, *Desc. des Basses-Pyrénées*, p. 124, 125.)

¹ Dareste de la Chavanne, *Histoire des classes agricoles en France*, 2^e éd., p. 231-247. — Bonnemère, *Hist. des Paysans*, II, 315-349. — M^{me} de Genlis a décrit, d'après des renseignements véridiques, l'existence patriarcale d'une de ces familles, celle des Pinon, en Auvergne. (*Les Veillées du château, Reconnaissance et probité.*)

² *Coll. des procès-verbaux de l'assemblée provinciale du Berri*, 1782, II, 124-125.

Que la propriété fût indivise ou morcelée, la famille restait groupée sous l'autorité du père. Le père possède la force physique, et dans les temps primitifs cette force lui a assuré le commandement. Il est le maître, et s'il est brutal, il le prouve en frappant sa femme et ses enfants. Nul doute que dans une société où le fouet et la verge sont regardés dans les classes supérieures comme les auxiliaires nécessaires de l'éducation, nul doute que le paysan ne fasse usage de corrections manuelles. Le grand-père de Rétif de la Bretonne cingle son fils, âgé de dix-huit ans, de trois coups de fouet, qui le font saigner à travers la chemise, parce que son fils a parlé plusieurs fois à une jeune fille sans sa permission. Ce même fils, devenu plus tard père de quatorze enfants, les châtie avec plus de mesure. En cas de punition grave, il les menace du fouet, et met huit jours de distance entre la sentence et le châtiment, afin que celui-ci fasse plus d'impression sur l'enfant. Mais le père de Rétif était un homme sage, un homme réfléchi; il n'aurait pas pendu son fils par les pieds, comme le fit le père de l'assassin Daniens, sans réussir à dompter ses dangereux instincts. D'ordinaire, le père était sévère et se faisait respecter; mais souvent avec l'âge il devenait à charge à ses enfants qui le lui faisaient sentir, et lors des élections de 1789, plusieurs villages du Vermandois demandèrent « une loi qui obligeât les jeunes gens à porter à leurs parents et aux vieillards le respect qui leur était dû ».

A l'égard de sa femme, le chef de famille agit également en maître. Trop souvent, il la considère seulement comme sa première ou son unique servante. Dans certaines provinces reculées, il l'assujettit aux travaux les plus pénibles; il la fait même labourer la terre. Si son cheval et sa femme tombent malades, il fait venir le maréchal pour le cheval, mais se garde bien de faire venir le chirurgien pour la femme. Ici la maîtresse de la maison et ses filles ne mangent qu'après que le dernier valet de labourage s'est emparé de la portion qui lui convient. Là elles servent les maîtres et les bergers, et ne se mettent jamais à table. Ailleurs, les femmes sont traitées avec une sorte de rudesse méprisante; les tâches les plus dures leur sont imposées; fatiguées et déformées de bonne heure, c'est à peine si leur costume de travail les distingue des hommes auprès desquels elles labourent. Il n'en est pas ainsi dans toutes les régions; si la femme est toujours regardée par le paysan comme un être d'une espèce inférieure, on limite souvent sa tâche, on a quelques égards pour sa faiblesse; dans le Berri, où filles et femmes ont souvent une apparence distinguée et fine, elles rendent peu de services à l'agriculture, et l'assemblée provinciale déplorera « l'inutilité presque entière de cette moitié de

l'espèce humaine ». Dans le Maine, elles sont rarement employées aux travaux pénibles de l'extérieur, et jamais on ne leur fait battre le grain. Partout, soumises à leurs maris, elles conservent, même lorsqu'elles sont le plus maltraitées, une sorte de supériorité morale sur les hommes, parce qu'elles ne boivent pas de vin, et qu'elles gardent leur sang-froid lorsque ceux-ci ont perdu leur raison.

Contrairement à ce qui se passait dans les villes, le mariage était pour les filles de la campagne une vie d'assujettissement qui mettait fin à la liberté relative dont elles avaient joui jusqu'alors. Il fallait renoncer à la danse, aux jeux, aux divertissements avec les garçons, qui avaient parfois d'étranges manières de se montrer aimables. Dans la basse Bourgogne, ils pillaient tout ce que possédaient les filles qui leur plaisaient, leur enlevant leurs bouquets, leurs anneaux, leurs étuis. « L'on fait mille petites singeries aux parsonnes, dit un paysan de Molière, quand on les aime du bon de son cœur. » Filles et garçons se font des niches et se baillent des taloches. Les taloches deviendront peut-être des coups après le mariage. Les noces n'en étaient pas moins les plus grandes réjouissances de la famille. Elles étaient accompagnées dans certaines contrées de cérémonies traditionnelles, qui rappelaient l'importance que de temps immémorial on avait attachée au mariage.

La demande se faisait selon des formules consacrées : en Bretagne, c'était le tailleur qui en était chargé; en Berri, le broyeur de chanvre. Il y avait des gestes, des signes prévus d'avance pour l'acceptation et le refus. Le fiancé avait son orateur; la prétendue avait le sien: ils dialoguaient en prose et même en vers. Parfois il fallait que le futur assiégeât la jeune fille dans sa maison et l'enlevât par la force; dans le Berri, ses amis apportaient avec lui le trousseau, qu'on appelait les livrées, et lorsque la porte leur était ouverte, ils luttaient avec les parents qui gardaient la maison. La jeune fille se cachait sous un drap avec ses compagnes et le fiancé devait la découvrir. Cet enlèvement et ces recherches simulées n'étaient-elles pas un souvenir de ces mœurs barbares, où l'homme conquiert par la force la femme dont il fait sa compagne?

Depuis longtemps il ne restait plus d'autre trace de ces mœurs que dans ces simulacres innocents. Le mariage est devenu une transaction, que sanctionne le tabellion dans son contrat. Si le père et la mère ont choisi la mariée, ils ont cherché surtout chez elle les qualités solides, l'amour du travail, la santé, la fortune relative. Une fille même préférera pour époux, à un beau garçon

qui n'a rien, un homme qui aura quelque bien au soleil ¹. On s'attache peu à la jeunesse. La plupart des femmes ont le même âge ou sont plus âgées que les maris. Ce qu'on a cherché à assortir, ce sont les dots. Elles consistent d'ordinaire en une petite somme d'argent, quelques pièces de terre, deux ou trois meubles, du linge et des vêtements. Un sabotier de Champagne, qui marie ses deux fils, donne à chacun d'eux environ 100 francs en argent, une met et une table en bois de chêne. Une fille de vigneron apporte des parcelles de vignes, de chenevières et de terres labourables. En Normandie, la fille d'un fermier reçoit, en 1683, ses vêtements, son lit, et une somme de 150 livres, outre une grande quantité de toile de chanvre. Dans la haute Auvergne, vers la même époque, les filles qui ont été en service à la ville se constituent une dot avec l'argent qu'elles ont gagné; elles ont en outre deux ou trois robes, un coffre ou arche de sapin rempli de menu linge et un lit garni. Le lit figure souvent dans les dots de village. Celles-ci sont en proportion avec l'aisance des parents, et il est rare que les parents se dépouillent complètement, comme le font imprudemment les laboureurs de la Bresse, en faveur de leurs enfants qui entrent en ménage. Il y a aussi des contrats d'une nature particulière. Tel est celui d'un manouvrier, qui, sur le point d'épouser une veuve, dont la fortune était double de la sienne, avait soin de faire stipuler une donation réciproque des biens. Le contrat, pour être ratifié, devait être suivi de la bénédiction nuptiale. Il porte, au siècle dernier, cette formule : « Les futurs nous ont dit et déclaré que pour le bon, vray, loyal et sincère amour qu'ils ont dit se porter l'un à l'autre, ont promis se prendre par ordre et sacrement de mariage et icelluy faire célébrer et solenniser en face de notre mère sainte Église catholique et romaine le plus tôt que commodément faire se pourra. » La religion doit sanctionner une union, qui n'est pas seulement une association de deux personnes et de deux intérêts, mais la fondation d'une famille.

Le jour est arrivé. Les cloches sonnent à toutes volées à l'église dont les portes s'ouvrent, et voici les ménétriers qui s'avancent en tête du cortège. L'un joue du violon; les deux autres l'accompagnent sur la flûte. L'aïeul et la grand'mère, vé-

¹ Une chanson populaire picarde fait dire à une jeune fille :

De Gros-Guillot je ne veux poent.
 J'ai bien plus quere gros Leurent.
 Qui a deux journeux de terre
 Et une vaque et deux jumens
 Et six glennes pondoères (six poules qui pondent).

(Gazier, *Lettres à Grégoire sur les patois de France*, p. 268.)

nérables vieillards, marchent à petits pas, tout émus; celle-ci, enveloppée dans sa mante; celui-là, le bâton à la main, abritant ses longs cheveux blancs sous un large chapeau. La mariée en costume simple est charmante; le marié est empressé, vêtu de l'habit et de la veste à la mode du temps; les gens de la noce les suivent, souriants, marchant deux par deux. C'est une belle journée d'été; tout est clarté et gaieté dans la foule comme dans la nature. Un carrosse, qui traverse le village, s'est arrêté, et les belles dames de la ville qu'il porte contemplant le tableau pittoresque et charmant qui se déroule devant leurs yeux, et dont elles forment elles-mêmes un gracieux épisode. Le tableau est sans doute idéalisé, car il est dû au pinceau magique de Watteau, et Cochin l'a traduit avec son burin aimable et fin; mais il reproduit, avec la vérité que l'art a le droit d'embellir, une des plus jolies scènes de la vie villageoise, un cortège de noce se rendant à l'église.

La messe pouvait être précédée et suivie de cérémonies particulières. En Languedoc, le marié, ôtant son chapeau garni de rubans de deux couleurs, la mariée surchargée de ses habits de noces, venaient s'agenouiller, avant de se rendre à l'église, au seuil de la porte de leurs parents. Le père les bénissait à haute voix. Après la messe, filles et garçons conduisaient les mariés sous l'orme de la place publique, et une jeune fille répandait sur leur tête des grains de froment, en faisant des vœux pour leur bonheur et leur fécondité. C'était une occasion de railleries, dont les nouveaux époux ne se délivraient qu'en payant une rançon ou en faisant couler le vin à grands flots.

Dans tous les cas, le repas redouble la gaieté; repas obligatoire, interminable, où assistent cent personnes, où la vanité des campagnards entasse victuailles sur victuailles. Fréquemment, parents et amis apportent leurs plats et leurs présents, et ces présents peuvent constituer la dot et le mobilier des jeunes époux. Ailleurs, des bandes de chanteurs entonnent au dehors des couplets traditionnels; ils reçoivent leur part de gâteau et de vin, et tandis que les vieillards et les hommes mûrs se complaisent à table, les jeunes gens se lèvent pour se livrer à la danse.

D'après les vieux adages de droit, les enfants une fois mariés sont tenus « pour hors de pain et pot »; cela veut dire qu'ils cessent d'être nourris par leurs parents, et qu'ils ont désormais leur huche et leur pot particuliers. Plusieurs, il est vrai, restent avec eux pour les aider ou se mettent au service des fermiers voisins, jusqu'à ce qu'ils aient acquis des épargnes suffisantes pour s'établir dans leur ménage; mais la majorité des

mariés s'empresse d'avoir sa maison et son foyer. A partir de ce moment, la vie sérieuse commence ; c'est la lutte incessante pour l'existence, en attendant la lutte pour la conquête de l'aisance, que tous ne sont pas assez heureux pour entamer. Dans un ménage bien organisé, le mari travaille au dehors ; la femme s'occupe de la cuisine, du soin des bestiaux et des enfants. Ceux-ci, il est vrai, sont moins nombreux qu'on ne pourrait le penser ; les pères de dix ou douze enfants, à qui les ordonnances confèrent l'exemption des tailles, sont aussi rares qu'ils le seraient de nos jours. En général, les paysans ont deux, trois ou quatre enfants ; le rapport des feux à la population, qui est de un à quatre et demi ou cinq, nous montre que la moyenne des enfants ne dépasse guère trois¹. Elle est plus élevée dans les fermes, où le père de famille trouve avantage à faire travailler ses fils plutôt que des ouvriers salariés². Pour le journalier, le grand nombre des enfants, surtout en bas âge, est une source de misère ; l'assistance publique est quelquefois nulle dans les campagnes, et il ne reste pas même aux infortunés la faculté d'annuler eux-mêmes leur mariage, comme il arriva sous Louis XIV à deux époux, qui habitaient un village du Maine³.

Le mariage et la vie de famille heureusement n'offrent pas toujours des aspects sombres et sévères. Dans les Ardennes, on jonchait d'épines et de roses le lit nuptial ; image saisissante des peines et des joies de la vie. Il y avait des heures de gaieté tranquille et de repos au milieu des labeurs et des soucis quotidiens. Lorsque le travail est terminé, tous les membres de la famille, dispersés pendant le jour, se retrouvent au repas du soir, devant

¹ On attribue, en partie, dans le Languedoc, en 1763 la gêne des cultivateurs au grand nombre de leurs enfants. (Théron de Montaugé, p. 94.) En général, il naissait plus d'enfants, mais ils vivaient moins longtemps que de nos jours ; d'ailleurs, on n'aurait pas conféré l'exemption des tailles aux pères de dix ou de douze enfants, si les familles de ce genre n'avaient pas été tout à fait exceptionnelles.

² Plus un paysan a d'enfants, dit-on dans les Landes, et plus est-il à son aise. (Baurein, t. III, p. 192.)

³ On peut lire sur un registre paroissial une déclaration ainsi conçue : « Le 29 décembre 1685, se présentèrent devant M^e Pierre Cireul, curé de Roullée, Pierre Pincon et Marguerite Morimel, qui déclarèrent se repentir beaucoup de la faute qu'ils avaient faite en s'épousant, parce qu'il s'en était suivi une grande pauvreté, causée pour infirmités naturelles et grand nombre d'enfants. Ce pourquoi ils déclarent devant M^e Cireul et Garnier, notaire à la Fresnaye, que, de leur volontaire consentement, ils annulent, cassent leur dit mariage. *Signé* Crestot, sacriste. » Un pareil acte est, du reste, une exception monstrueuse. (*Inv. des archives de la Sarthe*, Supplément E, p. 238.)

la large cheminée. Quelquefois des familles, qui s'associent pour labourer à frais communs, se réunissent chez l'une d'elles pour manger ensemble. Chez les cultivateurs aisés, l'aspect de la table a quelque chose de patriarcal; le père de famille est au bout, du côté du feu; sa femme, assise près de lui, est à portée des plats à servir; les enfants viennent ensuite, suivant leur âge; puis, le plus ancien des garçons de charrue et ses camarades; les vigneron, le bouvier et le berger; enfin, les servantes placées au bout de la table, de telle sorte que la maîtresse de maison puisse surveiller chacun de leurs mouvements. Après le repas, le chef de famille fait une lecture édifiante ou raconte des histoires; quelques-uns des auditeurs prennent part à la conversation et aux récits; et si les jeunes gens sont nombreux, les parents donnent eux-mêmes le signal de la danse et des jeux, auxquels ils président. A certaines fêtes religieuses, la famille a ses réjouissances; tandis que la bûche de Noël pétille au foyer, on célèbre le réveillon avec les châtaignes et le vin blanc; l'on tire les Rois au milieu des cris de joie; et le jour de Pâques, le maître de la maison distribue à tous les siens des œufs teints de diverses couleurs.

Ces délassements pris en commun, sous la surveillance du père et de la mère, contribuaient à maintenir les bonnes mœurs dans les familles rurales; l'opinion publique et l'influence religieuse concoururent avec l'autorité paternelle à les conserver. Au village, l'on vit pour ainsi dire dans des maisons de verre; tous les habitants se connaissent, et il serait difficile de dissimuler longtemps une conduite irrégulière. Il n'était pas besoin pour stigmatiser le vice et le désordre d'un tribunal des mœurs, comme celui que l'on rencontrait dans certaines localités du Hainaut; il était inutile, comme on le faisait au 1^{er} mai, de planter des branches de sureau, de pendre des marmousets à la porte des femmes et des filles dont la vertu était soupçonnée; de leur interdire de présenter le pain bénit; de leur retirer le voile et le cierge qu'elles portaient à la procession dominicale. Il était également superflu de couronner des rosiers, au milieu des réjouissances que la mode et la sensibilité mirent en vogue sous le règne de Louis XVI. Les mœurs n'étaient sans doute point parfaites; la contagion des villes, le libertinage des valets corrompus qui passaient l'été à la campagne, y portèrent plus d'une fois atteinte. Il y avait avant le mariage des fautes que la plupart du temps le mariage réparait; mais, sauf de rares exceptions, le mariage était respecté, le scandale était rare, et s'il avait lieu, le mari le réprimait par le bâton, au lieu d'avoir recours aux tribunaux qui, dans les villes, lui donnaient une publicité fâcheuse. D'ordinaire, les lois supérieures de la mo-

rale étaient observées. Le clergé, surtout depuis le dix-septième siècle, s'en était singulièrement préoccupé; il avait proscrit même les écoles mixtes avec un zèle à certains égards inutile; il recommandait aux parents d'empêcher les garçons et les filles d'aller ensemble couper du bois et garder les bestiaux; il défendait les danses, même celles qui se passaient en plein jour sous les yeux des parents, sans craindre que les jeunes gens ne se dédommageassent dans des brelans secrets de la contrainte qui leur était imposée. Mais si le clergé dépassait quelquefois la mesure, s'il avait le tort d'éveiller l'idée du mal dans des passe-temps qui pour beaucoup étaient innocents, il avait eu cependant le rare mérite de parvenir à inspirer la pratique de la vertu et à garantir l'intégrité de la famille, en l'entourant pour ainsi dire du rempart des bonnes mœurs. Il serait permis d'appliquer aux habitants de diverses campagnes ce qu'on écrivait en 1790 des paysans de la Haute-Vienne: « Il n'y a peut-être pas sur le globe d'hommes plus réservés, plus patients et plus appliqués. Les femmes et les filles y donnent l'exemple d'une parfaite retenue, et l'on ne trouverait pas dans nos champs un seul célibataire ¹. » Tandis que la cour et quelques salons de Paris donnaient le spectacle scandaleux du relâchement des mœurs, celles-ci se conservaient intactes dans les classes moyennes des villes, dans une partie de la noblesse de province, dans la majorité de la magistrature, et surtout dans ces humbles campagnes, où le christianisme avait relevé la dignité de la famille. La France ressemblait à un fruit dont le cœur est resté sain, tandis que l'enveloppe est rongée par un mal extérieur.

VII

LA RELIGION

La religion, qui s'était d'abord et surtout développée dans les villes, avait jeté des racines profondes dans le sol des campagnes comme dans le cœur de leurs habitants. Le paysan y était attaché par la force des traditions et de l'éducation; les seuls enseignements qu'il entendit, les seules images qu'il vit, présentaient à ses yeux et à son esprit les préceptes, les traditions et les mystères du christianisme. C'est le clocher de l'église qu'il aperçoit à l'horizon, lorsqu'il regagne sa demeure après une journée de travail, après une absence plus ou moins prolongée. Lorsqu'il laboure ses champs, le seul son qu'il entende au loin, c'est celui

¹ Gazier, *Lettres à Grégoire*, p. 174.

des cloches, et la cloche est pour lui le signal de la courte prière, que les travailleurs disséminés sur le territoire, adressent en même temps à la vierge Marie. Ça et là, au bord des chemins, à l'angle des carrefours, s'élèvent de petites chapelles, se dressent des croix, monuments ou symboles religieux, qui rappellent soit le trépas d'un chrétien mort par accident, soit une tradition miraculeuse, soit le souvenir d'une récente mission ou d'une donation pieuse. Le catholicisme a peuplé la campagne de ses monuments, afin de montrer à tout instant à l'homme qu'il est des vérités morales supérieures à la nature impassible qui l'entoure.

Cette religion, dont l'homme des champs trouvait à chaque pas les signes, présidait à tous les actes importants de sa vie. Elle le marquait au baptême de son empreinte; dans les villages de Champagne, on le portait à l'église, aussitôt sa naissance, dans un lange de serge rouge ou bleue, garni d'une frange de soie, et les coups de fusil retentissaient jusques dans la nef pour saluer l'arrivée d'un chrétien. La première communion et la confirmation se faisaient avec une solennité qui laissait de profonds souvenirs dans le cœur des enfants. Lorsque l'évêque venait pour donner la confirmation, les jeunes gens allaient au-devant de lui, tambour en tête, et le conduisaient jusqu'au presbytère, au milieu d'une double haie formée par les hommes et les femmes de la paroisse, agenouillés sur son passage. C'était la religion qui par la bénédiction nuptiale sanctionnait le mariage, et lorsque la mort approchait, c'était encore elle qui apportait à l'homme les derniers sacrements, qui devaient lui ouvrir l'accès de la vie meilleure dont elle lui avait enseigné l'existence.

A cette heure suprême, le paysan, redoutant le châtement de ses péchés, sentait sa ferveur se raviver. Le curé avait droit de rédiger les testaments, en présence de témoins, et la plupart de ces testaments portent, à la fois, l'empreinte de son style et des sentiments religieux du mourant. Celui-ci commence par recommander son âme à Dieu, à la glorieuse vierge Marie, au glorieux saint Michel archange, à saint Jean-Baptiste, aux bienheureux apôtres, à son patron et à « toute la cour vénérable du Paradis ». C'est une sorte de formule consacrée, qu'on retrouve, avec de légères variantes, en Bretagne¹ comme en Champagne, dans l'acte de dernières volontés d'un pauvre manouvrier comme dans celui d'un duc et pair². Puis le testateur détermine la quantité de messes et de prières qui seront dites pour le repos de son âme, règle la

¹ E. Frain, *Mœurs et coutumes des familles bretonnes avant 1789*, t. II, 59.
— Voy. aussi Théron de Montaugé, p. 119.

² *Mémoires du duc de Saint-Simon*, édition Chéruef, t. XX, p. 98.

nature des services religieux, le nombre des cierges que l'on y brûlera, et parfois laisse quelques pièces de terre ou une somme d'argent à la fabrique de son église. Il indique aussi le lieu de sa sépulture, qui peut avoir lieu dans l'église même, dont l'intérieur n'est pas exclusivement réservé pour l'inhumation des seigneurs et des prêtres. En 1685, la servante d'un laboureur veut être enterrée dans l'église de Saint-Mesmin, « proche l'eau benistier », et pour obtenir cette concession, elle donne à la fabrique un écu et un quartier de terre; elle stipule en outre qu'on lui fera dire une messe tous les deux ans. En 1704, la femme d'un laboureur, qui laisse à sa paroisse les deux tiers d'une maison, veut être inhumée en face de l'autel de la Sainte-Vierge. Un paysan rappelle qu'il doit l'être dans la nef « au-devant du crucifix, lieu de la sépulture de ses ancêtres ». On rencontre encore dans les églises rurales du Soissonnais de nombreuses pierres tumulaires, où sont gravés les traits, le costume, le nom, les qualités des fermiers et des laboureurs dont elles sont destinées à conserver la mémoire. Les vieilles familles de cultivateurs ont pour suprême consolation de voir leurs membres reposer dans le sanctuaire à la décoration duquel ils ont contribué de leur vivant. « J'ai vu, dit un auteur du dix-huitième siècle, dans une église de village un très grand vitrage peint et historié dans toute son étendue, aux frais d'un laboureur, représenté sur le premier panneau, à la tête de six garçons de différents âges; le panneau correspondant est rempli par sa femme, à la tête de sept enfants. Dans cette représentation, ils offrent à Dieu leur nombreuse famille, comme une grâce et un don de sa bonté. » Le souvenir de la famille se perpétuait ainsi, mieux encore que par les épitaphes inscrites sur les dalles tumulaires de l'église et sur les croix de pierre dressées dans la rustique cimetière qui l'entourait.

Nombreux sont les legs faits par les paysans en faveur de leur paroisse, « pour la rémission de leurs péchés ». Ils stipulent, pour la plupart, des fondations pieuses, comme celles de cette femme de laboureur, qui, en échange des pièces de terre qu'elle laisse à la fabrique, veut qu'il soit « annuellement et perpétuellement célébré en sa paroisse vingt-deux messes basses, savoir trois des morts et dix-neuf services de la Sainte-Vierge, en sa chapelle restablie par ses soins et ceux de son mary ». Un autre laisse ses paniers à miel à l'église; un berger lui abandonne tout ce qu'il possède. Il est à remarquer qu'il est célibataire, et que d'ordinaire ceux qui font des donations importantes à la fabrique n'ont pas d'enfants ou disposent d'une sorte de superflu. Ils font aussi des legs à la confrérie du rosaire, à certaines chapelles, et pour l'entretien de décorations spéciales, comme le *beau drap* et le luminaire des trépassés. L'ins-

truction des enfants est aussi, pour certains paysans, une œuvre pie, et l'on peut lire dans un testament de 1618 : « Au cas que les habitans facent bastir ung logis pour loger un maistre d'escolle, que l'on coupe et prenne vingt pièces de bois de chesne ou aultre... dans mes plantations. » On laissera aussi des biens ou de l'argent pour fonder des écoles, à condition que les écoliers prieront pour leur bienfaiteur.

La piété des paysans se manifestait non seulement par leurs legs, mais par les nombreux services religieux que l'on faisait à l'occasion de leurs funérailles. C'est ainsi qu'on dit pour un laboureur en 1731 « sept services hauts avec vigiles », tant pour l'enterrement que pour le bout du mois et le bout de l'an. On célébrait d'ordinaire pour chaque service trois messes hautes et trois messes basses, pendant lesquelles on allumait tous les cierges de l'église, sans compter les vigiles, les recommandations et les *libera*. Les funérailles attiraient toujours une grande affluence de parents et de voisins. Elles donnaient lieu, au dix-septième siècle aux démonstrations bruyantes des femmes, des filles ou des proches parentes des décédés, qui poussaient sur leur tombe « de tels cris et hurlements », que le clergé était obligé de les interdire. Le regret des morts, inspiré par les sentiments les plus respectables de la famille et soutenu par les croyances religieuses, suscitait dans certaines contrées de touchantes manifestations. En Bretagne, on plaçait de petits bénitiers sur les tombes, pour écarter les mauvais esprits : on passait les nuits en pleurant sur la pierre funéraire qui recouvrait les restes des parents, et l'on entourait de fleurs les lieux de sépulture plantés d'ifs, d'aubépines et de peupliers.

Quand il s'agit de messes, de funérailles, de services funèbres, le paysan, qui connaît si bien le prix de l'argent, donne sans marchander : il fera aussi des prodiges de générosité pour l'entretien et l'embellissement de son église. La dîme lui coûtait davantage ; le casuel pouvait lui paraître trop élevé ; la *glane* que les vicaires du Maine étaient obligés de faire pour subsister était mal accueillie dans certaines maisons, où l'on ne se faisait pas faute de leur lancer des propos indécents. Les quêteurs de tous genres qui parcouraient les campagnes étaient souvent vus d'un œil peu favorable. Si l'on recevait d'ordinaire avec un affectueux respect les pères capucins qui, le bâton à la main et la besace sur l'épaule, allaient demander leur subsistance de maison en maison, on considérait comme une « surcharge bien incommode » les quêteurs de toute espèce et de tout pays, même des pays étrangers, qui venaient solliciter la charité des villageois. A la fin du moyen âge, les quêteurs étaient innombrables ; ils transportaient et montraient des reliques pour exciter

la générosité des fidèles ; au dix-septième siècle, ils les exposaient à la vénération de ces derniers sur les ânes ou les mulets, qui en étaient chargés ; mais, malgré les statuts des évêques, qui empêchaient de quêter certains jours en dehors des paroisses, malgré les ordonnances qui soumettaient à leur contrôle les quêteurs et les montreurs de reliques, ceux-ci continuaient à parcourir les campagnes à la veille même de 1789.

Si le paysan criait contre les dîmes et les quêtes, il n'en fréquentait pas moins les offices paroissiaux et les sacrements dont on lui faisait une stricte obligation. On menaçait d'excommunication ceux qui manquaient trois fois à la messe paroissiale, et les pères de famille étaient tenus d'y conduire leurs enfants et leurs serviteurs ; si ces derniers étaient occupés à la garde des troupeaux, il fallait au moins les y faire venir tous les quinze jours. Un prédicateur du siècle dernier nous montre les villageois qui s'y rendent de toutes parts, portant des vêtements modestes, mais dont « la propreté attentive, la grâce champêtre », suppléent à la richesse. « Les voies publiques, dit-il, les plus petits sentiers sont parcourus en toute hâte par un essaim de bons fidèles ; tous arrivent enfin et se placent en ordre ; ici les pères et les jeunes hommes, là les mères et les vierges ; l'âge de la première innocence est admis plus près du sanctuaire. Les chants augustes se font entendre ; ils sont simples et faciles ; tous les assistants les savent et les répètent ¹. » La dévotion avait pourtant diminué aux approches de la révolution, sous l'influence des classes supérieures. « Autrefois, dit le marquis de Mirabeau, tout le monde allait à la messe, tous les matins, même les officiers... aujourd'hui nous ne battons plus nos gens, mais nous ne les menons plus à la messe, parce que nous ne sommes pas dévots. » A la campagne, les églises étaient toujours pleines le dimanche et ne suffisaient pas dans certains pays à contenir l'affluence des fidèles. A défaut de ferveur, les villageois y avaient « une tenue convenable ». Les vigneron de l'Orléanais, si décriés, ne manquaient point aux offices ; mais on leur reprochait de s'y endormir et d'y trouver surtout une occasion de se réunir, pour se concerter ensuite contre les bourgeois qui les employaient. Dans certaines régions, la piété était sincère et profonde. Elle se manifestait dans tous les actes de la vie. Le cultivateur faisait graver des sentences religieuses sur la façade de sa demeure ; il consignait les expressions de sa foi jusque

¹ *Discours sur les mœurs rurales*, par l'abbé Fauchet, 1788, p. 35 et 36. — Ce discours fut prononcé dans l'église de Suresnes, à l'occasion du couronnement d'une rosière, en présence de Madame, comtesse d'Artois ; les idées nouvelles, qui s'y font jour, permettent de présager le rôle que Fauchet jouera pendant la révolution.

dans ses livres de comptes; la mère de famille était profondément pénétrée de ses devoirs et de ses croyances, qu'elle inculquait aux enfants dès le premier âge. En Bretagne, rien n'égalait la dévotion des deux sexes. Dans les églises, les hommes séparés des femmes, immobiles comme elles, débitaient des prières qu'ils croyaient propres à guérir les maladies, à féconder les champs, à chasser les démons.

Le paysan était disposé à pratiquer des dévotions particulières, que le clergé encourageait souvent. Si on le détournait des pèlerinages isolés, qui étaient plutôt des occasions de libertinage que d'édification, il en faisait encore avec toute sa paroisse sous la direction de son curé; il assistait aux missions qu'à des intervalles éloignés on prêchait dans les villages; il suivait les grandes processions, qu'on faisait non seulement aux Rogations, à la Fête-Dieu et pour le vœu de Louis XIII, mais à celles qui avaient pour but d'obtenir la pluie, la sécheresse ou la fin d'une épizootie. Dans le Nivernais, les habitants de plusieurs villages se réunissaient pour suivre pieds nus, avec leurs bestiaux, des processions destinées à préserver ceux-ci des maladies. L'usage des processions y était si invétéré qu'il persista même dans les premiers temps de la révolution; au mois d'août 1790, la municipalité d'un village décida qu'elle se rendrait avec les habitants dans le sanctuaire d'un bourg voisin, pour obtenir de la pluie par l'intercession du saint que l'on y vénérât.

Les paysans, dont la religion n'était pas désintéressée, ne manquaient pas d'invoquer certains saints pour des causes déterminées. Dans le centre de la France, on appelait *mal à saint* ou *mal de saint* la maladie dont un saint pouvait guérir; le clergé était même obligé de défendre des cultes superstitieux, comme ceux que l'on célébrait par suite d'équivoques ridicules en l'honneur de saint Loup et de saint Clair; le premier, à cause de son nom de Loup, était invoqué pour la conservation des brebis; le second passait pour avoir le pouvoir de rétablir les vues menacées ou affaiblies. Mais d'autres saints se virent toujours invoqués dans le Limousin, comme saint Eutrope à la jambe duquel les filles qui voulaient se marier attachaient une jarretière, et le patron de Darnac qui passait pour guérir les maladies, lorsqu'on atteignait avec une pelote de laine la partie de sa statue qui correspondait à la partie du corps où l'on souffrait.

Le paysan, peu éclairé, est volontiers superstitieux; il croit que l'eau bénite a plus de vertu, si on la conserve dans un vase fait d'une façon déterminée; il garde les œufs pondus le vendredi saint, parce qu'il leur croit des propriétés particulières pour éteindre les

incendies ; il s'abstient de viande le jour de Pâques pour guérir de la fièvre ; il fait saigner ses chevaux le jour de la fête de saint Philippe et de saint Jacques plutôt qu'un autre jour. Dans quelques pays, on croyait que les enfants morts sans baptême ressuscitaient, si on les posait sur certains autels, pour mourir de nouveau aussitôt que le sacrement de baptême leur avait été administré. Là on forçait les curés à exorciser le mauvais temps, pour le faire cesser. Ailleurs ce sont les prêtres qui font chauffer une des clefs de l'église, à laquelle ils donnent le nom de clef de saint Pierre, et dont ils marquent les hommes, les femmes, les chiens et les bœufs, afin de les préserver de la rage. Le haut clergé, surtout dans le cours du dix-septième siècle, s'efforça de combattre ces pratiques qu'une dévotion mal raisonnée inspirait ; mais sous Henri IV, il partageait la croyance que les paysans avaient dans les revenants. Un laboureur de la Guienne affirma, à l'archevêque de Bordeaux, que sa mère décédée lui était apparue plusieurs fois depuis dix ans, tantôt sous la forme d'un pigeon blanc, tantôt dans sa forme naturelle, disant qu'elle ne pouvait jouir de la gloire éternelle, parce qu'elle était excommuniée pour n'avoir pas fait les révélations prescrites par un monitoire. L'archevêque accorda l'absolution, que le curé alla prononcer sur la tombe de la défunte. Plus tard le clergé n'eût point favorisé ces croyances, qui persistaient dans les campagnes, et les histoires de revenants que nous y rencontrons au dix-huitième siècle sont surtout des récits de farces gratuites ou de supercheries intéressées. C'est ainsi qu'un vigneron renvoyé par son maître s'imagine, pour faire déguerpir son successeur, d'aller gémir à sa porte la nuit, en le suppliant de faire dire des messes pour une âme retenue dans le purgatoire ; le maître et le nouveau vigneron restèrent incrédules, et ayant guetté la nuit le faux revenant, ils l'assailirent de tels coups de bâton, qu'ils lui ôtèrent l'envie et la possibilité pendant quelque temps de revenir.

Si le clergé rural avait partagé, à la fin du moyen âge et jusqu'au milieu du dix-septième siècle, quelques-unes des croyances superstitieuses de ses paroissiens, il en était généralement dégagé et s'efforçait de les combattre au dix-huitième siècle. Le curé de campagne à cette époque est un homme instruit, qui n'est pas étranger au mouvement des esprits. Plus d'un ressemble au curé de la Louptière, « homme du monde avec des mœurs sévères », qui « lit la Gazette et les saints Pères ». Il peut être au courant des ouvrages sur l'agriculture et l'économie politique, et en faire profiter ceux qui l'entourent. On compte sur lui « pour rectifier les préjugés populaires, tels que la croyance aux sorciers et aux loups-garous ». Il est vraiment le guide et le père spirituel de ses paroissiens, qui

ont pour lui, dans certaines provinces, une confiance et une vénération sans réserve ¹. Pénétrant dans leurs maisons, souvent dans leur conscience, il sait quels maux il doit soulager, quels torts il doit redresser. Il est le premier au chevet des malades, leur apportant avant le chirurgien les premiers remèdes du corps, en attendant qu'il leur administre ceux de l'âme. Il console les affligés, il soulage la misère; il n'est sourd à aucune des douleurs morales et matérielles. S'il comprenait avec intelligence les devoirs de sa mission, le bon prêtre exerçait autour de lui une autorité patriarcale que nul ne songeait à lui contester. « Si vous eussiez vu, dit un contemporain, les habitants autour de lui les fêtes et dimanches en sortant de la grand'messe, comme il les accueillait, comme il s'informait de leur famille, vous eussiez dit : Voilà un père au milieu de ses enfants². » Tous ne méritaient pas qu'on en fit ainsi l'éloge; il y avait des prêtres qui ne faisaient pas l'édification de leur paroisse et qui étaient entrés dans les ordres, non par vocation sincère, mais pour s'exempter des charges publiques et du travail; mais, en général, le rôle du curé était relevé par le caractère de sa mission; au milieu des laboureurs absorbés par une tâche matérielle, il rappelait les droits de l'esprit et montrait le ciel à l'homme que les nécessités de sa condition courbaient vers la terre.

Il avait aussi, depuis le commencement du moyen âge, accompli une tâche incessante et non moins méritoire; comme le sculpteur qui pétrit la glaise pour en faire sortir une œuvre artistique, il s'était efforcé de dégrossir et de modeler selon des principes supérieurs l'âme et l'intelligence du paysan; il avait été, sous ce rapport, l'artisan de la civilisation, apportant jusque dans les hameaux les plus reculés le rayonnement des lumières des villes. A une époque où nul ne se préoccupait de l'instruction, il l'avait mise à la portée des plus humbles, des plus déshérités; un de ces saints prêtres, désespérant d'attirer à l'école les petits pâtres qui gardaient au loin les troupeaux de leurs parents, allait les chercher au fond des bois et dans les champs écartés, pour les instruire des vérités de la religion. Il avait surtout réformé les instincts mauvais, s'efforçant d'adoucir la rudesse des caractères par l'ascendant de la bonté,

¹ « Les paysans avaient pour leurs prêtres un respect au-dessus de toute expression, dit-on dans le Gers, en 1790; leurs curés étaient leurs dieux... (Gazier, *Lettres à Grégoire*, p. 105.)

² *La Vie de mon père*, t. II, p. 131. — Rétif de la Bretonne nous a tracé le portrait d'un digne curé de campagne, en parlant de son frère Edme-Nicolas Rétif, curé de Courgis, près Chablis. On ne saurait mieux faire connaître le rôle d'un prêtre pénétré de l'importance et de l'utilité de sa mission. (*Ibid.*, t. II, p. 118-128.)

de combattre les passions violentes et de réformer les mœurs par la menace des peines et la promesse des récompenses d'une autre vie. Un livre édifiant nous fait connaître comment, avec l'aide de l'administration civile, un pasteur sage et zélé pouvait conduire au bien, au travail, à la pratique des vertus sociales et religieuses, la population presque sauvage d'un village reculé, qui avait déserté la culture pour s'adonner au braconnage et pour mener une vie d'agitation, d'ignorance et de misère. Image vraie de l'influence civilisatrice et moralisatrice de la religion, qui, pendant des siècles, avait lutté contre les instincts grossiers du paysan, en essayant d'épurer son âme et d'élever son intelligence,

L'autorité du clergé avait cependant diminué dans quelques contrées, à la veille de la révolution. Lorsque l'abbé Grégoire adressa, en 1790, un questionnaire sur les patois de France, il demanda si depuis vingt ans les principes religieux s'étaient affaiblis dans les campagnes. Presque partout, la réponse fut affirmative. La révolution porta une plus vive atteinte à ces principes, en même temps qu'elle exerçait une influence sérieuse sur la condition matérielle du travailleur rural.

Si l'on ne saurait nier cette influence, il faut bien se garder d'attribuer à la révolution la plupart des progrès qui depuis un siècle se sont opérés dans la condition des paysans. Ces progrès se sont accomplis non seulement chez les peuples qui ont subi notre influence et le contre-coup de nos doctrines, mais chez ceux, comme l'Angleterre et les États-Unis, qui se montrent le plus étrangers au mouvement de nos idées. Ils ont été toujours en augmentant, grâce à des causes multiples, qui pour la plupart ne sont pas spéciales à notre pays et sont le partage de toutes les nations civilisées. Dans différentes contrées, par exemple, la population a augmenté dans des proportions égales à la richesse; l'Angleterre a vu quintupler le chiffre de sa population depuis le siècle de Louis XIV, tandis que la nôtre doublait à peine. Partout, il y a eu depuis cent ans un incomparable et merveilleux développement des forces mécaniques qui concourent à la production de la richesse et à la diffusion de l'aisance. De même depuis cent ans, le paysan a vu sous bien des rapports améliorer sa condition matérielle, tout en restant aujourd'hui ce qu'il était autrefois, attaché à la terre qu'il cultive, menant une vie dure et poursuivant un labeur souvent ingrat. En France, depuis la révolution, sa propriété s'est affranchie et s'est dégagée de redevances et d'impôts onéreux; il a acquis des

droits politiques qu'il n'avait pas; mais, au point de vue de la liberté individuelle et de la liberté du travail, le service militaire qui lui prend les plus belles années de sa jeunesse et le met jusqu'à quarante ans sous le coup d'appels prévus ou imprévus, n'est-il pas pour lui plus lourd que la milice et les corvées réunies? Au point de vue matériel, sa maison est plus souvent couverte en tuiles, mieux construite et mieux aérée; mais elle n'est guère plus grande et n'est pas toujours plus salubre; son mobilier est moins solide, s'il est souvent plus commode et plus complet. A coup sûr, son costume est moins pittoresque et moins résistant, s'il ressemble davantage les jours de fête à celui des classes supérieures. En revanche, ses aliments sont plus substantiels, et il boit plus fréquemment du vin. Son épargne, plus considérable, lui permet, non seulement d'acquérir des terres, mais aussi quelques valeurs mobilières. Il semble qu'il puisse plus facilement sortir de sa condition que par le passé; mais par le fait, avec l'instruction primaire qu'il reçoit, il ne peut guère atteindre aux professions libérales, dont l'accès est défendu par des examens qu'il est incapable de passer. En somme, d'incontestables progrès ont été accomplis depuis un siècle, et surtout depuis un demi-siècle; le paysan a une plus large part de la richesse et des idées générales; mais on peut se demander s'il a toujours conservé la gaieté franche, les fortes vertus de famille, les sincères sentiments religieux qui distinguaient ses pères. On peut se demander si ce qu'il a gagné compense toujours ce qu'il a perdu¹; sa moralité, jadis supérieure à son intelligence, paraît avoir diminué plutôt qu'augmenté; et dans tous les cas, quoiqu'il reçoive une instruction plus complète, quoiqu'il lise davantage, il est encore inférieur, sous le rapport de la culture intellectuelle, à l'habitant des villes.

La civilisation, comme son nom l'indique, prend sa source dans les villes; l'idéal à poursuivre et qu'on n'atteindra peut-être jamais est de rendre les campagnes égales aux villes, de manière à faire disparaître les différences intellectuelles et matérielles qui existent entre leurs habitants. Les progrès de la science y parviendront peut-être. Que de merveilles pratiques n'ont pas créées depuis un siècle déjà la vapeur et l'électricité! Les machines à vapeur ont doublé depuis cette époque la force productive de la nation. Nos enfants verront d'autres prodiges, et des engins nouveaux laboureront sans doute les champs, au profit de la richesse publique, mais

¹ Sur les transformations que la démocratie autoritaire des pays latins a fait subir à la condition des paysans, lire un roman curieux, quoique exagéré, d'un auteur anglais, miss de la Ramée, célèbre sous le pseudonyme d'Ouida. Ce roman, intitulé : *a Village commune*, a paru en 1881.

au détriment de la propriété individuelle et morcelée. Quelle influence les applications de la science exerceront-elles sur le sort du travailleur rural de l'avenir? S'il est probable que sa demeure, son vêtement, son alimentation recevront des améliorations sensibles, il est à croire qu'il faudra toujours qu'il gagne son pain à la sueur de son front.

Mais tous les progrès matériels sont vains, si les progrès moraux ne marchent pas de pair avec eux. Rome pauvre et vertueuse a conquis le monde; riche et amollie, elle est devenue la proie des Barbares. Le paysan d'autrefois a vu s'améliorer lentement son sort pendant des siècles: depuis la renaissance qui l'a affranchi du servage, jusqu'à la révolution qui lui a conféré des droits politiques, il a dirigé ses affaires communales et privées avec une liberté presque entière; il a acquis le sentiment de la responsabilité, sans perdre celui du respect. Le respect, on ne saurait trop le dire, est la meilleure garantie de la liberté; il est la condition nécessaire des progrès de la démocratie. Si les races britanniques ont étendu leur puissance sur les cinq parties du monde, c'est qu'elles ont su rester maîtresses d'elles-mêmes, en se donnant un frein moral par le respect du dimanche et le respect de la femme. Que nos races de paysans conservent de même le respect de la religion et des fortes traditions de la famille! Le jour où les églises seraient fermées dans les campagnes, où aucune croyance spiritualiste ne viendrait relever les cœurs et faire redresser les têtes, où le ciel comme le passé serait vide, ce jour-là le paysan serait accablé plus que jamais sous la dure loi de la nécessité, et cessant de croire aux vérités morales, il deviendrait fatalement le jouet et la victime des forces matérielles dont il se serait fait des idoles.

Albert B^ABEAU.

LA BUISSONNIÈRE ¹

VI

M^{me} de Laurières est au plus mal, disait quinze jours plus tard la vieille Monique au docteur, au moment où celui-ci rentrait d'une longue tournée dans la campagne.

— Ah! mon Dieu, j'y cours.

— Mais vous n'en pouvez plus, monsieur, et votre cheval pas davantage!

— Pour mon cheval, c'est vrai; eh bien, j'irai à pied.

Et sur-le-champ il partit.

M^{me} de Laurières au plus mal! Depuis longtemps il prévoyait ce moment fatal. Il avait tout fait pour le reculer, mais maintenant il fallait regarder la situation en face.

— Pauvre enfant! disait-il tout haut en marchant.

Et si vite qu'il put aller, la route lui semblait éternelle. —

M^{me} de Laurières au plus mal, se répétait-il, et comme une vague prière s'ébauchait sur ses lèvres. Cela n'est-il pas arrivé dans les moments d'angoisse aux plus incrédules?

Oui, M^{me} de Laurières était au plus mal. Elle avait eu une nouvelle crise, une de ces crises terribles qui l'avaient déjà mise à deux doigts de la mort. Mais cette fois, c'était la dernière. Les défaillances succédaient aux défaillances; le cœur ne battait presque plus ou, par moments, se précipitait en mouvements inégaux: le pouls, petit, irrégulier, accusait à peine un reste de vie. — « Du courage! » — fut tout ce qu'il put répondre aux questions agitées de M. de Laurières. Quant à Antoinette, elle ne demandait rien; elle priait.

— Vous resterez avec nous cette nuit, n'est-ce pas?

— Je resterai tant que vous aurez besoin de moi...

Vers minuit, il dut pourtant consentir, harassé des fatigues du jour, à prendre un peu de repos; mais, bien que étendu sur le lit qu'on lui avait préparé dans la pièce voisine, il ne pouvait dormir; là sous ce toit, si près d'elle, de trop brûlantes pensées le troublaient, ses yeux se fermaient en vain; toujours il voyait, à travers de lugubres ombres, flotter l'image qui l'obsédait. Elle, au contraire, était calme, résignée, au milieu de sa douleur, et pourtant jamais il

¹ Voy. le *Correspondant* du 25 octobre 1882.

n'avait rencontré de cœur plus tendre, de plus ardente affection filiale. — Où donc puisait-elle une pareille force cette jeune fille frêle et délicate? Et elle aussi, cette femme qui se mourait en s'en rendant si bien compte, et qui, tranquille, souriante, disait aux siens le suprême adieu : quelle espérance était donc la sienne? Ah! si c'était l'erreur, qu'elle soit bénie! Mais était-ce l'erreur? Se pouvait-il que tout soit fini avec cette vie mortelle, que de si nobles cœurs puissent à jamais cesser de battre? Que n'eût-il donné en cet instant pour croire, et, croyant, pour trouver dans sa foi une parole de consolation pour ces affligés, d'encouragement pour lui-même! Croire! est-ce qu'il n'avait pas cru autrefois, il y avait bien longtemps, quand il était encore tout petit, sur les genoux de sa mère? Est-ce qu'il n'avait pas, lui aussi, balbutié ces divines paroles que ses lèvres n'osaient plus prononcer de peur de mentir?... Il se les rappelait, il les essayait tout bas, mais aussitôt il se le reprochait, et la crainte d'être entraîné au mensonge par le sentiment nouveau qui le pénétrait tourmentait ce cœur honnête et droit, le rendait peut-être plus incrédule encore. Comment donc avait-il cessé de croire? Il n'était pourtant pas un de ces orgueilleux qui osent se mesurer avec Dieu. Ce n'étaient pas les passions qui, s'emparant de son âme, avaient, pour justifier leur fougue, brisé les freins de son respect, semé le doute dans son intelligence avide de volontaire obscurité. Non, rien de tout cela. Il avait toujours marché par le bon chemin, il avait toujours aimé le bien avec sincérité; il avait toujours consacré ses forces à chercher la vérité, et c'était en pleurant qu'il affirmait ses négations désolées. Ah! qu'il eût volontiers en ce jour donné toute sa science pour être l'ignorant qui adore!

En proie à ces réflexions, le corps las, l'esprit fatigué, il commençait à s'assoupir, quand un léger bruissement de robe lui fit ouvrir les yeux. C'était Antoinette qui venait l'appeler. Il se hâta de la suivre. Le moment suprême était venu.

La mourante sourit une dernière fois, montra le ciel, murmura quelques mots parmi lesquels on distinguait vaguement : « Là-haut... au revoir!... » Puis tout fut fini.

Mais était-ce fini?

— Vous continuerez, n'est-ce pas? à venir nous voir sinon en médecin, toujours en ami? dit M. de Laurières, quand le docteur se retira.

— Je ne saurais m'en passer, répondit-il.

Il pressa respectueusement les mains d'Antoinette dans les siennes. Elle pleurait en silence. Alors il sentit que, ces pleurs, il

donnerait sa vie pour les essayer, que son plus cher intérêt serait désormais de refaire un intérieur, de rendre un peu de bonheur à cette orpheline. Il comprit qu'il l'aimait de toute son âme, qu'il l'aimait pour toujours, et prit la résolution de demander sa main aussitôt que les convenances le permettraient.

Mais avait-il quelque chance d'être agréé? Sans doute, il manquait de naissance, mais il avait une situation honorable, il était riche plus qu'on ne le croyait, grâce à un récent héritage; il pouvait donc offrir, avec un nom considéré, une fortune suffisante; il pouvait garantir à sa compagne une existence douce, à l'abri des soucis comme de l'envie, et puis il travaillerait encore : avec quelle ardeur lorsque ce serait pour elle!... Mais comment espérer qu'elle consente jamais, elle si croyante, si ferme catholique, à épouser un libre penseur?... Elle avait pour lui une amitié sincère, mais sans doute avec un mélange de compassion... S'ils étaient d'accord sur beaucoup de points, ils pensaient différemment sur les choses les plus fondamentales... N'y avait-il pas là une barrière infranchissable; l'impossible ne les séparait-il pas? Et pourtant, le devoir lui demandait-il de devenir sa femme parce qu'il ne partageait pas toutes ses convictions? Appartenir à l'homme qu'on estime, n'est-ce pas un droit sacré? Or elle l'estimait, elle le lui avait dit souvent...

Et c'est ainsi qu'en proie à mille pensées confuses, tantôt il espérait, tantôt il craignait, en se posant toujours pour conclusion la question redoutable : Est-ce possible?

Cette incertitude devenait intolérable; il fallait en sortir à tout prix; d'ailleurs il ne voyait plus M^{lle} de Laurières assez à son gré. Maintenant qu'il n'avait plus de raison de venir presque chaque jour pour donner ses soins à sa mère, c'est à peine s'il osait faire chaque semaine une visite ou deux, et ces visites lui semblaient toujours trop courtes. Parfois il se les reprochait comme des indiscretions, en regrettant les jours passés, où ses fonctions justifiaient ses sentiments secrets. Avec quelle impatience cependant, une de ces visites finies, n'attendait-il pas le jour qu'il s'était fixé pour la suivante, sa raison luttant contre son amour, et que de fois, au chevet d'un mourant, ne lui arrivait-il pas de se sentir poursuivi dans le secret de son cœur, à travers le silence d'une agonie, par une lumineuse vision!...

VII

On était à la fin de septembre. Le feuillage des bois se colorait à peine de ces premières teintes dorées ou rougeâtres qui le

varient à l'infini ; l'air avait de tièdes parfums. La journée était claire, chaude, ensoleillée. Le docteur avait toujours eu une prédilection pour cette saison douce et rêveuse. L'automne, se disait-il, a ce charme des choses qui ont accompli leur tâche. La nature semble se recueillir un moment devant son œuvre terminée. Tout a poussé, tout a fleuri, tout est mûr : c'est le repos dans toute sa plénitude et l'achèvement dans toute sa gloire.

A deux heures, par une rencontre assez rare, il se trouvait libre ; toutes ses visites de malades étaient achevées ; personne ne l'attendait plus. Il se rendit à l'écurie, sella lui-même son cheval et se dirigea vers la Buissonnière, en suivant de préférence, pour mieux s'appartenir, les étroits chemins fleuris qui serpentaient entre les haies.

De joyeuses pensées remplissaient son esprit. Il songeait d'avance à l'accueil qu'il était sûr de rencontrer dans la maison hospitalière, au franc sourire, à la cordiale poignée de main qui lui étaient réservés. Il ne pouvait se le dissimuler, sa présence y était toujours bienvenue. C'était plus que de la politesse qu'on lui témoignait. Tout doucement, sans efforts, presque à leur insu, l'intimité s'était établie entre eux, et maintenant il semblait qu'il eût sa place marquée à ce foyer, sa part faite dans ces cœurs. Il était entré dans les habitudes de M. de Laurières, et les habitudes deviennent, avec l'âge, une part nécessaire de la vie.

Chez Antoinette, c'était plus et mieux que l'habitude qui lui rendait douce la présence de M. Mesnard. En lui elle voyait un ami, une sorte de protecteur. Elle s'était attachée à lui par tout le bien qu'elle désirait lui faire et par le bien aussi qu'il lui avait fait à son tour. N'était-ce pas à lui qu'elle devait tout ce qui avait en quelque sorte agrandi son existence, en élargissant son horizon, en dirigeant son intelligence vers tant de sujets nouveaux ! Que de grandes questions n'agitaient-ils pas ensemble, que de fois leurs regards tournés vers le ciel n'en interrogeaient-ils pas les profondeurs ; elle, hésitant à affirmer dans son désir d'être d'accord avec lui ; lui, tremblant de douter devant elle. Ils se cherchaient, ils avaient besoin de s'entendre, et leurs esprits, penchés l'un vers l'autre, brûlaient de s'unir dans les mêmes idées, dans les mêmes croyances. Mais s'ils n'y parvenaient pas, du moins la plus absolue confiance régnait entre eux. Ils croyaient bien l'un dans l'autre. Les assiduités de M. Levasseur, qui avaient d'abord porté ombrage au docteur, avaient bientôt cessé de le troubler. La jalousie, ce douloureux sentiment qui en renferme deux en un, fait à la fois d'amour et de haine, n'avait pas tardé à lui sembler indigne et de lui-même et de celle qui en était l'objet. Non, il le comprenait bien, il n'y avait de place pour nul entre

eux. Il pouvait, plein d'un doux orgueil, plein d'une fière sérénité, se reposer en paix dans son affection.

C'est dans ces dispositions, ces rêveries, ces sentiments émus qu'il approchait de la Buissonnière, quand, à peu de distance des bois, il rencontra M. de Laurières, qui, le fusil au bras et son chien derrière lui, partait pour la chasse.

— Ah! c'est vous, docteur, dit-il en l'apercevant; vous allez à mon logis! Quelle mauvaise fortune! J'ai rendez-vous à la garenne, avec mon voisin, M. Levasseur, et je lui ai tellement promis de le rejoindre que je ne saurais lui manquer de parole. J'espère que vous voudrez bien m'excuser... Mais Antoinette n'est pas sortie, et elle sera heureuse de vous recevoir.

— Alors je continue, puisque vous le permettez, répliqua le docteur; je me dédommagerai en parlant de vous avec M^{lle} de Laurières. Bonne chasse!

Et il s'éloigna, le cœur lui battant fort à l'idée de la rencontre décisive qui s'offrait à lui. Les abords de la maison étaient silencieux, les paons faisaient la roue sur la pelouse à côté du vieux chien de garde qui sommeillait à l'ombre, et les dernières roses exhalaient un parfum adouci dans les corbeilles. Il se dirigea vers l'écurie, attacha son cheval, puis, franchissant le perron et traversant l'antichambre, il alla droit au salon et frappa doucement. Elle devait se trouver dans la fenêtre entr'ouverte.

— Entrez, dit-elle. Mais, en voyant que c'était lui, elle cacha vivement un papier sur lequel elle écrivait et, se levant, vint à sa rencontre d'un air légèrement embarrassé.

— Je vous dérange? demanda-t-il.

— En aucune façon.

— Mais n'étiez-vous pas occupée à écrire? il m'a paru...

— Ah! vous avez vu?

— Oui, vous n'êtes pas habile à dissimuler. Mais pourquoi?

— Vous avez raison; pourquoi ne pas être franche? pourquoi vous cacher ce qui n'a rien que de très avouable? Eh bien, oui, docteur, j'écrivais, mais quoi?... Vous mourez d'envie de le savoir?...

Elle alla à la table, prit d'une main un livre anglais, de l'autre un cahier couvert de ratures, et mettant l'un et l'autre sous ses yeux :

— Tout simplement je traduais.

— Ah!... cela vous amuse?...

— Cela m'amuse comme tout ce qui donne un peu de peine. Mais je veux être sincère jusqu'au bout : ce n'est pas pour m'amuser seulement que je traduis; c'est parce qu'il faut que je travaille...

— Vous?

— Nous ne sommes pas riches, vous ne l'ignorez pas. Ma mère

autrefois, mettait un peu d'aisance dans la maison, en faisant de merveilleuses broderies qui lui étaient commandées par un grand magasin de Paris, qui les lui achetait fort cher. Moi, je ne suis pas aussi habile qu'elle et j'ai les yeux trop délicats; c'est tout juste si je parviens à fabriquer quelque ornement pour ma petite église de Mortelles. Mais j'ai obtenu d'un libraire la tâche de traduire quelques ouvrages étrangers. C'est assez bien payé, et cela, en outre, a l'avantage de m'empêcher d'oublier ces belles langues dont on perd si vite l'usage lorsqu'on n'a pas l'occasion de les cultiver. Ainsi, vous voyez, ajouta-t-elle en riant, je suis bonne à quelque chose dans ce monde, et j'en suis très fière. Je gagne ma vie tout comme vous!

— Comme moi, répéta-t-il fort troublé de se voir un moment confondu avec elle, et en même temps ravi de la similitude.

— Je vous prie, n'en parlez pas à mon père, continua-t-elle. Pauvre père! il voulait renoncer à son seul plaisir en affirmant sa chasse; qu'auraient dit nos pauvres chiens? Quand j'ai vu cela, je me suis mise à l'œuvre bien vite, sans lui rien dire. Non seulement je n'en ressens aucune fatigue, mais j'y trouve, au contraire, une distraction précieuse dans ma solitude.

— En effet, vous devez parfois vous trouver bien seule.

— Très seule. Mais pourtant je ne m'ennuie pas. Il y a une grande différence entre la tristesse et l'ennui. Ce que je sens, c'est du vide... non du découragement.

— J'ai souvent remarqué que vous étiez vaillante.

— Il le faut bien. Je déteste tout ce qui est stérile, et rien ne l'est davantage que les mécontentements; et puis, après tout, suis-je à plaindre? Je me dis que non quand je contemple autour de moi la misère matérielle, la pire de toutes, car en elle il n'y a rien qui agrandisse l'âme: le fardeau qui accable courbe vers la terre au lieu de relever vers le ciel. Souffrir moralement ne sera jamais rien, je le crois, en comparaison de mourir de faim. La souffrance physique supprime toutes les facultés de l'intelligence.

— Peut-être! Puis il est rare que la souffrance morale ne soit pas bercée de quelque consolation. N'a-t-on pas toujours l'espérance?

— Oui, souvent du moins, et non seulement l'espérance, mais la résignation aussi.

— Tout cela ne vaut pas encore le bonheur.

— Le bonheur... répéta-t-elle, et elle devint rêveuse.

— Oui, le bonheur, ce bien suprême auquel toute créature aspire; savez-vous ce que c'est? vous l'êtes-vous jamais figuré?... Le bonheur, c'est-à-dire le sentiment partagé dans la vie à deux,

une réciproque estime, un mutuel dévouement, de communs intérêts, un avenir semblable, un but à l'effort de chaque jour et à chaque jour un lendemain, une ardeur au travail, une raison d'être à sa propre existence, une lumière à son foyer, une flamme dans son cœur...

— Docteur, dit-elle en se tournant vers lui un peu rougissante et le sourire aux lèvres, il faudra que vous soyez heureux ainsi. De toute mon âme, je l'espère.

— Vous l'espérez!... c'est presque le promettre; car, est-ce que vous ne le savez pas? ce bonheur dépend de vous seule...

Il s'arrêta, un peu effrayé de son audace et se reprochant d'avoir failli, dans un entrainement irrésistible, à la résolution qu'il avait prise de n'exprimer ses sentiments à M^{me} de Laurières qu'après s'être assuré de l'assentiment de son père. Cependant elle le regardait, et son visage exprimait une sincère surprise.

— Pardonnez-moi, mademoiselle, continua-t-il, vous êtes seule, vous me recevez en ami. Je dois me montrer digne de votre confiance; je dois me taire jusqu'à ce que j'aie obtenu de M. de Laurières l'autorisation de parler.

— Mon père ne désire autre chose que de me voir heureuse, répondit-elle simplement.

Alors il prit sa main dans les siennes, et tout à fait troublé par ces paroles, qui lui semblaient un encouragement, il la porta à ses lèvres; puis comme elle ne la retirait pas :

— Croyez-vous, dit-il, qu'il vous soit possible d'avoir de l'affection pour quelqu'un qui pense si différemment de vous sur les points les plus importants?

— Je le crois, répondit-elle. On peut penser de même et pourtant ne pas s'estimer, comme on peut avoir une estime profonde tout en ne pensant pas de même. N'est-ce pas, d'ailleurs, ce que vous faites aussi à mon égard? Et puis, continua-t-elle avec une grâce charmante, que de points de contact n'avons-nous pas, monsieur? combien il nous arrive de nous entendre dans une mutuelle sympathie, d'être d'accord sur une idée, de nous rencontrer dans un sentiment pareil; que de goûts partagés, que de jouissances communes! Nous avons tous deux le même amour de la nature, le même intérêt aux nobles choses, le même plaisir à cultiver les arts et surtout la même ardeur à chercher le bien. Que de fois nos cœurs ont battu à l'unisson, que de fois nos regards se sont tournés en même temps vers l'infini! Si nous nous séparons parfois, nous nous retrouvons souvent. Ce que j'ai trouvé, ne le cherchez-vous pas?

— Ah! vous êtes bonne, vous êtes généreuse, vous ne voulez pas

me reprocher ce qui m'est imputé comme un crime, l'indépendance de mes opinions... Vous ne prétendez pas que douter soit une faute...

— Rien de ce qui est sincère n'est coupable. On appelle trop facilement mal ce qui n'est que malheureux. Le doute n'est pas une négation; dans une âme de bonne volonté, ce n'est que l'acheminement plus lent vers la lumière...

Elle était très belle en parlant ainsi, douce, grave, avec quelque chose d'inspiré dans le regard et l'esprit si dégagé d'elle-même, qu'elle semblait un instant avoir oublié qu'en somme il s'agissait de sa propre destinée. Cependant une sorte de rayon illuminait son visage. Ne se sentait-elle pas aimée, ne prenait-elle pas possession des ivresses de la vie!

Il la contemplait avec admiration. Sa robe de laine noire faisait ressortir encore la blancheur de son teint et l'élégance de sa taille, tandis que le soleil, qui remplissait de ses chauds rayons la croisée, baignait sa chevelure dans des flots de lumière et semblait faire une auréole autour de sa jeune tête.

— Il faut partir, dit-il, s'arrachant aux charmes de cet entretien, et en attendant que je parle à M. de Laurières, merci, du fond de mon cœur, pour les sentiments inespérés que vous voulez bien me laisser entrevoir...

VIII

C'était une grande joie pour M. Mesnard, lorsqu'il avait quelques moments de liberté de les passer doucement chez lui dans un repos légitime. Il aimait sa demeure; il apportait à l'orner un sentiment d'artiste, un goût parfait dans sa simplicité, et il n'avait pas de meilleure jouissance que de s'enfermer avec ses livres dans son cabinet. C'était une large pièce un peu sombre, recueillie d'aspect, bien préparée pour l'étude. De larges bibliothèques de chêne entouraient les murs; quelques belles gravures surmontaient les portes; sur la cheminée et dans les angles, deux ou trois statuettes en bronze lui rappelaient les grands exemples des maîtres de son art. Les croisées s'ouvraient d'un côté sur un étroit jardin rempli de fleurs, de l'autre, sur les vastes horizons de la campagne.

C'était un bonheur pour lui, lorsqu'il rentrait le soir, brisé par ses courses lointaines, brûlé par le soleil ou trempé par les brouillards, de se trouver seul quelques instants dans cette paisible retraite. Alors il se plongeait dans ses livres, dans ses travaux, et il oubliait le monde entier, perdu dans ce monde infini de la science. Il est vrai qu'il était toujours menacé d'être rappelé à la vie réelle par un de ces coups de sonnette impérieux qui dissi-

paient le rêve. Mais cette perspective même ne faisait que rendre la jouissance plus âpre, le repos momentané plus enchanteur.

M. Mesnard venait de rentrer, comptant bien passer toute l'après-midi dans le silence et la paix.

Tout à coup la sonnette retentit de nouveau, mais plus discrètement que d'habitude. Il n'était pas difficile de deviner qu'elle était agitée par une main moins lourde que celles des fermiers du voisinage, et dans le pressentiment d'une visite exceptionnelle, Monique se hâta de rabattre le pan relevé de son tablier blanc pour aller ouvrir.

— Vous, ici, mademoiselle ! s'écria-t-elle toute ravie, en se trouvant en face d'Antoinette, qui s'avancait accompagnée de M. de Laurières.

Elle était très jolie sous son long voile de deuil, le teint un peu animé, l'air à la fois timide et souriant.

— Que vous êtes aimable d'avoir pris la peine de venir jusque chez moi, dit M. Mesnard, qui l'avait aperçue de sa fenêtre, et qui s'empressait de venir au-devant d'elle; et vous, monsieur, n'est-ce pas une course bien longue que vous vous êtes imposée en mon honneur?

— Nous sommes venus dans la voiture du meunier, répondit M. de Laurières avec entrain, et nous n'aurons à faire la route à pied que pour retourner à la Buissonnière. J'ai bien vivement regretté l'autre jour de ne pas vous y recevoir. Puis il me tardait, cher docteur, de vous remercier chez vous de tous les excellents soins que vous avez donnés à ma chère femme, et en même temps de m'acquitter — comme je le puis — de ma dette matérielle envers vous. Quant à celle de la reconnaissance pour votre affectueux dévouement, je n'espère pas m'en libérer...

Il lui tendit la main, tandis qu'il posait sur la table un rouleau cacheté. Antoinette, toute rougissante, baissait les yeux. Elle sentait qu'il devait être pénible à son ami d'être payé comme un indifférent, et cependant il ne pouvait en être d'autre façon. Puis elle ne l'avait pas revu depuis leur conversation de la semaine précédente, et il était évident que tous deux en retrouvaient l'émotion en se rencontrant. Quant à M. de Laurières, qui ne savait rien, il conservait, avec son enjouement, sa bonne grâce ordinaire.

— Quel joli nid que le vôtre, dit-il en promenant ses regards autour de lui.

— Un nid désert, un cadre vide, répliqua M. Mesnard.

— Vous vous marierez?

— Je le désire.

— Vous savez qu'en province on n'admet pas qu'un médecin ne soit pas marié. C'est contre l'usage; cela même, à la longue,

s'interprète défavorablement, comme tout ce qui n'est pas ordinaire.

— Ce n'est pourtant pas pour faire plaisir aux bonnes âmes de Dommeray que je compte me marier. J'espère le faire pour des raisons plus personnelles et plus élevées...

Et involontairement son regard se porta vers Antoinette; puis il reprit :

— En attendant, on me marie à qui mieux mieux. L'autre jour, on avait décidé que j'épousais la fille du notaire, pour le seul motif, probablement, que cette jeune personne se pique d'indépendance dans les idées et se donne toutes les peines du monde pour avoir l'air d'être antireligieuse. Or je ne connais rien de plus déplaisant qu'une femme sans croyances...

— En ceci, reprit en souriant M. de Laurières, vous n'êtes peut-être pas très conséquent avec vous-même.

— Je ne sais, mais il me semble que la foi sied bien aux femmes. Elle les revêt toutes, qu'elles soient jeunes ou vieilles, d'un charme infini; elle leur donne la grâce, la douceur, une sérénité particulière. Douter, raisonner, discuter, me semble aussi choquant, chez elles, que naturel chez l'homme.

— Soit! mais ne pensez-vous pas que, dans le mariage, il est assez bon d'avoir des idées communes?

— Peut-être, mais pour moi il me semble que je ne serais pas fâché si celle que j'aime en avait de meilleures que moi.

Ils causèrent ainsi quelque temps, gaiement et simplement. Puis Antoinette se leva, en témoignant le désir de s'arrêter un moment à l'église avant de rentrer à la Buissonnière. Ce même jour, trois mois auparavant, elle avait perdu sa mère.

— Permettez-moi de vous accompagner jusque-là, dit M. Mesnard. Je vais à l'hôpital, tout à côté.

Et ils sortirent ensemble.

— Entrez-vous un moment avec nous? hasarda M^{lle} de Laurières d'un ton insinuant, tandis qu'il poussait devant elle la lourde porte de chêne.

— Non, dit-il avec effort, quelque désir que vous m'en donniez. Je ne saurais m'agenouiller là en curieux ou en indifférent, et en chrétien, je ne le puis pas, vous le savez.

Il avait pris sa main dans la sienne; il la retint un instant, puis la quittant comme à regret, il s'éloigna vers l'hôpital.

Une demi-heure plus tard, M. de Laurières et sa fille se retrouvaient sur le petit chemin de gazon qui, entre deux haies, conduisait de la ville à leur habitation. Tous deux étaient pensifs. Ce fut lui qui parla le premier.

— Sais-tu, ma chère enfant, ce qui me préoccupe un peu

depuis notre visite à ce bon docteur?... Je vais te l'avouer franchement et te demander si toi-même tu ne t'en es pas aperçue. Je crains qu'il ne pense à toi?...

— A moi, mon père! s'écria-t-elle toute rougissante.

Puis avec sa sincérité ordinaire.

— Eh bien, oui, cela est vrai, il pense à moi. Ses paroles, la dernière fois qu'il est venu à la Buissonnière, ne me permettent pas d'en douter.

— Comment! il te l'a laissé entendre?

— Oui, mon père, et en ajoutant qu'il avait l'intention de vous voir à ce sujet.

— Voilà qui devient embarrassant!...

— Pourquoi, mon père?...

— Parce que tu ne songes pas, je suppose, à l'épouser?

— Aurais-je vraiment tort d'y songer?

— Je t'avoue que je ne comprendrais pas, ma fille, que tu puisses avoir l'idée de choisir pour mari un homme si complètement séparé de nous par les croyances... à moins que tu ne l'aimes?...

Antoinette baissa la tête et ne répondit pas.

Après quelques instants de silence, M. de Laurières reprit :

— Seul et chargé de remplacer ta mère auprès de toi, désireux de te tenir le langage qui eût été le sien, j'en suis sûr, je crois devoir t'engager, ma chère fille, à réfléchir sérieusement avant de faire un acte aussi grave. J'estime sincèrement M. Mesnard, je le tiens pour le plus galant homme qui se puisse voir; sa fortune est suffisante pour la nôtre, son nom honorable, sa personne sympathique. Mais, et c'est là un terrible mais, il n'est pas des nôtres. Il n'en est pas par la naissance, ce qui est secondaire; il n'en est pas surtout par l'éducation morale et les idées supérieures. La loi qui nous guide, les pensées qui animent notre vie lui sont étrangères. Ses aspirations ne sont pas les nôtres. En un mot, son âme et la tienne ne sont pas du tout orientées du même côté. C'est là une grave objection lorsqu'il s'agit de confondre deux existences pour jamais. Je me souviens, et sa voix s'attendrit, je me souviens de la douceur que j'éprouvais à me sentir d'accord avec ma femme sur ces grandes questions éternelles, les seules importantes après tout. Sa vie, comme la mienne, puisait son inspiration à la même source. Nous suivions le même chemin, nous marchions vers le même but, nous priions ensemble; la même reconnaissance envers Dieu nous rendait plus chères nos joies, la même soumission à sa volonté nous consolait dans nos peines, une même espérance nous apprenait à nous supporter mutuellement; nos cœurs parlaient la même langue...

Il s'arrêta, vaincu un moment par l'émotion de ses souvenirs.

— Tu souffriras, mon enfant, de te sentir si séparée de celui que tu devras aimer par-dessus tout, de celui que tu éprouveras le besoin d'approuver constamment.

— Eh bien, répondit-elle, si je dois en souffrir, ce sera avec bonheur que j'accepterai ma peine, parce qu'elle ne sera pas sans espérance...

M. de Laurières prit les deux mains de sa fille dans les siennes.

— Je vois que tu l'aimes trop, mon enfant. Peut-être ai-je été imprudent en ne songeant pas à ce péril. Il eût été plus sage de ne pas admettre dans notre intimité, si excellent qu'il fût, un homme si peu associé au fond même de notre existence. Plusieurs personnes ont cherché à me le faire comprendre. Cela m'a paru de l'intolérance, et cependant je me demande aujourd'hui si elles n'avaient pas raison.....

— Non, non, elles n'avaient pas raison, mon père. Pourquoi regretter que ce noble cœur se soit donné à moi? Dans quelle main plus loyale pourrais-je mettre la mienne? A qui pourrais-je confier ma vie avec plus de sécurité?...

— Alors tu es décidée?

— Non, j'ai besoin de réfléchir encore, d'interroger plus mûrement ma conscience. Mais ce que je sens, c'est que désormais je ne saurais devenir la femme d'un autre.

— Eh bien, ma chère fille, il va sans doute venir me demander ta main, me prier de l'autoriser à t'exprimer des sentiments qu'il t'a déjà, tu l'avoues, laissé entrevoir. Je lui permettrai de causer avec toi. Mais j'exige que tu ne décides rien avant un mois au moins. Je veux que tu me promettes de songer longuement, froidement s'il se peut, au grand obstacle qui vous sépare. Il faut prier Dieu qu'il t'inspire ce que tu dois faire. Il faut que tu te soumettes à l'avance à ce qu'il te dictera, et que, là comme toujours, ce que tu cherches avant tout, ce soit de bien faire.....

— Je le promets, dit-elle avec solennité, je le promets à vous, mon père, à la chère âme qui veille sur moi, à Dieu que je supplie de m'éclairer et de me conduire!...

Et, graves tous deux, ils rentrèrent.

IX

M. Mesnard n'avait pas tardé à revenir au petit château et, après une longue conversation avec M. de Laurières, il avait obtenu de lui l'autorisation de plaider sa cause auprès d'Antoinette. Il s'en

était acquitté avec chaleur, inspiré par la passion sincère qui lui prêtait une véritable éloquence. Cet honnête cœur, qui n'avait jamais battu jusqu'alors et qui se croyait lui-même insensible, avait trouvé tout à coup une ardeur qui lui avait révélé sa propre jeunesse. Cet homme de science et de labeur, rendu grave avant l'âge par la pratique constante du devoir, avait retrouvé en aimant sa nature première : tendre, gaie, charmante, presque enfantine dans sa simplicité. Il se dévoilait sous un aspect nouveau, alliant une gaucherie pleine de bonne grâce et les qualités les plus aimables à ce je ne sais quoi d'austère qui subsistait toujours au fond de son être. Elle l'avait écouté, elle le contemplait émue, ravie, lui laissant sa main, lui livrant son regard, lui ouvrant son âme, ne dissimulant pas la sympathie qu'il lui inspirait, lui avouant tout le bonheur qu'elle sentait à être aimée, mais le suppliant aussi, — elle l'avait promis, — de la laisser longuement réfléchir avant de prendre une détermination suprême.

— A quoi bon ? lui disait-il, puisque vous convenez vous-même que...

— Que vous m'êtes cher. Eh bien, oui, j'en conviens. Pourquoi nier ce qu'il est si doux de répéter. Aussi ce que j'examine, ce n'est point si je pourrais vous aimer assez pour devenir votre femme. Cela, je le sais ; mais je me demande si j'en ai le droit.

— Le droit ?

— Oui, si ce n'est point trahir indirectement ce que je crois, que de confier ma vie à celui qui ne partage pas ces croyances.

— Vous savez cependant que si je ne les partage pas, je les respecte ; mieux encore, je les aime comme tout ce qui fait partie de vous. Vous savez que je me ferais une loi de ne jamais chercher à les ébranler dans votre esprit, de ne vous détourner en rien de leur pratique, enfin que je ne me refuse pas à m'incliner à côté de vous, sous la bénédiction divine, le jour où vous voudrez bien mettre votre main dans la mienne. Après cela, que pouvez-vous craindre ?

— Je ne sais ; si mon cœur était plus libre à votre égard, je redouterais peut-être moins qu'il n'étouffe à mon insu la voix de ma conscience. Je vous aime et je me demande si ce n'est pas là ce qui m'aveugle sur l'imprudence, sur la faute peut-être que j'incline à commettre ?

— Vous m'aimez, vous venez de le dire, et vous hésitez ? Vous m'aimez et quand je devrais être tout à l'ivresse de cet aveu, vous venez tout refroidir par de vains scrupules ?

— Enfin, dit-elle, n'en parlons plus en ce moment. Aussi bien est-ce chose trop personnelle pour être ainsi discutée, jouissons en paix de ce temps mêlé d'incertitude et d'espérance, d'anxiété et de

joie, d'ombre et de lumière, mystérieux comme l'avenir, comme la vie peut-être, de ce temps que j'ai fixé à ma réflexion. Jouissons de nous voir chaque jour, libres, confiants, pleins de sérénité dans la résolution de bien faire, pleins de calme dans une mutuelle estime. Goûtons le présent béni qui est si bon déjà, et promettez-moi, quel que soit l'arrêt dicté ensuite par la grande voix intérieure que j'interroge, promettez-moi, et elle prit sa main dans la sienne, de ne m'en vouloir jamais, de me garder toujours une affection sincère!...

— N'est-ce pas pour l'éternité que je suis à vous?

Ils se revirent ainsi par ces belles journées d'octobre, pleines de brume et aussi par moments pleines de rayons, écoutant tour à tour les harmonies de la nature et les battements de leur cœur. L'un près de l'autre sur le vieux banc recouvert de mousse, la main dans la main, ils causaient, et, involontairement, les projets, les plans d'avenir se glissaient dans leur entretien. Ils se prenaient à dire *nous*, et sur leurs têtes inclinées l'une vers l'autre semblait planer comme le voile que l'on étend dans l'église sur les jeunes mariés, symbole d'espérance déroulé sous la voûte du ciel.

Heureux, aimé, confiant dans la destinée, le docteur rentrait chaque soir chez lui, bercé des plus douces pensées. Il entrevoyait le moment où, au retour, il ne trouverait plus la maison vide, le foyer désert. Déjà même il lui semblait voir de frais visages lui sourire et entendre une voix chérie lui souhaiter la bienvenue.

Dans le pays, on commençait à parler tout haut du prochain mariage de M^{lle} de Laurières avec M. Mesnard, ce qui ne laissait pas que d'indigner quelques bonnes âmes. Comment, elle que l'on croyait si pieuse! Qu'est-ce que dirait sa pauvre mère?

On touchait à la fin de ce long mois qu'elle s'était réservé.

— Dans huit jours, lui dit-il un soir en la quittant, dans huit jours je saurai mon sort.

Et elle répéta :

— Oui, dans huit jours, peut-être même avant!

Et il partit presque aussi heureux que s'il eût emporté avec lui son consentement.

Poussé par une mystérieuse impatience de bonheur, il revint le lendemain matin, à une heure à laquelle jusqu'alors il ne s'était pas permis de se présenter.

— Où vas-tu comme cela, petite Flavie, demanda-t-il gaiement à une fillette de six ans, qui suivait, comme lui, le chemin de la Buissonnière, ses livres sous le bras, ses sabots à la main, comme ont coutume de faire les enfants qui se rendent à l'école.

— Monsieur, je vais chez la demoiselle.

— Chercher des remèdes, sans doute, pour la mère, ou des vêtements?

— Non monsieur, c'est l'heure de la leçon.

— De la leçon?

— Est-ce que monsieur ne sait pas que, trois fois la semaine, M^{lle} Antoinette nous réunit sept ou huit que nous sommes du hameau de Ramilly, où il n'y a point d'école ni de sœurs, pour nous faire la classe?

Le docteur avait mis son cheval au pas en causant avec l'enfant, de telle sorte qu'ils arrivèrent ensemble à la Buissonnière.

— Vous, si matin! dit Antoinette qui se tenait sur la porte, entourée de ses petites filles et qui rougit vivement en l'apercevant.

— Je vous dérange?

— Un peu, comme vous voyez.

— C'est que je ne savais pas que vous étiez occupée de la sorte à cette heure. Vous ne m'aviez jamais dit... Voulez-vous me permettre d'assister?...

Elle hésita.

— Cela va m'intimider beaucoup, cependant je ne saurais vous refuser. C'est dans cette pièce, au rez-de-chaussée, que je fais ma classe. Mettez-vous là en dehors, sous la croisée; je ne vous verrai pas, ce qui me troublera moins et vous assisterez cependant à la leçon, puisque vous le désirez.

Elle entra dans une sorte de parloir qu'il avait jusqu'alors pris pour une lingerie et où il aperçut, ses regards y pénétrant pour la première fois, avant que la porte se fût refermée derrière elle, un long banc de bois blanc, quelques pupitres et, dans le fond un grand christ suspendu à la muraille. Il y eut un petit moment de bruit, les enfants déposant les uns à côté des autres tant les sabots que les paniers et se dépouillant de leurs capelines; puis un profond silence se fit. Alors une voix claire et ferme, la voix de M^{lle} de Laurières s'éleva, disant la prière; puis, après elle, toutes les voix enfantines la répétèrent, faisant vibrer la salle sonore. Ensuite la leçon commença. Et lui, contemplant le gracieux tableau, écoutait attendri, charmé, sans pouvoir se résoudre à s'éloigner.

Lorsque, au bout d'une heure, elle vint le rejoindre, le docteur qui, pour sa part, était plein des plus douces impressions, fut singulièrement frappé de l'étrange changement qui s'était opéré en elle. Une extrême pâleur avait succédé à l'animation de son visage; la gaieté qui, tout à l'heure, rayonnait sur son front, avait disparu. Elle semblait grave et préoccupée. — Cependant elle s'efforça de soutenir la conversation avec sa bonne grâce accoutumée; mais on sentait sous l'effort un visible malaise.

— Vous êtes souffrante? demanda-t-il.

— Non, pis que cela, je suis malheureuse.

Et une larme brilla dans ses yeux.

— J'ai une faveur à vous demander, ajouta-t-elle en respirant péniblement; vous ne me la refuserez pas. Mon ami, je vous prie de rester quelques jours sans venir ici. Votre présence ne me laisse pas toute la liberté dont j'ai besoin pour me recueillir en cet instant solennel. Je croyais toucher à l'heureux moment de vous dire oui, j'avais résolu que ce serait aujourd'hui même, et tout à coup une circonstance inattendue, un fait bien simple en apparence, m'a conduit à entrevoir la plus terrible des impossibilités... Mais je ne sais pas encore... j'ai besoin d'être seule... je souffre cruellement... Excusez-moi; dans quelques jours, quand je me serai entendue avec moi-même, quand je serai sûre, je vous écrirai pour vous prier de venir m'entendre.

Son visage était baigné de larmes; elle lui tendit ses deux mains. Il les prit dans les siennes, et tandis qu'il les y retenait, le regard rapproché du sien, il s'efforça d'y lire ce qui se passait dans son âme; mais rien ne vint l'éclairer.

Ce qu'elle avait, ce qui pouvait être survenu, l'éclat de lumière soudaine qui l'avait éclairée et la source d'où cette lumière avait surgi tout à coup : il lui fut impossible d'en rien deviner.

Il s'éloigna, bouleversé de l'affreux pressentiment qu'elle était perdue pour lui, mais sans parvenir à en discerner le motif.

X

En se voyant entourée de ce qu'elle avait coutume d'appeler ses petites filles, et cela pour la première fois de sa vie, avec M. Mesnard à ses côtés, Antoinette s'était trouvée, par un entraînement d'idées bizarre au premier aspect et pourtant bien naturel, amenée à songer tout à coup aux enfants qu'elle aurait peut-être un jour. La perspective de son mariage presque résolu, la présence de celui qu'elle aimait, cette leçon donnée devant lui, avaient évoqué à ses regards, d'abord joyeusement émus, de confus tableaux d'avenir dans lesquels apparaissaient de blondes têtes. Lui-même n'avait-il pas été, en même temps qu'elle, charmé par de semblables visions? Mais, à ces images riantes, en avaient bientôt succédé d'autres : celles-là amères, douloureuses. Ces enfants que Dieu lui donnerait un jour peut-être, s'il bénissait l'union qu'elle rêvait, leur père ne leur enseignerait pas à prier, leur père ne leur transmettrait pas une foi dont il leur aurait toute sa vie donné le témoignage! Que leur dirait-elle quand ils lui

demanderaient pourquoi il ne s'agenouillait pas à côté d'eux? Comment expliquer son abstention? Pourrait-elle l'approuver? Avait-elle le droit de le blâmer? Ni l'un ni l'autre. Quel langage devrait-elle leur tenir? Non, non, elle le comprenait bien, si, pour elle-même, elle avait le droit d'accepter un mari qui ne partageait pas ses convictions, un mari qui ne pouvait pas dire : Je crois en Dieu, pour ses enfants, elle n'avait pas celui de leur donner un tel père. A eux elle devait le trésor tout entier de lumière et d'exemple; à eux elle devait des parents unis dans une même croyance, les guidant ensemble de leurs communs conseils puisés dans une semblable foi. Ne pas leur en laisser leur part tout entière serait pis que de leur dérober leur patrimoine. Cela ne faisait pas doute; l'hésitation n'était plus permise. Cet obstacle, qu'elle sentait bien entre elle et lui, sans avoir su jusqu'alors s'en rendre compte, elle venait de le toucher, et maintenant, si elle souffrait, elle savait du moins ce qu'elle devait faire. Elle était résolue, oui résolue à renoncer à ce rêve, à sacrifier le bonheur, car le bonheur sans lui, elle comprenait aussi qu'il ne pouvait plus exister pour elle... Elle ne songea pas un seul instant à se débattre contre sa conscience, à nier la vérité. Cette vérité lui était apparue éblouissante, elle s'inclina avec résignation.

Après quelques jours d'angoisse, elle écrivit à M. Mesnard pour le prier de venir. Alors, franchement, courageusement, plus séduisante que jamais, à travers sa rougeur et ses larmes, elle lui dit en vue de quels chers intérêts elle pensait devoir renoncer à lui; elle lui montra toute sa douleur, en même temps que toute sa résolution. Pâle, il l'écoutait, frémissant de mille sentiments à la pensée de ces êtres dont elle parlait avec une noble simplicité, de ces êtres envers lesquels elle se sentait responsable, que sa sollicitude semblait suivre déjà, mêlant le devoir aux plus pures joies de l'amour. Il comprit mieux que jamais combien il l'aimait et tout ce qu'elle valait réellement. Son désespoir de la perdre était immense, mais il s'inclina à son tour. Il sentait bien après tout qu'elle avait raison.

— Ainsi, c'est fini? dit-il.

— Fini du bonheur, oui, mais non pas de l'affection qui, je l'espère, nous unira toujours l'un à l'autre. C'est dommage, il me semble que j'aurais fait une bonne femme de médecin. C'était un peu ma vocation : l'aider à soigner les autres et le soigner lui-même. Ah! mon ami, ajouta-t-elle avec un sublime effort, qu'il est triste que vous ne puissiez pas croire...

— Je le voudrais de toute mon âme, j'ai fait tous mes efforts sans pouvoir y parvenir. Toujours ma raison se révolte.

Elle garda le silence un moment, puis elle dit :

— La foi, cette grâce inestimable, c'est Dieu qui la donne, qui la donne à qui il veut.

— Mais comment l'obtenir de lui?

— En aimant le bien, son image. Le poursuivre avant tout, lui sacrifier toutes choses, n'est-ce pas là une bonne volonté à qui ce trésor sera accordé en récompense! Ici ou là-haut, nous nous retrouverons, j'en suis sûre... Je vous attendrai...

XI

A partir de ce jour, M. Mesnard cessa presque entièrement ses visites à la Buissonnière. C'était doux de la voir, mais c'était aussi bien douloureux. Il était tombé de trop haut, la blessure était trop vive. Puis la mauvaise saison était venue; les chemins, rendus presque impraticables par un rigoureux hiver, servaient de prétexte à ce que M^{lle} de Laurières appelait sa paresse à visiter ses amis. Il avait beaucoup de malades; sa clientèle, qui s'étendait de jour en jour, l'accaparait entièrement. Lorsqu'il avait un moment à lui, c'était pour se plonger dans ses livres; il avait encore tant à apprendre! Il étudiait les nouvelles découvertes de la médecine, et puis aussi il s'enfonçait dans de profondes recherches sur les questions religieuses. Mais bientôt le livre restait ouvert, sans que sa main songeât à tourner la page finie. Perdu dans les rêves, sa pensée errait comme un fantôme autour de ce petit coin de terre où il avait entrevu le bonheur. Il évoquait la douce image; il s'oubliait et se consumait dans ses souvenirs...

Un jour, on apprit à la Buissonnière que le docteur était gravement malade.

— Père, il faut aller le voir, dit résolument M^{lle} de Laurières.

— Tu as raison, dit-il, je t'accompagnerai.

Et ils se mirent en route par les chemins couverts de neige, marchant vite, en silence, pleins d'angoisses; elle, obligée de s'appuyer à son bras.

— Comment va-t-il? demanda Antoinette avec anxiété à la vieille Monique, quand celle-ci, toute blême et toute tremblante, vint lui ouvrir la porte.

— Mal, bien mal, mademoiselle, on dit qu'il n'y a plus d'espoir.

— Nous voulons le voir...

— Alors venez, il n'y a pas de temps à perdre.

Et sans demander la permission au malade, pressentant bien qu'il serait heureux de cette visite, elle la fit entrer ainsi que M. de Laurières.

Il était étendu sur son lit, soutenu par plusieurs oreillers, car il étouffait, le visage empourpré par la fièvre; dans ses yeux l'expression distraite de ceux qui s'en vont, ce regard qui semble déjà contempler de loin. Cependant, en la voyant, un sourire passa sur ses lèvres fanées.

— Vous ! vous ici ! fit-il.

— Je sais tout, dit Antoinette en se laissant tomber sur une chaise à côté de lui. La sœur Marthe m'a raconté. Ce n'est pas vous qui deviez soigner ce malade puisque tour à tour vous alternez à l'hôpital, votre confrère et vous, et que chacun est chargé du service pour six mois, l'un après l'autre. Vous aviez précisément fini, mais en voyant sévir cette épidémie meurtrière, vous avez été trouver le docteur Lannier, vous lui avez dit qu'il avait une jeune femme, un petit garçon, tandis que vous étiez seul. Il ne voulait pas, vous avez insisté, l'assurant que vous désiriez traiter cette affection, que vous aviez fait à son sujet des études spéciales et que vous étiez certain de réussir en appliquant un traitement récemment découvert. Il a cédé...

— Et c'est en soignant à sa place ce pauvre enfant, continua M. de Laurières, en vous dévouant à lui, alors même que tout espoir était perdu, que vous avez gagné l'impitoyable maladie qui n'abandonne l'un que pour s'emparer de l'autre.

— Il est sauvé ! répondit-il simplement. Puis se tournant vers elle. N'ai-je pas bien fait et ne m'aviez vous pas dit que c'était en m'efforçant de bien faire que je trouverais certainement la lumière ? Puis, continua-t-il en s'interrompant fréquemment, puisqu'il ne devait pas m'être réservé d'avoir un jour des enfants à moi, n'est-il pas juste que je me sois pris de plus d'amour encore pour ceux des autres ? Privé de les instruire des vérités que je ne possède que trop imparfaitement : incapable de les conduire d'un pas assuré dans les chemins lumineux d'une ferme croyance, ne devais-je pas, du moins, à ma façon, accomplir ma tâche plus humble, en m'efforçant de leur donner la santé du corps, de leur conserver l'existence matérielle... Ma vie, à moi, était sans espoir, sans bonheur; celle du petit Jacques sera belle peut-être. L'échange valait la peine...

— Mon pauvre ami, dit M. de Laurières, vous êtes bien malade. Ne fût-ce que pour le monde, vous devriez voir un prêtre...

— Pour le monde, jamais, dit-il, mais bien pour moi; oui, pour moi, car j'en ai acquis le droit. Ma raison fatiguée ne cherche plus. J'ai trouvé avec mon cœur, j'ai acquis la foi par le besoin que j'en ressens à cette heure... Non, je ne puis consentir à mourir tout entier, je ne puis me résoudre à dire adieu pour toujours à ceux que

j'aime... Le sentiment proteste contre la raison, et c'est en lui, j'en suis convaincu, que réside la vérité. Et puis, mes amis, au terme de la carrière, j'éprouve une immense soif de pardon. Où le trouver si ce n'est en Dieu?

Il parlait bas, lentement, avec difficulté; sur son visage, un instant animé, s'étendaient déjà les grandes ombres de la mort... Brisé par l'effort, il laissa retomber sa tête sur le coussin qui la soutenait et ses yeux se fermèrent à demi.

— De pardon! Vous?

— Oui, que de bien omis, que de défaut de zèle dans l'accomplissement de mes devoirs, que de manque de charité envers mes semblables, que de murmures souvent contre ma tâche trop dure... Il me semble aujourd'hui revoir ma vie entière et comprendre pour la première fois tout ce que j'aurais dû faire. Je le sens, la pauvre créature humaine est trop imparfaite pour que tout en elle soit fini ici-bas... Il lui faut l'au-delà pour l'achever...

Antoinette l'écoutait en pleurant, mais une joie immense s'élevait dans son cœur à travers la douleur poignante qu'elle éprouvait de le perdre. Elle oubliait qu'ils auraient pu s'appartenir pour se dire avec une abnégation sublime que, s'il n'était pas à elle, il était à Dieu!... Pâle, elle s'appuyait à son lit.

— Ainsi, dit-elle, mon ami, c'est vous qui le premier reverrez notre mère...

Alors elle se pencha vers lui et, solennellement, religieusement, l'embrassa sur le front, comme si elle eût voulu le charger d'emporter ce baiser à la chère morte. Cette action le ramena à la conscience de la réalité.

— Quelle folie, dit-il, et comment est-ce que je vous permets de rester ici? Comment vous ai-je laissé entrer... Ce mal terrible est contagieux! Partez, je vous en conjure, au besoin je l'ordonne... Songez que je ne serai plus là pour vous soigner si vous devenez malade à votre tour... Partez! Adieu!...

Cédant à ses instances, craignant de l'agiter, elle reculait lentement, pas à pas, les yeux fixés sur lui, ne pouvant en détacher sa vue, ne pouvant s'arracher à cette chambre, à la fois funèbre et lumineuse. Arrivée à la porte, elle s'arrêta un moment encore pour l'envelopper d'un dernier regard... Il sourit.

— C'est moi, qui vous attendrai, dit-il. Au revoir!...

Alors elle fit le signe de la croix.

— Au revoir, oui au revoir! répéta-t-elle dans un sanglot.

Et ils s'éloignèrent, tandis que les yeux du médecin se fermaient sur la terre pour s'ouvrir à la lumière éternelle.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉÂTRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Les tragédies et les comédies de la politique. Discorde et charivari. Bonapartistes, républicains, socialistes, anarchistes et conservateurs. Les perturbations causées par la politique dans le Dictionnaire. Comment le peuple substitue la science à l'Évangile. L'ère de la dynamite. — Le Trésor de Saint-Denis; l'histoire et la légende. Une héritière de Jacques Aymar. République et rhabdomancie. Le siècle de M. Cattiaux et de M^{me} Cailhava. La politique et les statues. Aimez-vous Lakanal? On en a mis partout. Le déboulonnement de Louis XIV par la municipalité de Caen. L'Arc de triomphe et ses divers projets de couronnement. Le groupe de M. Falguière. — Une tempête dans le manteau d'Arlequin. Le grand meeting des artistes et celui des ébénistes. Les privilèges du théâtre et l'invasion croissante des comédiens. A qui la faute? Deux opérettes nouvelles. Anthologie de la *Tour de Nesle*. Reprise de *Charles VII chez ses grands vassaux*. Châtelet : *Madame Thérèse*, par Erekmann-Chatrion. Gymnase : *Un Roman parisien*, par Octave Feuillet.

I

Les ambassadeurs de la reine Ranavalo sont arrivés en France à point nommé pour juger de la supériorité de notre civilisation sur celle de Madagascar. Depuis cinq à six semaines, la Discorde aux crins de couleuvre secoue d'un bout à l'autre du pays sa torche enduite de pétrole. C'est d'abord le parti bonapartiste qui a trouvé moyen de se diviser en deux, depuis qu'il n'a pas d'empereur, et dont la situation fait songer à celle de cette malheureuse armée de la Loire qui inspira à M. Gambetta, lorsqu'elle fut coupée par l'ennemi, ce mot grand comme le monde : « Tant mieux ; cela nous fera deux armées. » La fraction *jérômiste* s'appuie sur un homme dont personne ne veut ; et la fraction *victorienne*, sur un enfant qui ne veut pas. Cet adolescent est dans l'étrange situation d'un candidat récalcitrant dont M. Paul de Cassagnac a résolu de faire un empereur malgré lui, et dont il se sert comme d'une massue pour démolir son père, sans tenir aucun compte des protestations de ce fils dévoué.

Si le parti bonapartiste s'est scindé en deux, le parti socialiste s'est émietté en groupes ennemis qui ont donné le spectacle de leurs dissensions intestines aux congrès de Saint-Étienne et de Roanne, dans toutes leurs réunions et tous leurs journaux. Il y a

les socialistes purs, qui ne sont plus que d'infâmes aristocrates, les socialistes réformistes, les socialistes transformistes, les socialistes collectivistes, les collectivistes révolutionnaires, les possibilistes, les impossibilistes, les anarchistes simples, les anarchistes nihilistes. J'en passe, et des pires. Ah! la jolie langue que nous crée la politique! La belle collection de barbarismes qu'elle introduit dans le vocabulaire, pour faire pendant aux sottises et aux sophismes qu'elle met en circulation dans les idées, au trouble qu'elle jette dans les esprits et dans les affaires, aux désordres qu'elle ramène dans la rue! M. J.-B. Dumas a oublié cette cause parmi celles qu'il accuse, dans le discours par lequel il a ouvert, le 25 octobre dernier, la séance annuelle des cinq académies, de torturer et de dénaturer le dictionnaire, sous prétexte de l'enrichir. M. Clémenceau est conpués, et on lui rappelle que le Capitole de Montmartre est tout près de la rue des Rosiers. Barbès ne fut qu'un bourgeois; le mot a été dit et applaudi dans une réunion publique. Robespierre, Saint-Just, Danton lui-même, font hausser les épaules aux gamins de vingt ans qui s' enrôlent aujourd'hui dans le socialisme anarchiste, comme ils s' enrôleraient dans la bande de Gélincier ou de Maillot le Jaune. Marat et Hébert sont à peine épargnés et ne le seront plus longtemps: on les trouve tièdes et mous; surtout ils n'entendaient rien à la question sociale; ils étaient capables de croire, comme le glorieux chef de l'opportunisme, qu'elle n'existe pas.

Chacune de ces subdivisions se subdivise encore, et on ne s'arrêtera, comme il sied sur le terrain anarchique, si l'anarchie a un terrain, que lorsque chaque groupe sera représenté par un seul homme ou par une seule femme, puisque les dames en sont aussi. L'anarchie n'a pas atteint son idéal tant qu'il reste des faisceaux d'une douzaine d'hommes groupés ensemble. L'individualisme est son dernier mot dans le domaine spéculatif. Mais elle dédaigne le domaine spéculatif; elle n'y reste que lorsqu'elle ne peut agir autrement: elle ne fait que le traverser pour aboutir à l'action, où l'armée se retrouve compacte, car les théories violentes et désordonnées des chefs ne sont rien de plus que de sauvages appétits. S'ils ne s'entendent pas sur autre chose, ils s'entendent parfaitement pour détruire.

Malgré le byzantinisme de leurs distinctions et de leurs dénominations, ces Peaux-Rouges finissent toujours par se retrouver dans leur vrai tempérament, en concluant toutes leurs discussions par des coups. Même entre eux, la violence est leur argument suprême; leurs meetings sont devenus des séances de boxe et de pugilat, où l'on se collète, où l'on se poche les yeux, où l'on s'aplatit le nez, où l'on se casse les reins, où l'interruption à la mode

consiste à donner un coup de tête dans la poitrine de l'orateur, à le prendre par les jambes et à le jeter sur les assistants, où enfin on ne peut songer à monter à la tribune sans avoir pris de sérieuses leçons de canne et de chausson. Ils se traitent les uns les autres à peu près comme ils rêvent de traiter la société. Mais que dis-je? ce n'est déjà plus tout à fait un rêve. On sait de quelle manière ils ont commencé l'application de leurs doctrines à Montceau, à Lyon, ailleurs encore, et comment, après la police impuissante à découvrir, après la troupe impuissante à protéger, après le gouvernement incapable de nous défendre, la magistrature elle-même a dû reculer devant la terreur rouge. L'ère de la dynamite est ouverte. A Paris, jusqu'à présent, tout se borne encore aux articles incendiaires des journaux et aux discours meurtriers des clubs, aux grèves menaçantes, aux affiches du comité exécutif des justiciers du peuple. Mais là aussi, sans doute, on ne tardera pas à voir qu'on ne peut impunément laisser dire et répéter chaque jour, sur tous les tons, par des scélérats à des fous furieux, que le seul moyen de réformer la société est d'anéantir tout ce qui est, que le capital appartient au *travailleur* et qu'il doit s'en emparer par la force, que l'expropriation violente est le seul moyen pratique et qu'il a pour consécration naturelle le massacre du bourgeois.

On a enlevé le ciel au misérable, disait dernièrement l'un des *leaders* du parti radical, et on ne veut pas lui donner la terre en compensation. Il la lui faut. On lui a dit que l'Évangile devait être remplacé par la science; eh bien, il a suivi le conseil. La science, c'est la dynamite. Il est devenu chimiste, non pas seulement pour décomposer l'âme et Dieu, — pour faire sauter les maisons et les usines. Nos gouvernants s'étaient flattés qu'ils pourraient lui dire, comme Dieu à l'Océan: « Tu iras jusque-là et tu n'iras pas plus loin. » Lui veut aller jusqu'au bout. Il ne se tient pas pour satisfait parce que Cléon ou Rabagas est au pouvoir. Dans la démocratie, quand Auguste a bu, la Pologne n'est pas ivre, quoi qu'en puisse croire Auguste. Les os que le présomptueux dompteur a jetés à la bête fauve n'ont fait que la mettre en appétit de manger le dompteur lui-même. Chaque concession, chaque flatterie, chaque complaisance, chaque reculade, chaque caresse, loin de la désarmer, ont centuplé son audace et son appétit, en lui démontrant toute sa force. Nos grands hommes d'État commencent à trouver *in petto* que le cléricisme n'est peut-être pas l'ennemi le plus pressant; que les Capucins, les prêtres, les évêques, les religieux, les Jésuites eux-mêmes, ne sont pas tout à fait aussi dangereux que leurs frères anarchistes. Néanmoins, n'attendez pas d'eux qu'ils en conviennent et qu'ils agissent en conséquence; cet

effort dépasserait leur honnêteté et leur courage. Et quant aux bourgeois athées, aux jacobins en chambre, qui trouvaient charmant qu'on crochetât les serrures et qu'on abattît les portes à coups de hache lorsqu'il s'agissait de la propriété d'un homme en robe noire ou blanche, et qui souriaient tant que la dynamite ne s'est attaquée qu'aux croix et aux chapelles, ils soupçonnent vaguement, depuis que les comités exécutifs de la justice du peuple ont passé de la maison du bon Dieu à la leur et qu'on lance même des bombes dans les cafés, sans aucune considération pour les libres penseurs et les libres viveurs, que les choses dépassent la mesure de la plaisanterie, même la plus radicale, et que leur approbation pourrait bien n'avoir pas été simplement une infamie, mais une lourde sottise.

Les conservateurs, eux aussi, contrairement à leurs habitudes, ont fait quelque bruit par leurs démonstrations et même par leurs dissensions. D'irritantes polémiques ont mis une fois de plus aux prises, dans leur antagonisme perpétuel, les modérés avec les ultras, les prudents avec les emportés, les *politici* avec les *zelanti*, les habiles avec les excessifs, les impatientes et les aventureux, ceux qui font de la maladresse une vertu et voudraient l'élever à la hauteur d'un principe, qui considèrent tout ménagement comme un crime et aiment mieux tout perdre que de rien concéder. Le tournoi entre chevaliers de la même cause s'était si bien animé, que les lances qu'on y rompait n'avaient plus rien de courtois et que la passe d'armes tournait à la vraie bataille. On a vu le moment où le champion du nonce était mis en demeure, par un adversaire qui prétendait être pourtant plus catholique que le pape, d'aller violer publiquement, au bois de Vincennes ou sur la frontière belge, une loi de l'Église, afin de prouver son dévouement et sa soumission à l'Église.

Bref, il souffle de partout je ne sais quelle âcre et inquiétante odeur de guerre civile. Il y a de la révolution dans l'air. Partout l'agitation et la fièvre, quand ce n'est pas le délire. On pourrait appliquer aux diverses villes de France et aux diverses classes de notre pauvre pays le programme de la situation tel que le traçait jadis, en style de vaudeville, le journal-affiche de la *Foire aux idées*, à propos de l'Allemagne :

PARIS. — On se bûche.

MONTPELLIER. — On se cogne.

MARSEILLE. — On se chamaille.

SAINT-ÉTIENNE. — On s'éreinte.

ROANNE. — On s'aplatit.

AMIENS. — On s'incendie.

MONTCEAU. — On se fait sauter.

LYON. — On s'extermine.

Jugez un peu du diapason qu'atteindra ce charivari infernal, lorsque le Palais-Bourbon se mettra de la partie et que tous les chefs d'orchestre de la gauche radicale viendront donner le *la* dans ce grand porte-voix de la tribune, depuis M. Clémenceau jusqu'à M. Clovis Hughes et au dernier élu, M. Marius Poulet, qui, dit-on, est beaucoup plus Marius que Poulet.

II

Heureusement, si la politique tourne trop souvent au tragique, elle nous en dédommage de temps à autre en nous donnant la comédie. Et quand elle s'en mêle, Molière est dépassé.

Dans les derniers jours de septembre, il se répandit tout à coup un bruit étrange, fantastique, inouï, stupéfiant, renversant, absolument invraisemblable et néanmoins absolument vrai, à savoir qu'une vieille dame opérait officiellement, à l'aide d'une baguette magique, la recherche d'un trésor caché dans la crypte de la basilique Saint-Denis. La vieille dame, dont on disait le nom, M^{me} Cailhava, était munie non seulement d'une autorisation du ministère des beaux-arts, devant laquelle avait dû s'incliner le prinicier, mais d'un traité authentique passé avec le Domaine, qui l'autorisait à fouiller pendant trois mois et qui réglait le partage entre l'État et elle des richesses qu'elle découvrirait.

Le trésor de l'abbaye de Saint-Denis passait, au moment de la révolution, pour l'un des plus riches du monde. Qu'est-il devenu? Si l'on s'en rapporte à l'histoire, il a tout simplement partagé le sort de tant d'autres pendant la période révolutionnaire, c'est-à-dire qu'il fut envoyé à la Convention, d'où il passa à la Monnaie. On a des documents qui le prouvent. Dans les *Notes et éclaircissements* du *Génie du Christianisme*, Chateaubriand a inséré un mémoire de la destruction des monuments de Saint-Denis, par un religieux de l'abbaye, témoin oculaire. Après avoir longuement énuméré toutes les violations des tombes royales, le religieux ajoute :

« Dans la nuit du 11 au 12 septembre 1793, par ordre du département, en présence du commissaire du district et de la municipalité de Saint-Denis, on a enlevé du trésor tout ce qui y était, châsses, reliques, etc. ; tout a été mis dans de grandes caisses de bois, ainsi que tous les riches ornements de l'église, et le tout est parti dans des chariots pour la Convention en grand appareil et grand cortège de la garde des habitants de la ville, le 13, vers les dix heures du matin. »

Ouvrez maintenant le *Moniteur*, au compte rendu de la séance du 22 brumaire an II, vous y lirez :

« Une nombreuse députation de la commune de Franciade, ci-devant de Saint-Denis, est introduite. Parmi les dons qu'elle fait, on remarque une grande croix de vermeil, la tête de saint Denis et plusieurs bustes de saints, également de vermeil et garnis de pierres précieuses. »

Suit le discours de l'orateur, modèle accompli d'éloquence révolutionnaire :

« Ce crâne et les guenilles sacrées qui l'accompagnent, s'écrie-t-il aux applaudissements de la Convention, vont enfin cesser d'être le ridicule objet de la vénération du peuple et l'aliment de la superstition du mensonge et du fanatisme. L'or et l'argent qui les enveloppent vont contribuer à affermir l'empire de la raison et de la liberté. Les trésors amassés depuis plusieurs siècles par l'orgueil des rois, la stupide crédulité des dévots trompés et le charlatanisme des prêtres trompeurs, semblent avoir été réservés par la *Providence* (orateur de la Raison, quel *lapsus!*) pour cette glorieuse époque...

« Vous, jadis les instruments du fanatisme, saints, saintes, bienheureux de toute espèce, montrez-vous enfin patriotes! Levez-vous en masse, marchez au secours de la patrie, partez pour la Monnaie...

« Nous vous apportons, citoyens législateurs, toutes les pourritures dorées qui existaient à Franciade; mais, comme il se trouve des objets désignés par la commission des monuments comme précieux pour les arts, nous en avons rempli six chariots; vous indiquerez un dépôt provisoire, où la commission des monuments puisse en faire le triage. Il ne reste à Franciade qu'un autel d'or que nous n'avons pu transporter, à cause du précieux du travail; nous vous prions de donner ordre à la commission des monuments de nous en débarrasser sans délai, pour que le faste catholique n'offense plus nos yeux républicains. »

Mais à côté de l'histoire il y a la légende, et la légende prétend que le trésor livré à la Convention ne comprenait que les pièces d'usage courant et que le vrai trésor avait été, dès qu'on vit la tournure des événements, caché en un coin ignoré de la crypte, où il est toujours. Si l'on démontre, aux esprits crédules que le mot de trésor a toujours été en possession d'affoler, l'inanité de cette hypothèse, ils répondent que la crypte en peut contenir un ou plusieurs autres, mis en réserve par les Bénédictins pendant les siècles qui précédèrent la révolution. Une longue lettre adressée par Mgr le primicier aux ministres des finances et de l'instruction

publique pour protester contre la reprise des fouilles, sollicitée avec ardeur par la moderne rhabdomancienne et par ses fidèles, a réduit à néant cette nouvelle version comme la précédente. Mais beaucoup de gens n'ont jamais cessé de croire à l'existence du trésor. M^{me} Cailhava, en particulier, y croyait fermement, et comme elle possédait le dernier exemplaire connu de la fameuse baguette divinatoire, douée de la vertu de découvrir les trésors à la seule condition de se trouver entre les mains d'une personne ayant le fluide, elle avait l'intime conviction qu'il ne pouvait lui échapper.

Jusque-là, rien d'étonnant. La baguette divinatoire n'est pas une nouveauté. Vous la trouverez décrite et dessinée dans Corneille Agrippa. Vers la fin du dix-septième siècle, elle fit grand bruit à Paris entre les mains d'un paysan provençal, Jacques Aymar : elle découvrait alors non seulement les trésors, mais les voleurs et les meurtriers, jusqu'au jour où l'on découvrit qu'elle ne découvrait plus rien du tout et même qu'elle n'avait jamais rien découvert. En ce temps-là elle était en bois de coudrier. Nous aimons à croire que celle de M^{me} Cailhava, cachée dans une gaine de velours, est également en coudrier, suivant la recommandation de tous les bons auteurs. Mais peut-être M^{me} Cailhava n'a-t-elle point, conformément aux rites, choisi du coudrier de la pousse de l'année, ou ne l'a-t-elle pas coupé le premier mercredi de la lune, un peu avant minuit, en prononçant la formule consacrée, car il faut bien avouer que les ouvriers qui fouillaient le sol de la crypte sous sa direction n'ont exhumé ni lingot d'or, ni pièces de monnaie, ni objet d'art quelconque, ni châsse, ni calice, ni ciboire, ni statue, ni même manuscrit précieux, — rien que des ossements. Elle ne désespérait pas encore. Par malheur pour elle et pour notre ministère des finances, qui, toujours préoccupé d'accroître les ressources du budget, s'était réservé les deux tiers de la trouvaille, un reporter indiscret vint tout à coup se jeter au travers de ce vaudeville saugrenu, qui eût fait les beaux soirs des Variétés avec de la musique d'Offenbach. L'affaire fut enterrée du coup sous les huées, au moment où la baguette, d'étape en étape, venait de conduire l'excellente M^{me} Cailhava devant la porte du caveau murée sur le cercueil du dernier des Condé, en 1830, et où l'architecte diocésain se refusait à laisser démolir le mur sans une autorisation nouvelle, qu'elle eût sans doute obtenue, car on ne pouvait vraiment s'arrêter de soi-même en si beau chemin.

Que dire de ces libres penseurs, affranchis de tous les préjugés, planant dans les régions supérieures de la science d'ou l'on domine les futiles croyances du vulgaire, pleins de mépris pour les superstitions catholiques, ne voulant plus qu'on abêtisse l'enfance en

l'élevant dans la foi de Bossuet, de Pascal, de Lacordaire, et qui engagent leur signature et celle de l'État dans un traité officiel avec une sorcière dont la baguette est attirée par les trésors? En vérité, ce sont d'excellents personnages de comédie. Un proverbe bien connu dit que les extrêmes se touchent. De même qu'une civilisation excessive ramène à la barbarie, comme nous en avons eu une première preuve sous la Commune, et comme les Compagnons de la dynamite sont en train de nous en administrer une seconde aujourd'hui, ainsi l'incrédulité ramène à la superstition. Le siècle de Voltaire a été celui de Cagliostro. Le régime de Paul Bert et de Cattiaux devait être celui de M^{me} Cailhava. Et la tentative de M^{me} Cailhava elle-même concorde avec un retour aux pratiques spirites dans les salons, où l'on recommence à faire tourner et parler les tables, où la mode s'amuse et s'effraye à engager des conversations avec les habitants de l'autre monde. Nous connaissions et nous avons souvent observé cette loi des contrastes. Et pourtant si quelqu'un nous eût prêté qu'en l'an de laïcisation à outrance 1882, alors que le gouvernement était tout entier occupé à décrocher les crucifix, à expulser les sœurs et à établir le règne de la science athée sur les ruines de l'Évangile, nous verrions reflourir, sous la protection officielle, une pratique qui a fait les beaux jours du moyen âge et illustré jadis mainte sorcière à chat noir et maint sorcier à bonnet pointu, nous l'aurions pris pour un très médiocre mystificateur.

Le trésor de Saint-Denis serait venu bien à point pour équilibrer le budget. Voilà notre ministre des finances tout défermé maintenant, l'esprit incertain entre un emprunt et sa démission. Avant de prendre l'un ou l'autre de ces partis extrêmes, il lui reste la ressource d'aller se faire tirer les cartes et de consulter l'avenir dans le marc de café. A défaut de M^{me} Cailhava, nous avons M^{me} Ludovic, la somnambule Prudence et Donato. D'ailleurs, on nous assure que M. le président du conseil a son idée : si la baguette divinatoire n'a pas découvert le trésor de Saint-Denis, peut-être qu'elle découvrirait les galions de Vigo !

La politique se fourre partout. Où fuir pour éviter cette encombrante personne? Nous la retrouvons parmi les statues comme parmi les hommes. L'épidémie de bronze et de marbre continue. Il n'est si mince chef-lieu de canton qui n'aspire à décorer sa place publique du monument à la mode. Souvent deux ou trois villes se partagent un seul et unique grand homme, qui parfois même est un tout petit grand homme : celle où il est né, celle où il a vécu, celle où il est mort. Ou plutôt elles ne se le partagent pas : chacune le prend tout entier. Dans ces derniers mois, nous avons vu s'élever encore une demi-douzaine de statues politiques, contre une seule

où la politique n'a rien à voir. Celle-ci est la statue du physicien Becquerel, un monument assez imprévu, à coup sûr, et que le savant professeur n'avait pas dû entrevoir même en rêve, mais au sujet duquel nous n'aurons pas la mauvaise grâce de chicaner la petite ville de Châtillon-sur-Loing. Celles-là sont les statues de Rouget de l'Isle, de Carnot, de Camille Desmoulins, de Lakanal. Lakanal est de tous les hommes de la première révolution le plus à la mode en ce moment. Il était fort oublié quand Eugène Despois le remit en lumière dans le livre qu'il avait intitulé par antiphrase : *le Vandalisme révolutionnaire*, et son nom est rappelé sans cesse aujourd'hui par les ministres et les fonctionnaires supérieurs de l'instruction publique. Quinze jours après l'inauguration de sa statue à Foix, on ouvrait à Sceaux un lycée placé sous son patronage.

Lakanal compte parmi les révolutionnaires fort rares qui ont su faire autre chose que détruire, et, à ce point de vue, il est d'un précieux secours aux apologistes de la révolution. La création des écoles centrales et des écoles normales, la conservation et la réorganisation du Jardin des Plantes, la reconnaissance du droit de propriété artistique et littéraire, l'établissement du télégraphe, la fondation de l'Institut national, honorent sa mémoire et recommandent son nom : « Au milieu des crises orageuses de la Convention, disait M. de Rémusat dans le discours qu'il prononça sur sa tombe, en 1845, il songea aux intérêts des lettres et des sciences. Il s'efforça, bien souvent en vain, d'arracher à la mort ces hommes dont le savoir et les talents illustraient leur pays et ne le désarmaient pas. Il lutta obstinément contre une barbarie systématique qui menaçait nos arts, nos monuments nationaux, nos grands établissements d'instruction. » Il ne faudrait pas croire cependant que le rôle de Lakanal ait été toujours aussi louable. M. de Rémusat ajoute qu'il s'unit à toutes les pensées de l'assemblée terrible dont il faisait partie. Ce stoïcien, dont on ne peut nier le désintéressement, la simplicité de mœurs et l'inébranlable conviction, fut un fanatique farouche. Prêtre marié, il vota la mort du roi sans appel et sans sursis, accompagnant chacun de ses votes de quelques mots bien faits pour obtenir l'approbation des tricoteuses. Un jour, il traitait à la tribune le grand Condé de *brigand illustre*, et faisait décréter le changement de tous les noms de villes qui souillaient la langue française en rappelant des institutions féodales. Une autre fois, il proposait la démolition du Palais-Royal, devenu le repaire des royalistes et des agioteurs, ainsi que l'expulsion hors Paris de tous ceux qui ne l'habitaient point avant 1789. Sur ces points et sur bien d'autres il serait difficile de l'absoudre. Tout ce qu'on peut faire c'est de lui accorder le bénéfice des circonstances atténuantes. Il

les mérite, mais il en a besoin. Sa statue du moins s'explique par un grand nombre de fondations utiles, et elle se justifie certainement mieux que celle de ce spirituel et pernicieux gamin qui fut le Rochefort de la première révolution, — Camille Desmoulins.

La politique ne s'est pas contentée d'élever des statues, elle en a renversé. La disgrâce de Louis XIV, que la municipalité de Caen a expulsé de sa grande place centrale, pour le reléguer sur une petite place à l'extrémité de la ville, a fait presque autant de tapage dans la presse de la France entière que la chute de M. Gambetta. La Normandie n'a jamais passé pour une province d'un républicanisme antique, et la ville de Caen elle-même, si je ne me trompe, fut longtemps regardée comme l'une des forteresses de la réaction. Mais il n'est rien tel qu'un poltron qui se met en révolte. Les Caennais ayant enfin élu une municipalité à la hauteur des circonstances, celle-ci a voulu s'illustrer en frappant un grand coup qui fit oublier le passé et qui classât leur ville à un rang d'honneur dans les fastes démocratiques. Un membre, — j'aime à croire que ce fut M. le maire, — ouvrit l'avis d'enlever le Louis XIV de l'ex-place Royale, comme avaient fait les jacobins de 1792. L'idée parut lumineuse et fut adoptée avec enthousiasme : elle assurait au conseil municipal de Caen la supériorité sur celui de Paris, qui n'a pas encore congédié le Henri IV du Pont-Neuf; ni même le Louis XIV de la place des Victoires.

Hélas! M. le maire de Caen n'avait assurément pas prévu la pluie de brocards qui se mit à tomber sur lui de tous les points de la France. Encore s'il n'eût été raillé en cette circonstance que par les journaux réactionnaires! Mais les républicains ne l'épargnèrent pas davantage. Le *Temps*, le *National*, le *XIX^e Siècle*, tous ceux sur l'appui desquels il avait dû compter, trouvèrent l'occasion excellente pour se montrer impitoyables dans leurs épigrammes contre les citoyens trop délicats qui se croient en mauvaise compagnie à côté de Louis XIV, et qui voudraient supprimer de notre histoire, comme de nos places publiques, de nos musées et de nos écoles, les dix ou douze siècles antérieurs à 1789. On le prit comme exemple pour démontrer les inconvénients d'un zèle excessif chez les néophytes. L'impatience même avec laquelle le premier magistrat de la ville de Caen parut supporter des quolibets auxquels il ne s'attendait pas ne fit que les redoubler, et il faut avouer qu'il avait tort, car c'est bien le moins qu'on se résigne à être ridicule lorsqu'on s'avise de déboulonner Louis XIV, sous prétexte qu'il gêne la circulation ou qu'il tient la place d'un kiosque.

De Louis XIV on peut passer à l'Arc de triomphe, sans avoir besoin de transition. Depuis quelques jours on peut voir, sur la façade de ce monument colossal, débarrassé de sa forêt de charpentes,

le groupe dont M. Falguière propose de le couronner. La première pierre de l'Arc de triomphe a été posée le 15 août 1806; la dernière ne le fut que trente ans plus tard. Il a fallu, pour en venir à bout, une dizaine d'architectes; et aujourd'hui, après bientôt quatre-vingts ans, on songe encore à le terminer. Le couronnement de l'Arc de triomphe a été l'un des problèmes artistiques le plus souvent agités sous le règne de Louis-Philippe. Les projets furent innombrables : il n'est pas un sculpteur qui n'ait donné le sien. Huyot avait proposé de placer au-dessus de l'attique des figures isolées représentant les principales villes de France. Seurre aîné fit exécuter en toile peinte, pour les fêtes de juillet 1838, un groupe allégorique : la France victorieuse sur un char attelé de six chevaux et arrêtant sa marche triomphale pour recevoir la Charte. En 1840, pour le retour des cendres de l'empereur, le dernier architecte du monument, M. Blouet, figura en peinture Napoléon debout sur un trophée d'armes et entouré des attributs de la Victoire. Sa décoration, pas plus que celle de Seurre, ne survécut à la circonstance. Rude, le puissant statuaire à qui l'on doit cet admirable groupe du *Départ*, le chef-d'œuvre le plus vivant et le plus vibrant de la sculpture en ce siècle, avait imaginé d'asseoir sur un lion la figure gigantesque de la France, tenant d'une main le flambeau de la civilisation, de l'autre s'appuyant sur son épée, entre les quatre grandes puissances européennes, Angleterre, Prusse, Autriche et Russie, agenouillées aux quatre angles de l'attique. C'est à peu près ainsi qu'on voyait sur la place des Victoires, jadis, quatre nations enchaînées aux pieds de Louis XIV. La *Marseillaise* avait porté à la tête de Rude : il se trompait d'époque; et ce projet, remarquable par son caractère décoratif, était absolument inadmissible à tous les autres points de vue. L'idée qui rallia le plus de suffrages fut celle de Barye, qui proposait d'installer simplement au sommet de l'Arc de triomphe un aigle de bronze aux ailes déployées, qui devait avoir 23 mètres d'envergure. Un plaisant fit observer que cet aigle aurait l'air d'un immense serre-papier. La direction des travaux publics allégua que les ailes présenteraient trop de surface aux efforts du vent, et elle écarta le projet. Néanmoins il ne fut jamais complètement oublié, et de temps à autre, on le remettait en avant.

Le groupe de M. Falguière se rapproche jusqu'à un certain point de celui de Seurre. La France, tenant de la main gauche un drapeau soulevé, de l'autre main le tableau des Droits de l'homme, appuyé sur son genou, est assise sur un char trainé, ou plutôt emporté par quatre chevaux fougueux, entre lesquels se dessinent des Victoires, qui les conduisent par la bride. L'artiste avait à surmonter deux grandes difficultés principales : l'une provenant des

proportions exceptionnelles de l'Arc de triomphe et de la hauteur où son groupe devait être juché; la seconde, de la position du monument, entouré d'avenues qui y aboutissent dans tous les sens et dont le couronnement doit présenter, en conséquence, un aspect satisfaisant et compréhensible de quelque côté qu'on l'envisage. C'est pourquoi M. Falguière a établi les figures de sa composition sur une échelle gigantesque et s'est appliqué à combler les vides des angles par des groupes secondaires. L'effet produit n'en est pas moins un peu grêle et mesquin. Les silhouettes se découpent sèchement et la masse est pleine de trous. Il faut une vue perçante pour discerner avec netteté les détails du groupe, où les têtes et les pieds des chevaux, piaffant, ruant, hennissant; la couronne de la France et le drapeau qu'elle élève dessinent confusément un tumulte de lignes anguleuses et hérissées. L'ensemble manque d'ampleur, de calme et de majesté.

On en vient d'ailleurs à se demander si, malgré l'acrotère qui s'élève au-dessus du socle supérieur de l'attique, l'Arc de triomphe a vraiment besoin d'un couronnement. Manque-t-il donc quelque chose à sa beauté et à sa gloire? Quels géants ne paraîtraient des pygmées sur ce piédestal de 145 pieds de haut, dont la largeur égale presque l'élévation? Les Romains aimaient à couronner de quadriges leurs arcs triomphaux, mais ces arcs n'ont pas plus de 20 à 25 mètres de hauteur, et les quadriges en ont de 8 à 10, ce qui permet au regard du passant d'en embrasser tous les détails. Pour garder le même rapport entre l'Arc de triomphe de l'Étoile et son couronnement, il faudrait que celui-ci eût 70 pieds de haut, et même davantage, car, plus le piédestal est élevé, plus les proportions réelles de la statue doivent s'accroître pour avoir les mêmes proportions apparentes. On assure que l'architecte primitif, Chalgrin, ne croyait pas que son monument pût dépasser une hauteur de 30 mètres. Mais l'empereur voulait un arc de triomphe plus grand que ceux d'Auguste, de César et de Louis XIV, une arche colossale qui dominât Paris et pût servir de porte à la rentrée d'une armée victorieuse. Chalgrin, en s'inclinant devant ses ordres, lui fit observer que des proportions semblables rendraient le couronnement impossible. L'empereur en convint, et il persista. Il serait peut-être sage de s'en tenir à son avis.

III

La comédie et les comédiens ont fait grand bruit dans ces dernières semaines. M. Coquelin a donné au tribunal de commerce une première représentation, suivie avec beaucoup de curiosité, en plaidant lui-même sa cause contre un *impresario* qui préten-

dait l'avoir engagé pour une tournée en Amérique. Son début dans le rôle d'avocat a obtenu à peu près le même succès que dans ses autres créations. M. Coquelin était déjà critique : il a publié des conférences sur *l'Art et le Comédien*, sur *Molière et le Misanthrope*, tout récemment sur *l'Arnolphe de Molière*; il s'est encore fait journaliste depuis : le voici en train de devenir universel comme M^{me} Sarah Bernhardt. Au lendemain de son procès, le *Figaro*, jusque-là en excellents termes avec la corporation, lançait tout à coup contre elle un article écrit dans les termes les plus vifs et les plus rudes, qui ressemblait à une déclaration de guerre. L'auteur, M. Octave Mirbeau, y traçait du *Comédien*, sans prendre aucun ménagement et sans faire aucune exception, un portrait à la manière noire où il le peignait comme un être inférieur et un réprouvé, n'ayant ni une personnalité ni même une forme physique à lui, ne vivant que de mensonge et pour le mensonge, ne cherchant en toutes choses que des effets de théâtre, pur instrument incapable de rien par lui-même, se contentant de vibrer sous l'archet comme un violon et se croyant néanmoins supérieur à la main qui conduit l'archet et à la tête qui conduit cette main, déshonorant la maladie, déshonorant la vieillesse, déshonorant la souffrance, justifiant enfin et faisant regretter l'état de répugnante abjection où le tenait la société ancienne. « Dieu, lui-même, l'avait chassé de ses temples et ne permettait pas qu'il pût reposer son cadavre dans l'oubli tranquille et béni de ses cimetières. Errant de la vie, il voulait qu'il fût aussi un errant de la mort. Et c'était justice, car le comédien, ce prostituteur de la beauté, des douleurs et des respects de la vie, eût prostitué également la majesté, la sainteté et les consolations de la mort. »

On voit sur quel ton était montée cette véhémence diatribe, qui dépassait le but à force de vouloir l'atteindre, et dont certaines vérités très dures, mais incontestables, eussent gagné beaucoup à n'être point noyées au milieu d'aussi violentes hyperboles. M. Mirbeau, qui n'est ni un évêque ni un théologien, mais un simple chroniqueur, allait plus loin dans le *Figaro* que Bossuet dans ses *Maximes sur la Comédie*. L'article produisit une émotion et une agitation d'autant plus extraordinaires dans le monde théâtral, qu'il était absolument imprévu et qu'il rompait brusquement avec toutes les traditions du journal. Depuis l'aventure de M. Henri de Pène, qui avait blessé dans l'une de ses chroniques le corps des sous-lieutenants et avec qui tous les sous-lieutenants de l'armée française voulaient se battre, on n'avait rien vu de pareil. Des vengeurs se levèrent de toutes parts contre l'injurieux écrivain ; les cartels se mirent à pleuvoir chez lui ; le comité de l'association des artistes

dramatiques s'assembla d'urgence et délibéra d'envoyer une délégation au *Figaro* pour lui porter ses plaintes. Le lendemain le journal désavouait son chroniqueur et donnait ample satisfaction aux doléances des comédiens, en les assurant encore une fois de son estime et de sa sympathie. Ils ne s'en réunirent pas moins en assemblée générale au théâtre du Château-d'Eau, et là, après une longue discussion, où l'on avait agité de mettre le *Figaro* à l'index, de ne plus concourir à ses soirées et à ses fêtes, de ne plus jouer les pièces de ses rédacteurs, on vota un ordre du jour qui exprimait à M. Mirbeau le *dédain* et le *mépris* de toute la corporation.

Les choses ne devaient point en rester là, mais il est inutile de raconter la suite, car elle appartient au domaine de la chronique pure et n'offre plus d'intérêt général. Si nous nous sommes arrêtés à un incident qui peut paraître futile, c'est moins pour les faits en eux-mêmes que pour la question qu'ils soulèvent. Néanmoins cette chaude affaire a vivement occupé, pendant plusieurs jours, la curiosité publique sans la passionner. Le meeting des comédiens a tenu sa place sur l'affiche à côté du meeting des ébénistes. Les envois de témoins de M. Damala, de M. Daubray, de M. Albert Carré et de dix autres à M. Mirbeau, de M. Mirbeau à M. Magnard, les réponses de M. Coquelin aîné et de M. Saint-Germain, ont distrait les esprits de la dynamite et des anarchistes. A dire la vérité, quels que fussent les termes de la chronique en question, on a généralement trouvé ces messieurs bien chatouilleux. La considération de toute une classe d'hommes n'est point à la merci d'un article de journal : il ne peut pas plus la donner à ceux qui en manquent que l'enlever à ceux qui en ont. Il n'est pas une corporation qui n'ait eu quelque jour à subir des dénigrements passionnés : journalistes, avocats, médecins, militaires, il n'en est point dont on n'ait dit autant ou pis encore que M. Mirbeau des comédiens. Le clergé et la magistrature en entendent bien d'autres tous les jours. On s'en émeut d'autant moins que l'injustice est plus criante et se dénonce d'elle-même. La considération se gagne, elle ne s'impose pas à coups d'épée. Plusieurs comédiens et même quelques comédiennes l'ont conquise; on les cite et on ne la leur ménage pas, mais il faut avouer que ce n'est point le plus grand nombre. Il dépend d'eux qu'elle devienne l'apanage de la majorité, sinon de la profession même. Encore est-il incontestable que leur situation sociale n'est plus ce qu'elle était autrefois : elle est ou elle paraît plus élevée. Un corps comme celui de la Comédie-Française, avec son organisation, ses talents, la dignité extérieure de sa vie, y a certainement contribué pour une large part. Peut-être un certain abaissement de niveau, dans beaucoup d'autres professions, n'a-t-il pas été sans y contribuer aussi.

Les comédiens pourraient reprendre jusqu'à un certain point pour leur compte le mot célèbre : « Vous estimez-vous donc tant? — Très peu quand je me regarde, beaucoup quand je me compare. »

Il est excessif et injuste de dire que le rôle du comédien se réduit exactement à celui de la flûte ou du piston dans lequel on souffle : c'est par de telles exagérations qu'on détruit, en croyant les accuser davantage, les côtés justes d'une thèse. Comme l'a fait observer dans sa réponse M. Coquelin, entre le compositeur et l'instrument il y a le musicien, sans lequel la flûte resterait muette et qui a bien aussi son mérite, quoiqu'il ne faille pas le comparer à celui du compositeur. Le comédien est précisément au poète dramatique ce que l'exécutant est au symphoniste. Si un comédien sans talent est le dernier des hommes, contestera-t-on que de même qu'un Paganini peut être préféré sans injustice à M. Paul Henrion, un acteur comme Talma ne soit un artiste supérieur à un poète comme d'Avrigny ou Delaville? C'est lui qui a vraiment fait et *créé*, pour employer un terme dont on abuse beaucoup parmi les comédiens et jusque chez les chanteurs de cafés-concerts, beaucoup des rôles qu'il a joués. Mais d'une manière générale et à peu près absolue, gardons-nous de comparer l'interprète au vrai créateur. Relativement à celui dont il est chargé de traduire l'œuvre sur la scène, sa place reste toujours subalterne au point de vue de l'art, même lorsqu'elle est fort importante au point de vue du succès.

M. Mirbeau a cent fois raison de signaler les empiètements progressifs du comédien dans la société actuelle. Il s'empare chaque jour davantage de la curiosité et des préoccupations publiques. Quels sont les personnages dont on parle le plus en France, ou du moins à Paris, après M. Gambetta et depuis la mort de M. Thiers? Deux comédiens : M. Coquelin et Sarah Bernhardt. M^{mes} Judic et Théo sont des illustrations nationales, comme M. Henri Martin. Jeanne Granier est aussi célèbre que M. Pasteur; Capoul a fait concurrence à M. Rouher. Déjazet, Desclée, Frédérick Lemaître, ont eu des apothéoses à exciter la jalousie des empereurs romains. On a écrit sur Grassot, sur Odry et sur Alcide Tousez la matière de plusieurs in-folio. La renommée d'Hyacinthe dépasse assurément celle de M. Sully-Prudhomme.

Il faut bien dire que la chose ne date pas absolument de nos jours. Si un prince de maison royale va visiter aujourd'hui le *comédien* dans sa loge, il ne serait pas absolument impossible de trouver dans le dernier siècle des précédents à ce genre de visites. Si tel acteur gagne autant qu'un président de la Chambre, n'oublions pas que, dès 1770, la Gabrielli répondait à l'impératrice

Catherine II, qui se récriait sur ses exigences en lui disant : « Je ne paye sur ce pied-là aucun de mes feld-maréchaux. — Eh bien, Votre Majesté n'a qu'à faire chanter ses feld-maréchaux. » Capoul lui-même, en son beau temps, n'a jamais été plus à la mode, plus gâté par la faveur publique, plus recherché et choyé par les dames, que ne le fut Molé, dont la maladie, en 1766, fut considérée comme une calamité publique, devant la porte duquel défilèrent chaque jour les équipages des personnes de la plus haute qualité, pour venir prendre de ses nouvelles, et à qui duchesses et marquises envoyèrent plus de deux mille bouteilles de vins fins et généreux afin de hâter sa convalescence. Ce genre d'engouement frivole est dans le tempérament national; disons mieux : il est dans le tempérament humain. Rien de plus naturel que de prendre pour favoris les gens qui nous amusent et d'accorder une admiration facile à un talent tout extérieur, qui semble confisquer à son profit la part du poète en se l'incorporant, qui agit sur nos sens avec toutes les séductions du décor et de la mise en scène. Mais tout a contribué dans nos mœurs actuelles à développer outre mesure l'importance du comédien, en même temps que celle du théâtre.

N'oublions pas, en effet, que les auteurs de théâtre sont eux aussi des privilégiés et que leurs œuvres se font la part du lion dans le mouvement de la production littéraire. Un écrivain de cabinet, — philosophe, moraliste, critique, poète, quelquefois même romancier, — passe trois ou quatre ans à écrire un livre; il attendra trois mois pour obtenir quelques maigres comptes rendus, s'il les obtient. Un vaudevilliste quelconque fait jouer une inepte saynète sur le moindre des théâtres parisiens; dès le lendemain trente journaux analyseront sa pièce, et le lundi suivant vingt feuilletons viendront à la rescousse. On compte les journaux quotidiens qui ont une critique littéraire sérieuse et régulière : sauf une dizaine d'exceptions tout au plus, les livres y sont abandonnés à des manœuvres qui fabriquent leurs comptes rendus avec les réclames des éditeurs et qui se bornent généralement à lire le titre et la table des matières. Plusieurs même excluent absolument cet article de leur programme. Mais vous n'en trouverez pas un qui n'ait son critique théâtral en titre et fort assidu, et parmi ces critiques vous en trouverez peu qui ne fassent aux acteurs une place presque aussi large qu'à l'auteur. L'auteur tout le premier pousse le critique à exagérer aux dépens de la pièce la part des interprètes, en écrivant des rôles taillés expressément sur leurs qualités, sur leurs défauts, sur leurs *tics* même, au lieu de se borner à tracer des caractères.

Beaucoup de journaux ne se bornent pas à un critique de théâtre; ils en ont deux, un pour le drame ou la comédie, l'autre

pour la musique, sans préjudice du Monsieur de l'orchestre, qui rédige les soirées théâtrales, retrace la physionomie de la salle et des coulisses, décrit les toilettes des artistes, énumère les célébrités du monde et du demi-monde, entrevues dans les loges ou les baignoires, en mettant dans le même panier les comtesses du faubourg Saint-Germain et les princesses d'opérette, la rue de Varenne et la rue Bréda, les pêches à 3 francs et les pêches à 3 sous; sans compter non plus les échos de théâtre quotidiens qui tiennent le lecteur au courant des distributions et des changements de rôle, des engagements, des déplacements, des indispositions, des villégiatures, des tournées, des querelles ou des raccommodements de ces messieurs et de ces dames, ni les chroniques et les faits divers, où les soirées, les soupers, les bals travestis, les *pendaisons* de crémaillère, le coupé tendu de satin blanc, le petit hôtel, le griffon écossais et le charmant bébé de M^{lle} Gredinette, des Bouffes ou des Folies, tiennent une large place. Les journaux, en effet, ne se bornent pas à s'occuper du comédien au théâtre, ils le suivent dans sa vie privée. Paris est enveloppé tout entier d'une atmosphère de cabotinage. On ne peut faire un pas, on ne peut ouvrir la bouche sans la respirer. Depuis les vitrines des marchands de photographies jusqu'aux expositions des beaux-arts, on ne rencontre que danseuses, ténors, premiers rôles, comiques marqués, reines du maillot et rois de féeries.

Les journaux, comme les peintres et les photographes, diront que ce n'est pas leur faute et qu'il faut bien donner au public ce qui lui plaît. Il est clair qu'on ne lui servirait pas si souvent ce plat s'il ne l'aimait; néanmoins il est clair aussi qu'on entretient et qu'on surexcite son goût en le flattant. C'est un cercle vicieux, où la cause ne se discerne pas aisément de l'effet. Les moins responsables de cet état de choses, ce sont encore les comédiens. Il est tout naturel qu'ils en profitent de leur mieux. Ce serait de leur part un désintéressement héroïque et bien supérieur à celui d'Hippocrate refusant les présents d'Artaxerce, que de se dérober à ce bruit de cymbales et de trompettes, ou même de s'y montrer indifférent. Toute profession qui s'adresse au grand public vit de publicité. Aucune n'en a plus besoin, plus envie, plus faim et soif que la leur : elle s'alimente de bruit, elle se nourrit d'applaudissements, la réclame est son élément et sa récompense, et elle n'a pas le temps d'attendre, car elle est l'éphémère de l'art. Le comédien est tout entier à l'heure présente; il reçoit son jugement chaque jour, face à face avec son juge, dans les sifflets ou les bravos, dans le silence ou le murmure joyeux qui l'accueille; il ne peut toucher que la monnaie de la gloire, mais il la touche sans

cesse, car il n'a pas de lendemain et rien ne lui survit qu'un fragile souvenir dans la mémoire de ceux qui l'ont vu. Ne nous étonnons donc pas qu'il ait regimbé sous le coup droit qui le frappait tout à coup, et dans un journal avec lequel il croyait avoir contracté une alliance indissoluble, habitué qu'il était à n'y recevoir que des fleurs. Pour avoir été fort excessive, immodérée et tout à fait en disproportion, ce semble, avec la cause qui la provoquait, son émotion ne s'en explique pas moins par tout ce que nous venons de dire. Si l'on veut abolir le règne du *cabotinage*, ce n'est pas à lui qu'il faut s'adresser, c'est à la presse et au public. Que la presse laisse le comédien à ses rôles et à ses planches; que le public l'applaudisse s'il joue bien et le siffle s'il joue mal. Mais qu'ils ne l'encouragent plus, l'une par l'excès d'une publicité complaisante, l'autre par les ardeurs d'une curiosité qui va jusqu'à la badauderie, à se regarder comme un quatrième pouvoir dans l'État.

Le répertoire de l'opérette vient de s'enrichir de deux nouvelles œuvres, de deux nouveaux succès qu'il suffit de noter brièvement : aux Folies-Dramatiques, *Fanfan la Tulipe*, paroles de MM. P. Ferrier et Prével, musique de M. Varney, qui met en scène avec belle humeur le type légendaire des gardes-françaises, célébré par la chanson populaire; aux Nouveautés, *le Cœur et la main*, paroles de MM. Nuitter et de Beaumont, musique de M. Lecocq. Quoique le livret ait déjà servi bien des fois, l'ouvrage a vivement réussi par la fraîcheur, la verve, la facilité de la partition, et grâce aussi à ses interprètes, particulièrement à M^{me} Vaillant-Couturier, une nouvelle étoile qui vient de se lever et qui sans doute ira briller bientôt à l'horizon de l'Opéra-Comique, entre M^{me} Billbaut-Vauchelet et M^{lle} Van-Zandt. M. Lecocq, l'auteur de *Fleur de thé*, des *Cent vierges*, de la *Fille de M^{me} Angot*, de *Giroflé-Girofla*, de la *Petite mariée*, du *Petit duc*, a recueilli en partie l'héritage d'Offenbach, non sans y ajouter quelques qualités personnelles. S'il n'a pas tout à fait la fécondité extraordinaire, l'étrincelant esprit et l'originalité particulière du compositeur de la *Grande-Duchesse*, il en a la clarté, l'aisance et le bonheur. Ce petit théâtre des Nouveautés, fondé, depuis quelques années seulement, par un farçeur du Palais-Royal, sur le boulevard des Italiens, pour jouer la comédie excentrique et l'opérette, vogue lui-même de succès en succès, et a conquis très vite son rang parmi les spectacles favoris du Parisien.

Dans ma dernière causerie, la mort de M. Frédéric Gaillardet m'avait fourni l'occasion de retracer les origines de la *Tour de Nesle*. Depuis lors, la Gaieté a repris ce drame dont on pourra bientôt, sans doute, célébrer la millième représentation. Il produit

toujours son effet par l'habile agencement des scènes, le mouvement du dialogue, la brutale vigueur et l'intérêt saisissant des situations. Mais chaque fois qu'il reparait, sa phraséologie mélodramatique semble plus démodée. C'est en souriant qu'en entend défiler toutes ces vieilles phrases à panaches dont chacune est devenue célèbre dès le premier jour, qui ont fourni pendant vingt ans au drame romantique ses formules moyen âge et qui n'ont pas encore cessé aujourd'hui d'alimenter les plaisanteries d'atelier et d'estaminet.

A peu près en même temps, l'Odéon reprenait une autre pièce de Dumas, qui n'a pas eu la même fortune que la *Tour de Nesle : Charles VII chez ses grands vassaux*. Cette reprise, sur laquelle il comptait peu, et qu'il ne destinait d'abord qu'à ses matinées du dimanche et à ses représentations populaires du lundi soir, a obtenu un succès assez inattendu, mais des plus prononcés et, ajoutons-le, des plus légitimes. Alexandre Dumas, qui ne pêche point d'ordinaire par la modestie, fait trop bon marché de ce drame dans ses *Mémoires*, et il le met au-dessous de beaucoup d'autres que, pour notre part, nous mettrions bien au-dessous de lui. C'est que Dumas, l'improvisateur par excellence, aimait surtout les œuvres d'inspiration et de premier jet, les œuvres à situations saisissantes, tandis que *Charles VII* est une étude laborieusement faite, un ouvrage d'assimilation et d'imitation. Il a raconté lui-même comment la lecture des *Marrons du feu*, par Alfred de Musset, chez Nodier, fut la circonstance décisive qui fixa dans son esprit une idée qu'il avait déjà puisée dans la lecture d'*Andromaque* et de *Goetz de Berlichingen*. On connaît le dénouement des *Marrons du feu*; c'est absolument celui d'*Andromaque*, traduit en romantique : l'abbé est congédié par la Camargo, après avoir tué son ami Rafaël, pour lui complaire, comme Oreste par Hermione, après avoir tué Pyrrhus. Dans le drame de Goethe, Adélaïde, que son mari veut renvoyer de la cour, exalte l'amour du page Frantz, pour le décider à empoisonner celui-ci. Dans *Charles VII*, Béragère fait poignarder par Yacoub le comte Savoisy, qui a résolu de la répudier. C'est toujours la même situation : la femme jalouse et affolée se servant de l'amoureux qu'elle n'aime pas pour se venger de celui qu'elle aime, puis se dérobant, par la fuite ou par la mort, à la récompense qu'elle lui avait promise.

L'Oreste d'Alexandre Dumas est un Arabe. C'est le Mograbin de *Quentin Durward* qui lui avait inspiré l'idée de ce personnage. Il eut l'idée de placer son drame au moyen âge, afin d'opposer à la figure de l'esclave arabe celle d'une belle châtelaine de France. Il ne lui restait plus qu'à feuilleter les chroniques du temps passé pour y trouver un cadre à son tableau. Il le trouva dans Alain Chartier, à la page où celui-ci raconte que le sire de Savoisy,

envoyé en terre sainte par le pape, pour racheter l'excommunication qu'il avait encourue, en ramena des Sarrasins, par lesquels il fit construire son château de Signelay. Une fois en veine de confession, Dumas ne s'arrête plus, et révèle d'autres emprunts de détail qu'il a faits encore à Walter Scott.

Pourtant cette mosaïque est non seulement une œuvre littéraire et une œuvre d'art, mais une œuvre dramatique. Comme versification, le progrès était grand de *Christine à Charles VII*, et tels passages de cette dernière pièce, par exemple le récit de la chasse au lion et la brillante tirade d'Yacoub, interrogé sur les souvenirs qu'a laissés en Orient la croisade du saint roi Louis, sont peut-être ceux où Alexandre Dumas a touché du plus près à la poésie. Il n'a rien perdu à régler sa verve et à écrire, entre *Antony et Térésa*, un ouvrage relativement classique, presque une tragédie, où les unités sont correctement observées. Il a composé certainement des drames d'une action plus serrée, plus vivante et plus forte, avec des caractères tracés d'une main plus ferme; mais je n'en vois guère dans son œuvre qui joignent plus d'éclat, de souffle et de mouvement à plus de mesure. L'élévation même n'y manque pas. La scène où le roi se réveille de sa torpeur funeste est d'une superbe allure, et le rôle d'Yacoub, malgré un passage faux et contradictoire, fourmille de beaux vers mélancoliques, d'élans passionnés ou sauvages que M. Paul Mounet, le frère de M. Mounet-Sully, a rendus en véritable artiste, avec un jeu coloré, expressif et sobre, digne de la Comédie-Française.

Au Châtelet, la veine a tourné, avec *Madame Thérèse*, tirée d'un roman bien connu d'Eckmann-Chatrion. Le nouveau directeur du théâtre n'avait pourtant rien négligé pour mettre d'avance tous les atouts dans son jeu, en cumulant l'intérêt d'une pièce patriotique, due à deux auteurs à la mode, avec toutes les pompes de la mise en scène. Son espoir n'allait à rien moins qu'à s'approprier le succès des *Rantzau*, multiplié par celui de *Michel Strogoff*. Mais l'événement a trompé ses calculs. On a trouvé qu'il était assez singulier, pour ressusciter le genre militaire, de s'adresser aux écrivains qui se sont fait une spécialité de combattre la guerre, et de choisir, pour le transporter à la scène, un de leurs romans de la contexture la plus frêle et qui devait forcément perdre dans cette opération ses parties les plus intéressantes, les jolis détails auxquels il avait dû son succès de lecture. MM. Eckmann-Chatrion se sont bornés à découper leur roman en petites tranches, saupoudrées de coups de fusil, de roulements de tambour, de piétinements de chevaux, de défilés, de batailles, de ballets, qui, loin de renforcer l'action, la font paraître plus maigre et plus vide

encore. Le terre à terre de leur dialogue et ces procédés de style qu'on avait pris longtemps pour du naturel, jusqu'à ce que leur répétition monotone finît par agacer tous les lecteurs, s'accusent plus nettement encore sur la scène, avec cette optique qui grossit et met tout en relief. Au lieu d'une pièce, nous n'avons qu'une série de tableaux, reliés tant bien que mal par une intrigue ténue : beaucoup de personnages, mais peu de rôles ; beaucoup de mouvement, mais peu d'action ; bref, comme dit Shakespeare, *much ado about nothing*.

L'œuvre la plus importante de cette entrée de saison est la pièce donnée par M. Octave Feuillet au Gymnase : un *Roman parisien*. C'était un fêta pour le Gymnase, qui reconquerrait le brillant écrivain, éloigné depuis tantôt vingt ans, — depuis *Montjoye*, joué en 1863, — de la scène du boulevard Bonne-Nouvelle, et pour le public, qui n'avait rien vu de M. Feuillet au théâtre, depuis le *Sphinx*, donné en 1874.

Il serait difficile de résumer brièvement le sujet d'un *Roman parisien*, car l'action est sans unité et s'accroît d'acte en acte par la juxtaposition de nouveaux événements, au gré de l'imagination de l'auteur, au lieu de se développer dans le sens des prémisses posées par lui et de courir à un dénouement logique. C'est là le caractère spécial et, il faut le dire, le défaut de cet ouvrage, qui est moins une pièce, au vrai sens du mot, qu'un roman dialogué et mis en scène, peut-être même un roman dont le plan n'a pas été fait d'avance. On se demande si M. Feuillet n'a pas voulu prévenir discrètement le spectateur et le critique par le titre qu'il a choisi. En tout cas ce titre, qui d'avance semblait vague et d'un caractère peu dramatique, s'est trouvé parfaitement approprié au genre de l'ouvrage.

M. de Fervière a laissé en mourant 3 millions à M^{lle} d'Ambleuse, qu'il a quelques raisons de regarder comme sa fille ; seulement, comme ce legs révélerait à M. d'Ambleuse une chose qu'il ne soupçonne pas et qu'il faut lui laisser ignorer, les 3 millions ne devront être remis à la jeune fille ou à la jeune femme qu'après la mort de son père. Le testateur a chargé un ami, M. de Targy, de les garder en attendant, et de les remettre le jour venu. Mais les millions ont été compromis par un mauvais placement, et en voulant réparer la forte brèche qu'y a faite la faillite d'un banquier, M. de Targy a fini par les perdre jusqu'au dernier sou en fausses spéculations et en jeux de Bourse. Il est mort lui-même, mort de désespoir, mort volontairement peut-être, laissant la connaissance de ce terrible secret à sa veuve, qui n'ose le révéler à son enfant et que le remords torture.

Tel est le point de départ du drame ; telle est la situation où se

trouvent les personnages au lever du rideau. Henry de Targy est marié à une jeune femme charmante, dont la belle voix et le talent de cantatrice font le charme de ses invités dans la soirée qui ouvre la pièce et qui permet à l'auteur de présenter ses personnages, ou plutôt qui permet aux personnages de se présenter eux-mêmes. M^{lle} d'Ambleuse est mariée, elle aussi : on lui a fait épouser un financier cynique et véreux, le baron Chevrial, qui mène de front le plaisir et les affaires. La mère, toujours rongée par la pensée dévorante qu'elle cache et dans un état voisin de la folie, n'a pas assisté à la fête. Henry prie un vieil ami de la maison, le docteur Chesnel, d'aller la voir avant de partir. Le docteur revient, inquiet et frappé, convaincu qu'elle est tourmentée par quelque secret fatal. Le fils va jusqu'à la porte de sa mère, s'arrête en entendant des paroles entrecoupées où il est question de remords dont elle ne peut plus supporter le fardeau. Un épouvantable soupçon lui traverse l'esprit : il se rappelle la mort étrange de son père et les bruits de suicide qui coururent alors. Grand Dieu, serait-ce une faute de sa mère!... Mais celle-ci l'entend et n'y tient plus : plutôt que d'être soupçonnée par son fils, elle va tout lui dire, elle lui dit tout. Le jeune homme reste atterré d'abord. Trois millions, c'est juste ce qu'il possède. Doit-il donc se ruiner, réduire sa mère et Marcelle sa femme à la misère pour une faute dont il est innocent et pour aller enrichir, non pas M^{lle} d'Ambleuse, mais l'affreux baron Chevrial, déjà dix fois millionnaire? Après quelques moments d'hésitation, l'honneur l'emporte; sa mère approuve et admire la résolution qu'il prend; sa femme s'y associe, car elle se croit forte, et elle ne l'est pas.

Le baron Chevrial accepte parfaitement la restitution, malgré la résistance de sa femme, émue par la noble démarche d'Henry de Targy et par la misère à laquelle il se condamne, mais obligée de subir la loi du chef de la communauté. Le baron n'est pas un homme de sentiment, lui; il offre pourtant une place de 5 000 francs dans ses bureaux à Henry, mais c'est qu'il y voit un moyen de se rapprocher de la jeune M^{lle} de Targy, sur lequel ce viveur a des vues.

Et en vérité, quand nous retrouvons celle-ci dans l'intérieur plus que modeste où l'a rejetée l'héroïque probité de son mari, nous nous disons que le cynique banquier pourrait bien avoir raison dans ses espérances. Tandis que Henry et sa mère ont vaillamment accepté leur position nouvelle, la jeune femme souffre dans ses habitudes; les visites de ses anciennes amies, leurs caquetages, leurs consolations maladroitement, leur commisération blessante, l'aigrissent davantage encore. Elle voudrait tirer parti de sa voix et de son talent, mais Henry ne peut supporter la pensée que sa femme

s'exhibe en public, même dans un concert. Sur ces entrefaites, le baron Chevrial lui fait une visite et pousse sa pointe; ses déclarations équivoques ne sont pas reçues par elle avec l'indignation qu'elles devraient soulever. La malheureuse se sent faible et lâche, capable de céder. Mieux vaut encore fuir la maison conjugale, et rejoindre la troupe que son ancien maître de chant, le ténor Juliani, vient de former pour l'Amérique. En rentrant après son travail, Henry ne trouve plus qu'une lettre, qui lui annonce sa résolution.

Le quatrième acte nous transporte dans la somptueuse *folie* que le baron Chevrial vient d'acheter le jour même pour y installer la danseuse Rosa Guérin, qu'il poursuivait depuis longtemps de ses obsessions et qui se défendait pour se faire payer plus cher. On inaugure l'hôtel par un joyeux souper où les amis du baron et les amis du premier sujet de la danse sont parfaitement assortis. On cause, on rit, on s'apitoie avec des paroles banales sur le malheureux sort de la troupe Juliani, qui a péri tout entière en plein Océan avec *le Fulton*. Cette petite fête est traversée un moment par Henry, qui apporte quelques pièces à la signature de son patron, et qui ne sait rien encore de la catastrophe. Toutes ces dames s'intéressent à lui. Pauvre garçon!... Il est gentil!... Rosa Guérin, dans un élan du cœur, lui tend même une coupe de champagne, en lui demandant si « on ne peut pas lui offrir quelque chose », et le sourire avec lequel il la remercie de son offre démonte la pauvre créature et la fait bredouiller. Elle se remet bien vite et criblé d'épigrammes le financier émoustillé, qui se lève pour porter un toast à la matière, et dont les idées s'embrouillent, dont les paroles bégayent et se dérobent tout à coup. On l'emmène respirer l'air sur la terrasse du fond. Tout à coup M^{lle} Rosa pousse une clameur d'effroi. « Faites taire la musique », s'écrie le docteur, qui vient d'entrer. M. le baron Chevrial est mort. Le coup de foudre de l'apoplexie a répondu à son discours.

En voilà une aventure! Qui s'y attendait? Personne, malgré les quelques jalons plantés par l'auteur pour préparer cette fin tragique, dont la vue sur la scène, au milieu des danseuses dans les costumes de leurs rôles, a quelque chose d'absolument macabre. Comment et pourquoi cette mort? Ah! c'est que la pièce, je veux dire le roman, va faire un nouveau crochet et entrer dans une voie nouvelle. La mort du baron permet à M^{me} Chevrial de suivre l'instinct de son cœur, en restituant, ou du moins en cherchant à restituer à M. de Targy les millions dont il s'est dépouillé pour elle. Comme elle le connaît bien, il faut qu'elle prenne un moyen indirect et qu'elle s'assure la complicité de la mère, qui lui est d'ailleurs tout acquise d'avance. Pour retirer M. de Targy de sa position su-

balterne, elle offre de lui prêter la somme nécessaire à l'achat d'une charge vacante d'agent de change; il l'a remboursera sur ses bénéfices. Mais Henry n'admet pas de compromis dans les questions d'honneur; il refuse. M^{me} Chevrial est persuadée qu'il éprouve de l'antipathie pour elle. Interrogé par sa mère, tandis que la baronne attend et entend derrière la porte, Henry proclame avec chaleur qu'il est, au contraire, rempli de respect, d'admiration et d'amour pour cette noble femme. Elle rentre tout émue; Henry la reconduit; la mère sourit. Voilà un mariage qui ne tardera pas, et ils auront beaucoup d'enfants, comme dans les contes de fées. Aviez-vous pressenti cette nouvelle tournure qu'allait prendre la pièce? Il est probable que non; mais ce que vous aviez prévu moins encore, c'est que, juste pendant les quelques minutes qu'il met à reconduire M^{me} Chevrial, le docteur vient annoncer à M^{me} de Targy le retour de sa belle-fille, échappée à la catastrophe du *Fulton*, sans qu'on nous dise de quelle manière, comme il était déjà venu au troisième acte lui annoncer son départ. Elle est là repentante, implorant son pardon. La mère se révolte d'abord; c'en est trop! Après avoir brisé le cœur de son fils en partant, cette femme revient pour le briser de nouveau, au moment où il recommence à être heureux! Eh bien, non, elle ne la recevra pas, elle n'avertira pas Henry, etsi c'est un crime, elle le prend sur elle. Il y a là une très belle scène, et ce ne sont pas les belles scènes qui manquent dans *un Roman parisien*: « Et Dieu? dit le docteur, puisque vous y croyez? — Qu'est-ce que cela vous fait, à vous, puisque vous n'y croyez pas? répond la mère désespérée. — Est-ce le moyen de m'y faire croire? » réplique le docteur. Ce mot lui ouvre les yeux, et elle tend ses bras miséricordieux à la pécheresse repentante.

Mais voici son fils qui revient. On cache Marcelle en toute hâte. Henry devine un nouveau malheur dans les regards du docteur et de sa mère. Il interroge; au premier mot, il devine et pousse un cri désespéré qui va frapper la malheureuse comme un coup de poignard. Sa mère le presse, l'exhorte à la pitié, au pardon. Mais il n'est pas un saint, il ne saurait oublier. Qu'on ne lui en parle plus. A ce moment on entend derrière la porte le bruit de la chute d'un corps. On se précipite: Marcelle s'est empoisonnée. Nouveau coup de théâtre, que vous n'attendiez peut-être pas non plus et qui rouvre la source de la pitié dans l'âme de Henry, heureusement sans compromettre le dénouement ultérieur que l'esprit du spectateur a besoin de prévoir, s'il ne le voit pas: « Dis-lui que tu l'aimes », lui souffle sa mère. Et il le lui dit, et elle meurt heureuse, mourant pardonnée; mais elle meurt. Le docteur lui-même a assisté à son agonie sans essayer d'aucun contre-poison: il n'y a pas

songé, ni peut-être l'auteur non plus, tant il fallait qu'elle mourût. Sans doute, il n'était pas nécessaire de la ramener pour cela de si loin, et il pouvait sembler plus simple de la laisser ensevelie dans la mer, avec les débris du *Fulton*, mais nous y aurions perdu les scènes pathétiques que nous vaut son retour.

Or c'est là que paraît avoir été le but de M. Octave Feuillet dans cet ouvrage d'une construction singulière, où les différentes péripéties de l'action se déroulent sans se déduire les unes des autres : non pas faire une pièce, mais faire des scènes, en faire dans tous les sens, dans les genres les plus divers, sans que jamais elles fussent attendues comme imposées par le développement des situations ou des caractères. Des effets, encore des effets, toujours des effets ! Grâce à l'imagination de l'auteur, à la nerveuse élégance de ce talent qu'on a cru longtemps un peu féminin, mais qui ne redoute ni les situations hardies ni les mots cruels, à l'art sympathique avec lequel il a tracé les figures des Targy et esquissé celle de M^{me} Chevrial, à la verve et à l'esprit qu'il a dépensés dans les personnages du financier, de la danseuse et des *petits crevés* qui leur font cortège, grâce à l'émotion élevée de plusieurs scènes et à l'émotion pénétrante du dénouement, l'ouvrage a vivement réussi, quoique tout le monde se rendit compte de l'arbitraire des développements, du vide de certains actes, — le deuxième et le quatrième, — et sentit d'instinct que la pièce était terminée à la fin du troisième acte, après la fuite de Marcelle, et qu'une autre pièce commençait à partir de la mort du baron. Le talent des principaux acteurs, surtout de Saint-Germain, qui a joué avec sa finesse ordinaire le rôle de Chevrial ; de M^{me} Pasca, pleine de dignité et d'émotion contenue dans celui de M^{me} de Targy mère ; de Landol, qui représente le docteur avec son expérience consommée ; de Marais enfin, qui a mis sa vigueur et son feu au service d'Henry de Targy, ne pouvait que contribuer à accroître un succès qui n'est pas douteux et contre lequel les critiques moroses auront beau protester parce qu'il n'est pas dans les règles. Par une exception bien rare, peut-être unique, M. Octave Feuillet, qu'on ne rencontre jamais sur les boulevards et qui habite une petite préfecture de province, est resté l'auteur favori du Parisien, et surtout de la Parisienne. La fine essence de son talent ne s'est ni évaporée ni alourdie. Il est comme ces femmes qui gardent à tous les âges, dans toutes les positions et sous tous les costumes, le privilège indéfinissable de la jeunesse, de l'élégance et de la distinction.

Victor FOURNEL.

REVUE DES SCIENCES

Médecine : la fièvre typhoïde. Lieux d'élection de la maladie. — Influence de la saison sur son développement. — Décroissance en novembre. — Mortalité dans les divers arrondissements de Paris. — Coïncidence entre le nombre des bactériens de l'atmosphère et l'effervescence de l'affection. — Conditions climatériques exceptionnelles de l'été. — Les fermentations putrides. — Étiologie de la fièvre typhoïde. — Les odeurs de Paris. — Les quartiers hauts. — Les sous-sols des quartiers atteints. — Nécessité d'augmenter la provision d'eau de Paris. — Réforme des services sanitaires. — Inventions récentes : un nouveau canot électrique. — Essai de l'*Electricity* sur la Tamise. — Emploi des accumulateurs électriques pour la navigation de plaisance. — Un nouveau générateur d'électricité. — Pile thermo-chimique. — Les briquettes électrogènes. — Un poêle électrique. — Le chauffage et l'éclairage à domicile. — Statistique des chemins de fer électriques en exploitation et en construction. — Technologie : Fabrication d'un marbre artificiel. — Fabrication du bois de paille. — Variétés : Cours des animaux rares à Londres : prix des lions, panthères, singes, cygnes, etc. — Acclimatation en Angleterre de la plante alpine l'*Edelweiss*. — Une opération chirurgicale : Reconstitution d'un œil avec conjonctive empruntée à un lapin.

Depuis quelque temps la fièvre typhoïde a notablement augmenté la mortalité parisienne. L'épidémie paraît en voie de décroissance, mais la statistique municipale a enregistré jusqu'à la fin d'octobre l'entrée dans les hôpitaux de 2152 typhoïdiques; le nombre des décès par semaine a atteint 250. Ces chiffres doivent attirer l'attention des services sanitaires. La moyenne des semaines correspondantes des cinq dernières années avait donné seulement 34 décès. La mortalité a presque décuplé. Cette épidémie est restreinte à Paris et même à certains quartiers de la ville. A Londres, à Berlin, la fièvre typhoïde n'a pas occasionné plus de décès que d'habitude. C'est une raison de plus pour que les commissions d'hygiène se préoccupent d'un état de morbidité qui paraît, cette fois, spécial à la grande ville. On pouvait jusqu'à un certain point prévoir que la fièvre typhoïde prendrait cette année de l'extension à Paris. En effet, au printemps, le nombre des typhoïdiques dépassait la moyenne, et M. le docteur Besnier a établi depuis longtemps l'influence saisonnière sur l'évolution de la maladie; elle passe toujours par un maximum après la saison chaude, en septembre et en octobre. Cette fois encore la loi saisonnière s'est montrée dans toute sa netteté. On était prévenu depuis des mois, et il eût été possible d'accumuler les précautions et les préparatifs. Ce sont les quartiers du nord-est principalement qui ont été les plus atteints (dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième arrondissements).

Il faut bien avouer que si l'on soupçonne quelles peuvent être les causes du mal, on ignore en réalité l'étiologie de la fièvre typhoïde.

Il est vraisemblable qu'elle a pour origine, comme toutes les maladies infectueuses, un microbe, mais on n'a pu l'isoler jusqu'ici. La fièvre typhoïde doit naître à la suite d'infections putrides; mais comment? dans quelles conditions? c'est ce que personne ne pourrait affirmer. Elle paraît assez peu contagieuse; on va jusqu'à espérer que le germe de la maladie ne se propage pas par l'air — ce qui nous paraît loin d'être démontré — mais surtout par l'eau ou par les aliments. On ne sait pas bien non plus quelles sont les conditions climatiques qui sont favorables à son développement.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'encombrement semble exercer son rôle, comme d'ailleurs dans la plupart des maladies; les quartiers populeux, les maisons mal tenues, sont les premières atteintes; partout où les fermentations des matières organiques animales se développent, où il se produit un certain degré de putridité dans l'air, le mal est à redouter. Est-ce une simple coïncidence, ou bien existe-t-il une relation de cause à effet? On note depuis plusieurs années, à l'observatoire de Montsouris, le nombre relatif de microbes en suspension dans l'atmosphère; or les bactériens deviennent particulièrement nombreux dans les mois de septembre et octobre; ils s'accroissent après la sécheresse, quand viennent les pluies. Ainsi le nombre moyen par mètre cube d'air est, en juin, juillet, août, de 89; il passe brusquement, en septembre, octobre, novembre, de 89 à 161; il est en septembre de 129, en octobre de 142, en novembre de 106. La courbe graphique de la mortalité typhoïdique correspond à la courbe de l'accroissement des microbes. C'est un fait; il ne faudrait pas en tirer des conséquences absolues, mais tout au moins des présumptions utiles.

Il faut bien remarquer que l'été exceptionnellement pluvieux de 1882 a été précédé d'un été sec et d'un hiver doux; les poussières organiques ont pu s'emmaganiser depuis des mois, charriées par les vents, et l'humidité de la saison a pu faire éclore les germes morbides et les mettre à la portée de nos voies respiratoires ou digestives. Nous avons manqué d'eau l'année dernière; les rues ont été mal lavées; les microbes infectueux se sont logés à l'aise un peu partout; les pluies de l'été ont pu les déloger et porter l'infection au maximum.

Il est à noter que ce sont les quartiers hauts, ceux sur lesquels les lavages sont insuffisants qui sont les plus éprouvés. On ne s'imagine pas dans quel état se trouvent certaines maisons de la classe pauvre, l'infection se fait dans ces conditions avec une facilité désespérante. Même dans quelques quartiers riches, les maisons ne sont pas suffisamment surveillées; les cours, les soubassements des murs deviennent des foyers à germes; très souvent on ne songe pas à nettoyer ou à visiter les gouttières, les conduits de décharge des eaux pluviales; après des mois de sécheresse, quand l'eau abonde ensuite avec des alternatives répétées de vent et de pluie, la fermentation putride gagne de proche en proche. Souvent les eaux pluviales pénètrent le long des murs, par suite d'un vice de construction; à l'intérieur, les papiers se

décollent, les champignons poussent et la fermentation survient. La commission des logements insalubres devrait être armée de pouvoirs tels, qu'elle pût remédier à ces inconvénients très graves et beaucoup plus répandus qu'on ne le pense généralement.

On ne peut s'empêcher de noter aussi que depuis quelques années l'atmosphère est en communication avec les égouts par les tuyaux des eaux pluviales et ménagères. A la hauteur des toits, il se produit une couche d'air chargée de miasmes putrides ; cette couche monte ou descend selon les variations de température, et dans tous les cas progresse en suivant la direction du vent régnant. Cette année, le vent dominant a été, comme le plus souvent, le sud-ouest. L'air arrivant de l'ouest ramasse sur son chemin toutes les impuretés de l'atmosphère, les refoule à l'est, où elles viennent heurter les quartiers hauts du nord-est, un peu comme les détritiques qu'apportent les vagues viennent se déposer au pied des falaises. Les quartiers du nord et de l'est sont soumis à toutes les émanations réunies de la ville. Aussi constate-t-on qu'ils sont toujours les plus éprouvés. Cette fois encore la fièvre typhoïde a surtout pris pour domicile d'élection les arrondissements extrêmes de Clignancourt, la Chapelle, la Villette, les Épinettes, les Grandes Carrières, Belleville, etc. M. A. Durand Claye, a dressé, suivant la méthode des courbes de niveau, la carte statistique de l'épidémie; la carte montre de véritables pics (les chiffres des décès les plus grands correspondent aux plus grandes hauteurs) concentrés dans les quartiers du nord-est. On peut dire que ce sont les quartiers les moins bien lavés, les plus denses et les plus hauts au nord qui sont les plus frappés.

Enfin, on nous permettra de faire également remarquer que les points les plus maltraités se trouvent sur des couches de glaise, d'argile ou de marne. On pourrait presque, en jetant les yeux sur la carte géologique de Paris, reconstituer la carte statistique de M. Durand Claye. Tous les arrondissements du nord, du nord-est, sont sur l'argile; au sud-est, ils sont sur l'argile et la marne.

Quoi qu'il en soit de ces remarques, il faut souhaiter que l'épidémie actuelle nous mette au moins sur la voie de son étiologie; quand on connaîtra mieux l'origine du mal, il sera plus facile de prendre ses précautions. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il importe d'éviter le dépôt et l'accumulation des matières fermentescibles, et qu'à ce point de vue, le lavage des rues hautes et des maisons est insuffisant; il faut absolument augmenter au plus vite la proportion d'eau dont nous pouvons disposer à Paris; de l'eau, de l'eau en abondance, de l'eau partout; c'est le premier point indispensable sur lequel doivent se concentrer tous les efforts. Il y a lieu aussi de constituer un service de santé qui surveille de plus près que ne le font les commissions d'hygiène l'état général des maisons et des quartiers de Paris. Il convient enfin d'élucider rapidement toutes ces questions, pendantes depuis des années, des égouts, des cheminées d'appel, des égouts dans l'atmosphère, des usines trop voisines de la ville qui rejettent sur

les quartiers voisins des miasmes infects, etc. Il est temps d'en finir avec ces problèmes qui intéressent à un aussi haut degré la santé publique.

On vient de faire, sur la Tamise, l'essai d'un nouveau bateau électrique : l'*Electricity*, construit sur les plans de M. A. Reckenzau. Nous avons déjà eu, pendant l'Exposition de 1881, le canot électrique le *Téléphone*, de M. Trouvé. Ces tentatives de navigation par force électrique n'ont rien de neuf; ce que l'on cherche, c'est la combinaison la plus satisfaisante pour générer la force motrice. Dès 1838, le professeur Jacobi, de Saint-Pétersbourg, construisait le premier bateau mû par l'électricité; ce spécimen mesurait 8^m, 50 de long, 2^m, 29 de large et 90 centimètres de tirant d'eau; il navigua sur la Néva, emportant quatorze personnes. Soixante-quatre couples de Grove alimentaient d'électricité un moteur électrique extrêmement lourd; l'embarcation progressa cependant avec une vitesse de 4200 mètres à l'heure. Le bateau de M. Trouvé, plus petit, moins lourd, progressait avec une vitesse un peu supérieure. Il avait pour générateur d'électricité une pile au bichromate de potasse.

L'*Electricity* de Londres est en fer et mesure 7^m, 60 de long, 1^m, 52 de large; le tirant d'eau est de 52 centimètres à l'avant et de 75 centimètres à l'arrière; il peut prendre à bord douze personnes. Le propulseur est une hélice actionnée par deux moteurs électriques, alimentés d'électricité par des accumulateurs. Les quarante-cinq accumulateurs employés sont placés sous le plancher, où ils forment lest, et sous les banquettes. Ces accumulateurs peuvent fournir un courant suffisant pour assurer un travail continu de trois chevaux, pendant sept à huit heures. On charge les accumulateurs sur place quand le canot est à la rive, à l'aide d'un fil relié aux machines de l'usine installée à Millwall, faubourg de Londres, sur la Tamise. L'électricité ainsi emmagasinée peut être tenue en réserve pendant plusieurs jours.

La vitesse moyenne de l'arbre des moteurs est de 950 tours; une transmission de mouvement réduit cette vitesse à 350 tours pour l'arbre de l'hélice. Dans l'essai, qui a eu lieu dernièrement, le canot a progressé avec une vitesse de 14 500 mètres à l'heure.

Le système mécanique de distribution des courants aux moteurs est tel, qu'on peut alimenter avec tous les accumulateurs ensemble ou réduire leur nombre, renverser le sens du courant, si bien qu'il est facile de réduire, augmenter la vitesse à volonté, marcher en arrière, etc. Le canot obéit parfaitement au gouvernail et à ses deux machines motrices. L'*Electricity* aura été le premier bateau utilisant les accumulateurs. L'application est assez judicieuse, car les piles sont lourdes, coûteuses et s'épuisent rapidement, et il vaut mieux ici avoir recours aux accumulateurs que d'emporter chaudière, machines, charbon, etc. Il est clair que pour la navigation de plaisance, quand on se trouvera à portée d'une usine qui pourra charger les accumulateurs, le système sera tout indiqué; on emportera sa provision de force motrice

pour huit à dix heures. Il va de soi que le procédé ne serait pas à recommander encore pour les yachts et les bateaux, même d'un petit tonnage; on n'irait pas bien loin avec un aussi faible approvisionnement de force; mais sur les rivières, les lacs, les bords de la Méditerranée, on pourrait appliquer le système avec des avantages. Ce n'est pas encore la solution de l'avenir. Nous aurions plus de confiance dans un générateur nouveau d'électricité que nous allons maintenant rapidement faire connaître. Jusqu'ici le moyen le plus simple et le plus économique de produire de la force, c'est encore l'emploi de la houille; il faut tâcher d'y revenir sous une forme ou sous une autre. Tel est le but du générateur électrique de M. Brard.

Une petite invention qui pourrait bien grandir! M. le docteur Brard a fait fonctionner, sous nos yeux, une nouvelle pile électrique qui nous paraît, à tous égards, mériter de fixer l'attention. Les piles hydro-électriques sont, comme on sait, très coûteuses. Le cheval de force obtenu avec une pile coûte, au moins, 3 fr. l'heure, sept à huit fois le cheval produit par une petite machine à vapeur. Une pile est comparable à un foyer ordinaire; le foyer donne de la chaleur en brûlant du charbon; la pile fournit de l'électricité en brûlant du zinc par l'intermédiaire d'un acide ¹. Or le zinc coûte quinze fois plus cher que la houille; les acides sont encore plus coûteux; de là les prix de revient exorbitants de l'électricité produite par les piles. M. Brard a réalisé une pile *sans zinc* et *sans acides*. Le combustible dont il se sert est du charbon, le comburant est celui qu'on emploie dans la poudre à canon : c'est l'azotate de potasse ou l'azotate de soude.

L'auteur a tiré parti d'une expérience classique de M. Becquerel. Quand on plonge un morceau de charbon incandescent dans du nitre en fusion, il se manifeste un courant électrique; il suffit, pour le recueillir, de faire communiquer un fil métallique empâté dans le nitre avec un second fil fixé au charbon.

M. Brard a su constituer ainsi une pile qui donne un courant assez puissant pour pouvoir, sans doute, être utilisé industriellement. Chaque élément de la pile de M. Brard est une briquette de 15 centimètres de long sur 35 millimètres de largeur et 25 millimètres d'épaisseur. C'est un aggloméré de charbon formé par 100 grammes de poussière de houille mélangée à de la mélasse ou à du brai; la pâte est fortement comprimée dans des moules autour d'une âme en fil de cuivre destinée à recueillir l'électricité. La briquette porte, sur une de ses faces, des dépressions rectangulaires tapissées d'amiante; dans ces cuvettes on coule un mélange de cendres et d'azotate versé très chaud; on a eu soin de noyer dans le mélange, avant la solidification, des fils de cuivre pour former le second pôle. On réunit les fils du charbon aux fils de l'azotate, on place la briquette sur un feu ardent, et en quelques minutes on obtient un courant

¹ Voy. notre volume, qui vient de paraître : *L'Électricité et ses applications*, 1882.

continu et constant qui persiste pendant toute la durée de la combustion, c'est-à-dire pendant une heure et demie ou deux heures.

Une seule briquette suffit pour mettre en action une sonnerie modèle ordinaire; trois ou quatre montées en tension décomposent l'eau. D'après des expériences récentes, chaque briquette peut fournir un courant de un Ampère; et c'est beaucoup déjà. Le prix de revient d'une briquette ne dépasserait guère un centime. Le prix de l'Ampère-heure serait donc de 0,005 centimes; le prix de revient de l'électricité serait assez bas, très bas par rapport à celui des piles combinées jusqu'à ce jour.

On conçoit donc d'après cela qu'il devienne possible d'installer de véritables poêles qui, tout en générant de la chaleur, produiraient de l'électricité pour les usages domestiques. On pourrait se chauffer et s'éclairer en même temps à bas prix. Au lieu de perdre le calorique de nos cuisines, de nos cheminées, on le recueillerait, on l'emmagasinerait sous forme d'électricité et on s'en servirait, soit pour faire fonctionner de petites machines, soit pour alimenter des lampes Edison. Des calorifères électriques prendraient place dans les sous-sols et rendraient enfin possible l'application de l'électricité aux usages courants de la vie, et notamment à l'éclairage des appartements. On y gagnerait, en sécurité, puisque les explosions sont impossibles avec les lampes par incandescence, et en salubrité, puisque aucun gaz méphitique n'est dégagé par la nouvelle lumière. L'invention de M. Brard n'est pas encore sortie du domaine scientifique proprement dit, mais on peut souhaiter qu'elle pénètre dans la pratique pour le bien général.

Statistique des chemins de fer électriques; il y a commencement à tout, et plusieurs lignes fonctionnent déjà ou fonctionneront bientôt. La longueur des chemins de fer ou tramways électriques en exploitation ou en construction atteint déjà 160 kilomètres. Les lignes en exploitation sont : en Allemagne, celles de Lichterfelds (9 kilom., 300) et de Spandaner-Bock à Charlottenburg, près de Berlin; en Irlande, celle de Port-Rusd à Bush-Mills (18 kilom.); en Hollande, la ligne de Zandwoort à Kostverloren (2 kilom., 40). Les principales lignes concédées ou en construction sont : en Autriche, la ligne de Wodling, près de Vienne (2 kilom., 5); en Allemagne, celle de Wiesbaden à Nuremberg (2 kilom.), et celle des mines royales de Saxe à Zaukersde (2 kilom.); en Angleterre, à Londres, la ligne de Charing-Cross à Waterloo (1 kilom., 2), et dans le sud du pays de Galles, une ligne de 60 kilomètres, alimentée par des chutes d'eau; en Italie, lignes projetées à Turin et à Milan; aux États-Unis, la Compagnie Edison va exploiter par l'électricité une des principales lignes de l'État de New-York sur une longueur de 80 kilomètres. On construit à Saint-Louis également une ligne électrique de 2 kilomètres.

Une histoire de diamants qu'il est bon de consigner ici pour éviter toute méprise ultérieure. Les gisements diamantifères de l'Afrique

australe produisent de grandes quantités de diamants jaunes; cette teinte enlève au précieux cristal beaucoup de valeur; c'est ainsi qu'un diamant blanc, de belle eau, est facilement évalué à un prix cinq ou six fois supérieur à celui d'un diamant de même poids et de la même qualité, teinté de jaune.

Récemment, le bruit se répandit qu'on était parvenu à décolorer le diamant. Deux négociants avaient acheté, à un prix très élevé, des diamants d'un blanc parfaitement pur: ils ne furent pas peu étonnés de les voir jaunes le lendemain à la suite d'un court lavage à l'eau. Un procès fut intenté au vendeur.

La fraude est facile; mais il est tout aussi facile de la reconnaître. L'opération du blanchissage consiste à plonger la pierre colorée dans une dissolution quelconque de sa couleur complémentaire, d'où elle sort blanche. Il suffit ensuite de laver à l'eau, c'est-à-dire d'enlever la couleur complémentaire restée sur la pierre pour ramener le cristal à sa couleur naturelle.

Une légère couche de violet suffit pour ramener au blanc le plus pur un diamant du jaune le plus prononcé, sans qu'il perde rien de sa transparence. L'expérience est curieuse à répéter; elle pourra servir aux élégantes qui voudront avoir un diamant blanc à bon compte. Il est clair qu'il sera facile à chacun de décolorer un diamant brun ou jaune, en recommençant l'opération chaque fois que la teinte jaune reparaitra? Mais, au point de vue commercial, il suffit pour reconnaître le procédé de tremper le diamant dans l'eau.

Un nouveau marbre artificiel! Selon M. O'Neill, ingénieur anglais, il suffit pour le préparer de mélanger en parties égales du ciment de Portland, des cendres ou du poussier de houille et de la poussière de marbre. On mélange, on fait une pâte avec de l'eau contenant 1 0/0 de borax. Cette pâte est coulée dans des moules, où on la laisse pendant vingt-quatre heures, jusqu'à prise complète. Puis on laisse sécher à l'air et on la recouvre d'un vernis de copal veiné au moyen de quelques filets de couleur. On cuit ensuite à la température de 70° pendant vingt-quatre heures et on polit. Le marbre ainsi obtenu est dur et rappelle très bien le marbre naturel.

On commence à fabriquer en Amérique de grandes quantités de *bois de paille*. Le bois de paille est du bois artificiel obtenu en comprimant fortement du carton de paille; ce nouveau produit soutient la concurrence avec le bois de pin et de noyer. On le livre principalement au commerce sous forme de planches de 0^m,80 de largeur sur 3^m,70 de longueur et 0^m,02 d'épaisseur; il peut se refendre à la scie et recevoir des moulures, des clous, des vis, aussi bien que le bois de chêne; il est susceptible d'être verni et poli; sa structure même le rend difficilement combustible. Si, en réalité ce bois, de paille possède les qualités qu'on lui attribue, son succès est assuré. Il faut deux cents ans pour obtenir des arbres susceptibles de fournir des planches de 0^m,80 de largeur, et

le déboisement ne va que trop vite; il faut prévoir le moment où le bois deviendra d'un prix exorbitant. La paille, au contraire se produit en une année et en proportions presque aussi considérables qu'on peut le souhaiter. Dans tous les cas, le bois de paille aura toujours sa place tout assurée comme adjuvant utile aux bois de construction.

Qui le croirait? Il y a un cours pour les animaux féroces et les animaux rares tout comme pour la propriété mobilière et immobilière. Voici quelques prix relevés sur le marché de Londres, la semaine dernière : un tigre royal vaut 3750 francs; une lionne d'Afrique, 3000 francs; une lionne et ses deux petits, 4000 francs; lionne d'un an, 1625 francs; une panthère 625 francs; léopard mâle, 625 francs; une hyène, 375 francs; une paire de lions, 5000 francs; un chameau, 1500 francs; chat chinois, 150 francs; chat bleu de Malte, 35 francs; babouin monstre, 750 francs; singe Mangabès, 50 francs; géopas, 150 francs; cygnes à col noir, 625 francs la paire; aigle du Chili, 100 francs; busard à col noir, 150 francs, etc.

Il existe en Suisse une plante, l'*Edelweiss*, très singulière, très intéressante; elle est bien connue de tous les touristes. Les alpinistes en faisaient une telle consommation, que plusieurs cantons avaient cru devoir en interdire la vente; on voyait le moment où l'*Edelweiss* disparaîtrait complètement des montagnes. On annonce qu'un jardinier anglais vient de la ranger parmi les végétaux domestiques; elle se comporterait comme une plante biennale et on pourrait la cultiver en pot.

Une bien curieuse opération pour finir; nous en laissons toute la responsabilité au *Scientific American*. Le 29 septembre dernier, M. le docteur Little, de Jefferson, collègue de Philosophie, a transplanté une portion de la conjonctive d'un lapin sur celle d'un jeune Irlandais dont l'œil avait été gravement endommagé par de l'acide sulfurique. M. Little a détaché la conjonctive de l'orbite, et lui a appliqué la *pièce* que le docteur Fox avait enlevée de l'œil gauche du lapin; puis le tout a été replacé sous la paupière de l'Irlandais et remis en ordre. Extérieurement on ne dirait plus que l'œil a souffert, il est en apparence tout à fait sain. La conjonctive est, comme on se le rappelle, une membrane muqueuse très fine, transparente, rosée, qui recouvre le globe oculaire et la partie interne des paupières. L'Irlandais portera désormais avec lui une conjonctive de lapin. C'est très bien pour le blessé, mais le lapin, qui lui remettra une conjonctive? O droit du plus fort!

HENRI DE PARVILLE.

QUINZAINÉ POLITIQUE

9 novembre 1882.

En ce siècle de révolutions et de catastrophes, c'est toujours un mauvais signe pour un gouvernement, quel qu'il soit, que les doutes et les alarmes qui font croire à sa fin prochaine; c'est un présage plus funeste encore pour un gouvernement qui ne repose que sur la base mobile de l'opinion publique, sur l'incertain fondement du suffrage universel. Si difficile que soit en France le métier de prophète, on peut néanmoins affirmer que ces doutes et ces alarmes, contre lesquels la république pensait orgueilleusement avoir assuré si bien sa destinée, commencent sa ruine. Car, que la nation, inquiète de tant d'anarchie et d'impuissance, perde de plus en plus la confiance qu'elle avait mise, malgré tant d'avertissements, dans l'essai loyal et naïf de cette « vraie » république, les conservateurs ne sont plus les seuls à le constater et à se l'annoncer les uns aux autres. Les républicains eux-mêmes le confessent tout haut. Leurs apôtres les plus ardents, leurs docteurs les plus habituellement superbes, sont saisis d'une crainte qu'ils semblaient naguère incapables de ressentir. M. Cazot s'écriait, dans le Var, le 29 novembre : « Le ministère actuel veut-il l'union qui a fait la force du parti républicain? Nous sommes prêts à le soutenir. Sinon, la situation n'est qu'une énigme, et Dieu fasse que nous ne courions pas à l'abîme! » Le même jour, au cirque Fernando, devant un auditoire tumultueux, M. Clémenceau, non moins sombre et presque désespéré, prononçait ces paroles mélancoliques : « La république nous a coûté déjà beaucoup de mal. Que de sacrifices pour la fonder! Nous aurons peut-être du mal encore pour la maintenir, et peut-être un jour viendra où nous aurons à nous regarder dans le blanc des yeux pour rechercher nos responsabilités. » Le 4 novembre, M. Henry Maret disait à ses électeurs rassemblés dans la salle Lévis : « Pourquoi nous insurger? Sommes-nous donc si sûrs de la solidité de la république pour nous diviser entre nous?... Ah! citoyens, si la situation devenait plus grave, c'en serait fait à jamais de la répu-

blique, car, cette fois, elle se serait fusillée. La France serait prête pour le fossoyeur, et c'est à la porte d'un vaste cimetière qu'il faudrait aller inscrire le programme de vos revendications! » Ces témoignages ont leur éloquence. Quant aux aveux qui échappent, dans la foule, à tous ceux que la république a déçus et que déjà elle épouvante, ils sont innombrables. Quoi! il y a un an à peine, M. Gambetta, dans toute sa force, dans toute sa gloire, apparaissait avec tout un cortège de grands ministres, pour inaugurer à l'Élysée, sous les auspices paternes de M. Grévy, l'ère d'une république puissante, prospère, éternelle! Et il n'aura fallu qu'un an pour changer le sort de cette fière république en celui d'un gouvernement misérable et périssable, dont un hasard peut abrégier la durée! Que sera-ce donc si les désordres qui ont ainsi affaibli l'autorité morale de la république se multiplient et s'aggravent? Que sera-ce, le jour où elle se montrera impropre à garantir la paix sociale et l'ordre politique, non plus seulement dans la région de la Saône et du Rhône, mais à Paris et çà et là, du Nord au Sud et à l'Ouest, dans toute la France?

Il y a eu huit jours d'effroi en France, dans la dernière semaine d'octobre. Les socialistes révolutionnaires n'avaient fait que préluder, dans les troubles de Montceau-les-Mines, aux attentats qu'ils ont prémédités pour terroriser en France « la république bourgeoise ». En attendant que l'heure sonne où ils pourront s'emparer du pouvoir et proclamer une autre Commune, ils veulent, par la terreur, désorganiser le gouvernement, démoraliser la nation; ils calculent que cet émoi et ce désordre de la peur leur faciliteront l'anarchie; la société, prétendent-ils, succombera, si on l'agite par une série de secousses périodiques, qui, l'une après l'autre, ébranleront tout dans un pays où l'autorité est déjà si confuse et si faible; leur aveuglement ne leur permet pas de prévoir que c'est la république elle-même qui succombera dans cette convulsion de la société! Hardiment, savamment, cruellement, ils ont tenté, du 23 au 31 octobre, une première expérience de ce dessein. Pendant la nuit, deux bombes pleines de dynamite éclatent dans le café du théâtre Bellecour, à Lyon, parmi des gens paisibles, étrangers aux luttes des partis et qui sont là pour leurs seuls plaisirs; quatre sont blessés; les autres s'enfuient et vont répandant la panique dans toute la ville. Des bombes sont lancées dans le jardin de la préfecture, à Montpellier, et devant la porte d'un cercle catholique, à Arles. On trouve dans les rues de Toulon des paquets de dynamite. Des incendies s'allument à Amiens: on en avait été vaguement averti par des affiches qui contenaient toute sorte d'imprécations contre les chefs et les propriétaires d'usines. Des menaces

de mort sont adressées par lettres au préfet de Saône-et-Loire, au préfet du Rhône, au maire de Lyon, à celui de Montceau-les-Mines; des industriels, des médecins, des rentiers en reçoivent également, à Lyon, à Besançon, à Angers, à Toulouse et dans vingt autres endroits. On appose des placards révolutionnaires sur les murs de Paris, dans sept arrondissements; de même à Marseille, à Saint-Étienne, à Vienne. « Travailleurs, lit-on sur un de ces placards, révoltons-nous!... Vive la solidarité internationale des exploités! Mort aux exploités! » On détériore ou on détruit des croix à Montluçon, à Fargues, sur la route de Brillon à Sandrupt, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, et dans plusieurs des communes qui avoisinent Montceau. Les journaux des « anarchistes », à Lyon, à Paris, approuvent, louent, glorifient, encouragent tous ces forfaits : on n'avait pas entendu, depuis 1871 ou depuis 1793, un langage aussi scélérat que celui de la *Tenaille*. Les harangues des clubs sont d'une licence scandaleuse et d'une virulence furieuse; les injures grossières y provoquent des rixes ignobles; on y mêle à l'apologie de la Commune la prédication de « la révolution sociale »; on y déclare la guerre à tout ce qui existe; ce sont des assemblées de fous et de bandits où se commettent à l'envi tous les crimes de la parole. Dans la salle de l'Alcazar, à Lyon, un « anarchiste », montrant le commissaire de police, l'appelle « brigand », et le commissaire de police l'écoute, impassible, inerte, muet; un autre « anarchiste », le citoyen Dauvergne, demande « par quels moyens on rendra l'ouvrier l'égal du bourgeois », et plusieurs voix lui répondent : « Avec le poignard et la dynamite »; à son tour le citoyen Joly monte à la tribune et dit très simplement : « Si vous avez besoin de mon bras, je suis à votre disposition, prêt à tuer le président de la république et le commissaire ici présent, s'il le faut »; et le citoyen Joly se retire tranquillement. Les « socialistes révolutionnaires » se réunissent dans la salle Rivoli, à Paris, pour juger « l'arrestation aussi ridicule qu'odieuse » des rédacteurs de l'*Étendard révolutionnaire*; voici leur sentence : « Les socialistes révolutionnaires, considérant qu'en agissant ainsi le parti républicain bourgeois a démontré, une fois de plus, le caractère hautement malfaisant du principe d'autorité dont il s'est fait, depuis juin 1848, le féroce défenseur, et rejette enfin le masque de prétendu révolutionnaire dont il s'était jusqu'alors affublé, loin de protester contre les nouvelles infamies que ce parti vient de commettre, lui adressent toutes leurs félicitations, dans l'espérance que les prolétaires s'en souviendront au jour peu éloigné, sans doute, où le gouvernement dit de la république et ses partisans s'affaîsseront d'eux-mêmes sur le fumier de leurs turpitudes et de leurs lâchetés. » Au cirque Fernando, les « anarchistes » assaillent de

leurs insultes M. Clémenceau lui-même, suspect d'être « pour les affameurs ». Quand M. Clémenceau parle de la nécessité de « maintenir la souveraineté nationale », l'un d'eux interrompt son discours par ces mots : « Il n'y a pas de nation. » M. Clémenceau indigné se récrie : « Songez à la république, songez à la France, à la situation qui lui est faite dans l'Europe. Voulez-vous que la France disparaisse? » Et un « anarchiste, » au pied de la tribune, lui réplique : « Oui, parce que nous crevons de faim dans cette république bourgeoise. » A Lille, la multitude que la police force à évacuer l'Hippodrome où Louise Michel était venue catéchiser le parti socialiste et où les auditeurs se rossaient les uns les autres, sort en hurlant : « Vive la dynamite ! » Vers ce temps même, les ouvriers de l'ameublement, endoctrinés dans leurs chambres syndicales et enrégimentés avec une implacable discipline, se mettaient en grève à Paris : il y avait six mois que leurs meneurs, par leurs promesses et par leurs diatribes, les excitaient contre leurs patrons, contre leurs « employeurs. » Bientôt les corroyeurs de Marseille imitaient leur exemple. Eh bien ! devant cet ensemble vraiment systématique d'actes révolutionnaires et d'élucubrations socialistes, il y a eu un tressaillement dans la masse profonde de ces populations conservatrices que la république de M. Thiers avait captées et que celle de M. Grévy aura trompées ; elles ont eu une première désespérance de cette république ; elles n'ont pas voulu croire avec les imposteurs du parti radical que ces manifestations d'un mal qu'elles ont trop connu de 1848 à 1851, fussent les artifices de quelques policiers, une conjuration de la magistrature et du clergé ; elles ont cherché des yeux, à l'horizon, un gouvernement réparateur et préservateur.

Qu'est-ce qu'il y a de réel dans les plaintes de cette plèbe entraînée par le parti socialiste et révolutionnaire ? Qu'est-ce qu'il y a de faux ou de chimérique dans ses revendications ? Est-ce la misère ou le vice qui aigrit le plus son cœur ? Et faut-il supposer qu'elle cède aveuglément, comme par instinct et aussi par jeu, aux discours déclamatoires et aux ordres dramatiques de ces tribuns et de ces conspirateurs plus ou moins cosmopolites, qui, publiquement à Genève ou secrètement à Paris, font métier de la soulever au nom d'une république idéale où il n'y aura plus de prolétaires, où tout ouvrier aura sa petite propriété industrielle aussi bien que tout paysan sa propriété agricole ? On n'a déjà plus le loisir d'en juger. Il faut résister, il faut assurer la paix de la société. Ce qui est certain pour les observateurs sagaces, c'est que la république, bien qu'elle n'ait pas dans ce siècle de grandes transformations et de commotions générales le triste privilège de souffrir du socialisme, l'a favorisé sans le savoir ou sans le vouloir ; ce qui est certain pour la

foule, c'est que la république, après avoir nié par la bouche de M. Gambetta qu'il y eût « une question sociale », est troublée par cette question : d'année en année, depuis 1877, ceux qui se moquaient « du péril social » l'ont vu devenir peu à peu menaçant ; ceux qui se riaient du « spectre rouge » comme d'un fantôme de notre imagination, l'ont vu prendre une forme, un corps, une voix, et se dresser devant le peuple pour lui commander. Ce qui n'est pas moins certain, c'est que la république n'a pas ou n'a plus la force morale qu'il lui faudrait pour se défendre contre le socialisme : d'une part, elle a bafoué et répudié cette religion qui apaise le misérable, qui console le malheureux, qui secourt le pauvre et qui lui enseigne à se résigner, en se confiant à Dieu et en comptant sur les compensations d'un monde meilleur, le monde céleste ; d'autre part, elle a enhardi les utopistes qui affirmaient à l'ouvrier qu'avec une autre organisation du travail, on pouvait changer radicalement sa condition et même abolir « le prolétariat ». De plus, elle a prodigué les palmes de la popularité, elle a distribué les honneurs mêmes du pouvoir à des démocrates et à des démagogues qui, dans leurs programmes électoraux, semblaient s'ingénier à donner la faim de l'impossible aux convoitises et aux rêves de la populace : progressivement, il fallait bien finir, d'envie en envie, par celle du socialisme ; sauf l'égalité sociale, il n'y a plus d'égalité qu'on puisse accorder au peuple français ; il a l'égalité civile et l'égalité politique ; il ne reste que le communisme à lui procurer ! Et puis, parmi ceux de ses maîtres et de ses courtisans à qui la foule prêtait le plus volontiers l'oreille, pas un n'a eu le courage de lui prouver que la république, pas plus que la monarchie, ne pouvait instituer un État socialiste ; tous lui laissent entendre qu'avec telle ou telle restriction, le socialisme peut et doit s'organiser dans la république. Récemment, M. Louis Blanc écrivait à ses électeurs de Paris : « Régénération sociale, voilà le but. La république, bien comprise, est un moyen d'y atteindre, mais elle n'est que cela. » Et, l'autre jour, M. Clémenceau, tout en professant qu'il avait la plus vive horreur des socialistes qui emploient la dynamite, disait complaisamment à son auditoire du cirque Fernando : « Quant à moi, je ne connais aucune espèce de propriété qui soit comme un dogme sacro-saint auquel il soit défendu de toucher. » Une république qui, sciemment ou inconsciemment, pactise ainsi avec le socialisme, a fatalement à réprimer tôt ou tard des troubles et des attentats comme ceux de Montceau-les-Mines et de Lyon : elle les a indirectement suscités, directement occasionnés ; et voilà pourquoi la France l'en rend responsable.

Libre à la république de dédaigner ces alarmes et de mépriser

ces doutes de la France ! Elle périra de ce dédain et de ce mépris, si elle s'y opiniâtre. Le socialisme est une force révolutionnaire qui peut un instant bouleverser une grande ville, Paris, Lyon, Saint-Étienne, Marseille, Limoges ; ce n'est pas une puissance capable de remuer la France entière, comme à certaines époques le républicanisme lui-même. Avant que la France fût dépossédée de l'Alsace-Lorraine, elle avait un territoire de 52 millions d'hectares, divisés en 143 079 568 parcelles, dont 8 438 760 consistaient en bâtiments. Le nombre des propriétaires égalait presque celui des maisons ; en évaluant à quatre le chiffre des personnes qui forment une famille, on a pu supputer que trente millions de Français vivent sous le toit paternel ; la classe des locataires, des nomades, de ces ouvriers salariés parmi lesquels le parti socialiste recrute ses dupes et ses victimes, n'est pas même de cinq millions : c'est donc une minorité bien petite dans la nation, et cette minorité se réduirait encore, si on pouvait opérer le dénombrement de ceux qui sont des socialistes convaincus et de ceux qui sont plutôt opprimés que séduits par leurs camarades d'atelier. Croire que cette infime minorité intimidera la république, on le peut ; croire qu'elle régentera la France, qu'elle lui imposera un gouvernement et lui fera des lois, on ne le saurait. Le sentiment de la propriété est trop énergique dans cette masse immense de bourgeois et de paysans qui se partagent le sol et l'habitation : la terreur même que le parti socialiste lui aura causée convertira cette masse en une armée d'électeurs prêts à élever sur le pavois quiconque, prince ou général, viendra combattre et châtier les révolutionnaires. Combien la France est plus craintive pour son ordre social que pour son ordre politique ; combien ce peuple, qui a vu tomber tant de gouvernements avec une sorte de scepticisme et de fatalisme, et qui peut-être a trop souvent et trop vite oublié ses calamités nationales, s'émeut violemment et promptement, quand on lèse ses intérêts sociaux, quand on trouble en lui l'honnête et laborieuse société qu'il a formée sous ce doux ciel qu'il aime tant, sur cette terre tant arrosée du sang de ses pères et de ses sueurs ; combien cette nation a gardé de 1848 et de 1851 un souvenir qu'il est imprudent d'éveiller et d'irriter ; combien peu de scènes comme celles de Montceau-les-Mines et de Lyon suffiraient pour l'épouvanter de cette épouvante pleine de colère avec laquelle elle brise les gouvernements qui ne la protègent plus : on a pu le reconnaître durant ces quinze derniers jours ; peu s'en est fallu que l'effroi ne tournât à l'affolement. Malheur à la république, si elle néglige ce symptôme ! Et malheur à nous tous, si ce spectacle n'est pour nous aussi qu'un avertissement inutile et si, contentant notre sagesse de prédictions

sinistres ou bornant notre prévoyance et notre activité soit à des apprêts téméraires et prématurés, soit à des efforts discordants, nous ne pouvons pas, dans la journée de l'angoisse où la France invoquera le salut, lui offrir patriotiquement l'image d'une monarchie faite d'avance, derrière laquelle seront rangés tous les conservateurs et pourront se ranger tous les libéraux!

Partout, dans les pays qui avoisinent la France, le parti socialiste a devant soi une société plus sûre d'elle-même, qu'il terrifie moins aisément. Pourquoi? C'est qu'on y sent le pouvoir stable et régulier de la monarchie; c'est qu'on y aperçoit un gouvernement qui tient tête vigoureusement aux sectes et aux factions révolutionnaires. Le ministère qui gouvernait la république durant ces trois mois de loisir parlementaire n'est pas responsable, assurément, de toutes les fautes qui amoindrissaient son autorité et dont l'audace du parti socialiste a profité. Ces fautes, ce sont celles de la république elle-même; ce sont celles de ce parti républicain qui, depuis 1878, a non seulement désarmé le gouvernement, alors muni de lois suffisantes encore pour contenir le parti socialiste, mais désorganisé toute l'administration, discrédité les fonctionnaires ou entravé l'exercice de leurs droits et de leurs devoirs, affaibli la magistrature, diminué ou avili la police, et mis dans un tel état d'anarchie ou d'impuissance toutes les forces morales ou matérielles de la France qu'elle ne sait plus si elle est gouvernée. Tous ces excès du parti socialiste, tout ce qu'il ose avec les anciens coryphées de la Commune dans les clubs où il péroré si brutalement, dans les rues et les cimetières où il promène ses emblèmes séditionnels, dans les journaux incendiaires qu'il publie, dans les brochures infâmes qu'il colporte, le parti républicain l'a permis; il l'a voulu par ce libéralisme imprévoyant et fougueux qui lui a fait détruire, après le 16 mai, en haine des conservateurs et des catholiques, tous les moyens dont la république pouvait user contre cette démagogie féroce et délirante. M. Duclerc s'est-il du moins servi résolument des moyens légaux qu'il avait encore entre ses mains? On en peut douter. Il a réglé par un décret la vente de la dynamite. Soit. Mais quel respect salutaire pense-t-il avoir inspiré au parti socialiste, en n'ordonnant d'arrêter qu'après une délibération du conseil des ministres ce citoyen Joly qui, à l'Alcazar de Lyon, s'était offert, nouveau Brutus, pour tuer le président de la république? Et quelle joie, au contraire, n'a-t-il pas donnée aux instigateurs et aux apologistes des troubles de Montceau, en interrompant le cours de la justice, à Châlon, et en ajournant le procès? Ni en 1871, quand on jugea, aux assises de Saint-Etienne, les assassins de M. de l'Espée, préfet de la Loire, ni en 1848, ni à aucune autre date depuis quatre-

vingts ans, on n'avait eu cette pusillanimité : on n'avait ni laissé croire que les magistrats et les jurés pussent être terrorisés par des menaces de mort, ni que le gouvernement fût impuissant à sauvegarder leur indépendance, à garantir leur liberté. Cette abdication judiciaire, le parti conservateur en devra demander compte à M. Duclerc, à M. Devès. Ne devra-t-il pas interroger également M. Duvaux sur l'exécution de la loi scolaire du 28 mars, sur tant d'actes arbitraires des maires ou des instituteurs, puis sur la circulaire équivoque par laquelle le ministre de l'instruction publique remet aux préfets le soin de décider selon leur bon plaisir s'il faut ou non supprimer dans les écoles ces emblèmes religieux que la loi n'y interdit pas ? Au surplus, combien d'autres interpellations ne vont pas assaillir, de droite ou de gauche, ce ministère passager ? Et dans combien de débats soudains, à travers quels fracas et quels embarras, sa fragile destinée ne sera-t-elle pas ballottée ? Aujourd'hui même la session commence. La besogne sera lourde pour le Parlement autant qu'accablante pour le ministère : tout un budget à reconstituer et cinq ou six grandes lois à examiner, parmi tant de défiances et d'hostilités que M. Duclerc n'a pas eu la magie de calmer, comme il en avait, au mois d'août, l'espoir présomptueux ! On raconte déjà que M. Duclerc, craignant tout d'une majorité si désordonnée et voulant en être craint, est disposé à dissoudre la Chambre, si cette majorité désunie se rebelle sous son sceptre bénin. Il se peut que M. Duclerc, avec l'agrément de M. Gambetta et de M. Grévy, ait recours à ce procédé que jadis on nous disait si peu républicain. Seulement, il faut y prendre garde : dissoudre la Chambre, ce sera peut-être, devant la France lasse et inquiète, poser la question constitutionnelle, la question de gouvernement.

M. Duclerc rencontrera, dans la Chambre ou au Sénat, des impatients dont la légitime curiosité voudra s'éclairer sur nos affaires africaines et qui lui demanderont pour le public un peu des lumières qu'il versait si volontiers, pendant les vacances, sur le correspondant du *Times*. A Londres, le langage du gouvernement anglais continue d'être discret ; mais ses actes, au Caire, ont une décision, une netteté, une franchise qui nous instruisent suffisamment. Le général Wolseley est revenu à Londres ; bientôt l'armée occupante ne comptera plus en Égypte qu'une douzaine de mille hommes. Lord Dufferin a quitté pour deux mois Constantinople, où son énergie et sa dextérité semblent moins nécessaires aujourd'hui ; il vient avec des pouvoirs extraordinaires, avec une autorité presque absolue, présider auprès du khédivé à la réorganisation de l'Égypte, disent en Angleterre les journaux ministériels. Lord Dufferin est-il envoyé au Caire pour y briser les liens si légers qui rattachent

encore l'Égypte à la Turquie et les rompra-t-il au moment même où le procès d'Arabi-Pacha lui fournira contre le sultan les témoignages d'une complicité qu'on a toujours soupçonnée? Ou bien lord Dufferin prend-il provisoirement au Caire la place de sir Malet pour délier d'une main à la fois plus forte et plus habile la chaîne de ce dualisme financier dont l'Angleterre veut se dégager, se débarrasser? On le saura bientôt. Le contrôleur anglais, M. Colvin, n'assiste plus aux délibérations du ministère égyptien, comme l'ancien pacte l'avait prescrit; il affecte d'avoir cessé sa fonction. M. Brédif, le contrôleur français, a, de son côté, réclamé le privilège qui lui appartient; il a prié Chérif-Pacha de l'informer pourquoi, aucun décret n'ayant aboli le contrôle, on ne l'invitait plus à délibérer, selon l'usage antérieur, avec les ministres du khédivé. Si le gouvernement français veut par cette sommation contraindre le gouvernement anglais à sortir de son silence et à dévoiler ses intentions sans tarder davantage, faut-il en induire qu'il serait inconsolable de perdre les trop douteux avantages de son *consortium* et qu'il n'a pas encore pu, dans ses négociations, conclure un arrangement avec le gouvernement anglais? Il importera qu'à la Chambre ou au Sénat M. Duclerc nous l'apprenne, sans trop de verbiage. Du côté de Tunis, il y a un autre mystère à éclaircir. Le bey Mohammed-es-Sadok est mort, le 28 octobre. Son frère, Aly-Bey, qui nous prêta, on s'en souvient, l'involontaire assistance de sa faible épée, lui a succédé. M. Cambon, notre résident, a notifié officiellement aux puissances le décès de l'un et l'avènement de l'autre; il a convoqué les consuls à la cérémonie dans laquelle le nouveau bey a inauguré son règne; aucun n'y a manqué, même celui d'Italie. Aly-Bey s'est entouré de conseillers qui sont des amis de la France; il a nommé le général Forgemol commandant en chef de l'armée tunisienne. Ce n'est pas tout. On assure qu'un traité secret a été signé, le 10 juillet, par Mohammed-es-Sadok et M. Cambon : la France rachèterait la dette tunisienne, qu'on estime à 130 millions; la commission internationale qui surveille actuellement à Tunis l'emploi des finances serait dissoute; un agent français gèrerait la fortune publique de la Tunisie; des collecteurs français lèveraient l'impôt; la juridiction consulaire serait abolie. Une telle convention changerait grandement l'état de la Tunisie : ce serait plus que le protectorat, ce serait plus d'à demi l'annexion. Cette convention subsiste-t-elle encore? Pourquoi, si elle subsiste, la dissimule-t-on? Quelle est la relation de cette affaire de Tunis avec l'affaire d'Égypte? Voilà des questions intéressantes, et M. Duclerc ne voudra pas plus s'y soustraire qu'il ne le pourra, croyons-nous.

L'Italie et la Prusse ont procédé à leurs élections législatives :

l'une a renouvelé sa Chambre, l'autre son Landtag. M. Depretis a augmenté, presque à l'excès, sa majorité ministérielle. Cependant le nombre des progressistes et des républicains s'est accru aussi. Milan, qui se décerne orgueilleusement le titre de « capitale morale de l'Italie », n'a choisi que des républicains et des progressistes. C'est un indice qui a sa gravité. Le gouvernement italien a plus d'une raison d'être mécontent de lui-même et des autres, au milieu de son triomphe électoral. L'empereur d'Autriche refuse de rendre au roi d'Italie, dans les murs de Rome, la visite qu'il a reçue à Vienne : non, François-Joseph ne veut pas aller au Quirinal saluer le prince usurpateur, sous le regard même du Pape captif et dépouillé qui, au Vatican, représente l'éternelle et universelle majesté de l'Église. Au mois d'octobre, Léon XIII protestait éloquemment contre le droit que s'arroge le gouvernement italien de soumettre la papauté à sa juridiction civile, en dépit de cette fameuse « loi des garanties » qui a déclaré « la personne du Souverain Pontife sacrée et inviolable », et qui a comme placé le Vatican hors du territoire italien. M. Depretis ayant osé affirmer, dans son discours de Stradella, que la « loi des garanties » n'est qu'une concession parlementaire, temporaire, et ne constitue pas un droit, Léon XIII a protesté, non moins noblement que vivement, par une seconde note du cardinal Jacobini. Or on nous certifie que deux puissances ont reconnu tout ce qu'il y a de vrai et de juste dans cette protestation ; elles l'auraient fait savoir au gouvernement italien. Quelles sont ces deux puissances ? Est-ce l'Autriche et l'Allemagne ? Est-ce l'Autriche et la France ? Si courtoisement que M. Grévy ait répondu au sage et loyal discours que notre nouveau Nonce, Mgr di Rende, a prononcé, en lui présentant ses lettres de créance, il est hélas ! difficile de supposer que la république française ait eu, au Quirinal, assez de logique et de courage pour approuver, comme elle le devrait, cette protestation du Pape... Ce n'est pas de courage au moins que M. de Bismarck est dépourvu, on ne l'ignore pas. Sûr ou presque sûr de dompter, dans tout l'empire allemand, le parti socialiste et révolutionnaire, va-t-il hâter la fin de son « kulturkampf » ? Les élections du Landtag le lui permettraient ; elles pourraient même le lui persuader par les raisons si claires et si fortes qu'elles lui apportent. Le centre a gardé 97 de ses 99 membres. Eh bien ! dans la lutte électorale, M. Windthorst avait dit à Dusseldorf : « En premier lieu, le centre veut reconquérir la liberté de l'Église complètement, entièrement, telle qu'elle existait avant le kulturkampf... Mais ce n'est pas seulement la question de cette liberté qui nous tient au cœur, bien qu'en réalité dans la vraie liberté de l'Église soient comprises toutes les autres libertés. C'est tout particulièrement la liberté civile qu'il s'agit

pour nous de défendre. Dans tout son passé, le centre a combattu très énergiquement en faveur de toutes les libertés civiles du peuple ; si nous n'avions pas été en principe pour ces libertés, le « kulturkampf » nous aurait montré que, sans elles, nous étions perdus. » Ce programme, le centre ne s'en désistera pas. Les conservateurs libéraux restent au nombre de 52. Ceux des conservateurs qui ne se distinguent point par cette épithète avaient pris comme devise électorale la devise inscrite au casque du soldat prussien : « Avec Dieu, pour le roi et la patrie ; » ils étaient naguère 115 au Landtag ; ils y sont maintenant 134. Les nationaux libéraux sont presque décimés : il n'y en aura plus que 67 pour mendier plus ou moins, avec M. Bennigsen, les rares sourires de M. de Bismarck. Les conservateurs et les catholiques formeront donc, dans le Landtag, une majorité considérable. M. de Bismarck cherchera-t-il parmi le centre ou sur les bancs des nationaux libéraux l'appoint qu'il faudra qu'on adjoigne au parti conservateur pour composer une majorité ministérielle ? Maintiendra-t-il tout son programme fiscal ? Acceptera-t-il enfin, portion par portion, le programme religieux du centre ? Quoi qu'il préfère et décide, il est le maître dans ce Landtag ; il l'est certainement plus qu'il ne le fut dans aucune de toutes ces Chambres où sa politique a livré les incessantes batailles que ce disputeur terrible, ce jouteur altier, se plaît à entremêler avec les campagnes de M. de Moltke.

M. de Bismarck, qui est dans la soixante-huitième année de sa vie, célèbre, le 23 septembre, le vingt-quatrième anniversaire du jour où le roi Guillaume le créa président de son conseil de ministres. Ce roi de Prusse, M. de Bismarck l'a fait empereur d'Allemagne ; lui-même, devenu prince, porte un titre qu'il a su rendre redoutable à toute l'Europe, celui de grand chancelier de l'empire allemand. Le front ceint des lauriers de Duppel, de Sadowa, de Sedan, M. de Bismarck exerce, du droit de sa gloire, une sorte de souveraineté à côté de son souverain. Les embarras, les difficultés, les périls, il s'en est joué dans son gouvernement avec une audace extraordinaire, avec un bonheur singulier. Il a tout bravé, le Parlement, la nation, la Cour elle-même. Il n'est pas jusqu'à ses collaborateurs qu'il n'ait traités les uns en valets, les autres en ennemis : à l'exception du ministre de la guerre, le général de Kameke, il en a congédié vingt-six, depuis 1877 ; c'est juste le nombre des ministres de l'intérieur que nous a donnés la république, depuis 1870. Plus d'une fois, par son esprit sardonique, par ses airs de domination, par les caprices de sa volonté, ce serviteur hardi comme un maître, fantasque comme un despote, mais qui se proclame si respectueux de son roi et si amoureux de sa patrie, a pu mécontenter l'empereur

lui-même. On supporte son omnipotence, en s'inclinant sous sa supériorité; on l'admire en le haïssant : personne, à Berlin, qui ne juge la grandeur de M. de Bismarck nécessaire à la grandeur de l'Allemagne. C'est là le secret de sa force. Grâce à ses services, son pouvoir est comme inaliénable et immuable. Mais s'il doit à son génie ses mérites et son autorité, il doit à la fidélité du souverain qui l'a choisi et qui l'a gardé ce règne de vingt-quatre ans dont il avait besoin pour ses vastes desseins, pour ses longues entreprises, pour ses tenaces poursuites. Il le doit également au principe de cette monarchie qui, toute parlementaire qu'elle était, a pu assurer à son gouvernement une stabilité, à ses actes une suite et à ses vues une certitude dont il aurait manqué parmi les changements continuels d'une république. Durant ces vingt-quatre années, M. de Bismarck n'a pas cessé de diriger avec une constance infatigable la politique de son pays, selon les ambitions qu'il avait conçues pour la Prusse et pour l'Allemagne : en 1871, il achevait ses œuvres sanglantes; depuis 1871, il affermit ses victoires, il consolide ses conquêtes. Pendant cette période de paix, il a unifié de plus en plus l'empire allemand; il a déchiré la page du traité de Prague où la France avait apposé sa signature; il a poussé et retenu la Russie en Orient; il a servi d'arbitre à l'Europe dans le congrès de Berlin; il a étroitement allié l'Autriche à l'Allemagne; quant à cette France qu'il avait abattue et mutilée, il l'a isolée dans le monde et il s'applique à entretenir en elle l'état stérile et douloureux de la république. M. de Bismarck mourra-t-il heureux? La fortune et Dieu, le Dieu qui ne laisse pas impunies les violences de ces contempteurs cyniques du droit et de l'humanité, lui réservent-ils une surprise fatale? Tandis qu'autour de lui vieillissent les soldats qui l'ont aidé dans ses épiques travaux de 1866 et de 1870, M. de Bismarck reste aussi actif et aussi vigilant que jamais; à peine le comte de Hatzfeld, qu'il a pris comme auxiliaire après l'insuffisant comte de Stolberg, le décharge-t-il d'un peu de sa besogne. Quelle que soit la fin de ce règne de vingt-quatre ans, et dût un coup imprévu diminuer, devant la postérité, la hauteur de ce géant bardé de fer, dont l'intelligence aura été si subtile et la jovialité si cruelle, souhaitons à la France un ministre des affaires étrangères qui ait non seulement un peu du génie de M. de Bismarck, mais qui puisse demeurer ministre aussi longtemps que lui. Louis XIV, en soixante-douze ans, n'eut que cinq ministres des affaires étrangères. La république, en douze ans, en a déjà eu douze. Quelles conditions précaires pour la France, même gouvernée par un Duclerc, en face d'une Allemagne gouvernée par un Bismarck!

Auguste BOUCHER.

MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

DU 24 OCTOBRE AU 9 NOVEMBRE 1882

Le mois d'octobre a été mauvais pour la Bourse de Paris où vient se concentrer le mouvement des intérêts de la France entière. Enlevée en quelque sorte par l'espérance et croyant, sur l'annonce de l'émission d'obligations de priorité des fonds turcs par la Banque ottomane, à la reprise des affaires, la spéculation, qui connaissait la puissance des ressources disponibles, s'était préparée par de nombreux achats, en rentes et en valeurs orientales, à une campagne de hausse. L'ajournement de l'émission est venu jeter le désarroi dans ses rangs. Il a fallu réaliser avec perte ce que l'on comptait revendre avec bénéfice et, depuis ce moment, tous les incidents petits ou grands sont venus paralyser l'activité du marché. La confiance, cette condition essentielle et première des affaires, a été atteinte et, la contagion gagnant le pays entier, l'abstention l'emporte, chacun garde ses économies et attend. Ce ne sont point des inquiétudes causées par la situation même de la place qui produisent ce malaise, dont les conséquences, si elles se prolongeaient, seraient désastreuses pour la richesse publique, le mal est plutôt politique et d'ordre administratif. On a pris peur de ne pas être gouverné et l'insécurité matérielle et morale, éclatant tout à coup, est venue apporter le trouble dans les esprits, et, avec le trouble, l'exagération des craintes.

Les violences anarchistes de Montceau-les-Mines ; la suspension du cours de la justice à Châlon-sur-Saône, devant des menaces occultes ; les explosions de Lyon ; les grèves et, au même moment, l'inquiétude semée parmi les porteurs des dix milliards de valeurs de chemins de fer par la nomination d'une commission exécutive, composée d'hommes notoirement hostiles ; au maintien du *statu quo*, que l'on souhaite ; les incohérences de volonté des politiciens de la république et la désorganisation qu'elle amène, l'approche de la rentrée des Chambres et le sentiment des dangers que peuvent faire naître tout à coup son ignorance, sa légèreté et ses passions, tout s'est réuni pour remplir les imaginations d'une appréhension dont l'intensité arrive pour quelques-uns à la terreur et dont il faut constater à la fois l'existence et l'irréflexion.

Fort heureusement, la situation est loin d'avoir cette gravité, et

si le désordre politique est incontestable, les conditions économiques du pays restent bonnes ; pour peu que la virilité, la sagesse et le bon sens reprennent leurs droits, les dangers de l'état actuel, pourront être momentanément conjurés. C'est la seule chose qui importe à la Bourse, dont l'horizon ne dépasse guère la période qui sépare chaque liquidation. Sans doute, le gaspillage financier menace nos finances de déficits réguliers et, il a fallu les pluies malfaisantes de ces derniers mois, ne permettant pas de poursuivre les travaux de construction des chemins de fer avec la même activité, pour que M. Tirard pût, à l'aide des crédits annulés, éviter de recourir à l'émission des bons du Trésor, pour trouver les ressources qu'il écarte en rejetant la convention conclue avec le chemin d'Orléans ; mais il s'agit, en somme, d'un expédient financier ; et, comme les déficits tiennent uniquement à l'extension irréfléchie des travaux publics, concentrée dans une période trop courte, il suffira de les proportionner aux ressources réelles et de les reporter d'une façon différente, tout en s'abstenant de crédit supplémentaire, pour que l'ordre reparaisse bien vite. Le danger est si manifeste, que la nécessité du changement ne saurait être douteuse. Les signes incontestables de défiance que le pays vient de donner rendront un grand service et pèseront certainement sur l'attitude et les résolutions de la Chambre. Au point de vue de l'ordre matériel, la dynamite ne sera pas moins utile. Contre de pareils arguments la force seule peut avoir action, et bon gré mal gré, le gouvernement doit l'employer. Le résultat immédiat sera un certain calme qui rendra bientôt la sécurité moyenne que comporte la période du régime républicain que nous supportons, et, comme l'abondance de l'argent est grande, les transactions reprendront.

La Bourse a encore un autre motif d'hésitation. Elle subit les influences opposées de la lutte pour le taux de l'intérêt. La spéculation, en 1880 et en 1881, avait dépassé le but, en capitalisant les valeurs de premier ordre à 3 1/2 pour 0/0 et les autres dans une mesure égale. Après la crise du mois de janvier dernier et les perturbations financières qu'elle a entraîné, l'Épargne n'a plus accepté ce taux de capitalisation et n'achète les mêmes valeurs que si elles lui rapportent un intérêt de 1/2 et de 3/4 supérieur. Par suite du malaise actuel, ce taux est dépassé, et les petits capitalistes feront bien d'en profiter ; car, au moindre embelli, et, en France, si l'on s'effraye vite, on se rassure plus promptement encore, tout le monde, comme il arrive en pareil cas, venant à la fois sur le marché, les bonnes valeurs atteindront rapidement des cours plus élevés, au grand profit de ceux qui auront eu le courage et la hardiesse d'oser et de vouloir à l'heure opportune.

Les timorés et même les prudents qui préfèrent attendre ne peuvent cependant sans un grave préjudice laisser leur argent stérile. Afin d'éviter la perte d'intérêt, ils doivent recourir aux placements à l'étranger, et pour eux comme pour les personnes que les exi-

gences de leur modeste budget obligent à rechercher un revenu plus élevé, une occasion se présente de toucher 6 0/0 sans courir aucun risque. L'accord s'est établi entre les participants des obligations privilégiées ou plutôt de priorité de la dette turque, et l'émission va avoir lieu par les soins de la banque ottomane et des grands établissements de crédit.

Le 14 novembre, la Banque Impériale ottomane, la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque d'Escompte de Paris, le Crédit Lyonnais, le Comptoir d'Escompte de Paris, la Société de Crédit mobilier, la Société des Dépôts et Comptes courants, la Société générale de Crédit industriel et commercial, la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, c'est-à-dire tous les grands établissements de Crédit français, ouvriront une souscription publique pour 150 000 obligations de priorité 5 pour 100 au porteur, avec privilège spécial sur le produit des tabacs, sels et autres revenus, affectés au service de la dette Ottomane et administrés par le Conseil composé des délégués des créanciers de la Turquie. La souscription qui durera une journée sera également ouverte à Londres et à Constantinople.

L'intérêt annuel des obligations sera de 25 francs payable par semestre, le 13 mars et le 13 septembre, à Paris, à raison de 12 fr. 50 net d'impôt et de frais, et à Londres, à raison de 10 schellings.

Le prix d'émission est de 415 francs, jouissance du 13 septembre 1882, payable : 50 francs en souscrivant ; 50 francs lors de la répartition ; 100 francs, du 10 au 20 décembre 1882 ; 100 francs, du 10 au 20 mars 1883 avec faculté d'escompter à toute époque les termes ultérieurs, à raison de 5 pour 100 l'an. Le remboursement aura lieu au pair en vingt-quatre ans, à 500 francs, à Paris, et à 20 livres sterling, à Londres, par voie de tirage au sort, aux mois de février et d'août de chaque année. Les coupons d'intérêt et les obligations sorties seront payables en or, sans retenue d'aucune sorte, à Paris, à Londres et à Constantinople.

Ces obligations ne constituent pas un emprunt nouveau et n'imposent, par conséquent au gouvernement ottoman aucune charge nouvelle. Obligations de priorité, elles représentent la mobilisation d'une ancienne créance, formant partie intégrante des arrangements intervenus au mois de décembre 1881, entre les créanciers du gouvernement ottoman et la Porte. Cet arrangement affecte par privilège spécial et, avant tout paiement aux porteurs de la dette, pendant vingt-quatre ans, une somme de 13 500 000 francs pour le service de l'intérêt et de l'amortissement de ces titres. Il y a donc un gage sur un revenu dépassant 31 millions et en croissance constante.

Cette garantie sera encore accrue, avant peu, par la constitution de la grande société européenne, de la régie cointéressée des tabacs, au capital de 100 millions, qui doit assurer, à elle seule, aux porteurs de la dette turque, une redevance supérieure aux 13 500 000 francs

exigible avant tout autre paiement pour les obligations de priorité; en sorte que les obligations de priorité qui vont être émises trouveront, en outre du privilège spécial sur le produit des contributions indirectes de l'empire ottoman, une garantie en quelque sorte nouvelle dans les engagements d'une grande société réunissant les sommités financières de l'Europe.

Ces valeurs s'offrent donc à ceux qui croient prudent de se couvrir par la prime d'assurance d'un placement à l'étranger et d'établir pour leurs revenus une moyenne supérieure, en touchant sur certaines valeurs spéciales comme le sont les obligations de priorité, un intérêt dépassant celui que l'on peut obtenir en France. Au taux d'émission de 415 fr., et avec la possibilité de libération immédiate et la bonification d'escompte, le revenu annuel de 25 fr. payé encore une fois, net de tout impôt et de tous frais, représente un intérêt de 6 pour 100 qui, si l'on tient compte de la valeur de l'amortissement, peut aller jusqu'à 7 pour 100.

Comme sûreté, les obligations foncières du Crédit foncier, leur sont égales. Toutefois, quand on consent à sacrifier la différence du revenu, aucun emploi d'argent ne donne une pareille tranquillité. Les cours ne varient pas, et l'on est assuré en cas de besoin, si l'on ne veut pas se défaire de son titre, d'obtenir au Crédit foncier ou à la Banque de France une avance de 80 pour 100. La baisse qui a sévi ces jours-ci, à la Bourse, permet d'acheter dans d'excellentes conditions les actions du Crédit foncier dont le relèvement rapide est certain. Les actions de la Compagnie foncière de France et d'Algérie et des Magasins généraux de France et d'Algérie exigent un capital moins considérable et ont aussi un brillant avenir.

Les chemins de fer français sont faibles, on sait pourquoi. Les fonds internationaux très fermes et les valeurs Orientales maintiennent leurs cours.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

LES FINANCES DE LA RÉPUBLIQUE

DEUXIÈME PARTIE

LA GESTION DES CHAMBRES

DEPUIS LE VOTE DE LA CONSTITUTION

LA PROGRESSION DES DÉPENSES. — LE BUDGET ORDINAIRE

L'Assemblée nationale a disparu ; il nous reste à parcourir les budgets qui se succèdent entre 1876 et 1883. Entre le point de départ et le terme final se déroule la gestion de sept années, dans lesquelles les prévisions ne sont déjouées par aucun événement imprévu. En 1876, la France recueillait les fruits de sa sagesse et de ses sacrifices ; le budget devenait facile, on entrait dans une ère de prospérité ; aux déficits avaient succédé les excédants ; aux insuffisances des impôts, des plus-values croissantes. Les recettes effectuées en 1875 dépassaient de 141 millions les prévisions budgétaires ; les impôts indirects seuls avaient donné une plus-value de 125 millions. Les dépenses effectives de 1875 excédaient de 42 millions seulement les dépenses prévues, et cet accroissement de dépenses n'était point dû à des prodigalités. Tout compensé, le budget de 1875 se réglait avec un excédant de recettes de 78 millions, excédant véritable, obtenu cette fois sans addition de fonds d'emprunt ou de ressources extraordinaires. Le budget de 1876, le dernier voté par l'Assemblée nationale, se réglait avec un excédant de 100 millions. Le budget de 1882 se réglera en déficit. Que s'est-il passé entre les deux dates ?

A une majorité honnête et sensée a succédé, dans les deux Chambres, une majorité très différente. Les impressions de la guerre se sont peu à peu effacées des esprits, le patriotisme s'est éclipsé des cœurs. Les députés ont banni de leurs délibérations comme de leur pensée le souvenir importun de nos provinces perdues. La passion et l'esprit de parti dominant les volontés et dictent les votes. Le pouvoir a été envahi par une coterie d'ignorants et d'incapables. Non seulement ces politiciens sont incapables, mais ils se trouvent capables ; leur insuffisance s'aggrave

de leur infatuation. Naturellement ces parvenus sont avides; entre leurs mains, le gouvernement est une affaire qui doit enrichir les ministres, les députés et leurs amis; ministres et députés ne traversent leurs fonctions que pour entrer dans les conseils d'administration, où ils font de leur titre présent ou passé l'amorce d'audacieuses réclames financières. Tel député fait partie de neuf conseils. Ces affamés ne sont pas gênés par les scrupules; ils importent en France les mœurs américaines; tout est pour eux matière à spéculation; les ministres en sortant du conseil dicent non pas des ordres de service, mais des ordres de bourse. Un traité est conclu avec la Tunisie qui transforme radicalement la valeur de la dette tunisienne et en fait une rente française; pendant trois mois et demi, le ministère garde pour lui seul la connaissance du traité ¹. En toute occasion, les ministres livrent la clef du Trésor, comme les députés la bourse des contribuables. Les ressources ont eu beau s'accroître, elles sont devenues insuffisantes. Une nuée de parasites s'est abattue sur le budget; elle s'est mise à dévorer la France.

Les dépenses ordinaires du budget de 1869 s'élevaient, d'après le compte général des finances, à 1 621 390 248 fr., les dépenses ordinaires à 118 823 721 fr., soit en totalité 1 740 213 969 fr. Les dépenses de 1883 montent, savoir : celles du budget ordinaire à 3 027 830 098 fr., celles du budget extraordinaire à 529 146 000 fr.; et tandis que les chiffres de 1869 sont définitifs, ceux de 1883 ne sont que provisoires. On sait déjà que les chiffres officiels s'accroîtront de crédits pour l'instruction publique et pour l'armée de Tunisie, et l'on peut compter que la dépense ordinaire s'augmentera de 200 millions de crédits supplémentaires. Mais qu'on se borne à rapprocher les chiffres définitifs de 1869 des chiffres provisoires de 1883; l'augmentation, pour cette dernière année, est de 1437 millions pour les dépenses ordinaires, de 410 millions pour les dépenses extraordinaires, soit une augmentation totale de 1847 millions. Les frais d'administration de l'Alsace et de la Lorraine n'ont pas été déduits des dépenses de 1869, ce qui augmente encore la différence. Dans cet accroissement prodigieux des dépenses de l'État, il faut, il est vrai, faire la part des circonstances. Les conséquences de la guerre ont enflé les intérêts de la dette et donné aux services militaires une rapide extension. Sans parler de la reconstitution du matériel, de la reconstruction des places fortes, de la transformation de l'armement, les dépenses normales du

¹ Le 12 juillet 1882, au moment de la signature du traité, l'obligation de la rente tunisienne était cotée 415 francs; le 12 novembre 1882, elle était cotée 455 francs, parce qu'un journal avait révélé l'existence du traité.

ministère de la guerre se sont accrues par suite de la nouvelle organisation militaire. Une armée dont les cadres sont constitués pour une mobilisation de 1 200 000 hommes entraîne des dépenses d'armement, d'habillement, d'équipement, d'approvisionnements, d'hôpitaux... bien plus considérables que celle dont les cadres doivent se borner à recevoir 600 000 hommes. Les charges de la guerre, y compris celles du compte de liquidation, ont augmenté de 450 millions les arrérages de nos rentes, et la réorganisation de l'armée apporte un supplément de 200 millions au budget du ministère de la guerre. Sur les 1847 millions d'excédants constatés pour 1883, il y a donc 650 millions seulement qui ont pour origine soit la guerre, soit les conséquences de la guerre.

Qu'on prenne au surplus un budget qui ne soit pas séparé de 1883 par les désastres de 1871, qu'on prenne le budget de 1875, dernière année de l'Assemblée nationale. Le budget de 1875 montait à 2626 millions pour la dépense, et ce chiffre, aujourd'hui définitif, comprenait, outre les dépenses résultant soit directement, soit indirectement de la guerre, une dotation de 200 millions pour l'amortissement. En 1883, la dotation de l'amortissement est réduite à 102 millions, l'excédant de dépenses, comparativement à 1875, ressort à 500 millions pour le budget ordinaire (déduction faite de l'amortissement dans les deux budgets) et à 4060 millions, si l'on tient compte des dépenses extraordinaires.

Aucune circonstance particulière n'a motivé cet accroissement. Un des ministres a prétendu que les gouvernements démocratiques sont fatalement des gouvernements chers; le fait est qu'il se développe chez les ministres comme chez les députés une contagion de prodigalité; on dirait qu'ils considèrent toute augmentation de dépenses comme un titre à la reconnaissance du pays. Quand il n'avait pas trouvé l'occasion d'obliger un ami, Titus croyait avoir perdu sa journée; quand il n'a pas trouvé le moyen de grossir le budget, le député croit avoir perdu sa séance.

Je n'ai parlé que du budget de l'État; la bourse du contribuable alimente en même temps le budget des départements et des communes. Or les politiciens ignorants et les financiers sans scrupules ont envahi les conseils généraux et les conseils municipaux comme ils ont envahi la Chambre. Les départements et les communes sont entraînés dans le mouvement général. Si l'on récapitule les chiffres de 1881, la dépense ordinaire a monté à 3 milliards pour l'État; 480 millions pour les départements, 750 millions pour les communes, soit au total 3930 millions. Si l'on ajoute à ce premier total la dépense extraordinaire de l'État, des départements et des communes; on arrive à un chiffre de 5 milliards.

A la veille de 1789, Necker évaluait ¹ à 585 millions l'ensemble des contributions qui pesaient sur la France. Ce total comprenait les aides de Versailles, les impositions de la Corse, les octrois des villes, hôpitaux et chambres de commerce, en un mot, toutes les taxes locales. A cette même époque, on portait à 1440 millions le revenu net de la propriété immobilière, à 1500 millions le revenu net des propriétés mobilières, du commerce et de l'industrie : ainsi le capital mobilier et immobilier de la France se rapprochait de 60 milliards. Les contribuables payaient moins de 1 pour 100 du capital national. Aujourd'hui, ils payent 5 milliards pour un capital mobilier ou immobilier de 220 milliards, et ils déboursent annuellement 2,27 pour 100 du même capital.

De l'ensemble descendons aux détails et des totaux aux éléments qui les composent.

J'ai comparé, chapitre par chapitre, article par article ², les chiffres du budget de 1883 avec les chiffres correspondants du budget de 1875. Je résumerai brièvement les résultats de cet examen.

I

Le chapitre XX du ministère des finances : *Rentes viagères pour la vieillesse*, monte à 27 000 000 de francs en 1883, au lieu de 6 701 594 francs en 1875. L'État a pris l'engagement de servir ces rentes à un taux et d'après des tarifs qui le constituent en perte. Chaque année, le déficit s'accroît, et la Chambre vote le chapitre XX, sans qu'elle paraisse même se douter de l'énormité qu'elle consacre. Les choses en sont arrivées au point que 42 millions sont nécessaires pour combler la différence ³, et personne, ni dans le gouvernement ni dans les Chambres, ne paraît songer à modifier les tarifs ou le taux des rentes ⁴. A l'origine, les fondateurs de la Caisse des retraites l'avaient renfermée dans des limites restreintes, leur but était de créer une caisse de secours pour la vieillesse pauvre ;

¹ *De l'administration des finances de la France*, par M. Necker. Lausanne, 1785.

² Lorsque la comparaison était possible.

³ D'après le projet de loi déposé par le gouvernement et qui réclama ce crédit de 42 millions, 22 millions doivent être prélevés pour combler le déficit qui est résulté pour la Caisse des retraites de la différence entre les intérêts qu'elle paye au capitaliste et ceux qu'elle retire de ses emplois de fonds ; 10 millions doivent être mis en réserve, afin de couvrir à l'avenir, au moyen de leur revenu, cette même différence d'intérêts pour les opérations nouvelles, — 10 autres millions doivent être affectés au paiement de l'insuffisance, résultant pour la Caisse des retraites de ses rapports avec les sociétés de secours mutuels.

⁴ J'apprends cependant que le nouveau ministre des finances, M. Tirard, demande à ce que l'intérêt de 5 pour 100 soit abaissé à 4 1/2 pour 100.

dans leur pensée, l'État devait venir en aide aux classes nécessaires, mais seulement pour leur assurer à des taux équitables le pain strictement nécessaire; le maximum de rente était pour chaque tête de 360 francs de rente annuelle, 1 franc par jour. Loin de vouloir imposer de trop lourdes charges au Trésor, ils ne proposaient l'adoption des tarifs de la table de Déparcieux et du taux d'intérêt de 5 pour 100 que comme un tarif transitoire susceptible de révision. La révision n'eut jamais lieu; les opérations de la Caisse furent au contraire étendues en 1856, en 1861, en 1864; le maximum des rentes viagères à servir fut porté à 1500 francs, et désormais on vit figurer, parmi les clients de la Caisse des rentiers, des propriétaires, des fonctionnaires retraités, mais, en revanche, très peu d'ouvriers. Le rapport sur le projet de loi de 1864 croyait à l'exactitude de la table de Déparcieux; chose plus étrange, malgré les pertes infligées à l'État, il semble que le gouvernement y croie encore. Cependant M. de Kertanguy, sous-directeur de la Compagnie d'assurances générales sur la vie, a dressé un tableau dans lequel il compare le prix de 100 francs de rente viagère à chaque âge, d'après la table de Déparcieux et d'après la table des compagnies françaises, et ce tableau permet d'évaluer la perte immédiate en capital que représente pour le Trésor la constitution d'un million de rente viagère aux divers âges. Une loi de 1872 a d'ailleurs mis en vigueur des tarifs basés sur le taux de 5 pour 100, admissible à cette date, mais qui aurait dû être modifié à partir de 1876, puisque, depuis cette date, le cours de la rente ne permet pas de retirer plus de 3 1/2 à 4 pour 100 du placement des fonds. A la perte due aux défauts de la table de Déparcieux, il faut donc ajouter celle qui résulte de la différence d'intérêt. Si l'on suppose la différence d'intérêt de 1 pour 100 sur chaque million de rente viagère, la perte effective du Trésor serait :

A 50 ans.	2 349 000 francs.
A 55 ans.	2 108 000 —
A 60 ans.	1 778 500 —
A 65 ans.	1 543 000 —

Ces chiffres représentent des évaluations peut-être discutables, car les tarifs des compagnies ne sont eux-mêmes consacrés que par une courte expérience. Mais il est certain qu'il y a perte et perte considérable puisque le gouvernement réclame 42 millions pour la couvrir. En réalité, la Caisse puise dans la bourse des contribuables des libéralités réservées pour une catégorie privilégiée, et l'agriculteur dont l'épargne alimente surtout le budget,

fait en partie les frais d'une rente viagère dont il profite rarement. Dans la pensée de la Chambre, la rente est destinée à l'ouvrier des villes, car la classe ouvrière, celle au moins qui habite la ville, jouit de toutes les faveurs du gouvernement et des Chambres. Mais la Chambre, dans sa frivolité, ignore elle-même dans quelles bourses tombe, en définitive, sa libéralité. Qu'on fasse le dénombrement des titulaires de ces rentes viagères, on n'y trouvera pas d'ouvriers, sauf ceux des compagnies de chemins de fer; or pour ces derniers ce sont les compagnies qui se chargent du dépôt, prélevé sur les dividendes. Telle qu'elle fonctionne depuis cinq ans, la Caisse des retraites pour la vieillesse peut se définir ainsi : une institution qui coûte beaucoup d'argent à l'État, afin de procurer à bon marché une rente viagère de 1500 francs à des propriétaires, à des négociants, à des fonctionnaires et à des rentiers, et un supplément de dividende aux actionnaires des grandes compagnies.

Le chapitre XXV du même ministère (Indemnités viagères aux victimes du coup d'État du 2 décembre 1851) figure pour 8 millions au budget de 1883¹. C'est une augmentation pure et simple. Quelques explications permettront d'apprécier la moralité de la dépense. Les journaux des départements commencent, en effet, à nous édifier sur les antécédents des victimes.

Dans l'Ain, à l'époque du 2 décembre 1851, une bande se forma à Saint-Marcel. En tête marchaient Rivoire, garde de la Commune (pension de 600 francs); Juenet (pension de 1100 francs), Prost (pension de 400 francs), et Bouchard (pension de 1000 francs). Le premier exploit de la bande fut d'enfoncer, avec une barre de fer, la porte de la maison Durand et de s'emparer de 300 francs trouvés dans une armoire. Le second fut d'arrêter et de piller la malle-poste de Mulhouse. Une autre bande s'était formée à Villars; on y remarquait Abel (pension de 800 francs), Berthier (pension de 400 francs), et Bernet (pension de 300 francs). Elle commença par se saisir de l'adjoint (Donaty) et l'enferma comme otage; puis sur sa route, elle pilla les fermes et maltraita les femmes; enfin, elle tenta d'assassiner trois gendarmes avant de se disperser. Sur un autre point du département, on arrêta le courrier qui apportait les dépêches à Belley, et comme il hésitait à se laisser fouiller, un sieur Grandjean le gratifia d'un coup de baïonnette dans le ventre. Cette belle action lui a rapporté 800 francs de rente. Dans les départements du Var, de l'Hérault, de la Drôme, du Gers, de la Nièvre, de l'Allier et dans dix autres, on pourrait distinguer dans

¹ Le gouvernement, qui avait d'abord obtenu 6 millions, demandé et obtenu 2 millions de plus, sollicite une subvention complémentaire de 440 000 francs.

la liste des pensionnaires une catégorie spéciale, celle des voleurs et des assassins. Dans la liste du Puy-de-Dôme, on découvre, après une recherche attentive, une pension concédée à Joséphine-Louise Fourès, *veuve Millière*. La veuve Millière est âgée de 48 ans, elle avait 17 ans au moment du coup d'État, elle n'est pas mentionnée parmi les filles de victimes; en outre, elle est institutrice à Paris, elle jouit d'un traitement, elle n'a pas besoin de secours. Quel est le titre de Joséphine Fourès à la pension? Son titre, c'est d'être la veuve de Millière, fusillé en mai 1871, sur les marches du Panthéon; de Millière, membre de la Commune et ayant pris une part active aux crimes les plus odieux. Le nom de la veuve de Millière se rencontre sur la liste avec ceux d'autres membres de la Commune, Miot, Cournet et Vésinier. Il y a des pensions obtenues à peu de frais. Un brave homme, très poltron, s'est caché, au 2 décembre, chez un voisin; personne n'a songé à l'inquiéter. Sa veuve obtient 600 francs de pension. Du reste, cette liste de victimes est fertile en sujets d'étonnement. Pourquoi M. Pierre-Vincent Rangheard, demeurant à Paris-Batignolles, *âgé de 31 ans*, figure-t-il parmi les victimes pensionnées? Il n'était pas né à l'époque du 2 décembre, et le *Bulletin des lois*, qui inscrit dans une colonne, à côté du nom des enfants des victimes, la mention : fils ou fille d'un tel décédé, ne mentionne pas Rangheard parmi les descendants d'un condamné ou d'un proscrit. On se demande également quels sont les titres de Noémie Guibert, femme Forest, que l'empire aurait persécutée à l'âge de 10 ans¹, de Salems, ajusteur (45 ans), de Marie Terrasse, veuve Buguet (42 ans), du sieur Paillard (38 ans), du sieur Vuillermoz (28 ans), de la femme Simon (36 ans), du sieur Alba (40 ans), du sieur Capber (38 ans), de Marie Nicoud-Desmarais, femme Pesseillier (44 ans), de Marie-Ernestine Gay, femme Besson (30 ans), de Marie-Élisa Gardet, femme Fouillaux (46 ans), de Adèle Molone, femme Thomas (38 ans), de Marie Piraud, femme Tournebise (34 ans), de Marie-Anne Vincent, veuve Madeleine (37 ans), de Clotilde Daujean (23 ans), de Louise Gautheron, femme Rougelet (44 ans), de Françoise Bouchet, veuve Terrier (44 ans), d'Anne Benoist, veuve Lepeau (44 ans), d'Adèle Sandoz,

¹ Ces prétendues victimes avaient à l'époque du coup d'État, Salems 14 ans, la veuve Buguet 11 ans, le sieur Paillard 7 ans, le sieur Vuillermoz n'était pas né, la femme Simon avait 5 ans, le sieur Alba 9 ans, le sieur Capber 7 ans, la femme Pesseillier 13 ans, la femme Besson n'était pas née, la femme Fouillaux avait 15 ans, la femme Thomas 7 ans, la femme Tournebise 3 ans, la veuve Madeleine 6 ans, Clotilde Daujean n'était pas née, la femme Rougelet avait 13 ans, la veuve Terrier 13 ans, la veuve Lepeau 13 ans, la veuve Laurette 5 ans, le sieur Wampach 8 ans, la veuve Deslandes 14 ans, le sieur Labis 4 ans, le sieur de Langautier 2 ans.

veuve Laurette (36 ans), d'Auguste Martin Wampach (39 ans), de Louise-Sophie Lecoq, veuve Deslandes (45 ans), du sieur Labis, commissaire de police à Pau (34 ans), qui est doté d'une rente de 600 francs, du sieur de Langautier, sous-préfet de Quimperlé (33 ans), pourvu d'une pension de 400 francs. Mais bien d'autres pensionnaires ont déjà été indemnisés ou récompensés de leurs souffrances, et la pension allouée fait véritablement double emploi. Pourquoi M. Trouessart, nommé juge de paix à Cholet, comme victime de l'empire, a-t-il droit à une rente de 900 francs? M. Cazin, juge de paix à Pélussin, à une rente de 400 francs; M. Valette, juge de paix à Luchon, à une rente de 400 francs; M. Nugues, juge de paix à Solesme, à une rente de 400 francs; M. Passama, conseiller de préfecture à Oran, à une rente de 800 francs; M. Miré, commissaire de police, à une rente de 1000 francs? Pourquoi MM. Dubruel, consul général, Dauzon, inspecteur général au ministère de l'intérieur, Lamarque Lucien, sous-préfet à Condom, Arade, commissaire de police à Dax, Benos, commissaire de police à Caussade, Breuils, commissaire de police à Saint-Laurent, Lapperrine, juge de paix à Buzançais, Linars, juge de paix à Moissac, Gimet, juge de paix à Orléansville, Laporte, juge de paix à l'Isle-Jourdain, ont-ils obtenu des pensions? Pourquoi M. Triolet ou Friolet, commissaire de police à Orléansville, a-t-il obtenu une pension de 800 francs comme victime et une deuxième pension de 100 francs comme fils de victime?

Pourquoi 220 autres fonctionnaires, entreposeurs de tabac, percepteurs buralistes, etc., trop nombreux pour être tous cités cumulent-ils avec la rente viagère la sinécure que leur a déjà valu la persécution réelle ou supposée dont ils se disent victimes? Oui, certes, il y eut des victimes, de vraies victimes et j'en veux citer une. Dans l'un des départements du Centre, un républicain honnête et paisible vivait mal avec sa femme, créature rebutante et songeait à s'en séparer. Le coup d'État survint, et la femme manœuvra si habilement, que son mari, qui n'avait point bougé, fut arrêté et transporté à Lambessa, où il mourut. Ces faits rapportés par le *Courrier du Berry* sont connus de toute la contrée, voilà bien une victime; qui a recueilli le bénéfice de la persécution? La femme, la dénonciatrice, a obtenu une pension de 1000 francs.

Lorsque les Chambres eurent décidé d'accorder des pensions aux victimes du coup d'État, le public s'imagina peut-être que les députés s'abstiendraient par pudeur de se laisser inscrire sur la liste des nouveaux pensionnaires; si le public l'a cru, il faut le détromper. La liste comprend à la fois des députés et des sénateurs, MM. Lelièvre, Pomel, Germain Vallier, Monnier sénateurs, MM. Buvignier,

Martin Nadaud¹, Duportal, Armand Cadac, Achard, députés. Ceux qui ne prennent pas ouvertement leur part de l'indemnité en font bénéficier leur famille. Une pension de 1200 francs (le maximum) est allouée à un frère de M. Spuller, ancien sous-secrétaire d'État et député : ce frère était trop jeune au moment du coup d'État pour avoir pu s'attirer les persécutions de l'empire. Les plus scrupuleux se contentent de faire porter sur les listes les principaux de leurs électeurs. La loi eût-elle été votée si les députés n'avaient pu en profiter ni pour eux, ni pour leurs parents, ni pour leurs agents électoraux ?

Réformateurs de l'Assemblée constituante, vous qui dénonciez à la France les scandales du livre rouge, vous qui, dans vos rapports, flétrissiez les libéralités de la cour, vous qui signaliez à la risée publique les pensions concédées à Ducrest, coiffeur de la cour, à Perrette Chatelain, blanchisseuse, et à la demoiselle Legend, coiffeuse de Madame Louise de France, à la dame Aubert, monteuse des bonnets de Madame Sophie², que diriez-vous si vous lisiez aujourd'hui sur le grand-livre de la dette viagère les noms de ces prétendues victimes nées à peine à l'époque du coup d'État, les noms des centaines de fonctionnaires déjà pourvus de grasses prébendes, les noms de ces députés, de ces sénateurs qui déclament tous les jours contre les abus des régimes monarchiques, les noms de leurs parents, de leurs agents électoraux et aussi les noms de voleurs ou d'assassins vulgaires, inscrits pour une sorte de récompense nationale sur ces mêmes registres où figurent les noms des serviteurs utiles et ceux des défenseurs mutilés du pays ?

Les travaux de cette honteuse liquidation ont, au surplus, donné lieu à des fraudes de plus d'un genre.

Un employé de la sûreté générale se présentait chez les indemnitaires et leur promettait moyennant salaire de faire augmenter le chiffre de leur pension. Il altérait ensuite les états d'indemnités et rehaussait le montant de la somme allouée pour la rendre conforme à l'allocation qu'il avait promise. Les faux ont été découverts et l'employé livré aux tribunaux. Mais, parmi les députés qui le blâment et qui le condamneraient sans pitié, combien ont attesté des faits mensongers et fait figurer sur les listes de prétendues victimes les noms d'individus qui n'ont jamais eu à souffrir des suites du coup d'État.

Les chapitres XXVI, XXXIII, XXXIV et XXXIX du ministère

¹ Un journal de la Creuse affirme que M. Nadaud a été inscrit malgré lui sur la liste des victimes et qu'il s'est engagé à verser entre les mains de quelques indigents le montant de sa pension.

² On avait le tort, dans les budgets antérieurs à 1789, de confondre les dépenses privées du roi et de sa famille avec les dépenses de l'État, les dépenses publiques.

des finances sont affectés, sous divers titres, par le budget de 1883, aux pensions militaires (guerre et marine) et s'élèvent en totalité à 107 717 000 francs. En 1875, les chapitres correspondants n'ont point dépassé 69 861 899 francs; pour ces seuls chapitres, l'augmentation de dépense est de près de 38 millions. Entre 1875 et 1883, il n'y a pas eu de guerre, le gouvernement n'a pas mobilisé un seul corps, il n'a pas songé à accroître le nombre de nos soldats; on ne remarque même aucune progression dans le nombre des pensionnaires. L'augmentation résulte surtout de la révision des tarifs et d'un rehaussement subit dans le chiffre des pensions. En 1878, M. Gambetta, dictateur occulte mais tout-puissant, sous le titre modeste de président de la commission du budget, entreprit tout à coup de gagner les sympathies de l'armée, en améliorant le sort des officiers retraités; il déposa un projet de loi ayant pour but de réviser le tarif et d'augmenter les pensions. C'était, ou peu s'en faut, le début de M. Gambetta dans les questions administratives; ce début ne fut pas heureux. MM. Gambetta et Antonin Proust (car le projet eut deux signataires) avaient ébauché ce projet sans connaître la matière et sans se rendre compte des résultats financiers que pourrait entraîner leur loi. Comment satisfaire aux dépenses nouvelles et pourvoir à l'augmentation projetée? M. Gambetta expose ses idées à ce sujet dans l'article 6 du projet de loi: « Pour satisfaire aux dépenses nouvelles nécessitées par la présente loi, le ministre de la guerre est autorisé à faire prélever une retenue qui pourra s'élever jusqu'à 3 pour 100 sur la solde des officiers ou assimilés de tous grades en activité de service, en sus de la retenue de 2 pour 100 à laquelle la solde des officiers est actuellement restreinte... » La retenue de 3 pour 100 devant produire une recette de 2 675 493 francs, M. Gambetta pensait donc que les charges supplémentaires n'atteindraient pas 2 675 493 francs, ou au moins ne dépasseraient pas cette somme. Le président de la commission du budget n'avait calculé *que l'augmentation résultant pour la première année* de l'application du tarif; il avait omis de multiplier cette augmentation par le chiffre exprimant la durée moyenne de la vie des retraités. Admettons que les officiers de terre et de mer et les assimilés soient admis à la retraite à l'âge moyen de cinquante-cinq ans, et que, pour cet âge, la durée de la vie moyenne soit de dix-sept années, il était nécessaire, afin d'obtenir dans leur totalité les charges devant résulter de l'application du nouveau tarif, de multiplier par 17 l'augmentation constatée pour la première année. L'administration compatissante redressa les calculs de M. Gambetta, et M. Proust, nommé rapporteur, put insérer dans le rapport une appréciation et des chiffres moins fantaisistes que ceux insérés

dans l'exposé des motifs et le projet déposés : « La proposition de loi et ses conséquences naturelles donneraient pour le Trésor, après dix-sept ans, une surcharge de 23 995 964 francs. A cette dépense présumée, il faut ajouter la dépense nécessitée par l'institution d'un fonds de subvention semblable à celui qui fut créé par les lois des 28 mai 1864 et 18 juillet 1866 ¹. » Mais les calculs du rapporteur, bien que rectifiés dans leur principe, reposaient encore sur des bases fort inexactes. Il avait commis des erreurs dans le nombre des officiers et des veuves admis annuellement à la retraite, dans la durée moyenne de la vie des officiers et des veuves pensionnés, en un mot dans chaque élément du calcul. C'est ainsi qu'une dépense évaluée par les auteurs de la proposition à 2 500 000 francs, puis par le rapporteur à 25 millions, dépassera de beaucoup le double de cette dernière évaluation. Cette loi, si mal étudiée, mais qui émanait de l'initiative de M. Gambetta, a été votée presque sans discussion. Le tarif proposé prêtait cependant à de nombreuses critiques. La Chambre a trouvé naturel que la pension d'un pharmacien inspecteur fût élevée bien au-dessus de la pension du premier président de la Cour de cassation ². Elle a considéré comme un fait normal que le vétérinaire de première ou de deuxième classe, que l'officier principal d'administration, fussent dotés de retraites plus fortes qu'un ingénieur en chef ou un président de chambre de Cour d'appel. En comprenant dans un tarif unique, lequel d'ailleurs excède la mesure, les assimilés qui sont des fonctionnaires civils d'un ordre inférieur et les officiers de l'armée de terre et de mer, M. Gambetta et la Chambre ont montré qu'ils ne songeaient pas à améliorer la situation de l'armée et qu'ils se bornaient à rechercher les faveurs de la popularité. On remarquera que, malgré le rehaussement du tarif des pensions, le chapitre XXIV du budget de la guerre (secours) a été porté de 2 915 355 fr. 05 (1875) à 3 538 000 fr. (1883).

Le chapitre XXIX du ministère des finances, affecté aux pensions civiles (loi du 9 juin 1853), s'élève pour 1883 à 55 millions, tandis qu'il ne montait en 1875 qu'à 37 927 968 francs. Pour ce chapitre,

¹ Rapport de M. Antonin Proust, p. 76 et 77. Le rapporteur évalue la dépense :

Pour les officiers de l'armée de terre à.	15 079 064	francs.
Pour les veuves à.	3 916 920	—
Pour la marine à.	5 000 000	—
Et l'allocation pour les anciens pension- naires à.	1 000 000	—
Total.	24 995 984	—

² La pension du pharmacien inspecteur peut s'élever au maximum de 7500 fr., tandis que celle du président de la Cour de cassation ne saurait dépasser le maximum de 6000 fr.

l'augmentation est de 18 millions. Ainsi se trouvent atteintes et même dépassées les prévisions du Conseil d'État ¹. Il devient donc certain que les charges imposées par la loi de 1853 monteront au-delà de 90 millions. Le régime inauguré en 1853 et maintenu par la Chambre actuelle n'a pas mieux sauvegardé les intérêts du Trésor qu'il n'a satisfait les fonctionnaires civils. Avant 1853, il n'existait pas, à vrai dire, de législation sur les pensions civiles; les caisses spéciales établies pour chaque ministère et parfois pour chaque service étaient régies par des règlements insuffisants ou incomplets; quelques-unes de ces caisses étaient d'ailleurs en déficit. Une loi nouvelle était réclamée à la fois par l'administration et les fonctionnaires; le gouvernement eut raison de la présenter, mais il eut le tort de la prendre toute faite, et d'accepter des mains de ses bureaux un projet dont la discussion avait déjà montré tous les vices, projet repoussé par le Conseil d'État (de 1849), par les Chambres antérieures et par tous les hommes compétents: il eut le tort plus grave de l'imposer au Corps législatif. La commission avait eu l'indépendance d'en proposer le rejet, et elle ne se borna pas à repousser le projet, elle fit ressortir les erreurs financières sur lesquelles le régime nouveau des pensions allait s'établir. Aussi lorsqu'on vota l'article 1^{er}, dont le rejet entraînait le rejet de la loi, 100 votes sur 232 protestèrent, et, lors du vote final, la minorité hostile fut encore de 76 voix contre 154. La loi de 1853 méritait cette opposition. Elle organisait en faveur des fonctionnaires une sorte de tontine dans laquelle chacun d'eux ne possédait que des droits assez mal définis. Elle les exposait à perdre par l'effet d'un caprice les retenues qu'ils avaient subies pendant toute la durée de leur carrière: si les fonctionnaires se retirent ou s'ils sont bannis de l'administration avant l'âge déterminé, ils perdent, en effet, leur droit à la pension. Cette éventualité, menaçante pour tous les fonctionnaires, vient de se réaliser pour un grand nombre d'entre eux: le gouvernement républicain a dépouillé, par ses révocations, les fonctionnaires les plus dévoués et les plus capables de la récompense légitime due à leurs services. A bien d'autres points de vue, la loi est défectueuse; ainsi elle impose la rente viagère à des hommes qui, pour la plupart, sont pères de famille. Quant à l'État, de tous les systèmes qui pouvaient être adoptés, celui qu'on a inauguré en 1853 est sans contredit le plus ruineux

¹ Rapports présentés, en 1876 et 1878, au conseil d'État, par M. le Trésor de la Roche, conseiller d'État, sur un projet de loi portant création d'une caisse nationale de prévoyance en faveur des fonctionnaires civils. La situation prévue pour l'année 1883 était de 52 224 000 fr. (Annexe au deuxième rapport, p. 54.)

pour le Trésor. Ces retenues mensuelles que l'État absorbe chaque année, et dont il ne tient nul compte, constituent un emprunt déguisé et permanent; la loi a ouvert un gouffre dans lequel viennent s'engloutir les ressources du budget. Déjà les charges atteignent 55 millions, elles dépasseront certainement 90 millions, tandis que les ressources demeurent à quelques millions près stationnaires. Le crédit des pensions civiles représente l'intérêt et l'amortissement de sommes que le Trésor reçoit et qu'il continue à consommer sans souci de l'avenir.

Frappés de ces inconvénients et des avantages d'un système nouveau, défendu par M. de Courcy, dans ses brochures, avec une verve piquante et un ferme bon sens, quelques membres de l'Assemblée nationale avaient posé les bases d'un projet qui réformait la législation des pensions civiles. Ce projet, rédigé par le Conseil d'État et voté par le Sénat, se résume en ces traits essentiels : Retenue sur tous les traitements, subvention de l'État, placement immédiat de la retenue et de la subvention, compte individuel ouvert à chaque fonctionnaire, capitalisation séparée des retenues et des subventions qui sont acquises par le fonctionnaire suivant des conditions différentes; remise au fonctionnaire, au moment de l'admission à la retraite, du montant de son compte, à son choix, sous la forme d'une rente perpétuelle ou d'une rente viagère; création d'une caisse de prévoyance chargée de la tenue des comptes et de la gestion financière. L'économie annuelle du Trésor, après une période transitoire de quarante-six ans, devait être au moins de 60 millions ¹. En regard de l'économie, l'exposé des motifs ² plaçait, il est vrai, une dépense de 932 millions, composée de deux sommes, l'une de 553 millions provenant de la liquidation de la loi de 1853, l'autre de 379 millions, formée du versement successif des subventions pendant la période transitoire. La première de ces deux

¹ Je conserve les chiffres arrêtés par le Conseil d'État en 1878. Depuis cette époque, on a augmenté prodigieusement les traitements, on a créé de nouvelles fonctions, il en résulte que les retenues sont plus fortes et que la subvention à payer par l'État serait plus forte aussi, mais comme les charges de la loi de 1853 croissent avec le chiffre des traitements et le nombre des fonctionnaires, ces charges dépasseront le chiffre prévu de 90 millions, et il y aurait au moins compensation; l'économie devant résulter de l'application du régime nouveau serait donc toujours de 60 millions.

² La loi, quoique émanée de l'initiative parlementaire, a été accueillie par le gouvernement, qui l'a envoyée au Sénat, puis aux deux Chambres de députés qui viennent de se succéder : mais la loi était accompagnée d'un exposé des motifs, dans lequel les bureaux avaient glissé des évaluations inexactes.

dépenses ne devait être, en bonne conscience, nullement imputée au système nouveau. Ce n'est pas la faute du projet, si l'État a employé les retenues et s'il a contracté une dette sans mettre en réserve des ressources pour l'acquitter. Dans toutes les hypothèses, l'État sera tenu de liquider la loi de 1853. La suppression des pensions serait de tous les systèmes celui qui, évidemment, imposerait les moindres charges au budget, car, dans cette hypothèse, la liquidation de la loi de 1853 incomberait au Trésor, qui devrait servir des pensions jusqu'au décès du dernier des fonctionnaires, à moins de se soustraire, par une sorte de banqueroute, à l'exécution du contrat qui le lie. Quant à la dépense des subventions que l'exposé des motifs évaluait à 379 millions, celle-là doit être mise au compte du régime nouveau ; mais elle ne doit point dépasser 14 850 000 francs au maximum, et pendant la période transitoire, 250 450 000 francs. Ces questions ont été longtemps débattues, enfin la lumière s'est faite devant la commission du Sénat et devant le Sénat lui-même, et elle s'est faite avec un tel éclat, que la loi a été votée à une immense majorité.

Il semble que le gouvernement aurait dû se montrer soucieux de mener à bien cette réforme. Le projet de loi fut envoyé par le ministre des finances à la Chambre dissoute en 1881 ; cette Chambre a nommé une commission qui ne l'a point discuté. Le ministre a renvoyé le projet à la Chambre actuelle, une autre commission a été nommée qui ne l'a point discuté davantage. Un discours récent de M. Allain-Targé indique la cause de ces ajournements multipliés ; il éclaire en même temps d'un jour singulier la gestion des Chambres républicaines. « Il a été déposé, disait M. Allain-Targé, un projet de loi sur les pensions civiles qui, une fois voté, entraînerait une charge de 1400 millions, projet que M. Magnin me remerciait... de laisser dormir dans les cartons, parce qu'il considérait que l'adoption de ce projet aurait été un véritable fléau public ¹ ». 1400 millions, c'est une somme, et M. Allain-Targé aurait bien fait d'indiquer la source où il l'a puisée. Évidemment, il a voulu effrayer le Parlement en citant un gros chiffre, et les 1400 millions s'appliquent dans sa pensée à la période de transition pendant laquelle l'État supporterait à la fois les charges de la loi de 1853 pour les fonctionnaires anciens et les subventions imposées par le système nouveau. Ce chiffre ne paraît reposer sur aucun calcul, et M. Allain-Targé, qui l'a cité au hasard ², s'est exposé à de faciles représailles. Pendant cette

¹ *Journal officiel* du 22 juillet 1882.

² M. Allain-Targé a l'habitude des citations inexactes. On s'en convaincra, en lisant une brochure de M. A. Brière, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Paris, E. Dentu, éditeur, contenant la réponse au discours pro-

période, la loi de 1853, si elle n'est point abrogée, exigera au début un crédit de 55 millions, s'élevant d'année en année jusqu'à 90 millions, et pour l'ensemble de la période une dépense totale de 2200 millions. Mais laissons là ces milliards, qui étonnent et déroutent l'esprit; les chiffres du budget s'apprécient en prenant pour mesure non des périodes séculaires ou trentenaires, mais des périodes annuelles. La loi actuelle coûtera au Trésor une dépense annuelle excédant de 60 millions la dépense exigée par la loi proposée, et pour obtenir cette importante réduction le sacrifice à faire se réduit à 250 millions. L'opération se traduit en un amortissement des plus avantageux. Aussi l'honorable M. Gouin, rapporteur de la commission du Sénat, a-t-il pu résumer la discussion en concluant : « L'intérêt du Trésor ne nous paraît pas contestable. » (Rapport de M. Gouin, page 38.) Mais M. Allain-Targé n'aime pas l'amortissement; et puis M. Allain-Targé se trompe souvent dans ses prévisions et dans ses calculs¹. J'ai cru devoir relever cet incident, car il montre comment les ministres républicains entendent et pratiquent le régime parlementaire. On voit que l'accord secret entre un ministre et un président de commission suffit pour entraver la réforme la plus urgente; qu'un président de commission est libre de laisser dormir dans les cartons un projet de loi voté par le Sénat, lorsqu'il y est incité par son intérêt, son incapacité ou sa passion. Au surplus, en se servant du même moyen, en pesant sur un président de commission, M. Gambetta a réussi à différer, pendant quatre ans entiers, le vote de la loi d'administration militaire, c'est-à-dire la réorganisation de l'armée. Il est utile de révéler au pays ces manœuvres, de démasquer les prétendus réformateurs qui redoutent la publicité² et qui minent sourdement par des voies détournées les projets qu'ils seraient impuissants à

noncé par ce député à la Chambre, le 16 février 1880. Je veux seulement citer un exemple :

M. Allain-Targé dit dans son discours : « Voici les blés américains qui viennent à Bordeaux. La Compagnie du Midi les envoie de Bordeaux à Castres, soit un parcours de 376 kilomètres, au prix de 17 fr. Quand nos récoltes sont bonnes, nous expédions de Castres à Bordeaux au prix de 30 fr. 50. »

Or M. Brière établit de la façon la plus péremptoire que le transport des blés de Castres à Bordeaux coûte 18 fr. 80.

¹ M. Léon Say le lui a prouvé dans la discussion du budget de 1883. (Séance du 26 juillet 1882.)

² « M. le rapporteur du budget a été bien dur pour l'ancienne Chambre. Il y a trois tableaux dans son budget que, vraiment, je ne puis lui pardonner, parce qu'ils n'étaient pas indispensables. » (Discours de M. Allain-Targé. *Journal officiel* du 22 juillet 1882.)

combattre dans une discussion ouverte et loyale. La Chambre assumera-t-elle la responsabilité qui pèse sur MM. Magnin¹ et Allain-Targé; se refusera-t-elle à discuter et à voter la création d'une caisse de prévoyance? Les précédents autorisent à tout craindre de son ignorance et de sa paresse.

En résumé, la dette viagère est passée en quelques années de 141 millions (1875) à 185 millions (1883), et, sans nouvelle extension des services en vertu de lois anciennes ou de lois récentes, elle dépassera dans peu d'années le chiffre de 250 millions.

II

Le total des capitaux remboursables à divers titres (chap. V à XVIII du *Ministère des finances*) a monté de 346 645 029 francs (1875) à 388 954 000 francs (1883), différence 42 millions; mais cette différence est la différence apparente, l'augmentation réelle est de 140 millions. En effet, en 1875, 200 millions étaient consacrés à l'amortissement; en 1883, le projet du ministre² réduit l'amortissement à 102 millions. Si l'on déduit 200 millions de 346 millions, la différence est de 146 millions; si l'on déduit 102 millions de 388 millions, la différence est de 286 millions; l'augmentation de 1883 sur 1875 est bien, comme on le voit, de 140 millions. Les ministres, les rapporteurs, les commissions et la Chambre ne se préoccupent point de cet accroissement si rapide. Il n'y a lieu, suivant eux, ni à s'inquiéter ni à s'émouvoir. Les conventions avec les Compagnies de chemins de fer, les contrats qui définissent ces engagements, ne règlent-ils pas les conditions de la libération de l'État? Le remboursement est obligatoire et déterminé à des époques fixes. Sans doute, mais il ne faut pas se faire illusion sur la durée de ces charges. On les croit temporaires; elles seront permanentes. Les annuités qui figurent dans le budget de 1883 seront éteintes, au plus tard, en 1970, mais elles seront remplacées par d'autres annuités dont l'énumération se retrouvera dans les budgets futurs. Chaque année, loin de le réduire, apporte au budget son contingent d'annuités. Les Parlements de l'avenir se montreront, je l'espère, moins préoccupés des

¹ M. Magnin n'a point démenti les paroles que lui prête M. Allain-Targé; cette attitude est d'autant plus étrange qu'il a voté et approuvé le projet de loi sur la Caisse de prévoyance, non seulement au Sénat, mais dans la commission.

² Je parle de M. Léon Say, le seul sérieux des trois ministres qui se sont succédé aux finances pendant les dix premiers mois de 1882.

intérêts électoraux, moins inconsiderés dans les votes de travaux et, en un mot, moins prodigues que les Chambres actuelles, mais ils ne renonceraient pas à la faculté d'entreprendre des travaux et de les payer au moyen d'annuités à long terme.

Du moment où la dette viagère ainsi que la dette remboursable éprouvaient ce subit accroissement, la prudence commandait de lui chercher une compensation dans la réduction des intérêts de la dette perpétuelle. On était poussé dans cette voie par les représentants de la science économique et de la science financière : « Si l'État, disait M. Leroy-Baulieu, ne doit pas fixer un maximum à la rémunération des capitaux, il ne doit pas non plus s'opposer aux effets bienfaisants de la baisse de l'intérêt... Notre conscience se soulève et notre prévoyance s'alarme en voyant le contribuable constamment spolié au profit de particuliers. Que répondre aux socialistes, quand l'État travaille de propos délibéré à conserver par des mesures artificielles l'inégalité des conditions, quand l'État maintient sur l'ensemble de la société, y compris les salariés, de lourds impôts qui sont devenus superflus, uniquement afin de payer aux rentiers un intérêt qu'il ne leur doit plus. L'intérêt du capital est une chose sacrée, à la condition qu'on le laisse suivre le cours naturel des choses; il devient une spoliation quand le gouvernement le fixe de sa propre autorité au-dessus du taux que déterminent les circonstances ¹. » « L'État a emprunté dans un moment de détresse, disait M. Mathieu-Bodet, au taux de 6,06 et de 6,29 0/0, aujourd'hui il peut se procurer à moins de 3 3/4 0/0 le capital nécessaire pour rembourser ses emprunts. Pourquoi ne ferait-il pas ce que pratiquent chaque jour les particuliers, les villes et les départements, qui empruntent à bon marché pour se libérer des dettes contractées dans des conditions onéreuses ² » ? La conversion était déclarée nécessaire, non seulement par les économistes et les financiers, mais aussi par les hommes d'État et par les hommes d'affaires, non seulement par ceux qui enseignent la doctrine, mais par ceux qui l'appliquent dans une pratique quotidienne. Quant aux publicistes, ils croyaient la conversion si proche, qu'ils indiquaient à l'envi les moyens d'y procéder. Les uns tenaient pour une conversion en rente amortissable. Il fallait, disaient-ils, réparer l'erreur commise en 1871 et en 1872, et rembourser en soixante-quinze ans la dette contractée après la guerre. En supposant 5 francs de rente 5 0/0 convertis en une rente de 4 francs 3 0/0, remboursable au pair en soixante-quinze ans,

¹ *De la répartition des richesses*, p. 286.

² *Les finances françaises*, 2^e vol., p. 351.

les intérêts annuels se trouvaient réduits de 1 0/0 du capital nominal des rentes 5 0/0, soit de 69 195 160 francs; sur cette somme il fallait prélever une annuité de 33 840 153 francs représentant au taux de 0,36679 0/0 l'amortissement du capital en soixante-quinze ans, mais ce prélèvement laissait subsister une économie de 35 355 007 francs. Les détenteurs de la rente 5 0/0 pourraient-ils repousser l'offre de l'État? Ils n'y auraient pas intérêt, car les 4 francs de rente 3 0/0 amortissable offerts par l'État en échange de 5 francs de rente 5 0/0 acquerraient bientôt une valeur en capital à peu près égale à celle de la rente convertie¹. Ayant à choisir entre un titre de rente d'une valeur de 114 francs environ et le remboursement d'une somme de 100 francs, il était à présumer que les rentiers accepteraient le titre et refuseraient l'argent. D'autres préféraient la conversion en rentes perpétuelles. Suivant eux, elle aurait l'avantage de diminuer immédiatement, et dans une forte proportion, les arrérages à servir. Si la rente 5 0/0 était convertie en rente perpétuelle 4 0/0, la réduction annuelle d'arrérage obtenue dès le jour de la conversion serait de 69 195 160 francs. Si, dans l'avenir, le crédit de la France croissait avec sa richesse, on entreverrait l'espoir de nouvelles conversions en rentes 3 1/2 ou 3 0/0; la réduction des arrérages atteindrait alors 103 772 740 francs et enfin 131 390 320 francs. Ici encore le porteur de rente ayant à choisir entre le remboursement d'une somme de 100 francs et un titre de rente d'une valeur plus élevée accepterait certainement le titre. D'autres encore souhaitaient l'unification de la dette perpétuelle et voulaient immédiatement convertir toute la dette 5 0/0 en dette 3 0/0. Pour obtenir ce résultat, ils conseillaient au gouvernement d'offrir au détenteur de rente 5 0/0 une rente de 4 francs en 3 0/0. Le porteur recevrait un titre qui, d'après le cours de la Bourse, vaudrait immédiatement 114 ou 115 francs avec des chances de plus-value dans l'avenir; il aurait tout intérêt à préférer ce titre au remboursement effectif de la somme de 100 francs. L'État réaliserait ainsi une économie annuelle de 69 195 160 francs sans imposer au détenteur de rente aucune perte en capital; seulement il s'interdirait pour longtemps tout espoir de nouvelle réduction d'intérêt.

Comment cette conversion, proclamée légitime et reconnue nécessaire, ne s'est-elle point réalisée? « Ce n'est certes pas la faute de la Chambre si la conversion n'a pas été faite. Dès 1879... la

¹ Lorsque le 3 0/0 amortissable est à 85, 4 fr. de rente amortissable représentent 113,33.

Chambre nomma une commission du budget avec mandat de faire la conversion. Le ministre des finances d'alors vint devant la commission du budget et déclara qu'il lui était impossible de la faire¹. »

M. Allain-Targé ne dit pas tout. En 1879, la conversion fut réellement proposée par divers membres de la commission du budget. A ce moment, elle aurait obtenu les suffrages unanimes de la commission et de la Chambre; mais la commission et la Chambre subissaient alors le joug d'une volonté toute-puissante; M. Gambetta dictait tous les votes et faisait ou défaisait à son gré les ministères. M. Léon Say, économiste distingué et financier compétent, partageait au sujet de la conversion l'opinion générale; mais il était ministre et redoutait l'opposition de M. Gambetta, ouvertement hostile à la conversion; beaucoup d'électeurs sont rentiers, M. Gambetta craignait que la conversion ne soulevât la réprobation des électeurs. Ces fiers démocrates déposent le masque toutes les fois que l'intérêt électoral est en jeu; ils s'abaissent au-dessous de ces courtisans qu'ils ont tant raillés, seulement ils ont changé de maître, l'électeur est devenu leur Louis XIV, et ils tremblent devant un froncement de ses sourcils. M. Léon Say, soufflé par M. Gambetta, se présenta devant la commission du budget et déclara qu'il ne procéderait point à la conversion. Le hasard voulut que cette déclaration du ministre fût connue de quelques banquiers avant d'être publiée à la Bourse, et elle devint le signal d'une campagne de hausse qui enrichit d'heureux initiés. Il est certain que MM. Gambetta et Léon Say ont assumé la plus lourde part de responsabilité dans cet ajournement de la conversion; mais M. Allain-Targé va trop loin en déchargeant de tout blâme la Chambre et la commission du budget. La commission pouvait maintenir ses vues, voter une résolution favorable, porter devant la Chambre une proposition formelle. Des interpellations ont été faites au ministère au sujet de la déclaration du ministre, au sujet de la publicité donnée à cette déclaration prématurément pour les banquiers, tardivement pour la bourse; la majorité n'a exprimé aucun regret, formulé aucune critique; personne n'a secoué le joug, on s'est tu; dès lors la Chambre a couvert le ministre et s'est en quelque sorte associée à ces actes qu'on entend rejeter exclusivement sur lui. « C'était cependant le vrai moment, le moment politique, ajoute M. Allain-Targé. Nous étions, je ne veux pas dire au début d'un règne, mais au commencement d'une présidence. Un président de la république venait d'arriver au pouvoir, et tous les gouvernements populaires ont considéré comme un acte

¹ Discours de M. Allain-Targé, *Journal officiel* du 22 juillet 1882.

de force, comme un acte de confiance en soi, de faire la conversion. C'était un excellent moyen de prouver qu'on prenait souci des intérêts des contribuables ¹. » Ce fut certainement une grande faute de manquer l'occasion. En 1879 et en 1880, tous ceux qui avaient contracté des dettes en des temps moins prospères, l'Amérique, la Belgique, les départements et les villes, les sociétés de crédit, les entreprises industrielles ou commerciales, tout le monde fit sa conversion pendant que l'État français négligeait de faire la sienne. En 1880, en 1881 comme en 1879, les circonstances étaient propices, les cours favorables, l'argent se montrait facile; aucune crise n'avait encore pesé sur la Bourse. En 1880, le successeur de M. Say, M. Magnin, pouvait réparer l'erreur commise en 1879; mais l'interdit n'était pas levé, et M. Gambetta conservait sa puissance. D'ailleurs, l'approche des élections ramenait peu à peu aux vues du dictateur le ministre, la commission et la Chambre; les députés commencèrent à penser que les rentiers seraient certainement peu satisfaits de la réduction de leurs arrérages, et que les contribuables ne s'apercevraient point ou s'apercevraient peu de l'économie réalisée; ils redoutaient l'hostilité des uns sans beaucoup compter sur la faveur des autres. C'est ainsi que la préoccupation électorale bannit la conversion des discussions de 1880 et de 1881, comme elle l'avait bannie de la session de 1879. La majorité organisa autour de la question la conspiration du silence : il fut expressément convenu que la conversion serait exclue jusqu'après les élections des délibérations du Parlement. Dès lors, en admettant les torts originaires de M. Say et l'influence néfaste exercée par M. Gambetta, il est impossible de méconnaître que la Chambre s'est étroitement associée aux responsabilités encourues.

II

Cette préoccupation électorale qui a grossi le chiffre des pensions, qui ajourne la conversion, qui a grossi le chiffre de la dette, nous la retrouvons dans tous les chapitres d'un budget, dans les budgets de tous les ministères : elle s'étale au grand jour dans les discussions du Parlement : « Il pourra très bien arriver, disait M. Allain-Targé, qu'un jour, à la veille des élections, par exemple, un ministre et une Chambre... se disent : nous avons besoin de faire... une grande dépense ¹. » Et en effet, depuis sept ans, c'est le désir d'assurer leur élection qui porte les députés à enfler les

¹ *Journal officiel* du 22 juillet 1882.

crédits, et ce sentiment est si fort, qu'il domine parfois les préjugés ou la passion. Ainsi la préoccupation électorale apparaît jusque dans le budget des cultes. Le chapitre IV, affecté aux traitements du clergé paroissial, est monté de 33 137 094 francs (1875) à 40 206 243 francs (1883). Ces Chambres fanatiques, animées contre le clergé d'une haine farouche, votent cependant pour le clergé des crédits supérieurs à ceux que concédait la religieuse Assemblée nationale; cette fois l'intérêt l'a emporté sur la passion. C'est par l'influence de M. Gambetta que l'augmentation s'est produite. M. Gambetta a pensé que dans certaines contrées le desservant conservait quelque influence, qu'il avait l'*oreille* d'un certain nombre d'électeurs; malgré l'étiquette inscrite sur son drapeau, M. Gambetta cherche et recrute des adhérents dans tous les rangs et dans tous les ordres; il tonne contre le prêtre dans ses discours, mais il le courtise dans ses actes; il a voulu se l'attacher par le lien de la reconnaissance; il a donc fait porter le traitement des desservants à un chiffre modeste qui ne représente pas la moitié de celui de l'instituteur, mais plus élevé, je le répète, que le traitement voté par l'Assemblée nationale. On s'est vengé, il est vrai, sur les évêques et sur les chanoines de Saint-Denis. Les traitements du haut clergé ont été réduits et le seront encore : M. Gambetta lui suppose un moindre crédit sur le suffrage universel.

La faible augmentation accordée aux desservants a servi de prétexte à des augmentations bien autrement fortes : dans ce même intervalle (1875 à 1883), le personnel des cultes protestants a vu ses traitements croître de près d'un tiers; les crédits affectés aux ministres du culte israélite ont été presque doublés; le gouvernement paye avec les contributions fournies par une population catholique les services qu'il demande aux israélites et aux protestants dans la persécution exercée contre les institutions catholiques.

Les cinq chapitres du budget des cultes, qui portent les numéros X à XV, concernent l'entretien des édifices diocésains, les constructions et grosses réparations des mêmes édifices diocésains, les crédits spéciaux pour diverses cathédrales, les secours pour construction d'églises et de presbytères. Toutes ces dépenses réunies s'élevaient au chiffre de 4 231 928 francs en 1875 et elles se trouvent portées à 7 151 000 francs en 1883. La Chambre n'est pas mieux disposée pour les bâtiments affectés au culte que pour le clergé lui-même, et elle a obéi en votant ces crédits croissants à la pression exercée par des intérêts qui s'agitent dans l'ombre. Notez cette apparition des architectes; vous

les retrouverez ailleurs. J'ai compté, pour une seule année, 200 millions de constructions payées sur les fonds de l'État des départements et des communes. En France, la manie de bâtir a été l'une des plaies de la monarchie, elle est devenue le chancre rongeur de la république; on a critiqué depuis longtemps ce mode de rémunération qui, la proportionnant au montant de la dépense, porte les architectes à multiplier les travaux afin de multiplier leur remise; mais la république conserve soigneusement les pires traditions des autres régimes. D'autres chapitres sont en augmentation. On a signalé aux cultes, pendant le ministère de M. Paul Bert, des actes du favoritisme le plus révoltant. Nous y reviendrons.

Qui a pu motiver la progression des crédits du chapitre III du ministère des affaires étrangères, qui s'est élevé de 5 144 265 fr., en 1875, à 8 324 500 francs, en 1883? Ce n'est pas le désir d'améliorer la situation des petits employés, car ce chapitre est affecté aux traitements des ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, chargés d'affaires, consuls généraux, consuls et autres agents politiques et consulaires. Avant de s'emparer du pouvoir, les républicains déclamaient contre les indemnités excessives allouées à nos diplomates. Mais aujourd'hui des sénateurs, des députés républicains sont devenus ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, d'autres aspirent à ces postes élevés, beaucoup de députés ont obtenu pour leurs parents des consulats et de riches sinécures, et le crédit du chapitre III est voté d'enthousiasme malgré l'augmentation qu'il a subie. Au surplus, tous les chapitres du ministère sont en augmentation depuis 1875. Le chapitre V, frais d'établissement des agents, est porté de 230 097 à 400 000; le chapitre VI, frais de voyage et de courrier, a monté de 443 492 francs à 800 000 francs; le chapitre VII, frais de service des résidences, s'est élevé de 1 260 660 francs à 2 346 100 francs; le chapitre IX, indemnités et secours, de 106 006 francs à 230 500 francs... Pour le ministère des affaires étrangères, l'augmentation totale dépasse 5 millions. Dans d'autres ministères on en trouvera de plus considérables, mais non de moins justifiées. Pour ces suppléments de tout genre, aucune raison, on pourrait dire aucun prétexte. Maintenant que nos agents sont républicains, disait à la commission du budget M. Gambetta (président), il faut qu'ils fassent à l'étranger bonne figure. Précisément, le point est de savoir si devant l'étranger les agents de la république font bonne figure. Qu'on ouvre au hasard un journal étranger ou un journal français (même républicain) à l'article des correspondances étrangères, on obtiendra la mesure du degré de considération dont jouissent la république et sa diplo-

matie. « On ne peut que constater que, en toute circonstance..., les agents de l'Italie n'ont rien épargné..., pour critiquer les actes de notre gouvernement, dénaturer ses intentions et faire preuve, en un mot, d'une hostilité systématique et persévérante contre la politique française¹. » Voilà pour l'Italie. « Depuis son arrivée aux affaires, M. Tricoupis ne manque pas une occasion de manifester son hostilité aux intérêts français² »; et le correspondant ajoute que M. Tricoupis refuse à la France ce qu'il accorde à l'Allemagne. Voilà pour la Grèce. C'est le correspondant d'un journal officieux qui écrit ces choses. Ces deux nations nous doivent beaucoup; le sang français a coulé pour l'Italie et pour la Grèce. Que dire de notre crédit sur les nations hostiles ou rivales? La Russie a déchiré le traité de Paris; elle l'a déchiré partout, sur les bords du Danube, à Kars et dans la mer Noire; l'Allemagne a biffé ce qui restait du traité de Prague : appuyée sur l'Autriche et l'Italie, notre ennemie est devenue l'arbitre de l'Europe. L'Angleterre, qui nous prodigue les protestations d'amitié, établit sa domination au Caire au détriment de notre influence et de nos intérêts. Ainsi apparaît la France à la fois isolée et impuissante, sans un allié pour l'assister à l'occident ou à l'orient. Les alliés! les puissances secondaires qui se mouvaient dans notre orbite, en quelques années la république en a fait des ennemies. La Turquie déteste le gouvernement perfide qui a mené sa flotte sous les murs de Dulcigno, qui a prêté son appui aux réclamations de la Grèce et qui surtout a envahi Tunis; nous subissons hier, au sujet des massacres de Saïda, les réclamations arrogantes de l'Espagne. Cette diminution d'influence, ces hontes, ces humiliations, nous les devons sans doute à la faiblesse du gouvernement, nous les devons aussi à l'insuffisance de nos diplomates³.

Le chapitre III du ministère de l'intérieur est affecté au traitement

¹ Correspondance^a du journal le *Temps*, 29 mai 1882.

² Autre correspondance du journal le *Temps*, 29 mai 1882.

³ Un article du *Pensiero*, journal républicain de Nice, article qui a suscité dans la presse une vive émotion, mais qui ne semble avoir été l'objet d'aucune poursuite, montre la haine que, sous la république, inspire le nom français :

« Dans ces dernières années, la France, soit par le moyen de la presse, soit par la conduite de ses hommes d'État, a tout fait pour froisser les nations amies et ennemies...

« Des heures difficiles viennent maintenant pour la France, et, jusqu'ici, aucune puissance ne lui tend la main. On peut dire que la haine contre la France est devenue aujourd'hui une mode; on ressent cette haine instinctivement, sans la raisonner, sans la comprendre. On hait les Français actuellement, comme on haïssait autrefois les disciples de Loyola; on les hait, en résumé, parce qu'on éprouve le besoin de les haïr. Et cet état des esprits, si

des fonctionnaires des départements; il a monté de 4 734 255 (1875) à 5 031 000 francs (1883). La commission du budget a inscrit au budget de 1883, pour ce chapitre, un crédit nouveau de 50 000 francs; et en vertu d'une loi récemment votée par la Chambre sur les classes personnelles, ce crédit devra s'accroître plus tard de 350 000 francs environ. En réalité, depuis 1875, l'augmentation votée est de 650 000 francs. Rien de plus naturel que cette augmentation. Le préfet est parfois le parent du député, souvent son protégé, et toujours son grand électeur, il importe de s'assurer son concours; mais que dira le contribuable de cette façon d'exécuter la partie du programme démocratique qui vise l'amélioration des traitements des petits employés? Le chapitre IV, abonnement pour frais d'administration des préfectures, est porté de 5 585 848 francs (1875) à 6 235 400 francs (1883). Tous les chapitres relatifs aux dépenses concernant la sécurité publique se trouvent aussi en progression marquée. Le chapitre XII, traitement des commissaires de police, est porté de 1 628 570 francs (1875) à 2 277 986 francs (1883); le chapitre XIII, subventions à Paris, pour la police municipale, est porté de 6 929 425 francs (1875) à 7 693 825 francs; le chapitre XIV, frais de police à Lyon, de 1 448 461 francs (1875) à 1 469 266 francs (1883); enfin, le chapitre XV, dépenses secrètes de sûreté publique, de 1 800 000 francs (1875) à 2 000 000 francs (1883). Quel emploi le gouvernement républicain a-t-il fait de ces fonds divers? Je l'ignore, mais je constate que le surcroît de dépense n'a point produit un surcroît de sécurité. « A aucune époque, on n'a constaté autant d'attentats contre les personnes et les propriétés. Non seulement les attaques nocturnes se multiplient, mais on commet des crimes en plein jour, et il est devenu presque périlleux de traverser les taillis reculés du bois de Boulogne¹. » Depuis quatre années, en effet, le

regrettable qu'il puisse être, est la meilleure explication de la politique présente...

« Bon gré mal gré, il faut reconnaître que le vent souffle tout autre que favorable à la France. Comment fera-t-elle pour sortir du guépier dans lequel elle se trouve? Si les soldats turcs, unis à ceux d'Arabi, passaient de l'Égypte dans la Tripolitaine et que, de là, ils invitassent les Français à sortir d'Afrique, qu'elle puissance européenne viendrait au secours de la France? Qui voudrait combattre, au prix de son sang et par le moyen de la presse, pour maintenir à la France le fruit de ses usurpations... Il nous paraît donc nécessaire de conclure que jamais, mieux qu'à présent, les circonstances n'ont été aussi propices à la Turquie pour reconquérir sa domination en Afrique, et à l'Allemagne et à l'Italie pour se venger des guerres que la France leur a fait subir dans le passé. »

¹ Journal le *Siècle*, 13 août 1882. On ne récusera sans doute pas le témoignage de ce journal officieux.

nombre des affaires correctionnelles soumises aux tribunaux de la Seine va sans cesse croissant :

	AFFAIRES	
	ENTRÉES AU PARQUET	JUGÉES
En 1878.	57 039	18 060
En 1879.	60 954	19 200
En 1880.	69 322	22 000
En 1881.	74 471	24 400

et la même progression est constatée dans toutes nos grandes villes. Ces chiffres pourtant n'indiquent qu'imparfaitement la gravité de la situation. Dans les statistiques du ministère de la justice, tardivement publiées, on omet l'élément essentiel : *le nombre des délits ou des crimes dont les auteurs ne sont pas découverts et n'ont pas été poursuivis*. La société n'a pas seulement besoin de connaître combien dans une année on a frappé de coupables, combien on a compté d'accusés ou de prévenus, elle n'a pas moins besoin de savoir quel est le nombre total des délits, le nombre total des crimes, afin qu'elle puisse mesurer l'activité, l'énergie et l'efficacité de la répression : car ce qui augmente depuis trois ans, ce qui suit une progression effrayante, ce sont les crimes dont les auteurs demeurent inconnus. En une seule année on a compté en Corse un plus grand nombre de crimes contre les personnes dont les auteurs n'ont pas été découverts (63) que de crimes poursuivis (51); on recrute les commissaires et les agents de police dans les rangs des anciens conspirateurs, des ennemis de l'ordre social¹; aussi partout la force publique se montre faible, inhabile, impuissante. On se rappelle le rôle qu'elle a joué à Lyon et qu'elle avait joué à Montceau. Rien de tout cela n'est fait pour nous surprendre; à mesure que dans un État l'autorité devient plus faible, la sécurité devient moindre; or chaque jour, en France, l'autorité devient plus faible².

Les chapitres XVI à XXV, service des prisons, absorbent

¹ Dans la liste des pensions accordées aux victimes du 2 décembre, on trouve les noms d'une centaine de commissaires de police, agents de police ou gendarmes.

² Le gouvernement tolère de la part des feuilles républicaines de telles attaques contre la magistrature, qu'il paralyse lui-même la répression; voici ce qu'on lisait, il y a peu de jours dans la *Lanterne* : « Tout le monde sait, en France, qu'à Mont-de-Marsan et à Pau, il n'y a plus de justice. Le fanatisme religieux et politique a introduit le brigandage dans la jurisprudence, et le guet-apens dans la procédure. Personne n'ignore, dans ce ressort, qu'un faussaire préside, que quatre faux témoins jugent à Mont-de-Marsan, et que ces bandits en hermine ont trouvé des complices en robe rouge à la cour de Pau. »

22 444 469 francs, en 1883, au lieu de 17 731 512 francs constatés en 1875. Ce chiffre atteste éloquemment les progrès de la démoralisation; mais, quelque regrettable que soit l'accroissement du nombre des criminels, on est obligé de reconnaître que l'agrandissement des prisons est, dans la situation présente de la république, la dépense la mieux justifiée.

Le chapitre XXXV affecte 500 000 francs à la fête du 14 juillet. En 1875, aucun crédit n'était ouvert pour les fêtes publiques. La somme de 500 000 francs est loin d'ailleurs de représenter l'intégralité de la dépense. Grâce à certains virements, aux fonds secrets, et à l'administration municipale, la fête, à Paris, seulement, prélève plus de 2 millions sur les diverses caisses publiques. S'il en faut croire Suétone, c'était à Rome, sous Néron, le prix d'une fête populaire.

Les chapitres XLIII à LIII, concernant les services de l'Algérie, conservés par le ministère de l'intérieur, absorberont, en 1883, 7 483 262 francs au lieu de 5 113 618 francs (1875). Cette augmentation ne se justifie par aucune création utile. Nous aurons mainte occasion de constater l'influence exercée par les députés de l'Algérie sur la Chambre et sur la commission du budget.

Le budget du ministère de l'instruction publique comprend deux budgets bien distincts, celui des beaux-arts et celui de l'instruction publique.

Malgré la diminution des crédits affectés à l'entretien des palais nationaux, le premier a monté de 13 531 318 francs (1875) à 16 928 995 francs (1883). La république athénienne se flatte de continuer les traditions du grand roi, elle se glorifie de protéger les sciences, les arts et les lettres; et sa protection se traduisant par des libéralités coûteuses, elle puise, sans trop compter, dans la bourse des contribuables. Si nos démocrates voulaient bien substituer à leurs prétentions artistiques ou littéraires quelques notions d'économie politique, ils n'ignorerait pas que les arts et les lettres gagnent, comme la plus vulgaire marchandise, à établir sur le marché leur propre valeur, qu'il est mauvais pour les artistes et pour les gens de lettres, comme pour l'État, d'enseigner que c'est de l'État que les uns comme les autres doivent attendre leur rémunération habituelle. Lorsque les deniers publics sont prodigués en libéralités de ce genre, le résultat le plus fréquent de ces encouragements est de pousser des gens dont la vocation naturelle serait de copier des lettres, de mesurer des étoffes ou de peser des épices, à composer de faible musique, à peindre de mauvais tableaux, à écrire des comédies ou des livres médiocres.

On remarquera, dans le budget des beaux-arts, les chapitres affectés au service des bâtiments civils. Nous retrouvons sur ce terrain l'architecte, bien autrement dangereux que l'artiste pour la bourse du contribuable.

Quant au budget proprement dit de l'instruction publique, il a passé presque subitement de 37 035 519 francs (1875) à 135 816 366 francs (1883). Il a ainsi quadruplé en sept années. Dans ce chiffre n'est pas compris tout le supplément de dépenses nécessité par l'exécution de la loi du 28 mars 1882 sur l'instruction obligatoire. Encore faut-il ajouter à cette augmentation première celle des pensions qui, en raison d'une loi récente sur les retraites d'instituteurs, ont accru déjà de 1 ou 2 millions les charges annuelles du Trésor et les accroîtront bien davantage lorsque cette loi aura produit tous ses effets. En outre, la caisse des écoles, dotée déjà de 392 millions, qui doivent être prélevés sur les ressources du budget extraordinaire, dotée bientôt d'un supplément de 700 millions (on ne dit pas sur quelles ressources)¹, introduit dans les dépenses un élément nouveau et porte le budget de l'instruction publique à un chiffre colossal. Le gouvernement, les ministres, les sénateurs ou députés républicains, estiment que c'est là un titre de gloire. « Le budget de l'instruction publique a été triplé », disait avec orgueil M. Varroy, au Sénat, dans son rapport sur le budget de 1882, et ce qu'il répétait, les rapporteurs et les ministres l'avaient dit avant lui avec le même orgueil. En 1883 seulement, on rencontre un rapporteur moins lyrique qui essaye timidement d'ajourner ou de détourner l'avalanche : « Vous verrez, dit M. Ribot, que le ministère dont les dépenses ont augmenté le plus, c'est le ministère de l'instruction publique. C'est absolument naturel, je ne m'en plaindrai pas. Mais n'aurait-on pas pu arriver au même résultat, très heureux pour la république et pour le pays, avec un effort financier un peu moindre? Je ne sais pas si la loi sur la gratuité a été préparée avec tout le soin et toute la prévoyance nécessaires, à preuve les demandes de crédits que l'on vous soumet l'une après l'autre et qui ne semblent pas avoir été comprises dans les prévisions primitives². » Un économiste, membre de l'Institut, qu'on n'accusera point de repousser l'instruction et de combattre pour l'ignorance, M. Leroy-Baulieu, a mis de côté ces précautions oratoires : « Cela nous paraît absolument excessif. Nous sommes aussi partisan que qui que ce soit du développement de l'ins-

¹ Discours du ministre de l'instruction publique à la distribution des prix de l'Association philotechnique.

² Rapport sur le budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1883.

truction; mais importe-t-il de construire des manières de palais dans chaque village? ce qui donne aux paysans le goût du luxe dont ils se passeraient bien. Ne pourrait-on se contenter d'installations confortables, hygiéniques et simples? En outre, on est en train de tourner la tête aux instituteurs par les fumées de l'encens qu'on leur prodigue... », et il conclut en disant : « Le ministère de l'instruction publique a besoin de frein ¹. » Ces paroles sensées s'appliquent surtout aux dépenses de l'instruction primaire qui absorbent la plus grande partie des ressources affectées au budget de l'instruction publique. Sur 135 816 366 francs, montant total des crédits du budget ordinaire de 1883, les chapitres XXXII, XXXIII, XXXIV, XXXV et XXXVI, relatifs à l'instruction primaire, prélèveront 88 895 813 francs; en 1875, ce service coûtait à l'État 17 967 933 francs, c'est-à-dire cinq fois moins que ce qu'il coûte aujourd'hui; ajoutons qu'en 1875, il n'était question pour l'instruction primaire ni de caisse des écoles ni de budget extraordinaire, et qu'en 1883, c'est le service de l'instruction primaire qui absorbe la plus grande partie des ressources du budget extraordinaire. Depuis quelques mois, le ministère de l'instruction publique a voulu connaître le nombre des communes pourvues de maisons d'école et de celles qui en manquent encore. Les résultats de l'enquête étaient connus pour 62 départements, et pour doter ces départements des écoles qui leur manquent, il faut dépenser près de 500 millions. D'après cette évaluation, le ministère estime que, pour l'ensemble des départements, la dépense atteindra 700 millions. Pour satisfaire aux besoins révélés par l'enquête, la caisse des écoles, qui, du 1^{er} juin 1878 (date de son institution) au 31 juillet 1882, a dépensé 102 millions en subventions² et 97 millions en prêts et dont la dotation est épuisée, va recevoir un nouveau fonds de 120 millions. Qu'il s'agisse du budget ordinaire ou du budget extraordinaire, les sacrifices, on le voit, ont été gigantesques; il s'agit maintenant de rechercher et de placer en regard des sacrifices les résultats obtenus :

ANNÉES	ÉCOLES PUBLIQUES			ÉCOLES LIDRES		
	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
1876-1877	2 197 652	1 625 696	3 823 348	203 230	690 357	893 587
1878-1879	2 276 197	1 706 605	3 982 802	202 220	684 065	886 285
1879-1880	2 283 970	1 731 127	4 015 097	234 431	700 063	934 494
1880-1881	2 314 751	1 765 217	4 079 968	253 588	715 807	969 395

¹ Article de M. Leroy-Beaulieu dans l'*Économiste français*.

² Subvention pour les écoles. Loi du 1^{er} juin 1878, 60 millions. Loi du

J'ai reproduit dans le tableau qui précède, emprunté à la statistique du ministère de l'instruction publique, les nombres successifs d'élèves dont la présence a été constatée dans les écoles primaires pendant les dernières années. Pour les écoles publiques de 1877 à 1882, la moyenne annuelle d'augmentation est de 1,25 pour 100; pour les écoles libres, dans la même période, la moyenne est de 1,56 pour 100. Malgré les entraves, malgré les atteintes à la liberté des consciences, malgré les pressions exercées sur les pères de famille, malgré l'énormité des sacrifices, les écoles publiques n'ont même pu se maintenir au niveau des écoles libres et attirer sur leurs bancs un aussi grand nombre d'élèves. Si l'on s'en tient seulement aux chiffres constatés pour les écoles publiques, on est frappé de ce fait, que de 1876 à 1878, avant la période des grandes dépenses, ces écoles recrutaient un plus grand nombre d'élèves qu'elles n'en ont obtenu depuis. Ces ministres, qui disaient aux Chambres : « Les Allemands ont vaincu la France parce qu'ils étaient plus instruits que les Français, forçons tous les Français à être aussi instruits que les Allemands »; ces ministres, qui puisaient à pleines mains dans le Trésor de la France; ces ministres, qui raillaient les efforts antérieurs et la médiocrité des résultats obtenus, n'ont même pas su maintenir le mouvement suscité par leurs devanciers; en réalité, ils ont ralenti le courant de l'instruction populaire. Que les contribuables le sachent bien; ces crédits, cette dépense énorme, cet accroissement subit, ces sacrifices imposés aux départements et aux communes, n'ont pas amené un seul élève sur les bancs des écoles, n'ont pas appris à lire ou à écrire à un seul Français. Que le gouvernement, que les ministres, que les rapporteurs, que les députés se vantent d'avoir triplé, quadruplé, quintuplé la dépense; c'est leur droit, mais qu'ils ne se vantent pas d'avoir développé l'instruction. Je les mets au défi d'en apporter la preuve. En étudiant ces chiffres, en me livrant à ces calculs, je n'ai pu me défendre d'un rapprochement. En 1833, un ministre de l'instruction publique, convaincu que, « dans notre état de civilisation, l'instruction du peuple est une nécessité absolue ¹ », eut à cœur d'imprimer un vif essor à l'instruction primaire. Il sollicita et obtint des Chambres quelques crédits, crédits bien modestes et qui ne représentaient pas la vingtième partie des crédits actuels, mais il savait que le développement de l'instruction ne tenait pas seulement à une question

2 août 1881, 50 millions. La totalité de 110 millions a été engagée par le ministère, et le gouvernement vient de demander par un projet de loi spécial une dotation complémentaire.

¹ *Mémoires* de M. Guizot.

d'argent, et il commença par rechercher les auxiliaires les plus propres à faire prospérer son œuvre. Il avait, lui protestant, la conviction que le concours du zèle catholique était indispensable pour la propagation de l'instruction populaire, et loin de repousser les associations religieuses, il les appela à son aide et les enrôla dans son armée. Le succès récompensa ce désintéressement et ces lumières, et dans le cours d'une seule année, M. Guizot obtint que le nombre des élèves présents dans les écoles primaires de garçons s'élevât de 1 200 715 à 1 654 828 (augmentation 454 113). Treize années après ce premier élan qu'on pourrait croire accidentel, le nombre des garçons présents dans les mêmes écoles s'élevait à 2 176 079. Pendant ces quatorze années, l'augmentation moyenne du nombre des élèves avait été de 3,20 pour 100 par année. Pendant les cinq dernières années (1877 à 1882), l'augmentation pour les écoles de garçons est descendue à 1,01 pour 100 par année. Si les crédits n'ont point servi à développer l'instruction, à multiplier le nombre des élèves, quel usage a-t-on fait de ces fonds? dans quelles mains est tombé cet argent? On ne s'imagine pas sans doute qu'il soit nécessaire, pour développer l'instruction, de construire dans les plus humbles hameaux des édifices prétentieux. Non, ce n'est pas dans l'intérêt de l'instruction que le ministre a fondé la caisse des écoles, qu'il l'a dotée de centaines de millions, qu'il se propose d'accroître les crédits de 700 millions. L'instruction n'est ici qu'une enseigne; soulevez le voile et vous trouverez des intérêts coalisés, car, ne l'oubliez pas, ce gouvernement est avant tout une entreprise financière. Quant aux crédits du budget ordinaire, s'ils ont été subitement grossis, portés au-delà de toute limite raisonnable, ces libéralités sont nées de la préoccupation électorale, leur cause sinon unique au moins dominante. On a augmenté coup sur coup le traitement des instituteurs, on a doublé leur retraite, on leur a prodigué l'argent et les caresses, on les a servilement flattés, on a fait croire à ces braves gens, dont le métier est d'enseigner l'alphabet, qu'ils sont de beaux génies, et on finira, comme le dit M. Leroy-Baulieu, par les rendre insupportables au pays; on a fait tout cela, non pour développer l'instruction, mais pour accroître l'autorité d'agents sur lesquels on compte, pour payer les services passés, pour escompter les services futurs. Dans un grand nombre de communes, l'instituteur est devenu l'agent électoral du député; mais si l'instituteur jouit encore des faveurs du député, le député commence à perdre les bonnes grâces de l'instituteur; celui-ci, affolé d'ambition, se jugeant méconnu, rêve autre chose que des gratifications ou des palmes; il s'associe à toutes les manifestations radicales, il est devenu moralement le

complice de tous les désordres, son député lui semble tiède, et l'ingrat prépare dans l'ombre un candidat plus résolu. On est ému dans les Chambres et l'on commence à s'effrayer, mais ce sont les pouvoirs publics qui, en sortant les instituteurs de leur sphère, les ont lancés sur ces pentes où l'on ne s'arrête plus.

Malgré tant de frais, tant de crédits, tant de largesses, certains instituteurs prétendent que les lois récentes, si coûteuses pour les contribuables, n'ont pas amélioré leur situation matérielle; récemment encore ils affirmaient, dans un journal républicain (*XIX^e Siècle*), que, si l'on bâtissait des palais pour les maîtres d'école, ceux-ci n'y trouvaient d'autre avantage que de mourir de faim au milieu d'un luxe menteur. Le directeur de l'enseignement primaire, en citant dans sa réponse des chiffres significatifs, a prouvé, cent fois prouvé, que l'instituteur avait matériellement gagné aux lois nouvelles, mais quelle leçon pour ceux qui, par tant de libéralités et de sacrifices, croyaient avoir gagné l'instituteur et s'en faire un instrument docile après l'avoir satisfait?

La Chambre a été devancée et dépassée dans ses largesses par le Conseil municipal de Paris. A Paris, la reconstruction des écoles ou la création de nouveaux établissements scolaires ont absorbé 41 millions depuis quelques années. Le budget de l'instruction primaire a passé presque subitement de 10 069 384 fr. (1877) à 24 millions (1883). A Paris non plus, il ne semble pas que les résultats obtenus soient en rapport avec les sacrifices. En 1878, d'après la statistique fournie par M. Gréard, on comptait 24 816 enfants dans les salles d'asile communales; en 1881, d'après l'Annuaire statistique du docteur Bertillon, les 125 écoles maternelles ne comptent plus que 15 149 enfants. En 1878, les écoles primaires avaient 93 157 élèves; elles n'en ont plus que 84 405 en 1881. Encore ce nombre serait-il inférieur sans la pression exercée sur les indigents et sur les pères de famille qui dépendent de l'administration municipale. Si l'on se demande à quel usage sont employés les 24 millions du budget, nous rappellerons l'indemnité accordée à M. Harant. M. Harant, conseiller municipal, dirigeait, rue de Jouy, un pensionnat qui n'avait jamais été florissant et qui touchait à sa ruine; chaque année voyait diminuer le nombre des élèves. M. Harant en était arrivé au point de ne plus payer son loyer et de se trouver exposé aux poursuites du propriétaire, lorsqu'il fit approuver, par le Conseil municipal, un traité par lequel il cédait à la ville, moyennant une somme de 180 000 francs, son droit au bail pour le local occupé par lui Harant, local si mal approprié, qu'il a fallu faire des travaux d'aménagement excédant 100 000 francs pour y installer une autre école. Ni la commission

ni le Conseil municipal ne sauraient exciper de leur ignorance, car la situation du sieur Harant et le mauvais état de ses affaires avaient été révélés, avant le vote, et à la commission et au Conseil. Il serait injuste, il est vrai, de faire peser sur l'ensemble du Conseil la responsabilité du vote. A la fin d'une séance, et pendant une interruption de séance, la plupart des membres étaient sortis, lorsque le traité fut soumis à l'approbation du Conseil. Tout se passa entre le président et quelques affidés. On pourrait citer des indemnités encore moins légitimes.

Les chapitres XXVIII, XXIX, XXX et XXXI du budget de l'État, concernant l'instruction secondaire, absorberont, en 1883, 23 404 000 fr. au lieu de 5 940 796 francs, en 1875. Si le budget de l'instruction primaire a quintuplé, celui de l'instruction secondaire a quadruplé. L'Université a envahi le Parlement; les professeurs abondent sur les bancs des deux Chambres. Ceux-ci ne s'oublient point et ils n'oublient point leurs collègues. Ces libéralités profitent-elles à l'enseignement et au développement de l'instruction? Il y a une légère augmentation du nombre total des élèves, celle-ci due à l'accroissement normal de la population et surtout à la progression de la richesse; il y a des élèves contraints par la fermeture des établissements libres à se réfugier sur les bancs des établissements officiels, collèges ou lycées, mais ce mouvement n'a pas été, en définitive, favorable à l'extension de l'enseignement secondaire. Il semble même que, loin d'imprimer une impulsion quelconque au développement de l'instruction secondaire, l'esprit d'intolérance et de persécution n'a fait que le ralentir. C'était l'enseignement libre qui servait surtout au développement de l'instruction; de 1865 à 1876, l'accroissement du nombre des élèves dans les lycées ou collèges était seulement de 18 pour 100; dans les établissements congréganistes, cet accroissement montait à 31 pour 100. La coterie d'entrepreneurs qui exploite les bureaux de l'instruction publique a récolté une riche moisson dans la distribution des fonds relatifs à l'enseignement secondaire; la caisse des écoles a affecté 58 200 000 francs aux lycées, 12 millions aux collèges communaux et 10 millions aux lycées de filles.

Tous les chapitres concernant l'enseignement supérieur sont également en progression, si on les compare aux chiffres de 1875. Le chapitre VII, consacré aux Facultés, est monté de 5 488 235 francs à 11 557 220 francs. Lorsque l'Assemblée nationale a émancipé l'enseignement supérieur, ceux qui veulent sincèrement développer dans le pays la culture intellectuelle se sont réjouis de voir s'établir un enseignement dont la concurrence devait stimuler les hautes écoles de l'État; quant à ces prétendus amis de la liberté et du

progrès, dont le fanatisme exclut tout enseignement qui n'est point moulé sur leurs préjugés, ils cherchent à étouffer la concurrence par des mesures d'une inégalité choquante et qui ont l'inconvénient d'être coûteuses, car leur premier effet a été de doubler le chapitre VII.

Tous les chapitres relatifs à l'administration proprement dite progressent sans que l'on puisse produire l'ombre d'un prétexte à l'appui de cet accroissement. Le chapitre I^{er}, traitement du ministre et personnel de l'administration centrale, est monté de 599 236 fr. à 794 000 francs. Le chapitre II, matériel de l'administration centrale, est monté de 127 899 francs à 180 000 francs. Le chapitre IV, services généraux de l'instruction publique, de 268 672 fr. à 409 000 francs. Le chapitre V, administration académique, de 1 183 636 francs à 1 919 050 francs. Le jour où le parlement prenant au sérieux sa mission exercerait son contrôle, on serait surpris de voir ce qu'un seul ministère, tel que celui de l'instruction publique, peut recéler de sinécures.

Quant au ministère de la marine, le projet de budget mentionne une dépense de 219 666 177 francs ¹ pour 1883. Il y a loin de cette somme au chiffre de 1875, 126 321 364 francs. Le budget de 1882 s'élevait déjà à 205 millions y compris les 35 millions du budget extraordinaire. On a supprimé pour 1883 ce budget extraordinaire, et l'on a bien fait, car la marine n'y inscrivait que des dépenses très ordinaires ². Mais les 205 millions de 1882 n'ont pas suffi. Le ministre a demandé et obtenu des Chambres un crédit supplémentaire de 7 835 000 francs, et ce crédit sera suivi au moins d'un autre. Les affaires égyptiennes ont servi de prétexte, mais le ministre a déclaré qu'il s'agissait surtout de ramener la flotte à la situation de 1867. En 1867, on dépensait 133 millions ³, et le ministre déclare qu'en 1867 nos escadres étaient plus nombreuses ! Certes notre budget pourrait suffire à multiplier nos escadres, à doubler nos armements, si une partie des fonds n'était pas employée à entretenir des commis, ou absorbée par des services parasites, ou affectée à des travaux inutiles et dispendieux. Ainsi le chapitre XIX, travaux hydrauliques et bâtiments civils, est monté de 4 166 308 francs (1875) à 16 430 000 francs (1883),

¹ Le rapport de M. Ribot indique seulement le chiffre de 208 408 411 fr., comme étant demandé par le gouvernement. J'ignore d'où peut provenir la différence entre les deux chiffres.

² Un crédit pour double approvisionnement de poudre figurait dans les dépenses extraordinaires du projet de budget de 1883.

³ Le budget ordinaire de 1867 comprend pour le service de la marine un total de 123 269 882 fr., et le budget extraordinaire, un total de 10 500 000 fr.

et il est certain que cette somme est destinée à des ouvrages qui ne semblent devoir accroître sous aucun rapport les forces navales du pays. Un marin éminent, que recommande l'éclat de ses services non moins que ses talents et son caractère, a signalé, au sein du conseil des travaux, l'abus de ces travaux improductifs et de ces dépenses stériles; M. l'amiral de Gueydon a été aussitôt exclu du conseil. Notre démocratie réussit à bannir peu à peu des grands conseils de l'État les membres dont elle redoute l'autorité, les lumières et l'indépendance.

Le budget des colonies, ballotté depuis quelques mois d'un ministère à l'autre, bénéficie des faveurs accordées aux députés radicaux, il a monté sans motif de 28 219 993 francs à 33 003 934 francs.

III

L'Assemblée nationale a repoussé avec persévérance les propositions de translations de service et de création de ministères nouveaux. Elle savait que ces prétendues réformes n'ont, le plus souvent, d'autre but que la satisfaction de convenances personnelles et que leur inévitable résultat est l'aggravation sans compensation des charges publiques. Les Chambres qui lui ont succédé n'ont pas éprouvé les mêmes scrupules; quand elles ne provoquent pas les modifications, elles les acceptent. Les administrations publiques sont devenues mobiles et se promènent incessamment d'un ministère à l'autre. Dès 1876, la direction générale des forêts a été enlevée au ministère des finances et rattachée au ministère de l'agriculture et du commerce. Quelque temps après, les télégraphes étaient ramenés de l'intérieur aux finances et formaient avec les postes une même direction générale. La fusion à peine terminée, la nouvelle direction était soustraite aux finances et formait un ministère isolé et indépendant. Puis les services de l'agriculture ont été détachés du ministère du commerce pour composer un ministère distinct. Les travaux publics ont été démembrés; les bâtiments civils ont été transférés aux beaux-arts; les services hydrauliques, transférés à l'agriculture. Les cultes ont passé successivement de l'instruction publique à l'intérieur, de l'intérieur à l'instruction publique, de l'instruction publique à la justice pour revenir à l'intérieur. Les colonies ont été transférées de la marine au commerce et sont bientôt revenues du commerce à la marine, en attendant une prochaine translation. Cette instabilité des services a eu les résultats que redoutait l'Assemblée nationale : la désorganisation et la dépense. Les ministères lilliputiens sentent bien qu'ils

ne survivraient pas au rétablissement d'un régime régulier et par tous les moyens ils enflent leur budget pour arriver à la taille d'un ministère normal. « M. Tirard, ministre du commerce, s'est plaint de n'avoir pas assez d'attributions et a menacé de donner sa démission si l'on ne fortifiait pas son administration. On cherche partout un service à détacher des autres ministères pour satisfaire M. Tirard. » « M. Rouvier a proposé à la commission du budget d'enlever le service des douanes au ministère des finances pour le donner au ministère du commerce. » « La commission du budget a résolu qu'on entendrait le gouvernement sur une proposition de M. Rouvier, tendant à détacher du ministère des finances, pour l'annexer au ministère du commerce, le service des douanes. Réduit aux services actuels, le ministère du commerce se trouve insuffisamment pourvu. » « La commission du budget a entendu M. Léon Say sur la question du rattachement du service des douanes au ministère du commerce. Le ministre des finances est hostile à toute modification ¹. » Il ne s'agit pas de savoir si le service sera bien fait, mais si M. Tirard sera content. Agitée au sein de la commission du budget, la question a été portée ensuite à la tribune, car cela fait question aujourd'hui si les administrations financières seront conservées par le ministère des finances ou rattachées à des ministères étrangers. De telles propositions étaient accueillies au sein de l'Assemblée nationale par la risée et le dédain, mais les Chambres actuelles les discutent. Étudions donc sur le vif les résultats de ces créations de ministères, de ces translations de services, et insistons en particulier sur l'effet des démembrements de l'administration des finances.

Pour le ministère du commerce, depuis l'émigration de quelques-uns de ses services, l'accroissement de dépenses est énorme. En 1875, c'est-à-dire avant la séparation, les crédits montaient seulement à 6 197 343 francs; pour 1883, les crédits afférents aux mêmes services montent à 22 578 564 francs. La science économique nous enseigne que les devoirs du gouvernement envers le commerce et l'industrie se bornent à leur assurer la sécurité, et l'expérience confirme que ce mode de protection est le plus efficace; mais les Chambres, imbuës de la tradition jacobine, sont décidément entraînées par un courant contraire. On réclame l'intervention de l'État; on veut que l'État protège, comme si l'État pouvait enrichir les uns sans dépouiller les autres. Quand une industrie périclité, c'est au pouvoir qu'on s'adresse pour la soutenir ou la relever. Toute la sève du pays est pompée pour nourrir ces

¹ Ces entre-filets ont été publiés dans les journaux officieux sous la rubrique : Nouvelles parlementaires.

excroissances malsaines. Et puis, quand il s'agit de leur intérêt personnel, les députés les plus ignorants se conduisent en gens avisés. Voyez ce qui s'est passé à propos de la marine marchande. On a exagéré ses souffrances, on a gémi sur la marine militaire menacée dans son recrutement; on a créé une agitation factice. Cependant quelques affidés se préparaient à loisir et guettaient l'heure propice; on organisait des sociétés, on faisait revivre des entreprises agonisantes, on gagnait les votes de députés influents; le dénouement a été le chapitre VII, qui a fait son apparition au budget sous ce titre populaire : *Subvention à la marine marchande*, et qui est doté à sa naissance de la bagatelle de 12 millions. On cite quatre ou cinq sociétés, composées de députés ou d'amis de députés, auxquelles le chapitre VII assure de belles rentes. La troisième république garde partout et toujours le caractère d'entreprise financière. Malgré les 12 millions qui grossissent son budget, le ministère du commerce se sent humilié de sa petite taille; le service se contentait d'une dotation de 6 millions, quand il était constitué en simple direction; 22 millions ne lui suffisent plus depuis qu'il est devenu ministère. On augmente le chapitre I^{er}, ministre et personnel de l'administration centrale; le chapitre II, matériel; le chapitre III, impressions; le chapitre IV, enseignement technique; le chapitre V, encouragements aux manufactures. On a beau faire, tout cela ne donne que 22 millions, et 22 millions qui sont noyés dans un océan de 3 milliards.

Encore un petit ministère et un petit budget qui s'évertue à s'enfler et à grossir. « Des renseignements fournis par le projet du budget il résulte que le nombre des emplois supérieurs est en dehors de toute proportion avec celui des emplois inférieurs. Ainsi, à l'article 2..... on remarque 3 directeurs, 4 chefs de division, 14 chefs de bureau, 11 sous-chefs; soit, au total, 32 personnes qui commandent, alors que le nombre des employés inférieurs ne dépasse pas 55, soit 25 rédacteurs et 30 expéditionnaires¹. » Ces observations commencent à expliquer pourquoi les services de l'agriculture, qui se contentaient, en 1875, d'une dotation de 41 818 573 francs, absorbent aujourd'hui 24 502 990 francs. Tous les chapitres sont en augmentation. On multiplie les primes, les écoles, les professeurs, les inspecteurs et surtout les commis; mais la distribution de ces primes trahit toujours la préoccupation électorale; les inspections ne sont que des sinécures, et les agriculteurs sensés commencent à comprendre que c'est surtout dans leur bourse qu'on puise afin de couvrir ces dépenses, dont une faible

¹ Rapport de M. Roger, député, sur le budget de l'agriculture de 1883.

partie retombe entre les mains des agriculteurs. Ces agriculteurs sentent aussi que, de tous les fléaux artificiels ou naturels créés par la nature ou la législation, un budget de 3 milliards n'est pas le moins redoutable.

« A l'article 6, relatif aux forêts, la proportion des employés supérieurs par rapport aux employés inférieurs est encore plus forte. D'autre part, la communication des feuilles de personnel a révélé des augmentations de solde et des avancements absolument inusités ¹. » Le budget des forêts a été porté de 12 634 225 francs (1875) à 16 235 255 francs (1883). En même temps que la dépense augmentait, on voyait fléchir la recette. Celle-ci est descendue de 36 074 746 francs (1875) à 35 188 900 francs (1883)². On a cherché longtemps à pallier cette décroissance. « L'évaluation ci-contre....., dit l'exposé des motifs, a été établie d'après la moyenne des cinq derniers exercices (1876-1880), pour lesquels les résultats des ventes sont actuellement connus. Elle présente sur le chiffre correspondant du budget de 1882 une diminution de 3 369 700 francs, diminution motivée par la nécessité de mettre les prévisions budgétaires d'accord avec la réalité. » Le décret de 1878, qui enleva les forêts aux finances pour les rattacher à l'agriculture, a donc produit ce double résultat de diminuer la recette et d'augmenter la dépense. Mais ce n'est là que le mal apparent; le mal réel est autrement grave : il y va simplement de l'existence des forêts. Avant de le montrer, je voudrais m'expliquer sur les critiques dont la gestion des forêts par le ministère des finances a été quelquefois l'objet. Ces critiques sont rappelées dans un rapport de M. de Bonald, présenté à l'Assemblée nationale, au nom de la commission des services administratifs. Je me contente de les résumer ici.

L'administration doit améliorer le domaine forestier, l'entretenir par des plantations et par des semis, le percer par des voies de communication, augmenter sa richesse en gros arbres et préparer des futaies. Pour faire tout cela, il faudrait se préoccuper moins du présent que de l'avenir. Or on reprochait à l'administration des finances de se préoccuper uniquement du présent, de ne pas se résigner aux diminutions de revenus, de ne pas consacrer à certains travaux des sommes suffisantes, de préférer l'intérêt budgétaire à l'intérêt sylvicole; par exemple, de s'intéresser médiocrement à la conversion des taillis en futaie, de dédaigner les opérations

¹ Rapport de M. Roger, député, sur le budget de l'agriculture de 1883.

² On a fait abstraction des produits des forêts de l'Algérie pour 1875 et 1883.

de reboisement et de gazonnement, la plantation des dunes et, en général, tous les travaux qui exigent les sacrifices immédiats du budget et ne lui assurent des plus-values qu'à longue échéance; on lui reprochait aussi de se montrer favorable à l'aliénation des forêts.

Ces critiques reposent pour la plupart sur des erreurs matérielles. Ainsi, les aliénations de forêts réalisées à diverses époques ne sont nullement imputables à une tendance et même à des décisions émanées du ministère des finances. Les ventes de forêts ont eu pour cause de grands embarras financiers et l'extrême urgence des besoins. Elles ont été, en général, proposées par les commissions du budget, elles auraient eu lieu alors même que les forêts auraient été placées dans les attributions d'un autre ministre. En 1865, tandis que le gouvernement, favorable aux défrichements, proposait l'aliénation de 100 millions de forêts, le ministre des finances combattait ce projet et contribuait à le faire rejeter. En outre, il est au moins singulier d'adresser à l'administration des finances le reproche de ne s'être point prêtée aux opérations de reboisement et de gazonnement. C'est sur l'initiative du ministre des finances que ces opérations ont été déclarées obligatoires par les lois du 28 juillet 1860 et du 8 juin 1864, et que l'exécution en a été confiée à l'administration forestière; c'est sur la proposition du même ministre que des crédits ont été annuellement demandés et accordés par les Chambres. Le zèle du ministère de l'agriculture pour les reboisements ne s'est traduit jusqu'ici que par la loi du 4 avril 1882 qui les rend désormais impraticables. La question mérite qu'on s'y arrête.

Cette loi exige que l'utilité publique soit déclarée par une loi. Or jamais une loi ne déclarera l'utilité publique. Cette loi réserve à une loi le droit de fixer le périmètre de reboisement; or jamais une loi ne fixera de périmètre. Cette loi exige une délibération préalable des conseils municipaux des communes intéressées; or ces délibérations seront toujours contraires aux reboisements projetés. Cette loi exige l'avis préalable d'une commission spéciale; or cette commission est composée de telle sorte, que la majorité est assurée aux adversaires des reboisements. Quoique le reboisement et le gazonnement soient populaires dans les contrées qui reçoivent les eaux, il rencontre presque toujours l'hostilité passionnée des populations intéressées, hostilité dont les députés et les membres des conseils locaux se font les interprètes, et l'on sait que les Chambres actuelles obéissent invariablement à la pression exercée par l'intérêt personnel. Cette loi va plus loin, car elle a un article 9 qui pose le principe, assurément nouveau, d'une indemnité accordée sans une dépossession correspondante, sans dépossession de propriété, sans dépos-

session de jouissance, sans dépossession d'un droit quelconque. Vous croyez que j'exagère, lisez plutôt : *La somme représentant la perte éprouvée par les communes à raison de la suspension de l'exercice de leur droit d'amodier les pâturages ou de les soumettre à des taxes locales* sera affectée à des besoins communaux, et le surplus, ou même le tout, s'il y a lieu, sera distribué aux habitants par les soins du conseil municipal. Cet article prévoit le cas où les habitants n'ont pas la jouissance commune et gratuite des pâturages; dans beaucoup de communes, en effet, les communaux sont mis en location, et le prix de la location est versé dans la caisse de la commune. Pour ces communes, qu'on réserve le droit à l'indemnité, rien de mieux; mais ce qui est inouï, c'est de conférer, dans ces mêmes communes, au conseil municipal le soin de distribuer l'indemnité, *toute l'indemnité* aux habitants qui, n'ayant pas la jouissance, ne sont privés de rien, et par suite n'ont droit à rien. Lorsque, par hasard, une commune se prêtera au reboisement ou au gazonnement, c'est l'administration qui se dérobera désormais, pour éviter le danger d'appliquer l'article 9. Car il ne faut pas croire que la loi du 4 avril 1882 émane de l'initiative de l'administration forestière; cette loi a été préparée en dehors d'elle et malgré elle, et les agents forestiers, quelquefois divisés sur les questions techniques, pensent unanimement que cette prétendue réforme aura pour conséquence de suspendre ou tout au moins d'entraver tous les travaux de reboisement. Tel n'est pas, il est vrai, l'avis du ministre : « Une loi nouvelle, dit-il, soigneusement élaborée et destinée à mener à bonne fin la grande œuvre de la conservation et de la restauration des terrains en montagne a été votée et promulguée ¹. » Et il ajoute même que lorsque le règlement d'administration publique pour la mise à exécution de la loi du 4 avril aura été adopté, *le service des reboisements va prendre un plus large, plus régulier et plus énergique essor*. Il ne faut pas oublier que cette appréciation émane d'un médecin des colonies, député de la Réunion, par accident ministre de l'agriculture et aussi peu compétent en matière de reboisements qu'en toute autre question forestière ou agricole. Quant aux véritables auteurs de la loi, ou bien ils ont réellement voulu supprimer les tentatives de reboisement et alors que dire de leur bonne foi? ou bien ils croient les mesures proposées vraiment favorables à l'œuvre du reboisement et alors, que penser de leur capacité? Non, l'administration des finances ne se serait point prêtée à favoriser ces intrigues. Aucun ministre des finances,

¹ Lettre du ministre de l'agriculture au directeur des forêts, insérée au *Journal officiel*.

pas même ceux d'aujourd'hui, n'aurait osé prendre une telle initiative, assumer cette responsabilité redoutable et attacher son nom à la suppression des reboisements.

Je vais plus loin. J'ai dit et je répète qu'en séparant les forêts des finances, on compromet l'existence du domaine forestier. L'administration des finances avait seule assez de crédit et d'autorité pour résister à l'introduction des bestiaux dans les portions *non défensables* des forêts de l'État ; elle n'ouvrait ses bois aux troupeaux des populations riveraines que lorsque l'âge des semis ou des plants ne leur laissait rien redouter de la dent des animaux. Le ministère de l'agriculture est incapable de résister aux influences politiques, incapable de soutenir ses agents dans leurs luttes courageuses ; lorsque l'agent essaye de défendre ses bois, il est signalé comme un mauvais républicain, comme un ennemi du gouvernement. Dans la lettre déjà citée, le ministre signifie à ses agents des forêts d'avoir à se montrer plus souples envers les autorités politiques, lesquelles dans des vues électorales favorisent les dévastations. Cette attitude a porté ses fruits ; la destruction des forêts par l'abus des pâturages s'accomplit sur une grande échelle. Dans un seul département, celui de l'Ariège, sur 79 000 hectares de forêts, on compte 50 000 hectares de vides, et le mal, cantonné longtemps dans les Pyrénées, envahit peu à peu les forêts des Cévennes et du Centre. Jamais, le ministère des finances n'avait pactisé avec les dévastateurs. Ces destructions qui s'accomplissent dans les forêts des Pyrénées par l'effet de la dent des bêtes, elle se produisent ailleurs par la conversion poussée à outrance des taillis en futaie. Il est évident qu'en principe l'État ne doit posséder que des futaies ; la propriété privée pourrait produire le taillis et l'exploiter aussi bien que le domaine ; elle est, sauf exception, dans l'impuissance de conserver la futaie, mais il faut bien reconnaître que certains sols se montrent rebelles à l'éducation des futaies. Il est certain que le ministère des finances, renseigné par son inspection générale, aurait ramené l'éducation des futaies dans les limites tracées par la nature des choses et aurait ainsi évité les vides qui se manifestent dans un grand nombre de forêts.

Au surplus, l'existence de tous les bois est menacée, celle des bois des particuliers comme celle des bois de l'État. Le ministère de l'agriculture accorde des autorisations de défricher vainement critiquées par le service local ; mais l'influence politique, mise au service de l'intérêt personnel, l'emporte trop souvent sur l'intérêt général. Bien plus, il accorde ces autorisations de défricher dans des départements où l'État reboise à grands frais, et l'on assiste souvent à ce spectacle bizarre de voir reboiser péniblement par

l'État quelques dizaines d'hectares, et de voir défricher sur les mêmes pentes et presque dans les mêmes massifs plusieurs centaines d'hectares appartenant aux particuliers. L'administration des finances veillait à la stricte exécution de la loi qui interdisait ces défrichements, et elle y veillait alors même que l'agent local avait cédé par complaisance ou par faiblesse.

On serait embarrassé de préciser les causes qui ont déterminé la mesure. L'initiative n'émanait ni du directeur général, qui a donné sa démission plutôt que de subir la séparation, ni du conseil d'administration, qui la déplorait; il est vrai que le service des forêts, rattaché à l'agriculture, devait composer les éléments d'un sous-secrétariat d'État qu'il s'agissait de former pour M. Girerd; il y a donc eu la question Girerd; nous nous trouverons tout à l'heure en présence de la question Cochery. A un autre moment, il y a eu la question Tirard. On devait bien penser que ces dislocations n'étaient pas inspirées par des vues d'amélioration ou de réforme. En ce qui concerne la séparation des forêts d'avec les finances, l'exécution de la mesure n'a pas mieux valu que la mesure elle-même. Un vote qui devait avoir comme résultat de réduire les revenus de l'État, d'augmenter ses charges, de compromettre, comme je l'ai montré, l'existence des forêts domaniales et celle même des bois de particuliers, ce vote a eu lieu sans examen préalable, sans enquête, sans débat contradictoire; un décret illégal avait prononcé la séparation; la Chambre l'a implicitement confirmée par le vote des crédits afférents au budget de l'agriculture. Depuis lors, cet exemple funeste a été suivi, et le gouvernement s'arroge le droit de multiplier ou de réduire, par décret, le nombre des ministères : la Chambre subit sans protester cette atteinte à ses prérogatives.

La direction générale des postes et télégraphes a été enlevée, quelques mois après celle des forêts, au ministère des finances : on en a formé un ministère spécial. Ici, on ne s'est pas mis en frais d'arguments. Il y eut un moment, paraît-il, où M. Cochery passait pour un homme nécessaire, où sa présence était réclamée dans un ministère, et l'on ne savait comment le pourvoir. M. Cochery indiqua la solution : on démembra encore une fois les finances et l'on composa le ministère des postes et télégraphes, qui pourrait plus justement se nommer le ministère Cochery. En 1875, les produits des postes et des télégraphes se sont élevés à 138 millions; ces produits sont prévus pour 158 millions dans le budget de 1883¹. Les dépenses qui s'élevaient, en 1875, à moins de

¹ Abstraction faite des produits de l'Algérie, qui ne sont pas compris non plus dans les 138 millions de 1875.

85 millions sont portées dans le budget de 1883 à 140 millions. La recette a augmenté de 20 millions et la dépense, de 55. Pour 1875, le produit net était de 53 millions; pour 1883, le produit net, de 20 millions; déficit : 33 millions. On doit prélever, en outre, sur les ressources des budgets extraordinaires les frais de reconstruction de l'hôtel des Postes, qui sont prévus pour 17 millions, et dépasseront cette somme. On remarque, dans les crédits ordinaires, une dépense de 10 millions, affectée à l'établissement d'un réseau télégraphique souterrain. Le ministre des postes a eu la hardiesse de déclarer, et la Chambre la naïveté de croire, que ce réseau était nécessité par les besoins de la défense¹. On a donc autorisé la construction du réseau; or il ne s'agit pas d'un chiffre insignifiant, car l'ensemble de la dépense est évaluée à 53 millions et pourra bien dépasser 60. Est-ce véritablement la réforme postale qui a nécessité ces effroyables aggravations de dépenses? On a bien dit que cette réforme exigeait un supplément de bras, les agents ne pouvant désormais suffire à leurs obligations professionnelles. Mais les demandes de crédits exigés par la réforme ont été prévues dans une loi spéciale, et l'allocation de ces crédits n'a pas empêché la dépense de croître. 20 millions ajoutés au budget, après la réforme, auraient dû largement suffire aux besoins anciens et nouveaux de l'administration des télégraphes et des postes, mais cette administration a voulu, elle aussi, usurper, par le chiffre de ses crédits, l'importance d'un grand ministère; désormais elle n'est plus contenue dans ses prétentions par le contrôle intérieur du ministère des finances, par le contrôle extérieur de l'inspection des finances; on peut juger, par la progression des crédits dans les budgets des forêts et des postes, ce que la suppression de ces contrôles a coûté aux contribuables. Dans la Chambre, le ministre des postes a su d'ailleurs recruter des adhérents et se créer une clientèle; M. Cochery ne refuse jamais la création d'un bureau aux instances d'un député, et, sur ces mêmes instances, il prodigue aux agents des largesses et des récompenses. Dans un grand nombre de localités, les receveurs et les facteurs sont devenus des instruments électoraux. On distribue avec exactitude les circulaires et les bulletins des candidats bien notés; on retarde l'envoi, on entrave la distribution des circulaires et des bulletins de leurs adversaires; lorsque ceux-ci se plaignent ou réclament, ces réclamations ou ces

¹ Les lignes souterraines sont placées le long des voies importantes, leur situation est connue de tout le monde; ces lignes figurent déjà sur certaines cartes allemandes; en cas de guerre, l'ennemi pourra ouvrir quelques tranchées. détruire les fils, combler ensuite le fossé; il sera bien plus difficile de découvrir et de réparer l'avarie.

plaintes deviennent un titre à l'avancement pour les agents dénoncés. Dans une élection récente (conseil général du Lot), il a été constaté que le bureau de Luzech conservait les circulaires de l'un des candidats portant le timbre de Luzech, 28 juillet, et les faisait seulement distribuer le 4 août, c'est-à-dire en même temps que les imprimés du candidat agréable, lesquels imprimés avaient été remis le 2 août.

Depuis que les facteurs sont devenus de si utiles instruments, le ministre réclame, et la Chambre vote en leur faveur des augmentations de traitement progressives. Leur rétribution qui était, en 1877, de 0 fr. 06 c., par jour et par kilomètre parcouru, avait été portée à 0 fr. 065, en 1878, et à 0 fr. 0675, en 1881 ; elle a été élevée à 0 fr. 07 c. depuis le 1^{er} janvier 1882. Le ministre annonce qu'il demandera, au budget de 1882, le supplément nécessaire pour porter la rémunération à 0 fr. 725. Ces accroissements d'apparence si modeste, quand ils s'appliquent à plusieurs milliers de facteurs, représentent des millions. En outre, les facteurs, avant 1878, ne jouissaient que de deux hautes payes ; il est actuellement attribué trois hautes payes aux facteurs locaux et ruraux.

En outre, les facteurs devaient autrefois se faire remplacer à leurs frais en cas de maladie ; aujourd'hui cette charge incombe au Trésor.

En outre, les facteurs reçoivent (depuis quelques mois) une indemnité annuelle de chaussures. Du reste, dès cette année même (1882), les Chambres seront appelées à voter un crédit pour accorder une deuxième partie de l'habillement.

Enfin, depuis le mois de juillet 1881, l'indemnité allouée aux facteurs ruraux, à titre de frais de premier établissement, a été élevée de 30 à 55 francs.

Si de tels sacrifices étaient nécessaires pour recruter le personnel, on a bien fait de les demander ; mais si le recrutement était assuré par les traitements antérieurs, il est injuste de réclamer ces suppléments à des contribuables, dont la plupart ne sont pas plus fortunés que les facteurs et portent, comme eux, le poids du jour et de la chaleur. On a d'ailleurs montré peu de discernement, en distribuant les mêmes indemnités au facteur de ville, au facteur local et au facteur rural.

Ces largesses sont, il faut le dire, à l'adresse des députés plus que des facteurs. M. Cochery ne néglige pas non plus les gens en place et les personnages influents. Ainsi M. Wilson, gendre du président de la république et président de la commission du budget, peut abuser du contre-seing de la présidence pour expédier des circulaires, des lettres, des cartes de visite, affranchies de toute

taxe; la poste s'est gardée de signaler l'abus ou de réprimer la fraude. Le ministre a donc gagné les députés par des services et la presse par des complaisances; il est devenu le ministre favori, le ministre nécessaire, et il a pu ajouter en quatre années plus de charges au budget que l'administration des postes, placée sous le contrôle des finances, n'en avait proposées en cinquante années. Cependant le public ne mêle point ses louanges à celles des journaux et son approbation à celle des députés; de lui le ministre n'attend rien et prend peu de souci; si les facteurs font bien le service des députés, en général, ils font assez mal celui des simples particuliers; à cela rien de surprenant, ce sont les députés seuls qui procurent les gratifications, les avancements ou les grades. Quant au contribuable, s'il a bénéficié de la diminution des tarifs, il paye 53 millions de plus qu'avant la réforme, et il reçoit moins exactement ses lettres, plus tardivement ses dépêches, et fréquemment il ne reçoit pas du tout les valeurs qu'on lui envoie. J'ai sous les yeux un gros cahier mentionnant l'heure du *dépôt à Paris* et l'heure d'*arrivée à Brest* des dépêches expédiées par la Compagnie du câble transatlantique. Pour cette société, l'expédition rapide n'est pas affaire de luxe, c'est une nécessité absolue, puisqu'il y a plusieurs câbles et, partant, concurrence. En vertu du monopole, le ministre lui interdit d'avoir un fil sur le sol français, lui fait payer chèrement les dépêches; il est donc de stricte justice que l'administration rende le service promis. Or cette transmission, qui ne devrait durer que quelques minutes pour des milliers de dépêches, se prolonge plus de deux heures. On remarque des transmissions qui ont duré 4 heures 20 minutes, 5 heures 12 minutes, 5 heures 18 minutes, 5 heures 20 minutes, 5 heures 53 minutes, 6 heures 04 minutes, 6 heures 06 minutes, 6 heures 20 minutes, 7 heures 03 minutes, 7 heures 30 minutes, 8 heures 02 minutes, 10 heures 38 minutes; et ces dépêches contiennent peu de mots (de 3 à 18), et il s'agit d'une société puissante qui surveille ses dépêches, qui se plaint, qui s'agite, qui réclame. On peut par là juger ce qu'il advient des lettres ou des dépêches des simples particuliers. Je voudrais montrer au moins avec quelque détail et par des témoignages irrécusables ce qu'il advient souvent de nos valeurs.

On sait que l'administration des postes n'est tenue à aucune indemnité pour les lettres et les objets non recommandés qui s'égarerent, se perdent, sont soustraits dans ses bureaux ou pendant le transport. Pour les lettres et les objets recommandés, la perte seule donne droit à une indemnité de 25 francs au profit du destinataire, et, même, cette indemnité n'est pas due en cas de force majeure. L'expéditeur, qui veut s'assurer dans l'éventualité d'une perte le

remboursement des valeurs insérées dans une lettre, doit faire la déclaration du montant des valeurs que la lettre contient. Cette déclaration ne doit pas excéder 10 000 francs; en outre du droit fixe de 25 centimes et du prix du port, il est perçu un droit de 10 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés. Ce tarif est élevé. A l'heure actuelle, les Compagnies de chemins de fer transportent, sans limitation de valeurs et sans limitation de responsabilité, les titres ou papiers-valeurs, moyennant une taxe de 10 centimes par 1000 fr. Aussi les expéditeurs ne s'adressent-ils que le moins possible à la poste pour les transports de fonds, et lorsqu'ils recourent à son entremise, ou bien ils se dispensent de déclarer les valeurs, ou bien ils déclarent une valeur inférieure à la valeur réelle, afin d'éviter les frais et les formalités exigées pour les lettres chargées. Ce procédé est devenu d'un usage constant dans le monde des affaires; il est certes fort imprudent, car les soustractions de lettres et de valeurs se multiplient dans les bureaux de poste. Autrefois ces soustractions étaient rares, et le coupable était promptement découvert; depuis quatre ans, les lettres recommandées, les lettres chargées, disparaissent comme les autres; on dirait les bureaux envahis par une bande de malfaiteurs.

A Paris, un grand nombre de chargements (189) ont disparu dans la nuit du 16 au 17 avril 1882: les valeurs dérobées, dont les journaux ont publié la liste, dépassent certainement le chiffre de 300 000 francs. Un vol non moins audacieux a été commis, dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 1882, dans le wagon-poste allège faisant partie du train express de Paris et arrivant à Bordeaux à sept heures dix du matin. Dix-huit sacs de dépêches ont été ouverts, des lettres recommandées et des valeurs déclarées ont été soustraites. La somme volée est évaluée à 500 000 francs environ. Les auteurs de ces vols n'ont pas été découverts, et le premier remonte à six mois; l'enquête a seulement fourni la preuve que dans les bureaux de Paris les malversations étaient fréquentes. Un employé s'emparait des mandats internationaux, les présentait aux bureaux de quartier et les touchait après les avoir faussement acquittés. Un autre dérobait les échantillons, il y avait chez lui, dit le procès-verbal, assez d'objets pour monter un bazar. Un troisième s'appropriait les chargements d'un bureau de quartier. Un quatrième, arrêté par la police, interceptait les lettres contenant des reconnaissances d'objets déposés au Mont-de-Piété et dégageait à son profit les objets engagés. Un cinquième fut surpris encore nanti de la lettre chargée qu'il avait soustraite. Peu de semaines après, on détournait un chèque émané de la Société générale. Les bureaux de province n'étaient pas plus épargnés que les bureaux de

Paris. A Lyon, à cette même époque, un vol de 50 000 francs était signalé. Dans la même semaine, la cour d'assises du Rhône condamnait à quatre années d'emprisonnement le facteur Durdilly, convaincu de détournements. A quelques jours d'intervalle, la cour d'assises des Bouches-du-Rhône condamnait à deux ans de prison le surnuméraire Trotobas, qui, pour son début, avait volé seize lettres chargées. D'autres vols étaient signalés en même temps à Soissons, Laon, Toul, Dijon, Saumur, Angers, et je parle seulement des vols révélés par la presse dans un intervalle de quelques mois; il y en a bien d'autres, car l'administration recouvre d'un voile mystérieux tout les méfaits dont elle peut dérober la connaissance à la justice. Ces soustractions multipliées ne sont pas faites pour nous étonner. On ne surveille plus les jeunes gens; le surnuméraire Trotobas avait une maîtresse qu'il couvrait de riches toilettes et de bijoux. C'est pour elle qu'il vola 32 000 francs en quelques semaines. On recherche bien les antécédents des familles; mais pourquoi? Nous nous informons, nous, si les parents étaient honnêtes; M. Cochery s'informe, lui, si ces parents vont à la messe. Absorbé dans la lutte contre le péril clérical, il n'a pas le temps de songer à la sécurité des chargements. Les administrations ont, après tout, le recrutement qu'elles méritent. Cependant l'ordre et l'intégrité de nos services financiers ont fait en d'autres temps l'envie de l'Europe, et malgré quelques défauts inévitables dans un tel milieu, la poste française avait conquis l'estime universelle; il est certain qu'en se séparant des finances, elle a perdu un contrôle et un frein nécessaires.

La leçon suffira-t-elle? Renoncera-t-on à ces créations de ministères, à ces dislocations de services? J'en doute. La création d'un ministère est favorablement accueillie par la majorité; ce sont des sinécures, ce sont des postes nouveaux; le député a ses amis; il a ses agents électoraux. « Je ne puis rien accepter, disait Littré, auquel on offrait une place; en ce moment, ce sont mes idées qui triomphent. » L'honnête républicain n'a pas fait école; ses coreligionnaires acceptent les places qu'on leur offre, ils envahissent celles qu'on ne leur offre pas et, cela ne leur suffit point, ils en créent tous les jours.

C'est ainsi qu'en moins de sept années, sans crise intérieure, sans guerre européenne, sans incident particulier, le gouvernement et les Chambres ont augmenté de 500 millions les charges ANNUELLES du budget ordinaire. On ne s'est préoccupé de détruire aucun abus, de réaliser aucune réforme, d'améliorer aucun service. Cette orgie de dépenses est née du besoin de s'enrichir, de la passion politique, de préoccupations électorales. 500 millions!

Avec ses apparences légales, ce gaspillage universel et continu l'emporte sur les pillages des plus célèbres détresseurs de peuples, sur les prodigalités mémorables enregistrées par la tradition ou la légende. Ni le proconsul romain qui extorquait dans une province assez d'argent pour offrir à ses convives des cervelles de faisans et des langues de rossignols, et pour donner en spectacle à la populace des combats de gladiateurs et des troupes d'éléphants, ni le vice-roi espagnol qui bravait les malédictions des populations indiennes pour entrer à Madrid avec une suite de carrosses dorés, ni le surintendant fastueux qui spéculait sur la famine pour éclipser dans ses jardins les naissantes splendeurs de la cour de Louis XIV, n'ont en réalité poussé l'art de dépouiller un peuple et de dissiper ses épargnes au degré où l'ont porté, sous le président au masque austère, les ministres que nous a donnés la troisième république française.

H. LE TRÉSOR DE LA ROCQUE.

LA FRANC-MAÇONNERIE

ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE

I

Un gouvernement occulte pèse sur le pays, et la plupart des hommes qui occupent actuellement les positions officielles sont les agents ou les instruments d'une vaste association cachée dans l'ombre.

La franc-maçonnerie, que pendant si longtemps l'on n'a pas prise au sérieux et qui a dû peut-être ses progrès à ce dédain, est aujourd'hui devenue la vraie souveraine de la France, à la faveur et sous le couvert de la république.

Presque tous les députés et sénateurs républicains, tous les membres de la majorité du conseil municipal de Paris, la plupart des préfets et des maires des grandes villes nommés par le gouvernement, appartiennent aux loges : faire les signes maçonniques et donner le mot de passe sont devenus la condition *sine qua non*, pour occuper les fonctions administratives. Tel est le fait qui a fini par frapper les yeux du public et qui a en effet une signification considérable.

Mais ce n'est pas tout : la direction donnée dans les loges pèse à chaque instant sur l'action gouvernementale ; c'est dans leur sein que s'élaborent les lois sur l'instruction laïque et obligatoire, que se préparent les décrets d'expulsion et que l'on médite les confiscations. L'association occulte étend en outre son influence sur une foule de sociétés, dont le programme paraît à première vue avoir uniquement en vue le bien général. Une sorte d'affiliation secrète tend ainsi à fausser le jeu de tous les ressorts de la vie publique et à pénétrer toutes les institutions sociales ; enfin, un culte grotesque et matérialiste s'essaye à prendre la place de la religion sainte, dont la secte fait arracher les emblèmes dans les écoles et au chevet des mourants dans les hospices.

Voilà ce qui se passe en France et ce qu'il faut faire connaître avec précision. Nous le pouvons d'une manière sûre, car la franc-maçonnerie a levé elle-même *une partie* des voiles qui couvrent son action. Elle a multiplié à dessein des publications spéciales, destinées d'abord aux affiliés, mais accessibles aussi aux *profanes*, qui révèlent assez de ses agissements pour qu'on puisse se faire une idée de leur importance. La maçonnerie se croit en effet assez forte pour tenter d'agir par voie d'intimidation.

II

Il faut remonter jusqu'à l'Empire pour saisir les origines de cet état de choses.

Les loges parisiennes avaient eu une part importante dans les journées de février 1848. M. Grémieux était grand commandeur du suprême conseil du rite écossais, et la maçonnerie de tous les rites, en le voyant arriver au pouvoir, l'avait acclamé chaleureusement. Certaines loges s'étaient, pendant cette période, fortement engagées dans ce qu'on appelait le mouvement social. De là, après le coup d'État de 1851, s'était suivie une certaine défaveur pour la maçonnerie dans les hautes régions administratives. Mais, en sa qualité d'ancien carbonaro, Napoléon III ne pouvait que lui être sympathique. En mars 1852, il se proposait de la reconnaître, à titre de société de secours mutuels, comme établissement d'utilité publique. La résistance du conseil supérieur des sociétés de secours mutuels l'obligea à ajourner l'exécution de son dessein. Avec la guerre d'Italie, la phase conservatrice du règne était finie. L'Empire se chargeait de faire les affaires de la révolution mieux que ne les eussent faites les révolutionnaires de profession. En avril 1860, M. Rouland faisait appel à la presse, c'est-à-dire au *Siècle* et à l'*Opinion nationale*, pour former autour du clergé un cercle de résistance et d'opposition qui le comprimât ¹. L'année suivante, M. de Persigny, par un même décret, décapitait la société de Saint-Vincent de Paul et reconnaissait officiellement la franc-maçonnerie. En échange, le gouvernement se réservait de lui imposer un grand maître de son choix. Le suprême conseil du rite écossais se défendit et réussit à garder son autonomie. Quant au Grand Orient, fidèle à la tradition, qui lui fait rechercher le patronage des princes à titre de décor et de trompe-

¹ Mémoire remis à Napoléon III, en avril 1860, sur la politique à suivre vis-à-vis de l'Église, publié par M. Pagès. Paris, 1873, Dumoulin.

l'œil, et se courber sous tous les régimes, sauf à les miner par dessous, il accepta un brave maréchal, à qui en une seule journée on conféra les trente-trois degrés. Un pareil grand maître n'était pas gênant : l'organisation occulte, dans laquelle réside la force des loges, restait intacte, et elles avaient l'avantage de pouvoir désormais se servir à volonté du patronage officiel. Plusieurs préfets, à cette époque, crurent devoir prendre l'initiative de la fondation de loges dans leurs départements.

À la fête solsticiale du Grand Orient, en 1863, le F. : Hayman s'écriait :

Protégés par un pouvoir fraternel et tolérant, vos temples sont des asiles sacrés. Maçons français, où avez-vous placé votre idéal?... cependant ne sentez-vous pas que le vieux monde se meurt; il lui faut une formule nouvelle; l'humanité qui s'éveille a besoin de dogmes appropriés à ses aspirations; la jeune société qui monte a soif de croyances plus harmoniques. Et les révélations ne descendent plus de la montagne!

A vous, mes Frères, de les rechercher et de les discuter dans le silence de nos temples, CES ARTICLES DE FOI DE L'AVENIR ¹.

L'élaboration de ces *dogmes de l'avenir* commença immédiatement. Les éléments en étaient tout prêts depuis longtemps. Il y a près d'un siècle que les projets de déchristianisation des nations catholiques, que les plans d'instruction laïque, de monopole de l'État et particulièrement d'éducation libre des filles, sont arrêtés dans les conciliabules des sectes. On trouvera ce côté caché, ce dessous de l'histoire contemporaine complètement élucidé à l'aide de documents authentiques dans le magistral ouvrage du P. Deschamps, *les Sociétés secrètes et la société* ². Pour ne parler que des faits les plus récents, en 1855, une loge de Verviers publiait un plan d'ensemble de réformes, qui est devenu le programme de Belleville en 1869 et celui de la troisième république en 1876.

L'instruction primaire, laïque, gratuite et obligatoire, les associations pour rendre les derniers devoirs aux morts sans le concours du clergé, l'abolition de la peine de mort; *l'abolition des traitements du clergé*, la *suppression de la magistrature inamovible*, en étaient les points principaux, ceux que la maçonnerie acclamait dès lors avec le plus d'enthousiasme.

¹ Le discours d'où est extrait ce passage est publié en entier dans *la Franc-Maçonnerie soumise au grand jour de la publicité*, par Amand Neut, 2 vol. in-8. Bruges, 1868, 2^e édition.

² La sixième édition (2 fort vol. in-8^o) paraît en ce moment à Avignon, chez MM. Séguin; à Paris, chez MM. Oudin, 51, rue Bonaparte.

En 1859, Eugène Sue, un des hommes les plus avancés dans les loges, rédigeait un plan détaillé de *résistance au progrès des idées religieuses*, qui devait se résumer dans un projet de loi ainsi conçu :

Que nul citoyen ne soit autorisé par l'État à ouvrir une maison d'éducation, s'il n'appartient à l'université laïque ¹. C'est le fameux article 7 du F. : Ferry, rédigé vingt ans à l'avance!

Donc, *protégées par un pouvoir fraternel et bienveillant*, les loges se mirent à l'œuvre. Le 15 octobre 1866, un des leurs, le F. : Jean Macé fondait la *Ligue de l'enseignement*. M. Charles Robert, directeur général au ministère de l'instruction publique, apportait à la société nouvelle les appuis officiels, toujours si importants dans notre pays; mais c'étaient les loges qui fournissaient aux cercles de la ligue son premier personnel, qui partout se faisaient ses plus actives propagatrices. Les misérables équivoques par lesquelles les gens de la ligue ont essayé de cacher cette action directrice des loges sont aujourd'hui abandonnées. M. Gambetta, dans un discours prononcé à la séance de clôture du congrès de la ligue en avril 1881, a fait allusion « à cette puissante société qui a tant fait pour éclairer le suffrage universel et qui a su si bien vulgariser l'œuvre de la ligue ² ». — « L'œuvre de la ligue est une œuvre maçonnique aussi bien que patriotique, a ajouté M. Macé; quand une loge est derrière une société d'instruction qui se fonde, elle est dans son rôle. »

En 1869, l'assemblée générale annuelle du Grand Orient, composée des délégués de toutes les loges, acclama, comme la *ligue*, le principe de l'*instruction gratuite, obligatoire et laïque*; et, le 4 juillet 1870, le grand maître, F. : Babaud-Larivière, stimula par une circulaire officielle le zèle de tous les frères de province à en préparer la réalisation ³.

Le 4 septembre arrivant, la maçonnerie, déjà sur le seuil du pouvoir, y monta en plein avec les députés de Paris, qui étaient presque tous de ses adeptes depuis longtemps, M. Gambetta tout le premier.

Le F. : Barré, membre du Grand Orient, rappelait récemment

¹ Le journal *la Patrie*, n° du 9 novembre 1882, a reproduit en entier les articles du *National*, dans lesquels Eugène Sue développait ce plan. L'illustre cardinal Pie l'avait signalé dans son *Instruction synodale* de 1859, comme un des signes du temps. Voy. *Œuvres choisies*, t. I, p. 265.

² Cette phrase, recueillie par la sténographie, a été soigneusement retranchée du texte publié le lendemain par la *République française*. Voy. le *Français* du 23 avril 1881.

³ Voy. l'ouvrage si intéressant de M. Jean de Moussac, *la Ligue de l'enseignement, histoire, doctrine, résultats et projets*, 2^e édition, 1881, in-18. Paris, librairie de la Société bibliographique.

ces souvenirs à la loge les *admirateurs de l'univers* de Paris :

En 1870, la franc-maçonnerie fournit en grande partie les hommes qui, pendant l'invasion, aidèrent à constituer l'administration républicaine.

Je vois encore, après la honte de Sedan, notre cher et regretté Massol, occupé du matin au soir à relever les noms des maçons de bonne volonté, qui, par leurs connaissances spéciales, pouvaient se rendre utiles et transmettre aussitôt ces noms à ceux qui avaient accepté le pouvoir ¹.

La *défense nationale* n'absorbait pas toute leur activité, comme eussent pu le croire ceux qui faisaient simplement et héroïquement leur devoir sur les remparts de Paris, à l'armée de l'Est et à celle de la Loire. Le F. : Challemel-Lacour, après avoir fait saccager la maison des frères de Caluire, ordonnait de verser 4000 francs échappés au pillage dans la *caisse démocratique des citoyennes lyonnaises sous le patronage de la loge de la Croix-Rousse* ². En septembre 1870, le conseil municipal de Saint-Etienne avait proscrit tout enseignement religieux des écoles communales. Le préfet, ne crut pouvoir approuver une pareille délibération, mais le F. : Ad. Crémieux, chargé de l'administration de l'instruction publique en province, déclarait, dans une lettre adressée au préfet, le 14 octobre 1870 : « qu'effectivement la loi s'opposait à la réalisation du décret de la municipalité de Saint-Etienne », mais il ajoutait les incroyables lignes que voici :

Ses intentions (du gouvernement) à cet égard sont parfaitement connues par les déclarations solennelles que mon collègue de l'instruction publique a faites à plusieurs reprises. TOUTES NOS SYMPATHIES SONT ACQUISES A L'ENSEIGNEMENT LAÏQUE, ET LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ÉTIENNE VOUDRA ATTENDRE DE LA LOI LA SATISFACTION DE SES DESIRS ³.

Le maintien de la république était indispensable à la secte pour réaliser ses projets. Aussi, pendant la Commune, de nombreuses loges de province adressèrent des pétitions menaçantes à l'Assemblée nationale, pour lui intimer la *conciliation* avec l'insurrection

¹ Voy. le *Monde maçonnique* de 1882.

² Lettre du secrétaire général de la préfecture, Gomot, du 17 décembre 1870, reproduite dans les considérants de l'arrêt de la cour d'appel de Lyon, du 22 juillet 1875.

³ *La délégation du ministère de l'instruction publique à Tours et à Bordeaux*. Compte rendu présenté, à M. le ministre de l'instruction publique, par M. A. Silvy, délégué du ministre à Tours et à Bordeaux. (Paris, Imprimerie nationale, 1872.) P. 31, et Annexes, pièce n° 10.

parisienne¹. On n'a pas oublié les manifestations maçonniques faites sur les remparts de Paris par près de dix mille maçons à la suite d'une assemblée, tenue au Châtelet, dont le F. : Floquet fut l'orateur². Les engagements secrets pour le maintien de la république pris par M. Thiers avec des délégués des conseils municipaux des grandes villes, qui, après le 4 septembre, ne l'oublions pas, étaient tous aux mains des loges, arrêterent seuls ce mouvement.

Pendant que M. Thiers était au pouvoir, de 1871 à 1873, la *Ligue de l'enseignement* et les loges organisèrent un vaste pétitionnement pour l'établissement de l'instruction gratuite, laïque et obligatoire. Le 24 mai vint interrompre ce travail, ainsi que nous l'apprend le F. : Macé, dans la préface placée à la tête du recueil des signatures de ces pétitions, publié en 1880. *

La maçonnerie eut alors d'autres sollicitudes.

III

La maçonnerie recommande de faire connaître au monde profane le but et les idées générales qu'elle entend réaliser; c'est un moyen de propagande comme un autre³; mais elle se garde bien de dire les moyens d'action qu'elle emploie.

Tout un côté de son organisation reste sous le couvert d'un rigoureux secret. Notez entre autres ces articles de la constitution de la grande loge symbolique écossaise, qui date seulement de 1880 :

La grande loge symbolique maintient l'ordre, les signes, les attouchements, les mots sacrés, les mots de passe existant actuellement dans le rite écossais ancien accepté, ainsi que l'usage des mots de semestre.

EN TOUTE CIRCONSTANCE, *les maçons se doivent aide, protection et assistance*, même au péril de leur vie.

Lors de la réception au premier grade, le vénérable tient au néophyte un discours qu'un rituel formule ainsi, mais dont le fond est toujours le même :

¹ Voy. rapport de pétitions fait à l'Assemblée nationale, le 16 décembre 1871, et *Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars*, t. I^{er}, p. 360, 515, 550, 558, 559.

² Voy. *les Franc-Maçons et la Commune de Paris par un franc-maçon*, M. : Dentu, 1871, in-12.

³ Voy. *Bulletin maçonnique de la grande loge symbolique écossaise*, de juin 1881.

Les maçons sont obligés de s'assister l'un l'autre par tous les moyens quand l'occasion s'en offre. Les francs-maçons ne doivent pas se mêler dans des conspirations; mais, si vous apprenez qu'un maçon s'est engagé dans quelque entreprise de ce genre et est tombé victime de son imprudence, vous devez avoir compassion de son infortune, et le lien maçonnique vous fait un devoir d'user de toute votre influence et de l'influence de vos amis pour diminuer la rigueur de la punition en sa faveur.

Avec cela toutes les communications, toutes les conspirations ont des facilités et une sécurité extraordinaires. Nous pouvons affirmer que cette partie des obligations maçonniques est très rigoureusement observée. Même ceux qui se sont éloignés des loges et en ont été le mieux désabusés respectent encore sur ce point leurs anciens serments.

Quelques indices, quelques aveux échappés après le triomphe, vont donc seuls nous permettre de suivre l'action de la maçonnerie du 24 mai 1873 au 13 décembre 1877. Ils sont suffisants cependant pour en faire comprendre l'importance. Notons seulement ceci : « Jusqu'à présent, c'est sur les menées concertées avec l'étranger que nous sommes le mieux renseignés. »

Dans la semaine même qui suivit l'avènement du maréchal de Mac-Mahon, la *Liberté* de Genève, organe de la faction des *anarchistes*, publiait une circulaire ordonnant à tous les groupes de suspendre le mouvement socialiste, sauf en Espagne, où les communalistes tenaient encore à Carthagène. *Quand la journée a positivement mal tourné, y était-il dit, une bonne retraite qui sauve le plus de forces possibles est encore la résolution la plus sage*¹. Le mot d'ordre fut fidèlement obéi, et jusqu'en 1882 le parti anarchiste s'est abrité derrière la maçonnerie et a travaillé uniquement à sauver la république.

La maçonnerie est essentiellement cosmopolite. Quelle que soit la diversité de ses rites et son partage en obédiences nationales, elle forme en réalité un corps unique. *Une fois maçon, on l'est pour toujours et partout*, dit un axiome maçonnique. Le but que la secte poursuit embrasse l'humanité entière : le *cri de détresse* poussé par une branche quelconque de l'ordre provoque toujours sûrement l'aide et les secours promis par les serments. Ils ne firent pas défaut aux républicains français.

Jetez les yeux sur la France, disait, après le 24 mai 1873, le F. :

¹ Voy. le texte complet de ce document, qui emprunte un si grand intérêt aux événements actuels, dans les *Sociétés secrètes et la société*, par N. Deschamps, t. II, p. 432, 433.

Smitt, dans une loge de Leipzig, dans un discours publié sous ce titre : *Nous et les Ultramontains*. Voyez quels plans mortels pour nos frères français sont préparés en ce moment, de quels dangers les loges françaises sont menacées de la façon la plus sérieuse par l'ultramontanisme romain ¹.

A Vienne, à l'occasion de l'Exposition universelle, de grandes *tenués de tables* réunirent les maçons de tous les pays aux frères autrichiens. Là, un certain frère, Charles Choudrouka, fit appel aux maçons du monde entier, *pour aider les frères français dans les luttes qu'ils avaient à soutenir contre les ultramontains* ².

Les loges italiennes partageaient l'inquiétude des loges allemandes. On lisait, à cette époque, dans le *Bulletin de la maçonnerie italienne* publié à Rome par le Grand Orient d'Italie :

Au milieu des graves événements, qui d'un moment à l'autre peuvent se dérouler en Europe, on doit comprendre qu'il y a un immense intérêt à ce que tous les groupes maçonniques soient soumis à une impulsion et à une discipline uniformes, de manière qu'ils puissent agir d'une façon plus puissante, plus efficace sur les hommes et sur les choses dans l'intérêt du droit et de la liberté ³.

Pendant que ces mots d'ordre étaient ainsi échangés dans les loges d'un bout à l'autre de l'Europe, en France, un vaste complot fut organisé avec des ramifications sur tout le territoire, mais plus spécialement dans la région du Sud-Est. Son but était de provoquer une insurrection armée, au moment où l'Assemblée nationale aurait proclamé la monarchie. Le chef en était M. Gambetta.

La position prépondérante que cet homme politique a prise dans son parti est un des traits les plus saillants de la situation actuelle. Cette importance remonte assez loin : le programme de Belleville est, nous le disions, la reproduction des programmes maçonniques. Peut-on ne pas remarquer comment, après l'hégire de Saint-Sébastien, tout le parti s'est entendu pour refaire une popularité à l'homme que Grévy traitait de *facticeux* et Thiers de *fou furieux* ? Il y a plus, s'il faut en croire les indications extrêmement précises envoyées à cette époque au journal *l'Univers*, à la fin d'octobre 1872, une réunion des chefs des différentes sociétés secrètes d'Italie, de France et d'Allemagne avait eu lieu à Locarno. Là il fut décidé :

¹ Cité par Pachtler, *Stille Krieg gegen Thron und Altar*, 2^e édition. in-8^o, p. 75.

² Voy. *Der Hammer der Freimaurerei am kaiser. Throne der Habsburger*. Amberg, 1880, in-8^o, p. 31.

³ Reproduit par la *Chaîne d'union* de janvier 1874, p. 110.

en Italie, de renverser les *consorts* et de faire arriver au pouvoir les hommes de la gauche; en Allemagne, de conserver une attitude expectante vis-à-vis de M. de Bismarck, sur l'argent de qui on comptait; en France de constituer une dictature provisoire confiée à Gambetta et de préparer le culte qui devrait remplacer le catholicisme¹. Il faut convenir que, dans les trois pays, les événements se sont passés exactement comme l'indiquait ce curieux récit².

L'année dernière, *pendant le grand ministère*, M. Bordone a voulu rappeler aux républicains ingrats les services qu'au moment décisif M. Gambetta leur avait rendus; il a donné, dans le journal *la Révision* (n° du 28 septembre 1881), quelques détails sur les achats d'armes faits par lui avec l'intermédiaire de certains financiers, armes qu'il avait distribuées dans la région de l'Est. Ce récit en a amené un autre dans le *Radical* (n° du 6 décembre 1881). *L'Histoire d'une conspiration*, tel est son titre, est beaucoup plus développée : on y met en relief les précautions prises par M. Gambetta pour ne pas laisser de traces de sa participation au projet d'insurrection; mais les détails les plus précis sont donnés sur le complot, ses ramifications à l'étranger, et ses attenances secrètes, paraît-il, dans quelques régiments. Ces deux récits, écrits à des points de vue divers, se confirment l'un par l'autre dans les traits essentiels.

La région du Sud-Est, Lyon et le bassin de la Saône étaient les foyers principaux de la conspiration, qui s'appuyait à la fois sur Genève et sur l'Allemagne. Une explosion partielle faillit avoir lieu en octobre 1873. On n'a pas oublié l'étrange projet d'enlèvement de la marquise de Mac-Mahon, au château de Sully. C'était la *bande noire*, la secte des anarchistes que les chefs du complot déchaînaient ainsi sur la société et qui agissaient à leur manière. Les loges maçonniques de cette région, sans qu'on puisse leur attribuer une complicité déterminée dans ce fait particulier, étaient par tous leurs chefs fortement engagées dans le complot général. Deux procès, qui

¹ Voy. l'*Univers* des 5, 12 et 19 novembre 1872.

² L'auteur de ces lettres mentionne la présence, à la réunion de Locarno, de Félix Pyat. Déjà ce personnage avait figuré à Strasbourg, en 1847, à une sorte de convent, où fut préparé le mouvement révolutionnaire de l'année suivante. En 1871, Félix Pyat a eu des facilités toutes particulières pour s'échapper de Paris. Condamné, en 1880, à deux mois de prison pour des articles dans *la Commune*, il est revenu à Paris peu de temps après, si même il l'a jamais quitté. Au mois de juin 1881, tous les journaux ont signalé sa présence, sans que le gouvernement songeât le moins du monde à l'inquiéter. Comme jadis Mazzini, il est de ceux qu'une puissance mystérieuse met partout au-dessus des lois.

eurent lieu à Autun et à Dijon, ont mis ce fait en pleine lumière¹. Il a été constaté aux débats que les réunions, dans lesquelles l'insurrection était préparée dès le mois de septembre, avaient eu lieu en vertu des instructions données par le comité central républicain. Pendant les mois de septembre et d'octobre, M. Boysset, député de Saône-et-Loire et vénérable de la loge maçonnique de Châlons, parcourait le pays, tenant des réunions à Autun, à Épinac, au Creuzot. *Sa seule qualité de député a empêché de le comprendre dans les poursuites*. Des poudres et des munitions de guerre étaient détenues par les nommés Alemanus père et fils pour servir en cas de besoin. « Dans toutes les réunions, lit-on dans le réquisitoire du procureur général, il est question de résister même par les armes aux tentatives des partis monarchiques. L'insurrection n'est plus seulement un droit, disaient publiquement le 7 octobre les journaux de Saône-et-Loire, c'est le plus sacré des devoirs. Or, aujourd'hui, tous les républicains sont disposés à faire le leur; nos représentants républicains font la veillée des armes; M. Boysset parcourt l'Autunois. »

Devant la cour de Dijon, les loges firent, pour séduire les témoins, des efforts qui ont été constatés dans le compte rendu des débats². Mais la poursuite soutenue par un magistrat chez qui le courage civique égale la valeur militaire, M. Robinet de Cléry, la poursuite, disons-nous, réussit à faire constater l'étendue et la gravité du complot. Il fut établi que les propositions faites à quelques-uns des témoins leur avaient rappelé les horreurs de la Commune. *La guerre civile était annoncée par eux comme imminente*, ainsi que la résolution de s'emparer de la marquise de Mac-Mahon et *d'en faire un otage*. Toutes ces circonstances, dit le réquisitoire, montrent la société à l'œuvre, les chefs faisant leurs préparatifs et concertant leurs projets pour une exécution prochaine.

Les défenseurs des accusés le prirent de très haut. Parmi eux se trouvait M. Margue, le futur député, alors vénérable d'une loge. « Qu'a voulu Guinot? s'écriait-il en terminant sa plaidoierie, le triomphe de la république. Si c'est là un vœu criminel, tous les républicains sont coupables et il faut tous les amener sur ces bancs. » M. Margue avait raison; tous les chefs du parti radical étaient engagés dans cette conspiration, et M. Boysset a pris sa revanche, dès que M. Dufaure eut quitté le ministère de la justice

¹ Voy. le compte rendu de ces procès dans la *Gazette des Tribunaux* des 30 octobre, 7, 8, 10, 12, 28 novembre, 15, 16, 17, 18 décembre 1873, 15 et 16 octobre 1874.

² Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 15 octobre 1874, audience de la cour de Dijon du 13.

en poursuivant la révocation de tous les magistrats qui avaient concouru à l'instruction, y compris un modeste juge de paix lorrain émigré, M. Curicque.

Le même complot se ramifiait à Lyon et avait pour point d'appui les sections de l'*Internationale*. La guerre sociale devait éclater en même temps que la guerre civile. Le réquisitoire présenté par M. Boissard, procureur de la république, au tribunal correctionnel de Lyon, a parfaitement montré comment toutes les associations politiques républicaines s'étaient à ce moment étroitement unies à l'*Internationale*, pour résister par une insurrection au rétablissement de la monarchie ¹.

Une lettre adressée à Boriassé, le 5 octobre 1873, par un nommé Borniol (de Cannes), indique bien comment les différentes fractions républicaines, unies dans une partie commune, se réservaient et d'agir chacune par ses moyens, et, après le succès, de se tromper l'une l'autre :

Nous nous sommes si souvent exposés aux coups, aux fusillades, aux prisons et aux transportations, pour le succès des bourgeois, qu'il est bon, puisque ces bourgeois sont atteints en pleine poitrine par l'avènement des hobereaux et des cléricaux, de les exciter, avec l'assurance de notre appui, à se soulever contre nos ennemis communs, mais de les laisser s'exposer cette fois à l'avant-garde... Comme nous avons, nous, la force réelle, nous prévaudrons toujours à la fin de la bataille, pourvu, bien entendu, que nous ne laissions pas s'installer au pouvoir, de même qu'en 1848 et 1870, les représentants de cette bourgeoisie décorée du nom de républicains ².

Le journal *la Révolution française*, dans son numéro du 12 mai 1879, rappelant que « M. Gambetta, qui avait préparé et organisé sur toute la surface du territoire et jusque dans l'armée cette insurrection », était bien en droit de dire qu'« auprès d'elle, l'insurrection du 18 mars n'eût plus été qu'un jeu d'enfant ³ ».

Le mouvement anarchiste d'août et d'octobre 1882, dans le bassin de Saône-et-Loire et à Lyon, a mis de nouveau en évidence plusieurs des individus qui avaient figuré dans les procès de Lyon et

¹ Voy. ce réquisitoire reproduit dans la *Gazette de France* des 23 et 24 avril 1874.

² Un détail peint bien la situation. Les révolutionnaires lyonnais discutèrent, le 2 novembre, la rédaction d'une *proclamation du comité révolutionnaire d'action aux travailleurs*. Le projet, après force injures à l'adresse du maréchal de Mac-Mahon et de M. Thiers, avait un considérant qui infligeait un blâme sévère à M. Gambetta. Les délégués du *comité central* demandèrent la suppression de cette phrase, ce qui fut accordé sans difficulté.

³ Reproduit par l'*Univers* du 14 mai 1879.

d'Autun, notamment Dumay. Il est au moins singulier de constater l'émotion causée par ces événements dans le sein des loges maçonniques. L'avocat des prévenus, devant la cour d'assises de Châlons, M. Laguerre, a provoqué à Paris, le 6 novembre, une réunion annoncée en ces termes par le *Radical* :

Ce soir, lundi 6 novembre, au Grand Orient de France, 16, rue Cadet (temple n° 2), tenue de la loge des *Droits de l'homme*, à neuf heures du soir.

Initiation.

De la condition du travail et du fanatisme religieux dans les bassins miniers.

Les FF. : Georges Laguerre et Émile Richard rendront compte de ce qu'ils ont constaté sur place durant le procès de Montceau-les-Mines.

Le journal *le Radical*, dans l'*Histoire d'une conspiration*, affirme que l'organisation insurrectionnelle, préparée en 1873, a été maintenue jusqu'au ministère de M. Jules Simon (décembre 1876).

Le 16 mai fut encore l'objet de vives préoccupations dans la maçonnerie. Au mois de juillet, le vénérable de la loge *la Triple essence*, à Saint-Malo, s'exprimait ainsi :

La liberté s'est voilée la tête, et nous, ses vrais amis, nous avons pris l'habit de deuil. *Gémissons, gémissons, gémissons*, comme nous faisons dans le temple à nos cérémonies funèbres. La nuit ne dure qu'un temps... *Une journée, le 20 février 1876, a chassé nos ennemis du pouvoir; une autre journée les chassera encore, et, avec eux, cette fois, PARTIRA L'HOMME* qu'ils nous ont imposé et qu'ils auront compromis¹.

Les loges ne se bornèrent pas à *gémir* :

Groupés à nouveau, après la guerre, dit le F. : Barré, dans le discours que nous citions plus haut, nous fûmes naturellement les premiers lutteurs, lorsque les hommes du passé, après avoir surpris le pouvoir, essayèrent de s'y maintenir pour escamoter à leur tour les pouvoirs publics.

*Nous pouvons réclamer hautement le succès des dernières élections (de 1877) qui ramenèrent au pouvoir des hommes si maladroitement évincés par des politiques astucieux, mais dépourvus de jugement*².

A la loge *la Libre-Pensée* d'Aurillac, un F. : Combes, s'écrie :

Hier encore, messieurs, je vous vis à l'œuvre : au 16 mai, quand une trahison amena au pouvoir les ennemis de la république, vous

¹ Voy. *les Sociétés secrètes et la Société*, t. II, p. 442.

² Voy. le *Monde maçonnique* de 1882.

êtes restés sur la brèche, repoussant l'ennemi pied à pied et le réduisant à une capitulation où ont sombré toutes les espérances de restauration monarchique ¹.

A la loge *Union et persévérance* de Paris, un frère s'exprime avec non moins d'énergie :

C'est avec une joie patriotique que nous avons vu dans la société civile les *éclatantes victoires des secrètes vérités de la société maçonnique*: le *suffrage universel et la souveraineté du peuple*, en un mot, *la république*. Nos ennemis, les ennemis de la souveraineté du peuple, comme ils disent, les soutiens de l'absolutisme des princes et des prêtres, les partisans de je ne sais quel droit divin, unis en apparence, sont divisés au fond, et ils ont été vaincus.

La maçonnerie a été jusqu'à hier à la peine, ajoute un frère de la loge *la Fraternité*. Pourquoi ne serait-elle pas aujourd'hui à l'honneur ²?

Le 24 octobre 1878, à l'occasion de l'Exposition universelle, une grande fête était offerte aux maçons étrangers par le suprême conseil du rite écossais. Les FF. : Crémieux, Jules Simon, Gambetta, Étienne Arago, y assistaient. M. Jules Simon porta un toast à *la république triomphante, s'avançant dans l'avenir sans plus d'entraves*. Le F. : Van Humbeck, le ministre de l'instruction publique de Belgique, qui a fait voter dans ce pays la *loi de malheur* du 1^{er} juillet 1879, répond à ce toast : « *Il félicite la France du point où elle est arrivée*, dit le compte rendu de la fête. Il fonde tout espoir dans l'avenir. Il développe les considérations et les sentiments, qui engagent tout Belge à *s'associer aux craintes comme aux espérances de la France républicaine* ³. »

Tout Belge, cela veut dire tout franc-maçon. Il faut noter, au passage, l'identité des mesures et des lois contre la religion et l'ordre chrétien qui sont portées dans tous les pays livrés à des ministres ou à des assemblées appartenant à la secte. Ce n'est pas une des moindres preuves de l'action universelle exercée par la maçonnerie. « Tant que le maréchal de Mac-Mahon ne s'était pas *démis*, les loges conservaient encore quelques craintes, mêlées à beaucoup d'espérances, comme le disait au banquet le F. : Van Humbeck. » Une fois M. Grévy élu président, leur confiance n'eut plus de bornes, et elles le manifestèrent immédiatement.

Le 30 janvier 1879, le *Souverain chapitre les amis bienfaisants* était réuni à Paris :

¹ *Chaîne d'union*, juillet 1882.

² *Teuue* du 10 mars 1879. Voy. la *Chaîne d'union*, avril 1879, p. 168.

³ Voy. la *Chaîne d'union*, novembre 1878.

Le F. : Laurent annonce que l'Assemblée nationale, réunie à Versailles, vient d'élever M. Grévy aux fonctions de président de la république.

Le très sage F. : Alapée dit que, bien qu'il ne soit pas d'usage de parler de politique *active* dans les travaux de la maçonnerie, il ne croit pas se mettre en contradiction avec la constitution et les statuts généraux de l'ordre, en faisant saluer, dans la BATTERIE D'ESPÉRANCE qui va être tirée, la nomination du chef du gouvernement de la France. Il ajoute que l'avènement au pouvoir de M. Grévy assure l'affermissement de la république. C'est à partir de ce jour que va commencer l'essai loyal de cette forme de gouvernement chère à la majorité de la nation. En même temps que l'ère du travail va naître, la France aura besoin du concours de tous ses enfants pour résoudre les graves questions sociales dont l'étude approfondie ne peut être différée plus longtemps. Les amis de la liberté et de la fraternité peuvent se réjouir, L'HEURE DE LA CLÉMENCE va sonner. L'homme que l'Assemblée nationale vient de nommer et dont l'honnêteté est proverbiale se fera, nous en avons l'espérance, un devoir de faire décréter, d'accord avec les représentants élus du pays, une bonne loi D'AMNISTIE générale, afin d'effacer les derniers vestiges de nos discordes civiles, etc. (TRIPLE BATTERIE D'ESPÉRANCE) ¹.

IV

Une fois débarrassée des obstacles qui empêchaient la réalisation de ses desseins, la maçonnerie a exercé une action décisive sur la marche du gouvernement. Avant de dire par quels procédés elle y intervient, jetons un coup d'œil sur son organisation intérieure.

Les grades maçonniques sont fort nombreux dans certains rites; mais aujourd'hui, en France, la majorité des francs-maçons se contente des trois premiers grades, communs à tous les systèmes, *apprenti*, *compagnon* et *maître*. Du reste, ces différences de rite n'empêchent nullement les francs-maçons de se considérer comme faisant partie d'un corps unique et universel : des signes communs, qui sont donnés dès la réception comme *apprenti*, leur permettent de se reconnaître et de communiquer partout.

La réception à chaque grade nouveau entraîne le paiement de droits assez élevés, indépendants de la cotisation annuelle à la loge où l'on est *affilié*. Des ressources financières considérables sont

¹ *Chaîne d'union*, mars 1879, p. 141. — Le *Français*, dans son numéro du 16 novembre 1882, cite une tenue de la loge, la *Constante amitié* d'Arras, dans laquelle une santé maçonnique a été portée à l'*illustre frère Grévy*. Jusqu'à présent, les journaux maçonniques avaient soigneusement cherché à dissimuler cette affiliation.

ainsi à la disposition des loges. Mais ces exigences pécuniaires font que la maçonnerie se recrute assez exclusivement dans la bourgeoisie. Pour attirer le peuple, elle a dû créer des associations d'un autre genre. Nous en exposerons un peu plus loin le mécanisme.

Les maçons se réunissent en *loges*, qui peuvent à la rigueur se composer seulement de sept frères, mais qui, en fait, comptent en moyenne de 40 à 100 membres. Quelques-unes dépassent ce chiffre. Les loges proprement dites, ou *loges symboliques*, pratiquent seulement les trois premiers grades. A côté d'elles, des *chapitres*, des *consistoires*, des *conseils*, des *aréopages*, réunissent les hauts grades. Les uns et les autres sont groupés en *obédiences*, sous un pouvoir suprême, qui est constitué de différentes manières.

Il y a en France, actuellement, quatre *puissances maçonniques*.

Le *Grand Orient*, la plus nombreuse et la plus ancienne, compte 273 loges et 46 ateliers des hauts grades, dont 61 loges et 7 ateliers supérieurs dans le département de la Seine. Le pouvoir souverain réside dans une assemblée générale des délégués de toutes les loges, qui se réunit chaque année, au mois de septembre, au temple de la rue Cadet. Cette assemblée élit un *conseil de l'ordre*, chargé du pouvoir exécutif, composé de 33 membres, renouvelés chaque année par tiers. En outre, un *grand collège des rites*, administre les ateliers des hauts grades.

Le *suprême conseil du rite écossais ancien accepté* vient en deuxième ligne. Il compte actuellement 72 loges symboliques, dont 21 dans le département de la Seine. Ses membres sont nommés à vie. Il se recrute lui-même parmi les frères ayant les trente-trois degrés du rite.

Jadis, à tort ou à raison, le *suprême conseil* passait pour la puissance maçonnique la plus avancée. Mais sa constitution autoritaire, le refus qu'il a fait de supprimer dans ses formules la mention du *Grand Architecte de l'univers*, peut-être même la présence de M. Jules Simon parmi ses inamovibles, ont provoqué un schisme dans le sein de son obédience. En 1880, un certain nombre de loges écossaises ont constitué une confédération gouvernée par une *grande loge symbolique*, formée elle-même par les délégués des loges adhérentes. Cet événement intérieur a eu lieu précisément pendant qu'un des membres les plus importants de l'obédience rivale du Grand Orient M. Andrieux, était préfet de police : c'est dire que toutes les autorisations administratives ont favorisé l'avènement de la nouvelle puissance. Ces loges en ont formé d'autres. Elles sont actuellement au nombre de 23, dont 15 dans Paris et sa banlieue. Ce sont les plus actives, les plus remuantes, de vraies loges d'avant-garde. Quelques-uns de leurs titres sont de

vrais programmes : la *Sociale*, le *Travail*, les *Libres penseurs du Pécq*, les *Amis des hommes*, la *Justice*. Sous ce rapport, disons-le en passant, les loges du Grand Orient ont aussi des titres fort significatifs. Les *Droits de l'homme*, la *Libre pensée*, l'*Émancipation*, l'*Esprit moderne*, la *Liberté de conscience*, la *Solidarité*, ont remplacé les vieilles appellations mystiques et symboliques, sous lesquelles la maçonnerie d'autrefois aimait à dissimuler son véritable esprit.

La quatrième puissance est le *grand conseil de l'ordre oriental de Misraïm*. Ce rite, qui comprend jusqu'à quatre-vingt-dix degrés, fut fondé en 1817 par des Juifs, les frères Bedarride; il n'a que six loges, dont deux à Paris.

Nous croyons qu'on peut évaluer de 25 à 28 000 le nombre des *maçons actifs*. Mais cette expression et ce chiffre ne donnent pas une idée exacte de l'effectif réel de la maçonnerie. En effet, on entend par *membres actifs* seulement les frères qui fréquentent régulièrement une loge et y payent la cotisation annuelle. Tous ceux, par exemple, qui habitent la campagne ou bien une ville dépourvue de loge, — plusieurs départements ne comptent pas de loges, — sont rangés dans la catégorie des *membres passifs*, quoique souvent parmi eux se trouvent les agents les plus actifs de la secte. Sans doute, cette catégorie comprend bien des personnes qui ont traversé la maçonnerie et en ont été dégoûtées pour toujours. Mais il y a aussi, parmi eux, des hommes d'autant plus dangereux, que leurs liens occultes sont absolument inconnus. Ainsi les hommes politiques d'une certaine importance avaient grand soin, *jusqu'à ces dernières années*, de ne pas fréquenter habituellement les loges. On ne peut préciser le nombre des membres passifs; avec les auteurs maçonniques les plus accrédités, nous croyons rester au-dessous de la vérité, en disant qu'il est plus du double de celui des membres passifs.

Les maçons des diverses obédiences ont de fréquentes relations. A titre de *visiteurs*, ils sont admis dans toutes les loges : des banquets et des fêtes de diverses sortes sont des occasions fréquentes de réunion, où les membres actifs et passifs de toute une région se rencontrent.

Pour retenir ses adeptes à l'état de groupes compacts et agissant, la maçonnerie cherche à joindre l'utile à l'agréable. L'appui mutuel que se donnent les frères dans le commerce et dans les professions libérales est une force réelle, à laquelle les conservateurs devraient bien songer à opposer la solidarité chrétienne. Dans les *tenues de loges*, les jouissances gastronomiques, les bals, les plaisirs intellectuels même, viennent de temps à autre faire diversion aux discussions politiques et sociales. Ainsi MM. Erckmann-Chatrian, qui sont des frères très zélés, donnent aux loges la primeur de leurs pièces et de leurs romans. Le 19 octobre dernier, M. André Chatrian

a lu, à la loge *Alsace-Lorraine*, le premier acte d'une *pièce patriotique*, qu'on nous demandera d'applaudir cet hiver au Théâtre-Français.

Les bals sont un moyen d'attirer les femmes et les filles des frères, de leur dire qu'il faut se soustraire à l'influence des *hommes noirs*, et envoyer leurs enfants à l'école laïque. La maçonnerie, depuis quelques années, multiplie dans les quartiers populeux ce qu'elle appelle des *tenues de maçonnerie blanche*. Des *profanes* y sont invités en grand nombre avec leurs familles. Une conférence, de la musique, un bal, viennent rehausser l'*adoption* solennelle par les loges de quelques enfants. En effet, après les enterrements civils, on a imaginé les baptêmes et les mariages maçonniques. Une institutrice laïque, M^{me} Hardouin, a même proposé à la loge *l'Indépendance*, d'instituer une cérémonie maçonnique qui remplaçât la première communion ¹! C'est la *théophilanthropie* qui recommence. La maçonnerie sent le vide immense que laisse dans l'âme du peuple ce Dieu qu'elle chasse par tous les moyens, et elle essaye de le combler par des rites sensualistes et une sorte de culte humanitaire.

V

Les élections, on l'a vu dans les pages précédentes, furent, en 1876 et 1877, le grand objectif des loges. Cette activité devait être féconde en résultats. Une loge, avec le secret qui couvre ses actes, avec des ramifications établies de longue date, avec l'autorité que lui donne l'affiliation sur tous les maçons dispersés dans la circonscription et aussi sur les frères non avoués, avec tous ces éléments d'action, disons-nous, une loge est autrement puissante qu'un comité électoral ordinaire. Les preuves en abondent. Le *Monde maçonnique* de mai 1876 raconte une fête donnée, à Besançon, par la loge *la Sincérité*, à MM. Oudet et Viette, nouvellement élus sénateur et député du département. « L'un et l'autre ont exprimé leur gratitude à la loge, en reconnaissant *qu'ils devaient leur élection au concours de la franc-maçonnerie* ».

« Le 8 octobre 1881, dit la *République maçonnique*, les frères de la loge *l'Etoile polaire* de Paris s'étaient réunis pour fêter la nomination de leur vénérable, le F.°. de Heredia, comme député de Paris. Le F.°. de Heredia, très ému, très touché, a répondu par un magnifique discours, dans lequel il a fait ressortir *tout ce que la république doit depuis longtemps à l'ACTION, aux exemples de la maçonnerie*. Il a fièrement revendiqué d'être appelé l'un des fils

¹ Voy. *Bulletin maçonnique de la grande loge symbolique écossaise*, août 1881.

les plus fidèles de la franc-maçonnerie, et lui a rapporté tout l'honneur que les électeurs viennent de lui faire ¹. »

Le 30 du même mois, le F.°. Floquet, préfet de la Seine, se rendait au banquet de la *grande loge symbolique écossaise* et terminait son discours par cette déclaration : « La maçonnerie conserve toute son utilité. Nous sauvons la liberté quand elle est menacée, nous la propageons quand elle triomphe. »

Après les élections municipales, les journaux maçonniques ont enregistré les nombreux succès que les frères avaient obtenus :

Je suis heureux, lit-on dans une lettre de Bordeaux, adressée au *Monde maçonnique* de mars 1881, de commencer mon courrier en appelant votre attention sur le succès remporté, aux dernières élections municipales de Bordeaux, par les FF.°. Roques et Laroque, le premier vénérable en titre, le second membre de la L.°. *la Candeur*, qui ont été élus à de très fortes majorités. Plusieurs des nouveaux conseillers, les FF.°. Furt et Dordé, notamment, sont d'anciens maçons. PRESQUE LA MOITIÉ DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX SE TROUVE AINSI FORMÉE DE FRANCS-MAÇONS. Dans les communes suburbaines, la franc-maçonnerie bordelaise a obtenu des succès nombreux. Nous citerons le F.°. Lucas, des *Chevaliers de la Fraternité*, nommé à Bégles ; Max. Laterrade, secrétaire de la *Candeur*, élu à Talence, Arnut, du même atelier, élu au Bouscat, etc.

On lit, d'autre part, dans le *Bulletin maçonnique* de décembre 1881 :

Aux *Amis réunis* de Poitiers, le 4 octobre a été jour de fête. Il s'agissait de reconnaître comme membre du conseil de l'ordre le F.°. Guimbaud. Depuis bientôt cinq ans, le F.°. Guimbaud dirige d'une main ferme les trav.°. des *Amis réunis*...

... En ce moment tous les FF.°. qui éclairent notre temple de leurs lumières ont su acquérir une position honorablement marquée dans les rangs du parti libéral de Poitiers. — Grâce aux membres de la L.°. qui ont su montrer aux profanes ce qu'un maç.°. dévoué peut faire pour la cause du progrès, instinctivement aussitôt qu'on rentre dans une période de politique active, *la grande majorité des libéraux lève les yeux vers les chefs reconnus de la L.°. , comme pour leur demander le mot d'ordre*. Il faut bien le dire aussi, si les maç.°. de Poitiers, non plus que leur vénér.°, n'ont jamais fait entrer la politique dans leur L.°. (!!!) comme citoyens, ils n'ont jamais manqué de répondre à une invitation aux travaux profanes, chaque fois qu'elle leur a été faite.

Le F.°. Guimbaud est adjoint au maire de Poitiers depuis bientôt un an ; il est, de plus, membre du conseil de la *Ligue d'enseignement*.

¹ Reproduit par le *Français* du 29 octobre 1881.

Nous pourrions multiplier par centaines des citations de ce genre ; car les journaux maçonniques ont pris désormais le soin de signaler tous les francs-maçons qui arrivent aux Chambres. C'est ainsi que depuis 1877 la grande majorité des députés, des sénateurs et des ministres sont des adeptes. Les loges en sont même arrivées au point de tolérer avec peine la présence dans les ministères de républicains non affiliés. Lisez plutôt cette étrange note publiée dans la *France* du 16 mai 1882 ¹ :

Il avait été question, au mois de janvier dernier, de l'admission de M. de Freycinet dans la maçonnerie écossaise, où son èpre avait occupé les hautes fonctions de vénérable. Une des plus importantes loges parisiennes de ce rite, *le Livre examen*, qui compte dans son sein plusieurs membres du Parlement, a délégué, dans ce but, auprès de l'honorable président du conseil, MM. Raymond, membre du suprême conseil de l'ordre, Durignieux, Maurice Faure, Albert Tournier et Eugène Deloncle, ancien préfet. Les délégués maçonniques ont été reçus hier matin au ministère des affaires étrangères. M. de Freycinet a fait à la délégation l'accueil le plus cordial. Il l'a assurée de sa vive sympathie pour l'œuvre maçonnique, mais il a cru devoir ajourner sa détermination, eu égard à sa situation actuelle de président du conseil des ministres.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est moins la démarche faite que la publicité insolite qui lui a été donnée. Les loges entendent qu'on le sache : nul ne peut rester au pouvoir s'il ne s'incline sous leur direction. Il ne suffit pas d'exécuter leur œuvre : aujourd'hui il faut encore leur appartenir. Voilà ce que signifie la note de la *France* ¹.

Déjà un journal avait, en septembre 1880, à l'époque de la *déclaration des religieux*, parlé d'une démarche comminatoire d'un groupe de franc-maçons ². Cette fois encore M. de Freycinet a été renversé par un petit orage parlementaire, moins de deux mois après la visite des frères écossais. Sont-ce là des coups de la puissance des loges, ou bien est-ce une simple coïncidence, et une mélancolique destinée condamne-t-elle seule les ministères Freycinet à durer à peine l'espace d'un printemps ou l'espace d'un automne ?

¹ M. Farcy, rédacteur en chef de la *France*, a été affilié en octobre 1881, et depuis lors il fréquente régulièrement les loges. — Voy. la *Chaîne d'union* de décembre 1881.

² Voy. le *Moniteur universel* du 22 septembre 1880, et les *Sociétés secrètes et la société*, par N. Deschamps, t. II, p. 488.

VI

Si la maçonnerie veut le pouvoir, c'est pour réaliser son dessein : la déchristianisation de la France. Quelles qu'aient été jadis les illusions des braves gens égarés dans les loges, les faits actuels montrent que c'est à cela que tend depuis un siècle l'action dissolvante exercée par les sectes dans la société. Tous les voiles sont, du reste, levés aujourd'hui, et d'un bout à l'autre de la France un cri de haine retentit sans cesse contre l'Église, contre Jésus-Christ, contre Dieu lui-même.

Les cléricaux seuls, a dit récemment un franc-maçon, ont donné la caractéristique exacte de cette institution, en la définissant un instrument de lutte contre les associations religieuses, contre les envahissements du cléricisme dans la société moderne¹.

Qu'est-ce donc que le *cléricisme* pour les loges?

Le 9 mai 1880, le F. . Courdavaux, *professeur à la faculté des lettres de Douai*, faisait, à la loge *l'Etoile du Nord* de Lille, une conférence sur les livres saints, qui débutait ainsi :

Les livres saints? je vais traiter devant vous, mes F. ., une question que je n'oserais traiter en aucun autre lieu. Tous tant que nous sommes ici, maçons, nous sommes excommuniés; nous sommes donc disposés à tout entendre; devant vous je puis tout dire.

Le sujet que je vais traiter est le fond même de toutes les questions à l'ordre du jour.

*La distinction entre le catholicisme et le cléricisme est PUREMENT OFFICIELLE, SUBTILE, POUR LES BESOINS DE LA TRIBUNE; mais ici, en loge, disons-le hautement pour la vérité, le catholicisme et le cléricisme ne font qu'un, et, comme conclusion, ajoutons : On ne peut être à la fois catholique et républicain; c'est impossible*².

Le 16 avril 1882, le F. . Raynal, ancien ministre des travaux publics, faisant une allocution à la loge de Lormont (Gironde), a rappelé le mot fameux de Gambetta et l'a complété par celui-ci : *La franc-maçonnerie, voilà l'amie*³!

L'athéisme le plus brutal règne maintenant dans les loges françaises, au point d'avoir provoqué une rupture entre elles et la maçonnerie anglaise. Quand, en 1876, le Grand Orient a rayé de sa constitution l'affirmation de l'existence de Dieu et de l'immor-

¹ Discours prononcé le 5 mai 1882, à la loge *les Émules de Monthyon* d'Orléans. *Chaîne d'union*, août 1882, p. 269.

² Cité avec l'approbation la plus complète par la *Chaîne d'union* de 1880, p. 199.

³ Voy. le *Monde maçonnique* de 1882.

talité de l'âme, pas une seule loge, pas un seul franc-maçon ne s'est retiré de son obédience. Récemment les journaux maçonniques ont chaleureusement recommandé, comme une des meilleures œuvres de propagande républicaine, une brochure du F. : Caston, intitulée : *l'Ennemi, c'est Dieu!* M. Bradlaugh vient d'être nommé membre d'honneur d'une loge de Paris.

Après la démission du maréchal de Mac-Mahon et la retraite de M. Dufaure, l'œuvre législative de la maçonnerie a commencé. Les projets de loi étaient préparés depuis longtemps dans les loges. Depuis dix ans leurs tenues étaient consacrées à l'examen des questions qu'elles entendaient faire régler, une fois qu'elles seraient maîtresses du Parlement : *l'instruction primaire gratuite, laïque et obligatoire, l'instruction secondaire des filles, le divorce, la séparation de l'Église et de l'État, l'organisation de l'assistance publique, les corporations religieuses, la réforme de la magistrature.* On n'a qu'à ouvrir au hasard un volume du *Monde maçonnique* ou de la *Chaîne d'union*, pour avoir la preuve matérielle de cette activité des loges. Aussi a-t-on pu aller vite. Dès le mois de février 1879, députés et ministres ont rivalisé à qui déposerait le plus tôt leurs projets de loi. Le F. : Duhamel, chef du cabinet du président de la république et membre du Grand Orient, se rendait en même temps à la loge les *Amis inséparables*, et là *exhortait vivement les maçons à donner tout leur concours au gouvernement.*

Quand les lois sur l'instruction primaire ont été votées, ç'a été une ovation enthousiaste au F. : Ferry. Pendant son voyage dans le Midi, en septembre 1880, les loges se sont partout portées en masse à sa rencontre. En novembre, les mêmes scènes se sont répétées à Lille. Comme le disait le F. : Gambini, vénérable d'une loge de Marseille, « si le F. : Ferry poursuit une œuvre éminemment maçonnique, il nous appartient à nous, maçons, de le soutenir dans l'accomplissement de sa mission¹ ».

La loi sur l'enseignement secondaire des filles était depuis longtemps l'objet des vœux les plus ardents de la secte. Mgr Dupanloup avait fait preuve d'une courageuse perspicacité, en dénonçant, en 1867, les projets de M. Duruy. Ce qui se passe aujourd'hui montre combien il voyait juste.

Ce que la franc-maçonnerie veut conquérir avant tout, disait, le 20 avril 1878, le F. : de Heredia, membre du Grand Orient, aujourd'hui député, c'est la femme, parce qu'elle est la dernière forteresse que l'esprit d'obscurantisme oppose au progrès humain.

Le F. : Paul Bert, qui a attaché son nom à cette loi, a trouvé

¹ Voy. tous ces témoignages d'adhésion des loges, cités *in extenso* dans les *Sociétés secrètes et la société*, par N. Deschamps, t. II, p. 477 et suivantes.

tous les éléments de son rapport et du programme d'enseignement qu'il a rédigé sous forme de livre dans les travaux des loges. Qu'on compare seulement cette page de son rapport avec cet extrait d'une conférence sur l'importance de l'instruction et de l'éducation de la femme, faite le 14 février 1878, à une tenue commune des loges écossaises de Lyon :

Je demande que des efforts soient faits énergiquement dans le but d'obtenir la création d'un enseignement spécial pour les jeunes filles. Je voudrais que cet enseignement comportât un *bon programme de morale, d'où les anciens errements seraient rejetés, et où sur un plan très simple on prendrait pour seuls principes les lois de la nature*, qui parlent directement à notre conscience et à notre raison. C'est sur ces bases que l'on pourrait vraiment élever l'édifice moral désiré par tous les hommes de bonne volonté, et sur lequel, avec le ciseau et le maillet du F. : M. :., pourraient être gravés les mots de la devise républicaine : Liberté, égalité, fraternité. (V. Conférence du F. :. Payet, reproduite par le *Monde maçonnique* de 1878.)

Ce que nous avons eu pour objet principal, c'est la discipline de l'intelligence, bien sûrs que, lorsque les *sciences naturelles lui auraient appris à observer, les sciences physiques à prouver, les sciences mathématiques à préciser et à tirer les conséquences*, nous aurions préparé un esprit libre de préjugés, difficile à séduire, et sur lequel *n'auraient pas facilement prise, d'où qu'elles viennent, les sorcelleries et les superstitions*. Par l'étude des *phénomènes naturels* qu'il aurait vu rigoureusement soumis à des règles immuables, l'enfant n'aura pas seulement appris à se défendre contre les folles terreurs et les niaises crédulités qu'elles engendrent, il y aura puisé le sentiment profond, le respect de la loi. De la loi naturelle à la loi sociale, ce sentiment se conservera. Après avoir vu le caprice chassé de la nature comme inutile ou dangereux, *il sera peu disposé à lui reconnaître quelque autorité et surtout quelque utilité; il ne sera plus tenté de demander à quelque soudain miracle la guérison du mal social, non plus que du mal physique, et les sauveurs ne le séduiront plus.* (P. 44 du rapport de M. Paul Bert.)

On voit la source à laquelle s'alimente la *prodigieuse érudition* que le F. :. Gambetta admire dans le F. :. Paul Bert !

Rappelons ici seulement les lois qui ont exclu le clergé de toute participation à l'assistance publique, aboli l'aumônerie militaire, abrogé la loi de 1814 sur le repos du dimanche. L'expulsion des religieux a valu aux F.F. : Ferry, Constans et Cazot, le chaleureux appui de la maçonnerie française et étrangère. Le 17 août 1880, les loges de Toulouse décernaient une palme d'or au F. : Constans, « au ministre républicain qui vient de porter un coup terrible à l'ennemi menaçant. Votre tâche n'est pas terminée, ajoutait l'orateur — (on n'était qu'en août), — vous la poursuivrez avec le même invincible courage ¹ !

En septembre 1881, la présidence de l'assemblée du Grand Orient a été décernée au F. : Ali Margarot, maire de Nîmes et député, car, dit le *Monde maçonnique*, « on n'a pas oublié sa conduite franchement républicaine, en sa qualité de maire, à l'égard des cléricaux de Nîmes ² ».

Mais voici qui est encore plus significatif : le 17 juillet 1879, à la loge *les Amis bienfaisants et imitateurs d'Isis et d'Osiris, réunis* à Paris, « le F. : Ranc a donné connaissance d'une sorte de CARTE GÉOGRAPHIQUE *des établissements religieux non autorisés en France*. La nomenclature en est longue, dit le compte rendu. Il a terminé par un vœu qui est dans tous nos cœurs, *et que nous sommes peut-être à la veille de voir réaliser*, c'est celui de voir rendre à la vie sociale et active, productive et utile, cette immense quantité de créatures au moins inutiles et le plus souvent nuisibles et dangereuses ³ ». Un an après, les décrets du 29 mars étaient rendus, et la Chambre des députés, suivant jusqu'au bout ce programme, ordonnait la statistique des établissements religieux dans toute la France !

L'inamovibilité de la magistrature a fait d'abord l'objet de propositions législatives du F. : Boyssset, le vénérable de loge, si compromis dans les événements de Saône-et-Loire en 1873. Le F. : Cazot a plus tard repris son projet, et, en rendant compte de ses actes, le 21 août 1880, à la loge *l'Écho du Grand Orient* à Nîmes, il disait : « Nous avons encore des luttes à soutenir, par exemple, *la magistrature à réformer dans le sens républicain* ⁴ .

Le *Monde maçonnique* de mars-avril 1882 rapporte ainsi les paroles du F. : Desmons, membre du Grand Orient et député du Gard, à la loge *les Zélés philanthropes* de Paris :

¹ Voy. la *Chaîne d'union* de décembre 1880.

² *Monde maçonnique*, octobre 1881.

³ Voy. la *Chaîne d'union* de 1880, p. 250.

⁴ *Ibid.*, p. 137.

Il montre par quelques exemples comment s'exerce l'action de la maçonnerie, indirectement, mais sûrement. Il rappelle son célèbre discours au convent de 1877, indique ce qu'a fait et voulu faire la maçonnerie française à cette époque, *et voit dans l'abolition projetée du serment religieux devant les tribunaux une des applications du principe de tolérance proclamé et poursuivi par la maçonnerie.*

La maçonnerie n'entend pas rester stationnaire. Un de ses organes les plus autorisés le disait il y a quelques années :

La maçonnerie est une école pratique et expérimentale, une institution modèle, un véritable type de société organisée. *Quand ce qui a été longtemps regardé comme un idéal se réalise, les horizons plus larges d'un idéal nouveau offrent à l'activité humaine, toujours en marche vers un meilleur avenir, de nouveaux champs d'exploration, de nouvelles conquêtes à faire, de nouvelles espérances à poursuivre*¹.

Le 15 avril 1882, la loge l'*Amitié* de Paris, a adressé une circulaire à toutes les loges pour qu'elles donnent une impulsion plus active et *plus pratique* à la politique républicaine :

La franc-maçonnerie pendant le règne du despotisme était obligée de comprimer ses élans vers la liberté, d'abriter ses doctrines, ses tendances philosophiques et sociales sous le drapeau de la charité et de la bienfaisance, inscrivant dans ses statuts et répétant sans cesse aux plus ardents ces mots singuliers : « Il est défendu de parler politique », comme si la politique n'était pas la base nécessaire des questions sociales dont on nous permet l'étude !

Depuis, la république est venue, la liberté a fait semblant d'apparaître, et au lieu de secouer aussitôt le joug des *lois restrictives qui nous oppressent*, nous en sommes arrivés à les considérer comme des axiomes maçonniques et, sous prétexte de tradition, à les conserver précieusement, alors que nos prédécesseurs ne faisaient que les subir. Ce que nous voulons, c'est que la maçonnerie ne soit pas seulement un corps qui pense, mais aussi *un corps qui agisse... Si, pour mieux concentrer nos efforts, pour mieux régler nos aspirations, il est nécessaire que nous restions une société fermée*, il importe que le résultat de nos efforts se répande au dehors pour *enseigner à la démocratie ses droits et ses devoirs et pour l'aider dans ses revendications.*

Toute une nouvelle législation est en préparation dans les loges. Elle tend non seulement à poursuivre la campagne anticléricale par la suppression du budget des cultes et la confiscation, mais

¹ *Monde maçonnique*, avril 1876.

elle prétend régler aussi la *question sociale*. C'est là que s'élaborent les projets financiers ruineux, les plans d'assurance obligatoire et universelle par l'État, les lois destructives de la liberté de l'industrie qui livreraient les patrons, pieds et poings liés, aux ouvriers ou plutôt à leurs meneurs occultes. Ces tendances législatives dangereuses, que M. Leroy-Beaulieu a flétries si justement du nom de *socialisme d'État*, sont le résultat direct de la propagande maçonnique. Nous pourrions revenir quelque jour sur ce sujet de nature à intéresser même les personnes uniquement préoccupées des intérêts matériels, et l'on verra quel avenir la maçonnerie prépare à la France... si la république devait durer.

VII

L'action gouvernementale des loges s'exerce par deux moyens : par le Conseil municipal de Paris et par des groupes politiques, avec lesquels conseillers municipaux et députés sont obligés d'être en communication constante.

Les loges sont très multipliées à Paris : on en compte quatre-vingt-dix-neuf. Les maçons non fréquentants, les maçons cachés y sont plus nombreux que partout ailleurs : au milieu de cette grande agglomération de deux millions et demi d'habitants, où liens de famille, voisinage, associations professionnelles, patronage, ont disparu, les loges sont à peu près la seule force organisée. Depuis 1876, ce sont elles qui ont fait les élections municipales, partout où des candidats franchement catholiques ne l'ont pas emporté. Les listes maçonniques, que l'on a publiées, établissent que *pas un seul membre républicain du Conseil municipal n'est étranger aux loges*. Il en est de même des mairies de la banlieue, et, à la différence de ce qui se passe dans des régions plus hautes, les conseillers municipaux continuent de fréquenter les loges de leur quartier. Une sorte d'avancement hiérarchique s'est établi. Après un certain stage, les membres du Conseil les plus méritant deviennent députés de Paris ; c'est par cette voie que sont arrivés les FF. : de Heredia, de Lanessan, Delattre, Marmotan, Roques de Filhol ; d'autres, plus obscurs, sont recommandés à quelques bourgs pourris de province : ainsi les FF. : Marius Poulet, Jules Roche, ont été élus députés du Var.

Le Conseil municipal de Paris prend de plus en plus les allures de la Commune parisienne en 1792. Il affecte même vis-à-vis de la Chambre un rôle d'initiateur. C'est lui qui, le premier, avant les nouvelles lois, a posé la question de la laïcisation des écoles et des hôpitaux. Dans le cercle de ses attributions, et quelquefois en les dépassant, il réalise la *séparation de l'Église et de l'état*, supprime

les traitements des ministres du culte, chasse les aumôniers des hospices. Il poursuit impérieusement auprès du gouvernement le retrait des immeubles affectés à des services hospitaliers et religieux. A six mois, à un an de date, on l'a remarqué, la Chambre des députés suit l'impulsion donnée. C'est au lien maçonnique qu'est due cette force, et on ne prend pas la peine de le dissimuler. En juillet 1881, le frère Monteil a proposé au Conseil municipal, dans un rapport écrit, de reprendre la disposition des églises, en se fondant sur ce que, jadis les francs-maçons les avaient construites ! On en viendra bientôt, au pavillon de Flore, à citer, comme des autorités, Ragon et Reghellini !

Quelque chose de plus sérieux est l'*organisation des bataillons scolaires*. En 1880, le F. . Aristide Rey l'a fait voter par le Conseil municipal, et elle a déjà reçu à Paris un commencement d'exécution. La maçonnerie travaille en ce moment avec ardeur à les établir dans toute la France.

Dans son congrès d'avril 1882, « la *Ligue de l'enseignement*, étendant le cercle de son action, dit le compte rendu, a pris en mains la cause nationale de l'éducation civique et militaire. En conséquence, elle a décidé de créer dans chaque canton un cercle d'éducation nationale, subdivisé par sections de communes, et qui aura pour but d'organiser pour les jeunes gens sortant de l'école, jusqu'à l'âge de vingt et un ans, une instruction civique et militaire, au moyen d'exercices hebdomadaires et de réunions cantonales périodiques. Dans chaque canton, une *commission de citoyens de bonne volonté* se chargera d'entrer en relations avec chaque chef-lieu de canton, d'y provoquer la création des cercles cantonaux et de servir d'intermédiaire entre les sociétés locales et le conseil général de la ligue. » — Pour parler clair, c'est la résurrection de la garde nationale. Ces *commissions de citoyens de bonne volonté* rappellent les *conseils de famille des compagnies*, qui, pendant le siège de Paris, ont si bien préparé l'insurrection. On nous ramène ainsi, avec des noms nouveaux, aux *sections* de jacobins armés comme en 1793. Les loges maçonniques s'emploient activement à la réalisation de ce plan. Car ce sont elles qui l'ont inventé et l'ont fait ensuite proposer ostensiblement par la *Ligue d'enseignement*. Nous l'avons trouvé esquissé, six mois à l'avance, dans une tenue de la loge *les Bienfaiteurs réunis* de Paris, publiée par le *Bulletin maçonnique de la grande loge symbolique*, numéro de septembre 1881.

Mais cela n'est encore qu'une partie des moyens d'action de la maçonnerie : l'*Indépendance belge*, du 7 octobre 1880, publiait

¹ Ce rapport a été reproduit dans le *Français* du 8 juillet 1881.

une correspondance relative aux divers groupes politiques de Paris, dans laquelle on lit ceci :

Il s'est formé, dans chacun des vingt arrondissements de Paris, en évitant toute publicité, des groupes compactes, unis étroitement, et qui, par le nombre de leurs adhérents, s'annoncent comme une puissance véritable. Cette organisation a pris pour titre : *Groupe fraternel et civique*. Les groupes des arrondissements sont unis entre eux par un groupe de délégués qui compte quatre-vingts membres (quatre par arrondissement). Les citoyens investis d'un mandat électif, tel que celui de député ou de conseiller municipal, sont exclus du groupe des délégués.

Cette organisation s'est recrutée parmi les francs-maçons, mais complètement en dehors des autorités maçonniques. De là la facilité avec laquelle le recrutement a pu se faire en dehors de toute publicité. *La Franc-Maçonnerie compte à Paris quinze mille membres actifs, et l'on estime à cent vingt mille le nombre des francs-maçons qui ont quitté l'association, mais qui restent unis à leurs anciens collègues par une communauté de vues et de principes.* Le rôle des francs-maçons a toujours été prépondérant dans les affaires publiques. Hommes d'État, orateurs, journalistes, presque tous ceux qui jouent un rôle dans le parti libéral ont passé par la loge; les hommes de second rang se contentent de faire partie des comités de leurs arrondissements, où, grâce à leur fermeté et à leurs habitudes de libre discussion, ils exercent une véritable influence.

Le programme du groupe central a ce côté original, qu'il ne contient aucune revendication. Il se contente de tracer aux groupes d'arrondissement un plan d'études et une méthode d'action. Ces groupes sont des sortes d'assemblées délibérantes, examinant la marche des affaires publiques et la conduite des mandataires du peuple, s'occupant de réformes à provoquer, d'œuvres utiles à créer, d'élections à préparer, et, après avoir arrêté une décision, cherchant à la faire ratifier par leurs concitoyens au moyen des réunions publiques, où les orateurs des groupes soutiendront et défendront les décisions prises. Ils tendent, en somme, à exercer, sous une apparence modeste, une sorte de direction sur l'opinion publique.

Ces indications, qui, disons-le en passant, ont été fort désagréables au Grand Orient, deviennent beaucoup plus intelligibles quand on les rapproche du programme de la *Grande loge symbolique écossaise*, qu'un orateur de la loge *la Sociale*, n° 22, a exposé ainsi le 4 avril dernier :

Au point de vue politique, sans vouloir nous considérer en aucune façon comme la partie la plus intelligente de cette population du dix-huitième arrondissement, aussi grande par le nombre que par le cœur,

nous nous en croyons cependant la partie la plus active et moralement la plus laborieuse. Notre idée est donc d'étudier en commun les grandes questions à l'ordre du jour, de coordonner les résultats de nos études et d'en conférer directement avec nos représentants au Parlement. Notre rôle consistera donc à être le *trait d'union entre les mandants et les mandataires, entre les élus et le souverain : c'est-à-dire le peuple*. Trop souvent l'élu oublie que la souveraineté du peuple est permanente, il ne la considère comme existant virtuellement que le jour des élections. Nous croyons utile de le rappeler quelquefois à la réalité, en lui faisant comprendre le danger, pouvant résulter du non-accomplissement des engagements pris.

Plusieurs loges parisiennes sont entrées dans cet ordre d'idées et ont mis à l'ordre du jour la question de l'assimilation du mandat politique et du mandat civil. Certains journaux la propagent déjà. Le 4 novembre 1882, le F. Henry Maret, député de Paris, a déclaré, dans une réunion publique, aux Batignolles, qu'il demanderait, dans la prochaine révision de la Constitution, l'*assimilation du mandat politique au mandat civil*. Le programme s'exécute ainsi sur toute la ligne. Les députés seraient des *mandataires contractuels*, obligés de répondre de leurs actes à leurs mandants dans des assemblées périodiques. C'est dans ces assemblées primaires que résiderait en réalité le gouvernement. L'on reviendrait ainsi aux *sections délibérantes de jacobins*, aux assemblées primaires de la Constitution de l'an II. N'est-ce pas déjà ce qu'on cherche à mettre en pratique dans certains arrondissements de Paris?

La même chose se passe à peu près dans les départements. Là, les loges se sont érigées en comités de surveillance de l'administration préfectorale et des municipalités. Constamment nous voyons, dans les journaux maçonniques, constater la réception, à titre de franc-maçon, du préfet, du secrétaire général, du sous-préfet. Dans les colonies, à la Guyane, à l'île de la Réunion, des actes officiels, comme la remise des décorations de la Légion d'honneur, s'accomplissent en loge. A l'exemple de Paris, les franc-maçons commencent à figurer en province dans les cérémonies publiques. A Nantes, la première nouvelle de la création dans la ville d'un *lycée de filles* a été donnée dans la loge.

Lisez, dans le n° d'octobre 1882 de la *Chaîne d'union*, le récit des travaux des loges du Havre, et vous verrez qu'il n'y a pas une branche des services municipaux, assistance publique, écoles, salles d'asile, qui échappe à leurs *études*, c'est-à-dire en réalité à leur contrôle. A Marseille, au mois d'août de cette année, le maire, qui est en même temps vénérable d'une loge, a chassé de

la mairie, sous le prétexte dérisoire d'un examen, tous les employés qui n'étaient pas affiliés ¹.

La loge de Besançon, dans sa séance du 26 mai 1882, a procédé à l'initiation de trois profanes, « dont l'un, maire d'une commune du département du Doubs, a répondu, dit le *Monde maçonnique*, avec beaucoup d'à-propos à toutes les questions qui lui ont été posées ». Or sait-on sur quoi a porté l'interrogatoire? Il a porté, dit toujours le *Monde maçonnique*, « sur l'attitude qu'il aurait s'il éprouvait des résistances dans l'exécution de la loi sur l'instruction publique récemment votée par nos assemblées législatives. »

A Mâcon, le 27 octobre 1880, à la réunion de l'*OEuvre du sou des Écoles*, le F. : Margue réclamait des poursuites *contre les membres du clergé récalcitrants* ², et le 30, Mgr Cotton, évêque de Valence, était assigné en police correctionnelle!

VIII

On s'étonnera peut-être que 25 à 28 000 maçons actifs — n'oublions pas cependant les *membres passifs* — exercent une telle influence sur les élections, sur la politique d'un grand pays comme la France. Bien des causes l'expliquent et notamment la propagation déjà faite depuis trois et quatre générations d'une masse d'idées fausses, de préjugés, de passions. Il y a, il faut savoir le reconnaître, dans notre société des éléments plus ou moins mauvais, qui forment un milieu tout préparé à l'action de la secte.

Mais la maçonnerie compte en réalité des forces beaucoup plus considérables. Les loges, proprement dites, ne sont qu'un noyau, qu'un corps de réserve, si l'on peut ainsi parler. « Il n'est pas nécessaire, disait, il y a un an, la *Bauhütte*, de Leipzig, que la maçonnerie soit trop nombreuse. *La tâche de la maçonnerie a un caractère d'intensité : elle consiste dans la préparation de ses membres à la lutte pour la défense des principes maçonniques dans la société* ».

Pour agir en grand, pour entraîner les masses, la maçonnerie organise des sociétés populaires, ouvertes, sans affiliation secrète, mais dont les directeurs sont des membres des loges et font exécuter les programmes arrêtés par elle.

La plus importante de ces sociétés est actuellement la *Ligue de l'enseignement*; elle compte près de 80 000 adhérents, pas fort solides, sans doute, et rattachés au centre seulement par un lien très facile à dénouer; mais il n'y en a pas moins là un groupement que M. Macé a utilisé en faisant signer, par les membres des conseils muni-

¹ Voy. notamment le *Sémaphore* du 10 août 1882, et le *Citoyen* du 11.

² Voy. *Union républicaine* de Mâcon, du 28 octobre 1880.

cipaux de 1877 à 1880, des pétitions en faveur de l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque. Pour qui connaît nos campagnes, ces pétitions n'ont pas grande signification. Présentées au *nom de l'intérêt du parti*, souvent avec la pression administrative du préfet, elles recueillent des signatures peu réfléchies : mais en les faisant publier dans de petits volumes, répandus à profusion, M. Macé a pensé assez judicieusement qu'il créerait par là aux membres de ces conseils municipaux une sorte d'engagement dont on pourrait tirer parti.

« Nous avons, a-t-il dit, en ouvrant le congrès de la ligue de 1881, à faire non de la pédagogie, mais de la propagande républicaine. » Et, dans ce but, la ligue fonde partout, depuis 1877, des *sociétés républicaines d'instruction* dont l'objet est de créer des bibliothèques démocratiques, des librairies circulantes dans les campagnes, d'organiser des lectures à haute voix et des conférences familières soit à domicile, soit sous forme de réunions publiques.

Si petite que soit la commune, disait le rapporteur au congrès de 1881, il suffira d'y trouver un homme prenant la chose à cœur; et ne réussit-il à grouper que cinq ou six voisins autour de lui, c'est assez pour faire une société qui grandira ensuite, pour peu qu'elle déploie d'activité, et deviendra le point de ralliement naturel des éléments républicains de la commune.

Un autre membre ajoutait :

Dans chaque village, existe maintenant un groupe de républicains. Ils ne peuvent pas, dans l'état actuel de la législation, s'organiser ouvertement à l'état d'associations politiques permanentes, mais ils peuvent se constituer à l'état de sociétés d'instruction. Ce sera donc, sous ce titre et grâce à cette organisation ingénieuse, une vraie organisation du parti républicain dans tout le pays. Il faut donc voter par acclamation ce que nous propose la commission.

Parallèlement à ces sociétés, la ligue organise des *œuvres* dites *du sou des écoles laïques*, qui, dans les grandes villes, donnent des fêtes et servent de moyen extérieur de propagande.

La *Ligue de l'enseignement* s'adresse au gros des troupes républicaines, c'est le centre lourd et pesant. Pour les exaltés, pour les enfants perdus, qui aiment à casser les vitres, la maçonnerie a formé les *sociétés de propagande anticléricale*. Celles-là se chargent d'instituer de grandes fêtes scolaires et des solennités civiles, à l'occasion des principaux actes de la vie. Elles réunissent des congrès internationaux où les éléments les plus actifs de la révolution cosmopolite se donnent rendez-vous. A la tête de ces sociétés se trouvent les hommes les plus importants de la maçon-

nerie : MM. Victor Schœlcher, Paul Bert, Gagneur, de Lacreteille, A. S. Morin. Leur secrétaire général est M. Victor Poupin, l'*alter ego* de M. Macé, dans la *Ligue de l'enseignement*. Les deux sociétés ne sont, on le voit, que les deux faces d'une même organisation.

D'autres associations, celles-là absolument secrètes, viennent compléter l'œuvre de la maçonnerie : ce sont les *sociétés de la libre pensée* ou sectes de *solidaires*. Elles ont pris naissance en Belgique vers 1855, sous l'impulsion du F. Goffin et d'Eugène Sue. Elles se sont introduites en France sous l'empire ; M. Pelletan, vénérable de la loge *l'Avenir*, aujourd'hui sénateur, fut un de leurs propagateurs. Les loges maçonniques se vantent aujourd'hui, en toute occasion, d'avoir propagé les enterrements et les mariages civils. Cette propagande se fait au moyen d'une affiliation très sérieuse, d'un engagement écrit, par lesquels les malheureux adeptes se livrent d'une manière absolue à la direction de leurs chefs. Quoique l'autorisation préfectorale soit accordée à ces sociétés, les noms des adhérents sont soigneusement tenus cachés, à la différence de ce qui a lieu pour la *Ligue d'enseignement*. Ces sociétés sont fort répandues dans certains départements : elles ont ici une couleur socialiste, là une couleur exclusivement républicaine, suivant le tempérament des populations. Souvent ce sont des contre-maitres, des fabricants, qui les propagent parmi les ouvriers. Les malheureux qui résistent à leur pression, surtout ceux qui, après avoir pris ces engagements, cherchent à s'en dégager, sont l'objet d'une persécution secrète et chassés de tous les ateliers. Par contre, pour attirer les petits commerçants, on fait miroiter à leurs yeux la puissance mystérieuse des loges, *de cette société*, qui, dit-on, *relève trois fois celui qui a fait de mauvaises affaires*.

Le *secret maçonnique*, nous le disions plus haut, couvre cette action occulte et la rend pendant longtemps insaisissable. C'est cependant par son moyen et par ces sociétés de diverses couleurs, subordonnées à elle, que la maçonnerie tient dans ses mains des arrondissements, des départements entiers. Les loges sont le centre ; mais des frères, dispersés dans les petites villes, dans les campagnes, qui ne figurent pas le plus souvent même comme membres *actifs*, viennent prendre le mot d'ordre ou le reçoivent de quelques frères *visiteurs* et le répandent dans ces sociétés qu'ils dominent, en exploitant les préjugés ou les passions de leurs membres.

La franc-maçonnerie cherche aussi et réussit trop bien à pénétrer dans des associations déjà existantes, qui ont en vue un objet de bien public, mais qu'elle utilise comme centre de groupement et moyen d'influence.

L'évêque de Verdun, dans une circulaire adressée à son clergé,

le 2 janvier 1882, a saisi sur le vif ces procédés de la franc-maçonnerie et de la *Ligue de l'enseignement* :

Partout, dit-il, elles cherchent à séduire les jeunes générations, en flattant leur orgueil, leur indépendance, leur présomption et leur inexpérience. C'est dans ce but que la ligue patronne ouvertement des réunions, des cours publics, des conférences. C'est dans ce même but qu'elle cherche à s'emparer des réunions de toute nature : cours de dessin, cours d'adultes, orphéons, sociétés de gymnastique, afin d'enrôler dans ses cadres la jeunesse entière.

Les derniers comptes rendus de la *Ligue de l'enseignement* constatent l'affiliation de beaucoup de sociétés de secours mutuels : elles ont accepté ses bibliothèques, et ont été ainsi organisées par quelques meneurs en groupes correspondants sans presque s'en douter.

Les hommes de bien doivent donc avoir les yeux constamment ouverts pour examiner si la maçonnerie n'a pas la haute main dans des œuvres qui se présentent au public sous l'apparence la plus inoffensive. A ce titre, nous appelons l'attention sur les extraits suivants du *Monde maçonnique*, relatifs à deux institutions qui ont exercé et exercent encore une action considérable pour l'éducation populaire dans les grands centres :

On connaît l'histoire de ces deux sociétés sœurs, qui se sont donné la tâche de suppléer à l'insuffisance de l'instruction primaire : l'*Association polytechnique*, fondée en 1830, et l'*Association philotechnique*, créée en 1848.

Nous ne saurions rester indifférents aux travaux et aux efforts des dévoués propagateurs de l'instruction qui composent ces deux associations. Toutes deux ont à leur tête des hommes éminents, d'excellents maçons, le frère Laurent Pichat, sénateur, pour la première, le frère de Heredia, conseiller municipal, secrétaire du conseil de l'ordre, pour la seconde.

Le 12 décembre dernier, l'*Association polytechnique* a célébré avec un grand éclat le cinquantième anniversaire de sa fondation. Après une excellente allocution de M. Laurent Pichat, son sympathique président, M. Gambetta a prononcé un discours qui restera parmi ses meilleurs.

Ici le *Monde maçonnique* cite quelques passages de ce discours, dans lequel Gambetta a fait une profession de foi positiviste et a célébré Auguste Comte, « ce penseur uniquement préoccupé de débarrasser la cervelle humaine des ténèbres et des chimères ».

Il faut remarquer, dit le *Monde maçonnique* après cette citation, cette adhésion donnée à une doctrine qui compte aujourd'hui tant d'adeptes dans la maçonnerie française.

Dans une notice nécrologique consacrée au F. . Mathias, qui a été

préfet de plusieurs départements, sous la république, le même journal s'exprime ainsi :

Pendant sa carrière malheureusement trop courte, le F.· Mathias s'était surtout dévoué aux questions d'instruction. Membre très actif de la *Société philotechnique*, il lui a créé des succursales *non seulement dans tous les départements qu'il a administrés*, mais partout où il a pu directement ou par ses amis acquérir quelque influence ¹.

La *Chaîne d'union* de janvier-février 1882, après avoir reproduit une violente attaque contre la religion, faite à la loge de l'*Union philanthropique* de Saint-Denis, par le F.· Galopin, ajoute :

Le F.· Rémond, vénérable de la loge *la Clémentie amitié*, en sa qualité de maçon et de vice-président de l'Association philotechnique, a bu à la santé du F.· Galopin, et l'a remercié du concours qu'il apportait à la cause démocratique, en venant à Saint-Denis, tous les quinze jours, depuis plusieurs années, professer un cours de biologie philosophique public et gratuit.

En ce moment même, la *grande loge symbolique écossaise*, dont nous avons signalé les tendances à s'occuper des questions sociales, a mis à l'ordre du jour l'annexion à la franc-maçonnerie des compagnonnages ouvriers. Les différents *devoirs*, quoique bien déchus de leur antique empire, groupent encore un nombre assez considérable d'ouvriers : ce sont généralement des ouvriers d'élite, à qui leur moralité et leur valeur professionnelle assurent un grand ascendant dans les ateliers. Quelques loges proposent de considérer en masse les *compagnons* comme franc-maçons, d'autres veulent arriver au même but, en abaissant, en faveur des *compagnons*, les frais assez considérables d'affiliation. En attendant, on a essayé des *tenues communes de compagnonnage et de maçonnerie*. Voici le compte rendu de l'une d'elles, qui a eu lieu, le 9 décembre 1881, dans la loge *la Justice*, à Paris :

L'entrée du temple est donnée aux députations des différents devoirs compagnonniques de Paris, qui sont représentés par des compagnons tonneliers, menuisiers, charpentiers, passants tailleurs de pierres, forgerons, jeunes hommes étrangers, tailleurs de pierres, boulangers, cordonniers, tailleurs de pierres étrangers, charrons, maréchaux, cordonniers de l'ère nouvelle, devoirs réunis, bonnetiers, charpentiers, plâtriers, tondeurs de drap, cordiers, serruriers, tourneurs, tisseurs, tanneurs, sabotiers, vanniers et vitriers.

A la demande du vénérable, les premiers en ville et les dignitaires de différents devoirs prennent place à l'orient.

¹ *Monde maçonnique*, décembre 1881.

Le F. : Goumain Cournille remercie les compagnons d'être venus en si grand nombre apporter leur concours à la discussion qui va s'ouvrir sur les rapports du travail et du capital. Leur empressement à se rendre à l'invitation de la L. : *la Justice* prouve que les efforts de l'année dernière n'ont pas été infructueux. Les *travaux précédents, commencés sur un plan trop vaste*, n'ont pas donné les résultats espérés et mérités, mais, restreints aujourd'hui au champ d'activité d'une loge, ils prépareront mieux l'avenir et assureront dans un temps peu éloigné l'alliance durable du compagnonnage et de la franc-maçonnerie. Unis dans une même pensée d'étude, compagnons et maçons vont entreprendre fraternellement ensemble la recherche de la plus ardue des questions de notre temps. A l'expérience des faits mieux possédés par les compagnons, les francs-maçons ajouteront leurs connaissances plus précises des doctrines économiques. De l'union des deux éléments constitutifs de toute science, la théorie et la pratique, se dégagera peut-être la solution du problème.

Au cours de la discussion, le F. : Germain Cournille a déclaré qu'il ne fallait pas s'effrayer du socialisme, car « le socialisme n'est pas autre chose que la science des rapports d'équité à établir entre des associés déclarés libres et égaux par la Révolution ». Le F. : Mamelle a conclu en *démontrant aux FF. : compagnons et maçons la nécessité de se grouper en sociétés de résistance au capital*¹.

Une deuxième tenue était annoncée pour le mois de janvier dans le local des compagnons : la troisième devait avoir lieu dans le temple maçonnique.

Des tentatives semblables ont été faites en province. Les mêmes démarches ont eu lieu auprès des syndicats ouvriers. Nous avons sous les yeux le compte rendu de l'enterrement civil d'un ouvrier franc-maçon, *célébré à Poitiers, le 13 juillet 1882*, et à l'occasion duquel le F. : Guimbaud, vénérable de la loge *les Amis réunis*, a proclamé l'alliance des loges et des chambres syndicales sur le terrain commun de la libre pensée².

Enfin, la maçonnerie ne néglige pas l'armée.

A plusieurs reprises, elle a tenté d'y pénétrer. En 1845, le maréchal Sout, quoiqu'il fût lui-même franc-maçon, peut-être à cause de cela, défendit sévèrement l'affiliation aux loges. Depuis 1870 un certain nombre d'officiers et de sous-officiers se sont fait recevoir. Les feuilles maçonniques enregistrent avec complaisance leurs discours, qui roulent tantôt sur la paix universelle, tantôt sur la subordination de la discipline militaire aux devoirs civils, selon

¹ Voy. *Bulletin maçonnique de la grande loge symbolique écossaise*, janv. 1882.

² Voy. *l'Avenir de la Vienne*, du 14 juillet 1882.

la théorie du major Labordère. Cependant tout cela réussit peu. Entre les principes de la maçonnerie et l'honneur militaire, il y a des incompatibilités qui sont une barrière difficile à franchir. Ceux qui l'enjambent sont généralement des officiers vieillis dans le grade et peu propres à donner du prestige à l'*art royal* aux yeux de leurs camarades.

Il y a là cependant un danger possible qu'il ne faut pas perdre de vue¹. La maçonnerie fait, en effet, un effort d'ensemble pour accaparer la direction non seulement des corps politiques, mais encore de toutes les institutions sociales, de tous les centres où les hommes se rencontrent et agissent les uns sur les autres. Comme le disait un journal de la secte, *une forme latente maçonnique semble s'épancher en France dans toutes les classes de la société*².

IX

Et cependant, malgré son extension, malgré ses succès, la domination de la maçonnerie ne sera qu'éphémère, et, à peine à l'apogée de sa puissance, elle porte déjà tous les signes d'une prochaine décadence.

Les loges sont la coulisse où se fait la répétition de la politique républicaine ; et la rivalité des coterics qui la divisent, les profonds dissentiments qui en séparent les différentes couches, s'y donnent libre carrière. Opportunistes, intransigeants, socialistes même, s'y rencontrent et s'y mesurent. MM. Brisson, Floquet, Clémenceau, de Heredia, suivent un grand nombre de tenues de loges. Quant à M. Gambetta, il n'y paraît que dans les grandes occasions ; mais il y envoie constamment ses lieutenants. Dans les derniers jours d'octobre 1882, M. Constans est encore allé à la loge *les Cœurs réunis* de Toulouse, et, là « devant cinq cents maçons, dit la *République française*³, il a traité toutes les questions intérieures et extérieures qui préoccupent l'opinion publique. Il a insisté sur l'urgence d'une *réforme de la magistrature par la suppression de l'inamovibilité*, et sur la nécessité de mettre un terme *aux empiètements du clergé dans les affaires civiles*. Il a déclaré que la politique de l'*Union républicaine* est la plus favorable au développement de nos insti-

¹ En septembre 1882, le général Billot, à la suite de certains incidents, a cru devoir rappeler l'interdiction faite aux militaires en activité de service de faire partie d'aucune association. Les journaux maçonniques n'en mentionnent pas moins la réception d'un certain nombre d'officiers dans le courant du mois d'octobre. Les loges se considèrent comme au-dessus des règlements militaires ou bien sont l'objet d'une exception secrète.

² Voy. *Chaîne d'union* de février 1882.

³ *République française* du 30 octobre 1882.

tutions, et qu'il la défendra dans l'avenir *avec M. Gambetta*, comme il l'a soutenue dans le passé. »

Cet entrainement de la maçonnerie dans l'orbite de l'opportuniste soulève des protestations. Dans le discours que nous avons déjà cité plusieurs fois, le F. . Barré se plaint que l' « on cherche à faire dévier la maçonnerie de la voie purement idéaliste qu'elle ne doit pas quitter. Le succès des hommes politiques *soutenus par la maçonnerie*, ajoute-t-il, *éblouit les jeunes ambitieux*. L'on voit de tous côtés frapper à nos portes des hommes qui, nous dédaignant auparavant, ne semblent coopérer à notre œuvre que pour avoir notre appui au dehors. Pour eux, la maçonnerie n'est-elle pas un marchepied ? » La *République maçonnique*, qui représente les courants les plus avancés de la démocratie parisienne, protestait plus énergiquement encore à la fin d'avril 1882 :

Il faut que la maçonnerie départementale veille. Elle est en ce moment l'objet de tentatives d'absorption politique, qui peuvent lui causer le plus grand tort.

Il y a dans la république un parti qui, écarté du pouvoir, cherche à y revenir par tous les moyens possibles.

Ne spécifions pas davantage, tout le monde nous a compris.

On peut se demander *pourquoi MM. Ménard-Dorian et Paul Bert étaient, il y a quelques jours, en train de parcourir l'Afrique et de visiter les L.L. . algériennes*.

Pourquoi *M. Constans*, qui depuis longtemps n'était plus régulier, *s'est il fait offrir un banquet par les L.L. . de Toulouse* ?

Et *M. Raynal*, à la L. . de Lormont, quel beau zèle l'a donc pris, lui qui, il y a une année à peine, refusait de venir visiter une loge dans une ville du Centre, en affirmant que depuis longtemps il n'allait plus « dans ces endroits-là ».

Ce concours de circonstances est trop bizarre pour être fortuit. Un parti politique essaye de mettre la main sur la maçonnerie. Il faut que la maçonnerie se défende et reste ce qu'elle doit être, LA MAITRESSE. *et non la servante des partis politiques*².

M. Gambetta a regardé comme souverainement habile, au moment où il organisait son fameux gouvernement occulte, de placer à la préfecture de police un des membres du Grand Orient, un homme fort répandu dans toutes les sociétés secrètes, M. Andrieux. Celui-ci a appelé auprès de lui, pour chef de cabinet, le F. . Caubet, un des maçons les plus actifs et les plus anciens de Paris. Mais certaines

¹ *Monde maçonnique* de 1882.

² Reproduit par le *Français* du 4 mai 1882.

loges ont trouvé mauvaise cette union de la maçonnerie et de la police, et les plus violentes récriminations s'en sont suivies entre les frères¹.

La *Ligue d'enseignement*, avons-nous vu, est une véritable succursale de la maçonnerie. Aux dernières élections pour le conseil général de la ligue, deux listes se sont trouvées en présence : l'une, soutenue par M. de Heredia ; l'autre, par M. Gambetta et M. Macé, qui est son *homme de confiance*. Cette dernière liste n'a passé qu'à quelques voix de majorité et après une lutte fort vive. La société de la *Libre pensée* de Perpignan, subit en ce moment une crise intérieure à la suite du triomphe électoral du F. : Floquet sur le D^r Magnan, entre lesquels ses membres s'étaient partagés².

Déjà, pendant la première révolution, les luttes sanglantes des factions avaient été préparées par les ardentes rivalités des clubs, qui n'étaient eux-mêmes que la continuation des anciennes loges. Il en sera de même cette fois. Les principes de la maçonnerie sont contraires à la raison, à la nature, à la vraie notion de la sociabilité. Ses loges sont des conventicules utiles pour conspirer, mais qui ne peuvent pas se transformer à volonté en conseils de gouvernement. L'anarchie en est la donnée première. On n'édifie rien là-dessus. M. Andrieux, lui-même, a fini par expérimenter qu'on ne faisait pas de l'ordre avec du désordre. Puis la maçonnerie soulève tous les problèmes sociaux, politiques et moraux, sans en pouvoir résoudre aucun. Elle fait notamment de vains efforts pour s'emparer du mouvement ouvrier. Elle peut bien détruire par sa propagande la foi chrétienne dans les populations ouvrières : les loges n'en seront toujours pas moins regardées par le prolétaire comme une institution bourgeoise, et la *bande noire* défie outrageusement l'opportunisme affublé des insignes maçonniques.

Aussi, en même temps que la secte se glorifie du nombre croissant de ses adhérents, un mouvement en sens contraire se produit dans le pays. La raison, l'instinct de conservation, réagissent contre les entraînements irréfléchis, et l'on voit déjà se former les larges courants d'opinion, qui déjouent les habiletés du gouvernement occulte. Le bon sens a encore en France assez de puissance pour faire préférer la monarchie nationale à la république maçonnique.

CLAUDIO JANNET.

¹ Voy. les articles de la *Lanterne* des 5 et 6 juillet 1882 : *Nouvelles révélations sur la Préfecture de police*. Ils ont été reproduits peu après par la *République maçonnique*. Le F. : Caubet s'est défendu dans le *Monde maçonnique*, numéro de septembre 1882.

² Voy. le *Français* du 14 novembre 1882.

LES CORRESPONDANTS DE M. JOUBERT¹

III. — M. ET M^{ME} DE CHATEAUBRIAND

I

M. DE CHATEAUBRIAND

Ce fut en 1800, au retour de l'émigration, que se formèrent, par l'entremise de leur ami commun, M. de Fontanes, les relations de M. Joubert avec M. de Chateaubriand. Elles devinrent bientôt très intimes et subsistèrent sans altération jusqu'en 1824, époque de la mort de M. Joubert. Le grand écrivain, qui vit quelques années plus tard disparaître également M. de Fontanes, a bien souvent exprimé le vide laissé dans sa vie par la perte des deux hommes qu'il avait le plus aimés.

M. Joubert passait une partie de l'année dans sa chère retraite de Villeneuve-sur-Yonne, et M. de Chateaubriand, surnommé par ses amis le poète-voyageur, s'éloignait plus souvent encore de Paris. La supériorité d'esprits si distingués, leur mutuelle confiance, les incidents si considérables et si variés de l'existence littéraire et politique de M. de Chateaubriand, devaient donner le plus vif intérêt à leur correspondance; elle a malheureusement péri presque en entier.

Lorsque, avec une sollicitude qui n'épargna aucune démarche, le premier éditeur de M. Joubert recueillit ses lettres, en 1842, il songea d'abord à celles qu'avait dû recevoir M. de Chateaubriand, et il les lui demanda. Mais celui-ci ne les avait pas conservées, et l'on n'en put retrouver qu'une seule, remontant à 1819, et qui fut publiée dans le premier volume des *Pensées*². Quant aux lettres de M. de Chateaubriand à M. Joubert, les recherches les plus atten-

¹ Voy. le *Correspondant*, des 25 octobre et 10 novembre 1882.

² La copie de cette lettre, qui avait servi de recommandation très originale et très spirituelle près de M. de Chateaubriand à M. Maillet-Lacoste,

tives n'ont permis d'en réunir qu'un nombre très restreint. M. Joubert avait dû les garder, mais tous ses cartons furent remis après sa mort à M. de Chateaubriand pour la publication des *Pensées*, et tout porte à croire que celui-ci, retrouvant les lettres qu'il avait adressées pendant plus de vingt ans à M. Joubert, les réunit aux documents dont il s'entourait pour la préparation de ses *Mémoires*, et ne songea plus à les rendre; il les brûla sans doute par mégarde, lorsque, plus tard, quittant sa maison de la rue d'Enfer, il mit le feu, comme il le raconte lui-même, à une grande partie de ses papiers. L'insertion dans les œuvres de M. de Chateaubriand de plusieurs de ses lettres à M. Joubert, dont l'original a disparu, semble autoriser notre supposition.

Les lettres qu'on va lire sont au nombre de quatre : trois remontent à 1803 et complètent le récit du premier voyage de M. de Chateaubriand en Italie; la quatrième est de 1821 et datée de Londres, où il venait d'arriver comme ambassadeur.

La première est écrite de Lyon, où M. de Chateaubriand, nommé récemment secrétaire de la légation française à Rome, avait dû se rendre pour recevoir les instructions du cardinal Fesch, son ministre. Elle est adressée tout à la fois à M. de Chênédollé, qui espérait être bientôt attaché à la même légation, et à M. Joubert. M. de Chateaubriand, âgé seulement de trente-cinq ans, était dans tout l'éclat de sa réputation littéraire. Le succès du *Génie du Christianisme*, publié l'année précédente, avait été considérable et de beaucoup supérieur aux espérances de son auteur. Lui-même raconte dans ses *Mémoires* avec quelles hésitations et quelles craintes il avait, en 1799, dans son exil à Londres, entrepris l'apologie de la religion catholique, qui, après les attaques si prolongées des philosophes, venait d'être exposée aux persécutions les plus terribles : « Quelle espérance pouvais-je avoir, dit-il, moi sans nom et sans prôneurs, de détruire l'influence de Voltaire, dominante depuis plus d'un demi-siècle, de Voltaire, qui avait élevé l'énorme édifice, achevé par les encyclopédistes et consolidé par tous les hommes célèbres de l'époque? » Mais l'œuvre, apparaissant au moment où le Premier Consul signait à la fois le Concordat et la paix d'Amiens, correspondait admirablement au besoin de foi et de consolations religieuses qu'éprouvaient toutes les âmes chrétiennes, après tant d'adversités subies et de spectacles tragiques. Bonaparte le comprit mieux que personne, et, le jour de Pâques 1802, en même temps qu'il ordonnait de publier avec grand appareil le Concordat dans tous les quartiers de Paris et qu'il avait été conservée très précieusement par celui-ci, et fut remise par lui à la famille de M. Joubert.

assistait lui-même, entouré de ses généraux, au *Te Deum* solennel chanté à Notre-Dame, pour célébrer la paix générale et le rétablissement du culte, il faisait insérer au *Moniteur*, par M. de Fontanes, un compte rendu officiel du *Génie du Christianisme*. M. de Chateaubriand pouvait donc justement écrire vers cette époque : « J'aurai joui à peu près de tous les succès littéraires qu'un homme peut atteindre pendant sa vie ¹. »

On comprendra dès lors le regret qu'il manifeste de quitter Paris, si plein du bruit de son nom. Ce regret était d'autant plus grand, qu'il ne trouvait pas le titre de secrétaire de légation tout à fait digne de son mérite; il eût désiré une situation diplomatique plus indépendante, et ne s'était décidé à partir pour Rome que sur les instances de son ami M. de Fontanes et du vénérable abbé Émery, directeur du séminaire de Saint-Sulpice : le premier, admirateur passionné de Bonaparte et plein de confiance en son génie, tenait à attacher de bonne heure M. de Chateaubriand à la fortune du Premier Consul; le second représentait à l'auteur du *Génie du Christianisme* combien le poste de Rome lui convenait au lendemain du Concordat, quelle signification devait avoir sa présence en Italie, et quelle influence salutaire elle pouvait exercer sur les relations de la France et de la Papauté.

M. de Chateaubriand ne s'éloignait pas non plus sans tristesse de ses amis et de la société, qui, avant la maladie de M^{me} de Beaumont, se réunissait chaque soir dans le salon de la rue Neuve-du-Luxembourg, et se rassemblait depuis peu dans celui de M. Joubert.

Un court passage de cette première lettre est cité dans la notice biographique de M. Joubert, où on la signale comme « un premier sourire de cette imagination devenue si pathétique et si gravé en traversant les événements et les années ». M. de Chateaubriand s'y montre en effet sous le jour le plus aimable, plein d'affection pour ceux qu'il a quittés, d'enthousiasme pour les beautés de la nature, de simplicité et de bonne humeur.

Avant de décrire le Morvan et les coteaux du Lyonnais, il raconte son passage à Villeneuve-sur-Yonne, qu'il ne connaissait pas encore, et son chagrin de n'avoir pu distinguer la maison de M. Joubert.

A MM. de Chênedollé et Joubert.

Lyon, dimanche de la Pentecôte 1803.

Je suis arrivé hier au soir à onze heures, mon très cher ami. Si le Cardinal m'avait suivi d'aussi près qu'il l'avait dit, il serait ici actuel-

¹ Lettre à M. de Guéneau de Mussy, 31 août 1803.

lement. Ainsi je conclus qu'il n'est pas parti, et Dieu sait quand il arrivera. Je crains bien d'être ici pour une huitaine de jours.

La rapidité de mon voyage m'a empêché de bien jouir des magnifiques campagnes que j'ai parcourues depuis 5 ou 6 lieues avant Autun jusqu'à Lyon. Mais je doute, cher Chênédollé, que l'Italie nous offre rien de plus beau. Je vais essayer de te les décrire pour toi, pour notre petite société, et surtout pour Joubert. Ce morceau de ma lettre le regarde particulièrement, et, pour le traiter à sa façon, je vais prendre les choses dès leur *source*.

Jeudi, à une heure et demie, mon cher Joubert, j'étais embarqué pour l'Italie. J'avais fait le brave en partant, mais je ne fus pas plus tôt seul que je commençai de pleurer, et cela m'empêcha de voir ce qui se passait au faubourg Saint-Antoine. De sorte que vous serez obligé de renfermer votre curiosité sur ce point. Je sens que cela est bien pénible, mais voici de quoi vous dédommager. Je ne m'aperçus de la verdure des arbres qu'aux environs de Melun, où un gros oh ! oh ! à la manière de Saint-Germain¹, me tira du fond de mes souvenirs, qui étaient tous pour vous ; j'entends pour *vous, la société*. C'était Auguste, qui avait vu deux chèvres se tenant debout pour manger les feuilles d'une branche. Cela avait charmé Auguste, et j'en fus moi-même charmé. Nous arrivâmes à Melun, et pour former mon jeune homme, je lui dis de descendre, de hâter les postillons, etc. Auguste court à l'écurie, et je le vois, le moment d'après, reparaitre monté sur le porteur, un fouet à la main et plein d'une joie qu'il ne pouvait cacher. — Nous voilà roulant de nouveau. Je remarquai sur la gauche une vue, le long de la Seine, assez agréable. C'est un coteau planté, la rivière au pied, quelques villages épars au fond et des lointains de forêts. — J'ai vu un singulier effet de bois : dans un taillis de trois ou quatre ans, tout le fond des branches, à partir du tronc, était couvert de feuilles séchées et rougies de l'autre année, et la cime des branches portait des feuilles nouvelles d'un vert tendre ; j'ai comparé cela dans ma tête à un cœur qui aurait eu beaucoup de chagrins autrefois et qui commencerait à pousser de jeunes espérances. Une autre comparaison bien différente m'est venue, en voyant la Seine limoneuse, quoiqu'il fit un temps serein : c'est que, quand il y a eu des orages aux fontaines de la vie, c'est en vain que le reste coule sous un ciel pur, le fleuve reste teint des eaux de la pluie, et à 60 lieues, comme à soixante ans de l'orage, on peut dire : Les flots ou les jours ont été troublés à leurs sources. Je ne sais ce que je vous écris, mais vous recevrez tout cela, bon ou mauvais.

Rien de remarquable jusqu'à Sens, où nous arrivons à onze heures.

¹ Domestique de M^{me} de Beaumont.

Seulement Auguste a demandé plusieurs fois d'un air capable au postillon : « N'est-ce pas là Villeneuve-la-Guyard ? N'est-ce pas là l'Écluse ? etc. », et il se trompait toujours. Mais il avait l'air de connaître le monde. A Sens, il ne voulait pas absolument que ce fût Sens, et il m'a presque impatienté. Il faut vous dire qu'il parle comme son père et comme sa sœur, ayant cette grosse voix des jeunes gens qui deviennent hommes ; les bonnes femmes appellent cela *muer* de voix ; *sa voix mue*. J'aime cela, parce que je vois un oiseau qui change son duvet en plume.

Nous frappons à la porte de l'auberge, car nous voulons souper : tout le monde dort. Une servante crie enfin : « Qui est-ce qui est là ? — Des voyageurs, ouvrez ! — Ah ! ce n'est donc pas de la troupe ? — Non, deux messieurs en poste. » — On ouvre : la servante paraît, tenant un bout de chandelle à la main. Nous descendons, on nous introduit dans la cuisine. « Ces messieurs couchent-ils ? — Non, ils soupent. Vite qu'avez-vous à me donner ? » — On va interroger la maîtresse, qui est dans son lit, au fond de la cuisine. — « Monsieur, la maîtresse va se lever. » — La maîtresse paraît à moitié habillée : une figure honnête, un son de voix fort doux. « Monsieur veut-il une volaille ? — Oui. — Et des asperges ? — Je veux bien. » — Elle regarde Auguste et devine qu'il est mon domestique, mais elle n'ose pas trop le dire. On allume un grand feu, on établit une table dans le coin d'une grande cheminée. Je vois rôtir le poulet. Auguste vole son assiette, qu'on avait mise sur la même table, et s'établit sur la table de la cuisine. J'ai un peu détourné la tête pour le laisser faire : il me tirait d'un grand embarras ; je n'aurais pas voulu l'humilier, et en même temps il était bon qu'il se tint d'abord à la distance où il doit être. — On me sert le poulet, je le partage, j'en donne la moitié à Auguste, qui mourait de faim. Tandis que nous mangeons, on frappe à la porte : ce sont trois voyageurs du coche d'Auxerre, ils arrivent faisant un grand bruit, et tombent dans le silence en me voyant. Ils reprennent courage : « Nous avons acheté 150 milliers de sucre, dit l'un, *payés au comptant!* » — « La guerre va faire renchérir les sucres. » — « M. Simon en attend de l'Orient. » — « Allons, messieurs, on vous attend à la diligence, » dit un cocher qui survient. — « Achevons notre bouteille de bière. Bonsoir, madame. » — Tout sort. Je paye le souper 12 francs, c'est très cher ; mais j'ai oublié six œufs dans le menu, une bouteille de vin et une mauvaise soupe. Nous partons.

J'avais calculé qu'il ferait jour lorsque nous arriverions à Villeneuve-sur-Yonne. Mon cher Joubert, quelle fatalité ! Je m'endors et ne me réveille qu'à la porte hors de la ville ! Il fait grand jour, je demande où est Villeneuve ; je regarde derrière moi et je vois une jolie petite église. Je descends, je cours à l'église, je

cherche à découvrir votre rue. M^{me} de Beaumont me l'avait décrite : une petite rue en montant à gauche. Je crois que je l'ai vue, je n'en suis pas très sûr; il n'est que quatre heures, le moyen d'éveiller M^{me} Piat¹? Je balance un moment, mais enfin je renonce à ce pèlerinage. Qui m'aurait dit que dans cette petite ville demeurerait un homme que j'aimerais tendrement, un homme rare, dont le cœur est de l'or, qui a autant d'esprit que les plus spirituels et qui a, par-ci par-là, du génie? Mon cher ami, je vous le dis les larmes aux yeux, parce que je suis loin de vous. Il n'y a point d'homme d'un commerce plus sûr, plus doux et plus piquant que le vôtre, d'homme avec lequel j'aimasse mieux passer ma vie. Après cela, rengorgez-vous, et convenez que je suis un grand homme, mais mangez du *roast-beef* et buvez du vin de *Porto*, vous avez besoin de vous fortifier. Mon cher enfant, *il faut faire vie ou feu qui dure*, je ne sais lequel on dit. Mais cela veut dire qu'il faut vous conserver longtemps et très longtemps pour M^{me} de Beaumont, pour M^{me} de Vintimille, pour M. Julien, pour M. Pasquier, pour Chênédollé, pour le vénérable Fontanes, et enfin pour moi. C'est par politesse pour la *société* que je me nomme le dernier.

Au reste, je trouve M^{me} de Beaumont trop sévère; les coteaux de Villeneuve sont, il est vrai, secs et pelés, mais ils sont assez hauts et ont un faux air de montagnes qui ne leur va pas mal. J'ai vu aussi certain bois dans un enfoncement qui pourrait être produit parmi les pièces du procès; sans compter les couchers de soleil, qui sont beaux de l'aveu des deux parties. Je n'ai vu qu'un soleil levant, qui n'était pas merveilleux à la vérité, mais le matin n'est pas le soir, et je tiens qu'à la brume, entre chien et loup, Villeneuve est un très joli pays. Il y a des beautés qui, comme vous le savez, ne supportent pas le grand jour. Franchement, je vous aime encore mieux juché dans votre bibliothèque de la rue Saint-Honoré que dans la petite rue en montant à gauche, que j'ai vue à quatre heures du matin. Je crains que le maire, s'il m'a aperçu, ne m'ait pris pour un Anglais qui venait examiner les lieux, et peut-être sonder l'Yonne, pour y conduire la flotte de Nelson.

Rien de bien remarquable jusqu'à Auxerre. Une poste après cette dernière ville commence le vilain pays dont m'a parlé M^{me} de Beaumont. J'ai reconnu le ruban blanc parcourant tristement, non pas des bruyères, mais de vilains coteaux roussâtres, où les ceps de vigne s'aperçoivent à peine. J'ai vu aussi le petit coin de vallon après le vilain pays; c'est une vue très fraîche sur l'Yonne; mais à Pierre-Écrite, 9 lieues avant Autun, commence un pays enchanté. Ce sont des espèces de petites montagnes, comme dans le Bourbonnais, mais elles sont beaucoup plus agréables, parce qu'elles sont couronnées de forêts,

¹ Vieille demoiselle de Villeneuve qu'aimaient beaucoup M. Joubert et M^{me} de Beaumont.

et leurs vallées sont laissées en herbe ; il y paît ces bœufs du Morvan, qui font, je crois, la richesse du pays ; l'espèce en est assez petite, mais elle a l'air plus vigoureux et elle est d'une vue plus agréable que les grands troupeaux du Cotentin. Je me suis trouvé engagé dans les monticules, partie de jour et partie de nuit, les oiseaux chantaient de tous côtés, et j'ai entendu à la fois les trois passagers du printemps, le coucou, la caille et le rossignol. Un petit bout du croissant de la lune était dans le ciel, tout justement pour m'empêcher de mentir, car je sens que, si la lune n'avait pas été là réellement, je l'aurais toujours mise dans ma lettre. C'eût été à vous à me convaincre de fausseté, l'almanach à la main ¹. Tandis que je faisais un roman, Auguste dormait sur mon épaule. Pauvre jeune homme, il va commencer la vie sous les auspices d'un maître dont les premiers jours n'ont été protégés par personne ; nul ne s'est chargé de me faire voyager, mais je ne suis pas *Auguste*, et tout le monde n'est pas le filleul de M^{me} de Beaumont. Savez-vous que j'eusse assez aimé autrefois à être l'esclave d'un bon maître ? Je suis sûr que cette propriété de l'homme sur l'homme devait établir parmi les anciens des relations d'amour et d'intérêt que nous ne connaissons plus. C'est pourquoi le mot domestique, qui vient de *domus*, indiquait dans le serviteur une partie de la maison, presque un membre de la famille. Tout cela n'est pas bien fier, mais je suis ennuyé de courir toujours pour mon compte les chances de la vie, et si quelqu'un voulait se charger de me nourrir, de me vêtir et de m'aimer, cela me ferait grand plaisir.

On peut remarquer, en traversant la Bourgogne, le berceau de notre nation et pour ainsi dire la source du sang français : les hommes et les femmes ont les traits délicats, la taille élégante, la démarche gracieuse. Je ne sais quoi de leur vin semble couler dans leurs veines. Ils sont proprement vêtus, leurs équipages champêtres sont légers, leurs chariots, portés sur quatre petites roues en bois blanc et traînés facilement par un seul cheval, semblent faits pour être dessinés dans des tableaux de paysage. A Châlons et le long de la Saône, jusqu'à Lyon, la scène change ; vous commencez à trouver de grands hommes, des femmes bizarrement vêtues, portant sur la tête une cornette de toile blanche surmontée d'un petit chapeau plat de castor ; il y a ici évidemment un mélange de sang, d'usage, de mœurs suisses : j'ai vu, dans des gravures des treize cantons, des paysans ressemblant absolument aux paysans du Mâconnais. La nature change également de face. Ce ne sont plus de petites vallées, irrégulièrement dessinées dans les détours d'une multitude de petites montagnes ; c'est un

¹ Cet aimable et spirituel aveu ne donne-t-il pas le secret de M. de Chateaubriand sur des procédés de description auxquels ce grand artiste avait probablement eu bien souvent recours ?

immense vallon formé, d'un côté, par une chaîne de ces montagnes du Morvan qui vont se joindre à celle du Foretz, du Bourbonnais, du Lyonnais et des Cévennes, et, de l'autre, dans le lointain, par les Alpes. Dans cette vallée coulent le Rhône et la Saône; ils sont séparés par des collines qui sont presque insensibles à l'œil, quand on les regarde de la haute chaîne de coteaux qui forment ce que j'appellerai le bord français de cette magnifique vallée. Lorsqu'on a passé Mâcon, on est prêt à se récrier à chaque pas sur la beauté du paysage. La Saône se déroule dans une vallée qui tantôt est un champ de blé, tantôt une prairie où un homme disparaît en marchant dans la hauteur de l'herbe. Les marguerites, qui y abondent dans cette saison, y forment quelquefois de grandes zones blanches dans la verdure, de manière à vous faire croire que c'est un autre fleuve qui vient se joindre à la Saône. Dans plusieurs endroits, cette prairie est divisée en carrés par des fossés plantés d'arbres, excepté sur le côté que rase la Saône; de sorte que les compartiments sont autant de petits bosquets de verdure qui viennent s'ouvrir sur le fleuve. La rive droite de la vallée est formée par de hauts coteaux, chargés de vignes, de grands bois, de maisons de campagne, de champs de mûriers, les uns présentant parallèlement le flanc à la Saône, les autres n'avancant que leurs pieds ou leurs croupes, de manière que leurs vallons sont perpendiculaires au fleuve. Le côté gauche est une plaine parsemée de petites collines et terminée par les Alpes, dont on découvre la cime blanchie comme une barrière de nuages à l'horizon.

Quand j'ai vu ce beau tableau, le soleil se couchait, l'ombre des hauts coteaux du Lyonnais descendait dans la vallée, dont elle couvrait régulièrement une moitié, tandis que, de l'autre côté du fleuve, tout était illuminé jusqu'au sommet du mont Blanc.

Me voilà arrivé à Lyon. Gardons-en la description pour la prochaine lettre; la patience de Joubert doit être fatiguée, je sens qu'il n'aime pas ce qui est long, parce que cela l'empêche de dormir. Je dis donc bonsoir à la *société*: à cette pauvre M^{me} de Vintimille, qui a été si malheureuse; à M. Julien, qui est si heureux; à Saint-Martin, qui est si triste et à qui je dois beaucoup manquer; à Joubert, dont le cœur a tant de sérénité; enfin à toi, cher Chênédollé, que j'aime par-dessus tout, que j'attends en peu de temps, et à qui je n'ai autre chose à recommander.

La description promise se trouve dans la lettre adressée, à M. Joubert, de Turin, le 17 juin 1803, que M. de Chateaubriand a publiée lui-même dans le volume de ses *Voyages*, et à laquelle nous renvoyons le lecteur ¹.

¹ *Voyages*, p. 313, édition Pourrat et Furne, 1832.

« J'ai revu, dit-il, les vieilles murailles des Romains défendues par les braves Lyonnais de nos jours, lorsque les bombes des conventionnels obligeaient notre ami Fontanes à changer de place le berceau de sa fille... Vous aimez les cloches, venez à Lyon; tous ces couvents épars sur les collines semblent avoir retrouvé leurs solitaires. »

Dans ses *Mémoires*, il ajoute qu'il fut témoin, avant de quitter Lyon, des cérémonies de la Fête-Dieu renaissante.

Il rend compte, dans la même lettre, de témoignages reçus sur sa route et qui « lui causèrent le plaisir le plus vif qu'il ait éprouvé dans sa vie » : « Il m'est arrivé quelquefois, écrit-il, tandis que je me reposais dans une méchante auberge de village, de voir entrer un père et une mère avec leur fils : ils m'amenaient, me disaient-ils, leur enfant pour me remercier. Était-ce l'amour-propre qui me donnait alors ce plaisir vif dont je parle? Ce qui me touchait, c'était, du moins j'ose le croire, c'était d'avoir produit un peu de bien, d'avoir consolé quelques cœurs alligés, d'avoir fait naître au fond des entrailles d'une mère l'espérance d'élever un fils chrétien, c'est-à-dire un fils soumis, respectueux, attaché à ses parents. Je ne sais ce que vaut mon ouvrage; mais aurais-je goûté cette joie pure, si j'eusse écrit avec tout le talent imaginable un livre qui aurait blessé les mœurs et la religion? »

M. de Chateaubriand écrit encore sur l'aspect des Alpes, à la fin du jour, une phrase que nous ne résistons pas au plaisir de citer et qui peint de la manière la plus heureuse un effet observé souvent dans les montagnes : « L'air devint transparent à la crête des monts; leurs dentelures se traçaient avec une pureté extraordinaire sur le ciel, tandis qu'une grande nuit sortait peu à peu du pied de ces monts et s'élevait vers leur cime ¹. »

Dans une autre lettre, datée de Milan, 21 juin 1803, et publiée également par M. de Chateaubriand, il fait part de l'enchantement produit sur lui par la Lombardie : « Des prairies, dont la verdure surpasse la fraîcheur et la finesse des gazons anglais, se mêlent à des champs de maïs, de riz et de froment; ceux-ci sont surmontés de vignes qui passent d'un échalas à l'autre, formant des guirlandes au-dessus des moissons : le tout est semé de mûriers, de noyers,

¹ M. de Chateaubriand a, dans ses *Mémoires*, décrit, avec la même simplicité et la même vérité, le lever du soleil, qu'il observa, en 1828, sur le Simplon, en se rendant de nouveau à Rome, mais cette fois comme ambassadeur : « Au village du Simplon, j'ai vu le premier sourire d'une heureuse aurore. Les rochers, dont la base s'étendait noircie à mes pieds, resplendissaient de rose au haut de la montagne, frappés des rayons du soleil. Pour sortir des ténèbres, il suffit de s'élever vers le ciel. »

d'ormeaux, de saules, de peupliers, et arrosé de rivières et de canaux. Dispersés sur ces terrains, des paysans et des paysannes, les pieds nus, un grand chapeau de paille sur la tête, fauchent les prairies, coupent les céréales, chantent, conduisent des attelages de bœufs, ou font remonter et descendre des barques sur les courants d'eau. Cette scène se prolonge pendant 40 lieues, en augmentant toujours de richesse, jusqu'à Milan, centre du tableau; à droite, on aperçoit l'Apennin, à gauche les Alpes. »

Puis il mentionne une visite au général Murat, qui tenait alors garnison à Milan, et une fête donnée à l'occasion du baptême de l'enfant du général par le vice-président de la Lombardie.

Il écrit encore de Florence plusieurs lettres à M. Joubert, mais ces lettres ont été perdues.

Le 27 juin au soir, il prend la plume en arrivant à Rome et s'écrie : « M'y voilà enfin, je suis accablé par ce que j'ai vu ! quelle ville ! quels souvenirs ! » et, se reprenant à plusieurs fois pour achever cette lettre souvent interrompue, il la termine par le récit de sa visite au pape Pie VII : « Sa Sainteté m'a reçu hier; elle m'a fait asseoir auprès d'Elle de la manière la plus affectueuse. Elle m'a montré obligeamment qu'Elle lisait le *Génie du Christianisme*, dont Elle avait un volume ouvert sur sa table. On ne peut voir un meilleur homme, un plus digne prélat et un prince plus simple : ne me prenez pas pour M^{me} de Sévigné ¹. Le secrétaire d'État, le cardinal Consalvi, est un homme d'un esprit fin et d'un caractère modéré. Adieu. Il faut pourtant mettre tous ces petits papiers à la poste ². »

Ici s'arrêtent les lettres à M. Joubert, publiées par M. de Chateaubriand dans ses *Voyages*. Le titre même de cet article ne permet pas de suivre le nouveau secrétaire de légation dans tous les détails qu'il donne sur Rome, soit dans la suite de ce volume, soit dans sa correspondance avec MM. de Chênédollé et Guéneau de Mussy, recueillie par Sainte-Beuve ³. Il faut s'en tenir à celle qu'il entretenait avec M. Joubert et arriver immédiatement à une lettre datée de septembre 1803, relative à M^{me} de Beaumont ⁴; M. de Chateaubriand venait de recevoir des nouvelles inquiétantes du Mont-Dore :

¹ « Il faut convenir que nous avons un grand roi ! » disait M^{me} de Sévigné, qui venait de danser avec Louis XIV. « Je le crois bien, ma cousine, lui répondit Bussy, après ce qu'il vient de faire pour vous. »

² C'est la troisième lettre publiée par M. de Chateaubriand, *Voyages*, p. 328.

³ *Chateaubriand et son groupe littéraire*, passim.

⁴ Cette lettre et la suivante ont été insérées dans les *Mémoires d'outre-tombe*, mais elles sont courtes et nous les reproduisons.

Rome, septembre 1803.

Notre amie m'écrit du Mont-Dore des lettres qui me brisent l'âme : elle dit qu'elle *sent qu'il n'y a plus d'huile dans la lampe*; elle parle des *derniers battements de son cœur*. Pourquoi l'a-t-on laissée seule dans ce voyage? Pourquoi ne lui avez-vous point écrit? Que deviendrons-nous, si nous la perdons! Qui nous consolera d'elle? Nous ne sentons le prix de nos amis qu'au moment où nous sommes menacés de les perdre. Nous sommes même assez insensés, quand tout va bien, pour croire que nous pouvons impunément nous éloigner d'eux; le ciel nous en punit; il nous les enlève et nous sommes épouvantés de la solitude qu'ils laissent autour de nous. Pardonnez, mon cher Joubert, je me sens aujourd'hui mon cœur de vingt ans; cette Italie m'a rajeuni; j'aime tout ce qui m'est cher avec la même force que dans mes premières années. Le chagrin est mon élément : je ne me retrouve que quand je suis malheureux. Mes amis sont à présent d'une espèce si rare que la seule crainte de me les voir ravir glace mon sang. Souffrez mes lamentations : je suis sûr que vous êtes aussi malheureux que moi. Ecrivez-moi, écrivez aussi à cette autre infortunée de Bretagne.

M. de Chateaubriand avait à cette époque de sérieux sujets de tristesse : la maladie singulière de celle de ses sœurs qu'il aimait le mieux, M^{me} de Caud, la charmante et « infortunée » Lucile; les lettres désespérées qu'il recevait du Mont-Dore; ses démêlés avec le cardinal Fesch, tout le disposait à ces lamentations dont il s'excuse, et venait augmenter sa disposition naturelle au découragement et à l'ennui. Il ne nous appartient pas d'entrer dans le détail de la mésintelligence qui avait éclaté depuis quelque temps entre M. de Chateaubriand et son ministre; si le Cardinal fut susceptible et sévère, s'il ressentit quelque ombrage de la situation personnelle de son secrétaire, ainsi que celui-ci l'a prétendu, il ne paraît pas douteux, d'autre part, que M. de Chateaubriand n'ait été quelquefois imprudent dans ses démarches et que l'imagination vive du poète ne nuisit chez lui aux qualités du diplomate.

Un instant même, il fut question de son rappel à Paris, et tous ses amis, très préoccupés de sa situation, s'employèrent activement à le défendre. Une lettre à M. Molé, du 21 octobre 1803, témoigne des craintes de M. Joubert; il ignorait et s'exagérait sans doute les torts qu'on pouvait reprocher à M. de Chateaubriand. Plus âgé que lui de quatorze ans, M. Joubert éprouvait pour « ce pauvre garçon », comme il l'appelle familièrement dans ses lettres, des sentiments d'une affection presque paternelle; il avait encouragé ses débuts, modéré et dirigé parfois la fougue de son génie littéraire, et s'était pleinement réjoui de ses succès. Mais il jugeait, tout à la fois avec une

sagacité pénétrante et une indulgente équité, cette nature si richement douée et pourtant incomplète, comme toutes celles où une imagination puissante l'emporte sur la raison. Il n'avait pas échappé à la séduction personnelle qu'exerçait sur son entourage celui que M^{mo} de Beaumont nommait l'enchanteur, et que Sainte-Beuve, beaucoup plus sévère pour lui après sa mort qu'il ne l'avait été pendant sa vie, représente volontiers comme un enjôleur. Nous trouverons bientôt sous la plume de M. Joubert des témoignages de ce charme auquel on ne résistait guère; mais on ne peut s'expliquer, en restant dans la mesure exacte, ce mélange de bien et de mal qu'en lisant les lettres de M. Joubert, et surtout cette lettre du 21 octobre 1803 à M. Molé, où se trouve un portrait accompli d'un ami après tout si cher; les nuances délicates n'en sont pas, sans doute, exemptes de subtilité; M. Joubert le reconnaît lui-même, mais, ajoute-t-il, « la nature en est pleine », et avec la plume, comme avec le pinceau, on n'obtient les ressemblances parfaites qu'en retraçant les moindres détails, après avoir fixé les lignes principales.

Dans cette lettre, qu'il est presque impossible d'analyser, il n'est pas un des reproches adressés plus tard à M. de Chateaubriand, surtout après la publication de ses derniers écrits et des *Mémoires d'outre-tombe*, et quand la vieillesse avait plus fortement accusé certains traits de son caractère, qui n'aient été prévus par M. Joubert : ces facultés tout en dehors, qui ne lui permettaient ni de s'interroger ni de se juger, et le portaient à n'écrire que pour les autres, tandis qu'il ne vivait que pour lui; ce fond d'ennui que rien ne pouvait combler; cette réserve portée si loin sur tout ce qui le concernait, même avec ses amis; ces manies et cette prodigalité de grand seigneur que lui avait laissées sa jeunesse, où la seule ambition qu'on lui eût inspirée était de devenir un homme de cour. « Le voilà, dit M. Joubert, après avoir développé, avec un rare bonheur d'expression, des observations si fines et si justes, le voilà, je crois, tout entier; le voilà peint et estimé, en mal, à la rigueur. Eh bien, avec la même franchise et la même sévérité de jugement, je vous dirai que, s'il me paraît inévitable qu'un tel homme fasse quelques étourderies, il ne me paraît pas possible qu'il commette des fautes graves. Il y a et il y aura toujours en lui un fonds d'enfance et d'innocence qui le rendent aussi incapable de torts sérieux que de bienfaits suivis. » Et il ajoute : « Il y a un point essentiel et dont il faut préalablement convenir entre nous, c'est que nous l'aimerons toujours, coupable ou non coupable : que, dans le premier cas, nous le défendrons; dans le second cas, nous le consolerons. »

La lettre suivante de M. de Chateaubriand est postérieure à la mort de M^{me} de Beaumont; il avait, on se le rappelle, rempli envers elle tous les devoirs de l'amitié et de la religion; sa conduite, dans cette circonstance, produisit le meilleur effet; elle dissipa même les préventions du Cardinal¹. M. de Chateaubriand avait le don de retourner les cœurs, il en usa vis-à-vis de son ministre, et la réconciliation fut complète. M. Joubert put écrire de Ville-neuve à M. de Chênédollé : « Un voyageur est venu me donner de ses nouvelles, et par la tournure des esprits et des événements, son amitié pour M^{me} de Beaumont a été aussi honorable à l'un qu'à l'autre. Il quittera Rome, ami du Cardinal, et estimé de tout le monde. C'est un bien bon temps pour partir. »

M. de Chateaubriand songeait déjà à rédiger ses *Mémoires*. Ce projet semble prématuré chez un homme encore jeune, qui n'avait alors à raconter qu'un voyage en Amérique, les premiers événements de la révolution, un rôle assez effacé dans l'armée des princes et un séjour en Angleterre : mais l'auteur du *Génie du Christianisme* présentait, sans doute, les grands événements qui allaient s'accomplir et le rôle qu'un homme de son mérite devait y jouer, et il voulait fixer les éléments de l'histoire future, à mesure qu'ils se dérouleraient devant lui.

Rome, décembre 1803.

Mon seul bonheur est d'attraper quelques heures, pendant lesquelles je m'occupe d'un ouvrage qui peut seul apporter de l'adoucissement à mes peines : ce sont les *Mémoires de ma vie*. Rome y entrera; ce n'est que comme cela que je puis désormais parler de Rome. Soyez tranquille, ce ne seront point des confessions pénibles pour mes amis : si je suis quelque chose dans l'avenir, mes amis y auront un nom aussi beau que respectable. Je n'entretiendrai pas non plus la postérité du détail de mes faiblesses; je ne dirai de moi que ce qui est convenable à ma dignité d'homme et, j'ose le dire, à l'élévation de mon cœur. Il ne faut présenter au monde que ce qui est beau; ce n'est pas mentir à Dieu que de ne découvrir de sa vie que ce qui peut porter nos pareils à des sentiments nobles et généreux. Ce n'est pas qu'au fond, j'aie rien à cacher; je n'ai ni fait chasser une servante pour un ruban volé, ni abandonné mon ami mourant dans une rue, ni déshonoré la femme qui m'a recueilli, ni mis mes bâtards aux Enfants-Trouvés;

¹ Nous nous réservons, si ces articles sont plus tard réunis en volume, d'y insérer un récit très intéressant des derniers moments de M^{me} de Beaumont, adressé de Rome au comte de la Luzerne, son beau-frère, par M. de Chateaubriand, et dont celui-ci envoya une copie à M. Joubert. Le titre de ces articles et l'espace nécessairement mesuré qu'ils doivent occuper dans le *Correspondant* nous obligent à retarder cette publication.

mais j'ai eu mes faiblesses, mes abattements de cœur; un gémissement sur moi suffira pour faire comprendre au monde ces misères communes, faites pour être laissées derrière le voile. Que gagnerait la société à la reproduction de ces plaies que l'on retrouve partout? On ne manque pas d'exemples, quand on veut triompher de la pauvre nature humaine.

Plût à Dieu que M. de Chateaubriand se fût, sur tous les points, conformé au programme dont il faisait alors part à M. Joubert dans un si beau langage et que, n'imitant pas dans des aveux inutiles le philosophe genevois dont il flétrissait la conduite, il nous eût laissé un tableau moins détaillé de ses misères et de ses faiblesses! Ses *Mémoires*, où l'on reconnaît encore, dans de si nombreux passages, l'éclat de son style, — *ex ungue leonem*, — auraient fait plus d'honneur à son caractère. Il se plaît dans cet ouvrage à comparer poétiquement la vie à une Alpe difficile à gravir, et l'homme au voyageur qui, parvenu péniblement au sommet, regarde l'espace parcouru, les sentiers qu'il eût dû choisir et à l'aide desquels il se fût élevé par une pente adoucie, et le point où il a commencé à s'égarer. Ne pourrait-on continuer la comparaison et ajouter que, si le voyageur fait au retour le récit de sa course, il décrit surtout les merveilles du chemin et n'insiste d'ordinaire ni sur les mauvais pas qu'il a rencontrés ni sur les chutes qu'il a pu faire?

Bientôt M. de Chateaubriand obtint une situation indépendante et fut nommé ministre dans le Valais. Il quitta Rome et visita l'Italie méridionale avant de rentrer en France. Il se trouvait à Paris, au mois de mars 1804, prêt à partir pour la Suisse, avec M^{me} de Chateaubriand. Déjà le conseil de la catholique ville de Sion lui avait manifesté dans une lettre flatteuse la joie qu'elle éprouvait de voir arriver dans ses murs le défenseur illustre des idées religieuses. Le 18 mars, il prit congé du Premier Consul, et fut frappé de l'altération de son visage. Le 21¹, se trouvant vers midi sur le boulevard des Invalides, il entendit tout à coup annoncer par des crieurs publics le jugement du duc d'Enghien. Il rentra chez lui sous le coup d'une vive indignation et rédigea sa démission; M^{me} de Chateaubriand, naturellement portée vers les sentiments généreux, accepta avec un grand courage la détermination de son mari, et la lettre fut envoyée à Bonaparte. A partir de ce jour et jusqu'à la fin de l'Empire, M. de Chateaubriand resta étranger à la vie publique.

Ses relations avec M. Joubert devinrent de plus en plus fré-

¹ M. de Chateaubriand dit le 20, mais il fait évidemment erreur, puisque le duc d'Enghien n'arriva à Vincennes que dans la soirée du 20 mars.

quentes ; elles étaient d'ailleurs rendues plus intimes par l'affection qui s'était établie depuis peu entre M^{me} de Chateaubriand et M^{me} Joubert. Dans l'année 1804, M. et M^{me} de Chateaubriand passèrent plusieurs mois à Villeneuve, et nous trouvons dans une lettre du 18 novembre, écrite par M. Joubert à M. Molé, pour le prier de venir rejoindre ses amis, un passage curieux sur le caractère aimable et facile de M. de Chateaubriand : « Je serai fort aise que vous le voyiez ici, pour juger de quelle incomparable bonté, de quelle parfaite innocence, de quelle simplicité de vie et de mœurs, et, au milieu de tout cela, de quelle inépuisable gaieté, de quelle paix, de quel bonheur il est capable, quand il n'est soumis qu'aux influences des saisons et remué que par lui-même. Sa femme et lui me paraissent ici dans leur véritable élément. Quant à lui, sa vie est pour moi un spectacle, un sujet de contemplation ; elle m'offre vraiment un modèle, et je vous assure qu'il ne s'en doute pas ; s'il voulait bien faire, il ne ferait pas si bien. Le pauvre garçon a perdu, depuis huit jours, sa sœur Lucile, également regrettée de sa femme et de lui, également honorée de l'abondance de leurs larmes. Ils ont eu l'affliction du monde la plus sincère et la plus raisonnable. S'ils font bien, ils passeront ici le mois de décembre. Je crois qu'ils ne pourront s'en dispenser ; arrivez donc, arrivez vite. Je vous verrai volontiers tout seul, mais je vous verrai sans peine mêlé à cette société. »

Lorsqu'ils étaient à Paris, M. de Chateaubriand et M. Joubert s'écrivaient sans cesse ; nous avons recueilli un grand nombre de petits billets qui, précieux pour les amateurs d'autographes, sont trop courts et trop intimes pour intéresser sérieusement le lecteur. Nous n'en reproduisons qu'un seul, à titre d'exemple ; il renferme d'ailleurs la trace d'un usage très commun dans les correspondances du dix-septième siècle, habituel dans le cercle intime de M. Joubert, et que nous retrouverons fréquemment dans les lettres de M^{me} de Chateaubriand, celui des sobriquets de société.

M. de Chateaubriand était familièrement surnommé le *chat*, soit par abréviation de son nom, soit à cause d'une écriture détestable et illisible qui fit, à Rome, le désespoir du cardinal Fesch : « Mon écriture, lit-on dans les *Mémoires d'outre-tombe*, était un obstacle à mes talents, et le Cardinal haussait les épaules, quand il apercevait ma signature. » M^{me} de Chateaubriand était la *chatte*. On désignait MM. de Chênedollé et Guéneau de Mussy, sans doute à cause de la mélancolie de leur caractère, par les noms de grand et de petit *corbeau* ; quelquefois aussi, M. de Chateaubriand était plaisamment appelé *l'illustre corbeau des Cordillères*, par allusion à son voyage en Amérique. M. de Fontanes, ayant dans sa petite

taille quelque chose de ramassé et d'athlétique, était comparé au sanglier d'Érymanthe, et nommé le *sanglier*. La pauvre M^{me} de Beaumont avait de son vivant le sobriquet poétique d'*hirondelle*. Quant à M. Joubert, ami des hauteurs et à cette époque encore grand promeneur, celui de *cerf* lui avait été donné; et sa femme, pleine d'intelligence et de bonté, mais parfois un peu sauvage, acceptait volontiers celui de *loup*. Le petit billet que nous copions est écrit par M. de Chateaubriand avant de partir pour Dieppe, où il avait tenu garnison en 1786, comme sous-lieutenant au régiment de Navarre, et où il retrouvait aussi, avec le spectacle de la mer, le souvenir de son enfance passée au bord de l'Océan :

Mon cher ami, je voulais aller vous embrasser. Je pars cette nuit pour Dieppe; j'ai grand besoin de respirer un peu l'air de ma nourrice, la mer. La *chatte* va se trouver bien seule, puisque vous partez aussi. Je vous embrasse donc tendrement ainsi que le *loup*.

Une lacune considérable dans la correspondance de M. de Chateaubriand nous oblige à passer brusquement de 1804 à 1822. On connaît la part active que, dès la première Restauration, il prit à la vie politique; il suivit, pendant les Cent-jours, Louis XVIII à Gand, et fut nommé bientôt ministre d'État et pair de France; en 1821, il fut envoyé comme ambassadeur à Berlin, mais n'y resta que quelques mois, et donna sa démission lorsque, à la chute du ministère présidé par le duc de Richelieu, MM. de Villèle et Corbière quittèrent le pouvoir. Mais M. de Villèle ayant été chargé de former un nouveau cabinet, l'un de ses premiers soins fut de nommer M. de Chateaubriand à l'ambassade de Londres, en remplacement du duc Decazes, que Louis XVIII, forcé de se séparer de son ministre favori au mois de mars 1820, avait voulu dédommager par ce grand poste diplomatique. M. de Chateaubriand, dès son arrivée en Angleterre, écrivit à M. Joubert la lettre qu'on va lire; elle termine la trop courte série de celles que nous avons retrouvées :

Londres, 9 mars 1822.

Vous savez, mon cher ami, que je n'aime point les adieux, et c'est pour cela que je ne vous ai point embrassé en partant. Me voilà dans ce Londres où j'ai passé ma jeunesse, et c'est en revenant de Londres que je vous ai vu pour la première fois. Je suis fort attristé par tout ce que ce lieu me rappelle; et hier, en revoyant Kensington, le souvenir du pauvre Fontanes me mettait les larmes aux yeux. Tout me paraît noir et triste ici. Je m'y ferai, mais je suis enchanté que la *chatte* n'y soit pas venue, elle y mourrait : le charbon de terre, le

brouillard, l'humidité (sans parler de la société), lui seraient insupportables.

Je suis au milieu des ouvriers qui meublent et peignent la maison. Vous jugez quel ennui et quelle souffrance. J'en ai pour des mois à passer ainsi, et peut-être qu'alors il y aura d'autres chances d'avenir.

Bonjour, mon cher ami, j'embrasse le *loup* et vous bien tendrement; mille choses à Frisell, qui doit venir me voir.

M. de Fontanes était mort depuis moins d'un an, et M. de Chateaubriand, qui l'avait connu jadis à Londres, ressentait une vive tristesse en revoyant les lieux où ils s'étaient livrés à de si longues causeries. « C'est le premier ami que j'aie compté dans ma vie, dit-il dans ses *Mémoires*, et il a marché vingt-trois ans à mes côtés; la mort tragique d'un fils l'a jeté dans la tombe avant l'heure! » Le nouvel ambassadeur retrouvait aussi, en Angleterre, le souvenir de son frère aîné, le comte de Chateaubriand, qui, après avoir été secrétaire à Londres, à l'époque où le comte de la Luzerne y représentait la France, avait péri sur l'échafaud le même jour que la comtesse de Chateaubriand, sa femme, M^{me} la présidente de Rosambo, sa belle-mère, et M. de Malesherbes, père de cette dernière. Les *Mémoires* contiennent quelques pages charmantes sur la vie de M. de Chateaubriand à Londres, de 1793 à 1800, et sur les contrastes extraordinaires qu'elle présentait avec son existence nouvelle. Il était arrivé dans cette ville le 21 mai 1793, malade et sans argent, en compagnie de M. Hingant, conseiller au parlement de Bretagne; ils y avaient d'abord logé dans un grenier, et y seraient morts de faim tous les deux, sans les ressources que leur procurèrent bientôt quelques travaux obscurs : « Nous priions, dit-il, le 21 janvier et le jour de la mort de la reine, tout émus d'une oraison funèbre prononcée par le curé émigré de notre village; nous rencontrions dans les rues des prêtres martyrs portant le petit collet, le grand chapeau à trois cornes, la longue redingote noire usée; les Anglais les saluaient en passant. » Il habitait aujourd'hui l'hôtel de Portland-Place, et était en Angleterre le représentant officiel de la France monarchique!

M. Joubert ne tarda pas à suivre dans la tombe M. de Fontanes, mais il vécut assez pour voir son illustre ami, réalisant les autres chances d'avenir, auxquelles il faisait allusion dans sa lettre datée de Londres, prendre part au congrès de Vérone et siéger comme ministre des affaires étrangères dans les conseils de Louis XVIII. M. Joubert rendit le dernier soupir un mois avant le jour où M. de Villele, congédiant brutalement du ministère son collègue et son

ami, le jeta dans une opposition et qui fut à la fois si funeste à la Restauration, à la France et à la gloire de M. de Chateaubriand lui-même.

II

M^{me} DE CHATEAUBRIAND

M. Buisson de Lavigne, père de M^{me} de Chateaubriand, avait épousé M^{lle} de la Placelière; l'un et l'autre moururent jeunes, laissant deux filles. L'aînée se maria au comte du Plessis-Pariseau, capitaine de vaisseau, qui fut plus tard contre-amiral. La plus jeune, Céleste de Lavigne, avait dix-sept ans en janvier 1792, et demeurait à Saint-Malo, chez son grand-père, chevalier de Saint-Louis et ancien commandant de Lorient, quand M. de Chateaubriand vint rejoindre en Bretagne sa mère et ses sœurs. Il était récemment débarqué d'Amérique, où il s'était rendu dans l'espoir de découvrir au nord-ouest un passage entre le détroit de Behring et la baie d'Hudson, et d'où il revint à la nouvelle de la fuite du roi et de son arrestation à Varennes. Il ramenait, comme il le dit dans ses *Mémoires*, non des Esquimaux des régions polaires, mais deux sauvages d'une espèce inconnue : Chactas et Atala.

Il fait ainsi lui-même le portrait de M^{lle} de Lavigne : « Elle était blanche, délicate, mince et fort jolie; elle laissait pendre, comme un enfant, de beaux cheveux blonds, naturellement bouclés. On estimait sa fortune de 5 à 600 000 francs. Je la reconnaissais de loin, sur le *Sillon*, à sa pelisse rose, sa robe blanche et sa chevelure blonde, enflée par le vent. »

Pressé par ses sœurs qui aimaient beaucoup cette jeune fille et séduit par la dot, au moins autant que par les agréments de M^{lle} de Lavigne, il demanda sa main et l'épousa; le mariage religieux, célébré par un prêtre non assermenté, ne put avoir lieu qu'en secret.

« C'était une nouvelle connaissance que j'avais à faire, poursuit-il, et elle m'apporta tout ce que je pouvais désirer; elle était charmante et remplie de toutes les qualités propres à donner le bonheur, que j'ai trouvé auprès d'elle, depuis que nous sommes réunis. »

Il quitta bientôt M^{me} de Chateaubriand, après quatre mois seulement de mariage, pour rejoindre, avec le comte de Chateaubriand, son frère, l'armée des princes. Pendant qu'il supportait, comme simple soldat, dans la septième compagnie Bretonne, et ensuite comme émigré à Londres, des *misères* de toutes sortes, sa femme était jetée, avec sa belle-sœur Lucile de Chateaubriand,

dans les prisons de Rennes ; elle y resta depuis les premiers mois de 1793, jusqu'au 9 thermidor, et montra une énergie qu'on n'aurait pu attendre d'une nature aussi frêle.

Nous n'avons pas à rechercher les causes qui, même après la rentrée de M. de Chateaubriand en France, empêchèrent pendant plusieurs années la réunion des deux époux. M. de Chateaubriand a donné, sur cette partie délicate de sa vie, peu d'explications dans ses *Mémoires*. Ce qui paraît certain, c'est qu'après être venue le voir à Paris, en 1801, M^{me} de Chateaubriand retourna en Bretagne, et qu'ils ne reprirent la vie commune qu'au commencement de 1804, après le retour de M. de Chateaubriand d'Italie. M^{me} de Chateaubriand ne manifesta jamais le moindre ressentiment de cette longue séparation et témoigna en toute circonstance à son mari l'attachement le plus tendre et le plus dévoué ; nous en trouvons l'un des premiers effets dans l'approbation courageuse que, après la mort du duc d'Enghien, elle s'empressa de donner à la détermination, prise par M. de Chateaubriand, de se démettre des fonctions de ministre de la république française dans le Valais.

Présentée par son mari, vers le commencement de 1804, à M. et à M^{me} Joubert, elle attira tout d'abord leur sympathie par le charme répandu sur toute sa personne et ne tarda pas à se lier très intimement avec M^{me} Joubert ; elle avait conservé une physionomie vive, régulière et expressive, mais les longues et cruelles épreuves qu'elle avait traversées avaient profondément altéré sa santé, et son teint était devenu d'une blancheur transparente.

Douée d'une grande sensibilité et d'une extrême bonté, qui se manifestaient en toutes circonstances et se traduisirent plus tard par des actes de charité véritablement exceptionnels, M^{me} de Chateaubriand avait en même temps tous les dons de l'esprit. Sa vive imagination, fécondée par une instruction étendue et une mémoire très heureuse, rendait sa conversation charmante ; capable de dire son mot dans les questions les plus élevées, elle brillait au premier rang dans les entretiens familiers, éclipsant par sa verve brillante et son langage pleins de traits M. de Chateaubriand lui-même ; « Je ne sais, dit-il, s'il a jamais existé une intelligence plus fine que celle de ma femme : elle devine la pensée et la parole à naître sur le front ou sur les lèvres de la personne avec qui elle cause ; la tromper en rien est impossible. D'un esprit original et cultivé, écrivant de la manière la plus piquante, racontant à merveille, M^{me} de Chateaubriand m'admire sans avoir jamais lu deux lignes de mes ouvrages ; elle craindrait d'y rencontrer des idées qui ne sont pas les siennes, ou de découvrir qu'on n'a pas assez d'enthousiasme pour ce que je vaux. Quoique juge passionné, elle est instruite et

bon juge. » Le lecteur verra lui-même, s'il prend la peine de parcourir les lettres qui vont suivre, à quel point elles justifient cette appréciation écrite par M. de Chateaubriand moins de deux ans avant sa mort; le style de M^{me} de Chateaubriand, toujours naturel, élégant et original, suffirait à lui seul pour donner une idée juste de son caractère et de son esprit.

Une grande quantité des lettres adressées par elle à M. et à M^{me} Joubert ayant par bonheur été conservées, nous publions celles qui nous ont semblé les plus remarquables; celles de M. Joubert à M^{me} de Chateaubriand ont disparu.

La correspondance débute en 1806. M. de Chateaubriand, comme l'écrivait alors M^{me} de Custine à M. de Chênédollé, réalisait enfin sa *chimère de Grèce*; ayant conçu depuis quelque temps le plan des *Martyrs*, il voulut, au lieu de se hâter et de se satisfaire à trop peu de frais en terminant et publiant rapidement cet ouvrage, visiter auparavant l'Orient. Il désirait, lit-on, au début de l'*Itinéraire*, avoir vu les pays où la principale scène des *Martyrs* était placée: « D'autres ont leurs ressources en eux-mêmes, ajoute-t-il modestement: moi j'ai besoin de suppléer à ce qui me manque par toutes sortes de travaux. » Il quitta Paris le 13 juillet 1806, avec M^{me} de Chateaubriand; elle devait l'accompagner jusqu'à Venise et revenir d'Italie avec le « fidèle » Ballanche, cet homme excellent qui, suivant M. de Chateaubriand, possédait en même temps le talent et la bonté.

Ils venaient d'arriver à Venise, lorsque M^{me} de Chateaubriand adressa à ses amis, alors établis à Issy, chez M. Arnaud Joubert, cette première lettre :

À Madame Joubert, à Issy.

Venise, 26 juillet 1806.

Je vous écris à bord du *Lion d'or*, car les maisons ici ne sont autre chose que des vaisseaux à l'ancre. On voit de tout à Venise, excepté de la terre. Il y en a cependant un petit coin qu'on appelle la place Saint-Marc, et c'est là que les habitants vont se sécher le soir: je vais y aller aussi après mon dîner. *Il vero Pulcinello*, qui a survécu au Doge, fait sa résidence sur cette belle place; au reste, je me réserve à vous parler de l'Italie quand je serai à Villeneuve, parce que, comme vous savez, *verba volant* (c'est du latin!); je laisse au grand peintre qui est avec moi le reste du proverbe: mais tout ce que je puis vous dire à la louange de l'Italie, c'est que je vous y souhaite.

M. de Chateaubriand ne vous écrira pas de Venise, c'est moi qu'il a chargée de ce plaisir. Il partira lundi pour Trieste. Il a trouvé ici

deux maudits Juifs qui lui ont donné les plus belles espérances pour son voyage. Il vous a écrit de Turin et de Milan, il dit que vous devez être content de lui. Il est tout glorieux aujourd'hui, parce qu'il a trouvé une nouvelle traduction de son ouvrage qui s'imprime ici et qui paraît dans ce moment. Pour moi, je ne suis que triste, puisque je vais bientôt le perdre. J'attends le pauvre Ballanche, qui quitte tout pour venir me chercher. Je ne resterai point en Italie, j'y suis trop loin de vous. Je vous ai quittés pour quelqu'un que j'aimais mieux que vous, mais maintenant n'êtes-vous pas (dans le monde qu'il m'est permis d'habiter) les personnes que j'aime le mieux? Préparez-vous donc à me recevoir à Villeneuve, et écrivez-moi un mot de consolation à Turin et à Milan, dût ce mot être perdu.

Mille choses tendres à toute la famille. Rappelez-nous au souvenir des Fontanes et de M. Molé!

Vous savez notre histoire de Lyon. A présent, vous comprendrez comment on aime mieux un brigand qu'un pistolet.

L'histoire à laquelle M^{me} de Chateaubriand fait allusion est exposée tout au long dans une lettre de M. Joubert à M^{me} de Vintimille. Nous la reproduisons, malgré son étendue, persuadé qu'on ne regrettera pas de retrouver ici le compte rendu très spirituel d'un récit évidemment composé par le principal acteur lui-même. M. de Chateaubriand avait, le matin de son départ de Paris, visité ses plus chers amis, MM. Molé, de Fontanes et Joubert.

Il passa plus d'une heure avec moi, écrit ce dernier, et nous rîmes comme des fous. Fontanes cautionne aussi sa bonne humeur. Rentré chez lui, il se trouva du temps de reste, et pour se désennuyer par quelque fantaisie, il se fit apporter des armes; j'entends des armes à acheter, des pistolets, des carabines, des *espingoles*. Je nomme ces dernières sur la foi de la relation qu'on m'a faite, car je ne sais pas ce que c'est. Je n'avais jamais lu ou entendu ce mot depuis Louvet. L'ennui était grand, apparemment, et la fantaisie fut forte. Il prit beaucoup de cette menue artillerie; M. de Clausel, homme digne de foi, m'a protesté qu'il lui en avait vu payer pour 800 francs. Je suppose qu'il lui vint en tête d'équiper quelque petit bâtiment à ses dépens, si, en arrivant à Trieste, il ne trouvait pas la navigation libre, et qu'il prit ces précautions pour s'assurer le voyage d'Athènes à main armée, s'il ne pouvait pas le faire autrement. Quoi qu'il en soit, il eut besoin sans doute de beaucoup d'adresse pour distribuer ce surcroît d'équipage dans sa voiture déjà pleine, et surtout pour l'y cacher aux yeux très pénétrants de M^{me} de Chateaubriand, qui lui avait déclaré l'avant-veille, en ma présence, qu'en voyage elle aimerait mieux voir un bri-

gand qu'un pistolet. Tous ces arrangements finis, les chevaux arrivèrent et on partit. Il avait pour voiture une grosse, grande et belle dormeuse : c'est son bâton de voyageur. Cette dormeuse démarra, en emportant sa femme et lui dans le fond, une énorme femme de chambre sur le devant, et, sur le siège, le frère de sa cuisinière qu'il emmène à Constantinople, et que, par une bizarrerie dont assurément il rira pendant toute la route, il s'est avisé d'habiller comme un *icoglan*. Il faut vous dire que cet *icoglan*, qui est d'ailleurs un brave garçon, a au moins ses quarante-six ans et la peau d'un rôti brûlé. Or il l'a affublé d'une espèce de turban bleu orné de galons d'or, petite veste et pantalon de même couleur; il a oublié les moustaches, ce qui sera la cause que le pauvre homme, qui a l'air fort doux et l'œil d'un menuisier honnête, tel qu'il l'avait toujours été, ne pourra faire peur à personne et fera rire tout le monde, à commencer par son patron. Il arriva que le postillon se trouva vêtu comme le domestique, et tout neuf, ce qui fit faire à la portière de la maison des conjectures qu'elle communiquait à tous ceux qui entraient, l'un après l'autre, pour dîner chez sa maîtresse, ce jour-là, et qu'heureusement pour lui, le voyageur n'entendit pas : « Voyez-vous, monsieur, voyez-vous, madame? disait-elle. Le postillon et le domestique ont le même habit. Monsieur part aux dépens du gouvernement. Oh! il a une belle place! » Quelques charitables personnes voulurent se donner la peine de redresser ses idées; mais elle persista dans la haute opinion qu'elle avait de ce départ; et au passage de la voiture, on remarqua qu'elle fit une de ces profondes inclinations de corps, de ces révérences d'anéantissement que ses semblables réservent pour les occasions où il entre de ce respect qu'on rend aux têtes couronnées... Chateaubriand m'a écrit trois fois. Par sa première lettre, écrite de Lyon, il m'apprenait qu'à Nevers on l'avait jeté dans la Loire. A cela il n'y a rien à dire : on n'est pas responsable du fait d'autrui, fût-on noyé. Mais il me dit, dans la seconde, écrite de Turin, qu'il a pensé être brûlé, et ici c'eût été sa faute. Concevez, s'il vous est possible, l'excès de fureur où je suis entré, en lisant les détails que je vais écrire. Et d'abord, il paraît que le jour de son départ de Lyon, il voulut aussi partir tard et voyager la nuit : sans cela, que ferait-on d'une dormeuse? Il paraît encore que, dans la matinée, il eut du loisir comme à Paris, et que ne sachant qu'en faire, et par la pure horreur du vide, il se mit à charger ses armes. Entendez bien que ce fut toujours en cachette, et par un passe-temps ignoré de tout autre que lui : je vous en ai dit la raison. Tout cela présupposé, voici quel fut et surtout quel risqua d'être l'événement. Il part; au moment où la voiture arrivait sur la place Bellecour, un de ses pistolets prend feu sur son repos; au bruit de l'explosion, M^{me} de Chateaubriand s'évanouit; les chevaux s'arrêtent; tout

le monde accourt et les environne. On descend ; personne, grâce au ciel, n'est blessé ; M^{me} de Chateaubriand revient à elle, et déjà on se félicite d'avoir échappé au péril, quand tout à coup quelqu'un s'écrie que le feu est à la voiture. Je suppose qu'il en sortait de la fumée, et que la pensée que le pistolet parti n'était pas le seul fit craindre à tous une seconde explosion. Chateaubriand ne dit rien de tout cela, mais on l'imagine aisément, car tout le monde prit la fuite, à ce qu'il dit. Alors il se ressouvint qu'il avait caché, dans un coin, 4 ou 5 livres de poudre. « Heureusement, dit-il, il ne perdit point la tête ; il ouvrit sa voiture, y monta, saisit le paquet fatal, et trouvant que les cordons de ce paquet étaient en feu, il l'éteignit. Sans son courage et son industrie, ajoute-t-il, car l'abominable ose se vanter, plaisanter même, lui, sa femme, la berline, le postillon et les chevaux étaient en l'air. » Il finit en m'assurant qu'une demi-heure après tout était réparé, et que de là à Turin tout s'est passé le mieux du monde. J'en suis charmé, mais après de telles nouvelles, nous avons délibéré et conclu, M^{me} de Coislin et moi : 1° que nous garderions le secret sur ses imprudences ; 2° que nous chercherions partout un homme capable de nous plaire et de se faire aimer de nous comme lui ; 3° que, si nous trouvions un tel homme, nous lui interdirions, à lui, tout commerce avec nous, et toute administration de son propre talent. Enfin il nous faut un Chateaubriand plus sage. Voyez si vous en connaissez quelqu'un ; nous nous brouillerons volontiers avec celui-ci, si vous pouvez nous en fournir un autre, et nous vous conseillerons d'en faire autant. Mais j'ai grand'peur que cette tête-là n'appartienne à un homme unique, et qu'à tout prendre nous ne soyons éternellement condamnés à l'aimer tel qu'il est, constamment et à la fureur, quoique avec fureur. Sa troisième lettre est d'un sage. Elle est écrite de Milan, où d'abord il se félicite d'être arrivé exactement huit jours après son départ de Paris, et à la même heure, et où ensuite il ne dit et ne fait probablement que des choses sensées. Il m'apprend, entre autres, qu'il a déterminé sa femme à revenir aussitôt après son départ ; il m'annonce que nous la verrons dans un mois et que nous pourrons l'emmener avec nous à Villeneuve, au commencement de septembre, ce qui me fait grand plaisir. Du reste, il paraît, quoiqu'il n'en dise rien, que la poudre et peut-être les armes ayant manifesté leur existence et leur voisinage à M^{me} de Chateaubriand, elle les a fait jeter dans le Rhône ; car son mari qui aurait sûrement employé son séjour à Milan à les fourbir, s'il les avait encore eues à sa disposition, ne s'est occupé qu'à m'écrire une longue lettre et à regretter ses amis. Il est prêt à pleurer, dit-il, quand il songe qu'il ne pourra pas avoir de nos nouvelles. Il reconnaît qu'on est bien insensé et même bien coupable de s'éloigner aussi volontairement de ceux qu'on aime et dont on est

aimé... et pourquoi? ajoute-t-il, pour aller où?... Il n'en sait rien. Enfin il se montre là ce qu'il est souvent : le meilleur et le plus aimable enfant du monde; d'où je conclus qu'il était désarmé.

Quant à la lettre de M^{me} de Chateaubriand, datée de Venise, M. Joubert s'empessa, dès qu'il l'eut reçue, de la copier pour M^{me} de Vintimille, en lui envoyant des nouvelles des voyageurs, et il ajouta : « Si le *Publiciste* (journal hostile à M. de Chateaubriand) lisait ces lettres, il les trouverait de bon goût et dignes de ses feuilletons. Je vais vous en transcrire quelque chose; cette plume vive et leste mérite, je crois, de vous faire quelque plaisir. »

La seconde lettre de la voyageuse, également adressée à M^{me} Joubert, est écrite après le départ de M. de Chateaubriand pour Trieste, et montre la profonde tendresse qu'il inspirait à sa femme et le regret qu'elle éprouvait de ne pouvoir l'accompagner.

A M^{me} Joubert.

Venise, 29 juillet 1806.

M. de Chateaubriand est parti hier au soir à dix heures. Je n'ai point eu, madame, la permission de le suivre, comme vous le croyez et comme je l'espérais. Il a craint pour moi les fatigues du voyage, et je n'ai pu lui faire comprendre tout ce que je souffrirais pendant son absence. Au reste, tout le monde m'assure ici que ce voyage n'est nullement dangereux; *mais je sais combien est funeste le golfe Adriatique et les malheurs que peut causer le blanc Iapix*¹. Enfin, je le pleure déjà comme mort, et il ne me reste qu'autant d'espérance qu'il m'en faut pour me donner une agitation plus insupportable que la douleur.

Adieu, madame, recevez, ainsi que toute votre famille, mes plus tendres compliments.

J'écrirai à M. Joubert, quand ma tête sera un peu remise. Aujourd'hui, je suis accablée du départ de M. de Chateaubriand et frappée du sirocco. Ce vent vous coupe bras et jambes. Quand il souffle, un Italien ne peut vous dire autre chose que : Sirocco, sirocco; et vous lui répondez : Sirocco, sirocco. Avec ce mot, pendant l'été, à Venise, vous savez tout autant d'italien qu'il en faut pour la plus longue conversation.

M. de Chateaubriand avait quitté Venise le 28 : « Je m'embar-

¹ M^{me} de Chateaubriand connaissait Horace et citait modestement en français ces vers du poète :

. . . . Ego quid sit ater
Hadriæ novi sinus et quid albus
Peccet Iapix.

(Horace, *Carm.*, l. III, xxvii, 18-20.)

quai à dix heures du soir, pour me rendre en terre ferme, lit-on dans l'*Itinéraire*. Le vent du sud-est soufflait assez pour enfler la voile, pas assez pour troubler la mer. A mesure que la barque s'éloignait, je voyais s'enfoncer sous l'horizon les lumières de Venise, et je distinguais, comme des taches sur les flots, les différentes ombres des îles dont la plage est semée. » Il envoya de Trieste à M. Joubert le récit de sa traversée, et celui-ci s'empressa d'écrire à M^{me} de Vintimille : « Chateaubriand parle déjà de son retour. Il nous racontera, dit-il, dans nos foyers, à la fin de cet automne, les choses des pays lointains. Il faut vous dire qu'en arrivant à Trieste, le 30 juillet, il a trouvé dans le port un navire autrichien, prêt à partir pour Smyrne le lendemain, et qui semblerait avoir appareillé exprès pour lui; aussi n'a-t-il pas douté que ce ne fût là une galanterie que lui faisait la Providence. Il l'a très chrétiennement remerciée et s'est enfin senti content et charmé de son sort. Son étoile, à ce qu'il me marque, commence à l'emporter visiblement, et les prières de Saint-Sulpice ont opéré. Saint-Sulpice, c'est-à-dire le séminaire, fait en effet tous les soirs, pour son heureux voyage, une prière à laquelle il a beaucoup de foi depuis le vaisseau autrichien. Il me montre un cœur pénétré de la plus orthodoxe reconnaissance. »

M^{me} de Chateaubriand rentra bientôt en France, et M. Ballanche l'accompagna jusqu'à Paris. De là, elle adressa à M. Joubert les deux lettres qu'on va lire :

A M. Joubert, à Villeneuve.

Vendredi, 14 août 1806.

Si vous lisez le journal, vous y voyez sans cesse des articles de Constantinople ¹, et point de nouvelles du voyageur. On me donne ici autant de mauvaises raisons que j'en veux pour me prouver que cela ne doit pas m'inquiéter. Ensuite vient la raison par excellence : que voulez-vous qu'il lui arrive? Hélas! ce qui arrive tous les jours, de mourir. Pour moi, je meurs de crainte, je meurs d'espoir, enfin je meurs de tout. Au reste, ne vous effrayez pas trop de ma solitude, votre frère me tient bonne et fidèle compagnie. MM. Pasquier et Molé ne m'abandonnent pas trop, la chère comtesse pas assez, et le président a eu le courage de venir, déjà deux fois, s'ennuyer avec moi de la meilleure grâce du monde ².

Adieu, je ne saurais continuer d'écrire, je souffre trop.

¹ M. de Chateaubriand n'y arriva que le 13 septembre.

² La chère comtesse paraît être M^{me} de Custine, et le président est certainement M. de Fontanes, alors président du Corps législatif.

A M. Joubert, à Villeneuve.

Août 1806.

Je viens de recevoir une lettre de notre cher voyageur. Elle est datée du 12 août et écrite de Coron, en Morée; il dit qu'il va traverser le Péloponnèse, et qu'après avoir vu Sparte, Argos, l'Arcadie et Athènes, son vaisseau le portera à Constantinople, d'où il reviendra en France. Aurait-il oublié Jérusalem? Je n'ose m'en flatter, je n'ose même le désirer.

Il faut que je vous quitte, le courrier part, et je ne veux pas que ma lettre retarde, parce que je sais qu'elle vous fera plaisir. Je vous demande pour lundi au soir une petite place au coin de votre feu.

M^{me} de Chateaubriand était attendue à Villeneuve, lorsqu'elle informa M. Joubert d'un contre-temps qui retardait leur réunion.

A M. Joubert.

Mardi 30 août 1806.

Écoutez la triste aventure, bien triste en effet, puisqu'elle me retient à Paris. Hier à quatre heures, le matin, je partais gaiement pour Villeneuve, lorsqu'à Charenton, je me suis aperçue que l'on avait volé ma malle. Je ne pouvais décemment arriver chez vous sans chemises. Il a donc fallu revenir à Paris, où tout le jour je n'ai fait autre chose que courir de chez le commissaire de police à la grande police, de la grande police à la petite, et de la petite police je ne sais où. Enfin, on voulait ce matin me faire courir encore et me faire sortir de ma chère paresse; il faut être pire que les voleurs pour cela :

Lorsque de tant de biens qui pouvaient nous flatter,
C'est le seul qui nous reste et qu'on veut nous l'ôter.

Mais il n'en sera pas ainsi, je ne l'abandonnerai que pour reprendre la route de Villeneuve, qui est cependant une chienne de route, quoiqu'elle conduise en paradis. Julie jette les hauts cris; elle regrette surtout une chanson qui était dans la poche de son tablier noir, elle a donné cela comme renseignement au commissaire de police. Il faut que je reste ici pour rhabiller cette princesse, qui a perdu beaucoup plus de choses qu'elle n'en possédait, et pour m'acheter des chemises. Ainsi, je ne sais plus quand je vous reverrai; mais j'espère que ce sera à la fin de la semaine, si messieurs les voleurs veulent le permettre.

M^{me} de Chateaubriand arriva au commencement de septembre à Villeneuve; elle devait y passer, nous dit M. Joubert, les

premiers mois de son veuvage, mais elle y tomba assez gravement malade, et elle y resta plus longtemps : son mari vint l'y rejoindre au mois de mai 1807, après avoir visité la Grèce, Constantinople, Jérusalem, les ruines de Memphis et l'Espagne. Il fit lui-même un assez long séjour en Bourgogne et y travailla avec ardeur aux *Martyrs*. Il revenait, comme le dit son hôte, riche de belles imaginations et de beaux sentiments, et avait hâte de s'en servir pour développer l'idée de son premier ouvrage et mettre en présence dans un même tableau le merveilleux emprunté et fictif de la mythologie, et le merveilleux très réel de la religion chrétienne, beaucoup plus favorable, suivant lui, que le paganisme au développement des caractères et au jeu des passions dans l'épopée. « Il allait encore par cette nouvelle œuvre agrandir son mérite, sa réputation et la place qu'il occupait déjà dans les esprits. » C'est aussi, dans cette paisible retraite de Villeneuve, qu'il mit la première main à son *Itinéraire de Paris à Jérusalem*.

Un intervalle assez long sépare les premières lettres de M^{me} de Chateaubriand de celles qui suivent. Pendant ce temps, viennent se placer la publication des *Martyrs* et de l'*Itinéraire* et l'insertion dans le *Mercury* du célèbre article sur la mort du duc d'Enghien, où se trouvait la phrase : « C'est en vain que Néron prospère, Tacite est déjà né dans l'empire. » Il faillit attirer sur M. de Chateaubriand le courroux de Napoléon, et fut pour M^{me} de Chateaubriand, timide et tremblante quand un danger menaçait son mari, la cause des plus vives inquiétudes. Grâce à l'intervention de M. de Fontanes, le châtement n'atteignit que le journal et ne fut même pas bien rigoureux. M. Joubert, dans une lettre du 4^{er} septembre 1807, écrit à M. de Chênédollé : « Le pauvre garçon a eu pour sa part d'assez grièves tribulations. L'article qui m'avait tant mis en colère a resté quelque temps suspendu sur sa tête ; mais à la fin le tonnerre a grondé, le nuage a crevé, et la foudre en propre personne a dit à Fontanes que si son ami recommençait, il serait frappé. Tout cela a été vif et même violent, mais court. Aujourd'hui tout est apaisé ; seulement on a grêlé sur le *Mercury*, qui a pour censeur M. Legouvé, et pour coopérateurs, payés, dit-on, par le gouvernement, MM. Lacretelle aîné, Esménard et le chevalier de Boufflers. Il paraît que les anciens écrivains de ce journal peuvent aussi y travailler, si bon leur semble. »

Depuis longtemps, M. de Chateaubriand désirait acquérir une maison de campagne près de Paris : dès 1803, écrivant de Rome à son ami Chênédollé, pour lui confier ses découragements, il lui parlait de son désir de posséder « une chaumière », « quelque hutte sur le coteau de Marly », « une petite retraite où il pût se

cachez » ; dans l'été de 1807, il acheta, non loin de Sceaux, près du village de Châtenay et du hameau d'Aulnay, la Vallée au Loup. Dans la lettre de M. Joubert, déjà citée, celui-ci écrit à M. de Chênédollé : « Chateaubriand viendra tard à Villeneuve, car il a acheté au-delà de Sceaux un enclos de 15 arpents de terre et une petite maison. Il va être occupé à rendre la maison logeable, ce qui lui coûtera un mois de temps au moins et, sans doute, aussi beaucoup d'argent. Le prix de cette acquisition, contrat en main, monte déjà à plus de 30 000 francs. Préparez-vous à passer quelques jours d'hiver dans cette solitude, qui porte un nom charmant pour la sauvagerie : on l'appelle dans le pays Maison de la Vallée au Loup. J'ai vu cette Vallée au Loup. Cela forme un creux de taillis assez breton et même assez périgourdin. Un poète normand pourra aussi s'y plaire. Le nouveau possesseur en paraît enchanté, et, au fond, il n'y a pas de retraite au monde où l'on puisse mieux pratiquer le précepte de Pythagore : « Quand il tonne, adorez l'écho. »

Quelques jours après, M. Joubert écrit sur le même sujet à M^{me} de Vintimille : « J'ai dit à Chateaubriand tant de mal de son acquisition ; j'ai jeté de si hauts cris sur les difformités du lieu et sur l'énormité des dépenses où la nécessité de se plaire dans son chez lui va le jeter ; il m'a écouté avec une telle patience, et m'a répondu avec une telle douceur, que, de pure lassitude, d'épuisement et aussi d'attendrissement, je croirai désormais que le lieu est charmant, les dépenses utiles et l'acquisition excellente. Vous nous avez envoyé M^{me} de Chateaubriand enchantée de vous et de tout Méréville. Si elle se plaît un quart d'heure dans son futur manoir, autant qu'elle s'est plu pendant cinq jours dans le lieu où vous êtes, son mari n'aura pas fait une aussi mauvaise affaire que je l'ai d'abord craint, lorsque j'avais le sens commun. »

M. Joubert avait trop bien prévu les inconvénients de cette acquisition pour M. de Chateaubriand, toujours large dans ses dépenses et incapable de calculer. Dix ans ne devaient pas s'écouler jusqu'au jour où, privé de la pension de ministre d'État, il serait obligé de mettre en loterie, puis de faire vendre aux enchères la Vallée au Loup.

En attendant, M. et M^{me} de Chateaubriand jouissaient de leur nouveau séjour : « Ces gens-là sont absorbés par leur Vallée au Loup, ils en perdent la tête et moi aussi », écrit M. Joubert à M^{me} de Vintimille ; et, se plaignant, en 1810, à M. Clausel de Coussergues, de ne plus voir aussi souvent à Villeneuve M. et M^{me} de Chateaubriand, il lui disait : « Je m'y ennuie, parce qu'il me tarde de voir mes amis, et surtout les deux *chats* de la Vallée au

Loup, dont nous n'avons point de nouvelles, quoique nous leur ayons écrit. »

M. Joubert reçut bientôt deux lettres datées de cette retraite, qui, déjà, semblait moins charmante à M^{me} de Chateaubriand.

A M. Joubert.

La Vallée au Loup, 1812.

La campagne n'est pas soutenable; pas une feuille, pas un brin d'herbe; Florette est plus bête que jamais, et le bel André nous mettra bientôt à la porte. De quoi vous parlerai-je? de la pluie et du beau temps? Du beau temps, il n'en est pas question, il fait un temps horrible; pour la pluie, nous savons ce qu'en dire, car, Dieu merci, elle n'a pas cessé de tomber depuis que nous sommes dans la Vallée, ce qui nous rend assez tristes et maussades, et nous fait pousser quelques soupirs vers Paris. Dans quinze jours nous y serons, j'espère, ce qui me fera plaisir, je l'avoue à vous seulement, car comment oser dire que je m'ennuie à Val-de-Loup, avec M. de Chateaubriand? Je me ferais arracher les yeux par une douzaine de femmes, et le cœur même, si après un tel aveu elles me soupçonnaient d'en avoir un. Le *chat* ramage des vers par le mauvais temps; quand la pluie cesse, il vole à ses chers arbres, qu'il plante et dé plante tant qu'il peut. Pour moi, je ne suis occupée tout le jour qu'à souffler un feu de souches qui ne brûlent pas et à gronder Florette qui ne m'écoute guère.

Voici une négociation dont je vous charge, c'est de décider le grand maître à venir dîner un de ces jours avec vous, à la Vallée. On tâchera de lui donner un bon dîner et on lui lira tout ce qu'il voudra. Je voudrais bien que M. de Langeac¹ fût du voyage, mais il faut savoir si cela ne fera pas grimacer le nez du grand maître. Vous voyez que voilà une lettre qui demande une réponse; aussi ne manquez pas de me la faire. Adieu.

A M. Joubert.

La Vallée au Loup, 12 juin 1812.

Vous devriez bien m'écrire une lettre; il y a tantôt mille ans que je n'ai reçu un mot de vous. Les *madames* n'en pourraient pas dire autant; cependant vous suez sang et eau pour leur tourner des phrases à leur manière, tandis qu'il ne vous en coûte seulement pas la plus petite transpiration pour m'en faire à la mienne. Que dit M^{me} Joubert

¹ M. de Fontanes avait pour chef de son secrétariat, M. le chevalier de Langeac.

de cela? Je parie qu'elle ne met point son *veto* sur notre correspondance, elle sait trop qu'elle ne peut coûter tout au plus qu'une pauvre feuille de papier, mais que des cahiers ne suffisent pas pour la rue Saint-Dominique et des rames pour la rue de Grenelle.

M^{me} de Vintimille devait venir déjeuner demain à la Vallée; mais la mort de M^{me} de Fitz-James empêche cette partie; il faut rester à consoler M. de Vintimille, qui ne voit pas une tombe s'ouvrir qu'il ne la croie prête à se refermer sur lui.

La lettre suivante est datée de Verneuil, près de Meulan, chez M^{me} de Tocqueville, et écrite de grand matin. M^{me} de Chateaubriand s'éveillait dès l'aube et faisait ordinairement sa correspondance avant de se lever : elle griffonnait sur son petit pupitre ou sur quelque boîte placée sur ses genoux, se servant parfois du premier papier qui lui tombait sous la main et de fort mauvaises plumes. Quand arrivait sa femme de chambre, M^{me} de Chateaubriand avait déjà terminé ses lettres, fait ses lectures et récité son chapelet.

A M^{me} Joubert.

Verneuil, ce 25 août 1812.

Je vous écris un mot seulement, pour que vous me répondiez, car en vérité il est honteux de ne pas recevoir une seule lettre au milieu de gens qui ont une correspondance à ne plus finir. On a l'air de n'avoir pas d'amis, et cependant j'en ai que je ne donnerais pas pour tous ces consommateurs de papier; pour moi, je voudrais qu'on n'employât du papier qu'à mettre des papillotes et à faire des romans... Je viens d'effacer deux lignes qui étaient méchantes et même un peu diaboliques; vous vous en fussiez réjouie, vous, mais M. Joubert s'en serait fort scandalisé.

Il faut que je vous quitte, parce que je vous écris avec un cure-dent et que cela n'est point du tout aisé. Il n'y a pas plus de plume ici qu'à la Vallée; je ne puis en aller chercher dans ce moment, car il n'est que six heures, et personne n'est levé que moi, qui me réveille avec l'alouette, de douleur de ne pouvoir avaler mon café avant dix heures et demie. Adieu.

Elle est chez d'autres amis, dont elle ne donne pas le nom, et se fait à l'avance un plaisir des réunions de chaque soir, qui, à cette époque, avaient lieu chez elle pendant l'hiver. M. de Chateaubriand demeurait alors rue de Rivoli, non loin de M. Joubert, et il dit dans ses *Mémoires* que ses amis, Fontanes, Clause!

et Joubert venaient tous les soirs commenter les événements de la journée.

A M. Joubert.

Ce jeudi matin, 1813.

Nous voici dans le meilleur château du monde, y menant la plus douce vie, si vous partagiez cette douceur avec nous. Jusqu'ici mes pressentiments ne se sont pas vérifiés, mais à l'heure où je vous écris, le *chat* est à la chasse avec des chasseurs qui n'ont jamais manié le fusil que pour estropier quelqu'un, entre autres le curé du village, qui, dit-on, ne manque pas son coup de cette manière. Aussi je suis dans des transes mortelles qu'on ne nous rapporte plus d'hommes morts que de gibier.

Adieu, voilà la poste qui part et ne me laisse que le temps de vous dire une grande vérité, c'est que vous et tous les vôtres, vous êtes tout ce que nous aimons au fond, sincèrement et *inaltérablement*.

Mon cher monsieur Joubert, je vous prie de bien vous ménager pendant notre absence, afin de pouvoir faire cet hiver les quatre pas de chez vous chez moi. Que voulez-vous que deviennent mes soirées, si vous ne venez y veiller et y dormir?

A côté des lettres proprement dites, très nombreuses et dont nous ne donnons qu'un choix fort restreint, se trouvaient beaucoup de billets sans date, où se montrent au vif l'esprit de M^{me} de Chateaubriand et son affection pour M. et M^{me} Joubert. Les uns paraissent écrits de la Vallée au Loup; les autres étaient de petites lettres du matin, envoyées par un domestique, où M^{me} de Chateaubriand demandait des nouvelles de ses voisins, leur annonçait sa visite ou les priait de venir chez elle dans la journée. En voici quelques-uns qui ne paraissent pas indignes d'être publiés :

A M. Joubert.

Ce samedi.

Nous allons lundi à Paris. Voulez-vous nous donner à dîner? Un peu de choux pour moi, rien du tout pour le *chat*. Mais nous verrons sans doute le *cerf* demain. Est-il raccommo^{dé} avec M^{me} de Vintimille? Adieu, je suis malade aujourd'hui, je vais me ménager pour lundi, afin d'être douce et charmante.

A M^{me} Joubert.

Ne sortez pas pour moi, mais, si vous sortiez ce matin, comme je suis à quatre pas de vous, vous seriez bonne de venir me voir un

petit moment. Je suis dans mon lit, bien malade et avec trente-six mille idées dans la tête, que je serais bien aise de faire passer dans la vôtre.

A M. Joubert.

Ce mardi.

Je vous envoie le roman de M^{me} de Genlis. Je l'ai lu, ainsi lisez-le à votre aise, et faites durer l'ennui aussi longtemps que vous voudrez.

Pourquoi M. Joubert est-il venu hier au soir? Il m'avait assuré le matin qu'il ne sortirait pas de la journée : voilà à présent qu'il devient capricieux : s'il n'y prend garde, en peu il me ressemblera à faire peur, car on ne saurait se dissimuler qu'il est déjà hargneux et haineux comme moi.

La première fois que M. le grand maître aura le temps d'aller vous dire qu'il n'a pas le temps de venir nous voir, parlez-lui encore de M. P.

A M. Joubert.

Sortirez-vous ce matin? Si vous ne sortez pas, j'irai mourir chez vous, car je suis vraiment à l'agonie. J'ai trois rages, l'une de tête, l'autre d'estomac, et la troisième contre une méchante femme que je voudrais étrangler.

A M. Joubert.

Je suis horriblement enrhumée, c'est vous qui en êtes cause. Si je vous avais trouvé hier au soir en rentrant au coin de mon feu, je n'aurais pas été faire une visite à une dame qui se chauffait avec des briquettes qui ne chauffent point et qui ont une odeur insupportable, et cela en sortant de chez M^{me} D., où le dîner, le parler et le foyer étaient à la glace.

Si vous n'aviez pas été hier à l'Opéra, sans rime ni raison, vous eussiez passé la soirée avec la belle M^{me} de Bérenger, la gentille M^{me} de Caumont et un très ennuyeux personnage. Il fait un temps horrible, mais je vais mourir aujourd'hui, si vous m'abandonnez. Venez dîner, je tâcherai qu'il y ait un plat de la façon de Méné.

A M. Joubert.

Il me paraît que nous sommes fâchés; il n'y a pas grand mal à cela, mais ce qui m'embarrasse, c'est comment nous ferons pour nous raccommo-der, car nous avons tous les deux tort. En attendant, détestons-nous donc, rien de mieux, mais voyons-nous pour avoir le plaisir de nous le dire.

A M. Joubert.

M. de Chateaubriand est ce matin tout attendri sur votre compte. Je ne sais pourquoi, mais, afin de calmer sa tristesse et puisque vous ne pourrez pas venir ce soir, il faut absolument que vous veniez dîner avec nous : vous ferez maigre ou gras, comme vous voudrez, nous dînerons avant cinq heures, vous vous promènerez jusqu'à sept, et, à huit vous serez prêt à danser une courante avec M^{me} du Boisseron. Nommez votre plat de fantaisie.

A M^{me} Joubert.

Mon *chat* n'est bon à rien, pas même à manger les souris. Il devait aller hier réclamer le *cerf* et le sommer de venir manger le plus excellent des foies de veau ; point du tout : il est allé courir de madame en madame jusqu'à cinq heures, et ne s'est souvenu de sa commission qu'au moment où mes grandes fureurs ont éclaté contre lui et contre votre époux sans foi. Ecoutez : je m'habille tout de rouge comme le khalife Haroun, et je dis que, si le *cerf* ne vient pas demain partager avec nous le fardeau de F., je ferai raser sa maison, pour n'y plus mettre le pied. Qu'il ne mette pas sa gourmandise en avant, parce que nous aurons un fort mauvais dîner ; mais, pour passer le temps, je lui conterai trois histoires que je sais depuis hier. Clausel sera des nôtres. Et vous, chère dame ? Vous savez qu'il y a du plaisir à vous avoir, parce qu'on n'est pas gourmand chez vous ?

L'année 1813 fut en quelque sorte la dernière de l'Empire : vainqueur à Lutzen, à Bautzen, à Dresde, l'Empereur dut battre en retraite à Leipzig devant ses ennemis réunis, et les coalisés étaient à la veille d'entrer en France.

M^{me} de Chateaubriand, après une visite chez une dame qu'elle appelle la Présidente, fait de celle-ci, élégante et un peu fantasque, un croquis très fin, plus spirituel que malveillant, et dont chaque trait a sa valeur ¹.

A M. Joubert.

Paris, 11 novembre 1813.

La paix paraît rétablie pour l'instant dans notre cuisine ; mais vous savez qu'il n'y a que des trêves entre les ennemis domestiques ; ceux

¹ Nous avons cru pouvoir d'abord appliquer ce portrait à une femme, dont le mari était alors grand chambellan et président du Corps législatif, et qui était elle-même en relations avec M^{me} de Chateaubriand ; mais des doutes nous sont survenus, et l'original reste à découvrir d'une manière certaine.

qui gouvernent les États sont à mon avis de bien petites gens auprès des femmes qui savent gouverner leur maison. Honneur et louange à M^{me} Joubert !

Je vous dirai que j'ai été hier voir la Présidente. Elle était plus impertinente et par conséquent plus aimable que jamais. Elle m'a d'abord reçue plus que froidement et m'a quittée en m'assurant que j'étais la femme du monde qu'elle aimait le plus. Vous savez comme moi ce que cela signifie. Je l'ai trouvée environnée de broderies, de chapeaux, de châles, de souliers, etc. ; elle ne rêvait qu'opéra, musique, promenade et bal. Elle a pris la harpe en fureur et en joue sept heures par jour. Au milieu de toutes ces mondanités, elle m'a assuré qu'elle ne respirait que solitude et qu'elle avait pendant six mois hermétiquement fermé sa porte à tous les sots qu'elle serait obligée de recevoir cet hiver. Du reste, elle m'a beaucoup demandé de vos nouvelles, il faut que vous soyez terriblement bien sur ses papiers. Je ne saurais vous dire si vous êtes aussi bien sur ceux de M^{me} de Coislin. Elle ne pense plus à autre chose qu'aux Cosaques, dont elle a une peur horrible. M. Bibiloff, Odicoff, Linckoeff, Prussien, lui a dit que les barbares se portaient à des excès qui font frémir notre jeune voisine. *Vale et me ama.*

M^{me} de Chateaubriand, dans une lettre écrite vers la même époque à M. Joubert, indique bien délicatement que son mari trouvait quelquefois sa chaumière un peu étroite, et avoue qu'elle-même aimerait à y être plus entourée.

La Vallée, vendredi soir.

Le *chat* est revenu mardi de Verneuil, et il en est reparti aujourd'hui pour Chanday, chez M^{me} de Caumont ; il y trouvera M^{me} d'Aguesseau, il ne vaudra rien à son retour. Pour moi, je m'ennuie à mourir dans ma chère solitude ; je n'y ai d'autre occupation que de m'inquiéter et d'avoir peur, occupation au surplus dont je m'acquitte à merveille. Si vous étiez une personne comme une autre, c'est-à-dire comme une autre meilleure que vous, vous, M^{me} Joubert et le petit monstre, vous viendriez me voir dimanche, lundi même, c'est le jour que le *chat* revient du sabbat, et il ne serait pas fâché de vous trouver ici à son arrivée. Ah ! que tous ces jours-ci j'ai regretté mon serviteur Clausel. Car, vous le savez, hors le lundi qu'il consacrait aux affaires de sa province, le mardi à Cambacérès, le mercredi à M. de Montesquiou, le jeudi au Cercle, le vendredi à l'abstinence, le samedi à la pénitence et le dimanche à Dieu, le reste de son temps était à mon service.

Si vous venez, je vous conterai deux jolies histoires ; de plus, vous me ferez un grand et très grand plaisir. Je vous enverrai le cabriolet,

ainsi ne vous mettez point en peine d'une voiture. Quel jour le voulez-vous ?

Ma chère madame Joubert, venez, c'est à vous que je me recommande.

Celui que M^{me} de Chateaubriand appelait familièrement son serviteur n'était autre que M. Clausel de Coussergues, célèbre plus tard par son ardeur politique et ses sorties violentes contre M. Decazes, après l'assassinat du duc de Berry. Sous l'Empire, il n'était pas mêlé à la politique, et son tempérament religieux et contemplatif, nous dit le biographe de M. Joubert, ne s'était pas encore échauffé aux ardeurs de la discussion parlementaire ; il voyait souvent M. de Chateaubriand et M. Joubert, qui avaient pour lui une vive affection. L'un des frères de M. Clausel, aumônier de la duchesse d'Angoulême en 1819, devint plus tard évêque de Chartres.

Nous arrivons à 1816. M^{me} de Chateaubriand écrit à M^{me} Joubert pour s'excuser d'un silence prolongé ; elle est encore à la Vallée au Loup, que son mari ne tardera pas à vendre et où il est assailli de compatriotes venus pour solliciter sa protection ;

A M^{me} Joubert, à Villeneuve.

Jeudi 18 octobre 1816.

Ingrats voyageurs ! comment pouvez-vous croire que j'aime autant mes ennemis que mes amis ? Vous à qui je ne souhaite que bonheur et prospérité, tandis qu'il n'y a pas un seul de mes ennemis que je n'étranglasse jusqu'à septante fois sept fois !

M. de Chateaubriand a dû vous écrire hier, pour réparer mes torts envers vous. Il les trouve fort grands, il dit que vous êtes trop bons ; il vous le dit peut-être dans sa lettre ? Croyez à ses tendresses, mais point du tout à ses compliments. Ni vous ni moi, chères dames, ne sommes trop bonnes. Pour M. Joubert, je conviens qu'il est parfois excellentissime, mais il y a des jours où il s'entend avec nous épouvantablement.

Je vous dirai, pour décharger ma rage, que depuis un mois nous sommes assiégés des Bretons les plus bretonnants. Il nous en est arrivé deux avant-hier pour dîner ; c'étaient le père et le fils : le père est en enfance depuis dix ans et le fils fou, depuis qu'il est au monde. Aussi il n'y a sorte de gentilleses qu'ils n'aient faites ici tout le jour : le père courait les champs nu-tête, par une pluie horrible ; le fils courait après le père et le cherchait en l'appelant comme on appelle les chiens à la

chasse, et quand il l'avait trouvé, il se perdait à son tour; enfin, à l'heure du dîner, ils étaient perdus tous les deux, et on les chercha vainement jusqu'à sept heures du soir, qu'on les trouva gambadant dans le potager, après s'être remplis de vin comme des paniers de vendange.

Vous avez lu de vos yeux la nomination de notre ami Pasquier¹, il dinait ici ces jours derniers, avec M^{me} de Vintimille, mais nous ne vîmes percer aucun rayon de sa gloire future.

Je vais enfin me défaire de Florette, son impertinence et son hypocrisie ne sont plus supportables.

Adieu, voilà une lettre assez longue, j'espère. Dites à M. Joubert que c'est lui qui m'a appris à ne pas répondre aux lettres qu'on m'écrit.

M. de Chateaubriand avait été nommé pair de France par le roi Louis XVIII, au commencement de la session de 1816; il fut choisi comme l'un des quatre secrétaires de la Chambre. Mais bientôt il publia, à l'occasion de la nouvelle loi électorale, une sorte de catéchisme constitutionnel intitulé : *la Monarchie selon la Charte*, qui provoqua les rigueurs du duc de Richelieu; l'ouvrage fut saisi par l'ordre de M. Decazes, ministre de la police, puis rendu à l'imprimeur; mais M. de Chateaubriand se vit rayé de la liste des ministres d'État et privé de la pension attachée à ce titre; il dut se défaire de la Vallée au Loup et chercher une maison modeste à Paris. « Ce pauvre garçon est bien malheureux cette année », écrit alors M. Joubert à M^{me} de Vintimille. Lemoine, secrétaire de M. de Chateaubriand, attaché jadis en la même qualité à M. de Montmorin, père de M^{mo} de Beaumont, fut chargé de découvrir ce logement. M^{mo} de Chateaubriand, dans les deux lettres qui suivent, raconte très gaiement ses embarras :

A M^{mo} Joubert.

13 septembre 1817.

Voilà donc M. de Chateaubriand presque décidé à retourner cet hiver dans l'exécrable Babylone. Pour moi, sauf le plaisir de vous y voir, je m'y déplaierai mortellement : chercher encore une maison, la meubler, la monter, etc. Voilà bien de la besogne; ma paresse et ma pannerie en sont également effrayées.

Voilà le plaintif Lemoine qui m'écrit pour me dire qu'il ne peut nous trouver de maison à moins de 3 ou 4 000 francs. S'il faut en prendre une à ce prix et payer la voiture du pair, du reste, nous irons dîner chez nos amis; et pour le vêtement, nous ferons ce qu'un honnête

¹ M. Pasquier fut nommé à cette époque président de la Chambre nouvelle.

Breton recommandait à sa fille, qui lui demandait des chemises : nous nous parerons de notre modestie et de notre innocence.

Les bons diners de Montgraham ne m'empêchent pas de regretter la soupe de vendange.

A M. Joubert.

Ce mercredi, novembre 1817.

Comme je devais croire qu'on obtenait tout avec des bassesses, je vous en ai fait de toute espèce pour hâter votre retour, et il faut que j'aie eu affaire à un original comme vous, pour que cette manière ne m'ait pas réussi.

Votre ami Molé¹ veut éterniser la mémoire de son règne. Par son ordonnance qui chasse de la marine les hommes qui ont trente ans, il n'y a pas un émigré, pas un échappé de Quiberon qui ne soit à mourir de faim, et entre autres mon beau-frère, qui a atteint l'âge de proscription. Mais, si nous perdons l'ancienne marine, celle de Bonaparte nous reste, et, si elle n'a pu garder nos colonies, elle prendra bien l'île Sainte-Hélène. Mon Dieu! mon Dieu! où en sommes-nous? On meurt de la politique, et l'on ne peut vivre sans elle. On en parle sans cesse, non pas moi, mais malheureusement j'ai des oreilles qui entendent et quelquefois une langue qui répond : tenez, pour le moment, devenir sourde et voir P. pendu serait pour moi deux grands points de tranquillité!

Vous nous trouverez, rue du Bac, n° 42, dans un hôtel de belle apparence et dans un appartement loué par Lemoine, où il ne manquait, lors de notre arrivée, qu'une cuisine, une cave, des chambres de domestiques, une remise et une des portes d'entrée. Nous avons obtenu quelques-unes de ces bagatelles, de sorte que nous sommes assez bien pour que ma pannerie ne soit pas aux abois ni ma tête à l'envers.

J'ai grand besoin de vous, car, depuis que je vous ai quitté, je n'ai pas dit une folie, ni une chose qui eût le sens commun, à mon aise.

Nous avons déjà raconté qu'à cette époque M. Joubert, dont la santé chancelante inspirait des inquiétudes, avait pris l'habitude de passer une partie de la journée dans sa chambre; il demeurait assis dans son lit, à demi vêtu d'un spencer de soie et entouré de ses livres favoris. Les visites ne lui manquaient pas, et M^{me} de Chateaubriand était très empressée à le distraire; elle venait prendre de ses nouvelles le matin, en sortant de l'église, et passait souvent une partie de l'après-midi dans sa chambre, charmée par la conversation de M. Joubert et le charmant lui-même par toutes

¹ M. Molé était ministre de la marine depuis deux mois.

les originalités et toutes les spirituelles saillies d'une verve étincelante. M^{me} de Chateaubriand ne se privait pas d'ailleurs de plaisanter le malade sur des précautions dont l'événement ne devait que trop démontrer la nécessité :

A M. Joubert.

Je suis sortie hier par le vent du nord ; aujourd'hui je suis malade ; le *chat* a aussi mal à la jambe.

Vous vous rappelez notre neveu Blossac, que j'avais en horreur ? Eh bien, il est destitué par le grand Lainé ¹, et cela pour avoir bien fait ; c'est, je crois, la première fois de sa vie ; aussi le voilà chassé et à notre charge, lui, sa femme et vingt-deux enfants qu'ils vont faire, à présent qu'ils n'ont plus de quoi les nourrir.

Malgré le poids de mes maux, j'irai peut-être vous voir ce matin ; mais, comme auparavant je vais aller à confesse, je vous préviens que je vous dirai du bien de tout le monde : vous traduirez.

Samedi matin.

Je vous écris sur ce que j'ai de plus cher au monde, mon mémoire de cuisine.

A M. Joubert.

Mardi gras 1817.

Mille remerciements de vos grives ; elles étaient excellentes.

Le *chat* prétend qu'il vous a trouvé hier dans le meilleur état de santé possible et qu'il n'a aperçu, sur votre visage, d'autre enflure que celle d'un honnête embonpoint. Pourquoi gardez-vous donc la chambre et nous envoyez-vous dire que vous êtes à l'extrémité ?

Venez donc, si vous tenez encore à me voir ; car moi, sur le bord de ma tombe, je suis bien décidée à ne plus monter vos trente-six volées d'escalier, pour garder dans son lit votre figure rubiconde : c'est dit, j'irai vous chercher à quatre heures.

M^{me} de Chateaubriand fut elle-même très malade en 1817, et M. Joubert écrivait, le 21 juillet, à M^{me} de Vintimille : « M^{me} de Chateaubriand, à la suite d'un catarrhe qui avait extrêmement fatigué sa poitrine, a eu la rougeole à Mont-Boisier. Elle est mieux, mais elle nous a fort inquiétés, et nous avons envoyé son médecin, M. Laënnec. »

Elle prit la plume dès qu'elle fut rétablie, pour donner de ses nouvelles à M. Joubert :

¹ Alors ministre de l'intérieur.

Lundi, 22 juillet 1818.

Voici un certificat de vie; je me porte beaucoup mieux, j'ai bien dormi cette nuit pour la première fois depuis vingt-quatre jours, et ce matin, je suis forte et tousse fort peu.

Le bon *chat* est à la messe, j'ai peur quelquefois de le voir s'envoler vers le ciel, car en vérité il est trop parfait pour habiter cette mauvaise terre et trop pur pour être atteint par la mort. Quels soins il m'a prodigués pendant ma maladie! Quelle patience! quelle douceur! Moi seule, je ne suis bonne à rien dans ce monde. Cependant, quand on ne vaut rien du tout, on n'a pas des amis comme ceux que j'ai.

Adieu, mille compliments à toute la famille. Ecrivez-moi.

Nous partons samedi pour Montgraham.

De Montgraham, près Nogent-le-Rotrou, où demeurait alors la famille de Pisieux, elle mande bientôt à M. Joubert :

A M. Joubert.

Mercredi soir, 1818.

M. de Chateaubriand vient de recevoir une lettre qui l'oblige d'aller à Paris; il en serait furieux, si l'espoir de vous y trouver encore ne l'adoucissait un peu. J'espère donc que la pluie, vos malles, vos paquets, vos *si*, vos *mais* vous auront empêché de partir. Au fait, qu'iriez-vous faire à Villeneuve cette année, où il n'y aura d'autre raisin mangeable que celui qui vient tout mûr?

Dites mille et mille choses tendres à Frisell, je sais qu'il parle comme il faut de M. de Chateaubriand, et cela me va au cœur et y reste.

Les lettres suivantes sont écrites de Noisiel, chez le duc de Lévis, ou de Paris. M. de Chateaubriand était alors dans le feu de ce qu'il nomme ses *Combats* pour la défense de la liberté de la presse; à l'arme de la parole, il avait ajouté celle du journal et fondé le *Conservateur*. Il parvint à enrôler sous sa bannière les noms les plus illustres: « Je mis la plume à la main aux plus grandes familles de France », dit-il dans ses *Mémoires*.

Il adjoignit, aux Montmorency et aux Lévis, MM. de Bonald, de la Mennais, de Villèle, de Corbières, de Vitrolles, de Casteljacob et jusqu'à un prince de l'Église, le cardinal de la Luzerne. M^{me} de Chateaubriand ne parle du *Conservateur* que pour rappeler les tribulations qu'il lui cause et les dangers qu'il fait courir à son mari. Elle a peu d'espoir, d'ailleurs, dans le succès de l'entreprise,

et l'événement, en amenant le rétablissement de la censure après la mort du duc de Berry, ne devait que trop tôt réaliser ses prévisions.

A M. Joubert.

Noisiel, ce 11 octobre 1818.

Nous nous installons demain dans ce palais, plein de grandeur, mais de meubles, que nous éclairerons avec une lampe, quand cent lampes ne l'éclaireraient pas, et que nous chaufferons avec tout autant de bois qu'il en faudra pour le rendre un peu moins froid que la sommité du mont Blanc. Cependant n'allez pas trop vous effrayer de ce que je vous conte là ; vous savez que, bien que je dise toujours la vérité, il y a la partie poétique qu'on peut rayer, et si je vous ai fourré là le mont Blanc, c'était pour prendre la chose de haut. Au fait, avec ma vanité, mon avarice et mon industrie combinées, je parviendrai à vous faire, sans trop de frais, deux ou trois petits retranchements, où vous aurez froid ou chaud, comme vos caprices l'entendront ce jour-là ; ensuite il vous restera un *promenoir* d'environ trois quarts de lieue, bien enclos.

Le *Conservateur* est-il arrivé jusqu'à vous ? M. de Chateaubriand est bien capable de ne vous l'avoir pas envoyé. Voilà un nouvel *ultra* lancé dans le monde et jusqu'à présent fort bien accueilli du public, mais qui n'est pour moi qu'un sujet de tribulation ; bien sûre qu'il sera bientôt pour à qui de droit un sujet de persécution.

Adieu, monsieur et madame, vous me manquez bien tous les deux : l'un pour la partie politique, l'autre pour ce qui regarde le ménage, et ensemble pour mon bonheur et ma joie.

A M. Joubert.

Noisiel.

Je vous ai donné une marque d'amitié, à ma manière, en écrivant à M^{me} Joubert sans lui parler de vous : une personne indifférente aurait-elle manqué à la politesse à ce point ?

Nous voici de retour à Noisiel. Nous retournons de demain en huit à Paris, pour n'en plus sortir, à moins d'en être chassés, ce qui pourrait bien m'arriver et me ferait grand plaisir.

Voilà M. le duc de Lévis qui se promène dans son jardin, avec une vieille paire de pantoufles vertes, des bas et une culotte de soie noire, une veste de toile grise écrue, et par-dessus, un spencer de drap bleu coupant les longues basques de la veste. Sa noble tête poudrée est coiffée d'un chapeau de paille brillante ; d'une main, il tient une houlette, et de l'autre, une grappe de raisin. A ce costume de ville et de

campagne ajoutez une figure qui n'est d'aucun pays, et vous verrez, comme je le vois, le seigneur de Noisiel.

Adieu, portez-vous bien pour me faire plaisir, et revenez vite pour ne pas me mettre en colère.

A M^{me} Joubert.

Paris, 17 novembre 1818.

Voilà un beau silence que nous gardons l'un et l'autre; je le romps pour vous dire des injures. Qui vous aurait crue capable d'être si longtemps sans m'écrire, ne fût-ce que pour vous plaindre de mes rigueurs? Car enfin, il y a deux mois que je ne vous ai donné signe de vie; vous en auriez été jadis inquiète ou furieuse. Mais vous vous êtes gâtée à mon école, sans que je me sois amendée à la vôtre. Voilà ce que c'est que l'enseignement mutuel.

On dit que vous revenez à la fin du mois; si vous saviez combien je le désire! Que faites-vous à Villeneuve, par le vent et la pluie? Il faut que le *cerf* revienne, au plus tôt, prendre possession de son lit, au bord duquel je m'engage à passer, comme de coutume, tous mes moments de loisir et de santé.

M. de Chateaubriand vous dirait mille choses, s'il parlait; mais, depuis qu'il s'occupe du *Conservateur*, il ne voit, ni n'entend, ni ne répond.

M^{me} de Chateaubriand avait, comme on le voit souvent dans ses lettres, l'esprit très mordant. M. Daniélo, l'un des secrétaires de M. de Chateaubriand, qui exprime pour elle des sentiments de respect profond et presque de vénération, reconnaît qu'elle avait l'humeur bretonne, un peu vive et capricieuse, qu'elle se laissait souvent entraîner à des jugements sévères et qu'elle n'arrêtait guère ses critiques que devant Dieu et ses saints. « Encore ne sais-je, dit-il, s'il n'y avait pas quelques saints qui avaient eu bien du bonheur d'être canonisés. »

Mais elle avait pour excuse la vivacité même de son esprit et une égale sévérité pour ses propres imperfections; elle s'avouait, comme on l'a vu plus haut, *haineuse et hargneuse*, et s'adressait quelquefois des reproches excessifs: elle faisait d'ailleurs oublier son défaut par des vertus éminentes. « La charité, ajoute M. Daniélo, était dans son cœur plus que sur sa langue, dans ses actes plus que dans ses paroles. » Admirablement dévouée à son mari, dont elle pardonnait et raillait doucement les faiblesses, fidèlement attachée à ses amis, elle savait compatir à toutes les infortunes et passait la plus grande partie de son temps à les soulager.

Presque toutes les lettres qui suivent contiennent des détails sur une œuvre qui a rempli vingt-huit années de son existence, l'infirmerie de Marie-Thérèse. L'idée de cette fondation était née dans son esprit, ou pour mieux dire dans son cœur, vers l'année 1815; frappée des souffrances de quelques femmes ruinées par la révolution et d'ecclésiastiques âgés et privés d'asile, M^{me} de Chateaubriand rêva de leur créer une retraite. Elle parla un jour dans son salon de son projet à quelques amis : une quête fut improvisée et constitua les premières ressources de l'œuvre. M^{me} de Chateaubriand obtint bientôt le concours dévoué de la duchesse d'Angoulême et l'approbation de l'archevêque de Paris, Mgr de Talleyrand-Périgord. Une maison, située au numéro 86 de la rue d'Enfer¹, fut louée pour la somme de 3000 francs, et confiée à la direction des sœurs de Saint-Vincent de Paul; elle prit le nom de la Dauphine; on y admit d'abord un petit nombre de vieux prêtres et de femmes malheureuses.

M^{me} de Chateaubriand, jusqu'à sa mort, se consacra entièrement à cette œuvre et fit pour son succès, malgré une santé très délicate, des prodiges d'activité et de dévouement. Chaque jour, après avoir entendu la messe, elle se donnait à sa chère infirmerie : elle visitait d'abord les hôtes de Marie-Thérèse, n'arrivant jamais les mains vides et s'informant des besoins de chacun; si des demandes d'admission lui étaient adressées, elle faisait elle-même ses enquêtes et allait voir les malades à domicile; puis elle courait chez ses amis pour recueillir des souscriptions ou des dons en nature; elle organisait des sermons de Charité. Fine acheteuse, elle se chargeait de procurer à l'infirmerie le linge, les meubles, le bois et le vin nécessaires, parcourait souvent même les magasins de revendeurs, d'où elle rapportait ce qui pouvait en tous genres être utile à ses pensionnaires, à la maison où à la chapelle. Pour créer des ressources à l'œuvre, elle eut l'idée d'y organiser une fabrique de chocolat, qui continue à prospérer. Elle envoyait des prospectus de tous côtés et dépensait une ardeur extrême à ce qu'elle appelait son commerce; un jour même, par mégarde, dit-on, mais croirions-nous plutôt par plaisanterie, elle signa : « Vicomtesse de Chocolat », une lettre où elle faisait un éloge enthousiaste de sa marchandise. On put bientôt, grâce à l'accroissement des revenus, acheter la maison et y construire une chapelle, que bénit solennellement Mgr de Quélen, en 1822. M. et M^{me} de Chateaubriand firent don à l'infirmerie d'une petite propriété qui s'y trouvait contiguë; ils vinrent eux-mêmes, en 1824, se fixer dans le voisinage, en acqué-

¹ Aujourd'hui n° 92, rue Denfert-Rochereau.

rant un immeuble important, où l'on menaçait d'établir des jeux publics, et y demeurèrent jusqu'en 1831. Fondée et développée principalement par le zèle de M^{me} de Chateaubriand, l'infirmerie de Marie-Thérèse rend encore les plus grands services ; elle a cessé de recevoir des femmes, et est devenue l'asile exclusif des prêtres âgés et infirmes du diocèse de Paris. Ceux qui ont quelques ressources payent une pension ; les ecclésiastiques pauvres y sont reçus gratuitement ; et une retraite paisible est ainsi assurée à ces hommes vénérables, qui, après avoir prodigué leurs forces pour le bien des âmes et le soulagement de toutes les infortunes, se trouvent trop souvent, à la fin de leur vie, privés de ressources, quelquefois infirmes et presque toujours isolés. L'infirmerie avait été ouverte le 15 octobre 1819, et les religieuses de Saint-Vincent de Paul allaient en prendre possession, quand M^{me} de Chateaubriand écrit à M^{me} Joubert :

A M^{me} Joubert, à Villeneuve.

21 octobre 1819.

Je me prends au vol pour vous écrire, très chère dame, je n'ai pas un moment à moi, ils sont tous à la rue d'Enfer, n° 86, où je passe ma vie. Je croyais que c'était peu de chose que de monter une infirmerie, mais je vois qu'il en coûte tout autant pour cuire une médecine qu'un gigot de mouton. Nos trois sœurs y entrent lundi ; ma supérieure est une fille charmante, ayant déjà quatorze ans dans les hôpitaux et étant excellente pharmacienne. J'espère que M. Joubert tient toujours à son abonnement de 40 francs.

Vous ne vous mettez guère en peine du pauvre *chat* ; aussi de dépit court-il les champs ; il est en Normandie, ou dans le Perche, ou dans le Maine ; là il oublie (sur les bords de la mer, au Havre, ou en courant la poste pour se rendre chez M^{me} du Lionfort) la politique, les politiques et le *Conservateur*. Du reste, il me mande que sa santé s'est merveilleusement trouvée de ce vagabondage, et que le mouvement des roues lui cause un grand mouvement d'esprit.

Notre petit *secco*, dit Laënnec ¹, est parti pour son pays de Quimper ; il n'a dit adieu à personne, mais il a envoyé son mémoire à tout le monde. Je pense qu'il ne reviendra pas. Enfin, j'ai pris le parti de me porter à merveille et suis décidée à n'avoir plus d'autre médecin que le bon sens et de médecine que le lait d'ânesse.

Vous, qui n'avez pas un mari en campagne et un hôpital à mener,

¹ M^{me} de Chateaubriand parle un peu légèrement de l'inventeur de la méthode d'auscultation, qui, après avoir épuisé sa santé à inaugurer cette découverte dans les hôpitaux de Paris, dut à cette époque aller se reposer en Bretagne.

pourquoi ne m'écrivez-vous pas? Au moins, si c'était que vous fissiez vos paquets pour revenir; mais non, vous songez à hiverner à Villeneuve-sur-Yonne, sans vous inquiéter de Paris sur Seine, qui est bien encore la plus triste et la plus puante ville du monde : personne n'est revenu de la campagne; on va, on vient, sans rencontrer un chat de connaissance, et l'on courrait les rues du matin au soir, sans pouvoir trouver le moyen d'y être écrasé une pauvre fois. Paris, cependant, n'est pas si désert qu'il n'y reste Lemoine et Clausel; je garde le premier comme somnifère; l'autre a repris son caractère d'ambassadeur; c'est lui qui traite de mes affaires d'hôpital, avec mon archevêque, mes conseillers, etc., etc.; il est aussi de mon conseil privé, où il n'a point de rivaux, parce qu'il est seul; Victoire est appelée quelquefois (extraordinairement), mais seulement les jours où il faut agir d'inspiration; hier, par exemple, elle me conseille d'envoyer Ménil¹ garder l'infirmerie, que la propriétaire venait de quitter. Le bonhomme partit joyeux, mais ne revint pas qu'il n'eût visité tous les cabarets de la barrière d'Enfer, ayant laissé portes et fenêtres ouvertes dans la maison et toutes nos richesses à la garde de Dieu.

Je me suis mise à vous écrire à six heures; en voilà sept, on m'apporte à déjeuner, mais il n'y a point de *chat*.

Adieu, chère paresseuse et cher paresseux, vous mériteriez que je... je ne sais quoi. Bonsoir.

A M^{me} Joubert, à Villeneuve.

Novembre 1819.

N'attendez plus rien de moi. Je suis tout à mon hôpital et au désespoir d'y être. Je crains de tomber malade à force de fatigues morales et physiques. Pour m'achever, le pauvre *chat* vient d'avoir pendant huit jours son rhumatisme tout à fait fixé sur la poitrine et dans la région du cœur. Récamier a été assez inquiet, et le *chat* l'était à l'excès; pour moi, j'avais entièrement perdu la tête. Il est mieux maintenant, mais il est condamné à faire des remèdes et à ne pas travailler : il travaille et ne fait point de remèdes. Aussi je m'attends tous les jours à le voir retomber.

Vous aurez bien fait du noir sur les dernières élections²? Voilà ce que c'est que les gens à espérances, tout les désespère! Pour moi, qui ne puise ma politique que dans l'Écriture sainte, je sais que nous avons les vices des derniers temps, c'est-à-dire les vices qui finissent les empires; ainsi tenons-nous pour mortes, pour nous tenir en repos.

¹ Cuisinier de M^{me} de Chateaubriand.

² Les élections de 1819 avaient amené à la Chambre un grand nombre de députés hostiles à la royauté, notamment l'abbé Grégoire.

Voilà le *chat* qui, malgré ses rhumatismes, se *frisote* pour aller chez quelques madames du Lionfort ; mais tout en se faisant beau, il me charge de vous dire qu'il vous aime, qu'il vous remercie de l'avoir lu avec plaisir. Pour moi, je n'aime rien de ce qui vous amuse à Villeneuve, et je dirais à Le Normant ¹ de ne plus vous envoyer le *Conservateur*, si je ne savais que pour un article passable il y en a dix des plus ennuyeux.

Êtes-vous toujours pas trop bonne, chère dame ? Pour moi, je suis devenue douce comme une colombe, charitable, point médisante, enfin parfaite. Vous diriez peut-être que la modestie me manque ? C'est vrai, Votre Excellence, mais cette vertu est si inutile en ce monde, qu'il est bien permis de l'oublier de temps en temps.

On dit que vous revenez du 8 au 9 ; c'est quelques jours de gagnés. Au surplus, comme le *cerf* ne peut plus aller sauter sur les montagnes, il n'a rien de mieux à faire que de se réduire aux abois, et de venir pleurer avec nous.

La famille Clausel n'est point encore arrivée ; il paraît qu'on veut avant marier la fille aînée et la laisser dame de château dans le Rouergue ; c'est bien penser, car on marie mal à Paris les filles qui n'ont rien.

Nous allons aujourd'hui dîner à Montrouge, où M^{me} de Talaru ² se trouve de nouveau embarrassée par un maître d'hôtel qui lui a volé du vin, un laquais qui, pour n'être pas chassé, s'est donné la jaunisse, en se frottant le visage avec des graines d'asperges, et une femme de chambre qui tombe d'épilepsie.

Madame nomme dimanche *Mademoiselle* d'Artois ; mais elle nomme aussi M. Cazes ; faites vos réflexions là-dessus, les nôtres ne sont pas gaies. Adieu.

Celui que M^{me} de Chateaubriand appelle malicieusement et tout court M. Cazes n'est autre que le duc Decazes actuel, qui fut porté sur les fonts baptismaux par la fille de Louis XVI. M^{me} de Chateaubriand n'avait pu pardonner au père, alors président du conseil, et qui ne devait être fait duc que l'année suivante, la disgrâce de M. de Chateaubriand. Elle se croyait en droit, comme le font quelquefois les femmes les meilleures, de manifester pour les adversaires politiques de son mari une animosité que celui-ci éprouvait à un degré beaucoup moindre. Elle se désolait de voir M^{me} la duchesse d'Angoulême faire au fils de M. Decazes le même honneur qu'à la jeune princesse, fille du duc de Berry.

M. de Chateaubriand était à cette époque également séparé par

¹ Imprimeur de M. de Chateaubriand.

² Cousine de M^{me} de Chateaubriand.

la politique de M. Molé. L'intimité des deux amis semble d'ailleurs avoir subi quelques éclipses. Nous trouvons, dans la correspondance de M. Joubert, à la date du 12 juillet 1806, veille du départ de M. de Chateaubriand pour l'Orient, une lettre à M^{me} de Vintimille, où il est fait mention d'une réconciliation entre M. Molé et M. de Chateaubriand, et que nous citerons encore :

J'avais invité à dîner pour mardi, écrit M. Joubert, M. de Chateaubriand et M. Molé. Ils sont venus, l'un à cinq heures et demie, l'autre à six. Il y avait peu de monde, et on a donné une minute aux révérences; après les révérences, ils se sont vus; en se voyant, ils se sont pris la main d'un air charmé, et se sont secoué le bras d'une manière très sensible. On a servi. Ils ont été voisins et n'ont cessé pendant tout le repas de jaser très gaiement, et de manger comme des ogres. J'ai remarqué qu'ils demandaient toujours du même plat et qu'ils soutenaient toujours le même avis contre tous les convives. Je ne me souviens pas d'avoir observé, en ma vie, une plus parfaite uniformité de cœurs, d'esprits et d'appétits. Après dîner, je leur ai proposé d'aller se jucher en tête à tête dans la bibliothèque, où ils se sont ébattus pendant deux grosses heures, et d'où il m'a fallu les arracher à la nuit noire. Le lendemain mercredi, ils ont couru les champs ensemble, depuis trois heures jusqu'à cinq, et se sont réunis encore à sept chez Chateaubriand, où j'ai laissé M. Molé à dix heures et demie. Je ne sais pas s'il y a couché. Il y était attablé le lendemain jeudi. Ceci est sûr, car j'y ai diné avec lui. Ce jour-là, ils se sont encore promenés seuls pendant toute la soirée, car ils n'étaient pas rentrés à dix heures. Je ne sais pas ce qu'ils ont fait hier. Voilà le bulletin exact de tout ce que j'ai vu. Quant à ce que j'ai entendu, je puis vous assurer qu'ils rient aux grands éclats, comme des fous et qu'ils ne parlent pas trop comme des sages. C'est qu'apparemment ils extravaguent de joie. Si pour compléter la narration, il faut mêler mes conjectures à mes récits, je vous dirai confidemment que je crains un peu que ce rapprochement ne se soit fait aux dépens du genre humain, car ils ne cessent de se moquer du monde entier, même de moi! Aussi leur ai-je dit de ne pas revenir; je les ai appelés serpents réchauffés dans mon sein. Mais ils plaisantent de tout cela. Heureusement pour les mauvais effets que pourrait avoir leur réunion, et l'esprit de ligue offensive et défensive qui les anime, ils vont bientôt se séparer, car Chateaubriand part demain. J'ai la bonté d'en être fâché, quoique je ne perde évidemment que des coups, à l'éloignement où vont vivre l'un de l'autre, ces deux hommes qu'a ressaisis une amitié si enragée.

Sous la Restauration, la politique fut cause d'un nouveau refroi-

dissement. M. Molé avait accepté le portefeuille de la marine dans le premier ministère du duc de Richelieu, dont M. Decazes faisait partie comme ministre de la police, et M. de Chateaubriand vit de mauvais œil cette alliance avec les deux hommes qui avaient récemment contribué à sa disgrâce. Mais, en 1818, à la chute du duc de Richelieu, M. Molé se retira; et quand, à deux reprises, M. Decazes fut chargé, en 1818 et en 1819, de constituer le ministère, M. Molé se tint à l'écart des nouvelles combinaisons. Il fut alors facile d'amener entre les deux amis le rapprochement que M^{me} de Chateaubriand raconte à son tour à M. Joubert.

A M. Joubert.

3 février 1820.

Je vous dirai, pour nouvelle de haute politique, qu'après une trêve de huit jours, la paix a été signée hier, 2 février, dans ma chambre, à quatre heures précises de l'après-midi, entre les deux grandes puissances Mathieu Molé et François-Auguste de Chateaubriand. Les deux rois, voulant se donner au plus tôt des preuves de leur bonne intelligence et en assurer la durée par de fréquentes visites, ont arrêté entre eux qu'ils feraient démanteler toutes leurs places frontières, et qu'ils pourraient pénétrer l'un chez l'autre, sans rencontrer hérauts, gardes et retranchements, ni femmes, si cela est possible. On dit qu'il y a quelques articles secrets, mais on ne les connaîtra qu'en cas de rupture. — Vous devriez venir dîner aujourd'hui avec moi; je suis seule, le *chat* dîne chez deux femmes d'un rare esprit, qui ne veulent pas qu'il mange autre chose que des feuilles de roses humectées de rosée; autrement il ne serait pas l'auteur de tant de beaux ouvrages pleins de sentiments et d'imagination, etc., etc. Ces deux femmes sont M^{mes} de Damas et de Vogüé. Viendrez-vous?

Dix jours après cette lettre, le duc de Berry fut assassiné. La Chambre renversa M. Decazes; et, quelques mois plus tard, après de nouvelles élections, les amis de M. de Chateaubriand, MM. de Villèle et Corbières, furent nommés ministres d'État et membres du conseil privé; lui-même fut envoyé comme ambassadeur à Berlin. Il quitta Paris le 1^{er} janvier 1821 et n'était installé que depuis quelques mois *sous les Tilleuls*, quand il revint en France pour le baptême du duc de Bordeaux; à cette occasion, Louis XVIII lui rendit le titre et la pension de ministre d'État.

M^{me} de Chateaubriand annonce en ces termes cette bonne nouvelle à M^{me} Joubert :

Je vous dirai, et au *cerf* aussi (pour vous faire plaisir à tous les

deux), qu'on a rendu à M. de Chateaubriand la grande pension de ministre d'État, c'est-à-dire 24 000 francs; avec les 12 000 francs de pair, cela nous donne le moyen d'avoir une voiture qui sera au service du *cerf*. Revenez donc, nous irons nous promener, faire des campagnes, dîner au cabaret, etc., etc.

Les vraies *campagnes* de M^{me} de Chateaubriand étaient des démarches pour son infirmerie, qui profita surtout de l'accroissement des revenus de l'ambassadeur de Berlin. La lettre qui suit montre une fois de plus la sollicitude de M^{me} de Chateaubriand pour l'œuvre qu'elle avait entreprise :

M. Joubert à Villeneuve.

10 novembre 1821.

Voilà comme les bonnes gens me jugent; il n'y a que des méchants comme vous qui puissent douter de *l'immense bonté, du cœur et de l'esprit de la respectable dame*; l'excellent abbé aurait pu ajouter : et de l'adresse; je vous dirai le pourquoi à votre retour.

J'ai reçu hier votre lettre à minuit (le *chat* rentrant), et je vous écris ce matin à quatre heures, n'ayant pas un autre moment à moi dans la journée.

Imaginez-vous tout ce que j'ai à faire aujourd'hui? à déjeuner d'abord, puis la messe; après cela, il faut que je coure aux quatre coins de Paris, pour des dons à toucher, que j'aïlle chez tous les marchands de guenilles pour acheter avec quoi meubler la chambre d'un prêtre qui vient de nous arriver; ensuite mille lettres à écrire, cent ouvriers à gronder, une supérieure à apaiser, parce que depuis hier elle est en colère contre notre nouveau venu; enfin ma santé à soigner, car véritablement depuis trois jours, je l'ai mise à une telle épreuve, qu'elle est en ce moment des plus chancelantes.

Le *chat* part demain pour le Havre, Lisieux, etc.; il va courir sur les grands chemins pour fuir la politique: il est vrai qu'après la fièvre jaune je ne trouve pas qu'il y ait une maladie dont on doive plus se garer. Mais en quoi je blâme le pauvre *chat*, c'est de ne pouvoir s'occuper d'autre chose à Paris que de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés; qu'il laisse les morts en paix et qu'il ne songe qu'à son immortalité.

M. de Chateaubriand était en pleine faveur, lorsque survint un nouveau changement ministériel. Nous avons déjà rapporté qu'il suivit la fortune de M. de Villèle et donna sa démission. Mais celui-ci fut chargé par le roi de reconstituer le cabinet, et appela

bientôt M. de Chateaubriand à l'ambassade de Londres, en remplacement du duc Decazes. M^{me} de Chateaubriand ne suivit pas plus à Londres son mari qu'elle ne l'avait fait à Berlin : elle avait d'ailleurs une grande terreur de la mer¹.

Pendant que M. de Chateaubriand est en Angleterre, sa femme continue à faire de l'infirmerie et du placement de son chocolat son occupation principale; elle écrit à M^{me} Joubert :

28 juillet 1822.

Quelle irrévérence pour une ambassadrice! La quitter malade, sans se mettre en peine des nouvelles de Son Excellence! Voilà ce que c'est que d'avoir abdicqué la grandeur pour se faire *sœur du pot!*

Rien de nouveau ni à Paris ni à Londres, du moins de nouvelles que vous ne sachiez; celles d'Espagne doivent vous désoler et vous mettre en fureur.

Donnez-moi des nouvelles du chocolat, s'il prend et si on en prend à Villeneuve : *nous en avons une partie très conséquente* en ce moment, et qui est excellent : n'est-ce pas là le bon style marchand?

Vous n'avez pas l'idée de l'ennui de Paris. Il n'y a rien de supportable ici que le Diorama; c'est ravissant : ce sont deux vues, l'une de l'église de Cantorbéry, l'autre d'une vallée suisse; c'est mille fois au-dessus du Panorama pour la vérité; l'illusion est complète.

Le pauvre *chat* me dit mille tendresses pour vous. Voici comme il s'exprime dans sa dernière lettre : « Nos bons Joubert sont partis, je m'en désole pour toi. Voilà de vrais amis et au fond les seules personnes qu'après toi j'aime et regrette véritablement! »

Je me recommande à vos bontés pour un bon paquet de vieux draps et de vieilles chemises. L'infirmerie a grand besoin d'un renfort de linge. La lingerie, qui est maintenant grande comme celle des Inva-

¹ En 1828, au contraire, elle accompagna à Rome M. de Chateaubriand, lorsqu'il y fut envoyé en la même qualité. Tous deux passèrent cette fois à Villeneuve, en se rendant en Italie; mais ils n'y trouvèrent plus leur vieil ami : « Que de souvenirs! lit-on dans les *Mémoires*; Joubert a disparu, le château de Passy a changé de maîtres! » M^{me} de Chateaubriand était à Rome au moment du conclave qui donna Pie VIII pour successeur au pape Léon XII; elle se plaisait extrêmement dans la ville éternelle. Toutefois, quand, à l'avènement de M. de Polignac, M. de Chateaubriand se démit de l'ambassade de Rome, elle ne fit rien pour le retenir et rentra courageusement dans la vie privée. Il lui rend à cette occasion témoignage : « M^{me} de Chateaubriand, écrit-il, avait la tête tournée d'être ambassadrice, et certes une femme l'aurait à moins! Mais dans les grandes circonstances, ma femme n'a jamais hésité à approuver ce qu'elle pensait propre à mettre de la consistance dans ma vie et à rehausser mon nom dans l'estime publique; elle accepte d'un esprit ferme mes disgrâces en les maudissant. »

lides, n'est pas pleine, malgré nos *successions*, qui ne sont pas cependant trop mauvaises.

Mais voici un bonheur qui arrive au *chat*, à vous et à l'infirmerie : la jolie maison, avec le beau jardin qui touche l'hospice, est à vendre. C'était tout ce que désirait M. de Chateaubriand, il me donne l'ordre positif de l'acheter. Mais la propriétaire, qui, jusqu'à présent, avait eu l'air de ne vouloir jamais s'en défaire, parce qu'elle avait appartenu à sa mère, veut que Madame lui fasse dire qu'elle en a envie, parce *qu'alors ayant, dit-elle, des obligations à cette princesse, elle ne pourrait pas la refuser*. Madame ne lui écrira pas, et la *pieuse fille* vendra un jour ou l'autre. Dites-moi si vous me conseillez le marché ? Ce sera une affaire de 30 à 40 000 francs. Si vous n'êtes pas de cet avis, je ne tiendrai compte des ordres de M. l'ambassadeur. Ce serait une maison de campagne fort agréable pour les familles Joubert et Chateaubriand, le *cerf* entendrait la messe de son lit, et le *loup* et la *chatte* ne feraient qu'un saut du leur à la chapelle.

Adieu, voilà une lettre bien soignée et pas trop amusante. Je vous quitte pour aller à la messe.

Un an plus tard cette acquisition fut réalisée, à la grande joie de M^{me} de Chateaubriand et pour la somme de 14 000 francs seulement. La maison était séparée de l'infirmerie par une ruelle qui conduisait de la rue d'Enfer aux boulevards. On obtint du préfet de la Seine la concession de ce passage qui fut fermé aux deux extrémités, à charge de faire à la ville une rente annuelle de 40 francs. Les murs de séparation furent abattus et la propriété réunie à l'infirmerie.

Dans la lettre suivante, M^{me} de Chateaubriand annonce à M^{ns} Joubert la mort subite de lord Castlereagh : le premier ministre d'Angleterre venait de succomber, à la suite d'un accès de fièvre chaude, et au moment où il se préparait à aller représenter son pays au congrès de Vérone.

A Madame Joubert.

23 août 1822.

Voilà bien des événements arrivés depuis votre départ : un ministre anglais mort au moment où il allait décider au congrès du sort de l'Europe, et trois ministres français faits comtes, et sitôt après la session, que les royalistes ne pourront plus dire qu'ils ne font rien pour leur parti. La mort du marquis de Londondery empêche M. de Chateaubriand de demander une petite permission pour venir m'embrasser. On dit que le nouveau ministre ne sera pas nommé avant

le congrès ; alors il faut se résoudre à une séparation d'un an encore, car je ne veux pas que le pauvre *chat* s'expose à passer l'eau pour moi dans la mauvaise saison.

J'ai vu Hyacinthe ¹ ; il est venu en courrier apporter la nouvelle de la mort de lord Castlereagh ; il est arrivé gros, gras et ivre, et s'en est retourné de même ; il se plaît beaucoup à Londres, mais il excite la jalousie des secrétaires, qui n'ont pas, comme lui, la confiance de M. l'ambassadeur.

J'espère bien que vous ne resterez pas à Villeneuve jusqu'au mois de décembre. Que voulez-vous que je fasse ici sans vous, avec des bêtes, des méchants ou des maladroits, sans compter l'infirmerie qui me donne plus de soucis que de richesses ? Trente-trois personnes à nourrir, deux maisons à payer et pas un sou dans la caisse ! On dit que la Providence viendra à mon secours et que c'est une grande preuve de prospérité dans les bonnes œuvres que de manquer de tout ; j'entends bien cela, mais je doute de le faire entendre à mes malades, qui ne veulent manquer ni du nécessaire ni du superflu. Voilà ma fête d'octobre qui va arriver, sans que j'aie un prédicateur : les uns sont absents, les autres sont *grands maîtres* ², j'ai envie de faire venir l'abbé de Bonnevie : pourquoi est-il venu se montrer à Saint-Thomas d'Aquin ? S'il était tout nouveau à l'infirmerie, il attirerait du monde.

Comment une avare comme moi a-t-elle pu louer un appartement sur la rue ? Dimanche ³, me voilà ruinée avec les lampions, la femme d'un ambassadeur n'en pouvant mettre moins de quatre sur chaque fenêtre.

Adieu, je n'ai pas une plume qui écrive et je ne sais pas en tailler.

Le *chat* m'a envoyé des petites robettes charmantes, faites-lui votre cour, il vous en enverra aussi.

Au commencement de septembre 1822, M. de Chateaubriand, choisi comme l'un des plénipotentiaires chargés de représenter la France au congrès de Vérone, quitta Londres et vint à Paris prendre les instructions du duc Mathieu de Montmorency, ministre des affaires étrangères, qui allait également à Vérone, mais à titre d'ambassadeur. M^{me} de Chateaubriand envoie ce petit billet à Villeneuve, pour annoncer que son mari s'arrêtera chez ses amis, en se rendant en Italie :

¹ Hyacinthe Pilorge, secrétaire à Londres de M. de Chateaubriand.

² L'abbé de Frayssinous fut à cette époque nommé évêque d'Hermopolis et grand maître de l'Université.

³ 25 août, fête de saint Louis.

A M^{me} Joubert.

Octobre 1822.

Un mot, très chère dame, pour dire que je ne vous ai pas oubliée. Je suis accablée : ma fête d'octobre, le renouvellement de mes abonnements, les commissions du *chat*, la rage, le désespoir, les coups de langue, tout cela ne me laisse pas un moment ; je me donne à peine celui de dormir, et j'envoie ma maladie se promener.

Après le 21, jour de notre cérémonie, je vous écrirai un volume ¹.

Le *chat* vous embrassera en passant, il ne partira pas avant la semaine prochaine.

Adieu, à vous, à tous les Joubert du monde. Portez-vous mal, ennuyez-vous à Villeneuve et revenez bientôt : c'est trop, à nos âges, d'être trois mois sur douze sans se voir.

Mais M. de Chateaubriand, obligé de se rendre rapidement à Vérone, ne put prendre la route de Bourgogne. M^{mo} de Chateaubriand écrit à M. Joubert :

13 octobre 1822.

Mais vous vivez donc en vrai *loup* dans les forêts, pour ne pas savoir que le *Chat* est parti pour Vérone le 3 du mois d'octobre ? Il n'a pas passé par Villeneuve, parce qu'il était pressé, et a pris la route du Simplon, qui l'abrégait de 30 lieues. J'ai rarement de ses nouvelles, les courriers de cabinet n'étant pas fréquents, et la poste mettant douze jours à apporter les lettres. J'en ai eu cependant avant-hier : il se portait bien et ne parlait que de lui, de vous et de moi.

Pourquoi votre frère n'a-t-il laissé les doigts marqués sur les murailles de son escalier, sa tenture bleue, un peu sale à la vérité, et son parquet croulant ? Au danger près, tout cela vaut mieux que des plâtres neufs et des peintures qui vous donnent des coliques de *miserere*. Je vais aller aujourd'hui m'assurer de l'état des lieux, je verrai si vous pouvez vous mettre en route. Mais, au surplus, si vous ne pouvez aller loger chez vous, venez loger chez moi. Le *cerf* couchera dans la bibliothèque, vous dans la chambre du *chat*, et votre bonne sur l'escalier. Pourquoi ne feriez-vous pas cela ? Ne serait-il pas raisonnable de saisir l'occasion de passer quelques jours ensemble ? Voici qui va peut-être décider M. Joubert : je lui ferai manger tous les

¹ M^{me} de Chateaubriand déployait un tel dévouement à l'œuvre de Marie-Thérèse, qu'elle lui procura, dans les sept premières années seulement, d'après un document qui existe encore à l'infirmerie, près de 240 000 francs en souscriptions, dons, legs et vente de chocolat.

jours des gelées ou des soufflés à l'ananas ; j'en ai les moyens, sans que mon avarice en souffre trop.

La sœur Reine aime mieux du vieux linge que rien, et d'autant plus qu'en ce moment il nous en faut des montagnes : nous avons des opérations de toutes sortes, et vous pouvez, sans lésiner, vider vos vieilles armoires de Villeneuve et m'apporter toutes vos réserves de trente ans.

Je voudrais que ma lettre renfermât quelques petites nouvelles amusantes, mais je n'en sais pas, même une ennuyeuse. Si j'avais assez de papier, je vous transcrirais l'épithaphe qu'on a faite à M. de Villèle le père, qui vient de mourir à Toulouse : elle est un peu dans le genre du bel habit doré qu'on avait mis au père Bonaparte dans son portrait.

Adieu, bien chère dame, il fait un temps horrible, je vais me couvrir de laine et de douillettes, enfermer mes pieds dans des sabots et partir pour la rue des Canettes, où j'ai affaire ; de là dans la rue Saint-Jacques, puis à l'Estrapade, d'où je me rabattrai chez les cousines, chez lesquelles j'attendrai ma voiture pour aller voir mes bonshommes et mes bonnes femmes.

Toute votre famille a bien raison de m'aimer un peu, moi qui les aime d'un cœur presque aussi bon que le vôtre.

Cette lettre, pleine de sensibilité et où la malice a sa place ordinaire, est une de celles où semble se manifester le mieux le caractère de M^{me} de Chateaubriand : d'un naturel tout spontané et plein d'élan, elle avait tant d'esprit que sa verve l'entraînait souvent à la raillerie ; mais, chez elle, l'ironie n'avait jamais rien de méchant ; et l'on sentait en toute occasion dominer de beaucoup dans son cœur la bonté et les sentiments les plus généreux.

L'offre pressante qu'elle fait à M. et à M^{me} Joubert de venir s'installer chez elle montre la simplicité charmante des mœurs de cette époque, où l'on savait pour ses amis déranger quelque chose à ses habitudes.

M^{me} de Chateaubriand rend compte dans la lettre suivante d'une querelle amusante survenue dans sa maison et de la fête de sainte Thérèse célébrée dans son infirmerie :

Dimanche, 27 octobre 1822.

La paix de ma maison a été un peu troublée. La pauvre Joséphine, qui ne vaut pas quatre sous, a voulu prendre François en flagrant délit, emportant, disait-elle, du vin dans sa chambre. Tout cela s'est passé à onze heures du soir, dans un escalier ; François, surpris avec

une bouteille qui lui appartenait, a refusé de la livrer à Joséphine ; en voulant la saisir, elle s'est dégringolée du haut en bas d'une espèce d'échelle et s'est un peu brisée. Le matin, son frère est entré dans ma chambre en me disant que sa sœur n'avait plus que deux heures à vivre, que c'était François qui l'avait tuée, *avec préméditation*, et qu'il fallait qu'il sortit de suite de chez moi, ou qu'il allait emmener sa sœur mourante. J'ai bien vu qu'il y avait complot et cabale contre le pauvre François, je n'ai renvoyé personne ; le mal a passé avec quelques sangsues, et, en allant au fond de ces haines et querelles, j'ai su que ladite Joséphine épouse un jeune Anglais, qu'elle désirait faire entrer chez moi, lorsqu'elle aurait réussi à faire chasser François. Avec tout cela, elle a été si atroce dans ses dénonciations et si obstinée à soutenir que le pauvre homme lui avait dit : Tu m'as découvert, il faut que tu périsses ! Et elle a joué tellement la mourante pendant deux jours, que la justice a pensé s'emparer de cette affaire, que j'ai fait finir en assurant la demoiselle que, s'il arrivait le moindre désagrément à François, je dirais la vérité, c'est que, si elle n'était pas montée dans sa chambre à minuit, elle ne l'aurait pas surpris.

Notre cérémonie a été très belle ; il n'y manquait que Madame, qui a, au surplus, témoigné de la manière la plus aimable le chagrin qu'elle a eu de ne pouvoir y venir ; mais elle est réellement d'une souffrance pénible, causée par un aphte qu'elle a dans la gorge. Notre quête a été de près de 9000 fr. Le bon abbé de Boulogne a été un peu long, mais on dit que son panégyrique de saint Vincent de Paul est vraiment admirable. Je ne l'ai point entendu, ne voulant pas prendre la place d'une *payante*. M^{me} la duchesse de Berry s'est un peu ennuyée au sermon, mais beaucoup divertie à parcourir l'infirmerie. Elle a trouvé toutes les malades de la grande salle *jeunes et gentilles*, bien qu'elles aient toutes ou à peu près quatre-vingts printemps. Le dortoir des sœurs l'a charmée, et la pharmacie. Elle a fait valoir notre boutique, non de chocolat, mais de mille autres jolies choses dont nous sommes marchands.

Savez-vous que voilà une lettre qui va vous coûter cher de port ? Je vous répons comme vous m'avez écrit, illisiblement ; mais j'ai aujourd'hui un courrier à expédier pour les quatre coins du monde.

De plus, j'ai à dîner sept Bretons, dont le plus raisonnable veut, si M. de Villèle ne lui donne une place, d'abord le renverser, ensuite nommer un jacobin aux élections, puis enfermer sa femme (à lui, le Breton) *dans un de ses châteaux démolis en 93*.

Revenez donc, je deviens bête, quand vous êtes longtemps absents. Je ne sais plus à qui conter tout ce que je vois et entends de fou, de triste et de gai ; seulement dans mon petit cercle, il y en a pour un volume.

M. de Chateaubriand était toujours à Vérone, mais il n'occupait au congrès que le second rang parmi les plénipotentiaires français, et le duc de Montmorency, ministre des affaires étrangères, y jouait naturellement le rôle principal. L'ambassadeur de Londres devait d'ailleurs bientôt succéder à son ministre, et prendre en mains la direction de la politique extérieure pendant la guerre d'Espagne.

M^{me} de Chateaubriand, après avoir raconté que son mari s'ennuie à Vérone, demande de nouveau à ses amis de descendre chez elle, en arrivant à Paris. Elle leur parle ensuite d'un sujet qui l'intéressait vivement : de ses oiseaux et de ses chats. Pour se faire une idée du soin qu'elle prenait des premiers, il faut lire, dans la *Postface* des *Memoires*, les détails que donne M. Daniélo sur la volière de M^{me} de Chateaubriand, lorsqu'elle habita plus tard rue du Bac, au rez-de-chaussée, sur un jardin. Cette volière avait pour porte l'une des fenêtres de la chambre de M^{me} de Chateaubriand et descendait jusqu'au sol; elle était ornée d'un beau sapin poussant en pleine terre et d'un joli bassin plein d'eau; des cellules étaient appendues aux parois de cette maison de verre et chauffées par un calorifère : les roitelets, les rouges-gorges, les serins, les sansonnets, les linottes, les cardinaux, y étaient admirablement à leur aise, n'y manquaient d'aucune attention, mais devaient en revanche vivre en paix avec *Cathau*, la perruche préférée de M. de Chateaubriand, et avec le perroquet *Jako*; ils devaient surtout prendre garde d'éviter la griffe des chats. Ceux-ci étaient aussi l'objet de grands égards, et l'un d'eux surtout avait toutes les faveurs du maître : c'était le vénérable *Micetto*, le chat de Léon XII, né au Vatican dans l'une des loges de Raphaël, et que M. de Chateaubriand avait souvent admiré dans un pan de la robe du pape. Il en avait hérité à la mort de Léon XII et cherchait à faire oublier à *Micetto* l'exil, la chapelle Sixtine et le soleil de la coupole de Michel-Ange, sur laquelle il se promenait jadis loin de la terre. *Micetto*, d'après M. de Chateaubriand, était très considéré des âmes pieuses :

16 novembre 1822.

J'ai eu hier un mot du pauvre *chat*; il s'ennuie à mourir, n'a rien à faire, le grand Mathieu s'étant chargé de tout, et ne soupire qu'après le repos. Il est bien décidé cependant à l'acheter encore par quelque temps de séjour en Angleterre, *quoi qu'on en dise*.

N'est-ce pas que M. Joubert a grande envie de goûter de mes soufflés aux ananas? J'en aurai tant qu'il voudra à son service, s'il veut venir les chercher. Je lui répète que ma maison est tout arrangée pour lui : des bourrelets partout et pas un seul vent coulis.

Vous ai-je dit que j'avais des oiseaux chinois ? C'est Clausel qui me les a fait donner par le préfet apostolique du Sénégal, qui avait été en Chine. J'ai de même un petit monsieur du Sénégal, qui est gris avec un collier rouge. Ils sont charmants et s'arrangent à merveille avec mes chats (aujourd'hui au nombre de quatre). Les matous se placent d'abord aux quatre coins de la cage, mourant d'envie de gober ces petits mandarins : mais ceux-ci se moquent d'eux, se mettent à chanter, ravissent les croqueurs, et font la paix pour le reste de la journée.

Marché fait ! qu'à votre retour nous ne parlions point politique. Je l'ai bannie de chez moi, je veux ma paix, encore bien plus qu'on ne veut la guerre d'Espagne, et c'est beaucoup dire, car il y a de saintes âmes qui voudraient qu'on s'égorgeât sans miséricorde, jusqu'à ce que les choses allassent bien en Europe ; et demandez-leur ce qu'elles entendent par là : que les choses aillent bien ! Pour elles.

Allons, voilà encore quatre pages qui partent pour Villeneuve ; mais ce seront les dernières. Désormais, je ne causerai plus avec vous ailleurs que dans la rue Saint-Honoré.

Par une coïncidence singulière, cette lettre est aussi la dernière de celles que nous avons pu rassembler. M. Joubert vécut cependant jusqu'en 1824, et sa femme conserva jusqu'à la fin de sa vie les relations les plus intimes avec M^{me} de Chateaubriand ; mais les lettres postérieures à 1822 ont disparu. Puissent celles qui précèdent avoir intéressé le lecteur, en lui faisant mieux connaître une femme spirituelle et excellente, dont la modestie fuyait les louanges et qui, à l'ombre de la grande renommée de son mari, s'est volontairement effacée ! Ceux qui continuent son œuvre ou profitent de ses bienfaits ont gardé fidèlement son souvenir, mais ses amis ne sont plus, et le public n'a jamais eu l'occasion de l'apprécier. Nous serions trop récompensés de nos recherches si la publication de ses lettres pouvait contribuer à faire sortir M^{me} de Chateaubriand de l'obscurité où elle est restée depuis sa mort, et exciter pour son mérite et ses vertus l'admiration dont elle nous paraît si bien digne¹.

¹ Un portrait de M^{me} de Chateaubriand est placé dans le parloir de l'infirmier Marie-Thérèse ; il est petit et dessiné aux deux crayons. Il représente M^{me} de Chateaubriand dans un costume quasi-religieux, avec une guimpe et un reliquaire. Ce reliquaire, contenant une parcelle de la vraie croix, lui avait été offert par la supérieure de Marie-Thérèse. M^{me} de Chateaubriand aimait à se donner quelque ressemblance avec les sœurs qui dirigeaient son infirmerie. Elle s'était fait faire un lit à quenouilles, comme les leurs, qu'elle appelait son lit à la Saint-Vincent de Paul. Dessiné dans les dernières années de la vie de M^{me} de Chateaubriand, ce por-

La fondatrice de Marie-Thérèse s'éteignit doucement le 9 février 1847, et fut enterrée, suivant son désir, sous l'autel de la chapelle de l'infirmerie et au pied du tableau si connu de Gérard, qui représente sainte Thérèse à genoux. Derrière l'autel, sur une tablette de marbre noir, on peut lire cette inscription fort simple : « Distinguée par l'exercice des bonnes œuvres qu'inspire la religion, elle a voulu faire bénir sa mémoire par la pieuse fondation de l'infirmerie de Marie-Thérèse, faite de concert avec son époux. »

M. de Chateaubriand mourut lui-même l'année suivante, au milieu des douloureux événements du mois de juin 1848, seul et sans l'appui de celle qui lui avait été si dévouée. « Je dois une tendre et éternelle reconnaissance, lit-on dans ses *Mémoires*, à ma femme, dont l'attachement a été aussi touchant que profond et sincère ; elle a rendu ma vie plus grave, plus noble, plus honorable, en m'inspirant toujours le respect, sinon toujours la force des devoirs..... Elle a subi mes adversités ; elle a été plongée dans les cachots de la Terreur, les persécutions de l'Empire, les disgrâces de la Restauration, et n'a point trouvé dans les joies maternelles le contrepoids de ses chagrins... Pourrais-je opposer mes qualités telles quelles à ses vertus qui nourrissent le pauvre, qui ont élevé l'infirmerie de Marie-Thérèse, en dépit de tous les obstacles ? Qu'est-ce que mes travaux auprès des œuvres de cette chrétienne ? »

Paul DE RAYNAL.

trait nous montre une physionomie fatiguée, mais très fine et pleine de distinction. Il existe un autre portrait de M^{me} de Chateaubriand, finement gravé, et qui ne diffère du premier que par l'expression plus animée qu'il donne au modèle.

SOUVENIRS D'UN VOYAGE EN HONGRIE

L'ABBAYE DE TIHANY

Le bateau à vapeur qui fait le service de Sio-Fok à Füred entre dans le lac Balaton par une sorte de chenal verdoyant, au bord duquel une promenade très fréquentée amène les baigneurs et les oisifs, aux heures de départ ou d'arrivée. Prêtres en frac à l'air épanoui et ministres protestants à mine besoigneuse ; magnats francisés et nobles dames à la mode de Paris ; juifs aux longues levites et aux cheveux en tire-bouchons ; paysans dont les amples pantalons de toile laissent entrevoir les bottes élégamment plissées, s'y confondent dans un tohu-bohu pittoresque, dont la rencontre n'est possible nulle part ailleurs. Le curé et le pasteur causent amicalement, en fumant l'un sa pipe l'autre son cigare allumés à la cigarette d'un ami commun, noble campagnard qui va passer à Füred la journée du dimanche. Des tziganes à la face bronzée prennent, avec une familiarité respectueuse, les ordres d'un généreux amateur pour la sérénade du soir sous les fenêtres de quelque belle dame, à moins qu'il ne s'agisse de fêter le seigneur évêque de Veszprem ou le révérend abbé de Tihany. Les paysans, traînant derrière eux quelque porcelet criard, se donnent rendez-vous sous les platanes de la place de la Fontaine. Le juif circule au milieu des groupes, observateur silencieux qui semble chercher l'occasion d'une bonne affaire. Il y aurait là prétexte à de nombreux tableaux de genre, si les artistes fréquentaient un peu plus les rives de la *mer hongroise* ; mais il ne paraît pas que ces bords leur soient familiers, et je n'ai vu ni pinceau ni crayon aux mains des flâneurs assis sur les bancs rustiques ou couchés dans les grandes herbes du rivage.

Les récits de M. Tissot auraient pourtant dû suggérer la pensée d'ajouter le charme de quelques croquis lestement enlevés à celui des fines esquisses sorties de sa plume. D'autant plus que le cadre

ferait à merveille ressortir les figures : eaux tranquilles, où se mirent les grands arbres ; échappées lumineuses sur les plaines brûlées que traverse le chemin de fer et sur la rive lointaine tour à tour abaissée en plages brillantes ou relevée en rochers noirs vivement découpés sur le ciel. — Diaz ou Fortuny eussent trouvé là toute une série nouvelle de merveilleuses fantaisies.

Mais, pendant que je m'oublie, le bateau s'est mis en marche. Il porte un nom illustre, celui du poète hongrois Kisfaludy, dont je saluerai, ce soir, la statue sur la place de Füred : c'est, du reste, tout ce qu'il a de grandiose. On dirait d'un joujou d'enfant destiné à naviguer dans un joli bassin de parc, sous la direction de pilotes qui connaissent les écueils et les tempêtes par les récits d'un *Journal des voyages*. Il n'en a pas moins une certaine majesté qu'il emprunte à l'immensité relative où il semble un instant se perdre, à l'image des transatlantiques dans les solitudes de l'Océan. Le soleil est si brillant et miroite sur les eaux calmes du lac avec une telle vivacité de lumière, que l'œil ébloui ne voit pas tout d'abord la rive opposée. Les lignes de l'horizon sont confuses, comme sur la Méditerranée quand on longe les côtes d'Espagne ou qu'on approche de l'Algérie ; le sillage se prolonge indéfiniment et se perd dans une buée lumineuse qui voile la pointe d'où l'on est parti. Les objets ne sont plus distincts en arrière et ne le sont pas encore en avant ; les imaginations vives peuvent se croire perdues dans les hautes régions de la mer. On dit que celle-ci a des caprices et que parfois ses flots se soulèvent tumultueusement sous l'impulsion des vents. Tempêtes pour rire qui doivent lui enlever tout son charme, car la tempête ne sied qu'aux immensités véritables, comme la colère ne va bien qu'aux réelles majestés. Mais voilà, sans doute, trop de philosophie pour un pareil sujet, et nous ferons mieux de laisser la mer hongroise et les dames auxquelles on la compare libres de se fâcher quand il leur convient, sauf notre droit de nous tenir à l'abri.

Quand l'œil s'est accoutumé à cet excès de lumière, le premier objet qui se détache de l'ensemble c'est l'abbaye de Tihany, si bien dépeinte par M. Tissot. « Le monastère et l'église, avec leurs hautes murailles blanches, se détachent, pareils à une de ces ravissantes vignettes sur fond d'azur et encadrées d'or, qui ornent les vieux missels gothiques. » Tel est bien l'effet produit à distance par l'abbaye bénédictine, postée sur la crête d'un rocher coupé à pic du côté de l'eau et incliné en pente assez douce du côté de la terre, à laquelle il est relié par un isthme que les débordements du lac inondent quelquefois. La falaise sort escarpée et inaccessible de l'eau transparente, pour se profiler avec netteté sur le ciel limpide

et profond, où semble onduler la silhouette argentée des constructions monastiques. Sur la droite, dans la baie protégée au midi par le rocher de Tihany, on aperçoit Füred, la ville d'eaux la plus importante de cette terre classique des villes d'eaux, le *Trouville hongrois*, pour emprunter l'expression à la mode. La ressemblance, il est vrai, tient beaucoup plus au monde des baigneurs qu'à la façon dont ils sont établis et pratiquent la vie des eaux. L'installation est élémentaire soit dans les grands hôtels que les Bénédictins de Tihany ont fait bâtir, soit dans les maisons particulières, peu nombreuses du reste, où l'on peut se caser en location. Quelques villas de bonne apparence ont pour habitants des Hongrois de distinction, comme le romancier Jokai, ou des étrangers, attirés par la beauté du climat, comme M. Hurray, dont les séjours deviennent de plus en plus rares. La villa Ecsy et la villa Döry achèvent la liste des habitations que l'on peut appeler luxueuses. A l'hôtel, on est proprement logé dans une chambre sans confortable : ce dont personne ne se plaint, en raison du peu de temps que l'on doit passer dans cette cellule à la bénédictine. La vie de Füred est toute au grand air, le bain, la promenade, la musique, les repas, tout, hormis le sommeil réduit à sa plus simple expression : car on se couche fort tard et on se lève de très grand matin. Le soir, après le souper, qui se prolonge, il y a les tziganes, qui font de la musique et parfois induisent la jeunesse en péché de *czardas*. L'air est si doux, le ciel si pur, la flânerie si délicieuse, qu'on ne peut songer à se mettre au lit. Mais, au chant du coq, il faut être sur pied pour le bain, à la suite duquel se fait la toilette pour la promenade du matin. On n'a donc pas grand besoin d'un logis somptueux ; et telle qu'elle est, l'installation de Füred est bien suffisante.

Mais où la ressemblance est facile à saisir, c'est dans la composition du monde des baigneurs et dans la vie telle qu'ils la comprennent aux bords du lac. Je ne veux point refaire ici le tableau qu'a peint de main de maître l'auteur du *Voyage au pays des Tziganes* : il me serait impossible de rien dire d'aussi piquant ni de plus vrai. D'ailleurs ce n'est pas là ce que je me suis proposé : je veux conduire le lecteur à Tihany ; et, s'il le veut bien, nous nous mettons en route, sans autre délai que celui dont a besoin notre cocher hongrois pour atteler à une voiture assez primitive deux chevaux pleins de feu.

Il est sept heures du matin ; le soleil déjà vif fait étinceler les eaux du lac, et colore en rose les coteaux qui s'étagent au-dessus de Füred. La route, après s'être élevée par une pente raide au-dessus de la petite ville, court à travers des vignes jusqu'au village protestant d'Aszafo, que nous traversons au grand trot de nos coursiers.

La population se tient sur les portes et se prépare à descendre vers Fűred, où les paysans ont coutume de se rendre le dimanche, filles et garçons, pour danser sur la place de la Fontaine. Les hommes ont fière mine, avec leur veste sur l'épaule, leur petit chapeau orné de fleurs incliné sur l'oreille, et leurs bottes luisantes comme des miroirs sur lesquelles flotte l'ample pantalon blanc. Les femmes, en jupes rouges largement étalées, ne sont pas moins pimpantes. C'est généralement par couples que les jeunes gens vont à la ville. Les gens âgés et les enfants vont en voiture ou plutôt en charrette; quelques cavaliers et des groupes de jeunes garçons achèvent d'animer la route jusqu'au moment où nous traversons l'isthme qui rattache Tihany à la grande terre. Les passants commencent à devenir rares, et le paysage prend un caractère de mélancolie sauvage. À droite et à gauche de l'isthme, le lac resplendit sous le soleil comme un miroir d'argent. En face, les plans de la montée volcanique dont l'abbaye occupe le sommet se succèdent, nus et brûlés, comme les degrés que Dante franchissait en compagnie de Virgile, dans sa descente aux enfers. Les chevaux vont toujours du même train, et la voiture cahote au gré des accidents de terrain, tout aussi nombreux et presque aussi désagréables au beau milieu que dans les environs de la voie.

Avant d'arriver au sommet, la route contourne un vaste cratère ébréché du côté du nord-ouest, au fond duquel dort un petit étang presque invisible dans les roseaux dont il est encombré. A cet endroit, l'aspect du paysage est d'une tristesse morne, en dépit du soleil et du ciel, ou plutôt en raison même de cet éblouissement et du silence qui règne partout où surabonde la lumière. Heureusement, à quelques pas, nous apercevons le village de Tihany dominé par un grand calvaire qui nous annonce le voisinage de l'abbaye. Nous mettons pied à terre, parce que la route n'est plus praticable aux voitures, et nous faisons dans le village une entrée à sensation.

Un troupeau de porcs se disperse en grognant, pendant qu'une bande d'oies et de poules escalade, effarée, les murs et les talus qui bordent la route. Les petits porchers et les jeunes gardeuses de dindons laissent courir leurs ouailles pour voir passer les nobles étrangers qui honorent le pays de leur visite. On s'interpelle : le nombre des curieux s'accroît. Les mères s'avancent sous la galerie qui précède la maison, les bras chargés de quelque bambin mal peigné, à demi nu, qui se débat effrayé de notre aspect. Les hommes brillent par leur absence : ils sont peut-être en pêche, à la recherche de ces délicieux poissons dont nous avons fait hier la connaissance à la table de l'hôtel. Nous avançons suivis d'une bande de gamins endimanchés, c'est-à-dire revêtus de chemises propres et de panta-

lons blancs, avec des bottes bien cirées. Leur physionomie est vive et gaie : ils se montrent empressés, sans trop d'indiscrétion, à nous offrir des fossiles dont la forme rappelle assez exactement celle de l'ongle du pied des moutons. Il y a une tradition locale à ce sujet, comme bien vous pensez. Voici l'histoire.

Une reine de Hongrie, — peut-être la mère de saint Étienne, que les contemporains émerveillés appelaient *Beleghegini*, la belle maîtresse, — avait un troupeau de moutons dont les pieds étaient ornés d'ongles d'or. En eut-elle de l'orgueil? Je ne sais : mais il est certain qu'un jour la pauvre reine vit son troupeau sauter dans le lac, ni plus ni moins que s'il eût été le bien de Panurge. Il fut impossible de rien sauver, et le flot apporte de temps en temps au rivage les ongles des moutons disparus, à l'état de cailloux où la chimie ne pourrait plus trouver la moindre parcelle d'or. Les enfants s'en font un petit revenu auquel nous n'ajoutons rien, malgré leurs sollicitations accompagnées de commentaires plus ou moins conformes à l'histoire et à la science.

Nous voici à la porte de l'abbaye, et nous en apercevons l'ensemble plutôt sérieux qu'imposant. Tihany est loin d'avoir l'importance de Martinsberg, dont il relève suivant les lois d'une vassalité ecclésiastique à laquelle nos idées sont absolument étrangères. Son abbé est crossé et mitré tout aussi bien que celui de Martinsberg; mais il est loin d'être un aussi grand seigneur, tant au spirituel qu'au temporel. L'archiabbé du Mont-Saint-Martin appartient à l'ordre des magnats, jouit de revenus immenses et de privilèges à l'avenant. Il a juridiction sur les abbés de Tihany, Bakonybel et Dœmœlk. Celui de Tihany n'a point de siège à la Chambre haute, point de juridiction foraine, et ses richesses sont loin de soutenir la comparaison avec celles de son suzerain. De même, la demeure du premier est un palais, presque une ville : celle du second est comparable à plusieurs de nos couvents de France, qui n'ont rien de commun avec Solesmes ou Frigolet. L'aspect n'est pas monumental, la façade de l'église et la porte principale de la maison claustrale sont de ce style rococo dont la Hongrie fournit tant d'exemples. Mais tout est propre, en bon état, avec une certaine physionomie honnête et grave qui fait plaisir à voir. On dirait que les murs souhaitent la bienvenue au voyageur : il en sort comme un parfum de traditionnelle hospitalité !

Un coup de sonnette amène un serviteur, peut-être un frère lai, que son habit ne nous révèle point. Il nous accueille avec d'autant plus de politesse que nous avons des recommandations pour le T. R. P. Prieur, qui supplée en ce moment le révérendissime abbé, en villégiature à Füred. Introduits sans retard, nous parvenons par

un bel escalier et un vaste corridor à la cellule du P. Prieur, dom Kopeczky Vidor, qui nous reçoit à bras ouverts. La conversation, où l'allemand et le latin s'allient tant bien que mal, est bientôt animée et cordiale comme celle de vieilles connaissances. La maison est à notre service, et en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, tout est prêt pour la célébration du saint sacrifice. Le bon prieur veille à tout, et nous le retrouvons bientôt prêt à nous faire les honneurs de l'église. Inutile, je pense, de dire qu'il la trouve digne d'attention : à quoi nous ne contredisons pas, parce que l'ordonnance générale a vraiment de l'originalité et de la grandeur. Le sanctuaire est surélevé d'une vingtaine de marches au-dessus de la place réservée aux fidèles. L'autel majeur gagne à cette disposition une sorte de mystérieuse majesté qu'il n'a plus quand on s'approche. Des boiseries de valeur réelle décorent les autels de la nef et la chaire à prêcher. Aux deux côtés du grand escalier s'ouvrent des portes qui conduisent à la crypte, seul reste de l'ancienne église, bâtie au temps du roi André I^{er}, dont le corps reposait jadis en ce lieu.

C'est une histoire étrange que celle de ce pauvre prince, malheureux jusque dans son tombeau. Élu en 1046, à Czanad, contre l'usurpateur Samuel, et contre le roi Pierre déshonoré par sa faiblesse envers l'étranger, il se montra digne de porter la couronne. Pacificateur du pays et vainqueur des Allemands, il semblait n'avoir plus qu'à se reposer en paix de ses travaux, lorsqu'il dut reprendre les armes contre son propre frère Béla, qui le chassa du trône et le vainquit sur les bords de la Tisza. Il perdit dans cette défaite la couronne et la vie. Les moines de Tihany se souvinrent peut-être seuls des services rendus par le monarque tombé, et ils donnèrent dans leur église un asile à ses restes. Mais le repos même du cercueil ne devait pas lui être assuré. Après la bataille du Sajó, où les Hongrois furent écrasés, les Tartares profanèrent l'église de Tihany et violèrent le sépulcre du vieux roi, dans l'espoir inutile d'y trouver des bijoux et de l'or. Heureusement, une restauration avait déjà modifié l'aspect de cette tombe, dont l'ancien couvercle, une vaste dalle marquée de la croix apostolique, avait été enlevé et scellé dans la paroi, à gauche du spectateur. C'est une table de grès, taillée à angles vifs, plus large à la tête qu'aux pieds, bordée d'une moulure fortement accusée et d'un dessin très simple dans le goût du onzième siècle. Une croix pattée décore le milieu de la table : elle est portée sur une longue hampe en forme de colonne torse qui diminue en se rapprochant de l'extrémité inférieure. Il est impossible de contempler sans émotion ce vénérable témoignage de la faveur pontificale envers les rois de Hongrie, et de la fidélité de ces princes à l'égard du Saint-Siège. La croix des légats a pris toute la place sans en rien

laisser pour le sceptre et l'épée, pour la couronne et le globe, comme s'il avait suffi de la graver sur cette tombe pour attester que là dormait un prince vraiment grand et digne de sa mission, puisqu'il avait été l'apôtre de la civilisation chrétienne.

La crypte où fut enseveli le roi André a conservé son caractère primitif. La voûte, en plein cintre, repose sur de courtes colonnes à chapiteaux historiés. Un jour discret pénètre dans la nef par des ouvertures étroites, où l'on regrette de ne plus voir briller les vitraux peints des anciens temps. C'est bien la place d'un sépulcre royal, mais, disons-le tout de suite, d'un sépulcre comme il se comprend en Hongrie, avec je ne sais quoi de consolé, presque de riant, où il semble que la mort appelle et prépare une imminente résurrection. Il y a partout, sur la terre magyare, comme une surabondance de vie et de joie qui déborde jusque sur la tristesse et la mort, au point de les tenir en je ne sais quelle ombre lumineuse, où elles perdent leur effarement et leur raideur.

C'est dans ce sens qu'il convient aux Hongrois de dire : « *Extra Hungariam non est vita, aut si est vita, non est ita.* Hors de la Hongrie, il n'y a pas de vie ; ou s'il y a vie, ce n'est pas la vraie vie. »

Les magyars se ressentent toujours de cet Orient où les cimetières sont des promenades publiques, où les tombeaux abritent de leur ombre les causeries des femmes et les jeux des enfants. Heureux peuple après tout, qui sut trop bien mourir en tant de circonstances, pour qu'on lui reproche de rendre riante la vie si facilement sacrifiée.

André I^{er} n'est pas le fondateur de Tihany, dont l'origine remonte à l'époque de saint Etienne. En même temps qu'il établissait à Esztergom un primat, sous la dépendance duquel il mettait, avec l'assentiment du Saint-Siège, les dix diocèses de Kolocza, Veszprem, Székes-Jehervar, Pécs, Vacz, Györ, Eger, Czanad, Nagy-Varad et Karoli Fejérvár, en Transylvanie, il faisait bâtir des couvents bénédictins qu'il plaçait sous la suprématie de l'abbé de Martinsberg. Les moines étaient comme les aides naturels des évêques envoyés à la conquête des terres païennes ; et, sans eux, il faut bien le reconnaître, la christianisation n'eût pas été facile. L'évêque de Veszprem eut pour coadjuteurs les religieux de Tihany, et fut peut-être choisi parmi ceux qui colonisèrent aux bords de la mer hongroise, comme il arrivait ordinairement à cette époque.

Les magyars n'avaient pas eu le temps de se donner une tradition artistique ; grands dévastateurs, ils avaient plutôt achevé de détruire le peu qui restait des monuments antiques, dans la Pannonie, surtout les temples, inutiles suivant leurs idées religieuses, puisqu'ils sacrifiaient à leurs dieux dans les forêts et sur

le sommet des montagnes, au grand air et à la pleine clarté des astres. Etienne fit donc venir des artistes italiens et byzantins, pour bâtir les églises et les monastères dont il dotait la Hongrie. Tihany, comme il est facile de le voir, fut l'œuvre de ces étrangers que dut souvent encourager de sa présence la sainte reine Giselle, la véritable fondatrice de Veszprem et, sans nul doute, de l'abbaye bénédictine du Balaton. André I^{er} reprit la tâche de ses devanciers, interrompue ou du moins contrariée par les dissensions politiques et les retours offensifs du paganisme sous les règnes de Pierre Orséolo et de Samuel Ala. La mena-t-il à bonne fin? Il est difficile de le dire. Mais il avait bien mérité la place que sa tombe occupe, à la base du saint édifice, et les moines de Tihany lui devaient bien le souvenir qu'ils gardent à sa mémoire.

Mais revenons à notre bon prieur qui doit s'étonner de la rêverie où nous a jetés la vue de cette pierre, curieuse seulement à son sens comme spécimen de l'art romano-byzantin. Nous remontons au sanctuaire et nous jetons un coup d'œil à la sacristie, que recommandent ses boiseries, puis nous rentrons dans l'intérieur où nous attend le déjeuner.

La table est mise dans une grande salle voûtée. Sur notre refus d'accepter une réfection plus solide, on apporte des gâteaux, des fruits et une cafetière d'où s'exhale le plus délicat arôme dont jamais un pacha de Bude ait réjoui son odorat. Après quoi nous absorbons un grand verre d'eau, à la mode italienne. Notre hôte propose une cigarette, que nous n'acceptons pas, à son grand étonnement, car tout le monde fume dans l'abbaye, comme nous pouvons nous en convaincre en traversant le cloître. A l'ombre des platanes et des acacias sont assis plusieurs jeunes religieux qui nous saluent gracieusement au passage, après avoir retiré la cigarette qu'ils ont à la bouche et dont le prieur dit agréablement en latin de cuisine : « Vous le voyez, nous réduisons également le tabac et le monde en fumée. *Tabaccum et mundum fumigamus.* »

Nous voici dans la bibliothèque, peu digne, il faut l'avouer, des traditions bénédictines. L'abbaye a subi tant de vicissitudes, que c'est beaucoup d'avoir survécu; et les moines s'excusent sans peine de ne pas posséder les trésors de librairie dont se glorifient plusieurs de leurs maisons. L'ordre de Saint-Benoît n'a point déchu, en Hongrie, de sa réputation séculaire de science sacrée et profane : tout au contraire. C'est aux Bénédictins que l'on doit la plupart des grands établissements d'éducation qui font l'honneur de la renaissance nationale. Ceux de Martinsberg ont fondé et entretiennent à leurs frais deux académies, six gymnases et treize écoles de village : on voit qu'ils savent faire de leurs revenus un

usage convenable, et qu'il y a du bon dans la richesse monastique. J'ignore quelle part Tihany prend à l'œuvre de l'instruction publique : il me semble cependant avoir entendu dire que cette abbaye a fourni un certain nombre d'hommes distingués dans l'enseignement des sciences ecclésiastiques. La bibliothèque rappelle le souvenir de l'un d'eux, jadis prieur de Tihany, à qui, dit-on, furent offertes les premières antiquités pompéiennes que l'on ait vues en Hongrie. Elles figurent dans une vitrine, au centre de la bibliothèque; des amphores très bien conservées m'ont paru la partie la plus remarquable de ce petit musée. Tout près de ces débris de la civilisation romaine et grecque, nous apercevons deux ibis que l'esprit d'aventure amena tout récemment de la terre des Pharaons en celle des Arpads, où ils furent capturés et empaillés par un moine, rival imprévu des embaumeurs de Memphis. *Habent sua fata..... ibices.*

La bibliothèque renferme, entre autres documents précieux, un obituaire assez intéressant, le journal du siège de Tihany par les Turcs, et une copie de la fameuse lettre écrite par le général ottoman, Ibrahim-Aga, au commandant hongrois, Pisky Istvan, pour le provoquer à un duel sur le lac Balaton glacé. L'original de ce curieux monument a été envoyé à Martinsberg, et la pièce que l'on montre à Tihany n'en est qu'une traduction déjà ancienne, il est vrai, mais non pas même contemporaine de l'événement. L'histoire en est assez curieuse pour être racontée.

La domination des Turcs s'était étendue sur la plus grande partie de la Hongrie, et s'y maintenait en dépit des efforts quelquefois heureux tentés par les empereurs d'Allemagne, avec l'aide des magyars restés indépendants ou disposés à secouer le joug musulman. Bude, Vacz, Esztergom, Veszprem, échappaient un instant à l'esclavage, pour y retomber bientôt et le trouver plus dur, plus humiliant, plus désespéré. Mais Tihany, couvent et citadelle, avait constamment bravé les efforts de Soliman et de Sélim. Dans sa fière solitude, l'abbaye semblait élevée là-haut sur son rocher, comme la bannière de l'indépendance nationale dominant au sud les plaines de la Pusza, au nord les coteaux de Füred et la forêt de Bakony, leur gardant l'espoir de la délivrance. Bien des fois les flots de la marée qui submergeait la Hongrie étaient venus battre les murs défendus par les moines. Amurath III voulut avoir raison de cette résistance, et il fit de nouveau mettre le siège devant Tihany. Le siège se prolongea : l'hiver vint, qui couvrit le lac de glace et permit aux musulmans, campés à Koppány, sur l'autre rive, de venir jusqu'aux villages abrités derrière l'abbaye. Ils y apportèrent naturellement le pillage et l'incendie; mais ils y trouvèrent d'assez rudes

leçons pour sentir le besoin d'un armistice qu'ils se gardèrent bien de respecter, quand l'occasion leur parut favorable. C'est ainsi qu'ils enlevèrent, au mépris des conventions jurées, trois jeunes filles sorties de la place pour une excursion dont j'ignore le motif. Istvan Pisky réclama vainement les captives, et protesta par-devant le général turc avec une indignation où la malice hongroise ne ménageait pas l'orgueil musulman. Il fit tenir au violateur de la trêve une queue de porc accompagnée d'une lettre que nos pères eussent trouvée fortement garnie de sel gaulois. Ibrahim-Aga, piqué au vif, répondit, le 2 mars 1589, par une provocation en duel sur le lac glacé. « Si tu veux, je viendrai demain ou après-demain. Nous serons seuls sur le lac gelé... et nous nous battons jusqu'à la mort. A la réception de cette lettre, giaour menteur, mauvaise bête, réponds-moi pour me dire à quelle heure tu veux te battre. Je viendrai tout de suite; Allah est avec moi. »

Pisky n'était pas homme à refuser : cependant il est probable que le duel n'eut pas lieu. La fortune de la guerre tourna bientôt contre les Turcs, et ils durent céder, chaque jour, devant les armes chrétiennes, en attendant le moment où le prince Eugène les réduirait à la paix de Karlowitz.

Des fenêtres de la bibliothèque la vue est fort belle, moins cependant que de la hauteur voisiné où nous montons, en sortant de l'abbaye. Je ne crois pas qu'il y ait au monde un plus magique spectacle, même au bord de ces lacs italiens qui semblent faits pour fatiguer l'admiration. Ailleurs, il est vrai, les horizons sont plus étendus ou plus grandioses : ils ont moins de variété et de charme. C'est déjà l'Orient ; mais l'éclat adouci du soleil, la transparence parfaite des eaux, les tons calmes de la verdure et des rochers, sont bien de l'Occident, je dirais volontiers de notre France, où la nature réunit dans une si juste proportion la puissance et la grâce, la grandeur et la séduction. Il me souvient de l'émotion que j'éprouvai certain soir, aux environs d'Albano, quand descendaient dans la vallée de l'Ariccia les grandes ombres décrites par le poète ; de la rêverie où je laissais flotter ma pensée, aux bords du lac de Côme, pendant que la nuit dormait sur les eaux semées d'étoiles ; de l'éblouissement que me donna la plaine de Misserghin, lorsque son lac salé miroita pour la première fois devant mes yeux sous le grand soleil d'Afrique. Mais rien ne prendra dans mon souvenir la place de cette matinée radieuse, où le vent de la Puszta, rafraîchi par son passage sur les eaux du lac, faisait onduler, au sommet de Tihany, les fleurs de la colline et les roseaux du marais.

Pendant que nous regardions, les petits paysans étaient revenus et nous proposaient de faire parler l'écho de l'église. C'est vraiment

un bel écho, et nos vociférateurs gagnèrent bien les quelques kreutzers dont nous récompensâmes leurs cris et leurs chants; car l'écho chante comme il parle, et répète avec une netteté parfaite des vers entiers d'une chanson populaire, que je regrette de n'avoir pas retenue. Il y est question de souliers rouges et de jolies parures, tout comme dans nos vieilles chansons de nourrice. Le génie du peuple est partout le même, et l'on berce le sommeil des enfants, sous toutes les latitudes, avec les mêmes naïves cantilènes. Nous terminâmes l'expérience en faisant crier à l'écho un : « Vive la France! » bien accentué : puis nous quittâmes à regret la jolie montagne pour descendre vers Füred.

L'aimable prieur nous avait bien fait promettre de revenir, et nous avions sans peine engagé notre parole. Mais quand nous sera-t-il donné de la dégager? La Hongrie est bien loin, même avec les moyens rapides que nous avons aujourd'hui de nous rapprocher : et peut-être faudra-t-il nous borner à revoir par la pensée les lieux qui nous charmèrent et les amis avec lesquels nous les avons visités.

La voiture roulait vite en descendant, et nous revîmes bientôt l'isthme, les vignobles d'Aszfalò et les villas de Füred. La route passe tout près de la maison où réside l'administrateur laïque des biens que les moines possèdent au bord du lac. C'est une fort belle demeure et qui ferait désirer d'être l'intendant des Bénédictins, pour quelques années au moins. Ce n'est pas du reste une sinécure. Outre les grands hôtels dont j'ai parlé et l'établissement des bains, le régisseur de l'abbaye est encore chargé de l'entretien d'une église, d'un hospice, même d'un petit théâtre, où l'on joue des pièces magyares et que tout le monde fréquente dans l'après-midi du dimanche. Comme nous nous étonnions d'y voir entrer des ecclésiastiques, on nous répondit en riant que la pièce donnée ce jour-là, *A Falú-Rossza*, « le Vaurien du village », était l'œuvre justement renommée d'un prêtre, le rénovateur de l'art dramatique en Hongrie. Le compte rendu que nous en fit notre compagnon nous prouva le mérite véritable de l'œuvre, et nous en expliqua le succès. Tout le monde, en Hongrie, prend intérêt au développement de la littérature nationale; mais la meilleure part revient sans contredit au clergé dans ce désir universel de l'amélioration et de l'élévation des goûts littéraires. Les Bénédictins font donc ici une chose toute naturelle. Le contraire étonnerait et choquerait. Nous avons eu en France une époque, semblable à certains points de vue, où personne ne songeait à s'étonner de la participation des clercs aux compositions et représentations dramatiques. En Hongrie, le moyen âge n'est pas encore tout à fait terminé, quoi qu'on pense de l'ardeur avec laquelle les magyars se mettent au pas du dix-neuvième siècle.

C'est même là ce qui donne à ce singulier pays le charme dont il séduit les observateurs. A ne voir que les apparences, Budapest est une ville moderne dans toute la force du mot, et les quelques restes du passé, choses et gens, qui s'y rencontrent n'y paraissent pas plus étonnants que le quartier Mouffetard, à Paris, ou le quartier Saint-Jean, à Marseille. Mais dès que vous regardez avec plus d'attention, la Hongrie apparaît sous un jour tout différent. Ces dehors modernes recouvrent des croyances, des aspirations, des mœurs et des coutumes venues du plus lointain de l'histoire et des quatre vents du ciel. Sous ces fracs parisiens, qui remplacent mal, il faut l'avouer, la pelisse à brandebourgs et à fourrures, vous cherchez instinctivement la cotte de mailles ou la cuirasse damasquinée, et votre surprise est de ne pas l'y trouver, tant il semblerait naturel de la voir portée par ces hommes à l'imagination si vive, à la parole si colorée, à l'allure si chevaleresque. Les tziganes musiciens vous choquent parce qu'ils sont en habit noir; ils font tache sur le paysage, non celui qu'on voit, mais celui qu'on imagine. Au lieu que les paysannes à jupes rouges ou bleues, qui courent pieds nus, si alertes et si pimpantes, le long du quai *Ferencz-Jozsef*, ou dans la *Vaczi Utcza*, vous semblent nécessaires à la mise en scène. Si d'aventure vous rencontrez un *czikos* de la *Pusztá* errant sur les places, un juif à cheveux gras assis au seuil d'un bric-à-brac quelconque, un archimandrite à la longue barbe et au manteau flottant, qui passe gravement dans la foule, vous tressaillez d'aise.

C'est ainsi que vous vous représentiez la Hongrie, chrétienne et musulmane à la fois, européenne et orientale, ardente et nonchalante, sérieuse et coquette, le pays des contrastes et des unions qui ne choquent pas; à ce point que ces grands murs modernes, alignés le long de voies tirées au cordeau, vous paraissent supportables sous cet étrange ciel qui a le don de tout transfigurer et de tout fondre dans une harmonieuse unité. Je vois le lecteur sourire et me taxer d'enthousiasme. Je le prie de croire que je dis seulement ce que j'ai ressenti, sans prétendre imposer mes impressions à d'autres, mais avec le secret espoir de les voir pris aux mêmes séductions que moi, s'ils voient un jour la Hongrie véritable.

Après une visite à la petite église catholique très bien tenue et d'aspect vraiment pieux, nous allâmes, le soir, respirer l'air frais au bord du lac. Déjà le ciel assombri laissait paraître les étoiles : mais les dernières lueurs du couchant jetaient sur Tihany un reflet rose qui changeait encore une fois la physionomie de la vieille église. Semblable à ces sentinelles que les belligérants d'autrefois

postaient sur les hauteurs aux bords des fleuves ou à la lisière des plaines, elle semblait veiller sur le lac endormi. Ses deux clochers debout dans le ciel s'appuyaient l'un à l'autre au-dessus des grands toits, comme deux guerriers amis qui rapprochent leurs montures pour doubler leur force et leur sécurité. Ils faisaient penser sans effort aux temps agités de l'invasion musulmane, lorsque Tihany résistait seule aux infidèles, sous la direction de son abbé et de son gouverneur : à cette journée funeste de Mohacs, où l'archevêque de Kolocza et le roi Louis II tombèrent côte à côte sur les bords du Danube : ou plutôt à la journée glorieuse, où Charles de Lorraine et l'électeur de Bavière poussèrent leurs chevaux jusqu'au sommet du rocher de Bude, et apparurent à la Hongrie comme les messagers divins de la délivrance. Puis peu à peu les silhouettes s'effacèrent dans l'ombre, et le regard sonda vainement les profondeurs de la nuit pour y retrouver ou y deviner même la place de l'abbaye. Demain nous la rendra pour quelques instants encore, et nous lui dirons adieu des hauteurs de la route de Veszprem, où nous allons chercher d'autres souvenirs non moins illustres et des sites non moins ravissants.

En attendant, il faut songer à la retraite et au repos. Mais je vous souhaite, lecteur, de visiter un jour, avec autant de plaisir que nous-mêmes, la montagne et l'abbaye de Tihany. Souhait plus bienveillant que facile à réaliser : car il vous faudrait avoir pour guide l'aimable compagnon qui nous faisait les honneurs de sa terre natale avec tant d'esprit et de grâce, que nous lui devons d'aimer la Hongrie comme une autre France et de désirer la revoir comme on désire revoir la patrie.

Fr. Marie-Joseph-Henri OLLIVIER, des FF. PP.

UNE AVENTURE

C'est une histoire assez curieuse, me disait mon ami Maxime, un soir que nous causions en fumant, accoudés au balcon du cercle, et regardions machinalement les lumières des voitures qui se croisaient comme des papillons de feu sur le macadam du boulevard. Je savais déjà que l'art peut opérer des miracles, et j'ai connu un farouche luthérien, converti par une Madone du Corrège à la grâce de la religion catholique. Mais je n'ai compris toute la puissance de la musique, sur l'esprit comme sur les sens, que depuis l'aventure de Maurice d'Arneuil.

Vous vous rappelez ce grand garçon de vingt-cinq ans, bien bâti, un peu mou d'allure, joli homme, et pour parler en style de passeport, front haut, nez droit, cheveux blonds bouclés, œil bleu clair aux reflets changeants. Le trait particulier de cette physiologie, assez belle en somme, était une certaine moue naturelle des lèvres, qui donnait à tout cet ensemble un aspect hautain, railleur et méprisant. Tel était en effet le caractère de Maurice, qui, seulement, cherchait à l'exagérer : se donnant pour un sceptique, il n'était qu'un indifférent. Avec cela nonchalant, oisif et fuyant à se donner peine, comme eût dit Montaigne. Maître, jeune encore, d'une jolie fortune, sans proche parent, sans ami véritable, il laissait les jours et les années s'amonceler derrière lui, et s'avancait dans la vie en flâneur, pas même en curieux, vrai dormeur éveillé marchant d'un pas distrait au milieu de sa génération. Le bruit, le luxe, les fêtes et les scandales de ce monde brillant et fiévreux de la fin du second Empire, n'obtenaient de lui qu'un regard ennuyé accompagné d'un haussement d'épaules.

Je lui reprochais souvent ce renoncement à la vie. Il en profitait pour m'exposer toute une théorie faite à son usage, véritable amas de sophismes et de paradoxes.

— Mon cher, disait-il, m'honorant de son dédaigneux sourire, je vous répondrai par un vers de Musset :

Je suis venu trop tard dans un monde trop vieux.

Voyez-vous, le temps des enthousiasmes est passé. Consultez les savants, ils vous diront que nous sommes destinés à périr par le froid. La surface de la terre se congèle peu à peu, le cœur humain fait de même. La foi s'attédie, l'héroïsme est mort, et nous ne reverrons jamais rien de pareil à la chevalerie, aux croisades, ni même dans les arts et les lettres, au magnifique élan des seizième et dix-septième siècles. Le patriotisme va passer à l'état de légende; et, de fait, est-il sensé que je sois l'ennemi d'un homme parce qu'il sera né sur une autre rive du Rhin que moi? Quant à l'amour, c'est une maladie qui tend chaque jour davantage à s'atténuer, comme le typhus ou le choléra. Pourquoi donc croirais-je à de prétendues divinités que je vois s'écrouler autour de moi comme des idoles d'argile? Je suis au monde sans l'avoir voulu, j'y reste; j'attendrai pour le quitter qu'une fièvre m'emporte ou qu'une voiture m'écrase... Ne me demandez rien de plus.

Un soir, comme nous sortions ensemble de l'Opéra, où les *Huguenots* avaient été merveilleusement chantés, je m'aperçus que cette admirable musique l'avait impressionné au point qu'il n'était pas encore remis en se séparant de moi sur le boulevard.

— Je vous y prends! m'écriai-je. Vous croyez donc à quelque chose... à la puissance, à la beauté de l'art?

— Permettez, c'est bien différent. Ce que nous venons d'entendre est fort beau; je le comprends, je le sens... mais sentir n'est pas croire.

— Ah! tenez, taisez-vous, repris-je impatienté. On ne supprime pas la jeunesse, l'amour du bien et du beau, la foi; on ne peut nier la vérité. Vous voulez étouffer en vous toutes les ardeurs, toutes les croyances de la vie... Vous en serez puni un jour par une explosion d'enthousiasme qui vous tuera!

Ce mot le froissa, et il ne nous arriva plus de discuter. J'ai su depuis que la musique seule exerçait sur Maurice une étrange influence. Mélomane passionné, abonné de l'Opéra, des Italiens et du Conservatoire, éclectique au surplus, et, sans trancher du connaisseur, allant volontiers d'Haydn à Wagner, ou de Meyerbeer à Grétry, il demeurait ainsi de longues heures, immobile sur sa stalle, plongé dans des flots d'harmonie. Mais au théâtre, au concert, comme, dans la rue, au passage d'une musique militaire, un frisson de plaisir presque douloureux le saisissait de la tête aux pieds, sa figure s'éclairait, et de ses yeux, où étincelait le regard, s'échappaient des larmes rebelles dont il semblait honteux. « Effet purement nerveux, » disait-il, quand on le surprenait.

Tout sceptique que l'on soit, l'ennui peut vous gagner. Maurice s'ennuya et résolut de voyager, mais avec l'intention formelle de

ne rien admirer. De l'Allemagne, par laquelle il commence, il se plaît à envoyer des lettres victorieuses à ses amis de Paris. Tout est froid, lourd, prétentieux et sans grâce dans ce pays, et sauf le souvenir d'une passable exécution du *Fidelio* de Beethoven, à Munich, il n'emporte pas une sensation agréable de la patrie de Goethe, et secoue la poussière de ses bottines en passant la frontière d'Italie. Là, c'est l'emphase, le mauvais goût, le clinquant et le vulgaire qui dominant. Maurice y apprécie bien quelques vieux maîtres, mais pour lui la peinture finit au Pérugin, et la sculpture à Michel-Ange; tout ce qui vient après eux n'est qu'amoindrissement et décadence. Rien ne peut lui arracher un mot d'admiration, — Qu'est-ce que Venise, à la réflexion? une ville inondée, voilà tout. — Rome, un tombeau. — Naples, un hôpital. — Pompéi, des pierres; et le Vésuve, un haut-fourneau.

L'Espagne ne trouve pas mieux grâce devant lui. L'art y est barbare, la nature abrupte et le peuple grossier. Au surplus, dans tout son voyage, il n'a pas rencontré un seul homme aimable et intelligent; et, quant aux femmes, les Allemandes sont trop fades; les Italiennes, trop masculines; les Espagnoles, trop noires.

Maurice s'embarque alors pour le nouveau monde, et pendant les dix-huit mois qu'il y promène son ennui, du nord au sud, il ne trouve rien sur son passage qui ne soit, ou farouche de sauvagerie, ou corrompu de civilisation. Pas de juste milieu. Bref, parti de New-York et arrivé au Chili, il allait rentrer en France plus triomphant que jamais dans son amère misanthropie. Il devait échouer au port, et ce port fut Valparaiso. Voici ce qui l'y attendait.

Peu de temps avant le jour fixé pour son départ, il se promenait un soir à travers la ville endormie. Valparaiso, cette perle du Pacifique, enchâssée dans les premiers chaînons de la Cordillère, reflétait en silence, à cette heure avancée, la blancheur de ses murailles, frappées par la lune en son plein, dans le bleu foncé de sa rade. Maurice, allant à l'aventure dans l'ombre des rues étroites, entendit tout à coup s'ouvrir au-dessus de sa tête une fenêtre qui projeta aussitôt un vif rayon rougeâtre sur la maison en face. Puis, de ce cadre lumineux, s'échappèrent les premières notes d'un prélude au-dessus duquel s'éleva bientôt une voix qui fit tressaillir notre homme, une voix fraîche et vibrante, une voix d'or. La jeune fille, — ce ne pouvait qu'en être une, — chantait cet air admirable des marronniers, des *Noces de Figaro*, dans lequel Suzanne, se substituant à la comtesse, se prend à sa propre ruse, et exhale, dans les plus tendres accents qu'ait jamais rencontrés le divin Mozart, toute la poésie des rêves ailés de la femme en pleine possession de sa jeunesse et de sa beauté. Maurice écoutait, cloué sur

place, retenant son souffle, surpris par cette fièvre que la musique lui donnait toujours et qu'il prétendait n'être chez lui qu'une simple excitation des sens. La voix se tut, la fenêtre se ferma. Maurice regarda autour de lui; la rue était déserte, le silence absolu, sauf le murmure du flot battant le quai du port. Ému, troublé, il voulut se reconnaître et rentrer chez lui, se perdit deux fois dans un labyrinthe de ruelles enchevêtrées, et ne regagna son logis qu'après une heure de marche, maudissant sa sottise, les femmes et la musique.

Le lendemain, il se prit à penser à cette voix merveilleuse. A qui pouvait-elle appartenir? Guidé par une sorte de pressentiment, il fouilla le fond de sa malle, — ce fond de malle qu'on défait si rarement en voyage, — et y découvrit, au milieu d'une liasse de papiers qu'il avait relégués là comme inutiles, une lettre de recommandation pour don Luis Hurtado, colonel retraité, jadis attaché militaire à Paris, demeurant à Valparaiso, *calle del Oro*. Ce mot lui sauta aux yeux. Il retrouvait là le nom inscrit au coin de la rue où, la veille, il avait entendu la voix mystérieuse. Il y courut et, sans pouvoir reconnaître, au milieu de dix maisons semblables, celle de son aventure, il se présenta chez le colonel, qui le reçut à merveille et s'empressa de lui offrir un billet pour la *corrida* du lendemain.

Comme le jeune Français faisait mine de se récuser :

— Vous ne pouvez manquer ce spectacle, lui dit le vieux gentilhomme. Nous avons Andrés, la plus fine *espada* du moment, et six animaux des meilleurs pâturages d'Aconcagua. Vous savez que notre place des taureaux passe pour la plus dangereuse de tout le Chili. Ce sera donc fort beau. J'ai à ma disposition un *palco* de dix stalles, et ma fille, doña Mercédès, se fera un plaisir de vous en faire les honneurs.

Maurice ne put refuser devant une si aimable insistance. Il se dirigea le lendemain, à l'heure dite, vers la place des taureaux, et fit son entrée dans la loge réservée de don Hurtado.

La course commençait. L'amphithéâtre regorgeait d'une foule agitée, houleuse, bariolée de couleurs éclatantes. Un bel animal noir, furieux, les cornes basses, l'œil rouge de sang, parcourait l'enceinte du cirque en fouettant de sa queue ses flancs palpitants et secouant son encolure piquée de banderilles, au milieu d'un essaim de *chulos* qui l'excitaient à plaisir. Maurice, suivant son système de froide indifférence, regardait sans un signe d'émotion ou d'intérêt cette scène passionnante, mais dès qu'il aperçut doña Mercédès, la fille de son hôte, son regard, fixé enfin, ne la quitta plus.

Debout, avec sa jeune cousine, doña Pepa, sur le devant du *palco*, elle suivait, attentive, fascinée, les péripéties de la lutte. Sa

tête noire, d'où tombait la manta rattachée de côté sur les cheveux par un petit bouquet de fleurs de grenade écarlate, se découpait nette et fine sur le sable ensoleillé de l'arène. Les vibrations de l'air échauffé par le terrain brûlant l'entouraient d'une tremblotante auréole d'or, et la silhouette bien accusée de sa taille mince se profilait en sombre sur ce fond de lumière éblouissante. Un silence se fit; Andrés, l'espada, se trouvait seul en présence du taureau. Les deux ennemis s'observaient, immobiles à dix pas l'un de l'autre, sous le frémissement sourd de cinq mille spectateurs. La bête s'ébranla la première, atteignit l'homme en trois bonds. Un éclair jaillit, et tombant à genoux, oscillant une seconde, puis roulant comme une masse inerte, le taureau demeura gisant sur le sol, l'épée enfoncée entre les cornes. Un tonnerre d'applaudissements éclata, sans paraître émouvoir le torero, qui, retirant l'arme de la blessure, l'essuya tranquillement à son mouchoir de batiste, en homme blasé sur le succès. Doña Mercédès, dressée sur le bord de la loge, agitait en l'air l'éventail de sa petite main brune, et s'enivrait au bruit des acclamations qui se calmèrent, reprirent trois fois de plus belle, et cessèrent tout à fait. La jeune fille se retourna, rayonnante, heureuse, l'œil brillant de plaisir, et Maurice put voir enfin ses traits d'une délicatesse exquise et d'une pureté toute de race. Grande, élancée, elle portait en elle un air de distinction assez rare chez les Chiliennes, et formait un frappant contraste avec sa cousine, petite, bien prise de taille, au regard malicieux, aux traits chiffonnés et piquants.

Don Luis présenta Maurice à l'Anglaise. Mercédès honora le jeune Français d'un sourire, d'un mot de bienvenue, puis se retourna vers le cirque, où un second taureau paraissait à la porte du toril.

A la fin du spectacle, le départ du public se fit avec l'entrain et le fracas ordinaires. Toute une foule criante et bigarrée se répandit à flots, des portes de l'amphithéâtre, à travers les rues. On se cherchait, s'appelait, se bousculait dans la poussière soulevée par les voitures filant au galop de quatre mules endiablées. On dévalisa les *aguadores* jusqu'à la dernière goutte de leur eau fraîche; on envahit les cafés avoisinants, commentant avec force gestes et rires les incidents de la corrida. Les deux jeunes filles regagnèrent en babillant leur demeure, suivies, à la mode espagnole, de leur père qui causait avec Maurice, et de quelques beaux cavaliers, attentifs de ces dames, et qui, arrivés au seuil de la maison de don Luis, prirent congé et s'éloignèrent. Notre héros en fit autant, et rentra chez lui, un peu surpris du charme qu'il avait trouvé à cette course de taureaux.

Le lendemain, il crut de bon goût de faire une visite de remerciement. Introduit dans un grand salon du plus solennel style empire, et où l'acajou régnait sans partage, il fut accueilli d'une manière toute charmante par les deux cousines, avec cette liberté d'allures, cette simplicité inconnues à nos mœurs guindées. Il s'amusa de quelques réparties vives et gaies de doña Pepa, mais surtout la grâce noble et l'amabilité de doña Mercédès le ravirent. Ce fut bien autre chose, lorsque, pour éclaircir un soupçon qui le poursuivait, il eut prié la jeune fille de chanter. C'était bien là, à n'en pouvoir douter, la voix de sirène qui l'avait si fort troublé l'autre soir. Dès lors Maurice se sentit attaché à ce rivage, par la chaîne d'or que la fable antique fait partir des lèvres du chanteur pour aller s'enrouler autour de l'oreille de ceux qui l'écoutent. Il revint les jours suivants, sans plus songer au départ. Bientôt une douce intimité s'établit entre lui et les hôtes de cette aimable demeure. Quelques parents, des amies des deux jeunes filles, trois ou quatre officiers de la garnison, s'y donnaient rendez-vous, et tantôt après la sieste, sous les voiles du *patio*, tantôt le soir, à la promenade, au pied des palmiers dessinant leur sombre feuillage sur la clarté du ciel étoilé, Maurice se trouva faire partie essentielle d'un petit décaméron honnête et familier. Il y représentait l'élément étranger, parisien, excitant la curiosité, surtout des femmes; et lui, qui cherchait maintenant à se façonner aux mœurs de l'endroit, se vit souvent contraint d'initier ses auditeurs aux mille petits secrets des salons, des théâtres, du boulevard et du bois de Boulogne de la grande capitale. Il parlait alors à la galerie; mais ses traits les plus vifs, les plus fins, s'adressaient toujours à la reine, pour lui, de ce petit cénacle, la belle Mercédès, qui lui semblait supérieure à toutes et en tout, depuis la manière d'attacher sa manta jusqu'à celle d'agiter la mule de son petit pied cambré, prisonnier dans un bas de soie bleu de Chine, aux coins brodés d'argent.

Peu à peu ce blasé céda ainsi au charme endormeur de la vie nonchalante, particulière à l'Amérique espagnole, où la causerie, la musique, la lecture, les cartes, la cigarette et l'éventail sont les seuls accessoires obligés de l'existence quotidienne, et où l'occupation importante consiste dans la plus douce oisiveté. Il se sentait heureux, sans trop se l'avouer, sous ce climat dont les ardeurs invitent au repos et rendent toute agitation malsaine. Il laissait passer les jours, sans tracas du lendemain, sans souci de plaisirs trop vifs, trop chèrement achetés au prix du calme de l'esprit et du bien-être du corps, et vivait là, paisible comme un coq en pâte qui s'ébroue et fait la boule aux rayons du soleil.

Toute une intrigue noua bientôt ses fils autour de lui. Admirateur déclaré de *doña Mercédès*, il avait soulevé, çà et là, bien des jalousies parmi la jeunesse dorée de cette petite cour. Bien qu'absorbé par les hommages qu'il adressait à l'objet de ses vœux, il n'en avait pas moins remarqué les regards de sympathie dont l'honoraient les yeux, moins beaux mais tout aussi expressifs, de *doña Pepa*. La petite cousine se trouvait reléguée au second plan par la beauté de *Mercédès* comme par ses droits de maîtresse de maison, mais elle savait trouver dans l'arsenal d'une astucieuse coquetterie les armes qui pouvaient lui assurer, à elle aussi, quelques flatteuses conquêtes. Ce n'est donc pas qu'elle manquât d'attentifs autour d'elle, triés sur le volet de la plus fine galanterie du lieu; mais elle ne visait de ses traits que le cœur du jeune Français, qui, occupé ailleurs, demeurait invulnérable. Aimé de l'une, il aimait l'autre. N'est-ce pas ainsi que cela se passe toujours dans les romans, et parfois aussi dans la vie réelle?

Un jour de la fin de juillet 1870, don Luis prit Maurice à part, pour lui dire que, d'après un télégramme particulier devançant les dépêches officielles, la guerre allait être déclarée.

— La guerre!... s'écria le jeune homme comme réveillé en sursaut. Où cela?... Entre qui?

— Mais entre la France et la Prusse.

— Que me dites-vous là?

— La vérité. C'était prévu, presque inévitable. Vous ne lisez donc pas les gazettes?

— Jamais. A quoi bon!

— Vous le voyez : à savoir ce qui se passe chez soi.

Maurice était abasourdi, mais se remit promptement. En sceptique profond que rien n'émeut, il reprit que, en y réfléchissant, cela devait arriver un jour ou l'autre; il y avait longtemps qu'il l'avait dit. Mais il était tranquille. Ce serait une promenade militaire sur les bords du Rhin... Quinze jours, un mois tout au plus, comme en Italie... Une simple explication à main armée... Le temps des grandes guerres est passé. Le patriotisme, le chauvinisme, les haines séculaires entre deux races... vieille histoire que tout cela!

Don Luis lui demanda s'il comptait partir.

— Non pas! dit-il. La guerre serait terminée quand je débarquerais en France, et d'ailleurs je suis trop bien assuré de l'issue de la lutte.

Les premières nouvelles semblèrent lui donner raison. Saarbrück y était transformé en grande victoire. On parlait bien de revers à Wissembourg et à Forbach, mais les dépêches étaient si peu pré-

cises, se démentant un jour, se confirmant le lendemain, puis redevenant incertaines et se contredisant sans cesse, que personne ne voulait les prendre au sérieux. On en forgeait même sur place, dans les bureaux des journaux de Valparaiso, car tout ce qui touche à la France a toujours et aura longtemps encore le don de passionner le monde, fût-ce à 2000 lieues de distance. Bientôt cependant le doute ne fut plus permis. Sedan éclata comme la foudre. L'armée vaincue et prisonnière! L'empire écroulé! Maurice eut peine à supporter le choc sans broncher, mais en apparence il ne se troubla pas.

— Ce n'est qu'une crise politique, disait-il à qui voulait l'entendre. Je tiens le pari que le premier paquebot nous apportera la nouvelle de la conclusion de la paix et de la rentrée de l'empereur aux Tuileries.

Le paquebot n'apporta rien de semblable. Paris était cerné, assiégé, les armées de province tenues en échec. Notre homme commença à se sentir mal à l'aise. Un petit ver rongeur était entré dans ce cœur qui voulait être de glace. Le jour, en public, il tenait bon. Mais seul, chez lui, le soir, il entendait murmurer en lui de vagues reproches; il ressentait déjà les premières morsures du remords. Dès le lendemain matin, il accourait chez ses amis, Pepa saisissait gaiement la guitare, Mercédès chantait... Alors reproches et remords s'envolaient comme un essaim d'oiseaux de la nuit, au son de la voix d'or et sous le feu des grands yeux noirs. Maurice se sentait cloué par un invincible aimant à ce sol étranger.

Toute la petite colonie se trouvait un soir, au coucher du soleil, réunie au *patio* de la maison. Cet endroit de repos et de divertissement, cher à toute la race espagnole, était admirablement situé. Au lieu d'être installé, selon l'usage, dans la cour intérieure, il s'élevait sur une terrasse abritée du côté du vent par une haute muraille. Un épais *tendido*, à grandes raies orange et bleu, arrêtait au-dessus les flammes d'un ciel de feu, et s'appuyait sur de minces colonnes élancées autour desquelles s'enroulaient en capricieux festons les clématites et les glycines. Le patio s'entourait ainsi d'une série de portiques, dont chaque embrasure était ornée de vases de terre rouge, larges, ventrus, d'où se dressaient alternativement un grenadier tout en fleurs ou un robuste laurier-rose. A travers ce léger rempart de feuillage, le regard plongeait sur la ville, éclatante de blancheur. Ainsi vues d'en haut, les terrasses superposées formaient les gradins d'un demi-cirque gigantesque, s'abaissant par degrés jusqu'à l'arène du port, où les vaisseaux, détachés en sombre sur le clair azur de l'eau, et cabrés sur leur

ancres au soulèvement de la houle, semblaient impatients de s'élançer sur les énormes plaines du Pacifique, qui s'étendaient et se perdaient dans le ciel à l'horizon.

Dans ce cadre si bien entendu pour la gaieté de l'esprit et le repos des sens, les meubles de modes les plus diverses s'éparpillaient, dans un désordre non dépourvu de grâces, sur les sparteries qui recouvraient le sol. Tout autour du patio, des sofas à la turque gémissaient sous des piles de coussins brodés aux vives couleurs; des causeuses à dossier articulé, des fauteuils-balançoires où l'on s'étendait plutôt couché qu'assis; des hamacs de toile fine, suspendus d'un pilier à l'autre de la colonnade, attestaient que les maîtres de ce lieu ne dédaignaient pas d'y remplir le devoir de la sieste quotidienne. Ça et là, les guéridons chargés de livres et de journaux illustrés; les poufs sur lesquels s'entassaient des ouvrages de tapisseries piquées à l'aiguille enfilée, toujours commencés, jamais finis; un piano d'Érard au pupitre déployé, où se taisait depuis longtemps une partition ouverte; un chevalet portant une aquarelle de fleurs à peine ébauchée; les pinceaux parsemés à terre; un angora roulé en boule et ronronnant sur une mantille; deux perruches des îles Mendaña se becquetant et piétinant sur un pastel; une guitare sur une table à jeu, des cigarettes sur un damier, des cartes dans un pot à tabac, tout enfin trahissait la recherche d'agréables passe-temps abandonnés aussitôt qu'entrepris, et le soin de préparer mille occupations variées pour arriver à ne rien faire.

Installé bien à son aise devant une petite table basse supportant un échiquier, don Luis Hurtado tortillait, d'un air satisfait, un *papelito* entre ses doigts jaunis par le tabac, tandis que, en face de lui, son adversaire, don Manoël Spilferras y Tragaduros, grand beau garçon, capitaine aux lanciers de Valdivia, roulait de grosses prunelles noires sur ses pièces mises en déroute par la dame et les cavaliers de l'ennemi. A l'autre bout du patio, doña Mercédès et Maurice se livraient à une partie de piquet, pendant que, debout derrière sa cousine et suivant son jeu d'un œil distrait, doña Pepa pinçait en sourdine les cordes de sa guitare et fredonnait la *habanera* à la mode. Tout à coup un bruyant orchestre éclata au dehors, attaquant les premières mesures du chœur des soldats de *Faust*.

— Qu'est-ce que cela? demanda Maurice dressant l'oreille.

— La musique municipale, répondit Pepa. Nous l'entendrons tous les jours sur la promenade, à présent que son chef, don Pensuelo, est revenu de voyage.

— Tu es admirablement informée, Pepita, ajouta Mercédès. On

aurait lieu de s'en étonner, si l'on ne savait que don Pensuelo est un de tes plus fidèles soupirants.

— Dites le seul, belle cousine, reprit vivement Pepa; moi, je ne recherche pas la quantité.

Elle lançait en même temps un perçant coup d'œil à Maurice, mais Maurice était bien loin. Il avait laissé tomber ses cartes, et restait là, immobile, muet, tout à l'impression produite par cette musique, pour lui si familière, évoquant à ses yeux mille images flottantes. Il entrevoyait un combat dans toute son ardeur; et, par l'effet d'un étrange mirage, la lumineuse blancheur des flots qui papillotaient là-bas, comme des lames d'acier sous les traits du soleil couchant, se compliquait, à son regard halluciné, du bleu des capotes, du rouge des pantalons, des éclairs des chassepots: tout un régiment courant au feu, tête courbée, l'arme basse, et doublant de sections renouvelées sans cesse les sections sans cesse écroulées sous la mitraille prussienne...

La vision disparut, la musique avait cessé. Maurice se revit en face des deux jeunes filles: Mercédès, surprise et mécontente; Pepa, l'œil fixé sur lui, brillant comme à l'aspect d'une découverte. Il balbutia trois mots d'excuse, et la partie reprit languissante, aux sons plus doux d'une *Réverie* de Schumann, soupirée par l'orchestre invisible.

Cette scène, à peu près muette, se renouvela désormais tous les jours. Le jeu s'entamait comme d'habitude, mais à mesure que l'heure accoutumée du concert approchait, Maurice, nerveux, inquiet, commettait faute sur faute, faisant *mal donne*, écartant les atouts, car, par un hasard singulier, ce maudit maestro don Pensuelo commençait toujours sa séance de musique en plein air par un morceau qui rappelait la France et, fatalement, ses malheurs présents: tantôt c'était le *Chant du Départ* ou celui des *Girondins*, tantôt le duo de la *Reine de Chypre* ou le *Guerre aux tyrans* de *Charles VI*. Chaque jour, au moment de cette petite persécution quotidienne, un nuage venait obscurcir l'azur de bonheur calme et doux des hôtes du patio. Maurice se troublait, tressaillait comme à l'élanement d'un remords passager; doña Mercédès s'impatientait, fronçait le sourcil; et, derrière elle, les fines lèvres de doña Pepa se plissaient d'un imperceptible sourire.

— Pourquoi jouez-vous donc toujours ces airs français? dit, se promenant un soir à la nuit tombée, Mercédès à don Pensuelo.

Et elle confirma sa question d'un prompt coup d'éventail qu'elle lui appliqua sèchement sur les doigts.

— Auraient-ils le malheur de vous déplaire, señorita? J'en serais vraiment au désespoir! Le public les aime à la folie et me les

redemande sans cesse. Vous savez combien tout ce qui nous vient de France est populaire ici.

Parlant ainsi, don Pensuelo s'inclinait, et Maurice crut surprendre un coup d'œil d'intelligence échangé dans l'ombre entre lui et doña Pepa.

Les causes, même les plus petites, restent rarement sans effet. La persistance régulière de ces légers accrocs à son parfait amour finit par agacer Maurice. Il n'était plus lui-même et ne se reconnaissait pas. La rigueur de son scepticisme se détendait. Un rien l'énervait, l'aigrissait; il devenait sombre, inquiet, jaloux de doña Mercédès, qu'il accusait de froideur et de coquetterie; jaloux de ce don Manoël, cet officier bellâtre, en qui il devinait un rival; irrité contre cette doña Pepa, dont il avait repoussé les avances et en qui il sentait dès lors une ennemie. Il s'indignait, lui, le railleur, le Parisien, de se trouver pris comme un écolier dans les fils de cette petite intrigue à l'espagnole, pour laquelle il n'eût pas eu, trois mois auparavant, assez de traits moqueurs. Quoi! Maurice d'Arneuil saisir pour tout de bon la guitare et moduler des vers de romance! Riraient-ils assez, les amis du cercle, les boulevardiers, les abonnés du vendredi de l'Opéra ou du mardi des Italiens! Mais il n'y avait pas à dire, il était pris et ne pouvait se déprendre. Puis les nouvelles de France le tourmentaient. Chaque matin, à l'heure des dépêches, il courait au télégraphe, espérant y apprendre la conclusion de la paix; chaque matin, déçu de son espoir, il rentrait chez lui plus triste et plus agité. La vue des beaux yeux de Mercédès, sa voix si pure surtout, lors de la visite journalière, rendaient un peu de calme à l'esprit de Maurice; mais bientôt cette damnée musique revenait régulièrement évoquer à ses yeux l'image de la patrie, et ses distractions, sa maussaderie, ses tourments le reprenaient de plus belle. Bref, n'y tenant plus, ayant appris, à n'en pas douter, la capitulation de Metz, l'étroit blocus de Paris, l'impuissance des armées de province, il résolut de partir. Le paquebot de France levait l'ancre dans trois jours; il refit sa place, et faisait ses malles un matin, pressé d'annoncer son départ le jour même, lorsque son domestique vint l'avertir que le señor don Manoël Spilferras y Tragaduros, capitaine aux lanciers de Valdivia, demandait à lui parler. Maurice, étonné, le fit entrer, et lui indiquant un siège, s'enquit du motif de sa visite.

— Monsieur, lui dit vivement l'officier, refusant de s'asseoir, j'irai droit au but, en vous apprenant une chose que vous semblez ignorer. Je suis parent de doña Mercédès et j'aspire à l'honneur d'obtenir sa main.

Maurice se mordit la moustache et s'inclina sans rien dire.

— Je viens donc, poursuivit don Manoël, vous prier de cesser vos assiduités auprès d'elle et même de suspendre des visites qui ne peuvent avoir pour effet que de compromettre à la fois la réputation de ma cousine et le succès de mes démarches.

— Et doña Mercédès vous a-t-elle permis d'espérer? demanda, d'un ton railleur, Maurice, reprenant son sang-froid.

— Pas encore, mais j'ai tout lieu de croire que mes affaires sont en bon chemin.

— Vous croyez?... En tout cas, la place est toujours libre, et je ne vois nulle raison de m'en éloigner.

— Prenez garde, monsieur, dit don Manoël en colère. Je vous ai averti; vous serez responsable de ce qui peut arriver.

— Je sais ce que j'ai à faire, répondit sèchement Maurice.

Il salua d'un coup de tête impoli l'officier, qui sortit, lui lançant un terrible : — Adieu, monsieur! — Maurice ferma tranquillement sa porte.

— Quel matamore! se dit-il avec un sourire. Je verrai bien aujourd'hui, en entrant chez don Luis, si ce tranche-montagne me pourfend de son grand sabre. En attendant, je ne pars plus; il croirait que je fuis devant lui.

Et il retourna le jour même chez le vicil hidalgo, se disant :

— C'est une affaire, voilà tout.

Mais le farouche lancier de Valdivia, quoique roulant plus que jamais ses gros yeux, ne bougea pas de place, et s'enferma dans un silence rageur, tout en faisant sa partie d'échecs avec l'amphitryon.

Maurice triomphait donc. Mercédès chantait aussi souvent qu'il le lui demandait, son père lui prodiguait les preuves d'une amitié toute paternelle, et Pepa semblait avoir pris son parti de ne pouvoir toucher son cœur. Le jeune Français, tout à la joie de sa conquête, se demandait s'il n'allait pas fixer là sa destinée, sous ce climat enchanteur et dans le sein de cette famille aux mœurs douces et patriarcales. Il ne doutait pas qu'une demande officielle ne fût accueillie avec transport, et il en retournait déjà dans sa cervelle les termes élégamment choisis, lorsqu'un matin, don Luis le fit prier de venir lui parler.

— Il va m'offrir la main de sa fille, se dit Maurice. Et il y courut.

Le respectable hidalgo le reçut dans son cabinet de travail, où, du reste, il ne travaillait pas plus qu'ailleurs.

— Mon cher ami, dit-il d'un air tout aimable, je tiens à ce que vous soyez informé par moi-même d'une grande et heureuse nouvelle. Ma fille Mercédès se marie; elle épouse son cousin don Manoël.

— Le lancier ! s'écria Maurice.

— Lui-même. Cette union comble mes vœux. Le capitaine, déjà riche, le sera de ce fait encore bien davantage, et pourra donner sa démission. Ma nièce Pepa se mariera sans doute à son tour, et nous continuerons cette paisible existence de famille dont vous êtes à même d'apprécier toute la douceur. Ces deux enfants s'aiment d'ailleurs depuis longtemps.

— Ils s'aiment!... En vérité!... Mais votre fille m'a laissé croire, à moi aussi, qu'elle m'aimait! Elle m'a poursuivi de ses avances, de ses sourires, de ses œillades... Vous n'avez donc rien vu, vous, son père?... Et moi qui, comme un sot, m'y étais laissé prendre?

— Vous a-t-elle séduit à ce point? demanda don Luis, souriant de satisfaction paternelle... Chère petite!... Elle est très forte,... bien digne en cela de sa pauvre mère, Dieu ait son âme!

Et il leva les yeux au ciel.

— C'est une abominable coquetterie, reprit Maurice, furieux.

— La, la, mon ami! Les femmes sont toutes coquettes, toujours et en tout pays. Celles du nôtre le sont moins hypocritement que d'autres, voilà toute la différence.

— Je verrai votre fille, je lui parlerai... Je tiens à la confondre, à l'accabler de reproches.

— Oui, c'est cela, voyez-la; elle saura tout vous expliquer, dit le bonhomme se levant, pour se débarrasser de cet énergième qui ne comprenait rien aux choses, et commençait à l'ennuyer.

Maurice sortit avec rage, et fit demander à doña Mercédès un moment d'entretien... A quoi tient la destinée?... Si le jeune homme avait pu la voir, lui exprimer son indignation de l'accent sincère, irrésistible de l'amour blessé, trahi; si surtout, pour le calmer, elle eût eu recours à l'arme toute-puissante de sa voix... Rien ne raccommode mieux qu'une bonne querelle, rien, dit le poète.

. . . . Rien n'est meilleur que d'entendre

Air doux et tendre,

Jadis aimé.

Peut-être se fût-il apaisé, devenant tout à coup tendre, éloquent, persuasif, peut-être eût-il pu reprendre barre sur don Manoël, le supplanter... Mais non : doña Mercédès était sortie.

Maurice n'avait plus qu'à se retirer. Comme il traversait le vestibule, il entendit parler à voix basse dans une salle du rez-de-chaussée. Sans se rendre compte de son indiscretion, il passa doucement la tête par la porte entre-bâillée, et vit doña Pepa, qui,

debout devant la fenêtre, les doigts de sa petite main passés à travers les barreaux, causait avec quelqu'un. L'épaisseur du grillage et la jeune fille elle-même cachaient son mystérieux interlocuteur.

— Non, en vérité, je ne suis pas contente de vous, don Pensuelo. Hier, vous n'avez pas, dans tout le concert, joué un seul de ces airs militaires français qui le troublent, l'émeuvent tant, et le décideront un jour à partir.

— C'est le chef de la musique municipale, se dit Maurice intrigué.

— Vous tenez donc bien à son départ? demanda le maëstro.

— Oui, oui, dit vivement Pepa, il m'a dédaignée pour ma cousine; il faut qu'il s'en aille.

— Vous êtes un ange de jalousie, reprit tendrement don Pensuelo.

Le bruit sec d'un baiser bien appliqué retentit sur le fer de la grille. Doña Pepa avait retiré sa main à temps.

— Je vous aime! dit langoureusement le musicien.

— Si vous m'aimez, prouvez-le-moi.

— Eh bien, soyez tranquille! Aujourd'hui, je ferai jouer à mon orchestre deux airs de mon répertoire à transporter d'un seul coup le Français au cœur même de Paris... ou j'y perdrai mon bâton!

Maurice en savait assez. Il rentra sans bruit dans le vestibule, toussa bien fort, et ouvrit la porte de l'extérieur. Une fenêtre se ferma brusquement, et des pas rapides, résonnant sur les dalles de la rue, se perdirent vite dans l'éloignement.

— Maudite maison! s'écria le jeune homme, reprenant le chemin de son logis. Maudite famille! Effrontées coquettes! L'une, perfide comme l'onde, se sert de moi pour décider son cousin à l'épouser; l'autre, plus fourbe que Scapin, plus jalouse qu'Othello, met en œuvre jusqu'à ses amoureux pour me chasser d'ici!... Reste à savoir si je me laisserai faire! Ce mariage n'est pas accompli; avec quel plaisir je le ferais manquer!... Oui, mais le moyen?...

Tout à son dépit, Maurice rentre chez lui, et s'y enferme longtemps, ruminant mille projets de vengeance. Puis, n'y pouvant plus tenir, il descend au port, dont il arpente à grandes enjambées le quai, à travers les amarres, les anneaux de fer, les cabestans et les tonneaux de marchandises qui l'encombrent. Cinq heures sonnent; la musique retentit là-haut sur la promenade. Maurice tressaille... Il a reconnu la marche triomphale de *la Muette*.

— Oui, c'est bien, je vous entends, crie-t-il en brandissant son poing en l'air, au scandale de trois matelots anglais qui fument paisiblement sur le rebord du quai... Vous voulez me chasser

d'ici?... Eh bien, non, mille fois non, je ne m'en irai pas! Je resterai pour vous montrer qu'on ne se joue pas impunément de moi!...

Il reprend sa course folle. Tout à coup son nom, lancé d'un accent tout français, vient frapper son oreille.

— Maurice!

— Henri!

Et il se trouve dans les bras d'un ami d'enfance et de collègue, le lieutenant de vaisseau Henri de Pléneuc.

— Toi ici?... Et depuis quand?

— Depuis ce matin, et je repars dans un quart-d'heure.

Et du doigt, l'officier montrait à Maurice, à l'entrée de la rade, un navire de guerre sous vapeur, portant pavillon français, et découpant sa fine silhouette noire sur les flots clairs de l'Océan.

— Ah! mon brave d'Arneuil, reprit le marin, quelle joie de te revoir!... Et, dis-moi d'abord... as-tu des nouvelles?

— De la guerre?

— D'où t'en demanderais-je?

— Le siège de Paris continue encore, je crois.

— Ah! mon ami, quelle guerre!... Quels désastres!... Et la marine qui n'a pu avoir sa bataille!... Je me rongais, à bord de mon aviso, que tu vois, *le Villars*, croisant par ordre sur le Pacifique. Enfin, j'ai rencontré un prussien, l'*Arminius*... Tu as lu cela dans les journaux?

— Oui, il me semble...

— Vingt-cinq minutes de combat, mon cher... Pas davantage... Il a toujours évité l'abordage, et m'a coupé le haut de mon mât de misaine; mais nous lui avons envoyé deux projectiles dans les œuvres vives, et sa vitesse supérieure lui a seule évité d'amener pavillon... Il est entré dans les eaux neutres du Callao... C'est dommage!... Je suis venu réparer ici une avarie insignifiante, et je repars tout de suite pour Brest, espérant bien trouver une affaire sur l'Atlantique... Mais toi? Voyons, comment es-tu à Valparaiso?

— Mais... en touriste, répondit Maurice, rougissant un peu.

Son camarade le regarda fixement sans rien dire.

— Oui... tu comprends, j'ai parcouru l'Europe et les deux Amériques, sans m'arrêter nulle part... Je me repose ici, avant de rentrer en France... Tu sais, j'ai toujours été un blasé, moi... Au collègue même, tu te souviens?... Je vais un peu où le hasard me pousse... en flâneur... Tu comprends, n'est-ce pas?

— Oui, je comprends, dit gravement Henri. Tu t'amuses, tu voyages, tu te reposes... Eh bien, bon plaisir et bon repos!

Il lui tourna le dos pour s'éloigner.

— Henri!... dit Maurice, le rejoignant, où vas-tu?

— Je pars.

— Mais attends un jour ou deux... Reste au moins quelques heures avec moi.

— Merci; j'ai hâte de retourner en France, et je veux sortir du port, qui va fermer dans une heure... Tu le vois, le *Villars* rallume ses feux... Adieu.

— Mais, Henri...

— Adieu! adieu!

Le marin s'éloigne vivement. Maurice reste là, en place, les pieds cloués au sol, suivant d'un œil fixe, hébété, son ami. Il le voit se diriger vers un canot amarré au quai, monté de six hommes, qui, sous leur costume gros-bleu, le col évasé, la gorge nue, la figure noircie à l'air salé de la mer, et le crâne surmonté du bérêt de laine, attendent leur officier, la rame haute. À l'arrière, les plis du drapeau tombent le long de la hampe, et viennent confondre les vives couleurs nationales dans les nuances brouillées du tapis recouvrant la place d'honneur. En ce moment, un vif allegro militaire retentit sur la promenade, et du choc bruyant des instruments jaillit, comme une fusée, un solo de trompette, sonnante à perdre le souffle la petite marche d'Afrique :

As-tu vu la casquette ?

La casquette?...

Maurice se sent soulevé de terre. En trois bonds il rejoint son ami, qui déjà sautait dans le canot.

— Henri,... emmène-moi!

— Allons donc! s'écrie l'officier, tombant dans ses bras.

— Une heure seulement, pour boucler et apporter mes malles.

— Non, pas cinq minutes! Viens vite; je te donnerai à bord tout ce qu'il te faut, et tu te feras expédier tes bagages.

— Mais j'ai quelques préparatifs à faire... quelques adieux, balbutia Maurice, hésitant déjà.

— Attends alors le prochain paquebot... mais tu ne le prendras pas.

— Comment, tu penses?...

— Je pense qu'un motif secret, que tu ne veux pas m'avouer, te retient ici. Quel qu'il soit, il ne saurait être bon... Crois-moi, mon ami, tout Français fait en ce moment piètre figure à l'étranger. Seul ici, à 2000 lieues de ton pays, vivant de la vie d'un peuple indifférent à nos malheurs, tu as pu les oublier ou même n'y pas croire. Mais tu as revu notre uniforme, et rien que ces trois galons, que j'ai là sur la manche, ont éveillé en toi une voix que tous les raisonnements de ton scepticisme n'étoufferont pas. Écoute-la; elle

te dit vrai. Si tu restes, lorsque mon petit vaisseau, que tu vois là-bas, va, dans une demi-heure, disparaître à l'angle de ce rocher, allant simplement à son devoir, qui est le tien; lorsque les derniers flocons de son panache de fumée se seront évanouis à tes yeux... je te le dis : tu éprouveras comme un profond écroulement en toi-même; c'est ton égoïsme qui se brisera. Tu pleureras alors... ce sera trop tard. Tu te seras mis le boulet au pied, forçat de ta propre faiblesse, et tu seras rivé désormais, aussi sûrement que par une chaîne de fer, à ce rivage maudit... Allons, viens!

Maurice était pâle, tremblant un peu. Il regarda fixement Henri, l'espace d'une minute, et dans la limpidité de cet œil profond et doux, particulier aux hommes de mer, il crut lire son avenir. Arrêtant d'un signe l'officier qui l'entraînait vers le canot :

— Un instant, dit-il. Il tira de sa poche un carnet, y prit une carte de visite sur laquelle il écrivit :

« Je pars, doña Pepa; soyez satisfaite et chargez-vous de mes adieux. »

Puis hélant un *muchacho* qui flânait sur le quai, et lui jetant la carte avec une poignée de *cuartos* :

— Ce mot-là, vite, à doña Pepa, chez don Hurtado, *calle del Oro*.

Une heure après, cette riante ville de Valparaiso, digne de son nom de vallée du Paradis, fuyait, aux regards de Maurice, de toute la vitesse du *Villars*, piquant droit vers le sud. Dans l'éclat de sa blancheur, rosée sous les feux du soleil couchant, baignant ses pieds dans la profondeur du Pacifique et couronnant sa tête des plus hauts volcans de la Cordillère, la coquette s'était parée pour augmenter les regrets du départ. Lorsqu'un pan de montagne vint couper, comme un rideau noir, cette éblouissante vision, les yeux du pauvre garçon se mouillèrent de larmes, et de sa gorge serrée d'un navrement s'échappèrent des sanglots. Une rude main s'abattit sur son épaule.

— C'a été dur?

— Oui, mais c'est fini, soupira-t-il, saisissant bien fort cette main amie.

Ce fut un instant décisif dans la vie de Maurice; d'heure en heure il devint un autre homme, ne se reconnaissant pas lui-même. Cette mâle vie à bord d'un navire de guerre, l'aspect de ces matelots, doux et forts, aux traits brûlés sous un front clair, faisant simplement leur dur service, l'étonnèrent d'abord, puis le passionnèrent. Quand il eut franchi les rochers énormes du Magellan, quand il vit devant lui s'élargir l'Atlantique au bout duquel il devinait Brest, son enthousiasme éclata tout à fait. Il gourmandait la lenteur du navire, et, fou d'impatience, brûlant de se mêler à

ce remuement de la guerre, tourmenté du désir d'y faire quelque chose, n'importe quoi, il eût voulu, pour dix ans de sa vie, rencontrer toute l'escadre prussienne.

— Comme tu y vas ! lui répondait Henri, une frégate me suffirait. Je ne tiens pas à perdre mon aviso. Le *Villars* est brave, mais il est tout petit.

Alors Maurice se désolait. La pensée qu'il avait sottement jeté à l'oisiveté trente ans de sa vie l'exaspérait. Debout sur le gaillard d'avant, il interrogeait de longues heures l'horizon, comme espérant y voir poindre cette terre de France, quittée avec tant d'indifférence deux ans auparavant. Ah ! que les amis qu'il y avait aissés lui disaient vrai ! Son scepticisme n'était que de surface ; sa jeunesse n'était pas morte, elle dormait seulement. Mais il n'était pas trop tard pour réparer le temps perdu ! Il allait s'occuper maintenant, agir, combattre, vivre double, se lancer à corps et à cœur perdus dans toutes les bonnes causes... Et, la nuit, sur le pont du vaisseau, l'œil grand ouvert errant d'étoile en étoile dans le ciel des tropiques, il veillait, ébauchant jusqu'à l'aurore des rêves inassouvis d'une activité dévorante, où son âme en feu se noyait, tandis que son oreille de mélomane s'emplissait avec délices de l'harmonie sourde et sans fin de la mer.

Il débarqua, le 2 mars, à Brest. Son unique pensée, en sautant sur le quai, fut de s'informer si Paris tenait encore. Un matelot ainsi interrogé, lui répondit qu'il le croyait. Maurice respira.

— Mais comment y pénétrer, reprit-il ?

— Vous le pourrez facilement, dit d'une voix sombre un enseigne de vaisseau qui passait. Paris est ouvert ; il a capitulé hier, et l'armistice est signé.

Maurice resta muet de stupeur. Ainsi, après s'être tant attardé, il avait fait 2000 lieues pour assister à la fin de la guerre !.... Il prit tristement le chemin de la grande ville, aussi peu pressé maintenant d'y rentrer qu'il l'était la veille, et pendant quinze jours, errant à travers rues et boulevards, si vivants naguère, si mornes aujourd'hui, passant et repassant vingt fois à la porte du Conservatoire, des théâtres de musique, muets et fermés, il se traînait ainsi dans son Paris, sans force ni courage, pâle reflet du brillant Maurice d'Arneuil des beaux jours.

La Commune éclata. Ce coup de foudre, qui frappa d'épouvante toute la France, lui arracha presque un cri de joie.

— A défaut des barbares, s'écria-t-il, je vais donc combattre les bandits !... C'est presque les Prussiens.

Il courut à Versailles, s'engagea dans le premier bataillon de marche qu'il rencontra. Toujours aux avant-postes, il tint à hon-

neur de ne pas manquer une escarmouche, et mit à se battre une ardeur qui l'entraînait chaque fois, risquant toujours d'être fait prisonnier et s'attirant régulièrement une verte semonce de ses chefs. C'est là, à la grand'garde du pont de Neuilly, que tout enfiévré de foi, d'honneur et de patriotisme, ce faux sceptique me conta son aventure, huit jours avant sa mort.

Maxime se tut, et fit mine de quitter le balcon, pour rentrer dans les salons du cercle, éblouissants de lumière, où l'attirait la table de bouillotte. Je le retins par le bras.

— Il est donc mort? lui dis-je.

— Là-bas, au coin de la place de l'Opéra, sous ce bec de gaz que vous voyez d'ici. Au moment où les troupes de Versailles entraient dans Paris, on lui dit que les fédérés avaient enduit de pétrole et brûlé ce nouveau théâtre, destiné à remplacer celui de la rue Lepelletier..... Brûler l'Opéra! les monstres! les vandales!... Comme sa compagnie débouchait sur le boulevard des Capucines, Maurice, n'y pouvant tenir, s'élança seul en avant, et tandis que, parvenu à la hauteur de la rue de la Paix, il contemplait les énormes assises de l'édifice, encore inachevé, un fédéré se glissa derrière lui à pas de loup et, d'un coup de crosse, lui fendit le crâne.

Alexandre ROCOFFORT.

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE

DES CONTES DE FÉES¹

VII

C'est Paul de Saint-Victor qui a le mieux vu, avec Charles Giraud, tout ce qu'il y a à voir dans les contes de Perrault, et c'est lui qui l'a le mieux dit. Il faut toujours en revenir à lui sur ce sujet qu'il a traité avec la plus heureuse prédilection, et jalonner notre route en lui empruntant quelque brillant passage qui marque, comme un drapeau de pourpre brodé d'or, nos transitions, nos étapes d'une idée à une autre.

Il a très bien signalé deux choses à l'honneur de la perspicacité de Perrault et à l'honneur de son œuvre : c'est d'abord la juste et habile mesure avec laquelle il a fait entrer dans sa composition moderne les éléments anciens de la tradition féerique ; ensuite l'heureux effet de lointain que deux siècles ont donné à cette œuvre devenue aujourd'hui archaïque, comme les jardins et le palais de Versailles, et l'harmonie de ce langage vieilli avec la vieille féerie elle-même.

La couleur du dix-septième siècle, empreinte sur ces légendes immémoriales, n'est plus, aujourd'hui, un anachronisme, mais une harmonie. N'est-il pas déjà un temps de féerie, le siècle royal, où tout un peuple de courtisans vivait enchanté dans le cercle de l'étiquette, au milieu des statues et des jets d'eau d'un jardin magique ? La trompe des chasses de Marly et de Rambouillet sonne d'aussi loin à nos oreilles que le cor d'Artur, dans la forêt de Broceliande. Les lourds carrosses qui transportaient processionnellement cette cour pompeuse, de palais en palais et de fête en fête, ont une tournure aussi

¹ Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 octobre 1882.

étrange que les dragons volants et les citrouilles attelées de souris. Les rondes des fées et les menuets des duchesses se dessinent dans le même lointain brumeux et bleuâtre. Ainsi les histoires de la chevalerie étaient bien vieilles lorsque les tisseurs de la Flandre les déroulaient sur leurs tapisseries de haute lice. Aujourd'hui, l'étoffe séculaire semble contemporaine du roman brodé sur sa trame : sa vieillesse mêlée à son antiquité ne fait plus qu'une avec elle.

Si Perrault eut l'art d'habiller les légendes et les traditionnelles figures de la féerie, il eut aussi l'art de ne pas chercher à en inventer de nouvelles et de ne pas s'en fier à lui d'une création hasardeuse, trouvant avec raison, comme plus tard Voltaire, qu'il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que personne : c'est tout le monde. Il travailla donc sur ce fonds commun de la fiction populaire, dont le fantastique étrange ou charmant se fait jour sous une parure qui le rajeunit sans l'altérer, et se reconnaît facilement sous le vêtement léger dont il l'a habillé.

Les contes de Perrault ont gardé d'ailleurs, sous leur costume rococo, le caractère fantastique des légendes dont ils sont sortis. Pour avoir été débrouillée par le Nôtre et taillée par la Quintinie, cette sylve enchantée n'en conserve pas moins ses échos antiques, et ses racines se rattachent aux plus profondes traditions. Les fées de Perrault arrivent directement des forêts celtiques; ses ogres descendent des Rākshas de l'Inde et du Cyclope homérique. Le Petit-Poucet est l'incarnation gauloise de ces nains qui remplissent les légendes allemandes de tours subtils joués aux géants. Le Chat botté revient du sabbat, et la terreur qu'il inspire s'explique par les métamorphoses félines des sorcières. Le palais de la Belle au bois dormant correspond, par des passages secrets, à la caverne des Sept-Dormants et à cette montagne de la Thuringe où l'empereur Frédéric, au milieu de sa cour, dort accoudé sur une table de pierre dont sa barbe rousse fait trois fois le tour. La pantoufle de Cendrillon s'appareille à la sandale de Rhodope, enlevée par un aigle, et jetée par lui sur la poitrine de Psammétique, roi d'Égypte, qui fit chercher par toute la terre la femme à qui elle appartenait, et l'épousa dès qu'on l'eut trouvée. Peau-d'Ane remonte peut-être à l'Ane d'or d'Apulée. Les antiquaires, en s'approchant de très près, reconnaissent dans Barbe-Bleue un roi breton du sixième siècle, nommé Comorus, qui tuait ses femmes, que ressuscitait ensuite saint Gildas.

Paul de Saint-Victor n'a rien dit de cette petite figure effacée, type d'ingénuité enfantine et presque inconsciente, le Petit Cha-

peron-Rouge, le premier personnage qui traverse la scène des *Contes de Perrault* et y attire, par une de ces premières et tragiques aventures qui peuvent arriver à tous les enfants qui flânent en route et font leurs commissions en écoles buissonnières, l'attention terrifiée de toute la puérilité.

À ce petit personnage sans nom, typique pourtant à cause de cela même, et sous son étiquette : le Chaperon-Rouge, nom tiré du couvre-chef caractéristique d'une classe et d'une époque, n'en représentant que mieux cette classe et cette époque, baptisées par le conteur du nom de la coiffure à queue et à bourrelet du moyen âge, comme plus tard il eût pu dire : la Petite Cale-Rouge ou la Petite Bavolette-Bleue ou la Petite Grisette, à cette enfant, disons-nous, il ne convenait pas d'opposer un géant, un génie, un dragon, un agent supérieur de la tyrannie et de la persécution fantastique. Passe encore si c'eût été sa plus grande sœur Nicette, ou son autre sœur Nicolette, ou Perrette au pot au lait, sa sœur aînée. Pour elle il suffit du loup qui la croque. Mais non pourtant d'un loup ordinaire, vulgaire ; c'est plus qu'un loup, c'est le Loup, le Messire Loup de la forêt fantastique, le représentant de la faim jalouse et cruelle du Mal, affamé du Bien, l'incarnation animale mais parlante et caressante ou menaçante tour à tour et toujours implacable de Satan, rôdant autour des innocences fraîches, et à l'affût de ces cœurs naissants, tendres et roses, comme ses joues encore lactées, de l'enfance à sa première faute, à son premier péché. Péché mignon, s'il en fut : ne pas se méfier assez en route des mauvaises rencontres et prêter l'oreille non aux fleurettes, mais aux sornettes du Loup, du Loup-Garou, terreur des chaumières et même des châteaux, du Loup méchant et féroce narquois, tyran de la forêt, que les tours malins du Renard, son ennemi intime, son victorieux mystificateur, n'ont pas réduit à la philosophie de l'expérience et de l'impuissance, et qui n'est pas encore devenu le loup presque débonnaire, le diable fait ermite, auquel pourtant il ne faut point se fier : le Loup blanc.

Le conte du *Petit Chaperon-Rouge* se conte aussi en Allemagne, et porte, dans le recueil des frères Grimm, le même titre que chez Perrault, qui l'a pris tout vif dans la tradition du moyen âge et lui a laissé toute sa saveur, toute sa crudité primitives ; il est incontestablement le plus ancien de tous, il sent son fabliau ou son lai d'une forte odeur rustique et agreste ; s'il ne fait pas partie du répertoire de veillée de Robin, sous François I^{er}, il fait certainement partie du répertoire immémorial des nourrices et des mères-grands, qui veulent intéresser les petites filles à la prudence et à l'obéissance, par l'intérêt d'une double conservation, d'un double salut.

Car, pour la mère-grand française, le loup n'épargne pas et ne rend

pas sa proie; le paysan du moyen âge sait que toute mauvaise rencontre au bois est inexorablement funeste, que le loup, et son digne compère, non moins affamé, non moins cruel que lui, le bandit anglais ou navarrais des grandes compagnies, ne font point grâce à la vieillesse ni merci à l'enfance, et que nul scrupule, nulle pudeur, ne les arrêtent. Il sait, ce paysan au récit pessimiste et amer, qu'il ne faut point compter, car sa confiance a été souvent déçue, sur l'intervention libératrice de quelque bonne fée. Dans le conte français, ni la mère-grand ni le Petit Chaperon-Rouge ne survivent au piège que leur a tendu leur ennemi.

Cette solution brutale, ce dénouement sec et triste comme un double coup de mâchoire, ont répugné à la sentimentalité allemande. Une tradition optimiste, pieusement recueillie par les nourrices d'outre-Rhin, a ressuscité miraculeusement les deux victimes du terrible loup, et les larmes de joie que fait verser leur délivrance ferment les yeux sur l'in vraisemblance grotesque du moyen qu'emploie pour les rendre à la lumière le chasseur qui joue ici le rôle bienfaisant de la fée. Cette réserve faite, au nom du goût et du tact français, qui ont que'que peu fait faute à l'auteur de la version allemande du dénouement du *Petit Chaperon-Rouge*, il y a, dans cette version, des détails spirituels et amusants.

Quand le loup se fut bien repu, il se recoucha dans le lit, s'endormit et se mit à ronfler largement. Or il arriva qu'un chasseur passa près de la maison : « Eh ! se dit-il, comme la vieille mère-grand ronfle ! je veux voir si elle n'est pas indisposée. » Il entra dans la chambre et quand il fut près du lit, il vit que c'était le loup qui ronflait si bien : « Ah ! ah ! je t'y prends, vieux coquin, dit-il ; il y a longtemps que je te cherche. » Et il allait lui dépêcher un bon coup de fusil, quand il s'avisait que le loup avait sans doute mangé la mère-grand, mais qu'il y aurait peut-être encore moyen de la sauver ; et au lieu de tirer, il prit une grande paire de ciseaux et se mit à découdre le gros ventre de monsieur le loup qui ronflait toujours. Il n'avait pas plus tôt donné deux coups de ciseaux qu'il vit poindre le Petit Chaperon ; deux coups de plus, et la petite fille délivrée sauta par terre en criant : « Ah ! que j'ai eu peur ! c'était si noir dans le ventre du loup ! » Puis la mère-grand sortit à son tour, vivante encore, mais pouvant à peine respirer. Alors le Petit Chaperon-Rouge alla vite chercher de grosses pierres, dont on remplit le ventre du loup. Quand il se réveilla et qu'il vit tout ce monde, il voulut sauter à bas du lit ; mais les pierres étaient si pesantes, qu'il tomba lourdement à terre et mourut du coup.

« C'est alors que nos trois amis furent contents : le chasseur prit la peau de messire loup, et s'en retourna chez lui ; la mère-grand

mangea la galette et le petit pot de beurre que le Petit Chaperon-Rouge lui avait apportés et les trouva excellents. Quant à la fillette, elle se dit : « Tu ne t'en iras plus jamais courir loin de la route, dans le bois, quand ta mère te l'a défendu. »

Le *Petit-Poucet* est aussi certainement du fonds le plus ancien de la tradition, de la mine populaire exploitée par Perrault. C'est encore un conte triste, inspiré par le souvenir de cruelles réalités, de séculaires misères. Ce bûcheron et cette bûcheronne que la famine contraint d'abandonner leurs enfants, de les perdre, ce sont des paysans de la France du moyen âge, au lendemain de ces guerres d'invasion succédant aux déprédations de la tyrannie féodale, qui répandaient sur le monde des chaumières les fléaux des sept plaies d'Égypte. Ce sont des paysans de ces lendemains de la Ligue, de ces lendemains de la Fronde, où des misères terribles déconcertèrent parfois dans un saint Vincent de Paul jusqu'au génie même de la charité. Ce sont de ces paysans qu'en plein règne de Louis XIV et sous le mensonge de son décor olympien, la Bruyère et Fénelon ont pu montrer se nourrissant d'herbe ou de racines et rampant, hâves et décharnés, sur leur sillon stérile. Souvenez-vous du passage de la Bruyère :

« L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible : ils ont comme une voix articulée et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et, en effet, ils sont des hommes ; ils se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines ; ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et recueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé. »

Pour que ce laboureur, cet homme des champs sous Louis XIV, si âprement peint par la Bruyère, avec ce sang-froid affecté où gronde sourdement tant de pitié et de colère, tant de mépris des grands et de tendresse pour les petits, pour que ce laboureur manquât même de ce pain noir, de cette eau fraîche et de ces racines qui composeront l'ordinaire du peuple des campagnes pendant les brillants tournois des luttes de la Fronde et ses chevaleries et ses galanteries, et ses cortèges empanachés de paladins et d'amazones, et plus tard pendant ce grand règne de carrousels et de conquêtes, et de guerres, et de sièges menés à l'honneur des dames, assistant en carrosse doré à ces meurtriers spectacles ; pour cela

que fallait-il? une année de surcroît de taille et de corvée, une année de trop de passages de gens de guerre, une année d'épidémie, d'épizootie, d'inondation, une année de vaches maigres et de saute-relles, de moisson sans grains et de vigne sans fruit.

Alors disette générale, famine chez les pauvres gens qui vivent d'un métier perdu, ou comptent, pour manger et pour boire, sur la mamelle tarie de la terre nourricière.

C'est à un de ces misérables lendemains de gloire inutile, à un de ces moments de ruine et de malédiction, à un de ces moments où le ciel, voilé de nuages sinistres, cache le visage de Dieu à l'homme qui s'en croit abandonné, et où les peuples payent si cher les romans de leur histoire, c'est à un de ces moments que s'ouvre le drame du Petit-Poucet dans la cabane sans pain, où le père et la mère délibèrent en gémissant sur les moyens de se débarrasser de toutes ces bouches avides qu'ils ne peuvent plus remplir.

Sur la scène d'un pareil débat à voix basse, plein de honte et de douleur, nulle fée n'intervient, consolatrice et libératrice. Le bûcheron affamé, qui rumine en marchant sous bois la résolution du soir, n'a rencontré aucune apparition qui lui fasse espérer un remède à ses maux. Quand le bûcheron du temps de Perrault et de la Fontaine rencontre une apparition au coin du bois, c'est la Mort, et elle est telle, qu'elle lui fait peur, qu'après l'avoir invoquée, il la révoque, la trouvant encore plus laide que la Vie.

Il n'y a pas, dans le *Petit-Poucet*, d'apparition de la Mort, mais il n'y a pas non plus de visite de fée secourable. On ne l'attend pas du reste, et on n'est pas déçu. Le bûcheron et la bûcheronne sont convaincus que les fées sont trop grandes dames pour se déranger pour de si pauvres gens. Ils ne croient qu'aux malins esprits et n'en connaissent pas de bons. La superstition des fées est autant un culte de crainte que d'espérance. L'espérance est, pour les petits, un luxe qui ne vient qu'avec les temps heureux. Le père et la mère du Petit-Poucet savent bien qu'il n'y a à compter sur personne, sur rien. Mais le Petit-Poucet, qui représente symboliquement ce brusque réveil de l'intelligence et de l'énergie populaires, s'arrachant par l'industrie aux servitudes du travail agreste, et arrivant non plus par la force des mains, mais par la finesse des calculs, à l'indépendance et à la fortune, le Petit-Poucet, qui représente le combat et la victoire de la ruse contre la force, de l'esprit dans un corps grêle contre la bêtise dans un corps gigantesque; le Petit-Poucet, qui personnifie, avec ses caractères français de souplesse, de patience et de belle humeur, le génie populaire s'émancipant et s'affinant à la fois et devenant le génie bourgeois, le génie de ce tiers état qui sera tout après n'avoir été rien, et qui prêtera, dès Louis XIV, à la

noblesse des noms faits pour l'honorer : les le Tellier, les Phéliepeaux, les Colbert ; le Petit-Poucet n'ignore pas qu'il ne doit compter que sur lui, et il ne compte en effet que sur lui pour se tirer d'affaire, et sur la Providence par-dessus le marché, si elle veut bien s'en mêler, ce qu'il espère : Aide-toi, le Ciel t'aidera. Le Petit-Poucet s'aide, et le Ciel l'aide, qui n'abandonne jamais les petits luttant contre les grands, les faibles contre les forts, et prend plaisir au contraire à rabattre l'orgueil humain de ces exemples, de ces leçons de la revanche que l'intelligence opprimée, que le droit méconnu, tirent parfois de la tyrannie du fait, du joug de l'ignorance toute-puissante.

Ce triomphe du nain spirituel et courageux sur le géant stupide et féroce, il est heureusement ancien comme le monde. La fable antique, sous toutes les formes, la Bible, en cent endroits, ont consacré cette leçon de la victoire des pygmées sur les géants, du moucheron sur le lion, du petit David, l'alerte tireur de fronde, sur l'énorme Goliath, à la massue aussi inutile qu'effrayante, et de la belle Judith sur le monstrueux et crédule Holopherne.

Aussi, tandis que l'histoire du *Petit Chaperon-Rouge* est locale, pour ainsi dire, et n'a que des versions françaises et allemandes, l'histoire du *Petit-Poucet* est universelle, et cette tradition féconde a porté ses fruits et ses fleurs dans toutes les langues.

On trouve partout ce *Petit-Poucet*, cher à la légende populaire de tous les temps, parce qu'il est la glorification de la ruse et de l'industrie des petits dans cette lutte quotidienne pour l'existence qu'ils soutiennent contre les grands, et qu'il flatte l'orgueil de Jacques Bonhomme, justement fier de ce petit bonhomme qui fait si bien son chemin et sera secrétaire du roi, et bien mieux que cela, qui sait ? quand la révolution aura abaissé toutes les barrières, et qu'une savonnette à vilain ne sera pas le but suprême de l'ambition populaire et bourgeoise.

Ne sont-ce pas des Petits-Poucets qui ont fait leur chemin que les Ney, les Bessières, les Murat, les Bernadotte, ces deux derniers, partis de si bas, pour arriver si haut, et l'un tomber d'un trône, et l'autre y faire souche de rois ?

On retrouve donc, avec des variantes, cette histoire du *Petit-Poucet* ou de la victoire du petit avisé sur le grand inepte, en allemand, en albanais, en suédois, en hongrois, en serbe, en catalan, et dans la cinquième journée du *Pentamerone*, en napolitain (*Nenillo* et *Nenilla*). Les Anglais ont leur *Tom-Thumb* (notre *Tom-Pouce*) ; ils ont aussi *Tomalin*, *Tomlane*, *Tommel-Finger*, *Jailk the giant-Killer* et *Tom Hickathrist*, comme les Allemands ont leur *Daumesdick*, leur *Daümling* et leur *Daümerling*, offrant tous plus ou moins des personnifications de la grâce par rapport à la force, de l'esprit

par rapport à la bêtise, des exemples de cette généreuse et piquante victoire, riche d'un double contraste, fécond en émotions tragiques et comiques, du plus faible sur le plus fort, du plus petit sur le plus grand, qui peut compenser l'inégalité des conditions et rétablir l'équilibre des influences.

De tout temps les poètes et les conteurs ont été attirés vers ce mythe piquant et consolant de la victoire de la faiblesse sur la force. Dans un hymne homérique à Mercure, le poète le montre, « né le matin, joueur de cithare à midi; le soir, il déroba les bœufs d'Apollon ». La légende d'Hercule, étouffant à dix mois, de ses mains déjà héroïques, sur le bouclier qui lui servait de berceau, les serpents envoyés par Junon pour le dévorer, s'y rattache indirectement, car ce sont là des enfances divines, dont les miracles n'étonnent point, de même que les exploits de l'enfance de Gargantua et de Pantagruel, qui sont des fils de géants, et font naturellement des choses impossibles aux enfants des hommes.

Ce qui est vraiment piquant, vraiment intéressant, vraiment français d'inspiration, c'est le triomphe sur l'ogre, au grand couteau et aux bottes de sept lieues, de ce Petit-Poucet, fils de bûcheron, gamin de la forêt, comme Gavroche est le gamin du ruisseau, qui fourre, partout où il y a à guetter et à écouter, son museau de souris, ses yeux de moineau, ne s'étonnant et ne s'effrayant de rien, vif, hardi, jovial, bon garçon, farceur et mystificateur au besoin, et riant jusque sous le couteau.

Le Petit-Poucet, c'est bien vraiment l'esprit et le cœur français, aux prises avec les vicissitudes de la vie et les caprices de la fortune. Ce Petit-Poucet-là ira encore loin et haut, espérons-le, et, après avoir touché à tant de grandeur et de gloire, ne retombera pas dans la petitesse et l'humilité primitives. Car les peuples ne peuvent cesser de grandir que pour se rapetisser. En dépit de plus d'une aventure et d'une mésaventure, de plus d'une éclipse, ce Petit-Poucet n'a pas perdu les bottes de sept lieues de la langue universelle et n'a pas cessé de gagner plus d'honneur que de fortune, plus de coups que de pourboires, en qualité de courrier au service des grands principes de l'humanité; mais qu'il se défie du sommeil de l'insouciance ou de celui, pire encore, de l'ivresse: l'ogre tudesque ne cherche qu'à se venger et rôde lourdement autour de celui qui l'a pris pour dupe et dont il voudrait être à son tour le fripon: que le Petit-Poucet se laisse lasser ou griser, qu'il s'endorme, et voilà l'ogre de nouveau en possession des bottes de sept lieues, du fouet de courrier et du petit habit à grelots!

Il y a, il convient de le noter en finissant sur ce point, plus d'un ressouvenir de l'ogre et du Petit-Poucet vainqueur de l'ogre, dans

les traditions et les légendes bretonnes. Dans les contes gallois, l'ogre est un Sarrasin ; les deux noms sont synonymes. Dans l'un d'eux¹, par exemple, la petite sœur des sept garçons exilés de la maison paternelle et qui se sont réfugiés dans la forêt, où ils se sont faits charpentiers, n'a plus de feu pour faire cuire leur soupe et va en chercher dans son sabot chez le Sarrasin, dont la femme n'est point Sarrasine, c'est-à-dire chez l'ogre dont la femme n'est point ogresse.

— Donnez-moi du feu, s'il vous plaît, ma bonne dame, dit la petite fille.

— Je veux bien, mon enfant, répondit la femme, mais sauvez-vous bien vite ; car mon homme est Sarrasin, et s'il vous voyait, il vous mangerait.

Comme la petite fille était prête à partir avec son feu, le Sarrasin arriva, et sa femme n'eut que le temps de la cacher sous un baquet de linge sale.

— Je sens la chair chrétienne, dit le Sarrasin en entrant.

— Non, ce sont des poulets que je viens de tuer.

— Je sens la chair chrétienne ; ce ne sont pas des poulets.

— C'est notre vache qui a eu un veau.

— Je sens la chair chrétienne ; ce n'est pas le veau que je sens.

— Ce sont nos petits moutons que je viens de rentrer à l'étable.

— Je sens la chair chrétienne ; dis-moi ce que tu caches.

— Je t'en prie, répondit la femme ; je vais tout te dire, mais tu ne lui feras point de mal ; c'est une petite fille qui est venue chercher du feu dans son sabot.

— Je veux bien ne pas la manger, dit le Sarrasin ; mais à la condition que tous les matins elle m'apportera son doigt à sucer.

La petite fille s'en alla ; mais tous les matins elle apportait son doigt à sucer au Sarrasin, et elle maigrissait à vue d'œil.

Ses frères s'en aperçurent et lui dirent :

— Qu'est-ce que tu as ? tu deviens pâle comme un navet.

— Je n'ai rien, répondit-elle.

Mais, comme ils la pressaient de questions, elle ne voulut pas mentir, et leur dit qu'un matin elle avait été obligée d'aller demander du feu chez le Sarrasin : il était survenu pendant qu'elle en prenait et n'avait consenti à ne pas la manger que si elle lui apportait son doigt à sucer ; tous les matins, elle passait son doigt gauche par une fente de la porte, et sa main enflait dès que son doigt avait été sucé.

¹ Paul Sébillot, *Contes populaires de la haute Bretagne*, 2^e série, Charpentier, 1881. *Contes des paysans et des pêcheurs. Les Sept garçons et leur sœur*, xxvii et xxvii bis, p. 160-161.

— Demain, tu retourneras encore, lui dirent ses frères ; mais tu diras au Sarrasin d'agrandir le trou de la porte et de passer sa tête pour te sucer le doigt.

Le lendemain, le Sarrasin agrandit le trou de sa porte, et au moment où il passait sa tête pour sucer le doigt de la petite fille, un des frères, qui le guettait, lui fit sauter la tête d'un coup de hache.

On le voit, et on aura plus d'une fois l'occasion de le remarquer, dans ces traditions et traductions naïves, le fond de l'histoire n'est pas le même, ou plutôt il n'y a qu'un détail de l'histoire qui en devient le fond. Il en est de la plupart de ces légendes comme des fragments du miroir brisé, ou plutôt de ces plantes agrestes et alpestres dont le vent emporte aux quatre coins de l'horizon la semence vivace, qui fleurit aux fentes du rocher marin ou sur la poussière détremnée du toit de la chaumière en fleurs sauvages, parfois abâtardies, qui n'ont gardé que des restes de la couleur ou du parfum originels.

Le moment est venu maintenant de nous expliquer nettement, une fois pour toutes, sur une question soulevée à propos des contes de fées en général et de celui du Petit-Poucet en particulier. Le conte français du *Petit-Poucet* est, à nos yeux, d'origine historique et d'inspiration symbolique, comme la plupart des contes, mais non d'inspiration et signification mythique, religieuse, astronomique. Nous avons lu, avec profit et plaisir, la curieuse et ingénieuse dissertation de M. Gaston Paris, intitulée : *le Petit-Poucet et la Grande Ourse, Char-Pôcè*, en wallon, la figure de char à trois chevaux, conduits par un conducteur grêle et brillant, que forme la disposition de ses huit étoiles, et les aventures d'un être merveilleux et surnaturel, miraculeusement accordé à des parents affligés d'une longue stérilité, héros d'un cycle de contes traditionnels en grec, albanais, lithuanien, allemand, norvégien, esclavon, roumain. M. Gaston Paris convient que les contes anglais et français doivent être examinés à part, et de cet examen il résulte pour lui, ce qui nous dispense d'aller plus loin, que le conte de Perrault et ceux qui lui ressemblent sortent du cadre de son étude et ne se rattachent pas à son interprétation.

Il y a aussi bien de la curiosité, de l'ingéniosité et des recherches savantes dans le livre où M. Hyacinthe Husson (*la Chaîne traditionnelle*, contes et légendes au point de vue mythique. Paris, Franck, 1874) rattache à un système de mythes aryens, personnifiant et dramatisant la lutte du jour et de la nuit, de la lumière et de l'ombre, les contes de Perrault, et voit, par exemple, une incarnation

de l'Aurore dans le Petit Chaperon-Rouge, un symbole du Soleil dans le Loup dévorant, une image de la Nuit dans la Belle au bois dormant, et trouve dans l'histoire du Petit-Poucet les éléments d'un mythe relatif aux phénomènes de la lumière. Nous croyons que Perrault eût été bien étonné de ces interprétations, et que les mères-grands et les mies qui ont popularisé ses contes seraient encore plus ébaubies de ces jeux de savants et en laisseraient tomber à terre, de surprise, hochets, quenouille et lunettes.

L'histoire et la philosophie du conte de *Cendrillon* rempliraient presque un petit volume, si on voulait conter à fond ce sujet aussi complexe que sympathique.

Il n'est guère de foyers que ne troublent plus ou moins ces inégalités de l'affection paternelle ou maternelle, qui n'ait ses favoris et ses disgraciés, bien que, par une admirable prévision, la Providence ait, pour rétablir l'équilibre, accordé la faveur protectrice, réparatrice d'une instinctive prédilection maternelle aux enfants qui ont le plus besoin de soins et de caresses, à ceux qui les attirent le moins par la beauté du visage ou la santé du corps. Mais enfin, c'est une tradition fondée sur l'expérience du cœur humain, que celle qui place des enfants heureux et des enfants malheureux, les uns se chauffant au feu clair, et les autres grelottant sur les cendres du feu éteint, et cela même aux foyers de palais; car les rois ne sont exempts d'aucune des erreurs, des fautes et des misères humaines.

Dans les contes de fées de tous les pays, comme dans la vie réelle dont ils ont pour but de reproduire et de consoler les disgrâces, il y a une Cendrillon. On retrouve cette petite sœur du Petit-Poucet, plus naïve et aussi moins malheureuse, car elle n'a pas à se défendre de l'abandon, mais seulement de l'injustice de ses parents, et appartient plutôt à la bourgeoisie qu'au peuple, dans le *Pentamerone* napolitain; on lui connaît un vêtement norvégien, hongrois, serbe, catalan, etc. L'auteur anonyme de la *Vie de Perrault* et du commentaire abondant, curieux, piquant, et d'une érudition cosmopolite qui ajoutent tant à la valeur de l'édition Hetzel, sans parler des ingénieuses illustrations de Gustave Doré, et que nous avons le devoir de citer avec une gratitude particulière, car nous lui avons emprunté plus d'une indication, cite tout au long la version allemande, qu'il n'est pas sans intérêt de comparer avec la version française et avec la version bretonne qu'il n'a pas connue.

Le conte recueilli par les frères Grimm est évidemment une traduction du conte français, habillé à l'allemande, avec des variations de détail qui correspondent parfaitement aux différences

du génie des deux peuples. Le conte allemand se distingue du conte français, si alerte et si vif, mais si juste de ton et ne poussant rien à l'extrême, par une pointe de sentimentalité qui s'allie assez mal avec la cruauté du dénouement.

La Cendrillon française a une pantoufle de verre qui glisse à son insu sur le degré et amène l'épreuve qui trahira son incognito; elle est généreuse et pardonne à ses sœurs, ne se vengeant d'elles qu'en leur faisant partager son bonheur. La Cendrillon allemande a une pantoufle d'or, qui demeure collée aux marches de l'escalier quand elle s'enfuit de la fête royale à laquelle elle s'est attardée, parce que le prince, par un stratagème qui sent plus encore le curieux que l'amoureux, a fait enduire l'escalier de poix ou de glu.

C'est sur la tombe de sa mère, qui l'a recommandée à Dieu en mourant, et sur laquelle elle a planté une branche de noisetier devenue un arbre magique où perchent deux pigeons blancs, que tombent de leur bec, à sa requête, les vêtements magnifiques dont elle a besoin pour paraître dignement à la cour, et y éclipser toutes les prétendantes, y compris ses jalouses sœurs.

Celles-ci poussent l'ambition jusqu'à consentir, sur le conseil de leur mère, la marâtre persécutrice de Cendrillon, l'une à se couper le gros orteil, l'autre à se couper le talon pour pouvoir faire entrer leur pied dans la pantoufle. Vain sacrifice, car le fils du roi, qui les a prises en croupe et reconnaît la supercherie au sang qui coule de leurs blessures, les rend dédaigneusement à leur père, pour épouser celle dont le pied entre dans la pantoufle *comme de cire*. C'est l'expression de Perrault : c'est aussi celle du conte allemand, qui trahit ainsi l'imitation du fond par celle de la forme elle-même. Enfin, tandis que notre Cendrillon pardonne à ses sœurs et les associe à son triomphe, la Cendrillon allemande souffre, si elle ne s'en applaudit pas, que les deux pigeons, consolateurs de ses déboires et vengeurs de sa querelle, crèvent les yeux, le jour des noces, à ses sœurs, par un châtement féroce, qui a du moins pour elles l'avantage de les exempter de la vue de ce bonheur qu'elles ont tout fait pour empêcher. Le dénouement *est roide*, peut-on dire, comme on l'a dit d'un autre, du théâtre contemporain.

L'édition Hetzel imprime la pantoufle de *vair*, c'est-à-dire de velours vert ou de fourrure. Perrault a écrit et voulu écrire : la pantoufle de *verre*, et voici les raisons, plus spécieuses que décisives, qu'en donne M. Ch. Giraud.

On trouve, dit-il, dans le *Pentamerone*, Cendrillon (*Gatta Cenerentola*), moins la pantoufle de verre, embellissement de Perrault, qui

a voulu peut-être faire allusion à ce tissu de verre, qui fut tant à la mode à la fin du dix-septième siècle; peut-être encore qu'en France on avait fait de la pantoufle primitive une pantoufle de vair, d'où les bonnes femmes des siècles suivants ont tiré leur pantoufle de verre, que Perrault nous a passée.

On peut voir dans cette pantoufle merveilleuse un souvenir de l'histoire contée par le compilateur grec Elien, d'après laquelle, Rhodope étant au bain, un aigle fondit sur ses vêtements, déposés au bord de la rive, enleva une de ses pantoufles et la laissa tomber sur la poitrine du roi Psammétique, qui siégeait sur son tribunal à Memphis, et qui épousa la propriétaire de la pantoufle, ou mule, ou babouche, dénonciatrice du plus joli pied de ses États.

Avec un peu plus d'efforts aussi, on pourrait retrouver dans Cendrillon une sœur cadette, très vulgarisée, de la poétique Psyché, qu'Apulée nous montre victime d'abord et ensuite victorieuse d'épreuves pareilles à celles de notre aimable disgraciée, et consolée plus encore que vengée.

Dans les récits slaves, scandinaves ou finnois, Cendrillon n'est plus une femme. C'est un jeune homme; et dans les contes russes d'Afanasief, nous arrivons, suivant le génie du pays, à une Cendrillon mâle, Yvan Popyaloff, qui n'est plus une créature humaine, mais une abstraction à figure humaine, une personnification mythique, symbolique, de la nature endormie, pendant l'hiver, qui secoue au printemps les cendres moroses de l'âtre ou du poêle, se réveille au chant des oiseaux et combat victorieusement les ténèbres et les frimas, représentés par des dragons acharnés à le dévorer¹.

Le génie français, même embrumé des brumes armoricaines, répugne à ces abstractions et personnifications mythiques. Les rêves populaires prennent toujours un corps et tous leurs nuages se résolvent en figures humaines. C'est ainsi que la Cendrillon bretonne, *Cendrouse*, est aussi une fille sage et naïve, à peine un brin coquette, dont une fée réchauffe les stations solitaires sur la lande où elle garde son troupeau, et dont le triomphe a bon cœur, car nous ne trouvons pas trace d'un châtiment autre que celui de son bonheur, infligé à la marâtre persécutrice et aux sœurs jalouses. « Je tâcherai, dit-elle ingénument à la fée qui lui conseille le pardon, de ne plus les détester, puisque tel est votre désir. » La fée lui donne aussi un carrosse sorti d'une citrouille et attelé d'un chat du foyer « qui n'a pas peur d'elle, parce que jamais elle ne lui

¹ *Contes populaires de la Russie*, recueillis par M. Ralston, traduits par Loys Bruyère. Hachette 1874. *Introduction*, p. 38 et p. 71 à 76.

a fait du mal », et que trois coups de baguette transforment en un beau cheval. Cendrillon se promène donc en carrosse, sûre d'avoir avec sa baguette tout l'argent qu'elle désirera, et après une épreuve dont triomphe sa bonté et qui montre que la fortune ne l'a rendue ni fière, ni ingrate, ni égoïste, elle épouse un beau monsieur qui, pour la trouver belle, n'a pas eu besoin de mesurer sa beauté et son amour à la petitesse de sa pantoufle. Ce sont là goûts de prince¹.

Ainsi que nous avons eu déjà l'occasion de le remarquer, la féerie a sa zoologie, son ornithologie, sa botanique particulières, c'est-à-dire qu'il est un certain nombre d'animaux, d'oiseaux, de plantes, plus spécialement consacrés à servir d'intermédiaires et d'instruments aux rapports du fantastique avec le réel, de la fée avec l'homme. Le lion, le loup, le taureau, le renard, la biche, le cerf, la chèvre, le crapaud, la grenouille, le lézard, le serpent, la souris, l'aigle, le pigeon, la poule, le corbeau, sont pour la fée et la féerie des animaux habituels, favoris, plus aptes que les autres à l'incantation et à la métamorphose. Ce sont des animaux fatidiques par excellence.

Nous ne parlons pas de la ménagerie exclusivement fantastique : le dragon, la salamandre, l'hydre, l'hippogriffe, la licorne, la gorgone, la méduse, le phénix, le roc, gardiens des châteaux magiques, compagnons de l'enchanteur solennel et du nain malicieux.

De même, à côté de la rose, de l'aubépine, du trèfle, de la verveine, du nénuphar, du lotus, chers de tout temps à la magie, nous ne citons pas les plantes ou fleurs purement fabuleuses, comme le rameau à feuilles d'or ou la mandragore qui chante.

Mais pour en revenir aux bêtes, s'il est un animal, qui, par la souplesse de ses mouvements sinueux, son œil de topaze, son poil électrique, son museau moustachu, sa patte de velours à griffes, soit plus propre qu'un autre à jouer un rôle dans l'œuvre féerique, c'est le chat, qui semble dépaysé dans le jour de la réalité, le chat frileux, qui rêve et ronronne devant le feu, le chat noctambule, dont la volupté amoureuse a les cris et les trépignements du sabbat, le chat qui se caresse à l'homme si égoïstement, le chat, toujours favori de l'alchimiste et du sorcier, le chat d'Agrippa et de Flamel, qui glisse sans encombre, en vertu d'un privilège mystérieux, à travers les parchemins, les cornues et les alambics. Il y a un chat, un *maître Chat*, un *Chat fée*, un *Chat sorcier*, dans la plupart des légendes féeriques, et Perrault ne pouvait oublier le *Chat botté*, dont on retrouve encore des héritiers abâtardis dans les *Chats*

¹ Paul Sébillot, *Contes populaires de la haute Bretagne. Contes des paysans et pêcheurs. Cendrouse*, p. 178à 181.

sorciers de la croix de Meurtell ou de la croix de Gouéhas, sur la lisière de la lande de Fréhel, dans les légendes bretonnes¹.

De tous temps ces chats, comme tous les animaux féeriques, et c'est en cela qu'ils se distinguent des autres, ont eu le privilège de la parole, et le *Chat botté* est un joli type de ces chats d'esprit, amis de l'homme et le plus souvent ministres, auprès de lui, de la faveur féerique.

Si le *Chat botté* ou le *maître Chat* de Perrault ne sort pas de la neuvième nuit de Straparola, traduite, dès 1579, d'italien en français, par Pierre de Larivey, Champenois, il sort du *Pentameron*. Il est, dans l'esprit de Perrault, comme dans celui de ses devanciers, le symbole de ces faveurs capricieuses du sort qui font de tel pauvre bellâtre de la veille un enrichi du lendemain. Il personnifie, non sans ironie, cette chance inouïe, cette fortune subite de certains parvenus, heureux sans se donner d'autre peine que la peine de l'être, dont tout l'effort consiste à laisser faire à leur étoile, et à profiter sans scrupule de la bêtise humaine, toujours prête à s'engouer des gens heureux, les dispensant d'être habiles et même d'être honnêtes, et trouvant plaisir à applaudir la voiture neuve qui passe de tous les marquis de Carabas.

Dans Straparola, ce n'est pas un chat, c'est une chatte qui sert d'instrument à la fortune du déshérité Constantin, et qui représente l'aveugle et narquoise complicité du Destin dans certaines élévations subites, inexplicables par le mérite et le travail, et qu'il faut bien attribuer à quelque influence surnaturelle, dont l'instrument, par une vengeance du bon sens populaire, est ironiquement rapetissée.

Dans le conte napolitain, c'est un chat qui remplit cet office de courtier du hasard, nous ne pouvons dire de messenger de la Providence, car ces fortunes subites et scandaleuses feraient croire à l'absence de la Providence, si elle n'attestait souvent sa présence par la leçon d'une chute aussi exemplaire que l'élévation l'a été peu. Straparola néglige de dire ce que Constantin, devenu roi par la grâce féline, fit pour récompenser l'animal industrieux, ingénieux, à qui il devait tout. Le *Pentameron* est plus explicite, et son dénouement, que Perrault n'a pas reproduit et que nous citerons, car il en vaut la peine, nous fait assister à l'inévitable ingratitude de Cagliuso et à son juste châtement.

Perrault, qui est bonhomme, dont l'expérience est sans amertume malgré ses soixante-dix ans, préfère, dans l'histoire du *Chat botté*, comme dans celle de Cendrillon, comme dans toutes les autres, le

¹ Paul Sébillot, *Contes des paysans et pêcheurs. Les Chats sorciers et les bonnes*, p. 310-313.

trait est à remarquer, la solution optimiste, le dénouement favorable à l'humanité. Cendrillon pardonne à sa belle-mère et à ses sœurs, la femme de Barbe-Bleue n'a pas la gorge coupée, son bourreau ayant laissé débonnairement, plus prompt à la menace qu'à l'exécution, le temps d'arriver aux frères libérateurs. Le Chat botté, témoin honoré de la fortune dont il est l'auteur, coule des jours heureux et repus auprès de son maître reconnaissant. La moralité du conte napolitain est plus amère et peut-être plus juste, comme on en va juger.

Quand Cagliuso se vit si extraordinairement riche et heureux, il remercia le chat plus qu'on ne saurait dire, et reconnut qu'il devait à ses fidèles services sa vie et sa grandeur.

— Maintenant, lui dit-il, tu peux, ta vie durant, disposer de moi et de mes biens comme il te plaira, et si nous avons le malheur de te perdre un jour, que je souhaite le plus lointain possible, je te ferai embaumer, mettre dans un cercueil d'or et porter dans une chambre, pour y rester toujours sous mes yeux et te rappeler à mon souvenir.

Le chat voulut s'assurer de la sincérité de ces magnifiques promesses, et le lendemain, il s'étendit tout de son long dans une allée du jardin, et fit comme s'il était mort. La femme de Cagliuso, la princesse, le vit la première et s'écria :

— Ah ! mon mari, quel malheur ! le chat est mort !

— Au diable le chat ! répondit-il, mieux vaut lui que nous.

— Qu'allons-nous en faire ? demanda la femme.

— Bah ! prends-le par les pattes et jette-le par-dessus le mur.

En entendant cette réponse, le chat se releva et lui dit :

— Voilà donc ma récompense et mon remerciement pour vous avoir tiré de votre misère ? Voilà mon salaire pour vous avoir donné un palais, de beaux habits et tous les plaisirs de la vie, à vous qui n'étiez qu'un pauvre diable, un meurt-de-faim, un va-nu-pieds ? Ah ! je le vois bien, à laver la tête d'un âne, on y perd son temps et sa lessive. Maudit soit le jour où je vous ai secouru ! Vous ne méritez pas que je vous crache à la figure ! Il est beau l'enterrement que vous vouliez me faire et le cercueil d'or que vous m'aviez promis ! Voilà ce qu'on gagne à obliger les gens de votre sorte ! Poignez vilain, il vous oindra ; oignez vilain, il vous poindra. Et il lui tourna le dos.

Cagliuso eut beau lui demander pardon le plus humblement du monde, rien ne put l'apaiser. Il partit sans regarder derrière lui, grommelant entre ses dents : Dieu nous garde d'un riche devenu pauvre et d'un pauvre devenu riche !

Dans la version norvégienne du *Chat botté*, maître Pierre, le

protégé du chat qu'il a eu si bon nez de recueillir et de garder, en dépit de la modicité d'un bel héritage, coupe la tête à son bienfaiteur; son excuse, c'est que c'est par son ordre, comminatoire même. « Si tu ne le fais pas, dit le chat, je te crève les yeux. » Maître Pierre s'exécute, frappe en fermant les yeux et les rouvre pour voir le chat métamorphosé ou plutôt *démétamorphosé* en une belle princesse, qu'il épouse en récompense de son *désenchantement*, et avec laquelle il règne sur le domaine du *Troll* ou ogre scandinave.

Ce conte du chat qui fait la fortune de son maître, dont il compose tout le patrimoine, se retrouve, avec des variantes diverses, dans le recueil des *Contes et Nouvelles* qu'écrivait, en 1535, un simple ouvrier sellier, Nicolas de Troyes. Il y a une version allemande (recueil des frères Grimm, n° 70 : *les Trois frères heureux*), tchèque, serbe, une version anglaise bien connue : *Wittington et son chat*. Mais le chef-d'œuvre de ces divers récits est incontestablement celui que Perrault a habillé à la française, paré de détails empruntés aux faits et aux mœurs de son temps, et marqué au coin de sa bonhomie fine et malicieuse. Il a ramené à la mesure de la sagesse bourgeoise et à son sourire sans fiel l'amertume satirique et ironique de la moralité populaire.

Du noble appauvri Dieu me gard!
Et d'un croquant passé richard!

Il se contente de dire en souriant :

L'industrie et le savoir-faire
Valent mieux que les biens acquis.

Mais son sourire en dit long sur ce qu'il pense, sans le dire, de certaines fortunes subites, scandaleuses, ridicules, de ce qu'il pense, lui, arrivé par le travail et la probité, de certains parvenus du hasard, de certains Carabas de la finance, dont un intendant habile, un subalterne industriel, qui n'ont pas de scrupule sur les moyens, et savent exploiter la peur des petits et la vanité des grands, ont fait à peu de frais la fortune, le domaine et le nom.

L'idée de *Barbe-Bleue* est vieille comme le monde. C'est le péché de curiosité et sa punition. Notre première mère Ève et Pandore sont des personnifications, des incarnations de ce joli et funeste défaut, que les hommes disent féminin. Le recueil sanscrit intitulé : *Vrihaï-Kathra* et l'*Hitopadeça* contiennent aussi des histoires identiques. Dans les *Mille et une Nuits*, le calender, exposé,

par les quarante dames ses belles amies, à la même épreuve que la femme de Barbe-Bleue, n'est pas plus discret qu'elle, et, pour avoir trop vu, devient borgne, et doit s'estimer heureux de ne pas devenir aveugle.

Il est donc superflu de suivre ce thème, un des plus anciens, le plus ancien peut-être de la féerie, avec celui des deux frères ou des deux sœurs, l'un favori, l'autre disgracié, ancien comme Caïn et Abel, à travers toutes ses variations, soit allemandes, soit danoises, soit finnoises, gaéliques, vénitiennes, valaques, catalanes. Car il est autant de versions de ce sujet unique : un époux féroce épousant successivement les trois sœurs, toutes les trois enfreignant la défense d'ouvrir une certaine porte, les deux premières tombent victimes de leur curiosité et ressuscitées à temps par la troisième qui fait punir leur tyran.

Le conte de Perrault est celui qui contient le plus de détails originaux dont une part est traditionnelle et l'autre de son invention. Le mari ne s'appelle que chez lui *Barbe-Bleue*, ce qui rappelle, par son sobriquet, Gilles de Laval, sire de Rays, et maréchal de France, pendu et brûlé à Nantes, le 26 octobre 1440, pour des crimes de lubricité et de férocité qui devaient être bien avérés et bien abominables, en dehors de l'exagération légendaire, pour avoir entraîné, au mépris de l'impunité féodale, l'exécution d'un tel personnage.

Il peut y avoir aussi dans les modifications, sinon dans la création du personnage, type de la tyrannie féodale et conjugale, prête à tout pour assurer le secret et l'impunité de ces orgies, aux abominables mystères qui mêlaient au vin d'une cruelle ivresse le sang de féminines ou enfantines victimes, il peut y avoir du souvenir de cet Henri VIII, Barbe-Bleue couronné, qui sacrifiait ses femmes sur l'échafaud à mesure qu'il les connaissait ou qu'elles le connaissaient trop : divorce sanglant auquel la sixième, Catherine Parr, n'échappa que par miracle pour se remarier dès l'année qui suivit la mort du roi, dont la perte ne la laissait pas inconsolable.

Il y a encore du souvenir de tous les tyrans conjugaux et féodaux légendaires, depuis le sire de Fayel qui faisait du cœur de son rival, le sire de Coucy, un rôti monstrueux, jusqu'aux barons-brigands des châteaux-repaires d'Auvergne (Fléchier nous a raconté leurs exploits), dont l'audace bravait jusqu'à l'autorité de Louis XIV, et ne céda que devant les robes rouges de ce parlement ambulatoire suivi du bourreau.

Faut-il y voir aussi, comme Paul de Saint-Victor, un souvenir du roi breton Comorus, qui tuait ses femmes, que ressuscitait saint Gildas ; ou de ce sire de Carnoët, qui égorgeait aussi ses femmes quand elles devenaient fécondes, par crainte sans doute et par

pudeur de voir continuer la race en lui maudite? Tout cela peut être vrai. S'il y a de tout dans tout, c'est surtout dans les contes populaires, résultat d'un véritable travail d'alluvions successives. Toujours est-il que c'est un des contes où Perrault a le plus ajouté de son cru et de celui du temps, tout en respectant certains détails, certaines formules dont l'archaïsme forme un si piquant contraste avec l'allure aisée et le tour vif de son récit. C'est être original que d'imiter ainsi, et cette originalité de Perrault éclatera bien davantage dans la *Belle au bois dormant*, *Peau-d'Ane*, dont il a brodé de si poétiques et si piquants détails le canevas chevaleresque ou oriental, et dans *Riquet à la houppe*, type immortel de la supériorité de l'âme sur la bête, de la victoire de l'esprit sur la beauté, dont la création lui appartient entièrement.

La *Belle au bois dormant*, comme *Cendrillon*, comme *Peau-d'Ane*, a un fond mythique, symbolique, emblématique, dont il demeure des traces dans le nom des deux enfants que leur grand-mère veut croquer, *Aurore* et *Jour*, *Soleil* et *Lune*, selon la version du *Pentamerone*. Il est facile de s'apercevoir qu'il y a dans ce récit, comme dans la version française, deux récits originellement distincts qui ont été ensuite soudés l'un à l'autre; car il y a deux actions, une comédie et un drame dans l'aventure de la princesse endormie, réveillée par un beau prince qu'elle épouse, et l'histoire, beaucoup moins romanesque, des appétits féroces de sa belle-mère, des stratagèmes qui déjouent ses plans et lui arrachent ses victimes.

Perrault, avec son bon sens français, ennemi des obscurités et des vapeurs du symbolisme, ne s'est pas demandé, comme un savant allemand, si son prince conquérant du château enchanté, qui réveille de son sommeil séculaire la princesse piquée à sa quenouille, est ou n'est pas le Sigurd de la légende de l'*Edda*, traversant l'enceinte de flammes qui le sépare de Brynhild, endormie par Odin, à la suite d'une piqûre d'épine, et si ce ne sont pas là des personnifications de la nature endormie par l'hiver et réveillée par le soleil du printemps. Il ne s'est pas inquiété non plus du rapport qui pouvait exister entre la Belle au bois dormant et la princesse Zélandine du roman de Perceforest, endormie aussi d'un sommeil magique dont l'éveille le chevalier Troilus; encore moins de celui qui peut exister entre le petit *Jour*, sauvé par le cuisinier fidèle de l'appétit carnivore de sa grand-mère, et le petit Cyrus, fils de Mandane, sauvé par Harpage de l'arrêt de mort prononcé par son grand-père Astyage, roi des Mèdes. Il a pris dans la tradition populaire cette double aventure de la princesse endormie par le maléfice d'une fée Guignon et de la grand-mère anthropophage, aimant ses petits-enfants jusqu'au point de les vouloir manger. Il a arrangé le tout à

la sauce piquante, et l'on peut dire que la sauce vaut mieux que le poisson.

Il en est de même de sa *Peau-d'Anc*, un des contes favoris du seizième siècle, comme en témoignent Noël du Fail, avec son *Cuir-d'Asnette*, et Oudin avec son *Cuir-d'Asnon*. Là aussi, on pourrait retrouver trace d'un fondement mythique, la résurrection de la terre au printemps, se parant des robes nuptiales couleur du soleil, couleur de la lune et couleur du temps, c'est-à-dire couleur de l'air, couleur du ciel. Mais, encore une fois, Perrault ne se soucie point du symbolisme, et quand il en fera dans *Riquet à la Houppe*, cesera sans le savoir, comme M. Jourdan faisait de la prose, mais d'une façon humaine, animée, vivante. Il ne soutiendra pas une thèse, il ne prétendra pas prouver quelque chose et ne l'en prouvera que mieux, en nous intéressant à cette laideur du Riquet à la Houppe, que l'esprit transfigure et qui finit par paraître moins disgracié et enfin assez beau même pour être épousé, à celle qu'il ne saurait se flatter de conquérir du premier coup, mais qu'il gagne peu à peu à sa cause à force de patience, de souplesse, de courtoisie, de grâce galante, d'esprit enfin, comme ce poète Alain Chartier, dont la reine Madeleine d'Écosse voulut baiser, pendant son sommeil, la bouche d'où sortaient de si belles choses.

L'esprit embellit la laideur. La constance sait tourner à son profit jusqu'aux disgrâces de la nature. Pour être aimé, il faut surtout être aimable. Ce sont là des axiomes à la fois aristocratiques et populaires, d'une sagesse proverbiale et galante fort ancienne, et auxquels maint conteur des veillées de la chaumière, maint trouvère ou troubadour, hôte ambulante et passager charmeur des châteaux, trouvait trop son compte personnel pour négliger de les vulgariser.

Il y a un conte en vers latins du milieu du quatorzième siècle, par Gotfrid de Tirllemont, qui porte dans son recueil le titre d'*Asinarius vel Diadema* dont le héros triomphant est moins encore qu'un homme laid, c'est un âne, lequel, il est vrai, cache un prince métamorphosé en baudet, et à qui l'amour rend sa forme première. Les graves et savants continuateurs de l'*Histoire littéraire de la France*, MM. Victor Le Clerc et Ernest Renan, ne dédaignent pas de chercher et de trouver des rapprochements entre les aventures de ce prince *Peau-d'Anc* et l'âne ou le serpent du *Panchatantra* ou d'un autre recueil de contes indiens. Dans Straparole, c'est un porc, devenu le roi Porco, et l'on trouve là un nouveau témoignage du caractère ironique et gouaillieur des légendes italiennes : dans le *Pentamerone*, c'est la princesse *Preziosa* qui est une ourse, mais non mal léchée, puisqu'elle reconquiert pour le mariage sa forme et sa beauté première.

Tous ces récits n'ont pas, croyons-nous, au point de vue de la conception de *Riquet à la Houppe*, même une valeur germinale, embryonnaire. On ne retrouve nulle part l'analogue de ce *Riquet à la Houppe*, dont les frères Grimm n'hésitent pas à attribuer la paternité entière à Perrault, opinion que nous partageons, car ce conte est plein de son génie, plein du génie français, et si sympathique aux instincts de notre race, qui a toujours fait dans les triomphes galants la plus large part aux victoires de l'esprit, que ce récit, dont l'auteur n'a imité personne, est celui qui, dans notre littérature, a eu le plus d'imitateurs, dont les copies ne sont pas à dédaigner et auxquels le sujet a porté bonheur (*le Prince Marcassin, la Belle et la Bête. Zémire et Azor*).

VIII

Nous en avons fini avec Perrault, ou plutôt nous avons achevé ce que nous voulions en dire, car on n'en finirait jamais avec ce galant et aimable et savant homme, et le sujet, sur lequel il a laissé une ineffaçable empreinte, qu'il a en quelque sorte marqué à son nom, est de ceux que deux cents ans d'études critiques n'ont point épuisé ; il est inépuisable, comme l'imagination même dont il est l'histoire en une de ses plus fécondes et brillantes créations : le monde fantastique.

Mais, enfin, il faut savoir s'arrêter et continuer notre voyage à travers la littérature féerique jusqu'au moment où l'enchantement finit faute d'enchanteurs, où la mode défait ce que la mode avait fait, et où la mobilité de l'esprit français passe à d'autres engouements.

Le voyage, d'ailleurs, ne sera plus long ni varié par la nouveauté des points de vue et la succession des paysages divers. Perrault, en effet, a laissé peu à faire à ses successeurs. Il est le classique par excellence, le classique unique d'un genre qu'il personnifie pour ainsi dire, et il a emporté dans la tombe l'art d'en tirer des chefs-d'œuvre.

Après lui, on ne fera plus que glaner dans ce champ des fictions populaires, des légendes traditionnelles, où il a si largement moissonné, laissant une gerbe de récits achevés où le génie français a mis sa belle humeur, sa finesse, sa mesure, qui sont un exemple de ce que l'esprit, combiné avec le bon sens, peut faire dans les sujets les moins favorables à l'un et à l'autre, et un modèle de cet art exquis de rajeunir de vieux matériaux, jusqu'au point d'être inventif dans l'imitation et original dans la copie.

Dès le lendemain de l'apparition des *Contes de Perrault*, le succès, qui trouve toujours des écrivains pour en profiter et des libraires pour l'exploiter, multiplie les imitateurs, les émules, qui tous ambitionnent, dont aucun n'arrive à mériter le titre de rival. Chose remarquable, c'est surtout parmi les femmes d'esprit, qui abondaient en ce temps-là à la ville et à la cour, qu'éclate cette émulation presque contagieuse d'égaliser Perrault et même de le surpasser. Le sceptre de Perrault, le sceptre de l'empire de la féerie qu'avec une bonhomie et une galanterie qui ne sont pas sans malice, il a laissé échapper de ses mains, tombe en quenouille. Et cette quenouille, ce sont naturellement des femmes qui la filent le mieux. La femme, qui a le génie épistolaire, a aussi reçu, en même temps que le privilège de la maternité, le don du récit, du conte à bercer les petits enfants. C'est pour le sexe une grâce d'état. Aussi s'est-il échappé de la quenouille, du rouet, du fuseau et de l'aiguille de la mère l'Oye, maniés par des mains frivoles mais délicates et ingénieuses, plus d'un joli travail, plus d'un tissu mignon digne des fées qui l'ont inspiré, et où la trame espagnole et italienne, chevaleresque et romanesque, est finement brodée d'or et de soie et ornée à la française.

En même temps que ce courant d'imitation, qui arrache aux amateurs du genre leurs derniers suffrages et provoque leurs premiers dégoûts, se dessine un courant critique, sceptique, satirique, de réaction, de protestation. Hamilton, au nom d'une minorité, destinée à devenir la majorité, de gens d'esprit et de goût révoltés par des imbroglios puérils, où le compliqué, le bizarre, remplacent l'ancien drame si net, et où, au naturel de l'ancien style a succédé une préciosité galante dégénéralant en fadeur, s'en fera l'organe et le champion.

A la fin du règne de Louis XIV, et jusqu'aux succès nouveaux d'exhumation de vieux récits et de rajeunissement des poèmes et des romans du moyen âge qui consacrent la gloire sérieuse des *Lacarne de Sainte-Palaye* et la gloire frivole des comtes de Tressan, et des *Creuzé de Lesser*, le conte de fées est un genre démodé, suranné, condamné, par les inconstances de l'engouement français, à une longue, peut-être éternelle disgrâce, et ces récits, un moment si recherchés, tombent, de chute en chute, des mépris du salon et des dégoûts du boudoir, à ce dernier affront, succédant à une courte popularité, des rebuts de l'antichambre.

Pourtant, pour l'historien et le critique littéraires, il y a, dans ces vicissitudes du goût public, dans ces succès disputés, bientôt suivis d'un trop unanime dédain, un excès de raison qui touche à l'erreur, un excès de justice qui touche à l'injustice. Il y a, dans

les vicissitudes du goût public, des mobilités et des brutalités qui participent des mouvements populaires, dont il est prudent de se méfier, qu'il est sage de modérer. Les contes de M^{lle} Lhéritier, de M^{mes} de Murat et d'Auneuil, de M^{lle} de la Force, surtout de M^{me} d'Aulnoy, la fille dégénérée, mais la vraie et la plus digne ou la moins indigne héritière de Perrault, ces contes si vanités un moment, et bientôt si discrédités, n'ont mérité ni cet excès d'honneur ni cette indignité. Hamilton, en somme, n'a pu se moquer d'eux, railler leurs longs détours et leurs labyrinthes puérils, qu'en les imitant et, sauf *Fleur d'Épine*, il n'a fait guère mieux. Il ne s'est tiré du danger, préservé de l'affront d'être confondu avec les auteurs qu'il contrefaisait, qu'il singeait, qu'il parodiait, que par ce don et cet art du récit et du style, qui mettent de suite hors de pair et à l'écart un homme en bonne fortune et en débauche d'esprit, qui s'est fourvoyé en médiocre sinon mauvaise compagnie.

Nous n'avons point ici à entrer dans le détail des œuvres dont nous venons de citer les auteurs, nous dirions aujourd'hui les *autoress* : car, nous le répétons, dès Perrault, le genre favori des enfants va aux femmes, revient au sexe auquel nous devons les fées, et tombe ou plutôt retombe en quenouille.

Ce qui caractérise cette phase de décadence, de déclin, de la littérature féerique, c'est la disproportion entre ce double élément, l'imitation et l'invention, la tradition et la nouveauté, que Perrault avait su employer, combiner jusqu'à ce point exquis où la traduction est une création et où la copie devient un original. M^{lle} Lhéritier, M^{me} de Murat, M^{lle} de la Force, M^{me} d'Aulnoy, abandonnent la route tracée par Perrault, et s'égarent dans les chemins de traverse, goûtant trop, pour le donner à leurs lecteurs, le plaisir d'aller sans savoir où. Leurs personnages ne sont plus que des calques, diminués de valeur bien qu'exagérés de proportion des héros de Perrault. Ils ont perdu la physionomie typique. Elles les multiplient avec une fécondité d'imagination d'autant plus facile qu'elles se contentent des apparences de la vie plus que de sa réalité. Le conte de fées perd son caractère féerique, en dépit de tout ce fantastique posiche, de toute cette fantasmagorie de convention ; on a le plus souvent un roman, un récit d'aventures plus galantes que dramatiques, avec les enchevêtrements d'épisodes incidents, accessoires, parasites, les lettres et les petits vers qui sont l'écueil du genre, écueil dont les auteurs ne se méfient pas assez, et qui provoque tant de naufrages dans l'ennui.

En un mot, la décadence du conte de fées, tel que l'écrivent M^{me} d'Aulnoy et ses émules, se trahit en ceci surtout que sous leur plume la féerie renonce à ses sources traditionnelles, à ses origines

populaires. C'est de la féerie du jour, de la féerie de salon, de bou-doir, d'opéra, c'est-à-dire ce n'est plus de la féerie.

Perrault, lui, a eu le bon goût de respecter les types et les récits traditionnels et légendaires, en les perfectionnant, en les affinant, en les habillant à la mode du goût et de l'esprit français à leur meilleure époque. Il imite avec originalité l'antiquité de la féerie. Après lui, c'est lui qu'on imite, ce sont ses canevas qu'on brode, ce sont ses thèmes qu'on varie. M^{lle} l'Héritier a pris dans le *Pentamerone* la fable de son *Adroite princesse* (*Sapia Licarda*) et emprunté la plupart de ses autres récits aux romans chevaleresques. Mais avec beaucoup d'esprit elle n'a point l'art et le goût qui donnent une valeur originale à des pastiches. M^{me} d'Aulnoy amalgame et combine, pour en tirer sa *Finette Cendron*, des éléments empruntés à la *Cendrillon* de Perrault, à sa *Peau-d'Ane* et à son *Petit-Poucet*. Le *Chat botté* du maître a fourni l'idée de la *Chatte blanche*¹. La *Biche au bois*, le *Rameau d'or* sont d'inspiration chevaleresque et l'*Oiseau Bleu*, d'inspiration orientale. M^{me} d'Aulnoy sait donner à ses récits le ragoût d'une imagination gracieuse, fine et tendre, mais on comprend que cette saveur encore piquante de ses récits, composés d'après des légendes chevaleresques, se perde et s'évente tout à fait et devienne de la fadeur dans les imitations de ses imitatrices.

Après M^{me} d'Aulnoy, M^{lle} de la Force et M^{me} de Murat, chez laquelle commence à poindre cette note sceptique, sarcastique, qui s'accroît chez le comte de Caylus, dont la bonhomie maligne rappelle de loin la légère ironie d'Hamilton, le conte pour les enfants subit une suprême et décisive transformation. Après avoir été exploité par Perrault, qui parlait des fées comme s'il y croyait et y croyait peut-être, par M^{mes} d'Aulnoy, de la Force et de Murat, qui n'y croyaient guère, par Hamilton, qui n'y croyait point du tout et s'en moquait sans façon, le genre tombe aux mains d'écrivains qui se passent d'abord de l'élément féerique le plus qu'ils peuvent, et s'en passent bientôt tout à fait. Tandis que le conte pour les grandes personnes se déprave avec Diderot, Duclos, Moncrif, Crébillon, jusqu'aux contes soi-disant moraux et le plus souvent immoraux de Marmontel, le conte pour les enfants, développant les tendances que lui a imprimées Fénelon et que n'a pas modifiées Jean-Jacques Rousseau dans sa *Reine fantasque*, devient pédagogique, moral, exemplaire, affichant, au lieu de les dissimuler, son but et sa leçon, remplaçant les anciennes formules cabalistiques par des maximes et les légères moralités par des exhortations.

¹ On trouve aussi bien des analogies avec la *Chatte blanche*, de M^{me} d'Aulnoy, dans le conte breton : *les Petites coudées*, Sébillot, p. 118.

M^{me} Leprince de Beaumont, épouse malheureuse, mère admirable, institutrice de premier ordre, cherchant à adapter aux qualités et aux habitudes de l'esprit et du tempérament français les méthodes anglaises d'éducation et de récréation de l'enfance, ne bannit pas les fées de son récit ; mais ses fées sont à son image ; ce sont d'excellentes institutrices, des gouvernantes disertes, n'employant que, pour rendre la vertu aimable et la morale amusante, les derniers prestiges d'un fantastique tempéré et raisonnable comme elles, dont la fusée fait parfois long feu. Nous n'irons plus au bois, les lauriers fatidiques sont coupés. Plus rien des types accoutumés ; adieu ces personnages qui font partie pour ainsi dire de l'imagination enfantine et lui fournissent ses premières ailes ; les cieus du merveilleux légendaire se sont abaissés aux proportions mesquines d'un décor d'opéra, même d'opéra-comique, même de cabinet de physique amusante. On peut suivre, dans la *Belle et la Bête* et la *Fée aux nêstes*, les deux meilleurs contes de M^{me} Leprince de Beaumont, la transformation du *Riquet à la Houppe* et du conte intitulé : *les Fées*, de Perrault.

Avec Berquin, avec Bouilly, plus d'animaux parlants, plus de nains spirituels et malins, plus d'ogrerie, plus de féerie, plus de galanterie, plus de merveilleux, plus de fantastique, plus d'amour, plus d'esprit, plus de joie dans le conte pour enfants qui fait pleurer ceux qu'il faisait rire autrefois, qui édifie ceux qu'il divertissait, qui prépare à la vertu les cœurs de ceux dont il amusait l'imagination, qui donne des leçons de morale et de science assaisonnées aux larmes du sentiment.

En même temps vient une femme bel esprit, la première des *bas-bleus* françaises, M^{me} le gouverneur des enfants d'Orléans, la comtesse de Genlis, qui écrit *Adèle et Théodore* et les *Veillées du château*, qui donne à ses élèves le goût des métiers autant que celui des arts, fait de la curiosité le principal ressort, des voyages la principale des ressources de l'éducation, remplace les poétiques féeries de l'imagination par les pratiques féeries de la science, et cherche à fortifier ses leçons, non par l'attrait du roman, mais par l'intérêt du drame. Ses héros sont des héros de théâtre ; ils montent sur les planches d'un tréteau, et ce tréteau est dressé dans un salon. M^{me} de Genlis a inventé la féerie dramatique et la féerie scientifique. Elle a couvé l'œuf qu'ont fécondé les Louis Figuiet et les Jules Verne. Elle a écrit, dans les *Veillées du château*, ces lignes félines et malignes et gracieusement fatales.

— Enfin, reprit M^{me} de Clémire en s'adressant à ses filles, quel ouvrage lisez-vous ?

— Maman... c'est... le *Prince Percinet et la princesse Gracieuse*.

— Un conte de fées!... Comment une telle lecture peut-elle vous plaire?

— Maman, j'ai tort, mais j'avoue que les contes de fées m'amuse.

— Et pourquoi?

— C'est que j'aime ce qui est merveilleux, extraordinaire; ces métamorphoses, ces palais de cristal, d'or et d'argent; tout cela me paraît joli.

— Mais vous savez bien que tout ce merveilleux n'a rien de vrai.

— Sûrement, maman, ce sont des contes.

— Comment donc cette seule idée ne vous en dégoûte-t-elle pas?

— Aussi, maman, les histoires que vous me contez m'intéressent mille fois davantage; je passerais toute la journée à les entendre, et je sens bien que je me lasserais promptement de la lecture des contes de fées.

— D'autant mieux que si vous aimez le merveilleux, vous pourrez beaucoup mieux satisfaire votre goût en faisant des lectures utiles.

— Comment cela, maman?

— Votre ignorance seule vous persuade que les prodiges et le merveilleux n'existent que dans les contes. La nature et les arts offrent des phénomènes tout aussi surprenants que les aventures merveilleuses du *Prince Percinet*.

— Oh! maman, c'est une façon de parler.

— Point du tout; et pour vous le prouver, je m'engage à faire un conte, le plus frappant, le plus singulier que vous ayez jamais entendu, et dont cependant tout le merveilleux sera vrai.

— Quoi! maman, cela serait possible?

— Enfin, vous en jugerez; je supposerai des personnages, j'inventerai des situations...

— Mais tout le merveilleux est vrai?

— Oui. Tout ce qui vous paraîtra *prodige, enchantement*, sera pris dans la nature, sera véritablement arrivé ou même existera encore.

— Cela est incroyable! Mais maman, je suis bien sûre d'une chose... c'est qu'il n'y aura point de *palais de cristal* dans votre conte, ni de *colonnes de diamant*.

— Puisque vous le désirez, il y aura dans mon conte des *palais de cristal, des colonnes de diamant et même toute une ville d'argent*.

— Eh quoi! sans le secours de la féerie, sans enchantement, sans magie?

— Sans magie, sans enchantement, sans féerie, vous trouverez bien d'autres choses plus étonnantes encore.

— Je ne reviens pas de ma surprise. Ah! maman, que j'ai d'impatience que votre conte soit fini.

— Il me faut au moins trois semaines pour le composer. Il est nécessaire que je relise plusieurs ouvrages sur l'histoire naturelle et quelques voyages.

— Quoi! dans ces livres instructifs on trouve des choses plus merveilleuses que dans *Percinet*! Mais comment n'ont-ils pas fait tomber entièrement les contes de fées?

— C'est qu'il faut pour les entendre quelques connaissances préliminaires qui coûtent un peu d'étude ¹.

Tel a été l'arrêt de mort de la vieille féerie française, la féerie dont les *Contes de Perrault* sont le bréviaire et le chef-d'œuvre, la féerie, art exclusivement féminin, tuée par une femme qui se croyait une fée, que ses amis dirent une bonne fée et ses ennemis une méchante fée, qui fut, sans doute, un peu de l'un et de l'autre, dont les amis, sans doute, eurent raison et dont les ennemis, peut-être, n'eurent pas tort. La baguette d'enchantement de Perrault, entre les mains de M^{me} de Genlis, est devenue, noircie et dédorée, comme une vieille baguette de feu d'artifice, une baguette de démonstration, de vulgarisation, dont quelques fanfreluches ne dissimulent pas la sécheresse et la roideur, la baguette du *Dictionnaire des étiquettes*.

Le rameau d'or de la féerie légendaire et traditionnelle a disparu. Le secret de cet accord, mélange exquis de la raison et de l'imagination, du bon sens et du sentiment, du fantastique et de l'observation, dort encore dans la tombe de l'enchanteur Perrault, le Merlin à perruque du siècle de Louis XIV, dont Nodier seul était parvenu à soulever le couvercle, que la main qui écrivit *Trilby* et la *Fée aux miettes* et le *Chien Brisquet* a laissé retomber.

M. DE LESCURE.

¹ *Les Veillées du château*, t. I, p. 333-334.

REVUE CRITIQUE

- I. *La Poésie alexandrine sous les premiers Ptolémées*, par Auguste Couat. — II. *Poésies de Catulle*, traduction en vers français par Eugène Rostand, commentaire par E. Benoist. — *Les satires de Juvénal*, traduites en vers par Jules Lacroix. — III. *Histoire de la philosophie*, par Auguste Conti, traduite de l'italien par Léon Collas. — IV. *Correspondance de George Sand*. — V. *Correspondance de Lamartine*, nouvelle édition augmentée de lettres inédites. — VI. *Saint-Sernin-du-Bois et son dernier prier, l'abbé de Fénelon*, par M. l'abbé Sebillé.

I

Au moment où les canons anglais bombardaient l'Alexandrie du Khédivé, un de nos plus savants professeurs publiait, sur l'Alexandrie des Ptolémées, un ouvrage très curieux, mais qui ne vise pas, hâtons-nous de le dire, à l'actualité : c'est de l'érudition pure, mais incontestable, d'un intérêt tout littéraire¹. L'auteur y soutient une thèse assez nouvelle, ce nous semble, à savoir, que les poètes romains seraient les disciples, non des poètes d'Athènes, mais des poètes alexandrins ; que Catulle, Propertius, Ovide, Virgile, auraient pris pour maîtres Philétas, Callimaque, Apollonius de Rhodes, Théocrite et autres ; qu'ainsi ils ne relèvent pas immédiatement des classiques grecs ; qu'avec l'influence de ces grands modèles, ils en ont subi une autre assez différente, à laquelle ils ont dû d'autres idées, d'autres façons de penser et d'autres habitudes d'écrire ; et que c'est des Alexandrins que leur vint tout cela. L'action de l'école d'Alexandrie sur la poésie des Latins, voilà en un mot l'objet du travail de M. Couat. Ce qu'il s'est proposé est donc, il nous le dit lui-même, de « chercher comment la poésie grecque, après trois siècles de maturité féconde, s'est, pendant une jeunesse encore productive, transformée et, dans une certaine mesure, renouvelée ; comment, d'autre part, la poésie latine a recueilli ce double héritage et a su combiner ces deux manifestations successives du génie grec ».

¹ *La Poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées*, par Auguste Couat, doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux. 1 vol. in-8°, Hachette, éditeur.

De ce vaste sujet, le savant doyen de la Faculté de Bordeaux n'a traité encore que la première partie, mais il l'a fait amplement : 500 pages in-8°, très condensées ! Jugez un peu de ce que donnera la seconde, si, comme ce ne serait que justice, M. Couat accorde aux poètes latins une place correspondante à leur mérite, autrement grand, sans contredit, que celui des ciseleurs de vers qu'il vient de gratifier de ce gros tome. N'importe cependant la dimension que pourra atteindre ce complément, qu'il semble nous promettre, nous engageons l'auteur à nous le donner dans toute la mesure qu'il comporte ; le sujet a son importance, et M. Couat possède à fond l'histoire de cette littérature alexandrine, produit artificiel, il est vrai, mais ingénieux et brillant, éclos au foyer de ce *Musée* qu'alimentait la munificence des princes et qui était une sorte de monastère ou plutôt de Port-Royal hellénique où se réfugiaient les mécontents, et qui offrait aux sages, avec son doux loisir, le plaisir des joutes philosophiques et même de jouissances moins nobles, car la sagesse n'y entrait pas toujours avec la philosophie. Cette espèce d'académie libre avait une bibliothèque, dont on a beaucoup parlé : M. Couat réduit à leur juste valeur les légendes qui s'y rattachent. On peut ne pas estimer autant que lui la poésie qui fleurit dans cette serre chaude d'Alexandrie, où presque tout est cherché, voulu et diffus, et où l'inspiration se rétrécit et, de nationale, devint tout individuelle ; on peut aussi contester certaines des ressemblances qu'il lui trouve avec la poésie des temps modernes, celles de ses épopées de fabrique, par exemple, avec nos *Chansons de gestes* ; mais on ne saurait nier que le travail de cette officine ne soit bien exposé et qu'il n'offre plus d'une révélation curieuse et plus d'un rapprochement piquant.

II

L'un des premiers et plus brillants disciples que les Alexandrins eurent à Rome fut Catulle, qui vécut, comme on sait, au temps de Cicéron et qui ouvre la grande ère de la poésie latine. Ce que M. Couat nous apprend des relations de ce Gaulois romanisé (Catulle était de la Gaule cisalpine, et il y a même du celtique dans son nom) avec les versificateurs raffinés de l'école d'Alexandrie est amplement confirmé par M. Rostand, dans la savante notice qui précède sa traduction en vers des œuvres de ce poète ¹. Après nous avoir dit comment il vint de Vérone à Rome, où, probablement, sous les auspices de Jules César, qui avait été l'hôte de son père, en province, il fut de suite

¹ *Les Poésies de Catulle*, traduction en vers français par Eugène Rostand, texte revu d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec un commentaire critique et explicatif par E. Benoist. 2 vol. in-8°. Hachette.

admis dans la haute société et mêlé à ses plaisirs, M. Rostand nous le montre dans le milieu littéraire du temps, menant de front, avec la vie joyeuse des fils de patriciens, « des travaux dirigés dans le même sens que ceux de toute une jeune école de nouveaux poètes, les *néoteroi*, les *docti*, qui, par l'étude de l'hellénisme, par l'imitation des Alexandrins, d'Apollonius, de Callimaque, de Philétas, d'Aratus, d'Euphormion, tentaient d'assouplir, d'épurer, d'affiner la poésie latine ». Le nombre était grand, paraît-il, de ces grécolâtres, et ils formaient groupe; c'était quelque chose comme la pléiade de Ronsard. M. Rostand en nomme plusieurs, mais dont il ne nous est rien parvenu que le nom. Le temps a été moins fatal à Catulle; son œuvre, quoique toujours incomplète, a même eu la fortune de s'augmenter dans ces derniers temps, ou tout au moins d'avoir été restaurée avec intelligence et mise sous les yeux des lecteurs dans de meilleures conditions. Depuis la Renaissance, mais depuis cinquante ans surtout, l'attention des lettrés et des érudits s'est portée avec persévérance sur Catulle et sur son livre. De nos jours, on a fait d'actives et heureuses recherches sur sa vie; on est parvenu surtout à donner de ses œuvres un texte, sinon parfait, du moins infiniment supérieur à ceux qui passaient jusqu'ici pour les meilleurs. L'Allemagne y a été pour une grande part, mais nos philologues n'y sont pas restés étrangers non plus. Le texte sur lequel M. Rostand a fait sa traduction et qui l'accompagne dans la charmante, quoique encore réformable édition que nous annonçons ici, est le fruit d'une longue étude de M. E. Benoist, l'habile professeur de Sorbonne, dont tous les amis des lettres latines connaissent les savantes recensions et les habiles commentaires. Tel qu'il est ici reconstitué, le texte de Catulle gagne en lumière et attrait; il se fait mieux comprendre et sentir. Mais quel attristant mélange de beautés poétiques et d'infamies morales, et comme la décadence dans les hautes classes de la république se peint bien dans ces vers empreints à la fois de corruption et de génie! M. Rostand a traduit tout cela avec l'intrépidité de l'érudit et la verve du poète. Il a fait, dans ce travail, un véritable tour de force, celui de rendre presque toujours parallèlement chaque vers latin par un vers français. Il est vrai que les libertés métriques que se donne notre moderne école de versification, et celles qu'elle prend avec la syntaxe, l'y ont singulièrement aidé. L'exactitude de ces vers en rachètera-t-elle l'étrangeté? L'Académie, qui les a couronnés, en semble convaincue. Resterait pourtant à examiner, une bonne fois, si ce décalque qu'on érige en système est, pour la traduction des poètes, un procédé réellement supérieur à l'ancien.

Ce n'est pas, du moins, celui qu'a suivi M. Jules Lacroix dans ses

nombreuses et belles traductions des poètes tant anciens que modernes, notamment dans celle des satires de Juvénal dont vient de paraître une édition nouvelle ¹. Cette édition, dans l'intention de l'auteur, devait être accompagnée de notes, commentaires et autres accessoires philologiques qui sont de mode aujourd'hui; mais la cécité, dont M. Jules Lacroix est aujourd'hui tristement frappé, a mis obstacle à ce dessein. Nous n'avons donc ici que le texte du poète latin et celui de son interprète, revus l'un et l'autre, avec une sollicitude fraternelle, par M. Paul Lacroix (le bibliophile Jacob). Mais, pour n'avoir pas le cadre érudit qu'on avait projeté de lui donner, cette copie du grand satirique latin n'en paraîtra pas moins excellente en elle-même et digne de faire face à l'original dont elle est accompagnée.

III

L'étude de la philosophie, si florissante dans la première partie de ce siècle, est délaissée aujourd'hui partout, excepté dans l'Église. C'est de là que lui sont venus les seuls encouragements qu'elle ait reçus dans ces derniers temps. Tel fut, en effet, l'objet que se proposa Léon XIII, dans son encyclique *Æterni Patris*, publiée presque au lendemain de son élévation au trône pontifical. Relever la philosophie mal appréciée et tenue, à tort, pour suspecte par des esprits trop alarmés, et lui rendre, dans le haut enseignement catholique, la place qu'elle y a toujours occupée, voilà ce qu'a voulu le successeur de Pie IX, en publiant cet éloquent manifeste, ou plutôt cette chaleureuse réhabilitation du traditionnel programme de nos écoles. Il y proclame en termes magnifiques l'incontestable prix de la philosophie, de laquelle, dit-il, dépend en grande partie la rectitude des autres sciences : *magna ex parte pendet ceterarum scientiarum recta ratio*. Il montre quels avantages en peuvent tirer la théologie et la foi. Il signale, avec l'autorité du concile du Vatican et celle des Pères, la distinction entre la foi et la raison, et la compétence de cette dernière à connaître beaucoup de vérités sur Dieu, sur l'homme, sur les lois de l'univers. Il affirme que la philosophie a sa méthode propre, ses principes et ses arguments, et que la raison et la foi ne peuvent se contredire. Il invite à l'étudier, non seulement en elle-même, mais dans son histoire, dont il touche en passant plusieurs points, louant ici les Pères qui ont accepté, en les corrigeant et en les complétant, plusieurs des doctrines des anciens sages, blâmant là les recherches par trop subtiles : *Nimia subtilitate quæsitum* des maîtres de la scolastique, et recommandant enfin de travailler

¹ 1 vol. in-12, lib. Hachette.

à perfectionner l'antique édifice de la science philosophique, plutôt que de chercher à lui en élever de nouveaux.

L'encyclique *Æterni Patris* a eu l'effet qu'on était en droit d'en attendre; l'enseignement de la philosophie en a reçu, dans les établissements religieux, une nouvelle impulsion. Un ouvrage vient de paraître qui nous semble très propre à seconder ce mouvement et que nous croyons devoir signaler en cette qualité. C'est une nouvelle histoire de la philosophie ¹ — nouvelle pour nous, car en Italie, d'où elle nous vient, elle compte déjà plusieurs éditions. Elle est l'œuvre d'un savant professeur, M. Auguste Conti, dont le nom n'était guère connu encore de ce côté des Alpes que d'un petit nombre de lecteurs spéciaux. L'un d'eux, M. Léon Collass, membre de l'université de Louvain, croyons-nous, vient de nous en donner une consciencieuse traduction.

L'auteur de cet ouvrage se flatte d'avoir fait un travail à la fois philosophique et chrétien et dont les doctrines sont conformes à celles qu'a proclamées le Souverain Pontife, dans son encyclique de 1879. « Car, dit-il, dans une lettre à son traducteur, j'ai démontré historiquement : 1° que les bonnes doctrines des philosophes païens ont été professées, en recevant des améliorations et un complément de vérité, à l'époque des Pères et à celle des docteurs; 2° que saint Thomas a recueilli toute la moisson des doctrines antérieures et les a coordonnées avec autant de précision que de clarté; 3° que ces trésors de science, après s'être accrus, à l'époque de la Réforme, par une observation plus spéciale des faits internes et par une meilleure méthode pour l'examen de la nature externe, continue à s'enrichir encore à l'époque de la rénovation, qui a commencé peut-être avec *la Science nouvelle* de Vico. Ils y bénéficient des rapports entre la philosophie et la philologie, entre la conscience de l'homme étudié en nous-mêmes et la conscience du genre humain étudié dans les traditions de l'histoire, des langues, des doctrines, des croyances religieuses. »

On voit, par ces paroles que nous avons citées à dessein, quel est l'esprit du livre. On y voit aussi qu'il n'est pas exclusivement historique, ou du moins que, à l'exposition des faits successifs qui constituent matériellement l'histoire de la philosophie, l'auteur joint l'enseignement qui en émane et qui fait de cette branche des études humaines une véritable science. Ce qu'il y a, en effet, de plus remarquable, de plus neuf, dans l'ouvrage de M. Conti, ce n'est pas la classification et la caractérisation des systèmes et des écoles, quoique, à cet égard, il soit mieux ordonné et plus complet qu'aucun de ceux que nous connaissons; ce qui le distingue essentiellement, c'est cette conception

¹ *Histoire de la philosophie*, par Auguste Conti, traduite de l'italien par Léon Collass. 2 vol. in-8°. Victor Palmé, éditeur.

d'ensemble, cette mise en lumière du lien qui unit entre elles les doctrines de toutes sortes qui se sont engendrées, soit par le fait d'évolution naturelle, soit par voie de réaction ou de contraste : lien mille fois rompu, dirait-on, mais qui reparaît toujours et ramène, en les épurant et en les élargissant peu à peu, toutes les vérités conquises par le travail de la pensée humaine. Car il y a un progrès philosophique, croyons-nous avec M. Conti; le monde ne tourne pas absolument dans le même cercle; son mouvement circulaire est incontestable; mais il se fait en une sorte de spirale ascendante qui élève, de plus en plus, l'intelligence vers la région lumineuse.

Le livre de M. Conti n'est donc pas un précis, un abrégé, l'auteur en prévient lui-même, mais un tableau d'ensemble. « Un abrégé est de peu de secours, dit-il, car les faits qui y sont accumulés ne font guère, en général, que fatiguer la mémoire et troubler le jugement. Le tableau général, au contraire, a pour but de montrer les chefs principaux autour desquels se groupent, dans la mémoire, les points particuliers, et de fournir le criterium pour juger ces particularités. » Ce tableau se partage d'abord en deux grandes périodes, ou plutôt deux ères, comme dit l'auteur : l'ère païenne et l'ère chrétienne, entre lesquelles il y a distinction et non séparation, parce que la philosophie chrétienne a toujours considéré comme *son bien propre*, selon l'expression des Pères, tout ce qu'il y avait eu de bon chez les philosophes païens. « Outre la distinction principale de l'ère païenne et de l'ère chrétienne dans l'histoire de la philosophie, nous avons partagé cette histoire, ajoute M. Conti, en huit époques correspondant à celles de la civilisation : ce sont l'époque orientale, l'époque italo-grecque, l'époque grecque, l'époque romaine, celle des Pères et des docteurs, celle de la Réforme, qui peut-être a fait place, de nos jours, à l'époque du renouvellement. »

L'auteur croit, en effet, à une renaissance de la philosophie, dont lui semble voir déjà poindre l'aurore. Ce nouveau jour se lèvera-t-il, en effet? Dans tous les cas, les obstacles, s'il en trouve, ne seront pas venus du côté de l'Église.

IV

George Sand ne goûtait pas les lettres de M^{me} de Sévigné, elle l'a dit elle-même. On comprend qu'il en devait être ainsi, quand on lit les siennes, aujourd'hui en voie de publication ¹. L'auteur de *Valentine* et de *Lélia* n'avait pas le don charmant, le don français de la conversa-

¹ *Correspondance de George Sand*. Les trois premiers volumes ont paru. Calmann Lévy, éditeur

tion épistolaire. La nature le lui avait refusé. Le germe n'en exista jamais chez elle; ses lettres antérieures au jour où elle se fit auteur sont d'une extrême vulgarité et n'offrent de distinction d'aucune sorte, ni de sentiment, ni d'esprit, ni de langage. Les échappées de mauvais ton y sont fréquentes, et la châtelaine de Nohant y retombe, même quand déjà elle est devenue forte dans son métier d'écrivain; témoin, entre autres, certaine lettre où elle cherche à détromper un jeune homme qui avait la naïveté de croire que, si elle avait refusé de l'accompagner un jour, c'était par égard pour les convenances et par crainte de l'opinion : « Les *convenances*, lui dit-elle, sont la règle des gens sans âme et sans vertu; l'*opinion* est une prostituée qui se donne à ceux qui la payent le plus cher. »

Que la littérature, au début, du moins, ait été pour M^{me} Dudevant, comme nous l'avons dit tout à l'heure, affaire de métier plus que de vocation, c'est elle qui nous l'apprend dans une lettre à un ami de province, où elle déclare crûment la chose et s'avoue plus pressée de gagner de l'argent que d'épancher le trop-plein de son cerveau et de son cœur : « Jules (Sandeau) me prête son nom. Quand nous serons assez avancés pour voler de nos propres ailes, je lui laisserai tout l'honneur de la publication et nous partagerons les profits (s'il y en a). Pour moi, âme épaisse et positive, il n'y a que cela qui me tente. Je mange de l'argent plus que je n'en ai; il faut que j'en gagne ou que je me mette à avoir de l'ordre. Or ce dernier point est si difficile, qu'il ne faut pas y compter. »

Faire du scandale politique en même temps que de l'argent eût été son désir, parce que cela l'aurait posée et mise en vue tout de suite. Voici dans quel joli langage elle s'en explique avec un autre correspondant de province, à l'occasion de la saisie d'un numéro du *Figaro* où elle avait écrit des impertinences, paraît-il : « Toutes ces gentillesses ont indisposé le roi-citoyen et papa Persil, qui lui a dit comme ça : — Tonnerre de Dieu! Sire, c'est trop fort! — Vous croyez? qu'a dit le roi-citoyen; faut-il que je me fâche? — Oui, Sire, faut vous fâcher. Alors le roi-citoyen s'est fâché, et voilà qu'on a saisi le *Figaro*. Si on incrimine en particulier les articles, le mien le sera pour sûr, je m'en déclare l'auteur et je me fais mettre en prison. Vive Dieu! quel scandale à la Châtre! quelle horreur, quel désespoir dans ma famille! Mais ma réputation est faite. »

Cette entrée de la baronne Dudevant dans la carrière des lettres fut la suite d'une étrange histoire, qui lui servit de prétexte pour s'affranchir, sans séparation légale, de tous les liens du mariage. Cette histoire est racontée tout au long par elle dans une lettre (t. I^{er}, p. 129) qui contient la matière d'un gros drame de boulevard. Il y aurait là, dans le rôle humilié du mari et l'attitude effrontée de la femme, tous les éléments

d'un beau succès local. La gracieuse et édifiante existence conjugale qui résulte de la convention faite entre les époux est, six mois après, retracée (t. I^{er}, p. 179) avec un vif accent de satisfaction par Aurore Dupin, femme Dudevant, devenue George Sand, dans une lettre à sa mère : « ... On vous a dit *que je portais culotte*, on vous a bien trompée... Le fait est que mon mari fait ce qu'il veut; qu'il a des maîtresses ou n'en a pas, selon son appétit; qu'il boit du vin muscat ou de l'eau claire, selon sa soif; qu'il entasse ou dépense, selon son goût. Je trouve tout fort bon!.... Du reste, il est bien juste que cette grande liberté dont jouit mon mari soit réciproque, sans cela il me deviendrait odieux et méprisable : c'est ce qu'il ne veut point être. Je suis donc entièrement indépendante; je me couche quand il se lève, je vis à la Châtre ou à Rome; je rentre à minuit ou à six heures : tout cela, c'est mon affaire. Ceux qui ne le trouveraient pas bon et vous tiendraient des propos sur mon compte, jugez-les avec votre raison ou avec votre cœur de mère; l'un et l'autre doivent être pour moi. »

Cette lettre est de 1831; elle montre que, à bien des égards, George Sand vivait des romans qu'elle faisait. Les thèses qu'elle y mettait en action sont, pour la plupart du temps, reprises dans sa correspondance, qui en devient ainsi une sorte de commentaire, mais qui n'y gagne guère d'autre intérêt. Jusqu'à 1847, où elles s'arrêtent, les lettres contenues dans les deux premiers volumes sont presque exclusivement « subjectives », comme diraient les Allemands; elles ne montrent guère que la femme qui les écrit, et encore dans sa vie intellectuelle, dans ses préoccupations d'auteur, dans ses préférences ou ses antipathies pour les idées alors en fermentation, beaucoup plus que dans ses relations extérieures. Sur les événements contemporains et les hommes de l'époque, les trois à quatre cents lettres que nous avons jusqu'ici d'un des écrivains les plus marquants et les plus répandus dans la bohème intellectuelle nous apprennent assez peu de chose. Maigre sera la récolte qu'y fera l'histoire, un jour.

Le troisième volume, publié depuis quelques semaines et qu'au premier jour on avait dit plein d'intérêt, n'a pas réalisé, à la lecture, ce que semblaient promettre les dates auxquelles il correspond. Les lettres qu'il contient vont de 1848 à 1853, de l'établissement de la seconde république à celui du second empire. On sait le rôle qu'eut George Sand dans les premiers jours de cette période : de romancière, elle devint, comme elle dit elle-même « homme d'État ». Elle en rajouta : « Tous mes maux physiques, toutes mes douleurs personnelles, sont oubliés : je vis, je suis forte, je suis active, je n'ai plus que vingt ans », écrit-elle à Charles Poncey. Puis à son fils, Maurice, devenu révolutionnairement maire de Nohant : « J'ai fait deux circulaires départementales aujourd'hui, une pour le ministère de l'instruction publique,

et me pour le ministère de l'intérieur. Ce qui m'amuse, c'est que tout cela s'adresse aux maires, et que tu vas recevoir par la voie officielle les instructions de ta mère. » Charmant jeu de mots, qui trahit bien l'allégresse dont son cœur déborde ! N'a-t-elle pas lieu, en effet, d'être ravie et de s'écrier, ainsi qu'elle le fait dans sa lettre du 9 mars : « Vive la république ! quel rêve, quel enthousiasme et, en même temps, quelle tenue, quel ordre à Paris ! J'en arrive, j'y ai couru, j'ai vu les dernières barricades sous mes pieds. J'ai vu le peuple grand, s'ouvrir sublime, naïf, généreux, le peuple français, réuni au cœur de la France, au cœur du monde, le plus admirable peuple de l'univers. On est fou, on est ivre, on est heureux de s'être endormi dans la fange et de se réveiller dans les cieux ! » Les utopies humanitaires et communalistes dont elle avait rempli ses derniers et peu récréatifs romans du *Meunier d'Angibaut*, d'*Horace*, du *Compagnon du tour de France*, prenaient corps et vie. « Que tout ce qui nous entoure ait confiance, s'écria-t-elle, la république est conquise, le gouvernement composé d'hommes excellents, pour la plupart. » Il n'en pouvait être autrement, puisqu'ils avaient le bon goût de lui demander sa collaboration !

Nous nous attendions à trouver sur « ces hommes excellents », qu'elle pratiqua et qu'elle vit à l'œuvre, plus de détails qu'elle n'en donne. Or, franchement, bien qu'on les connaisse et qu'ils aient donné leur mesure d'esprit et de cœur, les particularités qu'elle était à même de relever eussent été plus piquantes que les confidences qu'elle nous fait des sentiments dont elle est, quant à elle, successivement possédée : de son ivresse politique, de ses espérances enflammées, de ses bravades à l'adresse des monarchistes, puis de ses déceptions mortifiantes, de sa soumission provisoire aux événements. Ces confessions ont leur prix, sans doute, mais « le moindre grain de mil », c'est-à-dire les révélations sur les petites causes des événements, les petits motifs des grands hommes auxquels elle fut mêlée de si près, feraient mieux notre affaire. Mais ce dessous des cartes que les femmes, en général, savent si bien voir et qui abondent dans les correspondances féminines des deux derniers siècles, sont très rares dans les lettres de George Sand. Elle y est trop occupée d'elle-même ; et puis elle n'a pas le coup d'œil pénétrant et ne voit pas au fond, du premier coup, quoique elle prétende être, en sa qualité de femme, « en rapport plus direct avec l'esprit qui souffle d'en haut sur les agitations de ce monde ». En février 1848, elle avait cru à la vitalité et à l'unité du sentiment républicain dans la population de Paris, et voilà qu'en avril elle découvre que, au lieu d'une république, il y en a quatre qui conspirent les unes contre les autres. Aussi, après les avoir classées et décrites à son fils Maurice : « J'ai bien dans l'idée, dit-elle, que la république a été tuée aujourd'hui (17 avril) dans son principe et dans son avenir, du moins dans son

prochain avenir. » Quelques mois après, elle fait, à l'égard du terrain que l'idée républicaine occupe en France, un aveu bien autrement explicite : « Aucune idée ne trouve la formule de la vie. La majorité de la Chambre vote la mort du peuple, et le peuple en masse ne se lève pas sous le drapeau de la république. Il faut à ceux-ci un empereur, à ceux-là des rois, à d'autres des révélateurs bouffis et des théocrates. C'est une effrayante confusion, une anarchie morale complète, un état maladif où les plus courageux se découragent et souhaitent la mort. »

Elle ne songeait pas, pour elle, à mourir; elle s'était déjà, en attendant mieux, reprise à la vie littéraire; car dès 1851, nous la trouvons tout occupée de théâtre et en grand souci d'une pièce qu'elle fait jouer sur une scène du boulevard, en vue d'être agréable au peuple, et que ce peuple malappris a le mauvais goût de trouver insipide. « Je dois vous dire, *entre nous*, écrit à ce sujet George Sand, avec un dépit amusant, que le public des boulevards, ce public à 10 sous, qui doit être le peuple et à qui j'ai sacrifié le public bien payant du Théâtre-Français, ne m'a pas tenu compte de mon dévouement. Le peuple est encore ingrat ou ignorant. Il aime mieux les meurtres, les empoisonnements, que la littérature de style et de cœur. » Bref, la pièce n'eut que douze représentations, le directeur du théâtre refusa de la hasarder une treizième fois. L'acteur Bocage fut, il est vrai, pour quelque chose dans cette chute, par ses impertinentes exigences. Qu'on nous permette ici un souvenir. Cet histrion, grand républicain, se posait en homme politique. Un soir qu'il avait été sifflé trois fois, il s'avança furieux vers la rampe : « Citoyens, cria-t-il, est-ce l'homme ou l'artiste que vous sifflez? » Non, c'est le *cabotin!* lui fut-il répondu du parterre.

Les ennuis que lui donne ce personnage dont les sottises font rater sa pièce sont, dans la correspondance de George Sand, contemporains de ces déboires politiques qui la font mourir, dit-elle à Mazzini. Du même temps sont aussi des lettres, d'un style fort monarchique, ma foi! qu'elle écrit, en faveur des républicains emprisonnés ou proscrits, au prince Louis-Napoléon, à son oncle Jérôme, aux ministres et favoris de la cour qui se forme; car elle est résignée, comme elle l'écrit à son « ami » Mazzini, non par lâcheté, comme le lui reproche le fanatique conspirateur, mais pour « des raisons aussi profondes, aussi religieuses, aussi philosophiques, que celles qu'il a, lui, de ne pas se résigner ». « Que voulez-vous! La France n'était pas mûre encore pour la république. La sagesse commandait de se réserver pour de meilleurs jours et de s'accommoder des princes en attendant. » Elle s'en arrangea dix-sept ans.

V

Une correspondance autrement intéressante et, celle-ci, d'un style personnel et qui ne sent pas le métier littéraire est la *Correspondance de Lamartine*, dont une édition nouvelle a récemment paru, augmentée d'un grand nombre de lettres inédites¹. Ces lettres retrouvées ont le même caractère que celles que l'on connaissait et sont aussi d'un jet spontané, vif, abondant. Sans doute, elles changent peu à l'idée qu'on s'est faite du caractère de Lamartine d'après les premières, mais elles la confirment et l'accentuent sur bien des points, notamment sur sa tendresse et sa constance en amitié. Qu'elles sont belles et touchantes, en particulier, ces lettres au comte de Virieu, qui se succèdent sans intermittences de 1808 à 1841, et dont la dernière est ce cordial billet : « Mon cher ami, avant tout, bonne année, à toi, mon seul ami, à ta femme modèle et à tes enfants... J'ai pris un moment pour finir l'année et la commencer avec toi. Prie Dieu pour moi et aimons-nous comme toujours. » Trois mois plus tard, le comte de Virieu était mort, et Lamartine écrivait à la fille de cet ami de quarante ans ces lignes émues et profondément chrétiennes : « Il était aussi mon frère, et plus que bien des frères; je perds en lui autant que vous-même, tout le passé, tout ce qui me restait d'affection, de jeunesse dans ma vie; je n'ai plus d'amis que dans mes souvenirs et dans le ciel. Ce que vous me dites de ses derniers moments est consolant pour ceux qui croient fermement, comme nous, à la réunion dans l'éternité. Mourir avec cette pensée rendue sensible et présente dans la prière, ce n'est presque pas mourir: ce n'est que partir le premier. »

Lorsqu'il était attaché à la légation de Florence, sous la Restauration, Lamartine s'était lié avec le marquis Gino Capponi, descendant d'une ancienne famille florentine qui avait balancé la fortune des Médicis, le même, croyons-nous, qui a publié, il y a dix ans, une belle histoire de la république florentine que le *Correspondant* a signalée avec les éloges qu'elle mérite. La correspondance de Lamartine avec cet éminent gentilhomme dura jusqu'en 1848, sur le pied d'une intimité grave, un peu solennelle même. Ce que nous en avons ici nous montre que le poète avait été de bonne heure et profondément mordu au cœur par l'ambition d'être autre chose qu'un poète, et que les émotions qu'il peignait si bien n'étaient guère, chez lui, qu'à la surface du cœur; tout est à la politique, dans ces lettres, contemporaines cependant, pour la plupart, de l'éclatant succès des *Méditations* et des *Harmônies*. La première est de 1828. De quoi y parle le chantre d'Elvire? De vers? Non. Écoutez : « Le vent diplomatique me poussera, dans

¹ 4 vol. in-12. Librairie Hachette.

quelques mois, à Londres. Je n'ai pas à me plaindre, puisque c'est le plus beau poste de ma carrière et le plus élevé de la hiérarchie diplomatique avant celui de ministre... La politique, mon cher ami, est triste de près. Je ne vois plus les choses du même œil qu'à Florence. Le monde n'est pas content de ce qu'il a; l'espérance ignorante le pousse dans quelque nouvel abîme. Nous avons ordre et liberté, grand problème résolu; nous voulons plus, nous perdrons tout. »

C'est aux *libéraux* évidemment que Lamartine en a ici; bientôt ce sera aux royalistes. « Tous nos plans imaginaires de perfectionnement social et d'amélioration pour l'humanité ont été soudainement renversés par le renversement, je dirai même par le suicide de Juillet, écrit-il après 1830. Jamais la Providence n'avait donné une plus sainte, une plus facile mission à une famille régnante. Tout s'est écroulé sous la folie d'un ministre. Aujourd'hui, on pourrait reprendre avec avantage encore l'œuvre d'une civilisation progressive, indépendante des hommes et des formes gouvernementales en France... J'y suis et j'y veux rester de plus en plus étranger, affranchi de tous liens de reconnaissance et d'affection héréditaire pour les hommes. »

N'est-ce pas déjà le mirage républicain du 29 février? Les lettres qui suivent le voyage d'Orient dénotent un état du cerveau plus malade encore: « J'ai voyagé deux ans dans les plus belles régions du monde, porte une lettre de 1844; j'ai refait, hélas! à un rude prix, mon cours d'histoire, de philosophie et de religion. Me voici rentré dans l'arène politique et prenant une position volontairement excentrique, hors de tous nos hideux et stupides partis. »

Lamartine se croit très fort en ce moment: « J'ai nourri depuis trente ans, dit-il au marquis Capponi, mon âme de la moelle de l'antiquité et je me sens, au moins, au niveau de mon temps. » Aussi annonce-t-il à son ami qu'à dater de ce jour, il prend de viriles et patriotiques résolutions. « Il faut songer à faire ses affaires, s'écrie-t-il, pour être capable ensuite de faire celles de son pays! »

Pauvre homme! il les fit joliment les unes et les autres, l'année d'après.

Suivra qui voudra plus loin, dans les lettres inédites que renferme cette nouvelle édition, tant celles adressées à l'historien florentin que celles écrites à ses amis de France, les progrès de la fascination politique à laquelle est en proie le grand poète, surtout depuis que l'a grisé le succès capiteux des *Girondins*. Pour nous, cette ivresse, produit d'un vin frelaté, est un spectacle extrêmement pénible, et nous sommes heureux de voir les événements de Février mettre brusquement fin aux billets congratulatoires où se dodeline la plume qui avait tracé jadis tant de beaux vers. C'est à ces événements, du reste, que s'arrête jusqu'ici la correspondance de Lamartine.

VI

On ne sait guère aujourd'hui, dans ce bassin minier de Saône-et-Loire, où de nouveaux barbares font sauter les croix et les églises et poussent le cri de *Mort aux prêtres!* qu'un prêtre précisément compte parmi les initiateurs de l'industrie qui fait la richesse de la contrée; qu'un des premiers il y encouragea et y seconda l'extraction de la houille et la fabrication du fer, et en devina la fortune à venir. Ce prêtre est célèbre, mais à d'autres titres; on l'a appelé « le père des petits Savoyards », comme on appelle saint Vincent de Paul « le père des orphelins ». C'était l'abbé de Fénelon, parent de l'archevêque de Cambrai, enfant, comme lui, du Périgord, où il était né l'année même de la mort de son oncle.

Comment ce fils de gentilhomme périgourdin se trouva-t-il en position de coopérer directement à l'exploitation d'une des plus abondantes richesses du sol de la Bourgogne? Par l'effet d'une faveur royale, du reste, bien méritée. Les bénéfices ecclésiastiques étaient, dans ce temps-là, à la nomination du roi. En 1745, il s'en trouva un de vacant au diocèse d'Autun. L'abbé de Fénelon l'obtint, grâce à la recommandation de la reine Marie Leczinska, dont il était un des aumôniers. La faveur était maigre. Ce bénéfice, qui s'appelait le prieuré de Saint-Sernin-du-Bois, était un pays pauvre alors, perdu au fond des bois, dans un des premiers replis des collines du Morvan, non loin toutefois de la ville de Châlon-sur-Saône, à l'arrondissement de laquelle il appartient à présent.

C'est là que, quittant la cour de Versailles, le jeune abbé s'en alla sans hésitation, et qu'il passa trente ans de sa vie, uniquement occupé à faire le bien, et s'y montra inventif et pratique, comme on ne l'était guère en ce temps-là, dans le monde des bénéficiaires de l'Église.

Cette partie curieuse de sa vie, ainsi que les œuvres qui s'y rattachent, étaient restées à peu près ignorées jusqu'ici. Nous en devons la connaissance à son dernier successeur dans les travaux de l'ordre pastoral, le pieux et savant curé de Saint-Sernin-du-Bois, M. l'abbé Sebille. Dans un ouvrage entièrement neuf, fait sur documents authentiques et inexplorés ¹, M. l'abbé Sebille nous a retracé l'histoire, beaucoup plus intéressante qu'on ne le croirait, de l'obscur paroisse où l'abbé de Fénelon exerça d'abord sa charité ingénieuse, et le tableau de ses longs efforts pour y faire fleurir la religion et y créer

¹ *Saint-Sernin-du-Bois et son dernier prieur, J. B. A. de Salignac-Fénelon*, par l'abbé Sebille. 1 vol. grand in-8°, avec vues, autographes, plans et gravures. J. Gervais, édit.

le bien-être, dans la mesure que comportaient les conditions ingrates du lieu.

L'abbé de Fénelon entreprit les deux choses à la fois, dès le premier jour, et les mena de front tout le temps. L'œuvre religieuse offre, sur l'état des paysans, dans ces contrées, à la veille de la révolution, quelques particularités curieuses, où l'on trouvera matière à édification; mais les faits de l'administration civile et économique du bon prieur ont peut-être un intérêt plus actuel. On aimera à apprendre, par exemple, que les pieuses préoccupations de l'abbé de Fénelon ne l'empêchaient pas de suivre de très près, en tant que la population de ses nouveaux domaines y était intéressée, le mouvement des idées politiques, tournées partout alors vers la liberté. Aussi, reconnaissant cette même disposition chez les paysans de Saint-Sernin, s'empressa-t-il de les affranchir. Il le fit largement et généreusement : il retrancha tout d'abord, en même temps que ses liens, la vieille formule du servage par laquelle chacun se reconnaissait *manant*; et les compensations qu'il a réclamées furent, comparativement aux avantages, extrêmement modérées. Le procès-verbal de cet acte important que nous donne M. l'abbé Sebille témoigne du besoin général dont nous parlons, et du tact avec lequel le nouveau prieur sut se conduire. Rien d'étonnant que dès lors il ait été adoré dans le pays.

L'extraction de la houille et du minerai de fer était déjà ancienne dans la contrée — elle remontait même, croit-on, aux Romains — mais, malgré cette antiquité, elle était dans l'enfance, peut-on dire, et n'avait lieu que sur une très petite échelle. L'abbé de Fénelon n'avait guère de ces précieux gisements dans les terres de son prieuré, mais il comprenait tout ce qu'auraient à gagner ses paysans à l'extension de cette double industrie dans leur voisinage. C'est pourquoi il se prêta activement à tout ce qui pouvait l'accroître et mettre les habitants du prieuré à même d'en tirer avantage. Des voies de communication avec les mines furent, par ses soins, ouvertes, et des forges établies sur son domaine, dont les bois considérables et mieux aménagés avaient ainsi leur débit sur les lieux. « Mais, dit M. l'abbé Sebille, ce qui lui valut principalement un titre particulier à la reconnaissance de cette branche de l'industrie, c'est qu'il réussit à terminer à l'amiable certains différends qui allaient faire échouer les meilleures intentions. » Grâce à ses relations à la cour, les efforts de conciliation faits par lui auprès de divers propriétaires dissidents aboutirent à une reprise des travaux sur toute la ligne du bassin dont le Creusot était dès lors le centre et dont, à partir de cette époque, la prospérité n'a fait que s'accroître.

L'extraction régulière et la traite de la houille ne furent pas les seules branches de l'industrie favorisées par l'abbé de Fénelon; M. Sebille nous le montre encourageant avec une intelligence pratique qui étonne,

chez un homme de sa robe et de son temps, tous les travaux de la métallurgie : la fonte, le martelage, le laminage du fer, et pressentant même les progrès qui allaient s'y faire, notamment la substitution, pour ces opérations diverses, du charbon de terre au charbon de bois.

Cet homme, connu seulement jusqu'ici par la bonté de son cœur, se révèle donc aujourd'hui sous un nouvel aspect. Et ce nouveau jour sous lequel il nous apparaît ajoute beaucoup à l'idée qui était restée de sa bienfaisance; car c'était en vue d'améliorer la condition peu favorisée par la nature des paysans de Saint-Sernin qu'il s'était livré à ces études industrielles, si nouvelles pour lui et même pour son temps. Il ne fut pas, du reste, à l'époque dont nous parlons, le seul de sa classe qui, dans le même but charitable, se donna les mêmes soins. Si l'on étudiait l'histoire de chaque localité avec autant de zèle et de perspicacité que M. Sebille l'a fait de celle de son humble paroisse, dépouillant, comme lui, les registres des églises, les archives des mairies, les vieux parchemins des notaires, on arriverait, nous n'en doutons pas, à établir authentiquement ce qu'a dit l'auteur d'un livre remarquable dont nous avons rendu compte ici dans le temps (*la France sous Louis XV*, par M. Jobez), qu'au dix-huitième siècle le clergé a été plus sympathique à l'industrie et y a pris beaucoup plus de part qu'on ne le croit. La révolution, hélas! ne lui en tint pas le moindre compte. Pour l'excellent abbé de Fénelon, en particulier, on sait quel sort lui réserva Paris, qui l'avait vu cependant, à son retour de Saint-Sernin-du-Bois, consacrer sa vieillesse à l'œuvre touchante des petits Savoyards : le 19 messidor an II de la république française, le tribunal révolutionnaire l'envoya à l'échafaud, où, malgré ses quatre-vingts ans, il monta, on le sait, avec la fermeté et la sérénité d'un martyr.

P. DOUHAIRE.

QUINZAINÉ POLITIQUE

24 novembre 1882.

« M'aviez-vous cru immortel? » Ces paroles n'ont rien qui convienne à M. Grévy, on le sent bien, et personne ne commettra l'impertinente erreur de les lui prêter. Quoi qu'il arrive, son règne n'aura été ni si long ni si grand qu'on ait à s'étonner jamais, comme pour un Louis XIV, que le temps ose ou puisse en briser la durée et en interrompre la gloire. Ce n'est pas la fin de sa vie, ce terme royal, qui doit être la fin de son règne : M. Grévy sait mathématiquement en quelle année, en quel mois et même en quelle journée, presque à quelle heure, son pouvoir expirera. Et puis, est-il chose plus mortelle, plus sujette à périr comme à changer, que ce pauvre titre de président que, sans attendre le caprice de la mort, les mille souverains constitutionnels de la république ont tant de moyens de vous arracher?... Depuis douze ans, à vrai dire, la France s'est tant soit peu habituée à voir disparaître brusquement le chef de l'État. Que, par une abdication dont on le pensait incapable, M. Grévy, las de tenir un sceptre qu'il porte comme un roseau, se fût retiré de l'Élysée à Mont-sous-Vaudrey, ou qu'un mal soudain foudroyât sa robuste vieillesse, la France eût peut-être appris avec la même impassibilité la première nouvelle et la seconde; ces vicissitudes lui semblent maintenant si peu dramatiques, elle a si bien perdu le souci de sa destinée et M. Grévy a mis tant de soin à se rendre inutile, à s'annuler béatement, à s'annihiler modestement! Donc, ni stupéfaction, ni consternation, quand, la semaine dernière, on annonça que M. Grévy se mourait et que si, par miracle, il survivait, il ne resterait de lui qu'un corps infirme où l'intelligence se serait éteinte. Le public n'a eu qu'un mouvement de curiosité : il paraissait uniquement préoccupé de lire dans l'inconnu du lendemain les noms des candidats qui allaient briguer la fugitive succession de M. Grévy; on citait déjà, parmi cette dynastie de hasard et d'élec-

tion, quatre ou cinq personnages, ennemis ou faux amis de M. Grévy; on ne désignait pas même son gendre! Heureusement pour M. Grévy, au cercueil duquel ces quatre ou cinq candidatures se hâtaient de faire un cortège si bruyant, la rumeur était erronée : la maladie de M. Grévy n'aurait été, à entendre ses Dangeau, qu'une indisposition vulgaire, qu'une indigestion; et, pour mieux démentir les novellistes ou pour mieux narguer les prétendants, M. Grévy s'en est allé fort allègrement chasser à Marly, deux ou trois jours plus tard, en compagnie des ambassadeurs d'Allemagne et d'Espagne. M. Duclerc doit s'en féliciter : voilà pour la république une crise de moins!

Certes, il n'est guère un genre de crise qui manque actuellement à la république. Son ministère subsiste; la majorité a bien voulu, avec plus ou moins de respect, l'épargner, et cependant elle est là, s'agitant et se démenant, depuis le 9 novembre, avec la même indiscipline et la même discorde que cet été, au moment où M. Duclerc saisit son trop peu magique caducée! Mais déjà, dans le débat du budget des cultes, M. Duclerc a dû poser une fois la question de confiance ministérielle, en demandant, contre le vœu plus que violent de M. Madier de Montjau, le maintien de l'ambassade de France au Vatican. Le ministère subsiste, et, l'impuissance de la majorité semblant égaler celle du gouvernement, on peut conjecturer qu'il pourra prolonger jusqu'au mois de janvier sa précaire existence. La déclaration qu'en forme de manifeste il a pris la peine de faire au Parlement, le 9 novembre, n'a pas accru son autorité, si elle n'a pas affaibli son crédit. Cette sorte de programme diffus où il affectait de recommander une politique plus rationnelle et plus raisonnable, plus simple et plus positive, devait régler le travail de la Chambre. Or on constate quotidiennement que le travail de la Chambre n'est pas seulement aussi troublé que jamais par des incidents tumultueux, mais qu'il est si lent ou si saccadé que personne ne saurait plus calculer combien de lois, parmi les plus nécessaires, la Chambre votera ou ne votera pas durant cette courte session. Il est plus que notoire que le ministère n'a pas plus d'empire réel sur cette majorité qu'elle n'en a sur elle-même : la seule force du ministère, c'est l'embarras qu'elle aurait aujourd'hui à lui substituer quoi que ce soit. Il semble qu'au surplus leur fortune ait la même allure, leur sort les mêmes péripéties, tant il y a d'émulation dans toutes leurs fautes et tant certaines analogies associent leurs malheurs! Le ministère a ses dissensions et la majorité les siennes : M. Tirard est en querelle avec M. Hérisson, l'un réclamant à l'autre une centaine de millions qu'il a égarés à travers ses comptes et qui ne se seraient dérobés à son addition

que pour se cacher, soupçonne-t-il, dans la caisse obscure des travaux publics; la majorité, elle, n'a pas pu une seule fois s'unir et unifier ses votes, pendant la discussion du budget des cultes. Le ministère, après trois mois de recherches ingénieuses et de fastueuses combinaisons, se montre si empêché d'équilibrer le budget que le public rit d'une telle présomption qui se tourne en une telle ineptie. La majorité, pendant deux séances, émet avec une confusion si burlesque des avis si contradictoires et se complait avec tant de fracas et de fatras à des chicanes si puériles, dans la monomanie de la haine qui l'anime contre le « cléricisme », qu'elle-même a honte le lendemain de ses jugements de la veille : le public, stupéfait et de cette apparente inconscience de ses législateurs et de leur versatilité, ne se contente plus de railler, il s'indigne. On peut donc affirmer que, s'il n'y a ni crise ministérielle ni crise parlementaire, néanmoins l'état du ministre est plus critique en soi et celui de la majorité commence à le devenir, moralement : le ministère a diminué encore le peu de considération qui lui était accordé; la majorité se dissout de plus en plus dans le mépris de la nation.

Il est surtout indéniable que la crise religieuse, cette crise que le génie de M. Gambetta a cru opportun de susciter pour détourner ou pour retarder la crise sociale, continue et paraît même plus intense. Est-ce que nous avons ce sentiment et cette opinion, parce que les diatribes injurieuses et les déclamatoires philippiques dont les Jules Roche, les Clémenceau, les Madier de Montjau ont fait retentir la tribune pendant la discussion du budget des cultes, sont encore toutes vibrantes dans notre mémoire? Nullement. Ce sont toujours les mêmes insultes, les mêmes menaces : nous reconnaissons les mêmes voix que l'an passé; l'Église pourrait dire qu'elle y reconnaît à leurs lugubres accents des voix qui élèvent contre elle les mêmes blasphèmes ou les mêmes calomnies depuis le commencement de ce siècle. Ce sont aussi les mêmes desseins : abolition du Concordat, suppression du budget des cultes, rappel de l'ambassadeur qui représente la France au Vatican. Qu'est-ce donc qui nous oblige à constater que la république, loin de calmer cette crise religieuse, en irrite encore le mal et en aggrave encore le danger? C'est que son gouvernement, au lieu de résister fermement à ces violences plus funestes pourtant à la république qu'à l'Église, les favorise par ses ménagements et les enhardit par des concessions nouvelles. Non, évidemment, M. Fallières et M. Duclerc n'ont pas acquiescé aux demandes les plus furieuses de MM. Jules Roche, Clémenceau et Madier de Montjau; tous deux, au contraire, ont déclaré, dans un langage plus ou moins éloquent, qu'il fallait, au nom même des intérêts de l'État et de la France, maintenir le

budget des cultes et garder auprès du Pape notre représentant. Non, leur ministère n'a pas davantage consenti à réduire d'une somme de 30 000 francs le traitement de Mgr l'archevêque de Paris, ni à blâmer l'allocation des 50 000 francs naguère fournis par M. Humbert, ministre des cultes, à Mgr l'archevêque d'Alger pour les services à la fois chrétiens et patriotiques qu'il a si généreusement rendus en Tunisie. Mais, soit par la complicité de leur silence, soit avec l'assistance de leur parole, ils ont permis aux radicaux de frapper encore de plusieurs coups haineux le clergé et le catholicisme. Ainsi, M. Fallières, abusant de l'arbitraire même, s'était illégalement attribué le droit d'ôter son traitement à tout desservant suspect d'être hostile à la république; ce droit, il l'a revendiqué à la tribune et la majorité, en l'applaudissant à outrance, lui a donné sa sanction : *Sit pro ratione voluntas!* De même, M. Fallières, agréant une prière perfide de M. Paul Bert, a laissé remplacer au chapitre IV du budget des cultes le mot de « traitement », qui implique l'idée d'un droit, par celui d'« allocation », qui implique l'idée d'une grâce et d'un bienfait : changement illicite, parce que c'est une violation du Concordat; changement dangereux, parce qu'il transformerait le traitement des curés en une sorte de largesse qu'il serait loisible au gouvernement de leur dispenser ou de leur retirer, selon qu'ils mériteraient ou non par leur domesticité politique sa bienveillance pécuniaire. De même encore, M. Fallières laisse amoindrir de 1 016 200 francs à 800 000 la somme qui entretient les bourses des séminaires; de 60 000 francs à 7100 celle qui subventionne en Orient les Lazaristes et les Filles de la charité; de 440 623 à 140 623 celle qui aide les fabriques des cathédrales à instruire leurs maîtrises. Ces procédés et ces doctrines ont été pour les radicaux autant de satisfactions immédiates ou éventuelles, qui, si restreintes qu'elles soient en comparaison de leurs désirs et de leurs efforts, n'en sont pas moins propres à encourager leur audace; il leur en faudra d'autres demain, plus tard, toujours. Et cependant ce ministère ignore-t-il que, pour raffermir l'ordre dans la société tout entière, il est temps d'apaiser cette guerre de la république et de l'Église? Les événements l'en avertissent, à Montceau-Mines, à Lyon, dans tout le pays. Ignore-t-il que l'odieuse de cette guerre aliène au gouvernement même de la république une foule de gens honnêtes et de gens modérés dont elle avait acquis par ses promesses l'adhésion longtemps douteuse? Un témoin que la république ne peut récuser, M. Andrieux, l'ancien préfet de police, l'exécutéur cavalier des décrets de MM. Jules Ferry et Cazot, s'est levé sur les bancs de la gauche et a jeté à son parti et au ministère ce cri d'alarme. Quelles prophéties faudra-t-il donc à la

république, si elle reste sourde à ces adjurations et si des signes si clairs ne suffisent pas à inquiéter sa prudence?

De jour en jour deux vérités deviennent plus sensibles à la France : l'une, c'est que la république qui fait la guerre au « cléricisme » est l'ennemie acharnée du catholicisme, du christianisme, et que c'est la religion même qu'elle veut progressivement détruire, ultérieurement anéantir, croyance par croyance, culte par culte; l'autre, c'est que, sous l'invocation de ses libertés philosophiques et tout en se targuant de vouloir seulement protéger l'homme contre le fanatisme religieux, cette république est en train de nous soumettre à un régime d'intolérance irréligieuse dont la tyrannie sera l'une des plus tracassières et les plus oppressives qui aient jamais tourmenté la conscience humaine. Les matérialistes et les athées qui ont déclaré cette guerre au « cléricisme » ont d'abord dissimulé leur dessein et il y a eu des gens naïfs pour se persuader que des savants, des libres penseurs, qui affectaient de nier Dieu et de nier l'âme, se contenteraient d'appliquer rigoureusement le Concordat, d'expulser les Jésuites, de contraindre le clergé à s'abstenir de toute politique et de resserrer son action dans les limites de son sacerdoce. Aujourd'hui ces naïfs sont désillusionnés, détrompés, et les apôtres de la république athée et matérialiste laissent de plus en plus tomber leur masque. On se souvient des discours qui furent prononcés par quelques-uns de ces sectaires, à Paris, dans les distributions de prix qu'ils présidaient. L'un d'eux avait dit : « Nous sommes des païens, car nous avons des dieux monstrueux. » Un autre affirma que « la religion repose sur le mysticisme qui est une chose absurde » : il fallait, selon lui, débarrasser de tout enseignement religieux l'esprit de l'enfant. Un troisième accusa la religion « de plonger l'homme dans un abîme de superstitions. » Plus franc, plus cynique, un conseiller municipal qui a l'honneur d'être l'élu de Belleville, M. Cattiaux, osa s'écrier : « On nous reproche d'avoir chassé Dieu de l'école; cela est impossible, car on ne peut chasser ce qui n'existe pas! » Assurément, ces orateurs de la secte athée et matérialiste avaient dû outrepasser leur mandat officiel : ils avaient méconnu sans scrupule le principe de cette neutralité religieuse qui devait régner avec tant de sérénité dans l'école instituée par M. Jules Ferry. Quand M. Gamard, au conseil municipal de Paris, interrogea sur la convenance et la légitimité de ces discours le nouveau préfet de la Seine, M. Oustry, qu'est-ce que lui répondit cet émule des Hérod et des Floquet? Que c'étaient des déclarations individuelles qu'on ne pouvait identifier avec les leçons d'un professeur et dont le public seul était juge; que,

conséquemment, il n'y avait rien d'attentatoire, dans ces discours, à la neutralité jurée. M. Oustry pensait capter par ce tour de force sophistique la bienveillance de notre municipalité parisienne. Mais c'était trop peu qu'une telle subtilité; il fallait un acte quelconque d'impiété jacobine pour s'attacher une admiration si difficile, une amitié si arrogante : M. Oustry, ne sachant plus contre quel emblème religieux il pourrait exercer sa docile vindicte dans l'école, a imaginé d'abattre les croix aux portes des cimetières et sur ces monuments commémoratifs qui rappellent que ce sont des lieux chrétiens, ces plaines silencieuses où, devant Dieu, dorment les morts. Quand M. Oustry enlèvera-t-il également les croix sur les cercueils qui passent dans nos rues pour s'en aller à ces cimetières? Quand sur les tombes? Quand au portail de Notre-Dame, au fronton de toutes nos églises?... De son côté, le ministre de l'instruction publique, M. Duvaux, aussi éloquemment qu'énergiquement interpellé par M. Henri Fournier, au Sénat, a presque blâmé les discours que M. Oustry avait presque justifiés; au moins, M. Duvaux a-t-il reconnu que M. Cattiaux et les autres avaient violé la neutralité de l'école; s'il n'a pas cru devoir les censurer, c'est que n'étant pas de l'Université, ils ne sont pas sous sa férule; l'an prochain, on choisira pour ces solennités des présidents plus discrets. Que cette réponse de M. Duvaux soit plus correcte que celle de M. Oustry et qu'entre la casuistique de l'un et la logique de l'autre il y ait quelque différence, soit. Mais pourquoi M. Duvaux n'a-t-il pas élevé plus haut sa parole et sa pensée? Pourquoi n'a-t-il pas protesté que, si la république a voulu établir dans l'école la neutralité religieuse, ce n'est pas la négation même de Dieu qu'elle veut y imposer? Cette idée de Dieu, cette idée universelle de toutes les nations civilisées et de tous les peuples barbares, quelle timidité a défendu à M. Duvaux de la saluer au loin, par-dessus l'école, au-dessus de la république? Pourquoi même a-t-il pris cette précaution de ne pas plus proférer le mot de Dieu que M. Gambetta et ses courtisans dans leurs harangues ou parlementaires ou populaires? C'est que M. Duvaux n'est pas le successeur des Guizot, des Cousin, des Jules Simon, mais celui des Jules Ferry et des Paul Bert. C'est surtout qu'il possède bien le secret de la république : la neutralité qu'elle prétend établir dans l'école n'est pas pour Dieu, mais contre Dieu; la vraie devise de cette république, Blanqui et Félix Pyat l'ont inscrite dans un de leurs journaux : « Ni Dieu ni maître » !

Ces vérités, nous le répétons, la France a commencé de les sentir comme nous. L'aveu extraordinaire de M. Andrieux contribuera certainement à l'éclairer encore. Car n'est-il pas bien signi-

ficatif, cet aveu? M. Andrieux, athée à Naples, matérialiste à Lyon, positiviste à Paris, n'est pas plus revenu catholique de l'Espagne qu'il n'en est revenu monarchiste; il reste voltairien et républicain. S'il regrette les décrets qu'il a lui-même exécutés, est-ce par un sincère et douloureux repentir de la brutalité narquoise qu'il mit à cette exécution? Et les Jésuites l'ont-ils, sinon converti, au moins attendri et apitoyé? Non. M. Andrieux n'est qu'un témoin sagace et loyal qui raconte à la Chambre ce qu'il a constaté dans le pays et qui dit à la tribune tout ce que d'autres murmurent dans les couloirs. Le public se fatigue et s'alarme de cette guerre faite au « cléricalisme » avec tant d'acharnement : tant d'insultes, qui atteignent la religion, finissent par l'offenser lui-même; tant de coups, qui frappent ses croyances et ses traditions, finissent par le blesser à l'égal du clergé; il prend en défiance et même en haine cette république persécutrice; que si elle continue ses sévices irréguliers, il lui retirera peu à peu ses suffrages. Pour que M. Andrieux se décide à le lui apprendre, parmi les huées et les invectives de ses anciens amis, au détriment même de son intérêt personnel, ne faut-il pas que le danger dont il avertit la république soit un danger bien réel, un danger très grave? Au surplus, la république n'aura pas à se plaindre que ses ministres et ses députés lui aient ménagé les aveux, la semaine dernière : semaine de confession et de pénitence, une sorte de semaine sainte de la république. Quelle série d'aveux! M. Duclerc, dans sa déclaration, lui avait dénoncé, à l'aide d'allusions et de périphrases, le péril social; or on n'a pas entendu M. de Marcère répliquer à M. Duclerc, comme à M. de Fourtou pendant la période du 16 mai : « Le radicalisme est un vrai fantôme! » Voici le péril financier. M. Tirard avait escompté les bienfaits de cette pluie quasi perpétuelle, qui, cet automne et même cet été, a forcé le travail à chômer dans les chantiers publics. C'était aux yeux de M. Tirard une pluie d'or : la république, nouvelle Danaé, l'avait reçue complaisamment, sans savoir toutefois que cette pluie valait 100 millions. Eh bien! les 100 millions ainsi perçus dans les nuées se sont dissipés, M. Tirard ignore où et comment; peut-être M. Hérisson les lui a-t-il escamotés. En attendant qu'on les lui retrouve, M. Tirard avoue un déficit, oui, un déficit! Et, ce déficit, des calculateurs plus experts que lui estiment qu'il ne sera pas moindre de 80 à 85 millions. Autre aveu de M. Tirard sur le plan fantasmagorique de M. de Freycinet : le devis des œuvres innombrables et grandioses que M. de Freycinet, cet utopiste qui excelle à tromper tout le monde autant qu'à se tromper lui-même, était de 4 milliards, rien que de 4 milliards; eh bien! le total en sera définitivement de 9 milliards 150 millions, selon l'évaluation de M. Tirard! Autre aveu

qui complète celui-là et qui sort de la conscience oppressée de M. Hérisson : les lignes de chemins de fer dessinées par M. de Freycinet sur son plan idéal devaient avoir une longueur de 22 000 kilomètres; déjà la Chambre a décerné son brevet d'utilité publique à 15 000 de ces kilomètres: la besogne est commencée sur 11¼ lignes qui s'étendent sur 559¼ kilomètres; si l'on veut poursuivre cette besogne avec toute l'activité souhaitable, on aura besoin d'une somme de plus de 500 millions en 1883; eh bien! on ne pourra disposer légalement pour cet ouvrage, en 1883, que de 289 600 000 francs; quelle disproportion, quelle imprudence et quelle folie! Mais de tous les aveux le plus éloquent, c'est celui de M. Léon Say, dans le *Journal des Économistes*. L'administration des finances désorganisée; le sous-secrétariat du ministère des finances oiseux et même nuisible; les règlements négligés; les lois viciées et les mœurs corrompues, dans tout l'ordre des choses financières, par la politique électorale des députés; « le capital national » diminué depuis deux ans; le crédit de l'État s'épuisant de plus en plus; l'émission d'un emprunt public devenue « impossible »; l'exploitation des chemins de fer de l'État aboutissant au « désastre »; 40 millions perdus en trois ans à cette opération, à cette expérience; le milliard qu'on veut consacrer à des constructions d'écoles gaspillé luxueusement dans des « palais scolaires »; en résumé, « une situation horrible pour ceux qui aiment leur pays et le gouvernement républicain »; une situation telle qu'à moins de restreindre économiquement les travaux de nos chemins de fer, de nos chemins vicinaux, de nos ports, de nos écoles, on n'aura plus qu'un déficit énorme d'année en année, « on aura non seulement fait banqueroute à toutes les promesses qu'on a prodiguées aux populations, mais on aura compromis, après qu'on aura affiché son incapacité de produire, pour un temps qui peut être long, le crédit de la France » : tel est le mal financier dont souffre déjà la république, tel est le péril financier qui la menace, M. Léon Say l'atteste. Les publicistes ameutés contre lui par M. Gambetta auront beau décrier M. Léon Say. Quand ils prouveraient qu'ayant été cinq ans ministre sur six années et qu'ayant été deux fois le collaborateur de M. de Freycinet, deux fois celui de M. Jules Ferry, il a sa large part dans ces erreurs et dans ces fautes; quand ils prouveraient qu'un dépit passionné arme ses critiques, il n'en serait pas moins indubitable que la situation qu'il décrit est « horrible » et qu'il la décrit avec autant d'exactitude que de précision : quelle qu'ait pu être la faiblesse de son caractère, on ne saurait douter de la clairvoyance de son esprit. Des aveux comme ceux de M. Léon Say et de M. Andrieux ont

une autorité particulière que la réprobation de M. Gambetta ne peut plus infirmer; une foule de républicains eux-mêmes se sont émus de ces avertissements. Il est temps que la république prenne garde à elle et que la France prenne garde à la république!

Par delà nos frontières, les événements n'ont eu qu'une importance relative, durant ces quinze jours. L'Égypte est toujours dans le même état. L'Angleterre, malgré toutes les assurances de M. Gladstone, ne se hâte guère de publier le programme des réformes qu'il lui semble juste et bon d'accomplir en Égypte. Lord Dufferin s'enquiert et travaille. Mais aux curieux qui voudraient savoir quel plan de réorganisation son habileté prépare lord Dufferin ne dit rien; le correspondant du *Times* lui-même lui demanderait en vain un seul des aveux qui échappent si drus et si sonores des lèvres de nos ministres républicains; autant, à Constantinople, lord Dufferin parlait haut, quand il le fallait, dans le palais du sultan ou sur le seuil, autant il semble avoir pris le goût et l'habitude du silence au Caire, sur la terre des sphinx. Il n'est pas jusqu'au procès d'Arabi-Pacha que la procédure savante de ses avocats anglais ne retarde avec une opiniâtreté qui ne doit pas déplaire à M. Gladstone. La France observe paisiblement et la république négocie lentement; l'une et l'autre demeurent dans une certaine expectative, pendant que, tour à tour, le peuple de Londres acclame avec un patriotisme enthousiaste les régiments revenus d'Alexandrie derrière lord Wolseley et court s'indigner consciencieusement dans les meetings où on vitupère contre l'ambition scandaleuse de la France, contre ses projets ou ses essais de conquête coloniale à Madagascar, au Congo, au Tonkin. Le voyage qui mène M. de Giers en Italie et qui l'a conduit déjà, comme par hasard ou pour satisfaire à un simple devoir de courtoisie, dans cette retraite de Varzin où M. de Bismarck distribue ses oracles, est-il l'indice de tel ou tel dessein diplomatique qui contrarierait prochainement la politique de l'Angleterre en Égypte? Est-il vrai que la Russie s'apprête à réclamer, par la bouche de M. de Giers, une réunion solennelle de la conférence de Constantinople, de cette conférence qui s'est dispersée si prestement, on s'en souvient, au premier bruit du bombardement sous lequel Alexandrie s'écroulait? C'est encore un mystère. Contentons-nous de mentionner, parmi tant de nouvelles incertaines ou équivoques, une déclaration bien digne de remarque : c'est celle de l'empereur d'Allemagne annonçant au Landtag, dans son discours du Trône, que les rapports renoués entre son gouvernement et la Papauté vont s'améliorant sans cesse. Cette parole accrédite indirectement l'assertion de ceux qui rangent l'Allemagne parmi les puissances dont l'Italie a reçu la

juste plainte, après l'acte judiciaire qu'elle a récemment commis en violation de sa loi des garanties. Ce qui est sûr, au moins, c'est que l'affirmation de l'empereur d'Allemagne dénote l'intention formelle de finir graduellement le « kulturkampf. » Quand la république française aura-t-elle assez d'intelligence pour s'apercevoir qu'elle a autant d'avantage que l'Allemagne, et même un peu plus, à vivre en paix avec « la plus grande force morale qui reste en ce monde? »

Si cette république en donnait à la France le loisir tout philosophique, la France, sans doute, prendrait aujourd'hui quelque intérêt à considérer et à étudier avec une attention soigneuse la réforme que M. Gladstone, tout libéral qu'il soit par instinct et de profession, s'applique à opérer dans le règlement de la Chambre des communes. La vieille Angleterre peut gémir un peu de cette réforme; il est certain que l'opposition systématique des députés irlandais avait rendu impraticable le fonctionnement d'une des libertés traditionnelles du Parlement anglais, celle de continuer et de prolonger le débat tant que la minorité pouvait argumenter et voulait discourir; il a fallu, après un abus si constant et si violent de cette liberté, la restreindre, en la soumettant désormais à la volonté variable de la majorité et des ministres, selon la coutume du Parlement français. Quelle réforme ne devrions-nous pas, bien plus encore que le gouvernement anglais, essayer dans nos usages et dans nos prescriptions parlementaires? Certes, nous ne sommes pas de ceux qui confondent avec le droit parlementaire ce qu'on appelle par mépris le « parlementarisme »; nous ne sommes pas de ceux qui renonceraient volontiers à l'un par crainte et par dégoût de l'autre: s'il y a une juste mesure entre le « parlementarisme » et l'absolutisme, nous serons toujours heureux de la connaître et de l'accepter. Il est cependant incontestable que, depuis douze ans, les plus vaillants amis du droit parlementaire et les plus sages ont eu à regretter dans la pratique de ce droit bien des excès qui sont de funestes licences, funestes à la liberté comme à l'autorité. Le règne annuel du Parlement n'est-il pas trop long? Le pouvoir législatif laisse-t-il au pouvoir exécutif un espace de temps suffisant pour s'exercer? Nos lois ne sont-elles pas trop facilement destructibles? Pour les éprouver, n'aurait-on pas besoin de leur assurer une période moins courte d'existence et d'empire? Ne faudrait-il pas multiplier les obstacles devant les partis qui ne songent qu'à modifier les lois ou à les supprimer? Et ne serait-ce pas un moyen de les soustraire à tant de changements rapides, à tant de violences néfastes, qui mettent la France dans un état de révolution permanente? La loi de finance ne devrait-elle pas, pour le budget des dépenses, être tout entière proposée par le gouvernement, sans que le Parlement pût de

lui-même en accroître une seule? Ne serait-ce pas de la législation parlementaire du peuple anglais une salutaire imitation? Ne devrait-on pas défendre d'abroger une loi ou même d'annuler un décret en vertu d'un amendement budgétaire? Notre commission du budget ne siège-t-elle pas trop longtemps? Ne faudrait-il pas limiter la durée de ses travaux? Ne faudrait-il pas surtout lui interdire l'inquisition qu'elle se permet si hardiment dans les bureaux de chaque ministère? Est-ce qu'il n'importerait pas de fixer les conditions dans lesquelles une enquête parlementaire peut procéder? N'avons-nous pas vu le pouvoir législatif usurper sur le pouvoir exécutif au point de désorganiser d'un coup toute une administration? Les commissions ne sont-elles pas trop nombreuses? Ne les divise-t-on pas plus qu'il ne siérait? et leur besogne ne se traîne-t-elle pas trop paresseusement, au-delà de tout délai raisonnable? Enfin, les interpellations ne sont-elles pas trop libres, trop fréquentes, et ne déclare-t-on pas trop souvent et trop volontiers l'urgence, avec une sorte de tyrannie vraiment trop expéditive? Voilà des questions que l'histoire de ces douze ans pose à tous les gens sensés qui veulent employer le droit parlementaire au bien du gouvernement et du pays également. Si la république, parmi ses tumultes et ses désordres, au milieu de tant de crises successives, n'a pas le loisir de résoudre pour elle-même ces questions, occupons-nous-en pour la monarchie, en songeant aux nécessités du lendemain.

Auguste BOUCHER.

LETTRE DU PRINCE NAPOLÉON

Nous avons reçu du prince Napoléon la lettre suivante :

Paris, 23 novembre 1882.

A M. le Directeur du Correspondant.

Monsieur le Directeur,

Le numéro du *Correspondant*, du 10 novembre, publie un article de M. le duc de Broglie sur le ministère des affaires étrangères avant et après la révolution. Arrivant au ministère de M. Drouyn de Lhuys, lors de la guerre d'Allemagne, il écrit :

« Son avis était écouté, les ordres étaient donnés, la mobilisation des réserves résolue, et le Corps législatif convoqué par un décret déjà envoyé au *Journal officiel* pour sa publication du lendemain. Dans la nuit tout fut suspendu par l'influence d'un prince qu'une alliance avait rendu plus Italien que Français; et, à la surprise du ministre, le journal du matin resta muet. »

Ce prince, c'est moi.

Je n'ai pas l'habitude de relever les inexactitudes de la presse à mon égard. Je sors aujourd'hui de ma réserve à cause de la personnalité de M. le duc de Broglie, qui a la prétention de fixer un point de notre histoire contemporaine.

L'auteur me prête une influence que je n'avais pas en 1866 sur les décisions du gouvernement de l'Empereur.

Le fait est donc inexact.

Quant à mon opinion, elle était assurément qu'une démonstration armée contre la Prusse après Sadowa était une faute grave. La France aurait eu contre elle la Prusse victorieuse, avec l'Allemagne et l'Italie, qui eussent été entraînés; nous n'avions d'autre alliée que l'Autriche battue, désorganisée, sa capitale menacée, et sur ses derrières la Hongrie prête à se soulever.

Nos forces militaires étaient très affaiblies par l'expédition du Mexique. Sous le rapport de l'armement, notre artillerie était inférieure. Nous n'avions pas un fusil à aiguille. — Il eût été imprudent d'entreprendre, dans ces conditions, une grande guerre. — Les événements de 1870 se seraient peut-être produits quatre ans plus tôt.

Il est donc naturel que j'aie vu avec satisfaction écarter cette éventualité par la sagesse de Napoléon III. Plût au ciel que cette même

sagesse eût prévalu en 1870! Oui, à ces deux époques, j'ai été opposé à la guerre contre l'Allemagne.

Dans son désir de défendre M. Drouyn de Lhuys, sinon d'accuser l'Empereur, l'historien du *Correspondant* regretterait-il que la guerre n'ait pas éclaté en 1866 dans la mauvaise situation ou était la France, ou bien a-t-il été inspiré par le même sentiment qui faisait dire à son ami, M. Vitet, qu'il ne fallait pas trop maudire l'année 1870, puisqu'elle avait amené la chute des Napoléon!

Nous sommes placés l'un et l'autre à des points de vue si différents que le blâme de M. de Broglie ne saurait m'atteindre. — J'ai été Français, bon Français, et non Italien en ne poussant pas plus à la guerre contre l'Allemagne en 1866 qu'en 1870.

L'histoire jugera entre nos deux politiques celle qui était la plus patriotique.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

NAPOLEON.

En insérant la lettre du prince Napoléon, nous ne croyons nécessaire de l'accompagner d'aucun commentaire.

Le lecteur remarquera sans peine, en effet, que cette rectification ne contredit, en réalité, aucune des assertions de M. le duc de Broglie.

Le prince ne conteste pas que, dans la soirée du 5 juillet 1866, l'empereur Napoléon III ait pris la résolution d'arrêter, par une démonstration militaire, le développement des conséquences que la Prusse allait donner à la victoire remportée par elle à Sadowa.

Il ne conteste pas davantage que cette résolution devait recevoir dès le lendemain, par une série de mesures déjà décidées, un commencement d'exécution.

Il ne nie pas non plus que son opinion personnelle ait été contraire à la démonstration projetée et qu'il ait fait connaître son sentiment à l'Empereur son cousin.

Il se refuse seulement à croire que ce soient ses conseils qui aient exercé sur l'Empereur une influence suffisante pour le déterminer à revenir sur la résolution qu'il avait formée.

C'est une appréciation dont la modestie peut l'empêcher d'être bon juge, mais sur laquelle il est permis, sans lui opposer de contradiction offensante, de garder un avis différent du sien.

Quant à la question plus générale de savoir si la politique suivie en 1866, si favorable à l'Italie, l'était également à la France, le prince a raison de s'en rapporter au jugement de l'histoire pour la résoudre. Seulement il a tort de dire que l'histoire répondra à cet égard : sa réponse hélas ! est malheureusement déjà faite. Le prince Napoléon est-il le seul Français qui ne l'ait encore ni entendue ni comprise?

MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

DU 10 AU 24 NOVEMBRE 1882

Mauvaise quinzaine pour la Bourse. Le marché saccadé et nerveux obéissait aux influences les plus diverses, et le malaise général se manifestait par la baisse de toutes les valeurs. Si l'on en croyait les novellistes, nous marchions droit à la ruine, et l'on n'avait plus qu'à réaliser, au prix des plus durs sacrifices, le peu que l'on possède et à tenir sa fortune, transformée en espèces sonnantes, dans quelque profonde cachette, à l'abri de tous les regards, pendant la période de désastres et de catastrophes que nous allions traverser. Heureusement, nous ne sommes pas à la veille de pareils bouleversements, et les difficultés de nos budgets, le trouble produit dans les intérêts matériels par les faiblesses et les incertitudes du gouvernement comme par les prodigalités déréglées de la Chambre, ne sont point sans remède. Il importait d'abord que le mal dont nos finances sont atteintes soit reconnu et que la pression de l'opinion mette un frein aux gaspillages de nos ressources et aux désordres des travaux publics entrepris sans mesure. L'excès même des craintes qui se sont produites a été salutaire, et les députés se sont tout à coup aperçus que si la France supporte avec une grande résignation et, si l'on osait employer cette expression, avec un certain amusement les extravagances politiques, elle a horreur des extravagances financières. Pour la première fois, on examine et l'on regarde où l'on va; le déficit est reconnu et l'on discute sérieusement les moyens de réparer le mal. Cette tendance nouvelle est déjà un premier succès et doit donner bonne espérance.

En présentant au pays notre situation financière sous son jour véritable, dans un article du *Journal des Économistes*, qui a eu un grand retentissement, M. Léon Say a largement contribué à ces salutaires terreurs; mais il faudrait se garder d'accepter sans réserve toutes les allégations contenues dans ce remarquable travail; et si la Chambre des députés, revenue de ses manies irréfle-

chies de toucher à toutes choses, sans prévoir les conséquences que ces prétendues réformes doivent produire, revient au bon sens et à l'esprit d'ordre et d'économie, supprime les dépenses inutiles et modère l'activité désordonnée des travaux publics, l'engorgement passager disparaîtra promptement, et la confiance qui est la vie des affaires reparaitra bien vite.

L'Épargne doit mettre à profit ces époques de trouble pour employer ses économies avec sagesse et discernement. Elle doit avoir le courage de réagir contre des appréhensions exagérées et se garder de laisser son argent stérile. Par un choix judicieux fait à temps, elle s'assurera un revenu rémunérateur et les chances incontestables de plus-values considérables, car, à la première embellie, une majoration se produira, et ceux qui auront osé et voulu à temps, trouveront dans des bénéfices importants la juste récompense de leur discernement et de leur fermeté. Mais il faut savoir ce que l'on fait et où l'on va, et pour cela se rendre un compte exact des principales valeurs que l'on trouve sur le marché.

Les valeurs peuvent se diviser en quatre catégories. — La première, placement par excellence des pères de famille, des personnes qui ne veulent rien donner au hasard et qui ne peuvent surveiller les cours, se compose des fonds publics, ainsi que des obligations des chemins de fer français et des obligations du Crédit foncier.

Dans la deuxième catégorie d'une solidité parfaite, aussi sûre que la première, mais moins stable, pouvant être soumise à des fluctuations plus grandes, et donnant souvent par contre des majorations importantes, se range les actions de la Banque de France, et du Crédit foncier, les actions des chemins de fer français, certains fonds d'États étrangers, les obligations des premiers établissements industriels français, les obligations des chemins de fer étrangers.

La troisième catégorie comprend des valeurs sur lesquelles la spéculation agit et, qui, par conséquent, doivent être surveillées par les détenteurs afin de pouvoir vendre et racheter selon les circonstances ou le courant qui règne. Les actions des principaux chemins de fer étrangers, les bonnes compagnies d'assurances, quelques sociétés de crédit et industrielles de premier ordre, les grands établissements de crédit, les chemins Autrichiens, les Saragosse, la Banque ottomane, la Compagnie parisienne de chauffage et d'éclairage par le Gaz peuvent être cités comme exemple.

Quant à la quatrième catégorie, on devrait l'appeler assez justement la boîte à surprise, car elle se compose de valeurs bonnes en elle-même et quelques-unes même excellentes, mais qui sont avant tout des valeurs à mouvement, dont la spéculation s'occupe

d'une façon toute particulière. Les actions de Suez et les actions de Panama font partie de ce groupe dont il ne faut s'approcher qu'avec une grande réserve, mais qui donnent parfois des bénéfices très considérables; on peut donc en posséder un certain nombre, à titre de billets de loterie, reposant cependant sur une base réelle, mais offrant des alternatives de hausse ou de baisse, des chances, par conséquent, dont le jeu est l'expression. Donnant des revenus et ayant une valeur incontestable, ces titres peuvent, dans une certaine proportion, prendre place dans les portefeuilles les plus sérieux, qui ne dédaignent point parfois les éventualités d'un gain rapide, mais ils ne doivent y entrer qu'à titre d'appoint et pas autrement.

En résumé, le capitaliste intelligent, quelle que soit la quotité des sommes dont il peut disposer, fera bien de combiner ses placements selon la situation qu'il occupe. Le chef de famille est tenu à une prudence plus grande, et la personne qui n'est point en mesure de recevoir des informations sur certains titres, ne doit point se laisser tenter par les éblouissements de la spéculation. En toutes choses, la mesure est indispensable pour arriver à l'équilibre, c'est-à-dire, autant qu'il est possible, en ce monde à une égale répartition des chances bonnes ou mauvaises, dont la juste appréciation compose l'art difficile d'accroître sa fortune et l'art plus difficile encore de la conserver.

Les deux bourses qui précèdent le moment où les exigences du tirage du *Correspondant* nous obligent à écrire ce résumé ont été beaucoup meilleures. D'une part pendant cette dernière semaine les achats du comptant dont les cours se sont maintenus presque tout le temps à un prix supérieur, au cours du terme ont été très nombreux, et, de l'autre, on a noté des acquisitions considérables de rente pour des maisons de premier ordre. Les irritations de la haute banque auraient-elles pris fin, et serait-elle plus rassurée sur les dispositions du gouvernement et de la Chambre. Croit-elle enfin que le mouvement de l'opinion s'étant produit avec assez d'énergie pour avoir eu plein effet, il est bon d'enrayer les exagérations qui s'étaient produites et de ramener l'épargne sur le marché afin de pouvoir lui vendre en même temps un certain nombre de valeurs étrangères et en particulier de la rente italienne qui aurait donné lieu, si le bruit qui court est exact, à un accord entre M. Magliani, ministre des finances du royaume d'Italie et M. le baron de Rothschild... Toujours est-il que l'appui, soit qu'il vienne de MM. de Rothschild, soit du dernier syndicat, s'est fait sentir pendant cette mauvaise période, et, que la rente italienne, dont le paiement du coupon est proche, a été vigoureusement soutenu.

Sur le marché en banque, les obligations de priorité de la dette turque sont demandées maintenant avec prime. On a beaucoup vendu pendant l'émission pour avilir les cours et jouer un bon tour à la Banque ottomane et aux établissements de crédits. Il faut racheter maintenant ou payer un déport. Quand l'on s'attaque à de pareilles valeurs et à d'aussi grosses puissances, même pour les plus habiles, le jeu est dangereux. On a fait aussi, durant ces derniers jours, de grands efforts pour précipiter le cours de la Banque ottomane et mettre le désarroi parmi la petite spéculation à la hausse qui s'était formée dans la prévision de l'émission. On a réussi, et de gros achats se sont produits aussitôt dans les bas cours. La position de la Banque est excellente, et l'affaire des tabacs, dont la conclusion est proche, lui assure une prompte plus-value.

Les chemins de fer ont baissé, puis ils ont repris. Les recettes continuent à être satisfaisantes et les appréhensions diminuent. Le public commence à croire que l'entente avec le gouvernement et les Chambres est moins éloignée maintenant qu'on ne le redoutait d'abord. Cette espérance pourrait bien devenir avant peu une réalité.

Des réalisations considérables d'actions du Crédit foncier, provenant des ventes des nouveaux titres donnés aux actionnaires de la Banque hypothécaire, ont continué; mais le classement s'opère et le cours remonte. Peu de placements offrent plus d'avantages. Quant aux obligations, elles ont pour l'épargne, en ces heures incertaines, l'avantage de donner, avec un revenu rémunérateur, une sécurité absolue. Les Magasins généraux de France et d'Algérie et la Compagnie foncière de France et d'Algérie ont heureusement traversé ces mauvais jours. Leur situation est excellente.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

LES FINANCES DE LA RÉPUBLIQUE

DEUXIÈME PARTIE

LA GESTION DES CHAMBRES

DEPUIS LE VOTE DE LA CONSTITUTION ¹

LA PROGRESSION DES DÉPENSES. LE BUDGET EXTRAORDINAIRE

J'ai retracé, dans un tableau rapide et en négligeant plus d'un détail, les augmentations des dépenses inscrites depuis sept ans par les ministres et par les Chambres au budget ordinaire; il me reste, pour donner une idée complète des charges annuelles imposées au pays par le régime nouveau, à récapituler les crédits affectés, depuis sept années, soit aux dépenses des comptes de liquidation, soit aux dépenses des budgets extraordinaires. Cet examen me conduit à l'appréciation des moyens employés pour la réfection de notre système offensif et défensif et pour l'exécution du plan de travaux publics de M. de Freycinet; mais je voudrais auparavant m'expliquer sur le principe même du budget extraordinaire.

« Une seule chose est sincère, utile et profitable, disait M. Thiers, c'est d'avoir un seul et même budget, d'avoir dans un seul tableau toutes les dépenses, même extraordinaires, de l'État. Alors on sait la situation; alors le public la comprend facilement et immédiatement sans qu'il soit possible de faire illusion à personne ². » L'éminent homme d'État, revenant, en 1871, sur cette idée du budget unique, blâmait le système adopté par l'empire et qui consistait à faire un budget ordinaire duquel on écartait une foule de

¹ Voy. le *Correspondant* du 25 novembre 1882.

² Discours de M. Thiers, 3 juillet 1868.

dépenses qui cependant étaient inévitables, permanentes, qui méritaient le nom de nécessaires, et à les reporter dans un budget dit extraordinaire; et il ajoutait : « Nous ne retomberons plus dans cette faute... Au pouvoir, je ne ferai pas ce que j'ai condamné quand j'étais dans l'opposition ¹. » M. Thiers, en effet, supprima, en 1871, le budget extraordinaire; il persuada facilement à l'Assemblée nationale que l'existence parallèle d'un budget ordinaire dont les cadres devaient difficilement s'élargir, en raison des précautions prises pour les contenir dans d'étroites limites, et celle d'un autre budget alimenté par les ressources indéfinies de l'emprunt, était incompatible avec une bonne administration des finances; que cette création entretenait une confusion permanente, et que, pour diminuer le chiffre apparent de leurs dépenses, les ministères étaient portés à les inscrire plus facilement, et sans tenir compte de leur nature, dans le budget auquel il était pourvu par l'emprunt. Toutefois, à côté de ce budget unique, M. Thiers ouvrit un compte de liquidation, ayant pour objet de réparer les désastres de la guerre; et ce compte de liquidation, qui n'était pas annuel, offrait, il faut bien le dire, sinon tous les inconvénients du budget extraordinaire, au moins de grandes facilités pour recevoir indéfiniment l'imputation de nouvelles dépenses. On verra le ministère de la guerre abuser des comptes de liquidation, comme il abusera du budget extraordinaire. En tous cas, le compte de liquidation a été clos quelques années après la guerre, et il semble que, à partir de ce moment, des expériences répétées et l'autorité de M. Thiers auraient dû préserver le gouvernement républicain de recourir à la multiplicité des budgets. Néanmoins, des hommes qui se prétendent les disciples de M. Thiers, et qui protestaient avec lui sous l'empire contre l'existence du budget extraordinaire, n'ont pas redouté de faire, au pouvoir, dès qu'ils y sont parvenus, ce qu'ils avaient condamné lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Le budget extraordinaire a été rétabli par les Chambres qui ont succédé à l'Assemblée nationale, et ce rétablissement a reçu l'approbation expresse ou tacite de tous les membres de l'ancienne opposition qui avaient critiqué, sous l'empire, le système des budgets extraordinaires. Il est possible cependant que MM. Magnin, Ferry, Gambetta, Cochery... soient moins coupables qu'ils ne paraissent. Ces ministres, ces présidents, ces rapporteurs improvisés de la commission du budget, se rendent-ils bien compte des avantages d'un budget unique et des dangers d'un budget extraordinaire? Ils ont conquis le pouvoir sans avoir agité ces questions;

¹ Discours de M. Thiers à l'Assemblée nationale, 1871.

ils le détiennent sans chercher à les comprendre et sans songer à les résoudre. L'empire avait un budget extraordinaire et de confiance, ils blâmaient l'empire; la république a un budget extraordinaire et de confiance, ils approuvent la république; leur approbation n'a pas plus de poids que leur blâme. Que voulez-vous? Les ministres républicains ne brillent pas par la science technique. En compulsant les listes des plus récents ministères, on pourrait tirer de l'almanach national les noms de gardes des sceaux étrangers à la science des lois, de ministres du commerce rebelles à l'économie politique, de ministres de l'agriculture qui ne savent rien des besoins de l'agriculture, il n'est pas surprenant que les ministres des finances ne connaissent pas les finances et ignorent les dangers des budgets extraordinaires. Le gouvernement parlementaire est d'ailleurs le gouvernement par la parole, et il est à croire qu'à défaut de science financière leur éloquence désignait pour le ministère MM. Magnin, Tirard ou Allain-Targé.

Il y avait un moyen d'atténuer un peu les inconvénients du système; c'était, lorsqu'un doute sérieux s'élevait sur le caractère d'une dépense, de trancher la question en faveur du budget ordinaire, en ne manquant jamais d'y inscrire la dépense. Or on a fait tout le contraire, et pour les budgets antérieurs à celui de 1883, le gouvernement et les Chambres se sont efforcés de rejeter sur le budget extraordinaire le plus grand nombre possible de dépenses ordinaires. Dès lors, les inconvénients signalés par M. Thiers se sont reproduits en s'aggravant; notre comptabilité financière, renommée pour sa clarté, s'est obscurcie tout à coup; nos comptes sont devenus inextricables. Pour ne parler que des travaux publics, dont les crédits se partagent entre les deux budgets, le ministre ne sait pas plus ce qu'il fait que la Chambre ne sait ce qu'elle vote. Il y a quelques jours, M. Tirard, ministre des finances, renseigné par la comptabilité du ministère des travaux publics, vient affirmer à la commission du budget que 159 millions seront, en fin d'année, rendus disponibles par le ralentissement des travaux. On lui demande de justifier ce chiffre, et quand il veut le faire, il se trouve que de ces 159 millions il n'en reste plus que 57; 102 millions se sont fondus devant un examen plus attentif. Cette mésaventure atteste, ce semble, un certain désordre. Veut-on d'autres témoignages de la confusion de nos comptes? Qu'on se reporte à l'exercice 1880. Le budget extraordinaire avait été d'abord fixé à 615 millions. (Lois des 21 décembre 1879 et 23 mars 1880.) D'autres lois ont ajouté à ce premier total 31 millions et demi, puis 21 millions, puis 1 million et demi, puis 153 millions et l'ont porté à 822 millions; mais en même temps divers décrets ont reporté au budget ultérieur les portions

de dépenses qui n'avaient pu s'effectuer, et le budget extraordinaire reste fixé à 582 millions. Les budgets suivants éprouvent les mêmes vicissitudes. Le budget extraordinaire de 1881 est fixé d'abord à 682 millions; mais après que les lois ou décrets successifs ont tantôt ajouté, tantôt retranché, tantôt reporté des dépenses, l'exposé des motifs le plus récent, celui du budget de 1883, le laissait à 948 millions, chiffre réservé sans doute à des remaniements ultérieurs. Si de l'ensemble on pénètre dans les détails, la confusion redouble. On constate, par exemple, que les évaluations présentées pour le même travail varient selon les budgets. Pour ne parler que des travaux concernant l'amélioration des rivières, je constate, en rapprochant le budget de 1880 de celui de 1883, que les travaux de l'Acheneau sont évalués à 770 000 francs dans le premier, à 1 600 000 francs dans le second; ceux de l'Adour successivement, à 1 600 000 francs et à 1 800 000 francs; ceux de l'Aisne, à 200 000 francs et à 2 000 000 francs; ceux de l'Orne, à 285 000 francs et à 384 000 francs; ceux de la Garonne maritime, à 7 705 000 francs et à 30 000 000 francs; ceux de la Loire, à 22 000 000 francs et à 20 000 000 francs; ceux du Lot à 4 000 000 fr. et à 6 600 000 francs. Ce ne sont, dira-t-on, que des prévisions: nullement. Ces évaluations représentent des chiffres fermes inscrits dans les tableaux officiels, unique élément de discussion, non moins unique élément de vote. Quels sont les rapporteurs, quels sont les députés, quels sont même les ministres qui peuvent se reconnaître au milieu de ces chiffres mobiles? Aussi personne n'approuve, mais personne ne conteste. La Chambre vote en aveugle les projets que le ministre propose au hasard, et la France se trouve entraînée vers de mystérieux abîmes dont l'œil de l'homme d'État ou de l'économiste ne peut sans effroi mesurer la profondeur. Le ministre des finances joue dans tout cela un rôle qui ne paraît pas enviable. En finances, il est toujours fâcheux de n'y pas voir clair; c'est doublement fâcheux lorsqu'on a la mission de procurer les ressources et de pourvoir à des charges qu'on sait devoir être grandes, mais qui ne sont point précisées. Aussi depuis quatre ans les ministres des finances ont-ils recours à toutes les formes d'emprunt: bons du Trésor à échéance de cinq ou six ans, obligations à court terme, emprunts en rente amortissable; finalement on a redouté quelque chute de la Bourse ou quelque catastrophe et il a fallu s'adresser à la dette flottante dont le chiffre a été démesurément grossi. Mais le ministère a jugé que la confusion n'était pas suffisante: dans la loi de finances qui accompagne le budget de 1883, il propose de déclarer que « la spécialité par exercice ne s'applique pas au budget des dépenses sur ressources extraordinaires », c'est-à-dire

que les travaux une fois votés, les crédits une fois ouverts, la dépense se continuerait jusqu'à l'entier achèvement des travaux, et qu'elle serait imputée ou payée sur les fonds de n'importe quel exercice. Par ce moyen on arrivait fatalement à rétablir l'arriéré, à supprimer en fait le contrôle des Chambres, à tromper le pays sur la situation. La commission du budget entrevit le danger et refusa d'accepter la proposition du gouvernement; elle autorise néanmoins une dérogation dangereuse à la législation actuelle, en permettant d'imputer les dépenses des exercices antérieurs dont le paiement est autorisé à l'exercice courant, non pas sur le chapitre spécial des exercices clos, mais sur chacun des chapitres de l'exercice courant, d'après la nature propre des dépenses. La Chambre renonce ainsi aux moyens d'exercer un contrôle qu'elle a, du reste, en fait à peu près abandonné.

Cela dit sur le principe, examinons comment le gouvernement et les Chambres ont usé de ce régime des comptes de liquidation et des budgets extraordinaires, et s'ils ont corrigé par une gestion prudente les inconvénients inhérents à la multiplicité des budgets.

I

Lorsque l'Assemblée nationale eut chargé la commission des marchés d'établir par une enquête la situation des arsenaux, cette commission, après avoir constaté les vides faits par la guerre, avisa au moyen de les combler. Elle chercha d'abord à déterminer la dépense que devait entraîner la reconstitution du matériel. Il ne s'agissait pas de reconstituer l'armement dans les conditions où il se trouvait avant la guerre. Avant 1870, l'effectif était de 400 000 hommes pouvant, avec les réserves, s'élever jusqu'à 600 000 hommes. La valeur du matériel correspondant à cet effectif était, au 31 décembre 1869, de 747 000 000 francs, d'après les documents officiels, évaluation fictive, puisqu'on comprenait dans le total les valeurs correspondantes au matériel inutilisable. Aujourd'hui d'après la nouvelle loi du recrutement, les divers contingents, défalcation faite des non-valeurs, peuvent porter à 1 200 000 hommes environ l'effectif de l'armée active. Si l'on proportionne le matériel au nombre des hommes, il faudrait constituer et entretenir un matériel qui devrait être à peu près double de celui exigé par l'effectif de 1870. Pour augmenter ses forces militaires, il ne suffit pas d'avoir sur le papier de gros effectifs d'hommes, de les rassembler périodiquement, de s'attacher, en temps de paix, à les préparer et à les instruire, il faut encore, au

moment du péril, être en mesure de les armer, de les équiper et de les nourrir. Aussi la commission d'enquête a-t-elle établi, de la façon la plus minutieuse, ce qui était nécessaire à une armée de 1 200 000 hommes; elle a mis en regard de ce qu'on possédait au moment de l'enquête ce qu'il serait nécessaire de confectionner ou d'acquérir pour compléter nos approvisionnements. La valeur de la dépense qui restait à faire résultait nécessairement de ce travail. La valeur du matériel nécessaire à l'armée de 1 200 000 hommes étant de 1 409 066 274 francs, la valeur du matériel existant étant de 378 604 406 francs, la dépense complémentaire ressortait à 1 030 461 868 francs. La commission estimait donc que pour compléter, avec le matériel en magasin, les approvisionnements pour une armée de 1 200 000 hommes, il y avait nécessité, et nécessité absolue, de dépenser plus d'un milliard¹. La commission dut ajouter à ces évaluations primitives :

1 ^o Une somme de	95 858 160 »
représentant la valeur de la réorganisation des établissements militaires et des magasins ² .	
2 ^o Une somme de.	9 000 000 »
affectée à l'installation d'écoles d'artillerie et à l'agrandissement des polygones.	
3 ^o Une somme de.	235 000 000 »
représentant les travaux à exécuter par le génie ³ . En réunissant à ces divers chiffres celui de.	1 030 461 868 »
elle obtenait un total provisoire de.	<u>1 370 320 028 »</u>

en laissant aux pouvoirs publics le soin de compléter le total en ajoutant la somme nécessaire pour les travaux du génie et la transformation de l'armement.

Depuis 1875, c'est-à-dire depuis la séparation de l'Assemblée

¹ Rapport de la commission des marchés, relatif à l'enquête sur le matériel de la guerre, p. 78 à 96.

² Savoir : Établissements de production.	45 000 000 »
Arsenaux et magasins d'artillerie.	35 000 000 »
Magasins de corps d'armée.	35 858 160 »
Raccordement aux lignes de fer.	40 000 000 »
Total.	<u>95 858 160 »</u>

³ Cette somme se décomposait ainsi :

1 ^o Travaux de fortification.	140 000 000 »
2 ^o Réorganisation du casernement.	70 000 000 »
3 ^o Construction de magasins à poudre.	40 000 000 »
4 ^o Restauration de bâtiments détruits.	5 000 000 »
5 ^o Création de camps.	40 000 000 »
Total.	<u>235 000 000 »</u>

nationale, ce chiffre de 1370 millions a été naturellement négligé par les services de la guerre qui, jugeant l'occasion propice, réclamaient davantage, mais il a été aussi perdu de vue par les commissions des Chambres. La création du budget extraordinaire a permis de dissimuler des dépenses qui auraient été critiquées et probablement repoussées, si l'on avait entrepris de les inscrire dans le budget ordinaire, et les Chambres n'ont pas un seul instant soupçonné ce qu'elles votaient. Aujourd'hui, pour le seul ministère de la guerre, les frais de la reconstitution du matériel sont évalués à 2 289 421 451 francs, chiffre qui résulte d'une série de lois et de décrets ¹. Cette évaluation excède de 919 millions les chiffres arrêtés par la commission d'enquête. Je puis attester cependant que l'enquête a été effectuée avec le plus grand soin. Les différents services de l'administration militaire ont successivement exposé leurs besoins; leurs propositions ont été discutées, contrôlées et admises, lorsque les hommes compétents les jugeaient admissibles. Dans les opérations de l'enquête, les députés étaient plutôt des témoins que des acteurs, mais leur présence suffisait pour écarter les prétentions injustifiables et pour contenir les demandes dans de justes bornes. Les évaluations de la commission d'enquête n'ont été, au surplus, ni discutées ni combattues, depuis qu'elle les a produites. On s'est contenté de substituer d'autres évaluations à ses évaluations, d'autres chiffres à ses chiffres, en reléguant son travail dans les cartons et dans l'oubli.

L'Assemblée nationale ouvrit tous les crédits du premier compte de liquidation, savoir.	515 850 000 »
et, par les lois des 4 et 31 décembre 1875, une petite portion des crédits du deuxième compte de liquidation.	150 585 000 »

Elle s'était strictement renfermée dans les limites posées par la commission d'enquête, mais dès que l'Assemblée nationale eut disparu, on ne tint plus aucun compte des décisions antérieures. Aux premières dépenses vinrent s'ajouter les dépenses prévues par les décrets des 26 juillet et 27 novembre 1876 1 266 195 143 » et les ouvertures de crédit dépassèrent même les prévisions de 1876, somme allouée par la

. <i>A reporter.</i>	<hr/> 1 932 630 143 »
--------------------------------------	-----------------------

¹ 1^o Loi du 4 décembre 1875; 2^o Loi du 31 décembre 1875; 3^o Décret du 26 juillet 1876; 4^o Décret du 27 novembre 1876; 5^o Loi du 23 mars 1880; 6^o Loi du 8 août 1881.

	<i>Report.</i>	1 932 630 143 »
Loi du budget de l'exercice 1879.		4 643 308 »
<hr/>		
La dépense nécessaire à la reconstitution du matériel se trouva ainsi portée à.		1 937 273 451 »
qui fut augmentée, savoir :		
1° D'une somme de.		64 426 968 »
concernant les services administratifs.		
2° D'une somme de.		105 721 032 »
applicable au service du génie, aux subsistances militaires, aux hôpitaux et ambulances et au service de l'habillement. (Loi du 23 mars 1880.)		
Et postérieurement : 1° d'une somme de.		46 000 000 »
applicable à l'artillerie.		
2° D'une somme de.		126 000 000 »
applicable aux travaux du génie.		
3° D'une somme de.		1 000 000 »
applicable au service des hôpitaux.		
4° D'une somme de.		2 000 000 »
applicable au service des remontes.		
5° D'une somme de.		7 000 000 »
applicable au service de l'habillement. (Loi du 8 août 1881.)		

Le total, soit. 2 289 421 451 »
excède de 352 148 000 francs les prévisions de 1879.

M. Varroy, rapporteur de la commission du budget au Sénat, disait de cette augmentation : « Elle n'a rien qui doive étonner quand il s'agit d'évaluations de travaux et de fournitures dépassant 2 milliards, et quand, depuis les estimations de 1876, tant de progrès ont été accomplis dans l'art des fortifications et de la balistique¹. » C'est une explication un peu sommaire pour justifier un accroissement de 352 millions; mais M. Varroy se dispense de tout éclaircissement au sujet de l'excédant de plus de 900 millions, constaté sur les évaluations primitives. Qu'il existe une différence importante entre l'évaluation primitive, celle de la commission des marchés, et la dépense réelle, que cet excédant doive être attribué à l'extension des travaux du génie, à la transformation de l'armement, on l'avait prévu et il faut bien l'admettre, mais la différence est de près d'un milliard, et l'excédant ne porte pas seulement sur les travaux du génie et sur l'armement, il est réparti sur tous les chapitres. Cette commission des marchés n'a vraiment su prévoir ni les réserves de vivres ou de fourrages, ni

¹ Rapport de M. Varroy, du 19 juillet 1881.

les frais d'hôpitaux, ni le chiffre de l'habillement, ni la valeur du matériel de campement, ni le prix des chevaux, ni celui du harnachement : elle était cependant guidée dans ses recherches, contrôlée dans ses évaluations, par les généraux, par les intendants, par les chefs de services, par le ministre lui-même; il peut y avoir quelque intérêt à reproduire ses évaluations et à voir en quoi elles étaient insuffisantes.

En ce qui concerne les vivres, elle avait calculé l'approvisionnement de réserve en blés et farines, pour 1 200 000 hommes pendant quarante-cinq jours, et l'approvisionnement en biscuits, viandes conservées et salées, riz et légumes, sel, sucre, café, vin et eau-de-vie, seulement pendant trente jours. On n'a pu songer à augmenter les quantités, car l'administration de la guerre avait reconnu qu'en temps de guerre quelques semaines suffiraient pour rassembler les approvisionnements nécessaires. Sauf pour les vins qui sont en hausse, le prix de l'unité réglementaire a fléchi pour toutes les denrées. On n'a donc pas eu non plus à augmenter les valeurs. Mais si les quantités et les prix sont demeurés invariables, le chiffre de 48 188 842 francs, auquel s'était arrêté la commission, pouvait largement suffire.

Pour les hôpitaux, la commission avait porté, sur les indications du service de santé et des autres services compétents, à 39 163 000 francs la valeur du matériel nécessaire pour 1 200 000 hommes (matériel d'exploitation pour le service dans les hôpitaux de l'intérieur et de l'Algérie et dans les infirmeries régimentaires. — Matériel d'ambulances, ambulances, hôpitaux temporaires). De ce chef, il ne peut y avoir eu de différences appréciables.

La dépense de l'habillement est bien autrement élevée. La valeur de l'approvisionnement de réserve nécessaire pour 1 200 000 hommes était évaluée par la commission à 498 000 000 francs, ce chiffre comprenait deux séries par homme pour les effets d'habillement et de grand équipement, et trois séries par homme pour les effets de petit équipement. Les prix de l'unité réglementaire ont été obtenus en se basant sur le prix des effets portés au budget de 1873, et en tenant compte de la proportion des effectifs par arme. Le prix des matières premières ayant fléchi depuis 1873, le prix de l'unité réglementaire ne saurait avoir augmenté. Dès lors comment a-t-on dépassé, largement dépassé, l'évaluation de la commission des marchés?

La valeur du matériel de campement nécessaire pour 1 200 000 hommes figure dans les prévisions pour 49 200 000 francs; on admettait, par homme, deux séries d'effets de campement. Le prix de l'unité réglementaire ayant peu varié, on ne voit pas ce qui aurait pu être modifié dans cette indication.

La valeur du matériel roulant et du harnachement nécessaires pour les équipages de 1 200 000 hommes a été portée par la commission à 18 435 061 francs. Le prix de l'unité a très peu varié, le chiffre des prévisions n'a donc pas dû changer.

La valeur des chevaux (250 000), correspondant à l'effectif de 1 200 000 hommes, figure pour 219 949 350 francs dans les prévisions de la commission. Il est certain que depuis 1873 le prix des chevaux a augmenté et qu'il y a, pour ce chapitre, un supplément à inscrire dans le tableau des prévisions.

Le harnachement de réserve a été évalué à 12 748 736 pour la cavalerie correspondante à l'effectif de 1 200 000 hommes; ici point de supplément, le prix de l'unité ayant plutôt fléchi qu'augmenté.

Quant aux fourrages, la commission a basé ses calculs sur un effectif de 300 000 chevaux à nourrir pendant soixante jours, soit 18 millions de rations; mais le prix de l'unité s'est accru depuis 1873; il y aurait à ajouter un supplément aux prévisions (30 000 000) qui sont devenues insuffisantes.

Les prévisions de la commission pour le matériel d'artillerie se répartissaient ainsi :

1 ^o Armement des places.	35 200 000 »
2 ^o Batteries de campagne.	57 735 000 »
3 ^o Munitions.	211 977 050 »
4 ^o Matériel de siège.	25 400 000 »
5 ^o Armes portatives.	111 205 000 »
6 ^o Equipages de pont	4 560 000 »
7 ^o Harnachement de l'artillerie.	47 504 235 »
Total.	490 581 285 »

Ces évaluations ont dû être remaniées depuis 1873. L'artillerie, en effet, a tout modifié, tout changé : le système de ses bouches à feu, les munitions, le matériel de siège et les armes portatives.

La commission a aussi fait entrer dans ses prévisions une somme de 9 000 000 francs, pour l'installation des écoles d'artillerie et l'agrandissement des polygones.

Enfin, elle évaluait à 235 000 000 francs les travaux à exécuter par le génie, dont 140 000 000 francs affectés aux travaux de fortifications et 95 858 160 francs à la réorganisation des magasins et des établissements militaires. En 1873, l'administration de la guerre n'était pas encore fixée : elle disposait les plans, elle discutait les systèmes; la commission n'était donc pas à même d'apprécier la dépense à faire et elle n'ignorait pas qu'il y aurait sur ce point une importante lacune à combler.

En résumé, aux évaluations de la commission d'enquête, il y

avait lieu d'ajouter quelques centaines de millions pour le matériel de l'artillerie et pour les travaux du génie. Mais ce n'est pas un supplément de quelques centaines de millions qu'on a voté, c'est un supplément de près d'un milliard. Comment expliquer un tel chiffre? A-t-on imputé quelques-unes des dépenses du budget ordinaire sur les crédits du budget extraordinaire¹? Si le ministre l'a fait, cette irrégularité serait sans excuse. La Chambre, on doit lui rendre cette justice, s'est toujours montrée libérale envers l'administration de la guerre, et celle-ci ne pourrait invoquer, comme prétexte, l'insuffisance des crédits ordinaires. Le budget de la guerre est monté de 503 millions, chiffre de 1875, à 587 millions, chiffre proposé pour 1883. Tous les chapitres sont en augmentation, et quelques-unes de ces augmentations sont très fortes. Le chapitre XII, habillement et campement, est passé de 31 millions à 39. Le chapitre XVII, remonte générale et harnachement, de 10 millions à 17. Les chapitres XVIII et XIX, établissements et matériel de l'artillerie, poudres et salpêtres, de 14 millions à 26. Le chapitre XX, établissements et matériel du génie, de 10 millions à 17. L'excédant ne saurait donc trouver d'explication ou d'excuse dans l'insuffisance des crédits du budget ordinaire.

J'ai dit que l'accroissement considérable des dépenses affectées à

¹ Il est certain que cette imputation a eu lieu. La Cour des comptes le constate dans son dernier rapport. (Rapport public sur l'exercice 1878, p. 15-16.) « La coexistence des crédits du compte de liquidation (ou du budget extraordinaire) et de ceux du budget ordinaire présente d'ailleurs, en ce qui concerne l'imputation des dépenses, des inconvénients graves que la Cour a déjà signalés. (Rapport public de 1876, p. 15.) Comment, en effet, et lorsqu'il s'agit d'objets similaires, est-il possible, au contrôle judiciaire, de discerner sûrement si un achat est destiné à l'approvisionnement de réserve ou à la consommation annuelle? L'administration elle-même semble avoir éprouvé à ce sujet de sérieuses difficultés ou tout au moins des révélations graves. Nous avons trouvé, en effet, pour 1878, plus de 48 millions de paiements qui ont été annulés par virement au compte de liquidation, et ajoutés aux divers chapitres du budget ordinaire, tandis que 4 millions étaient déduits des paiements effectués sur les crédits du budget, pour être mis à la charge du compte de liquidation; ainsi, par exemple, le 19 décembre 1879, le ministre de la guerre demandait l'imputation sur les crédits du budget ordinaire de 1878 affectés à la remonte et au harnachement (ch. xvii) d'une somme de plus de 1 400 000 francs, primitivement imputée au compte de liquidation. Trois mois après, le 19 mars 1880, le même ministre demandait qu'une somme de 1 160 000 francs, payée sur les crédits budgétaires de la remonte et du harnachement pour l'exercice 1878, fût transportée à la charge du compte de liquidation... » En voici assez pour prouver que l'administration de la guerre considère les crédits du compte de liquidation ou du budget extraordinaire comme un supplément du budget ordinaire. Tous ces remaniements ont été exécutés par virement.

la reconstitution du matériel de guerre n'avait jamais motivé les critiques des rapporteurs de la commission du budget. Les rapports se contentent d'indiquer les sommes affectées aux dépenses extraordinaires de la guerre, mais ils se taisent toujours sur la nature et l'objet des crédits alloués. S'ils ont voulu dissimuler à l'étranger l'importance des travaux entrepris ou des approvisionnements reconstitués, ce serait un enfantillage. La Prusse, renseignée par ses agents et au besoin par les indiscretions de la presse française, n'ignore ni les crédits alloués, ni les sommes dépensées, ni l'emploi que ces sommes ont reçu; elle paraît même mieux renseignée que la commission du budget qui, d'une année à l'autre, reçoit du ministère des informations contradictoires. Comparez entre eux les chiffres inscrits dans deux rapports et relatifs à la même dépense, ces chiffres, qui cependant proviennent d'une source unique, diffèrent souvent, les totaux aussi bien que les sommes partielles. Bien plus, les tableaux insérés par l'administration au *Journal officiel*, à quelques mois de distance, contiennent des chiffres et des appréciations qui ne concordent guère.

En fait, il paraît certain que les rapporteurs ont ignoré l'existence de la première commission d'enquête, qu'ils ne se sont jamais préoccupés de savoir si les prévisions actuelles dépassaient les prévisions antérieures, si l'on avait modifié les chiffres définitifs, arrêtés pour les vivres, pour les hôpitaux, pour l'habillement, pour le campement, pour les équipages militaires et pour le harnachement, aussi bien que les évaluations provisoires adoptées pour les travaux du génie et la fabrication des armes.

Les tableaux de la commission d'enquête ont été augmentés par la commission de 1876. Soit. Mais pourquoi réviser le travail de la commission de 1876? celle-ci avait sous les yeux les plans définitifs du génie, les devis détaillés de l'artillerie, tous les éléments d'une solution complète. Pourquoi modifier encore une fois tous ses chiffres? Pourquoi ces suppléments de 352 millions qui paraissent devoir être suivis de plusieurs autres? Ces suppléments sont dus non pas à des perfectionnements, comme le dit M. Varroy, mais à un véritable gaspillage. L'avènement de M. Gambetta marque la revanche des fournisseurs contre la commission des marchés, la revanche de l'intendance contre l'esprit de contrôle, le triomphe des médiocrités jalouses sur les généraux, sur les directeurs les plus compétents; on brise, on révoque brutalement ceux que recommandent les plus glorieux services, lorsqu'ils refusent de s'incliner devant la dictature occulte, devant le prétendu patriote qui inaugurerait son pouvoir en désorganisant l'armée.

Un célèbre procès avait mis en lumière deux grands cœurs

de soldats. S. A. R. le duc d'Aumale et M. le général de Rivière avaient, dans le cours de ces longs débats, retracé à l'armée, pour les jours difficiles, les austères leçons du devoir; ce devoir patriotique, le prince et le militaire l'avaient fidèlement rempli à travers les vicissitudes d'une carrière agitée; ils surent l'accomplir jusqu'au bout, en servant la France avec abnégation, lors même que le pouvoir fut envahi par des hommes dont ils devaient mépriser le caractère et redouter l'incapacité. Nul ne conteste aujourd'hui que M. le général de Rivière a révélé, dans la direction du génie et des travaux de défense, les sérieuses qualités d'un administrateur accompli. Ces mérites même le désignaient aux atteintes de l'envie. Le général Farre, instrument de M. Gambetta, avait mission d'écartier du ministère tout ce qui pouvait gêner le président de la commission du budget. Ce ministre avait, d'ailleurs, amassé dans les rangs subalternes des trésors de fiel contre les supériorités qui honoraient le génie et l'armée; son premier acte fut de retirer au général de Rivière la direction que celui-ci avait si bien gérée. Il alla plus loin; il osa suspendre des travaux presque terminés, improviser un conseil de défense, substituer un système nouveau au plan consacré par l'approbation du comité et du conseil supérieur. Après le départ de ce triste ministre, il a fallu reconstituer le conseil de défense et reprendre les plans primitifs, en un mot, effacer au plus tôt les traces de cette gestion malheureuse. Mais grâce à M. Farre, sur quelques points, la frontière est encore ouverte, et la France n'a pas entièrement reconquis son indépendance. Au point de vue financier, le résultat des modifications apportées au système de défense se traduira certainement par une aggravation de dépenses et des suppléments de crédit.

Dans le gouvernement occulte qui assistait M. Gambetta, un intendant militaire, M. Richard, tenait une place importante; il communiquait à son maître quelques notions administratives et surtout le renseignait sur le personnel de l'armée; en échange, tout le pouvoir de M. Gambetta était mis au service des rancunes et des fantaisies de l'ex-intendant militaire. Voilà comment M. Richard put faire admettre des suppléments de crédits multipliés qui ne s'appliquaient certes pas aux besoins de la défense. C'est ainsi que les prévisions de 1876 furent accrues, par la loi du 23 mars 1880, d'une somme de 64 426 968 francs, concernant les services administratifs, et d'autres sommes applicables aux subsistances militaires, aux hôpitaux et ambulances, et au service de l'habillement. C'est ainsi que le service de l'habillement fut encore doté de 7 millions par la loi du 8 août 1881, la remonte de 2 millions, et les hôpitaux de 1 million.

Depuis que M. Gambetta s'est saisi du pouvoir, les titulaires de marchés, les entrepreneurs, les fournisseurs, affluent dans son antichambre; quelques-uns sont admis au petit lever de Barras, et sont payés de leur assiduité par une intervention opportune. La commission des marchés, bien qu'elle eût recommandé en principe de recourir pour les fournitures à l'industrie privée, avait cependant reconnu que l'État, lorsqu'il s'agissait d'un matériel spécial à l'armée, dont la construction doit être soumise à des règles de précision rigoureuse, avait intérêt à faire des confections directes. Aussi l'artillerie avait-elle installé à grands frais des ateliers pour la confection des cartouches et de leurs étuis. La dépense d'établissement de ces ateliers a été supportée par le compte de liquidation, c'est-à-dire que le prix en a été imputé sur les crédits affectés à la reconstitution de l'armement. Or M. Gambetta, malgré l'opposition du ministre et de l'artillerie, fit concéder à un député d'importantes fournitures d'étuis de cartouches.

Au surplus, la commission du budget, loin de contrôler et de restreindre la dépense, intervient elle-même pour l'accroître; elle aussi favorise ses fournisseurs. Un de ses membres couvrait de sa protection MM. Daudier frères, d'Orléans; il obtint que le général Farre mettrait en adjudication 500 000 couvertures imperméables, dont le type était celui pour lequel MM. Daudier jouissaient d'un brevet d'invention. On comprend que, dans ces conditions, l'adjudication était un leurre et que l'administration se plaçait d'avance sous le joug. Heureusement le ministre changea, et le général Campenon, successeur de M. Farre, donna l'ordre de surseoir à l'adjudication, qui ne fut pas poursuivie, ce qui prouve, en passant, que la fourniture n'était pas urgente. En d'autres temps, le parlement a reproché aux bureaux de la guerre leur connivence avec les fournisseurs; c'est aujourd'hui sur la recommandation et l'insistance des membres du parlement que le ministère viole les règles protectrices de la fortune publique. Les assemblées qui multiplient sans nécessité les crédits affectés aux dépenses militaires et qui prodiguent les deniers des contribuables sans utilité pour la protection du pays ne sont guère moins coupables que celles qui se refusent aux sacrifices indispensables pour sauvegarder son territoire et assurer sa défense.

Les dépenses militaires réalisées en 1883 ne se borneront point aux 587 millions du budget ordinaire, aux 81 400 000 francs du budget extraordinaire et aux 81 millions de pensions. Il faut aussi tenir compte des crédits supplémentaires qui seront, comme tous les ans, réclamés par le ministère et accordés par le parlement. Sans parler d'autres crédits supplémentaires, pour la Tunisie seulement,

il y a eu 46 millions de votés en 1881, et 45 millions pendant le premier semestre de 1882 ¹; on peut compter que la Tunisie absorbera 60 millions en 1883. Ainsi, dans cette année 1883, le budget de la guerre français se rapprochera de 810 millions, et il dépassera cette somme si les Chambres adhèrent au projet de loi concernant l'armée d'Afrique. « Quand le 19^e corps sera complètement constitué, son effectif dépassera d'un tiers environ l'effectif actuel, et la dépense annuelle sera accrue d'une somme de 20 millions en chiffres ronds ². » Avec ce supplément, les dépenses militaires atteindront 830 millions. L'Allemagne consacre annuellement moins de 500 millions (pensions comprises) aux dépenses militaires; son armement est aussi formidable que notre armement; ses effectifs sont aussi nombreux que nos effectifs; et, non seulement elle possède ce que nous avons, des armes et des hommes, elle possède aussi ce que l'argent ne donne pas et ce que nous n'avons plus, une armée ³.

Dans les sommes demandées pour la Tunisie, le ministère n'a pas compris les crédits destinés à faire face aux prélèvements payés sur les approvisionnements et le matériel, il a pu dissimuler ainsi une

¹ État des sommes dépensées par le ministère de la guerre, pour l'expédition de Tunisie.

19 avril 1881, crédit de.	5 695 276 »
12 juillet.	14 276 000 »
17 décembre.	25 907 657 »
Total de l'exercice 1881.	45 878 933 »
17 décembre 1881, crédit pour l'exercice 1882	3 056 000 »
Février 1882.	6 691 000 »
6 avril.	6 884 000 »
7 avril.	3 409 702 »
4 juin.	6 320 678 »
3 juillet	19 076 087 »
Total provisoire de l'exercice 1882.	45 437 467 »

Là ne se bornent point les dépenses de l'expédition de Tunisie.

Juillet 1881. Annuité de. 300 000 »
accordée pour le service postal.

29 juillet 1881, crédit pour garantie d'intérêt aux chemins
de fer tunisiens 4 358 422 »

17 décembre 1881. Crédit au ministère de la marine 2 920 000 »

17 juillet 1882. Crédit pour divers services. 3 205 167 »

Un traité signé avec le bey, met à la charge de la France la dette tunisienne.

² Exposé des motifs.

³ Le colonel Grandélément vient de publier sur les questions militaires à l'ordre du jour un livre fort remarquable, qui débute par cette phrase : *Nous n'avons plus d'armée, et qui la justifie.*

partie des frais de l'expédition. Mais il a placé le gouvernement dans cette alternative de tromper une fois de plus la Chambre, en imputant sur les crédits de notre réorganisation militaire cette dépense omise, ou de revenir aux procédés d'administration qui consistent à vider les arsenaux pour alimenter les expéditions lointaines sans remplacer le matériel disparu. Dès son début, la république est retombée dans les errements funestes auxquels on peut attribuer en partie les désastres de 1870.

II

L'administration de la guerre a donc largement abusé des crédits du budget extraordinaire. Ce n'est pourtant pas en vue des dépenses militaires que ce budget a été rétabli; en le créant, on avait songé surtout aux travaux publics. Pour beaucoup de républicains, la France date de 1789 ou plutôt de 1793; pour quelques ingénieurs, c'est seulement en 1878 qu'a été inauguré dans notre pays un système de travaux digne de la science et de la civilisation modernes. Cependant, même dans cette France dont les œuvres contemporaines sont décriées par les hommes du jour, l'apparition des chemins de fer a donné, il y a quarante ans, le signal d'un mouvement qui ne s'est jamais ralenti. Depuis que la vapeur a révélé sa puissance, les travaux publics ont reçu sous tous les régimes une vive impulsion, et ils répondent à des besoins si manifestes, que, après avoir été forcément suspendus pendant la guerre, ils étaient continués ou repris dès que l'ennemi eut cessé de fouler le sol français. L'Assemblée nationale, malgré les embarras financiers du moment, avait convenablement doté le service des travaux publics. Le budget de 1875 réservait à ce service 193 millions; et le budget de 1876, plus de 200 millions. On dépassait ainsi les efforts de l'empire, qui n'a jamais passé pour négliger les travaux publics, et dont le dernier budget régulier, celui de 1869, n'accordait à ce service qu'une dotation de 180 millions. Ces sommes de 193 et de 200 millions ne représentaient d'ailleurs qu'une partie des sacrifices effectués pour les travaux d'intérêt général. L'État faisait en même temps exécuter dans les ports des améliorations dont la dépense s'élevait à 78 millions, travaux exécutés au moyen d'avances procurées par les Chambres de commerce ou les villes intéressées et qui devaient être remboursées en annuités inscrites dans les intérêts de la Dette publique. D'autres travaux, qui continuaient et complétaient le réseau des chemins de fer, étaient exécutés par les grandes compagnies pour le compte de l'État ou

au moyen d'avances remboursables en annuités. L'Assemblée nationale comprenait si bien l'utilité des chemins de fer, que dans une seule année elle décida l'exécution de 2900 kilomètres de lignes nouvelles. (Lois du 3 juillet, 16 et 31 décembre 1875.) En ajoutant 100 ou 200 millions au budget annuel des travaux publics, en continuant à user du système éprouvé de la garantie d'intérêts, en marchant d'un pas un peu plus rapide dans la voie tracée par les régimes antérieurs, le gouvernement aurait, en vingt années, terminé le réseau des chemins de fer, agrandi les ports, amélioré la navigation de nos grandes rivières, et creusé les canaux réclamés par les besoins de l'agriculture et de l'industrie. Tel était l'avis d'un ingénieur distingué, M. Krantz, qui avait proposé, au nom des commissions de l'Assemblée nationale, un programme de travaux publics embrassant toutes les œuvres utiles, programme dont l'exécution sagement mesurée aurait enrichi le pays sans compromettre ses finances. A ce programme on substitua, sans étude et presque sans discussion, des projets incohérents groupés dans une sorte de plan d'ensemble qui a reçu le nom de programme Freycinet¹.

Au 1^{er} janvier 1878, le réseau des chemins de fer d'intérêt général comprenait 26 773 kilomètres de lignes concédées et déclarées d'utilité publique, dont 21 022 kilomètres en exploitation. Diverses lois avaient en outre décidé l'exécution de 2897 kilomètres de lignes non concédées, et le réseau national avait une étendue de 29 670 kilomètres classés, quand a été proposé le programme de 1878. La loi du 17 juillet 1879, en le sanctionnant, a ajouté au réseau 8827 kilomètres, qui portaient le réseau total à 38 497 kilomètres. *Ces 8 826 kilomètres devaient être exécutés successivement par les ingénieurs de l'État*, faute capitale qui suffirait à faire échouer l'entreprise. Cependant on se met à l'œuvre. Mais, au lieu de se concentrer sur quelques points où l'on peut

¹ Préparé par des commissions dites régionales, instituées sur le rapport de M. de Freycinet, le programme a été définitivement arrêté et inscrit dans les lois des 17, 18, 28 juillet et 5 août 1879. J'ai vu fonctionner ces commissions; placées sous la direction de M. de Freycinet et cédant à ses inspirations, elles ont procédé de la manière la plus étrange. Au lieu de rechercher et de classer pour chaque région les œuvres vraiment utiles, sauf à s'occuper ensuite des moyens financiers, le ministre a fixé d'abord le chiffre à dépenser dans chaque région, chiffre énorme, hors de proportion avec les besoins réels. Pour employer la somme entière, il a fallu exhumer des cartons les projets condamnés, ceux que, la veille encore, on jugeait ridicules; il a fallu imaginer, à côté des travaux utiles, des œuvres qui n'étaient réclamées par aucun besoin, et que recommandait seulement l'intérêt électoral des députés ou des ministres.

terminer promptement les travaux entamés, on s'éparpille et on se disperse; on commence à la fois 114 *lignes*, on installe des chantiers sur 5596 *kilomètres*. De sorte que la construction marche lentement et que la dépense s'accroît d'une façon démesurée. Cette organisation des chantiers est tellement ridicule, qu'on ne saurait l'imputer ni aux ingénieurs ni même aux bureaux; on oublie que ce n'est pas le ministre, que ce n'est plus le gouvernement qui dirige. Chaque candidat, chaque député, veut montrer aux électeurs de sa circonscription une ligne commencée. On a souvent accusé l'empire d'avoir soutenu ses candidatures officielles en installant dans les circonscriptions rétives des baguettes, des poteaux, qui figuraient un tracé et qui disparaissaient le lendemain de l'élection. Tout cela ne coûtait que quelques millions de francs. La république a tout perfectionné; elle fait de vrais tracés, elle installe de vrais chantiers, elle creuse de vrais déblais, elle construit de vrais remblais; le chemin ne sera pas livré plus tôt qu'il ne l'eût été sous l'empire, mais l'électeur sera mieux dupé; ce que le pays y gagne, c'est que les candidatures officielles lui coûtent aujourd'hui des centaines de millions.

Voici donc 8827 *kilomètres* entre les mains de l'État, auquel il ne manque pour les achever dans un délai raisonnable que des ingénieurs, des conducteurs, des piqueurs, des ouvriers, et aussi des ressources; mais ce programme, dont il était impuissant à tenir les promesses, était bien loin de suffire à M. de Freycinet. Il ne s'est pas borné à exécuter des lignes nouvelles, il a racheté les chemins déjà concédés, ceux du moins qu'on a consenti à revendre. Naturellement, les propositions ne sont pas venues des compagnies prospères. M. de Freycinet avait accordé aux députés tous les chemins qu'ils demandaient pour leurs amis ou leurs électeurs¹; il ne pouvait leur refuser de racheter les lignes concédées à des sociétés à bout de ressources, et dans lesquelles ces mêmes amis, ces mêmes électeurs, avaient maladroitement compromis leur fortune. La loi du 18 mai 1878 commence par sanctionner le rachat de 1510 *kilomètres* de lignes en exploitation et de 1105 *kilomètres* de lignes en construction ou à construire. Par des lois postérieures, l'État a acquis encore 759 *kilomètres* de chemins livrés à l'exploitation et 848 *kilomètres* à terminer. « Les conditions de ces nouveaux rachats ont été *plus avantageuses pour le Trésor* que celles des premiers contrats de 1878. Les concessionnaires ont reçu des sommes représentant rigoureusement la dépense que l'État eût consacrée à faire

¹ Discours de M. Lesguillier, ancien directeur des chemins de fer de l'État, ancien sous-secrétaire d'État aux travaux publics, à la Ferté-Milon, 28 novembre 1882.

les travaux reconnus utiles, déduction faite des subventions ¹. » Notons, en passant, cet aveu officiel : les lignes rachetées en vertu de la loi du 18 mai 1878 ont été payées à des prix supérieurs à leur valeur réelle, et les concessionnaires (c'est-à-dire les députés, leurs amis ou leurs électeurs) ont reçu des sommes *excédant la dépense que l'État eût consacrée à faire les travaux reconnus utiles*. Le dernier rapport de M. Ribot, rapporteur de la commission du budget, résume les travaux accomplis ou restant à accomplir pour l'exécution du plan Freycinet; voici les chiffres qui concernent les chemins de fer :

Lignes terminées.	3 628	kilomètres.
Lignes en construction.	5 596	—
Lignes déclarées d'utilité publique et non en construction	4 149	—
Lignes simplement classées et non déclarées d'utilité publique.	4 438	—
	17 811	kilomètres.

En dehors du réseau d'intérêt général, le réseau français d'intérêt local comprend 3270 kilomètres déclarés d'utilité publique, parmi lesquels 2049 sont livrés à l'exploitation; enfin, pour compléter le tableau, le réseau algérien, qui se construit avec l'argent des contribuables français, comprend 3053 kilomètres classés, dont 2133 sont aujourd'hui déclarés d'utilité publique, et plus de 800 kilomètres en exploitation.

Laissons de côté ce réseau d'intérêt local et le réseau algérien, qui, cependant, ajoutera quelque centaines de millions au total des dépenses.

La plus grande partie des lignes françaises non concédées a servi à constituer un réseau confié, sous l'autorité du ministère des travaux publics, à une administration distincte; deuxième erreur ou deuxième faute, grosse de conséquences.

Dans son rapport du 2 janvier 1878, M. de Freycinet reconnaissait que les nouvelles lignes seraient *peu productives*; mais, suivant lui, les économies sur les frais de transport qu'elles réaliseraient pour le pays et les augmentations de produits qu'elles procureraient aux lignes existantes *compenseraient au décuple* les sacrifices imposés à l'État. A l'appui de cette appréciation, M. de Freycinet ne produisait aucun calcul. Il paraît bien, en effet, que ni lui ni son administration n'ont cherché à se rendre compte des

¹ Rapport du 8 août 1881, adressé par le ministre des travaux publics à M. le président de la république.

résultats financiers du programme. La persistance dans les affirmations ne saurait-elle suppléer à l'absence des calculs? Or, devant le conseil d'État et devant les Chambres, M. de Freycinet a invariablement soutenu ces deux thèses : la première, c'est que tous les contribuables, quel que soit leur degré de richesse, quels que soient leurs besoins, quelle que soit leur situation géographique, ont le droit d'obtenir pour eux et pour leurs produits le même nombre de kilomètres de chemins de fer. L'État reçoit 3 millions de la Corse (3 370 050 fr., 82)¹; il y dépense 43 millions (43 054 192 fr., 42)². Qu'importe, l'habitant de la Corse a droit au même nombre de kilomètres de chemins de fer que l'habitant du département du Nord; la seconde thèse, c'est que la construction des chemins de fer, alors même qu'elle appauvrit momentanément le Trésor, a pour conséquence d'enrichir le pays. Nous opposerons plus loin à ces allégations dépourvues de preuves des chiffres précis et des faits déterminés.

Les rivières, les canaux et les ports, ont eu leur part dans le programme sanctionné en 1879.

On n'a pu décréter que tous les Français se serviraient des rivières, mais on a proclamé que tous avaient droit aux canaux en même temps qu'aux chemins de fer; on a reconnu aussi que tous les habitants de la côte avaient droit à des ports; bref, on a décidé que les canaux seraient multipliés, que tous les ports seraient agrandis, que toutes les rivières seraient creusées. Les évaluations primitives montaient :

Pour les canaux à.	700 000 000	»
Pour les rivières à.	450 000 000	»
Pour les ports maritimes à.	300 000 000	»

« Le programme des travaux publics ne serait pas complet si le gouvernement ne s'était pas préoccupé de développer une branche de la richesse publique qu'on a trop négligée à certaines époques; je veux parler de l'aménagement des eaux... L'irrigation, le dessèchement des terres humides, le colmatage, l'alimentation des villes en eaux potables, l'emploi des eaux d'égout des centres populeux, ne sauraient sans dommage être négligés³. »

Si l'on n'a guère discuté à l'origine le programme de M. de Freycinet, on a beaucoup discuté les évaluations primitives depuis que

¹ Compte général des finances de l'exercice 1878, p. 32-35.

² Compte général des finances de l'exercice 1878, p. 217-220.

³ Rapport de M. de Freycinet, ministre des travaux publics, en date du 31 décembre 1879.

les travaux s'exécutent. Ce qu'on a nommé le plan primitif ne devait pas, assurait-on, coûter plus de 6 milliards ¹; M. de Freycinet portait la dépense à prévoir à un chiffre annuel de 500 millions pendant douze années. Dès le début des travaux, on a contesté ces chiffres; d'une part, on a prétendu que 6 milliards ne suffiraient pas à l'exécution du programme; de l'autre, on a soutenu que l'État ne pourrait, en dehors de ses autres dépenses, consacrer annuellement 500 millions à des travaux extraordinaires sans épuiser promptement ses ressources et sans être arrêté brusquement par une crise financière. Les contradicteurs avaient raison. Les travaux sont commencés depuis quatre ans à peine, et déjà l'on est obligé de ralentir l'impulsion. Ensuite il est bien certain que les travaux coûteront plus de 6 milliards; sur ce point le gouvernement lui-même ne nous laisse plus d'illusion. « L'étude des avant-projets, dit le ministre des travaux publics, et les enquêtes auxquelles ils ont été soumis ont démontré que les dépenses prévues seraient *sensiblement* dépassées ². » M. le ministre reste dans le vague, mais son collègue précise. « Il est aujourd'hui certain, a dit le ministre des finances ³, que, sur le devis, il y aura un mécompte de 10 à 11 pour 100, mettons 700 millions. On a dû faire, ajoutait-il, par des raisons stratégiques, des chemins de fer nouveaux ou des lignes à double voie là où l'on n'avait prévu que des chemins à une voie, mettons 300 millions. Il y a aussi, continuait-il, à ajouter 400 millions pour les travaux publics non compris dans le classement, pour les ports du Havre, de Bordeaux, de Saint-Nazaire, pour le canal du Rhône à Marseille, et pour le canal du Rhône à Cette. Tous ces chiffres, remarquait-il, ne réservaient rien pour l'agriculture, c'est-à-dire pour les travaux d'irrigation et d'amélioration agricole; il y avait à prévoir de ce chef 500 millions. Tout cela faisait un total de 7 900 000 000, soit, en chiffres ronds, 8 milliards.

C'est là un gros total; cependant je crois qu'il n'en faut rien rabattre, au contraire. Quand les commissions régionales ont évalué les travaux, elles ont accepté, comme bases de leurs calculs, les prix de la main-d'œuvre et les prix des matériaux constatés en 1878 ou dans les années antérieures; mais les travaux entrepris sur une échelle immense et partout à la fois ont nécessité un supplément

¹ Voy. le travail du rapporteur du budget des travaux publics (1879) : « Le montant total des travaux ne sera probablement pas inférieur à 6 milliards ».

² Rapport adressé, le 8 août 1881, par le ministre des travaux publics au président de la république.

³ Discours de M. Say, *Journal officiel* du 26 juillet 1882.

de quelque cent mille bras et produit une hausse instantanée des salaires; la hausse des matériaux a suivi celle des salaires. M. Say attribue le mécompte à l'insuffisance des études primitives; et, en effet, ces études ont été très sommaires. Mais, lors même que les études auraient été moins incomplètes et les évaluations mieux discutées, la dépense finale serait augmentée d'un tiers par ce seul fait qu'on a commencé à la fois 114 lignes et installé simultanément des chantiers sur 5596 kilomètres. Ce qui atteste l'augmentation, ce sont les rectifications opérées dans les documents officiels. Pour les dix premières lignes de chemins de fer, l'évaluation inscrite dans le budget de 1880 était de 40 000 000 francs; pour ces dix lignes, aujourd'hui presque terminées, l'évaluation portée dans le budget de 1883 est de 65 301 000 francs, soit un excédant de 63 pour 100 ou des deux tiers sur l'évaluation primitive. L'augmentation qui ressort sur l'ensemble des travaux entièrement achevés est, je le répète, de beaucoup plus d'un tiers, relativement à l'évaluation primitive. Il faut donc ajouter non pas, comme M. Say le propose, 700 millions, mais au moins 2 milliards de mécompte, ce qui donne, pour l'ensemble des travaux, un total de 9 200 000 000 ¹. Ce n'est pas tout. On a voté l'exécution

¹ Le ministre des finances et le ministre des travaux publics évaluent à 9145 millions l'ensemble de ces travaux que la commission du budget estime seulement 7240 millions : ce sont là les 2 milliards dont il a été tant parlé. Je crois que la commission a tort et que les ministres ont raison.

Je reproduis, d'après le dernier rapport de M. Ribot, le chiffre des dépenses faites ou à faire pour les lignes de chemin de fer.

DÉPENSES EFFECTUÉES AU 31 DÉCEMBRE 1882.

Lignes terminées ou en exploitation.	640 millions.
Lignes en construction.	650 —
Total.	1 290 millions.

DÉPENSES RESTANT A EFFECTUER

Lignes en exploitation.	470 millions.
Lignes en construction.	1 470 —
Lignes déclarées d'utilité publique.	860 —
Lignes classées	1 525 —
Total.	3 725 millions.

Le chiffre total, tant des dépenses faites que des dépenses restant à faire, s'élève donc, d'après la commission, à 5125 millions pour les chemins de fer. Les ministres portent ce total à 6500 millions, soit à 1285 millions de plus. La différence entre les deux sommes est attribuée à ce que, d'une part, le ministre des travaux publics a compris dans l'état des lignes à entreprendre 1803 kilomètres de chemins d'intérêt local à classer et à incorporer dans le réseau général, chemins sur le classement desquels la

de 500 millions de chemins vicinaux, de 392 millions de constructions scolaires, et le ministre de l'instruction publique affirme qu'il lui faut encore 700 millions pour achever ses écoles. Le total, grossi de ces 1600 millions, est porté à 10 600 millions. Ce n'est pas tout. Dans son rapport du 8 août 1881, le ministre des travaux publics remarque que les constructions civiles n'ont pas reçu des pouvoirs publics moins d'encouragement que les travaux d'une autre nature. Il cite la reconstruction de l'hôtel des Postes et du Muséum d'histoire naturelle, l'installation de 22 dépôts d'étalons, l'extension ou la construction des grandes écoles de l'État, les restaurations ou constructions de bâtiments affectés aux départements ministériels, les opérations nécessaires pour isoler la Bibliothèque nationale et le Conservatoire des arts et métiers, pour créer un observatoire physique à Meudon et agrandir celui de Paris, pour compléter les archives et les manufactures de l'État. Un grand *atelier national* s'est ouvert; il est établi et fonctionne partout : à Paris et dans les provinces, dans les villes et dans les campagnes, sur les côtes et sur la frontière, sur chaque point de l'intérieur. A la vue de cette activité fébrile, la foule, d'abord, se montre favorable et elle est bien près d'applaudir; pourtant elle

Chambre n'a pas encore statué, et ensuite à ce que sur 3887 kilomètres de lignes concédées aux grandes compagnies, il n'y en a que 970 dont l'État doit effectuer lui-même la construction à l'aide des ressources du budget extraordinaire. Quant aux travaux des ports, des canaux, des rivières, il y a entre la commission et les ministres un écart de 620 millions, et cet écart est dû à ce que certains canaux ou les travaux de certains ports n'ont pas encore été soumis à la sanction de la Chambre et que dès lors la commission les rejette de son total.

Du moment où la commission ne conteste pas que les 1803 kilomètres de chemins de fer d'intérêt local seront classés, que les 3887 kilomètres de lignes concédées aux grandes compagnies seront construits aux frais de l'État, que les travaux complémentaires des ports et des canaux recevront finalement la sanction de la Chambre, il est bien certain que le total doit être porté à 9145 millions.

On classera les chemins d'intérêt local, parce que le classement a été promis aux électeurs. On votera l'exécution des travaux complémentaires pour les canaux ou pour les ports, parce que ces travaux comprennent, par exemple, le canal du Rhône, l'agrandissement des ports du Havre et de Marseille, et qu'il serait par trop ridicule, après avoir classé tant de canaux inutiles, après avoir enfoui tant de millions à Calais, à Boulogne, à Port-en-Bessin, à Paimpol, à Saint-Brieuc, à Saint-Servan, qu'on ne fit rien pour le Havre et pour Marseille. Quant à la distinction entre les budgets, elle est de pure forme; les budgets ordinaires étant condamnés désormais au déficit, les travaux imputés sur les crédits du budget ordinaire seront soldés au moyen des ressources de la dette flottante, et finalement de fonds d'emprunts, comme les travaux imputés sur les crédits du budget extraordinaire.

réfléchit et s'inquiète. Qui donc fera les fonds de cet immense atelier?

Voilà bien 11 milliards de travaux, où trouvera-t-on les ressources? A vrai dire, la question des ressources n'a guère préoccupé les auteurs du programme. Tandis qu'ils développaient le plan de ces travaux gigantesques, au lieu de rechercher les moyens de pourvoir à tant de dépenses, ils s'appliquaient à tarir la source dans laquelle le Trésor puisait depuis vingt ans pour l'exécution des travaux de chemins de fer. Le gouvernement, pressé de rompre avec les errements anciens, renonçait à user du procédé des garanties d'intérêt au moment même où ce système allait porter tous ses fruits.

Déjà, devant l'Assemblée nationale, on avait soutenu que le système des garanties d'intérêt avait fait son temps et devait être désormais remplacé par celui des subventions. En accordant des subventions, l'Etat, disait-on, savait à quoi il s'obligeait; au contraire, avec les garanties d'intérêt, l'engagement était indéterminé. On ajoutait qu'il était presque impossible de faire le compte exact de ce qui doit appartenir à l'ancien et au nouveau réseau, les inspecteurs des finances chargés de vérifier les comptes ne parvenant pas à empêcher les confusions de dépenses et de recettes; qu'il était non moins difficile de savoir d'après quelles règles doit se faire le partage entre le compte de capital et le compte d'entretien, les hommes les plus compétents étant divisés sur ces questions; que dans ce même régime, les compagnies, sans être tout à fait désintéressées dans les résultats de la construction et des trafics, seraient dispensées de travailler au développement de leurs transports et de se préoccuper de l'amélioration de leur administration. Le système des garanties d'intérêt offre en effet quelques difficultés d'exécution; mais ces difficultés n'ont jamais paru insurmontables, et on les a surmontées. Les inspecteurs des finances ont porté devant les commissions instituées en vertu des conventions les contestations qui sont nées de l'exécution de ces conventions; on a discuté et, lorsqu'on ne s'est pas entendu, on s'est expliqué devant le conseil d'Etat. En regard de quelques inconvénients, il faut d'ailleurs placer les avantages qu'a révélés une longue pratique du système. Construction annuelle de 1000 à 1200 kilomètres de chemins de fer sans emprunts d'Etat, avec une charge modique et, dans tous les cas, infiniment moindre que l'intérêt correspondant au capital dépensé pour les nouvelles lignes; au maximum 80 millions à payer pendant un petit nombre d'années, au lieu de 300 millions d'arrérages de rentes perpétuelles et de 100 millions d'insuffisance; remboursement certain par les compagnies des avances faites, constitution d'une réserve au profit de l'Etat; enfin, garantie contre la

construction de lignes par trop improductives et sans la moindre utilité pour les intérêts généraux du pays.

Ce qu'il convient surtout d'admirer sans réserve, c'est l'opportunité du changement de système. Le gouvernement et les Chambres renoncent à la garantie au moment où le développement du trafic sur les lignes plus anciennes met en relief tous les bénéfices que l'État retire des conventions : on cesse de réclamer aux compagnies, on demande exclusivement et directement à l'État les ressources pour continuer le réseau des chemins de fer, en même temps qu'on lui demande ces ressources pour une infinité d'autres objets. Le ministre des finances aurait eu peine à suffire à la reconstitution du matériel de guerre, aux dépenses de l'enseignement, aux travaux des rivières, des canaux, des ports, des irrigations et améliorations agricoles, à la construction des écoles, des lycées, des bâtiments de toute sorte. C'est sans doute afin de faciliter la tâche qu'on ajoute au total 6 milliards pour les chemins de fer. On repousse le concours des compagnies au moment où ce concours devenait précieux au Trésor. La Chambre accuse les gouvernements antérieurs de complaisance envers les compagnies; elle se dit incapable de céder à la même faiblesse, et elle assure à ces compagnies d'immenses bénéfices, sans exiger de leur part aucun sacrifice, aucune compensation : « Vous comprenez bien que quand une petite ligne nouvelle de 15 à 20 kilomètres prend du trafic, elle va le porter aux lignes des grandes compagnies qui, elles, le font courir sur leur réseau pendant 150 ou 200 kilomètres; de sorte que vous enrichissez les grandes compagnies... avec les petits tronçons qu'à grands frais notre budget extraordinaire vous sert à construire et à faire exploiter ¹. » Les chiffres de M. Allain-Targé sont exagérés (comme toujours), mais si l'on rectifie les chiffres, on reste en face d'une critique fondée. Il est certain que si l'État construit, sans recourir aux compagnies, 6 milliards de chemins de fer, le résultat pour l'État sera d'ajouter au budget 300 millions affectés aux arrérages des emprunts, 100 millions destinés à couvrir les insuffisances des recettes, et le résultat pour les compagnies sera d'encaisser le bénéfice du trafic apporté par les lignes nouvelles et de distribuer à leurs actionnaires des dividendes supplémentaires. Dans le système de la garantie, il n'y aurait eu pour l'État ni emprunt ni insuffisance de recettes, — les compagnies auraient supporté ces charges, — il n'y aurait pas eu de dividende progressif pour les actionnaires, il y aurait eu de simples avances dans lesquelles le Trésor serait cer-

¹ Discours de M. Allain-Targé. *Journal officiel* du 22 juillet 1882.

tainement rentré. Car (on l'oublie sans cesse) les sommes payées à titre de garantie sont de simples avances, des avances recouvrables portant intérêt à 4 pour 100; et les compagnies s'acquittent rapidement de leur dette, car elles remettent à l'État tous les excédants de recettes qui dépassent le service des obligations et le revenu réservé; tant que l'État n'est point remboursé, le dividende est limité et demeure invariable. Si, dans le cours de leur concession, les compagnies ne se libéraient point, l'État serait remboursé, au terme de la concession, au moyen du matériel appartenant aux compagnies débitrices.

Les compagnies, il est vrai, n'ont pu encore se libérer des engagements anciens; si on leur impose encore la construction d'un réseau, le terme de la concession arrivera avant que les compagnies aient pu se libérer des engagements nouveaux; l'État sera trop heureux si elles sont parvenues à se libérer des engagements anciens. Je n'atténue pas l'objection; examinons la situation des compagnies. Une compagnie, celle du Nord, n'a jamais fait appel à la garantie; une autre compagnie, celle de Lyon, n'y a recouru que pour des lignes spéciales, la ligne du Rhône au mont Cenis et deux lignes algériennes. Quant à la compagnie du Midi, le développement de son trafic est tel, qu'elle se trouvera bientôt libérée de ses engagements¹. Les compagnies d'Orléans, de l'Est, ont commencé les remboursements, on peut aussi prévoir l'époque où ces remboursements seront terminés². Rien n'empêchait de traiter avec la compagnie du Nord, avec la compagnie de Lyon, avec la compagnie du Midi, avec la compagnie d'Orléans, avec la compagnie de l'Est. Une seule des grandes compagnies, celle de l'Ouest, recourt à la garantie; elle est condamnée pour quelque temps à y recourir encore. Le réseau de l'Ouest a été mal conçu; il s'étend sur les côtes de Normandie et de Bretagne, sans pénétrer suffisamment dans l'intérieur du pays; il rencontre sur toutes les côtes la concurrence du cabotage, et dans l'intérieur, sur le seul point où il pénètre, la concurrence de la navigation fluviale (Paris au Havre). On doit reconnaître aussi que ce réseau a été formé par la fusion de plusieurs lignes dont les frais de construction avaient été considérables. La compagnie de l'Ouest se trouve, par le chiffre même de sa dette, à la discrétion de l'État, et elle aurait subi les conditions que celui-ci lui aurait dictées.

On a pu déjà entrevoir quelques-unes des fautes commises; si

¹ Sur les bénéfices de l'exercice 1881, il a été reversé au Trésor, en 1882, 6 372 502 fr. 64, il reste dû seulement 33 274 279 fr. 11.

² Sur les mêmes bénéfices, la compagnie de l'Est a remboursé 3 931 350 fr. 14, et celle d'Orléans, 9 705 493 fr. 74.

On désire préciser les conséquences, il devient indispensable de citer quelques chiffres et d'entrer dans quelques détails.

Une argumentation développée ne sera pas nécessaire pour établir que les rachats approuvés par la loi du 18 mai 1878 ont été onéreux : on a vu le ministre lui-même le confesser dans un rapport officiel. Ces lignes, rachetées en 1878, ont coûté à l'État d'abord 270 millions, prix de rachat, suivant les comptes arrêtés par la commission arbitrale; ensuite 233 millions (233 957 427 fr.), pour les travaux à faire sur les lignes de chemins de fer rachetés; enfin, 50 millions de crédits supplémentaires déjà votés, sans compter les crédits futurs. L'État pouvait facilement se dispenser de payer une partie des 270 millions et de poser, comme il l'a fait, le principe dangereux du droit à l'indemnité pour les compagnies de chemins de fer en détresse. Des compagnies rachetées, les unes étaient en faillite, les autres allaient y tomber; on les a traitées toutes comme si leur exploitation était florissante. Les contribuables ont payé les erreurs et les fautes commises par les conseils d'administration; ils ont même payé les mécomptes résultant de détournements et de malversations. Il n'y avait certes aucune raison légitime de mettre à leur charge les pertes des obligataires et des actionnaires, quelle qu'en fut l'origine, mais on entrevoyait derrière les obligataires et les actionnaires de nombreux députés ou des personnages influents. M. Jenty, député, l'un des propriétaires de la *France* et du *Petit Journal*, traitait pour la compagnie de la Vendée; les autres compagnies avaient recruté d'autres protecteurs. Du reste, la majorité de la Chambre acceptait avec faveur le rachat destiné à constituer le réseau dit de l'État, dans lequel on lui montrait discrètement tout un avenir de places et de sinécures. Depuis 1878, l'État continue à payer chèrement les lignes qu'il pourrait avoir pour peu de chose. Les Chambres ont adopté, dans la dernière session, un projet de loi approuvant le rachat, *moyennant trois millions*, du chemin de fer du Bousson à Saint-Bonnet-le-Château (Loire). Ce chemin de fer avait été mis en adjudication, il y a quelques années, à la suite de la déconfiture de la compagnie concessionnaire et acquis au prix de 30 050 francs; la vente comprenait les terrains, gares, hangars, rails, locomotives, wagons et matériel d'exploitation; et c'est ce même tronçon (de 27 kilomètres) que le ministre rachète *trois millions* avec l'approbation des Chambres. Ce ne sont plus là des rachats; ce sont, comme le disait un journal, des dotations masquées sous l'apparence de rachats. Mais revenons aux traités de 1878.

Outre le prix du rachat de 270 millions, l'État avait à dépenser, d'après les travaux d'évaluation, annexés aux traités de rachat,

d'abord 60 millions de travaux à imputer sur les crédits alloués en 1878. Sur ces 60 millions de travaux, 18 devaient rester à la charge de l'État et 42 millions à la charge des anciennes compagnies. Quelque incroyable que cette négligence puisse paraître, aucun relevé ne semble avoir été dressé pour indiquer, d'une manière exacte et précise, ces 42 millions de travaux. L'État a exécuté les travaux, il les a payés, mais il n'est pas rentré dans ses avances, et l'on ne voit pas bien comment il y pourra rentrer.

En outre de ces 60 millions, le ministère des travaux publics a réclamé, pour continuer les travaux de ces lignes, un crédit de 52 000 000 francs en 1879, de 63 000 000 francs en 1880, de 43 240 000 francs en 1881, de 7 450 000 francs en 1882, et de 7 100 000 francs en 1883. Avec les 270 000 000 francs du rachat, cela fait 503 millions, qui produiront en 1883 un revenu net de 4 millions ¹. Il est même certain que les 503 millions ne suffiront pas. Le ministre a réclamé et obtenu pour 1882 le vote de deux crédits supplémentaires, l'un de 5 900 000 francs, l'autre de 44 500 000 francs. Pour cette année 1882, le ministre avait inscrit seulement 7 450 000 francs au chapitre du budget intitulé *Travaux d'achèvement des lignes rachetées en vertu de la loi du 18 mai 1878*; à ce crédit principal de 7 450 000 francs, il a donc ajouté 50 millions de crédits supplémentaires. Il est vrai que ce crédit supplémentaire, réclamé en 1882, s'applique à des travaux entrepris en 1879, terminés en 1881, travaux dont la dépense a été liquidée, ordonnée et payée depuis plusieurs mois. Ce qui le prouve, c'est que les lignes ou portions de lignes auxquelles doit s'appliquer le crédit ont été ouvertes en 1882, en 1881, ou même à une époque antérieure. Aucune de ces dépenses ne concerne l'exercice sur lequel on les impute. Mais si ces dépenses remontent à des exercices antérieurs, sur quels crédits les a-t-on imputées et payées? Sur les crédits des autres chapitres. Pour le ministère des travaux publics, la distinction par chapitre est de pure forme quand il s'agit du budget extraordinaire. Ces virements si décriés sous l'empire, si vivement critiqués par les républicains ², si sévèrement

¹ Le projet du budget de 1883 renferme, pour la première fois, l'énumération des recettes et des dépenses des chemins de fer de l'État. Les recettes sont évaluées à 26 316 000 francs et les dépenses à 22 205 000 fr., ce qui donne un excédant de recettes de 4 111 000 francs. Mais cet excédant ne sera qu'apparent, si l'on impute une partie des dépenses ordinaires sur les frais de premier établissement, et, malheureusement, c'est là un abus très fréquent.

² Dans son rapport sur les comptes de 1869, un député, M. Marcel Barthe (aujourd'hui sénateur), critiquait, au nom de la commission des comptes, le système des revirements; il ne blâmait pas moins l'affectation des ressources

proscrits par la loi de 1871, sont rétablis en fait sur la plus vaste échelle. Dans son budget extraordinaire, le ministre des travaux publics ne considère que le total ; les divisions sont pour lui d'intérêt secondaire. La constitution du réseau de l'État favorise singulièrement ces confusions volontaires.

Deux décrets, tous deux du 25 mai 1878, ont, le premier, organisé l'administration provisoire du réseau ; le second, établi la constitution financière du service de l'exploitation. Celui-ci résume les règles applicables à l'exploitation proprement dite et celles qui concernent les travaux d'infrastructure et de superstructure des lignes incorporées dans le réseau de l'État. *Les recettes et les dépenses de l'exploitation* sont centralisées par un caissier général justiciable de la Cour des comptes. Elles font l'objet d'un budget spécial établi par le conseil d'administration des chemins de fer de l'État et approuvé par le ministre des travaux publics. Quant aux *dépenses relatives à la continuation et à l'achèvement des lignes rachetées*, elles sont imputées par le budget général de l'État et effectuées par le caissier-payeur central à Paris et par les trésoriers-payeurs généraux dans les départements. Dans le système établi par le décret du 25 mai 1878, le caissier général reste donc étranger aux dépenses de l'infrastructure et de la superstructure, son compte ne fait aucune mention de ces travaux dont les dépenses se trouvent disséminées dans les comptes du caissier-payeur central et dans ceux des trésoriers-payeurs généraux des départements traversés par les voies en construction ou en réparation. Comment, dès lors, apprécier la régularité des imputations de dépenses ? Fréquemment, les dépenses de renouvellement ou de réparations comprennent à la fois des dépenses imputables sur les frais de premier établissement et des dépenses concernant l'exploitation ; la distinction à faire entre les deux natures de dépenses entraîne parfois des appréciations délicates. Pour les chemins de fer rachetés,

du budget extraordinaire et des fonds d'emprunts aux dépenses normales des services publics. Il faisait ressortir avec énergie les périls d'un régime financier qui augmentait chaque année le passif de l'État. Le système des virements est pourtant rétabli, sinon officiellement et légalement, au moins dans la pratique habituelle du ministère des travaux publics. Quoique légal sous l'empire, le procédé était mauvais ; mais aujourd'hui il n'est pas meilleur et, de plus, il est condamné par la loi.

Les ressources du budget extraordinaire et les fonds d'emprunts sont appliqués encore aux dépenses normales des services publics, puisque M. Say a été obligé de reporter au budget ordinaire 53 millions de dépenses que son prédécesseur avait inscrites au budget extraordinaire, 53 millions de dépenses normales auxquelles il avait été pourvu, au moins en partie, les années précédentes avec les ressources du budget extraordinaire, c'est-à-dire avec les fonds d'emprunts.

la difficulté, on l'a vu, se complique encore. La voie et le matériel ayant dû être livrés en bon état d'entretien, les travaux qui restent à exécuter pour arriver à ce résultat ont été évalués sommairement au moment de la reprise des lignes rachetées. Or ces travaux qui s'exécutent tous les jours et qui en toute autre circonstance incomberaient à l'exploitation, étant à la charge des anciennes compagnies, sont imputés d'abord sur le crédit du chapitre intitulé *Travaux d'achèvement par l'État des lignes rachetées en vertu de la loi du 18 mai 1878*, sauf compte ultérieur à faire avec ces compagnies. Il y a des causes de confusion qui rendent difficile sinon impossible l'appréciation de l'exactitude des imputations ; si l'on voulait que ces dépenses fussent contrôlées, il faudrait les réunir dans un compte unique que présenterait le caissier général en même temps que le compte relatif à l'exploitation. Dans cette hypothèse, le caissier-payeur central et les trésoriers-payeurs généraux n'agiraient plus que comme correspondants du caissier général ; ils opéreraient pour les travaux d'achèvement comme ils opèrent pour les dépenses d'exploitation. La Cour des comptes réclame cette amélioration avec instance, et elle déclare que si le caissier général ne reprend pas toutes les opérations dans ses écritures, elle ne pourra que constater l'impossibilité où elle se trouve d'exercer son contrôle ¹. Le ministère n'a donné jusqu'ici aucune satisfaction aux réclamations de la Cour. Il viole les dispositions de la loi de 1871 relatives aux virements avec une tranquille assurance ; il viole le texte non moins précis de la loi du 15 mai 1850 (art. 9), texte visé par l'article 41 du décret du 31 mai 1862, portant règlement de la comptabilité publique : « Aucune dépense ne pourra être ordonnée ni liquidée sans qu'un crédit préalable ait été ouvert par une loi. Toute dépense non créditée, ou portion de dépense dépassant le crédit, sera laissée à la charge personnelle du ministre contrevenant. » Malgré la sanction inscrite dans la loi, la prohibition d'ordonner, de liquider et de payer des dépenses avant que des crédits préalables aient été ouverts, a été violée depuis 1879 par tous les ministres des travaux publics ; en ce moment même elle est violée tous les jours.

Pour les 2615 kilomètres rachetés en 1878, la dépense déjà faite est de 550 millions, et quelques centaines de kilomètres ne sont pas terminés ou restent à construire ; à quel chiffre ressortira le kilomètre lorsqu'on connaîtra la dépense entière ? Quel sera le prix de revient de chacun des 17 000 kilomètres compris dans le réseau

¹ J'ai emprunté ces détails au rapport public de la Cour des comptes sur l'exercice 1876, pp. 35, 39 et 41.

français et mis à la charge du budget par le programme de 1878. « On a promis, disait M. Allain-Targé, des lignes qui coûteront.... 3, 4, 5 ou 600 000 francs le kilomètre et qui n'auront jamais de trafic, qui ne rendront aucun service¹. » L'appréciation est vague, et d'ailleurs les chiffres de M. Allain-Targé appellent toujours une révision scrupuleuse. Ce qui est certain, c'est qu'en dépit des évaluations primitives et des arguments de la commission du budget, les 17 000 kilomètres construits reviendront en bloc à plus de 6 milliards, ce qui met le kilomètre en moyenne à plus de 350 000 fr.² Les plans ont été si bien conçus et les travaux si bien conduits, que la dépense pour telle ligne qui relie deux très petites localités ressort à près de 800 000 francs par kilomètre. La loi de 1878 a créé, pour subvenir aux dépenses des travaux, la rente amortissable; on a pu, au début, emprunter à 4 pour 100 un milliard et demi divisé en deux emprunts; mais si les emprunts continuent, ils se feront à un taux plus élevé; si l'on emprunte 4 milliards, on peut compter au moins 5 pour 100 pour l'intérêt et l'amortissement de l'ensemble des emprunts. Le prix de revient du kilomètre étant de 350 000 francs, il faudra inscrire au budget, sous forme d'intérêts ou d'arrérages, autant de fois 17 500 francs qu'il y aura de kilomètres construits. Pour couvrir les insuffisances de recettes, il faudra aussi insérer au budget autant de fois 5000 francs qu'il y aura de kilomètres livrés : telle est, en effet, la moyenne des insuffisances constatées pour les lignes récemment ouvertes³, et celles qui restent à construire ne seront certainement pas les plus productives. Voilà donc une dépense assurée de 22 500 francs par kilomètre qui grèvera le budget, lorsque les 17 000 kilomètres seront construits ou livrés à l'exploitation, d'une charge annuelle de 382 500 000 francs. En regard de cette charge, quel bénéfice faut-il placer? D'une part, les économies réalisées sur les frais de

¹ Discours de M. Allain-Targé, *Journal officiel* du 22 juillet 1882.

² Il est douteux que la dépense totale soit limitée à 6 milliards, car les lignes entièrement construites ressortent à plus de 350 000 francs par kilomètre, et les lignes qui restent à construire ne seront pas les moins coûteuses.

³ Sur trente-six lignes ouvertes pendant ces dernières années, comprenant ensemble 864 kilomètres et appartenant aux compagnies de Lyon, d'Orléans et de l'Est, l'insuffisance moyenne par kilomètre est de 4822 francs. Il semble dès lors qu'il ne sera pas exagéré d'évaluer à 5000 francs par kilomètre l'insuffisance d'exploitation pour l'ensemble des lignes rachetées et des lignes construites ou à construire par l'État. En effet, les lignes que l'État a prises à sa charge et qui restent à construire, sont destinées à recueillir un trafic beaucoup moindre que les lignes récemment ouvertes appartenant aux compagnies que je viens de citer.

transport pour chaque kilomètre livré à l'exploitation ; de l'autre, le supplément de trafic et par suite l'augmentation de produits procurée aux lignes existantes par la création de ces 17 000 kilomètres. M. de Freycinet assure que ce double bénéfice *compensera au décuple* les sacrifices imposés au Trésor¹. Cette charge imposée au Trésor sera, je viens de le montrer, de 382 500 000 francs par année ; suivant M. de Freycinet, le pays devrait donc recueillir, par la construction de ces 17 000 kilomètres, un bénéfice annuel de 3 825 000 000 de francs. Examinons.

Sur les lignes nouvelles, le prix moyen du transport varie entre 5 centimes et 15 centimes par tonne et par kilomètre : sur les routes qui desservait la contrée avant la construction des voies ferrées, le prix du roulage variait entre 30 centimes et 40 centimes par tonne et par kilomètre. L'économie réalisée sur les frais de transport serait en moyenne de 25 centimes par kilomètre et par tonne. A combien de tonnes s'applique l'économie ? Sur *onze* lignes de l'État, ouvertes assez récemment et mentionnées au bulletin du ministère des travaux publics², le trafic moyen dépasse 20 000 tonnes par kilomètre, mais ce trafic n'aura pas la même importance sur les lignes qui se construisent aujourd'hui et surtout sur celles qui restent à construire. J'ai remarqué dans le réseau de l'Est huit lignes récemment ouvertes, dont trois appartiennent à l'État et sont exploitées pour son compte. Ces huit lignes, tant par leur étendue que par leur situation ou leur importance, se rapprochent davantage des lignes que l'État fait construire et nous fournissent les éléments d'une comparaison sérieuse. Or, pour l'ensemble de ces huit lignes, le trafic est de 17 456 tonnes par kilomètre³. En acceptant cette moyenne de 17 500 tonnes pour chacun des 17 000 kilomètres, et en se rappelant que l'économie pour chaque

¹ Rapport de M. de Freycinet du 2 janvier 1878. M. de Freycinet n'a pas cité ce chiffre au hasard ; il a répété dans tous ses discours que le bénéfice pour le pays serait dix fois plus élevé que le sacrifice du Trésor.

² Bulletin d'avril 1882, pp. 286-287.

³ Ces huit lignes sont :

Aillevillers à Plombières. . .	11 kilomètres	16 172 tonnes par kilomètre.
Conflans à Briey	13 —	11 434 —
Onville à Thiancourt. . . .	10 —	6 209 —
Remiremont au Thillot et à Saint-Maurice.	28 —	33 365 —
Vitry à Bourbonne-les-Bains	15 —	13 252 —
Gondrecourt à Neufchâteau.	34 —	9 664 —
Andilly à Langres.	4 —	18 156 —
Nançais-le-Petit à Gondre- court.	10 —	25 929 —

tonne est de 25 centimes par kilomètre, on obtient une économie totale et annuelle de 74 350 000 francs.

Il s'agit maintenant de calculer le bénéfice procuré aux lignes existantes par l'ouverture des voies nouvelles. Chacune des tonnes nées sur les lignes nouvelles fait en moyenne 135 kilomètres sur les rails des anciennes compagnies¹. Or cette tonne vient ajouter un bénéfice net *d'un demi-centime* par kilomètre aux revenus recueillis sur l'ensemble du réseau². Le bénéfice ressort ainsi à 0 fr. 675 pour les 135 kilomètres et pour l'ensemble des 17 500 tonnes à 11 812 fr., 50. Tel est le produit que chacun des kilomètres du chemin de fer nouveau vient apporter annuellement aux lignes anciennes. Lorsque les 17 000 kilomètres seront construits, le produit net des anciennes lignes se trouvera augmenté de 200 812 500 francs, et ces 200 millions seront encaissés, sinon en totalité au moins pour la plus grande partie, par les grandes compagnies.

En ce qui concerne les travaux de chemins de fer, les résultats financiers du programme de 1878 peuvent donc se résumer ainsi : en capital, six milliards de dépenses, en intérêts, amortissement ou insuffisances, charge de 382 500 000 francs inscrits annuellement au budget. Moyennant ce sacrifice, le pays obtiendra une économie annuelle de 74 millions sur ses frais de transport, et les grandes compagnies, les compagnies anciennes, verront s'accroître leurs produits nets de près de 200 millions. Ces chiffres aident à définir les situations respectives faites au pays, au Trésor et aux compagnies anciennes, par l'exécution de la partie du programme relative aux chemins de fer. Le pays qui, annuellement, dépensera 382 500 000 francs pour recevoir 275 millions, le pays s'appauvrira. Le Trésor qui annuellement déboursa 382 500 000 francs et qui n'en recouvrera que la vingtième ou trentième partie par l'impôt, le Trésor se ruinera. Les anciennes compagnies qui ne déboursent

¹ Cette moyenne résulte des chiffres obtenus depuis l'ouverture des lignes nouvelles.

² Le bénéfice des grandes compagnies (différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation) sur le transport à 1 kilomètre d'une tonne de marchandise peut être évalué en moyenne à 3 centimes. Si l'on retranche de ce bénéfice *l'intérêt du capital employé à la construction*, il reste à peu près un 1/2 centime de bénéfice net. Il est vrai qu'on peut se demander s'il y a lieu de déduire *l'intérêt du capital employé à la construction*, puisque c'est l'État et non la compagnie qui construit la ligne; mais si l'on ne déduit pas 2 centimes 1/2 pour l'intérêt, il faudra opérer une déduction équivalente, parce que, dans les lignes nouvelles, beaucoup seront pour les anciennes compagnies des lignes concurrentes, au lieu d'être des lignes affluentes, et réduiront le trafic des compagnies au lieu de l'augmenter.

rien et recevront 200 millions, les anciennes compagnies s'enrichiront. Supposez les mœurs vénales et les consciences à l'encan, supposez les compagnies s'associant dans un syndicat gigantesque pour conquérir à prix d'argent l'appui des ministres et les votes du parlement, pourraient-elles imaginer, pourraient-elles obtenir de cet appui et de ces votes intéressés des avantages plus signalés que ceux réservés à leurs actionnaires par le programme de 1878? On ne leur demande aucun sacrifice, on ne leur impose aucune charge, et l'on assure aux actionnaires un supplément annuel de 65 francs de dividende par action¹? Et la Chambre a voté d'enthousiasme un plan qui aboutit à de pareils résultats!

« En dressant ses projets de classement, dit M. Lesguillier, M. de Freycinet avait eu l'habileté de se créer une majorité dévouée de députés à qui il avait apporté tous les chemins qu'ils demandaient pour leurs arrondissements respectifs. Il lui avait donc été facile de résister aux hommes clairvoyants qui voulaient modifier et compléter le troisième réseau de manière à le rendre exploitable. Le classement une fois fait, le troisième réseau constitué de manière à être inexploitable, M. de Freycinet se garda bien de proposer le moyen de l'exploiter. Il invita spirituellement le parlement à résoudre lui-même une question qu'il avait rendue insoluble... Les grandes compagnies, dont le troisième réseau va augmenter les bénéfices dans des proportions considérables, pourraient, sans doute, se charger de l'exploiter à de bonnes conditions. Mais il aurait fallu traiter avec elles avant tout classement. Aujourd'hui que l'administration s'est mise à leur merci, peut-on espérer qu'elles abandonnent bénévolement une situation qu'on leur a faite si inconsidérément. Si on le maintient tel qu'il est, le troisième réseau couvrira à peine ses frais d'exploitation, et l'intérêt des 6 milliards de premier établissement viendra grever notre budget². »

M. Lesguillier est ingénieur, ancien directeur des chemins de fer de l'État, et mieux placé que personne pour découvrir les vices du programme de 1878, mais il s'est dévoué à la politique de M. Gambetta, et il ne nous semble pas faire dans les responsabilités un équitable partage. Il semble avoir oublié l'approbation sans réserve

¹ Les actions des six grandes compagnies sont au nombre de 3 059 000. Or 200 millions à répartir annuellement entre 3 059 000 actions assurent à chaque action un supplément de dividende de 65 francs par année.

² Discours prononcé par M. Lesguillier, député, ingénieur, ancien directeur des chemins de fer de l'État, ancien sous-secrétaire d'État des travaux publics, devant des électeurs à la Ferté-Milon, le 28 octobre 1882. M. Lesguillier a tort de croire que les recettes du troisième réseau couvriront les frais d'exploitation; mais ses appréciations, sauf sur ce point spécial, sont parfaitement justes.

donnée par M. Gambetta et ses amis aux plans de travaux publics. En 1878, aucune mesure n'était proposée ou votée sans la sanction préalable du dictateur occulte, et, en 1878, on n'était pas brouillé; en 1878, M. de Freycinet était sacré *grand homme* par les organes opportunistes, et son programme était présenté par eux comme l'inauguration d'une *grande* politique. Il est bon, il est juste de montrer que ce plan de travaux n'avait été conçu que pour satisfaire des préoccupations électorales et qu'il devait aboutir à une mystification désastreuse, mais il est trop tard pour décliner la responsabilité qui pèsera désormais sur tous ceux qui avaient applaudi cette entreprise alors qu'ils s'apprêtaient à en recueillir le profit.

Ce qu'il y a de piquant, c'est que le système inauguré en 1878, lequel doit procurer des bénéfices sans compensation aux actionnaires des anciennes compagnies, n'a rallié à ce système ni les compagnies ni les actionnaires. Sans doute, si le programme s'exécute, les actionnaires verront doubler ou tripler leurs dividendes; mais la Chambre, qui n'évite aucune maladresse, leur dissimule tant qu'elle peut ce bénéfice, et les tient sous la menace permanente d'un rachat. Or, qu'on le sache bien, le rachat des chemins de fer pour l'État, c'est, à bref délai, la banqueroute, et, pour les actionnaires et les obligataires, l'appauvrissement ou la ruine, car, en échange de leurs obligations ou de leurs actions, ils recevraient des titres de rentes, frappés, dès l'origine, de dépréciation et peu à peu d'un entier discrédit.

Le programme de 1878 a prévu également des travaux considérables pour l'amélioration des ports, des canaux, des rivières : le plan définitif parlait de 1150 millions, mais on avait omis, paraît-il, tous les travaux importants. Le ministre des finances, M. Say, ajoutait à l'évaluation primitive 400 millions de supplément pour les travaux oubliés : cela donne 1550 millions. En majorant ce chiffre de moitié pour les insuffisances d'évaluations, on dépasse 2 milliards et demi¹. M. Lesguillier ne trouve pas mieux conçue la partie du plan Freycinet relative aux ports et aux canaux que celle concernant les chemins de fer. Les travaux, dit-il, ont été éparpillés pour satisfaire à des intérêts de clocher; les bénéfices qu'ils procureront seront presque nuls et ne couvriront pas les intérêts des emprunts contractés; la perte est subie seulement en faveur de quelques localités privilégiées et il précise : « Certain canal de l'Est a été

¹ Le ministre des travaux publics a soutenu, devant la commission du budget de 1883, que la dépense atteindrait 2645 millions pour les travaux des ports, des canaux et des rivières; et si tous les travaux projetés sont exécutés, il est probable que la dépense dépassera ce chiffre.

entrepris pour amener de la houille à une localité industrielle, déjà desservie par un chemin de fer. Rendue aux usines, la houille coûte aujourd'hui 25 francs par tonne. Or l'intérêt de la dépense d'établissement du canal, réparti sur la consommation, atteindra 28 francs par tonne. Il en résulte que si, au lieu de construire le canal, l'État achetait la houille sur le carreau de la mine, payait son transport par chemin de fer, et la livrait gratuitement aux usiniers, il gagnerait encore 3 francs par tonne. » M. Lesguillier résume ainsi son appréciation : « Quelques petits canaux, sans utilité réelle, donnant une satisfaction apparente à des appétits locaux; beaucoup de millions éparpillés dans de petits ports, tandis que nos grands ports restent dans l'abandon. » Ces appréciations sont exactes. Ainsi, pour les ports, la dépense évaluée, dans le programme de 1878, à 300 millions, mais qui, dans le projet de budget de 1883, est déjà prévue pour 384 324 900 francs (chapitre IX du budget extraordinaire), et qui grossit tous les jours, aurait été réduite à 100 millions, si l'on avait songé seulement aux travaux nécessaires. Agrandir les bassins du Havre et de Marseille, ne rien épargner pour améliorer Dunkerque et le mettre en état de lutter avec Anvers, le pays tout entier applaudirait à de telles œuvres; mais on a bien songé à l'intérêt général! On dépense des millions dans les ports moyens ou inférieurs, afin de satisfaire les préoccupations électorales et de donner pâture aux appétits locaux; on entreprend des travaux dispendieux dans des ports qui n'abritent que des bateaux de pêche ou les bâtiments destinés au cabotage. A Paimpol, on construit un bassin à flot; à Saint-Brieuc, on en complète un autre; à Port-en-Bessin, on construit un second bassin intérieur. Lorsque Boulogne obtient un crédit, la municipalité de Calais exige pour le port rival un crédit équivalent; lorsqu'on alloue des millions à Saint-Malo, Saint-Servan proteste, Saint-Servan exige des millions. Aucun ministre n'est de taille à résister à Saint-Servan.

La prodigalité est la même pour les canaux et les rivières. M. Krantz a exposé, dans une étude complète¹, la situation générale des voies navigables en France et le rôle qu'elles pouvaient jouer dans le présent et dans l'avenir. Ses rapports font connaître en détail les travaux à exécuter pour l'amélioration et le complément du réseau de notre navigation intérieure. Les frais nécessaires pour compléter le réseau étaient évalués à 435 370 000 francs pour les travaux de première urgence, à 491 500 000 francs pour les travaux de deuxième urgence, à 205 700 000 francs pour ceux de troisième

¹ Voy. la série des rapports présentés, au nom de la commission des chemins de fer de l'Assemblée nationale, par M. Krantz, député.

urgence. La commission de l'Assemblée nationale pensait que, sans grever le budget d'une surcharge excessive, on pourrait, en vingt ans, compléter l'ensemble du réseau, et elle émit l'avis que l'État ne devait effectuer ces travaux, dont l'intérêt, en bien des cas, était purement local, qu'avec le concours des départements, des communes et des particuliers intéressés. Aujourd'hui, il n'est plus question de ce concours, et, en outre, le programme de 1878 consacra des millions, des centaines de millions à la construction de canaux, à l'amélioration de rivières sur lesquelles les marchandises ne circuleront jamais. Rien que, pour les ports et les canaux, M. Lesguillier estime qu'on pourrait retrancher du programme un tiers des travaux qui y sont compris. Le programme comprend, en outre, 1 milliard et demi d'écoles ou de constructions destinées à des services publics. J'ai eu l'occasion de montrer comment ce genre de travaux, ne répondant pas à de vrais besoins, était destiné à rester improductif. Quant aux 500 millions de chemins vicinaux et aux 500 millions de travaux d'amélioration agricole, ceux-ci comptent assurément parmi les travaux utiles, et ceux-là, parmi les travaux nécessaires, mais on poursuit lentement la construction des chemins vicinaux; et quant aux travaux, d'améliorations agricoles, aucune étude n'a été entreprise, on n'a jamais songé à les exécuter. Ces travaux ont été, après coup, ajoutés au programme comme une enseigne et une amorce trompeuse. Le fond de la politique républicaine, c'est une confiance illimitée dans la naïveté et l'ignorance des électeurs ruraux.

« Appelés à disposer de crédits importants, les ministres des travaux publics qui se sont succédé ont compris la nécessité de soumettre au contrôle incessant de l'opinion publique et du parlement la marche des dépenses ¹. » Cette phrase prétentieuse signifie, en humble prose, que le ministre des travaux publics appuie les crédits ouverts au budget de tableaux et de renseignements. L'intention peut être bonne, mais il faudrait que les renseignements fussent exacts et les chiffres réels; or les tableaux, quoique officiels, ne présentent guère que des chiffres erronés. S'agit-il, par exemple, des chemins de fer : les dépenses *effectuées* montent, pour la ligne de Questembert à Ploërmel, à 5 800 000 francs d'après le budget de 1881, à 5 500 000 francs d'après le budget de 1882, à 5 075 000 fr. d'après le budget de 1883; pour la ligne de Saint-Denis au Buisson avec l'embranchement de Gourdon, les dépenses effectuées montent à 20 000 000 francs d'après le budget de 1881, à 16 000 000 fr.

¹ Rapport adressé, le 8 août 1881, par le ministre des travaux publics au président de la république.

d'après le budget de 1882, à 21 000 000 francs d'après le budget de 1883 ; pour la ligne de Montmoreau à Périgueux, les dépenses effectuées montent, pour les exercices 1881, 1882 et 1883, à 9 000 000 fr. 6 000 000 francs et 8 000 000 francs ; pour la ligne d'Avallon à Nuits-sous-Ravière, les dépenses montent, pour les exercices 1881, 1882 et 1883, à 7 000 000 francs, 6 000 000 francs et 7 000 000 fr. ; pour la ligne de Triguères à Clamecy, les dépenses montent, pour les exercices 1881, 1882 et 1883, à 10 000 000 francs, 7 000 000 fr. et 9 000 000 francs ; pour la ligne de Firminy à Annonay, avec embranchement de Pertuiset à Saint-Just, les chiffres, pour ces trois mêmes années, sont de 25 000 000 francs, 20 000 000 francs et 24 000 000 francs ; pour la ligne d'Aubusson à Felletin, de 3 300 000 francs, de 2 500 000 francs et 2 950 000 francs ; pour la ligne d'Auxerre à Gien, de 13 400 000 francs, de 9 000 000 francs et de 11 000 000 francs ; pour la ligne d'Aurillac à Saint-Denis, de 15 000 000 francs, de 6 000 000 francs et de 11 000 000 francs. S'agit-il des canaux et des rivières, la comparaison des tableaux insérés dans les différents budgets fait ressortir des contradictions analogues. Pour le canal de Briare, la dépense effectuée tombe de 1 800 000 francs (31 décembre 1879) à 1 500 000 francs (31 décembre 1882). Pour l'Adour, la dépense tombe de 1 240 000 francs (31 décembre 1879), à 100 000 francs (31 décembre 1882). Pour le Boutonne, de 550 000 francs (31 décembre 1879) à 100 000 fr. (31 décembre 1882) ; pour la Charente, de 835 000 fr à 590 000 fr. ; et pour une autre section, de 320 000 francs à 100 000 francs. Si l'on revient aux chemins de fer, on constate que l'évaluation des prévisions varie d'une année à l'autre :

NOMS DES LIGNES	ÉVALUATION DES DÉPENSES BUDGET DE 1881-1882.	
	1881	1882
Alençon à Domfront.	8 500 000	» 10 530 000
Conterne à la Ferté-Macé.	1 900 000	» 2 456 000
Prez-en-Pail à Mayenne.	4 000 000	» 4 622 000
Mayenne à Fougères.	5 800 000	» 6 775 000
Mamers à Mortagne.	4 000 000	» 5 363 000
Mortagne à Mézidon.	13 500 000	» 18 960 000
Mortagne à Laigle.	3 200 000	» 4 467 000
Caen à Dozulé.	2 700 000	» 3 490 000
Echauffour à Bernay	5 000 000	» 6 893 000
La Trinité à Orbec.	1 400 000	» 1 745 000
Compiègne à Soissons.	6 500 000	» 6 115 000
Gondrecourt à Neufchâteau.	6 000 000	» 5 800 000
Chollet à Clisson.	6 500 000	» 6 400 000
Vieilleville à Bourgneuf.	4 000 000	» 3 600 000
Châteaubriant à Rennes.	10 000 000	» 11 500 000

Ploërmel à Caulnes.	7 500 000	»	7 000 000	»
Port de Piles à Prévilly	6 700 000	»	5 900 000	»
Buzy à Larmes.	3 500 000	»	3 200 000	»
Port d'Isigny à la ligne de Caen.	700 000	»	650 000	»
Mende au Puy.	34 000 000	»	33 500 000	»
Plirson à Armagne.	10 000 000	»	12 500 000	»
Angers à la Sarthe.	8 000 000	»	7 300 000	»
Saint-Nazaire à Châteaubriant.	13 000 000	»	12 300 000	»
Poitiers au Blanc	8 600 000	»	9 000 000	»
Civray au Blanc.	13 000 000	»	17 000 000	»
Ponfolens à la ligne ci-dessus	3 000 000	»	3 300 000	»
Cahors à Capdenac.	20 000 000	»	19 000 000	»
Ajaccio à Mezzana et Bastia, à Corte.	11 000 000	»	13 000 000	»
Badonviller à Baccarat.	6 950 000	»	7 100 000	»
Dives à Deauville.	4 560 000	»	4 200 000	»

Si l'on rapproche les chiffres qui expriment ces prévisions des dépenses effectuées à une époque déterminée, la comparaison des deux chiffres fait ressortir d'autres contradictions et d'autres erreurs. Pour la ligne de Saillat à Bussières-Galant, le ministère indique qu'il a dépensé 5 800 000 francs au 31 décembre 1880 (budget de 1880); quelques mois après, il évalue, pour cette même ligne, la dépense totale à 5 675 000 francs (budget de 1882). Pour la ligne de Limoges au Dorat, la dépense aurait été de 8 800 000 fr. (budget de 1880), et la dépense totale n'est évaluée qu'à 8 500 000 fr. (budget de 1882). Si je fatigue le lecteur de ces obscurs détails, c'est que ces chiffres sont des chiffres officiels, qu'ils figurent, non pas dans les documents annexes, mais dans les colonnes même du budget, que les Chambres votent les crédits en se basant sur les prévisions fausses, que le désordre a pénétré dans les écritures et dans les comptes, que, pour une même année, les ministres des finances et des travaux publics diffèrent de 100 millions dans l'évaluation de la *dépense faite*, et que le ministre des travaux publics et son prédécesseur diffèrent de 2 milliards pour l'évaluation des travaux à faire; qu'enfin il est utile de montrer comment les ministres *ont compris la nécessité de soumettre au contrôle incessant de l'opinion publique et du parlement la marche des dépenses*.

Jamais, on peut le dire, on n'a berné de cette façon des Chambres et un public. Et cependant ces Chambres sont ombrageuses; on n'a pas oublié l'incident relatif aux 50 000 francs de l'archevêque d'Alger; on n'a pas oublié non plus l'acharnement qu'a mis la Chambre précédente à poursuivre le redressement de griefs imputés à M. Caillaux. On reprochait à l'ancien ministre d'avoir sollicité

un crédit insuffisant pour l'achèvement du pavillon Marsan et l'installation de la Cour des comptes. Cette erreur a paru si dommageable, qu'une résolution de la Chambre demande au gouvernement d'exercer contre le coupable une action en indemnité. La difficulté de découvrir la juridiction compétente retarde seule les poursuites. Profitons de ce retard pour étudier à loisir le cas de M. Caillaux.

Parmi les dépenses auxquelles avait à faire face le compte de liquidation figurait une somme de 18 millions affectée à la reconstruction des édifices publics incendiés pendant la Commune. Dans cette somme de 18 millions étaient compris 4 millions pour la reconstruction de l'aile des Tuileries, sur la rue de Rivoli, et du pavillon Marsan. « Les devis qui nous ont été soumis ont été dressés, en n'y comprenant que les travaux de gros œuvres, sans y joindre les frais des installations intérieures ¹ ». La somme de 4 millions fut distribuée en plusieurs crédits ². La reconstruction du pavillon Marsan se trouvait décidée, les deux premiers crédits étaient votés, les travaux étaient commencés suivant un plan présenté par M. Lefuel, architecte des Tuileries, et accepté par la commission du budget de 1873 ; enfin le premier crédit était presque entièrement dépensé, lorsque M. Caillaux fut appelé (le 23 mai 1874) au ministère des travaux publics. Devenu ministre, M. Caillaux exécuta une portion seulement des travaux de reconstruction de l'aile des Tuileries sur la rue de Rivoli et du pavillon Marsan, suivant le projet évalué, présenté, approuvé et engagé avant lui, dans les limites des crédits accordés à cet effet. En tout ceci on ne verra, sans doute, le germe d'aucun grief ; mais on reproche à M. Caillaux d'avoir présenté le 11 mai 1875 et soutenu devant l'Assemblée nationale un second projet distinct du premier et montant à 2 500 000 francs, pour les frais d'installation de la Cour des comptes dans l'aile nord du palais des Tuileries ; on lui reproche d'avoir induit en erreur les pouvoirs publics en leur donnant lieu de croire qu'avec ces 2 500 000 francs on terminerait à la fois les travaux de reconstruction et ceux d'installation, tandis que, le 19 mai 1876, M. de Freycinet, ministre des travaux publics, demandait en plus 5 650 000 francs, ou au moins 3 050 000 francs, pour permettre à la Cour des comptes de fonctionner dans ce nouveau local. Peut-être le ministre a-t-il eu le tort d'accepter d'un architecte un devis insuffisant ; mais l'architecte s'appelait Lefuel et n'était pas le premier venu. En tout cas, ce tort est resté plato-

¹ Rapport du 2 avril 1873, présenté au nom de la commission des budgets.

² Savoir : 745 000 francs, en 1873 ; 1 700 000 francs, en 1874 ; 4 555 000 fr., en 1875.

nique, car M. Caillaux n'a rien fait exécuter du projet présenté le 11 mai 1875; il n'a rien dépensé de la somme de 2 500 000 francs. Ce sont ses successeurs qui ont employé cette somme, après avoir épuisé le crédit de 1873. Ce sont eux qui ont, non plus approuvé seulement, mais exécuté le plan de M. Lefuel. La Chambre a décliné tout éclaircissement sur les faits incriminés; elle n'a fait demander aucune explication au ministre mis en cause. Les ministres des finances et des travaux publics, chargés de l'information, n'ont pas appelé M. Caillaux à produire ses observations. Bref, la Chambre a prononcé, sans réelle information, sans enquête et sans débat contradictoire. Dans ces conditions, elle a voté, contre l'ancien ministre, d'abord une motion de blâme (22 janvier 1881), ensuite une résolution concluant à ce qu'une action en indemnité soit exercée contre lui. On parle aujourd'hui d'un arrêté de débet, c'est-à-dire que, ne pouvant traduire M. Caillaux devant aucune juridiction régulière, le gouvernement le jugerait lui-même, le condamnerait d'office, toujours sans l'entendre, rétablissant ainsi la confiscation par une voie détournée.

Mais je suppose M. Caillaux convaincu, après une information régulière, d'avoir approuvé le devis incomplet de M. Lefuel, convaincu d'avoir entraîné le parlement à voter des crédits excédant de 3 millions ceux que les Chambres avaient l'intention d'accorder, convaincu d'avoir fait procéder aux travaux compris dans le devis incriminé, travaux réellement entrepris et poursuivis sous ses successeurs; j'admets que la Chambre ait pu légitimement exercer contre l'ancien ministre une action en indemnité : cette affaire est-elle la seule qui paraisse impliquer la responsabilité d'un ministre? La Chambre blâme M. Caillaux d'avoir approuvé un devis erroné, a-t-elle blâmé tous ces ministres qui surprennent ses votes en inscrivant dans les colonnes de leur budget des évaluations inexactes et des chiffres trompeurs? La Chambre a blâmé M. Caillaux d'avoir produit une évaluation insuffisante, a-t-elle blâmé l'auteur du programme de 1878 d'avoir produit des évaluations insuffisantes pour les travaux projetés dans chacun de ses chemins de fer, dans chacun de ses ports, dans chacune de ses rivières, dans chacun de ses canaux? La Chambre blâme M. Caillaux d'avoir occasionné à l'État une dépense supplémentaire de 3 millions, blâme-t-elle M. de Freycinet ou ses successeurs d'avoir entraîné le Trésor dans une dépense supplémentaire de 3 milliards? La Chambre, qui n'a pu convaincre ni même accuser M. Caillaux d'avoir dépensé sans crédit un centime, demande qu'on exerce contre lui une action en responsabilité. Quelle action propose-t-elle contre ces ministres qui pratiquent tous

les jours des virements interdits par la loi, qui ont effectué sur les lignes rachetées, en 1878, 50 millions de travaux, qui ont liquidé ces dépenses et qui les ont payées avant de songer à réclamer du parlement l'allocation de crédits supplémentaires? Cependant le cas est prévu, le texte (loi du 15 mai 1850) est précis : « Aucune dépense ne pourra être ordonnée ni liquidée sans qu'un crédit préalable ait été ouvert par une loi. — *Toute dépense non créditée, ou portion de dépense dépassant le crédit, sera laissée à la charge personnelle du ministre contrevenant.* » En dépit de ces injonctions, je répéterais volontiers au ministre des travaux publics ce que Pascal disait à propos de M. Arnauld¹ : mettez-vous l'esprit en repos et ne craignez pas de vous compromettre en usant des procédés reprochés à M. Caillaux. Ces procédés ne sont mauvais que dans sa gestion. L'irrégularité qu'on lui impute est une irrégularité d'une nouvelle espèce, une irrégularité personnelle. Ce ne sont pas les procédés de M. Caillaux que la Chambre veut flétrir, c'est sa personne; il n'est pas coupable pour ce qu'il a fait, mais seulement pour ce qu'il est M. Caillaux ex-ministre du 16 mai. C'est tout ce qu'on trouve à redire en lui. Pour vous, dépensez sans crédits et *vivez* à outrance; si vous criez : Vive la république! la Chambre ne trouvera rien à redire en vous.

En résumé, les 11 milliards de travaux, en admettant qu'ils s'exécutent, entraîneront pour le budget une charge annuelle de 550 millions pour l'intérêt et l'amortissement des emprunts, de plus de 80 millions, pour les insuffisances d'exploitation, sans compter d'autres crédits affectés à l'entretien et aux frais accessoires. Quelques économies sur les transports, un gros bénéfice pour les actionnaires des compagnies, voilà tout ce que le gouvernement peut mettre en regard de cette énorme et absurde dépense. Depuis quatre ans, les dépenses du budget extraordinaire varient annuellement entre 5 et 600 millions; en y joignant l'augmentation de 500 millions constatée pour le budget ordinaire, on retrouve l'écart de plus d'un milliard, signalé entre le budget de 1875 et celui de 1883.

L'exécution du programme de 1878 n'affecte pas seulement le crédit de l'État; il réagit sur les conditions du travail et trouble ainsi gravement la situation économique. En ouvrant partout les chantiers, en y appelant les ouvriers par centaines de mille, en expropriant partout des terrains, en surchargeant les industries de commandes passagères, le gouvernement fausse tous les prix, altère tous les rapports; il organise partout une cherté artificielle; il

¹ Troisième lettre à un provincial.

crée pour l'industrie nationale, obligée de s'outiller comme si le mouvement ne devait plus se ralentir, une surexcitation dangereuse et l'expose à toutes les réactions que produiront les embarras du Trésor. Les commandes de l'État, qui se multiplient, empêchent les compagnies de chemins de fer de s'approvisionner en France. Ces compagnies tirent de l'étranger leurs machines, leurs wagons, leurs rails et jusqu'à leurs traverses, les relevés des douanes en font foi. Nous en tirons aussi des milliers d'ouvriers, recrutés dans la lie des populaces étrangères, ouvriers dont la police saisit aujourd'hui la main dans toutes les bagarres, la retrouvera demain dans les émeutes et bientôt dans les révolutions.

On voit comment a été entreprise et suivie la campagne de travaux à laquelle reste attaché le nom de M. de Freycinet. Elle commence à peine et le pays souffre déjà de ses conséquences. Cette campagne, même isolée, aurait inspiré, par ses proportions excessives, à tous les esprits clairvoyants, une trop légitime épouvante. Que dire de la politique qui l'associe à la fois à la réorganisation de l'armée, à la reconstitution du matériel de guerre, à la refonte de notre enseignement primaire, de notre enseignement secondaire et de notre enseignement supérieur? Est-il prudent de poursuivre concurremment tous ces projets dont le moindre se solde par un chiffre effrayant de dépenses? Non, sans doute, mais qu'importe aux politiciens rapaces qui ne voient dans le programme Freycinet qu'une occasion de plus de faire payer par le budget leur popularité électorale? Républicains qui votez le programme Freycinet et qui en le votant ne craignez pas de compromettre le crédit de votre pays, de susciter à la France, pour un avenir prochain, des embarras redoutables, de porter dès aujourd'hui une sérieuse atteinte à sa puissance, vous avez beau fonder des ligues de patriotes, vous avez rivé pour longtemps les fers de l'Alsace et de la Lorraine.

H. LE TRÉSOR DE LA ROCQUE.

L'ÉLECTION

DE

LA MAGISTRATURE A PARIS

EN 1790

I

Dans un délai qui ne peut être très long, la magistrature française renouvelée sera exclusivement composée de républicains, républicains d'origine ou républicains d'occasion, républicains fondateurs de la république ou républicains acquis à l'avance au gouvernement qui remplacera la république.

Qui choisira ces nouveaux magistrats? Sera-ce le chef de l'État? Sera-ce le suffrage populaire? La question a été posée devant la Chambre des députés, qui semble l'avoir résolue. La majorité a décidé que les juges seront élus. Mais le principe de l'élection n'a pas triomphé définitivement. Il paraît certain qu'il ne sera pas adopté par le Sénat, et il est possible que la Chambre même qui l'a voté revienne sur sa première détermination.

L'élection des magistrats, hors d'usage dans notre pays depuis le commencement du siècle, n'a été pratiquée, dans les conditions où elle pourrait être rétablie, que de 1790 à 1800, c'est-à-dire en pleine révolution. Ce caractère révolutionnaire serait pour l'institution un titre à la faveur des députés, s'ils avaient l'espérance de tirer de l'élection tout le profit qu'ils désirent. Mais rien n'est plus incertain que le résultat du vote du corps électoral qui sera chargé de désigner les futurs magistrats, et les républicains craignent de voir leurs candidats évincés dans les arrondissements où ils veulent à tout prix se ménager l'appui des tribunaux pour exercer sur les populations une influence politique.

D'ailleurs, la Chambre des députés, qui a voté le principe de l'élection, est incapable d'organiser la mise en pratique de ce principe. Au cours de la discussion publique, la commission, par l'organe de son rapporteur, M. Pierre Legrand, proclama très haut sa préfé-

rence pour le recrutement des magistrats par l'élection, et annonça qu'elle était prête à déposer un projet de loi réglant le mode d'élection. La commission a été mise en demeure de tenir sa promesse; elle n'a même pas pu fixer les bases de son projet, et le rapporteur, l'honorable et glorieux M. Pierre Legrand, s'est prudemment réfugié au ministère du commerce. Il a été remplacé par M. Lepère; et à la veille de la reprise de la session, la commission a enfin livré au public le produit de ses longues méditations, c'est un projet en cent articles, copié sur une loi de 1790. A la même date, le gouvernement se prononçait contre le système électif et pour l'établissement d'une magistrature mobilisable et révocable. Et ces deux projets ne sont l'un et l'autre qu'une nouvelle manifestation de l'impuissance des députés et des ministres à faire une réforme utile.

Nous le regrettons non seulement pour l'honneur de notre pays qui étale publiquement ses misères, mais aussi pour l'avenir de notre société qui sera exposée au plus effroyable danger qui puisse menacer un peuple, le despotisme s'exerçant, sous l'apparence de la justice, par l'intermédiaire de magistrats à la discrétion d'un gouvernement révolutionnaire.

Les gardes des sceaux, qu'ils s'appellent Cazot, Humbert ou Devès; les gauches de la Chambre ou du Sénat, qu'elles s'appellent radicales, républicaines ou modérées, sont animés du même esprit et poursuivent le même but : chasser de leurs sièges un certain nombre de magistrats. Le premier article de tout projet de loi est donc et sera donc toujours le renversement de l'inamovibilité. Cet article a été voté par la Chambre des députés et voté définitivement. On tentera de transformer la suppression de l'inamovibilité en suspension momentanée. Peu importe! suspendue ou supprimée, l'inamovibilité n'existe plus, et à partir du jour où le juge est révocable, il devient un agent politique du ministère. Chaque président, chaque juge d'instruction sera incessamment sous l'œil des agents électoraux, qui, par l'intermédiaire de leurs députés, dénonceront au ministre tout jugement ou tout acte d'information qui aura porté atteinte aux intérêts des électeurs du parti dominant. A la veille des élections, tout magistrat sera mis à l'épreuve et expulsé s'il n'est pas disposé à servir le gouvernement par tous les moyens en son pouvoir. A la suite des élections, présidents et juges seront récompensés ou frappés comme les préfets et les sous-préfets, suivant que le résultat aura plu ou déplu au ministre. La pression sera d'autant plus forte, que la résistance à l'opinion patronnée par le gouvernement sera plus énergique; et le jour est proche où nous verrons, dans toute la France, ce qui existe déjà dans quelques arrondissements : l'impossibilité, pour quiconque

n'est pas appuyé par les comités républicains, de faire triompher son droit en justice.

Ce n'est point une peinture de fantaisie. Faites appel à la conscience même des hommes qui sont au pouvoir et demandez-leur quelle influence exercent, dans certains cantons, les juges de paix qui ont été nommés pour démocratiser des populations rebelles à l'esprit du jour, comment ont été choisis ces juges de paix et quelle justice peuvent espérer d'eux les justiciables qu'ils considèrent comme des adversaires. Peut-on croire que les magistrats des nouveaux tribunaux et des nouvelles cours, recrutés comme les nouveaux juges de paix, chargés de la même mission, résisteront mieux qu'eux à la volonté ministérielle dictée par le député et inspirée par l'agent électoral? Toute élection, même celle qui serait l'œuvre du suffrage universel, serait préférable à ces nominations qui n'auraient d'autre effet, on l'a dit avec raison, que l'organisation d'une *justice par commissaires*.

Aussi doit-on approuver l'effort heureux de la minorité de la Chambre des députés pour faire triompher le principe de l'élection, après que l'inamovibilité eut succombé. Ceux qui ont blâmé la droite n'ont pas réfléchi que nous sommes en pleine révolution, que nous n'avons pas le choix des armes, que nous devons combattre au jour le jour, suivant les incidents d'une lutte dans laquelle nous sommes vaincus. Mais, au moment de reprendre l'offensive, on devait tout sacrifier au maintien de l'inamovibilité de la magistrature, tout, même l'espoir de chasser du temple les intrus que les gardes des sceaux de rencontre y introduisent; mais puisqu'il n'y a plus de magistrats inamovibles, mieux vaut qu'ils soient dépendants des électeurs que dépendants du ministère.

Nous avons recherché quelles avaient été les conditions d'élection des premiers magistrats élus après la suppression du Parlement. Dans la discussion du projet de réorganisation judiciaire, plusieurs orateurs de la Chambre des députés ont fait allusion à l'élection des magistrats en 1790. Les choix, souvent heureux des électeurs, à cette époque, étaient invoqués comme un puissant argument par les partisans du rétablissement du système électoral. Il arrivait même parfois que, pour déterminer la conviction de républicains avancés mais très dévoués à tous les ministères et par suite adversaires de l'élection, on altérait certaines citations. Un orateur qui a occupé un poste élevé au ministère de la justice, énumérant les juges élus à Paris en 1790, a fait figurer sur la liste le nom de Danton, désirant ainsi amener à lui tous les amis de Danton. Ce député a commis une erreur : le magistrat élu en 1790 n'était pas Danton; il portait le nom de Danthonay, et ne se rattachait par aucun lien

au futur ministre de la Convention. Danton, disons-le pour l'honneur de Paris, n'a jamais figuré sur le tableau de la magistrature parisienne.

Le député qui le croyait élu juge en 1790 n'était pas seulement égaré par une similitude apparente de nom, il commettait une erreur plus grave : il méconnaissait l'esprit qui a inspiré les élections du nouveau corps judiciaire à Paris, en 1790. Les événements qui ont signalé les premières années de la révolution ont été si graves et si multipliés ; la transformation des institutions a été si rapide et les conséquences de cette transformation si brusques et si nombreuses, qu'il a été impossible aux historiens même les plus consciencieux de reproduire tous les incidents qui ont accompagné la mise en pratique des lois nouvelles. On sait d'une manière générale que les premiers magistrats élus appartenaient au parti modéré. On cite quelques noms devenus plus tard illustres, et l'on tire de cette appréciation et de ces citations une conclusion aussi facilement acceptée qu'elle a été légèrement déduite. L'élection de 1790 est présentée comme un exemple à suivre aux électeurs de 1883.

Nous n'avons pas voulu accepter de confiance cette conclusion et, désirant étudier de près un épisode de la révolution que les circonstances remettaient en lumière, nous avons recherché, sur les documents authentiques, l'histoire des élections de la magistrature en 1790. Nous avons limité nos recherches aux élections de Paris, et sur ce terrain restreint nous avons, presque à notre insu et contrairement à notre première intention, parcouru une route si longue, que nous réclamons à l'avance l'indulgence et la patience de nos lecteurs. Nous les prévenons qu'ils trouveront beaucoup plus de dissemblance que de similitude entre les élections de 1790 et celles auxquelles nous prendrons peut-être part en 1883.

Nous exposerons les faits et nous n'omettrons pas les détails de mœurs sans lesquels ce récit serait dénué d'intérêt. Le lecteur verra à l'œuvre l'Assemblée constituante et le corps électoral de Paris, et s'il lui plaît d'établir une comparaison entre les hommes de 1790 et ceux de 1882, il se prononcera. Nous acceptons à l'avance son verdict.

II

L'Assemblée constituante, après avoir aboli toutes les cours souveraines et toutes les anciennes juridictions, avait établi une classe unique de tribunaux répartis dans les arrondissements juges d'appel les uns des autres et composés de magistrats élus par le peuple pour six années, et elle avait posé les bases d'un système électif à deux

degrés, dont il est nécessaire d'exposer l'organisation et le fonctionnement.

Sous le régime actuel du suffrage universel, le droit de vote appartient à tous les citoyens, de telle sorte que ceux-là seuls sont exclus qui sont frappés par la loi d'une marque d'indignité. En 1790, ceux-là seuls avaient le droit de voter que la loi déclarait citoyens actifs.

Le citoyen actif était le Français âgé de plus de vingt-cinq ans, domicilié de fait, depuis un an au moins, dans le canton, payant une contribution directe de la valeur de trois journées de travail et n'étant point serviteur à gages. Tout citoyen réunissant ces conditions avait le droit de se faire porter sur un tableau civique dressé chaque année par les assemblées primaires; mais il ne pouvait être inscrit sur ce tableau qu'après avoir prêté serment de fidélité à la constitution, aux lois de l'État et au roi. Voici quel était ce serment qui était le préliminaire de tous les actes de la vie politique :

Je jure de maintenir de tout mon pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques qui me seront confiées.

Tous les citoyens actifs d'un canton se réunissaient pour constituer l'assemblée primaire, c'est-à-dire l'assemblée des électeurs du premier degré. On remarquera que le siège de l'assemblée était le canton et non la commune. Les assemblées primaires, de même que les assemblées des électeurs du second degré, avaient reçu de la loi le droit de vérifier les pouvoirs de ceux qui prétendaient y être admis, et ce droit était exercé sans recours.

L'assemblée primaire une fois réunie se constituait par la nomination à la majorité absolue d'un président et d'un secrétaire, puis par l'élection au scrutin de liste de trois scrutateurs. Lorsque ces opérations indispensables étaient terminées, elle entrait en fonctions, et l'unique objet de la réunion des citoyens actifs en assemblées primaires devait être le choix des mandataires à qui ils déléguaient les pouvoirs nécessaires pour la désignation des représentants de la nation ou des fonctionnaires qui étaient élus par ce suffrage populaire.

Chaque canton avait droit à un électeur à raison de cent citoyens actifs présents ou non présents à l'assemblée, mais ayant le droit d'y voter. — L'élection était faite par un seul scrutin de liste, avec cette condition que chaque bulletin de vote devait porter le double du nombre des électeurs à nommer.

C'est en conformité de cette réglementation que les assemblées primaires du département de Paris se réunirent le 14 octobre 1790. Le département était divisé en six arrondissements, et chaque

arrondissement comprenait des sections urbaines et des cantons ruraux; au total, quarante-huit sections et seize cantons ruraux, répartis inégalement entre les divers arrondissements.

Chaque section de la ville de Paris et chaque canton de la banlieue tint son assemblée primaire. Les élections, faites régulièrement, n'ont donné lieu qu'à un nombre fort restreint de réclamations.

Une première circonstance frappera tous ceux qui prendront connaissance des procès-verbaux : c'est le petit nombre des votants. Le corps électoral en 1790 était relativement restreint; il ne comprenait, par suite de sa composition, que des hommes intéressés à l'élection de fonctionnaires honnêtes, capables et bons patriotes; les électeurs que les assemblées primaires désignaient, au mois d'octobre 1790, allaient recevoir la mission qui touchait le plus les intérêts privés, le droit et le devoir de choisir les magistrats à qui la nouvelle loi d'organisation judiciaire remettait les pouvoirs les plus étendus sur un état social en dissolution. Néanmoins l'abstention prit des proportions telles, qu'il serait imprudent d'en apporter l'affirmation sans l'appuyer de témoignages authentiques.

Tous les procès-verbaux n'ont pas mentionné, à côté du nombre des citoyens actifs, le nombre des citoyens qui ont pris part aux votes; mais le tableau ci-joint, quelque incomplet qu'il soit, permettra d'apprécier le zèle des électeurs parisiens, en 1790.

ARRONDISSEMENTS DE PARIS	SECTION	CITOYENS ACTIFS	CITOYENS ACTIFS
		INSCRITS	AYANT PRIS PART AU VOTE
1 ^{er}	Le Roule.	950	173
2 ^e	La place des Victoires	722	87
—	Les Postes.	1613	220
—	La halle aux blés. . .	1699	333
—	L'Oratoire.	1793	255
3 ^e	Faubourg St-Denis.	1327	143
—	des Lombards.	2399	215
—	Beaubourg.	2178	253
—	des Arcis.	1508	152
—	des Enfants-Rouges.	1573	218
4 ^e	Place-Royale.	1636	177
—	Hôtel-de-Ville.	1443	134
5 ^e	Sainte-Geneviève. . .	3172	361
6 ^e	Les Invalides.	978	97
—	Théâtre-Français. . .	2617	497

Suivant ce tableau, la proportion des votants aux inscrits a été, en moyenne, de un à huit, de telle sorte que sur huit électeurs un seul a voté et sept se sont abstenus.

Trois exemples permettront d'apprécier ce qu'ont été certaines élections.

La section des Invalides a choisi comme électeur Jean Mauduit de la Rive, pensionnaire du roi. Les citoyens actifs de cette section étaient au nombre de 978; mais comme 87 seulement avaient pris part au scrutin, il a suffi de 63 voix pour élire M. Mauduit de la Rive, qui figure au troisième rang sur une liste de dix électeurs.

Dans la section du Théâtre-Français, Georges-Jacques Danton, avocat ès conseils, et Fabre d'Églantine, homme de lettres, ont été élus, l'un le second, l'autre le vingt-quatrième. La section comptait 2617 citoyens actifs. Danton a été élu par 194 voix; et Fabre d'Églantine, par 94 seulement.

Nous ne citons pas ces chiffres pour mettre en suspicion la validité de l'élection de Danton et de Fabre d'Églantine. D'autres électeurs, appartenant à d'autres partis, ont été élus dans les mêmes conditions, et toutes ces élections étaient également valables, puisqu'elles étaient légales. Mais, quelle qu'ait été à cette époque la tolérance de la loi, il n'en résulte pas moins du rapprochement que nous avons établi entre le nombre des inscrits et le nombre des votants que, dès 1790, les mandataires de la nation ne représentaient qu'une infime minorité.

Les citoyens actifs de 1790, qu'un usage trop répété de droits bien récents avait déjà lassés, ne répondirent qu'avec peu d'ardeur à l'appel que l'Assemblée constituante leur avait adressé pour l'établissement de la nouvelle magistrature. Les sept huitièmes, qui refusèrent de prendre part au scrutin, manquèrent à leur devoir; il n'en est pas de même du huitième qui a, à lui seul, fait les élections. Cette minorité, si faible qu'elle ait été, a été vraiment active. Quelle a été son œuvre? quels choix a-t-elle faits et comment était composé le corps électoral qui est sorti du scrutin du mois d'octobre 1790? La question est intéressante, mais ne comporte guère une réponse directe.

Les sections et cantons du département de Paris ont élu 907 électeurs qui sont désignés dans les procès-verbaux par leurs nom, prénoms, âge, profession et domicile. Il est impossible d'apprécier d'une manière générale, soit en bien, soit en mal, cette assemblée, composée d'éléments que le caprice des suffrages a réunis. Il est tout au plus permis d'affirmer qu'elle a représenté, sous ses différents aspects, l'esprit de la bourgeoisie de Paris au lendemain de sa victoire. Tous les rangs de ce tiers état si fier et si jaloux de son

nouveau pouvoir, depuis ceux qui confinaient à la noblesse et qui avaient souffert de ce voisinage, jusqu'aux derniers degrés des classes moyennes qui touchent aux classes ouvrières qu'ils méprisent, étaient représentés dans la réunion des nouveaux électeurs. La grande majorité était certainement acquise à la révolution ; mais elle avait le ferme désir de tenir à l'écart les violents des partis extrêmes.

Il est impossible de reproduire ici des noms dont la liste serait dépourvue d'intérêt sans le complément de commentaires d'un développement excessif. Il nous a paru préférable de nous attacher aux professions des électeurs qui, surtout si l'on tient compte de l'état de la société au début de cette période du dernier siècle, ont un caractère significatif.

Nous signalons en premier lieu les électeurs ecclésiastiques. On en compte vingt et un, les uns curés ou vicaires de paroisses de Paris ou de la banlieue : le curé de Saint-Roch, le curé de Saint-Eustache, le curé de la basse Sainte-Chapelle, le curé de Saint-Laurent, le curé de Saint-Nicolas des Champs, le curé de Saint-Merry, le curé de Saint-Benoist, le curé de Saint-André des Arts, le curé de Vanves ; d'autres, simples prêtres ou occupant un rang élevé, le trésorier de la Sainte-Chapelle, le supérieur de l'Oratoire. Les plus nombreux sont les curés envoyés par leurs paroissiens.

De toutes les professions libérales, celle qui est de beaucoup le plus largement représentée est le barreau. 130 avocats figurent parmi les 907 électeurs, avocats de tout ordre, bien entendu, depuis les plus illustres par le nom et le talent jusqu'aux plus modestes et aux plus inconnus, mais tous avocats ; dans certains quartiers, ils semblent tout-puissants.

Dans la section du Théâtre-Français (rue de l'Ancienne-Comédie), sur 26 électeurs, 10 sont avocats.

Dans la section du Roi-de-Sicile, 17 électeurs, 10 avocats. Il n'est pas de section de Paris qui n'ait choisi au moins un avocat.

Les notaires ou anciens notaires ont été élus dans leurs quartiers, où ils exercent une grande influence ; on en compte 30.

Les médecins, chirurgiens et maîtres en pharmacie forment un total de 34.

Les hommes du Palais, tous ceux qui prennent part à l'œuvre de la justice, procureurs au Parlement ou au Châtelet, commissaires au Châtelet, huissiers et les hommes d'affaires, alors connus sous la désignation d'hommes de loi forment un groupe de 50 électeurs.

On a fait aussi appel aux lumières d'hommes expérimentés qui ont occupé de hautes situations dans l'administration des finances. Huit administrateurs ou fonctionnaires des fermes figurent parmi les électeurs.

Quelques membres de l'ancienne magistrature de rang relativement peu élevé ont été désignés pour prendre part à l'élection des nouveaux magistrats. Le Parlement n'est représenté que par deux substituts du procureur général; la Cour des comptes et la Cour des aides, par sept de leurs anciens membres; le Châtelet, par quatre conseillers.

Un chef de division de l'armée navale, un conseiller d'État, deux maîtres des requêtes, sept membres des académies, sept chevaliers de Saint-Louis figurent parmi les électeurs. Et, enfin, n'oublions pas deux pensionnaires du roi, c'est-à-dire deux acteurs de la Comédie-Française, Maudit de la Rive et Boitard, dit Boisard, habitant tous les deux rue Saint-Dominique, au Gros-Caillou.

Certains quartiers ont choisi des hommes dont le nom restera attaché aux excès des années qui vont suivre.

Tous les partis sont représentés, mais, sans qu'il soit nécessaire de donner sur les personnes des détails qui, même après un si long espace de temps, ne seraient pas sans inconvénients, nous croyons que la composition générale de cette assemblée telle que nous avons tenté de la dépeindre suffit pour faire pressentir l'esprit qui l'animera.

III

A peine les opérations des assemblées primaires eurent-elles pris fin, qu'il se produisit un incident grave qui manifesta la tendance du nouveau corps électoral de Paris, et que nous rapporterons aussi complètement que possible, parce qu'il révèle le caractère particulier des élections de 1790.

L'Assemblée constituante, par son décret du 25 août 1790, avait établi, pour la ville et le département de Paris, six tribunaux distincts, un par arrondissement, et elle avait donné au procureur de la commune de Paris, faisant fonctions de procureur-syndic, mission de convoquer dans chaque arrondissement les électeurs pour procéder à l'élection des juges de leur tribunal.

Un décret du 3 novembre 1780, rendu en exécution du décret précédent, avait enjoint aux électeurs des six arrondissements du département de la capitale de se rassembler le lundi 8 novembre, pour la nomination des juges de leur tribunal respectif, au lieu qu'indiquerait le procureur de la commune de Paris.

Conformément à ces décrets, le procureur de la commune de Paris convoqua, le 5 novembre, pour le lundi 8 du même mois, dix heures du matin, les électeurs des six arrondissements à six assemblées dans les lieux ci-dessous désignés :

Premier arrondissement. — Dans le chœur des Jacobins Saint-Honoré. (Aujourd'hui le marché Saint-Honoré.)

Deuxième arrondissement. — Au couvent des Petits-Pères de la place des Victoires. (Place des Petits-Pères.)

Troisième arrondissement. — Dans la salle d'assemblée du bataillon de Saint-Martin des Champs, au prieuré. (Le Conservatoire des arts et métiers.)

Quatrième arrondissement. — Au couvent des Minimes, dans la salle du chapitre. (Rue des Minimes près la place Royale.)

Cinquième arrondissement. — Dans la grande salle du collège de Navarre. (L'École polytechnique.)

Sixième arrondissement. — Dans la grande salle du comité de la section de la Croix-Rouge, aux Prémontrés de la Croix-Rouge. (Place de la Croix-Rouge.)

Chacune de ces six assemblées électorales devait se constituer par l'élection d'un président, d'un secrétaire et de trois scrutateurs, pour vérifier les titres de ceux des électeurs dont l'élection pouvait être contestée. Une fois ces opérations préliminaires terminées, chaque arrondissement avait à élire cinq juges et quatre juges suppléants.

En un mot, l'Assemblée constituante, estimant qu'il était nécessaire de diviser à Paris l'administration de la justice et de la répartir entre les six circonscriptions qu'elle avait établies, avait fait application aux électeurs du département de la capitale du principe général qu'elle avait posé et en vertu duquel les juges étaient élus par leurs justiciables.

Cette assimilation de Paris et du département de Paris aux autres villes et aux autres départements du royaume était conforme aux règles suivies dans l'organisation générale de la France. Elle avait donc été proposée et votée sans soulever de réclamation, et il est hors de doute que les premiers décrets de l'Assemblée constituante auraient été exécutés, si le résultat des élections du mois d'octobre 1790 avait donné, à Paris, entière satisfaction aux partisans de la révolution.

Mais lorsque la liste générale des électeurs choisis par les assemblées primaires des sections et des cantons fut connue, il fut démontré que la majorité n'était pas acquise aux idées nouvelles dans tous les arrondissements. Il était donc possible, il était même probable que, dans un des arrondissements au moins, peut-être même dans plusieurs, le choix des électeurs se porterait sur des hommes plus dévoués au roi qu'à la nation. Si, au contraire, le corps électoral tout entier nommait les juges, les patriotes étaient maîtres des élections, et il était hors de doute qu'aucune nomination ne

ferait tache dans l'ensemble de la nouvelle magistrature. Or, dès cette époque, le parti de la révolution ne pouvait supporter un échec. Il allait être atteint par l'effet d'une loi qu'il avait faite; il n'hésita pas à briser l'obstacle qui l'arrêtait dans sa course. L'application de la loi du 25 août lui était défavorable, il décida que cette loi ne serait pas appliquée et qu'elle serait abrogée par une loi nouvelle qui assurerait une victoire complète à ses partisans.

La résolution, une fois prise, reçut une exécution immédiate. Un appel fut adressé par la voie de la presse à l'opinion en général et spécialement à celle des électeurs. Une brochure, sans nom d'auteur, fut publiée sous ce titre :

Questions et réflexions que l'on croit nécessaire de présenter aux différentes sections du corps électoral du département de Paris.

L'auteur de cette brochure propose aux électeurs ses collègues de nommer dans chaque arrondissement quatre commissaires, lesquels seront autorisés, *sans suspendre l'exécution du décret*, à s'assembler pour préparer et rédiger une adresse demandant à l'Assemblée nationale :

1° Le droit de vérifier les pouvoirs en commun;

2° Le droit d'élire en commun les juges en assemblée générale.

La proposition d'une adresse *pleine de respect et de confiance* n'a rien d'offensant pour les représentants de la nation, et l'on remarque d'ailleurs que l'auteur ne veut pas suspendre l'exécution du décret en vigueur. Mais, quelque discrète que paraisse la formule employée, la demande n'en est pas moins pressante et presque impérative.

Les électeurs sont invités à présenter une *pétition pour qu'on leur accorde l'unité qui semble de droit*. C'est donc un droit qui est réclamé. Quel est le fondement de ce droit? En ce qui concerne la vérification des pouvoirs, l'argument est simple :

Tout corps doit faire la vérification des pouvoirs en commun. C'est un principe que l'Assemblée nationale a consacré dès ses premières séances. C'est le premier anneau de la révolution.

Cet appel au souvenir des événements mémorables qui avaient signalé la réunion des trois ordres en une seule Assemblée constituante ne pouvait pas ne pas être entendu. La modification de la loi en ce qui concerne la vérification en commun des pouvoirs de tout le corps électoral de Paris ne paraissait pas douteuse.

Il en était autrement pour l'élection en commun. C'est donc sur ce point que l'auteur de la brochure concentre tous ses efforts. Il sait quel motif a déterminé l'Assemblée constituante à morceler à Paris l'action judiciaire et à substituer, à un tribunal unique dont le siège aurait été le Palais de Justice, six tribunaux de quartier,

dont les membres doivent être élus par six assemblées distinctes. La majorité de l'Assemblée qui a aboli les Parlements et toute distinction entre les différents corps de justice ne veut pas, même par l'apparence extérieure, réveiller à Paris le souvenir du grand corps qu'elle a renversé. Le rouleau de l'égalité a passé sur l'orgueilleuse magistrature. Les tribunaux des arrondissements de Paris ne doivent pas, même par leur origine, se distinguer des autres tribunaux et s'attribuer ainsi une sorte de suprématie inconstitutionnelle.

L'auteur de la brochure ne méconnaît pas la force de l'objection qui lui sera opposée. Mais il se garde de la combattre directement. Il présente à ses adversaires un monstre qui doit détourner leur attention, c'est le monstre de la contre-révolution.

C'est la première élection judiciaire de la capitale, dit-il ; si cette élection n'était pas heureuse, quel triomphe pour les tribunaux abolis et pour les mécontents qui nous attendent là !

Or l'élection ne peut pas être heureuse si elle se fait dans des assemblées peu nombreuses, *résistant mal aux petites cabales, aux petites intrigues qui portent des gens suspects ou élisent des gens peu capables.*

Puis il démontre l'importance de l'élection des juges : *Les Parlements composaient la véritable force du despotisme aboli. L'art terrible de juger, embrassant tous les intérêts de la vie humaine, plie à la longue tous les autres arts ; ainsi le juge tient d'une main la loi et de l'autre les mœurs ; ainsi donc il importe de choisir les meilleurs patriotes pour en faire les arbitres de la patrie.*

A ces considérations générales se joignent d'autres considérations spéciales à l'élection de Paris : *Paris est l'exemple des départements ; Paris est le centre du mouvement national ; Paris est l'asile des gens sans fortune et le séjour des hommes les plus opulents, les premiers disposés à tout entreprendre, et les seconds pouvant tout corrompre. Paris a besoin, plus que toute autre ville, de juges éclairés et intègres. La réputation d'en avoir d'excellents commanderait la confiance, attirerait à nos tribunaux une foule de plaideurs et servirait à ranimer la circulation d'hommes, la circulation d'argent, la circulation de lumières ; la capitale des arts deviendrait la capitale de justice.*

Enfin, comparant les petites assemblées aux assemblées nombreuses et vraiment populaires, il donne la préférence aux dernières par le motif suivant :

L'enthousiasme seul peut égarer les grandes assemblées ; mais le choix de l'enthousiasme tombe rarement sur des hommes per-

vers et corrompus; ou, s'il semble quelquefois pardonner au vice, ce n'est guère qu'en faveur du génie.

Singulière appréciation du rôle des assemblées populaires et douce consolation pour les élus vicieux qui devenaient nécessairement tous des hommes de génie!

Le ton déclamatoire de cette brochure, loin de nuire à son succès, ne pouvait que faciliter la propagation d'une doctrine qui flattait les passions du jour. Les événements qui suivirent la publication des *Observations* et *Réflexions* ne tardèrent pas à le démontrer.

IV

Le 8 novembre, les assemblées électorales se réunirent, conformément à la lettre de convocation du procureur de la Commune, dans les différents locaux qui leur avaient été assignés.

Le lieu de réunion fixé pour les électeurs du cinquième arrondissement était le collège de Navarre. A dix heures du matin, les électeurs des sections de Notre-Dame, des Thermes-de-Julien, de Sainte-Geneviève, du Jardin-des-Plantes, de l'Observatoire, des Gobelins et des cantons de Villejuif et de Choisy-le-Roi, composant le cinquième arrondissement, se réunirent dans la grande salle du collège de Navarre. La présidence fut attribuée au doyen d'âge de l'assemblée, M. Cozette, âgé de soixante-seize ans, entrepreneur des ouvrages de la Couronne aux Gobelins, premier électeur de sa section.

M. Cozette désigna comme secrétaire provisoire M. Baudouin, député suppléant de Paris, imprimeur de l'Assemblée nationale, électeur de la section des Thermes-de-Julien.

Si l'Assemblée s'était conformée aux décrets réglementaires, elle aurait immédiatement, sous la présidence de son doyen d'âge et avec le concours de son secrétaire provisoire, élu un président, un secrétaire définitif et trois scrutateurs, et elle aurait été régulièrement constituée. Mais il avait été décidé que les électeurs ne répondraient à la convocation du procureur-syndic que pour protester contre la division du corps électoral de Paris et demander sa réunion en commun. La convocation permettait de se réunir; mais, une fois réunis, les électeurs refusèrent de procéder aux opérations pour lesquelles ils avaient été convoqués et délibérèrent en violation manifeste de la loi. C'est ainsi que l'on se conformait aux décrets *dont l'exécution ne devait pas être suspendue.*

Lorsqu'il eut été constaté, par un appel nominal, que toutes les sections et tous les cantons étaient représentés, un membre, que le procès-verbal ne désigne pas, prit la parole et *exposa les*

avantages d'une assemblée générale de tous les électeurs pour la vérification des pouvoirs et la nomination en commun des membres qui doivent composer les six tribunaux de Paris. Puis il donna lecture de la brochure que nous avons analysée.

La discussion s'ouvrit, mais le procès-verbal ne fait pas connaître le nom des orateurs qui furent entendus. Nous savons seulement que les débats et la délibération se prolongèrent jusqu'à midi et demi, et que la conclusion fut un arrêté portant qu'« il serait envoyé à chacun des arrondissements de Paris une députation composée de quatre électeurs, dont un de messieurs les électeurs de la campagne, à l'effet d'inviter les cinq arrondissements de Paris à nommer chacun quatre délégués, qui se réuniraient à ceux du cinquième arrondissement, à l'effet de rédiger collectivement une adresse à l'Assemblée nationale, tendante à être autorisés à vérifier les pouvoirs et à nommer les juges en commun ».

Les électeurs du cinquième arrondissement prenaient l'initiative de la violation de la loi et provoquaient une manifestation semblable de la part de leurs collègues des cinq autres arrondissements.

Une fois l'arrêté voté, il en fut dressé six expéditions, une pour chaque arrondissement, et on nomma des commissaires chargés de se rendre dans chaque assemblée électorale et de demander l'adhésion à l'arrêté dont ils devaient lire et remettre le texte à leurs collègues. Ces commissaires, répartis par la voie du sort entre les divers arrondissements, se dirigèrent vers le lieu de réunion des cinq autres assemblées que nous avons déjà fait connaître.

Quant à l'assemblée du cinquième arrondissement, elle décida, suivant les termes du procès-verbal, *qu'elle ne désemparerait pas*. La séance fut donc maintenue jusqu'à neuf heures du soir. Vers le milieu du jour, le doyen d'âge et le secrétaire provisoire demandèrent la permission de s'absenter et furent remplacés, le président, par M. Broca, curé de Saint-Benoît, et le secrétaire, par M. Jozeau, avocat, tous deux électeurs des Thermes-de-Julien.

A deux heures, il y eut une sorte de suspension générale; on attendait le retour des commissaires, mais l'attente se prolongeait trop au gré des électeurs.

Enfin tous les commissaires revinrent et voici quelle fut leur réponse : — Les premier, troisième, quatrième et sixième arrondissements avaient accueilli favorablement la proposition faite par le cinquième arrondissement. Le quatrième arrondissement, qui s'étendait depuis l'île Saint-Louis jusqu'à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, n'avait même pas attendu l'arrivée des émissaires du cinquième arrondissement pour manifester son adhésion.

Il avait envoyé au collège de Navarre une députation, à la tête de laquelle était le brasseur Santerre, électeur de la section des Quinze-Vingts et commandant du 10^e bataillon de la 5^e division de la garde nationale.

Une seule assemblée, celle du deuxième arrondissement, réunie aux Petits-Pères, avait mal accueilli la proposition d'élection en commun, et cette opposition d'un des collèges électoraux ne faisait qu'accroître l'ardeur des autres collèges à confondre dans une assemblée générale toutes les majorités et minorités partielles.

Il ne fut donc tenu aucun compte de la réponse des électeurs du deuxième arrondissement, et l'assemblée procéda à l'élection des quatre commissaires chargés de se réunir, à l'Archevêché, aux commissaires des autres arrondissements, pour préparer une adresse à l'Assemblée nationale, on élut :

M. Agier, avocat, député suppléant à l'Assemblée nationale ;

M. Bernet, électeur de Choisy-le-Roi ;

M. Boquillon, avocat, électeur de la section de l'Observatoire, et
et M. de Lacépède, garde et administrateur du cabinet d'histoire naturelle.

Puis on s'ajourna au surlendemain mercredi 10 novembre.

Le mardi 9 novembre, les commissaires nommés par cinq des arrondissements de Paris, le deuxième arrondissement restant toujours à l'écart, se réunirent à l'Archevêché et préparèrent en commun l'adresse destinée à l'Assemblée nationale, dont la rédaction fut confiée à

MM. de Kersaint, chef de division de l'armée navale, électeur de
la section de la Bibliothèque ;

Brissot de Varville, citoyen de Paris, de la même section ;

de Pastoret, maître des requêtes, membre de l'Académie des
belles-lettres, électeur de la section des Champs-Élysées.

Élus tous trois dans le premier arrondissement.

V

L'adresse fut immédiatement portée à l'Assemblée nationale et soumise au comité de constitution, qui l'examina le même jour. Le lendemain 10, M. Le Chapelier fit le rapport à la séance publique de l'Assemblée nationale, et la discussion s'engagea.

M. Le Chapelier, au nom du comité de constitution, établissait une distinction entre les deux chefs de la demande formée par les électeurs présumés de la capitale. Il proposait à l'Assemblée d'autoriser les électeurs à vérifier en commun leurs pouvoirs ; mais il concluait

contre l'élection en commun, qu'il considérait comme contraire à l'esprit de la Constitution. Il faisait remarquer que, dans les autres départements, les électeurs ne s'étaient pas réunis au chef-lieu pour nommer les juges des différents districts, et il insistait surtout sur cette considération que l'élection en commun tendait sensiblement à créer, dans la capitale, un tribunal unique, divisé en six sections. L'établissement d'un corps judiciaire composé de trente juges et de vingt-quatre juges suppléants était évidemment inconstitutionnel.

M. d'André se prononça dans le même sens, mais la pétition fut énergiquement soutenue par Duport, Rœderer, Le Camus, Mira-beau et Barnave.

De ces divers orateurs, Barnave est le seul dont le discours nous ait été conservé avec quelques développements. Pour lui, la pétition est non seulement conforme au bien public, parce que les électeurs ne tendent qu'à s'éclairer réciproquement pour faire le meilleur choix possible, mais encore fondée sur les principes généraux. Il fait remarquer d'abord que tout officier public appartient à la nation et, en outre, que les tribunaux étant à la fois juges de première instance et juges d'appel, tous les citoyens sont intéressés à la désignation des magistrats, et il pose en principe que chaque section n'est qu'un mandataire chargé de choisir un juge pour le reste de la nation. Le résumé du discours qui a été conservé est évidemment fort incomplet sur ce point, mais il est beaucoup plus fidèle dans la reproduction du principal argument présenté par l'orateur.

On vous parle d'intrigues et de cabale, dit Barnave, je n'examinerai point si elles agissent plus ou moins efficacement dans une grande que dans une petite assemblée. Quelques raisons que l'on puisse apporter pour ou contre, elles ne tiendront point contre cette vérité : La majorité des électeurs est évidemment la majorité d'une ville. Rien n'est plus sûr, rien n'est plus puissant qu'une telle majorité.

La majorité des électeurs de Paris s'était prononcée contre l'application d'une loi votée par l'Assemblée nationale; cette majorité avait le droit de faire modifier la loi qui lui déplaisait.

L'Assemblée avait à choisir entre le projet de son comité, qui n'accordait que la vérification en commun, et le projet de Duport, qui concédait à la fois la vérification et le vote en commun. On posa la question de priorité. Une première épreuve fut douteuse; mais une seconde donna l'avantage au projet de Duport, *quoiqu'en aient pu dire les membres de la droite*. La droite avait combattu la proposition de Duport.

L'Assemblée adopta le décret suivant :

L'Assemblée nationale, considérant que la ville de Paris se trouve dans une position particulière relativement à la division et à la distribution des tribunaux,

Décète :

1° Que la vérification des pouvoirs des électeurs se fera en commun;

2° Que les électeurs vérifiés se réuniront en commun pour nommer les juges des six tribunaux, de manière qu'il en soit nommé un pour chaque tribunal, en tirant au sort l'ordre des tribunaux,

Décète enfin que les six tribunaux distincts et séparés, formés dans Paris, ne pourront en aucun cas se réunir pour former un seul tribunal.

Le succès de la pétition était complet. On ne peut pas ne pas être frappé de cette circonstance que, le même jour, le maire de Paris se présentait à la barre de l'Assemblée, à la tête de la commune de Paris, et que Danton, qui l'accompagnait, donnait lecture d'une adresse des plus violentes, concluant au renvoi des ministres.

L'assemblée du cinquième arrondissement s'était réunie dans la matinée du 10 novembre, conformément à la résolution qu'elle avait prise en se séparant l'avant-veille. A cinq heures du soir, on lui apporta le décret qui venait d'être voté par l'Assemblée nationale. Le secrétaire en donna lecture, et les électeurs du cinquième arrondissement, qui se considéraient comme les maîtres de l'élection à Paris, envoyèrent des commissaires près du procureur-syndic pour hâter l'exécution du décret. Puis ils se séparèrent en déclarant qu'ils n'auraient plus de séance partielle.

Il n'était plus nécessaire de se concerter ni d'agir; la victoire était complète et même toute résistance avait cessé, car l'arrondissement des Petits-Pères avait, au dernier moment, nommé ses commissaires. Il est vrai qu'ils avaient rejoint leurs collègues trop tard pour prendre part soit à la rédaction, soit à la présentation de l'adresse.

Ainsi se termina cet événement, qui fut comme le prologue de l'élection des magistrats à Paris en 1790. La manifestation organisée par les électeurs du cinquième arrondissement avait rallié quatre autres arrondissements, écrasé la majorité du seul arrondissement qui parût disposé à observer la loi, et déterminé l'Assemblée nationale à céder instantanément devant le désir d'un parti qui n'admettait pas de résistance. Cette faiblesse de l'Assemblée constituante était de mauvais augure pour la nouvelle magistrature.

VI

L'assemblée des électeurs du cinquième arrondissement s'était séparée, après avoir chargé ses commissaires de hâter la réunion en assemblée générale des électeurs du département tout entier. Quelque ardent qu'ait été le zèle des délégués envoyés au procureur de la commune, le décret du 10 novembre ne put être mis à exécution qu'après un délai de plusieurs jours. La convocation ne fut adressée que le 15 pour le 18.

En vertu de cette convocation, tous les électeurs s'assemblèrent le jeudi 18 novembre, au matin, dans la grande salle de l'évêché métropolitain. C'est dans cette salle que s'étaient réunis les électeurs de 1789. C'est à l'archevêché que l'Assemblée constituante avait tenu sa première séance à Paris. Le local qui avait contenu les douze cents députés des états généraux était évidemment suffisant pour les neuf cents électeurs de Paris. Malheureusement l'autorité municipale n'avait pas pris, au mois de novembre 1790, les mesures nécessaires, soit pour l'installation matérielle, soit pour la sécurité de l'assemblée électorale, dont la réunion venait d'être ordonnée par le décret du 10 novembre.

La salle était garnie de banquettes, mais tous ces sièges étant placés sur le même plan, les électeurs se distinguaient mal entre eux et suivaient difficilement les débats. Il fut donc décidé qu'on demanderait au procureur-syndic de faire construire des gradins.

Un autre inconvénient beaucoup plus grave s'était produit par suite du défaut de surveillance aux portes d'entrée. Il n'avait été établi de garde d'aucune sorte; les électeurs n'avaient pas de signe de reconnaissance, et ce manque de précautions avait permis, ainsi qu'il était facile de le prévoir, à un certain nombre de citoyens, non électeurs, de pénétrer dans la salle et de prendre part aux délibérations. Le *Moniteur universel* (20 novembre 1790), en rendant compte sommairement de la première réunion de l'assemblée électorale du département de Paris, annonce que *cette première séance a été tumultueuse et de peu d'intérêt, à cause de la disposition incommode du local et de la présence d'étrangers qui s'y étaient introduits.*

Le lecteur jugera si la séance du 18 novembre a été aussi peu intéressante que l'écrivait, deux jours plus tard, l'auteur de l'article que nous venons de citer.

Le président était le doyen d'âge, M. Carré, ancien avocat, âgé de soixante-seize ans et demi, électeur de la section des Enfants-Rouges.

Il avait choisi comme secrétaire provisoire un électeur de la même section, M. Gouniou, avocat, procureur en la Chambre des comptes.

M. Gouniou, qui rédigea les procès-verbaux jusqu'à la nomination d'un secrétaire définitif, se garda bien de relater, dans le procès-verbal du 18 novembre, la présence illégale, à l'assemblée, des citoyens non électeurs, dont l'intervention a évidemment pesé d'un grand poids sur les décisions des électeurs. Mais il a révélé, en constatant les mesures qui ont été prises, la nécessité de protéger à l'avenir les électeurs contre de nouveaux intrus.

L'assemblée décida que son président demanderait au maire de Paris une garde extérieure; et, pour faire acte d'indépendance, elle ordonna que la consigne serait donnée à cette garde par le président. Les électeurs du département de Paris ne voulaient relever d'aucune autorité. La garde à laquelle ils avaient droit était commandée par ses officiers, mais sous la direction supérieure et absolue du président des électeurs.

En outre, il fut décidé que chaque électeur recevrait une carte qui lui permettrait de se faire reconnaître, et le modèle de la carte fut soumis à l'Assemblée, qui l'approuva. Le procès-verbal en donne la description suivante :

Au haut de la carte est un médaillon au milieu duquel sont ces mots : LA NATION, LA LOI ET LE ROI ; pour légende : ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DE PARIS ; pour exergue : ANNÉE 1790. Au-dessous le serment : JE JURE ET PROMETS DE NE NOMMER QUE CEUX QUE J'AURAI CHOISIS EN MON AME ET CONSCIENCE COMME LES PLUS DIGNES DE LA CONFIANCE PUBLIQUE, SANS AVOIR ÉTÉ DÉTERMINÉ PAR DONNS, PROMESSES, SOLLICITATIONS ET MENAGES. Au bas la signature de l'électeur. Au dos celle du président de l'assemblée.

Les cartes furent imprimées gratuitement par un des membres de l'assemblée, M. Cailleau, imprimeur en lettres, électeur de 1789.

Les électeurs prenaient les précautions nécessaires pour assurer la sécurité et l'indépendance de leurs délibérations, mais certains d'entre eux regrettaient les avantages d'une publicité nécessaire à leur popularité. Un membre demanda qu'il fût construit des tribunes pour mettre le public à portée d'être témoin des opérations de l'assemblée. Cette proposition ne fut pas appuyée, et celui qui l'avait faite consentit à retirer sa motion.

L'assemblée se divisa en huit bureaux, pour la vérification des pouvoirs. Chaque bureau comprenait huit membres. Les membres étaient les premiers électeurs de chaque section ou canton, répartis par le sort entre les huit bureaux.

Ces différentes mesures, adoptées presque sans débats, ne ren-

contrèrent aucune opposition ; et si la séance eût été terminée après la formation des bureaux, sans autre incident, elle aurait été sans intérêt et sans agitation. Quelle fut donc la cause du tumulte que rapporte le rédacteur du *Moniteur universel*? Le procès-verbal va nous l'apprendre :

Un honorable membre, après avoir demandé et obtenu la parole, a représenté à l'assemblée que les opérations auxquelles elle devait se livrer étaient de la plus grande importance, qu'elles fixeraient les regards de tout le département et même de la France entière, qu'il croyait nécessaire et à propos d'invoquer les lumières du Ciel, en conséquence de faire dire demain une messe basse, où tous les membres de l'assemblée assisteraient avant l'ouverture de la séance.

A peine la motion avait-elle été faite, que d'autres membres proposèrent des amendements. Le procès-verbal rapporte ces amendements dans l'ordre suivi par leurs auteurs ; mais cet ordre importe peu : ce qui nous touche et ce que nous avons à rechercher, c'est le point sur lequel porta principalement la discussion.

Les partisans de la révolution étaient en majorité dans l'assemblée ; mais, quelque ardents qu'ils fussent pour la réforme des institutions, ils subissaient encore l'influence des mœurs de l'ancien régime. Il était d'usage que les cours souveraines fissent célébrer, chaque année, avant la rentrée, une messe du Saint-Esprit. La réunion des états généraux avait été précédée d'une cérémonie religieuse. Les électeurs se conformèrent à la tradition, en décidant que, le vendredi 19 novembre, à neuf heures du matin, il serait dit en l'église de Notre-Dame une messe basse ; et pour donner à cette messe le caractère qui devait répondre à l'intention des assistants, il fut arrêté qu'elle serait célébrée par le doyen d'âge de messieurs les ecclésiastiques membres de l'assemblée électorale, et précédée d'un *Veni Creator*.

Le principe de la messe, la désignation de l'ecclésiastique qui la célébrerait, le choix de l'hymne qui la précéderait, le cérémonial, furent facilement acceptés. Il en fut autrement lorsqu'il s'agit de régler la prière qui serait chantée en l'honneur du roi.

Jusqu'à ce jour, la seule prière admise par l'Église et consacrée par l'usage était le *Domine, salvum fac regem*. Mais le parti de la révolution ne voulait plus que le roi fût seul recommandé à la protection divine. Il était encore permis de prier pour le roi, mais non pour le roi seul, et avant le roi prenaient rang d'abord *la nation*, puis *la loi*.

Voici donc quelle fut la modification que l'on proposa d'apporter au *Domine, salvum* traditionnel. Le verset devait être ainsi trans-

formé : *Domine, salvam fac gentem, Domine, salvam fac legem, Domine, salvum fac regem*; le roi n'occupant ainsi que le troisième rang.

Cette appropriation de la prière pour le roi aux idées nouvelles avait déjà été proposée dans une lettre signée Mugnerot, que le *Moniteur universel* avait publiée le 3 août 1790. *Qui sait*, disait Mugnerot, *si l'Être suprême, invoqué par cette triple prière, n'en serait pas disposé à écouter plus favorablement et les ministres de ses autels qui d'abord l'imploreraient pour le peuple entier, et le peuple qui, en lui demandant la conservation des lois auxquelles nous devons de nouvelles mœurs et de plus grandes vertus, redoublerait de ferveur pour demander celle du monarque sous la sauvegarde duquel reposeraient ces lois, ainsi que notre sûreté, notre pays et notre honneur.*

Prudhomme, dans ses *Révolutions de Paris* (t. VIII, p. 37), publie un commentaire différent de la nouvelle prière : *Louis XVI*, dit-il, *ne sera pas fâché de voir placées avant lui la nation et la loi, puisqu'il est persuadé maintenant qu'il dépend de l'une et de l'autre ou plutôt qu'il n'existe pas sans elles*; et dans ce même article, après avoir dit ironiquement : *Nous sommes bien loin de penser qu'il soit inutile de prier pour la reine*, il ajoutait : *Nous croyons seulement que, dans les prières publiques, le salut de la nation doit lui être préféré.*

Le cri de *Vive la nation!* était opposé au cri de *Vive le roi!* Les prières pour *la nation* et pour *la loi* devaient non pas seulement précéder les prières pour le roi, mais effacer les prières pour le roi.

Était-ce donc pour faire une manifestation aussi violente, aussi révolutionnaire, que les électeurs de Paris s'étaient réunis? Se conformèrent-ils au mandat des citoyens actifs? Nous l'ignorons. Nous ne pouvons même pas rapporter les arguments qui furent présentés soit pour appuyer, soit pour combattre la nouvelle formule de prière, ni faire connaître les noms des orateurs qui prirent la parole. Le procès-verbal, rédigé par le secrétaire provisoire, se borne à constater que la discussion fut *très longue et très ample*. Le *Moniteur universel*, aussi sobre dans son récit, est cependant plus explicite. *Le mode de cette dernière prière*, dit-il, *a excité de grands débats.*

On se souvient que le même journal a qualifié la séance de *tumultueuse* et a attribué ce *tumulte* à la présence d'*étrangers qui s'y étaient introduits*. Nous en savons assez pour nous rendre compte de l'état des esprits dans cette première séance et des motifs qui ont déterminé les membres de l'assemblée, électeurs ou non-électeurs, à adopter la nouvelle formule de prière; car la nouvelle formule fut consacrée par le vote définitif.

L'Assemblée a arrêté, dit le procès-verbal..., que la messe serait suivie d'un Domine, salvam fac gentem, d'un Domine, salvam fac legem, d'un Domine, salvum fac regem.

Le rédacteur du procès-verbal ne juge pas nécessaire de rapporter les circonstances qui ont accompagné le vote. *L'Assemblée a arrêté* suffit, puisque la majorité révolutionnaire l'emporte.

Telle fut la première décision des électeurs du département de Paris.

La séance s'était prolongée de dix heures du matin à trois heures et demie de relevée. On s'ajourna au même jour, à cinq heures, pour le travail de vérification des pouvoirs; et au lendemain, 19 novembre, après la messe, pour l'assemblée générale.

Dès que l'arrêté fut rendu et rédigé, il fut communiqué au chapitre de Notre-Dame, qui *donna des instructions* pour qu'il fût donné satisfaction au désir des électeurs. Les bourdons de la cathédrale annoncèrent la solennité au peuple de Paris, le 18, à sept heures du soir, et le 19, à sept heures du matin. Le 19, à neuf heures et demie, le chœur, la sacristie et l'église étaient disposés pour recevoir les électeurs.

A dix heures, les deux suisses de l'église se rendirent dans la salle de l'archevêché et précédèrent et conduisirent *messieurs les électeurs, en tête desquels marchaient le doyen d'âge président et le secrétaire provisoire*. Le cortège fit son entrée par la principale porte de l'église et traversa la nef. A la porte du chœur, était le commandant du bataillon de Notre-Dame, M. Baudin de la Chenaye, chevalier de Saint-Louis, électeur de la section de Notre-Dame, à la tête d'un détachement de son bataillon.

Messieurs les électeurs se sont placés dans le chœur, le doyen d'âge président a été placé in CATHEDRA à la place qu'occupe ordinairement M. l'archevêque. (Extrait du procès-verbal officiel.)

Le doyen d'âge des électeurs ecclésiastiques était M. de Viennet, curé de Saint-Merry, âgé de soixante et onze ans. Ce fut lui qui célébra la messe, ayant pour servants deux des enfants de chœur de l'église. Avant la messe, il avait entonné l'hymne *Veni Creator*.

Messieurs les ecclésiastiques attachés à la métropole ont achevé l'hymne en chant sur le livre.

L'office se termina par le chant du nouveau *Domine, salvum*, et le procès-verbal revient à deux reprises sur cette partie de la cérémonie religieuse.

Messieurs les ecclésiastiques attachés à la métropole et au chapitre, ayant appris que les électeurs présumés ont délibéré qu'il serait chanté l'hymne Veni Creator, et une prière conçue en ces termes :

Domine, salvam fac gentem,
 Domine, salvam fac legem,
 Domine, salvum fac regem,
 Et exaudi nos in die qua invocaverimus te,

ils ont désiré et offert de chanter l'hymne et la prière pendant la célébration de la messe...

Messieurs les ecclésiastiques attachés à la métropole ont chanté et exécuté en musique, avec le talent et le zèle dont ils ont si souvent donné les preuves, la prière à Dieu POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI, telle qu'elle a été rédigée dans l'arrêté du jour d'hier.

Après la messe, les électeurs rentrèrent dans la grande salle de l'archevêché. La séance fut ouverte, et le président fit le récit des cérémonies observées à la messe célébrée au nom des électeurs présumés. L'assemblée ordonna que ce récit serait inscrit dans son procès-verbal, arrêta de voter des remerciements à messieurs les ecclésiastiques de la métropole des peines et soins qu'ils s'étaient donnés, et chargea le doyen d'âge président de leur écrire à ce sujet.

Le président se conforma à la décision de l'assemblée. Il reçut de M. l'abbé de Montagut, doyen du chapitre de Notre-Dame, une réponse qu'il lut à la séance suivante. M. l'abbé de Montagut écrivait que *l'Église de Paris était très sensible aux honnêtetés de messieurs les électeurs du département de Paris, et qu'elle s'empresserait toujours à concourir, en ce qui pourrait le concerner, aux actes de religion que la piété leur inspirerait.*

Cette offre de concours devait être sans effet. On lit dans les *Révolutions de Paris*, du 20 au 27 novembre 1790 : *Messieurs les chanoines de Notre-Dame ont officié lundi matin pour la dernière fois. La grand'messe finie, la municipalité leur a lu le décret de l'Assemblée nationale, en leur enjoignant de ne plus entrer dans l'église comme chanoines. Le chapitre a fait aussi sa protestation, mais il n'a pas encore rendu publique cette pièce, qui doit être curieuse.*

VII

L'assemblée électorale, avant de vérifier les titres des électeurs et de statuer sur les contestations, se constitua par la formation de son bureau.

La première élection, celle du président, eut lieu les vendredi 19 et samedi 20 novembre. Un premier scrutin ne donna pas de résultat. Au second tour de scrutin, M. de Kersaint fut élu par 347 voix sur 394 votants.

Le dimanche, 21 novembre, l'assemblée tint séance à l'ordinaire et nomma secrétaire M. de Pastoret, élu par 222 voix sur 342 votants.

Les trois électeurs qui avaient réuni le plus de suffrages après M. de Pastoret furent proclamés secrétaires adjoints. C'étaient MM. Cerutti, Gouniou, et Brousse des Faucherets.

Les trois scrutateurs ne furent élus que le lundi 22 novembre et proclamés que le mardi 23. Ce furent MM. Dommanget, Le Moyne des Essarts, Bruneau.

Ces diverses élections démontrèrent que le corps électoral du second degré était atteint du même mal que les assemblées primaires. Les électeurs de tous ordres semblaient peu soucieux d'exercer leurs droits, et leur abstention produisait des résultats dont il est bon de conserver le souvenir.

Ce n'est pas sans étonnement qu'on lit, dans le procès-verbal du 20 novembre, que sur 907 électeurs, il n'en est que 394 qui aient pris part à l'élection du président. Plus de 500 électeurs s'étaient abstenus. Le lendemain, pour l'élection du secrétaire, le nombre des votants n'est plus que de 342. Le lundi 22, les votants sont plus nombreux; on en compte 507, ce qui réduit à 400 le nombre des absents.

Voici quel a été l'effet de ces abstentions. Deux des scrutateurs ont été élus : l'un, M. Le Moyne des Essarts, par 78 voix; l'autre, M. Bruneau, par 73 voix. Quant aux trois secrétaires adjoints, le résultat du scrutin pour chacun d'eux a été :

M. Cerutti, 90 voix; M. Gouniou, 7 voix; M. Brousse des Faucherets, 5 voix.

Ainsi, dans une assemblée de 907 membres, trois officiers du bureau sont élus par moins de 100 voix, et deux secrétaires sont valablement élus, l'un par 7 voix, l'autre par 5.

Quelque réduit qu'ait été le nombre des votants, le bureau a été régulièrement constitué, et nous devons, avant de suivre l'assemblée dans ses délibérations, examiner les choix qu'elle vient de faire.

Les trois hommes qui avaient été appelés par leurs collègues aux premiers postes, M. de Kersaint, président, M. de Pastoret, secrétaire, et M. Cerutti, premier secrétaire adjoint, étaient destinés à exercer une action considérable sur un corps dont les opérations se prolongèrent pendant plusieurs mois. Il est intéressant de rechercher quels étaient, au mois de novembre 1790, les titres de ces trois personnages à la confiance de leurs collègues.

Le comte de Kersaint, M. de Pastoret et M. Cerutti, que les électeurs de Paris venaient de désigner pour la direction de leur assemblée, étaient étrangers par leur origine à la capitale qu'ils

représentaient. M. de Kersaint, le seul des trois qui fût né à Paris, appartenait à une famille de Bretagne; M. de Pastoret était né à Marseille et avait été élevé à Lyon; M. Cerutti n'était pas Français de naissance; il était né à Turin.

Les événements avaient réuni ce Breton, ce Marseillais et ce Piémontais à Paris, où ils étaient devenus célèbres surtout par leur ardeur politique, quelle que fût d'ailleurs la valeur intellectuelle de chacun d'eux. Aujourd'hui défenseurs passionnés de la révolution, ils étaient partis de points de départ bien éloignés du centre qui les avait réunis.

Le comte de Kersaint avait suivi la carrière des gentilshommes bretons; il avait servi avec éclat dans la marine royale et avait conquis par son mérite le grade de chef de division d'armée navale. Il passait pour l'homme de mer le plus brillant de son temps.

M. de Pastoret, fils d'un magistrat de Provence, élève très distingué des Oratoriens de Lyon, avait siégé, dès l'âge de vingt-cinq ans, en qualité de conseiller, à la cour des aides de Paris. Avant sa trentième année, il était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. A trente-deux ans, le roi l'avait nommé maître des requêtes, le chargeant de dépouiller tous les mémoires présentés sur les réformes à préparer dans le gouvernement et l'organisation de la France, et de lui en rendre compte directement.

M. Cerutti, ancien élève des Jésuites, avait été l'un de leurs plus célèbres professeurs au collège de Lyon. Il les avait énergiquement défendus contre leurs adversaires et avait publié, en 1762, une *Apologie de l'institut des Jésuites*.

En 1790, le gentilhomme breton, le maître des requêtes, investi de la confiance du roi, l'ancien défenseur des Jésuites, avaient acquis une popularité d'autant plus grande que leur nouvelle attitude politique différait plus de celle qu'ils avaient eue précédemment.

Le comte de Kersaint avait publié, en 1788, un opuscule, dans lequel il dirigeait les attaques les plus violentes contre le clergé et la noblesse.

M. de Pastoret justifiait par sa conduite les attaques dirigées contre lui dans un pamphlet dans lequel on lisait : « La chute de M. Barentin l'a rejeté dans la commune de Paris, et il vient de composer l'adresse aux Français pour la confédération, pièce qui est un chef-d'œuvre de l'éloquence actuelle. »

M. Cerutti, devenu partisan convaincu des nouveaux principes, les propageait, soit par des brochures, soit par la publication d'une feuille périodique principalement destinée aux habitants des campagnes. Il était étroitement uni d'amitié avec Mirabeau.

De ces trois hommes, un seul, M. de Pastoret, devait survivre à la révolution.

Cerutti, appelé à siéger à l'Assemblée législative, mourut au mois de février 1792.

Quant au comte de Kersaint, il prit place à l'Assemblée législative et plus tard à la Convention. Il périt sur l'échafaud le 4 décembre 1793. Il avait suivi la pente qui entraîne fatalement les révolutionnaires, mais il avait reculé devant le crime. Il ne vota pas la mort du roi; et, le 20 janvier 1793, il envoya sa démission à la Convention par une lettre qui a été insérée au procès-verbal de la séance, et qui contient une énergique protestation contre les crimes qui ensanglantaient la France.

Il m'est impossible, disait-il, de supporter la honte de m'asseoir dans l'enceinte de l'Assemblée, avec des hommes de sang, alors que leur avis, précédé de la terreur, l'emporte sur celui des gens de bien... Si l'amour de mon pays m'a fait endurer le malheur d'être le collègue des panégyristes et des promoteurs des assassinats du 2 septembre, je veux au moins défendre ma mémoire du reproche d'avoir été leur complice et je n'ai qu'un moment, celui-ci, demain il ne sera plus temps.

Le lendemain était le 21 janvier 1793.

Au mois de novembre 1790, MM. de Kersaint, de Pastoret et Cerutti, pleins d'illusion sur l'effet des nouvelles institutions établies par l'Assemblée constituante, consacraient leurs talents au succès de la révolution.

VIII

Le dimanche 21 novembre, l'assemblée tint deux séances : l'une dans la matinée, pour l'élection du secrétaire et des secrétaires adjoints; l'autre dans l'après-midi, pour l'installation du président et du secrétaire élus. Dans cette seconde séance, M. de Kersaint, président, et M. de Pastoret prêtèrent serment, et M. de Kersaint prit la séance à la place de M. Carré, doyen d'âge.

Le serment était imposé à tous les citoyens appelés à faire un acte politique, et l'Assemblée constituante avait voulu que les paroles sacramentelles fussent incessamment placées sous les yeux des électeurs.

Voici quelles furent à cet égard les obligations imposées aux membres de l'assemblée électorale réunie à l'archevêché de Paris, au mois de novembre 1790.

Ils avaient, comme citoyens actifs, prêté le serment civique dont nous avons, plus haut, rapporté la formule. (Décret du 22 décembre 1789.)

Après leur réunion en assemblée électorale, ils avaient prêté de nouveau le même serment. (Décret du 20 mai 1790, art. 4.)

Ils avaient reçu une carte d'électeur sur laquelle était inscrit le serment spécial aux électeurs du second degré.

Avant de commencer chaque scrutin, le président de l'assemblée ou de chacun des bureaux prononçait à haute voix la formule de ce même serment.

Cette formule, écrite en caractères très visibles, était exposée à côté de l'urne du scrutin, et chaque citoyen, en déposant son bulletin, levait la main et prononçait à haute voix ces mots : *Je le jure.* (Décret du 28 mai 1790, art. 4.)

On voit que nous n'avons pas eu tort de considérer le serment comme le préliminaire indispensable de tous les actes politiques de cette époque.

Cet appel incessant à la conscience des électeurs ne paraissait pas suffisant pour garantir leur indépendance. L'article 3 du décret du 28 mai 1790 contient une disposition destinée à préserver l'électeur des influences extérieures. Nous reproduisons les termes de cet article :

Tout bulletin qui aura été apporté dans les assemblées et qui n'aura pas été ou écrit par le votant lui-même sur le bureau ou dicté par lui aux scrutateurs s'il ne sait pas écrire, sera rejeté comme nul.

Le vote devait donc être écrit sous les yeux mêmes du bureau, et lorsque le votant était illettré, il ne pouvait emprunter que la main des scrutateurs.

Nous sommes, on le voit, bien loin des mœurs actuelles, et cette concentration de toutes les opérations du vote nous explique un incident qui se produisit dans une des premières séances. Un membre de l'assemblée présenta des observations pour qu'il fût interdit aux journalistes de désigner à l'avance les juges à nommer par l'assemblée. Il voulait préserver contre l'action de la presse les électeurs, qui ne devaient s'inspirer que de leur conscience; mais l'assemblée, n'osant s'exposer à la réprobation des journaux, passa à l'ordre du jour :

Les conditions d'éligibilité étaient les suivantes :

- 1° Être citoyen actif ;
- 2° Payer une contribution montant au moins à la valeur locale de dix journées de travail ;
- 3° Être âgé de trente ans accomplis ;
- 4° Avoir été pendant cinq ans juge ou homme de loi exerçant publiquement près d'un tribunal.

Les membres de l'Assemblée nationale pouvaient être élus, à

condition qu'ils ne seraient pas absents de l'assemblée et présents dans l'étendue du département où se faisaient les élections.

Les ecclésiastiques étaient inéligibles.

Les non-catholiques, ci-devant membres des municipalités, les docteurs et licenciés ès lois de la religion protestante, pouvaient être élus aux places de juge, quoiqu'ils n'eussent pas rempli pendant cinq ans, soit les fonctions de juge, soit celles d'hommes de loi auprès des tribunaux.

Quant aux israélites, le décret des 25 et 27 août 1790 ne prenait aucun parti. « L'Assemblée nationale, dit ce décret, n'entend rien préjuger par rapport aux juifs, sur l'état desquels elle s'est réservé de prononcer. »

Les juges devaient être élus par scrutin individuel et à la majorité absolue. Pour chaque élection, il pouvait être fait trois tours de scrutin : au troisième tour, le ballottage était établi entre les deux candidats qui avaient réuni le plus de voix au scrutin précédent.

Le scrutin individuel, l'exigence de la majorité absolue, la faculté de recourir à un troisième tour de scrutin, retardèrent la nomination des nouveaux magistrats de Paris. On élut le premier juge le 24 novembre, et le dernier juge suppléant le 30 décembre. L'assemblée, qui siégea tous les jours, sauf le jour de Noël, consacra cinq semaines entières à l'élection des trente juges et des vingt-quatre juges suppléants qui devaient composer les six tribunaux de Paris.

Les neuf premières séances et une partie de la dixième avaient été employées à la formation de l'assemblée.

Dans la septième séance, un membre ayant proposé d'envoyer une adresse à l'Assemblée nationale, pour lui marquer l'adhésion parfaite de l'assemblée électorale à tous ses décrets et son dévouement inviolable à la constitution, la proposition fut adoptée, et les électeurs conférèrent à leur président le droit de choisir les commissaires chargés de préparer l'adresse. Le président désigna MM. Cerutti, de Lacépède, Brissot de Varville et Gorguereau.

L'élection des six premiers juges eut lieu les mercredi 24, jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 novembre. Voici dans quel ordre et par quelle majorité ils furent élus.

	NOMBRE DES VOTANTS.	NOMBRE DES VOIX OBTENUES PAR LE CANDIDAT.
1 ^{er} — M. Freteau.	680	372
2 ^e . — M. Merlin.	663	545
3 ^e . — M. Duport.	582	345
4 ^e . — M. Thouret.	675	403
5 ^e . — M. Target.	694	344
6 ^e . — M. Treilhard.	584	388

Ces élections avaient une importance exceptionnelle, chacun des six premiers magistrats nommés devant présider un des nouveaux tribunaux.

Les élus faisaient tous partie de l'Assemblée nationale. Deux d'entre eux avaient siégé au Parlement.

M. Freteau de Saint-Just, conseiller à la grand'chambre, était député de la noblesse de Melun, et M. Duport, conseiller à la Chambre des enquêtes, représentait la noblesse de la ville de Paris.

MM. Target et Treilhard, avocats renommés du barreau de Paris, avaient été envoyés aux états généraux par le tiers état de cette ville.

MM. Merlin et Thouret, l'un, député de Douai, l'autre, député de Rouen, tous deux étrangers à Paris, s'étaient signalés par leurs travaux à l'Assemblée nationale.

Freteau de Saint-Just s'était fait remarquer au Parlement par son ardeur contre les mesures préparées par les ministres. En 1788, il avait été emprisonné à Doullens, à la suite du lit de justice du 24 novembre. Il avait, dès cette époque, acquis dans Paris une popularité qui s'était encore accrue lorsqu'on avait vu cet ancien parlementaire, représentant de la noblesse, se joindre un des premiers aux députés des communes. Il avait été appelé à deux reprises à présider l'Assemblée constituante, et les sarcasmes de Mirabeau n'avaient pu ternir l'éclat de sa renommée.

En 1790, il était l'un des plus fermes appuis de la révolution. Le 14 janvier 1794, le tribunal révolutionnaire de Paris le condamnait à mort, et la sentence était exécutée.

Dans les premiers scrutins, un certain nombre d'électeurs portèrent leurs suffrages sur le premier président de l'ancien Parlement, M. Bochard de Saron, mais il n'obtint jamais plus de 155 voix.

IX

Les électeurs venaient de terminer l'élection du sixième juge, lorsqu'ils reçurent avis que M. Bailly et M. de la Fayette se rendaient à l'assemblée.

Nous copions textuellement le procès-verbal de la séance du 27 novembre 1790.

M. le maire de Paris et M. le commandant général de la garde nationale parisienne ont été annoncés à l'assemblée. M. le président les a fait introduire par les huissiers. Placés en face du bureau de M. le président, au milieu de l'assemblée, M. Bailly, maire de Paris, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le président et messieurs,

Nous venons, M. le commandant général et moi, demander à l'assemblée si elle n'a rien à désirer, soit pour les dispositions du local qui lui est préposé, soit pour la garde d'honneur qui est à ses ordres.

Nous avouons que nous avons cherché cette occasion; nous désirions de présenter nos hommages et nos respects à l'assemblée électorale du département de Paris, à la réunion et à l'élite des bons citoyens, dignes des grands intérêts qui leur sont confiés. C'est dans ce lieu même où les premiers choix de l'assemblée respirent le patriotisme et assurent la liberté, que j'ai vu la naissance du patriotisme et les premiers élans de la liberté. Ce lieu me rappelle les souvenirs les plus chers : ici ont commencé nos travaux; ici j'ai commencé ma carrière nationale et patriotique; ici les électeurs de la ville de Paris m'ont comblé de leurs bontés, et, dans ce moment où je suis admis à offrir mes respects et mon dévouement à l'assemblée électorale, ma seule ambition est qu'elle daigne accorder quelque estime et ses bontés au premier secrétaire des premiers électeurs de la ville de Paris.

M. de la Fayette, commandant général de la garde nationale parisienne, a pris ensuite la parole et a dit :

Messieurs, c'est pour moi une satisfaction bien vive de pouvoir, à la suite de M. le maire, offrir mes hommages à l'assemblée électorale. Vous êtes chargés, messieurs, d'exercer une des plus importantes fonctions de la souveraineté du peuple et chacun des choix que vous avez déjà faits est un titre de plus à notre reconnaissance. La garde nationale attache le plus grand prix au service qu'elle fait auprès de l'assemblée et les sentiments de respect et de zèle que j'ai l'honneur de lui exprimer me sont communs avec tous mes frères d'armes.

M. le président, au nom de l'assemblée, leur a répondu.

Il a dit à M. le maire :

Monsieur le maire, l'assemblée électorale de 1790 ne peut voir au milieu d'elle le premier électeur de 1789, le premier président de l'Assemblée nationale, le premier magistrat élu par la capitale de l'empire, sans la plus vive satisfaction. Comme citoyens, les membres de cette assemblée jouissent des applaudissements qu'ils vous prodiguent; comme électeurs, ils voient en vous leur ouvrage et leur modèle, et tous se disent : C'est ainsi qu'il nous faudra choisir encore et nous serons fiers de notre choix.

Ensuite, il a dit à M. le commandant général :

Monsieur le général, interprète des applaudissements que vous venez d'entendre, je crains d'en affaiblir l'expression. Partout où

vous paraissez, les sentiments attachés à la liberté, à l'amour de la patrie, au courage, au dévouement, à la cause du peuple, au respect dû aux lois, acquièrent une énergie nouvelle. En se rappelant toutes les actions de votre vie, l'assemblée électorale semble se pénétrer plus fortement encore de la pensée de ses devoirs. Tel est l'effet des bons, des grands exemples; en vous montrant au milieu d'elle, c'est vous associer en quelque sorte au cours de ses grands travaux; c'est un augure favorable de leur heureuse fin, et nous regardons tous en ce moment votre présence ici comme un gage assuré de nos succès.

Le président invita M. Bailly et M. de la Fayette à assister à la séance. Ils prirent donc place pendant quelques instants; mais ils ne tardèrent pas à se retirer. M. Bailly dit à l'assemblée *qu'une fois admis à la séance, on n'en voudrait pas sortir, mais que ses fonctions l'appelaient ailleurs.*

Le général commandant de la garde nationale joignit ses regrets à ceux du maire de Paris, et tous deux furent accompagnés jusqu'à leur sortie par une nombreuse députation.

Nous avons voulu transcrire, sans en rien retrancher, le récit officiel de cette visite du maire et du général de la garde nationale aux électeurs de 1790. Les discours des trois orateurs témoignent des sentiments qui les animent. Les souvenirs que le lieu de la réunion rappelle à l'esprit de Bailly, les félicitations qu'il adresse aux électeurs sur les choix qu'ils viennent de faire, sa déférence pour cette assemblée qu'il considère comme l'élite des bons citoyens, l'urbanité avec laquelle, en homme bien élevé, il se retire en disant *qu'une fois admis à la séance, on n'en voudrait plus sortir*, tous ces traits fidèlement reproduits par le procès-verbal nous donnent une image exacte de la scène. Le général de la Fayette, plus banal, parle au nom de ses frères d'armes, et son succès est plus grand encore que celui de Bailly. Bailly lui-même, dans ses Mémoires, nous explique ce succès « par les talents, les qualités personnelles et aimables du général et aussi par son nom, car il y a, dit-il, une aristocratie d'imagination qui survit à celle de principe ». Le président de l'assemblée, dans sa réponse, est certainement l'interprète de l'enthousiasme des électeurs. On entend les applaudissements et les acclamations de l'assemblée.

Nous ne pouvons partager cet enthousiasme, mais nous sommes frappés de l'attitude de tous ces hommes dont les illusions sont plus fortes que les symptômes effrayants qui les entourent.

Le maire de Paris avait le droit d'acclamer les six nouveaux présidents des tribunaux de la capitale. Le choix des électeurs s'était porté sur des hommes éminents, et l'on pouvait tout espérer de cette

nouvelle magistrature, à condition qu'elle pût faire respecter la loi.

Quelle a été sa durée?

Les nouveaux juges étaient élus pour six années; ils entrèrent en fonctions à la fin du mois de janvier 1791. Le 22 septembre 1792, un décret de la Convention ordonnait le renouvellement de tous les corps administratifs municipaux et judiciaires. Pour plus d'un des magistrats élus en 1790, ce décret était sans effet. Après les événements du 10 août 1792, ils avaient abandonné leurs fonctions.

Deux des nouveaux élus, Freteau de Saint-Just et Thouret, devaient, ainsi que le maire de Paris et le président de l'Assemblée, périr sur l'échafaud révolutionnaire.

Duport n'échappa que par la fuite aux comités révolutionnaires et mourut en exil.

Merlin ne siégea pas à Paris; il avait été élu magistrat par le collège électoral de Douai, et il opta pour son pays d'origine.

Les services que les six premiers magistrats élus par le département de Paris, en 1790, avaient rendus à la révolution, l'illustration qui s'était déjà attachée au nom de plusieurs d'entre eux, les applaudissements que l'opinion publique avait donnés à leur nomination, furent impuissants pour assurer au nouveau corps judiciaire une durée de plus de deux ans. Quelle eût été la durée de leurs fonctions s'ils avaient été nommés par le gouvernement?

Nous avons terminé le récit des premières séances de l'assemblée électoral, il nous reste à faire connaître la suite de ses opérations, les incidents qui se produisirent et les choix faits par les électeurs pour la composition des nouveaux tribunaux.

H. FOURCHY.

La suite prochainement.

LE PRINCE DE METTERNICH¹

I

Le prince de Metternich disait de lui-même qu'il était fort difficile à peindre, et que sa physionomie morale échappait aux biographes aussi bien qu'aux artistes l'expression de son visage.

Nous n'avons ni l'espoir de vaincre cette difficulté ni la présomption de l'affronter. Le grand peintre anglais, Lawrence, « le premier du monde », comme l'appelait le chancelier, a pu trouver le succès que d'autres avaient en vain cherché; il a laissé du prince de Metternich un superbe et fidèle portrait. Nos vues sont plus modestes, comme nos forces. Nous voudrions nous arrêter quelques instants devant le monument que le prince Richard de Metternich élève en l'honneur de son illustre père.

Ce monument, c'est le recueil des œuvres du ministre autrichien. Ce sont les « mémoires, documents et écrits divers, laissés par le prince de Metternich ».

La publication forme deux parties : la première commence à la naissance du chancelier et se continue jusqu'au congrès de Vienne; la seconde, sous le beau titre de *l'Ère de paix*, s'étend de 1814 à 1848. Le cinquième volume s'arrête au mois de mars 1835, date de la mort de l'empereur François. Treize années resteront à parcourir. Arrivés en 1848, nous verrons finir dans une révolution la carrière publique de l'homme d'État; nous ne serons pas encore

¹ *Mémoires, documents et écrits divers*, laissés par le prince de METTERNICH, chancelier de cour et d'État, publiés par son fils, le prince Richard de Metternich, classés et réunis par M. A. de Klinkowstrœm, 5 vol. parus. Plon, 1881-1882.

Correspondance inédite du prince de TALLEYRAND et du roi LOUIS XVIII, pendant le Congrès de Vienne, publiée par G. Pallain, 1 vol. in-8°. Plon.

au terme de sa vie. Le prince de Metternich n'est mort qu'en 1859. Nous supposons que sa biographie nous sera donnée jusqu'à cette époque. Tout intéresse dans de tels personnages. La nation qui s'enorgueillit de leur gloire, la postérité qui en a recueilli et qui en garde le retentissement, mettent un pieux intérêt à connaître les incidents, les réflexions, les enseignements qui ont marqué jusqu'à leur dernière heure ces grandes existences.

II

L'homme est une créature singulièrement complexe. Pour peu qu'on l'étudie dans ses plus humbles comme dans ses plus brillants exemplaires, on est confondu par les surprises que réservent les diversités de sa nature. Rien n'est plus rare que cette logique rigoureuse dont on est quelquefois porté à lui faire honneur, et d'après laquelle ses qualités, bonnes ou mauvaises, se tiendraient par un lien si impérieux, qu'il suffirait de démêler quelques-unes d'entre elles pour en déduire immédiatement toutes les autres. Il y a peu de caractères ainsi faits tout d'une pièce; ils abondent dans les romans, mais non dans la vie réelle. Au physique comme au moral, les contradictions sont fréquentes; et de même que la laideur ou la beauté se mêlent souvent avec des agréments ou des imperfections qu'elles sembleraient exclure, de même on est étonné de découvrir des petitesse dans la grandeur, des parties courageuses dans des cœurs amollis, des défaillances ou des timidités dans d'intrépides natures, des retours intéressés chez des âmes généreuses, de l'ordre chez des prodiges, des contrastes, en un mot, qui se heurtent et se repoussent, au lieu de cette unité de vertus ou de défauts qu'on se plaisait à imaginer,

Mais, en même temps, il y a dans la plupart des figures humaines un trait qui domine. Le peintre qui l'a saisi trouve mieux la ressemblance, eût-il négligé les détails, que celui qui, fidèle aux détails jusqu'à la minutie, n'a pas su discerner cette marque révélatrice.

Ce mélange de qualités contraires n'était pas étranger au prince de Metternich. Impassible en apparence et capable de sensibilité, recherchant avec une égale humeur les dissertations dogmatiques et les succès du monde, l'esprit sans cesse occupé des combinaisons de la politique et passionné pour les arts, procédant par maximes abstraites et se pliant avec aisance aux nécessités des temps, ironique et bienveillant, grave et frivole, résolu et circonspect, sachant fléchir sans s'abaisser et résister sans rompre, alliant

à l'autorité des sentences le charme des anecdotes, aux élévations morales et religieuses les vues positives, il y a en lui un trait qui domine, une limite qui maintient dans une proportion équitable ses qualités diverses : c'est la possession de soi et le don de l'observation.

Deux facultés qui, à vrai dire, s'accompagnent l'une l'autre. On n'observe bien que lorsqu'on est calme ; l'œil n'est clair que si l'esprit n'est pas troublé.

Cette double faculté fut la force de Metternich en face des deux redoutables puissances avec lesquelles sa destinée le mit en lutte, la révolution française et l'empire. Ce qui caractérisait ces deux puissances, c'était précisément qu'elles ne se possédaient pas. En proie aux passions qu'elle avait soulevées, traversant tour à tour les phases opposées de l'enthousiasme, du crime, de la terreur, de la conquête, de la présomption, de l'enivrement, de la lassitude, de l'accablement, la révolution avait connu tous les excès, et fini par abdiquer entre les mains d'un maître qui, après l'avoir domptée, devait échouer contre l'impossibilité de se dompter lui-même.

Dominateur du monde, Napoléon ne le fut pas de ses propres entraînements, et sa fortune succomba sous le poids des conséquences accumulées par son génie.

M. de Metternich eut cet avantage, dans les malheurs de son pays, de mesurer ces puissances, et de garder devant elles l'intégrité de son jugement, quand elles avaient perdu le leur. L'homme qui entre en fureur, qui ne sait pas se maîtriser, fût-il le plus grand des hommes, devient le justiciable de l'humble ou de l'enfant, qui le contemple calme. Le bon sens est la fronde avec laquelle les David renversent les Goliath.

Le prince de Metternich mettait beaucoup d'importance à établir que s'il faisait la guerre à la révolution, ce n'était point par ignorance de son vrai caractère ou par préjugé d'ancien régime. Écrivant, en 1847, au comte Apponyi, à propos d'une conversation que celui-ci avait eue avec M. Guizot¹, il s'attachait à rectifier l'opinion du ministre français, qui avait attribué à des traditions de naissance les opinions du chancelier. Il tenait à dire que, formé par un précepteur dont le nom s'était associé aux plus sombres épisodes de ce terrible drame, il avait été élevé à l'école de la révolution elle-même, et que c'était pour l'avoir vue de près qu'il l'avait jugée : « Ma jeunesse, a-t-il écrit, s'est passée au milieu de la révolution, et le reste de ma vie s'est écoulé en luttes avec la révolution. »

¹ Voy. les *Mémoires* de M. Guizot, t. VIII, p. 374.

Dès cette époque, au milieu d'hommes qu'avaient transportés les premiers élans de 89, et qui, d'abord honnêtes et bienveillants, devaient, comme tant d'autres, finir en scélérats, il avait gardé son âme des séductions de ces dangereuses nouveautés : « J'ai assisté, racontait-il trente ans plus tard, à la fédération de 1789; j'avais alors quinze ans et j'étais déjà un homme. Le plus beau soleil du monde éclairait des milliers d'enthousiastes, qui croyaient presque tous au retour de l'âge d'or. J'étais accompagné d'un gouverneur qui devint, en 1793, l'ami intime de Robespierre, et qui, le 10 août, présida le comité des Marseillais. Ce gouverneur était le meilleur homme de la terre; il pleurait de ravissement. J'étais son élève, et pourtant mon âme était pleine de tristesse ¹. »

L'année suivante, Metternich était appelé à Francfort auprès de son père, qui remplissait les fonctions d'ambassadeur d'Autriche, afin d'assister au couronnement de l'empereur Léopold. La splendeur de ces fêtes, la majesté des cérémonies, les souvenirs glorieux qu'elles rappelaient, l'esprit national qui s'alliait au respect des vieilles traditions, remplissaient le jeune homme d'orgueil et de confiance. Il voyait son pays tranquille, prospère, uni, et il jouissait d'autant plus de ce spectacle, qu'il avait pu suivre, dans une nation voisine, les ravages du torrent révolutionnaire. De là il allait à Mayence pour faire ses études de droit; il y rencontrait les premiers émigrés, et s'expliquait les faiblesses du régime vaincu, en démêlant, à côté de qualités attrayantes, la présomption funeste et les illusions puériles de ceux qui le représentaient. Ainsi se formaient dans son esprit les idées et les vues sur le gouvernement des Etats : « Je sentais, dit-il, que la révolution serait l'adversaire que j'aurais désormais à combattre; aussi je m'appliquai à étudier l'ennemi et à connaître ses positions. »

A l'en croire pourtant, ses goûts ne le portaient pas vers la politique. C'est une faiblesse assez commune chez les hommes éminents que de prétendre exceller dans la partie où ils se sont le moins exercés. Chateaubriand aimait à se dire né pour les mathématiques; Arago tenait plus à son titre de membre de l'Académie française qu'à sa renommée scientifique; Lamartine et Victor Hugo ont eu l'ambition d'être des hommes d'État bien plus que d'admirables poètes. Dédaigneux de la gloire que nul ne leur dispute, les plus grands génies ont à cœur de revendiquer celle qui leur est contestée. Le prince de Metternich connut-il cette faiblesse? Ce qui est certain, c'est qu'il déclare n'avoir pas eu d'inclination pour les affaires publiques; il jouerait volontiers le rôle du diplo-

¹ *Mémoires, documents*, t. III, p. 342; 1820.

mate malgré lui. « Ma véritable vocation, selon moi, était de cultiver les sciences, surtout les sciences exactes et les sciences naturelles... J'aimais aussi les beaux-arts. »

Il est vrai qu'une fois sa carrière décidée, il employa le meilleur moyen d'y réussir; il s'y donna tout entier : « Jamais je n'ai rien voulu à moitié; une fois diplomate, je résolus de l'être tout à fait, dans le sens que j'attache à ce mot. »

III

Ce fut en 1801 que Clément de Metternich entra au service de l'empire d'Allemagne. D'abord ministre plénipotentiaire à Dresde, il fut envoyé, en 1803, à Berlin, en remplacement du comte de Stadion, qui venait d'être nommé ambassadeur à Saint-Petersbourg.

La reprise des hostilités était imminente entre l'Autriche et la France. L'Europe regardait avec anxiété les préparatifs que Napoléon faisait au camp de Boulogne, et qui, dirigés en apparence contre l'Angleterre, pouvaient l'être en réalité contre l'empire germanique. La cour de Vienne avait, en vue du péril, resserré ses liens avec celle de Saint-Petersbourg : les deux États résolurent d'entraîner dans leur alliance la Prusse qui, depuis la paix de Bâle, était restée spectatrice des guerres du continent. Metternich fut chargé de l'y décider. Il y avait réussi, non sans avoir à vaincre de longues hésitations, et un traité d'alliance avait été signé, à Potsdam, le 5 novembre 1805, entre les trois cours. Mais la bataille d'Austerlitz brisa ces combinaisons. L'empire d'Allemagne tomba. Devenu empereur d'Autriche, François II dut s'incliner devant son vainqueur et accepter les conditions que lui avait imposées la paix de Presbourg.

Metternich fut nommé ambassadeur à Paris. Il devait d'abord se rendre en cette qualité à Saint-Petersbourg. Mais Napoléon avait lui-même exprimé le désir de le voir accrédité auprès de lui, « comme étant le plus apte à renouer les relations entre les deux empires ».

Napoléon ne songeait pas alors qu'il attachait auprès de sa personne un observateur dont toute la pensée, sous de grandes variations de conduite, allait être de l'étudier, d'épier ses intentions, de deviner ses projets, de compter les pulsations de sa fortune et d'en préparer la chute. « Emporté par le désir de s'assurer la *domination définitive* du continent européen, Napoléon, dit Metternich, avait dépassé les limites du possible, cela ne faisait aucun doute

pour moi. Je prévoyais, d'autre part, que lui et ses entreprises n'échapperaient pas à une ruine soudaine; le *quand* et le *comment* étaient pour moi des énigmes. »

Dans cet état d'esprit, avec cette claire vision d'une chute inévitable et cette incertitude de la date de l'événement, il importait de se conduire de façon à éviter les coups de cette puissance, tant qu'elle serait forte, et à se réserver les moyens de se dégager et de profiter de sa ruine, au jour où elle succomberait. De là un double plan, conforme d'ailleurs au caractère de la politique autrichienne, qui, patiente et constante à la fois, sait concilier le soin des intérêts immédiats avec la perpétuité des vues.

C'est l'histoire de ces années « que j'ai passées avec Napoléon, dit encore Metternich, jouant avec lui comme une partie d'échecs, et pendant lesquelles nous ne nous sommes pas quittés des yeux, moi, pour le faire mat, lui, pour m'écraser avec toutes les pièces de l'échiquier ». Sous des dehors pacifiques, avec des témoignages de bienveillance de la part de Napoléon, et un attrait vivement ressenti de Metternich pour son génie, il y avait entre le souverain et l'ambassadeur une surveillance mutuelle, une préoccupation réciproque et dissimulée de projets guerriers, dans lesquelles le plus clairvoyant n'était pas toujours l'empereur. Metternich avait compris, à bien des signes, que Napoléon méditait une prise d'armes contre l'Autriche; il se tenait avidement au courant des moindres indices qui pouvaient lui révéler le degré des préparatifs et l'approche de la rupture. Napoléon ne se rendait pas compte de l'attention concentrée avec laquelle le jeune diplomate, dont il appréciait l'intelligence et les grandes manières, dont il aimait la conversation, dont il connaissait les goûts et les succès mondains, démêlait les parties faibles de sa puissance, sondait les défauts et les lacunes de sa nature, cherchait dans la lassitude de la France, dans le désir croissant de la paix, dans la satiété de la gloire militaire et l'impatiente passion du repos, de plus en plus ressenties par les populations, les forces morales à l'aide desquelles il pourrait un jour précipiter le renversement du colosse.

« J'ai entrepris une œuvre immense, écrivait Metternich, devenu ministre des affaires étrangères, à l'un de ses anciens précepteurs, l'abbé Hœhn; j'ai avancé lentement, pas à pas; il fallait réunir toutes nos forces et attendre le moment favorable. Il nous fallait avoir raison *moralement*, afin de pouvoir faire triompher notre droit *matériellement*... Le Ciel a béni notre entreprise... La force vitale de Napoléon est paralysée; l'édifice gigantesque s'écroule, sans que rien puisse arrêter sa chute. »

Ces lignes portent la date de 1813. Mais il y avait longtemps

que les prévisions de l'homme d'État étaient formées. On pourrait croire que, suivant l'inclination accoutumée des auteurs de mémoires, le prince de Metternich a combiné après l'événement sa ligne de conduite, et attribué à ses desseins et à ses actes une portée qu'ils n'avaient pas eue. Nous ne répondrions pas qu'il eût entièrement échappé à cette tentation; mais, nous devons l'avouer, ses lettres sont là, contemporaines du grand drame qu'il raconte, et elles confirment le plus souvent les impressions dont, bien des années après les faits accomplis, ses mémoires le montrent pénétré.

C'était au lendemain de la bataille de Wagram, le 8 juillet 1809, que Metternich avait été investi du ministère des affaires étrangères. Il ne l'avait accepté qu'après de longues résistances et sur la volonté formelle de son souverain : « J'ai moins peur des hommes qui doutent de leurs moyens que de ceux qui se croient capables de tout », lui avait dit avec délicatesse l'empereur François. Metternich sentait la responsabilité qu'il assumait; en élevant son âme, la grandeur de la tâche raffermirait son courage. L'honneur, le salut, l'avenir de sa patrie, étaient entre ses mains; il parlait lui-même de sa cause, en homme digne de la sauver : « Ce n'est assurément qu'avec un caractère très fort et une volonté bien prononcée, écrivait-il à sa mère, qu'il est possible de travailler dans une besogne de ce genre, où le monde entier, les générations présentes et futures, ont les yeux fixés sur vous; où une fausse démarche peut faire crouler cet ancien édifice, si fort encore et si menacé, si grand et si petit. Ce n'est assurément pas chose facile que de couvrir sa responsabilité et sa conscience. Le jour, toutefois, où j'en serais effrayé, je ne ferais plus que des sottises. J'occupe maintenant une place que le seul amour du bien a pu me donner la force de ne pas fuir. J'ai hésité longtemps; je me suis dit en dernier résultat que, moi, je n'étais rien et la cause tout, et je tiendrai bon, si faire se peut. »

Les événements de cette histoire sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. Nous ne raconterons pas, après M. Thiers, cette mémorable entrevue de Dresde, dans laquelle le chancelier, offrant à Napoléon une dernière occasion de sagesse et de salut, lui prédit les catastrophes où sa grandeur allait périr.

Le récit de cette entrevue se retrouve dans les souvenirs du prince de Metternich, plus saisissant en quelques endroits, moins animé en d'autres, que dans l'ouvrage de l'historien français. Le prince aimait à faire lui-même ce récit de vive voix; ceux qui l'ont entendu nous disent que la scène prenait sous sa parole un caractère tout autrement expressif qu'elle ne l'a gardé sous sa plume. Cet incident du chapeau de l'empereur, jeté à terre dans

un mouvement de colère, et que Metternich ne ramassa point, devenait dans sa bouche vraiment pathétique. Le chapeau jouait un rôle dans l'entretien, et la lutte qui s'agitait entre ces deux âmes, la paix ou la guerre qui allait se décider, l'avenir du monde affamé de repos et menacé de nouvelles tempêtes, tout semblait dépendre de la conduite que tiendraient vis-à-vis de ce personnage muet, gisant dans un coin de l'appartement, les deux interlocuteurs; Napoléon le poussant du pied, s'en éloignant et s'en rapprochant tour à tour, regardant Metternich immobile, et attendant, comme un signe de soumission à ses volontés, le geste que ferait le ministre autrichien pour relever le chapeau, geste que l'empereur attendit en vain.

Dans cette conférence suprême, Metternich s'était senti comme chargé d'une mission prophétique. Il ne pensait jamais, sans une sorte de frémissement, à cette heure de sa vie. Calme au dedans de lui-même, l'âme ravagée de tristesse, sans que la clarté de ses vues en fût diminuée, il avait contemplé le géant dans la nudité de sa prodigieuse nature, à la fois immense et vulgaire, merveilleux d'éloquence, d'idées, de mouvement, d'abandon, de séduction, et, en même temps, plein de jactance, arrogant, dissimulé, grossier, parlant sans délicatesse, devant le ministre de son beau-père, de la « sottise » qu'il avait faite en épousant la fille de l'empereur d'Autriche, énumérant les soldats morts à son service et ne comptant pas, comme des pertes, devant un Allemand, les Allemands tués pour la France, emporté par une sorte de tourmente intérieure dans laquelle se mêlaient les éclairs du génie et le vertige de l'orgueil lui montrant l'abîme et l'y poussant tout ensemble, comme pour rendre plus terribles les dernières convulsions de sa fortune, sans en empêcher la ruine.

Metternich était sorti de l'entrevue de Dresde avec la conviction que le jour était venu pour l'Autriche de renoncer à son effacement et de diriger la lutte : « Jamais rôle d'une puissance quelconque n'a été comparable au nôtre, écrivait-il à son père. Nous sommes si complètement le foyer de tout, que toutes les paroles — il n'est pas question de négociations — passent par nous. Napoléon se trouve si singulièrement placé, qu'aussi souvent qu'il lui arrive de frapper à une porte, il reçoit pour toute réponse : « Allez demander au cabinet autrichien. »

Il avait été convenu, dans un second entretien avec Napoléon, que l'armistice, conclu le 4 juin à Pleiswitz, serait prolongé du 24 juillet au 10 août. A cette date, les hostilités devaient recommencer et, de médiatrice, l'Autriche devenait ennemie. Elle entra dans la coalition. Quelle nuit que cette nuit du 10 août 1813, où

le chancelier, n'ayant pas reçu les réponses attendues de Napoléon, fit remettre ses passeports à l'ambassadeur de France et donna l'ordre d'allumer les signaux qui, s'échelonnant de Prague à la frontière de Silésie, devaient annoncer aux armées alliées la rupture des négociations! Il semblait à Metternich qu'il remplissait en ce moment l'office de grand justicier, en faisant tomber les dernières illusions dont Napoléon s'était bercé. « Tout prouve que l'heure a sonné, écrit-il à sa fille, le 1^{er} octobre 1813, et que ma mission de mettre fin à tant de maux est arrêtée par les décrets du Ciel. Napoléon pense à moi, j'en suis sûr, à toute heure; je dois lui apparaître comme une espèce de *conscience personnifiée*; je lui ai tout dit et prédit à Dresde... »

Temps formidables, dont la sombre grandeur exerça toujours une sorte de charme terrible sur ceux qui les avaient traversés! Metternich ne dissimulait pas l'impression qu'il en avait gardée; comme un homme qui aurait vécu parmi des géants, il jugeait, au sortir de cette époque, tout diminué autour de lui: « J'ai passé avec Napoléon ou près de lui les plus belles années de mon existence, écrivait-il en 1819, en se retrouvant sur le champ de bataille de Leipzig. Je crois que peu de gens l'ont connu mieux que moi, parce que je ne m'en tiens pas à de simples symptômes et que je cherche à connaître à fond le sujet qui m'intéresse. En voyant que toute la puissance de faire le bien et le mal était incorporée dans un seul homme, je ne pouvais plus étudier que lui, lui seul. Les circonstances m'ont mis en face de cet homme; elles m'ont, pour ainsi dire, enchaîné à lui... »

En parcourant du regard ces lieux témoins de si grands combats, il puisait dans sa mémoire émue des expressions bibliques pour peindre ce qu'il avait vu; il croyait entendre ce qu'il appelait « le hurlement des batailles », et sa parole prenait une solennité religieuse au souvenir de ces luttes plus qu'humaines :

« La main de Dieu était armée de la force de vingt peuples pour vaincre cet homme qui s'était placé au-dessus de tous les autres hommes, pour maîtriser un peuple qui avait voulu être plus que les autres peuples... Jamais mon âme n'a été pénétrée d'un saint respect, d'une pieuse horreur, comme pendant le cours de cette journée que j'ai passée au milieu des morts et des mourants. Et pourtant, tout était calme autour de moi et en moi-même. Un tel sentiment ne pouvait régner dans l'âme de Napoléon. Il a dû avoir, ce jour-là, un avant-goût des épouvantes du jugement dernier. »

IV

La clairvoyance des difficultés accable l'homme qui doute de ses forces. Ce doute, il faut en convenir, n'était pas connu du prince de Metternich. Les épreuves de l'exil n'arrivèrent pas elles-mêmes à le lui inspirer. On se rappelle ce qu'il disait, en 1848, à M. Guizot, réfugié, comme lui, en Angleterre : « L'erreur n'a jamais approché de mon esprit. » Témoinage superbe auquel l'homme d'État français faisait cette réponse qui, sous une forme modeste, n'exprimait peut-être pas une moindre satisfaction personnelle : « J'ai été plus heureux que vous, mon prince; je me suis aperçu plus d'une fois que je m'étais trompé ¹. »

Le mot du prince de Metternich ne paraît pas invraisemblable, quand on a lu ses mémoires et sa correspondance. Il y règne un sentiment de confiance en soi qui ne cherche nullement à se dissimuler. L'expression n'en est point choquante, parce qu'elle n'implique aucune illusion sur les obstacles à vaincre. Ces obstacles, Metternich les voit, mais il croit à sa mission, et il a foi dans sa conscience.

Il empruntait une autre force à l'ordre social au milieu duquel s'exerçait son action. La disposition, à la fois persévérante et flexible de son esprit, était en conformité merveilleuse avec le caractère traditionnel de la politique autrichienne; et cette politique, ballottée par d'effrayantes vicissitudes, trouvait elle-même son point d'appui et sa sécurité dans la constitution de l'empire. Fils d'un grand seigneur, allié à des familles souveraines, et mêlé presque dès l'enfance aux plus hautes affaires, Metternich arrivait au pouvoir avec ce capital accumulé que donnent à un homme et à un peuple les exemples et les travaux constamment suivis des ancêtres. C'est le privilège de ces peuples que les personnages à qui sont remises leurs destinées puissent unir à l'entrepreneante ardeur de la jeunesse l'expérience et la maturité des vieux âges. Metternich avait trente-deux ans quand il fut envoyé comme ambassadeur auprès du maître du monde; il était, à trente-six ans, premier ministre. Avant lui, le fils du comte Chatham, William Pitt, avait pris le gouvernement de l'Angleterre, ayant à peine vingt-trois ans.

Exemples fréquents et profitables dans les pays monarchiques, plus rares et plus périlleux chez les nations démocratiques, qui

¹ *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, par M. Guizot, t. IV, p. 20.

n'offrent pas à l'audace aventureuse des jeunes ambitions le frein des hiérarchies et les leçons des siècles.

Napoléon, lui aussi, s'était d'un bond élancé au faite du gouvernement; mais cette précocité, extraordinaire comme son génie, ne lui donnait pas les ressources et les garanties que ses adversaires rencontraient dans les institutions de leur patrie. Il était l'homme de sa fortune, à la fois son maître et son esclave, sentant qu'avec elle périrait son empire, que la durée de sa puissance dépendrait de la durée de ses victoires, et créant, pour s'emparer de l'avenir, une suite de nécessités inconciliables auxquelles il sacrifiait la France sans sauver son trône.

Le prince de Metternich, au contraire, agissait au nom d'un prince que dirigeaient et soutenaient tout ensemble les intérêts et les traditions de son empire : « En songeant à l'immense responsabilité qui pesait sur moi, écrit le chancelier, je ne trouvais que deux forces sur lesquelles il me parût possible de m'appuyer, l'inébranlable énergie de l'empereur François et ma conscience. » Et, parlant de l'empereur lui-même : « Au milieu d'une agitation dont le résultat se dérobaît à tous les calculs, l'empereur François restait calme; il était fort de sa résolution et de sa conscience. Ce qui le rendait si sûr de l'avenir, c'était la force des principes; c'était l'idée qu'il était soutenu par un peuple fidèle et par une vaillante armée. »

La vaillante armée ne manquait pas à Napoléon. Mais il n'avait ni la force des principes ni l'assurance de l'invariable fidélité d'un peuple. Il reconnaissait lui-même le défaut de sa puissance; il s'en ouvrait, un jour, aux Tuileries, avec l'ambassadeur autrichien, et lui adressait ces paroles que Metternich répéta plus tard à Charles X, dans le même salon où elles avaient été prononcées : « Savez-vous pourquoi Louis XVIII n'est point assis ici en face de vous? C'est parce que j'y suis assis, moi. Tout autre n'aurait pu s'y soutenir, et si jamais je devais disparaître par suite d'une catastrophe, nul autre qu'un Bourbon ne pourrait s'asseoir à cette place. »

L'ambition de Napoléon égarait son patriotisme; elle le mettait en opposition avec l'intérêt de la France. Il poursuivait la guerre quand la France réclamait la paix. L'empereur François ne séparait pas du salut de ses peuples l'avenir de sa race, et il les voyait d'autant plus associés à ses épreuves, que ses peuples le savaient lui-même capable de leur faire tous les sacrifices : « Mon consentement à ce mariage, disait-il au prince de Metternich, en parlant de l'union de sa fille avec Napoléon, mon consentement à ce mariage assurera à la monarchie quelques années de paix politique que je

pourrai consacrer à guérir ses blessures. Je me dois tout entier au bonheur de mes peuples. »

Le même sentiment inspira la fidélité du souverain à son ministre. Dans les démocraties, les gouvernements supportent difficilement auprès d'eux les hommes supérieurs, parce qu'ils craignent d'être éclipsés par leur gloire ou trahis par leur ambition, avide du premier rang. Les monarques ne sont pas toujours à l'abri de ces faiblesses, et les hommes de cour ont plus d'une fois pris dans leur confiance la place des hommes d'État. Cependant la hauteur de leur situation, l'évidence de leurs devoirs envers le pays, l'honneur de leur règne et l'intérêt de leur dynastie confondu avec l'intérêt de la nation, ont le plus souvent dominé ces tentations mauvaises. Pour soutenir Richelieu, Louis XIII triompha de ses propres impatiences et des flatteries perfides de ses courtisans. On ne voit pas que, de nos jours, l'empereur d'Allemagne se sente importuné par l'autorité de son premier ministre.

Loin de porter envie à l'ascendant du prince de Metternich, l'empereur François mettait une rare bonne grâce à déclarer qu'il lui devait sa propre renommée : « Je ne suis, après tout, qu'un homme simple et modeste, disait-il, je n'aurais dû nullement être remarqué. Et voilà qu'on m'élève sur un piédestal ! Mais je sais parfaitement d'où cela provient. C'est Metternich qui me renvoie toujours l'honneur de tout ce qui se fait de bien et d'intelligent. »

Cette confiance ne se démentit pas pendant plus de trente années. C'est un noble et bienfaisant spectacle que de voir l'union de ces deux hommes, battus par tant d'orages, marchant péniblement à travers des difficultés si obscures, chargés tous deux d'une accablante responsabilité ; mais n'ayant l'un et l'autre qu'une seule et même vue, le salut de l'empire, se rendant mutuellement la justice que cette unique pensée les tient préoccupés, et ne laissant passer entre eux, au milieu des mécomptes, des revers, des insinuations ennemies, des surprises du sort, ni une défiance ni une amertume.

Quelques jours avant sa mort, le 28 février 1835, François II consigna ses dernières instructions dans une lettre adressée à son fils, à celui qui devait être bientôt l'empereur Ferdinand : « Reporte, lui disait-il, sur le prince de Metternich, mon plus fidèle serviteur et ami, la confiance que je lui ai vouée pendant une si longue suite d'années. Ne prends aucune résolution en matière d'affaires publiques, comme en fait de personnes, sans l'avoir consulté d'abord. Par contre, je lui fais un devoir d'agir à ton égard avec la même franchise et avec le même fidèle attachement qu'il m'a toujours montrés. »

Témoignage bien précieux pour le ministre, mais bien honorable aussi pour l'empereur. Les princes, qui louent leurs sujets de leur avoir dit la vérité, montrent qu'ils ont su eux-mêmes l'entendre, qualité rare chez tous les hommes, et la plus nécessaire pour les souverains.

V

La Restauration rendit à la France quelque chose de cette force morale que l'Autriche tenait de ses institutions.

Les maréchaux disaient de Louis XVIII qu'ils ressentaient devant le vieux roi une impression que ne leur avait jamais inspirée Napoléon ¹. Cette impression tenait au principe du gouvernement autant qu'à la dignité personnelle du monarque. Il n'y a pas à établir de comparaison entre les hommes; mais ce qui prouve la supériorité du principe héréditaire, c'est précisément que, dans les désastres de la France, il donna sur-le-champ au descendant de nos rois une situation que Napoléon n'avait obtenue qu'à coups de victoires, et qu'avec son étonnant génie il n'avait pu garder : « Otez le droit héréditaire, disait Louis XVIII, il ne reste qu'un vieillard infirme. » Otez le droit héréditaire, aurait-on pu ajouter, il ne reste qu'une nation, héroïque sans doute et couverte de gloire, mais vaincue, mutilée, épuisée, dispersée, sans point d'appui pour se relever, sans point de ralliement pour recueillir et grouper ses forces.

La nation se retrouvait dans le roi, et le roi se tenait debout par son principe.

M. de Talleyrand eut cette habileté de saisir dans nos ruines ce principe sauveur et de le poser hardiment au milieu des nations surprises. Façonnées aux pratiques qu'avait exercées contre elles Napoléon, décidées à ne protester contre les usurpations dont elles avaient souffert qu'en les reprenant à leur profit, les puissances alliées s'étaient mutuellement promis de concerter entre elles leurs

¹ « ... A entendre les hôtes réunis dans ce château (de Compiègne), on savait enfin ce que c'était que la *Majesté*, dont jusqu'ici on n'avait pas même eu l'idée. Et pourtant la plupart de ces hommes avaient eu l'honneur d'approcher le génie dans ce qu'il avait de plus grand et de plus saisissant. Avouons-le néanmoins, s'ils avaient voulu dire qu'entre l'autorité d'un prince destiné au trône par sa naissance, joignant à l'éclat de son origine, l'esprit, le savoir, la noblesse du visage, entre cette autorité calme, sereine, ne doutant jamais d'elle-même, et le commandement impérieux, inégal, préoccupé, souvent dur et brusque du génie, il y a une différence réelle, ils auraient eu raison... » (Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVIII, p. 96.)

résolutions, sans y admettre la France autrement que pour les lui notifier.

L'envoyé du roi paraît, et, dès ses premiers mots, on sent qu'on a affaire à un gouvernement qui, tout accablé qu'il est par la défaite, ne fléchira point; car il s'appuie sur un droit que l'Europe ne peut nier sans se trahir elle-même.

On a dit que M. de Talleyrand était trop sceptique pour croire à la vertu morale de la légitimité, et qu'il n'en avait été, au congrès de Vienne, que « l'avocat utilitaire »¹. Il ne pouvait employer un moyen plus efficace pour la soutenir. C'est une conception touchante que celle qui fait de la légitimité un sentiment, et de la fidélité au roi une sorte de religion. Loin de nous d'en médire; loin de nous de méconnaître tout ce qu'a produit, tout ce que peut enfanter encore d'élan généreux et de traits héroïques une telle disposition. Mais on n'agit sur son temps qu'en se rendant compte de ses tendances; après les révolutions, les souffrances, les luttes qu'a traversées notre pays, à une époque où le souci des intérêts matériels absorbe les esprits, où le doute, motivé par tant de déceptions, s'est emparé des âmes, vouloir ne s'adresser qu'aux affections, c'est restreindre d'avance le nombre de ses auditeurs, c'est immoler à d'illusoires satisfactions de parti les progrès réels de sa cause. On ne gagnera les masses qu'en leur parlant un langage qu'elles puissent entendre; elles ne se rallieront au principe que pour avoir découvert en lui la meilleure des garanties.

Admettons-le donc, sans hésiter : M. de Talleyrand ne fut que « l'avocat utilitaire » de la légitimité. Quelle force lui donne aussitôt cette manière de se présenter aux souverains ! Lorsqu'il demande, au milieu de leurs envoyés, qu'il soit déclaré que l'ouverture du Congrès se fera *conformément aux principes du droit public*, l'émotion est si grande, que la grave assemblée en perd toute contenance, un tumulte inouï s'élève; le ministre de Prusse, M. de Hardenberg, hors de lui, les poings sur la table, presque menaçant, s'écrie : « Pourquoi dire que nous agissons selon le droit public ? Cela va sans dire. — Si cela va sans dire, reprend froidement M. de Talleyrand, cela ira encore mieux en le disant. » M. de Humboldt, à son tour, parlant aussi au nom de la Prusse : « Que fait ici le droit public ? — Il fait que vous y êtes », réplique le ministre de France, avec son flegme dominateur. Et cette affirmation du droit public, qui a fait bondir les diplomates, est finalement admise dans leur déclaration.

¹ *Correspondance du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII*, Préface, p. vi.

Dans toute la suite des négociations, le prince de Talleyrand garda cette fière attitude : « Talleyrand fait ici le ministre de Louis XIV », disait avec quelque impatience l'empereur Alexandre. Qu'une telle prétention fût possible et qu'elle se soutînt, après nos revers, devant nos vainqueurs, c'était, sous la forme d'une critique, le plus bel hommage qu'on pût rendre à la vertu du principe héréditaire. Louis XVIII ne désavoua pas son ministre ; son langage fut digne de son glorieux aïeul. Nous écartons des rapprochements trop saisissants et trop pénibles... Mais comment ne pas lire, au temps où nous sommes, avec un mélange de tristesse et d'orgueil, les instructions que le roi de France adressait alors à son envoyé !

« Dieu m'est témoin, écrivait Louis XVIII, que loin de vouloir la guerre, mon désir serait d'avoir quelques années de calme pour panser à loisir les plaies de l'État ; mais je veux par-dessus tout conserver intact l'honneur de la France... Je veux aussi faire respecter mon caractère personnel et ne pas permettre qu'on puisse dire que je ne suis fort qu'avec les faibles. Ma vie, ma couronne, ne sont rien pour moi à côté d'intérêts aussi majeurs. »

Ne nous refusons pas le plaisir de considérer la situation que s'était faite la France après quelques mois de négociations, sous l'égide de la royauté. Elle avait arraché la Saxe aux convoitises de la Prusse, elle avait rompu le faisceau que les puissances opposaient à son isolement ; elle les avait vues embarrassées, déconcertées, paralysées par leurs défiances mutuelles, recourir à ses conseils et rechercher son appui. La Russie agitait des projets de mariage entre une de ses grandes-duchesses et un prince de la maison de Bourbon, tandis qu'un traité se concluait entre la France, l'Angleterre et l'Autriche. « Maintenant, Sire, la coalition est dissoute, et elle l'est pour toujours. Non seulement la France n'est plus isolée en Europe, mais Votre Majesté a déjà un système fédératif tel, que cinquante ans de négociations ne sembleraient pas pouvoir parvenir à le lui donner. Elle marche de concert avec deux des plus grandes puissances, trois États du second ordre, et bientôt tous les États qui suivent d'autres principes et d'autres maximes que les principes et les maximes révolutionnaires. Elle sera véritablement le chef et l'âme de cette union formée pour la défense des principes qu'elle a été la première à proclamer. »

Tels étaient les résultats que, moins de quatre mois après son arrivée à Vienne, au 4 janvier 1815, le prince de Talleyrand pouvait mettre sous les yeux de Louis XVIII.

Ces résultats, l'aventure des Cent-jours vint, il est vrai, les détruire. Mais, en chargeant de la responsabilité des nouveaux malheurs de la France la mémoire de Napoléon, elle n'était rien à

la vérité de l'action bienfaisante qu'avait exercée le pouvoir royal. Ce que la France perdit, Napoléon le lui fit perdre; ce qu'elle conserva, la France le dut aux Bourbons.

VI

Le congrès de Vienne avait abouti, nous venons de le dire, à un traité d'alliance entre la France, l'Angleterre et l'Autriche.

Il ne paraît pas cependant que le cabinet des Tuileries ait cru avoir à se louer des offices du prince de Metternich. Louis XVIII n'a pas confiance dans les dispositions du chancelier; il les tient pour hostiles, et va jusqu'à dire que de sa part rien ne peut l'étonner. M. de Talleyrand partage ces préventions; il les encourage, il les confirme, il ne parle guère du ministre autrichien sans avoir des mots sévères ou ironiques sur ce qu'il appelle son indécision, sa présomption ou sa futilité. « Tout ce qui tient à la monarchie autrichienne s'approche de nous, écrit-il à M. de Jaucourt; tout ce qui tient au ministère s'en éloigne. » Il attribue à la volonté de l'empereur François bien plus qu'à l'inclination du prince de Metternich le retour de l'Autriche vers la France.

Il était naturel que le gouvernement royal se plaignît de l'irrésolution apparente du chancelier. A notre avis, cette irrésolution, née de devoirs et d'intérêts complexes, répondait à la tradition de la politique du cabinet de Vienne. Elle s'explique par les modifications que la rentrée des Bourbons avait apportées dans l'état de la France et de l'Europe.

« L'Autriche, disait M. de Talleyrand, est la Chambre des pairs de l'Europe; tant qu'elle ne sera pas dissoute, elle contiendra les Communes. »

La définition plaisait au prince de Metternich. Elle exprimait heureusement le rôle modérateur de son gouvernement. Mais, si l'Autriche était la Chambre des pairs, ne pouvait-on pas dire que la France était la Chambre des communes de l'Europe?

Dans les crises révolutionnaires, la Chambre des communes est soulevée par les passions démocratiques; elle rallie et subit tout à la fois les entraînements populaires; mais, en leur cédant, elle perd la confiance des intérêts, des droits anciens, des situations établies qui, dans leur inquiétude, se tournent vers la Chambre haute; l'influence de la Chambre des pairs grandit en proportion de la frayeur publique. Dans l'ordre monarchique, au contraire, lorsque le droit est assis sur le trône et couvre de sa protection les existences privées, lorsque les citoyens mènent en sécurité

leurs plaisirs et leurs affaires, c'est la liberté qu'ils invoquent, c'est à la Chambre des communes qu'ils s'adressent. La Chambre des pairs rentre dans l'ombre : sans être moins nécessaire, son autorité est moins écoutée.

N'y avait-il pas pour l'Europe quelque changement de ce genre dans la restauration qui venait de s'accomplir en France? Le rétablissement de la vieille monarchie était un gage donné à l'ordre général; puissance essentiellement conservatrice, l'Autriche ne pouvait, à ce titre, que s'en féliciter. M. de Metternich fut le premier à le comprendre, et nous le voyons, dans ses Mémoires, bien plus prononcé pour le retour des Bourbons qu'on ne l'avait pensé jusqu'ici : « Toute paix reposant sur un autre principe que celui de la légitimité eût été précaire », dit-il; et, constatant les dispositions de la nation française : « Je n'hésite pas à affirmer que l'immense majorité de la population a vu revenir les princes avec satisfaction. »

Mais, en même temps, avec sa grande perspicacité, le chancelier ne pouvait pas ne pas voir que la France, vaincue par les armes, allait reprendre dans le monde, grâce à la royauté, sa suprématie morale. La cause européenne gagnait au retour des Bourbons; la mission de l'Autriche, l'autorité personnelle du ministre lui-même, n'en seraient-elles pas diminuées? L'influence de la France, en possession de la monarchie héréditaire et constitutionnelle, ne pouvant se développer que dans le sens de la liberté, le cabinet de Vienne, qui faisait reposer sa politique sur le maintien du *statu quo*, n'allait-il pas la sentir atteinte en Italie et en Allemagne? La Chambre des pairs avait accompli son œuvre; le jour des Communes semblait se lever.

C'est un rare et difficile effort que de se résigner à partager avec autrui la tâche dont on a jusqu'ici gardé le privilège; dans le déplaisir que fait naître une intervention rivale, on incline aisément à se persuader que, comprenant seul la vraie manière de servir une cause, on doit être seul à la représenter. Nous ne reprocherions pas au prince de Metternich d'avoir ressenti cette inquiétude. L'amour-propre de l'homme y était peut-être pour quelque chose; la vigilance du patriote y avait certainement la plus grande part. Le chancelier était l'ennemi de la révolution; il trouvait contre elle une force dans le triomphe du principe héréditaire en France, mais il aurait voulu garder la direction de cette force, et il était porté à confondre, avec le progrès de la révolution, tout progrès de l'influence française.

Des troubles ayant éclaté, en 1820, à Naples et à Turin, Metternich n'admit, pour les réprimer, que l'intervention autrichienne :

« Le cher prince de Metternich, écrivait le duc de Richelieu, a une si bonne opinion de lui-même, qu'il se croit de force à terminer tout cela à lui tout seul; il veut être parfaitement maître de ses actions et agir d'après son plan à lui, sans contrôle... C'est, je crois, ce que nous ne pouvons pas souffrir¹. »

Ce droit qu'elle contestait à l'Autriche, la France, par un juste retour, allait bientôt le revendiquer elle-même. On vit alors le chancelier lui adresser en termes presque identiques les reproches qu'elle avait formulés contre lui : « Le gouvernement français craint le contrôle, écrit-il, et il le voit, par conséquent, dans toute proposition. »

L'insurrection avait envahi l'Espagne, elle était victorieuse et tenait le roi Ferdinand prisonnier. La France prit les armes pour le délivrer.

Le prince de Metternich détestait trop la révolution pour ne pas approuver l'entreprise organisée contre elle; mais il se préoccupait d'en voir la direction exclusivement abandonnée au cabinet des Tuileries. Il mit toute son adresse à faire prévaloir ses prétentions, sans les montrer; il imagina de les placer sous le nom de la cour de Naples. A ce moment, le roi des Deux-Siciles était en Autriche, volontairement exilé de ses États qu'occupaient, après avoir dompté la révolte, les troupes impériales. Les deux frères du roi d'Espagne étant, avec ce prince, au pouvoir de l'insurrection, le chancelier décida le monarque napolitain, sous ce prétexte qu'il était l'héritier éventuel de leurs droits, à réclamer la régence de l'Espagne. Comme il ne gouvernait même pas son propre royaume, la régence de l'Espagne, placée dans ses mains, eût en réalité appartenu à l'Autriche. « Prenez bien garde à ceci, c'est grave, écrivait le ministre des affaires étrangères de France, M. de Chateaubriand, à M. de Caux; c'est un piège de la politique autrichienne². »

L'incident nous était déjà connu; M. de Chateaubriand l'avait rapporté dans le *Congrès de Vérone*. Mais, tout entier au juste orgueil du rôle que son initiative avait fait prendre à la France, on pouvait croire que le grand écrivain avait exagéré, pour en mieux célébrer le triomphe, les difficultés que notre intervention avait rencontrées. La correspondance du prince de Metternich fait tomber ce soupçon; elle ajoute, loin de l'atténuer, à la victoire du cabinet des Tuileries, en découvrant l'ardente et habile tactique déployée par le chancelier. Vainement, en effet, M. de Metternich avait pris soin de mettre en avant le roi de Naples; vainement il

¹ *Corresp. du comte de Serre*, t. IV, p. 77.

² *Congrès de Vérone*, par M. de Chateaubriand, 1838, t. II, p. 44. 12 juin 1823.

avait parlé, comme d'une simple question de convenance, de la nécessité de répondre à la lettre que ce prince avait adressée aux grandes puissances, s'étonnant que le cabinet des Tuileries ne saisît pas le caractère général et désintéressé de cette royale démarche. Son insistance, rendant plus évidente l'arrière-pensée de l'Autriche, ne faisait que fortifier, dans son refus, le cabinet des Tuileries. Nous pouvons, mieux encore que M. de Chateaubriand, rendre justice à la clairvoyance du ministre français, quand nous lisons cette dépêche confidentielle du prince de Metternich au diplomate qui représentait l'Autriche à Paris : « Veuillez traiter cet objet avec une délicatesse extrême et avoir le soin particulier de distribuer les rôles entre M. l'ambassadeur de Naples et vous. C'est lui qui devra soutenir tout ce qui est du droit de son maître... Ce qu'il s'agira de bien démontrer à MM. de Chateaubriand et Pozzo, c'est que c'est le roi de Naples *qui veut ce qu'il déclare*, et que, dès lors, nous avons dû borner nos soins à tirer le meilleur parti de toutes les chances favorables qu'offre sa déclaration. »

Chateaubriand jugea que ce que *déclarait* le roi de Naples, c'était l'Autriche qui le *voulait*, et il fit maintenir au duc d'Angoulême le droit de composer lui-même la régence, sous la présidence du duc de l'Infantado.

Avec des phases diverses, cette situation se prolongea jusqu'en 1830. Le prince de Metternich soutenait l'ordre monarchique en France; mais il s'inquiétait des développements de la révolution, et mettait à les signaler d'autant plus d'énergie qu'il voyait s'étendre à ses frontières l'influence de notre pays. Il déplorait « l'inconcevable marche » des gouvernements d'Allemagne, « la faute impardonnable » que commettaient plusieurs d'entre eux « de donner à leur État des institutions empruntées à la France »; il blâmait ces princes qui, « sous l'égide de la France », croyaient « pouvoir acquérir de la popularité en abandonnant ou pour le moins en laissant flotter les rênes du pouvoir ».

La révolution de Juillet éclate : elle est à la fois pour l'Autriche un sujet de trouble et une occasion de reprendre son ascendant. Le « je vous l'avais bien dit » des prophètes longtemps méconnus bondit sur les lèvres du chancelier; il ne l'épargne à personne, ni aux souverains ni aux ministres. « J'avais raison lorsque, il y a plus de deux ans, je rendais les cabinets attentifs aux dangers de la situation. Malheureusement ma voix s'est perdue dans le désert. »

Cette justification de ses prévisions lui ramène, comme à un guide nécessaire, les puissances du Nord. Il reçoit à Carlsbad le comte de Nesselrode; il lui prodigue ses remontrances; il obtient

facilement son adhésion au rétablissement de l'union entre leurs deux États, et sur un morceau de papier, qui a depuis gardé, dans les annales diplomatiques, le nom de *chiffon de Carlsbad*, Metternich indique les bases principales d'une entente entre les souverains. Ce programme, accepté de Nesselrode et bientôt après de la Prusse, détermine la conduite des trois cours en face du gouvernement de Juillet. Deux ans plus tard, l'empereur Nicolas se rend à Münchengrœtz pour voir l'empereur d'Autriche; il aborde Metternich par ces mots : « Je viens me mettre sous les ordres de mon chef; je compte sur vous pour me faire signe si je commets des fautes. »

Dans l'inquiétude causée par l'ébranlement révolutionnaire, comme à l'époque de la coalition formée contre le joug du conquérant, la Chambre des pairs de l'Europe avait repris son ascendant, elle redevenait l'arbitre des puissances menacées ou alarmées.

Nous attendrons la publication du dernier volume des *Mémoires* pour suivre jusqu'à son terme la carrière publique du chancelier. Nous retrouverons, on peut le croire, les fluctuations que nous venons de constater. A mesure que l'ordre se rétablit en France, sous l'empire de la forme monarchique, même altérée, elle voit renaître au dehors son influence. La Chambre des communes se relève d'autant plus en Europe, qu'elle présente elle-même plus de garanties de stabilité. N'est-ce pas le vieil ami de Metternich, le comte de Nesselrode, qui, au mois de janvier 1848, écrivait à un ambassadeur de la Russie, cette phrase, souvent citée? « Présentement, grâce aux changements qui sont près d'avoir lieu en Italie comme en d'autres pays, la France aura gagné par la paix plus que la guerre ne pouvait lui donner; elle se verra entourée de tous côtés par un rempart d'États constitutionnels organisés d'après le modèle français, existant dans son esprit et agissant sous son influence. »

La différence des attributions ne doit pas dans un État régulier entraîner l'hostilité des deux Chambres. Nous n'admettons pas davantage que, pour avoir des rôles distincts, les deux grandes nations, que nous avons appelées la Chambre des pairs et la Chambre des communes, puissent se regarder l'une l'autre d'un œil ennemi. « L'Autriche est la puissance la plus sensée de l'Europe, c'est avec elle que nous devons nous unir », nous disait souvent M. Thiers, en 1866, à cette époque où, par le plus funeste des anachronismes, le second empire, appuyé sur les passions de gauche, s'efforçait de réveiller contre le cabinet de Vienne les souvenirs de nos luttes avec la maison d'Autriche.

Cette parole de M. Thiers demeure pour nous une vérité, et nous sommes moins que jamais portés à l'oublier.

VII

Nous ne voudrions pas quitter le chancelier, sans essayer de donner quelque idée du caractère de l'homme. De tous les poèmes, le plus attachant est celui qui se déroule au fond de l'âme humaine : sourires, larmes, vertus, faiblesses, croyances et doutes, nous aimons à suivre dans l'existence intime de ceux qui nous ont précédés les phénomènes divers de notre propre existence. L'homme se cherche, sans se le dire, dans l'étude des autres mortels, et quelque orgueil se mêle à la satisfaction qu'il éprouve, s'il rencontre dans ceux dont la condition a dominé la sienne les sentiments et les émotions qui l'ont lui-même agité.

On n'est guère tenté de demander cette jouissance aux Mémoires du prince de Metternich. La physionomie imperturbable du ministre semble couvrir un cœur qui ne bat point. Il s'est rendu compte de cette impression ; il en donne une explication qui revient fréquemment dans ses lettres. Il distingue en lui deux *moi*, entre lesquels les affaires élèvent une barrière infranchissable. « Ma vie, écrit-il dans l'épanchement de l'amitié, ma vie est composée de deux parties que mon caractère me permet de conduire parallèlement l'une avec l'autre, et qui jamais ne se confondent. L'une des deux parties appartient au monde, et Dieu sait que celui-ci ne saurait, sans commettre une grande injustice, m'accuser d'être avare à la dépenser à son service ; l'autre est de mon domaine particulier, et les plus affreuses peines me sont tombées en partage. J'ai perdu tout ce qui constitue le bonheur de l'homme ; j'ai survécu à tout ; car les peines ne tuent pas... »

Souvent, en effet, on voit Metternich présider des réunions diplomatiques, diriger leurs débats, s'y mêler par de graves et longues dissertations qui ne laissent à ses auditeurs que l'idée de la supériorité de son esprit et de ses conceptions politiques. Mais, au moment où sa parole les tient captivés, son cœur est dévoré d'inquiétude. Il rentre, en les quittant, dans la chambre d'une fille adorée pour fondre en larmes. C'est là qu'elle est morte, il y a quelques jours ; c'est là qu'il a passé de longs mois à la disputer au tombeau ; et, dans ces cruelles angoisses, où la terrible clairvoyance qu'il mettait en toutes choses ne lui a pas laissé d'illusions, malgré des lucurs d'espoir, sur la gravité croissante du mal, que de fois il lui est arrivé de porter, sans que personne le soupçonnât, son supplice intérieur aux délibérations officielles ! « Rien ne m'abat comme un enfant malade ; je ne me tourmente jamais pour moi-même ; mais ce sont les enfants qui me préoccupent sans cesse... En attendant,

que je sois disposé au travail ou non, il faut que je passe de longues heures à mon bureau. Dans des moments difficiles comme ceux-ci, il faut que je montre plus que jamais ma double nature, cette nature qui fait croire à bien des gens que je n'ai pas de cœur. »

Non, assurément, il ne méritait pas cette imputation. Il a des mouvements de sensibilité; il a des accents qui remuent, des impressions dans lesquelles peuvent se reconnaître tous ceux qui ont souffert. Frappé, à deux mois d'intervalle, par la mort de deux filles, Clémentine de Metternich et Marie, comtesse Esterhazy, deux fois veuf, ayant tellement épuisé la douleur, qu'il n'a plus à craindre, dit-il, qu'elle le rende malade, il a de ces mots qui peignent le déchirement de l'âme : « Je ne fais qu'aller et venir de mon bureau au lit de la malade... les médecins sont plus contents; ils croient que je pourrais sourire, mais mon cœur de père n'y réussit point. » Il a senti ce deuil intime, cette désolation muette qu'aucune fête de la nature ne peut dissiper : « Le bonheur n'est pas hors de nous, mais en nous-mêmes. Mon pavillon et mon jardin sont gais; mais moi, je suis triste. De grands massifs de jacinthes exhalent leurs parfums; mais ils me semblent tous flétris. »

Ce qu'on peut dire, c'est que, dans ses plus douloureuses épreuves, Metternich ne laisse jamais tomber son courage. Il y a en lui un sens pratique, une raison maîtresse qui domine ses émotions et qui envisage résolument les nécessités de la vie. Ainsi que le général sur un champ de bataille, il estime que l'homme doit garder ses forces pour les luttes auxquelles il est appelé, et se préserver du désespoir comme d'une défaillance : « J'ai le don de ne pas m'abandonner moi-même, quand mon cœur est à moitié brisé. »

Si fidèle observateur qu'il soit de ses propres impressions, le prince de Metternich a trouvé un témoignage plus irrécusable encore que le sien, et de ce témoignage, il n'a pas à se plaindre : c'est celui de sa troisième femme, la comtesse Mélanie Zichy-Ferraris, princesse de Metternich.

Parmi les documents contenus dans les Mémoires du chancelier, le *Journal de la princesse Mélanie* sera pour beaucoup de lecteurs le plus attrayant. Si on le détachait de l'ensemble et que, avec un recueil des lettres privées du prince, on en fit une publication à part, elle aurait, nous n'en doutons pas, bien au-delà des cercles politiques, un succès véritable. Elle prendrait place dans les bibliothèques sur des rayons choisis, à côté de ces livres préférés dont on se réserve de goûter à loisir le charme intime.

Commencé en 1820, le *Journal de la princesse Mélanie* ne

s'ouvre, dans les *Mémoires*, qu'au 30 janvier 1831, date de son mariage avec le prince de Metternich. Dès ce moment, le héros de ce journal, c'est son mari. Tout s'inspire de « Clément »; tout remonte vers lui; mais, dans sa naïve effusion, l'hommage est d'autant plus grand, qu'il émane d'une personne évidemment supérieure.

Nature affectueuse et délicate, caractère ferme autant que modeste, judicieuse et spirituelle, simple et fière à la fois, très appréciée de l'empereur, qui prenait souvent ses avis, et ayant, par son mérite propre, une haute situation à la cour, belle et pieuse, la princesse de Metternich n'a qu'une seule pensée, se rendre digne de celui qui a uni sa destinée à la sienne et le voir admiré des hommes, comme, à son gré, il doit l'être. Sans songer au public, sans aucune idée de composition, sous l'inspiration familière de sa tendre sollicitude, elle trace quotidiennement une suite de tableaux, où l'on voit le prince de Metternich dans son intérieur, s'abandonnant librement à la paix du foyer et aux jouissances de la vie de famille.

Tantôt penchée sur son épaule pendant qu'il écrit une dépêche, elle le remercie, en son cœur, de l'associer à ses projets dans ces entretiens où il se montre, dit-elle, « si bon, si aimable, si aimant ». Tantôt elle le peint se délassant avec son fils Richard; il s'oublie, imité par son secrétaire, le célèbre Gentz, à faire avec l'enfant des bulles de savon. « Je suis touchée, dit un autre jour la princesse, de voir quel plaisir Clément éprouve à me parler d'affaires, à me lire ce qu'il écrit, à m'instruire et à me voir parfois à même de juger la sagesse, la loyauté, l'honnêteté de sa politique comme elle le mérite. Je voudrais pouvoir montrer ces qualités aux yeux de tout l'univers pour qu'il apprît à connaître cet homme. » Et quelle joie de pouvoir répéter ce que l'empereur lui a dit de son mari! « Il vaut mieux que moi; il ne se fâche jamais et ne garde jamais rancune, même à ses pires ennemis. Je ne suis pas aussi bon que cela. »

Ce n'est pas qu'il n'y ait place, dans ces notes journalières, pour les anecdotes, pour les descriptions, pour les portraits, voire les épigrammes, qui montrent sous d'autres aspects l'esprit observateur et fin de la princesse Mélanie.

« J'ai dîné, écrit-elle (le 7 août 1833), avec Clément et Léontine, chez Clary; on avait invité une foule de monde; j'étais placée entre le prince Charles de Mecklembourg et Ancillon, de sorte qu'il m'a fallu me nourrir de compliments pendant que les plats les plus succulents passaient devant moi. Mes deux voisins aimaient à s'entendre parler et s'exprimaient en termes très choisis. Je sais déjà

comment je dois m'y prendre pour causer avec eux. Quand j'adresse la parole à Ancillon, je reprends ce qu'il dit, je développe son idée à perte de vue, et plus je l'entortille, plus il se sent flatté; il se redresse avec orgueil et est content de moi parce que je sais l'apprécier. C'est un doctrinaire qui conduit ses affaires comme jadis il traitait ses sermons; il n'a en vue que l'effet que doit produire le trait qu'il a ménagé pour la fin. Le prince Charles ne peut pas le souffrir; lui, c'est un militaire, il a du courage, brave le danger et n'attache aucune importance aux appréhensions d'Ancillon. Mais ce prince, dont on admire les qualités et les vues, est généralement beau parleur et aime à s'écouter, maladie qui, selon toute apparence, est endémique en Prusse. Je ne parle pas à Alexandre de Humboldt, afin de laisser un libre cours à ses propres méditations. Il n'a qu'une préoccupation, c'est d'avoir un auditeur sur lequel il puisse déverser le flux de paroles sous lequel se cache l'immensité de son savoir. La connaissance de ces messieurs m'a procuré d'abord des moments agréables; mais depuis que nous avons décidé de nous trouver réciproquement charmants, je m'amuse moins. »

On le voit, la princesse Mélanie sait, quand elle le veut, décrire les travers des gens, et sa plume alerte et malicieuse aurait pu ajouter quelques traits aux *Caractères* de la Bruyère. Mais l'éloge de Clément a pour elle plus de douceur. Les comparaisons qu'elle fait autour d'elle ne servent qu'à rendre plus vive son admiration pour son mari. Parfois elle relève en lui des élans du cœur, une sensibilité soudaine, des réflexions touchantes qui étonnent chez ce politique dont la raison semble si froide et le front impassible. Une lecture, un beau trait historique, un souvenir des Écritures, l'émeuvent; il ne parle pas des bontés de l'empereur sans s'attendrir. Un jour, un jeune peintre, dont le nom a depuis retenti en Allemagne, montre au prince et à la princesse les esquisses d'un grand tableau qui représente la venue du Messie et la fondation de l'Église : « C'est une œuvre magnifique et saisissante, écrit la princesse Mélanie; mais ce qui est plus touchant encore, c'est l'impression que la vue de ce travail a produite sur Clément, car il a été tellement frappé de la profondeur et de l'énergie du jeune artiste, que ses yeux se sont remplis de larmes lorsqu'il a voulu expliquer chaque figure. Que Dieu garde et protège cet être si bon et si pieux ! »

Ce n'est pas le moindre mérite du prince de Metternich, que d'avoir su inspirer de tels sentiments. Les personnages historiques n'ont pas toujours gagné à être vus dans l'intimité, et plus d'une révélation posthume a fait regretter à la postérité d'avoir mal placé ses hommages. La mémoire du prince de Metternich n'a pas à

craindre de semblables retours. Justement glorifiée en Autriche, elle vivra honorée dans toutes les nations, et la piété filiale ne s'est point égarée lorsqu'elle a dicté au prince Richard de Metternich ces lignes que notre sympathique adhésion se plaît à reproduire :

« Aujourd'hui, après plus d'une génération, aujourd'hui que des années ont passé sur le repos de sa tombe, l'image du défenseur inébranlable des principes conservateurs apparaît plus imposante encore, et ce sont ses propres paroles qui font sentir à la postérité toute la puissance et tout le charme de sa personnalité. Ses adversaires eux-mêmes, réconciliés, émus, verront avec respect passer devant eux l'ombre du grand homme d'État. »

Charles DE LACOMBE.

LA QUESTION

DE

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

AU XVIII^e SIÈCLE ET DE NOS JOURS ¹

L'UNIVERSITÉ DÉFEND SES MÉTHODES ET ÉLARGIT SES PROGRAMMES. PROGRÈS ACCOMPLIS PAR LES CONGRÉGATIONS ENSEIGNANTES. LES ORATORIENS, LES DOCTRINAIRES, LES BÉNÉDICTINS DE SAINT-MAUR. PROGRAMME DES ÉCOLES MILITAIRES. ÉTAT DE L'OPINION EN 1789.

I

Le corps le plus directement visé par les attaques que nous avons fait connaître était l'Université de Paris. Elle, qui, au départ des Jésuites, avait espéré un instant étendre sa juridiction sur la France entière ou du moins dans tout le ressort du Parlement; elle, qui s'appelait volontiers *la métropole de l'enseignement*, voyait ses traditions, ses méthodes tournées en ridicule, vouées au mépris par une partie de l'opinion. Devait-elle céder sans résistance? et faut-il nous attendre à la voir ouvrir à deux battants les portes de ses collèges pour y faire entrer, avec tous les programmes en vogue, l'esprit nouveau qui inspire tant de réformes? Il appartenait à une corporation plusieurs fois séculaire de ne pas se laisser ainsi vaincre sans combattre. Il lui appartenait de prendre position entre les partis extrêmes et, forte, d'un côté, des succès incontestés qu'elle avait remportés jusqu'alors, forte, de l'autre, des concessions qu'il fallait savoir faire aux demandes raisonnables, perfectionner sans détruire, enlever tout prétexte à de justes

¹ Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 septembre, du 10 octobre 1882.

récriminations en élargissant ses programmes, se donner enfin une nouvelle jeunesse en accueillant toutes les réformes utiles.

Les reproches adressés à l'Université pourraient se résumer en un seul : la routine. « L'enseignement dans les collèges n'est qu'une méprisable *routine* ¹ », tel est le mot magique, l'accusation capitale par lesquels on comptait jeter le mépris public sur l'*Alma mater*. L'Université ne faisait pas difficulté d'avouer qu'elle était un corps, et qu'à ce titre elle devait rester plus longtemps attachée à certains usages, à certaines traditions qui constituent précisément l'esprit de corps ²; mais, dans sa pensée, ce souvenir, ce respect du passé, ne devaient pas la condamner à l'immobilité. Elle faisait profession d'accepter les véritables progrès sans se croire obligée, comme le disait Fréron à l'abbé Coyer, d'approuver toutes les idées de certains écrivains qui, pour « proposer des choses neuves », ne craignaient pas d'en « proposer d'extravagantes ³ ». Dans le mémoire adressé au Parlement, en 1762, l'Université se disait « aussi ennemie de cette obstination aveugle qui soutient sans raisonner tout ce qui est ancien, que de cet esprit de nouveauté qui ne recherche qu'à renverser l'édifice élevé par nos pères ⁴ ».

Cette position était bonne et pouvait se défendre. L'Université n'avait-elle pas la bonne fortune d'avoir compté Rollin dans ses rangs, d'avoir reçu de lui en héritage le *Traité des études* qu'elle pouvait opposer aux novateurs, comme ayant résolu d'une façon définitive le problème de l'éducation littéraire? Ce siècle avait perdu ou était en train de perdre cet amour, ce culte que Rollin avait toujours professés pour l'enseignement classique. Il convenait à l'Université de défendre un système d'études que plusieurs de ses maîtres avaient porté à sa perfection, qui avait préparé à la France deux siècles de gloire littéraire. Il lui convenait de rappeler aux esprits avides de changement et curieux de se frayer une route nouvelle, que les langues anciennes donnent à l'éducation une base admirable et qu'il ne faut pas condamner légèrement des méthodes éprouvées et toujours fécondes. L'Université ne faillit pas à cette tâche. Faisant allusion à ceux qui se servaient pour

¹ Voy. l'abbé Gosse, *Exposition raisonnée des principes de l'Université relativement à l'éducation*, 1788, p. 89.

² *Ibid.*

³ Fréron, *Année littéraire*, 1770, t. IV.

⁴ On peut voir, dans le *Recueil de plusieurs ouvrages du président Rolland* (in-4°, p. 103 et suiv.), le programme d'études présenté et suivi par l'Université en 1762. On commençait le latin en sixième. Malgré son culte pour les auteurs classiques, l'Université faisait en rhétorique une part à saint Cyprien, saint Jérôme, Fulvien, Lactance, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze et saint Chrysostome.

l'attaquer des armes qu'elle leur avait appris à manier : « Ingrats que nous sommes, s'écriait-elle, ne ressemblons-nous pas à ces fils dénaturés qui dès qu'ils sentent leurs forces abandonnent et délaissent la mère qui les a nourris ¹. » Entrant alors dans le détail des accusations portées contre son enseignement, elle s'efforçait d'en démontrer l'injustice.

Ce qu'on lui reprochait avant tout, c'est que son plan d'études entraînait trop de temps, soit parce qu'on retenait longuement les enfants dans les difficultés de la grammaire, soit parce qu'on les appliquait durant des années à l'exercice du thème, de la composition latine, des vers latins, au lieu de les amener rapidement, par la version et l'explication des auteurs, à l'intelligence des langues anciennes ². La question de la grammaire venait précisément d'être heureusement résolue par Lhomond dans ce petit livre ³ qui a servi depuis un siècle à initier au latin tous ceux qui ont passé sur les bancs du collège, nous tous et ceux-là même qui lui reprochent aujourd'hui d'être insuffisant. L'Université n'avait pas de peine à se justifier des critiques qu'on lui adressait au sujet des thèmes. Avec l'abbé Leroy ⁴, elle répondait qu'on faisait dans ses classes « six versions ou traductions pour un thème ». Elle pouvait dire avec l'abbé Gosse : « Ce temps infini qu'on emploie parmi nous à faire des thèmes se réduit au quart de l'année pour les deux premières classes et au huitième pour les autres. » Dès 1731, elle pouvait affirmer, avec Gaullier, qu'à la fin des humanités ses meilleurs élèves avaient parcouru un nombre d'auteurs grecs ou latins qu'aujourd'hui même nous aurions grand-peine à voir avec notre système d'explication cursive. C'est dire que l'Université, durant tout le cours du dix-huitième siècle, avait suivi fidèlement le conseil de Rollin ⁵, qui était de donner à la version plus de temps et d'impor-

¹ *Plan d'éducation nationale*, 1789, p. 19-27.

² L'abbé Gosse résumait ainsi les accusations portées à ce sujet contre l'Université, à la veille de la révolution. « On nous accuse de n'être occupés que de thèmes, de latin et de grec. On perd un temps infini dans les cinq premières classes à composer des thèmes. On se plaint qu'il (le plan suivi) entraîne trop de temps. » (*Op. cit.*, p. 72, 76 — 78, 86.)

³ La Grammaire latine de Lhomond parut en 1779.

⁴ Leroy (*Lettre d'un professeur émérite de l'Université de Paris sur l'éducation publique*, 1777, p. 43) dit : « Il ne faut pas s'imaginer que dans l'Université nous ne parlions que de thèmes. On en donne en sixième et en cinquième trois par semaine tout au plus; en quatrième, en troisième et en seconde, deux. En rhétorique, on s'exerce de temps en temps à traduire en latin quelques pages de Fléchier, de Bossuet, de Massillon ou d'autres excellents écrivains. »

⁵ On sait que le président Rolland, dans son *Plan d'éducation*, prenait le *Traité des études* de Rollin, comme base de l'enseignement classique.

tance qu'au thème. Enfin les compositions latines et même les vers latins¹ qu'elle faisait faire à ses élèves pouvaient d'autant mieux se défendre par les raisons qu'on a cent fois données, qu'elle apportait dans ces exercices une grande modération, un grand sens littéraire et le sentiment de ce qu'on pouvait demander à des élèves appelés à vivre dans la France du dix-huitième siècle. Aussi l'abbé Proyart, auquel sa longue expérience du professorat, sa parfaite connaissance des méthodes et des progrès de l'Université, permettaient de parler avec autorité, pouvait-il dire : « Il y a longtemps que l'Université a abandonné « ces routines antiques », proscrites par le bon goût et qui ont été, ajoutait-il, suivies par « les autres corps enseignants plus longtemps » que par elle. Il y a longtemps que l'Université de Paris s'attache à mettre de l'ordre, de la clarté, la plus grande simplicité dans l'enseignement. Il y a longtemps qu'elle a renoncé au ridicule usage de mettre entre les mains d'enfants qui entendent à peine le français des livres élémentaires écrits en latin. » Les professeurs ont compris « le ridicule de ces thèmes formés au hasard de phrases disparates et insipides où, sous prétexte de se conformer aux règles de la syntaxe, on se croit dispensé de suivre celles du bon sens et de la raison ». Les maîtres « savent rappeler telles règles qu'ils veulent dans une anecdote curieuse, dans un récit intéressant ou un trait de morale utile ». Ils s'attachent à *former le jugement de leurs élèves, à leur apprendre des choses en leur expliquant des mots*; ils préfèrent « à l'usage de leur faire composer sans cesse du méchant latin celui de leur en faire lire et expliquer de bon ». Dans les hautes classes, si on fait une part aux vers latins, on conseille aux régents « de ne point s'obstiner à vouloir malgré nature faire des poètes de tous les écoliers, qui pour la plupart ont besoin de tout leur temps pour apprendre à devenir de médiocres prosa-teurs². » Qui pourrait attaquer l'enseignement classique ainsi compris, et en même temps qui pourrait dire que l'abbé Proyart,

¹ L'auteur d'un *Plan d'éducation nationale* en 1789, qui plaide de son mieux la cause des vers latins (p. 46-48), expose en ces termes les raisons qui empêchaient l'Université d'exercer ses élèves à faire des vers français. « La manie des vers français, dit-il, s'emparerait bientôt de nos collèges. On sait qu'elle rend presque inhabiles à toute autre espèce d'occupation les esprits qu'elle transporte. Passionnés pour la poésie, nos élèves le seraient bientôt pour le libertinage. C'est dans les écrits de nos poètes licenciés qu'ils iraient de préférence perfectionner leur goût. Le désir de plaire aux personnes du sexe réveillerait leur talent, et l'exercice de ce talent dangereux serait le premier anneau de la chaîne qui les tiendrait captifs sous leur empire. »

² L'abbé Proyart, *De l'éducation publique*, 1785, p. 76-79, 114-116.

principal de collège, membre de l'Université de Paris, ne connaissait pas, n'exposait pas fidèlement ses méthodes? La vérité c'est que l'Université, forte de ses traditions, forte des leçons et des exemples laissés par Rollin et dont s'étaient inspirés depuis plus de cinquante ans tant d'illustres professeurs, avait porté l'éducation littéraire à une perfection que nous ne pouvons pas nous vanter d'avoir dépassée.

II

En était-il de même pour l'éducation scientifique? S'il était difficile d'attaquer sérieusement ses méthodes au point de vue de l'étude des langues anciennes, n'était-il pas trop aisé de montrer que ses programmes étaient insuffisants et qu'un grand nombre de matières très importantes étaient à peine enseignées dans les collèges. Ici encore l'Université essaya et non sans succès sa justification. Au point de vue particulier des sciences comprises jusqu'alors dans le cours de philosophie, elle montrait qu'elles faisaient l'objet de leçons distinctes et professées avec soin. Depuis longtemps les mathématiques étaient en honneur dans ses collèges. Un livre que Montucla trouve excellent et classique, les *Éléments de mathématiques*, par Rivard, était entre les mains des élèves. Dans une réponse aux attaques de Condillac, l'abbé Leroy ¹ faisait observer au philosophe que l'ouvrage de Rivard, rédigé en français, était adopté depuis 1730 dans les collèges de l'Université. Or que lisons-nous dans la dédicace adressée par l'auteur au recteur de l'Université. « C'est dans l'Université, dit Rivard, que j'ai puisé quelques connaissances des mathématiques. A qui puis-je mieux offrir les éléments que j'en ai recueillis qu'à cette *mère des sciences*, de qui je tiens le peu que j'en ai. Mon livre ne contient que les principes répandus dans les cahiers de quelques professeurs de philosophie auxquels j'ai tâché de donner l'ordre et l'étendue que demande l'impression. » Cet hommage rendu par Rivard à ses anciens maîtres n'est pas sans importance. Du reste, grâce à son livre, grâce à la faveur croissante dont l'opinion publique entourait l'étude des mathématiques, l'enseignement de cette science obtint, d'année en année, une plus large place. « Négligées autrefois, écrivait un auteur à la veille de 1789, aujourd'hui cultivées avec empressement, les mathématiques fleurissent dans les collèges; elles

¹ *Op. cit.*, p. 24. — « M. de Condillac ignore-t-il que depuis 1730 au moins, M. Rivard a donné ses *Éléments de mathématiques*, qu'on les a appris dans tous les collèges de l'Université. »

sont poussées depuis l'arithmétique jusqu'au calcul différentiel et intégral dont on ne saurait se passer pour comprendre parfaitement Newton ¹. » Parmi les maîtres illustres qui avaient occupé, à Mazarin, la chaire de mathématiques, il faut citer en tête l'abbé Louis La Caille, qui y avait continué, en les surpassant, les traditions de Varignon. Les catalogues d'étoiles dressés par La Caille, ses travaux de triangulation pour la mesure du méridien terrestre et beaucoup d'autres services rendus à l'astronomie, lui ont assuré un rang distingué parmi les premiers savants du dix-huitième siècle. Cassini le protégeait, et l'Académie des sciences, dont il était membre, l'envoya en 1750 au cap de Bonne-Espérance pour observer les étoiles de l'hémisphère austral ².

Pendant que les mathématiques étaient ainsi cultivées avec ardeur dans l'Université de Paris, l'étude de la physique y faisait aussi de grands progrès. L'exemple du collège de Navarre, qui possédait depuis 1752 une chaire de physique expérimentale, avait excité une émulation salutaire. De tous côtés, dans l'enseignement de cette science, on avait abandonné le raisonnement, la discussion des principes, pour s'appliquer à l'observation de la nature. Les défenseurs de l'Université nous la montrent indépendante des systèmes qui, en philosophie, en astronomie, en physique, se sont successivement partagé la faveur publique, embrassant toujours l'opinion qui lui paraissait la mieux fondée, abandonnant Aristote pour Descartes et Descartes pour Newton. Le règne de Descartes, dit un contemporain, paraissait définitivement établi, lorsque l'abbé Sigorgne, membre de l'Université, « publie ses *Institutions newtoniennes*, instruit ses élèves dans les mathématiques, qu'il pousse beaucoup plus loin que personne avant lui, développe clairement Newton, qui, grâce à son activité infatigable, est mis à la portée des jeunes gens, en fait la comparaison avec Descartes, et propose les grandes objections qui détruisent le système du philosophe français. *Chaque professeur suivit son exemple et étudia Newton*, et le cartésianisme désolé se réfugia dans les cloîtres... Cette révolution,

¹ L'abbé Gosse, *op. cit.*, p. 69. Le collège Mazarin avait depuis longtemps un cours particulier de mathématiques. Dans la plupart des autres établissements, elles étaient enseignées par le professeur de philosophie. Plusieurs auteurs demandaient qu'on ne renvoyât pas ces leçons aux dernières années de collège. Voy. *Plan d'éducation nationale*, 1789, p. 72-76.

² Voy. Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris*, p. 386. A part l'ouvrage de Rivard sur les mathématiques, on avait de Clairaut les *Éléments de géométrie*, 1741, *Éléments d'algèbre*, 1746. L'abbé Bossut publia en 1781 son *Cours de mathématiques* qui eut beaucoup de vogue et fut adopté dans les écoles militaires. Les *Cours de mathématiques* de Bezout, 1764 et 1770, eurent beaucoup de succès.

ajoute notre auteur, arriva dans les collèges, lorsque la plupart des académies des sciences de l'Europe connaissaient imparfaitement Newton, ou ne le connaissaient que pour le combattre ¹ ». L'abbé Gosse se demande, après cet exposé, comment on peut accuser de routine un corps qui, en moins d'un siècle, abandonne Aristote pour Descartes, Descartes pour Newton, et qui, dit-il, abandonnerait Newton lui-même, pour embrasser tout système dont la vérité lui serait démontrée.

Pendant que l'abbé Sigorgne, professeur au collège du Plessis, battait ainsi en brèche la physique cartésienne², que Privat de Molières continuait à enseigner au Collège de France, l'abbé Nollet, l'un des plus savants physiciens de son temps, nommé par le roi au collège de Navarre³, y donnait des leçons, qui, au dire des contemporains, eurent un prodigieux succès. Rejetant les dissertations générales, les procédés abstraits, il employait uniquement la méthode expérimentale, qui allait faire une véritable révolution dans cette partie de l'éducation publique. Ce progrès ne s'opérait pas assez vite au gré de certains esprits. En 1775, un régent du collège de Navarre, l'abbé Girault de Koudou, adressa à l'Académie des sciences un mémoire, où il se plaignait que « les questions arbitraires et métaphysiques sur la nature des corps, de l'espace, du temps, du mouvement et du repos, ces questions si propres à la dispute et si inutiles à la connaissance du monde réel », fussent restées « en possession d'être traitées dans les écoles ». Il ajoutait que les « professeurs de Paris eux-mêmes », opposés à cette méthode stérile, étaient souvent obligés de traiter « ces questions frivoles », pour mettre leurs élèves en état de répondre aux examens. La Faculté des arts fut indignée de voir un des siens condamner son enseignement devant le public, mais ces attaques mêmes ne firent qu'exciter son ardeur à généraliser la réforme tant désirée. A Navarre, Jacques Brisson, de l'Académie des sciences, continuait avec succès les leçons de physique expérimentale, inaugurées par l'abbé Nollet. En 1783, plusieurs professeurs, qui avaient demandé solennellement à la Faculté des arts de faire, de la philosophie pro-

¹ Gosse, *op. cit.*, p. 91-93.

² En 1755, le prince Ferdinand de Rohan, qui étudiait au collège du Plessis, y soutint des thèses en faveur de la physique de Newton. Un professeur du collège du Plessis, l'abbé Guenée, lui adressa une ode en vers latins sur le système de Newton.

³ L'abbé Haüy, le véritable créateur de la cristallographie, était professeur à Navarre, lorsqu'un jour, ayant laissé tomber par hasard un groupe de spath calcaire cristallisé, il remarqua que les morceaux gardaient une forme régulière et constante, et il fut amené par la suite de ses observations à créer la science nouvelle à laquelle son nom est resté attaché.

prement dite et de la physique, deux cours distincts, confiés chacun à un professeur spécial, apprirent au retour des vacances que cette réforme venait d'être réalisée au collège Louis-le-Grand¹.

Il ne suffisait pas de faire enseigner la physique par un professeur particulier et d'après la méthode propre qui convient à cette science. On se plaignait que la plupart des collèges fussent dépourvus d'instruments pour faire les expériences². Ce n'est pas que l'Université de Paris ne comprît l'importance des cabinets de physique; mais la situation financière de ses établissements ne permettait qu'à un petit nombre de faire, à ce sujet, les dépenses nécessaires. On s'efforçait de remédier à cette lacune, en demandant à des « professeurs de physique expérimentale » de venir à la fin de chaque année classique faire « sous les yeux des jeunes gens diverses expériences sur les différentes branches de la physique³ ».

III

Les autres sciences, quoique moins développées dans l'enseignement des collèges, que les mathématiques et la physique, n'étaient cependant pas passées sous silence. Un professeur de philosophie du collège des *Quatre-Nations*, l'abbé Hauchecorne, avait publié, en 1784, un *Abrégé latin de philosophie*, où il traitait, à côté de la philosophie proprement dite, de la physique, de la géologie, de l'histoire naturelle, de l'astronomie, de la mécanique, etc. Déjà, dès l'année 1750, un autre professeur de l'Université avait composé un cours de philosophie en six volumes, dont trois étaient consacrés aux sciences que nous venons d'énumérer⁴. Dans cet ordre de connaissances, la chimie, qui n'avait pas encore eu son Lavoisier⁵, paraît avoir été négligée plus que les autres. Au fond, ce qui manquait le plus à l'étude de ces sciences dans les collèges, c'étaient de bons livres élémentaires, dans le genre de celui que Rivard avait composé pour les mathématiques. Trop longtemps il avait fallu s'en

¹ Voy. Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris*, p. 385, 386, 460-462.

² Cependant un écrivain disait, en 1789 (*Plan d'éducation nationale*, p. 66-71) : « Plusieurs collèges possèdent les machines destinées à cet usage. » Nombre d'académies de province avaient fondé des cabinets de physique et d'histoire naturelle qui étaient à la disposition des collèges où elles étaient situées.

³ Gosse, *op. cit.*, p. 165.

⁴ *Cursus philosophicus ad scholarum usum accommodatus, auctore Petro Lemonnier*, professeur au collège d'Harcourt, avec des figures, 1750, 6 vol. in-8°.

⁵ Lavoisier publia seulement sa *Méthode de nomenclature chimique* en 1787, conjointement avec Guyton de Morveau, et son *Traité élémentaire de chimie* en 1789.

tenir aux cahiers des professeurs, aux dictées faites en classe. Rivard avait composé son livre parce qu'il avait été témoin, disait-il, « des peines et des dégoûts » que cet usage causait à la plupart des élèves. L'Université de Paris demandait instamment à ses maîtres de rédiger des ouvrages élémentaires pour toutes les branches de l'enseignement et de les rédiger en français. Où trouver, disait-on, dans la langue latine, des termes pour exposer clairement tant de découvertes récentes? Tout le monde est aujourd'hui d'accord pour professer les mathématiques en français, pourquoi n'en serait-il pas ainsi de la physique, des autres sciences et de la philosophie elle-même? Sur ce point particulier, comme sur tant d'autres, le sentiment public ne pouvait tarder à obtenir satisfaction.

Les amis de l'Université, qui venaient de justifier son enseignement scientifique, n'avaient pas de peine à défendre son enseignement philosophique proprement dit. Ils protestaient hautement contre l'injustice de d'Alembert, qui, dans l'*Encyclopédie*¹, n'avait pas craint de comparer la philosophie des collèges aux leçons que Molière fait donner à son bourgeois gentilhomme. « Notre philosophie est décriée, j'en conviens, s'écriait l'abbé Gosse, quelques-uns même n'en parlent qu'avec dérision; mais c'est une injustice, une ignorance profonde. J'ai eu tout le temps de m'instruire des matières que je traite. Je proteste avec franchise que la philosophie des collèges est excellente, véritablement instructive sur une foule d'objets et capable de donner au jugement une rectitude parfaite. » Faisant alors allusion à l'ensemble des sciences comprises dans le cours de philosophie : « La philosophie est parvenue aujourd'hui, disait-il, à un si haut degré de perfection, qu'il n'y a peut-être point de carrière où l'esprit puisse briller avec plus d'éclat². »

Tout en faisant la part de l'affection filiale dans cette affirmation de l'abbé Gosse, il n'est pas possible de méconnaître que l'étude des sciences ne fût en grand progrès dans l'Université. Il lui eût été également facile de montrer qu'on enseignait bien le français³, dans ses collèges. Il nous a toujours paru dangereux de prétendre qu'on apprenait mal notre langue au dix-septième et au dix-huitième siècle; nous nous contenterions volontiers pour le nôtre qu'on l'apprit aussi

¹ Mot *Collège*.

² Gosse, *op. cit.*, p. 70, 164. — L'abbé Proyart (*op. cit.*, p. 116), ajoutait qu'en philosophie l'Université avait « substitué à ces questions futiles qu'on y traitait autrefois des questions d'une utilité généralement avouée ».

³ A ceux qui se plaignaient du temps consacré au latin aux dépens du français, disait-on, l'Université répondait que l'exercice de la version, de l'explication des auteurs, « est la voie la plus sûre pour apprendre le français ». (Gosse, *op. cit.*)

mal et qu'on l'écrivit aussi bien. La vérité c'est qu'on l'enseignait bien, qu'on l'enseignait par principes, selon le conseil de Rollin. Nous trouvons même que le programme d'études, publié en 1762 par l'Université, donnait une assez large place aux auteurs français. On faisait voir aux élèves les *Fables* de la Fontaine, à partir de la sixième ; en seconde, « les *Satires* de Boileau, les plus belles odes de Rousseau, le *Discours sur l'Histoire universelle*, la *Grandeur des Romains*, par Montesquieu » ; en rhétorique, Bossuet, Fléchier, Mascaron, Fénelon, d'Aguesseau, Bourdaloue, Massillon, Boileau, les tragédies sacrées de Racine, le poème de *la Religion* de Racine fils, les *Odes* de Rousseau, les *Psaumes*. Depuis longtemps aussi on s'attachait à simplifier l'étude de la grammaire, et Lhomond avait publié en 1780 ses *Éléments de grammaire française*. Enfin l'histoire était en progrès dans les collèges de l'Université. Le programme portait, pour la seconde, un *Abrégé de l'Histoire de France*, et comme les livres élémentaires manquaient généralement, on faisait voir aux élèves les *Révolutions de Portugal*, par Vertot, la *Conjuration de Venise*, par Saint-Réal, l'*Histoire de l'Académie française*, par Péllisson, et les *Éloges académiques*, par Fontenelle¹, en guise d'histoire moderne. Il y avait là une véritable lacune à combler. Ce n'est du reste qu'en 1819, Royer-Collard étant président de la commission d'instruction publique, que l'enseignement de l'histoire a été véritablement organisé en France dans les collèges de l'État et a compté des professeurs spéciaux.

Quant à la gymnastique, il ne paraît pas qu'elle eût encore forcé, en 1789, les portes de l'Université. Les exagérations mêmes des promoteurs de l'éducation physique, la prétention de faire des jeunes Français autant de Romains ou de Spartiates, avaient nui à une cause digne d'être gagnée. L'Université, qui trouvait les écoliers pourvus « d'une santé florissante », surtout en province, répondait à ses détracteurs que les promenades, les jeux, suffisaient à l'entretenir, qu'on ne pouvait pas élever la jeunesse d'après les principes de Rousseau, que l'engouement du public pour la gymnastique, pour les arts d'agrément, n'était pas aussi grand que le prétendaient les novateurs, puisque, dans certains collèges où les

¹ Voy. le programme de l'Université dans le *Recueil de plusieurs ouvrages du président Rolland*, p. 103 et suiv. C'est sans doute pour faciliter aux élèves l'étude de l'histoire que l'abbé Bérardier, ancien professeur d'éloquence au collège du Plessis, publia à cette époque un précis d'histoire universelle allant de la création du monde jusqu'en 1774. Louis XVI avait, en 1777, créé une chaire d'histoire à Saint-Omer, en même temps qu'une chaire de mathématiques. Des efforts dans le même genre avaient été tentés à Toulouse. Voy. Rolland, *op. cit.*

principaux avaient permis aux élèves de s'appliquer à l'escrime, à la danse, à la musique, à la natation et à tous les exercices de la gymnastique, il y avait à peine « deux élèves sur dix » qui eussent demandé à prendre ces leçons. Au fond, l'*Alma mater* n'en était pas fâchée. Certains parents s'avisèrent de donner à leurs enfants dans l'enceinte du collège trois ou quatre maîtres « pour la musique, le dessin, la danse, les armes, le violon », en disant : « Je ne veux pas que mon fils soit un docteur. » L'Université, qui savait que les familles n'en solliciteraient pas moins ensuite, pour ces élèves dont elles n'avaient pas voulu faire des docteurs, les situations les plus brillantes, comme « les ambassades, les prélatures, les intendances, les gouvernements, les postes les plus élevés dans la magistrature ou dans la finance », préférait consacrer à une instruction sérieuse le temps qui, dans sa pensée, aurait été mal employé aux exercices de la gymnastique et aux arts d'agrément¹. Sur ce point, l'Université de Paris n'en avait pas moins à lutter contre un véritable courant d'opinion qui lui demandait de tempérer « l'austère uniformité de son plan d'études en faveur des arts agréables ». Certains parents aimaient mieux voir à leurs enfants « des tons et des manières » leur donnant « un air de famille » qu'une éducation sérieuse. « En vérité, monsieur, disait une mère à un membre de l'Université, je ne sais ce qu'on apprend dans votre collège; je trouve mon fils plus sot aujourd'hui que le jour qu'il y entra; il me fait confusion quand il vient au logis. » Il s'agissait pourtant d'un excellent élève; mais comme il n'avait pas appris au collège à compasser ses révérences, à discourir sur des fadaïses, sa mère le trouvait fort malappris. L'Université, persuadée que s'il manquait quelque chose en fait de « politesse extérieure » à celui qui avait reçu une bonne éducation, « trois mois d'usage » suffisaient pour ajouter « ce petit lustre au fond précieux qu'il possède », continua à exiger que les leçons d'arts d'agrément n'eussent qu'une importance accessoire et qu'elles fussent données « pendant les heures destinées aux récréations². »

Telle était la situation générale de l'enseignement dans l'Université de Paris à la veille de la révolution. Nous avons vu que,

¹ Voy. Gosse, *op. cit.*, p. 87-88, 168-169.

² Proyart, *op. cit.*, p. 121-129. L'Université restait fidèle, tout en les adoucissant, aux statuts qui lui avaient été donnés par Henri IV, en 1598, et qui portaient, art. 18 : « Il n'y aura pas de récréation avant le dîner, il n'y en aura pas non plus après le dîner. » Art. 19 : « Les écoliers ne pourront apprendre l'escrime, et, afin de retrancher toute occasion propre à les détourner de leurs études et à les jeter dans le dérèglement, les maîtres d'armes, les joueurs de flûtes, les danseurs, les histrions videront les lieux dépendant de l'Académie et seront relégués au-delà des ponts. »

fidèle aux traditions de Rollin, elle avait porté à sa perfection l'éducation classique. L'étude des sciences y avait fait de grands progrès. On y professait depuis longtemps les mathématiques, la physique. Si l'histoire naturelle et la chimie y étaient peu apprises, c'est que ces connaissances ne pouvaient vraiment pas être l'objet d'un cours pour la jeunesse avant d'être définitivement établies comme sciences, avant d'avoir leurs classifications et leur nomenclatures définitives, en un mot, avant les travaux des Linné, des Buffon, des Jussieu, des Lavoisier au dix-huitième siècle, des Cuvier, des Lamarck, des de Candolle, des Geoffroy Saint-Hilaire dans le dix-neuvième. Il est évident que, sous l'action de l'opinion, qui était très favorable à l'éducation scientifique, qui provoquait de tous côtés des livres élémentaires écrits en français, les sciences que tant de progrès recommandaient à l'attention publique ne pouvaient manquer de prendre une large place dans les collèges. Il faut bien que sous ce rapport l'ancien régime ait fourni des moyens d'étude à ses élèves, puisque les écoles centrales, organisées par le Directoire avec des programmes purement scientifiques, trouvèrent des professeurs avec autant de facilité qu'elles eurent de la peine à recruter des élèves. Nous avons vu que les programmes ne faisaient pas une assez grande part à la géographie et à l'histoire; sur ce point encore le temps eût amené une réforme. Enfin, si l'*Alma mater* n'ouvrit pas ses deux bras à la gymnastique qui lui arrivait directement de la Grèce et de Rome, on ne peut pas cependant l'accuser d'avoir traité en marâtre, d'avoir étioilé, épuisé les générations qui devaient faire les guerres de la révolution et de l'empire.

Il convenait cependant à l'Université de ne pas triompher trop bruyamment. Le mouvement de réforme que nous avons fait connaître, mouvement conduit, nous l'avons vu, par les maîtres de l'opinion en France, avait ébranlé dans un grand nombre d'esprits la foi en l'ancienne éducation, au point que l'abbé Proyart lui-même parle quelque part « du discrédit où sont tombés la plupart des collèges ¹ ». Les familles continuent d'envoyer leurs enfants à l'Université, tout en entendant dire, tout en croyant peut-être qu'il y avait beaucoup de *routine* dans son enseignement. L'Université se défendait, non sans succès, comme nous l'avons montré; elle faisait mieux, elle perfectionnait chaque jour ses méthodes et élargissait ses programmes. Mais on pouvait prévoir que, sur ce point comme sur tant d'autres, le mouvement des réformes opérées graduellement par des maîtres sages qui croyaient devoir perfectionner sans détruire, n'irait pas assez vite au gré des impatientes

¹ Proyart, *op. cit.*, p. 14.

et des meneurs. L'*Alma mater* réchauffait plus d'un serpent sur son sein. Quand on voit sortir de ses collèges, de Louis le Grand, des hommes qui s'appelleront dans l'histoire Camille Desmoulins et Robespierre; de du Plessis, les futurs Danton et Vergniaud, on devine que l'Université, en se félicitant de ses succès, n'apercevait pas suffisamment la révolution produite dans l'opinion par les discussions pédagogiques que nous avons vu agiter dans ce siècle; on sent que la joie de se voir surchargée d'élèves l'empêchait d'entendre l'orage qui commençait à gronder sur sa tête et qui allait l'emporter dans son cours avec toutes les institutions du passé.

IV

Les communautés vouées à l'instruction secondaire n'avaient pas réalisé moins de progrès que l'Université de Paris dans leur enseignement. Parmi celles qui, depuis l'expulsion des Jésuites, tenaient le plus grand nombre d'établissements, il faut placer la congrégation de l'Oratoire, qui, à elle seule, dirigeait trente collèges en France¹. Cette communauté, malgré la crise du jansénisme, avait été toujours chère au clergé de France dont elle ne se distinguait que par la vie commune établie entre ses membres². On connaît les vues larges, l'esprit sagement progressif qu'elle apporta durant près de deux siècles dans l'éducation de la jeunesse. C'est à l'Oratoire qu'on avait songé, même avant Port-Royal, à faire une place à l'enseignement du français, à simplifier, à abrégier l'étude du latin, en donnant, selon le mot de Ramus, *peu de préceptes et beaucoup d'usage*, en attribuant à la version plus d'importance qu'au thème, en composant enfin, avant Lancelot, la première grammaire latine rédigée en fran-

¹ Voy. Hamel, *Histoire du collège de Juilly*, p. 379.

² On connaît les paroles de Bossuet faisant, dans l'*Oraison funèbre du P. Bourgoing*, l'éloge de cette compagnie à laquelle le cardinal de Bérulle « n'avait point voulu donner d'autre esprit que l'esprit de l'Église, d'autres règles que les canons, d'autres supérieurs que les évêques, d'autres liens que la charité, d'autres vœux solennels que ceux du baptême et du sacerdoce, compagnie où une sainte liberté fait le saint engagement, où l'on obéit sans dépendre, où l'on gouverne sans commander, où toute l'autorité est dans la douceur et où le respect s'entretient sans le secours de la crainte ». Talleyrand, dans le premier mandement adressé à ses diocésains d'Autun, le 26 janvier 1789, faisait allusion à ces paroles de Bossuet : « Nous n'avons pas éprouvé une moins vive satisfaction, disait-il, à penser que l'honorable foaction d'élever la jeunesse des diverses classes de la société venait d'être confiée à la célèbre congrégation de l'Oratoire qui, par la haute sagesse de son régime, a mérité que le génie de Bossuet lui rendit un immortel hommage. »

çais¹. C'est à l'Oratoire que la philosophie de Descartes avait trouvé les plus chauds partisans et les plus fidèles défenseurs. Le P. Lamy fut persécuté pour son attachement à la philosophie cartésienne. L'ouvrage du P. Fournenc, où est vivante l'inspiration de Platon, fut longtemps classique à Juilly. C'est à l'Oratoire qu'on paraît avoir organisé, plutôt que partout ailleurs, l'enseignement de la géographie et de l'histoire, qu'on en faisait dans chaque collège l'objet d'un cours spécial et qu'on appliquait, pendant trois ans, les élèves des hautes classes à l'étude de l'histoire de France. Les abrégés du P. Berthault, les cahiers dictés à Vendôme par le P. Lecoïnte, servaient de livres élémentaires². A l'Oratoire enfin, on fit de bonne heure une large place aux sciences exactes et aux sciences naturelles. Au collège de Juilly, les Poisson, les de la Mare, les Duhamel, s'illustrèrent dans l'enseignement de la physique, les Prestet, les Lelong, les Mazières, les Ame, dans l'enseignement des mathématiques. Les programmes de mathématiques et de physique, conservés au collège de Juilly depuis 1759, montrent que les cours comprenaient les sections coniques, l'optique, la lumière et ses modifications, la réfraction ou la dioptrique, les fortifications, la trigonométrie rectiligne et sphérique, l'algèbre, le calcul différentiel et intégral et leurs applications à la géométrie. Enfin les arts d'agrément, comme le dessin, la musique, l'équitation, l'escrime et même la danse, étaient autorisés à Juilly ; mais les ballets, les représentations théâtrales que permettaient les Jésuites, y étaient proscrits comme une occasion de perte de temps pour les professeurs, de dissipation pour les élèves, et se trouvaient remplacés par des exercices académiques qui avaient un grand éclat³.

On voit que les maîtres de l'Oratoire étaient non seulement au niveau de tous les progrès accomplis dans l'enseignement, mais encore en avance sur la plupart des instituteurs de la jeunesse.

¹ Le P. de Condren, devant les exigences de l'opinion, avait fait établir à Juilly une quatrième classe de grammaire, la sixième, destinée à l'enseignement élémentaire du français et devant servir comme d'introduction à l'étude du latin. Quant à cette étude du latin, « dès cette époque, dit Adry, la méthode des versions et des explications, précédées de quelques notions de grammaire, y était (à Juilly) beaucoup plus en usage que celle des thèmes qu'on ne négligeait cependant point, car il serait aussi déraisonnable de les exclure tout à fait, que d'en prescrire l'usage dès les commencements ». Enfin, tandis que la *Nouvelle méthode latine* de Lancelot ne parut qu'en 1664, le P. Condren avait publié, un ou deux ans auparavant, sa *Nouvelle méthode en langue française, à l'usage de l'Académie de Juilly, pour apprendre avec facilité les principes de la langue latine*.

² La première assemblée de la congrégation de l'Oratoire avait prescrit l'enseignement de l'histoire dans ses collèges.

³ Voy. Hamel et Adry, *Notice sur Juilly*.

Cette société avait même produit un de ces hommes d'avant-garde, comme toutes les congrégations en ont compté dans leurs rangs, qui, dès la fin du dix-septième siècle, devançant l'âge suivant, avait, dans un livre qui fut fortement discuté, avancé des théories pédagogiques que les réformateurs du dix-huitième siècle invoquèrent plus d'une fois en faveur de leurs thèses, nous voulons parler du P. Lamy et de ses *Entretiens sur les sciences*¹. Ce hardi Oratorien conseille de donner aux commençants des traductions interlinéaires, des versions pareilles à celles du *Janua linguarum* de Coménius. Il frappe d'une même condamnation les dictées, les vers latins, la scolastique, et affirme qu'on pourrait « absolument se passer de grammaire », tout en conseillant cependant de la conserver. L'enthousiasme² du P. Lamy pour les sciences naturelles, pour les sciences mathématiques, pour la géométrie en particulier, qu'il trouve admirablement propre à former le « jugement », le rend injuste pour les lettres, et il laisse échapper quelque part cette phrase malsonnante qui fut plus d'une fois rappelée par les novateurs au dix-huitième siècle : « Ceux qui font leur principale étude des langues prennent insensiblement l'habitude de ne s'attacher qu'à des mots. » L'Oratoire, hâtons-nous de le dire, se garda bien de consacrer sur ce point les théories du P. Lamy ; il maintint fermement les langues anciennes comme fondement de l'éducation classique³. Néanmoins

¹ P. Lamy, né en 1640, mort en 1715. Les *Entretiens sur les sciences* sont de 1684.

² Il dit : « Je ne conçois rien d'un plus grand usage que l'algèbre et l'arithmétique. » En philosophie, il veut apprendre « l'anatomie et ce qu'on peut savoir du ciel et en général de la nature, lire publiquement une histoire des plus considérables expériences qui se sont faites dans ce siècle par les chimistes, par les anatomistes, par les physiciens ». On a du P. Lamy : *Traité de mécanique*, 1679 ; *Éléments de géométrie*, 1685 ; *Traité de perspective*, 1701, etc.

³ Un *Palmarès* de la distribution des prix de Juilly, cité par M. Hamel (*op. cit.*, p. 226), faite en 1738, permet de juger de l'organisation des cours dans les collèges de l'Oratoire à la veille de la révolution. Nous trouvons en rhétorique des prix d'amplification latine et française, de version latine, de thème latin, de vers latins, de mémoire, d'examen, de géographie ; d'histoire de France, de mathématiques. On donnait des prix de mathématiques dans les quatre dernières classes, de la troisième à la philosophie ; toutes les classes, à partir de la sixième inclusivement, avaient des prix de géographie ; toutes, à partir de la septième, avaient des prix d'histoire. On donnait des prix de version latine à partir de la septième, tandis que les prix de thème n'apparaissent qu'en cinquième. La seconde avait les mêmes prix que la rhétorique, moins celui d'amplification latine, alors qu'on en donnait un d'amplification française. Les prix de vers latins étaient donnés en troisième, en seconde et en rhétorique. Indépendamment des prix de version, on donnait, en sixième, en cinquième et

une congrégation qui, dès le dix-septième siècle, laissait une telle liberté d'idées à ses professeurs, qui, presque dès sa fondation, faisait une part à l'étude du français par principes, rédigeait la première dans notre langue ses grammaires latines, donnait le pas à la version sur le thème, ouvrait enfin largement ses programmes à l'enseignement de la géographie, de l'histoire nationale, des principales sciences, pouvait se vanter avec raison d'avoir réalisé, dans ses collèges, tous les vrais progrès, toutes les réformes pratiques que le dix-huitième siècle discuta avec tant d'ardeur.

V

Les programmes que nous venons de faire connaître nous ont montré, dans les corps enseignants, dans les maîtres de l'Université de Paris et les prêtres séculiers, comme dans les membres des congrégations religieuses, des hommes éclairés, étrangers à l'esprit de routine, prêts à donner accès dans leurs collèges à tous les progrès véritables, à toutes les transformations nécessaires. Une circonstance particulière vint accélérer ce mouvement de réforme et consacrer d'une façon officielle l'étude des connaissances nouvelles que l'opinion voulait voir introduire dans le cadre de l'enseignement, nous voulons parler de l'établissement des écoles militaires ¹.

Les compagnies des cadets fondées, par Louis XIV, en 1682, réorganisées sous Louis XV, en 1726, avaient fait place, en 1751, à la véritable *École militaire*, bâtie à Paris à l'extrémité du Champ de Mars, et qui devait recevoir cinq cents élèves, fils orphelins d'officiers ou jeunes nobles sans fortune. En 1776, les élèves de l'École furent dispersés dans douze collèges de province, tous confiés à des religieux ² qui s'engageaient à recevoir dans chacun de cinquante à

en quatrième, des prix d'explication publique des auteurs. Dans toutes les classes, de la sixième à la rhétorique inclusivement, on donnait à la fois des prix de mémoire et des prix d'examen. La classe de philosophie n'avait que trois sortes de prix : prix d'instruction philosophique, prix de dissertation philosophique, prix de mathématiques. Pour le grec, il n'y avait alors que deux classes et on ne faisait pas de thèmes grecs, ce qui avait toujours nui à la connaissance de cette langue.

¹ Le mathématicien Lacroix, *Essais sur l'enseignement en général*, 1805, p. 57-58, dit : « La fondation des *écoles militaires* fut une grande expérience pour perfectionner l'enseignement public. Le gouvernement s'écarta, en faveur des jeunes élèves destinés spécialement à la profession des armes, de la routine, et associa l'étude des mathématiques, de la physique, de l'histoire et de la langue maternelle, à celle des langues anciennes, renfermée dans de justes limites. »

² L'ordonnance du 28 mars 1776 confiait Sorèze, Tiron, Rebais, Beaumont, Pontlevoy, aux Bénédictins, qui plus tard y ajoutèrent Auxerre ;

soixante étudiants destinés à l'armée. Le roi se chargeait de les entretenir et payait 700 livres pour chacun. Ces jeunes gens devaient être mêlés aux autres qui portaient même costume et recevaient même éducation. Ces diverses maisons, ainsi constituées en écoles militaires, furent en exercice jusqu'à la révolution française.

L'éducation y avait dans toutes un fonds commun. L'ordonnance du 28 mars 1776¹ prescrivait d'enseigner partout « l'écriture, les langues française, latine et allemande, l'histoire, la géographie, les mathématiques, le dessin, la danse, la musique, l'escrime en fait d'armes ».

Des documents contemporains nous permettent de commenter, de développer ce programme et de bien saisir le caractère de l'enseignement que les communautés religieuses devaient donner dans les maisons qui leur étaient confiées. Le comte de Saint-Germain, l'un des rares généraux qui, avec Chevert, aient soutenu l'honneur des armes françaises pendant la guerre de Sept ans, celui-là même qui, comme ministre de la guerre, avait inspiré l'édit de 1776 établissant les Écoles militaires, traça de sa main le plan d'éducation qu'il désirait y voir appliquer. Le but, disait-il, étant de former des « corps robustes », des « esprits éclairés », des « cœurs honnêtes », il faut distinguer « la partie physique et la partie morale » dans toute éducation.

Voici comment il comprenait l'éducation physique : « Endurcir le tempérament et inspirer le courage, qui est peut-être autant une vertu d'éducation qu'un don de la nature. La nourriture doit être saine et frugale, l'habillement large et aisé, de manière à ne pas gêner les articulations. Ni boucles, ni jarrettières, ni cols ; bretelles et mouchoirs simplement noués. La plus grande propreté dans la tenue ; s'habiller, s'équiper eux-mêmes ; ordre dans les effets, autant que possible pas de service domestique. Jusqu'à l'âge de douze ans, cheveux courts ; après cet âge, coiffure en usage en queue et non en bourse, poudre seulement les dimanches et fêtes. Usage de l'eau froide pour se laver, même les pieds ; bains, si c'est possible en été, enseignement de la nage. Habituer les élèves à supporter successivement les rigueurs de la saison, tête nue, peu couverte, promenades fréquentes en tout temps, couchette sans rideaux, une paille, un matelas, une seule couverture même en hiver, excepté

Vendôme, Effiat, Tournon, aux Oratoriens ; Brienne, aux Minimes ; Pont-à-Mousson, aux chanoines réguliers de Saint-Sauveur. La Flèche, attribuée aux doctrinaires, fut dans des conditions particulières. Dans la suite, les meilleurs sujets de ces collèges purent obtenir des bourses pour l'École militaire de Paris. C'est ce qui permit à Bonaparte, entré « comme élève du roi » chez les Minimes de Brienne, en 1779, d'arriver à l'École militaire de Paris, en 1784.

¹ Titre I^{er}, art. VI.

pour les plus délicats. Les supérieurs ne doivent jamais perdre de vue que ces jeunes gens sont destinés à être gens de guerre. Choisir les jeux tendant à ce but et à les développer de plus en plus. Les études pouvant concorder avec un peu d'air et de mouvement ne doivent pas être faites dans des lieux renfermés. Escrime, danse, considérées comme récréation¹. » C'était un programme complet d'éducation physique. Les écrivains qui, dans ce siècle, avaient réclamé avec tant d'instance la part du corps, qui voulaient établir la gymnastique dans chaque collège pour fortifier, pour aguerrir les jeunes Français, pour les habituer à supporter les intempéries et les fatigues, pour leur donner, selon l'expression de l'abbé Coyer, des muscles d'acier, durent être satisfaits de l'esprit qui animait ces réformes. Ce règlement ne resta pas lettre morte. Toutes les Écoles militaires firent une grande part à l'éducation physique. Plusieurs même, comme celle de Sorèze, n'avaient pas attendu l'impulsion du dehors, pour donner un soin particulier aux exercices du corps.

Le programme de l'enseignement intellectuel et moral, tracé par le comte de Saint-Germain, n'est pas moins intéressant à connaître : « Étude de la religion, catéchisme de l'abbé Fleury. Étude de la langue française et de l'allemand, ayant des domestiques de cette nation. Latin, *simple intelligence des auteurs classiques*. Histoire et géographie menées de front. Mathématiques restreintes à ce qu'ils sachent ce qui est nécessaire pour les différentes parties de l'art militaire, dessin, paysage, fortification ; castramétation et topographie militaire. Étude de la morale et de la logique, *en écartant toutes les superfluités métaphysiques*. Élever les cœurs par de grands exemples, nourrir leur mémoire. Jamais des punitions corporelles, fonder les récompenses sur l'honneur et sur les distinctions, de manière à faire contracter ce besoin à leur âme². »

Ces douze Écoles militaires, répandues dans la province, portant jusque dans les campagnes les plus reculées la renommée de leur enseignement et l'écho de leurs fêtes, allaient allumer dans une foule de familles le désir d'y envoyer leurs enfants. Un auteur contemporain s'étonne qu'à une époque où on ne parle que d'*humanité* et de *bienfaisance*, il y ait dans les esprits de tels engouements militaires et de si belliqueux enthousiasmes. « La grande ambition du roturier, dit-il, c'est de voir son fils figurer en uniforme à côté du fils noble. » Ce genre d'éducation a tant de succès, qu'une foule d'établissements d'instruction s'empressent de l'adopter. « Combien de collèges, ajoute l'abbé Proyart, se piquent d'être les émules des

¹ Voy. ce programme, tiré des Archives de la guerre dans Montzey, *Les Institutions d'éducation militaire jusqu'en 1789*, t. I, p. 219-220.

² *Ibid.*

Écoles militaires et ressemblent moins à des maisons paisibles d'éducation qu'à des citadelles et à des places d'armes! Le ton des élèves, les exercices auxquels on les applique, les connaissances qu'on leur donne et jusqu'aux habits qu'ils portent, tout est militaire dans ces maisons, excepté la rigueur de la discipline. » Tandis que les vocations pour le recrutement du clergé et de diverses fonctions publiques commencent à manquer, le roi est obligé « d'écarter par de nouveaux règlements¹ la multitude importune qui s'agite » pour pénétrer dans le service des armées. Les moindres emplois étant brigüés avant qu'ils vaquent, la guerre la plus désastreuse ne ferait pas assez de vides pour donner place aux demandeurs et encore « derrière ces légions d'expectants, je découvre, dit l'abbé Proyart, une génération nouvelle qui soupire pour la même profession² ». Cet enthousiasme guerrier facilitait la tâche des communautés religieuses chargées des Écoles militaires. En 1787, elles ne comptaient pas moins de deux mille sept cent quatre-vingt-quinze élèves dans les douze maisons qui leur avaient été confiées par le roi. De tous ces collèges, les plus importants étaient celui de la Flèche, tenu par les Doctrinaires, et celui de Sorèze, dirigé par les Bénédictins de Saint-Maur.

VI

La Flèche qui avait été de 1764 à 1776 une École préparatoire à l'*École militaire* de Paris³, vit ses élèves dispersés dans les onze pensionnats créés par l'ordonnance de 1776. Cette maison n'en continua pas moins à exister et elle fut, dès cette époque, confiée aux Doctrinaires. Ces religieux avaient mission d'y recevoir les élèves qui, envoyés tout d'abord dans les Écoles militaires, déclaraient renoncer à l'armée et étaient alors reçus à la Flèche, pour se préparer à entrer dans le clergé ou dans la magistrature. Ils devaient suivre dans la direction de cette maison les règlements des Écoles militaires et s'engageaient à donner un enseignement littéraire complet, à établir des cours d'allemand, d'anglais, d'italien, de mathématiques, de physique expérimentale, de dessin, de danse, de musique, d'escrime, de droit naturel et de droit public.

¹ Allusion à l'édit par lequel Louis XVI, en 1781, le comte de Ségur étant ministre de la guerre, rendit plus rigoureuse l'exigence des preuves de noblesse pour arriver aux grades supérieurs dans l'armée.

² Proyart, *De l'éducation publique*, p. 108-112.

³ Le collège de la Flèche, après l'expulsion des Jésuites, fut confié de 1762 à 1764 à des prêtres séculiers, qui continuèrent à le diriger de 1764 à 1776 comme école militaire. A partir de 1776, le collège fut dirigé par les Doctrinaires, qui avaient été fondés par César de Bus, dans le comtat Venaissin, vers la fin du seizième siècle.

Les Doctrinaires, qui tenaient des collèges en France depuis un siècle et demi, avaient des hommes capables d'accomplir avec éclat la mission qui leur était confiée. Cette communauté avait toujours gardé honorablement son rang entre les Oratoriens et les Jésuites. Au milieu du dix-septième siècle, elle avait compté parmi ses membres Fléchier qui, pendant douze ans, fit partie de la congrégation¹ et enseigna successivement à Tarascon, à Draguignan et à Narbonne. Les travaux de Fléchier correspondant à cette période nous montrent en lui un humaniste consommé, un professeur pour qui la langue de Cicéron et de Virgile n'avait pas de secrets, prononçant devant les états du Languedoc, réunis à Narbonne, et aux applaudissements universels, un discours latin sur le rétablissement de la santé du roi², exerçant sa muse latine dans des drames, des poèmes, des fantaisies littéraires, prenant quelque part la défense de l'araignée : *pro aranea*, comme d'autres faisaient l'apologie de la fièvre, et au besoin se moquant agréablement, dans sa *Declamatio in pseudolatinos*, de ceux que Boileau allait appeler les singes modernes de la latinité ancienne, gardant enfin, même quand il aura quitté les Doctrinaires pour produire son talent sur le grand théâtre de Paris, un tel besoin de rimaiter, que c'est en vers latins qu'il payera sa joyeuse entrée à l'hôtel de Rambouillet, en vers latins qu'il célébrera la paix des Pyrénées, la naissance du Dauphin, le fameux carrousel donné par Louis XIV en l'honneur de M^{me} de la Vallière, par des vers latins, enfin, qu'il réussira à gagner les faveurs royales³ ! Il n'est pas probable que les Doctrinaires aient compté beaucoup de maîtres aussi brillants que Fléchier ; cependant cette congrégation eut toujours des professeurs distingués. Parmi eux, Torné, futur évêque constitutionnel du Cher, s'était fait une réputation au dix-huitième siècle, et, au mois d'avril 1792, il ne craignit pas de rendre un juste hommage à ses anciens confrères à la tribune de la Législative. Raymond-Dominique Ferlus, qui devait diriger avec éclat l'école de Sorèze⁴, au commencement de notre siècle, avait d'abord enseigné,

¹ Fléchier, entré chez les Doctrinaires à l'âge de quinze ans, en 1647, en sortit en 1659.

² *De restituta regis valetudine oratio gratulatoria*.

³ Chapelain avait fait inscrire l'abbé Fléchier sur la liste des pensionnaires des rois comme un « bon poète latin », comme écrivant « galamment en latin ». On sait que, dans ce siècle, Huet faisait, à quatre-vingts ans, de très bons vers latins. (Voy. *Histoire de Fléchier*, par l'abbé Delacroix, 1865, 2 vol. in-12; *la Jeunesse de Fléchier*, par l'abbé Fabre, 1882, 2 vol. in-8°.)

⁴ Un professeur très brillant de littérature à Sorèze, P. D. Cavaille, avait également enseigné comme Doctrinaire à Moissac, à Toulouse et à Brives avant la révolution.

comme Doctinaire, à Brives, à la Flèche, à Périgueux, à Toulouse et à Bordeaux, où il eut pour élève Martignac. Au moment de la révolution, Royer-Collard et Joubert, qui avaient étudié chez les Doctinaires, professaient, comme simples laïques, dans leurs collèges. Enfin, le P. Corbin s'était acquis une véritable célébrité dans la direction du collège de la Flèche.

Néanmoins, le plan d'études inauguré par les Doctinaires, dès leur entrée dans cette maison, en 1776, fut vivement attaqué par un professeur émérite de l'Université de Paris¹. Ce programme, rédigé en latin, comprenait six parties distinctes, auxquelles on devait appliquer les élèves depuis la sixième jusqu'à la rhétorique inclusivement. On y traitait *de religione*, — *de re litteraria*, — *de morali disciplina*, — *de naturali historia*, *de historia politica*, religion, littérature, morale, histoire naturelle, histoire politique. Sous le nom d'histoire politique, on avait rangé des connaissances diverses et un peu disparates : le blason, en sixième ; les médailles et la chronologie, en cinquième ; la sphère appropriée à la géographie (*sphera geographiæ accommodata*), en quatrième ; l'histoire et la géographie anciennes, en troisième ; l'histoire et la géographie romaines, en seconde ; l'histoire des empereurs, en rhétorique ; enfin l'histoire moderne et l'histoire de France, en philosophie². Il y avait dans cette distribution des matières une certaine confusion, dont s'autorisa le censeur anonyme pour frapper tout le plan d'études d'une même condamnation : « C'est, disait-il, un mélange d'auteurs classiques, de réflexions morales, physiques même, d'histoire naturelle, de politique, des histoires anciennes et modernes avec de la géographie ; tout cela distribué par portions pour chacune des classes, depuis la sixième jusqu'à la philosophie. » Le même écrivain était très scandalisé de ne voir ni le thème ni les vers latins nommés dans ce programme³. Enfin il se refusait absolument à voir un cours de philosophie dans « cet amas de matières hétérogènes » n'offrant entre elles aucune cohérence. « Quoi, disait-il, point de logique, point de métaphysique, une morale informe. Les pères sont-ils intimidés ou

¹ *Lettre d'un professeur émérite de l'Université de Paris sur l'éducation publique*, 1777, attribuée à l'abbé Leroy, qui cite, p. 289-300, le programme de la Flèche.

² *Novarum monarchiarum Historia, Historia Gallica*.

³ « Fait-on quelques thèmes, quelques vers, j'en doute. Il me paraît que c'est là mener des classes bien lestement. » (*Lettre d'un professeur émérite*, etc., p. 296.) Un contemporain, élève de la Flèche, cité par Jules Clere (*Histoire de l'École de la Flèche*, p. 229), aurait pu rassurer sur ce point l'adversaire des Doctinaires, en lui apprenant qu'on y donnait une part prépondérante au latin et qu'on y faisait « des thèmes et des versions à coups de rudiment et de dictionnaire, et des vers latins à l'aide du *Gradus* ».

séduits, comme à Sorèze et en bien d'autres endroits, par les déclamations insidieuses de nos soi-disant philosophes qui en veulent à « la philosophie de nos collègues », qui détestent « la scolastique », à laquelle on devrait pardonner certains abus, à cause de l'habitude qu'elle fait contracter aux élèves de mettre de la « précision » dans le raisonnement, de « suivre les pensées », de « les peser », de les « examiner à fond. » Les amis de la tradition avaient beau protester sur ce point comme sur tant d'autres, l'opinion publique avait horreur de la forme scolastique, et ne voulait voir que la morale dans la philosophie. Nous avons vu plus haut le comte de Saint-Germain demander aux directeurs des Écoles militaires d'écarter « toutes les superfluités métaphysiques ». Il fut trop bien obéi. Tandis que l'Université de Paris maintenait fermement trois parties dans son cours de philosophie : logique, métaphysique et morale, les pères de la Flèche n'enseignaient guère que la morale, et encore dans ces leçons faisaient-ils la principale part aux devoirs de l'homme en société qu'ils avaient soin de compléter par un cours de droit naturel et de droit public : *principia juris naturalis, politici et civilis*.

Bien que le plan d'études adopté à la Flèche présentât certaines lacunes et certains défauts, peut-être à cause de ces défauts mêmes, les Doctrinaires y obtinrent un grand succès. La part faite aux sciences, à la langue française, aux langues vivantes, le cours de morale civique, la protection du roi, la vogue des Écoles militaires, enfin, disons-le, le talent de quelques hommes éminents qui furent mis à la tête de cet établissement, tout sembla concourir à donner un grand éclat à l'École de la Flèche et à lui attirer un grand nombre d'élèves. Le chevalier de Reynaud, qui vint l'inspecter en 1786, écrivait dans son rapport : « Le collège royal de la Flèche est confié à MM. les prêtres de la Doctrine chrétienne, qui réunissent tout le zèle et tous les talents qu'on peut désirer pour l'éducation. La réputation de cette maison est si bien établie, qu'elle est devenue la plus nombreuse et sans qu'il y ait les mêmes inconvénients qu'ailleurs, car les enfants y sont parfaitement instruits et fort bien tenus. » L'année suivante, le même inspecteur, qui se montrait sévère pour d'autres Écoles militaires, disait de la Flèche : « Collège excellent, études supérieures, trop d'élèves à la fois. Perte irréparable dans le P. Corbin. Son successeur, le P. Villars, homme distingué, mais n'a pas assez de nerf pour contenir 50 et quelques doctrinaires et plus de 400 élèves ; 50 élèves du roi, 320 pensionnaires, dont 152 gentilshommes, 116 externes dont 4 gentilshommes, total : 486 ¹. »

¹ Voy. Montzey, *op. cit.*, p. 240, 243-245. Dans des lettres patentes du

Le P. Corbin, dont le départ de la Flèche fut, au témoignage du chevalier de Reynaud, une perte irréparable pour ce collège, l'avait dirigé avec éclat pendant dix ans. Les succès qu'il y avait obtenus, le retentissement d'un livre qu'il venait de composer sur l'enseignement, le firent choisir par le roi comme précepteur du Dauphin¹. Le titre seul de son ouvrage : *Traité d'éducation civile, morale et religieuse*², indique chez le P. Corbin un esprit hardi, un homme de progrès, un maître empressé de réaliser les réformes demandées par l'opinion publique. Les écrivains (et ils sont nombreux) qui publient de nos jours des traités de pédagogie feraient bien d'ouvrir le livre du P. Corbin. Ils y trouveraient agitées la plupart des questions qui nous occupent, ils y verraient un Doctinaire s'efforçant de former l'homme dans l'enfant, faisant en psychologue consommé l'analyse des facultés de l'âme, parlant de la culture des sens, de la sensibilité morale, de l'éducation, de la raison, comme on en parlait au dix-huitième siècle, comme on en parle de nos jours, consacrant enfin toute une partie de son ouvrage à « l'homme en société », et à ce sujet traitant de la société en général, du droit, de la propriété, de la loi, des devoirs de l'homme envers ses semblables, de ses devoirs sociaux, des différentes formes de gouvernement, des différents ordres de l'État, du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif, en un mot, de tout ce qu'on appelle aujourd'hui l'instruction civique, et cela avec la méthode la plus rigoureuse et la plus grande étendue. Il est vrai qu'un grand souffle moral circule dans ce livre, et que le savant Doctinaire consacre toute la troisième et dernière partie à développer les devoirs de l'homme envers Dieu. C'est grave, et ce crime lui sera difficilement pardonné par M. Ferry, qui laissera le P. Corbin à sa congrégation³, dont il a été, du reste, une des plus pures gloires.

La célébrité de la Flèche fut encore surpassée par celle de Sorèze, l'une des six⁴ Écoles militaires dirigées par les Bénédictins de

28 juin 1778, le roi disait : « La satisfaction que nous avons du zèle avec lequel les prêtres de la Doctrine chrétienne s'appliquent à l'éducation de la jeunesse et au progrès des études, notamment dans notre collège de la Flèche, etc. »

¹ C'était le premier Dauphin, fils aîné de Louis XVI, né le 22 octobre 1781, mort le 4 juin 1789.

² Paru en 1787 et 1788, in-12, 479 pages.

³ Cette congrégation comprenait en France trois provinces. Les Doctinaires comptaient sept maisons et dix collèges dans la province d'Avignon, trois collèges et quatre maisons dans celle de France et de Paris, quatre maisons et treize collèges dans celle de Toulouse.

⁴ Les six Écoles militaires confiées aux Bénédictins de Saint-Maur étaient Sorèze, Pontlevoy, Tiron, Rebais, Beaumont et plus tard Auxerre. Le lecteur n'a point oublié un remarquable article publié par M. Jules La-

Saint-Maur. Le lecteur n'ignore pas quel fut l'éclat des écoles bénédictines au moyen âge avant l'établissement des universités. Il appartenait à la congrégation de Saint-Maur, ce rameau plein de sève, hanté sur un tronc tant de fois séculaire, de faire revivre les traditions du passé et de mener de front l'enseignement de la jeunesse avec les grands travaux qui ont immortalisé son nom. Cet ordre qui, dans le cours d'un siècle, avait compté, à côté des Mabillon et des Montfaucon, tant de savants illustres, qui, par ses éditions des Pères et plus encore par ses monuments historiques, avait acquis une impérissable gloire, voulut se frayer aussi, en fait d'éducation, une route nouvelle, créer un système d'instruction publique qui fût bien à lui, qui, portant la vigoureuse empreinte de son esprit créateur, parût vraiment digne de la congrégation de Saint-Maur. Cette tâche était réservée au prieur dom Fougeras, qui inaugura en 1759, à l'école de Sorèze, un plan étonnant de conception et de hardiesse. Les Bénédictins étaient trop amis des lettres pour sacrifier le latin, mais en simplifiant la grammaire, en donnant peu d'importance au thème et à la composition, en supprimant les vers latins pour ne s'occuper que de la traduction des auteurs, ils avaient l'ambition de gagner un temps précieux qu'ils employèrent à réaliser tous les désirs, à répondre à toutes les aspirations de leur siècle, à devancer l'opinion, à montrer en plein exercice un programme d'études dépassant par ses proportions toutes les exigences de l'esprit public. On voulait donner une grande importance aux connaissances nouvelles et fonder des collèges encyclopédiques. Les Bénédictins de Saint-Maur créèrent ces écoles et y firent aux sciences, à la géographie, à l'histoire, aux langues vivantes une très grande place. On voulait que l'éducation physique marchât de front avec l'éducation intellectuelle, les Pères de Sorèze y consacrèrent tous leurs soins. On voulait apprendre aux enfants les arts d'agrément, les directeurs de Sorèze n'en négligèrent aucun. Ils organisèrent des danses et des ballets dans une maison qui portait encore le titre de séminaire. Ils donnèrent enfin aux exercices de fin d'année une splendeur inouïe. Le programme des études qui nous a été conservé effraye par son immensité ; il comprenait : la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, l'analyse, la statique, la navigation, la géométrie descriptive, la stéréotomie, l'art de lever les plans, la fortification, l'architecture, la physique, la chimie, l'astronomie, l'histoire naturelle et ses branches, la géographie, la statistique, l'histoire générale, la chronologie, les différentes parties de la litté-

cointa, dans le *Correspondant* du 25 décembre 1880, sur le *Plan d'études des Bénédictins de Sorèze*.

rature, la déclamation, le grec, le latin, le français, l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol, le dessin de figure, de paysage, la peinture au pastel et en miniature, le lavis à l'encre de Chine et en couleur, la topographie, le dessin d'architecture et de fortification, la musique vocale, le violon, le violoncelle, le hautbois, la clarinette, le basson, la flûte, le cor, le clavecin, la danse, l'escrime, les manœuvres militaires et la nage.

Cette longue énumération que nous empruntons à l'un des directeurs de Sorèze, François Ferlus, montre avec quelle persévérance on s'était attaché dans cette école à élargir le plan d'études depuis son inauguration par dom Fougeras jusqu'à la révolution française. Le frère de François Ferlus, Raymond-Dominique, disait, dans un discours prononcé, en 1816, à la distribution des prix : « L'éducation doit être en harmonie avec l'esprit du siècle et, par conséquent, embrasser tout ce que le siècle chérit... Un collège, par rapport aux lumières croissantes, est comme un navire porté sur les eaux ; s'il ne s'élève pas toujours avec elles, il est englouti dans l'abîme. » Ce fut la devise de Sorèze. Dans ce dix-huitième siècle, qui remua tant d'idées, agita tant de théories, rêva de tant de progrès, les directeurs de l'école s'efforcèrent d'être toujours non seulement au niveau de leur temps, mais encore en avance sur l'opinion. Une réforme était à peine discutée au dehors qu'elle était déjà réalisée dans leur enseignement, et dans ce flot tumultueux d'idées subversives, d'aspirations téméraires, de passions déchainées qui venaient battre en brèche l'antique édifice social et mettre en question toutes les institutions du passé, le vaisseau qui portait la fortune de Sorèze sut toujours maintenir sa ligne de flottaison assez haut sur les vagues pour n'être pas submergé par la tempête, ce qui lui permit de surnager même quand la révolution française ensevelit dans les ruines tous les établissements d'instruction.

VII

En voyant avec quel empressement les différents maîtres accueillaient ainsi tous les progrès et réalisaient dans certains collèges les plus vastes programmes, on se demande si l'opinion qui, durant le cours du siècle, avait demandé tant de réformes n'était pas satisfaite, si à la veille de la révolution, si en 1789 les corps enseignants ne pouvaient pas compter sur les suffrages de la nation et par là même être assurés de leur avenir. Nous avons suivi la polémique soulevée au sujet des anciennes méthodes. À côté des vœux les plus raisonnables, des demandes les plus justes, nous avons ren-

contré des attaques violentes et passionnées, des utopies et des chimères. Néanmoins ce qui s'est dégagé nettement de toutes ces théories, de toutes ces discussions, c'est qu'on voulait à tout prix réduire le temps consacré aux langues anciennes, faire une large place à l'étude de l'histoire, des langues vivantes et surtout des sciences mathématiques et naturelles, créer enfin l'éducation physique et entourer d'une particulière sollicitude tout ce qui s'y rapporte.

Les corps enseignants s'étaient mis à l'œuvre, et bien que ceux qui sont chargés d'appliquer les systèmes aient de la peine à suivre ceux qui n'ont qu'à les inventer, nous les avons vus désireux de mettre leurs programmes au niveau de tous les progrès et en train d'y réussir. L'Université s'est montrée à nous, suivant dans l'éducation littéraire les exemples, les préceptes de Rollin, et sous l'impulsion de quelques hommes éminents; l'abbé Nollet, l'abbé La Caille, l'abbé Haüy, l'abbé Sigorgne faisant de jour en jour une plus large place à l'enseignement scientifique. Les prêtres séculiers qu'elle envoyait prendre la direction des collèges de province y apportaient, avec l'investiture morale et tout le prestige de l'*Alma mater*, les lumières et l'esprit de progrès qu'ils avaient puisés dans son sein. L'Oratoire, où toujours la culture des lettres était restée en honneur, où d'habiles humanistes se passaient, de génération en génération, les traditions du goût et le sentiment du beau, avait de bonne heure introduit dans ses collèges l'étude de la langue française et de l'histoire nationale. Certaines congrégations, parmi celles qui avaient pris la direction des Écoles militaires, semblaient plus avancées encore dans la voie des innovations et des expériences. Les Doctrinaires enseignaient, à la Flèche, tout ce qui était demandé par le siècle, et les Bénédictins de Saint-Maur, en établissant, à Sorèze, un collège encyclopédique, semblaient avoir voulu porter aux hommes d'avant-garde le défi de signaler une seule branche d'instruction publique qui ne fit pas partie de leur programme. On le voit, l'audace ne manquait ni d'un côté ni de l'autre, ni du côté des réformateurs ni du côté des maîtres de l'enseignement. L'étendue des progrès déjà accomplis pouvait donner la mesure de ceux qu'on allait réaliser encore. Il semble que, dans ces conditions, les meneurs de l'opinion, les initiateurs des temps nouveaux auraient pu se montrer favorables à des maîtres prêts à toutes les réformes et qui avaient si bien mérité de la patrie. Nous savons par l'histoire que cette espérance fut trompée.

Le premier effet des polémiques, que nous avons fait connaître, avait été tout d'abord le trouble et l'agitation des esprits en ce qui touche à l'instruction publique. « Il paraît que, par rapport aux vues d'éducation, disait la Chalotais, en 1762, il y a dans le public

de l'Europe même une espèce de fermentation ¹. » Cette fermentation ne fit que s'accroître avec les années, et dans ce conflit d'idées, dans ce choc de discussions ardentes, la foi en la bonté des méthodes et des programmes suivis jusqu'alors fut profondément ébranlée. Les hommes qui avaient attaqué le vieux système d'études étaient les maîtres de l'opinion, les arbitres de la renommée. C'étaient, nous l'avons vu, Diderot, Condillac, d'Alembert, Voltaire; et comment Diderot, Condillac, d'Alembert, Voltaire, pouvaient-ils avoir tort ². Aussi se forma-t-il rapidement une conviction presque universelle, que l'organisation de l'instruction était défectueuse. « Le cri général, dit un contemporain, est qu'il règne un vice dans notre éducation ³. » Il fallait donc se frayer d'autres voies et tracer d'après un nouveau plan le programme des études publiques. Chercher un plan, trouver un plan, déterminer un plan, voilà le *desideratum* de tous les réformateurs, voilà la demande qui revient à chaque instant sous la plume des écrivains. Quel est le but que poursuit la Chalotais dans son livre sur l'éducation nationale, c'est de marquer le « meilleur plan d'études pour l'éducation de la jeunesse » et la méthode à suivre « pour remplir ce plan ⁴ ». Partout dit, à son tour, Guyton de Morveau ⁵, « on médite un plan général qui puisse en quelque sorte servir de manuel aux instituteurs ». En 1768, le président Rolland donne pour titre à un de ses écrits : *Plan d'éducation*. Quatre ans plus tard, le clergé de France se met aussi à réclamer un plan. « Un cri général se fait entendre, dit-il, dans l'Assemblée de 1772. On demande de toutes parts un plan d'éducation qui soit propre à éclairer les esprits, à inspirer des sentiments, où les lettres humaines conduisent à la connaissance et à l'amour des devoirs, capable enfin de former une génération de citoyens et de véritables chrétiens. » Enfin Malesherbes, durant son second ministère, avait chargé Marmontel de lui préparer un plan d'instruction publique ⁶.

Quel était donc ce plan mystérieux, ce fameux programme qui allait enfin satisfaire l'opinion et régénérer les études en France? Nul ne pouvait le dire d'une façon bien précise. La confiance dans

¹ La Chalotais, *Essai d'éducation nationale*, p. 34.

² « Quelles impressions ne font pas sur un certain public ces discours et ces écrits de MM. d'Alembert et de Condillac! Quelle prévention dans les esprits ne jettent-ils pas contre les universités et les collèges! » (Leroy, *Lettre d'un professeur émérite de l'Université de Paris sur l'éducation publique*, 1777, p. 247-248.)

³ Fleury, *Essai sur les moyens de réformer l'éducation*, 1764, p. 27.

⁴ La Chalotais, *ibid.*, p. 36.

⁵ *Mémoire sur l'éducation publique*, 1764.

⁶ *Mémoires de Marmontel*, l. XI.

l'ancien système était ébranlée, on voulait à tout prix des réformes ; mais il paraissait impossible de s'entendre sur leur objet et leur étendue. C'est que les événements avaient singulièrement embrouillé un problème assez complexe par lui-même. La question du personnel enseignant, la question des programmes d'enseignement, la question du pouvoir qui devait diriger cet enseignement, se mêlaient, s'enchevêtraient pour la première fois et rendaient en quelque sorte impossible une solution générale. Du Lau, archevêque d'Arles, constatait cette situation dans l'Assemblée du clergé de 1780. « La nécessité de réformer l'éducation publique est avouée, disait-il, par la nation entière et le législateur lui-même¹ », mais on est loin de s'entendre sur les moyens. L'archevêque d'Arles présentait alors le tableau des solutions diverses et souvent contraires qu'on avait prônées tour à tour. Au milieu de ce choc des opinions, l'Assemblée de 1780, ne voulant pas prendre de décision sans être parfaitement éclairée, résolut de consulter sur ce sujet tous les évêques de France. Les agents leur écrivirent en son nom, et parmi les questions posées nous trouvons celle-ci : « Quel serait le *plan* d'éducation le plus propre à faire aimer et respecter la religion, à conserver la pureté des mœurs, à maintenir l'émulation, à donner le goût des sciences, et à rendre les élèves capables de remplir dans la société les fonctions auxquelles ils peuvent être destinés. »

On le voit, la nation n'avait plus foi en l'ancien système d'études. De toutes parts les écrivains et le clergé lui-même demandaient un *plan d'éducation*, on paraissait croire, à la veille de la révolution, que la jeunesse avait été élevée sans aucun *plan* et on en voulait un, de même qu'on allait réclamer à grands cris une constitution, comme si la France n'en avait pas eue jusqu'alors. Vainement l'Université prétendait-elle avoir un plan, vainement présentait-elle ses statuts, le *traité* que Rollin lui avait laissé en héritage, comme le vrai code de l'enseignement, enfin la liste même des auteurs pour toutes les classes qu'elle avait adressée en 1762 au Parlement de Paris, vainement montrait-elle les élèves sortis de ses collèges dans les plus hautes situations de l'État et dans toutes les conditions de la société ; vainement l'abbé Proyart s'écriait-il au sujet du plan demandé par les agents du clergé : Mais « ce plan d'éducation n'est pas étranger à la France ; c'est précisément celui que se propose l'Université de Paris ; c'est celui auquel je lui sais gré de m'avoir autrefois assujéti comme disciple et comme maître »² ; ces essais de défense, ces tentatives pour éclairer l'opinion, étaient

¹ Procès-verbal de l'Assemblée de 1780, p. 792-795, 1451-1452.

² Proyart, *De l'éducation publique*, 1785, p. 114-115.

impuissants à combattre l'effet d'une prévention universelle, et l'abbé Proyart lui-même est obligé de parler en 1785 « du mécontentement général... du discrédit où sont tombés la plupart des collèges ¹. » L'impopularité avait engendré le mépris. Si nous en croyons Mercier, dans son *Tableau de Paris* ², on ne tarissait pas en plaisanteries sur les pédants routiniers qui instruisaient la jeunesse, collègue et platitude étaient devenus synonymes. Cette désaffection, en se propageant, portait le trouble dans les rangs des professeurs qui en arrivaient à douter d'eux-mêmes et étaient tentés de rougir de leur état.

La nation, réunie dans ses comices en 1789, se montra, elle aussi, préoccupée, tout en parlant avec éloge des anciens maîtres, de tracer un nouveau plan d'études, de réformer l'éducation. On serait avide de savoir quel fut, à cette époque mémorable, où les esprits, regardant à la fois le passé et l'avenir, consignèrent, dans les fameux cahiers, les vœux qui devaient corriger les abus de l'un et préparer l'autre, l'idéal d'enseignement proposé désormais aux instituteurs de la jeunesse; malheureusement on a beau parcourir les pages de ce précieux document, il est impossible d'y trouver un système détaillé d'instruction publique.

Ah! c'est que pour beaucoup d'esprits il ne s'agissait pas de réparer, de compléter l'édifice de l'éducation publique, mais bien de le jeter à terre pour le rebâtir sur un nouveau plan. Vainement un écrivain de 1789, avide pourtant de progrès, disait à ces téméraires : « L'édifice est construit, quelque antique qu'il soit, il n'est pas moins solide, il est grand, il est majestueux. Contentons-nous de l'embellir, mais gardons-nous de le détruire ³. » Cette voix se perdait dans le désert. Ici, comme en tout le reste, l'esprit de réforme s'était à ce point emparé des Français, qu'ils ne paraissaient pas croire à la possibilité de ranimer l'ancien système d'études; mais ils ne savaient qu'inventer pour le remplacer. « Les parents, comme le leur disait dans un mandement Mgr de Juigné, archevêque de Paris, s'éprenaient de plans bizarres d'éducation », mais ils ne s'y fixaient pas. L'imagination de la nation, en abandonnant, sous l'impulsion des philosophes, l'ancien idéal d'éducation, était en quelque sorte devenue errante, incapable de s'arrêter à un système déterminé. Aussi se contente-t-on de former des projets et de demander un plan. « Depuis quelque temps, dit le clergé de Quercy, on n'entend parler dans le royaume que de plans d'études, que de projets de réforme au sujet des collèges. » Le clergé lui-

¹ Proyart, *De l'éducation publique*, 1785, p. 14.

² T. II, ch. CLXXI; t. V, ch. CCCCXV.

³ *Plan d'éducation nationale*, 1789, préface.

même, dans plusieurs bailliages, à Rodez, à Saumur, à Lyon, à Bar-sur-Seine, à Châtillon-sur-Seine, dans le Bourbonnais¹, réclame à son tour un plan d'études qui puisse être suivi dans toute la France. Malheureusement ni lui ni les deux autres ordres ne prennent la peine d'en tracer les grandes lignes. Si nous exceptons les vœux du tiers état de Clermont-Ferrand, de Riom, de telle localité de Provence et du Poitou, relatifs aux mathématiques; ceux du tiers état de Bordeaux, de Vouvant, relatifs aux langues vivantes et à l'histoire; ceux du clergé de Pamiers, relatifs à l'histoire et à la géographie, il est impossible de trouver dans les cahiers de 89 un programme d'enseignement. Les trois ordres se contentent de demander que l'instruction soit civique, morale et religieuse; et selon les paroles du clergé de Bar-sur-Seine, ils s'en rapportent pour le reste à la future assemblée pour que « du sein des lumières réunies aux états généraux » sorte enfin « le plan si universellement désiré d'une éducation salubre et générale. »

La révolution, en abandonnant la dernière partie du programme, l'enseignement religieux, cherchera, nous le savons, à organiser l'enseignement civique et moral. Quant aux autres parties de l'instruction publique, elle va, s'inspirant des idées du siècle, donner la main par-delà 89 aux novateurs dont nous avons fait connaître les systèmes et s'efforcer de faire passer leurs théories dans les faits. Quand les universités, les congrégations religieuses, les prêtres séculiers, seront dispersés, quand les anciens maîtres qui, forts de leurs traditions et de trois siècles de succès, voulaient réformer sans détruire, préparer l'avenir sans condamner le passé, auront déserté leurs chaires, les expérimentateurs pourront travailler à l'aise sur un sol libre désormais et tracer enfin à la France, d'après les plans nouveaux, le vrai système d'éducation.

A. SICARD,

Vicaire de Saint-Philippe du Roule.

La suite prochainement.

¹ Clergé de Rodez : « Qu'il soit fait un *plan* d'éducation nationale pour la jeunesse. » Le clergé de Saumur veut qu'il soit « formé un *plan* d'étude nationale ». Clergé de Lyon : « Que l'éducation publique ne soit plus conduite d'après des principes arbitraires et que tous les instituteurs publics soient tenus de se conformer à un *plan* uniforme, approuvé par les états généraux. » Clergé de Bar-sur-Seine : « Des hommes sages et profonds pourront méditer avec succès la réforme des premières études; c'est du sein des lumières réunies aux états généraux que doit sortir enfin le *plan* si universellement désiré d'une éducation salubre et générale. » Le clergé de Châtillon-sur-Seine demande « un plan bien raisonné d'éducation religieuse, politique et nationale ». Clergé du Bourbonnais : « Qu'il soit fait un *plan* d'éducation commun à tous les collèges. »

LES COLONIES FRANÇAISES

ET LA

POLITIQUE COLONIALE DES PEUPLES MODERNES

D'APRÈS LES DERNIÈRES PUBLICATIONS¹

L'expédition de Tunisie et les débats auxquels elle a donné lieu, les projets de création d'un ministère spécial pour les colonies, et, plus récemment encore, les patriotiques efforts faits par M. Savorgnan de Brazza pour assurer à notre pays la prépondérance dans la vallée du Congo, ont rappelé l'attention publique sur un grave problème laissé depuis trop longtemps dans l'oubli : La France doit-elle, oui ou non, travailler à consolider et à développer son empire colonial ? Si, en Europe, toute politique ambitieuse, toute tentative de conquête lui est maintenant interdite, peut-elle et doit-elle chercher hors d'Europe les moyens d'étendre sa puissance, sa richesse, et d'accroître le prestige du nom français ? — Il est inutile assurément de démontrer l'importance capitale de ces questions, et pourtant, depuis un siècle, elles étaient négligées ; la politique *continentale* avait absorbé tous les esprits au détriment de la politique *coloniale*. Le jour où les fautes de Louis XV firent passer en d'autres mains notre empire colonial, Voltaire, le premier, se moqua des « quelques arpents de neige » du Canada, cédés aux Anglais, et le public, avec sa frivolité habituelle, n'accorda pas plus de regrets à la Louisiane et aux Indes orientales. Pendant les vingt-cinq années des guerres de la Révolution et de l'Empire, les convulsions intérieures, comme les péripéties de la lutte terrible engagée avec l'Europe, empêchèrent naturellement de penser beaucoup aux colonies. Le gouvernement de la Restauration s'en serait plus volontiers occupé ; mais quelques essais malheureux de colonisation au Sénégal

¹ *La Colonisation chez les peuples modernes*, par M. P. Leroy-Beaulieu, 2^e édition. Paris, 1882. — *Les Colonies françaises*, par Jules Duval. — *Aux Antilles*, par M. Victor Meignan. Paris, 1880. — *Cinq mois chez les Français d'Amérique*, par M. H. de Lamothe. — *South-America*, correspondances américaines du *Times*, pendant les années 1880-1881. — *L'Angleterre et les colonies australes*, par Émile Montégut. — *L'Angleterre, les institutions et les mœurs*, par T. H. S. Escott, etc., etc.

et dans l'Amérique du Sud suffirent à le décourager; il ne comprenait pas d'ailleurs l'importance des colonies de peuplement, comme le Canada ou l'Australie, et ne pensait qu'aux colonies de plantations entre les Tropiques. Il fallut un hasard, une insulte faite à un représentant français, pour amener la conquête de l'Algérie, dont personne, dans le principe, ne songeait à faire une colonie. On alla jusqu'à se demander, dans la presse et dans les Chambres, si, après avoir vengé l'honneur français par la prise d'Alger, il ne serait pas préférable d'abandonner la terre africaine? Sous le gouvernement de Juillet, sous la république de 1848, ce fut surtout à propos de l'abolition de l'esclavage qu'on s'occupa des colonies; cependant, sous ces gouvernements et sous le second Empire, nos possessions d'outre-mer, surtout l'Algérie, donnèrent lieu à des enquêtes nombreuses et à d'importants débats parlementaires: mais sous le second Empire, c'était avant tout l'Europe qui préoccupait notre ambitieux et imprévoyant souverain; ses regards se portèrent sur nos frontières de l'Est, bien plus souvent que sur notre domaine colonial.

Nos désastres de 1870, il faut savoir le reconnaître, nous ont interdit pour longtemps tout espoir de jouer un rôle prépondérant en Europe. N'est-ce pas le moment, pour la France, de travailler à redevenir une grande puissance coloniale, à étendre la race et l'influence française hors d'Europe? Les efforts n'ont pas manqué, depuis quelques années, pour pousser notre pays dans cette voie. Avant même nos défaites, M. Prévost-Paradol, dans la conclusion vraiment prophétique de son livre : *la France Nouvelle*, signalait la fausse direction de la politique impériale en Europe; puis, constatant avec une jalousie patriotique le rôle réservé, dans l'avenir, à l'immense empire anglo-saxon, il nous montrait du doigt l'Algérie comme une sorte de terre promise que la race française devait cultiver et peupler, et où elle retrouverait un nouveau prestige et de nouvelles forces. Quelques années plus tard, au lendemain de nos revers, M. Leroy-Beaulieu recevait les récompenses de l'Académie des sciences morales et politiques, pour avoir retracé l'histoire de la colonisation chez les peuples modernes, les conditions de l'essor des colonies, et convié la France à imiter, dans la mesure de ses forces, les exemples donnés, sur ce point, par l'Angleterre. Le succès qu'a obtenu ce livre, rapidement épuisé, l'accueil empressé fait, cette année même, à la seconde édition, revue par l'auteur et mise au courant des faits nouveaux, la sympathie dont les grands voyageurs et explorateurs modernes sont aujourd'hui l'objet, voilà de nombreux indices qui montrent que l'attention du public sérieux se porte enfin du côté de nos colonies.

Le présent travail a pour but de rechercher, à l'occasion et avec l'aide des nombreux livres et documents récemment parus, ce qu'a fait la France jusqu'à présent et surtout ce qu'elle doit faire encore, quels exemples elle doit emprunter aux nations étrangères si elle veut, par le développement de son empire colonial, panser ses plaies, retrouver sa force et sa grandeur si compromises. Peut-on douter de l'indulgence et même de la bienveillance des lecteurs du *Correspondant* pour une semblable étude ?

I

Il est des questions dont la solution paraît si évidente, qu'on craint, en les discutant, de tomber dans des redites oiseuses et de fatiguer la patience du lecteur. N'est-ce pas dans cette catégorie que semble se ranger la question de savoir si un peuple, désireux de prendre ou de conserver un rôle dans le monde, doit chercher à posséder des colonies ? L'affirmative paraît la réponse naturelle ; et cependant cette question est discutée encore tous les jours et résolue en sens divers. Ne lisait-on pas récemment, dans une correspondance parisienne du *Times*, que le premier magistrat de la république, M. le président Grévy, s'entretenant, avec des députés et sénateurs de la politique extérieure de la France et du massacre des Français à Alexandrie, leur aurait dit : « La question vitale, pour une nation, c'est ce qui se passe chez elle. Si des Français croient devoir, par convenance, plaisir ou intérêt, s'en aller au loin, faut-il que la France se lance pour eux dans des guerres lointaines ? On manque d'ouvriers en France ; la France a-t-elle jamais refusé de nourrir ses enfants chez elle ? Tout au contraire, notre population est loin de s'accroître, et tous les Français jeunes, actifs et intelligents qui vont s'établir à l'étranger diminuent encore les chances d'accroissement de la population. Pour ma part, je ne vois pas comment cette dispersion des Français dans le monde entier peut contribuer à la prospérité nationale. C'est une source constante de préoccupations et de complications ¹. »

Nous espérons voir démentir par les journaux officieux ces paroles qui révèlent si peu d'intelligence de nos grands intérêts nationaux et qui semblent peu conformes aux actes antérieurs du président lui-même : en mettant, pendant trois années, son propre frère à la tête de l'Algérie, ne donnait-il pas une preuve de ses bonnes dispositions à l'égard de notre colonie africaine ? Cependant le silence des organes de l'Élysée ferait croire que M. Grévy a

¹ Voy. le *Times* du 18 juillet 1882.

réellement tenu ce langage. Du reste, si telle n'était pas sa pensée, il y a, dans le Parlement ou dans la presse, nombre de personnes qui condamnent en termes non moins vifs la politique d'agrandissement hors d'Europe, et demandent que nous nous occupions exclusivement de nos affaires intérieures.

Quels sont donc, à leurs yeux, les inconvénients que peut présenter la possession des colonies? L'émigration, disent-ils avec M. Grévy, appauvrit la métropole déjà insuffisamment peuplée, surtout si elle comprend de bons ouvriers, d'habiles artisans qui eussent été capables de développer l'industrie nationale. Cela pourrait être vrai s'il s'agissait d'une émigration en masse provoquée par l'autorité elle-même, comme lors de la révocation de l'édit de Nantes, ou surexcitée par des moyens factices, par des promesses plus ou moins fallacieuses, comme l'histoire moderne en fournit certains exemples. Mais il en est autrement quand il s'agit de l'émigration libre et spontanée. Dans ces conditions, l'expérience le prouve surabondamment, l'émigration est assez restreinte pour ne pas faire de vides trop sensibles dans la population de la mère patrie. En outre, elle comprend rarement les meilleurs ouvriers qui sont toujours à même de gagner de gros salaires dans la métropole, mais bien plutôt des caractères audacieux et indépendants, des personnes gênées par le souvenir de quelque faute, en un mot, tous ceux qui, pour une raison ou une autre, se sentent mal à l'aise dans leur milieu actuel. Ces hommes seraient un embarras, peut-être un danger pour la métropole, tandis qu'ils trouveront aisément l'occasion d'utiliser leurs connaissances et leur activité dans de lointaines colonies. On a donc raison de blâmer l'émigration plus ou moins forcée de gens impropres à leur nouveau métier, qu'il faudra rapatrier à grands frais, après plusieurs années d'une vie misérable; mais comment ne pas applaudir à l'émigration libre qui enlève à la mère patrie des citoyens inutiles et mécontents, pour les transformer en honnêtes et industrieux colons¹?

Mais, ajoute-t-on, l'émigration n'enlève pas seulement des hommes à la mère patrie, elle lui enlève l'argent que les émigrants emportent, celui que les capitalistes placent aux colonies; l'absence de ces capitaux peut provoquer, à certains moments, des crises financières ou commerciales, et priver l'industrie des ressources nécessaires à son développement. — Cette critique, qui vise les placements de fonds à l'étranger aussi bien que ceux qui sont faits dans les colonies, pourrait se comprendre, s'il s'agissait d'une métropole pauvre, incapable, faute de ressources suffisantes, d'ex-

¹ Voy. M. Leroy-Beaulieu, ouvrage cité, page 503 et suivantes.

exploiter convenablement son sol ou de développer son industrie. La France est-elle dans ce cas? Non seulement elle est riche, mais, loin de dépenser tous ses revenus, elle épargne chaque année des sommes qu'on n'évalue pas à moins de 1500 millions ou 2 milliards. Admettons que les émigrants, qui se recrutent d'ailleurs le plus souvent dans les classes peu aisées, emportent avec eux 10, 20 ou même 30 millions; admettons aussi que les capitalistes français placent, chaque année, à l'étranger ou aux colonies plusieurs centaines de millions; que sont ces sommes comparées au chiffre de nos épargnes, et quelle influence fâcheuse leur absence peut-elle avoir soit sur le marché des capitaux, soit sur l'industrie de notre pays?

D'ailleurs, à supposer que cette émigration eût quelques inconvénients, ils seraient largement compensés par de nombreux et indiscutables avantages. En effet, cet argent emporté ou envoyé dans les colonies ne reste pas inactif; il sert à cultiver le sol, à exploiter les richesses naturelles de la colonie, à produire du coton en Amérique, de la laine en Australie, etc., etc. Ces matières premières, obtenues à meilleur compte que dans les contrées déjà peuplées, livrées aussi à meilleur marché dans la métropole, stimulent son industrie, en lui permettant de vendre moins cher ses produits fabriqués et de trouver ainsi un plus grand nombre de consommateurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. En outre, en échange des matières premières qu'il lui envoie, le colon demandera à la mère patrie les produits nécessaires à ses besoins; de là, pour le marché métropolitain, de nouveaux débouchés commerciaux dont l'importance croîtra presque forcément avec le développement de la colonie; car divers motifs, les liens d'affection, la communauté de langue et d'origine, la fréquence des relations, etc., etc., pousseront toujours le colon à s'approvisionner dans sa patrie de préférence à tout autre pays. « Plus un pays reçoit de capitaux français, dit très justement M. Leroy-Beaulieu, plus il devient consommateur d'articles français. Si des capitalistes français souscrivent pour l'exécution d'un chemin de fer à la Plata ou au Brésil, il est probable qu'une forte partie du montant des sommes versées ira dans ces contrées sous la forme de rails français ou de machines françaises; en outre, ces entreprises lointaines auront une direction soit totalement, soit partiellement française¹. »

¹ M. Leroy-Beaulieu, page 538-539. — On parle souvent des sommes énormes que dépensent dans les pays étrangers les Anglais qui y voyagent ou s'y installent. On ne fait pas attention que, à part d'assez rares exceptions, ces Anglais s'approvisionnent de préférence d'articles anglais achetés chez

Ce n'est pas là, d'ailleurs, le seul avantage de l'émigration des capitaux dans les colonies comme à l'étranger. On sait que dans les pays riches, comme la France ou l'Angleterre, le chiffre des importations dépasse, parfois d'une façon notable, celui des exportations. Ce n'est pas le lieu d'expliquer ici ce phénomène qui a tant préoccupé les économistes et qui le plus souvent n'a rien d'alarmant. Ce qu'il faut retenir seulement, c'est que les créances provenant de prêts faits aux colonies ou à l'étranger sont pour la métropole une ressource précieuse le jour où il lui faut payer l'excédant de ses importations. — Ajoutons que, dans des circonstances critiques, comme les guerres ou invasions, ces revenus qu'un pays riche s'est créés au dehors constituent une sorte de domaine *extra muros*, qui n'éprouve aucune détérioration, ne ressent pas le contre-coup de ces calamités. — Enfin les placements dans les colonies enrichissent à un autre point de vue les habitants de la métropole, qui retirent en général de leurs capitaux un intérêt bien supérieur à celui qu'ils obtiendraient dans leur pays ¹.

C'est donc avec grande raison qu'un économiste anglais chez lequel on trouve, à côté d'idées erronées, une singulière clairvoyance, Stuart Mill, a écrit cette phrase : « On peut affirmer, dans l'état actuel du monde, que la fondation des colonies est la meilleure affaire dans laquelle on puisse engager les capitaux d'un vieil et riche pays ². » Il n'est pas de commerce plus avantageux que celui qui se fait entre une contrée manufacturière peuplée et un pays agricole; or les relations commerciales seront plus sûres et plus stables si le pays neuf est une colonie, que s'il échappe à l'autorité de la métropole; avec une colonie, la métropole n'a pas à redouter, au même degré, les guerres, les modifications subites de tarifs et tous les événements qui jetteraient la perturbation dans son trafic.

Mais, ici, les adversaires de la fondation des colonies font une nouvelle objection. Ils s'écoule bien des années, disent-ils, avant que la colonie soit assez développée pour procurer des avantages, commerciaux ou autres, à la métropole. En attendant, celle-ci a des dépenses énormes à supporter pour accomplir, dans la colonie, les travaux publics indispensables, puis pour y entretenir les troupes

des marchands anglais. Ils favorisent ainsi à l'étranger l'établissement d'un grand nombre de leurs nationaux, qui y font connaître et apprécier les produits de l'industrie britannique. Dans les stations hivernales de la Provence, par exemple, les principaux commerçants ne sont-ils pas presque toujours des Anglais, et les produits anglais n'y font-ils pas une redoutable concurrence aux produits similaires de France et d'Italie?

¹ M. Leroy-Beaulieu, p. 528 et suiv.

² Stuart Mill, *Principes d'économie politique*, I. V, ch. XI, § 14.

nécessaires à la protection des colons. Ces dépenses, la mère patrie n'en est jamais indemnisée, car la colonie, le jour où elle sera devenue riche et prospère, refusera certainement de les rembourser. — Sans doute, la fondation d'une colonie entraîne des dépenses parfois considérables, bien qu'il y ait moyen d'en alléger le poids en employant, par exemple, comme en Australie, les condamnés, les convicts, pour les premiers travaux publics de la colonie. Sans doute aussi, la mère patrie ne saurait compter sur le remboursement direct de ces dépenses; dans son enfance, la colonie n'a pas le moyen de les payer; dans son adolescence, elle ne le veut pas. Allons plus loin, et reconnaissons que, à aucune époque, la métropole doit songer à tirer un revenu direct de ses colonies; elle doit s'estimer heureuse, si, au bout d'un certain temps, ces colonies arrivent à payer leurs dépenses ordinaires. Dans toute l'histoire de la colonisation, on ne voit pas plus de deux ou trois colonies qui, par suite de circonstances toutes spéciales, donnent un revenu à la mère patrie, par exemple, Java à la Hollande et Cuba à l'Espagne. Mais, en général, la mère patrie, qui veut demander à ses colonies, sous forme de taxation ou autrement, un revenu direct, ne réussit qu'à les indisposer, et l'histoire de la guerre de l'indépendance américaine montre à quoi aboutissent ces vexations.

Mais si l'établissement des colonies est une source de dépenses dont le remboursement direct est impossible, les profits indirects énumérés plus haut, les avantages matériels de l'existence des colonies sont tels, qu'ils dédommagent la métropole, et bien au delà, de ses dépenses de premier établissement. En somme, une métropole riche qui consacre une partie, souvent très faible, de ses épargnes à fonder une colonie fait un placement d'avenir, placement peu lucratif d'abord, mais appelé à donner un jour, sous une forme indirecte, de gros intérêts. Des placements de ce genre méritent l'attention des peuples comme des individus.

Jusqu'ici, c'est seulement au point de vue commercial, au point de vue des intérêts matériels, qu'on a fait ressortir l'importance des colonies. Les avantages qu'elles présentent au point de vue moral et politique ne sont guère plus contestables. Au point de vue moral, on sait déjà combien les gens déclassés, aigris par des échecs ou erreurs passées, sont susceptibles de s'améliorer quand ils vont s'établir au loin, dans un pays où leurs fautes ne sont pas connues et où un sol encore vierge leur ouvre la perspective de la fortune. Personne n'ignore avec quelle rapidité les convicts d'Australie se sont transformés en honnêtes colons. Au point de vue politique, il serait superflu d'insister longuement sur les heureux résultats des colonies. C'est par elles que la mère patrie, souvent incapable de

reculer ses propres frontières, fait connaître au loin son drapeau, son nom, étend son autorité, accroît son influence et son prestige. La protection de ses colonies naissantes, leur agrandissement, amènent sans doute des luttes fréquentes avec des tribus rebelles et des peuples barbares; mais ces luttes mêmes entretiennent dans l'armée l'énergie, les qualités militaires. Nos guerres d'Afrique ont formé d'excellentes troupes que nous avons déjà utilisées dans nos guerres continentales; de même, pour lutter contre l'Égypte, l'Angleterre a tiré de l'Inde de nombreux régiments de cipayes.

En un mot, on peut dire que l'avenir est aux nations qui auront de vastes et florissantes colonies; quant à celles qui, croyant fausement assurer leur tranquillité, s'enferment dans leurs limites actuelles, sans vouloir former au loin des sociétés nouvelles, elles ne resteront pas seulement stationnaires, car le peuple qui n'avance pas recule; elles seront condamnées à la décadence et un jour à la ruine.

II

On ne saurait entreprendre de retracer ici, après Roscher, Méri-vale et M. Leroy-Beaulieu, les tentatives de colonisation faites successivement, depuis trois siècles, par les principales nations européennes. Ce qui importe surtout, c'est de savoir pourquoi plusieurs nations, qui ont paru successivement appelées à la suprématie coloniale, ont perdu leurs vastes possessions et laissé tomber aux mains de l'Angleterre l'empire des mers ainsi que la possession d'une partie du globe.

Cinq peuples ont, les uns après les autres, essayé de fonder au loin de vastes colonies: ce sont les Espagnols, les Portugais, les Hollandais, les Français et les Anglais. Quelles fautes ont-ils commises et quels ont été les résultats de ces fautes? Commençons par les Espagnols. Au seizième siècle, après la découverte de l'Amérique, ils furent vraiment les maîtres de l'univers, et leurs fiers souverains purent dire que le soleil ne se couchait pas sur leurs États. Le nouveau monde, notamment, leur appartenait presque en entier. Mais comment traitèrent-ils leur immense conquête? Ils voulurent, selon la juste expression de M. Leroy-Beaulieu, « fonder dans une contrée neuve une vieille société ».

L'organisation sociale, assez surannée, qui pouvait encore se maintenir dans la mère patrie, parce qu'elle reposait sur d'antiques traditions, ils prétendirent la transporter tout d'une pièce dans le nouveau monde, où elle ne pouvait prendre racine. Le gouvernement espagnol eut, en outre, à l'égard des colons, une politique

jalouse et défiante. Il multiplia, comme à plaisir, dans sa législation commerciale, les restrictions, les monopoles et les privilèges au profit de la mère patrie. Convaincu, comme Louis XI, qu'il faut diviser pour régner, il entretint et favorisa partout les haines de races, de classes, afin de maintenir plus sûrement son autorité. Loin d'arriver à ce résultat, il ne réussit qu'à empêcher le développement économique de ses colonies et, peu à peu, fit naître contre lui-même une animosité qui aboutit à la rébellion du commencement de ce siècle et à l'affranchissement de presque toute l'Amérique espagnole.

Le Portugal, malgré son peu d'étendue et son peu de ressources, a eu, dans l'histoire de la colonisation, une page aussi brillante que celle de l'Espagne. Dès le commencement du quinzième siècle, ses hardis navigateurs occupaient successivement Madère, les îles du Cap-Vert, les Açores, puis divers points de la Guinée et du Congo. Un peu plus tard, en 1486, Barthélemy Diaz découvrait la route du cap de Bonne-Espérance; puis Vasco de Gama et, après lui, Alméida et Albuquerque pénétraient jusqu'aux Indes et y plantaient le drapeau portugais. La découverte du Brésil en 1500, l'occupation de Macao en 1557, venaient encore étendre ces immenses possessions. Que sont devenues toutes ces conquêtes? Dans une seule colonie, celle du Brésil, les Portugais se sont montrés des colonisateurs intelligents : aussi dans ce vaste et riche pays, pas de soulèvements contre la métropole; c'est là que, en 1808, la maison de Bragance se réfugia après avoir perdu son trône d'Europe; et si, habitués dès lors à avoir à leur tête un souverain résidant et à être traités en royaume indépendant, les Brésiliens se détachèrent du Portugal en 1822, ce fut sans révolte, sans guerre, sans cesser de conserver à leur tête un prince de la famille royale de Bragance. Ailleurs, notamment aux Indes, une politique étroite, ambitieuse et jalouse, ne tarda pas à ruiner la puissance portugaise; en Afrique, un commerce honteux et dégradant, celui des esclaves, enrichit sans doute, mais avilit bien davantage le Portugal. En Asie comme en Afrique, les Portugais ne furent en somme que des aventuriers, cherchant *per fas et nefas* l'enrichissement rapide. Ce n'est pas ainsi qu'une nation asseoit d'une façon durable son autorité.

La colonisation hollandaise diffère complètement des précédentes. En cherchant à fonder au loin des établissements coloniaux, les Hollandais n'obéissaient ni au besoin des aventures, comme les Portugais, ni à la soif de la domination et de la gloire, comme les Espagnols. Ils n'avaient qu'un but : développer leur commerce. Avec leurs habitudes d'ordre et d'économie, leur esprit entrepre-

nant, hardi, persévérant, ils semblaient assurés du succès. Aussitôt après leur séparation d'avec l'Espagne, ils se mettent à l'œuvre et sont bientôt maîtres d'importantes possessions dans l'extrême Orient, surtout dans l'archipel Malais. Mais leur intolérance commerciale, l'existence de compagnies privilégiées qui voulurent accaparer à tout jamais le monopole du commerce dans les colonies et se livrèrent, pour le conserver, aux pratiques les plus mesquines et les plus étroites, toutes ces causes compromirent les colonies de la Hollande au profit de la redoutable rivale dont les flottes avaient déjà vaincu les siennes.

Avant d'arriver à la colonisation anglaise, il faut nous arrêter à la nôtre. Un instant nous parûmes appelés, nous aussi, à la suprématie coloniale. Qui peut oublier que le Canada, la Louisiane, Saint-Domingue, les Indes ont été des colonies françaises? On connaît les revers militaires, les fautes diplomatiques qui nous ont fait perdre ces colonies; mais ce qu'on oublie trop souvent, c'est que, par suite de certains défauts de notre caractère et de pratiques commerciales vicieuses, nous étions en train de compromettre l'avenir de ces possessions, quand le sort des armes nous les a enlevées. On ne saurait trop insister sur ce point, afin que nous évitions, dans l'avenir, les fautes graves commises dans le passé. Ce fut aux Antilles que la colonisation française réussit le mieux, parce que, malgré des restrictions commerciales nombreuses, malgré l'absence de libertés civiles et administratives, le régime économique y était alors plus libéral que dans les îles voisines exploitées par l'Angleterre ou l'Espagne. Partout ailleurs, au Canada, à la Louisiane, aux Indes, à Madagascar, etc., etc., nos colonies ne prospérèrent pas, et ce fut toujours par les mêmes causes qu'on peut résumer ainsi :

D'abord les émigrants français qui se rendaient dans ces pays lointains n'avaient pas les qualités d'ordre, de persévérance et de travail qui font le vrai colon. Trop souvent ils ne cherchaient que la gloire et les aventures, faisaient des prodiges de courage et d'habileté, mais pour des expéditions inutiles. La moitié de cette ardeur, consacrée à des travaux de défrichement et de culture, eût mieux servi les intérêts de la colonie. En outre, suivant les idées de l'époque, dès qu'une colonie était ouverte, le gouvernement ne songeait qu'à créer une compagnie privilégiée pour l'exploiter. Le principal but de ces compagnies était naturellement de donner de gros dividendes à leurs actionnaires; pour cela, il leur fallait avant tout chercher les profits rapides, et négliger les travaux de viabilité, de creusement de ports, etc., etc., travaux fort coûteux sans doute, mais indispensables au développement d'une colonie.

Enfin les Français, malheureusement peu nombreux, qui se résignaient à émigrer avaient trop de tendance à prendre les mœurs, ou, pour employer une expression vulgaire, à entrer dans la peau des peuples qu'ils soumettaient. Les émigrants qui veulent former une jeune nation, image de celle qu'ils ont quittée, doivent garder avec soin leur individualité et façonner peu à peu, d'après leur moule, les populations qui les environnent.

Arrivons au peuple qui, entré le dernier dans la voie de la colonisation, s'y est montré si supérieur à tous les autres, et qui, en moins de deux siècles, a su couvrir les mers de ses vaisseaux, le globe de ses émigrants, et a fondé le plus vaste empire qui ait existé, depuis l'empire romain. Dès le début, l'Angleterre montra qu'elle ne tomberait pas dans les fautes de ses devanciers. Au lieu de chercher aventures, gloire ou métaux précieux, comme les Espagnols et les Portugais, profits commerciaux immédiats, comme les Hollandais et certaines compagnies françaises, elle fonda ses colonies sur la seule base durable de prospérité, c'est-à-dire *l'appropriation du sol par les colons européens et le défrichement des terres incultes*. Elle fut singulièrement aidée, à ce point de vue, par les progrès rapides de sa population. Tandis que les autres peuples qui avaient voulu, avant elle, fonder des colonies, n'avaient, en général, qu'une petite quantité d'émigrants à envoyer au-delà des mers, l'Angleterre, grâce à un excédant considérable des naissances sur les décès, fournissait, chaque année, à ses colonies, un grand nombre d'émigrants accrus encore par les dissidences religieuses qui chassaient beaucoup de familles de la mère patrie. L'excédant de la population n'était pas d'ailleurs la seule cause du succès des colonies anglaises. L'esprit d'initiative, d'ordre, de travail persistant que les émigrants avaient pris dans la métropole, leur donnait une aptitude spéciale à devenir d'excellents colons. Ajoutons que ceux-ci eurent le plus souvent à leur tête des administrateurs capables et expérimentés qui imprimèrent une vive impulsion aux colonies ; c'est là un des grands mérites de l'éducation anglaise, qu'elle sait former, pour chaque rôle, des hommes aptes à le bien remplir. Enfin les libertés civiles et administratives, que l'Angleterre laissa presque toujours à ses colons, les intéressèrent à la bonne gestion de leurs affaires et contribuèrent puissamment à l'essor des colonies.

Le gouvernement anglais ne fut pas cependant sans commettre, surtout dans les débuts, des fautes qu'il paya assez cher. S'il laissait volontiers des libertés administratives à ses colons, il était bien plus avare des libertés commerciales. Sa préoccupation constante, jusqu'à la fin du siècle dernier, était de faire profiter sa

marine et son commerce du développement des colonies. Il crut arriver à son but en imaginant une foule de restrictions commerciales et de règlements vexatoires qui entravaient la naissance de l'industrie et les progrès de la richesse aux colonies. Les fâcheux résultats de cette politique étroite et jalouse ne tardèrent pas à se manifester. Les Antilles anglaises, d'abord très florissantes, déclinerent bientôt au profit des Antilles françaises et espagnoles qui jouissaient d'une liberté relative au point de vue économique. Mais ce fut surtout dans l'Amérique du Nord qu'éclatèrent des mécontentements qui, dès 1750, faisaient prévoir à un voyageur suédois la prochaine rébellion de cette colonie; on sait comment ces mécontentements, sans cesse croissants, aboutirent à la guerre et à l'indépendance des États-Unis.

Mais si elle perdit ainsi, à la fin du siècle dernier, la plus vaste de ses colonies, celle dont la prospérité croissante annonçait déjà les hautes destinées futures, l'Angleterre se préparait, aux Indes, au Canada, et allait se préparer en Australie, d'amples dédommagements.

III

On connaît, au moins dans leurs traits principaux, les succès et les revers des divers peuples d'Europe qui ont voulu fonder des colonies. Quelle est, à l'heure actuelle, l'importance des domaines coloniaux conservés par chacun d'eux, et quel paraît être leur avenir?

En étudiant l'histoire de la formation des colonies, on reconnaît aussitôt qu'il existe trois sortes de colonies différentes :

Les colonies, appelées par les publicistes *colonies de commerce*, sont de simples comptoirs établis sur les côtes d'un pays étranger; elles sont peu étendues et ne comprennent le plus souvent qu'un port dans lequel les vaisseaux de la métropole ou d'autres puissances viennent vendre des marchandises aux indigènes et prennent en échange les produits apportés de l'intérieur des terres.

Les colonies désignées sous le nom de *colonies à plantations* sont des colonies des tropiques, habitées principalement par une population d'indigènes ou de métis, qui y cultivent pour l'exportation les denrées tropicales, la canne à sucre, le café, le cacao, l'indigo, les épices ou le tabac. Le petit nombre d'Européens qui viennent s'y fixer sont, en général, des fonctionnaires ou des directeurs de plantations. Ces colonies demandent peu d'immigrants, puisqu'elles sont déjà peuplées; en revanche, elles exigent beaucoup de capitaux pour la culture des denrées d'exportation. Elles

conviennent donc surtout aux pays riches, comme l'Angleterre, la Hollande ou la France.

Les colonies, dites *colonies de peuplement*, sont de vastes territoires presque inhabités, dans lesquels les métropoles à familles nombreuses envoient l'excédant de leur population. Ces colonies, comme le Canada ou l'Australie, sont situées généralement en dehors des tropiques, dans les climats tempérés où les Européens peuvent se livrer aux travaux de la terre; ceux-ci cultivent surtout les produits destinés à nourrir les habitants, et ce n'est qu'après avoir assuré leur subsistance qu'ils songent à l'exportation. Les colonies de peuplement exigent moins de capitaux, mais beaucoup plus d'émigrants que les précédentes et conviennent surtout aux métropoles chez lesquelles la population surabonde, comme l'Angleterre ou l'Allemagne.

Les mêmes observations peuvent être faites à propos de toutes les colonies de plantations, quelle que soit leur métropole, en faisant cependant une exception pour les colonies hollandaises de la Malaisie. — Jusqu'à la fin du siècle dernier, les traits distinctifs de ces colonies à plantations, surtout aux Antilles, étaient l'esclavage et le pacte colonial, avec ses règlements à la fois protecteurs et restrictifs¹. Le dix-neuvième siècle a vu à la fois la suppression du pacte colonial et de l'esclavage. Quelque louables qu'elles soient, ces mesures, surtout l'abolition de l'esclavage, ont produit des désordres plus ou moins grands dans les colonies, généralement très mal préparées à cette révolution sociale et économique. Elles se relèvent peu à peu de cette crise violente; mais, afin de ramener chez elles une prospérité complète et durable, il faudrait aux colons l'énergie et aussi les ressources nécessaires pour transformer les vieux modes de culture, remplacer les esclaves par des machines et augmenter dans une notable proportion le rendement des terres. Or les colons, habitués, pendant de longues années, à une vie molle, à des bénéfices faciles, promptement dépensés, manquent, pour la plupart, d'énergie comme de capitaux. Ils ne procèdent que lentement et d'une façon très insuffisante aux transformations nécessaires, et cherchent trop souvent à remplacer les noirs émancipés par de nouveaux esclaves déguisés sous le nom d'immigrants chinois. Cette immigration des coolies chinois présente un double inconvénient : au point de vue économique, elle retarde l'adoption si nécessaire de nouveaux modes de culture; au point de vue moral, les vices odieux de ces ouvriers idolâtres, tous célibataires, ont une influence pernicieuse sur la colonie.

¹ Le livre de M. Leroy-Beaulieu (liv. II, ch. II) contient une étude très complète sur le pacte colonial.

Le principal objet de notre étude sera maintenant la condition présente et l'avenir des colonies françaises; mais, pour permettre au lecteur de faire quelques comparaisons fort instructives et fort utiles, il faut d'abord passer rapidement en revue la situation actuelle, au point de vue colonial, des autres peuples Européens.

L'Espagne, dont la population augmente d'ailleurs lentement, ne possède plus guère que des colonies à plantations; les principales sont Cuba et Porto-Rico, aux Antilles, et les îles Philippines, dans l'extrême Orient. La vaste île de Cuba est si admirablement située, d'une fertilité si merveilleuse, elle possède un sol si approprié à la culture du sucre et surtout des meilleurs tabacs connus, qu'une pareille colonie devrait dédommager en partie l'Espagne de toutes les possessions qu'elle a perdues. Malheureusement, depuis longues années, cette île a été considérée par le gouvernement espagnol comme un grenier d'abondance ouvert à tous les administrateurs affamés que la métropole y envoie. Toutes les fonctions lucratives ont été refusées aux Cubains et réservées aux Espagnols qui, partis pauvres pour la Havane, en reviennent, peu d'années après, avec de grosses fortunes. Il faudrait un volume pour raconter les exactions, abus de pouvoirs, actes déloyaux, dont ces personnages se sont trop souvent rendus coupables. Est-il étonnant qu'une sourde hostilité d'abord, puis un soulèvement terrible, qui a duré près de dix ans, aient éclaté à Cuba? Peut-être la réforme de l'administration et la suppression des abus les plus odieux, la libérale admission des Cubains aux principaux emplois, l'abrogation des règlements commerciaux trop restrictifs et d'autres mesures intelligentes pourraient-elles encore sauver la domination espagnole à Cuba. A défaut de ces réformes urgentes, cette grande île se séparera de la métropole, soit pour s'ériger en État indépendant, soit plutôt pour se placer sous le protectorat plus ou moins complet des États-Unis.

L'autorité espagnole est moins menacée aux îles Philippines; les indigènes, dociles, disciplinés et peu instruits, supportent mieux que les Cubains les abus de leurs maîtres. M. Leroy-Beaulieu, en signalant cette nature molle et servile, cet état de demi-civilisation qui caractérise les indigènes des Philippines, accuse les nombreux ordres monastiques établis dans ces îles d'avoir à dessein, pour mieux établir leur domination, enlevé aux naturels tout esprit d'initiative: « Les moines, dit-il, ont maintenu les indigènes à perpétuité dans une routine invétérée, dans ce premier degré de civilisation ou plutôt de docilité qui caractérise les peuplades soumises aux missions religieuses. » En écrivant ces lignes, M. Leroy-Beaulieu n'a nullement voulu, nous le savons, flatter les passions anti-

religieuses du jour. Mais, bien que dépourvues de tout parti pris, ses accusations contre l'influence des ordres religieux dans les colonies ne nous semblent pas moins fausses. Est-il déjà si facile d'enlever aux peuplades barbares leurs vices les plus grossiers, de leur faire accepter quelques-uns des bienfaits de la civilisation? Loin de là, la tâche est si ardue, que les Anglais en Australie, et les Américains aux États-Unis, trouvent plus simple de détruire les naturels que de les civiliser. Plus humains et plus patients, les ordres monastiques, là où ils s'installent, travaillent sans découragement à transformer, à améliorer, dans la mesure du possible, les naturels du pays. Pourraient-ils faire davantage et les amener à ce degré de civilisation avancée, d'instruction et d'initiative, qui caractérise non pas tous les Européens, mais l'élite des Européens? Quand il se trouve en face de races intelligentes et bien douées, comme au Canada, le clergé y réussit; M. Leroy-Beaulieu le constate loyalement, ainsi que le correspondant du *Temps*, M. de Lamothe, peut-être moins porté que lui à l'impartialité vis-à-vis des ordres religieux¹; mais, quand il s'agit des populations de la Malaisie, la chose paraît singulièrement difficile². Les Hollandais, qui n'ont pas laissé les ordres religieux se développer à Java, ont-ils mieux réussi à donner l'instruction et l'esprit d'initiative aux habitants de cette île? Qu'on lise à ce sujet le livre de M. de Beauvoir, sur *Java, Siam et Canton*, et on aura la preuve du contraire.

Si elle n'est pas en danger de perdre les Philippines, l'Espagne a néanmoins d'importantes réformes à y opérer. Elle semble, depuis quelque temps, avoir compris un peu cette nécessité; c'est ainsi que, en 1881, elle a supprimé le monopole des tabacs dans toutes les Philippines. Mais elle n'est, on peut le dire, qu'au début de sa tâche. Le littoral des îles seulement est exploité; et encore mal exploité, tout l'intérieur est laissé aux indigènes qui y sont presque indépendants. Le commerce total des Philippines ne dépasse guère 60 millions de francs; quand on songe que ces îles sont admirablement situées sur la route des nouvelles voies commerciales de Chine en Amérique, que la nature y a réuni, comme à plaisir, les productions les plus diverses et les plus précieuses, le sucre, le café, le coton, le tabac, les bois d'aloès, d'ébène, de santal, on peut affirmer que le commerce des Philip-

¹ Voy. l'intéressant ouvrage de M. de Lamothe, intitulé : *Cinq mois chez les Français d'Amérique*.

² Tout au plus pourrait-on dire que les moines espagnols, moins instruits que ceux des autres pays, n'ont pas fait, pour développer l'instruction autour d'eux, tous les efforts qu'on aurait pu attendre du clergé de certains autres pays.

pires pourrait atteindre plusieurs centaines de millions et qu'une aussi magnifique colonie, bien administrée, contribuerait puissamment au relèvement économique de l'Espagne.

Le Portugal, lui aussi, a conservé des épaves, mais des épaves moins importantes, de son empire colonial; cependant ses colonies, situées sur les deux côtes orientale et occidentale de l'Afrique, peuvent être appelées à des destinées brillantes; arrosées par les deux plus grands fleuves de l'Afrique australe, le Congo et le Zambèze, habitées par des populations qui paraissent douces et accessibles à la civilisation, elles ont un immense territoire que les voyageurs dépeignent comme fort riche. Si le Portugal sait trouver les capitaux nécessaires aux premiers travaux de colonisation, sans donner aucun droit sur ses possessions à l'Angleterre, qui aspire, on le sait, à la domination de l'Afrique australe, il pourra retrouver dans l'avenir une partie de la puissance qu'il a perdue.

Plus heureuse et plus habile que l'Espagne et le Portugal, la Hollande a gardé la plus grande partie de ses possessions coloniales, notamment de riches îles dans la Malaisie. On a dit plus haut quelles fautes elle avait commises dans l'administration de ces colonies. Elle a eu la sagesse de réformer, au moins en partie, le régime auquel elles étaient soumises; mais elle cherche encore à tirer de trop gros revenus de ces possessions; en s'attachant de préférence à peupler et à exploiter les vastes territoires incultes de Bornéo et des autres îles, elle donnerait une preuve d'habileté politique; elle aurait à faire, dans le présent, des sacrifices de quelque importance, mais elle en serait largement dédommée dans l'avenir.

Pendant que les peuples qu'on vient de citer perdaient ou ne conservaient qu'en partie leur puissance coloniale au dix-neuvième siècle, l'Angleterre augmentait la sienne dans des proportions inouïes, et arrivait à un degré de prospérité dont il n'existe aucun exemple dans le passé. On connaît déjà les fautes qui, au siècle passé, firent perdre à l'Angleterre la grande colonie devenue les États-Unis d'Amérique. Mais le grand mérite du peuple anglais, mérite attesté par tous les publicistes qui l'ont observé de près, c'est de savoir reconnaître et corriger à temps ses fautes, de poursuivre sans cesse sa tâche, en ne se décourageant jamais d'aucun échec, et en profitant de toutes les leçons de l'expérience. Cette sagesse politique n'a pas tardé à être récompensée.

La population des Îles-Britanniques augmente avec une rapidité prodigieuse: dans les dix dernières années, l'excédant des naissances sur les décès a été de plus de 2 millions. Ce sont donc

surtout des colonies de peuplement qui étaient utiles à l'Angleterre : aujourd'hui elle en possède plusieurs, trois surtout qui ont une importance capitale, le Canada, l'Australie avec la Nouvelle-Zélande, et, au sud de l'Afrique, le Cap avec ses vastes annexes. Si l'on ajoute à ces colonies l'immense empire des Indes orientales, habitée par 200 millions d'Indiens, et de nombreuses îles, colonies de plantations, comptoirs, etc., etc., on trouve que l'Angleterre, en dehors des Îles-Britanniques, possède plus de 8 millions de milles carrés, c'est-à-dire plus du huitième de la superficie occupée par la race blanche. A elles seules, les trois grandes colonies de peuplement qu'on vient de citer, contiennent au moins 4 millions de milles¹. La population de ces colonies, dont le climat tempéré convient admirablement aux Européens, s'est accrue, de 1860 à 1881, de près de 88 pour 100, et si elle progresse dans ces proportions, elle devra atteindre à la fin du siècle le chiffre de 15 millions d'habitants².

Dans ces colonies, mais surtout au Canada et au Cap, l'Angleterre n'est pas arrivée immédiatement au système parfait de colonisation dont nous voyons aujourd'hui les prodigieux résultats. Elle s'est trompée à l'origine, notamment dans le système de concession des terres; ces terres, elle crut d'abord devoir les céder gratuitement, au lieu de les vendre à un prix suffisamment élevé, pour en affecter le produit à encourager l'émigration. Mais ici, comme toujours, elle sut corriger à temps ces fautes et perfectionner peu à peu ses procédés. — Les traits saillants de son système actuel peuvent se résumer à trois : D'abord les terres sont distribuées d'après le procédé nommé, du nom de son auteur, le procédé Wakefield, c'est-à-dire qu'elles sont cédées à un prix qui varie suivant les époques, suivant la position des terrains, mais qui est toujours relativement élevé; on a ainsi la certitude que les acheteurs ne les laisseront pas incultes, attendant pour les revendre que la mise en exploitation des terres voisines ait donné de la plus-value à leur acquisition. A quoi servent les fonds provenant de ces ventes? Il en est fait deux parts, l'une est affectée aux travaux préparatoires de la colonisation, tels que routes, dessèchement, creusement de ports, etc., etc.;

¹ Nous avons reproduit les chiffres donnés par M. Escott, dans le livre déjà cité sur l'Angleterre (t. II, p. 452); M. Leroy-Beaulieu donne une étendue encore plus considérable à l'empire colonial anglais. D'après lui, l'Australie anglaise, à elle seule, renfermerait 3 103 903 milles carrés (p. 484). D'autre part. M. de Lamothe donne au Canada une étendue de 3 406 632 milles carrés, soit 8 722 817 kilomètres carrés. L'Afrique australe anglaise ayant peut-être 1 500 000 milles carrés, on arriverait aux 8 millions de milles cités plus haut, sans compter les Indes orientales.

² L'Angleterre, par Escott, t. II, p. 452.

l'autre part, qui est la plus forte, sert à attirer dans la colonie des travailleurs qui fournissent la main-d'œuvre nécessaire pour mettre les terres en valeur. La mère patrie ne juge pas d'ailleurs que la première portion du produit de la vente des terres soit suffisante pour les travaux préparatoires à la colonisation ; quand l'intérêt de la colonie l'exige, elle prend d'autres fonds dans sa propre caisse ; car elle sait, par l'échec de diverses tentatives, qu'on ne fonde pas des colonies sans sacrifices. Mais l'expérience lui a aussi prouvé que ces sacrifices vont en diminuant d'année en année, à mesure que les colonies se développent. Aujourd'hui, l'Angleterre ne dépense pas, en moyenne, plus de 5 millions de francs par an pour ses colonies¹.

En second lieu, pour intéresser les colons à l'administration et à la prospérité de leur établissement, l'Angleterre leur accorde, dès le début, de grandes libertés municipales, puis, aussitôt que la colonie est suffisamment développée, des libertés politiques aussi larges que possible. Les colonies australiennes, comme le Canada, possèdent chacune deux Chambres élues suivant les modes qui varient un peu d'une colonie à l'autre, mais toujours à des conditions de cens modérées. Le territoire est partagé en provinces ; chaque province est administrée par un surintendant choisi par les colons et assisté d'un conseil provincial. Les parlements de chaque colonie préparent et votent librement leurs propres lois ; la couronne ne conserve qu'un droit de veto, exercé par le ministre des colonies d'Angleterre, sur la proposition du gouverneur, qui est nommé dans chaque colonie par la couronne dont il représente l'autorité.

Enfin, la métropole s'interdit de troubler par aucune restriction le développement commercial de ses colonies. Conformément aux principes libre-échangistes de sa législation, elle admet en franchise la plupart des produits coloniaux. Il faut ajouter qu'en Australie, au moins, elle n'est pas payée de retour ; plusieurs parlements coloniaux de ce pays ont usé des libertés octroyées par l'Angleterre pour voter des tarifs élevés à l'entrée des marchandises étrangères, y compris les marchandises anglaises. Malgré cette législation protectionniste, dont l'Angleterre espère d'ailleurs voir l'abrogation, les colonies importent une quantité croissante de marchandises anglaises, dédommageant ainsi l'industrie britannique des mécomptes qu'elle a éprouvés dans son commerce avec les États-Unis. Tandis qu'en 1874, par exemple, les achats faits par les Français à l'Angleterre ne correspondaient qu'à 20 francs environ par tête d'habitant, les Australiens lui achetaient pour

¹ *L'Angleterre*, par Escott, t. II, p. 452.

250 francs par personne; le commerce d'exportation et d'importation de l'Angleterre avec ses colonies est supérieur à 12 pour 100 de son commerce total avec tous les autres pays ¹.

L'Angleterre a-t-elle à craindre que ces vastes dépendances coloniales se détachent d'elle, un jour, comme l'ont fait, au siècle dernier, les États-Unis d'Amérique? Rien, quant à présent, ne le fait prévoir. Aucune des fautes qui ont soulevé les États-Unis n'a été reproduite par l'Angleterre à l'égard de ses nouvelles colonies; celles-ci, nous le savons, jouissent d'une liberté aussi large que possible; le principal représentant du pouvoir central, le gouverneur, choisi en général parmi des hommes d'une réelle valeur, s'efforce sans cesse d'exercer une bonne influence sur la colonie, tout en dissimulant son intervention partout où elle pourrait froisser ses administrés. Si les colonies n'ont rien à gagner à une séparation d'avec la métropole, elles auraient beaucoup à y perdre. La suzeraineté d'une puissance telle que l'Angleterre leur donne une importance et un prestige qu'elles ne sauraient conserver le jour où elles deviendraient indépendantes. Les colons semblent pénétrés de cette vérité; d'ailleurs un lien d'affection les unit à la mère patrie, où quelques-uns d'entre eux sont nés, et où tous ont conservé des parents, des amis ou des intérêts. Les faits en fournissent la preuve. En 1878, quand la guerre menaçait d'éclater entre l'Angleterre et la Russie, on vit à plusieurs reprises les colonies anglaises du Canada et de l'Australie offrir des bataillons de volontaires à la couronne. Des colons qui sont si disposés à dépenser leur argent ou à verser leur sang pour la mère patrie ne paraissent pas à la veille de se séparer d'elle.

Telle est aujourd'hui la situation des diverses puissances, autres que la France, qui ont travaillé à se constituer un domaine colonial hors d'Europe. L'Espagne, avec quelques belles îles, mal administrées, dont une au moins, Cuba, pourra bientôt lui échapper; le Portugal, avec ses possessions d'Afrique, appelées peut-être à un bel avenir, mais encore dans l'enfance; la Hollande enfin, malgré la richesse et l'importance de ses colonies de la Malaisie, font médiocre figure en présence de l'Angleterre avec ses colossales possessions d'outre-mer.

Il est temps de revenir à la France, d'étudier avec soin quelle est l'importance actuelle et quel paraît être l'avenir de son domaine colonial.

Anatole LANGLOIS.

La fin prochainement.

¹ *L'Angleterre*, par Escott, t. II, p. 452.

UN MORALISTE AU THÉÂTRE ¹

Dans la riche galerie du dix-septième siècle, Edme Boursault est à peine une figure du second plan. Néanmoins tous ceux qui ont exploré cette glorieuse époque l'ont rencontré au tournant de quelque sentier et même parfois sur la grande route : sur celle de la haute comédie ; tous les historiens de notre littérature ont esquissé la physionomie honnête, aimable et souriante de l'auteur d'*Ésope à la cour*. Après bientôt deux siècles, Boursault se fait encore des amis de tous ceux qui l'approchent, par son caractère heureux et sa belle humeur, son honnêteté foncière, visible jusqu'en ses fautes, par une sorte d'ingénuité étourdie, par l'agrément et la sûreté d'un commerce dont l'attrait demeure sensible à travers ses lettres et ses préfaces ; enfin par l'aisance, la souplesse, l'ouverture d'un génie heureux qui, presque sans culture, porta des fruits abondants, dont la qualité, fort médiocre d'abord, ne cessa de s'améliorer jusqu'à la fin.

Boursault a touché aux genres les plus divers. Dans la littérature dramatique, il est allé de la farce burlesque à la comédie héroïque, de la pastorale précieuse et galante à la tragédie. Il a écrit des lettres en prose qui font parfois songer à *Voiture* avec plus de bonhomie ; d'autres, mêlées de petits vers, qui rappellent le souvenir de Chapelle et de Bachaumont, ou qui forment de véritables anas, des trésors de bons mots, des mines d'historiettes, d'inépuisables répertoires de quatrains, d'épigrammes et de facéties. Il a été journaliste ; il a composé des nouvelles et des romans historiques, des fables et des épigrammes ; il s'est posé en moraliste et a même affiché la prétention d'instruire les souverains ; il a fait des vers satiriques, burlesques et religieux. Mais toujours, sous ces

¹ La librairie Laplace et Sanchez va publier, sous peu de jours, le *Théâtre choisi* de Boursault (1 vol. in-12, figures coloriées), avec une longue notice de M. Victor Fournel, où bien des points sont éclaircis, bien des lacunes comblées, bien des erreurs rectifiées, et dont l'intérêt général dépasse de beaucoup la personnalité de Boursault. Nous en détachons ces quelques pages pour nos lecteurs.

variations de surface, la physionomie reste à peu près la même : celle d'un auteur aimable et d'un honnête homme, qui sait généralement plaisanter sans indécence et moraliser sans pédantisme.

Grâce à son enjouement et à sa gentillesse, notre jeune Champenois, venu à Paris dès l'âge de treize ans, léger de bagage et plus léger de science, s'était créé bien vite de nombreuses relations, et par ses protecteurs s'était mis sur un certain pied à la cour. Il savait se pousser ; mais de temps à autre, une imprudence, une étourderie, venaient lui ravir le fruit de son habileté. Ce mélange d'adresse et d'irréflexion, cette juvénilité, longtemps persistante, qui l'entraîne tout à coup à des démarches, à des actes, à des écrits compromettants pour sa fortune, se remarquent dans toutes les périodes de la vie de Boursault. Même lorsque son talent a mûri, il ne sait point se défendre d'entraînements et de coups de tête, qui, d'ailleurs, ne sont jamais sans excuse et font parfois autant d'honneur à son caractère que de tort à ses intérêts. Dans ses calculs, il garde un fond de naïveté facilement généreuse qui le sauve de toute accusation d'égoïsme. Il peut conquérir des faveurs ; il ne sait pas les conserver. Il n'avait point l'esprit de suite, la complète domination de soi, l'abdication de toute personnalité, la vigilance froide sur les saillies de sa plume et sur son indépendance naturelle, qu'il eût fallu à un petit personnage comme lui pour rester toujours en crédit et ne jamais perdre ses places. C'est ce qui explique comment tout n'est qu'heur et malheur dans cette carrière, remplie d'alternatives et de vicissitudes, où chaque sourire de la fortune est suivi d'un revers, mais aussi où chaque échec est racheté par un succès, où il gâte comme à plaisir ses meilleures situations, mais sait se tirer de tous les faux pas.

Comme les autres écrivains du temps, il flatte les grands personnages dans ses dédicaces, mais sans bassesse. Il tire le meilleur parti qu'il peut de ses ouvrages, petits ou grands ; ses premières gazettes sont dédiées en même temps à plusieurs hauts protecteurs ; ses premières pièces, farces de jeunesse triviales et presque informes, sont placées sous le patronage du duc de Guise, de Mgr le duc, etc. Il semble, à première vue, qu'on ne puisse être plus attentif à se ménager des protecteurs sur tous les chemins de la fortune. Boursault ne craindra même pas, à l'occasion, de laisser voir quel résultat positif il attend de telle dédicace et la déception qu'il éprouve, s'il ne l'obtient pas. Que notre dignité ne s'effarouche pas trop de ces traits déplaisants pour nous, qui s'expliquent par sa situation et par son caractère, autant que par les mœurs littéraires du temps, au moins parmi les écrivains du second ordre, et qu'il sait si bien racheter. Ils échappent à cette

plume légère qui ne cherche qu'à badiner agréablement et à amuser, même à ses dépens, en se laissant entraîner par l'abondance et la facilité de sa verve. Regardez-y de près : Boursault cherche, dans ses lettres à de grands personnages, la satisfaction de son amour-propre, l'étalage de ses belles relations, l'épanchement de son esprit et de sa bonne humeur plus encore qu'il ne songe à ses intérêts. Il a trop de bonhomie et de liberté d'allures pour être soupçonné d'un calcul soutenu. En publiant ses *Lettres à Babet*, en 1666, il y reproduit celle qu'il avait adressée, en 1661, à la duchesse d'Angoulême, sans en effacer le récit qu'elle contient, ému et reconnaissant, sous une forme légère, de la munificence de Fouquet à son égard. Plus tard, il ouvrait le recueil de ses *Lettres nouvelles* par une épître à Pélisson, où il le félicite chaudement de sa fidélité à « ce pauvre M. Fouquet », trahi dans sa disgrâce par la foule des courtisans qui le suivaient dans sa fortune. Il ne fut pas plus infidèle à la mémoire de Louvois, qui lui avait témoigné quelque bonté ; et quoique le célèbre ministre fût mort en disgrâce, il n'hésite pas, après avoir vu son tombeau dans l'église des Capucins, à en trouver l'épithaphe « un peu trop simple pour un ministre de cette élévation », et à en rédiger une autre où il accumule les plus pompeuses louanges. C'est bien le même homme qui ne craindra pas de mettre dans ses deux *Ésope* des scènes que les comédiens n'oseraient jouer. Lisez sa lettre à son fils le Théatin « sur le refus qu'il fit d'un bénéfice considérable », et vous aurez tout Boursault, j'entends le Boursault moral : il trouve ses scrupules excessifs, et il le lui dit, mais il ne l'en loue pas moins de sa conscience, et sous les douces représentations paternelles, on devine un contentement secret. Bref, malgré ses légèretés de plume et de caractère, c'est un brave homme que notre Boursault...

Il s'en fallut de peu que sa fortune ne prît un essor très vaste. En 1671, à l'âge de trente-trois ans, Boursault eut l'idée de composer, pour l'éducation du fils aîné du roi, un livre auquel rien dans sa propre éducation ne semblait l'avoir préparé : *la Véritable étude des souverains, dédiée à Mgr le Dauphin*. A vrai dire, l'ouvrage est des plus médiocres : il n'en plut pas moins tellement à Louis XIV, que, non content de se l'être fait lire plusieurs fois, il aurait conçu le projet d'attacher Boursault, en qualité de sous-précepteur, à l'éducation du Dauphin. En rencontrant ce détail dans la biographie du poète, écrite par son fils, on s'étonne d'abord et l'on se demande si le narrateur domestique n'a point exagéré. Cependant la chose n'a rien d'impossible. Boursault se fût trouvé de la sorte associé au duc de Montausier et à Bossuet, avec qui ses lettres nous le montrent en rapports. C'était précisément

l'époque où le gouverneur du Dauphin venait de perdre sa femme, la célèbre Julie, morte le 15 novembre 1671 : Boursault lui avait écrit à ce sujet, et Montausier lui fit une réponse qui nous a été conservée et qui témoigne d'une estime toute particulière : « De quinze ou seize cents lettres, lui disait-il, qui m'ont été écrites sur la mort de M^{me} de Montausier, je n'en ai point reçu, monsieur, qui m'ait plus donné de consolation que la vôtre. » Et il ajoutait : « C'est un malheur pour vous qu'elle ne vous ait pas connu plus tôt. Offrez-moi, je vous prie, des moyens de le réparer. » De telles paroles n'étaient point banales dans la bouche d'un Montausier. Qui sait si ce n'est pas lui qui le proposa au roi pour sous-précepteur de son fils ? Quand Picart de Périgny avait été précepteur du Dauphin avant Bossuet, on pouvait bien, sans déchoir, penser à Boursault pour en faire un sous-précepteur. A lui voir citer dans son livre tant d'exemples tirés des historiens anciens, comment Louis XIV et Montausier se fussent-ils doutés qu'il ne savait pas le latin ? C'est pourtant ce qu'il fut contraint d'avouer avec confusion, en s'écriant, sans doute, comme M. Jourdain le faisait à peu près à la même date : « Ah ! mon père, que je vous veux de mal !... Que n'ai-je étudié plus tôt ! »

Ce fut en guise de dédommagement qu'on le nomma receveur des tailles à Montluçon, probablement en 1672 ou 1673. Le dédommagement était assez mince. Cependant une place de receveur des tailles n'était point méprisable pour qui savait l'exercer suivant toutes les traditions du métier. Mais Boursault n'avait pas l'esprit de son état. Il paraît avoir rempli ses fonctions avec une sorte de répugnance et s'être considéré dans sa petite ville, comme Ovide, au milieu des barbares. Il demeura en place jusqu'à l'année 1688, ce qui était beaucoup pour un homme si peu doué du talent de conserver ce qu'il avait acquis. A cette date, il fut révoqué pour une raison qui lui fait honneur. Boursault, suivant son expression, n'était pas assez méchant pour s'acquitter de son emploi dans les règles. Le 24 juin 1688, il s'avisa d'écrire à son fermier général, M. Lejariel, pour lui exposer la misère des pauvres taillables et lui demander de les épargner. Lejariel lui retourna sa lettre, après y avoir inscrit en marge des observations et réponses d'un grand laconisme, mais fort catégoriques :

« Eh ! disait le bon Boursault, que voulez-vous que des huissiers exécutent chez des pauvres gens qui couchent sur un peu de paille et qui boivent de l'eau dans une cruche égueulée ? » Et Lejariel écrivait en marge : *De l'argent*. — « Il faut que les collecteurs prennent leur temps pour se faire payer des imposés avant que de pouvoir payer eux-mêmes, insistait Boursault, et s'il vous plaisait

d'examiner les registres du grand bureau, vous verriez qu'ils ne sont pas trop en arrérages. » — *De l'argent!* réplique encore Lejariel. — Boursault conte ensuite l'histoire d'un pauvre diable de dix-huit ou vingt ans, arrêté comme faux-saunier parce qu'il avait « acheté à peu près 2 livres de sel au pays rédimé, où il est à bon marché, pour se faire au besoin un peu de potage ». « En vérité, ajoute ce brave homme, cet aimable poète, ce receveur déplorable, je fais scrupule de le poursuivre. — Coupable ou non, riposte Lejariel, qui est dans la tradition, lui, et dans la logique de son rôle, et qui se soucie de tous ces gémissements comme d'une idylle de Segrais, il faut qu'il paye l'amende ou qu'il soit fustigé. Nous n'aimons pas les commis si pitoyables. » A bon entendeur, salut! La révocation n'était pas loin. Notez que Boursault raconte lui-même tout cela et insère sa lettre, avec le commentaire de Lejariel, dans une épître en vers et en prose à M. Bernard, « intéressé dans les fermes du roi, » c'est-à-dire au fameux financier Samuel Bernard, lui-même un Lejariel en grand. Ce trait l'achève de peindre. Mais il est vrai, il faut le dire, que Samuel Bernard avait gardé, dans l'exercice de fonctions peu faites pour disposer à la tendresse, ainsi que dans l'énorme et rapide accroissement de sa fortune, des générosités inconnues à un Lejariel.

Le poète sut tirer parti de cet exil lucratif dans la finance, et ses rapports même avec le fâcheux Lejariel ne lui furent pas inutiles. Eût-il pu tracer d'une main si nette, sans ses expériences personnelles, les scènes de financiers du *Mercurie galant* et d'*Ésope à la cour*? Dans la scène de M. Furet, d'*Ésope à la ville* (IV, V), sa verve comique a fort maltraité les huissiers et les procureurs. Le Longuemain de la *Comédie sans titre* et le Griffet de sa dernière pièce ont été peints d'après nature. J'y reconnais Lejariel. Ses loisirs et sa retraite dans une petite ville, où il ne retrouvait plus aucune de ses brillantes distractions de Paris et de Versailles, ne furent pas sans fruit non plus pour son talent poétique. Mûri d'ailleurs par l'âge et par la famille, il put l'étendre, l'élever, le féconder dans le travail et la réflexion. C'est là qu'il compose le *Mercurie galant*; c'est là qu'il amasse les matériaux, les souvenirs, les observations dont il fera ses deux *Ésope*.

Un second Boursault était né, qui, tout en gardant la belle humeur, la vivacité d'esprit, la verve facile et piquante du premier, — devenu moins superficiel, moins présomptueux, moins frivole, développait chaque jour davantage les qualités de moraliste qu'il avait en germe et traçait, en un style de plus en plus ferme, des figures au trait plus net, des scènes mieux conduites, des idées plus justes et plus utiles.

Molière était mort depuis dix ans, et ni Regnard ni Dancourt n'avaient encore paru, quand Boursault donna la première œuvre comique qui mit son nom hors de pair. Le *Mercur galant* annonçait un héritier de Molière, à un degré lointain, il est vrai, mais en ligne directe pourtant et qui, s'il restait à une énorme distance du maître pour l'étude des caractères et la profondeur de l'observation, s'en rapprochait par la franchise de la gaieté, la verve et le naturel du style comique. L'auteur du *Misanthrope* n'avait pas et n'a jamais eu de successeur, mais l'auteur des *Fâcheux* en eut un dès ce jour-là.

En écrivant le *Mercur galant*, Boursault prouvait une fois de plus, après le *Portrait du peintre* et la *Satire des satires*, qu'il ne craignait pas assez d'introduire les personnalités sur le théâtre, mais aussi que, loin de se ménager l'appui, dans son domaine littéraire, des puissances reconnues, il n'hésitait point à s'attaquer bravement à elles. Il est vrai que Donneau de Visé, le fondateur et le rédacteur du journal qu'il mettait en scène, était bien peu de chose en comparaison de Molière, de Boileau et de Racine. Mais ce pauvre critique, ce poète d'une rare platitude, était une puissance en son genre, et il pouvait sembler téméraire de mécontenter, sans aucune provocation, un journaliste lu par la cour et la ville, distributeur de l'éloge et du blâme et déjà, jusqu'à un certain point, arbitre des succès.

De Visé n'est pas nommé dans la pièce de Boursault. Sa personne ou même son journal s'y trouve beaucoup moins mis en jeu que le petit monde d'originaux et d'extravagants qui se mouvaient dans l'orbite de sa publicité. Néanmoins, sur le bruit des répétitions, de Visé prit ombrage et se plaignit. La réclamation d'un homme si important ne pouvait être accueillie avec dédain : M. de la Reynie se fit donc apporter le manuscrit; mais, comme il était homme de goût, la lecture l'en divertit tellement, qu'il n'eut point le courage d'en ordonner la suppression et que Boursault en fut quitte pour changer l'étiquette de sa pièce. La *Comédie sans titre*, comme il l'appela spirituellement, est, à coup sûr, l'un des meilleurs types de la pièce à tiroirs. L'intrigue en est presque nulle et les scènes se succèdent comme les figures d'une galerie. Ce long et amusant défilé dans le cabinet du pseudo-rédacteur en chef fait passer sous nos yeux bien des personnages qui seraient encore d'actualité maintenant : le nouvelliste ou le *reporter*, comme on dit dans le jargon du jour, l'affamé de réclames, le faux noble, le lecteur susceptible qui prétend s'être reconnu dans un *fait divers* satirique et qui vient demander raison, l'entrepreneur d'affaires véreuses, l'inventeur ridicule, toutes les formes de la folie, de la

sottise, de la vanité, de la prétention, — et parfois ces scènes détachées, comme celle des deux procureurs, touchent à la haute comédie...

Le 18 janvier 1690, Boursault donna les *Fables d'Ésope*, que les comédiens prirent plus tard l'habitude de jouer sous le nom d'*Ésope à la ville*, pour faire le pendant d'*Ésope à la cour*. Comme le *Mercurie galant*, c'est une pièce à tiroirs, où l'intrigue se trouve réduite à sa plus simple expression. Dans sa préface, il a répondu aux critiques, en disant qu'il avait préféré laisser une plus large place aux scènes de mœurs et aux personnages qui lui permettaient le mieux de remplir sa vraie tâche de moraliste satirique. Il se glorifie, comme de son principal mérite, d'avoir su « trouver un nœud à *Ésope* », et en même temps d'« avoir eu le secret de le faire assez petit pour ménager le terrain ». D'ailleurs, « toutes les règles du théâtre n'ont jamais eu d'autre but que celui de plaire », et il croit les avoir suffisamment observées puisqu'il est peu de personnes qui lui aient refusé leur suffrage. Ce dernier argument avait déjà été employé par Molière. Tout en tenant compte de cette apologie, il faut bien croire aussi, et Boursault s'en rendait peut-être compte plus qu'il ne l'avoue, que des diverses parties de l'auteur comique, ce n'était pas l'invention qu'il possédait le plus, — ou du moins qu'il avait seulement l'invention de détail.

Mais si sa nouvelle pièce se rapprochait du *Mercurie galant* par la construction, elle s'en éloignait par le fond et introduisait sur la scène un genre nouveau, disons mieux : un genre renouvelé. En dramatisant l'apologue et le mettant en action, Boursault revenait à l'antique *moralité*, perfectionnée par le progrès de l'art. Il avait trouvé là sa véritable voie. Ses lettres suffiraient à montrer son goût pour la fable. Ce goût était tel, que le souvenir de la Fontaine n'a pu l'arrêter, même lorsqu'il se rencontrait avec lui. Sans avoir, — il le dit et nous devons l'en croire sur parole, — aucune prétention de rivaliser avec le bonhomme, il n'a pas craint de refaire maintes fois ses fables. J'aime mieux y voir un acte d'humilité et louer l'abnégation ou l'ingénuité de son courage de moraliste que d'y voir un orgueil aveugle, dont il me semble que la droiture et le discernement de son esprit n'étaient pas capables.

Ajoutons toutefois que la lutte est moins dangereuse et moins directe dans un ouvrage, où les fables sont nombreuses et mêlées au tissu de l'action que si elles étaient isolées. Il n'y en a pas moins de quinze dans cette pièce, en y comprenant celle qui compose le prologue. Cette succession de scènes épisodiques, presque toujours terminées de la même façon par Ésope, qui en tire la leçon, est d'un procédé trop peu varié, quels que soient ses efforts pour éviter

la monotonie. Aussi comprenons-nous que le parterre ait été d'abord, malgré le talent de Raisin dans le rôle principal, dérouté par cette innovation imprévue, si bien que M^{lle} Beauval, à la première représentation, crut devoir le haranguer pour lui dire qu'en voyant paraître Esope sur la scène, on devait s'attendre à des fables. « Ce petit discours apaisa les plus critiques, disent les frères Parfaict. » Pour achever de désarmer l'opposition, Boursault s'était même avisé de composer une nouvelle fable : *le Dogue et le Bœuf*, qui devait être récitée à la quatrième représentation, entre le deuxième et le troisième acte. Heureusement le succès de cette représentation dispensa Raisin de dire un apologue qui n'était peut-être pas autant de nature que Boursault l'avait cru à apaiser les murmures, car il était assez singulier d'introduire une fable de plus dans la pièce pour fermer la bouche à ceux qui trouvaient qu'il y en avait déjà trop.

« Quelques-uns disent qu'on n'a rien vu de si bon depuis Molière », écrit Boursault avec complaisance à sa femme; et cela était vrai. Mais il ajoute : « Ceux qui veulent me flatter disent qu'il n'a rien fait de meilleur. » Pour le coup, ceux-là étaient bien des flatteurs, et qui dépassaient toutes les bornes. Boursault eût mieux fait de ne pas recueillir cet éloge compromettant : par là même qu'il le répète, même en protestant, il est à craindre qu'il ne se rende pas suffisamment compte de son énormité. Si Esope l'avait entendu, quelle jolie petite fable il aurait pu ajouter à celles de la pièce ! Tenons-nous-en, et c'est déjà un grand honneur, à ce qu'en a dit Saint-Evremond, ce juge délicat : qu'il n'avait rien lu dans ce caractère de plus beau en notre langue, et que la seule hardiesse d'oser mettre le premier des fables d'Esope sur la scène ne pouvait partir que d'un génie qui pensait au-dessus du commun.

Esope à la ville est une comédie toute moderne et même toute parisienne, sous des noms anciens. Les applications et les allusions aux mœurs contemporaines y fourmillent. L'auteur n'y a fait ni voulu faire aucun effort de couleur locale. Le cadre même est contemporain, sauf les noms d'Esope et de Crésus. Son fabuliste, dit M. Saint-René Taillandier, « n'est pas le personnage extraordinaire dont l'histoire ou la légende nous fait deviner quelques secrets de l'antique civilisation orientale. C'est un Parisien du temps de Molière, ce qui n'empêche pas le poète de le placer en Orient, à la cour du roi de Lydie. Ce mélange de noms antiques et de choses modernes, ces notaires et ces huissiers dans l'empire des Sardes, Esope prenant le café chez le gouverneur de Cyzique, tout cela produit à première vue une impression assez bizarre, mais on ne tarde guère à s'y habituer. Il y a d'ailleurs chez nous, soit dit en

passant, toute une tradition théâtrale où ce caprice reparait¹. » Lui-même s'est expliqué à ce sujet dans sa *Préface nécessaire*. A vrai dire, il est probable que Boursault, qui n'était point un savant et auquel manquaient ces premières études classiques qu'on ne supplée jamais, eût été fort empêché, — et de plus savants que lui le seraient aujourd'hui encore, — d'écrire sans anachronisme une pièce dont l'action se passe dans l'Asie Mineure, au sixième siècle avant Jésus-Christ. Mais, si piètre idée que l'on eût de l'érudition de Boursault, comment le soupçonner d'avoir ignoré qu'il n'y avait alors « ni huissiers, ni procureurs, ni conseillers gardes-notes, ni président au mortier, ni ducs et pairs ; ou que, s'il y avait pour le peuple des charges à peu près semblables et pour les personnes de qualité des dignités équivalentes, c'était sous des noms différents ? » On peut lui concéder que « la moralité ingénieuse et divertissante dont cette pièce est remplie » eût été en partie perdue s'il s'y fût servi « de noms et de termes inconnus ». Plus il l'eût faite antique, plus il se fût éloigné de son vrai but, de l'application directe, de la moralité toujours visible et *sautant aux yeux* qu'il se proposait. La forme aurait emporté le fond. Autant valait peut-être convenir, puisque tout est convention au théâtre, que le nom d'Ésope n'est ici qu'un nom générique, choisi pour la signification qu'on y attache universellement et que nul autre n'aurait au même degré.

Les critiques de Boursault ne sont pas sans courage, ni même, parfois, sans hardiesse. Qu'on lise, par exemple, la scène contre les droits du seigneur (V., m), où il a refait la fable du *Loup et l'agneau*. Les comédiens firent même difficulté de jouer la scène v du deuxième acte, qui s'ouvre par la condamnation du titre de Monseigneur, et où Ésope répond aux plaintes des deux vieillards sur les concussions du gouverneur de leur ville, que « tous ses pareils font de même aujourd'hui ». Ils n'osaient, en particulier, dire l'apologue des *Membres et l'estomac*, et Boursault dut en appeler au duc d'Aumont, l'un de ses protecteurs, qui, en sa qualité de premier gentilhomme de la Chambre du roi, était chargé de la surveillance des spectacles. Le duc n'hésita pas à lever l'obstacle, et le poète reconnaissant lui dédia sa pièce.

Avec les *Fables d'Ésope*, Boursault était pleinement entré dans sa voie. Cette veine de moraliste enjoué qu'il avait toujours eue, qui demeurait visible, çà et là, même sous la légèreté de son badinage, et qui se prononçait de plus en plus à mesure qu'il

¹ *Études littéraires. Un poète comique du temps de Molière*. Plon, in-18, p. 153.

avançait dans la vie, s'était enfin dégagée. Nul n'a pris plus à cœur et plus au sérieux que l'auteur des deux *Ésope*, sans qu'il en coûtât rien à sa verve, la devise inventée par Santeul, mais si rarement justifiée, bien qu'elle soit devenue classique : *Castigat ridendo mores*. C'est ce qui explique et justifie dans une certaine mesure la naïve méprise du P. Caffaro, supérieur des Théatins, qui, n'ayant lu que les *Fables d'Ésope* avec le *Mercure galant* pour toutes pièces probantes, entraîné d'ailleurs par son affection pour le fils de Boursault, l'un de ses meilleurs et de ses plus savants religieux, ainsi que pour Boursault lui-même, qui avait été son pénitent, et persuadé qu'un si honnête homme et un si bon chrétien ne pouvait cultiver un art coupable, se laissa aller à écrire cette *Lettre sur les spectacles* dont les conclusions indulgentes devinrent pour lui la source de tant d'amertumes et de tant d'ennuis.

Boursault et le P. Caffaro ont tous deux raconté l'origine de cette malheureuse dissertation, et leurs récits, qui varient dans le détail, sont pourtant assez d'accord pour le fond. Suivant Boursault (*Lettre à Mgr de Harlay*), c'est lui qui s'était adressé de province au P. Caffaro, en lui envoyant l'*Ésope* qu'il venait de composer et quelques autres de ses comédies, pour répondre aux scrupules d'un bon curé de province qui, avant de lui donner l'absolution, avait exigé qu'il consultât un habile théologien sur ce cas de conscience. Il le conjurait, au nom de l'amitié, d'examiner sérieusement ces œuvres et de lui donner un avis motivé, en faisant réflexion qu'il s'agissait du repos de son âme. Après avoir insisté à plusieurs reprises, il reçut enfin la Lettre, qu'il s'accuse d'avoir fait imprimer en se gardant bien d'en demander la permission à l'auteur, dans la prévision d'un refus. Il est donc le seul coupable, et il confesse avoir été fort sensible au reproche d'infidélité que son correspondant est venu lui adresser. Suivant le P. Caffaro (*Lettre à Bossuet*), le document tel qu'il est inséré dans les œuvres de Boursault n'est pas de lui, et il n'en a su la publication qu'en le lisant imprimé; il avoue néanmoins que toute la doctrine en est tirée d'une dissertation qu'il avait écrite sur cette matière onze ou douze années auparavant, qui n'avait pas été faite pour voir le jour et où, par conséquent, il n'avait pas examiné et vérifié à fond les choses. On l'a traduite en y altérant plusieurs choses et en y mettant à l'absolu ce qui n'y était qu'au conditionnel.

Que Boursault ait arrangé les choses de façon à sauver le religieux du mauvais pas où il l'avait mis par une étourderie nouvelle, en abusant de son affection pour lui; que le P. Caffaro, d'autre part, ait atténué sa faute de son mieux, tout en témoignant sans réserve du chagrin et du repentir qu'il éprouvait devant l'effet pro-

duit par la publication de son petit traité, rien de plus probable. Ce qui semble acquis du moins et ce sur quoi les deux récits s'accordent, c'est d'abord que le P. Caffaro n'avait pas composé sa lettre directement en vue de l'impression, et qu'il ne se doutait pas qu'elle dût paraître en tête d'un recueil de pièces de théâtre dont elle devenait ainsi le passeport; c'est surtout, comme il s'en accuse humblement, qu'il avait raisonné sur le sujet pris *in se* et d'après l'idée métaphysique qu'il s'était faite d'une bonne comédie, plutôt que d'après une connaissance réelle de la matière, n'ayant jamais lu aucune pièce en entier, « ni de Molière, ni de Racine, ni de Corneille », sauf celles que lui avait adressées Boursault. Ce théologien aussi savant que naïf argumentait d'une façon irréprochable tant qu'il restait dans la théorie générale, mais dès qu'il appliquait sa thèse à la comédie actuelle, il marchait en aveugle qui ne connaît pas le terrain et qui avait le tort de vouloir s'ériger en guide.

Nous pouvons bien soupçonner sans jugement téméraire que, dans ce pénible épisode, le vrai coupable fut justement celui dont le nom n'est prononcé ni de part ni d'autre, c'est-à-dire le fils du poète. Il était l'intermédiaire naturel entre son supérieur et son père. Le traité du P. Caffaro était moins à ses yeux un plaidoyer en faveur de la comédie qu'un plaidoyer pour la cause paternelle. S'il n'est pas lui-même l'auteur de la dissertation, comme on l'a dit quelquefois, sans tenir compte des aveux de son supérieur, il en fut du moins le complice et le collaborateur, l'inspirateur peut-être. Cette traduction en français dont parle le P. Caffaro et ces altérations ou, pour employer un moins gros mot, ces accommodements dont il ne désigne pas l'auteur, comment n'y pas voir l'œuvre plus ou moins directe du jeune religieux? La piété filiale explique et excuse tout; elle pouvait contribuer dans cette circonstance, non moins que la sincérité même de son zèle, à égarer son jugement. Jamais, tout au moins, coupable ne mérita mieux une large application des circonstances atténuantes.

Une fois en possession de la pièce, Boursault s'empressa de la publier en tête d'une édition de son *Théâtre* (1694), sans nommer l'auteur, qui était simplement désigné comme « un théologien illustre par sa qualité et ses talents ». Elle produisit une telle sensation, que l'incognito fut bien vite dévoilé. Ce fut contre le pauvre religieux le déchaînement d'un véritable orage. La Sorbonne intervint; l'archevêque condamna la malencontreuse apologie, retira au P. Caffaro ses pouvoirs et exigea une rétractation publique. Les réponses se mirent à pleuvoir de toutes parts. Dans ce concert de réfutations s'éleva par-dessus toutes les autres la grande voix de Bossuet. Avec la fermeté et la pénétration de son coup d'œil, il

vit quelles devaient être, au point de vue théologique, les graves conséquences de ce témoignage rendu à la légère et de cette absolution donnée, par ignorance des faits et sur la foi d'autorités mal comprises ou sans rapport avec la véritable question, par un homme dont la science et la vertu rendaient l'opinion plus dangereuse encore. Aussi, non content de la longue lettre au P. Caffaro, où il prend rudement sa dissertation à partie d'un bout à l'autre et la réfute point par point ¹, ce gardien vigilant de la doctrine jugea-t-il le cas assez important pour y revenir à tête reposée, en rétablissant toute la rigueur des principes, non plus seulement dans une lettre, mais dans un ouvrage spécial. Qui ne connaît ces *Maximes et réflexions sur la comédie*? où l'illustre évêque de Meaux s'est montré d'une sévérité d'autant plus inflexible que le P. Caffaro avait été facile jusqu'à la faiblesse.

On le voit, c'est à Boursault que nous sommes redevables, indirectement sans doute, mais incontestablement, des *Maximes sur la comédie*, et nous sommes tentés de nous écrier : Heureuse faute, qui nous a valu un chef-d'œuvre de plus ! Il est remarquable que, dans cet ouvrage, où Molière est traité impitoyablement, où Corneille et Racine eux-mêmes ne sont pas épargnés, Boursault, dont les œuvres ont donné naissance au débat, qui en a été la cause imprudente, non seulement est désigné en termes beaucoup moins nets que l'auteur du *Malade imaginaire* et du *Médecin par force*, mais n'est combattu qu'avec réserve et ménagement, après un hommage rendu à ses intentions louables ².

L'année qui suivit les *Fables d'Ésope*, Boursault donna une grande comédie en vers libres, d'un genre tout différent : *Phaëton*. L'auteur et les comédiens comptaient sur un vif succès ; leur espoir fut trahi : la pièce n'eut que neuf représentations, ce que le fils de Boursault et Boursault lui-même expliquent par une cabale d'auteurs jaloux. Une cabale ! De la part d'un auteur, l'explication prête toujours à sourire ; elle ne paraît pourtant pas trop invraisemblable cette fois. Avec le *Mercurie galant* et les *Fables d'Ésope*, Boursault avait pris sur ses rivaux une avance qu'il était urgent d'arrêter. Nous avons la preuve de la haute idée que les comédiens s'étaient faite de son nouvel ouvrage, dans la lettre où Raisin cadet

¹ Cette lettre, qu'on lit dans la correspondance de Bossuet et à laquelle le père Théatin répondit deux jours après avec une soumission complète, est datée de Germiny, le 9 mai 1694. On peut la considérer comme la première substance de ses *Maximes sur la comédie*, où il a même reproduit textuellement plus d'un passage de cette lettre.

² C'est évidemment de notre auteur, et en particulier de son *Ésope*, qu'il s'agit à la fin du traité de Bossuet.

annonce à l'auteur que, se trouvant à souper avec Chaulieu, la Fare et le prieur de Vendôme, il a soutenu que Molière ne lui était pas supérieur dans l'art de faire les vers, et le prie, en conséquence, de lui envoyer en hâte la scène de Momus et de Phaëton (IV, VI), pour les contraindre à se rendre. En lui répondant, Boursault proteste contre cette *hérésie*, mais il ne lui transcrit pas moins la scène en question, et il n'a pas négligé de nous conserver la lettre de l'acteur.

D'ailleurs, en publiant sa pièce, il la dédia à MM. les comédiens ordinaires du roi, leur rappelant tous les applaudissements qu'ils lui avaient donnés, et invitant fièrement le lecteur à s'assurer qu'il y eut autant d'équité dans leurs suffrages que de passion parmi les adversaires de son œuvre. Il l'a montrée depuis « à des gens qui sont sur la cime du Parnasse et qui ne voient qu'Apollon au-dessus d'eux, — à des personnes d'un mérite au-dessus de l'expression, — lesquels ont partagé l'avis des comédiens ». La disgrâce de *Phaëton* fut donc une blessure très sensible et très imprévue au cœur de notre poète. Avec le ton tranchant et dédaigneux qui leur est habituel, les frères Parfaict assurent qu'il n'y a aucun besoin de recourir à l'hypothèse d'une cabale pour expliquer la chute d'une pièce qui est « du dernier médiocre », et qu'il faut plutôt s'étonner qu'un si faible ouvrage ait eu neuf représentations. Il est plus équitable de s'en rapporter au jugement du public, résumé en ces termes par le fils de Boursault. « Ce n'était pas, disait-on, que l'ouvrage ne fût plein de beautés. On convenait aisément que tout y pétillait d'esprit, mais on se plaignait que cet esprit y fût répandu avec plus de profusion que de choix et plus de vivacité que d'ordre. » Il ne manque, en effet, à la gaieté, à la verve piquante, à l'agrément ingénieux, à la belle humeur de cette comédie, qu'un peu plus de retenue, de sobriété et de goût pour qu'elle soit tout à fait charmante. Boursault s'abandonne trop à son abondante facilité, et maintes fois l'esprit qu'il veut avoir gâte celui qu'il a. Si, dans son ensemble, *Phaëton* reste loin de l'*Amphytrion* de Molière, on peut néanmoins l'en rapprocher pour le style de quelque scènes et pour le ton général. Mais il est une autre comparaison moins haute qu'éveille naturellement la lecture de la pièce. C'est quelque chose comme une opérette mythologique du dix-septième siècle, une aïeule de la *Belle Hélène* : tel couplet de Théone, la princesse enjouée, et surtout de Momus, l'impertinent bouffon, semble appeler la musique d'Offenbach.

Après *Phaëton*, pendant les dix années, ou peu s'en faut, qu'il vécut encore, Boursault ne fit plus représenter qu'une petite pièce : *les Mots à la mode*, tant il voulait prendre son temps pour préparer

à loisir une sérieuse revanche et donner une suite au succès de son premier *Ésope* ! Cette comédie, jouée le 19 août 1694, est fort intéressante pour l'histoire des expressions, des locutions, des tournures en vogue, vers la fin du siècle, dans le monde élégant, et singées par les bourgeois qui visaient aux belles façons, ainsi que pour l'histoire des mœurs, des usages et des modes. Tel est son vrai but, et tel est aussi son principal mérite. L'intrigue, suffisante pour un seul acte, et même moins sommaire, relativement, que celles du *Mercur*e et des *Fables d'Ésope*, est toutefois subalterne, et l'on voit bien qu'elle ne sert qu'à seconder le projet de l'auteur. Cette critique amusante, ingénieuse et sensée, joint la valeur d'un document à la variété et au mouvement d'une série de scènes qui mettent en jeu, dans le cadre d'une situation donnée, de petits caractères, de petites passions et de gros ridicules. On rencontre dans les *Mots à la mode* plus d'un trait qu'on pourrait croire emprunté à Molière, soit à *l'École des maris*, soit au *Bourgeois gentilhomme*, soit aux *Femmes savantes*, soit surtout aux *Précieuses ridicules*, dont l'ouvrage de Boursault forme le pendant à quarante années de distance. Sans doute, ce sont, pour la plupart, rencontres qui résultent de l'analogie des travers mis en scène. Il est impossible cependant de ne pas remarquer à quel point Nanette et Babet rappellent Cathos et Madelon, comme MM. du Rus et de l'Orme, le marquis de Mascarille et le vicomte de Jodelet.

Mais *Phaëton* et les *Mots à la mode* n'étaient que des échappées qui ne lui faisaient pas perdre de vue la voie nouvelle où il était entré avec les *Fables d'Ésope*. Je serais même tenté de croire que *Phaëton* avait été composé, en tout ou en partie, avant cette dernière pièce, et d'ailleurs il y a glissé quelques scènes satiriques qui étaient comme des jalons plantés pour revenir des sentiers de la fantaisie à la grande route de la comédie de mœurs. Il se préparait à y rentrer, en reprenant le cadre et le héros qui lui avaient si bien réussi, et il avait même conçu un dessin plus vaste :

« J'ai choisi Ésope, écrivait-il à l'archevêque de Paris, pour le traduire partout où il y a des abus, et pour lui faire dire, sous les apparences des fables, la vérité à tout le monde... Celui que j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Grandeur est Ésope en province, et celui qui lui succédera sera Ésope à la cour, persuadé qu'il y a des abus comme ailleurs, et qu'ils y sont d'autant plus considérables que ceux qui les commettent sont dans une plus grande élévation. De là, je le mènerai où je croirai ses leçons le plus nécessaires; et partout je donnerai tant de laideur au vice et tant de beauté à la vertu, qu'il ne tiendra pas à moi que l'on n'ait autant de haine pour l'un que d'amour pour l'autre. »

On voit combien il avait pris au sérieux son rôle de poète moraliste et la devise *Castigat ridendo*. La mort ne devait pas lui laisser le temps de dérouler le cycle dont il caressait ainsi le projet. Elle lui permit à peine d'en fournir la seconde étape, et nous ne savons s'il faut s'en plaindre, car, bien qu'il ait été plus heureux dans *Ésope à la cour* qu'on ne l'est généralement dans les *suites*, il nous semble que la monotonie et l'esprit de système, déjà sensibles dans ces deux pièces, eussent fini par s'accuser, à la longue, d'une façon fatigante.

Le défaut essentiel du genre est celui d'une leçon trop directe, qui, au lieu de se dégager du choc des incidents et des caractères, se formule dans chaque circonstance en une sorte de sermon. *Ésope à la cour* ne l'a pas plus évité et ne pouvait pas plus l'éviter qu'*Ésope à la ville*. L'abus des fables est poussé plus loin encore dans cette seconde pièce que dans la première; elle en renferme dix-sept (y compris le prologue), dont plusieurs sont fort longues, mais aussi dont beaucoup sont charmantes. Il s'y est appliqué cependant à renforcer un peu l'intrigue : si l'ouvrage est encore épisodique, il n'en a pas moins un nœud et un dénouement plus marqués. Ce dénouement est d'un caractère élevé, et Saint-Marc Girardin l'admirait beaucoup. Boursault, évidemment, s'est piqué d'honneur : il a voulu non seulement réparer l'échec de *Phaëton* et renouveler, en le dépassant, le succès d'*Ésope à la ville*, mais encore donner raison, du moins en ce qui le concernait, aux apologistes du théâtre contre ses détracteurs, prouver à M. de Meaux et à l'archevêque de Paris, par un exemple éclatant, ce que pouvait devenir la comédie entre des mains comme les siennes, consoler son fils et le P. Caffaro, en ajoutant sa nouvelle œuvre comme une pièce justificative personnelle à l'appui de la dissertation condamnée en thèse générale. Elle est d'un plus haut vol, d'une morale plus épurée, d'une portée plus grande, en même temps que d'un style plus correct et plus ferme, quoiqu'il n'ait pas eu le temps d'y mettre la dernière main, comme nous en prévient l'Avis au lecteur. On peut même dire que, à force de vouloir se maintenir dans les régions supérieures de la comédie héroïque, il a fini par émousser la *vis comica* et par se rapprocher de l'épître morale dialoguée.

Oui, Boursault a pris son rôle au sérieux. Le redresseur de torts que nous avons vu se dessiner à l'étourdie presque à ses débuts est devenu ici un prédicateur de théâtre, un champion armé de pied en cap pour combattre le *vice* et défendre la *vertu*. Le courage dont il a déjà fait preuve s'est accentué. Ses traits frappent en pleine poitrine les courtisans, qu'il n'a jamais ménagés. Il s'attaque

à l'athéisme, l'une des plaies cachées du règne de Louis XIV vieillissant. Que dis-je? il ose faire la leçon aux rois eux-mêmes, — j'allais dire au roi lui-même, — avec une respectueuse liberté. Les comédiens, qui avaient hésité devant quelques scènes d'*Ésope à la ville*, ne pouvaient que reculer devant les hardiesses plus franches encore d'*Ésope à la cour*, et le poète n'était plus là pour en appeler et gagner sa cause. Il était mort depuis trois mois lorsque sa dernière œuvre parut sur le théâtre, le 16 décembre 1701. On ne se borna point à retrancher plus d'un passage à la représentation, on en changea et on en adoucit quelques-uns en imprimant la pièce.

Montesquieu a fait d'*Ésope à la cour*, le plus bel éloge qu'on en puisse tracer au point de vue moral. « Je me souviens, lit-on dans ses *Pensées diverses*, qu'en sortant d'une pièce intitulée *Ésope à la cour*, je fus si pénétré du désir d'être honnête homme, que je ne sache pas avoir formé une résolution plus forte. » Remarquez que Montesquieu ne parle pas d'une simple impression, ni même d'une résolution vague, — le trait n'aurait rien de rare, — mais d'une résolution forte et, j'aime à le croire, durable. Boursault en eût été à bon droit très fier, et si le P. Caffaro avait pu connaître cette déclaration, il n'eût pas manqué d'en enrichir sa *Lettre*, quoique Montesquieu fût un philosophe.

Nous aimons à terminer sur un tel éloge, qui la couronne si bien, notre étude sur la vie et les œuvres de Boursault. Si nous avons compris son caractère, c'est là assurément la louange à laquelle il eût été le plus sensible. On ne saurait le comparer aux maîtres, quoique, dans sa sphère modeste et sur la fin de sa carrière, il s'en rapproche de plus en plus. Il est beaucoup de personnalités littéraires plus éclatantes que la sienne; il en est peu de plus sympathiques, pour employer un mot dont on a bien abusé, mais qui ne fut jamais mieux à sa place. L'homme qu'il laisse apparaître sans cesse sous l'écrivain n'est pas un grand homme, mais c'est un brave homme et un galant homme, qu'on ne peut avoir fréquenté quelque temps sans ressentir pour lui autant d'estime que d'amitié.

Victor FOURNEL.

MÉLANGES

BENVENUTO CELLINI, ORFÈVRE, MÉDAILLEUR, SCULPTEUR
RECHERCHES SUR SA VIE, SON ŒUVRE ET LES PIÈCES QUI LUI SONT ATTRIBUÉE

Par Eugène PLON ¹.

I

M. Eugène Plon n'est pas seulement un de nos grands éditeurs, c'est aussi, à son heure, un écrivain, un historien et un critique d'art de beaucoup d'érudition, de talent et de goût. Il a fait ses preuves par cet ouvrage sur Thorwaldsen, qui lui a valu, en Europe, les suffrages de tous les hommes compétents, et dont le succès l'a fait élire membre de l'Académie royale des beaux-arts de Copenhague. Il les a continuées par son étude sur le sculpteur danois V. Bissen. Il les achève et les couronne par ce magnifique volume, un des plus beaux, le plus beau peut-être sorti cette année des presses de la typographie artistique, qui fait doublement honneur, dans la même personne, à l'imprimeur et à l'auteur, consacré à Benvenuto Cellini, étudié sous tous les aspects de sa vie si complexe, si dramatique, et de son multiple génie. Ce travail minutieux, consciencieux, sur un sujet qu'on croyait à tort épuisé, et qui n'était qu'effleuré, le renouvelle et l'approfondit avec une autorité qu'on peut dire magistrale. Il est de ceux qui donnent toute la mesure et toute la physionomie du héros et de son biographe.

Nul n'était plus à même que M. Eugène Plon, qui lui a consacré des années de recherches et de voyages, de l'entreprendre, non seulement par le droit du talent, mais encore par le droit de ces moyens d'information complète et de parfaite exécution que seul il possédait, en raison de ses ressources et de son expérience de grand imprimeur, et des relations puissantes et variées qui ont fait ouvrir devant lui des portes qui fussent demeurées fermées devant d'autres.

II

A nos yeux, le devoir de la critique ne consiste pas à exécuter de brillantes et stériles variations sur un thème donné, ni à se parer,

¹ Paris. Eugène Plon et C^e, imprimeurs-libraires. 1 vol. in-4^o, avec eaux-fortes de Paul Le Rat.

comme le geai des plumes fraîchement arrachées du paon, de ce facile étalage d'érudition qu'on prend dans la lecture consciencieuse et même dans la lecture superficielle d'un livre bien fait, bien divisé, éclairé comme par autant de fenêtres, de tables, qui rendent l'initiation si commode. Notre mission consiste, selon nous, non à faire valoir, au cas où nous le posséderions, notre talent de virtuose ou de dilettante. Elle consiste à prendre par la main le lecteur de bonne volonté qui veut être instruit et non amusé, qui veut savoir ce qu'il y a dans un livre, et à parcourir avec lui, en signalant à son attention les aperçus neufs, les découvertes qui le méritent, la triple route tracée par l'auteur du *Benvenuto Cellini*, qui a divisé son travail en trois parties principales indiquées par le titre : recherches sur la *vie*, sur l'*œuvre* de Benvenuto Cellini et sur les *pièces qui lui sont attribuées*. M. Eugène Plon s'est ainsi montré tour à tour, à notre grand profit et grand plaisir, dans le double rôle, sous le double habit du biographe et du critique. C'est à ce double point de vue que nous allons examiner l'ouvrage.

III

Benvenuto Cellini, un des types les plus curieux, les plus complets et, malgré ses défauts, les plus sympathiques de la Renaissance, un des artistes exceptionnels, géniaux, sortis, armés de pied en cap de tous les talents, dans la fière attitude d'une statue vivante, du bronze florentin jeté au moule de l'antiquité, Benvenuto a pris soin de rendre la tâche facile, en apparence du moins, au biographe, car il a laissé des *Mémoires* où il raconte sa vie, et des *Traités* où il expose et explique son art. Nous disons qu'il a rendu la tâche de son biographe facile en apparence. Car si, dans ses écrits, il s'est peint comme homme et comme artiste, avec une éloquence naturelle et un don du mouvement et de la vie pleins de séduction et de charmes, d'un autre côté aussi, il l'a pris avec l'histoire sur un tel ton de familiarité, de vantardise, de hablerie, que la postérité s'est justement tenue en méfiance d'un témoignage où la fanfaronnade fait du tort à la sincérité. Le premier devoir de M. Eugène Plon, biographe, a donc été d'examiner, de sonder, de palper minutieusement, impartialement, toutes les assertions de ce complaisant témoin de lui-même qui paraissaient sonner creux, et de les soumettre à une épreuve d'induction, de comparaison, de vérification impitoyable, et qu'on pouvait croire redoutable. Contre toute attente, il n'en a rien été. Benvenuto a le plus souvent dit vrai, malgré ses forfanteries qui font croire au mensonge. Ses *Mémoires* sont bien l'histoire exacte de cette vie aventureuse et dramatique dont ils semblaient le roman. Et le premier résultat, acquis au prix de bien des soins et de bien des peines, dont nous ne devons pas profiter avec

ingratitude, des recherches et des découvertes de M. Eugène Plon, c'est la confirmation, sur tous les points, de ces assertions des *Mémoires* qu'on pouvait regarder, sans calomnie, comme sujettes à caution et ayant grand besoin de redressement.

La première de ces assertions suspectes et contestées était celle concernant le rôle militant et même triomphant, durant le siège de Rome, que Benvenuto paraissait s'être trop libéralement accordé. On ne se faisait pas à l'idée de cet orfèvre, monnayeur, émailleur, subitement chargé, comme par un coup de baguette, en bombardier, en organisateur, en héros de la défense du château Saint-Ange, et tuant, d'un coup d'arquebuse heureux, le chef de l'attaque, le fameux connétable de Bourbon, puis, pointant, quelques jours après, le coup de fauconneau qui devait blesser le prince d'Orange d'un éclat de mitraille. Il paraît qu'il n'y a point trop à en rabattre et que, dans ce temps propice aux métamorphoses, cet homme doué de tous les talents, se distingua non seulement comme orfèvre, mais comme musicien et comme artilleur à la cour de Clément VII, et mérita, à ce triple titre, la faveur pontificale, qui ne lui fit point défaut. Benvenuto, en effet, n'a point menti quand il s'est dit bon musicien, pas plus qu'il n'a menti quand il s'est prétendu bon canonnier. Il fut embauché dans la bande de musique du pape par Gian Jacomo de Césène, excellent joueur de fifre, avec Lorenzo, le trombone de Lucques, pour faire avec son cornet la partie de soprano et jouer plusieurs beaux motets devant le Saint-Père, le premier jour d'août. C'est même en cette qualité, qu'il se fit d'abord remarquer. Le pape Clément (qui était avant son élection le cardinal Jules de Médicis) se souvint du père de l'artiste, qu'il avait connu à Florence, et lui fit ses premières commandes d'orfèvrerie, après l'avoir goûté d'abord comme corniste. Ce sont là jeux de hasard et jeux de prince. Le Gian Jacomo, chef de la bande de musique du pape, qui recruta Benvenuto et lui fournit ainsi l'occasion de ses premiers travaux, figure, en effet, sur les registres de trésorerie de 1523 et 1524, comme y figurent tous les personnages de ce fameux épisode de la défense du château Saint-Ange, qui a tant fait soupçonner la véracité de Benvenuto. Ce serait un tort; car si nul ne peut attester ni contester qu'il ait tué d'une arquebusade le connétable de Bourbon, ou blessé d'un coup de mitraille le prince d'Orange, parce que nul témoignage, à moins de circonstances particulières, ne peut désigner l'auteur de ces morts lointaines, obscures, anonymes, qui flottent sur la fumée et la poussière des champs de bataille, il n'est pas possible de douter, d'après les documents authentiques conformes en tout aux détails fournis par les *Mémoires*, qu'il n'ait pris une part régulière, soldée, active à la défense du château, qui fut soutenue précisément, à défaut de soldats qu'il n'avait pas,

ayant dû congédier les bandes de Jean de Médicis, par les gens de la maison du pape, dont Benvenuto faisait partie à titre de musicien, puis d'orfèvre.

Sur ce premier point, la défense du château Saint-Ange en qualité de chef bombardier, appointé, aux mérites et aux services tellement reconnus qu'il faillit se laisser tenter par le métier, qui convenait à la fois à l'homme d'un caractère militant, d'un esprit aventureux, et à l'inquiète mobilité de ces temps troublés, les assertions de Benvenuto ont donc été reconnues exactes et vérifiées authentiquement par M. Eugène Plon. On sent que le cadre restreint de cet article ne se prête point à l'examen détaillé des preuves. Elles sont déduites avec une abondance et une netteté qui ne laissent point place au doute, et nous passons à un autre épisode de la vie de Benvenuto, non moins conforme que le précédent à ce que nous savons de son caractère et des mœurs du temps, mais où la lumière était nécessaire, non seulement pour sa réputation, mais pour son honneur. Il ne s'agit en effet de rien moins que de l'accusation de malversation, de péculat, qui pesa sur lui, à l'occasion d'une mission délicate et confidentielle du pape Clément à son orfèvre et monnayeur favori. D'un caractère et d'un talent à se faire à la fois beaucoup d'amis et d'ennemis, Benvenuto, revenu à Rome après un séjour à Florence, d'où le chassa la guerre civile, et à Mantoue, d'où le chassa la peste, eut à lutter contre des rivalités et des cupidités qui, ne pouvant diminuer son mérite ni intimider son courage, cherchèrent tout simplement à le déshonorer. Aux derniers temps du siège du fort Saint-Ange, celui-ci avait été chargé par le pape, à bout de ressources, de démonter les pierreries et de fondre l'or des tiaras. Benvenuto remit fidèlement les pierreries et les lingots provenant de la fonte aux trésoriers du pontife, qui ordonna de lui compter 25 écus; mais cette libéralité *in extremis*, fort modeste si on la compare au service rendu et aux conséquences qu'il devait avoir pour l'artiste, avait été ordonnée la veille de la capitulation et du départ furtif du pape, et Benvenuto ne reçut rien. Non payé, l'artiste, ayant besoin de ressources, eut l'idée de laver les cendres de son fourneau. Ce résidu de son creuset donna à glaner une livre et demie de poussière d'or, dont il tira 140 ducats au change de la monnaie de Pérouse. De retour à Rome, Benvenuto s'empresça de confesser cette innocente aubaine au pape, qui sourit et refusa toute restitution, regrettant même que la dime n'eût pas été plus fructueuse. Il n'en fut rien de plus, et il n'en eût rien été sans les rivalités qu'eut à subir Benvenuto, les intrigues et les machinations de Pompeo, son compétiteur, et les querelles qui en furent la suite, terminées par le meurtre de Pompeo. Là encore, tant il avait d'injures à venger, le vindicatif Benvenuto eût été absous, si Clément VII eût

vécu. Mais il fut remplacé par un pontife d'un caractère tout différent, et qu'on avait su prévenir et indisposer contre le favori de son prédécesseur. On y était d'autant plus facilement parvenu, que Benvenuto, dans l'intervalle, s'était chargé la conscience d'une nouvelle affaire, tragiquement terminée aussi par la mort d'un archer coupable d'avoir tué, dans une rixe, le frère de l'artiste, Cecchino, qui ne tarda pas à être vengé.

Pompeo le fut aussi, car sa mort, si excusable qu'elle fût en raison de ses torts envers Benvenuto, manqua d'être fatale à ce dernier, lui coûta la liberté et faillit lui coûter la vie. Des influences hostiles paralysèrent la bienveillance que le nouveau pape Paul III (Farnèse) avait témoignée à l'artiste, en lui accordant un sauf-conduit, en favorisant son accommodement avec les héritiers de sa victime, et en lui promettant sa grâce, qui fut en effet obtenue le jour de l'Assomption 1535. Tout cela ne désarma pas la haine de ses ennemis et n'empêcha pas qu'il ne fût saisi et emprisonné au fort Saint-Ange, et cela non pour les deux meurtres amnistiés, mais sur l'accusation, peut-être soudoyée, d'un ouvrier mécontent d'avoir été congédié par lui. Benvenuto, (dont la dépouille avait été promise à Pier Luigi Farnèse, à sa proie attaché, subit des interrogatoires dont M. Bertolotti a publié les procès-verbaux, et n'eut pas trop de peine à démontrer que les pierreries qu'on l'accusait d'avoir conservées, lorsqu'il avait été chargé par le pape Clément VII de démonter ses tiaras, avaient fait retour au trésor pontifical, ainsi qu'il résultait des inventaires. Mais il eut plus de peine à sortir de prison où, après une tentative d'évasion dramatique et malheureuse, il courait le risque de mourir de consomption, si l'intervention protectrice du protonotaire Montluc, évêque de Valence, et du cardinal de Ferrare Hippolyte d'Este, n'eût obtenu sa délivrance. Benvenuto s'empessa de quitter cette ville de Rome dont le séjour lui avait été rendu si agréable par la faveur des Médicis et si rude par la disgrâce des Farnèse, et il choisit un troisième maître, le plus digne de tous de l'apprécier, dont il devait aussi posséder la faveur et encourir la disgrâce, comme il semble que ce fut la fatalité de son sort; car, à Florence, sa propre patrie et la dernière étape de sa nomade carrière, il devait encore se trouver, et presque toujours par la faute de son caractère, aussi heureux et aussi malheureux tour à tour qu'il l'avait été à Rome ou à Paris.

M. Plon a confronté le récit de ces diverses aventures et mésaventures avec les pièces du procès; il a ajouté aux preuves de l'innocence de Benvenuto, qui devient évidente; il a recherché sur les lieux mêmes les traces de son évasion; il l'a suivi avec un zèle à la fois pieux et impartial dans les moindres vicissitudes de son existence, fouillant les archives à son intention, pour fournir aux *Mémoires* un

commentaire confirmatif et décisif. Il l'accompagnera de même à la cour de France et à la cour de Florence, après avoir fait le pèlerinage des moindres lieux où il a passé. Le roi François I^{er} fit grand accueil à l'artiste et lui donna, pour y établir ses ateliers, le château du petit Nesle, où il devait avoir tant de peine pour s'installer et se maintenir. M. Eugène Plon a recherché et retrouvé, aux Archives nationales, l'acte de naturalisation de Benvenuto; et l'acte d'investiture de la propriété du petit Nesle a été publié par lui d'après la minute de Florence, trouvée dans les papiers de Benvenuto et donnée par Francesco Tassi. A Paris, Benvenuto avait eu à lutter contre les intrigues du Primatice, soutenu par la duchesse d'Étampes; à Florence, il eut à lutter contre les machinations de Baccio Bandinelli, protégé par la duchesse Éléonore, et les dernières années de sa vie furent empoisonnées par ces querelles de rivalité, compliquées de difficiles règlements de comptes, dans le détail desquels son dernier historien nous fait entrer, de façon à disculper son héros du reproche d'avidité et de fiscalité, non sans entamer quelque peu l'auréole de protecteur des arts de Cosme de Médicis, âpre à la discussion de ses intérêts, en prince dont la fortune est venue de la banque et du commerce des laines, et qui en garde l'empreinte dans son caractère comme dans son écu.

Nous ne pouvons suivre davantage M. Eugène Plon dans ce commentaire minutieux, curieux, qui permettra désormais à la confiance du lecteur, justifiée par des pièces authentiques, patiemment retrouvées, méthodiquement employées de goûter avec sécurité ce charme de récit, cet attrait de vie, qui font des *Mémoires* de Benvenuto, en dehors de leur valeur historique et artistique, un chef-d'œuvre littéraire. Benvenuto fut poète aussi et écrivit des sonnets, comme Raphaël, Michel-Ange et Salvator Rosa. Il eut, comme Raphaël et Salvator, une vie intime assez irrégulière et romanesque, quoiqu'on y trouve trop de liaisons ancillaires. Sur tous ces points variés et délicats, l'étude de M. Plon est au courant des plus récentes découvertes de la critique en Italie et nous donne le dernier état de la question. C'est lui aussi qui a résolu le problème, plein de difficultés, qui consistait à choisir entre les deux séries iconographiques qui se disputent l'honneur d'avoir donné la plus fidèle image du grand artiste, le véritable portrait, authentique et typique. Grâce à tant de soins, le lecteur des *Mémoires* n'aura rien à souhaiter et pourra se flatter de connaître, de pied en cap et en tout détail, un des hommes qui ont été le plus hommes par les passions, depuis les plus nobles jusqu'aux autres, et un des artistes qui ont été le plus artistes en cette grande époque, où il eut pour contemporains des hommes comme Léonard de Vinci, Raphaël, Michel-Ange, le Primatice, Vasari, etc. On trouvera, aux pages 112 et suivantes, une disser-

tation critique qui ne laisse rien à désirer sur les manuscrits et les éditions diverses de la *Vita*. On y apprendra que le meilleur texte manuscrit est celui de la bibliothèque *Lorenziana*; la meilleure édition, celle de Francesco Tassi (1829), et que, des traductions françaises, celle de Farjasse (1833), et surtout celle de Léopold Léclanché, en 1847, la dernière, est la moins mauvaise. C'est cette traduction qu'un autre imprimeur et éditeur d'initiative et de goût¹, M. Quantin, a mise, l'année dernière, à la disposition des amateurs, dans une jolie édition de luxe qui suffit parfaitement aux besoins de curiosité et d'information du public en général, si elle ne satisfait point tout à fait quelques juges plus compétents et plus sévères, qui rêvent et rêveront longtemps encore, sans doute, de cet oiseau rare qu'on appelle une traduction sans faute.

IV

Après avoir rempli si consciencieusement et si heureusement sa mission de critique biographique, avoir appuyé sur des pièces solides l'échafaudage, qui semblait participer de la légèreté et de la fragilité des œuvres d'imagination et de fantaisie, de son récit autobiographique, après avoir étudié ses manuscrits et étudié d'un œil vraiment critique deux portraits de son héros à peu près inconnus jusqu'à ce jour, M. Eugène Plon n'avait accompli que la moitié de sa tâche. Il lui demeurait à écrire l'*Histoire des œuvres*, à les suivre dans leurs vicissitudes, aussi romanesques et étonnantes parfois que les vicissitudes de leur auteur, à dresser le double catalogue des pièces, *bijoux et joyaux, médailles et monnaies, statues et bas-reliefs*, disséminées dans les musées et les trésors de l'Europe, et des pièces attribuées à Benvenuto, par des conjectures plus ou moins justifiées.

C'est à cette seconde moitié de sa tâche que M. Eugène Plon a consacré la seconde partie de son livre, de façon à retrouver les titres perdus de certains chefs-d'œuvre sans passeport, à découvrir, à contester ou à confirmer certaines attributions, de façon enfin à faire passer sous nos yeux, grâce à la collaboration d'un artiste des plus distingués, M. Paul Le Rat, la riche, l'étonnante, la chatoyante, l'éblouissante galerie des chefs-d'œuvre de Benvenuto, au triple titre d'orfèvre, de médailleur et de sculpteur. On pourrait croire que ce double catalogue est aride et fastidieux. On se détrompera vite, en lisant au hasard une de ces notices pleines de curieux détails, de précieux renseignements et d'anecdotes variées. Nous n'aurions jamais

¹ *La Vie de Benvenuto Cellini*, écrite par lui-même, traduction de Léopold Léclanché. Notes et index de M. Franco. Illustrée de neuf eaux-fortes de M. Laguillermie et de reproductions des œuvres du maître. Paris, A. Quantin, imprimeur-libraire, 1881, grand in-8°.

cru qu'on pût trouver à la fois tant de profit et de plaisir à lire un catalogue. Il est vrai qu'il y a catalogue et catalogue.

Celui que M. Eugène Plon a dressé, avec tant de soins et de peines, des pièces dues à Benvenuto était d'autant plus difficile à faire, que Benvenuto, dans ses *Mémoires* et ses *Traité*s, y a très peu aidé, et, avec l'orgueil du sculpteur, qui considère la joaillerie comme un art d'apprentissage, un art subalterne, a passé sous silence tout ce qui n'était pas chef-d'œuvre. C'est ainsi qu'il n'a accordé de mention qu'aux bijoux, médailles de béret, fermoirs de ceinture, boutons de pluvial, pendants et anneaux, qui lui en ont paru dignes par une valeur et un mérite exceptionnels. C'est à ce titre, sans doute, qu'il a mentionné dans ses *Mémoires* une ceinture de femme, en argent, de l'espèce de celles que portaient les nouvelles mariées florentines, et qu'on nommait du joli nom de *chiavacuore* (ferme-cœur), indiquant que la femme qui avait donné sa foi fermait son cœur à clef. C'est un petit détail de mœurs que nous apprenons à une page, tandis qu'à la suivante nous en apprenons un autre, par exemple, celui-ci à propos d'anneaux d'acier incrusté d'or, mentionnés à la *Vita*. Vers l'année 1534, on découvrit, dans des tombeaux antiques, de petites urnes, et dans les cendres qu'elles renfermaient on trouva des anneaux de fer incrusté d'or. Sur chacun de ces anneaux était gravé un coquillage, ce qui donna lieu de supposer que c'étaient des amulettes. « Pour satisfaire aux commandes de plusieurs seigneurs, mes grands amis, dit Benvenuto, je me mis à fabriquer des anneaux de ce genre. Je les faisais en acier très pur; et quand je les avais gravés et incrustés d'or, ils étaient très beaux à voir. Une fois, rien que pour la façon de l'un d'eux, je fus payé plus de 40 écus. »

A propos de chaque bijou, de chaque médaille, de chaque statue, de chaque buste, M. E. Plon se livre à une étude détaillée et comparée de l'objet, à une histoire de ses passages d'un propriétaire à l'autre, d'une collection à l'autre, qui fourmille de détails curieux, de piquants contrastes, d'intéressantes anecdotes. Il y a toute une chronique dans chacune de ces dissertations. S'il s'agit de la *Léda* du cabinet de Vienne, dont le torse est évidemment un fragment de camée antique, nous apprenons que, dans ce temps heureux, on pouvait, quand on était, comme Benvenuto, chasseur et marcheur, curieux et tenace, faire le plus riche butin dans la campagne de Rome, dans cette terre semée de ruines, dont les entrailles inexplorées recélaient encore des trésors. Les paysans lombards qui travaillaient aux vignes découvraient souvent, en piochant la terre, des médailles, des cornalines, des agates, des pierres fines d'un grand prix quelquefois, et aussi des camées. Un jour, Benvenuto rapporta une tête de dauphin, taillée dans une superbe émeraude, grosse comme une fève. Une autre fois, ce fut une

topaze de la dimension d'une noisette, représentant Minerve; puis un camée ayant pour sujet *Hercule et Cerbère*. Parfois, alors, le grand artiste de la Renaissance achevait ou complétait l'œuvre de l'artiste antique et se plaisait à se mesurer avec lui.

A propos de l'anneau d'or du pape Paul III, aujourd'hui perdu ou détruit, comme le fameux bouton de chape de Clément VII, sacrifié aux nécessités d'une contribution de guerre imposée par Bonaparte, démonté et fondu, nous relevons un détail et une observation qui ont encore aujourd'hui leur utilité et leur application pratique.

Ce qu'au *Traité de l'orfèvrerie*, remarque M. Plon, Benvenuto dit de la monture des pierres précieuses et des diamants est encore vrai aujourd'hui. Sa manière de relever leurs feux, en plaçant dans le chaton ce qu'il appelle le *specchietto* ou diverses teintes habilement préparées et variées d'intensité, suivant les besoins, correspond à l'emploi de ce que les modernes appellent la feuille ou le paillon. Néanmoins, la mode, surtout en ce qui concerne le diamant, a, de notre temps, entraîné une fâcheuse révolution. Persuadées que la plus précieuse des gemmes ne donne tous ses feux que par la monture à jour, les dames ne veulent plus aujourd'hui entendre parler d'autre méthode. Le diamant taillé, en conséquence, affecte la forme d'un clou; on le voit aussi complètement que possible, et il est facile de reconnaître s'il a quelque défaut. Il en résulte un avantage purement matériel. C'est qu'au premier aspect un œil peu exercé peut évaluer à sa juste valeur marchande la parure d'une femme; et le luxe orgueilleux y trouve sa complète satisfaction. Mais le goût le plus délicat de l'artiste est, par contre, sacrifié, car alors n'apparaissent plus dans la monture ni le dessin ni la composition d'un maître. Le premier ouvrier venu suffit à ce travail mécanique, toujours le même. Que l'on évoque alors par la pensée ces charmants bijoux du seizième siècle, où les pierres, enchâssées au milieu de figurines repoussées dans le champ d'or et rehaussées d'émaux, mêlaient leurs feux à l'éclat du métal et à la coloration variée de ces émaux. C'est alors que l'artiste se préoccupait avec raison d'ajouter aux éclairs des diamants des teintes variées destinées à jouer leur rôle dans l'heureuse harmonie de l'ensemble, donnant ainsi au goût le plus délicat sa plus entière satisfaction.

Les bornes étroites de cet article déjà dépassées ne nous permettent pas d'aller plus loin. Nous en aurons du moins assez dit pour mettre en relief les qualités hors ligne de ce magnifique ouvrage, fruit de dix années d'études et de recherches, et qui porte en toutes ses parties, en tous ses détails, les caractères de la maturité de l'érudition et du goût, pour faire ressortir le service éminent qu'il rend à l'histoire de l'art, en général, et à la mémoire de Benvenuto Cellini, en particulier, et pour contribuer par notre modeste part, en le recommandant chaudement au public, à un succès mérité, qui ferait honneur non seulement à l'auteur et à l'éditeur, mais au public lui-même.

M. DE LESCURE.

REVUE DES SCIENCES

Astronomie : L'événement astronomique de 1882. — Passage de Vénus sur le soleil. — Les missions de la France. — Importance des observations. — La distance de la terre au soleil. — La grande comète. — Dernière nouvelle. — Deux comètes pour une. — Dédoublément. — Phénomènes analogues. — La comète de Biéla. — Sa segmentation. — Sa transformation en pluie d'étoiles filantes. — **Météorologie :** L'année 1882. — Pluies, tempêtes, inondations. — Les prophètes du temps. — La loi de M. Roë. — Notre théorie des prévisions. — L'année de 1882 pouvait être annoncée comme pluvieuse. — L'été de la Saint-Martin. — Variétés : Est-on asphyxié en tombant d'une grande hauteur ? — Un préjugé à combattre. — Exemples. — Locomotion sur terre. — Les petites voitures pour tous. — Tricycles électriques. — Vitesse de marche. — Les voitures à ressorts de Philadelphie.

Un événement astronomique considérable aura marqué la fin de l'année 1882 ; nous voulons parler du passage de Vénus sur le soleil, qui a eu lieu le 6 décembre. Depuis plusieurs mois, ce phénomène préoccupe les savants. Une commission internationale s'est réunie à Paris du 5 au 13 octobre dernier, sous la présidence du ministre de l'instruction publique, ou, en son absence, sous celle de M. J.-B. Dumas, président de la commission de l'Académie pour le passage de Vénus. On a discuté les anciennes observations et les méthodes employées. Cette commission a fixé les stations qu'ont occupées les missions astronomiques envoyées en Amérique par les différents pays civilisés. Ces missions sont au nombre de 40 : l'Angleterre, qui occupe le premier rang, en compte 11 ; la France, 8 ; le Brésil, 5 ; l'Allemagne, 4, etc. La région la plus favorable pour l'observation s'étend depuis le Canada jusqu'au sud de l'Amérique méridionale.

La France a envoyé ses missionnaires dans des directions très variées. Voici la composition de chaque mission.

1° MM. d'Abbadie, de l'Institut ; Callandreau, de l'Observatoire ; Chappuis, lieutenant de vaisseau. Port-au-Prince.

2° MM. Tisserand, de l'Institut ; Bigourdan ; Puiseux, astronome ; Trisasi-Terao, Japonais, ancien élève de l'École d'astronomie. Martinique.

3° Colonel Perrier, de l'Institut ; commandant Bassot, capitaine Deforges ; Tourenne, photographe. Floride.

4° Bouquet de la Grye, Héraud, ingénieurs-hydrographes ; Arago, lieutenant de vaisseau. Mexique.

5° De Bernadières, Barnaud, lieutenants de vaisseau ; Favreau, enseigne. Chili.

6° Fleuriais, capitaine de frégate; Le Pord de Royer, de Saint-Julien, lieutenants de vaisseau; Lebrun, naturaliste. Santa-Cruz.

7° Hatt, ingénieur-hydrographe; Mion, sous-ingénieur; Lygne, lieutenant de vaisseau. Chubut.

Ajoutons à ces sept missions gouvernementales la mission organisée par M. Raphaël Bischoffsheim, le Mécène de la science, en France. Elle est conduite par M. Perrotin, directeur de l'observatoire de Nice, fondé par M. Bischoffsheim. Assistants : MM. Delacroix, Tessier, lieutenants de vaisseau; Guénaire, photographe. Station : Rio-Negro, en Patagonie.

Le 6 décembre, la planète Vénus s'est trouvée directement entre la terre et le soleil : son disque s'est projeté sur celui du soleil et l'a traversé comme une petite balle noire de 0^m,01 de diamètre circulant sur un disque étincelant de 0^m,32. D'après les calculs de M. V. Puiseux, qui s'est servi des belles tables de M. Le Verrier, le disque de Vénus a empiété sur le disque solaire à 2 heures 4 minutes 21 secondes 2; il en est sorti à 8 heures 22 minutes 40 secondes 3.

Le dernier passage de Vénus a eu lieu, en 1874, le 8 décembre, et il ne fut pas visible, comme cette année, à Paris. Nos arrière-petits-neveux devront attendre les années 2004 et 2012 pour l'observer de nouveau. Le phénomène ne survient que tous les cent treize ans et demi, plus ou moins huit ans. Le premier passage observé l'a été en 1761, le second en 1769, le troisième en 1874, le quatrième vient de l'être. (105 ans 1/2 + 8 ans après 1769.)

Pourquoi tous ces préparatifs coûteux et exceptionnels¹? Pourquoi le passage d'un point noir sur le soleil émeut-il à un tel point le monde astronomique? Ce n'est certes pas seulement parce que le phénomène est séculaire, mais bien parce qu'il peut permettre de déterminer avec précision la base de tout notre système astronomique, l'unité fondamentale : la distance du soleil à la terre. Cette distance n'est connue qu'avec une certaine approximation. Dans les calculs célestes, elle joue un rôle prépondérant; la connaître, c'est augmenter la précision de tous les calculs, c'est perfectionner à un très grand degré toute l'astronomie. On s'explique ainsi tous les efforts qui sont tentés dans cette direction. Jusqu'ici on n'a pu s'arrêter à un chiffre exact; il y a des discordances relativement considérables; il faut absolument qu'elles cessent. On compte beaucoup sur le résultat des observations qui ont été faites le 6 décembre.

Comment le passage de Vénus peut-il éclairer la question? Pour obtenir la distance d'un point à un autre qui est inaccessible, — et certes c'est le cas pour le soleil, — on mesure ce qu'on appelle une *base*, c'est-à-dire une ligne droite; des extrémités de cette ligne, on

¹ Les dépenses probables pour la France s'élèvent à 405 000 francs.

visé le point inaccessible ; on obtient deux angles. Une droite et deux angles ! Le premier venu comprendra que l'intersection des droites faisant les angles déterminés donnera le point inaccessible et par suite sa distance à la droite. Cette méthode très simple est applicable à la lune, mais elle ne l'est pas au soleil qui est trop loin de nous. Les angles obtenus, en visant l'astre des deux antipodes de la terre, sont beaucoup trop petits pour être exactement mesurés. Si sur une base de 1 centimètre on élève deux droites faisant les angles convenables, elles se couperont vers 120 mètres. C'est la même proportion pour le soleil. Il y a indétermination complète du point de rencontre et pas de solution pratique. On a dû imaginer d'autres méthodes, on en compte six. La détermination par le passage de Vénus, indiquée, dès 1716, par Halley, est une des meilleures. Elle se réduit à rechercher le temps exact du passage de l'astre sur le soleil, vu par différents observateurs installés le plus loin possible les uns des autres. La méthode est élémentaire en théorie ; mais en pratique, il est difficile de bien saisir le moment précis où la planète entre sur le disque solaire ; à l'approche de deux astres, il se forme comme un point, un pont, une goutte, et il y a incertitude sur le véritable moment d'entrée de la planète sur le disque solaire. Le dernier passage de 1874 a bien montré cette difficulté ; depuis on l'a étudiée, et M. Wolf, notamment, est parvenu à la tourner. Il est donc probable qu'avec les nouveaux instruments, nos astronomes détermineront le moment exact de l'entrée.

En 1874, les résultats obtenus ont varié pour les observateurs français entre $8'' 78$ et $9'' 17$ ¹. En Angleterre, M. Airy a conclu, d'un premier travail, la parallaxe $8'' 75$; puis d'un second, $8'' 82$; M. Stone, $8'' 91$; le capitaine Tuppmann, $8'' 84$. En Amérique, on a obtenu le chiffre de $8'' 88$. M. Le Verrier, par des considérations diverses, s'arrêtait au chiffre $8'' 86$.

On voit qu'il y a des divergences notables dans ces déterminations. Nous souhaitons vivement que le passage qui vient d'avoir lieu permette enfin de fixer un chiffre dans des limites moins éloignées. Nous reviendrons sur cette importante question, lorsque l'on connaîtra les résultats des observations de 1882.

La grande comète qui était encore visible au commencement du mois dernier a présenté un phénomène assez rare. Cette comète, un peu trop matinale pour la majorité des observateurs, s'est dédoublée. M. Schmidt, d'Athènes, a trouvé, un beau matin, vers quatre heures et demie, au lieu d'une comète deux comètes, une grande et une petite. Le noyau de la grande comète présentait dans les premiers jours

¹ Ces chiffres représentent la *parallaxe solaire*, c'est-à-dire l'angle sous lequel un observateur placé au centre du soleil verrait le rayon terrestre. De cette parallaxe, on déduit facilement la distance du soleil à la terre.

d'octobre des traces de segmentation ; il s'était allongé au point que sa longueur était devenue 25'' et sa largeur seulement 5''. Les deux astres s'en vont en voyageant de conserve, mais en s'éloignant déjà l'un de l'autre. Ce n'est pas la première fois que notre monde assiste à la naissance d'un astre. La comète de Biéla s'est également dédoublée en 1846. Elle avait été découverte en 1826 par Biéla, et quelques jours plus tard par Gambart ; elle revint, six ans neuf mois plus tard, à la date indiquée par le calcul. On l'observait au télescope depuis le mois de novembre 1845, quand le 13 janvier 1846, elle se fendit en deux sur toute sa longueur ; elle se déchira si bien que l'on vit voyager, dès le soir même, côte à côte deux comètes complètes chacune avec leur noyau et leur queue. Quelques jours plus tard, elles se séparèrent et le 10 février, il existait déjà 60 000 lieues de distance entre elles ; l'une perdit sa queue rapidement et beaucoup de son éclat ; en mars, le couple cométaire avait disparu.

Les deux comètes revinrent ponctuellement six ans neuf mois plus tard, en 1852. Elles étaient alors distinctes l'une de l'autre de 500 000 lieues. Et depuis 1852 on ne les a plus revues.

Il est vrai qu'en 1872, il est tombé du ciel une *averse* d'étoiles filantes, environ cent soixante mille, d'après les calculs des observateurs. Or on sait que depuis les travaux de M. Schiaparelli, les astronomes admettent volontiers que les étoiles filantes, groupées en essaims, suivent dans l'espace des orbites identiques à celles des comètes ; ces étoiles qui filent ne seraient que des morceaux de comète désagrégée. En 1872, nous aurions donc traversé les restes de la comète de Biéla, d'abord fragmentée, puis morcelée. Et la terre pourrait bien posséder encore à sa surface un peu de la substance de cet astre original.

La comète de 1882 semble vouloir marcher sur les traces de la comète de Biéla. La voilà segmentée ; elle se déchirera de plus en plus, elle finira par s'émietter, et nous la reverrons quelque nuit sous forme d'étoiles filantes.

Jolie année que celle que nous venons de traverser ! Pluies, tempêtes, bourrasques, désordres atmosphériques, inondations, tout s'en mêle, tempêtes magnétiques, aurores polaires ; il y a longtemps que nous n'avions eu à enregistrer des perturbations aussi répétées. Le soleil passe par un maximum de taches ; existe-t-il quelque coïncidence, comme quelques personnes le pensent, entre le nombre des taches solaires et les événements atmosphériques ? C'est ce qu'il est encore impossible de dire. Une plus longue expérience pourra seule répondre à cet égard. On a eu à noter des dérangements exceptionnels sur les lignes télégraphiques. Le 20 novembre notamment, le désordre était à son comble, et les transmissions devenaient impossibles. M. de Lala-

gade, qui habite Albi, a eu l'idée de réunir par un téléphone deux plaques métalliques et des blocs de charbon de cornue au moyen d'un fil conducteur. Le téléphone trahit par ses bruits les perturbations électriques. Quant il s'agit d'orage, le bruit devient un véritable roulement; quand une aurore boréale se produit, le roulement est entrecoupé par un bruit sec, suivi d'un silence. M. de Lalagade peut savoir ainsi ce qui se passe dans l'atmosphère à grande distance. Le téléphone pourra rendre évidemment des services en météorologie.

L'année 1881-1882 dérange considérablement les prévisions des prophètes du temps. Tous les météorologistes s'accordaient à considérer l'année 1882 comme sèche; je ne sache pas qu'on puisse en bonne conscience lui conserver cette dénomination. M. Alphand avait fait établir le long de la Seine des réservoirs, des pompes et des machines à vapeur pour puiser de l'eau, en prévision d'une sécheresse exceptionnelle. L'année 1881 avait rendu ces précautions utiles; l'eau des sources avait manqué en grande partie. Les machines et les pompes ont été inutiles; nous avons eu bien assez d'eau, beaucoup trop d'eau. Il a plu presque constamment à nos latitudes depuis le 8 juin, depuis la Saint-Médard.

Il est assez curieux de rapprocher en quelques lignes les faits des prophéties. M. Henry Roë avait annoncé une grande sécheresse pour 1882. Voici un exposé rapide de sa méthode. Les périodes de sécheresse et d'humidité, dit-il, se succèdent les unes aux autres comme des vagues alternatives à peu près d'égale longueur. Non que cette égalité soit tout à fait absolue ou qu'une période soit exactement le *fac-simile* d'une période correspondante à une époque précédente ou subséquente; l'uniformité et la régularité des périodes leur impriment généralement une ressemblance générale. Chacune de ces périodes s'étend sur trois années entières. Pour déterminer ces cycles ternaires, M. Roë indique la méthode suivante :

1° Quand le nombre représentant l'année est pair et divisible par 3, l'été de cette année est le second de trois étés froids et humides.

2° Quand le nombre représentant l'année est impair et divisible par 3, alors l'été forme le milieu d'une triade d'étés secs et chauds.

Par exemple 1860 est pair et divisible par 3; or ce qui a caractérisé les trois années 1859, 1860, 1861, c'est l'humidité et le froid. 1863 est impair et divisible par 3; tout le monde se rappelle que 1862, 1863, 1864 ont eu des étés secs et chauds.

En appliquant cette règle, on obtient les cycles ternaires d'étés froids suivants 1853-1855, 1859-1861, 1865-1867, 1871-1873, 1877-1879. On trouvera de même les cycles ternaires chauds 1856-1858, 1862-1864, 1868-1870, 1874-1876. Sans prétendre qu'il ne se soit jamais

glissé une année anormale dans cet ordre de saisons, M. Roë maintient que tous les étés notablement humides ou notablement secs sont tombés exactement dans une des périodes d'humidité ou de sécheresse qui viennent d'être indiquées.

En 1882? M. Roë avait publié, dans le *Times* de juin 1879, la prévision suivante : Le nombre 1881 est impair et divisible par 3; par conséquent, l'été de l'année 1881 devra être le second de trois étés secs et chauds, 1880-1881-1882.

1882 sec et chaud! hum! Voici qui nous donne à réfléchir sur l'exactitude de la règle de M. Roë. 1882 sec et chaud!

Nous-mêmes, nous avons soutenu une autre thèse. Pour nous, ce sont les déclinaisons lunaires qui, en faisant descendre ou monter en latitude les courants pluvieux, amènent tantôt les pluies, tantôt la sécheresse. L'observation nous a montré que les vents pluvieux règnent principalement dans nos régions quand les déclinaisons extrêmes annuelles de la lune sont de 18° , 26° , 28° . A ces déclinaisons correspondent ordinairement les années pluvieuses. Nous ajoutons en 1879 : « La déclinaison $20-21^\circ$ paraît amener aussi souvent des saisons pluvieuses, mais à caractère peut-être moins tranché. »

En 1882, la déclinaison extrême est de $21^\circ-20^\circ$; la prévision se vérifie assez bien; seulement l'année a un caractère franchement pluvieux. Notre règle est celle-ci. On obtient les années pluvieuses en ajoutant au millésime de l'année qui correspond au minimum des déclinaisons 6, puis 3, puis encore 3, puis 6, et par conséquent toute la série d'une période de dix-huit ans.

Exemple : le minimum des déclinaisons est survenu en 1866. Nous ajoutons 6, on a 1872; on ajoute 3, on a 1875-1876; on ajoute 3, on obtient 1879; enfin on ajoute encore 6 et l'on obtient 1885.

L'année vraiment pluvieuse devrait venir en 1884-1885, d'après la règle. Mais la déclinaison 21° est toujours douteuse et peut amener de l'eau, comme le prouvent les observations antérieures; elle survient au bout de la période de trois ans, c'est-à-dire en 1882. La règle n'est pas en défaut; seulement il faudra tenir compte de cette remarque dans l'application. L'année pluvieuse 1882 correspond aux années pluvieuses 1872, 1862, 1852, etc. En somme, il faut se défier des périodes ternaires; il semble assez présumable que de trois en trois ans il y ait tendance à voir se reproduire, sous une forme plus ou moins accentuée, les phénomènes de même ordre.

Confirmation également de la loi des déclinaisons en ce qui concerne l'été de la Saint-Martin, qui devrait, comme on sait, survenir vers les 11, 12, 13 novembre. Nous avons insisté ici ¹ plus d'une fois sur

¹ Voy. le *Correspondant*, 10 novembre 1880.

l'inexactitude du préjugé. L'été de la Saint-Martin arrive avant ou après l'heure, comme les saints de glace en mai, selon que les déclinaisons lunaires, boréales ou australes, coïncident ou ne coïncident pas avec ces dates. Les déclinaisons australes font prévaloir, à nos latitudes, les vents du Nord. Or, en 1882, les déclinaisons australes ont commencé vers le 7 novembre; la température moyenne devait s'abaisser vers la Saint-Martin, loin de s'élever. Et il en a été effectivement ainsi. Les derniers jours chauds sont survenus au commencement du mois. La prochaine quinzaine froide doit commencer d'après ces vues environ vers le 6 décembre, le minimum de température devrait tomber du 13 au 15. La fin de l'année doit avoir une température moyenne plus élevée, avec maximum du 25 au 27. Il s'agit bien entendu de nos latitudes.

On répète volontiers dans le corps médical que les personnes qui se suicident en se jetant du haut des monuments élevés sont asphyxiées avant d'atteindre le sol. Récemment, on rapportait cette observation d'un médecin de haute valeur : « La section du corps en deux n'était pas la cause absolue de la mort, attendu que la victime avait été *asphyxiée* dans la rapidité de la chute » ; M. G. Bontemps a fait remarquer le premier ¹ qu'il n'y avait dans cette affirmation qu'un préjugé.

Les trains rapides marchent avec une vitesse de 100 kilomètres à l'heure; cette vitesse atteint même 130 kilomètres exceptionnellement. La malle des Indes, allant de Châlon à Paris, 360 kilomètres en trois heures; soit 120 kilomètres à l'heure, 2000 mètres par minute, 33 mètres à la seconde. Que la distance parcourue soit verticale ou horizontale, peu importe! Or les mécaniciens et chauffeurs, dit M. Bontemps, n'ont jamais été asphyxiés. Une personne qui se jette du haut des tours Notre-Dame ne traverse cependant pas l'air avec une pareille vitesse. En effet, de la balustrade des tours Notre-Dame au pavé, on mesure 66 mètres. Un corps qui tombe parcourt l'espace avec des vitesses croissantes, 5 mètres dans la première seconde, 20 mètres dans la deuxième seconde, 45 mètres dans la troisième seconde, 80 mètres dans la quatrième seconde, etc., soit 80 mètres en 4 secondes, sauf la différence résultant de la résistance de l'air ². Donc une personne tombant en 4 secondes du haut de Notre-Dame ne traverse pas l'air avec une vitesse supérieure à celle des trains rapides.

Le raisonnement de M. Bontemps a été admis sans réserve. Ce n'est pas cependant qu'il ne pêche par la base. L'air n'est pas du tout en mouvement dans un wagon; la voiture emporte sa provision d'air qui est parfaitement immobile. Les chauffeurs et mécaniciens aussi sont

¹ Journal *la Nature*.

² L'espace parcouru est égal à la demi-accélération de la pesanteur multipliée par le carré du temps. $e = \frac{1}{2} gt^2 = 5 t^2$ approximativement.

abrités; de telle sorte qu'on ne court pas après son air; bref, il ne saurait manquer. La comparaison ne peut se faire avec rigueur.

Il n'y a pas asphyxie pour cette raison très simple que l'air ne manque pas; il n'est pas chassé, et le serait-il, que la dépression serait insignifiante. Les faits sont là pour le prouver. Il y a quelques années, un homme tombe du haut de la colonne de Juillet sur des bâches tendues au-dessus du socle qu'on réparait. Cet homme se relève, avec quelques simples contusions qu'il s'était faites en retombant ensuite des bâches sur le sol. On cite un Indien de l'île d'Oghin qui tomba en 1852 d'une hauteur de 300 mètres sur des massifs de freycimétias et de fougères qui amortirent la chute. Il en fut quitte pour des contusions. Donc on ne meurt pas par asphyxie en tombant d'une grande hauteur. Encore un préjugé qu'il convient de combattre.

Après la locomotion électrique sur l'eau, la locomotion électrique sur terre; après les bateaux électriques, les tricycles électriques. Nous avons signalé ¹ l'essai de navigation fait à Londres avec des accumulateurs. L'*Electricity* a très bien descendu et remonté la Tamise. On annonce que M. Ayrton, membre de la Société royale de Londres, vient d'installer sur un tricycle un petit moteur électrique et un accumulateur caché sous le siège; il a parcouru la cité de Londres ces jours derniers au grand étonnement du public, qui voyait la voiture progresser bien que les pédales eussent été enlevées. Le poids du mécanisme moteur est d'environ 75 kilogrammes. Comme un tricycle bien confectionné ne pèse pas plus de 25 kilogrammes, le poids total à vide du véhicule était donc de 100 kilogrammes.

Cette application ne nous semble pas à dédaigner. Un homme du poids de 70 kilogrammes, monté sur un tricycle, peut faire ses 16 kilomètres à l'heure pendant 6 heures sans trop se fatiguer. Nous avons vu un jeune homme de dix-huit ans aller de Paris à Mantes et retour en 5 heures 45 minutes. La distance est d'environ 56 kilomètres. Ce qui porte la vitesse à environ 4 lieues et demie par heure ². On peut évaluer le travail effectué dans ce cas à environ un septième de cheval-vapeur par heure. Un accumulateur de 60 kilogrammes emporte avec lui à peu près deux tiers de cheval-vapeur, ce qui représente la force d'un homme pendant 4 heures. Avec les pertes dues à la transmission, réduisons le travail utile à 3 heures. Il en résulte qu'avec un seul

¹ Voy. *le Correspondant*, 10 novembre 1882.

² L'Homme rapide a accompli, le dimanche 20 novembre, ce tour de force remarquable, d'avoir été de Saint-Germain à Mantes, distance 41 kilomètres, en 2 heures 44 minutes; il a gagné son pari de 1 minute. Il a fait en moyenne 1000 mètres en 4 minutes. Le tricycle a fait 1000 mètres en 2 minutes 8. Un vélocipède peut même effectuer 1000 mètres en 1 minute, mais pendant quelques minutes seulement.

accumulateur, on peut progresser à la vitesse de 18 kilomètres à l'heure pendant au moins 3 heures; soit faire une étape de 14 lieues.

Mais rien n'empêche de laisser au tricycle ses pédales et de donner à l'homme le moyen de travailler en même temps. Le tricycle pesant beaucoup plus, il ne faut plus guère compter que sur un travail réduit imprimant au véhicule une vitesse de 2 à 3 lieues à l'heure. On peut réduire la vitesse sur le moteur de 4 lieues $1/2$ à 2 lieues. Dans ce cas, le moteur électrique sera alimenté pendant 6 heures et le véhicule avancera pendant ce temps avec une vitesse de 4 à 4 lieues $1/2$. Soit en 6 heures une étape de 25 à 28 lieues. Il serait évidemment très commode de posséder à la campagne un tricycle pouvant fournir de pareilles courses avec une rapidité relativement énorme: on pourrait dans un rayon de 10 à 15 lieues, en bonne route, aller et revenir en 6 heures. Le tricycle va plus vite que le meilleur des chevaux, et il est inutile de le nourrir à l'écurie. Encore un peu et nous aurons enfin des voitures électriques rapides et économiques.

Peut-être à ce propos n'est-il pas superflu de mettre le public en garde contre un système de locomotion signalé par un grand nombre de journaux. On a annoncé qu'il s'organisait à Philadelphie un service de voitures qui seraient mues par des *ressorts* emmagasinant la force nécessaire à leur propulsion. Le moteur de chaque voiture serait formé de six ressorts enroulés sur un cylindre; chaque ressort serait constitué par une lame plate d'acier de 90 mètres de long, 15 centimètres de large et 6 millimètres d'épaisseur. Ces dimensions sont déjà extraordinaires. Mais il y a mieux: la force emmagasinée serait telle, qu'une voiture pleine de voyageurs ferait un trajet de 8 kilomètres sans avoir besoin d'être remontée. Il y aurait aussi un frein qui empêcherait les voitures de dépasser la vitesse de 15 kilomètres à l'heure!

Voilà qui est absolument américain! Six ressorts des dimensions indiquées pèsent ensemble 3800 kilogrammes. Il est impossible d'emmagasiner par kilogramme de ressorts plus de 30 kilogrammètres, et c'est déjà joli. Donc, les 3800 kilogrammes ne pourraient donner qu'un travail maximum de 114 010 kilogrammètres, soit *un cheval-vapeur* pendant 18 minutes.

L'effort de traction employé sur la plus belle route atteint $1/50$ de la charge. La voiture, avec ses 3800 kilogrammes de ressorts, ses voyageurs, pèse au moins 6000 kilogrammes. Quand elle aura parcouru 1000 mètres, tout le travail emmagasiné dans les ressorts sera théoriquement épuisé; et il le sera pratiquement dès 600 mètres. Donc, les fameuses voitures à ressorts sont tout au plus capables d'effectuer un parcours de $1/2$ kilomètre! Oh l'imagination américaine!

HENRI DE PARVILLE.

LIVRES D'ÉTRENNES

L'émulation pour les publications de luxe s'accroît chaque jour entre nos grandes maisons de librairie. Le concours s'en accroît tous les ans; il est aujourd'hui plus nombreux que jamais; la province y figure avec honneur à côté de Paris.

Comme les années précédentes, la maison Hachette y tient la première place, aussi bien par la beauté que par le nombre, l'importance et la variété des ouvrages qu'elle a préparés pour la saison des étrennes. C'en est la spéciale et libérale officine; aucune autre ne seconde avec plus d'intelligence et plus largement le goût qui s'est déclaré dans le public, à cet égard; science, art, histoire, littérature, éducation, tout s'y trouve et dans la forme que les circonstances et la destination demandent, c'est-à-dire avec une ornementation conforme et proportionnée au sujet.

Dans l'ordre de la science, la librairie Hachette offre la suite des deux publications, les plus considérables dans leur genre respectif, qu'ait entrepris, depuis quelques années, la librairie française : la *Nouvelle géographie universelle* de M. Élisée Reclus, et le *Monde physique* de M. Amédée Guillemin. Le nouveau volume de M. Reclus est le huitième de son grand ouvrage. Le précédent avait pour sujet l'Asie orientale : Mongolie, Chine, Corée, Japon; celui qui vient de paraître est consacré tout entier à l'Inde et à l'Indo-Chine. Ce volume sur l'Asie a, on peut le dire sans jeu de mots, un intérêt tout européen. Peut-être, en effet, sera-ce là le champ de bataille de l'Angleterre et de la Russie, qui s'y rencontreront infailliblement un jour. La France aussi commence à jouer là un rôle qui pourrait, avec un gouvernement plus stable, devenir important. Les renseignements de toutes sortes, tous puisés aux sources les plus authentiques et les plus autorisées que présente ce dernier travail du célèbre géographe, ont donc, dans les circonstances actuelles, un prix particulier. Ils sont, pour la géologie, l'ethnographie, la statistique, aussi détaillés qu'on peut le désirer. Les secours de la gravure y ont été, on peut le dire, prodigués, notamment pour la partie graphique. Le volume contient trois cartes d'ensemble, quatre cartes tirées à part et en couleur, plus deux cents cartes partielles et plans insérés dans le texte et relevant tous les accidents du sol qui appellent ou ont appelé l'attention. Nombreuses aussi, et bien près d'une centaine, sont les gravures reproduisant les divers types des populations, les spécimens de leurs industries, les sites les plus remar-

quables de chaque pays. Nous avons fait, dès le premier volume, nos réserves à l'endroit des doctrines de l'auteur sur l'homme, dans ses rapports avec les contrées qu'il habite; nous ne voyons rien qui invite ici précisément à les renouveler.

Le tome III du *Monde physique*, de M. Amédée Guillemin, est aussi d'un intérêt tout actuel. On sait quelle curiosité éveillent les récentes applications de l'électricité, quelle ardeur les savants mettent à en chercher de nouvelles et dans quelle fiévreuse attente on est de leurs découvertes. Or c'est précisément de cet agent mystérieux de l'électricité et du magnétisme, qui n'en est peut-être qu'une des formes, que traite ce troisième volume, avec de larges développements. Le sous-titre qu'il porte de *Notions élémentaires* ne doit pas être entendu dans le sens d'*abrégé* et moins encore dans celui de *vulgarisation*. Le livre de M. Guillemin est un travail véritablement scientifique, mais rédigé toutefois de telle manière qu'il n'exige pas une dose spéciale de science pour être compris; une application attentive et suivie y doit, selon nous, suffire. De nombreuses figures y aident, du reste, considérablement.

Sous ce titre, qu'on dirait ironique, mais qui est en réalité très sérieux : *Tout par l'électricité*, M. Georges Dary publie, de son côté, à la librairie Mame, un très beau et très curieux volume, enrichi de nombreuses figures, sur cette redoutable puissance de la nature que l'homme ne connaît que par ses effets et qu'il a tant de peine à s'assujettir. C'est exclusivement par ce côté, c'est-à-dire par le parti qu'on en peut tirer, par l'emploi qu'on en fait et qu'on peut espérer d'en faire, que M. Dary l'envisage. Après une introduction pleine de faits curieux et peu connus sur les moyens employés dans l'antiquité et au moyen âge, pour parer aux dangers du seul phénomène alors connu de l'électricité, le tonnerre, et sur les tentatives faites, aux dix-septième et dix-huitième siècles, pour s'en rendre maître ou, du moins, en détourner la direction et en neutraliser les effets, l'auteur aborde l'histoire des entreprises plus hardies qui, en ce siècle-ci, ont eu pour objet, non d'arracher au ciel sa foudre, comme nos pères crurent l'avoir fait : *Eripuit cælo fulmen*, mais pour nous assujettir le principe invisible qui la produit, l'employer à notre usage, l'utiliser pour nos besoins et même pour nos plaisirs. Les premiers essais ont eu pour objet la transmission des signaux, autrement dit le langage à distance, le télégraphe électrique, substituée au télégraphe aérien, et tout de suite organisé pour les chemins de fer. L'idée de la transmission du mouvement par l'électricité fut, presque aussitôt qu'aux télégraphes, appliquée aux horloges, oh, toutefois, elle n'a pas eu encore, à beaucoup près, le succès qu'on en attendait. Une transmission qui a mieux réussi, c'est celle des sons et de la voix humaine; les *Téléphones* ont atteint un degré d'utilité déjà très sensible et qui en étend chaque jour l'usage. Et cette invention n'en est qu'à son début! L'emploi de l'électricité comme

force motrice est un problème autrement important toutefois et qui, par suite, préoccupe plus vivement la science. Ce qu'elle a obtenu déjà sur ce point et ce qu'elle a l'espoir d'obtenir est l'objet d'un très long et très intéressant chapitre du livre de M. Dary. Non moins intéressant est celui de l'emploi de l'électricité comme moyen d'éclairage public et domestique. Mais ce n'est pas seulement à nous aider dans les labeurs de la vie, à faciliter à notre corps sa constante et rude tâche qu'aspirent les électriciens, c'est, de plus, à nous guérir de nos maux. L'électricité en médecine, tel est le dernier et non le moins curieux chapitre du livre de M. Dary. Sur ce point, comme sur tous les autres, sans s'exagérer la valeur des résultats obtenus, l'auteur se montre plein d'espérance et n'est pas loin de croire qu'un jour, qui est peut-être plus proche qu'on ne croit, tout ici-bas, comme le porte son titre, se fera par l'électricité. Nous n'y voyons pas, quant à nous, d'inconvénient, si l'existence peut en être effectivement simplifiée, et laisser ainsi à l'âme plus de liberté.

Un livre d'actualité par contraste, et qui, avec son attrait propre, en emprunte un particulier aux désordres climatiques dont nous souffrons depuis tantôt six mois, est celui de notre collaborateur, M. Victor Fournel : *Aux pays du soleil*¹, également publié par la librairie Mame, avec les illustrations sans tapage et de bon goût qui distinguent ses éditions de luxe. Les pays du soleil ! Y en a-t-il dont la pensée doive plus séduire en ce moment, et dont on se prenne plus volontiers à rêver, comme Mignon : « Connais-tu le pays où fleurit l'oranger ? » C'est du moins ce qui nous est arrivé, quant à nous ; le volume de M. Fournel est le premier de ceux du nouvel an que nous ayons ouvert, et, une fois la première page coupée, nous sommes allé jusqu'au bout, faisant avec l'auteur une excursion circulaire en Espagne, descendant l'Italie dans toute sa longueur et poussant jusqu'au cœur de l'Égypte. Qu'en pareille compagnie le voyage ait toujours été piquant, nos lecteurs s'en doutent. Tel, depuis bien des années, ils voient, tous les deux mois, le spirituel contrôleur des *Œuvres et des hommes*, dans ses explorations du monde parisien, tel ils le retrouveront dans ces visites un peu sommaires, mais attentives du reste, aux pays du soleil, c'est-à-dire plus préoccupé d'art que de politique, l'œil plus ouvert sur les sites, les monuments, les populations de chaque contrée, les manifestations de leurs instincts nationaux et leurs ridicules d'emprunt, que des révolutions qui s'y passent ou qui s'y préparent. Donc rien d'Arabi dans le chapitre de l'Égypte, par exemple, et moins encore du contrôle anglo-français et des beaux rêves de M. Gambetta ; mais, en revanche, beaucoup de tableaux, encore neufs après tous ceux qu'on a faits du pays, de ses antiques édifices et de sa physionomie actuelle : beaucoup de fines et personnelles remarques sur les étrangers de toutes races et de toute peau qui exploitent le vieux peuple et la vieille terre des Pharaons, terre bénie, toujours enrichie par le Nil, mais où, par suite de l'incurable incurie musulmane, on voit revenir alternativement, et

¹ 1 vol. grand in-8°.

plus souvent les premières que les secondes, les sept vaches maigres et les sept vaches grasses du prophète. Rien non plus de l'irrédentisme italien dans la traversée longitudinale de Milan à Bâtes, ni de la gallophobie des gracieux et reconnaissants sujets de Sa Majesté le roi Humbert, leurs ridicules frappant plus le touriste, apparemment, que leurs rodomontades. Leur *nationalisme*, par exemple, est ineffable. « Partout sur leurs enseignes, le mot *nazionale* s'étale avec orgueil, dit M. Fournel. On vend des étoffes *nationales*, des chapeaux *nationaux*, des boissons *nationales*. Une *Biblioteca nazionale* encombre (à Milan) la place du Dôme de ses tables serrées, où des centaines de consommateurs se renouvellent sans cesse devant des bocks de bière détestable, *ma... nazionale*. »

Partout, c'est le beau, le beau dans la nature, le beau dans l'art et dans les mœurs qui attire et arrête le voyageur, et il ne marchand pas l'éloge aux incroyables richesses que la terre privilégiée d'Italie offre encore à l'admiration, sous tous ces rapports. C'est de ce point de vue qu'il persille et blâme, en maint endroit, le nouveau gouvernement de l'Italie, dont l'origine *allobroquienne* se révèle là plus qu'ailleurs, et qui n'a pas, dans cet ordre de choses, le sens délicat des anciens. Il met partout son empreinte savoyarde, et, hélas ! loin de réagir contre son influence, les nouvelles couches du pays la secondent. Ce qui se commet de vandalisme en Italie est énorme, et le curieux du fait est qu'en cela on calque la France, — la France détestée et maudite ! Oui, c'est pour rivaliser avec Paris qu'on dépoétise Rome. L'ombre de M. Haussmann empêche les nouveaux édifices romains de dormir. Ils ne rêvent que boulevards alignés et nivelés, que dégagements et aérations d'édifices, que restauration de ruines et érections de monuments nouveaux. « Le bilan serait long à dresser dès aujourd'hui, dit M. Fournel, de toutes les destructions dont la capitale du catholicisme a payé l'honneur de devenir la capitale de l'Italie, de tous les monuments consacrés par les merveilles de l'art ou par la grandeur des souvenirs, que les vainqueurs ont déjà altérés, dénaturés, confisqués. Mais Rome a plus à redouter encore de leurs embellissements que de leurs destructions. » Il y a eu là, sans doute, quelques améliorations réalisées ; mais celles-là ne sont pas l'œuvre de l'administration piémontaise ; l'initiative en est due, au moins pour les principales, à Mgr de Mérode, dont elles portaient le nom, qu'on s'est bien vite empressé d'enlever.

Dans les tristesses que le spectacle de Rome inspire aujourd'hui à M. Fournel, le refoulement du Pape au Vatican tient la première place. C'est une sottise politique et un crime contre la poésie de la ville éternelle. En emprisonnant ainsi le Souverain Pontife, les Piémontais ont, dit-il, rayé du programme des splendeurs romaines ces admirables cérémonies qui étaient l'attrait du monde entier.

« Le vieux Romain les regrette doublement : pour lui d'abord, car il les aimait, et aussi pour les étrangers, pèlerins ou curieux, qu'elles attiraient à Rome. Il regrette même ces légendaires carrosses des cardinaux, machines monumentales et gothiques, qui ont fait place à de vulgaires coupés. Il se plaint de voir diminuer ses ressources à mesure que les charges augmentent, car il ne connaît encore les bienfaits de l'annexion et du progrès que par l'augmentation des impôts et l'établissement de la conscription. »

Il est pourtant un bienfait de l'annexion que ses partisans font sonner très haut ; c'est la disparition des bandits. M. Fournel, malgré

les dires des gens du pays, veut bien généreusement le reconnaître : « Les environs de Baïes passent pour n'être pas très sûrs, et un Napolitain m'avait prédit, en riant, au moment de mon départ dans une calèche grasseuse, sous la conduite d'un cocher d'aspect peu rassurant, le sort de Mgr Tendoli. Mais je n'ai pas fait d'autres rencontres désagréables que celles des mendians, et je n'ai vu d'autres voleurs que les hôteliers, ce qui est bien suffisant. »

Bien différente et moins mêlée de réserves dans ses admirations fréquentes est l'impression que l'auteur rapporte de sa tournée en Espagne. Malgré ses révolutions « libérales », ce pays a conservé beaucoup de son ancienne dignité; il n'a point appelé l'étranger, il n'a pas été annexé, et bien que, par certains côtés, il subisse l'influence du dehors, il est généralement resté lui-même et a gardé sa poésie, que l'Italie est en train de perdre. Cette poésie de la terre et de la race espagnoles, M. Fournel la goûte vivement et la fait bien sentir. Elle diffère de celle de l'Italie, mais elle a aussi sa grandeur et sa beauté; elle réside dans les sites quelque peu sauvages, dans le caractère semi-oriental des populations, dans leur singulière harmonie avec la nature du sol, dans les édifices d'une physionomie à part et qui racontent toute l'héroïque et chrétienne histoire du pays. Rien de cela ne pouvait échapper à M. Fournel. Quelque rudes que soient les conditions d'un voyage entrepris en plein été sur cette terre à peine détachée du sol africain et où la poésie abonde plus que le confort, il ne nous semble pas que l'intrépide touriste ait rien omis de ce qu'il importe de voir pour se bien figurer l'Espagne. Il a beau dire, en finissant, qu'il est heureux d'en être revenu : nous sommes certain qu'il est plus heureux encore d'y être allé. En le lisant, chacun voudrait avoir été à sa place.

Nos lecteurs n'ont pas oublié, nous en sommes certains, les piquants articles de M. Victor Tissot sur la Hongrie, ce pays si curieux, si peu connu encore et qui se prépare si visiblement sa place en Europe pour le jour où émigreront les Turcs. Ces articles, écrits pour le *Correspondant* par le jeune voyageur, sur son carnet de route, au lendemain de son retour, reparaissent aujourd'hui revus, complétés et corrigés au fond ainsi que dans la forme, en un grand et beau volume enrichi de dix héliographies d'après Valerio et de deux cent soixante gravures dans le texte¹. Dans leur rédaction nouvelle et définitive, ces impressions de touriste, tracées d'abord au courant de la plume, sont devenues une véritable relation de voyage, toujours pleine d'humour, d'animation, de couleur et d'entrain, mais où le sérieux, le grave, le profond même quelquefois, a pris la place de ce qu'il y avait primitivement et par endroits d'un peu trop vif et trop jeune peut-être. C'est une lecture qu'on refera, comme nous, avec plaisir et profit, et qu'on peut conseiller à tous. L'auteur, qui aime, comme on sait, l'Autriche autant qu'il déteste la Prusse, n'a pas cru blesser les sentiments des sujets de la maison de Hapsbourg-Lorraine, en témoignant partout de sa sym-

¹ *La Hongrie*, E. Plon, éditeur.

pathie pour les descendants de ceux qui, au jour du péril suprême de leur souverain, poussèrent le cri généreux de : *Vive notre roi Marie-Thérèse !* Il les aime, ces loyaux Madgyars, et les fait aimer, sans s'abuser pourtant sur leurs défauts de tempérament et de caractère, et sans dissimuler ce que, en les louant à beaucoup d'égards, on doit franchement blâmer chez eux. L'impression qui reste de la peinture que fait M. Tissot de la population et du pays est, en somme, instructive, aimable et gaie, et elle s'augmente, dans le volume que nous annonçons, du choix des illustrations qui en ornent fréquemment les pages. Le dessin en a été pris sur place ; elles se composent de quelques paysages, de quelques vues de sites et de quelques monuments ; mais la plupart sont consacrées à des types nationaux, à des scènes de la vie de campagne et de ville, à des costumes civils et militaires. Tous ces dessins sont du pittoresque le plus accentué, ceux en particulier de la population girovague des Tsiganes. Plusieurs sont d'une naïveté délicieuse et parfois touchante, ceux en particulier qui nous montrent les paysans en voyage ou à leurs travaux, et les villageoises à leur toilette ou au milieu de leurs enfants. Cette peinture au trait de la Hongrie, ce riche album de croquis à la plume et au crayon met réellement le pays sous les yeux ; et toutefois ce qu'il inspire, le savez-vous ? C'est le désir d'y aller voir. N'en est-ce pas le meilleur éloge ?

M^{me} de Witt, que nous retrouvons tous les ans, aux étrennes, avec quelque livre nouveau, publie, cette année, dans la collection Hachette, un magnifique volume, dans le genre de son *Froissart* et de son *Histoire du chevalier Bayart*, d'il y a un ou deux ans. Ce volume est le premier d'une histoire de France conçue d'après une idée qui n'est pas précisément nouvelle — un savant professeur, M. Dussieux, l'avait déjà eue¹ — mais qui n'avait pas été, que nous sachions, reprise jusqu'ici, et qui est des plus ingénieuses, — celle d'employer directement les chroniqueurs et de faire, à l'aide de leurs récits coordonnés et reliés entre eux, une narration régulière et suivie des grands événements de nos annales. On voit tout de suite l'avantage d'un tel procédé ; l'œuvre qui en résulte n'est qu'une mosaïque, il est vrai, mais une mosaïque qui est un tableau véritable reflétant vivement la couleur et l'esprit des temps. Nos chroniques en sont empreintes, on le sait, au plus haut degré ; à mesure qu'on les étudie davantage, on en est plus frappé. « Ceux, dit M^{me} de Witt, que la direction de leurs esprits ou de leur vie avait laissés étrangers aux trésors originaux de notre histoire nationale, s'étonnent du plaisir qu'ils éprouvent à les voir placés à leur portée. Ils retrouvent, jusque dans les plus anciens, cette vivacité d'impression et d'expression, cette vie palpitante et féconde qui n'ont jamais fait défaut à notre patrie. Mais les difficultés que présente le langage, les longueurs et les digressions du récit fatiguent et découragent trop souvent les lecteurs. » Ces récits, d'ailleurs, ne s'ajoutent pas bout à bout, ils sont souvent parallèles, leurs auteurs étant parfois contemporains. Souvent aussi il y est question des mêmes faits, et ces

¹ *Histoire de France, racontée par les contemporains*. 4 vol. Lecoffre, éditeur.

faits sont différemment envisagés. Il s'agissait, pour faire avec ces éléments un tissu régulier, de découper et de raccorder les divers morceaux qui devaient le composer, de les traduire ensuite dans notre langue d'aujourd'hui et de les en rapprocher, quand ils ne s'en éloigneraient pas trop. C'est ce qu'a fait M^{me} de Witt. « J'ai cherché, dit-elle, à faciliter la tâche de ceux qui voudraient étudier notre histoire à même dans ses sources, en choisissant dans les diverses chroniques les fragments les plus intéressants, en les complétant l'un par l'autre et en les reliant parfois entre eux par quelques mots. » C'est ainsi qu'après avoir commencé l'histoire des Mérovingiens par de larges emprunts faits à Grégoire de Tours, elle la continue simultanément avec Frédégaire, le moine de Saint-Denis, le biographe de saint Léger, etc. Pour les Carolingiens, ses ressources sont plus nombreuses; elle a, avec Éginhard, le moine de Saint-Gall, Nithard, l'astronome de Louis le Débonnaire, Raoul Glabert, Richer et autres, auxquels elle adjoint, pour donner plus de vie à certains épisodes, des passages du poème des *Nibelungen* allemands et des fragments de nos Chansons de gestes. Elle va ainsi animant de plus en plus ses récits composites, à travers les temps confus de la décadence des Carolingiens qu'elle éclaire assez heureusement, et arrive aux grands jours des croisades, où les matériaux de son travail abondent et où l'habile artiste n'aura plus que l'embaras du choix. Le premier volume de ce travail a seul paru. Il a pour titre : *les Chroniqueurs de l'histoire de France*, et il est orné de 11 planches et de 267 gravures. Ce premier volume s'arrête au seuil de cette époque des guerres saintes. Il y en aura trois; le second ira jusqu'à la mort de du Guesclin et à celle de Charles V; le troisième clora, avec Commines, l'ère des chroniques proprement dites, après laquelle commence celle des Mémoires; et tous seront, comme celui-ci, enrichis de dessins pris sur les monuments historiques et complémentaires du texte. « J'espère arriver, dit M^{me} de Witt, à reconstituer ainsi une véritable histoire de France, écrite de siècle en siècle par des contemporains, avec les erreurs et les préjugés de leur temps, mais avec l'animation et la vérité inhérentes à ce genre de récit. »

Cette histoire ne sera pas pour les politiques ni pour les savants, mais elle ne sera pas non plus exclusivement pour la jeunesse, comme son luxe d'images pourrait le faire supposer : les gens du monde y trouveront, avec un attrait nouveau pour l'histoire de leur pays, un sérieux complément à ce qu'ils en ont appris aux écoles ou au foyer paternel.

On a, de la Révolution, des histoires en grand nombre et de toutes sortes; ce qu'on n'en a pas, c'est une étude interne, une analyse raisonnée des voies qu'a suivies et que suit encore, — car elle n'est pas à son terme, — cette étrange et formidable déviation sociale. Des penseurs éminents, des philosophes, des hommes d'État, Burke, Joseph de Maistre et autres, en ont bien, dès son début, signalé le principe néfaste, le venin secret mêlé à l'épanchement naturel d'une sève féconde, et malheureusement un peu trop longtemps contenue. Mais, depuis lors, on s'est plus occupé à en raconter et à en peindre les effets qu'à en montrer l'action intérieure. En un mot, l'histoire de la Révolution est faite, mais la philosophie de cette histoire ne l'est point.

Un écrivain, qui, plus que tout autre, avait titre pour aborder un pareil travail, M. d'Héricault, vient de le tenter avec hardiesse et non sans succès. L'auteur de l'*Histoire de la Révolution de Thermidor*, et des nombreux romans historiques que l'on connaît, nous montre aujourd'hui, dans un magnifique volume édité par la librairie Dumoulin, non plus le drame de la Révolution, mais son esprit et son génie, au triple point de vue de la politique, de la morale et de la civilisation ¹.

Sous le premier rapport, l'auteur envisage la Révolution dans le gouvernement et dans l'administration qu'elle établit. Partout, elle agit en vertu du même principe : du 4 mai 1789 au 22 septembre, anéantissant l'autorité au profit de la liberté, afin d'arriver au pouvoir ; et du 22 septembre 1792 au 18 brumaire an VIII, supprimant la liberté au profit de l'autorité, afin de garder ce pouvoir ; et le principe qu'elle invoqua, dans l'une et l'autre période, fut la souveraineté du peuple. « La théorie politique de la plupart des révolutionnaires reposait, dit M. d'Héricault, sur cette idée, vraie d'ailleurs, quoiqu'elle fût de Jean-Jacques, à savoir que la république est impossible pour les grands États, dans lesquels elle amène nécessairement l'anarchie ou le despotisme. Les révolutionnaires étaient donc portés vers le fédéralisme... La guerre les força à chercher dans l'union la plus grande somme de forces. L'unité française fut ainsi maintenue par la guerre, comme la civilisation le fut par la résistance du clergé. »

Ces deux vérités sont péremptoirement démontrées, l'une au chapitre de la politique, l'autre à celui de la morale. Celui-ci est, en particulier, remarquable ; l'auteur y fait sentir toute la force de résistance et de conservation sociale que le christianisme avait mise dans le cœur du pays. « Comment, se demande M. Ch. d'Héricault, la France, au milieu de la longue agonie morale et politique qu'elle subit alors, ne rendit-elle point l'âme ? C'est, répond-il, que la vieille société avait amassé des trésors de générosité, de patience, de bon sens, de piété. A côté du vice codifié, la nation conservait un riche fonds de vertus chrétiennes ; à côté de l'utopie, de la fureur haineuse, de l'extravagance impraticable et anarchique, le vieil esprit français gardait de sa netteté, de son ressort, la clarté dans l'exposition, la logique dans les déductions, la méthode qui s'opposait aux plus grotesques effets de la passion révolutionnaire. »

L'œuvre de civilisation que se proposait la Révolution, et qui justifiait, à ses yeux, les moyens implacables et odieux auxquels elle eut recours, est la dernière partie de l'étude philosophique de M. d'Héricault, et non la moins importante et la moins digne d'être méditée. Ne sommes-nous pas, en effet, menacés, à cet égard, des attentats que la conscience et la vie de nos pères ont subis ? N'est-ce pas cette civilisation, cette réforme, ou plutôt cette destruction radicale des idées, des croyances, des institutions et des mœurs qu'on rêve de nous imposer ? Ce passé nous dit ce que peut être notre avenir. Grand est donc et de premier ordre l'intérêt qui s'attache à l'examen et au

¹ *La Révolution*, par Charles d'Héricault, appendices par MM. de Saint-Albin, Victor Pierre et Arthur Loth. 1 vol. in-4°, illustré de chromolithographies, de gravures sur bois et de fac-similés, d'après les monuments du temps. Chromolithographies par Lemercier et C^e. — Gravures sur bois par Pannemaker.

tableau qu'en fait M. d'Héricault. Ce tableau analytique embrasse les mœurs, les lettres, les sciences, les arts, l'économie politique, l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'armée elle-même, en un mot, tous éléments de vie de la nation. Il n'en est aucun, l'auteur le constate, qui eût pu résister, si le temps d'arrêt du 18 brumaire ne fût survenu. C'est à cette date que s'arrête M. d'Héricault, non, comme on l'a vu, qu'il ait la simplicité de croire, avec la foule, que le coup d'Etat de l'an VIII mit fin à la révolution, mais parce qu'il ne s'était proposé que d'en caractériser la première période.

De l'an VIII à l'année 1882, la révolution accomplit une autre période, car elle a toujours marché, sous le premier comme sous le second Empire, sous la Restauration comme sous la monarchie de Juillet. Ce cheminement, tantôt en tranchées et tantôt à ciel ouvert, est, dans le même volume, à titre d'appendice, le sujet d'un aperçu sommaire, mais plein de sagacité politique, de M. Victor Pierre, l'auteur apprécié d'une remarquable *Histoire de la révolution de février 1848*, dont nous avons fait connaître ici l'intelligence pénétrante et la haute impartialité.

Deux autres appendices historiques, suivis de considérations élevées de M. A. Loth sur la situation dans laquelle la Révolution a mis la France et sur les moyens de conjurer le péril qui nous menace, terminent ce volume, qu'enrichissent, encore plus qu'elles ne l'ornent presque à chaque page, des reproductions rares et très habilement choisies d'autographes, de portraits, de scènes populaires et de caricatures du temps.

Beaucoup d'autres beaux livres encore sont là devant nous; mais nous ne voulons pas ajourner ceux des enfants. Voici d'abord ce que leur offre la Bibliothèque rose, si connue de la librairie Hachette :

1° *Un drame dans la montagne*, par M^{me} Jeanne Cazin, suite à l'histoire publiée, l'année dernière, par l'auteur : *les Petits Montagnards*. On y retrouve les mêmes personnages devenus grands, montrant le même bon cœur, en venant au secours d'une pauvre enfant, Lisa, abandonnée par une mégère.

2° *Magali*, par M^{me} de Stoltz, simple histoire d'une gentille paysanne, orpheline dès sa naissance, et restée seule avec un grand-père octogénaire, qui se dévoue à toute sorte de fatigues pour la bien élever. Aussi est-il amplement dédommagé; la petite Magali, si soigneusement élevée, devient vite un modèle; elle travaille sans relâche pour son aïeul, aidée parfois par un petit voisin. A un moment, on veut la séparer pour la faire élever à Paris; mais sa tendresse filiale lui fait repousser cette offre, et elle reste dans son village, où elle est aimée de tous et finit par épouser son ancien petit compagnon, qui l'a toujours défendue envers et contre tous.

3° *Le Frère et la Sœur*, par M^{me} Jeanne Marcel. Ce sont deux enfants de l'Auvergne, pauvres et orphelins, livrés à une tante acariâtre qui saisit la première occasion d'envoyer le petit Pierre chercher fortune à Paris. Tandis que celui-ci, de degrés en degrés, s'élève à une haute position, par son travail et son honnêteté, que devient sa sœur, la pauvre petite Thérèse? Qu'on ne croie pas que Pierre l'ait oubliée. Oh

non ! dès son arrivée à Paris, il a amassé sous par sous l'argent nécessaire à son voyage, car il veut l'avoir près de lui ; mais lorsqu'il la réclame, on lui apprend qu'une dame du pays l'a emmenée avec elle, aux colonies, croit-on. Tout l'intérêt de l'histoire est dans ces démarches du frère pour retrouver cette sœur, qui, elle, n'a pas été heureuse ; enfin, Pierre la découvre et lui fait partager son aisance.

4° *Le Pupille du général*, par M^{lle} de Martignat. Quel terrible pupille a ce bon général, si rond, et d'un caractère si franc et si ouvert ! Le petit David est un véritable gamin, ne voulant rien faire, n'obéissant à personne et mettant tout à l'envers. Pour élever son pupille, le général demande un précepteur à un médecin de ses amis, qui lui envoie un jeune homme charmant, mais à qui le général trouve l'air trop doux pour dompter le caractère insupportable de David. Et cependant à force de douceur et de persévérance, le jeune homme obtient plus de son petit élève qu'aucun autre n'eût fait par les moyens opposés :

Plus fait douceur que violence.

5° *Le Petit bonhomme*, par M^{lle} Julie Gouraud. M^{lle} Gouraud aime toujours à mettre ses personnages en Touraine. C'est là qu'elle place son petit bonhomme, le fils d'honnêtes paysans, tout affligés de voir la petite taille de leur enfant. Du moins, s'il est petit, Jean est fort intelligent ; très jeune encore, il est employé à une closerie, où, malgré sa petite taille, il travaille bien et se fait aimer. A la suite d'une maladie, Jean se développe, et petit bonhomme devient grand garçon. Appelé par la conscription, il fait gaiement ses sept ans et revient pour hériter de la closerie où il a travaillé. Marié et heureux père de famille, il sait rendre service à tous et montrer qu'il peut y avoir grand cœur en petit corps.

Un livre que toutes les femmes qui ont aujourd'hui vingt ans ont lu et relu quand elles en avaient dix et qu'elles feront lire un jour à leur fille, l'amusante et touchante odyssée des *Malheurs de Sophie*, vient d'avoir son pendant en Angleterre. Cette autre épopée enfantine, aussi remplie que l'autre, de gentilles maladresses, s'appelle : *la Comtesse Kate*. Il vient d'en être publié dans notre langue une traduction qui fera une charmante lecture du jour de l'an ¹. Comme Sophie, Kate n'a pas de chance dans ses amusements. Malgré son désir de se montrer, en tout, digne du noble titre de comtesse de Caërgwent, dont, en vertu de certaine loi anglaise, elle vient d'hériter, à l'âge de dix ans, et de ne pas scandaliser deux vieilles demoiselles, ses tantes, qui entendent la former tout de suite au rôle majestueux qu'elle doit jouer dans le monde, la pétulante enfant commet des fautes de tenue désolantes et que naturellement elle aggrave en cherchant à les réparer. Ce serait à faire mourir de désespoir ses vénérables parentes, si un tuteur légal et autrement indulgent ne venait, en la prenant avec ses enfants, à

¹ *La Comtesse Kate*, par l'auteur de *l'Héritière de Redcliffe*, traduction de Marie Taylor. 4 vol. in-12. Sandoz et Thuiller, éditeurs.

lui, à dégager ces formalistes personnes de leur terrible responsabilité. L'ironie souriante qui court à travers ce récit lui donne, avec la peinture un peu satirique des mœurs provinciales de l'Angleterre, un charme que les enfants ne seront pas seuls à goûter.

L'histoire de Bayart, le chevalier sans peur et sans reproche, est un de nos plus vieux livres d'étrennes et de prix; nous l'avons reçu, pour notre compte, au moins deux fois. Le livre était malheureusement médiocre au point de vue littéraire. C'était la réduction, faite au dix-huitième siècle, par Guyard de Bréville, de la Chronique du loyal serviteur, et, jusqu'à ces derniers temps, on n'en a pas eu d'autres. L'an dernier, M^{me} de Witt publia intrégralement la chronique elle-même, en la ramenant à notre orthographe, mais avec un luxe typographique qui ne la rend pas abordable à tous. Par bonheur nous avons, cette année, sur les faits et gestes du bon chevalier, un livre tel que le demandait notre temps, récit exact, simple, mais animé et sympathique de la vie, dernier représentant de la chevalerie française. C'est l'œuvre de l'homme le plus compétent pour un pareil travail. *L'Histoire du bon chevalier*¹ a, en effet, pour auteur M. J. Roman, à qui nous devons la belle et savante édition de *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du gentil seigneur de Bayart*, publiée, il y a quatre ans, par la Société de l'histoire de France. C'est ce texte définitif que M. J. Roman, dans le nouveau volume que nous annonçons, a rajeuni, complété et mis à la portée de tous; il a rapproché de la forme moderne les expressions difficilement compréhensibles pour le vulgaire, mais il s'est en même temps attaché à respecter scrupuleusement le tour de phrase et la naïveté du récit original. Cette œuvre de vulgarisation, accessible à tous, vient à propos en ce moment, pour donner à la jeunesse une idée juste de notre vie féodale que la secte radicale cherche à fausser par les écrits dont elle empoisonne nos écoles.

P. DOUHAIRE.

MAGASIN ET BIBLIOTHÈQUE D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION

309 volumes illustrés (J. HETZEL et C^{ie}, 18, rue Jacob).

Il ne manque pas de livres qui ne sont de mise qu'à l'époque des étrennes, qui peut seule leur donner faveur pour être offerts en présent. Beaux livres, mais de cervelle point. Ils font admirablement sur une table de salon, où quelque main oisive les feuillettera avec distraction. Ce sont des meubles. Comme tels, ils sortent de notre compétence. Ils ne nous disent rien, et nous n'avons rien à leur dire.

Il y en a d'autres, malheureusement, desquels il y aurait trop à dire, livres malsains ou pervers. Ceux-là ne devraient en aucun temps trouver d'accueil, car ils ne sont propres qu'à jeter, surtout dans les

¹ Un beau volume in-12, avec portrait et autographe. Librairie de la Société bibliographique.

jeunes âmes, des germes de scepticisme et de découragement, sinon même de corruption.

Mais, si le poison existe, l'antidote n'est pas absent.

Il n'en est pas de meilleur que celui qui agit comme préservatif, et c'est à ce titre particulièrement que se recommande aux familles et au public tout entier la *Bibliothèque d'éducation et de récréation* des éditeurs Hetzel, la collection la plus complète et la mieux conçue d'aujourd'hui.

Doter l'enfance et la jeunesse, en un mot, la famille entière d'une vraie et solide littérature, répondant à toutes les convenances comme à tous les besoins, tenant compte de tout scrupule légitime, irréprochable enfin à tous les points de vue, c'était là une entreprise qui aurait pu passer pour chimérique, n'eût été la confiance inspirée par celui qui en était l'âme et se faisait fort de la mener à bien. En tout cas, si quelques-uns ont douté, ils peuvent voir aujourd'hui que ce n'était pas lui qui s'abusait. Son programme, par une fortune bien rare pour les programmes, a été de tout point réalisé.

Nous voudrions, par une analyse rapide des différentes parties de l'œuvre et en notant au passage ses accroissements récents, faire apprécier les vnes d'ensemble qui ont présidé à son exécution, et le puissant concours que se sont honorés de lui apporter les écrivains, les savants et les artistes les plus en renom.

Il y a là, du côté des sciences, une quarantaine de volumes, richement et habilement illustrés, en accord avec les textes. Aussi ne sont-ce point de froids et arides traités, mais des livres d'une forme animée, attrayante, qui, en rendant leurs enseignements plus saisissants, les rattachent à la partie plus spécialement littéraire de la collection.

La section des œuvres littéraires et morales est et devait être, dans une bibliothèque d'éducation et de récréation, la plus abondante. Elle brille vraiment d'un éclat sans rival. Jugez-en : voici pour la poésie, *les Enfants*, de Victor Hugo, le *Livre d'un père*, de Victor de Laprade et la *Comédie enfantine* de Louis Ratisbonne; pour le conte, les récits et moralités de toute sorte, voici *Modeleine* et la *Roche aux mouettes*, de Jules Sandeau; voici les trente volumes de *Voyages extraordinaires*, de Jules Verne, auxquels, avec sa puissance inépuisable d'invention, il vient d'en ajouter deux nouveaux, de données aussi originales que celles de leurs aînés : *l'École des Robinsons*, et *le Rayon vert*; voici les *Contes et récits de morale familière*, de P.-J. Stahl, et tous ses autres récits non moins moraux et d'un si aimable esprit, la plupart couronnés par l'Académie française : *les Patins d'argent*, *les Quatre filles du docteur Marsh*, *Maroussia*, *Histoires de mon parrain*, etc. Quoi encore? *Les Voyages involontaires* de Lucien Biart, qui vient d'en donner le dernier épisode, sous ce titre : *Lucia Avila*; puis les *Aventures de terre et de mer*, adaptées d'après Mayne-Reid (14 volumes avec *la Montagne perdue*, qui vient de paraître); et *Sans famille*, d'Hector Malot; et *l'Histoire de mon oncle et de ma tante*, par Dequet, etc., etc. Pour citer tout ce qui mériterait d'être cité, il nous faudrait épuiser le catalogue.

Nous ne pouvons cependant passer sous silence *la Lecture en famille*, par M. E. Legouvé, et *le Théâtre en famille*, de A. Gennevraye, deux œuvres nouvelles qui devaient, en effet, faire en même temps leur

apparition, la première donnant les préceptes que la seconde apprendra à mettre en action. S. Blandy, qui a donné à la collection, dans *le Petit roi*, une étude si vivement et si justement appréciée des mœurs russes et japonaises, obtiendra, cette année, un égal succès avec *les Épreuves de Norbert*, qui promènent le lecteur à travers la Chine et les Chinois. Th. Bentzon, l'auteur de *Yetté*, la petite créole, nous offre *l'Écolier américain*, d'après Aldrich, une bien curieuse autobiographie; et André Laurie, après *la Vie de collège en Angleterre*, a écrit les *Mémoires d'un jeune lycéen français*. Ces deux excellents ouvrages sont les premiers d'une série qui nous montrera l'éducation telle qu'elle se pratique dans tous les pays civilisés.

L'illustration de tous ces ouvrages, anciens et nouveaux, due à des artistes tels que Bayard, Riou, Benett, Froment, Frœlich, Vierge, Geoffroy, etc., traduits par les plus habiles graveurs, est digne des textes qu'elle accompagne. On ne saurait en faire un meilleur éloge, et il n'est que juste.

La petite *Bibliothèque blanche*, inaugurée seulement il y a quelques années, a eu pour base et point de départ ces charmants contes de l'ancien *Nouveau Magasin des enfants*, signés des plus illustres noms de la pléiade de 1830 : Charles Nodier, Octave Feuillet, P. de Musset, G. Sand, A. Dumas, Alphonse Karr, Ourliac, auxquels sont venus s'ajouter ceux de Dickens, J. Verne, P.-J. Stahl, Lemonnier, Chazet, etc. Elle s'est encore enrichie cette année de trois volumes : *Christophe Colomb*, par Jules Verne, qui se montre là historien aussi sûr qu'il est géographe émérite et éminent écrivain; *la Patrie avant tout*, par F. Diény, relation épisodique du siège de Strasbourg, qui, en France, fera battre bien des jeunes poitrines, on doit l'espérer; et enfin, dans le genre fantaisiste, descriptif et touchant à la fois, *les Pigeons de Saint-Marc*, dus à la plume aimable et spirituelle de M. Génin, l'auteur de *Marco et Tonino* et du *Petit tailleur Bouton*. Ces jolis volumes, tout pimpants sous leurs couvertures à sujets, forment bien la plus jolie garniture qu'on puisse rêver pour l'étagère d'une petite fille ou d'un petit garçon.

Les limites d'un article bibliographique ne suffiraient pas à l'analyse des cent gentils albums qui composent *la Bibliothèque de M^{lle} Lili et de son cousin Lucien*. Bornons-nous à dire qu'elle s'enrichit cette année de six nouveaux albums, dont trois en couleurs, où, comme toujours, les dessinateurs Frœlich, Froment, Tinant, rivalisent de bonne humeur avec Stahl. Ce sont d'abord : *la Fête à papa*, *Un drôle de chien*, *le Petit escamoteur*, puis *l'Alphabet musical de M^{lle} Lili*, de Trojelli; la ronde populaire : *Sur le pont d'Avignon*, avec les jolies compositions de Frœlich, et enfin *Une Chasse extraordinaire*, par Tinant.

Pour tous ces livres, grands et petits, l'approche du jour de l'an n'est qu'une occasion et non une raison de naître, la durée leur est due. Amis et conseillers des jeunes années, ils constituent aux générations nouvelles cette bibliothèque des classiques de l'enfance et de la jeunesse qui a manqué à leurs pères.

LES LIVRES D'ÉTRENNES ET LES PÉRIODIQUES ILLUSTRÉS DE LA LIBRAIRIE DELAGRAVE

La librairie Ch. Delagrave, qui, purement classique jusque-là, s'était consacrée exclusivement et avec un succès continu à servir les progrès des fortes études, s'est depuis trois ans occupée aussi de créer une collection de livres illustrés qui satisfont, avec le goût de la bonne littérature, celui des choses de l'art et celui des choses amusantes. C'est à l'époque du jour de l'an qu'elle les publie, bien entendu, mais beaucoup valent infiniment mieux que ces simples livres d'étrennes, sans autre intérêt que leur actualité et leur jolie couverture, qui, du reste, tendent à disparaître aujourd'hui de toutes les librairies.

Deux publications périodiques de cette librairie se réunissent en volumes illustrés qu'on ne peut feuilleter sans plaisir pour les yeux et lire sans profit pour l'esprit. Parlons d'abord du *Musée des familles*. C'est un vieux recueil bien connu de nos lecteurs, qui a eu une immense vogue et ne l'a jamais perdue, mais qui, arrivé presque à sa cinquantième année, avait besoin d'être renouvelé quand la librairie Delagrave l'a acquis.

Il est conçu de façon à être le journal de la famille tout entière; c'est le terrain commun sur lequel se rencontrent les lectures des pères que la littérature épicée n'a pas toute seule le privilège de captiver; des mères qui se plaisent à une nourriture intellectuelle aimable et saine et partagent les distractions intellectuelles de leurs filles; et enfin, au besoin, des enfants qui viennent de grandir : c'est dire ce qu'un pareil journal exclut et ce qu'il admet.

Il exclut tout ce qui n'est pas absolument moral et rassurant; tout ce qui est polémique, religieux ou politique; tout ce qui est d'une science assez aride pour n'être pas aisément accessible ou d'une actualité trop passagère; tout ce qui est trop futile aussi.

Il réunit au contraire ou cherche à réunir tout ce qui est l'instruction sans être l'étude, et le plaisir sans être la frivolité. Voici comment il remplit son programme : Histoire, voyages, mémoires, biographies, poésies, romans, nouvelles, fantaisies, annales du bien, échos de l'esprit, chronique des arts, de la curiosité, des inventions, voilà à peu près de quoi il se composait jusqu'ici.

Les plus illustres écrivains de notre époque y avaient signé des articles. Quelques-uns d'entre eux n'avaient pas cessé d'y écrire. Des gravures sur bois, dues à de bons dessinateurs, figuraient dans chaque numéro. C'est sous cet aspect que le *Musée* s'offrait depuis 1833 à ses habitués, et que s'offrent, comme étrennes curieuses et d'un prix modéré, les cinquante volumes de la collection.

C'était bien. La librairie, qui a acquis ce recueil, a tâché de faire mieux. Pour parler d'abord de ce qui saute aux yeux, de l'illustration, elle a gardé le précieux concours des artistes qui illustraient l'ancien *Musée*, tels que Lix, Hubert Clerget, Scott, de Bar, Gilbert. Mais elle y a ajouté de nouveaux talents : Ferdinandus, dont la fantaisie est toujours renouvelée, toujours charmante; Boutet de Monvel, dont on sait la finesse exquise; enfin Adrien Marie, au talent si élégant, si gracieux

et si délicat : Bayard, de Liphart, Poirson, etc. On est allé chercher à l'étranger des artistes originaux, dont les œuvres ont, avec un rare fini d'exécution, le mérite d'apporter une note nouvelle : *Beard, Keene, Specht, Victor Nehlig*, noms à peu près inconnus en France hier et qui, grâce au *Musée*, ont déjà un renom solide et mérité.

Enfin, les sujets de gravures sont plus variés toujours, plus fantaisistes parfois. Ce ne sont plus, comme autrefois, les simples illustrations des nouvelles qui remplissent les colonnes, ce sont des reproductions de tableaux célèbres ou de tableaux nouveaux et à la mode, des scènes de théâtre prises d'après nature, des gravures scientifiques, des reproductions d'estampes anciennes, et parfois même des croquis de fantaisie signés : *Nidrach, Grévin, Léonce Petit*.

C'est un recueil populaire par le bon marché et par le souffle moral qui l'inspire. Les noms de M^{me} Gréville, Theuriet, Eug. Muller, Henri de Bornier, Étienne Marcel, du bibliophile Jacob, de Pouvillon, André Lemoine, etc., le recommandent aux plus délicats.

Le *Saint-Nicolas*, qui s'adresse aux plus petits, n'est qu'à sa quatrième année. Il est connu des enfants et des parents comme s'il comptait un siècle d'existence.

Cet élégant journal, plein de belles images et de jolies histoires, vient tous les jeudis apporter aux enfants sages et autres le charme de l'imprévu, la joie de l'esprit, le plaisir des yeux.

Ce serait un merveilleux album de gravures, si ce n'était, avant tout, un précieux recueil de beaux contes, de causeries instructives, de saynètes qui font rire, et, par-ci par-là, de touchants récits qui font pleurer. Joignez à cela un grand attrait, une correspondance amicale régulièrement entretenue avec les jeunes abonnés ; joignez-y de la musique enfantine que parfois Massenet ne dédaigne pas d'écrire, de jolis vers, de naïves histoires pour les tout petits, et vous aurez le programme idéal d'un journal destiné à la première jeunesse.

Placée sous l'invocation de l'indulgent patron des garçons et (ce qu'on ignorait jusqu'ici) des petites filles, cette luxueuse petite gazette est rédigée par saint Nicolas lui-même, en première ligne, *E. Dupuis, E. Desbœux, H. Gréville, Lafenestre, Lemercier de Neuville, Leila-Hanoum, R. de Najac*, etc.; illustrée par *Bayard, Courboin, Ferdinandus, Jazet, Jundt, Kauffmann, B. de Monvel, Poirson, Giacomelli, Scott*, etc., etc.

La *Bibliothèque de récréation du bibliophile Jacob* (Paul Laeroix) se compose de trois volumes, dont l'un, les *Aventures d'un petit Orphelin*, illustré de 8 aquarelles et 52 dessins par Ferdinandus, est nouveau de cette année. C'est un charmant roman d'aventures dont le héros est un enfant. La grâce de l'expression, la gentillesse du détail, s'y allient avec un intérêt palpitant et des situations terriblement dramatiques et absolument vraisemblables. *Les Contes littéraires* et les *Histoires d'autrefois* du bibliophile ont été un des succès du jour de l'an dernier. Ces deux volumes étaient illustrés par Kauffmann, avec la même richesse que le précédent.

Le *Vœu de Nadia*, qui fera la joie des jeunes filles, est un des meilleurs romans russes de M^{me} *H. Gréville*. Adrien Marie en a fait vivre les personnages et reproduit les scènes dans une série de dessins qui ont, avec la couleur locale, le charme de l'observation juste, du mouve-

ment et de la vie. *Sans Souci*, par M^{me} *Piazzini*, est enrichi d'exquises illustrations de Boutet de Monvel. Le grand talent de l'auteur exigeait un artiste de cette force.

La librairie Guillaumin met aujourd'hui en vente un ouvrage, en deux volumes, de M. René Lavollée, docteur ès lettres, consul général de France, déjà connu par ses études sur Portalis et sur Channing. Le nouveau livre de M. Lavollée est intitulé : *les Classes ouvrières en Europe ; études sur leur situation matérielle et morale*. S'inspirant des grands exemples de M. Le Play et de Mgr le comte de Paris, l'auteur a condensé, non pas sous forme de monographies, mais sous forme de notices, les conclusions de deux grandes enquêtes, anglaise et américaine, complétées et rajeunies à l'aide des publications spéciales des différents Etats du continent. Son livre présente le tableau aussi exact que possible du monde ouvrier (l'état des législations industrielles, budgets ouvriers, associations et œuvres ouvrières, mouvement socialiste) dans les pays suivants : Allemagne, Belgique et Pays-Bas, États scandinaves, Suisse, Italie, Espagne, Portugal, Autriche-Hongrie, Russie. Nous nous proposons de revenir sur cet important ouvrage ; mais, en attendant, nous croyons devoir le signaler à nos lecteurs, à l'attention desquels il se recommande par son intérêt et par son actualité.

QUINZAINÉ POLITIQUE

9 décembre 1882.

Vous faut-il des mystères, pour occuper, par ce temps d'agitation républicaine, les loisirs d'une curiosité déjà haletante? Avez-vous quelque studieux désir de connaître le secret de nos maîtres? Voulez-vous qu'on vous raconte des conspirations? N'écoutez pas ceux qui vous inviteraient à en chercher le plaisir ailleurs que dans la république : elle a ses arcanes autant et plus que la monarchie; elle a ses mémoires et ses petits papiers; elle a ses confidences d'anti-chambre. Les crédules qui s'imaginaient que la république était le gouvernement de la publicité, dans tout son éclat, et qu'elle ne permettait ni de rien dire ni de rien faire dans l'ombre, se trompaient à l'égal de ces autres crédules qui avaient foi dans l'abnégation héroïque des candidats capables de s'ériger en présidents de la république. Durant cette quinzaine, que de choses occultes dans le monde républicain! Que de murmures dans ses conciliabules! Que de cris d'alarme personnels! Que de commérages! Que de récits étranges! Que d'aveux équivoques! Et combien de trames, combien de brigues et de menées, parmi les cinq ou six dauphins de la république, ces frères ennemis! Quelles machinations ténébreuses chez ceux qui s'estiment dignes de s'asseoir à leur tour sur cette chaise curule où M. Grévy étale nonchalamment sa nullité plus ou moins majestueuse! Et comme c'était la peine de s'indigner si véhémentement des scandaleuses intrigues des cours! Comme c'était la peine de signaler avec tant d'éloquence à la nation, parmi les mirifiques bienfaits du gouvernement républicain, l'avantage de ne pas provoquer des compétitions sourdes et de ne pas susciter des prétendances acharnées autour du trône! Comme c'était la peine d'attribuer à la république le mérite salutaire de n'avoir pas, comme le gouvernement monarchique, ses querelles de dynastie!

M. Grévy, au front placide duquel nombre de diplomates et de politiciens continuent de discerner une menace de mort prochaine, avait beau, l'autre jour, à la représentation du *Roi s'amuse*, simuler non seulement une quiétude parfaite, mais une sorte de sérénité rayonnante, devant les froids spectateurs de ce drame aussi faux

qu'emphatique : on s'obstine à se disputer déjà sa succession ; il est déjà expirant, ou plutôt il est déjà mort pour les ambitieux qui aspirent à remplacer ce président béat. Leur candidature s'évertue vainement à se cacher dans une discrète et douce modestie. Ils révèlent eux-mêmes et à leur insu l'espoir de leur cœur ; « ils ne remuent pas les lèvres et on les entend ; on lit dans leurs yeux ; on voit au travers de leurs poitrines ; ils sont transparents. » Le public les nomme : entre autres, c'est M. Brisson, c'est M. de Freycinet, c'est M. Léon Say, c'est M. Gambetta. Pauvre M. Gambetta ! Au moment, où, sans doute, il tuait de ses vœux les plus platoniques M. Grévy, il a failli se tuer d'un coup réel, dans sa chère retraite de Ville-d'Avray : il s'est blessé en maniant un pistolet, affirment ses historiographes intimes ; il a été blessé en repoussant un pistolet, assurent les colporteurs de légendes. Imputons, de préférence, sa blessure à sa maladresse : dans sa vie comme dans sa politique, M. Gambetta nous a prouvé par plus d'une erreur et d'une faute qu'il est louche et gauche. Mais voilà un présage fâcheux qui a dû troubler l'âme de M. Gambetta, s'il s'en sent une, romaine ou non. Quelque stoïcisme qu'il lui plaise d'affecter, on pourrait parier qu'il a été troublé. Ce sceptique césarien a, paraît-il, ses superstitions. Au surplus, pourquoi le soin ingénieux qu'il met à dérober sa prétendance ? Pourquoi songe-t-il à faire surgir l'éphémère candidature du général Campenon, comme l'atteste une lettre de M^{me} Edmond Adam ? A-t-il donc maintenant une telle défiance de sa propre destinée qu'il lui faille cette doublure d'un prétendant qui s'ignore lui-même ? D'autre part, pourquoi faire dénoncer et anathématiser par M. Ranc la candidature, inconsciente ce semble, du général Chanzy ?... A ces questions les devins de la république n'ont pas répondu. Dans la foule des naïfs ou des habiles que ces récits de complots présidentiels intéressent, il y a un peu d'inquiétude et beaucoup d'étonnement. Quant à nous, nous pourrions nous amuser philosophiquement de ces âpres rivalités, de ces débats et de ces luttes, si nous étions libres de philosopher en riant sur la simplicité du gouvernement républicain et sur la sécurité avec laquelle la république transmet sa présidence. Nous nous contenterons de mentionner ces convoitises au-dessus desquelles planent des volontés supérieures et qui se réservent, celles de Dieu et de la France. Nous ne prendrons même pas la peine de demander en passant aux doctrinaires du gouvernement républicain s'ils peuvent aujourd'hui citer en Europe une seule monarchie qui livre, la veille, à des contentions si nombreuses le règne du lendemain, et qui offre à des appétits si avides l'héritage de son pouvoir dynastique !

Pendant que la Chambre votait, tantôt avec une lenteur pénible,

tantôt avec une prestigieuse rapidité, le budget de tant de prodigues dépenses, le Sénat s'honorait par une double discussion, qui, pour être inefficace législativement, ne l'aura pas été moralement. M. Batbie reprenait une question qu'à la Chambre Mgr Freppel avait déjà posée, celle des ukases administratifs par lesquels les préfets suspendent les traitements de tels ou tels ecclésiastiques. Au nom de quel droit un préfet retire-t-il, pour un ou plusieurs mois, à un desservant, à un vicaire, sinon à un curé, à un évêque, le traitement qui leur est assuré non seulement par la loi de finances, annuellement, mais par des lois spéciales et par le Concordat, depuis l'an IX, depuis l'an X et l'an 1804? M. Batbie l'a demandé, avec une grande autorité, dans deux discours aussi précis et aussi justes que vigoureux; il a même pu en renforcer la logique par des témoignages empruntés directement ou indirectement à des dialecticiens dont le libéralisme ou le républicanisme ne saurait être suspecté, à M. Reverchon, à M. Vuillefroy, à M. Paul Bert, à M. de Marcère. Le ministre de l'intérieur, M. Fallières, ne pouvait citer une loi, une seule loi, en faveur de sa hardiesse; il n'a pu invoquer que deux exemples, et encore faisait-il de ces deux exemples un véritable abus historique, tant l'assimilation était inexacte. Mais depuis quand un exemple constituerait-il un droit? Depuis quand un exemple contraire à la loi aurait-il le pouvoir de légitimer l'arbitraire? Si la république peut changer en loi un précédent illégal, quel est donc le genre de violence scélérate qu'il ne lui sera pas loisible d'imiter parmi les exemples de 1793? Et, par hasard, M. Fallières n'a-t-il jamais eu sous les yeux cette maxime de Montesquieu : « Il y a de mauvais exemples qui sont pires que les crimes »? M. Fallières a osé alléguer, en outre, certaines analogies. Comme si un ministre de l'intérieur, si puissant que la passion du parti régnant puisse le rendre, avait le droit d'appliquer une pénalité quelconque, en la transportant d'une catégorie à une autre, par extension! Et comme si, parmi les fonctionnaires qu'il peut révoquer à volonté, il en était un seul dont il pût supprimer le traitement en lui laissant sa fonction, en le laissant à sa place! Et comme si, d'autre part, pour les fonctionnaires qui ne sont pas révocables à sa volonté, un ministre pouvait temporairement ôter à n'importe lequel son traitement légal avant la sentence du tribunal disciplinaire dont le coupable subit la juridiction! Toute l'argumentation de M. Fallières se réduisait en somme à une déclaration purement despotique : manquant d'aucun autre moyen, il veut au moins châtier la bourse du pauvre desservant qui aura déplu à son maire, au député, ou même à l'un des simples citoyens qui par leur popularité régissent la commune; il faut à M. Fallières un

moyen d'imposer une pénitence au pauvre desservant qui n'est pas le serviteur très humble et très dévoué de la république; et M. Fallières, aux applaudissements de la gauche, l'avoue sans honte! Tel est contre le droit permanent le droit nouveau, telle sera contre la loi formelle la loi usuelle, de par le bon plaisir de M. Fallières. M. Batbie l'a dit encore avec autant d'esprit que de raison : « Le clergé régulier et séculier est dans une position singulière; les communautés sont frappées en vertu des lois existantes et le clergé séculier est frappé en vertu de lois qui n'existent pas! »

On n'a pas oublié après quels incidents ridicules et tumultueux les radicaux purent apporter à la Chambre la proposition d'abolir le nom de Dieu dans la formule du serment judiciaire. On se rappelle également quelles concessions du garde des sceaux, M. Humbert, encouragèrent les « non-jureurs » et comment la Chambre sanctionna la loi qu'ils proposaient. Eh bien! tout autre a été le sentiment du Sénat : il voulait garder dans le prétoire cette idée de Dieu qu'il n'a pas su garder dans l'école; il lui paraissait bien évident, cette fois, que c'était l'athéisme qui cherchait dans cette loi une victoire de plus; il constatait que cette haine de Dieu, tout en prétendant affranchir la conscience, ne faisait qu'en opprimer la liberté. Le rapporteur, l'honorable M. Robert de Massy, un républicain qui commence à se fatiguer de tant d'excès et qui ne veut pas franchir d'un pas de plus la limite où ses illusions s'arrêtaient d'avance, a fermement combattu cet athéisme oppressif. Un sénateur dont le récent républicanisme se modère par la même expérience, M. Allou, a prononcé contre la loi un discours éloquent que sa profession d'avocat rendait d'autant plus probant. Il y a dans ce discours de nobles et sages paroles que nous sommes vraiment heureux de répéter. « Si cette formule, a dit M. Allou, était modifiée, mutilée, elle s'amourdirait dans sa majesté et dans sa signification véritable. Je ne sais pas de langage plus simple, plus grand, plus beau; ce n'est plus la langue emphatique parfois du passé, dans les travaux juridiques, c'est un ferme et beau langage! La suppression du nom de Dieu dans la déclaration faite au nom du jury, elle ne peut être demandée que par des matérialistes endurcis; elle ne peut pas l'être même par les libres-penseurs; vous l'avez compris tout à l'heure en écoutant l'honorable M. Pelletan. Elle ne le serait pas et ne pourrait pas l'être par tous ceux qui ne sont arrivés à l'indépendance de la pensée que par le travail intime et profond de la pensée à la poursuite des grands problèmes religieux. Ceux-là, est-ce que vous croyez qu'ils n'ont pas le respect du nom de Dieu? Mais, pour eux, Dieu, c'est la formule idéale de justice, de vérité, de moralité, de l'humanité tout entière, à travers les âges. Dieu, c'est le Dieu universel de la prière

de Pope, pour répondre à ce que disait M. Pelletan de ces croyances multiples, groupées autour d'un même mot ! Ce Dieu-là, c'est celui qu'invoquait Bersot, ce grand et libre esprit qui s'écriait au 2 décembre : « Mon Dieu ! mon Dieu ! sauvez la France et la liberté ! » Ce Dieu-là, c'est celui que confessait Proudhon dans son livre de la *Révolution et l'Église*, quand il disait : « Quel est donc l'athée qui n'a pas dit : mon Dieu ! au chevet de sa mère mourante ? » Dieu, c'est la grande aspiration que vous retrouverez partout, dans les effusions philosophiques et lyriques du glorieux poète dont le Sénat est fier. Demandez-lui si Dieu n'est pas l'expression des sentiments les plus intimes de l'âme, en dehors de tous les cultes, de tous les rites ; demandez-lui si l'appel à Dieu n'est pas l'appel suprême de toutes les grandes consciences. Messieurs, l'image religieuse dans le prétoire est le souvenir, le témoignage d'un grand débat, d'un grand sacrifice, d'une grande victoire, et elle est là encore à sa place. Je vous parlais tout à l'heure des témoins, de la force et de la signification d'une déclaration faite dans de certaines conditions solennelles, laissez-moi vous dire, au nom de l'accusé lui-même, que vous lui enlevez le droit d'en appeler à la grande victime. » Voilà un généreux langage, qui n'a que trop contrasté avec celui du garde des sceaux, M. Devès, défenseur hélas ! attiré de cette loi athée. La majorité aurait volontiers, ce semble, voté avec M. Allou, sans considérer si la droite votait avec elle. Mais quoi ! Embarrasser M. Devès, attrister M. Duclerc ! Et puis, négliger l'avis de M. Humbert qui a inventé une formule, négative et positive « ad libitum », pour accommoder l'opinion de l'athée et celle du déiste ! Le Sénat, ou plutôt sa débile majorité, ne pouvait avoir tant d'énergie : il a été décidé que la Commission étudierait la formule de M. Humbert. Encore un délai, encore une trêve...

Les plus honnêtes, parmi les républicains désabusés qui vont secouant la tête et poussant des soupirs, sont toujours faibles, aussi faibles après les fautes qu'ils ont à déplorer qu'avant les fautes qu'ils ont eu à prévoir. M. Ribot avait nettement indiqué naguère, dans son premier rapport, le mal de cette prodigalité folle avec laquelle la république ruine fièrement, gaiement, nos finances. Eh bien ! son office de critique sagace, de conseiller sévère, de prophète alarmant, M. Ribot n'a pas cru pouvoir le soutenir jusqu'à la fin : il fallait épargner le ministère, il fallait préserver M. Tirard, il fallait ménager la république, il fallait reconforter le parti républicain, il fallait apaiser la secte radicale ! Donc, dans son second rapport, M. Ribot, corrigeant son jugement antérieur avec un optimisme plus ou moins sincère, a déclaré que la république a tout simplement des embarras financiers, que ces embarras sont

« passagers » et que « rien, dans l'état présent de nos finances, ne commande quoi que ce soit qui ressemble à un aveu d'impuissance et à l'abandon du programme de 1878. » M. Léon Say avait plus de franchise, il y a quelques semaines, dans le *Journal des Économistes* ; nous espérons qu'il l'aura encore, à la tribune du Sénat, pendant la discussion du budget : M. Léon Say ne voudra pas se démentir, ne fût-ce qu'à demi, comme M. Ribot ; ce n'est pas l'intérêt de son parti ni de sa personne qu'il aura ainsi à servir ; c'est celui de la France, que ce soit ou non celui de la république. N'avons-nous pas à espérer aussi qu'il se trouvera au Sénat des orateurs sensés, loyaux, courageux, compétents, pour discuter le budget avec une attention plus persévérante et avec une sollicitude plus vigilante qu'on ne l'a fait à la Chambre ? Même pour ce budget de la guerre et pour celui de l'instruction publique auxquels nos députés ont consacré le plus de temps, quels n'ont pas été leurs oublis, par calcul, sinon par insouciance ? Ont-ils parlé patriotiquement de tout le désordre que le général Farre, ce ministre de sinistre mémoire, a laissé dans l'armée, dans la constitution de son état-major, dans les règlements de la cavalerie, dans les cadres de l'infanterie, dans l'habillement de nos troupes, dans le travail de nos fortifications et jusque dans les cours de notre école supérieure de guerre ? Ont-ils parlé de ce système de mobilisation générale qu'on a sans cesse changé et qu'on s'abstient d'expérimenter partiellement, au risque d'avoir, le jour du péril, à démêler l'armée tout entière, cette multitude, d'une confusion encore pire que le chaos de 1870 ? Ont-ils parlé du triste état où, parmi tant de discordes et d'hostilités, la loi du 28 mars a mis les instituteurs, les communes, les populations ? Ont-ils parlé de l'effet désastreux de la réforme si témérament tentée par M. Jules Ferry dans le programme des lycées ? Ont-ils parlé de la décadence déjà profonde de l'enseignement secondaire, décadence dont s'effraient unanimement et de plus en plus les professeurs de l'Université ? Et le Sénat, ne fût-il averti et enhardi que par ce vote du peuple suisse qui vient de rejeter par un plébiscite solennel une proposition hypocrite de supprimer l'enseignement religieux, les « principes du christianisme », dans l'école primaire, le Sénat ne jugera-t-il pas nécessaire d'amender le décret budgétaire par lequel la Chambre expulse des écoles normales les aumôniers ? Quand donc cessera dans la république cette désorganisation de toutes les forces matérielles et morales de la France ? Quand cessera cette guerre irrégulière dans notre société, dans notre patrie ?

¹ Samedi dernier, 2 décembre, une imposante et pacifique manifestation

Nous ne pouvons qu'approuver les conservateurs qui, dans la Chambre, ont absolument refusé leur vote à un budget si bien fait pour aggraver avec nos maux financiers nos perturbations politiques et tous nos autres troubles. L'abstention ne pouvait plus suffire. M. de Durfort de Civrac, au nom de nos amis de la droite, a dit très justement en précisant les raisons de ce refus : « Le dernier projet de budget révèle un déficit dont il n'est donné à personne encore de savoir la profondeur. A ce déficit inconnu et d'autant plus inquiétant viendra se joindre celui de l'exercice actuel, qui, de l'aveu du rapporteur de la commission du budget, ne peut être inférieur à 400 millions. Et ainsi se trouve ajourné tout espoir de dégrèvements, même les plus nécessaires. Exclus depuis six ans de la commission du budget par les arrêts de la majorité républicaine, privés ainsi d'un contrôle efficace sur les finances, dépouillés du plus important de nos droits de députés, droit dont nous sommes investis, comme vous, messieurs, par la volonté de nos électeurs, par l'autorité du suffrage universel, nous croyons devoir laisser à ceux qui l'ont préparé la responsabilité de voter un budget dans de telles conditions de déficit. Nous déclarons devant le pays que les finances de l'État sont en péril. » Peut-être, dans le Sénat, les conservateurs seront-ils contraints à une même résolution, à une même déclaration, si l'opiniâtreté de la gauche stérilisant tous leurs efforts, ils sont impuissants à rien améliorer dans ce budget qui commence manifestement la série des budgets désastreux. Il y a un mois que la Chambre achève de discuter ce budget ; or il lui reste le budget extraordinaire à discuter. Dans ces conditions, le Sénat n'aura pas même quinze jours à employer à l'examen d'un budget que la Chambre aura pu préparer, remanier, regarder à la loupe, régler en détail, marquer de son estampille et adopter définitivement à son aise, pendant une période qui n'aura pas duré moins de quatre ou cinq mois. En vérité, on se joue de la dignité autant que de l'autorité de ce Sénat débonnaire ! Voici la sixième année qu'on prend au même piège sa liberté. C'est toujours, à chaque extrémité de décembre, le même dilemme : ou bâcler à la hâte sa besogne budgétaire et laisser dans la pratique annuler son droit financier, en tout agréant, en tout tolérant ; ou résister et obliger le gou-

a eu lieu, dans l'église des Carmes, en faveur des congrégations religieuses expulsées. On y célébrait le vingt-et-unième service anniversaire de la mort de celui qui, il y a quarante ans, a ramené parmi nous l'habit religieux, nous voulons dire du P. Lacordaire. L'éloge funèbre de l'illustre dominicain a été prononcé par M. l'abbé Bernard, naguère aumônier de l'École normale, aujourd'hui curé de Saint-Jacques du Haut-Pas. Son éloquent discours a très vivement ému l'auditoire. On le publie aujourd'hui même, à la librairie Gervais, sous ce titre : *Le P. Lacordaire et la Liberté.*

vernement à recourir à des douzièmes provisoires. De ces deux partis, auxquels l'art des républicains accule chaque année la volonté timide du Sénat, n'est-il pas temps que le Sénat choisisse celui qui sauvegarde le mieux son honneur et son pouvoir? Ou bien le Sénat consentira-t-il à laisser méthodiquement dégrader l'un et détruire l'autre, non seulement au détriment du bien public, mais au détriment même de la Constitution qui lui attribue ce pouvoir et cet honneur? Si le Sénat n'est destiné qu'à enregistrer les décrets budgétaires de la Chambre, sans contrôle sérieux, sans remontrance valable, quelle est donc son utilité dans la république et les démocrates n'ont-ils pas raison, avec leur logique brutale, quand ils demandent qu'on simplifie la Constitution en supprimant cet inutile Sénat?

Au delà de nos frontières, point de fait dramatique; rien qui puisse ou doive nous émouvoir encore pour la destinée de la France. Nous n'aurons eu en spectacle que deux comédies, l'une à Constantinople, l'autre au Caire. La première a eu pour auteur le Sultan, pour théâtre son kiosque ou plutôt son harem; prestement il a changé et rechangé, congédié et grâcié, une quinzaine de ministres; le chef des eunuques lui-même, ce personnage neutre par excellence, s'était vu destitué de son emploi pacifique comme un simple fonctionnaire républicain. C'est que le Sultan avait cru sa vie menacée par un complot; Ahmet-Vekif-Pacha le lui avait persuadé avec toute la science policière d'un Piétri ou d'un Camescasse, dirait un de nos journalistes radicaux; détrompé, le Sultan a banni Ahmet-Vekif-Pacha et rappelé Saïd-Pacha, qu'il a même décoré du titre de grand vizir en lui rendant sa faveur. O féerie de l'Orient! Comme vos coups magiques habituent mal les fils de Mahomet au régime parlementaire, fût-ce à celui de la république française! Dans la seconde de ces comédies orientales, au Caire, on aura sans peine reconnu la main habile et forte de lord Dufferin. Arabi-Pacha a été mandé, un matin, devant le conseil de guerre qui avait à le juger; il a confessé le crime de sa rébellion, spécialement et uniquement; sur ce, ses terribles juges l'ont condamné à mort. L'après-midi, on est venu lui lire dans sa prison un décret du Khédive qui commuait la sentence de mort en une sentence de bannissement perpétuel. Et voilà tout! Pas de scandale; Arabi aurait pu traîtreusement accuser le Sultan, le Khédive et tel ou tel personnage; les avocats anglais qui l'assistaient auraient pu, avec leur impitoyable liberté, révéler plus d'un grave secret à la curiosité de l'Europe et de l'Égypte: lord Dufferin a soulagé de cette crainte le Sultan, le Khédive et les autres en délivrant Arabi lui-même; Arabi n'a plus qu'à s'en aller pensionné, gradé, avec tout le bagage et le butin qu'on lui laisse,

goûter quelque part sous le ciel d'une colonie anglaise l'hospitalité tutélaire de l'impératrice de l'Inde, devenue sa bienfaitrice. Qui donc prétendait que lord Dufferin restait inactif au Caire et que l'Angleterre n'avait rien fait encore pour arranger avec la France cette difficile affaire d'Égypte?... Le peuple de Londres applaudit à l'expéditive justice de lord Dufferin autant qu'il grogne et gronde, pour témoigner sa colère contre cette France insatiable qui menace de planter son drapeau sur la côte nord-ouest de Madagascar. On a pu se demander un instant si la république aurait, elle aussi, sa question de Madagascar après ses questions de Tunisie et d'Égypte. M. Duclercq avait signifié aux ambassadeurs de la reine Ranavaloa qu'ils voulaient bien quitter l'hôtel du Louvre, où la république les hébergeait ; ils ont quitté la France ; ils sont accourus à Londres où la foule les fête et où lord Granville les accueille aimablement. Lord Granville a même feint, dans une allocution, d'ignorer l'un des traités qui consacrent nos droits à Madagascar ; c'était pour être agréable au public de ces meetings où l'on proteste contre la dévorante ambition de la France. Il y a eu, certes, à Paris et à Londres, un peu plus de tapage qu'il ne sied dans cette querelle. Ne nous échauffons pas trop, déclamons moins, soyons prudents ; sachons surtout distinguer dans la diplomatie de l'Angleterre ses vraies intentions et ses fausses démonstrations. Que le peuple de Londres se plaigne, sur un ton un peu burlesque, de notre avidité nationale ; qu'il dénonce un peu trop vivement cette France qui trouble de ses désirs de protectorat et de ses apprêts de conquête la paix de l'univers, cette paix si amoureusement respectée par la vertueuse politique de l'Angleterre, soit ; le peuple de Londres est dans son rôle ; il a ses habitudes et son tempérament ; il n'a rien à perdre sous le soleil qui éclaire son vaste royaume, dans les deux mondes. Nous, rappelons-nous nos nécessités et connaissons nos devoirs. Nous avons à maintenir à Madagascar comme ailleurs nos droits traditionnels ; nous avons à garder avec le même soin nos relations avec cette Angleterre dont nos ennemis voudraient nous séparer pour nous isoler du seul côté où la France ait encore une amitié à conserver, sinon une alliance à nouer. Et si les hommes de génie de notre république nous proposent sur les rivages de la mer Rouge, au Congo, au Tonkin, en Océanie, des expéditions qui éparpilleraient les dernières ressources de notre nationalité blessée et mutilée, regardons, avant d'y consentir, regardons aux Vosges et aux Alpes.

Auguste BOUCHER.

L'un des gérants : JULES GÉRAIS.

LA QUATRIÈME ANNÉE

DE LA « VRAIE » RÉPUBLIQUE

I

On admet généralement qu'un pays est en république, quand il n'est pas en monarchie. Ce n'est cependant pas d'après ce principe que les maîtres de la doctrine républicaine ou ses adeptes ont jugé du régime de la France, pendant neuf ans, de 1870 à 1879. Jamais ils n'ont voulu voir l'image du gouvernement républicain dans le gouvernement de la défense nationale, dans le principat de M. Thiers, ni dans la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon, même après le vote des lois constitutionnelles. Que dans la rigueur des mots, et par le caractère électif de son chef, la France fut alors *une* république, ils ne les contestaient pas, mais que, dans la vérité des faits, elle fut *la* république, ils le niaient. Pendant ces neuf années, en effet, les républicains ont été exclus du pouvoir, ou forcés, lorsqu'ils y étaient, de l'exercer de compte à demi avec des conservateurs ou des modérés. C'est à partir seulement de la retraite de M. le duc de Magenta et de son remplacement par M. Jules Grévy, que la république des républicains prend définitivement la place de la république des conservateurs; la gauche est alors maîtresse des trois pouvoirs publics, Chambre des députés, Sénat, Présidence de la république, et M. Charles Floquet, le futur préfet du département de la Seine, commence à entrevoir que son jour approche. Alors aussi, changeant de langage, les républicains désignent par un mot nouveau ce nouvel état de choses; ils l'appellent la « vraie république ». Quoi qu'on puisse penser de cette dénomination, l'avènement de M. Jules Grévy marquera certainement dans l'histoire de la troisième république une sorte d'hia-

tus, et aujourd'hui même l'observateur constate entre le règne de M. le maréchal de Mac-Mahon et celui de son successeur une véritable solution de continuité. Un autre esprit, d'autres maximes et d'autres pratiques ont été introduites, du haut en bas, dans le gouvernement de la France. L'abaissement du personnel administratif, judiciaire, financier et diplomatique, par suite d'un renouvellement continu, né de considérations parlementaires ou électorales, la domination chaque jour plus grande de chambres incapables ou fanatiques, sur des ministres plus humbles aussi chaque jour commencent, et avec eux leurs funestes et inévitables conséquences. Si à situation nouvelle il faut non seulement des hommes, mais des mots nouveaux, les républicains ont eu raison de distinguer, par l'épithète de « vraie », la république de M. Grévy de celle de M. le maréchal de Mac-Mahon. Le mot est d'ailleurs populaire, puisque dans l'opinion publique, les violences contre les minorités, les atteintes à la liberté de conscience et au droit de propriété, le gaspillage des finances, la désorganisation des services publics, l'incapacité des Chambres et du gouvernement sont les signes ordinaires auxquels on reconnaît le règne de la « vraie » république.

II

Au 1^{er} janvier de cette année 1882, la quatrième de la « vraie » république, les choses sont dans l'état où elles étaient la veille. Le « cléricisme » est toujours l'ennemi, et partout les républicains sont les maîtres, et des maîtres aussi inintelligents qu'ils sont odieux. Si en effet la Chambre des députés, récemment élue, autorise par la médiocrité de son esprit et la bassesse de son âme ses partisans eux-mêmes, le *Siècle*, par exemple, à écrire « que le tiers à peine de ses membres est capable de faire œuvre de législateur », elle n'en est, de ce chef, que plus républicaine. Déjà ressemblant, du moins dans sa majorité, à la Chambre basse, le Sénat en est, après le prochain renouvellement d'un de ses tiers, l'image encore plus exacte. Le républicain M. Jules Grévy préside toujours, du fond du palais de l'Élysée, aux destinées de la France, continuant à démontrer, par un effacement naturel ou calculé, que la présidence de la république n'est point une institution absolument nécessaire. Enfin ce dernier trait, et le tableau sera complet : le ministère de M. Gambetta n'a pas encore perdu le pouvoir, mais sa faveur dans les Chambres décroît chaque jour. Les rapports en effet entre le cabinet et les députés sont, à cette époque, fort tendus, et la majorité est lasse des ministres comme si, au lieu de sup-

porter leur joug depuis moins de deux mois, elle le subissait depuis plusieurs années. L'hostilité n'était pas nouvelle; elle remontait à l'origine même du ministère et tenait à sa composition. Par les collaborateurs inconnus ou trop connus qu'il s'était adjoints, M. Gambetta avait excité ici le rire, là l'indignation, partout la surprise. Cette première impression, qui était fâcheuse, il ne fit rien pour l'atténuer, tout au contraire. Sa mauvaise éducation, les circulaires ridicules ou les projets de loi odieux de ses principaux collègues, surtout son dessein avoué de réviser la Constitution et de faire insérer dans ce nouveau pacte un article relatif au scrutin de liste la changèrent en hostilité. Les choix de MM. de Miribel, comme chef d'état-major du ministre de la guerre; de M. Weiss comme directeur des affaires politiques au département des relations extérieures, quoique contre-balancés par la nomination de M. Floquet à la préfecture de la Seine, ajoutèrent encore à l'aigreur des esprits. Dès lors, le conflit était patent et semblait devoir tourner à la ruine du ministère, à moins que celui-ci, cessant de demander à la Chambre de signer sa propre mort, ne renonçât au scrutin de liste. Malheureusement le sacrifice que réclamait la Chambre des députés était justement celui auquel M. Gambetta voulait le moins consentir : à l'abandon du projet de loi sur la révision de la Constitution, il aurait pu d'autant mieux se prêter que les élections sénatoriales, sauf dans les départements de l'Orne, de la Seine-Inférieure, de la Vienne et de la Vendée, avaient tourné au profit du parti républicain, et, qu'en présence d'une majorité sénatoriale à l'image de la Chambre des députés, la modification du recrutement et des attributions du Sénat devenait superflue. Mais cette concession, que la Chambre d'ailleurs ne demandait pas, n'aurait rien terminé. La paix n'était possible, et une paix plus ou moins boiteuse, qu'au prix de l'abandon ou de l'ajournement de la loi électorale. Et, comme ni le ministère ni ses amis dans la Chambre et les journaux n'acceptèrent cette condition, le mécontentement grossit et aboutit à la guerre. M. Gambetta maintint son projet de loi, portant révision de la Constitution et rétablissement du scrutin de liste, le déposa et le lut à la Chambre. L'accueil qu'il reçut de son auditoire n'eut rien de commun avec la bienveillance, et la résistance apparut plus clairement encore lors de la nomination des trente-trois commissaires chargés d'examiner la proposition. A peine dans cette commission, dont M. Andrieux fut élu rapporteur, le cabinet compta-t-il un partisan.

Pendant ce temps les journaux radicaux, républicains et élyséens, redoublent leurs attaques contre le ministère, poussant l'injure à M. Gambetta jusqu'à le déclarer « atteint de folie alcoolique »,

crient à la Chambre sur tous les tons et sous toutes les formes que l'article du projet de loi relatif au scrutin de liste est « une surprise pour le pays et une défiance vis-à-vis du Parlement », que le premier ministre est « un embarras, un péril même pour les Chambres et pour la République » et que, « s'étant posé en maître, il faut le traiter en ennemi. » L'effet de cette polémique sur les députés on le devine facilement. Il a été d'ailleurs très exactement indiqué dans un entretien que le correspondant républicain du *Journal de Genève* eut alors avec un représentant de la Seine : « Je vous assure, disait ce député, que ce qui se passe à la Chambre dépasse mes prévisions. Je m'attendais à trouver mes collègues des départements très montés par la nouvelle de la résurrection du scrutin de liste et par les diverses imprudences qu'a commises le Cabinet; mais je ne pensais pas rencontrer le déchaînement dont je suis témoin dans les couloirs. Il est impossible que le ministère résiste à cet orage. *Assailli furieusement par les grévistes, pris à revers par l'extrême gauche, à peine soutenu par les débris flottants de l'Union républicaine, je ne puis pas croire qu'il survive à l'orage qu'il a lui-même déchaîné.* » On sait si ces prévisions se sont réalisées. Le rapport de la commission des trente-trois concluait au rejet du projet du gouvernement, et la Chambre ne se sépara sur ce point ni du rapporteur ni de la Commission. Quoique, de l'aveu général, M. Gambetta ait défendu ses idées avec une fermeté et un talent auxquels il n'avait pas habitué les juges impartiaux, il fut renversé à une immense majorité. Il avait régné soixante-treize jours, justifiant fort mal les espérances des uns, les flatteries intéressées des autres, l'attente à peu près générale, mais donnant raison au trop petit nombre de Français, qui s'étaient toujours refusés à prendre le bagou et l'aplomb pour des qualités d'homme d'Etat. Armés du vote de la Chambre, les opportunistes n'ont pas, depuis lors, manqué de dire que M. Gambetta est tombé victime de la révision limitée, soutenue par lui contre la révision illimitée. Si telle est la cause apparente de sa chute, la cause réelle est ailleurs.

C'est parce qu'il a eu l'imprudence de demander à une Chambre nouvellement élue de voter une nouvelle loi électorale, et de faire ainsi son testament, que M. Gambetta et ses collaborateurs ont perdu le pouvoir. S'ils n'ont pas encore vu cela, que penser de leur clairvoyance? S'ils l'avaient prévu, que dire de leur étourderie? et quels novices sont-ils donc? Aussi cet événement a-t-il été accueilli à la Chambre des députés et au Sénat comme une délivrance; dans le pays même, il a fait peu d'impression, soit que, M. Gambetta par les choix de MM. Paul Bert, Gougeard et Rouvier, ait d'abord indisposé les esprits, que par les projets de loi et

les circulaires de ses collaborateurs, il les ait blessés, ou qu'enfin ses idées belliqueuses ou ses imprudences diplomatiques les eussent déjà détachés. Si en effet il a à peu près borné son œuvre en Tunisie à la promesse d'un plan d'organisation que le temps l'a empêché de produire, il avait assez vécu pour embarquer la France, de compte à demi avec l'Angleterre, dans l'affaire d'Égypte. Et cependant cette collaboration où les risques eussent été pour nous et les profits pour nos alliés aurait encore pu aboutir par surcroît à une rupture avec l'Angleterre, et peut-être même, à de beaucoup plus graves embarras. A ce propos, ce mot a été prêté à M. de Bismarck : « C'est un brouillon, aurait-il dit de M. Gambetta, qui, sans le savoir, aurait mis avant le printemps, le feu aux quatre coins de l'Europe. »

D'ailleurs les regrets du pays eussent-ils été plus vifs, les projets de loi posthumes sur la magistrature, les rapports de l'Église et de l'État, dont le grand ministère, dans sa fécondité malheureuse, s'empressa d'accabler la Chambre, n'auraient pu manquer de les diminuer. Un journal, dont on ne saurait contester l'autorité républicaine, a dressé le bilan, administratif et politique du cabinet du 14 novembre. Omettant, à dessein ou non, les changements du personnel administratif opérés pour des motifs peu dignes et au profit de créatures moins dignes encore, raillant ces mémorables instructions où M. Waldeck-Rousseau enjoignait aux préfets de se tenir à chaque instant dans leurs préfectures à la disposition de leurs administrés, pourvu qu'ils visitassent, au moins une fois l'an, toutes les communes de leur département, le *Siècle* passe du ministère de l'intérieur aux autres départements ministériels.

Le ministère du 14 novembre ne paraissait pas, du reste, se rendre un compte exact de ce qu'il demandait à ses agents, à moins de supposer que ses circulaires fussent de simples feux d'artifice destinés uniquement à éblouir le public. Il n'avait pas une vue plus juste des conditions et des difficultés de l'administration et de la politique d'un grand pays. Cette inexpérience a éclaté particulièrement au ministère des affaires étrangères, à la marine et au commerce.

M. Gambetta avait si bien manœuvré, qu'il n'y avait plus dans l'état-major du quai d'Orsay un seul homme possédant les traditions diplomatiques et la connaissance des affaires en cours. Pour peu qu'il eût mis encore deux ou trois hommes nouveaux dans les grandes ambassades, la conduite de nos intérêts extérieurs eût été absolument aux mains d'hommes inexpérimentés, c'est-à-dire livrée à la bureaucratie placée sous leurs ordres et dont ils eussent été, par la force des choses, les esclaves ou les jouets. A la marine, c'était la même chose. Quant aux traités de commerce, on sait qu'ils sont encore dans l'état où les avait laissés M. Tirard. Il se dit même tout haut, à Rome et à Londres,

que si les commissaires italiens et anglais se sont montrés si exigeants, c'est que d'anciennes promesses de M. Gambetta avaient semblé les y autoriser. Assurément, M. Gambetta a raison de chercher à resserrer les liens d'amitié qui unissent l'Italie et l'Angleterre à la France, mais c'est aller trop loin que de vouloir sacrifier à cette politique pleine d'illusions les intérêts de notre commerce et de notre industrie.

Il y a beaucoup à faire, beaucoup de réformes à introduire dans notre personnel administratif et dans nos mœurs bureaucratiques ; il y a beaucoup à faire au dedans et au dehors pour aider « au relèvement de la patrie », et c'est, à notre avis, la plus grande gloire de M. Gambetta et ce qui lui fera pardonner bien des fautes que ce ferme dessein de rendre à la France ce qu'elle a perdu et de poursuivre toujours ce même but au milieu des obstacles qui nous en séparent. Mais le patriotisme, la bonne volonté, le concours d'un état-major nombreux, d'une « consenteria » dévouée jusqu'à la domesticité, ne suffisent pas à cette œuvre. Il faut plus que tout cela, il faut le concours du temps, sans lequel on ne fait rien de sérieux, et le concours des hommes d'expérience, des hommes qui ont travaillé et qui ont appris. Ceux-là valent mieux que les amis les plus dévoués, les intrigants les plus féconds en ressources, et les aides-de-camp les plus agiles et les plus discrets. C'est parce que M. Gambetta ne se rend pas encore suffisamment compte de ces vérités politiques qu'il n'est pas encore mûr pour le pouvoir et qu'il en est tombé si rapidement.

Si l'auteur de ce jugement n'est pas un ami, c'est en tout cas un républicain et un républicain qui se pique d'impartialité.

Il est cependant certaines conséquences qui, pour être passées sous silence, ou contestées par les républicains méritent, à cause de leur gravité et de leur évidence, d'être signalées. C'est une vérité d'observation que l'échec de M. Gambetta a été aussi funeste à la république elle-même qu'à la victime. Par là, des espérances ont été ruinées, des prévisions déçues et des yeux ouverts, non seulement en France mais en Europe. Attribuant à M. Gambetta une habileté et une autorité supérieure, le gros du public français et européen avait associé la destinée de cet ancien ministre à l'avenir de la république, à ce point qu'il croyait l'un capable de soutenir l'autre et d'être, dans d'autres conditions et sous un autre nom, une sorte de Napoléon III. Chaque jour du règne de M. Gambetta vit sans doute décroître cette croyance, et, si elle n'était plus aussi vivace, elle existait encore au mois de janvier. Elle a cessé avec et par la chute du cabinet. De ce jour, chacun de ces croyants se dit que, si la république n'a pu vivre avec M. Gambetta, le grand homme du parti, c'est qu'apparemment elle est périssable. Les institutions républicaines ont donc particulièrement souffert à cet égard, dans l'opinion et la confiance publiques du

renversement du cabinet du 14 novembre. Elles en souffrent encore à un autre titre. Hors du pouvoir, M. Gambetta et ses collaborateurs ne sont point hors des Chambres, sans action ni sans influence. Ils ont des journaux à inspirer, des amis à soutenir, des rancunes à satisfaire. Et comme ils ne se sont pas dérobés à cet office, ils ont créé, ils entretiennent dans le Parlement et dans le parti républicain des divisions, inconnues depuis douze ans, et ruineuses de tout gouvernement régulier, si bien que, volontairement ou non, le « grand ministère est aujourd'hui, dans la république un grand empêchement. »

III

Pour restreindre les suites de cet événement, il était de vulgaire prudence d'abrèger, autant que possible, la durée de la crise. Aussi se mit-on vite à l'œuvre à l'Élysée et, comme la matière ministérielle ne manquait pas encore, l'opération fut promptement terminée. Des hommes politiques que M. Gambetta avait songé à s'adjoindre, alors qu'on lui prêtait l'idée du ministère des quatre présidents, attendaient des ouvertures. Préparés à la chute de M. Gambetta, ils l'étaient aussi à en recueillir les avantages. C'étaient trois anciens ministres qui avaient déjà figuré dans le même cabinet. Mais si MM. de Freycinet, Léon Say et Jules Ferry avaient un égal désir de revenir au pouvoir, deux d'entre eux au moins n'avaient pas les mêmes vues sur tous les points. M. Say avait un programme financier dont les conclusions en matière de travaux publics et de chemins de fer ne s'accordaient pas avec les vues trop connues de M. de Freycinet.

Des amis s'entremirent; on parut s'entendre, et le ministère fut constitué le 29 janvier. M. de Freycinet eut la présidence du conseil avec le département des affaires étrangères; M. Say, le ministère des finances; M. Ferry reprit le portefeuille de l'instruction publique; M. Varroy, celui des travaux publics; le département de l'intérieur fut confié à M. Goblet; les sceaux, à M. Humbert, et l'inamovible M. Cochery garda le gouvernement des postes et télégraphes. Trois noms caractérisent cette administration : ceux de MM. Ferry, Léon Say et de Freycinet. On doit à M. Ferry des programmes scolaires destructifs de la bonne et solide culture de la jeunesse française, l'article 7, l'exécution des décrets du 29 mars, et cette expédition tunisienne, d'abord entreprise sans l'aveu des Chambres, soutenue au moyen d'expédients financiers condamnables, et subordonnée, dans sa partie militaire, à des considérations politiques, à des intérêts électoraux. Montrant en tout et partout une

rare infatuation et un mépris plus insolent encore des lois et de la justice lorsque celles-ci avaient contrarié ses vues ou gêné ses passions, il était tombé, au mois de novembre dernier, sous un vote réprobateur de la Chambre, à la grande satisfaction des patriotes et des libéraux. Pendant cette retraite de trois mois, tout autre serait sans doute revenu à des idées plus modernes, à un sentiment moins faux des besoins et des droits de la société. Malheureusement le calme et la réflexion sont sans influence sur les sectaires, et M. Ferry est un fanatique. A l'encontre de son collègue de l'instruction publique, le nouveau ministre des finances n'avait rien du sectaire; hormis au pouvoir, il ne tient pas à grand'chose. Sous l'empire, il se donnait pour un ami des princes d'Orléans, et cependant il s'est rallié au plébiscite, au point de s'en faire, dans son canton de l'Isle-Adam, l'apôtre actif. Quelques mois plus tard, c'est une justice à lui rendre, il acceptait avec le même empressement le gouvernement de la Défense nationale. Hostile à la politique étrangère et économique de M. Thiers, il n'en a pas moins servi successivement le premier président de la république à la préfecture de la Seine et au ministère des finances. Si la monarchie avait été restaurée et surtout solidement établie, il est probable qu'il aurait eu assez de largeur d'esprit pour la défendre. Après le 24 mai, il s'attache à la fortune de M. Dufaure, entre avec lui dans le ministère de M. Buffet qu'il a trahi, comme il s'en est vanté d'ailleurs dans une réunion préparatoire aux dernières élections sénatoriales de Seine-et-Oise. Bien qu'il se fût promis, de la meilleure foi du monde, de ne pas abandonner M. Dufaure, il lui a survécu dans le ministère de M. Waddington, servant M. Grévy comme il avait servi M. le maréchal de Mac-Mahon. Ce fut à cette époque que, collègue de M. de Freycinet, il eut la faiblesse d'accepter son programme ruineux des grands travaux publics. Aujourd'hui il paraît le délaisser. Nommé ambassadeur de France à Londres, à peine a-t-il eu le temps d'y prendre langue, qu'il revient à Paris recueillir la succession de M. Martel, président du Sénat. En récompense de cet honneur, il demande publiquement une révision de la Constitution, condamnant ainsi, au mépris de toute convenance, l'origine d'un corps dont il était le chef élu. La consistance dans les opinions, la fidélité aux attachements, ni la dignité du caractère ne sont les qualités maîtresses de M. Say. « C'est une bonne fille » a dit de lui M. Thiers, mais une « bonne fille » ambitieuse. Quant à M. de Freycinet, il a plus d'un trait commun avec M. Say : même mobilité dans les opinions, même humeur changeante, même parole agréable et simple, même activité, égale ambition, mais de la chimère dans l'esprit. C'est un rêveur qui a de l'audace, témoin ses menaces

contre la Banque de France, pendant le gouvernement de la Défense nationale, et la promptitude avec laquelle il a bouleversé, lors de son premier ministère des affaires étrangères, l'organisation séculaire des bureaux du quai d'Orsay. Cette dernière mesure peut être, il est vrai, mise aussi justement au compte de l'inexpérience. Au reproche du correspondant du *Times* d'être trop réservé dans ses rapports avec les ambassadeurs n'a-t-il pas répondu? « Toute réflexion faite, j'aime mieux passer pour une carpe que pour un âne. » « Il ira plus loin que moi », a dit M. Gambetta. Le mot ne paraît pas excessif, si l'on se rappelle que, s'étant séparé jadis de M. Ferry sur la question de l'exécution des décrets, il le compte aujourd'hui au nombre de ses collaborateurs, et que, dans l'intérêt de sa réélection au Sénat, il avait accepté la révision de la Constitution et le rétablissement de la mairie centrale. « Je n'ai jamais rencontré en face les yeux du délégué au ministère de la guerre », aurait dit le général d'Aurelles de Paladine. Le mot est-il authentique ou le général a-t-il bien vu? On voudrait en douter, surtout au souvenir de cette réponse du maréchal de l'Isle-Adam au roi d'Angleterre Henri V, qui lui reprochait de regarder un prince au visage en lui parlant : « Sire, lui dit-il, c'est la coutume en France que lorsqu'un homme parle à un autre, de quelque rang et de quelque puissance que soit l'autre, il passe pour un mauvais homme et peu honorable, s'il n'ose pas le regarder en face. »

A le juger dans sa composition et surtout d'après les circonstances où il était né, le nouveau ministère marquait un temps d'arrêt, sinon un recul dans la politique républicaine. Aussi sa déclaration aux Chambres fut-elle conservatrice, au double point de vue des finances et de la Constitution. M. Léon Say avait fait accepter ou subir à ses collègues sa formule : « Ni conversion, ni émission, ni rachat », et la révision de la loi constitutionnelle était ajournée. Toutefois, par l'indécision de son caractère, par ses engagements électoraux, par le désir de faire autre chose que M. Gambetta ou la nécessité de trouver, en dehors du groupe opportuniste, une majorité parlementaire, le premier ministre aurait sans doute de fâcheuses complaisances à l'égard de l'extrême gauche. Elu sénateur à la fois dans le département de la Seine et par d'autres collègues électoraux, il opta pour Paris sous ce prétexte avoué par lui dans sa lettre au maire de Montauban. « J'aurais bien voulu opter pour le Tarn-et-Garonne, mais, étant maintenant chef du gouvernement, je suis obligé de m'appuyer sur Paris, qui me donne nécessairement plus de force pour diriger la politique républicaine ». Cette façon de renchérir sur M. Gambetta en complaisance radicale ne manqua pas son effet; elle plut aux radicaux. Interpellé quelque temps après son avène-

ment sur la question de la révision par M. le député Granet, il répondit que la Chambre ayant émis à cette égard une résolution et non un vote, il n'avait pas à saisir le Sénat, mais, ajoutait-il à l'adresse des impatients, la question sera reprise « à une heure propice ». Cet engagement était alors superflu. Satisfait d'être délivré de M. Gambetta et de ses amis, et plus désireux encore d'empêcher leur retour, le parti républicain dans le Parlement et dans la presse faisait aux nouveaux ministres une vie facile. Journaux élyséens, intransigeants et républicains, depuis la *Paix* jusqu'au *Siècle* et à l'*Intransigeant*, échangeaient avec la presse opportuniste de violentes récriminations. Jamais les hommes et la politique du grand ministère n'avaient été plus attaqués. Aussi de ce côté essayait-on d'une diversion. Comme les deux passions dominantes à la Chambre des députés était « l'antigambettisme et l'anticléricalisme », et que la seule façon possible de faire taire un instant le premier de ces sentiments était d'exaspérer l'autre, les opportunistes prirent des mesures à cet effet. Leurs journaux accusèrent aussitôt le ministère du crime de cléricisme, prétendant qu'au su et au vu de ses agents, des religieux expulsés étaient rentrés impunément en France. Cette manœuvre n'eut pas l'effet attendu de ses inventeurs : elle ne rendit pas à M. Gambetta et à ses amis leur ancien crédit, ni ne leur fit faire au Palais-Bourbon une meilleure figure. Malheureusement elle ne fut pas étrangère à l'expulsion des Trappistes dans l'Ain et des Bénédictins de Solesmes. Là ne se bornèrent pas les concessions du ministère à la crainte ridicule de passer pour « cléric », ou à l'esprit d'intolérance de la majorité. Dans le courant du mois de mars, la loi sur l'enseignement primaire revint devant le Sénat. Il s'agissait de savoir si la Chambre haute maintiendrait ou non les tempéraments fort doux qu'elle y avait apportés, et que la Chambre des députés n'avait pas admis. Il y avait notamment un certain amendement de M. Jules Simon, aux termes duquel les maîtres étaient tenus d'enseigner à leurs élèves les devoirs envers Dieu et envers la patrie. Repris par son auteur et défendu par lui avec une éloquence reconnue de tous et une abondance d'arguments plus saisissants les uns que les autres, il trouva en M. Jules Ferry un adversaire aussi violent que peu scrupuleux dans le choix de ses raisons. Crainte d'un conflit avec la Chambre des députés ou d'une révision de la Constitution, dont le ministre ne craignit pas de le menacer, le Sénat déclara que le nom de Dieu ne serait pas prononcé dans une loi d'enseignement primaire. Mais si la loi interdisait aux instituteurs d'enseigner à la jeunesse les devoirs envers Dieu et envers la patrie, elle leur prescrivait de lui distribuer « l'instruction morale et civique ». Attaquée par M. le duc

de Broglie, cette disposition nouvelle dans une loi d'enseignement primaire, fut également maintenue par la Chambre haute, et cependant, si la majorité sénatoriale avait pour la liberté de conscience et le respect des opinions d'autrui, ce dévouement dont ses chefs font à chaque instant parade dans leurs discours, elle eût reconnu et approuvé la résistance de l'éminent orateur. Des discours de MM. Corbon et Tolain, des déclarations et du Manuel de M. Paul Bert, auxquels M. le duc de Broglie sut faire des emprunts décisifs, chacun ne devait-il pas inférer que, pour le parti républicain, « instruction morale et civique » était synonyme de guerre à l'enseignement de l'Église, de haine contre tous les gouvernements qui n'avaient point, dans notre histoire, l'honneur d'être des républiques. A la vérité, beaucoup de sénateurs ont voté cette loi, si vexatoire et si tracassière, la mort dans l'âme, et sous ce prétexte qu'elle était inapplicable. Grâce en effet à la composition généralement bonne des commissions scolaires, à la vigilance des comités et des journaux conservateurs et aussi aux instructions du gouvernement, cette loi a reçu jusqu'ici une exécution incomplète. Même dans sa partie relative à l'obligation, pour les enfants de six ans à treize ans, de faire acte de présence à l'école pendant toute l'année scolaire, elle est lettre morte. Si de plus les instituteurs, soit prudence, conscience ou sollicitude des parents, observent pour la plupart, dans l'enseignement « moral et civique », la neutralité, on a cependant eu plus d'une dérogation à signaler et à flétrir. L'incident du maître d'école de Beaumont-les-Autels est encore présent aux mémoires. Au mépris des promesses de neutralité, tant de fois renouvelées par M. Jules Ferry, ce maître d'école faisait apprendre ou copier à ses élèves le Manuel de M. Paul Bert, punissant ou excluant de son école les enfants récalcitrants. Ce fait, porté à la tribune du Sénat par M. Buffet, rapproché par lui, avec son autorité personnelle et la précision incisive de son langage, des engagements du gouvernement, fut, il est vrai, réprouvé. Mais vienne un autre ministre de l'instruction publique, ou revienne simplement M. Paul Bert, on laisse à penser comment, trop souvent, nos jeunes instituteurs pratiqueront la neutralité. Une chose même étonne, c'est que le nombre de ces scandales n'ait pas été plus grand, dans un temps où les républicains notables affichent la prétention de faire de l'instituteur, dans chaque commune, le représentant de la république et de la science, par opposition au prêtre qu'ils donnent pour l'homme du moyen âge et de la superstition. Que telle ait été la pensée des promoteurs de la loi du 28 mars sur l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire, les commentaires de la presse républicaine et radicale, au lendemain du vote de cette loi, non moins

que les discours prononcés aux distributions de prix par les dignitaires du parti républicain, le disent assez. Voici en effet ce que le *Temps*, un modéré écrivait alors :

C'est peut-être l'événement moral le plus considérable de notre temps ; c'est le commencement et le germe d'une révolution dans les idées et dans les mœurs dont il est impossible encore de mesurer la portée. La *direction de ce qu'on pourrait appeler l'âme traditionnelle de la France va changer de main* ; aux doctrines d'autorité vont succéder dans tous les domaines celles du libre examen. *Les générations qui sortiront de ces écoles nouvelles ne ressembleront plus aux anciennes. La France du vingtième siècle sera aussi loin de celle que nous avons connue que la France de la veille de la Révolution pouvait l'être de celle de Louis XIV.* Les transformations sociales, politiques, morales et religieuses vont déjà bien vite ; mais *l'instruction obligatoire et laïque, en renouvelant le fond même de la nation*, ce fond qui jusqu'à présent restait sensiblement le même sous toutes les agitations de la surface, est certainement destinée à les rendre encore plus inévitables et plus rapides.

Dans le cas où l'on trouverait à ces appréciations un caractère trop vague, ces réflexions de l'*Intransigeant* devront satisfaire les plus exigeants en matière de précision. Reconnaisant lui aussi que cette loi « ouvre à notre pays une ère nouvelle », il ajoute : « Bien aveugles ceux qui nieraient qu'une rude étape soit franchie. On verra nos paysans quand ils ne croiront plus au bon Dieu et qu'ils sauront lire. » Quant aux membres du conseil municipal de Paris, que le gouvernement a autorisés à parler aux distributions de prix, ils ont été encore plus explicites. L'un soupire après le moment où « les prêtres et leurs stupides et hypocrites instruments n'existeront plus que dans l'histoire ou sur les théâtres » ; l'autre, répondant à cette accusation trop fondée que ses amis veulent faire des écoles sans Dieu, sinon contre Dieu :

On vous dit, déclare-t-il, que nous voulons faire des écoles sans religion, des écoles sans Dieu.

Nos détracteurs n'ont qu'à venir dans nos écoles, ils verront ce qu'il s'y passe.

Notre religion, celle que nous vous enseignons, c'est la vraie morale, la reconnaissance, le respect de la famille, le respect de la loi et par-dessus tout l'amour de la patrie. Voilà notre religion.

On vous dit que nous voulons des écoles sans Dieu.

Mais vous ne tournez pas un seul feuillet de vos livres sans y trouver le nom d'un dieu, c'est-à-dire d'un homme de génie, d'un bienfaiteur, d'un héros de l'humanité.

A ce point de vue, nous sommes de vrais païens, car nos dieux sont nombreux ; ils s'appellent Voltaire, Rousseau, Molière, Racine. Bichat,

Parmentier, Palissy, Papin, Jacquart, etc. *Voilà, chers élèves, ce que c'est que l'enseignement laïque.*

Un troisième enfin, M. Cattiaux, s'expliquant sur le même reproche, n'hésite pas à faire ces aveux devant son auditoire « de jeunes citoyennes et de jeunes citoyens » :

Jeunes citoyennes, jeunes citoyens... On vous a dit, tout à l'heure que nous avions chassé Dieu de l'école; *c'est une erreur; on ne peut chasser que ce qui existe; or Dieu n'existe pas; on a seulement supprimé des emblèmes.* Dans nos écoles, on ne doit enseigner que la vérité. L'instruction, devant être obligatoire, doit être laïque, car nous n'avons pas le droit de porter atteinte à la liberté de conscience de nos enfants; or c'est porter atteinte à cette liberté que de leur enseigner des choses en contradiction avec la science, et par conséquent reconnues fausses; en dehors de l'école on vous parlera assez de Dieu, *on vous en parlera même trop.*

D'autres concessions sont encore à relever à la charge du ministère du 29 janvier. Sous prétexte d'instituer un débat approfondi sur la question, pourtant fort connue, des rapports de l'Église et de l'État, comme si l'office d'une Chambre avait la moindre analogie avec les amusements d'une conférence Tocqueville ou Molé, M. de Freycinet se prononçait, dès le mois de mars, pour la prise en considération d'une proposition de M. Boysset, relative à l'abolition du Concordat. Si d'ailleurs le premier ministre désirait avoir une discussion sérieuse et couler à fond la question, pourquoi différer? N'était-il pas de bonne politique d'en finir aussitôt avec cette affaire et de rassurer les conservateurs et les modérés en coupant court ainsi aux espérances et aux agitations des radicaux. Pour M. de Freycinet malheureusement, ajournement et solution d'une question sont trop souvent des termes synonymes. Gagner du temps, voilà son affaire, et les promesses les plus dangereuses lui coûtent peu, si leur réalisation n'est pas immédiate. Aussi en arrive-t-il à concéder à une délégation du conseil municipal de Paris le rétablissement de la mairie centrale, paraissant oublier les dissentiments de ses collègues à cet égard ou ne réfléchissant pas que ses interlocuteurs ont bonne mémoire, des amis dans la Chambre et qu'il s'expose un jour à se séparer ainsi de ses collaborateurs, ou à être abandonné par eux. Sur deux points, cependant, l'élection des maires dans tous les chefs-lieux de cantons, d'arrondissements et de départements, Paris excepté, et la suppression de l'adjonction des plus haut imposés, le ministère fit preuve de diligence et de décision. La première de ces deux mesures, fort déplaisante aux opportunistes, était peut-être libérale, mais elle n'était ni opportune

ni politique. Dans l'opinion générale, en effet, ces élections tourneraient au profit des conservateurs. Or au moment où le gouvernement se préoccupait de la composition des commissions scolaires, dont les maires étaient de droit présidents, était-il très habile d'accorder cet avantage à l'opposition? Par contre, le ministère ne se serait peut-être pas avisé de proposer la loi relative à l'adjonction des plus fort imposés de chaque commune, s'il n'avait craint de rencontrer dans ce contrôle et cette garantie de la bonne administration des finances communales une résistance aux dépenses de toute nature qu'entraînerait la mise en œuvre de la nouvelle loi d'enseignement primaire. M. Édouard Bocher combattit la mesure; mais, si la majorité rendit hommage à son rare talent, elle donna son vote au ministère. Ainsi, moins de cent ans après une révolution faite en grande partie pour assurer aux contribuables le droit de voter l'impôt, un Parlement républicain n'hésitait pas à faire fixer des dépenses sans l'avis des plus intéressés.

Malgré ses avances et ses cajoleries, le ministère ne faisait pas toujours bon ménage avec l'extrême gauche : de ce côté, il avait à supporter des attaques soit pour son rôle dans les grèves du Gard, soit pour l'attitude de son préfet de police dans les rixes du quartier latin entre les gardiens de la paix et la jeunesse des écoles. Contrairement aux craintes des uns et aux espérances des autres, le ministère tint bon; il ne désavoua rien ni personne. Si dans ces escarmouches son amour-propre eut souvent à souffrir, sa vie ne fut jamais sérieusement en danger. Deux de ses membres, un surtout, en furent quittes à moins bon compte. La chose eut lieu aux mois de mai et juin. M. Say était entré dans le ministère, on se le rappelle, un peu à son corps défendant; à peine même avait-il accepté qu'on parla d'un dissentiment entre MM. de Freycinet, Varroy et lui. On lui prêta même ce mot : « Quand on n'est pas ministre, aurait-il dit, on désire l'être; l'est-on, on désire sortir, et sortir par la grande porte; mais, étant entré par la petite, la chose n'est pas facile. » Justement préoccupé de maintenir la balance entre les dépenses et les recettes, M. Say n'entendait pas raillerie sur la diminution des ressources. A dessein ou non, la Chambre met en minorité le ministre sur une prise en considération d'une proposition relative au dégrèvement de l'impôt des boissons. M. Say, qui savait sa force, son crédit sur le marché, les embarras que son départ causerait, donne sa démission. Grand émoi à la Bourse, dans les cercles parlementaires et dans le Parlement. Les opportunistes cachent mal leur joie : aussi, crainte d'une crise ministérielle, la Chambre revint sur son vote, retour qui lui valut cette raillerie de *la Justice*. « Azor, rapporte-moi cela ». M. Say

resta ministre. M. le garde des sceaux Humbert se tira moins bien de la discussion de la réforme judiciaire. Si les vues de la majorité à l'égard de notre magistrature, sur son recrutement comme sur son indépendance, varient dans le parti républicain, la haine est la même. Pour tout député républicain la réforme judiciaire se réduit à cet article unique : les magistrats sont nommés et révoqués par les députés. Après un chassé-croisé de discours et de votes, la Chambre se prononça pour l'élection de la magistrature. Cette décision ne faisait pas l'affaire de M. le garde des sceaux Humbert. Aussi s'en alla-t-il prendre quelques mois de villégiature en Seine-et-Marne au sein de sa famille, laissant à son sous-secrétaire d'État le soin d'expédier les affaires. Il était indisposé. A quelques mois de là, le ministère subissait une atteinte plus grave, présage d'une chute prochaine et définitive. Interpellé par M. le député Blancsubé sur la question de la mairie centrale de Paris, mis en demeure de tenir ses engagements ou de prendre un parti quelconque, M. de Freycinet voulut ruser. Il avait même cru trouver son salut dans l'adhésion au vote d'un ordre du jour pur et simple. Sur l'initiative de MM. Casimir Périer et Devès, un ordre du jour motivé l'emporta. MM. de Freycinet et Goblet quittèrent alors la salle des séances, annonçant leur démission. La résolution n'était pas définitive : il y eut un replâtrage, mais, selon le dicton populaire, on avait reculé pour mieux tomber. L'indécision de M. de Freycinet, ses changements à vue d'opinion dans notre politique extérieure, bien qu'on ne pût attendre mieux d'un ancien ingénieur des mines absolument étranger aux affaires étrangères et assisté de conseillers novices. On sait si le pays avait vu avec enthousiasme les commencements de l'expédition de Tunisie, et avec quel regret les Chambres, sous le coup de nécessités d'ordre supérieur, avaient voté des crédits. Partout enfin chacun se demandait, sans pouvoir se faire une réponse satisfaisante, quel objet la République poursuivait en Tunisie? Était-ce le protectorat ou l'annexion! Plusieurs fois, à la Chambre, les orateurs de l'opposition, à droite et à gauche, et surtout au Sénat, M. le duc de Broglie, avec l'expérience et l'autorité qu'on lui sait, avaient réclamé des éclaircissements, mais sans grand succès. Ce qu'on savait surtout de cette entreprise, c'est qu'elle coûtait beaucoup d'argent. « Cette Tunisie, disait M. de Freycinet, est un guèpier dont je ne sais comment sortir ». Et cependant c'est de l'affaire d'Égypte qu'il n'a pas su se tirer. En cette circonstance, il a payé non seulement pour lui, mais encore pour tous les ministres des affaires étrangères républicains, depuis M. Waddington jusqu'à lui. Comme M. le duc de Broglie l'a démontré avec une merveilleuse lucidité et une irrésistible

logique, dans la séance du 25 juillet dernier, la perte de notre influence en Egypte remonte au congrès de Berlin. Elle vient de la déviation de la politique de recueillement, suivie jusque-là par M. Thiers et par M. le maréchal de Mac-Mahon ; elle tient au déclassement maladroit de la question égyptienne, au désir imprudent de nous faire, dans ce pays, une situation à part, et d'avoir administré l'Égypte de compte à demi avec l'Angleterre. A force de s'entendre dire de ci de là qu'ils étaient gouvernés par des chrétiens, les musulmans devaient finir par supporter impatiemment le joug étranger, et, si alors ils découvraient que ce gouvernement n'avait pas la force ou la volonté de se défendre, comment l'idée de la révolte ne leur viendrait-elle pas ? Pour voir ou prévoir cela, point n'était besoin d'avoir des ministres des affaires étrangères, dormant, suivant le mot du cardinal de Richelieu, « comme le lion, sans fermer les yeux », mais des hommes d'une clairvoyance ordinaire. Aux torts de ses prédécesseurs, M. de Freycinet, les orateurs de la gauche, MM. Lockroy, Gambetta et Clémenceau le lui ont reproché, a ajouté la faute de n'avoir jamais su ce qu'il voulait, pratiquant tour à tour toutes les politiques, quand il ne les suivait pas toutes à la fois. M. le duc de Broglie, d'ailleurs a tracé de cette politique de Protée, au cours de cette même séance de juillet, une image aussi fidèle qu'expressive. Précisant l'action des trois derniers ministres des affaires étrangères dans cette affaire d'Égypte, il nous montre « l'un, qui, voyant grossir l'orage, révoque, pour le prévenir sans doute, l'agent qui l'en avertit ». Le second, M. Gambetta, adopte avec passion l'idée d'une intervention armée, sur la foi d'un concours que l'Angleterre ne lui a pas promis, rédige une note pour intimider les insurgés égyptiens, et la libelle de telle façon, qu'elle ébranle Alexandrie, un ministère favorable à la France et inquiète les cabinets de l'Europe. Arrivant à M. de Freycinet, M. le duc de Broglie ajoute :

Le troisième, enfin, ne pouvant pas rester du même avis, je ne dis pas deux jours, mais deux heures, pas même tout le cours d'une séance de la Chambre des députés ; un jour déclarant que l'intervention turque est ce qu'il y a de pire dans le monde, qu'aucun ministère français ne pourra jamais s'y prêter, et, le lendemain la proposant lui-même, dans des conditions qu'il est difficile de prendre au sérieux ; un autre jour encore affirmant que la France est prépondérante en Egypte, avec une telle emphase et dans de tels termes qu'il a fallu les expliquer et les commenter au Parlement anglais qui s'en offensait, et, le jour suivant, demandant à entrer dans une conférence sur le pied d'égalité ; puis envoyant à Alexandrie une démonstration navale apparemment pour qu'elle pût répandre dans la ville en révolte, un salu-

taire effroi et déclarant en même temps à la tribune qu'il n'interviendra jamais militairement, ce qui était enclouer ses canons d'avance; et, en définitive, comme résultat de toutes ces tergiversations, condamnant nos marins à la douleur d'assister, du haut de la dunette de leurs navires, au massacre de nos nationaux et de se retirer ensuite au premier coup de canon du bombardement qui le venge. (Vive approbation à droite.)

Comme M. de Freycinet, par ses changements successifs d'opinion, n'inspire aucune confiance à personne, et que, d'ailleurs, la façon dont la France a été engagée dans l'expédition de Tunisie rend les Chambres plus défiantes, qu'enfin le dégarnissement de nos frontières sur le continent par l'envoi de nos meilleures troupes en Afrique effraie les moins réfléchis, les crédits demandés en vue d'une intervention restreinte sont impitoyablement refusés. Les opportunistes, partisans d'une intervention étendue, les conservateurs et les radicaux, adversaires de toute intervention, confondent leurs votes contre le ministère qui a pour lui à peine le septième de la Chambre. D'aucuns ont attribué l'immensité de cet échec à ce que, contrairement à leurs engagements, MM. Ferry et Say n'étaient point intervenus dans le débat. Le *Gaulois* a même précisé le fait en prêtant à M. Grévy ces mots, lors de son entrevue, le soir, avec les ministres : « Vous n'avez pas, messieurs, leur dit-il, donné à vos amis le plaisir de vous entendre, vous aviez cependant promis de parler. » Au point où en étaient les choses entre M. de Freycinet et la majorité, l'intervention de M. Ferry, même doublée de celle de M. Say, n'aurait pas changé l'événement. Les sentiments étaient tels, que M. de Freycinet tombé ne trouva dans la presse républicaine ni une tentative de défense ni même une parole de regret. Les plus modérés ne se réjouissaient pas, mais ne regrettaient pas non plus. Quant aux radicaux, dont un de leurs leaders, M. Clémenceau, avait joué un rôle considérable, ils ne dissimulaient pas leur joie, les opportunistes exultaient et, bien que la *République française* soit suspecte à l'égard du ministère tombé, ses appréciations ne sont pas excessives :

Le ministère du 30 janvier, renversé l'autre jour à la Chambre sur une grave question intérieure, puis relevé par un ordre du jour des plus vagues, blâmé ensuite énergiquement par le Sénat au sujet de la question égyptienne, vient de réunir contre lui au Palais-Bourbon 416 voix sur 491 votants. Et il s'agissait d'une demande de crédits résumant toute sa politique étrangère, et M. de Freycinet réclamait ce crédit comme un témoignage de confiance en « sa sincérité, sa prudence et sa sagesse ! » Un septième de la Chambre lui a donné ce

témoignage; les six autres septièmes environ le lui ont refusé péremptoirement par un double vote.

De mémoire de parlementaires on ne vit un pareil écrasement.

Nous qui, après avoir longtemps patienté, avons les premiers averti le pays des périls que lui faisaient courir l'imprévoyance, l'irrésolution, l'incapacité de M. de Freycinet; nous qui, depuis deux mois, n'avons cessé de dénoncer ce cabinet comme un agent de dissolution au dedans et d'humiliation au dehors, nous aurions peut-être le droit de nous réjouir de sa chute prochaine.

La Chambre, l'immense majorité de la Chambre, a fait un vigoureux effort sur elle-même pour échapper à cet odieux cauchemar d'indécisions et de contradictions. Tel est le sens de son vote : elle a voulu mettre fin à l'équivoque qui pèse sur la France depuis six mois.

Mais la presse et les Chambres eussent été encore plus sévères dans leur jugement, si elles avaient su que quelques jours avant sa chute, le 10 juillet, notre consul à Tunis avait passé avec le bey un traité, dont le correspondant du *Times*, qui n'a pas été démenti, nous a donné le texte. Aux termes de ce traité, la France prend à sa charge la dette tunisienne et annexe la régence : voilà comment, si le Parlement ratifie la convention, la France aura été menée d'une prétendue expédition contre les tribus pillardes de Kroumirs, en passant par le traité du Bardo, à la conquête, sans le vouloir et sans le savoir, de la Tunisie, léguant ainsi aux générations un exemple mémorable des égards du gouvernement républicain pour le pays et pour ses mandataires.

IV

Le vote de la Chambre des députés reçut un accueil différent à l'Élysée. Ce n'est pas que M. le président de la république penchât vers une intervention armée de la France en Égypte. Ses idées, en matière de politique étrangère, interdisent au contraire cette supposition si, comme l'a rapporté le correspondant du *Times*, M. Jules Grévy considère « la dispersion des Français dans le monde comme une source constante de préoccupations et de complications pour le gouvernement. » Mais, outre son goût pour la personne de M. de Freycinet, comment n'aurait-il pas senti que dans une Chambre divisée en fractions et sous-fractions hostiles les unes aux autres, et d'un appétit à consommer, dans une session de cent vingt-quatre jours cinquante-trois ministres et sous-secrétaires d'État, c'est-à-dire à peu près un ministre tous les deux jours — le calcul est de M. Clémenceau — il lui serait difficile, même avec le concours de son gendre M. Wilson, de constituer un ministère

sortable. Ce n'était pas tout. Dans les conjonctures présentes un ministre des affaires étrangères, sinon expérimenté, du moins circonspect et un ministre des finances résolu à accepter le budget de M. Say ou capable, s'il le modifiait, de trouver des ressources nouvelles, était nécessaire. Ce n'était pas sans peine que M. Say avait triomphé des résistances de la Chambre, de l'hostilité du président de la commission du budget M. Wilson, et fait accepter son programme financier. Aussi la crise ministérielle pendant laquelle on s'adressa à beaucoup de dévouements et frappa à beaucoup de portes dura-t-elle huit jours. Un instant il fut question de recourir à l'expédient d'un cabinet d'affaires, mais l'entreprise fut aussitôt abandonnée que connue. Désigné, par des adversaires et par des amis, comme le seul homme capable de trouver une majorité, et, suivant le journal de M. Clémenceau, de faire sortir la démocratie et le parti républicain de l'état de déchirement et d'impuissance où il était arrivé, M. Brisson, président de la Chambre, fut mandé à l'Élysée. Soit crainte de s'user, soit désir de se réserver pour la première magistrature de la république, il déclina les offres de M. Grévy, alléguant son inexpérience diplomatique. Sous cette impression que la durée de la crise n'avait déjà que trop accru dans le pays la défiance à l'égard du régime républicain, M. Grévy fit appeler M. Duclerc. Celui-ci accepta parce que, d'après un aveu ultérieur au correspondant du *Times*, personne n'avait voulu prendre la place. Il s'était dévoué sinon sacrifié. Ce choix, malgré la difficulté des circonstances et la pénurie des hommes, n'en fut pas moins une surprise. Rien, dans son passé, ne désignait M. Duclerc pour la présidence du conseil et la direction de notre politique extérieure. Quelque temps ministre des finances en 1848, éloigné des Chambres depuis cette époque jusqu'en 1871, et dès lors membre de nos assemblées, il n'y avait fait aucune figure. A peine avait-il pris la parole une ou deux fois, et toujours sans éclat. Il passait pour un homme de bonne société, beaucoup plus homme d'affaires et de mauvaises affaires, au rapport des journaux républicains, qu'homme d'État et surtout que diplomate. C'était donc une éducation à faire à un moment où, d'après l'organe de M. Brisson, le *Siècle*, la France avait surtout besoin, au quai d'Orsay, d'un guide expérimenté. Ses collaborateurs étaient de sa mesure, et leur prestige n'avait rien d'humiliant pour lui. M. Tirard, même doublé du sous-secrétaire d'État, le docteur Labuze, remplaçait mal aux finances M. Léon Say ; M. Devès qui jouait au Palais-Bourbon les rôles de messenger d'État, et dont, en bonne justice, la notoriété n'aurait jamais dû franchir l'enceinte d'un barreau de petite ville, obtenait les sceaux. Un professeur de troisième dans un lycée de province, M. Duvaux, succédait à M. Jules

Ferry au ministère de l'instruction publique. MM. le général Billot et l'amiral Jauréguiberry conservaient leurs portefeuilles, ainsi que l'inamovible M. Cochery. Le principal caractère de ce ministère était donc de n'en point avoir. C'était là une force relative, puisqu'il n'excitait pas l'envie des Chambres; aussi, à son origine, fut-il beaucoup plus raillé qu'attaqué. On le qualifia de « cabinet de bains de mer », de « ministère bouche-trou » et chacun de lui annoncer sans ménagement que, s'il survivait aux vacances, il ne verrait pas l'année 1883. Ces prédictions, assurément peu obligeantes, furent mal accueillies de la plupart des ministres et, dans leurs discours, ou dans leurs entretiens avec des correspondants de la presse étrangère, ils déclarèrent avoir bon pied, bon œil et l'assurance d'une longue vie.

Aux termes de sa déclaration sans portée, et par conséquent en rapport avec son origine, le Cabinet prenait ce double engagement : 1° reprendre les questions intérieures pendantes en s'efforçant, d'accord avec les commissions, de les résoudre dans un sens libéral; 2° travailler sans relâche au rapprochement des diverses fractions républicaines. Cette seconde entreprise, dont on ne pouvait contester l'opportunité en présence de la guerre intestine des partis et des plaintes qu'elle arrachait aux républicains avisés, était suffisamment ambitieuse. Conciliation! beau mot et bonne chose assurément, mais l'un était plus facile à dire que l'autre à obtenir. Et s'il est juste de reconnaître que M. Duclerc n'a point à cet égard ménagé sa peine, disant à l'un, écrivant à l'autre, au nom de l'Évangile et de Salluste : « C'en est fait de la république, si l'on ne s'entend », la vérité oblige à avouer que ses efforts ont été mal récompensés. Dans l'intervalle de la session, on a beaucoup parlé de conciliation, mais jamais elle n'a été moins pratiquée, dans les journaux et dans les réunions publiques, entre les opportunistes et leurs adversaires. Tout était fiel : de plus habiles d'ailleurs que M. Duclerc n'auraient pas obtenu un résultat plus satisfaisant. Comment, en effet, réconcilier des hommes que séparent non seulement des convoitises également impatientes, mais encore les intérêts de la vanité blessée? Or un juge dont on a dit que le caractère particulier était de concilier les intérêts opposés, et en s'élevant au-dessus, de trouver le secret endroit et comme le nœud par où on pouvait les réunir, n'a-t-il pas, à propos des blessures de la vanité, fait cette remarque : « Les ménagements de l'amour-propre, les intérêts de la vanité, donnent plus de peine dans les affaires que la conciliation des plus grands intérêts. »

Trouvant peut-être que sa déclaration ministérielle manquait d'étendue et de développement, M. Duclerc a cru devoir l'ampli-

lier et c'est au correspondant du *Times* qu'il a fourni ce supplément d'information. Au cours de ses confidences, où il juge tour à tour MM. Gambetta, de Freycinet et leur politique, et où il insiste sur les dangers de la république, assurant que désormais M. Grévy sera non à côté, mais derrière ses ministres, il veut bien nous promettre qu'il ne fera pas les affaires de la Commune. Et presque dans le temps où il fait cette déclaration, des désordres et des violences, comme la France n'en avait point vu depuis 1871, éclatent sur divers points du territoire. A Montceau-les-Mines, des forcenés brisent les croix, font sauter avec la dynamite des portes d'église et d'école congréganiste; un prêtre même est un instant arrêté et des menaces de mort sont proférées contre certaines personnes. Bien que les menées de cette société secrète fussent connues depuis longtemps du gouvernement, celui-ci n'avait rien fait pour les prévenir, et, lorsque la force armée et les autorités judiciaires arrivent sur le théâtre du crime, la « bande noire » a eu tout son temps pour commettre ses violences. Si, à l'origine, la presse socialiste revendique pour son parti l'initiative et la responsabilité de ces désordres, si elle déclare alors que la révolte a un caractère antisocial et non anticlérical, que ses amis à Montceau-les-Mines se sont attaqués à croix, église et chapelle, parce qu'église, croix et chapelle étaient la propriété de la compagnie, plus tard, elle change de langage. Après les arrestations des inculpés et l'ouverture du procès devant la cour d'assises de Chalon-sur-Saône, elle est moins hardie et moins sincère. Reprenant à certains journaux républicains les explications odieusement ridicules contre lesquelles ils avaient d'abord protesté, les écrivains révolutionnaires et socialistes imputent les attentats de Montceau-les-Mines à la pression religieuse du directeur de la Compagnie, M. Chagot. Mais, avant que l'éclat d'événements analogues à Lyon, la saisie de nouveaux complots s'étendant sur trois ou quatre départements et la révélation bruyante des journaux opportunistes, de *Paris* en particulier, sur l'existence d'une société secrète d'anarchistes dont le siège était à Genève, aient fait justice de cette mystification, la *Revue des Deux-Mondes* présenta sur les affaires de Montceau-les-Mines des considérations incontestables. Assignant aux violences leur véritable origine, M. de Mazade n'hésitait pas à les rapprocher de la politique républicaine et antireligieuse de ces dernières années et il expliquait les unes par l'autre. Sait-on, s'écriait-il, comment des républicains certainement disposés à désavouer toutes les violences s'efforcent déjà d'expliquer sinon de pallier de tels excès?

C'est la faute du cléricanisme ! C'est la faute des directeurs de Mont-

ceau-les-Mines, qui font une trop large place aux influences religieuses dans leur administration, qui froissent les sentiments des ouvriers libres-penseurs ! L'explication est étrange, on en conviendra, et mieux vaudrait voir les choses comme elles sont. La vérité est que ces tristes scènes peuvent s'expliquer tout autrement. Lorsque pendant des années on fait de la guerre au cléricalisme un mot d'ordre, lorsque, sous toutes les formes, on fomenta la haine contre les traditions religieuses, contre le catholicisme, contre le prêtre, croit-on que ces excitations soient sans influence ? On répand presque officiellement ces idées, on permet à des conseillers municipaux d'aller prononcer dans des écoles, devant des enfants, des discours pleins de la négation de Dieu. Pour ne pas se brouiller avec les passions anticléricales dont on croit avoir besoin, on laisse tout dire, même là où l'on aurait le droit de tout empêcher, et c'est ainsi que, de toute façon, par tous les chemins, on arrive à cette situation où il n'y a plus ni règle ni frein, ni appui pour un gouvernement qui n'aurait cependant pas trop de toutes les forces morales pour défendre les intérêts de la France à l'extérieur comme à l'intérieur.

Un autre organe du parti républicain, *le Parlement*, arrivait quelques mois plus tard à la même conclusion :

Il faut, disait-il, avoir la sincérité de reconnaître que l'affaire de Montceau-les-Mines n'a été qu'un incident, un épisode d'une campagne préparée de longue main ; il faut avoir la sincérité de reconnaître que l'organisation des sociétés secrètes, fondées sur un plan mûrement médité, a été encouragée par la faiblesse de l'administration, par la négligence de fonctionnaires beaucoup plus préoccupés de ne déplaire à aucun député radical que de faire leur devoir, par l'incurie de ministres que la présence de trois religieux dans une école alarmait plus que la création de vingt comités collectivistes. Les causes du mal sont là ; c'est se tromper ou vouloir tromper les autres que de les chercher ailleurs.

Si ces événements jetaient l'alarme non seulement là où ils s'étaient produits, mais dans tous les esprits clairvoyants, ils exaltaient au contraire la partie révolutionnaire de nos grandes villes, échauffant les orateurs et les auditoires des clubs. A Paris, où l'armée communaliste célèbre, depuis plusieurs années, ses anniversaires par des cris de mort contre les répresseurs de la Commune, par des appels « au pavé et au fusil », témoin le discours incendiaire de M^{lle} Louise Michel au mois de mars de cette année, les anarchistes de Montceau-les-Mines devaient trouver des approbateurs. Aussi, dans les réunions publiques qui eurent lieu à la salle Graffard au mois d'août, et à la salle Lévis au mois de novembre,

l'assemblée adopte les propositions suivantes ou d'analogues :

« Considérant que les barbares du dix-neuvième siècle ne sont pas ceux qui jettent bas les chapelles et les églises, mais bien ceux qui les édifient ;

« Considérant que le couple Chagot a porté atteinte à la liberté de conscience en élevant à foison autour des puits de la Compagnie, des chapelles et autres constructions idiotes ; que les citoyens qui ont exercé des violences contre ces monceaux de pierre étaient dans le cas de légitime défense et n'ont fait en cela qu'imiter le bourgeois Jules Grévy, qui a assisté en personne au sac de l'archevêché de Paris sous le règne de Louis-Philippe ;

« Considérant que la presse bourgeoise a joué un rôle infâme dans la petite révolution de Montceau-les-Mines, en excitant le gouvernement à envoyer des mercenaires armés jusqu'aux dents pour fusiller les travailleurs exploités honteusement ;

« Approuve les moyens employés par les anarquistes de Montceau-les-Mines et exprime le regret que ces travailleurs, victimes des bagnes capitalistes, n'aient pas été mieux secondés ;

« Flétrit le couple Chagot, cause spéciale de l'émeute ;

« Flétrit également l'odieuse presse bourgeoise qui a commis l'infamie de s'associer aux coquins qui exploitent le peuple, et qui a soutenu et encouragé les boursiers véreux qui nous gouvernent ;

« Envoie l'expression de ses plus vives sympathies aux révolutionnaires de Montceau-les-Mines et les engage à ne pas se décourager, l'heure de l'émancipation du travailleur étant proche. »

On ne se borne plus seulement, dans la presse et dans les réunions anarchiques, à prendre parti contre les agitateurs. La personne de M. Jules Grévy, jusqu'ici à peu près respectée, est violemment attaquée. Traité à Paris de « cuistre », de « vieil avare qui s'engraisse et s'arrondit tous les jours dans un palais national », à Lyon, dans une réunion où l'auditoire s'écrie que la dynamite est le moyen efficace d'égaliser le prolétaire au propriétaire, il est qualifié de « braconnier jurassien », et un père de famille offre son bras pour le tuer. Enhardis par l'impunité, ces révolutionnaires étendent leurs menaces aux magistrats et aux jurés, réunis à Chalon-sur-Saône pour juger l'affaire de Montceau-les-Mines, et le gouvernement, avouant son impuissance à protéger l'indépendance d'un tribunal et à garantir la sécurité d'un jury, suspend le cours de la justice, maintient les inculpés en prison préventive et dessaisit la cour de Chalon. Cette mesure, sans précédent, depuis un siècle, dans nos annales judiciaires, est effrayante. C'est le gouvernement pris en flagrant délit d'impuissance, à moins d'attribuer

à ce gouvernement une légèreté d'esprit inconcevable ou un mépris cynique de la liberté individuelle.

Si quelque chose était propre à inspirer au moins des doutes sur la bonne efficacité de la politique antireligieuse, n'étaient-ce pas les conséquences pratiques que les bandits de Montceau-les-Mines avaient tirées des mesures du gouvernement républicain à l'égard de la religion, de ses emblèmes et de ses représentants? Mais il n'est, paraît-il, pires aveugles que ceux qui ne veulent point voir. Renchérissant sur son prédécesseur M. Hérold, M. Floquet n'a pas hésité, avec l'approbation du ministère, à expulser d'une propriété, située rue de la Lune, qu'elles possédaient à titre incontestable, depuis deux cents ans, non plus de nuit comme autrefois, mais en plein jour, les Sœurs de Saint-Vincent de Paul. A la vérité ces religieuses avaient bien quelque peu mérité leur sort. Elles tenaient une école congréganiste, et cette école était très en faveur auprès des familles. A l'exemple de tant d'autres, elles se sont adressées aux tribunaux, qui leur ont donné gain de cause. A quoi bon d'ailleurs? puisque dans cette terre classique, dit-on, de l'égalité devant la loi, il y a au-dessus de la justice le tribunal des conflits. Déposséder contre tout droit de leur propriété des religieuses, suspendre des traitements ecclésiastiques, sont des faits de même ordre, et qui commet l'un peut commettre l'autre. Aussi le ministère Duclerc nous a-t-il offert ce spectacle et de même que, suivant la remarque de M. le sénateur Batbie, on avait expulsé le clergé régulier à l'aide de lois existantes, M. Duclerc prive le clergé séculier de son traitement au nom de lois qui n'existent pas. Ce n'est pas tout : dans la pensée sans doute de ne pas faire trop regretter au conseil municipal de Paris la perte de M. Floquet, aujourd'hui député, le nouveau préfet de la Seine, M. Oustry, fait enlever les croix sur les portes de cimetière et ne s'attire, pour ce méfait, aussi odieux que stupide, aucun blâme du gouvernement. Quoiqu'au dire d'une des pythonisses du parti radical, M^{me} Paule Minck, « les mesures anticléricales rallient tous les républicains », cette fois cependant l'accord n'a pas été absolu. Ni le *Temps* ni le *Parlement* ne sont fiers de la conduite de préfet.

Y a-t-il ici, dit l'un de ces journaux, un droit violé, une injustice commise? Quelqu'un a-t-il jamais été gêné par ces images qui ne réveillent après tout que des idées générales? Si personne n'est offensé de les rencontrer, peut-on dire que nul ne le sera de les voir disparaître? A quoi bon froisser gratuitement la conscience d'un grand nombre, de la majorité peut-être de nos concitoyens pour nous donner la satisfaction platonique et stérile d'être logique jusqu'au bout? Est-on bien sûr même que la logique s'arrête où vous voulez

l'arrêter? Vous supprimez les emblèmes religieux sur les portes des cimetières et vous vous engagez à les respecter sur les tombes. Mais en quoi vous choquent-ils plus dans un endroit que dans un autre?

Le cabinet, blâmer M. Oustry! Comment l'aurait-il pu, alors que, malgré le silence de la loi, le ministre de l'instruction publique laisse aux préfets le soin de décider si l'image du Christ doit figurer, oui ou non, dans les salles de nos maisons d'école? A quel titre encore MM. Duclerc et Tirard auraient-ils pu condamner ces offenses à la conscience religieuse, s'ils tolèrent qu'érigeant en théorie publique la pratique muette des ministres républicains, M. le sous-secrétaire d'État, Labuze, se fasse renseigner par les préfets, non seulement sur les fréquentations habituelles des agents du fisc, mais encore sur leurs opinions religieuses et celles de leurs familles? En dépit des protestations d'une partie de la presse républicaine, et malgré les démentis plus ou moins officieux de la presse ministérielle, les instructions du grand inquisiteur Labuze, loin d'être rapportées, sont en effet chaque jour obéies. Sans doute vous ne saisissez pas très bien le rapport entre les opinions religieuses de la femme d'un percepteur et la compétence de cet agent; néanmoins les préfets adressent au ministère des finances des notes de ce genre : « La femme de X, percepteur, est dévote, mais je ne la crois pas cléricale. »

Si les désordres dans Saône-et-Loire et à Lyon ont rempli les esprits d'une véritable alarme, accrue par le renvoi insolite de l'affaire de Montceau-les-Mines à une autre session et devant une autre cour, celle de Riom; si l'expulsion des Sœurs de Saint-Vincent de Paul de leur propriété, l'enlèvement des croix de cimetières et le scandale de la circulaire inquisitoriale de M. Labuze ont révolté la conscience des honnêtes gens, la distribution en vertu d'une loi *ad hoc* des indemnités aux victimes du 2 décembre n'a pas diminué cette indignation. Et, en vérité, peut-on s'en étonner? On connaît la condition des contribuables français. Pour la plupart, ils peinent du matin au soir, regardent à un sou, par cette raison qu'ils ont des enfants à élever, un propriétaire à payer, bref, à joindre, comme on dit, les deux bouts. Si donc des Français ont des titres à n'être pas surchargés inutilement d'impôts, ne sont-ce pas ceux-là? Or, dans cette répartition des pensions aux victimes du coup d'État, que se passe-t-il? Des députés, des sénateurs en fonctions, acceptent des indemnités. Cet argent, destiné dans l'esprit comme dans la lettre de la loi aux véritables victimes du 2 décembre, le gouvernement supporte qu'il soit donné à des personnes nées à peine ou encore à naître à la date du 2 décembre 1851 ou même à des voleurs et à des

bandits de grands chemins. En présence de ces scandales, les plus endurants ne perdraient-ils pas patience? De ce gaspillage des deniers publics le pays se doutait et s'indignait même avant cette dernière mesure. Ne le constate-t-il pas chaque jour dans la construction trop rapide, trop étendue des chemins de fer, dans l'élévation de ces « palais scolaires » dont le résultat le plus clair, d'après un ancien ministre des finances M. Léon Say, et d'après un économiste compétent et indépendant M. Leroy-Beaulieu, est un déficit budgétaire. Ces périls financiers, cette banqueroute, qui sera le dernier mot de l'application à outrance de la politique scolaire et du programme des grands travaux publics de M. de Freycinet, seront-ils conjurés par le ministère du 7 août? Il ne le semble pas. Confessât-il avec M. Leroy-Beaulieu que « les plus-values d'impôt se changent en moins-values, les excédants budgétaires en déficits, que les fonds français baissent pendant que les fonds étrangers montent »; avec M. Buffet, « que la France n'a pas fait un pacte éternel avec la fortune » et que la prudence seule peut empêcher la ruine; avec MM. Lambert de Sainte-Croix et Chesnelong, défenseurs en ce moment au Sénat de l'argent du pays, que le budget est à bout, la dette flottante à bout, et l'emprunt à bout; eût-il même le sentiment exact de la situation, le crédit et l'autorité lui manqueraient encore. Satisfait non pas d'avoir rapproché les frères ennemis de la république, puisqu'ils n'ont jamais été plus éloignés, ni même d'avoir résolu les questions d'ordre purement législatif, puisque sur la réforme de la magistrature il n'a encore aucune idée arrêtée, sauf à l'endroit du serment judiciaire dont il s'est déclaré l'adversaire, mais heureux d'avoir traversé les vacances sans accident comme sans gloire et de vivre encore, il ne résout rien. Non content d'ajourner les difficultés diplomatiques et autres, à Madagascar et au Tonkin, comme en Égypte, les poussant pour ainsi dire devant lui, ce ministère cherche à flatter les violents et à devancer leurs désirs. Ainsi a-t-il pris l'initiative de faire enterrer aux frais de l'État le révolutionnaire Louis Blanc, de faire défiler officiellement derrière le char funèbre du défunt les pouvoirs publics, « transformés, selon la remarque d'un journal républicain, en pleureuses d'enterrement et confondus avec les groupes révolutionnaires et les vaincus de la Commune ». Ainsi encore, le budget de M. Léon Say, plaisant mal dans sa partie relative aux conventions avec la compagnie de chemin de fer d'Orléans, M. Tirard s'est bien gardé de le prendre à son compte. On ne pouvait être plus déférent, mais malheureusement on a été, par surcroît, très ridicule. Pressé d'indiquer en effet les recettes sur lesquelles il comptait pour remplacer les ressources que M. Say retirait de ses conventions avec les Compagnies de chemins de

fer, le ministre des finances répondit que « les grandes pluies » de cette année, en ralentissant les travaux publics, avaient eu le mérite de faire économiser sur les crédits ouverts une somme de 150 millions. L'explication fit rire, mais elle confirma aussi le public dans cette opinion que M. Tirard n'est pas homme à mesurer l'étendue du mal et encore moins à la restreindre. A peine même avoue-t-il que tout n'est pas pour le mieux dans les finances de la république, et si, par hasard, le mot de déficit lui échappe, il le remplace aussitôt par celui de mécompte. Et cependant MM. Lambert de Sainte-Croix, Chesnelong et Buffet viennent de le démontrer au Sénat : le déficit est patent. Les grandes pluies de cette année auraient-elles été un véritable déluge, les rengaines d'estaminet, si chères à nos députés, contre le budget des cultes eussent-elles abouti à des réductions encore plus sensibles, enfin la suppression de l'ambassade près du Saint-Siège aurait-elle été votée, malgré la résistance honorable de M. Duclerc, et certaines confiscations décidées, la balance entre les recettes et les dépenses n'en existerait pas davantage. Le budget n'est plus en équilibre, c'est là une de ces vérités que les ministres et les défenseurs plus ou moins habiles du gouvernement pourront continuer à nier, mais sans espoir sérieux de ramener l'opinion publique à leur conviction oratoire.

Et maintenant, de cet état de choses « vraiment » républicain dont les traits principaux se résument au dehors dans une impuissance agitée et l'isolement, à l'intérieur dans l'imbécillité et l'anarchie, qui donc est responsable? Les ministres, assurément, qui se sont succédé au pouvoir dans le cours de cette année. Ce sont là les plus grands coupables puisqu'ils ont l'honneur d'être le gouvernement; à la vérité, ce ne sont pas les seuls. Les majorités républicaines au Sénat et surtout à la Chambre des députés ont aussi leur part de responsabilité. Recrutées en grande partie parmi les « forts aux dominos » et les orateurs populaires des petites villes, elles apportent dans la politique les sentiments de leur origine et de leur condition. Incapables de hausser leur esprit à la hauteur de l'intérêt général, décidées à ne pas sacrifier au bien de la France leurs intérêts électoraux, elles ramènent tout à la mesure de leurs idées, de leurs convoitises et de leurs rancunes de clocher qu'elles satisfont presque toujours au détriment de l'État. N'ayant pas l'intelligence des conditions de la grandeur du pays au dehors, comment pourraient-elles en éprouver le souci, même au spectacle de cet autre désastre de Sedan que la France subit en Égypte, dans tout l'Orient? Chargées de faire des lois, elles

étendent leur protection à ceux qui ne veulent pas les supporter, « empêchant, au rapport de M. Léon Say, l'ancien ministre des finances, de verbaliser contre les fraudeurs, ou en faisant remettre les amendes aux délinquants. » Faut-il ensuite s'étonner si « guidé par cette conscience insuffisante qui ne sait rien d'hier et ne se doute pas de demain », le pays « se décompose et se pourrit » d'après le *National*, et fait dans le monde une aussi triste figure? « Dans un des voyages de Gulliver, celui de Laputa, l'île volante, on raconte, dit Prévost-Paradol, l'histoire d'une dame de la cour, très belle, aimée par les plus galants hommes, qui s'enfuit pour aller vivre avec un palefrenier. Elle est dépouillée, battue, abêtie un peu plus tous les jours; mais c'en est fait, elle y a pris goût et ne peut-être arrachée à cet indigne amant. » N'est-ce pas là, à un trait près, la condition présente de cette très belle dame de l'Europe, jadis recherchée avec ardeur et servie avec passion par les plus nobles cœurs, et qu'on appelle la France? La France, elle aussi, est dépouillée, battue et abêtie, un peu plus tous les jours, mais, loin de prendre plus de goût à son indigne amant, elle commence à rougir de ce honteux commerce. Elle attend même un libérateur.

Eugène DUFEUILLE.

INSTITUTIONS DE SECOURS

ET DE PRÉVOYANCE

POUR LES OUVRIERS DES MINES

L'attention publique, par suite de causes diverses, a été appelée, dans ces derniers temps, sur les caisses de secours établies en France pour les ouvriers employés dans les mines.

Dans notre pays, ces institutions ont déjà leur histoire : l'ancien régime s'en était occupé. A une époque où la France, grâce à la sagesse de son roi, sortait heureusement d'une période de temps troublés, laquelle n'était pas sans analogie avec l'époque actuelle, Henri IV rendit, à la date du 14 mai 1604, l'édit suivant, qu'on pourrait appeler l'ancêtre de toutes les institutions françaises de secours pour les ouvriers mineurs :

Etant les dites mines bien souvent ouvertes en lieux qui sont éloignés des paroisses et villages, tellement que les ouvriers qui y travaillent n'ont aucun exercice de leur religion, et s'ils tombent malades, ou leur arrive quelque accident esdites mines, par ravages d'eaux, impétuosité de vent, ou autres inconvénients, esquels ceux qui y travaillent sont sujets, ne peuvent être secourus, les sacrements leur être administrés, ni pourvu à la sépulture des morts, faute de prêtres et de moyens pour les faire assister en telles nécessités; Sa Majesté veut et ordonne pour les faire assister en telles nécessités; Sa Majesté veut et ordonne pareillement, qu'en chaque mine qui sera ouverte en ce royaume, de quelque qualité et nature qu'elle soit, un trentième soit pris sur la masse entière de tout ce qui en proviendra de bon et de net, pour être mis ès-mains du trésorier et receveur général d'icelles mines, qui en fera un chapitre de recette à part, et seront les deniers employés pour l'entretènement d'un ou deux prêtres, selon qu'il en sera besoin, tant pour dire la messe à l'heure qui sera réglée, tous les

dimanches et jours de fête, sur semaine, administrer les sacrements, que pour l'entretien d'un chirurgien, et achat de médicaments, afin que les pauvres blessés soient secourus gratuitement, et par cet exemple de charité, les autres plus encouragés au travail desdites mines; de laquelle dépense l'état sera fait et arrêté par le dit grand-maitre et super-intendant desdites mines et minières, ou son lieutenant général en son absence, tout ainsi que des autres dépenses, selon l'ordre contenu audit édict du mois de juin 1601.

Le prêtre en premier lieu, et puis le chirurgien; l'âme d'abord, le corps ensuite: quelle touchante sollicitude, digne du roi très chrétien! L'édit d'Henri IV ferait peser sur les exploitants seuls la contribution destinée à alimenter une sorte de caisse générale de secours de mines, laquelle devait avoir « un chapitre de recette à part », tandis que dans un très grand nombre de caisses de secours existant actuellement en France, dans celle de la Prusse, etc. la caisse est alimentée, partie par les ouvriers, partie par les exploitants. Quant au chiffre de la contribution, il est assez curieux que ce « trentième denier » prescrit par Henri IV se rapproche extrêmement de la retenue de 3 pour 100 sur les salaires, chiffre fréquemment adopté dans les caisses de secours de mines établies de nos jours en France.

Les dispositions de l'édit du 14 mai 1604 furent abrogées sous Louis XV, dans les termes suivants, par un édit de septembre 1739:

Supprimons pareillement le droit de trentième ordonné par ledit arrêt de 1604, être retenu et remis au receveur général des mines pour l'entretien d'un ou plusieurs prêtres ou chirurgiens, sauf aux concessionnaires à pourvoir eux-mêmes aux dépenses sur ce nécessaires, et au grand-maitre des mines ou à son lieutenant de veiller à ce qu'il soit pourvu aux secours spirituels et temporels des ouvriers et autres employés auxdites mines. (Lamé Fleury, *Législation minérale sous l'ancienne monarchie*).

L'ancien régime, en matière de législation des mines, prit fin à l'avènement de la loi du 28 juillet 1791. Cette loi, élaborée par l'Assemblée constituante, après une discussion mémorable, à laquelle avait pris part Mirabeau presque mourant, ne contient aucune disposition explicite concernant les caisses de secours de mines ou les secours à donner aux ouvriers en cas d'accidents. Il en est de même de la loi organique du 21 avril 1810, préparée laborieusement par le conseil d'État d'alors, et votée ensuite par le Corps législatif, laquelle a remplacé la loi de 1791.

Le décret du 3 janvier 1813, actuellement en vigueur et ayant

force de loi, ne contient non plus aucune obligation, pour les exploitants de mines, d'instituer des caisses de secours sur leurs établissements, mais il formule des prescriptions impérieuses et précises en matière de secours à assurer aux ouvriers mineurs. Ces prescriptions, les seules obligatoires pour les exploitants, d'après notre législation minérale, sont contenues dans les trois articles suivants, qui méritent d'être cités en entier :

Les exploitants seront tenus d'entretenir sur leurs établissements, dans la proportion du nombre des ouvriers et de l'étendue de l'exploitation, les médicaments et les moyens de secours qui leur seront indiqués par le ministre de l'intérieur, et de se conformer à l'instruction réglementaire qui sera approuvée par lui à cet effet. (Art. 15).

Le ministre de l'intérieur, sur la proposition des préfets et le rapport du directeur général des mines, indiquera celles des exploitations qui, par leur importance et le nombre des ouvriers qu'elles emploient, devront avoir et entretenir, à leurs frais, un chirurgien spécialement attaché au service de l'établissement.

Un seul chirurgien pourra être attaché à plusieurs établissements à la fois, si ces établissements se trouvent dans un rapprochement convenable. Son traitement sera à la charge des propriétaires, proportionnellement à leur intérêt. (Art. 16).

Les dépenses qu'exigeront les secours donnés aux blessés, noyés ou asphyxiés, et la réparation des travaux, seront à la charge des exploitants. (Art. 20.)

Telles sont les prescriptions obligatoires pour tous les exploitants, de par la législation minérale française : rien de plus, rien de moins ; or, il faut le répéter, point n'est ici question de caisse de secours. Ce principe, que les concessionnaires de mines ne sont pas astreints par la loi française à instituer des caisses de secours sur leurs établissements, a de l'importance : il a été judiciairement établi, chose bonne à connaître, dans un débat qui eut lieu en 1866 devant le tribunal civil de Saint-Étienne, entre les exploitants et les ouvriers au sujet des caisses de secours de mines de la Loire. Jules Favre plaidait pour le principe des caisses de secours de mines obligatoires, et l'illustre avocat invoqua vainement l'édit d'Henri IV, de 1604, cité tout à l'heure.

Le fait d'établir une caisse de secours de mines, œuvre facultative pour l'exploitant n'est point, en elle-même, une application proprement dite, une application logique et nécessaire d'un décret obligatoire, celui du 3 janvier 1813. Il peut arriver que dans telle ou telle caisse de secours, l'exploitant fournisse une contribution

directe à la caisse, laquelle supporte en échange les frais de service médical mis à la charge du premier par le décret de 1813, mais la chose n'a pas lieu nécessairement, et, quoique fréquente, elle n'a pas lieu en fait, comme il sera dit tout-à-l'heure, dans toutes les caisses de secours de mines établies en France. En conséquence, dans cette matière délicate où toutes les expressions portent, on pourrait critiquer peut-être la rédaction d'une circulaire ministérielle du 27 avril 1867, demandant aux ingénieurs des mines de transmettre au ministère des travaux publics l'information suivante : « S'il existe sur les exploitations de mines placées sous leur surveillance soit des caisses de secours établies par application de l'article 15 du décret du 3 janvier 1813, soit toute autre institution de secours ou de prévoyance au profit des ouvriers mineurs et de leurs familles. » Il ne faudrait pas conclure des termes de cette circulaire, on doit le dire, que comme le décret de 1813 est obligatoire l'établissement de caisses de secours de mines par application de ce décret est aussi chose obligatoire pour les exploitants, car il n'en est rien, ainsi qu'il vient d'être établi.

Avant d'exposer les faits accomplis en France, en matière d'institution de secours pour les ouvriers des mines, observons l'état des choses à l'étranger.

En Angleterre, les deux lois du 10 août 1872, qui s'appliquent, l'une aux mines métalliques, l'autre aux mines de houille, ne contiennent aucune prescription sur les caisses de secours de mines, lesquelles sont entièrement libres dans la Grande-Bretagne. Mais l'Angleterre est par essence et depuis longtemps le pays des associations : d'après M. Lujo Brentano (*On the History and development of Guilds and the origin of Trade-Unions*), les plus anciens documents qu'on possède sur les corporations du moyen âge, méritant confiance et présentant quelques détails, consistent en trois statuts qui furent rédigés au commencement du septième siècle. Or les *Trade-Unions*, devenues si célèbres de nos jours, sont les successeurs des anciennes corporations anglaises; c'est ce qu'établit encore M. Brentano : *Trade-Unions are the successors of the old Guilds.*

Depuis l'ouvrage magistral de M. le comte de Paris, tout le monde connaît, en France, le rôle des *Trade-Unions* : sans prétendre faire ici l'analyse de ces associations, bornons-nous à envisager leurs rapports avec les caisses de secours de mines. Nées spontanément en Angleterre, il y a soixante ans environ, les *Trade-Unions*, dont l'existence légale, admise déjà depuis 1824, fut reconnue et confirmée par des actes de 1871 et 1876, ont un double caractère : ce sont tout d'abord des corps de résistance pour l'élévation du taux des salaires, et puis, des sociétés de

secours mutuels. Leur but le plus important se rapporte aux salaires, aussi M. le comte de Paris dit-il d'une de ces sociétés : « Quoique organisée essentiellement en vue des grèves, elle assurerait à ses membres un secours en cas de maladie. » Pour traduire fidèlement en français les noms de *Trade-Unions* ou *Trade-Societies*, il faudrait dire, non pas « unions de métiers », mais « ligues de métiers », et adopter le terme employé par M. le comte de Paris (p. 2). Hâtons-nous d'ajouter qu'en usant de cette expression, nous ne critiquons pas le principe des *Trade-Unions*, lesquelles sont fondées sur la liberté individuelle, et nous en approuvons l'exercice, tant qu'il respecte à son tour la liberté d'autrui.

C'est en Écosse que se sont formées d'abord les unions d'ouvriers mineurs, et M. le comte de Paris signale ce double fait, que l'*Union des mineurs du Lanarkshire* était publiquement tolérée dès 1817, tandis que ce n'est qu'après 1830 que furent organisées les unions du nord de l'Angleterre. Le même auteur mentionne, comme union de district, l'*Association des mineurs du Yorkshire méridional*, fondée en 1858, comptant 7000 membres, celle du Lancashire, fondée à Leeds, en 1862, composée aussi de 7000 membres, et signale enfin la grande société formée, en 1862, sous le nom d'*Association nationale des mineurs*, à la suite de la réunion qui eut lieu à Leeds, des délégués de presque toutes les sociétés de mineurs anglais. Ces documents attestent la part prise par les ouvriers mineurs dans le fait économique et social des *Trade-Unions*. Ajoutons, comme statistique, qu'il résulte d'un article de M. de Fontpertuis, au *Journal des Economistes* (octobre 1878), qu'à cette époque, l'Union des mineurs comprenait 90 000 membres et disposait d'un revenu annuel de 169 000 francs. Pour ce qui est de la cotisation, elle comprend, d'après M. le comte de Paris, dans l'association du Yorkshire méridional, un droit d'entrée de 12 fr., 50 et une quote-part hebdomadaire de 93 centimes à 1 fr., 25 ; celle-ci est la même pour les ouvriers du Lancashire.

Les *Trade-Unions* ne sont point les seules associations donnant assistance aux ouvriers mineurs anglais : le *Bulletin de l'industrie minérale* (t. XV) fournit, dans une notice de M. Christophe James, traduite par M. Grand'Eury, des détails intéressants sur une véritable caisse de secours de mines, analogue à celles qui existent sur le continent. Cette association, qui existe depuis 1862, sous le nom de *Permanent relief fund* des mineurs de Northumberland et de Durham, comprenait, en 1867, 410 houillères et de 12 000 à 15 000 ouvriers mineurs. La Société a pour but « de pourvoir au soutien des veuves, orphelins et proches parents des membres tués

par accident, de venir en aide à ceux de ses membres devenus invalides dans l'exercice de leur travail pour un temps plus long que six mois, et de payer les funérailles des membres accidentellement morts dans un puits ». La cotisation des ouvriers est de 0 fr., 35 seulement par semaine pour la caisse et de 0 fr., 10 par trimestre pour l'administration. De plus, et c'est en ce point surtout que l'œuvre offre de la ressemblance avec les caisses de mines du continent, il y a une contribution des exploitants, consentie dans les termes suivants : « Les possesseurs de houillères dans les comtés de Northumberland et de Durham, convaincus de la sage prévoyance des mineurs qui ont formé une caisse pour l'assistance des veuves et orphelins laissés dans l'abandon par les accidents survenus dans nos mines, et croyant que le *Permanent relief fund* des mineurs de Northumberland et Durham atteint cet objet sûrement et prudemment, par ceci accordent aide à ladite institution par le versement dans sa caisse de, au moins, 20 pour 100 des sommes souscrites annuellement par les mineurs de nos houillères respectives, aussi longtemps que les affaires de la Société seront conduites à notre satisfaction. »

Ajoutons, comme l'a fait justement observer M. Salomon (*les Caisses de secours et de prévoyance des ouvriers mineurs en Europe*), qu'en Angleterre, dans les mines comme dans toutes les industries, les ouvriers sont affiliés, en sus des *Trade-Societies* ou *Trade-Unions*, aux *Friendly-Societies*, ou sociétés amicales, qui sont de véritables sociétés de secours mutuels, aux *Saving Banks*, ou banques de salut, aux *Penny Banks*, ou banques d'un sou, qui sont des caisses d'épargne, etc. Enfin, il y a aussi des *Clubs* spécialement fondés dans la plupart des mines par les ouvriers anglais pour accorder les premiers secours en cas de maladies ou blessures.

L'Allemagne, pays minier par excellence, présente le plus ancien exemple de caisses de secours de mines établies en Europe. Au seizième siècle, alors que le doyen des minéralogistes-ingénieurs, le Saxon Georges Landmann, dit Agricola, élaborait son célèbre traité *De re metallica*, publié à Bâle en 1546, il y avait déjà des caisses de secours de mines établies dans le Hartz, en vertu d'ordonnances de 1524 et 1528. M. Laugel, ingénieur des mines, qui a mentionné ce fait dans un article inséré aux *Annales des mines* (1856), fait observer, en outre, que, vers la même époque, un édit du grand duc de Trèves avait prescrit une retenue sur le salaire des ouvriers pour la fondation d'une caisse analogue : cette retenue, opérée sur les salaires des ouvriers de tous les états, avec affectation du produit aux blessés et au paiement des honoraires des médecins, était de 1 pfenning par mois (Marmottan, *Vrai caractère*

des caisses de secours instituées par les compagnies houillères.)

En Autriche, la loi générale sur les mines, du 23 mai 1854, déclare obligatoires les caisses de secours mutuels dans l'intérêt des ouvriers mineurs nécessiteux, de leurs veuves et de leurs orphelins. Tous les propriétaires de mines sont tenus d'instituer une caisse spéciale pour leurs exploitations, ou de s'entendre à ce sujet avec d'autres propriétaires de mines, sous l'approbation de l'autorité minière, mais la législation minérale ne les astreint pas à y contribuer, comme la chose a lieu en Prusse. Si la contribution des exploitants n'est pas explicitement spécifiée par la loi autrichienne, elle y est admise en quelque sorte virtuellement, et comme sous-entendue : c'est ce qui résulte d'une disposition de cette loi, portant que les propriétaires de mines sur lesquelles il n'existe pas encore de caisses de secours, seront tenus, jusqu'à leur établissement, d'accorder à leurs ouvriers malades ou victimes d'accidents, au moins les secours que tous les patrons, d'après les lois générales, doivent à leurs serviteurs. Pour ce qui est des règlements ou statuts de ces caisses, la loi dit qu'ils doivent être rédigés par les propriétaires ou directeurs de mines, avec l'assistance d'un comité délégué, élu par les ouvriers et parmi eux. Comme fait économique, relatif à des caisses de secours de mines établies en Autriche, il y a lieu de signaler celui-ci, que dans les mines appartenant à la Compagnie des chemins de fer de l'État, il existe deux caisses distinctes : il y a d'abord une caisse de secours pour maladies et blessures, alimentée par une retenue de 2 pour 100 sur les salaires, à laquelle s'ajoute une subvention de la Compagnie montant à 27 pour 100 de la retenue faite aux ouvriers ; il existe de plus une caisse de retraites alimentée par une retenue de 4 pour 100 sur les salaires, laquelle s'accroît d'une subvention de 27 pour 100 de cette retenue, fournie par la Compagnie. Dans ces conditions, celle-ci assure à l'ouvrier mineur une retraite dont le maximum est égal à 70 pour 100 du salaire moyen. A la caisse des mines de plomb et d'argent de Przibram (Bohême), lesquelles appartiennent à l'État autrichien, la mine donne une somme égale à la retenue de 4,44 pour 100 exercée sur le salaire des ouvriers. (Salomon, *les Caisses de secours et de prévoyance d'ouvriers mineurs en Europe.*)

En Prusse, aux termes de la loi générale des mines du 24 juin 1865, les caisses de secours de mines (*Knappschaftsvereinen*) sont doublement obligatoires, pour les exploitants et pour les ouvriers. Les statuts de ces institutions de prévoyance sont soumis à l'approbation de l'administration supérieure des mines, et les associations acquièrent, par leurs statuts, la qualité de personnes

civiles. La loi prussienne, qui contient des prescriptions très détaillées sur ces caisses de secours, porte que chaque association doit fournir au moins les avantages suivants à ceux de ses membres qui jouissent de tous leurs droits :

- 1° En cas de maladie, traitement et médicaments gratuits;
- 2° Une indemnité suffisante (salaire de malade), lorsque la maladie ne provient pas d'une faute grave de l'individu;
- 3° Une contribution aux frais d'enterrement des associés et des invalides;

4° Une pension de retraite viagère en cas d'incapacité de travail survenue sans faute grave;

5° Un secours viager aux veuves non remariées;

6° Une subvention pour l'éducation des enfants d'associés ou d'invalides décédés, jusqu'à l'âge de quatorze ans accomplis.

Ce qui caractérise essentiellement les caisses de prévoyance des mines de la Prusse, c'est qu'elles sont tout à la fois des caisses de secours mutuels et des caisses de retraite. Aux termes de la loi prussienne, les ouvriers doivent, aussi bien que les chefs d'industrie qui les emploient, contribuer à la caisse de prévoyance et de secours. La cotisation des ouvriers s'effectue soit par la retenue d'une quote-part de leur salaire, soit par un versement fixe équivalent. La cotisation des chefs d'industrie doit s'élever au moins à la moitié de celle des ouvriers. Le caractère autoritaire de la loi prussienne se montre nettement dans cette disposition qui fixe d'office le minimum de la quote-part à verser par les exploitants; il perce également dans les articles de la loi, qui portent que l'administration supérieure des mines doit surveiller l'exécution des statuts ainsi que la gestion de l'avoir social, et que les plaintes contre la gestion opérée par le comité de direction doivent être portées devant l'autorité minière supérieure, et puis, en seconde instance, devant le ministre du commerce. Terminons sur l'analyse sommaire de la loi prussienne en signalant cette disposition, que l'administration de chaque association de prévoyance doit se composer d'un comité de direction assisté des *anciens* (*Knappschafts-ältesten*); elle a produit d'excellents résultats, étant considérée par les ouvriers comme une garantie précieuse.

Passons aux faits. La quote-part des ouvriers n'est pas fixée par la loi des mines de Prusse. En 1855, le taux de la retenue s'élevait, d'après M. Laugel, ingénieur des mines (*Annales des mines*, 1856), entre les limites de 2 et de 5 pour 100, mais il ne s'écartait guère, dans la plupart des caisses, de 4 pour 100. D'autre part, dans un article plus récent de M. Zeiller, ingénieur des mines, intitulé *Institutions pour l'amélioration de la condition des ouvriers*

dans les établissements miniers de la Prusse, inséré aux *Annales des mines* (1876), on relève les chiffres suivants qui se rapportent à l'année 1873. La contribution des ouvriers privilégiés en raison de leur temps de service et de leur âge, qu'on appelle membres *constitués* (*ständige*) varie de 1 fr. 87 à 3 fr. 75 par mois, et celles des membres *non constitués* (*unständige*) varie de 0 fr. 875 à 1 fr. 875. Il résulte des statistiques relatives à l'année 1873 que le versement annuel moyen par chaque membre actif a été de 25 fr. 06 pour les caisses de secours de mines appartenant à des particuliers, lesquelles comprennent 255 408 membres. Dans les mines et salines appartenant à l'État, ce versement a été de 53 fr. 07 pour chacun des 20 541 ouvriers de la Société des mines de Saarbrücken, et de 18 fr. 80 pour les 60 678 ouvriers des sociétés du reste du district minier de Bonn. Au sujet de la cotisation des ouvriers, M. Zeiller signale cette circonstance, que, dans les statuts de toutes les caisses de secours de mines de la Prusse, on trouve cette clause, qu'un membre *constitué* qui a versé sa contribution pendant une série d'années (quarante à cinquante ans) est dispensé désormais de toute contribution ultérieure, sans préjudice des droits qu'il s'es acquis. La contribution des exploitants doit être au moins égale, d'après la loi prussienne, à la moitié de la cotisation des ouvriers : en fait, elle est bien supérieure à ce taux. Dans les établissements de mines appartenant à des particuliers, la contribution des propriétaires a été, pendant l'année 1873, de 21 fr. 31 par ouvrier, celle de celui-ci étant de 25 fr. 07. Dans les mines appartenant à l'État, la contribution du propriétaire, l'Etat, a été de 53 francs par ouvrier aux mines de Saarbrücken où l'ouvrier verse presque exactement la même somme (53 fr. 07), et aux autres mines du district de Bonn où l'ouvrier verse 18 fr. 80 par an, la contribution de l'Etat, propriétaire, a été de 11 fr. 46.

En résumé, les caisses de secours de mines sont prospères en Prusse, la chose est incontestable; pour ce qui est de leur importance économique, voici les chiffres statistiques cités par M. Zeiller : En ce qui concerne les établissements appartenant à des particuliers, on comptait en Prusse, au commencement de l'année 1873, 88 de ces sociétés ouvrières rendues obligatoires par la loi des mines du 24 juin 1865, comprenant le total de 255 408 membres, mentionné tout à l'heure. Le plus souvent, une même association renferme les ouvriers de plusieurs établissements; ainsi ces 88 sociétés correspondent à 2725 mines, 185 usines, et 17 salines, soit à un total de 2927 établissements. Les recettes totales de ces caisses se sont élevées en 1873 à 12 823 482 fr. 97; les dépenses, pour le même exercice, ont été de 11 079 777 fr. 49, et l'avoir

général des associations ouvrières à la fin de 1873 était de 21 384 648 fr. 64.

Les dispositions relatives aux caisses de secours de mines, spécifiées par la loi prussienne du 24 juin 1865, ont été rendues applicables à l'Alsace-Lorraine par la loi du 16 décembre 1873, entrée en vigueur en 1874, ainsi qu'il est dit dans une notice de M. Aguilhon, ingénieur des mines, insérée au *Bulletin de l'industrie minière* (1879).

Les caisses de secours de mines sont obligatoires en Bavière, aux termes de la loi générale sur les mines du 20 mars 1869. Les dispositions de la loi bavaroise sont semblables à celles de la loi prussienne : une seule différence est à noter, c'est qu'en Bavière, en cas de dissolution d'une association d'ouvriers mineurs, si, après que toutes les obligations ont été remplies, il reste un excédant de fortune, celui-ci est employé conformément aux statuts; si ces statuts ne renferment rien à ce sujet, les derniers membres de l'association peuvent en disposer, mais seulement en faveur d'autres associations de secours ou des communes.

En Saxe, d'après la loi générale sur les mines du 16 juin 1868, l'établissement des caisses de secours de mines, là où il n'en existe point, est rendu obligatoire. Les caisses de secours doivent au moins remplir le but de caisses de malades et d'enterrement. L'établissement des caisses de retraite (*Knappschaftskassen*) est laissé à la libre volonté des intéressés. Les propriétaires de mines doivent contribuer aux caisses de secours pour une somme au moins égale à la moitié de celle versée par tous les membres (comme dans la loi prussienne du 24 juin 1865). L'administration de ces caisses est soumise à la surveillance de l'autorité locale, qui peut requérir, lorsque les caisses sont mises en danger, la modification des statuts.

La Belgique possède deux sortes d'institutions de secours en faveur des ouvriers mineurs : toutes deux sont nées de cette source féconde, l'initiative individuelle : ce sont les caisses de secours spéciales à chaque mine et les caisses de prévoyance communes à tous les établissements de la même circonscription. La caisse spéciale fournit des secours momentanés, des médicaments, les soins du médecin et une indemnité pendant la maladie, sorte de salaire de malade : elle organise l'assistance du présent. La caisse commune de prévoyance fournit surtout des pensions aux ouvriers mutilés ou infirmes, aux veuves et aux orphelins de mineurs; elle organise l'assistance de l'avenir. Ainsi que l'a dit M. Vuillemin, ingénieur administrateur des mines d'Aniche, celle-ci est une espèce de caisse d'assurance en cas d'accidents, qui pourvoit aux nécessités aux-

quelles les ressources de chaque société houillère ne sauraient satisfaire (*Bulletin de la Société de l'industrie minière* 1872). C'est à la suite d'accidents terribles, arrivés en 1838 et 1839 dans les mines de la province de Liège, que les caisses de prévoyance furent fondées : des explosions de grisou avaient fait périr, le 22 juin 1838, 60 ouvriers dans la houillère de l'Espérance, et, le 18 avril 1839, 55 ouvriers dans la houillère de Horloz. On se mit à l'œuvre énergiquement, dit M. Bury (*Traité de la législation des mines en Belgique et en France*); 25 exploitants décidèrent entre eux l'établissement d'une caisse commune de prévoyance dans la province de Liège, et un arrêté royal du 24 juin 1839 en approuva les statuts. Il s'en établit successivement cinq autres à Namur, à Mons, à Charleroi, dans le district du centre et celui de Luxembourg, dont les statuts furent approuvés par le roi, de 1839 à 1844. De plus, en Belgique, le gouvernement a inséré, dans tous les cahiers des charges, des concessions de mines instituées depuis 1840, un article qui impose au concessionnaire l'obligation de prendre part à une caisse de prévoyance autorisée. Ajoutons, au point de vue de l'existence légale des caisses de prévoyance des mines belges, qu'une loi du 28 mars 1868 porte que « ces associations pourront, comme les sociétés de secours mutuels, être reconnues par le gouvernement, et auront l'avantage d'ester en justice, d'être exemptes des droits d'enregistrement dans leurs actes, et de recevoir des donations et legs mobiliers ». (*Annales des travaux publics de Belgique*, tome XXV.)

Les fonds des caisses communes de prévoyance des mines belges proviennent : 1° d'une retenue de $\frac{3}{4}$ pour 100 opérée sur les salaires; 2° d'une subvention des exploitants égale à la retenue opérée sur le salaire des ouvriers; 3° des subsides du gouvernement et de la province; 4° des donations et des legs. La commission administrative de chaque caisse de prévoyance est composée de 12 membres, 6 propriétaires ou directeurs de mines et 6 contre-maitres ou ouvriers nommés par l'assemblée générale des représentants des sociétés affiliées. La présidence est confiée à un membre patron. La commission se réunit tous les mois.

Quant aux caisses de secours particulières à chaque mine, elles sont alimentées par une retenue sur le salaire des ouvriers, variant de $\frac{3}{4}$ à $2\frac{1}{4}$ pour 100 et une subvention de l'exploitant, laquelle est variable et destinée le plus souvent à équilibrer les dépenses de la caisse.

Telle est l'organisation des caisses minières belges : elle est satisfaisante en principe, et il n'y a pas lieu de s'étonner qu'elle ait été citée indirectement comme modèle à imiter en France, par une

circulaire du ministre des travaux publics du 10 mars 1843. Cette circulaire, relative à l'exécution de l'ordonnance du 26 mars 1843 sur la police des mines, s'exprimait de la sorte :

Cette classe laborieuse et si digne d'intérêt (des ouvriers mineurs) doit exciter toutes les sympathies. Aussi ne terminerai-je pas cette lettre, monsieur le Préfet, sans appeler particulièrement votre attention sur une mesure qui lui serait d'un grand avantage. Je veux parler de l'organisation de caisses de secours qui donneraient, en cas d'accident, les moyens de venir en aide aux ouvriers et à leurs familles. *Il n'en existe encore en France qu'un bien petit nombre, et cela est fort regrettable. Il serait à souhaiter que, à l'instar de ce qui s'est fait récemment dans un pays voisin, ces institutions pussent se multiplier, et que les résistances qui les ont entravées jusqu'à ce moment, vinsent à disparaître devant l'accord de toutes les volontés, devant cette émulation généreuse pour le bien qui a créé tant de choses utiles. Vous chercherez, je n'en doute pas, à donner ici une impulsion efficace. Rien n'est plus digne assurément de votre sollicitude.*

Terminons sur les caisses belges par quelques documents statistiques sur la pratique de leur fonctionnement. Le personnel des ouvriers mineurs participant aux caisses de prévoyance s'élevait, en 1872, à 96 000.¹ Les recettes de ces caisses communes, pour quatre années prises à intervalles égaux, de 1842 à 1864, ont été, d'après une notice de M. Leseure, ingénieur des mines, insérée au *Bulletin de l'industrie minérale* (1864-65), de 307 976 francs, en 1848, de 486 929 francs, en 1852, de 903 480 francs, en 1856, et de 1 002 067 francs, en 1860. La progression est, comme on voit, manifestement croissante. Le mouvement ascendant ne s'est pas arrêté de 1860 à 1870, car, pendant cette dernière année, le total des recettes de ces caisses a été de 1 470 313 francs; leur avoir général s'élevait au 1^{er} janvier 1871 à 5 360 546 francs. En ce qui concerne les caisses de secours particulières à chaque mine, il y a lieu de signaler ce fait, qu'en 1870, le montant total de leurs recettes a été de 1 475 634 francs, chiffre très peu différent de celui qui est afférent aux caisses communes pour le même exercice (1 470 313 francs). Dans le seul district du couchant de Mons, bien voisin de la France, les recettes de la caisse commune de prévoyance, à laquelle participent 28 064 ouvriers, ont été de 506 969 francs.

Venons maintenant à la France. Dans notre pays, les institutions de secours et de prévoyance pour les ouvriers mineurs sont

très nombreuses, elles sont variées dans leur essence et dans leur forme, et constituent, telles qu'elles sont, un ensemble puissant. Filles de l'initiative libre et individuelle des propriétaires de mines, elles démontrent une fois de plus la force économique et sociale de la liberté : c'est ce qui ressortira de la revue sommaire qui va suivre.

Dans une revue de ce genre, la première place appartient à Anzin. Cette mine est la première de France par l'ancienneté; la Société date du 1^{er} juillet 1716, et la découverte du charbon, par cette Société, eut lieu à Fresnes, le 3 février 1720. Elle est aussi la première par l'importance : l'extraction houillère opérée, en 1881, par la Compagnie d'Anzin, a été de 2 284 158 tonnes faisant 11, 6 pour 100 de la production totale de la France (19 705 983 tonnes), et cette Compagnie occupe dans ses mines 12 738 ouvriers, ce qui représente 11, 9 pour 100 du personnel des ouvriers houilleurs de notre pays, en 1881 (106 410 individus). Cette mine a une belle place en France pour sa libéralité envers son personnel : aucune retenue n'est faite à Anzin pour assurer des secours et des pensions aux ouvriers mineurs. La Compagnie se charge intégralement de toutes ces dépenses, sans caisse de secours de mines proprement dite. La libéralité de la Compagnie organise et fournit les secours du présent; elle prévoit et assure ceux de l'avenir, et c'est à bon droit que Louis Reybaud a pu l'appeler de la largesse (*Revue des Deux-Mondes*, livraison du 1^{er} novembre 1871). Les chiffres, en cette matière généreuse, ont leur éloquence, ils ne sauraient être fastidieux : disons-les. La Compagnie d'Anzin a accordé, en 1875, les avantages suivants à un personnel de 12 230 ouvriers, sans aucune retenue sur les salaires :

Service de santé, 10 médecins, une pharmacie, secours pécuniaires, alimentaires et médicaments.	203 189 34
Pensions aux vieillards et aux veuves, secours aux orphelins.	282 466 01
Secours extraordinaires aux familles nécessiteuses et aux enfants des ouvriers sous les drapeaux.	25 208 20
Secours pour apprendre un état aux enfants trop faibles pour travailler dans les mines.	2 445 »
Premier vêtement pour travail dans la mine et vêtements de première communion.	8 562 50
Instruction gratuite, 60 écoles et salles d'asiles particulières et communales, 6 910 élèves.	78 167 59
	<hr/>
<i>A reporter.</i>	599 738 64

	<i>Report.</i>	599 738 64
Chauffage gratuit (252 034 quintaux à 0 fr. 75 et 498 796 quintaux à 0 fr. 50).		438 422 »
2494 maisons : loyer diminué de 96 francs par an		242 424 »
Avances faites pour bâtir 426 maisons, 509 226 fr. 53; avances pour ventes de 88 maisons à prix coûtant, 135 665 fr. 51. Total : 644 892 fr. 04 : intérêts perdus.		32 244 60
Ce qui fait un total général de.		1 312 829 24

Ces avantages annuels qui représentent une moyenne de 107 fr. 34 par ouvrier, ont porté, en 1875, le salaire annuel moyen des ouvriers de la mine, de 1129 fr. 11 à 1236 fr. 45. Terminons sur ces chiffres en observant que le premier chapitre des dépenses dont il vient d'être question, 203 189 fr. 34, lequel comprend largement toutes les dépenses de service médical imposées aux exploitants par le décret du 3 janvier 1813, entraîne, aux mines d'Anzin, une dépense annuelle de 16 fr. 61 par ouvrier de l'intérieur.

On pourrait avoir une crainte, et Louis Reybaud l'a signalée, c'est que le sentiment de prévoyance ne vint à être émoussé dans les populations ouvrières d'Anzin par un patronage aussi généreux. La Compagnie a pu éviter cet écueil à l'aide de trois moyens qui mettent en jeu l'effort individuel : elle encourage la fondation de Sociétés de secours mutuels; elle a institué pour ses ouvriers une caisse de dépôt des économies à 5 pour 100, qui est très suivie, et elle sollicite par des primes les dépôts à cette caisse d'épargne spéciale; enfin, elle facilite à l'ouvrier l'acquisition de sa propre maison, moyennant un premier versement de 200 francs seulement, plus un loyer amortisseur de 8 francs par quinzaine pendant dix ans, après quoi il est maître absolu de la propriété. De tout ce qui précède, on peut conclure qu'aux mines d'Anzin, l'ouvrier garanti contre les inquiétudes de la misère par le généreux concours de la Compagnie, peut, dans le calme apporté à son esprit de ce côté, exercer librement et efficacement son effort personnel pour arriver à l'aisance.

Aux mines et usines du Creuzot, depuis le 1^{er} janvier 1877, la Compagnie effectue annuellement à la *Caisse des retraites pour la vieillesse*, au nom de chaque ouvrier et de chaque employé, et sans exercer la moindre retenue sur leurs salaires ou appointements, un versement calculé à raison de 2 pour 100 des salaires ou

appointements du personnel célibataire, et à raison de 3 pour 100 de ceux du personnel marié. (Salomon, *les Caisses de secours et de prévoyance des ouvriers mineurs en Europe.*)

Aux mines de houille de Montrambert et la Béraudière (Loire), il existe deux institutions distinctes : une caisse de secours spéciale pour les blessés et une caisse centrale de secours et de pensions, fondée vers 1869, laquelle régit les cinq sociétés houillères de la Loire, de Montrambert, de Baubrun et de la Péronnière. La caisse centrale assure une pension de retraite de 300 francs au moins à tous les ouvriers âgés de cinquante-cinq ans qui ont travaillé trente ans dans les mines d'une ou plusieurs des cinq sociétés syndiquées. Aux termes de statuts modifiés en 1861, les ouvriers devaient verser 3 0/0 de leurs salaires à la caisse de secours des blessés, mais depuis 1873, la Compagnie de Montrambert a cessé de prélever une retenue et supporte seule les charges de l'institution; la même Compagnie subvient seule depuis plusieurs années à la contribution de la caisse centrale, qui devait comprendre, d'après les statuts, un prélèvement sur le salaire des ouvriers et une subvention équivalente des propriétaires de mines. Le double service des deux caisses constitue, pour la Compagnie de Montrambert, une dépense annuelle de 160 000 francs environ, soit 73 francs par ouvrier. En 1877, la dépense a été de 181 745 francs.

Il existait, depuis le 1^{er} juillet 1861, aux mines de houille de Bruay (Pas-de-Calais), une caisse de secours et de pensions, alimentée par une retenue de 3 0/0 sur les salaires, par une cotisation de la Compagnie, de 1 0/0 des salaires, par les amendes et par les intérêts des fonds de réserve. Depuis 1872, elle a été remplacée par une caisse de secours exclusivement à la charge de la Compagnie, sans qu'il soit fait aucune retenue sur le salaire des ouvriers. Cette caisse, indépendamment des dépenses de l'instruction primaire, supporte les dépenses afférentes au service de santé, aux secours pécuniaires et en nature aux ouvriers malades ou blessés, au service religieux, et aux pensions allouées aux anciens ouvriers, à leurs veuves et aux orphelins.

Aux mines de houille d'Aubin (Aveyron), la caisse de secours fut supprimée à la suite de la grève violente qui eut lieu en 1869; « depuis cette époque, la Compagnie a fourni gratuitement les secours aux ouvriers malades ou blessés, aux veuves et aux orphelins. » (Salomon.)

L'ancienne Compagnie des mines de la Loire avait institué une caisse de secours, dont les statuts contiennent une disposition importante : *indépendamment de la subvention de la Compagnie*, consistant dans un apport égal à la retenue de 2 0/0 faite sur les

salaires, il est dit, à l'article 13 de ces statuts, que *la Compagnie prend à sa charge les honoraires de médecin et les frais de médicaments pour les ouvriers et pour les membres de leurs familles.* (Voyez le texte de ces statuts : Dupont, *Traité pratique de la jurisprudence des mines*, 2^e édition, 1862.) Cette dernière disposition mérite non pas seulement d'être signalée, mais d'être imitée : en effet, la dépense du service médical, telle qu'elle est définie par le décret du 3 janvier 1813, qui à force de loi, est chose obligatoire pour l'exploitant, tandis que l'établissement d'une caisse de secours de mines, avec subvention à cette caisse, est pour lui une œuvre facultative. Il y a un avantage sérieux, croyons-nous, vis-à-vis des ouvriers et de tout le monde, à ce que l'exploitant montre clairement qu'il subvient d'abord à la dépense obligatoire du service médical, avant de contribuer à la dépense facultative d'une caisse de secours de mines. Une contribution donnée par lui à la caisse de secours, même trois ou quatre fois plus forte que la dépense obligatoire du service médical, n'offre pas, à notre avis, le même avantage que deux subventions distinctes, manifestement séparées.

Cette disjonction entre la dépense obligatoire et la dépense facultative est opérée depuis 1873 aux mines de houille de Bessèges (Gard), où le problème économique et social des institutions de secours et de retraites, lequel comporte essentiellement des solutions variées, également bonnes, est résolu d'une manière heureuse. La caisse de secours de Bessèges, qui est alimentée par une retenue de 2 0/0 sur les salaires des ouvriers et par le versement d'une somme égale par la Compagnie, n'a plus à intervenir désormais dans les frais du service médical, comme la chose a lieu dans beaucoup de mines; toutes ses ressources sont employées à secourir les blessés, les malades, les veuves, les invalides et les familles ouvrières nécessiteuses. En dehors de la caisse de secours, il a été établi à ces mines, depuis 1873, une caisse de retraites qui est alimentée par une retenue de 1 0/0 sur les salaires, et dont les fonds sont placés en rentes sur l'Etat; de son côté, la Compagnie constitue, par un versement égal à cette retenue, un fonds supplémentaire qu'elle destine aussi aux retraites. Ce système rappelle, par sa dualité, celui qui est pratiqué en Belgique pour les caisses de prévoyance; il s'en distingue en ce qu'il offre au propriétaire de la mine, l'avantage de conserver sa libre autonomie pour les retraites, comme pour les secours momentanés. Une particularité mérite d'être signalée dans le règlement de la caisse de retraites des houillères de Bessèges; l'ouvrier qui quitte le service de la Compagnie pour un motif quelconque, a le droit de demander le rembourse-

ment de ses retenues sur les bases suivantes : remboursement sans intérêts, à raison de 12 francs par an, représentant à peu près la moyenne de la retenue annuelle sur l'ensemble des salaires, et supporté, moitié par la caisse des retraites, moitié par le fonds supplémentaire fourni par la Compagnie. Comme indication financière, on peut citer ce fait, que de 1873 à 1877, la Compagnie houillère de Bessèges a dépensé par année moyenne, pour secours divers accordés à un personnel de 2043 ouvriers, une somme de 242 427 fr. laquelle représente une subvention annuelle de 118 fr. 67 par ouvrier. Dans ce compte spécial, désigné aux mines de Bessèges sous le nom de *compte de libéralités*, il y a lieu de remarquer les trois chiffres suivants : 53 678 fr. 40 pour allocation à la caisse de secours, 26 818 fr. 78 pour allocation à la caisse de retraites et 30 235 fr. 20 pour les dépenses de service médical, mises à la charge de la Compagnie par le décret de 1813 ; cette dernière dépense représente ici 14 fr. 80 par ouvrier.

A la Grand-Combe (Gard), il existe depuis 1837 une association de secours mutuels, alimentée par une retenue de 3 0/0 sur les salaires et par une dotation de la Compagnie. Cette institution assure : 1° aux blessés et aux malades, un secours variant entre 50 centimes et 1 fr. 50 par jour, plus 25 centimes pour la femme et les enfants en bas âge, ainsi que les médicaments et les soins de quatre médecins ; 2° aux invalides, une pension viagère de 1 franc à 1 fr. 50 par jour ; 3° aux veuves, une pension de 75 centimes par jour ; 4° enfin, une retraite à tout ouvrier âgé de cinquante-cinq ans, et ayant un nombre d'années de service tel, que, ajouté à ses années d'âge, le total soit de quatre-vingts au moins. Cette pension est de 1 fr. 20 par jour, et s'augmente de 5 centimes pour chaque unité en sus de quatre-vingts jusqu'au maximum de 1 fr. 50 par jour. Il existe encore aux mines de la Grand-Combe une caisse de retraites, instituée en 1870, obligatoire pour tous les employés et facultative pour les ouvriers : elle est alimentée par une retenue de 1 0/0 sur les appointements ou salaires, sans que la retenue annuelle puisse dépasser 24 francs, et par le versement fait par la Compagnie de 1 0/0 des bénéfices de l'année. Les retraites combinées de la caisse de secours et de celle des retraites se sont élevées en 1877 à 77 700 francs, répartis entre cent trente-six retraités. Enfin la Compagnie, pour solliciter l'effort individuel de son personnel vers l'épargne, reçoit en dépôt les économies de ses employés et ouvriers, jusqu'à une certaine somme, en servant 5 0/0 d'intérêt. En 1878, elle avait ainsi en dépôt près d'un million réparti entre plus de six cents personnes.

Aux mines de houille de Janon et Reveux (Loire), qui appar-

tiennent à la Compagnie de Terrenoire, il existe depuis 1842 une caisse de secours alimentée par les arrérages de l'ancienne caisse, par les dons, par les amendes et par une retenue de 2 1/2 pour 0/0 sur les salaires : la Compagnie prend à sa charge le service médical et fait participer les ouvriers mineurs aux divers avantages dont jouissent les ouvriers attachés à ses usines. (*Bulletin de l'industrie minière*, 1860-61.) Il y a lieu de dire, à cette occasion, qu'aux mines et usines de la Compagnie de Terrenoire, diverses caisses d'épargne sont établies, et leurs fonds sont déposés dans la caisse de la Compagnie, qui tient compte aux déposants de l'intérêt à raison de 4 1/2 pour 0/0 : cet intérêt est capitalisé par un règlement semestriel, en faveur de chaque déposant. Le capital des caisses d'épargne des divers établissements de la Compagnie représentait au 31 décembre 1877 une somme de 537 047 francs distribuée entre plus de 1000 livrets.

Les mines de houille de Blanzy (Saône-et-Loire) possèdent, depuis 1834, une caisse de secours : de nouveaux statuts ont été rédigés à la date du 10 juillet 1875 (voyez le texte de ces statuts, Salomon, *les Caisses de secours et de prévoyance des ouvriers mineurs en Europe*, page 101) ; ils ont été autorisés par arrêté préfectoral du 20 août 1875, sur la demande formée par la Compagnie des mines de Blanzy, à l'effet de faire approuver la caisse de secours transformée par elle en société de secours mutuels. (Salomon, page 42.) D'après les statuts actuels, les ressources de la caisse comprennent une retenue mensuelle de 3 0/0 sur les salaires, une subvention de la Compagnie, égale au montant de ces retenues, et divers produits accessoires consistant dans les amendes, les intérêts de capitaux et les dons. Outre sa cotisation, la Compagnie fournit gratuitement l'usage des bâtiments nécessaires aux écoles, à l'hôpital, à la pharmacie, aux logements des médecins, des instituteurs et des institutrices, ainsi que le chauffage et le mobilier de premier établissement de tous ces bâtiments, l'entretien et le renouvellement de ce mobilier étant à la charge de la caisse de secours. Ce n'est pas tout : la Compagnie de Blanzy a fondé, à ses frais et sans intervention des ouvriers, une caisse de retraites qui a commencé à fonctionner le 1^{er} janvier 1854. Cette caisse assure à l'ouvrier marié une pension de 300 francs pour soixante ans d'âge et quarante ans de service, et de 240 francs pour cinquante-cinq ans d'âge et trente-cinq ans de service ; la pension des célibataires est de 240 francs dans le premier cas, et de 180 francs dans le second (Burat, *les Houillères en 1872*). En résumant les dépenses faites pour les ouvriers de Blanzy en 1871, M. Burat expose que la dépense totale s'est élevée à 332 000 francs, soit, pour trois

mille six cents ouvriers inscrits sur la feuille de paye, une allocation de plus de 90 francs par tête.

La nécessité de fournir des retraites ou pensions suffisantes aux ouvriers infirmes est une des grosses difficultés pratiques des caisses de secours de mines. La Compagnie des fonderies, forges et houillères d'Alais (Gard), a heureusement résolu cette difficulté économique et sociale, il y a plusieurs années, en prenant pour auxiliaire la *Caisse des retraites de la vieillesse*. Cette combinaison a l'avantage de conserver à la caisse de secours d'une mine son autonomie, en écartant les inconvénients de l'individualisme en matière de pensions. D'après les statuts primitifs de l'institution, lesquels datent du 1^{er} août 1848, la caisse doit toujours avoir une réserve au moins égale aux recettes qu'elle fera pendant une année; or les statuts modifiés ultérieurement contiennent la disposition suivante, qui ne peut qu'être louée, et mérite d'être citée textuellement : « Si la somme qu'il y a en caisse, dit le règlement, dépasse la réserve obligatoire, l'excédant sera versé au nom de chaque sociétaire à la *Caisse des retraites pour la vieillesse*, fondée par l'État dans l'intérêt des classes ouvrières. Les versements seront faits au nom de chacun des sociétaires présents à la fin de l'année, travaillant à l'usine depuis un an, et en proportion des versements faits pendant l'année au compte de chacun d'eux. La Compagnie engageant tous ceux qui lui sont attachés à user de cet excellent moyen de prévoyance pour eux et leurs familles, et en demandant d'y concourir par le versement d'une partie de leurs économies, se réserve d'y ajouter elle-même, chaque année, suivant les circonstances, une prime d'encouragement. »

Cette relation organisée par la Compagnie des forges et houillères d'Alais, entre une caisse de secours de mines et la *Caisse des retraites pour la vieillesse*, rappelle, à certains égards le mode employé par la Compagnie du chemin de fer du Nord pour constituer des retraites. Au Nord, la compagnie exerce une retenue de 3 0/0 obligatoire pour les employés commissionnés, appointés à l'année, facultative pour les ouvriers payés à la journée. Le montant de cette retraite, qui appartient en propre à l'agent qui l'a subie, est versé tous les trois mois, à son compte personnel, à la *Caisse des retraites pour la vieillesse*, à l'effet de lui constituer une rente viagère à partir de l'âge de cinquante ans. Les versements sont effectués soit à fonds perdus, soit à capital réservé, au choix de chaque agent. La Compagnie du Nord, de son côté, assure aux agents qui auront été soumis à la retenue précédente, et indépendamment des pensions qui auront été constituées à la *Caisse des retraites pour la vieillesse* par le versement des retenues, des

pensions viagères spéciales, établies sur les bases suivantes : pour le personnel commissionné, la pension est de 1/80^e du traitement moyen des six dernières années, pour chaque année de service accomplie sans interruption; pour les ouvriers à la journée qui se sont soumis à la retenue de 3 0/0, la pension est égale à la rente acquise à *la Caisse des retraites pour la vieillesse* au moyen de cette retenue. En aucun cas la pension accordée n'est inférieure à 400 francs de rente viagère. Le système employé par la Compagnie du chemin de fer du Nord pourrait être avantageusement imité dans certaines mines, en l'adaptant aux circonstances locales.

La caisse de secours de la Compagnie des mines d'Aniche (Nord), dont l'institution remonte à 1822, a servi de type pour l'établissement de la plupart des caisses instituées dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. A l'exception de la Compagnie d'Anzin, qui prend à sa charge, ainsi qu'il a été dit, les secours et pensions à ses ouvriers, et de la Compagnie de Bruay, qui possède une caisse de secours de mines exclusivement alimentée par elle, les sociétés houillères du Nord et du Pas-de-Calais ont établi, sur les mêmes bases, des caisses de secours pour leur personnel. Ces caisses sont alimentées par une retenue sur les salaires, variant de 2 à 3 0/0, par une subvention des Compagnies qui varie de 1 à 2 0/0 des salaires et par les amendes et les intérêts des capitaux placés. (Vuillemin, *Bulletin de la Société de l'industrie minière*, 1872.) Aux mines d'Aniche, la Compagnie, pour faciliter les versements à la caisse d'épargne de la localité, se charge de les effectuer chaque quinzaine, au nom de ses ouvriers; afin de les encourager, elle a institué trente et un prix, variant de 10 à 60 francs, pour les ouvriers qui ont fait dans l'année les versements les plus importants.

Aux mines de Liévin (Pas-de-Calais), outre une caisse de secours alimentée par une retenue de 3 pour 100 sur les salaires, le produit des amendes et un subside de la Compagnie, celle-ci a créé une caisse d'épargne, où les ouvriers déposent leurs économies et reçoivent un intérêt de 5 pour 100. L'avoir de cette caisse spéciale s'élevait, en 1876, à 122 000 francs. Une caisse d'épargne privée a été instituée aussi par la Compagnie des mines de Béthune, pour la concession houillère de Grenay (Pas-de-Calais). Les sommes qui y sont versées par les ouvriers, produisent, tant en intérêts qu'en lots tirés chaque semestre, 5,65 pour 100, et, en outre, à chaque tirage, le premier numéro sorti gagne un lot de 4000 francs, donné par la Compagnie.

Aux mines d'Ahun (Creuse), la caisse de secours est alimentée par une retenue de 2 pour 100 sur les salaires, par les amendes et

par une subvention de la Compagnie, égale au montant de la retenue exercée sur les salaires des ouvriers. (Salomon, *les Caisses de secours et de prévoyance des ouvriers mineurs en Europe.*)

Des caisses de secours de mines existent aux mines de plomb argentifère de Pont-Gibaud (Puy-de-Dôme), depuis 1835, aux houillères de Decazeville (Aveyron), aux mines de plomb argentifère de Vialas (Lozère), aux mines de houille de Roche-la-Molière et Firminy (Loire), aux mines de houille de Carmaux (Tarn), aux mines de la Mure (Isère), etc., etc.

Terminons cette revue en citant la caisse de secours des mines de fer de Rancié (Ariège), laquelle offre cette particularité, qu'elle est alimentée non point, à proprement parler, par une retenue sur les salaires, mais par une prestation en nature, dont l'ouvrier verse chaque mois le montant. Ces mines de Rancié, situées dans la vallée pyrénéenne de Vicdessos, offrent, il faut le dire, une particularité exceptionnelle. La concession, qui date du 31 mai 1833, a été accordée aux huit communes, formant l'ancienne vallée de Vicdepas, pour respecter des droits acquis, remontant au moyen âge, et pour ne pas mécontenter des populations chez qui la coutume a une grande force, comme elle forme la loi véritable dans une vallée voisine, la célèbre vallée d'Andorre ; les mines de fer communales de Rancié sont dirigées par les ingénieurs des mines de l'État, sous l'autorité du préfet de l'Ariège, qui en est, en quelque sorte, l'administrateur. Une ordonnance royale du 25 mai 1843, a institué une caisse de secours à ces mines : cette ordonnance, rendue sur les propositions faites par les ingénieurs des mines et par le préfet du département de l'Ariège, alors que les maires des huit communes concessionnaires s'étaient prononcés unanimement en faveur de l'institution projetée, offre, il importe de le déclarer, le caractère d'une gestion véritable, opérée au nom des concessionnaires de la mine : une ordonnance, un décret, n'auraient pas pu instituer d'office une caisse de secours de mines dans le cas d'une concession accordée à des particuliers. La prestation en nature, spécifiée par l'ordonnance de 1843, produit à la caisse des mines de Rancié, un revenu annuel de 4000 francs environ. Cette ordonnance n'a fait que régulariser et organiser une coutume existant depuis un temps immémorial à ces mines, et d'après laquelle les mineurs du même chantier étaient dans l'usage d'extraire de temps à autre, en sus de leur travail journalier, quelques charges ou *voltes* de minerai, dites *de charité*, pour un mineur de leur escouade ou pour sa famille, en cas de malheur subit ; d'autre part, l'institution d'une caisse de secours, à fonder sur la base de la prestation, était acceptée à l'avance par le peuple mineur de la vallée. C'est

pour tous ces motifs que l'ordonnance de 1843 n'a pas eu à Rancié l'insuccès du décret de 1813 et de l'ordonnance de 1817, qui avaient institué autoritairement des caisses de secours de mines à Liège et à Rive-de-Gier. L'auteur de ces lignes est fondé à énoncer une affirmation pareille, pour Rancié : il remplissait, en 1843, les fonctions d'ingénieur des mines à Vicdessos, et il eut alors la double mission de préparer, à l'avance, les ouvriers mineurs à accepter la mesure projetée, et de faire mettre à exécution, pour la première fois, l'ordonnance instituant la caisse de secours.

La revue économique qui précède, quoique elle soit incomplète, établit ce fait incontestable, que les exploitants de mines de notre pays, ont fait, sur les différents bassins miniers du territoire, les plus grands efforts, par des moyens variés, pour organiser et assurer dans le présent et dans l'avenir, les secours nécessaires aux ouvriers mineurs et à leurs familles.

Abordons maintenant la grosse question finale : « Faut-il faire en France, une loi pour rendre les caisses de secours de mines obligatoires comme elles le sont en Prusse, par exemple ? »

En principe, le législateur n'outrepasserait pas ses pouvoirs par une loi pareille. En effet, malgré le respect justement dû à la propriété des mines, particulièrement affirmé, en France, par l'article 7 de la loi du 21 avril 1810, il faut déclarer qu'en droit, l'industrie des mines, qui est exceptionnellement périlleuse par nature, ne saurait être une industrie libre. Ce caractère périlleux est péremptoirement démontré par les chiffres suivants : en 1880, sur un personnel de 118 900 ouvriers mineurs occupés dans les mines de la France, il y a eu 210 tués et 1129 blessés, ce qui représente environ 18 tués et 95 blessés par 10 000 ouvriers. L'industrie des mines n'est pas libre en France, et, pour s'en convaincre, il suffit de se reporter au titre V de la loi du 21 avril 1810, qui organise la surveillance des mines par l'administration, au décret du 3 janvier 1813 sur la police des mines, et à la loi du 27 avril 1838. Si le législateur a imposé des règles à l'exploitation des mines, au point de vue de la sûreté publique, des besoins des consommateurs, de la conservation des travaux, de la conservation des eaux minérales, etc., en raison de la situation et de la nature des substances minérales, il pourrait de même et par un principe analogue, imposer des règles à l'économie administrative des mines, au point de vue des secours à assurer aux ouvriers, et rendre obligatoires les caisses de secours, en raison des dangers exceptionnels qui menacent nécessairement la vie des mineurs. Comme applications générales de ce principe en France, on peut citer l'édit d'Henri IV, du 14 mai 1604, qui imposait à tous les exploitants

une retenue d'un trentième sur le produit net des mines, pour assurer les secours spirituels et temporels nécessaires aux ouvriers mineurs, et le décret du 3 janvier 1813, qui oblige les exploitants, à fournir gratuitement les soins et médicaments aux mineurs blessés, et à tenir à leurs frais un médecin attaché à leurs établissements. Sans invoquer l'exemple de ce qui se pratique à l'étranger, et notamment en Autriche et en Prusse où les caisses de secours de mines sont obligatoires, on est donc fondé à dire qu'en principe, le législateur français pourrait rendre obligatoires les caisses de secours de mines par une loi spéciale, et stipuler dans celle-ci une subvention précise des exploitants, destinée à remplacer l'obligation qui leur est imposée aujourd'hui par le décret du 3 janvier 1813. Ce droit strict du législateur, l'auteur de ces lignes l'a affirmé dans un livre publié il y a trente ans (*Traité pratique de la jurisprudence des mines*, Paris, 1853). Son opinion est restée la même sur ce point.

Mais y a-t-il lieu et convient-il dans les circonstances actuelles, au point de vue des justes intérêts des ouvriers et des exploitants et de l'intérêt général, de faire une loi spéciale pour déclarer les caisses de secours de mines obligatoires en France? Telle est la véritable question qui se pose. Je répondais par l'affirmative, il y a trente ans, mais je n'hésite pas à le déclarer, les circonstances ont bien changé depuis cette époque, en ce qui concerne l'économie minérale de notre pays. La production houillère de la France (houille, anthracite et lignite), qui s'élevait seulement à 5 937 985 tonnes, en 1853, et occupait 41 112 ouvriers, a atteint en 1881, le chiffre de 19 705 983 tonnes, en occupant 406 410 ouvriers. Cet accroissement du personnel ouvrier des mines de houille a eu, cela devait être, des conséquences économiques considérables et de premier ordre, en ce qui concerne les caisses de secours, les caisses de retraites et les institutions de prévoyance de toutes sortes et de toutes formes à l'usage des ouvriers mineurs. Bon nombre d'institutions nouvelles se sont créées; les institutions existantes se sont développées ou modifiées; des coutumes se sont établies en matière de secours aux ouvriers, et comme les unes et les autres respectent la loi civile, elles ont créé pour les ouvriers mineurs, et aussi pour les exploitants, de véritables titres et presque des droits. Dans ces circonstances, telle mesure législative sur les caisses de secours de mines qui était jugée opportune il a trente années, peut n'être plus considérée de même aujourd'hui, en présence des nombreux faits économiques survenus depuis lors. En conséquence, et sans me regarder comme lié forcément par une opinion émise antérieurement, j'aborde la

question de fait, la question d'opportunité d'une loi à faire aujourd'hui pour rendre obligatoires les caisses de secours de mines.

La revue qui a été faite, des moyens de secours organisés par diverses mines de la France, semble répondre par avance à cette question. Peut-on penser qu'à Anzin, par exemple, où la Compagnie propriétaire des mines supporte à elle seule toute la charge des secours donnés à un personnel de plus de 12 000 ouvriers, sans retenue aucune sur les salaires, charge qui s'est élevée en 1875, à 107 fr. 34 par ouvrier, on ne mécontenterait pas extrêmement la masse des travailleurs en leur demandant de subir désormais une retenue de 1, 2 ou 3 pour 100 sur leurs salaires? La libéralité de la Compagnie d'Anzin à cet égard, est si ancienne en date qu'elle est devenue une vraie coutume, elle a pris, avec le temps, le caractère d'une sorte d'engagement véritable, quoique tacite. Or le respect de la coutume et la permanence des engagements entre ouvriers et patrons sont de grands éléments de la paix sociale : l'illustre et regretté Le Play l'a démontré, et on ne saurait faire une meilleure application de sa doctrine qu'en respectant, dans l'intérêt des ouvriers, l'ordre de choses établi à Anzin en matière de secours. Il y a lieu d'ajouter enfin que les propriétaires de mines ont aussi leurs droits, alors qu'il s'agit d'un usage accepté par les deux parties, devenu pour les propriétaires et les ouvriers un quasi-contrat; en conséquence, ce n'est pas assez de louer la libéralité généreuse de la Compagnie d'Anzin en matière de secours, il faut la respecter.

Pour les autres mines de la France, les usages sont moins anciens qu'à Anzin, mais ils possèdent déjà leur force et une juste vitalité. Ainsi aux mines de houille de Montrambert, où la Compagnie verse depuis neuf ans, au lieu et place des ouvriers, les 3 pour 100 de retenue que ceux-ci devaient fournir à la caisse centrale de secours, laquelle donne une retraite de 300 francs aux ouvriers remplissant certaines conditions, on risquerait fort de troubler la bonne entente entre la Compagnie et les mineurs, en ordonnant législativement une retenue sur le salaire pour la caisse. La même chose serait à dire des mines de houille de Bessèges, où la Compagnie a institué deux caisses, l'une de secours avec retenue de 2 pour 100, l'autre de retraites avec retenue de 1 pour 100 sur les salaires, et subventions équivalentes de la Compagnie. Même chose à répéter pour les mines de houille de la Grand-Combe, où il existe aussi deux institutions, une caisse de secours obligatoire à retenue de 3 pour 100 et une caisse de retraites, facultative pour les ouvriers, à retenue de 1 pour 100 avec subvention de la Compagnie, etc., etc.

Si l'on faisait une loi nouvelle pour imposer, comme en Prusse, l'obligation des caisses de secours de mines, il faudrait aussi, comme en Prusse, fixer législativement le chiffre minimum de subvention obligatoire pour les concessionnaires, lequel est, en ce pays, de la moitié de la retenue faite aux ouvriers. Or l'établissement autoritaire d'un semblable niveau dans toutes les mines de la France, lequel serait nécessairement différent des usages variés qui s'y sont établis, causerait, il n'en faut pas douter, une véritable perturbation sociale dans le monde des mineurs. Les diverses institutions ou coutumes de secours et de prévoyance qui se sont établies en France dans l'intérêt de ces ouvriers, caisses de secours, caisses de retraites et autres, y sont nées librement, sans être ordonnées par la loi positive, étant acceptées, tout à la fois, par les propriétaires de mines et par les mineurs ; que le législateur laisse donc vivre paisiblement ces institutions et coutumes, issues d'une liberté féconde, lesquelles sont un honneur pour notre pays et consacrent une entente précieuse entre ouvriers et propriétaires, qu'il se garde d'ordonner la caisse de secours de mines obligatoire.

Mais si le législateur n'a pas à intervenir actuellement en France, dans les questions de secours aux ouvriers mineurs, une chose, croyons-nous, serait à faire par le gouvernement, en ce qui concerne les dépenses obligatoires imposées aux exploitants par le décret du 3 janvier 1813, pour secours aux blessés, médicaments et service médical : en appelant l'attention du gouvernement sur ce décret, nous nous empressons d'ajouter qu'il n'existe pas, à notre connaissance, un seul exploitant de mines qui ne fournisse point aux ouvriers les secours prescrits par ce décret. Il nous semblerait bon néanmoins que l'administration, usant de l'action préventive qu'elle exerce avec l'aide des ingénieurs des mines, prit des mesures pour arriver à ce résultat, de faire produire, dans chaque mine, aux ingénieurs du gouvernement, les pièces de comptabilité établissant la somme précise dépensée, chaque année, par le concessionnaire pour satisfaire aux prescriptions du décret de 1813. La chose étant ainsi faite, comme d'autre part, et en vertu du même décret, le registre du contrôle journalier des ouvriers doit être montré par l'exploitant aux ingénieurs des mines en tournée, ceux-ci pourraient établir et préciser la dépense réellement faite par ouvrier, dans chacune des mines de la France, pour les secours de service obligatoirement imposés aux exploitants. Cette donnée économique, étant ainsi établie par application directe du décret de 1813 et complètement en dehors du travail des redevances, aurait une haute importance qu'on ne peut méconnaître ; elle serait, pour le gouvernement lui-même et pour tout le

monde, un témoignage précis, établissant que l'administration a veillé partout, dans la mesure de sa compétence, à l'exécution expresse, par les exploitants, des obligations en matière de secours aux ouvriers mineurs stipulées par le décret du 3 janvier 1813, ayant force de loi. L'ensemble récapitulé des dépenses ainsi faites par les exploitants pourrait être utilement inséré dans la *Statistique de l'industrie minérale de la France*, publiée chaque année par le ministère des travaux publics. C'est à la suite de la statistique des accidents que ces documents auraient leur place logique et naturelle, dans cette œuvre justement renommée du corps des mines, résumée et coordonnée par la direction habile et vaillante de M. l'ingénieur en chef Keller, digne successeur de M. l'ingénieur en chef de Vassart et de Le Play. Pour tout le reste, répétons-le, pour les caisses de secours de mines et les statuts de ces caisses, leur approbation administrative comme société de secours mutuels et leurs relations possibles avec la *Caisse de retraites de la vieillesse*, pour les caisses de retraites particulières à chaque mine ou desservant plusieurs établissements voisins, pour toutes les institutions et coutumes de secours et de prévoyance concernant les ouvriers mineurs, qu'une pleine et entière liberté soit laissée aux exploitants auxquels incombe la responsabilité : voilà le régime qui nous paraît commandé à la France par les faits.

Si l'auteur de ces lignes estime qu'une loi n'est point à faire en France pour organiser des caisses de secours de mines obligatoires, qu'il lui soit permis, toutefois, d'émettre un modeste vœu sur ce sujet élevé. Il ne saurait oublier qu'il vit dans un pays chrétien : que toujours donc, dira-t-il en finissant, la véritable charité continue à rester, dans notre pays de France, à la base de toutes les institutions de secours ! Elle ne saurait offenser ceux qui la reçoivent, car leur éminente dignité est précisément proclamée depuis dix-huit siècles par l'Église, ordonnatrice de la charité. Mais celle-ci ne suffirait point à elle seule pour inspirer et maintenir des œuvres pareilles : la liberté doit y régner aussi, dans les limites du possible, pour les ouvriers et pour les propriétaires de mines. Deux choses essentielles, dans les différents systèmes économiques destinés à constituer des secours aux ouvriers mineurs, doivent se trouver à la base, deux choses qui sont la belle devise d'une caisse de secours instituée, en 1848, aux forges et houillères d'Alais : Liberté, charité.

Étienne DUPONT,
Inspecteur général des mines.

LES CORRESPONDANTS

DE M. JOUBERT¹

IV. — M. MOLÉ

M. Molé avait à peine douze ans en 1793, quand son père, président à mortier au Parlement de Paris et arrière-petit-fils du célèbre garde des sceaux Mathieu Molé, fut arrêté une première fois et faillit être enveloppé dans les massacres de Septembre. Les protestations courageuses d'un serviteur fidèle et les prières touchantes de l'enfant arrachèrent aux membres des sections la grâce du prisonnier, qui fut ramené dans son hôtel aux applaudissements du peuple. Ressaisi bientôt en vertu de la loi des suspects et compris dans la mise en jugement du Parlement de Paris, le président Molé de Champlatreux fut, cette fois, malgré les nouvelles supplications de son fils², livré au tribunal révolutionnaire et mis à mort pour crime de contre-révolution.

Le lendemain de l'exécution, l'hôtel Molé et les biens de la famille étaient mis sous séquestre, pour être administrés par la nation au nom des enfants mineurs, et M^{me} Molé, fille du marquis de Lamoignon de Basville, président lui-même au Parlement de Paris et ancien garde des sceaux, se trouvait réduite à un état voisin de la misère. Sa santé avait été ébranlée par de si terribles épreuves, et lorsque, quelques semaines seulement après la mort de son mari, elle fut arrêtée à son tour, les envoyés des sections durent la faire porter en prison couchée sur un matelas. Il faut lire, dans l'ouvrage plein d'intérêt consacré par M. le marquis de Ségur à la vie de son arrière-grand'tante, les détails de cette arrestation. « En voyant passer ce cortège, ajoute l'auteur, cette

¹ Voy. le *Correspondant* des 25 octobre, 10 et 25 novembre 1882.

² Voy. Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. II, p. 159.

jeune femme, vêtue de deuil, portée par des valets de bourreaux, qui insultaient à sa douleur, suivie de trois pauvres enfants en deuil comme elle, qui pleuraient de voir maltraiter leur mère, les gens du quartier échangeaient des regards furtifs de pitié; ils se demandaient si c'était là la récompense de tant d'œuvres de charité et de tant d'aumônes répandues, et ils maudissaient tout bas ces tyrans qui se disaient amis du peuple et qui traitaient ainsi ses seuls, ses véritables amis ! »

La mère et les enfants ne furent mis en liberté qu'au commencement de 1795 ², et M^{me} Molé se fixa à Méry, terre patrimoniale des Lamoignon, dont les revenus étaient toujours administrés par l'État.

Des événements aussi dramatiques ne devaient pas seulement laisser chez M. Molé des impressions ineffaçables; ils le disposèrent avant l'âge à comprendre tout le sérieux de la vie : nous le voyons, quelque temps après sa sortie de prison, accepter un modeste emploi en province, pour augmenter les ressources de sa mère et de ses deux jeunes sœurs. Il travailla à cette époque avec une grande force de volonté, perfectionna son éducation littéraire et se mit en même temps à étudier avec ardeur les mathématiques. Puis il revint à Paris et suivit les cours; libres alors, de l'École polytechnique. Lorsqu'en 1840 il fut appelé par l'Académie française à remplacer Mgr de Quélen, archevêque de Paris, il eut donc bien le droit de dire que son enfance, sans protection et sans guide, n'avait eu de leçons que celles du malheur. La sécurité devenant plus complète, M. Molé retrouva peu à peu à Paris les relations naturelles de sa famille, et ne tarda pas à se marier : il n'avait que dix-huit ans, quand il épousa, en 1799, M^{lle} de la Briche, aussi distinguée par l'esprit que par la naissance.

Nous le voyons, vers 1801, présenté par M^{me} de Vintimille chez M^{me} de Beaumont, où il se fit tout d'abord remarquer par sa physionomie expressive et la distinction de ses manières ³. MM. de Fontanes, de Bonald, de Chateaubriand et Joubert accueillirent avec bienveillance ce jeune héritier des vieilles races qui portait déjà avec dignité un nom historique et marquait ses premiers pas dans le monde par une gravité précoce. Lui-même recherchait volontiers les hommes plus âgés que lui : « L'amitié sérieuse, a dit M. de Falloux, en prenant à l'Académie le fauteuil de M. Molé,

¹ *Vie de M^{me} Molé, fondatrice de l'Institut des sœurs de la charité de Saint-Louis*, par le marquis de Ségur, 1880. Bray et Retaux, p. 64.

² *Ibid.*, p. 69.

³ Le beau portrait de M. Molé, peint par Ingres en 1834 et que la gravure de Calamatta a si admirablement rendu, donne l'idée de ce que devait être M. Molé en 1807.

place au premier rang de ses jouissances les exemples et les leçons, et quand elle se donne des frères, choisit surtout des frères aînés. »

M. Molé se sentit particulièrement attiré vers M. Joubert, dont la bonté parfaite et la simplicité charmante rendaient encore plus séduisants l'esprit et la conversation. De son côté, M. Joubert, cet observateur si vigilant et si perspicace, ce juge si difficile à contenter, avait promptement deviné le mérite du nouveau venu et ressenti pour lui la sympathie la plus vive. Il trouva dans ce jeune homme, dit le biographe de M. Joubert, des qualités qu'il tenait en grande estime : de l'ardeur sans emportement, le culte sincère du devoir et cette sorte d'austérité qui dénote la pureté de la jeunesse et présage l'incorruptibilité de l'âge mûr ; il l'appelait son Caton de vingt ans. Écrivant, quelque temps après, à M^{me} de la Briche, belle-mère de M. Molé, il s'exprimait ainsi : « Ce jeune homme est pour moi un beau spectacle, et je dirais un beau modèle, si j'étais sûr de n'en être pas entendu. Son caractère réunit en lui deux saisons ; on aperçoit dans son être l'homme fait et l'adolescent. On sent dans tous ses sentiments et dans toutes ses idées la solidité et le feu. Enfin, très distingué de tous les autres, son mérite offre à ses amis ce qu'il y a de plus séduisant au monde : une grande espérance, de grandes réalités ¹. » M. Joubert songeait sans doute encore à M. Molé quand il écrivait ces pensées : « N'estimez que le jeune homme que les vieillards trouvent poli. » « La noblesse est une dignité due à la présomption que nous ferons bien parce que nos pères ont bien fait. »

Cédant à une inclination naturelle, excité d'ailleurs par les conversations qu'il entendait dans le salon de la rue Neuve-du-Luxembourg et par ses entretiens avec M. de Bonald, M. Molé s'initiait silencieusement par des études philosophiques à la science du gouvernement des peuples. Il s'occupait en même temps d'un travail où il désirait exposer le fruit de ses premières méditations sur les sujets les plus élevés de métaphysique et de morale, combattre les doctrines matérialistes du dix-huitième siècle et aborder les problèmes politiques au point de vue théorique. Un récent voyage en Angleterre lui avait donné l'occasion de voir fonctionner de près le gouvernement qui lui semblait le mieux approprié aux aspirations légitimes des temps modernes.

Il hésita longtemps avant de parler à M. Joubert du travail qu'il préparait ; mais encouragé par de nombreuses marques d'estime et rendant hommage à la supériorité d'un esprit aussi éminent, il se

¹ Lettre citée par M. de Falloux.

décida enfin à s'ouvrir à lui de son projet. M. Joubert, nous dit encore son premier éditeur, M. P. de Raynal, paya de conseils utiles la confiance qui lui était montrée; mais, comme il ne savait pas se donner à demi, l'affection vint bientôt à la suite des conseils.

La première lettre de M. Molé témoigné de ses hésitations :

A M. Joubert.

Sannois, ce samedi, juin 1803.

Je vous renvoie, monsieur, vos deux livres; ils m'ont charmé, l'un par les anecdotes qu'il renferme, l'autre par la manière dont il est écrit. Le tableau du roi s'endormant dans les airs, entre les bras de son ami, m'a semblé parfait.

Il faut maintenant que vous me permettiez de vous envoyer ce dont je vous ai parlé. Je suis décidé à vaincre cette réserve excessive provenant peut-être d'un amour-propre trop grand, qui m'a fait travailler jusqu'à vingt-deux ans, sans faire une confidence et sans prendre un conseil. D'ailleurs, j'ai besoin de me former une idée sur la nature de mon travail et le succès de mes efforts. Personne ne peut mieux me donner cette idée-là que vous, et je ne rencontrerai jamais personne de qui j'attende plus de franchise et à qui je trouve plus doux de me confier. Promettez-moi, je vous en prie, un secret absolu et une franchise sans borne; j'ose exiger l'un et me croire digne de l'autre. Cependant, comme vous pouvez encore ne pas me connaître assez pour que la franchise que je vous demande ne vous coûte point, je trouverai indiscret de vous rien envoyer avant que vous m'en ayez donné la permission, et j'attendrai votre réponse.

Adieu, monsieur, ne m'oubliez point, et croyez que le témoignage de confiance que je vous donne est aussi unique dans ma vie que le sentiment qui me le dicte est particulier.

Mathieu MOLÉ.

Il eût été sans doute intéressant de retrouver la correspondance complète de M. Joubert et de M. Molé, surtout en ce qui touche le travail commencé. Malheureusement la plus grande partie en a été perdue, et l'ordre des idées dans celle qui nous reste est fréquemment interrompu. Nous nous efforcerons cependant, en rapprochant les lettres de M. Molé de quelques citations empruntées aux lettres déjà publiées de M. Joubert¹ et à des notes inédites sur le même sujet retrouvées dans ses papiers, de donner un aperçu des relations très suivies qu'ils entretenirent pendant les années 1803, 1804, et 1805.

¹ Voy. *Pensées de M. Joubert*, Didier, 1862, t. Ier., p. 77 et suiv.

La réponse de M. Joubert à la première lettre de M. Molé nous manque, mais elle fut certainement très encourageante, car, ne recevant pas la communication annoncée, il écrit pour la réclamer :

Paris, 10 juillet 1803.

Envoyez-moi, je vous en supplie, vos manuscrits à Villeneuve. Là, je serai tout à vous ; je vous lirai avec toute mon attention, et pourrai vous juger avec une sévérité dont aucune distraction ne viendra ralentir les coups. Vous désirez qu'on vous maltraite ; je le ferai, avec la rigueur qu'un examen très-réfléchi inspire ordinairement à un esprit isolé de tous les objets, et qui n'a devant lui, pour termes de comparaison, que les modèles.

.
 Au surplus, mon opinion sur la nature et les qualités de votre esprit est désormais fixée et invariable. Votre plume ne peut, à cet égard, rien m'apprendre. Faites bien, faites mal, ayez raison ou ayez tort, cela n'importe en rien à mon jugement ; je n'en saurai pas moins ce que vous valez. Vous n'avez pas encore usé peut-être, et cela même est probable, de toutes les ressources qui sont en vous ; peut-être même vous en avez usé trop peu habilement. Je m'y attends, et, s'il le faut, je m'attends à pis encore. Mais, quand cela serait, je n'en croirai pas moins que l'instrument dont vous n'auriez pas admirablement joué est admirable en soi, et que le ciel vous a donné une tête qui est d'or et de ce qu'il y a de plus précieux dans ses fabriques éternelles.

Ne différez donc pas plus longtemps des communications dont vous m'avez laissé le maître. Mon vif désir est de les recevoir sans délai. Je devrais me fâcher de ce que vous vous repentez, dans votre lettre, après m'avoir annoncé votre envoi ; c'est résister au ciel. Aimez la confiance.

Dès que M. Joubert eut reçu le travail de M. Molé, il se mit à l'étudier avec le plus grand soin. Singulièrement frappé, lisons-nous dans la notice qui précède les œuvres de M. Joubert, des efforts tentés par un si jeune homme pour rattacher les théories de la liberté aux observations d'une saine psychologie et aux grands principes de religion et de morale que tant de nuages venaient d'obscurcir, M. Joubert paya de conseils utiles la confiance qui lui était donnée. Nous lisons dans une lettre écrite par lui, vers cette époque, à M^{me} de Beaumont : « Vous voyez ce long papier-ci : eh bien, imaginez que, pendant vingt-cinq ou vingt-six jours, j'ai constamment, deux ou trois fois par semaine, envoyé à M. Molé des lettres d'une taille aussi longue, écrites de ce caractère menu et

contenant trois feuillets, pages, revers, coins et côtés remplis. Je vous dirai peut-être un jour à quel propos cette correspondance, qui n'est encore qu'à la moitié, et pendant laquelle je l'ai déjà rendu heureux deux ou trois fois et l'ai fait enrager deux ou trois autres. » M. Joubert justifiait ainsi l'éloge si vrai que M. Molé lui adressa plus tard : « Vos bienveillances ont la tendresse et le feu des passions. »

Le manuscrit était divisé en deux parties : l'une consacrée à l'examen de la nature et des facultés de l'homme et l'autre à l'étude des institutions sociales qui lui conviennent. M. Joubert s'attacha surtout à la première, qui se rapportait davantage à ses études.

Dans la lettre du 10 août 1803, il reproche à M. Molé d'admettre sur un point les théories de l'école sensualiste et de dire que toutes nos idées viennent des sens. M. Joubert, ce maître exquis en moralité, comme l'appelle M. Caro, se livrait aussi à la philosophie, mais sans préjugé d'école ni engagement d'aucune sorte¹; il n'adopte pas d'une manière absolue le système des idées innées, mais proclame Leibnitz un grand métaphysicien, et repousse hautement le système des idées acquises : « L'âme, dit-il, subit ici-bas son épreuve; elle vit au milieu des obstacles où Dieu l'a voulu placer; elle se forme dans le moule où il l'a jetée; mais je ne puis admettre que son enveloppe passagère, que son habit et sa maison soient pour elle le chemin unique et presque la cause de ses plaisirs, de ses peines, de toutes ses perceptions... D'où pensez-vous que nous vienne la règle naturelle du juste et de l'injuste, du beau moral et du difforme, si ce n'est de ce modèle de justice et de beauté, auquel, sans le voir, nous nous sentons portés à tout comparer? »

Le recueil des *Pensées* contient, sur le même sujet, des réflexions remarquables : « Si les sensations, dit M. Joubert, sont la règle des jugements, un coup de vent, un nuage, une vapeur changent la règle. » Et, sans vouloir qu'on attache trop d'importance aux mots d'idées innées, il ajoute : « En considérant ces notions comme des germes que nous portons dans notre esprit et que certains traits de lumière y font éclore, on s'entend et l'on devient plus clair... Les idées ! les idées ! Elles sont avant tout et précèdent tout dans notre esprit. »

Il se plaît d'ailleurs à constater dans la métaphysique très spiritualiste de M. Molé, un caractère conciliant et peu exclusif, et il

¹ Voy. une thèse remarquable pour le doctorat ès lettres, intitulée : *Essai sur les pensées de Joubert*, de M. l'abbé Condamin, aujourd'hui professeur à la faculté catholique des lettres de Lyon. Paris, Didier, 1877.

le loue de présenter cette science sous un jour qui la montre humaine, intelligible, pleine de bon goût et toute composée des notions communes à tous.

La lettre suivante contient les encouragements les plus aimables, que rendait sans doute nécessaire la confiance encore un peu hésitante de M. Molé :

Villeneuve-sur-Yonne, 10 septembre 1803.

J'ai pensé souvent que, s'il m'était arrivé de trouver votre manuscrit sur nos grands chemins, lorsque je m'y promène, je l'aurais déroulé et j'aurais dit, en y jetant les yeux : Bon ! voilà probablement de notre métaphysique à lieux communs !

J'aurais lu les premières lignes avec ce doute : Hum ! aurais-je dit à la seconde page, il y a du bon là-dedans. Puis, rentré chez moi, le cahier dans ma poche, j'aurais attendu, avec quelque impatience, l'heure où je puis permettre à mes yeux et à mon esprit une application suivie. Aux approches de cette heure, et après avoir regardé vingt fois à ma montre, je serais entré dans ma chambre, j'aurais tout lu, et je me serais dit : Qui diable a fait cela ? Je voudrais bien le savoir. Il y a là de l'excellent.

Je me serais probablement informé, à la poste et dans les auberges, des voyageurs de passage, et, ne découvrant rien, j'aurais pris le parti d'écrire à l'auteur inconnu, par la voie des journaux, pour lui apprendre ma trouvaille, en l'exhortant à me communiquer ce qu'il ajouterait à ces commencements, s'il voulait me récompenser de l'avis que je lui donnais, et faire beaucoup de plaisir à un esprit qui était fort content du bon usage qu'il avait fait du sien.

Puis, après quelques conseils, il ajoute :

Je veux, avant de finir, vous dire un grand mot que je me suis dit bien souvent. Sans y penser, sans le savoir, sans le vouloir, vous avez *platonisé*. Toute la dernière feuille de citations que je vous ai envoyée le montre surtout évidemment, et je le montrerais par bien d'autres passages, si je le voulais. Cela m'a prouvé, à ma grande satisfaction, ce que j'ai dit souvent, que naturellement, sans l'aimer et sans le connaître, on ressemblait à Platon quand on excellait dans les matières élevées. La force du sujet le veut, car Platon est la métaphysique, comme Homère est la poésie. S'il fallait faire leur part à ses admirateurs, tel que je suis, et à ses non-partisans, tels que sont une infinité d'autres, je dirais qu'en le lisant on n'apprend rien, mais on se trouve transporté dans les régions où tout s'apprend. On voit, dans tous ses écrits, la lumière, mais pas un objet bien éclairé. Ne le lisez pas de longtemps : je vous le citerai assez. Quelque jour, il vous ravira, car

les yeux de l'esprit s'accoutument insensiblement à y découvrir ce qu'on ne peut y apercevoir sans être préparé et comme initié.

A propos de la volonté, M. Joubert ne veut pas qu'on exagère le mérite de cette faculté de l'âme :

On a dit, écrit-il le 17 septembre, des choses aussi propres à rendre les hommes têtus qu'à les rendre fermes, plus propres à rendre les ambitions inflexibles que les vertus incorruptibles... Je voudrais qu'on offrit aux hommes, dans la fermeté de la volonté, un moyen de vertu, mais non pas un moyen de succès, et qu'on leur dit : « Avec une volonté forte et bien réglée, tu établiras l'ordre en toi, chez toi, autour de toi »; mais non pas : « Si tu as assez de volonté, tu seras le maître du monde. » Il serait temps qu'ils comprissent que, pour le bonheur et le véritable succès, l'important n'est pas de vouloir fort, mais de vouloir juste.

Dans la lettre du 21 octobre 1803, où nous avons déjà signalé une appréciation si complète du caractère de M. de Chateaubriand, M. Joubert parle encore à M. Molé de son ouvrage : « Songez à écrire toujours de sorte qu'un enfant spirituel pût à peu près vous comprendre, et qu'un esprit profond trouvât chez vous à méditer. » Puis il le prie de venir à Villeneuve, où ils discuteront plus librement ces graves sujets. M. Molé ne put alors répondre à cette invitation, et le passage suivant, retrouvé dans les notes de M. Joubert, fut sans doute écrit sous l'impression du regret qu'il éprouva : « J'en aurais mieux parlé que je n'en écrirai; j'étais plein sur ce sujet d'une ardeur que le temps et les impatiences ont consumée. Tout mon feu s'est évaporé, c'est votre faute; vous n'avez pas assez voulu saisir mon esprit au bond, vous n'aurez que ses souvenirs, c'est-à-dire une froide cendre. Réchauffez-la, si vous pouvez. »

Ailleurs il a dit : « Je suis ménager de mon encre, mais je parle tant que l'on veut. »

Le 30 mars 1804, notre penseur prit néanmoins encore la plume :

J'ai cependant quelques objections à vous faire.

Dire aux hommes que toute erreur est funeste, n'est-ce pas les porter, par leur propre intérêt et par leurs intérêts les plus grands, à tout examiner et par conséquent à tout rendre problématique, au moins quelques moments? Situation la plus funeste où puisse être placé le genre humain. Il n'est pas exact d'ailleurs que toute erreur soit funeste. Que dis-je? Il en est un grand nombre qui n'éloignent pas de la vérité, car elles en occupent. Telles sont presque partout les

fables qui s'attachent aux religions. En parlant de Dieu, elles entretiennent la croyance et inculquent les lois ;

Le conte fait passer la morale avec lui,

Beaucoup d'erreurs sont moins des opinions que des vertus, moins des égarements de l'esprit que de beaux sentiments du cœur. Telles sont celles qui ne s'adoptent que par respect, par pitié, par soumission pour leurs parents, pour les anciens.

Il faut distinguer soigneusement les erreurs nouvelles des anciennes, les erreurs dogmatiques des erreurs de docilité, les systèmes inouïs et en opposition à toutes les idées antérieures des systèmes partiels et qui portent plus sur les formes que sur le fond.

Et après avoir développé cette idée, M. Joubert continue :

Je coupe court, fort peu content de tout ceci, mais soulagé du moins d'avoir fait ce premier acte d'explication, et jeté ce morceau de levain dans votre pâte. Sachez-moi gré de ce que je vous fait part, avec tant d'abandon et si peu d'amour-propre, de la portion de mes opinions qui se présente la première, vous les livrant tantôt avec leur lie, tantôt avec leur excès et leur extravagance. Je suis entré un moment dans ces idées pour vous en ouvrir la fenêtre, assuré que le coup d'œil que je vous fais jeter là se représentera plus d'une fois à votre esprit, et que peut-être, dans un moment heureux, vous y démêlerez ce que j'aperçois depuis longtemps, mais ce que je n'ai pu parfaitement saisir.

Et il termine ainsi cette longue causerie :

La première fois que je vous ai vu, je perdais ma mère, la meilleure, la plus tendre, la plus parfaite des mères. Ma tendresse pour elle fut toujours, au milieu de mes innombrables passions, mon affection la plus vive et la plus entière. La première année où nous avons eu quelque liaison, j'ai perdu la plus nécessaire de mes correspondances¹. Je ne pensais rien qui, à quelque égard, ne fût dirigé de ce côté, et je ne pourrai plus rien penser qui ne me fasse apercevoir et sentir ce grand vide... La Providence, en vous plaçant, pour ainsi dire, devant mes pas, quand j'éprouvais de telles pertes, m'aurait paru vouloir les adoucir et m'en consoler autant que possible. Je lui rends grâce.

Un grand nombre des lettres de M. Molé ayant été perdues, nous avons dû laisser parler seul M. Joubert ; l'ordre des dates amène main-

¹ M^{me} de Beaumont.

tenant plusieurs lettres de M. Molé; dans celle du 10 juin 1804, il répond à quelques-unes des observations qui précèdent et proteste de sa volonté bien arrêtée de détourner les hommes de l'erreur par un sentiment plus élevé que celui de l'intérêt :

Lundi 18 juin 1804.

S'écrire comme nous le faisons, c'est causer mûrement, mais c'est encore causer; c'est pourquoi je vous réponds à l'instant, ayant besoin de feu pour vous bien répartir. J'aime d'autant plus ce genre de conversation, que je n'ai point l'esprit primesautier et que je ne sais rien dire de bon, quand je n'ai pas eu le temps de réfléchir.

Vos observations tendraient en général à me faire faire un chapitre de morale plutôt que de métaphysique et de morale à la fois. Songez bien à une chose; c'est que mon ouvrage est un ouvrage de métaphysique. Son principal objet est de faire connaître cette science que l'on ignore, c'est d'apprendre qu'elle comprend toutes les sciences, qu'elle est la science de la vérité, c'est-à-dire, comme l'a dit Bonald, la science des êtres et de leurs rapports.

Vous avez raison de penser que j'écris pour les salons; car, avant tout, je veux être utile. J'écris pour les gens qui ne m'entendent pas, et je leur serai plus utile de cette manière que si je me mettais complètement à leur portée. Il s'agit moins de faire que les gens du monde vous comprennent que de faire qu'ils vous croient; c'est de la foi qu'il faut leur donner plutôt que des lumières. Avant tout, on doit penser à se rendre une autorité pour eux, et ils ont un instinct merveilleusement sûr pour démêler le degré de confiance que l'on mérite. Les livres les plus utiles sont les plus forts, et les livres les plus forts sont les plus utiles. Souvent, sans presque vous écouter ni vous entendre, ils s'apercevront que vous leur parlez de très haut. *L'Esprit des lois*, quand il parut, produisit peu d'effet; il était à la portée d'un très petit nombre de lecteurs, et depuis il a produit une révolution dans les idées.

Je vous observe, d'ailleurs, que la manière dont j'ai parlé du beau, au commencement et dans le cours de l'ouvrage, ne doit pas moins faire désirer de connaître sa nature que les moyens de le produire et de le posséder.

Il vous semble, dites-vous, que ma méthode en général, tend moins à dissiper l'ignorance des lecteurs qu'à redresser leurs erreurs; je ne reçois point cet éloge; j'ai eu de plus hautes prétentions. Ce n'est pas en faisant sentir les inconvénients des erreurs seulement et les maux qui en résultent que j'ai voulu en corriger. L'erreur est toujours l'ignorance de la vérité, et j'ai toujours essayé de lui substituer cette dernière. Ce n'est pas assez de dire aux hommes : Ne pensez pas ainsi, car

il en résultera pour vous toutes sortes de maux ; on doit encore leur dire ce qu'ils doivent penser, car il faut nécessairement qu'ils pensent. Il est bon d'ailleurs de paraître honorer les hommes, quand on leur parle d'une matière si grave et de ne pas avoir l'air de croire que leur intérêt les guide uniquement. Il convient même de supposer qu'un grand amour de la vérité les anime. C'est peut-être le seul moyen de les enlever et de les élever à la hauteur où il faut qu'ils soient pour vous entendre.

Je ne dois pas non plus oublier les bornes que doit avoir un chapitre du beau, et malheureusement elles sont très rapprochées. J'ai peut-être eu le tort de faire trop désirer ce chapitre dans le cours de l'ouvrage.

J'ai vu avec grand plaisir que vous aviez adopté quelques-unes de mes idées sur lesquelles vous vous étiez réservé de réfléchir, telle que celle-ci : *Il n'y a que des faits parmi les choses*. Je finis par un dernier article sur lequel je crains que nous ne restions en contradiction : c'est l'indépendance dans laquelle vous voulez que l'âme soit du corps, pendant qu'elle lui est unie. Il n'y a pas encore deux jours que je faisais une note où je parlais de l'universalité de cette dépendance et où, en disant que je ne croyais pas aux idées innées, j'ajoutais que je ne concevais pas comment on avait prétendu lier l'existence de ces idées à celle de l'immatérialité de l'âme. Il n'existe pas un sujet sur lequel j'aie plus réfléchi et jamais je n'ai varié dans cette opinion ; si vous le voulez, je vous déduirai toutes mes raisons, mais aujourd'hui je suis trop las. Je pense très vite et très vivement, lorsque j'écris, ce qui fait que, malgré que j'aie écrit cette lettre aussi vite qu'a pu courir ma plume, je me sens trop fatigué pour y ajouter. Bonjour. J'attends avec impatience la suite.

J'ai appris que M. votre frère allait mieux, et vous, pourquoi donc ne vous portez-vous pas bien ? Je me suis mis à faire des notes sur un plan assez singulier. C'est comme un supplément. Il serait possible que le monde les lût plus que l'ouvrage ; elles contiennent sur l'amour du plaisir, au chapitre de l'amour de soi, des idées qui sont pour moi toutes nouvelles et que je vous dois entièrement. J'espère y avoir détruit cet amour du plaisir des philosophes qui nous a fait tant de mal.

Je ne relis pas, vous suppléerez.

M. Molé, tient comme on le voit, à sa théorie sur l'origine des idées ; il ne se rendit pas sur ce point aux arguments de son correspondant, et les *Essais* ont reproduit la doctrine combattue si éloquemment par M. Joubert ; l'auteur reconnaît du moins que les idées sont nécessaires, que l'esprit naît avec la capacité de les concevoir et il repousse hautement les déductions que l'école

des sensualistes semble tirer de son système sur cette question si délicate ¹.

Les observations de M. Joubert paraissent, dans une autre matière, avoir été suivies d'un plus grand effet. Le livre de M. Molé distingue en effet avec le plus grand soin le mobile et le motif des actions; or les notes de M. Joubert renferment plusieurs réflexions sur ce sujet : « le mobile, y lisons-nous notamment, est une chose machinale, le motif une chose spirituelle. Il faut accoutumer les hommes à n'avoir pour mobiles que des motifs, comme il faudrait avoir des fusils qui n'obéissent qu'à nos mains et dont le coup ne pût partir par aucun autre mouvement que le hasard pût imprimer; » et un peu plus loin il a écrit ces réflexions bien frappantes de vérité : « Le méchant est celui qui n'est entraîné que par ses sensations, c'est pour cela qu'il n'est pas toujours un méchant. L'homme vertueux est quelquefois entraîné par les siennes, et c'est aussi pour cela qu'il n'est pas homme parfait. »

Quelques jours plus tard, M. Molé sollicite des conseils avec une nouvelle instance; il communique en même temps son impression sur l'un des livres de l'abbé de Condillac, et prie M. Joubert de décider ses amis de Chateaubriand à venir s'établir pour quelque temps à Champlatreux.

L'auteur du *Génie du christianisme*, qui habitait alors rue de Miromesnil au petit hôtel, occupé plus tard par M. de Lally-Tollendal, avait pris en amitié et en grande estime M. Molé, bien qu'il le trouvât quelquefois un peu sérieux. Il allait souvent, à cette époque, le chercher rue de la Ville-l'Évêque : « Venez, Mathieu, lui disait-il, venez, que je vous corrompe! — Et où allons-nous? — Dans le champ aux lapins. » Le pavé de la rue de Miromesnil, lisons-nous dans les *Mémoires d'outre-tombe*, se terminait en 1804 devant la porte de M. de Chateaubriand, et, plus haut, la rue, ou le chemin, montait à travers la Butte-aux-Lapins, sorte de terrain vague en friche, semé de quelques maisons, qui joignait à droite le jardin de Tivoli et à gauche le parc de Monceaux. M. de Chateaubriand aimait à se promener de ce côté, et, lorsqu'il avait entraîné son ami, tous les deux passaient ensemble de longues heures, causant familièrement de tous les sujets et donnant libre carrière à leur imagination :

Champlatreux, vendredi 4 juin 1804.

Nous nous sommes encore cherchés vainement. Je suis arrivé chez Chateaubriand trop tard pour retourner chez vous. Mais j'y ai rencontré M^{me} de Vintimille qui a jugé que vous vous portiez à merveille.

¹ Voy. *Essais de morale et de politique*, 2^e édition, 1809, page 224.

M^{me} de Vintimille m'a dit que vous comptiez m'écrire incessamment une longue lettre. Je l'attends avec impatience et la recevrai avec grand plaisir. Profitez, je vous en conjure, de tous vos moments de santé pour m'écrire; il n'existe que vous au monde à qui je parle de mon travail et des choses qui font le sujet de toutes mes réflexions.

Je trouve toujours Chateaubriand fort loin d'être aussi raisonnable qu'il est aimable et bon enfant. Il y a dans cet homme un fonds de vanité singulièrement frivole, que j'avais cru inconciliable avec un mérite comme le sien. Persuadez-lui donc de s'établir chez moi avec sa femme, cela leur fera du bien à tous les deux; et persuadez-lui encore que sa dignité n'exige point qu'il y fasse son entrée avec beaucoup de pompe et que deux places dans la diligence ou un cabriolet de place sont tout ce qu'il lui faut.

Je viens de relire le *Traité des Sensations*, petit esprit, petit ouvrage; point aussi matérialiste qu'on le dit.

Adieu, je repars à l'instant.

Aimez-moi toujours comme je vous aime.

Le correspondant de M. Joubert habitait Champlatreux une partie de l'année. Le vieux château qui avait reçu deux fois Louis XIV et que l'un des aïeux de M. Molé avait reconstruit dans les plus imposantes proportions du style pompeux de Mansart, avait été pendant la Terreur transformé en hôpital et dépouillé de toutes ses richesses artistiques. M. de Chateaubriand, dans ses *Mémoires*, nous montre M. Molé commençant dès 1802 à réparer Champlatreux : « Son père, ajoute-t-il, tué révolutionnairement, était remplacé dans un grand salon délabré par un tableau dans lequel Mathieu Molé était représenté arrêtant une émeute avec son bonnet carré : tableau qui faisait sentir la différence des temps. » Ce tableau, qui couvrait tout un côté de l'un des salons, avait seul échappé au pillage : donné par Louis XVI au premier président Molé, il montrait le héros de la Fronde au moment où, assailli par une bande de furieux qui voulaient l'assassiner, il prononça ces paroles : « Il y a encore loin du poignard d'un assassin au cœur d'un honnête homme. » Quant au parc, admiré jadis pour ses belles terrasses, ses vastes parterres ornés de bassins et d'arbres en boule, son boulingrin soutenu de hautes futaies et ses trois magnifiques avenues plantées à quatre rangs d'arbres, il n'en restait que quelques vestiges : « une superbe patte d'oie de tilleuls, nous dit M. de Chateaubriand, avait été coupée, mais une des trois avenues existait encore dans la magnificence de son vieux ombrage. » M. Molé entreprit avec ardeur la restauration de cette demeure célèbre et, visitant la Grande-Bretagne, ainsi que nous l'avons déjà raconté, quelques

années après son mariage, il y étudia l'art des jardins autant que les secrets du gouvernement; ne pouvant que très-difficilement rétablir le parc sur l'ancien plan et cédant un peu à la mode du jour, qui, au retour de l'émigration, poussait à l'imitation de l'Angleterre, il se décida à marier les vieux arbres encore debout avec de nouvelles plantations. Le successeur de M. Molé à l'Académie française nous le représente à Champlatreux entouré de ses filles et y passant les heures les plus douces de sa vie.

La lettre de M. Joubert, annoncée par M^{me} de Vintimille à M. Molé, ne lui parvenant pas, il écrit pour la réclamer instamment. L'auteur du *Génie du Christianisme* était alors à Champlatreux et venait de lire à son hôte une partie des *Martyrs*, dont le plan était déjà arrêté, et le premier livre ébauché, mais qui devaient être achevés seulement deux ans plus tard, au retour du voyage en Orient :

Champlatreux, 20 juin 1804.

Et cette longue lettre que M^{me} de Vintimille prétend que vous m'écrirez, quand me parviendra-t-elle? Je n'irai pas à Paris d'ici au 1^{er} juillet; partant, je ne saurai pas que vous existez si vous ne m'écrivez point.

J'ai pourtant beaucoup de choses à vous dire et une fort grande envie de vous voir. Chateaubriand est ici avec sa femme; ils y sont fort aimables, et d'une manière simple. Vous connaissez sans doute le premier livre des *Martyrs de Dioclétien*. Je l'ai entendu aujourd'hui avec un grand plaisir. L'auteur, qui croit que je travaille, m'a persécuté pour lui montrer quelque chose, je lui ai promis de le faire avant six mois. Je n'ai pas poussé plus loin la confiance, et je vous recommande toujours le même secret. Je ne travaille point, parce que vous seul pouvez me mettre sur la voie de ce qui me reste à faire; et j'attends toujours votre jugement des deux chapitres qui sont entre vos mains; particulièrement du dernier, car nous avons vu le premier ensemble.

Adieu, vous n'en aurez pas davantage aujourd'hui, j'ai voulu seulement vous réveiller et vous adresser un moment la parole. Quand je ne vous vois pas, j'aime à me mettre en votre présence, cela m'est agréable et bon.

Le 2 juillet suivant, M. Joubert, revenu à Paris, envoie à M. Molé, toujours à Champlatreux, de nouveaux avis. La lettre débute ainsi : « J'apprends que vous restez à Champlatreux, pour y faire tondre vos prés. Je vous approuve, mais cela me dérange. Chateaubriand et moi, voulons absolument qu'on nous instruisse

Du foin que peut manger une poule en un jour,

Nous nous adresserons à vous. » Elle se termine de la sorte :
« Portez-vous bien et fauchez vite. »

Les notes de M. Joubert contiennent un projet de lettre à M. Molé vraisemblablement écrit à cette époque ; nous y trouvons un de ces préceptes littéraires dont l'à-propos est de tous les temps :

Je veux vous rappeler aujourd'hui ce que je vous ai dit mille fois : aspirez toujours à faire un ouvrage, et ne vous proposez jamais de ne faire qu'un livre. Il y a entre un ouvrage et un livre toute la différence qui existe entre un discours et du babil. On fait un livre avec de l'encre, du papier, une plume, de la mémoire et de l'intempérance d'esprit. On fait un ouvrage avec une idée et un sujet qui se conviennent, avec la faculté de les encadrer l'un dans l'autre si fortement, qu'ils en deviennent inséparables, avec un talent exercé et une longue patience.

La cinquième des lettres de M. Molé à M. Joubert que nous possédons, est écrite du Marais, où M. Molé était à ce moment chez M^{me} de la Briche, sa belle-mère. M. Joubert avait eu récemment la douleur de perdre M^{me} de Beaumont, dont nous avons raconté la fin si douloureuse à Rome. Pénétré du souvenir de cette jeune femme dont la vie avait été abreuvée de tant d'amertumes, il voulut retracer ses derniers moments et communiqua à M. Molé l'ébauche de cette relation. M. Molé trouva à redire au travail de M. Joubert, et, avec une assurance qu'il justifia certainement plus tard, mais qui a droit de surprendre chez un écrivain de vingt-trois ans, s'adressant à un homme de la valeur de M. Joubert, âgé alors de près de cinquante, il présenta des observations qui auraient peut-être gagné à être formulées d'une main plus légère ¹.

Il veut bien d'ailleurs le consoler, en donnant à sa composition la préférence sur le récit qu'avait récemment envoyé de Rome à l'occasion du même événement son ami M. de Chateaubriand :

Au Marais, ce 10 juillet 1804.

J'ai lu avec la plus grande attention votre relation ; je l'aime mieux que celle de Chateaubriand ; mais je ne pense pas que le style dont elle est écrite fût précisément celui qui lui convint. Il me semble si orné que je ne le trouve pas naturel. Je crois qu'on ne doit parler de la mort et des derniers devoirs qu'avec simplicité et que la manière d'exprimer les regrets exclut tout soin exagéré et même toute

¹ Voy. *Pensées*, t. I, p. 131.

recherche dans le style. Je vous ai dit que vous cherchiez trop en écrivant à vous donner du plaisir, des sensations agréables; je le pense toujours. Examinez si vous ne feriez pas bien de choisir pour les traiter les sujets les plus sévères? Ils auraient l'avantage de donner carrière à l'activité et à l'étendue de votre esprit et de ne rien offrir à vos penchants. Pour juger de ce que vous faites, ne vous arrêtez pas au plaisir que vous vous causez, mais pensez aux jugements que porteraient des hommes doués d'une manière tout à fait opposée à la vôtre. Je me suis toujours imposé cette règle, et il m'a paru qu'elle m'était utile; lorsque j'écris dans un genre, je le fais sous les yeux des hommes les plus étrangers à ce genre-là. Craignez le plaisir que vous vous donnez en écrivant, et ce que vous écrirez sera admirable. Je suis convaincu que c'est là votre secret.

Je dois cependant vous dire que la manière dont votre relation est écrite m'a singulièrement étonné. Je ne vous aurais pas cru aussi curieux, aussi amoureux du style; et j'avais remarqué par exemple, que les morceaux écrits avec le plus de soin dans mon manuscrit étaient ceux sur lesquels vous vous étiez le moins arrêté¹.

Il y a dans votre tête, et peut-être dans vos papiers, un volume composé d'un bout à l'autre des pensées les plus rares, des vues les plus ingénieuses et les plus étendues exprimées dans les tours les plus heureux. J'ai juré de l'en faire sortir. Ce sera le meilleur de tous mes ouvrages, et il aura pour moi le mérite de satisfaire à la fois mon cœur et mon esprit. C'est dans le sens le plus littéral que je dis que je répondrais de faire sortir des papiers de la malle le plus excellent et le plus goûté des volumes.

Mon tendre attachement pour vous, la reconnaissance que vous m'avez inspirée, me donnent un vrai besoin de vous être utile à mon tour; et, malgré mon extrême jeunesse, je ne désespère pas de vous le devenir. Ne formez pas votre opinion de mon jugement sur le peu de mérite de mes ouvrages. Je juge beaucoup moins mal que je n'exécute, et, si quelque chose mérite en moi qu'on le distingue, peut-être est-ce le jugement.

Adieu, aimez-moi comme je vous aime, c'est tout ce que je demande; et remerciez-moi de mon emportement et de ma brutalité.

Malgré ces critiques de M. Molé, nous n'en regrettons pas moins très vivement que le projet de relation préparé par M. Joubert sur les derniers moments de cette amie si tendrement aimée, M^{me} de

¹ Cette allusion au silence de M. Joubert sur certains passages dont M. Molé était particulièrement satisfait, ne semble-t-elle pas indiquer que la vanité de l'auteur était un peu blessée, et que, si disposé en apparence à solliciter des conseils, il était étonné de leur franchise.

Beaumont, ne nous ait pas été conservé. Il devait renfermer des appréciations délicates, et que le genre d'esprit de M. Molé n'était peut-être pas fait pour bien juger, sur une femme d'un mérite si rare et que le malheur avait rendue particulièrement intéressante.

Un autre que M. Joubert eût sans doute été blessé d'une lettre où l'éloge ne semblait apparaître que pour adoucir la leçon et où son correspondant, se posant en modèle¹, allait jusqu'à lui refuser la satisfaction si légitime et si noble que doit procurer à l'écrivain la perfection de forme atteinte ou seulement entrevue.

Mais M. Joubert devait trop avoir le sentiment d'une supériorité reconnue par tant d'illustres amis pour être très sensible à la critique de son jeune correspondant. Il avait d'ailleurs mieux que personne conscience de son genre de mérite, et savait que le rôle d'inspirateur et de conseil était surtout le sien. Il se jugeait impropre, comme Montaigne, au discours continu : « Je suis propre à semer, a-t-il dit de lui-même, mais non pas à bâtir et à fonder. — J'ai beaucoup de formes d'idées, mais trop peu de formes de phrases. » C'est aussi lui qui a écrit : « Soyez donc indulgent à tous ; ne le soyez pas à vous-même. »

Il accueillit en conséquence la lettre de M. Molé avec la bonté qui lui était ordinaire. Tout nous porte même à supposer que, tenant un trop grand compte des avis reçus, il n'acheva pas sa relation et sacrifia le témoignage touchant de regrets que lui avait inspiré la mort de M^{me} de Beaumont.

D'autre part, M. Joubert ne songea pas à mettre à profit le conseil de M. Molé et à tirer de la précieuse malle, à laquelle la lettre de ce dernier fait allusion, « ce volume composé d'un bout à l'autre des pensées les plus rares, des vues les plus ingénieuses et les plus étendues, exprimées dans les tours les plus heureux, le plus excellent et le plus goûté des volumes ». Il avait déjà, on se le rappelle peut-être, reçu de M. de Fontanes, l'année précédente, une recommandation du même genre, mais il réservait les trésors de son esprit si riche et si fécond, de sa conversation si neuve et si variée, pour le cercle d'amis qui lui était cher et n'avait ni l'ambition ni le goût de la publicité. « Le ver à soie, a-t-il dit, file ses coques, et je file les miennes. Qui les dévidera ? Comme il plaira à Dieu ! » On sait que M. de Chateaubriand commença bien longtemps après la mort de son ami ce pieux dévidage, et que M. P. de Raynal,

¹ Le style de M. Joubert ne peut rien perdre à être rapproché de celui de M. Molé, qui n'a pas toujours échappé aux critiques. M. de Chateaubriand lui-même, dans un article très élogieux sur les *Essais* dont nous parlerons bientôt, signale à l'auteur « quelque amphibologie dans l'emploi des pronoms et quelque obscurité dans la construction des phrases. »

reprenant le même travail, sut encore découvrir de précieux fils à ajouter à cet écheveau déjà si riche.

La première lettre à M. Molé que nous offre la correspondance de M. Joubert, postérieurement aux conseils datés du Marais, prouve que l'aimable solitaire de Villeneuve ne gardait aucun fâcheux souvenir de ces conseils. Sa lettre du 18 novembre 1804 débute ainsi : « Venez aussitôt que vous le pourrez, et, soyez sûr que votre présence sera pour moi un plaisir utile et qui est vraiment souhaité. »

Il insistait d'autant plus pour recevoir la visite de M. Molé que M. de Chateaubriand était alors à Villeneuve, et, après avoir parlé de sa santé, il continue ainsi : « Préparez-moi tous vos conseils ; je les écouterai avec attention, je les suivrai tant que je pourrai... Je n'ai pas trouvé dans la vie de meilleur conseiller que vous, et je vous prendrai volontiers pour mon médecin consultant. J'aime beaucoup qu'on me parle de soi, ou qu'on me parle de moi, soit pour la santé, soit pour toute autre chose, quand on m'en parle du cœur. »

Il termine ainsi cette lettre : « Adieu, je vous embrasse, je vous attends, je vous désire. C'est beaucoup dans l'apathie où je me suis noyé malgré moi. »

Nous trouvons dans la correspondance de M. Joubert de nouvelles lettres à M. Molé, en date des 9 janvier, 18 février et 10 mars 1805 ; elles l'entretiennent encore de son ouvrage¹, et la dernière décrit très simplement l'hospitalité de Villeneuve :

Vous mènerez près de nous une vie toute bourgeoise ; c'est la vie du genre humain pris entre ses extrémités. Dites-vous bien que vous ne verrez personne de la matinée, excepté moi, à midi ou une heure, et faites provision de quelque occupation, pour vous désennuyer, quand vous serez seul dans votre appartement. Je ne sais pas trop si vous me trouverez bonne compagnie. Je m'occupe de choses à dire, après m'être tant occupé de choses à penser. Il pourra se faire que, malgré moi, je n'aie pas à vous offrir une tête bien libre ; mais je ferai de mon mieux.

Vous ne m'avez rien dit du gras et du maigre ; cela cependant est important, pour que notre hospitalité prenne d'avance son parti sur la mauvaise chère que vous aurez ici, dans le carême, *in utroque*.

Le 19 avril, avant de rentrer à Paris, il écrit encore à M. Molé, ayant appris que les *Essais* sont à l'impression, M. Joubert parle des tranches où l'a mis cette nouvelle. Il exprime aussi sur le genre

¹ Voy. *Pensées*, t. I, p. 138 et suiv.

d'esprit et le caractère de M. Molé d'autres inquiétudes qu'il appelle *purement philosophiques*, et, après les longues et intimes communications dont il a été si prodigue, il signale avec la sollicitude la plus affectueuse et la perspicacité la plus clairvoyante une disposition fâcheuse chez l'auteur à s'enfermer dans les idées qu'il aura une fois formulées, et à ne pas ouvrir peut-être suffisamment son esprit aux enseignements si variés de la vie :

Ma dernière lettre a bien pu être tiède, et même très maussade : je l'écrivais à contre-cœur et à contre-temps. Celle-ci, probablement, ne sera pas chaude non plus, ce qui m'embarrasse fort peu. Que m'importent mes lettres? Ne suis-je pas sûr que personne au monde ne vous estime et ne s'intéresse à vous plus vivement, plus entièrement et plus intimement que je ne fais? Les transes où m'a mis votre impression, depuis que j'en ai eu la première nouvelle, en sont une bonne marque pour moi. Il y a en effet dans votre ouvrage des opinions et des expressions remarquables, des idées du caractère le plus haut modestement vêtues, mais belles, nobles, ingénues, et que je vous verrais volontiers jeter au public. Mais je crains qu'ayant une fois montré votre talent, sous une face déterminée, vous ne vous en teniez là, non seulement dans vos opérations, mais dans vos goûts; que vous ne bridiez votre esprit, au moins pour quelque temps, par les choses que vous direz; que vous n'enchaîniez en vous cet attrait pour la variété, cette inconstance naturelle à l'esprit, qui, le portant longtemps à différents plaisirs, à différentes formes, et même à des jugements opposés, l'enrichissent en le promenant, et par ses erreurs mêmes, le dressent à ne plus se tromper. Croyez que, si le Ciel a donné des ailes à l'attention, ce n'est pas pour rien. L'inconstance dont je parle pourrait fort bien être, en littérature, ce que la mobilité d'humeur dans les enfants et leur curiosité légère sont à la vie : un moyen d'apprendre à se fixer dans ce qui nous convient le mieux. Au surplus, n'imaginez pas que mon exemple me serve ici de règle. Je suis plus porté à me chicaner qu'à m'approuver; mais peut-être mes défauts ne vous feraient pas de mal à vous.

Mes transes, vous le voyez par ce peu de mots d'explication, sont des transes purement philosophiques. J'ajoute que, si elles sont fondées, en vous les communiquant, je leur ôte d'avance leurs motifs. Prévenu du danger, vous saurez l'esquiver.

La lettre suivante de M. Molé est datée de Vannes, où il se rendait assez fréquemment près de sa mère et de M^{me} de Lamoignon, sa grand'mère. M^{me} Molé, après avoir perdu sa plus jeune fille et assuré l'établissement de ses deux autres enfants, avait quitté l'e

monde et institué à Vannes la congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis. M. le marquis de Ségur nous montre la jeune veuve, au moment où elle apprend la mort tragique de celui qu'elle a appelé elle-même dans son testament « l'homme le plus vertueux comme le meilleur », offrant généreusement à Dieu le sacrifice d'une liberté si cruellement recouvrée. La réalisation de ce vœu fut retardée par les soins que M^{me} Molé devait à l'éducation de ses enfants ; mais, vers 1802, suivie de M^{me} de Lamoignon, sa mère, elle se rendit à Vannes, et se plaça sous la direction de Mgr de Pancemont, récemment nommé évêque de ce diocèse, et qu'elle avait connu curé de Saint-Sulpice, à Paris, pendant la Terreur ; elle fonda bientôt, pour remplacer d'anciennes congrégations anéanties par la Révolution, un institut, qui devait travailler avec ardeur à la sanctification des âmes et à l'instruction des enfants abandonnés, et qui compte aujourd'hui un grand nombre de maisons dans deux diocèses de Bretagne.

La marquise de Lamoignon, sans prononcer elle-même de vœux, porta jusqu'à la fin de sa vie l'habit de professe et mena pendant trente ans la vie d'une véritable religieuse ; elle s'éteignit, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, entre les bras de celle qui avait été la comtesse Molé, mais que ses orphelins connaissaient seulement sous le nom de mère Saint-Louis.

Lors même que M. Molé fut devenu un personnage politique important, il trouva toujours le temps de visiter l'humble monastère de Vannes et, quand sa mère mourut à son tour au mois de mars 1825, il s'empessa d'abandonner au soutien des établissements qu'elle avait créés ce qu'il devait recevoir dans la succession.

Le lecteur se rappelle sans doute la demande que l'été précédent, à Champlatreux, M. de Chateaubriand avait fait à son hôte, de lire son manuscrit : « Il m'a persécuté, disait M. Molé à M. Joubert, pour lui montrer quelque chose ; je lui ai promis de le faire avant six mois. » La parole donnée fut tenue, et M. de Chateaubriand reçut communication des *Essais* ; mais l'illustre écrivain, fort occupé de ses propres ouvrages, n'avait sans doute pas consacré à son examen autant de soin que M. Joubert ; plus poète que philosophe, il ne s'était pas d'ailleurs placé au point de vue de M. Molé et n'avait recherché dans le livre que les beautés de forme. L'austérité littéraire de l'auteur fut quelque peu surprise des observations de M. de Chateaubriand et plus choquée encore de ses éloges. Il en apprécia davantage les lumières et le dévouement de M. Joubert, et lui écrivit dans des termes qui indiquent la confiance la plus complète et la plus affectueuse.

Vannes, ce 29 avril 1805.

Je veux vous écrire de ma retraite; j'ai du temps à moi et je pense sans cesse à vous. Je crois bien que je pense à vous, j'ai cent mille raisons pour le faire. D'abord je vous aime, et vous regrette dès que je ne vous vois pas; secondement, nos dernières conversations me roulent dans la tête; enfin, j'ai avec moi mon ouvrage et les remarques et les commentaires de notre ami; or vous imaginez bien comment toutes ces choses-là me ramènent à vous. Je veux vous faire juge entre ces remarques et moi. Vous me direz si je les juge avec partialité ou justice. En vérité, il me semble que leur auteur n'a pas lu l'ouvrage. Rien de ce qui en fait le fonds ne paraît avoir été jusqu'à lui. Ses regards n'ont été frappés que de ce qui y fait feu pour ainsi dire. Je vous jure que j'en ai l'esprit troublé. Si cet écrit n'est remarquable que par ce qu'il a aimé, c'est-à-dire par des tours heureux, quelques expressions frappantes, je n'y veux plus penser. Je méprise ce genre de mérite, lorsqu'il est isolé; il me ferait autant de peine d'être seulement cité comme artiste, ou pour quelques saillies, qu'il me ferait plaisir d'être mis au rang des esprits d'une certaine force et d'un jugement sain. Vous voyez que je vous parle avec franchise, je ne sais plus que penser de ce travail fruit de cinq années. Je viens de tout relire : la Bruyère a dit : « Quand une lecture vous élève l'esprit et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage; il est bon, et fait de main d'ouvrier. » Si la Bruyère a bien dit, je crois pouvoir être tranquille. Mais écoutez mon projet : je compte, si cela ne vous déplaît pas, aller vous lire moi-même tout ce que vous ne connaissez pas; et cela, aussitôt mon retour. Je désire assister à la naissance de vos impressions, vous porterez ensuite un jugement général que nous discuterons. Je ne serai content que quand nous serons demeurés d'accord sur tous les points. Il n'y a que vous qui puissiez me faire faire un tel souhait. C'est que j'ai cru m'apercevoir qu'à nous deux nous trouvions toujours la vérité. Nous nous complétons réciproquement. J'espère dans quinze jours vous revoir et tous nos amis.

Adieu, aimez-moi comme je vous aime.

M. Molé, résolu à hâter l'impression de son ouvrage, prie M. Joubert d'en terminer l'examen :

Saunois, mardi, 1805.

Je vous verrai vendredi ou samedi; je vous en prie, ayez lu et jugé mes deux chapitres pour cette époque. Je suis pressé que nous avançons dans notre examen. Je voudrais avoir mis la dernière main avant l'hiver. Je ne vous ai jamais dit les raisons qui me rendent assez pressé de publier; j'en ai de tous les genres, vous en jugerez.

J'en ai de bonnes, de mauvaises, mais les mauvaises sont encore des raisons.

Depuis que je suis ici, j'ai spiritualisé comme il faut l'amour de soi. Vous aviez raison, j'ai aussi fait la correction au commencement du beau.

Je n'espère pas faire dire jamais de mon ouvrage : *materiam superabat opus* ; mais, si l'on m'accordait cet éloge, je vous en ferais assurément bien l'hommage. Adieu, vous voyez que ce mot n'est qu'un avertissement et qu'il ne demande pas de réponse.

Je suis ici chez une bonne vieille que vous auriez dû connaître ; elle est naïve, et vous l'aimeriez.

Cette bonne vieille n'était autre que M^{me} de Houdetot : « Il devenait difficile, nous dit dans ses *Mémoires* M. de Chateaubriand ¹, qui rencontrait alors au Marais, chez la belle-mère de M. Molé, cette femme célèbre par les passions qu'elle avait jadis inspirées, de comprendre quelques pages des *Confessions*, quand on avait vu l'objet des transports de Rousseau. » Elle avait, il est vrai, soixante-quinze ans à cette époque, mais elle n'avait pas perdu toute prétention, et M. de Chateaubriand ajoute qu'elle s'écriait encore, dans des vers agréables :

Et l'amour me console !
Rien ne pourra me consoler de lui !

Quelques jours après, M. Molé s'adresse de nouveau à M. Joubert :

Saunois, samedi, 1805.

Je suis passé hier soir deux fois chez vous ; mais vous étiez chez Chateaubriand ; il sera bien difficile que je vous attrape dans mes passages. Pour Dieu ne m'abandonnez pas, je ne puis me passer de vos conseils, et je ne me juge qu'en vous jugeant ! Je pense toujours à ces bonnes lettres de l'été dernier, et je voudrais bien que vous pussiez m'en écrire de semblables. Je dis que vous pussiez, car je ne doute pas plus de votre bonne volonté que de votre amitié. Ecoutez : vous m'écrirez quand vous pourrez ; je vous verrai quand je vous trouverai , et je vous écrirai aussi souvent que l'envie m'en prendra. Ne nous gênons pas ; aimons-nous, aidons-nous, mais sans contrainte et fort naturellement. Savez-vous à qui ce discours s'adresse ? A celui qui vous l'écrit. Il est bon que vous sachiez qu'hier, en ne vous trouvant pas, je ne fus point content. Je remis à juger ce mouvement que je fusse à aujourd'hui, et de là ce que vous venez de lire. Me voilà

¹ Voy. t. IV, p. 82, édit. de Penaud, 1849.

confessé! Quand nous aurons coulé à fond les deux chapitres que vous tenez, je vous enverrai le reste. En attendant, je fais des notes; je crois qu'il est bon que j'en fasse beaucoup en les reléguant à la fin de l'ouvrage. Adieu, après tout, je suis fâché de ne vous avoir pas trouvé, car j'aime singulièrement à vous voir. Je voulais aussi vous rappeler nos Dialogues, Chénier, Flins¹, etc. Je vous le répète, cela vous convient, et il est convenable aux gens tels que vous d'écrire. Si je ne m'arrêtais, vous auriez toute ma conversation d'hier.

L'ouvrage parut vers la fin de 1805, sous le titre d'*Essais de morale et de politique*; l'auteur, qui gardait l'anonyme, après avoir exposé dans la préface les divisions de son sujet, déclarait modestement qu'il abandonnerait sans repentir et sans honte ses opinions le jour où on lui en démontrerait l'erreur; ailleurs il ajoutait : « Ce sont de simples réflexions que je publie; on y reconnaîtra, j'espère, un amour pur du vrai; j'aimerais mieux les anéantir jusqu'à la moindre trace que d'apprendre qu'elles renferment une opinion qui puisse égarer. » Cette publication fut le point de départ de la fortune politique de M. Molé.

M. de Chateaubriand annonça l'ouvrage dans le *Mercur de France*, en appliquant à l'auteur ce mot du poète grec, qui résume les deux conditions considérées par les anciens comme la marque d'une éducation achevée : « Il sied bien à un homme armé de jouer de la lyre. » M. de Fontanes rendit compte des *Essais* dans le *Journal des Débats* et compara le jeune écrivain à Vauvenargues, qui lui aussi s'était livré aux plus importantes études dans l'âge des plaisirs.

L'Empereur, ayant lu l'article de M. de Fontanes, voulut connaître le livre; vivement frappé de la droiture élevée et de l'esprit politique qui l'avaient inspiré, il dit un matin à M. de Fontanes : « Amenez-moi votre jeune ami. » Celui-ci se rendit aux Tuileries, et l'impression de l'Empereur, si habile à discerner les hommes, fut extrêmement favorable : charmé des dehors graves et fins de M. Molé, de son langage élégant et facile, et discernant à première vue son mérite, il le nomma auditeur de première classe au Conseil d'État. Cette assemblée, que le souverain présidait alors fréquemment et où il apportait les vues les plus élevées et un merveilleux bon sens dans les questions même les plus étrangères à ses premières études et à ses préoccupations habituelles, renfermait, à côté des Portalis, des Treilhard et des Henrion de Pansey, un grand nombre d'hommes distingués; elle fut une école très utile pour

¹ Auteur de diverses comédies.

M. Molé, qui s'y fit remarquer promptement par ses travaux et fut bientôt appelé aux fonctions de maître des requêtes. L'Empereur l'invitait fréquemment aux Tuileries, aimait à l'entretenir longuement et appréciait beaucoup sa conversation, pleine de ce qu'il prisait avant toutes choses, d'idées nettes, de solutions promptes et de renseignements précis. M. Molé, dit Sainte-Beuve, avait en lui du *conseiller d'État* dans le sens élevé où le cardinal de Richelieu entend ce mot dans son testament politique. L'Empereur avait conçu de grandes vues sur M. Molé, et, voulant lui fournir le moyen de voir les affaires de plus près, il le chargea, au mois de novembre 1807, de la préfecture importante de la Côte-d'Or. Ce fut à cette époque que M. Molé eut l'honneur de connaître avec une femme très spirituelle et très aimable, M^{me} la comtesse de Guitaut, qui habitait le vieux château d'Epoisses, près de Semur, et dont la correspondance fera l'objet principal d'un prochain et dernier article. Nous trouvons dans les lettres de M. Joubert un portrait du nouveau préfet, qu'il adresse à la châtelaine d'Epoisses :

Les journaux annoncent que M. Molé est définitivement nommé préfet de votre Côte-d'Or, ce qui me fait un grand plaisir.

M. Molé est un jeune Français d'une probité patricienne, d'une gravité consulaire et d'une figure romaine. Il a l'air froid, mais son esprit est très ardent et il a le cœur excellent. Je le connais beaucoup, et il connaît M. de Mussy; il a vu M. Frisell, qu'il se sent disposé à estimer infiniment. Ainsi, Madame, vous serez bien recommandée; vous l'êtes même déjà.

Puis il ajoute :

J'ai écrit avant-hier à ce nouveau duc de Bourgogne, pour lui offrir ma protection dans les lieux où il va régner, et pour lui demander la sienne pour Epoisses et pour Bourbilly. J'ai dit ce qu'il fallait de vous et de votre maison. J'ai même fait quelque mention du portrait de votre arrière-grand-beau-père, dont je l'ai assuré que le visage aurait beaucoup aimé le sien.

Enfin, Madame, je me suis mis en mouvement pour vous, et j'en éprouve une grande joie. Je présume peu de ces apparences riantes. Probablement je n'aurai pas le bonheur de vous être utile. Du moins n'osé-je me flatter que mon crédit à la cour de Dijon ait pour vous de grands avantages; je connais messieurs les préfets : ils peuvent nuire impunément, mais non pas servir à leur gré.

Peut-être, Madame, nous n'avons rien à espérer de celui-ci; mais vous n'en aurez rien à craindre. Je suis sûr que, s'il est forcé de manger

son département, il vous mangera la dernière, et avec beaucoup de regret.

Je me fais de ce moindre mal un bien dont mon impuissance s'amuse, faute de mieux, pour se distraire d'elle-même et pour occuper son ennui.

M. Molé se consacra de la manière la plus sérieuse à ses nouvelles fonctions, et, pendant qu'il était à Dijon, sut encore trouver le temps de publier une seconde édition des *Essais*, qu'il fit suivre d'une vie de son grand aïeul Mathieu Molé. Au commencement de 1809, l'Empereur le rappela à Paris comme conseiller d'État, et ne tarda pas à lui confier la direction générale des Ponts et chaussées; cette situation avait alors la plus haute importance, car le directeur général des Ponts et chaussées n'était pas seulement chargé d'organiser les grands travaux de l'empire; il devait aussi assurer et faciliter le transport rapide des troupes; elle associa ainsi M. Molé aux combinaisons stratégiques de Napoléon et le mit en relations journalières avec le chef de l'État, qui tenait même, lorsque les nécessités de la guerre l'éloignaient de Paris, à recevoir chaque jour une lettre de son directeur général. M. Molé n'avait que trente-deux ans, lorsqu'en 1813, il fut appelé comme Grand Juge à remplacer le duc de Massa. Il suivait ainsi de bien près les traces de celui que, dès l'âge le plus tendre, il s'était appliqué à connaître, et dont il venait d'écrire la vie : Mathieu Molé n'avait que trente ans lorsqu'il avait reçu de Louis XIII la charge de procureur général au Parlement de Paris!

M. Molé resta fidèle à l'Empereur dans la mauvaise fortune, reprit pendant les Cent-Jours la direction des Ponts et chaussées, et, après Waterloo, lorsque Napoléon se résolut à abdiquer en faveur de son fils et à demander l'hospitalité aux Anglais, fut l'un des derniers confidents des chagrins du grand homme.

Bien que les lettres retrouvées dans les cartons de M. Joubert s'arrêtent en 1805, nous avons tenu à suivre celui qui les a écrites jusqu'au terme de sa carrière administrative; elle se rattache intimement par ses débuts au sujet qui, pendant trois ans, avait si fort éveillé la sollicitude de M. Joubert, et dut être pour celui-ci une cause de bien douce satisfaction.

Quant à la carrière politique proprement dite de M. Molé, qui commença après la deuxième Restauration, elle ne saurait à aucun titre entrer dans le cadre de cette étude. Rappelons cependant qu'ayant passé au pouvoir sous deux gouvernements, il n'a jamais eu rien à désavouer de son passé : fidèle aux idées de sa jeunesse, il s'est toujours efforcé d'allier deux choses considérées déjà par

Tacite comme difficiles à concilier, *res olim dissociabiles, principatum et libertatem*, des libertés légitimes et un gouvernement puissant et respecté, ces deux grands éléments de paix sociale que la France pendant quelques années faillit posséder à la fois, et qu'elle semble, hélas! avoir aujourd'hui répudiés. Il nous a d'ailleurs enseigné à ne jamais désespérer de l'avenir : lui, qui avait assisté à de si grands spectacles et vu le principe civilisateur du bien triompher dans des luttes formidables, persévéra jusqu'à la fin à considérer l'espèce humaine comme destinée à se perfectionner et à s'élever, à mesure que les générations se succèdent sur la terre.

Les relations de M. Molé et de M. Joubert furent toujours très affectueuses, et lorsque, quatorze ans après la mort de ce dernier, sa famille offrit à M. Molé l'un des premiers exemplaires des *Pensées*, réunies par M. de Chateaubriand, M. Molé s'empressa de rendre hommage à la mémoire de son vieil ami, en se proclamant l'un des hommes qui avaient le plus aimé et le plus apprécié M. Joubert et en rappelant « tout ce qu'il y avait en lui de rare et d'attachant. »

M. Molé était alors président du conseil des ministres. Il quitta bientôt le pouvoir, mais resta longtemps encore mêlé à la vie politique, à laquelle il ne renonça définitivement qu'après le Deux Décembre 1851. Son successeur à l'Académie nous le montre mettant, comme on disait au dix-septième siècle, un intervalle entre la vie et la mort, et achevant, à Champlatreux, dans la retraite, ces années silencieuses et méditatives qui précèdent si convenablement la dernière heure. L'un de ses principaux regrets devait être de ne pas laisser derrière lui d'héritier d'un nom si illustre. C'est enfin à Champlatreux qu'entouré des images de ses ancêtres, qui pouvaient le regarder avec orgueil et sur lesquels il avait le droit de lever les yeux avec assurance, il mourut le 23 novembre 1855, en chrétien fervent. Il éprouvait plus que jamais lui-même la vérité de ces belles paroles inscrites dans l'ouvrage de ses jeunes années et inspirées sans doute par les grands exemples de sa mère : « Avec la religion, la vie est belle et sublime ; sans la religion, elle devient triste et sans attrait. Dès qu'au haut des cieux le Créateur se découvre, toutes les limites, la mort même, s'effacent ; tout devient et sublime et riant. »

Paul DE RAYNAL.

La fin prochainement.

M. RENAN

HIER ET AUJOURD'HUI ¹

IV. — SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE. — MM. GARNIER ET CARBON.
M. LE HIR. — LA CRITIQUE. — LE SOUS-DIACONAT.

I

L'on comprend qu'en sortant du petit séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, M. Renan n'ait pas hésité à entrer au séminaire d'Issy. Le rhétoricien romantique s'était sans doute émancipé des règles consacrées par le goût littéraire, mais n'ayant pas à exercer sa critique sur les dogmes de la foi, il y était demeuré soumis, par habitude d'enfance et préjugés d'éducation. Sa révolte contre les préceptes de la rhétorique classique avait laissé intacte sa soumission aux dogmes du symbole chrétien.

A Issy, nous l'avons vu, ce n'est plus sur la forme, c'est sur le fond des choses que s'exerça sa critique, et l'émancipation de son esprit fit un pas immense en passant des règles du goût aux principes de la raison. La philosophie des Sulpiciens parut à cet esprit, qui se croyait déjà la mesure du vrai, aussi inacceptable que la rhétorique de M. Dupanloup lui avait semblé vaine, et il n'en retint que les objections. Il s'avança si loin dans cette voie téméraire et sans issue, que non seulement M. Gottofrey put lui dire sans exagération : « Vous n'êtes pas chrétien ; » mais qu'il aurait pu ajouter peut-être avec la même vérité : Vous n'êtes pas déiste. Car la conception philosophique qu'il se fit dès ce moment du monde et de l'humanité portait en germe, avec la négation de la divinité du christianisme, la négation même des premiers principes de la religion naturelle.

Comment, avec une telle disposition d'esprit, reconnue et décrite par lui-même, M. Renan put-il se décider à entrer au séminaire de Saint-Sulpice et à s'engager de plus en plus dans une voie qui le menait directement au sacerdoce ? M. Renan se défend d'avoir joué une indigne comédie, et je le crois volontiers. J'écarte

¹ Voy. le *Correspondant* des 10 mai, 10 juin, 10 juillet.

donc de la solution de ce problème psychologique tout ce qui pourrait ressembler à un calcul odieux. Voici, pour moi, sur ce point délicat, la vérité historique.

M. Renan en entrant au séminaire de Saint-Sulpice s'était mis en règle avec sa conscience. On lui disait, assure-t-il, que sa foi qui, au fond, était bien morte, n'était que malade; que ses doutes philosophiques n'étaient pas une incrédulité formelle, et qu'ils finiraient par se dissiper devant les clartés que lui apporteraient la grâce de Dieu et l'étude approfondie de la théologie. De son côté, il ne demandait pas mieux que de se laisser persuader. Dès sa plus tendre enfance, il s'était considéré comme prédestiné au sacerdoce, et tout avait contribué à l'affermir dans cette pensée et à le pousser vers ce but. C'était le vœu ardent de sa pieuse mère qui, devenue veuve de bonne heure, et restée sans fortune, voyait, dans la vocation de son fils au sacerdoce, une sécurité pour sa vieillesse, une satisfaction pour sa foi, une jouissance pour sa tendresse maternelle. Il y avait là un rêve de bonheur caressé par le fils autant que par la mère; car ce fils avait concentré sur sa mère toutes les tendresses d'un cœur qui ne connaissait pas d'autre amour. Ce rêve, la Providence semblait avoir tout disposé pour en faire une réalité, en conduisant comme par la main le jeune Breton de séminaire en séminaire jusqu'aux portes de Saint-Sulpice. Comment reculer quand les directeurs de sa conscience, imparfaitement informés, et suivant les indications apparentes de la Providence, lui ouvraient ces portes et l'invitaient à entrer?

D'ailleurs si ses idées l'éloignaient de la foi, ses sentiments l'en rapprochaient, et le combat qui se livrait en lui entre les exigences de son orgueilleuse raison et les instincts de sa tendre piété demeurait indécis et ne permettait pas de prévoir de quel côté serait la victoire.

Pour comprendre et juger M. Renan, sa conduite et ses écrits, il ne faut jamais perdre de vue la complexité de sa nature, ce composé de Breton et de Gascon, qu'il appelle plaisamment l'homme qui rit et l'homme qui pleure, et qu'il compare tantôt à l'hircocef de la scolastique, tantôt à l'animal fabuleux de Ctésias qui se mange les pattes sans s'en douter. Sous ces figures et ces comparaisons un peu cherchées, il y a une vérité vivante. M. Renan est à la fois sceptique et mystique, ce qui ne lui est pas propre et s'observe dans les *parties simples* comme dans les *parties cultivées* de l'humanité. Il y aurait là une étude intéressante à faire dont la conclusion serait que, quels que soient ses efforts, l'homme est impuissant à détruire les lois de sa nature, à la fois croyante et pensante. L'âme humaine a deux yeux allumés au même foyer, qui s'aident

et se contrôlent l'un l'autre : la foi et la raison. M. Renan a mis un bandeau sur l'un pour voir plus *librement* de l'autre. Il a réussi à ne plus rien voir du tout. A cette heure, en lui, le sceptique a définitivement vaincu le mystique et le tient sous ses pieds, sans pouvoir, il est vrai, lui ôter un reste de vie qui se manifeste, de temps en temps, par des retours offensifs. Mais, en 1843, au sortir d'Issy, le mystique, soutenu par les habitudes de la piété chrétienne et par la pratique fréquente des sacrements, paraissait toujours le plus fort. La volonté, spectatrice intime et souveraine du combat, n'avait pas mis, comme Brennus, son épée dans l'un des plateaux de la balance, et semblait dire aux combattants : Continuez, l'on verra !

M. Renan continua donc dans les mêmes errements. Il continua à Saint-Sulpice comme à Issy, en théologie comme en philosophie, d'étudier en libre-penseur et de prier, de raisonner en sceptique et de communier. Sa vie se bifurqua, pour ainsi dire, en deux directions qu'il suivit alternativement sans paraître se douter qu'elles aboutissaient à des termes absolument opposés l'un à l'autre.

II

Les maîtres que nous trouvâmes à Saint-Sulpice étaient, à tous égards, absolument dignes de leur haute mission. M. Renan leur rend hommage et reconnaît en eux toutes les qualités et toutes les vertus qu'il peut louer sans se diminuer et se contredire lui-même.

« Tout, dans ces vieux prêtres, dit-il ¹, était honnête, sensé, empreint d'un profond sentiment de droiture professionnelle. Ils observaient leurs règles, défendaient leurs dogmes comme un bon militaire défend le poste qui lui a été confié. *Les questions supérieures leur échappaient.* Le goût de l'ordre et le dévouement au devoir étaient le principe de toute leur vie. »

Il fallait bien que quelque chose manquât à ces *sous-officiers instructeurs*, comme les appelle ailleurs M. Renan, puisqu'ils ne pensaient pas comme lui ; mais, sauf la restriction *des questions supérieures*, l'éloge est aussi vrai que complet.

M. Renan aime les portraits autant qu'il excelle à les faire. Il a détaché du groupe des directeurs de Saint-Sulpice, en 1843, trois figures qu'il a peintes avec son art accoutumé, et où ceux qui ont connu MM. Garnier, Carbon et Le Hir, seront heureux, comme moi, de reconnaître quelques-uns des traits qui caractérisaient ces vénérables prêtres.

« M. Garnier, supérieur général, était un savant orientaliste, et l'homme le plus versé de France dans l'exégèse biblique, telle

¹ Voy. la *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 1^{er} novembre 1882.

qu'elle s'enseignait chez les catholiques, il y a une centaine d'années. La modestie sulpicienne l'empêcha de rien publier¹. Le résultat de ses études fut un immense ouvrage manuscrit, représentant un cours complet d'Écriture sainte, selon les idées relativement modérées qui dominent chez les catholiques et les protestants à la fin du dix-huitième siècle... M. Garnier était trop vieux pour enseigner; on nous lisait ses cahiers. *L'érudition était énorme, la science très solide...* M. Garnier ne s'était pas tenu au courant des derniers travaux de la nouvelle école allemande; il resta toujours dans une quiétude parfaite sur les blessures que la critique du dix-neuvième siècle avait faites au vieux système. Sa gloire est d'avoir formé, en M. Le Hir, un élève qui, héritier de son vaste savoir, y joignit la connaissance des travaux modernes, et *avec une sincérité qu'expliquait sa foi profonde*, ne dissimula rien de la largeur de la plaie. »

M. Garnier était, en effet, très vieux, il avait plus de quatre-vingts ans. Il était, de plus, atteint d'une maladie cruelle, et ne sortait de sa chambre que pour faire quelques pas dans le corridor du premier étage de la maison, appuyé sur le bras d'un séminariste. Il ne pouvait même plus, dans les derniers mois de sa vie, prendre cet exercice, et quelques-uns d'entre nous allaient, à tour de rôle, tenir compagnie au vénérable vieillard, pendant les heures de récréation. Sa conversation était des plus intéressantes et j'ajoute des plus édifiantes, quoique M. Renan prétende qu'elle « n'avait jamais de caractère mystique, » et qu'elle « l'étonnait par le contraste avec les brûlantes ardeurs de M. Pinault, de M. Gottofrey. » Elle roulait ordinairement sur l'Amérique où il avait séjourné pendant la révolution, sur M. Emery, sur les robertins et sur l'ancienne Sorbonne où il avait fait ses études. Comme le remarque M. Renan, il ne voyait pas la mort prochaine sans tristesse, mais s'il disait avec la grande victime de Gethsémani : « Que ce calice s'éloigne de moi », il ajoutait aussitôt, comme elle : « Cependant que votre volonté soit faite et non la mienne. »

Accablé par l'âge et par la souffrance, M. Garnier employait ce qui lui restait de force au gouvernement général de la Société, et laissait au directeur, M. Carbon, tout le soin de la maison de Paris. M. Carbon, paraît-il, voulait faire de M. Renan un Sulpicien. « Me voyant studieux, appliqué, consciencieux, il me dit au bout de très peu de temps : Songez donc à notre Société; là est votre place. Il me traitait déjà presque en confrère. Sa confiance en moi était absolue. » Il ajoute avec un sentiment attendri : « M. Carbon est

¹ Le manuscrit de M. Garnier n'est pas demeuré tout à fait inédit. Il a été publié en substance par M. l'abbé Glaire, à qui il a fait beaucoup d'honneur.

un des hommes que j'ai le plus aimés, » et fait de lui un portrait qui, moyennant quelques retouches, serait fort ressemblant.

« M. Carbon, dit-il, était la bonté, la jovialité, la droiture même. Il n'était pas théologien; ce n'était nullement un esprit supérieur; on pouvait d'abord le trouver simple, presque commun; puis on s'étonnait de découvrir, sous cette humble apparence, la chose du monde la moins commune, l'absolue cordialité, une maternelle condescendance, une charmante bonhomie. Je n'ai jamais vu une telle absence d'amour-propre. Il riait le premier de lui-même, de ses bévues à demi intentionnelles, des plaisantes situations où le mettait sa naïveté. C'était lui qui lisait, au cours d'Écriture sainte, le manuscrit de M. Garnier. Il pataugeait exprès, pour nous égayer, dans les parties devenues surannées. Ce qu'il y avait de singulier, en effet, c'est qu'il n'était pas très mystique. « Quel, pensez-vous, peut être le mobile de vie de M. Carbon? » demandai-je un jour à un de mes condisciples. « Le sentiment le plus abstrait du devoir », me répondit-il. »

Cette réponse ne fait pas honneur à la perspicacité du condisciple interrogé par M. Renan. M. Carbon, que j'ai connu dans l'intimité la plus étroite, celle de la conscience, ne mettait pas l'ombre d'abstraction dans sa piété et dans sa direction.

Je me souviens que l'une des recommandations qu'il me faisait le plus souvent, dans nos conversations intimes, était la méditation et la pratique de cette parole de saint Paul : « Vous êtes morts et votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ. » Cette maxime, mystique s'il en fût, était souvent sur ses lèvres, parce qu'elle était habituellement dans son cœur. Là était le secret de cette absence d'amour-propre, de cette simplicité, de cette humble apparence, de cette absolue cordialité, de cette charitable et maternelle condescendance qui ont laissé à M. Renan un si persévérant souvenir. Là aussi était le mobile de sa vie, le même qui anime tous les saints prêtres et particulièrement les prêtres de Saint-Sulpice et se résume en ces quatre mots du grand apôtre : *Mihi vivere Christus est!* Rien de moins abstrait.

M. Renan juge en quelques lignes et sans les nommer, nos autres directeurs. Il veut bien reconnaître qu'ils « étaient sans exception de dignes continuateurs d'une respectable tradition ». Mais à cet éloge modéré il ajoute une critique qui l'est moins. On sait qu'il est d'avis que « ce qui est vieux doit rester vieux ». Or, sans tenir compte de ce principe, quelques-uns de nos jeunes maîtres introduisaient « l'ultramontanisme et le goût de l'irrationnel » dans leur enseignement dogmatique. C'était faire une brèche à « la citadelle de la théologie modérée » où s'était main-

tenue, jusque-là l'ancienne école de Saint-Sulpice. Ce n'est pas que cette ancienne école représentée par M. Garnier, par M. Boyer, par M. Carrière, par M. Gallais, etc., fût la raison même. Loin de là; mais elle « savait *délirer* avec sobriété; elle portait dans l'absurde même les règles du bon sens. Elle n'admettait l'*irrationnel*, le *miracle*, que dans la mesure strictement exigée par l'Écriture et l'autorité de l'Église. La nouvelle école, au contraire, s'y complaît et semble, à plaisir, rétrécir le champ de l'apologétique ». Cependant, tout bien pesé, son estime se partage à peu près par moitié entre les deux écoles, et il n'est pas loin de renvoyer dos à dos, et les vieux théologiens qui *délirent avec sobriété* et les jeunes qui *délirent à plaisir*. « Il ne faut pas nier, ajoute-t-il en effet, que la nouvelle école ne soit, à quelques égards, plus ouverte, plus conséquente, et qu'elle ne tienne surtout de son commerce avec l'Allemagne, des éléments de discussion qu'ignoraient absolument les vieux traités *de Locis theologicis*. » Cette concession à la nouvelle école théologique est évidemment due à l'estime que M. Renan garde pour M. Le Hir. Car, remarque-t-il, « dans cette voie pleine d'imprévu et, si l'on veut, de périls, Saint-Sulpice n'a été représenté que par un seul homme; mais cet homme fut certainement *le sujet le plus remarquable que le clergé français ait produit de nos jours*; je veux parler de M. Le Hir. »

Le portrait que M. Renan trace de M. Le Hir est un chef-d'œuvre à plus d'un titre. Il me paraît si important, en représentant au vif M. Le Hir, il dévoile si bien la manière du peintre lui-même, que je n'hésite pas à le mettre tout entier, tel qu'il est, sous les yeux de nos lecteurs.

« M. Le Hir était un savant et un saint; il était éminemment l'un et l'autre. Cette cohabitation dans une même personne de deux entités qui ne vont guère ensemble se faisait chez lui sans collision trop sensible, car le saint l'emportait absolument et régnait en maître. *Pas une des objections du rationalisme qui ne soit venue jusqu'à lui*. Il n'y faisait aucune concession, car la vérité de l'orthodoxie ne fut jamais pour lui l'objet d'un doute. C'était là de sa part *un acte de volonté triomphante* plus qu'un résultat subi. Tout à fait étranger à la philosophie naturelle et à l'esprit scientifique, dont la condition est de n'avoir aucune foi préalable et de rejeter ce qui n'arrive pas (le miracle), il resta dans cet équilibre où une conviction moins ardente eût trébuché. Le surnaturel ne lui causait aucune répugnance intellectuelle. Sa balance était très juste; mais dans un des plateaux il y avait un poids infini, une foi inébranlable. Ce que l'on aurait pu mettre dans l'autre plateau eût paru léger; toutes les objections du monde ne l'eussent point fait vaciller.

« La supériorité de M. Le Hir venait surtout de sa profonde connaissance de l'exégèse et de la théologie allemandes. Tout ce qu'il trouvait, dans cette interprétation, de compatible avec l'orthodoxie il se l'appropriait. En critique, les incompatibilités se produisaient à chaque pas. En grammaire, au contraire, l'accord était facile : ici, M. Le Hir n'avait pas de supérieur. Il possédait à fond la doctrine de Gesenius et d'Ewald, et la discutait savamment sur plusieurs points... Sa théologie était presque tout entière empruntée à l'école catholique allemande, à la fois plus avancée et moins raisonnable que notre vieille scolastique française. M. Le Hir rappelle, à beaucoup d'égards, Dœllinger, par son savoir et ses vues d'ensemble ; mais sa docilité l'eût préservé des dangers que le concile du Vatican a fait courir à la foi de la plupart des ecclésiastiques instruits ¹. Il mourut prématurément, à Paris, en 1870, à la veille du concile où il devait se rendre comme théologien. J'avais toujours eu l'intention de proposer à mes confrères de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de le nommer membre libre de notre Compagnie. Il eût rendu, je n'en doute pas, à la commission du *Corpus* des inscriptions sémitiques, des services considérables.

« A son immense savoir, M. Le Hir joignait une manière d'écrire juste et ferme ; il aurait eu beaucoup d'esprit s'il se fût permis d'en avoir. Sa mysticité tendue rappelait celle de M. Gottofrey ; mais il avait bien plus de rectitude de jugement. Sa mine était étrange : il avait la taille d'un enfant et l'apparence la plus chétive, mais des yeux et un front de la compréhension la plus vaste. Au fond, il ne lui manqua que ce qui l'eût fait cesser d'être catholique, la critique. Je dis mal : il avait la critique très exercée en tout ce qui ne tient pas à la foi ; mais la foi avait pour lui un tel coefficient de certitude que rien ne pouvait la contrebalancer. Sa piété était vraiment comme les mères-perles de François de Sales « qui vivent emmy la mer sans prendre aucune goutte d'eau marine. » La science qu'il avait de l'erreur était toute spéculative ; *une cloison étanche empêchait la moindre infiltration des idées modernes de se faire dans le sanctuaire réservé de son cœur*, où brûlait, à côté du pétrole, la lampe inextinguible d'une piété tendre et absolument souveraine. Comme je n'avais pas en mon esprit ces sortes de cloisons étanches, le rapprochement d'éléments contraires, qui,

¹ M. Renan excelle à terminer ses phrases par des affirmations qui, pour sembler incidentes, n'en pénètrent que mieux l'esprit du lecteur irréflecti. Si le concile du Vatican a fait courir des dangers, ce n'est assurément pas à la *plupart des ecclésiastiques instruits*. M. Dœllinger est sans contredit un prêtre instruit, mais sa défection est une exception.

chez M. Le Hir,¹ produisait une profonde paix intérieure, aboutit, chez moi, à d'étranges explosions. »

III

Il y a une école historique qui veut que l'historien écrive non *ad probandum*, mais *ad narrandum*. M. Renan n'est pas de cette école. Comme je l'ai remarqué en commençant cette étude, ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* ne sont, de la première ligne à la dernière, qu'un long plaidoyer en faveur d'un client qui est sa personne et contre un adversaire qui est le dogme religieux. La thèse mère de ce plaidoyer, dont M. Le Hir est comme le nœud, peut se ramener à ces termes : la raison dans sa faculté maîtresse, l'esprit critique, est en droit et en fait radicalement incompatible avec la foi. Le mot de Pascal : pour croire il faut s'abêtir, est rigoureusement vrai. Tout croyant délire *avec sobriété* ou *à plaisir*. C'est une simple question de degré.

Pour prouver cette thèse, M. Renan se met d'un côté et tous ses maîtres chrétiens de l'autre, y ajoutant, par occasion, tous ceux qui croient au surnaturel. Tous ses maîtres, depuis Tréguier jusqu'à Saint-Sulpice, étaient des hommes très recommandables. M. Renan se plaît à dire qu'ils avaient toutes les vertus, qu'ils étaient des saints consommés. Il remarque de plus que, parmi eux, il y avait des hommes supérieurs comme M. Dupanloup, des érudits comme M. Gosselin, des philosophes très sages comme M. Marnier, des savants très pénétrants comme M. Pinault, des théologiens éminents comme M. Carrière, des philologues et des exégètes de premier ordre comme M. Garnier et M. Le Hir. Mais tous avaient la foi ; ils étaient chrétiens et même prêtres, preuve certaine qu'ils déliraient tous avec plus ou moins de sobriété. Pourquoi déliraient-ils ? « Ils manquaient de critique. » Et pourquoi manquaient-ils de critique ? Parce qu'ils croyaient à l'irrationnel, au miracle ¹.

Toutefois l'un d'entre eux, tout en délirant comme les autres, avait de la critique. M. Renan, qui la lui refuse d'abord, trouve qu'il va trop loin. « Je dis mal, reprend-il aussitôt ; il avait la critique très exercée... en tout ce qui ne tient pas à la foi. M. Le Hir avait donc la critique, mais il ne l'appliquait pas à tout. En grammaire, et pour déchiffrer une inscription phénicienne, il n'avait pas d'égal. « Il connaissait à fond la doctrine de Gesenius et

¹ L'école obligatoire et laïque, passée dans nos lois, est une conséquence rigoureuse de ces principes de M. Renan.

d'Ewald, et la discutait savamment sur plusieurs points. » M. Renan ajoute ailleurs : « Son exposition de la grammaire hébraïque, avec comparaison des autres idiomes sémitiques, était admirable. J'étais philologue d'instinct. Je trouvai en lui l'homme le plus capable de développer cette aptitude. Tout ce que je suis comme savant, je le suis par M. Le Hir. Il me semble même parfois que tout ce que je n'ai pas appris de lui je ne l'ai jamais bien su. Ainsi il n'était pas très fort en arabe, et c'est pour cela que je suis toujours resté médiocre arabisant. »

Ce critique très exercé en philologie cessait immédiatement de l'être en religion, et ne faisait aucune concession aux objections du rationalisme allemand, dont pas une ne lui était inconnue. Comment expliquer la cohabitation de ces deux entités, la critique et la foi, la vraie critique et la vraie foi en M. Le Hir? Cette question est très grave et devient, comme je l'ai dit, le nœud même de la thèse de M. Renan. Cette thèse croule par sa base s'il est constaté que dans M. Le Hir cette cohabitation existait à l'état normal, c'est-à-dire sans collision logique. M. Renan a senti le péril, et il croit s'en tirer par une figure de rhétorique. « La science qu'il avait de l'erreur, dit-il, était toute spéculative; *une cloison étanche* empêchait la moindre infiltration des idées modernes de se faire dans le sanctuaire réservé de son cœur, où brûlait, à côté du pétrole, la petite lampe inextinguible d'une piété tendre et absolument souveraine. » Si je n'avais ici qu'à juger la phrase de l'écrivain, je dirais volontiers avec l'admirateur d'Horace : *bene! pulchre! recte!* Mais je cherche la pensée du psychologue, et je me demande ce que peut bien être cette *cloison étanche*. Je ne suppose pas que M. Renan veuille ressusciter les entités des réalistes du moyen âge. Évidemment cette *cloison étanche* est une figure employée pour adoucir ce qu'il y a de trop dur dans le mot propre de *parti pris*. La foi était donc chez M. Le Hir « un acte de volonté triomphante, un sentiment de piété tendre et souveraine », fermant l'entrée du cœur aux objections rationalistes qui hantaient son esprit, de sorte que la science qu'il avait de l'erreur était toute *spéculative*. Le pétrole était dans sa tête, la petite lampe inextinguible brûlait dans son cœur. Entre la tête et le cœur, la *cloison étanche* de la volonté empêchait tout contact et toute explosion. Et voilà comment s'explique, dans M. Le Hir, la cohabitation de la critique et de la foi.

Cette explication est ingénieuse, mais elle laisse subsister une grosse difficulté.

M. Le Hir connaissait *toutes les objections du rationalisme*, et *il n'y faisait aucune concession*. De deux choses l'une : ou M. Le Hir ne jugeait pas ces objections valables, ou il les croyait irré-

futables. Dans le premier cas, M. Renan, pour être conséquent, doit lui retirer la science éminente et la critique très exercée qu'il lui accorde; dans le second cas, il doit lui ôter la sainteté qu'il se plaît à louer en lui. Comme il le dit dans sa lettre du 6 septembre 1845, à M. B., son directeur, il n'est ni possible ni licite d'amputer sa raison, ou de lui commander de force la conviction, puisque c'est elle qui crée la conviction; il est plus illicite et plus immoral encore de proclamer faux, par l'inclination de son cœur ou par le fait de sa volonté, ce qu'on juge vrai par la lumière de sa raison. Il n'y a pas de *cloison étanche* qui tienne. La foi chrétienne veut tout l'homme, raison, cœur et volonté; autrement ce n'est plus la foi, le *rationalabile obsequium* de saint Paul, c'est un sentiment aveugle, source de la superstition et du fanatisme.

Le vrai en tout ceci est que M. Le Hir pensait de tête ce qu'il croyait de cœur, quoiqu'il fut un *critique très exercé*. M. Renan en est un autre. Lequel est le vrai? Laquelle de ces deux critiques est plus conforme, je ne dis pas à la foi, mais à la raison? Cette question domine tout le débat, et je ne recule pas devant la tâche de la discuter. Je dirai seulement avec M. Renan : « Pour comprendre ce qui va suivre, il faut être très versé dans les choses de l'esprit humain et en particulier dans les choses de foi. »

IV

A ne consulter que le sens commun et le sens moral, la question ne serait pas longue à résoudre. « M. Le Hir était un savant et un saint : il était éminemment l'un et l'autre. » M. Renan qui lui rend ce témoignage est, lui aussi, un savant, et si l'on veut, à un degré éminent. Mais enfin il n'hésite pas à reconnaître, avec une sincérité qui lui fait honneur, que tout ce qu'il est comme savant, il l'est par M. Le Hir, et qu'il n'a jamais bien su ce qu'il n'a pas appris de lui. Or c'est une vérité d'Évangile et de bon sens, que le disciple n'est pas au-dessus du maître. Quant à la sainteté éminente, je ne vois pas que M. Renan se soit jamais attribué sérieusement cette *entité*. Il parle volontiers et souvent des dons naturels qu'il a reçus de Dieu et des qualités qu'il a acquises par lui-même. Il a conscience de sa *supériorité intellectuelle*; il remarque et constate en lui « l'instinct d'apprendre, le goût inné de l'érudition, l'esprit scientifique, la clarté et la justesse d'esprit, l'habitude de voir sous terre et de discerner des bruits que d'autres oreilles n'entendent pas, la vue quasi intuitive du monde primitif, etc., ¹ ».

¹ « J'ai vu le monde primitif. »

Mais toutes ces choses sont le propre du savant. Pour la sainteté, il a observé et il affirme qu'elle cohabite rarement dans le même homme avec la science. Ce qui prouverait, soit dit en passant, que la science est inconciliable avec la vertu. Il ne paraît même pas prétendre à la sainteté laïque de Spinoza, *le saint d'Amsterdam* ou de M. Littré avant son baptême. Il parle bien de « son incapacité d'être méchant ou seulement de le paraître » qu'il tient de ses aïeux. Mais ce don inné de la bonté paraît résumer tout son code de morale. Il avoue qu'il « ne peut s'ôter de l'idée que c'est peut-être après tout le libertin qui a raison et qui pratique la vraie philosophie de la vie », et que « la peur de sembler un pharisien et la crainte de tromper, si par hasard tout ce que disent les professeurs de philosophie n'était pas vrai, ont donné à sa morale un air chancelant ». M. Renan ne fait donc aucune difficulté de reconnaître que l'entité de la science et l'entité de la sainteté ne cohabitent pas en lui comme en M. Le Hir.

Ce fait est-il indifférent dans la question de la valeur des deux critiques? M. Renan l'affirme; il professe, en toutes circonstances, qu'il n'y a aucun lien logique entre la morale et la science, entre la vérité et la vertu, ce qui n'est pas étonnant si, comme il le dit, la vérité est une grande coquette. Je reconnais qu'il n'est pas le seul à penser ainsi, quoiqu'il soit l'un des premiers et des plus habiles. Les docteurs et les disciples fervents de la morale indépendante ne sont pas rares aujourd'hui. Le malheur est qu'ils ne sont pas assez désintéressés pour peser d'un grand poids dans la question. J'aime mieux me fier au sentiment de l'humanité et croire avec elle cette maxime de l'Évangile confirmée par dix-huit siècles d'expérience : Bienheureux les cœurs purs parce qu'ils verront Dieu !

Mais M. Renan n'admet pas les preuves morales tirées du sens commun. Il en est l'ennemi personnel, comme M. Floquet du Czar, et quand il le rencontre, il enfonce son chapeau d'académicien sur sa tête et s'écrie : Vive la critique, monsieur !

Allons donc au fond de la question et pour juger la critique de M. Renan tâchons de la comprendre.

Le mot de *critique* revient souvent sous sa plume, mais on en chercherait en vain dans ses écrits une définition claire et précise. Son style a les défauts de ses qualités; il éblouit, il n'éclaire pas. Il ressemble au cliquetis d'un chapeau chinois dont le carillon charme l'oreille, mais a plus de sons que de sens. Sa pensée taillée en mille facettes multicolores et nuancées comme les couleurs du cou d'une colombe, perd en précision ce qu'elle gagne en éclat et ne permet guère de discerner où elle commence et où elle finit.

L'art y prend une si large place, qu'il n'en reste plus pour la logique.

Cependant, à défaut de définition proprement dite, il y a dans les *Souvenirs* de M. Renan, éclairés par ses autres écrits, des indications qui trahissent sa manière d'entendre la critique et l'esprit scientifique qui en est l'âme.

Quels sont, suivant lui, les défauts de la critique de M. Le Hir et de tous les exégètes et historiens chrétiens? C'est qu'elle manque de l'esprit scientifique. Et en quoi consiste l'esprit scientifique? « La première condition de l'esprit scientifique est de n'avoir *aucune foi préalable.* »

Tout homme, tout savant qui a une *foi quelconque* préalablement à l'étude de la nature et des faits historiques, s'appelât-il Bossuet, Newton, Ampère, J.-B. Dumas ou Pasteur, ne peut prétendre à l'esprit scientifique, il est absolument inhabile à la critique historique. La vraie critique n'admet la foi ni à un Dieu personnel, ni à la Providence, ni à un dogme quelconque. Elle ne se livre qu'aux esprits absolument vides de toute foi.

M. Le Hir avait un second défaut qui gâte sa critique et ne lui laisse pas l'impartialité nécessaire. « Le surnaturel ne lui causait aucune répugnance intellectuelle ». Or cette faiblesse qui procédait de sa foi est absolument étrangère à l'esprit scientifique qui n'admet aucune foi préalable.

Enfin, M. Le Hir avait une troisième disposition fâcheuse et plus incompatible encore si c'est possible, que les précédentes, avec l'esprit scientifique : il était docile. Sa docilité allait si loin, que, s'il eût vécu, elle « l'eût préservé des dangers que le concile du Vatican a fait courir à la foi de la plupart des ecclésiastiques instruits. » Or l'esprit scientifique ne connaît pas la *magister dixit* de la scolastique; il n'admet aucune autorité doctrinale, surtout quand cette autorité est ancienne et universelle. La loi du progrès s'y oppose. Il n'admet, en critique sacrée comme en critique profane, d'autre guide que sa raison privée dont il maintient envers et contre tous l'indépendance absolue.

Ainsi, la critique subjective, pour parler le langage des maîtres de M. Renan, est surtout négative. Elle exclut, dans la critique, la foi, la tendance à croire au surnaturel et la confiance à une autorité enseignante. Elle exige l'incrédulité absolue, la défiance du surnaturel, la liberté complète et souveraine de la pensée individuelle. Quant à la critique objective, ses règles se résument toutes dans un axiome que M. Renan formule en ces termes : « Le principe de la critique est que le miracle n'a pas de place dans le tissu des choses humaines. » Ce principe, si principe il y a, est, j'en conviens, fécond en conséquences. Il simplifie considérablement la

tâche des historiens qui n'auront plus « à donner place, dans leurs récits, à des circonstances miraculeuses. » La définition de la religion donnée par M. Gambetta et consistant dans les rapports de l'homme avec ses semblables, en sort triomphante; la suppression de la religion dans les programmes de l'enseignement public en reçoit sa justification, et le conseil municipal de Paris peut l'inscrire en tête des délibérations qui chassent les religieux et les religieuses des hôpitaux et des écoles.

Reste à savoir si ce principe et la critique qui en découlent sont aussi fondés en raison que féconds en conséquences.

Je fais d'abord une remarque plus particulièrement relative à M. Renan. Il possède de naissance et au plus haut degré l'esprit scientifique. Il l'affirme si souvent et avec une telle conviction, qu'il y aurait mauvaise grâce à le contredire. Il avait cet esprit lorsqu'il a commencé à Saint-Sulpice l'étude de l'hébreu, de l'allemand et de la Bible, pour y chercher les origines de la religion chrétienne. Or, selon lui, la *première condition* de cet esprit est de n'avoir *aucune foi préalable*. Ce n'est donc pas l'examen critique des textes de la Bible qui lui a fait perdre la foi, puisque la première condition qu'il devait remplir pour assurer la sincérité et le succès de cet examen était précisément de ne croire à rien, d'être dans un doute absolu, voulu, intentionnel et non pas seulement méthodique. Comment expliquer alors l'insistance qu'il met à répéter qu'il n'a perdu la foi qu'après dix ou six ans d'exégèse biblique. Faut-il lui apprendre, à lui qui parle si souvent et si savamment de théologie, qu'un seul doute *réel, volontaire*, sur un seul article du dogme chrétien suffit pour faire perdre entièrement la foi? *Qui offendit in uno factus est omnium reus*.

Je le répète donc, ce n'est pas l'étude des origines historiques et bibliques du christianisme qui a fait perdre la foi à M. Renan; son incrédulité a la même source que sa critique, et sa critique n'est que sa philosophie appliquée à l'histoire du christianisme.

Je reviens à l'examen des caractères qu'il déclare essentiels à la vraie critique.

La première condition de l'esprit scientifique dans la critique historique *est*, dit-il, *de n'avoir aucune foi préalable*. Pourquoi une foi préalable quelconque et par conséquent la foi en un Dieu personnel, séparé et distinct du monde, le gouvernant par sa sagesse après l'avoir créé par sa puissance, est-elle un obstacle à la recherche de la vérité historique? Évidemment c'est que toute foi, même la foi en un Dieu personnel est contraire à la raison et à la science. Or cette proposition n'est pas évidente par elle-même. Il y a même contre elle cette présomption considérable que

l'immense majorité du genre humain, dans ses *parties cultivées* aussi bien que dans ses *parties simples*, a toujours, et dans tous les lieux, eu et pratiqué cette foi si contraire, affirme M. Renan, à la raison et à l'esprit scientifique. Il ne suffit pas pour expliquer ce fait universel et constant de s'écrier : « L'humanité au fond a raison ; mais dans la forme, dans le détail, oh ! la chère et touchante rêveuse, comme sa piété peut l'égarer ! » Je sais gré à M. Renan de sa haute compassion pour cette pauvre humanité dont je fais partie, mais encore cette compassion, si elle sort d'un bon naturel, ne prouve pas en quoi et comment l'humanité se laisse égarer par sa piété, quand elle prie Dieu, lui élève des autels, lui offre des sacrifices pour apaiser sa justice, le remercie de ses bienfaits, réclamer son assistance et reconnaître son souverain domaine sur l'univers ; en un mot quand elle croit à un Dieu personnel qui se mêle des choses humaines et a la main dans leur tissu. Pour avoir le droit de dire que cette foi est irrationnelle et antiscientifique, il faut démontrer d'abord que l'infini et le fini se confondent, soit que l'un vienne de l'autre par une émanation nécessaire, ou bien que l'un et l'autre ne soient que deux formes d'une même idée ; en d'autres termes il faut démontrer que l'infini ne peut être un Dieu personnel, un Dieu créateur, un Dieu providence, comme l'entend la théologie chrétienne, et que le panthéisme est seul conforme à la raison.

Alors, mais alors seulement, je comprends que M. Renan puisse exiger l'absence de toute foi comme première condition de l'esprit scientifique et qu'il pose comme règle souveraine de la critique historique : « Le miracle n'a pas de place dans le tissu des choses humaines. »

La critique historique de M. Renan est donc une conséquence de sa philosophie. Il repousse la foi et il nie le miracle, parce que il n'admet ni la création ni la Providence.

Il ne veut pas en convenir, je le sais, et s'en réfère à l'observation. « Cela, dit-il, n'est pas la conséquence d'un système métaphysique : c'est tout simplement un fait d'observation. On n'a jamais constaté des faits miraculeux... L'inexorable phrase de M. Littré : Quelque recherche qu'on ait faite, jamais un miracle ne s'est produit là où il pouvait être observé et constaté, cette phrase, dis-je, est un bloc qu'on ne remuera pas. »

Il est fâcheux que l'affirmation aussi tranchante que gratuite de M. Renan ne repose que sur une autorité qui s'est si loyalement rétractée elle-même. En reconnaissant le mal fondé de ses principes de philosophie positive, M. Littré a remué le bloc qu'il avait posé de ses mains, et avant d'entrer dans la région du surnaturel, il a eu le bon sens, le courage et le bonheur d'y croire.

Laisant cette remarque incidente, je dis que M. Renan se fait illusion quand il affirme que sa négation du miracle repose uniquement sur l'observation expérimentale.

Je pourrais lui faire observer que dans son langage habituel le miracle est l'*irrationnel* et l'*absurde*. Il est tellement l'absurde, que tous ceux qui y croient *délirent*, et délirent plus ou moins suivant qu'ils y croient à *plaisir* ou *avec sobriété*. Or M. Renan connaît la valeur des mots. Je n'ai pas besoin de lui apprendre que l'irrationnel est ce qui répugne à la raison, que l'absurde est ce qui implique contradiction, ce qui est impossible. Par quel procédé expérimental prétend-il démontrer que le miracle est impossible? Quand il serait aussi vrai qu'il est faux que pas un miracle n'a été constaté depuis l'origine du monde, s'en suivrait-il que le miracle est impossible? Non, assurément. La seule conséquence logique serait que le miracle n'est pas un fait constaté. Pour conclure qu'il est une impossibilité, une absurdité, il faut prouver de plus ou que Dieu n'existe pas, ou qu'il n'exerce aucune action directe sur le monde, ou que le miracle répugne à sa nature. Or cette démonstration est du domaine de la philosophie, et cette philosophie est précisément celle de M. Renan.

Mais, sans insister davantage sur les mots dont se sert habituellement M. Renan, et où je suis en droit de chercher sa vraie pensée, j'ai une preuve plus positive de l'influence de sa philosophie sur sa critique historique. C'est que la première a chronologiquement précédé la seconde. Avant d'étudier la Bible à Saint-Sulpice, il a fait deux ans de philosophie à Issy. J'ajoute, sur son propre témoignage, qu'à son départ d'Issy et à son entrée à Saint-Sulpice, « l'intuition *du devenir dans l'histoire* comme dans la nature était l'*essence* de sa philosophie. » Puis-je dire : *post hoc, ergo propter hoc*? Sans hésitation. Il n'est que logique de penser que la philosophie du devenir a pesé de tout le poids de son *essence* dans l'un des plateaux de sa balance critique, et que tous les faits miraculeux mis dans l'autre plateau n'ont pas été de poids à la faire vaciller. Les mailles de cette *cloison étanche* étaient si serrées qu'elles empêchaient la moindre infiltration des croyances surnaturelles de se faire dans cet esprit tout rempli du sentiment de sa supériorité et enivré de l'amour de sa libre-pensée, *et potus et exlex*.

M. Renan, si habile à découvrir des *cloisons étanches* dans M. Le Hir et dans le reste du genre humain, n'admet pas qu'il y en ait trace dans sa tête. A l'entendre, son indifférence a toujours été absolue dans la recherche de la vérité. Il s'est interdit tout désir, toute tendance, tout attachement personnel pour une solu-

tion plutôt que pour une autre, convaincu que la vérité étant « une grande coquette, ne veut pas être recherchée avec trop de passion », et que « l'indifférence réussit souvent mieux avec elle. » Mais il a beau affirmer qu'il a laissé ses opinions se former hors de soi par une sorte de concrétion impersonnelle dont il n'aurait été que le spectateur indifférent et désintéressé, ce miracle-là, tout croyant que je suis, je n'y crois pas, et voici pourquoi. Dans la recherche de la vérité, l'esprit n'est pas et ne peut-être purement passif, à la façon d'un miroir qui reflète simplement les objets tels qu'ils lui sont présentés. Il réagit d'une manière personnelle sur la lumière qui lui vient du dehors, et il réagit avec la compréhension de son esprit modifiée par ses idées acquises et trop souvent par ses préjugés et ses passions. M. Renan n'est pas en dehors de l'humanité, ni sa critique au-dessus des conditions de la connaissance humaine.

M. Egger m'a appris que critique veut dire jugement; or un savant, quel qu'il soit, juge avec les idées qu'il a, avec les connaissances qu'il croit avoir acquises, avec le *criterium* qu'il s'est fait ou qu'il a adopté. La critique de M. Renan se compose de tout cela, et dans ce composé il y a une large dose de la philosophie du devenir. Une analyse exacte y découvrirait autre chose encore.

M. Renan dit de son maître, M. Le Hir, que « le surnaturel ne lui causait aucune répugnance ». Est-ce que la répugnance que lui cause à lui le surnaturel serait une garantie d'impartialité dans la question de savoir s'il existe? Le surnaturel se rattache à l'existence d'un Dieu vivant et personnel. Or quelle est, entre la tendance à admettre un Dieu, et par conséquent un juge et un maître, et la disposition à ne vouloir ni Dieu ni maître, quelle est, dis-je, la plus désintéressée? Un penseur qui connaissait le cœur humain a dit cette parole profonde : Tenir son âme en état de ne pas craindre que Dieu existe est un moyen infallible de ne jamais douter de son existence.

M. Renan a un autre grief contre M. le Hir : il était docile. « Sa docilité, dit-il, l'eût préservé des dangers que le concile du Vatican a fait courir à la foi de la plupart des ecclésiastiques instruits. »

Que la docilité soit nécessaire à l'acquisition et à la conservation de la foi, cela ne fait pas question. Se soumettre à l'autorité doctrinale est, pour le catholique, une nécessité logique autant qu'une vertu morale. Mais que la docilité soit un obstacle à la vraie science et à la saine critique, les affirmations de M. Renan ne le démontrent pas, et ses exemples prouvent le contraire.

En quoi l'indocilité de l'esprit, c'est-à-dire la foi accordée à son jugement propre et à sa propre science préférablement au jugement de tout le monde et à la science de ses pairs serait-elle une garantie

contre l'erreur et une présomption légitime d'infailibilité? La raison individuelle serait-elle plus infailible que la raison de tous? ou la vérité ne se montre-t-elle qu'au libre-penseur? Est-elle aristocratique à ce point, que, sur des questions qui intéressent souverainement l'humanité tout entière, elle ne se montre à visage découvert qu'aux rares privilégiés qui ont le loisir, l'étude et le génie nécessaires pour interroger et interpréter tous les faits de la nature et de l'histoire, et créer par ce travail personnel, leur symbole théologique, philosophique et moral? M. Le Hir, quoiqu'il eût ses entrées dans cette aristocratie des intelligences, ne le pensait pas, et M. Renan, qui le pense, n'a pas échappé à la nécessité d'être *docile* malgré ses protestations de libre-penseur. Nous sommes tous fatalement des disciples et nous n'avons d'autre liberté que celle de choisir nos maîtres. M. Renan a choisi les siens suivant ses préférences et son tempérament intellectuel et moral; il inclinait vers le doute et la libre-pensée, il s'est donné des maîtres libres-penseurs et sceptiques. Il a été fasciné, comme il le dit, par la philosophie de l'Allemagne. Sa critique n'est donc pas sa critique, mais celle de les maîtres allemands dont il reproduit, en disciple docile, et avec le style qui lui est propre, toutes les idées négatives.

Oui, M. Le Hir était docile, mais sa docilité n'excluait ni l'examen, ni le choix, ni la raison, ni la science. Qu'on en juge par les lignes suivantes, la meilleure appréciation que je connaisse de la critique de M. Renan. « M. Renan, dit-il dans ses études bibliques, fait sonner haut la critique; nous y opposerons celle que nous tenons de saint Paul, dont l'*essence* et le *premier principe* n'est pas de croire le mystère ou de *nier le miracle* sans preuve, mais de tout éprouver et de garder ce qui est bon : *Omnia probate, quod bonum est tenete*. Cette règle sera notre lumière et notre guide en toutes choses, dans les petites comme dans les grandes. J'honore l'Allemagne et je rends hommage au sérieux de ses recherches dans les sciences historiques et philologiques, quand elles ne sont pas gâtées par l'esprit de système. Mais là comme ailleurs j'applique ma devise chérie : Éprouvez tout, gardez ce qui est bon. Ce que j'estime et que j'aime incomparablement, c'est l'Église, mère des enfants de Dieu, et seule nourrice véritable de toutes les nations civilisées. Il est donc de mon devoir d'avertir tant d'hommes sincères et honorables qui flottent incertains entre la cité de Dieu et la synagogue de Satan; imprudents qu'une objection séduit, qu'une affirmation entraîne, qu'un *peut-être* ébranle, et pour qui l'éclat d'une réputation *surfaite* est l'astre polaire qui les dirige. Je voudrais leur faire bien comprendre tout ce qu'il y a d'incomplet, de défectueux, d'erroné, et souvent de bizarre dans une science du

passé qui s'isole du grand faisceau de la tradition. Le dernier manœuvre phénicien, s'il revenait sur la terre, en remonterait aux plus experts dans le déchiffrement et l'interprétation des textes de son pays. Il trouverait dans le milieu où il s'est mû, dans cet échange journalier d'idées et de rapports qui forment la tradition vivante, des avantages et des ressources que les plus profondes recherches ne suppléeront jamais qu'imparfaitement. Mais ici, il n'y a pas de la faute des savants contemporains. Ce n'est pas à eux qu'on peut reprocher l'interruption violente et prolongée d'une transmission dont ils s'efforcent de renouer la chaîne : un demi-succès mérite bien quelque indulgence.

« Mais que penser de ceux qui, de gaieté de cœur, en des études plus difficiles à beaucoup d'égards, plus complexes et infiniment plus graves par leurs conséquences, rompent brusquement avec l'enseignement traditionnel qui les enveloppe comme l'air, et font le vide autour d'eux pour tout tirer de leur propre fonds ? »

« S'il y a un livre dont la clef n'ait été confiée qu'à la tradition, c'est la Bible. Et ici la tradition philologique ne suffit pas, si elle ne s'allie intimement à la tradition dogmatique. Quand le grand Chrysostome tenait suspendu à ses lèvres l'auditoire le plus poli qui fût alors, dans les célèbres métropoles d'Antioche et de Constantinople, quand il captivait sous le charme de sa parole les flots mêlés de fidèles et de païens qui se pressaient autour de sa chaire, on l'entendait s'écrier de temps en temps : « *norunt initiati*, les initiés me comprennent. » Ainsi, pour la pleine intelligence du plus clair et du plus limpide des orateurs chrétiens, il fallait quelque chose de plus que la science du grec. Il fallait l'initiation et les instructions qui se donnaient aux seuls néophytes à l'époque de leur baptême. — Et l'on se persuadera qu'une *connaissance médiocre* de la langue hébraïque suffit à l'intelligence de l'Ancien Testament, des oracles de ses prophètes et de ses poésies pleines de mystères ? Non, non, qu'on le sache bien. On fera de lourdes chutes... ; on étonnera un moment les simples par la hardiesse et la nouveauté de ses assertions. Mais eux-mêmes ne tarderont pas à revenir de leur étourdissement. Ils discernent le faux sous l'artifice des périodes. Ces scènes disparates, violemment enlacées ensemble ne leur inspireront que le dégoût ; et ils riront de ces contorsions trop semblables à celles du père du mensonge ¹. »

Tout a empiré depuis treize ans que M. Le Hir a écrit ce jugement magistral, M. Renan a fait des chutes de plus en plus lourdes ; il a continué à étonner les simples par la hardiesse de ses blasphèmes

¹ *Etudes Bibliques*, par M. l'abbé Le Hir, p. 447 et 470-471.

et la nouveauté de ses opinions, à séduire les imprudents par ses objections, à les entraîner par ses affirmations, à les ébranler par ses *peut-être*, et à les diriger par l'éclat de sa réputation surfaite. Mais les artifices et les succès de sa critique n'en changent pas la nature, et tôt ou tard, la prédiction de M. Le Hir se réalisera. Les simples eux-mêmes « discernèrent le faux sous l'artifice des périodes. Ces scènes disparates violemment entassées ensemble ne leur inspireront que le dégoût ; et ils riront de ces contorsions trop semblables à celles du père du mensonge. »

V

Il est constant qu'en commençant son cours de théologie, M. Renan avait en lui deux *cloisons étanches* qui ont fini par devenir deux murailles de Chine. La première, de naissance, était une tendance violente à croire en lui et à douter de tout le reste ; la seconde, de provenance étrangère, était l'essence de sa philosophie, consistant, dit-il, dans « l'intuition du devenir dans l'histoire comme dans la nature. » Pas une fissure en cette double cloison par où pût s'infiltrer la moindre proposition de l'enseignement de ses maîtres. Et cependant, il veut bien le reconnaître, cet enseignement « présentait un ensemble d'assez fortes études. » Il était, de plus, fort intéressant par son objet. « Deux mondes inconnus étaient devant moi, la théologie, l'exposé raisonné du dogme chrétien, et la Bible, censée le dépôt et la source de ce dogme. » De son côté, il avait toutes les qualités morales et intellectuelles d'un Sulpicien, et ses maîtres y furent pris. « Mon caractère doux et mes habitudes studieuses, mon silence, ma modestie leur plurent, et je crois que plusieurs d'entre eux firent tout bas la réflexion que me communiqua M. Carbon : « Voilà pour nous un futur bon confrère. » J'avais, en effet, pour les sciences ecclésiastiques un goût particulier — très particulier assurément. — Les textes se cantonnaient bien dans ma mémoire ; ma tête était à l'état d'un *sic et non* d'Abélard. »

Ce bon M. Carbon ne se doutait pas plus que ses confrères des cloisons étanches qui, avec le *sic et non*, occupaient la tête de ce doux, studieux, silencieux et modeste séminariste, et devaient, à bref délai, y produire de si « étranges explosions ».

Quoique sa réputation d'élève studieux, doux et modeste, l'eût fait nommer maître de conférences, M. Renan s'occupa fort peu de théologie proprement dite et n'y consacra guère, pendant deux ans, qu'une ou deux heures par jour. Les Pères, les conciles, les grands théologiens demeurèrent pour lui livres fermés, de sorte

qu'il ne vit, comme il dit, que de côté et comme du coin de l'œil ce *monde inconnu* dont il passe, aux yeux des hommes qui n'ont jamais appris le catéchisme ou qui l'ont oublié, pour un explorateur si bien informé et si compétent. Avec cette intuition qui est l'essence de sa philosophie, il vit tout de suite que « toute entière du treizième siècle, la théologie ressemble à une cathédrale gothique; qu'elle en a la grandeur, les vides immenses et le peu de solidité ». En effet, « c'est un édifice dont les pierres sont liées par des tenons de fer; mais la base est d'une faiblesse extrême. Cette base, c'est le traité *de la vraie religion*, lequel est tout à fait ruineux. » Et pourquoi est-il tout à fait ruineux? Pour deux raisons. « Car non-seulement on n'arrive pas à établir que la religion chrétienne soit plus particulièrement que les autres divine et révélée; mais on ne réussit pas à prouver que, dans le champ de la réalité attingible à nos observations, il se soit passé un fait surnaturel, un miracle. »

Mais eût-on prouvé la thèse fondamentale du traité *de la vraie religion*, tout n'est pas fini. Il reste la thèse du traité *de la vraie Église*. L'Église catholique est engagée à démontrer, contre les protestants et contre toutes les sectes chrétiennes dissidentes, que seule elle est la vraie Église de Jésus-Christ et des apôtres, que ses dogmes ont toujours existé tels qu'elle les enseigne, que Jésus-Christ a institué les sacrements, qu'il a enseigné ce qu'ont décidé plus tard les conciles de Nicée et de Trente. Or, affirme M. Renan, « rien de plus inadmissible. » Et sur quoi fonde-t-il cette affirmation et décide-t-il que les Pères de Nicée et de Trente ne furent que des ignorants ou des imposteurs? Voici sa preuve, elle est digne de remarque. « Le dogme chrétien s'est fait, *comme toute chose*, lentement, peu à peu, par une sorte de végétation intime. La théologie, en prétendant le contraire, entasse contre elle des montagnes d'objections, s'oblige à rejeter *toute critique*. »

Le but que je me suis proposé dans cette étude est moins de réfuter M. Renan, que de chercher, dans sa nature, dans ses tendances d'esprit, dans son caractère moral, la cause de son scepticisme et de son opposition militante contre la foi de son baptême et de son éducation cléricale. Pour répondre à toutes les affirmations tranchantes, à tous les traits acérés, à toutes les insinuations perfides que sa plume fait tomber comme en se jouant sur les personnes et sur les choses religieuses, il faudrait rééditer toute l'apologétique catholique, et l'herméneutique sacrée. Cela est hors des limites que je me suis tracées. Je me bornerai donc à faire quelques observations sur ce qu'il dit ici de la théologie chrétienne.

Je remarque d'abord que M. Renan, libre-penseur de profession, agit d'autorité sur ses lecteurs. Confiant dans sa *réputation surfaite*

de critique, d'hébraïsant et de théologien, et parlant à des profanes qui ne savent pas le premier mot de ces sciences réservées, il affirme, sans autre preuve de ses affirmations, que des affirmations nouvelles.

Non-seulement M. Renan affirme sans preuves, mais il présente ses affirmations comme des vérités incontestées et définitivement acquises à la science. Il dira, par exemple, que la théologie catholique en prétendant que ses dogmes viennent de Jésus-Christ, entasse contre elle des montagnes d'objections, s'oblige à rejeter toute critique. Il se gardera bien de laisser soupçonner que les Alzog, les Ginouilhac et tant d'autres, ont aplani ces montagnes par leurs histoires critiques du dogme avant le concile de Nicée, et qu'en rejetant la critique négative de l'Allemagne, on ne renonce pas pour cela à *toute critique*.

Pour M. Renan, le christianisme n'est pas plus particulièrement divin et révélé que le mahométisme, le brahmanisme, le zoroastrisme et le paganisme même. La beauté mystérieuse de ses dogmes, de sa morale et de son culte, les merveilles de son établissement et de sa conservation, son unité immuable, sa catholicité si imposante, les vertus surhumaines et la civilisation qu'il a produites n'ont rien de miraculeux, rien qui ne puisse et ne doive être attribué aux ressources indéfinies de la nature humaine. Le miracle dont toutes les religions se prévalent afin de prouver leur origine divine n'est pas plus admissible pour le christianisme que pour les autres. « On ne saurait prouver qu'il soit arrivé un miracle dans le passé, et nous attendrons sans doute longtemps avant qu'il s'en produise un dans les conditions correctes qui seules donneraient à un esprit juste la certitude de ne pas être trompé. »

Il y aurait plus d'une remarque à faire sur la différence essentielle qui existe à tous les points de vue et particulièrement en ce qui concerne les miracles, entre la religion catholique et les autres religions. Leur assimilation est absolument contraire aux faits de plus en plus constatés par la critique historique. Mais je laisse cette question que M. Renan tranche dans son sens, pour aborder le point précis et fondamental de la discussion.

Ce point est le principe même de sa critique historique : « Le miracle n'a pas de place dans le tissu des choses humaines. » Et ce principe, prétend-il, résulte de l'observation. Or on a répondu ici même à cette prétention ¹, et cette réponse est si compétente que je ne saurais mieux faire que de la reproduire.

« On pourrait demander à M. Renan : Comment êtes-vous cer-

¹ Voy. le *Correspondant* du 25 novembre et 10 décembre 1869, *saint Paul et ses récents biographes*, par M. l'abbé d'Hulst.

tain que jamais miracle n'a été constaté? Est-ce parce que vous n'en avez jamais constaté vous-même? La raison est faible. Est-ce parce que nul n'a été capable d'en constater avant vous? Mais faisons aussi petite que vous voudrez la part de la critique ancienne — j'entends de celle qui vous a précédé — toujours est-il que les faits allégués comme surnaturels se décomposent en deux éléments : le fait et ses circonstances, qui sont matière de témoignage ; l'appréciation, qui est affaire de critique. Eh bien ! gardez pour vous la critique, mais laissez aux témoins le témoignage. J'accorde que, sur les faits eux-mêmes et les circonstances, les convictions antécédentes peuvent, en certains cas, aveugler le témoin ; mais je maintiens qu'il est des cas nombreux où aucun préjugé ne peut fausser le témoignage : quand le fait est public, les témoins nombreux et divers, les circonstances simples et sans complications ; autrement il n'y a plus d'histoire, et la certitude morale a cessé d'exister. Ainsi quand Lazare a été mis au tombeau, qu'il y est resté quatre jours au point d'entrer en putréfaction, j'affirme qu'aucune illusion ne préside au témoignage de ceux qui le disent mort ; et quand on le voit parler, agir et vieillir, j'affirme qu'on ne se trompe pas en disant qu'on l'a vu revivre. Il est donc des cas — et ils sont nombreux, — où vous êtes contraints d'accepter le témoignage ; eh bien ! sur ces faits choisis, exercez les droits de la critique : je vous mets au défi de les expliquer naturellement. C'est trop peu dire, car, d'après vous, l'*onus probandi* incombe aux partisans du miracle. Je vous mets au défi de soutenir que les faits dont il s'agit pourront un jour, dans un état plus avancé de la science, recevoir une explication naturelle ; car, si vous disiez qu'un jour viendra où un homme pourra, *par une parole*, rendre la vie à un cadavre en pourriture, il s'élèverait au dedans de vous-même une protestation plus forte que tous les systèmes : la protestation de la nature et du bon sens.

« Donc cette assertion si tranchante : *on n'a jamais constaté de miracles*, est une assertion téméraire. Mais d'où vient alors l'assurance avec laquelle M. Renan l'émet, la reproduit et la développe? C'est que, quoi qu'il en dise, sa négation du fait s'appuie sur une conception philosophique. Il est sûr qu'il n'y a jamais eu de miracles ; il en est sûr, sans avoir contrôlé les miracles ; il en est sûr, parce qu'il pense que le miracle est impossible. C'est ainsi que M. Renan est philosophe, alors même qu'il ne veut pas l'être. »

C'est aussi évidemment le philosophe qui inspire le critique lorsqu'il affirme que la religion des Pères, des conciles et des théologiens catholiques n'est pas la religion de Jésus-Christ et des apôtres, et que « le dogme chrétien s'est fait, *comme toute chose*, lente-

ment, peu à peu, par une sorte de végétation intime ». C'est avec « l'intuition du devenir dans l'histoire comme dans la nature » qui est aujourd'hui et « était dès lors l'essence de sa philosophie », que M. Renan a étudié, s'il l'a étudiée, l'histoire des dogmes chrétiens. S'il y a, dans l'Église, une règle certaine et invariable, suivie par tous les Pères, proclamée par tous les conciles, observée par tous les Docteurs, c'est assurément de suivre avec fidélité le précepte tant de fois répété par saint Paul : *Gardez le dépôt*. « *Gardez le dépôt*, c'est-à-dire, comme parle Vincent de Lérins, non ce que vous avez découvert, mais ce qui vous a été confié, ce que vous avez reçu par d'autres et non pas ce qu'il vous a fallu inventer vous-même; une chose qu'on ne trouve pas dans son esprit, mais qu'on apprend de ceux qui nous ont devancés; qu'il n'est pas permis d'établir par une entreprise particulière, mais qu'on doit avoir reçue de main en main, par une tradition publique; où vous devez être, non point auteur, mais gardien. »

Sans doute, cette immutabilité du dogme enseigné par Jésus-Christ et les apôtres n'empêche pas le progrès de lumière dans l'Église, pas plus que la constance des lois de la nature n'empêche le progrès dans la connaissance plus approfondie et plus complète qu'en donnent les sciences naturelles. Mais ce progrès qui s'est en effet accompli depuis dix-huit siècles est un progrès et non un changement de la foi. La démonstration de cette thèse, qui ne peut avoir ici sa place, n'est pas à entreprendre. Elle est faite en particulier, je l'ai dit, dans la belle et solide *Histoire du dogme catholique* de M. l'abbé Ginouilhac, mort archevêque de Lyon. Il y a là une science, une érudition et une critique qui montrent ce que vaut l'intuition philosophique de M. Renan.

D'ailleurs la question de la véritable Église dépend absolument de la question de la vraie religion. S'il y a une religion révélée de Dieu, il est clair que cette religion révélée n'a pu être abandonnée au libre examen des hommes. Dieu a dû pourvoir à l'intégrité et à la conservation de son enseignement en instituant une autorité chargée de garder le dépôt de sa parole et de l'interpréter infailliblement jusqu'à la fin des siècles. Nier cette autorité doctrinale pour y substituer l'examen privé équivaut à nier la révélation elle-même. Aussi un théologien rationaliste de notre temps, professeur à Iéna, en 1848, déclare-t-il en termes exprès dans ses *Institutiones theologiæ* que, « comme le principe protestant du libre examen conduit logiquement au rationalisme, le principe du supernaturalisme, si l'on en suit les conséquences, doit amener au catholicisme, et qu'à son tour le catholicisme n'est conséquent que dans l'Église romaine ».

VI

La philosophie de M. Renan étant inconciliable avec le supernaturalisme devait fatalement lui faire rejeter l'autorité de la tradition et de l'Église dans l'étude et l'interprétation de la Bible. Il entra donc dans la Bible, ce *monde inconnu* pour lui, ce monde, dit saint Jérôme, « où personne ne peut s'aventurer sans un guide qui le précède et lui montre le chemin ¹ », en évitant avec le plus grand soin les chemins tracés par les explorateurs qui l'ont parcouru depuis dix-huit siècles, et fermant systématiquement les yeux sur leurs indications pour ne rien devoir qu'à ses propres découvertes.

« La lutte théologique, dit-il, prenait pour moi un caractère particulier de précision sur le terrain des textes censés révélés. L'enseignement catholique, *se croyant sûr de lui-même, acceptait la bataille sur ce champ*, comme sur les autres, avec une parfaite bonne foi. »

Je ne puis m'empêcher de faire ici une réflexion de bon sens sur ce qu'a de véritablement monstrueux, dans un jeune homme de vingt ans qui se dit modeste, la prétention avouée de se poser seul, avec sa seule raison, en adversaire de l'enseignement catholique, et de mieux connaître la Bible que Jésus-Christ, que les apôtres, que tous les interprètes catholiques depuis Origène et saint Jérôme jusqu'à nos jours, que tous les Pères, tous les Conciles et l'Église tout entière. Saint Augustin avait quelque génie et quelque expérience de la philosophie, il vivait en un siècle plus rapproché des origines du christianisme, il avait connu les tourments de la pensée et les séductions de l'erreur, et saint Augustin devenu chrétien et évêque, faisait à Dieu cette humble prière : « Seigneur, mon Dieu, que vos Écritures soient mes chastes délices ; que je ne me trompe pas moi-même en les lisant, que je ne trompe pas les autres en les expliquant. » Et, se défiant de sa propre raison, il ajoutait : « Je ne croirais pas à l'Évangile si je n'avais pour garantie de ma foi l'autorité de l'Église ². »

M. Renan n'a pas le génie de saint Augustin, mais il a toujours eu une confiance absolue en lui-même. C'est une compensation.

Il prétend donc que l'enseignement catholique accepte la lutte

¹ In scripturis sacris, sine prævio et monstrante viam non potest ingredi. (*Ep. ad Paul.*)

² Domine Deus meus... sint castæ deliciæ meæ scripturæ tuæ; nec fallar in eis, nec fallam ex eis. (*Confess.*, l. IX c. II.) Ego vero evangelio non crederem nisi me ecclesiæ commoveret auctoritas. (*Contr. Episto. fund.*)

sur le terrain des textes censés révélés. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute et cela date des hérésies du premier siècle de l'Église. Mais encore l'enseignement catholique en acceptant cette lutte tient-il à [ce que les conditions et le terrain en soient définis d'une manière nette et conforme à la saine logique. D'abord il n'admet pas sur ce terrain la lutte avec un adversaire qui nie la possibilité du miracle; car un livre révélé est en un sens un miracle et on ne discute pas ce qui est impossible. Or la philosophie de M. Renan a et avait *dès lors* pour « essence l'intuition du devenir dans l'histoire comme dans la nature », et pour principe « que le miracle n'a pas de place dans le tissu des choses humaines. »

En second lieu l'enseignement catholique n'admet pas que dans la critique et l'interprétation des textes révélés on sépare les preuves intrinsèques des preuves extrinsèques, c'est-à-dire qu'on isole le texte de la Bible de son histoire et de l'enseignement traditionnel qui en a déterminé le sens. Car, dit avec raison M. Le Hir, « s'il y a un livre dont la clef n'ait été confiée qu'à la tradition, c'est la Bible. Et ici la tradition philologique ne suffit pas, si elle ne s'allie intimement à la tradition dogmatique. »

M. Renan croyait « qu'une connaissance médiocre de la langue hébraïque suffit à l'intelligence de l'Ancien Testament, des oracles de ses prophètes, de ses poésies pleines de mystères ». Il étudia donc l'hébreu et s'inscrivit l'un des premiers au cours facultatif de grammaire hébraïque fait par M. Le Hir. Je suivis moi-même ce cours, mais n'étant pas « philologue d'instinct », je ne suis jamais arrivé à *la connaissance médiocre* de l'hébreu suffisante, sinon pour interpréter la Bible, au moins pour forcer la porte du palais Mazarin. M. Renan raconte avec complaisance les progrès rapides qu'il fit dans cette étude sous la direction de M. Le Hir, qui, outre l'hébreu, lui enseigna le syriaque et les autres langues sémitiques, mit à sa disposition sa riche bibliothèque et entre autres faveurs lui obtint celle d'aller suivre au Collège de France, deux fois par semaine, le cours de M. Etienne Quatremère. Ce savant orientaliste, malgré son érudition colossale, le « satisfit peu ». Il réduisait autant que possible, il est vrai, la part du surnaturel, mais il retenait cependant le principe, au moins pour les miracles du Nouveau Testament. Il était donc du nombre des critiques qui, comme Hug, John, Silvestre de Sacy et M. Garnier *délirèrent* avec sobriété.

M. Renan, ne voulant délirer à aucun degré, chercha d'autres maîtres d'exégèse et de philologie sémitique. La recherche ne fut pas longue. Ses yeux se tournèrent d'eux-mêmes vers le pays de la philosophie de *l'éternel devenir*. « L'esprit particulier de l'Allemagne, à la fin du dernier siècle et dans la première moitié de

celui-ci, me frappa; je crus entrer dans un temple. C'était bien là ce que je cherchais, la conciliation d'un esprit hautement religieux (sans dogmes) avec l'esprit critique (sans miracles) ». Il apprit donc l'allemand, et l'allemand lui donna enfin la clef de la Bible qu'il avait cherchée en vain dans la tradition catholique. Armé de cette clef, il put à la suite de Semler, d'Eichorn, de Wette, de Strauss et de Bruno Bauer, entrer de plain pied dans le *monde inconnu* de la Bible et en scruter tous les mystères. Il y vit sans doute des trésors historiques et esthétiques, mais il y vit aussi que ce livre est rempli de contradictions, d'inadvertances, d'erreurs, de fables, de légendes; que la seconde partie d'*Isaïe* n'est pas d'Isaïe; que le *Livre de Daniel* est un apocryphe composé en 169 ou 170 avant J.-C; que le *Livre de Judith* est une impossibilité historique; que l'attribution du *Pentateuque* à Moïse est insoutenable; que les contradictions entre le quatrième Évangile et les synoptiques sont d'une évidence absolue, etc. Il est vrai qu'en voyant tout cela et beaucoup d'autres choses qu'il découvre tous les jours, M. Renan n'a rien découvert qui ne l'ait été avant lui par ses maîtres allemands. Il est vrai aussi que toutes ces affirmations de la critique négative ne sont restées sans réponse ni en Allemagne ni en France. Mais il est certain d'autre part que, reproduites, dans une revue dont les milliers de lecteurs sont peu ou point au courant des sciences théologiques, par un homme qui a, comme il dit, l'*audience* de son siècle et déclare qu'il « jouerait là-dessus sa vie et par conséquent son salut éternel », ces assertions tranchantes sont de nature à troubler et troublent en effet bien des âmes. Pour les esprits réfléchis qui connaissent M. Renan et qui savent le cas que peut faire de *son salut éternel* un homme qui ne croit ni à Dieu ni à l'autre vie, le péril n'est pas grand. Mais ceux-là sont rares et le nombre des autres est infini. Il est donc bon que les défenseurs de la Bible ne se lassent pas plus de la venger que ses adversaires de l'attaquer. C'est ce qui sera fait, je le sais, par un disciple de M. Le Hir, héritier de sa science et plus compétent que moi en exégèse biblique.

VII

M. Renan termine le récit de ses études théologiques au séminaire et de leur triste résultat par ces paroles : « Telles furent ces deux années de travail intérieur que je ne puis comparer qu'à une violente encéphalite, durant laquelle toutes les autres fonctions de la vie furent suspendues en moi. Par une petite pédanterie d'hébraïsant, j'appelai cette crise de mon existence *Nephtali*, et je

me redisais souvent le dicton hébraïque : *Naphtoulé élohim niphtali* : j'ai lutté des luttés de Dieu ». Ces paroles de Jacob dont se sert M. Renan pour exprimer au vif la lutte de sa raison contre Dieu, en rappellent d'autres qui seraient dans sa bouche plus vraies et plus expressives encore. Dans cette lutte, il a été précédé par un maître, Titan plus lumineux et plus fort que lui, vrai prince de la critique qu'il a mise en œuvre dès le paradis terrestre et qu'il a définie d'un mot : « *Non serviam*, je ne me soumettrai pas ». Qui obéit, homme ou ange, est un *capitis minor* souillé dans le germe même de la vie noble. « *Ascendam*, je monterai et je serai l'égal du Très-Haut. » M. Renan se croit vainqueur de Dieu, et dans l'orgueil que lui donne le sentiment de sa prétendue victoire, il s'écrie en faisant allusion au *Dominus pars* de ses promesses cléricales : « Une idée élevée m'a toujours soutenu dans la direction de ma vie, si bien même, que l'héritage que Dieu devrait me rendre, d'après *notre arrangement réciproque*, ma foi, je l'en tiens quitte. » Voilà le vrai fond de la critique et de l'âme de M. Renan, le secret intime de sa lutte décisive. Il définit bien son état mental : c'était une encéphalite qui, depuis, est devenue chronique. Sa raison n'a plus de sommet. On dirait un arbre découronné par la foudre. La sève de la vie ne peut plus monter vers le ciel; elle se perd dans les branches, et en les nourrissant, les appesantit et les incline vers la terre. Le cœur ne monte pas plus haut que la raison. La terre lui suffit et comble son ambition. « Mon lot a été bon et je peux ajouter en continuant le psaume : *Portio mea cecidit mihi in præclaris; etenim hæreditas mea præclara est mihi*. » Hélas! il faut bien continuer aussi le prophète et dire à ce victorieux : *Quomodo cecidisti de cælo, Lucifer, qui mane oriebaris?... verumtamen ad infernum detraheris* ¹...

Pendant la crise aiguë de cette encéphalite, M. Renan continuait à paraître aux yeux de ses maîtres et de ses disciples un séminariste doux, modeste, studieux et silencieux. Il suivait avec ponctualité le règlement du séminaire, faisait oraison, communiait, participait à tous les exercices de piété, de sorte que l'œil le plus clairvoyant ne pouvait soupçonner que « chaque jour, une maille du tissu de sa foi se rompait ». Appelé à recevoir les *ordres mineurs*, il consentit à prendre ce nouvel engagement qui, sans emporter l'obligation du célibat, resserrait néanmoins les liens qui l'unissaient à l'Église. M. Renan s'excuse de ces actes, restés pour moi inexplicables dans un homme qui a perdu la foi et qui le sait, par « l'immense travail auquel il se livrait

¹ *Isaïe*, c. XIV, v. 12.

et qui l'empêchait de tirer les conséquences » et par son obéissance à M. B., son directeur, « à qui il communiquait ses *troubles* et qui lui disait exactement comme M. Gosselin à Issy : Tentations contre la foi ! n'y faites pas attention ; allez droit devant vous. » Généralisant ensuite son cas particulier, il appuie la décision de son directeur sur la morale de saint François de Sales et sur la pratique commune des directeurs ecclésiastiques. « Loin de reculer les engagements pour ce motif, ils les précipitent, pensant que ces troubles disparaissent quand il n'est plus temps d'y donner suite, et que les soucis de la vie active du ministère chassent plus tard ces hésitations spéculatives. Ici, je dois le dire, je trouvai la sagesse de mes pieux directeurs un peu en défaut. »

Je crois, moi, que ce qui est ici tout à fait en défaut, c'est la casuistique de M. Renan. Il confond la simple tentation contre la foi, le trouble non motivé de conscience, le doute involontaire de l'imagination avec le doute positif, raisonné, précis, dans lequel il se complaisait depuis sa philosophie, et qui rompait chaque jour une maille du tissu de sa foi. Assurément dans le premier cas, saint François avait raison d'écrire à M^{me} de Chantal : « Ces tentations ne sont que des afflictions comme les autres... Il ne faut nullement répondre, ni faire semblant d'entendre ce que l'ennemi dit. Qu'il claboude tant qu'il voudra à la porte, il ne faut pas seulement dire : Qui va là ? »

Dans le cas de M. Renan, l'ennemi n'avait pas à clabouder à la porte, il était assis au foyer et y présidait en maître à la critique qui n'admet *aucune foi préalable*. Or je défie M. Renan de trouver, je ne dis pas un saint comme François de Sales, mais un directeur de séminaire, si peu théologien soit-il, qui conseille à un jeune homme, confessant un doute pareil, de ne pas s'y arrêter et qui trouve, dans ce doute même, un motif plus pressant de précipiter ses engagements dans les ordres. Les conseils que lui ont donnés ses directeurs, provenaient donc de la connaissance incomplète qu'ils avaient de l'état de son esprit, et ce manque de lumières suffisantes n'est imputable qu'à M. Renan lui-même. Il lui est aisé de dire aujourd'hui que ses directeurs sont morts, — et fussent-ils vivants, ils auraient la bouche fermée, — « je trouvai leur sagesse un peu en défaut ». Puisqu'il trouvait leur direction peu conforme à la sagesse, la loyauté ne lui faisait-elle pas un devoir de leur révéler plus à fond l'état de son âme, ou, s'il ne le pouvait ou ne le voulait pas, de résister à leurs conseils ? Il est vraiment étrange que M. Renan, qui *n'a jamais obéi*, ait montré tant de docilité dans un cas où sa conscience lui faisait un devoir de la désobéissance.

Il résista cependant lorsqu'il fut appelé au sous-diaconat. Le sous-diaconat, on le sait, est le premier des ordres sacrés, constituant un engagement irrévocable. M. Renan recula devant un acte qui l'aurait attaché à l'autel par un lien indissoluble. « Il refusa net » dit-il. Ce ne fut pas cependant sans d'assez longues hésitations dont il me fit la confidence. Pendant quelques jours il parut résolu à avancer. Heureusement il changea d'avis. L'obligation du célibat ne l'effrayait pas ; mais la privation de la liberté de penser lui parut un sacrifice au-dessus de ses forces. Nous eûmes, la veille de l'ordination, une longue conversation où nous échangeâmes nos pensées et nos sentiments sur la décision grave que nous avions prise l'un et l'autre, lui de reculer, moi de faire le pas irrévocable en recevant le sous-diaconat. Je lui témoignai le regret d'être séparé de lui dans une circonstance aussi solennelle. Je lui rappelai les paroles du prophète : *in domo Dei ambulavimus cum consensu*. Pourquoi ne marchions-nous pas ainsi jusqu'au bout ? Sans chercher à me détourner directement de ma résolution, il me laissa entrevoir qu'il la jugeait imprudente. Je m'engageais à professer des vérités qui me paraissaient aujourd'hui évidentes, absolues. En serait-il toujours ainsi ? Qui peut affirmer avec certitude que ce qui lui semble la vérité d'aujourd'hui ne sera pas l'erreur de demain ? N'est-il pas meilleur, plus moral de tenir son esprit exempt d'engagements et libre de suivre la vérité partout où elle se montre ? Ces objections supposaient évidemment que le christianisme n'était pas la vérité absolue, et que par conséquent celui qui me les faisait n'avait ni la foi ni même la certitude qu'il y eût pour l'homme des vérités absolues. Je ne vis pas alors cette conséquence, à laquelle rien, dans mes rapports habituels avec M. Renan ne m'avait préparé. Il ne m'avait, en effet, jamais fait la confidence de ses doutes sur le fond même de la religion chrétienne. Ce ne fut que pendant les vacances de 1845 qu'il me révéla son âme toute entière dans des lettres, qui me causèrent un étonnement douloureux, et que j'ai conservées. L'auteur désirant les connaître en a, sur ma demande, autorisé formellement la publication. J'usurai de cette autorisation. Ces lettres, fort intéressantes à plus d'un titre, compléteront et éclaireront celle qu'il a adressée à la même époque, à M. B., son directeur, et qu'il a reproduite, le 1^{er} novembre dernier, dans la *Revue des Deux-Mondes*.

La suite prochainement.

LE SUPPLICE

D'UNE HONNÊTE FEMME

I

Un clair soleil riant sur des pampres rougis, sur des prairies d'un vert gras que rendaient plus sombre les bouquets de peupliers jaunissants et montant dans le bleu, pareils à de grandes quenouilles d'or, tout cela, c'était un tableau riche et varié. Aussi Marianne de Procé ne se lassait-elle point de le regarder de la haute fenêtre de sa tourelle du sud. Cependant l'heure de midi arrivait, le maître était en chasse et ne rentrait point pour le déjeuner, bien qu'on eût sonné le second coup de cloche. De son appartement, M^{me} de Procé passa dans celui de son mari, et se mit à la lucarne de la tourelle du nord. Là était le chemin que Pierre devait suivre. De ce côté, le paysage était bien différent. Et d'abord, soixante-dix ou quatre-vingts ans auparavant, une route qui s'appelait alors impériale, qui depuis s'appela royale, et qui est simplement nationale aujourd'hui, avait séparé le castel de sa garenne. Les yeux de Marianne coururent sur ce long ruban poudreux ; elle sourit, en songeant qu'autrefois, lorsque de vieilles calèches sonnait un peu la ferraille emportaient sur cette route les jeunes châtelaines des environs, des yeux furtifs ne manquaient point de se lever sous les voiles vers la fenêtre de l'étage et la lucarne de la petite tour. Pas une fille de vingt ans dans le pays n'ignorait que là était l'appartement de ce Pierre de Procé dont la conduite n'avait pas toujours été bien régulière, mais dont l'honneur était sans tache, qui, par-dessus cela, était beau et qui avait 20 000 livres de rente. A Paris, c'est à peine de quoi payer sa stalle pour regarder le spectacle du monde qui s'amuse ; mais sur ces confins de la Bretagne et de l'Anjou, c'est assez pour mener la vie de château.

Procé-l'Étang, avait de la réputation avec ses huit fenêtres à meneaux et ses huit lucarnes brodées, quatre fenêtres, quatre lucarnes sur chacune des deux façades. Ces deux tourelles à poivrières, qui flanquaient le château du côté de l'orient, achevaient sa gloire. Et vraiment, c'était un bâtiment de la fin du quinzième

siècle admirablement conservé, chose rare en ce pays situé au cœur des guerres, alors que l'un des deux partis avait commandé de tout brûler et de tout raser, au nom de la liberté, de la justice et de l'humanité. Procé, mis en vente comme bien national, avait été acheté par un bourgeois de la petite ville voisine. Les vieux faisaient un conte qu'ils tenaient de leurs pères : le nouveau maître avait pris soin de planter deux grands bonnets rouges en fer-blanc peint sur les poivrières des deux tourelles. C'est ainsi qu'on sauve son bien par une bonne idée. Ce bourgeois malin l'avait gardé longtemps, et son fils après lui ; et voilà où l'histoire de Pierre de Procé tenait de l'enchantement. Vingt ans auparavant, — il en avait dix — Pierre vivait durement et pauvrement avec sa mère dans leur maison d'Ancenis. Point d'autre ressource que la pension faite à la veuve d'un militaire, car le colonel de Procé avait été tué en Italie. Un jour, quel réveil après ce songe maigre ! le vieux Martineau, au moment de mourir, avait été pris de scrupules. Il ne s'était pas marié ; rien que des neveux. Tant pis pour ces collatéraux, qui d'ailleurs étaient riches ! Le vieux Martineau s'était mis en tête de restituer Procé-l'Étang en son entier, avec ses vignes, ses prés, et sa fameuse garenne, au fils des anciens possesseurs. Les neveux crièrent : il y en eut un qui était meunier et qui, tout en regardant tourner les ailes de son moulin, monta de toutes pièces une abominable calomnie contre M^{me} de Procé. Cette veuve pieuse, qui portait son indigence avec des fiertés héroïques, fut accusée tout simplement d'avoir capté ce beau legs par des moyens secrets ; elle était encore fort belle. Pierre ne connut que bien longtemps après cette infamie meunière. Il avait alors seize ans, il ne dit rien, il attendit. Trois ans plus tard, comme il portait déjà l'habit de Saint-Cyr, et qu'il était en vacances, il rencontra dans un chemin creux le meunier, qui ne lui fit point place, et il l'assomma, le laissant pour mort dans l'ornière. Tout le pays cria : C'est bien un Procé ! On n'avait jamais entendu parler d'un Procé qui eût moins de cinq pieds et six pouces de haut. Par malheur, la noble femme, désormais vengée, était morte. Pierre sortit de l'École militaire l'année suivante, fit la grande guerre contre les Allemands puis donna sa démission et vécut souvent dans sa terre. Depuis trois ans, il était marié.

Dix mois à Procé, les deux mois du printemps, à Paris, c'était le train de cette vie très simple ; le fond en était un franc bonheur. Pierre, après trois ans, n'avait pas cessé d'être fortement épris de sa femme, et il avait l'assurance aveugle d'en être aimé. Il s'était mis, sans réserve, en ces mains fines, volontiers nerveuses. Il était gouverné, il était possédé, et dans les châteaux ou châtelets voisins,

on disait en riant que jamais on n'avait vu d'homme si absolument marié. Alors, c'était un concert de louanges, enveloppant l'ironie comme ces papiers d'or ou d'argent dans lesquels l'apothicaire roule ses pilules afin de les vendre au double. L'éloge se dessinait en gamme ascendante jusqu'aux notes aiguës sur les lèvres des mères vindicatives à qui la négligence du sexe fort avait laissé des filles encore à marier. C'était très beau, cette parfaite conversion de M. de Procé ! Eh ! l'on pouvait bien se souvenir des chasses de Procé autrefois, et des grands repas qui les suivaient, et des parties de jeu qui duraient jusqu'au soleil levé ! Ce n'était pas tout : il y avait eu des scandales dans les métairies, et l'on savait bien que Jacqueline Piolant, la fille du métayer de la Garrière avait dû quitter le pays. Elle y était revenue l'an passé, elle avait trouvé pour l'épouser, tout de suite, le meunier Jeanron, qui n'était pas fier. On ne pouvait ôter de l'idée des gens que la fille avait reçu une jolie dot. Qui l'avait fournie ? Il vaut mieux ne pas regarder de trop près aux choses. Vraiment, M. de Procé était revenu de loin, car ces menues aventures-là n'étaient pas tout encore : il y avait l'histoire d'Angers et ce duel avec le baron des Forges, le frère de la belle M^{me} de la Morlaye. Il serait curieux de savoir si M^{mo} de Procé connaissait un peu de tout cela... On en avait assez parlé pour qu'il en demeurât quelque petit bruit dans l'air autour d'elle. En ce cas, elle ne devait pas être bien rassurée, car cette grande coquette de M^{mo} de la Morlaye n'était pas une rivale ordinaire... Elle était belle, admirablement belle, tandis que... Le tour des jeunes femmes arrivait, elles ramassaient le *tandis*... Et le problème était posé : Marianne de Procé pouvait-elle réellement passer pour jolie?... Mon Dieu ! la beauté est chose relative au goût de chacun, et puisque Marianne l'avait aux yeux de son mari... Certes, elle ne ressemblait pas à tout le monde ! On ne voyait guère de femme aussi brune qu'elle. Et pour ceux qui aiment les charmes sombres... Cependant l'Anjou n'est pas en Espagne... On ne pouvait nier que M^{me} de Procé n'eût une belle taille... Pourtant, elle était trop grande... La vérité, c'est qu'elle avait une belle chevelure, et de très beaux yeux... En somme, on pouvait dire que c'était une personne très bien... Alors un petit murmure courait dans le salon, il était approbateur. Très bien, c'était le mot ; rien de plus, rien de moins. L'accord se faisait sur cet adverbe.

II

Marianne de Procé s'irrita de ne point voir rentrer son mari. Elle se trouvait toujours assez désorientée en son absence ; elle

ne se sentait pas reine quand ce sujet un peu rude et pourtant si docile n'était pas là. Au fond, elle n'était pas moins entièrement mariée que lui; elle l'était même plus fortement, car elle avait apporté dans cette heureuse affaire une vaillance de principes qui eût résisté à l'envolée de l'amour. Elle n'était pas bien sûre qu'il en fût tout à fait ainsi de Pierre de Procé, qui avait surtout aimé en elle l'inconnu des tendresses pures et toutes neuves, puis les aises du mariage décidément bien formé, avec le contentement du bon ordre et de la décence dans le charme de la vie. Elle repassait quelquefois tout ce que des insinuations charitables, ou des indiscretions étourdies lui avaient appris de l'ancienne existence de ce grand Procé. C'est ainsi qu'on l'appelait à Angers et dans les villes voisines. Ce qu'elle savait très clairement c'était que Pierre avait fait partie de la bande joyeuse des viveurs de la province. Ce matin-là était un mardi. Le samedi précédent, le maître de Procé s'en était allé à Angers pour y acheter une paire de chevaux, car l'un des siens était mort. Cette opération intéressait fort Marianne. Ces chevaux, on devait les atteler au phaéton neuf ou à la vieille calèche par les jours pluvieux, mais on les montait aussi : M^{me} de Procé était bonne écuyère. Elle avait donc laissé partir Pierre, qui devait être de retour le soir même. Or, à la tombée de la nuit, elle avait vu apparaître, au lieu du cher voyageur, un exprès du télégraphe : M. de Procé était retenu jusqu'au lendemain. Il n'est pas bien certain que les perfectionnements du télégraphe n'aient pas été autant d'inventions du diable pour le tourment des femmes ombrageuses. Une dépêche, c'est si commode ! On est retenu. Voilà qui est dit et tout court ! on est dispensé de donner des motifs, on a énoncé le fait, cela doit suffire. Et si Madame sent quelque fermentation dans ses veines et devient plus nerveuse, il ne manque pas autour d'elle de personnes tranquilles pour lui dire : — Quel aiguillon vous pique ? Puisqu'il vous a envoyé ce télégramme il se porte bien. — Trop bien peut-être s'il se comporte comme il se porte ! Oh ! les flegmatiques ! Oh ! ces ennuyeuses gens qui n'ont pas d'intérêt à être curieux ! Ce samedi-là, il y avait des hôtes à Procé, un oncle et une tante de Pierre. La tante disait, la voyant inquiète et agitée : — Quelle personne trop vive vous faites, ma nièce ! De quoi allez-vous bien vous soucier ? L'oncle ajoutait : — Pour une nuit que vous passerez seule !... Pierre n'était revenu que le dimanche soir, fort las et sans chevaux. Il n'en avait point trouvé qui fussent à son gré, c'était une partie à reprendre. Il répéta plusieurs fois, avec un accent d'humeur singulière, ces derniers mots qui finirent par éveiller l'attention de Marianne; eussent-ils été dits même sans intention, ils lui déplaisaient : une partie !

Cette impression ne s'était pas effacée depuis trois jours. C'est pourquoi elle s'en allait maintenant par la cour, cédant à une irrésistible envie de joindre Pierre au plus vite, et de replonger ses yeux dans cette âme qui était troublée peut-être, mais qui heureusement n'était pas très bien défendue. Cette journée de chasse avait interrompu l'étude opiniâtre qu'elle s'était mis en tête de poursuivre; le chasseur ne se savait pas observé de si près. C'était lui qu'on tenait en arrêt depuis ce fameux samedi. Cette cour séparait le logis du jardin où l'on montait par deux marches mous-sues et que fermait une vieille grille; elle était close elle-même d'un côté par un bâtiment en brique assez moderne, mais tout habillé de plantes grimpantes; de l'autre, par un mur tapissé de lierre. A gauche s'ouvrait une petite porte sur la ferme de La Grangerie; à droite, un vaste portail dont les montants étaient du même âge et de même style que la maison. Les gonds en avaient été faits de deux curieux morceaux de fer en forme de javelots antiques. Au delà s'étendaient les bâtiments d'exploitation de la plus grande des deux fermes, l'une des plus importantes du pays, la ferme de l'Étang, et ce nom lui venait d'une vaste pièce d'eau qui, un peu plus loin, sous d'énormes trembles et sous des saules gris, à quelques mètres au-dessus de la route, berçait son miroir d'argent au soleil. L'étang, formé de plusieurs sources, grossi par les pleurs de la terre et par les pluies, versait un large ruisseau qui franchissait la route sous un petit pont de pierres et retombait en jolie cascade dans un des bas près de la garenne. Ce malencontreux grand chemin avait naguère divisé en deux parties le domaine de Procé, qui devait pourtant former un joli tout, quand il s'en allait d'un tenant, au midi jusqu'à la Loire, au nord jusqu'à l'extrémité de cette région d'étroites prairies courant au pied d'une chaîne de coteaux, — une longue muraille de grès, couverte de genêts seulement à sa base, et couronnée de hauts taillis. M^{me} de Procé traversa la route et se trouva au faite d'un escalier, qui, par quatre marches grossièrement découpées dans l'épaisseur du talus, descendait à ces prés. Le tapis vert s'émaillait, de ci de là, de couches plus sombres, qui indiquaient la présence de l'eau; deux ruisseaux accouraient du pied du coteau, enflant le principal qui sortait de l'étang et devenait comme une petite rivière, tantôt claire et muette, roulant sur du sable, en d'autres endroits se heurtant à des barrages de roches et se brisant à grand bruit. Le sentier, si l'on voulait s'engager dans ce défilé passablement sauvage, c'était la berge, large à peine de trois pieds, une sorte de ruban solide, formé au-dessus de l'eau par les racines des saules qui retenaient la terre. M^{me} de Procé l'examina, elle éprouvait une hésitation bien naturelle. Cependant cette jolie tête

s'était singulièrement montée depuis une heure. Marianne essayait en vain de se parler raison ; la mémoire lui revenait d'un enseignement coutumier de sa mère qui lui disait autrefois : « Marianne, il n'y a pas de cœur au monde qu'on doive préférer au vôtre ; je le connais, allez ! Il est fort, mais il est tendre. Pourtant, prenez garde ! Si l'on vous causait jamais de tort dans ce que vous aimez, si l'on vous atteignait dans votre droit, vous deviendriez peut-être une excessive et une passionnée. »

Il fallait que la mère eût bien vu, car il n'aurait pas été aisé en ce moment à M^{me} de Procé de la démentir. Elle se tenait au bord de ces degrés rustiques, qui devaient la conduire à la prairie et qui la tentaient. Sa belle taille, aux contours fermes et sévères, avait pris une rigidité menaçante ; il n'y avait de mobile que sa physionomie. Ses yeux, d'un noir profond et velouté, brûlaient d'une flamme encore bien inconnue à celui qui l'allumait. Le caractère du nez, mince entre des sourcils très accentués, mais qui se prolongeait en une belle ligne très pure, était dérangé par cette colère qu'elle se reprochait et ne pouvait vaincre ; les ailes des narines se gonflaient et battaient avec force. La lèvre aussi s'agitait, elle était assez charnue, superbement bordée d'un rouge de framboise. Cette bouche sombre, passablement altièrre, mais où se lisait une sensibilité toujours frémissante était de tous les traits de Marianne celui qui peignait le mieux son cœur et son être. Elle était bien plus parlante que les yeux même ; elle ne devait naturellement répandre que de douces paroles, un peu graves, mais elle devait aussi faire sonner haut l'âcreté du reproche et la violence des mots, quand on forçait la jeune femme à sortir de sa vraie nature. La mère avait donc raison : Marianne était à l'ordinaire réléchie, volontairement assez lente à rendre ses impressions, car elle se défiait de leur vivacité toute la première ; mais c'était aussi, l'occasion venue, sous l'empire d'un certain échauffement de l'humeur et de l'âme, une personne à algarades.

En ce moment, elle avait bien le sentiment de sa grande folie, mais elle y trouvait une singulière âpreté de plaisir. Il n'y a que ces jalouses pour bien savoir que la jalousie est un aiguillon qui caresse autant qu'il déchire. Combien de fois avait-elle mentalement prononcé son réquisitoire contre le passé de Pierre !

Maintenant, elle y ajoutait des charges accablantes ! Ah ! sottes femmes ! Elles apportent au mari un cœur neuf et tremblant ; elles regardent au fond du sien, le voient rempli d'elles et naïvement se disent que tout est bien. Elles le croient racheté, purifié pour jamais à cette source pure. Mais elles ne savent donc pas que le pécheur a des habitudes, que le mensonge et le goût des amusements faciles et bas

ont été les premières et seront invincibles. Il en a trompé d'autres, il les trompera. — Où était enfin M. de Procé? Pourquoi ne le revoyait-on pas à cette heure? Quelle chasse interminable et invraisemblable! Sûrement les personnes qui auraient vu Marianne inquiète et enfiévrée à ce point, au bord de ce sentier dans le pré, auraient pu trouver son angoisse bien prématurée et assez puérite. C'est qu'on n'en connaissait pas le fond. Il ne s'agissait pas seulement de savoir si Pierre, le samedi précédent, était vraiment allé à Angers. La veille, elle avait encore appris, par hasard, que depuis quelque temps, M. de Procé, au lieu de chasser dans les vignes du côté de la Loire, où les grives abondaient en cette saison, et dans les chaumes coupés de petits halliers qui formaient de bonnes remises pour le plus gros gibier, s'acheminait presque tous les jours, vers la garenne. Or là était le moulin de Pierrelatte, un peu plus loin, sur le gros ruisseau qui le faisait tourner. On ignorait dans les châteaux voisins combien M^{me} de Procé était pleinement avertie de « l'ancienne aventure. » On était bien loin de soupçonner la véritable main qui avait marié Jacqueline Piolant au meunier Jeanron.

Eh bien, cette main-là c'était la sienne. Marianne, un jour, avait appris que cette hardie Jacqueline se trouvait de retour à la métairie de son père. Le meunier la recherchait, mais on n'avait point de quoi se mettre en ménage. Ne valait-il pas mieux, pour le bon exemple dans le pays et pour la sécurité au château, que la fille eût enfin une existence honnête, et aussi — qu'elle eût un gardien? M^{me} de Procé avait réuni toute son épargne d'autrefois à celle qu'elle avait amassée depuis trois ans; c'était elle qui avait fait passer la dot. Elle n'en gardait pas moins de petites alarmes secrètes; il aurait été bien préférable de tenter cette Jacqueline par l'appât d'un beau présent offert sous la condition que, définitivement, elle quitterait le pays. Mais, alors, il aurait fallu entrer en relations directes avec elle, la voir, lui parler, et cela aurait fait horreur à la châtelaine. D'ailleurs elle ne l'aurait pas osé, car il aurait pu l'apprendre lui. — C'est ce qu'elle ne voulait pas. Le soupçonnait-elle encore? Oh! non. Cependant elle s'était toujours arrangée pour savoir à peu près ce qui se passait à ce maudit moulin. Or elle avait appris aussi, la semaine précédente, que Jeanron, encore jeune et point délivré du service militaire annuel, était à Nantes, sous les drapeaux.

C'est pourquoi, tout à coup, secouant la tête et lançant une main en l'air par un de ces gestes vaillants et un peu *excessifs* qui lui étaient ordinaires, elle descendit rapidement dans le pré, et se mit à suivre le chemin formé au-dessus du ruisseau. Où allait-elle? Au moulin résolument... Qu'y faire? Eh! quand ce ne serait qu'y voir sous sa figure vivante le passé de Pierre, ce passé rebutant, abomi-

nable qui la tourmentait, qui l'obsédait sans cesse ! Quand ce ne serait que rassembler, qu'aiguiser des armes contre lui pour le cas où elle en aurait besoin ! Seulement, il n'était pas aisé à dévorer d'un pas impatient, ce chemin de la nature. Marianne, l'aventureuse, ne savait pas que cette région de prés était divisée en une infinité de petits pacages fermés par des palissades d'épines qui se prolongeaient jusque dans l'eau.

Elle mit une double paire de gants, elle écartait non sans endommager un peu ses mains, les parties les plus offensantes de ces damnées barricades, prestement relevait sa jupe et passait. Si la jupe demeurait accrochée, l'inconvénient était mince dans cette solitude, fermée d'un côté par la muraille de grès, de l'autre, par d'épais bocages.

Marianne n'avait garde de ne point continuer, car déjà, elle percevait un bruit régulier qui dominait les murmures, et la rivière chantant sous les saules : c'était le tic tac du moulin.

Pourtant son embarras augmentait en même temps que son ardeur. A l'endroit où elle était arrivée, des orages récents avaient causé des ravages. Les racines des saules sortaient tout à fait de terre, leurs têtes s'étaient presque couchées sur l'eau. La berge en était de moins en moins solide et parfois devenait boueuse. Tout à coup M^{me} de Procé s'arrêta. Ce n'était pas que le courage lui manquât pour poser son pied au-dessus de ces flaques grises ; mais sur le sol détrempé, elle venait de reconnaître des pas d'homme. A la vérité, le sexe du marcheur se déterminait plutôt à la forme de l'empreinte qu'à sa longueur et à sa largeur. Celui qui avait laissé là sa trace n'était sûrement pas un paysan. Marianne avança plus lentement ; au bord du flot, elle vit un bout de cigare. Qui avait fumé un cigare de cette taille sous ces rudes ombrages ? Un chasseur. Lequel ? M^{me} de Procé pâlit, tout en se disant que ce n'était pourtant pas une preuve décisive contre celui qu'elle accusait. Les voisins de Procé entraient assez librement dans la garenne ; le maître ne faisait garder ses chasses que contre les gens du bourg prochain. Marianne leva les épaules, se disant une fois de plus qu'elle était folle, et persista dans sa folie avec une petite rage croissante. En ce moment, le chemin vint subitement à s'élargir devant elle : le coteau s'abaissait pour se relever bientôt après, la rivière lancée sur une pente plus rapide, descendait avec force en mugissant. Là, dans une sorte d'îlot, était le moulin derrière de grands aulnes.

La roue tournait avec fracas, lançant des fusées de perles liquides et brillantes, mais M^{me} de Procé n'était point venue jusque-là pour admirer les jeux de la lumière sur l'écume de l'eau ruisselant au

soleil. C'est à la maison, à l'habitante de la maison surtout, qu'elle en voulait. La porte ne lui parut qu'à demi close ; donc cette Jacqueline était là. Un pont de bois faisait communiquer ce pittoresque logis au rivage ; avant de s'y engager, Marianne hésitait encore : cette porte entrebâillée s'ouvrit, la meunière avait eu de la curiosité. Toutes deux se regardèrent et toutes deux faisaient une assez plaisante figure aux deux bouts du pont. Elles ne se connaissaient point. Jacqueline ignorait que la châtelaine eût été sa bienfaitrice et M^{me} de Procé n'avait jamais vu sa protégée, que de loin, le dimanche, à l'église, évitant de la regarder, de peur d'éveiller des commentaires, car elle savait bien qu'on l'épiait. Mais on lui avait bien dit que c'était une jolie fille ! Elle avait vingt-deux ans, la meunière. Ce jour-là, elle n'était vêtue que de son habit de travail plus que simple, vraiment sommaire : une jupe courte et point de corsage, car le temps était encore chaud. Une simple chemise de toile grossière lui couvrait la taille, ses bras et ses épaules étaient nus. Elle était d'une blancheur éclatante, grande, robuste et svelte, comme ces figures de Jean Goujon copiées sur les femmes des bords de la Loire, véritable terre gauloise. Elle avait des cheveux châtainclair en abondance, des yeux bruns aux longs cils, la bouche fraîche et superbe. La belle créature devait avoir aussi le rire sonore d'une fille des prés et des bois.

Enfin, elle se décida, cette effrontée Jacqueline Piolant. Elle fit un signe de tête et dit :

— Bonjour, not' maîtresse.

M^{me} de Procé répondit d'un geste de la main et, se détournant brusquement, se mit à remonter le sentier. Elle n'était désormais que trop sûre d'avoir fait une fausse démarche assez ridicule. Pierre ne pensait peut-être pas même à cette abominable Jacqueline ; et quant à elle, Marianne, s'en allant un peu honteuse et tout accablée, regrettait de l'avoir vue.

III

Lorsqu'elle rentra au châtelet, Pierre était là, dans la cour, assis sur un banc de pierre sculptée, qui adhérait à la muraille de la façade et qui avait le même âge que le logis. Les vieux Procé, quittant leur habit de buffle au retour de la guerre, avaient aimé à s'y reposer, l'hiver surtout, se chauffant au soleil du midi ; c'était le banc des ancêtres. Lui, s'y tenait immobile dans l'attitude d'un homme qui rêve laborieusement. Il avait encore son fusil entre les jambes ; un de ses chiens s'était couché à ses pieds, l'autre avait mis sa tête sur le genou de ce maître ordinairement très doux, quoiqu'il fût capable de devenir très rude. La rêverie n'était point

du tout un état naturel en Pierre de Procé; c'était un compagnon remuant et fort, tout d'instinct plutôt et d'action. Marianne l'examina rapidement, se disant qu'elle ne s'était pourtant pas trompée; elle l'avait soupçonné faussement de choses... elle en sentait un assez gros remords; mais aussi elle avait bien vu. Il était certainement travaillé par quelque souci très vif; ce *pauvre Pierre avait sûrement quelque chose*. Il ne l'avait pas entendu refermer derrière elle le portail qui faisait grand bruit pourtant et venir à lui, il se leva brusquement quand il la vit tout près. Il avait le carnier au dos, de longues guêtres de cuir jaune, une veste de velours brun, et sous ce costume de chasse, il paraissait plus grand encore, plus robuste que dans ses habits ordinaires. Pierre de Procé était vraiment assez beau. Des yeux d'un bleu très clair et même un peu vague jetaient de la douceur sur ses grands traits réguliers. Il portait la chevelure rase, la barbe longue, et, sous ses ondes dorées, la bouche était rouge et fraîche. Il sourit, il avait des dents superbes. Ses allures étaient rapides, ses façons courtes, mais non sans grâce virile, très virile; il avait la voix un peu basse, mais bien posée, et il savait y donner des inflexions caressantes. Il prit les mains de Marianne; et il avait les yeux fixés sur l'un des pieds de la jeune femme qui sortait des plis de sa jupe; le bout de la bottine portait quelques éclaboussures du limon de la berge là-bas; il dit :

— Ce n'est point la boue du village, cela. Je croyais pourtant que vous étiez allé visiter vos malades.

— Non, répondit-elle, avec un petit tressaillement nerveux, tout en posant câlinement sa tête sur cette forte épaule, car elle avait beaucoup à se faire pardonner, et mentalement demandait grâce, non, j'étais allé au-devant de vous... dans la garenne.

— Joli chemin! fit-il en secouant la tête. Mais je chassais dans les vignes. Voyez!

Et il montrait son carnier rempli de grives.

Elle eut un second petit frémissement, il la regarda, la vit agitée, et ne s'en étonna pas. Il avait la bonté de la force tranquille envers cette complexion nerveuse. Elle lui disait assez souvent : Je souffre. Il ne lui demandait point de quoi, car il était sûr qu'elle-même ne le savait pas bien. Il suivait, avec des mansuétudes quelquefois un peu railleuses, les phases de cet orage des nerfs, et il lui arrivait seulement de dire : Ah! les femmes! — Parfois il s'attirait une réplique aiguë : Vous les connaissez bien les femmes! — Marianne aussitôt regrettait ce qu'elle avait dit, et, bien qu'elle n'en eût point du tout envie, se mettait un sourire aux lèvres. Il levait les épaules : — Pleurez plutôt, disait-il, si cela doit vous guérir. Est-ce que je suis

un tyran qui vous force à me faire bon visage? — Et cela touchait beaucoup Marianne; vraiment, elle en avait les larmes aux yeux. — Venez-là, près de moi, disait-elle.

Étendue sur sa chaise longue, elle lui montrait une chaise basse, et tandis qu'elle travaillait à vaincre ces nerfs maudits, sa petite main se crispait entre ces fortes mains qui n'avaient jamais la fièvre. Lui, ne disait mot, il attendait. Elle le regardait :

— A quoi songez-vous?

— A rien.

Et c'était exactement vrai. A rien qui méritât d'être redit. Cette assurance ne contribuait pas médiocrement à dissiper l'orage dans le cœur et la pensée de Marianne. A son tour, elle se prenait à regarder son mari longuement, aux yeux, à l'âme; elle n'y surprenait aucune ombre du passé.

Elle était bien sûre de ne pas les avoir vues davantage, ces ombres insupportables, dans la méditation où elle venait de le trouver; mais elle ne demeurait pas moins persuadée qu'il avait quelque sujet d'inquiétude. Elle s'en reconnaissait doublement coupable envers lui; aussi laissant aller sa tête sur l'épaule de Pierre, elle était devenue songeuse à son tour; il s'en aperçut :

— Qu'avez-vous? lui demanda-t-il.

Eile se redressa en riant :

— Je vous dirai, comme vous me dites, fit-elle. Je n'ai rien.

— Voulez-vous faire notre promenade dans le jardin, avant le dîner?

— Je le voudrais bien; mais vous êtes las, peut-être?

— Las, moi? Jamais!

Ils montèrent dans le jardin, et prirent leur chemin ordinaire, sous une double allée de tilleuls qui l'encadrait sur trois côtés. On n'avait point planté le quatrième de peur d'arrêter la vue et le soleil. Là, le sol continuait de monter légèrement encore; des vignes rouges couronnaient la courbure que dépassaient quelques têtes d'arbres croissant sur la pente. C'était le tableau borné que l'on avait du rez-de-chaussée de la maison et du jardin. Des fenêtres de l'étage, les yeux s'étendaient bien plus loin, au contraire, jusqu'aux grèves blanches et aux ilots verdoyants du fleuve. Les tilleuls avaient vingt ans, car c'était la mère de Pierre de Procé qui avait fait disposer ces allées en reprenant possession de la terre au nom de son fils; mais ils jetaient déjà beaucoup d'ombre, bien qu'en cette saison leur feuillage devint plus clair. Pierre et Marianne aimaient cette promenade facile et toute tracée; ils la commençaient par le côté droit du vaste jardin. Un mur assez bas, portant de longs montants de fer qui soutenaient des treilles, leur permettaient de

voir à travers les pampres, les grands trembles de la route, la saulaie de l'étang et, au-dessus, au loin, les chaumes qui montaient en étages. Lentement, ils traversaient l'espace découvert, devinant la Loire par quelques buées légères courant au-dessus de son lit, l'haleine du vieux fleuve; puis ils s'arrêtaient sous un berceau qui terminait l'allée de gauche et revenaient vers la maison ayant sous les yeux des vignes qui ne finissaient point, la route encore, le long coteau de la garenne et sa couronne de taillis.

Comme de coutume, M. de Procé fit passer un de ses bras autour de la taille de sa femme, c'est ainsi qu'ils marchaient. Mais ce jour-là, Marianne s'appuyait davantage, et il ne s'en aperçut pas même; il aurait porté des fardeaux autrement lourds. Il ne sentait donc pas l'intention qu'elle y mettait. De son côté, Marianne, étant décidée à la lui faire bien sentir, eut recours à l'une de ces adorables mignardises féminines qui ont plus de saveur sur des lèvres sincères :

— Pierre, dit-elle à demi-voix, êtes-vous sûr de m'aimer beaucoup, aujourd'hui?

Il n'attacha, d'abord, aucune importance à une pareille question. Involontairement, il était fort occupé d'une branche de vigne trop chargée de grappes, qui avait glissé sur son support et retombait sur le mur.

— Si je vous aime? répétait-il machinalement.

— Oui, aujourd'hui?

— Parbleu!

— Ah! fit-elle, vous êtes distrait!

Puis, réfléchissant :

— N'importe! reprit-elle; je crois que vous m'aimez. Ce doit être vrai.

L'idée qu'elle en pouvait douter arracha un grand rire sonore à Pierre de Procé; il avait enfin oublié sa vigne.

— J'y pense souvent, continua-t-elle. Vous m'aimez, c'est certain. Et même vous voudriez ne plus m'aimer que vous n'en seriez peut-être pas libre. J'ai les puissances d'en haut avec moi, car, enfin, souvenez-vous, Pierre, j'ai été mariée avec vous comme nos rois régnaient sur la France, par la grâce de Dieu. Oui, oui, souvenez-vous et écoutez!

— Bon! fit Pierre en riant plus fort, la voilà partie, la grande mignonne.

Elle rappela quelle était autrefois sa vie et quelle devait être sa destinée, suivant le cours ordinaire des choses. Son père, M. de Malvau, magistrat à la cour des Comptes, avait peu de bien et quatre filles. Il disait en riant : « Si j'avais eu un fils, son emploi dans le monde aurait été tout trouvé : caporal de ses quatre sœurs ! »

Mais était-il bien franc ce rire du père? M. de Malvau envisageait l'avenir avec d'autant plus d'appréhension que le moment approchait du brigandage d'État, organisé par le gouvernement régnant et que déjà, pour s'épargner les conséquences menaçantes d'une démission, il sollicitait sa retraite. Quatre filles! Marianne était la troisième; deux s'étaient mariées après elle, mais combien modestement! et il fallait le dire tout bas, par raison, par nécessité, par courage! Quatre filles! et une dot dérisoire de 50 000 francs à chacune. La situation de M. de Malvau exigeait pourtant qu'on vit un peu le monde. La mère se lamentait : « Il y a des personnes heureuses, qui ont des troupes de filles et qui peuvent les conduire au bal sans qu'il en coûte les yeux de la tête. Je ne suis pas de ces mères-là. » Oh! la mousseline blanche! Sainte mousseline! Il n'y fallait pas songer pour les quatre demoiselles de Malvau, elles étaient trop brunes. Certes, on se défendait comme on pouvait de ce dernier coup du sort. Quel ordre! Quelle économie! Quelles industries secrètes dans la maison! Hélas! marie-t-on les filles parce qu'elles sont laborieuses, adroites, instruites et sages? Marianne, quant à elle, était assez résignée à monter en graine; cette pensée ne la blessait point. Dans la foule des hommes indifférents, elle en avait rencontré quelques-uns dont l'esprit la séduisait, aucun à qui elle aurait voulu livrer son cœur, l'eût-il faite riche. Un soir, dans un dîner, elle avait rencontré ce grand vilain méchant, Pierre de Procé, chez son cousin, le général de Procé-Fontrailles. Le général, qui aimait beaucoup celui qu'il appelait son jeune parent de campagne, avait trouvé pour le présenter la formule la plus amusante : « Regardez bien celui-ci, il vaut ce qu'il vaut; mais je m'y connais, c'est un homme! »

— Eh! dit Pierre, il paraît que la formule est assez bonne, car vous ne le savez peut-être pas, ma chère, M^{me} de Nintré, quand nous nous sommes retrouvés chez elle, la semaine suivante, a justement employé la même pour me faire les honneurs de votre personne : « Voyez cette jeune fille, et croyez-en ma vieille expérience; c'est une femme, une vraie femme. »

— Ce sont de bonnes définitions pour épargner les grands discours, fit Marianne. Elles donnent à ceux qui s'en servent des airs de finesse!... Mais vous devancez les événements. Eh bien, oui, je vous ai retrouvé ce soir-là. Le ciel avait déjà prononcé son arrêt contre Marianne de Malvau et décidé qu'elle serait le bien d'un grand diable d'Anjou, blond comme ses blés. Pauvre Marianne!

— Pauvre grand diable d'Anjou!

— De tout cela, vous ne vous souvenez guère! Daignerez-vous pourtant vous rappeler l'embarras où vous m'avez mise, quand,

dansant avec moi, vous m'avez demandé si j'aimais la vie à la campagne. Je vous aurais bien répondu que je ne la connaissais point, mais que je l'aimerais; seulement, vous auriez pensé que je me jetais toute vive à votre horrible tête.

— Ma foi! je n'y entendais pas malice. Je vous regardais avec tant de plaisir, que je n'avais point d'autre pensée.

— Est-ce vrai cela?... Oui..., alors!

— Alors? répéta-t-il en recommençant à rire; mais depuis!

Marianne aussi souriait; il en était arrivé au point où elle voulait le conduire; elle y avait assez travaillé.

— Depuis? reprit-elle en levant les épaules... Qui sait?... Vous vous détachez vite, vous autres hommes, parce que vous vous êtes attachés souvent. Entre tant de liens rompus, le vrai lien vous apparaît un peu plus solide parce qu'il a été consacré. Un peu plus... seulement un peu.

— Oh! fit Pierre, qui n'aimait pas ce sujet, voilà encore ces rapprochements forcés.

— Nous, continua-t-elle sans avoir eu l'air de l'entendre, c'est bien différent. Vous pouvez compter aveuglément sur vos femmes parce qu'elles ont le respect de leur situation et d'elles-mêmes et jusqu'au respect du mari, qui ne le mérite pas souvent. Et voilà pourquoi il y en a tant qui se fient non seulement dans leurs droits, mais aussi dans les devoirs qu'on a juré de remplir toujours envers elles. Et si l'on s'en relâche, on les voit quelquefois très lentes à s'en apercevoir. Que voulez-vous! elles sont si pleines des assurances qu'on leur a données. C'est une confiance noble..., oui, monsieur, ne riez pas! tout à fait noble. Moi, vous le savez bien, je serais plus prompte à ouvrir les yeux.

Pierre de Procé n'était pas un gentilhomme bien patient; il frappa le sable de l'allée du talon de sa botte de chasse, puis, attirant assez brusquement sa femme à lui :

— Là! s'écria-t-il, que veux-tu? Où vas-tu? Est-ce que tu as à te plaindre de moi?

— A me plaindre de vous? répéta-t-elle en se dégageant; jusqu'à présent, non. J'ai à vous représenter pourtant que si votre femme était plus menue et plus délicate, vous lui auriez fait mal. Vous êtes rude dans vos manières parce que vous n'avez pas été toujours assez raffiné dans vos sentiments. Et puis, j'aurais bien encore à ajouter quelque chose.

Il avait déjà repris sa bonne tranquillité ordinaire :

— Oh! dit-il, ajoutez!

— Me faites-vous compagnie sans cesse comme autrefois? Non. Je ne m'en plains pas, je n'essaie pas de vous retenir. Les femmes

qui se donnent de ces airs de tyrans n'ont pas beaucoup de fierté et commettent une sottise. Mais aujourd'hui, par exemple, sorti dès le matin, au lieu de rentrer vers midi, vous avez chassé comme un sauvage presque jusqu'au soleil couchant. Vous m'avez laissé déjeuner seule.

— C'est vrai. Et moi, je n'ai pas déjeuné.

— Oh! fit-elle en le regardant, vous qui avez un appétit de chevalier!... je dis de chevalier pour ne pas dire de cuirassier... Allez! vous avez aussi un grand bon cœur! Oubliez les petites querelles que je viens de vous faire... j'ai été injuste... Pierre, mon ami chéri, quel souci avez-vous donc?

— Aucun souci, je suis allé à Bray pour y rendre visite à mon camarade Daniel de Nintré, le neveu de notre vieille amie.

— Je sais, je sais, dit Marianne en mordant un peu sa belle lèvre sombre, le compagnon des grandes parties d'autrefois; mais n'importe. Mon pauvre Pierre, Bray est à trois lieues d'ici; vous devez décidément être bien las.

— Cela, je vous l'ai dit, jamais.

— Vous pouviez faire la route à cheval.

— Je n'étais pas décidé quand j'ai quitté la maison.

— Mais, enfin, puis-je vous demander moi, votre femme, moi qui suis bien la moitié de votre cœur, n'est-ce pas?... puis-je vous demander ce qui vous a conduit à Bray?

— Je ne sais... une promenade inutile d'ailleurs. Nintré est à Biarritz... Je voulais le voir... Je vous parlerais de lui plus souvent si son nom seul ne vous mettait toutes sortes de diableries en tête... Nous avons été unis comme des frères, ayant même existence, bourse commune...

— Bourse commune, fit-elle.

Et tout à coup, jetant ses deux bras autour du cou de Pierre :

— Va! dit-elle. Parle-moi! Ne garde pas ton chagrin pour toi tout seul! Tu as joué!...

Et comme elle l'embrassait avec une folle explosion de tendresse, il se dégageait lentement à son tour :

— Eh bien oui, dit-il, j'ai perdu... Une mauvaise chance... Et puis, je ne sais plus jouer... Il vaut peut-être mieux que j'aie été malheureux; mais enfin, je mérite vos reproches, je les craignais même un peu, et je ne comprends pas cette joie...

— Tu n'as pas besoin de comprendre... Combien as-tu perdu?

— Tout près de 20 000 francs. J'ai emprunté pour les payer; il faut que je rende au plus vite, et vous me voyez...

— Bien embarrassé, acheva Marianne, parce que tu n'as pas compté sur ta femme. Et ma dot, ma pauvre petite dot à laquelle tu

n'as jamais voulu toucher. Tiens ! elle est là-haut, dans ma chambre, en titres qui peuvent être vendus demain, tu le sais bien... Ne refuse pas !... tu me ferais une injure abominable !... Emprunter à sa femme, est-ce que cela ne vaut pas mieux que d'aller chez ses amis ou chez les notaires ?... Ces 20 000 francs, c'est à moi que tu les rendras... Je te ferai des épargnes... Et puis nos vendanges vont être superbes...

— Mais, disait-il...

— Tais-toi... Va, je ne t'en veux pas ! Je t'aime bien plus que ce matin... Ah ! monsieur, on sait donc à présent ce que vous avez fait à Angers !

IV

L'hiver s'avança, et jamais encore à Procé, on ne l'avait connu plus tranquille et plus doux. Vers le midi, quand le soleil voulait bien envoyer quelques rayons frileux sur le jardin, Marianne et Pierre y faisaient leur promenade favorite ; puis M^{me} de Procé rentrait chez elle ; le maître s'en allait en chasse. Cette solitude à deux était entière. Dans le voisinage, rien que de grands logis clos. L'habitude ou la mode d'aller chercher désormais au bord de la Méditerranée les ciels sans brume a été le dernier coup peut-être porté à la vie de château.

La salle à manger du manoir était décorée de belles boiseries, à peine vermoulues, du temps de la Renaissance, œuvre des artisans célèbres des bords de la Loire ; à la fin du dix-huitième siècle, un Procé, tout frais émoulu du goût de Trianon, avait eu la fâcheuse idée de les faire peindre en gris tourterelle. Le mal était fait et n'avait pas été réparé. Marianne n'en aimait pas moins cette chambre rare, toute pleine et comme embaumée de la senteur des âges ; et quelquefois, devant la grande cheminée de pierre où brûlait un grand feu clair de sarments, sans cesse jetés sur d'énormes bûches, le repas se prolongeait en causeries. Puis, on remontait dans l'appartement de M^{me} de Procé ; elle avait fait placer un piano dans son boudoir ; c'était une musicienne, de style et Pierre l'écoutait tout en roulant des cigarettes, dont la fumée légère n'incommodait point sa « chère gouvernante ». Il lui avait donné ce nom, car il n'avait pas l'esprit si lent et surtout il ne l'avait pas fermé. Il s'apercevait bien du travail que Marianne poursuivait depuis quelque temps sur lui, et il riait en lui disant :

— Rappelez-vous qu'il n'arriva rien de bon à un grand archevêque pour avoir voulu usurper sur son maître. Vous vous attaquez comme lui aux droits du bon Dieu, puisque vous voulez faire l'homme à votre image.

— Oh ! le refaire seulement ! murmurait-elle.

Elle n'avouait pas son grand dessein. Seulement lorsqu'elle avait fermé son piano, elle mettait un livre aux mains de Pierre, et, quant à elle, prenait une tapisserie.

— Lisez haut pour me faire plaisir, lui disait-elle, et n'ayez pas l'air, en lisant, de ne songer qu'à votre chasse de demain.

Elle s'était fait envoyer par sa mère une collection de romans anglais ; elle voulait mettre Pierre de Procé en commerce intime avec des héros tels que les romanciers français n'en peuvent guère créer — d'abord parce qu'ils ont peu de modèles sous les yeux, et, puis, parce qu'ils se feraient accuser d'être fades par un public à qui l'on a persuadé qu'il devait aimer les épiques. En Angleterre, on est plus rebelle aux modes quand elles n'intéressent pas la vanité, et ce n'est point le cas des modes littéraires ; on ne trouve pas de fadeur aux sentiments naturels et simples, pourvu qu'ils aient de la force. Quelquefois Pierre le liseur se laissait prendre à ce charme familier, il suivait avec curiosité les personnages du récit, et il disait d'eux ce qu'aimait à dire de lui son cousin, le général :

— Celui-là, c'est un homme.

Pourtant, un soir, il posa le livre et regardant Marianne :

— C'est fort bien, dit-il, ce héros que vous aimez tant et qui ne me déplaît pas est un bon cœur, bien placé ; mais il me semble que je le vauds bien, quoique je ne sois pas si romanesque..

— Je ne voudrais pas vous offenser, interrompit Marianne, en levant un doigt, comme pour mieux se faire entendre ; mais je trouve qu'il a peut-être des sentiments plus... soutenus.

— En quoi ? Il aime cette jeune personne qui sera sa femme, après beaucoup de traverses. Mais que se passera-t-il entre eux, lorsqu'elle le sera ? Quant à moi, l'épreuve est faite.

— Vous ne remarquez pas assez qu'il n'aura jamais aimé qu'elle... Oh ! tout est régulier chez ces Anglais. On ne croit pas en Angleterre comme en France, qu'avant de se marier il est bien pour un homme d'avoir... Comment dit-on cela, Pierre?... Ah ! oui !... d'avoir *vécu*.

Comme elle le soulignait d'un accent dédaigneux et frémissant, ce dernier mot qui contenait toutes ses amertumes et toutes ses révoltes ! Aussitôt elle se reprocha de l'avoir dit. Elle avait aussi formé des résolutions de douceur toujours égale et de tendresse tout unie. Il entra dans son plan de réforme que Pierre fût heureux sans heurt et sans ombres, elle voulait le tenir tout entier sans cesse occupé d'elle et par elle. Un autre soir, elle lui dit :

— Pierre, n'avez-vous pas été joueur avec passion?... Oh ! qu'est-ce que je vous demande là ? ajouta-elle en souriant. Je le sais bien.

— Allez ! dit-il, avec sa tranquillité complaisante accoutumée,

je vous connais, je ne suppose pas un reproche caché dans cette singulière question que vous me faites.

— Et vous avez raison. Mais, écoutez, je n'ai jamais su jouer aucun jeu, moi... Pourtant, si ces vilaines cartes pouvaient vous distraire, je serais une élève docile. Nous ne le dirions à personne, car je crois bien qu'on se moquerait un peu de nous... Et tenez!... vous riez vous-même, tout le premier.

Parbleu, oui, il riait et de tout son cœur. Il se leva et se mit à parcourir la chambre :

— Ma pauvre grande mignonne, disait-il, vous ne savez pas ce que c'est que le jeu et vous ne pouvez le comprendre. Le jeu, c'est la bataille! Les coups qu'on s'y porte sont sanglants comme à la vraie guerre, et l'on y a bien moins de pitié. Le jeu!... Imaginez l'or, les billets, là, sur une grande table... Devant celui qui tient les cartes à ces terribles parties que nous faisons autrefois, la montagne s'élève ou s'abaisse et le cœur du *banquier* — c'est ainsi que cela s'appelle — se gonfle aussi ou se déchire. Le gain, c'est la joie, c'est l'ivresse; la perte, c'est la ruine, c'est le déclassement. J'en ai connu des joueurs disparus! — Car la fin de la lutte, c'est trop souvent la dette! J'en ai retrouvé un... Quelle histoire!... Un seul... Il avait eu quatre ou cinq châteaux, une forêt, il était devenu le gardien d'un cimetière! D'autres augmentent leur train, ils rachètent les dépouilles des malheureux, ils n'étaient rien, ce sont de gros sires. Voilà les fils de la chance, ils dévorent tout le monde! Et ils sont plus heureux que des rois, que de vrais banquiers bardés de millions! Il n'y a que les joueurs pour savoir que le bien gagné par le jeu cause un triple plaisir et ne laisse pas même de remords. Oh! ce bien si facilement acquis, qui se serait évanoui de même! On en use en prince, en prodigue sans frein, en fou bon à lier. L'or coule entre les doigts... Le jeu, voyez-vous, c'est diabolique, mais c'est superbe.

Marianne le regardait, épouvantée. Il continuait sa promenade à travers le boudoir. Les images du passé se levaient devant ses yeux. Il revoyait les grandes chasses que terminaient les grands repas, la table ruisselante de lumières, chargée de vins. Aucun excès ne faisait peur à ces robustes compagnons, ils auraient bu dans une botte comme Bassompierre. Et puis, après le repas, une autre grande table, le baccarat furieux, sans fin. Et puis encore, dans d'autres chasses plus brillantes, des figures radieuses passant sous le bois en calèche, s'asseyant le soir à d'autres banquets moins barbares; une surtout, grande et d'une blancheur éblouissante, une Angevine de race, blonde d'un blond mélangé de fauve et d'or, avec des yeux bleus railleurs et hardis. C'était l'ancienne enchantresse,

la plus dangereuse et la moins retenue des femmes de la province, qu'elle avait été enfin forcée de quitter. On avait arraché cette pierre vivante de scandale... Et lui Pierre de Procé s'était battu pour cette belle dame de la Morlaye...

Pierre, sortant tout à coup de ce méchant rêve, vit Marianne pelotonnée dans son fauteuil, les mains sur ses yeux. Il tressaillit, s'approcha doucement, se mit à genoux devant elle :

— Eh bien, oui, fit-il, j'ai été... Il faut que je dise cela comme ça se dit en Anjou... j'ai été un *mauvais garçon*... Mais je suis un converti à présent, je ne vis qu'en toi, et tu le sais bien !

Il était parfaitement sincère. Ses parents avaient redouté le mariage pour ce tempérament violent. Mais M^{me} de Nintré disait :

— Pas avec Marianne de Malvau, vous ne la connaissez pas. Elle lui fera voir son maître.

Marianne le lui faisait bien voir. Elle avait sûrement un esprit supérieur au sien ; mais surtout, elle n'avait rien de mièvre, rien des afféteries parisiennes qui auraient mis entre eux un contraste plein de périls. Elle était élégante et gracieuse, mais avec quelque chose de sérieux et d'ordonné, et, de plus, elle avait la chaleur puissante de la tendresse. Pierre de Procé se trouvait bien gouverné. Sa femme lui paraissait aussi forte que lui ; seulement elle était plus pure.

En avril, les hôtes de Procé-l'Étang arrivèrent à Paris. Il faisait un soleil clair sur la houle des toits encore ruisselants des pluies de l'équinoxe. Les arbres des avenues, des jardins et des squares berçaient quelques bourgeons à l'air attiédi. C'est la saison charmante du grand Paris ; le monstre s'éveille, secoue les boues glacées de l'hiver et sourit à la nature parée qu'il aime. Les feuilles des marronniers sortant de leurs coques brunes comme des papillons verts, de leurs chrysalides, sont pour les Parisiens le signal de ce petit printemps bien plus aimable que l'autre printemps, son grand frère de mai, qui se fond en ondées comme les grandes joies de la vie se tournent en larmes. Marianne de Procé arrivait assez émue comme à l'ordinaire, car c'était une Parisienne, enfin, qui rentrait dans son cadre naturel et retrouvait le chez soi ; mais elle sentait aussi comme de petites pointes de tristesse. On eût dit la prescience vague d'une crise. M. et M^{me} de Procé descendirent dans le logis assez étroit qu'ils occupaient d'ordinaire, au fond de la rue de Lille, tout près de M^{me} de Malvau qui habitait la rue de Verneuil. La semaine qui suivit leur installation — c'était celle de Pâques, — la grande et vieille amie, M^{me} de Nintré, leur fit savoir qu'elle mettait pour la soirée du vendredi une place à la disposition de M^{me} de Procé dans sa loge à l'Opéra. Marianne supplia Pierre de ne point la quitter ; il loua un fauteuil à l'orchestre. On jouait Hamlet.

La loge de M^{me} de Nintré est placée à gauche de la scène ; ce n'est que la troisième après l'entre-colonne, les yeux y peuvent embrasser encore la plus grande partie de l'orchestre et ceux de Marianne se reposaient un peu plus souvent que de raison sur la forte tête blonde de son mari. C'était cette force justement, cette grande allure simple et aisée qu'elle admirait mentalement, avec des comparaisons qui n'étaient pas absolument favorables aux voisins de son « chevalier ». Quel dommage que ces chevaliers, tant ceux d'autrefois que celui d'à présent, n'eussent pas eu toujours autant de certaines retenues que de fierté et de valeur en partage ! En plein Opéra, sous les grandes lumières, au milieu de cette fête des oreilles et des yeux, M^{me} de Procé suivait son idée fixe. Ce qui pouvait un peu la rassurer, c'est qu'elle se sentait en beauté ce soir-là ; on le disait autour d'elle, on vantait le caractère original de sa physionomie et l'éclat superbe de ses yeux ; il n'y avait dans la loge que des femmes, il fallait donc que ce fut trois fois vrai.

D'ailleurs, si elle paraissait belle, elle s'y était donné quelque peine. Elle avait, sur une jupe de satin couleur d'or pâle une tunique de crêpe de chine d'un rouge de briques, le corsage coupé à la vénitienne, les bras à demi nus dans des manches larges, et ils étaient d'un dessin puissant et pur. Elle avait aussi une grande parure de perles, présent de noces du général, son parent, et des perles en tresse dans les ondes brunes de ses cheveux. Sa coiffure était simple et de grand air. Cependant elle observa bientôt que Pierre ne portait plus si fréquemment ses yeux vers elle. Hamlet, au deuxième acte, entonna sa chanson à boire, elle constata qu'en ce moment où toute la salle prêtait une attention avide, Pierre avait des distractions singulières. Il se tenait le visage à demi tourné vers le rang de loges qui occupe la droite. Elle saisit la direction de son regard, et le sien s'arrêta sur une loge qui faisait face précisément à celle de M^{me} de Nintré. Là, seule au milieu de plusieurs hommes était une femme de trente-cinq ans, de grande taille comme elle, mais blonde, au teint éblouissant de fraîcheur, aidée pourtant par quelque secret de l'art, aux yeux bleus, brillants et durs, Marianne tressaillit : si cette femme devenait une rivale, elle serait à craindre, car elle avait sûrement beaucoup d'audace et point de pitié. Mais fallait-il s'alarmer pour si peu ? C'était assez de s'attrister peut-être en se disant que si le fond du cœur des hommes est quelquefois assez fidèle, leurs yeux ne le sont jamais. Cette magnifique personne, une beauté vraiment bien insolente, Pierre la connaissait-il seulement ?

Il ne cessait de la regarder ; il quitta l'orchestre quand elle se retira pendant l'entr'acte au fond de sa loge, mais quand

elle reparut deux minutes avant qu'on ne relevât le rideau, il regagna précipitamment sa place. En ce moment, elle fit une chose qui faillit amener un cri de colère aux lèvres de Marianne : elle appela plus près d'elle un des hommes qui l'entouraient, et du bout de son éventail lui montra M. de Procé. Les yeux de Marianne suivirent encore assez vite ce jeu impertinent pour voir que sur son fauteuil Pierre avait eu un sursaut furieux. Plus de doute, entre lui et cette femme il y avait un lien brisé et sans doute un ressentiment allumé. Pierre ne la connaissait que trop ! La regardant sans cesse, clairement désigné par elle, il ne l'avait pas saluée. Ce geste de l'éventail, c'était un défi qu'elle lui jetait ; ce mouvement de colère qu'il n'avait pu contenir prouvait que le trait avait porté. Qui donc était cette créature ? Elle paraissait avoir les façons du monde, mais comme des façons gâtées. D'où venait-elle ? Sans doute elle était arrivée tardivement à l'Opéra ; Marianne ne se souvenait pas de l'avoir vue pendant le premier acte.

Elle se mit à chercher dans sa mémoire l'instant où cette loge avait cessé d'être vide.

Au même instant, elle entendit un chuchotement à ses côtés. La personne placée derrière M^{me} de Nintré et la vieille dame chuchotaient ensemble :

— C'est bien elle ! nous ne l'avions pas vue.

— Comment ose-t-elle encore se montrer à l'Opéra, où tout le monde sait... ?

— Elle n'y était pas venue depuis longtemps.

— Elle est tout à fait sortie du monde ?

— Oh ! par la grande et par la petite porte. Lamentablement déclassée !

Marianne rassembla son courage :

— Quelle est donc cette jolie femme, à l'air un peu libre, placée en face de nous ? demanda-t-elle.

Il y eut un petit silence embarrassé ; puis M^{me} de Nintré répondit d'un ton trop dégagé pour être naturel :

— Cette personne là-bas, mignonne Marianne ? Je ne sais, on ne la connaît pas.

M^{me} de Procé n'insista pas et détourna la tête pour cacher deux larmes qu'elle eut la force pourtant de refouler au fond de ses yeux. On ne voulait pas lui répondre.

Et c'est à cette heure-là justement, — dix heures du soir, — le vendredi 21 avril, que son supplice commença.

Paul PERRET.

La fin prochainement.

LA PHILOSOPHIE DE BUFFON

Condorcet, dans son *Éloge de Buffon*, exaltait le siècle où vécut son illustre contemporain, « siècle, écrivait-il, où l'esprit humain, s'agitant dans ses chaînes, les a relâchées toutes et en a brisé quelques-unes ; où toutes les opinions ont été examinées, toutes les erreurs combattues, tous les anciens usages soumis à la discussion ; où tous les esprits ont pris vers la liberté un essor inattendu ». Ces paroles, qui ne sont pas exemptes d'emphase, ne sont pas non plus dénuées de vérité. Jamais, en effet, le despotisme et le fanatisme ou l'intolérance n'eurent de plus ardents adversaires que ceux-là même qui, au dix-huitième siècle, tendaient, sans trop le vouloir peut-être, à inaugurer d'autres genres de despotisme, de fanatisme et d'intolérance. Les intelligences, à cette époque, ne sont pas seulement possédées de l'idée d'égalité ; l'amour du genre humain y semble remplir tous les cœurs. Le mot de guerre y est devenu abominable, et on ne rêve rien moins que les embrassements d'une paix universelle et perpétuelle. En un mot, on poursuit le progrès par toutes les voies, progrès indéfini, mal défini, et qu'en partie néanmoins on réalise. Car la justice est améliorée, l'esclavage condamné, le servage aboli, la liberté revendiquée sous toutes les formes, liberté de penser, liberté de conscience, liberté individuelle, liberté commerciale, liberté politique. On s'imagine qu'enfin va s'ouvrir, en toutes choses, une ère de régénération. Cependant, tandis que dans l'ordre social sont ainsi et bruyamment proclamés les droits de l'esprit, tout l'homme (et l'homme tout entier se trouve confondu avec l'homme politique), tout l'homme est, en général, considéré comme n'étant que matière. La métaphysique reste dédaigneusement, outrageusement proscrite sous l'appellation que l'on croit infamante de mysticisme, et la physique paraît seule, à tous égards, mériter le beau nom de science.

Contradiction étrange, prodigieuse, et qui pourtant, jusqu'à un certain point, s'explique ! Le dix-huitième siècle, effectivement, ni en bien ni en mal, n'est né spontanément de lui-même. Et déjà, dans le siècle précédent, le relâchement des mœurs, l'affaiblissement des croyances, le discrédit du cartésianisme, avaient produit un courant qui, au dix-huitième siècle, ne fit que s'étendre et

grossir jusqu'à déborder. Les libertins vivaient en quelque sorte cachés et gardaient en public quelque ménagement de langage. Les philosophes se montrèrent au grand jour, décidant de tout et souvent sur le ton d'une cynique hardiesse. En dépit d'oppositions occultes ou de revendications violemment réprimées, le dix-septième siècle, d'autre part, avait été, en somme, un siècle de spiritualisme, d'autorité et de tradition. C'est, au contraire, avec un mépris outrepassant du passé, que le dix-huitième siècle se précipite vers l'avenir, ne voyant guère que d'odieuses entraves dans tout ce qui pouvait régler son élan, et d'insupportables obstacles dans les doctrines spiritualistes qui constituaient comme le fond de l'ancien établissement social. Aussi le dix-huitième siècle s'efforce-t-il de substituer à un spiritualisme qu'il estime asservissant, un matérialisme qu'il juge libérateur, et auquel les découvertes ou les applications des sciences physiques et naturelles assuraient une irrésistible autorité. C'est ainsi que, par l'avènement du règne de la matière, les contemporains de Condorcet travaillaient à établir le règne d'un esprit nouveau, mais enfin, sans en avoir conscience, le règne de l'esprit.

Quoi qu'il en soit, on ne le saurait contester : c'est par le scepticisme que le dix-huitième siècle commence, de même que c'est par le matérialisme qu'il finit. On doute de l'âme, de son existence substantielle et propre, de ses facultés et notamment de son libre arbitre. Dieu, à son tour, n'est guère réputé qu'un fantôme, ou si on en maintient le nom dans le discours, on nie sa personnalité et on raille sa providence. D'ailleurs, on n'attribue aux idées d'autre source que la sensation. C'est pourquoi, et en résumé, une masse organisée et dont l'ensemble des fonctions est désigné par le mot d'âme, voilà ce qu'est l'homme. Sentir et, par la sensation, s'il se peut, jouir, pour retourner ensuite, sous le coup d'une dissolution fatale, aux éléments d'où il est sorti, voilà quelle est sa destinée. La matière universelle ou la force interne et inconnue qui agite la matière, l'âme du monde ou la nature, voilà ce qu'est Dieu. Et ce dogmatisme superbe qui simplifie tout parce qu'il confond tout, ce dogmatisme aussi facile que rebutant, s'impose comme le dernier mot de la science et la plus sûre garantie de la prospérité nationale, jusqu'au moment où la Convention reconnaissant que, fût-il incarné dans le culte de la raison, le culte de la nature n'est qu'une idolâtrie qui répond mal aux nécessités de la vie d'un peuple, porte un décret en deux articles, dont le premier proclame l'existence de Dieu, et le second l'immortalité de l'âme. Les politiques de 1793 se voient ainsi obligés d'infliger finalement un démenti à la plupart des philosophes du dix-huitième siècle.

Toutefois, le matérialisme de cette époque n'avait pas laissé que de soulever, à cette époque même, d'éloquents protestations, et plus d'un écrivain, non parmi les médiocres, s'était refusé à subir le joug de théories grossières et désespérantes. Au premier rang, il faut citer Buffon. Naturaliste incomparable, zoologiste célèbre, géologue de premier ordre, Buffon, durant sa longue et laborieuse existence qui s'écoula tout entière (1707-1788), soit dans sa terre de Montbard, soit au Jardin du Roi, Buffon n'étudia la matière sous tous ses aspects et ne la pénétra dans toutes ses profondeurs, que pour devenir le défenseur passionné, l'apologiste convaincu, on dirait bien le chantre de l'esprit.

I

Ce serait une erreur de croire que Buffon, reprenant en philosophie les errements de Gassendi, ou plutôt suivant aveuglément, comme la plupart des penseurs de son temps, les traces de Locke, se soit fait, par exemple, l'émule de Condillac. Loin de là. Buffon estime même, se montrant peut-être en cela bien sévère, que l'auteur du *Traité des Sensations* est « un philosophe sans philosophie ». Et, en effet, entre Condillac et Buffon, quoiqu'ils aient eu, l'un et l'autre, recours, pour expliquer l'origine des idées, à des fictions analogues, dans ces fictions mêmes quelles différences ! Chez Condillac, c'est un homme-statue, pure capacité vide que remplit d'abord la sensation d'odeur et où toute sensation, par une espèce de miracle, se transforme peu à peu en idées et en facultés. Chez Buffon, c'est le premier homme qui, au moment de la création, s'éveille en possession dès lors de toutes les énergies de son être, et que ravit en admiration le spectacle éblouissant d'une nature neuve comme lui. « J'ouvris les yeux... La lumière, la voûte céleste, la verdure de la terre, le cristal des eaux, je crus d'abord que tous ces objets étaient en moi. » Buffon ne parle, il est vrai, dans ce morceau souvent cité, que des idées qui nous viennent par les sens, et nullement de celles que l'âme découvre en elle-même et tire de son propre fond. Mais s'il n'a point complètement échappé aux influences du sensualisme de Locke, il procède bien davantage, en même temps que de Bacon et de Newton, de Descartes et de Leibniz. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater dans quelles étroites limites il circonscrit le rôle des sens. « L'esprit, quoique resserré par les sens, quoique souvent abusé par de faux rapports, n'en est, suivant lui, ni moins pur ni moins actif. L'homme qui a voulu savoir a commencé par les rectifier, par démontrer leurs erreurs, il les a traités comme des organes mécaniques, comme des

instruments qu'il faut mettre en expérience pour les vérifier et juger de leurs effets. » On ne saurait certainement mieux distinguer des sens et des organes des sens l'esprit qui les emploie et interprète leurs informations. Buffon ne se sépare pas moins résolument des théoriciens abusés qui, se flattant d'obtenir en tout une certitude qui soit exactitude, affectent de dédaigner tout autre procédé que celui des géomètres. Quoiqu'il se laisse aller à soutenir d'une façon fort contestable « que la vérité physique et mathématique est seule existante, que la vérité physique est vraie absolument, mais que les vérités morales ne sont que convenance et probabilités », il n'en professe pas moins « que la vérité mathématique n'est vraie que relativement ». Appliquer à l'étude de la nature la géométrie et le calcul, « c'est donc faire, de ce qui est, un être abstrait et qui ne ressemble plus à l'être réel ». Buffon estime « que la seule et vraie science consiste dans la connaissance des faits ». Il exprime même le regret que, de son temps, cette connaissance soit si négligée, et, à ce propos, ose bien écrire ces paroles qui au premier abord causent quelque surprise : « Dans ce siècle même où les sciences paraissent être cultivées avec soin, je crois qu'il est aisé d'apercevoir que la philosophie est négligée et peut-être plus que dans aucun autre siècle? » D'où viennent ces plaintes de Buffon? C'est que, à son avis, « la plupart des naturalistes ne font que des remarques partielles ». Or « il vaut mieux avoir un faux système; il sert du moins à lier nos découvertes et c'est toujours une preuve que l'on sait penser ». Une métaphysique est nécessaire, « qui rassemble les idées particulières, qui les rende plus générales et qui élève l'esprit au point où il doit être pour voir l'enchaînement des causes et des effets. Le génie n'est pas seulement « de la patience; c'est une vue synthétique, intuitive, compréhensive ». Aussi Buffon dira-t-il souvent : « Voilà ce que j'aperçois par la vue de l'esprit. L'esprit, tel est par excellence l'instrument de conquête de la science; et pour l'homme, la science est sa vraie gloire. »

II

Spiritualiste par le but qu'il poursuit, spiritualiste par la méthode qu'il emploie, Buffon, par les résultats même de ses travaux, témoigne hautement de la puissance merveilleuse de l'esprit.

Qu'on y songe! Ce n'est pas l'œil qui voit, c'est l'esprit qui voit par l'œil, lorsque nos regards se tournent vers les cieux. Cependant, que nous donne alors la vue des sens, inséparable des organes des sens? De misérables, de fausses, de fugitives apparences. C'est l'esprit, au contraire, et l'esprit seul qui nous dévoile vraiment les

splendeurs du firmament, qui nous en manifeste les lois, qui nous en découvre la constitution, qui nous en révèle jusqu'aux origines. Il n'y avait pas encore d'œil humain, que déjà était partie, du foyer d'où elle émane, la lumière qui, après des milliers d'années, frappe notre rétine; et cet œil, ouvert un instant, s'éteint à jamais, des milliers d'années avant que de nouveaux rayons, à travers l'immensité de l'espace, soient venus pour l'éclairer. Or, ce que l'œil ne soupçonne même pas, qui le perçoit, sinon l'esprit?

Ce qu'un Descartes, par intuition pure, ce qu'un Newton, par calcul et « en y pensant toujours », a fait pour le ciel, Buffon l'a fait pour notre globe par la vue de l'esprit. Ne parlons pas de sa *Théorie de la Terre*, qui n'est qu'un essai, mais arrêtons-nous à ses *Epoques de la nature*, dont on a pu dire justement « que de tous les ouvrages du dix-huitième siècle, c'est celui qui a le plus élevé l'imagination des hommes ».

« Il a fallu trente siècles de culture à l'esprit humain, observait très bien Buffon, seulement pour reconnaître l'état présent des choses. » Néanmoins, cet état actuel du globe n'est que le résultat d'une succession de changements et comme le dénouement de scènes tragiques dont l'homme n'a pas été le témoin. Est-il donc possible de les restituer et d'en saisir la trace? Sans doute, « il s'agit de percer la nuit des temps, de reconnaître par l'inspection des choses actuelles, l'ancienne existence des choses anéanties, et de remonter par la seule force des faits subsistant à la vérité des faits ensevelis ». Mais cet effort, l'esprit en est capable et Buffon n'hésite point à se faire le narrateur du drame grandiose, terrible, qui a précédé sur la terre la naissance de la nature sensible et intelligente. De la masse du soleil, obliquement choqué par une comète, une parcelle s'est détachée, d'abord incandescente et fluide, puis consolidée par le refroidissement. C'est ainsi qu'est née notre planète. Les mers l'ont ensuite recouverte, comme l'attestent les coquillages que l'on a rencontrés sur de hautes cimes, mais les mers n'ont recouvert les continents que pour ensuite se retirer. C'est alors que les éléphants, les hippopotames et d'autres animaux qu'on ne rencontre plus que dans le Midi ont habité le Nord, « le Nord, berceau de tout ce que la nature, dans sa première force, a produit de plus grand. » Ultérieurement s'est effectuée la séparation des deux continents, et enfin l'homme est apparu, « grand et dernier œuvre de la création ».

Telle est l'histoire de la terre. Roman! dira-t-on peut-être. Roman, si l'on veut, à condition que l'on reconnaisse que l'esprit est du moins un prestigieux romancier. Récit, d'ailleurs, qui, en réalité, est bien plus près de l'histoire que de la fiction! Quelles que soient en

effet les erreurs de détail qu'y ait signalées la science contemporaine, ou les lacunes qu'elle y ait constatées, l'ensemble en demeure, après tout, d'une vérité inattaquable. Oui, sous le présent, l'esprit a su démêler avec certitude les lentes et complexes évolutions du passé; de ce qui est, il a conclu d'une manière infallible à ce qui a été; dans les êtres actuels, il a saisi l'image des êtres disparus; quelques débris informes lui ont suffi à reconstruire des mondes, et il s'est convaincu que l'homme n'avait pris le sceptre de la terre, que lorsque la terre s'était trouvée digne de son empire. Il y a plus: dans cette recherche à travers les âges, l'esprit, scrutant la matière, a vainement demandé à la matière la raison de la matière. L'esprit, au terme de ses investigations audacieuses autant que patientes, l'esprit a rencontré l'esprit, l'esprit humain le suprême esprit. Linné écrivait avec tremblement, consterné qu'il était par le spectacle de la nature : *Deum sempiternum, immensum, omniscium, omnipotentem, expergefactus, a tergo transeuntem vidi et obstupui*. Le génie serein de Buffon n'éprouve pas de ces troubles et ne se laisse point envahir par cette émotion religieuse. Dans ce qu'il nomme constamment la création, Buffon n'en proclame pas moins hautement l'action du créateur.

Ce n'est pas que Buffon procède par voie de finalité. Au contraire, il semble la condamner. « Ce n'est point par des causes finales que nous pouvons juger des ouvrages de la nature; dire qu'il y a de la lumière, parce que nous avons des yeux, ou que nous avons des yeux, parce qu'il y a de la lumière, n'est-ce pas dire la même chose? Ou plutôt, que dit-on? Trouvera-t-on jamais rien par cette voie d'explication? » On aurait pu répondre à Buffon que c'était pourtant par cette voie que Harvey, par exemple, avait trouvé la circulation du sang, en cherchant à quelle fin servaient les valvules du cœur et quel était leur usage. Quoi qu'il en soit, c'est judicieusement que Buffon veut qu'on distingue les questions où l'on emploie le pourquoi, de celle où l'on doit employer le comment, et de celles encore où on ne doit employer que le combien.

Adversaire comme absolu de la finalité, Buffon n'admet pas même qu'il y ait des classifications. « La main du Créateur ne paraît pas s'être ouverte pour donner l'être à un certain nombre déterminé d'espèces; la nature marche par des gradations inconnues et, par conséquent, elle ne peut pas se prêter totalement à ces divisions, puisqu'elle passe d'une espèce à une autre espèce et souvent d'un genre à un autre genre par des nuances imperceptibles. Il faut ne rien voir d'impossible, s'attendre à tout et supposer que tout ce qui est peut être. Les espèces ambiguës remplissent les intervalles de la chaîne. » Ainsi, au demeurant, « il n'existe réellement dans la

nature que des individus ; les genres, les ordres, les classes, n'existent que dans notre imagination ».

Toutefois, en d'autres et nombreux passages de ses écrits, Buffon ne laisse pas de reconnaître, et sans soupçonner qu'il risque de la sorte de se contredire, que tous les êtres forment une chaîne, et que c'est d'anneaux qui demeurent fixes que cette chaîne se compose.

Les anneaux fixes ce sont les espèces. Car, fécondité continue, perpétuelle, invariable, voilà le signe des individus qui appartiennent à une même espèce. « L'empreinte de chaque espèce est un type dont les principaux traits sont gravés en caractères ineffaçables et permanents à jamais. » A ce compte, d'une espèce peuvent provenir des races différentes, mais d'une espèce ne sauraient se tirer d'autres espèces. « Les espèces, par conséquent, sont les seuls êtres de la nature, êtres perpétuels, aussi anciens, aussi permanents qu'elle. Ce sont les unités créées, dont l'espèce humaine est la première ; toutes les autres ne viennent qu'en second et troisième ordre. »

Ces anneaux, d'autre part, se déploient en une chaîne qui est continuité, en une série qui est harmonie. Et, déjà, que de ressorts, de forces, de mouvements, qui concourent dans cette petite partie de matière qui constitue le corps d'un animal ! Que de combinaisons qui vont au même but, et qui ne cessent d'être des merveilles que par l'habitude que nous avons prise de ne pas réfléchir ! Mais comment, du moins, ne pas être frappé de l'unité de structure de tous les êtres dont l'homme est le type ? « L'homme, prenant son corps pour le modèle physique de tous les êtres vivants, et les ayant mesurés, sondés, voit que la forme de tout ce qui respire est à peu près la même. » Il y a, en effet, « un plan toujours le même, toujours suivi de l'homme au singe, du singe aux quadrupèdes, des quadrupèdes aux cétacés, des cétacés aux oiseaux, des oiseaux aux poissons, des poissons aux reptiles. Ce plan, bien saisi par l'esprit humain, est un exemplaire fidèle de la nature vivante, la vue la plus simple et la plus générale sous laquelle on puisse la considérer ; et lorsqu'on veut l'étendre et passer de ce qui vit à ce qui végète, on voit ce plan, qui d'abord n'avait varié que par nuances, se déformer par degrés, des reptiles aux insectes, des insectes aux vers, des vers aux zoophytes, des zoophytes aux plantes, et, quoique altéré dans toutes les parties extérieures, conserver néanmoins le même fond. » Le végétal n'est qu'un animal qui dort. Quelque infinie qu'elle paraisse, la diversité se ramène de la sorte à l'unité. C'est que, en effet, « l'être suprême n'a voulu employer qu'une idée et la varier en même temps de toutes les manières possibles, afin que l'homme pût admirer également et la magnificence de l'exécution et la sim-

plicité du dessein ». Ce n'est donc pas seulement le ciel, c'est aussi la terre qui raconte la gloire de Dieu.

Sans doute, Buffon se déclare « affligé toutes les fois qu'on abuse de ce grand, de ce saint nom de Dieu ; il est blessé toutes les fois que l'homme le profane et qu'il prostitue l'idée du premier être, en la substituant à celle du fantôme de ses opinions ». Mais il se hâte d'ajouter « que plus il a pénétré dans le sein de la nature, plus il a admiré et profondément respecté son auteur ».

Buffon n'a garde effectivement d'identifier la nature et Dieu. Il écrira bien de la nature « qu'elle est une puissance vive, immense, qui embrasse tout, qui anime tout ». Mais qu'est-ce à ses yeux que cette puissance ? C'est une idée. « Lorsqu'on nomme la nature purement et simplement, on en fait une espèce d'être idéal, auquel on a coutume de rapporter comme à leur cause tous les effets constants, tous les phénomènes de l'univers. La nature n'est point une chose, car cette chose serait tout : ce n'est point un être, car cet être serait Dieu. » Qu'est-ce finalement que la nature ? « C'est le système des lois établies par le créateur pour l'existence des choses et la succession des êtres. » C'était reproduire Descartes. « Par la nature considérée en général, écrivait Descartes à la fin de ses *Méditations*, je n'entends maintenant autre chose que Dieu même, ou bien l'ordre et la disposition que Dieu a établie dans les choses créées. »

Hérault de Séchelles prétend, parmi les autres assertions diffamatoires dont abonde son pamphlet intitulé *Voyage à Montbard*, que dans l'intimité d'une conversation familière, Buffon lui aurait dit : « J'ai toujours nommé le créateur, mais il n'y a qu'à ôter ce mot et à mettre à la place la puissance de la nature. » A quiconque lit attentivement les ouvrages de Buffon, ce géologue illustre, ce zoologiste de génie, ce rénovateur des sciences naturelles dit sans cesse au contraire : J'ai souvent nommé la nature, mais il n'y a qu'à ôter ce mot et à mettre à la place la puissance du créateur.

La nature, ou ce qui est né, ce qui a été créé, c'est la matière, c'est l'animal et c'est l'homme.

III

Chose notable ! loin d'affirmer la matière comme première et indiscutable réalité, Buffon la pose comme une sorte de postulat. « Admettons cette existence de la matière, écrit-il, et quoiqu'il soit impossible de la démontrer, prètons-nous aux idées ordinaires et disons qu'elle existe. »

Buffon est-il donc sceptique à la façon de Berkeley ? Non, sans

doute. Mais il constate que plus on analyse l'idée de matière, moins on y découvre un fond consistant. Qu'est-ce en effet que la matière? Une abstraction. Il n'y a de concret que les corps? Et qu'est-ce qu'un corps? « Une forme composée, divisible, variable, destructible », et ainsi « toute la matière n'a rien de constant, rien de réel, rien de général par où nous puissions la saisir et nous assurer de la connaître. » Volontiers, en parlant de la matière, Buffon répéterait le mot d'Héraclite : « Tout s'écoule. »

Inaccessible en soi, la matière ne se connaît que par ses propriétés. Toute matière est étendue, pesante, impénétrable, figurée, divisible, capable d'être mise en mouvement, ou contrainte de demeurer en repos par l'action ou la résistance d'une autre matière. Et sans s'expliquer sur la cause du mouvement initial, Buffon observe que tout mouvement peut devenir lumière et chaleur. Les deux grandes lois du mouvement sont d'ailleurs, à l'en croire, l'attraction et la répulsion.

Voilà pour la matière inorganique. Mais comment expliquer la formation des corps organisés, ou des animaux? Est-ce par génération spontanée que procède de l'inorganique l'organique? Ou faut-il voir dans l'organique comme le résultat d'une création toute spéciale? Du temps de Buffon, Ch. Bonnet reprenant les idées de Leibniz, professait la théorie de la préexistence des germes, théorie assez inutilement compliquée de celle de l'emboîtement des germes. Mais en vain, à la même époque, Spallanzani, par ses belles expériences, confirmait-il une doctrine que les travaux définitifs de M. Pasteur ont mise de nos jours hors de sérieuse contestation. Entre la théorie des germes et celle de la génération spontanée, Buffon, négligeant, dédaignant même sur cette délicate question des origines de la matière organique, les affirmations de ses contemporains, Buffon soutenait une doctrine moyenne. Il imaginait que des molécules organiques vivantes, pénétrantes, produisent l'animal, quand elles rencontrent un moule intérieur ou une matière convenable. Tout individu, à ce compte, est formé par l'assemblage d'une multitude de petits individus sensibles. Needham et, à certains égards, Leibniz avaient donné de l'organique à peu près la même explication. Ce qui est propre à Buffon, c'est qu'il tient qu'il y a simplement transport, sans aucune multiplication possible des molécules organiques vivantes. Descartes déclarait qu'une même quantité de matière et de mouvement est déposée dans l'univers; Leibniz préférerait dire une même quantité de force; Buffon nous parle d'une même quantité de vie. La terre, à son sens, se trouve toujours également peuplée, « toujours resplendissante de la première gloire de Celui qui l'a créée ».

IV

Cependant, quelles différences n'y a-t-il pas entre la matière inorganique et la matière organisée ; et dans l'organique même, que de degrés ! Du minéral à la plante, et de la plante à l'animal, malgré leurs intimes analogies, quels progrès ! La matière inanimée n'a ni sensation, ni sentiment, ni conscience d'existence. « L'animal réunit toutes les puissances de la nature ; les forces qui l'animent lui sont propres et particulières ; il veut, il agit, il se détermine, il opère, il communique par ses sens avec les objets les plus éloignés ; son individu est un centre où tout se rapporte, un point où l'univers entier se réfléchit, un monde en raccourci. » Mais quoi ! en est-il donc ainsi de tous les animaux, ou plutôt n'est-ce pas uniquement à l'homme que s'applique, dans ce qu'elle a d'essentiel, cette magnifique description de l'animal ?

Nul n'a plus soigneusement distingué que Buffon l'homme, tout animal qu'il soit par son corps, de l'animal proprement dit. Car l'animal proprement dit, lui, est, avant tout, machine, et il n'hésite point à affirmer que rien ne se produit chez cet être autrement que par une pression, d'où suit une impulsion. « Dans l'animal, l'action des objets sur les sens en produit une autre sur le cerveau, sens intérieur et général, qui reçoit et conserve l'ébranlement. De la sorte, le principe de détermination du mouvement chez l'animal est, en effet, purement mécanique et absolument dépendant de l'organisation. » Que parle-t-on, par exemple, de l'industrie des abeilles ? « Quels qu'en puissent être les résultats, il est clair qu'ils n'ont été ni prévus, ni ordonnés, ni conçus par les abeilles qui les exécutent, et qu'ils ne dépendent que du mécanisme universel et des lois du mouvement établies par le créateur. Qu'on mette ensemble dans le même lieu dix mille automates animés d'une force vive, et tous déterminés, par la ressemblance parfaite de leur forme extérieure et intérieure et par la conformité de leurs mouvements, à faire chacun la même chose dans ce même lieu, il en résultera nécessairement un ouvrage régulier. » Ce n'est pas tout. « Qu'on remplisse un vaisseau de pois, ou plutôt de quelque autre graine cylindrique, et qu'on le ferme exactement, après y avoir versé autant d'eau que les intervalles qui restent entre ces graines peuvent en recevoir ; qu'on fasse bouillir cette eau, tous ces cylindres deviendront des colonnes à six pans. On en voit clairement la raison qui est purement mécanique : chaque graine, dont la figure est cylindrique, tend, par son renflement, à occuper le plus d'espace possible dans un espace donné ; elles deviennent donc toutes néces-

sairement hexagones par la compression réciproque. Chaque abeille cherche à occuper le plus d'espace possible dans un espace donné : il est donc nécessaire aussi, puisque le corps des abeilles est cylindrique, que leurs cellules soient hexagones par la même raison des obstacles réciproques. »

On a beaucoup reproché à Descartes son automatisme (qu'aussi bien lui imposait logiquement son système), sans vouloir le plus souvent remarquer que tout en considérant les bêtes comme des automates ou des machines, il ne leur refusait ni la vie, ce qui eût été absurde, ni même le sentiment. S'il les compare à des horloges, c'est pour bien faire entendre, à l'aide même d'une hyperbole, que les bêtes n'ont point, comme l'homme, une âme immortelle. Buffon apporte à son mécanisme des tempéraments analogues, ou même de plus larges encore. Il estime, en effet, « que les animaux ont le sentiment, même à un plus haut degré que nous. » Ils ont donc la conscience de leur existence actuelle, mais Buffon leur refuse celle de leur existence passée. Les animaux ont des sensations, mais il leur manque la faculté de les comparer. Leur mémoire et leur imagination consistent tout entières dans des impressions plus ou moins durables, mais non pas dans le pouvoir de produire ou de combiner des idées. Ils éprouvent des passions, mais ces passions sont toutes physiques. Ainsi le chien est susceptible d'attachement, mais non pas d'amitié. Car, « c'est l'âme de son ami qu'on aime, et pour aimer une âme, il faut en avoir une. » Chez les animaux, ni haine ni amour, et aussi nul calcul relatif à l'avenir. Une observation superficielle peut attribuer aux fourmis quelque prévoyance; une observation plus attentive la leur refuse, et il est facile de se convaincre que si elles font des amas, ces amas ne leur deviennent pourtant d'aucun usage. « On me reproche de tout ôter aux animaux, conclut Buffon. Bien loin de tout leur ôter, je leur accorde tout, excepté la pensée et la réflexion. L'éléphant approche de l'homme par l'intelligence autant que la matière approche de l'esprit ».

Sans doute, la nature procède par degrés imperceptibles et par nuances. Mais il n'y en a pas moins une distance infinie entre les facultés de l'homme et celles de l'animal le plus parfait. Si l'homme se rapportait à l'ordre des animaux, il y aurait des êtres moins parfaits que l'homme et plus parfaits que l'animal, par lesquels insensiblement on descendrait de l'homme au singe. Or cela n'est pas. « On passe tout à coup de l'être pensant à l'être matériel, de la puissance intelligente à la force mécanique, de l'ordre et du dessein au mouvement aveugle, de la réflexion à l'appétit. »

V

Tout marque dans l'homme, même à l'extérieur, sa supériorité sur tous les autres êtres vivants, et l'excellence de sa nature perce à travers les organes matériels. A la vérité, on en doit convenir : l'espèce humaine ne diffère pas essentiellement des autres espèces par les facultés corporelles, et, à cet égard, son sort eût été à peu près le même que le leur. Mais « pouvons-nous douter que nous ne différions prodigieusement des animaux par le rayon divin qu'il a plu au souverain être de nous départir? Et ne voyons-nous pas que dans l'homme la matière est conduite par l'esprit? »

Toutefois il est nécessaire d'en venir à des précisions. Et assurément, afin de marquer d'une manière exacte toutes les différences qui distinguent l'homme des bêtes, il faudrait, ainsi que l'observe très bien Buffon, il faudrait connaître les qualités intérieures de l'animal aussi bien que nous connaissons les nôtres. Mais il ajoute, non moins judicieusement, que, comme il n'est pas possible que nous ayons jamais connaissance de ce qui se passe à l'intérieur de l'animal, nous ne pouvons juger que par les effets. Combien, d'ailleurs, à considérer, ces effets, n'est-il pas manifeste qu'autre chose est l'homme et autre chose l'animal!

Ainsi chaque animal a sa patrie naturelle, et c'est avec une rigueur toute scientifique que Buffon estime qu'il est permis d'établir une distribution géographique des animaux. Telle contrée, tel climat, telle espèce. L'homme, au contraire, est partout. Il a trouvé moyen de résister aux intempéries des climats; il a créé la chaleur lorsque le froid l'a détruite; la découverte et les usages de l'élément du feu, dus à sa seule intelligence, l'ont rendu plus robuste qu'aucun des animaux et l'ont mis en état de braver les suites mortelles du refroidissement. D'autres arts, c'est-à-dire d'autres traits de son intelligence, lui ont fourni des vêtements, des armes, et bientôt il s'est trouvé le maître du domaine de la terre; les mêmes arts lui ont donné le moyen d'en parcourir toute la surface et de s'habituer partout, parce qu'avec plus ou moins de précautions tous les climats lui sont devenus, pour ainsi dire, égaux. D'un autre côté, tandis que les animaux se subdivisent en espèces, l'homme est « la seule espèce qui fasse à la fois espèce et genre ». Si, en effet, l'espèce humaine est partout, c'est très particulièrement parce qu'elle est une. L'homme est blanc en Europe, noir en Afrique, jaune en Asie, rouge en Amérique; pourtant ce n'est toujours que le même homme, qui est teint diversement par le climat. « On peut regarder le climat comme la cause première et presque unique de

la couleur des hommes. » La nourriture, la manière de vivre, les mœurs, diversifient aussi les hommes. Mais la fécondité permanente de tous les individus de l'espèce humaine prouve assez l'unité de cette espèce, et, plus encore peut-être que dans leur organisation, cette unité apparaît dans leurs sentiments. Le malheureux nègre lui-même est-il donc étranger aux tendres émotions, et n'est-il pas aisé de découvrir en lui le germe de toutes les vertus ?

C'est parce qu'ils appartiennent à la même espèce, que les hommes vivent en société. Pour les animaux, il n'y a point de société véritable; c'est tout au plus s'ils vivent en troupe. Aucun animal, en outre, n'a jamais établi sa domination sur d'autres animaux. L'homme s'est approprié les animaux comme les choses, et cette appropriation a été une conquête de son intelligence beaucoup plus que de sa force. Effectivement, sur trois cents espèces de quadrupèdes qui occupent la surface de la terre et sur quinze cents espèces d'oiseaux, l'homme en a choisi dix-neuf ou vingt, et ces vingt espèces figurent seules plus grandement dans la nature et font plus de bien sur la terre que toutes les autres espèces réunies. En multipliant les espèces utiles, l'homme augmente sur la terre la quantité de mouvement et de vie. Et cet empire de l'homme sur les animaux n'est qu'une particularité de l'action qu'il exerce sur toute la nature, dont il transforme les produits. Voyez le grain dont il fait son pain; ce n'est point un don de la nature, mais le grand, l'utile fruit de l'intelligence de l'homme et de ses recherches dans le premier des arts. Nulle part sur la terre on n'a trouvé de blé sauvage, et c'est évidemment une herbe perfectionnée par ses soins. Si l'on veut des exemples plus modernes de sa puissance sur les végétaux, il n'y a qu'à comparer nos légumes, nos fleurs et nos fruits avec les mêmes espèces, telles qu'elles étaient il y a cent cinquante ans; ils ne leur ressemblent que de nom. D'ordinaire, les choses restent et les noms changent; ici, c'est le contraire, ce sont les noms qui restent et les choses qui ont changé! Les végétaux n'ont pas de races; l'homme y multiplie les espèces. Chez les animaux, il crée, relève ou ennoblit les races en les croisant. Après Dieu, il est dans la nature le grand sélecteur.

C'est que, en effet, si l'homme choisit, élimine et combine, c'est qu'il est doué d'intelligence et de liberté. De là aussi le langage, cet autre privilège, qui le distingue si essentiellement des animaux. Car l'animal crie, il ne parle pas; et tandis que l'homme varie comme à l'infini l'expression de sa pensée, « le cri de l'animal est quelque chose de tracé dans l'espèce ». Or ce n'est point parce que l'organe de la parole manque à l'animal, que l'animal ne parle pas. La langue du singe est aussi parfaite que celle de l'homme. L'animal

ne parle pas, parce qu'il ne pense pas. C'est pourquoi, « quelque ressemblance qu'il y ait entre le Hottentot et le singe, l'intervalle qui les sépare est immense, puisqu'à l'intérieur il est rempli par la pensée et au dehors par la parole. »

D'un autre côté, l'homme n'est-il point, à l'exclusion de l'animal, seul capable de progrès? Considérez les animaux; chaque espèce y fait invariablement la même chose. Si donc les animaux avaient une âme, il n'y aurait qu'une âme pour chaque espèce, et il y aurait autant d'âmes que d'espèces. L'animal effectivement n'invente rien. Tout ce qu'il doit faire, il le fait du premier coup : l'abeille sa ruche, le castor sa cabaue, sans améliorer jamais son ouvrage, non plus que dans cet ouvrage aucune nuance ni aucun détail ne distingue entre eux les ouvriers. Loin de témoigner aucune réflexion, la perfection instantanée du travail atteste par conséquent que l'animal est dépourvu de la faculté de réfléchir. C'est, au contraire, parce qu'il réfléchit, que l'homme ne connaît aucune borne à ses perfectionnements et à ses inventions. Toutes ses œuvres, d'ailleurs, sont marquées d'une empreinte qui lui est propre et accusent son individualité. C'est ce qui en constitue l'excellence et leur assure la durée. Que de livres, notamment, sont abolis par d'autres livres! Car les faits, les observations, les découvertes, toutes ces choses « sont hors de l'homme ». Mais le style « est de l'homme même, il ne peut ni s'enlever, ni se transporter, ni s'altérer », et ainsi l'auteur est sûr de vivre, qui est parvenu à imprimer à ses écrits le sceau de sa personnalité.

Enfin, comment ne pas le remarquer? L'animal paraît ne plus rien désirer, quand ses appétits sont satisfaits, et repu, il s'endort, pour chercher de nouveau, à son réveil, la pâture nécessaire à son existence. Sa vie ne dépasse point le cercle étroit de la sensation. Il n'en est pas de même de l'homme. De la complexité de sa nature, résulte une complexité de vie, où les sens n'ont, malgré tout, que la plus faible part. Des besoins tout autres que ceux du corps constamment le travaillent, et qu'il les place dans de hautes ou dans de basses régions, on le voit incessamment en quête d'un idéal qu'il poursuit toujours et qu'il n'atteint jamais. Bossuet constatait, avec une mélancolie lugubre, que « tout homme va tirant après soi la longue chaîne traînante de ses espérances trompées ». Buffon observe, à son tour, non sans une communicative tristesse « que le plus grand nombre des hommes mènent une vie timide et contentieuse, et que la plupart meurent de chagrin ».

Ainsi dans son infirmité même, éclate la supériorité de l'homme relativement aux animaux. Ce n'est pas seulement en degré qu'il en diffère; c'est une différence de nature qui l'en sépare, et Buffon

n'hésite pas à conclure que s'il leur ressemble, c'est uniquement par l'extérieur.

VI

Qu'est-ce donc que l'homme ? « Quelque intérêt que nous ayons à nous connaître, remarque Buffon, je ne sais si nous ne connaissons pas mieux tout ce qui n'est pas nous. » Quoi qu'il en soit, d'après lui et à n'en pas douter, « l'homme intérieur est double, *homo duplex*; il est composé de deux principes différents par leur nature et contraires par leur action. L'âme, ce principe spirituel, ce principe de toute connaissance, est toujours en opposition avec cet autre principe animal et purement matériel, qui est le corps. »

Malgré son étrangeté ou même son apparente contradiction, cette union de l'âme et du corps est acceptée par Buffon, comme un fait qu'il n'y a point à discuter et qu'il ne cherche pas non plus à expliquer. Ce qui le frappe et ce qu'il note avec insistance, c'est que l'âme, quelque mêlés que soient à ses développements les développements du corps, l'âme se distingue du corps et constitue le fond même de notre être. « L'existence de notre âme nous est démontrée, ou plutôt nous ne faisons qu'un, cette existence et nous; être et penser sont pour nous la même chose. Cette vérité est intime et plus qu'intuitive; elle est indépendante de nos sens, de notre imagination, de notre mémoire et de toutes nos autres pensées relatives. » Buffon va même jusqu'à ajouter « que l'existence de notre corps et des autres sujets extérieurs est douteuse pour quiconque raisonne sans préjugé ».

Effectivement, dire que l'âme est distincte du corps, parce que l'âme est inétendue, immatérielle et immortelle, et le corps, étendu, matériel et mortel, c'est ne rien dire; car cela se réduit à nier du corps ce qu'on affirme de l'âme. Mais dire que de ces deux substances, nous sommes certains de l'existence de la première et peu assurés de l'existence de l'autre, que celle-là n'a qu'une forme, la pensée, tandis que l'autre est moins une substance qu'une capacité de recevoir des formes, c'est établir quelque chose.

Quoi! la sensation ne témoigne-t-elle pas que l'âme est tellement mêlée au corps qu'on ne saurait distinguer de l'âme le corps! Buffon répond que les sensations que nous éprouvons n'ont rien de commun avec les corps qui les déterminent non plus qu'avec notre propre corps sur lequel ces corps font impression. Qu'a de commun avec la lumière la sensation de la lumière, ou avec le son la sensation du son! Absolument rien. Cela seul ne suffirait-il donc pas pour nous prouver que notre âme est en effet d'une nature différente de celle de la matière.

Les sensations sont uniquement des modes de l'âme et comme des façons de voir. Qu'on nous suppose dépourvus à peu près de toute espèce de sensations, comme ce serait le cas d'un homme à la fois aveugle, sourd et lépreux, notre âme n'en existera pas moins. Il y a plus ; la matière n'est pas nécessaire aux sensations. Car les sensations ne se produisent-elles pas en nous pendant le sommeil, alors que les rapports sont rompus avec les objets qui les déterminent, ou en l'absence même de ces objets ?

L'étendue, la matière, pourraient donc ne pas exister, sans que pour cela nous dussions cesser d'être capables d'éprouver des sensations ou d'exister. Il en est de la matière, en général, comme de notre corps, en particulier. Vienne la mort (et la mort consiste pour Buffon dans la séparation des deux substances), « après la mort, notre corps existe ; il a même tout le genre d'existence qu'il peut comporter ; il est le même qu'il était auparavant ; cependant l'âme ne s'aperçoit plus de l'existence du corps ; il a cessé d'être pour nous. Tout ce qui cause nos sensations, la matière, en général, pourrait bien ne pas plus exister pour nous que notre propre corps, qui ne sera plus rien pour nous ».

Une telle théorie, surtout dans les considérations qui la terminent, laisse assurément beaucoup de place à l'incertitude et appelle la controverse. Buffon en vient à des arguments moins contestables, lorsque, au-dessus des sens proprement dits, il signale en nous « un sens d'une nature supérieure, qui réside dans la substance spirituelle, qui nous anime et qui nous conduit ». Rarement, sans doute, « faisons-nous usage de ce sens intérieur qui nous réduit à nos vraies dimensions, et qui nous sépare de tout ce qui n'en est pas. » D'ordinaire « nous sommes hors de nous ». « C'est cependant de ce sens qu'il faut nous servir, si nous voulons nous connaître ; c'est le seul par lequel nous puissions nous juger. » De là, le moi, où le sentiment de l'actuel se mêle au sentiment du passé. De là, en somme, la vie de l'âme, qui veut, qui s'unit par la connaissance aux objets les plus éloignés, et néanmoins ne se meut pas pour cela, non plus qu'elle n'est assujettie aux conditions de l'espace.

L'âme brave également les nécessités du temps. La succession des différents âges est impuissante à produire en elle la moindre altération, et la vieillesse particulièrement n'est « qu'un préjugé ». Unie au corps pendant un certain nombre d'années, il est tout simple que l'âme finisse par en être désunie. De même que le corps a passé par des degrés insensibles de formation, de même insensiblement aussi il se déforme jusqu'à ce qu'arrive le moment, « où l'homme se séparant de son corps, l'abandonne et le rend à la

masse commune de la matière, à laquelle il appartient ». La mort n'a rien d'effrayant; elle n'est qu'une dernière nuance relativement à un état précédent. Nous mourons comme nous naissons « et l'un et l'autre nous arrivent de la même façon, sans que nous le sentions ». Aussi bien, « pourquoi craindre la mort, si l'on a assez bien vécu pour n'en pas craindre les suites? » Ce que Buffon tient du reste pour incontestable, c'est que « plus on a d'esprit, plus on existe ».

« L'homme, à la vérité, n'a connu que tard l'étendue de sa puissance, et même il ne la connaît pas encore assez : elle dépend en entier de l'exercice de son intelligence. Plus il observera, plus il cultivera la nature, plus il aura de moyens pour se la soumettre, et de facilité pour tirer de son sein des espèces nouvelles, sans diminuer les trésors de son inépuisable fécondité. Quoique subordonnée à celle de la nature, sa puissance souvent a fait plus qu'elle, ou du moins l'a si merveilleusement secondée que c'est à l'aide de nos mains qu'elle s'est développée dans toute son étendue, et qu'elle est arrivée par degrés au point de perfection et de magnificence où nous la voyons aujourd'hui. » Maître de la nature par son intelligence, l'homme, par son intelligence, doit aussi s'appliquer à devenir maître de lui-même. « Il a fallu six cents siècles à la nature pour construire ses grands ouvrages, pour attiédir la terre, pour en façonner la surface, et arriver à un état tranquille; combien n'en faudra-t-il pas pour que les hommes arrivent au même point, et cessent de s'inquiéter, de s'agiter et de s'entre-détruire? » Et pourtant, « que l'homme ne pourrait-il pas sur lui-même, c'est-à-dire sur sa propre espèce, si sa volonté était toujours dirigée par son intelligence! Qui sait jusqu'à quel point il pourrait perfectionner la nature, soit au moral, soit au physique? Que l'homme donc, conclut Buffon, agisse sur lui-même; car si la science est sa vraie gloire, la paix est son vrai bonheur ».

Conséquemment, et en résumé, jeté nu sur la terre nue, l'homme, par son génie, non seulement égale la nature, *majestati naturæ par ingenium*, mais il la surpasse. S'il n'est point indépendant de la nature, ce qui n'appartient qu'au Créateur, à beaucoup d'égards il la domine et continue l'action créatrice; car « il coopère à l'harmonie générale par la volonté, le travail, l'industrie, la civilisation ». De la sorte se trouve vérifiée, par l'étude de la nature, telle que l'a comprise Buffon, cette parole de Pascal, que « tous les corps, le firmament, les étoiles, la terre et ses royaumes, ne valent pas le moindre des esprits; car il connaît tout cela et soi; et les corps, rien. »

NOURRISSON.

LES COLONIES FRANÇAISES

ET LA

POLITIQUE COLONIALE DES PEUPLES MODERNES

D'APRÈS LES DERNIÈRES PUBLICATIONS¹

IV

Après l'étude précédemment faite de la colonisation chez les peuples étrangers, il est temps de concentrer notre attention sur les colonies françaises, d'examiner leur situation actuelle, le développement ultérieur dont elles sont susceptibles et les ressources qu'elles peuvent offrir à la mère patrie.

En dehors de l'Algérie, dont il sera parlé à part, les diverses colonies qui restent à la France sont : les îles de la Martinique et de la Guadeloupe aux Antilles; l'île de la Réunion, dans l'océan Indien; les petites îles françaises près de la côte de Madagascar, Mayotte, Nossi-Bé, Sainte-Marie; la Guyane, dans l'Amérique du Sud; les îlots de Saint-Pierre et de Miquelon, dans l'Amérique du Nord; le Sénégal et le Comptoir du Gabon, en Afrique; les établissements français de l'Inde et de Cochinchine, en Asie; les îles Marquises et la Nouvelle-Calédonie, dans l'Océanie. Parmi ces possessions, on ne s'occupera ici que de celles qui ont quelque importance et quelque avenir.

La plupart de nos colonies ont, à certains égards, le caractère de colonies de plantations; mais les unes, comme la Guyane, y joignent celui de stations pénitentiaires; les autres, telles que la Cochinchine, peuvent être considérées comme l'embryon d'empires territoriaux plus ou moins vastes. Trois seulement de nos possessions,

¹ Voy. le *Correspondant* du 10 décembre 1882.

la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion, sont le type de colonies à plantations. Ces trois épaves de notre ancien empire colonial sont encore assez étendues et peuvent, sous une bonne direction, arriver à une assez grande prospérité pour que la France ait le devoir de favoriser leurs progrès. La Guadeloupe avec ses dépendances, comprend 265 123 hectares¹; sa population, qui, en 1875, était de 170 775 habitants, atteignait, en 1877, 180 879 âmes. Avec une étendue moindre, 98 708 hectares, la Martinique est presque aussi peuplée et compte 161 782 habitants. Enfin la Réunion qui contient 251 676 hectares, comptait, en 1877, 182 130 âmes.

Quel est maintenant le degré de prospérité de ces trois îles? Au premier abord, leur situation ne semble pas mauvaise, mais diverses causes que nous aurons à passer en revue, mettent en péril l'avenir de ces colonies.

Fortement éprouvées par la crise de l'abolition de l'esclavage, nos trois colonies à plantations ont travaillé et, dans une certaine mesure, réussi à réparer le mal. Si on jette les yeux sur leur mouvement commercial, dans une des dernières années, on voit que la Guadeloupe a exporté, en 1877, par exemple, pour 34 691 000 francs et importé pour 27 151 000 francs, ce qui porte son commerce total à près de 62 millions de francs. Le commerce de la Martinique atteignait le même chiffre malgré la moindre étendue de l'île : 28 876 000 francs à l'importation, 33 millions et demi à l'exportation. Ce commerce semble satisfaisant, surtout si on le compare à celui des possessions anglaises voisines. La Martinique et la Guadeloupe réunies ont, on vient de le voir, un commerce de 124 millions de francs; les Antilles anglaises qui comprennent une douzaine d'îles dont trois, la Jamaïque, la Barbade, la Trinité, sont beaucoup plus considérables que les nôtres, n'ont pas un commerce supérieur à 275 millions de francs. Les Antilles françaises paraissent donc avoir moins souffert que les Antilles anglaises de la révolution économique du commencement du siècle. Il est vrai qu'un parallèle analogue entre la Réunion et sa voisine anglaise, l'île Maurice, ne tournerait pas à l'avantage de la première; les exportations de l'île Maurice sont presque quadruples des siennes. Quoi qu'il en soit, la situation de nos îles à plantations, améliorée encore par diverses créations, telles que les banques coloniales, le crédit foncier colonial, la construction d'un chemin de fer et d'un port à la Réunion, etc., serait satisfaisante et même pleine d'encou-

¹ Il faut observer que la plus grande partie de cette île, comme de la Martinique et de la Réunion, n'est pas cultivée, ni même susceptible de culture.

ragements pour l'avenir, si divers dangers, grossis par les fautes de nos gouvernants, ne menaçaient gravement la prospérité des Antilles et même leur conservation par la France.

Au lendemain de l'abolition de l'esclavage, les colons n'avaient qu'un parti à prendre : remplacer le travail des nègres par celui des machines, perfectionner et développer leur agriculture très arriérée, amender le sol épuisé, le reposer par l'alternance et la variété des cultures. Au lieu de suivre cette voie féconde, ils ont cherché à rétablir l'esclavage sous une forme indirecte : aux nègres affranchis, ils ont substitué les immigrants indiens et les coolies chinois, engagés et retenus dans leurs plantations par des contrats à long terme. Il n'existe pas moins de 72 594 immigrants indiens, chinois ou africains, à la Réunion ; 15 600, à la Martinique, et 14 500 à la Guadeloupe. Cette immigration a les plus grands inconvénients : elle est coûteuse ; le voyage, l'entretien, le rapatriement des immigrants entraînent de grands frais qui seraient bien plus utilement consacrés à l'achat de machines et à l'amendement des terres. Elle perpétue la vieille routine agricole ; nos colonies, dont le sol si fécond se prêterait aux cultures les plus variées, restent de vastes usines à sucre. A la Martinique, sur 21 000 hectares cultivés, environ 19 000 sont couverts de cannes à sucre ; à la Guadeloupe, le même produit occupe 21 000 hectares sur 25 000 environ ; et à la Réunion, 40 000 hectares sur 44 000. Le cacao, le café, l'indigo, le tabac, les cotonniers, qui pousseraient à merveille, ne couvrent que des étendues insignifiantes. Mais le danger le plus grave de l'immigration est de l'ordre moral : presque tous célibataires et ne pouvant se marier avec les femmes des colonies dont les séparent leur religion, leurs mœurs, leur langue, les Asiatiques vivent dans un état de corruption infâme, et sont, à ce point de vue, non moins que par leur saleté repoussante et leur propension au crime, un véritable fléau pour nos colonies.

A côté des dangers qui menacent la prospérité des Antilles françaises, il y a, avons-nous dit, ceux qui menacent de nous en faire perdre la possession. On ne saurait trop insister sur ce point qu'ont si bien mis en lumière, non seulement M. Leroy-Beaulieu, mais surtout un jeune et intelligent voyageur aux Antilles, M. Victor Meignan ¹.

Par une fausse conception de l'égalité, nos gouvernants ont voulu mettre exactement sur le même pied toutes les races qui peuplent nos colonies des Antilles ; le suffrage universel, sans aucune condition de cens et de propriété, la mise à l'élection de

¹ Voy. le volume intitulé *Aux Antilles*. Paris, chez Plon, 1880

tous les principaux postes, ont semblé des concessions toutes naturelles. Le résultat en a été, non point l'égalité entre toutes les races, mais la plus terrible inégalité, l'oppression du blanc par le noir¹. Les blancs ne forment pas plus du cinquième de la population des Antilles françaises; les quatre autres cinquièmes se composent de noirs ou de nombreux mulâtres, issus des trop fréquentes unions illégitimes des blancs et des négresses. Ces mulâtres, le plus souvent intelligents, ambitieux et entreprenants, honteux, comme d'une tache indélébile, du sang nègre qui coule dans leurs veines, jaloux des blancs comme un déclassé l'est d'un honnête homme, forment l'état-major de l'armée de nègres et gens de couleur qui n'aspirent qu'à supprimer la race blanche et à confisquer ses propriétés. Tous les postes sont entre leurs mains : à eux est confié le mandat de député au Parlement français, et on sait à quel point ces députés sont les avocats des rancunes et des préjugés des noirs. Les haines de races se compliquent encore de la haine du riche et du pauvre, car c'est aux blancs qu'appartient la plus grande partie de la fortune et des propriétés territoriales. Avec sa faiblesse habituelle, le pouvoir exécutif ferme les yeux sur cette situation si grosse de périls; non seulement il ne cherche pas à protéger les blancs, mais il suffit qu'on les lui signale comme formant une « aristocratie » ou comme peu enthousiastes à l'endroit de nos institutions actuelles, pour qu'il fasse, à leur détriment, de nouvelles concessions aux mulâtres; il a l'aveuglement de prendre pour des partisans de notre république ceux qui n'aspirent qu'à se détacher de la France, le jour où ils auront la force de le faire. Aujourd'hui, les nombreuses prérogatives dont ils jouissent ne suffisent plus à l'ambition des mulâtres; ils veulent remplacer les troupes françaises par des milices locales qui ne se composeraient naturellement que de noirs; ils demandent une loi sur le jury qui mettrait la vie des blancs aux mains de leurs mortels ennemis. Si le pouvoir exécutif ne s'arrête pas enfin sur cette pente dangereuse et ne conjure pas, par d'utiles réformes, les périls de l'avenir, l'histoire de Saint-Domingue se renouvellera un jour ou l'autre dans nos colonies des Antilles. La guerre sociale éclatera à la Martinique et à la Guadeloupe, et après de terribles scènes de massacre et de pillage, les noirs et les mulâtres, restés seuls maîtres, feront retomber ces îles dans la barbarie à laquelle est condamnée aujourd'hui, entre leurs mains, la belle et fertile île de Haïti. Les troubles qui ont éclaté l'an dernier à la Martinique révèlent l'imminence du danger. C'est un avertisse-

¹ Nous ne parlons pas ici de la Réunion où la situation est beaucoup moins inquiétante.

ment qui eût suffi à un gouvernement plus clairvoyant et plus habile ¹.

L'Angleterre pourrait, en cette circonstance, nous servir de modèle. Dans ses grandes îles de la Jamaïque, la Barbade, la Trinité, les blancs ne sont pas opprimés, et la métropole n'est pas menacée, par la prépondérance croissante des noirs, de voir un jour la guerre sociale dans ses colonies. Pourquoi cette différence? D'abord, dans les Antilles anglaises, les blancs savent, mieux que dans nos colonies, éviter les unions irrégulières avec des négresses, la population blanche pure y est en plus forte proportion; les bâtards mulâtres, beaucoup moins nombreux, ne forment pas une armée toujours prête à l'émeute. En outre, le cens écarte du vote la plupart des noirs et laisse ainsi les fonctions aux mains des blancs, possédant non seulement la fortune, mais l'intelligence, l'instruction et les qualités qui rendent dignes de commander. Enfin, les gouverneurs anglais envoyés aux Antilles, gouverneurs en général fort capables et assistés de conseils expérimentés, savent, quand il le faut, protéger et soutenir énergiquement les blancs.

Il est peu à espérer que notre gouvernement ose, par l'établissement du cens ou par quelque autre mesure, enlever le suffrage aux mulâtres et aux noirs. Il lui faut cependant à tout prix, par les réformes qu'il jugera les plus pratiques, délivrer les blancs de l'oppression intolérable qu'ils subissent, et leur rendre l'autorité que nulle autre race ne peut convenablement exercer aux Antilles. C'est une question de vie ou de mort pour nos deux colonies de l'Amérique centrale.

¹ Les observations ci-dessus étaient déjà imprimées, quand *l'Économiste français*, du 18 décembre dernier, a publié une longue lettre de M. Hurard, député de la Martinique, lettre qui n'est, d'un bout à l'autre, qu'une critique de tous les actes de la race blanche, et un ardent éloge de la race nègre et mulâtre. — Il est un point sur lequel nous sommes du même avis que le député de la Martinique : en présence des passions violentes et de l'excitation dangereuse des mulâtres, les blancs ont tort de laisser imprimer, dans les journaux de la colonie, des invectives contre leurs adversaires. Mais, quand M. Hurard essaye de représenter les blancs comme seuls responsables de l'agitation qui règne aux Antilles, il est impossible de ne pas protester. Ne sont-ce pas les mulâtres de la Martinique qui ont soulevé les émeutes de l'an dernier, saccagé des maisons, dévasté des propriétés et mis en tel péril certaines familles blanches, que celles-ci ont jugé prudent de s'expatrier? — Notre opinion sur la conduite des mulâtres reste donc conforme à celle des nombreux voyageurs qui ont visité les Antilles, conforme aussi à celle de M. Leroy-Beaulieu, qu'on ne saurait accuser de « préjugés de race », puisqu'il défend les mulâtres au Sénégal, et les indigènes en Algérie.

V

Quels que soient les progrès que puissent faire, avec une bonne administration, les îles de la Réunion et des Antilles françaises, il est (sans compter l'Algérie) d'autres colonies qui sont appelées à un plus grand développement et qui peuvent, si les fautes de nos gouvernants n'y mettent obstacle, nous rendre en partie notre puissance coloniale. Ce sont notamment le Sénégal, la Cochinchine et la Nouvelle-Calédonie.

Le Sénégal, avec son climat brûlant et souvent peu salubre pour les Européens, ne peut devenir une colonie d'immigration et d'agriculture; il n'en est pas moins appelé à une grande importance; car c'est lui qui nous donnera entrée dans l'intérieur de l'Afrique, dans le Soudan occidental, rempli de peuplades relativement riches et prospères avec lesquelles nous aurons tout avantage à nouer des relations. Ce n'est pas seulement au nord de l'Afrique, sur les bords de la Méditerranée, que l'influence française doit être prépondérante, c'est au nord-ouest et au centre; et notre gouvernement commettrait une faute grave, s'il négligeait cet important débouché commercial, au moment où le Portugal travaille à s'étendre au sud-ouest, où l'Angleterre s'installe à l'est, sur les bords de la mer Rouge, et s'applique à former un vaste empire colonial dans le Sud. Si ces puissances, surtout l'Angleterre, doivent dominer sur les deux tiers du continent africain, soyons au moins les maîtres dans le nord et le nord-ouest. Par l'Algérie, d'une part, par le fleuve Sénégal, de l'autre, nous pouvons, plus facilement que tout autre peuple, assurer notre influence dans le Soudan. La construction des chemins de fer sénégalais, votés l'an dernier par la Chambre, les travaux destinés à rendre le Sénégal navigable en tous temps et sur presque tout son parcours, auront pour effet d'attirer à Saint-Louis le commerce de tout le Soudan occidental; le chemin de fer transsaharien qui, lui aussi, sera voté et exécuté un jour ou l'autre, reliera l'Algérie au Soudan et nous introduira dans ce pays, par un autre côté, par le côté nord. Alors notre influence sera vraiment dominante dans toute cette partie de l'Afrique, surtout si nous savons, par une politique intelligente, faire accepter, dans la mesure nécessaire, nos idées, nos mœurs, notre civilisation aux nombreuses peuplades de l'intérieur. Il y a, à Saint-Louis, une population croisée, provenant de l'union des blancs avec les femmes du pays; cet élément mixte, qui, à la différence des mulâtres des Antilles, se montre plein d'affection pour les blancs et de bienveillance pour les noirs, devra

servir de trait d'union entre les races africaines et nous, et pourra nous aider beaucoup dans notre tâche.

Ce n'est pas seulement au Sénégal, c'est aussi à un point plus méridional de l'Afrique occidentale, vers le Gabon, que nous pourrions facilement étendre notre influence et nous ouvrir d'importants débouchés commerciaux. Le hardi et intelligent explorateur, dont le nom est aujourd'hui dans toutes les bouches, M. Savorgnan de Brazza, a parcouru la vaste contrée du Haut-Ogoué et du Congo; il a pu constater que cette immense pays était riche, fertile, peuplé, et que ses habitants non musulmans étaient, en général, bien disposés à l'égard des Européens. Le grand et beau fleuve du Congo, avec ses nombreux affluents, baigne et féconde toute la contrée. Navigable pendant plusieurs milliers de kilomètres, le Congo cesse de l'être longtemps avant son embouchure, des cataractes énormes offrant un obstacle insurmontable au passage des navires; mais si une voie ferrée d'environ 400 kilomètres partait du point où le Congo cesse d'être navigable pour aboutir vers le nord-ouest, à un port de l'océan Atlantique, un trafic très actif pourrait s'établir entre les régions du Congo et de l'Ogoué et ce port, qui prendrait bientôt une grande importance. Nous avons déjà un petit établissement au Gabon : pourquoi n'assurerions-nous pas à la France, par la construction de la voie ferrée en question, le privilège du commerce avec une région très vaste, riche et mieux disposée pour nous que ne le sont les populations du Soudan, voisines du Sénégal? M. Savorgnan de Brazza a eu cette ambition; et quoique le gouvernement français, avec son apathie habituelle, en ce qui touche nos intérêts coloniaux, ne l'eût pas encore appuyé, il a conclu, de son autorité privée, avec un des souverains du Congo, un traité nous garantissant la possession du point où aboutirait sur l'Atlantique la ligne ferrée dont il a été parlé. Grâce à la pression de l'opinion publique qui s'est énergiquement prononcée en faveur de M. de Brazza, ce traité vient d'être approuvé par les Chambres françaises. Espérons que, cette fois, le fruit des efforts du hardi voyageur ne sera pas perdu, et que le chemin de fer du Congo à l'Atlantique ne sera pas construit, sous la direction de Stanley, par la Société d'Études du Congo, qui, après avoir dépensé 5 ou 6 millions pour explorer cette région, serait toute prête à se charger de cette voie ferrée, afin de monopoliser, au profit d'une autre nation, tout le commerce du pays¹.

Si de l'Afrique nous passons en Asie, nous voyons, là encore, une

¹ Voyez les diverses lettres récemment publiées par M. Savorgnan de Brazza, notamment sa lettre insérée dans *l'Économiste français* du 2 septembre 1882.

colonie française susceptible d'un grand développement : c'est la Cochinchine. Les provinces, détachées de l'Annam et du Cambodge, que nous possédons, forment déjà un territoire considérable, contenant 5 945 000 hectares, avec 1 592 000 habitants, dont 1143 Européens, non compris les fonctionnaires. Le pays, très fertile, est traversé par de grands fleuves, navigables pour les plus grands navires. La capitale de nos possessions cochinchinoises, Saïgon, bien qu'éloignée de 60 milles de la mer, est accessible aux navires du plus haut tonnage. Elle a déjà 30 000 habitants, et semble appelée à une importance bien plus grande. Son mouvement commercial a considérablement augmenté depuis quinze ans; la Chambre de commerce de Saïgon n'estime pas à moins de 155 millions de francs le commerce extérieur de la Cochinchine; les exportations consistent en objets très variés, surtout le riz, l'or et l'argent. La Cochinchine coûte peu à la métropole. Celle-ci paye, sans doute, les dépenses du corps d'occupation européen; mais le budget des recettes coloniales qui, en 1879, atteignait déjà près de 20 millions de francs, défraye le service judiciaire, le service pénitencier, les milices indigènes, et non seulement il trouve encore des ressources pour construire des voies ferrées et subventionner les messageries fluviales, mais il verse encore 2 200 000 francs au budget de la métropole. C'est, pour une jeune colonie, un résultat fort beau et plein de promesses dans l'avenir. Une politique résolue peut rattacher à notre colonie de Cochinchine, par les liens d'un protectorat étroit, les empires de l'Annam, du Cambodge et du Tonkin, sur lesquels nous n'avons encore que des droits mal définis. Le jour où ce plan serait réalisé, nous posséderions la plus vaste et la plus belle colonie de l'Asie, après les Indes anglaises. Mais si, par indécision ou maladresse, nous manquons une fois de plus à notre mission colonisatrice, d'autres viendront prendre notre place et sauront s'y maintenir.

Enfin nous pouvons également, dans l'Océanie, nous assurer un ensemble de colonies assez importantes. Sans nous arrêter aux îles Marquises, qui se développent cependant, la Nouvelle-Calédonie mérite surtout notre attention. Grande comme deux départements français, peuplée par 50 000 habitants, comptant déjà plus de 1500 colons libres, située sur la route commerciale de l'Australie à l'Amérique centrale, route qui sera très fréquentée après le percement de l'isthme de Panama, elle peut espérer un bel avenir, et être appelée à devenir le centre d'un commerce actif. Son territoire, qui dépasse un million d'hectares, se prête presque partout à la culture et pourrait faire vivre 2 ou 300 000 habitants. Débarrassée aujourd'hui des condamnés politiques de 1871, elle reste un lieu de trans-

portation. Si l'on a la sagesse d'écarter de cette colonie les transportés dangereux, les coupables endurcis, qu'il serait facile d'envoyer dans l'important groupe des Nouvelles-Hébrides, aujourd'hui sans maître¹, enfin si l'on accorde aux autres transportés, comme aux colons libres, des lots de terre qui leur permettent de vivre de leur travail, on pourra, d'ici à vingt-cinq ou trente ans, transformer la Nouvelle-Calédonie en une riche et florissante possession.

On voit que, sans parler de l'Algérie, nous pouvons encore, malgré nos revers et nos fautes passées, nous créer, dans les diverses parties du monde, un bel empire colonial, le principal après celui des Anglais, et cela, sans nous attirer l'hostilité, ni même blesser sérieusement les susceptibilités d'aucun peuple européen. Mais de cet empire colonial, la partie la plus importante, celle qui doit être la plus grande source de force et de richesses pour notre pays, et qui, dès lors, mérite le plus l'attention et la sollicitude de nos gouvernants, c'est incontestablement l'Algérie.

VI

Un fait tout spécial, qu'on ne retrouverait peut-être à l'origine d'aucune autre colonie, signale notre prise de possession de l'Algérie. On a vu, au commencement de cette étude, que c'est le goût des aventures ou la passion de la richesse et des profits commerciaux qui pousse les peuples européens à l'établissement de colonies lointaines. Rien de semblable lors de la conquête d'Alger. Nous sommes allés en Algérie pour réparer une offense, sans aucune pensée d'y fonder une colonie, et si nous y sommes restés, c'est faute de savoir comment en sortir. Pour n'avoir pas été prévu à l'origine, l'avenir prospère de cette colonie n'en est pas moins assuré, si nous ne le compromettons par une mauvaise politique.

L'infiltration de l'élément européen sur le sol africain fut lente à l'origine; le gouvernement encourageait quelquefois l'émigration, plus souvent il la restreignait. Jusqu'à la pacification générale de l'Algérie, en 1847, on comprenait que l'autorité ne favorisât pas trop la subite affluence d'Européens dans cette terre agitée par la

¹ Souvent déjà on a signalé la nécessité pour la France de s'emparer des Nouvelles-Hébrides : non seulement cette annexion lui fournirait un lieu de transportation pour les pires criminels, mais elle lui permettrait de réprimer plus efficacement les meurtres et actes de violence commis par les Canaques sur les Français qui débarquent dans ces îles. Mais le gouvernement doit se hâter, s'il veut prendre possession des Nouvelles-Hébrides; on affirme déjà que l'Angleterre ne serait pas éloignée de planter son drapeau dans ce groupe d'îles.

guerre et dont on ignorait encore les ressources. Mais, après 1847, l'administration aurait pu, sans témérité et au grand avantage de notre colonie, attirer en Algérie un plus grand nombre d'émigrants, Quoi qu'il en soit, il y a aujourd'hui 350 000 à 400 000 Européens dans l'Afrique française du Nord : c'est un chiffre déjà sérieux et un résultat encourageant. Au bout de cinquante ans, l'Australie, aujourd'hui très prospère, avait reçu moins de colons que l'Algérie.

À l'origine, les Français, surtout ceux de nos provinces septentrionales et les émigrants du nord de l'Europe, avaient quelque peine à s'acclimater en Algérie; pour un grand nombre de familles, les décès surpassaient les naissances. Aujourd'hui, il n'en est heureusement plus de même. Les colons, surtout les colons nés en Algérie, supportent très bien le climat, rendu d'ailleurs plus salubre par de nombreux travaux de dessèchement et autres. Pour les immigrants de toute nationalité, notamment pour les Français, les naissances surpassent les décès, qui sont tombés annuellement à 28 pour 1000 habitants (au lieu de 23 pour 1000 en France); et, comme le remarque M. Leroy-Beaulieu, ce progrès ne fera que s'accroître de plus en plus avec le développement de la race créole qui augmente d'une façon sensible.

Lors du recensement de 1876, la population européenne en Algérie dépassait 320 000 habitants. Sur ce nombre, les Français comptaient pour la moitié environ, soit 155 700 habitants; le reste se composait surtout d'Espagnols (dont le nombre a diminué depuis l'insurrection de Bou-Amena), puis d'Italiens, de Maltais, d'Allemands et de quelques colons d'autres nationalités. On s'est demandé si ce grand nombre de colons étrangers ne serait pas, dans l'avenir, un danger pour l'indépendance de notre colonie, ou, tout au moins, s'il ne l'empêcherait pas de prendre, pour ainsi dire, le cachet français. Cette crainte paraît peu fondée : jusqu'à présent l'expérience montre qu'une moitié de colons d'origine française suffit pour assurer en Algérie la prédominance de l'esprit et du caractère français; les autres émigrants, qui, d'ailleurs, appartiennent à des nationalités fort diverses, ne forment pas bande à part dans notre colonie, et se fondent avec une assez grande facilité dans le moule franco-algérien.

Il est une autre crainte qu'on est plus tenté d'exprimer. La population augmente bien lentement en France, et, à chaque recensement nouveau, la moyenne des enfants par famille tend à s'abaisser, tandis qu'elle croît ou tout au moins ne diminue pas chez les autres nations européennes. Il y a là, pour l'avenir de l'influence française dans le monde, un danger sur lequel il serait superflu d'insister après tant de publicistes qui ont jeté,

mais en vain, le cri d'alarme. Eh bien ! une nation aussi peu prolifique que la France est-elle apte à envoyer chaque année de l'autre côté de la Méditerranée le contingent d'émigrants suffisant pour assurer le développement de notre colonie africaine ? Il est certain que les progrès de l'Algérie seraient bien plus rapides si la race française avait la fécondité des Anglo-Saxons et pouvait diriger un courant annuel de 50 000 émigrants sur le rivage algérien. Mais, même dans les conditions actuelles, nous pouvons coloniser l'Algérie. En dehors des années de guerres, la population française augmente de 90 000 à 150 000 têtes par an ; alors même que cette proportion, déjà si faible, diminuerait encore, il nous serait possible d'envoyer annuellement 10 000 à 12 000 Français en Afrique ; qu'un nombre égal d'Européens viennent s'y installer, on arrive ainsi à 20 000 ou 25 000 émigrants chaque année. Il faut tenir compte, en outre, de ce fait, que la race française, si peu féconde dans notre pays, l'est infiniment davantage hors de France ; parmi les Franco-Algériens, la natalité atteint 35 à 40 pour 1000 habitants, ce qui est presque la proportion de la natalité en Allemagne. Dans ces conditions, il est permis d'espérer qu'à la fin du siècle l'Algérie ne comptera pas moins d'un million de colons et trois millions vers 1930, cent ans après la conquête d'Alger. Ce serait un résultat fort beau, plus beau que celui que va prochainement atteindre, au bout de son premier siècle, l'Australie, pourtant si florissante.

On sait combien un bon régime de concession des terres aux colons a contribué au succès des colonies anglaises. Pouvons-nous appliquer un régime analogue à l'Algérie ? Ici se présentent des difficultés de diverses sortes, dont le gouvernement français n'a pas bien su sortir. L'Algérie ne peut être assimilée tout à fait à une colonie de peuplement, puisque la plupart des terres ne sont pas vacantes ; il y a sur le sol algérien plusieurs millions d'indigènes que nous ne pouvons songer à déposséder et à refouler dans le désert, comme les Hurons d'Amérique ou les aborigènes d'Australie. Elle ne peut davantage être traitée comme une colonie d'exploitation dans laquelle la métropole apporterait seulement sa direction et ses capitaux, sans troubler l'organisation sociale des indigènes et sans chercher à leur substituer ses propres colons. Agir ainsi, ce serait renoncer à tirer de l'Algérie toutes les ressources qu'elle peut donner. Ce qu'il faut à l'Afrique française, c'est un régime mixte, empruntant à ces deux sortes de colonies quelques-unes de leurs règles d'administration et rejetant les autres. Il y a là un problème délicat, dont la solution ne peut être trouvée qu'après de longs tâtonnements : aussi convient-il de ne pas critiquer trop vite le lenteur de notre œuvre colonisatrice en Algérie.

La plupart des terres, avons-nous dit, ne sont pas vacantes ; les indigènes les possèdent indivisément. Il n'y avait donc, dès le début de la conquête, que deux moyens d'obtenir des terres pour les céder aux colons européens : c'était l'achat ou le cantonnement. Le premier procédé, le seul juste et humain, était difficile, puisque les Arabes possédaient les terres en commun. Le cantonnement qui consiste à refouler les Arabes loin des côtes et à leur prendre une partie des terres qu'ils étaient habitués à occuper ou à parcourir avec leurs bestiaux, était peu équitable et en même temps peu politique ; car il entretenait la haine et l'esprit de vengeance chez les Arabes. On y eut néanmoins recours à l'origine, alors que l'état de guerre déclarée permettait, dans une certaine mesure, les razzias et les procédés violents. Le gouvernement enleva ainsi aux tribus une certaine étendue de terre qui, ajoutées aux domaines du bey confisqués en 1830, lui permirent de faire de premières concessions aux colons. Il pouvait opter entre deux modes de concessions, la concession gratuite et la vente des terres. Le second mode est infiniment préférable au premier ; le colon qui a payé sa terre est un colon sérieux, décidé à la cultiver et à l'améliorer. Au contraire, le concessionnaire à titre gratuit ne recherche souvent la terre que dans le but de la vendre le jour où la mise en culture des terres voisines lui aura donné une plus-value ; si, suivant un usage fréquemment adopté, la concession gratuite est révoquée sous certaines conditions, le colon sera d'autant moins disposé à travailler les terres, que la propriété, entre ses mains, n'est pas définitive. Un autre inconvénient des concessions gratuites, c'est qu'on ne les obtient que par faveur gouvernementale ; or les colons, en général d'humeur indépendante et quelque peu sauvage, ont peu de goût pour les démarches et les sollicitations qui doivent précéder cet octroi de terres.

Malgré ces raisons, le gouvernement se décida d'abord en faveur des concessions gratuites. Il exigeait, il est vrai, des concessionnaires, la justification qu'ils possédaient les capitaux nécessaires à l'exploitation, soit, en général, dix francs par hectare. N'était-il pas plus simple de supprimer cette formalité gênante et de vendre les terres aux colons qui, en les payant un prix suffisant, prouvaient qu'ils étaient des acquéreurs sérieux, décidés à ne pas laisser leur domaine en friche ? Après bien des résistances et des hésitations, on finit par imiter l'exemple donné par l'Angleterre en Australie ; un décret du 25 juillet 1860 décida la vente des terres aux colons ; de même qu'en Australie, la vente eut lieu tantôt à prix fixe et à bureau ouvert, tantôt aux enchères. Cette modification dans le mode d'appropriation des terres eut les meilleurs effets : à

la fin de 1864, la population agricole européenne, dans le ressort administratif des divers centres colonisés, atteignait 110 553 individus, et les terres possédées par les colons avaient une contenance de 567 277 hectares. Pourquoi, après avoir essayé cet excellent régime de la vente des terres, l'a-t-on ensuite abandonné? Il serait difficile de le dire. Toutefois, la loi de 1882, qui est revenue au régime des concessions, a notablement amélioré ce régime à deux points de vue : elle a cherché à le dégager des entraves anciennes et à faciliter aux colons concessionnaires le moyen de se procurer des ressources par voie d'emprunt.

On sait déjà quels sont, à l'heure actuelle, les résultats de la colonisation algérienne depuis un demi-siècle. Quoique ces résultats ne paraissent pas défavorables, il est certain qu'ils auraient été meilleurs sans les procédés vexatoires et les singulières prétentions de l'administration centrale. Ainsi, pendant longues années, l'administration a trouvé tout naturel de déterminer elle-même les points où les colons devaient s'agglomérer pour former des villages. Les habitations solitaires, situées au milieu des champs en culture, furent presque proscrites, bien que ce fût là le meilleur régime, le mode de vie qui, en général, a le plus d'attrait pour une population agricole. Non seulement les réunions en villages étaient ordonnées, non seulement l'emplacement de chaque village était indiqué d'avance d'une façon obligatoire, mais le gouvernement se réservait la faculté de transférer les colons d'un centre dans un autre! On alléguait, comme motif de cette incroyable exigence administrative, la nécessité, soit de ne pas inquiéter les Arabes soumis en s'installant chez eux ou trop près d'eux, soit de faciliter la protection des colons contre les tribus rebelles. « On conçoit à la rigueur, répond justement M. Leroy-Beaulieu, que l'administration fixe provisoirement un périmètre de colonisation pour ne pas inquiéter les Arabes ou pour faciliter la défense, mais qu'au moins ce périmètre s'étende sans cesse; que surtout, dans l'intérieur de ce périmètre, le colon ait le droit de se fixer où il lui plaît, sur les terres qui lui appartiennent, et la certitude de ne pas être déplacé, même avec une indemnité qui n'est jamais une réparation suffisante du dommage causé! » Les colons ne peuvent s'accommoder d'une dépendance aussi étroite. Est-ce que leur intérêt ne les éclairerait pas mieux que la tutelle administrative sur le choix d'un bon emplacement pour former un village?

On vient de voir que la majeure partie du sol algérien appartenant aux tribus arabes et étant occupé par elles, le gouvernement français n'avait jamais eu beaucoup de terres à distribuer aux colons. En 1870, il ne lui en restait presque plus. Après l'insurrec-

tion de 1871, une certaine étendue du sol fut confisquée aux tribus rebelles et a été, depuis ce temps, attribuée à de nouveaux colons. Mais, à l'heure actuelle, les ressources du gouvernement, en fait de terres, sont à peu près épuisées. Dans le courant de l'année dernière, l'administration a demandé un crédit de 50 millions dont la moitié permettrait d'acheter aux Arabes 400 000, peut-être même 500 000 hectares, au prix moyen de 50 à 60 fr. l'hectare, et dont l'autre moitié fournirait les ressources nécessaires pour installer des villages avec chemins, fontaines et édifices publics. En veillant à ce qu'aucune fraude ou violence ne préside à l'acquisition de ces terres¹, à ce qu'elles soient achetées aux grands propriétaires ou aux tribus qui les négligent et ne soient pas prises dans la Kabylie, dont le sol doit rester aux mains des petits propriétaires individuels qui l'exploitent, le gouvernement pourra, sans mécontenter les indigènes, se procurer assez de terres pour toutes les concessions qu'il voudrait faire pendant dix ans. Passé ce délai, il pourra renoncer définitivement au système des concessions et laisser les colons acheter eux-mêmes aux indigènes les lots de terre qui leur conviennent. Déjà la colonisation indépendante marche presque de pair avec la colonisation officielle; tandis que l'État, de 1875 à 1878, concédait 95 000 hectares, les achats de terre faits directement par les colons, aux indigènes n'étaient pas inférieurs à 82 640 hectares. Dans dix ans, il est à espérer que la colonisation algérienne aura fait assez de progrès pour que l'initiative privée puisse désormais, à elle seule, assurer son développement ultérieur. A l'heure actuelle, les colons ruraux, adonnés à l'agriculture, possèdent plus d'un million d'hectares de terres, c'est-à-dire l'étendue de deux départements français, et ils ne sont pas inférieurs au chiffre de 450 000. En France, un million d'hectares nourrirait au moins 400 000 habitants; en Algérie, il n'en est pas encore ainsi, car les perfectionnements de la culture intensive y sont encore peu connus. A mesure qu'ils seront appliqués et que les cultures hautement productives, la vigne, l'olivier, l'oranger, les arbres fruitiers, seront substitués, partout où la chose est possible, aux cultures actuelles, une population agricole plus dense pourra vivre sur la même étendue de terres. Dans dix ou quinze années, il est à espérer que 2 millions d'hectares appartiendront aux colons ruraux et feront vivre près de 400 000 personnes, tandis qu'un chiffre égal de colons subsistera

¹ Ces lignes étaient déjà écrites quand a paru, au mois de novembre, la lettre du gouverneur général de l'Algérie, indiquant par quels procédés injustes et impolitiques l'administration entendait acquérir (on pourrait presque dire *confisquer*) les terres des Arabes. Les critiques unanimes dont cette lettre a été l'objet nous donnent l'espoir qu'elle ne sera pas exécutée.

par les professions commerciales ou industrielles et par les travaux publics.

Mais pour que l'œuvre de notre colonisation se développe d'une façon continue et satisfaisante, il faut que les colons puissent facilement acheter des terres aux Arabes, et ils ne pourront leur en acheter en toute sécurité que le jour où la propriété individuelle sera substituée, chez les Arabes, à la propriété collective. Aussi doit-on attacher une grande importance à ce que la loi votée le 26 juillet 1873, sur la proposition de M. Warnier, député, loi relative à l'établissement et à la conservation de la propriété en Algérie, reçoive une exécution complète et aussi prompte que possible. Jusqu'ici, les opérations de la commission d'enquête, instituée en vertu de la loi, ont marché très lentement; c'est à peine si la propriété individuelle a été constituée dans 36 *douars*, représentant une superficie de 150 000 hectares; mais, dans 154 autres douars, représentant 1 230 000 hectares, le travail est plus ou moins avancé et peut être achevé d'ici à quatre ou cinq ans; pour le reste de l'Algérie, ce travail malgré les difficultés qu'il présente, doit être poursuivi plus activement, à raison d'environ 500 000 hectares par an.

A côté d'un bon régime des terres, il faut, pour la prospérité d'une colonie, des libertés locales étendues; on a vu, par l'exemple des colonies anglaises, que c'est à cette condition seulement que le colon s'intéresse aux affaires de la colonie et travaille à son développement. Pendant longtemps, le *self-government* a fait défaut à l'Algérie, et l'administration, par ses procédés vexatoires, rendait plus sensible encore, pour les colons, le manque de libertés locales. Aujourd'hui, les choses sont changées, les pouvoirs des municipalités ont été étendus, les conseils généraux sont électifs, et l'Algérie est représentée dans les chambres de la métropole. Malheureusement, jusqu'ici les colons paraissent vouloir user de leurs droits nouveaux pour faire de la politique, plutôt que pour surveiller les affaires coloniales. Leurs passions politiques et leur haine contre les Arabes sont deux sentiments dangereux; s'ils persistent avec l'intensité actuelle, ils pourront être funestes au développement de notre colonie. Toutes les fois que, par inexpérience ou par passion, les conseils algériens dépasseront leurs pouvoirs, l'administration devra avec fermeté faire respecter la loi; mais, d'autre part, qu'elle veille avec un soin croissant à s'abstenir de toute immixtion inutile et vexatoire dans les affaires de la colonie. Son véritable rôle consiste à donner à l'Algérie un bon régime d'eaux¹, des routes, à

¹ La politique algérienne doit être une *politique hydraulique*, disait un colon doublé d'un économiste distingué, M. J. Duval.

reconstituer et à entretenir les forêts, à faire tous les grands travaux préparatoires ou conservatoires pour attirer les colons et leur faciliter l'exploitation du sol.

Jusqu'ici l'administration, sans avoir peut-être fait tout ce qu'on pouvait attendre d'elle, a cherché, surtout depuis une quinzaine d'années, à donner satisfaction aux besoins les plus pressants de la colonie. Un premier résultat de ses efforts a été le développement assez rapide du commerce dans l'Afrique française. N'en donnons qu'une preuve : tandis que, en 1850, l'Algérie importait pour 72 millions et exportait pour 40 millions seulement, elle voyait déjà, en 1864, ses importations monter à 136 millions et ses exportations à 108 millions. Enfin, en 1879, elle importait pour 272 millions de marchandises, et en exportait pour 152 millions. Les progrès eussent été plus considérables de 1864 à 1879, si, dans les années qui ont précédé cette dernière date, les récoltes algériennes n'eussent été médiocres et parfois même détestables.

Au point de vue financier, l'Algérie est déjà arrivée à un résultat très satisfaisant. Ses dépenses ordinaires sont payées uniquement avec des ressources d'origine algérienne. Des 29 millions de recettes du budget colonial, 8 environ sont fournis par l'enregistrement, le domaine et le timbre, 6 millions par les douanes, 9 à 10 millions par les contributions diverses, 2 millions par les postes et télégraphes, enfin près de 3 millions par les produits divers. Quant aux budgets locaux, ils sont alimentés par l'octroi de mer, les taxes sur les loyers, les patentes et divers droits. L'État n'intervient que pour les services suivants : il fait toute la dépense de l'armée : il verse 3 millions et demi de subventions au budget extraordinaire, jusqu'à concurrence d'une somme de 400 millions de francs qu'il s'est engagé à dépenser en Algérie, lors de la constitution, en 1867, de la Société générale algérienne. Pour les grands travaux publics extraordinaires, comme les constructions de grandes voies ferrées, c'est lui qui prend à sa charge les garanties d'intérêt aux compagnies. Enfin, par la loi du 10 avril 1879, il a affecté 40 millions aux communes et aux départements de l'Algérie, pour l'achèvement des chemins ¹. On voit que l'État fait encore en Algérie de grands sacrifices qui montent à 20 ou 30 millions par an ; mais il n'y a là rien d'alarmant ni même rien d'étonnant. La fondation d'une colonie, on l'a dit plus haut, est un placement à intérêts lointains ; la métropole ne retrouve que plus tard, sous une forme indirecte, par exemple par le développement de ses échanges avec la colonie, le bénéfice des avances qu'elle lui a faites. C'est déjà

¹ Voy. M. Leroy-Beaulieu, ouvrage cité, p. 347 et suiv.

un fait assez satisfaisant que la France n'ait aucun versement à faire pour équilibrer le budget ordinaire de sa colonie.

Une des principales difficultés que présente la colonisation de l'Algérie est le traitement des indigènes. L'Algérie, on le sait déjà, ne saurait être assimilée à une colonie de plantation, comme les Antilles, où les Français n'apportent que leur direction et leurs capitaux ; son climat assez tempéré, l'insuffisance de ses habitants actuels, appellent, loin de l'exclure, l'immigration de nouveaux colons européens. D'un autre côté, l'Algérie n'est pas davantage une pure colonie de peuplement ; elle n'est pas dépourvue d'habitants ou occupée par des races inférieures qui reculent et disparaissent devant les progrès des races civilisées. Il faut donc, de toute nécessité, faire vivre ensemble, côte à côte, les anciens et les nouveaux habitants de l'Algérie, fusionner, dans la mesure du possible, l'élément indigène et l'élément européen, résultat fort difficile, mais non impossible à atteindre.

La population indigène comprend, en chiffres ronds, un million de Kabyles purs, habitants primitifs du pays ; 500 000 Arabes purs, descendants des conquérants ; et 6 200 000 Berbères *Arabisants*, c'est-à-dire ayant pris les mœurs et coutumes des Arabes, malgré leur différence d'origine. Les Kabyles purs, qui ont adopté la monogamie, le système de la propriété individuelle, en un mot, les principaux traits de la constitution sociale et économique des nations européennes, peuvent aisément fusionner avec nous. Il en est autrement des autres populations : la polygamie, la propriété collective du sol, les ont condamnées jusqu'ici à former un peuple à part, distinct, sinon ennemi, des colons européens. Comment rapprocher des hommes si peu faits, en apparence, pour vivre ensemble en bonne harmonie ? « Les chefs arabes, dit M. Leroy-Beaulieu, d'après le témoignage de juges compétents, pratiquent la polygamie moins par passion que pour avoir sous la tente le nombre voulu d'ouvrières domestiques ; le progrès des arts manuels et domestiques rendra donc la polygamie de moins en moins utile pour eux. » Il serait peut-être imprudent de trop compter sur les progrès de ce genre pour avoir raison de la polygamie. Le gouvernement algérien la combattra beaucoup plus efficacement, en indiquant que la monogamie est un titre à ses préférences et à ses faveurs, très recherchées des Arabes. Quant à la propriété collective, elle recevra une atteinte par la division du sol commun entre les tribus et la subdivision du sol de la tribu entre les *douars* ou communes. Ce n'est pas encore la propriété individuelle, mais c'est un acheminement vers ce régime. Enfin les progrès des écoles primaires arabes, la création ou le développement de collèges arabes, d'écoles pri-

maires supérieures ou professionnelles, également arabes, feront peu à peu connaître aux jeunes générations arabes nos institutions, nos mœurs et notre civilisation. Voilà les seules armes dont nous puissions user pour rapprocher l'Arabe du colon ; la tâche est ardue, répétons-le, et, si le succès n'est pas impossible, il se fera sans doute longtemps attendre.

Quel est actuellement le meilleur régime politique applicable à l'Algérie? La question n'a pas moins d'importance que celle du traitement des indigènes, à laquelle elle se lie d'ailleurs. Le régime militaire devait naturellement être appliqué, au début de la conquête algérienne; ce régime a eu de grands inconvénients; il subordonnait partout les intérêts civils aux intérêts militaires et retardait ainsi la colonisation; mais il importait avant tout d'assurer la conquête menacée sans cesse par les tribus hostiles. Aujourd'hui que la conquête semble définitivement assurée, le régime civil remplace peu à peu le régime militaire, et on ne peut le regretter, quoique les autorités civiles aient fait de lourdes fautes, depuis quelques années et aient une part de responsabilité dans les troubles de 1881. Le territoire civil, qui comprend déjà plus de 7 millions d'hectares et près de 2 millions d'habitants, doit, d'après un plan récent d'agrandissement, comprendre bientôt 11 millions d'hectares avec 2 344 200 habitants. La superficie du territoire militaire restera encore beaucoup plus considérable; mais elle se compose surtout de steppes et de déserts, et ne renferme que 6 ou 700 000 habitants.

En ce qui touche le gouvernement municipal, il y a et il y aura longtemps encore en Algérie trois sortes de communes : les communes assimilées aux communes de France et ayant les mêmes droits municipaux; les communes mixtes, dont la vie municipale est beaucoup moins développée; les communes indigènes administrées par les agents de l'autorité centrale. Au 1^{er} octobre 1880, il existait en Algérie 184 communes de la première catégorie, et 74 de la seconde. On pourra peu à peu faire passer beaucoup de communes de la seconde catégorie dans la première et de la troisième dans la seconde, malgré les difficultés spéciales que la diversité des races causera longtemps encore dans la vie municipale algérienne.

Ici se pose une autre question grave que nous ne saurions passer sous silence. Faut-il étendre la représentation des indigènes dans les conseils municipaux et généraux? Faut-il leur donner des représentants au Parlement français? Beaucoup de colons supportent déjà avec impatience la présence, dans les conseils généraux, d'assesseurs musulmans nommés par le gouverneur général; ils

protesteront également contre toute extension des droits politiques des indigènes. Et cependant, tout bien pesé, il semble qu'accorder la représentation électorale aux Arabes soit un acte de politique prévoyante, à condition, bien entendu, que les indigènes ne forment jamais qu'une minorité dans nos conseils. Il est bon qu'ils puissent signaler les abus commis, les injustices dont leurs compatriotes sont ou se prétendent victimes. Dans le Conseil supérieur du gouvernement, qui prépare le budget de l'Algérie et examine les projets de lois à proposer aux Chambres, la voix de quelques indigènes pourrait aussi être utilement écoutée. Pourquoi enfin ceux-ci n'auraient-ils pas dans la Chambre et le Sénat français quelques représentants, puisque les nègres et les mulâtres des Antilles ont obtenu cette faveur?

De vives contestations se sont fréquemment élevées entre les colons, pour savoir quel caractère devait revêtir la constitution de l'Algérie. Est-ce l'autonomie? est-ce l'assimilation à la métropole qu'il faut poursuivre? Ni l'un ni l'autre, quant à présent : telle est la réponse de M. Leroy-Beaulieu comme de ceux qui connaissent le mieux l'Algérie. Parler d'autonomie est impossible; on ne peut comparer l'Algérie au Canada ou à l'Australie; car ces dernières colonies ne comptent que des Européens, vivant ensemble en bonne intelligence, et ne font point appel aux subventions de la métropole. Quant à l'assimilation de l'administration algérienne avec l'administration métropolitaine, elle pourra se réaliser peu à peu, mais dans un avenir encore éloigné. Notre colonie africaine diffère encore trop de la France, pour n'avoir pas besoin d'une administration spéciale. Ce qui importerait avant tout au perfectionnement de cette administration, ce serait la formation d'un corps spécial de fonctionnaires algériens, connaissant la société et la langue arabes, ayant fait un séjour et un stage dans le pays, reçus après examens constatant leur capacité, bien payés et assurés de ne pas perdre leur position aux premiers revirements politiques. Nous essayons, avec un commencement de succès, de créer ce corps spécial en Cochinchine; ne serait-il pas plus utile encore dans notre colonie algérienne, bien autrement importante que celle d'Asie? Les Hollandais, à Java, les Anglais, dans l'Inde, ont une administration spéciale de ce genre. Si l'on veut connaître les résultats de cette mesure, dans l'Inde par exemple, il faut ouvrir le récent et instructif ouvrage dont il a déjà été parlé et qui est dû à la plume d'un écrivain écossais fort compétent, M. Escott : « Les concours, dit-il, ont élevé le niveau du mérite des employés dans l'Inde. Dans toutes les branches de l'administration, qu'il s'agisse de la justice, des affaires générales ou municipales, le

service est mieux fait ¹. » Si, au lieu d'entrer dans la même voie, la France persiste à changer sans cesse ses fonctionnaires algériens, et surtout à n'envoyer dans cette colonie que le rebut de son personnel administratif, elle compromettra singulièrement l'avenir de l'Algérie.

Une armée coloniale algérienne aurait, de même qu'un corps administratif spécial, son utilité et ses avantages. Sans doute, il conviendrait de s'assurer que cette armée ne deviendra pas un danger pour la métropole, en cas de soulèvements algériens, et pour cela, il faudrait qu'elle fût commandée par des chefs français, et compris, en notable proportion, des éléments métropolitains. Mais, ces précautions prises, une armée de 40 000 à 50 000 Arabes Algériens offrirait une ressource très précieuse, surtout pour les expéditions en Afrique, qui ne jetteraient plus désormais le trouble dans nos plans de mobilisation continentale ¹.

Quant aux travaux publics nécessaires à la prospérité de l'Algérie, le gouvernement métropolitain n'est certes pas demeuré inactif, mais il lui reste beaucoup à faire. Il faut qu'il augmente le nombre des routes, tout en les construisant économiquement, qu'il développe aussi d'une façon importante le réseau des voies ferrées. Actuellement, notre colonie africaine n'a que 1500 kilomètres de chemins de fer; l'exécution des lignes commencées lui en donnera 2500 à 3000 kilomètres. Il sera nécessaire, dans un avenir assez prochain, de multiplier ces voies ferrées, non seulement sur le littoral, mais dans l'intérieur du pays, notamment dans la direction du Sahara. Si nous voulons sérieusement devenir un grand peuple colonial en Afrique, ne tardons pas trop à construire la grande voie ferrée, qui nous mènera au Soudan, et qui, se reliant avec nos chemins de fer du Sénégal, nous assurera un trafic important en même temps que la prépondérance dans tout le nord et l'ouest du continent africain. A ceux qui objecteraient le coût de semblables travaux, il est facile de répondre que la France fait bien d'autres dépenses infiniment moins utiles. Les Américains ont-ils hésité à construire l'immense et coûteuse voie ferrée qui relie l'Atlantique au Pacifique! La France serait d'autant plus coupable de reculer devant cette grande œuvre du chemin transsaharien, que l'Algérie n'entraîne plus aujourd'hui pour elle que des charges assez légères. La métropole ne doit-elle pas se montrer généreuse (surtout si elle doit profiter elle-même de sa générosité) en faveur d'une jeune

¹ *L'Angleterre, ses institutions et ses mœurs*, par M. Escott, t. II, p. 446.

² Voy. M. Leroy-Beaulieu, ouvrage cité, p. 382. Voy. aussi sur ce sujet divers articles publiés par le journal le *Temps* (octobre et novembre 1882).

colonie qui, au bout de cinquante ans à peine, malgré tant de révoltes réprimées, malgré l'extension continuelle des conquêtes sur les Arabes, arrive déjà à payer elle-même ses dépenses ordinaires? Il reste sans doute, au compte de la mère patrie, l'entretien de l'armée en Algérie; mais cette dépense, la France a le devoir de la conserver à sa charge, au moins en partie, pendant longtemps encore; autrement une séparation entre elle et sa grande colonie africaine serait bientôt imminente.

La partie du livre de M. Leroy-Beaulieu, qui est consacrée aux moyens de développer notre influence en Afrique mérite, à tous égards, l'attention de nos gouvernants comme de tous les hommes sérieux. Il est un point cependant que l'auteur a trop laissé à l'écart : M. Leroy-Beaulieu semble oublier les services que la religion peut nous rendre pour amener, sinon une fusion totale, au moins l'harmonie et la paix entre les diverses races habitant l'Algérie, et aussi pour accroître hors d'Europe le prestige et l'autorité du nom français ¹. Il y a peu de mois, alors que nous nous installions péniblement en Tunisie, les correspondants des journaux étrangers, peu suspects de cléricisme assurément, télégraphiaient de Tunis « que la présence et l'action de Mgr Lavignerie valaient pour nous toute une armée ». Il est peu de peuples, en effet, qui méprisent, plus que les Arabes, les sceptiques et les libres penseurs, peu de peuples qui aient plus de respect pour la religion, même pour celle qu'ils ne pratiquent pas, et qui subissent plus volontiers son influence. Témoin du dévouement du clergé qui, en temps de disette, nourrit les affamés, recueille et élève les orphelins, instruit les enfants, secourt toutes les misères, travaille sans relâche à améliorer le sort de tous, l'indigène ne tarde pas à reconnaître, dans le prêtre ou dans le moine, un ami, un frère, et l'écoute bien plus volontiers que les personnages, trop souvent peu recommandables, auxquels est confiée l'autorité dans nos colonies. Que la rage anticléricale de nos gouvernants s'arrête donc au moins au seuil de l'Algérie, s'ils sont soucieux de l'avenir de cette colonie. Le clergé africain, comme son illustre archevêque, fera pour nous plus qu'une armée.

¹ Nous sommes heureux d'ajouter que, depuis la publication de son livre, M. Leroy-Beaulieu a écrit, dans l'*Economiste français* du 25 novembre dernier, un article qui affirme nettement et en excellents termes la nécessité de l'influence religieuse aux colonies. — Cet article doit être lu en entier par tous ceux qui connaissent imparfaitement le rôle du clergé français au-delà des mers; il est à souhaiter que M. Leroy-Beaulieu l'insère dans la prochaine édition de son ouvrage.

VII

Il est facile, après les détails qui viennent d'être donnés, de bien saisir les conditions de la prospérité d'une colonie, conditions que nos gouvernants ne doivent jamais perdre de vue, s'ils veulent assurer à notre pays un rôle important, en dehors de l'Europe. On peut résumer brièvement les principales d'entre ces conditions.

Le premier devoir d'une nation qui fonde une nouvelle colonie, surtout une colonie de peuplement, est de faire dans cette colonie les travaux publics les plus urgents, tels que constructions de routes, creusement d'un bon port pour recevoir les vaisseaux, etc.; tant que ces ouvrages n'auront pas été exécutés, on peut être certain que la colonie languira. La mère patrie commettrait une grosse faute si, par une économie mal entendue, elle ajournait ces travaux; d'ailleurs, il lui est facile d'en réduire la dépense en les faisant faire par des *convicts*, selon l'exemple donné par l'Angleterre en Australie. Mais c'est au début seulement de la colonisation et pour ces premiers travaux publics qu'on peut avoir recours aux condamnés; plus tard, leur présence démoraliserait la colonie et empêcherait probablement l'arrivée de nouveaux colons¹.

Dès que la colonie possède un bon port et un nombre suffisant de routes, le moment est venu de distribuer les lots de terrains entre les immigrants. Mieux vaut, on le sait, vendre les terres à un prix suffisamment élevé que de les concéder gratuitement. Le produit de la vente des terrains doit servir à poursuivre les travaux commencés et à encourager l'arrivée de nouveaux colons.

A ces colons il convient d'assurer, dès le début, la plus grande somme possible de libertés locales; c'est le meilleur moyen de les intéresser à la prospérité de leur nouvel établissement. Toutes les tracasseries administratives, tout ce qui entrave l'initiative privée doit être évité avec soin comme le plus sérieux obstacle au progrès de la colonie. Plus tard, quand la colonie sera suffisamment développée, certaines libertés politiques pourront s'ajouter aux libertés municipales, à condition toutefois que le gouvernement métropolitain veille toujours au respect et à l'exécution des lois par ses sujets d'outre-mer.

Un autre devoir de la mère patrie, c'est la protection des indigènes dont les nouveaux colons deviennent facilement les adver-

¹ Cependant quelques colonies d'exploitation, qui ont surtout besoin de main d'œuvre, peuvent avoir intérêt à attirer chez elles, moyennant diverses précautions, un certain nombre de condamnés.

saires ; quand les indigènes n'appartiennent pas à une race inférieure ou impropre à la civilisation, il convient, dès qu'ils sont suffisamment soumis, de leur donner une représentation dans les conseils de la colonie. Toutefois, ils ne devront jamais former qu'une minorité dans ces conseils, afin qu'ils n'arrivent pas à prendre le rôle prépondérant et oppresseur auquel les nègres et les mulâtres sont parvenus dans les Antilles françaises.

Quelque dépense que la métropole ait faites, dans le principe, pour sa colonie, nous savons déjà qu'elle ne doit jamais chercher à les recouvrer directement. Tout ce qu'elle peut demander, c'est qu'au bout d'un certain temps la colonie paye, avec ses ressources propres, ses dépenses ordinaires. Encore ne doit-elle pas avoir trop hâte d'arriver à ce résultat, et imposer dans ce but des taxes trop lourdes aux colons. Il ne faut imposer que d'une façon légère et avec une extrême prudence les colonies encore jeunes ; car, n'ayant pu former encore des réserves de capitaux, presque toujours endettées lourdement vis-à-vis de la métropole, par suite de l'excédant de leurs importations sur les exportations, exposées à souffrir beaucoup de la moindre crise commerciale, elles ne pourraient supporter sans grands inconvénients une taxation exagérée.

Enfin on ne saurait trop insister sur la nécessité que la métropole favorise, loin de le craindre, le développement de la religion et de l'influence religieuse dans la colonie. Indépendamment de toute autre considération plus élevée, l'intérêt politique le lui conseille.

Pour la bonne direction de ses possessions coloniales, la métropole doit avoir un ministère spécial des colonies, au lieu de faire de ce service une branche du ministère de la marine ou du ministère du commerce ; ces ministères, en effet, ont toujours tendance à négliger les intérêts coloniaux ou tout au moins à les laisser au second plan. Il est inutile d'insister sur ce point, puisque la question, longtemps discutée, semble résolue aujourd'hui : le gouvernement a annoncé récemment qu'il allait proposer la création d'un ministère spéciale des colonies. Mais ce qui est plus important que la formation de ce ministère, c'est que le ministre des colonies soit un homme expérimenté, rompu aux questions coloniales, et que lui-même, comme ses fonctionnaires, soit mis, autant que possible, à l'abri des changements politiques ; comment espérer une politique coloniale suivie, conséquente et efficace, de la part de ministres qui changent tous les six mois, parfois même tous les trimestres ? Pour assister le ministère dans sa tâche, la création d'un conseil permanent des colonies, composé de notabilités et d'anciens fonctionnaires coloniaux dont le ministre devrait prendre l'avis, serait un

emprunt excellent à l'Angleterre¹. Quant aux fonctionnaires envoyés dans les colonies, rappelons encore une fois combien il importe qu'ils prouvent, par un stage et des examens, leur capacité et leur expérience, qu'ils soient bien rétribués et changés le plus rarement possible.

VIII

Nos lecteurs excuseront la longueur des développements qui viennent d'être donnés aux questions coloniales ; il est aujourd'hui peu de questions plus importantes pour l'avenir de notre pays. Plut à Dieu que nos gouvernements en eussent compris plus tôt tout l'intérêt au lieu de se livrer à des querelles politiques, ou de s'épuiser dans des guerres continentales, pendant que les Anglo-Saxons occupaient toutes les terres sans maîtres et fondaient leur immense empire d'outre-mer ! Aujourd'hui, hélas ! nous avons perdu sur le continent, cette suprématie dont nous étions si fiers ; incapables de la reconquérir, quant à présent, nous n'avons rien à faire en Europe qu'à nous recueillir, à veiller à notre sécurité, à nous mettre en état de nous défendre, si nous étions attaqués. Nous contenterons-nous de ce rôle ? Nous enfermerons-nous dans nos étroites limites, absorbés par des rivalités de partis et des conflits intérieurs, comme les Byzantins s'occupaient de querelles théologiques, pendant que les Turcs assiégeaient Constantinople ? Ce serait nous condamner à une irrémédiable décadence ; l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie, avec leurs populations si rapidement croissantes, grandiraient sans cesse à côté de nous, nous reléguant de plus en plus au rôle de ces petites puissances avec lesquelles on a cessé de compter.

Si nous n'avons rien à faire en Europe, on a vu que nous avons beaucoup à faire hors d'Europe : c'est là que doivent porter tous nos efforts. Il est trop tard, sans doute, pour disputer à la race anglo-saxonne sa suprématie coloniale. Maîtresse de deux continents, l'Amérique septentrionale et l'Australie, fortement installée sur plusieurs points de l'Asie et de l'Afrique, elle occupe sans contestation le premier rang, et on ne voit pas comment elle le perdrait désormais. Mais, au-dessous d'elle, il est encore possible de tenir dans le monde une place honorable, comme puissance coloniale, et de sauvegarder ainsi dans l'avenir la force et le prestige de la race française. Cette place, qui pourrait nous la disputer ? Ce n'est pas la Russie, qui n'a prouvé nulle part son aptitude à coloniser. Ce

¹ Voy. les détails sur ce conseil dans le livre de M. Leroy-Beaulieu, p. 634, et dans l'ouvrage de M. Le Play, la *Constitution de l'Angleterre*.

n'est pas davantage l'Allemagne; sans doute, sa population féconde et laborieuse fournit, chaque année, d'abondantes recrues à l'émigration? Mais l'Allemagne ne possède aucune colonie de peuplement, comme l'Australie, et, par un étrange oubli de ses vrais besoins, elle ne paraît pas le regretter; ce sont des colonies à plantations, comme celles de la Hollande, qu'elle ambitionne, quoique de semblables colonies soient infiniment moins utiles à une population peu riche et très féconde. D'ailleurs, voulût-elle occuper une vaste contrée neuve et propre à l'agriculture, pour y envoyer ses émigrants, on ne voit guère où elle pourrait la trouver; la race anglo-saxonne a pris, dans les climats tempérés, presque toutes les terres libres. Les émigrants allemands sont donc forcés de se rendre soit dans les colonies anglaises, soit aux États-Unis, où, au lieu de former une race distincte, une jeune Allemagne, ils se fondent peu à peu dans le vaste élément anglo-saxon qui les environne. Il y a longtemps que, dans le cours d'un voyage, le maréchal de Moltke, rencontrant des Allemands installés dans le midi de l'Espagne, constatait et déplorait la facilité avec laquelle ses compatriotes perdaient leur cachet distinct et leur nationalité.

En dehors des Anglo-Saxons, la France n'a donc, parmi les grandes nations civilisées, aucun rival à craindre, au point de vue colonial; elle peut développer et fortifier son domaine d'outre-mer, sans froisser sérieusement aucune puissance européenne. Aussi tous les bons Français, à quelque opinion qu'ils appartiennent, doivent-ils se trouver unis pour réclamer de nos gouvernants une politique résolue et opiniâtre, qui surveille et favorise les progrès de notre empire colonial. Si nos descendants sont assez heureux pour voir la France solidement installée en Afrique, l'Algérie, de plus en plus riche et peuplée, reliée au Soudan et au Sénégal par des voies ferrées, l'autorité française prépondérante dans le nord et l'ouest de ce continent, nos établissements de Cochinchine transformés en un vaste empire, nos colonies des tropiques conservées et améliorées, celles de l'Australie complétées par l'annexion d'îles encore sans maîtres, ils pourront être encore fiers de leurs pays et avoir confiance en ses destinées.

Anatole LANGLOIS.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉÂTRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Les sujets de conversation. La double élection académique : M. Pailleron et M. de Mazade. Louis Blanc. Maître Lachaud. — Comédie-Française : *Le Roi s'amuse*, par Victor Hugo. Procès-verbal de la soirée. La valeur morale, historique, dramatique et littéraire de la pièce. Les acteurs. Châtelet : *Voyage à travers l'impossible*, par MM. Dennery et Jules Verne. Ambigu : les *Mères ennemies*, par M. Catulle Mendès. Odéon : *Amtra*, par M. Grangeneuve. Vaudeville : *Fédora*. M. Sardou et M^{me} Sarah Bernhardt. — Livres d'étrennes et livres d'art.

I

Les sujets de conversation n'ont pas manqué depuis six semaines : l'indisposition de M. Grévy, la conversion de M. Andrieux et son duel avec le directeur du journal *Paris*; le grand complot royaliste dénoncé par *le Voltaire*; le grand complot Campenon-Gambetta, divulgué par M^{me} Edmond Adam et par *la France*; la mystérieuse blessure reçue par M. Gambetta dans cette propriété des Jardies, à Ville-d'Avray, jadis habitée et illustrée par l'auteur d'*Une ténébreuse affaire*; la solennelle reprise du *Roi s'amuse*; l'énorme crue de la Seine, qui a failli renouveler les désastres de 1876, et dont les flots sombres, menaçants, roulant de sinistres épaves, ont, pendant plusieurs semaines, submergé les berges et les escaliers, élevé les bateaux-lavoirs au niveau de la chaussée, englouti le terre-plein du Pont-Neuf et les cabanes administratives semées çà et là sur la rive, battu les culées des ponts, envahi les sous-sols des quais et débordé par les égouts jusqu'auprès du boulevard Saint-Germain; l'affaire Peltzer, destinée à rester fameuse entre les causes célèbres, et qui a passionné la curiosité des Parisiens presque autant que celle des Bruxellois; le procès de l'Union Générale, l'*agitation* qui s'est créée autour de la maladie et de la ruine de Paul Féval; la mort de Louis Blanc et celle de maître Lachaud, la rentrée de Sarah Bernhardt dans *Fédora*, voyez que de thèmes dans les genres les plus divers pour les causeurs intimes du coin du feu, comme pour les brillants causeurs de salons!

Encore en ai-je passé beaucoup! Si je voulais les reprendre tous pour en deviser à mon tour avec vous, cette chronique absorberait à elle seule la moitié du numéro. Il faudra donc débayer, d'autant plus qu'il reste bien d'autres sujets encore dont on s'est peu entre-

tenu dans le monde, mais dont je ne puis me dispenser de parler ici.

Par exemple les élections académiques du 7 décembre ont peu préoccupé l'attention, parce que le résultat en était trop prévu. On se rappelle que MM. Edouard Pailleron et de Mazade s'étaient trouvés en concurrence, il y a quelques mois, pour le fauteuil de M. Charles Blanc, et que l'Académie, après quatre tours de scrutin où les voix s'étaient obstinées à se partager en nombre égal, avait dû renvoyer l'élection à une autre époque. Depuis lors, la mort de M. de Champagny était venue créer une nouvelle vacance et ouvrir une solution à la difficulté. Les candidats n'avaient plus qu'à choisir chacun son fauteuil, en faisant des vœux pour qu'un rival imprévu ne vînt pas tout à coup faire valoir ses droits à l'héritage. Il s'en est bien présenté un, mais qui n'était pas de nature à les troubler dans leur quiétude.

M. Pailleron, né en 1834, sera l'un des plus jeunes académiciens. Aucun fil d'argent n'est encore visible à l'œil nu dans sa barbe blonde. Il y a juste vingt-deux ans qu'il débuta à l'Odéon par la comédie du *Parasite* et en librairie par un volume portant le même titre au pluriel, où son talent poétique, d'une forme encore hésitante et molle sous l'âpreté satirique, et flottant entre des influences et des imitations multiples, laissait pourtant déjà apparaître les qualités caractéristiques qui allaient à la fois se développer et s'affermir dans ses comédies. M. Pailleron a donné au théâtre une douzaine de pièces, dont la plupart ont été des succès, et dont la dernière a été un triomphe. Il a tenté avec *Hélène*, en 1872, une excursion dans le drame, mais sa vraie place est dans la comédie, ainsi que l'avaient déjà prouvé, avant le *Monde où l'on s'ennuie*, ces charmantes petites pièces d'une conception et d'une construction également ingénieuses, d'une exécution spirituelle, d'une verve franchement comique, volontiers gauloise et même un peu crue. M. Pailleron a publié aussi, depuis le *Monde où l'on s'ennuie*, un élégant volume de saynètes de salon : *le Théâtre chez Madame*.

Quant à M. de Mazade, sa carrière d'écrivain se résume à peu près tout entière dans la chronique politique de la *Revue des Deux-Mondes*, qu'il rédigea de 1852 à 1858, et qu'il reprit après la mort de Forcade, ou plutôt après son attaque de folie, en 1868, sans l'avoir interrompue, depuis lors. Son nom est presque aussi inséparable de la *Revue* que celui de M. Buloz, car, pendant son interrègne de dix ans comme chroniqueur, il n'a cessé de lui donner une collaboration très active sous une autre forme. Il ne faudrait pas croire que M. de Mazade se soit laissé absorber par l'actualité politique : le mouvement des idées contemporaines, philosophiques, religieuses et littéraires, a toujours trouvé en lui un juge attentif, et son œuvre de critique, comme son œuvre d'historien, est considérable. Ses ar-

ticles ont fait tort à ses livres : on le connaît trop comme *reviewer* pour le connaître assez comme historien et comme critique. Ceux qui veulent apprécier M. de Mazade sous ses diverses faces n'ont qu'à lire l'ouvrage où il a étudié la vie littéraire et politique de Lamartine avec une sympathie qui n'exclut ni la fermeté ni la clairvoyance, où il a su juger le poète tout en l'admirant, rendre au rôle éclatant joué en certains jours par l'homme d'État un légitime hommage sans rien dissimuler de ses faiblesses ni de ses fautes, donner enfin à une simple biographie critique l'intérêt et la portée d'une étude générale.

La veille du jour où l'Académie française appelait M. Pailleron à recueillir l'héritage de Charles Blanc, le frère de celui-ci, qui l'avait précédé de deux ans dans la vie et qui lui a survécu de moins d'une année, s'éteignait à Cannes à l'âge de soixante et onze ans. Louis Blanc avait longtemps relégué son frère Charles dans la pénombre ; c'était le grand homme de la famille, et, dès l'adolescence, le cadet s'inclinait de lui-même devant la supériorité de l'ainé. Cependant M. Charles Blanc a conquis des honneurs qui ne sont jamais allés à son frère Louis : il fut deux fois directeur des beaux-arts, et il est mort membre de deux Académies, professeur d'esthétique et d'histoire de l'art au Collège de France, tandis que Louis Blanc n'a jamais été que professeur de socialisme devant « les pairs du travail. » En dehors de son court passage au pouvoir, du 24 février au 4 mai 1848, Louis Blanc ne fut rien, pas même... chevalier de la Légion d'honneur, pas même sénateur, pas même ministre ; rien que député, et toujours député de Paris. Quoiqu'il eût ménagé sa popularité avec un art infini, les protestations du parti ouvrier contre les honneurs rendus à son cercueil ont prouvé que personne ne saurait échapper à la loi commune de la démocratie, qui veut que les plus avancés eux-mêmes soient toujours dépassés, insultés et reniés sur leur propre terrain. Le gouvernement avait pris la direction de la cérémonie, qui se faisait à ses frais : il marchait à la tête du cortège, entre les anarchistes et les amnistiés. Dans le long défilé des discours sur sa tombe, M. Henri Martin était rapproché de M. Madier de Montjau, et M. Victor Hugo continué par M. Barodet. Le discours du grand poète, lu par M. Charles Edmond Choïecki, Polonais proscrit, ancien disciple de Proudhon et ami du prince Napoléon, est une série d'aphorismes sybillins, dont quelques-uns eussent été approuvés par M. de la Palisse, notamment le premier : « La mort d'un homme comme Louis Blanc est une disparition. » Mais du moins, grâce à Victor Hugo, les enfants assistés du département de la Seine et les bataillons scolaires qu'on avait eu le triste courage de faire assister par délégation à ces funérailles civiles, au milieu des francs-maçons et

des groupes de la libre-pensée, sous le regard paternel du Conseil municipal, ont entendu parler d'un « monde meilleur » et prononcer par deux fois le nom de Dieu. Il paraît qu'il faut du courage pour oser proférer en pareille circonstance et en pareille compagnie ce nom suranné, qui sent l'ancien régime et les contes de nourrice. On passe à l'auteur des *Misérables* ce reste de superstition enfantine : c'est un vieillard et c'est un poète. Mais il faut que ce soit lui et qu'il prenne, avec sa générosité habituelle pour les victimes et les proscrits, le ci-devant Dieu sous sa protection pour que nos fortes têtes radicales ne sifflent pas l'Être suprême, même derrière un cercueil, même au seuil d'une tombe, cette porte formidable ouverte sur l'infini. Un murmure a couru néanmoins sur les lèvres des hommes forts qui écoutaient, et Cattiaux, quoiqu'il soit gentleman, n'a pu contenir un sourire de mépris.

Louis Blanc, comme écrivain, a mis le meilleur de son incontestable talent dans l'*Histoire de Dix ans*, qui fut l'une des plus puissantes machines de guerre dirigées contre le gouvernement de Juillet ; dans son *Histoire de la Révolution* d'ailleurs pleine de déclamations et de mauvaise rhétorique, sans parler des sophismes, et dans les lettres écrites d'outre-Manche au *Temps* et qui ont été réunies récemment en dix volumes, sous le titre de *Dix ans de l'Histoire d'Angleterre*. Elles renferment non seulement sur l'état politique et social de la Grande-Bretagne, mais sur les mœurs publiques ou privées, sur le caractère de la nation, sur les fêtes, sur les usages, bref sur tous les hommes et toutes les choses du Royaume-uni, des renseignements précieux écrits d'un bon style, mêlés de portraits vivants et d'anecdotes caractéristiques. On n'a pas oublié le succès obtenu par cette correspondance, où ceux qui se souvenaient de 1848 trouvaient avec un certain étonnement, au milieu des convictions persistantes de l'auteur, une empreinte générale d'équité, de mesure et de bon sens qui pouvait faire espérer que l'âge, la réflexion et l'exil, l'éloignement des agitations politiques et le contact prolongé avec un peuple sage, avaient mûri l'esprit de l'auteur. Sa rentrée en France a démontré la vanité de ces espérances : entre le Louis Blanc de 1880 et celui de 1848, il n'y avait guère que la différence de l'âge et de la position. A certaines paroles prononcées dans ses discours de réunions publiques, on sentait qu'il eût été homme à recommencer encore les prédications du Luxembourg.

Louis Blanc était un disciple de Rousseau, comme Robespierre, avec qui il ne fut pas sans d'assez nombreux points de ressemblance, sauf la Terreur. Il faut lire, dans la *Revue républicaine* de 1834, son article sur la *Vertu considérée comme moyen de gouvernement*. Il se glorifia toujours d'être socialiste. Au Bon

Sens, comme dans la *Revue du Progrès* qu'il avait fondée, il s'appliquait à rapprocher, à unir l'école politique et l'école sociale en un but commun. Dans l'introduction monumentale qu'il a écrite pour son *Histoire de la Révolution*, il salue la fraternité, entrevue alors par le regard fatidique des grands penseurs de la Montagne, comme la loi future du monde. Il était de ces rêveurs qui placent l'âge d'or en avant. Son *Organisation du travail* nous montre un utopiste à peine dépassé par Cabet dans la voie des chimères. La misère engendrant la souffrance et le crime, on doit supprimer la misère. Pour cela, il ne s'agit que d'affranchir le travailleur, en lui fournissant les instruments qui lui manquent. C'est l'affaire de l'État, banquier des pauvres. Il faut, sans déposer violemment personne, organiser des ateliers sociaux libres, qui absorberont peu à peu les ateliers particuliers, en amenant l'anéantissement de la concurrence, cette bête noire de Louis Blanc.

On dressera dans les ateliers et sur les chemins des poteaux étalant la sentence : « Tout homme qui ne travaille point est un voleur. » Cela suffira. M. Louis Blanc vous en donne sa parole ; il ne veut d'autre moyen que le *point d'honneur* pour stimuler l'émulation fraternelle des travailleurs. Les salaires seront égaux : une part des bénéfices devra servir à rembourser l'État, à secourir les malheureux, à agrandir et améliorer l'œuvre. Mais M. Louis Blanc, comme on sait, ne demeura pas toujours partisan de l'égalité du salaire. Plus tard, il prit pour formule : *Produire selon son aptitude et ses forces, consommer selon ses besoins*. Cette formule, qui n'était même pas de lui, pouvait mener loin. Ses théories sur l'organisation du travail n'ont guère servi qu'à désorganiser, en l'effrayant, le peu de travail régulier qui existait encore après la révolution de Février. Leur stérilité et leur impuissance finirent par apparaître aux esprits les plus prévenus. Dès qu'on essaya de les mettre en pratique, elles avortèrent piteusement. Dans le fameux atelier de Clichy, qui fut exonéré des frais de loyer et reçut une grande commande de l'État, les frères mirent leur *point d'honneur* à travailler selon leurs aptitudes et leurs forces, qui étaient faibles, et à consommer selon leurs besoins, qui étaient considérables. De plus, ils ne craignaient pas de réaliser des bénéfices immoraux sur les *sœurs* employées à confectionner les pantalons de la garde mobile. L'ogre Proudhon s'est cruellement égayé à ce propos sur le Petit Poucet du socialisme.

Tout semblait devoir éloigner M. Louis Blanc de la république, — ses souvenirs de famille d'abord : un grand-père guillotiné par la Terreur, un père emprisonné par elle et qui eût partagé le même sort s'il ne se fût échappé ; une mère qui tenait à la famille des Pozzo di Borgo, puis son éducation, et ses premières vellétés diplomatiques. La ruine paternelle, les embarras de sa jeunesse, ses

luttés contre la misère, le ressentiment d'une vanité blessée par ses premières relations mondaines, en décidèrent autrement. Il a dit lui-même que le jour où, malgré sa bonne volonté, il se trouva sans pain et sans travail, il avait fait le serment d'Annibal contre la société. Réduit à être clerc d'avoué et maître d'étude, se sentant un esprit ambitieux et méconnu dans un petit corps qui le rendait ridicule, il en conçut naturellement l'idée que les choses n'étaient point comme elles devaient être. C'est pendant qu'il était précepteur dans une famille particulière, à Arras, qu'il remporta ses premiers succès, en faisant couronner successivement deux poèmes par l'académie de cette ville, qui avait déjà couronné Robespierre. Son talent semble avoir toujours gardé de ces origines une double empreinte pédagogique et académique.

De même, rien dans sa personne physique, non plus que dans son genre d'éloquence, ne le prédisposait au rôle de tribun. C'est précisément par les qualités contraires à celles du tribun que l'avocat Patelin de la politique révolutionnaire a réussi. Même en devenant radical, Louis Blanc était resté homme du monde, j'allais dire aristocrate. Il avait l'allure compassée, le talent correct, le débit précieux, la phrase apprêtée. Il était bénin, bénin, bénin, comme le clystère de M. Purgon, mais ce clystère était empoisonné. Il disait doucement des choses audacieuses. Le contraste de ce petit homme à la figure imberbe, aux airs de tête penchés, à l'articulation mielleuse, avec les idées qu'il énonçait à la tribune, avait quelque chose de semi-saisissant et de semi-grotesque : il semblait voir et ouïr une douairière un peu maniérée prêchant dans son salon l'apothéose de 1793. Ce contraste frappait le peuple et, sans bien s'en rendre compte, il se sentait instinctivement flatté de voir un homme de si bonne éducation et de si belles manières se mettre à son service, adopter ses amours et ses haines, lui faire la cour et lui témoigner une déférence exprimée en termes aussi choisis que s'il eût parlé dans une réunion de princes.

Le même jour, à la même heure, une foule moins énorme, mais infiniment plus choisie, escortait à sa dernière demeure les restes mortels du plus célèbre avocat de cour d'assises, maître Lachaud. Le jury n'entendra plus cette sirène qui le fascinait. La grande corporation des *escarpes*, des empoisonneurs, des femmes adultères et des assassins, pleure en lui le plus illustre, le plus éloquent et le plus irrésistible de ses défenseurs. Si elle eût osé, elle eût envoyé une délégation officielle à ses funérailles. Mais, soit dit sans prétendre expliquer par là cette lacune, maître Lachaud n'avait rien voulu d'officiel autour de son cercueil, et même, en homme qui n'a pas d'illusion sur les convictions oratoires, il avait défendu qu'aucun discours fût prononcé sur sa tombe.

Depuis la cause légendaire de M^me Lafarge, qui fonda sa réputation, il n'était pas un criminel fameux qui n'eût honoré maître Lachaud d'une confiance bien justifiée. Non pas qu'il les sauvât tous : il n'a sauvé ni M^me Lafarge d'abord, ni le docteur La Pommerays, ni l'intéressant Troppmann, ni la touchante veuve Gras, ni bien d'autres encore, car maître Lachaud avait plaidé plus de causes célèbres que don Juan n'avait aimé de femmes. Mais c'est qu'ils étaient impossibles à sauver ; il n'y épargnait pas son éloquence, et La Pommerays, homme instruit et qui savait ses classiques, eût pu dire après son plaidoyer :

Si Pergama dextra

Defendi possent, etiam hac defensa fuissent.

Il y a des pièces tellement mauvaises et condamnées d'avance que le premier comédien du monde ne parviendrait pas à conjurer le sort inévitable qui les attend ; mais leur chute laisse sa gloire intacte et quelquefois même la rehausse. Maître Lachaud ne choisissait pas suffisamment ses pièces : il prenait de toutes mains, il ne savait rien refuser à ses fournisseurs habituels ; il se prodiguait et ne craignait même pas d'accepter des rôles indignes de lui. Était-ce, comme on l'a quelquefois dit, en premier sujet jaloux qui ne veut pas se laisser déposséder de son emploi ? Non, mais par pur amour de l'art. Il courait sans cesse en représentation d'un bout de la France à l'autre, et la Belgique le réclamait aussi, témoin l'affaire Bocarmé. Comme il eût fait merveilles en plaidant pour Armand Peltzer ! Ce mélodrame où l'on reconnaît la main d'un maître, compliqué comme une œuvre de Bouchardy, plein de trucs savants où l'habileté du criminel le plus consommé se mêle à l'art du machiniste et à la ruse du policier, semblait composé tout exprès pour lui. Sans vouloir faire tort aux honorables avocats de Bruxelles, avec quelle supériorité il eût su embrouiller encore la question, déplacer le terrain de l'affaire et, prenant l'offensive dans un de ces mouvements tournants qui lui étaient familiers, troubler la conscience de l'honnête jury en lui démontrant que la victime était le vrai coupable et que le coupable était la victime. Maître Lachaud en était venu à préparer ses dossiers en chemin de fer ou à l'audience même, se fiant à la promptitude de son coup d'œil et à son inépuisable fécondité de ressources. A ce jeu, on gagne plus de 100 000 francs par an, on fait répéter son nom par tous les échos, on conquiert une sorte de popularité qui est quelque chose comme la monnaie de cuivre de la gloire. Mais on se surmène, on use sa vie et on gaspille son talent.

Maître Lachaud ressemblait à ces grands acteurs admirablement doués qui se sont gâtés à courir la province et à chercher l'effet

quand même, à tout souligner, à tout exagérer pour enlever l'applaudissement du gros public plutôt que le suffrage moins bruyant du petit nombre des connaisseurs. Il n'avait pas seulement trop couru la province, il avait surtout trop couru le jury. De même qu'il ne choisissait pas suffisamment ses causes, il ne choisissait pas assez non plus ses arguments, ses images et son genre d'éloquence, ou plutôt il les choisissait au point de vue spécial de son auditoire. Il savait que le jury est moins une magistrature qu'un public, facile aux entraînements, toujours prêt à se laisser duper par les apparences, sacrifiant volontiers les notions austères du droit aux influences de l'opinion, aux élans d'une sensibilité nerveuse et superficielle, jugeant la cause qui lui est soumise à peu près comme il jugerait un drame, disposé enfin à acquitter Marie Bière comme la veille il a applaudi au Vaudeville ou à l'Ambigu la femme coupable qui se réhabilite en tuant son séducteur. Il parlait en conséquence. De là ces plaidoieries à côté, ces tremblements de voix, ces apostrophes, ces phrases d'un romantisme démodé, ce pathétique de commande, ces vulgarités qui pouvaient faire sourire ou souffrir, suivant son tempérament, un auditeur délicat. Mais le plus difficile et le plus dédaigneux finissait souvent par être pris lui-même à cette chaleur entraînant mêlée de bonhomie, à cette souplesse d'argumentation, à cette habileté d'une aisance et d'une désinvolture souveraines, à cet art de marier l'attendrissement à l'ironie, la colère à l'indignation, la terreur à la pitié, de pincer successivement, sans avoir l'air d'y toucher, toutes les fibres sensibles du jury ; à cette profonde conviction enfin qui respirait dans toute sa physionomie et dans toutes ses paroles, car ce n'est pas assez de dire que maître Lachaud semblait toujours convaincu, il l'était, au moins tant que durait son plaidoyer.

II

Malgré le nombre et l'importance des ouvrages nouveaux au théâtre, c'est à une œuvre vieille d'un demi-siècle que s'attachait le plus vif, le plus ardent intérêt de curiosité. La première et unique représentation du *Roi s'amuse* avait eu lieu à la Comédie-Française le 22 novembre 1832; le lendemain la pièce était interdite. Le théâtre a voulu rendre au grand poète un délicat hommage en préparant pour le 23 novembre 1882 une reprise, qualifiée de deuxième représentation, avec une mise en scène somptueuse et l'élite de sa troupe dans les rôles principaux. Ce n'est pas sa faute si le triomphe prévu et si bien préparé s'est changé en revers.

Le théâtre était illuminé comme pour un jour de gala. Une foule énorme s'était massée dans la rue Richelieu et sur la place pour

acclamer Victor Hugo et regarder passer les illustrations du jour. Les bureaux n'avaient même pas été ouverts. A huit heures, vous n'eussiez plus trouvé une place vide dans le coin le plus perdu de la salle. On voyait des robes de soirée et des cravates blanches jusqu'aux quatrièmes loges. Si le plafond se fût effondré, s'il se fût déclaré un incendie comme celui de Vienne, en un clin d'œil, Paris et la France eussent perdu leur couronne : la politique, les arts et les lettres, la poésie, le roman, la critique, la grande industrie, la haute banque, les sciences et le monde auraient été décapités d'un seul coup.

Ces quinze cents personnes, la fleur de l'intelligence, de la curiosité et de l'esprit parisien, attendaient la grande solennité littéraire, les uns, comme on l'a dit, résolus d'avance, les autres d'avance résignés à un enthousiasme qui semblait inévitable. Dès qu'on eut frappé le premier des trois coups, un silence solennel plana sur l'assemblée.

Tout le monde a lu la pièce : j'ai donc moins à l'analyser et à l'apprécier en elle-même que dans l'effet produit à la représentation. S'il en est, par hasard, qui ne l'aient pas lue, ils connaissent du moins le fond de l'intrigue par *Rigoletto*. Rappelons seulement que l'idée inspiratrice du drame est absolument la même que celle de *Lucrece Borgia*, à cela près que le monstre, transfiguré par l'amour de son enfant, n'est ici ni du même sexe ni de la même condition, et que la thèse commencée par la réhabilitation du bouffon s'achève par l'abaissement de la royauté. Après quoi, nous allons nous borner à dresser le procès-verbal de la soirée.

La toile se lève sur la fête de nuit au Louvre. Le coup d'œil est d'une richesse et d'un goût qui charment tout le monde. Le roi François I^{er} va et vient, s'entretenant de propos galants avec ses favoris, et au milieu de ces caquetages de cour, Triboulet survient tout à coup, armé de sa marotte, coiffé de son bonnet à sonnettes, agressif, railleur, insolent. M. Victor Hugo a une prédilection pour les fous de cour : il en a mis quatre dans *Cromwell*; dans *Marion Delorme* il n'a pas oublié l'Angely, le fou de Louis XIII, personnage funèbre, qui inspire au marquis de Brichanteau cette réflexion :

Je ne m'étonne plus que le roi soit si triste.

Triboulet n'est pas beaucoup plus gai que l'Angely, quoiqu'il se batte les flancs pour faire rire et que les courtisans y mettent une bonne volonté qui n'a pu être imitée par le parterre. Il était lugubre de voir les seigneurs et le roi éclater à l'envi d'une hilarité convulsive à chacune de ces énormes et compactes saillies, dont pas une ne parvenait à dérider, si légèrement que ce fût, le visage du spectateur le mieux disposé. Cet échange de propos frivoles, cette

agitation superficielle, ces entrées et ces sorties sans but nous ont tous laissés très froids et bientôt vaguement ennuyés. L'atmosphère glaciale qui s'était répandue dès la première scène devenait pénible, quand, heureusement, l'entrée de Saint-Vallier est venue dégeler la salle. Certes, l'énorme tirade qu'il lance à la face du roi, en plein Louvre, en pleine fête, au milieu des courtisans qui font cercle comme pour entendre la harangue d'un ambassadeur, est d'une invraisemblance absolue. Comment admettre que François I^{er} lui laisse tout le loisir de défiler ses quatre-vingts vers d'injures et attende bien posément qu'il ait fini, pour se mettre alors tout à coup en colère et s'écrier un peu tard :

On s'oublie à ce point d'audace et de délire!

Duc, arrêtez monsieur.

Mais on était si affamé d'applaudir, et la tirade y fournissait tant d'heureux prétextes par les vers éclatants dont elle est semée, que d'unanimes bravos ont réchauffé cette fin du premier acte.

Le deuxième nous transporte au recoin le plus désert du cul-de-sac Buci, et la scène se partage entre la cour de la maison où Triboulet cache sa fille à tous les regards et la ruelle par où l'on y arrive. Le succès tardif de l'acte précédent semble d'abord vouloir se continuer dans celui-ci, qui s'ouvre par la jolie scène où ce sacripant de Saltabadil vient faire ses offres de service à Triboulet, avec une courtoisie aimable, une douceuse bonhomie, une désinvolture insinuante, très spirituellement rendues par M. Febyre. Mais, à l'inverse de l'acte précédent, c'est la suite qui va glacer de nouveau le spectateur. Triboulet ouvre la porte pratiquée dans le mur de la cour, et avant d'aller trouver sa fille, il s'arrête pour débiter un monologue de soixante-quinze vers. Malgré l'art avec lequel Got détaille ce morceau, il paraît long, et longue aussi la scène avec Blanche, pleine de vers admirables, mais où il ne parle encore que par tirades, et où il parle trop. Triboulet a tout le contraire du tempérament d'un bouffon : il est verbeux et déclamatoire.

Cependant on trouve encore dans cette scène de quoi se dédommager amplement. Mais, à partir du moment où François I^{er} pénètre dans la cour déguisé en étudiant, avant même que Triboulet ne soit parti, et, pour ne pas être aperçu par lui, à mesure que le bouffon tourne autour de l'arbre, y tourne lui-même en sens opposé, à peu près comme Chérubin autour du fauteuil dans le *Mariage de Figaro*; quand dame Bérarde fait son éloge à la jeune fille, et à chaque épithète louangeuse qu'elle lui décerne, tend clandestinement la main où il dépose une pièce d'or, nous nous sentons ramené au domaine de la fantaisie froide, de l'invraisemblance puérile, du comique forcé. A ce triple point de vue, la scène de l'enlèvement dépasse

toutes les bornes. Triboulet, ce rusé, ce défiant, ce sceptique, malin comme un singe et dressé à tous les méchants tours, se laisse duper dans la circonstance avec une candeur plus digne d'un *innocent* que d'un fou de cour. Il croit n'avoir qu'un masque sur la figure, lorsqu'il a un épais bandeau sur les yeux et sur les oreilles, et il tient consciencieusement l'échelle par où les seigneurs s'introduisent chez lui, en ayant grand soin de leur laisser tout le temps nécessaire pour enlever sa fille, avant de se douter que son rôle de complice pourrait bien n'avoir été qu'une duperie.

Le troisième acte nous ramène au Louvre, où les courtisans livrent à François I^{er} la fille de Triboulet, qu'ils prennent pour sa maîtresse. A peine en présence l'un de l'autre, la jeune fille et le roi se reconnaissent. Blanche aperçoit la chambre royale ouverte; elle s'y réfugie en la fermant derrière elle : « Oh ! j'ai la clef sur moi, » s'écrie François I^{er}, et il la rejoint. La seule lecture de cette scène est déjà choquante; qu'est-ce donc lorsqu'on la voit sur le théâtre? Pendant qu'ils sont enfermés tous deux, arrive Triboulet, étouffant de rage contenue et épiant tout ce qui se passe en feignant de rire et de plaisanter. Un indice lui révèle la vérité, et il éclate en imprécations furieuses. Avant de se jeter une première fois sur la porte, il décoche aux seigneurs une tirade préliminaire d'une vingtaine d'alexandrins, et l'on a déjà envie de lui crier : « Mais enfonce donc la porte, misérable, et ne perds pas ton temps à aligner des antithèses ! » Enfin il se décide; on le retient. Sur quoi, nouvelle averse d'injures en plus de cinquante vers avant de recommencer une seconde tentative, suivie elle-même d'une trentaine de vers encore. Si beaux qu'ils puissent être, il y en a vraiment trop et ils ne sont point à leur place. Quant à ces courtisans, qui se nomment Cossé, Piennes, Brion, Gordes, d'Aubusson, Montmorency, ignobles valets d'un plus ignoble maître, non contents d'avoir jeté cette enfant en proie au libertin couronné et d'empêcher le père de la délivrer, ils reçoivent sans broncher ce torrent d'injures qui ferait bondir le plus vil des laquais. De telles choses ne peuvent se supporter que lorsqu'elles sont mises en musique.

Les deux derniers actes vont porter au comble les invraisemblances et les impossibilités mélodramatiques de la pièce, dont nous ferions volontiers bon marché, si elles se rachetaient par la vérité du sentiment et des caractères. Nous avons vu François I^{er} courir les rues la nuit, déguisé en étudiant. Cette fois, nous le voyons courir les mauvais lieux, s'attabler dans un cabaret borgne, ouvert à tous les vents, pour y boire, y chanter, y courtiser une bohémienne que lui livre son frère, y coucher même, parce qu'il fait de l'orage, sans se dire seulement que l'homme dont il reçoit une hospitalité honteuse, doit éprouver la tentation bien naturelle de

l'égorger dans ce taudis isolé et désert, ne fût-ce qu'afin de lui voler ses habits et sa bourse. La taverne d'Orsini, où se rend Marguerite de Bourgogne, dans la *Tour de Nesle*, est un lieu d'honneur en comparaison du cloaque de Saltabadil, et les auteurs du mélodrame ont pris soin d'expliquer une pareille démarche. Dans cette série de scènes interminables où la dignité royale est ravalée si bas, où les défauts de la conception et de l'intrigue sont accentués et grossis comme à plaisir, où rien n'atténue, où tout souligne et délaie les maladresses de la mise en scène, la sensation pénible du spectateur va jusqu'à la souffrance. On souffre de cette prostitution de la royauté avec une fille de la rue, étalée sous les yeux du spectateur et épiée par Blanche et son frère à travers les lézardes d'un mur; on souffre de cette scène en partie double entre les deux bandits, discutant l'assassinat de leur hôte, et cette jeune fille revenue seule pour les écouter sous la pluie et le tonnerre, et mêlant ses *aparté* lugubres à leur lugubre dispute. On souffre, mais d'un autre genre de souffrance, en voyant Saltabadil repasser son grand couteau, comme Barbe-Bleue, au moment où Blanche frappe à la mesure pour aller au-devant de la mort, puis, après lui avoir laissé le temps d'un nouveau monologue, se cacher derrière la porte pour l'empoigner au passage et lui plonger son arme dans le dos. C'est là, il faut bien le dire, du plus mauvais mélodrame. A la première représentation, les sifflets firent place aux éclats de rire quand on entendit Saltabadil dire à Maguelonne :

Mordieu !

Donne-moi mon couteau que je l'aigüise un peu.

Et :

Bon ! Derrière la porte attends que je me place.

A la deuxième, malgré les dispositions respectueuses de la salle, il s'en est vraiment fallu de peu qu'il n'en fût de même, mais les rires d'autrefois se sont changés en exclamations discrètes et en murmures étouffés.

Le dernier acte est rempli presque tout entier par trois énormes monologues de Triboulet : monologue avant le sac; monologue sur le sac, lorsqu'il croit que le cadavre est celui de François I^{er}; troisième monologue lorsqu'il a découvert que c'est celui de sa fille. Le premier a trente vers; le deuxième, soixante-six; le troisième, cent huit. Il contemple le sac, il le tâte, il met le pied dessus, il se penche sur le sac, il le traîne, il le secoue, il frappe le cadavre au travers. Il se redresse en croisant les bras sous la foudre et les éclairs, il interpelle la terre et les cieus, il apostrophe les nations, il évoque l'avenir, il décrit la bataille de Marignan, il oppose le bouffon au roi en un cliquetis de métaphores et d'antithèses qui font plus de bruit que

le tonnerre. Son désespoir, ses lamentations et ses imprécations après avoir reconnu dans un éclair le visage de sa fille, laissent tous les cœurs parfaitement froids. Il y a deux choses que M. Victor Hugo ne sait pas faire : il sait étonner, éblouir, charmer parfois, souvent frapper d'admiration et faire courir dans la chair ce frisson que Job éprouvait quand un esprit passait devant sa face ; il sait rarement exciter le rire et jamais exciter les larmes. On est accablé, on a le cœur tordu comme dans un cauchemar ; on ne pleure pas.

Le public, sans en excepter les admirateurs les plus fervents de M. Victor Hugo, est sorti consterné. Il n'y a pas deux mots pour peindre le résultat *dramatique* de cette soirée : c'est un désastre, — désastre qui n'empêchera pas une longue série de représentations, car la curiosité était excitée à un si haut point, que dès le premier jour, la salle se trouvait entièrement louée jusque vers le milieu de janvier ; et les splendeurs de la mise en scène, le jeu des acteurs, la beauté des vers ménagent plus d'une compensation aux spectateurs. C'est un mauvais service qu'on a rendu au poète d'exhumer cette pièce du recueil de ses œuvres pour la transporter sur la scène, où la lumière de la rampe éclaire et met en relief des défauts que la lecture laissait seulement entrevoir. On n'est parvenu ainsi qu'à justifier à la fois la censure de 1832 et les orages de la première représentation.

Assurément, nous savions tous que le *Roi s'amuse* est, au point de vue moral comme au point de vue historique, la plus mauvaise pièce de Victor Hugo ; mais nous ne savions pas assez qu'elle fût également sa plus mauvaise au point de vue dramatique. Tout le gain de cette reprise se réduit à nous l'avoir appris. Ce résultat est si incontestable, que, malgré l'attitude prosternée de presque toute la critique à l'égard du grand poète, elle n'a pu le dissimuler. On pouvait croire que le mot d'ordre religieusement suivi depuis longtemps serait encore observé cette fois. Les pièces de Victor Hugo, comme sa personne elle-même, sont pour ainsi dire entrées dans la légende. On les considère comme des œuvres d'un autre âge et d'une essence particulière, auxquelles ne doivent pas s'appliquer les règles habituelles, et on les écoute dans cette disposition d'esprit qui réprime tout jugement comme un blasphème. La critique est passée à l'état de culte. Mais cette fois l'impression a été tellement irrésistible, qu'elle a triomphé de toutes les consignes, et que, sauf les deux ou trois thuriféraires attirés, qui, s'il prenait fantaisie à Victor Hugo d'écrire des vers de mirliton, s'agenouilleraient en criant au chef-d'œuvre, chacun a osé écrire plus ou moins nettement ce que tout le monde se disait sans ambages pendant les entr'actes de la représentation.

Le *Roi s'amuse* tient du mélodrame par l'intrigue et de l'opéra

par l'exécution. C'est une partition remplie de grands airs de bravoure. Si l'on veut bien l'envisager de la sorte, beaucoup de ses défauts disparaissent. Ainsi supposez les innombrables tirades de Triboulet chantées par un baryton à la voix chaude et puissante; que Saint-Vallier entre, pareil à la statue du commandeur, et que, d'une voix de basse profonde, il chante son grand air au roi muet et aux courtisans immobiles, rien de mieux. C'est précisément ce qui a lieu dans *Rigoletto*, et voilà pourquoi presque tout ce qui nous choque dans le *Roi s'amuse*, passe dans l'opéra de Verdi sans qu'on songe à y prendre garde. On dit que le poète en a voulu au compositeur, ou du moins au librettiste, qui a mutilé son œuvre. Je crois qu'il a eu tort : la partition de Verdi a popularisé le sujet; elle avait préparé les esprits aux scènes les plus scabreuses et elle les eût fait passer peut-être sans encombre si, par malheur, la représentation du Théâtre-Français n'avait trop manqué de musique.

C'est en ces termes qu'on peut familièrement résumer le principal reproche encouru par les acteurs, et surtout par M. Got. Il joue avec une rare intelligence le rôle écrasant de Triboulet; il a mis supérieurement en relief nombre de vers vigoureux et de passages pathétiques. Mais Got est un talent laborieux et bourgeois : il manque d'ampleur, de souplesse, de variété, de fantaisie; il n'a pas la voix assez sonore ni le geste assez romantique; il ne sait pas faire valoir la musique des vers. La *folie* manque à la façon dont il a conçu son personnage de fou. Il a joué en philosophe misanthrope et amer ce rôle tout d'extravagance et de passion violente. La basse de M. Maubant est ébréchée. M. Mounet-Sully est un beau François I^{er}, qu'on croirait descendu de la toile du Titien, et M^{me} Samary une Maguelonne provocante, qui fait songer à la Salomé d'Henri Regnault. M^{lle} Bartet, touchante dans les scènes avec son père, est restée au-dessous d'elle-même dans celle du quatrième acte, à la porte de Saltabadil; elle a joué avec une mollesse larmoyante; on l'entendait à peine; elle a besoin d'apprendre à dire le vers, surtout le vers de Victor Hugo.

François I^{er} n'a pas été gâté par les auteurs dramatiques. Sans parler d'un essai malheureux d'Alfred de Musset, qu'il n'acheva jamais et ne voulut pas, avec raison, laisser recueillir dans ses œuvres, mais dont on a publié quelques vers, Félix Pyat et Auguste Luchet tracèrent en 1835, dans leur drame d'*Ango*, une figure de ce monarque qui semble bien avoir été inspirée, comme celle de Musset, par le François I^{er} de Victor Hugo. Pyat ne pouvait manquer d'avilir encore, en le poussant à la caricature la plus violente et la plus grossière, le modèle déjà si étrangement déformé d'après lequel il travaillait. Et pourtant le grand poète s'était montré bien assez

cruellement injuste envers le roi-chevalier, plus cruel et plus injuste qu'il ne l'a été dans *Hernani* envers son rival Charles-Quint, qu'il relève au moins par des sentiments généreux et des pensées élevées, après l'avoir compromis dans des aventures plus dignes d'un jeune bachelier que d'un futur empereur, — tandis qu'il fait de François I^{er} un libertin vulgaire dont les actes et le langage, d'un bout à l'autre de la pièce, trahissent sans compensation, la nature la plus vile et la plus abaissée. Les mœurs de François I^{er} furent loin, sans doute, d'être irréprochables. Mais, en faisant la part aussi large qu'on voudra à ses détracteurs, et même en prenant au mot les scandaleux commérages d'un Brantôme sur la cour des Valois, comment oublier, sans faire affront à la justice et à l'histoire, que cet homme fut l'inspirateur et le protecteur de la Renaissance, l'ami des grands artistes, des poètes et des lettrés de son temps, le vainqueur de Marignan, le vaincu de Pavie, celui dont le seul nom rappelle la magnifique devise : « Tout est perdu, fors l'honneur ! » Comment admettre que pas un seul reflet de lumière, si lointain et si affaibli qu'il soit, ne vienne une seule fois éclaircir tant d'ombres ? Dans la pièce de Victor Hugo, François I^{er} a tout perdu, même l'honneur.

Le *Voyage à travers l'impossible*, par MM. Dennery et Jules Verne, ne demande qu'une mention rapide. Spectacle où l'on a réuni toutes les splendeurs de la décoration et de la mise en scène, mais pièce incohérente, qui n'a pas su prendre franchement son parti entre la fantaisie et la réalité et où le mélange de ces deux éléments produit la plus bizarre discordance. M. Dennery, expert aux plus difficiles besognes dramatiques, a essayé d'y fondre en une seule pièce les personnages et l'action de plusieurs de ces romans de Jules Verne, où la science sert de point de départ aux développements les plus fantastiques : le *Docteur Ox*, le *Voyage au centre de la terre*, *De la terre à la lune*, *Vingt mille lieues sous les mers*. Nous avons eu déjà le *Tour du monde en 80 jours*, les *Enfants du capitaine Grant*, *Michel Strogoff*, dont le succès ne pouvait manquer d'allécher les directeurs. Tous les livres de Jules Verne y passeront. Cette fois on les a mis en bloc. Mais comme le fécond écrivain augmente chaque année sa collection de deux ou trois volumes nouveaux, on ne parviendra pas sans peine à le rattraper. Malgré son titre, qui ouvre de si vastes perspectives à l'imagination, le *Voyage à travers l'impossible* n'est qu'un prétexte à décors, à costumes et à ballets, qui est sûr d'obtenir, pendant les vacances du jour de l'an, tout le succès dont il est digne.

Nous ne passerons pas si vite devant la pièce de M. Catulle Mendès : *les Mères ennemies*, bien que l'abondance de la moisson dramatique ne nous permette pas de nous y arrêter aussi longue-

ment que nous l'eussions fait en temps ordinaire. Il s'attachait à cette représentation, en dehors même de l'œuvre, un intérêt de curiosité toute parisienne. Cette soirée inaugurait la nouvelle direction de l'Ambigu, achetée par M^{me} Sarah Bernhardt pour son fils à peine âgé de dix-huit ans, et en réalité dirigé par elle sous le nom de celui-ci. Elle voulait débiter, dans sa nouvelle carrière, par un coup de maître. Elle avait annoncé l'intention originale de dégrader l'Ambigu, de le régénérer, d'en relever à la fois le genre et la fortune, de transformer en théâtre littéraire la vieille salle qui semblait fatalement vouée au gros mélodrame depuis les temps héroïques de Corssé et de Pixérécourt, et de purifier par l'œuvre d'un vrai poète la scène où traînaient encore des lambeaux purulents de *Nana*. On la savait capable de tenir cette audacieuse gageure ; et l'on éprouvait également, s'il faut tout dire, une curiosité qui, pour être d'un ordre inférieur, n'en était pas moins vive : celle d'assister aux débuts de M. Damala, et de voir enfin à l'œuvre le prince-consort.

M. Catulle Mendès porte un nom qui semble frappé pour la gloire et qui forme à lui seul la moitié de sa réputation. Sa prose est moins connue que ses vers. Il fut l'un des jeunes chefs du nouveau mouvement poétique d'où est sorti ce qu'on a bizarrement appelé le *Parnasse moderne*. Il avait déjà abordé le théâtre avec une petite comédie et un drame qui n'ont pas laissé de souvenirs : *la Part du Roi* et *Justice*. Cette fois, il vient d'y marquer sa place. L'action des *Mères ennemies* se passe en Pologne. La pièce a pour sujet la rivalité des deux femmes du comte Boleski : la femme légitime, qu'il a répudiée ; la maîtresse, qu'il a épousée ensuite, et celle de leurs enfants, encadrées dans un épisode des guerres nationales, où le comte, qui a trahi sa patrie en trahissant sa foi conjugale, se trouve placé entre sa première épouse et la deuxième, entre le fils de celle-ci et le fils de celle-là, entre sa terre natale et son pays d'adoption. C'est un drame intime, compliqué d'un drame patriotique et religieux. Il a réussi avec éclat. Non qu'il soit parfait : il s'en faut. La pièce est trop touffue et par endroits obscure : le rôle du père est fatigant, celui du traître à peu près incompréhensible. Elle a dans son ensemble quelque chose de tendu, d'excessif et de forcé. Il serait facile de tourner à la parodie cette catastrophe finale où tous les personnages, sans exception, se trouvent réunis, on ne sait comment, dans le palais de glace, qui tout à coup fait explosion on ne sait pourquoi et les ensevelit sous ses ruines. Comme la plupart des poètes, M. Catulle Mendès est enclin à peindre de beaux tableaux plutôt qu'à écrire les scènes que demanderait le drame, et par moments sa pièce fait songer à un opéra. Mais elle n'en a pas moins, dans une action vigoureusement nouée, des situations fortes et saisissantes. A travers les complications puériles, les obscurités

et les inexpériences, éclatent des scènes magnifiques. Le prologue, où la noble comtesse Boleska chasse de son château, par-devant tous les vassaux assemblés, son indigne mari, traître à son Dieu et à sa patrie comme à sa femme ; la scène où un prêtre arrête les Polonais dans leur fuite en élevant un crucifix, les jette à genoux avant de les ramener à la bataille et, frappé d'une balle russe pendant la prière, laisse échapper un crucifix, que ramasse un Juif avec respect en s'écriant : « C'est l'étendard de la Pologne que je relève », sont empreints d'un véritable sentiment de grandeur. M^{lle} Agar, l'une de nos dernières tragédiennes, M^{lle} Antonine et M. Damala lui-même se sont montrés dignes de l'œuvre dont ils remplissaient les principaux rôles.

Quels que soient les défauts d'un ouvrage, quand on y trouve un sentiment idéal, un effort sincère pour atteindre au beau, l'horreur du succès banal acheté par des moyens équivoques ou vulgaires, il faut lui pardonner beaucoup. C'est pourquoi nous ne marchanderons pas plus les éloges à l'*Amhra* de M. Grangeneuve qu'aux *Mères ennemies* de M. Catulle Mendès. M. Grangeneuve est de l'école de M. Paul Deroulède, et *Amhra* nous a rappelé l'*Hetman* par le patriotisme généreux et juvénile dont elle déborde, par l'abus du lyrisme, par sa forme bouillonnante, mêlée de bavures et de scories, mais souvent d'un jet impétueux et dont la flamme réchauffe le cœur.

Amhra! que signifie ce titre énigmatique? Le barde en donne l'explication au deuxième acte, dans un chant dont chaque strophe commence par l'un des vers suivants :

Amhra! c'est cri de fête...

Amhra! c'est cri de chasse...

Amhra! c'est cri de guerre!

et dont toutes les strophes finissent par celui-ci, qu'on entend d'ailleurs retentir sans cesse pendant les cinq actes :

Amhra! Gaulois, Almra!

Il en résulte qu'*Amhra* était un cri d'encouragement s'appliquant aux situations les plus diverses, et correspondant à peu près à notre : *en avant!* mais avec un sens plus large ; une exclamation virile, peut-être une simple onomatopée, par laquelle les Gaulois s'exhortaient à bien faire. Je suppose que l'auteur n'a pas lui-même forgé de toutes pièces ce mot d'une physionomie suffisamment truculente et d'une sonorité où se combinent le cri de la bête fauve et le croassement du corbeau. J'ai comme un vague souvenir de l'avoir rencontré jadis dans Plutarque. Quant aux noms des personnages, dont aucun n'est historique et qui s'appellent Tarven, Luern, Certil, Dermid, Tored, Gyptis, Lehnor, Maric, Salager, leur authenticité

me paraît sujette à caution. Il semblerait que M. Grangeneuve les a fabriqués en retournant des noms modernes ; mais, tels qu'ils sont, ils ne contribuent pas médiocrement à accroître la physionomie farouche et l'allure rocailleuse de la versification.

L'action se passe dans les Alpes gauloises, un siècle et demi environ avant l'ère chrétienne, parmi des tribus guerrières dont chacune est commandée par un brenn, mais qui toutes reconnaissent l'autorité suprême du Barde. Le Barde a une fille, Camma, épouse du brenn Celtil, et tous deux ont une fille, Gyptis, qu'ils ont formé le projet politique de marier à un brenn voisin, du nom de Luern. Gyptis est passionnément aimée du brave et loyal guerrier Tarven, pour lequel son propre cœur éprouve un penchant secret ; mais, en Gauloise digne d'être une Romaine de Corneille, elle sacrifie l'amour à la raison d'État.

Tandis que Luern célèbre son mariage en donnant à sa tribu, au milieu de la forêt, une fête qui dégénère en orgie et que le jeune poète a peinte de couleurs abruptes et vigoureuses, l'approche de l'éternel ennemi, du Romain, est signalée par Tarven. Luern se raille de ses pressantes objurgations ; il feint de croire que c'est là le stratagème d'un rival qui veut l'éloigner pendant la première nuit de ses noces, et comme Tarven s'emporte contre ce soupçon outrageant et contre l'inaction de Luern, celui-ci donne l'ordre de l'attacher à un chêne où il sera dévoré par les loups, et il s'éloigne avec ses soldats ivres. Heureusement, le jeune frère de Gyptis, en chasse à travers la forêt, survient et coupe les liens de Tarven : les loups ne dévoreront qu'un ivrogne, qui s'est couché au pied de l'arbre, terrassé par un sommeil de plomb.

Luern est donc un traître ? Oui ; il enivrait ses soldats tout exprès pour laisser le champ libre aux Romains. Mais c'est un traître d'une nature particulière, un traître à nuances et à raffinements, qui se récrierait contre la brutalité de ce gros mot ; une espèce d'épicurien celtique, dont les jouissances de la civilisation ont à la fois abaissé l'âme et élevé, ou du moins cultivé l'esprit, et qui couvre son énervement de hautes considérations politiques comme les sages en faisaient entendre, pendant la dernière guerre, aux fous qui, ne pouvant se résigner à la défaite, voulaient continuer la lutte quand même. Au troisième acte, rentré chez lui, reçu avec une froideur glaciale par Gyptis, qui se dérobe à toutes ses avances, s'étonne du luxe romain dont il s'entoure, de la tiédeur de son zèle et du scepticisme de ses réponses, il lui développe ses idées en une longue tirade qui ne manque pas de souffle :

Dans la vaine fierté de leurs anciens exploits,
Nos peuples ont vieilli sans sortir de l'enfance ;
Impuissants aujourd'hui, même pour leur défense,

Comptent-ils à leur aide appeler les héros
 Dont par toute la terre ils ont semé les os?
 Les morts sont morts, et morte est notre antique gloire!
 Pendant que du passé nous perdons la mémoire,
 Et perdons le présent à nous ressouvenir,
 A nos dépens sur nous se bâtit l'avenir.
 Du grand nom d'Annibal, que servit l'héritage?
 Il a fait trembler Rome; elle a détruit Carthage.
 Aujourd'hui, sur le Rhône, un proconsul est roi.
 Rome partout s'étend, partout triomphe; en somme,
 Le passé fut à nous, l'avenir est à Rome.

.....
 J'ai maudit comme vous le jour où Massalie
 Ouvrit les ports de Gaule à l'avidité d'Italie;
 J'ai maudit nos vainqueurs, c'est le droit du vaincu;
 Mais ce que j'ai vu d'eux chez eux m'a convaincu
 Que nous devons enfin accepter la défaite,
 Que la paix seule peut arrêter la conquête.
 Ce que n'a pu Bitont, ce roi brenn de vingt rois,
 Dont l'étendard guidait deux cent mille Gaulois,
 Moi, qui peux rassembler mille guerriers à peine,
 J'essaierais d'arrêter la puissance romaine!
 Je vous entends; j'entends le barde discourir :
 « On doit toujours combattre; on peut toujours mourir! »
 Combattre un ennemi par folle et vaine gloire,
 Rien que pour lui donner encore une victoire;
 Mourir, pour que ma mort le fasse plus puissant,
 Enfin servir mon peuple en l'anéantissant,
 Mon devoir ne peut être à ce point ridicule!

Ce n'est pas seulement pour donner une idée du style de M. Grangeneuve, dans ses qualités comme dans ses défauts, que j'ai reproduit ce passage, mais parce qu'on est tenté d'y voir l'indication du sujet tel que peut-être il s'est présenté d'abord à l'esprit de l'auteur et qu'il se proposait de le traiter. Sans doute un pareil caractère n'a rien en soi de dramatique; il pouvait le devenir, il pouvait produire des effets puissants par l'opposition et la lutte avec le patriotisme lyrique et religieux du Barde, avec le patriotisme étroit et farouche, exalté et entêté de Tarven. Mais ce point de vue se dérobe presque aussitôt qu'il se montre. La figure de Luern, qui semble ici dessinée d'une main ferme et sûre, reprend ensuite des contours flottants et s'évanouit dans de perpétuelles contradictions. Après avoir confessé à Gyptis qu'il ne l'aime pas, il lui déclare qu'il l'adore; après s'être posé en politique circonspect, en philosophe indifférent aux préjugés et supérieur aux émotions vulgaires, il s'échauffe si bien dans la discussion qu'il poignarde sa femme. A peine a-t-il commis ce mauvais coup, indigne d'un esprit si cultivé, que Tarven arrive. Luern, d'abord stupéfait, conçoit l'astucieux projet de le faire passer pour le meurtrier, et il

réussirait si Tarven ne saisissait entre les mains crispées de la morte un papier qui prouve la trahison du brenn.

Il en profite pour le contraindre de marcher à l'ennemi, en menaçant de tout dévoiler. Les deux derniers actes sont remplis par les péripéties de la lutte des Gaulois. Repoussés d'abord et découragés, ils sont ramenés au combat par Tarven et le frère cadet de Gyptis, un jeune lionceau gaulois qui traverse la pièce en l'animant des saillies de son héroïsme naissant ; finalement ils demeurent victorieux, comme il convenait. Luern a disparu pendant la bataille ; on le croit mort, il n'était que caché sans doute. Mais il revient pour provoquer Tarven. Le spectateur est un peu surpris de ce courage tardif et que rien ne pouvait faire prévoir, — car Tarven est un rude adversaire. Vous ne doutez pas un instant de l'issue du combat : le loyal Tarven doit tuer le traître ; c'est le jugement de Dieu. Après quoi il va repousser les Romains, et au retour il épousera Gyptis, que Luern a mal poignardée et qui n'est point morte.

J'ai négligé dans cette analyse le personnage de la suivante Eva, — un nom bien peu gaulois pour le coup — qui aime aussi Tarven, mais d'un amour chaste, doux et caché, et qui s'empoisonne sous ses yeux au dénouement, heureuse du regard de compassion qu'il laisse tomber sur elle. Cette figure, que l'auteur avait la volonté de rendre touchante, est tellement effacée, que personne ne s'intéresse plus à sa mort qu'à son amour, et que son rôle pouvait être retranché du drame comme de notre analyse sans le moindre inconvénient.

Au fond, le vrai sujet d'*Amhra*, c'est le titre qui le donne. L'auteur a voulu nous crier un *sursum corda!* Sa pièce est une fanfare qui chante : *Debout! En avant!* Elle est pleine de sentiments patriotiques et nobles, exprimés avec chaleur, mais d'une façon un peu vague et confuse. Ni les beaux vers, ni les tableaux brillants, ni les scènes éclatantes et vigoureuses ne font défaut au poète. Il lui manque de savoir contenir sa verve désordonnée. Mieux réglée, elle doublerait de force. Avec plus de sobriété et de mesure, M. Grangeneuve eût produit plus d'effet. Il a tort de vouloir toujours vibrer. Il règne dans ce drame une tension violente et monotone. Trop de phrases, trop d'hymnes, trop de tirades. L'inexpérience est visible aussi. Le style a des répétitions ; les mêmes images et les mêmes formules reparaissent, parfois les mêmes scènes. Comptez les morts, qui viennent tomber successivement à la renverse sous les yeux du spectateur : Gyptis, Celtil, Luern, Eva, outre ceux qu'on ne voit point et dont on se contente de parler. Comptez les résurrections maintenant : Gyptis, Tarven qu'on croyait mangé par les loups, Luern qu'on croyait tué par les Romains. Ajoutez-y un certain abus de couleur locale : que d'aurochs ! que de brenns ! que de bardes ! Est-ce aussi par excès de couleur locale, pour exprimer la

rudesse de nos aïeux, qu'il a fait sa versification si dure et si âpre ?

La chaleur et l'énergie du poète se sont communiqués au jeu des acteurs, entre lesquels nous nous bornerons à citer M. Cosset, un barde d'une irréprochable conviction ; M. Chelles, acteur intelligent, qui compose tous ses rôles avec soin ; M^{me} Tissandier, fort belle et fort dramatique sous les traits de Gypsis ; enfin M. Paul Mounet, qui ne se ménage pas plus que le poète et dont la sauvage exubérance dépasse parfois les bornes. L'Odéon, en vrai théâtre de la jeunesse, a bien fait les choses pour le jeune poète. La mise en scène est excellente ; les décors sont signés Rubé et Chaperon.

En résumé, *Amhra* est une œuvre inégale, mais généreuse et forte, qui a surtout les défauts de la jeunesse, et qu'il faut applaudir pour son inspiration générale comme pour le noble effort dont elle porte l'empreinte depuis son premier jusqu'à son dernier vers.
— *Amhra!* poète ! *Amhra!*

J'ai parlé de la curiosité intense excitée par la reprise du *Roi s'amuse* ; celle qui a accueilli la représentation de *Fédora* n'a guère été moindre. Le nom de Victor Hugo est bien puissant, mais au Vaudeville ils étaient deux pour lutter contre lui : M. Sardou et M^{me} Sarah Bernhardt.

Le sujet de la pièce peut se résumer en dix lignes. La princesse Fédora aime et va épouser le comte Wladimir, fils du chef de la police russe, lorsque celui-ci est rapporté chez lui, atteint d'un coup de feu mortel : tout annonce que c'est une vengeance nihiliste, et tout désigne Loris Ipanoff comme le coupable. Il a fui ; Fédora s'attache à ses pas, le retrouve, s'en fait aimer pour mieux assurer sa vengeance, l'attire dans un piège et, au moment de le livrer à la police, acquiert la preuve que, s'il a frappé Wladimir, c'est loyalement et parce que celui-ci était l'amant de sa femme. Fédora, désabusée, se met alors à aimer Loris et à abhorrer Wladimir ; puis, surprise au milieu des ivresses de son amour naissant, par les redoutables conséquences des trames qu'elle a ourdies contre Loris et les siens, lorsqu'elle le croyait coupable, elle meurt pour se punir et pour ne pas être tuée par lui.

L'idée-mère de la pièce est la même que celle du *Drame de la rue de la Paix*, par M. Ad. Belot, donné en 1868 à l'Odéon, où l'on va le reprendre, et joué aussi par Sarah Bernhardt, alors presque à ses débuts : une femme qui, pour venger la mort de son mari, pénètre dans l'intimité du meurtrier présumé, lui inspire un amour qui le met à sa merci et finit par l'aimer elle-même. Mais si le point de départ est à peu près semblable, les développements et le point d'arrivée diffèrent beaucoup, sans parler des cadres qui n'offrent pas le moindre rapport.

Le premier acte de *Fédora* peut être considéré comme une espèce

de prologue. La princesse, inquiète de n'avoir pas vu Wladimir de tout le jour, entre chez lui au retour du spectacle, avec la liberté qu'autorise son titre de veuve, pour prendre de ses nouvelles, et tandis qu'elle l'attend dans une inquiétude mortelle, il est rapporté par des gens de la police qui l'ont trouvé tout sanglant dans une maison déserte du faubourg. On ne l'aperçoit pas, on ne l'entend pas, il reste dans la coulisse; on n'entrevoit, dans la chambre du fond, que les rideaux rouges du lit, éclairés par une lumière douce comme celle d'une veilleuse. Mais chaque fois que la porte s'ouvre, il semble que le mourant entre en scène. Le va et vient effaré des domestiques et des médecins, les questions fiévreuses et les supplications de Fédora, qu'on écarte de la chambre à coucher, l'enquête des gens de police, l'examen des pièces de conviction, l'interrogatoire des domestiques, du concierge, du cocher, tout ce tableau, mis en scène avec une vérité minutieuse, coupé de vingt petits épisodes qui semblent pris sur le vif, accentué par une foule de détails intimes très ingénieusement trouvés et disposés avec l'adresse et la dextérité qui caractérisent M. Sardou, produit un effet saisissant. Rien de neuf, mais tout porte. Les entrées, les sorties, l'agitation de la domesticité, les bourdonnements, les chuchotements, les interruptions pour épier les gémissements ou les cris du malade, tout jusqu'à cette fiole qu'un valet apporte, que la princesse lui enlève au passage et qu'un autre valet vient prendre aux mains de celle-ci, en paraissant à l'entrée latérale et en la suppliant par un geste muet de ne pas aller plus avant, donnent au public l'illusion poignante de la réalité. Avez-vous remarqué comme les premiers actes de M. Sardou sont presque toujours des chefs-d'œuvre?

L'action ne s'engage qu'à l'acte suivant, dans le salon de la comtesse Olga Soukaref, dont Loris Ipanoff est l'un des familiers et où Fédora s'est fait présenter. En une conversation intime, conduite avec une habileté perfide et toute féline, la princesse achève, sans se livrer elle-même, de s'emparer du cœur d'Ipanoff, et par un stratagème aussi ingénieux que simple, elle le force à trahir son secret. En apprenant qu'elle retourne à Saint-Pétersbourg, le jeune homme se lamente sur une séparation si cruelle. Mais pourquoi ne la suivrait-il pas? Il ne peut. Comment cela? S'il est exilé pour cause politique, elle se fait forte d'obtenir prochainement sa grâce de l'empereur. C'est alors que l'aveu terrible échappe à ses lèvres. Il a tué un homme. — Wladimir Garischkine! — Oui. — Ah! misérable! s'écrie la princesse. Jusqu'alors, tant qu'elle doutait encore, elle ne voyait pas bien clair en son propre cœur; elle s'était prise elle-même à ce jeu cruel, brûlée au feu qu'elle allumait. Elle en était venue à souhaiter qu'il fût innocent

et presque à le croire. La confession de Loris Ipanoff la réveille et ranime sa haine. Elle se croit maintenant bien sûre de détester l'assassin. Ne fût-ce que par orgueil, elle va reprendre et achever son inexorable tâche.

Avec une astuce profonde, M. Sardou trouve moyen d'interrompre ici la confidence pour en renvoyer la suite au prochain numéro, je veux dire à l'acte prochain. Fédora est parvenue sans peine, grâce à l'amour aveugle de Loris, à reprendre l'exclamation furieuse qui lui avait échappé, et elle a donné rendez-vous au jeune Russe dans son propre hôtel pour la fin de la confidence. L'intérêt demeure suspendu à l'endroit le plus palpitant. Comment cela va-t-il tourner? Toutes les curiosités sont en éveil et en émoi. On attend le troisième acte plus impatientement encore qu'on n'attendait le second. Voilà ce qui s'appelle ménager, doser, calculer savamment ses effets.

C'est au troisième acte que va se produire le revirement qui constitue le nœud vital du drame. Fédora n'a appelé Loris chez elle que pour mieux le livrer à la police russe, dont une escouade est à sa disposition. Il a avoué son crime; les explications qu'il a promises n'y peuvent rien changer. Et d'avance, elle dispose un guet-apens dans son hôtel : Loris devra être saisi à la sortie, bâillonné, jeté dans un yacht qui descendra la Seine jusqu'au Havre, où un navire attend. Mais voilà, au contraire, que ses premiers mots détruisent le crime. Ce n'est ni un nihiliste ni un assassin; c'est simplement un mari outragé qui a vengé son honneur. En un clin d'œil l'ancien amour sombre et le nouveau remonte à la surface dans le cœur de Fédora. Loris prend la place de Wladimir; Wladimir prend la place de Loris. Elle s'était trompée tout à l'heure en croyant voir clair dans son cœur; à cette heure seulement, sous ce coup énergique, les brouillards confus se dissipent et elle se connaît elle-même. Ne vous étonnez pas de tant de revirements et de contradictions : non seulement Fédora est une femme et une princesse, — une princesse capricieuse, une femme nerveuse et passionnée, mais une femme slave, notez ce point, qui explique tout. La femme slave est une des plus commodes inventions à l'usage des romanciers et des auteurs dramatiques : ondoyante, féline, charmante et terrible, tour à tour froide comme un marbre et brûlante comme la flamme, angélique et perverse à la fois, elle se prête à tout, elle déroute et déconcerte tous les devineurs d'énigmes. M. Sardou a eu soin d'en faire donner, dans le salon de la comtesse Olga, une définition qui le met d'avance à couvert. Mais comment se fait-il?... Mais expliquez-nous... — Une princesse slave, vous dis-je. Et une princesse slave représentée par Sarah Bernhardt, à qui M. Sardou voulait tailler un maître rôle.

Maintenant c'est Loris Ipanoff qu'elle adore; elle boit ses paroles :

elle lui crie, frémissante de passion et de fureur, lorsqu'il lui raconte l'adultère de sa femme avec le fiancé qui la trahissait indignement : « Tue-le ! Mais tue-le donc !... Et elle aussi !... » Lorsqu'il veut partir, elle pense avec terreur à l'embuscade qu'elle a préparée. Il ne faut pas qu'il sorte, et pour l'en empêcher, elle s'offre, elle se livre, elle se jette à lui. Moyen violent, mais une Slave, ne l'oubliez pas ! Il était si facile et si simple d'aller dire un mot à l'agent de police qui est dans le vestibule, ou de lui envoyer un billet par un domestique, ou de reconduire soi-même son hôte en faisant signe qu'on a changé d'avis, que sais-je encore ? Mais Fédora ne serait pas une princesse slave ni le rôle de Sarah Bernhardt un rôle si complet si elle ne poussait au comble la folie de la passion comme elle y avait poussé la folie de la haine.

A n'envisager le drame qu'au point de vue psychologique, il est terminé ici. Seulement M. Sardou, très capable d'écrire une œuvre qui puiserait tout son intérêt dans l'analyse et le jeu des passions, dans l'étude, le mouvement, la lutte des sentiments les plus subtils et les plus compliqués de l'âme humaine, sait que cette œuvre aurait peu de chance d'attirer la foule deux cents fois de suite ; s'il ne craint pas d'aborder une pareille étude, il ne se pique point de l'approfondir et il l'encadre dans des incidents dramatiques d'un intérêt plus accessible à tous. Il a donc cousu à ce premier drame un quatrième acte, qui est une sorte d'épilogue où la situation se trouve poussée à outrance. En apprenant que les dénonciations de Fédora ont fait saisir par la police son frère, qui a péri dans sa prison envahie par une crue de la Néva, et que sa vieille mère est morte de douleur, Loris Ipanoff entre dans un transport d'indignation et de rage, et il tuerait la malheureuse, si elle ne se dérobaît à sa fureur en avalant du poison. Alors, en la voyant se tordre dans les convulsions de l'agonie, il se sent pris d'un retour de tendresse, et elle meurt pardonnée, mais elle meurt, car elle ne pouvait plus vivre ni sans lui ni avec lui.

La véritable utilité, la seule, de ce quatrième acte, est de fournir à M^{me} Sarah Bernhardt un nouveau thème sur lequel elle exécute les variations les plus dramatiques et les plus poignantes. Au fond, qu'est-ce que *Fédora*, sinon une série, en quatre actes, de quatre situations diverses, qui n'ont pas l'unité et la simplicité tragiques, qui sont, au contraire, composées d'éléments complexes et variés, mais dont chacune pourtant offre un aspect particulier, une physionomie dominante, et permet à la célèbre actrice de parcourir successivement tout le clavier de la passion. M. Sardou a composé des pièces plus originales, plus spirituelles, d'une valeur intrinsèque plus haute et plus pure, prêtant moins le flanc aux objections, offrant un choix de scènes plus piquantes et de plus curieux développements

de caractères. Il n'en a écrit aucune où il ait fait preuve d'une habileté plus merveilleuse, où les moindres détails soient disposés avec un art stratégique plus consommé, où l'on s'achemine à la conclusion par une suite de coups de théâtre plus rapides et plus serrés, où le mouvement extraordinaire qui emporte les personnages enlève plus complètement au spectateur le pouvoir de se reconnaître et de résister. Le lendemain on se retrouve et on se reconquiert ; il est trop tard. D'un bout à l'autre de la représentation, toutes les facultés critiques du spectateur ont été submergées sous le flot d'émotion dramatique déchaîné par l'auteur et par son interprète. *Fédora* n'est, pour ainsi dire, qu'un rôle, mais quel rôle ! Celui de Loris Ipanoff lui-même est destiné simplement à lui donner la réplique, à fournir le point d'appui et de résistance qui lui permette de rebondir, le pivot autour duquel s'exécutent ses évolutions. Berton s'y est élevé, dans les deux derniers actes, à une puissance qu'on ne lui soupçonnait pas. Mais M^{me} Sarah Bernhardt, elle, a fait preuve d'une souplesse, d'une variété de nuances, d'une finesse et d'une justesse de ton, d'une sûreté de jeu, d'une émotion, d'une passion qui ont bien vite vaincu la froideur du premier accueil et qui la classent définitivement, qu'on le veuille ou non, au premier rang des artistes contemporains. Elle a débrouillé d'un doigt subtil et ferme cet écheveau compliqué de sentiments contradictoires, de nuances fuyantes et changeantes, qu'elle rend parfaitement claires et saisissables comme la nature elle-même. Désespoir, haine, amour, colère, mépris, indignation, perfidie, pitié, terreur, elle a tout rendu avec une égale supériorité, avec une puissance exempte de réalisme brutal, sans jamais rien perdre de l'élégance et de l'harmonie de ses attitudes.

III

Nous sommes entrés depuis quelques jours dans la période qu'un homme d'esprit a appelée la trêve des confiseurs, et qu'on pourrait appeler aussi la trêve des critiques. Les devantures des libraires sont constellées de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel et ressemblent à celles des marchands de jouets et des bijoutiers. Les tranches marbrées et dorées, les gaufrures, les cartonnages multicolores, les reliures à biseaux, les maroquins rouges, bleus, violets, les titres qui flamboient encadrés d'ornements pittoresques, les beaux papiers teintés, papier vélin, papier de Hollande, papier du Japon, les lettres ornées, les têtes de chapitre, les culs-de-lampe, les vignettes dans le texte et hors du texte, les eaux-fortes, les éblouissantes chromolithographies, tout charme au passage l'œil le plus vorace et le plus dédaigneux. Il est de tradition de se montrer indulgent pour la littérature qui se présente sous de si charmants

auspices. Le pavillon du jour de l'an couvre la marchandise. Pour faire un accueil sévère à de si beaux livres, il faudrait un courage voisin de la barbarie.

Ajoutons d'ailleurs, et c'est stricte justice, que très souvent ils n'ont aucun besoin d'indulgence et que la bienvenue au jour qui leur rit dans tous les yeux, même dans ceux du critique, est parfaitement méritée. Le temps n'est plus où la librairie pour étrennes servait d'asile à peu près exclusif à une littérature qui n'eût osé affronter les regards publics sans la parure et sans les privilèges du moment. De même que ce qui n'est pas digne d'être dit, on le chante, de même ce qui n'était pas digne de paraître en temps ordinaire, on le publiait du 1^{er} décembre au 1^{er} janvier. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, loin de là ; ou du moins si le 1^{er} janvier ramène encore chaque année une foule de publications enfantines, ce qui est bien naturel, il sert aussi de passeport à un grand nombre de publications de haut luxe, de livres d'art, d'histoire, de géographie, de voyages, de science, dont le mérite n'aurait besoin d'être rehaussé par aucun ornement pour les esprits sérieux, mais dont l'illustration équivaut à une sorte de commentaire lumineux et vivant, et qui arrivent plus sûrement aux lecteurs mondains grâce aux séductions de leur parure.

Le jour de l'an a donné naissance, depuis un quart de siècle à une foule de grandes œuvres qui ne seraient jamais venues au jour sans lui, tels que les *Évangiles* de Bida, la *Bible*, le *Don Quichotte*, le *Dante*, l'*Arioste* illustrés par Gustave Doré. Beaucoup de librairies ont pris l'habitude de réserver pour cette époque les plus riches de leurs publications, fussent-elles d'ailleurs d'une nature sévère et même d'un caractère tout à fait spécial, afin d'utiliser en leur faveur la faculté attractive et extractive qu'exerce, sur les bourses les mieux fermées d'habitude, la période des étrennes. C'est ainsi que la puissante maison Hachette choisit cette date, chaque année, pour ajouter un nouveau volume à ses grandes publications historiques, scientifiques, artistiques et géographiques : l'*Histoire de l'Art dans l'antiquité*, par MM. G. Perrot et Müntz ; le *Monde physique*, par Guillemin, l'*Histoire des Romains*, par Duruy, la *Nouvelle géographie générale*, par Élisée Reclus.

Si nous voulions nous convaincre de tout ce qui reste à découvrir sur la face de la terre et des merveilles de l'art ou de la nature qu'elle réserve encore à notre admiration, nous n'aurions même pas besoin de pénétrer au centre de l'Afrique avec les hardis explorateurs dont les récits forment les pages les plus émouvantes et les plus dramatiques de cet incomparable magazine. Il suffirait d'entrer dans le Cambodge, qui confine à nos possessions asiatiques, et qui est devenu en quelque sorte une annexe de notre

colonie de Cochinchine, depuis qu'il est placé sous le protectorat de la France. Il y a des moments où, en parcourant le *Voyage au Cambodge*, publié par M. Delaporte à la librairie Delagrave, on croit lire un conte de fées. Comment concevoir que ces ruines étranges et superbes d'Angkor, qui n'ont de rivales ni même d'analogues nulle part, que ces immenses et grandioses débris de l'art Khmer, d'une audace écrasante, d'une harmonie colossale et fantastique, d'une richesse et d'une complication qui confondent, aient pu se dérober si longtemps aux regards, même sous l'épaisse végétation d'un pays peu sain, qu'elles n'aient été vraiment étudiées qu'à partir de 1873, par la commission d'exploration dont M. Delaporte était le chef? En vérité, c'est à se demander si de tels palais n'ont pas été bâtis par les génies des *Mille et une Nuits*, ou plutôt par des génies de l'Indo-Chine, qui n'ont pas eu la chance de trouver leurs poètes, comme ceux des contes arabes?

Sans aller jusqu'au Cambodge, on peut se donner une légère idée de cet art étonnant en visitant le musée Khmer, ou même, plus simplement encore, en feuilletant la *Géographie artistique* de M. René Ménéard (Delagrave, in-8°). C'est une idée ingénieuse, féconde en résultats utiles et charmants, qu'a eue l'auteur de dérouler sous nos yeux ce panorama du *Monde vu par les artistes*, dont le texte est celui d'une description géographique, ethnographique et monumentale du monde entier, et dont les gravures nous montrent les types, les scènes de mœurs, les paysages, les costumes, la physionomie architecturale, vivante et pittoresque, interprétés par les peintres et dessinateurs de tous les temps comme de tous les pays. Après les notions générales, chaque partie du monde et chaque contrée défilent tour à tour. Les vases, camées et bas-reliefs antiques, les artistes de la Perse, de la Chine, du Japon, de l'Inde, voire des tribus de Peaux-Rouges, figurent dans ce défilé à côté de nos peintres contemporains : pour l'Égypte, Ziem, Gérôme, Th. Frère, Mouchoy; pour l'Algérie et le Maroc, Horace Vernet, E. Delacroix, Fortuny, Fromentin; pour l'Espagne, Worms et Eug. Giraud; pour la France, Daubigny, Français, Corot, Ch. Jacque, Jules Breton, Hanoteau, Troyon, Ad. Leleux, tous les paysagistes et tous les rustiques, sans préjudice de quelques Parisiens *parisiennant* : Béraud, Duez, de Nittis.

Une idée semblable, dans un autre domaine, avait déjà présidé à la *Mythologie dans l'art ancien et moderne*, publiée par le même auteur à la même librairie. Dans ce volume, M. René Ménéard s'est borné à envisager son sujet, — sans aborder les discussions relatives aux origines, au sens caché des mythes, à leurs interprétations diverses, — dans ses rapports directs avec les arts plastiques qu'il a inspirés, exposant ces mythes presque toujours par des citations

empruntées aux poètes, et en rapprochant les œuvres sculptées, peintes, gravées, qui en sont la traduction vivante. Les mythologies orientales et scandinaves tiennent leur place dans son livre après la mythologie classique, enfermée entre les époques de Pisistrate, avant lequel l'Olympe grec n'a pas encore de véritable existence artistique, et de Marc Aurèle, après qui les mythes sont en pleine décomposition.

Paris inspire chaque année quelque nouveau livre d'art. J'en ai deux sous les yeux : le premier, d'un caractère archaïque ; le second, tout moderne et tout vivant. M. Auguste Maquet a décrit quartier par quartier *Paris sous Louis XIV* (Laplace et Sanchez, 4 vol. in-4°). Cette description, comme on en peut juger d'après le nom seul de l'auteur, n'a rien d'une érudition aride ; elle s'anime de traits pittoresques et de vivantes anecdotes. Mais l'intérêt du texte, j'en demande pardon à M. Maquet, pâlit devant celui des belles estampes contemporaines qui nous montrent tous les monuments du grand siècle, y compris ceux qui ont disparu, tels qu'ils étaient alors. C'est, dans une longue suite de gravures fines et fermes, empreintes du caractère imposant de l'époque, une évocation du Paris de 1650 à 1700, avec sa population saisie sur le vif, ses soldats, ses gentils-hommes, ses gens du peuple, ses rapières, ses plumets, ses guenilles, ses bateaux, ses carrosses, ses chevaux, défilant sur la Seine ou dans les rues, s'agitant sur les places publiques, au Cours la Reine, autour de la porte Saint-Antoine ou dans la cour du Temple.

Tout autre est le volume de *Paris à cheval*, publié par la librairie Plon, entre la *Hongrie* de Victor Tissot et ce grand ouvrage d'art sur Benvenuto Cellini, où M. Eugène Plon vient de prouver une fois de plus qu'on peut être en même temps un éditeur d'un goût sûr et un critique, un érudit, un écrivain distingué. Le spirituel dessinateur qui voile sous le pseudonyme de Crafty un nom bien connu dans les lettres et dans le haut enseignement, en a écrit les deux textes, sans paraître plus gêné par la plume que par le crayon. Crafty connaît à fond le cheval, non pas seulement le cheval de courses, mais le cheval d'omnibus, le cheval de fiacre, le cheval de maraîcher, et le monde qui s'agite autour du noble animal, depuis le maquignon, le palefrenier, le cocher, l'entraîneur, le jockey, jusqu'aux sportsmen des diverses catégories, jusqu'aux nuances les plus subtiles de la société très complexe et très mêlée qui grouille à Longchamps dans les tribunes et l'enceinte du pesage, qui se promène chaque matin au bois de Boulogne dans l'allée des Poteaux et chaque soir autour du lac. Au lieu de *Paris à cheval*, le livre pourrait s'intituler la *Vie à Paris*, car le cheval est partout. On connaît la manière de Crafty : c'est un pince sans-rire, à la façon anglaise, dont le trait net et incisif ne tombe jamais dans la charge

et se borne à souligner les ridicules sans les exagérer dans des proportions extravagantes.

Quelle différence entre Crafty et Cham, dont la librairie Calmann-Lévy vient de publier les *Folies parisiennes*, en réunissant sous ce titre, groupées en une douzaine de séries, un choix des plus amusantes caricatures données par lui à l'*Univers illustré* ! Cham tenait de sa mère anglaise un flegme tout britannique, mais il était du Midi par son père, et c'est une verve d'une exubérance toute méridionale qui domine dans ses myriades de dessins. Personne n'a saisi au vol l'actualité d'une main plus leste et plus alerte ; personne n'a froncé les ridicules du jour avec une malice plus exempte de fiel. La gaieté est sa muse. La plume avec laquelle il écrit ses légendes a peut-être plus d'esprit encore que celle avec laquelle il trace ses croquis désopilants. Cham se répète un peu ; il ne sort guère des types qu'il a adoptés : qui n'a rencontré des centaines de fois dans son œuvre ce collégien lourdaud, ce cocher narquois, ce gavroche au nez retroussé et à la bouche fendue jusqu'aux oreilles, cette *nouvelle couche* à la chevelure hirsute et à la barbe sale, et le député, et le chiffonnier, et le concierge, et le bourgeois, et le chasseur, et l'épicier, et le villageois, et le fantassin Pitou, et tant d'autres figures de connaissance dont il avait, pour ainsi dire, créé une fois pour toutes le masque comique. Pourtant rien n'est moins monotone que cette galerie pour rire, où la belle humeur est réveillée à chaque pas de la façon la plus naturelle et la plus imprévue en même temps. S'il n'a ni l'élégance de Gavarni, ni la vigueur de Daumier, Cham n'en a pas non plus l'amertume et l'âpreté ; il l'emporte sur eux par la vivacité de l'allure, la légèreté de la saillie, la persistance de la gaieté. Le fin chroniqueur de l'*Univers illustré* a écrit en tête des *Folies parisiennes* une notice excellente où il dégage parfaitement les traits essentiels de Cham, mais ils se dégagent mieux encore de cette longue suite de joyeuses caricatures, où une verve inépuisable est toujours mise au service du bon sens.

J'aurais voulu vous présenter longuement la magnifique publication de M. Auguin, directeur de l'excellent *Journal de la Meurthe*, sur *la Cathédrale de Nancy* (Berger-Levrault, in-4°), — car, ainsi que je le disais plus haut, l'époque du jour de l'an donne naissance à bien des ouvrages dignes de lui survivre et qui n'ont nullement été composés dans le but de servir de passe-temps et d'étrennes. Ce livre a été entrepris à la suite de l'enquête provoquée en 1874 par la direction des beaux-arts sur les trésors artistiques de nos collections nationales, de nos églises, de tous nos monuments publics. M. Auguin se passionna pour son travail, il en élargit le cadre primitif jusqu'à en faire aussi l'histoire de la cathédrale, de l'épiscopat

et du chapitre de Nancy. La cathédrale et l'évêché de Nancy ne datent que du dix-huitième siècle : l'auteur n'a donc pas eu à remonter bien haut dans ses recherches. Elles n'en ont pas moins été difficiles et fructueuses sur plus d'un point. La période la plus intéressante de cette histoire est, à coup sûr, l'époque révolutionnaire. J'ai lu avec un vif intérêt les pages consacrées à l'église de Nancy depuis la constitution civile du clergé jusqu'au Concordat : là, comme partout l'auteur a consulté les sources manuscrites non moins que les documents imprimés ; il a fouillé dans les archives municipales et départementales, compulsé les inventaires et les livres de compte ; sauf une confusion commise entre le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême (p. 93), je ne vois qu'à louer dans cette partie du livre aussi bien que dans toutes les autres.

Ceux qui ne connaissent que superficiellement l'édifice de Jules Hardouin Mansard et de Germain Boffrand seront tentés de croire que c'est beaucoup d'avoir écrit un gros in-quarto sur la cathédrale de Nancy. Qu'ils ouvrent le volume de M. Auguin, si nourri de faits et de renseignements, ils seront détrompés. Ce monument tout moderne, construit par des architectes d'un grand mérite dans le style qui était celui de leur temps, et que commandait d'ailleurs son entourage, compte dans sa décoration des objets d'art d'une véritable valeur, et dans son Trésor l'Évangélaire, le calice et la patène de saint Gauzelin, des anneaux épiscopaux du quatrième et du septième siècle, un fragment de dyptique en ivoire, représentant le crucifiement et la résurrection, et appartenant au huitième siècle, (école du Rhin), que sais-je encore ? L'auteur a eu l'occasion de rattacher le plus naturellement du monde à l'histoire, à la description et à l'inventaire de la cathédrale, des notices sur un grand nombre d'artistes lorrains peu connus en dehors de leur province et qui ont constitué toute une école florissante. Écrivain, ingénieur et archéologue, M. Ed. Auguin réunissait les conditions nécessaires pour mener à bien une pareille œuvre. Il a dessiné lui-même toutes les planches, dont les ateliers du *Moniteur universel* ont fait des merveilles de reproduction artistique, et ce livre, d'un intérêt purement local en apparence, est devenu, grâce à lui, un chapitre important de notre histoire nationale.

VICTOR FOURNEL.

LIVRES D'ÉTRENNES

Nous n'avons pas, jusqu'ici, fait leur juste part aux enfants, et pourtant ce sont les premiers intéressés dans les livres d'aujourd'hui; il nous en reste encore plusieurs à leur signaler, ainsi qu'à ceux qui les aiment et s'apprentent à le leur témoigner.

A ces derniers eux-mêmes, parents, maîtres, tuteurs, nous recommandons d'abord un ouvrage écrit à leur adresse particulière. Ce livre n'est pas nouveau, mais il vient d'en être donné une édition nouvelle et fort jolie — la quatrième, — publiée fort à propos, ce nous semble, en ce moment. C'est l'un des plus courts, mais un des plus remarquables traités de Mgr Dupanloup, sur l'éducation, celui qui témoigne le mieux de la profondeur de l'étude que le prélat avait faite du sujet. *L'Enfant*¹, — tel en est le titre — est le guide le plus éclairé, le plus complet et le plus sage que nous connaissions, pour le gouvernement moral et intellectuel des jeunes garçons, à notre époque. Les conseils du prélat reposent sur une observation sagace de la nature du jeune homme, dans ses premiers développements, sous l'influence des milieux actuels. Rien là de théorique; c'est de sa longue et intime fréquentation des enfants que sont nées, chez l'auteur, les réflexions qu'il soumet et les instructions qu'il donne à ceux qui ont la charge glorieuse, mais délicate et redoutable, de les élever. *Élever la jeunesse!* « Belle parole, s'écrie Mgr Dupanloup. Oui, *élever* est un beau mot, bien parfaitement français; il a de la dignité, de l'honneur; il nous va bien, nous l'avons heureusement créé... L'Allemagne et l'Angleterre n'ont pas eu la même inspiration et nous l'envient; car c'est là une de ces expressions qui honorent une nation, et, appliqué à l'éducation, elle suffit pour montrer tout ce qu'un mot a quelquefois de fécondité et de puissance, et combien il peut soulever sur son passage de sens nobles et utiles. C'est là un de ces mots qui non seulement enrichissent la langue d'un peuple, mais enrichissent et fortifient ses mœurs. Par la puissance de ce mot *élever*, élever l'âme, élever l'esprit, élever les sentiments et les pensées, élever le caractère, sont les idées naturelles, les idées françaises, les devoirs et le but de l'éducation. »

Aussi nulle part, jusqu'à ces derniers temps, l'éducation n'a-t-elle été mieux entendue qu'en France. C'est de là que venait, naguère encore, notre suprématie sociale. Nulle part encore, quoi qu'on en dise et que nous en disions nous-mêmes, quelquefois et par suite de la méconnaissance que nous avons de nous sur plus d'un point, les bons livres d'éducation n'ont été et ne sont aujourd'hui plus nombreux, mieux faits et conçus dans un esprit plus élevé, plus viril et plus large. Les puérils enfantillages n'y ont jamais tenu autant de

¹ *L'Enfant*, par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. 1 vol. in-18 carré, avec encadrement. J. Gervais, édit.

place qu'à l'étranger et ils en sont bannis à peu près partout maintenant. Une pensée plus directement pratique en fait le caractère.

C'est ce qu'on remarque, en particulier, dans les livres pour la toute première enfance, qu'à côté de sa *Bibliothèque rose*, la librairie Hachette publie, sous le titre de *Bibliothèque bleue*, notamment dans les *Petits récits* de M^{me} du Porteau (1 vol.) où nous signalerons, en particulier, les *Dîners sur l'herbe* et les *Malices de M. Pierre*. Dans un autre volume de cette collection, M^{me} de Witt, dont la plume alterne de l'histoire à la fiction, raconte, sous ce titre : *Par monts et par vaux* (1 vol.), la manière dont sont élevés, dans un jeune et sérieux ménage parisien, trois enfants que leurs parents, qui ne veulent ou ne peuvent les confier à des étrangers, gardent constamment avec eux, les associant à leurs œuvres de bienfaisance, à leurs visites, aux excursions qu'ils sont obligés de faire pour raison de santé, et de cette façon, faisant de nécessité vertu, leur communiquent leurs pensées, leurs sentiments, leurs habitudes et leurs goûts. Citons encore, en dehors de cette collection, mais chez les mêmes éditeurs, un autre ouvrage dû à la même plume : *Simplement* (1 vol. in-12), histoire bien simple en effet, mais bien touchante aussi, que celle de cette jeune femme, comme il y en a encore, grâce à Dieu, dans le peuple et ailleurs, qui s'immole pour son mari et ses enfants, comme elle l'a fait, jeune fille, pour son père et sa mère, et traverse ainsi la vie sans y avoir connu et goûté d'autre plaisir que celui de se dévouer.

Nous retrouvons cette année, dans cet ordre de publications, mais à destination d'un âge plus avancé, deux recueils périodiques que nous avons loué bien des fois et qui méritent toujours de l'être : Le *Journal de la Jeunesse*¹ et la *Semaine des Familles*². Le premier de ces périodiques se maintient dans tout son intérêt, grâce en grande partie, au talent que continue à montrer M. Girardin, tant dans ses traductions que dans ses productions personnelles. Au premier rang de celle-ci se place le *Roman d'un cancre*, jolie, amusante et encourageante étude de la vie de collège, que nous voudrions voir lire à tous les infortunés qui, au début de leurs classes, ont mérité ce nom flétrissant, parce qu'ils y apprendront comment, avec de la résolution et de la persévérance, on devient, si peu heureusement doué qu'on soit, de *cancre*, *piocheur*, c'est-à-dire membre des bataillons du centre d'une maison d'éducation. C'est aussi à M. Girardin que l'on doit la traduction des jolies nouvelles de Ouida et du capitaine Mayne-Reid (*le poêle de Nuremberg ; la Chasse au Léviathan*). A côté de M. Girardin, nous retrouvons M^{me} Colomb qui s'est réellement surpassée dans *Denis le Tyran*, récit touchant de la vie d'un pauvre garçon qui ne mérite guère ce surnom que lui a donné sa capricieuse petite sœur, car il a du cœur, de l'énergie, et ne se laisse pas décourager par la mauvaise fortune. C'est lui qui rétablit la position de sa famille, et se fait adorer de tous, même de M^{lle} Étienne, qui lui rend enfin justice et reconnaît qu'il n'y avait rien en lui de l'odieux Syracusain. M^{lle} Zénaïde Fleuriot se maintient là aussi dans la renommée qu'elle s'est vaillamment acquise par plus de vingt ouvrages, avec *Bouche en cœur*, une poupée merveilleuse qui voit et entend tout, sans rien dire pendant longtemps, mais dont la langue, un beau jour, se délie et répare le temps perdu,

¹ *Journal de la Jeunesse*. 2 vol. in-4° Librairie Hachette.

² *La Semaine des Familles*, 1 vol. in-4°. Librairie Lecoffre.

par le récit très piquant de tout ce qui lui est arrivé ou dont elle a été le témoin involontaire.

Constatons, pour mémoire, qu'avec ces récits amusants et moraux, le *Journal de la Jeunesse* continue à publier des variétés scientifiques et littéraires généralement curieuses; ajoutons de plus que les récits que nous venons de citer sont publiés à part, en beaux volumes grand in-8° avec figures, dans une collection distincte qui porte le titre général de *Bibliothèque de la Jeunesse*, et où l'on trouve, en outre, cette année, un instructif roman d'histoire ancienne, *les Mercenaires*, par M. Cahun, et une exploration dans les montagnes, intitulé : *Nos Alpes*, relation intéressante et gaie de M. C. Deslys.

Quant à la *Semaine des Familles*, non seulement elle garde sa distinction première et toujours son caractère spécial de lecture du foyer, en conservant les rédacteurs qui ont fait sa réputation, M. de Parville, entre autres, pour les sciences, et, pour les chroniques, l'ubiquiste et spirituel Argus. Elle n'en recrute pas moins chaque année des collaborations nouvelles, dont la renommée est faite. Le volume en voie de publication en donne des gages remarquables : M^{lle} Nettement, qui vient d'y publier *l'Epave*, M^{me} Lavergne, qui lui a donné le *Violoncelle*, et M^{me} Maryan, qui y commence, en ce moment, une nouvelle dont le début, saisissant d'intérêt et de grâce, fait bien augurer des numéros de l'année qui va commencer.

La librairie Hachette a, par deux fois, importé chez nous les albums d'une artiste anglaise, d'une originalité charmante, et qui jouit au delà du détroit d'une grande popularité, miss Kate Greenaway. L'aimable aquarelliste a pris pour spécialité les enfants, ces enfants anglais pâles et doux, compassés même dans leurs récréations et leurs jeux, qu'on dirait malheureux, quand ils ne sont que flegmatiques et un peu mal à l'aise dans les costumes surannés de leurs arrière-grand-mères, dont une mode grotesque les affuble aujourd'hui dans les trois royaumes. Ce sera encore cette année, pour nos enfants, à nous, si pétulants, un curieux et étonnant musée à parcourir, que les nouvelles, *Scènes familiales* de miss Greenaway, dont M. Girardin a bien voulu se faire, cette fois encore, l'aimable interprète.

Très caractéristiques aussi de l'esprit anglais, bien qu'un peu moins fines et d'une observation moins pénétrante, sont les *Scènes humoristiques* de M. Caldecott, autre artiste de talent, que la même librairie nous fait connaître cette année. Ce n'est plus ici le petit monde anglais; mais ce n'est pas le grand non plus, c'est-à-dire, celui des ladies et des lords. C'est le monde des touristes, des baigneurs, des enrichis, qui, chaque printemps, franchit le détroit et s'en vient sur le continent dépenser ses guinées et chercher vainement sur les paquebots et dans les casinos une diversion au spleen qui le consume : des papas au ventre rebondi et aux yeux troubles, des filles aux longues dents et aux longues tailles qui flirtent avec des jeunes gens excentriquement habillés, des jeunes femmes aux yeux en coulisse, donnant le bras, sur la plage, à un mari atteint de consomption; car partout, avec une saisissante vérité, le crayon du dessinateur a mis dans toutes ces scènes, une pincée de sel qui, sans les pousser jusqu'à la charge, leur donne un caractère très comique. Nous sommes d'abord à Scarborough, petite ville au bord de la mer, où de blondes demoiselles vien-

nent pêcher aux maris; puis à « Nos foins », où des jeunes filles vêtues à la dernière mode et le râteau à la main, en compagnie des jeunes qui leur tiennent une ombrelle sur la tête, visent à ramasser tout autre chose que l'herbe séchée; car on va là également pour flirter plus que pour faner. C'est encore pour flirter qu'on chasse au renard, et surtout que l'on vient à Cannes. Flirter, c'est toute la vie de la jeune Anglaise, et attraper pour elle un mari est le secret de tous les déplacements de ses honorables parents et des frais qu'ils font d'amabilité, sans compter les autres, au dire de M. Caldecott.

Une publication périodique que nous n'avons également qu'à enregistrer avec les éloges qu'elle mérite toujours, parce qu'elle conserve son intérêt et se maintient dans sa belle exécution, le *Tour du Monde*, arrive aussi à point, cette année, pour les étrennes, avec ses cinquante-deux livraisons réunies en deux volumes, plus riches encore, dirait-on, de gravures et de cartes, que les années précédentes. Les points du globe sur lesquels il nous transporte sont très variés, comme toujours, les uns éloignés, inconnus, incroyables; les autres tout voisins, mais où il reste encore beaucoup à voir ou à revoir. En tête, parmi les premiers, sont ces régions de l'Afrique centrale dont on s'est fait si longtemps une idée fausse, et dans lesquelles presque tous les États européens poussent aujourd'hui des reconnaissances avec de secrets desseins. Celles du haut Niger sont, pour notre colonie du Sénégal, d'une importance toute particulière. En 1856, le lieutenant de vaisseau, M. Mage, avait établi avec les populations de ce bassin, qui n'étaient guère connues auparavant que par les renseignements fort incomplets de Mongo-Park, des relations d'amitié et d'affaires qu'il s'agissait de reprendre. C'est ce dont le gouverneur du Sénégal, M. de Brière, chargea, en 1879, le commandant Gallieni, de notre infanterie de marine. La relation que ce jeune officier a publiée de son expédition est une des plus considérables par son étendue et l'importance de ses renseignements, que contient cette année le *Tour du Monde*; elle se rattache à un ensemble d'études colonisatrices, pleines d'avenir préparées par le ministère de la marine et que les Chambres, il faut l'espérer, n'arrêteront pas par leurs bourgeoises lésineries. Une autre expédition, qui a eu plus de retentissement et dont le sort de l'homme courageux qui l'avait conduite excite encore en ce moment l'intérêt de plusieurs États de l'Amérique, celle du docteur Crevaux, frappé, à son retour, par une mort tragique, remplit encore de plus nombreuses pages du même recueil.

Parmi les autres relations de voyage en lointains pays, le *Tour du Monde* en contient une très étendue qui excitera, à d'autres titres, la curiosité, tant par la nouveauté des choses, que par l'abondance et l'excellence des dessins qui en accompagnent le texte. C'est le récit un peu réduit seulement, mais avec tout son luxe pittoresque, du voyage en Chine de M. le docteur Piassetsky. En 1874, le gouvernement russe expédia dans l'empire du milieu une mission dont le but était de rechercher de nouveaux débouchés de commerce. M. le docteur Piassetsky, l'un des membres de cette expédition, habile et fidèle dessinateur, a écrit et illustré de sa main le récit de ce voyage. Plusieurs Français qui ont longtemps résidé en Chine et qui connaissent bien le pays et ses habitants, assurent que jamais encore on n'avait pénétré

aussi avant dans l'observation des mœurs de ce vieux monde. Nous ne citerons plus que les voyages de M^{me} Carla Serena dans les régions du Caucase, où, avec son audace de femme et les privilèges de son sexe, elle entre dans bien des endroits où nul étranger n'avait pénétré avant elle, et voit bien des choses que peu de voyageurs avaient pu observer jusqu'ici. Le voyage du docteur Lortet dans la Syrie est à recommander aussi en première ligne. L'auteur, résumant son impression de l'existence qu'il a menée pendant son excursion, en parle dans ces termes : « Le charme de cette existence errante est encore augmenté par les rapports agréables avec ces paisibles populations syriennes, maronites, druses, métoualies, toutes actives, laborieuses, intelligentes, dévouées à la France, qui savent vivre sans gendarmes, sans malfaiteurs, et qui, grâce à leur travail et à la fertilité du sol, ne connaîtront plus la misère, lorsqu'elles seront délivrées de l'odiense et brutale oppression des Turcs. » Une grande partie de l'agrément du voyageur a passé dans son récit, où l'archéologue et l'artiste se trouvent toujours à côté du savant.

L'agrément des excursions en pays voisins est nécessairement d'une autre sorte; il ne peut venir que de quelques détails de physionomie inobservés encore ou mal saisis. Le voyage de M. Camille Lemonnier en Belgique et notamment dans les vieilles villes de Bruges, de Gand et d'Anvers, qui ont conservé presque intactes leurs goûts artistiques, leurs usages et leurs costumes du temps qu'elles étaient à l'Espagne, en donnent une très agréable idée.

Plusieurs des relations données en primeur dans le *Tour du Monde* ont été publiées depuis en volumes. Dans le nombre se distinguent par la richesse et la beauté typographique, les trois voyages du docteur Crevaux dans l'Amérique du Sud, qui forment un volume grand in-4°, de près de 700 pages, avec 253 gravures sur bois, d'après des croquis ou des photographies prises sur place, avec quatre cartes et six relevés de terrains exécutés par le voyageur, que plusieurs dessins nous montrent opérant lui-même sur les lieux. (Librairie Hachette).

Nulle ville n'a été, croyons-nous, plus souvent décrite que Constantinople. La vue en est si ravissante, que quiconque en a joui veut la peindre, ne serait-ce que pour en garder plus longtemps en soi l'image. Les tableaux que nous en avons, pour être nombreux, ne sont pas toujours complets. Sans faire comme cet Anglais qui s'en tint au coup d'œil qu'il en avait eu du dehors, et ne voulut pas y entrer, crainte de déception, bien des voyageurs n'y vont voir que les lieux les plus beaux, les monuments les plus célèbres, les cérémonies officielles dont le monde parle, les palais du sultan, Sainte-Sophie, le Bosphore, les Eaux-Douces d'Europe et les populations bigarrées qui s'y croisent. Bien différent de ces esquisses de touriste est le tableau qu'un écrivain italien très connu, M. Edmondo de Amicis, a récemment tracé de la capitale des Osmanlis, et dont M^{me} Colomb vient de publier une traduction élégante et richement illustrée ¹. Constantinople y est montrée sous toutes ses faces, par ses beaux comme ses laids côtés — il y en a d'affreux — avec sa physionomie d'aujourd'hui.

¹ 4 vol. in-8° jésus, illustré de 230 gravures, d'après les dessins de Biseo. Librairie Hachette.

d'hui, bien différente déjà de celle d'hier. Comme tout voyageur descendant du paquebot, M. de Amicis, à peine remis de l'ivresse produite par la splendide vue d'ensemble, se dirige vers les quartiers neufs, Galata, Péra, où il n'y a plus de Turquie, où l'invasion étrangère a tout à fait prévalu. C'est bien Constantinople, mais ce n'est pas la ville des Turcs; la ville des Turcs, c'est Stamboul. « Là règne une paix profonde et l'on peut y contempler tranquillement, sous tous ses aspects, cet Orient mystérieux et jaloux qu'on ne voit sur l'autre rive de la Corne d'Or, que fugitivement, au travers de la confusion bruyante de la vie européenne. Au bout d'un quart d'heure de marche, on n'y rencontre plus personne, on n'entend plus aucun bruit. De çà et de là, il y a de petites maisons de bois, peintes de mille couleurs, dont le premier étage avance sur le rez-de-chaussée et le second sur le premier; les fenêtres sont pourvues d'espèces de tribunes vitrées de tous côtés et fermées par des grilles de bois très serrées, qui semblent autant de petites maisons attachées aux maisons principales et qui donnent aux rues un aspect particulier plein de tristesse et de mystère. »

Une autre partie curieuse de Constantinople, que les étrangers ne vont pas trop voir non plus, parce que la solitude y est complète, c'est sa vieille enceinte, la zone des antiques murailles qui la défendent, ou plutôt la défendaient du côté de la terre. « Il y a, dit M. de Amicis, trois rangs de murailles, qui forment comme une gradation gigantesque de ruines; le mur intérieur, qui est le plus haut, flanqué à de courtes distances égales de grosses tours carrées; celui du milieu renforcé par de petites tours rondes, l'extérieur, sans tours, fort bas et défendu par un fossé large et profond, autrefois rempli par les eaux de la Corne d'Or et de la mer de Marmara, aujourd'hui couvert d'herbes et de broussailles. Je ne sais, ajoute le promeneur solitaire, si en aucun autre lieu de l'Orient on trouve ainsi réunies la grandeur des œuvres de l'homme, la majesté de la puissance, la gloire des siècles, la solennité des souvenirs, la tristesse des ruines. »

A côté de ces constructions du vieux temps qui s'écroulent, il y a celles de ce temps-ci qui s'élèvent chaque jour, si nombreuses et si différentes de celles d'autrefois, que M. de Amicis se demande avec une inquiétude d'artiste, quel avenir peut bien être réservé, d'ici à un siècle ou deux, à la ville aujourd'hui encore si poétique de Constantinople. « Hélas! s'écrie-t-il, le grand holocauste de la beauté à la civilisation sera déjà consommé. Je la vois cette Constantinople de l'avenir, cette Londres de l'Orient, qui dressera sa majesté menaçante et triste sur les ruines de la plus riante cité de la terre. Les collines seront aplanies, les bois rasés, les petites maisons multicolores démolies; l'horizon sera coupé de tous côtés par les longues façades rigides des palais, des fabriques et des ateliers, du sein desquels s'élèvera une myriade de hautes cheminées d'usines et de toits pyramidaux des clochers. De longues rues droites et uniformes diviseront Stamboul en parallépipèdes énormes; les fils du télégraphe s'entrecroiseront comme une immense toile d'araignée sur les toits de la bruyante cité. Tout sera solide, géométrique, utile, gris, ennuyeux, et un grand nuage noir voilera perpétuellement le beau ciel de la Thrace, vers lequel ne s'élèveront plus ni prières ardentes, ni regards amoureux, ni chants de poètes. »

Et les Turcs? se demandera-t-on, que seront-ils devenus aussi d'ici à

deux siècles, et même avant? L'auteur lui-même se le demande, car c'est pour répondre à cette question qu'il a fait son voyage. Or ce que nous avons cité de ses prévisions sur l'avenir de la capitale peut faire augurer de celui qu'il prédit à l'empire. Lui aussi croit la Turquie assez malade; mais, à son avis, les symptômes de son état ne sont pas, à beaucoup près, tels et aussi graves qu'on se les figure et que se l'était imaginé, il y a quelque trente ans, l'empereur Nicolas. La consultation est sujette à controverse, sans doute, mais elle est curieuse et pleine d'à-propos.

P. DOUHAIRE.

LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES

A cette époque de l'année où toutes les industries de luxe s'évertuent à développer leurs séductions, il est juste que la classe intelligente des amateurs de livres ne soit pas oubliée dans le mouvement général qui se produit en vue de donner satisfaction aux différents goûts du public. Aussi ne peut-on que féliciter la Librairie des Bibliophiles de continuer à faire paraître dans le courant du mois de décembre ses beaux ouvrages à gravures, qui font tant d'honneur à M. Jouaust. Quoique les livres de cet éditeur se recommandent plus par leur bon goût que par leur éclat extérieur, et ne rentrent pas, par conséquent, dans ce qu'on est convenu d'appeler les livres d'étrennes, ils sont néanmoins adoptés de plus en plus comme cadeaux du premier jour de l'an dans le monde artiste et lettré, auquel ils s'adressent spécialement.

Le succès qu'ils obtiennent est, d'ailleurs, amplement justifié tant par les soins sans nombre apportés à leur publication que par la forme attrayante dans laquelle ils sont toujours présentés au public. Indépendamment d'un caractère commun de perfection et d'élégance qui fait qu'on les reconnaît facilement, les éditions Jouaust ont chacune un côté original qui témoigne d'un désir incessant de tenir en éveil et de satisfaire la curiosité des bibliophiles. Quant aux livres à gravures, dont nous avons à parler spécialement aujourd'hui, les planches qu'ils renferment sont de véritables œuvres d'art, et le soin heureux avec lequel ont toujours été choisis les dessinateurs et les graveurs dont le talent convenait le mieux à chaque genre de sujets fait de la réunion de ces sujets un véritable musée de l'art contemporain.

Parmi les ouvrages à gravures, il convient de citer en première ligne cette splendide et déjà célèbre édition in-8° du *Théâtre de Molière*, ornée de dessins de Louis Leloir, gravés par Flameng, et dont le huitième et dernier volume paraît à la fin de cette année. Ce volume se compose des trois dernières pièces de Molière, *la Comtesse d'Escarbagnas*, *les Femmes savantes* et *le Malade imaginaire*, et donne en appendice les deux farces qui lui ont été attribuées, *la Jalousie du Barbouillé* et *le Médecin volant*. Voilà donc les amateurs rassurés sur les retards et les entraves qu'ils pouvaient redouter pour cette remarquable publication, qui, en effet, avait mis quelque peu leur patience à l'épreuve. L'éditeur leur offre, d'ailleurs, dans ce huitième volume, à titre de compensation, une planche supplémentaire, qui ne leur

avait pas été promise, et qui a pour titre : *la Muse de Molière*. Notre grand auteur comique y est représenté assis à sa table de travail, le regard inspiré, et tenant une plume dans sa main que dirige celle d'un génie placé derrière lui, les ailes déployées. Cette composition, dans laquelle la grâce se trouve unie à la vigueur, est certainement une des meilleures que nous connaissions de M. Leloir. Quant aux planches qui se rapportent aux pièces contenues dans le volume, elles sont dignes en tous points de celles qui les ont précédées.

Le *Théâtre de Molière* fait partie de la collection des *Grandes Publications artistiques*, dans laquelle ont déjà paru une magnifique *Imitation de Jésus-Christ*, ornée de dessins d'Henri Lévy, avec des ornements de texte dus au crayon de Giacomelli, ainsi qu'une édition des *Fables de la Fontaine*, connue sous le nom d'*Edition des douze peintres*, et qui offre cette curiosité de montrer réunis des dessins de douze des premiers artistes contemporains.

Dans le format in-8° raisin, nous avons à signaler une publication nouvelle, commencée cette année, et qui a été rapidement menée à bonne fin. Nous voulons parler des *Peintres et sculpteurs contemporains*, dont la première série, consacrée aux artistes décédés de 1870 à 1880, se compose de seize livraisons qui viennent d'être réunies en un volume. Nous croyons inutile de faire l'éloge de cet ouvrage, dont les intéressantes notices sont dues à un écrivain aussi compétent que l'est M. Jules Claretie, et dans lequel les portraits, gravés à l'eau-forte, ont été confiés à la pointe fine et expérimentée de M. Léopold Massard. Le prix de l'ouvrage complet est de 40 francs. — Rappelons que dans le même format, ont déjà paru la première série des *Comédiens et comédiennes*, de Sarcey, avec portraits gravés par Caucherel (4 vol. de 40 francs), et les *Acteurs et Actrices du temps passé*, de Charles Gueullette, avec portraits gravés par Lalauze (4 vol. de 35 francs).

Il ne faut pas oublier non plus d'appeler l'attention sur un très curieux ouvrage du même format, qui a paru tout récemment : c'est *Rachel, d'après sa correspondance*, par Georges d'Heylli, avec quatre portraits gravés par Massard. C'est un beau livre, d'une lecture très attachante, et qui, par la louable réserve qui a présidé à sa rédaction, peut, pour ainsi dire, être mis dans toutes les mains.

La principale collection de livres à gravure publiée par la Librairie des Bibliophiles est la *Petite Bibliothèque artistique*, qui compte comme collaborateurs les maîtres modernes de l'eau-forte : Hédouin, Flameng, Lalauze, Boilvin, Laguillermie, etc. Les amateurs trouveront cette année, dans cette collection, deux ouvrages nouveaux. Ce sont d'abord les *Facétieuses Nuits de Straparole*, traduites au seizième siècle par J. Louveau et P. de Larivey, et que M. Jouaust vient de réimprimer en quatre volumes avec une préface et des notes fort érudites de M. Gustave Brunet (prix 45 francs). C'est un vrai service rendu aux lettrés que d'avoir remis en lumière cet ouvrage trop oublié aujourd'hui. Straparole, dont les *Facétieuses Nuits* peuvent soutenir la comparaison avec le *Décameron* de Boccace, est de tous les conteurs italiens le plus varié et le plus intéressant. La fidèle et élégante traduction qui vient d'être réimprimée en a fait presque une œuvre française, dont la place est marquée dans les bibliothèques à côté de nos conteurs nationaux. Les dessins qui ornent cet ouvrage sont du peintre Jules Garnier, que l'on connaît comme l'un des interprètes les plus exacts et les plus ingénieux du seizième siècle, et ils ont été gravés

à l'eau-forte par M. Champollion avec autant de souplesse que de fidélité.

A côté de l'ouvrage précédent paraît un *Beaumarchais* composé du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro* (prix 32 fr.). Cette édition est précédée d'une étude sur *Beaumarchais, auteur dramatique*, due à la plume de M. Auguste Vitu, et dans laquelle on retrouve plus que jamais, avec ses brillantes qualités de critique, ce fond de sérieuse érudition qui est la marque de tous ces travaux. Les dessins du *Beaumarchais*, signés de M. Arcos, l'un de nos peintres espagnols les plus à la mode, se distinguent par un intéressant caractère d'originalité qui les sépare bien nettement de tout ce qui a été fait jusqu'à présent sur le même sujet. Ils ont été très finement gravés par M. Monziès, dont la réputation est aujourd'hui trop bien établie chez les amateurs pour qu'il y ait lieu de faire ici son éloge.

On nous saura gré de rappeler la liste des principaux ouvrages dont se composait déjà la *Petite Bibliothèque artistique*, et qui sont : les *Cent Nouvelles nouvelles*, *Manon Lescaut*, les *Voyages de Gulliver*, le *Voyage sentimental*, le *Voyage autour de ma chambre*, *Rabais*, les *Contes de Perrault*, les *Romans de Voltaire*, *Robinson Crusoé*, *Paul et Virginie*, les *Chansons de Nadaud*, *Gil Blas*, le *Diable Boiteux*, la *Physiologie du goût*, le *Roman comique*, les *Confessions de Rousseau*, les *Mille et une Nuits*, les *Domes galantes*, etc.

A propos de la *Petite Bibliothèque artistique*, il faut mentionner aussi, dans le même format, quoiqu'elle soit de moindre importance, la jolie collection des *Chefs-d'œuvre inconnus*, si heureusement publiée par M. Paul Lacroix, et dont les charmantes eaux-fortes de Lalauze ne sont pas le moindre attrait.

Il est une collection toute mignonne, la *Collection-Bijou*, dont les élégants volumes, avec leur texte encadré de filets rouges, avec les dessins d'Émile Lévy gravés à l'eau-forte et les ornements de Giacomelli gravés sur bois, semblent faits spécialement pour être offerts à des personnes dont le goût artistique se plaît à un luxe discret et de bon aloi. Au très grand regret des amateurs, rien n'avait paru, l'année dernière, dans cette aimable collection : aussi sommes-nous heureux d'y signaler cette année l'*Aminte* du Tasse (prix : 20 fr.), réimprimée sur une traduction ancienne, contemporaine de l'ouvrage, et ornée de charmantes compositions de M. Ranvier, dont M. Champollion, dans la petite dimension à laquelle elles étaient réduites, a fait des merveilles de fine et élégante gravure. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de rien trouver de plus attrayant que cet élégant volume, dont le texte est augmenté d'une longue et attachante étude de M. H. Reynald sur la poésie pastorale. — La *Collection-Bijou* se compose donc aujourd'hui de cinq ouvrages ; les quatre premiers sont : *Daphnis et Chloé* (25 fr.), *Paul et Virginie* (20 fr.), *Atala* (20 fr.), *Psyché*, de la Fontaine (20 fr.).

Une collection que nous devons signaler entre toutes aux approches du premier jour de l'an, c'est la *Bibliothèque des Dames*, commencée il n'y a pas longtemps, et pour laquelle le succès ne s'est pas fait attendre.

Imprimés à petit nombre, sur le plus beau papier de Hollande de la Librairie des Bibliophiles, ornés chacun d'un charmant frontispice de Lalauze gravé à l'eau-forte, enfermés dans des couvertures de couleur tendre imprimées en deux couleurs et repliées sur doubles gardes, les

élégants volumes de cette collection sont dignes en tout point du sexe gracieux auquel ils s'adressent.

La *Bibliothèque des Dames* nous offre cette année un choix des *Œuvres de M^{me} Des Houillères* (7 fr.), et la *Vie de Marianne*, de Marivaux (3 vol., 25 fr.), l'un des romans les plus intéressants du dix-huitième siècle, et que les lecteurs modernes ont eu le grand tort de trop laisser de côté : aussi la nouvelle édition vient-elle fort à propos remettre cette œuvre remarquable sous les yeux des lettrés, qui l'accueilleront d'autant plus volontiers que pour beaucoup d'entre eux elle aura le mérite de la nouveauté. — Outre les deux ouvrages dont nous venons de parler, la *Bibliothèque des Dames* a déjà donné : le *Mérite des femmes* (6 fr.), la *Princesse de Clèves* (8 fr.), les *Contes de fées de M^{me} d'Aulnoy* (2 vol., 15 fr.). Voilà donc un ensemble de jolis volumes qui sera certainement le très bienvenu auprès de toutes les femmes qui se piquent de quelque goût littéraire. On ne peut que féliciter M. Jouaust d'avoir formé, à l'intention des dames, une sorte de bibliothèque intime dans laquelle se trouveront réunis les ouvrages les plus susceptibles de leur plaire, et qui seront d'ailleurs empruntés tous à nos bons écrivains français. L'éditeur sera récompensé de cette heureuse idée par l'adhésion non seulement des personnes qu'il a eues spécialement en vue, mais de tous les amateurs, qui voudront, par leur exemple, l'aider à inspirer au beau sexe le goût des beaux livres.

La publication du *Livre d'Or du Salon de peinture et de sculpture*, imprimé dans le format grand in-8° colombier, se continue cette année par son quatrième volume (prix : 25 fr.). Il contient la reproduction de quinze des œuvres du Salon de 1882, gravées par quinze artistes différents. Elle est donc non seulement le livre d'or de la peinture, mais aussi celui de la gravure, car ce n'est qu'à des mains habiles et expérimentées que s'adresse M. Hédouin, chargé de la direction artistique de l'ouvrage. L'avenir de cette publication est assuré par une importante souscription de la direction des Beaux-Arts, et l'on peut affirmer que, plus tard, la réunion des *Livres d'Or* formera l'histoire en même temps la plus pittoresque et la plus exacte de l'art à notre époque. Le tirage n'en étant fait, d'ailleurs, qu'à un nombre assez restreint, les amateurs qui désireront avoir la collection complète feront bien de ne pas tarder à se procurer les années qui ont paru.

A signaler aussi une plaquette des plus originales ayant pour titre : *Un Drame dans une carafe*, dont le texte est du peintre Edouard de Beaumont, l'auteur de cet ouvrage, *l'Épée et les Femmes*, qui a eu, l'année dernière, un si grand succès. Dans cette fantaisie écrite d'un style humoristique, l'auteur nous raconte très plaisamment les aventures d'une mouche qui se noyait dans une carafe, et à laquelle il a tenté infructueusement de sauver la vie. Le texte est parsemé de fins croquis de Louis Leloir, qui a dessiné aussi un tout gracieux frontispice placé en regard du titre. Cette plaquette est enfermée dans un élégant cartonnage par des rubans verts. C'est en même temps tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus élégant : un vrai régala de bibliophiles, mais de peu de bibliophiles, car le tirage n'en est fait qu'à cinq cents exemplaires.

Nous en avons terminé avec les nouvelles éditions à gravures de cette année. Mais on peut dire que les éditions Jouaust, lors même qu'elles ne sont pas ornées de gravures, se distinguent toutes par un tel soin d'exécution, qu'il n'en est pas une qui ne puisse être hono-

ablement offerte comme cadeau d'étrennes. Aussi engageons-nous vivement les bibliophiles à demander le catalogue complet de la maison et à aller voir par eux-mêmes, avec la certitude que la vue des ouvrages ne trahira pas les promesses de l'annonce.

Enfin, si la Librairie des Bibliophiles se signale particulièrement à l'attention du public par ses ouvrages de grand luxe, elle n'oublie pas non plus les amateurs à bourse modeste, et l'on doit, chaque année, appeler leur attention sur la *Nouvelle Bibliothèque classique*, qui, pour le prix minime de 3 francs le volume, donne les œuvres de nos grands écrivains imprimées avec le même luxe que les plus belles publications de la maison (pour 4 francs, on a les mêmes volumes recouverts d'un élégant cartonnage artistique). Ce sont des livres d'une impression très nette, d'une lecture facile, d'un format portatif, et pouvant cependant faire encore très bonne figure sur les rayons d'une bibliothèque. Aussi ne connaissons-nous pas de cadeau en même temps plus utile et plus attrayant que ces charmantes éditions, dont les textes, puisés aux meilleures sources, sont toujours très corrects, et qui sont accompagnés de préfaces consciencieusement faites et des notes les plus indispensables. On trouve déjà dans cette collection : *Régnier, Montesquieu, Boileau, Namilton, Regnard, Fourier, Matherbe, Molière, Corneille, Racine, Diderot, Chamfort, Rivarol, Marivaux, la Bruyère, la Rochefoucauld*. Nous n'avons qu'un regret à exprimer : c'est que le *Molière* n'ait pu être complet pour la fin de l'année; mais six volumes ont déjà paru, et l'on nous annonce comme certaine la mise en vente des deux derniers pour le mois prochain.

LES NOUVELLES PUBLICATIONS DE LA MAISON DIDOT

Fidèle aux traditions qui l'ont rendue justement célèbre, la maison Didot publie, cette année, comme les précédentes, à la veille de ces fêtes de Noël et du 1^{er} janvier, doublement chères aux espérances de la jeunesse et aux souvenirs de ceux qui ne sont plus jeunes, et compensent par le plaisir de donner la peine de ne plus recevoir, des livres à la fois instructifs et agréables, parés de tout le luxe typographique, éclairés par de brillantes images, dignes présents d'étrennes de la génération intelligente, où les enfants trouvent beaucoup à apprendre avec plaisir, où les pères ne dédaignent pas de se plaire et de s'instruire eux-mêmes. Ce but de vulgarisation, de popularisation, est merveilleusement réalisé d'abord par deux ouvrages destinés : le premier à apprendre à ceux qui l'ignorent, à rappeler aux autres l'histoire et la géographie de notre plus récente et de notre principale conquête coloniale; le second à initier l'apprenti amateur et dilettante des choses d'art, le futur collectionneur peut-être, aux notions sommaires, élémentaires de l'art sous toutes ses formes, dans toutes ses manifestations.

Ainsi que son titre l'indique clairement, l'ouvrage de M. Gaffarel, doyen de la Faculté des lettres de Dijon, connu par d'excellents travaux sur des sujets analogues, notamment sur la découverte et la conquête de la Floride, est consacré à l'Algérie, à son histoire jusqu'à l'époque contemporaine, à sa géographie, à sa colonisation. C'est le tableau historique et descriptif de cette terre féconde, longtemps abandonnée à l'incurie des peuples fatalistes de cette côte infestée par

de légendaires pirates, dont le repaire, en vain attaqué par Charles-Quint, ne s'est ouvert à la civilisation que devant l'épée victorieuse de la France monarchique.

Le résumé historique de M. Gaffarel, consciencieusement et impartialement emprunté aux écrivains les plus autorisés, est tracé à grands traits, d'une façon pittoresque et vivante. Une illustration, puisée dans les documents les plus authentiques, suit pas à pas le récit et l'anime de son commentaire muet, mais parfois d'autant plus saisissant. C'est une triple galerie de portraits des vainqueurs et des vaincus, de vues des villes prises et des sites illustrés par quelque beau fait d'armes, de types et de paysages reproduits le plus souvent d'après la photographie. Nous ne saurions entrer dans l'analyse des ouvrages accumulés dans le cadre étroit de ce compte rendu sommaire. Nous devons nous borner à en donner le signalement exact, avec l'indication des signes particuliers qui méritent l'attention de l'amateur. Nous ne ferons donc que rappeler, à propos du début de l'expédition d'Alger, quelques circonstances qui ont leur piquant et leur leçon, quand on les rapproche du temps présent, où les expéditions et les conquêtes lointaines, où le besoin d'expansion coloniale et d'influence maritime qui s'empare de la France par accès périodiques, rencontrent les mêmes indécisions de l'opinion, les mêmes difficultés parlementaires, et surtout la même hostilité jalouse de l'Angleterre qu'en 1830.

On ne peut pas dire que la France ait décidé cette expédition d'Algérie *ab irato* et que les griefs lui aient manqué pour la justifier. Le coup d'éventail du dey Hussein au visage de notre consul, M. Deval, est du 27 avril 1827. La rupture diplomatique et le départ du consul outragé sont du 11 juin. Dès le lendemain de ce départ, le bey de Constantine, vassal d'Hussein, se précipitait sur nos concessions, ruinait nos établissements; en même temps le dey publiait contre la France une déclaration de guerre. Ces griefs flagrants appelaient, exigeaient une répression immédiate. Une intervention militaire ne fut cependant pas décidée. La vengeance nationale se borna d'abord à une expédition purement maritime, commandée par le capitaine Collet et qui réduisit son action à un blocus devenu plus étroit sans l'être assez pour emprisonner les corsaires algériens dans leur repaire, malgré la victoire navale du 10 octobre 1827. « Ce fait d'armes était glorieux, mais il n'avancait en rien nos affaires. Nos vaisseaux, en effet, ne pouvaient serrer Alger d'assez près pour empêcher l'entrée ou la sortie de tous les petits navires composant la marine militaire ou marchande de cette place. De plus, sur cette côte sans abri, ils étaient obligés de se disperser à la moindre tempête, et ce n'était pas sans éprouver de fortes avaries. Cette situation, en se prolongeant, risquait de devenir dangereuse. La France se voyait réduite à la nécessité d'un grand effort ou à l'humiliation de faire des excuses à un chef de pirates. Le roi Charles X était d'avis d'une répression immédiate. Lorsqu'il ouvrit la session législative de 1828, il rappela nos griefs contre Alger et menaça le dey d'une punition éclatante; mais l'opinion publique n'était pas encore suffisamment préparée, et les députés, afin de se rendre populaires, ne visaient qu'à l'économie; aussi ne prêtèrent-ils qu'une attention distraite aux paroles du roi. »

En 1829, l'affaire était encore en expectative, le blocus continuait fort onéreusement pour nos intérêts et même pour notre dignité, et appuyant comminatoirement plus qu'efficacement des négociations

illusoire. Le discours du trône de 1829 insistait sur la nécessité d'une répression plus énergique, sans obtenir, par la voie de l'Adresse, des députés, autre chose qu'une approbation vague et semblant limitée au blocus. Il fallut, pour précipiter l'action de la France, si longtemps suspendue, l'audace d'un nouvel attentat, la violation du pavillon parlementaire arboré par la *Provence*, portant le négociateur La Bretonnière, chargé de notre ultimatum, et dont les batteries de la ville et du môle avaient salué le départ à coups de canon. La mesure était comble, et dès ce jour le projet d'une expédition vengeresse de tant d'injures ne rencontra plus de contradictions sérieuses à l'intérieur; mais il fallut encore lutter à l'extérieur contre les manœuvres et même l'hostilité déclarée de l'Angleterre. Le 7 février 1830, l'expédition avait été décidée et les préparatifs en avaient été poussés avec une énergie qu'encouragea l'approbation de l'Europe, que ne parvint pas à déconcerter l'hostilité anglaise. La Turquie elle-même laissait faire; seule, l'Angleterre demandait des explications et formulait des plaintes. Par deux fois, les entrevues de l'ambassadeur britannique, lord Stuart Rothsay, avec le ministre de la marine, M. d'Haussez, et avec le prince de Polignac, président du conseil, faillirent aboutir à une rupture. Mais l'attitude énergique de ces deux hommes d'État fit avorter ce double essai d'intimidation. Le 13 juin 1830, notre armée expéditionnaire, composée de trente-sept mille hommes, vingt-sept mille marins et quatre mille chevaux, était en vue d'Alger, prête à opérer victorieusement contre la ville, après avoir triomphé d'une suprême manœuvre dilatoire de l'Angleterre.

« Le gouvernement britannique, qui n'avait pu empêcher l'expédition française, s'était du moins efforcé de la contrarier et avait fait savoir à Constantinople qu'il appuierait le sultan, si ce dernier intervenait à Alger. Mahmoud y avait consenti. Usant de son droit réel ou prétendu de souveraineté, il envoya à Alger un pacha chargé de saisir le dey, de le faire étrangler et d'offrir ensuite à la France toutes les satisfactions désirables. La manœuvre était habile, Hussein disparaissant, tout prétexte était enlevé à l'expédition française et la jalousie anglaise triomphait. L'envoyé de Mahmoud, Tahir-Pacha, partit donc pour Alger, sur une frégate fournie par les Anglais. Le ministre de la guerre, prévenu à temps, ordonna à la croisière française d'interdire l'entrée du port à toute espèce de navire. En effet, quand la frégate se présenta, on lui défendit de passer. Tahir n'osa pas enfreindre cet ordre énergique et manifesta le désir d'être conduit à Toulon, avec l'espoir que Charles X accepterait la médiation de son souverain. Il était déjà trop tard, la flotte avait pris la mer..... C'est à ce piteux résultat qu'aboutirent les intrigues anglaises. » Nous avons noté au passage un des enseignements, entre mille autres, qui se dégagent de la lecture de ce beau livre, qui fait honneur à l'auteur et à l'éditeur¹.

Sortis de la région historique pour entrer dans la région artistique, nous trouvons à propos, pour nous servir de guide à travers les mystères et les arcanes de la curiosité, un érudit autorisé et de belle humeur, ce qui ne gâte rien, à qui l'expérience n'a laissé aucune

¹ Paul Gaffarel, *l'Algérie, histoire, conquête et colonisation*, ouvrage illustré de 4 chromolithographies, 4 cartes en couleur et plus de 200 gravures sur bois, dont 22 hors texte. Firmin Didot et C^o, imprimeurs de l'Institut. Un grand vol. in-4^o, de 708 pages.

amertume, et qui expose avec un agréable assaisonnement d'humour les résultats d'une science qui n'a pas été sans lui coûter beaucoup de travail, beaucoup de peines et, à travers bien des plaisirs, quelques déceptions : car c'est un savant, non spéculatif, mais positif, pratique, que le goût du beau en toutes choses n'a pas détourné de sa principale préoccupation, celle de l'utile, que M. Ernest Bosc, architecte, connu déjà par de remarquables travaux de vulgarisation technique et artistique.

Il témoigne tout d'abord de son expérience et de sa sollicitude pour l'utilité pratique, quotidienne, de son livre, par la forme usuelle, familière, commode qu'il lui a donnée : celle du Dictionnaire ¹.

C'est là, en effet, la seule forme possible d'un Recueil de renseignements variés sur tout ce qui appartient au vaste domaine de l'art et de la curiosité, d'une sorte d'encyclopédie des termes et des types de tous les arts plastiques. Nul, mieux que l'auteur, ne peut exposer le plan de ce travail de bénédictin laïque. Voici comment il s'exprime à cet égard :

« Nous ne nous occupons que des seuls arts plastiques ou du dessin, c'est-à-dire des arts ayant une forme palpable, laissant de côté les résultats des arts instantanés, tels que la musique, la danse, la pantomime et la déclamation. Nous devons ajouter que de ces arts plastiques, nous avons exclu l'architecture, le plus considérable de tous, cependant, et qui, pour cela, méritait un travail à part; nous l'avons fait, et d'une manière fort étendue, dans un ouvrage spécial.

« Dans le présent ouvrage, nous traitons d'une manière générale des arts suivants : armes et armures, bijouterie et joaillerie, céramique, orfèvrerie et argenterie, étoffes et tissus, verrerie. Les diverses branches des arts qui précèdent ont également des subdivisions que nous étudions aussi, qui sont : la damasquinerie et la ciselure, les gemmes et les pierreries, la faïence et la porcelaine, les travaux du métal (estampage repoussé, émaillerie, etc.), les tapisseries, les verres de Bohême, de Venise, et la cristallerie; enfin, nous traitons des menus objets de la curiosité, du *bibelot*, puisqu'il faut l'appeler par son nom, ainsi que des divers accessoires qui se rattachent directement à notre sujet, tels que le blason, les ustensiles de sacrifices, ceux de table, de cuisine, les meubles, etc., etc. C'est ce vaste ensemble qui justifie si bien le titre de l'ouvrage.

« Cet ensemble bien arrêté, nous avons pris les mots et pour chacun d'eux nous donnons sa définition, son historique et sa technologie, s'il y a lieu, enfin le prix que vaut l'objet décrit et celui qu'il a atteint à différentes ventes importantes. Les notices écrites sur chaque mot sont très sommaires, les renseignements généraux et particuliers très condensés; des récits, des anecdotes et des détails intéressants ôtent à ces notices l'aridité qu'on pourrait à tort leur supposer, car nous avons la prétention d'écrire des dictionnaires dont la lecture est extrêmement attachante. »

L'auteur a entièrement réalisé son programme. Dès son introduction, nous nous apercevons que nous avons affaire à un guide sûr et gai, sans pédantisme et d'une verve que l'érudition n'a pas éteinte. Il

¹ *Dictionnaire de l'art, de la curiosité et du bibelot*, petit in-4° de 700 pages, avec plus de 700 gravures sur bois, par Ernest Bosc, architecte. Paris, Firmin Didot, 1882.

suffit, pour s'en convaincre, de lire les passages de cette introduction, consacrés aux collectionneurs, aux amateurs de l'ancienne Rome, dont M. Bosc critique le mauvais goût dans la personne du plus illustre d'entre eux, Cicéron lui-même, Cicéron, qui payait la valeur de 200 000 francs une table de citre (thuya); Cicéron, qui avait ses maisons de ville et ses dix-sept villas peuplées de chefs-d'œuvre et qui cependant, paraît-il, était un médiocre amateur, tout comme Salluste, Verrès, ce collectionneur par voie de pillage et de réquisition, et l'édile Scaurus, gendre de Sylla, qui meublait ses galeries des dépouilles de la proscription. Nous croyons que le jugement sévère de M. Bosc pourrait être contesté. Ne reconnaît-il pas lui-même que c'est grâce aux Romains que nos collections possèdent la *Vénus de l'Ermitage*, qui a appartenu à César; le *Rémouleur*, à Lucullus; le *Torse de l'Amour*, à Verrès; le *Taureau Farnèse*, à Pollion; le *buste de Démosthène* à Cicéron; le *Faune à l'enfant*, l'*Hermaphrodite* et le *Vase de Médicis*, ces trois chefs-d'œuvre du Louvre, à Salluste? Pour des gens qui ne s'y entendaient pas, il faut convenir que ces amateurs romains n'avaient pas mal choisi, ou qu'on n'avait pas mal choisi pour eux.

Voulez-vous avoir une idée de la méthode de M. Bosc et des curiosités de tout genre qu'on peut trouver à chaque page de son dictionnaire? Lisez les articles *Anneau* et *Bague*, par exemple. Vous apprendrez que primitivement l'anneau de mariage était de fer avec un chaton d'aimant, pour symboliser l'union des époux qui doivent s'attirer comme l'aimant attire le fer. Vous trouverez la gravure du fameux anneau du comte d'Essex et son histoire romanesque et tragique. La reine Elisabeth avait donné, en récompense de ses services, cet anneau au comte, en lui recommandant de le lui retourner, si jamais il avait besoin de sa protection. Le comte d'Essex, condamné à mort, envoya bien à la reine cet anneau d'or, dont le chaton est formé par un diamant taillé en cœur; mais, par un hasard singulier, cet anneau tomba entre les mains de lady Nottingham, dont le mari, ennemi de d'Essex, et intéressé à sa perte, lui fit défense de le remettre à la reine. A son lit de mort, lady Nottingham révéla ce secret à la reine et lui demanda son pardon. « Dieu puisse vous pardonner, répondit la reine, mais moi je ne le puis pas. » Et on attribue sa mort au désespoir secret qui la rongea depuis. Vous trouverez là aussi de curieux détails sur les bagues empoisonnées qui joueront un si grand rôle dans les tragiques dénouements des drames dont est remplie l'histoire au seizième siècle, surtout en Italie. On appelait, à Venise, *anneaux de la mort* des bagues qui contribuèrent à plus d'un trépas mystérieux. A l'intérieur de ces bijoux diaboliques se trouvaient fixées de petites griffes en acier qui, par un jeu particulier de leur fabrication, rentraient dans de petites alvéoles remplies d'un poison subtil. Quand le porteur de ces anneaux voulait se débarrasser de quelqu'un, il lui serrait la main de façon à exercer une pression sur les griffes qui, dès lors, produisaient une piqure légère mais suffisante, cependant, pour donner la mort à l'individu ainsi piqué. Aussi, à cette époque, la mode commandait qu'on portât les bagues par-dessus les gants.

Après l'histoire et l'art, le roman. Il y a beaucoup de l'un et de l'autre dans les romans de Walter Scott, demeurés classiques, où un si vif sentiment de la réalité, une si intense couleur locale s'unissent, pour produire des émotions fécondes et salutaires, à un art de récit justement admiré. La maison Didot a entrepris et poursuit, encouragée

par un succès éclatant, la publication de ces beaux romans de Walter Scott, traduits à nouveau et parés d'une illustration digne du texte. La voilà qui vient d'achever le septième volume de la série, et qui entame le huitième : *la Jolie fille de Perth*. Nous n'insisterons pas sur le charme de ces romans historiques et légendaires, dont Augustin Thierry et Chateaubriand ont signalé la haute valeur historique, en dehors de leurs autres qualités. Tout a été dit sur ce point. Nous nous bornerons à dire que nous ne connaissons pas de lecture plus attachante, plus agréable que celle de ce *Guy Mannering*, par exemple, illustré de si beaux dessins, parmi lesquels on peut remarquer ceux de M. François Flameng, pleins de caractère et de style ¹.

La mode, par un juste retour, la vogue, pour parler plus juste, revient aux conteurs longtemps délaissés pour les ouvrages dits de science amusante, qui ne sont pas toujours si savants ni si amusants que cela. Pour l'imagination et le sentiment, ces deux facultés de l'enfant, qui valent bien les autres, jamais les spectacles de la réalité ne vaudront ceux de la fiction. Il ne faut pas abuser du romanesque et du féerique dans la vie, mais il faut plaindre, loin de l'envier, celui dont l'imagination n'a pas d'ailes, qui ne vit jamais les cieux ouverts, qui n'a pas un peu de roman dans son cœur et un peu de féerie dans son cerveau. Il est à remarquer d'ailleurs que, chez les maîtres du genre, ces récits féeriques ou légendaires sont toujours d'une moralité irréprochable, et méritent ainsi de contribuer à la fois à l'éducation et à la récréation de l'enfance. Ces maîtres du genre, sous ce titre : *le Monde enchanté*, un écrivain dont nous n'avons pas plus le droit de dire du bien que nous n'avons le droit d'en dire du mal, en a publié les chefs-d'œuvre, de Perrault et de M^{me} Leprince de Beaumont, dans un volume illustré de 37 dessins, par Gaillard, et précédé d'une sorte d'essai d'histoire et de philosophie des contes de fées, auquel le *Correspondant* a été hospitalier.

Nous nous hâtons de passer aux autres ouvrages en ce genre, publiés par la maison Didot, et dont plus d'une innovation originale assure le succès. La principale, c'est l'emploi, à la façon anglaise, assaisonnée du sel de la vivacité et de l'élégance françaises, du procédé de l'illustration en couleur, de la chromolithographie, de la chromotypie, qui joue en Angleterre un si grand rôle dans la décoration des publications de Noël, et qui tend à se populariser en France, depuis l'acclimatation, par la maison Hachette, des petits volumes de Kate Greenaway. Nous retrouvons ces gravures en couleur dans toutes les publications de fin d'année destinées à l'enfance et à la jeunesse. Mais toutes n'ont pas rencontré l'heureuse collaboration d'un conteur poète, à l'imagination créatrice et à la pénétrante note de sentiment, comme M. Aimé Giron, et d'un artiste original et savant comme M. Henri Pille. De cette collaboration est né ce livre curieux et touchant où la légende du Juif-Errant ², commentée par M. Aimé Giron, avec un vif sentiment de la poésie biblique et du pittoresque oriental, s'achève, par une inspiration

¹ *Walter Scott illustré. Guy Mannering ou l'Astrologue*, traduction de M. Ed. Scheffer, dessins de MM. Brown, Dunki, Fr. Flameng, Froipont, Géry-Bichard, Milius et Riou. 1 vol. grand in-8° de 600 pages.

² *Contes et histoires pour les enfants. Les Cinq sous d'Isaac Laquédem, le Juif-Errant*, texte par Aimé Giron, illustré par Henri Pille de nombreux dessins et de huit aquarelles tirées en couleur par Ch. Gillot.

digne des sources sacrées, dans un dénouement de pardon et de rédemption, mettant fin à l'expiation que les antisémites voudraient à tort implacable. L'auteur du *Sabot de Noël* et de la *Maison de Nazareth* a trouvé là un de ces thèmes qui conviennent à merveille à son talent, et qu'il a brodé de variations exquises. Pour M. Henri Pille, son éloge, comme illustrateur, n'est plus à faire. Mais il n'est pas le seul à exploiter ce genre, qui a la vogue à un point, qu'on peut dire que c'est là la note nouvelle et originale de la décoration des livres de luxe, cette année; il n'est pas le seul à exploiter ce genre de l'illustration en couleur, plus grossier, mais plus gai et plus expressif que l'illustration en noir.

Voilà *Richilde* ou le *Miroir magique*, conte de Musæus¹ dont l'œuvre est populaire en Allemagne, et peut le devenir en France dans une certaine mesure. Voilà la *Chronique des deux sœurs*, du même, qui n'a pas encore paru. L'artiste qui a illustré *Richilde*, M. Georges Janniot, a aussi de la verve, du goût et une certaine originalité. Il y a de l'esprit dans la traduction, au pinceau et au crayon, de ce moyen âge à la fois sentimental et comique, dont une ironie familière anime la gravité, qui dresse, dans l'œuvre de Musæus, ses tourelles et ses clochers, et ouvre ses rues tortueuses et ses parcs enchantés aux farces des truands ou aux chastes idylles des princes de roman. Cette note comique s'accroît, s'exagère, non plus discrète comme dans Musæus, mais exilarante, épanouie dans cette bouffonnerie à ventre déboutonné, au rire populaire ouvert jusqu'aux oreilles, du *Pentamerone*. Car c'est là sans doute et dans les autres recueils de contes et de farces italiennes, napolitaines, que M. Émile Moreau a puisé l'inspiration de son amusant récit, fort bien commenté par le crayon et le pinceau de M. Alexis Lemaître².

Nous rentrons dans une sphère plus tranquille, non plus honnête, car tout est honnête dans ces jolis livres de gaieté et de malice discrètes, non plus au rire mais au sourire attendri par une sorte de sentiment et de mélancolie, par cet élégant album, où respire la grâce de trois talents féminins unis pour le récit et son commentaire pittoresque. Le récit ou plutôt l'explication des planches est en vers, assez médiocres d'ailleurs, des vers d'institutrice anglaise, mais l'illustration est charmante, exquise, dans le plus pur goût, dans le ton le plus fin de cet art nouveau de l'illustration en couleur, art bien féminin, bien britannique, c'est-à-dire d'un humour tempéré et presque flegmatique dans les moyens, dont la vivacité française va animer la gamme et varier les ressources. C'est une étude curieuse et intéressante à faire à ce point de vue que de feuilleter ce keepsake bourgeois, cet album de cottage, dont le titre est déjà dicté par une simplicité et une ingénuité à la Goldsmith, à la Sterne et ne révèle en rien la griffe d'un Hogarth ou d'un Cruikshank. Avec la *Chronique des trois sœurs*³, conte de Musæus, qui paraîtra prochainement, le bouquet de ces albums et livres d'illus-

¹ *Contes et histoires pour les enfants. Richilde ou le Miroir magique*, conte de Musæus, traduit par M. Delfry de la Monnoye et illustré de huit planches en chromotypographie et de nombreux dessins par Georges Janniot.

² *Contes et histoires pour les enfants : les Aventures de Bertoldo de Bertagnana*, texte par Émile Moreau, illustré par Alexis Lemaître de nombreux dessins dans le texte et quatre aquarelles tirées en couleur par Ch. Gillot.

³ *Désirs, doutes et désappointements*, par Gertrude, A. Konstam et Ella et Nelia Casella.

trations chromotypographiques, réuni cette année par la maison Didot, sera complet, et nous lui devons toute une série caractéristique, typique, des spécimens de cet art nouveau de l'illustration en couleur, où nos artistes, rivaillant avec les aquarellistes anglais, ont commenté, avec une verve qui n'est qu'à eux et une grande légèreté de procédés, les productions si intéressantes, dans le conte et la légende, du génie allemand, représenté par Musæus, et du génie français, brillamment personnifié par M. Aimé Giron.

M. DE LESCURE.

LIVRES D'ÉTRENNES DE LA MAISON DUCROCQ

Cette année aussi comme les précédentes, la maison Ducrocq et son jeune chef, homme fort intelligent et de beaucoup d'initiative et de goût, a travaillé pour l'enfance et la jeunesse qui forment sa clientèle spéciale. M. Paul Ducrocq a continué avec une fidélité justifiée par bien des succès, conquis en commun, à faire appel au concours de M. Émile Desbeaux, et de M. Méaulle. M. Émile Desbeaux qui s'est fait une réputation enviable, que l'Académie française a consacrée par ses récompenses, dans l'art d'instruire les enfants en les amusants, et qui connaît à merveille ce petit peuple aux joues roses, aux yeux brillants et aux interrogations perpétuelles, a écrit pour lui cette année deux nouveaux ouvrages qui continuent heureusement la série devenue populaire des *Pourquoi* et des *Parce que*.

Cette fois, ce que M. Émile Desbeaux raconte comme il sait le faire, ce sont les *Découvertes de M. Jean sur la terre et la mer*¹. Nous ne déflorerons point cet excellent et intéressant ouvrage où le récit, le dialogue, l'exposition, la démonstration, se mêlent à doses habilement et ingénieusement combinées. Nous n'analyserons pas davantage les *Campagnes du général Toto*, écrites par M. Émile Desbeaux, pour ces futurs héros qui ont déjà dans leur giberne le bâton de maréchal... en sucre de pomme. Pour ces *Victoires et conquêtes* d'un général de dix ans, l'illustration en noir ne suffisait pas, il fallait l'illustration en couleur; et les spirituelles, fines et vives enluminures de MM. H. Vogel et F. Méaulle, sont dignes de cette histoire des premiers triomphes de ces grognards imberbes dont les Waterloo ne sont pas sans larmes, mais dont les Austerlitz ne connaissent pas le sang.

M. DE L.

LIVRES D'ÉTRENNES ILLUSTRÉS DE LA MAISON LEMERRE

Ce n'est point le livre d'étrennes, remarquable seulement par la couleur de son cartonnage, que la maison Lemerre présente à ceux qui veulent offrir de sérieux volumes de bonne année. L'Elzévir pari-

¹ *Les Découvertes de Monsieur Jean. La terre et la mer*, par Emile Desbeaux, dessins de MM. Regnier, Brouillet, Ferdinandus, Ch. Gosselin, de Haenen, F. Méaulle, H. Vogel, Ed. Zier. — Gravure de F. Méaulle. — Paul Ducrocq, libraire-éditeur.

sien, l'éditeur à la fois des classiques et des plus jeunes écrivains de talent, a, pour le nouvel an, un choix de livres, chefs-d'œuvre littéraires et typographiques.

En tête, et accessible à tous, il faut placer *Marie*, le doux poème de Brizeux, avec les pittoresques scènes de la lande bretonne, dues à l'habile artiste H. Pille.

Pour les enfants — et tous les hommes de goût voudront ici être enfants — quoi de plus joli, de plus amusant que *Bleurette*, de François Coppée, et cet *Alphabet*, où H. Pille a prodigué toute son imagination fantaisiste, le graveur Prunaire toute son habileté, et qui est certainement une merveille d'art et de gaieté!

Le *Racine* de M. A. France, en cinq volumes, avec treize eaux-fortes d'après Gravelot; le *Boileau* de M. A. Pauly, avec sept eaux-fortes d'après Cochin; les sept volumes de *Le Sage* avec vingt-cinq dessins de H. Pille; les trois volumes d'*André Chénier*, édités par le petit neveu du poète; les six volumes de *Poésies* de F. Coppée; les quatre volumes de *Sully Prudhomme*; les *Poèmes antiques* et les *Poèmes barbares* de Leconte de Lisle; les *Poésies* de Theuriet; le *Petit Choix*, les *Contes du lundi*, d'A. Daudet, et les *Lettres de mon moulin* du même auteur, avec de belles illustrations de Buhot; le *Bouscassé* et la *Fête votive* de Léon Cladel; les dix-neuf volumes publiés jusqu'ici de l'édition définitive, et à coup sûr de la seule édition de luxe de Victor Hugo; les seize volumes de *Shakespeare*, si admirablement traduits par François-Victor Hugo et si remarquablement illustrés par H. Pille; l'exacte et élégante traduction de *Dante* et celle de l'*Arioste* par M. F. Raynard, voilà les gracieux et sérieux présents que, dans la *Petite Bibliothèque littéraire* d'A. Lemerre, l'homme de goût peut choisir et offrir à tous sans distinction.

A la même collection appartiennent les œuvres patriotiques de *Victor de Laprade* et surtout l'émouvante idylle de *Pernette*, renfermée dans le même volume que le *Livre d'un Père*, du même auteur.

A côté de la *Petite Bibliothèque littéraire*, n'est-ce pas pour la femme du monde, en même temps que pour l'artiste, que paraît avoir été faite la *Bibliothèque à filets rouges* tout entière? *Daphnis et Chloé*, le *Voyage autour de ma chambre*, *Manon Lescaut*, illustrés, le premier d'après les dessins de Prudhon, gravés par Boilvin; le second par Dupont; le troisième par les maîtres du siècle dernier! Dans cette riche collection ont paru également les *Contes de Perrault*, avec 13 dessins très humoristiques de H. Pille, et le *Paul et Virginie*, illustré de 7 eaux-fortes, par le maître Ed. Hédouin.

Les jeunes filles, les jeunes gens désireux de s'instruire d'une manière agréable et complète n'ont pas été oubliés dans cette masse de livres d'étrennes : voici l'*Homère*, l'*Hésiode*, l'*Eschyle*, le *Sophocle*, de M. Leconte de Lisle, dans le grand format in-8°, versions où le puissant poète contemporain a su lutter, pour la force de l'expression, avec les grands génies de la Grèce. Voici, élégamment cartonnées dans le format in-12 : l'*Anthologie des poètes*, frais et complet recueil s'étendant jusqu'aux poètes contemporains, l'*Anthologie des prosateurs*, l'*Histoire de la littérature française*, de M. Gidel; l'*Histoire grecque*, de M. Petit de Julleville; l'*Histoire du moyen âge*, de M. Gosset; l'*Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, de M. Gaffarel; l'*Histoire d'Israël*, de M. Ledrain; celle des *Littératures étrangères*, de M. Halberg; l'*Histoire de la littérature grecque*, de M. Talbot; l'*Histoire des temps modernes*, de

M. Edg. Zévort. *L'Anthologie latine*, de M. Fallex, avec un choix heureux des plus belles pages de la poésie latine, peut être offerte également, grâce à la traduction, aux jeunes collégiens et à leurs sœurs, aussi bien que *l'Ho ave* de M. Leconte de Lisle.

Les diverses collections de la maison Lemerre renferment encore bon nombre de pièces précieuses, mais qui demandent toutefois à être données avec discernement, en tenant compte de l'âge et de la situation.

A un moment où le goût s'élève, ainsi que la passion des lectures sérieuses, est-il possible de trouver un pareil choix de livres et d'illustrations? Et la maison Lemerre, si recherchée, pendant toute l'année, des curieux et des lettrés, ne mérite-t-elle pas d'attirer encore tout spécialement l'attention à l'heure où se font les jolis cadeaux, où se donnent les beaux volumes et les belles gravures?

LES APOTRES

OU HISTOIRE DE L'ÉGLISE PRIMITIVE ¹

Le siècle des apôtres est pour l'histoire d'un intérêt souverain, et pour l'apologétique d'une importance capitale. Les origines du christianisme sont là. Non pas ses lointaines origines, qui remontent au berceau du monde; mais sa naissance même, son organisation et ses premiers développements. Aussi la controverse contemporaine, en Allemagne et même en France, s'est-elle attaquée d'une manière spéciale à ce siècle. La critique hostile a fait sur ce terrain contre nous un effort immense.

Nous avons ici deux classes d'adversaires; les uns qui, comme, par exemple, M. Renan et tous les rationalistes, partant d'une critique négative préconçue, contestent tout caractère surnaturel au christianisme; et les autres qui, tels que M. de Pressensé et tous les protestants, veulent trouver dans ses origines la justification de leurs vues particulières sur cette religion.

Les questions les plus fondamentales se présentent donc à l'historien de ce premier âge de l'Eglise. Les Evangiles et les autres livres sacrés du Nouveau Testament, leurs auteurs véritables, leur date, leur valeur historique par conséquent; puis, la hiérarchie de l'Eglise, l'institution divine de l'épiscopat et du sacerdoce, la distinction entre le clergé et les fidèles; les dogmes, auxquels les hérésies primitives elles-mêmes rendent témoignage; le culte, si étroitement lié aux dogmes; les mœurs des premiers chrétiens; la propagation dans le monde de la religion de Jésus-Christ: quels sujets de belles, grandes et décisives études!

Dans le nouveau volume qu'il vient de publier, *les Apôtres ou histoire de l'Eglise primitive*, M. l'abbé Drioux rencontrait donc toutes ces questions. Il les a traitées avec les qualités qui le distinguent, l'érudition, le savoir théologique, la critique, la méthode et la clarté.

¹ *Les Apôtres ou histoire de l'Eglise primitive*, par M. l'abbé Drioux, vicaire général et chanoine honoraire de Langres, docteur en théologie. A Paris, chez Poussielgue.

L'érudition dépensée dans ce volume est considérable. L'auteur connaît les faits et les textes; il est remonté aux sources : c'est de rigueur dans un travail de cette nature; et, de plus, ancien professeur de philosophie, traducteur de la *Somme de saint Thomas*, il entend la doctrine : ce qui n'est pas moins indispensable pour traiter avec sûreté les multiples questions doctrinales que cette histoire amène, les développements du dogme chrétien, toujours identique à lui-même dans ses déploiements merveilleux, la genèse obscure et la filiation logique des hérésies.

L'écueil, dans un sujet qui embrasse tant de choses, c'était l'entassement et, par suite, la confusion. L'admirable clarté d'esprit de M. Drioux a su éviter cet écueil. Il passe à travers ces faits, ces textes, ces dates, ces controverses, avec une étonnante facilité; son récit, bien ordonné et bien conduit, ne laisse dans l'esprit aucune surcharge, aucun nuage; le lecteur, même laïque, et le moins préparé par des études spéciales à ces questions, le lira, non seulement sans peine aucune, mais encore avec ce plaisir d'esprit que donne toujours la fatigue évitée et la lumière faite. L'Eglise apparaît dans ce livre telle à son origine, dans son fond essentiel, malgré tant de changements accidentels, qu'elle est aujourd'hui encore : le signe divin est sur elle, manifestement.

« Nous avons tenu, dit l'auteur, à ne pas avancer un fait et à ne pas produire une citation dont l'authenticité ne soit reconnue de nos adversaires. Nous n'avons pas d'ailleurs besoin, pour prouver au protestant la perpétuité et l'identité de l'Eglise, de recourir à d'autres lumières que celles qu'il trouve dans les livres qu'il vénère comme nous. Et pour faire ressortir aux yeux du rationaliste le caractère surnaturel et divin de l'Eglise, il ne faut pas d'autres faits que ceux qui sont renfermés dans ces monuments sacrés dont il ne peut nier la certitude historique. »

Ces grandes questions ont de nos jours une actualité exceptionnelle. La guerre est ardente contre le christianisme; mais en vérité celle qu'on lui fait, dans la presse et dans la politique, est quelque chose de misérable et d'écœurant. Pas un seul de ces journalistes, de ces romanciers, qui le combattent quotidiennement, pas un seul qui connaisse ni sa doctrine ni son histoire; ce sont des ignorances orgueilleuses et des haines forcenées, rien de plus; toute philosophie aussi bien que toute critique et que toute théologie est absente de ces attaques qui n'en ont pas moins, hélas! des effets désastreux sur les foules. Quant aux politiciens, il est ignominieux de les voir, pour satisfaire leur haine sectaire, fouler aux pieds leurs propres principes non moins que leur intérêt le plus évident. Autre est le caractère de la lutte sur le terrain de la critique et de l'histoire. Aussi, ces questions attirent-elles l'attention des esprits délicats, sérieux et sincères, qui répugnent à les trancher, car il y va, en définitive, du salut éternel, avec la légèreté insouciant des vulgaires libres penseurs. Pour les esprits de cette nature, le livre de M. l'abbé Drioux sera un guide précieux; comme aussi pour le jeune clergé, de plus en plus entraîné dans la voie des grandes études par nos Instituts catholiques naissants.

L'abbé F. LAGRANGE.

Sous ce titre : DÉFENSE DE MGR DUPANLOUP, *réponse à quelques accusations*, la librairie Gervais vient de mettre en vente une brochure que les lecteurs du *Correspondant* nous remercieront de leur avoir signalée.

Cette brochure est une réponse de M. l'abbé Chapon aux accusations que, dans un récent ouvrage, M. l'abbé Jules Morel n'a pas craint de porter contre l'illustre évêque d'Orléans. En face de ces nouvelles attaques dirigées contre une mémoire si chère à tant de cœurs catholiques et français, M. l'abbé Chapon a pensé que la défense devenait un devoir impérieux de justice, en même temps que de piété filiale, et dans des pages d'une inexorable logique, il a mis à néant toutes les erreurs accumulées, avec autant de légèreté que d'injustice, par l'esprit trop prévenu du vieux rédacteur de *l'Univers*.

Nous souhaitons vivement que cette lettre soit lue de tous ceux qui aiment la vérité et qui gardent le culte de nos gloires religieuses. Quant aux amis de Mgr Dupanloup, ils seront heureux de constater, en lisant ces pages si finement vengeresses, que, s'il y a des haines qui ne désarment pas, il y a aussi des affections qui veillent et des plumes vaillantes qui combattent.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CENT VINGT-NEUVIÈME

(QUATRE-VINGT-TREIZIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE¹)

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du *Correspondant* dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des sujets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS: Art., article; — C. R., compte rendu.

BABEAU (Albert). La vie rurale dans l'ancienne France. I. *La maison*. — *Le mobilier*. — *Le vêtement*. Art. 5. — II. *L'administration*. — *Les divertissements*. Art. 233. — III. *La famille*. — *La religion*. Art. 496.

BIRÉ (Edmond). Victor Hugo avant 1830. X. *Les Orientales*. — *Le dernier jour d'un condamné*. — *Le cé-nacle de 1829*. — *Marion Delorme*.

— *Hernani*. — *Conclusion*. Art. 256.

BROGLIE (duc de). Le ministère des affaires étrangères avant et après la Révolution. Art. 293.

BOUCHER (Auguste). *Quinzaine politique*.

10 octobre. — Les banquets royalistes. 178. — Allocution de M. le

¹ Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 décembre 1882.

- comte de Chambord aux « maré-
chins » de la Vendée. 179. —
Excès et scandales républicains.
179. — Discours de M. Duvaux à
Foix et à Rouen. 180. — M. Floquet
et les Sœurs de la rue de la Lune.
181. — Congrès des socialistes à
Saint-Étienne et à Roanne. 181. —
Harangues des socialistes. 182. —
Leurs revendications. 183. — Leurs
philippiques contre la bourgeoisie.
184. — Jugements des républi-
cains sur les socialistes. 185. —
Responsabilité de la république à
l'égard du socialisme. 186. —
Mgr Czacki. 187. — Les événe-
ments à l'étranger. 188.
- 25 octobre. — Le ministère à la
veille de la session. 377. — État
financier de la république. 378. —
Agitation socialiste et nouveaux
troubles de Montceau-les-Mines.
379. — La république et l'ordre
moral, l'ordre religieux. 381. —
La nouvelle loi scolaire. 382. —
L'état de la France en 1587 et
aujourd'hui. 383. — Discours de
Léon XIII aux pèlerins français.
384. — Les événements à l'étran-
ger. 385. — La France et la ques-
tion égyptienne en 1840. 385. —
Comparaison entre les actes de la
France, en 1840 et en 1882, dans
les affaires d'Égypte. 387.
- 10 novembre. — Doutes des républi-
cains sur l'avenir de la république.
569. — Troubles socialistes dans
le sud-est. 570. — Les clubs socia-
listes. 571. — Les grèves. 572. —
En quoi la république a encour-
ragé le socialisme. 573. — Force
relative du socialisme et craintes
de la France. 574. — Conduite du
ministère à l'égard des socialistes.
575. — Questions à faire aux mi-
nistres. 576. — Affaires d'Égypte
- et de Tunis. 577. — Protestation
de Léon XIII. 578. — Élections
du Landtag. 579. — M. de Bis-
marck et ses vingt-quatre ans de
ministère. 580.
- 25 novembre. — Maladie de M. Grévy.
800. — Le ministère devant la
Chambre. 801. — État de la
Chambre. 802. — Le budget des
cultes et les votes de la majorité.
803. — L'esprit irréligieux du
parti républicain. 804. — Interpel-
lations au sujet des discours pro-
noncés dans les distributions de
prix, à Paris. 805. — Avertis-
sements de M. Andrieux à la
république. 806. — Le déficit; les
avertissements de M. Léon Say.
807. — Les événements à l'étran-
ger. 808. — Le règlement nouveau
de la Chambre des Communes et
les abus du régime parlementaire
en France.
- 10 décembre. — Intrigues et mystères
du monde républicain. 1016. —
Les prétendants à la présidence de
la république; la blessure de
M. Gambetta. 1017. — Le Sénat
et la discussion relative à la sup-
pression des traitements ecclésias-
tiques. 1018. — Le Sénat et le
débat relatif au serment judiciaire.
1019. — Discours de M. Allou
dans ce débat. 1020. — Le second
rapport de M. Ribot sur le budget.
1021. — Questions à poser pendant
la discussion du budget, dans le
Sénat. 1021. — Les conservateurs;
le Sénat et le budget. 1022. —
Deux comédies à Constantinople
et au Caire; bannissement d'Arabi-
Pacha. 1023. — Affaire de Mada-
gascar. 1024.
- BUISSONNIÈRE** (la). I. Art. 291.
— II. Art. 516.

CHENCLOS (Albert de). Hué, l'Annam, le Tong-Kin. — *Conclusion du traité de 1874*. — *Impressions et souvenirs*. Art. 115.

Conti (Auguste). *Histoire de la philosophie*. Traduction de M. Léon Collass. C. R. 789.

Correspondance de George Sand. C. R. 790.

Correspondance de Lamartine, nouvelle édition. C. R. 795.

Couat (Auguste). *La poésie alexandrine sous les premiers Ptolémées*. C. R. 785.

DEROME (L.). Machiavel, ses doctrines et sa mémoire, d'après des documents nouveaux. — V. *Le conflit des théories de Machiavel avec l'opinion*. Art. 138. — VI. *Décadence et retour du crédit de Machiavel*. Art. 334.

DOUHAIRE (P.). Revue critique. 25 octobre 1882. — *L'empire des tsars et les Russes*, par M. Anatole Leroy-Beaulieu, t. II. 364. — *La Russie et les Russes, indiscrétions de voyage*, par M. Victor Tissot. 368. — *La Californie, impressions et souvenirs*, par M. Leuba. 370. — *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord*, par Francis Parkman, traduction de M^{me} la comtesse Gédéon de Clermont-Tonnerre. 372. — *Résurrection de Julien l'Apostat*, par le R. P. Raguey. 375.

25 novembre. — *La poésie alexandrine sous les premiers Ptolémées*, par Auguste Couat. 785. — *Poésies de Catulle*, traduction en vers français, par Eugène Rostand. 786. — *Les Satires de Juvénal*, traduites en vers par Jules Lacroix. 788. —

Histoire de la philosophie, par Auguste Conti, traduite de l'italien par Léon Collass. 789. — *Correspondance de George Sand*. 790. — *Correspondance de Lamartine*, nouvelle édition augmentée de lettres inédites. 795. — *Saint-Sernin-du-Bois et son dernier prieur l'abbé de Fénelon*, par M. l'abbé Sébille. 797.

Douhaire (P.). Livres d'étrennes. C. R. 1000. — 1199.

DUFUILLÉ (Eugène). La quatrième année de la « vraie » république. Art. I. (25 décembre 1882.)

DUPONT (Étienne). Institutions de secours et de prévoyance pour les ouvriers des mines. Art. 1025.

FLAVIGNY (comtesse de). Dans les forêts. II. Art. 58.

FOURCHY (H.). L'élection de la magistrature à Paris en 1790. I. Art. 860.

FOURNEL (Victor). Les œuvres et les hommes, *courrier du théâtre, de la littérature et des arts*. Art. 536. — 1169. — Un moraliste au théâtre. Art. 966.

JANNET (Claudio). La Franc-maçonnerie et le gouvernement de la république. Art. 632.

LACOMBE (Charles de). Le prince de Metternich. Art. 892.

Lacroix (Jules). *Les Satires de Juvénal*, traduites en vers. C. R. 788.

LANGLOIS (Anatole). Les colonies françaises et la politique coloniale des peuples modernes, d'après les dernières publications. I. Art. 947. — II. Art. 1144.

LEROY-BEAULIEU (Anatole). *L'empire des tsars et les Russes*, t. II. C. R. 364.

LESCURE (M. de). Histoire et philosophie des contes de fées. I. Art. 95. — II. Art. 309. — III. Art. 753. — *Benvenuto Cellini, orfèvre, médailleur, sculpteur*, par Eugène Plon. C. R. 982.

LE TRÉSOR DE LA ROCQUE. — Deuxième partie. *La gestion des Chambres depuis le vote de la Constitution.* — La progression des dépenses. — Le budget ordinaire. Art. 585. — 819.

Leuba. *La Californie, impressions et souvenirs*, C. R. 370.

Mouvement économique et financier. 189. — 389. — 581. — 813.

NADAILLAC (Marquis de). L'Atlantide et les oscillations de l'écorce terrestre. Art. 476.

NAPOLÉON (prince). Lettre. 811.

NOURRISSON. La philosophie de Buffon. Art. 1127.

OLLIVIER (le R. P.). Souvenirs d'un voyage en Hongrie. — *L'abbaye de Tihany*. Art. 726.

Parkman (Francis). *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord*, traduction de M^{me} la comtesse Gédéon de Clermont-Tonnerre. C. R. 372.

PARVILLE (Henri de). Revue des sciences. Art. 171. — 564. — 991.

PERRET (Paul). Le supplice d'une honnête femme. — *Nouvelle.* — I. Art. 1106.

Ragey (le R. P.). *Résurrection de Julien l'Apostat.* C. R. 375.

RAYNAL (Paul de). Les correspondants de M. Joubert. — I. M. de Fontanes. Art. 193. — II. M^{me} de Beaumont. Art. 434. — III. M. et M^{me} de Chateaubriand. Art. 669. — M. Molé. Art. 1031.

M. Renan hier et aujourd'hui. IV. Art. 1077.

ROCOFFORT (Alexandre). Une aventure. Art. 739.

Rostand (Eugène). Traduction en vers français des *Poésies de Catulle*. C. R. 786.

Sébille (abbé). *Saint-Sernin-du-Bois et son dernier prieur l'abbé de Fénelon*. C. R. 797.

SICARD (abbé A.). La question de la réforme de l'enseignement secondaire au xviii^e siècle et de nos jours. III. Art. 37. — IV. Art. 917.

Tissot (Victor). *La Russie et les Russes, indiscretions de voyage*. C. R. 368.

TABLE

DU TOME QUATRE-VINGT-TREIZIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(CENT VINGT-NEUVIÈME DE LA COLLECTION)

1^{re} LIVRAISON. — 10 OCTOBRE 1882

La vie rurale dans l'ancienne France. — I. La maison. — Le mobilier. — Le vêtement, par M. Albert BABEAU.	5
La question de la réforme de l'enseignement secondaire au XVIII ^e siècle et de nos jours. — III, par M. l'abbé A. SICARD.	37
Dans les forêts. — II, par M ^{me} la comtesse DE FLAVIGNY.	58
Histoire et philosophie des contes de fées. — I, par M. DE LESCURE.	95
Hué, l'Annam, le Tong-Kin. — Conclusion du traité de 1874. — Impressions et souvenirs, par M. Albert DE CHENCLOS.	115
Machiavel, ses doctrines et sa mémoire, d'après des documents nouveaux. — V. Le conflit des théories de Machiavel avec l'opinion (suite), par M. L. DEROME.	138
Revue des sciences, par M. Henri DE PARVILLE.	171
Quinzaine politique, par M. Auguste BOUCHER.	178
Mouvement économique et financier.	189

2^e LIVRAISON. — 25 OCTOBRE 1882

Les correspondants de M. Joubert. I. M. de Fontanes, par M. PAUL DE RAYNAL.	193
La vie rurale dans l'ancienne France. — II. L'alimentation. — Les divertissements, par M. Albert BABEAU.	233
Victor Hugo avant 1830. — X. <i>Les Orientales</i> . — <i>Le Dernier jour d'un condamné</i> . — Le Cénacle de 1829. — <i>Marion de Lorme</i> . — <i>Hernani</i> . — Conclusion, par M. Edmond BIRÉ.	256
La Buissonnière. — I, par ***.	291

Histoire et philosophie des contes de fées. — II, par M. DE LESCURE.	309
Machiavel, ses doctrines et sa mémoire, d'après des documents nouveaux. — VI. Décadence et retour du crédit de Machiavel. — Fin, par M. L. DEROME.	334
Revue critique, par M. P. DOUHAIRE.	364
Quinzaine politique, par M. Auguste BOUCHER.	377
Mouvement économique et financier.	389

3^e LIVRAISON. — 10 NOVEMBRE 1882

Le ministère des affaires étrangères avant et après la révolution, par M. le duc DE BROGLIE, de l'Académie française.	293
Les correspondants de M. Joubert. — II. M ^{me} de Beaumont, par M. Paul DE RAYNAL.	434
L'Atlantide et les oscillations de l'écorce terrestre, par M. le marquis DE NADAILLAG.	476
La vie rurale dans l'ancienne France. — III. La famille. — La religion. — Fin, par M. Albert BABEAU.	496
La Buissonnière. II. — Fin, par ***.	516
Les œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts, par M. Victor FOURNEL.	536
Revue des sciences, par M. Henri DE PARVILLE.	561
Quinzaine politique, par M. Auguste BOUCHER.	569
Mouvement économique et financier.	581

4^e LIVRAISON. — 25 NOVEMBRE 1882

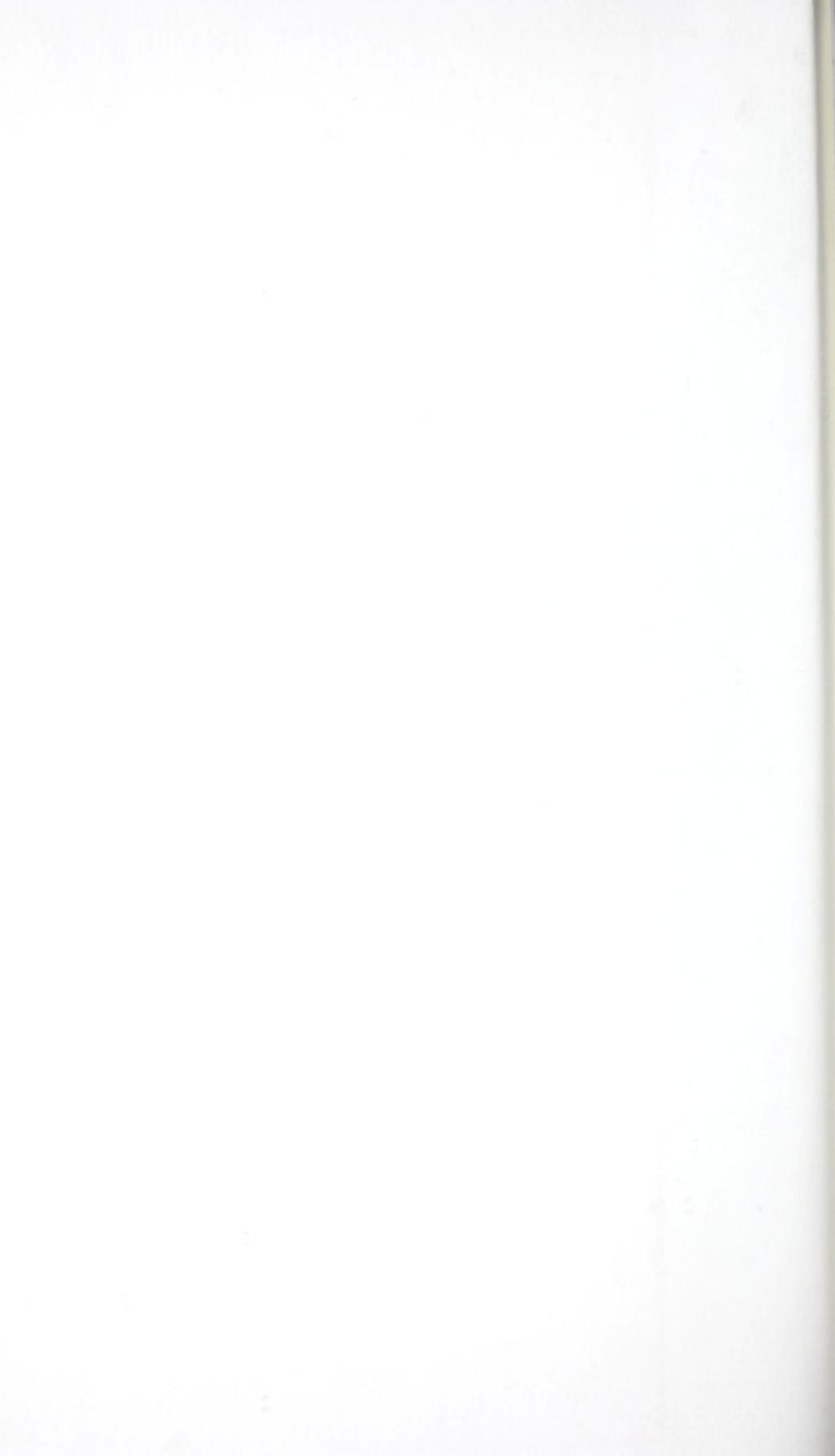
Les finances de la république. — Deuxième partie. — La gestion des Chambres depuis le vote de la Constitution. — La progression des dépenses. — Le budget ordinaire, par M. LE TRÉSOR DE LA ROCQUE.	585
La franc-maçonnerie et le gouvernement de la république, par M. Claudio JANNET.	632
Les correspondants de M. Joubert. — III. M. et M ^{me} de Chateaubriand, par M. Paul DE RAYNAL.	669
Souvenirs d'un voyage en Hongrie. — L'abbaye de Tihany, par le P. OLLIVIER, des FF. Prêcheurs.	726
Une aventure, par M. Alexandre ROCOFFORT.	739
Histoire et philosophie des contes de fées. — III. Fin, par M. DE LESCURE.	758
Revue critique, par M. P. DOUHAIRE.	785
Quinzaine politique, par M. Auguste BOUCHER.	800
Lettre du prince Napoléon.	811
Mouvement économique et financier.	813

5^e LIVRAISON. — 10 DÉCEMBRE 1882

Les finances de la république. — Deuxième partie. — La gestion des Chambres depuis le vote de la Constitution. — La progression des dépenses. — Le budget ordinaire. — II, par M. LE TRÉSOR DE LA ROCQUE.	819
L'élection de la magistrature à Paris en 1790. — I, par M. H. FOURCHY.	860
Le prince de Metternich, par M. Charles DE LACOMBE.	892
La question de la réforme de l'enseignement secondaire au XVIII ^e siècle et de nos jours. — IV, par M. l'abbé A. SIGARD.	917
Les colonies françaises et la politique coloniale des peuples modernes, d'après les dernières publications. — I, par M. Anatole LANGLOIS.	947
Un moraliste au théâtre, par M. Victor FOURNEL.	966
Mélanges. — <i>Benvenuto Cellini, orfèvre, médailleur, sculpteur</i> , par — M. Eugène Plon. — M. DE LESCURE.	982
Revue des sciences, par M. Henri DE PARVILLE.	991
Livres d'Étrennes, par M. P. DOUHAIRE.	1000
Quinzaine politique, par M. Auguste BOUCHER.	1016

6^e LIVRAISON. — 25 DÉCEMBRE 1882

La quatrième année de la « vraie », république par M. Eugène Du- FEUILLE.	I
Institutions de secours et de prévoyance pour les ouvriers des mines, par M. Etienne DUPONT.	1025
Les correspondants de M. Joubert. — IV. M. Molé, par M. Paul DE RAYNAL.	1051
M. Renan hier et aujourd'hui. — IV, par ***.	1077
Le supplice d'une honnête femme. — Nouvelle. — I, par M. Paul PERRET.	1106
La philosophie de Buffon, par M. Nourrisson, de l'Institut.	1127
Les colonies françaises et la politique coloniale des peuples modernes, d'après les dernières publications. — II. Fin, par M. Anatole LANGLOIS.	1144
Les œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts, par M. Victor FOURNEL.	1169
Livres d'Étrennes, par M. P. DOUHAIRE	11 99



GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00669 7482

